

UNIV OF  
TORONTO  
LIBRARY















NOUVELLE  
**ENCYCLOPÉDIE**  
**THÉOLOGIQUE,**

OU NOUVELLE

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT, EN FRANÇAIS ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE  
ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT CEUX :

- DES LIVRES APOCRYPHES, — DES DÉCRETS DES CONGRÉGATIONS ROMAINES, — DE PATROLOGIE,
- DE BIOGRAPHIE CHRÉTIENNE ET ANTI-CHRÉTIENNE, — DES CONFRÉRIES, — D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,
- DES CROISADES, — DES MISSIONS, — D'ANECDOTES CHRÉTIENNES, —
- D'ASCÉTISME ET DES INVOCATIONS A LA VIERGE, — DES INDULGENCES, — DES PROPHÉTIES ET DES MIRACLES,
- DE STATISTIQUE CHRÉTIENNE, — D'ÉCONOMIE CHARITABLE,
- DES PERSÉCUTIONS, — DES ERREURS SOCIALES,
- DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE, — DE PHYSIOLOGIE SPIRITUALISTE, — D'ANTI-PHILOSOPHISME, —
- DES APOLOGISTES INVOLONTAIRES, —
- D'ÉLOQUENCE CHRÉTIENNE, — DE LITTÉRATURE *id.*, — D'ARCHÉOLOGIE *id.*,
- D'ARCHITECTURE, DE PEINTURE ET DE SCULPTURE *id.*, — DE NUMISMATIQUE *id.*, — D'HÉRALDIQUE *id.*,
- DE MUSIQUE *id.*, — DE PALÉONTOLOGIE *id.*, — DE BOTANIQUE *id.*, — DE ZOOLOGIE *id.*,
- DE MÉDECINE-PRACTIQUE, — D'AGRI-SILVI-VITI-ET HORTICULTURE, ETC.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR., 8 FR., ET MÊME 10 FR. POUR LE  
SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

---

**TOME TRENTIÈME.**

---

DICTIONNAIRE D'ÉPIGRAPHIE.

—  
TOME PREMIER.  
—

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,  
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,  
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.



*Écoles  
Géné*  
DICTIONNAIRE

# D'ÉPIGRAPHIE

CHRÉTIENNE,

Renfermant

## UNE COLLECTION D'INSCRIPTIONS

Des différents pays de la chrétienté, depuis les premiers temps de notre ère;

SUIVI

D'UNE CLASSIFICATION GÉOGRAPHIQUE DES INSCRIPTIONS,

ET AUGMENTÉ

DE PLANCHES, *FAC-SIMILE*, ET D'UNE LISTE D'ABRÉVIATIONS SERVANT A DÉCHIFFRER  
LES INSCRIPTIONS DES DIFFÉRENTS SIÈCLES.

PAR M. X<sup>\*\*\*</sup>.

PUBLIÉ

PAR M. L'ABBÉ MIGNE.

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

---

TOME PREMIER.

---

DEUX VOLUMES, PRIX : 14 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,  
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE  
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1852.

A SON ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME

MONSEIGNEUR LE CARDINAL ANGELO MAÏ.

ÉMINENCE

Daignez me permettre de publier sous vos auspices et de vous offrir un choix d'inscriptions chrétiennes formé en grande partie de l'important Recueil que vous avez donné dans le tome V<sup>e</sup> de la *Nouvelle Collection d'anciens écrivains* (1).

Au nombre des difficultés qu'implique la réalisation du projet d'une Épigraphie générale chrétienne, celle de la limite chronologique qu'il faut choisir et à laquelle il convient de s'arrêter, n'est pas la moindre.

Vous avez pris pour dernière époque chronologique la fin du x<sup>e</sup> siècle, et n'avez admis dans votre belle Collection que des inscriptions antérieures à l'an 1000

Divers savants, en s'occupant plus particulièrement de préparer les plans d'une épigraphie française, ont cru pouvoir étendre cette limite et recueillir les inscriptions concernant l'histoire de notre pays jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle.

C'est la limite à laquelle je me suis aussi arrêté le plus souvent dans les additions nouvelles que j'ai jointes à votre Recueil, en le distribuant par ordre alphabétique et géographique; toutefois, je n'en ai pas fait une loi absolue, et l'on ne s'étonnera pas de trouver quelquefois dans ce Dictionnaire des inscriptions appartenant aux deux siècles suivants.

Quelque incomplète que soit cette collection, quelques lacunes qu'elle présente, nous osons espérer qu'elle fournira des matériaux d'une étude intéressante au clergé et aux personnes désireuses de s'instruire de la science épigraphique

Daignez l'accueillir avec indulgence, Monseigneur le Cardinal, et daignez croire que je suis avec le plus profond respect,

de Votre Éminence révérendissime,

le très-humble et très-dévoué serviteur,

X\*\*\*

19949  
21/12/91  
Paris, juillet 1852.

(1) *Scriptorum veterum Nova Collectio e Vaticanis codicibus edita ab Angelo Mai, t. V, Rome, 1851, in 4°.*

# DICTIONNAIRE

## D'ÉPIGRAPHIE CHRÉTIENNE.

### A

**ACROSTICHES** dans les Epitaphes. Voyez **DJON**, et à la suite du mot **CHRONOGRAPHE**.

**ADRIA**, près de Rovigo, dans le royaume Lombardo-Vénitien, en Italie.

Aux portes de l'église della Tomba.

#### I.

† Ad honore beati Ioh̄ Bapt̄a Ioh̄ ep̄c fieri curavit post iud. I.

(C'est-à-dire : Ad honore (sic) beati Johannis Baptista (sic), Johannes episcopus fieri curavit post indictionem primam.)

Cet évêque d'Adria, du nom de Jean, a été omis par Ughelli dans l'*Italia sacra*. Muratori pense qu'il vivait au ix<sup>e</sup> siècle, et avant Léon qui siégeait en 860.

(*Cardinal Mai*, pag. 101.)

#### II.

In nomine Domini  
Jesu Christi  
Temporibus  
domino Bono episcopo (1)

†

et Romualdos  
Lupici presbyteri  
. . . Sancto Johanni  
magister Julianus  
et Julianus Martinus  
per indictionē XV renovata  
fons.

(*Cardinal Mai*, 177,3.)

**AFF LIGHEM**, ancienne abbaye de Saint-

(1) Apud Muratorium, pag. 1895, 5 : *Hinc deducitur baptisterium ipsum fabricatum vel renovatum fuisse indictione xv sub regimine episcopali antistitis Boni, sacerdotio illius ecclesie fungentibus Romualdo et Lupico. Operis hujus artifices fuere duo eodem nomine Juliani, et alter vocabulo Martinus. Quoniam vero tempore floruerit Bonus iste episcopus, ex nullo alio antiquitatis monumento discimus. Is certe catalogo episcoporum Hadriensium apud Ughellium in Italia sacra est adjungendus. A. M (Les notes signées de ces lettres sont de M. le cardinal Mai.)*

Pierre et Saint-Paul au diocèse de Malines, en Belgique.

*Epitaphe d'une fille de Philippe-Auguste roi de France, et d'Agnès de Méranie.*

MARIA Philippi Regis filia, quondam Philippi marchionis Namurcensis, et postea Henrici Brabantæducis uxor, femina omnium pulcherrima, hic petiit sepeliri anno MCCXXXVIII Kal. Aug.

(LABBE, *Theas. Epist.*, p. 615.)

**AGRIMONTE**, en Lucanie, dans le royaume de Naples.

*Inscription dans la cathédrale.*

D. O. M. IMP. M. FLAVIO VALER. CONSANT.

(Deo optimo maximo imperante Marco Flavio Valerio Cons[tantino].)

(*Cardinal Mai*, p. 3 ; UGHELLI, *Italia sacra*, t. VII. p. 493.)

**AIGUESMORTES**. La ville d'Aiguesmortes, si intéressante par ses souvenirs, méritait bien d'être l'objet d'un travail spécial à une époque où les plus modestes de nos cités trouvent des historiens ou du moins des annalistes. L'ouvrage de M. di Pietro (1) se distingue entre toutes les histoires particulières de villes qui ont paru depuis quelques années, par l'érudition des recherches et surtout par ce talent, assez rare de nos jours, qui consiste à choisir avec discernement, et à raconter, dans un langage clair, sobre et élégant sans emphase, tous les faits locaux dignes de mémoire. Une première édition de ce livre avait paru en 1821, sous le titre de : *Notice sur la ville d'Aiguesmortes*. M. di Pietro a reconnu que ce travail était incomplet ; il s'est livré à de nouvelles investigations ; il a compulsé les archives de la ville, et l'ouvrage qu'il a donné au public n'est plus une simple notice, mais une histoire approfondie et développée de la cité de saint Louis. Après un premier chapitre, qui

(1) *Histoire d'Aiguesmortes* par F.-Em. di Pietro. Paris, imprimerie de Guyot et Scrobe ; librairies de Furne et Perrotin, et de Damoulin. In-8° de 504 pages, avec une vignette et une carte.

traite de l'aspect général d'Aiguesmortes et de son territoire, l'auteur s'occupe de l'origine de la ville. Quelques écrivains, croyant qu'on devait chercher, sur le territoire d'Aiguesmortes, l'emplacement des fosses Marianes creusées par Marius, attribuaient à ce général romain la fondation de cette ville. M. di Pietro, après D. Vaissète, se prononce contre cette opinion. Il avoue qu'on ne peut faire que des conjectures sur l'époque où des habitations commencèrent à s'établir sur les bords de la grande Roubine, canal dont l'existence a précédé sans doute celle de la ville, et qui a dû en être le principe. Tout ce qu'on sait, c'est que sur le sol actuel d'Aiguesmortes s'éleva, à la fin du viii<sup>e</sup> siècle, la tour de Matifère, bâtie par Charlemagne, pour défendre la côte et protéger une réunion de colons, comme on le voit dans un diplôme daté du mois de juillet 791, par lequel cet empereur donne à Corbilien, abbé de Psalmodi, et à ses successeurs, cette tour de Matifère « qu'il avait fait construire. » Aiguesmortes n'a d'autre histoire, dans ces premiers temps, que celle du monastère de Psalmodi, dont elle était une dépendance. M. di Pietro, en traitant, dans le chapitre 3, des faits de cette époque reculée, se borne donc à suivre les annales de l'abbaye elle-même. La ville et son port commencèrent à être plus connus au xii<sup>e</sup> siècle. Un roman célèbre, composé en 1178, l'*Histoire de Pierre de Provence et de la belle Maguelone*, en fait mention. Mais c'est au siècle suivant qu'Aiguesmortes acquit une véritable importance. Saint Louis acheta, en 1248, de Raimond, abbé de Psalmodi, le territoire de la ville, accorda de nombreux privilèges aux habitants, y jeta les fondements d'une forteresse, la tour de Constance, et fit faire à son port des travaux considérables. L'histoire d'Aiguesmortes prend dès lors un intérêt réel. Après avoir raconté l'embarquement de saint Louis dans ce port en 1248, l'auteur revient sur une question géologique très-controversée, qui se rattache naturellement au sujet de son livre, et qu'il avait déjà traitée dans sa première édition en 1821. Un grand nombre d'écrivains ont prétendu que depuis le règne de saint Louis, la mer s'est retirée de tout l'espace qui sépare aujourd'hui Aiguesmortes du rivage. M. di Pietro prouve que cette assertion est erronée, et que la ville se trouvait, au xiii<sup>e</sup> siècle comme aujourd'hui, située à une lieue environ de la mer. Des débris de sépultures du moyen âge découverts récemment entre la ville et le rivage, le démontrent évidemment. C'est là, près d'un lieu appelé *les Tombes*, que s'élevait l'hôpital que saint Louis fit bâtir pour les croisés et les pèlerins. « Ainsi, dit l'auteur, ces ruines sont demeurées pour nous rappeler la piété de ce monarque et pour nous désigner en même temps la place où deux fois il quitta le sol de la France. » Non loin des Tombes, la direction du Canal-Vieil et la tradition indiquent l'emplacement du *grau Louis*, dont le nom subsiste encore, et en face duquel s'ouvre sur la côte le large bus-

sin où mouillèrent les vaisseaux de saint Louis. Nous regrettons de ne pouvoir suivre plus loin M. di Pietro dans les développements de son savant et curieux travail. Le récit des faits historiques proprement dits est suivi de la description d'Aiguesmortes et de ses monuments, parmi lesquels l'auteur n'a pas oublié la statue de saint Louis inaugurée récemment sur la place de l'hôtel de ville. On lit également avec plaisir et avec fruit des notices biographiques sur les hommes célèbres qu'Aiguesmortes a vus naître, et de judicieuses réflexions sur le climat, l'industrie et le commerce de cette ville. Des pièces justificatives terminent le volume. Nous y avons remarqué particulièrement les lettres de privilège accordées par saint Louis aux habitants d'Aiguesmortes en 1243 et 1248.

AIX en Provence, département des Bouches-du-Rhône, en France.

## I.

*Inscription du iv<sup>e</sup> au v<sup>e</sup> siècle.*

Epitaphium præfæcti eujesdam et (sic) (1) ethnico Christiani facti.

Stemmata præcipuum trabebatis fascibus ortum

In edium leti hic sopor altus habet

Qui post patricia præclarus Cimjola rector (2)

Subjecit Christi colla subactu jogo (3)

Postponens ultra mundi protendere pompas

Et notens domeno (4) solvere vota malens

[sic] (5).

Sic gemens (6) Felix perfunctus munere gaudet

Egregius mundo placet (7) et Domeno

Hoc tomolo ejus tantum nam membra quiescent

Lætatur patria meus, paradise, tua.

(Inscript. en vers, par M. ROUARD, Aix, 1859.)

M. Rouard, au 2<sup>e</sup> vers, n'hésite pas à changer *in odium* en *Evodium*, correction heureuse par laquelle il s'agirait ici d'Evodius, consul en 386 avec Honorius, et préfet du prétoire des Gaules. C'est d'Evodius que Sulpice-Sévère a dit : *Consul Evodius, vir quo nihil unquam justius fuit.*

(Mémoire de la Soc. arch. du Midi, tom. IV, pag. 259.)

## —

## II.

.. .. Oiat....

Basilio episcopo

Anno xxiii

viii die. ii t

... no octobris

Turcio Asterio consule

Trouvée par le président de Saint-Vincent, dans le cimetière de Saint-Laurent le

(1) Peut-être pour ex (?)

(2) rector.

(3) subacta jogo.

(4) domno.

(5) malo (?)

(6) gemino.

(7) placitus-mundo.

premier établi à Aix par les chrétiens, cette épitaphe prouve que Basile était évêque d'Aix sous le consulat de Turcius, Rufius, Apronianus, Asterius (494), ce qui, jusqu'ici, était douteux. Papon croit que le chiffre XXIII indique l'année de l'épiscopat de Basile. Il peut aussi se rapporter à l'âge du mort, d'autant que ce qui suit : VIII die (huit jours), serait une mention tout à fait inutile s'il s'agissait de l'épiscopat de Basile. Ce Basile est déjà cité comme prêtre en 449, mais cela ne prouve rien quant à l'époque de son élection au rang épiscopal.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, tom. IV, pag. 257.)

## III.

*Châsse dans la sacristie de la cathédrale.*

Hic ossa Scorum Menelfali episcopi,  
Nec non Armentarii ab ecclesia beati Laurentii  
Transvecta posita sunt.  
Transitus Menelfali X Cal. Maii  
Armentarii vero Non. Octob.

On croit qu'Armentaire succéda à Lazare, évêque d'Aix, vers 420, et que Menelfale le remplaça. Ni l'un ni l'autre n'est cité dans le *Gallia Christiana* au nombre des évêques d'Aix.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, tom. IV, pag. 258.)

## IV.

*A l'église Saint-Sauveur avant la Révolution.*

Hic in pace requiescet AMUTOR, Qui post acceptam poenitentiam migravit ad Dominum, ann. LXV. menses VII. dies XV. depositus S. D. (sub die) VIII Kalendas Januariarum Anastasio V. C. (viro clarissimo) consule.

(*Voyage dans le Midi du Millin; Mém. de la Soc. arch. du Midi*, tom. II, pag. 196; LABBE, *Thes. epit.*, pag. 486.)

## V.

*Autrefois chez M. de Saint-Vincens.*

D. M. S. defunctus est Capreolus vixit annos III. menses II dies III horas III. pater ꝛ fecit.

Les sigles D. M. S. pourraient s'expliquer, *Dis manibus sacrum*, si le monogramme n'indiquait pas une tombe chrétienne et ne donnait la signification : *Deo maximo sacrum*.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, tom. II, pag. 181.)

## VI

1277. — *A la cathédrale.*

Anno Domino millesimo cccxxvii xxi (1) octobris, hic tumultata sunt intestina et cetera viscera

(1) x. xi pour x KL.

Jon. (1) Atant Cistericen. Epi. qui reliquit (2) pro anniversario suo xxx soldos hic annuati (5). Super domn. suam. Orate pro eo.

Jean Alanus, compté quelquefois par erreur au nombre des archevêques d'Aix, mourut en 1277 évêque de Sisteron.

Voy. *Gallia Christiana*, 1838.

*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 299.)

## VII.

*Épitaphe de Peirese, par Honoré Bouche.*

TÉrtla LYXqVa se CanCro faX eXtVltorbls,  
Pel resCVm seXIis ContVMVLAVIt aqVls.  
Obiji Aquis Sextiis die Jouis 25 Junij. an. 1657.  
M. CCCC. LL. L. XX. XX. VV. VV. VV. VV. IIII. II.

(LABBE, *Thes. Epitaph.*, p. 135.)

## VIII.

(Lieu incertain.)

*Épitaphe de Pierre Pitou.*

Si dVas LYgere pLaCel, LYgete CaMoenæ :  
PihæVs Vester PithVs oCCVbVlt.  
M. CCCC. LL. L. VV. VV. VV. VV. IIII. I.

(LABBE, p. 136.)

Voy. au mot CHRONOGRAPHES de notre *Dictionnaire*, d'autres épitaphes analogues aux deux dernières.

AIX-LA-CHAPELLE, en Prusse

## I

*Vers sur Charlemagne, attribués à Paul ou à Aleuin.*

De Carolo magno versus dñi magistri in aula.

Hanc tibi, praeursor Dni, FRADULFUS opinam  
Condidit ornatau divinis cultibus aulam ;  
Vota tibi reddens supplex quae voverat olim,  
Exiit primum cœpit dum nosse laborem.  
Annuit bis CAROLUS dietis pulcherrimus heros,  
Quem placidum voluit vestris sibi reddere Christus  
Pro meritis famulum magnis et honoribus auxit.  
Nunc sibi solvendi voti est concessa potestas.

(*Cardinal MAÏ*, pag. 102 ; DUCHESNE, *Script. Rer. Francic.*, tom. II, pag. 645.)

## II.

*Épitaphe de Charlemagne, à la basilique de Sainte-Marie, d'après Eginhard.*

SVb hoc conditorio situm est corpus KAROLI,  
Magniatque Orthodoxi Imperatoris, qui Regnum  
Francorum nobiliter ampliavit, et per annos 47.  
feliciter rexit. Decessit septuagenarius anno ab  
Incarnatione Domini 814. Indictione 7. quinto  
Kalendas Februarias.

## III.

*Autre épitaphe de l'empereur, d'après Agobard, archevêque de Lyon, et d'après un manuscrit de La Novalaise.*

KAROLVS Rex Francorum atque Imperator et  
Patricius Romanorum postquam 76. annis vite

(1) Joannis.

(2) reliquit.

(5) annuatim.

vixerat in sæculo migravit ex orbe quinto. Kal. Februarij. Nam regna tenens ipsa quadraginta et sex annis feliciter, jam ab Incarnatione Domini annul evoluti octocentis et quatuordecim, Sic enim in suo Epitaphio legitur :

Aurea cælorum postquam de Virgine Christus Sumpserat apta sibi mundi pro crimine membra, Jam decimus quartus post centies octo volabat Annus fluctuagij meruit quo fœnuda seclī Ætherei, CAROLUS, Francorum gloria gentis, Æquora transire et placidum cōprehendere portū Qui deciesque quater per sex feliciter annos Sceptra tenēs regni et regno Rex regna rejūgēs Febrō migravit quinto-ari-ex orbe Kalendas, Septuaginta sex vite qui terminat annos. Quapropter flagito precibus si flecteris vllis Quique huins relegis versus epigiānata Lector, Astriferam Caroli teneat, die, spiritus arcem.

## IV.

*Autre épitaphe.*

Tutor opum, vindex scelerum, largitor hororum,  
CAROLUS orbis honor, orbis et ipse dolor.

## V.

*Autre dans Ciacconius, Vit. Pontificum Rom.*

Magni Caroli Regis Christianissimi Romanorum-  
que Imperatoris corpus hoc sepulcro conditum  
jacet.

(LABBE, *Theo. epit.*, pag. 369.)

## VI.

*De Carolo M. versus domini magistri in aula,  
sive is Paulus diac. sive Alcuinus fuit.*

Culmina cernenti lectori littera prome  
Fardulfus Carolo condidit ista suo.  
Quem quondam proprie fuerat dum sceptrā secutus  
Gentis in adversas fata tulere vias.  
Attamen hic fidei dominis servavit honorem,  
His regni quamvis ultima meta foret.  
Tandem victoris Caroli felicibus armis  
Cessit, et in melius fors sibi cessit iter.  
Huic quoque dum fidei salvaret mmera regi,  
Rex sibi præcelsus plurima dona dedit.  
Iater que sancti Dionysi rector ut aule  
Fieret indulsit pacificus Carolus.  
Hanc benefactori construxit providus ædem,  
In qua cum famulis gaudet ipse suis.  
Ipsè suis servis fidei quos vincula nectunt  
Lætitanam princeps præbeat arripotens.  
More tamen veterum consurgere iussit avorum  
Culmina, præfulgent regis honore domus.  
Ut quoties regni pœclara palatia lustrat,  
Fardulli famuli sit memor ille sui.

(Cardinal Mai, pag. 276.)

ALADJA, sur la route de Caraman à Seflekch, en Asie Mineure, ou Turquie d'Asie.

M. le comte de Laborde, dont tout le monde connaît les grands voyages et les savantes publications, a découvert, au milieu des ruines de l'antique église d'Aladja, une inscription chrétienne qu'il a fait connaître dans la *Revue archéologique* de 1847, t. IV, pag. 173.

L'inscription est gravée sur le rocher qui supporte l'église et le couvent d'Aladja, et dans les flancs desquels ont été creusés de

nombreux tombeaux. En voici la lecture et la traduction d'après M. de Laborde :

Ἐνθάδε κατέκειται  
Ταράσιος, δις γενόμενος  
πρεσβύτερος καὶ παραμονάριος  
παροινήσας ἐν τῷ τόπῳ  
τούτῳ ἀπὸ ὑπατείας Γαδ-  
λαίππου, ἰνδικτιῶνος, ἰδ. ἕως ἰνδικτιῶνος  
ὑπατείας. . . . . ζήσας τὰ  
πάντα ἔτη. . . . .

## Traduction.

Ici repose Tarasius, deux fois prêtre (de cette église) et desservant (sacristain) ayant exercé les fonctions sacerdotales en ce lieu depuis le consulat de Gadalaippus, la 14<sup>e</sup> indiction, jusqu'à la... indiction sous le consulat de... il a vécu en tout.... ans.

Le παραμονάριος est le titre officiel de l'ecclésiastique chargé de la garde d'un édifice religieux ; il répond à celui de mansionarius ou custos de l'Eglise latine. La 14<sup>e</sup> indiction correspond à l'année 461, qui eut pour consuls Dagalaiphus et Sererinus ; seulement, et ce point est digne de remarque, le nom de ce consul, écrit par un contemporain, est ici Gadalaippus. « Que ce fait serve d'enseignement aux voyageurs, ajoute avec raison M. de Laborde, et leur apprenne à ne dédaigner aucun monument. Qui se serait attendu à trouver, dans la modeste épitaphe d'un pauvre prêtre grec, au milieu des ruines d'un couvent du Taurus, une rectification aux fastes consulaires de l'empire romain ? »

ALAIS, département du Gard, en France.

*Inscription de l'an 1250 à la cathédrale.*

Anno incarnati Verbi MCCL.... Septembris,  
obiit ORAGIST Sacerdos.

(Mémoire de la Soc. archéol. du Midi,  
tome III, pag. 198.)

ALBA, dans le Montferrat, dans le royaume de Piémont, l'ancienne Alba Pompeia.

Imp. Cæsari. Fl. Val.

Constantino pio fel.

invicto aug.

divi Const(antini) pii aug.

filiò civitas Albe

Pompeie hono reip. nato.

(Cardinal Mai, 2<sup>to</sup>, 3; VERNAZZA, *Mon.  
Alb. Pomp.*, pag. 36.)

ALBENGA, en Piémont.

*Autrefois au palais Costa, aujourd'hui au palais Balestrini.*

Constanti virtus studium victoria nomen

Cum recipit Gallos, constituit Ligures.

Mœnibus ipse locum dixit duxitq. recepti

Fundamenta solo, inraq. parta dedidit.

Cives tecta forum portus commercia portas

Conditor exstructis ædibus instituit.

Dumque refert orbem, me primam protulit urbem.

Nec remittit titulo limbo nostri loqui.

Et rabidos contra fluctus gentesq. nefandas

Constanti murum nominis opposuit.

(Cardinal Mai, p. 327; Mur., p. 692,  
3; BURMAN., *Anthol.*, t. I, p. 472.)

ALBI, chef-lieu du département du Tarn, en France.

La description de Sainte-Cécile d'Albi par M. Crozes renferme un grand nombre d'inscriptions conservées dans cette église. A défaut de cet ouvrage assez récent et que nous n'avons pu trouver à la Bibliothèque nationale, nous donnerons le compte rendu qu'en a lu M. le baron de Guilhermy, dans le sein du comité des arts et monuments (1).

*Rapport fait au Comité des arts et monuments par M. de Guilhermy, membre du comité, sur la monographie de la cathédrale d'Albi, publiée par M. H. Crozes.*

Vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur la *Monographie de la cathédrale d'Albi*, par M. Hippolyte Crozes. C'est d'après la demande de l'auteur que le comité a confié l'examen de cet ouvrage à l'un de ses membres. Dans une lettre écrite à notre président, le 19 janvier dernier, M. Crozes déclarait qu'avant de modifier et d'étendre son travail primitif, comme il en avait formé le projet, il recevrait avec reconnaissance les observations et les conseils que le comité voudrait bien lui adresser.

Deux éditions de la *Monographie de la cathédrale d'Albi* ont déjà paru. La seconde, publiée en 1850, présente, comparativement à la première, de nombreuses et très-notables améliorations. L'ouvrage se divise en quatre parties : notice, appendice, notes et explications, biographie. La première contient une description sommaire de l'édifice. Dans la seconde, l'auteur expose ses idées sur le symbolisme de l'architecture et de l'ornementation, soit peinte, soit sculptée, de l'église de Sainte-Cécile. La troisième est consacrée à une description particulière et plus détaillée des peintures, des sculptures et des monuments funéraires. Enfin, l'histoire de l'église d'Albi, et des prélats qui l'ont gouvernée depuis saint Clair au III<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'archevêque aujourd'hui placé à la tête de cet illustre diocèse, remplit la quatrième et dernière partie. Nous croyons que, dans la nouvelle édition qu'il prépare, M. Crozes ferait bien de fondre ensemble les trois premières parties, qui n'en doivent former réellement qu'une seule. Il trouverait dans ce système l'avantage de grouper des faits qui se servent mutuellement de preuves. La division que je viens de vous faire connaître, Messieurs, résulte d'ailleurs bien moins d'un plan arrêté d'avance, que de retouches successives faites au premier travail.

La notice est un discours élégant, facile, agréable à lire, sur les beautés de la cathédrale. Ce serait plutôt un guide pour les gens du monde qu'un travail véritablement archéologique. L'auteur a craint évidemment d'effaroucher ses lecteurs en leur présentant une trop grande abondance de détails techniques et de recherches minutieuses. Nous sommes persuadé, d'après l'exa-

men auquel nous nous sommes livré, que M. Crozes aurait pu, sans rien sacrifier de l'élégance de son style, traiter avec plus de développement les importantes questions d'esthétique, d'icônographie sacrée et d'archéologie qui ressortaient naturellement de son sujet. La forme n'y aurait pas perdu, et le fond y aurait beaucoup gagné. Aujourd'hui d'ailleurs, les personnes qui semblent les plus étrangères aux études sérieuses, trouvent un singulier plaisir à être initiées aux mystères les plus secrets de nos vieux monuments. Nous prions donc M. Crozes de nous donner prochainement un inventaire aussi complet que possible de toutes les richesses de sa belle cathédrale. Nous lui demanderons surtout de nous dire tout ce qu'il aura pu savoir des artistes qui ont couvert de si magnifiques peintures la grande voûte et les chapelles de Sainte-Cécile. Un seul nom ancien se trouve cité dans la *Monographie*, celui de Jean-François Doneja, peintre d'Italie, qui se lit en latin, avec la date 1513, sur une cartouche de la voûte. Mais il n'est pas possible d'admettre qu'une œuvre aussi considérable ait été entreprise et conduite à sa perfection par la même main. Nous avons la conviction qu'une colonie entière de peintres et d'ornementistes a travaillé aux peintures de Sainte-Cécile, et nous ne nous résignerons pas facilement à croire qu'il ne soit resté dans les archives locales aucune trace de son passage. L'artiste qui a dirigé l'œuvre, peut-être celui dont nous venons de rappeler le nom, n'était pas un de ces hommes vulgaires qui abandonnent leur patrie sans y laisser un souvenir. Peut-être faudrait-il aller chercher jusqu'en Italie des renseignements précis sur la vie et sur la réputation des peintres de Sainte-Cécile, sur leurs ouvrages antérieurs et sur les causes qui ont déterminé leur émigration en France. Quelle était aussi cette Lucrèce Cantora de Bologne, dont le nom se trouve dans une chapelle de la cathédrale et dans les galeries, au milieu d'emblèmes et de devises? Nous rappellerons à ce sujet à M. Crozes les nombreuses inscriptions recueillies sur les peintures d'Albi, et communiquées à notre comité par M. Clément Compayré, correspondant (*Bulletin archéologique*, t. II, p. 43, et t. III, p. 401). Les peintures de la chapelle de l'hôtel de Cluny à Paris, exécutées par les soins de Jacques d'Amboise, offrent la plus grande analogie avec celles que le cardinal Louis d'Amboise fit faire dans sa cathédrale. En recherchant l'origine des unes, M. Crozes pourrait découvrir aussi celle des autres. Cette illustre maison d'Amboise, dont la noble magnificence est encore attestée par tant de monuments, et qui a laissé dans l'histoire un si glorieux renom, serait bien digne d'avoir un chapitre consacré à sa mémoire dans la prochaine édition de la *Monographie de Sainte-Cécile*. M. Crozes nous apprendrait quelle influence ont exercée sur les progrès des arts, dans la période qui a immédiatement précédé la renaissance en France, des

(1) *Bulletin des Comités*, nov. 1851, p. 234.

monuments comme ceux que la maison d'Amboise a laissés à Rouen, à Gaillon, à Paris, à Clermont et dans le diocèse d'Albi. Jamais famille ne s'est montrée plus éclairée et plus généreuse dans sa protection accordée à tous les genres de mérite.

C'est dans l'appendice que M. Crozes s'est occupé de la question du symbolisme. Je suis, pour ma part, tout à fait disposé à accepter l'explication donnée par l'auteur du système suivi dans l'arrangement des peintures de la voûte. Les deux Testaments sont en présence. Les personnages de l'ancienne loi représentent la génération temporelle du Sauveur, les promesses, les figures, les prophéties. A mesure qu'on approche de Jésus-Christ, placé dans l'abside, les figures deviennent plus claires, les prophéties plus nombreuses et plus positives. Puis enfin apparaît le fils de Dieu, le type des figures bibliques, le désiré des patriarches et des prophètes, entouré d'un merveilleux cortège d'apôtres, de martyrs, de docteurs, de confesseurs. Au milieu de cette imposante assemblée, une place d'honneur a été donnée, en mémoire de sainte Cécile, aux vierges chrétiennes et aux saints personnages qui se sont particulièrement voués à célébrer les louanges de Dieu, soit par le chant, soit avec le secours des instruments. Nous demanderons seulement à M. Crozes de rendre son explication plus sensible et plus évidente en lui donnant pour accompagnement un plan indicateur de la place occupée par chaque personnage.

Nous n'avons pas été aussi frappé que M. Crozes des intentions symboliques qui se manifesteraient dans le plan de la cathédrale d'Albi. Nous avons peine à croire qu'on puisse retrouver la figure du corps du Christ expirant dans un édifice qui, comme celui-ci, n'a pas même la forme d'une croix. Le clocher, placé au bout de la nef à l'Ouest, représenterait la tête, et le chœur la partie inférieure du corps. Ce serait le contraire de ce qui arrive ordinairement dans les grandes églises cruciformes. D'ailleurs, en supposant le corps du Christ ainsi placé sur la croix, il regarderait l'Orient, ce qui est contredit par toutes les traditions. Suivant la croyance constante des saints Pères, le Christ sur le Calvaire avait le visage tourné vers les nations occidentales, comme pour les appeler d'une manière particulière à la grâce de la rédemption.

La lecture de la partie du livre de M. Crozes réservée aux notes nous a confirmé dans les regrets que nous avons déjà exprimés. Nous continuerons à réclamer une plus grande abondance de détails de toute espèce, et à prier l'auteur de n'épargner dans sa prochaine édition aucune de ces descriptions d'attributs, de costumes, de mise en scène pour ainsi dire, qui peuvent donner la clef du système suivi dans la décoration générale de l'édifice. Dans la multitude de saints personnages qui couvrent les voûtes, une figure de saint Louis nous paraît digne d'un intérêt tout spécial. Elle

date des premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Peut-on croire qu'elle ait été peinte d'après quelques-unes des nombreuses représentations authentiques de ce grand roi qui subsistaient encore à cette époque, et qui depuis ont été complètement détruites? Nous signalons cette question aux études de M. Crozes. Les inscriptions funéraires remplissent tout un chapitre. Une description de plusieurs monuments sur lesquels elles sont gravées semblerait nécessaire.

M. Crozes a rassemblé dans la biographie une foule de renseignements tout à fait curieux sur l'église d'Albi, sur les saints locaux, sur les droits et les prérogatives des évêques, sur certaines cérémonies particulières à la cathédrale ou au diocèse. Il nous indique la date précise de la fondation de plusieurs villes importantes, telles que Castres, Gaillac, Lombès, etc. Il fait l'histoire de la cathédrale, en écrivant celle des prélats qui l'ont construite et embellie, et en rappelant les faits mémorables qui se sont passés autour de ce monument.

Nous engagerons, en terminant, M. Crozes à revoir la terminologie dont il a fait usage dans les parties les plus anciennes de son travail, et qui s'est modifiée depuis à mesure que la langue de l'archéologie chrétienne a pris plus d'assurance et de netteté. Nous avons cru remarquer aussi quelques légères erreurs dans des indications d'armoiries, et dans la traduction en français des noms latins de quelques diocèses ou monastères. L'auteur reconnaîtra facilement ce que nos doutes pourraient avoir de fondé.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les principes professés dans la *Monographie de Sainte-Cécile* sur les mutilations et les restaurations de nos monuments du moyen âge, sont ceux que le comité a constamment cherché à répandre par la publication de son *Bulletin*.

Que l'excellente notice dont je viens, Messieurs, de vous faire connaître bien sommairement la valeur, se transforme donc en un grand et beau livre. La cathédrale d'Albi est digne assurément d'un pareil honneur, et M. Crozes a prouvé qu'il réunit toutes les conditions nécessaires pour mener à bonne fin une œuvre aussi importante.

Nous ferons suivre le rapport de M. de Guilhermy par l'extrait d'une notice intéressante, sur la cathédrale d'Albi due à M. S. Dauriac, de la Bibliothèque nationale, en faisant toutes nos réserves sur les questions diverses que touche l'auteur. Sa notice, publiée chez Dumoulin, en 1831, a pour titre : *Preuves de l'existence de deux églises dédiées à sainte Cécile dans l'Albigeois, au X<sup>e</sup> siècle.*

L'origine de la première cathédrale d'Albi, dit M. Dauriac, est assez incertaine. Cette église n'est point signalée dans les historiens anciens; et nos écrivains modernes n'hésitent pas à en faire remonter la construction aux premiers temps du christianisme dans l'Albigeois. Mais cette opinion ne repose sur aucune preuve, et, quoiqu'elle

soit généralement acceptée, nous pensons qu'on ne doit pas lui accorder plus de confiance qu'à celle qui reconnaît saint Clair pour premier évêque de ce pays.

Malgré l'antique légende qui veut que saint Firmin, disciple de saint Honest et de saint Honorat, deuxième évêque de Toulouse, ait fait connaître les vérités de la religion chrétienne aux peuples de l'Albigeois (1), une tradition plus accréditée dans le pays en attribue la gloire à saint Clair, dont on ne connaît pas bien l'origine, et que l'on nomme tantôt évêque, apôtre, prêtre ou simple laïque (2). Les auteurs de la vie de ce saint le font venir d'Afrique à Rome, et ils disent qu'envoyé dans les Gaules pour y porter la lumière de l'Évangile, il convertit les peuples de la Narbonnaise avant d'entrer dans l'Albigeois. On affirme encore, d'après ses actes, qu'il ne borna pas là sa mission, et on pense que, toujours poussé par l'esprit de Dieu, il parcourut successivement les villes de Bourges, Limoges, Périgueux, Bordeaux, Auch et Lectoure où il trouva enfin le martyr (3).

Doit-on croire qu'un même saint ait prêché dans tous ces lieux ? C'est une question assez difficile à résoudre. Les Bollandistes et Le Nain de Tillemont avouent qu'il n'y a rien de certain dans la vie de saint Clair, et nous pouvons ajouter qu'on ne trouve aucun document qui justifie les prétentions de l'église d'Albi à le considérer comme son premier évêque. Cependant on peut croire que cette église eut pour fondateur quelque élève de saint Saturnin ou de ses disciples. Saint Firmin, qui avait été instruit par saint Honest, se fit probablement accompagner de saint Clair, qui avait déjà commencé ses prédications à Cologne, et te ville à quelques lieues de Toulouse; puis il dut le laisser à Albi pour y continuer son œuvre. Si maintenant on admet que ce saint, ne renonçant pas à ses courses apostoliques, ait été chercher le martyr à Lectoure, nous pensons qu'il doit être regardé moins comme le premier évêque d'Albi que comme l'apôtre de l'Aquitaine.

Nous venons de dire que l'on ignorait l'époque précise de la fondation de Sainte-Cécile. En effet, on ne trouve pas un mot dans les historiens anciens qui puisse guider dans une semblable recherche. Mais si l'origine de cette première cathédrale reste couverte d'un voile, l'emplacement qu'elle occupait *in declivi ripe Tarni* (4), n'a pu échapper aux recherches d'un savant pour lequel le midi de la France n'a peut-être plus rien de caché. M. du Mége a découvert les substructions de cet édifice auprès de l'évêché, dans le jardin des Frères de la doctrine chrétienne; il a retrouvé quelques

ares de l'ancien cloître dans une maison particulière : ces ares sont à plein cintre. Enfin, guidé par des traces certaines qui lui ont permis de constater qu'une porte latérale s'ouvrait au nord-est, et par des colonnes extérieures qui devaient servir à la décoration des contreforts, cet infatigable antiquaire a pu lever le plan de l'ancienne cathédrale. Ce monument avait environ cinquante-sept mètres de longueur, et il était situé entre l'ancien palais des comtes d'Albi et la métropole actuelle (1). Avant la découverte de M. du Mége, un écrivain albigeois avait reconnu quelques-unes de ces ruines, mais il leur attribua une autre origine. Il crut y retrouver les vestiges d'un château-fort qui commandait à la rivière du Tarn et défendait la commune de Castelviel, actuellement réunie à la ville d'Albi (2). Aujourd'hui l'opinion de l'archéologue toulousain a prévalu, et personne ne doute qu'il ait retracé les fondations de la première cathédrale d'Albi.

La position qu'occupait cette église étant établie, nous pouvons indiquer quelques-uns des lieux qui l'entouraient au XII<sup>e</sup> siècle. Et d'abord, on travaillait encore aux constructions du cloître en 1079, et les chanoines n'étaient point forcés d'y vivre en commun : aussi l'évêque Frotard ne pouvait-il les soumettre à son obéissance (3). Devant ce même cloître s'étendaient des pâturages appartenant à Arnaud d'Alaman et à Aimar, son frère, qui en firent don au chapitre entre les mains de l'évêque Humbert vers l'an 1130 (4); une rue venait vers l'église, dans la partie opposée à la rivière, et elle se continuait jusqu'à un ruisseau sortant du jardin des chanoines; enfin ce ruisseau, dit de *la Barreira*, une nouvelle rue et un fossé formaient la clôture de la cathédrale du côté du Castelnau (5). Un traité conclu entre Guillaume Petri et ses chanoines, en 1209, nous apprend qu'à cette époque l'évêque avait toutes les terres ou prés de *la Torreta*, depuis les murs de la ville jusqu'à ceux du chapitre, auprès de l'église de Sainte-Cécile. Il les céda aux chanoines qui lui donnèrent alors en échange les prés de *las Bacconas*, qui étaient entre le ruisseau de *la Barreira* et le château de l'évêque (6).

Cependant Massol est tombé dans une erreur très-grande sur le nom de cette ancienne église, en affirmant qu'elle avait été placée sous l'invocation de la Sainte-Croix. Cet historien pensait sans doute que l'ancienne vénération du peuple albigeois pour

(1) *Vues pittoresques de la cathédrale d'Albi*, par Chapuy, avec un texte historique par Alex. du Mége, p. 1829.

(2) Massol. *Description du département du Tarn*, suivie de *l'histoire de l'ancien pays d'Albigeois et de la ville d'Albi*. Albi, 1818.

(3) *Archives de l'évêché d'Albi*. Fonds Doat., n<sup>o</sup> 105, fol. 26.

(4) *Archives de l'évêché d'Albi*. Fonds Doat., n<sup>o</sup> 105, fol. 44.

(5) *Archives de l'évêché d'Albi*. fol. 89.

(6) *id.* fol. 172.

(1) *Histoire littéraire de France*, t. I, p. 507.

(2) BAILLET. *Vies des Saints*. Nouv. édit. p. 1759, t. VII, p. 555.

(3) TILLEMONT. *Mém. pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IV, page 505. — DU SAUSSAY, *Martyr. Gallicanum*, pag. 1124.

(4) *Gallia Christ. nova*, t. I, pag. 22.

la croix suffisait pour justifier cette origine, et il écrivit, en parlant du cardinal-évêque Jouffroy : « Venant de Rome, où il avait vu que sainte Cécile, vierge et martyre du <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle, attirait une dévotion extraordinaire et pour ainsi dire à la mode, Jean Jouffroy apporta en France de belles reliques de cette sainte ; il les plaça solennellement dans sa nouvelle cathédrale, et dès lors *il en changea la dédicace*, puisqu'elle ne fut plus connue que sous le titre de Sainte-Cécile, tandis que l'ancienne église avait été dédiée de temps immémorial à la croix (1). »

Depuis la publication de cet ouvrage, il n'est personne, voulant écrire sur la cathédrale d'Albi, qui n'ait accepté cette version, et elle s'est ainsi propagée sans examen comme sans preuve. *L'Histoire de l'ancien pays d'Albigeois* est le premier ouvrage spécial écrit sur cette province et sur la ville d'Albi. Quoique le cadre en soit restreint, on y trouve beaucoup de faits nouveaux ; mais leur addition n'est justifiée par aucune preuve, et l'on reconnaît que l'auteur eut rarement recours aux textes originaux. Aussi est-il difficile de comprendre sur quels documents il s'est appuyé pour donner le nom de Sainte-Croix à la cathédrale. Quoi qu'il en soit, nous ne craignons pas de le dire, Massol s'est étrangement trompé en affirmant ce fait, et nous croyons qu'il est de notre devoir de le rectifier.

Frappé de l'assertion de cet écrivain, nous avons voulu remonter aux sources, et bientôt nous avons acquis la certitude que la cathédrale d'Albi n'avait jamais été dédiée à la sainte Croix.

Mais avant de donner aucune preuve de ce que nous avançons, qu'on nous permette d'émettre ici une pensée sur l'origine de cette église. Si, comme nous allons le démontrer, ce monument fut d'abord dédié à sainte Cécile, il est impossible d'en faire remonter la construction avant le <sup>vi</sup><sup>e</sup> siècle. Sans nous attacher à la vie de Cécile, dont on ne peut préciser avec certitude l'époque du martyre, il nous suffit de faire remarquer que son nom n'est pas encore mentionné dans le calendrier romain dressé, sous le pape Libère, vers le milieu du <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle (2). Plus tard, vers l'an 500, nous voyons qu'il existait à Rome une église placée sous l'invocation de sainte Cécile. Dans le concile qui y fut tenu par le pape Symmaque, cette église est signalée comme l'une des stations des fidèles pour le carême (3) ; mais il ne paraît pas qu'elle contint le corps de la sainte, car Anastase nous apprend que ses restes furent retrouvés, par Pascal <sup>i</sup><sup>er</sup>, dans le cimetière de Prétextat, près de la porte Appienne, et transférés, l'an 821, dans la nouvelle église que ce pape venait de faire construire (4).

(1) *Hist. de l'ancien pays d'Albigeois*, pag. 580.

(2) BAULLI, *Vies des Saints*, t. VIII, p. 150.

(3) J. LEONTO, *Kalendarium romanum*, p. 45 et 150.

(4) BARONIUS, *Annales ecclesias.*, an. 821. — SIEBER, *Chronicon.*, an. 821.

Le culte de cette sainte, qui est devenue très-célèbre en Occident, ne commença à se répandre en France que longtemps après Rome. Cependant sainte Cécile paraît avoir été honorée en Aquitaine dès le commencement du <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle, car l'on trouve un grand office de sa fête dans le Sacramentaire de la liturgie gallicane qui fut en usage parmi ces peuples depuis cette époque jusqu'au temps de Charlemagne (1). On pourrait donc conclure, d'après cet indice, qu'une église fut élevée à Albi en l'honneur de sainte Cécile, dès le <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle ; mais cette hypothèse ne repose sur aucune preuve, et nous devons avouer que les documents qui parlent de sainte Cécile ne sont pas antérieurs au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle. Nous verrons bientôt qu'il existait à cette dernière époque deux églises de ce nom dans l'Albigeois.

Parmi les pièces qui peuvent appuyer notre opinion sur le nom de la cathédrale d'Albi, nous citerons en première ligne un document déjà connu : le testament de Raymond <sup>i</sup><sup>er</sup>, comte de Rouergue et marquis de Gothie, fait au commencement de l'an 961 (2), et par lequel, dit M. Roger, « Raymond donna « plusieurs alleus, châteaux ou domaines à « l'église de Sainte-Croix (3). » Dans cet acte, il n'y a pas une église un peu considérable de la province à laquelle Raymond n'ait laissé des marques de sa piété et de sa munificence, et nous avons pu nous convaincre, par une lecture attentive de ce document, qu'il n'y est fait mention d'aucune église du nom de Sainte-Croix.

Nous sommes donc porté à croire que l'auteur des *Archives historiques de l'Albigeois* a adopté, sans la vérifier, l'erreur de Massol ; il a de plus cité un texte qu'il n'avait pas sous les yeux, et, nous le répétons, rien ne justifie les paroles de l'ancien bibliothécaire d'Albi que l'on reproduit beaucoup trop facilement aujourd'hui....

Si, malgré ces preuves et beaucoup d'autres que nous omettons à dessein, on persistait à croire que le nom de la sainte Croix s'appliquait à la cathédrale d'Albi, il serait impossible de l'admettre seul, et l'on devrait supposer que cette église ayant été dédiée tout à la fois à sainte Cécile et à la sainte Croix, elle fut plus généralement connue sous le premier de ces deux noms. Mais cette hypothèse n'est pas admissible, puisqu'il existe des actes en tête desquels on trouve le nom de Marie à côté de celui de sainte Cécile. Pourquoi donc n'a-t-on pas dit alors que la cathédrale avait été dédiée à la sainte Vierge ? Les documents qui la mentionnent donneraient assurément autant de valeur à cette opinion qu'à celle que nous venons de combattre. En effet, on voit dans le cartulaire d'Albi, qu'au mois de juillet 1211, Ber-

(1) MABILLON, *De liturgia gallicana*, lib. III. *Missale gothicum*, pag. 216.

(2) *Histoire générale de Languedoc*, t. II, pag. 95.

Pr., pag. 108.

(3) P. ROGER, *Archives historiques de l'Albigeois et du pays Castrais*.

nard Juvénis et Beguo, sa femme, donnèrent la chapelle d'Ambilet *Domino Deo et beatæ Mariæ et sanctæ Cecilie* (1). Trois ans auparavant, Pierre, abbé de Castres, et les religieux de ce monastère, avaient fait à la cathédrale une donation commençant par ces mots : *Damus et concedimus in perpetuum Domino Deo et beatæ Mariæ, et beatæ Cecilie et tibi Guillelmo preposito ecclesiæ sanctæ Cecilie Albiensis sedis* (2). Après cette pièce, émanée d'une abbaye du diocèse, on peut encore citer un acte du mois de mars 1208, dans lequel l'évêque d'Albi lui-même inscrivait le nom de la Vierge avant celui de sainte Cécile. C'est un échange fait entre Guillaume Petri et les chanoines de la cathédrale; ce prélat y dit : *Ego Guillelmus Petri, Albiensis episcopus, per me et per successores meos dono et concedo Deo, et beatæ Mariæ, et beatæ Cecilie virginis, et matri, et omnibus clericis Albiensis sedis* (3).

Faudrait-il admettre, d'après ces titres, la dédicace de l'église à la sainte Vierge? On ne le pense pas, car on doit considérer les diverses formules employées par les donateurs comme autant d'invocations différentes. Une dernière preuve, puisée dans une charte antérieure d'un siècle à celles qu'on vient de lire, justifiera notre assertion. C'est une donation faite en 1106 par Aimard, Pierre, Raymond et Arnaud d'Alaman frères, par laquelle ils cèdent tous leurs droits sur une chapelle de Notre-Dame qu'ils avaient dans le château de Castelviel, à Dieu, à la Croix victorieuse, à la sainte Vierge et à la cathédrale d'Albi : *Domino Deo, ejusque victoriosissimæ Crucis, et beatæ Virginis, et matri Albiensi ecclesiæ* (4).

Que devons-nous donc conclure de ce qui précède? Que la cathédrale d'Albi fut de tout temps consacrée à sainte Cécile; que le nom de la sainte Croix, placé en tête de plusieurs actes, doit être considéré comme un gage de la foi du donateur; enfin, que si l'on remarque un changement dans la formule des chartes vers le XII<sup>e</sup> siècle, c'est qu'à cette époque on n'invoquait pas seulement le nom du Seigneur, ainsi que la croix de souffrance de son divin Fils, mais on commençait encore à se mettre sous la protection de la mère du Christ.

Après avoir constaté et réluté une première inexactitude constamment admise au XIX<sup>e</sup> siècle par tous les écrivains, depuis le bibliothécaire Massol jusqu'à M. l'abbé Bourassé, il nous reste à relever une erreur non moins grande qui a été commise au sujet de la cathédrale d'Albi....

..... Il est démontré qu'il y avait deux églises de Sainte-Cécile, parfaitement distinctes, l'une appelée tantôt *ecclesia*, tantôt *capella*, située *in villa que dicitur Avanis* ou Avanes, *in pago Albiensi, in ministerio Montaniense*; l'autre nommée cathédrale, ma-

*ter ecclesia*, construite dans les murs de la ville d'Albi, *infra muros Albiæ civitatis*. Il suffirait d'insister sur la différence qui existe entre le *pagus* et la *civitas*, pour qu'il ne restât aucun doute sur l'existence d'une église de Sainte-Cécile autre que la cathédrale. Cependant nous avons cru devoir pousser nos investigations plus loin et apporter, s'il était possible, une dernière preuve matérielle établissant l'existence simultanée des deux Sainte-Cécile.

Toutes nos recherches pour découvrir un district du nom de Montagnac, dans l'ancien pays albigeois, ont été infructueuses; mais nous pensons qu'on peut, sans se tromper, appliquer les mots *Ministerium Montaniense* à la commune de Montans, sur le territoire de laquelle on trouve un grand nombre d'antiquités qui semblent prouver qu'il exista jadis en cet endroit une ville assez puissante. Constatons également que, auprès de Montans, et sur la rive droite du Tarn, il existait un bourg, nommé Aveins, qui possédait un château dans lequel, selon D. Vaissette, Charles le Chauve s'arrêta, vers l'an 843, et où il signa une charte en faveur de l'église de Toulouse. « Charles le Chauve, dit aussi Massol, aimait beaucoup le peuple d'Albigeois, où il avait une maison royale qu'on nommait Aveins, sur les bords du Tarn, entre Gaillac et Lisle (1). »

Si maintenant on admet avec nous que, au IX<sup>e</sup> siècle, Aveins faisait partie du territoire de Montans, enclavé aujourd'hui dans l'arrondissement de Gaillac, et situé à six lieues environ d'Albi, il faudra traduire ainsi le passage que nous avons rapporté plus haut.... *dans le pays d'Albigeois, au territoire de Montans, dans le bourg nommé Aveins, où est élevée une église en l'honneur de sainte Cécile*. Ajoutons encore que l'on voit de nos jours, au lieu que nous mentionnons, une ancienne église connue sous le nom de Sainte-Cécile d'Aveins, et l'on sera convaincu que cet édifice religieux ne peut être que la chapelle plusieurs fois nommée dans la charte de Benbert.

En signalant le premier ici l'existence de la petite église d'Aveins à une époque aussi reculée, nous pensons rendre service aux historiens, et nous espérons que les archéologues ne négligeront plus un monument dont l'antiquité leur est si clairement démontrée. Et maintenant, à quelle époque remonte la construction de ce monument? Quelles sont les parties qui ont été ajoutées ou détruites, et, s'il y a eu quelques reconstructions, dans quels temps furent-elles faites? Enfin, après les changements qui peuvent être survenus à cet édifice, quelle est sa position actuelle? Telles sont les questions que l'on doit se faire tout d'abord, et que nous nous proposons d'étudier très-prochainement. Mais, actuellement, nous ne pouvons que prouver l'antiquité de Sainte-Cécile d'Aveins à l'aide du document que nous avons sous les yeux, et notre seul dé-

(1) Archives de l'église cathédrale d'Albi, fol. 184.

(2) id. fol. 171.

(3) id. fol. 172.

(4) id. fol. 40.

(1) Histoire de la ville d'Albi, page 512.

sur est d'appeler l'attention sur cette petite église, oubliée jusqu'à ce jour.

ALCALA DE HENARÈS, ville et évêché suffragant de Tolède en Espagne.

Dans les environs de la ville se trouve le monastère de *San-Pedro de Montes*, où se voit cette ancienne inscription :

A Aeclle.	† sec.	Ω crucis.	
In. honore. sec.	ERA DCCCCXXIII. Kalis. Idus. deabr.		
crucis. sec.			
Marie. sci. In.			
Bapte. sci. Ia.			
cobi. sci. Matei. sci. Cleme- ntis.			

L'inscription marginale *ERE* 913, *Kalendas de decembre*, répond à l'année 873 de Jésus-Christ.

(*Cardinal Mai*, p. 93 ; *FLOREZ*, *Spaña sagrada*, t. XVI, pag. 137.)

Au monastère de *Saint-Pierre des Monts*.

Insigne meritis beatus Fructuosus postquam complutense condidit Cenobium nomine Sancti Petri brevi opere in hoc loco fecit oratorium. Post quem non impar meritis Valerius sanctus opere ecclesiæ dilatavit. Novissime Gemadus presbyter cum duodecim fratribus restauravit, era DCCCCXXXIII. ponéfix effectus, a fundamentis mirifice, ut cernitur, denuo crevit, non oppressione vulgi, sed largitate pretii, et sudore fratrum huius monasterii. Consecratum est hoc templum ab episcopis quatuor Gemadio astoricense, Sabarico dumniense, Frumínio legionense, et Dulcideo salmaticense, sub era novies centena decies quina terna et quaterna, nono kal. nov. (1).

(*Cardinal Mai*, pag. 163, 166.)

ALEK, près de Cara-hissar en Asie Mineure ou Turquie d'Asie (2).

(1) *FLORES*, *Hisp. sacr.*, t. XVI, p. 152, ubi de S. Gemadio. Vide et p. 529. Tum *MORALES*, lib. XI, cap. 55 et XV, 4; et *los cinco libros*, p. 192, cum hisce varietatibus *sub nomina, opus ecclesiar. Sabarico Frumínio, decies quaterna*. Postremam partem habet *Floresius*, t. II, p. 86, ex *MORALES*; speciatim que ad annum *avle hisp.* 914; allerturque ab eo ut probet consecrationes ecclesiarum fieri solitas die dominico; super qua re *P. LAZZARUS* in *Pantheon*.

(2) *Maria* copie cette inscription très-altérée dans *Pocock*, et l'a rapportée à l'année 551 de Jésus-Christ.

.....Aprier

a civitas,  
Constantinopoli  
imp. Cas. Constantinus  
Maximus Goth. victor ac triumphator aug. et Flavia Constantina. alaman et Flavius Constantius NN BB

Caess. salutem dicunt ordinî civit. Orcistanorum. Actum est indulgentiæ nostræ munere... s vobis civitatîs tributum... mu... o remove ut ubertatis etiam privilegîum custodice itaque nâ dienorum iniuriam ultra indulgentiæ nostræ beneficia perdurantem praesenti scriptiõne removemus ; idque oratis vestris petitionique deferimus ut pecuniam quam proculis... ie solebatis inferre, minime deinceps dependatis hoc ill... ituna virum perfectissimom rationalem asiaticæ dioceseos lenitas nostrâ perscribit, qui secutus formam indulgentiæ concessæ vobis pecuniam deinceps pro supradicta specie expeti a vobis postularique prohibebit. Bene valere vos cupimus.

Tasso et Abiabi cons. (1).

ALEXANDRIE, en Egypte.

Sur une pierre trouvée en 1746.

Piissimo et felicissimo  
D. N. Fl. Val. Constantino  
P. F. invicto Augusto  
Val. Epifanius V. P. mag.  
privat. ag. et lib.  
D. N. M. 2. ejus.

(*Cardinal Mai*, 243, 2 ; *Donat.*, 148, 8 ; *BONADA*, cl. XI, n° 17.)

Autre pierre trouvée à la même époque.

Defensori quietis publicæ  
dû humanissimo  
invictissimoque  
Constantino

(1) Le cardinal Mai ajoute en note : « In altero lapidis latere sequuntur legum alia fragmenta, que versus 48 explent ; verum adeo prodigiosis in scheda erroribus scatent, ut ea satius sit omittere, ne quid ridiculum et inutile lectoribus exhibeam. Inter cætera perspicue legitur *Have abiabi carissime nobis* ; que saluti cononat cum legum constantianarum et M. Aurelii epistolarum a me editarum formulis.

(*Cardinal Mai*, pag. 317-318.)

æterno augusto  
 Arrius Diotimus V. P.  
 nat. aeg. N. M. Q. eius  
 dicatissimus.  
 (Card. MAÏ, p. 247; BONADA, cl. XI, 16;  
 DONAT., p. 143, 7.)

*Autre pierre.*

Domini nostri invictissimi et  
 venerabiles ac perpetui angu-  
 sti Theodosius et Arcadius  
 toto orbe victores  
 Materno Cynegio omnium virtum  
 viro et ad insignem laudem  
 gloriamque progenito, per omnes  
 honorum gradus meritorum  
 contemplatione prorecto,  
 praefecto praetorio per orientem,  
 statum civili habitu ad peti-  
 tum primorum nobilium Alexan-  
 drinae urbis in eadem splendida  
 urbe ad perpetuitatis famam loco  
 celeberrimo constitui collocari-  
 que inscrunt per clarissimos  
 Alexandrinae civitatis.

(Card. MAÏ, p. 285; GRUTER., p. 1098;  
 FABRETTI, p. 10.)

ALGARVE, province méridionale du Portugal dont le chef-lieu est Tavira.

*Épithaphe de Jérôme Osorio, évêque des Algarves.*

Hieronimus Osorius Algaribus Episcopus vere pius; Divinae gloriae valde studiosus, Christianae religionis propugnator insignis, excellens Theologus, in ceteris disciplinis non mediocriter eruditus, post Tullium Romanae eloquentiae Princeps, patriae suae decus, cuius utilitatem suis rebus semper praetulit, veritatis amator, timoris et ambitionis omnino expers, vereque gloriae cupidus, septuagesimo quarto aetatis suae anno salutis humanae 1380. Augusti mensis die 20. obiit.

(LABBE, *Theo. Epit.*, p. 325.)

ALGER, chef-lieu et centre administratif de l'Afrique française.

Les antiquités de l'ancienne régence, soumises aujourd'hui à une étude suivie, fourniraient incontestablement des matériaux précieux à l'histoire de l'église d'Afrique. On trouvera quelques inscriptions chrétiennes du pays dans notre dictionnaire, aux noms d'ANNONAH, BONE, ORLÉANSVILLE, SÉTIF, etc. (Voy. aussi CARTHAGE.)

La rareté momentanée des inscriptions purement chrétiennes de notre colonie nous engage à faire une exception à la règle que nous avons sévèrement suivie, et à donner quelques-unes des inscriptions antiques, si nombreuses et si intéressantes, qui existent encore sur son sol.

Le musée d'Alger, formé par les soins éclairés de M. Berbrugger, ancien élève de l'École des chartes, en renferme déjà un grand nombre.

Nous reproduirons trois de ces inscriptions. Les deux premières sont de ces résumés de la carrière administrative d'un fonctionnaire public, dont quelque parent ou ami constatait sur la pierre ce qu'on appelait le *cursus honorum*. L'une fait mention d'une cohorte impériale, qui empruntait son nom à la ville de Bragançe en Portugal, ce qui peut augmenter d'une dénomination la liste connue des surnoms divers des corps de la milice romaine. En voici le texte, où nous indiquons la séparation des lignes par des tirets.

P. Aelio. P. fil. Palati—na. Marciano—praef. coh. i. Avgvstae—Bracarvm—praeposito. al. Illyricorvm—trib. coh. Ael. Expeditae—praep. al. Avg. n. Thracvm—praeposito. al. gemin. —Sebastian.—praeposito. classis—Syriacae. et. Avgvstae. — praef. classis. Moesiaticae — C. Caesivs. Marcellvs — veter. ex. dec. — al. n. Thracvm.

Ce qui doit se lire ainsi :

*Publio Aelio, Publii filio, Palatina, Marciano; praefecto cohortis primae Augustae-Bracarum; praeposito aelae Illyricorum; tribuno cohortis Aelae-Expeditae; praeposito aelae Augustae secundae Thracum; praeposito aelae geminae Sebastianae; praeposito classis Syriacae et Augustae, praefecto classis Moesiaticae; Caius Caesius Marcellus veteranus, ex-decurio aelae secundae Thracum.*

C'est-à-dire :

A Publius Aélius Marcianus, fils de Publius, de la tribu Palatina, commandant de la première cohorte des Bragantins, chef de l'escadron des Illyriens, tribun de la cohorte Aelia légère, chef du deuxième escadron impérial des Thraces, chef de l'escadron lyonnais bis, chef de la flotte impériale de Syrie, commandant de la flotte de Mésie,

Caius Caesius Marcellus, vétéran, ex-décursion du deuxième escadron des Thraces.

L'autre énumération de ce genre est con- signée sur une inscription trouvée à Philippeville, et qui fait mention de l'ancienne ville de Rusicada, dont Philippeville paraît occuper à peu près l'emplacement :

C. Caecilivs. Q. f. Gal. Gallvs. hab—cqvvv. puo. aed. hab. ivr. dic. q. pro—praet. praef. pro. m. virum praef. fabr. cos—n et. praet. n. hab. orn. vinq. d. d. ex. v. decvriis — dec. m. quinquennialis. praef. i. d. Rusicadi.—flam. Divi. Iuli.

*Caius Caecilivs, Quinti filius, Galeria, Gallus habuit equum publicum aedilis; habuit juri dicundo; quaestor pro praetore; praefectus pro triumviro quartum; praefectus fabrum; consul bis; et praetor bis; habuit ornamenta quinquennialia decreto decurionum ex quique decvriis; decurio ter quinquennialis; praefecto juri dicundo Rusicadi; flamen Divi Julii.*

Caius Caecilivs Gallus, fils de Quintus, de la tribu Galeria, a été honoré d'un cheval aux frais du public pendant son édit et pendant ses func-

tions judiciaires; a été intendant du préteur et quatre fois officier des triumvirs, préfet des ouvriers, deux fois consul et deux fois préteur; il a été décoré des distinctions quinquennales par décret des décursions dans cinq décuries; a rempli trois fois la charge de décursion quinquennal, celle de chef du tribunal de Rusicada et a été prêtre du divin Jules.

La dernière de ces inscriptions, qui offre un intérêt tout à fait historique, a été trouvée à Oberchell, et fait mention d'une razzia exécutée au IV<sup>e</sup> siècle par les troupes romaines contre une tribu d'indigènes africains et avec un plein succès :

Iovi optim. maxim.—ceterisque. Diis—immortalibus—gratum. referens—quod. erasis. funditus—barbaris Transtaguen—sibus. secunda præda—facta. salvus. et. incolomis—cum. omnibus. militibus—d. d. nn. Diocletiani. et. Maximiani. Avgg.—regressus, Aurel. Litua. v. p. p. M. C.—votum. libens. posui.

*Iovi optimo maximo ceterisque Dis immortalibus, gratum referens quod, erasis funditus barbaris Transtaguenibus, secunda præda facta, salvus et incolomis, cum omnibus militibus dominorum nostrorum Diocletiani et Maximiani Augustorum, regressus, Aurelius Litua, vir perfectissimus, præter provincie Mauritanie Cæsariensis, votum libens posui.*

C'est-à-dire :

A Jupiter, très-excellent, très-grand, et aux autres dieux immortels, en action de grâce pour l'entier anéantissement des barbares d'au delà du lac, pour les dépouilles gagnées sans aucune perte, et pour son heureux retour avec toutes les troupes de nos seigneurs Dioclétien et Maximien, Augustes ;

Aurelius Litua, de la classe des *vir perfectissimii*, président de la province de la Mauritanie-Césarienne, a accompli volontairement ce vœu.

Les mots *vir perfectissimus*, indiqués par deux abréviations de l'avant-dernière ligne, désignent, malgré leur suprême emphase, le titre honorifique de la quatrième classe à la cour des empereurs romains de cette époque, où les trois premières classes étaient *Illustrissimus*, *spectabilis* et *clarissimus*. Voy. LAMBÈSE et THÉVÈSTE.

ALTINO, dans le royaume Lombardo-Vénitien, près les lagunes de Venise

Dn. imp. Caesari  
Fl. Constantino maxim.  
Pl. F. victori aug.  
pon. max. tri. P. XXII.  
imp. XXII. cons. VII.  
PP. pro cons.  
humanarum rerum  
optimo principi  
divi Constanti filio  
bono RP. nato.

(*Cardinal Mai*, p. 274; *Gruiter*, p. 283 3.

AMALFI, au royaume de Naples.

† Εὐμενήθη τὸ σεπτὸν  
ἐπάτριον τὸ  
τρεῖς αἰῶνας μαρ-  
τυροῦς Ὁύρου [ἐπί]  
τῆς ἱεραρχίας Στ[ε]φ[αν]ο-  
νου τοῦ ἀρωματοῦ  
ἐπισκόπου τῆς Νεαπολι-  
τῶν πόλεως. μνηί ἁ-  
τωδέρην.

(*Cardinal Mai*, p. 194.)

AMBERG, ville de Bavière.

D. M. O. S.

D. D. JOHANNI INGELSTETERO, Medico Archi-Palat. præstantissimo, Philosopho acutissimo, Theologo sincero, marito et Parenti desideratissimo, Vidua et Liberi mœstissimi monumentum hoc p. p. Vixit annos LVI. Obiit anno M.DC.XIX. mens Febr. d. xv.

(Gros, *appendix aux épitaphes de Bale*, pag. 401.)

AMIENS, en France, chef-lieu du départ. de la Somme.

*Inscription du Labyrinthe qui existe à la cathédrale.*

Mémore quand l'œuvre de l'égle.  
De chéens fu commehié et finé  
Il est escript el moilou de le  
Maison de Dalus (1) :  
En l'an de grace mi ne (sic)  
Et xx fu l'œuvre de chéens  
Premièrement encommenchiee  
Adont yert de cheste évesquié  
Evrart évesque béni,  
Et roy de France Loys,  
Qui fu fils Phélope le Sage,  
Chil qui maistre y est de l'œuvre  
Maistre Robert etoit només  
Et de Luzarches surnomés ;  
Maistre Thomas fu après luy  
De Cormont et après son fils  
Maistre Regnault, qui mestre  
Fit à chest point chi cheiste leitre  
Que l'incarnation valoit  
xiii çans (2) moins xii en falloit.

Cette inscription est citée par M. Doublet de Boisthibault, dans une notice sur le labyrinthe de la cathédrale de Chartres.

(*Revue archéologique*, octobre 1851, p. 440.)

*Extrait d'un Mémoire de M. J. Garnier, sur les monuments du département de la Somme* (3).

L'église cathédrale d'Amiens réunit, plus que toute autre du même âge, toutes les perfections du genre vulgairement appelé gothique. La hardiesse de sa construction, la belle simplicité et l'unité de sa décoration intérieure, en font l'édifice le plus complet

(1) Dédale.

(2) Date douteuse. Probablement xvii çans.

(3) Amiens, 1859, in-8°.

que l'art catholique ait laissé sur notre sol.

La cathédrale, commencée en 1220, par Robert de Luzarches, sous l'évêque Evrard, fut continuée par Thomas de Cormont, et achevée par Renaut son fils, en 1288.

Rivoire, en 1806 (1), M. Dusevel, en 1830 (2), et M. Gilbert, en 1833 (3), en ont publié des descriptions.

Avant notre première révolution, des sommes considérables étaient consacrées chaque année, tant à l'entretien qu'à l'embellissement intérieur de la cathédrale. A partir de cette époque, pendant près de trente années, elle fut négligée. Aussi s'est-elle ressentie de cet abandon, auquel on peut attribuer en partie l'altération des parties architecturées les plus délicates de l'extérieur.

Après la cathédrale, l'édifice religieux le plus régulier que possède Amiens est Saint-Germain. C'est un joli vaisseau de style ogival flamboyant, d'une architecture assez délicate et qui date du commencement du xv<sup>e</sup> siècle. Elle fut, jusqu'en 1526, sous le vocable de Saint-Blaise (4).

L'église des Cordeliers, aujourd'hui Saint-Remi, existait avant 1420, où Isabelle de Saint-Fuscien la faisait restaurer (5). Elle renferme le tombeau de Nicolas de Lannoy, comteable héréditaire du Boulonnais et gouverneur du comté d'Eu, et de Madeleine Maturel, son épouse. Il fut exécuté en 1632 par le sculpteur Blasset (6). Ce monument, de marbre blanc, noir et jaspé, égale en magnificence ceux de nos rois.

Il se compose d'un grand soubassement quadrangulaire adossé contre le mur. Dans la niche pratiquée au-dessous, sont couchées à côté l'une de l'autre les statues nues des deux époux, en marbre blanc et de grandeur naturelle. Celle de la femme est très-bien conservée; l'autre a les pieds brisés. Une tête d'ange en marbre blanc paraît soutenir cette niche, au fond de laquelle on aperçoit un bas-relief représentant la résurrection de Lazare.

Sur les côtés du tombeau sont représentées en marbre blanc la *Tempérance*, la *Justice*, la *Force*, la *Prudence* avec leurs attributs. Au-dessus de ces allégories sont gravées sur des tablettes noires quatre inscriptions latines, composées chacune de trois distiques, dont le texte général est la mort, sans un seul mot qui désigne les personnages ou quelque circonstance de leur vie.

Sur la plinthe reparaissent en costume de l'époque, à genoux sur des coussins, la face

lournée vers l'autel, le comte et la comtesse. Au milieu, un ange debout, tient de la main droite une trompette renversée et de l'autre l'écu des Lannoy, échiqueté d'or et d'azur de 25 pièces.

Le revêtement du mur contre lequel s'appuie le mausolée est divisé en trois compartiments par quatre colonnes qui soutiennent la frise. Au centre, est un médaillon représentant la résurrection; à droite, les armes du défunt; à gauche, celles de son épouse.

Le couronnement est surmonté d'un écu aux armes des Lannoy, soutenu par deux lions. Il ne reste plus que les épées du trophée d'armes qui était au-dessous.

A trois lieues d'Amiens est l'église de Corbie, reste de la célèbre abbaye du même nom, commencée sous l'abbé d'Ostrel, en 1301 (1), et terminée à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Négligée depuis la suppression de l'abbaye, elle se trouvait dans un tel état de ruine, que, pour en sauver une partie, on fit le sacrifice de l'autre. Il y a une vingtaine d'années que l'on a démolé tout le bras de croix et le chœur, pour conserver la nef qui a été convenablement restaurée.

La partie la plus remarquable est le portail, qui se compose de deux tours dans le style ogival. Le porche principal et les deux portes latérales, avec leur tympan de forme sphérique, sont de style bâtarde. Les arabesques qui en décorent les faces sont habilement sculptées. C'est un mélange d'ogives anciennes et de rosaces modernes. Les nombreux souvenirs qui se rattachent à l'abbaye de Corbie intéressent à la conservation de cet édifice, et les ressources de la commune ne sont pas suffisantes pour l'assurer.

Je passe à Airaines. L'église, bâtie au xiii<sup>e</sup> siècle, était d'abord une chapelle des Templiers, qui avaient une maison dans cette commune. Elle est ensuite passée aux chevaliers de Malte. Elle n'offre rien de remarquable que des vitraux peints, dont les inscriptions sont interrompues par des lacunes et des bouleversements et qu'une main habile pourrait facilement réparer si quelques fonds étaient alloués à cet effet.

A l'extrémité de ce bourg et vis-à-vis les ruines de l'ancien château, est la chapelle de l'abbaye, desservie autrefois par un prêtre relevant de Cîteaux. Cette chapelle, connue sous le nom de Notre-Dame, est enterrée jusqu'au toit. Elle présente les caractères d'un monument fort ancien, et paraît remonter au ix<sup>e</sup> ou x<sup>e</sup> siècle. Elle se compose d'une nef, de deux bas-côtés terminés circulairement par le chœur et d'un transept. Des piliers bas, peu ornés et rongés par le temps, supportent les arcades plein cintre qui soutiennent l'entablement. Il n'y a point de voûte; une simple charpente reçoit une toiture en tuiles. Les murs latéraux et ceux du chœur sont percés de petites fenêtres cintrées, étroites et profondes. Le portail ne présente qu'un simple pignon triangulaire en pierres et en briques avec une seule porte

(1) *Description de l'église cathédrale d'Amiens*, par Maurice Rivoire; Amiens, Marielle, 1816, in-8°.

(2) *Notice historique et descriptive de l'église cathédrale d'Amiens*, par Dusevel; Amiens, 1850, in-8°.

(3) *Description de la cathédrale d'Amiens*, par Gilbert; Amiens, Caron-Vitel, 1855, in-8°.

(4) DAIRE, *Histoire d'Amiens*, tom. II, pag. 215.

(5) DAIRE, tom. II, pag. 282.

(6) *Voyage pittoresque à Amiens*, par Devermont aîné; in-12, Amiens, 1785, pag. 40.

(1) *Gallia Christiana*, tom. X, pag. 1286.

au centre. Sous la première arcade on voit des fonts baptismaux en pierre fort curieux. C'est une grande cuve carrée, décorée de petites colonnes et de figures grotesques avec les bras enlacés. On éprouve un sentiment pénible en voyant le mauvais état des lieux et l'amas de décombres qui s'entassent dans une petite trésorerie adossée contre le mur latéral de droite. On dit cependant encore la messe dans cette chapelle, à la porte de laquelle est attaché un bœuf de cuivre donné en l'an 1000, comme l'ind. que l'inscription de cette époque gravée tout autour.

Je terminerai la revue des églises par celle de Picquigny. Elle fut fondée en 1066 (1) par Eustache de Picquigny. En 1197, l'évêque Thibault loue Enguerrand de Picquigny d'y avoir fondé deux chapelles (2). Elle a subi depuis de nombreux changements, et le catalogue des reliques qualifié de patron et fondateur Charles d'Ailly, gouverneur de Bretagne qui, en 1668, rapporte de Rome, où il était ambassadeur extraordinaire, le corps de saint Gaudence.

La maison des Vergeaux, rue des Vergeaux, à Amiens, a un titre à notre intérêt, c'est là, dit-on, que naquit Du Cange, en 1610.

Il ne reste plus dans l'arrondissement d'Amiens de ces châteaux où la puissance féodale s'était réfugiée. Les Anglais, les Bourguignons, les Ligueurs, les Espagnols les ont successivement ruinés, et la révolution a achevé d'en faire disparaître les derniers débris.

Les châteaux d'Arguel, d'Airaines, de Poix, de Conty, de Lœuilly, de Boves, n'offrent plus que quelques fondations, quelques restes de mur ou de tourelles ruinées, debout sur les hauteurs ou ils étaient bâtis. Un seul, celui de Picquigny, théâtre de tant et de si mémorables événements, a échappé en partie à la destruction. Les ruines occupent une éminence qui s'élève perpendiculairement dans la vallée de Somme, en face d'un ancien camp romain. Elles présentent de ce côté un point de vue très-pittoresque. Entre deux hautes murailles bien conservées est la porte principale. Au sud, la porte d'entrée au-dessus de laquelle on

lisait sur un marbre noir la fière devise des barons :

*Me Deus et virtus, summi genere parentes,  
Qui caret his et me, nobilitate caret.*

Les hautes murailles qui s'élèvent de ce côté, et dont les croisées ont conservé leurs grilles, de fer, annoncent la puissance des maîtres du lieu.

Guillaume Longue-Épée est assassiné à Picquigny, le 11 décembre 912, par Arnolphe de Flandre.

En 1307, le vidame Régnauld de Picquigny, sur l'ordre du roi Philippe, arrête les Templiers dans le bailliage d'Amiens; et les souterrains de son château leur servent de prison (1).

En 1470, dit une inscription des tours, *Louis XI régnant, le comte de Charolais Pinquigny a print.*

En 1475, une conférence a lieu entre Louis XI et Édouard d'Angleterre. On y conclut le fameux traité de Picquigny, par lequel Louis XI s'engage à payer tous les ans 50,000 écus à l'Anglais.

Bientôt ces restes disparaîtront aussi. Tous les jours on en détache quelques pierres, et l'on cherchera vainement les traces d'un lieu si fécond en souvenirs historiques.

AMPURIAS, au diocèse de Gérone, en Catalogne (Espagne).

*Au-dessus de la porte de l'église Saint-Martin de Ampurias.*

Vers l'an 928.

Aula jac. bat hec longis neglecta ruinis

Nomine Martini dudum sacrata beati.

Cum ter trecentos bis denos ter quoque inos (2)

Corporeos tuis annos XPS haberet.

Cooperat annis ter quinis indicio volvi,

Bive (3) quater demis Karolus regnabat in annis.

Tunc comes hanc Gaumbertus ovans aëros renovavit

S. nerii (4) proles Ermengardis de matre natus.

Septimbris id. pridie fine beato quievit.

Hunc pater et natus parit quoetsalmus (5)

Ignoscat delicta, requiem detque beatam. Am.

(*Cardinal MAI, 138, 2; FLOREZ, España sagrada, t. XXVIII, pages 74, 75, 76.*)

ANAGNI, dans les États de l'Église.

### *Inscription gravée dans la cathédrale.*

. . . . . po

. . . . . le.

. . . Di genitrix Maria qui dignasti abere ta-

. . . maldū eps parthā parabiūns intra v̄re ecclēsia

emū . . . oſitarū cot nos plantabimus seu me do . . .

taem qui N. VI. kasatis poſiti ſunt quos D. N. Leo PP. intra . . . an

abit et nos det . . . tibi donis cūmparabimus domīna mea

uncias II. et in fund. orti diaconorum uncias duas emū ſaſa

ſuas seu mediu fund. Pelegrini uncias II.

(1) *Gallia Christiana*, tom. X, pag. 290.

(2) DELAMORILLÈRE, *Recueil des illustres maisons de Picardie*, pag. 41.

(1) DESVILLI, *Histoire d'Amiens*, tom. I, pag. 258.

(2) Ter quoque quinos.

(3) Bisque ou sive.

(4) Suerii.

(5) Pariter quoque spiritus almus.

. . . vinea in ipso fund. quod Eularbarika cum  
 . . . dicitur at balneu seu met. vinea qui es Suico ge-  
 . . . in fund. Quoriano quantum Odo ibi tenere dibetur  
 . . . iussione dñi N. apostolici. Recolissim fund. Macerata in  
 . . . do Simpriniuum uncias nobe, et in fund. Ilariano unciam  
 . . . ani uncia III de fund. Balnearca uncias sex seu met. fund.  
 integro cum casis et bincis silbis terris et in ipso kasali

. . . . . sta Di genitrix . . . . . et binea

(*Cardinal MAÏ*, p. 235; *BIANCHINI, Préf. a Anastas.*, t. I, n. 50.)

—

annos plus minus

III bene usque.

II

(*ici une femme en prière les mains élevées.*)

(*Cardinal MAÏ*, 440, 5.)

*Eglise des Saints-Côme-et-Damien.*

Dorotheo  $\text{R}$  filio dul-  
 cissimo qui vixit M. VI.

D. XX. or. III. in pace

(*Card. MAÏ*, 373, 1; *MURAT.*, p. 1860, 2.)

—

III.

*Même église.*

Clemes. qui vixit.

anos. XXVIII. M. VIII. dep.

VIII. Elianus fratri in pace.

(*Cardinal MAÏ*, p. 370.)

—

IV

*Même église.*

Irée du cimetière de Thrason de Berne

Quintu Idus Ma-

ias inclusa est

Macrina que Jov-

ina defuncta est a-

nnorum sex nov.

mesis XXI

diem.

(*Cardinal MAÏ*, 439, 9.)

—

V.

*Eglise des Vierges.*

Avec le corps de la martyre Anfénie trouvé au cimetière  
 de Thrason.

Anima dulcis Anfenia Virgo

benedieta que vixit an. XXX.

dormit in pace.

(*Card. MAÏ*, 419, 7; *MURAT.*, p. 1833, 11.)

ANCONE, dans les États de l'Église.

*Inscriptions et reliques venant du cimetière  
 de Prétexat de Rome, aujourd'hui dans la  
 chapelle de la famille Mancinfortia, à An-  
 cône.*

I.

Maria bona femi-

na que bene bixit

cum cojugem suum

—

*Manille Marullas, grec.*

MANILIO MARULLO, patria Constantinopol. vetu-  
 stiss. Marullorum genere nato, qui ex D. D.

Gordianis Marullis Rom. Imp. originem ducunt,  
 omnibus virtutibus honestisq; moribus præditi:

à Turcis, fortunis ampliss. spoliato, patriaq;

ejecto: summis Magistratibus, legationibus va-

riis, terra marique, laboribus, vita denique Idib.

Novemb. *Anconi* defuncto, Philippus, Theodo-

rusq; filii parenti piensiss. qui vixit annos

LXXXV. pos. Anno Sal. M. ccccc.

(*GROS, Supplém. aux Épitaphes de Bâle*,  
 p. 327.)

Les inscriptions suivantes sont extraites  
 de *GALETTI, Inscriptiones Bononienses.*

—

III.

*Eglise cathédrale.*

Chapelle d'hiver du cœur, au-dessous de l'adoration des  
 mages.

Comes Petrus Ercvles Faba accad. Clementinus

Bononiensis fecit anno Dñi 1729. ac eñño Lam-

bertino eius protectori mynificentiss. d. d. d.

—

IV.

Autour du sarcophage de saint Antoine.

Corps beati Antonii de Fatatis episcopi, et pa-

tritiij Anconitani instavratvm liberalitate em̃i,

et em̃i card. de Lambertinis ep̃i a. d. mcccxxx.

—

V.

*Sur la route qui conduit à Saint-Cyriaque  
 devant l'église des Carmélites.*

Has vias

per quas collis ascenditur

et quas incvria, et ætas turpe devastaverant

propriis symptilibs

ad tvtiorem, et pvcioriem formam redegit

em̃vs, et m̃ivs cardinal s

Prosper de Lambertinis

Ep̃vs Anconitanvs

a. D. mcccxxx.

## VI.

A la cour du cœur de la cathédrale.

Prosper S. R. E. cardinalis de Lambertinis episcopus Anconæ altare et chorum renovavit anno Domini MCCCXXI.

## VII.

Sous un tableau de la Résurrection dans la même cathédrale.

Comes Petrus Ercvles Faba academiæ Clementiæ Bonon. fecit anno Dni 1751. ac eminentiss. Lambertino eius protectori mynificentissimo; Bonon. archiepisc. et prin. d. d. d.

## VIII.

Salle du palais de la ville. Sous le buste de Benoît XIV.

Benedicto XIV. pontifici maximo Anconitanæ. vrbis. olim. sacrorum. antistiti. ac. parenti. optimo

ob

egregiam. tyne. navatam. operam  
in relig. cultu. ac. div. nom. honore. amplificandis  
in. p̄blicis. populi. commodis. evrandis  
mynitis. eo. auctore. viis

viorumq. asperitate. leni. acclivitate. emollita  
loevpletatis. commercii. restitutione. eivibvs  
portvq. eivs. stydio. invuitate. donato

s. p. q. a.

mynificenti. princ. novis. benefice. vetera. emylanti  
in. grati. animi. argvm

m. p. d.

evrantibvs

Natale. de. Nappis. co. Ioseph. Bonomini.  
i. v. d. io. franco. nembrini gonzaga. march.  
Ioseph. storani. p̄f̄co. et franco. q. barth.  
trionfi.

v. viris. p̄blicis. negoc. evrat.

anno Dni

MDCCLV.

## IX.

*Cathédrale.*

Au grand Autel, à droite, sous le buste de Benoît XIV.  
Benedicto XIV. pont. max.

quod

Anconitanam ecclesiam sanctissimis rexit legibus  
innocentia, et svavitate morum ornavit  
p̄claris myneribvs avxit

et

quam animis Anconitanorum altissime impressam  
mynificenti principis memoriam  
nulla debeat oblivio

ut ipsa etiam eius imago perpetuo renovaret

Nicolavs Mancinforte episcopus

anno MDCCCLVIII. p.

## X.

A gauche. Prédèstal d'un ange.

Benedicto XIV. pont. max.  
eivs liberalitate

Senogaliensem primvm ecclesiam consecutus  
deinde ad Anconitanam advectus  
symmis et immortalibvs beneficiis  
indylgentissimo principi

sentiens in perpetvum se esse devinctvm

Nicolavs Mancinforte episcopus  
sempiternvm eivs erga se meritovm testem  
hoc monvmentvm posvit anno MDCCCLVIII.

## XI.

*Sur la porte de Sainte-Marie de Platea.*

Benedicto XIV. p. o. m.  
ecclesie restavratori

s. p. q. a.

m. p.

anno Dni MDCCCLII.

## XII.

*Au port.*

Benedictvs XIV. p. m.

ad tytam navim stationem

prodveto vltra hunc lapidem aggere  
et iacta mole

in altitvdinem maris pedvm fere XL.

opvs

a Clemente XII. decessore svo

inchoatvm

perfici ivssit

evraute

Nicolao Perellio

apostolici Ærarii p̄fecto

an. MDCCCLVI.

ANDELOT, dans la Haute-Marne, en France.

L'église de cette localité renferme une dalle tumulaire qui offre un beau spécimen de paléographie lapidaire du xiii<sup>e</sup> siècle; nous en donnons le fac-simile dans nos planches, et nous allons transcrire ici la lecture de ses inscriptions :

Au centre :

Guillaume dit Lombart.

Autour.

† Cit-git Guill. dit Lombart.

Que Dame. Deu traia à sa part.

Mil. douz cens septante et sept.

Il devia si con Deu sait.

Proiez celui qui tout a fait

Que de soue ayme marci ait

Si avrail par sa douçour

Que tout dona pour soie amour  
 Aus abbaies, aus abbeis  
 Et si randi autrui chateiz  
 Tu qui ci vas la bouche clouze  
 Garde lou cors qui ci reponse.  
 Teis eum tu eis, et je ja fui  
 Et tu seras teis eum je suis.

(*Bulletin du Comité des arts*, 1849, n° 7.)

ANDUJAR, en Catalogue (Espagne), l'ancien *Hiturgo*.

*Inscription de l'an 627.*

Ihesu Christo. Dño. nostro.  
 regno A + Ω ante  
 constructum. Era DCLXV.  
 anno VII regis Suinqhile.

(*Cardinal MAÏ*, p. 87; FLOREZ, *Spaña sagrada*, t. II, p. 207, et t. XII, p. 366.)

ANNECY, au royaume de Piémont.

*Épithaphe de saint François de Sales à l'église de N.-D. d'Annecy.*

Quisquis ad hunc tumulum prostas, Sta, Attende, Venerare, Mirare, Profice. Sta, ad nobile monumentum palmis, oleis, lauris inumbratum. Attende ad Antistitis nostri omnium sensibus, vocibus, lacrymis, præconijs vere Magni Francisci De Sales depositum duces : quem immatura morte raptum, alienis ereptum, suis redditum, celo reddendum, hic moerentes filij colunt. Venerare in hoc deposito præclarum Ecclesie lumen, Fidei columnam, Præsulum paradigmam, Patrum supparem, Doctorum arbitrum, Deotionis Magistrum, Præconem Apostolicum, Scriptorum Philotheum, Theotimum, nouatorum nouatorem, nutantium firmatorem, virtutum speculum, Principum delicias, populi amorem. Mirare tot ornamentis hominem de celo lapsum, Angelum apotropæum, domesticum Deum, omnium luctu, omnium solatio subduetum. Profice, si caelum cogitas, cogita tanto lumine præiustream. Interim Partheniis ejus ossibus et cælestes spirantibus odores, sparge lilia et rosas. Obdormiuit in Domino, Lugduni, die 26 mensis decembris, anno 1622.

(LABBE, *Theo. epit.*, 513.)

ANNOUNAH, en Algérie, entre Constantine et Ghelma.

Cette localité renferme de nombreuses antiquités romaines et puniques, et les vestiges encore remarquables du temps où le christianisme florissait en Afrique. On y voit notamment, les restes des aqueducs, des arcs de triomphe et d'une église chrétienne en forme de petite basilique romaine. Cette petite église était divisée en trois nefs par des colonnes.

Sur la clef de voûte d'une porte, se trouve encore une croix latine avec T et P.

Les anciens chrétiens habitants de l'Algérie, dit M. de La Mare, dans une notice d'où nous extrayons ces détails (1), paraissent avoir fait simultanément usage des croix latines ou grecques accompagnées quelquefois des lettres sacramentelles. Un des nombreux exemples de la croix latine seule, se voit sur une pierre envoyée de Bone à Paris, en 1823, et qui est incrustée aujourd'hui dans le mur du vestibule qui conduit au département des livres imprimés à la Bibliothèque nationale.

On trouve encore parmi les ruines d'Announah des fragments antiques sur lesquels sont grossièrement gravés au trait des figures de personnages qui lient ou qu'enloutent des palmes, des poissons, des caducées ou des ancres. M. de La Mare avait vu dans ces monuments des tombeaux d'anciens chrétiens de la Numidie, se fondant sur la similitude de ces emblèmes avec ceux qui décorent les tombeaux chrétiens des catacombes; mais un habile antiquaire, M. Alfred Maury, a très-justement fait remarquer que ces emblèmes se retrouvaient sur des monuments puniques ou phéniciens, et que, par conséquent, il était très-probable que les fragments où ils se trouvent à Announah ont appartenu à des tombeaux païens.

ANTIBES, département du Var, en France.

*Sur la porte de l'ancienne basilique.*

Imp. Cæs. Val. Constantino aug.

(*Cardinal MAÏ*, 241, 2; GRUTER, 284, 3.)

ANTIOCHE, en Syrie.

*Sur un ancien tombeau de porphyre.*

Margarita hic est ter quinis martyr in annis

Virgineam caelo reddidit ipsam animam.

(*Card. MAÏ*, p. 440; BOLDETTI, p. 374.)

ANVERS, en Belgique (2).

*Épithaphe de l'église de Notre-Dame.*

Christophoro Plantino, Turonensi civi et Antuerprie incolæ architypographo regio, pietate, prudentia, acrimonia ingenii magna, *constantia ac labore maximo*; cuius industria atque opera, vetera, noua, magno et huius et futuri seculi bono in lucem prodierunt : Ioanna Riucra coniux et liberi heredesque illa optimo viro, hi parenti mesti posuerunt. Tu qui transis et hæc legis, bonis manibus precare. Vixit annos LXXV desijt hic viuere Kalendis Quinctilibus anno Christi M. D. XXIX.

(LABBE, *Theaurus Epitaph.*, p. 505.)

(1) *Revue archéologique*, 1849, t. VI, p. 20.

(2) Voy. en outre une épigraphie d'Anvers à l'article BENTHEM.

## H.

JEAN MORET.

CHRISTO RESURGENTI SACRUM *Ioanni Moreto Antuerpiensi*, magni *Plantini* genero, eiusdem virtutum atque artium *Laboris et Constantiæ* heredi : quæ iuuenis senescentem socerum iunit vitâ functum superstes expressit : publicè utilissimus, priuatim benignus, passim modestus, probus, prudens, omnium honorum elogio bonus. Vixit, præclarum suis honesti exemplum, annos LXVII. Menses IV. Obijt insignem in Deum pietatem testatus 10. Kal. Oct. M. D. CX. *Martina Plantina* optimo marito cum lacrymis optimè apprecata sibi et posteris mortalitatis memor P. C.

LXX.

(LABBE, *Thesaurus Epitaph.*, p. 533.)

## III.

D. O. M.

Lænius Torrentius Patria Gandensis literis et legationibus domi forisque spectatus, ex Archidiacono et Principis Ecclesiæ Leodiensis Vicario Generali H. Antuerpiensis Ep. III. Macliniensium Arch. designatus, Collegij S. J. apud Louanienses fundator, ad rerum status Belgici Consilium adscitus dum præcipitantem rempublicam fractus viribus animo infracto Consilij sustento Bruxellæ decessi 6. Kal. Maij 1595. Vixi annos 70. mensem vnum, dies 18.

(LABBE, *D.* 533.)

## IV.

*Eglise de Saint-Michel.*

ABRAHAM ORTELIUS.

ABRAHAM ORTELI, quem urbs urbium *Antverpia* edidit : Rex Regum Philippus Geographum habuit, monumentum hic vides : brevis terra eum capit, qui ipse orbem terrarum cepit ; stilo et tabulis illustravit ; sed mente contempsit, quæ cælum et alta suspexit : constans adversum spes aut metus : amicitie cultor, candore. fide, officij : quietis cultor, sine lite, uxore, prole : vitam habuit : quale aliis votum ; ut nunc quoque æterna ei quies sit : Votis fave Lector. Obiit 5. Jul. an. cl. b. xcxix. Vixit annos lxxi. mens. 2. dies lxxx. Colij ex sorore Nepotes b. m. poss.

Lipsius fecit.

Pie memorie Sacr.

ABRAHAMO ORTELIO Antvepp. Geographo Regio fratri charissimo ANNA ORTELLA, celeb. cœli b. m. p. anno 1598.

*Hæc iuncta uorum.*(LABBE, p. 484 ; GROS, *Epitaph. urbis Basil.*, Appendix, p. 589.)

## V.

*Eglise de Saint-Jacques.*

IACOBI GUENTII IC.

*In D. Iacobi Antuerpiæ.*

Hospes quod dico paulum est asta ac perlege.  
Bonis probatus, osus sum nullum probrum.  
Legum peritus, juris ac morum sciens,  
Stilo atque voce creperis adsui reis,  
Dum *Morta*, quæ præscribit non est quæsum,  
Mibi supremam dixit, et duxit domum.  
Sic ego denatus, hæc quiesco, hæc sum situs,  
Manens benignam iudicis sententiam  
Quod ut potenti pronoces à Numine  
Ore adlabora, ac Manibus meis bene  
Precare Tantum est licet. Ætatem vale.  
*Hospes Manes meos ne læde, vitus læsi neminem,*  
(LABBE, p. 398.)

## VI.

ALVARO NONIO LVD. F.

Nato an LX Denato v. Id Decemb. M DCIII. Philosopho et Archiatro doctrina et virtute claro, Principibus caro, prolixâ in omnes comitate : cui in vitâ nihil carius, quam alijs eam dare, nihil in morte incundius quam ad meliorem transire. Vxor marito, liberi parenti M. M. P. P. *Antuerpiæ in D. Iacobi templo.*

(LABBE, p. 487.)

## VII.

HENRICI VVENI FVERI.

*Antuerpiæ in D. Iacobi.*

In hoc sepulcro haud pulcro pulchellus infans dormit *Henricus Henrici VVeni* magni Consilij Senatoris filius : quem puerum mox crudelis Pareæ fecit senem, maluitque superis quam hominibus diu iungi. Præiuit ille, lector, ego tuque sequimur : mortalitatis vitare legem nullus qui vixit potest. Ergo fave Lector, et inſocue huic animæ bene feliciter apprecare. Denixit annos IX. Obijt anno à Virginis partu M. DCV. Idibus Iunij *Henricus Vuenus*, Senator ordine nature turbato filio pietissimo moriens P. subscribente altero filio Georgio S. P. Q. A. à Secretis.

(LABBE, p. 526.)

## VIII.

*Epitaphes et inscriptions diverses.*

IOANNIS FLEMINGI.

*Antuerpiæ referente Fr. Svertio in inscriptionibus et Monumentis Brabantæ.*

Hoc quis sub tumulo cubet, Viator  
Huc illic oculos agens requirit;

Qui rem te doceat. Doceno. Quis tu?  
 Qui tecum loquor, Umbra. Quæ? Poætæ.  
 Vbi? Post tabulam. Quid ergo dicis?  
 Hoc quod tu loqueris. Quod illud? Ipsum  
 Quod nescis. Maneas, Inepte; necdum  
 Scis, quod nescieras. Flemingus ille,  
 Omnes quem poterant amare pravi,  
 Omnes debuerant amare sani,  
 Hic iacet: nihil addo, nec necesse.  
 Nouit cætera mundus vniuersus.

*Eiusdem libri pagina 227. habes longisculum  
 Anacreonticum Dialogum in honorem Ioannis  
 Costery auct. Iacobo Latomo.*

(LABBE, p. 148.)

IX.

CORNEIO KILIANO DVFLÆO.

Constantis laboris et perennis industriæ lau-  
 de ornato et amato viro. L. annis Plantinianæ  
 typographiæ correctorem gessit, quam fideliter,  
 peritè, doctè ipsos rogate libros elegantia, ni-  
 tore, famâ æternæ artis primos. Nec semper  
 alienos tractauit, eum et suos reliquerit; Latinâ  
 oratione disertus, versificatu felix, Patriam quo-  
 que eloquentiam excoluit, cultumque eius et  
 proprietatem renouauit. Obijt ætate operibusque  
 grauis M. DCVII. ipso Paschali festo.

*Refert inter Antuerpiensia Fr. Severus pag. 99.*

(LABBE, p. 508.)

X.

*Epitaphe de Juste Lipse.*

Quis hic sepultus, quaeris? ipse edisseram.  
 Nuper locutus et stilo, et linguâ fui;  
 Nunc alteri licebit. ego sum LIPSIUS,  
 Cui literæ dant nomen, et tuus favor .  
 Sed nomen: ipse abivi: abibit hoc quoque.  
 Et nihil hoc orbis, quod perennet, possidet.  
 Vis altiore voce me tecum loqui?  
 Humana euncta fumus, umbra, vanitas,  
 Et scenæ imago, et verbo ut absolvam; Nihil.  
 Extremum hoc te alloquor:  
 Æternum ut gaudeam, tu apprecare.

*Vixit annos 58. mens. 5. Obiit anno 1606. 10 Kal. April.  
 Sibi ipse fecit biennio aute obitum.*

*Sarcophago marmoreo nec epitaphe addita  
 est.*

JUSTI LIPSI,  
 quod claudi potuit,  
 hic jaet.  
 S. P. Q. Antverpiens.  
 inclyti viri  
 famæ orbi notæ  
 virtutî cælo receptæ  
 H. M. P.

(GROS, p. 395.)

XI.

Germine sincerus ex Bertoldi generatus  
 Est hic WALTHERI de BERCHEM subummulatus,  
 Militiæ Rector, manibus fortissimus Hector.  
 Defensor juris durissimus ut Leo durus,  
 Pacificus, mitis, ut mos solet esse peritis.  
 Audax, formosus, sapiens fuit et generosus.  
 Pollebat verbo dulci, non corde superbo,  
 Quem Rex Christe bone cæli conjugæ coronæ.

*Ad caput:*

Ter Idus sexto jam quater L. quoque textio,  
 L. cum milleno decessi sine sereno.

(GROS, p. 326.)

XII.

BARTHOLOMÆO TUCHER, ex Norica illa gente,  
 quæ ab Henrici IV. Aug. temporibus, continuâ  
 Majorum serie Reipubl. suæ præest, Anno 1542.  
 die 26 Octob. defuncto: Herbertæ Deus ejus  
 uxori Anno 1557. die 29. Mart. posteris omnib.  
 et conjugibus eorum, in spe resurrectionis heic  
 quiescentibus.

(GROS, p. 344.)

XIII.

GEMMÆ FRISH.

Quis lapis hic? GEMMÆ. Gemmam lapis an tegi? inquis.  
 At condi in gemma debuerat potius.  
 Non ita. nam quævis minor illâ gemma fuisset,  
 Et posita a Gemma fit iste lapis.

Antverp. obiit anno 1553.

(GROS, p. 357.)

XIV.

M. PETRO à WESENBECKE, primum Secretario,  
 deinde præclarè hujus urbis (Antverp.) Sena-  
 tori, ac D. BARBARÆ KIELS, ejus conjugî suaviss.  
 quorum hæc cum vixisset annos LXXI. obiit 19.  
 Octob. M. D. LII. ille vero annos LXXV. decessit  
 18. die Feb. Anno à Christo nato M. D. LXII.  
 chariss. parentib. è regione sepultis hoc mon.  
 liberi dolentes pos. Iconoclastie tempore mutila-  
 tum, Ægidius Gerardi Ægidii f. Consul Urbanus  
 Avo, Avicæque maternis R. C.

(GROS, p. 363.)

XV.

D. O. M.

D. PHILIPPO II. Catholico,  
 Hispp. Indiarumq; Regi,  
 totius Orbis Monarchæ potentiss.  
 qui maximis rebus terra marique gestis,  
 Imperio ampliss. Lusitanie regnâ aucto,  
 ac Belgicis Provinciis Isabelle filiæ in dotem

cum Alberto Austriaco datis,  
 aetatis LXXI. inter vivos esse desiit  
 Idib. Sept. cl. d. m. c.

S. P. Q. Antverp. celebratis hic honorificè  
 exeq. pie ac eterne memorie  
 consecravit.

(GROS, v. 367.)

—  
 XVI.

Honorabili Domino  
 GUILIELMO REGINALDO, aliàs Rossæo,  
 pio exuli Anglo.  
 viro doctiss. et hujus Eccl'es. (Antv.) ministro.  
 Obiit

xxiv. August. Anno cl. b. xciv.

*In te Domine speravi.*

(GROS, Appendix aux *Épitaphes de Bâle*  
 p. 387.)

—  
 XVII.

*Épitaphes de l'église de Saint-Michel.*

GERARDI DE LIRA ABBATIS.

*In Abbatia D. Michaelis Ordinis Præmonstratensis  
 Antwerpæ referente Suertio.*

Me quem petra tegit Gerardum Lira creavit,  
 Et qui cuncta regit, hic me Rex examinavit.  
 Vivens dictus eram presentis pastor ouilis.  
 Non sum qui fueram, sed fæx, putredoque vilis.  
 Quod sum, Lector eris, tempus transit, gemo, plora;  
 Nolens me sequeris. Dominum pro me precor, ora.  
 Me tumulant an. Do. mil. ducent. quinquag. octo.

—  
 XVIII.

MARTINI LOYS XXII. ABBATIS.

*Svæ petra iacet hæc tetrâ Martinus humatus  
 Loys dictus super afflictus inopum miseratus, etc.*

(LABBE, p. 177.)

A la suite de ces épitaphes en vers léonins, Labbe donne comme exemple de cette poésie rimée l'hymne sur la Trinité, que composa Hildebert, évêque du Mans, archevêque de Tours. Nous reproduisons aussi ce curieux document littéraire du XII<sup>e</sup> siècle.

—  
 Alpha et  $\omega$ , magne Deus  
 Eli, Eli, Deus meus.  
 Cuius virtus, totum posse;  
 Cuius sensus totum nosse;  
 Cuius esse, summum bonum;  
 Cuius opus quidquid bonum;  
 Subter cuncta, super cuncta;  
 Extra cuncta, intra cuncta;  
 Intra cuncta, nec inclusus;  
 Extra cuncta, nec exclusus;  
 Super cuncta, nec elatus,  
 Subter cuncta, nec substratus.

Super totus, presidendo;  
 Subter totus, sustinendo;  
 Extra totus, complectendo;  
 Intra totus es implendo;  
 Intra, nusquam coarctaris;  
 Extra nusquam dilataris;  
 Subter, nullo fatigaris;  
 Super, nullo sustentaris;  
 Mundum mouens, non moueris;  
 Locum tenens, non teneris;  
 Tempus mutans non mutaris;  
 Vaga firmans, non vagaris;  
 Vis externa, vel necesse,  
 Non alternat tuum esse.  
 Hæri nostrum, cras, et prutem,  
 Semper tibi nunc et idem;  
 Tuum Deus hodiernum,  
 Indivisum Sempiternum.  
 In hoc totum prævidisti,  
 Totum simul perfecisti;  
 Ad exemplar summæ mentis,  
 Formam præstans elementis.

Nate Patri coequalis,  
 Patri consubstantialis,  
 Patris splendor et figura,  
 Factor factus creatura,  
 Carnem nostram induisti,  
 Causam nostram suscepisti  
 Sempiternus temporalis,  
 Moriturus immortalis;  
 Verus homo, verus Deus;  
 Impermixtus Homo-Deus.  
 Non conuersus hic in carnem,  
 Nec minutus propter carnem;  
 Hic assumptus est in Deum,  
 Nec consumptus propter Deum.  
 Patri compar Deitate,  
 Minor carnis veritate;  
 Deus pater tantum Dei  
 Virgo mater sed et Dei.  
 In tam noua ligatura  
 Sic utraque stat natura;  
 Ut conseruet quidquid erat,  
 Facta quiddam quod non erat.  
 Noster iste mediator,  
 Iste noster legislator;  
 Circumcisus, baptizatus,  
 Crucifixus, tumulatus,  
 Obdormiuit et descendit,  
 Resurrexit et ascendit;  
 Sic ad caelos elevatus,  
 Iudicabit indicatus.

Paracletus increatus,  
 Neque factus, neque natus  
 Patri compar Filioque,  
 Sic procedit ab utroque;  
 Ne sit minor potestate  
 Vel discretus qualitate.  
 Quanti illi, tantus iste;  
 Quis des illi, talis iste;

Ex quo illi, ex tunc iste,  
Semper ille, semper iste.  
Pater alter, sed *gignendo* ;  
Natus alter, sed *nascendo* ;  
Flamen, ab his *procedendo* :  
Tres sunt unum *subsistendo*.  
Quisque trium pius *Deus* :  
Non tres tamen dii, sed *Deus* ;  
In hoc Deo uno *vero*,  
Tres et unum *assero* ;  
Dans usque *unitatem*  
Et personis *Trinitatem*.  
In personis nulla *prior*,  
Nulla maior, nulla *minor* .  
Unaquæque semper *ipsa*,  
Sic est *constans* atque *fixa* ;  
Ut nec in se *varietur*,  
Nec in ullam *transmutetur*.

Hæc est Fides *orthodoxa* ;  
Non hic error, sive *noxa* :  
Sicut dico, sic et *credo* ;  
Nec in pravam partem *cedo*.  
Inde venit, bone *Deus*,  
Ne desperem, quamvis *reus* :  
Reus mortis non *despero* ;  
Sed in morte vitam *quero*.  
Quo te placem nil *pretendo*,  
Nisi fidem quam *defendo*.  
Fidem vides, hac *imploro* ;  
Leva fœcem, quo *laboro* :  
Per hoc sacrum *cutiplasma*,  
Convalescat ægrum *plasma*.

## ORATIO AD DOMINUM.

Extra portam iam *delatum*,  
Iam fœtentem *tumulatum*,  
Vitta ligat, lapis *urget* ;  
Sed si iubes, hic *resurget*.  
Iube, lapis *revolvetur* ;  
Iube, vitta *disrumpetur* :  
Exiturus nescit *moras*,  
Postquam elamas ; Exi *foras*.  
In hoc salo mea *ratis*,  
Infestatur a *piratis* :  
Hinc assultus, inde *fluctus* ;  
Hinc et inde mors et *luctus*.  
Sed tu bone nauta *veni* :  
Preme ventos, mare *leni* ;  
Fæc abscedant hi *piratæ*,  
Duc ad portum salva *rate*.  
Infœcunda mea *fœcus*,  
Cuius ramus ramus *siccus*,  
Incidetur, *incendetur* ;  
Si promulgas quod *inbetur*.  
Sed hoc anno *dimittatur*,  
Stereoretur, *fodiatur*.  
Quod si necdum *respondebit*,  
Fœcus hoc loquor, tunc *ardebit*  
Verus hostis in me *furit*,  
Aquis mersat, flammis *urit* :

Inde languens et *afflictus*,  
Tibi soli sum *relictus*.  
Ut hic hostis *evanescat*.  
Ut infirmus *convalescat* ;  
Tu virtutem *ieiunandi*  
Des infirmo, des *orandi* ;  
Per hæc duo, Christo *teste*  
Liberabor ab hæc *peste*.  
Ab hæc peste solui *mentem*,  
Fæc devotum *ponitentem* :  
Da timorem, quo *proiecto*,  
De salute nil *coniecto*.  
Da spem, Fidem, *Charitatem*  
Da discretam *pietatem* :  
Da contemptum *terrenorum*,  
Appetitum *supernorum*.  
Totum Deus in te *spero* ;  
Deus ex te totum *quero* :  
Tu laus mea, meum *bonum* .  
Mea cuncta, tuum *donum*.  
Tu solamen in *labore*,  
Medicamen in *languore* :  
Tu in luctu mea *lyra*,  
Tu lenimen es in *ira*.  
Tu in areto *liberator*,  
Tu in lapsu *relevator* :  
Metum præstas in *profectu*,  
Spem conservas in *defectu*.  
Si quis lædit tu *rependis* ;  
Si minatur, tu *defendis* :  
Quod est anceps tu *dissolvis* ;  
Quod tegendum tu *involvis*,  
Tu intrare me non *sinas*  
Infernales *officinas* :  
Vbi mœror, vbi *metus*,  
Vbi fœtor, vbi *fletus* ;  
Vbi probra *deteguntur*,  
Vbi rei *confunduntur* ;  
Vbi tortor semper *ardens*,  
Vbi vermis semper *edens* ;  
Vbi totum hoc *perenne*,  
Quia perpes mors *gehennæ*.  
Me receiptet Sion *illa*,  
Sion David vrbs *tranquilla* :  
Cuius faber auctor *lucis*,  
Cuius portæ lignum *Crucis*  
Cuius claves lingua *Petri*,  
Cuius ciues semper *letti*,  
Cuius muri lapis *vivus*,  
Cuius custos Rex *festinus*.  
In hæc vrbe lux *solennis*,  
Ver æternum, pax *perennis* :  
In hæc odor implens *carlos*,  
In hæc semper festum *melos*.  
Non est ibi *corruptela*,  
Non defectus, non *querela* :  
Non minuti, non *deformes* ;  
Omnes Christo sunt *conformes*.  
Vrbs celestis, vrbs *beata*,  
Supra petram *collocata* :

Urbs in portu satis tuto,  
De longinquo te saluto;  
Te saluto, te suspiro,  
Te affecto, te requiro.  
Quantum tui gratulentur,  
Quam festine continentur;  
Quis affectus eos stringat,  
Aut que gemma muros pingat,  
\* Quis Chalcedon, quis Iacynthus;  
Norunt illi qui sunt intus.  
In plateis huius urbis  
Sociatus pijs turbis,  
Cum Moyse et Elia,  
Pinnam cantem Allebia.

AOSTE, ville des États-Sardes, dans la vallée d'Aoste.

*Inscription du v<sup>e</sup> siècle.*

Hic requiescit in pace beate memorie Eusebia. Sacra. dno puella. ejus. probabilis vita instar sapientium puellarum sponsam emernit habere XPM cum quo...

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 187; et MAFFEL.)

AQUILÉE (1) en Illyrie, gouvernement de Trieste.

I.

*Baptistère de Saint-Jean.*

Quos regat trinitas vera † Ex aqua et Spu renatus fuerit nisi testante vitam Dno quis non videbit aternam. Mysticum baptismate sacrabit veniens XPS hoc in Jordane. Nitens piorum patuit regnum. Teguvium Cernites vibrante marmorum scema quod Calisti beati ornabit M. III. LXIII. rehedificatum hoc Baptistarium.

(*Cardinal Mai*, 170, 2; *MURATORI* p. 1849, 3.)

II.

*Eglise Saint-Félix.*

Constantius  
et Theodora  
et Theo...  
rumi...  
concor  
dian ES  
.....  
Melchus  
et Eufenia  
cum suis  
de donis  
dei votum  
solverunt.

(*Cardinal Mai*, 193, 4; *BARTOLI, Antiquitates Aquil.*, p. 340, 341; *MURATORI*, p. 1906, 4.)

(1) Voyez de nombreuses inscriptions chrétiennes dans les *Antiquités d'Aquila* de Bartoli.

III.

*Sur une pierre trouvée en 1731 dans le verger d'un couvent de religieuses.*

Deo  
aeterno  
pro salute  
I. comat.  
Bionysi  
Clodia  
chrisa.  
v. s. l. m.

*BARTOLI, Antiquités d'Aquila*, p. 329;  
*RATORI, p. CVI, 7; Cardinal Mai*, p. 3.)

ARCI, au pays des Sabins, États-Pontificaux, près de l'emplacement de Cures.

I.

*Pierre trouvée en 1763, aujourd'hui au Musée du Vatican à Rome.*

Imp. Caesari  
Caio Flavio  
Constantio pio  
felici augusto . .  
do Curium sabino  
rum  
D. N. M. Q. E.

(*Cardinal Mai*, p. 242.)

II.

*Cippe déterrée en 1776.*

Imp. Caes.  
Caio Flavio . . .  
Constantio P. . . .  
Felici augusto . . .  
Po. Curium sabino  
rum. . . . .  
D. N. M. Q. E.

(*Cardinal Mai*, 359, 3.)

ARGENTEUIL, près Paris, en France.

Sur le mur de l'église, du côté septentrional, derrière le banc de l'œuvre, on lit cette inscription, qui est en caractères gothiques :

La mort toujours presente aux perilleux faits d'armes,  
Voyant de CHAMBELLAN le laurier sur le front,  
Combattre vaillamment aux plaines de Piedmont,  
Sous le grand roi François entre ses preux Gens-d'armes  
Le sauva des hasards courus en faits d'allarmes :

Par-tout à main hardie, et le courage prompt  
Pour n'estranger ses os qui à jamais seront  
Honorez en ce lieu de copieuses larmes ;  
Car tu seais, ARGENTEUIL, qu'ayant fait de son corps  
Un boulevart pour toi, et dedans et dehors,  
Il a fonde les murs dont l'accint l'environne,  
Pourtant garde ici son tombeau de mes chef,  
Comme assure là haut il porte sur le chef  
Des Anges bienheureux l'immortel couronne.

*David Chambellan*, écuyer et gissant, décéda le dernier jour de décembre 1545; et damoiselle *Marquerite de Brette*, sa femme, gissante au même lieu, décéda l'an 1559.

Frère *Jérôme de Chambellan*, leur fils, grand-prieur de Saint-Denis en France, leur a consacré ce monument.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. des environs de Paris.*)

ARGOS, dans le royaume de Grèce.

à *Argos.*

Ἀνεκάνισθη ὁ θεῖος καὶ πάντιμος ναὸς οὗτος τῆς ὑπερμάχης θεοτόκου διὰ δαπάνης τῶν τιμιωτάτων ἀρχόντων τῆς πολιτείας Ἀργεῶν καὶ πάντος τοῦ χριστιανώμου λαοῦ εἰς θαυμαστὴν μνημόσυνον καὶ ψυχικὴν αὐτῶν σωτηρίαν.

Ἐν ἔτει αχξβʹ.

Traduction.

Ce temple divin et honoré de la très-sainte mere de Dieu a été reconstruit aux frais des très-respectables chefs du gouvernement d'Argos et de toute la population chrétienne, comme un monument durable de leur piété et pour le salut de leurs âmes.

L'an 1669.

Ἀνεκάνισθη et ἐκ βροθῶν ἔγειρε ou ἀλέγειρε, dont on voit d'autres exemples, sont des expressions consacrées, surtout chez les Byzantins, pour indiquer les reconstructions.

ARIANO, près de Ferrare, royaume Lombardo-Vénitien.

*Pierre trouvée en 1784*, au lieu dit FEUDO DI S. ELEUTERIO.

. . . P. Caesar  
divin . . . voe f.  
Nerva Trajanus  
Aug. (Germanic.) dacic.  
front. max. trib. pot.  
XIII imp. VI. Cos. V.  
P. . . . .  
viam a Benevento  
Brundisium pecun.  
sua . . . . .  
D. D. D. . . . Theodos.  
Arcadi et Honor.

(*Cardinal MAÏ*, 334, I.)

ARLES, département des Bouches-du-Rhône, en France.

On lisait sur le manteau d'une ancienne statue de saint Trophime l'inscription suivante :

I.

Cernitur eximius vir Christi discipulorum  
De numero Trophimus hic septuaginta duorum.

(PIERRE SANIC., *Hist. pontif. Arelat.* p. 1; *Card. MAÏ*, p. 86.)

—

II.

*Au sanctuaire de la grande église.*

Sur une cloche de grand modèle.

Mentem sanctam spontaneam voluntatem et patriae liberationem.

Amalricus Archiepiscopus me fecit fieri anno millesimo.

(*Cardinal MAÏ*, 208, I; *PIERRE SABI*, *Hist. pontif. Arelat.*, p. 196.)

III.

Imp. Cæs. Fl. Val. Constantino

P. F. aug. restitutori.

(*Cardinal MAÏ*, 240, 5; *MURATORI*, p. 238, 7.)

IV.

*A l'hôpital.*

Imp. Cæs.

Fl. Val

Constantino

P. F. Aug.

divi

Constanti aug.

pii

filio.

*Cardinal MAÏ*, 237, 1; *MUR.*, 260, 3, et 238, 8; *DONAT.*, p. 151, 2.)

V.

*Sur une colonne, dans une maison particulière.*

Salvis DD. NN.

Theodosio et

Valentiniano

P. F. V. ac trium.

semper aug XV

cons. vir. inl...

Auxiliaris prae...

præto. Gallia...

de Arellate ma...

miliaria poni s...

M. P. I.

(*Cardinal MAÏ*, p. 270.)

VI.

449. — *Épitaphe de saint Hilaire.*

Sacro sanctæ legis Antestis Hilarius hic quiescit.

Antistes domini qui, paupertatis amore

Præponens auro rapuit cælestia regna

Hilarius cui palma obitus et vivere XPS.

Contemnuens fragilem terreni corporis usum.

Hic carnis spoliis liquit ad astra volans

Sprevit opes dum quærit opes, mortalia mutans  
 Perpetuis, cœlum donis terrestribus emit.  
 Gemma sacerdotum plebisque orbisque magister.  
 Rustica quin etiam pro XPO munia sumens  
 Servile obsequium non dedignatus adire  
 Officio vixit minimus, et culmine summus.  
 Nec mirum si post hæc meruit tua limina, XPE.  
 Angelicasque domos intravit et aurea regna;  
 Divitias, paradise, tuas! flagrantia semper  
 Gramina; et halantes divinis floribus hortos,  
 Subjectasque videt nubes et sidera cœli.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II,  
 p. 183.)

## VII.

*Cinquième siècle.*

Vir Agripinensis Noie Geminus hic jacet qui  
 post dignitatem præsidatus administrator ra-  
 tionum novem provinciarum dignus est habitus  
 hic post annos XXXVIII m. ii d. vi (1) fidelis in  
 fata concessit cujus insignem gloriam cives sui  
 sepulchri gratia adornaverunt. (2)

Tombeau de marbre blanc orné de trois  
 figures; celle du milieu représente Jésus-  
 Christ, qui d'une main présente l'Évangile  
 à Geminus Paulus; et de l'autre, lui donne  
 sa bénédiction.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II,  
 p. 188.)

## VIII.

*Neuvième siècle (883).*

## RESTAURATIO SEPULCRI SANCTI CESARII.

Cernitur hic vario renovatum marmore tectum  
 Patri Cesario (3), pontificique sacro  
 Quod scelerata cohors robre destruxit acerba (4)  
 Hanc virtute Dei sordibus ira maris  
 Præsule Rostagno (5) ac Arelati sede locato  
 Cernuus id Paulus strenue composuit opus  
 Cui Christus tribuat cœlestis premia vite  
 Cœtibus angelicis consocietur ovans  
 Et nobis venerande Pater miserere precando  
 Diluat ut noster crimina cuncta Deus.  
 Anno domini DCCCLXXXIII indictione XV Remigaudo  
 magistro.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II,  
 p. 219.)

(1) Menses II, dies VI.

(2) Adornaverunt.

(3) Saint-Césaire, premier évêque d'Arles, élu en  
 502, mort en 542.

(4) Allusion à une expédition malheureuse des  
 Sarrasins en 850. Ils étaient remontés depuis l'em-  
 bouchure du Rhône jusqu'à Arles, en pillant les deux  
 rives du fleuve, quand une tempête les fit échouer  
 sur les côtes, où les habitants massacraient tous  
 ceux qui avaient échappé au naufrage. (P. Vaux.)

(5) Rostang I<sup>er</sup>, archevêque d'Arles en 870, mort  
 en 915.

## IX.

*Dixième siècle.*

Trophimus hic colitur Arelatis presul avitus  
 Gallia quem primum sensit apostolicum  
 En hunc Ambrosium proceres fudere nitorem  
 Claviger ipse Petrus Paulus et egregius  
 Omnis de cujus suscepit Gallia fonte  
 Clara salutifera dogmata tunc fidei  
 Hunc constanter ovans cervicem Gallia flectit  
 Et matri (1) dignum prebuit obsequium  
 Insignisque eius prestanti gloria semper  
 Gaudet apostolicas (2) se mernisse vices.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II,  
 p. 222.)

## X.

1155. — *Eglise de Saint-Trophime.*

xv Kalendas Maii obiit dominus Raymondus  
 de Monterotundo bone memorie Arelatensis  
 episcopus, anno dominice incarnationis MCLV.  
 Orate pro eo.

R. de Montrond, d'abord évêque d'Agde,  
 fut vicaire de l'Empire et évêque d'Arles en  
 1141, sous Conrad III, roi d'Arles et empe-  
 reur. C'est pendant l'épiscopat de Montrond  
 et apparemment par lui que fut composée la  
 charte du consulat d'Arles. R. de Montrond  
 mourut en 1155.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. III,  
 p. 102.)

## XI.

1196. — *Saint Trophime.*

Secundo nonas Augusti obiit Raimundus de la  
 Voueta miles et canonicus Sancti Trophimi.  
 Anno domini MCXCVI. Orate pro eo.

C'est, selon M. de Castellane, le premier  
 exemple de la réunion de ces deux mots  
*miles et canonicus.*

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. IV,  
 p. 284.)

## XII.

1183. — *Même lieu.*

Anno domini MCLXXXIII obiit Poncius Re-  
 bolli, sacerdos et canonicus regularis et opera-  
 rius ecclesie Sancti Trophimi. Orate pro eo.

On a écrit que P. Aiguard (Papon l'appelle  
 Isnard), archevêque d'Arles, fit embrasser la  
 règle de Saint-Augustin à son chapitre (Mo-  
 réri place ce fait en 1180). L'inscription

(1) Vers l'an 450, dix-neuf évêques des Gaules  
 réclamèrent auprès du pape saint Léon pour la pri-  
 marie du siège d'Arles, que leurs églises considéraient  
 comme leur *mère*.

(2) Saint Trophime, au ve siècle, passait pour en-  
 voyé par les apôtres mêmes et pour fondateur de la  
 religion chrétienne en Gaule. Il fut le premier évêque  
 d'Arles vers 150.

prouve, Ainard ayant été élu en 1183, l'année même de la mort de son prédécesseur, et Reholli étant mort aussi en 1183 (26 décembre), que cette réforme fut opérée par le nouvel évêque aussitôt après son installation.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. IV, p. 283.)

### XIII.

#### 1450. — *Saint Trophime.*

Omnia sunt tenui hominum pendentia filo

Et subito casu quæ valuere ruunt.

Unde sicut deo placuit anno milleno quater centeno cum quinque deno, luce vero sexta mensis Septembris decima, bonæ memoriæ reverendus in Christo Pater et dominus Ludovicus sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ tituli S. Cæciliæ presbiter cardinalis, Arelatensis vulgo nuncupatus, sacrae hujusce basilicæ administrator, bene meritus princeps vitæ laudabilis et conversationis honestæ ad majus vocatus tribunal, devotè vitam est universæ carnis et catholicæ (sic) ingressus, orate pro eo ut anima ejus requiescat in pace.

Né vers 1390, Louis Alamand, chanoine de Lyon, puis précenteur de Valence, évêque de Maguelone, archevêque d'Arles (1423), fut nommé cardinal par Martin V (1430). Il se mêla beaucoup du schisme sous Félix V, et fut privé de son siège, que Nicolas V lui rendit. Il mourut en 1450.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. III, p. 280.)

### XIV.

#### *Eglise de Saint-Julien.*

La *Notice historique sur les reliques de saint Antoine*, publiée récemment par un membre de la Société archéologique d'Arles, a pour objet l'examen d'une question de faits analogue à celle que M. Letronne a résolue avec tant d'érudition, dans son *Mémoire sur le tombeau de saint Eutrope à Saintes*. On sait que vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, une dispute fameuse s'éleva entre les religieux du convent de Saint-Antoine de Viennois et les Bénédictins de l'abbaye de Mont-Majour d'Arles, sur la possession des reliques de saint Antoine du désert. Le pape Innocent VIII se montra favorable aux prétentions des Antonins; mais les moines de Mont-Majour ne se tinrent pas pour battus; ils répétaient à leurs concitoyens :

Viri Arelatenses,  
Quidquid dicant Viennenses,  
Habetis Antonium.

Avec l'appui de l'archevêque d'Arles et de députés spéciaux nommés par les Etats de Provence, ils réclamèrent énergiquement auprès du Saint-Siège, et, par une bulle du 31 décembre 1495, le pape Alexandre VI,

successeur d'Innocent VIII, leur donna définitivement gain de cause. Il fut dès lors reconnu que les ossements de saint Antoine reposaient dans l'église de Saint-Julien d'Arles, dépendant du monastère de Mont-Majour. La reine Claude de France, femme de François I<sup>er</sup>, vint les visiter en 1515, et deux ans plus tard, le pape Léon X envoya demander aux consuls d'Arles une parcelle de ces restes vénérés qui, depuis cette époque jusqu'en 1789, continuèrent d'être l'objet de la dévotion des fidèles. En 1839, l'autorité diocésaine ayant fait procéder à la vérification des reliques déposées dans l'église de Saint-Julien d'Arles, une commission nommée par l'archevêque reconnut l'identité des ossements de saint Antoine avec ceux qui étaient conservés sous ce nom avant 1789. Mais le curé de la paroisse déclara qu'il avait des raisons graves pour douter de l'authenticité des ossements réputés jusque-là être ceux du patriarche des cénobites; il fit suspendre les opérations de la commission et, sans attendre une décision supérieure, il fit descendre secrètement ces restes dans les caveaux de son église, et livra aux flammes, comme objets de nulle valeur, les parchemins qui en attestaient l'origine et les antiques enveloppes qui les recouvraient. L'auteur de la *Notice* ajoute qu'en 1845, le maire et le conseil municipal d'Arles, émus de la disparition d'un trésor confié depuis un temps immémorial à la garde des administrateurs de la cité, ont fait exhumer les reliques enfouies par le curé de Saint-Julien. Cette exhumation, faite en présence d'un médecin, constate que la tête et huit autres fragments du corps ont été reconnus conformes à un procès-verbal de visite de la châsse de saint Antoine, daté du 26 mai 1609, dont une expédition est déposée dans les archives de la ville. Tels sont les principaux faits exposés dans la *Notice sur les reliques de saint Antoine*. L'auteur demande que les ossements exhumés par ordre de l'autorité municipale de la ville d'Arles soient rendus à la vénération publique. C'est une question qu'il ne nous appartient pas d'examiner; mais nous croyons pouvoir dire qu'au point de vue historique, la *Notice* nous paraît établir solidement la proposition suivante : Le corps réputé être celui de saint Antoine fut apporté à Mont-Majour en l'année 1290, quand les Bénédictins de cette abbaye quittèrent le prieuré de la Motte-Saint-Didier, et fut transféré, le 9 janvier 1490, de l'église abbatiale de Mont-Majour dans celle de Saint-Julien d'Arles, où il a toujours reposé depuis cette époque (1).

ARLES en Roussillon ou Arles-sur-Tech, département des Pyrénées-Orientales, en France.

#### *Inscription du dixième siècle.*

Pulvere coneretus jacet hic in pulvere vetus  
Arnulfus Christi (2)..... venerandus alumnus

(1) Bulletin de la Société de l'histoire de France. — Nov. 1850, pag. 546.

(2) Il manque un mot.

Hic Pater egregius, vivens semper studiosus  
 Mystico davidico depromere carmina nablo (1)  
 Digessit monachis Benedicti dogmata Patris.  
 Ille quidem sanctas Romanis vexit ab oris  
 Sancti reliquias Sennen martiris et Abdon.  
 Colica Cunctipotens illi da scandere regna  
 Agmina florigeris retinent tibi fulgida sectis (2)  
 Ergo Kalendarum nono cum pace Novembris  
 Spiritus illius seculo migravit ab isto.  
 Carpe viator iter : supplex dic : parce Redemptor.

On ne sait à quelle époque se fit cette translation des saints Sennen et Abdon : les uns la fixent au *x<sup>e</sup>* siècle, d'autres remontent jusqu'au règne de Charlemagne.

(*Mémoires de la Société arch. du Midi*, t. II, p. 226).

M. de Portalon a publié dans le *Bulletin du Comité des arts*, la note suivante sur l'église d'Arles-sur-Tech et ses antiquités (3).

L'église paroissiale d'Arles-sur-Tech appartenait à une abbaye de Bénédictins fondée vers la fin du *viii<sup>e</sup>* siècle, et enrichie par les pieuses libéralités de Charlemagne et de ses successeurs.

L'édifice, divisé en trois nefs, a reçu, postérieurement à sa construction, une voûte qui m'a paru bâtie en briques. Quelques détails de son ordonnance intérieure, romane dans son essence, ont été modifiés à diverses fois.

Ses chapelles sont ornées de retables, d'une grande richesse pour la plupart, et reproduisant les uns par des bas-reliefs enluminés, les autres par la peinture seule, des scènes de l'Écriture sainte, des épisodes de la vie des saints martyrs Abdon et Sennen, patrons de la ville, ou des faits historiques relatifs à l'ancienne abbaye. Quelques blasons d'abbés se voient encore sur les clefs de voûte.

J'ai remarqué, dans une chapelle, une chaire portative, dont une délicieuse peinture du *xvi<sup>e</sup>* siècle et de l'école italienne décore un panneau latéral. C'est une figure de sainte, aux traits calmes et purs, entourée d'emblèmes divers.

Le clocher, de forme carrée, construit en pierres de petit appareil irrégulier, est percé de baies à plein cintre accolées par trois ou par quatre.

La façade, bâtie en petit appareil également irrégulier, a sa porte couronnée d'une archivolte romane dont le bandeau en marbre blanc est orné de palmettes. De chaque côté, une figure de louve ou de lion (l'état un peu fruste des sculptures ne permet pas de bien déterminer la nature du sujet) étreint dans ses griffes un autre animal, qu'il a terrassé. La corniche qui les supporte à son extrémité se prolonge de droite et de gauche sur toute la longueur du mur.

Dans l'axe de la porte est une petite fenêtre romane, entourée d'un large cadre de marbre blanc à rinceaux et rosaces, avec un aspéc à la base entrelacé dans des feuillages. Ces sculptures sont traitées avec une grande pureté de goût et beaucoup de délicatesse. Des fenêtres géminées semi-circulaires, à colonnettes et chapiteaux romans, sont pratiquées sous les rehauts du sommet de la façade. Tout ce travail d'architecture et de sculpture est l'expression de l'art aux *xi<sup>e</sup>* et *xii<sup>e</sup>* siècles.

On a incrusté dans ce mur des tables de marbre blanc portant des inscriptions que je n'ai pas eu le temps de déchiffrer, que je crois néanmoins appartenir au *xiii<sup>e</sup>* siècle. Au-dessus de la porte, se trouve enchâssé un bas-relief en marbre blanc de la coupe d'une croix grecque ; dans chaque bras est inscrit un médaillon portant un des signes figuratifs des évangéliés : l'aigle au sommet, l'ange à gauche, le lion à droite, le bœuf dans le médaillon inférieur. Chacun de ces attributs est nimbé et ailé. Le bœuf seul m'a paru dépourvu de nimbe. Les médaillons, bordés d'un cadre à boudin dans un double filet, se rattachent par une petite rosace à un ovale aigu inscrit au centre de la croix avec un cadre de même profil.

Dans cet ovale, Dieu le Fils est représenté assis, nimbé et légèrement barbu ; il bénit de sa main droite, à moitié fermée. Un objet dont la nature me paraît problématique, si ce n'était un livre fermé, repose sur le genou gauche. Le Christ est vêtu de la tunique et du manteau ; la saillie des jambes est rigoureusement indiquée sous la draperie ; les pieds sont nus. Ce sujet a été conçu et exécuté dans le *xi<sup>e</sup>* siècle.

Sous un angle entaillé au-dessous est un demi-cercle avec une croix, placé au milieu de l'*alpha* et de l'*oméga*.

À côté et en retour de la façade, se trouve une enceinte fermée par une grille en fer et se reliant à une chapelle ouverte, protégée seulement par une grille. Un sarcophage en marbre blanc, dont le couvercle à quatre versants a été solidement scellé avec des crampons en fer, est posé au milieu de l'enceinte sur deux pierres qui l'isolent de tous les côtés. La face intérieure, bordée de légers filets en saillie formant encadrement, porte un médaillon avec le monogramme du Christ, entouré d'un cordon d'oves.

Ce sarcophage, qui appartient évidemment aux premiers siècles de l'ère chrétienne, est en grande vénération dans toute la contrée. D'après la tradition, et les traces de cette tradition se trouvent dans des manuscrits du *xv<sup>e</sup>* siècle, il aurait contenu les ossements des saints Abdon et Sennen, princes persans, martyrs pendant les persécutions de Dioclétien. Ces ossements, exhumés des catacombes de Rome dans le *viii<sup>e</sup>* siècle, furent accordés à la pieuse sollicitation des moines de l'abbaye et des habitants d'Arles, dans le but d'éloigner les fléaux qui désolaient le pays. Ces reliques vénérées furent mystérieusement portées dans

(1) Pour nablo.

(2) Peut-être pour Seris.

(3) *Bulletin*, t. II, p. 117.

cette ville, cachées dans des barils pleins d'eau et conservés dans le sarcophage avec l'eau qui les recouvrait (1). Depuis cette époque, celui-ci est devenu une source qui n'a jamais tari, quelle que soit la quantité d'eau qu'en retire la dévotion populaire (2).

Par quelle voie l'eau s'introduit-elle dans le tombeau ?

Existe-t-il quelque tuyau souterrain ?

Le tombeau, posé sur deux pierres de petite dimension, est isolé d'une manière presque complète. Il a, d'ailleurs, été renversé en 1793, et nul tube secret ne fût mis à découvert à cette époque, où la moindre supercherie émanée du *fanatisme* religieux eût été signalée à la risée ou à l'animadversion publique. En outre, il a été déplacé, et y a peu d'années, pour recevoir quelques réparations, et, parmi les nombreux témoins qui l'ont vu dans cet état, aucun d'eux n'a pu constater une ouverture secrète.

Introduirait-on cette eau par le petit office latéral ?

Le tombeau est placé hors de l'église, sur une place ouverte à tous les regards, et une pareille manœuvre, souvent répétée, n'aurait pu être tenue assez secrète pour ne pas éveiller l'attention de quelques témoins, heureux de se faire les échos de cette découverte. Il faudrait supposer d'ailleurs que, parmi les hommes qui se sont succédés, nombreux dans l'administration de la paroisse, nul ne s'est rencontré assez éclairé, assez ennemi du mensonge pour refuser de se prêter secrètement à une action odieuse, si elle n'était ridicule. L'ancien curé constitutionnel lui-même, qu'on ne peut raisonnablement soupçonner coupable de *fanatisme*, a déclaré qu'il ne reconnaissait dans ce fait extraordinaire aucune trace de mauvaise foi.

La pierre, enfin, serait-elle d'une nature assez poreuse pour absorber l'humidité atmosphérique et la laisser transpirer intérieurement ? Mais c'est un marbre qui, par sa nature, ne peut laisser admettre une pareille supposition. D'ailleurs cette *transsudation* ne pourrait évidemment fournir une aussi grande quantité d'eau.

Jusqu'ici aucune explication n'a satisfait mon désir d'éclairer l'obscurité de ce fait.

Des bas-reliefs en marbre blanc, assemblés en forme de croix latine, sont incrustés dans le mur en face du sarcophage. Le plus grand représente un personnage debout, vêtu d'une tunique et d'un manteau, les bras croisés sur la poitrine. Les plis des draperies, très-peu fouillés et empreints d'une raideur uniforme, serrent le corps comme le feraient des bandelettes. Le visage est barbu et enca-

dré dans une coiffure retombant de chaque côté sur les épaules.

Le personnage affecte, dans les lignes et la nature de sa coiffure, les formes de la statuaria égyptienne, ou mieux encore des momies de la vieille Égypte. Le nez, indiqué par une cavité triangulaire, a fait attribuer ce portrait à un homme qui, atteint d'un ulcère dans cette partie du visage, se trouva guéri par l'usage de l'eau *miraculeuse*. A mes yeux ce doit être plutôt la pierre tumulaire d'un abbé ou d'un dignitaire quelconque de l'abbaye, vêtu de l'aube, de la chappe, et couvert du capuchon monacal, que le sculpteur, dans l'ignorance de son art, aura rendu avec peu de précision et de vérité.

Au-dessus, se trouve un bas-relief représentant une croix pectorale portant une main divine, bénissant à la manière des Latins. De chaque côté et au point de jonction des deux sculptures, de manière à figurer les bras d'une croix, deux autres bas-reliefs représentent deux anges en adoration. Ces deux figures, par la roideur des lignes et l'absence des proportions, appartiennent à l'enfance de l'art.

Ces quatre sujets étaient-ils destinés à se trouver réunis et à affecter la combinaison actuelle ? A considérer la nature du calcaire, la dimension des parties, le peu de saillie des reliefs et l'ensemble de leur style, qui n'a paru être celui des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, on pourrait répondre affirmativement.

ARQUATO, dans le royaume Lombardo-Vénitien, près de Padoue.

#### *Au tombeau de Pétrarque.*

Frigida *Francisci* lapis hic tenet ossa *Petrarchæ*,  
Suscipe *Virgo* parens animam, sate *Virgine* parce,  
Fessaque jam terris cæli requiescat in arce.

Ob. XIX. Julii M. CCC. LXXIV.

(LABBE, *Thes. epitaph.*, p. 193.)

ARRAS, chef-lieu du département du Pas-de-Calais, en France.

#### *Ancienne abbaye de Saint-Waast.*

Épithaphe du roi Thierry I<sup>er</sup>.

Rex *Theodoricus* ditans vt verus amicus  
Nos ope multimoda jaect hic cum conjuge *Doda*  
*Regis* larga manus et presul *Vindicianus*,  
Nobis *Regale*, dant et ius *pontificate*.  
In decies nono cum quinquagies duodeno  
Anno defunctum sciet huic qui quatuor addet.  
Qua legis hæc hora, *Dominum* pio *Regibus* ora,  
Muneribus quorum stat vita Dei famulorum,

(LABBE, *Thes. epitaph.*, p. 625.)

Cette épithaphe est dans le goût de celles des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Voyez-en de semblables, en vers léonins, à l'article CLUNY.

ARSOLI, dans les Etats de l'Eglise.

*Sur un autel près de l'église de la Sainte-Vierge.*

Salvis DD. N . . .

(1) Ils reposent aujourd'hui sur l'autel qui leur a été consacré dans une des chapelles de l'église.

(2) Le curé de la paroisse m'a dit qu'à certains jours de l'année il a retiré jusqu'à 50 litres de cette eau, sans l'avoir jamais épuisée.

Les prêtres attachés au service de la paroisse introduisent un linge dans un petit office latéral, et recueillent dans des fioles l'eau dont ce linge est imbibé.

perpet . . .  
formam. . . (1)  
(Cardinal MAI, p. 349)

ASCOLI dans les Etats de l'Église (Italie).

I.

*Dixième siècle. — Sanctuaire de l'église principale.*

Hic jacet humatus in terris amic...s  
Regi aeterno Augustinus sess. cum ienit  
Suos pro XP... e coronatus emi  
P.P. corpus Eliel... episcopus ex dibersis  
A. moris hae pictor... circumdedit  
decoris in qua modo propter angelorum  
decoris consortes animae bona illi qui pro  
XPI amore suo antro circum fluxit honorem.

(Cardinal MAI, 149; 5; UGHELLI, t. I,  
p. 442.)

II.

*Inscription au faubourg de la ville.*

Propagatori romani  
imperii D. N. Fl. Valen-  
tiniano aug. sem-  
per victori or-  
do devotus M ...  
mes P. G. Auc...  
D. D.

(Cardinal MAI, p. 260; MURAT., p. 264. 2.)

ASTORGA, en Espagne.

*Sur une ancienne châsse en argent renfermant des reliques.*

Alfonsus rex.  
Xemen regina.

(MORALES, *los otros cinco libros, etc.*,  
p. 180; MAI, p. 50.)

ASTYPALIA, île de l'Archipel, au royaume de Grèce.

On lit sur la muraille intérieure d'un château fran :

+ Johannes + Quirinus  
comes † Astincas (?)  
qui eo ..... duxit  
accolas anno  
M<sup>c</sup> CCCC<sup>o</sup> XIII<sup>o</sup> die  
XXX<sup>o</sup> Marcii  
transla. S. Quirini

(BUCHON, *Atlas des nouv. recherches de la Morée*, planche XLII, n<sup>o</sup> 2.)

ATHENES, capitale de la Grèce.

M. Ross a publié, dans la *Revue archéologique* de 1845, p. 431, différentes inscriptions grecques récemment découvertes en Grèce. Dans le nombre se trouve l'inscription chrétienne que nous reproduisons ici.

(1) Fabrett. de aqueduct. p. 108; Cassius T. I, p. 254.



ΚΟΙΜΗΤΗ  
ΡΙΟΝΘΕΟ  
ΔΟΥΛΟΥΚ̄  
C O Z O M E  
N H C.

—  
Κοιμητήριον  
Θεου ὁνόμου κ[αί]  
Σωζομένης.

Sépulture de Theodoulos et de Sozomène.

(Armures franques au Musée d'Athènes.  
Voy. CHALCIS.)

AUBERVILLIERS, près Paris, en France.  
L'église d'Aubervilliers, quoique dédiée anciennement sous l'invocation de saint Christophe, est beaucoup plus connue depuis longtemps sous le nom de *Notre-Dame des Vertus*; c'est-à-dire, *des Miracles*, à cause des prodiges étonnants que l'on dit qui s'y sont opérés par l'intercession de la sainte Vierge. On peut consulter à ce sujet les *Antiquités de Paris*, par Jacques Dubreul, religieux de Saint-Germain des Prés, qui rapporte différentes pièces de vers composées à l'occasion des miracles les plus frappants. Le premier est de 1338; le second, le troisième et le quatrième, sont sans date; le cinquième est de 1382. Il en ajoute un sixième arrivé le 23 septembre 1598, et il le constate par une inscription que l'on voyait de son temps sur un tableau placé dans la chapelle de la Vierge.

Dubreul et autres antiquaires rapportent qu'en 1529, sous le règne de François I<sup>er</sup>, toutes les paroisses de Paris s'assemblèrent dans l'église cathédrale, et de là allèrent en procession à Notre-Dame des Vertus à la clarté d'un si grand nombre de flambeaux, que ceux qui étaient sur les hauteurs de Montlhéry, crurent que le feu était dans Paris. Cette procession avait pour objet de demander à Dieu la destruction de l'hérésie.

Ce fut sous le règne de Henri II que l'on travailla à la façade de l'église d'Aubervilliers, et que l'on bâtit le grand clocher, dont la tour paraît d'une assez bonne construction.

On lit dans cette même église l'épigramme d'un *Pierre de Montholon*, fils du dernier garde des sceaux de ce nom. Il était docteur et professeur en Sorbonne, et chanoine de Laon. S'étant retiré dans ce village, dont il était seigneur, pour éviter la peste qui ravageait Paris en 1596, il ne put, quoique éloigné, échapper à ce fléau. Il donna, en mourant, à l'église d'Aubervilliers quelques droits qui lui appartenaient comme seigneur. Il fut inhumé à côté de l'autel de Notre-Dame. Son épitaphe est énoncée en ces termes :

Aviti hujus territorii ac vivarii Dominus;  
sed magis clarus quod patre et avo Vice-Cau-

cellariis Franciæ natus; dum fugit tabem anno 1598, Lutetiam populantem, ipsemet conficitur tabe, prius Ecclesiæ huic legatis decimis quas in feudum habebat.

Charles-François de Montholon, premier président du parlement de Toulouse, mourut en 1703, dans sa terre d'Aubervilliers.

Le célèbre Isaac de Peyrère, de Bordeaux, auteur du Livre des *Préadamites*, a demeuré à Aubervilliers : il y resta dix ans en pension chez les Pères de l'Oratoire, et y mourut le 31 janvier 1676, âgé de quatre-vingt-deux ans.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et de ses environs.*)

AUCH, département du Gers, en France.

1298. — *Cloître de Saint-Orens.*

Anno Domini MCCXCVIII quarto Kalendas Augusti, obiit magister B. de Savasio qui legavit.... orientioquinquesolidos morlanos, annuatim. Orate.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 293.)

AULENDORFF, ville du royaume de Wurtemberg, en Allemagne.

A l'église principale, on conserve des reliques de saint Sébastien, martyr, avec cette inscription originale tracée sur la pierre venant des catacombes de Rome.

Edone conjugii Sabiniano in pace.

‡

(*Cardinal Mai*, p. 402; GERBERT, *iternanic.*, p. 432.)

AUTEUIL, village près Paris.

Son église est dédiée sous le titre de la Sainte-Vierge, et tous les ans, le jour de l'Assomption, il s'y fait un grand concours de peuple qui y vient de Paris et des environs. Le portail, dit M. l'abbé Lebœuf, paraît être un ouvrage du xii<sup>e</sup> siècle, aussi bien que la tour du clocher, qui est terminée en pyramide octogone de pierre.

Dans le chœur est inhumé Antoine-Nicolas Nicolai, premier président de la chambre des comptes de Paris, mort à Auteuil le 13 juin 1731.

Dans la chapelle à côté du chœur, est attachée sur le mur une plaque d'airain, sur laquelle on lit l'épithaphe suivante, qui est du célèbre M. Lebeau, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

D. O. M

Hic situs est *Claudius DESUAI* GENDRON, Facultatis Mospeliensis doctor, et Philippi Aurelianensium duois, regni moderatoris, medicus ordinarius: *Vir* in sanandis morbis peritus et efficax: ingenio magno rectoque; antiqua religione, virtute ac fide; affabilior egeno quam diviti, cum et ægritudines simul et pauperiem depelleret. Contemptor opum et gratiæ; fame persectus ingentis, que vel invidia vel secessu secuta est. Ibi nequiequam latens, ipso nomine proditus; quantum potuit tamen subducere se ex oculis; æternum lumen contemplans obtutu

irretorto; et opus naturæ et summi artificis manum, prævia religionis face, assidue rimatus, vitam et sibi et aliis utilem explevit cælo maturus senex. Vixit annos LXXXVII. Obiit die 3 septembris 1750.

REQUIESCAT IN PACE.

Claude Deshais Gendron était d'une illustre famille de Beauce. Il fit d'excellentes études, après lesquelles il se livra tout entier à celle de la médecine. Après avoir été reçu docteur dans la Faculté de Montpellier, il fut successivement médecin de Monsieur, frère unique du roi Louis XIV, et de M. le duc d'Orléans, son fils. Il pratiqua la médecine à Paris avec le plus grand succès, et se fit des amis de la plus haute considération. Il eut des liaisons habituelles avec les plus grands esprits de son temps, et entre autres, avec l'illustre Boileau Despréaux, qu'il venait souvent voir à Auteuil. Après la mort de ce fameux poète, il acheta sa maison, et y vécut dans la plus grande retraite, ne s'occupant que de la grande affaire de son salut, et ne se communiquant au dehors que pour le service des pauvres, auxquels il donnait abondamment des secours de toutes espèces; il y mourut en 1750, âgé de 87 ans.

En 1735, fut inhumée, dans le cimetière de cette paroisse, madame Anne Le Febvre d'Ormesson, femme de Henri-François d'Aguesseau, chancelier de France, un des plus grands hommes que la magistrature ait jamais eus. Madame la chancelière étant morte à Auteuil, et ayant demandé d'être enterrée dans le cimetière, au milieu des pauvres, on obéit à sa volonté, et on couvrit sa sépulture d'une tombe d'airain, inscrite en bosse, et fermée d'un grillage.

L'épithaphe qu'on lit sur la tombe de cette dame est l'ouvrage de M. le chancelier. Ce grand magistrat mourut à Paris, le 9 février 1751; et, ayant ordonné qu'on l'inhumât auprès de sa chère épouse, son corps fut porté à Auteuil le 11 du même mois, et enterré dans le cimetière. On éleva sur l'endroit de sa sépulture, une tombe semblable à celle de madame la chancelière, avec une épithaphe. Deux ans après (en 1753) MM. d'Aguesseau firent transporter plus loin de l'église, et proche l'entrée occidentale du cimetière, ces deux tombeaux, à la tête desquels ils ont fait ériger, sur une magnifique base de marbre noir, une haute pyramide d'un marbre différent, qui supporte un globe au-dessus duquel est une croix de cuivre doré. C'est le roi qui a donné les marbres qui entrent dans la composition de ce monument.

Sur les pieds de la pyramide, sont des inscriptions en lettres d'or, dont on fera mention après avoir rapporté les épithaphe de monsieur et de madame d'Aguesseau. Pour suivre l'ordre des temps, on commencera par celle de madame la chancelière, morte en 1735.

HIC JACET

Anna LE FEBVRE D'ORMESSON, *Henrici-Françisci* d'AGUESSEAU, Galliarum Cancellarii, Regio-

rum Ordinum Commendatoris uxor. Felicitate indolis, morum leni gravitate, fidei et religionis simplicitate, tam bene comparata, ut ad omne virtutis et officii genus nata potius quam instituta videretur. Mulier christiane fortis, nunquam otiosa, semper quieta, non elata prosperis, non adversis fracta, graves et longos corporis cruciatus tulit patienter et placide, mortem etiam libenter obiit anno ætatis 58. Kal. Decemb. an. 1755.

Quæ in terris velut hospes vixerat, hæc in villa, diuina ita disponente Providentia, tanquam in hospitio mortua est, et inter pauperum cineres, pauper ipsa spiritu, et pauperum mater, beatam resurrectionem expectare maluit, quam inter divitum sepulera. Maritus mœrens, et merentes uberi doloris simul et venerationis monumentum posuere, sic in benedictione memoria illius, et ossa ejus pullulent de loco suo.

ILIC JACET

*Henricus-Francisus* d'AGUESSEAU, Galliarum Cancellarius, Reginum Ordinum Commendator. *Vir*, eloquio cæteris, ratione sibiimet imperans : ingenii matura gravitate venerandus juvenis, semper florenti lepore amabilis senex, toto vite tenore aquabilis. Capaci mente et immensa memoria humanas omnes doctrinas complexus, sacris in litteris precipue conquisescens : res secundas in patriæ commoda, infaustas sibi in frugem vertit. Civis, conjux, parens optimus ; legum egregius interpres, custos, conditor ; eruditus, etiam exteris, lux et patronus : egentium tutor et pater ; ad consilium, ad præsidium, patens omnibus : prodesse singulis, non præstare expetens ; quantum prodesset, unus non sentiebat. Solius sapientiæ cupidus, et illam, et ea quæ non petierat, adeptus, primam in regno dignitatem, ultro defatam, accepit, ad XXXIV annos splendide gessit, sponte abdicavit. Terrenorum immemor, superna sitiens, clavibus dolorum confixus cruci, obiit v. idus februarii m. D. CC. LI. anno ætatis LXXXIII incunte desideratissime conjugi, ut in omnibus, sic et Christiana humilitate concors in hoc cœmeterio jungi voluit, liberi lugentes.

P. r.

*Inscriptions sur le piedestal de la croix du cimetière d'Auteuil, au pied duquel sont les tombeaux de M. le chancelier et de madame la chancelière d'Aguesseau.*

Sur une des faces du piédestal :

Christo servatori spei credentium, in quo crediderunt et speraverunt *Henricus-Francisus* d'AGUESSEAU, Galliarum Cancellarius, et *Anna* LE FEBVRE d'ORMESSON, ejus conjux, eorum liberi, juxta utriusque parentis exvitas, hanc crucem dedicaverunt anno reparate salutis M. D. CC. LIII.

Sur l'autre face :

Sobrie, juste et pie conversati in hoc sæculo,

expectant beatam spem et adventum glorie regni Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, qui dedit semetipsum pro nobis in cruce, ut nos redimeret et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum. Ora pro eis, Viator.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et de ses environs.*)

AUTUN, en France.

On a découvert en 1829 à Autun, dans le vieux cimetière de la ville, une inscription grecque sur marbre d'une haute importance, qui depuis lors, étudiée et interprétée par les savants les plus éminents de la France et de l'Italie, M. Raoul Rochette, M. Letronne, M. Lenormant et le savant Jésuite Secchi, a pris place parmi les antiquités chrétiennes de premier ordre. Cette inscription appartient au III<sup>e</sup> siècle de notre ère. Elle offre cela de particulier, qu'elle est composée de beaux vers hexamètres et pentamètres à facture homérique, tandis que jusqu'ici on n'avait trouvé, parmi les monuments chrétiens, que des inscriptions en général d'un style commun et barbare. La précieuse inscription d'Autun rappelle et confirme les principales croyances de l'Eglise catholique, apostolique et romaine : la *divinité du Verbe*, le *sacré cœur du Christ*, l'*incarnation du Verbe*, qui s'y trouve désigné sous le nom mystérieux du *Poisson*, comme dans les inscriptions des catacombes de Rome, la *justification du baptême*, l'*Eucharistie*, le *baptême du martyre* ; enfin la *prière pour les morts*. Les protestants de bonne foi ouvriront-ils les yeux à la lumière d'un si antique, si vénérable et si authentique monument ?

L'inscription d'Autun a été signalée d'abord par le savant dom Pitra, alors professeur au séminaire d'Autun, dans les *Annales de Philosophie chrétienne* de M. Bonnetty, tom. XIX, juillet — déc. 1839, pag. 195. Elle a formé ensuite la matière de six dissertations du même auteur insérées dans le même recueil des *Annales* (2<sup>e</sup> série, t. XIX, p. 197 ; 3<sup>e</sup> série, t. I, p. 165 ; tom. II, p. 7 ; t. III, p. 7 et 85 ; tom. V, p. 165.) ; d'une notice de M. Rara, prêtre, *Annales de philosophie* (3<sup>e</sup> série), t. VII, p. 232 ; et d'un mémoire du P. Secchi, intitulé : *Epigramma greco-christiano de primæ seculi trovato non ha guarî presso l'antica Augustoduno, oggi Autun, in Francia, supplito dove era d'uopo e commentato dal P. Giam-Pietro Secchi, della Compagnia di Gesu ; Rome. 1840.*

Le texte grec de l'inscription a été publié en fac-simile et en lecture courante dans les *Annales de Philosophie* au tome XIX, p. 197 de la 2<sup>e</sup> série, et au tome III, p. 10 de la 3<sup>e</sup> série. — Nous ne le reproduisons pas, mais nous en donnerons une traduction en extrayant quelques fragments des dissertations de Dom Pitra. Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître en totalité l'examen que le docte Bénédictin a fait de l'inscription d'Autun sous les rapports religieux, dogmatique, liturgique et philosophique.

« L'étude des marbres d'Autun touche à sa fin, dit dom Pitra dans son troisième article (1) ; les travaux partout entrepris, avec un concours digne de l'importance du monument, sont comme achevés ; les difficultés s'aplanissent, la lumière se fait, ces vénérables pierres parlent ; et, grâce au ciel, ce langage sacré n'a pas été abandonné aux disputes d'une science incrédule et défiante. La foi a recueilli les saintes paroles de la foi des anciens jours ; et voici que, du sein de Rome, une voix qui a puissance, planant des hauteurs de la science et de la théologie, promulgue ce symbole de quinze siècles, le livre avec confiance aux savants qui l'admireront, le présente avec autorité aux sectaires qu'il confondra, et félicite de cette découverte l'Eglise d'Autun, la cité éduenne, la France entière, qui doit au christianisme ses meilleures gloires.

« La doctrine catholique, dit encore le R. P. Secchi, dont nous abrégeons à regret les paroles, n'a pas seulement pour preuve la possession permanente de la prescription, l'infaillible enseignement de la chaire de Pierre, l'autorité des conciles généraux, la tradition légitime des Pères, la pratique des dogmes continuellement vivante dans les liturgies de l'Orient et de l'Occident ; le consentement même des hérétiques, plus opposés entre eux qu'avec nous, et, enfin, cette *infime génération* de manuscrits et d'imprimés, qu'on pourrait appeler la *Bibliothèque œcuménique* de l'Eglise. Elle a pour elle encore, grâce à Dieu, un autre trésor d'invincibles arguments, non pas négligés par nos pères, mais moins employés, par excès de richesses, monuments à demi enfouis sous terre, dignes de former le vénérable *musée du christianisme*... Y a-t-il un genre de preuves qui démontre mieux le consentement de toute l'Eglise en une même foi, que l'immense trésor de l'antiquité chrétienne ?

« Déjà par le passé, remarque le savant « jésuite, et de nos jours encore, il n'a pas « été très-rare qu'au moment où les sectai-  
« res attaquaient avec arrogance une vérité  
« catholique, une pierre apparaissait pour  
« la défendre. Ce sont des arguments, il est  
« vrai, dont on peut se passer ; car ce n'est  
« pas là la pierre sur laquelle est bâtie l'E-  
« glise de Jésus-Christ ; mais il est bien, tou-  
« tefois, que les pierres mêmes crient contre  
« les obstinés mensonges des protestants. Et,  
« voyez la Providence ! au temps où l'édifiant  
« et apostolique clergé de France se plaint  
« amèrement que les émissaires des sociétés  
« bibliques, dans les derniers soupirs de  
« l'hérésie agonisante, cherchent à propager  
« en France leurs erreurs ; au moment où  
« dans l'Angleterre, sérieusement prête à se  
« détromper du passé, ils attaquent le dogme  
« catholique de l'eucharistie, et soutiennent  
« de leur mieux la machine croulante de  
« Calvin, voici en France un antique marbre  
« grec qui réfute à lui seul la plus grande  
« partie des accusations qui ont fait aban-

« donner le sein de l'Eglise aux orgueilleux  
« sectaires du XVI<sup>e</sup> siècle.

« Nous ajouterons, avec le P. Secchi, en développant sa pensée : La Providence a voulu qu'un pieux évêque allant, au jour de fête de l'un de ses plus anciens prédécesseurs, visiter l'antique Polyandre, où furent déposés les corps des apôtres, des martyrs et des premiers évêques de l'église d'Autun, sauvât ces tronçons de marbre au moment où ils sortaient de terre pour être brisés de nouveau, au moment où le zélé prélat, gémissant de l'obstination des *momiers* à infester son diocèse, signalait dans ses mandements l'erreur des sacramentaires, et fortifiait la foi des fidèles en la divine eucharistie (1).

« Mais, avant tout, rapporteur inconnu des travaux d'autrui, nous devons décliner les autorités, exhiber les titres sur lesquels reposeront nos dernières assertions.

« D'abord, nous invoquerons les marbres eux-mêmes, étudiés sur place ; nous en présentons sous les yeux du lecteur la copie la plus fidèle qui ait encore été publiée. Cette copie est prise sur le portrait de grandeur naturelle déposé à la Bibliothèque royale. L'habile et patient auteur de ce dessin, M. de Saint-Géran, s'est attaché, sans préoccupation d'aucun système d'interprétation, à reproduire, non-seulement les caractères saisissables, mais jusqu'aux taches et aux piqûres du marbre qui peuvent accuser quelques linéaments de lettres.

« Nous traduirons dans ses plus importantes parties le mémoire lu par le R. P. Secchi à l'Académie pontificale romaine d'antiquité, inséré dans ses *Actes*, et digne de prendre place à côté des beaux travaux du savant épigraphiste, sur le texte grec du Nouveau-Testament et sur les inscriptions restituées de l'île Ruad et des monuments d'Italie.

« Au premier coup d'œil jeté sur ces fragments rongés de vétusté, la légèreté et la maigreur des traits, la forme élancée, expédiée de certaines lettres, l'exiguité de quelques-unes, les aspects divers et multipliés de la plupart, l'inégal espace qu'elles occupent, l'allure incertaine et tremblante des traits, la barre horizontale placée comme dans les manuscrits grecs sur les noms propres, tout accuse une écriture presque cursive, tracée par une main plus exercée à écrire sur le papyrus qu'à graver sur le marbre.

« On aperçoit des dystiques jusqu'au sixième vers, à partir duquel, malgré l'inégalité des lignes, suivent des hexamètres. Les deux parties sont très-différemment conservées : la première plus importante et plus riche, est à peu près sauvée et lisible d'un bout à l'autre ; la seconde, où l'on entrevoit d'obscurs détails de famille, est très-mutilée et à demi-perdue. »

Après une analyse détaillée de tous les

(1) Voir les mandements de Monseigneur l'évêque d'Autun pour le carême de 1858, 1859, 1840, sur l'eucharistie, le saint sacrifice de la messe, le sacre-  
doce

(1) *Annales*, janvier 1844, 5<sup>e</sup> série, t. III, p. 7.

éléments paléographiques de l'inscription, Dom Pitra en donna le texte restitué par ses soins et les soins du P. Secchi. Puis vient l'interprétation latine suivante :

Traduction latine de l'instruction chrétienne d'Autun.

- I. *dístique*. IXΘYC. Patre Deo Deus, immortalia  
Mortales inter corde locutus ait : [sancto  
II. Rite sacris anima sepelitor, amice, sub undis,  
Dives ab aternis mente redibis aquis.  
III. Sume cibum, sanctis quem dat servator atendis ;  
Mande, bibe, amplectens IXΘYN utraque manu.  
IV. Orba viro mater Galikeo pisce, redemptor,  
Cernere te prece me petit, lux luce carcutum.  
Ascendee pater, vita mihi carior ipsa,  
Tu cum matre mea, nato lacrymante, piatus  
Pectorii, pater, ipse tui memor esto precantis.

Traduction française.

- I. Le céleste IXΘYC, fils de Dieu du fond de son  
[cœur sacré  
A rendu des oracles et pris au milieu des mortels  
[une immortelle vie  
II. Ami, rajeunis ton âme dans les eaux divines,  
Aux sources intarissables de la sagesse, prodigue en  
[trésors  
III. Prends l'aliment doux comme le miel du Sau-  
[veur des saints  
Prends, mange et bois ! ICHTYS est dans tes mains  
IV. Veuille Ichthus répandre ses grâces, c'est mon  
[ardent désir, ô maître Sauveur !  
Que ma mère te contemple dans ta joie ; nous t'en  
[prions tous deux, ô lumière des morts.  
Ascandius, père bien-aimé de mon cœur,  
Et vous, très-douce mère, et vous, mes frères,  
Dans la paix du Sauveur souvenez-vous de Pecto-  
[rius !

« Quelles que soient les restitutions adoptées, on reconnaîtra toujours dans le monument d'Autun ce parfum de poésie qui caractérise les inscriptions grecques de nos contrées, ce mélange de grandeur et de grâce que l'on a remarqué dès le principe, et qui fait de ce petit poème, selon le P. Secchi, la plus suave composition de la poésie grecque asiatique. Nous n'hésitons pas à croire avec lui que l'auteur de cette inscription est Pectorius lui-même, et nous ajouterons que lui-même probablement, ne trouvant pas d'artiste dans une ville toute païenne, grava sans art et comme à la hâte sa ravissante poésie, comme il l'eût jetée sur des tablettes de cire.

« On a dès longtemps désigné le III<sup>e</sup> siècle comme l'époque probable de ce monument ; on plaçait sa date entre l'introduction du christianisme à Autun et son triomphe sous Constantin ; depuis, resserrant l'espace, nous avons indiqué la période qui sépare la persécution de Sévère de celle de Valérien, de l'an 202 à 257. — Le R. P. Secchi s'arrête à l'an 255, et toutes ses preuves forti-

fient les inductions que nous avons à tirer des études précédentes.

« Voici, continue Dom Pitra, une des plus curieuses observations du P. Secchi. Nous la livrons textuellement à l'attention des érudits.

« Cette inscription est surtout curieuse pour la fameuse question des vers sibyllins. Il est très-probable que l'acrostiche des premiers vers y fait allusion. Or, établissons d'abord, en cette matière difficile, quelques points de critique inattaquable ; les voici : 1<sup>o</sup> c'est une vérité de fait historique que divers oracles vrais ou faux existaient sous le nom d'oracles sibyllins avant la venue de Jésus-Christ. 2<sup>o</sup> C'est encore une vérité historique, s'il en faut croire Varron, Cicéron, Denys d'Halicarnasse, que ces vers, au moins dans quelques oracles, étaient acrostiches, et de telle sorte que toutes les lettres de chaque mot du premier vers servaient d'initiales à tous les vers suivants. 3<sup>o</sup> C'est pareillement une vérité de fait que plusieurs de ces oracles sibyllins étaient applicables au Sauveur ; car, sans citer les applications faites par saint Clément de Rome, saint Justin, le martyr, Eusèbe et d'autres pères, le *Pollion* de Virgile, où ce poète chante le dernier âge prédit par les oracles de Cumès, fut appliqué par l'empereur Constantin à la naissance de Jésus-Christ et l'on peut faire encore ce rapprochement. 4<sup>o</sup> Enfin c'est un fait, ce semble, appuyé de bonnes autorités, que, si les chrétiens n'ont pas emprunté aux anciens oracles des sibylles le symbole du poisson, ils ont du moins pris le grand usage du mot IXΘYC dans cinq vers sibyllins applicables au Sauveur, où ce mot se lisait en acrostiche. Lors donc que la plus grande partie de ces oracles seraient interpolés et apocryphes, toujours serait-il vrai qu'au III<sup>e</sup> siècle, un poète chrétien aura voulu, à l'exemple des juifs et des païens, faire preuve de bel-esprit en ce genre de poésie hiéralique ; et bien que plusieurs écrivains du III<sup>e</sup> siècle se soient trompés en ne discernant pas les oracles authentiques des apocryphes, puisqu'il y a parfaite ressemblance entre les acrostiches et les cinq premiers vers de notre inscription où se lit le mot IXΘYC, il faut en conclure que cette inscription est pour le moins antérieure au IV<sup>e</sup> siècle, et que c'est l'unique monument qui reproduise fidèlement imitée l'antique forme acrostiche des vers sibyllins.

Le moment précis de notre inscription est évidemment celui où les derniers apôtres venus de l'Orient et repoussés de Lyon évangélisaient les contrées éduennes, où le gnosticisme oriental cherchait à altérer dans nos églises les notions chrétiennes sur Jésus, le baptême, l'eucharistie ; où saint Irénée et ses disciples combattaient ces erreurs par des écrits et des poésies grecques populaires. Un siècle plus tard, l'arianisme remplacé le gnosticisme qui a disparu ; son dernier théâtre a été la Gaule éduenne ; là, il a reçu de la main d'Irénée le dernier coup, et notre

inscription est comme un chant triomphal qui proclame sa défaite.

« Que cette inscription, dit le R. P. Secchi, soit pleinement orthodoxe et donne à l'Église romaine un témoignage authentique de la perpétuité de la croyance aux mêmes dogmes, c'est un fait palpable pour qui veut s'en enquerir. »

Le savant jésuite énumère ensuite distique par distique toutes les croyances catholiques qui se trouvent rapplées par les marbres d'Autun.

1<sup>er</sup> distique. — *La divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ*, ses titres et ses noms de *Sauveur*, de *Christ*, de *Jésus*, cachés sous le symbole ΙΧΘΥΣ, — *la prédication des oracles évangéliques*, — *l'incarnation*, — une mention spéciale du cœur sacré de Jésus. « Notre poète affirme, dit le P. Secchi, que la poitrine sacrée d'ΙΧΘΥΣ est un sanctuaire d'amour d'où partent des oracles; or cette expression *κατοικησεν* ainsi entendue est assurément remarquable pour une époque aussi reculée, et renferme en germe, ce semble, toute la dévotion au sacré cœur, dont l'objet moral est l'amour du Sauveur pour les hommes, et l'objet matériel, son cœur divin. »

2<sup>e</sup> distique. — *L'antiquité du baptême*, *son efficacité divine*, les grâces qu'il confère, et que donne la sagesse, ou l'Esprit Saint, comme parle quelque part saint Irénée.

3<sup>e</sup> distique. — *L'eucharistie*, nourriture des saints, *sacrement des vivants*. — L'antiquité et l'authenticité des paroles sacramentelles, — *la présence réelle de Notre Seigneur* donné substantiellement aux saints, — l'antique usage de recevoir *l'eucharistie sur les mains*, — *la communion sous une seule espèce*. « J'avertis, dit le P. Secchi, que le dogme catholique de l'eucharistie surabonde de preuves, et que celle-ci n'est qu'une petite goutte surajoutée au fleuve inépuisable de la tradition. Toute faible qu'elle soit, recueillons-la, d'autant qu'elle démontre évidemment que la foi de l'auteur de l'inscription et de l'antique Église qui la lisait, ne s'arrêtait pas aux espèces du sacrement, mais voyait dans le pain et le vin seul ΙΧΘΥΣ, Jésus, Fils de Dieu. »

Dernière partie. — *L'effusion de la grâce par la prière*, — *la prière pour les morts*, — *la prière des morts retenus en purgatoire*, — *la vision béatifique pour les justes*, — *l'intercession des saints* pour leurs frères vivants en terre, et tous ces liens amoureux et divins qui resserrent dans l'Église la douce communion des saints; — c'en est assez pour affirmer qu'il y a, dans les vénérables marbres d'Autun, *tout un symbole catholique de seize cents ans*.

« Ainsi, dans le sein de l'Église rien n'est nouveau, rien n'est isolé; tout se perpétue et s'étend par une génération graduée dont les premiers germes sont déposés dans l'Évangile et dans les traditions apostoliques: *Le Christ est aujourd'hui ce qu'il fut hier, et ce qu'il sera toujours*. Et quand une institution en apparence nouvelle est bnie et propagée par l'Église, regardez de près, vous

verrez ses racines plonger loin dans le passé. Ainsi, entre autres nouveautés prétendues, la dévotion au Sacré-Cœur n'est pas d'hier; remontez d'âge en âge, et du cœur divin vous arriverez jusqu'à la croix par une chaîne de traditions d'amour, nulle part plus visible que dans l'Église éduenne et lyonnaise, où prièrent, non loin de la vénérable vierge de Paray, Bossuet et saint Irénée, saint Bernard et saint Rhétiac, deux commentateurs du *Cantique des cantiques*. C'est sur la poitrine du disciple bien-aimé que les compagnons de saint Polycarpe puisèrent la foi aimante et vivante de Lyon. C'est à Smyrne, c'est à Ephèse qu'Irénée recueillit l'un des plus anciens hommages à Marie, avocate et seconde Ève, seconde mère des hommes. Ce sont les premiers apôtres de Lyon qui ont inspiré le culte de la Vierge dont les plus anciens sanctuaires dans la Gaule sont à Autun, dont Fourvière est encore le pèlerinage le plus fréquenté, et dont la dernière manifestation, la fête qui semble être maintenant le dernier effort de la grâce pour toucher et ramener les pécheurs, la fête du Cœur saint et immaculé de Marie, est due à la piété d'un évêque d'Autun. — Ce sont nos premiers apôtres qui ont déposé sur les marbres d'Autun, avec tant d'autres inestimables paroles, le premier mot d'une dévotion touchante, longtemps cachée dans le dogme eucharistique, dégagée plus tard et révélée dans l'œuvre providentielle de Belzunce. Ce sont eux enfin qui laissèrent, fortement imprimés sur la pierre, ces éclatants témoignages sur l'eucharistie et la prière des morts, qui reportent la pensée parmi les vieux bénédictins de Cluny, fondateurs de la commémoration solennelle des morts, renommés par leur foi ingénieuse et délicate envers le sacrement de l'autel.

« Et maintenant, lecteurs chrétiens, amis et frères, recueillons-nous avec gratitude et disons pieusement avec le vénérable P. Secchi: « Veuille donc le Seigneur que les « descendants des premiers réformateurs examinent avec un peu de leur sang-froid proverbial, au moins avec une franche volonté de s'instruire, ce monument et tant « d'autres qui attestent la vieillesse toujours « verte de l'Église catholique; puissent-ils « et reconnaître et détester l'orgueil de ces « coryphées superbes qui les ont arrachés « du sein de leur antique mère. Retournant « avec bonheur dans ses bras, eux-mêmes « admireraient l'immutabilité de ses dogmes « sous le choc des âges et parmi les tempêtes des passions. S'ils sont sincères, ils « confesseront qu'au milieu des vicissitudes « continues des choses humaines, une immutabilité si prodigieuse, si divine, ne « peut venir que de l'invincible force de celui qui, selon la vaste pensée de saint Paul, « est le Dieu éternellement immuable par « nature: *Christus heri et hodie, ipse et in secula*. »

tun vient de paraître dans le premier volume du *Spicilege de Solesme*, savant recueil publié par les soins de Dom Pitra, bénédictin de Solesmes et de ses collaborateurs.

Le *Spicilegium Solesmense* complétera dignement les six grandes collections d'auteurs inédits données dans les deux derniers siècles par les religieux du même ordre, savoir le *Spicilege* de d'Acbery (1655-1677), les *Analecta vetera* de Mabillon (1675-1689), les *Analecta græca* de Montfaucon (1688), le *Thesaurus anecdotorum* (1717), et l'*Amplissima collectio* (1721-1733) de DD. Marlière et Durand, et le *Thesaurus anecdotorum norisimus* de Bernard Pez (1721-1729). Ce recueil comprendra des ouvrages inédits des saints Pères et des écrivains ecclésiastiques latins, grecs et orientaux, depuis le 1<sup>er</sup> siècle jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le premier volume est principalement consacré aux écrivains antérieurs au 5<sup>e</sup> siècle. Il est divisé en deux parties, dont la première comprend les œuvres originales, les traités spéciaux; la seconde partie renferme les extraits ou les commentaires écrits à une époque postérieure, mais d'après des sources anciennes. Les auteurs compris dans la première partie sont au nombre de dix, disposés dans l'ordre suivant : I. Papias, disciple de l'apôtre saint Jean, de *interpretatione dominicorum oraculorum, libri IV, fragmentum a RR. PP. Mecharistis latine donatum*, texte syriaque et traduction latine. II. Saint Irénée, martyr, évêque de Lyon : *Fragmentum syriacum de Resurrectione Domini*; *fragmentum armeniacum ejusdem argumenti*; *fragmentum syriacum de Christo Dno in homine*; *ad libros contra Hæreses* prologus, auctore, ut videtur, Floro Lugdunensi. III. *De solemnitatibus, sabbatis et neomeniis*, par un auteur anonyme. IV. Marimus, d'Alexandrie, *fragmentum homilie de Pascha*. V. Saint Denys, d'Alexandrie, *Epistola ad Cæronem, analecta e commentario anonymi in Ecclesiasten*. VI. Commodianus, évêque d'Afrique, *Carmen apologeticum*. VII. Saint Hilaire, évêque de Poitiers, *Tractatus in epistolam ad Galatas, in epistolas ad Philippenses, ad Colossenses, ad Thessalonicos, ad Timotheum, ad Titum, ad Philemonem*; *fragmentum commentarii in Genèsim*; *fragmentum commentarii in Psalmos, Hilario perperam ascripti*; *carmen eidem aut alteri tribuendum Hilario*. VIII. Saint Rheticius, évêque d'Autun, *fragmentum commentarii in Cantica canticorum*. IX. Caius Vettius Aquilius Juvenius; *fragmentum metri in Genèsim, metrum in Exodum, in canticum Mòysis, in librum Josue*; *selecta tragœdia*; *glossæ theotiscæ ad Historiam evangelicam Juvenii*. X. Godfridi S. Swenthum Vintoniensis *versiculî*. On trouve dans la seconde partie des œuvres inédites de saint Victor, évêque de Capoue, de Jean, diacre de l'Église romaine, de saint Nicéphore, patriarche de Constantinople. L'appendice renferme trois documents importants : 1<sup>o</sup> le texte arménien et la traduction latine d'une homélie attribuée à saint Irénée ; 1<sup>o</sup> des fragments de la version copte du livre

synodal du premier concile de Nicée, avec des corrections, une version latine et des notes, par M. Ch. Lenormant ; 3<sup>o</sup> le texte de la célèbre inscription grecque chrétienne d'Autun, accompagné de notes et de dissertations de divers auteurs. Le volume est précédé de savants prolégomènes contenant une notice historique et littéraire sur chaque auteur et l'indication des manuscrits dont s'est servi l'éditeur. Il est terminé par plusieurs tables rédigées avec soin et accompagnées d'une planche de *fac-simile*.

Le *Spicilege de Solesmes* sera divisé en deux séries formant chacune cinq volumes. La première série est réservée aux auteurs des neuf premiers siècles et aux pièces se rapportant à cette époque par leur argument principal. La seconde série contiendra les auteurs et les monuments des X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Le second volume, dont la publication prochaine est annoncée, renfermera un ouvrage de saint Méliton, évêque de Sardes au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, intitulé *Claris*. Cet ouvrage, mentionné par Eusèbe et saint Jérôme, est le plus ancien formulaire connu du symbolisme chrétien et de l'allégorisme biblique. Le texte latin, seul conservé, est antérieur à saint Jérôme et à la Vulgate. Il sera collationné sur sept manuscrits et illustré par un choix de scolastes et de glossaires symboliques, également inédits, de diverses époques, jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Les prolégomènes éclairciront les origines et le développement du symbolisme chrétien. L'éditeur fait connaître dès à présent les noms des principaux auteurs ou monuments qui entreront dans le volume suivant. La première série comprendra, après l'ouvrage de S. Méliton, dont nous venons de parler, des écrits d'Anatole de Laodicée, de saint Denys l'aréopagite, de saint Epiphane, de saint Augustin, de Philon l'historien, de saint Jean Chrysostome, de Philiponus, de saint Patrice, de Verecundus, évêque d'Afrique, de saint Maxime, de saint Germain de Constantinople, de Tétradius, du vénérable Bède, d'Égbert d'York, d'Ingelramm de Metz, de saint Nicéphore de Constantinople, de Charlemagne, d'Alcuin, de saint Théodore Studite, de Photius, de Jean Scot, de Frédéric, de Dungal, d'Eginhard, de Claude de Turin, d'Alvarez de Cordoue, de Florus de Lyon, d'Hincmar de Reims, de Raban Maur, de Réginon, de Sédulius, de Gildas, d'Anastase le bibliothécaire, de Walafrid Strabon ; les annales de saint Waast, le cartulaire noir de saint Florent de Saumur, etc. On trouvera dans la seconde série diverses œuvres des écrivains dont voici la liste : Milon et Huchald de saint Armand, saint Abbon de Fleury-sur-Loire, Mecon de saint Riquier, Notger, Walon, Éracle de Liège, Higrammus de Trèves, Hérétride, le B. Richard de Verdun, Herman Contract, Radbode et Adalbolde d'Utrecht, Gerbert, Rémi d'Auxerre, saint Ghilon, saint Mayeul, saint Hugues et Pierre le Vénérable de Cluny, Guillaume de Champeaux, Hildebert du Mans, Marbode de Rennes, Pierre de Celles, saint Bernard,

Raoul de Saint-Fron, Hervé de Déols, Alain de Lille, Guibert de Nogent, Abailard, Yves de Chartres, Clarenbault d'Arras, Sigebert et Anselme de Gembloux, Pierre de Riga, Richard, Robert, Adam de Saint-Victor, l'abbesse Herrade, sainte Hildegarde.

AVIGNON (1), chef-lieu du département de Vaucluse, en France.

## I.

*Ancienne inscription trouvée dans une étable.*

† Langerius . psul . iac .  
urbis . et . eece . s . .  
ergo . Dei . i . . tu . si  
qui . ben . . . vod . .  
idibus . iul . bina . .

(*Cardinal Maï*, p. 195.)

## II.

1436. — *Ancienne Eglise des Célestins, plus tard Hôtel des Invalides.*

Hic jacet vñblis vir dñs Oliverius Daria licētiat<sup>s</sup>  
in legib<sup>s</sup> et bachelari<sup>s</sup> in dēctis canoic<sup>s</sup> P̄sien<sup>s</sup>  
et Archidiacon<sup>s</sup> biterren cōsiliari<sup>s</sup> regis Fracie,  
ae magister req̄star hospiciū ej<sup>s</sup> [qui obiit]  
die xx mēs<sup>s</sup> februarii año a nativade Dñi  
m<sup>o</sup> cccc<sup>o</sup> xxxvi<sup>o</sup> cū<sup>s</sup> aca req̄scat in pace. Amen.

Cette épitaphe est remarquable par la quantité d'abréviations qui s'y trouvent.

La seule qui puisse offrir au premier abord quelque difficulté est req̄star pour *requestarum*.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 276.)

## III.

1449. — *Trouvée en 1730 à l'église de Saint-Antoine.*

Épitaphe d'Alain Chartier, mort à 50 ans.

Hic jacet virtutibus insignis, scientia, eloquentia  
clarus Alanus Chartier ex Bajocis in Normania  
natus, Parisiensis Archidiaconus, et conciliarius  
regio jussu, ad imperatorem multosque reges  
ambasciator transmissus, qui libros varios stylo  
elegantissimo composuit, et tandem ob dormivit  
in hac Avenionensi civitate anno Domini 1449.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 316.)

## IV.

1464. — *Eglise des Frères Mineurs.*

Épitaphe du cardinal de Foix.

Sub hoc humili jacet loco Petrus de Fluxo, crea-  
tus cardinalis anno ætatis sue vigesimo secundo,  
qui in concilio constantiensi, cum cardinalibus  
et in Hispania legatus schisma delevit et duos  
Hispanie reges confederavit tiaram B. Silvestri

(1) Voy. l'épitaphe du cardinal Nicolas du Prat, inhumé à Avignon, parmi les épitaphes en vers latines citées à l'article CLXXV.

lateranensi ecclesie restituit Avenionem et di-  
versas provincias ut pater patrie annis xxxii  
rexit. Jacobi et Salome Marias alta locavit  
mense decembri animam celo reddidit quam  
sancta suscepit de Terra Lucia Pauli pontificis  
maximi anno primo.

Nous donnons plus loin d'autres reçons de cette épitaphe.

Pierre cardinal de Foix était fils d'Archambaud Captal de Buch et d'Elisabeth comtesse de Foix. D'abord franciscain, puis cardinal à vingt deux ans (1408), il devint archevêque d'Arles 1430, fit bâtir à Toulouse le collège de Foix pour vingt-cinq jeunes gens pauvres, et mourut à Avignon dont il était légat en 1464, à soixante-dix-huit ans, avec la réputation d'un bon négociateur.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 283.)

Le musée Calvet, musée de la ville d'Avignon, confié toujours à des hommes de goût et des hommes savants, s'enrichit peu à peu des vieux débris que l'on recueille aux environs de la ville ou dans les anciens monuments de l'intérieur. On a réuni depuis peu au musée les inscriptions tumulaires de quelques-uns des cardinaux qui furent inhumés, soit à Avignon soit à Villeneuve-lèz-Avignon, à l'époque où la Cour apostolique résidait dans le Comtat. Si nous sommes bien informés c'est en partie aux soins de M. le comte de Blégier et du savant archiviste du département de Vaucluse, M. Amédée Achard, qu'est due la conservation de ces monuments.

Une copie des épitaphes se trouvait déjà dans le Ms. 662, de la collection Dupuy à la Bibliothèque royale à Paris; nous donnons ce texte en même temps que le texte nouveau colléré sur les dalles originales, et quelques variantes de Barjavel et de Ciaconius.

Les notes qui sont jointes aux épitaphes sont dues à M. A. Achard; les dernières, relatives à l'épitaphe de Raymond de Turenne, sont de M. le comte de Blégier.

## V.

Épitaphe du cardinal de Foix.

(Voyez ci-dessus, année 1464.)

« Pierre de Foix, fils de Gaston, comte de Foix, de l'ordre des Cordeliers, archevêque de Tholose, crée *presbyter cardinalis tituli S. Stephani in Cælio monte* par Benedict xiiij antipape, et en après faict *episcopus cardinalis Albanus* par Eugène iii<sup>e</sup>, l'an 1409, troisieme légat en Avignon qui a fondé et édifié une somptueuse chapelle aux Célestins, où se voient encores le nom et armes de ses frères, faict rebastir la plate forme devant Notre Dame de Doms (cathédrale d'Avignon) et la façade des Cordeliers, mourut en Avignon, la première année du pontifical de Paul ij, l'an 1469 (1), gist aux Cordeliers, au devant du grand autel, souz

(1) Barjavel dit que le 15 décembre 1464, il fut enseveli aux Cordeliers, dans un tombeau de marbre

une lame de bronze, autour de laquelle se lit cest escribedeu, en lettre romaine. »

Sub hoc humili jacet loco R. P. de Fuxo creatus cardinal. an. suae aetatis xxi. q̄. i. concilio constan. cum R. cardinalib; et in Hispania legatus schisma delevit et duos Hispaniae reges confederavit raram l̄i sylv̄i lateranensis ecc̄e restituit, Avinion. ac diversus provincias ut pater patr. an. xxxi<sup>o</sup> rexit Jacobi et Salo Marias alto locavit. Tandē m. c. cc. lxxiii. de Mense decembr. aiam celo reddidit quem sca suscepit de terris Lucia. Paulo pon. max. ano 1<sup>o</sup>.

(DUPUY, vol. 662, folio 95.)

Le cardinal de Foix fut appelé *le bon légat d'Arignon*. Comme Henri IV, son petit neveu, il fit la conquête des pays commis à son gouvernement.

## VI.

### Épithaphe du cardinal de La Grange.

Jehan de La Grange, évêques d'Amiens, crée *presbyter cardinalis tituli sancti Marcelli* par Grégoire XI, et en après fait *episcopus Tusulanus* par Clément VI mourut en Avignon l'an 1402 (1), et gist dans [l'é-

sur lequel il fut représenté agenouillé. Cet auteur ne donne pas son épithaphe.

L'abbé de Veras dit formellement : « Immédiatement après les marches du sanctuaire on voit à terre une grande tombe de cuivre tout autour de laquelle sont ces mots : *Sub hoc humili loco jacet F. F. Petrus de Fuxo Creatus Cardin. anno Aet. suae 21. qui in concilio Constanciensi cum Ritsmis Cardib; et in hispania legatus schisma delevit, et duos Hispaniae Reges confederavit.*

*Thiaram B; Silvestri Lateranensi ecc̄e restituit Avinion ac diversus provincias ut patrie pater viginti quatuor annos rexit.*

*Jacobi et Salomē Marias. in alto collocavit.*

*Tandem anno 1464 mense dec. animam celo reddidit quam Sca suscepit de terris Lucia Paulo. 2. Pontifice Macimo. anno primo.*

Ce cardinal est représenté en habit pontifical, la mitre sur la tête, et ses armes à ses pieds avec cette devise : *Servire deo regere est.*

Il était archevêque d'Arles de Bourdeaux, et évêque d'Albano, était de l'ordre des FF. Mineurs et mourut âgé de 75 ans, à Avignon dont il avait été légat à latere.

(1) Barjavel ajoute : en avril. Il ajoute que ce cardinal s'était fait de son vivant élever un tombeau à Amiens où il voulait être inhumé dans le cas où il ne mourrait pas à Avignon ou à une journée de distance de cette dernière ville. D'après les ordres du défunt les os durent être secrètement transportés à Amiens par les ordres de ses neveux. Il avait là aussi une épithaphe que reproduit Giberti dans son histoire, M. S. de Pernes (a). Le mausolée d'Avignon, renfermant le cœur, les chairs et les entrailles, était, dit le même auteur, en marbre blanc et en albâtre de Gènes : il s'élevait du pavé jusqu'à la voûte, à droite du grand autel de l'église des Bénédictins (ordre auquel avait d'abord appartenu le cardinal). On y voyait, entre plusieurs statues estinées des connoisseurs, des bas reliefs représentant

glise du collège Saint-Martial] à costé droit du grand autel, où est son effigie relevée en marbre, au-dessus de laquelle il y a cinq estages représentant la vie de Nostre Dame et au dessoubz une mort avec ce dicton en lettre antique, le tout de marbre :

Spectaculum facti sumus mundo ut majores et minores i nob. clare ppendant ad quem statum redigantur nemine excipiendo ejusvis status sexus vel aetatis ergo misereare super his nam cinis es et in cadaūm fetidum cibum et escam vermium ac cinerem sic ut nos reverteris.

(DUPUY, v. 662, p. 98, v.°.)

les mystères du Christ et de la Vierge; on y remarquait notamment un chef d'œuvre de l'art, connu du peuple sous le nom *du Transi*; c'était un squelette couché sur le côté droit, placé au-dessous de l'effigie sculptée du défunt, et entre ces deux figures, on lisait cette inscription en lettres gothiques : *Spectaculum facti sumus mundo, ut majores et minores in nobis clare pervideant ad quem statum redigantur, neminem excipiendo ejusvis status sexus vel aetatis. Ergo miser cur superbis? Num cinis es, et in cadaver fetidum cibum et escam vermium ac cinerum sicut et nos reverteris.*

En décembre 1829, en déchargeant le sol de l'ancienne église de Saint-Martial, on découvrit la pierre qui porte le *Transi* et son inscription; elle fut placée avec honneur au musée Calvet. On dit qu'elle avait été enfoncée à dessein, en 1791. Je vais la voir, la decrite comme je pourrai et copier fidèlement l'inscription. Voici très exactement l'inscription : elle est sur une banderole qui est censée flotter au-dessus du *Transi* et sur deux lignes seulement :

*Spectaculum facti sumus mundo ut majores et minores i nob. clare pervideant ad quē statu redigantur neminem excipiendo ejusvis status, Sexus vel aetatis. Ergo miser cur superbis Nam cinis es. et in cadaver fetidū cibū et escam vermiū ac cinere sic et nos reverteris.*

Les parties en petites majuscules ne sont plus sur la pierre à cause des mutilations qu'elle a subies.

Veras, page 217, dit : « Joignant le grand autel de Saint-Martial et à la droite on voit un mausolée, tout en marbre blanc et albâtre où sont représentés les principaux mystères de Notre-Seigneur et de la très-sainte Vierge, depuis la voûte jusqu'au pavé. Selon les voyageurs et les curieux c'est un des plus superbes monuments qu'il y ait en France. On lit au plus bas rang, entre la statue du cardinal de la Grange, et du squelette appelé vulgairement le *Transi*, qui est un chef d'œuvre dans son genre, l'inscription suivante en lettres gothiques, très-difficiles à déchiffrer :

« *Spectaculum facti sumus mundo, ut majores et minores in nobis clare pervideant ad quem statum redigantur, neminem excipiendo ejusvis status, sexus, vel aetatis. Ergo miser cur superbis? nam cinis es et in cadaver fetidum, cibum et escam Vermium ac cinerem sicut et nos reverteris.*

« Ensuite on voit sur un petit cadre contre la muraille, l'épithaphe suivante écrite à la main :

« *Hic jacet Ritsmus in Xo Pater duos Dnus frater Joannes de Grangia gallus, monachus Cluniacensis Decretorum doctor, abbas Fiscoensis, deinde episcopus Ambianensis, postremo vero S. R. E. Cardis Tusulanus H; S; Marcelli, qui obiit an. Dni m. cccc. xiv die xxv april s.*

« *Orate deum pro eo ut requiescat in pace. Amen.* »

La statue du *Transi* n'est point un squelette mais un cadavre hideux. La reproduction du squelette et du cadavre était fréquente à Avignon. Dans l'église Saint-Agricol il y avait un cadavre au tombeau de

(a) Giberti l'a puisée dans Aubéry, *Histoire générale des cardinaux*, pag. 503.

## VII.

Épithaphe du cardinal d'Aigrefeuille.

Guillaume de Aigrefeuille crée *presbyter cardinalis tituli sancti Stephani in Caelio monte* par Urbain V, et en après fait *episcopus Sabinus* par Benoît XIII, mourut en Avignon l'an 1405, et gist dans [l'église du collège Saint-Martial] à la chapelle Saint-Etienne souz son tombeau sur lequel est son effigie relevée en marbre avec cest es-criteau au dessous :

Hic jacet reverendissimus in christo pater dñs  
Guilhelmus de Agrifolio decretorum doctor car-  
dinalis qui obiit die anno mccc v cuius anima re-  
quiescat in pace. Amen.

(N'a pas d'article dans le Dictionnaire biographique de Barjavel.)

(DUPUY, v. 662, fol. 99.)

L'abbé de Véras dit, p. 220 : « Le cardinal d'Aigrefeuille enseveli dans la dernière chapelle de l'église en entrant, sur la droite, elle est au milieu de son mausolée, en gothique et presque illisible :

Hic jacet Rōssmus in xō Pater dnūs Guilhelmus  
de Agrifolio Decretorum Doctor tituli Sī Ste-  
phani in cœlio monte S. R. E. presbyter car-  
dn̄s qui obiit die 15 mensis Januarii, an. a nat.

Dni 1401

An̄a ejus in pace requiescat amen.

Pompée Catilina dont on a fait disparaître les derniers restes lors d'une restauration très-mal entendue que cette église a subie vers 1854. Un squelette était à la métropole sur le tombeau d'Ilyacinte de Lielli archevêque d'Avignon, il n'en reste également plus de traces. Le bloc qui porte le Transi et son inscription n'est point en marbre comme on l'a dit, mais en pierre fine des carrières de Saint-Dizier (Vaucluse), d'où on a tiré presque toutes les décorures gothiques qui se sont faites à Avignon et aux environs. Il est couché sur le côté droit. Le bout des pieds, le nez, le bras gauche et plusieurs doigts de la main droite manquent. Plusieurs écussons placés entre le cadavre et l'inscription ont été enlevés pendant la révolution, comme emblèmes féodaux : c'est là tout le mal qu'elle a fait à ce monument que beau coup de contemporains ont vu et dont tous s'accordent à vanter la belle ordonnance et la richesse d'ornementation.

En l'an VIII, M. Puy, alors maire de la ville d'Avignon, éablit dans l'ancienne église de Saint-Martial une école publique de dessin : c'est alors qu'on exhaussa le sol et que les évergumènes sortis de l'école de David firent, en renversant de fond en comble ce monument, une œuvre digne des iconoclastes. Le Transi fut noyé dans les décombres qui servirent à exhauser le sol. Les dentelles sculptées furent mises en poussière et les centaines de statuettes de marbre, d'albâtre ou de pierre de Saint-Dizier qui peuplaient les clochetons devinrent la proie des maçons et des manœuvres qui comprirent, mieux que ceux qui dirigeaient leurs travaux, que tout cela valait la peine d'être conservé. M. Requien en a de nos jours acheté autant qu'on a voulu lui en vendre ; il en a réuni une douzaine, représentant pour la plupart des apôtres. Le Transi était vraiment populaire à Avignon. De nos jours encore, quand on parle de quelqu'un d'extême, on dit, parmi les gens du peuple : *Semblou tou Transi de San-Martiaou.*

Et le cardinal Pierre de *Crosso*, mort à Avignon le 16 novembre 1388, et enseveli dans l'église de Saint-Martial où, du temps de Véras, on voyait sa statue sépulcrale et ses armes au-dessus des stalles du chœur. — Voir son épithaphe dans la *Gallia christiana* de Dom Denis de Sainte-Marthe, 1713 ; l'inscription était sur une plaque de bronze que cachait la boiserie du chœur.

## VIII.

Épithaphe du cardinal Bertrand de Chanac.

(Inscription pre que entièrement semblable dans *Ciaconus*, tom. II, pag. 652.)

Bertrand de Canaco, natif de Limoges, crée *presbyter cardinalis se Potentiana tituli Castoris* par Clément VII, et en après fait *episcopus cardinalis Sabinus* par Benoît XIII, mourut en Avignon, l'an 1404 et gist aux Jacobins, à costé droit du grand autel, où est son effigie relevée en marbre sur un tombeau, où se lit en lettre antique :

Hic jacet rem<sup>9</sup> in x<sup>o</sup> pr. dn̄s Bertrād<sup>9</sup> de chanaco  
Lemovicen̄ dioc̄ genē nobilis utriusque juris  
doctor et archieps̄ Bituricen̄. postmōd̄ patriar-  
cha ecclia Nicien̄ extitit et deinde ī sc̄a roman̄  
ecclia tt. stē Potentiana p̄bna cardinalem as-  
sumptus et demum sabinen̄ eps̄ effectus obdor-  
mivit ī duo die xx an<sup>9</sup> dni m.cccc. iv cuius  
an̄a requiescat in pace. Amen.

(DUPUY, v. 662, f. 99, v<sup>o</sup>.)

(N'a pas d'article dans le dictionnaire biographique de Barjavel.)

L'abbé de Véras, p. 124, dit : Il y a aussi dans le chœur deux autres cardinaux qui y sont inhumés, à savoir le cardinal de Chanac. Voici l'épithaphe qui est tout autour de sa pierre sépulcrale :

Hic jacet Rōssmus in xō pater D. Bertranus de  
Chanaco Lemovicensis diocesis genere nobilis.  
J. V. D. Archiepiscopus, Biturricensis postmo-  
dum patriarcha Jerosolimitanus, et administra-  
tor ecclie Abricensis, deinde in S. R. E. Cardi-  
nalem presbiterum assumptus et denuum Sabi-  
nensis ecclie ep̄cos eff. eius.

Obdormivit in domino die 21. maii 1404.

## IX.

Épithaphe du cardinal de Neufchâteau.

(Inscription tout à fait différente dans *Ciaconus*, tom. II, col. 680.)

Frère Jehan de Neufchâteau, de l'ordre des Jacobins, parent de Clément VII, crée *presbyter cardinalis tituli sanctorum IIII coronatorum*, et en après *episcopus ostiensis et veliteranus* par Clément VII anti-pape, mourut en Avignon l'an 1398, et gist dans la chartreuse de Villeneuve à costé droit du chœur sous une pierrre de marbre tout autour de laquelle se lit cest es-criteau en lettre antique :

Hic jacet reverendissimus xro pater dominus Joannes miseratione divina episcopus Tullen, sacre romane ecclesie cardinalis de Novo Castro nuncupatus qui obiit die prima mensis novembris anno millesimo tercentesimo nonagesimo octavo ejus anima requiescat in pace. Amen.

(DUPUY, v. 662, f. 102, v°.)

Par erreur, Du Chesne indique cette épitaphe comme existant à Bonpas.

(N'a pas d'article dans le dictionnaire biographique de Barjavel.)

Il ne reste plus rien à Bonpas et l'abbé de Véras ne s'en est pas occupé.

## X.

Épitaphe du cardinal Blavi.

Pierre Blavi, natif de Gévaudan, créé diaconus cardinalis sancti Angeli par Bénédict XII dié XIII, mourut en Avignon l'an 1409 et gist dans l'abbaye Saint André lèz Avignon, au milieu du chœur, où est son effigie relevée en marbre sur un tombeau tout autour duquel se lit en lettre antique :

Hic jacet reverendus in xro pater et dñs dñs Petrus Blavi naone Gaballitan. ex utroque pete de militari genere procreatus ac de propinquo genere felicis recordationis ubani pape V decretor doctor egregius Sancti Angeli diaconus card. qui obiit anno dñi m.cccc. et die xii decembris ejus ana requiescat in pace.

(DUPUY, v. 662, f. 103.)

A la suite est une pièce de vers en l'honneur de Pierre de Blavi.

(N'a pas d'article dans le dictionnaire biographique de Barjavel.)

Il ne reste plus rien de cette épitaphe à Saint-André-de-Villeneuve.

## XI.

Épitaphe du cardinal Martin de Pampelune.

Martin de Salve, natif et évêque de Pampelonne créé presbyter cardinalis tituli sancti Laurentii in Lucina par Clément VII antipape, mourut en Avignon l'an 1403, et gist à la chartreuse de Bonpas, au milieu de la chapelle qui est à costé gauche du grand autel où est son effigie relevée en marbre sur un tombeau de mesme, tout autour duquel se lit en lettre antique :

Hic requiescit reverendissimus i xro pi dñs dñs Martinus de Salva natione navarrus de civitate Pamp. oriundus pmo decretorum doctor postmod referendar<sup>9</sup> p dñm Ggoriũ pnam xim. deinde eps Pampilon. t. es demum t. sũ Laurentii i Lucina plur. Cedit p dñm clemente pnam viim assumptus qui obiit die xxvii mensis octobris ann. dñi m. cccc. iii. ejus ana requiescat in pace. Amen.

(DUPUY, v. 662, f. 104.)

Autre leçon

Martinus de Salva natione Navarrus de civitate pamp. oriund. primo decretorum doctor postmodum referendarius per dñm ggorium papam xi deinde eps pampilonensis.

Cette partie de l'inscription est à terre, ce qui suit est contre le mur.

Hic jacet R. P. D. Martinus de Salva civis et Episcopus pampilon. decretorum doctor R. cardinalis presb. t. S. Laurentii in lucina obiit aven. vi. cal. novembris mcdm.

(D'après le manuscrit de l'abbé de Massilian, bibliot. publique, salle Requien, collection Moutte.)

(N'a pas d'article dans le dictionnaire biographique de Barjavel.)

## XII.

Épitaphe du cardinal Michel de Pampelune.

Michel de Salve, natif et évêque de Pampelonne créé Diaconus cardinalis sancti Georgii ad vellus (sic) aureum, nepveu de Martin de Salve, gist à la chartreuse de Bonpas, en la mesme chapelle contre la muraille, sous un tombeau, sur lequel est son effigie relevée en marbre avec cest escreteau au dessous, en lettre antique :

Hic reverendissimus pater Michael de Salva legũ doctor natione Navarrus sũ Georgii ad vellũ aureum diacon<sup>9</sup> card. obiit apud [Monachum] Nicen dñoe. die xvi mensis augusti anno dñi m. ccccvi et fuit nepos dñi Martini cardinalis Pampilon. vulgarit. nuncupati in hac capella sepulti quorum anime requiescant in pace. Amen.

(DUPUY, v. 662, f. 104, v°.)

Autre leçon.

‡ Hic reverendissimus pater Michael de Salva legum doctor, natione navarrus Sũ Georgii ad vellum aureum Diaconus cardinalis obiit apud Avēcho Tricien. dioc. die xvi mensis Augusti anno dñi mcccvi et fuit nepos dñi Cardinalis pampilonensis vulgariter nuncupati.

(M. de Barjavel, d'après le manuscrit de l'abbé de Massilian.)

(N'a pas d'article dans le dictionnaire biographique de Barjavel.)

## XIII.

Épitaphe du cardinal de Cabassolle.

Philippe de Cabassolle évêque de Cavaillon, natif d'Avignon (1), créé presbyter car-

(1) On le croit généralement natif de Cavaillon, et Gaberti (*Ms. de la bibliothèque de Carpentras*), le fait naître à Pernes où on trouve encore des descendants de cette famille. Il fut compris dans la promotion du 22 septembre 1568, sous le titre de cardinal prêtre de *Saint-Marcellin et de Saint-Pierre*, poutu le 31 mai 1570 de l'évêché de Sabine; il en prit le titre de cardinal de Sainte-Sabine (Voir l'épitaphe).

dinalis tituli S. Sabinæ et eu après fait episcopus cardinalis Sabinus par Urbain V, mourut à Pérouse le 27 août 1372 et gist à la chartreuse de Bonpas a costé droit et du grand autel sous un tombeau sur lequel est son effigie relevée en marbre avec cest escripteau au dessus en lettre romaine :

Hic jacet <sup>m</sup> in xro p. dñs Philippus de Cabassole dñi Ysnardi militis filius qui primo fuit eps cavallien. deinde patriarcha Hierosolimitan<sup>9</sup> post. S. R. E. pbr. Cardinal. tit. SS. Marcellini et petri mox eps sabinen<sup>9</sup> demum legatus missus a dño Gregorio papa xi Avenione sedente in Italiam ad gubernandas ecclesie rom<sup>9</sup> terras et obiit Perusii vi calendr. septembr. an. dñi MCCCLXXII. cujus corpus ad hoc monasterium Chartusie boni pass<sup>9</sup> delatum, ibidem sepultum fuit cura dñi Argidii Ayceolini de Monte Acuto epi. card. Tusculani et aliorum executorum testamenti ejus.

(Duclos, v. 662, f. 104, v° 105.)

Par suite de la démolition de l'ancienne Chartreuse de Bonpas, les ossements du cardinal avaient été déposés, en 1816, dans le caveau funéraire d'une chapelle dite *des Templiers*, dépendant du même couvent. Le 26 août 1833 on les transféra solennellement dans l'église paroissiale de Caumont. La petite caisse qui contenait ces ossements fut alors ouverte. On remarque que les deux mâchoires avaient toutes leurs dents; on s'assura à la dimension des os longs que ce cardinal n'avait guère que cinq pieds au pouce de taille. (Écho de Vaucluse du 29 août 1833.)

Barjavel, dans son *Dictionnaire biographique*, donne ainsi l'épithaphe de Cabassol.

Hic jacet R<sup>us</sup> in X<sup>to</sup> Pater D<sup>ns</sup> Philippus de Cabassola, D<sup>ni</sup> Isnardi militis filius, qui primo fuit ep. Cabelt., deinde patriarcha Hierosolymitanus, post S. R. E. Cardinalis pbr<sup>9</sup> tit. SS. Marcellini et Petri, mox ep. Sabinensis. demum legatus missus a D<sup>no</sup> Gregorio papa XI<sup>o</sup>, Avenione sedente, in Italiam ab Gubernandum S. R. Ecclesie terras. Obiit Perusii VI<sup>o</sup> Kal. septembris, anno MCC. LXXII; cujus corpus ad hoc monasterium Chartusiensium Bonpasius delatum, ibidem sepultum fuit cura domini Argidii Ayceolini de Monte-Acuto, episcopi card. Tusculani, et aliorum executorum Testamenti ejus.

#### XIV.

Épithaphe du cardinal de Langhan.

Le cardinal de Langhan fut enterré dans l'église de Bonpas qu'il avait fait rebâtir.

Hic jacet dominus Simon de Langhan de Anglia quondam Archiepiscopus Cantuariensis S. R. E. Predestineus epis<sup>9</sup> opus Cardinalis, qui istam ecclesiam de novo construxit et obiit XII<sup>o</sup> mensis juli anno dom. 1576. Orate pro eo.

#### XV.

Épithaphe du cardinal de Brancas.

Brancas (Nicolas), archevêque de Cosenza (États de Naples), évêque d'Albano, protecteur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, cardinal sous Clément VII; passa en France avec son frère Bufille, et fit bâtir à Avignon une chapelle dans l'église des P. P. Prêcheurs, sous l'invocation de saint Nicolas; il y fut inhumé le 29 juin 1412. C'est lui qui, en 1400, donna la bénédiction nuptiale au roi Louis II d'Ajou, et à la reine Yolande d'Aragon.

Les débris de son monument, dont Barjavel n'indique pas la destinée, furent transportés des Dominicains, alors atelier de fonderies, au musée d'Avignon, où il vient d'être remonté avec soin sous la direction intelligente de M. Requien.

Véras, page 126 : « Dans la chapelle de sainte Rose, qui est la troisième du côté de celle de Notre-Dame du Rosaire, et qui appartient à l'illustre et ancienne maison de Brancas, est un très-beau mausolée en marbre et en albâtre.

« C'est là où sont ensevelis les cardinaux Nicolas de Brancas, qui lit b<sup>a</sup> ir cette chapelle en 1402 et mourut en 1412, et Pierre Nicolas de Brancas. » L'auteur ne rapporte aucune inscription, et le monument lui-même, tel qu'il est aujourd'hui n'en révélant aucun débris, il est probable qu'il n'y en avait pas.

#### XVI

Épithaphe de Raymond I de Beauort ou de Turenne, au musée d'Avignon

Hic jacet magnific<sup>9</sup> ac pot<sup>9</sup> ns virq<sup>9</sup> illustris dñs Raymundus de Belloforti q<sup>9</sup> iam comes Bellifortis ac vice comes Valezne qui dñi MCCCLXX<sup>o</sup> diem suum elausit extrema n<sup>9</sup> scilicet XXI die mensis maii cujus an<sup>9</sup> requiescat in pace. Amen.

« L'administration du musée Calvet a fait retirer de l'ancienne église des Bénédictins (Saint-Martial), la pierre tumulaire de ce Raymond de Turenne qui, il y a plus de quatre cents ans, porta le fer et la flamme dans la Provence et le Comtat, et dont les ruines de quantité de châteaux et de villages attestent encore aujourd'hui et les ravages et les fureurs (1).

« Cette pierre était enchâssée dans la muraille, à la chapelle de messieurs de Canillac, qui était située près le cloître. Elle représente un guerrier revêtu d'une cotte d'armes armoirée, la tête nue, les mains jointes sur la poitrine. Cette figure, qui est droite et non à genoux, comme l'a dit Honoré Bouche (2), est placée sous une espèce de portique (*gothique fleuri*) également gravé sur la pierre. On aperçoit encore le reste d'un mastic colorié, dont on avait rempli

(1) Voy. ce qu'en disent les historiens de Provence, à la date de 1589 et années suivantes.

(2) *Hist. de Provence*, t. II, p. 127.

le creux, plus ou moins prononcé, des lignes formant ce dessin. Ce dernier fait explique peut-être pourquoi Honoré Bouche, qui avait vu cette pierre sépulcrale, il y a plus de deux cents ans, l'appelle une vieille peinture. Deux écussons, aux armes de la maison de Roger de Beaufort, sont au-dessus de la tête de Turenne.

« Quant aux traits et à la physionomie de cet homme cruel, ils répondent parfaitement à ce que nous en apprend César Nostredamus qui en avait vu un portrait au château des Baux : « Ce fleau de la province, dit-il (1), ce Got et cruel Attila, es-  
« toit de taille pleine et quarrée, plutôt  
« grand que petit, avait les membres forts  
« et robustes, la tête grosse et ronde, le vi-  
« sage plein et gros, le teint de couleur de  
« miel et tirant sur le bazané : avoit le poil  
« crespé et noir, les sourcils et les yeux de  
« mesme, à l'entre deux des sourcils ayant  
« la chair surenlée, ce qui causait deux  
« plis qu'il faisait en se renfroignant (ce  
« dernier trait est parfaitement indiqué sur  
« notre pierre), avait le nez tirant sur l'a-  
« quilin, les lèvres grosses et rouges, avec  
« un peu de moustache noire, et ravallée  
« sur les deux gonds ou bouts de l'arc de la  
« bouche; le reste du visage et le menton  
« sans poil : au demeurant ayant l'aspect  
« assez lier et agréable tout ensemble, res-  
« sentant à son homme de bonne et haute  
« maison, et qui, facilement, ne supportait  
« une injure. »

« Autour de la figure du vicomte de Turenne règne l'inscription suivante en lettres gothiques.

Hic jacet magnificus et potens virque illustris  
domini Raymundus de bello forti quondam comes  
bellofortis et vicecomes valerne, qui anno  
Dni MCCXX diei summi clausit extremum, scilicet  
die XII<sup>o</sup> maii. ejus anima requiescat in  
pace. Amen.

« Tous les historiens provençaux ont connu (2) cette inscription; quelques-uns même la rapportent, et cependant ils ont persisté à dire que le vicomte de Turenne s'était noyé en 1399, dans le Rhône, vis-à-vis Tarascon, en fuyant le prince de Tarente qui le poursuivait avec des forces supérieures aux siennes.

« Parmi les historiens, le seul père Papiu (3), tout en le faisant mourir dans le Rhône, à Tarascon, reculerait de deux ans

(1) *Histoire et chronique de Provence*, Lyon, Degoud 1614, p. 554.

(2) CÉSAR DE NOSTRE-DAME, lieu cité. — *Saxi pontificum arclatense*; Aquis sextis, 1629, p. 584. — HONORÉ BOUCHE, *Hist. de Provence*; Avignon, 1644, t. II, p. 425. — GALLARD, *Hist. de Provence*, t. I, p. 270. — TRASSER, *Hist. des papes qui ont siégé à Avignon*; Avignon, 1774, p. 419. — BOREL D'UNTOIN, *Essai sur l'Hist. de Provence*; Marseille, 1785, t. I, p. 595. LE NOBLE DE LA LAURENIE, *Abécédair. chronologique de l'Hist. d'Arles*; Arles, 1803, p. 261.

(3) *Ést. général de Provence*; Paris, 1784, t. III, p. 236.

l'époque de cet événement tragique, arrivé, selon lui, en 1401.

« Cependant il paraît que Raimond de Turenne vivait encore en 1408 (1), puisque cette année-là, il fut absous, par l'antipape Benoît XIII, de toutes les censures qu'il avait encourues. Mais la date de 1420 que l'inscription susdite assigne à sa mort, n'en est pas plus exacte pour cela, puisque Turenne avait déjà cessé de vivre en 1417, si l'on en croit l'Art de vérifier les dates (2). En effet Eléonore, sa sœur et son héritière, rendit hommage au roi Charles VI, des terres qu'avait possédées son frère, le 3 juillet 1417. »

## XVII.

E. itaque et biographie abrégée du cardinal d'Aigrefeuille.

(Extraits du Ms. de la Bibl. Royale. Suppl. franc., n° 891.)

« Guillaume d'Aigrefeuille, Lymosin, docteur en décret, notaire du pape Urbain V fut créé prébtre cardinal au titre de S. Estienne du mont Celsus à la seconde création qu'il fit à Marseille le donziesme may 1367, où il fut créé seul. Il fut à l'eslection de Grégoire XI<sup>e</sup> en Avignon et à celle d'Urbain VI à Rome et à celle de Clément VII à Fondy, en la campagne de Rome, lequel l'envoya légat en Allemagne au commencement de son pontificat pour persuader à l'empereur Charles quatriesme et aux primas du diocet pays que ledit Clément estoit le vray et légitime pape et partant que Urbain VI estoit à rejeter; desquels toutefois il ne fut recen, ains rejeté et survivrent ledit Urbain. Il fut depuis créé évesque cardinal Sabin (titre) que souloit avoir son oncle, par Benoist XIII. Et lors il estoit archiprebtre de la sain<sup>e</sup> eglise Romaine et doyen des cardinaux. Soubz le pontificat duquel il mourust en Avignon, et là enterré, en l'esglise du college de S. Martial, congrégation de Chuy, assavoir, en l'an 1405, le XI<sup>e</sup> dudict pontificat, avant sa première abrogation au concile de Pise, assemblé pour oster le schisme causé par ledit pape Clément, en France et Innocent septiesme à Rome.

« L'auteur du manuscrit de St-Victor dit qu'il estoit vicaire du S. Siège lors qu'il fut fait cardinal et plusieurs s'esmerveiloient comme estant si jeune il avait esté promu au cardinalat et d'autant qu'il n'avait encore atteint l'âge de vingt-huit ans et n'espéroient point lorsqu'il y deust estre advance, mais on disait que le pape avoit esté mené à faire en consideration de Guillaume d'Aigrefeuille prébtre cardinal au titre de Sainte-Marie au delà le Tybre, duquel le pape avoit esté compagnon et familier lors de sa petite fortune, lequel, après Dieu disait avoir esté le principal promoteur et auteur de son eslection à la papauté duquel Guillaume estoit neveu, cestuy, porta l'mesmes non, surnom et armes, lequel, comme le dit susdit

(1) BARTZ, *Hist. pap. Avonia*; t. II, p. 1156.

(2) *Art de vérifier les dates*, 5<sup>e</sup> édit., Paris, 1784, t. I, p. 117.

auteur dès le temps de ses études et jeunesse jusques à l'ors (fut) de bonne renommée, de vie louable et conversation honneste. Et disoit-on qu'entre ceux de son aage il estoit assez sullisant. Il estoit fort beau de visage, de belle stature et autrement disposé à tout bien.

« Ce cardinal fust du nombre de ceux de sa robe que Grégoire XI commit pour vérifier les escriptz touchant les révélations de Sainte Brigitte, vefve d'Ulphus d'Ulphase, prince de Nérie, diocèse de Licope, au royaume de Suetie, laquelle estoit décedée à Rome l'an 3<sup>e</sup> du pontificat dudict pape l'en l'âge de soixante et dix aus et enterrée à St-Laurent de Paniserna, puis transférée en son pays. Lesquelles révélations traduites de son langage... en latin auroient esté présentées audict pape par la fille de sainte Brigitte qui avoit nom Catherine et par le confesseur de la devuote et ce aux fins de procéder après à la canonisation; laquelle toutefois ne fut faite que souz le pontificat de Boniface neufviesme, lequel entre autres cardinaux deputa Martin Salva, docteur ès-droitiz, évesque de Pampelune et référendaire du pape Clément septiesme, séant, en son obédience en Avignon pour

voir le recuen desdites révélations qu'avait fait *Primer?* de Turrecremata qui fust depuis cardinal, et ce par Eugène IV<sup>e</sup>, successeur immédiat de Martin V, lequel approuva la canonisation que ledict Boniface avait fait. Clément, le constitua en l'an premier de son pontificat légat à (Litomitz?) au royaume de Boesnie et aux provinces de Trieves et autres situées en Allemagne. Lors de laquelle légation il executa et confirma les lettres de chartre d'Ademarius, évesque de Metz, touchant l'exception et privilège de l'abbaye de St-Arnoul, située audict lieu. Le susdit ms. porte que icelluy Clément ayant esté esleu, entre les plus capables, il l'envoya à l'empereur pour faire entendre sa justice.

« Le tombeau duquel cardinal est presque tout ruyné, et ne peut on lire que bien peu de motz en son épitaphe :

Hic jacet reverendissimus dominus Guilielmus

« Ailleurs on trouve cecy :

Guilielmus de Agrifolio decretorum doctor presbyter cardinalis S<sup>ti</sup> Stephani in Celio monte qui obiit Avenione sub Benedicto XIII.

## B

**BAGNACAVALLI**, dans les Etats de l'Eglise.

### I.

*Eglise de Saint-Pierre IX SILVIS.*

Fragment de ciboire en marbre de Paros, sur l'autel également en marbre de Paros.

† De donis  $\overline{D}$ i et  $\overline{S}$ ei Petri apostoli temporibus  $\overline{D}$ n. Deus dedit.... Joannis unius  $\overline{U}$ o ep $\overline{C}$ ....  
pr̄ fecit per ind. v.

(*Cardinal Mai*, p. 185.)

### II

*Lieu incertain.—Cathédrale de Saint-Léon, peut-être à Bagnacavalli.*

Sur un ciboire de marbre placé aujourd'hui aux fonts baptismaux.

† Ad honorē  $\overline{D}$ ni  $\overline{M}$ ari  $\overline{X}$ risti et  $\overline{S}$ ec̄e  $\overline{D}$ i iemtricis semperque virginis Marie ego quidem Ursus peccator dux fieri jussii. Rogo vos qui hunc legitis orate pro me Temporibus domno  $\overline{I}$ ch. PP. et Karoli tertio imp. ind. XV.

(*ard. Mai*, 185, 3; *Murator*, 1962, 1.)

**BAILLAY** ou **BAILLET**, anciennement **BAILLEL**, village à six lieues de Paris.

Son église est dédiée sous le titre de S. Martin.

Au pilier du chœur, on lit cette inscription :

CY-GIST

Haut et puissant seigneur messire Charles d'O (1), descendu en première origine de la maison de

(1) Ce nom singulier, composé d'une seule lettre, vient d'un village du diocèse de Secz, en Normandie, entre Secz et Argentan.

Bretagne, en son vivant chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de la chambre et capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, seigneur châtelain des châtelainies, terres et seigneuries de Franconville-au-Bois, Ballet en France, Bazemont, Avennes, Moliens, Villers, la Muette de Fresne, Loconville, Thibivilliers, Montmorin, Laitleraut, Vecquemont et de Metzlan en partie, fils de tres-haut et puissant seigneur messire Jacques d'O, qui fut tué en la bataille de Pavie, en son vivant chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et enseigne de cent gentilshommes de sa maison; et de haute et puissante dame Louise de Villiers-l'Isle Adam, lequel mes-ire Charles d'O trépassa en sa maison de la Muette de Fresne, le 7 mai 1584, âgé de 65 ans.

Et haute et puissante dame Magdeleine de l'Hospital-Vitry, dame de Galetas, descendue en première origine des ducs de Milan et de Naples, en son vivant femme dudit messire Charles d'O, laquelle trépassa en ce lieu de Baillet, le 22 mai 1597, âgée de 75 ans.

Ils sont tous les deux figurés sur une tombe.

Au sanctuaire est une représentation en pierre d'un chevalier à genoux avec sa femme, sur deux pilastres d'ordre corinthien. L'inscription marque que c'est *Jacques d'O, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de Baillet, Franconville, Martin-Ravenel et Viemie sous l'Eglantier; et Dame Anne Lullier son épouse; lequel a fondé, audit Franconville, le premier couvent*

*de la réforme du Tiers Ordre de Saint-François.* Il mourut le 3 janvier 1613, âgé de 56 ans, et elle le 30 avril 1628, âgée de 64 ans. Au bas se lit en latin, que c'est *Jacques d'O*, marquis de Franconville, Seigneur de Baillet, qui a fait ériger ce monument en 1644.

MURTAUT et MAGNY, *Dictionnaire de Paris et de ses environs.*)

BALDOCH, en Angleterre,

*Épithaphe de Reynaud d'Argentan.*

Dans l'église de Baldock.

Reynaud : de : Argentan : ei : gist :

[Ceste?] Chapelle : fère : fist :

Fu : chivaler : seynt (e Marie ?)

Prodom : hi : pur : l'alue : prie.

(SAINTE-MARTHE, t. 1<sup>er</sup>, CXVII)

BALE, en Suisse (1).

*Ancienne cathédrale.*

I.

Georgius ab Andlo primus Rector Acad. Basil. Anno Domini 1460.

Nobile gemma mihi pro avis abavisque decorum,

Quorum virtutem Teutona terra stupet.

Conjuxi doctas clara cum stirpe Camœnas

Ornata hoc placuit condecorata genus.

Post, primus gessi regalis sceptrâ Lycœi,

Ista quod visum est condere in urbe Deo.

Nunc mea mens sese cœlesti oblectat in aula;

Ast hoc in tumulto molliter ossa cubant.

—

II.

Au-dessous.

Hic jacet insignis virtute insignior omni

Georgius de Andlo, nobili vir sanguine clarus,

Prælatorum deus cunctis gratissimus unus,

Inserrat hoc Templo pariter, et in Lentenbaco,

Egregius ambarum Præpositus Ecclesiarum

Atque in hoc primus floruit dignissimus urbe

Studii Rector almi, nunc sine nomine pulvis.

Sic spes, sic gaudium, sic transit gloria Mundi.

Omnibus stat breve et irrecuperabile tempus.

—

III.

A gauche.

D. O. M. S.

CATHARINE, HULDRICH Comit. Thiersteini,

e

Rodolphi Marchionis Hachburgens.

Landgravii Brîsgœe,

primi ex ea familia Rottele Domini

Conjugi,

(1) Les épitaphes que nous donnons ici sont extraites de l'ouvrage intitulé :

*Urbs Basil. epitaphia et inscriptiones omnium templorum curiæ, academ. et alior. ædium public. lat. et german. quibus reliquarum orbis urbium monumenta et inscriptiones selectiss. et elegantiss. accesserunt. De quorum usu in præfatione disseri ur, cura et labore M. JOHANNIS GROSSI, pastoris Eccles. Leonard. ibid., cum indice nominum et rerum; un vol. in 8°; Bale, 1625.*

RODOLFI Matri,

WILHELMI Avie,

RODOLFI Proavia,

PHILIPPI (in quo stirps mascula desit) Ataviae,

multarum ejus sæculi calamitat.

spectatrici,

Anno post exequias CCXII.

virtutis ergo

S. P. Q. BASIL. Templum instaurans,

ultimi temporis

ANNO M D III C.

M. H. L. P.

—  
IV.

Au-dessous de son portrait.

Anno Domini M. CCC. LXXXV.

XII. Kal. April.

obiit

Nobilis Domina

Katharina de Thierstein, etc.

—

V.

Près de la crypte.

Anno Domini M. CCCC. XXVI.

IV. Non. Martii

obiit

DN. JOHANNES de HOHENSTEIN

Decanus hujus Ec-

clesiæ :

Ejus anima requiescat in pace.

—

VI.

Dans la nef, à droite.

ANNO M. CCC. LVIII.

IX. Idus Octobr.

obiit

CONRADVS SCALARIVS,

Archipresbyter hujus Ecclesie.

—

VII.

Obiit STEPHANVS Vir

WERNHARDVS de ROTBERG Miles. . . .

Anno Domini 1470.

—

VIII.

Lanibus æternum Præsul celebrandus in ævum

Arnoldus jacet hic, quem stirps clarissima ROTBERG

Edidit, et clara vexit ad æthera virtus.

Lux Præsulum alma, decens et regula cleri.

Canonum eximius floruit et ipse Doctor.

Arduum impenderat paci ubicunque laborem.

Et fidus Patrie semper zelator erat.

Cunctis, pius animo, cœu alter amore parens.

Fato raptus lugubri annis florentibus heros.

Obiit et totam replevit lacrymis urbem.

Anno Domini M. CCCC. LXXX. die 7 mens. Mali.

—

IX.

ANNO M. CCC. LXXIII.

x. Kal. Febr. obiit

THURINGUS de BAMSTEIN  
Præpositus hujus Ecclesie :  
Cujus anima requiescat in pace.

## X.

Anno Domini M. CC. LXXIV.  
Idib. Septembr. obiit  
Henricus de NUUVENBERG,  
hujus Ecclesie Episcopus :  
Cujus anima requiescat in pace.

## XI.

Anno Domini M. CCC. XXV.  
xvi. Kal. April.  
obiit  
GERHARDUS de WIPINGEN,  
hujus Ecclesie Episcopus :  
Cujus anima requiescat in pace. Amen

## XII.

Anno Domini M. CCC. LXXXIII.  
iii. Kal. Junii, obiit  
DN. BURKHARDUS de MAMENSTER,  
Miles.

## XIII.

Anno Domini M. CCCC. XXXIII.  
obiit  
..... Archiepiscopus Mediolanensis.

## XIV.

Anno M. CCCC. XLII.  
tertia Idus Januarii  
obiit  
OGERIUS de ROFLETO, Mauriensis  
Episcopus ex Allobrogibus.

## XV.

Anno M. CCCC. LI.  
postrid. Epiphan.  
obiit  
Rever. DN. FRIDERICUS ze RHEIN,  
Episcopus Basil., etc.

## XVI.

Anno Domini M. CC. XC.  
v. die mens. Septemb.  
obiit  
Reverendus Dominus  
PETRUS RYCH de RYCHENSTEIN  
Epi-copus Basiliens.  
Cujus anima requiescat in pace.

## XVII.

Anno M. CCCC. XXXVI.  
in profesto S. Thomæ.  
obiit  
Reverendus Dominus  
D. JOHANNES de FLECKENSTEIN,

Episcopus Basiliensis.  
Ejus anima requiescat in pace.

## XVIII.

Anno Domini M. CCC. XCVI.  
circa festum Quadrag.  
obiit  
Rodolphus Monachus,  
Decanus hujus Ecclesie

## XIX.

droite de Fauler.  
Christo Servatoris.  
DES. ERASMO ROTERODAMO, viro omnibus modis  
maximo, civis incomparabilem in omni discipli-  
narum genere eruditionem pari convictam pry-  
dentia posteris et admirabuntur et prædicabunt,  
Bonifacius Amerbachius, Hier. Frobenius,  
Nic. Episcopus, hæredes, et nuncupati suprema  
sue voluntatis vindices, patrono optimo, non  
memoriæ, quam immortalem sibi editis Ixev-  
brationibus comparavit, iis tantisper, dum or-  
bis terrarum stabit, super fœturo ac eruditis ubi-  
que gentium colloqvivo, sed corporis mortalis,  
quo reconditum sit, ergo, hoc saxum posvere.  
Mortuus est IV. eidus IUL.  
iam septuagenarius  
An. a Christo nato  
M. D. XXXVI.

DES. ERAS. ROTERODAMUM AMICI SVB HOC SAXO CONCEDANT.

## XX.

Devant le chœur.  
Anno Domini M. C. LXVII.  
xv. Kal. Septemb.  
obiit  
Rever. DN. ORTLIEBUS de VROBYRG  
Episcopus Basiliensis, etc. (1).

## XXI.

Chapelle de Saint-Gal.  
Anno Domini M. C. LXXVII.  
obiit  
Rever. HUGO de HASENBERG  
Episcopus Basiliensis.

## XXII.

Devant la sainte table.  
Hic sepultus est  
JOHANNES de VENNINGEN  
Episcopus hujus Ecclesie  
Anno M. CCCC. LXXVIII.  
XXII. Decembr.  
Cujus anima requiescat  
in pace.  
Vocatur Princeps prudens

## XXIII.

C. S.  
SIMON SVALCERVS

(1) Epitaphe de 1167, retrouvée en 1581.

Theologys  
 ædis hviſce ann. XXXIII.  
 verſus vigilansq;  
 antiſtes,  
 vtrau. many vineam Domini  
 ſvi excolvit,  
 Scholam Theologicam erexit  
 atq; rexit:  
 fida docendi adſiditate  
 ſuſpiciendus,  
 vite ſanctimonia et  
 vobis moribvs  
 imitandvs.  
 Vixit annos LXXVII.  
 Ø. An. Sal. clo lo xxcv.  
 xii. Ivi.

## XXIV.

Dans la nef, à gauche.  
 Anno M. CCC. LXX. ult. Iunii  
 obiit  
 IOHANNES SEXX de MESSINGEN  
 hujus Eccleſiæ Episcopuſ.  
 Ejus anima requieſcat in pace.  
 Honorificæ memoriæ  
 Rever. et Clariss. Viri  
 D. JOH. BLATI HELI BAS.  
 Qui cum X. An. Orat. Profess.  
 et XXX. An. Gymnaſiarch.  
 Ingeniis quamplurim.  
 Virtutis et Honor. aces  
 ſingulari cum dexteritate aperuiſſet,  
 in cœleſt. beatit. ſacrarium  
 II. An. et VI. mens. ſeptuagenario minor  
 ſine doloris iudicio Cal. Jan.  
 Anno M. DC. XX. placide tranſlatus,  
 hum. mortalitatis exuvias  
 hic ubi ſacris interfuit,  
 depoſuit.

## XXV.

Anno M. CCC. LXXV.  
 VI. Dec. obiit venerab. Du.  
 IOHANNES de SCHILLENBERG  
 Canonicus hujus Eccleſiæ.  
 Anno Domini M. CCC. LXXXVII.  
 III. mens. Julii obiit  
 HENRICVS de OUBKERCH  
 Canonicus hujus Eccleſiæ.  
 Quorum anime requieſcant in pace.  
 Orate pro iſ:  
 Quia multum valet precatio juſti aſſidua.

## XXVI

Obiit  
 JOHANNES DAVID Capellanus,  
 traditor perpetuæ, et cict.

Miſſe fraternitatis beatæ Mariæ,  
 hujus Eccleſiæ.

## XXVII.

JOHANNES RODOLPHVS de HALAVLI  
 hujus Eccleſiæ Canonicus  
 et Cuſtos,  
 Prælatorum Canonicorumque  
 religione et integritate  
 nullo inferior,  
 Anno M. D. XXVII. XII. Febr.  
 magno multorum luctu  
 feliciter deceſſit.

## XXVIII.

Jehovæ S.  
 JOHANNI ab VLM  
 Wellenberg., etc Dom.  
 Viro  
 Vere nobili et stren.  
 pietat. humilit. candore,  
 prudent. ſpectatiſſ.  
 Illuſtr. MARCMON. Badenſis.  
 et Haehberg.  
 Schopfenheim. An. IV. Præfecto,  
 Badenſvil. An. XII. Sarapæ,  
 Rœtel. An. XX. Archipræs.  
 et Annis X.  
 Conſiliario emerito,  
 piæ, placide defuncto,  
 Filii Par. deſideratiſſ.  
 C. L. P.  
 B. ANN. LXXIX. M. 2. d. 9  
 Ø. ann. clo lo cxxx.  
 m. Jul. d. 5.

## XXIX.

Deo Exercituum S.  
 RODOLPHVS BARO SALICVM de SALIS  
 quem AVI Rodolphi, Patriſ Herculis  
 avita virtus ad militaris gloriæ ſpem erexit:  
 cum XVI. ætat. anno in Gallis Dux  
 Henrici II. munificentia  
 inter auratos Equites allectus eſſet:  
 Venetum militem  
 Archiſtrategus prudenter rexisset:  
 Divis CASARIUS  
 MAXIMILIANO II. Armamentarii Tribun.  
 RODOLPHO II. Chiliarchus ordinar.  
 in Senatu, in Caſtris,  
 fidem, prudent. fortit. ſum. comprobasset:  
 Viriſuæ favore auratus Eques;  
 Hujus inſuper  
 Liberi Baronis illuſtri tit. decoratus,  
 feſſa taud. ætate  
 ſolatio div. veritatis, puræque relig.  
 BASTIÆ grato ſibi hospiti. perfruitus  
 in cœleſtem ſtationem ſeptuagenar. proxima

lento decedit asthmate.  
 CLAVDIA COMVNX  
 ex antiq. Grimellor. Equit. prosap.  
 oriunda marito desideratiss.  
 m. c. l. parent.  
 ☉. an. Chr. cō Ioc. Mart. ult.

## XXX.

Quadriennio post,  
 Maritum desideratiss. secuta  
 CLAVDIA GRIMELLA,  
 Heroïna  
 Corporis animique dotib.  
 supra sexum spectatiss.  
 ætat. LXIII.  
 Chron. languore exhausta.  
 veræ fidei  
 palmam, in Christo triumphans,  
 obtinuit,  
 XXIV. April. m. DC. IV.

## XXXI.

SIGISMUNDO A PFIRT,  
 quem pvrioris religion. professio  
 ab Ecclesiæ Basil. præp.  
 arcere non potvit,  
 Viro nobiliss. historiarvm  
 peritiss. mechanicarvm  
 art. studiosiss.  
 Vxor mærens cvm  
 lib. p.  
 B. ann. XXCH.  
 ☉. An. Christi MDLXXIV.  
 Kl. Febr.

## XXXII.

Anno DN. M. CCC. LXXXV.  
 Kal. August.  
 RODOLPHUS FROWELARY  
 Presbyter, Thesaurarius,  
 et Canonicus hujus Ecclesiæ,  
 Altaris civium supern. hujus Capel-  
 le dotator,  
 cujus anima requiescat  
 in pace.

## XXXIII.

BERNARDVS BRAND Basil.  
 armis pariter, togaque clarus  
 polit. litterariaque Reipubl.  
 ornamentum,  
 post Juris utriusque licentiam,  
 Aquila in Gallias lata,  
 Tribunitiæ dignitati, ad quam  
 Redux ascenderat,  
 otii se literarii amore subtrahens  
 Varnspurgens. Comitatus  
 per aliquot annos præficitur:  
 Trepidanti inde Reipubl. statui

duobus vix, tribusve annis reddit.  
 septuagenario major  
 pestilenti sopore occumbit.  
 Heu patriæ,  
 heu uxori, liberisque mæstiss.  
 Anno cō. Iō XXCH. VI. Id. Juli

## XXXIV.

GERMANVS ESDRAS HEIC  
 Straboq; conditvr.  
 Si plvra quæris, audies:  
 Sebast. Mynstervs Ingelb.  
 Theolog. et Cœsmogr.  
 inter primos summys,  
 Solemnem Ascensionis mem.  
 anno sal. MDLII.  
 major sexag. morte pia  
 illustravit.

## XXXV.

Æternitati.  
 IOHANNES OPORINVS  
 Bas. Typographvs,  
 doctvs, operosvs, elegans  
 libris innumervis  
 virtvtvm hærede ex IV.  
 coniuge vnico  
 relicto,  
 pvblicis lacrymis, priv.  
 pietate,  
 sexagenar. maior  
 Heic cond.

## XXXVI.

Operosvs Oporinvs  
 heic sitvs est.  
 ergo requiescit Arion!  
 dixisse plvra fas nefast.  
 an. sal. MDLXIX.  
 pr. eid. iul.  
 æt. LX.

## XXXVII.

Heus quisquis es,  
 Qui claror. viror. memoriam colis,  
 adesto:  
 Et Aead. hujus incl. immo Reip. liter  
 icem doleto.  
 Quæ  
 SAMVELE GRVNEO J. C. CELEBER.  
 (Magni illius Simonis Filio)  
 orbata  
 squalore languet.  
 A: quo viro?  
 Jus Romanor. annos p. m. xxx.  
 magna dexteritate docuit:  
 Juris consultor. Infulis (quo I mirere)  
 ultra trecentos et sexagiata  
 Quorum magna pars ad Reip. clavum

variis in locis sedet,  
ornavit :

Acad. habenas pub. eoque ingenti commodo  
multoties rexit :

Patriam consilio, manu, lingua  
prudenter juxit :

Humanitatem erga omn. peregrinos maxime  
honorum plausu exercuit.

Homo (ut multa paucis) omnium horar.

Hæc si te movent Viator,

Hoc unum saltem, ut, quæ supersunt, Acad. lumina  
din vivant, tecum ipse precator.

Amici columna hæc et solatio  
privati

Exig. hoc magnæ devotionis Monument.  
mœsti

P.P.

B. Ann. LXXXIII.

Θ. ann. cλθ. λθ. λc.

XXXVIII

DEO OPT. MAX. CHRISTO SERVATORI.

D. Jacobum Meierum  
hujus incllytæ  
Vrbis Consulem  
prudētiss. con-  
sultissimūque,  
pietatis sanctæ  
cyllorem, ac pro-  
motorem prima-  
riū, ac omnis ho-  
mestatis, quod in  
ipso vult, restau-  
ratorum diligen-  
tiss. lapis subie-  
ctus contigit.

Anno 1554, peste extinctus est.

Dn. Simoni Grynaco,  
almae hujus Acade-  
miæ Re-ctori, et  
laude et memoria  
sempterna, ob ho-  
garum latinae, grae-  
cae et hebraicae  
peritiam, omnisque  
philosophiae ad  
miraculum vsque  
cognitionem, ob  
Theologiae verae  
scientiam et usum  
digno, monumentum  
hoc dicatum est.

Obiit Cal. Aug. 1551. ætat. 48.

XXXIX.

D. HIERON. GEMYS. EI  
Med. et Philos.  
et POLYCARPI filii |  
Typographi :  
quorum  
ille XXIV. Jun. art. XII.  
sal. MDXIV.

hic vero m. Mart. æt. XXXIV.  
sal. MDLXXXII.  
pie decessit.

XL.

Ch. S.

JACOBO SIGISMUNDO

E nobili Truchsessiorum de Rheinfelden

familia oriundo,

cum post

exactam fortiter in militia

juventutem

domest. quieti se dedisset,

frequentibus Podagrae dororibus

exercitatus,

affecti corporis languorem

spiritualis gratiæ incremento abunde

resarcivisset :

tandem

Cardiacæ tyrannide

enecto,

MARIA CLEOPHE BRENNERA

marito desideratiss.

humane peregrinat. consorti desideratiss.

M. C. L. D.

B. Annos 47. m. XI.

o. Anno cλθ. λθ. Julii XXX.

XLI.

En tibi Viator,

JACOBI MEIERI Theologi inculpati

humanas reliquias !

Qui Proavo Henrico Senatore :

Avo Jacobo Consule :

Patre Rodolpho Senatore, Deput. Acad.

Anno cλ. D. XXVI. Basilee natus,

a Simone Grynaco e S. fonte susceptus,

renascentis pietatis castra,

Ducibus eximius,

Oswaldo Myconio Basilee,

Wolf. Fabric. Capitone,

Mart. Buccero, Argentina,

Phil. Melanth. Witteberge

provide secutus,

Posteaquam Ecclesiæ Dei doni forisque,

annis plus minus n.

concionando, consolandoque,

erga pauperes liberalis, erga aegrotos

officiosus,

pari promptitudine, dexteritate,

constantia ministrasset :

octuagenario proximus

e funebri suggestu apoplexiæ turbine,

non præter spem votumque abreptus

caelestis consolationis gaudia

fidelis vigilansque servus ingressus est :

Actæ Conjuge

Capitonis filia, Bucceri privigna.

cujus mater Wilbrandis a Rosenblatt,

Oecolampadio, primo marito nupta fuerat,  
cum sena prole  
marito, pratique pietiss.  
M. C. L. par.  
obiit Anno 1604. 27. Nov.  
Positum a D. Jacobo Zvingero

## XLII.

C. S.

IOHANNI BABVINO

Ambiano

Clinico elegantî, Chirurgo  
feliciXL. ann. vsv atq. frvety  
Civit. Basil.quam sinceræ pietat, studio  
ann. æt. xxxii.primvm incolere ceperat,  
gratiose adepto :

JOANNÆ item FONTANÆ

quæ menses vix xi. sed  
octennio minor,  
supervixit :vi thori et peregrinat. sic beati  
quoque reditus sociæ  
fidiss.

Iohannes et Gasparvs F. F.

Medicivm trib. sororib.  
carumq. maritis  
mæstiss.

Parentibus desideratiss.

P.

Ob. pater xxiii. ian. nat.  
d. bartholom.

Ob. mater xxx. dec.

M. D. XXCII.

Vivebam Domino vivus, nunc funere functus,  
Vivo magis Domino, cleroque expecto Nepotes.

## XLIII.

Hic jacet in cespite Canonicus et Scholasticus iste,  
De Domo natus moribus et arte probatus,  
Qui fuit binominis dictus IOANNES ULRICUS,  
Anno millesimo cccc. quadragesimo quarto,  
iii. Januarii mense obiit, quarto die.....  
Cui sit propitius DEUS qui est trinus et unus.

## XLIV.

Hic jacet arte Plato, Cato vita, Tullius ore ;  
Vermes corpus alit : spiritus astra tenet.  
Anno salv. M. CC. LXXXII.

## XLV.

C. S.

IOH. FRID. MENZINGERO,  
Viro Clariss.Qui Senatus Patriæ Scrin.  
Subinde Reipubl. Archiv.  
Ann. xxxi.Fide bona, famaq; integra  
præfuit ;

Act. ann. LXIV. ex paralyysi

apoplectico,  
môsta Libb. pietas  
Par. incompar.

P.

M. D. XXCIV. VI. VIBR.

## XLVI.

BARBARÆ NICOLAI

femine pudiciss.

Quæ Guil. Gratarol. M. D.

Christi causa exulem

Conjugali fide comitata,

Patria Bergamo, ann. xx.

sponte caruit,

Et ut eundem cælesti donatum

civitate,

post. il. an.

mortalis Exilii

sequeretur,

æternæ restituta est patriæ.

ELISABETH GRATAROLA

amital. h. m. m. cum l.

clô IS LXIX.

## XLVII.

D. O. M.

GVLIELMO GRATAROLO

Bergamensi,

artium ac medic. Doctori,

Medicq; filio,

in Medicorum Basil. Colleg. cooptato,

ob Relig. exuli,

conjugi cariss.

BARBARA NICOLAI

f. e.

Obiit ætat. suæ ann. LII.

Christi MDLXVIII.

d. 16. April.

## XLVIII.

ANNO M. CCC. LXXVI.

XVIII. Febr. Obiit.

CXNRADVS de SOGRE.

Capellanus S. Pauli, vitæ devotissimæ.

## XLIX.

HYLDRICH ISELI I.-V. D.

Cultor Justitiæ fæi severus,

Et veræ Pietatis indagator :

Vtramq; ad Superos comes secutus,

Hoc Natos monco ac seros nepotes,

Discant Justitiæ, ac Deo parere.

Obiit, Ann. Chr. M. D. LXIV.

L.

*Épitaphe d'un anonyme.*

Vita abit, mors venit.

Fac cito, quod voles.

Fac bene, quod notes.

## LI.

Anno Domini M. CCCC. L.  
 quinta post festum S. Bartholomæi  
 obiit

Venerabilis et egregius Vir  
 Dn. IOHANNES WILER,  
 Doctor Decretorum,  
 et hujus Ecclesie Decanus.

Ijus anima requiescat in pace. Amen.

## LII.

Anno Domini M. CCCC. XXIV.  
 vigilia Sancti Matthæi,  
 obiit  
 venerabilis Dominus  
 NICOLAUS SYNNER de.....

## LIII.

Epitaphie d'Hottuan.  
 TRIBUNO S.  
 FRANCISCUS HOTMANNVS  
 ex ant. et nob.  
 Otmanor. famil. ap. Siles. Germ. Pop.  
 Lutet. Paris. natus,  
 pius, integerq; Juris justitiæq;  
 Antistes,  
 Jus C. Rom. scrip. illustr.  
 Valent. Cavar. et Avariet Bitur.  
 ann. multos docuit :  
 De sum. Reipub. consultus  
 sap. resp.  
 Legat. German.  
 sub. Karol. IX. Franc. Reg.  
 prospere gess.  
 Patriam ob civil. bell. sponte linq.  
 In German. cen Patr. altr.  
 concess.  
 Principib. cb scient. et prob.  
 acceptus.  
 Basileæ Rauracor.  
 publ. danno luctuque  
 plac. Eto funet.  
 b. An. LXX. m. 5. d. 20.  
 Ioh. F. amicisque Basileæ  
 P.  
 FRANCISCI HOTOMANI J. C.  
 mortales exuvias tantisper  
 asservandas,  
 dum  
 Christo jubente immortales  
 exurgant,  
 amici sub hoc saxo  
 deposuere ;  
 loco honoris ergo ab Aedis  
 Curatorib. liberaliter  
 concesso  
 Vixit An. LXXII. mens. 5. d. 20.  
 Obiit prid. eid. Febr.  
 An. dñi LXX.

Gallia progenit : servat Basilea sepultum :  
 Interitus expers bomen ubique viget.

## LIV.

CASPARI D'ANGLEVRE  
 BONACARTII BRITHIS  
 CHASTELLARTII, mortales  
 reliquie.

## LV.

WYNTBALDVS HEIDELBECK  
 Episcopal. Cancellarius,  
 obiit 6. Kal. Jan.  
 ANNO M. CCCC. LXXXIII.

## LVI.

D. O. M.  
 IOANNES IACOBVS GRYNÆVS  
 Theolog. Celeber.  
 Basil. Eccles. quartus Antistes,  
 et Acad. Professor :  
 Posteaquam in LVIII. annos,  
 Roetelæ in Marchion. Bad.  
 et Heilshergæ in Palatinatv :  
 potiss. vero Basileæ Rauracorvm  
 simplicitate cordis,  
 sinceritate doctrinæ,  
 viteq; integritate,  
 Conscientiam Deo  
 probasset,  
 cvris, laboribvs, senio,  
 doloribvs colicis  
 confectvs,  
 tandem lenta febre extinctvs,  
 mortalitati avream  
 imposvit coronid.  
 et in hoc Templi  
 Xysto  
 atern. beatit. coronam  
 prestolatur.  
 m. cal. sept. ann. XVII.  
 decimi sept. a Christo nato seculi  
 etat. climact. vndecimo,  
 hoc monum. pro mynere extremo,  
 gener. filia, nepotes,  
 cvm lacrym. p.

## LVII.

Viatoris S.  
 MICHAELI ISINGRINO,  
 Civi Basil. egregio, ac pio,  
 Typographo  
 industrio, doctissimo,  
 ANNO M. D. LXXIIII. Mart. m. Etat. suæ LXXII.  
 ELIZABETHÆ LINDERA  
 Conjugi lectis.

ANNO M. D. LXXIIX. 7. Cal. Nov. æl. LXXV.

diem functis

Parentibus optimis :

THOMÆ GUARINO

Belgæ

Tornaco Patria, ob pietatem

profugo,

marito dilectissimo,

fido artis Sœceri imitatori,  
æternæque felicit. illius invido

ANNO M. D. XCII. 6. Maji ætat. suæ LXIII

e tenebris, in lucem æternam

migranti,

Elisabetha Isingrina m. f.

Conjugalis fidei ac sortis

observantiss. mœstiss.

P. C.

—  
LVIII.

HERONYMI CYRIONIS

Juven. florentiss.

Illustriss. Principi MAVRITIO

Hassæ Landgravio, etc.

a consiliis intimis :

et

Christianiss. Gallorum Regis

nuper designati Capitanei,

ex

ipso terren. milit. apparatu,

in cœlestem,

die v. Martii Ann. Sal. m. DC. XIV.

ætat. XXXV.

eheu propere rapti

corpus

in terrenum hocce

ANGELÆ, COELIÆ, FELICIS,

c. s. c. Filiarum

Virg. nobiliss. et castiss.

gremium

deponi curavit

Flaminia Muralta,

mater mœstiss.

Consiliis junctus, Legatus ad ardua Cælo

Delicia fueram, Principibus placui.

Principibus placuisse viris, laus maxima certe,

Sed placuisse Deo, laus mihi prima fuit.

—  
LIX.

LEONI CYRIONI

Cœli Sec. F.

Religionis purioris causa

cum Parentib. exuli,

nobili, integro, sincero,

peregrinationib. captivit. laboribus

attrito

anno Christi M. DC. I. Octob. VI.

ætat. suæ ANN. LXV.

extincto

Conjux et Liberi

amoris et pietatis ergo

h. m. p.

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. I.

—  
LX.

SIMON GRVÆVS

vixi,

Christo nunc

vere vivo

Heidelberga iuvenem

excepit,

virt. et erud.

instruxit,

Mathemata pvb. docentem,

morbos cyrantem

fovit ;

Concordi cedentem Discord.

Acad. Basil.

Morum Philosophiæ

præfecit.

Sed virum ehev

incomp.

Clara Simelbechia m. cum I.

extvlt

III. Non. Septembris

M. D. XXII.

—  
LXI.

D. O. M. S.

ANNÆ AUGVSTÆ

Barcardi Comitiss Hohenburgens.

Filiæ

Rodolfi I. Imp. Aug. Comit. Habsb.

Conjugi

et secundæ Parenti

Austriæ Principum Sereniss.

Alberti I. Imperat.

Matri

una cum Carolo filio

Ann. Du. M. CC. LXXXI. XIX. Martii

heic sepultæ,

S. P. Q. B.

quâ S. hanc Ædem nitore suo prist.

restituendam curaret,

honoris ergo, circiter cccxvi.

post exequias,

h. m. l. p.

—  
LXII.

ANNO M. CC. XXXVIII.

obiit

Reverendus

in Christo Pater

HENRICUS de TRUN,

Episcopus Basiliensis.

Ejus anima requiescat in pace.

—  
LXIII.

Eglise de Saint-Pierre.

ANNO M. CCC. LXX....

obiit

DN. PETRVS ROT,  
 Consul hujus Urbis,  
 Hierosolymitanus Eques, etc. (1).

## LXIV.

DANIEL DYMOWSKI,  
 Nobil. Polonus,  
 postquam Basilee  
 Sept. Die Oct.  
 Ann. Ch. M. DC. XI.  
 Animam Immortal.  
 Creator. Reddidit.  
 Exuvias mortales  
 heic deposuit.

## LXV.

Anno  
 M. CCCC. XXXIII. XIX. Aug.  
 obiit  
 Rev. Pater et Dominus,  
 Hugo Archiepiscopus Rotomagensis

## LXVI.

Chr. Salv. S.  
 GVARNERIO CASTILLIONE,  
 Nob. Insubri.  
 Viro de multis bene merito :  
 qui  
 postquam in exilio voluntar.  
 quo  
 patria, honoribus, opibus  
 carere,  
 quam impiis superstitionibus  
 inservire maluit,  
 ann. p. m. L. animi quietus  
 vixisset :  
 BONÆ RONCIE conjug. innocentiss.  
 cum qua sine jurgio  
 annos XLVI.  
 vixit :

ESTHERÆ item ISABELLÆ.  
 filiar. prædefunct. solatio  
 orbatus,  
 mortales exuvias cum cœlesti  
 stola  
 commutavit :  
 Ioh. Franciscus Castillionens,  
 Parent. sororumque  
 opt.  
 memoriæ mœrens  
 p.  
 h. annos LXXIX.

## LXVII.

C. S.  
 Sub hoc conditur lapide

(1) Il commandait 800 Bâlois au combat de Granson, et nu corps très-considérable à Morat.

FRANCISCVS de INSVLA,  
 Nobil. Ligur.  
 qui  
 postquam sub Patruo suo,  
 Ioh. Baptista de Insula, Archistratego,  
 militaris scientiæ fundam.  
 Aquilifer in Ital.  
 jecisset :  
 in Germania demum  
 CAROL. V. Imp. invictiss.  
 bellorum Commissarium,  
 supremumque annonæ militaris Præfectum  
 egisset :  
 verè tandem Relig. lumine  
 accensus,  
 Christo militare,  
 ejusq; nomine exulare,  
 quam patriis bonis et honoribus,  
 in superstitione perfrui  
 maluit :  
 Obiit XVI. Dec. AN. M. D. LXXXI.  
 Vixit AN. LVI. m. v.

## LXVIII.

Trivno S.  
 THEODORVS ZWINGERVS  
 Basiliensis,  
 cum  
 ex philosophia tenebras,  
 ex arte med. humanas miseras  
 prehendisset,  
 summi boni cognoscendi  
 potivndiq. desiderio  
 accensus,  
 christiano philosopho  
 digno. mortis commentationem  
 institvit,  
 vivensque mortuus est,  
 vt mortuus viveret,  
 h. annos LIV. M. VII. D. IIX.  
 O aon. chr. clb lō XII.  
 vi. eid. mart.  
 Alma Fides abiit, Spes indubitata recessit :  
 Perfruar, intueor. Solus Amor remanet.

## LXIX.

Christo S.  
 GUILIELMVS ARRAGOSVS,  
 Nat. Gallus,  
 in Cœl. Patria oriundus,  
 in matern. terræ Tolosanæ tenebr.  
 educatus,  
 Cæs. ac Regius Medicus,  
 plur. corp. et animæ hostes longo certamine  
 expugnavit :  
 sed cum ex tali pugna  
 humanis meritis  
 Sal. æternæ victoria potiri non posset,  
 sola Christi gratia

æt. xcvii.  
in cœlestem Patriam revocatus est.  
θ Ann. Christi clō lo cx. xiiii. Maji.

## LXX.

Luminum datori S.  
Non Hermes heic Trismegistus,  
sed acutus Philosophus, elegans Medicus,  
sincerus Theologus,  
Heidelbergens. Acad. Columen,  
Basiliensis Lumen,  
cui nutricia sua liberal. rependit,  
doctis piisq; amabilis,  
et quod ad Patriæ splendorem faciat,  
Helvet. Aquensis  
THOMAS ERASTVS sexagenarius  
condit.  
An. Sal. clō lo xxxiii. Prid. Kal. Iar

## LXXI.

Æternitati.  
LVD. DEMOLINO ROSCHEFORTIO Blesati Gallo  
qui  
Vrbis hujus literar. secessum  
aulico splendori iubens  
anteponit  
viteque satur,  
ætatis. an. LXVII.  
x. Mart.  
spiritum virtute ac erud. nobilem  
misericordi Patri,  
reliquias corpusculi  
magnæ Matri  
redd.  
Theod. Zuingerus  
extr. hocce  
non mutuum amoris mutui mun.  
b. m. p.  
clō lo xxcii.

## LXXII.

Anno Domini 1466. d. 14. Decemb  
obiit  
Illustris DN. IOHANNES d. LINENFIR  
Præpositus Aquen.

## LXXIII.

*Eglise de Saint-Léonard.*

Anno 1459. xi. Kâl. Jul.  
obiit  
DN. IOHANNES de SCHWARTZENBERG,  
Scholasticus Ecclesiæ Treverensis.  
Cujus anima requiescat  
in pace.

## LXXIV.

Anno Domini m. ccc. LXXXII.  
xiiii. Kal. August.  
obiit  
DN. IOANNES ESCHENZER,  
Presbyter hujus Monast.

## LXXV.

*Eglise de Saint-Martin.*  
Anno m. ccc. LXXXIII.  
obiit  
PYLIANTVS de EPTINGEN,  
Eques auratus, consul, etc.

## LXXVI.

Anno m. ccc. LXXXIII.  
obiit  
STRENUUS DN. PETRUS de LAUFFEN.  
Tribunus plebis.

## LXXVII.

Anno 1423. hebdom. ante Martini festum,  
fatali somno correptus  
obiit  
CONRADVS HELLIE de Lauffen  
Schaffhuf.  
Decretorum Doctor,  
fficialis primum Constantiens.  
postea Archidiaconus. Basil.

## LXXVIII.

NICOLAUS IRMIVS  
Sen. Bas.  
belli pacisque artib.  
clarus,  
elvetiorum sub Henrico II. Gall. Rege  
ex fœd Archistrategus,  
cum  
et fidem suam sociis,  
et fortitudinem hostibus  
rerum gestar. gloria  
probasset,  
armis invictus  
morbo tandem extinctus est,  
et patriæ quid. ingens sui desid.  
exemplar virtutum civib.  
Lib. deniq; mœstiss.  
extremæ pietatis argumentum  
reliquit,  
Anno Christi m. d. liii.  
xvi. Cal. April.  
ætatis suæ XLIII.

## LXXIX.

*Eglise de Saint-François.*  
Anno Sal. m. d. xxv.  
obiit  
ADAMVS PETRI  
Typographus Basil.

## LXXX.

*Eglise de Saint-Dominique.*

ANNO M. CCCC. LXXIV.

obiit

CASPARVS MANER Theol. Magister,  
Dominicanus.

## LXXXI.

Obiit frater HENRICVS RYSS,  
Magister Theol. Anno 1494.

## LXXXII.

Obiit frater IOHANNES STOCKLER  
de Studkardia, confr. Anglicæ portæ  
hic sepultus Anno 1500.

## LXXXIII.

ANNO M. D. IV.

obiit

Frater IOHANNES WILHELMVS  
Lector et Supprior hujus Convent.

## LXXXIV.

ANNO Domini M. CCCC. XXXIII.

obiit

Frater HENRICVS de RYNFELDIA,  
Magister in Theologia.

## LXXXV.

Hic obiit IOHANNES WINSZIER,  
die Sabbathi post Egidii, Anno 1459.  
sac. Concil. Basilien. duran.

## LXXXVI.

Sepulcrum PETRI DIVITIS de Ober.....pt.  
et MEZZANÆ sororis suæ, matris .....  
Iohannis et Petri P. Sept. An. 1541.

## LXXXVII.

Obiit frater DOMINICVS GOCKERLI  
Prior Ratisbonen. Anno 1515.  
18 Septemb.

## LXXXVIII.

BALTHASAR BRUNNER, Sacerdos,  
Anno 1516. 22. Febr.  
obiit.

## LXXXIX.

ANNO M. CCCC. LXXI.

obiit

Domini IOHANNES BYRCKARDI  
Capellanus S. Antonii.

## XC.

ANNO M. CCCC. LXXVIII.

obiit

D. NICOLAUS MANER de Rynfeldia,  
Capellanus Ecclesiæ Cathedralis Basil.  
Requiescat in pace.

## XCI.

ODOARDVS BISETVS

ex Trojana nobilitate ortus  
singulari ingenio, virtute, Latinis, Græcisq; liter  
exornatus,

dum

militarem sub Henr. II. Gallor. Rege

quæsturam exerceat,

quod ingenio, et arte invenire non poterat,

fide a Christo gratis accepit :

ac

humanis miseriis exutus

corporisque vinculis solutus

patriam cœlestem repetens

cum Uno per Unum nunc in vita beata

quiescit,

vite curriculum explevit

annis LXXVI. Basiliæ

xviii. Cal. Aug.

clō Iō vic.

UNI

HÆMONI

ΤΡΙΑΓΩ

## XCII.

ANNO M. CCCC. XVIII. die 15. Martii

obiit

CLARA RITTERIN,

Mater Rev. Patris Dn. Georgii Episcopi D... triens.  
Ordinis Prædicat.

## XCIII.

M. S.

Quæ Gallia omnis, bonq; omnes

extinctum lugent :

ejus pietatem, erudit. var.

facund. sing. prud.

judicii dexteritatem graviss.

Eccles. polit. negot.

comprob.

prædicant omnes et admirantur :

IACOVVS COVETVS Parisiens.

Theolog. sincer.

fidus Christi Minister et exul

gener. et ingenio nobiliss.

a

multis Principib. vocatus

summi tandem imperatoris ἀλγετα

respondit,

An. Dn. M. DC. VIII. XVIII. jan.

ætat. LXII.

Parenti optatiss.

Lib. mœstiss.  
pietat. extrem. h. m.

P.

—  
XCIV.

*Eglise de Saint-Jean de Jérusalem.*

Anno Domini M. D. IV.  
die ult. Mens. Jun.

obiit

Venerabilis frater BERO de MELCHINGEN,  
Commendator hujus domus.  
Cujus anima requiescat in pace.

—  
XCV.

Anno M. D. V.  
obiit

Fr. PETRVS HYGONIS, Ordinis S. Johannis.  
Cujus anima requiescat in pace.

—  
XCVI.

Dans le chœur.  
Anno Domini M. cccc. XI.  
in festo S. Jacobi Apostoli.  
obiit.

Frater HERMANNVS dictus ze RIN,  
Magister generalis per totam Almaniam  
Ordinis S. Johannis.

Orate pro eo.

—  
XCVII.

Anno Dn. M. ccc. LXXXV.  
v. Non. Junii  
obiit

Frater WERNHERVS dictus de EPTINGEN,  
Miles.

Cujus anima requiescat in pace.  
Orate pro eo.

—  
XCVIII.

Anno Dn. M. cccc. LXXXIII.  
obiit

VALIDVS ERVVINVS LOSEL  
et  
PETRONELLA SCHEENCKIN\*\*\*

—  
XCIX.

Anno Dn. M. cccc. LX.  
VIII. die April.  
obiit

Venerabilis frater IOHANNES LOSEL,  
Magister generalis p̄m Almanix,  
Ordinis S. Johannis.

Orate pro eo.

—  
C.

*Eglise des Chartreux.*

Nombreuses inscriptions de personnages du concile de  
Bâle.

LOUIS PONTANU, PROTONOTAIRE DU SAINT-SIÈGE.

Vers en son honneur faits par Æneas Sylvius, plus tard  
pape Pie II.

Si mille aut totidem rapuisses usque Virorum  
Pestis, adhuc poteram parcere sæva tibi.  
Vivens quo nusquam fuerat præstantior alter,  
Extinctum potius reddis iniqua lues.

Quem fletis Leges, quem fletis jura, sacriq;  
Nunc Canones : obiit, quem coluistis, herus.

Hic vos ornavat, vestras, ubicumque fuerunt,  
Solverat ambages : nunc sine voce jacet.

Heu voces, heu verba Viri divina, memorq;  
Ingenium, quo vis nunc tua multa loco est !

Heu Romane jaces, quo non Romanior ullus  
Ante fuit, quo nec forte futurus erit !

Te pater et charus retur modo vivere frater,  
Heu quantos gemitus ille vel ille dabit !

Te ROMA atq; omnis plorabit Etruria, terq;  
Tota petet lacrymis Itala terra piis !

Te nunc Concilium, te nunc ululatus unum  
Ipsa quoq; extinctum querit Ecclesia !

Heu vanas hominum mentes, heu pectora cæca !  
Cuiq; dies certum est fata dedisse suos.

Et nos, cum superi statuent, veniemus ad illos :  
Nemo parvum vixit, cui bona vita fuit.

Ob. ex pestil. 5. Id. Jul. tempore Concil. Basil.

—  
CI.

Sur son tombeau est gravé :

Anno Domini M. cccc. XXXIX. obiit reverendus  
in Christo pater dn. LUDOVICVS PONTANVS de Ro-  
ma, vtrivsq; ivris doctor egregivs, s. sedis apo-  
stolicæ protonotarivs, civis anima requiescat in  
pace. Amen.

—  
CII.

Anno Domini M. cccc. XXXIII.  
prima Septemb.  
obiit

Reverendus in Christo Pater ac Dominus,  
DN. THOMAS POLTON,  
Dei gratia Episcopus Vigorniens.  
in Anglia,  
hic sepultus,  
tempore pestis,  
generalis Concilii Basil.

—  
CIII.

Hic requiescit corpus  
Reverend. in Christo Patris,  
DN. IOHANNIS LANGDON  
quondam Episcopi Roffens.  
de Anglia,  
ac Sacræ pagine Professor :  
qui obiit  
die sancti Ieronymi,  
Anno Domini M. cccc. XXXIII.

—  
CIV.

Anno Domini M. cccc. XXXIV  
quinto Idus Septemb.

obiit  
 Reverendus in Christo Pater  
 Dn. FRANCISCVS Episcopus Cumanus,  
 in genere Comes de Bossis,  
 Doctor utriusq; jur.  
 Cujus anima requiescat  
 in pace.

## CV.

Anno Domini M. cccc. xxxiii.  
 22. d. mens. Septemb.  
 obiit  
 Rev. in Christo Pater,  
 Dn. SVEDERVS de CVLENBORCH,  
 Dei gratia Episcopus Trajectens.  
 Cujus anima requiescat  
 in pace. Amen.

## CVI.

Anno Dn. M. cccc. xxxiv.  
 v. Kal. Martii  
 obiit  
 Reverendiss. in Christo Pater  
 Dn. ALFONSVS de CVRILLO,  
 Cardinalis S. Eustachii.

## CVII.

Anno Dn. M. cccc. xxxix.  
 die Mercur. xix. Aug.  
 obiit  
 Reverendiss. in Christo Pater,  
 Illustrissimus Princeps ac Dominus,  
 Dn. LVNOVICVS, Patriarcha Aquilegiens.  
 et Primas Italiæ, Duxq; de Deck, etc.

## CVIII.

Anno Dn. M. cccc. xliii.  
 tertia die mens. Martii  
 obiit  
 Venerabilis Dominus  
 IACOVVS ZYBOL, civis Basil.  
 Fundator hujus Monasterii et Tribunus pleb.  
 Requiescat in pace.

## CIX.

Anno Dn. M. cccc. xxxiii.  
 prima die mens. Aug.  
 obiit  
 DOMICELVS BYRCARDVS ZYBOL,  
 filius fundatoris hujus Monasterii.  
 Requiescat in pace.

## CX.

Anno Dn. M. cccc. xxxvi.  
 penult. die mens. Martii  
 obiit  
 Venerabilis Pater

Dn. GANGFREDVS,  
 Abbas sancti Benedicti Lirinens.  
 Decretorum Doctor.  
 Hic sepultus  
 tempore sacri generalis Basil. Concilii.  
 Orate pro eo.

## CXI.

Anno Dn. M. cccc. lxxi.  
 die 28. mens. Aug.  
 obiit  
 Venerabilis vir,  
 in Artibus et Medic. egregius Magister,  
 Dn. HENRICVS AM.....  
 Civitat. Basil. Physicus  
 et studii Montispecculan. multis annis  
 Ordinarius.  
 R. I. P. Amen.

## CXII.

Anno Domini M. cccc. xxxvi.  
 ..... Septemb.  
 obiit Venerabilis Magister  
 ROBERTVS GALION de Anglia,  
 Decretorum Doctor,  
 Cancellarius Episcopi ..... icii, hic sepultus.  
 Orate pro eo.

## CXIII.

Sepultura  
 DOMINÆ GREDIANÆ de LAVFFEN,  
 uxoris quondam Domicelli Antonii de Eptingen :  
 quæ obiit  
 Anno Domini M. cccc. lxxii.  
 die xxix, Augusti.

## CXIV.

Anno Domini M. cccc. xxxix.  
 d. 22. mens. Junii  
 obiit  
 IOHANNES PRESCH de ZUCHTELEN  
 Canonicus Coloniens. Diocces.

## CXV.

Anno Domini M. cccc. xxxiiii.  
 xi. Cal. Julii  
 obiit  
 IOHANNES CAVRATE de Medioiano  
 hic sepultus  
 Secretarius Dn. Cardinalis Bononiens.  
 Cujus anima requiescat in pace.

## CXVI.

Hic jacet  
 quondam venerabilis Vir  
 IOHANNES LE GALOIS

Sacr. Theolog. Professor Parisiens.  
Decanus de Salceya  
et Canonicus, ac Procurator Ecclesie  
Rothomagens.  
qui obiit xv. die Maji  
Anno m. cccc. xxxv.

## CXXVII.

Anno Domini m. cccc. xxxii.....  
die Veneris, tertia mens. Jul.  
obiit

Venerabilis Vir  
Dn. PETRUS de ARSENE,  
Præpositus et Archidiaconus  
Arnheimens.  
Anima ejus requiescat in pace.  
Amen.

## CXXVIII.

Obiit  
Generosus Vir,  
Dn. IOHAN. de SANCTO CLEMENTE  
natione Cathalonus  
Decretor. Doctor egregius  
Urgellens. Archidiaconus et Canon.  
Anno m. cccc. xxxix.  
xxi. Jul.

## CXIX.

Anno m. cccc. xxxiiii.  
xxz. mens. Aug.  
obiit

Venerabilis Vir  
WIDENLERS de HAMMONE,  
Canonicus Eccles. Coloniens.  
Requiescat in pace.  
Amen.

## CXX.

Anno m. cccc. xxxvii.  
xv. Januar.  
obiit

Venerabilis Vir,  
Dn. ALFONSVS..... Conchensis.  
Hic sepultus  
tempore generalis Concil. Basil.  
Orate pro eo.

## CXXI.

Hic jacet  
Dn. PETRVS MONERN.  
Canonicus Lausanens.  
Capellanus et Confessor  
Reverend. in Christo Patris  
D. LYDOVICI SÆ CECILIE  
Cardinalis Arelatens  
qui obiit i. April.  
ANNO M. CCCC. XLIII.  
Concil. Basil. xiv.

## CXXII.

Hic jacet  
Dn. HENRICVS de BONA,  
Rev. Patris  
Dn. LYDOVICI Cardinal. Arelatens.  
Capellanus.  
Qui obiit Anno Dn. m. cccc. xxxix.  
d. xxi. Jul.

## CXXIII.

Hic jacet  
Magister IOHANNES ANTONIVS  
Piuam.  
Secretarius D. Cardinalis Arelatens.  
qui obiit Anno m. cccc. xxxix.  
d. ix. mens. Sept.  
tempore S. Concilii Basiliens.  
Clericus Rothomagensis.

## CXXIV.

Hic jacet  
CANOLVS de VILIERIS  
anonicus Cenomanensis,  
Cubicularius  
S.<sup>mi</sup> Dn. LYDOVICI ii Sæ Cæcilie  
Presbyteri  
Cardinal. Arelatens.  
Vice-Cancellarii Sacr. Basil. Concil.  
qui obiit v. Aug. m. cccc. xliii.

## CXXV.

HENRICVS ARNOLDI SAXO  
Prior Monasterii Carthusiens.  
Notarius Concil. Basil.  
obiit  
Anno Sal. m. cccc. lxxxvii.

## CXXVI.

Anno Domini m. cccc. xxxiv.  
prid. Id. Sept.  
obiit  
DOMICELLVS STØENE de Barstape  
Anglicus.  
Cujus anima per misericordiam Dei  
requiescat in sancta pace.  
Amen.

## CXXVII.

Anno Domini m. cccc. xxxviii.  
xiv. Kal. Septemb.  
obiit  
Venerabilis CHRISTMANNVS IONCKER,  
Notarius in S. general. Basil. Concil.  
Cujus anima requiescat in pace.

## CXXVIII.

Anno Domini M. cccc. xlv.

die Lunæ xx. mens. April.

obiit Honorabilis Vir

Dn. ERNESTVS STOLTZENBERG de Elburgo

Presbyter Warmiens. Diœces.

Requiescat in pace.

## CXXIX.

An. M. cccc. xlviii. Sept. xx. obiit Honestus

Magister BARTHOLOMEVS ZIMMERMAN de Buschoten, S. Concil. Basil. Apostolicar. literar. Scriptor et Abbreviator. Requiescat in pace.

## CXXX.

Anno M. cccc. xxxiv.

x. die April.

obiit

Venerabilis frater

Magister Generalatus Lesen,  
Commendator domus in Rüdikei  
Ordinis S. Iohannis.

## CXXXI.

*Eglise de l'ordre teutonique.*

Anno Sal. M. cccc. lxxx.

in die S. Laurentii

obiit

Fr. ANDREAS SCHMID,  
Commendator hujus  
domus.

Cujus anima requiescat in pace.

## CXXXII.

Arma R. P. D. LUDOVICI ALEMANDI,  
S. Sec. Ecclesiæ Romane Cardinalis,  
Archi-Episcopi Arelatensis,  
Episcopi Mangelon. etc.

Anno Domini M. cccc. xxxviii.

## CXXXIII.

*Cimetière du couvent de Saint-Alban.*Rina R. P. et Dni Dni  
Burekhardi, Dei gratia episcopi  
Basilienensis, nati Baronis de  
Hasenburg, fundatoris hujus  
Monasterii. A. D. M. lxxxiii.  
(Anno Domini 1085)

Renovatum anno M. D. xc.

*Ancien couvent de Sainte-Marie-Madeleine.*

CHRISTOPHORUS

DEI et Apostolicæ sedis gratia  
Episcopus Basil.*Spes mea crux CHRISTI, gratiam, non opera, quæro.*  
Anno 1522.BALIGNA, à deux milles d'Aquilée, en  
Illyrie*Inscription sur le cœner.*Summū sime bonū Dñ hanc turrin accipe donū  
Ausfredi patria quem tuus a propria

Egit amor. Merces sit ei, qui cuncta coerces.

Pax sit, amena quies, perpetuusque dies.

(Cardinal MAI, 207, 3.)

Muratori, p. 1828, 2, au lieu de *hanc turrin*,  
donne : *Deus E. . . s accipe donum.*BALSHAM (comté de Cambridge), en An-  
gleterre.*Építaphe de John Sleaford.*Evêque selon le *Fordham's register*, page 686 et présent  
ici comme recteur et patron de Berklowe, mort en  
1401.Johanner Sleaford dictus rector, mundoque relictus  
Bursa non strictus, jacet hic sub marmore pietus  
Fautor justorum constans, ultor viciorum,  
Quem Rex Edwardus dilexerat, ad mala tardus,  
Gardrobam rexit illius dum bene vixit  
Ecclesiam struxit hanc : nunquam postea iuxit.  
Hæc fecit stalla, large fundensque metalla  
Canonicus primo Wellens : Rippon fuit imo  
Edwardi festo decessit sine modesto  
Regis et anglorum qui detulit acta reorum  
Anno millesimo quadringeno quoque pleno  
Huic addens primum corpus deducitur ad imum.  
O clemens christe celos precor intret ut iste  
Nil habeat triste quia pretulit omnibus iste

(Sepulcral monuments, II, 9-10.)

BALZIBAL, en Afrique (régence de Tunis),  
à un mille de la localité ainsi nommée (*Primo lapide a loco Balzibal in Africa*).*Se trouvent les inscriptions suivantes :*

## I.

D. NN. Flavio  
Valentiniano et  
Valenti augg.  
muni. Mizado  
Teren . . .(Card. MAI, p. 263; MAFFEI, *Musée de Véronne*, p. 460, 3; DONAT, p. 151, 8.)

## II.

Salvis et propitiis DDD. NNN. Gratia-  
no Valentiniano Theodosio invictissimis princi-  
pibus de pa... ex more condit decret. . .(Card. MAI, 339, 2; MAFFEI, *Mus. Vér.*  
460, 6; DONAT, 222, 5.)BANNOS, district de Valladolid, en Espa-  
gne.*Eglise de Saint-Jean-Baptiste.*Præcursor Domini martyr Baptista Johannes  
Posside constructam in æterno munere sedem,  
Quam devotus ego rex Recceswinthus amator  
Nominis ipse tui proprio de jure dicavi.  
Tercio post decimum regni comes inclytus anno  
Sexcentum decies era nonagesima novem  
(Card. MAI, 102, 1; MORALES, lib. XII,  
cap. 32; BURMANN, *Anthologie*, t. II,  
p. 4; RABAN MAUR, t. VI, p. 219, 230;  
PACIACI, de *S. Joh. Bapt.*, p. 35; BA-  
RONIUS, t. XI, p. 526.)

BAR, arrondissement de Grasse, départe-

ment du Var. M. Henry, correspondant du ministère de l'Instruction publique, a donné la notice suivante sur un tableau et une inscription conservés dans l'église paroissiale de cette ville (1).

Le tableau en bois sur lequel se trouve la peinture a 1 mètre 75 centimètres de hauteur, sur une largeur de 83 centimètres. Le dessin ne prend qu'un peu moins du tiers de cette hauteur; le reste est occupé par une inscription en trente-trois vers monorimes, tracés en beaux caractères gothiques, en deux colonnes. Le style de cette inscription et les mots qui la composent attestent la dégénération la plus complète de la langue romane en Provence à l'époque où elle a été écrite, et ne permettent pas de la faire remonter plus haut que la première moitié du xvr<sup>e</sup> siècle. Je joins au dessin la copie de cette inscription, telle qu'elle m'a été envoyée par M. Sénéquier, de Grasse, membre du conseil général du département et amateur de peinture, de musique, d'archéologie, comme il se qualifie lui-même dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire en me faisant cette intéressante communication.

Le sujet du tableau est une danse exécutée au son du galoubet et du tambourin par des hommes et des femmes. Un petit diable peint en noir gambade au-dessus de la tête de tous ceux qui prennent part à cet amusement. La Mort, armée d'un arc, décoche ses flèches sur les danseurs. Ceux qu'elle atteint tombent à la renverse; et le diable qui les possède, figuré par ceux qui gambadent sur leur tête, accourt aussitôt à leur bouche pour saisir au passage l'âme dont ils se sont rendus maîtres. Chacun d'eux place l'âme devenue sa proie dans l'un des bassins de la balance que tient l'archange saint Michel, laquelle a pour contre-poids, dans l'autre bassin, le livre de vie. De peur que l'acte de la danse ne soit pas assez fort pour amener la condamnation, un autre démon s'allonge pour peser sur le bassin où est l'âme, avec une baguette qu'il tient à la main. Un autre esprit malin s'empare de l'âme reconnue coupable, et la précipite dans la géhenne, figurée par une gueule de Léviathan, d'où s'élèvent des flammes.

M. Sénéquier et le professeur de philosophie du collège de Grasse ayant eu avis, il y a plusieurs années, de l'existence de ce tableau, se rendirent à Bar pour le voir. « Nous trouvâmes, m'écrivit le premier, ce tableau placé dans une tribune occupant le fond de l'église, et bâti contre un des murs latéraux. Nous en primes l'inscription en caractères ordinaires, et, perché sur une échelle, j'en copiai, avec beaucoup de peine, les figures; ce n'était qu'en ravivant les couleurs au moyen d'un linge humide, que je parvins à en découvrir les lignes.

« Nous traduisîmes l'inscription, continue M. Sénéquier, et quelques mots, quelques vers nous ayant présenté des incertitudes,

des difficultés, mon ami soumit le tout à M. Honorat, de Digne, homme versé dans les écritures anciennes, et auteur d'un grand dictionnaire provençal fort remarquable et très-estimé. M. Honorat releva des fautes, que nous reconnûmes et rectifiâmes en face du tableau. Cette fois nous calquâmes plusieurs mots douteux. Nous fîmes plus : munis de feuilles de papier-calque, nous mouillâmes la peinture; nous passâmes de la craie sur les contours, et nous en obtînmes la copie au moyen de laquelle je complétois mon dessin primitif.

« Jusqu'alors, dans le pays, on avait considéré cette inscription comme écrite en caractères hébreux ou allemands; personne n'en avait jamais lu un seul mot, et depuis longtemps ce tableau était oublié. Nous lui redonnâmes de la vie, à tel point que, dans une réparation de cette église, il a été nettoyé, mais sans ménagement et sans précaution, et avec la saleté on a enlevé une partie de la couleur. »

L'inscription patoise qui suit est accompagnée d'une traduction la plus littérale possible, afin de conserver le sentiment et la manière de l'auteur, en faisant remarquer que la très-grande difficulté à laquelle cet auteur s'est astreint, en donnant à ses trente-trois vers une rime unique, l'a contraint plusieurs fois de défigurer les mots, pour leur donner cette terminaison forcée.

*Première colonne.*

O paures pecadours haïas grât recordāsa  
 Que vōs mourres tātost non hi fassas doutāsa ;  
 E vous ballas souvēt e menas folla dansa,  
 E faces autres mals ābe grant seguransa,  
 En vō cargat forment de mortala grevāsa,  
 E nō doutas en rē de far grāt rebellansa  
 At grāt rey iesu' crist que soustē vrā sīasa :  
 Longamēt a sperat la vostra melhuransa.  
 Si vō mourias esin sēs haver reparansa,  
 Senza doute aleā haurias malahuransa,  
 Pēsas hi ben souvent, non fassas demouransa  
 De vōs levar ben prest de tāt grada pesansa ;  
 Quar si vous entendias la terribla veniāsa  
 Que fara Dieu apres la dura separansa  
 De vrā ama doulēt, quāt sera en balansa,  
 Meravilha seria si nō sentias tremblansa  
 En vostre paure cor e mais en vrā pansa.

*Seconde colonne.*

Haïas grāda paour, quar caseu jour savansa  
 La fin e vostra mort de mala sabouransa ;  
 Si ella vous fērias en sounta deyssoutansa  
 Vous tōbarias de tout en grāt desesperāsa ;  
 E pueis vous ballarias en la terribla dasa  
 La qual sapella ben perpetual cremensa,  
 En fasēt plours e crits e grāda blastemāsa  
 De Dieu e mai de vō sēs mais haver cessāsa ;  
 Aras tāt que vives e haves la poÿssansa,  
 Fuges tāt grāt perill e tāt grāt trabueāsa ;  
 Quar si vō intrares una fes en tāt dansa,  
 Vō en repētires, mas tart ses profictāsa.

(1) *Bulletins des comités du ministère*, février 1851, p. 60.

Pregui nre senhour voû donē tal poyssansa  
Que aquistes lo ben que dura sēs mācansa  
Ques tout tēps lauses Dieu ābe grāt alegrāsa  
Dōt lo p̄rice defern haia grāt douleansa.

Amen.

TRADUCTION.

*Première colonne.*

O pauvres pécheurs, ayez grande souvenance  
Que vous mourrez bientôt, n'en ayez pas de doute :  
Et vous dansez souvent et menez folle danse,  
Et vous faites d'autres maux avec grande assu-  
[rance,  
En vous chargeant fortement d'une mortelle gré-  
[vance,  
Et vous n'hésitez en rien de faire grande révolte  
Contre le grand roi Jésus-Christ qui soutient vo-  
[tre être !

Longuement il a espéré votre amélioration ;  
Si vous mouriez ainsi sans avoir fait réparation,  
Sans aucun doute vous auriez du malheur.  
Pensez-y bien souvent, ne différez pas  
De vous alléger bientôt d'un si grand poids ;  
Car si vous entendiez la terrible vengeance  
Que fera Dieu après la dure séparation  
De votre âme dolente, quand elle sera en per-  
[plexité,  
Ce serait merveille si vous n'éprouviez un trem-  
[blement  
En votre pauvre corps et plus dans vos entrailles.

*Seconde colonne.*

Ayez grand peur, car chaque jour s'avance  
La fin, et votre mort, de mauvaise saveur,  
Si elle vous frappait, par une soudaine cessation  
[des sauts  
Vous tomberiez entièrement en grand désespoir,  
Et puis vous danseriez en la terrible danse,  
Laquelle se nomme bien perpétuelle combustion  
En faisant pleurs et cris et grands blasphèmes  
De Dieu et de vous, sans jamais avoir de cesse.  
A présent, tant que vous vivez, et en avez la puis-  
[sance,  
Fuyez si grand péril et si grande chute (trébuché-  
[ment) :  
Car si vous entrez une fois en telle danse,  
Vous vous en repentirez, mais tard et sans profit.  
Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne telle puis-  
[sance  
Que vous acquériez le bien qui dure sans cesse,  
Qu'en tout temps vous louiez Dieu avec grande  
[allégresse  
Dont le prince d'enfer ait grande douleur.

Amen.

BABBARANO, dans les États de l'Église,  
diocèse de Viterbe.

D. O. M.

Vetystiori collapso templo  
In honorem beate Marie Virginis  
In eorum assumptæ  
Deo dicato

Et novo

In avgstiorem-hanc formam  
Pvbllico aere, poplylique svfragiis  
Sedente

Benedicto XIV. pont. max. benemerito  
Iacobo S. R. E. card. Oddi epise.

A. C. marchionibus

Francisco sacrați Giraldi

Alexandro eqvite Vettori

Gaspere de Torres

Almæ vrbis conservatoribus

Terræ Barbarani patronis

Mariano Aloysio Bernini C. R. vrb. priore

Excitato, ornatoque, et

Marco Antonio Grassi

Co. Horatio Mariscotti } D. vrb. cons.

Io. Pavlo de Cinque }

March. Vincentio Origo C. R. vrb. priore

Expleto

Marmor positum anno sal. MDCCLIII.

BARCELONE, en Espagne.

*Pierre trouvée à la cathédrale,*

Dans une urne où l'évêque Frodoinus avait fait mettre le  
corps de sainte Eualie, en 877.

(Ilic) requiescit beata Eualia mar-

tiris XPI qui passa est in civita-

te Barchinona sub Daciano

preside II. ids. fbas. et fuit inventa

A Frodoino ep̄o cum suo clero in

. . domus sc̄æ Mariæ [V] Kl. notr. Deo gras.

(*Card. Mai*, 429, 3; *Florez España sa-*  
*grada*, t. XXIX, p. 314.

BAUBIGNY. Village situé à une demi-lieue  
au delà de Pantin et à une lieue et demie de  
Paris, sous le titre de Saint-André, apôtre.  
Quelques anciennes tombes prouvent la vétu-  
sté du bâtiment. Le prieur de Saint-Martin  
est nominalleur de la cure. Voici l'épithaphe  
d'un curé de Baubigny. Le style simple et naïf  
des vers qui la composent mérite d'être vu.

Ci-dessous gist de Dieu le léal serviteur,

*Jehan Bruncau*, Prêtre, de Bobigny Curé,

Clerc de la Chambre, Chapelain de Moxsieur,

Servans à tous tant comme il a duré :

Par dard mortel fust le corps séparé,

De avec l'âme l'an mil cinq cent et quatre,

Le jour treizième de juillet mal paré ;

Dieu par sa grâce veille ses maux rabattre.

Ce curé exerçait à Paris la fonction de  
greffier de la chambre ecclésiastique, et celle  
de chapelain d'Etienne de Poncher, évêque  
de Paris. Il fut assassiné entre Paris et Bau-  
bigny.

(HURTAUT et MAGNY.)

BEAUNE, au département de la Côte-  
d'Or, en France.

1483. — *Eglise Notre-Dame.*

Ci-gît-Mons-Jehan-Possin,

jadis cardinal évêque Dostun,

Q-trépassa-le-dernier-jour-de-juin.  
ccccccmxxx-et-trois.  
pries-Dieu-pour-lui.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV,  
p. 319.)

**BEC-HELLOUIN**, département de l' Eure,  
en France.

On a découvert en 1846, dans les ruines  
de l'abbaye bénédictine de Bec-Hellouin, en  
Normandie, une boîte de plomb renfermant  
quelques ossements, et des fragments de ga-  
lons d'argent, et l'inscription suivante :

Ossa illustrissimæ D. D. Mathildis imperatricis  
infra majore altare reperta 2 marti. 1684, in  
eodem loco collocata, eodem mense et anno.

Cette boîte renferme, comme l'on voit, les  
ossements de l'impératrice Mathilde, fille  
d'Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre et duc de Nor-  
mandie, veuve d'Henri V, empereur d'Alle-  
magne, et mère d'Henri II, roi d'Angleterre.  
C'était la petite-fille de Mathilde, femme de  
Guillaume le Conquérant. Elle mourut à  
Rouen, en 1167, et fut inhumée dans l'é-  
glise du prieuré de Notre-Dame-du-Pré,  
aujourd'hui Bonne-Nouvelle. Ses restes fu-  
rent ensuite transférés de Notre-Dame-du-  
Pré à l'abbaye du Bec-Hellouin, comme le  
constate la chronique de l'abbaye.

(*Revue archéologique*, III, p. 690.)

**BEDFORD**, au comté de ce nom, en An-  
gleterre.

*Épitaphe de Simon de Beauchamp comte de  
Bedford,*

Mort le 9 juin 1208 devant le maître-autel de l'église  
de Saint-Paul à Bedford.

De Bello campo jacet hic sub marmore Simon  
fundator de Newenham.

(*SAINTE-MARTHE*, t. I, p. 61.)

**BÉJA**, dans la province de l'Alentejo, en  
Portugal.

*Musée épiscopal.*

Inscription chrétienne du vi<sup>e</sup> siècle.

Deposi  
tio. Pav  
li. Famu  
lus. Dei.  
Vixsit.  
annos. L. E.  
T. uno. requi  
evit. in pace.  
D. III. idus. M.  
artias. Er  
a. DLXXXII.

| *Traduction.*

Ci git Paul, le serviteur de Dieu, qui vécut 51  
ans. Il mourut en paix le 3<sup>e</sup> jour des ides de  
mars de l'ère 582.

L'année 582 de l'ère d'Espagne, employée  
dans cette inscription, répond à l'année 544,  
de J.-C.

(*MURPHY, Voy. en Portugal*, pl. XIV, n<sup>o</sup> D.  
et page 335.)

**ELLEEM**, monastère royal sur le Tage, à

cinq milles au sud-ouest de Lisbonne, en  
Portugal.

Ce magnifique monastère a été fondé pour  
les moines de l'ordre de Saint-Jérôme par le  
roi Emmanuel, en 1490, et terminé par le  
roi Jean III, son fils. Au-dessus de la porte  
d'entrée on lit l'inscription suivante compo-  
sée par le célèbre *André de la Résende*.

Vasta mole sacrum divinæ in littore matri.  
Rex posuit regum maximus Emmanuel.  
Auxit opus hæres regni, et pietatis ulerque  
Structura certant, religione pares.

*Traduction.*

Le roi des rois, le grand Emmanuel, fonda sur  
les bords, ce vaste édifice, et le consacra à la mère  
de Dieu. Héritier de sa gloire et de sa puissance,  
son fils l'acheva. Egaux en piété, ils le furent aussi  
en magnificence.

(*MURPHY, Voy. en Portugal*, p. 193.)

**BEMFICA**, près de Lisbonne, en Portugal.

*Épitaphe du célèbre don Juan de Castro.*

D. Joannes de Castro

XX pro religione in utraque

Mauritania stipendiis factis :

Navata strenue opera Thunetano

bello

Mari rubro felicibus armis penetrato

Debellatis inter Euphratem et Indum

nationibus.

Gedrosico rege, Persis, Turcis

uno prælio fuis :

Servato Dio, imo reipubl. reddito :

dormit in magnam diem :

non sibi. sed Deo triumphator :

Publicis lacrymis compositus,

publico sumptu præ paupertate

funeratus.

Obiit oct. id jun. anno M.D.XLVIII.

Ætatis XLVIII.

*Traduction.*

Don Jean de Castro,  
après avoir exposé sa vie en vingt combats  
dans les deux Mauritanies.

pour défendre la religion,

et s'être distingué sur mer dans la guerre  
contre Tunis,

après avoir pénétré en vainqueur

dans la mer Rouge,

dispersé les nations placées entre l'Euphrate  
et l'Indus

défait, en un seul combat, le roi Gédrosicus,  
les Persans et les Turcs,

et conservé ou plutôt reconquis Din  
à la république,

repose ici dans l'aute de grand jour,  
plein de confiance en celui

auquel seul il rapporta ses triomphes.

Il mourut le 8 des ides de juin

de l'année 1548,

âgé de 48 ans.

et honoré des regrets de la nation entière.

Il fut entermé aux frais du trésor public  
vu son extrême pauvreté.

(MURPHY, *Voyage en Portugal*, p. 302  
303.)

**BENA** ou *Bagienna*, en Piémont.

Optimo. . . .

Flavio Valerio

Constantino nobilissimo Cæsari

Augustales Baggieum.

ex voto.

(*Cardinal MAI*, 218, 1; *DURAND*, *Pedem.*  
*cisp.*, p. 175.)

**BÉNÉVENT**, au royaume de Naples.

*Socle trouvé dans les fondations de l'église des*  
*Frères des écoles pies.*

### I.

#### ANICI BASSI.

Anicio Anchenio Basso V. O.

procons. Camp. sup. jud. .

præstantissimo viro. .

. . . nomini (ej) us si (ngu) lari

eximium munus et pecudia-

re præter alteros hono-

res insigne regio exquili-

na recte factorum omni-

um memor locavit.

(*Cardinal MAI*, 278, 1; *PRATILLI*, *Consul.*,  
p. 86; Cf. *PALESTRINA*, pierre trouvée  
en 1778.)

### II.

*Devant l'église, aujourd'hui détruite, du*  
*Saint-Esprit.*

justitia admirabili castitate conspicuo . . .  
. . . asori fori pro. . parte conlapsi in ruin.  
conditori mentium, restitutori regionis,  
vie novæ reparatori, thermarum commodia-  
narum restitutori, collegiorum reparatori,  
porticus Dianæ reparatori, basilicæ Lon-  
gini ac totius prope civitatis. . . . .  
hostile incendium conditori. . . . .  
insignia ejus in omnem pro. . . in. . .  
præcipua que in se et patriam. . . . . merita  
populus Benevent.  
ad æternam memoriã  
statuam collocavit.

(*Cardinal MAI*, 293, 3; *BORGIA*, I. I, p. 145;  
*DE VITA*, I. I, p. 271, n. 26.)

De Vita a publié en outre une dissertation  
sur cette inscription, dans le journal de Pise  
*Diario di Pisa*, t. XVI, p. 287.

### III.

*Sur une colonne près de la maison Lucarelli.*

DDD NNN Theo-  
dosii Arcadi

et Honorii.

4

Domino nostro

Fl. Theodosio  
augusto

Faltonius Probus

Alypius V.C. præf. urb.

(*Card. MAI*, p. 270; *GAUTER*, p. 286, 6.)

### IV.

*Socle trouve dans les ruines du Capitole æ*  
*Bénévent.*

#### ANICI BASSI

Anicio Anchenio Basseo V. C.

proconsuli Campaniæ

vice sacra judicanti. . . . .

. . . . .

. . . . . restitu-

tori, patriæ iam inde

ab origine patrono, qui

omnibus in communi

est decori Benevent. plebs. (1)

(*Cardinal MAI*, p. 283.)

### V.

*Dans une boutique devant la grande église.*

T. Antonio Marcellino

V. C. cons. Camp. patro-

no dignissimo ab insig-

nia beneficia quibus

longa populi ta-

dia sedavit universa

plebs Beneventana

na censuit po-

neendam.

(*Cardinal MAI*, p. 283.)

### VI.

*Sur une muraille de l'église détruite de Saint-*  
*Jean de Fraola.*

#### ADELFI

Clodio Celsino

insigni et C. V. præstanti

benivolentia auctoritate iustitia

corr. regionum duarum memo-

rabilis et præteritorum iudicium

exempla virtutibus omnibus supergresso

ordo splendidissimus Beneventanæ

civitatis patrono dignissimo. (2)

(*Cardinal MAI*, p. 284.)

### VII.

. . . . . invictissim.

. . . . . Theodosii

(1) *DE VITA*, p. XXIII, n. 27; *PRATILLI*, *Consul.*,  
p. 6.

(2) *MUR.*, p. 1052, 5; *DE VITA*, p. XXIII, n. 22;  
*PRATILLI*, *Consul.*, p. 106.

. . . . . aviniano  
 . . . . . dus Rutinus  
 . . . . . errimi ord.  
 . . . . . statuum  
 . . . . . in abdītis lo-  
 cis repertam ad privatam  
 et publicum (loco) celesber-  
 rimo constituendam  
 curavit insitante VL. firmo.

(*Cardinal MAÏ*, 336, 1; *DONAT.*, 223, 1; *DE VITA*, *Antiq. Benev.*, p. XIX, n. 10.)

## VIII.

*Sous le pont Lépreux, grande pierre.*

Valentis et Gratiani augustor.

(*MUR.*, 711, 5; *Cardinal MAÏ*, 336, 6.)

## IX.

*Chœur de l'archevêché.*

Clodius

Octavianus

V. C. de proprio

Ornati dedit.

(*GRUT.*, 193, 2; *Cardinal MAÏ*, 336, 8.)

**BENTHEIM**, dans le royaume de Hanovre, en Allemagne.

## I.

S. Christo S.

JOANNES WIERUS, nobili Zelandiæ inundatæ familia ortus, pietate in Deum, probitate erga quosvis, eruditione eximia, Medicinæ, rerumque politicarum scientia, usu, felicitate, publicis ingenii monumentis, Imperatorum Caroli V. ministerio, Ferdinandi, Maximiliani et Rodolphi singulari gratia, magnorumque per Germaniam, exterasque nationes virorum amicitia et testimoniis clarissimus : Illustrissimi Cliviæ et Juliæ Ducis Guilielmi Archiater; Deo, Principi, et Patriæ fide, consilio et opera ad vitæ suæ finem devotissimus. Quum illustrem Dominum Arnoldum Comitem in Bentem; et Teckelenborch summo gratificandi studio inviseret, hujus seculi satur, invicta in Christum fiducia, placide animam Deo reddidit, corpus hic ad diem universalis resurrectionis deposuit, et mœstissimum sui desiderium superstītibus filiis, Theodorico, Heinricho, Galeno, et Joanni Wieris reliquit, Anno nati Christi 1588. mens. Feb. d. 24. anno ætatis suæ 72.

*Vive, ut vivas.*

(*GROS*, *Supplément aux épitaphes de Bâle*, p. 383.)

A la suite de cette épitaphe, Gros en rapporte deux autres que nous insérons ici. La première est sans indication de provenance, la seconde appartient à Anvers et doit être ajoutée à celles que nous avons données précédemment.

JORGES cubat sepulero hoc SONNUS,  
 Vir doctus, integer, modestus, et pius,  
 Constansque veritatis assertor, scholis  
 In inelytis, Marpurgiana et altera  
 Nostra hæc, Deo Musisque grata, liberum  
 Sentim pater, tum nascituri posthumi.  
 Quanto dolore conjugis mœstissimæ  
 Lapis sit iste postus, ipsa noverit.  
 Partum ante quæ parem maritum amiserit,  
 In copia tenellule prolis pari  
 Obiit anno 389 m. April. d. 25 æt. 58.

## II.

*Épitaphe de Louis Guicciardini, neveu de François Guicciardini.*

Magni LUDOVICI GRUC. Patritii Florent.  
 vere magni Francisci Guicciard. Nep.  
 quem gemma orbis Belgica  
 et urbium nrbs Antverpia  
 sortita est historiographum,  
 temporaneum monumentum hic habes

Viator,

quod Franciscus Suvertius f.

Viri de posteritate h. m. pos.

donec nobil. Florentina natio,

dignum cive,

marmoreum et æternum erigat epitaphium.

Obiit XI. KL. April. cbs lº LXXXIX.

ætat. suæ LXVI.

**BERGAME**, dans le royaume Lombardo-Vénitien, en Italie.

*Colonne apportée du bourg de Verdelle au Musée de la ville.*

. . . . .

Valentiniano

et Fl. Valenti

devinis fratribus

et semper augustis

devota Venetia

conlocavit.

(*Cardinal MAÏ*, 264, 4; *MAFFEI*, *Mus. Veron.*, 379, 4.)

**BERG-OP-ZOM**, en Hollande.

*Eglise de Sainte-Gertrude.*

Épitaphe de Jean Beyerlinck.

Viator adsta, et quæ in rem tuam fiet, vide.  
 Joannes Beyerlinck eius et huius urbis patricius,  
 in quâ non unum munus cum laude obini,  
 te hic expecto. Fui, præiui, nunc es, præbis  
 quoque alios. Sic omnes cogimur. Abi, et mihi  
 id adprecare, quod optaueris tibi. Obijt anno  
 sal. hum. MD. L. Id. Martij *Anna de Bie* conjux  
 et liberi mæsti posuere. Vive pius, moriere  
 pius.

(*LABNE*, *Thes. epit.*, p. 533.)

**BESSAUCOURT**, ou **BESSANCOURT**, près Paris, dans la plaine de Pierre-Laye.

L'église est une des plus grandes et des mieux bâties de ces cantons-là. Elle a deux ailes et une croisée, mais cependant sans

qu'on puisse faire le tour de l'autel et sans galeries. Le chœur est certainement un ouvrage du xiii<sup>e</sup> siècle. La nef n'est que de deux à trois cents ans; le bras méridional de la croisée est aussi du xiii<sup>e</sup> siècle; l'autre n'est que du xv<sup>e</sup> ou du xvi<sup>e</sup>. A l'entrée de cette église, à main gauche, est bâtie une belle tour. Les inscriptions qui s'y remarquent dénotent assez le temps de sa construction. Sous l'un des piliers qui la supportent, est une sentence en langue grecque écrite en caractères latins, sur une bande soutenue par deux anges, et au commencement se lit, *Mil v° xxvii*. On voit aussi au portail, sous les pieds d'une image de la sainte Vierge, en lettres grecques capitales et dentelées, le reste d'une sentence qui exprimait ce que nous rendons en latin par ces mots : *O Mater Dei, memento mei*. Cette église est dédiée sous l'invocation de saint Gervais et de saint Protas. On y montre une châsse de bois, qui contient des ossements de quelqu'une des compagnes de sainte Ursule, lesquelles ont été données par une abbesse de Maubuisson. Ces reliques venues de Cologne, ont été fort répandues dans l'ordre de Cîteaux, dont est ce monastère. Les vitrages du sanctuaire sont de verre très-épais, chargé de quelques couches de peinture grise, ainsi que les statuts de cet ordre voulaient qu'on en mit dans les églises des monastères. Ces sortes de vitrages, en forme de grisailles, étaient fort en usage aux xii<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> siècles. On y voit prêtre, représenté à genoux, lequel a fait présent de ce vitrage, et son nom au-dessous en capitales gothiques, *Mestre Robert de Berceucourt*... *Chanoine de Paris*. Au-dessous est un panneau ajouté, qui représente une abbesse de Maubuisson à genoux, dont les armes sont : d'azur parti de sable à la face d'argent, chargée de trois merlettes de sable. Ce Robert de Berceucourt était officier de Paris en 1270, et mourut doyen de Bayeux.

Il y a dans le chœur de Bessancourt deux tombes ou épitaphes, assez dignes d'être remarquées. La première est de Thomas Clouet, prêtre natif de cette paroisse, en son vivant procureur au parlement, Chanoine de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers et de Saint-Martin de Montmorency, curé de Sorrel au diocèse de Chartres, mort le 6 juillet 1546. On lit l'inscription suivante au côté droit du chœur :

Cy gissent vénérables et discrettes personnes, messire Pierre de Croneaux, Etienne Charton et Philippe Mention, prêtres, curés de cette paroisse de Bessancourt, qui ont été l'espace de plus de trois siècles de neveu en neveu.

Il est ensuite marqué que messire Jean-Louis Mention, en son vivant, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Wissembourg, en Allemagne; honorable homme Jean Mention, commissaire de Police de Pontoise, ont fait des fondations dans cette église, l'an 1705. (HURBAUT ET MAGNY.)

**BETHLÉEM**, en Syrie, près de Jérusalem. Dans la chapelle de la Nativité, sur une étoile d'argent, est cette inscription vénérable :

INC  
DE VIRGINE MARIA  
JESUS CHRISTUS  
NATUS EST.

Voyez, sur les monuments chrétiens de Bethléem, des extraits des Mémoires de MM. de Villeneuve, de Mas-Latrie et Batissier, que nous donnons à l'article général de JÉRUSALEM.

**BEYROUTH**, en Syrie.

*Inscription ancienne non loin de la ville.*

τῷ κυρίῳ ἀγίῳ GYANOIC  
Ἐὐχαριστῶν ἀέθνηεν

*Traduction.*

Au Seigneur saint,..... plein de reconnaissance,  
dédia.

(LAMI, *Notit.*, ann. 1768, p. 608; MAÏ, p. 20.)

Voyez ce qui est dit des monuments de Beyrouth, dans les rapports insérés à l'article général de JÉRUSALEM.

**BÉZIERS**, dans le département de l'Hérault, en France.

## I.

*Vers composés par saint Paulin de Nole,*

Et envoyés à son ami Sulpice Sévère pour être écrits au-dessus des peintures du baptistère que Sulpice Sévère avait fait construire près de l'église de *Primitivum*, localité qui était près de Béziers, mais dont on ne connaît pas la situation précise. Dans ces peintures figuraient saint Martin et saint Paulin (1).

Ablutis quicumque animas et membra lavacris,

Cernite propositas ad bona facta vias.

Adstat perfectae Martinus regula vitae,

Paulinus veniam quo mereare docet.

Hunc peccatores, illum spectate beati :

Exemplar sanctis ille sit, iste réis.

## II.

Dives opum Christo, pauper sibi, pulchra Severus

Culmina sacratis fontibus instituit.

Et quia caelestes aulam condebat in actus,

Qua renovarentur fonte Deoque homines ;

Digna sacramentis gemina sub imagine pinxit,

Disceret ut vitae dona renatus homo.

Martium veneranda virum testatur imago,

Alterta Paulinum forma refert humilem.

Ille fidem exemplis et dictis fortibus armat,

Ut meriti palmas intemerata ferat.

Iste docet fassis redimens sua crimina numis

Vilior ut sit res quam sua cuique salus.

(1) Ex epistola xii sancti Paulini ad Sulpicium Severum. *Videsis* ed. Veron., p. 195; item *Remonix*, t. I, p. 407; t. II, p. 146; *ALAMAN.*, par. later. p. 81; *BOLLAND.*, t. VII, Jun., p. 89, 90, 456, 457, 458, 459, 444; *BARON.*, *maç. ad Martynol.*, cap. 5. — Mr.

## III.

Du baptistère.

Hic reparandarum generator fons animarum  
 Vivum divino lumine flumen agit.  
 Sanctus in hunc caelo descendit spiritus amnem,  
 Caelestique sacras fonte maritat aqnas.  
 Concipit unda deum, sanctamque liquoribus almis  
 Edit ab aeterno semine progeniem.  
 Mira Dei pietas ! peccator mergitur undis ;  
 Mox eadem emergit iustificatus aqua.  
 Sic homo et occasu felici fmetus et ortu  
 Terrenis moritur, perpetuis oritur.  
 Culpa perit, sed vita redit ; vetus interit Adam,  
 Et novus aeternis nascitur imperiis.

## IV.

Aux peintures de l'église.

Corpore mente fide castissimus incola Christi  
 Condidit ista Deo templa Severus ovans.  
 Totus et ipse Dei templum viget hospite Christo  
 Gaudentemque humili corde gerit dominum.  
 Ecce velut trino colit unam nomine mentem,  
 Sic trinum sancta mole sacravit opus.  
 Ampla dedit populo geminis fastigia tectis,  
 Legibus ut sacris congrueret numerus.  
 Nam quia latorem duo testamenta per unum  
 Pacta Deum in Christo copulat una fides ;  
 Iste duas inter diversi culminis aulas  
 Turrato fontem tegmine constituit.  
 Laeta novos geminis ut mater ecclesia partus  
 Excipiat sinibus quos aqua protulerit.  
 Aula duplex tectis, ut ecclesia testamentis  
 Una, sed ambobus gratia fontis adest.  
 Lex antiqua novam firmat, veterem nova complet  
 In veteri spes est, in novitate fides.  
 Sed vetus atque novum coniungit gratia Christi,  
 Propterea medio fons datus est spatio.  
 Inde parens sacro ducit de fonte sacerdos  
 Infantes niveos corpore corde habitu.  
 Circumdansque rudes festis altaribus agnos  
 Cruda salutaribus imbuit ora cibis.  
 Hinc senior sociae congaudet turba catervae,  
 Alleluia novis balat ovile choris.

## V.

Du bois de la vraie croix et des reliques.

Divinum veneranda tegunt altaria foedus,  
 Compositis sacra cum cruce martyribus.  
 Cuncta salutiferi coeunt martyria Christi,  
 Crux, corpus, sanguis martyris, ipse Deus.  
 Namque Deus semper vobis sua munera servat,  
 Atque ubi Christus, ibi Spiritus et Pater est.  
 Sic ubi crux, et martyr ibi ; quia martyris et crux  
 Martyrii sanctis quae pia causa fuit.  
 Illa cibum vitae mortalibus, illa coronas,  
 Quae Domino famulos participant, peperit.  
 In cruce fixa caro est quae pascor, de cruce sanguis

Ille fluit, vitam quo bibo, corde lavo.  
 Christe tuo coeant simul haec tua dona Severo,  
 Portitor et testis sit crucis iste tuae.  
 Carne tua vivat, tuus illi pocula sanguis  
 Praebeat, in verbo vivat agatque tuo.  
 Quaque tuum socio Martinum ascendere claro  
 Vidit, et ipse tuo munere iunctus eat.

## VI.

Des reliques.

Pignora sanctorum divinae gloria mensae  
 Velat apostolicis edita corporibus.  
 Spiritus et Domini medicis virtutibus instans  
 Per documenta sacros viva probat cineres.  
 Sic geminata piis aspirat gratia votis,  
 Infra martyribus, desuper acta sacris.  
 Vota sacerdotis viventum et commoda parvo  
 Pulvere sanctorum mors pretiosa iuvat.

(Cardinal MAÏ, p. 171.)

## VII.

1123. — *Sainte-Aphrodise à Béziers.*

Præsulis hic almi sunt condita membra Geraldi  
 Hic vir honestatis et mirae simplicitatis  
 Moribus ornatus fuit et flos intemeratus.  
 Hunc meruit florem Cacianus habere priorem.  
 Hic speculum terris, fit praesul in urbe biterris  
 Eximitur membris quinta sub luce novembris  
 Quo Deus in pannis jacuit vergentibus annis  
 Bis quingentis centum tribus et duo denis

Géraud, évêque de Béziers, abbé de Cas-  
 san avant 1106, où il fonda un hôpital et une  
 belle église. Né en 1070 il mourut en 1123  
 et fut mis au rang des saints.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III,  
 p. 103.)

## VIII.

1187. — *Eglise Sainte-Aphrodise à Béziers.*

Moribus ornatus abbas jacet hic tumulatus  
 Vir bonus et gratus, Petrus fuit iste vocatus,  
 Largus, discretus, omni bonitate repletus,  
 Ut decuit letus agnus, leo morte quietus  
 Ut deus adsit ei, summe quoque flos speciei  
 Mater virgo Dei, dic : miserere mei.

Anno domini MCCLXXXVII, VIII idus Junii obiit discretus  
 dominus Petrus Veziani abbas hujus ecclesie.

Qui tumulum cernis, cur non mortalia spernis,  
 Tali namque domo clauditur omnis homo.

Dic : pater noster.

L'élection de P. de Vézian (1265) occa-  
 sionna un conflit entre le chapitre de Sainte-  
 Aphrodise et l'évêque de Béziers, qui se  
 plaignait qu'elle eût été faite sans sa partici-  
 pation ; elle fut cassée, et Vézian réélu avec  
 l'assentiment de l'évêque.

*Discretus dominus* est un litre peu usité pour un abbé.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 213.)

BISOGNE ou PRISOGNE, au diocèse de Trente, dans le Tyrol, Empire d'Autriche.

*Sur la muraille de l'église.*

Ad honorē Dī et scī Zenonis Ioh̄r p̄br̄ huic or̄  
edificavi.

† Ioh̄ p̄br̄ aedificator titu-  
li hic optat requiescere  
Iūmo. D̄S illi donet secum requi-  
em. Felix sit illi mansio.

(*Cardinal MAI*, p. 166; TARTAROTTUS, *Memor. antiq. Roboret.*, p. 66, qui legit *sanctam requiem*; MURATORIUS, pag. 1889, 2, *seu requiem*. Idem existimat pertinere inscriptionem ad medium ævum, quo tempore vocabulum *titulus* designare consuevit templum aliquod, semper fere parochiale.)

BOCINO, l'ancienne *Volceia*, en Lucanie, royaume de Naples.

*Fragment d'inscription trouvé récemment.*

. . . Saero d̄d. nu. Constantini maximi venerationis  
dissimorumque Cesarum  
Vulceiane civitatis Acilio severo et Vettio Rufino  
cons. Peturei.....

- . . . Paco. . . ana. M. D. CCCCXCI.
- . . . XL. F. Macerianus. M. LVI.
- . . . X. F. Marcellianus. M. LVI.
- . . . X. F. Micrianus. M. XV.
- . . . VI. F. Casinianus. M. X.
- . . . VIII. K. Oppiana. M. XI.
- . . . XV. K. Postumia. M. I...
- . . . LXX. Jug. quinquaginta. M. III.
- . . . XVIII. Paco. Forensi. M. D. CCC. VIII.
- . . . XI. F. Publicianus. P. M. XI.
- . . . XVI. F. Pescenianus. P. M. XIII.
- . . . III. F. Pupianus. P. M. VIII.
- . . . VI. F. Agellus. M. VIII.
- K. Velliana . . . M. XVIII.
- F. Fulcianus. C. sal.
- F. Curianus. M. XVIII.
- F. Furianus. M. XI.
- F. Agellus. P. M. X.
- F. Agellus. inf. nob. M. X.
- F. Mecianus. M. XVI.
- F. P. . . nianus . . . XLVII.
- Paco. Narano. M ∞ C. LXXXIII.
- . . . an . . . . .
- Pr. Siciianus. C. P. M. CXX.
- F. Visupianus. M. XX.
- F. V. . . . us . . . . . XXIII.
- FF. . . vanus. M. XLV.
- P. Ferocianus. M. XII.
- F. Castra. . . . M. XXIII.
- F. Formianus. M. XXVI.
- F. Modianus. M. XVIII.
- K. Corviana. M. XII.

F. Pecuriaria. C. Per. XXVIII.

F. Clodianus. M. XXVI.

F. Spetianus. M. XI.

F. Venerianus. M. XXIII.

F. Auricius. M. XXVIII.

F. Campus. Nar. XXX. . .

F. Cicerialis. M. XXX. . .

Paco. Aporiana. . . .

F. Muscinianus. M. . .

F. Luporianus. M. . .

F. Ceronianus. M. . .

F. Oppianus. M. . .

Paco. Trasim. . MDC. . .

K. Cedriana. M. X. . .

F. Cesinianus. M. X. . .

F. Vivianus. M. X. . .

Fab. Augustiana. M. X. . .

F. Viscileianus. M. LX.

F. Paterianus. M. XX. . .

F. Veue . . . nus. M. X. . .

F. Cecin . . . . M. X. . .

F. . . . . cisus. M. X. . .

F. . . Ulpi. . . .

(*Cardinal MAI*, 232, 1; GRUTER, p. 209, 2.)

BOLOGNE, dans les Etats de l'Eglise, en Italie.

#### I.

† Christus † rex  
† venit † in † pace  
† et † Deus † homo  
† fatus † est †

(HARDUIN, *Opera selecta*, p. 648; BLANCOLINI, *Ecles. vere.*, t. III, p. 199; MAI, p. 6.)

#### II.

*Eglise de Saint-Etienne, Dans la cour.*

(viii<sup>e</sup> siècle.)

[Ab] unilibus vota suscipe dominis nostris Liutprant et Ilprant regibus, et D. N. Barbatu epise. sanctae eccl. Bonuss. hic ml sua p̄cepta obtulerunt, unde hunc vas impletur in cenam domini Salvatoris.

Et si qua muna C. minuerit DS. RQ.

(*Cardinal MAI*, p. 192; MURATORI, p. 1840; MABILLON, *Iter Italie.*, t. I, pag. 198; UGHELLI, t. II, p. 112.)

#### III.

*A un mille de la ville, au lieu dit La BERTALIA, sur une colonne.*

DN̄ FL̄ Valerio Constantio pio felici invicto augu.  
FL̄ Valerio Constanti divi augusti pii filio  
Bono LXXVII. reip. nato.  
DD̄ NN̄ Magno Maximo

et Ff Victori piis  
felicibus perpetuis  
semper aug.  
bono R. P. natis.

(*Cardinal MAÏ*, p. 254; *MAFFEI, Mus. Veron.*, p. 106.)

## IV.

*Hors la ville.*

Benemerenti  
martyrie filie  
quæ vixit ann. XIII.  
dies VI. defuncta est  
III Kal. junias in pace.

(*Cardinal MAÏ*, 442, 5.)

## V.

*Grana autel des PP. Chartreux*

Cantabria  
Serena  
Constantia  
bona femina  
quæ vixit ann. xxxviii.

M. III dies VII.

(*Cardinal MAÏ*, 422, 9.)

Voyez d'autres inscriptions de Bologne, article ROME, chap. VII et VIII, *Épigraphes des martyrs*.

On lisait autrefois sur l'ancienne porte Sainte-Marie de Bologne :

## VI.

Si tibi pulcra domus, si splendida mensa; quid inde?  
Si species auri, argenti quoque massa; quid inde?  
Si tibi sponsa decens, si sit generosa; quid inde?  
Si tibi sint nati, si prædia magna; quid inde?  
Si fueris pulcer, fortis, divesve; quid inde?  
Si longus servorum inserviat ordo; quid inde?  
Si doceas alios in qualibet arte; quid inde?  
Si faveat mundus, si prospera cuncta; quid inde?  
Si Prior, aut Abbas, si Rex, si Papa; quid inde?  
Si rotæ fortune te tollat ad astra; quid inde?  
Si felix annos regnes per mille; quid inde?  
Tam cito tam cito prætereunt hæc, ut nihil inde.  
Sola manet virtus, qua glorificabimur inde.  
Ergo Deo servi, quia tot tibi provenit inde,  
Quot fecisse vales in tempore quo morieris,  
Hoc facias juvenis, dum corpore sanus haberis.

(*GROS, Supplém. aux inscript. de Bde* p. 489.)

## VII.

INSCRIPTIONS EN L'HONNEUR DU PAPE BENOÏT XIV, D'A  
BORD CARDINAL PROSPER LAMBERTINI (1)

(1) Ces inscriptions sont extraites de l'ouvrage du savant Galletti, *Inscriptiones Bononienses*; Rome, 1759, in-4°. Nous donnerons, à l'article ROME, les inscriptions concernant les papes, les cardinaux et les évêques qu'a donnés la ville de Bologne, inscriptions qui forment la majeure partie du recueil de Galletti.

*Chapelle de Sainte-Marie de Galiera.*

Sur le mur.  
Oratorivm hoc  
Deiparæ in coelvm assumptæ  
et S. S.  
Philippo Nerio et Barbaræ V. M.

Dicatum  
ab em. et rever. domino  
cardinale prospero Lambertino  
Bononiæ archiepiscopo  
solemni benedictione  
inavgvatvm fvit  
die decima tertia avgvsti  
anno domini M. D. CC. XXXIII.

## VIII.

*Eglise cathédrale.*

Grande chapelle à droite.	A gauche.
Sacellvm hoc	Bononiæ
magnifice restavrari	archiepiscopvs
et elegantivs	et S. R. I. princeps
ornari ivssit	A. D. MDCXXXIV.

Au milieu.

Prosper

T. S. Crvcis in Iervsalem  
cardinalis  
de Lambertinis.

## IX.

*Eglise des Saints-Jacques et Philippe, près de  
la Savenne.*

Sur le mur.

D. O. M.

Ecclesia hæc divis Iacobo et  
Philippo apostolis dicata  
cvm ab antiquo, cvivs initii memoria  
non exiat popvlo hvic tanqvam  
parochialis inservierit svmma benignitate  
em̄i Prosperi cardinalis  
Lambertini Bononiæ archiepiscopi  
fvit ad archipresbyteralis ecclesiæ pleb.  
honorem, et characterem evecta  
et baptisterio donata svo decreto  
svb die xxii. decembris MDCXXXV emanato  
vñ testantvr tabulæ ser Antonii  
Nanni notari actvarii fori archiep.  
ad.™ R. D. Antonivs M.ª Franceschelli  
primvs hvivs ecclesiæ archipresbyter  
in grati animi svi tesseram erga tantvm  
benefactorem æternvm dedit hoc  
monvmentvm die xxii. martii MDCXXXVI.

## X.

*A l'église cathédrale.*

Par terre, dans la chapelle de la Sainte Eucharistie.

Prosper eard. Lambertinvs  
archiep. Bonon. et S. R. I. p̄ceps

post erectam aere suo aram  
divo ignatio hoc sibi  
et familie vivens posuit  
anno dni. m. d. cc. xxxvii.

## XI.

*Au collège Montalto.*

Sixti V. pont. opt. max.  
magnificentiæ, quam animo suo mensus est,  
fundatoris  
si quid desiderabatur, accessit  
totius collegii commo lym, ornatus, reparatio  
sub auspiciis Em̄orum, ac Revm̄orum D. D.  
Annibalæ Albanæ card̄is tit. S. Clementis  
ep̄iscope Sabinen. sacræ R. E. camerarii  
magni ex Clemente XI., ex se maximi  
protectoris  
ac Prosperi Lambertini card̄is tit. S. crucis in Hierlem  
S. R. Imp. p̄incipis, et archiep̄iscope Bononien.,  
sibi vni equiparandi  
ab Em̄o protectore delegati  
visitatoris  
Illmo, ac Rmo D. Lactanzio Felice Segæ  
sac. theol. doct. colleg. metrop̄le præposito  
viceprotectore spectatissimo  
anno domini m̄bccxxxvii.

## XII.

*Eglise de Sainte-Marie-Madeleine de Galiera.*

Mur de la sacristie.  
Aedem. hanc  
in. qua. B. Imelda. ex. Lambertina. familia  
quiescit  
A. fundamentis. in. splendidiorem. formam. relectam  
x. kal. decemb. an. rep. sal. m. d. cc. xxxix.  
solemni. rit. sacravit  
Prosper. S. R. E. Cardinalis. Lambertinus  
Bononiæ. archiep̄iscopvs  
nono. deinde. mense  
synodus. pontifex. electus  
Benedicti. XIV. nomine. sumpto  
remp̄blicam. christianam  
solicita. providentiâ. et. caritate  
moderatv

## XIII.

*Salle de l'oratoire de la congrégation de  
Sainte-Marie de la Mort.*

Sur le mur.  
D. O. M.  
Quod  
Em̄vm et Rm̄vm D. Prospervm cardinalem  
Lambertinum  
patritium et archiep̄iscopvm Bononiensem  
ad synodum pontificatvm exeverit  
confratres S. Mariæ de Morte  
de tanta totius eorum confratris dignitate  
sibi nec p̄æ gaudio placentes

debitas gratias  
persolvunt

## XIII.

*Hôpital della Vita.*

Sur le mur.  
D. O. M.  
Benedictvs. xiv. pont. max.  
chirurgicæ operationes  
in Bononiensibus archinosocomiis  
quotannis publice demonstrari iussit  
ectissimam ferramentorum expellendam  
perpetuo hic asservandam  
adiecit  
demonstrandi novus  
anno constituto stipendio primvm  
Petro Pavlo Molinello  
phil. med. doct. collegiato  
chir. profes. pub. demandavit  
anno m̄bccxlii.

## XIV.

*Dans la rue de Malcontenti.*

Au mur.  
D. O. M.  
a S. Pio V.  
catechumenis paratam  
Benedictvs XIV. P. M.  
huc transferri iussit  
anno Dni m̄bccxlii.

## XV.

*A l'église cathédrale.*

A la chapelle construite par le cardinal Aldobrandi  
D. O. M.  
Benedictvs XIV. P. M.  
pro proximâ sua in patriam beneficentiâ  
ven. capvt S. Petronii  
ex aede S. Stephani eductvm  
huc auguste molis templo  
in honorem svi quondam ep̄iscope  
a bononiensibus excitato  
perpetuo habendum adidit  
pompicvs card. akrovandvs  
oro sua in communem vrbis patronvm  
religione  
sacro pignori honorifice custodiendo  
sacellvm extravit ornavitque  
et anno censu dotavit  
tymbo ibidem sibi  
ac domesticis omnibus constitvto  
an. rep. sal.  
m̄bccxlii

## XVI.

*A l'hôpital della Vita.*

Sur le mur.

La S. di N. S. Benedetto XIV. felice. regn.  
 ha unita a questo spedale di S. Maria Della Vita  
 L' eredita del Q. Alfonso Cesari  
 destinata già per fondare un nuovo  
 nella parrocchia di s. mar. mascharella  
 obbligando nel suo chirographo ix. Iug. MDCCLVI.  
 mantenere sei letti per gl' infermi di detta parra  
 far celebrare in una delle infermarie  
 la messa ogni giorno per l' anima del testre  
 pagare lire quindici a detta parrocchia  
 per la musica ogni prima domenica del mese  
 e tenere ne sabato lampade accesa  
 avti l' immagine di Mar. Vēig. che eran nel portico Cesari.  
 come negli atti di sig. Gaspare Sacchetti not. arcivēs.

## XVII.

*Eglise cathédrale.*

Porte intérieure.

D. O. M.

Benedictus XIV.

Pont. Max.

Bononie archiepisc.  
 metropolit. hoc templum  
 tertia ferme parte  
 ampliavit  
 atque intus et foris  
 magnifice exornatum  
 pretiosa suppellectili  
 copiose auxit  
 anno domini  
 MDCCLVII

## XVIII.

*Salle du palais Lambertini.*

Sous un portrait de Benoît XIV.

Prospero

de Lambertinis

Marcell. filio

morvni suavitate ingenii splendore  
 sacror. can. peritia  
 plurib. s. vniū pontificib.  
 acceptissimo  
 a Benedicto XIII.

card. tituli S. Cruxis in Ierusalem  
 et Anconæ episcopo  
 creato

a Clemente XII. opt. max.

Bonon. in archiep. reuincato  
 die vero XVII. augus. pontifici creato  
 anno M. DCCXL. nomine Benedicti XIV  
 Eganvs

Ioan. senat. filius senat. Bononien.  
 patro benemerenti

M. P.

anno. MDCCLVII.

## XIX.

*Oratoire Sainte-Marie du Saint-Amour, dans  
a rue Saint-Félix.*

Sur le mur.

Apostolicas missiones

vtilissime ad Ivnivm an. MDCCLVII. habente

P. Leonardo a Portv Mavritio

ex minoribus observantibus reformatis

Romæ demum piissimè s. vblato

quæ ipso tunc promovente inavgvrata fuit

congregatio B. M. V. Del Santo Amore nuncvzata

die xxv. maii MDCCLII. canonice inde firmata

eadem comparato suo aere ad diem XIV NOV. MDCCLVII

hoc loco ibi quoque propriis impensis

sacellvm hoc a fundamentis excitavit

Deoque optimo maximo

in honorem eiusdem

intacte Virginis Deiparæ

svb lavdato titulo die tvm

solemni Pentecostis die secvnda Ivnii MDCCLVIII.

Benedicto XIV. Lambertini P. O. M. regnante

effusa gratvlatione apervit.

## XX.

*Au palais des Magistrats sous un buste de  
Benoît XIV.*

MDCCL.

A droite.

A gauche.

Nihil carius,

Nihil negat

Benedicto XIV. Pont. maximo

quod annva pragmat. pecvnia

monti Ivlio solvenda civitatem h. eraverit

idicis aliorvmq. torrentium ab eos

ad calamitosissimas exvncationes

tollendas arcendasq.

aere svo maximo fidi iusserit

medicinam et Ganzanigvni

svb Bononicensium iura redgerit

aliaq. innumeralia

in senatvm in scientiarvm institvtvm

in patriam vniversam beneficia contvlerit

S. P. Q. B.

## XXI.

*Hors de la ville, aux portiques qui conduisent  
à l'église des Carmes déchaussés.*

D. O. M.

Benedicti. XIV. P. O. M.

liberalissima. largitate

ultro. exhibit. et. peramanter. impensa

Carmelite. Discalceati

svpremo. benefactori. æternvm. devineti

qvotqvot. extant. proprii. iuris. porticus

bellorvm. ac. temporvm. iniuria. deformatas

p. blico. intenti. commodo

reformandas. extravit

anno. reparata. salvtis. MDCCC. II.

pontificatus. vero. sanctissimi. patris. XI.

## XXII.

*A l'église des Mineurs conventuels.*

Chapelle de Saint-François.

D. O. M.

hoc secundum altare

omnipotenti deo in hon. S. Francisci erectum  
privilegioin die omnium fidelium defunct. ac per eorum octavam  
et in quolibet sabbatopro iisdem defunctis ad quoscumq. sacerdotes  
cum numero quatuordecim mille missarum  
quotannis in hac ecclesia celebrandaruma Benedicto PP. XIV. die x. Julii MDCCLII. decoratum  
ac vigore brevis eiusdem Bened. PP. XIV. die IV  
octob. MDCCLII.in perpet. general. confirmatum atq. de novo  
concessum

## XXIII.

Même lieu.

D. O. M.

altare hoc

omnipotenti deo in hon. SS. Crucifixi  
erectumprivilegio quotidiano perpetuo ac libero  
pro omnib. defunctis ad quoscumq. sacerdotes  
per Greg. XIII. die VII. septembris MDLXXVII.

insignitum

ac vigore brevis Bened. PP. XIV. die IV. octob. MDCCLII.  
generaliter de novo fuit confirmatum

## XXIV.

*Au Séminaire.*

Premier escalier.

Benedicto XIV.

qui hoc collegium

ad dicte sacris inventum

multo autem reseratum

squalidum angustumque

et latius et ornatus excitavit

cumque

ad pontificat. maximum

ejectus esset

et Bonon. rem sacram moderari pergeret

reducitibus auxit

lova aedium accessione

amplificavit

beneficiis innumeris

convulavit

in viri eidem administrando

prefecti

pontifici optimo maximo

P. P.

a. MDCCLII.

## XXV.

Second escalier.

Benedicto XIV.

P. O. M.

quod hoc collegium

ut pietas litteraque

et res domestica

procurarentur

congregationi S. Pavli

moderandum tradiderit

tresque honorarias cathedras

quibus ob domesticum munus

scientiarum magistri

in publico gymnasio

decorarentur

Bononiensis S. C.

decerni mandaverit

eiusdem ordinis sacerdotes

beneficii honorisque

memores

D. D.

## XXVI.

*Salle de la maison Aldobrandi.*

Benedicto XIII. P. M.

quod testamenti tabulis

quas pro magnitudine animi ac pietate.

Pompeius card. Aldobrandus

asse ampliores considerat

summa equitate et sapientia moderatis

præcisisque matre litibus

longam civium et seram posterorum expectationem

antevertens

piæ conditoris voluntati satisfecerit

atque integra familie ira servaverit

Raynerius Aldobrandus com. et sen.

principi beneficentissime

M. P.

anno MDCCLIII.

## XXVII.

*Au couvent des PP. Mineurs Conventuels.*

D. O. M.

Benedictus XIV.

hujus hospitii

rmi P. magistri Caroli Antonii Calvi Bononiensis

ord. min. S. Franc. conv.

ex-generalis ministri

beneficentia et sympathis

refecti, copioseque instructi

symplectilem

hinc extrahentes, vel extrahentium participes

anathematis

ac privationis utriusque vocis, et officii

pennis

eo ipso nuletatos voluit

diplomate edito VII. Julii MDCCLV

## XXVIII.

*Salle de la Société des Lombards.*

Benedicto XIII

quod inter max. summi pontif. curas  
Magistratum Societ. Lombardor. militaris  
qui eidem anno MDCCCLIV. sortito obtigerat  
nequaquam deliquerat

rem soc. sartam tectam servavit  
aedem corrigit. suis sumpt. restauravit  
ulam invidis consiliis novam paravit  
et subsellis item novis instruxerit

Socii Lombardi

patri opt. munif. principi

M. P.

anno a partu virg. MDCCCLV.

## XXIX.

*Eglise cathédrale.*

Sur le mur.

Metropolitica S. Petri  
apostolorum principis aedem  
quam

Benedictus XIV. pont. max.  
gravissimis curis prohibentibus

Deo dicare

quod ipsi optatissimum erat  
non potuit

Vincentius M. S. R. E. card. Malvetius

ab eo purpurea donatus

ipsique in Bononiensi archiepiscopatu  
successor

vicarius et muneri delegatus  
solemni ritu consecravit

xviii. kalendas septembris MDCCCLVI  
et fidelibus religiose ad ecclesiam  
accidentibus S. S. die

indulgentiam plenariam

anniversaria vero celebritate recurrente  
septem annor. et totidem quadragen. veniam

summi pontificis auctoritate

perpetuo concessit

ivssuque eius

M. R. C.

## XXX.

*Institut scientifique.*

A la bibliothèque.

Benedicto. XIV. pont. max. PP.

quod. praeter. conlata. in. omnes. ordines. ingentia.  
beneficia

scientiarum. instituto. maximis. et. innumeris.  
largitionibus

avecto. atque. ornato. post. legatum. ipso. svadente.  
a. philippo

maria. S. R. E. card. de. montibus. bibliothecam.  
svam. etiam. librorum

copiam. et. delectum. praestantissimam. munifice.  
donaverit

senatores. instituto. praefecti. grato. ivbente  
senatu. P. P. A. MDCCCLVI.

—

## XXXI.

*Eglise cathédrale.*

Sur le mur.

Benedicto XIV. P. M.

quod

augusti templi aedificationem  
cum omni cultu

perfecerit

innumera et pretiosissima

donaria

munifice obtulerit

atque in solempni dedicatione

card. Vincentium Malvetium

sibi in archiepiscopatu successorem

vices suas

supplere iusserit

dignitas et canonici

ob tanta aliaque plurima

in ordinem suum

collata beneficia

patri optimo et beneficentissimo

G. A. M.

PP.

A. D. MD. IX. CCLVII.

ONAL, dans les montagnes de la province de Léon, en Espagne.

*A l'église de Saint-Jean de Bonal*

(Année 920 de J. C.)

Consecratum est templum ab

Episcopo Frumino Cixila et Forti

Era DCCCLVIII. IV. idus oct.

(*Cardinal Mai*, p. 161; *FLOREZ, Spana sagrada*, t. XVI, p. 148.)

BONE, l'ancienne Hippone, en Algérie.

Saint Augustin avait fait graver l'inscription suivante sur sa table à manger :

Quisquis amat dietis absentum rodere vitam

Hanc mensam indignam noverit esse sibi.

(*SIRMOND. opera*, t. II, v. 1061; *Cardinal Mai*, p. 75.)

On lira avec intérêt la dissertation suivante sur les attributs iconographiques du grand saint d'Hippone, communiquée aux comités du ministère de l'Instruction publique par M. l'abbé Barraud, du clergé de Beauvais.

*Notice iconographique sur saint Augustin* (1).

Au nom de saint Augustin, on se rappelle naturellement les noms de Tagaste, de Monique et d'Hippone : de Tagaste qui vit naître, au milieu du iv<sup>e</sup> siècle, le plus beau génie de l'Afrique; de Monique, cette pieuse mère, qui se confond dans la mémoire des hommes avec l'enfant de ses larmes, comme

(1) *Bulletin des comités*, février 1851, p. 57.

dans notre souvenir le nom de Blanche se mêle au nota mille fois béni de Louis IX ; et d'Hippone, enfin, qui s'édifia longtemps des vertus épiscopales d'Augustin. Augustin avait reçu avec la vie tous les dons d'une heureuse nature. L'esprit et le cœur se développaient en lui dans une parfaite harmonie, et sans prévalence de l'un à l'autre. Mais virent les passions qui brouillèrent l'intelligence et la sensibilité d'Augustin. L'esprit eut la part que ses exigences forçaient le jeune homme de lui faire ; mais le cœur fut satisfait outre mesure, et il en vint à diriger tyranniquement toute la conduite du fils de Monique. De là, ses chutes à Tagaste, à Carthage, à Rome et à Milan où il trônait, pour ainsi dire, dans sa chaire de professeur. Augustin, maître d'éloquence dans la seconde ville de l'Italie, quel succès, ou plutôt quelle permission de la Providence ! C'est là qu'elle l'attendit. La réputation d'Ambroise attire Augustin dans l'Église où le saint évêque explique la parole de Dieu. Déjà son manichéisme était bien affaibli. Ambroise l'ébranle encore davantage. De son côté, Monique presse de ses larmes l'œuvre tardive de la grâce ; enfin, la grâce l'emporte, et le cœur d'Augustin est vaincu dans ce jardin où se passa entre Alype la scène qu'il a rendue d'une manière si dramatique dans ses *Confessions*. Augustin n'a plus qu'une pensée, celle d'étudier à fond la religion des chrétiens, et il va à *Cassiacum* se livrer avec quelques amis à de doctes entretiens, comme ceux d'où sortirent les *Tusculanes* de Cicéron. Bientôt il reçoit le baptême des mains du saint évêque de Milan : il paraît qu'alors Ambroise s'écria : *Te Deum laudamus*, et qu'Augustin répondit : *Te Dominum confitemur*, de sorte que, se répondant ainsi, ils composèrent ensemble ce beau cantique de l'Église. Une fois baptisé, le nouveau chrétien veut reprendre le chemin de l'Afrique : mais il perd sa mère à Ostie, et passe un an entier à pleurer celle qui lui avait appris à prononcer le doux nom de Jésus. L'année suivante, il se retire près de Tagaste, dans une espèce de solitude d'où il se rend à Hippone, qu'il croyait plus propre à le délivrer des assiduités importunes de ses amis. Vain espoir ! l'évêque d'Hippone, Valère, avait besoin d'un prêtre auxiliaire pour l'aider dans l'administration de son diocèse. C'est Augustin qu'il choisit, et il l'ordonne prêtre à cette fin, sur le suffrage du peuple, qui le lui désigne comme l'élu de la Providence. Plus tard, du vivant même de Valère, Augustin échange son titre de coadjuteur contre celui d'évêque d'Hippone. Voilà saint Augustin, voilà l'homme tel qu'il faut le connaître, avant de le considérer sous le rapport iconographique : voyons maintenant les différents symboles avec lesquels l'art religieux l'a décoré.

Le premier emblème de saint Augustin, et le plus usité peut-être de tous ceux qu'on lui attribue, c'est le cœur tantôt simple, tantôt percé de fleches, avec lequel il nous apparaît dans les tableaux qui le représentent.

Ce cœur, quand il est simple (comme la cathédrale de Beauvais le reproduit sur l'un des panneaux du portail nord), exprime l'hommage que le saint fit à Dieu de ses affections les plus vives, et la pieuse direction qu'il sut imprimer à son amour après l'avoir arrêté trop longtemps sur les créatures. Cette parole : « Mon fils, donne-moi ton cœur, » avait plu à la sensibilité d'Augustin. Il la répétait souvent à ceux qu'il était chargé d'instruire à la vertu, et mieux encore, il prêchait d'exemple ce beau précepte d'un Dieu aimant qui impose à ceux qu'il chérit l'obligation de l'aimer à leur tour. Le cœur est donc, par excellence, l'emblème de saint Augustin. Mais que dire du cœur percé de fleches que l'on substitue parfois au cœur simple, tel que nous venons de l'envisager ? Il faut y voir la même pensée symbolique que dans l'autre, mais la même pensée traduite avec plus d'énergie et d'expression, sous la forme un peu tragique qu'elle affecte. Bien des fois on a comparé l'amour de Dieu à des traits ou à des fleches, imprimant dans l'âme chrétienne leurs profondes blessures. C'est aussi le sens de notre emblème, d'après saint Augustin lui-même, qui l'explique de cette manière au IX<sup>e</sup> livre de ses *Confessions*. Ce symbole est pris de la nature elle-même : car on l'a souvent employé pour signifier un amour vivement senti, ou cruellement éprouvé, comme celui de la Mère des sept douleurs. Telle est l'interprétation commune du cœur, soit simple, soit percé de fleches, que l'art religieux a fait entrer dans les images d'Augustin. Cherchons maintenant celle qu'il faut donner au second de ses emblèmes, c'est-à-dire à l'enfant que l'on représente quelque fois à côté du docteur. Pourquoi cet enfant qui s'efforce de vider la mer dans un réservoir presque imperceptible qu'il a creusé de ses débiles mains ? Pourquoi cette scène, qui ne doit son intérêt qu'à la naïve simplicité de son tout-jeune acteur, a-t-elle trouvé place auprès d'un personnage aussi grave qu'Augustin ? Il fallait une raison, et il y en a une en effet. Cet enfant, ce n'est point un enfant de la terre : il en a la figure, mais il tient au ciel par des liens invisibles ; c'est un ange ou un saint que Dieu envoie au fils de Monique, pour arrêter en lui la témérité de la science et les hardiesses du génie. Augustin voulait comprendre un mystère et saisir, dans son essence impénétrable, le Dieu un et trois que la foi seul nous révèle. Tout occupé de ce difficile problème, il aperçoit un ange sous la forme d'un petit enfant, qui prétendait sérieusement transvaser l'Océan, en le versant goutte à goutte dans un trou peu profond. Augustin l'interroge, et, sur sa réponse, s'efforce de lui faire comprendre qu'il ne réussira jamais dans son entreprise. Alors, l'enfant ce qui Dieu avait mis sa sagesse confondit le docteur par ses propres paroles : « L'aurai-je plus tôt fini, lui dit-il, de verser les eaux de la mer dans ce bassin, que vous de comprendre le mystère de la sainte Trinité. » Augustin vit la lumière, non pas

celle qu'il cherchait, mais une autre qui lui apprit à contenir son intelligence, qui était à celle de Dieu comme le bassin de l'enfant à la vaste étendue des mers, comme un atome à l'immensité; ou bien, à ce que porte une autre version, saint Augustin s'efforçait de comprendre le bonheur des justes dans le ciel, lorsque saint Jérôme, le jour même de sa mort, vint se présenter à ses yeux sous les traits d'un enfant et l'exhorter à attendre jusqu'au jour des divines récompenses, pour comprendre, en les goûtant, les délices dont Dieu fait le partage de ses saints. Cette interprétation vient d'une source un peu suspecte, et paraît moins plausible que la première. L'enfant nous est donc expliqué, et avec lui le second de ses emblèmes.

Reste le dernier, qui consiste dans le scapulaire ou capuchon noir des moines Augustins. Il y a controverse au sujet de cet emblème. Les uns prétendent qu'Augustin, fondateur de l'ordre qui porte son nom, porta lui-même l'habit des religieux de sa règle. D'autres soutiennent le contraire, et d'après leur opinion, qui paraît assez appuyée, la représentation de saint Augustin avec la cuculle ou capuchon noir reposerait sur un fait problématique, pour ne rien dire de plus. C'est un rapport de circonstances entre deux hommes qui en eurent de bien autrement étroits, et de bien plus honorables en même temps, saint Augustin et saint Jérôme. L'avant-dernier emblème de saint Jérôme, son habit de cardinal, s'explique comme la cuculle de saint Augustin, par un fait qui donne matière à controverse. Mais, dans les deux cas, les emblèmes se comprennent. Car, pour ne parler que de celui de saint Augustin, on s'explique la cuculle par cela seul que le saint a fondé un ordre qui la porte, et il n'est pas nécessaire pour la concevoir qu'il ait revêtu lui-même cette glorieuse livrée de la pénitence.

Une particularité remarquable dans l'iconographie de l'évêque d'Hippone, c'est que ses emblèmes sont l'expression fidèle de sa vie, qu'ils reflètent dans ses nuances les plus brillantes et les plus vives. La cuculle marque sa vie régulière et mortifiée, dès qu'il eut fait les premiers pas dans la voie de la pénitence; l'enfant rappelle la science éminente du docteur, aspirant même à connaître des secrets qui n'appartiennent qu'à Dieu; le cœur enfin, le plus beau des emblèmes d'Augustin, exprime cette puissance d'amour qui fit du saint docteur le modèle de la charité, et, dès lors, il est pour notre saint le plus beau de tous les hommages; car, au gré de l'estime publique, l'élément du cœur est le dernier trait qui achève les grands hommes.

BORDEAUX, chef-lieu du département de la Gironde, en France.

## I.

An 405. — *Au musée.*

Depositio Adelfi Annorum I. mens. V.

Et triduo post consulatum domini nostri

Honori Augusti sexti., posuit

Pater Maurusius et Ursia mater....

Cette épitaphe a été trouvée par M. Jouannet entre Sainte-Croix-du-Mort et Vieilles (Gironde); elle est de 405, le sixième consulat d'Honorius étant de 404.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 182.)

## II.

643. — *Eglise de Sainte-Croix.*

Hic requiescet bone recordationes humilis Christi. . . Mommolenus qui vixit annos plus minus septuaginta, apud quem nullus fuit dolus malus, qui fuit seine irajocundus hoc est, accepit transitum suum die vi<sup>o</sup>, idus Augustis, ubi fecit Augustus dies septem anno v<sup>o</sup> regnum domini nostri Chlodovei regis.

*Épitaphe de saint Mommolin, abbé de Fleury.* — On y voit requiescet pour requiescit; bone recordationes pour bone recordationis; humilis christi peut s'expliquer par humilis servus christi, ou humilis christianus; septuaginta pour septuaginta; seine pour sine pour annos; die pour die; augusta pour augustus; ubi fecit augustus septem dies peut se traduire « quand le mois d'août a fini sept jours. » En effet, les Ides d'août étant le 13, le 6 des Ides est le 7 de ce mois. Regnum pour regni. — Ubi fecit, loquendi formula frequens in actis quinti et sexti sæculi pro diei ac mensis caractere. (DE CANGE.) — La cinquième année de Clovis II répond à l'an 643. Ce ne peut être Clovis I<sup>er</sup>; car il ne s'empara de Bordeaux que la vingt-sixième année de son règne, après la défaite d'Alarie, roi des Visigoths (507).

(*Mém. de la Soc. Arch. du Midi*, t. II, p. 201.)

## =

## III

Dixième siècle. — *Au musée.*

Hic jacet Arnaldus noster sanctissimus abbas.

Voverat hoc altare Petro et prope jussit humari,

Veste senectutis cum despoliatus abiret

Languida membra mea hic mihi reddi sit illico sana,

Tunc ego Wespanus Prior, hoc regale sepulchrum

Nunc abbas titulum feci semper que rogabo

III. TTT TTT III

(*Académie de Bordeaux*, M. JOUANNET, 1833.)

C'est l'épitaphe d'Arnault, abbé de Saint-Pierre-de-Lille en Médoc. M. Jouannet (*loc. cit.*) la rapporte, d'après la forme des lettres, au x<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xi<sup>e</sup> siècle.

Les six I et les six T de la dernière ligne renferment, selon lui, ou une formule religieuse, *infitam trinitatem*, par exemple, ou la date. Dans cette dernière hypothèse, les trois premiers I annulant les trois derniers, il ne resterait que six T dont chacun

vaut 160. *T quoque centenos et sexaginta tenebit* (vers cité par l'*Encyclopédie*). Ce qui donnerait, pour la date de l'inscription,  $160 \times 6 = 960$ .

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 224, 225.)

## IV.

*Eglise souterraine de Saint-Emilion.*

VII. idos decembris

Dedicatio

Sancti Emilionis

*Acad. de Bordeaux*, 1820; *Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 225.)

## V.

1591. — *Eglise Saint-André.*

Vita bene actae mors beata.  
mortalis incola caelivum colonus fío  
non est vivere vita, sed mori :  
vivere desine, vivere desinam.

Épithaphe d'Antoine Prévot de Sansac, mort en 1591, après avoir été quarante-sept ans archevêque de Bordeaux.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 392.)

*Extrait du compte rendu des travaux de la commission des monuments historiques du département de la Gironde, pendant l'année 1845-46.*

Rapport présenté au préfet de la Gironde par MM. Rabanès, président, et L. de Lamoignon, secrétaire. Bordeaux, 1845, in-8°.

*Antique tombeau chrétien au musée de Bordeaux.* — En marbre et muni de son couvercle, offrant un évasement se risible depuis sa base jusqu'à son ouverture, et présentant sur sa face apparente trois compartiments divisés par des pilastres canelés. Sur le panneau principal, le monogramme du Christ encadré dans une colonne à trois rangs d'ornements, puis des guirlandes avec des fruits, des vases, etc.; sur les panneaux extrêmes, deux rangs de canelures en zigzag, sé, arées par une bordure.

Couvercle en retrait sur le cercueil, prismatique et à bords rabattus, et divisé en compartiments, offrant une décoration analogue à celle de la face principale.

*Eglise Saint-Seurin.* — Baptistère. — Corps offrant un évasement depuis la base jusqu'à l'ouverture, et dont la grande face apparente est divisée par des pilastres en huit compartiments; les quatre du centre plus petits que les deux de chaque extrémité; dans chacun de ces compartiments, des fruits et des feuillages.

Crypte de Saint-Seurin. — Deux tombeaux de même forme que le précédent, et munis de leur couvercle à toits inclinés et à bords rabattus.

La grande face du premier, décorée de feuilles de vignes placées dans des enroule-

ments; au milieu un fer de lance; dans la partie inférieure, quelques grappes de raisins. Sur les faces latérales, arbres avec larges feuilles disposées symétriquement.

Sur le couvercle, d'un côté des feuilles de palmiers, et au centre l'α et l'ω, le X et le P; de l'autre côté, des imbrications à recouvrement.

Sur le second tombeau, monogramme du Christ, sur la face principale, renfermé dans une couronne que tient une main sortant de draperies.

De chaque côté, cadre contenant un vase d'où s'élèvent des grappes de raisins que des oiseaux becquètent. Aux angles du tombeau, colonnes engagées dont les chapiteaux sont décorés de feuilles de vignes.

*Tombeau connu sous le nom de tombeau de saint Fort.* — Formé de deux parties : 1<sup>re</sup> Partie ancienne et probablement de même date que les pierres qui précèdent, consistant en une pierre brute, haute de 0<sup>m</sup>,65, large de 0<sup>m</sup>,65, longue de 2<sup>m</sup>,33; 2<sup>e</sup> partie superposée à la précédente et datant de la renaissance; formé de six petites colonnes accouplées et posées sur ce premier tombeau; au-dessus, caisse ornée de filets simples. Couvercle arrondi en voûte à côtes de melon et décorée de trois rinceaux. Aux extrémités, d'un côté la Résurrection, de l'autre deux anges tenant une table d'inscription.

Les hagiographes ont été embarrassés pour déterminer la réalité du personnage de saint Fort. Il paraît qu'à Bordeaux l'histoire ou la légende relative à ce saint n'a pas eu d'autre fondement que l'usage qui y était suivi, comme dans beaucoup d'autres localités, relativement au serment judiciaire, lequel se prêtait ordinairement sur des reliques ou des objets ayant appartenu à de saints personnages. Nos anciennes coutumes attestent que le serment se prêtait *super forte sancti Severini*, c'est-à-dire sur le fort de Saint-Seurin; mais qu'était-ce que le fort? Quelques érudits rapprochant cette expression de celle de *fierte* usitée dans le Nord, et qui paraît venir du latin *feretrum*, ont cru que c'était le cercueil même ou tout au moins une chasse renfermant quelques parties du corps. D'autres ont expliqué le terme *forte* par celui de *virga*, c'est-à-dire de crosse, et cette explication était autorisée par quelques titres anciens, relatifs aux coutumes. Ce qui n'est pas douteux, c'est que, dès le XI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye Saint-Seurin possédait une verge ou bâton pastoral, objet d'une ancienne vénération. Nous l'apprenons de Turpin, qui nous dit que là était *la sainte verge que notre Seigneur avait donnée à saint Pierre, et saint Pierre à Martial. Avec cette verge, sainte Bénédicte avait chassé le diable d'une tour de Bordeaux, et guéri Philibert qui était duc de Bordeaux.* Turpin ajoute que toutes les reliques données à cette église par Bénédicte avait été mises sur le tombeau de saint Séverin, près de l'autel de saint Anand, en une *crypte sous terre*, de peur d'un orage à Aigoland. Ces détails

sont formellement d'accord avec toutes les indications postérieures relatives au *forte* à la *virga* sur laquelle on prêtait serment.

la tradition relative à saint Fort eût existé au moment de la publication de la bizarre chronique de Turpin, le fabuleux narrateur en eût certainement fait mention. C'est donc l'ignorance des populations qui a transformé une châsse ou un bâton épiscopal provenant de saint Seurin, en un saint qu'on aurait quelque peine maintenant à ôter du calendrier.

*Tombeau à Tabanac.* — En marbre blanc; placé dans le cimetière de cette commune. Couverte cassé, et dont les débris ont été employés à des réparations dans l'église. Corps du tombeau, en polyèdre diminué vers la base. Une grande face et les deux latérales ornées de feuilles de vignes, de lierre, d'autres feuillages; cannelures aux angles.

*Tombeau dans l'église de Pujols (canton).* — En marbre gris; les faces ornées de sculptures et bas-reliefs. Sur la grande face apparente, le monogramme du Christ au milieu d'une couronne; et de chaque côté de cette couronne, des strigiles (ornements en forme de S); colonnes aux angles.

Le couvercle à pans coupés présente des moulures en torsade sur les angles et une imbrication sur les faces.

En résumé, ce tombeau offre une grande ressemblance avec celui du musée de Bordeaux et ceux de Saint-Seurin de cette ville; comme un de ceux de cette église, il a été transformé en cuve baptismale. La tradition porte que ce tombeau a été celui d'un Durfort; il ne serait pas impossible qu'en raison des hautes fonctions remplies à Bordeaux par ces seigneurs, dont un était sénéchal de Guyenne en 1410, ce tombeau eût été un don de la ville de Bordeaux, ou de l'abbaye de Saint-Seurin, et eût été transporté de Bordeaux à Pujols.

*Eglise Sainte-Eulalie à Bordeaux.* — Des études graphiques ont été accomplies avec beaucoup de soin par MM. Courau et Durassié, architectes. La notice sur ce monument ayant été publiée par l'auteur (1), nous sommes dispensés d'en présenter ici une analyse.

*Clocher Pey-Berland à Bordeaux.* — MM. Paul et Léo Courau ont procédé à des relevés accomplis avec un soin qui a mérité tous les éloges de la commission; les plus petits détails ont été mesurés par eux avec une attention minutieuse, et la délicatesse de leur dessin a exprimé toujours avec vérité les ornements les plus légers. Ce monument a été décrit trop souvent, pour que nous ayons à reproduire ici une analyse de la notice qui a été rédigée par un membre de la société.

*Chapelle du collège royal à Bordeaux.* — Son érection eut lieu au commencement du

xvii<sup>e</sup> siècle et fut l'œuvre des Feuillants; dont le monastère occupait les bâtiments contigus. Cette chapelle remplaça la célèbre église de Saint-Antoine, dans laquelle se trouvait l'un des autels privilégiés où l'on prêtait les serments judiciaires, comme sur ceux de Saint-Martial ou de Saint-Seurin, et qui relevait au xv<sup>e</sup> siècle du fief de Pothon de Xaintrailles. Le mur de façade de l'église actuelle était un ancien mur de cette première église; l'inscription suivante atteste en effet que cette face est antérieure au reste du corps de la chapelle :

Dñs Petrus deu chai p̄sr̄ (presbyter).  
 Instituit m̄ā visitationē  
 Perpetuā p̄ (propter) p̄ceptorē (preceptorem)  
 Et donatos hic cotidie p̄ [fr̄s (fratres)]  
 Magnā missam solempniter  
 Fiendā qui obiit q̄nta di  
 Mensis Maii anno Dm̄i  
 M cccc x l m.

Rectangle se retrécissant à l'ouest, et se terminant de ce côté par un chevet à trois pans coupés, profond de 5 mètr.; longueur de la nef 20 mètr. 70 cent., largeur 10 mètr. 50 cent.; nef portée par cinq piliers à section rectangulaire entre lesquels ouvrent de chaque côté trois chapelles de 4 mètr. 80 cent. de profondeur, dirigées perpendiculairement à l'axe de l'église; autrefois quatre chapelles, la construction de la tribune ayant vraisemblablement fait disparaître les deux extrêmes.

Au-dessus de ces chapelles, galerie prenant jour dans la nef par des fenêtres correspondantes par couple aux arcatures des chapelles inférieures; entre chaque couple de fenêtres, des armoiries; au-dessus, rang de fenêtres géminées avec œil supérieur.

Les armoiries qui décorent les parements des chapelles et leurs clefs de voûtes annoncent que des familles avaient leurs sépultures dans ces sanctuaires. L'histoire de ce monastère donne, en effet, les noms suivants :

Première chapelle à gauche. — Tombeau en pierre de Michel de Montaigne; il est représenté en costume guerrier, étendu sur le mausolée.

Les armes de Michel de Montaigne sculptées sur son tombeau; d'azur semé de trèfles d'or, à une patte de lion du même armé de gueules, mise en fasce.

Sur les faces de ce mausolée, deux inscriptions que dom Devienne a reproduites dans son *Histoire de Bordeaux*. Restauration en 1803.

Sur le pilier qui sépare cette chapelle de la suivante :

Virtuti et memoria  
 Martini de Hoydan Domini  
 Des Landes avorvm genere clariss  
 Ob vite probitatem, morvm  
 Affabilitatem, fidei integritatem  
 Animiq. magnitudinem

(1) *Choix des types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans le département de la Gironde.* In-folio; planches et texte; Bordeaux, 1846.

Francisco S. (*sanctae*) R. (*romanae*) E.  
 [l'*ecclesiae*] cardinali  
 De Svedis aqvit pmo. pnc  
 Ceteris svjs avlicis vel sibi  
 Casi qui hoc monumentum  
 P. CXXI piovni precibus Deo  
 Anima illius commendetur  
 Vixit an. 50 obiit 16 septemb  
 An. 1618 in palatio  
 Illust. mo car. usqvi eos  
 Dio anax. perp. fund.

Deuxième chapelle à gauche. — Concession à messire Alphonse d'Ornano, maréchal de France et lieutenant du roi; et, après la renonciation de celui-ci, nouvelle concession à la famille Le Blanc.

Troisième chapelle. — Première concession à Antoine de Roquelaine, chevalier de deux ordres du roi, et postérieurement à Léon Guitard de Foscore, conseiller au parlement de Bordeaux.

Quatrième chapelle. — Concession au baron de La Treigne et au sieur de Beysnac.

Première chapelle à droite. — Concession faite à Paul Leclere, avocat au parlement de Bordeaux.

Deuxième chapelle à la suite. — Concession faite à Jean de Briet, conseiller au parlement de Bordeaux.

Troisième chapelle. — Concession faite à la dame Jeanne Darreae, veuve d'Antoine Dusolier, avocat au parlement.

Quatrième chapelle. — Concession faite à la dame de Briand, veuve Lestonnac Duparc.

*Eglise de Lalande, canton de Fronsac.* — Le corps du bâtiment, de style roman; bas-côté, à gauche, du xv<sup>e</sup> siècle; abside à sept pans coupés, décorés d'arcatures qui descendent jusqu'au pied; crénelée au xv<sup>e</sup> siècle.

Portail. — Quatre arcades en retrait, portées sur des colonnes, et dont les archivoltes sont décorées d'entrelacs, de chevrons, d'oiseaux, de personnages et de feuillages enlacés, de musiciens, de personnages tenant des livres.

Sur le tympan, le Christ, les bras étendus; au-dessus de sa main droite, sept étoiles dans un médaillon circulaire; au-dessous de sa main gauche, restes des sept chandeliers d'or; épée à deux tranchants sortant de son oreille droite; à gauche, saint Jean tourné vers le Christ tenant un livre de la main gauche; à la droite de ce personnage, sept arcatures plein cintre, quatre en bas, trois en haut; le tout surmonté d'une croix, et figurant les sept églises.

Inscription autour de ce tympan:

✠. lobes. vii. ecclies. que sunt. in. .... ff.  
 ... ter. vii. cum. clava. avrea.

Au-dessous du tympan:

Principiv... fine.

Porche métré.

Gr. herqu. di. atere. in l'entré. du chœur.  
 A l'interrose de l'église, voûte du xv<sup>e</sup>

siècle à tores arrondis au-dessus de la première travée et du clocher; maître autel orné de tableaux remarquables, représentant, l'un saint Paul, l'autre saint Pierre, et le troisième, au milieu, le Christ sur la croix, entouré de la Vierge, de saint Jean et de la Magdeleine. Dans la partie supérieure de la table, beau tab. au représentant le Père éternel.

Inscription relative à ces tableaux:

Dono dederunt magistri P. Chaneyrac  
 Arvernas rector et Bon<sup>o</sup> Faugere prior sancti  
 Petri de Lalande 1612.

Le p<sup>r</sup>être en face de l'église sert d'école.

*Chapelle de Condat, près Libourne.* — Ce monument, sur lequel M. de Lamodie avait appelé, en mai 1842, l'attention de la commission des monuments historiques, fut classé d'après la description qu'il mit sous les yeux de la société, et, dès lors, des études graphiques furent demandées à des artistes. Mais diverses circonstances empêchèrent les personnes désignées en premier lieu de se livrer à ce travail, et ce n'est que tout récemment que, sur la demande de M. Rabatès, MM. Léo Courau et Salomon ont adressé des dessins géométriques et pittoresques qui complètent les études sur ce monument.

Une seule nef, orientée; 32 mètres sur 7 environ; abside à cinq pans coupés; cinq travées, divisées par des arcs doubleaux en ogive, et décorées de nombreuses rosaces, dont quelques-unes en poteries.

Première travée; chœur. — Douze nervures partant de la clef centrale, six marquant les grands compartiments de la voûte, et descendant en colonnettes dans les angles, et six liernes terminées par des fleurons d'où partent des tiercerets.

Sur la clef centrale, les armes de France; sur les autres, ornements, divers feuillages contournés et flamboyants; armoiries; arc doubleau qui termine le chœur découpé en trente-deux lobes, dont chaque extrémité porte un ornement différent; au sommet, un ange tenant une banderolle.

Deuxième travée. — Quatre nervures se croisant à la clef centrale, qui porte les armes de France avec une couronne ducale, supportée par deux animaux. Au sommet de l'arc doubleau qui sépare cette travée de la suivante, un ange tenant sur la poitrine l'écu de France.

Troisième travée. — Même nombre de nervures se croisant au centre; la clef centrale entourée de quatre rosaces satellites. Au centre, la Vierge et l'enfant Jésus; sur les côtés, enroulements; fleurs de lis, deux personnages.

Quatrième travée. — Même nombre de nervures, même nombre de clefs qu'à la travée précédente. Au centre, un évêque; sur les côtés, enroulements; puis deux groupes de deux personnages; un ange à chaque groupe.

Cinquième travée. — La construction d'une cage d'escalier dans l'angle nord-ouest donne à cet espace une disposition irrégule-

lière, qui semble avoir motivé la forme bizarre de la voûte de cette travée. Clef centrale, d'où partent sept nervures, dont cinq s'arrêtent à cinq clefs secondaires; quatre de ces dernières clefs devenant chacune le centre de quatre nervures, et une cinquième le point de réunion de cinq nervures. Au centre, agneau nimbé, la croix avec pavillon en pal; contre la face sud, Adam et Eve mangeant le fruit défendu; enroulements divers; deux inscriptions.

Quoique tout cet ensemble appartienne sensiblement à la période du gothique flamboyant, cependant des différences de profil dans les nervures, dans le style des bases des piliers, des différences de niveau, des lignes mal ajustées indiquent d'une manière évidente des reprises dans la construction.

M. Rabanis, après avoir visité cette chapelle en 1815, a cherché à préciser la date des reconstructions qu'elle a subies et des ornements qu'elle présente encore. Il est indubitable que le Prince Noir, auquel appartenait le château de Comdat, a contribué plus qu'aucun autre à l'embellissement de ce remarquable édifice. La profusion de sculpture qu'on remarque aux nervures et aux clefs des voûtes indique suffisamment que l'édifice fut traité avec une munificence toute royale. L'arc triomphal du chœur découpé en lobes, comme ceux que l'on rencontre si fréquemment dans les églises d'Espagne, semblerait même indiquer l'époque précise de ces embellissements. Ce serait après son retour de Castille, que le duc de Guienne aurait voulu probablement reproduire dans sa résidence favorite quelque chose du style et de la richesse des églises de la Péninsule. Dans tous les cas, après l'expulsion des Anglais, les ornements qui rappelaient leur séjour firent soigneusement effacés; et lorsque, un siècle après, le Prince Noir, Charles de Guienne, frère de Louis XI, posséda à son tour le maroie, on substitua les trois fleurs de lys aux armes d'Angleterre, dans les écussons de la voûte.

*Eglise de Maurie.* — Sur la proposition de M. Rabanis, la commission a mis à l'étude cette curieuse église, dont elle avait reçu, en 1842, un croquis dressé par M. de Lalande, correspondant.

Plan sensiblement en croix grecque; branche principale de la croix 21 mètres; longueur du transept 15 mètres; trois absides demi-circulaires; les deux absides secondaires ouvrant sur le bras transversal de la croix; ces trois absides voûtées en cul de four; à l'intersection des bras de la croix, commencement de coupole à ouverture circulaire, mais dont les angles se prononcent en s'élevant, et portée sur des arcades légèrement ovales.

Nef non voûtée.

À l'intérieur, chapiteaux historiés; corniches en échiquier; guérite à machicolis sur l'abside; peintures. Cette église appartenait avant la révolution à l'ordre de Malte.

*Eglise de Labréde.* — Plan primitif en croix latine, abside à cinq pans coupés, et accom-

pagnée sans doute primitivement de deux absides secondaires posées sur les bras de la croix, et dont une seule, celle de gauche, subsiste. À droite, bâtiment carré en place de cette abside. Décoration de l'abside principale, deux rangs d'arcatures figurées portées sur un soulèvement.

Transept remanié, sinon reconstruit, au xv<sup>e</sup> siècle.

Nefs latérales et voûtes de la grande nef modernes.

Longueur totale 28 mètres environ; largeur totale 16 mètres environ.

À l'ouest deux parties; une centrale, romane et fort remarquable; les parties correspondantes aux bas côtés modernes comme ceux-ci.

La façade romane divisée en trois étages: 1<sup>o</sup> portail ouvrant sous trois arcatures en retrait, entre deux niches pratiquées sur des murs en retrait; 2<sup>o</sup> rangée de trois fenêtres feintes, dont une au centre défigurée et transformée en une ouverture circulaire, le tout reposant sur un cordon porté par neuf consoles; 3<sup>o</sup> nouvelle ouverture. Resserrement de la largeur de cette façade à la hauteur du troisième étage; couronnement en pignon.

Chapiteaux, consoles historiés. À l'intérieur, Samson à cheval sur le lion dont il déchire la queue.

*Eglise de Sainte-Croix du Mont.* — Un dessin du portail de cette église, remis par M. Léo Drouyn, est venu compléter une notice avec croquis envoyée, il y a plusieurs années par M. Itié, ainsi que des notes adressées par M. Dubroca.

Plan primitif, rectangle de 16 mètres 60 centimètres de long sur 6 mètres 30 centimètres de largeur, style roman. Chevet formé de deux faces planes se joignant sous un angle de 120°; xv<sup>e</sup> siècle.

Chapelle contre la face latérale sud, érigée à la fin du xv<sup>e</sup> siècle par Gérard de Taste, seigneur de Sainte-Croix du Mont, sous l'invocation de Notre-Dame de la Piété; 7 mètres 35 centimètres de long sur 4 mètres 30 centimètres de large, servant aujourd'hui de sacristie; en 1789, démolition du tombeau de la famille de Léon; il ne reste plus aujourd'hui que l'inscription suivante, gravée sur une pierre tumulaire:

Si gist noble François de Léon sinor de  
Sainte-Croix qui trespasa le dernier jours de  
oust Mo<sup>l</sup> Ve X<sup>e</sup> X heures de nuit.

Vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, construction de la voûte de l'abside à cinq pans et addition d'une nouvelle chapelle dédiée à saint Roch contre la face latérale nord; 8 mètres 91 centimètres de long sur 5 mètres 10 centimètres de large. Agrandissement vers l'est au commencement du xv<sup>e</sup> siècle; ce qui porte la dimension de 8 mètres 90 centimètres à 14 mètres 62 centimètres; et en 1700, recul à l'ouest de 9 mètres 63 centimètres; ce qui transforme cette chapelle en bas-côté.

La façade n'est à été défigurée en 1740; au-dessous du portail au-dessus du portail trois fenêtres avec colonnes aux angles, celle du

centre posée sur un cordon; les deux autres placées à un niveau supérieur; et, au milieu du fronton, deux arcades pour les cloches. Aujourd'hui la décoration romane du portail est seule digne d'intérêt; cinq bandeaux en retraites offrent pour ornementation des chevrons brisés, des dents de scie, des entrelacs et une rangée de personnages tirant une corde, comme à Saint-roix de Bordeaux, à Haux, à Saint-Genès de Lombaud, etc.; ceux-ci, afin de rendre l'effort plus puissant, appuient un pied contre le dos de leur voisin supérieur.

*Eglise de Cars.* — Corps de l'ensemble de forme rectangulaire de 15 mètres de long sur 16 de large, terminé à l'est par une abside centrale de 7 mètres de long et de 4 mètres 50 centimètres de large; abside secondaire au sud, de 2 mètres 66 centimètres de long sur 2 mètres 16 centimètres de large; du côté nord, pièce carrée ayant plus tard remplacé une abside semblable à celle du sud.

Les deux absides voûtées en berceau; la travée qui occupait autrefois le centre de la croix voûtée en voûte d'arcête à nervures ogivales saillantes; extrémité sud du transept voûtée en berceau; extrémité nord couverte en coupole sur laquelle s'élève un clocher rectangulaire à quatre étages: 1° soubassement; 2° galerie d'arcades figurées et portées sur des colonnes; 3° vaste fenêtre à nombreux cordons; 4° enfin étage sans style et postérieur.

Le plan primitif de cette église a été déformé par l'addition des bas-côtés établis en prolongement des absides latérales.

*Eglise de Pellegrue.* — Plan en croix latine; abside plus resserrée que le chœur et terminée en demi-cercle; longueur totale 32 mètres, sur laquelle 3 mètres 50 centimètres pour l'abside, 5 mètres pour le chœur, 7 mètres 50 centimètres pour le transept, et 16 mètres pour la nef, cette dernière dimension égale à la somme des autres parties; longueur du transept, 16 mètres 30 centimètres.

Abside et transept voûtés; au point d'intersection des bras de la croix, coupole avec bordure en échiquier assez délicate.

Dans la nef, traces de remaniements postérieurs à la construction primitive.

Portail ouvrant sous quatre arcatures principales portées sur des colonnes à chapiteaux à crochets, à pommes de pin.

Clocher sur la façade postérieure au portail; une fenêtre ogivale formant la baie de la cloche.

*Eglise d'Uzon.* — Eglise formée primitivement d'une nef de 27 mètres 50 centimètres environ sur 5 mètres 50 centimètres, voûtée en berceau ogival; addition, au xv<sup>e</sup> siècle, de chapelles qui changent ce plan en croix latine; prolongement ultérieur à l'ouest de ces chapelles; ce qui les transforme en bas-côtés de 17 mètres environ de longueur. La différence d'appareil et la forme, comme la position des contreforts, rendent ce prolongement évident.

À l'intérieur, ornements romans des cha-

piteaux, semblables à ceux d'Angleterre et du nord de la France.

Abside à cinq pans coupés séparés par des faisceaux de quatre colonnes, éclairée par des fenêtres dont les archivoltes à tête de clous reposent sur de lourdes colonnes à chapiteaux ornés d'oiseaux, de lions, etc.

Clocher quadrilatère sur la façade: divisé en quatre parties par trois cordons; le premier étage, au-dessus du portail, offrant cinq arcatures centrées portées sur des colonnes séparées par un pilastre; le deuxième percé d'ouvertures ogivales de transition postérieures aux parties inférieures; le troisième sans caractères.

*Eglise Saint-Georges.* — Plan en croix latine terminée à l'est par une abside demi-circulaire moins large que la nef; longueur de la nef 21 mètres, largeur 6 mètres 50 centimètres; largeur du chœur 5 mètres, profondeur primitive 6 mètres, réduite à 5 mètres par la construction d'un mur qui s'insère dans le demi-cylindre du fond.

Sur le bras nord de la croix, clocher haut de 22 mètr. 50 cent., divisé en cinq parties: 8 mètr. 20 cent. pour le soubassement; 4 mètr. 50 cent. pour le deuxième étage, percé d'une fenêtre avec colonnes aux angles sur chaque face; 3 mètr. 80 cent. pour le troisième étage percé d'une fenêtre semblable aux précédentes, mais dépourvue de colonnes aux angles; 3 mètr. 30 cent. pour le quatrième étage, percé d'une fenêtre géminée avec colonnes aux angles; 2 mètr. 60 cent. pour la couverture.

Les consoles historiées de l'abside sont dignes d'intérêt, mais c'est surtout son clocher qui recommande cette église; il mérite d'être signalé comme un modèle aussi simple que correct pour les constructions semblables à clocher.

*Chapelle de Mons, à Belin.* — Nef romane terminée par une abside demi-circulaire, 31 mètr. 50 cent. sur 5 mètr. 62 cent.; bas côté nord ogival de 18 mètr. 38 cent., sur 4 mètr. 90 cent., terminé à l'est par une dépendance, sans doute autrefois la sacristie.

Sur les chapiteaux, personnages, enroulements, quadrupèdes, oiseaux, damiers, etc.; fenêtres meurtrières.

*Croix de Saint-Pey d'Arrens.* — Dans le cimetière et près de l'église de cette commune, hauteur totale, 4 mètr. 25 cent., depuis le niveau supérieur d'un palier formé de 4 marches jusqu'au sommet.

Établie sur une base carrée avec colonnettes cannelées aux angles.

Le fût arrondi et décoré de deux rangs de statues séparées horizontalement par des cordons et verticalement par des pilastres carrés.

À l'étage inférieur, quatre statuettes d'apôtres, saint Paul avec l'épée, saint Pierre avec les clefs, saint Jean tenant de la main gauche un calice qu'il bénit de la droite; saint Jacques un bourdon à la main.

À l'étage supérieur, quatre statuettes, un évêque et trois femmes; l'une d'elles tient une épée; à ses pieds est une tête.

Les parties qui viennent d'être décrites

sont du *xv<sup>e</sup>* siècle; la croix proprement dite, dépourvue d'ornementation, est probablement moderne.

La plupart des monuments érigés à l'époque du moyen âge, sinon tous, étaient peints à l'intérieur, mais la peinture n'était pas uniforme; les nefs et les grandes parties des églises étaient, comme on le voit encore dans l'église monolithe de Saint-Emilion, et dans d'autres localités, divisées dans le sens de la hauteur par des lignes figurant des assises de pierre, les alignements étaient divisés en carrés ou cartons dans lesquels se trouvaient des lozanges, des arabesques, etc. D'autres parties étaient réservées pour recevoir de véritables peintures ou plutôt des tableaux représentant les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est à ce dernier genre qu'appartiennent celles que nous allons décrire. Ces sortes de peintures que le temps a fait disparaître des monuments qu'elles ornaient, ne présentent malheureusement, là où on les rencontre, que des traces vagues et incertaines. Elles ont donc d'autant plus de valeur que la conservation en est plus entière, attendu leur rareté.

Nous avons donc cru convenable de présenter ici une description sommaire des peintures les mieux conservées et que l'on trouve dans l'église de Saint-Macaire, dans l'église de Mauriac, dans la Tour de Veyrines à Métrignac, dans la chapelle de la Trinité à Saint-Emilion.

*Eglise de Saint-Macaire.* — Les descriptions publiées sur cette église n'ont accordé qu'une simple mention aux peintures murales qui décorent son abside et son transept à bras arrondis (1). M. Lapouyade, corres-

(1) M. Vitet a cru reconnaître un caractère byzantin dans la forme des églises à transepts semi-circulaires. Il voit, dans le plan de ces églises, l'expression de l'idée de la Trinité et de l'idée de la croix. La belle église de Saint-Sauveur, à Saint-Macaire, en particulier, lui suggère les observations suivantes : « Quoique remontant à l'époque romane et construit entièrement à plein cintre, ce monument est de date beaucoup plus récente que les deux autres. L'église de Saint-Sauveur doit avoir été construite vers la fin du *x<sup>e</sup>* siècle, et peut-être même au commencement du *xii<sup>e</sup>*. Le plan en est admirablement pur; il est impossible de mieux réaliser l'idée d'une église à transept semi-circulaire. Les trois hémicycles ne sont pas seulement parfaitement semblables, mais leur largeur est à peu près égale à leur profondeur; et, si leurs points de jonction laissent apercevoir quelques lignes rectangulaires, ces accessoires n'ont pas plus d'importance que dans les églises de Cologne et n'altèrent en rien la pureté du plan. Mais nous devons faire remarquer un détail de construction qui ne s'est encore présenté dans aucun des plans que nous venons d'examiner; les hémicycles ne sont semi-circulaires qu'à l'intérieur; extérieurement, leur forme est polygonale. Cette altération du type primitif suffirait pour indiquer que l'église n'est pas d'une construction très-ancienne. Ces absides polygonales sont déjà un acheminement vers le style à ogive. Il paraît qu'en Grèce, où l'on voit aussi quelques églises, entre autres celles d'Arachova et du Docharion, dont les transepts sont ainsi arrondis en dedans et à pans en dehors, il est admis par la tradition que la construction en est postérieure à celle des églises dont

pendant, a complété sous ce rapport ces notices, en décrivant avec soin les sujets qui couvrent les voûtes de l'abside et du chœur et qu'il attribue au *xiv<sup>e</sup>* siècle; les peintures des extrémités des bras de la croix ont disparu sous les couches d'un épais badigeon; celles qui subsistent ont aussi été l'objet d'une restauration fâcheuse; cependant les contours des objets n'ont pas éprouvé de variation.

*Abside.* — Trois auréoles elliptiques; au centre, le Christ assis sur un trône, tenant de la main droite le globe du monde, de la gauche, deux clefs; à sa bouche, un glaive transversal; à son cou, un crucifix à quatre clous suspendu; robe à manches larges recouverte d'une tunique; sept chandeliers d'or au-dessus du siège du Christ, quatre à droite, trois à gauche.

Auréole portée par une large bande perpendiculaire et fleuronée, de chaque côté de laquelle deux anges adossés et portés sur des nuages, puis le bœuf et le lion, emblèmes de saint Luc et de saint Marc.

Auréole à droite, chargée de quatre circonférences qui se pénètrent et donnent lieu à quinze compartiments, renfermant des bustes, des anges, des personnages divers, une barque dans laquelle sont quatre personnages, etc.

Auréole à gauche, présentant au centre un personnage, peut-être saint Jean, élevant les bras vers un livre à sept attaches, le livre des sept sceaux. Derrière ce personnage, un ange sonnant de la trompette; agneau nimbé entre saint Jean et le livre des sept sceaux.

Entre les auréoles, des anges.

Arcs doubleaux divisés en caissons chargés de divers personnages; à l'est dix cadres, au nord six, au midi cinq; on reconnaît au nord saint Jean l'évangéliste; au midi, saint Marc, saint Luc, des écus, etc.

*Intersection des bras de la croix.* — Les nervures qui se croisent au centre de cette voûte la divisent en quatre compartiments.

*Compartiment oriental.* — Deux scènes; dans l'une, un château fort et de nombreux personnages; dans la seconde, le Christ assis, bénissant de la main droite, abaissant la gauche vers saint Jean à genoux qui appuie sa tête sur les genoux du Sauveur. De chaque côté, deux personnages, dont l'un tient un glaive, l'autre une clef.

*Compartiment occidental.* — Deux tableaux;

les transepts sont arrondis en dehors comme en dedans. »

L'un de nous avait déjà remarqué depuis longtemps que l'abside et les transepts de Saint-Macaire présentaient à l'extérieur onze faces. Il avait retrouvé le même nombre dans une des trois absides de Sainte-Croix à Borcaux. Ajoutons ici que ces nombres 11 et 5 sont les facteurs premiers de 55, âge du Christ au moment de sa mort. Un rapprochement n'aurait-il existé dans l'idée de l'architecte? Les vocables de ces églises seraient peut-être la confirmation de cette hypothèse, qui, du reste, a besoin, pour être admise à titre définitif, d'être vérifiée sur un grand nombre de monuments.

dans le premier, une tour et des personnages, les uns dans la tour, les autres au-dehors : dans l'autre, le Christ assis ; une femme nimbée d'un disque, les pieds sur le croissant ; deux anges.

Compartiment méridional. — Au premier tableau, personnage plongé à mi-corps dans une chaudière, soldat, personnages ; au haut du tableau, la main de l'Éternel. Au-dessous, on lit :

Christop... vs, (*Christophorus*) erosus

Au deuxième tableau, divers personnages ; l'un d'eux plongé dans une cuve, recevant le baptême des mains d'un autre personnage.

Compartiment septentrional. — Sur le premier tableau, château composé de nombreuses tours ; trois évêques portant le pallium ; personnages divers. Au deuxième tableau, personnage étendu sur un lit ou dans un tombeau.

« Il eût été intéressant, dit M. Lapouyade, en terminant le travail très-détaillé auquel il s'est livré sur ces peintures, il eût été intéressant de donner l'explication des sujets représentés ; mais il valait mieux y renoncer que de s'exposer à tomber, à chaque instant, dans de graves erreurs ».

« En 1825, écrivant récemment M. Ferbos fils, correspondant à Saint-Macaire, lorsque la commune de Saint-Macaire fit restaurer son église, en voyant à la voûte du chœur, et notamment au-dessus du sanctuaire, des restes assez bien conservés d'anciennes peintures qu'on supposait être à fresque. La plupart des sujets étaient tirés des visions de l'Apocalypse : c'étaient les Vierges folles, les sept sceaux, les visions de saint Jean. Quelques-uns représentaient des traits du martyrologe, tels que les supplices des Machabées, la décollation de saint Jean-Baptiste. D'autres portaient le cachet d'une époque où l'imagination des peints artistes, guidée par une foi naïve, aimait à personifier les mystères et à les mettre en scène. Les démons y apparaissaient sous toutes les formes : ainsi Lucifer et le purgatoire y trouvaient place ; je crois aussi, le pesement des âmes. Quelques médaillons représentaient, ce semble, des rois de Juda. Ces créations étaient bizarres et d'un ensemble étrange et incorrect, mais elles avaient une véritable valeur pour l'histoire de l'art au moyen âge.

« La restauration qu'on en fit fut telle qu'on survit à peu près les types primitifs, mais qu'on prodigua l'ocre et le rouge délayés à l'eau pure.

« Une véritablement que je fis, dans le temps, sur l'invitation de M. F. Leroy, me conduisit à constater que jamais il n'y avait existé de fresques, comme on l'avait supposé ».

*Eglise de Mauriac.* — Ces peintures décorent la chapelle qui forme l'abside secondaire de droite, et représentent les douze apôtres, caractérisés par les instruments de leur supplice ou par les autres signes que la tradition a attribués à chacun d'eux.

M. Rabanis, après avoir visité ce monument, signala ces peintures comme un des restes les plus curieux de l'art du XIV<sup>e</sup> siècle. Elles sont remarquables par la largeur et l'aisance du style ; les physiologies ont de l'expression et de la dignité ; les détails sont traités avec le soin minutieux que les peintres de cette époque apportaient à leur composition, et elles reproduisent, en grand, l'effet de ces délicates miniatures, dont les livres d'église du moyen âge sont ornés.

*Tour de Veyrius à Mérynac.* — Cette tour reconstruit sans doute autrefois le passage d'entrée du château qui a été détruit ; les arrachements sont apparents contre les faces. Au XIV<sup>e</sup> siècle, une autre entrée fut donnée à la forteresse, et le rez-de-chaussée de cette tour devint une chapelle ; les peintures que nous allons décrire, et qui en décoraient les quatre faces et la voûte en berceau, appartiennent à cette époque.

Première face, vis-à-vis la porte d'entrée. — Sous un arc surbaissé (ancienne porte) le Christ sur la croix ; trois personnages nimbés de chaque côté, parmi lesquels la Vierge et saint Jean. Sous la voûte de ces arcs, une tête de Christ nimbée du nimbe crucifère, et sur les pieds-droits deux personnages nimbés, portant l'un un livre, l'autre une mitre.

Au-dessus de cette pénétration, sous le cintre de la voûte, le Père éternel tenant sur ses genoux le Christ sur la croix ; de chaque côté, un personnage agenouillé présenté par un autre personnage debout ; et à droite et à gauche, deux anges.

De chaque côté de cette scène, un personnage nimbé : celui de la gauche dans un jardin, celui de droite recevant une apparition du Christ, peut-être saint François d'Assises.

Deuxième face, à gauche. — Huit scènes relatives à la vie du Christ.

Rang supérieur : premier compartiment à gauche, le Christ portant sa croix et conduit au supplice par quatre personnages ; un d'eux vêtu d'une couleur sombre et souffrant de la trompette. — Deuxième compartiment : le Christ sur la croix entre les deux larrons, un serpent sur la tête du mauvais larron ; deux personnages montés sur des échelles ; au pied de la croix, la Vierge et saint Jean, personnage à cheval, peuplé ; plume figurée par les hachures. — Troisième compartiment : le Christ au tombeau ; les trois Maries, saint Joseph d'Arimathe, Nicodème et un sixième personnage. — Quatrième compartiment : la résurrection ; le Christ sortant du tombeau cinq gardes endormis.

Rang inférieur : Premier compartiment à gauche : le Christ tenté par le démon. — Deuxième compartiment : apparition à Magdeleine de Jésus sous la forme d'un jardinier. — Troisième compartiment : apparition du Christ à ses apôtres au nombre de onze ; le Christ tenant la boucle du morde ; dans l'angle supérieur du compartiment, tête ailée, l'Esprit-Saint. — Quatrième com-

partiment : le Christ dans une auréole et au milieu de nuages, l'Ascension.

Troisième face, à droite. — Premier compartiment : à gauche : l'Annonciation. — Deuxième compartiment : la Fuite en Égypte. — Troisième compartiment : saint Georges à cheval terrassant le dragon ; personnage qui le contemple. — Quatrième compartiment : saint Christophe portant le Christ sur ses épaules, et se soutenant de la main gauche à un arbre.

Quatrième face, celle d'entrée. — Dans le tympan de la voûte, Jésus devant Caïphe. Le Christ a les yeux bandés, et le soldat qui lui demande : *Christ, dis-nous qui t'a frappé?* a encore la main sur Dieu le Fils. Derrière, à l'extrémité du tableau, Simon Pierre et l'autre disciple qui ont suivi le Christ, agenouillés. À gauche de Pilate, le grand prêtre dormant à Judas le prix de sa trahison, et le diable entre eux ; en tout onze personnages.

Au-dessous de cette scène, et à gauche de la porte d'entrée, la flagellation ; cinq personnages.

Voûte. — Au centre, dans une auréole en losang, posée sur un quatre-feuille, dont les côtés débordent le quadrilatère, le Christ assis sur l'arc-en-ciel tenant la bonte du monde, et bénissant de la main droite ; dans les lobes du quatre-feuille, les animaux symboliques des évangélistes.

À gauche, les anges jouant de divers instruments, parmi lesquels on remarque la trompette, des baguettes qui frappent sur un objet méconnaissable, le tympanum (sorte de tambour de basque, l'organistrum (sorte de guitare), le clyre en forme de triangle rectangle, dont l'hypothénuse est un arc de cercle (une harpe renversée).

À droite, sept anges parmi lesquels des séraphins, et jouant tous de divers instruments, la flûte, la mandoline, la basse, le violon, la trompette, la flûte double.

On remarque, au milieu des débris qui jonchent le sol de cette tour, une moitié de l'ancienne table d'autel et quelques restes de carreaux émaillés.

*Chapelle de la Trinité à Saint-Emilion.* — L'intérieur de l'abside de ce monument présente sept pans coupés, aux angles desquels sont des nervures qui divisent la voûte en autant de compartiments, et chacune de ces faces a été décorée de peintures, qui, comme celles de la tour de Veyrnes, ne sont pas postérieures au *xiv<sup>e</sup>* siècle.

Premier compartiment à gauche. — Personnage bénissant et tenant un livre, porté sur les épaules d'un autre personnage ; peut-être Jésus sur saint Christophe.

Deuxième compartiment. — Deux personnages à droite, une femme debout présentant un personnage agenouillé à un autre placé à gauche. Au-dessus de cette scène, personnage de pure décoration, les bras élevés.

Troisième compartiment. — Saint Jean debout, vêtu d'une longue robe, ayant sur la poitrine l'agneau avec la croix en pal, ce

symbole dans une auréole ; au-dessous, tête de femme.

Quatrième compartiment. — Le Christ tenant la bonte du monde, et entouré des animaux symboliques des évangélistes.

Cinquième compartiment. — La Vierge tenant l'enfant Jésus.

Sixième compartiment. — Le Christ sur la croix entre la Vierge et saint-Jean ; au-dessous, têtes d'anges.

Septième compartiment. — Méconnaissable.

*Eglise Saint-Michel, à Bordeaux.* — Les quatre inscriptions suivantes sont peintes sur les arêtes des voûtes ; les plus anciennes appartiennent à la fin du *xv<sup>e</sup>* siècle.

1<sup>o</sup> Bas côté droit :

Aqueste bonte an feyt far los xlecutors de  
Johan de Belem que Dns plo (Dieu pardonne)  
apres lo deces de los efens (enfants) l'an.....  
.....lo mes de novembre.

2<sup>o</sup> Bas côté gauche, vis-à-vis la chapelle de Saint-Joseph.

Aqueste voute an fer far los excecutors de  
Johan de Belle apres lo deces de los enfans que  
Das plo.....

3<sup>o</sup> Même bas-côté, vis-à-vis la chapelle du Sa-ré-Cœur, autrefois chapelle Saint-Marc :

Aqueste bonte an fey far los excecutors Be-  
noinetine Belle apres lo deces de tou efens que  
Diu plo....

4<sup>o</sup> Dans la nef centrale :

Aqueste voute en far fa los excecutors de  
Johan de Bellem apres lon deces de lous enfans  
l'an M III C et....

Deux inscriptions semblables ont été effacées. La première, tirée des archives de l'église, était au-devant de l'abside centrale, et portait :

Aquesta bonta a feyt far Vital de la Combelle  
qui la fit far (ou?)

La seconde, communiquée par M. Pelanque, secrétaire général de la commission des hospices, était peinte sur le mur de la chapelle de Saint-Louis de Gonzague et de Saint-Stanislas de Kotska.

L'an mil..... fit far aquesta bonta Johan deu

Bose marchant demourant sur los fossats.

La galerie qui couronne extérieurement la chapelle de Saint-Joseph offre en caractères évidés dans la pierre.

Henry de Valois, ray.

Inscription qui n'est pas sans doute une simple date, mais qui indique aussi vraisemblablement que cette splendide chapelle est au moins en partie l'œuvre de la munificence royale.

*Eglise de Gaillan.* — Dans le bas-côté, à droite, on lit :

Hic : jacet : Dns : Petrus  
de Taunae : lius : ecclie.  
rector : q multa : bona  
dedit eid : ecclie : obiit

ultima : die : mensis  
 Januarii : anno :  
 M<sup>o</sup> CCLC<sup>o</sup> L. XXX V<sup>o</sup>.

*Eglise de Bègles.* — Les deux textes suivants rectifient ceux déjà publiés par Bauzein et Jouannet. 1<sup>o</sup> Inscription contre un contrefort de l'abside :

L'an MIL CCC nonāte et v  
 fut fait le cap de glise posa  
 la pmire pierre mos<sup>i</sup> Emerie de  
 Segur chevalier et Sr De Frances.  
 estant obrier Johan Garic  
 et mos Esteve Celis vicari.

2<sup>o</sup> Contre le mur méridional, près d'une petite porte aujourd'hui murée :

L'an MIL V<sup>o</sup> XXXVII le XVII<sup>o</sup>  
 jour de may fut fondée la  
 pnte chapele et pousa la p  
 miere pierre Jehan de Segur  
 écuyer Sr de Frances estant  
 ouvriers M<sup>rr</sup> Estiene de  
 Gazen et Jehan de Lacrou.

*Eglise de Saint-Aubin, canton de Blanquefort.*

Ci gist Lancelot  
 de Feiron esevier  
 seigneur des maisōs  
 nobles de Ferro de  
 S<sup>t</sup> Avlin de Copian  
 de Brigaile et avtre  
 Hevx et maisōs noble  
 Dy 14<sup>e</sup> avost 1585.

*Eglise de Pujols.* — Inscription gravée sur un contrefort placé au sud de cette église

L'an m <sup>o</sup> v <sup>o</sup>	xxx v fut achevé	ceste église
du bas voul	p et pillis mesaidēs	ou suis
mise sindiq	es Pey de Mōbetol et	Laurēs
	de Tallaret	1555.

*Eglise de Cadillac, sur Dordogne.*

Aqsta vouta lit far lo  
 honble home mestre Pey  
 den Bosquat l'an mil  
 m<sup>o</sup> xxvii a honor de  
 Dieu et de la glosa  
 Vges n<sup>i</sup> et de S  
 George Amen.

*Eglise de Créon.* — Inscription gravée sur le portail :

Mil m<sup>o</sup> m<sup>o</sup> xx et x  
 fut fait ce portail issi  
 estoit de céans Mauvoisi  
 conte et Benoit Pichanu

Nous devons faire observer qu'il serait possible que le mot *conte* ne fût pas un nom propre, mais la qualification donnée pendant le moyen âge aux syndics des communautés rurales qui étaient nommés en général *comtes* ou *mandes*.

Le même terme se trouve reproduit sur l'inscription suivante à l'extérieur de l'abside :

L'an. de grace. m. ccccc  
 xxxviii a. este. ediffie. le  
 presēt. cheur. p. maistre.  
 Marsault. Roux. Masso  
 Estant. comptz. maistre  
 .....

*Eglise de Langoiran.* — Inscription placée sur un pilier de la chapelle de la Vierge :

L'an de grâce mdcxli. a  
 estee. ediffiee. la. pre  
 sante. chapelle. par  
 les. meigns. de Mrēt. Marcia  
 L. Rovy. et p<sup>r</sup>. les. hūts (*habitants*)  
 [de Lāgoiriā.

*Eglise de Targon.* — Au-dessus d'une fenêtre du clocher, on lit :

M. J. Courtez, notaire roya., syndic de l'église de Targon, a fait achever le clocher depuis la dernière pleinthe en haut par Avinet. c. l. v. m. 1675.

*Eglise de Lalande, canton de Fronsac.* — *Inscriptions de cloches.*

Diedier double machte mi in jahr m. cccc xlvii.

Cette cloche, fondue par un Allemand pendant l'occupation anglaise, semble donner l'indice que dans notre province, comme dans la plupart des autres, les cloches des campagnes étaient fondues par des ouvriers ambulants qui étaient en général des Allemands. On sait qu'il n'est pas rare de retrouver dans les paroisses rurales d'anciens fours à cloches qui ont été pris très-souvent pour des restes d'antiquités ou des vestiges d'incendies.

*Eglise de Notre-Dame de Floudès.*

Sancta Maria, ora pro nobis 1765.

Messire Charles Antoine de Pis chevalier S<sup>er</sup> de Puybarban Basane Conseigneur de La Mothe et de Serres P. M<sup>ar</sup> M Rollet épouse de Messire Nicolas de Meslon Che S<sup>er</sup> de la Gavterie C<sup>ons</sup> en la grand chambre D<sup>o</sup> P. ar<sup>l</sup>

Cette cloche a été refondue par les soins de F. Mostte.

*Eglise de Sainte-Croix de Loupiac (La Réole).*

Parrain sievr Jean Darman grand ovvrier et sindie dépyté par le roi ; marraine dame Marthe de Loyve veuve de messire.... de la jvrisdiction de La Reolle. Pierre Vincens de Claymels chevalier président, trésorier général. M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Pierre Dymolin curé 1751.

*Eglise de Saint-Saturnin de Blagnac.*

Je fus faicte l'an mil v<sup>o</sup> x m<sup>o</sup> pour S Martin de Monphelix furent mes peyrins Raymond Dan-glade. Marie de Sansarie

*Eglise de Romagne.*

Jesus Salvator hominum. Maria. l'an m<sup>o</sup> v<sup>o</sup> l. m je fu fecte pour seigneur Bibien de Romagne

et fure mes pasrins Charles et Zuzanne de Castetia, seigneurs de Saubannac.

*Eglise de Brannens.*

J. H. S. M. (Jesus hominum salvator, Maria) l'an MIL V<sup>e</sup> XI fut fet pour sent Suplicii de Brannens.

*Eglise de Croignon.*

Ceste présente cloche a esté faite refondre par M Yves Boismartel, pbrè curé de Croignon et par Guillen Audeiau fabriquer et ouvrier parrain noble homme Jacques Philippe Darrenge ceuier sievr du diet lieu de la maison noble de Languissan marraine noble vertuertuze damoiselle Isabeau de Geres de Camarsac le 24 iuin 1656.

*Eglise de Loupiac.*

M. Pierre Bovan archipreire; M. Nicolas de Combabessouse doyen du parlement de Bordeaux parrain; Marguerite de Combabessouse, épouse de M Montaigne marraine, 1749; Jean Cazeaux ouvrier; vital Bechade sindic.

*Eglise de Monségur.*

IHS. M. la. pnte. est. pour.  
servir. en.

la. grand. eglise

de. Nre. Dame. de Montsegur en

Bazadodys. l'an.

MIL CCCC LI VII.

*Eglise du Petit-Palais.*

IHS. Maria je este faite povr labbeve de Feize l'an 1624; abbe Ramon Martin prieur Lacroix Rmonzie Vilenvve Dvzac Ferris p (parrain) Dvprat m (marraine) Jane Fevereav F P Lalay m (m'a) f (fait)

*Eglise de Neuffons.*

IHS. M. M. Vc. l. ii. II. Groleut. nous.

faiet. tous. deux. pour. S. Martin. de. Torignat.  
dict. de. Neuffons. I. de. L. R.

Porte et tours de l'*Hôtel de Ville de Bordeaux*. — Suivant un document déposé aux archives départementales, ces tours étaient précédées vers l'est de deux couples de tours semblables, le couple du centre moins développé. Il fallait donc franchir deux portes, avant d'arriver à celle qui donnait accès dans la ville.

La base seule de la porte actuelle remonte à l'époque du mur de clôture; en 1449, ces tours furent élevées jusqu'au haut, dit Delurbe; en 1548, elles furent découronnées par ordre du connétable de Montmorency, et leur démolition fut même prescrite; cependant cette décision fut révoquée, et une toiture fut placée en 1556. En 1757, ces tours ont été réparées de nouveau et le mode de leur couverture a encore été modifié.

Voûte ogivale se noyant dans un massif arrondi aux angles, et percé dans sa partie supérieure, au-dessus d'un premier cordon, d'une vaste ouverture ogivale qui a reçu la

cloche de ville. Vers le sommet, cordon donnant naissance à un encorbellement. Dimensions de la base du massif, 14 mètres sur 5 mètres, cette dernière dimension exprimant la longueur du passage sous la porte. Hauteur totale, 41 mètres, sur laquelle 6 mètres jusqu'à la clef de voûte de la porte (le sol a été considérablement exhaussé); 13 mètres depuis cette clef jusqu'au premier cordon; 10 mètres de ce point à l'encorbellement; 3 mètres jusqu'au sommet; 9 mètres pour la couverture.

Sur la cloche, on lit l'inscription suivante :

Cette cloche a été faite par Jean-Jacques Turmeau fils aîné, et aidé de Jean Turmeau son frère, sous la conduite de Jacques Turmeau père, fondeur de la ville, le 25 juin 1775.

Convoco [Signo] Noto [Compello] [Concino] Plore  
arma. [ dies. ] [ horas. ] [ nubila. ] [ læta. ] [ rogos

Cette cloche est ornée des armes du roi, de la ville, de M. le maréchal duc de Richelieu, de M<sup>me</sup> la duchesse d'Aiguillon, et de M. le maréchal duc de Mouchy.

*Fort Louis à Bordeaux*. — Situé sur la rivière, à l'angle sud-ouest de la ville, c'est-à-dire à l'angle opposé à celui occupé par le fort Trompette, érigé par ordre de Louis XIV en 1676, à la suite des troubles de la Gabelle; deux bastions, avec contrescarpe et chemin couvert, du côté de la ville; demi-lune et fossés du côté de la campagne. Démoli complètement vers 1828 pour faire place à l'habitoir général.

On a déposé au musée des antiques de Bordeaux un bas-relief qui était situé sur la porte de l'*Est*, et qui représente les armes de France unies à celles de la ville, et soutenues par des griffons. Au-dessus de la porte d'entrée, était une inscription gravée sur une plaque de marbre noir que l'on cherche vainement au Musée de la ville. M. Arnaud d'Etcheverry, correspondant, a bien voulu communiquer le texte de cette inscription :

Regnante Ludovico

decimo quarto

invictissimo Galliarum rege

sub administratione Cæsaris Phœbi d'Albret

pro regis Aquitaniæ curis Guillelmi de Seve

missi dominici arx ista tribus mensibus erecta est

anno Domini millesimo sexcentesimo septuagesimo

[sexto.

*Porte d'Albret*. — Du nom du gouverneur de la province, sous lequel elle fut ouverte dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Armes de la Ville*. — De gueules à la porte de ville, dite tour de la Grosse Cloche, d'azur, flanquée de deux tours fuyantes du même; le massif de cette tour percé au-dessus de la porte d'une deuxième ouverture pour la cloche d'argent pavillonnée du même, et supportant un lion de haute grandeur et du même; au chef d'azur, chargé de fleurs de lis d'or, et portant en pointe un croissant tourné d'argent.

*Extraits d'une notice sur les Grands Carmes de Bordeaux.*

Par M. L. Lamothe (1).

Le couvent des Grands-Carmes n'a laissé aucune trace; mais les anciens plans de Bordeaux indiquent qu'il occupait l'espace quadrangulaire compris entre les rues Bouhant, Labirat, des Carmes et les fossés de l'Hôtel-de-Ville; plus tard, la rue Figuières a traversé ce terrain. Ainsi ce couvent se trouvait placé entre le premier et le deuxième accroissement de l'enceinte de cette ville; mais sa fondation était antérieure à ces lignes murales. Une tradition adoptée par tous les auteurs l'attribue à la famille noble de Lalande; mais sur la date de cette fondation naissent des doutes, et les auteurs sont loin d'être d'accord.

On ne saurait prêter la moindre attention à une inscription rapportée par les chroniques, et qu'on lisait dans l'église de ce monastère, à côté d'un pilier du chœur, contre lequel était fixé un grand collier de fer avec une lance. Nous la rapportons néanmoins, puisqu'elle se trouvait dans l'église de ce monastère.

L'an de grâce environ mille cent  
Fonda premier un seigneur de Lalande  
Aux Carmes vieils cette église et couvent  
Pour ce qu'en Dieu obtint victoire grande  
Contre un géant qui conduisait la bande  
Des Espagnols pour Bordeaux assaillir  
Ci-dessus dit, lui fit payer l'amende  
Car il lui fit la tête à bas saillir.

L'an onze cent avec six vingt moins trois  
Messire Gaillard de Lalande seigneur,  
L'édifia pour la seconde fois,  
Tout de nouveau fut réédifiéateur  
En ce lieu ci, outre il fut fondateur  
De la messe qu'on dit de Notre-Dame  
Un chacun jour prions le Créateur  
Qu'il veuille avoir en paradis son âme.

Et tiercement la très-sage et bénigne  
De droite ligne et propagation  
De Lalande madame Catherine  
Ouvrit les yeux de la vraie compassion  
Mille quatre cents de l'Incarnation  
Et de cinq eroix la nonante-septième  
Fit de nouveau cette fondation  
Dedans juillet le jour vingt-deuxième.

Cette église avait, d'après d'anciens plans, deux nefs d'inégale longueur : celle du sud, de 57 mètr. de longueur totale à l'intérieur; celle du nord, de 55 mètr. 50, terminées chacune par une abside à trois pans coupés; la nef septentrionale bordée au nord par quatre pièces, dont la suite pouvait être considérée comme formant une troisième nef. Ces chapelles bordaient immédiatement les fossés de l'Hôtel-de-Ville; et les deux pièces du centre étaient percées de portes ouvrant sur

ces fossés et mettant ainsi l'église en relation avec le public.

Contre la face méridionale était le cloître entouré de galeries; et, à l'est de celui-ci, une vaste pièce, sans doute le réfectoire ou la sacristie.

Les bâtiments d'habitation étaient à l'ouest de l'église et du cloître. Le jardin, au sud du cloître et séparé de celui-ci par d'autres constructions, bordait la rue Labirat, qui ne se prolongeait pas alors au delà de la rue des Carmes.

Le procès-verbal des dégradations survenues en 1657 a déjà appris que l'église renfermait des autels placés sous le vocable de saint Simon Stock, de saint Roch, etc.

La chapelle de Saint-Simon Stock renfermait les reliques de ce saint; et on devine facilement qu'elle devait être l'objet d'une dévotion particulière : tout le monde sait que c'est à ce saint que remonte la tradition qui a donné naissance à la dévotion du scapulaire.

Il avait été enterré à la porte de l'église, selon ses volontés dernières, « voulant, lui fait dire un de ses hagiographes, être sans cesse foulé aux pieds des passants, en compensation des fautes qu'il croit avoir commises en présidant à la conduite de ses frères. »

A peine fut-il enterré qu'une lumière éclatante, raconte le même auteur, jaillit pendant plusieurs jours au-dessus de son tombeau. L'archevêque Pierre Roscival, témoin de ce prodige, fit sortir le corps de terre, trois jours après sa mort (souvenir évident de la résurrection du Christ : on sait combien les allusions de ce genre sont fréquentes dans les vies des saints); il le fit exposer sur l'autel à la dévotion des fidèles, et une chapelle fut érigée l'année suivante sur l'emplacement de la chambre qu'il avait occupée. Les reliques y furent transportées en pompe, et il fut immédiatement invoqué comme saint dans toute l'étendue du diocèse, privilège qui fut confirmé en 1276 par le pape Nicolas III.

Sa réputation de sainteté lui faisait attribuer, en effet, de nombreux miracles, et, jusqu'en 1595, on venait à Bordeaux de contrées fort éloignées, du nord de la France; d'Espagne, pour invoquer sa médiation. Mais à cette époque le nombre des pèlerins diminua, des fragments de ces reliques ayant été envoyés en plusieurs endroits, et notamment à Salamanque et à Orléans. Le pape Paul V (1605-1621) accorda une indulgence plénière pour l'église des Carmes de Bordeaux, le jour de la fête de saint Simon Stock; et le pape Innocent IX rendit, en faveur du même couvent, deux bulles : la première, du 21 mai 1680, qui institua une confrérie; la deuxième, du 27 du même mois, qui établit un autel privilégié dans la chapelle de ce saint.

En 1617, on ouvrit de nouveau son tombeau pour détacher un fragment de reliques qui fut transmis au couvent des Carmélites à Paris; et les parties conservées à Bordeaux furent renfermées dans une châsse en bois

(1) *Bulletin des Comités*, juin 1851, p. 169

de cyprès. Afin d'en augmenter l'éclat, on voulut l'orner de la représentation peinte du saint. Mais, dit l'auteur d'une instruction pour la confrérie du Saint-Scapulaire, on commit la légèreté de s'adresser à un hérétique, qui s'amusa à donner à la figure du saint une expression grotesque. A l'instant la punition du ciel se fit sentir; sa main coupable se dessécha. Cependant, touché de repentir, et étant venu au tombeau du saint pour implorer le pardon de sa faute, il obtint sa guérison, et la peinture put être accomplie par lui. Touché alors d'une vive reconnaissance, il se convertit.

En 1663, par ordre du R. P. général Jérôme Ary, les reliques furent mises dans des reliquaires nouveaux, le reste du corps dans une châsse d'argent orné de pierreries et autres ouvrages de goût, le chef dans un beau buste d'argent, une des mâchoires dans une boîte d'argent.

« La châsse est placée sur l'autel, dans la chapelle de notre saint, dont l'ouvrage est très recherché et très-curieux en sculptures et diverses peintures de goût et de très-belles dorures : tout y est précieux, et les ornements merveilleusement variés et prodigués retracent avec beaucoup de vivacité et d'agrément aux yeux des spectateurs des objets édifiants qui nous rappellent une partie des prodiges que saint Simon Stock a opérés durant sa vie et après sa mort. On expose le buste de saint Simon Stock à la vénération des fidèles aux jours les plus solennels, au maître autel de l'église; la boîte d'argent renfermée dans un des reliquaires du maître autel est destinée à satisfaire la piété et la confiance des malades de la ville de Bordeaux, chez qui on la porte, lorsqu'ils en expriment le désir. Autrefois cet usage était fréquent; ces précieux reliquaires et cette magnifique chapelle sont en partie le fruit des libéralités de cette ville; ce qui prouve quelle était alors leur vénération et leur confiance envers saint Simon Stock, leur sincère reconnaissance pour les secours spirituels et temporels qu'ils ont retirés de sa puissante protection, et le zèle pour son culte, qui semble oublié et presque entièrement perdu de vue dans le temps où nous vivons, dans ces jours malheureux où la foi est si rare. Aussi ne soyons pas surpris si ces miracles ont presque entièrement cessé; ne nous en prenons qu'à notre tiédeur dans le service de Dieu et à notre peu de confiance dans les miracles et l'intercession des saints (1). »

La chapelle de Saint-Roch contenait aussi un bâton que l'on croyait avoir appartenu à ce saint, et qui était l'objet d'une vénération particulière. En 1774, l'archevêque de Bordeaux fit cesser un scandaleux abus qui s'était glissé à ce sujet. Des bouchers, tanneurs, mégissiers prenaient ce bâton en ferme chez eux, pour se préserver des dangers résultant de la mauvaise odeur de leurs marchandises. Ce marché, qui se passait le lende-

main de la fête du saint, devant le procureur du roi ou sénéchal, s'éleva une fois à cinquante écus. Les Carmes allaient déposer et retirer processionnellement ce reliquaire chez celui qui en était fermier.

Lorsque le gouvernement fit fermer les couvents, celui des Carmes contenait vingt-six religieux, dont les pensions furent fixées de 300 francs à 1,000 francs; en totalité, à 16,600 francs.

En 1792, le district de Bordeaux et le directoire du département approuvèrent la mise en vente et le plan de distribution des terrains occupés par ce monastère. Un grand nombre de ventes furent en conséquence consenties; le principal acquéreur fut le sieur Peixosto.

Vers la fin de 1794, la rue Figuières était ouverte sur ce terrain, et le théâtre Majeur s'élevait sur une partie de l'emplacement de l'église.

**BOTTESFORD**, comté de Leicester, en Angleterre.

Joh'n Fremau G'his jacet hic fossa tumulatus  
Rector hujus fundi qui sprexit gaudia mundi  
Esto tibi Xriste judex prius et miserere  
Maternis precibus ipsum sine fine tuere  
Angelicisque choris instet de' omnibus horis  
Non inter re p'bos moneat qui pavit egenos.

(*Sepulcral monuments*, II. ccxcix.)

**BOTTESHAM**, comté de Cambridge, en Angleterre.

*Elias de Bekingham, mort après 1299.*

Hic jacet Elias de Bekingham quondam justiciarius domini regis Anglie cujus anime propitietur Deus.

(*Sepulcral monuments*, I, 78.)

**BOUGIE**, en Algérie.

On lit sur la porte de la Casbah l'inscription suivante qui se rapporte au temps de Charles-Quint.

Ferdinandus  
V. rex Hispaniæ. inelitus  
vi armorum  
perfidis Agarenis (1) hanc  
absolutit urbem anno  
MDVIMI.

—

Quam. muris  
castellisq. munivit imp. Karolus V Africanus Ferdinandi memorati nepos et haeres soli Deo honor et gloria anno 1545.

(1) Bordeaux, Jean-Baptiste SÉJOURNÉ; 1799, m-12.

(1) Fils d'Agar, les Arabes ou Sarasins.

Deux ans après que cette inscription fut placée, le gouverneur de Bougie, vainqueur des Arabes révoltés, fit incruster sur les murs de la Casbah les têtes de sept chefs Kabiles tués dans un combat. On voit encore les excavations où étaient les têtes. Au-dessous, sur une plaque de marbre, on lit l'inscription suivante :

Ecce testes victorie obtinte  
in Epiphania propreside Seba-  
stiano de Castillo pro Ludovico  
de Peralta generali. 1545.

C'est ce même Louis de Peralta qui fut décapité à Badajoz en 1548, accusé d'avoir traité avec les Algériens.

(*Revue d'archéologie*, décembre 1851, VIII<sup>e</sup> année, p. 576.)

BOUGIVAL, village à trois lieues de Paris, vers le couchant, et à une lieue de Saint-Germain-en-Laye, L'église est sous le titre de la Sainte-Vierge ; l'Assomption est la fête principale : mais comme cette fête est commune à tous les autres lieux, les habitants ont pris saint Avertin pour second patron, et ils en chôment la fête le 5 mai.

Cette église désigne, par sa construction antique, que quelque abbaye a contribué à son élévation ; et en ce cas, ce ne peut être que celle de Saint-Florent de Saumur. A la vérité, elle est petite, mais très-solidement bâtie : le chœur paraît être de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Il est étroit, ainsi qu'on les bâtissait alors ; mais voûté, aussi bien que le sanctuaire, au-dessus duquel est élevée une basse pyramide de pierres taillées en écailles. Les arcs sont en demi-cercle sans pointe, et quatre petits pavillons de pierre en ornent les quatre coins. La nef, quoique seulement lambrissée, a des galeries bouchées, et des colonnades qui sont au plus tard du XIII<sup>e</sup> siècle. L'église a aussi deux ailes, terminées par des chapelles bâties également dans le même siècle. Dans le bout occidental de l'aile méridionale, est une épitaphe sur du marbre blanc, laquelle porte ces mots :

Cy gissent honorables personnes sieur *Rennequin Sualem*, seul inventeur de la machine de Marly, décédé le 29 juillet 1708, âge de 64 ans : et dame *Marie Nouvelle*, son épouse, décédée le 4 mai 1714, âgée de 84 ans.

Au portail, du côté du midi, est la statue d'un saint évêque, laquelle paraît du XII<sup>e</sup> siècle, ou même du XI<sup>e</sup>, et qui a un nimbe derrière la tête. De la main gauche, il tient un livre ; le bras droit a été cassé, et on n'y voit point de crosse. Il n'est pas aisé d'indiquer le nom de ce saint évêque.

La chapelle de Saint-Avertin, que l'on invoque contre les maux de tête, est dans le fond du même côté, et l'on y voit son buste de bois doré, élève au-dessus du retable, avec une capsule de reliques sous ce buste, dont la principale est un morceau de son chel, placé sous un cristal.

(*HURTAUT et MAGNY, Dict. des Environs de Paris.*)

BOUILLAS, ancienne abbaye en France département de Tarn-et-Garonne.

*Inscription de 1264.*

Anno Domini mccc. x. quarto xviii kalendas Februarii obiit Willelmus de Montelueduno domicellus filius Arnoldi de Montelueduno qui dicitur Pelagos.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 293.)

BOUTENAC, anciennement du diocèse de Narbonne, département de l'Aude, en France.

*Année 1133.*

xviii kalendas Januarii. Simeon episcopus et monachus apud Bottenacum in pace quievit, qui post multa tempora a bonis viris xvi kalendas Septembris inventus cum magno gaudio et honore hoc in loco conditus est, anno mcccxxxiii ab incarnatione Domini.

Cette inscription a été retrouvée et vérifiée avec les reliques en 1694 par Louis de Ver vins, archevêque de Narbonne, à Boutenac même. Le nom de de Siméon n'est pas sur la liste des évêques ou archevêques de Narbonne.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 80.)

BREDENBERG, dans le Jutland, au royaume de Danemarck.

*Épitaphe de Henri de Rantzau.*

Svbsiste, Viator, et Henrico Ranzouio trium Danie Regum in Ducatibus Vicario, viro optimo, patri mœstissimo pro pietate tua condolet. Hic conditur Caius ex nobilissima et antiquissima Ranzouionum gente apud Cimbros oriundus : spes patris et patriæ, solamen, columen familie, qui Reverendissi. Bremensis Archiepiscopi Holsatiæ Ducis Joannis Adolphi Consiliarius et arcis Gottorpiæ Præfectus, in medio vite cursu, cum hebdomatico quarto completo vixisset, annos octo et viginti menses octo, diesque vndecim, pro thalamo, quem cogitabat, tumulum adit A. C. MD. XXI. XX. Aprilis.

*Pater hoc sibi paravit mortalitatis memor.*

In hoc Sarcophago conditus est Henricus Ranzouius Joannis Equitis aurati filius, Henrici nepos, Bredonis pronepos, Caij abnepos, Regis Danie Christiani III, Friderici II et Christiani IV olim vices in Ducatibus Slesvicensi, Holsatiæ et Dünarskiæ gerens, Præfectus arcis Segebergensis, Dominus in Bredenberg, Ranzou, Ranzouistrotus, Nustehou, Melbeck, etc. Vixit annos mortuus anno.

*Et ego scio Redemptorem meum vivere : et is nouissimo die me e pulvere excitabit.*

Vivus lapideum hunc mihi paravi lectulum,  
In quo iacerem mortuum.

Noli obsecro me mortuum iacessere  
Qui vivus obtui nemini.

Henricus ille manque sum Ranzouius

Regis Dani vicarius.

Quem plurimum plures amarunt principes,  
Suique passim subditi.

Quem docti honestarunt viri, cumque improbis  
Laude cumulauerunt prohi.

Nunc, hospes, equis sim, aut mage fuerim, tenes :  
Verumtamen qui tu sies,

Non cognitum est mihi : igitur ut teipsum bene  
Noscas, rogo His longum Vale.

Pauca hæc ex quampluribus quæ Vir ille illa-  
stris utque eruditus singulari libro publicauit  
quorum maximam partem transtulit in suas Va-  
riorum in Europa itinerum Delicias Nathau  
Chytraus.

(LABBE, *Thes. Epit.*, p. 494.)

Voyez COPENHAGUE.

BRÈME, ville libre d'Allemagne.

*Ancienne inscription à l'Hôpital des  
Sourds-Muets.*

Respublicæ, post Deum, nullo monumento tu-  
tiores sunt, quam virtute civium. Civis vero is  
est, qui sincere patriam diligit, ac bonos omnes  
salvos incolumesque desiderat.<sup>1</sup>

(GRÖS, *Supplém. aux Inscript. de Bâle*,  
p. 493.)

BRENDOLA, bourg près de Vicence, au  
royaume Lombardo-Vénitien.

Imp. Cæs. D. N.

(Sic)

Valenti pio foeliciss.

Semper augusto

Vicent civit.

(Cardinal MAÏ, 264, 2; MURATORI, 1094, 5.)

BRESCIA, dans le royaume Lombardo-  
Vénitien.

### I.

*Ancienne inscription d'autel.*

Faustino et Iovitæ martyribus

Victor Maurus ex voto

Posuit mensam civibus suis.

(Cardinal MAÏ, p. 76; FLETWOOD, p. 405;  
BOLLANDISTES, avril, t. II, p. 48; DU  
CANGE, au mot *Mensa*.)

### II.

*Au Baptistère vulgairement nommé la Rotonde.*

Domina nostra Flavia Theudolinda  
ædificare fecit hoc baptisterium  
vivente domino nostro Flavio Agilulpho.  
Domina nostra Flavia Theudolinda  
consecrare fecit hoc baptisterium  
vivente domino nostro Flavio Adelfvado  
sacrae salutis sæculo cccccxxvii.

(Cardinal MAÏ, 170, 3; FRISI, *Memor  
Modoet.*, diss. II, p. 79. — Voy. *Thesaur  
diplom.*, t. II, p. 207.)

### III.

*Dans l'église de Bottonago, campagne de  
Brescia.*

Sur une colonne.

D.D. N.N. D.D.D.D. N.N.N.N.

Magno . . . Fl. Constantino max.

. . . . . tori semper augusto et

. . . . . tori invicto

. . . . . et perpetuis

aug. Fl. Constantie nob. Caes.

. . . . . tis R. P. N.

IIIII

(Cardinal MAÏ, p. 255; MURATORI, p.  
463, 8.)

### IV.

*Au lieu de Bidicciola, campagne de  
Brescia, près de Chiesi.*

DD. NN. Fl. Valentiniano

et Fl. Valenti diviniis

fratribus et semper

angustis devota Venetia

conlocavit.

Voyez une inscription semblable à Ber-  
game, inscription du Musée.

(Cardinal MAÏ, p. 263.)

### V.

Cor. Gauden

tius V. P. comet.

Corruen. et

Hist. curavit.

(Cardinal MAÏ, 336, 7; MAFF, *Ver. ill.*,  
t. IV, n° 47; t. I, p. 340; GRUTER, 336,  
3; MURATORI, 694, 1.)

En 820, l'évêque de Brescia, Rampert, fit  
placer au haut du clocher de la cathédrale  
un coq en bronze, avec cette inscription :

DOMINVS RAMPERTVS episcop. Brixianus gallum  
hunc fieri præcepit an. D. N. YHV. XVI. R. M.  
octogesimo vigesimo, indictione XIII, anno  
translat. SS. decimo quarto, sui episcopatus vero  
sexto (1).

*Traduction.*

Le seigneur Rampert, évêque de Brescia, a fait  
faire ce coq l'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ,  
Rédempteur du monde, 820, indiction 13<sup>e</sup> l'an  
de la translation du saint, 14<sup>e</sup>, de son pontifi-  
cat le 6<sup>e</sup>.

M. l'abbé Barraud a rappelé cette inscrip-  
tion dans une notice sur les coqs des égli-  
ses, communiquée au Comité des arts (2),  
et dont nous reproduirons quelques ex-  
traits.

1<sup>o</sup> Ancienneté des coqs de nos églises.

Andronic de Cyrrhes, au rapport de Vi-  
truve, lui bâtit, à Athènes, une tour octo-  
gone en marbre, et graver sur chacune de  
ses faces les figures des huit vents princi-  
paux, en regard des points du ciel d'où ils

(1) Ughelli, *Italia sacra*, t. IV, p. 555, ed. 1719.

(2) *Bulletin des comités*, novembre-décembre 1850,  
p. 268.

souillent. Au-dessus de cette tour, n plaça une pyramide en marbre et, sur la pyramide, un triton de bronze ayant dans la main droite une baguette. Ce triton était tellement disposé, qu'au moindre changement il tournait sur lui-même pour venir se présenter au vent qui soufflait alors et en indiquer la figure avec sa baguette (1). Le monument d'Andronic, connu sous le nom de *Tour des vents*, existe encore. Il sert aujourd'hui de mosquée à des derviches. Comme il est construit en gros blocs de marbre, il n'a pas éprouvé de grandes dégradations, et le couronnement seul en est détruit. On juge, par le style déjà corrompu de cette construction, et par la médiocrité des bas-reliefs, qu'elle est postérieure au siècle de Périclès (2).

D'après l'auteur anonyme d'un ouvrage ayant pour titre : *De Arte architectonica*, auteur que cite Du Cange dans son *Glossaire*, au mot *Ventilogium*, un triton de cuivre, semblable à celui d'Andronic, aurait été placé à Rome sur le temple d'Androgée.

Ces faits, qu'il m'a paru utile de consigner ici, prouvent évidemment que l'invention des girouettes ou anémoscopes est antérieure à notre ère. Il n'est donc pas impossible qu'on ait placé des machines de ce genre sur les premiers temples chrétiens, et qu'on leur ait même donné, dès lors, la disposition qu'elles présentent aujourd'hui ; rien ne prouve, toutefois, qu'il en ait été ainsi. L'époque de l'adoption de cette forme, que l'on a dans la suite invariablement conservée, ne saurait être indiquée d'une manière précise : il en est de cela comme de tant d'autres choses dont l'origine est absolument inconnue. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'au XI<sup>e</sup>, au X<sup>e</sup>, et même au commencement du IX<sup>e</sup> siècle, époque déjà fort reculée, il y avait des coqs placés au-dessus des églises. Les témoignages de plusieurs auteurs qui ont écrit dans ces trois siècles, ou qui rapportent des faits arrivés dans le même temps, ne permettent pas d'élever, à ce sujet, le moindre doute.

Le premier passage que je citerai est tiré de l'ouvrage où Guibert de Nogent fait sa propre histoire. Avant de devenir abbé du monastère qui lui a donné son nom, ce qui eut lieu vers l'an 1104, ce pieux et savant écrivain avait longtemps demeuré comme

simple religieux dans l'abbaye de Saint-Germer, et il se plaît, dans le livre de sa vie, à raconter les moindres événements qui y étaient arrivés pendant son séjour. Voici comment il décrit en particulier des désastres occasionnés par la foudre dans l'église de ce couvent :

« C'était la veille des saints martyrs Gervais et Protas. Des nuages orageux étaient amoncelés, l'on entendait de faibles coups de tonnerre, et de rares éclairs sillonnaient le ciel. Nous venions de nous lever, car il y avait peu d'instants que l'on avait donné le signal de prime. Nous nous rendons à l'église avec une vitesse inaccoutumée, puis, après une courte prière, nous entonnons le *Deus in adjutorium meum intende*. Nous allions continuer, mais tout à coup un bruit violent se fait entendre et la foudre pénètre dans l'église. Elle fond d'abord ou renverse le coq placé au-dessus de la tour, ainsi que la croix et son support : elle ébranle la pièce de bois à laquelle ces objets étaient fixés ; elle arrache, en les brûlant à moitié, les lattes de la couverture, malgré les clous qui les retiennent, et s'introduit par la fenêtre occidentale dans la tour. Bientôt elle atteint le crucifix placé au-dessous et elle le brise en faisant sauter la tête et le côté droit. Elle ne brûle pas toutefois ces parties, mais elle consume tellement le bras droit de la croix et du Christ, qu'on ne put retrouver que le pouce.... etc., etc. (1). »

Le *Livre Noir* de Coutances, indiqué par M. Bouet, dans le *Bulletin de la Société française*, contient aussi la relation d'un orage. Pendant cet orage, arrivé en 1091, la foudre renversa plusieurs parties de la cathédrale de Coutances et détruisit, en particulier, le coq qui se trouvait au-dessus de la grande tour. Le rétablissement de ce coq est rapporté de la sorte :

« L'évêque sentant sa mort approcher et gémissant des désastres qui étaient arrivés à l'église, envoya en Angleterre chercher le plombier Brisonet. Il fit boucher toutes les fentes de la tour de plomb, réparer les tours et le chevet, refaire et replacer sur la grande tour le coq doré que la foudre avait détruit. Quand on lui eut appris que le coq, tout

(1) « Sed qui diligentius perquisiverunt, tradiderunt eos (ventos) esse octo, maxime quidem Andronicum Cyrrhestes. Qui etiam exemplum collocavit Athenis turrim marmoream octogonam, et in singulis lateribus octogoni, singulorum ventorum imagines exculptas, contra suos cuiusque flatus designavit. Supraque eam turrim marmoream metam perfecit, et insuper tritonem arenam collocavit, dextra manu virgam porrigentem, et ita est machinatus, uti vento circumageretur, et semper contra flatum consisteret, supraque imaginem flatus venti indicem virgam teneret. » (VITROV., *De Architectura*, lib. 4, cap. 6, p. 41 de l'édition de 1657).

(2) Span, Weler, J. D. Leroy et Stuart ont parlé avec détails de ce monument singulier.

(1) « Vix paucæ hebdomades emense fuerant, cum esset vigilia martyrum Gervasii et Protasii, parvo emergente tonitruo, nec crebrescente comæso, tempestuosi aeris nubilis eminebat. Mane ergo nobis surgentibus parvo admodum spatio prime hora signum insouerat. Ad ecclesiam insolita celeritate convenimus; post brevissimam orationem, *Deus in adjutorium meum intende* dixeramus; sed cum vellemus aggredi sequentia, ictu ruente grandioso fulminis, hoc nolo penetratur ecclesia. Galum, qui super turris erat crucem, columque aut dispergit aut eremat; trabem cui hæc insidelant debilitat, et scindulas clavis affixas semureulo, convellens per occidentalem turris vitream intrat. Crucifixi Domini imaginem subter stantem, illis usque ad ruinam capite, fixoque latere dextro, frangit, non ustulat; dextrum vero brachium et crucis et i maginis sic aut et truncat, ut præter manus pollicem de toto brachio quidpiam nemo reperat. » (Guibert, *De Vita sua*, lib. 4, cap. 2, p. 485 de l'édition de 1651.)

éclatant de dorure, était rétabli et replacé à l'endroit qu'il occupait auparavant, il ordonna qu'en le soulevant avec les deux bras et les deux mains, on le mit sur son séant. Assis de la sorte dans son lit, il pria et rendit grâce à Dieu; puis s'étant recouché : « J'aurais craint, dit-il, si ma mort était arrivée plus tôt, que ce coq ou un autre semblable ne fût jamais remonté en cet endroit (1). »

Dans le livre de la Vie de saint Switin, Wolstan, auteur du  $x^e$  siècle, parle en termes pompeux du coq placé au haut de l'église que l'évêque Elfège avait fait bâtir à Winchester :

« Un coq d'une forme élégante, dit-il, et tout resplendissant de l'éclat de l'or occupe le sommet de la tour; il regarde la terre de haut; il domine toute la campagne. Devant lui se présentent et les brillantes étoiles du nord et les nombreuses constellations du zodiaque. Sous ses pieds superbes, il tient le sceptre du commandement et il voit au-dessous de lui tout le peuple de Winchester. Les autres coqs sont les humbles sujets de celui qu'ils voient ainsi planant au milieu des airs et commandant avec fierté à tout l'Occident. Il affronte les vents qui portent la pluie et, en se retournant sur lui-même, il leur présente audacieusement la tête. Les efforts terribles de la tempête ne l'ébranlent point; il reçoit avec courage et la neige et les coups de l'ouragan; seul, il aperçoit le soleil, à la fin de sa course, se précipitant dans l'Océan, et c'est à lui qu'il est donné de saluer les premiers rayons de l'aurore. Le voyageur qui l'aperçoit de loin fixe sur lui ses regards, sans penser au chemin qu'il a encore à faire : il oublie ses fatigues; il s'avance avec une nouvelle ardeur. Quoiqu'il soit encore en réalité assez loin du terme, ses vœux lui persuadent qu'il y touche (2). »

(1) « Cernens autem beatæ memoriæ præsul, mortem sibi imminere, et condolens casibus ecclesiæ, misit in Angliam et vocavit ad se Brisometum plumbarium, lectique omnes discissiones cooperire turris plumbeæ et insuper turres et capitula reintegrare, sed etiam *deauratum gallum* quem prædictum fulgur destruxerat, studiosè restaurari majorique turri superimponi. Ut ergo nuntiatum est ei quia gallus fulgidus restitutus esset, et superimpositus suo loco, jussit se manibus ambabus et brachiis in sessum suum erigi, sicque sedens in lecto, Deoque gratias agens, oravit; et quum postmodum repausasset : « Timebam, inquit, quod, si meus obitus prævenisset, nunquam gallus ille, vel illi consimilis, illuc ulterius ascendisset. » (*Bulletin monumental* de M. de Caumont, t. XV, p. 552.)

(2) Additur ad specimen stat ei quod vertice gallus Aureus ornatu, grandis et intuitu.

Despicit omne sotum, cunctis supereminet arvis,  
Signiferi et Boreæ sidera pulchra videns.

Imperii sceptrum pedibus tenet ille superbis,  
Stat super et cunctum Wintoniæ populum.

Imperat et cunctis evectus in aera gallis.

Et regit occiduum nobilis imperium.

Impiger imbriferos qui suscipit undique ventos

Seque rotando suam præbet eis faciem.

Turbinois horridos suffertque viriliter ictus

Intrepidus perstans; flabra, nives tolerans.

Enfin Ughelli, dans son *Italia sacra*, nous apprend que, de son temps (en 1670), on voyait encore à Brescia, ville du royaume lombard-vénitien, un coq en bronze que l'évêque Rampert, la sixième année de son épiscopat (en 820), fit fondre et placer au haut du clocher, et sur lequel était gravée l'inscription dont nous donnons le texte ci-dessus, col. 178, commençant par ces mots : DOMINVS RAMPERTVS, etc

#### 2° Symbolisme du coq des églises.

L'exactitude avec laquelle le coq marque les heures de la nuit en chantant ordinairement par trois fois différentes, à minuit, à deux heures et au point du jour, l'a fait considérer, par les anciens, comme l'emblème de l'activité et de la vigilance, et leurs mythologues rapportent qu'Electryon, favori de Mars, fut métamorphosé en cet oiseau, parce qu'il s'était endormi au lieu de veiller à la porte du palais de Vénus, comme il en avait été chargé

Les Grecs et les Romains aimaient beaucoup les combats de coqs. Témoins de l'acharnement avec lequel ces animaux s'attaquaient et se défendaient dans ces sortes de luttes, ils les placèrent encore sur leurs monuments et leurs médailles, pour figurer l'intrépidité et la valeur guerrière (1).

Comme les idées symboliques que les païens avaient attachées au coq étaient fondées sur ses mœurs, sur ses habitudes, sur l'heure à laquelle il fait entendre son chant pendant la nuit, et qu'elles ne renfermaient rien d'idolâtrique ni de superstitieux, les chrétiens ne firent aucune difficulté de les adopter en les appliquant à la religion. Plusieurs tableaux des catacombes de Rome représentent l'oiseau qui annonce le lever du soleil; et si, dans quelques-uns, placé à côté de saint Pierre, il rappelle le reniement de l'apôtre, dans la plupart des autres, il est le symbole de la vigilance chrétienne et du zèle pour le service de Dieu et le salut des âmes (2).

Des raisons analogues à celles qui avaient fixé la signification générale du coq le firent prendre encore dans l'Église comme l'emblème particulier des ministres de la religion, et surtout des prédicateurs, qui, pu-

Oceano solem solus vidit ipse ruentem :

Aurora primum cernit et hic radium.

A longe adveniens oculo vicinus adheret,

Figit et adspectum dissociante loco.

Quo lessus rapitur visu mirante viator.

Et pede disjunctis lumine junctus adest.

(*Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, sæc. v, pag. 651.)

(1) Voir MILLIN, *Dictionnaire des beaux-arts*, t. 1, p. 550.

(2) Bostio, *Roma sotterranea*, lib. iv, cap. 41 : *Del gallo*, p. 671 de l'édition de 1650. — Raoul Rochette, *Mémoire sur les pierres sépulcrales des catacombes chrétiennes de Rome*, dans le tom. XIII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 205 et 206.

vriers inatigables de l'Evangile, doivent travailler avec une ardeur incessante au salut de leurs frères, leur montrer les écueils qu'il leur importe d'éviter, leur rappeler la vie future et combattre courageusement, par leur parole éloquente et forte, les ennemis de la religion. « Sous le nom de coq, dit, dans son traité des Formules spirituelles, saint Eucher, qui mourut vers l'an 451, sont désignés les saints prédicateurs, parce qu'au milieu des ténèbres de la vie présente, ils s'appliquent à annoncer par leur prédication, comme par un chant sacré, la lumière de l'éternité; ils disent: « La nuit disparaît, le jour approche, etc. (1).

Le coq ayant été ainsi choisi, dès les premiers siècles, pour figurer la vigilance, l'intrépidité du chrétien et le prédicateur zélé, il ne nous serait guère permis de douter, lors même que nous n'aurions d'ailleurs aucun témoignage positif, qu'en le plaçant au-dessus des églises, l'on n'ait voulu rappeler l'un de ces sens mystérieux et symboliques; mais les auteurs liturgiques du moyen âge s'expriment à ce sujet de la manière la plus formelle: nous en citerons quelques-uns.

Dans son traité liturgique intitulé *De gemma animæ*, Honoré le Solitaire, écolâtre de l'église d'Autun, qui écrivait vers l'an 1120, dit que, par le coq du clocher, le père, coq de Dieu, est averti d'appeler à Matines ceux qui dorment (2).

Reinens, religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs, auteur du XIII<sup>e</sup> siècle, dans son livre contre les Vaudois, reprochant aux paucres de Lyon de ne vouloir reconnaître aucun sens mystique dans la sainte Ecriture et dans les paroles et les rites de l'Eglise, cite, comme exemple d'une interprétation de ce genre qu'on doit admettre, l'idée de docteur attachée au coq placé sur le clocher des églises (3).

Mais aucun auteur n'est entré dans plus de détails sur la signification mystique du coq des églises que Guillaume Durand, évêque de Mende, mort en 1296. Voici comment il s'exprime dans son *Rationale divinarum officiorum*, liv. 1, chap. 1, nombre 22:

« Le coq placé au-dessus de l'église désigne les prédicateurs. L'animal qu'il représente veillant toujours, divise par son chant les heures des nuits profondes, il éveille ceux qui dorment, il annonce le retour du

jour; mais auparavant il s'excite lui-même à chanter en se battant les flancs de ses ailes. Chacune de ces circonstances a son application. La nuit est le siècle au milieu duquel nous vivons; ceux qui dorment sont les enfants de cette nuit, plongés dans le sommeil du péché. Dans le coq, il faut reconnaître les prédicateurs qui prêchent avec force, excitent ceux qui dorment à rejeter les œuvres de ténèbres en leur criant: Malheur à ceux qui sont ensevelis dans le sommeil; réveillez-vous, vous qui dormez. Ces ministres de la parole sainte chantent le jour qui va paraître, lorsqu'ils annoncent le jugement de Dieu et la gloire éternelle. Avant de prêcher aux autres les vertus chrétiennes, ils repoussent eux-mêmes prudemment le sommeil du péché en châtiant leur corps, comme le faisait l'Apôtre, qui s'écriait: « Je traite rudement ma chair et je « la réduis en servitude. » Les prédicateurs, enfin, comme le coq, se tournent contre le vent, quand, en s'élevant contre les rebelles et les reprenant, ils leur résistent fortement, afin qu'on ne leur reproche pas d'avoir fui à l'approche du loup.

L'auteur du *Rational* ne s'arrête pas là; il va jusqu'à indiquer la signification de la tige qui supporte le coq, et la position même de cette tige au sommet de l'église.

« La verge de fer est l'emblème de la droiture des paroles du ministre de l'Evangile, qui jamais ne doit se laisser conduire par des motifs humains, mais parler toujours d'après les inspirations de Dieu, ainsi qu'il est écrit: « Si quelqu'un parle, qu'il « paraisse que Dieu parle par sa bouche. » (*I Petr. iv, 11.*) Quant à la position de cette verge de fer au-dessus de la croix ou du faite de l'église, elle indique que les paroles de la sainte Ecriture ont été accomplies et consommées, et c'est pour cela que Jésus-Christ sur la croix s'est écrié: Tout est consommé (4). »

(1) « Gallus supra ecclesiam positus prædicatores designat. Gallus enim profunda noctis pervigil horas suo cantu dividit: dormientes excitat, diem appropinquantem præcinit, sed prius seipsum alarum verberibus ad cantandum excitat. Hæc singula mysterio non carent. Nox enim est hoc sæculum: dormientes sunt filii hujus noctis in peccatis jacentes. Gallus prædicatores qui distincte prædicant et dormientes excitant, ut abjiciant opera tenebrarum clamantes: vos dormientibus. Exsurge qui dormis. Lucem venturam prænuntiant, dum diem judicii et futuram gloriam prædicant: et prudenter antequam aliis virtutem prædicent se a somno peccati excitantes: corpus suum castigant. Idem testatur Apostolus, unde castigo corpus meum, etc. Hi etiam, sicut et gallus, contra ventum se vertunt, quando increpando et arguendo contra rebelles fortiter resistunt: ne lupo veniente fugisse arguantur. Virga ferrea in qua gallus sedet, rectum representat prædicantis sermonem, ut non loquatur ex spiritu hominis, sed Dei: juxta illud: si quis loquitur quasi sermones Dei.... Quod vero, virga ipsa est supra crucem, seu summitatem ecclesie posita innotuit sermonem scripturarum consummatum esse et confirmatum. Unde Dominus in passione ait: « Consummatum est. » (Guillelm.

(1) « Galli nomine designantur prædicatores sancti qui, inter tenebras vite presentis, student venturam lucem prædicando, quasi cantando nuntiare. Diem enim: Nox præcessit, dies autem appropinquavit, etc. » (S. EUGENIUS, de *Spiritual. form.* c. 5.)

(2) « Per gallum admonetur presbyter, gallus Dei, ut per campanam dormientes ad matutinas excitet. » (HOSONIUS AUGUST., de *Gemma animæ*, lib. 1, p. 145.)

(3) « Item mysticum scisma in divinis Scripturis relatum præcipue in dictis et actis ab Ecclesia traditis, ut quod gallus super campanile significat doctorem. » (WYLLIAMS, lib. *contra Valdenses*, cap. v, in *Magna Bibliotheca veterum Patrum*, a Margarino de la Bigne collecta, t. XIII, p. 501, col. 1. A.)

5<sup>e</sup> Forme des coqs. — Matière avec laquelle on les a fabriqués, place qu'on leur a assignée sur les églises, etc.

Il est impossible de dire quelque chose de précis sur la forme qu'on a donnée autrefois aux coqs des églises. Il n'existe guère maintenant, soit dans les musées soit au haut des édifices sacrés, de monuments de ce genre qui aient une certaine ancienneté; et les représentations qu'on trouve sur les tapisseries, sur les vignettes des manuscrits, sur les vitraux, sont d'une trop petite dimension et trop imparfaites pour donner une idée exacte de l'objet qu'elles retracent. On aura cherché, sans doute, à se rapprocher autant que possible de la nature, et on l'aura imitée davantage aux époques où l'art était le plus en progrès. Si l'on devait rencontrer des coqs appartenant au moyen âge, ce serait d'après l'état de la sculpture et de la ciselure aux différents siècles de cette période, qu'on pourrait leur assigner une date plus ou moins certaine.

Maintenant, les coqs de nos églises ont ordinairement les ailes baissées, et sont dans la position d'un oiseau qui marche ou se tient perché. C'était là l'attitude qu'on avait coutume de leur donner autrefois. Cependant, celui qu'on observe dans la tapisserie de Bayeux, au-dessus de l'église de Westminster, paraît avoir les ailes éployées. Cette figure est peut-être la plus ancienne représentation du monument qui nous occupe. On sait que la tapisserie de Bayeux date au moins du XII<sup>e</sup> siècle.

Il y a tout lieu de croire qu'on s'est toujours servi de cuivre pour la fabrication des coqs, comme on s'en sert encore aujourd'hui. Ce métal a l'avantage de ne pas s'oxyder profondément comme le fer, et l'on peut, en le réduisant à une certaine épaisseur, donner aux objets pour lesquels on l'emploie toute la légèreté désirable, sans nuire à la solidité, ce qu'on n'obtiendrait pas avec le plomb. Il était, du reste, d'un usage ordinaire pour les reliquaires, les statuettes, les vases et les instruments employés dans la décoration des églises et les cérémonies du culte. Le coq de Brescia, fabriqué au IX<sup>e</sup> siècle était de cuivre.

D'après le témoignage de plusieurs écrivains ecclésiastiques, il paraît qu'assez souvent l'on enrichissait les coqs de dorures. La description de Wolstan et le *Livre Noir* nous apprennent que ceux de Coutances et de Winchester avaient été dorés, et Eckhard, auteur du X<sup>e</sup> siècle, dans son livre de *Casibus sancti Galli*, parle d'un coq que deux voleurs avaient voulu dérober, parce qu'ils s'étaient imaginé qu'il était d'or massif. Cette dorure, en préservant de l'oxydation le métal avec lequel on les avait formés, leur donnait un brillant éclat, et en faisait un riche ornement, capable de couronner dignement le sommet du temple chrétien.

C'étaient surtout les tours, parties des

églises plus élevées que les autres, qui supportaient ces anémoscopes, mais on en ornait quelquefois encore le haut des combles, au-dessus du chevet. Leurs tiges étaient tantôt placées sur une croix de fer, et tantôt, quoique moins fréquemment, elles étaient immédiatement fixées sur la toiture. Les tapisseries de la cathédrale de Beauvais, qui ont été exécutées dans la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle et qui représentent les villes de Paris, de Reims et de Beauvais, montrent partout des croix. Sur celle de Bayeux, on ne voit qu'une verge simple et sans traverse.

Tels sont les documents que j'ai pu me procurer par mes recherches. Ils sont bien insuffisants. D'autres, j'ose l'espérer, les compléteront, et, après avoir donné des notions précises sur l'architecture de nos églises, sur les différents objets d'art qu'elles renferment, on parviendra, sans doute aussi, à tracer d'une manière satisfaisante l'histoire du monument qui les surmonte.

BRESLAU, en Silésie, au royaume de Prusse

*Epitaphes diverses données par Gros, au Supplément des inscriptions de Bâle, p. 377, 385, 394.*

Johannes Crato a Craßteim

hoc sibi fecit Epitaphium.

Saucius invidiae morsu : sed vulnere sanus,

Christe, tuo, jacet hic in requiete Crato.

Conscia mens recti, Christo considerare docta,

Omnia fert, ferat ut, scire Deum, satis est.

Vratislaviae, anno 1385. 9 Nov. aet. 76.

*Trium imperatorum consiliarius fuit Ferdinandi Marimiliani et Rotholphi, nempe patris, filii et nepotis : id quod ipse divinae gratiae atque felicitati acceptum retulit, et his Versibus declaravit, quos paulo ante obitum incidendos in aëre curavit, quod effigiem ipsius continet.*

Cesaribus placuisse tribus, non ultima laus est :

Me pater hac ornant, filius atque nepos.

Consiliis usum rectis mens conscia gaudet :

Testis et ars Medica ; testis et invidia.

D. O. M. S.

PETRI MONAVII, vratislaviensis, patricia familia nati, S. Caes. Majest. Medici, viri trium linguarum et bonarum omnium disciplinarum cognitione cum singulari pietate conjuncta, claris. memor. Obiit anno M. D. LXXXVIII. XII. Maji,

aet. XXXVII.

*Du même.*

Monavius placide cubat hac Jacobus in urna;

Nosse satis fuit hoc fors : sed et ista lege ;

Dives erat virtute, fide integer, impiger arte,

Consilio felix, Religione potens.

His quia surripuit morti se dolibus, ipsa in

Morte suae famae nomine vivit adhuc.

*Eteostichon ou Chronographe.*

Contenant l'année, le mois et le jour de la mort.

*Tristior It Ce Lso LUX se Xta o Ctohr Is aba Xe, MonAVI Ut Ce Ler Is stat ne CIs hora p Io.*

Erat is Patritus Vratislaviens. et Consiliarius Ligio-Berg. de cujus obitu scripsit Epistolam D. I. I. Grynaeus.

*Justificantes multos ut stelle in sempiterna secula erunt.*

Johanni Aurifabro Vratislav. S. Th. D. et Eccles. Hujus (Vratislav) Pastori : Acad. Witemberg. et Rosteh. quondam Professori : ante reditum vero in Patriam Samlandie Pomessianæ que in Borissia per plures annos Præsidi : viro pure Religionis studio et totius Philosophiæ, imprimis vero Mathes. ac lingg. præcip. cognitione et. vita in his terris an. 51. m. 7. d. 17. honeste et laudabiliter acta · Anno vero 1568. d. mens. Octobris. 17. superstite conjuge Sara, Joan. Heli Theol. D. filia : que quadriennio post relictis quatuor filiis et duabus filiabus diem suum obiit, feliciter et sancte mortuo : Laurentius Scholtzius Vratisl. Phil. et Med. D. socero et soerui apt. hic conditis, officiose pietatis ergo p. Anno 1590.

*In memoria æterna erit justus.*

**BRETIGNY**, en France.

En 1706, des ouvriers qui construisaient un caveau pour le comte de Fontaine-Martel dans le chœur de Saint-Pierre-de-Bretigny, ouvrirent une voûte sous laquelle ils trouvèrent deux cercueils de plomb, l'un du mari, l'autre de la femme, nommée Anne de Saint-Bertevin : celui du mari avait éprouvé l'effet ordinaire du temps, il ne renfermait que de la cendre ; celui de la femme parut plus pesant lorsqu'on le remua ; les ouvriers se hâtèrent de l'ouvrir, croyant y trouver des richesses ; ils y virent un corps dans son entier, sans la moindre corruption, et qui même avait une certaine fraîcheur et des couleurs vermeilles ; les bras étaient flexibles ; le temps avait épargné jusqu'aux rubans qui étaient autour de la tête ; le linceul était un peu roux, mais du reste il était presque entier. On remarqua seulement que la déhunte avait le bout du nez un peu noir, comme s'il eût été meurtri ; ce que l'on attribua à quelques coups que l'on avait peut-être donné à son cercueil, en voulant l'ouvrir ; on exposa ce corps dans l'église à visage découvert ; le peuple y accourut de toutes parts pendant trois jours ; les couleurs commencèrent alors à perdre un peu de leur vivacité, et les chairs ne conservèrent pas long-temps la même consistance, mais Mgr l'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles, ne donna pas le temps à l'air de déployer tout son effet sur ce cadavre qui eût été bientôt réduit en poussière ; il ordonna que l'on remit cette femme dans le caveau qui l'avait si bien conservée tout un siècle. On avait fait poser au-dessus de ce caveau une pierre carrée, sur laquelle est gravée cette inscription :

*Ci git Anne de Berthevin, dame vertueuse de ce lieu, décédée l'an 1587, et trouvée entière et sans corruption le 30 avril 1706 ;*

Mais M. de Vintimille, archevêque, l'a fait ôter.

HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*

**BRIE-COMTE-ROBERT**, au diocèse de Paris, en France.

Cette ville a produit quelques personnages distingués.

Nicolas de Braya, dont le nom doit être traduit par Nicolas de Braye, est celui qui a écrit en vers hexamètres au xiii<sup>e</sup> siècle, la vie et les actions de Louis VIII, père de Saint-Louis, qu'il dédia à son évêque Guillaume d'Auxerre, qui fut assis sur le siège épiscopal de Paris, en 1228. Son ouvrage est imprimé dans le cinquième volume de Duchesne.

Nicolas de Braye, différent du précédent, fut chanoine de Chartres sous Philippe le Bel, par lequel il fut chargé de la levée de la subvention en la sénéchaussée de Carcassonne, l'an 1314.

Thierry de Braye fut doyen de la métropolitaine de Sens sous le règne de Philippe de Valois. Son épitaphe qui est dans cette église, commence ainsi : *Ego Thierryus de Braya Comitum Roberti Paris. Diæcesis.* Il mourut en 1349.

Henri de la Mothe, curé des Saints-Innocents à Paris, sous le règne de Louis XI. Voici son épitaphe gravée sur la pierre, à un pilier contre l'église :

Cy-devant contre ce pilier

Gist avec d'autres un millier,

Henri de la Mothe, jadis

Prêtre, à qui Dieu doit Paradis,

Natif de la ville de Braye,

Contre Robert, c'est chose vraie ;

Bénéficiaire en l'Église

Saint-Benoit à Paris assise,

Et Chapelain en cette cure :

Lequel fut mis en sépulture,

L'an mille quatre cent quatre-vingt,

Le vingtième octobre compris.

L'*Index funereus* des célèbres chirurgiens de Paris fait mention, à l'an 1715, de Charles Gilles, natif de Brie-Comte-Robert, qui a eu la première dignité de leur collège, et dont l'habileté avait été connue dans les hôpitaux de Flandre et d'Italie.

(HURTAUT et MAGNY.)

**BRINDES**, au royaume de Naples.

*Colonne de la Tour de Saint-Basile.*

Illustris pius actibus atque refulgens

proto spatha Lupus urbem hanc struxit ab imo  
quam imperatores magnificè benigni

(*Card. MAL, 328,3 ; MURATORI 1903. 4.*)

**BRIOUDE**, en France.

On conservait autrefois dans l'église du convent de Saint-Julien une ancienne croix ornée de lames d'argent et de pierres, on y lisait cette inscription du xi<sup>e</sup> siècle :

In Christi nomine et in honore sancti Iuliani  
martyris hanc crucem Bernardus comes et Lint-  
gardis comitum fieri iusserunt.

(MABILLON, *Annal. Bénéd.*, t. III, p. 264 ;  
*Gallia Christ.*, SAINTE-MARTE, t. II.

p. 471; BALUZE, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. 1, p. 5 : Cardinal MAI, p. 9.)

BRISACH, dans le Haut-Rhin, en France.

*Au château.*

HANC DUX BERCHTOLDUS portam struxisse no-  
[tatur].

A quo pro fraude Burgundia depopulatur.

Circa Annum Christi m. c.

(GROS, *suppl. aux inscr. de Bâle*, p. 494.)

BRISTOL, en Angleterre.

*Épithaphe découverte à Bristol (1749) dans la Meeting-House des Quakers :*

Reynald. Tolde : gist : ici : deu : de : sa : alme  
cit merei.

(*Septuleral Monuments*, t. 1, p. cix, 40.)

BRUGES, en Flandre, Belgique.

I.

*Épithaphe de Charles, duc de Bourgogne.*

Cy gist treshault trespuissant et magnanime Prince Charles Duc de Bourgoigne, de Lotbryck, de Lymbourg, Lyxembourg etc. Malines, lequel estant grandement doüe de force, constance et magnanimité, prospera long temps en hautes entreprinses batailles et victoires tant à Montleheri, en Normandie, en Artois, en Liege que aultre part, jusques à ce que fortune luy tournant le dos, l'oppressa la nuit des Roys 1476. devant Nancy, le corps duquel deposité audict Nancy fust despris, par le treshault trespuissant et tresvictorieux Prince Charles empereur des Romains, 5<sup>e</sup> de ce nom son petit neffe heritier de son nom, victoires et Seigneuries, transporté à Bruges, ou le Roy Philipp de Castilla, Leon, Aragon, Navarre etc. fils dudict Empereur Charles la fait mettre en ce tombeau du costé de sa fille et unique heritiere Marie femme et espouse de treshault et trespuissant Prince Maximilian Archiduc d'Autriche, depuis Roy et Empereur des diets Romains. Priions Dieu pour son ame. Amen,

(GROS, *app. aux Epit. de Bâle*, p. 323.)

II.

*Épithaphe de Jean Huysden.*

Dvm multis annis vixisset hic graduatus

Tandem Præfatus hujus templi bene gratus,

Vitam finiuit, et regna superna petiuit,

Anno milleno Domini D. quater quoque deno,

Bis mensis Februarii : sis memor, Alpha, sui.

(LABBE, *Theas. epit.*, p. 404.)

III.

*Épithaphe de Jean Vischer.*

en son Eglise de Saint-Donatien.

Siste gra lum; he is Viator, et quid mundus est,

Andi : Theatrum, in quo peragitur fabula,

Personæ ubi nunc vna, nunc est altera.

Abi. Ioannes Vischer hoc dixi. Vale.

(LABBE, p. 405.)

BRUNDISCH, comté de Suffolk, en Angleterre.

*Épithaphe d'Edmond de Brundisch (en habit de prêtre).*

Sire Esmounde de Brundisch jadis persone Del

Eglise de Castie gist icy. Dieu de Salme est

merey.

(*Septuleral Monuments*, t. 1, 218.)

BRUNOY, département de Seine-et-Oise, en France.

L'antiquité de ce lieu est très-constante par les monuments de l'abbaye de Saint-Denis, où il en est fait mention dès le vi<sup>e</sup> siècle de Jésus-Christ. Le livre des *Gestes du roi Dagobert*, composé par un moine de ce monastère, après avoir parlé du testament de ce prince, dont on place la mort à l'an 638, dit qu'il n'oublia pas son patron particulier saint Denis, et qu'il lui légua *villam nomine Brannadum*; et dans ce testament, cette terre est désignée dans la Brie, *villam Brannate in Briegio*.

Le bâtiment de l'église de ce lieu est de différents temps. Le chœur est du xiii<sup>e</sup> siècle, comme le désignent quelques piliers. Il est voûté et finit en demi-cercle. La nef n'est ni aussi ancienne ni aussi solide. A la tour, qui finit en pignons, est une inscription qui commence par ces mots :

L'an mil v. c. xxxix le xii mo. de lung fut possé  
la première pierre par noble Dame Françoise de  
Rouy, veuve de défunt Messire sieur de Launay  
en son vivant.

A l'un des piliers du bas de cette tour par le dehors, se voit un écusson penché avec huit coquilles, et la barre du petit écu est en bosse; et à l'autre pilier de la tour est un autre écu droit.

L'église est sous le titre de Saint Médard, évêque de Noyon. La cure est à la pleine collation de l'Ordinaire, et le curé est gros décimateur.

Tout le monde sait les dépenses considérables que M. le marquis de Brunoy a faites dans cette paroisse, après la mort de M. de Montmartel, son père. Ce jeune seigneur n'a rien ménagé pour la magnificence des solennités des grandes fêtes, qui se célèbrent dans l'église catholique, et il serait difficile de faire l'énumération de toutes les œuvres pies qu'il y a faites. L'église de Brunoy lui est redevable d'une infinité de beaux ornements d'étoffes riches, d'un dais de fer; chef-d'œuvre de serrurerie, sorti de la main du sieur Girard, et que l'on estime valoir 30,000 liv. sans la dorure; d'un soleil de grand prix, pour exposer le saint-sacrement, et d'autres effets sans nombre. Il n'a pas moins enrichi le village par la magnifique procession du Saint-Sacrement, qui s'y est faite pendant plusieurs années consécutives le jour de la Fête-Dieu, pour laquelle il faisait venir de Paris jusques à trois cents ecclésiastiques, dont le plus grand nombre était

revêtu de chasubles et de chappes plus belles les unes que les autres, et qu'il louait à grands frais. On pourrait dire qu'il n'y a point de seigneur qui ait fait tant de bien à sa paroisse, qu'en a fait M. de Brunoï à la sienne.

A quelque distance de Brunoï, et dans la forêt de Sénart, est un monastère de religieux camaldules, qui se consacrent à la vie héréditaire. Ils furent institués au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, par saint Romuald, et furent appelés Romualdins; dans la suite, on les nomma Camaldules, de Camaldoli, en Toscane, où ils furent d'abord établis, et qui est encore le chef-lieu de cet ordre.

En 1634, Louis XIII leur accorda des lettres patentes, pour leur permettre de demeurer en France; et en 1650, ils vinrent au nombre de quatre ou cinq s'établir dans la Brie, et se placèrent sur une montagne appelée Mont-Ety, qui est du diocèse de Paris, dans l'archidiocèse de Brie. Ce fut le duc d'Angoulême, alors seigneur de Grosbois et d'autres lieux circonvoisins, qui leur accorda cette retraite. Ils n'y restèrent qu'environ un an, et passèrent ensuite sur le territoire de la paroisse d'Hière, où ils sont encore aujourd'hui. Cette retraite est dans la forêt de Bouron.

On voit par quelques monuments que différentes personnes de considération, animées de l'esprit de retraite, se sont retirées dans cette solitude, pour s'y édifier par la vie exemplaire de ces saints religieux.

En 1691, M. de Ficubet, conseiller d'Etat, et chancelier de Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, se retira dans une maison de l'enclos des Camaldules, et y mourut en 1694. Voici son épitaphe: elle est du célèbre abbé Anselme, prédicateur du roi

Justitias                      Judicanti.  
A.                                      Ω.

Exspectat hic donec veniat immutatio sua illustrissimus vir DD. *Caspard de Ficubet*, consistorianus Comes Theresiae Austriacae, Ludovici Magi conjugis Cancellarius, quo non habuit patria cariorem civem, toga praetarius lumen, saeculum praestantius ingenium, optimus quisque paratorem amicum qui natus in magnis divitiis, Vagatus per varia oblectamenta erectus ad multos honores, dum in Republica magna obtineret, maxima sperare posset, dixit: vanitas vaicitatum et omnia vanitas, utque vera post vana quaereret, hanc in solitudinem, ubi veritas loquitur ad cor sumptis columbae pennis advolavit, ibique piorum Ascetarum exemplis excitatus, turmis pauperum quos liberis carens, pro liberis habuit cinetus, per multos labores doloresque bajulans sibi crucem in studio penitentiae giganteo passu cucurrit. Quo cursu consummato bravium accepturus, obiit iv idus septembris, anno salutis M. D. C. XCV, aetatis LXVIII. Manus amica publicis votis, non modestissimi viri voluntati obsequens, id enim voverat, *posuit*.

M. Bachelier, gentilhomme attaché au

roi de Pologne Sobieski, et employé par ce prince dans différentes affaires, tant politiques que militaires, choisit le couvent des Camaldules pour sa retraite, et y mourut en 1707, après 14 ans passés dans les exercices de la pénitence la plus austère. Son épitaphe est énoncée en ces termes:

ÆTERNÆ MEMORIÆ.

*Luce Bachelier, Equitis*

Domini in Clotomont *Joannis*

*Sobieski*, Polonorum Regis,

Bellis expeditionibus Comes

Assiduus, et ab ipso ad summum

Pontificem Innocentium undecimum,

Et ad Republicam Venetam

Extra ordinem Legatus; tandem

Hunc in Eremum transfugit,

In quo cum quatuordecim annis

Quasi unus ex solitariis vixisset,

Etiam voluit tumulari.

Obiit die 28 Aprilis, anno salutis 1707.

M. de la Bourdonnaye, magistrat distingué par sa naissance, son mérite, et les emplois de confiance dont il fut honoré par le roi, voulut aussi terminer ses jours dans cette sainte retraite, où il mourut le 27 août de l'année 1726. On lit sur sa tombe, l'épitaphe suivante:

Hic

Quicquid habuit mortale, deponi voluit *Yvo-Maria de la Bourdonnaye*.

Gente satus apud Armoricos antiqua nobilitate Ecclesiae, Militiae, Toge honoribus decorata, magni vir ingenii, majoris animi, quem nec spes unquam nec metus inflexit primum in Armorica Curia cum Patre Senator; deinde Libellorum supplicium Magister ad Pietones, ad Normanos Superiores, ad Aquitanos, ad Aurelianenses Missus Dominicus Regias rationes sic curavit, ut Regi et Plebi satisfaceret, egenorum pater, vexatorum hostis, sui desiderium discedens ubique reliquit, nil retulit praeter popolorum amorem et vota. Denique Consistorianus Comes postquam cum familiis justitiae inelictis, Ormessonibus, Talonibus affinitates optatas contraxisset, sibi et Deo in hoc secessu unice vacans, fidei quam illabatam retinuerat, pietatis a qua nec inter saeculi illecebras unquam recesserat, patientiae, visu deficiente, exercite premium obtinuit, felicem ad Deum transitum anno millesimo septingentesimo vigesimo sexto, die vigesima septima mensis augusti. Anno natus septuaginta tres *de la Bourdonnaye*, Libellorum supplicium Magister, filius. *D'Ormesson*, Comes Consistorianus, et rei aeriariae, Praefectus, gener, parenti optimo moerentes posuere.

On voit dans le cimetière de cette communauté, un monument élevé à la mémoire de François-Léopold de Ragotski, prince de Transylvanie.

Le nom de Ragotski s'est rendu redoutable en Allemagne, par les mouvements que

les princes de cette maison excitèrent en Hongrie dans le xvii<sup>e</sup> siècle. La crainte que l'on eut que le prince dont il s'agit ici ne suivit les traces de ses ancêtres, déterminâ l'empereur à le faire arrêter.

Il fut mis en prison à Neustad, en 1701 : on l'accusait alors d'avoir voulu soulever la Hongrie contre l'empereur. Il se sauva de prison quelques mois après, et se retira d'abord en Pologne, d'où il alla se mettre à la tête des mécontents de Hongrie. Cette démarche lui attira de nouveau l'indignation de l'empereur, qui lui fit faire son procès : par un jugement prononcé par le conseil impérial, du mois d'avril 1703, Ragotski fut condamné à avoir la tête tranchée, et en même temps déclaré déchu de tous ses titres, et privé de ses biens.

Ragotski, loin de paraître s'inquiéter de ce rigoureux jugement, continua ses hostilités contre l'empereur, et lui fit la guerre avec quelques succès. Les Hongrois, pour reconnaître ses services, le proclamèrent protecteur de la Hongrie et prince de Transylvanie. Cela se passa en 1704 : ces mêmes titres lui furent confirmés de nouveau par les Etats de Hongrie, en 1707.

Quelques années après, les affaires changèrent de face. Les Hongrois s'étant accommodés avec l'empereur, le prince Ragotski se réfugia en France, sous le nom de comte de Saaron, et eut l'honneur de saluer Louis XIV, le 13 février 1713. Ce fut alors qu'il se mit en retraite aux Camaldules, où il passa quelques années dans une profonde retraite, paraissant ne s'occuper que de la grande affaire de son salut : mais dans le temps qu'on le regardait comme un homme absolument détaché de toute idée de fortune, il partit subitement et se rendit à Marseille, où il s'embarqua le 14 septembre 1717. Il alla mouiller aux îles d'Hières, où il avait un rendez-vous avec l'ambassadeur du Grand-Seigneur. Il mit à la voile dès le lendemain de son arrivée, et se rendit à Gallipoli, où il arriva le 10 octobre : il fut reçu partout en prince souverain, par ordre du Grand-Seigneur, et fit une entrée solennelle à Andrinople, le 18 du même mois. Il méditait sans doute encore quelques grands projets ; mais les conjonctures ne lui permettant pas de les exécuter, il se retira à Rodoste, ville située sur les bords de la mer de Marmora, entre les Dardanelles et Constantinople, et y vécut paisiblement pendant plusieurs années, estimé généralement de tous ceux qui avaient occasion de le pratiquer. Il mourut le 8 avril 1733, âgé d'environ 56 ans.

Ce prince, quoiqu'éloigné de France pendant plusieurs années, se ressouvait toujours avec plaisir du séjour qu'il avait fait dans la maison des Camaldules, et il en donna des preuves, en ordonnant que son cœur leur fût envoyé, pour y être inhumé dans le cimetière de ces saints religieux. Ses ordres furent exécutés, et ce gage de son amitié fut remis entre les mains de Dom Machaire Pen, majeur ou général de cet or-

dre. Il l'était déjà dans le temps que le prince avait demeuré aux Camaldules, et ils s'étaient liés ensemble de l'amitié la plus tendre, fondée sur l'estime réciproque qu'ils avaient l'un pour l'autre. Le pieux solitaire avait eu dessein dès lors de faire élever une espèce de monument, pour conserver à la postérité la mémoire du séjour que le prince avait fait dans cette retraite, et de la conduite édifiante qu'il y avait tenue ; mais ce prince s'y opposa fortement, et il fallut renoncer à ce projet. La mort de Ragotski leva, dans la suite, cet obstacle ; et lorsque son cœur eut été déposé aux Camaldules, Dom Machaire eut la liberté de donner des preuves solennelles et permanentes de son attachement pour cet illustre ami. Il fit donc élever le monument que l'on voit dans le cimetière de cette maison, et il y fit graver l'inscription suivante :

In hujus cœnobii cœmeterio jacet cor sanctissimi Francisci H. D. G. Sa. Rom. Imp. et Transilvanie Principis Ragotski, Patium Regni Hungarie Domini, Sæcularumque Comitum, etc. Qui miro divinæ Providentiæ ordine, per varia vitæ discrimina ductus, in Domino requievit Rodostii ad Propontidem, anno salutis mundi 1755, die 8 mensis aprilis, ætatis suæ 59. Pro grati animi monumento, ipsi, dum viveret nolenti serenissimo, repugnantique præ modestia Principi, post mortem R. P. Macarius Pen, Camaldulensium Major, Eremique hujus Prior, hunc posuit lapidem. Anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo septimo.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*)

BRUXELLES, en Belgique.

*Épitaphe d'Alex et d'Henri III de Lorraine son mari.*

Cette épitaphe se trouve dans le cloître des Dominicaines d'Onderghem près de Bruxelles, ou, suivant d'autres, dans l'église des Dominicains de Louvain.

Hic subtus jacet Dominus Henricus hujus nominis Tertius, Princeps illustris, Dux Lotharingiæ et Brabantie sextus, hujus Claustrii fundator, ac totius fundi dator, qui obiit anno 1260. ultima die Februarii.

Hic jacet Domina Aleidis de Burquahia Ducissa ejus uxor, illius claustrii d'Ouderghem pia fundatrix, necnon Ordinis Prædicatorum benigna amatrix, que obiit anno Domini 1275, die 25. Octobris.

(LABBE, *Theat. Epit.*, p. 562.)

BUCHWORTH, en Angleterre.

*Épitaphe trouvée à Buchworth peut être d'un ancien recteur.*

Vous qui par ici passés pour l'âme à Grace verrose merci lui praes.

(*Sepulchral monuments* t. I, pl. iv. p. cix, 7.)

BULLIFORD, abbaye en Irlande.

Phelip de la chapele ghit ici. Deu  
de sa alme eyig merci Pate [r noster].

(*Transact. philosophiques*, abrégé, trad.  
Franç., *Ant. beaux arts*, t. 1, 1789;  
*Mém. de la Soc. archéol. du Midi* t. III,  
p. 245.)

M. l'abbé Texier, dans son savant *Manuel d'épigraphie*, a consacré à l'inscription précédente cette dissertation.

« En 1700 un antiquaire anglais J. Hicks trouva dans l'abbaye de Bullifort, en Irlande, une inscription en vieux langage français. Cette inscription curieuse fut publiée dans les *Transactions philosophiques* (t. 1, pl. 1 p. 143 de l'abrégé français); la voici :

PHELIP : DE : LA : CHAPELE : GHIT : ICI : DEU :  
DE : SA ALME : EYIT : MERCI : PATE :

« Comme on le voit, chaque mot est séparé du précédent par trois points.

« Dans l'impossibilité d'expliquer le dernier mot, les *Transactions* lisent ainsi ;

*Phelip de la Chapete ghst ix, Deu de sa alma eyit  
MERCIPTE.*

« Nous ne relevons pas toutes les fautes d'orthographe de cette copie ; nous constatons seulement la fusion de deux mots bien distincts et la suppression d'un *a*, fusion et suppression auxquelles nous devons le mot *mercipte*, qui n'exista jamais et dont l'introduction détruit la rime.

« Un savant antiquaire moderne, M. de Castellane (*Mém. des antiq. du Midi*, III, 275), lit en recitillant la version anglaise ;

Phelip de la Chapele ghit ici Deu  
de sa alme eyig merci, page

« Il avoue ne rien comprendre à ce dernier mot. Grâce à la gravure anglaise, il est facile de reconnaître que les deux lettres dont M. de Castellane fait des G sont simplement des T, et, ceci noté, nous lisons sans ambages, sans difficulté :

Phelip de la Chapele ghit ici, Deu  
de sa alme eyit merci Pate [r noster].

« Vingt inscriptions du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle, contemporaines de celle-ci et publiées par nous, se terminent par la même formule.

« On nous permettra une autre rectification. En 1846, M. Jules Courtet, sous-préfet de Die, découvrit dans le pinnacle de l'église de Saunanes une cloche portant la date de 910. Cette découverte était fort intéressante ; mais M. Didron, secrétaire du comité des arts, exprima des doutes bien légitimes sur l'authenticité de cette date. Sur sa demande un dessin accompagné d'un estampage montre bien :

REX : VLIT : (VEHIT) I : (in) pace :

DEUS : HO : (HOMO) FACTUS : LSI :

A : D (?) CCCC X

« Mais les caractères sont du XIV<sup>e</sup> siècle. Reste à expliquer la date apparente 910, fondue en caractères du XIV<sup>e</sup> siècle ; nous croyons être sur la voie de l'explication véritable. Nous remarquons d'abord que ces caractères ont été obtenus par le procédé moderne ; l'identité des mêmes lettres prouve que le

fondeur s'est servi de lettres coulées en cire qui, placées sur la chemise, ont fondu au feu, et fait place plus tard au métal. Pour ajuster ces types, le fondeur, afin d'obtenir des lignes exactement parallèles, a couché sur le flanc les caractères qui n'auraient pas continué la ligne horizontale ; dès le second mot, nous trouvons une lettre ainsi disposée : c'est le T du mot *venit*. Le prétendu D de la date n'est donc qu'une M en gothique arrondi, posée sur le côté droit (1). »

BURES, département de Seine-et-Oise, en France.

Dans le côté droit du chœur de l'église de ce village, entre les deux premiers piliers, est un mausolée sur lequel sont représentés à genoux, en pierres, et de la hauteur naturelle, Antoine de Chaulnes, seigneur de Bures, et Françoise Arnault, sa femme, à sa gauche ; et au bas dans les deux côtés, se lisent deux inscriptions, que l'on assure avoir été composées par le cardinal Duperron.

On voit sur un marbre noir, au-dessous de la femme, les lignes suivantes :

Cousorte vite, imo vita ipsamet mea . . . .  
. . . . .

Francisca sive Arnalta Avarico Biturigum oriunda, quæ Parisiis ultima fato concessi anno ætatis 57 primi mensis 1585.

Au-dessous du mari :

DEO MAXIMO.

Antonio de Chaulnes, ærarii bellici abstinentissimo et Censori æquissimo, plurimarum aliarum dignitatum tractatione clarissimo, viro civique optimo, qui talem potius esse quam dici aut videri semper tenuissime studuit, uxore castissima, vii ingenuis liberis, amicorum multitudine, et re bene parta felicissimo, ipsi liberi propter orbitalem infelicissimi PP. obiit xx octobris 1595, præteriens annos LV.

En face est attachée au pilier du chœur une plaque de cuivre contenant seize vers français, composés par Jean Arnault, frère de la défunte, ainsi qu'il est marqué au bas. Cet Antoine de Chaulnes était natif d'Auxerre. L'épithaphe de ses ancêtres s'y lit encore sur le vitrage d'une chapelle de la paroisse de Saint-Eusèbe (HURTAUT ET MAGNY).

BURGOS, en Espagne.

*Monastère San Pedro da Cardenas, au diocèse de Burgos.*

ERA DCCCLXXII. III. F. VIII idus ag. adhsa  
est karadigita

et interfecti sunt ibi per regem Zephau

CC. monachi

de grege Domini in die SS. martyrum

Iusti et Pastoris.

*Cardinal Mai*, 387, 1; *FLORUZ, Spaña Sagrada*, t. XXVII, p. 223.)

(1) *Manuel d'Épigraphie* de M. l'abbé TEXIER, page 17.

BUTRI, château près de Bologne, Etats Romains.

Sur une croix de bronze, dans l'église Sainte-Julienne.

Inscription de l'année 887.

In. n̄. dñi. mri. mv. xxi. tempore. dñm. Illudovicus. et. Illotarius. eius. filio. an. imperii.

eorum. xpo. iuvante. quarto. decimo. et. sexto. die. octavo. me. novemb. per. ind. sexta. (1)  
Petrus. presbiter. fieri. roga.

(*Cardinal MAI*, p. 4; *MURATORI, Inscriptio-*  
*tions*, p. 1924. 7; *Antiquités d'Italie*,  
t. V, p. 554.)

## C

CABASSE, près de Brignolles, département du Var, en France.

Sur une pierre miliare.

Imp. Coes.

Fl. Val.

Constantino

P. F. A.

. . . . .

. . . . .

nepoti

divi Constanti

aug. pii

filio.

xxxiii

(*Cardinal MAI*, 250, 1; *MUR.*, 463, 7; *BOURQUELOT, Inscriptio-*  
*ns antiques de*  
*Nice, de Cimiez et de quelques lieux*  
*environnants*. Paris, 1850, p. 102.)

CABRA, près de Cordoue en Espagne.

Au cimetière de l'église Saint-Jean, sur un autel carré.

†

Ara

sc̄a

Dñi

†

consecrata est

baselica haec

sc̄ae Mariae

H. kl. iunias

E. DCXXXVIII.

†

Dedicavit

hanc aedem

D̄ M̄ S̄

Bacauda

eps̄ eps̄.

†

Fundavit eam

altissimam

per Eulaliam.

et filium eius

Paulum mo-

nachum.

(*Cardinal MAI*, p. 162; *FLOREZ, España*  
*Sagrada*, p. 33, 34, t. VII.)

CAEN, département du Calvados, en France.

Épitaphe de Mahaud ou Mathilde, femme de G. le Conquérant, enterrée à Caen, au monastère de la Sainte-Trinité, 1086.

En vers léonins.

Egredie pulchri tegit haec structura sepulchri  
Moribus Insignem, germen regale, Mathildem.  
Dux Flandrita pater huic extitit hadala mater,  
Francorum gentis Roberti filia regis  
Et soror Henrici regali sede potiti  
Regi magnifico Willermo juncta marito,  
Presentem sedem, presentem fecit et aedem,  
Tam multis ferris quam multis rebus honestis,  
A se ditatam, se procurante dicatam.  
Haec consolatrix miserum, pietatis amatrix,  
Bonis dispersis pauper sibi dives egenis.  
Sic infinita petiit consortia vitae,  
In prima mensis post primam luce novembris.

(*Sepulchral Monuments of the Great-Britain*, t. I, p. 13.)

CAGLIARI, en Sardaigne.

### I.

Crypte de l'église de Saint-Antiochus, dans l'île Sulco.

† Aula micat ubi corpus beati sancti

Antioei quiebit in gloria.

Virtutis opus reparante ministro.

Pontificis XPI. Sic decet esse domum

Quam Petrus antistes cultus splendore

Renobabit marmoribus titulis

Nobilitate fidei dedicaturus

xii. k. Februs (sic).

(*Cardinal MAI*, p. 95; *MURATORI*, p. 1829,  
6; *BONFANTI*, p. 154; *ESQUIVEL*, p. 106;  
*BOLLANDISTES*, t. V, mars, p. 221.)

### II.

Chez les PP. Mineurs, au bourg de Stampace.

SS. DD. NN.

Claudi us . . . . . us

(1) *Indictione sexta* répond à l'année 887.

prudenti modo  
conlocavit.

(*Cardinal Mai*, 338, 4; *MURATORI*, 266, 2.)

#### CAMBRAI.

*Építaphe de Pierre d'Ailly, cardinal de Cambrai.*

Mors rapuit *Petram*, *petram* subjít putre corpus,  
Sed *Petram Christum* spiritus ipse petit.  
Quisquis ades precibus fer opem, semperque me-  
[mento,  
Quod præter mores omnia morte cadunt.  
Nam quid amor *Regum*, quid opes, quid gloria du-  
[rent,  
Aspicias, hæc aderant nunc mihi, nunc abeunt.  
(*LABBE, Thes. Epitaph.*, p. 116.)

#### CAMBRIDGE, en Angleterre.

Hic situs est Doctor Whitakerus, Regius olim  
Scripturæ interpres : quem ornabat gratia lingue  
Judicæ acies, et lucidus ordo : memorque  
Pectus, et invictus labor, et sanctissima vita.  
Una sed enituit virtus rarissima tantas  
Ingenii inter opes submissio candida mentis,  
Hujus Gymnasii super annos octo magister  
Providus, et recti defensor, et ultor iniqui.

Obiit anno Sal. 1535. 4 Decemb. ætatis 47.

(*Gros, Suppl. aux Epit. de Bale*, p. 387.)

#### CAMPO, Portugal.

D. N.  
Imperatori  
semper aug.  
Maximo  
Magnentio  
terra mariq.  
victori Prov.  
dedicaverit.

(*Cardinal Mai*, 257, 4; *MURATORI*, 1993,  
3; *MASDEU, Hist. Hisp.*, t. II, p. v,  
p. 330.)

#### CANGAS, bourg de la Galice, en Espagne.

*Ancienne inscription dans l'église de Sainte-Croix.*

Resurgit a preceptis divinis hæc macina sacra  
Opere suo comptum fidelibus votis.  
Perspicue clareat hoc templum obtutibus sacris  
Demonstrans figulariter signaculum alme crucis.  
Sit christo placens hæc aula ob crucis tropheo  
[sacrata]  
Quam famulus Tafila sic condidit fide provata,  
Cum Troiliuba conjuge ac suorum prolium pignera  
[nata.]  
Quibus, Christe, tuis numeribus sit gracia plena,  
Ac post hujus vite decresum perveniat miseri-  
[cordia longa.]

Hic valeas kimo sacerdas ut altaria Christo  
Diei revolutis temporis annis cœc.  
Seculi etate porrecta per ordinem sexta.

(*Cardinal Mai*, p. 89; *MORATI'S, lib. XIII,*  
cap. 9.)

CANOSA, dans la terre de Bari, au royaume de Naples.

#### I.

On lit des deux côtés, sur une colonne, non loin de la ville

Valerio Constantino  
pio fel. invicto aug  
Cons. III imp. VII. P.P.  
procos.

(*Cardinal Mai*, 230, 4; *CHAUPY, t. III,*  
p. 499.)

—

#### II.

*Devant la porte de la ville.*

A gauche.  
DDD. NNN. FFF.  
Theodosio  
Arcadio  
et Honorio  
dono rei publicæ  
natis.

A droite.

Vortumno sacrum  
P. Curtius P. F. Salaxus  
P. Pitius L. F. III vir  
de munere gladiatorio  
ex S. C.

(*Cardinal Mai*, 269, 6; *MURATORI*, 1988,  
12, 13.)

—

#### III.

*Sur un arc au milieu de la place.*

Inclite venerande-  
que memorie viro  
Flavio Theodosio  
genitori domini  
nostri invictissimi  
perennisque principis  
Theodosii perpetui aug  
cujus virtute felicitate  
iustitia et principatu  
terrarum orbis  
retentus, statuum  
equestrem subauratam  
Apuli et Calabria  
pro voto et devotione  
posuerunt  
curante ac perficien-  
te Flavio Sexione  
viro perfectissimo  
correctore Apulie  
et Calabria

(*Cardinal Mai*, p. 270; *RAYÈS, etc. III,*  
62; *PRATILLI, p. 522; CHAUPY, t. III,*  
p. 506.)

CAPO D'ISTRIA, en Illyrie, empire d'Autriche.

*Eglise de Sainte-Marie.*

Sur un tombeau de marbre.

Hanc patriam serva Nazari sancte gubernas

Qui pater et rector Justini diceris urbis.

(*Cardinal MAÏ, 394, 5; UGHELLI, t. V, p. 381.*)

CAPOUE, au royaume de Naples.

I.

*Dans l'église de Santa Maria della Sorresca.*

Ego Johannes imperialis

patritius filius dñi

Docivili ypata a fun

damentis edificavi.

*Sur la tour du clocher de la petite église.*

Hoc edificium feci ego Johannes

imperialis patricius filius domini

Docivili, qui in traiecto

flumine post dissipationem

Agarenorum reaedificavi hanc

venerabilem inclitam domum

Etiandio (1) turrem dilecto filio

meo Docivili ypata donavi

(*Cardinal MAÏ, p. 94, 95; GESNARD, via affia, p. 166.*)

II.

*Au grand temple à la porte au nord.*

Hoc pius antistes cleri lux osso paravit

Ecclesiaeque pater resmores amplificavit.

(*Cardinal MAÏ, 85, 4; voyez CIAMPINI, Vetera monum., t. II, p. 167; MURATORI, Antiq. Italiae, t. III, p. 701.*)

III.

*Dans l'église détruite de Saint-Jean des Nobles-Hommes.*

Me tibi, Johannes XPI precursor Idulfus,

hujus ecclesiae sacer et archipreviter ante

Offero: tu cineres serva, tu criminis umbras

Terge, ut ab altitono veniam merar: miserere

Et celi lucem post ignem tenebrarum. Amen.

(*Cardinal MAÏ, 102, 2; PRATILLA, Hist princip. Longob., t. III, p. 324.*)

IV.

*Vieille inscription près de la basilique Constantinienne.*

..... ecius alb .....

..... n. cons .....

..... ilicam .....

..... barba .....

..... ionib .....

(*Cardinal MAÏ, p. 123; PRATILLA, Consol. della Camp., p. 117.*)

(1) Origine du mot vulgaire *Eziandio*.

V.

*Eglise de Saint-Vincent.*

Fl. Auicio Basso V. C. cons. Camp.

viro integerrimo indulgentissimoq.

qui liberalitate summa forum

thermas et portic. sac. basil. column.

. . . sua impensa . . . curav.

ordo et populus capuensis.

(*Cardinal MAÏ, 280, 2; PRATILLA, p. 92.*)

VI.

*Socle trouvé entre Capoul et Sinuessa, près du Voltorno, dans le pays dit Majorite. Lettres grossières.*

AETERJ.

Minucio Aeterio

fabente majestate

Dei tractatum mensib-

us nostris erit merita ejus

omnibus onoribus gestis patrie

nostre etiam et in urbe sacra admi-

nistrationem administravit digno pa-

trono cento auri statuam . . . . .

sed . . . . . ponend . . . . . cens . . . . .

e . . . . . VI Idus maias Lupieino et

VI . . . . . VV . . . . .

(*Cardinal MAÏ, 285, 1; PRATILLA, v. A., p. 233.*)

VII.

*Eglise Saint-Barthélemy.*

C. Minucio Aescerio Sen. Industrio viro cunctus

populus civitatis Foropopiliensium tuis

patriae nostrae genetalis indicat majorem hono-

rem dignus curiae et populi patronus filios pri-

mos in ordine nepotes diem magistratuos juri

veniam accepisti sibi digno patrono unitus po-

populus una cum liberis nostris statuam loco

celeberrimo patriae nostrae ponendam censue-

runt . . . ded . . . a . . . n . . . o . . . i . . . os . . . æ

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

. . . . .

1266. — *Eglise Cathédrale de Saint-Nazaire.*

Titulus monumenti venerabilis patris Guillelmi

Radulphi, Dei gratia Carcassonenensis episcopi

qui presentem capellam construxit et in ea

sacerdotem instituit. Sedit autem in episco-

patu annis XI, diebus XXV, et deficiens obiit

in senectute bona et misericordia uberi, anno

Domini MCCLXVI, VI Feria, kal. octobris hora

vespertina.

On avait toujours ignoré la date de la mort de cet évêque, lorsque l'inscription fut découverte en juin 1839.

(*Mém. de la Soc. Archéol. du Midi*, t. IV, p. 298.)

## II.

### Troisième siècle. — Sous le Porche de l'église de Saint-Vincent.

Benedictum sit nomen domini nostri Dei Jesu Christi et sancte virginis matris ejus amen. Hic est Tinnulus Bartholomei Eudardi et Guillelmi Eudardi fratrum notariorum carcassonnensium, quorum anime per Dei misericordiam requiescant in pace. Amen.

(*Mém. de la Soc. Archéol. du Midi*, t. IV, p. 300.)

Nous voudrions pouvoir donner ici en entier le *Précis des monuments de Carcassonne* que a publié M. Gros-Mayrevieille, président de la Société des arts de Carcassonne. Pour la clarté, la concision et la sécheresse, ce précis est un modèle parfait. Nous ne pouvons qu'en détacher quelques paragraphes relatifs aux monuments religieux de Carcassonne.

#### VILLE-HAUTE.

##### *L'église Saint-Nazaire et Saint-Celse.*

L'église Saint-Nazaire et Saint-Celse est située dans la partie méridionale de la Cité ; elle était la cathédrale du diocèse de Carcassonne avant le rétablissement du culte en France. L'édifice que nous allons décrire a été construit sur la place où était la première église bâtie dans la Cité, et qui fut démolie pendant le XII<sup>e</sup> siècle. Ce monument a aujourd'hui la forme d'une croix latine, dont le sommet est tourné du côté de l'est ; sa longueur, depuis l'abside jusqu'à l'extrémité des nefs, est de 59 mètres ; la largeur des trois nefs réunies est de 16 mètres, la longueur des transepts de 36 mètres. Deux tours octogones, remarquables de légèreté et de grâce, flanquent l'abside, surmontée d'une balustrade, et ornée de modillons historiés, dispositions fort rares dans les monuments de cette époque ; deux portes principales s'ouvrent au nord, l'une aboutissant aux nefs, l'autre aux transepts ; une petite porte à plein cintre au fond de l'église où s'élève un clocher de construction moderne ; tel est l'ensemble de l'extérieur.

On entre par la porte principale, qui est à plein cintre, avec ses colonnettes et des chapiteaux historiés dans le style roman du XII<sup>e</sup> siècle, sauf deux colonnettes et les chapiteaux de marbre qui les décorent, lesquels proviennent d'un autre monument. En entrant dans l'église on est frappé par la différence que présentent deux genres bien tranchés d'architecture. La grande nef et les deux nefs latérales sont soutenues par des piliers ronds ou carrés avec colonnes engagées, surmontées de modillons, de damiers, de palmettes, d'oiseaux, etc. La nef et les bas-côtés étaient terminés par trois absides

semi-circulaires avant la construction du chœur actuel. L'édifice avait autrefois la forme d'une basilique : il fut consacré par le pape Urbain II, lors de son passage à Carcassonne, au mois de juin 1096. Après les premières croisades l'imagination des peuples avait été exaltée par le spectacle de l'Orient, les églises romanes parurent tristes et sombres. Saint Louis, sensible aux vœux du chapitre et de la population, concéda gratuitement un espace de terrain pour agrandir l'église. On fonda alors les transepts et le chœur, qui ne furent terminés que sous l'épiscopat de Pierre et de Rochefort (1301-1321).

On admire l'abside légère et ornée de vitraux peints, avec des transepts divisés chacun en trois parties. A l'extrémité du transept nord-est trouve une porte en ogive richement décorée à l'extérieur, désignée sous le nom de Porte-des-Morts, et au-dessus de laquelle brille une rose qui a son pendant vis-à-vis. En entrant dans l'abside on a à droite et à gauche deux sacraires construits en magnifiquement pierre, et ornés de sculptures. L'abside est tellement légère qu'elle semble percée à jour ; on a cependant placé auprès des piliers qui séparent les lancettes les statues du Christ, de la Vierge, des douze apôtres, du patron de l'église et du fondateur du sanctuaire ; ce sont là autant de chefs-d'œuvre de la sculpture du XIV<sup>e</sup> siècle. Tout le chevet est aussi construit en pierre de taille et enrichi de plusieurs morceaux de sculpture remarquables.

Après ce coup d'œil général, nous allons parcourir les chapelles en particulier. Pour procéder avec ordre, nous commencerons par la première chapelle qui se trouve à gauche en entrant par la grande porte à plein cintre, et nous suivrons le pourtour intérieur du monument.

##### Chapelle Saint-André, aujourd'hui Saint-Antoine.

Cette chapelle, dont l'architecture rappelle le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, tire son nom de son fondateur ; André Calvières, riche prébendé de la cathédrale, légua les sommes nécessaires pour sa construction et son entretien. L'autel était en très-mauvais état en 1734, époque de la visite pastorale, faite par l'évêque de Besons ; cependant elle avait alors sa forme primitive. Aujourd'hui elle est divisée en deux parties. En faisant disparaître les mortiers et les plâtras dont on a recouvert les deux colonnes torses de l'entrée, on dégagerait une gracieuse chapelle bâtie, il est vrai, postérieurement à la porte ogivale de l'église, et un peu trop près de la porte romane, mais avec un certain goût et de manière à ne pas masquer les vitraux de la chapelle Saint-Jean.

##### Chapelle Saint-Pierre, Saint-Pierre et Saint-Paul, aujourd'hui Saint-Jean.

Après avoir fait quelques pas, on entre à gauche dans une chapelle, bâtie en 1321, où se trouve le tombeau de Pierre de Rochefort, évêque de Carcassonne, le constructeur du chevet. Cette chapelle a été placée sous l'in-

vocation de Saint-Pierre et Saint-Paul. On y voit la statue de Rochefort, debout, accompagné de deux diacres. Les statuettes qui composent le sarcophage placé au-dessous sont remarquables par leur exécution et la variété des vêtements sacerdotaux qu'elles présentent.

Quand le chevet gothique eut été construit, les trois nefs qui formaient l'ancienne basilique contrastèrent fortement avec le haut de l'église, dont l'abside nuancée de mille couleurs était seule admirée des fidèles. C'est aux applaudissements de la foule que le mur du bas côté du nord fut attaqué. A mesure que la brèche s'agrandissait, la vieille basilique était moins sombre et perdait de son caractère; les murs de la chapelle furent percés de deux fenêtres aussi légères que l'abside. Leurs tympans sont ornés de trèfles et de quatre feuilles sur trois rangs; au-dessous de ces ornements qui forment une sorte d'imposte, on voit trois compartiments trilobés garnis de vitraux. Cette chapelle fut construite aux frais de l'évêque Rochefort.

Il est fâcheux que plusieurs couches de lait de chaux cachent une partie des reliefs qui décorent le tombeau. On peut remarquer que la chape dont l'évêque est revêtu reproduit exactement le roc d'échiquier placé à la clef de voûte de l'abside, et qui est la partie la plus significative des armes de Rochefort. Le sol de la chapelle présente encore, mais à demi effacée, la pierre qui couvre la tombe de ce prélat. Le nom de Rochefort y était lisible du temps de Gérard de Vic (1667), auteur de la *Chronique des évêques de Carcassonne*.

Par suite de réparations mal entendues, une partie de la chapelle de Pierre de Rochefort fut sacrifiée. On peut admirer encore aujourd'hui les belles fenêtres qui la décoraient, mais il ne reste presque rien des sculptures de l'autel. En 1763, l'évêque de Carcassonne y fit placer le retable de la chapelle de Sainte-Anne; bientôt le chapitre accepta l'offre du chanoine de Nègre, qui lit don d'une grille en fer dont on voit les traces sur les piliers. En 1770 et 1771, de nouvelles donations permirent d'achever cette prétendue restauration. Il est probable que les deux petits baldaquins qui surmontent les deux statues que l'on voit encore dans cette chapelle, faisaient partie, comme les statues elles-mêmes, de la décoration primitive: celle de saint Paul est d'une exécution remarquable.

Un procès-verbal de visite de l'évêque de Besons nous apprend que cette chapelle était interdite en 1734; cette mesure fut prise à la suite d'un horrible crime commis en ce lieu: le sonneur de la cathédrale fut égorgé sur les marches mêmes de l'autel.

Nous avons fait rétablir, le 21 octobre 1844, sur le pilier de la chapelle et à la place où elle était autrefois, une dalle de marbre blanc destinée à perpétuer le souvenir d'une fondation pieuse, faite par l'évêque Martin de Saint-André. Cette dalle

était employée comme pavé dans la grande nef.

Chapelle Saint-Vincent, de tous les Saints, aujourd'hui Sainte-Anne.

Cette chapelle est la première du transept nord, du côté gauche. Catel, dans ses *Mémoires sur l'histoire du Languedoc*, nous apprend qu'il existait une verrière, au-dessus de l'autel, où était inscrit le nom de *Petrus de Aurilione*. Il paraît que Pierre d'Auxillon, évêque de Carcassonne, de 1497 à 1512, avait fait restaurer à ses frais la chapelle dédiée aujourd'hui à Sainte-Anne. C'est à cause de l'existence de l'ancien faubourg de Saint-Vincent que l'autel fut primitivement dédié à la mémoire du martyr de ce nom. L'autel de Saint-Vincent fut placé au nord et celui de Saint-Michel au midi; de même que les églises de Saint-Vincent et de Saint-Michel, dont le chapitre de Saint-Nazaire était le curé perpétuel, avaient été bâties, la première au nord, la seconde au midi de la cité.

Chapelle Saint-Germain, Sainte-Anne, du Saint-Sacrement, l'autel de la Paroisse en 1751, aujourd'hui chapelle Saint-Sernin.

La confrérie de Sainte-Anne fut instituée le 26 mai 1397, par Elie, abbé de Montolieu, sous l'épiscopat de Simon de Cramaud, et s'établit dans cette chapelle. L'évêque de Rochebonne fit de grands embellissements à l'autel de Sainte-Anne (1725). C'est le sculpteur Parent qui en fut chargé. Cet habile artiste, originaire du diocèse de Carcassonne, connu par les travaux qu'il exécuta à Madrid et à l'Escurial, est l'auteur de presque tous les meilleurs ouvrages de sculpture sur bois que l'on voyait à Carcassonne, dans le goût du temps avant la révolution de 1789. L'évêque de Besons érigea en paroisse l'autel dédié alors à sainte Anne, et le chapitre plaça sous l'invocation de la sainte, la chapelle actuellement dédiée à saint Roch, dont nous parlerons plus bas, pour en faire la paroisse.

L'évêque Christophe de l'Estang et Vitalis de l'Estang, son neveu, qui fut d'abord son coadjuteur et ensuite son successeur, ont été enterrés dans cette chapelle. Les deux écus en marbre blanc de la famille de l'Estang, qui figuraient sur le tombeau, ont survécu à sa démolition; l'un a été placé, sans aucun motif raisonnable, sur la porte de l'église Saint-Ginac, dans le faubourg de la Barbacane; l'autre, que nous avons découvert dans les fouilles pratiquées à l'église de Saint-Nazaire, a été placé, sur notre indication, à l'un des piliers de la chapelle Saint-Sernin.

Chapelle Notre-Dame

Nous croyons que dans l'église primitive ainsi que dans la basilique romane, qui n'avait que trois nefs sans transepts, le maître-autel était flanqué de deux chapelles dont les noms étaient les mêmes qu'aujourd'hui: l'une au nord, dédiée à Notre-Dame; l'autre au midi, dédiée à Sainte-Croix, comme l'in-

dique le registre de l'Ave-Maria, déposé à l'évêché de Carcassonne.

L'auteur de la *Chronique des évêques* dit que, en 1177, l'évêque Othon consacra l'autel de la chapelle Notre-Dame. Il est question évidemment de l'une des chapelles de l'église qui se construisait encore à cette époque : car l'église, qui fut consacrée en 1096, n'était pas terminée, elle ne le fut que dans le courant du siècle suivant. La chapelle de Notre-Dame était moins avancée vers l'est qu'elle ne l'est aujourd'hui, puisque l'ancienne basilique se terminait dans le transept actuel ; mais du moins elle était dans une position analogue.

En 1703, l'évêque de Grignan fit opérer un grand nombre de changements dans l'église de Saint-Nazaire ; c'est sans doute à cette époque que la pierre tombale de Pierre d'Auxillon, que nous savons avoir été enterré devant le maître-autel de la cathédrale, fut placée dans la chapelle de Notre-Dame. On y lit l'inscription suivante

Hic jacet reverendus pater dominus Petrus Auxillione, qui obiit in Domino anno ab Incarnatione mxxv xxiv septembris. Ejus anima requiescat in pace. Amen. Factus presens lapis A. M. V. xxxiv.

Cette inscription s'efface de jour en jour plus rapidement.

#### Le maître-autel.

Le maître-autel était autrefois à une très-petite distance du mur de l'abside. L'évêque de Grignan le fit avancer vers la grande nef, et le remplaça par un autel de marbre, dont l'exécution fut confiée à un sculpteur appelé Mazelli (1710). Les deux premières travées de la grande nef furent transformées en un grand sanctuaire où l'on entra par trois portes. Tout cela fut fait aux frais de l'évêque de Grignan, dont les armes ornaient autrefois les grilles. Quels qu'aient été pour ce prélat l'enthousiasme et les applaudissements de ses contemporains, nous croyons que ses largesses envers l'église Saint-Nazaire furent une véritable calamité pour le monument. Le niveau du sol fut changé, les piliers de la nef furent défigurés, les transepts furent divisés en plusieurs parties ; en résumé, cette restauration fut plus nuisible à la cathédrale Saint-Nazaire que la première république.

Le 20 février 1793, un grand nombre d'habitants de la cité demandèrent au conseil du district la permission de réparer l'église. Le 18 mars suivant, les administrateurs le leur permirent à condition que les réparations seraient payées au moyen du produit de la vente des grilles du chœur. Un procès-verbal de pesage, du 20 juillet 1793, constate qu'il fut extrait alors 109 quintaux de fer. Nous croyons que ce n'était là qu'une partie des grilles, et qu'on en laissait sur place une plus grande quantité ; car le 4 septembre 1793, un ordre du district, donné au nom du Comité du salut public, enjoignit de livrer les grilles de Saint-Nazaire pour fabriquer des af-

fûts de canon. L'ingénieur Denoyés fit alors un devis dans le but de rendre l'église Saint-Nazaire propre au service d'une paroisse, dénuée de chapitre. Il proposait de changer de place le maître-autel, de supprimer dix stalles, de pratiquer l'exhaussement du terrain sur certains points, l'abaissement sur d'autres ; ce projet ne fut exécuté qu'en partie.

#### Chapelle Sainte-Croix.

(Voir ce que nous avons dit sur cette chapelle en parlant de celle de Notre-Dame.)

On remarque au mur du transept méridional une grande dalle représentant, au trait et en creux, un chevalier que l'on croit être Simon de Montfort. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, le héros de la croisade contre les Albigeois fut enseveli dans l'église de Saint-Nazaire, à l'extrémité (est) de la nef latérale droite, à quelques pas de la chapelle Sainte-Croix. Mais trois années après, ses restes furent exhumés, et portés par son fils au monastère des Hautes-Bruyères, près Montfort-l'Amaury (département de Seine-et-Oise). Néanmoins la comtesse de Montfort voulut qu'à perpétuité une lampe ardente fût entretenue devant l'autel de Sainte-Croix, en mémoire de son époux, et qu'une messe y fût quotidiennement célébrée pour le repos de son âme. Cette fondation a figuré dans les nécrologues de la cathédrale jusqu'à la révolution de 1789.

La dalle dite de Simon de Montfort a été placée dans l'église Saint-Nazaire, le 31 juillet 1845.

#### Chapelle Saint-Jean, du Saint-Sacrement, Ste-Anne, aujourd'hui Saint-Roch.

Nous avons fait connaître les changements que l'évêque de Besons introduisit dans le service du culte. (Voir ce que nous avons dit sur la chapelle de Saint-Sernin.) La chapelle du Saint-Sacrement fut placée sous l'invocation de Sainte-Anne en 1751. Postérieurement une société de secours mutuels entre ouvriers s'étant établie sous l'invocation de saint Roch, cette chapelle lui fut affectée.

#### Chapelle Saint-Michel, aujourd'hui Saint-Joseph.

(Au sujet du nom de Saint-Michel, donné primitivement à cette chapelle, voir ce qui a été dit en parlant de la chapelle Saint-Vincent.)

L'évêque Louis de Nogaret fit, en 1636, une nouvelle dédicace de cette chapelle, et voulut que le supérieur de Saint-Lazare-les-Paris en fût le patron. Arnaud de Calmels, doyen du chapitre, mort le 3 février 1627, y fut enterré. On voyait encore « avant la première révolution, une effigie en relief avec une épithaphe gravée sur une plaque de marbre noir, incrustée dans le mur. » Au pied des balustrades de cette chapelle est la tombe de Pierre d'Olivier ; on lit sur la pierre tumulaire :

cy git le corps de mestre Pierre d'Olivier, conseiller et magistrat présidial à Carcassonne, qui deceda le 17 aoust 1622.

On voit deux portes à l'extrémité du transept méridional ; l'une amène à la chapelle Radulph. Cet édifice ayant été construit à part et antérieurement au chevet de Saint-Nazaire, nous lui consacrerons un article particulier.

#### La sacristie.

La porte en ogive conduit à la sacristie que l'on appelait autrefois la grande sacristie par opposition à la chapelle Radulph, désignée sous le nom de sacristie des Fêtes ou petite sacristie. C'est un édifice en pierre de taille, voûté, de forme à peu près carrée, ayant une longueur de 9 mètres et une largeur de 7 mètres. Il a été bâti postérieurement à la tour du transept méridional, auprès duquel il est placé. Nous pensons qu'il renfermait autrefois l'autel de la *Très-sainte Trinité* (*Sanctissimæ Trinitatis*), dont il est question dans le registre de l'Ave-Maria, et dans le procès-verbal de la visite que Pierre d'Auxillon fit dans son église cathédrale le 13 juin 1508.

Chapelle Saint-Barthélemy, Saint-Erasme, Saint-Gimer, aujourd'hui Saint-Laurent.

En face de la chapelle Saint-Jean, c'est-à-dire à droite de la grande nef, on trouve une chapelle érigée par l'évêque Pierre Rodier, l'un des successeurs de Rochefort (1324) ; elle est digne de fixer l'attention à cause de l'ampleur, de la légèreté et de la grâce de la fenêtre ogivale et des vitraux à fond vert qui la décorent. La voûte de la chapelle est formée de quatre arcs qui s'entrecroisent : les clefs présentent les mêmes écussons que les verrières ; ces armes appartiennent au fondateur de la chapelle. Les fenêtres sont d'un beau style. Au centre de l'imposte est un quatre-feuilles qui sert de base à huit triangles dont les extrémités touchent légèrement le cercle. Tous les côtés de l'imposte sont garnis de trèfles. Le mur du couchant est plein, mais orné d'une rose simulée.

Nous savons qu'en 1668 cette chapelle avait déjà perdu le nom de Saint-Barthélemy, et portait celui de Saint-Erasme. En 1754, sous l'épiscopat d'Armand de Besons, elle fut consacrée à saint Gimer. En voici les motifs : l'évêque Pierre de Rochefort avait recueilli les reliques de saint Gimer ainsi que celles d'autres saints (de 1301 à 1320), et les avait déposées dans une châsse d'argent. Pierre d'Auxillon voulut vérifier les authenticités de Rochefort (1508). De son côté Armand de Besons, sur la demande du chapitre, fit ouvrir la châsse, et l'exposa à la vénération des fidèles sur l'autel de Saint-Erasme. Dès ce moment la chapelle fut placée sous l'invocation de saint Gimer et la châsse y fut déposée ; elle a été fondue en 1793 ; mais les reliques ont été recueillies et sont encore l'objet de la vénération des fidèles dans l'église Saint-Nazaire. La tradition raconte que l'évêque Gimer était originaire de Carcassonne, et que sa maison paternelle était dans le faubourg de la Bar-

bacane, sur le lieu même où a été élevée l'église qui lui est dédiée.

On peut voir dans cette chapelle l'épithaphe de Gérard de Vic, auteur de la Chronique des évêques de Carcassonne, et celle de l'évêque de Grignan. On y remarque aussi un bas-relief qui représente une scène tragique du siège de Carcassonne en 1210. Il est du plus haut intérêt pour l'étude des armes et de l'art militaire à cette époque. On le trouve cité dans les *Instructions sur l'architecture militaire*, rédigées par ordre du gouvernement (page 16). Nous l'avons fait placer, le 7 octobre 1844, dans la chapelle Saint-Laurent. Il était auparavant employé comme revêtement, au bas d'un mur, dans une des parties les plus obscures et les plus humides de l'église.

Chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, aujourd'hui les fonts baptismaux.

Cette chapelle est dans le style ogival croisé. On voit encastrée dans le mur voisin du côté de l'est la partie antérieure d'un sarcophage des premiers siècles, que nous avons trouvé au bas de la tour du clocher, au-dessous de la première marche de l'escalier.

Les vitraux de Saint-Nazaire méritent une mention particulière : les uns sont du xiv<sup>e</sup> siècle, les autres du xv<sup>e</sup>. Aucune église du midi de la France n'offre d'aussi belles verrières. Nous signalerons : 1<sup>o</sup> celle de la chapelle Notre-Dame, où l'on voit représenté le jugement dernier et l'arbre de Jessé sur lequel on peut lire les mots de *Roboam, Ezéchiel*, etc. ; 2<sup>o</sup> la première verrière de l'abside du côté gauche, où l'on voit représentés, dans une série de médaillons à fond bleu, la décollation de saint Paul, le crucifiement de saint Pierre et d'autres actes de leur vie ; 3<sup>o</sup> la première verrière du côté droit de l'abside, où sont représentés la vie de saint Nazaire et celle de saint Celse ; 4<sup>o</sup> la verrière de la chapelle Sainte-Croix, qui représente l'ancienne loi et la nouvelle, ou les textes de l'Ancien Testament rapprochés de l'Évangile. On ne connaît pas de verrière qui offre un aussi grand nombre de lettres ; c'est une page de verre unique en son genre. Nous avons déjà parlé des verrières de la chapelle de Saint-Vincent.

Toute la partie ogivale de Saint-Nazaire est généralement regardée comme un des plus beaux modèles des constructions religieuses du xiv<sup>e</sup> siècle. Le caractère saillant et le type architectural offerts par cette église ont fixé sur elle l'attention particulière du gouvernement. Le 20 novembre 1840, en qualité d'inspecteur des monuments historiques, nous avons adressé une monographie complète de Saint-Nazaire à M. le ministre de l'intérieur, en signalant cet édifice comme unique en son genre dans le midi de la France. Cet envoi était accompagné d'un rapport, dans lequel nous signalions le déplorable état du monument. Quelques allocations de fonds permirent alors de faire des réparations urgentes. Sur de nouveaux rapports le ministre de l'intérieur confia, en

1844, à M. Viollet-Leuque, architecte du gouvernement, la restauration de l'église Saint-Nazaire : le chevet a été déjà en grande partie rétabli dans son état primitif; une somme de cent mille francs environ a été dépensée à cet objet. L'entière restauration de ce monument ne s'élèvera pas à moins de quatre cent mille francs. C'est le budget des monuments historiques qui fournit à cette belle entreprise; mais la commune de Carcassonne, jalouse de posséder un édifice aussi remarquable, y contribue annuellement autant que le permettent les ressources locales.

#### La chapelle et le tombeau de Radulph.

Pendant que nous préparions la monographie de l'église Saint-Nazaire, et que chacune des parties de ce monument devenait pour nous l'objet d'un examen particulier, nous reconnûmes qu'un édifice contigu, désigné sous le nom de Petite-Sacristie ou sacristie des Fères avait subi des changements notables depuis sa construction. Nous jugeâmes alors convenable de faire opérer quelques fouilles; elles furent commencées le 18 juin 1839, et le même jour nous signalions à l'autorité une importante découverte pour l'étude de l'art chrétien au moyen âge.

La chapelle Radulph forme à elle seule comme une petite église distincte; elle a été bâtie avant le chevet actuel de Saint-Nazaire auquel elle est contiguë. Sa longueur est de 13 mètres 50 c., sa largeur est de 5 mètres 10 c., les voûtes et les murs sont construits en grès calcaire, d'appareil régulier. Le haut de la chapelle est en forme d'abside, laquelle est placée du côté du levant, et offre une particularité remarquable; c'est une fontaine ornée d'un mascarou, qui coulait dans une auge de pierre.

La chapelle date du XIII<sup>e</sup> siècle ainsi que le tombeau de l'évêque Radulph. On y voit l'évêque debout avec ses habits pontificaux, qui diffèrent beaucoup de ceux qui sont en usage aujourd'hui; le manipule est très-étroit, la chasuble n'est pas écharnée et se replie sur les bras; l'étole, qui tombe jusqu'aux pieds, est aussi étroite que le manipule; l'évêque tient dans la main la crosse pastorale ornée d'une espèce de bandelette, il tient l'autre main à moitié ouverte, comme pour donner la bénédiction épiscopale.

La statue se dresse sur une corniche élégante qui sert de couvercle à un sarcophage. On y voit des feuilles de chêne avec leurs glands, des feuilles de vigne avec leurs grappes, qui s'enroulent et s'entrelacent avec divers autres ornements; sous la feuillée, un chien est à la poursuite d'un lièvre. Tous ces détails sont du meilleur goût. Au-dessous de la corniche on lit, sur trois lignes l'inscription suivante :

† Titulus monumenti venerabilis patris Guillelmi Radulphi Dei gratia carcassonnensis episcopi qui presentem capellam construxit et in ea sacerdotem instituit se-

dit autem in episcopatu annis xi diebus xxv et deliciens

obit in senectute nona et misericordia uberi anno domini mclxxvi. vi. feria kal. octob. hora vespertina.

La *Chronique des évêques de Carcassonne* nous apprend que Radulph avait construit une cha. elle pour l'usage de l'infirmerie des chanoines qui vivaient alors sous la règle de Saint-Augustin; mais l'auteur de la *Chronique* ignorait quelle était cette chapelle. L'inscription nous donne cette indication, et nous apprend en outre que ce monument est le tombeau du fondateur de la chapelle, et qu'il est mort en 1266, et non en 1265, comme l'ont supposé les auteurs du nouveau *Gallia christiana*.

Au-dessous de l'inscription est un sarcophage qui représente une église, et un cloître formé de douze arcades trilobées. Sous ces arcades sont sculptés des chanoines avec la chemise romaine, la tête rasée et portant l'annusse. A l'arc du milieu on voit Radulph étendu mort, ayant autour de lui l'évêque, les prêtres et les acolytes qui font l'absoute; l'âme de Radulph est portée au ciel par des anges. Ce monument de pierre est d'une admirable conservation, qui ne s'explique que parce qu'il est demeuré enfoui pendant un très-long espace de temps. Nous croyons que le comblement de la chapelle date au moins de trois siècles. Nous avons exposé les motifs de notre opinion dans la notice sur la chapelle et le tombeau de l'évêque Radulph, publiée en 1810.

Le mérite de l'objet en lui-même n'est pas moins remarquable que sa conservation. Les statues n'ont pas cette raideur et cette immobilité qui rendent difformes les sculptures du XIII<sup>e</sup> siècle; on y trouve du dessin, du mouvement et même une certaine grâce. Les costumes religieux du temps offrent un sujet fécond d'études liturgiques. Les personnages sont représentés presque en ronde-bosse, la grande statue de l'évêque est seule d'un relief moindre. Il existe une grande variété dans l'ornementation de l'église figurée sur le sarcophage. Aucune des roses qui sont entre les petites et les grandes ogives n'est l'imitation d'une autre; tantôt c'est un quatre-feuilles, tantôt un trèfle, ici c'est une figure triangulaire, là une espèce d'étoile, puis des entrelacs; mais tout est traité avec la même patience et la même habileté. Les piliers sont tout à fait en saillie, ceux qui forment les angles sont même détachés et ne tiennent au corps du monument que par leurs socles et leurs chapiteaux. Les caractères de l'inscription sont d'une rare élégance et présentent une arête vive, qui témoigne de leur rare conservation. Toutes les parties de ce monument sont traitées avec une si grande délicatesse qu'on n'exagère pas son mérite en le plaçant au rang des plus précieux morceaux que nous ait légués le moyen âge.

## VILLE-BASSE.

*Monuments religieux.*

Saint Louis, en autorisant les habitants suspects d'hérésie à construire la Ville-Basse, leur avait imposé l'obligation de relever certaines églises qui faisaient partie des anciens faubourgs; ils se conformèrent à ses injonctions, et de plus ils fondèrent deux chapelles ou églises qui furent placées sous l'invocation de saint Michel et de saint Vincent, en mémoire de celles qui existaient dans les anciens faubourgs; elles furent même placées l'une au sud et l'autre au nord, c'est-à-dire dans la position respective qu'elles occupaient autrefois. Lorsque le plan de la Ville-Basse fut tracé, la rue Mage, aujourd'hui la Grand'Rue, divisait la ville en deux parties. L'église dédiée à saint Michel fut placée au point central entre cette rue et le coteau où est aujourd'hui situé le cimetière du Sud; l'église dédiée à saint Vincent fut aussi placée à un point à peu près central, entre la rue Mage et le coteau de Grazaillle. Mais lorsqu'en 1355 l'enceinte de la ville dut être réduite, la moitié de la ville du côté du nord étant d'une largeur moindre que celle du midi, l'église Saint-Vincent dut être comprise dans l'intérieur de la ville, tandis que l'église Saint-Michel se trouvant sur les limites de l'enceinte, son mur du sud devint une partie de la fortification. Les deux églises demeurèrent debout au milieu de la destruction générale de la Ville-Basse, qui eut lieu en 1355. Avant les réparations faites dans le cours du xviii<sup>e</sup> siècle, on y distinguait encore sur les murailles les traces de l'incendie allumé par le prince de Galles, Saint-Michel et Saint-Vincent étant regardés pendant les premiers temps comme les églises des anciens faubourgs, le chapitre de Saint-Nazaire les faisait desservir par un prêtre qu'il désignait. En 1442, la reine Marie d'Anjou, à son passage à Carcassonne, fit instituer à Saint-Michel un vicaire perpétuel qui prit plus tard le nom de curé. Quelques années après l'église Saint-Vincent obtint la même faveur.

*L'église Saint-Michel.*

L'église Saint-Michel est formée d'une nef; entre les contre-forts ont été placées plusieurs chapelles qui se trouvent ainsi rangées naturellement au nord et au sud; l'abside est gracieuse et les arcs de la nef décrivent de légères ogives; au fond de la nef brille une rose ornée de vitraux de couleurs. Les deux principales portes ont été masquées; l'une, celle du côté du nord, par un massif de maçonnerie auquel est attachée actuellement la chaire à prêcher; l'autre, par la chapelle du fond de l'église, laquelle forme une espèce de porche. Ces deux portes sont postérieures à la construction primitive; car, sans parler des restaurations faites sans intelligence, et qui sont beaucoup plus modernes, l'église a été ornée de la plupart des sculptures qu'on y remar-

que pendant le xv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècle. Au nombre des morceaux de sculpture moderne, on doit cependant citer le tabernacle, en marbre blanc, qui représente le groupe allégorique des quatre évangélistes, placé aujourd'hui sur le maître-autel.

Lors du rétablissement du culte en France, le cardinal légat Caprara, dans la bulle d'investiture canonique, prescrivit entre autres objets au nouvel évêque de Carcassonne de rétablir la cathédrale et le chapitre de son diocèse. Le 18 mai 1803, M. de Lamoignon fit une ordonnance par laquelle il statuait que la cathédrale serait provisoirement placée dans l'église Saint-Michel de la Ville-Basse. Le même jour le nouveau chapitre y fut installé. Le saint-siège approuva l'ordonnance épiscopale du 18 mai 1803; dès lors, comme on serait tenté de le croire, la cathédrale du diocèse de Carcassonne n'a pas cessé d'être sous l'invocation de Saint-Nazaire et de Saint-Celse, mais l'ancienne basilique qui porte ce nom n'est plus le siège des cérémonies capitulaires.

Un incendie ayant, le 5 novembre 1849, considérablement détérioré le chœur de l'église Saint-Michel, on songe non-seulement à réparer les ravages du feu, mais à restaurer et à agrandir ce monument.

*L'église et la tour de Saint-Vincent. — La pierre du méridien.*

L'église Saint-Vincent a une forme analogue à celle de Saint-Michel, mais la nef est plus vaste, elle mérite d'être remarquée à cause de sa belle largeur. Cet édifice devait avoir un plus grand nombre de travées; la réduction du projet dans sa longueur a donné un aspect d'ampleur aux arcs de la voûte, qui ne serait pas aussi frappant si l'édifice eût été achevé.

La grande porte de l'église date du xv<sup>e</sup> siècle, celle du sud et celle du nord ont été bâties dans le cours du xiv<sup>e</sup> siècle; les parties intérieures de ces deux dernières portes sont du xv<sup>e</sup>. On lit à la porte du sud, sur le mur latéral de l'ouest, l'inscription suivante, en caractères gothiques :

Benedictum sit nomen Domini Nostri Dei Jesu Christi et sancte Virginis Matris ejus. Amen.

Hic est tumulus Bartholomei Eudrardi et Guiljelmi Eudrardi fratrum notariorum Carcassonensium quorum anime per Dei misericordiam requiescant in pace. Amen.

Les panneaux élevés des vitraux de l'abside datent de la fin du xv<sup>e</sup> siècle; on y distingue encore quelques caractères; sur les verrières qui sont au côté gauche de l'église, on lit quelques passages du symbole des apôtres; sur celle de la partie droite on voit les noms des personages qui y sont représentés. Il est à regretter que ces verrières aient subi de nombreux remaniements et de plus nombreuses réparations; ainsi l'écu de la famille de l'Étang et d'autres écus ont été remplacés sur les verrières, sans discernement, longtemps après leur exécution primitive.

La tour qui sert de clocher à l'église Saint-Vincent n'est pas terminée ; elle est élégante et hardie ; si elle eût été continuée avec les proportions indiquées par sa base, elle aurait atteint une hauteur remarquable. Elle mérite aussi d'être citée à cause des importantes observations géodésiques qui y ont été faites. En 1740, Cassini y vérifiait ses calculs sur la mesure de la terre ; en 1760, ses fils y poursuivirent une épreuve de ce beau travail, dans le but de composer la grande carte de France, qui porte encore leur nom. A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, Méchain et Delambre se servirent de ce point pour calculer l'arc du méridien de Paris, d'où a été tirée l'unité de mesure qui a servi de base à notre système métrique.

Le passage de la ligne méridienne fut alors fixé à 570 toises, ou 1111 mètres ouest de la tour Saint-Vincent. A cette occasion et sur ce point, voisin du pont d'Iéna, a été placée une pierre monumentale, sur laquelle est gravée la direction du méridien, et celle de la perpendiculaire, qui part de la tour de Saint-Vincent. Il est à remarquer que la pierre du méridien est à une distance de l'observatoire de Paris, égale à la 64<sup>e</sup> partie de la circonférence de la terre.

CARPENTRAS, département de Vaucluse, en France.

*Építaphe du cardinal Sadolet.*

D. O. M.

Iacobo Sadoletto Episcopo Carpentoraectis S. R. E. Presbytero Cardinali, Viro morum gravitate, prudentiâ, et vite integritate præstantissimo, doctrina et eloquentia cum ijs quos mirata est antiquitas comparando, Paulus Sadoletus Episcopus Carpentoraectis et Camillus Sadoletus Fratrum filij mestissimi multis eum lacrymis Patro B. M. pro tempore posuerunt. Vixit annos 70. menses. 5. dies 6.

(LABBE, *Thes. Epitaph.*, p. 528.)

CARTHAGE, en Afrique, près de Tunis.

I.

*Dans les Thermes Gargiliens, construits par Thransmund, roi des Vandales.*

Tranquillo nymphæ decurrunt fluminis ortu.  
Hic proha flagrantis succedit vinique flebo  
Rudibus excelsis ubi nunc fastigia surgunt,  
Aequanturque polo tectis præcelsa lavacra  
Sedibus hic magnis exardent marmora signis,  
Ardua sublimes prævineunt culmina thermæ  
Mumeraque eximus tantis dat luminis auctor  
Um continue prænoscentis præmia fume.  
Non hic flamma nocere. Tandem discite carmen,  
Discite vel quanta vivat sub gurgite lymphe.  
Vandalicum hic renovat clarum de semine nomen,  
Sub cuius titulo mentis stat gratia facti.

(*Cardinal MAÏ*, 350, 2 ; *BURMANN, Anthol.*, t. I, p. 479. — Il donne au vers 1<sup>er</sup> *Lumine Phæbi* et vers 9. *noct Tan- tummodo...*

II.

*Bains de Hilderic, roi des Vandales.*

Hildrici regis fulget mirabile factum

Arte opere ingenio divitiis pretio.

Hinc radios sol ipse capit quos huic dare possit,

Altera marmoribus creditur esse dies.

Hic sine nube solum, nix juncta et sparsa putatur

Dum steteris, credas mergere posse pedes.

(*Cardinal MAÏ*, 352, 1 ; *BURMANN, Anthol.*, t. I, p. 476.)

*Voy. TUNIS.*

CARTHAGÈNE, en Espagne.

*Carthægena.*

† Quibus ardua turrium miraris culmina  
vestibulumq. urbis duplici porta firmatum

dextra levaq. binos positos arcus

quibus super imponitur camera curia convexa.

Comitibus sic hæc fieri iussit patricius

missus a Mauricio aug. contra hoste barbaro

magnus virtute magister mil. Spaniæ.

Sic semper Spania tali rectore lætetur

dum poli rotantur dumq. sol circuit orbem.

Ann. VIII. aug. ind. VIII. (1)

(*Cardinal MAÏ*, p. 313.)

CARTAMA, en Andalousie ; royaume de Grenade, près de Malaga, en Espagne.

D. N.

Magno

Decentio

imp. nostro

piissimo

florentis-

simo Cæ-

sari.

(*Cardinal MAÏ*, 257, 5 ; *MURAT*, 263, 3 ; *MASDEU, Hist. Hisp.*, t. II, part. v, pag. 332.)

CASATORRES en Espagne

*Chapelle de Casatorres de la Garrige de Partido de Granollers (Catalogne.)*

Inscription de l'an 945.

Hic requiescit bone memorie Chixilomi Deo dicata

filia Wilfredi comitis, dimittat ei Deus Amen.

Que obiit viii kalendas Martis, era dcccclxxxiii.

Anno domini dcccclv anno viii regnante Leo-

dovico rege.

(*BOFABULL.*, 1836.)

Le Roi Louis dont il est question est Louis d'Outremer, roi de France, monté sur le trône en 936 ; par conséquent l'an 945 est bien la neuvième année de son règne.

*L'ère* sans autre désignation est l'ère d'Es-

(1) *Fronstus H. S.*, t. V, p. 75. In aliis sedibus erat porticos non positos, in-4<sup>o</sup> curba non curia. Comitibus mentio fit in charta, sive capitulari quod tribuitur S. Gregorio M. ad Joh. defensorem.

A MAÏ,

pagne antérieure de trente-huit ans à l'ère chrétienne.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 274.)

CASERTA, au royaume de Naples.

## I.

Furius Audentius  
Annianus v. c.  
camp. cons.  
fieri curavit.

(*Cardinal MAÏ*, 336, 2.)

## II.

*Pierre trouvée à Naples chez M. Daniel.*

† Hoc opus bel  
ascensum  
quam cerni  
tis Joh. diac. et  
Georgius magister  
fecit.

(*Cardinal MAÏ*, 354, 3.)

CASTEL OU CASTELLO SANT 'AGATHA  
dans les Etats-Pontificaux.

*Au cimetière.*

D. O. M.

collegiatam hanc antiqvissimam

Em., et Rmvs DD. Prosper card. archiep. de  
Lambertinis

Patriæ, et orbis lumen eximivm  
personali visitatione

Atq. solemnî confirmationis, et ordinis administrat,  
insignivit

anno domini m̄dcccxxxii.

qvo tempore

mvro hoc circvinqvqve constructo  
columnnam istam svjs svmptribvs erigi  
seq. vt vnivs e vetvstis titvlis possessorem

S. Agathe canonicvum inscribi volvit  
tanti principis

mnificentiam pietatem hvmlilitatem  
svnna evm sapientia ac dignitate conivnctas  
aeterno scvlpî evravit in silice

Hieronvms de Ferris sac. theol. doct. Bononien.  
archipraesbyter, et vic. for.

(*GALLETTI, Inscript. Bon.*, p. 191.)

CASTEL-FRANCO, dans les Etats-Pontifi-  
caux.

*A l'Eglise de Saint-Joseph.*

D. O. M.

Benedicto XIV.

qvod nonnullis confratribus  
anno ivbilæi m̄dccc.

Romani profectis

corpvs S. Prosperi martiris

hic conditvm dono dederit

confraternitas vniversa in aeternvm  
grati animi monumentvm p.

GALLETTI, *Inscriptiones Bonon.*, p. 192.)

CASTEL-GANDOLFO, Etats-Pontificaux.

*Eglise Saint-Antoine.*

D. O. M.

Benedicto XIV, pontifici maximo

Bononiæ archiepiscopo

qvod

hanc archipresbiteralem ecclesiam

pretiosa svpellectili

indvlgentiis in perpetvum concessis

sanctorvm reliqviiis

insigni mnificentia ditaverit

Sigismvndvs Malvetivs

Castri Gvelli marchio

Ioannes Ioseph Zanini S. T. D. archipresbiter

et parochiani

poservvnt

idib. novemb. anno Sal. m̄dcccxlvi.

(*GALLETTI*, p. 193.)

CASTEL SAN PIETRO, Etats-Pontificaux.

*Chapelle de Sainte-Marie du Rosaire.*

A droite.

Benedicto XIV. P. O. M.

qvi xii kalendas octobris, anni

m̄dccc.

SS<sup>i</sup>. Rosarii Castri S. Petri sodalitivm,  
amplissimo archiconfraternitatis honore decoravit;  
omnesqve eius institvta observantes sodalitates,

sibi ipsi aggregare posse,

insigni adeo benignitate concessit;

Lavrentivs Graffi, ac conivx Maria Catharina Cappi,

eisdem prefectvram gerentes,

in perenne grati animi argvmentvm,

P.

P.

A gauche.

Benedicti XIV. P. O. M.

mnificentissimæ liberalitatî,

qvod vi. idvs iulii, anni

m̄dcccxvi.

archiconfraternitati SS<sup>i</sup>. Rosarii Castris. Petri,

vexillvm vvlgo confalone nvnepvatvm,

perpetvo in svpplicationibvs deferre indvlerit,  
nec non id vnqvam prohiberi posse sanciverit;

Lavrentivs Graffi, prefecti mvnere hvngens,

aeternvm velvt gratiarvm actionis  
monvmentvm,

P.

C.

CASTILLO-DE-BAYNELA, bourg de la  
nouvelle Castille, en Espagne.

† In nomine Dni. Locuberæsi indignus

abba fecit, et duos coros ic const-  
truxit, et sacrate sunt scorum

Di eglesie pridie idus ma xviiii

quarto regno gloriosi dñi. nostri Egicani.

(*Cardinal MAÏ*, p. 163. *NOV. FLOR.*, ann.  
1753, p. 76.)

CASTRES, département du Tarn, en France.

## I.

*Sur le fronton de la grand'porte de l'église Saint-Benoît.*

Faustinus lapsis a Mauri morte decem octo  
Lustris, has sancto benedicto dedicat aras.  
Impensisque suis tota est structura peracta :  
Aptavitque suis humeris de more cucullam.  
Religionis amans cellis se devovet istas,  
Atque abbas factus mira pietate refil-it.

(*Cardinal Mai*, t. 120, 4; *LE COINTE*, *Anal. francor.*, t. III, p. 793; *BALUZE*, *Spi-cil.*, p. 338; *MABILLON*, *Acta S. Bened.*, t. I, p. XXIII.)

Le cardinal Mai pense que les vers ne sont pas aussi anciens qu'on l'a cru jusqu'ici : le savant éditeur ne les croit pas antérieurs au XII<sup>e</sup> siècle.

—

## II

*Septième siècle (après 675). — Anciennement sur le portail de l'ancienne église de Saint-Benoît, remplacé par un autre après 1317.*

Faustinus lapsis a Mauri morte decem octo  
Lustris; has sancto benedicto dedicat aras  
Impensisque suis tota est structura peracta,  
Aptavitque suis humeris de more cuculla  
Religionis amans cellis se devovet istas,  
Atque abbas factus mira pietate refulsit

On lit dans la *Gallia Christiana (sic)* : « Faustinus abbas Castrensis basilicam magnis extruxit sumptibus. »

Saint Maur mourut en 585.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 264.)

—

## III.

698. — *Dans les ruines de l'abbaye.*

Hic dormit in domino Cetrains, episcopus Albiensis, quondam abbas Castrensis, legatus episcopi Carcassonensis in concilio Toletano. Moritur lethali morbo, in cal. junii anno n. c. xviii.

(*Gallia Christiana; Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 265.)

—

## IV.

*Huitième siècle. — Autrefois à la cathédrale*

Hic tumulatur princeps Berni nepos Adonis regis barchinonensis, qui hortationibus fratris Helisachar prioris monasterii de Castris balsam deposuit religionem et veram suscepit unam et eodem die baptizatur moritur et vivit in Eternum. Anno m. ccc. lxxviii octingentesimo idus Septembris

(*Voyag. Littéraire, de deux Bénédict.*)

On dit que ce roi Ando et Bern son neveu étaient maures, et qu'étant venus, en 800, à Narbonne, ils y furent arrêtés, conduits à Castres, et enfermés dans la grosse tour de l'abbaye, appelée Heracha, où Bern mourut

dans les trois mois qui suivirent leur emprisonnement. Cette épitaphe paraît suspecte aux historiens du Langue doc.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 209.)

—

## V.

1252. — *Aux Cordeliers où ce tombeau fut détruit en 1567.*

Église Saint-François.

Armoise de Lautrec recluse  
De Sûix dans cy caveau ot eluse  
Veillant le paradis aquerre  
A tois bobans fist aspre guerre  
Isabelle de Paris clamei  
Sur qui plore ma bien aimée  
Le monument en voler fis  
O de paradis a tos vos dis  
Que disiez ly de profundis  
L'an mil deux cens quarante et six  
Armoise abs-consa faits et dits :  
Dieu veuille enlanguer li delits  
Et partier li paradis.

Isabella illustrissima soror Ludovici

Francorum regis, suis impensis hoc fecit monumentum in pignus amoris erga Armoisem de Lautrec anno domini 1252.

Isabelle, sœur de saint Louis, dont il est ici question, mourut en 1269 au monastère de Longchamp qu'elle avait fondé.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 228.)

—

## VI.

1269. — *Espital viel (Hôpital Saint-Jacques).*

Anno incarnationis domini mcccxxviii hic requiescit corpus Petri Dent qui edificavit et construxit istud hospitale ad honorem Dei et beate Marie matris ejus et beati Jacobi Apostoli.

Retrouvée en 1829 et portée au Musée de Foulouse.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 210.)

—

## VII.

*Vers 1368. — Église Saint-Benoît.*

Ego Stephanus de Abavo, humilis ecclesie Castrensis episcopus, hoc concitus tumulo obdormio in Domino. Scio quod Christus a mortuis resurrexit, et credo quod et resurrecturus sum in novi-ssimo die; hanc (sic) docui vivendo et mortuus hanc ipsam profiteor.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 231.)

—

## VIII.

1382.

Ego Martinus presbiter et discipulus reverendi in Christo patris Stephani episcopi Ca-

strensis, ex ejus concessione hunc tumulum  
accepi et hic expecto in pace resurrectionem,  
anno MCCCXXXII cal. aug.

En 1366, il s'éleva à Castres une hérésie  
beaucoup d'ecclésiastiques suivaient la doc-  
trine des Sadducéens, niant la résurrection  
de Jésus-Christ. C'est ce qui explique les  
professions de foi contenues dans ces Épi-  
taphes.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II  
p. 267.)

## IX.

On lit dans les *Annales de Toulouse*, par  
Rozoi, t. II, p. 187 :

Le saint homme Altaripa, *Hauterive*, mou-  
rut à Castres, d'où il était natif, et fut enterré  
en l'église des Cordeliers, où est cette épi-  
taphes :

Ci gist Jean Altaripa, prêtre recommandable  
par son humilité, et pour le don de prophétie.  
Il mourut le 15 mai de l'an M.CCC.LXXIX, âgé  
de 86 ans. Priez Dieu pour lui.

## X

En 1630 et 1632, Alphonse d'Elbène, évê-  
que d'Albi, faisant démolir, par ordre du  
roi, les fortifications de la ville de Castres,  
découvrit cette inscription, qu'on a conservée  
et traduite ainsi :

M. CCC. XXXVI.

Comme je faisais mes prières devant l'Autel,  
où reposent les Reliques du bienheureux S. Vin-  
cent, je vis un Livre de Prophétie, où étoit écrit :  
Pleure, Frere Jean, dans deux cents ans d'ici  
la sainte Religion de tes peres commencera à  
être profanée dans Castres. Il s'éleva des faux  
Prophètes, qui n'annonceront rien moins que la  
paix. On ne verra alors que guerres et briganda-  
ges, peste et famine ; les tombeaux seront vio-  
lés, les ossements et ceux de tes peres seront  
dispersés ; les Maisons de S. Dominique et de  
S. François de la ville de Castres seront sept  
fois ruinées, et six fois rebâties avant la con-  
sommation du siècle. Après cela, douleur, gé-  
missemens, oppressions des peuples, et désola-  
tion extrême.

CATANE, en Sicile.

## I.

*Monastère Saint-Nicolas,*

Dominae nostrae Flavin (sic)

Elene pismæ aug. gean-

atrici D. N. Constantini ma-

ximi victori clementissi-

mi . . . . S. F. N. R.

(*Card. Mai*, 238, 1; *Inscr. Sicil.*, p. 36.)

## II.

*Pierre trouvée en 1769*

. . . Vermontibus  
sæculis DDD. NNN.

genio splendide ur-

Biscatinae

Facendus Por fyrius

Munatilius V. C.

Cons. ejus dem.

(*NOT. FLOR.*, A. 1770, p. 302; *Cardinal  
Mai*, 337, 8.)

CENTO, dans les Etats-Pontificaux.

## I.

*Eglise de Saint-Blaise.*

A droite.

Benedicto XIV.

Summo christiane legis Antistiti

quod

aram maximam eleganti tabyla

ornaverit,

chori subseliis pylere relectis

psallentium commodo

consulverit

coll. can. pont. mynificentiss.

P.

Anno MDCCCXLIV.

## II.

A gauche.

Benedicto XIV. Pont. Max.

quod

ad apostolicæ maiestatis fastigium

nondum provectis

in metropolitana Bonon. ecclesiæ

procuratione

sacram hanc aedem respexerit

vetustate fatiscentem

a ruina vindicaverit

in hanc elegantiam

restituerit

coll. canon. principi beneficentiss

P.

Anno MDCCCXLIV.

## III.

*Au palais archiépiscopal.*

D. O. M.

Benedictus XIV. P. M. Bononiæ archiepiscopus

has aedes carceres horrea promptvaria,

coeteraque adiacentia hinc archiepiscopali donavi

utilia, atque necessaria

ad usum, et commodum eisdem

peculiaribus expensis provida liberalitate

adiunxit

Philippus M. de Mazzis I. V. D.

RR. mense, et SS. Pont. primarius minister

talem, ac tantam Summi Pontificis

mynificentiam testatam voluit

anno domini MDCCCXXXV.

## IV

*Au palais public.*

Au bas du buste du Pape.

Benedicto XIV.

Pontifici Maximo patri optimo  
benefactori munificentissimo  
centen-es.

(GALETTI, *Inscrip. Bonon.*, p. 201.)

CEPHALONIE, île de l'Archipel.

On trouve encore en divers endroits de l'île ainsi que dans l'île de Naxos, des armes des Tocco delle Onde, comtes de Céphalonie et de Leucade. L'écu est traversé de quatre rangées d'ondes. Au bas on lit : *Si qua fata sinant.*

CEPRANO, bourg des Etats-Pontificaux, au sud-est de Frosinone.

*Eglise de Sainte-Marie-Majeure.*

le celum terris unguuntur et ima supernis,  
Nexo relaxantur; ic et nou nexa ligantur

(*Cardinal Mai*, p. 19.)

CERCAMPS (abbaye de), en Artois, département du Pas-de-Calais, en France.

M. d'Héricourt a signalé l'existence d'un recueil manuscrit d'épithaphes de cet ancien monastère, dans une lettre adressée à M. le ministre de l'Instruction publique, que nous reproduisons. Le recueil d'épithaphes a été dressé par un religieux de Cercamps, nommé Laderrière; la lettre de M. d'Héricourt a été publiée dans le *Bulletin des comités* novembre-décembre 1850, p. 264.

« Dans différentes instructions adressées à vos correspondants, vous leur avez recommandé de ne point négliger les noms d'artistes qu'ils pourraient découvrir, soit sur les monuments qu'ils ont élevés, soit dans les comptes des argentiers, soit dans toute autre source authentique. Vous avez complété cette pensée, en confiant à M. le secrétaire du comité des arts et monuments le soin de coordonner les divers documents qui vous étaient adressés et d'en faire un travail dont il est facile de juger l'importance. J'aurai l'honneur très-prochainement de vous adresser une liste complète des *maîtres is-aures* et artistes produits par la ville d'Arras, et sur lesquels il existe des documents dans les archives municipales de cette ville. Il y avait à Arras quatre magistrats inférieurs, qui prenaient le titre de commis aux ouvrages, et qui étaient chargés de la surveillance des divers travaux entrepris au compte de la ville. Les registres sur lesquels ils inscrivaient leurs dépenses existent encore, et c'est le résultat de mes recherches que j'aurai l'honneur de vous adresser très-prochainement.

« Aujourd'hui je me contenterai de vous signaler une note ajoutée à un Mémoire de Cercamps, de laquelle il résulte que, le 16 mai 1682, le clocher de l'abbaye a été achevé de monter et fait par M. Michel Caulier, du village de Sart, et le 22<sup>e</sup> dudit mois dom Pierre Hatte,

sous-prieur de Cercamps, a béni la croix qui a été montée ledit jour par ledit Caulier.

« L'abbaye de Cercamps dépendait de l'ordre de Cîteaux et relevait du diocèse d'Amiens, quoique située dans la province d'Artois; elle avait été fondée par Hugues de Campdavaine, comte de Saint-Pol, en 1137. Ce seigneur avait, à la tête de ses vassaux, marché contre Saint-Riquier, ruiné l'église et passé au fil de l'épée tous les habitants qui s'y étaient retirés. Le clergé lança contre lui l'anathème, et le comte, reconnaissant ses fautes, s'humilia, abdiqua sa dignité et jeta les fondements d'une abbaye, qui, enrichie par les libéralités des seigneurs voisins, devint l'un des plus puissants monastères du nord des Gaules.

« Une église, consacrée en 1262, fut ruinée dans les guerres du xv<sup>e</sup> siècle (1528); on s'empressa de relever les murailles; mais il paraît, d'après la note que nous venons de citer, que le clocher ne fut terminé qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

Quant au mémorial d'où est extrait ce document, il mérite d'être sommairement décrit. On lit sur le premier feuillet : *Damp Pierre de Laderrière, religieux demeurant à Cercamps et prêtre indigne.* Un peu plus bas : *Je prie celui de mes confrères qui aura ce livret que, en mémoire de mes fautes, s'il est prêtre, me dise une messe après mon trépas.* 1594. Vers la fin de sa chronique, une note nous apprend qu'il était prieur du monastère : ce sont les seuls détails biographiques que nous ayons sur cet homme, dont la vie s'écoula sans doute tranquille au milieu du cloître, et dont le temps fut partagé entre la prière et les devoirs de son ministère. La date de sa mort ne nous est pas plus connue que l'époque de sa naissance.

De Laderrière avait la prétention d'être poète; il était de cette école des Nicaise Ladam, des Loys de Douai, que la curiosité des bibliophiles serait impuissante à tirer de l'oubli, s'ils ne s'étaient attachés à rappeler des faits historiques sur lesquels ils donnent des détails que l'on chercherait vainement ailleurs. Le manuscrit de Laderrière, conservé encore aujourd'hui dans les archives du Pas-de-Calais, commence par une pieuse invocation du comte de Saint-Pol à la Vierge, qui lui répond :

Ta prière m'est agréable  
Noble comte sçavez de vraye  
Soys constans, ferme et stable  
Et ton désir accompliray.

« Viennent ensuite les titres d'honneur de l'abbaye. De Laderrière a consacré un quatrain à la mémoire de tous les abbés à qui a été confiée l'administration du monastère de Cercamps. Une seule citation fera juger du peu de mérite de ce travail. Ainsi Jean XXXIV, comparaisant devant le tribunal du poète, rend ainsi compte des actions qu'il a accomplies :

Bonquemaïson j'ay acheté  
Aussy la croix pres de la porte  
Le beau sepulchre tort bien paré  
Quy de soy devotion porte.

« Son successeur est encore moins bien traité, si faire se peut :

En dix ans que maintins ee lieu  
 Ung molin a vent eslevay  
 Puis je rendis mon ame a Dieu  
 Marys que mieulx re profitay.

« A ces quatrains succèdent les épitaphes des fondateurs de l'abbaye. On sait que les épitaphiers sont utiles surtout pour la chronologie et permettent de fixer d'une manière certaine les dates jusqu'alors contestées. Celui de Laderrière est fait avec assez de soin : il ne se contente pas, en effet, de mentionner les comtes de Saint-Pol qui ont eu leur sépulture dans l'abbaye, mais il rapporte aussi les noms de ceux qui, par leur piété, ou leur libéralité, ont obtenu cet honneur, et il enregistre avec soin les donations dont l'abbaye a profité. On doit à l'auteur de la reconnaissance d'avoir transcrit en quelque sorte pour son usage particulier ces documents perdus aujourd'hui, et qui non-seulement peuvent servir aux généalogistes, mais offrent des renseignements utiles à consulter.

« Mais l'ouvrage le plus important de Laderrière est un poème en l'honneur de l'abbé de Bachimont, et intitulé : *S'ensuivent toutes les œuvres que a fait Monseign' l'abbé de Bachimont, abbé de cheans, en 38 ans qu'il fut vivant en laulte prestature*. Il surlira d'une citation pour faire juger de la valeur de ce document, ainsi que du mérite poétique de Laderrière. L'abbé de Bachimont parle lui-même ; il raconte qu'il a été élu au mois de février 1512, qu'il a été béni aux Bernardins de Paris, puis ensuite :

Pour aux ouvrages commenehies  
 De cheans estans necessaires  
 Nostre gibet je fis dresser  
 Car le viel ne valloit guerres.  
 . . . . .  
 De cabinet et galeries  
 Sy fust paré ledict jardin  
 Et de peintures bien jollies  
 Pour en esté boire bon vin.  
 . . . . .  
 Afin d'avoit plus grande lumière  
 En notre cœur dessus lautel  
 Je fis faire en haut trois verrières  
 Ce qui ma semble bon et bel.  
 . . . . .  
 La passion du redempteur  
 Au petit refectoire fut paindre  
 Car nous debvois ung tel s'igneur  
 En tous temps prier sans nous faindre.  
 . . . . .

En parlant des cloîtres :

Ausquelz lieux furent essachiez  
 Des escriptures non vailables  
 Aussi de petite durée  
 Et aux lisans peu proufitables.  
 . . . . .  
 Dudit pepitre les innaiges  
 Par Jehan Ha furent composées  
 Ung hurtan paindre de village  
 Les a de peintures ornées.  
 Etc., etc., »

CERVON ou SERVON, village éloigné de cinq lieues de Paris, et d'une petite lieue

seulement de Brie-Comte-Robert, sur le bord de la longue plaine qui conduit à cette petite ville, et dans un pays de terres labourables, avec quelques prairies et étangs. L'église est un édifice qui a mérité l'attention du célèbre abbé Chastelin, au moins quant au chœur. La galerie paraît être du XIII<sup>e</sup> siècle, et la voûte avec les ornements ne semblent être que de l'avant dernier. Sainte Colombe est la patronne. La statue de cette sainte, avec une ourse à ses pieds, est placée dans le côté droit ou méridional, et celle de saint Louis est de l'autre côté. Elles ont été faites en 1651, par Pierre de Troussy. A droite du chœur est le mausolée d'un ancien seigneur, de la hauteur de trois pieds, au-dessus duquel sont représentés à genoux le mari, la femme et les enfants, vêtus à l'antique. Il fut dressé par les soins du mari après la mort de son épouse. Il renferme Marguerite de Herbert (1), femme de Jacques du Moullin, seigneur de Briis et Servon en Brie, échançon ordinaire du roi Henri II, morte le 24 février 1632, et Etienne, Pierre et Jacques du Moullin, ses enfants.

On y voit aussi les épitaphes de Claude Mallier, seigneur de la Houssaye, Servon, etc. ; de Henry de Lyonne, aussi seigneur de Servon, trésorier du prince de Condé.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*)

CÉSÈNE, dans les États-Pontificaux.

D. N. Imperatori Caesari

Fl. Constantino  
 maximo

P. F. viet. aug.  
 pont. max.

trib. pot. XXIII.

imp. XXII. consuli VII

P. P. proconsuli

humanaum rerum

optimo principi

divi Constanti fil.

bono R. P. nato

M. P. XV.

(*Cardinal* MAI, pag. 251; MURATORI, p. 463. 6; DONI, à l'an 328-329; CRUTER, p. 159. 8.)

CHALCIS, dans le royaume de Grèce (île de Négrepont).

*Grande église gothique d'Hagia Parascevi.*

Inscription sur le même.

Illic jacet nobilis et egregius vir Dominus Petrus  
 Lippouano nec non honorabilis consiliarius

(1) Suivant la tradition, Marguerite de Herbert, était tante d'Anne de Boulen, femme de Henri VIII, roi d'Angleterre. Ainsi, il ne faut point chercher ailleurs dans la Brie la terre où quelques historiens d'Angleterre assurent qu'Anne de Boulen fut élevée, et qui appartenait à un gentilhomme. C'est à Cervon et non à Fontenay en Brie, que cette fille de Thomas de Boulen, ambassadeur du roi Henri VIII en France, fit la résidence qu'ils disent. (L'abbé Lebeuf, *Hist. du diocèse de Par.*, tome XIV, page 78.)

Nigripontis a Venetorum ducali Dominis  
 Constitutus qui ab hoc secundo migravit Domini  
 Sub annis (salutis) 1598 die septimo mensis  
 Septembris. Ex (pensis) snum heretuan.

(BUCHEON, *Atlas des nouvelles recherches historiques sur la Morée*; description de la pl. XI.)

Des fouilles faites, il y a quelque temps, dans les souterrains du fort de Chaleis, y ont fait découvrir une assez grande quantité d'armures du moyen âge, qui, d'après les ordres du roi Othon, ont été apportées à Athènes. M. Buchon, auteur de plusieurs travaux sur l'histoire de la Grèce pendant la domination des Francs, examina ces armures, et, à ce sujet, adressa à un journal d'Athènes la lettre suivante, qui jette une vive lumière sur leur origine.

« Athènes, 12 (24) février 1841.

« Monsieur,

« Je me fais un véritable plaisir de mettre à votre disposition tous les renseignements qu'il m'a été possible d'obtenir sur les armures du moyen âge, trouvées récemment en grande quantité à Chaleis, et apportées à Athènes depuis peu de semaines. Sa Majesté a bien voulu m'autoriser à les examiner à mon aise en les faisant transporter dans une des salles du palais neuf, et M. le général Schmalz a mis la plus parfaite obligeance à me faciliter cette étude. Ces armures remontent à la fin du XIII<sup>e</sup> et au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, et ce sont, je pense, celles des Catalans, des Turcopoles et des Français, qui, en 1391, se sont disputé la possession du duché d'Athènes, la première des douze grandes baronnies ou pairies de la principauté française de Morée. Mais pour mieux vous faire comprendre ce que sont ces armures, et comme il, du grand champ de bataille sur les bords du lac Copais, elles ont pu être transportées à Chaleis et s'y retrouver aujourd'hui, il est nécessaire que je dessine ici une légère esquisse des événements de cet époque. Bien que ces faits soient proprement une épisode des guerres étrangères de la France à la suite de la quatrième croisade, ils appartiennent aussi à l'histoire moderne de la Grèce, qui ne saurait pas plus les rejeter de ses annales que nous ne pouvons nous-mêmes rejeter de notre histoire de France l'établissement de la première et de la seconde race de nos souverains, bien qu'ils fussent des guerriers de race germanique, et tombés sur le sol de France, au milieu des désordres qui suivirent l'affaiblissement de l'empire romain. Le tableau de ces époques de conquête et de lutte sera toujours une grave et féconde instruction pour les peuples, et l'histoire se compose aussi bien de ses souffrances supportées en commun et avec courage, que des triomphes obtenus dans des temps plus heureux. Tout se lie dans la vie des nations, et le mal comme le bien du passé doivent porter leurs fruits dans le présent.

« A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, l'empire de By-

zance avait perdu toute sa force et son ressort. Les Turcomans d'Asie le pressaient et le menaçaient déjà, et les Turcomans Seljouciens avaient fondé un empire puissant à sa porte et sur ses débris. En Europe, les Bulgares avaient reconquis leur indépendance. Les provinces éloignées n'obéissaient déjà plus aux ordres venus de Constantinople. Chyryre avait passé entre les mains de Richard Cœur-de-Lion, puis des Lusignan de France. Candie était cédée comme dot au marquis de Mont-Ferrat. Le Péloponnèse était entre les mains de plusieurs petits tyrans indigènes. La conquête de Constantinople par les Francs fut le dénoûment de ce drame de discordes intestines. Un empire franc fut fondé à Constantinople, un royaume franc à Salonique; une principauté franque dans l'Attique, la Morée et les îles, depuis les Thermopyles jusqu'au cap Matapan. L'empire franc de Constantinople dura à peine soixante ans; le royaume franc de Salonique eut une existence plus précaire encore; mais la principauté franque d'Achaïe se conserva plus ou moins puissante, plus ou moins compacte, pendant près de trois siècles.

« Le prince franc d'Achaïe n'était que le chef féodal de son et grands vassaux, dont les plus puissants étaient le duc d'Athènes, créé duc par saint Louis de France, en 1258; le duc des Cyclades ou Dodécannèse, le marquis de Bodonitza en Locride, le comte palatin de Zante, Céphalonie, et autres îles Ionniennes (moins Corfou, qui appartenait aux rois de Naples), et les trois barons de l'Éubée. De tous les grands vassaux des princes français de Morée qui étaient de la famille Villehardouin, le duc d'Athènes était incontestablement le plus puissant. Ses possessions s'étendaient le long de la côte, depuis Armiro jusqu'au cap Sunitum, et du cap Sunitum aux portes de Corinthe, englobant ainsi plusieurs autres feudataires. Il avait droit de haute et basse justice, droit de guerre privée, et faisait frapper monnaie comme les souverains. Par publié, dans mes *Recherches sur la principauté française de Morée*, quatre monnaies de ces seigneurs et ducs de la maison de la Roche, et de la maison de Brienne, maison qui se vantait d'avoir donné un roi à Jérusalem, un empereur à Constantinople (Jean de Brienne). Le dernier duc d'Athènes de la maison de la Roche avait à Athènes une cour des plus brillantes, et y donnait, en 1390, des fêtes et des tournois célèbres dans toute la chrétienté, et dont le souvenir s'est conservé dans les chroniques de l'époque comme dans les poèmes populaires de la Grèce elle-même. Sa cour et sa bourse étaient ouvertes à tous les chevaliers qui venaient ou désiraient s'établir chez lui. Au nombre de ces derniers se trouvaient quelques Aragonnais qui, sous le commandement d'un noble personnage, Fernand Ximérés, lié par parenté avec les rois d'Aragon, s'étaient détachés de la grande Compagnie catalane après ses guerres en Asie, et avaient pris

service parmi les chevaliers et les servants d'armes du duché d'Athènes. Cette grande Compagnie avait quitté le service au moment où la paix vint terminer les longues guerres qui avaient suivi les Vêpres Siciliennes, et était allée servir l'empereur de Byzance contre les Turcs d'Asie. Leur secours avait d'abord été utile à l'empire, mais bientôt l'assassinat de leur chef par le fils de l'empereur Andronic, et, d'une autre part, leur indiscipline et leurs excès allumèrent la discorde entre eux et les Grecs. Sans s'arrêter à mesurer les forces d'un immense empire, les Catalans envoyèrent un des leurs délier l'empereur de Constantinople sur son trône impérial, et, pendant sept ans, ils portèrent le ravage jusqu'aux portes de Constantinople. Un de leurs chefs, Ramon Montaner, a décrit avec chaleur l'histoire de ces sept années, pendant lesquelles, dit-il, « les Catalans ne semailent, ni ne labouraient, ni ne taillaient la vigne, et cependant recueillait chaque année autant de vin qu'il leur en fallait pour leur usage, et autant de froment, et autant d'avoine, et vivaient riches et dans toutes leurs aises. » Le résultat nécessaire de tant de désordres était l'épuisement total du pays, épuisement dont les Catalans eux-mêmes éprouvèrent les funestes conséquences. Il fallut songer à se porter sur des provinces moins épuisées. Quittant la forteresse de Gallipolis, qui était leur point de refuge, ils résolurent d'aller se conquérir un état séparé dans le voisinage des Francs du Péloponèse. La réception faite par Guy de la Roche, duc d'Athènes, à quelques-uns des leurs, après l'expédition en Asie, semblait leur promettre un bon accueil; ils se mirent donc en route, traversèrent la presqu'île de Cassandria, puis la Macédoine, puis la Thessalie, et arrivèrent enfin sur les confins de la Béotie.

« Le duché d'Athènes était échu depuis une année à Gautier de Biennes, comte de Lecce, dans le royaume de Naples, et neveu, par sa mère Hélène, du duc et roi de Guy de la Roche. C'était un Français, d'un caractère impétueux, d'un courage bouillant, mais irréfléchi. Il refusa la demande des Catalans, et leur interdit même l'entrée de son territoire. Ceux-ci, forcés par la nécessité, n'eurent plus d'autre parti à prendre que de se faire jour les armes à la main, car ils venaient de brûler leur flotte, pour mieux prouver aux Grecs leur intention formelle de ne plus se rembarquer pour la Catalogne. Ils se préparèrent donc au combat, et, de son côté, le duc d'Athènes marcha à leur rencontre. Ici, je laisserai parler un écrivain grec contemporain, Nicéphore Grégoras; il expose les faits avec netteté. »

« Au retour du printemps (de l'an 1309), dit Nicéphore Grégoras, les Catalans, ayant reçu des Thessaliens de grandes richesses et des guides, franchissent les montagnes qui s'étendent au delà de la Thessalie, et, traversant les Thermopyles, viennent placer leur camp dans la Locride et sur les bords du Céphise. Ce grand fleuve découle

« des cimes du Parnasse et dirige son cours « à l'Orient, ayant au nord les Locriens, au « sud et au sud-est toutes les parties médi- « terranéennes de l'Achaïe et de la Béotie ; « puis, sans se diviser et toujours considé- « rable, arrose les champs de la Livadie et « de l'Haliarte; puis, se partageant en deux « branches, change son nom en ceux d'Asope « et d'Ismène; enfin, sous le nom d'Asope, « coule l'Attique en deux pour aller se per- « dre dans la mer, et, sous celui d'Ismène, « va se jeter dans la mer d'Eubée, tout près « d'Aulis, où autrefois, dit-on, dans leur « navigation vers Troie, abordèrent et s'ar- « rêtèrent pour la première fois les Grecs. « Aussitôt que le seigneur de Thèbes et « d'Athènes et de tout ce territoire, nommé, « comme je l'ai dit, Mégas Kirnos (Grand « Sire), par corruption du nom de Mégas « Primikerios qu'il portait autrefois, eut « appris l'arrivée des ennemis, il refusa, « malgré les vives instances des Catalans, « de leur donner passage sur ses terres, « pour aller se jeter de là où bon leur sem- « blerait; mais il leur parla au contraire « avec la plus grande hauteur, les poursui- « vit de ses moqueries comme des gens « dont il ne prenait nul souci, et, pendant « tout l'automne et l'hiver, s'occupa de « réunir ses forces pour le printemps sui- « vant. Au printemps (1310), les Catalans « passèrent le Céphise, et placèrent leur « camp non loin des rives du fleuve, sur le « territoire béotien, décidés à livrer bataille « en ce lieu. Les Catalans étaient au nombre « de 3,500 hommes de cavalerie et de 3,000 « hommes d'infanterie, parmi lesquels se « trouvaient plusieurs de leurs prisonniers « admis dans leurs rangs à cause de leur « habileté à tirer de l'arc. Dès qu'il leur fut « annoncé que l'ennemi approchait, ils la- « bondèrent tout le terrain où ils avaient « résolu de livrer bataille, et usèrent à l'en- « tour et y amenèrent des cours d'eau tirés « du fleuve, et arrosèrent copieusement cette « plaine, de manière à la transformer pour « ainsi dire en un marais, et à faire chan- « celer les chevaux dans leur marche, par « la boue qui s'attacherait à leurs pieds, et « dont ils ne pourraient qu'avec peine se « dégager. Au milieu du printemps, le sei- « gneur d'Athènes se présenta enfin, amé- « nant avec lui une nombreuse armée com- « posée de Thébains, d'Athéniens, et de « toute l'élite des Locriens, des Phocidiens « et des Mégariens. On y comptait 6,400 « hommes de cavalerie et plus de 8,000 hom- « mes d'infanterie. L'orgueil et l'arrogance « du seigneur d'Athènes dépassaient toutes « bornes convenables, car il se flattait non « seulement d'exterminer en un instant tous « les Catalans, mais de s'emparer de tous « les pays et villes de l'empire jusqu'à By- « zance même; mais il arriva tout le con- « traire de son espérance, car en plaçant « toute sa confiance en lui seul, et non dans « la main de Dieu, il devint bientôt la proie « de ses ennemis. En voyant cette plaine « couverte d'un si beau vêtement de ver-

« dure, et ne soupçonnant rien de ce qui  
 « avait été fait, il pousse le cri de guerre,  
 « excite les siens, et, avec toute la cavalerie  
 « qui l'entourait, s'avance contre l'ennemi,  
 « qui, au delà de cette plaine, se tenait im-  
 « mobile sur le terrain, attendant son atta-  
 « que. Mais avant d'être parvenus au mi-  
 « lieu de cette plaine humide, les chevaux,  
 « comme s'ils eussent été embarrassés par  
 « de lourdes chaînes, et ne pouvant, sur ce  
 « terrain glissant, poser leurs pieds avec  
 « fermeté, tantôt roulaient dans la boue  
 « avec leurs cavaliers, tantôt, débarrassés  
 « de leurs cavaliers, s'emportaient, et tan-  
 « tôt, sentant leurs pieds s'enfoncer, res-  
 « taient immobiles au même lieu avec leurs  
 « maîtres, comme des statues équestres.  
 « Les Catalans, encouragés par ce spectacle,  
 « les accablèrent de leurs traits et les égor-  
 « gèrent tous. Bientôt, se lançant avec leurs  
 « chevaux sur la trace des fuyards, ils les  
 « poursuivirent jusqu'à Thèbes et à Athè-  
 « nes, et, attaquant ces villes à l'improviste,  
 « s'en emparèrent avec facilité, ainsi que  
 « de tous leurs trésors, de leurs femmes et  
 « de leurs enfants. Ainsi, comme dans un  
 « jeu de dés, la fortune ayant tout à coup  
 « changé, les Catalans devinrent maîtres de  
 « la seigneurie d'Athènes et mirent fin à  
 « leurs longues courses vagabondes, et, jus-  
 « qu'aujourd'hui, ils n'ont pas discontinué  
 « d'étendre les limites de leur seigneurie. »

« Ce lut, en effet, à partir de ce jour, que  
 les Catalans obtinrent la possession du duché  
 d'Athènes, et substituèrent leur seigneurie  
 à celle des seigneurs français, qui conti-  
 nuèrent à posséder le Péloponèse et plu-  
 sieurs villes de l'Acarnanie, de l'Étolie et de  
 la Phocide. Le roi Frédéric de Sicile envoya  
 à ses Aragonnais de Grèce un de ses fils  
 pour les gouverner, avec le titre de duc d'A-  
 thènes et de Néopatras, et ce titre se con-  
 serve encore aujourd'hui parmi ceux que  
 portent les rois d'Espagne, héritiers des rois  
 d'Aragon et de Sicile. Mais écoutons main-  
 tenant le récit d'un autre chroniqueur con-  
 temporain, mais d'origine franque, le Cata-  
 lan Ramon Muntaner, l'un des chefs de cette  
 grande Compagnie.

« Le duc d'Athènes (Gautier de Brienne,  
 « comte de Lecce, dans le royaume de Naples)  
 « avait avec lui 200 hommes à cheval cata-  
 « lans, et environ 300 hommes d'armes à pied,  
 « et ceux-là il les avait mis de sa maison,  
 « leur avait donné franchement et quittement  
 « des terres et possessions. Quant aux autres  
 « Catalans, il leur ordonna de s'éloigner de  
 « son duché, et en attendant il avait fait ven-  
 « nir, soit de la terre du roi Robert de Naples,  
 « soit de la principauté de Morée, 700 cava-  
 « liers français. Quand il les eut réunis, il  
 « rassembla également 2,400 Grecs, hommes  
 « de pied de son duché, et alors, en bataille  
 « rangée, il marcha sur la Compagnie; mais  
 « ceux-ci qui le surent, sortirent avec leurs  
 « femmes et leurs enfants, et se rangèrent  
 « dans une belle plaine près de Thèbes. Dans  
 « ce lieu il y avait un marais, et de ce marais  
 « la Compagnie se fit comme un bouclier.

« Mais quand les 200 hommes d'armes à che-  
 « val catalans, et les 300 hommes d'armes à  
 « pied virent que cela était sérieux, ils allè-  
 « rent tous ensemble trouver Gautier de  
 « Brienne, et lui dirent : Seigneur, ici sont  
 « nos frères, et nous voyons que vous voulez  
 « les détruire à tort et à grand péché; c'est  
 « pourquoi nous voulons aller mourir avec  
 « eux, et ainsi nous vous défions et nous nous  
 « dégageons envers vous. Et le duc leur dit  
 « qu'ils s'en allassent à la male heure, et que  
 « cela était bon pour qu'ils mourussent avec  
 « les autres. Alors tous réunis allèrent se con-  
 « fondre avec le reste de la Compagnie, et  
 « il se disposèrent tous au combat... Que vous  
 « dirai-je? le duc en belle bataille rangée,  
 « avec 200 chevaliers français, tous aux épe-  
 « rons d'or, avec beaucoup d'autres cava-  
 « liers du pays, et avec les gens de pied,  
 « marcha sur les Catalans; lui-même se plaça  
 « à l'avant-garde avec ses bannières, et alla  
 « fêrir sur la Compagnie, et la Compagnie  
 « fêrit aussi sur lui. Que vous dirai-je? les  
 « chevaux du duc, aux cris que poussèrent  
 « les Almogavars (hommes de pied des Cata-  
 « lans), s'enfuirent du côté du marais, et  
 « là le duc tomba avec sa bannière. Tous  
 « ceux qui formaient l'avant-garde arrivè-  
 « rent alors. Les Turcs et Turcopules (alliés  
 « des Catalans), voyant que l'affaire était sé-  
 « rieuse, brochèrent à l'instant des éperons,  
 « et allèrent fêrir sur eux, et la bataille fut  
 « terrible; mais Dieu, qui en tout temps,  
 « aide au bon droit, aida si bien les Catalans  
 « que de tous les 700 chevaliers français il  
 « ne s'en échappa que deux: tous les autres  
 « périrent, ainsi que le duc et les autres ba-  
 « rons français de la principauté de Morée,  
 « qui étaient accourus pour anéantir la Com-  
 « pagnie. De ces deux, l'un fut messire Bo-  
 « niface de Véronne, seigneur de la tierce  
 « partie de Négrepont, qui était fort prud'hom-  
 « me et loyal, et avait toujours aimé la Com-  
 « pagnie; aussi, dès que les nôtres le recon-  
 « nurent sur le champ de bataille, ils le  
 « sauvèrent.... Après la prise de possession  
 « du champ, les Catalans pressèrent messire  
 « Boniface d'être leur chef, mais il refusa  
 « absolument. »

« Considérez maintenant les faits, les  
 hommes et les lieux, et, après cela, les in-  
 ductions à tirer de ce récit vous paraîtront  
 naturelles. Le champ de bataille est, vous  
 le voyez, sur la rive droite du Céphise, en-  
 tre le lac Copais et Thèbes, entre les petits  
 laes Likéri et Paralimni, et à bien peu de  
 distance de Chalcis. Ce n'est pas en écrivain  
 à Athènes, et pour des Athéniens, qu'on a  
 besoin d'entrer dans un plus long développe-  
 ment topographique sur une semblable  
 question: ici tous connaissent des lieux si  
 voisins. Quant aux combattants, ce sont des  
 chevaliers français, avec leurs troupes légè-  
 res d'une part, et les Catalans et Turcopules  
 de l'autre. A cette bataille livrée par les Fran-  
 çais, survint un chevalier feudataire des prin-  
 ces français de Morée, le seigneur de Chal-  
 cis. Sauvé du champ de mort, il reçut de  
 ses vainqueurs l'offre du commandement en

chef, et il refuse. N'est-il pas tout naturel de supposer qu'après la grande bataille dans laquelle avaient succombé ses amis, le seigneur de Chalcis, qui était en faveur auprès des Catalans, aura obtenu d'eux de remplir un devoir pieux, auquel les ennemis les plus acharnés ne se refusaient jamais, celui d'enterrer les morts? Les Catalans avaient l'usage, après une bataille, de lever le champ, c'est-à-dire d'aller sur le champ de bataille dépouiller les morts de tout ce qu'ils possédaient de précieux, et certes ils n'avaient pas manqué de s'emparer des éperons d'or et des armes de prix, aussi bien que des armes offensives qui pouvaient leur servir. Les armes défensives, plus grossières ou trop endommagées, furent laissées sur la place au milieu des marais et des terres, et ce sont ces armes, que, suivant mes conjectures, le seigneur de Chalcis, après avoir fait enterrer ses amis, aura fait relever du champ de bataille et transporter dans son château de Chalcis, voisin de ce lieu. La forme des armures, leur grossier travail, les coups terribles qui les ont toutes endommagées, tout atteste que ces armures n'étaient pas conservées dans un arsenal pour l'usage des hommes d'armes, mais seulement comme un pieux souvenir et loin de tout regard; et en effet, ce n'est que cinq cent trente ans après qu'un pan de muraille, en s'écroutant, a fait connaître la salle voûtée et sèche dans laquelle elles étaient conservées.

« Ces armures consistent en une centaine de casques de fer de trois formes différentes, selon qu'ils appartenaient à des servants d'armes français, catalans ou turcopules. Les casques turcopules sont plus légers et plus maltraités, et il y en a aussi beaucoup moins. C'est la même forme qui se conserve encore aujourd'hui dans l'Asie Mineure et en Perse. Puis, viennent des cuirasses ornées, en général, de petits clous de cuivre, dont la tête est assez élégante; puis des épaulières, brassards, cuissards, genouillères, jambards; puis un nombre considérable de plattes, c'est-à-dire de plaques de fer de forme concave, qui se plaçaient les unes près des autres, comme une sorte d'écaillés, attachées au galigan ou vêtement de lin supérieur, et couvraient tout le dos de l'homme d'armes jusqu'à sa jonction avec sa cuirasse. L'un des galigans avec ses plattes, attachées de manière à envelopper tout le corps en passant sous les bras, est encore conservé en son entier; plusieurs autres sont en lambeaux, mais en lambeaux assez considérables pour indiquer leur place. Dans plusieurs des casques sont les coiffes de lin et de cuir que l'on plaçait dessous le casque pour protéger la tête. A beaucoup de cuirasses sont attachées les courroies de cuir et les boucles qui les réunissaient. Un casque des plus épais porte l'impreinte d'un coup de masse d'armes, asséné alors d'une main si puissante, qu'il suffisait à faire jaillir la cervelle. Dans l'intérieur d'une des cuirasses est la marque du fondeur, des M gothiques d'une forme que l'on reconnaît aisément pour celle

usitée au commencement du *xiv<sup>e</sup>* siècle. Les plattes abondent en telle quantité, que j'ai été obligé de les faire placer dans une pièce du rez-de-chaussée, pour qu'elles ne fissent pas crouler les plafonds. Enfin, à tout cela ajoutez de ces pointes de javelots à quatre faces, que les Catalans frottaient sur les cailloux pour les aiguïser, des pointes de flèches, des bouts de fer pour les épieux, dont une partie du bois subsiste, et un grand nombre d'étoiles de fer destinées à être jetées sous les pieds des chevaux, dans les endroits plus secs, pour les arrêter dans leur course et les blesser, et vous serez convaincu que les armures de Chalcis peuvent offrir un objet intéressant d'étude. Je rends grâce pour ma part à S. M. d'avoir bien voulu les faire venir à Athènes, où plus tard elles peuvent, avec les monnaies françaises de Constantinople, les monnaies françaises de la principauté de Morée, existant ici en grand nombre, et celles des ducs d'Athènes, et aussi avec tous les restes de blasons sculptés sur le marbre, et quelques-uns avec leurs devises, trouver place dans un établissement public. Tous ces débris de l'histoire passée sont toujours des enseignements utiles pour les peuples. Il ne saurait être indifférent à la Grèce de se reporter vers une époque où, pour la première fois, après son adjonction au grand empire de Rome, puis de Byzance, elle a commencé à ressaisir une existence qui lui fût propre, et à prendre sa place au rang des souverainetés qui ont un nom. Si pendant les trois cents ans qui s'écoulèrent depuis la conquête de Constantinople par les Francs jusqu'à la conquête de la Morée par les Turcs, presque toutes les provinces qui forment aujourd'hui le royaume de la Grèce, furent régies par des hommes étrangers au pays, par des Français, dont les chroniques grecques elles-mêmes proclament la bonne foi sans tache, la générosité chevaleresque et l'insouciance bravoure, du moins la Grèce put, par cette existence nouvelle, reprendre, dans le malheur même, des idées de fierté et d'indépendance, qui, plus tard, devaient porter de si heureux fruits. Et quand on a l'honneur d'appartenir à une nation qui, comme la France, a si noblement et si puissamment contribué à l'affranchissement actuel de la Grèce, et que soi-même on a donné à cette belle cause des secours non inefficaces, on peut, sans craindre de blesser une honorable susceptibilité nationale, aimer à se rappeler, et à rappeler aux autres, qu'avant d'assurer à la Grèce d'aujourd'hui cette nationalité que lui ont conquise et méritée tant de sacrifices généreux, tant de malheurs, tant de courage enfin déployé dans une lutte obstinée, les chevaliers français avaient été les premiers à lui conquérir, sinon une existence nationale, du moins une individualité qui n'était ni sans fierté, ni sans gloire. »

CHAMELIÈRES, ancienne abbaye de Bénédictins au diocèse de Clermont, en France.

On conservait autrefois dans l'église du monastère le corps de Sainte-Thècle. En

1699, on découvrit dans la chûsse où reposaient les reliques de la sainte, une lame de plomb sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

Ile sunt  
reliquie  
beate  
Teclæ . vir .  
ginis . que Hico-  
nie (1) oriunda  
fuit . dehinc ve-  
ro a Paulo . aplo.  
conversa Se-  
luciam (2) requi-  
evit.

(MABILLON, *Annal. Benedict.*, t. 1, p. 443 ;  
nouveau traité de *Diplomatique*, t. II,  
p. 594-602 ; *Cardinal Mai*, p. 48.)

CHARTES, lapidaires ou gravées sur pierre. — Voyez *Anagni, Civita-Castellana, Milan, Ravenne, Subiaco, Tivoli, Yiterbe*, le chapitre m<sup>e</sup> des inscriptions de Rome dans notre *Dictionnaire*, et une dissertation au mot PIERRE LATTE.

CHARTRES, chef-lieu du département d'Eure-et-Loire, en France.

### I.

*Inscriptions placées sur les tombes de deux évêques de Chartres.*

Communication de M. Doublet de Boisthibault, au comité des arts et monuments, du ministère de l'instruction publique (3).

A un demi-myrriamètre de Chartres existe l'hôpital des incurables, fondé par M. d'Aligre, dans le même emplacement où se trouvait avant la révolution l'abbaye de Josaphat, construite près de la montagne dite de Lèves, en 1180, par Geoffroy et Gosselin, son frère, évêques de Chartres.

Plusieurs évêques de Chartres furent inhumés à Josaphat, entre autres Geoffroy et Gosselin de Lèves, Robert, Jean de Salisbury, Celles et Regnauld de Mauçon.

L'ancienne église n'existe plus. C'est donc chose fort difficile que de retrouver les inscriptions qui étaient gravées sur les tombes. Je viens de découvrir celles relatives à Gosselin de Lèves et à Jean de Salisbury ; je m'empresse de les porter à la connaissance du comité.

#### Première inscription.

Hic jacet Dominus Goslenus de Leugis, episcopus Carnotensis, nepos et successor Domni Gaufridis de Leugis, episcopi Carnotensis, fundatoris abbatiæ B. M. de Josaphat, anno 1117, cujus 1<sup>us</sup> abbas fuit D. Girardus, vir potens opere et sermone. Bona ejusdem monasterii amplavit D. Goslenus et fundavit abbatiam S<sup>ci</sup> Caranni (4). Obiit anno 1155.

(1) Pour *Iconii* ; Iconium, aujourd'hui Kouieh, en Asie Mineure.

(2) Pour *Seluciam*, Selencie, aujourd'hui Sefelkieh.

(3) *Bulletin*, septembre 1851, p. 227.

(4) L'abbaye de Saint-Cher en prie Chartres.

#### Seconde inscription.

Hic jacet Dominus Joannes Salisburiensis, episcopus Carnotensis. Erat capellanus sancti Thomæ, archiep. Cantuariensis, cum ipse martyrium passus est apud Anglos, cujus capsulam dedit abbatie Sancti Petri Carnotensis. Obiit D. Joannes anno 1180, cui successit in episcopatu Dominus Petrus Cellensis (1), abbas Sancti Remigii Rhemensis, vir eximius. Jacet in choro ubi epistola legitur.

### II.

*Inventaire des vêtements et des reliques possédés par la cathédrale de Chartres au XVII<sup>e</sup> siècle.*

Communication de M. Doublet de Boisthibault au comité des arts et monuments (2).

Dans la sacristie, en entrant à main gauche, se trouvaient cinq coffres garnis chacun de cinq tiroirs.

#### Premier coffre.

1. Une chasuble et deux tuniques garnies de deux étoles et de trois manipules à fond de velours blanc chargé de figures de l'arbre de Jessé ; les manteaux et arbres sont d'or couché à petite pointe, le reste des vêtements à point de bouture de soie bien fine ; les orfrois à fond de velours rouge chargé de figures d'anges d'or nué, enrichis de semence aux armes, en chef de Bourbon, et deux écussons ensuite portant écartelé, au premier et dernier d'azur semé de France, à la bande de gueules chargée de trois lions d'argent, qui est Bourbon ; au deux et troisième d'argent, au chef de gueules, au lion d'azur armé et lampassé d'or brochant sur le tout, qui est l'ancien Vendôme.

Cet ornement, qui fut donné par Louis, comte de Vendôme, était nommé le petit arbre de Jessé.

2. Une chasuble et deux tuniques de velours rouge, les orfrois fleuronés de vert, avec leurs deux étoles ; trois manipules aux armes de Joyeuse, qui est écartelé, au premier et quatrième palé d'or et d'azur, au chef de gueules chargé de trois hydres d'or, qui est Joyeuse ; au deuxième et troisième d'azur au lion d'argent couronné de même, à la bordure de gueules chargée de huit fleurs de lis d'or, qui est Saint-Didier, l'écusson environné de deux colliers de l'ordre du roi, surmonté d'une couronne d'or enrichie de diamants, rehaussée de fleurons d'or et de perles, appelée de Joyeuse.

3. Une chasuble doublée d'un taffetas incarnadin et deux tuniques garnies de leurs étoles et manipules de drap d'or fleuroné de velours rouge, les orfrois brodes d'or, les figures à manteaux d'or couché, et le reste des vêtements de points de bouture appelés de *colonia*, chargés d'armes qui sont un écusson d'argent au chevron de gueules, chargé en pointe d'une étoile d'azur acou-

(1) Celles.

(2) *Bulletin*, janvier 1851, p. 15.

pagnée de trois roses de gueule bouton-  
nées d'or, deux en chef, une en pointe,  
et pour ornement de l'un est un bâton can-  
toral.

4. Une chasuble et deux tuniques garnies  
de leurs étoiles et trois manipules; la chasu-  
ble doublée de taffetas, les étoiles à fond  
d'argent fleuroné d'or, fermé de velours  
rouge; les orfrois d'or nué, aux figures de  
l'adoration des rois, de l'histoire de la  
Vierge, aux armes de France et de Lor-  
raine.

Donné par Henri III.

5. Une chasuble et deux tuniques garnies  
de leurs étoiles et manipules à fond satiné  
rouge, chargé de rosettes veloutées rouges  
entourées de lauriers d'or filé; les orfrois  
d'or nué contenant l'histoire de la Passion,  
et autres de l'Ancien Testament, appelé l'or-  
nement des rosettes.

Fait par le chapitre et servant au Saint-  
Sacrement.

6. Une chasuble et deux tuniques garnies  
de deux étoiles et trois manipules de drap  
d'argent fleuroné d'or; les orfrois d'or nué  
chargé des armes de Louis Guillard, évêque  
de Chartres, qui sont de gueules, aux deux  
bordons d'or posés en chevrons, accompa-  
gnés de trois rochers d'argent, deux en chef  
et un en pointe.

#### Deuxième coffre.

7. Une chasuble et deux tuniques garnies  
de leurs étoiles et manipules de taffetas blanc  
chargé de fleurs de lis d'or, entouré de lau-  
riers d'or et de soie; les orfrois à figures de  
petits points représentant l'histoire de la  
Vierge, aux armes, parti au premier de Jérusalem; ou deuxième semé de fleurs de lis,  
à la bordure de gueules, au lambel de  
gueules.

8. Une chasuble et deux tuniques garnies  
d'une étoile et de deux manipules de velours  
rouge semé de petits lis brodés d'argent;  
les orfrois brodés de soie verte avec quel-  
ques petits ornements d'or filé, chargé de  
plusieurs armoiries en losanges, la pre-  
mière d'Evreux, semée de France, à la ban-  
de composée d'argent et de gueules: la deu-  
xième, parti au premier de Navarre et au  
deuxième de France, la troisième de Bour-  
gogne ancien.

9. Une chasuble et deux tuniques, garnies  
de leurs étoiles et manipules toutes bor-  
dées d'or et d'argent et enlevées, le tout vi-  
dé à jour, et dessous la broderie une toile  
d'argent trait; les orfrois aussi bordés d'or  
et d'argent, semés de perles et semences où  
il y a plusieurs croix de Lorraine garnies de  
semences et perles, aux armes qui sont parti,  
au premier coupé, en chef de France, au bâ-  
ton de gueules péri en bande, en pointe de  
France, à la bordure composée d'argent et  
de gueules; au deuxième de Lorraine, au  
lambel de gueules à trois pans, le tout sur-  
monté d'une couronne de fleurs de lis, ap-  
pelé l'ornement de la duchesse de Lor-  
raine.

10. Une chasuble et deux tuniques garnies

de leurs étoiles et manipules de velours  
rouge, les orfrois semés de flammes de bro-  
derie d'or et, au milieu de la chasuble, un  
grand Saint-Esprit en broderie d'argent en-  
vironné de rayons d'or avec les armes de  
France et de Navarre. Donné par le roi  
Louis XIII.

11. Une chasuble et deux tuniques garnies  
de leurs étoiles et manipules de drap d'ar-  
gent à fleurons d'argent pleins, garnis de  
passemment plein d'or de Milan, aux armes  
de feu M. d'Étampes, évêque de Chartres,  
qui sont gironnées d'or et d'azur, au chef  
d'argent à trois couronnes ducales de  
gueules.

#### Troisième coffre.

12. Une chasuble et deux tuniques garnies  
de leurs étoiles; manipules de drap à fond  
d'or, fleuronés d'or et d'argent, formés de  
velours rouge, et le bord de broderie guipé  
de Bouillon et clinquant formant les orfrois,  
aux armes de losanges, écartelé au premier  
et dernier d'azur, à six croix fichées d'or,  
trois en chef et trois en pointe, au croissant  
d'argent en cœur, aux deux et trois de  
gueules, à la croix ancrée d'or; sur le tout  
écartelé, au premier et dernier d'or au dau-  
phin d'azur, aux deux et trois de Champagne,  
appelé l'ornement de Sancerre.

13. Une chasuble et deux tuniques garnies  
de leurs étoiles et manipules en moire d'ar-  
gent, l'orfroi brodé d'or de Milan, figure  
de l'arbre de Jessé d'or nué; qui est pareil-  
lement sur le fond de la chasuble et des tu-  
niques, aux armes d'Illiers, qui sont écar-  
telés au premier et dernier d'illiers, d'or à six  
annelets de gueules, deux et un, au deuxi-  
ème palé d'or et de gueules de six pièces,  
qui est d'Amboise; au troisième d'or au lion  
de sable, qui est de Flandre, sur le tout de  
Vendôme ancien, le lion chargé d'une fleur  
de lis d'or sur l'épaule. Donné par Milon  
d'Illiers, évêque de Chartres.

#### Armoires renfermant des chapes.

14. Cinq chapes à fond de satin rouge, à  
rosettes de velours rouge entourées de lau-  
riers d'or filé, aux armes du chapitre sur la  
bille, qui sont une chemisette; les orfrois  
d'or nué enrichis d'ovales où sont représen-  
tés la descente du Saint-Esprit, la gloire des  
saints, l'institution du Saint-Sacrement, le  
martyre de saint Pierre, l'histoire de Zacha-  
rie et de saint Jean-Baptiste.

On l'appelle l'ornement du Saint-Sacre-  
ment.

15. Cinq autres chapes de drap d'or de  
grand ramage velouté de rouge, les orfrois  
brodés et les figures à manteaux couchés  
d'or, le reste des vêtements à point de bou-  
ture; l'orfroi de celle de l'officiant, une bor-  
dure bordée et élevée d'or de trois doigts  
de large, les figures brodées d'or nué; au cha-  
peron est l'histoire des Innocents, appelée  
*colonia*.

16. Cinq autres chapes de drap d'argent à  
fleurons d'or et d'argent, ornées de veloute

rouge, les orfrois d'or nué chargés de l'histoire de la Vierge.

Don de Henri III.

17. Une chape à fond d'or velouté, violet et à grands ramages, les orfrois de drap d'or, chargés de cerclés où sont les figures des apôtres de points de bouture, ayant sur la bille une chemise de Chartres; le chaperon chargé de l'histoire des Innocents, au-dessous duquel est un écusson écartelé au premier et dernier de deux chevrons doublés d'azur, posés en face, au deux et trois d'argent à trois lézards de sinople posés en pal. Don de M. le doyen Nantier et servant à M. le doyen aux grands solennels d'hiver.

18. Une autre chape brodée à fond d'or, tant les orfrois que le corps de la chape; les orfrois garnis de quantité de semence disposée en compartiments en forme de feuillage; sur le corps de la chape est représenté un fleuve se croisant, rempli de différents poissons, et dans la croisière il y a de grandes écrevisses. Au-dessous du chaperon de la chape, il y a un crucifix accompagné de saint Jean et de la Vierge, au bas de la chape une Vierge assise dans une chaire, et sur le corps de la chape sont les apôtres accompagnés de divers oiseaux. Sur le côté droit de l'orfrois, il y a des armes: la première d'or à trois chevrons brisés de gueules, la deuxième d'or à la fasce de gueules surmontée, en chef, d'un chevron de gueules brisé dont les extrémités joignent la fasce, et un chevron brisé de même en pointe; ensuite sont reproduits les mêmes écussons alternativement sur l'orfrois; du côté gauche sont six autres écussons posés de même alternativement, le premier de gueules au lion d'or, le second de gueules à trois lions passants d'or; ladite chape ayant un chaperon pointu à l'antique enrichi de deux anges qui encensent; cette chape était réservée à l'évêque lors de son entrée.

19. Une chape de velours blanc garnie de deux gros crochets d'argent à la bille, les orfrois à fond d'or gaufré, le tout chargé du grand arbre de Jessé, au bas de laquelle se lit en lettres brodées: *Carolus d'Illiers decanus Carnotensis hoc me veste contexit 1522; parcat illi Deus!* Dans le chaperon est une Assomption et au-dessous sont les armes d'Illiers en écusson carré, ornées d'une crose, ayant au premier et dernier d'Illiers, au deuxième palé d'or et de gueules, au troisième d'or au lion de sable, et sur le tout de Vendôme ancien comme ci-dessus (voyez n° 1).

20. Une chape à fond de velours blanc, chargé de figures de l'arbre de Jessé, dont les manteaux et arbres sont d'or couché à petit point, les orfrois à fond de velours rouge chargé de figures de chérubins d'Ezéchiel sur de..... aux armes de Louis de Bourbon, comte de Vendôme, qui sont semées de fleurs de lis d'or à la bande de gueules, et autres écartelés au premier et dernier de Louis de Bourbon, au deuxième

et troisième de Vendôme ancien; le chaperon représentant la Trinité.

21. Cinq chapes de drap d'argent, à fleurons d'argent frété, garnies de passement d'or de Milan, avec armes de feu M. Léonor d'Estampes, évêque de Chartres.

22. Une chape à fond de satin rouge brodée à plein d'or et d'argent couché, les orfrois de velours rouge brodés à plein d'or guipé, remplis de l'histoire d'Elie, donnée par M. Elie Fougère, doyen de Chartres, avec ses armes, qui sont d'azur à deux chevrons brisés d'argent, surmontés en chef de deux étoiles d'or, au croissant d'argent en pointe d'où sort une flamme de gueules en pal. La chape doublée de taffetas rouge et ayant deux grands crochets d'argent.

23. Cinq chapes de velours rouge, les orfrois brodés et semés de flammes d'or guipé, et, sur les chaperons, un gros Saint-Esprit d'argent entouré de flammes d'or avec les armes de Louis XIII, servant à la Pentecôte et aux messes du Saint-Esprit. Les orfrois brodés d'une broderie d'argent semée de soie bleue.

24. Cinq chapes de brocart à fond d'argent fleuroné d'or et d'argent, pour clôture des chaperons et orfrois. Le tout doublé de taffetas isabelle avec les armes de Yilleroy d'azur au chevron d'or à trois ancrées de même, deux et une.

25. Une chape de velours à fond violet fleuroné à grands ramages d'or, les orfrois de broderie de feuillages et de chemises de Chartres et le chaperon pareil, le tout terminé de galon de soie verte; appelée le manteau du roi Jean, servant aux semaines des dimanches de l'Avent et du Carême.

26. Quatre chapes de velours rouge, les orfrois de brocart à fond d'or, avec fleurons d'or et d'argent frété, forme de velouté vert, aux armes de Joyeuse.

27. Deux chapes de drap d'argent, fleuronées d'or et d'argent frété, les orfrois d'or nué à figures représentant l'histoire de la Vierge; aux armes de M. Guillard, évêque de Chartres sur ses billes.

28. Quatre chapes à fond d'or, fleuronées de velouté rouge, l'une ayant la descente du Saint-Esprit sur le chaperon et les orfrois de broderie avec figures ayant les manteaux d'or couché et le reste des vêtements de pièces de bouture: la deuxième ayant même orfrois, de même broderie avec un chaperon où il y a apparence d'une Nativité; la troisième, les orfrois pareils, et sur le chaperon une Cène; la quatrième, les orfrois brodés d'or nué, avec figure de même et le chaperon de même représentant la Résurrection; laquelle chape porte sur la bille un écusson au champ d'argent, au chevron de sable ou d'azur surmonté de deux roses de même, une tête en pointe, appelée Sancerre.

29. Deux chapes de damas rouge fleuroné d'or, les orfrois brodés d'or, d'argent et de soie: sur le chaperon de l'une, l'apparition de l'auge aux Maries, et sur l'autre Notre-

Seigneur portant sa croix apparaissant à saint Pierre, aux armes de Guillard.

30. Deux chapes de velours vert toutes brodées, histoires différentes; garnies d'anges jouant de divers instruments et semées d'écussons aux armes de France.

31. Une chape à fond d'or, ramagée de velours vert et de petites fleurs en trèfle velouté rouge; les orfrois brodés d'or et de figures dont les manteaux sont couchés d'or, et le reste du vêtement de point de bouture; ayant sur le chaperon une Trinité.

32. Une chape de velours rouge remplie de figures des douze apôtres; les manteaux brodés et couchés d'or à petit point et le reste des vêtements à petit point: au bas, un bord de feuillage brodé, les orfrois par carrés, dont l'un est de velours rouge chargé d'un ours environné de lis, l'autre au fond de soie blanc tréfilé d'argent, avec un cartouche à fond vert rempli d'un cygne d'argent; au troisième carré les armes de Berry, semé de France à la bordure engreslée de gueules, et ainsi en continuant pour le reste des carrés.

33. Une chape de damas rouge, tout le ramage fermé d'un cordonnet d'or de Milan, les orfrois d'or violet brodé de feuillage d'étoffe d'or et d'argent, avec des ronds remplis de figures: sur le chaperon, un saint évêque ayant un chanoine à ses pieds, et, au bas du chaperon, un écusson d'or de trois pièces, au chef de gueules à trois étoiles d'or, à la base de sable, et en points d'or à trois poissons de sinople.

34. Une chape de damas rouge fleuroné d'or, les orfrois de brocart d'argent où est figurée l'histoire de la manne.

35. Une chape de damas figuré de grands fleurons d'or, les orfrois brodés d'or et de soie; sur le chaperon un saint Thomas mettant la main dans le côté de Notre-Seigneur.

36. Une chape à fond d'or couché où il y a plusieurs ronds remplis du martyre de plusieurs saints, avec des anges qui encensent plusieurs endroits; les orfrois de brocatelle de soie rouge et aurore.

37. Une chape de damas rouge à fleurs d'or par compartiment; les orfrois brodés d'or avec des figures dont les manteaux sont couchés d'or et le reste des vêtements brodés à petit point sur le chaperon: en pointe, un commencement de la Vierge, et en bas un écusson écartelé porté par deux anges, au premier et dernier de France à trois fleurs de lis, au deuxième et quatrième d'or à deux dauphins d'azur.

38. Une chape de velours à fleurs rouge cramoi; les orfrois de velours vert brodés d'étoffe avec des ronds où il y a partie des apôtres: sur le chaperon, un saint Michel ayant un chanoine à genoux auprès de lui, et, au bas du chaperon, un écusson d'azur à un navire d'argent au chef d'or à trois trèfles de sinople.

39. Une chape de velours rouge brodée de plusieurs feuillages d'or formant un compartiment dans lequel sont représentés plusieurs martyrs ou saints, dont les manteaux

sont brodés d'or et le reste des vêtements brodés de soie à petit point avec de petits oiseaux semés en plusieurs endroits; les orfrois brodés d'or avec figures brodées d'or sur les manteaux, et le reste de soie, à petit point. Le chaperon en pointe sur lequel est le trépasement de la Vierge; ladite chape appelée la chape des martyrs.

40. Une chape de velours rouge semée de croix d'or de masse; les orfrois brodés aussi d'or de masse, avec plusieurs figures brodées de même. Appellée la chape de la croix.

41. Cinq chapes de velours noir, les orfrois de satin blanc bordés d'une gaufrage d'or de Milan, avec figures d'anges, et, sur l'un des chaperons, l'histoire de la résurrection du fils de la veuve de Naim; sur le deuxième, la résurrection de sa fille, *Puella, tibi dico, surge*, par Notre-Seigneur; sur la troisième par Ehe, et sur la cinquième la résurrection de..... avec ces paroles: *Mulier, tolle filium tuum*: toutes lesquelles figures sont d'or nué sur satin blanc.

### III.

#### Reliques.

1. La première châsse en vermeil doré (*sic*) travaillée à jour, avait été donnée par Henri IV, le jour de son sacre en l'église cathédrale de Chartres, le 28 février 1394.

2. Deux grands calices de vermeil avec leurs patènes, servant aux jours solennels: l'un donné en 1382 par Henri III; l'autre, par l'amiral de Græsville, est orné de ses armes, sous Charles VIII, en 1487; l'un et l'autre de 0<sup>m</sup>,325 de haut. Le second, porté à Paris en 1563, afin d'y être vendu pour les besoins de l'État, fut estimé à 100 liv. (1) et rapporté.

3. Deux grosses burettes de vermeil, ouvrage antique de 0<sup>m</sup>,162 de hauteur.

4. Deux instruments de paix, l'un d'argent, ayant 0<sup>m</sup>,217 de hauteur et 0<sup>m</sup>,135 de largeur; l'autre de vermeil, donné en 1600 par M. Boeto, doyen, à 0<sup>m</sup>,217 de hauteur et 0<sup>m</sup>,108 de largeur.

5. Une croix de 0<sup>m</sup>,325 de hauteur, dont le pied de la colonne et le fût sont d'émeraudes; le pied composé de trois tables triangulaires, dans le milieu desquelles il y a des onyx taillés. Ce pied est posé sur trois agates au-dessus desquelles est une colonne torsée d'une seule émeraude; le fût de la croix aussi d'émeraudes en tables de 0<sup>m</sup>,027 de large; le tout enchâssé d'or, enrichi de perles, rubis et turquoises, donné par Henri III, en 1382; estimée 30,000 livres.

6. Une Vierge de vermeil doré portant son fils.... ayant 0<sup>m</sup>,244 de hauteur et pesant 2 mares 6 onces, donnée en 1256, par Alaïde, abbesse de Montreuil, en Picardie.

7. Une grande Vierge d'argent, de 0<sup>m</sup>,650 de hauteur, pesant 10 mares et demi, nommée Notre-Dame Blanche, ou de *lacte*. Au milieu du reliquaire est une petite boîte d'or, dans laquelle il y a une petite fiole de cristal pleine de lait de la sainte Vierge.

(1) Le marc d'argent valait alors 15 liv. 15 s.

8. Une autre Vierge d'ambre gris en demi-relief de 0<sup>m</sup>,760 en hauteur et largeur. Le visage et les mains de la Vierge et de l'enfant Jésus sont d'albâtre; ils portent l'un et l'autre une couronne d'or, enrichie de perles; au bas du tableau sont à genoux deux anges d'or émaillé. ....

9. Présent fait par la république de Venise à Henri III, qui le donna à l'église de Chartres le jour de la Chandeleur, en 1582. La république de Venise depuis a voulu le racheter, et en avait offert 10,000 liv. Henri III lit ce présent avec la croix d'émeraudes et le calice de vermeil n<sup>os</sup> 2 et 3 ci-dessus.

10. Un saint Laurent de vermeil, ayant 0<sup>m</sup>,515 en hauteur et pesant 14 marcs, dans lequel est enchâssée une dent de ce saint martyr.

11. Buste à mi-corps de vermeil doré, de sainte Amplonie, de la hauteur de 0<sup>m</sup>,488, posé sur un grand pied aussi de vermeil, porté par quatre lions; le tour du col bordé de rubis et d'émeraudes, dont celle du milieu qui sert comme d'agrafe, est d'un prix considérable pour sa grandeur et sa beauté. Donné, en 1503, par le cardinal Perault, à qui MM. de Cologne en avaient fait présent.

12. Une Vierge d'or émaillé (hauteur 0<sup>m</sup>,460), ayant un grand manteau émaillé de bleu, et à cause de cela nommée Notre-Dame Bleue; elle tient par la main gauche son fils debout à côté d'elle et qui est aussi en or. L'or et l'argent de cette figure pèsent ensemble 35 marcs. La Vierge est assise dans une chaise. .... au pied de cette chaise est un reliquaire contenant des cheveux de la sainte Vierge. Donnée en 1384, par le pape Clément VII à Jean de France, duc de Berry, lequel en a depuis fait présent à l'église, avec cette belle figure de la Vierge, comme il paraît par les registres de l'œuvre de l'an 1404. Les mêmes registres constatent encore qu'en 1416, Jean Tarenne, changeur et bourgeois de Paris, donna le pied ou base de cette chaise, qui est d'argent doré, environné de panneaux de même, émaillés de bleu et semés de fleurs de lis.

13. La sainte châsse (longueur 0<sup>m</sup>,677, largeur 0<sup>m</sup>,271, hauteur 0<sup>m</sup>,369), posée sur un brancart de vermeil doré, semé de fleurs de lis en bosse. Cette châsse pesée, avec son brancart, le 1<sup>er</sup> octobre 1706, fut trouvée de 93 livres.

Cette châsse est faite de bois de cèdre, couverte de grandes plaques d'or (1 et enrichie d'une infinité de perles, diamants, rubis, émeraudes, saphirs, jacinthes, agates, turquoises, opales, topazes, onyx, crysolites, améthystes, grenats, girasols, sardoines, astrolites, cassidoines, calcédoines, hélotropes et autres joyaux et présents

L'inventaire présente la description de 103

(1) Il y avait 60 marcs d'or et 10 d'argent sur la sainte châsse, comme il paraît par le procès-verbal d'estimation qu'on en fit en 1562, par ordre du roi Charles IX, pour la vente des reliquaires.

bijoux d'or, d'argent, de vermeil et de pierres diverses. Voici les principaux :

1<sup>o</sup> Une ceinture d'or (pesant 3 marcs 1 once, estimée 500 écus) environnant le bas de la châsse et enrichie de 15 rubis, 10 saphirs et 64 perles. A l'un des bouts il y avait une grosse agrafe en or, à l'autre un onyx servant de bouton. Donnée par la reine Anne de Bretagne, qui y joignit deux bracelets d'or, émaillés, attachés au-dessous de cette ceinture.

En 1563, elle consistait en 67 couplets et avait 68 perles et 30 pierres précieuses; le tout pesant 3 marcs 1 once, estimé 500 écus. Portée à Paris pour être vendue à raison des besoins de l'État, elle fut renvoyée. Par un inventaire de 1637, il y avait 15 rubis, 10 saphirs, 64 perles et au bout un onyx.

2<sup>o</sup> Une grande croix de pierres, de trois ou quatre doigts de large et presque de toute la hauteur de la châsse, faite de 56 rubis balais et grenats, 18 saphirs, 22 perles, 8 émeraudes, 18 onyx et 4 jacinthes, le tout disposé en trois rangs et enchâssé en gros chatons d'or. Il y a plus de 400 ans qu'elle est sur la sainte châsse, comme il paraît par un vieil inventaire de 1353.

3<sup>o</sup> Au-dessus du bras de cette croix, sont deux grandes pièces d'orfèvrerie antiques (de plus de 400 ans), en manière de cor de chasse, représentant les quatre saisons, et au milieu des tableaux la Vierge, Samson écartant la gueule d'un lion, Jésus à mi-corps et un Christ accompagné de deux anges. Sur l'un des tableaux se lit : *Rich. Wart. me fe.* Ces deux beaux morceaux enrichis de beaucoup de perles et pierres précieuses.

4<sup>o</sup> Une agate ovale, de près de 0<sup>m</sup>,054 de haut, représentant une Diane à la chasse.

5<sup>o</sup> Sur le toit ou couverture de la sainte châsse, trois gros saphirs en cabochons non taillés, celui du milieu enchâssé dans un cercle plat de vermeil que l'on croit venir du roi Robert. (Il y a plus de 400 ans qu'ils sont sur la sainte châsse, ainsi qu'on le voit par l'inventaire de 1353.)

6<sup>o</sup> Deux aigles plats d'or. .... ouvrage de saint Éloi, posés sur les deux bouts du toit. Donnés en 998 par Rotelinde, mère de Olon (Eude), évêque de Chartres.

7<sup>o</sup> Un diamant non taillé, de la longueur de 0<sup>m</sup>,027 sur 0,020 tant de largeur que de hauteur, encastré dans un chaton d'or ovale de liligrane, enrichi de petits rubis et turquoises; il est d'une très-belle roche, et serait d'un prix considérable s'il était travaillé, étant plus gros que le tiers de celui du duc de Toscane, estimé plus de 2 millions, lequel passe pour le second des diamants taillés, le premier étant au grand Mogol.

8<sup>o</sup> Sur le second côté de la sainte châsse, une manière de portique, au milieu une Vierge d'or tenant son fils; pèse un marc, une once, deux gros.

9<sup>o</sup> Un tableau d'or, ovale à deux faces : sur l'une sainte Marie-Madeleine, accompagnée de Louis, comte de Vendôme; sur l'autre se lit : « Nous Louis de Bourbon, comte de

Vendôme, avons donné ce tableau à l'église N. D. de Chartres, et y donnons par chacun an, à toujours, une once d'or à prendre sur notre dit comté de Vendôme. Fait l'an 1404, au mois d'août. » Et fut donné par lui au mois d'octobre suivant.

10° Un autre tableau d'or, en manière de livre ouvrant.... en haut du pignon est une grande agate ovale, sur laquelle est taillé un Jupiter.... Le cadre, qui est ovale, est d'or.... au bas, un écusson couronné aux armes de France. On lit sur la couronne : « Le roi Charles V, fils du roi Jean, donna cette agate à l'église, en 1367 » : estimée 6,000 livres.

C'est dans cette châsse qu'était conservée la chemise de la Vierge, donnée en 896 par le roi Charles le Chauve.

Theudon, Chartrain, la fit couvrir d'or, ainsi qu'il est constaté par le nécrologe de l'église de Chartres qui porte que, outre cette libéralité, il fit encore bâtir le frontispice de la porte royale, entre les deux clochers, et qu'il contribua aussi beaucoup de ses moyens à la couverture de l'église. Il mourut en 911, et fut inhumé à Saint-Père.

14. Un grand reliquaire d'or ovale, posé sur le haut d'une colonne de vermeil, semée de fleurs de lis, soutenu par deux anges à genoux sur une grande base à huit pans aussi de vermeil. Il y a entre autres reliques du bois de la vraie croix. Hauteur de tout le reliquaire, 9<sup>m</sup>,623. L'or de l'ovale et du tableau de la vraie croix estimé 800 livres, l'ovale et la colonne estimés 200 écus sol. Les anges et la base dorée pèsent 27 marcs 6 onces ; au-dessous de l'ovale est un rubis d'un très-grand prix, dans un chaton d'or, estimé en 1562, par ordre du roi, à 80 écus.

Ce beau reliquaire fut donné par le duc Jean de Berry, en 1406.

15. Une ceinture de 0<sup>m</sup>,461 de long sur quatre doigts de large, faite de grains de porcelaine blancs et noirs, bordée de soie de porc-épie rouge. Il s'y lit : *Virgini parturæ votum Huronum*. Elle fut envoyée par les Hurons en 1678.

16. Une autre ceinture de 1<sup>m</sup>,949 de long et de 0<sup>m</sup>,162 de large.... Le fond est de grains de porcelaine couleur violet foncé, avec cette inscription : *Virgini Matri Abnaquici D. D.*, en grains blancs, tous lesquels sont au nombre de onze milliers. Envoyée par les Abnaquiers, sauvages de la Nouvelle-France, en 1695, et reçus en septembre 1699.

17. Une médaille d'or ayant d'un côté saint Louis et de l'autre deux mains de justice, sur le revers une couronne de lauriers avec ces mots : *A l'immortalité!* et autour, *prix d'éloquence, 1673*. Donnée en 1681, par l'abbé Matthieu de Melun de Mauteruis, chanoine de Chartres, qui l'avait reçue pour le prix par lui obtenu de l'Académie française. (Pèse 4 onces, 2 deniers, valant 200 liv.)

18. Un ange d'argent tenant une main d'or dans laquelle est une partie de celle de saint

Thomas. (Hauteur 0<sup>m</sup>,650.) La main pèse 1 marc, 5 onces.

19. Un soleil de vermeil ou porte-dieu (hauteur 0<sup>m</sup>,433, longueur 0<sup>m</sup>,650, largeur 0<sup>m</sup>,162), porté par deux anges ; au-dessus un dais de vermeil porté par quatre..... Le tout orné de pierreries.

20. Un saint Georges à cheval (hauteur 0<sup>m</sup>,487, longueur 0<sup>m</sup>,325), en vermeil, lequel se démonte en plusieurs endroits. Donné en 1634 par Nicole, duchesse de Lorraine.

21. Une grande croix de vermeil, enrichie de pierreries, servant aux processions solennelles (hauteur 0<sup>m</sup>,924).

22. Une autre croix en vermeil qui se met sur l'autel aux jours solennels (hauteur 0<sup>m</sup>,623, pèse 3 marcs 3 onces). Donnée par MM. de la ville d'Issoudun, le 15 mars 1630.

23. Un bâton de brésil (hauteur de 1<sup>m</sup>,705), virolé d'argent en plusieurs endroits ; au haut, une grosse fleur de lis en vermeil. C'est le bourdon que le roi Jean portait en ses pèlerinages. Il sert de bâton cantoral aux petits solennels.

24. Un autre bâton cantoral (hauteur de 1<sup>m</sup>,786, pesant 13 marcs, 5 onces). Donné le 13 mai 1559, par M. Thiersant chanoine ; sert aux grands solennels.

25. Un missel couvert de vermeil (hauteur 0<sup>m</sup>,460, largeur 0<sup>m</sup>,298).

26. Un textuaire d'évangiles, aussi de vermeil, dont les deux couvercles pèsent 11 marcs, 2 onces.

27. Un textuaire d'épîtres, aussi couvert de vermeil.

28. Une châsse de bois doré (longueur 1<sup>m</sup>,056, hauteur 0<sup>m</sup>,569), contenant deux sacs renfermant des reliques.

29. Un reliquaire de vermeil doré (hauteur 0<sup>m</sup>,406), contenant un morceau d'une ceinture de la Vierge et un morceau d'une côte de saint Louis. Donné en 1407 par le comte de Vendôme.

30. Une châsse de vermeil (longueur 0<sup>m</sup>,623, largeur 0<sup>m</sup>,379, hauteur 0<sup>m</sup>,812).

31. Le chef de sainte Anne (hauteur 0<sup>m</sup>,542), dans un buste de vermeil doré. Donné en 1204 par Louis, comte de Blois et de Chartres, qui l'avait envoyé de Constantinople.

32. Un buste de vermeil doré, représentant un évêque (hauteur 0<sup>m</sup>,704), lequel renferme le chef de saint Lubin, évêque de Chartres, mort en 531.

33. Un petit tableau de vermeil, fermant à volets, dans lequel il y a du bois de la vraie croix, apporté de la Terre sainte par Huré, chanoine de Chartres (hauteur 0<sup>m</sup>,135 à 0<sup>m</sup>,162, largeur 0<sup>m</sup>,108 à 0<sup>m</sup>,135).

34. Un calice en vermeil avec sa patène, de 0<sup>m</sup>,162 ; c'est celui de saint Yves.

35. Le chef de saint Matthieu, renfermé en un buste de vermeil (hauteur 0<sup>m</sup>,460). On a scié au bas du crâne, par derrière, plusieurs morceaux pour donner à des personnes de grande qualité. Apporté de Constantinople en 1205, par Gervais, comte de Châteauneuf, qui le donna à l'église de Chartres en 1333.

Le Chapitre fit faire ce buste par Jean Duhau, orfèvre, et donna 54 marcs, 9 onces, en deniers d'argent, et 25 écus d'or.

36. Une main de vermeil renfermant des reliques de saint Étienne, pape, premier de ce nom. Elle porte les armes de Jacques Fouré de Mainvilliers, évêque de Châlons. (Longueur 0<sup>m</sup>,189, largeur 10<sup>m</sup>,435, hauteur 0<sup>m</sup>,214).

37. Un grand calice d'argent avec sa patène, pesant 12 marcs et demi. Donné par le maréchal d'Ornano, le jour de la Chandeleur, 1602.

38. Le chef de saint Théodore, donné en 1120, par Geoffroy de Léves, évêque de Chartres, enfermé dans une châsse à 6 faces (hauteur 0<sup>m</sup>,460, largeur 0<sup>m</sup>,214).

Il y avait dans cette châsse deux écrits sur parchemin; l'un, des commis de l'œuvre, certifiât que le chef de Théodore était autrefois dans une châsse d'argent doré qui fut prise sous Charles IX et qu'il fut remis en celle-ci sous Henri III, laquelle fut bénie par M. de Thon, évêque; l'autre était un certificat de M. Mahon, orfèvre, attestant avoir refait cette châsse en 1576. Le chef qui était dedans avait été déposé de sa première châsse, qui pesait 19 marcs d'argent doré, du temps de Charles IX. Il fut pris en même temps, en ladite église, 120 marcs d'or et 6 à 700 marcs d'argent de toutes sortes d'ouvrages de reliquaires de l'église, par ordre du roi, à cause des nécessités du royaume, pour écarter les hérétiques; on enleva de la sainte châsse 40 belles pièces d'or de plusieurs histoires. Il y avait de beaux rubis balais, émeraudes et belles perles, qui furent vendues en 1562 et par lui estimées à 10,000 livres. La sainte châsse ne sortit point de l'église, les habitants de la ville s'y opposèrent et donnèrent des otages pour la représenter.

39. Un reliquaire composé de deux cylindres de cristal en croix, ayant des reliques de saint Luc, évangéliste, et de saint Vincent, martyr; il est porté par un chérubin. Sur le haut du second cylindre on lit sur un vélin : *De S. Marci evangelistæ corpore. Deus S. Sixti primi Remorum episcop.*

40. Un reliquaire appelé des Marées, fait d'un cylindre de cristal; sur deux morceaux de vélin on lit :

*Hic sunt istæ reliquiæ : 1<sup>o</sup> de lacte beate Virginis, de liqne crucis B. Petri apostoli.... 2<sup>o</sup> Cecilie, Vincentii, Nicasii....*

41. Une vierge d'argent tenant son fils (hauteur 0<sup>m</sup>,352), proche d'elle est une femme à genoux, représentant Madame Marie de Luxembourg, veuve de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, laquelle fit don de cette figure, en reconnaissance de la guérison qu'elle obtint, en 1618, par l'intercession de la sainte Vierge, pour Madame la duchesse de Vendôme, sa fille.

42. Deux grands chandeliers d'argent d'environ 1<sup>m</sup>,62<sup>c</sup> de hauteur, pesant chacun 80 marcs. Présent du roi Louis XIII, en 1637, lequel donna en outre 500 livres de rentes à prendre sur sa généralité d'Orléans, pour y

entretenir des cierges de cire blanche au jour des grandes fêtes

43. Une châsse de bois doré (longueur 0<sup>m</sup>,596, largeur 0<sup>m</sup>,217, hauteur 0<sup>m</sup>,460), renfermant les reliques de saint Théo. Il s'y trouve des reliques de saint Côme et des morceaux d'une grande boîte d'ivoire, sur lesquels est représenté le martyr de sainte Théo. Ces reliques étaient autrefois dans une châsse d'argent pesant 17 marcs, qui fut vendue en 1562.

44. Une châsse couverte d'argent doré (longueur 0<sup>m</sup>,650, largeur 0<sup>m</sup>,325, hauteur 0<sup>m</sup>,623), renfermant le corps de saint Tugdual, évêque de Tréguier. Il vivait en 514.

45. Une châsse d'un bois tout uni, de la longueur d'un corps entier (longueur 1<sup>m</sup>,949, largeur 0<sup>m</sup>,514, hauteur 0<sup>m</sup>,623); celui de saint Piat, martyr, était dedans.

46. Une châsse (longueur 0<sup>m</sup>,731, largeur 0<sup>m</sup>,352, hauteur 0<sup>m</sup>,650), contenant des reliques de saint Caltri, évêque de Chartres, mort en 557.

47. Le bénitier de l'église de Chartres pèse 10 marcs, 3 onces, avec l'anse; le goupillon pèse 7 onces et demie.

48. Une châsse (longueur 0<sup>m</sup>,918, largeur 0<sup>m</sup>,406, hauteur 0<sup>m</sup>,731), couverte de lames de cuivre, renfermant le corps de saint Taurin, évêque de Chartres.

49. Une châsse (longueur 0<sup>m</sup>,738, largeur 0<sup>m</sup>,352, hauteur 0<sup>m</sup>,623), contenant partie du corps et le chef de saint Bohaire *alias* Béthaire, vingtième évêque de Chartres, qui fut élevé à l'épiscopat en 594.

50. Une châsse (longueur 0<sup>m</sup>,623, largeur 0<sup>m</sup>,325, hauteur 0<sup>m</sup>,569), contenant divers ossements de sainte...

51. Deux grands tableaux en broderies (l'un de 4<sup>m</sup>,223, sur 2<sup>m</sup>,599 de hauteur), représentent l'Assomption de la sainte Vierge. Au bas, d'un côté, est le roi Jean avec ses deux fils, Charles V et Louis d'Anjou; de l'autre côté, la reine Bonne de Luxembourg, sa femme, accompagnée de ses deux filles. L'ouvrage est une broderie extrêmement relevée : les vêtements sont d'or *nué*, enrichis de pierreries et de perles. Les carnations sont d'un point refendu plus fin que le satin. Le duc de Berri en fit présent en 1406, pour servir de retable au grand autel; il a coûté 100,000 écus.

L'autre, ayant aussi 4<sup>m</sup>,223 de long sur 2<sup>m</sup>,274 à 2<sup>m</sup>,599, représente l'histoire de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ. Cet ouvrage est admirable; dessin beaucoup plus moderne que celui du roi Jean. Il est d'or *nué* en broderie mêlé de différents points. Les contours et les bords des draperies sont enrichis de perles fines; il y en a trois extraordinairement grosses formant la tête des clous avec lesquels le Sauveur est attaché à la croix. Le cadre, qui est d'architecture faite de point traîné, est aussi rempli de perles. Il fut donné le 12 avril 1556, par M. François Bohier, évêque de Saint-Malo, chanoine et dévôt de Normandie, en l'église de Chartres; était estimé 50,000 écus.

Procès-verbal de dépouillement de la sainte châsse.

Aujourd'hui mardi, 17 septembre 1793, l'an II de la République, en présence des citoyens administrateurs du département d'Eure-et-Loir et des officiers municipaux de cette ville, a été enlevés par le citoyen Sergent (1), représentant du peuple, et du citoyen Lemonnier, peintre (*sic*), tous deux membres de la commission des monuments, en vertu des pouvoirs qui leur ont été donnés par la loi du 27 juillet, de la châsse de la Vierge qui était dans le trésor de la ci-devant cathédrale de Chartres,

Les bijoux et objets qui suivent... (*Suit l'énumération de ces objets.*)

#### IV.

*Notice sur le vêtement dit chemise de la sainte Vierge conservé autrefois dans le trésor de la cathédrale de Chartres.*

Communication de M. Doublet de Boisthibault (2).

Ce voile aurait été donné à l'église de Chartres en 876 par Charles le Chauve. Ce voile s'appelait *supparum* (Voir *Gall. Christ.* t. VIII, col. 1008). Willemín, qui en a publié un dessin dans ses *Monuments français inédits* (pl. 16), donne à ce voile 0<sup>m</sup>,488 de largeur.

Ce qui attribuerait à ce voile une haute antiquité, ce serait le témoignage de M. Adrien de Longpérier, lequel trouve dans le tissu une ressemblance frappante avec la toile qui enveloppait les momies trouvées en Egypte.

Nous donnons ici la copie du *procès-verbal* (3) dressé et renfermé par M. de Lubersac, ancien évêque de Chartres, dans le reliquaire où il a déposé la portion par lui recouvrée du voile de la très-sainte Vierge.

« Nous, Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, ancien évêque de Chartres, premier aumônier de feu madame Sophie de France, etc.

« Au retour d'un long exil que nous avons subi ainsi que la plupart des ministres de France fidèles à la religion catholique romaine et au gouvernement qui avait fait le bonheur de nos pères depuis tant de siècles, nous avons à peine posé le pied sur le sol de notre patrie, où nous avions laissé de si tristes souvenirs et des regrets si chers, que nous nous sommes enquis avec empressement et inquiétude de l'état présent de notre troupeau et de notre église, autrefois, hélas! si illustre et si florissante; motif suffisant pour la supposer plus maltraitée par la horde impie et sacrilège qui avait promené la dévastation sur tout le territoire envahi par elle.

« Ce triste présage, trop bien fondé, ne se trouva aussi que trop réalisé par la spoliation générale des églises de France, en particulier du riche trésor de notre église cathédrale; mais ce qui a excité le plus éminemment notre indignation et la vivacité de nos

regrets, c'est l'enlèvement et la profanation de la précieuse relique dite *la Chemise de la très-sainte Vierge* (présent d'un empereur d'Orient à Charlemagne), donnée à l'église de Chartres par Charles le Chauve, son petit-fils et arrière-successeur, en 876, d'après les chroniques de ladite église, et conservée, depuis cette époque, dans une magnifique châsse ou arche couverte en totalité d'une feuille d'or, sur laquelle étaient représentés les douze apôtres, soutenue aux quatre angles par autant d'anges d'or massif, et surchargée d'ornements en pierreries, perles, pierres gravées et autres bijoux précieux, presque tous dons de la piété des souverains français et étrangers envers la mère de Dieu, le plus grand nombre par reconnaissance des bienfaits miraculeux et leur faveur de la puissance infinie et de son insigne protection.

« Quelques renseignements à nous parvenus par l'effet de nos recherches, recueillis avec soin et poursuivis avec autant de constance que d'ardeur, nous ont conduit aux découvertes suivantes :

« Au mois de décembre 1793, des commissaires des trois corps constitués de la ville de Chartres s'étant réunis dans la sacristie de notre église cathédrale, se firent représenter par les sacristains la sainte châsse, qui était confiée à leur garde, ainsi que tous les objets précieux renfermés dans le trésor.

« A l'aspect de cette vénérable relique, ils furent saisis d'un sentiment religieux, et ils arrêtèrent que la sainte châsse ne serait ouverte que par des ecclésiastiques. En conséquence de cette décision, M. l'abbé Jumentico, ci-devant curé de Saint-Hilaire de Chartres et ancien promoteur de notre diocèse, fut requis, avec un autre ecclésiastique, de se transporter à la sacristie. Lorsqu'ils y furent arrivés, M. Guillard, le jeune, en sa qualité de procureur syndic de la commune, les invita de procéder à l'ouverture de ladite châsse, et d'en extraire eux-mêmes toutes les reliques qui y étaient enfermées.... Cette ouverture fut faite en présence au moins de cinquante personnes, toutes pénétrées de respect pour les objets qui avaient été depuis si longtemps exposés à la vénération des peuples. Ce respect redoubla lorsqu'on retira d'une petite châsse d'argent le précieux voile appelé *la Sainte chemise*; cette antique relique, qui consistait en deux voiles, dont l'un servait d'enveloppe à l'autre, fut présentée à tous les assistants.

« Sur la réquisition des commissaires, il fut dressé un procès-verbal contenant la désignation des deux voiles, la nature de l'étoffe, leur longueur, leur largeur, et la description des animaux et oiseaux qui bordaient celui qui servait d'enveloppe; ensuite les deux voiles furent repliés et allaient être replacés dans la petite châsse qui les contenait, lorsque plusieurs personnes, dirigées par un sentiment que nous ne pouvons qualifier, en demandèrent quelques fragments; malgré les observations religieuses des deux ecclésiastiques, qui firent tous leurs efforts

(1) Mort à Nice, le 24 juillet 1847.

(2) *Bulletin des Comités*, décemb. 1830, p. 280.

(3) Cette pièce appartient au cabinet de M. Doublet de Boisthibault.

pour les conserver dans leur intégrité, les deux voiles furent coupés et divisés en plusieurs morceaux, et furent donnés à ceux qui en demandèrent.

« Par le même procès-verbal, il fut arrêté que ce qui restait des deux voiles serait envoyé à M. l'abbé Barthélemy, célèbre antiquaire orientaliste, et membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de l'Institut de Paris, pour le soumettre à son jugement et à ses observations, sans l'informer sur son origine, sa qualité et son mérite. Les commissaires reçurent pour réponse que c'était une étoffe en soie qui devait avoir plus de mille ans, et semblable à celle qui servait de voile aux femmes dans les pays orientaux.

« Ce n'était donc pas ce que l'on nomme de nos jours une chemise, comme on l'avait cru constamment, mais un vêtement qui, ayant appartenu à la plus pure de toutes les créatures, et servi fidèlement à lui couvrir la tête et à revêtir toute sa personne sacrée, n'en était pas moins digne de l'enquête que nous faisons pour le recouvrer et le réintégrer dans ce haut degré de respect et de vénération dont il avait joui jusqu'à l'époque de son extraction en 1793.

« D'après ces données, nous sommes parvenu à recouvrer quelques-uns des fragments qui, comme nous avons dit, en avaient été séparés et livrés ensuite à différentes mains, et par divers motifs de dévotion ou de curiosité. Il ne nous a pas été difficile d'en obtenir la restitution, en exposant aux détenteurs qu'en outre de l'affreuse profanation dont ils se rendaient journellement coupables, ils annulaient jusqu'à l'existence de l'objet sollicité de notre part, s'ils laissaient s'écouler un temps suffisant après lequel toutes les preuves de sa qualité originelle seraient supprimées. Ce malheur, leur avons-nous dit, doit être empêché par un personnage ayant caractère pour constater son identité avec la célèbre relique remise, au IX<sup>e</sup> siècle, par un de nos rois dans le trésor de l'insigne église de Chartres, où elle avait été vénérée depuis par tous les fidèles. L'éclat des miracles, témoignages si authentiques, opérés à presque toutes ses ostensions et expositions, si souvent répétées dans les occasions les plus critiques, a maintenu la sainteté et la célébrité de ce précieux gage de la protection de la mère de Dieu, envers un peuple tout dévoué à son culte, et jusqu'à l'époque de la révolution si fatale à la religion elle-même.

« Nous avons d'abord réussi à nous en procurer deux portions notables de la part de deux diocésains, M. Loret et M. Guillard l'aîné, le premier, juge au tribunal de première instance à Paris, le second, homme de lettres et frère de M. Guillard, susnommé, procureur syndic de la commune de Chartres. L'un et l'autre décédés depuis peu, et auxquels nous avons concédé deux petits reliquaires ovales, d'argent, ornés d'un cercle d'or, contenant un échantillon de la pré-

cieuse relique, dont nous en avons retenu un autre pour notre croix de cérémonie.

« Sur l'avis que nous avons fait passer à Chartres de cette intéressante conquête à M. l'abbé Costé, prêtre... ci-devant chanoine de Saint-André de Chartres, notre ancien secrétaire et celui de notre évêché, il s'est empressé de secourir notre zèle et nos efforts par des informations scrupuleuses, mais discrètes, sur les suites de la spoliation du trésor de notre église, et particulièrement de la sainte châsse...

« Il nous a appris que M. Guillard le jeune avait retenu et conservé les restes des deux voiles que M. l'abbé Barthélemy lui avait renvoyés en sa qualité, à cette époque, de procureur syndic de la commune, avec la réponse adressée aux commissaires qui l'avaient consulté; que ledit M. Guillard, avant sa mort, les lui avait confiés pour être par lui remis à M. Maillard, alors curé de Notre-Dame de Chartres; et que mademoiselle Maillard, sa sœur et unique héritière, en était restée nantie...

« Il nous a même ajouté que M. l'abbé Jumentico, susnommé, auquel il les avait fait voir avant de nous les envoyer, les avait reconnus pour être de ceux remis à M. Guillard, après l'extraction de la sainte châsse, à laquelle il avait assisté et coopéré.

« La pieuse et respectable demoiselle Maillard, instruite de tous les mouvements que nous nous donnions pour retrouver ce qui devait contribuer aussi essentiellement à relever la gloire de la très-sainte Vierge, en ranimant son culte dans notre cité et dans une église qui lui sont consacrées depuis l'origine du christianisme, s'est fait un devoir de s'en dessaisir et de nous les faire remettre.

« Feu M. de Méryville, celui de nos prédécesseurs qui, le dernier, avait fait l'ouverture de la sainte arche, y avait renfermé un procès-verbal constatant l'état où il l'avait trouvée et celui où il l'avait mise, le 13 mars 1712. Cette pièce essentielle à l'exécution de notre dessein est due aux soins et aux recherches de M. l'abbé Jumentico, précité, comme nous ayant déjà fourni les détails de faits et d'autres circonstances dont il a été le témoin, et va être jointe au présent.

« Ayant perdu l'espoir de recouvrer le surplus des morceaux dispersés du voile de la très-sainte Vierge, lequel, d'après le procès-verbal de 1712, devait avoir quatre aunes et demie de largeur, et dont la principale pièce qui nous reste est réduite à une aune trois quarts environ, à laquelle nous avons réuni un des fragments à nous remis par MM. Loret et Guillard l'aîné, d'environ sept à huit pouces carrés, à quoi nous avons ajouté quatre autres fragments, savoir: deux petits représentant chacun un petit lion en broderie d'or, et terminés d'un côté par des franges de soie rouge; un troisième, de huit pouces de long sur cinq de large; et un quatrième, d'une dimension assez considérable, mais difficile à estimer et à décrire, ayant été

fort déliqueté par les ciseaux en différents sens, et faisant tous quatre, évidemment, partie de la pièce qui servait d'enveloppe.

« Après avoir plié le plus déceimment possible les objets que nous venons de désigner, nous avons enveloppé la relique, c'est-à-dire la portion qui nous en reste, dans ce qui nous reste aussi de l'étoffe qui semble avoir été destiné à la préserver des piqures du temps.

« Nous avons ensuite inséré le tout dans un petit sac d'étoffe en soie, jaune, clos et fermé par un ruban de soie jaune, entrelacé dans des œillets pratiqués autour dudit sac, à l'effet de recevoir le ruban, sur lequel nous avons apposé le sceau de nos armes anciennes, et l'avons déposé dans une châsse de vermeil en forme d'arche, surmontée d'une croix, ornée extérieurement de quelques dessins en relief, portée sur quatre petits pieds de même métal, et surmontée d'autant de têtes de chérubins, ladite arche ayant dix pouces de longueur et cinq de largeur; les deux surfaces opposées au couvercle garnies de deux glaces de quatre à cinq pouces de long sur à peu près deux de large; les surfaces latérales supérieures offrent aussi chacune deux petites glaces, et les deux fonds chacun une, lesquelles laissent entrevoir des ossements et inscriptions de saints.

« Nous devons supposer, sans oser l'affirmer, que ces ossements méritent respect et vénération, comme ayant fait partie d'une collection considérable de la même espèce, dont feu M. de Fleury, notre prédécesseur immédiat, avait extrait des reliques introduites par lui dans les autels portatifs et autres destinés au culte public, le surplus laissé par lui dans des boîtes scellées et trouvées par nous dans notre habitation.

« Et avant de clore ladite châsse et d'y apposer notre sceau, nous avons cru devoir corroborer l'autorité de notre témoignage et du présent écrit par le témoignage et la signature de ceux qui sont par nous désignés dans cette relation, ainsi que de plusieurs autres, tous résidant à Chartres, et que nous avons connus particulièrement, les uns comme commensaux, les autres comme contemporains et ayant vécu sous nos yeux.

« Suivent les noms des signataires :

« M. Lesage, curé de Saint-Pierre et membre du conseil épiscopal;

« M. Chasles, curé de Notre-Dame;

« M. Billard, maire de Chartres;

« M. Masson, ancien président de l'élection, conseiller de préfecture et marguillier de Notre-Dame;

« M. Hache, conseiller de préfecture;

« M. le marquis de Ligneris, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

« M. Foreau, ancien conseiller au bailliage et siège présidial de Chartres, puis maire de ladite ville;

« M. Verchères, chanoine de la cathédrale de Chartres;

« M. Texier, chanoine de Chartres et ancien chapelain de la feue reine;

« M. Jumentico, ancien curé de Saint-Hilaire de Chartres et promoteur du diocèse;

« M. Lesage, ancien chanoine et syndic du chapitre de Saint-André de Chartres;

« M. Hérisson, ancien avocat;

« M. Costé, prêtre, ancien chanoine de Saint-André de Chartres, ancien secrétaire de Mgr l'évêque de Chartres et de l'évêché.

« Ledit procès-verbal nous ayant été renvoyé revêtu des signatures par nous désirées, nous y avons joint l'original de celui dressé par M. de Mérimville en 1712, écrit en latin sur une feuille de parchemin, revêtu de la signature de M. de Mérimville et de celle des témoins par lui appelés, scellé du sceau de M. de Mérimville, et contresigné Langlais, par mandement de Monseigneur l'évêque de Chartres, et nous l'avons déposé dans ladite châsse, sur laquelle nous avons apposé le sceau de nos armes anciennes, en présence de M. de Fontenay, ci-devant chanoine de notre église cathédrale de Chartres, notre ancien vicaire général et évêque de Nevers; de M. Verquin, prêtre, ancien supérieur de notre séminaire à Chartres, chanoine et vicaire général de Versailles et supérieur actuel du grand séminaire de Versailles; de M. l'abbé Feutrier, prêtre, secrétaire général de la grande aumônerie de France; et de M. l'abbé Latour, prêtre, vicaire de l'église paroissiale de la Madeleine de Paris, lesquels ont signé avec nous le présent, à Paris, en notre demeure, rue Duphot, n° 18, le 8 mars 1820, ainsi signé :

« Joannes Henricus de Fontenay, olim canonicus vicarius generalis Carnotensis, episcopus Nivernensis.

« Verquin, vicarius generalis, superior seminarii Versaliensis.

« F. J. H. FEUTRIER. G. J. F. S. DELATOUR.

« Le comte de Courtarvel de Pezé, chevalier des ordres militaires de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, ex-député du département d'Eure-et-Loir.

« ✕ Jean-Baptiste-Joseph, ancien évêque de Chartres. »

CHAUVIGNY, dans le département de la Vienne, en France.

*Notice sur une fresque du xv<sup>e</sup> siècle et une inscription du xvi<sup>e</sup> découvertes à Chauvigny, par M. l'abbé Auber, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1).*

Les amis du moyen âge apprendront avec intérêt qu'une découverte récente vient d'ajouter une belle fresque à la collection de celles qu'on a retrouvées depuis quelque temps, en assez grand nombre, dans certaines églises où pendant plusieurs siècles le badigeon les avait soustraites aux regards.

Cette fresque appartient à l'église Notre-Dame de Chauvigny, joli petit édifice du xi<sup>e</sup> siècle, décoré de tout le luxe du roman fleuri, et qu'on s'allige de ne voir pas mieux apprécié par la commission des monuments historiques. Personne ne se souvient d'avoir vu la moindre trace de cette peinture. Plusieurs couches de chaux l'avaient cachée de temps immémorial. Il a fallu qu'une de ces

(1) *Bulletin de la Société*, 1849, p. 349.

circonstances insignifiantes en elles-mêmes, et qui presque toujours ont amené les découvertes de ce genre, révélât son existence ignorée. Au mois de mars 1849, une échelle appuyée le long du mur en écailla la surface, et laissa à nu quelques traits diversement colorés qui donnèrent l'éveil. On chercha donc, et M. Dubost, curé de cette paroisse, voulut, en amateur éclairé, prendre tous les soins que méritait un objet peut-être d'une grande valeur artistique. Son jugement ne l'avait pas trompé. Appelé par lui, je me rendis à Chauvigny, et nous procédâmes ensemble au débadigeonnage. Je fis faire des lames de bois blanc, avec lesquelles, aidés que nous fûmes de deux ou trois personnes intelligentes, et en mouillant au préalable notre surface avec de l'eau tiède qui pénétrait la chaux et facilitait sa chute, nous pûmes en moins d'un jour débarrasser du voile épais qui l'obstruait une immense page tenant toute la largeur du croisillon sud de l'église; c'est dire qu'elle n'a pas moins de 5 mètres 60 cent. d'étendue sur une hauteur de 2 mètres 60 centimètres.

Ceux qui se sont occupés une seule fois d'une telle œuvre comprennent seuls quelle anxiété éprouve l'archéologue quand, livré à son travail qu'effectue tour à tour l'éponge ou le couteau de bois, il voit apparaître successivement les parties d'abord inexplicables, énigmatiques, de ce tout qui bientôt se déroule tout entier et vient réaliser ses conjectures ou déconcerter ses prévisions. Ainsi vîmes-nous se dégager d'abord de leur nuage trois tiaras, des visages, des pieds et des mains, des draperies et mille détails inexplicables, mais qui ne tardèrent pas à prendre un sens et enfin à se compléter; car j'avais fait attaquer sur quatre ou cinq points à la fois, pendant qu'au bord inférieur du tableau, à 2 mètres du sol, j'employais toute mon industrie à délivrer une longue inscription dont les caractères gothiques se déroulaient dans toute l'étendue de ma muraille.

Enfin se montra à nos yeux un vaste portement de croix, mais avec de tels accessoires, qu'ici le sujet s'est adjoint un épisode spécial que je ne lui ai vu nulle autre part, et qui lui donne un précieux caractère d'originalité. Le Sauveur, courbé sous une croix longue et pesante, la soutient sur ses épaules, et marche péniblement. Cette croix n'a pas moins de longueur que le mur lui-même: c'est qu'elle devait être partagée par un grand nombre de personnages. En effet, à la suite de la Victime sainte qui s'en chargea pour sauver le monde, voici ce même monde représenté par les différents ordres de la hiérarchie catholique. Et d'abord une femme et un pape également coiffés de la tiare: ce dernier, d'un âge avancé, porte sous sa triple couronne une espèce de capuce qui lui enveloppe les côtés et le derrière de la tête; il est revêtu d'une longue robe qui semble bordée d'hermine; elle est fournie de manches pendantes comme celles de certains religieux. L'autre, dont le sexe so

reconnait parfaitement à ses traits plus délicats, à ses cheveux lisses et écartés de chaque côté du front, ne laisse voir, cachée qu'elle est par le pontife qui chemine à côté d'elle, que son épaule droite et sa main qui passe par-dessous la croix, et dont le raccourci est, par parenthèse, assez mauvais, comme deux ou trois autres. Une troisième tête les suit; c'est celle d'un homme dont tout le reste demeure inaperçu, mais qu'on ne devine guère à sa toque ronde et plate, à qui il ne manque que des perles pour en faire une couronne de baron, que quelques dentelures pour devenir une couronne royale. La moitié postérieure de cette tête est couverte aussi d'une draperie qui descend jusque sur la poitrine. En quatrième lieu, une autre femme se présente encore, coiffée, comme la première, d'une tiare posée sur un voile qui descend de sa tête à ses épaules et se mêle à sa longue robe plissée, dont une guimpe cache le haut. Ses traits, presque effacés, laissent bien distinguer cependant, sur sa figure ovale, le caractère féminin. De ses deux mains elle soutient la croix; une certaine inclinaison de son corps et la position de ses mains, dont l'une encore est assez mal réussie, font bien supposer quelques efforts; de même que la première, avec son regard plein de sollicitude fixé sur le Christ, elle paraît vouloir alléger le fardeau à celui qui en prend la plus grande part et marche le premier. De ces deux femmes, celle-ci est l'Église marchant de concert avec le Souverain Pontife; l'autre est la Religion, symbolisée par une religieuse; et toutes deux se distinguent de la foule par la triple couronne, marque vénérée de la suprématie spirituelle. On voit venir, après ces quatre chefs, des prêtres et des religieux reconnaissables à leurs têtes tonsurées, et au-dessus desquelles s'élève une double croix papale; puis un évêque et un abbé, que signalent une croix et une crosse. Le dernier, assez fluet, dégagé par le vide ménagé devant lui, est couvert d'une chape dont la forme est curieuse, et qui semblerait, n'ayant aucune échancrure, aucun fermoir sur la poitrine, se prendre, comme une chasuble, en passant la tête par une ouverture supérieure. Des prêtres suivent encore, dont la robe est pourvue d'un large collet de fourrure; puis une foule de personnages laïques qui, la tête nue, qui en plus grand nombre coiffés d'une toque ou d'un chaperon; leurs cheveux plats descendent sur le cou. Des femmes aussi prennent part à l'action commune; la seule qui apparaisse très-distinctement est jeune, vêtue d'une longue robe fendue médiocrement au-dessous du cou; elle porte une coiffe aplatie sur la tête, et dont la forme carrée enveloppe la figure et vient se confondre sur les épaules avec le corsage de la robe. Tourné vers elle, est un jeune homme portant le costume de la bourgeoisie: on dirait qu'ils se parlent avec une sorte de recueillement, et semblent deux époux personifiant ici l'état du mariage au milieu de la bourgeoisie,

dont ils occupent les rangs. Un valet arrive après eux, avec sa cotte aux manches ouvertes descendant jusqu'à mi-cuisses, et chaussé de bottines retroussées au-dessous des jarrets. Derrière lui, le populaire est représenté par deux ou trois têtes nues perdues à moitié dans une large éraillure du tableau, et devant lui, un jeune enfant, garçon ou fille, en jaquette et debout, s'efforce d'atteindre à la croix pour en soutenir aussi une part qui lui revient comme à toute humaine créature.

Toute cette compagnie se range de suite ou en groupe du côté de la croix opposé à celui des spectateurs, sauf le pape, qui marche de notre côté, et s'avance suivi d'un cardinal et d'une religieuse également espacés après lui. Aux pieds du cardinal est un lion assis gravement, et qui fait probablement allusion aux armoiries de ce haut dignitaire de l'Église.

Voilà bien tous les ordres du monde catholique représentés par les différentes conditions sociales. L'action est ici bien caractérisée dans son ensemble. Mais les détails sont du plus haut intérêt, et méritent d'être étudiés avec attention.

L'église connue aujourd'hui à Chauvigny sous le vocable de Notre-Dame ne l'a reçu que tout récemment. Elle portait encore en 1818 celui de Saint-Just, et, à son origine, elle fut consacré, par notre évêque Isembert I<sup>er</sup>, au souvenir du *Saint Sépulture*. Quelle que soit l'époque où ce dernier nom disparut, une scène de la passion était bien choisie pour garnir une des principales portions de l'édifice sacré. Mais le peintre ne voulut pas se contenter de la donnée ordinaire. Avec le Dieu-Homme portant le bois qui doit servir à son immolation, il ne pouvait guère remplir le large espace qu'il avait à orner; il a donc amplifié sa pensée en ajoutant au fait historique l'enseignement qui en découle, l'interprétation mystique qu'en a donnée le Sauveur. « Il disait à tout le monde : Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il renonce à soi-même; qu'il porte sa croix tous les jours et qu'il me suive. » (*Luc. ix, 23.*) Et encore et plus explicitement : « Celui qui ne prend pas sa croix à ma suite n'est pas digne de moi. » (*Matth. x, 38.*) De là, évidente nécessité pour tout le monde de combattre ses passions, de supporter avec la résignation et la patience du divin modèle les peines de la vie; car, d'où qu'elles viennent et quelles qu'elles soient, c'est Dieu qui les permet et les ménage, pour rendre méritoire la carrière du chrétien, et lui donner part à une couronne acquise par l'effusion de son sang. Telle est l'idée-mère du tableau, où nous voyons chacun, à quelque rang qu'il appartienne de l'échelle sociale, sans distinction d'âge, de sexe, de condition et de forces, s'efforcer à partager avec le Maître un fardeau que personne ne peut décliner. La société chrétienne, bien comprise, est toute dans ce mystère de son existence terrestre. Là chacun a sa portion de la charge; tous se

soulagent en s'aidant : *fraternité* véritable, *communisme* divin qu'une indigne parodie de ces mots sacrés ne profane jamais sans altérer profondément l'existence du monde.

En comparant par un examen attentif ce que je viens de décrire, avec la planche fort exacte que l'habile crayon de M. l'abbé Duhost a mise sous nos yeux, on reconnaît clairement que les trois personnages à tiare ne sont point réellement trois papes, mais que deux d'entre eux sont allégoriques, comme je l'ai dit, puisqu'un seul des trois peut être regardé comme un homme à ses traits et à son costume. Quant à ce costume et aux autres, ils me paraissent être ceux qui se portaient par les différentes classes peintes ici, sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII. Les triples couronnes pontificales, qui ne dataient guère alors que d'une centaine d'années, ont bien la forme qu'on leur retrouve à la fin du moyen âge (1); les mitres seules pourraient donner quelque doute sur une époque aussi éloignée, par leur hauteur, qui surpasse de beaucoup celles des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, et ne diffèrent que très-peu dans leur ensemble de celles qu'on voit déjà au XVII<sup>e</sup> jusqu'à présent; mais, en considérant que tout le reste indique bien le temps que j'assigne à notre peinture (de 1483 à 1504), il faudrait plutôt conclure qu'alors les mitres étaient faites déjà sur ce modèle, quoiqu'il ne fût pas adopté généralement et que les preuves en soient rares. On voit aussi que la tête du Christ, ceinte de la couronne d'épines, est entourée d'une auréole formée de rayons et fleuronnée. M. Dusommerard, dans son *Album des arts au moyen âge*, a reproduit un tableau sur bois du XV<sup>e</sup> siècle, conservé à Amiens, et dans lequel on remarque ce nimbe donné à la tête du Christ, comme une particularité antérieure à l'invasion des artistes italiens en France.

On croit reconnaître d'ailleurs quelque chose du profil de Louis XII dans le personnage coiffé d'une toque placé à côté de la femme tiarée, que je prends pour la figure de la Religion. Pourquoi n'a-t-il pas sa couronne? Pourquoi aussi la draperie qui enveloppe la tête et descend sur le cou? L'explique qui pourra; toujours est-il que la place assignée à ce personnage lui suppose quelque importance. Enfin la grosseur des traits et la rondeur de la figure du pape rappellent assez Alexandre VI, qui régna de 1492 à 1503.

L'œuvre, dans son ensemble, a été assez heureusement conservée, sauf deux ou trois mutilations, occasionnées par des récrépisements plus modernes. Le mur a gardé sa surface unie; la peinture, dans une obscurité de plus de trois siècles, a échappé aux atteintes qui auraient pu nous en priver.

(1) Marengoni, cité par D. Clémencet et ses collaborateurs (*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 595, in-8°), attribue à Boniface IX, de 1589 à 1404, l'adjonction de la 3<sup>e</sup> couronne à la tiare; ou en a cependant des exemples plus anciens dans la sculpture du XIV<sup>e</sup> siècle, notamment au portail de Saint-André de Bordeaux.

Quant au dessin, il n'a certes ni trop de sécheresse ni trop de maniéré. Si quelques figures sont à peu près effacées, ce n'est pas au détriment de toute expression. Un sentiment de piété grave règne sur toutes les autres; les poses sont très-convenables, les draperies amples et bien traitées. La tête et l'attitude du Christ méritent surtout, à ces divers titres, d'ouvrir cette série de trente-et-un personnages groupés avec beaucoup d'entente et de perspective.

J'ai parlé d'une inscription qui règne au bas du tableau dans toute la longueur du mur. Cette découverte me persuada, dès l'apparition des premières lettres, que nous aurions une date certaine et une explication du sujet dont je ne voyais d'abord que des portions inexplicables. Je fus bientôt dérompé, quand je m'aperçus que la date, écrite en toutes lettres, et les caractères généraux qui se dépouillaient enfin de leur enveloppe calcaire, ne pouvaient s'accorder. Voici le texte, sauf deux ou trois des derniers mots qu'on ne peut lire, vu le mauvais état de conservation :

L'an mille quatre et cinq cens : Jean François  
Morin de ceans : prieur fist faire cest hospice et  
les autiers de cest oratoire : . . . . blanchir  
marqueter : l'église de ceans et paver : Prion  
Dieu quaeux . . . . . et . . . pdon leurs  
face. Amen.

Pour comprendre ces souvenirs épigraphiques, il faut se rappeler que l'église du Saint-Sépulchre était un prieuré, dont la maison prieurale existait déjà au xv<sup>e</sup> siècle, sous les murs du sud, et qu'une porte en encorbellement était ouverte dans le mur occidental du transept, à la suite de l'inscription. C'est là sans doute que Jean-François Morin avait fait construire un hospice, par quoi il faut bien entendre, non point la maison même, mais sans doute un hôpital destiné aux lépreux, aux pestiférés ou à ceux des malades atteints par quelque une des épidémies si nombreuses à cette époque, et pour lesquelles se signala en tant de lieux la charité du clergé. J'entends par *les autiers de cest oratoire*, les autels auxquels étaient attachés quelques titres de la chapellenie, dans cette portion du transept qui pouvait former un oratoire particulier. — Je regarde le mot suivant comme à peu près illisible, tant les syllabes en sont confondues. *Blanchir et marqueter* s'expliquent par ce que nous voyons encore au-dessus de notre fresque. La même nappe de chaux qui l'a recouverte cachait encore un autre enduit blanc coupé en carreaux oblongs, traversés à la sanguine et garnis chacun d'une étoile à huit branches. C'était là probablement la décoration de toute l'église, et nous avons rendu à ce croisillon sud toute celle qu'il avait eue autrefois. Quant au blanchissage de la fresque même, notre prieur n'en est certainement pas coupable; il doit être de beaucoup postérieur, puisque cette pein-

ture conservait si bien dès ce temps-là sa fraîcheur et son intégrité. Nous voyons enfin que le pavé de l'église fut alors renouvelé, ce qui explique suffisamment pourquoi les pierres tombales qu'on y voit sont en si petit nombre, et toutes plus récentes que le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

Après tout, on ne comprend guère que, le prieur figurant seul ici, on parle de lui au pluriel : « Prion Dieu qu'à eux pardon leurs face. » Le premier mot altéré de la 5<sup>e</sup> ligne ne serait-il pas un nom propre ?

L'inscription de François Morin est une page de sa vie oubliée; c'est aussi un feuillet de registre où l'église trouve des renseignements perdus pour son histoire. Les derniers mots en sont disparus, je m'empresse de le dire, antérieurement à notre travail. Au reste, il nous a fallu beaucoup de précautions et de soins pour conserver cette longue ligne de beaux caractères gothiques, adossés presque toujours deux à deux par des doubles lettres, d'une exécution ferme, correcte, et n'ayant rien de ces ornements parasites qui, dès le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, tourmentèrent cette charmante écriture et la rendirent si capricieuse et si bizarre. Les jambages de nos lettres ont de 7 à 8 centimètres de haut sur 6 ou 7 millimètres de large. Ecrites avec une simple couche de noir de fumée, autre preuve qu'elles ne se rapportent pas à la fresque et lui sont postérieures, elles s'effacent sous la moindre approche de l'eau. Quelques-unes même ont cédé à l'action de la brosse qui badigeonna ce précieux spécimen. Il sera facile et très-important de repasser l'ensemble de l'inscription avec un pinceau qui en respecte tous les traits, et de la reconstituer à l'aide d'une matière plus solide, que l'air et le moindre frottement ne puissent pas altérer.

Une question importante se présente naturellement ici. Cette ligne historique, que nous avons été forcé de diviser en six pour la reproduire, est-elle postérieure au tableau qui la domine? Je n'en doute pas. Parfaitement étrangère à la peinture exécutée peu d'années avant elle, sans doute, elle n'en fait aucune mention, et si nous la voyons placée aussi bas, c'est que déjà en 1504, dont elle porte la date, notre tableau occupait l'espace supérieur sur une hauteur de huit pieds.

Mais ne pourrait-on pas croire aussi que le tableau servait aussi de retable aux *autiers* dont il est ici question, et qu'avait fait faire le prieur? — Sans doute; mais nous demanderions toujours comment l'inscription se faisait sur une œuvre plus remarquable que toutes celles qu'elle signale?

Les couleurs de la fresque ont souffert dans leur éclat du contact prolongé de la chaux, dont le principe caustique ne s'annihile jamais. Beaucoup d'égratignures aussi repaident à sa surface des points blancs plus ou moins considérables qui en déparient l'ensemble. Je pense qu'il ne faudrait entreprendre de les effacer qu'après s'être assuré, par des essais réitérés, que la tenté-

générale n'en souffrirait pas. Ce n'est point un beau tableau, jugé au point de vue de l'art actuel, que nous avons là; c'est une œuvre qui a sa nature propre et exceptionnelle, et à laquelle il faut conserver avant tout son allure spéciale, son âge, sa physionomie. L'essentiel, n'est point que notre Portement de croix paraisse *joli* aux yeux du vulgaire, qui le ferait volontiers refaire pour *Fembellir*; le point important, c'est que l'artiste y retrouve les souvenirs d'une époque qui commença à Cimabué et se prolongea par Giotto et l'angélique peintre de Fiesole, jusqu'à André del Sarte, et les quelques autres qui, avec eux, firent école. Si ce n'est pas là, à beaucoup près, leur touche gracieuse et leur ravissante délicatesse, c'est néanmoins du sentiment chrétien, et l'exécution n'a pas trop mal servi ce qu'il y a de philosophie catholique dans la pensée génératrice. La planche qui en a été publiée, représente bien le caractère de l'œuvre, et M. l'abbé Dubost en a rendu l'ensemble et les détails avec une remarquable fidélité. Il apprécie donc à sa juste valeur ce morceau de peinture du moyen âge, l'un des meilleurs, des plus considérables et des mieux traités de notre diocèse. ¶ La petite ville si recommandable aux antiquaires par ses magnifiques ruines et ses deux belles églises romanes, le devient plus encore par cette nouvelle richesse archéologique, et nul voyageur, cherchant les traces de l'iconographie du moyen âge, n'y viendra désormais sans inscrire sur ses tablettes *le Portement de croix de Chauvigny*.

CHEMNTZ, en Saxe.

D. O. M.

JOHANNI NÆVIO Chemnicensi, Doctori præcelsi, doctrina, et magna in arte experientia per Germaniam celeberr. ob eamque a Rom. Cæsare Ferdinando in valetudine periculosissima accersito, dum Septenvirum Imperii Principū Saxonie Mauritii et Augusti fratrum per annos xxx. Medico fidelissimo: in studiosos et pauperes etiam perliberali ac publ. optimarum artiū studia munifico: propter pietatem vero et integritatem, comitatem, et gratificandi singularem promptitudinem omnibus charo, cum vocante Deo ex hac vita et functione ad finem usq; laboriosiss. cum luctu honorum magno sui desiderio relicto excessit: conjux, fratres, fratrisq; liberi hæredes marito amantiss. fratri clariss. patruo observando præclare de singulis merito hoc monumentum gratitudinis et sempiternæ memoriæ ergo consecrarunt.

Vixit annos LXXIV. m. x. d. vi.  
Mortitur anno m. d. LXXIV. m. Jul. d. vii.

(GROS, *Suppl. aux inser. de Bâle*, p. 371.)

CHESTERFIELD, dans le Derbyshire en Angleterre.

*Eglise de Chesterfield.*

Hic subter humantur ossa Domini Johannis de Verdon quondam Rectoris de Lyndeby in comi-

tatu Notyganie Eboracensis diocesis. Et Capellani Cantarie sancti Michaelis Archangeli in Ecclesia parochiali Omnium Sanctorum de Chesterfeld Qi obiit secundo die mensis maii anno Domini m<sup>o</sup> v<sup>o</sup>: pro cuius anima sic quæso orate prout pro vestris animabus orare voluerat.

(*Sepulchral Monum. of the great Britain.* t. II.)

CHEVRY, près Paris. Village connu depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Il est bâti dans une grande plaine de labourages, où l'on ne voit aucunes vignes. Sa distance de Paris est de six lieues, vers l'orient, au nord-est de Briecomte-Robert. L'église est un grand vaisseau carré oblong, sans ailes, simplement lambrissé, supporté, du côté du septentrion, par une grosse tour qui s'aperçoit de loin, dans le bas de laquelle, par le dedans, il y a des piliers du XII<sup>e</sup> siècle. La sainte Vierge est la patronne.

On lit sur la grosse cloche cette inscription:

*Je fus faite pour Chevry. Noble-homme Anthoine de Villeblanche, Seigneur de Chevry, l'an 1534.*

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*)

CHIAVES, l'ancien *Aquæ Flavie*, en Portugal, dans la province Tra los Montes.

Dom. N. Constantin. NB. Cæs.

(*Cardinal MAI*, 243, 2; *MURAT.*, 1994, 9.)

CHIDDIBAL, en Afrique, probablement dans les limites de la régence de Tunis.

*Ruines du municpe de Chiddibal.*

T. Fl. . . . .

Constan. . . . .

nobilib. . . . .

Cæsaribus nomi-

ni eorum

. . . . .

Sua pecunia

Municipi Chidibb.

(*Cardinal MAI*, 241, 6; *SHAW, Voyages.* t. I, p. 217; *DONAT.*, p. 348, 6.)

*Voy. SELQUIA.*

CHIESI, dans la campagne de Brescia.

*Inscription antique dans l'église de Saint-Laurent.*

Thomas tribunus

pro voto dedit.

(*MURATORI*, p. 1949; *MAI*, p. 15. n<sup>o</sup> 4.)

CHIUSI, l'ancien *Clusium*, en Toscane.

*Eglise de Saint-Mustiola.*

I.

† Ego Anastasius diac. obtuli

† Martire XPI.

Hic dilecta Deo recubans Mustiola quiescit  
Clara parentatum clarior et merito.

Deo gratias.

## II.

Dans la cour.

‡ Sparge rosas lector et lilia candida pone,  
Et rite sacrum sic venerare locum.  
Virtutum gemmis et morum flore venusta  
Hanc imitare velis, si bonus esse cupis (1).

C † XPE fabe votis Gregorio et Austreconde docis  
L Quod Mustiole optulerunt martire xpi  
V Hoc tegmen ciburii sublata betustas  
S Que meliore cultu noviliore redit.  
I Cedat novitati diruti antiquitas ligni,  
O Pulerius ecce micat nitenti marmoris decus  
D Domus Mustiole merito venerandaque fedis  
I Roseis virginis crocis amore paratus.  
G Novilior prosapia qui et de Claudii prolem :  
C Cuius aule mœnia a fundamentis dicavit  
I Gregorius arripotens et robustissimus Dō.

## III.

Autre pierre, à la sacristie.

Nobilis vasta nitens rediviva an fabrica templi  
Regia progenies ornamant culmina pulere  
Fulgidus vita pius Gregorius aptus ubique  
Hoc opus patrarunt Liusprandi tempore regis  
Tramites ut recto Arcadi pollet in alto  
Mustiola praveat in post gaudia illis  
Celsus ubique suis concedat prospera votis  
Mox dabitur placide si non dubitarit oberrans  
Martyra Sisebuti sis memor alma miselli  
XPE fabe votis Gregorio et Austreconde docis  
Quod Mustiole optulerunt martyre xpi  
Hoc tegmen ciburii sublata betustas  
Que meliore cultu noviliore redit  
Cedat novitati diruti antiquitas ligni  
Pulehrius ecce micat nitenti marmore decus  
Quod eucumen culmenis faciendum curavit  
O Mustiole meritum veneravili pollet  
Roseis virginum croces amore paratum  
Cuius aule mœnia a fundamentis dicavit  
Pristina sublata innovavit potestas  
Temporibus D. N. Liutprandi catholico regis  
Exactis tribus lustribus et aristis duobus  
Arcadi praeconi tempore restituta est aula  
Multa per innumeris complexa modico versu  
Gregorio cristicole complexit iussa mōn.

## IV.

*Eglise cathédrale.*

Table de marbre fixée au mur. Ancienne inscription en lettres rouges.

‡ Hanc ecclesiam una cum pavimento  
Arialdus ep̄s fieri iussit. A. D. M. . . . .  
B. hoc tectum . . . . . novatum.

(*Cardinal MARI, p. 83; GORI, l. II, p. 401, n. 3.*)

(1) Hi sunt versus S. Eugenii III, episcopi Toletani, exstantque in L. I. PP. Tolet., p. 28. A. M.

**CHRONOGRAPHES.** (1) Espèces de *rebus*, dont l'art consiste à marquer la date de quelque événement, ou de la construction de quelque édifice en chiffres romains, désignés par des lettres majuscules, que l'on plaçait dans les mots.

On voyait autrefois à Paris le chronographe suivant sur la porte d'entrée de l'hôtel de Dauphiné, ayant issue dans les rues des Boucheries et des Quatre-Vents.

META DEÆ CARNE SACRA ESTO PAXQUE SIT INTRA.

(Ces lettres désignent l'année 1717.)

Sur la maison attenant, appelée l'Épée royale :

OS MADEAT BACCHO : THORAX EXHAVERAT IGHE.

(Année 1727.)

Dans l'intérieur du susdit hôtel :

EN MUTATA DOMUS, CANDESCIT PAX VELUTI NIX.

(Année 1716.)

Du côté de la rue des Quatre-Vents, on lisait celui-ci :

OMNES PORTA DECET : NEC OBLIX EXASPERAT ATROX.

(Année 1750.)

(HURTAUT et MAGNY, *Dictionn. de Paris.*)

On trouvera quelques chronographes historiques à différents articles de notre *Dictionnaire*. Nous en grouperons ici quelques autres empruntés, comme la plupart des premiers, au *Trésor des inscriptions* du P. Labbe.

## I.

*Épitaphe d'Adrien Turnèbe.*

QVVM SO L ædVI LVstrat CanCrl IgneVS orTVS,  
TVrnbVS exhaVsto Corpore fraCtuS obIt.

M. CCCC. LL. X. VV. VV. VV. VV. VV. IIIII.

(Année 1565.)

## II.

*Épitaphe du prince Charles, fils de Philippe II.*

FILIVS aute DieM patros InqVlt In amos.

M. D. L. VV. IIIII. III. *Ex libro I. Metamor-  
phoseon Ouidij.* (Année 1518.)

## III.

CATHERINE BARATONÆ.

D. Claudij Le Begue, apud Biturigas Advocati  
Regij, charissimæ coniugis, quæ Pentecostes feria  
tertia, die Maij 15, Anni 1656, cum annos vite  
80 explevisset feliciter migravit ad Superos.

LVstra bls oCto eXplens Catharis Baratonæ Mall.

Vno aC bls seXto sole reCepta poLo est.

M. CCCC. LL. LL. XX. VV. III. III.

## IV.

*Chronographe de Christophe de Thou  
par Etienne Robert.*

FATs ConCessit quVa noCte ThVanVs, opaCo.

Tros pVer e Cælo Mane rVebat aq Vas.

M. CCCC. L. VV. VV. VV. II.

(1) Voy., aux noms d'ORLÉANS et de MALINES, d'autres épitaphes et épiques avec eux de lettres et jeux de mots.

—  
V.*Eboan Hesse, poëte.*

LVCe MhVs qVinta oCtoBrIs sVa fata peregrIt  
Phæbo HessVs gratVs Casta LloqVe Choro.  
M. cccc. ll. vv. vv. v. iiii.

—  
VI.*Chronographes de la composition  
du P. Jean Henri Aubry.*

LYDOVICI XIII, GALLIE ET NAVARRÆ REGIS CHRISTIAN.  
*Natalis Chronologicus, quo dies mensis et annus  
ejus ortus designantur.*

Natus feliciss. auspiciis 27 Sept. 1601.

NAsCerIs ô! qVantIs regno eXoptate tot annos  
ReX VoIs patrlas dIguVs obIre VICeIs.

SepteMberqVe (Vos LodoIcE sIbl arrogat, ortVs  
fVLsIt el Vt VICIes terqVe qVaterqVe dIes.

*Icaridem Astræamque inter, ne Castior ullus,  
Nec Rex, te toto Iustior Orbe foret.*

Char. Chronologici. M. cccc. ll. xx. vv. vv. vv.  
vv. vv. v. iiii. iiii. iiii. i.

—  
VII.

LYDOVICI BORBONII DVCIS D'ANGIEN

*Natalis Chronologicus, quo dies mensis et annus  
ejus ortus designantur.*

Natus feliciss. auspiciis 8 die, qui sacer B. V.  
natali mense Sept. 1621.

ERIGones orerIs sIgno LodoIcE, dIeqVe  
QVa sortIta ortVs lessea Virgo sVos.

Pro! soCHIs orerIs blnæ qVI VirgInIs astrIs

HaC gEIlIna prIsCEps aVspICE qVantVs erIs!

*Characteres Chronologici. M. ccccc. l. vv. vv. vv.  
vv. vv. iiii. iiii. iiii. iiii. i.*

—  
VIII.

ARMANDI BORBONII PRINCIPIS CONTII

*Natalis Chronologicus. Natus est fel. ausp. undec.  
die M. Octob. 1629. Die Jouis, hora quinta.*

OCtoBrI VndeCIes soL ora ostenderat : hora  
QVinta erat : atqVe Io VI rItE statVta dIes.

EnIXa æthereas VenIt gentrlCe sVb a Vras  
ContIVs HENRICO MARGARITaqVE satVs.

*Charact. Chronol. M. ccccc. l. x. vv. vv. vv. vv.  
vv. v. iiii. iiii. iiii. i.*

—  
IX.

ANNE BORBONIÆ DVCIS LONGAVILLANÆ.

*Nata est feliciter 27 Augusti mensis die, an. 1619.*

AVgVste o! qVanto deCorarIs honore, VI Cenæ  
SeptemqVe dIes Vt nItVere dIbl.

BorboIndVM DEa regaLI de sangVIne nata

EXotItVr, dIo qVæ præ It ore deas.

ThraX pater, AlCIes, phæbVs pro VirgIne  
[Certant.

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE.

FrVstra. Ipso sponsa est dignior Vna IoVe.

Char. Chron. M. cccc. ll. xx. vv. vv. vv. vv. vv.  
vv. vv. iiii. iiii. iiii. iiii.

A propos des chiffres romains qui figurent seuls dans les chronographes nous croyons devoir rappeler les résultats auxquels est arrivé M. Chasles, professeur d'astronomie à l'école polytechnique, au sujet des chiffres arabes (1). Par là se trouve résolue l'une des plus importantes questions qui aient été discutées parmi les savants. On enseigne généralement que nos chiffres et notre système de numération nous sont venus de l'Inde par les Arabes, et l'honneur de les avoir importés en Europe a été attribué, par les uns à Gerbert, qui les aurait appris des Sarrasins d'Espagne, par les autres à Fibonacci, mathématicien de Pise, qui, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, aurait étudié les sciences chez les Arabes d'Afrique. En expliquant le traité de l'*Abacus* de Gerbert; en montrant que les règles de calcul données par cet homme célèbre reposent toutes sur le principe de la valeur de position des chiffres, qu'il opérât sur un tableau à colonnes, avec des caractères mobiles ressemblant à nos chiffres arabes, enfin, en faisant connaître plusieurs traités de l'*Abacus*, composés par divers auteurs, dans la période de temps qui s'est écoulée entre Gerbert et Fibonacci, M. Chasles a complètement anéanti les titres du mathématicien pisan à la gloire d'avoir importé en Europe les chiffres et la numération arabes.

Quand à Gerbert, il a certainement connu et enseigné ces éléments du calcul arithmétique; M. Chasles le démontre jusqu'à l'évidence. Mais avait-il pris cette doctrine chez les Sarrasins d'Espagne, comme l'affirme Guillaume de Malmesbury, chroniqueur anglais du XII<sup>e</sup> siècle? Richer, contemporain et ami de Gerbert, ne parle pas de cet emprunt; il se borne à dire que Gerbert s'était livré à l'étude de la géométrie, qu'il se servait, pour ses calculs, d'un tableau divisé en vingt-sept colonnes et de chiffres mobiles, et que ses théories sont exposées dans le traité qu'il a adressé à l'écolâtre C. C'est l'ouvrage dont M. Chasles vient de donner le texte, la traduction et le commentaire, et qu'il a fait précéder, pour en rendre l'interprétation plus facile, de l'analyse, du texte et de la traduction d'un autre traité de l'*Abacus*, écrit par un anonyme après l'époque où vivait Gerbert, mais antérieurement au XIII<sup>e</sup> siècle. Nous allons donner en peu de mots les résultats les plus importants du travail de M. Chasles.

Le mot *Abacus* désignait à la fois la science de l'arithmétique et une espèce de table avec laquelle on exécutait les calculs, soit sur la poussière, soit au moyen de chiffres mobiles. Cette table était divisée en un certain nombre de colonnes verticales, terminées, à leur extrémité supérieure, par un arc de cercle, sous lequel était fixé un chiffre romain. C'était l'unité I dans la

(1) Voy. les *Comptes rendus des travaux de l'Académie des sciences*, 1845.

première colonne, X dans la seconde colonne (en allant de droite à gauche), C dans la troisième, M dans la quatrième, XM dans la cinquième, CM dans la sixième, et ainsi de suite ; en un mot le chiffre romain inscrit dans le haut de chaque colonne était précisément le décuple du chiffre inscrit dans la colonne précédente. Ces colonnes avaient elles-mêmes des noms particuliers. La première se nommait *singularis*, colonne des unités ; la seconde *decenus*, colonne des dizaines ; la troisième *centenus*, colonne des centaines ; la quatrième *millenus*, colonne des mille, et ainsi de suite. Les neuf caractères qu'on traçait dans ces colonnes, après les avoir remplis de poudre, ou qu'on y plaçait sous la forme des dés mobiles, ressemblaient presque tous à nos chiffres actuels. La valeur de ces caractères variait suivant la colonne où ils étaient placés ; elle était égale au produit de la valeur propre et naturelle du chiffre, par le nombre romain inscrit au haut de la colonne. Ainsi 1, 2, 3, ..., 9, placés dans la première colonne marquée I, n'avaient que leur valeur absolue ; 1, 2, 3, ..., 9, placés dans la seconde colonne marquée X, signifiaient 10, 20, 30, ..., 90 ; la première colonne, restée vide, tenait la place du zéro. Dans la troisième colonne marquée C, ils auraient valu 100, 200, 300, ..., 900 ; les deux colonnes restées vides à droite faisant l'office de deux zéros. Pour écrire 4009, par exemple, deux caractères auraient suffi : 9 placé dans la colonne des unités marquée I, et 4 dans la colonne des dix mille marquée XM ; entre ces deux colonnes il y en avait trois autres, celles des dizaines, des centaines et des unités, qui restaient vides, et qui remplaçaient les trois zéros.

Il est impossible de ne pas reconnaître, dans ces combinaisons, le principe fondamental de notre arithmétique, d'après lequel la valeur des chiffres s'accroît dans une progression décuple, à mesure qu'ils avancent d'un rang vers la gauche. Mais Gerbert, en donnant des règles qui supposent ce principe, en nommant plusieurs fois par leurs noms de *singularis*, *decenus*, *centenus*, les colonnes de l'*Abacus*, s'est dispensé de décrire l'*Abacus* lui-même, et d'exposer le système de numération. N'est-ce pas une preuve qu'il n'avait inventé ni l'un ni l'autre, et que l'un et l'autre étaient parfaitement connus de ses contemporains ?

D'un autre côté, on trouve les règles de la numération, telles que nous venons de les reproduire, formées dans le premier livre de la géométrie de Boèce, et expliquées à l'aide d'une table qu'il appelle aussi *Abacus*. Malheureusement, les copistes de Boèce, au lieu de cet *Abacus*, qu'il avait figuré dans son traité de Géométrie, ont placé la table de multiplication connue sous le nom de *Table de Pythagore*, parce que Boèce donne aussi ce nom à l'*Abacus*, et qu'il en attribue l'invention à des pythagoriciens. Il y a six ans que M. Charles avait aperçu cette erreur, et que, remplaçant la table de multiplication par un tableau à colonnes vertica-

les, il était parvenu à comprendre le passage, jusqu'alors inexplicé, de Boèce, et à prouver que le mode de numération dont ce philosophe fait honneur aux pythagoriciens, est identique avec le système de numération actuel. Nos chiffres arabes mêmes, ou du moins des caractères extrêmement analogues à nos chiffres, existaient du temps de Boèce, et il les a décrits lui-même.

En faisant cette découverte, M. Charles affirmait *a priori* que le traité de l'*Abacus* par Gerbert devait se rapporter au système de numération exposé par Boèce, et cette proposition a été mise hors de doute par le Mémoire dont nous rendons compte.

Il résulte donc des recherches de M. Charles que les expressions de *chiffres arabes*, *numération arabe*, sont inexactes, erronées ; que nous tenons des Romains et nos chiffres et notre manière d'écrire les nombres ; et que les Romains eux-mêmes les tenaient peut-être des Grecs, puisque Boèce en attribue l'invention à des disciples de Pythagore.

Voyez encore dans notre *Dictionnaire LIÉGÉ, ORLÉANS.*

CHYPRE, île de la Méditerranée, dépendant de l'empire ottoman.

Le recueil de Mgr le cardinal Mai ne renferme qu'une seule inscription provenant de cette île. Elle se trouve dans un îlot près de Paphos ou Ballo, gravée sur un rocher à côté d'une image de saint. En voici le texte :

sic                      sic

Ἐπιθ. ἐθ.ζ. καὶ σ.στ.α.β.γ.δ.ε.ζ.η.θ.ι. καὶ τ.σ.γ.δ.  
 νέων αὐτοῦ πατρ. ἵσ. ἐκαπέργισεν τὸν γ.σ. δ. π. κ.  
 πο.σ.

(CHANDLER, *Voyages*, p. 18, n° 13; Cardinal Mai, p. 19.)

Les inscriptions du moyen âge sont très-nombreuses dans cette île, ainsi que les églises qu'y ont laissées les Français. Nous ferons connaître ces monuments en reproduisant les rapports où M. de Mas Latrie les a décrits. Ces rapports adressés à M. le ministre de l'instruction publique ont paru les uns dans le recueil des *Archives des missions scientifiques* et les autres dans la bibliothèque de l'École des chartes.

PREMIER RAPPORT à M. le Ministre de l'Instruction publique, par M. de Mas Latrie, chargé en 1846 d'une mission en Chypre (1).

Monsieur le ministre,

En me rendant dans l'île de Chypre pour continuer une étude que j'avais commencée en France sur l'histoire des Croisades, je ne pouvais croire que tous les monuments élevés par les Français en ce pays, au moyen âge, eussent entièrement disparu du sol, mais j'étais loin d'espérer qu'il en restât des ruines aussi nombreuses et aussi belles que celles que je reconnus dès mes premières excursions. À mesure que j'avancrai dans le pays, j'appréciai mieux ses richesses monumentales et j'acquis bientôt la conviction

(1) *Archives des missions scientifiques*, t. I, p. 502 et suiv.

que l'île de Chypre seule, malgré les ravages très-réels dont elle a souffert depuis quatre siècles, renferme encore autant de monuments intéressants pour l'histoire de nos établissements d'outre-mer que la Syrie, et bien plus que Rhodes, Constantinople et les pays de l'Archipel réunis. J'ai retrouvé, en effet, dans toutes les provinces de l'île, à Nicosie, à Famagouste, à Limassol, à Caphari, à Poli, etc., dans les montagnes du pays de Cérines et du Carpas, comme dans les pays de Paphos, du mont Olympe et de la Messorée, des édifices de la plus pure architecture gothique, des églises, des chapelles, des couvents, des châteaux élevés par nos anciens croisés fixés en Orient. Et en attribuant ces constructions aux Français, je ne donne rien aux conjectures ni aux probabilités. Lors même que le style de leur architecture et le mode de leur exécution laisseraient quelque incertitude sur le temps qui les a vus s'élever ou la nation qui les a édifiés, les armoiries, les tombeaux, les inscriptions en français qui décoraient leurs murs ou qu'on retrouve dans leur enceinte, établiraient, sans discussion, leur nationalité; quelquefois même elles précisent la date de leur fondation.

Je décrirai ailleurs, plus au complet, ces monuments divers en suivant l'ordre de mon itinéraire; je crois préférable, pour présenter un aperçu général de leurs formes et du style de leur architecture, de les réunir en deux classes, afin de les examiner ensemble suivant la nature de leur destination, et d'entrer seulement dans quelques détails sur les plus importants ou sur ceux qui conservent le mieux les caractères originaux des temps de leur construction.

J'examinerai donc aujourd'hui les édifices militaires élevés par les Français dans l'île, réservant pour d'autres notices la description des monuments religieux, des tombeaux et des armoiries. Je ne rappellerai pas les événements qui ont rendu célèbres dans l'histoire de Chypre quelques-uns des châteaux dont j'aurai à parler, les sièges qu'ils ont soutenus, les légendes populaires ou les récits plus certains que les temps nous ont conservés sur leur fondation, ou les événements dignes de mémoire dont ils ont été le théâtre. Les notions de ce genre appartiennent à l'histoire, et je me propose seulement de donner ici une description archéologique de ces châteaux.

Voulant me borner aux monuments édifiés pendant le règne des princes français, je ne dirai même qu'un mot des enceintes de Nicosie et de Famagouste, les seules villes complètement fortifiées de l'île, parce que leurs remparts sont d'une date postérieure à l'usage de l'artillerie ou d'une construction étrangère.

L'enceinte de Nicosie, élevée en 1567 par les Vénitiens, forme une étoile régulière de onze bastions triangulaires, dont les angles inférieurs sont arrondis. Le mur est bâti dans un système particulier qui mérite d'être signalé : arrivé à peu près à moitié de sa

hauteur, il est brusquement incliné vers l'intérieur de la ville, sur les terre-pleins qui le soutiennent, de manière à présenter aux projectiles ennemis un angle obtus, disposition peut-être habile, mais qui n'a pu sauver la place lors du siège des Turcs. Il est vrai que les ingénieurs vénitiens avaient laissé en dehors des ouvrages, et à une petite distance des fossés, une suite de collines d'où l'on domine toute l'enceinte. Ce lieu, si bien disposé pour l'attaque, fut occupé par les batteries de Mustapha, en 1570, et la ville fut réduite après un siège de quarante-cinq jours, malgré sa résistance opiniâtre. Au temps des Lusignans, une partie des hauteurs méridionales était renfermée dans l'intérieur des remparts, qui comprenaient un espace triple de l'étendue actuelle de la ville. Un contemporain a constaté que les Vénitiens, pour effectuer leur malheureux projet d'enceinte, avaient détruit, outre le château royal, quatre-vingts églises ou couvents, parmi lesquels était le monastère de Saint-Dominique, de Saint-Denis des Lusignans.

Les fortifications de Famagouste sont intactes et d'une construction remarquable par le choix, la taille et l'assemblage des pierres. Les murs de l'enceinte sont droits et lisses; ils sont couronnés de créneaux rectangulaires et protégés à leurs angles par des tours d'une construction semblable à celle du rempart. Deux portes seulement donnent accès à l'intérieur : le port de mer, s'ouvrant au sud, et la porte de terre défendue par un large fossé, un pont-levis, une herse et une double clôture. Le rempart méridional arrive au rivage même, comme dans la ville actuelle de Gênes, enveloppe complètement la place de tous côtés et se termine à l'est par un grand bastion carré. Ces travaux doivent être de différentes époques. L'histoire de Chypre nous apprend que Jacques II de Lusignan répara les anciennes fortifications de Famagouste; il est certain aussi que les Vénitiens y ont élevé ou refait quelques ouvrages, car on trouve le lion de saint Marc et les noms des providiteurs Foscarini et Priuli gravés en plusieurs endroits; mais le plan général de l'enceinte actuelle et la plupart des constructions existantes doivent appartenir aux Génois, qui tirent de Famagouste, pendant un siècle, leur boulevard commercial dans les mers de Syrie. Il faut remarquer, toutefois, que les remparts élevés dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle par les Lusignans autour de la ville, avaient la même disposition qu'ils ont conservée sous les Génois, les Vénitiens et les Turcs, car en 1378, au rapport d'André Gataro, les galères catalanes ayant forcé la passe du port, arrivèrent jusqu'au pied de la courtine que baignait la mer.

A l'intérieur, Famagouste, sauf quelques édifices, n'est qu'un amas de ruines et de décombres; à la fin du siège de 1571, qui dura un an, et le lendemain de la prise, elle ne devait pas offrir un aspect plus désolé. Les Turcs n'ont songé qu'à faire quel-

ques réparations aux remparts, dont ils gardent l'entrée avec une crainte superstitieuse.

Le château de Cérines, si célèbre dans l'histoire des Lusignans, n'est pas encore un édifice qu'on puisse considérer comme appartenant en entier au temps des Français; de notables parties ont été reconstruites par les Vénitiens et appropriées au service de l'artillerie. Dans son ensemble, il forme un grand quadrilatère entouré d'un fossé, flanqué de deux grosses tours rondes vers la mer et de tours carrées vers la terre; le tout d'une construction aussi belle que celle de Famagoste. Le rempart, haut de plus de 40 pieds et large de 12, est partout crénelé. Il est percé au tiers de sa hauteur, et de distance en distance, de larges embrasures pour le jeu des canons. Les tours rondes ont plusieurs étages de bouches à feu, ou du moins de salles destinées à les recevoir; il y reste encore quelques canons de fer rouillés, provenant de fabriques turques, et quelques pièces de bronze vénitiennes. On lit sur l'une de ces dernières : *Galeacius Albergoti me fecit*, entre le lion ailé de la République et l'écusson du maître fondeur. Les parties les plus anciennes de ce château me paraissent être les constructions intérieures. Tout autour d'une esplanade qui occupe le bas de la forteresse, sont des pièces et des salles voûtées servant autrefois de magasins d'armes, de dépôts de provisions et de logements pour les soldats. Les fours existent encore : ce sont de petites constructions isolées et en forme de ruche. Les appartements que devaient habiter les princes quand ils séjournaient dans ce château sont à l'ouest; quoiqu'ils soient aujourd'hui ruinés, on reconnaît leur ancienne destination aux ornements des baies et de leurs moulures. Du même côté est la chapelle, petite nef en ogive, tournée vers l'Orient, et aujourd'hui délabrée. Trois colonnes de marbre soutiennent encore la retombée des arcs de la voûte; leurs chapiteaux, dont le galbe est plus évasé que celui des chapiteaux antiques, sont ornés de grenades et de feuilles de vigne.

Limassol et Paphos possèdent aussi d'anciens châteaux élevés sur le rivage pour protéger leurs ports. Ils remontent au temps des Lusignans, ainsi que l'indiquent leurs baies en ogive; on sait même que celui de Limassol a été réédifié par le roi Janus, au xv<sup>e</sup> siècle; mais les créneaux dentelés que l'on remarque sur leurs murs ont été faits dans les premiers temps de la conquête ottomane; aujourd'hui, les Turcs les laissent tomber en ruine. Le consul de France se trouvant l'année dernière à Paphos avec le gouverneur, on voulut tirer le canon du fort en leur honneur; au premier coup de feu, une partie du rempart fut ébranlée et croula dans la mer avec sa batterie.

Arrivons aux châteaux qui appartiennent en entier au temps des Lusignans, et qui n'ont pu être altérés par des constructions postérieures, puisque leur démantèlement ou leur abandon date du commencement de

la domination vénitienne. Les plus grands sont les châteaux de Dieu-d'Amour ou de Saint-Hilarion, de Bullavent ou de la Reine, de Kantara et de Kolossi.

Ce dernier est une grosse tour isolée dans la campagne; quant aux autres, on n'en aurait pas une idée exacte si on se les représentait semblables pour l'ensemble et la disposition aux anciens châteaux de France, avec leurs fossés, leurs ponts-levis et leurs corps de bâtisses à grandes façades.

Les Lusignans, en fondant ou plutôt en reconstruisant les châteaux de l'île, car les hauteurs de Saint-Hilarion, de Bullavent et de Kantara étaient défendues, dès le temps des gouverneurs grecs, par des fortifications, les Lusignans ne s'étaient pas proposé uniquement d'y construire des demeures à leur usage; ils avaient déjà les palais de Nicosie et de Famagoste, les maisons de plaisance de Strovilò, de Chiti, de Clerokidia, de Bassilia, qu'ils habitaient quelquefois. Des trois châteaux, de Saint-Hilarion, de Bullavent et de Kantara, situés dans les montagnes du nord de l'île, le premier seul était à la fois un château fort et une résidence royale; quant aux autres, les princes francs avaient en surtout l'intention d'en faire des forteresses qui pussent leur servir de prison, de dépôt d'armes, et de refuge pour eux-mêmes dans un cas extrême.

On avait à cet effet saisi les points les plus escarpés de la chaîne de montagnes qui traverse l'île de l'ouest à l'est, entre Cormachii et le cap Saint-André; on les avait enveloppés de remparts, de pavillons crénelés et d'autres moyens de défense; utilisant et taillant le roc quand il pouvait tenir lieu de muraille; profitant de toutes les saillies pour y avancer une redoute, de tous les endroits planes pour y asseoir une salle, une chapelle ou une tour à meurtrières; de telle sorte que l'ensemble du château présentait une réunion de pièces et de corps de logis séparés presque toujours, et indépendants les uns des autres, plutôt qu'un système de constructions continu comme en offraient autrefois la Bastille, Concy, ou, de nos jours encore, le château de Vincennes, construit dans le même siècle qui a vu s'élever la plupart des châteaux de Chypre. Cette disposition était loin de nuire à la défense, car on communiquait d'un bâtiment à l'autre par les cours et les remparts, et l'aspect général n'en est pas aujourd'hui moins imposant que celui des vieux châteaux que nous venons de citer. On n'y retrouve pas, il est vrai, leurs belles façades et leurs grands donjons, mais on est étonné d'y voir s'élever, jus qu'aux hauteurs les plus escarpées, au milieu de cyprès et de genévriers, de magnifiques éternes, des galeries, des terrasses crénelées, d'élégantes chapelles; l'on ne peut qu'y admirer l'art avec lequel l'ingénieur a fait serpenter les remparts sur les rochers les plus abruptes; l'on est émerveillé de voir comment il a pu asseoir sur un plan aussi rapide des pavillons, des colonnettes et des voûtes superposées les unes

aux autres, comment il a pu édifier de si hautes tourelles au sommet de rochers à pic. Le transport seul des matériaux à ces élévations surprenantes a dû coûter des peines infinies. Un caractère qui distingue encore les châteaux de Chypre, et en général toutes les constructions de l'île, des constructions de la France, c'est qu'au lieu des toits aigus ou coniques qui déparent quelquefois ces dernières, surtout dans le Nord, elles sont terminées, en Chypre comme en Syrie, par des terrasses dont les lignes horizontales sont d'un plus bel effet. Ajoutons que dans ces divers monuments, principalement dans les châteaux, l'ogive et le plein cintre sont également employés pour former les arcs des baies, bien que ces châteaux aient été construits du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, époque où l'ogive dominait presque exclusivement en Europe.

Dieu-d'Amour, dont le nom me paraît être une corruption d'une autre dénomination plus ancienne, est le plus grand et le plus beau château de Chypre. C'était le seul des trois où les Lusignans aimassent à séjourner, et il est facile de reconnaître, dans l'intérieur de ses trois enceintes, les pièces qui servaient d'habitation aux princes quand ils venaient y passer la saison des fortes chaleurs.

Ce n'est qu'après une marche de trois heures sur les flancs de la montagne de Cérimès, qu'en partant de Fungi Chiflick, à une lieue de cette ville, on arrive à la première porte du château. Elle est aujourd'hui ruinée et il n'est pas possible de reconnaître quel était son système de clôture; on voit seulement qu'elle n'était protégée à l'extérieur ni par un fossé, ni par un pont-levis; mais cette entrée, comme les créneaux et les tours du petit porche dans lequel elle donne accès, n'était qu'un ouvrage avancé servant de défense à une seconde porte. Celle-ci est au fond de l'avant-cour, à gauche, et fait face au midi; elle est crénelée, et surmontée d'un moucharaby de six consoles en contre-lobes, construction dont le nom comme la forme semble avoir été emprunté par la France à l'Orient, car on en voit de semblables aux minarets du Caire, à la forteresse de Damas et à l'enceinte de la ville d'Aiguemortes. La porte, peu élevée et en plein cintre, était défendue, comme je l'ai dit, par les créneaux et les tours latérales; elle traversait le rempart et communiquait à une grande cour inclinée sur le penchant de la montagne. Lors même que l'ennemi eût pu, en forçant ces premiers obstacles, pénétrer dans la cour, il n'eût surmonté que les moindres difficultés de son entreprise. Toutes les constructions supérieures étaient disposées de telle façon que les défenseurs pouvaient lancer leurs traits sur lui pendant qu'il avait à gravir, par une montée ardue, jusqu'à la seconde enceinte, formée de tours et de galeries crénelées. Là, en retraite et de côté, se trouve un corridor étroit, défendu par deux portes en ogive, qui seules lui permettaient d'arriver plus haut, et qui devaient lui opposer une résistance d'autant

plus longue, qu'il était obligé de combattre sur un terrain inégal, pierreux et escarpé. Aussi voit-on que le château de Dieu-d'Amour n'a jamais été pris de vive force: le vieux sire de Beyrouth lui-même, un des plus habiles capitaines de Chypre, aidé de tous les hommes d'armes du pays, ne put en déloger les troupes de Frédéric II, et les impériaux l'assiégèrent vainement, après qu'une capitulation l'eut rendu aux Chypriotes.

Quand on a passé le corridor en voûte d'ogive, on se trouve véritablement dans l'enceinte du château, et au milieu des corps de bâtiments destinés, soit à la défense, soit à l'habitation. Il est impossible de suivre aujourd'hui le plan de ces constructions, bouleversées par la pioche et la mine, sur un sol jonché de débris informes; mais on jugera de leur importance et de leur étendue par ce fait, que j'ai remarqué, malgré les démolitions effectuées dans les trois enceintes, plus de soixante pièces de différentes dimensions, dont les quatre murs existent encore. Aussi les Turcs auraient-ils dû réserver pour ce seul château la dénomination poétique du *Yuz bir ev*, les cent et une maisons, qu'ils donnent également à Buffavent et à Kantara.

Les édifices renfermés dans la deuxième enceinte s'étendent sur les deux penchans de la montagne. On peut encore reconnaître la destination de quelques-unes de ces constructions. Un grand pavillon à deux étages, placé hors de la portée des traits et ouvert sur la mer de Caramanie, devait être une des parties principales de l'appartement royal. Il a deux salles de 80 pieds de long sur 20 pieds de large, éclairées chacune par six fenêtres. De son étage inférieur, on passe sur une terrasse, d'où un escalier conduit dans une basse-cour, fermée au nord par un édifice crénelé, de vingt pas de large et renfermant neuf chambres ou magasins. Ce fort termine l'enceinte vers le nord, côté qui était suffisamment protégé par l'escarpement effrayant de la montagne et des rochers sur lesquels il repose.

À côté de la grande salle est une chapelle, autrefois probablement un oratoire, dont la façade offre encore l'image d'un saint avec un nimbe peint à fresque. Un prêtre vient chaque année, le jour de saint Hilarion, célébrer la messe dans ce lieu solitaire. La chapelle du château n'est pas éloignée et communique avec le pavillon, quoiqu'elle en soit détachée. Des pilastres et des colonnes engagées dans le mur soutenaient sa voûte, aujourd'hui écroulée. Le chevet, tourné à l'orient, est terminé en conque ou voûte de tour; à côté sont deux petites niches ou hémicycles où l'on retrouve, comme sur les murs, des restes de fresque rouge et bleue. L'église était éclairée par deux fenêtres gothiques encore intactes, et par une troisième baie ouverte à l'instar des Grecs, au milieu du chevet, comme pour éclairer le sanctuaire; elle était précédée d'un porche

ou pièce couverte qui semble avoir fait partie d'un corridor.

Une troisième enceinte domine toutes les constructions dont je viens de parler et complète le système de défense du château. Avant d'y arriver, on remarque à droite une citerne à ciel ouvert d'une construction très-hardie. Elle est comme scellée aux flancs du rocher, qui la ceint de deux côtés ; ses murs vers le nord et l'est paraissent n'avoir pas moins de 30 pieds de haut ; ils ont 3 pieds d'épaisseur et sont soutenus vers l'ouest par quatre solides contre-forts de 1 mètre de large. A l'intérieur, la citerne est longue de 37 pieds, large de 42. En montant à la porte de l'enceinte, on aperçoit les traces d'un escalier qui, à travers les blocs de pierres et les genévriers, conduit à un petit fortin en voûte d'ogive, détaché à l'extrémité des rochers vers le sud-ouest. Six grandes meurtrières, pratiquées dans l'épaisseur de ses murs, permettaient de lancer des traits au delà des bâtiments et des enceintes jusqu'au fond des vallons du nord et du sud. Pour parvenir à la porte dont j'ai parlé, la pente est encore plus rapide que dans la première cour : ici le moindre faux pas ferait rouler un homme dans la citerne ou le précipiterait sur les rochers. Qu'on songe à la position d'ennemis placés sur ce terrain, et obligés de se couvrir des traits qui leur étaient lancés des terrasses supérieures ! Mais les assiégeants n'ont dû jamais pénétrer jusqu'à cette hauteur.

L'entrée ogivale de l'enceinte est intacte ; elle a encore les trous par où l'on passait les poutres pour consolider la clôture. La porte s'ouvre sur une grande cour plénière entourée de rochers ou de constructions crénelées, et fermée à l'ouest par une galerie de trois étages. Le milieu du bâtiment a été ouvert par la mine et a croulé au fond des précipices ; mais les grandes ruines qui en restent encore, appuyées sur les hauteurs de droite et de gauche, laissent apprécier la bonne qualité des pierres employées dans la construction, leur taille régulière, leur ajustement précis et le soin apporté dans l'ornementation générale de ce beau corps de logis, qui a dû être habité souvent par les princes. Sa pièce principale a 20 mètres de long sur 8 mètres de large ; ses fenêtres sont divisées en deux baies à plein cintre, au-dessus desquelles s'ouvrent de petites arcades de stèles et de quatre-feuilles à jour, qu'enveloppe une arcade supérieure en ogive. Des bancs en pierre règnent autour de ces fenêtres élégantes, d'où la vue s'étend vers l'ouest sur les riches coteaux de Karava, de Lapithos, aux magnifiques jardins de palmiers et d'orangers d'Acheropiti, de Tremithi, de Vassilia, où le roi Hugues IV descendait souvent pour s'entretenir avec le savant Georges Lapithos de littérature et de philosophie.

Au-dessous de cette salle en est une autre d'égale dimension ; à côté, dans les deux étages se trouvent d'autres pièces moins grandes, servant probablement de chambres

à coucher et dont quelques-unes, comparables aux chambres des maisons de Pompéi, n'ont pas plus de deux fois la grandeur d'un lit. Du côté opposé, vers le sud-est et sur le pic dominant toute la montagne, est encore un autre petit château complet, avec ses remparts, ses meurtrières et ses tourelles. C'était comme un dernier donjon, un dernier refuge, ou plutôt ce n'était qu'un belvédère ; car, à ces hauteurs inaccessibles, que pouvait-on craindre de l'ennemi, s'il n'était déjà maître des cours et des galeries inférieures du château ? J'ai mesuré la hauteur de ce point, le plus élevé de la chaîne septentrionale de l'île, et j'ai trouvé, au moyen du baromètre Buntén, 709<sup>m</sup>, 7 ou 2,229 pieds. Ce sont à peu près les deux tiers de la hauteur du Vésuve et la moitié du Puy-de-Dôme.

De ce point, la vue est encore plus étendue que du rempart de l'ouest. Elle embrasse vers l'Orient toute la côte de Chypre jusqu'au cap Saint-André, où d'abord les regards se portent sur Klebini, sur le château de la Reine et le beau cloître de Lapais, dont je parlerai plus tard. Vers le sud, une élévation cache Nicosie et ne laisse apercevoir qu'un coin de la Messorée ; mais par-dessus la montagne, on voit briller la mer de Larnaca et de Limassol ; au nord, on suit toute la côte de Caramanie, et l'on distingue aisément, vis-à-vis du château de Saint-Hilarion, les fortifications de la petite ville d'Anamour, qui porta quelque temps, sous le règne des Lusignans, le pavillon chrétien.

Le château de Buffavent, appelé aussi château de la Reine, est situé à trois lieues nord-est de Nicosie, à une heure au nord du couvent de Saint-Jean Chrysostome. Il est d'un accès plus difficile encore que le château de Saint-Hilarion, et, comme ce dernier, il n'a jamais été forcé par l'ennemi. On ne peut croire qu'il n'y ait eu autrefois une communication praticable avec le bas de la montagne ; mais les Vénitiens ont dû détruire toute trace d'escalier, quand ils prirent le parti de diminuer le nombre des forteresses de l'île et de concentrer leurs garnisons dans les places maritimes. Aujourd'hui, pour parvenir à la première porte du château, il faut s'aider des mains autant que des pieds dans un sentier escarpé entre les rochers, et assurer sa marche aux troncs des cyprès qui ont poussé dans le roc, si on ne veut rouler dans les précipices.

En pénétrant dans l'intérieur, on voit que Buffavent est construit d'après le même système que Saint-Hilarion. Une double enceinte sépare le château en deux parties assez éloignées l'une de l'autre, et formées chacune de chambres, de magasins et de forts, communiquant entre eux ou isolés, suivant l'exigence du terrain. Les constructions principales se trouvent dans la première enceinte et sont étagées sur le penchant du rocher vers la plaine de Nicosie ; l'enceinte supérieure renferme les derniers donjons, qui reposent sur les sommets les plus élevés et dominent au nord et au sud, depuis Cérimés et Lapais d'un côté, jusqu'au mont Olympe

et à la Messôrée de l'autre. Comme du haut de Saint-Hilarion et de Kantara, on voit du haut de Buffavent la mer et la côte de Caramanie au nord, la mer d'Égypte au sud. Aussi sa situation favorable avait-elle fait choisir ce château pour point d'observation par les Lusignans, qui y avaient établi un guet chargé de signaler, par des feux, l'approche des navires aux gardes de Célines et de Nicosie.

Les baies du château de la Reine, les portes notamment, paraissent avoir été presque toutes en ogive; on y reconnaît seulement quelques pleins cintres, autant qu'il est possible d'en juger depuis que les pierres de taille qui formaient les arcades d'entrée ont été descellées. Les salles d'habitation ou de dépôt sont moins grandes et bien moins nombreuses qu'à Saint-Hilarion; il n'en reste plus que quinze dans les deux enceintes. Elles sont entières, et plusieurs ont conservé leur toiture en voûte d'ogive à l'intérieur, en terrasse au dehors. Dans quelques-unes s'ouvrent des citernes et des caveaux profonds, qui ont, à différentes époques, déteu des personnages importants.

Il serait difficile de préciser la date de la fondation de ce château; ce qui est certain, c'est qu'il y avait un fort sur la montagne de Buffavent dès le XII<sup>e</sup> siècle, à l'arrivée de Guy de Lusignan, et ce qui paraît encore hors de doute, c'est que l'édifice actuel appartient en entier, sauf peut-être les fondations, au temps des princes français. Quant à sa dénomination de château de la Reine, il est possible qu'elle n'ait pas plus d'un siècle de date et qu'elle provienne de l'erreur accréditée par l'ignorance des coloyers de Saint-Jean Chrysostome, qui croient posséder l'antique portrait de la reine fondatrice de leur monastère et du château voisin. On peut lire dans Mariti et Ali Bey les fabuleuses aventures de cette prétendue reine, simple et bonne Vénitienne de la noble famille Molino. Le portrait, conservé avec soin derrière l'autel de Saint-Jean Chrysostome, est un ex-voto de cette dame et du jeune Antonin Molino, probablement son fils, ainsi que l'indique cette inscription (1) peinte sur le panneau :

Η ΔΕ ΗΣΙΟ . ΤΙΟ . Α Β
ΛΙΟ . Τ Β . Θ Υ . Μ Ρ Ι Α Ο .
Τ Β . (Φ Ι Λ Ι Π Ο ?) Μ Ο Λ Ι Ν Ο
Κ Ε . Α Ν Τ Ο Ν Η Ν Β Τ Β
Φ Ι Λ Ι Π Ο . Μ Ο Λ Ι Ν Ο

Le tableau est peint sur bois, à fond d'or, dans le style grec suivi à Venise. Il représente saint Jean l'Aumônier recommandant à la Vierge Antonin et Marie Molino, agenouillés devant elle. L'église du couvent de

(1) Ἡ δέ ησισ . τῆς . θούλης . τοῦ . Θεοῦ . Μαρίας . τοῦ . (Φιλίππου .) Μολίνου . καί . Ἀντονίου . τοῦ . Φιλίππου . Μολίνου .

Pr ère de la serrante de Dieu, Marie de . . . Molino, et d'Antonin (fils) de Philippe Molino.

Saint-Jean-Chrysostome fut peut-être dotée ou restaurée au temps des Vénitiens par Marie de Molino, et le souvenir de cette libéralité, imparfaitement conservé par le tableau que la donatrice ou l'hégomène fit exécuter à cette occasion, aura fait croire quelque temps après que ce portrait rappelait les traits de la fondatrice du couvent et du château. Il ne faut pas plus de cent ans pour accréditer de semblables erreurs dans un pays où l'on n'écrit presque jamais, et où les moines ne savent pas lire.

Le château de Kantara est situé à l'orient de la chaîne des montagnes, dans la province du Karpas, entre Daulo au nord, et Komakibir au sud. Restauré et probablement agrandi par les premiers Lusignans, il fut rebâti en partie par Jacques, fils de Jean II, au XIV<sup>e</sup> siècle et démantelé au XV<sup>e</sup> par les Vénitiens. Quoique la montagne sur laquelle il est situé soit presque aussi élevée que celles de Saint-Hilarion et de Buffavent, ses pointes sont moins escarpées et le pied du château plus facilement accessible. C'est sans doute à ces conditions moins favorables que la forteresse du Karpas doit d'avoir été prise plusieurs fois par les ennemis, qui n'avaient pu emporter les châteaux de l'ouest.

Kantara est moins étendu et plus compacte, si l'on peut dire, que ces derniers. Il semble que les ingénieurs chargés d'assurer la défense de ce point, reconnaissant le danger des pentes praticables qui pouvaient conduire à ses pieds du côté du nord et de l'est, aient doublé la force des murs et les aient ramassés autour d'un plus petit espace. Deux grosses tours protègent la porte ouverte dans l'épaisseur du rempart, et qui communique à une basse-cour qu'entourent les corps de bâtiments. Les tours et les courtines du nord ont sauté sous la mine; les parties conservées enveloppent le haut de la montagne, en descendant de l'ouest au sud et à l'est. Il y a là, comme dans les autres châteaux, une chapelle, des magasins, des caveaux, des citernes, des salles voûtées et percées de meurtrières, qui ne présentent rien de particulier après ce que nous avons dit des châteaux précédents; j'ai remarqué seulement au rempart de Kantara une disposition que je n'ai pas retrouvée dans les autres forts. Vers le sud, loin de la porte d'entrée et loin de la partie des murs où l'ennemi devait diriger ses attaques, s'ouvre une poterne à l'extrémité d'un couloir étroit que protège une voûte solide, en descendant vers les rochers. Cette petite porte, qu'on aurait pu laisser ouverte sans danger, même pendant un assaut, car elle donne sur des escarpements à pic, laissait communiquer avec la campagne quand l'entrée principale était bloquée, et permettait d'envoyer un émissaire au dehors dans un moment de danger ou de surprise.

Je dois parler avec quelques détails de la tour de Kolossi ou du *Colos*, comme on l'appelait au temps où elle était le chef-lieu de la commanderie des Hospitaliers de Chypre. Les Grecs et les Turcs la désignent sous le nom de *Coulâ*, dénomination dérivée peut-être de Colos, et appliquée aujourd'hui in-

distinctement par les habitants de l'île à tous les châteaux isolés.

Situé à une lieue de la mer et à égale distance à peu près de Piskopi et de Zagatzi, le Colos domine toute la plaine qui s'étend depuis ces villes jusqu'à Limassol ; il peut être classé, pour son architecture et sa conservation remarquables, parmi les plus beaux édifices français qui aient été construits au moyen âge et qui existent encore aujourd'hui dans l'île. C'est une grosse tour carrée sans tourelles aux angles, de soixante-cinq pieds de côté et de quatre-vingts pieds de hauteur environ, dont l'entrée, située à dix pieds au-dessus du sol, est tournée vers la mer ; un pont-levis s'abattait autrefois du seuil à la terre et livrait passage pour entrer dans la tour ou pour en sortir. On l'a remplacé depuis longtemps par une rampe en maçonnerie qui facilite le transport des cotons et des garances dans ses vastes salles, car le Colos est heureusement conservé et sert de magasin à l'une des plus riches fermes de l'île de Chypre. Sous la rampe, s'ouvre une petite porte voûtée donnant dans un étage souterrain de trois salles en ogive. Le mur est, à cet endroit, de neuf pieds d'épaisseur.

Je n'ai pu retrouver les traces de l'ouvrage avancé qui protégeait sans doute cette façade du château ; mais à quatre pas en avant du rempart oriental existe encore un mur crénelé de trois ou quatre mètres de haut sur quatre pieds d'épaisseur, relié à la tour des deux côtés. Ce mur semble aujourd'hui n'avoir d'autre destination que de protéger les fenêtres de l'étage inférieur éclairé par la petite cour ; cependant il a, outre sa porte principale, pratiquée en ogive vers la campagne, une seconde porte latérale ouverte dans la clôture que je suppose avoir existé devant la façade du pont-levis.

La façade méridionale de la tour où est le pont-levis n'est percée que de deux fenêtres éclairant le second étage ; elle est défendue à la hauteur de la terrasse et dans l'axe de la porte qu'elle surmonte, d'un moucharaby à cinq consoles, assez semblable aux moucharabys du château de Saint-Hilarion, mais d'un style moins sévère ; ses consoles sont formées de trois contre-lobes en retraite, et les parties vides séparant les consoles sont découpées en lobes que surmonte une arcade ogivale. La façade orientale est décorée de quatre écussons en marbre blanc, incrustés dans une grande croix à branches égales, ancienne forme de la croix de l'Ordre de l'Hôpital. Au centre de ces emblèmes est l'écu royal des Lusignans, car les propriétés des Hospitaliers, en Chypre, étaient toujours subordonnées au souverain domaine du roi. L'écu écartelé de la croix de Jérusalem, du lion sur champ burelé des Lusignans, du lion d'Arménie et du lion de Chypre, ne peut être antérieur à l'année 1393, époque de la réunion des trois couronnes dans les armes de la maison de Chypre. Mais cette circonstance ne préjuge en rien l'âge de la tour, qui est probablement bien plus ancienne que les armures dont elle est aujourd'hui décorée.

Le bras gauche, le bras droit et le croisillon inférieur de la grande croix figurée sur la façade renferment d'autres écussons de plus petite dimension que l'écu royal. Le premier écu est écartelé au premier et au quatrième quartier de la croix de l'Ordre de l'Hôpital, disposition qui indique toujours les armoiries d'un grand maître ; au deuxième et au troisième d'une fasce, emblème héraldique d'Antoine Fluvian, élevé au magistère en 1424, et de Jean de Lastic, nommé pour le remplacer à sa mort, en 1437. L'autre écu, écartelé comme le précédent au premier et au quatrième canton de la croix de l'Ordre, appartient à Jacques de Milli, grand maître de 1454 à 1461, dont il porte la flamme en chef des deuxième et troisième quartiers (1).

Les façades du nord et de l'ouest sont percées de fenêtres au premier et au deuxième étage ; aux mêmes plans, deux constructions saillantes servant de latrines s'avancent hors du mur par deux consoles en encorbellement. Le côté nord est percé en outre, à huit pieds à peu près au-dessus du sol, de trois ouvertures étroites donnant jour dans l'étage souterrain. Un moucharaby de trois consoles, desservi par la terrasse, défend l'approche de ces fenêtres et de tout le rempart septentrional.

Entrons maintenant dans l'intérieur du château. Il est divisé en deux étages, sans compter les basses fosses. L'aire du premier est un peu inférieure au seuil de la porte d'entrée ; le second est recouvert par la terrasse.

Le premier étage, à la hauteur de la rampe, est divisé en deux grandes salles : celle de gauche est subdivisée en deux pièces voûtées et en ogive. Dans celle de droite, une trappe mobile, ouverte sur les salles inférieures, permettait de communiquer avec elles quand la porte extérieure était murée. Ces salles, au nombre de trois, voûtées en ogive et moins hautes que les autres, étaient sans doute destinées aux magasins et aux cuisines. Les chevaliers de service se tenaient sur la terrasse et dans les pièces du rez-de-chaussée ; l'appartement supérieur était réservé au capitaine de la tour ou au commandeur de Chypre, quand il venait résider à Kolossi. Un escalier à vis de trente-quatre marches, pris en partie dans l'épaisseur du mur, en partie sur le pallier, conduit à cet étage ; il n'est composé que de deux grandes salles de vingt mètres de long sur dix mètres de large ; le mur de refend qui sépare ces chambres est ouvert aux deux extrémités de deux portes en ogive ; au centre, deux larges cheminées, qui devaient servir rarement. Quatre fenêtres en plein cintre surbaissé sont pratiquées dans l'épaisseur du mur, qui est ici de cinq ou six pieds ; leur embrasure retient des sièges en pierre sur ses trois côtés.

L'escalier continue au-dessus de cet étage

(1) Ignore à quel dignitaire appartenait l'écu du croisillon vertical dont les quatre cantons offrent une fleur de lys.

et conduit sur la terrasse, en débouchant sous un lanternon à toit plat. Arrivé là, on se trouve sur une belle plate-forme de vingt mètres carrés, autour de laquelle règne un parapet de deux pieds et demi de haut, garni de créneaux rectangulaires, qui doublent son élévation. Des meurtrières verticales et en embrasure sont ménagées au fond de chaque partie-pleine. Les merlons sont assez rapprochés les uns des autres; mais à certaines distances se trouvent des espaces plus grands qui servaient sans doute à la manœuvre des grosses machines de guerre. Aux côtés du sud et du nord, on voit les ouvertures des deux moucharabys; au centre, un grand trou circulaire divisé par un mur est la double issue des cheminées de l'appartement principal. A l'angle nord-ouest, vis-à-vis l'escalier, devait s'élever autrefois un petit pavillon dont on reconnaît l'assiette, et qui servait soit de lieu d'observation, soit d'abri pour une cloche. Ce signal était souvent employé dans les châteaux pour donner l'éveil aux soldats des pièces inférieures, et peut-être en existait-il un semblable au Colos; mais les gardes de la tour avaient un autre moyen de communication entre ses divers étages: c'est un conduit d'un pied de largeur et de huit pouces d'ouverture, dont on remarque l'orifice sur la façade ouest de la terrasse, et qui se prolonge jusqu'au plan du pont-levis, en s'ouvrant aussi sur l'étage du commandeur. Ce canal étroit n'avait, sans doute, d'autre destination que de donner passage à la voix d'un étage à l'autre. Il a dû servir plus d'une fois à signaler l'approche des vaisseaux catalans, génois ou égyptiens, qui vinrent si souvent désoler de leurs incursions les riches campagnes des pays de Limassol et de Paphos, sous le règne des successeurs de Pierre I<sup>er</sup>, le vainqueur d'Alexaudrie et de Satalieh.

Je borne à ces détails ce que j'avais à dire des châteaux francs, dont il reste de grandes ruines en Chypre. Il en est plusieurs autres moins importants et moins bien conservés que ceux qui viennent de nous occuper. Il suffira de les citer; ce sont: Gastria, château des Templiers, sur un rocher peu élevé, au bas de la côte méridionale de Carpas, entièrement ruiné; Chity, maison de plaisance des Lusignans, à deux lieues de Larnaca, où se trouvent des portes en ogive donnant accès dans une cour, et de grandes citernes situées autrefois au milieu de jardins; Potamia, château royal dont il reste quelques vestiges près du village de ce nom et sur la rivière de Jalia, au nord-est de Dalé; Sigouri, ou le Château-Franc, sur le Pidia, construit par le roi Jacques I<sup>er</sup> pour tenir les Génois en échec dans Famagouste, et démoli par les Vénitiens; enfin, Cherokidia, au bas du village ainsi nommé, dans le Masoto.

Ce dernier château, après avoir appartenu aux Templiers, puis aux Hospitaliers, était la propriété des Lusignans dans le xv<sup>e</sup> siècle. J'ai remarqué dans les ruines qui en restent trois grandes salles à deux étages dont les fenêtres inférieures sont en baies rectangu-

lares et au second étage en plein cintre, tandis que la porte d'entrée est gothique. L'emploi simultané de ces différentes formes de baies appartient généralement aux constructions du xiii<sup>e</sup> siècle. Il est certain d'ailleurs par l'histoire que le château de Cherokidia remonte aux premiers Lusignans, puis qu'il existait déjà au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle et que, détruit au xv<sup>e</sup> par les Égyptiens, il fut laissé en ruine par les prévoyants de Venise.

A côté des trois salles, dont la toiture n'existe plus aujourd'hui, est une grande pièce voûtée en ogive, qui est peut-être la prison où une partie des Templiers furent incarcérés l'an 1307, par suite des ordres venus de la cour d'Avignon, qui projetait, dès cette époque, la suppression de cet ordre ambitieux. Non loin du château et dans les dépendances probables de ses anciens jardins, on voit encore une église, petit vaisseau latin, recouvert aujourd'hui de fresques grecques. Quoique éloignée du village et presque abandonnée, cette chapelle, appelée *Panaia tou Kampou*. Notre-Dame du Champ, est bien connue des paysans des environs, qui viennent souvent y brûler des cierges devant une image de la Vierge. *Kampou* désigne en Chypre tout terrain plainier; mais serait-ce faire une conjecture trop hasardée que de voir conservé dans la dénomination particulier de l'oratoire de Cherokidia le souvenir du sanglant combat de 1426, qui coûta la vie à tant de seigneurs chypriotes, à tant de chevaliers français venus pour combattre les Mameloucs, et qui se termina par la prise du roi Janus lui-même? Rendu à la liberté et revenu du Caire, le roi n'aurait-il pas voulu honorer la mémoire de ses fidèles compagnons d'armes, et marquer le lieu où il avait été fait prisonnier, en y élevant une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame du Champ de bataille?

Les châteaux forts dont je viens de parler appartenaient tous au domaine de la couronne ou aux ordres religieux; on en chercherait vainement en Chypre qui eussent été la propriété particulière de simples feudataires, comme il y en avait au moyen âge un si grand nombre en Europe et même en Syrie. La différence de la situation et des institutions politiques de ces pays explique la différence que l'on remarque dans les usages féodaux.

En France, comme dans le reste de l'Europe, aux xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles, les hommes nobles transformèrent leurs habitations en forteresses, non pas seulement dans des vues d'indépendance, mais par le besoin urgent d'assurer leur défense personnelle au milieu du trouble général et de l'affaiblissement du pouvoir souverain. En Syrie l'action de la royauté, quoique plus forte qu'en Europe au xii<sup>e</sup> siècle, était cependant affaiblie encore par les privilèges des grands vassaux que les Assises avaient sanctionnés en même temps et aussi expressément que les droits de la royauté; il y avait de plus en Syrie la nécessité de fortifier sur tous les points un pays

sans cesse ouvert aux agressions de l'ennemi. De là, le grand nombre de forteresses appartenant au roi, aux ordres religieux et aux seigneurs, qui se trouvaient dans les principautés de Jérusalem, de Tripoli et d'Antioche. Rien de semblable n'exista en Chypre sous les Lusignans, ni dans la condition sociale ni dans la législation. La mer qui environne le pays lui donna plus de sécurité ; et dès l'origine de l'établissement qu'y fondèrent les Latins au *xii<sup>e</sup>* siècle, la royauté y fut plus puissante qu'elle ne l'avait été en France et en Syrie depuis deux siècles. Toute autorité individuelle autre que celle du roi fut améantie par le consentement des hommes liges et par le contrat qui les liait au souverain, dont ils tenaient toutes leurs propriétés. Aussi n'y eut-il jamais dans le royaume des Lusignans ni grands fiefs de la couronne, ni seigneuries indépendantes, ni guerres privées ; et par suite il n'y eut jamais d'autres fortifications, outre les châteaux des corporations militaires, sur lesquelles le roi avait encore autorité, que celles qui appartenaient à la communauté des hommes liges, ou plutôt au roi, seul chef et défenseur de cette communauté. Le chevalier chypriote ne pouvait élever de fortifications sur sa seigneurie, comme le chevalier de Syrie, parce que, seule, la haute cour présidée par le roi ou son lieutenant, pourvoyait aux moyens de défense du royaume ; il n'avait pas à se prémunir contre les attaques de son voisin, comme le seigneur de France, parce que le roi était toujours prêt et toujours assez fort pour le défendre et punir son agresseur.

Aussi, retrouve-t-on très-peu d'anciennes demeures seigneuriales en Chypre, parce que, moins fortes que des châteaux, elles ont été plus facilement démolies par les habitants des villages voisins, qui s'y sont approvisionnés de matériaux pour bâtir leurs maisons. Les ruines de celles que j'ai reconnues à Pyrgos et dans le Karpas semblent avoir appartenu à des habitations élégantes, vastes, solides même, mais qui n'avaient aucune ressemblance avec les forts châteaux élevés par les barons de la Bretagne, de la Bourgogne, de la Picardie ou de l'Île-de-France.

Je consacrerai un prochain rapport à la description des principales églises gothiques que possède encore l'île de Chypre. Cette étude me fournira l'occasion de signaler, plus à propos qu'il n'est possible de le faire en traitant des constructions militaires, les caractères particuliers à l'architecture chypriote pendant le règne des princes français, leurs rapports et leurs différences avec les systèmes d'architecture suivis en France aux mêmes époques.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect etc.

L. DE MAS LATRIE.

SECOND RAPPORT adressé à M. le ministre de l'Instruction publique, par M. de Mas Latrie, chargé en 1846 d'une mission en Chypre.

Paris, le 30 juillet 1846.

Monsieur le Ministre,

Je vais décrire aussi exactement que possible, dans cette nouvelle lettre, les édifices religieux élevés par les Français en Chypre, sous le règne des Lusignans. Je ne parlerai que des monuments conservés en entier jusqu'à nous, ou dont il reste d'assez grandes ruines pour que nous puissions en reconnaître le plan général, en apprécier l'ornementation, et déterminer, au moins approximativement, l'époque de leur construction. Je signalerai, à la fin de ma notice, les rapports nombreux de ces édifices avec les églises gothiques de France, et j'essaierai de retrouver les causes qui ont amené quelques différences caractéristiques entre leurs systèmes d'architecture.

Pour mettre de l'ordre dans cette description, quelquefois minutieuse, et éviter en même temps des longueurs ou des répétitions, j'indiquerai d'avance les divisions que je vais suivre. Je m'occuperai d'abord des églises de Nicosie, puis de celles de Famagouste, de Paphos, de Limassol, en dernier lieu de l'abbaye de Lapaïs.

#### NICOSIE.

Masquée de Sainte-Sophie. (Ancienne cathédrale.)

D'anciennes chroniques indiquent que l'église de Sainte-Sophie, commencée en 1209, sous le règne de Henri I<sup>er</sup> de Lusignan, par l'archevêque Albert, fut terminée en 1228 sous Henri I<sup>er</sup>, par l'archevêque Eustorge. Le plan de l'église, l'ensemble de son architecture et de son ornementation répondent parfaitement à ces dates, car Sainte-Sophie de Nicosie est une église gothique de style ogival lancéé ; ses portails, ses fenêtres, ses meneaux, ses feuillages portent tous l'empreinte de cette sévérité régulière et de cette simplicité élégante qui appartiennent en propre aux monuments du *xiii<sup>e</sup>* siècle. Telle est la Sainte-Chapelle de Paris, à laquelle on peut comparer la cathédrale de Nicosie, en tenant compte de l'élévation plus grande de la première église et des autres différences de détail que la description fera connaître. Sainte-Sophie de Nicosie ne ressemble en rien ni à la basilique de Constantin, ni à aucune autre église de style grec. N'empruntant aucun des éléments de son plan ou de sa décoration au goût byzantin, elle est restée une église essentiellement franque et gothique. Semblable, par sa disposition générale, aux églises de la première moitié du *xiii<sup>e</sup>* siècle, elle forme une belle nef en parallélogramme, terminée par un hémicycle, à laquelle des transepts construits au tiers de sa longueur donnent la figure d'une croix latine. Elle a 40 mètres à sa façade et 70 mètres ou 200 pieds de profondeur hors d'œuvre.

L'église est précédée d'une cour dont l'entrée gothique, décorée dans le style général de l'édifice, mais construite peut-être après

le **xiii<sup>e</sup>** siècle, était surmontée d'écussons enlevés par les Turs ou par les Vénitiens. Au centre de la cour, est aujourd'hui le *sebil*, où les musulmans font leurs ablutions avant d'entrer dans la mosquée pour la prière. Cette fontaine est abritée d'un pavillon que soutiennent des colonnes de marbre; non loin de là se trouvent des blocs en granit de 2 et 3 mètres de circonférence, provenant probablement de Sainte-Sophie, peut-être de l'autel ou de la chaire.

Après la cour et avant le portail de l'église, est un parvis formé, non pas du retrait en embrasure des baies du portail comme dans les cathédrales de France, mais bien d'un vestibule, ou plutôt d'un porche véritable, ayant sa façade et ses portes particulières. Les actes des conciles de Nicosie fourniront peut-être quelque lumière sur la destination de ce porche, que l'on retrouve dans la plupart des églises franques de l'île. On ne peut croire qu'il fût encore destiné, comme dans la primitive Église, à renfermer les pénitents et à les tenir séparés de l'assemblée des fidèles, tout en les mettant à couvert des atteintes de l'air; mais il n'en mérite pas moins de fixer notre attention, en raison de sa disposition et de la rareté de constructions semblables en France au **xiii<sup>e</sup>** siècle. Son pavé est divisé en trois aires d'inégale hauteur, les parties latérales qui correspondent aux bas côtés s'élevant au-dessus de l'espace qui accède à la nef centrale. Cette différence de niveau existe aussi dans l'intérieur de l'église. Aux trois aires correspondent trois voûtes dont les nervures se croisent séparément. Deux grandes tours carrées terminent le porche au nord et au sud. Elles sont percées de deux portes vis-à-vis des entrées collatérales. Dans le milieu s'ouvre même un portail, qui répond de même à l'entrée principale de la nef.

Toute cette façade est d'une grande simplicité; mais les arêtes de ses tours et de ses frontons sont si pures, les tores et les nervures de ses baies sont si nets, les rares feuillages qui les décorent si vivement sculptés, qu'on ne remarque pas trop la nudité de l'ornementation, quand on n'a pas encore vu la façade intérieure.

Le portail et les portes latérales du porche sont formés de colonnettes en retraite les unes sous les autres, surmontées d'un mince chapiteau réduit presque à un tailloir, et qui n'a que la hauteur des feuilles de rose ou des branches de fougère qui le décorent. Des tores unis, formant les archivoltes, retombent en nombre égal aux colonnettes sur ces chapiteaux. Les deux grandes fenêtres des tours sont pareilles dans leur disposition. Leurs baies, ogivales comme toutes les autres, sont divisées en deux arcades par des meneaux à colonnettes; les arcades sont terminées par des découpures trilobées; enfin, le tympan de ces baies est formé de triangles ou de lobes, engendrés toujours par des arcs de cercle, autant de caractères propres à l'architecture du **xiii<sup>e</sup>** siècle. Outre les trois entrées de la façade, le porche a

deux portes latérales ouvertes au nord et au sud, entre les tours carrées et les tours rondes sur lesquelles sont les minarets, dont je parlerai plus loin. Les tours sont terminées à leurs angles par des tourelles carrées et saillantes, bordées elles-mêmes dans toute leur hauteur par une nervure prismatique, le faitage est d'un joli effet. C'est une frise de grosses feuilles rapprochées en bouquet qui se détachent au sommet des tours et couronnent très-élégamment chacune de leurs faces, en leur donnant à l'extrémité une forme légèrement évasée.

Au-dessus des archivoltes s'élève un fronton dont les côtés sont décorés, jusqu'au sommet, de bourgeons nettement détachés de la pierre. Dans le tympan des trois frontons et au-dessus des archivoltes, on distingue encore la trace d'anciens écussons.

Le haut de la tour du sud, le haut du fronton central, ainsi que le sommet d'un second fronton en ogive qui surmontait le premier, n'existent plus. Cette partie de l'édifice fut renversée par un tremblement de terre vers l'an 1494, et l'opinion publique, peu favorable en Chypre au sénat de Venise, ne manqua pas d'attribuer cette fatalité aux voies criminelles qui avaient fait passer l'île sous la domination de Saint-Marc, en mettant fin à la race des Lusignans. Les Tures ont construit à côté, au-dessus des tours rondes, les minarets qui leur étaient indispensables pour faire une mosquée de Sainte-Sophie, mais ils n'ont eu souci de relever les frontons.

A six mètres à peu près des portails est la façade intérieure de l'église, construite entièrement en marbre blanc et d'une ornementation plus riche que celle du dehors. Ses trois portes s'ouvrent en face des premières, en donnant accès dans la nef et les deux collatéraux. Celle du milieu, divisée en deux baies et d'une dimension double des autres, a été totalement endommagée dans le haut, j'ignore par quel accident et à quelle époque; on l'a restaurée depuis avec des pierres et du plâtre, en conservant la forme ogivale de ses arcades primitives, mais sans reproduire leurs anciens ornements. Elle est reculée, comme les portes latérales, au fond d'une embrasure formée par la retraite des colonnettes, et sa décoration ne devait pas différer des autres. En décrivant un des portails latéraux, nous les connaissons donc à peu près tous les trois.

Les arcades supérieures des portes sont toutes ogivales, mais la baie centrale que ferment les battants est ouverte en plein entre surbaissé, dans une baie supérieure figurant un carré long. Un cordon de roses en relief encadre ce parallélogramme. A ses côtés, de droite et de gauche, au lieu des colonnettes en retraite qui supportent dans le porche la retombée des archivoltes, on a simulé, sans les prolonger jusqu'au sol, deux baies de plein cintre dont les arcs sont ornés de feuilles. L'intrados des baies est décompé en trèfles, et semble former un dais sous lequel on pourrait croire qu'étaient pla-

cées autrefois des statues de petite dimension. Je ne pense pas toutefois que cet ornement y ait jamais figuré. Les arcades n'ont pas le relief d'une niche; leur base est inclinée et ne forme pas console.

Au-dessus de ce premier étage se développent le tympan et l'archivolte. Une arcature de neuf petites niches sans profondeur, couronnées de frontons aigus ornés de bourgeons, forme le linteau de la porte carrée, et occupe une grande partie du tympan. Le haut des niches est trilobé comme celles où l'on voit souvent des statues. Ici, cependant, ces arcatures n'étaient, sans doute qu'un motif d'ornementation. L'archivolte qui recouvre tout ce travail est divisée en quatre cercles par des tores unis, peu volumineux et disposés en retraite régulière les uns au-dessous des autres. Chacune de ces archivoltes secondaires repose sur une large feuille détachée de la pierre qui la soutient comme une console ou une coque. Ces feuilles, assez semblables aux grandes mauves, me paraissent appartenir à la colocace, plante farineuse très-commune en Chypre. Les canaux et les bandeaux compris dans les arcades entre les tores sont décorés, à l'intérieur, de cordons de fleurs en relief. Mais l'art du *xiii<sup>e</sup>* siècle était sévère et n'admettait pas cette variété capricieuse qui amena la confusion des règles et du goût aux siècles postérieurs. Alors, tout était prévu, rien ne devait être hors de sa place; et l'aspect de l'ensemble, malgré sa régularité symétrique, n'en était pas moins gracieux. La première arcade des portes est uniquement composée de filets prismatiques et de tores déliés qui circonscrivent les autres arcs; la deuxième est ornée de quatre feuilles; la troisième est formée de corolles à pétales lancéolées, qu'on est convenu d'appeler des violettes; la quatrième est une tresse exclusivement composée de roses. L'ornementation va toujours en s'enrichissant de la circonférence au centre, qui offre le travail le plus recherché et le plus fini; dans la même pensée, le portail intérieur est plus orné que celui du dehors.

Trois seules statues paraissent avoir décoré cette façade. Elles étaient placées aux deux côtés et au centre de la grande porte, entre les deux battants, sous des abris sculptés qui existent encore. Les deux premières niches pouvaient recevoir des statues de grandeur naturelle qui reposaient sur le chapiteau d'une demi-colonne formant piédestal; celle du milieu était plus grande que les autres et était adossée au pilier central disposé en niche et surmonté d'un dais. Il ne faut accuser que les Turcs d'avoir fait disparaître ces statues; car le Coran, ou ses commentateurs, ne permettent pas aux Sunnites de conserver dans leurs mosquées des représentations humaines, que les Persans au contraire, et tous les musulmans, emploient aussi souvent que nous dans leur ornementation. C'est à cette interprétation fâcheuse du Coran chez les musulmans sunnites que l'on doit attribuer la dégradation d'un si grand nombre de monuments de l'an-

tiquité et du moyen âge, dans tous les pays où ont dominé les sectateurs d'Aboubèere, depuis Constantinople et la Syrie jusqu'en Andalousie.

Dans son ensemble, Sainte-Sophie de Nicosie présente un long vaisseau ainsi disposé: le porche, qui termine en avant la tour carrée, en arrière de la tour ronde; le corps central divisé en quatre travées à fenêtres élancées, et coupé en deux étages par l'élévation des murs de la nef du milieu; les transepts peu saillants et arrêtés au premier étage; une cinquième travée au delà des transepts, et vis-à-vis du chœur, enfin, l'abside, qui est, comme la nef, éperonnée de contre-forts et percée de longues fenêtres. Au-dessus des collatéraux, tout autour de l'église, règne une première terrasse large de dix pieds; plus haut, une seconde plate-forme se prolonge sur toute la nef centrale et termine l'édifice.

Nous connaissons la tour carrée qui figure dans la façade du porche. La tour ronde, occupée dans toute sa hauteur par un escalier à vis, est à cinq étages dessinés extérieurement par de gros tores. Elle fait partie de l'ancienne construction de l'édifice, mais elle s'arrêtait autrefois à la hauteur de la tour carrée et de la grande terrasse. Peut-être les cloches étaient-elles dans ce dernier tambour, qui dépasse de trois ou quatre mètres la plate-forme, et qui, libre dans la première destination du monument, est aujourd'hui rempli par la continuation de l'escalier à vis. Au-dessus des tours rondes, déjà très-élevées, les Turcs ont bâti en effet deux minarets de quarante ou cinquante pieds de haut, qui dominent les minarets de toutes les autres mosquées et la ville entière; ils ont une galerie aux deux tiers de leur élévation, et la flèche qui les termine est surmontée d'un croissant. Ils sont en pierre lisse sans ornements: leur galerie même ne porte aucune moulure. Les minarets de Chypre sont tous dans le même style, et n'ont rien de remarquable que leur étroite circonférence (six mètres à peu près) et leur élévation. Ils ne ressemblent pas aux lourds beffrois des mosquées de Syrie, chargés d'un toit conique, où le muezzim trouve un large abri contre l'ardeur du soleil; mais aussi combien ils diffèrent de ces élégantes tourelles des mosquées de Damas et du Caire, dont les surfaces, ciselées comme le fût d'une colonne byzantine, sont annelées de galeries, semblables à des corbeilles de feuillages.

Entre la tour du minaret et la tour carrée s'ouvre une porte ogivale surmontée d'un fronton aigu, au-dessous duquel étaient autrefois trois écussons, probablement aux armes des Lusignaux, comme ceux de la façade principale et de la porte de la cour. Les fenêtres des travées sont semblables à celles des tours dans leur réseau, leur forme générale est en ogive élancée. Les contre-forts, épais pilastres comme ceux de la Sainte-Chapelle de Paris, adhèrent aux murs intérieurs de l'église, qu'ils soutiennent, et se

divisent en quatre étages par autant de larmiers en retraite. Arrivés à la hauteur de la première terrasse, ils s'appuient sur les contre-forts des murs extérieurs de la nef, et continuent à s'élever en dépassant un peu le niveau de la plate-forme supérieure; leurs arcs-boutants reposent sur la terrasse circulaire par trois arcs d'inégale hauteur, sous lesquels on peut faire le tour de l'église. Par-dessus s'élève un second étage d'arcades ou d'œils-de-bœuf, qui se termine souvent par un escalier de deux pieds, dangereux passage pour arriver aux combles de l'église.

Dans la troisième travée, à peu près à moitié longueur de l'édifice, s'ouvrent deux portes donnant accès dans les bas côtés du nord et du sud. Celle de la façade septentrionale paraît avoir été refaite vers le commencement du xv<sup>e</sup> siècle; elle est ornée de colonnettes supportant des chapiteaux de feuillages et d'animaux divers au milieu desquels on reconnaît très-bien le caméléon, espèce de lézard à grosse tête et à longue queue, fort répandu dans l'île.

À côté de cette porte sont deux chapelles, peut-être du xiv<sup>e</sup> siècle et en dehors du plan primitif de l'église. Leur exiguité, bien plus que leur éloignement du chœur, ne peut permettre de croire qu'elles aient servi de sacristie, à moins, ce qui ne me paraît pas probable, que des dépendances plus considérables, détruites aujourd'hui, n'aient été autrefois rattachées à ces édifices. Il serait possible qu'une branche du transept, séparée de la nef par un mur de refend que les Turcs auront fait disparaître, ait été anciennement destinée à la sacristie; j'aimerais mieux voir pourtant la *sacrorium* dans une autre pièce dépendante de la même façade, mais plus éloignée encore des transepts vers la porte d'entrée, quoique cette salle me paraisse toujours bien insuffisante pour une église cathédrale où les rois étaient couronnés, où officiait un archevêque qui était primat, légat né du Saint-Siège en Orient, et qui avait la prérogative de porter les vêtements de pourpre comme les cardinaux. J'y ai vu pourtant une cavité cachée par la maçonnerie où l'on a, m'a-t-on dit, trouvé des vases précieux depuis l'établissement des Turcs dans le pays.

Les transepts sont terminés à leur angle inférieur, c'est-à-dire à celui qui est le plus rapproché du porche par une tour en hexagone; à l'angle supérieur, par une tour carrée beaucoup moins ornée que celle du portail. La tour à six faces servant de cage à un escalier à vis, est surmontée d'un lanternon, au pied duquel commence la rampe en degrés de l'un des arcs-boutants qui atteignent la plate-forme supérieure. Le milieu des transepts était autrefois occupé par une grande rose dont on ne distingue aujourd'hui que la circonférence. L'intérieur a été rempli de mortier depuis que l'église est devenue une mosquée, et les Turcs ont pratiqué au milieu une baie en ogive dans le goût mauresque.

Le chevet, tourné vers l'orient, est un hémicycle dont les extrémités s'appuient sur deux gros contre-forts semi-circulaires. Entre ces deux demi-tours, l'abside est soutenue par six autres contre-forts (multiplicité qui nuit au coup d'œil), divisés en étages par des larmiers ornés de moulures. La frise qui termine carrément les contre-forts à la hauteur de la première terrasse est découpée en ovales de goût antique. Vers le bas des pilastres, à la naissance du dernier ressaut, un bouquet de fleurs et de fruits se détache de la pierre en plein relief. Le contre-fort le plus voisin de la demi-tour du midi est étayé par un grand arc-boutant sous lequel passe une rue.

Le système de la fenestration est le même au chevet qu'aux travées latérales; la forme des baies est toujours l'ogive élançée, à jour ou figurée; et dans ce dernier cas, son intrados est découpé en trèfles. Une ordonnance semblable règne dans les baies supérieures qui éclairent la nef principale, en prenant jour sur la terrasse circulaire. Moins hautes et plus larges que les fenêtres du bas, elles sont néanmoins divisées par des meneaux délicats en quatre arcades élançées que surmonte comme un tympan un quatre-feuilles de grande dimension. L'ornement de faitage qui termine le mur de la nef centrale, en bordant la terrasse supérieure, se compose uniquement de chevrons évidés par un œil-de-bœuf, placés symétriquement au-dessus de chaque fenêtre. Il semble qu'un couronnement plus élevé qui eût rappelé les clochetons et les pignons à jour de nos cathédrales gothiques, sans reproduire leurs toitures aiguës, eût mieux répondu au style général de Sainte-Sophie que ce comble trop nu, et eût ajouté beaucoup à l'apparence du monument.

Je ne vois plus rien à décrire à l'extérieur de l'église, et nous pouvons nous occuper de l'intérieur, sur lequel il y aura moins à dire.

Il est divisé en trois nefs par deux rangées de colonnes cylindriques; au centre, le vaisseau principal est large de vingt mètres à peu près; autour les collatéraux, larges de dix, cernent le chœur sans former de chapelles. Les colonnes de séparation sont au nombre de seize: douze en pierre vis-à-vis des contre-forts et des transepts, quatre en granit au pourtour du chœur. Les nervures des voûtes qui répondent séparément aux trois nefs viennent reposer en faisceau sur les chapiteaux de ces colonnes.

Il ne reste plus trace dans les nefs ni des boiseries du chœur, ni de la chaire, ni des autels, ni des fonts baptismaux. Les Turcs ont balayé et peint tout l'intérieur pour l'approprier à leur culte. On n'y voit aujourd'hui que la tribune où l'imam tatib annonce l'heure de la prière, la chaire dite *mombar*, où il fait les prêches et les lectures; enfin, les estrades en bois établies pour les fidèles vers le sud-est, obliquement à l'église, faisant face au temple de la Mecque, vers lequel le musulman doit toujours porter ses

regards en faisant ses prières. Le *morhab*, niche de l'imam, qui règle cette direction ; est pratiquée au fond du transept méridional. Le reste de l'enceinte est couvert de nattes et de tapis. Au-dessous existe en partie l'ancien pavé de l'église des Lusignans, bien souvent remanié, bien maltraité par les Turcs, peut-être par les Vénitiens aussi, mais conservant encore de nombreux fragments de dalles tumulaires et d'inscriptions françaises.

Les colonnes de granit élevées autour du chœur sont surmontées de chapiteaux cylindriques. De grandes feuilles assez semblables aux feuilles d'eau antiques se prolongent comme des volutes en retenant des pauprés et des lierres dans leur calice, et formant quatre angles élevés ; le talloir qu'elles supportent est carré. Assurément ce chapiteau est loin de rappeler par sa médiocre élégance la corbeille corinthienne ; mais on doit reconnaître dans sa composition une intention certaine d'imiter l'antique. Les chapiteaux des autres colonnes et généralement toutes les bases formées de seuls tores, filets ou gorges, sans moulures ni rinceaux, semblent aussi rappeler les ordres toscan ou dorique ; et c'est une tendance vers le goût classique à noter dans Sainte-Sophie, car déjà en France, au XIII<sup>e</sup> siècle, les chapiteaux s'étaient bien écartés de ces modèles.

Tout autour de la nef centrale, à la hauteur des colonnes, règne une petite terrasse coupée de distance en distance par un double escalier montant et descendant. Cette ceinture de rampes étroites, figurée dans un but d'ornementation plutôt que d'utilité, quoiqu'elle fasse le tour de l'église, rappelle l'ancien *triforium*, réservé aux femmes dans les basiliques primitives. Elle arrive, des deux côtés, à la façade intérieure de l'église.

J'ai décrit les fenêtres latérales en examinant l'extérieur de Sainte-Sophie ; je n'ai qu'à faire connaître la fenestration de la façade. Contre l'usage suivi généralement en France, où cette partie du temple est décorée d'une grande rose, la façade entière de la nef centrale de Sainte-Sophie est occupée par une seule et grande baie dans le système de celles que l'on a nommées *fenêtres composées* ; en raison des jours variés qui figurent leur réseau. Celle-ci est divisée en trois zones ou étages qui s'étendent depuis la voûte jusqu'à la porte. Six fenêtres géminées recouvertes d'une archivolte trilobée, occupent la première zone inférieure ; elles sont détachées du mur et forment une étroite galerie en arcature, où deux hommes ne pourraient passer de front, et qui communique de plain-pied avec le parapet du faux *triforium*. Les galeries semblables que l'on voit dans plusieurs églises de France, à Saint-Denis, à Reims, à Orléans, etc., ne s'arrêtent pas ainsi aux bas côtés, mais font le tour de l'église, qu'elles contribuent beaucoup à embellir. Six fenêtres ogivales et géminées, inscrites sous une ogive supérieure, prennent jour, au deuxième étage, sur la terrasse du porche. Enfin, le tympan ou dernier segment de

cette vaste ogive est formé de triangles engendrés par les combinaisons des cercles et des lobes, si fréquents dans les monuments du XIII<sup>e</sup> siècle.

Tel est l'ensemble de Sainte-Sophie de Nicosie.

Il faudrait maintenant pour se représenter cette église plus conforme à son premier et véritable état, telle qu'elle était sous les Lusignans et peut-être encore au temps des Vénitiens, il faudrait remplacer par des verrières de couleurs les treillis de bois et les morceaux de mortier que les Turcs ont enchassés dans ses baies. On ne peut douter qu'à une époque où l'emploi de cette brillante décoration était si commune dans les églises chrétiennes, la métropole du royaume en fût privée ; et en effet, j'ai retrouvé quelques restes de vitraux verts et bleus dans la seconde zone de la grande fenêtre. A côté, sur des vitraux blancs qu'on aura mis probablement dès un temps ancien après la destruction des premiers, et quand déjà le goût pour ce genre d'embellissement coûteux était moins vif, ou l'art de les fabriquer perdu en Chypre, si du temps des Français on les exécutait dans le pays même, ce qui est incertain.

Ceci m'amène à dire un mot, avant de passer à un autre édifice, des couleurs dont on a peint les colonnes en pierre de Sainte-Sophie. Une teinte blanche recouvre en entier les fûts jusqu'à naissance des chapiteaux, qui sont rehaussés de vert, de jaune et de bleu. Il est visible que ce badigeon à l'huile a été nouvellement appliqué ou fraîchement renouvelé ; mais existe-t-il sous ces couches une peinture plus ancienne, et cette peinture remonterait-elle au temps où le culte chrétien s'exerçait dans l'église ? Je n'oserais répondre affirmativement à cette seconde question, lors même que j'aurais découvert une ancienne couleur sur la pierre des colonnes. Mais, pour m'assurer seulement de ce fait, il m'aurait fallu plus de loisir et de latitude que je n'en avais dans une mosquée qui m'offrait tant d'objets intéressants à examiner, et où je ne pouvais entrer qu'à certaines heures. Au reste, ni le chœur, ni les voûtes ne m'ont offert la moindre trace de peinture.

#### Mosquée de Sainte-Catherine.

Parmi les églises gothiques de Nicosie qui ont échappé à la destruction, une des plus complètes, après Sainte-Sophie, est l'église du monastère de Sainte-Catherine, aujourd'hui mosquée, sous la dénomination chrétienne de *Hava Katherina djami*. Je la crois de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Elle n'a qu'une nef assez petite, mais très-élevée, éclairée de neuf fenêtres en ogive élancée, trois ouvertes au nord, trois au sud, et trois à l'abside, qui est tournée, comme dans toutes les autres églises de Chypre, vers l'orient.

Toutes ces baies sont remplies dans leur tympan d'un grand quatre-feuilles à jour, ornement devenu très-commun dès la fin du

xiii<sup>e</sup> siècle; leur longueur est divisée en deux fenêtres ogivales par une colonnette à chapiteaux de feuillages. Les panneaux de bois enchâssés dans ces fenêtres rappellent par leurs découpures gracieuses les dessins des anciennes verrières. De fortes nervures sillonnent la voûte, se croisent sans former de fleurons, comme au xiv<sup>e</sup> siècle, et viennent reposer sur des pilastres demi-cylindriques composés d'un faisceau de colonnettes engagées dans la muraille. Le pavé est entièrement neuf.

L'extérieur de l'église est remarquable par la forte saillie des contre-forts, gros soutiens prismatiques, coupés au milieu de leur hauteur par un larmier et s'élevant jusqu'à la terrasse du faite de l'église. Vers le sud, entre deux contre-forts, on voit un petit terrain entouré de pierres, que les Turcs révèrent comme la sépulture de sainte Catherine. Quelque tombeau chrétien existait certainement en ce lieu.

Trois portails, d'une ornementation à peu près semblable, donnent accès dans l'église, à l'ouest, au sud, et au nord. Leur travail, plus recherché, plus varié que celui de Sainte-Sophie, me semble indiquer une construction plus avancée vers le xiv<sup>e</sup> siècle. C'est toujours une baie rectangulaire, bordée de roses sur les arêtes, qui forme l'entrée; un linteau sculpté la termine en haut, un tympan, dont l'intérieur est évidé en trèfles et en quatre-feuilles, repose sur ce linteau; une grande archivolte, formée de tores et de feuillages rangés encore avec bon ordre, enveloppe le tout; mais on peut remarquer déjà, sur l'extrados de ce dernier arc, des trèfles à tige, sculptés dans les angles d'une dentelure chevronnée, ornements rares au xiii<sup>e</sup> siècle, et sur son sommet ou sur ses côtés, des bouquets de feuillages ouverts, tout à fait dans le goût du xiv<sup>e</sup> siècle, comme les chéneaux ornés de ramée ou d'animaux qui rejettent la pluie de la terrasse. L'archivolte du portail principal est décorée de deux bouquets épanouis. Les colonnettes qui supportent ses arcs sont en marbre blanc; sa frise, également en marbre, est formée d'anémones à doubles corolles, alternant avec de petits animaux nommés *kourkouta*, espèce de sauterelles, qui font annuellement sur les moissons de Chypre des ravages inouïs. A la porte latérale du sud, où semble avoir été de tout temps l'entrée la plus habituelle, les ornements du linteau sont remplacés par trois écussons dont les armoiries ont été enlevées.

A droite du portail principal les Turcs ont bâti leur minaret; à gauche commencent l'ancien mur de clôture du monastère, dans lequel on voit encore plusieurs portes gothiques avec des écussons du temps des Lusignans. Les emblèmes héraldiques ont été effacés presque partout, probablement par les Vénitiens, car les Turcs ne sont nullement offusqués de ces ornements, quand ils ne portent pas de représentations humaines.

En suivant le mur de la rue qui longe l'église de Sainte-Catherine, on arrive à Yem-

Djami, la Mosquée-Neuve, nommée toujours ainsi, quoique Nicosie possède des mosquées plus modernes. Elle fut bâtie, il y a une centaine d'années, aux dépens d'une église voisine, qui devait être d'une riche architecture. Les Turcs, recherchant de préférence les pierres unies et sans moulures, ont laissé sur le sol de beaux restes de l'ancien édifice, des colonnes et des chapiteaux en marbre blanc, des claveaux et des clefs de voûte, qui paraissent avoir été sculptés au xiv<sup>e</sup> ou xv<sup>e</sup> siècle. Une jolie frise de marbre blanc, formant sans doute le linteau d'une porte, a été disposée en arc de triomphe sur des chapiteaux et des voussours superposés négligemment; elle représente des fleurs et des caméléons auxquels se mêlent des dragons ailés, motifs qu'on ne voit pas souvent sur les monuments chypriotes. Le clocher de l'ancienne église, tour carrée à sa base et cylindrique dans le haut, est aujourd'hui le minaret de la mosquée nouvelle, dont il est éloigné de quelques pas.

#### Eglise des Arméniens.

L'église appartenant aux Arméniens de Nicosie me paraît encore un ancien édifice de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle et de construction franque. C'est une grande nef, divisée en trois travées par des colonnes engagées dans le mur, dont les chapiteaux à feuillages reçoivent la retombée des nervures de la voûte. Le portique en ogive qui précède l'église sur la façade du nord, où est l'entrée actuelle pour les hommes, a été construit ou refait sous les Vénitiens, si ce n'est même postérieurement, et sous les Turcs, comme on serait tenté de le croire en voyant l'imitation négligée des armes de Jérusalem exécutée sur les chapiteaux. Les contre-forts et le haut de l'édifice avec les gouttières cannelées, me paraissent dater de la première construction. Les anciennes fenêtres existent aussi au fond de l'église: elles se composent d'une double baie ogivale surmontée d'un quatre-feuilles, le tout inscrit dans une baie supérieure en gothique élancé. Le comble de la troisième travée, séparée aujourd'hui du haut de l'église et réservée aux femmes, a été enfoncé par les boulets turcs au xvi<sup>e</sup> siècle et refait ensuite en berceau. On voit, dans cette partie de la nef, un tableau sur toile représentant le lion ailé de saint Marc avec la légende ordinaire, inscrite sur le livre des Evangiles: *Pax tibi, Marce, evangelista meus*. Mais c'est la moindre et la moins intéressante des antiquités de cette église, autrefois lieu de sépulture de personnages éminents, et qui possède encore les dalles tumulaires de plusieurs abbesses, de chevaliers en grand nombre, d'un reis des Syriens, d'un bouteiller de Chypre, d'un maréchal d'Arménie, de différents membres des familles de Tibériade, de Mimars, de Nevilles, de Bessan, de Thenouri, de Dampierre, noms bien connus dans l'histoire de Chypre au temps des Lusignans.

On ne sait rien de positif sur l'ancienne destination de l'église des Arméniens. D'après la tradition que conservent les papas

elle dépendait d'un monastère de femmes ; mais la tradition ne dit pas que ce monastère appartint aux Latins ou aux Arméniens : je ne serais pas éloigné de croire qu'elle était la propriété de ces derniers, et je crois qu'il ne faut pas tirer une induction contraire des seules formes latines de son architecture. Les Arméniens de Chypre bâtissaient probablement comme les Francs, puisque les Grecs eux-mêmes, bien moins portés vers notre discipline, ont imité notre style dans leurs églises de Phanéromeni à Nicosie, de Saint-Mama à Morpho, et ailleurs. La différence de rites était, au moyen âge, moins sensible qu'aujourd'hui : plusieurs fois dans l'année, les communions grecques, arméniennes, maronites, syriennes et latines, faisaient les processions en commun ; elles officiaient ensemble dans les grandes solennités. L'autorité avait sans doute influé sur ce rapprochement, mais les effets n'en étaient pas moins réels et satisfaisants.

#### Grand bain.

Je ne connais pas de monument à Nicosie que je puisse avec quelque certitude classer dans les constructions du *xiv<sup>e</sup>* siècle, époque qui a vu s'élever à Famagouste une belle cathédrale, et à Lapaïs un riche monastère dont je parlerai plus loin. Peut-être le grand bain, ancienne église française, appartient-il à cette époque. On a tout changé à l'intérieur pour accommoder l'édifice à sa nouvelle destination ; mais sa belle porte est intacte et mérite de nous arrêter un moment. La double baie carrée de l'entrée est inscrite sous un grand ogive ; l'archivolte multiple qui s'élève au-dessus est divisée par des filets saillants en quatre tores : l'un uni et sans ornement, c'est le plus rapproché du tympan ; le suivant en creux et orné de fleurons en relief dans la gorge ; le troisième formé d'une triple arcade d'ondulations, de chevrons et de méandres ; le quatrième enfin, le plus grand, est un bandeau profondément travaillé et qui représente une tresse de grenades, de raisins, de pommes de pin, de feuillages et d'oiseaux. L'archivolte repose sur un entablement que supportent des colonnettes à chapiteaux d'un feuillage probablement indigène, mais dont je n'ai pu savoir le nom : ce sont des feuilles à trois et cinq lobes, qui sont renflées au centre de chacune de ces divisions, comme le sont les cosses sous la graine.

La forme générale des arcs de cette porte n'est plus l'ogive élancée, elle est plus élargie, plus arrondie, et devient l'arcade à tiers-point. Les voûtes suivent à l'intérieur la même courbure ; leurs nervures sont moins fortes que dans les précédentes églises ; leur point d'intersection est quelquefois orné de fleurons. Les antiquaires ont reconnu que ces caractères appartenaient à l'architecture du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

#### Ancienne église de Saint-Nicolas.

Voici une belle église que je crois être du *xv<sup>e</sup>* siècle, et qui, après avoir été long-

temps la *besestein* ou la bourse des négociants grecs, arméniens et tures, sert aujourd'hui de magasin à blé. Elle est située à l'extrémité des bazars et à côté de Sainte-Sophie, dont une rue seulement la sépare.

Un porche précède la nef à l'ouest ; il est de construction ou de reconstruction moderne, comme toute la façade. L'entrée la plus ordinaire de l'église paraît avoir été sur le côté septentrional, vis-à-vis la nef méridionale de Sainte-Sophie, où existent encore trois belles portes : la plus riche, vers le chevet, a pour archivolte un vrai ciel de fleurs et de feuillages en ogive, tant les roses, les violettes, les bourgeons de toute espèce sont multipliés et pressés sur les tores. Le *xiii<sup>e</sup>* siècle et même le *xiv<sup>e</sup>*, à en juger par Saint-Nicolas de Famagouste, aurait été moins prodigue dans ses ornements. Le fronton aigu qui recouvre l'archivolte est doublement festonné, à l'intérieur d'un cordon de fleurons, à l'extérieur d'une ligne de roses reposant sur leur tige ; au sommet, un bouquet de feuillages s'épanouit sur une colonnette. Dans le tympan du fronton, au-dessus de l'arc de l'archivolte, est une baie dont les meneaux recourbés et réunis en dessins curvilignes forment une *rose flamboyante*, décoration si fréquente dans les constructions du *xv<sup>e</sup>* siècle, que le style de cette époque en a reçu le nom de style flamboyant. Les tores de l'archivolte, disposés en voussures profondes, reposent sur des consoles que soutiennent à droite des bouquets de fleurs et de fruits, à gauche des têtes d'anges ailées, sculptées à plein dans la pierre. Deux niches ont été ménagées des deux côtés de l'embrasure ; leur cintre, de branches de palmiers et de frondes diverses, forme un dais, au-dessous duquel deux mains supportent une couronne ; quatre statues suffiraient pour compléter ces niches et le portail.

L'église de Saint-Nicolas servait encore au culte pendant le *xvi<sup>e</sup>* siècle, témoin la frise de marbre que les Vénitiens ont encastrée au-dessus de la porte dont nous venons de parler, en place d'un ancien linteau portant probablement des armoiries françaises. La nouvelle frise, ornée au centre de l'image de saint Nicolas, porte sa date dans ses écussons maniérés en forme de cœur, ayant pour emblèmes héraldiques un lion tenant une branche d'arbre, une main élevant une palme, et un pont semblable à celui du Rialto.

Les autres portes de Saint-Nicolas, fermées aujourd'hui par un mur, conservent encore de jolis détails de sculpture. Une scène touchante est représentée sur le linteau de celle du milieu : un moine couché sur son lit de mort semble montrer à ses frères qui l'entourent le calice dont il avait alligé son corps pendant sa vie. Sur la clef de voûte de cette porte est détaché en haut-relief un saint, tenant le livre des Évangiles ouvert sur sa poitrine ; les Tures ont brisé la tête de cette jolie figure.

Le comble de l'église est en terrasse ; les

contre-forts extérieurs qui arrivent jusqu'au faite sont d'une construction plus élégante que ceux de Sainte-Sophie ou de Sainte-Catherine, et tels que l'exigeait un siècle plus recherché dans ses décorations. Leurs arêtes, nues dans les autres églises, sont ornées ici de nervures prismatiques; leur amontrissement en pyramide est décoré de feuillages, de têtes d'anges, de têtes humaines; on y trouve très-rarement çà et là quelque figure grimaçante ou fantastique. Deux des anciens chéneaux déversant les eaux de la plateforme dans la rue existent encore : l'un représente un lion, l'autre un lévrier portant un collier.

Saint-Nicolas est une des églises où l'on peut remarquer surtout la belle couleur dorée que prennent à la longue les monuments en Orient, l'heureux effet des lignes et des plans horizontaux qui les terminent, et qui semblent donner aux constructions du moyen âge, aux bâtisses, même les plus modernes, l'apparence et la forme d'un monument antique.

#### Mosquées et églises diverses de Nicosie.

Les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, l'époque florissante de la royauté des Lusignans, avaient vu s'élever un grand nombre d'églises à Nicosie, à Famagouste, à Paphos, à Limassol et dans toutes les campagnes de l'île; Saint-Nicolas est peut-être la seule que l'on ait édiflée à Nicosie, au XV<sup>e</sup> siècle, sous Janus. Après les malheurs de ce prince, au milieu des guerres et des révolutions intestines des derniers règnes de sa famille, il est douteux que les Chypriotes aient pu entreprendre de grandes constructions religieuses. Celles qui existaient suffisant à tous les besoins religieux, les Vénitiens, comme les successeurs de Janus, durent se contenter de les conserver et de les entretenir, obligés qu'ils étaient de porter presque exclusivement leurs soins sur les fortifications de l'île. On reconnaît la trace des restaurations qu'ont faites les Vénitiens à l'église occupée aujourd'hui par les Arméniens, à celle de Tripiotissa, à la mosquée d'Arab Achmet et à plusieurs autres anciennes églises dont je ne parlerai pas. Mon but n'est pas en effet de donner à votre Excellence la nomenclature complète des églises latines qui existent encore dans l'île de Chypre ou à Nicosie : je cherche uniquement, en étudiant les monuments gothiques les mieux conservés ou plutôt les mieux caractérisés de l'île, quelle que soit aujourd'hui leur destination, à reconnaître quels ont été les principes particuliers de l'architecture ogivale ou Chypre et à suivre le développement qu'ils ont reçu durant les trois siècles de la domination des Français.

Il est cependant deux mosquées de Nicosie que je dois signaler en raison des souvenirs nombreux de cette époque qu'elles conservent, bien que la rareté de leurs ornements ne me permette pas d'émettre une opinion précise sur leur âge. La plus ancienne peut-être est la mosquée de l'*Emerghié* ou *Emcérié*, autrefois église des Augustins ou des

Hospitaners, on ne sait; mais probablement, quel que fût l'ordre de ses desservants, église placée sous le vocable de Sainte-Marie; car son nom, dont les Turcs n'ont pu me donner la signification, paraît dérivé de celui de Marie, en arabe *Meriem*. C'est une nef élancée, longue de 55 mètres, large de 16, divisée en sept travées par des arcs-doubleaux tout lisses et appuyés sur des pilastres carrés. Le haut des arcs, comme la toiture en bois qu'ils soutiennent, paraît moderne, mais l'église est ancienne et remonte au moins au XIV<sup>e</sup> siècle, comme on peut le voir par la forme des ogives et les nervures d'une chapelle latérale. Elle est précédée à l'ouest d'un porche de trois arcades gothiques, ornées de tores. Dans le cimetière qui l'environne et qui sert encore de champ de repos aux musulmans, on retrouve beaucoup de débris de croix de pierres sculptées et de clefs de voûtes qui semblent un travail du XV<sup>e</sup> siècle. Non loin de là sont deux belles cuves funéraires en marbre blanc. L'intérieur de l'église conserve les dalles sépulcrales de grandes familles de Chypre, telles que les Cafran, les d'Arzur, les Nephin, les Tenouri et les Mimars. La plus ancienne date que j'ai lue sur ces tombeaux est celle de l'année 1344, la plus récente de 1435.

La mosquée d'Arab-Achmet, petite nef précédée d'un porche, comme un grand nombre d'églises de Chypre, n'est pas moins intéressante que l'*Emerghié* pour son ancienneté et les monuments qu'elle fournit à l'archéologie héraldique et généalogique. Les principaux personnages, dont j'aurai l'honneur de vous faire connaître ultérieurement les épitaphes, et qui ont été inhumés dans cette ancienne église, sont Antoine de Bergame, camérier du royaume de Chypre; Gaspard Morosini, de l'illustre famille de Venise; messire Louis de Nores; un membre de la famille de Navarre, et plusieurs seigneurs grecs.

#### FAMAGOUSTE.

##### Mosquée et ancienne cathédrale de Saint-Nicolas.

L'évêque de Cérines, homme aussi aimé des Francs que vénéré des Grecs, et de plus un des rares prêtres chypriotes qui aient quelque instruction, me vantait beaucoup l'ancienne cathédrale de Famagouste. C'était, me disait-il, un des intéressants monuments de Chypre, et probablement une des plus belles églises que sainte Hélène eût bâties. Je savais quel compte il fallait faire de ces traditions grecques qui attribuent à la mère de Constantin la fondation de presque tous les édifices chrétiens d'Orient; et, d'après ce qu'on m'avait déjà dit à Larnaca, j'étais certain de trouver dans la principale mosquée de Famagouste une élégante construction de nos anciens architectes gothiques. Je ne fus pas trompé; mais mon attente se changea en surprise agréable, quand je découvris sur un des contre-forts du sud cette inscription en beaux caractères gothiques, ponctuée comme une inscription antique :

L'an. de. mil. et. troi. cens. et. xi.  
 de. crist. a. iii. jors. d'aoust.  
 fu. despendue. l'amenée. ordonnée.  
 por. le. labour. d'glise. de. Famag<sup>7</sup>?  
 et. comensa. le. labour. le. vesq.  
 Bauduin. ledit. an. le. premier.  
 jor. de. septembre. douquel. labour.  
 vi. votes. d'. deus. heles. estoient.  
 faites. e. x. votes. des. heles. aus.  
 viii. vots. dire.

Et sur le revers du contre-fort :

La nave. de l'glise. estoit feste.

Les dernières lignes de l'inscription offrent quelques difficultés d'interprétation. Le sens le plus vraisemblable est, je crois, qu'une partie (les travées et la nef entière) de l'ancienne église élevée par les évêques francs, prédécesseurs de Baudouin, car tout le travail est dans le style de l'ogive, fut conservée pour l'édifice nouveau; quand l'évêque, trouvant le produit des quêtes insuffisant, reprit la construction, avec quelque solennité sans doute, le 1<sup>er</sup> septembre 1311, et termina l'édifice qui existe aujourd'hui.

La cathédrale de Famagouste est plus petite que celle de Nicosie; elle n'a pas de porche; elle manque de transepts; au lieu de la fenêtre composée, elle a la grande rose ordinaire des portails de nos cathédrales; enfin le type de toutes ses baies est l'arc à tiers-point au lieu de l'arc gothique élancé du xiii<sup>e</sup> siècle. Après ces différences principales, je ne verrai plus que des ressemblances à signaler dans la disposition et l'ornementation des deux églises, et j'avoue que si l'inscription ci-dessus ne nous donnait une date précise qui reporte la construction de Saint-Nicolas à plus d'un demi-siècle au delà de celle de Sainte-Sophie, je l'aurais crue beaucoup plus rapprochée de la première.

La façade de Saint-Nicolas, pareille encore en ceci à la plupart des façades des églises gothiques de France, privées de porche, est formée de trois portails dont les voussures et les embrasures forment seules un abri au-devant des nefs intérieures qui leur correspondent. Deux hautes tours carrées et à bordures prismatiques encadrent le mur et s'arrêtent à l'alignement des portails. L'arc des portes et de leurs archivoltes est, comme je l'ai dit, l'ogive entr'ouverte du xiv<sup>e</sup> siècle; mais leurs tores, leurs cordons de fleurs, leurs colonnes et leurs chapiteaux ressemblent à ceux du siècle précédent. Leurs ornements sont peut-être plus multipliés, mieux travaillés et imitent plus fidèlement la nature. Au-dessus des archivoltes extérieures s'élèvent trois frontons aigus qui recouvrent des roses: celle du milieu en forme d'étoile, les deux autres en fenêtres circulaires divisées intérieurement par des meneaux.

La grande rose éclaire le centre des nefs, au-dessus du portail du milieu. Elle est circulaire et forme par ses nervures, disposées en roue, le dessin qu'on appelle une violette.

Deux trèfles de grandes dimensions, ouverts au-dessous, sont remplis aujourd'hui comme la rose, de boiseries à jour, remplaçant peut-être d'anciennes verrières colorées. Le pignon qui surmonte et domine tout le portail est terminé par un grand bouquet de feuillages ouverts.

Les faces latérales et l'abside ont à peu près la même disposition que celles de la cathédrale de Nicosie. Sur la toiture des collatéraux règne une première terrasse; les murs de la nef centrale, autour de laquelle elle tourne, s'élèvent encore de plusieurs mètres au-dessus, et soutiennent une dernière plateforme, qui occupe la longueur entière de la nef. Des contre-forts à larmiers s'appliquent aux murs extérieurs des bas-côtés, et, arrivés à la première terrasse, se changent en arc-boutants percés d'œils-de-bœuf qui portent sur les murs de la nef.

La terrasse inférieure s'arrête des deux côtés de l'église à la naissance de l'hémicycle; mais on a ménagé autour des contre-forts du chevet un parapet en pierre qui la continue, et permet le passage extérieur d'un collatéral à l'autre. Au nord et au pied de l'abside est un puits profond d'une belle construction, qu'ombrage un sycomore.

Chaque travée est éclairée d'une fenêtre rayonnante, composée de l'assemblage, sous un seul tore en ogive, de deux fenêtres géminées. Chacune de ces dernières, formée de deux longues baies trilobées, est terminée par un quatre-feuilles. Dans le tympan, qui résulte du rapprochement des deux fenêtres secondaires, est inscrit également un jour à quatre lobes, dont les intersections sont ornées de fleurons. En général, la décoration de ces fenêtres, celle des pignons, des couronnements et du chevet est plus riche qu'à Sainte-Sophie de Nicosie, et annonce bien un style plus recherché que celui du xiii<sup>e</sup> siècle. Du côté des travées méridionales et en dehors du plan de l'église, sont deux petites chapelles communiquant autrefois avec l'intérieur des collatéraux. On voit encore sur leurs murs des traces de peintures à fresques et un écusson sculpté portant une fasce pour emblème héraldique, comme les sires de Tibériade en avaient dans leurs armes. C'est peut-être une fondation de cette maison puissante en Syrie et en Chypre. Dans tous les cas, je crois que ces constructions exigées annexées à la nef, n'ont pu jamais être la sacristie qui se trouvait peut-être au nord de l'église, où l'on voit de nombreux débris d'architecture gothique, bien que les édifices dont ces ruines faisaient partie fussent séparés de l'église.

Quant à l'intérieur, la cathédrale de Famagouste est privée, comme celle de Nicosie, de ses ornements chrétiens, et n'a plus que le mesquin mobilier d'une pauvre mosquée turque, bien digne de la misère imbecile des habitants de Famagouste. Les chrétiens grecs, auxquels il est interdit de demeurer dans cette ville, se sont retirés dans le joli village de Varoschia. Une grande nef et des collatéraux sans transepts occupent l'inté-

rieur de l'église; quatorze colonnes supportent des voûtes ogivales des bas-côtés vers la nef centrale sur un iore épais qui remplace le chapiteau. Il n'y a ni faux *triforium*, ni galeries.

Je réserve pour une autre lettre les rares inscriptions tumulaires de cette église, plus élégante, mais moins intéressante que Sainte-Sophie de Nicosie. J'ajouterais seulement un mot, avant de la quitter, à ce que j'ai dit des ruines considérables qui existent du côté septentrional et qui paraissent provenir d'anciens édifices construits du temps des Francs, sur cet emplacement. Les Turcs des premières années de la conquête n'ont eu qu'à relever les pierres les mieux conservées parmi ces belles ruines, pour édifier sans peine, à côté de la cathédrale, un oratoire ou *mesdjid* à péristyle et à colonnes de marbre, dont Cassas a donné la vue dans son *Voyage en Orient*. Au-dessus de l'une des fenêtres de cette riche construction, j'ai remarqué un bloc de marbre portant un écusson vénitien et la date de 1514. Au milieu du petit cimetière, ménagé devant la mosquée et renfermé aussi dans l'enclos de Saint-Nicolas, existe un beau sarcophage antique, orné de génies qui supportent des guirlandes de fleurs enlacées autour de la cuve.

#### Autres églises de Famagouste.

En quittant la cathédrale et prenant à l'ouest, je suis arrivé aux ruines d'une grande église à toit plat, dont la façade large et nue, percée de trois fenêtres ogivales dans le haut, et de trois portes ouvrant sur les nefs, ne présente aucun ornement. C'est, je pense, l'église de Sainte-Croix, dont Mariti parle avec beaucoup trop d'éloges, et qu'il a vue au siècle dernier quand elle servait encore de mosquée aux Turcs. Elle est aujourd'hui abandonnée, et pour y pénétrer, il m'a fallu ouvrir une brèche dans le mur en pierres sèches dont les Turcs ont fermé l'entrée. J'ai reconnu à l'intérieur tout ce qui annonce une mosquée : la niche de la Mecque, le *mombar* et quelques nattes servant de *sedjateh* pour la prière. C'est un grand vaisseau gothique divisé en trois nefs, par huit fortes colonnes sans chapiteaux. Le clocher, attendant à la façade, était devenu le minaret.

Dans une autre partie de la ville, vers la porte de mer, j'ai retrouvé les restes d'une belle église gothique qui passe pour être celle qu'un négociant franc fit élever à Famagouste, au *xiv<sup>e</sup>* siècle, sous le règne de Hugues IV, en consacrant à cette œuvre le gain d'un seul voyage dans les Etats du sultan d'Égypte. L'importance du commerce de Famagouste à l'époque où se rapporte cette tradition, l'opulence et le faste de ses habitants, rendent très-vraisemblable la réalisation des bénéfices considérables que suppose cette riche fondation chez son auteur.

#### PAPHOS ET LIMASSOL.

Je ne puis omettre de nommer Paphos et Limassol dans le nombre des localités de

Cyprus qui ont vu s'élever des églises gothiques, non pas que leurs ruines nous offrent encore les traits caractéristiques auxquels nous nous arrêtons dans cette étude, mais parce que ces villes, après Nicosie et Famagouste, étaient les plus importantes du royaume de nos princes français.

Je ne me propose pas de décrire ici ce que j'ai vu des grottes et des constructions antiques de Balô, la *Paphos nova* des anciens : je voudrais seulement me représenter à peu près entière une des églises du *Paphos* des Lusignans, pour les comparer à celles que nous connaissons déjà; mais je n'ai vu dans ces monuments que des ruines presque informes. Rien ne peut donner une idée de l'aspect ravagé de cette ville que la plus formidable artillerie n'aurait pas réduite en cet état après un long siège. Il faut croire qu'elle a été secouée à diverses reprises par de violents tremblements de terre, fréquents dans l'île, car on n'y voit pas un édifice, pas un seul mur intact. Les Turcs ont relevé les pierres qui obstruaient les deux ou trois rues principales et en ont formé des murs de clôture, entre lesquels on circule assez facilement au milieu des décombres. Quelques musulmans pauvres se sont ménagé une habitation dans ces tristes ruines. Tout ce qu'il y avait de population grecque et de Turcs aisés s'est établi au bourg voisin de Ktima.

La plupart des nombreuses églises de Paphos étaient en style ogival à nervures; quelques-unes conservent encore leurs meneaux et leurs roses flamboyantes. D'autres (peut-être celle des Grecs séparés de communion, mais soumis aux influences des arts latins) présentent comme un genre mixte composé des voûtes ogivales des édifices gothiques, et des coupoles de l'architecture byzantine. J'ai remarqué les restes d'une grande église construite dans ce système, auprès de laquelle sont encore debout trois belles colonnes de granit; trois autres, intactes comme les premières, mais renversées, sont couvertes d'herbes. Près de la mer, à l'orient du château, se trouvait une église dont il ne reste que les fondements. On y a découvert, en 1844, une belle dalle tumulaire française de la famille de Cherpigny.

Ces églises ont presque toutes des chapelles ou des caveaux souterrains remontant au moyen âge et à l'antiquité, car il y a, dans le sol de Paphos, comme deux ou trois générations de ruines. L'espoir de trouver des trésors dans cette ville souterraine y amène souvent des découvertes extraordinaires. Quelques jours avant mon arrivée, on avait reconnu au-dessous d'une église gothique assez élégante, l'entrée d'un caveau que me fit visiter M. Hadji Smith, auteur de la découverte. Nous parcourûmes plusieurs pièces, en parties taillées dans le roc, et nous suivîmes vers la mer un long corridor dont nous ne pûmes atteindre l'extrémité.

Limassol est une jolie ville bien bâtie, avec comme Nicosie, ce qui est une exception à peine croyable en pays turc, et quand

on vient de Larnaca. Elle avait aussi plusieurs églises franques, qui ont perdu à peu près tous leurs caractères sous les restaurations des Turcs et des Grecs. Le Katholiki, aujourd'hui église grecque, longue nef précédée d'un porche, et terminée par un abside en voûte de four dont le toit conique n'arrive pas au faite de la nef, me paraît remonter aux premiers temps de l'occupation des Français, et peut-être au XII<sup>e</sup> siècle. La grande mosquée ne me semble pas moins ancienne. J'ai retrouvé dans ces deux églises quelques mots d'inscriptions en français.

#### Abbaye de Lapais.

Je venais de passer la gorge de Cérines, en partant d'Agриди, et je traversais des fourrés de caroubiers, quand, arrivé au sommet d'une éminence, j'aperçus la façade d'un grand monument, soutenue par six hauts pilastres, que les plis du terrain et les arbres nous avaient cachée jusque-là. C'étaient les ruines du monastère prémontré de Lapais, reconstruit, vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, par les Lusignans. Le couvent est situé près du penchant d'un plateau servant de contre-fort à la chaîne des montagnes de la Reine, qui le sépare complètement du sud de l'île, et fait face à la mer de Caramanie. Des bosquets d'orangers, des tallis de caroubiers, d'oliviers, de lauriers-roses, d'acacias et de palmiers, entourent le couvent et le village voisin, nommé Cazzaphani Pano. Cette campagne ombragée, ce site agreste et verdoyant, non loin des terres nues de la Messorée, ces ruines de noble apparence, la vue de la mer, tout ce paysage est vraiment beau, et l'on ne doit être nullement étonné que les Européens de Larnaca aient donné autrefois à la campagne et au couvent dans leur langue franque, le nom de *Bellapaese*, sous lequel l'abbaye est aujourd'hui connue. Mais je crois que cette dénomination, étrangère au langage français, ne remonte pas au delà du XVII<sup>e</sup> siècle, époque où les Occidentaux, moins effrayés des Turcs, revinrent en plus grand nombre dans les Echelles; et certainement, ni le roi Hugues, ni les Français qui ont vécu sous les princes ses successeurs ne l'ont employée. Les noms du monastère que fournissent les monuments originaux, sont ceux de *Lapais* et *Labais*, d'où sera venu *Bellapaus* et *Bellapaese*, par une inversion bien naturelle chez ceux qui connaissent ce beau canton. Quant à Lapais, quelle est l'origine de ce mot? je l'ignore. La seule conjecture à laquelle je puisse m'arrêter, c'est qu'il provient peut-être du nom antique de la province où le couvent fut fondé, la province de *Lapithos*, la *Lapethia*, que les Grecs prononcent *Lapesia*, racine possible de *Lapesis*, *Lapis* et *Lapas*. Remarquons pourtant que *Lapithos* ne donnait pas son nom au pays du temps des Lusignans, et que tout le revers des montagnes depuis Kornachiti jusqu'à Klebini et Trapeza, était compris sous la dénomination de contrée de Cérines. *Lapais*, au reste, ne devait être que la désignation vulgaire du monastère des

Prémontrés, qui portait sans doute le titre du patron sous l'invocation duquel le roi Hugues le plaça.

En arrivant aux ruines, j'allai voir d'abord la pièce dont la belle façade m'avait frappé: c'est une salle magnifique, longue de plus de trente mètres, très-élevée, éclairée par deux étages de fenêtres en ogive, vers la campagne et la mer. Le mur qui la termine de ce côté et qui semble soutenir tout l'édifice sur le bord de la montagne, n'a pas moins dans le haut de deux mètres d'épaisseur sans tenir compte des gros contre-forts qui le supportent. Les fenêtres sont pratiquées en embrasure au fond de la muraille. A la hauteur et en regard du second étage correspond un autre rang de fenêtres vers le sud, prenant jour au-dessus de la galerie du cloître. Une jolie rose intacte et découpée en quatre feuilles donne la lumière vers l'est; vis-à-vis, à l'ouest, est une double fenêtre gothique terminée en lobes. Six faisceaux de colonnettes prises dans le mur septentrional entre les fenêtres, soutiennent les nervures de la voûte, dont elles ne sont séparées que par de petits chapiteaux à branches de fougère ou de myrte. Une chaire en pierre travaillée à jour adhère encore entière au mur, entre les deux dernières croisées du nord; ce sont les seuls ornements de cette salle, belle surtout de grandeur, d'élévation, de simplicité, et qui était bien digne de recevoir le roi lorsqu'il venait visiter les religieux. La chaire indique pourtant qu'elle était aussi à l'usage de la communauté, et la dimension de la pièce permet d'y placer la chambre capitulaire, le dortoir ou le réfectoire.

La fontaine que je remarquai en sortant, vis-à-vis de la porte, dans le corridor du cloître, me ferait tenir plutôt à ce dernier avis. Elle est formée de deux cuves de marbre blanc; l'une, celle de dessous, sans décoration est moderne, c'est-à-dire du temps des Prémontrés; l'autre, antique: c'est un beau sarcophage orné de génies et de couronnes de fleurs comme celui de Famagouste, que l'on a percé, dans le bas, de six robinets, d'où l'eau tombait dans la cuve inférieure. Cassas a publié un fidèle dessin de cette fontaine, vue de l'intérieur du cloître, et d'une partie de la galerie attenante. Le tympan de la porte devant laquelle on l'a placée est orné d'une arcature en lobes, surmontée d'une archivolt de losanges et de chevrons d'un travail qui me semble bien précipité. Le linteau en marbre blanc sur lequel elle repose, porte les armes du roi fondateur dans trois écussons sculptés en relief. Ce lui du milieu a la croix potencée et recroisetée de quatre croisettes, armes de Jérusalem; celui de droite, le champ fascé chargé d'un lion (sans couronne), qui est de Lusignan et de Chypre; le troisième est écartelé, au premier et au quatrième canton, de Jérusalem, au deuxième et au troisième, de Chypre.

Un corridor longe cette pièce, fait le tour du cloître, dont les arceaux gothiques se dessinent sur le ciel et les orangers sauvages

ou *kitromila*, qui ont poussé au milieu du jardin. Les courbes supérieures de ces arcades sont en ogive à tiers-point, comme toutes celles du monastère, et leurs tympans forment des triangles équilatéraux où sont sculptés des trèfles et des quatre-feuilles à jour, ornements nécessaires des constructions du XIV<sup>e</sup> siècle. Le réseau de leurs meneaux est presque partout brisé; deux arcades seulement l'ont encore entier. Du cloître long de quarante-cinq mètres, large de quarante, plusieurs escaliers en pierre conduisent à la terrasse qui règne au-dessus de la galerie du jardin, et qui communiquait à différentes pièces ou terrasses aujourd'hui écroulées; au nord, elle longe le deuxième étage des fenêtres du réfectoire.

La porte de l'entrée particulière du cloître, située à l'angle sud-ouest, est en ogive coupée par une frise de marbre blanc, où se trouvent les mêmes armoiries qu'à la porte du réfectoire. Du porche à ciel ouvert dans lequel elle donne accès, on entre dans une cour plus grande, puis dans un vestibule couvert précédant l'église. Au-dessus de ce porche, qui permettait de communiquer avec les autres bâtiments de l'abbaye sans traverser les cours, se trouve le clocher, fort simple, composé de quatre arcades à jour que termine un petit pignon. Le tout remonte certainement à la construction primitive du monastère, car les Turcs ne permettent pas aux rayas d'élever des clochers ni d'avoir des cloches dans leurs églises. La chapelle de Lapais, petite comme toutes les autres pièces du couvent en les comparant à la salle septentrionale, est divisée en trois nefs étroites par des piliers à courtes colonnes dont les chapiteaux, travaillés sans vigueur, sont loin de rappeler les nettes sculptures contemporaines des églises de Nicosie et de Famogouste. Le fond de la nef est terminé en hémicycle. Les Grecs de Cazzaphani ont fermé cette partie par un iconostase; ils ont peint une fresque sur la porte d'entrée, et dédié la chapelle à la *Panaia aspro phoroussa*. Notre-Dame aux vêtements blancs. J'y ai vainement cherché la tombe du roi Hugues IV, qui fut inhumé à Lapais, et sans doute dans cette chapelle. Je n'ose m'arrêter à la supposition, malgré tant d'exemples analogues, que le sarcophage antique du cloître ait reçu en 1360 les restes du prince, parce qu'on ne peut croire que les lieutenants vénitiens, bien qu'ils aient cherché par tous les moyens à faire oublier le souvenir des anciens maîtres de l'île, aient forcé les Prémontrés restés à Lapais sous leur domination à violer le tombeau de leur bienfaiteur.

Revenu dans le porche d'entrée, je me dirigeai au couchant. Cette partie du monastère était encore considérable au siècle dernier, à en juger par les vues générales de Lapais qu'ont données Drummond, le Bruyn et Cassas; elle est aujourd'hui tout en ruine, et dans quelques années peut-être il ne restera plus que des débris de l'abbaye entière. Pano Cazzaphani paraît s'être formé à ses dépens, et les habitants du vieux village

de Cato Cazzaphani viennent y prendre aussi les pierres qui leur sont nécessaires. Si l'usage n'était, en ces pays, de construire tout le haut des maisons en terre sèche, la destruction irait plus vite encore. Un chrétien est devenu propriétaire des bâtiments et les a mis en exploitation réglée. A l'époque où je les ai visités, au mois de janvier dernier, on ne voyait plus que quelques murs des pièces de l'ouest; l'angle nord-ouest du cloître près de la fontaine de marbre était déjà renversé, et allait être prochainement déblité.

En examinant l'intérieur des murailles, je fis la remarque que la construction de Lapais, malgré l'étendue des bâtiments, avait dû être terminée assez promptement, pressé qu'était le roi, sans doute, de jouir de son œuvre. A l'exception de la façade du nord, qui est un vrai rempart percé de fenêtres, la plupart des autres murs malgré leur belle et solide apparence sont formés uniquement de parements de pierre, moyen appareil, entre lesquels on a jeté un cailloutage mêlé de chaux et de boue. La pierre est en outre de mauvaise qualité et très-friable.

On descend, des pièces de l'ouest, à l'étage en partie souterrain qui reçoit le jour par six croisées au-dessous du réfectoire. Ces pièces sont d'une forte construction et communiquent, m'a-t-on dit, avec des caves profonds. Un corridor étroit ramène de cette aile au petit porche et au portail d'entrée. Sur les montants de la porte, on voit sculptés un oiseau et un quadrupède ailé. Dans le haut, de longues meurtrières et un balcon à machicoulis protègent l'entrée du monastère; à côté existent encore les rainures d'un pont-levis, bien qu'on arrive de plain-pied au seuil de la porte. Je ne puis comprendre l'utilité de cet appareil militaire dans un pays aussi sûr que Chypre l'a été de tout temps, dans un petit royaume fort uni qui ne sut jamais ce qu'étaient guerres seigneuriales ou révolte de commune, et je ne puis attribuer la conservation de ces moyens de défense qu'à l'influence des habitudes suivies par les architectes en Europe et en Syrie, où les abbayes ressemblaient à de vraies forteresses.

J'ai signalé les principaux monuments élevés en Chypre pendant le moyen âge, depuis le temps où le contre-coup des événements de Syrie détacha cette île de l'empire grec et la fit passer sous la domination de chevaliers français, jusqu'au siècle où nos princes en furent évincés par la république de Venise. J'espère que ces descriptions imparfaites suffiront cependant à montrer quel style d'architecture nos compatriotes ont apporté et suivi dans ce pays. C'est, comme vous l'avez vu, le vrai style gothique de France; et, circonstance remarquable dans une société où les hommes du midi de la France dominaient probablement en nombre, c'est l'ogive du Nord plutôt que l'arcade arrondie des provinces méridionales que l'on trouve dans toutes leurs constructions.

Nous avons reconnu en outre que les monuments français-chypriotes n'avaient rien

pris aux idées et à l'architecture des Grecs de Constantinople : ni les croix à branches égales, ni les coupoles, ni les mosaïques, ni les ornements à perles. Tous ceux que nous connaissons, les plus anciens, comme les derniers construits, nous ont offert toujours les éléments essentiels des édifices de l'Église latine et du gothique; on peut même considérer comme un fait certain, que les premiers rois francs de l'île eux-mêmes, Guy, Amaury ou Hugues de Lusignan, s'ils ont fondé des églises nouvelles à leur arrivée en Chypre, ce qui est très-possible, n'ont rien imité du goût byzantin. Les raisons qui avaient déterminé ces princes à donner à leurs monnaies l'aspect des monnaies de l'empire de Constantinople, afin de les acrédi-ter plus aisément au milieu des populations grecques nouvellement soumises à leur autorité, ces raisons ne pouvaient influer en aucune manière sur la forme ou la décoration des monuments qu'ils élevaient. Et en effet, nous voyons que Hugues et Henri I<sup>er</sup> élèvent Sainte-Sophie de Nicosie, église du pur gothique, en même temps qu'ils imitent les coins impériaux sur leurs monnaies. Avant le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, les Lusignans répudièrent, au reste, ces légers emprunts nécessités par les circonstances, en même temps qu'ils rompaient politiquement avec les empereurs grecs; et, dès cette époque, le type franc fut exclusivement adhérent à leurs monnaies comme il l'avait été toujours à leurs lois et à leurs habitudes, comme il avait dû l'être à leurs églises, à leurs tombeaux et à leurs costumes.

Le caractère saillant, le principe constant de leur architecture, c'est l'ogive dans toutes les baies, une très-rarement au plein cintre dans les châteaux, jamais dans les églises : ce sont toujours les voûtes élevées et les piliers élancés qui constituent en propre l'architecture gothique. Comme en France, les archivoltes des églises franques sont formées en Chypre d'archivoltes secondaires et en retraites les unes au-dessous des autres; des roses ou des fenêtres composées s'ouvrent au-dessus des portails; l'intérieur de l'église, long vaisseau latin, est divisé en plusieurs nefs par des colonnes ou des piliers d'où partent en divergeant les nervures de la voûte; son chevet est toujours dirigé vers l'orient, mais je n'ai point remarqué que l'axe en fût incliné sur celui de la nef; comme en France, les travées et l'abside sont percées de fenêtres geminées et étroites; comme en France enfin, du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle, l'ornementation des baies, des archivoltes et des tympans, est formée de diverses combinaisons du cercle, toujours en lobes, d'arcatures inscrites sous une baie supérieure simulée ou à jour, d'étoiles, de fleurs, de feuilles isolées et en plein relief sur la pierre.

Au milieu de cette similitude générale de formes et de décorations, il y a plusieurs différences notables qui donnent à ce qu'on pourrait appeler le gothique de Chypre, une physionomie particulière. Je voudrais en

rappeler ici les traits épars dans les descriptions précédentes.

Celui qui frappe d'abord à la vue du monument, c'est la forme même de l'ensemble, qui est d'un aspect différent de celui de nos églises. On ne louera jamais trop le style ogival, comme système d'architecture religieuse; mais, cependant, n'y a-t-il pas quelque chose de disgracieux dans les toits aigus et les pignons à auvents qui écrasent ou masquent leurs statues et leurs flèches à jour? Qu'on se représente cette ornementation se dessinant en entier dans l'air, comme à la cathédrale de Milan, au lieu de s'effacer sur la teinte grise d'un toit escarpé, et l'on verra quelle différence d'effet elle produira. Dans aucun des monuments de Chypre on ne retrouve ces pyramides d'ardoises, nécessitées par nos climats pluvieux; ils se terminent tous en terrasses horizontales ménagées sur les bas côtés, sur les nefs et sur les tours, ce qui leur donnerait, de loin, quelque apparence de constructions antiques. L'absence de combles élevés ne produit pas cependant dans ces édifices le même effet que dans les églises gothiques de Milan et de Pavie, parce que leurs couronnements manquent des statuettes, des flèches et des clochetons à jour des églises lombardes. En Chypre, tout le bas de l'église conserve bien les formes sveltes et la tendance ascendante de l'architecture gothique, dans le rétrécissement de ses voûtes, de ses fenêtres et de ses contre-forts, mais il semble que les terrasses y viennent arrêter trop brusquement cette direction verticale des lignes qui est le principe fondamental de l'art gothique. Il eût fallu, ce semble, au-dessus de leurs plates-formes, les acrotères sculptés, les statues et les clochetons découpés, qui continuent la disposition aérienne de la construction gothique.

Les architectes francs de Chypre et de Syrie ont été empêchés de suivre exclusivement le gothique par l'usage généralement établi dans leur patrie adoptive de construire en terrasses, usage de la plus haute antiquité en orient et auquel font allusion déjà ces mots des proverbes : *Je me suis assis solitaire et affligé au bord de mon toit* (1).

On dirait aussi que le voisinage des monuments grecs de l'Ionie et de la Morée, qu'ils connaissaient, ceux de Chypre et de la Syrie, qui devaient les frapper davantage, ont influé en quelque chose sur leurs œuvres.

Dans le style gothique, ce sont les lignes perpendiculaires et les baies élancées qui dominent; dans les monuments antiques, ce sont, au contraire, les formes carrées ou ceintrées et les lignes horizontales. Les artistes francs-chypriotes ont cédé sur ce point à la puissance de l'usage et de l'exemple : ils ont rejeté les clochetons, les flèches et les toits aigus des cathédrales gothiques d'Europe; ils ont préféré terminer leurs

(1) Prov. xvi, 25, etc. *Le foïn croît sur les toits* (Psaume cxxix). La Bible est pleine d'allusions semblables.

couronnements par les lignes droites et les plates-formes des anciens. Les chapiteaux à volutes et à feuilles d'eau que nous avons remarqués à Sainte-Sophie, à Saint-Nicolas, à la chapelle du château de Cérines, semblent encore inspirés par le goût antique, comme les fûts lisses et unis de leurs colonnes, comme les frises et les ornements en ovés que l'on trouve au faitage des tours et des contre-forts de plusieurs églises de l'île, notamment à Sainte-Sophie. Les bases des colonnes sont certainement une imitation antique. On y trouve toujours les tores, les gorges, les réglés et les plinthes classiques : jamais, ou presque jamais, les pattes, les bees d'oiseaux, les feuilles, les masques des bases gothiques.

Un caractère qu'on remarquera encore, c'est que les anciennes formes de la basilique latine, modèle quant à la disposition intérieure de la cathédrale gothique, paraissent avoir persisté plus longtemps en Chypre et en Syrie que dans la France septentrionale. Ainsi, on peut se le rappeler, dans aucune église de Chypre nous n'avons vu trace du jubé, qui peut-être était remplacé, suivant le style primitif, par un ambon construit entre deux colonnes. Toutes ces églises sont terminées en hémicycles, la plupart sont précédées d'un porche comme Sainte-Sophie, Saint-Nicolas de Nicosie, l'Emerghié, Arab-Achmet, l'église du Sérail, le Katholiki, la chapelle de Lapaïs, etc. Dans aucune on ne trouve de chapelles qui aient été comprises dans la fondation première de l'église; tandis qu'en France, dès le  $xiii^e$  siècle, les absides polygonales n'étaient pas rares, les porches étaient presque inusités, et les chapelles étaient au contraire tellement multipliées, qu'on a peine quelquefois à reconnaître dans ces extensions diverses le plan simple et imposant de la basilique latine.

Les principes du véritable système gothique, c'est-à-dire du style du  $xiii^e$  siècle, se maintinrent aussi en Chypre presque sans altération, non-seulement dans les églises du  $xiv^e$  siècle, mais même dans celle du  $xv^e$ , époque à laquelle nous rapportons Saint-Nicolas de Nicosie.

L'ornementation s'embellit et se multiplie à mesure qu'on s'éloigne du type primitif de Sainte-Sophie, le plus ancien monument ogival à date certaine que je connaisse en Chypre; mais elle reste toujours soumise à la règle, à la symétrie, à la décence. L'art Chypriote emploie dans ses ornements, comme l'art gothique d'Europe, les roses, les fleurons, les ovés, les pampres, les feuilles de choux, le lierre, les cresses, les chevrons, les méandres; il y ajoute des motifs empruntés à la flore ou à la pomone du pays, tels que les anémones sauvages, des feuilles de colocases, des branches de myrte, de palmiers, de caroubiers, des pommes de pin, des grenades, des oranges; au règne animal, il prend, pour figurer ses chéneaux et quelquefois pour orner ses frises, le lion, le chien, le caméléon et les *kourkouta* ou locustes, si funestes aux agriculteurs de

l'île. Quand il représente la nature humaine, c'est toujours l'homme dans ses formes nobles et naturelles, ou des têtes d'anges ailés; il ne prend jamais ni les feuilles bordées de perles, ni les galons brodés des byzantins, ni les serpents symboliques, ni les figures bizarres, ni les masques hideux, si chers aux tailleurs de pierres de France, et il est douteux qu'il en fût jamais venu, lors même que les révolutions eussent permis son développement complet, à placer dans ses monuments les traits licencieux que l'on retrouve jusque sur les portails de nos cathédrales dès le  $xiv^e$  siècle. Faudrait-il attribuer ces derniers faits à de pures circonstances accidentelles? Ne pourrait-on voir, au contraire, dans cette direction de l'art gothique en Chypre, la conséquence de la condition élevée et très-honorée, mais complètement étrangère aux choses politiques, du clergé des Lusignans, qui, en s'occupant surtout des intérêts religieux de ses fidèles, donna moins de prise à la critique ou à la médisance?

L'art chypriote semble avoir suivi toujours des règles sévères qui n'excluaient pas l'élégance, la grâce, la richesse, mais qui n'aimaient pas les décorations fantastiques et tourmentées. Aussi voit-on, par les monuments mêmes du  $xv^e$  siècle, qu'il n'est jamais tombé dans les excès du gothique déjà sensibles en Europe au siècle précédent. Mais il n'a pas aussi les qualités de ces défauts, c'est-à-dire la hardiesse, la légèreté, l'élanement des constructions, l'abondance, la variété, l'expansion des sculptures. Toute son ornementation se concentre aux portes, aux fenêtres et aux archivottes. Il n'a ni les légions de saints qui peuplent et embellissent nos églises, ni les clefs de voûte qui étaient devenues des tours de force communs en Europe. Ses murs, ses contre-forts, ses faitages, restent souvent lisses ou sont ornés de rares sculptures; et dans l'ensemble, ce qui frappe surtout, c'est moins l'élévation des bâtiments, la délicatesse et la multiplicité des sculptures, que la régularité et les proportions des parties, la symétrie, la pureté et la bonne exécution des ornements.

Néanmoins c'est toujours l'ogive élancée, le gothique du nord de la France qui règne exclusivement dans ses constructions; et c'est un point essentiel qui le distingue du gothique de Syrie, du moins de celui que j'ai vu dans les constructions franques de Beyrouth, de Sidon, de Saint-Jean d'Acre, d'Abou-Goseh, de Ramla et de Jérusalem, où domine l'arcade large et arrondie du midi de la France.

Le gothique chypriote ne manque pas de richesse; le marbre y a été employé en grand bien plus fréquemment qu'en France. Les trois portails intérieurs de Sainte-Sophie sont en marbre blanc, les colonnes du pourtour du chœur sont en granit; le portail de Sainte-Catherine est en marbre blanc, le couvent de Lapaïs, les églises de Katholiki, de Saint-Nicolas, de Vassili, ont aussi des

frises, des linteaux ou des colonnes de marbre. Près de Veni-Djami, à Nicosie, j'ai vu des débris considérables d'une église gothique au milieu desquels se trouvaient des frises, des voussours, des colonnes et des chapiteaux en beau marbre blanc. La qualité de la pierre ne répond pas toujours à la richesse de cette décoration. Il est des parties de Sainte-Sophie de Nicosie, de Saint-Nicolas de Famagouste, du château de Saint-Hilarion, et surtout de l'abbaye de Lapais, construites avec une sorte de lambourde que le temps a déjà profondément rongée et qu'on prendrait pour une pierre ponce. Je n'ai pas observé qu'on ait employé la brique dans la construction des églises, mais j'ai trouvé quelquefois ces matériaux entremêlés à la pierre dans les cintres des châteaux. Le sol des plates formes est composé comme l'aire de beaucoup de maisons en Orient et à Venise, d'un mélange épais de chaux, de terre, de cendres et de gravier, qui acquiert à la longue la consistance de la pierre. L'appareil suivi généralement dans la construction des châteaux comme des églises, est l'appareil moyen régulier; et la taille des pierres semble avoir été très-étendue en Chypre. On remarque aux châteaux de Saint-Hilarion et de Kantara des combinaisons de voûtes et de corridors à escaliers qui ont nécessité de vrais chefs-d'œuvre de stéréotomie.

Dans aucun de ces monuments, pas plus que dans les édifices gothiques que j'ai pu examiner en Syrie, je n'ai vu la peinture employée à l'ornementation de l'architecture. Je ne parle pas des fresques ou des sujets hagiographiques dont on retrouve des vestiges dans les vieilles chapelles franques de Saint-Hilarion, de Lapais, de Sainte-Sophie, d'Abou-Gosch, etc., mais seulement de la simple alternance de couleur appliquée en larges bandes sur les assises des façades ou sur les claveaux des cintres, comme on le voit aux vieilles tours de Gènes, à Saint-Laurent de cette ville, aux églises de Maguelonne, de Saint-Gilles et de quelques autres villes du midi de l'Europe. Il eût semblé que ce système de badigeonnage polychrome emprunté aux Arabes, qui l'appliquent encore à leurs mosquées et à leurs maisons, à Damas et au Caire, aurait dû se retrouver dans les monuments élevés par les Francs en Orient. Mais il n'en est pas ainsi. Du moins mes recherches ne m'ont rien fait découvrir de semblable dans les églises gothiques ni en Chypre, ni en Syrie.

Le temps seul a recouvert ces vieilles pierres de la belle teinte jaune que l'on retrouve sur les monuments de l'Égypte, de la Grèce, de la Sicile et de toute la partie méridionale de la Méditerranée. Il semble déjà qu'à Constantinople et en Italie cette brillante nuance d'or se charge un peu du gris septentrional qui noircit nos monuments de France dans un demi-siècle.

Je termine cette longue lettre, monsieur le Ministre, par un mot sur les églises grecques de l'île de Chypre. Celles que j'ai visitées se rattachent à deux systèmes différents :

ou elles conservent les formes anciennes des basiliques byzantines, c'est-à-dire la croix grecque et les coupôles sur pendentifs, comme Sainte-Sophie de Constantinople et Saint-Marc de Venise, où elles ont pris la longue nef et les voûtes en ogive des Latins.

J'ai vu des églises du premier modèle à Nicosie, à Hieros-Kipos, à Jaillia, etc. J'en ai retrouvé du second dans tous les districts et presque dans tous les villages de l'île.

La forme générale de ces églises est à l'intérieur : une longue nef sans transepts, peu élevée, terminée en hémicycle à fenêtres. L'iconostase ferme ordinairement cette abside; quelquefois, par une disposition gênante, il sépare la nef en deux dans le sens de sa longueur. A l'extérieur paraît seulement une longue voûte en berceau, ayant des deux côtés d'étroits parapets ménagés sur l'épaisseur des murs, à l'occident un porche couvert, et à l'orient le toit conique du chevet qui n'atteint pas souvent le haut de la voûte. Tels sont les couvents de Saint-Georges, près de Larnaca, les églises de Phaneromeni, de Tripiotissa, de Palingotissa, de Bibi, aujourd'hui église de l'archevêché; de Pallurgiotissa, d'Omoloitades, d'Haïa Paraskevi, à Nicosie ou dans les environs; celles de Saint-Mama à Morpho d'Haïa Pantaleimona dans le district de Morpho, et en général toutes les églises de la Messorée, du Karpas et de l'ouest de l'île. Faut-il voir dans ces édifices d'anciennes églises gothiques latines, appropriées aujourd'hui au culte grec? Je ne le pense pas. Je crois, au contraire, que la plupart ont été construites par les Grecs mêmes du temps des Français. Nous en avons, ce semble, des preuves certaines dans les églises de Phaneromeni, de Saint-Mama et de Bibi, qui ont été de tout temps en possession des Grecs, et qui, cependant, sont édictées dans le système latin. On ne peut s'étonner de voir les Grecs adopter l'architecture d'une nation qui les a gouvernés et protégés pendant trois siècles, alors surtout qu'on se rappelle que les cultes des deux peuples avaient autrefois bien plus de conformité qu'aujourd'hui, et que les offices se célébraient souvent en commun. L'importation du style gothique a laissé en Chypre des habitudes qui ont duré plus que l'alliance un peu forcée des deux rites. On a construit récemment une église grecque à Limassol, elle est en ogive; on a fait des réparations au couvent de Saint-Mama et de Saint-Georges, on a toujours suivi l'ancien type des arcades aiguës. Enfin, ce style est passé tellement dans les habitudes des architectes et des habitants de l'île, qu'ils n'en connaissent pour ainsi dire pas d'autre. J'ai vu plusieurs maisons en construction à Nicosie et à Larnaca, elles sont toutes en ogive. Je livre ces faits à l'observation des savants qui se sont occupés de rechercher l'origine et les vicissitudes de cette forme d'architecture que l'on est convenu d'appeler ogivale.

Paris, août 1846 (1).

### M.

J'ai l'honneur de vous adresser la série des inscriptions du moyen âge que j'ai recueillies en Chypre, et que j'ai classées ci-après, par ordre chronologique, sous le titre des localités et des édifices qui me les ont fournies.

Ces inscriptions étaient, pour la plupart, gravées sur les pierres des églises que les Turcs ont remaniées, brisées presque toujours à dessein, et dont ils ont dallé leurs mosquées. C'est sur ces débris du vieux pavé qu'il m'a fallu rechercher les restes des épitaphes de nos anciens Français-Chypriotes, pour ne trouver quelquefois qu'un mot ou un chiffre à demi effacé. Un tel travail, rarement fait à loisir, a besoin de toute votre indulgence; car je ne doute pas qu'une collation ultérieure sur les monuments originaux, s'il m'est possible de la faire, en Chypre ou à Paris, ne m'oblige à plusieurs corrections: j'espère toutefois qu'elles ne porteront pas souvent sur les dates et les noms propres, auxquels je me suis arrêté avec une attention particulière.

J'ai traduit toujours par *Crist* l'abréviation X. et XP; MS, devant les noms de gentils-hommes, par *messire*; CHR, par chevalier. J'ai suppléé l'e, qui s'élide souvent, comme dans ces mots: *d'hui, l'an d'M. CCC; l' nobl'*, le noble. Ce sont les seuls changements que j'ai eus de voir adopter dans mes transcriptions. Je me suis attaché, pour tout le reste, à reproduire fidèlement l'orthographe et la disposition de l'inscription. Vous remarquerez sans doute que, sur certains monuments, la fin de l'épitaphe se termine ainsi: *Que Dieu ait s'ame*, et sur d'autres de cette manière: *Que Dieu ait l'ame*. Il n'y a point erreur de lecture dans cette dernière phrase, où le pronom *que* a le sens immédiat du latin *cujus*. Souvent ce pronom est sous-entendu.

L'inscription est seule sur la pierre, sans écusson ni effigie, lorsque je la donne sans observation. Quant aux inscriptions de famille, rémies, quoique différentes, sur les mêmes dalles, je les ai classées sous le même numéro, en les distinguant par des lettres différentes.

Des notes étaient quelquefois nécessaires pour l'intelligence des inscriptions; je les ai rédigées aussi succinctement que possible.

### § I. NICOSIE.

#### MOSQUÉE DE SAINTE-SOPHIE.

##### I.

[Ci git . . . . . qui trépassa l'an . . . . . et git  
. . . . . qui trespasa l'an . . . . . au mois  
de] novembre l'an M. CC. LV? de Crist. . . . .  
Que Dieu. . . . . la grace de leurs armes  
. . . . . le paradis . . . . .

(1) *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 505.

Grande dalle de marbre blanc; effigies d'un chevalier et d'une dame représentées en relief, à la différence des effigies des autres tombeaux, qui sont gravées en creux. Au-dessus de la tête de chacun des défunts, on reconnaît encore, malgré l'extrême usure de la dalle, deux couronnes ouvertes. A côté se trouve l'écu des armes. Celui du mari porte trois croix patées en chef; celui de la femme est parti, à droite, des trois croix patées, à gauche de la croix potencée de Jérusalem. Ce monument, remarquable d'ailleurs par la beauté du marbre, l'exécution très-soignée de ses bas-reliefs et de ses inscriptions, ne peut être le tombeau de l'un des rois Lusignans, comme on le croit à Nicosie; mais c'est probablement la dalle tumulaire d'une princesse de leur sang, mariée à un seigneur de la famille de Nores, dont nous connaissons les armes. Cf. n<sup>o</sup> 46. — Je doute encore de l'exactitude de la date que j'ai écrite dans cette inscription; car la forme de ses lettres, en gros caractères gothiques à jambages brisés, me semble assigner positivement le monument au xv<sup>e</sup> siècle. Si l'écu du défunt était de Jérusalem au lieu d'être de Nores, j'hésiterais encore davantage, et serais disposé à voir dans cette vieille dalle le tombeau commun de Philippe de Lusignan, prince de Galilée, seigneur de Lapithos, petit-fils de Jacques I<sup>er</sup> et d'Echive de Nores, sa femme. Mais, après un examen attentif de l'inscription originale, je n'ai trouvé place que pour deux C, entre l'M et l'L, et je conserve la date de 1253, parce que le monument a pu très-bien être exécuté au xv<sup>e</sup> siècle, pour recouvrir la tombe de personnages morts au treizième.

##### II.

† Ci git dame . . . . . de Giblet, fille?  
de Sire R . . . . . de Giblet, seigneur de  
. . . . . digne femme de Franses Camardas,  
qui trespasa l'an de M. CCC. M. a vi jours d'octobre; Dieus ait l'arme.

Les Giblet descendaient de Hugues l'Embriac, Génois, époux d'une dame Sanehe, Provençale, qui fut le premier seigneur de Giblet ou Djebail, l'ancien *Biblios*, entre Beyrouth et Tripoli. — C'était une des principales familles de la noblesse syrienne et égyptienne qui contracta plusieurs alliances avec les Ibelins et les Lusignans. L'une de ses nombreuses branches possédait en fief la seigneurie d'*Aregore*, que je crois être Ovgoros, petit village au N.-E. de Larnaca, et la seigneurie de *Piles*, probablement Pila, à l'O. d'Ovgoros. (Lignages, ch. 21, 29, 30; Assises, t. II, p. 459, 464.) Il est curieux de voir un de ses membres, Henri de Giblet, chancelier de Chypre, désigné au xiv<sup>e</sup> siècle sous l'antique nom de leur seigneurie de Syrie, tombé depuis longtemps en désuétude: *Henricus de Biblio, cancellarius regni Cipri*. Traité de 1328, entre la république de Venise et Hugues IV, roi de Chypre.

(Archives de Venise, *Libr. pactor.*, IV, fol. 4.) Il était chancelier de Chypre dès le règne de Henri II; et, dans les privilèges commerciaux qu'il délivra au nom du roi, en 1291, aux Catalans et aux Pisans, il porte son vrai nom de Giblet. Capmany, *Mem. sopra la marina de Barcelona, Colec. diplomat.*; Barcel., 1779, p. 36. Fl. Dal Borgo, *Scelti dipl. Pisani*; Pisa, 1763, p. 146 — Je ne sais pour quel motif, si ce n'est à cause de sa célébrité, le sénateur vénitien Lorédano a choisi le nom de *Giblet* pour publier, à Bologne, sous le pseudonyme, son histoire des Lusignans: *Historie de re Lusignani publicate da Henrico Giblet cavalier*. Un souvenir sanglant est attaché au prénom de Henri, qu'il a pris: c'est Henri de Giblet, vicomte de Nicosie, dont la femme avait vertueusement résisté à Pierre I<sup>er</sup>, qui conduisit les meurtriers dans la chambre du roi, et porta les premiers coups au prince. — Les Camardas ou *Hammerdas*, nom que l'on prononce en Orient *Cammerdas*, étaient, comme les Giblet, des chevaliers de la haute cour. Un François Cammerdas, différent de celui de notre inscription, fut grand tricolprier de Chypre sous le règne de Jamus, et figure, en cette qualité, dans les traités conclus avec la république de Gênes de 1403 et 1410. (Archives de la banque Saint-George, vol. X.)

## III.

A. Ici gît Sire Johan de Isabelle qui trespassa le jensdi a xxv jors de jenvier l'an de m. ccc. xxx de Crist; que Des ait l'arme. Amen.

B. Et git . . . . .

Au lieu de Isabelle, nom inconnu pour moi en Chypre, peut-être faut-il lire de la *Remelle*, famille qui a donné un vicomte de Nicosie en 1286. (*Assises de Jérusalem*, t. II, p. 357.)

## IV.

A. [Ici gît . . . . .] épouse jadis de maistre Nicole de Mantoua le M. . . . . [qui trespassa l'an . . . . .] vi de Crist.

B. Et gît sonn fis Berteli (Barthelémy) Fardin qui trespassa . . . . .

C. . . . . Fardin qui trespassa l'an de m. ccc. lxxi.

## V.

A. † Ci gît . . . . .

B. [ . . . . . Que Dieu ait leurs armes. Amen.

Fragment de dalle représentant le buste d'un jeune chevalier depuis les yeux jusqu'aux genoux. Armes: un écu traversé d'une bande.

## VI.

. . . . . e de . . . . . arsi . . . . . dGiblet . . . . . et Jorge de Brie?... [qui tre]spassa le d[er]nier jour] de setembre à m. ccc. lxxii. de Crist; que Des ait l'arme.

Fragment d'inscription. Sur les Giblet, voy. ci-dessus, n<sup>o</sup> 2. Les de Brie, originaires probablement de la province de France de ce nom, n'étaient pas moins élevés en Chypre que les seigneurs de Giblet

## VII.

[Ici git . . . . .] D . . . . . es jadis filie de [Pierre de Cafran, tres noble amirail don royaume de Chypre, qui trespassa le merdi

II jours d'avril l'an de m. ccc. xxii. de Crist.

Fragment d'une effigie de femme sans armoiries. Les Cafran étaient une des plus anciennes et des plus nobles familles de Chypre: ils comptaient dans la noblesse de Syrie (*Lignages d'outre-mer*, ch. 12 et 38; *Assises*, t. II, p. 451, 470), et, dès le commencement du xiii<sup>e</sup> siècle, ils étaient établis dans l'île. Traité d'alliance entre les Chypriotes et les Génois, de 1233. Archiv. de la Cour, à Turin. *Carte sparse. Genoa.* — Sanuto le jeune a défiguré le nom patronymique de l'amiral Pierre, cité dans l'inscription précédente. *Vite de dogi di Venez. Script. rer. italic.*, tom. XXII, col. 778.

## VIII.

A. † Ici git messire Felipe de Veibe qui trespassa l'an de ] m. ccc (cccc?)...

B. † Ici git S: (sire) Thomas de Deveibe..... fils de Phelipe d'Deveibe.

Entre les deux inscriptions sont les armes des défunts: un écu divisé perpendiculairement par trois pals en relief. On remarquera une différence dans la manière dont le nom de famille est écrit aux deux épitaphes.

## IX.

† Ci git messire Johan de Joselin..

Effigie entière, sauf la tête, d'un chevalier en costume de guerrier. Armes: un écu traversé d'une fasce. M. le marquis de Josselin, de Turin, a peut-être des documents qui établissent sa parenté avec les anciens sires de Josselin de Chypre.

## X.

† Ici git le tres noble baron messire Pierre L[et...e], le grand amirail, [qui trespassa l'an de... que Dieu] ait l'arme. Amen.

Fragment de pierre conservant les jambes d'un chevalier armé. A gauche, un écu dont le champ est occupé par une figure triangulaire. Il n'est pas probable que ce soit Pierre *Lequanus, Cypria classis prefectus*, cité dans les Mss de Du Gange, sous la date de 1316, d'après un document dont je n'ai pas connaissance, attendu que le titre de *Cypria classis prefectus* indique un office inférieur à celui de grand amiral du royaume; ce serait plutôt Pierre le Jeune, garant d'un privilège royal de 1411 (*Arch. de Malte, lib. Bull.* XXIV, fol. 233), et compa-

naissant comme amiral de Chypre dans le traité du 8 décembre 1414. Sperone, *Real grandezza della repubbl. di Genova*, p. 142. Voy : ci-après Arab-Achmet, n° 45.

—  
XI.

+ Ici git le tres exelent et tres reverent.....  
Amen.

Fragment de dalle représentant le bas d'un costume d'évêque ou d'archevêque. A droite est un écusson vide, indiquant peut-être que le défunt était noble.

—  
XII.

+ Ci git Messire Simon De la Tour..... arme.  
Amen.

Fragment. Jambes d'un chevalier éperonné. Les De la Tour, qui ont figuré plusieurs fois dans l'histoire de Chypre, avaient très-vraisemblablement leur fief dans une vallée du Masoto que j'ai entendu appeler encore *La Doura*, altération probable de la Tour.

—  
XIII.

[Ci git.....] chanoine de Fam'guste.

Fragment. Bas d'un costume clérical.

—  
XIV.

+ Ci git le noble valet Perrot de Gurri ?

Fragment. Jambes d'un chevalier. Armes : écu parti d'un griffon et d'une étoile ou d'un soleil. Gurri est un village du district central d'Orini.

—  
XV.

+ Ci doit jesir S. Hngue de Labre quant Dieu  
[fera de lui] son comandement.

Sous l'inscription, un écusson portant au centre une sorte de créquier en forme de pyramide renversée, et surmonté d'un astre sortant de l'écu au haut d'une haste.

—  
XVI.

..... Nicole Lasie qui trespasa le mardi a  
11 jors....

Fragment. Tête de femme. La famille *Lases* siégeait encore au grand conseil de Nicosie du temps des Vénitiens.

—  
XVII.

+ Ci ..... [Agn]es, jadis fille..... Cafran.

—  
XVIII.

+ Ci git le venerable chapelain Messire Simon..... ois asis de Dia..... du chapitre de Nicosie.

XIX.

+ Ci git le noble chevalier Messire Hodra [de] Provane le tres noble... [qui trespasa l'an .....] de Crist, Que Dieus ait l'arme. Amen.

Fragment inférieur d'une très-belle dalle de marbre gris bleu. Armure de fer et colle d'armes riches d'ornements, genouillères étoilées; au bas, deux animaux fantastiques. Ecu héraldique portant des feuilles de vigne et des grappes de raisin.

Nous avons probablement ici l'épithaphe e l'écusson d'*Oudard de Provane*, qui figure, comme chambellan de Chypre, dans les manuscrits de Du Cange, en 1399, et dans la procuration du 16 août 1395, donnée à Nicosie par le roi Jacques I<sup>er</sup> au sire de Beyrouth, son neveu, pour conclure un traité d'amitié avec le roi de France. (Paris, *Archiv. du Roy.*, J 433, n° 7.) J'ignore à quelle époque une branche des Provane, de la noble famille piémontaise des Provana, s'établit en Chypre; mais nous voyons, d'après les dates ci-dessus, qu'elle y occupait déjà un rang considérable longtemps avant le mariage de Charlotte de Lusignan avec Louis de Savoie, circonstance où plusieurs familles piémontaises vinrent pour quelque temps se fixer dans l'île.

Les Provane demeurés en Piémont s'intéressaient aussi aux événements de Chypre. En 1281, Johannin et Pierre de Provane sont chargés, par le comte Amédée de Savoie, de pleins pouvoirs pour traiter, en son nom, de la paix entre le roi de Chypre et la république de Gênes. (Turin, *Archiv. di Corte*, Cipro, mazzo 1<sup>o</sup>, pièce n° 4.) Pendant les troubles qui suivirent le mariage de Louis de Savoie, et qui avancèrent la ruine du royaume de Chypre, les Provane, comme presque toute l'ancienne noblesse de l'île, restèrent attachés au parti de Charlotte, et ne furent pas en faveur auprès du roi, son frère.

Nous apprenons du livre des ordonnances et mandements royaux de Chypre, dont le manuscrit existe au Vatican, que les Provane possédaient le fief de *Comy*, dans la contrée de Paphos, et que Jacques II, après avoir probablement confisqué cette terre sur *Yblin Provane*, la donna, en 1468, à l'évêque latin de Paphos. (Ms. ottob. 2821, fol. 80.) Comy est, je crois, le village actuel de Coni ou Conia, à deux ou trois lieues de Bafô, et sa position au milieu d'un canton abondant en vin estimé, quoique ce ne soit pas du vin de Commanderie, fournit un rapprochement curieux avec les armes d'Hodrade de Provane, composées de pampres, sur la dalle de Sainte-Sophie. Nous voyons des épis, des noyers, des oliviers, sur quelques écus héraldiques, comme symboles d'un nom de famille ou de la production principal d'une seigneurie; pourquoi les Provane de Chypre n'auraient-ils pas placé dans le leur emblème le plus significatif de la fertilité de leur fief?

## XX.

O. M.

[SUBIS] TA LAPIDE DORMIT...

CORNILLA DI BIANCHI

QUONDAM BERNARDI ME . . . . ANTONI VENERI UXOR  
 . . . . . IXO [BI] CARIS [SIMÆ] . . . . .

Les Venier ont donné des doges à la république de Venise.

## XXI.

Morato studiosoque juveni Francisco D. R. de  
 Meggio nobili cretensi, letali vulnere K. januarii  
 innocenter affecto qui xiii K. februarii corpus  
 hic, animam vero celo reddidit, Mater  
 mœstissima posuit

A. MDXLIX.

François de Meggio appartenait probablement à l'une des familles du dogat établies par ordre du sénat dans l'île de Crète, où elles jouissaient de titres et de droits égaux à ceux de la noblesse vénitienne. Cf. Dandolo et Sanuto.

## XXII.

Eglise des Arméniens. Eglise gothique.

+ Ci git seur Sebille de . . . . ob. . . ser souproure  
 de Notre Dame de Tourtose qui trespasa a  
 M.CCC.XVIII a XXIII jors de mars.

Il ne me paraît pas possible qu'il y eût un couvent de religieuses latines à Tortose, sur la côte de Syrie, en 1318; il ne devait pas y en avoir même à Jérusalem, où les religieux franciscains, tolérés par les sultans d'Egypte, pouvaient seuls être utiles aux pèlerins des saints lieux; et je crois que le couvent de *Notre-Dame de Tortose*, dont il est question dans cette inscription, se trouvait en Chypre, à Nicosie, où il avait dû être transféré à la fin du dernier siècle, lors de la perte de la terre sainte, comme *la Croix d'Antioche* (voy. ci-après, n° 43), comme *Notre-Dame de Cana*, monastère que l'on sait avoir existé aux portes de Nicosie. (WADDING, *Annales minorum*, t. X, p. 66.) Nous ajouterons, mais ceci seulement avec réserve, que la présente église des Arméniens pourrait bien être l'église même des religieuses de Tortose.

## XXIII.

+ Ici git dame Isabiau fille de dame Marguerite  
 de . . . . . feme qui fut de sire Johan Gras, qui  
 trespasa l'an M.CCC. (x?) XVII a VII jors de  
 juin; que Des ait l'arme.

## XXIV.

\* Ici git damoizelle Marie de Bessan fille qui  
 fu de messire Gautier de Bessan laquelle trespasa  
 en l'age de xviii ans l'an de M.CCC.XVII  
 de Crist, a v jors de juin; que Deus ait l'arme.  
 Amen.

Dalle entière représentant une femme avec un livre ouvert sur la poitrine; ses cheveux sont appliqués en bandeaux et retenus derrière la tête, sa robe est à double jupe et à manches plates. Pas d'écusson; ce qui est à regretter, car nous connaîtrions les armes d'une ancienne et noble famille originaire de Béthune en France, passée en Syrie, où elle obtint la seigneurie de Betssan, près de Saint-Jean d'Acre, et fixée de bonne heure en Chypre, où elle eut toujours un rang élevé. (Voy. *Lignages*, ch. xxvii; *De cauis de Bessan*, Assises, t. II, p. 463.) Le chevalier Gautier de Bessan, père de Marie, assista, comme témoin, avec les grands officiers de la couronne, au traité conclu à Nicosie, le 4 septembre 1328, entre le roi Hugues IV et la république de Venise. (Archiv. de Ven., *Lib. pact.*, III.) C'est un membre de cette famille qui souleva la noblesse de Chypre contre le prince de Tyr, pour rappeler le roi Henri, exilé par son frère en Arménie. Diom. Strambaldi. Ms. Vatic. *Cronica di Cipro*.

## XXV.

B. + Ci git Madame Marie de Tabarie espouse  
 dou noble chevalier messire Robert de Baru qui  
 trespasa l'an de M.CCC. xxx de Crist. A. +  
 Ci git le noble chevalier messire Barthelemy de  
 Tabarie qui trespasa le lundy a xiii jours d'ahoust  
 l'an de M.CCC. lxxxv de Crist. Que Dieu ait leurs  
 armes. Amen. C. + Ci git Madame . . . . . coches  
 espouze dou noble chevalier messire Berteleme  
 de Tabarie qui trespasa l'an de M.CCC. xxxiiii  
 de Crist.

Ces trois inscriptions de famille sont gravées sur les bords d'une seule et même dalle, au centre de laquelle figure, en pied, Barthélemy de Tibériade, couvert de son armure en fer plat et à genouillères. Le chevalier est nu-tête, comme la plupart des personnages représentés sur les dalles de Chypre, et ses cheveux se mêlent à sa barbe, qu'il porte assez longue; ce qui le singularisait sans doute de son vivant, car au XIV<sup>e</sup> siècle les Francs rasaient encore leur barbe. (Cf. NICÉPH. GRÉGORAS, *Hist. Byzant.*, VII, 5, IX, 1; t. I, p. 244, 396.) Son bouclier, qui est en même temps écu héraldique, a une fasce au milieu du champ. Voy. d'autres inscriptions de l'illustre famille des Tibériade, issue des Ibelin, ci-après, nos 37, 39, 66.

## XXVI.

A. + Ici git Messire Balian Lambert qui trespasa  
 a XVI jors de . . . . l'an M.CCC. xxxvii . . . . .  
 B. [. . . . . bien . . . . . coches . . . . . espouze  
 qui trespasa a xi jors de mars de l'an M.CCC. xxv.  
 Di[en ait leurs ames].

Dalle entière, avec deux inscriptions. Au centre, un chevalier armé et chaussé de souliers recourbés. L'écu est coupé. Les

Lambert étaient d'ancienne chevalerie d'Orient. (*Lignages d'outre-mer*, ch. xxix; *Assises*, t. II, p. 464.)

Catherine Cornaro, redevenue sujette de la république de Venise, s'était formé une petite cour dans son joli domaine d'Asolo, près de Trévise. Le spirituel Pierre Bambo, futur cardinal, son chambellan, y composa les *Asolanes*; David Lambert, chypriote, était secrétaire de la reine. (*Compendio della vita di Cat. Cornaro, da Antonio Colbertaldi, di Asolo*. Venise, bibl. S.-Mare, Mss. class. vi cod. viii.)

### XXVII.

+ Ici git dame Marguerite Escaface, fille de S. (sire) Origue Escaface, épouse de S. Simon Lengles qui trespasa a ix jors de juing l'an de m. ccc. xxxi. de Crist; Dieus ait l'ame. Amen.

Figure entière, sans armoiries, de Marguerite Escaface, représentée sous le costume de religieuse qu'elle avait revêtu probablement à son lit de mort, suivant un usage très-suivi au moyen âge par la piété des Latins comme des Grecs. (Nicéph. Grégor. IX, 10, t. I, p. 439.) La famille Escaface, originaire de Gênes, avait en Chypre une position considérée. *Ser Henricus Scafás* fut un des négociateurs de la colonie génoise qui conclut à Nicosie le traité du 21 février 1338, avec les délégués du roi Hugues IV. *Ser Franciscus Scafás* figure parmi les témoins génois du même acte. (*Arch. di Corte*, à Turin.) Quelques-uns de ses membres (l'Origue de notre inscription devait être de ce nombre) paraissent s'être complètement identifiés avec les intérêts des Français-Chypriotes, et les avoir soutenus même contre la mère patrie. Barthélemy Scafás, chanoine de Nicosie, concourut, comme témoin, à l'adhésion que le roi Pierre II donna à la ligue conclue par Bernabo Visconti, son beau-père, avec la république de Venise. (*Arch. de Venise, Commemor.* VIII, fol. 28. 6 mars 1378.) — Les Langlais ou Langlès, auxquels Marguerite s'était alliée, sont aussi connus. Un des leurs suivit fidèlement la mauvaise fortune de Charlotte de Lusignan, et fut député par la reine vers le duc de Savoie, son beau-père. (*Arch. de Turin*, doc. du 7 mars 1485.)

### XXVIII.

+ Ici git dame Marguerite Menagier, épouse de messire johan Nardes, qui trespasa le mardi a xxv jors d'avril l'an de m. ccc. xl.... de Crist; que Dieu ait l'arme. Amen.

Comme Marguerite Escaface, dame Menagier se fit probablement inhumer avec les vêtements de religieuse, dont elle porte le costume sur son tombeau. Cette pratique n'est pas tombée partout en désuétude : on voit, dans les catacombes des capucins de Palerme, les corps de plusieurs habitants de

la ville, déposés depuis peu, et qui ont été recouverts avant leur mort du cilice ou du cucule.

### XXIX.

+ Ici git S. (Sire) André Ambroise qui trespasa a x jors de setembre l'an de m. ccc. xlv. de Crist; que Dieu ait l'arme. Amen.

### XXX.

A. + Ici git dame [Is] abiau fille de dame . . . . . de . . . . . qui trespasa l'an mccc(L?) viii a vii jors de juing; que Des ait l'arme.

B. + Ici git dame Marie de Gras, espouse de Messire Pierre Lengles qui trespasa a xviii jors d'avril l'an m. ccc. xlviii de Crist; Dieu ait l'arme. Amen.

### XXXI.

A. + Ici git seur Isabelle d'Agulier qui trespasa a ii jors de fevrier l'an de m. ccc. xlviii, de Crist.

B. + Ici git seur Sabine d'Agulier qui trespasa a viii jors d'avril l'an de m. ccc. xlviii, de Crist.

L'auteur des *Lignages d'outre-mer*, qui écrivait en Chypre au xiv<sup>e</sup> siècle, cite la famille d'*Aquillier* parmi les alliances des Mimars. (Ch. xxxix. *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 471.)

### XXXII.

Ici git suer [Eu] fenie Escaface qui trespasa a xv jors d'avril l'an m. ccc. xlviii. de Crist; Dieu ait l'arme. Amen.

### XXXIII.

[Ci] git seur Anne de Montolif qui trespasa le mercredi a xvi jors d'avril l'an de m. ccc. xlviii. de Crist; Dieu ait l'arme. Amen.

Voilà probablement des victimes de la cruelle peste de 1348, qui ne sévit pas moins en Chypre qu'en Europe. (*Chron. di Diom. Strambal. Ms. biblioth. Vatic. Chron. di Franc. Amadi, Ms. bibl. S.-Mare, ann. 1348.*) — On remarquera les trois dernières épitaphes concernant toutes des religieuses, comme celles des n<sup>os</sup> 22, 34 et 35; ce qui me ferait penser que l'église actuelle des Arméniens, où se trouvent ces épitaphes, était, au temps des Français, un couvent de femmes. Peut-être même la première inscription n<sup>o</sup> 22 nous donne-t-elle le nom de ce couvent.

Sur les Escaface, voy. ci-dessus, n<sup>o</sup> 27.

Les Montolif étaient une famille extrêmement nombreuse, ancienne en Chypre, très-noble et des mieux en cour. Sous tous les règnes, ils ont occupé de grands offices; on trouve parmi eux des maréchaux, des

chambellans, des auditeurs, des bouteillers, des tricopliers, etc.

En 1310, un de leurs chevaliers, Simon de Montolif, poignarda le prince de Tyr, Amauri de Lusignan, qui avait fait exiler Henri II, son frère, en Arménie, de concert avec le roi Oschin, dont il avait épousé la sœur. Quelques historiens de Chypre ont pensé que Simon était seigneur du Mont-Olympe, et ont cru que les autres membres de sa famille portaient aussi ce titre. Mais la véritable orthographe du mot patronymique des *Montolif* est constatée par un trop grand nombre de documents originaux, pour qu'il puisse rester la moindre incertitude à cet égard. (*Arch. de Venise, Gènes et Turin*, doc. de 1328, 1329, etc., 1473, etc.) Il faut donc rayer le beau nom de Mont-Olympe de la liste des seigneuries françaises de Chypre, bien qu'il y eût des tiefs et des seigneuries autour de cette montagne; mais ces terres portaient des noms moins imposants et beaucoup moins connus. *Marethasse* qui fut donné en tief, d'après les *Lignages d'outre-mer* (*Assises*, t. II, p. 236), au frère de Laurent du Plessis, aux premiers temps de l'établissement des Français en Chypre, est certainement la belle vallée de Marathassa, au pied du Troodos, que les Grecs appellent encore *Myriantoussa*, le canton aux mille fleurs, et que l'on peut comparer aux sites les plus pittoresques de la Suisse et du Tyrol. Le village principal de cette longue vallée se nomme Kalapanaroti, et c'est ce lieu qu'il faut, je crois, reconnaître dans les textes, quand Marethasse se trouve cité comme localité précise et non comme une étendue de pays ou un district.

## XXXIV.

† Ci git Suer Marie . . . .

## XXXV.

A. † Ci git Suer Amnes de De qui trespasa a ix jors d'avrill l'an de mcccxxviii de Crist. Dieus ait l'arme. Amen.

B. † Ci git . . . . .] espouze jadis Messire Johan Gorap, laquelle trespasa le jeudi a xxi jors de mars l'an m . ccc . lxxiii de Crist.

Grand fragment de dalle où sont réunies ces deux inscriptions, et au centre l'effigie de Marie de Gorap, les cheveux retombant sur les épaules, vêtue d'une robe juste, qui dessine la taille, comme en portaient les dames françaises des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Les robes des Françaises de Chypre ont en outre deux poches ouvertes sur les côtés de devant. (*Joy.* n<sup>o</sup> 58.) Un *Beltram de Dé*, partisan du prince Amaury, reçut sa grâce du roi revenu de l'exil. Dion. Strambaldi, Ms. du Val., et Franç. Anadi, Ms. de S.-Marc, à Venise.

Les Gorap ou Gorab sont plus connus; ils appartenant à la haute noblesse, et Jean, l'époux de la dame morte en 1361, est probablement le chevalier Jean Gorap, con-

danné, *sans connaissance de cour*, à la prison, par le roi Pierre I<sup>er</sup>, et qui tira une si odieuse vengeance de cet acte arbitraire en 1369. Aux cris du prince renversé par les premiers coups de poignard, Gorap arriva, lui trancha la tête et foula aux pieds son cadavre. Les successeurs de Pierre I<sup>er</sup> voulurent faire oublier ce crime, auquel avaient pris part les princes du sang eux-mêmes, et les meurtriers conservèrent leurs dignités ou en reçurent de nouvelles. Jean Gorap reparait comme auditeur de Chypre, en 1376 et 1391. Dans divers traités il porte le titre de seigneur de Cesarée. (*Gènes, Arch. de la Banque de Saint-George*, an. 1339. *Venise, Lib. pact.* 1391.)

## XXXVI.

† Ici git Messire Johan Ponsan, chevalier, rais des Suriens de Nicosie qui [trespasa le . . . ] l'an de mcccvi de Crist; que Dieu ait l'arme. Amen.

La dalle est entière, mais l'image a été fort endommagée par le frottement, avant que les Arméniens, qui ont tant d'usages communs avec les Turcs, ne l'eussent préservée de leurs tapis. Le chevalier Ponsan est représenté couvert d'un heaume ou casque fermé, portant l'épée, une cotte d'armes jusqu'aux genoux, et par-dessous un haubert à épaulières et genouillères.

L'écu de ses armes a une croix seulement dans le champ.

L'inscription qui entoure la dalle est intéressante, et nous fournit quelques notions nouvelles sur la nature des privilèges concédés aux Syriens par les Français lors de leur occupation de l'île, comme les rois de Jérusalem leur en avaient accordé en Palestine. (*Joy.* les *Assises* et les observations de M. le comte Beugnot, tom. I, pag. xvii, xxi, 25, 27.) On voit que leur chef politique, le reis ou raïs, qui se trouvait en même temps leur juge particulier, leur protecteur et le gardien de leurs franchises, était choisi parmi la noblesse des conquérants, malgré le nom arabe ou syriaque de sa charge. Et l'addition des mots *de Nicosie* me semblerait établir suffisamment, à défaut d'autres preuves, que la nation syrienne, nation essentiellement commerçante, et autrefois très-nombreuse en Chypre, avait au moins deux reis dans le royaume des Lusignaux: l'un à Nicosie, la capitale; l'autre, à Famagouste, le marché principal de l'île.

## XXXVII.

A. Ci git dame Isabian de Neviles qui trespasa l'an de m . ccc . xxiii de Crist.

B. Et git dame Marie de Milmars espouze dou noble chevalier messire de Neviles boutoulier dou royaume de Chypre, qui trespasa l'an mcccxxiii de Crist.

C. Ci git dame Alis, fillic dou noble chevalier messire Johan Bedui. espouze de noble chevalier Messire Johan de Thabaris, noble marechau dou royaume d'Ermenie qui trespassa le samedi a viii jours de setembre l'an de M. ccc. LVII de Crist. Que Dieu ait leurs armes. Amen.

Les Nevilles, les Milmars ou Mimars, les Bédouin ou Bédouin, comme les Tibériade, qui étaient probablement parents ou alliés, puisque leurs noms se trouvent sur la même dalle, comptaient parmi les principales familles françaises de l'île. La famille Bédouin était en Chypre dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Deux de ses membres furent parmi les chevaliers chypriotes qui firent alliance, en 1233, avec les Génois pour chasser les Impériaux de Chypre et de Syrie. (*Arch. de Turin. Genoa. Carte sparse.*)

Le sire de Nevilles de l'inscription B. paraît être le *Joannes de Nivillis, nobilis et egregius dominus de Azoto*, aujourd'hui Ezdoud? entre Jaffa et Askalon, témoin dans la procuration donnée à Nicosie, le 12 novembre 1330, par le roi Pierre I<sup>er</sup> à l'amiral Pierre de Cafran, pour aller en son nom à Gênes. (*Arch. de Saint-Georges*, vol. x.) L'auteur du *Lignage d'outre-mer*, écrit leur nom *Neuviles et Neviles*.

C'est peut-être Marie de Mimars, sa femme, ou plus probablement Alix Bédouin, épouse de Jean de Tibériade, dont les armes se retrouvent ici, qui est représentée sur la dalle, vêtue d'une robe élégante à double jupe, boutonnée par-devant jusqu'au cou, et à manches bouffantes. Ses cheveux flottent sur ses épaules. Aux côtés de la tête sont deux écussons; l'un porte la fasces des Tibériade (*voy. n° 25*), l'autre six fleurs de lis: trois en chef, trois au bas placées deux et une, et séparées des premières par une petite fasces ou un réglot. Ce dernier écusson appartient peut-être aux Bédouin. Nous avons les épitaphes d'autres membres de la famille des Mimars, aux articles 44, 73, et probablement leurs armes sous ce dernier numéro.

### XXXVIII.

+ Ici git le noble chevalier messire Johan Thenouri qui trespassa le lundy a x... jors d'avril l'an de M. ccc. LXXI de Crist; que Dieu ait l'arme.] Amen.

Dalle intacte, costume de chevalier complet. L'écu ou bouclier est écartelé au 1 et 4 d'une fasces, au 2 et 3 d'un lion. Les Thenouri, dont le nom s'écrivait aussi *Tenouris* (comme dans les *Assises*), et que je crois être les mêmes que les *Finori* ou *Thinoly*, faisaient partie de la haute cour, et ont eu parmi eux des chambellans et autres grands officiers. Un parent du chevalier Jean, ayant le même prénom, et mort deux ans avant lui, a été inhumé à l'Emerghié. (*Voy. n° 59.*)

### XXXIX.

+ Ci git le noble chevalier monseigneur Johan de Tabarie, fis dou noble chevalier messire Barlelemi ne Tabarie, noble marechau dou royaume d'Ermenie qui trespassa le mercredi a xxii jours d'ahoust l'an de M. cccc. II de Crist Que Dieus ait l'arme. Amen.

Dalle entière et belle encore, quoique un peu fruste. Le maréchal Jean de Tibériade tenant son épée de la main droite, son bouclier de la main gauche, est représenté vêtu d'une cotte d'armes qui recouvre une armure de fer à genouillères. Les mains sont protégées par des gantelets de fer; les grèves ne couvrent que la partie antérieure des jambes, et l'armure en écaille se prolonge sur les pieds, qui se terminent en pointe effilée.

Les armes des Tibériade nous sont déjà connues par la dalle de l'inscription n° 25. La fasces, qui en est l'unique emblème héraldique, se retrouve ici avec une addition remarquable: c'est le trident en *Aip*, signe et nom de Dieu ou de la Trinité chez les Arméniens, que Jean de Tibériade avait probablement ajouté à ses armes, comme une brisure, en recevant le maréchalat d'Arménie. Cet office honorifique, auquel étaient attachés des revenus en Chypre, avait été conservé à la cour de Nicosie, avec les autres grandes charges du royaume d'Arménie, par les héritiers de Léon VI, dernier roi chrétien de Cilicie. Les Lusignaux avaient continué de même à nommer aux offices de la couronne de Jérusalem, depuis la prise de la terre sainte par les Sarrasins. Nous verrons des maréchaux de Jérusalem au quatorzième siècle comme il y en a eu au quinzième. Il y avait aussi dans le clergé de Chypre un patriarche de Jérusalem, qui résidait habituellement au monastère royal de Saint-Dominique de Nicosie.

### XL.

+ Ci git Nicole Paris cha..... XLII de Crist; que Dieu ait l'arme.

Fragment de dalle représentant le bas d'un costume clérical.

### XLI.

..... git Dame Agnes [de Carcasso]me fille de Messire ..... de Carcassonne [espouse] de Messire Raimon..... qui trespassa a ..... mai, l'an de ....

### XLII.

..... ave de Mirabiau ..... tost la pris la mort, dont fu damage ..... etes. Amen.

Fragment d'un beau tombeau en marbre blanc encastré sur le devant de l'autel. La dalle est ornée d'une arcature sculptée en relief. Sous chaque arc est un écusson portant une croix dans le champ, comme celle

des Ponsan (n° 36) L'inscription est tout autour du marbre.

## XLIII.

Ci git la tres noble dame Madame seur Es[ci]ve De Danpierre digne abaesse de la Croix d'Antioche et de Noire Dame des trois Rois, qui trespassa ....

*Et venerunt festinantes et invenerunt Mariam et Josephum et infantem positum in presepio.*

Beau cippe carré en marbre blanc, placé sous le porche latéral de l'église. Esclave (nom fort en usage en Chypre) de Dampierre y est représentée dans le costume et tenant à la main la crosse d'abbesse. La sentence pieuse, dont le texte a un rapport direct au titre du couvent de N.-D. des Trois Rois, est inscrite au-dessus de la tête de la noble abbesse; l'inscription française est tout autour. Sur les deux bases parallèles sont détachés en relief deux écus, portant chacun deux poissons ou bards adossés, à peu près comme dans les armes parlantes de la maison des comtes de Bar. Les Dampierre étaient fixés en Chypre dès le xiii<sup>e</sup> siècle. (INNOCENT III, *Epist. lib. XIV, ep. 105, t. II, p. 555*, ed. Bal. Florio Bustrou. Amadi, etc.)

Ce tombeau, à la différence des précédents, qui tous sont renfermés dans l'intérieur de l'église arménienne et scellés dans son pavé, se trouve comme nous avons dit, en dehors de l'église, où il nous semble avoir été transporté d'un autre édifice, à une époque inconnue. Ce fut peut-être au quatorzième siècle, quand les Vénitiens détruisirent 80 églises, en supprimant les faubourgs de Nicosie pour fortifier la ville. La Croix d'Antioche et les Trois Rois étaient probablement, comme Notre-Dame de Tortose (*ci-dessus*, n° 22), des abbayes de Nicosie ou des environs.

## XLIV.

Mosquée d'Arab-Achmet.

+ Ici git Messire Hugue di Mimars qui trespassa dimanche à xv jors d'avril l'an de M. ccc. xxiii de Crist; Des ait l'arme.

Inscription. Le bas de la pierre est cassé. (*Voy.*, sur les Mimars, n°s 37 et 73.)

## XLV.

+ Ici git Messire Pierre Leiaune qui trespassa a ix jors d'avril l'a [u] de M. ccc. e XLIII de Crist. Dieus ait l'arme de lui. Amen.

Faut-il lire *Le Jaune* et voir ici la *Pierre Leguaine* dont il a été question ci-dessus (n° 10), ou bien *Pierre Le Jeune*, et compter ce nouveau Pierre dans la noble famille des Le Jeune de Chypre? Je pencherai plutôt pour la première supposition, car le mot *Leiaune* est très-lisible sur l'inscription. La dalle sur laquelle le chevalier se trouve

dans son costume de guerre est très-belle. L'écu malheureusement vide ne nous fait pas connaître ses armes, car on ne peut croire que la lettre A, gravée par erreur ou par hasard dans un des coins du bouclier, en fit partie.

## XLVI.

+ Ici git le noble chevalier : Messire : Lois : d'Nores. q' t' passa : l' verredi a xii jours : d'lutouv'. l'an d' M. ccc. LXXIX. d' x. q' Dieu ait l'arme de [lui].

Dalle entière, mais fruste. L'inscription et l'écu sont seuls bien conservés. L'écu a trois croix dans le chef; le bas est vide, comme dans les armes de la dalle n° 1. J'ai conservé ici toutes les abréviations de l'inscription, pour montrer dans quel système elles sont ordinairement exprimées sur les autres pierres. Après les Ibelin, le royaume de Chypre ne comptait pas de famille plus élevée que les De Nores, qui ont occupé les grands offices, qui ont contracté des alliances avec les Giblet, les Ibelin, et même avec les princes du sang. J'ai retrouvé en Chypre les descendants de cette noble maison, aujourd'hui bien déchue, et qui n'a conservé de son ancienne position que son attachement au catholicisme. Elle a fait la faute d'accepter elle-même et d'employer, comme son nom habituel, le sobriquet de *Calimeri*, que les habitants de Larnaca donnèrent, il y a une cinquantaine d'années à son chef, connu par sa manie de souhaiter le bonjour à tout venant. — Une branche passée en Italie après la conquête de l'île par les Turcs, se fit un nom dans les lettres. Jason, son chef, occupa une chaire de philosophie morale d'Aristote à Padoue, et laissa plusieurs ouvrages.

## XLVII.

+ Hic jacet nobilis vir dominus Franciscus Co. . . . qui obiit anno Domini M. ccc. LXXX. . . die xxv jennarii, cujus anima requiescat in pace. Amen.

Dalle entière, effligie. François C. était probablement quelque riche étranger fixé ou passager en Chypre; s'il eût appartenu à la noblesse chypriote, son épitaphe serait en français. Il est vêtu d'une robe longue; ses cheveux, tombants et roulés à la hauteur du menton, sont retenus sur la tête par une toque ronde, assez semblable, mais plus basse que les bonnets de nos juges.

## XLVIII.

[Hic jacet nobilis vir] ac famosus magister. . . Dominus Antonius de Perguamo, regno Cypri camerarius, qui obiit anno M. ccc. xcm, die XIX mensis aprilis; cujus [anima] requiescat in pace. Amen.

Marbre blanc. La dalle est presque entière; les Turcs, la trouvant trop longue

pour en faire le seuil de la mosquée, ont raccourci une des extrémités où étaient les pieds de l'effigie, le commencement et la fin de l'inscription. Cette épitaphe est la seule que je connaisse où l'on ait employé le latin en rappelant la mémoire d'un homme qui avait nécessairement rang parmi la noblesse française de l'île, puisqu'il était camérier du royaume. Remarquons toutefois, pour expliquer cette exception à un usage presque consacré, que messire Antoine était étranger, natif probablement de Bergame, en Italie, plutôt que de l'ancienne Pergame, quoique cette ville comptât toujours au moyen âge parmi les principales de la Mysie. (Georg. *Aeropol.*, § 15, p. 30. Bonn.) Remarquons en outre que sa charge n'était pas un des offices qu'on peut appeler politiques, comme la sénéchaussée, la connétablie, le maréchalat, qui ne sont jamais sortis des familles françaises avant les désordres du xv<sup>e</sup> siècle; qu'enfin, sa qualité de *famulus magister* indique chez lui quelque docte professeur, auquel le latin devait être plus cher qu'aux vrais chevaliers de la race conquérante de l'île. En effet, nous retrouvons Antoine parmi les témoins des actes publics des rois Lusignans avec ces titres : *Magister Antonius de Pergamo, artis medicinae professor, canonicus Paphensis* (Privilège de 1378, *Arch. de Venise*). *Nobilis et venerandus magister... artium et medicinae doctor* (Accord de 1389, *Arch. de Venise*). *Magister... artium et medicinae doctor, regni Cipri provisor* (Procurat. du 12 nov. 1390, *Arch. de Saint-Georges à Gènes*). On voit qu'il n'est devenu camérier de Chypre que dans les dernières années de sa vie.

Comme François C. dans le tombeau précédent, Antoine de Bergame porte la simarre et les longs cheveux, à l'instar des riches citoyens de Venise et d'Italie au xiv<sup>e</sup> siècle. Aux côtés de sa tête sont deux écussons pareils, ayant un chevron à côtés très-étroits, ou un angle, inscrit dans la partie inférieure, et trois roses dans le haut.

#### XLIX.

Sepultura nobilis viri domini Gasparis Mauroceno, filii quondam domini B'teli de Veneciis, qui obiit die prima mensis julii anno Domini m<sup>o</sup>. cccc. lxxv; cujus anima requiescat in pace.

Dès le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, les Vénitiens eurent des franchises commerciales en Chypre et y établirent des factoreries; ils étaient nombreux à Famagouste, à Paphos, à Limassol, où ils avaient des agents consulaires; à Nicosie, où résidait leur baile principal. Gaspard Morosini, dont nous avons ici l'épitaphe, appartenait à la famille sénatoriale de ce nom, qui avait déjà plusieurs de ses membres fixés en Chypre pour ses affaires commerciales, comme les Cornaro, les Venier, les Dandolo, etc. — Il seuble y avoir eu, à la fin du même siècle, vivant au milieu des Vénitiens et jouissant de leurs privilèges, une petite colonie ber-

gamasque, d'où était sorti peut-être le camérier Antoine de l'inscription précédente (n<sup>o</sup> 48). Cf. le privilège d'Amaury aux Vénitiens, du 23 juin 1305. (*Arch. de Venise, Lib. pact.*, III, fol. 71 v<sup>o</sup>.)

#### L.

. . . irele qui trespassa [de] ce ciecle l'an de l'incarnation Jhesu Crist m. cc. . . , en viii jors d'avril.

#### LI.

Ave Maria gracia plena dominus tecum,  
benedieta tu in mulieribus.

Cette sentence pieuse est gravée autour d'une dalle bien conservée, représentant une jeune femme dont le nom n'est pas indiqué. Ses cheveux flottent sur ses épaules; son vêtement se compose d'une robe juste-au-corps, avec deux longues ouvertures de poches sur le devant, pareilles à celles que les dames de Chypre portaient encore au dernier siècle. J'ai vu à Larnaca plusieurs costumes de ce temps qui ont plus d'analogie avec celui-ci que les costumes actuels des dames chypriotes (Cf. n<sup>o</sup> 58) Le dessin du monument est correct; il ne manque même pas d'une certaine grâce; qualité non moins rare que la première dans les œuvres des maîtres graveurs de Nicosie, et surtout chez leurs confrères de Famagouste et de Limassol. Il faut ajouter, pour l'honneur de l'art chypriote, que ses architectes et ses sculpteurs ont en revanche laissé dans l'île des monuments qui soutiendraient sans désavantage la comparaison avec nos plus élégants édifices des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles.

#### LII.

+ Ici git Messire Reimont dou Four. . . . .

Fragment d'un chevalier vêtu d'une cotte de mailles. Les du Four contractèrent des alliances, au xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, avec les de Brie, les sires de Beyrouth et la descendance de Léonard de Paphos. (*Lignages d'outre-mer*, ch. 21, 22, 38; *Assises de Jérusalem*, t. II, p. 459, 460, 471.)

#### LIII.

+ Ici git le noble chevalier messire Eude de Navarre, qui trespassa. . . . .

Fragment. Jambes d'un chevalier éperonné et portant une armure en cotte de mailles. Il est bien à regretter que le haut de cette dalle, placée aujourd'hui dans le jardin de la mosquée, ait été brisé par les Turcs; elle nous ferait connaître sans doute les armes de la noble famille des Navarre, illustrée, dès les premiers temps de l'établissement des Français en Chypre, par la bravoure, l'éloquence et la science féodale de Philippe de Navarre. *Voy. la vie de cet*

homme remarquable, publiée par M. le comte Beugnot, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1<sup>re</sup> série, tom. II.

—  
LIV.

+ Ici gît Dame [Echiv] de Rivet, feme qui fu . . . de . . . Babin? . . . .

Les Rivet étaient de la haute cour et ont eu de grands officiers dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Les Babin, aussi nobles qu'eux, ont occupé les hautes charges du royaume aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. C'est dans la maison de Raymond Babin, grand bouteiller, que les seigneurs conjurés contre Pierre de Lusignan tinrent leurs dernières conférences.

—  
LV.

+ ΕΚΚΙΜΗΘΗ. ΗΔ[ΥΑΗ Τ8 Θ8]  
ΜΑΡΙΑ Τ8 ΚΟΥ. (ΚΥΡΟΥ)  
ΦΙΑΙ [ΠΤ8] Τ8. ΧΡΕΡ . . . .

—  
*Traduction.*

« Fut inhumée la servante de Dieu, Marie, fille du seigneur Philippe, fils de. . . . »

—  
LVI.

ΕΚΗΜΙΘΗ . . . (ΔΥΑΟ8 Τ8)  
Θ8 Χ (Η?) ΑΙ8 (ΗΑΝΟΥ?)  
ΝΑ . . . . ΚΙΡ. ΝΙΚΟΛΛΑΣ8  
Χ8. ΜΗΜΑΕΙ8 . . . .  
Ω ΝΓ.

—  
*Traduction.*

« Fut inhumé le serviteur? de Dieu, Jean... fils? du seigneur Nicolas... l'an... 855. »

Cette date ne peut être que celle de l'année 6853 de l'ère de Constantinople ou de la création, suivie alors par l'Église d'Orient; elle répond à l'année de l'Incarnation 1343. Les autres inscriptions grecques de la mosquée d'Ahmet le Noir, comme les inscriptions françaises, paraissent aussi du XIV<sup>e</sup> ou du XV<sup>e</sup> siècle.

—  
LVII.

+ [ΕΚΟΙΜΗΘΗ Η ΔΟΥΑΗ  
ΤΟΥ] Θ8. ΑΝΑ : ΟΥΓΑΤΕ ΡΑ.  
ΚΥΡ8. Φ. ΤΟ ΝΟΕΜΒΡΙΟ ΜΗΗ ΝΕ  
CΤΩΚΒ. ΕΧΡΟΝΙ . . .

—  
*Traduction.*

« Fut inhumée la servante de Dieu, Anne, fille du seigneur Ph., au mois de novembre l'an 6822. »  
— 1514 de l'ère vulgaire.

—  
LVIII.

+ ΕΚΚΙΜΙΘΙΟ. Δ8ΛΑ88 (pour ΗΔ8ΑΗ) Τ8. Θ8.  
ΙΗ... Τ8 ΓΑ... Η ΕΝ ΜΗΗ ΓΕΜΙΑΦΙΟΥ. Η... Α8  
ΕΝΧ... ΝΑ8.

—  
*Traduction.*

« Fut inhumé le serviteur de Dieu, . . . au mois de janvier. . . »

Bien qu'on lise distinctement Ο. ΔΟΥΑΟ8 sur la dalle, c'est une femme qui s'y trouve représentée, les mains croisées sur la poitrine, les cheveux tressés, chaussée de petits souliers à rubans flottants, et revêtue d'une robe à poches, à doubles manches et à double jupe, qui serre la taille comme celle des tombeaux de Marie de Bessan (n<sup>o</sup> 24) de la femme de Jean Gorap (n<sup>o</sup> 35), d'Alex Bédouin, maréchale d'Arménie (n<sup>o</sup> 37), et de la dalle (n<sup>o</sup> 51). Les robes montent jusqu'au cou; les bras sont couverts par la tunique de dessous, et je ne vois rien dans cet habillement adopté, ou en a ici la preuve, par quelques dames grecques, comme les dames françaises le portaient au XIV<sup>e</sup> siècle, en France et en Chypre, rien qui pût blesser la décence. Il faut croire qu'on avait voulu respecter la sainteté des tombeaux, et que les dames chypriotes avaient quelquefois, en leur vivant, des costumes moins discrets que ceux dont elles sont ici vêtues, car un chroniqueur d'Italie se plaint de l'importation des modes de Chypre dans la ville de Plaisance, sa patrie, et il blâme surtout la passion de ses concitoyennes pour la *cypriana*, vêtement chargé de broderies en or et taillé de façon à couvrir le moins possible le haut du corps. (*Joann. Mussi*, ap. *Muratori*, *Script. rer. italic.*, tom. XVI, et *Antiquit. italic.*, tom. II, col. 319. Cf. *Bocace*, *Décamer.* VIII; or. nov. X.) C'est bien là le sarka que l'on porte encore à Nicosie, à Limassol et à Larnaca; mais il est à remarquer que les dames franques de ces villes négligent aujourd'hui de plus en plus ce costume, pour prendre les vêtements européens, et il se pourrait bien que l'habillement immodeste dont se plaignait Jean Mussi eût été seulement à l'usage de la population indigène de Chypre, qui n'avait pas de rapport avec la société franque.

—  
Mosquée de l'Emerghié.

On n'a pu me donner la signification du mot Emerghié. Ne serait-ce pas, comme le pense M. Cerutti, une corruption de *Mariem* ou *Mericm*, nom de Marie en arabe en ture, et ne pouvons-nous voir dans cette mosquée une ancienne église dédiée à la Vierge? C'est une grande nef ogivale, dont la construction me semble dater du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècle.

—  
LIX.

Ci gît [le noble chevalier messire] Johan Tenoumi fils de . . . e n (Simon?) . . . e . . . no . . . qui trespassa [le mar?] di a xi jors de novembre, l'an m. cccxli de Crist.

Dalle et effigie entières, sauf la tête, que les Turcs ont brisée, en haine des représentations humaines, prosrites par leurs commentateurs du Coran. C'est de préférence contre la tête et le buste que les iconoclastes musulmans se sont acharnés dans leurs destructions; ce qui explique le grand nombre de fragments de dalle ayant seulement la partie inférieure de l'effigie, que l'on retrouve dans les mosquées de Chypre.

A Rhodes, les Turcs ont ainsi détruit, à coups de marteau, les têtes des statuettes et des bas-reliefs qui se trouvent sur quelques portes.

Bien qu'endommagé, le tombeau de Jean Thenouri est encore beau; le défunt y est représenté armé, éperonné, tenant un bouclier en ogive et échancré, sur lequel est une fasce seulement, tandis que Jean Thenouri du n° 38 porte un écu écartelé d'une fasce et d'un lion. Jean ne peut être le grand bailli de la secrète royale de Chypre (*Johannes Thenuri*) qui fut présent à la conclusion du traité de 1360, entre la république de Venise et le roi Pierre I<sup>er</sup>, à Nicosie. (*Arch. de Venise, Lib. pactor.*, t. III, fol. 37.) Un Simon Thinoly, de la même famille, était maréchal de Jérusalem; il accompagna Pierre I<sup>er</sup> en Europe dans ses voyages (*Arch. de Gènes et de Venise. Doc. de 1363, 1368*), et dans l'expédition d'Alexandrie, en 1365. (*GUILL. de MACHAUT, Ms. B. Roy. de Paris, 7609, fol. 323.*)

LX.

Ici git messire Pierre de Nefin qui fu ch[ambellan]? qui trespasa en un jors d'uitouvre, lan m. ccc. lvi de Crist; que Dieu ait l'ame. Amen.

Belle pierre, complète en deux fragments. Ecu ayant quatre rangées d'ondulations dans le champ. Pierre de Nefin avait été peut-être chambellan du roi, charge différente de celle de chambellan du royaume. Son nom de famille venait de la seigneurie de Nephin, sur la côte de Syrie, entre Giblet et Tripoli.

LXI.

A . . . . . Marie Antiaume, espose jadis de Sire R. . . . . de Cypass, qui trespasa à vi jors de juniet l'an de m ccc lxxxviii de Crist.

Le Carpas est la partie orientale de l'île, donnée en comté au xv<sup>e</sup> siècle par Jacques le Bâtard à une famille d'Aragon. Mais il y avait en Chypre une famille française qui portait ce nom, et qui possédait peut-être ce lieu, dès le xiv<sup>e</sup> siècle. (*Voy. les Lignages d'outre-mer, chap. 29; Assises de Jérusalem, tome II, p. 463.*)

B . . . . . noble messire Johan Antiaume qui trespasa le mecr. . . .

C † Ci git le noble chevalier Jaques de Montgesard? . . . un . . . arg . . . fils de dame Marie Antiaume. Dieus ait leur arme o lui en paradis.

Fragment de dalle autour de laquel sont ees trois inscriptions; au centre est l'effigie, moins la tête et les pieds, d'un personnage ayant pour armes une croix tréflée. Les Antiaume étaient une des familles franques les plus anciennes et les plus honorablement

connues en Orient. En Syrie, ils étaient cependant encore dans la bourgeoisie, et Raoul de Tibériade disait dédaigneusement de l'un d'eux, en causant de jurisprudence l'odale avec le roi Amaury, qu'il ne feroit pas son pareil Remont Antiaume ne autre soutil borgeis. (*Assises de Jérusalem, tom. I, p. 523.*) Les Lusiguans, plus éclairés et plus sages, admirent les Antiaume au rang de la noblesse, dès les premiers temps de leur établissement en Chypre. (*Cl. Assises, p. 220, 525.*)— Les Montgesard étaient fixés en Chypre dès le xiii<sup>e</sup> siècle (*Arch. de Turin, pièce citée du 2 déc. 1233*). Ils figurèrent toujours parmi les chevaliers de la haute cour. Au lieu de Montgesard peut-être faut-il lire Montbéliard, autre noble famille française passée de Syrie en Chypre avec les premiers Lusiguans, et qui eut un baile du royaume pendant la minorité de Hugues I<sup>er</sup> (*INNOCENT III, Epist. lib. xiv, ep. 104, tom. II, p. 555, édit. Bal.*).

LXII.

. . . anli. . . le noble seignor d'Arsum qui trespasa le mercredi à xi jors de janvier l'an de m. ccc. xc. de Crist; que Dieu ait l'ame Amen.

Dalle entière, mais un peu fruste. Belle armure forgée de chevalier portant cuirasse, brassards, cuissards, pommiaux aux épaules, aux coudes et aux genoux. Armes : un écu losangé. Les d'Arsum ou d'Arsum étaient une branche de la grande et puissante famille des Ibelin, dont les tombeaux étaient la plupart dans l'église détruite de Saint-Dominique, avec ceux des Lusiguans. Arsum, que les Francs appelaient Arsum, l'ancienne Antipatris, était dans la Syrie méridionale entre Jaffa et Césarée. Ce nom est aujourd'hui inconnu sur la côte de Syrie

LXIII.

A . . † Ci git le noble chevalier Thomas [Provost]. . . . . que Dieu ait l'ame. Amen.

B . . † Ci gist le tres noble escuer sire Ramon Provost qui trespasa a ix jours de mai l'an de m. cccc. xxxv. de Crist; que Dies ait l'ame. Amen.

Grand fragment. Chevalier éperonné, portant une épée et une armure avec genouillères. L'écu est fascé ou divisé horizontalement en 6 parties égales; la 2<sup>e</sup>, la 4<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> ont 1, 3 et 1 croix. Les Provost étaient encore en Chypre au temps des Vénitiens, et avaient place au grand conseil. (*Voy. Et. de Lusig., Descriptions de Chypre, fol. 83.*) Thomas Provost, du n° 63 A, est probablement le vicomte de Nicosie de ce nom, qui intervint comme témoin dans le traité de 1414, conclu à Nicosie entre le roi Janus et la république de Gènes. (*Sperone, Real grandezza, p. 142*). Il avait négocié, en 1410, au nom du roi et de concert avec Thomas de

Zenières, le traité de Famagouste, du 9 décembre. (Gênes, *Arch. de la banque de Saint-George*, vol. X.

## LXIV.

+ Ci git le noble chevalier messire Eude de Vis qui [trespassa l'an de m. ccc?] cl. Amen.

Belle dalle, complète en deux fragments. Au centre est un chevalier, aux cheveux flottants sur les épaules, portant l'épée et les éperons, vêtu d'une robe courte qui laisse voir autour du cou, aux bras et aux jambes, la cotte de mailles dont il était recouvert en dessous. Il a les pommeaux aux coudes et aux épaules. Armes : un écu coupé par une fasce étroite en deux parties, qui sont subdivisées chacune en 7 pals. J'ignore entièrement ce qu'était la famille de Vis, dont peut-être j'ai mal lu le nom.

## LXV.

[Ci] git messire Erbert de Noviers? seigneur de Monfor. . . [lis?] qui [fo? . . .] . . . . . roan qui trespassa a xiii jours de aust l'an de m. ccc[e? x?] xv.

Je ne connais pas de fief de Montfort en Chypre, et ne sais si Erbert de Noviers appartient à la famille de Montfort, issue des Hohen de Beyrouth par Echive, dame de Lapidhos en Chypre, et femme d'Humphroi de Montfort, seigneur du Toron près de Tyr; famille puissante, dans laquelle le roi Pierre I<sup>er</sup> prit sa première femme. L'église de Montfort, où fut inhumé, au xiii<sup>e</sup> siècle, Jean de Montfort, ne peut être la mosquée de l'Emerghié; car on sait, par le P. Etienne de Lusignan (fol. 90), que la première était située hors de l'enceinte actuelle de Nicosie, et qu'elle fut démolie par les Vénitiens. La dalle d'Erbert entière, sauf le haut de la tête, est extrêmement fruste; elle ne porte pas d'écusson.

## LXVI.

A [Ici git. . . .] fille dou noble chevalier.  
B [Ici git. . . .] chevalier Pierre de Tabarie, qui trespassa. . . . .  
C [Ici git]. . . . . cccii de Crist.  
Que Dieus ait [leurs âmes].

Fragment de dalle et d'inscriptions de famille. Au milieu, deux jambes recouvertes d'une armure. (*Foy. n° 25.*)

## LXVII.

Ci git le noble escuier Gresien de Gras. . .

Fragment de dalle sur lequel on reconnaît le bas d'une tunique.

## LXVIII.

[Ci] git] . . . noble chapelain du roi. . . . .  
[. . .] qui trespassa le jersdi. . . . .

Fragment portant l'effigie d'un personnage en costume ecclésiastique. Le haut de la tête a été brisé.

## LXIX.

[Ici git] Eschive, filie dou noble chevalier messire Thomas de Cafr[au], espouse. . . . .  
m de Crist; que Dieu ait l'arme. Amen.

Fragment; bas d'une robe. Nous avons vu déjà l'inscription d'une autre Cafran, ci-dessus (n° 7).

## LXX.

[Hic] jacet nobilis Georgius doctor. . . . .  
tarsus ra. . . . . condam d. . . . . honorabilis  
medicus seri. . . . .

Fragment représentant le buste et la tête du personnage. A côté, un écusson sur lequel est une fleur de lis.

## LXXI.

+ Ci git le noble et sage docteur des lois et decres messire Johan de Sarasins, de Padoue, honorable juge de. . . . . xxvii; que Dieu ait l'arme.

Il y a des exceptions à toutes les règles et à tous les usages. Voici un étranger, un Padouan, un docteur et probablement un homme vivant à la fin du xiv<sup>e</sup>, si ce n'est au xv<sup>e</sup> siècle, dont on rédige l'épithaphe en français, comme si on eût été au xiii<sup>e</sup> siècle, ou que le défunt eût appartenu à quelque famille noble et française. (Cf. ci-dessus nos 47-49, et ci-après n° 100.) Cette circonstance, au reste, doit nous donner une idée très-favorable du mérite de Jean Sarrasin et de la position de ses héritiers. Puisqu'ils parlaient français, ils fréquentaient la société franque; le docteur Jean plaidait sans doute devant les tribunaux royaux, où l'on plaïda en français jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle; il allait peut-être à la cour. Les Lusignais du xiv<sup>e</sup> siècle ont tous aimé les sciences et la littérature. (Boccace, *Décl. Genéal. Deor.*; *Geog. Lavin.*, *Notices et extraits des mss.*, t. XII, p. 6, 7.) Le haut du tombeau de Jean Sarrasin est brisé; on voit dans ce qui reste le bas de sa robe de docteur.

## LXXII.

[Ici git] . . . . dame Bienvenne de Caecaldier.

Fragment. Armes : une aigle à sénestre.

## LXXIII.

[Ci] git] noble chevalier messire Phelipe de Milm[ars]. . . . . Dieus ait l'arme.

Il ne me paraît pas possible de voir un autre nom que celui des Milmars dans l'abréviation de *Milm.*; et dès lors la dalle sur laquelle elle se trouve a beaucoup d'im-

portance, puisqu'elle nous fait connaître les armoiries de cette famille considérable, influente et haut placée en Chypre. Les deux bouts ont été brisés par les Turcs, mais le milieu conserve encore l'image d'un chevalier, du cou aux genoux, portant un bouclier sur lequel sont ses armes : une croix faiblement paée et alézée. (*Voy. nos 37 et 44.*) Les Milmars étaient de la noblesse française de Syrie; établis en Chypre, ils devinrent seigneurs d'*Asquie*, probablement *Asehia*, au sud de *Cylhrea*, de *Traisades*, d'*Aya* à l'est d'*Asclua*. Ils contractèrent des alliances avec les Giblet, seigneurs d'*Avogoro* (*Ovgoros*) et de *Pila*, avec la famille *Je Morfin*, etc. (*Voy. Lignaques d'outremer*, ch. 39. *De ceaus de Mimars; Assises*, tom. II, p. 471.)

## LXXIV.

Illic jacet religiosus frater Michael Monteguido, ordinis Eremitarum beati Augustini, qui obiit sub anno Domini m. . . . . ensis julii. Amen.

La mosquée de l'Emerghié aurait-elle été une église des Augustins, dédiée à Notre-Dame?

Mosquée de Sainte-Catherine. Haïa-Katherine-Djami.

Belle et élégante architecture du xiv<sup>e</sup> siècle.

## LXXV.

† Ici git le tres honorable bourgeois . . . .  
Margnatz qui trespassa à xii jours d'aoust l'an de m. cc. lxxm de Crist; que Dieu ait l'ame. Amen.

Cette inscription est gravée sur une pierre qui se trouve près de la porte latérale de la mosquée, où arrivait probablement le cimetière de l'église.

## Mosquée du Sérail.

Eglise ogivale qui me paraît du xiv<sup>e</sup> siècle. Le pavé est neuf. Les fragments conservés des anciens tombeaux ont servi à daller le porche qui précède la nef. Je n'y ai remarqué qu'une seule pierre portant une date, celle de m. cccm, à côté de l'effigie d'une femme ou d'un jeune homme à cheveux flottants. C'est la seule figure conservée, mais non respectée, car elle a été meurtrie de coups de marteau. Toutes les autres ont été brisées par les musulmans, qui ont voulu utiliser seulement la partie inférieure des pierres, en défigurant autant qu'ils ont pu leurs ornements profanes. On y reconnaît pourtant encore nombre d'écussons citées, de chevaliers éperonnés et armés, d'autres personnages chaussés de sandales, vêtus de longues robes boutonnées jusqu'au bas, et marquées de croix en divers endroits. Cette mosquée, qu'on appelle mosquée du Sérail, parce qu'elle est voisine du sérail ou palais du gouverneur, appartenait peut-être au couvent de la Merçi. Dans le jardin qui précède le porche, se trouvent plusieurs écussons vénitiens, et une belle

colonne antique avec une inscription grecque publiée par Bœck et Engel. Sur le piédestal de la colonne sont deux écussons de marbre dans le style un peu maniéré des armoiries vénitiennes, l'un portant quatre flammes renversées cousues au chef, l'autre une fasce seule. Ce dernier appartiendrait-il à quelque ascendant de M. le comte Augustin Sagredo, de Venise, éditeur des *Annales de Malipieri*, dans la collection de Florence, dont la famille a eu des provéditeurs à Modon en Crète et dans quelques autres colonies vénitiennes?

Les mosquées dites *Tonrouchlou*, *Tukanar Ennu*, *Iblik Bazar*, *Yéni Djami*, sont peu anciennes.

Tekké ou tombeau d'un santon ture, près de la porte de Cérines.

On y voit un sarcophage de marbre blanc, peut-être antique, sur lequel est gravée l'inscription suivante :

## LXXVI

Augustino. Canali. clariss. senatori. summæ. in. Deum. et. patriam. religionis. et. pietatis. viro. in. administrandisque. Reipubl. Venetæ. negotiis. domi. forisq. pluribus. magistratibus. integerrime. functo. ac. demum. regni. Cypri. consiliar. Marieta. uxor. castis. et. Gabriel. filius. ad. posteritatis. memoriam. posuere. obiit. xvi<sup>o</sup> octobris. m. v. l. m.

Les Da Canale sont une des plus anciennes familles sénatoriales de Venise. La collection que publie M. Vieusseux à Florence vient de s'enrichir d'une curieuse histoire de Venise écrite en français au xiv<sup>e</sup> siècle, par un auteur de ce nom, *Martin de Canale*, qui ne peut être pourtant de cette famille, car il n'aurait pas omis de le dire dans les nombreuses occasions qu'il a eues de nommer avec éloge les Canale. Martin, quoique habitant Venise, n'était peut-être pas même sujet de la république; on peut le croire quand on voit qu'il parle ainsi de Venise et des Vénitiens : *En Venor de Nostre Seigneur Jesu Crist et par Venor de messire Renier li noble dus de Venise et par Venor decele noble cité que l'on appelle Venise, je Martin da Canal, sui entremis de translater de latin en francès les honorées victoires que ont cues les Venitiens; et porce que langue francoise cort parmi le monde et est la plus délitable à lire et à oir que nule autre, etc.*, chap. 1. *En l'an de l'incarnation mcccxxvii, au tens de monseigneur Renier Gen, tant me sui travaille que je ai trové l'ancienne estoire des Veneciens*, chap. 2. *Saint Marc cele bele iglise que les Venitiens firent et feront*, chap. 219. *Tant ai demoré en cele bele Venise, que je ai veues les processions que monseigneur li dus fait a hautes festes*, chap. 237. *Et le nom de celui que fu ocis veul je metre en escrit... que nos, que somes orendroit en Venise le voismes as ians*, chap. 31. (*Archivio storico italiano*, tome VIII, Firenze 1843.)

§ II. ENVIRONS DE NICOSIE.

Eglise de Pallurgiotissa, non loin de la porte de Famagouste.

LXXVII.

† Ici git dame Isabiau fille de Sire Guill[aume de] Ples[i]e bail[li] dou coumerc . . . . . q[ui] tres[ ] pas [sa] a xvii jours [de jen]vier [de l'an . . . . .]

Du temps des Français on appelait en Chypre *coumerc* ou *commerque* les droits de douane, et l'office comme l'hôtel préposé à la perception de ces droits.

... En tout le profit dou coumerc  
Que marchandise paie et merque.  
Commerque est imposition.

(G. DE MACHAUT, *Prise d'Alexandrie*, ms. 7609, fol. 544, v°.)

*Actum Nimotii in logia ante comerchium regis.* (Pièces diverses des arch. de M. le chev. Roncioni à Pise). *Quod nullus Venetus per totum regnum Cipri ullam dationem vel comerchium solvat.* (Priv. de 1306. *Arch. de Venise*). Le mot était passé avec le même sens chez les Grecs : ἐπέδω... Νατινους προς τὴν τῶν Ῥωμαίων τελειὸν ἄρχον μερίδα μὲν τῶ ἐκ τοῦ κωμμεριῶν αὐτῶν, etc. (Georg. Acropolit. § 78, p. 174). C'était ce qu'on appelait *dazio* à Venise, *gabella* en Toscane, *domnia* à Naples. (BALDUC. PEGOLLOTTI, p. xx.)

Guillaume Plessie était bailli de cet office, à Nicosie ou dans l'un des ports de l'île; Quoique venu en Chypre avec le roi Gui de Lusignan (*roy.* ci-dessus n. 33, note) et ayant eu part à la première et à la plus généreuse répartition des liefs (Cf. le continnat. de Guill. de Tyr, édit. Guizot, p. 198; *Linguages*, chap. 40; *Assises*, tom. II, p. 472), les du Plessie (nom de leur lief de Chypre) n'ont pas autant marqué dans l'histoire de Chypre que les chevaliers de Morfo, comtes de Rohais ou d'Edesse, leurs proches parents, En 1329, le seigneur Jean de *Plessia*, *bailivus talie*, probablement préposé à la perception des impôts, mais non bailli de la secrète, est témoin du traité avec Gènes. (*Arch. de Turin, Lib. jurium*, fol. 463.) En 1639, *Sire Mathe de Plessie*, bouteiller de Jérusalem, fut l'un des commissaires désignés pour rechercher le meilleur exemplaire du livre du comte de Jaffa, auquel on donna force de loi, au début du règne de Pierre II. (*Assises*, tom. I, pag. 6.)

LXXVIII.

[Hic j] ac [et] nobilis [dom] in [us] ven  
. . . . . le . . . . . q i  
o[b]iit . . . . . u o  
. . . . . lccc . . . . . v

Cette inscription, qui est certainement du temps des Vénitiens, a été gravée sur un marbre mégal, taillé en ondulations; les lettres et les dessins sur les parties saillantes

ont entièrement disparu. Au-dessus, est un écusson contourné portant en chef une fleur de lis, et à la pointe une aile ou demi-vol d'oiseau.

LXXIX.

† ΕΚΟΙΜΘΗ...

Au-dessous, effigie d'un homme vêtu d'une longue robe portant une fraise autour du cou, et sur la tête une toque semblable à celle de nos juges ou des papes grecs.

Cette pierre, comme la précédente, est à l'intérieur de l'église; les autres se trouvent dans le cloître avec de nombreux fragments de dalles tumulaires françaises ou grecques, et les débris gothiques de l'ancienne église, que les Grecs ont presque entièrement renouvelée. Sur la porte septentrionale sont deux écussons dont on a enlevé les armes; non loin de là est un bel écu en marbre blanc portant dans le champ un mouflon qu'on appelle en Chypre *Agrino*. Un marbre blanc, orné élégamment sur la tranche d'un cordon de roses et sur sa partie horizontale de deux écussons, recouvrait peut-être, comme la dalle n° 1 de Sainte-Sophie, le tombeau de famille d'un de Nores, allié à une princesse du sang des Lusignans. Le premier écusson est coupé, et porte trois croix dans le chef; l'autre est écartelé de la croix de Jérusalem recroisettée de quatre croisettes et d'un lion couronné.

Omoloutades, église à une demi-lieue de Nicosie, du côté de la porte de Paphos.

LXXX.

† Ci git le tres noble baron monseigneur de Bresvic tres noble amiral dou royaume de Chypre qui trespassa le lundi a ii jours de juniet l'an de m. cccc. xiv de Crist. Que D[ieu] ait pitié et misericorde de l'ame de lui. Amen.

Grande dalle, parfaitement conservée, mais d'un dessin très-incorrect. Elle n'en est pas moins intéressante, car elle nous fait connaître un amiral de Chypre, et nous donne une nouvelle preuve qu'une branche de la famille de Brunswick, dont on connaissait l'alliance avec la mère du roi Pierre I<sup>er</sup>, s'était fixée en Chypre. Philippe de *Brusrych* avait la dignité de cométable de Jérusalem, qu'il avait reçue sans doute depuis peu, lorsque le roi Pierre confirma les privilèges des Vénitiens et des Génois en Chypre, par les traités de 1360, 1363 et 1365. (*Arch. de Venise, Lib. pactor.* III, fol. 50; Gènes, Bibl. de l'Univers. MS. du *Liber jurium* de la rép., II, fol. 334 v°.)

L'amiral, fils peut-être du cométable, porte sur son tombeau une riche armure de fer, ornée de ciselures et de moulures, qui s'arrête à la hauteur des épaules. La gorge et le cou sont protégés d'une cotte de mailles rattachée à un casque pointu et bizarre. Il porte des gantelets de fer, et sa chaussure, recouverte aussi de fer, se prolonge en deux guêtres

recourbées. Il lève le glaive hors du fourreau, et de la main gauche il tient un bouclier en ogive où sont ses armes : deux lions léopardés, dont le supérieur semble tenir un besant dans sa gueule. Le champ est traversé, peut-être accidentellement, d'une raie.

Sur la façade septentrionale de l'église est incrusté un écusson de marbre avec fleurs de lis. Dans l'escalier qui monte à la tribune, dans l'intérieur de la nef et dans la cour fermée qui environne l'église, on trouve encore de nombreux fragments de tombeaux avec des vestiges d'inscriptions françaises ou latines. Je n'ai vu sur ces débris ni noms de famille, ni armoiries, et il est inutile de les décrire; mais je signalerai d'une manière toute particulière un beau marbre blanc, orné de trois écussons en relief, qui me paraît avoir évidemment fait partie d'un tombeau royal, et peut-être du tombeau de Janus, qui paraît avoir été fort riche. L'écusson du milieu porte les armes propres des Lusignans de Chypre : champ burelé au lion à dextre. L'écu de gauche est écartelé au 1 et 4 de la croix potencée et recroisetée de 4 croisettes, qui est l'écu de Jérusalem; au 2 et 3 du champ burelé des Lusignans. Les lions n'ont pas de couronnes et sont en tout semblables à ceux des armoiries du roi Hugues IV, qu'on voit à Lapaïs, près de Cérines. Le troisième écu porte un lion dans le champ, emblème héraldique du royaume chrétien d'Arménie (1).

Ainsi, cette frise est postérieure à l'an 1395, date de la réunion fictive des royaumes de Chypre et d'Arménie, et peut appartenir aux tombeaux de Jacques I<sup>er</sup>, de Janus ou de Jean II, derniers rois de Chypre inhumés au couvent de Saint-Dominique. Ce riche et royal monastère, démoli malheureusement par les Vénitiens, était situé précisément dans la partie de Nicosie qui s'étendait vers l'église d'Omoloitades; il devait même se rapprocher beaucoup de cette église, par ses dépendances.

J'avais à cœur de sauver ce fragment, le seul peut-être échappé à la destruction au milieu de tant de richesses historiques et archéologiques accumulées pendant trois siècles à Saint-Dominique, le seul que je puisse croire avec quelque certitude avoir couvert la sépulture d'un de nos rois Lusignans. M. Goëpp, notre consul en Chypre, dont l'obligeance extrême m'a tout facilité dans ma mission, s'est aussi intéressé à la conservation de ce débris, et la pierre, qui lui fut aussitôt donnée par l'archevêque de Nicosie, a été transportée au consulat de Larnaca.

### § III. FAMAGOUSTE.

Grande mosquée, ancienne cathédrale. Construction du XIV<sup>e</sup> siècle.

L'intérieur de cette belle église a été bouleversé; il n'y reste qu'un petit nombre de dalles tumulaires peu intéressantes, remar-

quables seulement par l'extrême incorrection de leurs ornements et de leurs inscriptions. Je signalerai les moins insignifiantes.

### LXXXI.

A † Ici git dame Dimenche fille de sire Johan de Lion espouse de sire Guillaume Be'az qui trespasa le dernier de novembre l'an de m. ccc. XLIX de Crist.

Dieu ait l'arme. Amen.

B † Ici git dame Estefenie judis espouse de Johan de Lion qui trespasa le mercredi a xxii jours de mars l'an de m. ccc. LXIII de Crist que Dieu ait l'arme. Amen.

Dalle de marbre gris. L'inscription A est surmontée d'un écusson portant un lion, armes parlantes de la famille peu connue, et vénitienne, je crois, *de Lion*. Au-dessus était une première inscription aujourd'hui effacée.

### LXXXII.

A † Salvulus filius domini Habramini de [Quibellanicis] de Cremona, sub hoc marmore sepelitur, qui infra actatis XVI annorum obiit, die nensis aprilis anno Domini m. ccc. LXIII. Cujus anima requiescat in pace.

B Octavianus filius domini Abramini Quibellanicis de [Cremona] sub isto lapide requie[m] habuit? anno [Domini] m. ccc. LXIII, die prima mensis julii. Cujus anima in pace requiescat.

Longue dalle de pierre. Au-dessus des inscriptions sont les effigies des deux jeunes chevaliers, casqués, éperonnés et portant l'épée. Plus bas est l'écu de leurs armes : deux B en chef séparés de la pointe par une fasces mince. La famille de ces deux enfants était italienne, mais probablement fixée en Chypre, comme celles dont nous avons précédemment vu des épitaphes latines. C'était la politique des Lusignans de favoriser toujours l'émigration des étrangers de tous pays dans leur royaume, où ils leur accordaient protection et privilèges : *Quia regnum Chipri populatur ab antiquo et continue affluit ibidem gens advena omnium et variarum generationum et linguarum tam orientaliu quam occidentaliu, et mutuo matrimonia contrahunt, prolem procreant et continuam faciunt residentiam in patria* (dans le pays, dans l'île) *et sunt pro hoc subjecti domini regis... vocati et pro Chiprienses habiti sint.* (Projet de traité de 1367, entre Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan et le sultan d'Égypte; document de 1368, *Arch. de Venise, Commemor. VII*, fol. 92.)

### LXXXIII.

Hic jacet nobilis . . . . . venus Rubens . . . . .  
anno Domini m . . . . . LX, die junii . . . . .

(1) Voy. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. V, p. 422, 426.

## LXXXIV.

Hic jacet. . . Venerius? . . m. d. xxxiiii.

## LXXXV.

A † Ici git. . . . .

B † Ici git. . . . .

Dalle près du seuil de la mosquée. Entre les deux inscriptions, un écusson avec un château représenté par une courtine ayant une porte et trois créneaux.

On voit encore, dans l'intérieur ou dans la cour de la mosquée, d'autres dalles entièrement frustes, conservant des vestiges en creux ou en relief de costumes de dames et de chevaliers. J'ai vu un écusson avec un aigle à sénestre, comme portent les Martinengi de Venise; un autre contourné, évidemment de style vénitien, et orné de cotices, qui semble appartenir à un membre de la famille des Contarini, nombreux et puissants dans l'île dès le règne de Catherine Cornaro, leur parente, qui les investit, en 1475, des titres de comtes de Jaffa et de seigneurs d'Askalon, auxquels étaient attachés des revenus en Chypre. (Doc. publié par REINARD, *Geschichte des königl. Cyp.*, 799, t. I, p. 116, etc.) On reconnaît aussi des monuments du xiv<sup>e</sup> et du xv<sup>e</sup> siècle. Il est très-surprenant de n'y rien trouver qui se rapporte au temps intermédiaire marqué par la longue domination des Génois à Famagouste. Les Vénitiens ou les Lusignans auraient-ils fait disparaître ce qui rappelait le séjour de leurs rivaux dans cette ville?

À droite de la fontaine des ablutions est une belle dalle en marbre de six pieds de long sur un mètre de large, qui semble avoir formé le couvercle d'une cuve funéraire; elle a été longtemps à l'humidité, et la mousse a rongé toute l'inscription. J'ai pu y lire seulement *obit anno M....*, et plusieurs fois le titre de *dama*, nom qui du français était passé dans l'italien et le latin. Au-dessous, un écu avec une bande chargée peut-être de quelque ornement.

## Palais.

Le palais royal occupé et restauré successivement par les Lusignans, les Génois et les Vénitiens, est en face de Sainte-Sophie. À l'intérieur tout est ruiné; la façade du péristyle seule est debout et presque intacte. Elle est formée de quatre arcades gothiques, décorées de quatre belles colonnes de granit (provenant, je suis porté à le croire, des ruines de Salamine où j'en ai vu de semblables), surmontées de chapiteaux de marbre, ouvrage probable des Génois. Au-dessus de l'arcade centrale est un bel écusson de marbre, entouré de moulures bien sculptées, et dont le champ ovale et bombé est parti d'un côté de marbre blanc, de l'autre de marbre noir. Un chevron va de l'un à l'autre; noir sur le marbre blanc, et réciproquement. Cet écusson est génois ou vénitien.

À quelques pieds en arrière, de cette façade, s'élève le mur même du palais, éclairé de plusieurs rangs de fenêtres; le tout d'une

construction ancienne. Une des fenêtres a été bouchée, probablement après le temps des Lusignans et avant celui des Turcs. Sur le panneau friable qui la remplit est gravé une aigle à deux têtes et tout autour une inscription déjà fruste quoique peu ancienne. Je n'y puis lire que ces mots écrits en lettres capitales :

SI HOMINIBUS PIACUIS SENEC.... FIDELIS PATRIE SIC CHARITATIVO PROXIMO FUISSEM.... L'angle retient une banderolle où est écrit : MISER....

Ces inscriptions anonymes cachent quelque allusion et quelque souvenir douloureux dont je n'ai pas le sens. Elles se rapportent peut-être à un Justiniani ou à un Martinengi, deux familles italiennes en relation avec Chypre, et portant dans leurs armes l'aigle impériale. Frédéric Justiniani fut lieutenant de la république de Venise en Chypre; Nicolas, son fils et les descendants de ce dernier furent comtes de la province de l'île nommée *Le Carpas*, que la fille de Perez Fabrice apporta en dot à Nicolas. Les Martinengi coopérèrent énergiquement à la défense de Chypre contre les Turcs. Hercule, comte de Barco, après avoir été au service de notre François I<sup>er</sup>, comme colonel d'infanterie, revint dans les armées de Venise, fut envoyé en Chypre, avec le grade de gouverneur général des forces de terre, et mourut à Famagouste. Jérôme, Nestor et Jean Marie, ses parents, ont eu tous des commandements supérieurs dans l'île. (Voy. *Il Campidoglio veneto*, *fatica di Girolamo Alessandro Cappellari Vivaro*, 4 vol. in-8; Bibl. de S. Marc., Mss. class. VII cod. XV v<sup>o</sup> *Justiniani et Martinengi*.)

Mosquée abandonnée et ancienne église près du palais.

## LXXXVI.

† Ici git damoïzele Mer . . . . . ie qui fu jadis . . . . . S. Gui des Petis, homes de sene, qui trespassa l'an de l'in[carnation] m. et ccc. e xxiii a vi jours d'aoust; que Dieu ait l'ame. Amen.

Dalle presque intacte. Effigie d'une femme croisant ses mains sur sa poitrine. À la droite de la tête est l'écu de ses armes; un écu chargé de cinq croissants. Il n'est pas probable que cette demoiselle M., fille peut-être de sire Gui des Petits, qui n'a d'autre qualité que celle d'homme sage et de sens appartint à la famille des Le Petit, siégeant avec les chevaliers de la haute cour de Nicosie.

## LXXXVII.

† Ici git damoïzele Loze fille de S. Tondre Ssetronca, qui trespassa le jensdi, a ii jours de mars l'an de m. ccc. xxiii de Crist; que Dieu ait l'ame. Amen.

Dalle entière. Effigie d'une femme tenant ses mains rapprochées sur sa poitrine. Deux écussons auprès de sa tête; l'un porte une

croix au-dessus d'un sautoir ; l'autre, un lion naissant dans le chef et deux cotices vers la pointe. Il y a, ce me semble, quelque chose d'étrange dans ces inscriptions qui ne rappellent pas nos bonnes épitaphes françaises de Nicosie ; et je serais porté à croire que les familles de ces deux dames étaient originaires d'Italie ou d'Espagne. C'est peut-être, qu'on me permette cette expression, par bon goût que leurs parents écrivirent leur épitaphe en français, car notre langue était au xiv<sup>e</sup> siècle, surtout en Chypre, comme elle est redevenue aujourd'hui en Europe et en Orient, la langue de la bonne compagnie.

Famagouste, à l'exception des monuments que nous venons de citer, et des remparts qui sont très-beaux, n'offre qu'un amas inimaginable de ruines et de décombres habités par quelques misérables Turcs. On dit cependant, et cela est très-possible, qu'il y avait dans cette riche ville, au temps des Français et des Génois, autant d'églises que de jours dans l'année.

§ IV. LIMASSOL OU LIMISSO.

Eglise grecque de Katholiki.

Le nom de cette église annonce seul qu'elle a appartenu aux Latins ; elle dépendait en effet du couvent que les Franciscains de terre sainte avaient à Limassol.

LXXXVIII.

+ Ici gist Johan le Diaque, que Dieu ait [merci de son ame] l'an de m : cc : lx . . . .

C'est la plus ancienne inscription française que j'aie vue en Chypre, après celle du n<sup>o</sup> 1.

LXXXIX.

+ Ici gist sire Johan Corear chevalier qui trespassa de ce ciecle a xv jours dou mois de huitovre l'an de m. ccc : et xviii : de Crist. Que Dieu ait merci de l'arme de lui.

XC.

+ Ici gist frere Bernard dou Chemid jadis tresorier de la maison de l'Ospital qui trespassa a xiii jors dou mois d'avril l'an de l'incarnation [not]re seignor [Jhesu Crist] mil. . . . .

Cette pierre, retirée de l'église de Katholiki, a été transportée à Larnaca, il y a une vingtaine d'années, par M. de Panin, envoyé extraordinaire de Suède à Constantinople. J'en dois la connaissance, comme de tant d'autres monuments, à M. Cerutti, consul de Sardaigne.

XCI.

+ Ici gist dame . . . . . feme de sire. . . . . qui trespassa a xvi jors de jun [l'an. . . . .] de Crist ; [que Dieu ait merci] de l'arme. Amen.

Grand fragment. Effigie de femme toute fruste.

XCH.

+ Ici gist [F?] Raois . . . chantré de Tere ssè (sainte).

XCHH.

Ici gist . . . . .

Armes : deux lions.

Beaucoup d'autres fragments d'inscriptions, d'écussons, et d'effigies ; le tout d'un dessin bien plus négligé que celui des dalles de Famagouste, et d'une exécution vraiment barbare.

Au-dessus de la porte de l'église, à l'intérieur du porche moderne qui la précède, on lit cette inscription, qui n'est pas la seule de son genre en Chypre.

XCIV.

+ Ουτος ο θειος ναος αρχεν την εν μαρι ιωνυρια α εχρονης του Χου απο θγγγγηρ ιωνυριουμα.  
Traduction.

« Ce divin temple fut commencé le 4<sup>e</sup> du mois de janvier de l'an du Christ 1579, par la main de Jean Thomas. »

Comment n'a-t-on pas rappelé l'existence de l'ancienne église des Latins, dont vous avez conservé tant de débris ? dis-je au pape de Katholiki. Ils étaient idolâtres, me répondit-il fort poliment, car il savait que j'étais Latin. Voilà le degré général de bonne foi des papes ou des caloiers en Orient, et le degré d'instruction d'une grande partie de leurs laïques, auxquels ils s'efforcent d'inculquer la haine de tout ce qui est ou a été Franc. Quelle différence chez les Arméniens dissidents !

Grande mosquée.

XCV.

+ Ici git . . . . .

Dalle au-devant de la porte d'entrée. Les deux mots français qu'on y lit encore, et quelques détails de l'architecture ancienne conservés dans la réédification, suffirent pour montrer que cette mosquée fut aussi une église latine.

§ V. KIVIDES,

Village et ancienne seigneurie française au sud du mont Olympe, près de Piscopi.

XCVI.

+ Ici : gist : Messire : Nicole Ca.... des Drapiers : qui : trespassa mardi : a le : xxi : jour : de jignet : l'an : de l'incarnation ihesu crist m : cccvi : Seignor : pries : por : lui.

Au-dessous, un écusson écartelé au 1 et au 4 canton de cotices chargées d'ornements

méconnaissables ; au 2 et 3, d'une croix alevée.

§ VI. KYRA.

Village entre Nicosie et Morfo.

XCVII.

Επιτάφια ἡ ἐπιταφίστατος  
ἀρχίου καὶ δούλου τοῦ θεοῦ  
Ἀλέξανδρου Φλάτρος : Χρῶ 1565  
ἐν μηνὶ ἀυγούστου εἰστάς δ.

« Fut inhumé le très-noble seigneur et serviteur de Dieu Alexandre Flatros, l'an du Seigneur 1565, le 5<sup>e</sup> jour du mois d'août. »

Les Flatre ou Flatri étaient une des familles grecques admises dans la noblesse française de l'île, au x<sup>v</sup> siècle, après le mariage d'Hélène Paléologue avec le roi Jean II. Ils obtinrent faveur auprès des Lusignaux, et contractèrent même des alliances matrimoniales avec la branche de leur famille à laquelle appartient le P. Etienne, auteur de l'histoire de Chypre. Hector Flatre, cousin de la mère d'Etienne, était seigneur de Tera, l'ancienne Treta, et de Pisouri, qui peut répondre à *Boosura*, entre Limassol et Paphos.

§ VII. ACHFROPITI.

Couvent grec, à l'ouest de Cérines.

XCVIII.

ΤΙ.ΙΒ. ΣΕΡΤΕΜΒΡΙΩ ΗΜΕΡΑ  
ΚΙΡΙΑΚΙ ΧΦΜΑ. ΧΒ. ΕΚΙΜΙΘΙ  
Ο.ΑΒΛΟΟ. ΤΩ. ΘΕΩ. ΤΖΕΑΡΟΟ.  
ΚΑΡΙΟΤΙΟ. ΗΟΟ. (τοϛ pour υιοϛ)  
ΤΩ. ΜΑΡΚΩ. ΕΜΓΑΛΙ. ΛΑΡΙΘΩ...

Traduction.

« Au 12<sup>e</sup> de septembre, jour de dimanche, l'an 1516 du Christ, fut inhumé le serviteur de Dieu, César Kariotis, fils de Marc Embali, de Laphithos... »

Cette inscription est gravée autour d'une dalle de marbre blanc, faisant partie du pavé de l'église. Elle représente César Kariotis, vêtu de chausses longues, d'une cotte hardie arrêtée au-dessus des genoux, d'un surcot orné de broderies, et par-dessus le tout d'un manteau court. Les souliers sont ronds et couverts sur le devant. La tête, à cheveux courts et sans barbe, repose sur un coussin. Aux côtés, deux écussons semblables portant une croix au chef et trois givres vers la pointe. Les Kariotis n'ont pas marqué dans l'histoire de Chypre.

§ VIII. PAVOS aujourd'hui BARNO.

XCIX.

Brocardus : de Charpigny : miles : pater : Paphiensis : episcopi : ejus : amma : requiescat : in : pace : Amen.

Grande et belle dalle de marbre blanc trouvée au mois d'avril 1854, dans l'intérieur

d'un jardin près de la mer, sur l'emplacement probable d'une église latine. Brocard de Charpigny y est représenté dans son costume de guerre, armé d'un casque bizarre et du lambert à cotte de mailles qui le couvre en entier de la tête aux pieds. Par-dessus cette armure est sa courte tunique ou cotte d'armes, arrêtée aux genoux. Sa lance est à sa droite ; son épée est rattachée au ceinturon avec le bouclier, dont le champ, pointillé comme pour indiquer la couleur d'or, porte pour armes trois losanges mis en fasces. Les mains du défunt sont rapprochées sur sa poitrine ; ses pieds reposent sur deux poissons, entre lesquels se trouve une masse d'armes surmontée d'un chien. — Nous ne pouvons reconnaître, parmi les évêques latins de Paphos cités par Lequien dans l'*Oriens christianus*, quel est celui dont la mémoire est ici rappelée ; mais d'après le costume du chevalier Brocard, son père, on peut considérer comme à peu près certain que l'évêque était né avant la fin du xiv<sup>e</sup> siècle. La famille de Charpigny n'était pas au reste du royaume de Chypre ; elle appartenait à la noblesse française de Morée. Nous avons alors des ducs d'Athènes, des grands sires de Thèbes, des marquis de Tyr, des princes et des chevaliers français à Antioche, à Paphos, à Idalie, à Salamine, sur les bords de l'Oronte, de l'Eurotas et de l'Ilyssus.

§ IX. KTIMA, PRÈS BAFŌ.

C.

Ici gist dame Alis [fille] de sire Savy le jenois que fu feme de sire Nicolose Saoneis, (de Savone) laquelle arme vive en Crist. L'an de l'incarnation de nostre seigneur Ihesu Crist m. cc. lxxix. a xxii<sup>e</sup> jors de decembre. Pat[er] nos[ter].

Cippe en marbre de 5 pieds de haut, placé sur un tombeau musulman dans le cimetière ture de Ktima.

Après les Provençaux et les Languedociens, les Génois sont les premiers navigateurs de la Méditerranée qui aient reçu des privilèges des rois de Chypre, en reconnaissance de leur coopération constante contre les impériaux. Leurs franchises, qui s'étendaient aux habitants des deux rivières depuis Vintimille et Savone jusqu'à la Spezia, sont bien antérieures aux privilèges obtenus en Chypre par les Vénitiens, les Pisans et les Catalans. Dès le xiv<sup>e</sup> siècle, les Liguriens avaient des consuls dans l'île ; ils étaient établis à Nicosie, à Famagoste, à Limassol, à Paphos, où leurs principales familles avaient adopté la langue et les habitudes françaises.

Le xiv<sup>e</sup> siècle a peut-être été l'époque la plus brillante du moyen âge pour nos armes, et assurément la plus satisfaisante pour notre amour-propre national. On parlait alors français en Syrie, en Chypre, à Constantinople, en Morée, à Palerme, à Naples. Ramon Montaner (chap. 126) remarque même que

le langage était aussi correct à Athènes qu'à Paris. L'anglais Mandeville écrivait en français ses pérégrinations suspectes, comme le Vénitien Marc Paul ses voyages consciencieux, Brunetto Latini de Florence son Trésor, Rusticien de Pise son roman de Meliadus, le Moraite sa Chronique, Martin da Canale son histoire de Venise; ils écrivaient tous en français, *langue*, nous dit Canale comme Brunetto, *la plus délittable à lire et à oïr que l'on parle par le monde*. Aussi était-ce un livre français que lisaient à Rimini ces infortunés jeunes gens dont le Dante a immortalisé la faute et le châtement par ces beaux vers :

Noi leggiammo un giorno, per diletto,  
Di Lanciolotto, come amor lo strinse.  
Soli cravamo, etc.

(*Infern.*, cant. v, v. 127.)

A la fin du iv<sup>e</sup> siècle, l'usage de notre langue était moins général au dehors; en Chypre même, où les Français dominaient toujours par le droit et par le nombre, les étrangers revenaient vers leurs langues maternelles et n'écrivaient plus généralement leurs épitaphes qu'en latin. Il est curieux d'observer aujourd'hui en Orient le mouvement inverse qui se manifeste partout, et qui va amener, quant à la langue, par des moyens bien différents des anciens le même état de choses qu'on remarquait au xiii<sup>e</sup> siècle. La fondation des écoles françaises de Smyrne, de Constantinople, d'Athènes, d'Alexandrie, de Chypre et du mont Liban auront des résultats aussi efficaces, et peut-être plus durables que les conquêtes de Godofroy de Bouillon, de Gui de Lusignan et de Geoffroy de Villehardouin.

(L. DE MAS-LATRIE.)

CICERA, au diocèse de Novare, en Piémont.

*Inscription sur les reliques venant des catacombes de Rome.*

Apro benemerenti  
qui vixit annis xxxiii.

(*Cardinal MAÏ*, p. 364.)

CILLY, en Styrie, district de Grätz, l'ancienne *Celeia*, dans l'empire d'Autriche.

*Inscription dans l'enceinte du monastère des Frères Mineurs.*

D. N. FL. Constantino  
clementissimo atq. vict. aug.  
Martinianus V. P. præsens  
provine. Norici Mediterr.

D. N. M. ejus.

(*Cardinal MAÏ*, 213, 5; *GRUT.*, 283, 5;  
*HANSZ.*, *Germ. Sacra*, t. 1, p. 41.)

CINGOLI, dans les Etats pontificaux.

*Socle au portique du Palais des décurions.*

FL. Fortunio  
viro divotissimo  
palatino patrono  
dignissimo ob iusi-

gna ejus merita er-  
do Cinglanorum  
ponendam decri-  
vit die vi. idus oc-  
tobres Mamertino  
et Nivitta cons.

(*Cardinal MAÏ*, 284, 2; *MURATORI*, 383, 1;  
*UGHELLI*, t. X, 59.)

CIRESA, en Espagne.

*Eglise de Saint-Pierre.*

Iussu domini et principis nostri  
magni maximi victor. . . .  
semper augusti  
Antonius Maximus . . . .  
nova provincie ma . . . .  
primus consularis et . . . .  
præsens viam ab . . . .  
rupibus famosam . . . .  
con . . . a Navisso . . . opae . . . .  
perdomito averso . . . .  
inundationes o . . . .

(*Card. MAÏ*, p. 331; *MURATORI*, p. 465, 5.)

CITEAUX, département de la Côte-d'Or, en France.

*Douzième siècle. — Eglise de l'ancien monastère.*

Omnis qui nescit, discat quoniam requiescit  
Hoc in sarcophago Cœcilia vera virago,  
Ipsa monasterium fecit reliquasque domorum,  
Culta vel inculta, dans fratribus hic bona multa  
Ergo præsentes orent pariterque sequentes  
Et pro defuncta quibus sic præsita cuncta.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi* t. III,  
p. 97.)

CITTA-NUOVA, l'ancienne *Æmonia*, en Istrie, Etats-Autrichiens, dépendant du cercle de Trieste.

Baptisterium digno marmore  
Mauritius episcopus Æmon.

(*Card. MAÏ*, p. 174; *UGHELLI*, t. V, p. 229.)

CIVIDALE ou Cividale de Friuli, en Istrie (provinces Illyriennes), empire d'Autriche.

Sur une plaque d'ivoire conservée dans le reliquaire des chanoines, on voit une croix dont la traverse porte deux globes représentant le soleil et la lune; au-dessous l'inscription :

I.

IHS. NAXA. REX. JUDE (OPUM)

URSUS. DUX FELIC.

Ier la figure du Christ crucifié.

A gauche

A droite :

M. I. N. I. H. T. U. S.

AP. ECCE. M. T. U. A.

Maria, en filius tuus.

Apostole, ecce mater tua.

(Au-dessous, la sainte

(Au-dessous l'image de

Vierge)

saint Jean l'évangéliste.)

Au-dessous :

URSUS. DUX.

FIERI URUP.

Ursus dux fieri præcepit.

Le reliquaire sur lequel se trouvait cette plaque d'ivoire était probablement un don du doge Orso, élevé au trône ducal de Venise en 726.

(*Cardinal Mai*, p. 5; DE ROSSI, *Monum. d'Aquilée*, p. 326; MURATORI, p. 1961, 10; BONAROTTI, *Vitr.* n. 267.)

## II.

*Dans l'atrium du baptistère.*

+ Hoc tibi restituit Signald (I) Baptista Johannes.

(I les 4 animaux des Évangélistes tenant des livres ouverts sur lesquels sont écrits ces vers de Sedulius, lib. 1. *Op. Paschale* in fine.)

More volans aquile verbo petit astra Johannes.

Jura sacerdotis Lucas tenet ore juveni.

Hoc Matthews agens hominem generaliter implet.

Marcus ut alta fremens vox per deserta leonis.

Nisi quis ex aqua et Spiritu renatus fuerit, non videbit vitam æternam, testante Deo cum Christo. Veniens in Jordanem hoc sacravit mystico baptisinate. Nitens piorum regnum patuit. Cernite tegurium, beati Callisti quod ornavit vibrante marmorum scena. Quos regat trinitas vera.

(*Card. Mai*, 171, 1; BERTOLIUS, p. 440.)

## III.

*Dans la grande église du côté du cimetière.*

. . . tere Florentos Penonem Ratchisum atq.  
progres. . .

(*Cardinal Mai*, 340, 5; MURATORI, p. 1922, 7.)

CIVITA-CASTELLANA, dans les Etats de l'Église en Italie.

*Au portique de la cathédrale.*

+ Beata Dō genetrix semper Virgo Maria

De tua tibi dona Leo, indignus ep̄c. te largiente reparavit. Et si quis ex successorib. nostris qui pos (sic) nos henturi sunt ep̄copi, et ex ea quod hic scripta sunt alienare voluerit, anatema sit. Et de tribunib. vel comitib. clero aut populo qui consenserit, anatema sit. A. DCCCLXXI Fund. Cassianum in integrum.  
Fund. Statilianum in integrum.

Fund. Macclunione ut sit semp. in sem Gratilian.  
Clusura Pomata in Tampiana sub balneum,  
cum mola et ortum q̄p. ad Fontes monia in integr.  
Olivitū in fund. Agellū. Nacito an. in Falari  
Fund. Terrani uncias octo.

Fund. Tibilianū unc. octo. Fund. Marta unc. octo. Fund. Agellū in integr. Fund. Mutilianū in integr. Domurella q̄p ante sem Clemente cum or-  
[tua sua, et donu-

(I) Il y a eu un *Signaldus* évêque de Spolète, et un *Signaldus* patriarche d'Aquilée en 774.

cella cum ortua et curte ubi manet Alaricus p̄rb.

[ut sit semp.

ambas de mansionarii. Fund Bassani unc. III.

(*Cardinal Mai*, p. 234; MAFFEI, *Mus. ver.*, p. 359.)

CIVITA-VECCCHIA, dans les Etats pontificaux

## I.

Benedicto XIV

Pont. Opt. Max.

Quod

Veetigalia portus  
remiserit

immunitates ab Innocentio XII. collatas  
restitverit atq̄e adaxerit  
evrantibus

Annibale S. R. E. card. Albano camerario

Sylvio S. R. E. card. Valenti SS. D. N. a secretis  
et

Mario Bolognetti aerarii pontificii p̄raf.  
negotiatoris Centumcellenses

L. D. D. D.

benemerenti posvere  
anno Sal. MDCCLXII

## II.

*A la fontaine.*

Benedictus XIV.

Pontifex Maximus

portum antiquitate  
et opportunitate clarum  
liberum dixit

et salubrum agrarum  
fonte ditavit

anno Domini

MDCCLXIII

pontificatus III.

## III.

*A l'arsenal.*

Benedicto XIV. Pontif. Max.

quod

expurgato alveo  
appulsim navibus faciliorem  
structuris adiectis  
aream

mercibus exponendis ampliorem  
reddiderit

anno MDCCLXVI.

## IV.

*A l'Hôpital des Galères.*

Benedictus XIV. Pont. Max.

dammatorum ad frumentum  
valetudini et comodo

an. MDCCLXVI.

## V.

*Au Palais des Magistrats.*

Benedicto XIV. Pont. Max.  
quod  
maximis et immortalibus meritis  
urbem sibi devinctam  
adventu et presentia sua  
A. D. VI. kal. maii  
pontifice. anno VII  
ingenti denique gaudio compleverit  
Centum cellenses H. M. P. P.  
anno MDCCLXVII

## VI.

*A Sainte-Praxède.*

Benedicto XIV. P. O. M.  
quod pontificia presentia hospitium hoc illis-  
traverit et animarum saluti prospiciens  
capellanis et trirremium addictis e vita migran-  
tibus plenariam indulgentiam concesserit  
ff. cap. p. anno Domini MDCCLXVII pridie kal. may.

## VII.

*A l'hospice de Saint-Jean-de-Dieu.*

Benedicto XIV.  
P. O. M.  
quod nosocomium hoc m. kalendas maias  
Centumcellas advenit inviserit  
et perennis aequae dignitatem  
a fori Leandri fonte delectum  
ad aegrotantium solamen et commodum  
largitus everit  
caritate in pauperes  
eximia in ordinem S. Ioannis de Deo  
magnificentiâ  
principi incomparabili  
Fr. Leopoldus Pius Sormann.  
prior generalis  
memoriae et honoris causa  
A. D. MDCCLXVII.

## VIII.

*A la cour de l'Inquisition.*

Benedicto XIV. Pont. M.  
quod has aedes an. MDCCLXVII. IV. kal. maias  
presentia sua decoravit  
in eisdem calida suscepta potione  
Domenicanos Fratres  
ad oseculum pedis  
humanissime admiserit  
F. Raimundus Zolla vicarius  
glis S. FF. officii

## IX.

*A la maison della Sanita.*

Benedictus XIV. Pont. Opt. Max.  
Centum cellas accedens  
dum ab flexa clo navale trirremium expellebatur  
domum hanc  
presentia sua specialiter decoravit  
sicque huius domi familiam  
ad oseculum suorum pedum libenter admisit  
libentissime spiritivalliter cunctavit et gratiis  
Augustinus Donati et Leonilda coniuges  
in perpetuae devotionis argumentum  
posvere pridie kal. maii  
reparationis nostrae  
anno MDCCLXVII.

## X.

*Au palais des Magistrats.*

Sylvio Valenti  
S. R. E. cardinali Cammerario  
Benedicti XIV. supremo administro  
quod ad augendum commercium  
portuorum immunitatem restitui  
constitutive trivirorum magistratum  
impetraverit  
vetera privilegia reviviscere  
novis corroborari averique  
curaverit  
patrono suo  
grati animi monumentum  
decreto publico  
Centum cellenses posvere  
anno vulgaris aere MDCCLXVII.

## XI.

*Aux greniers publics.*

Benedicto XIV. P. M.  
quod  
optimi principis providentia  
publicis horreis ad navalia amplificatis  
maritimum rei frumentariae commercium  
auxerit  
Xaverius Canale annoae praefectus  
ex autoritate  
Silvii cardinalis Valentis S. R. E. camerarii  
curator operis  
M. P.  
pontificatus anno XVI.

(GALETTI, *Inscript. Bonon.*, p. 203.)

CLAIRVAUX, dans le département de  
l'Aube, en France.

## I.

*Épitaphe de saint Bernard, abbé de Clairvaux.*

Par Philippe de Bonne-Espérance, abbé de Prémontré.  
*Claræ sunt Valles, sed claris vallibus abbas*  
Clarior, his Clarum nomen in orbe dedit.  
Clarus auis, Clarus meritis, et Clarus honore  
Claruit ingenio, religione magis.

Mors est Clara, cinis Clarus, Clarumque sepulcrum  
Clarior exsultat Spiritus ante Deum.

(LABBE, *Theo. Epitaph.*, p. 86).

—  
II.

*Épitaphe d'Isabelle fille de saint Louis, femme  
de Thibault de Champagne.*

Si quemquam fortuna favens a morte tueri  
Posset, *Isabellis* haud moritura foret,  
Filia *Franconum* Regis, Regina *Nauarræ*,  
Antique Fortune cineta favore fuit.  
Forma decens, illustre genus, florensque iuventus,  
Virtus que mortis damna luerosa facit,  
Mens denota, pius affectus, vita pudica,  
Post mortem melius vivere prestat ei.  
Felix que potuit blando specie tenus vti  
Mundo, mente colens seduliorè Deum.

*Autre, au même lieu.*

Hæc quicumque legis, scito quod filia Regis  
Inelyta *Franconum* dignissima laude bonorum,  
Istius corde chorum proprio facit esse decorum,  
Hic cor Regine *Nauarræ* fragrat odore,  
Quod dedit in fine, Conuentus huius amore,  
Regis *Nauarræ Theobaldi* sponsa secundi,  
Hic cor habet, quod non decepit gloria mundi  
Huic *Campania* parui, et *Bria*, nam Comitissa  
Clara, Palatina, diues quondam fuit ipsa.  
Sed tamen hic mores adijunxit nobiliores,  
Nam pietas, affabilitas, hanc intitularunt  
Simplicitas et sobrietas in ea radiarunt :  
Munditiæ speculum luit et titulus prohibitatis,  
Illustrans populum fama proprie bonitatis,  
Hæc sapiens, humilis, formosa, diserta, pudica,  
Vix est huic similis cui virtus tam sit anica.  
Quidquid fortuna, natura vel ars meditari  
Sciuit in hac via voluit Deus accumulari.  
His margaritis fuit adornata decenter  
Insper et mitis aduersa tulit patienter,  
Cum Patre, cum sponso, cum Fratribus optat adire  
Hierusalem, sed mors hanc fecit retro redire.  
Mors Patris et Fratris cor presens valde grauauit,  
Sed Sponsi dulcis amor illud plus cruciauit.  
Nomen si queris fuit *Isabella* vocata,  
Regalis generis flos, gloria, laus celebrata.  
Hæc cor in Ecclesia tibi misit *virgo Maria*,  
Ut sibi propitia sit per te *vera Sophia*.  
Hanc tibi commendet deuotus grex Monachorum  
Insper emendet operum forefacta suorum.  
Dum currunt anni sub *Christo* mille ducenti  
Septuaginta monos, tumulatur honore decenti.  
Has res qui legitis, *Isabellam*, queso, iunare  
Ut vestris meritis possit regnare beate.

*Voy.* quelques épitaphes relatives à Clair-  
vaux, à la suite des articles de CLUXY et d'OR-  
LIANS.

CLARENTZA, en Morée, royaume de Grèce.

À la couvent de Blachemis, près de Claren-  
tza, près de la porte de l'église et au de-

çà dans, se trouve l'inscription suivante sur le  
pavé.

Anno Dñi. M. CCC. LVIII. die XX  
mensis septembris. Hic jacet Seme-  
nilius sancti Viridi-Mileti de Lucinia  
qui habitat Veneriis.

(BUCON, *Atlas des nouv. recherc. sur la  
Morée*. Descript. de la pl. XI).

CLERMONT en Auvergne, aujourd'hui  
chef-lieu du département du Puy-de-Dôme,  
en France.

I.

*Vers de Sidoine Apollinaire, gravés sur les  
bains de sa villa.*

Si quis Avitacum dignaris visere nostram,  
Non tibi displiceat, si quod habes placeat.  
Annula baiano tolluntur culmina cono,  
Parque cothurnato vertice fulget apex.  
Garrula gouranis plus mormurat unda fluentis,  
Contigui collis lapsa supercilio.

Lucrinum dives stagnum Campania nollet,  
Aequora si nostri cerneret illa laeus.

Illuc puniceis ornatur littus echinis,  
Piscibus in nostris hospes utrumque vides,  
Si libet, et placido partiris gaudia corde,  
Quisquis ades, Baias tu facis hic animo.

—  
II.

Sur la piscine.

Intrate argentes post balnea torrida fluctus,  
Ut solidet calidam frigore lymphæ entem.  
Et licet hoc solo mergatis membra liquore,  
Per stagnum nostrum lumina vestra natant (1).  
(*Cardinal M. vi*, p. 351).

—  
III.

*Inscriptions sur trois châsses,  
viii<sup>e</sup> siècle.*

In nomine Dñi sūm̄i et in honore sc̄or̄  
uantir̄ Agriculi et Vitalis Arvernorum civitatis  
(sic) [hanc  
capsa ex limonia Carolo rege anno xviii regni (2)  
sui; nec non Hictorio comite vel reliquis chri-  
(sic) [stianis  
qui hunc auro vel gemas congregav̄c̄ per animas  
eor̄ Haddebertus eps fieri rogavit. Et vos do-  
mini ep̄i successores nostri em̄ clero vestro in  
mercede vestra  
orate pro nobis. Deoddigus fecit.

—  
IV.

Hic habes reliquias de caput sc̄i Agriculi (5) et de  
sc̄i Vitalis schina. Haddebertus eps in Bononia  
civitate inbente Carolo rege recipit festo eorum  
iii. id. decembris.

(1) SIMOND, t. I, p. 770; SIMON, *Savar.*, 164.

(2) Cette année répond à l'an 786 de Jésus-  
Christ.

(5) Sic et non *Agriculi*.

## V.

In nomine Dī sumi in honore scī Mariæ scī  
Petri et scī Marcialis, vel quorum reliquiae  
hic condite sunt. Haddebertus ep̄s fieri inssit. (1)  
(*Cardinal MAI*, p. 52-53).

## VI.

Sur l'église construite en l'honneur de saint  
Illidius, évêque d'Autvergne, par l'évêque  
Bernowinus, au commencement du IX<sup>e</sup>  
siècle.

Omnipotens Dominus qui celsa vel ima gubernas  
Majestate potens semper ubique Deus;  
Respice de solio sanctorum gloria summo  
Auxiliumque tuis rex bone da famulis.  
Principibus pacem, subjectis adde salutem,  
Hostis pelle minas et fera lella preme.  
Hæc quoque quæ statui fulgentia culmina templi  
Bernowinus ego, sint tibi grata Deo.  
Augusto et Karolo, cuius virtute peregi,  
Concede imperii gaudia magna sui.  
Quisquis et hinc summas præcibus pulsaverit aures,  
Effectum tribuat semper habere Deus.  
Hoc construxit opus lector quod cernis honestum  
Bernowinus ovans ductus amore Dei.  
Illius nec non magni pro patris amore,  
Corpore qui sanctæ pausat in arce domus,  
In qua multa Deus iam iam miracula mitis  
Sæpius ostendit illius ob meritum.  
Si veniet quisquis fidei de munere dives,  
Quod petit invenit, quod cupit ecce tenet.  
Vos fratres venite petitores obsecro vobis  
Poscite factori dona superna domus.  
Hæc tibi constitui, Illidi magne sacerdos,  
Quæ nitet hic Domini . . . clara domus,  
Bernowinus ego sanctorum parvus amator  
Qui tibi præcipue vota precesque fero.  
Te rogo suppliciter pro me prece posce tonantem  
Ut purget venia crimina cuncta mea.  
Et Carolo augu-to, cuius pietate fovemur,  
Præbeat ætherei præmia larga soli (2).

—  
Qui cupiat rerum studiosus forte viator  
Auctorem scire carminis aut operis;  
Cum redit queso medicum subsistat emdo,  
Et legat hunc titulum qui sibi cuncta refert.  
Bernowinus ego nam dicor humillimus ep̄as  
Culmina quæ feci carmina quæ cecini.  
Qui veniet veniam scelerum deponere fletu,  
Transeat has portas ad loca sancta situs.

(1) MURATORI, p. 1885. *Voy.* t. VI *Inscr. et B. L.*, p. 667, *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 606, 607, 655.

(2) MABILLOX, *Ann. Ben.*, t. II, p. 572, 668, ex codice Otoboniano, ad an. 811; et in *Sec. Ben.*, t. V, p. 105. *Voy.* BOLLAND., t. III, febr., p. 94; t. VI, jan., p. 15

Corpore Illidius ce sa qu. pausat in aula  
Eximius meritis et pietate potens.  
Illic inveniet solatia certa salutis.  
Et quam cum lactymis poscet, habet veniam.  
(*Cardinal MAI*, p. 130).

## VII

Vers gravés par Bernowinus, évêque de Cler-  
mont, sur sa patène et son calice

Bernowinus humilis sua reddit vota tonanti  
Hoc corpore humilis . . . præstat vita beata.  
(*Cardinal MAI*, p. 197; MABILLOX, *An-  
nal. Bened.*, t. II, p. 663).

CLFNY, département de Saône-et-Loire,  
en France.

## I.

*Épithaphe du prieur Bernard,*  
Par Pierre le Vénéral.

Egregius senior, cui nil inuente cohesit,  
Bernardus prior hæc pausat humatus humo.  
Illic post militiam ecclesie castra subintrans,  
Consemit certans hoc in agone cin.  
Iste sibi pro te nunquam, *Clun ace*, pepercit,  
Illic sibi nulla dies absque labore fuit.  
Sic bene totius pondus tolerando diei,  
Nunquam præteritum sero reportat ouans,  
Huius vos fratres memores estote sepulti,  
Nec cadat ex animo quod tegat ossa solum.  
(LABBE, *Thess. Epitaph.*, p. 86).

## II.

*Épithaphe du comte Eustache,*  
Par Pierre le Vénéral.

Principis Eustachii, quo Gallia floruit olim  
Exuniis præsens nobilitatur humus.  
Istius arma viri tremuerunt Persica regna,  
Et Babylon timuit, quæ timor orbis erat.  
Æthiopum proprio rubuit nigredo cruore,  
Quem ludit Christo dextera sacra ducis,  
Pallet adhuc Oriens stupelactus cæde suorum,  
Dum panet Occiduo rursus ab hoste premi.  
Regia Ierusalem Christi veneranda trophæis  
Hoc duce captivum tollit ad astra caput.  
Spem Cluniacæ suæ tibi credidit iste salutis.  
Ut sibi placaret te mediante Deum.  
Hæc spe longinquis veniens peregrinus ab oris,  
Illic iacet, et pro se supplicat ecce tibi.  
Aurea crux, geminæ cellæ, piscesque marini  
Clamant, quod nihil huic iure negare potes.  
Huius tu membris sicut tua claustra parasti,  
Sic prece spiritui regna superna para.  
Hæc quoque felici quæ contigis essa sepulero,  
Post hoc hospitium redde suæ patriæ.

(LABBE, p. 94).

## III.

*Hugues I<sup>er</sup> duc de Bourgogne.*

Illic requiescit celebrande memoriæ, magnus-  
que sæculi contemptor, Hugo, olim Dux Burqu-

*diæ*, postea Sacerdos et Monachus huius sancte  
Ecclesie *Clunacensis*. Anima eius requiescat in  
pace. Amen.

(LABBE, p. 594.)

## IV.

*Épîtaphe en vers léonins, de l'abbé Pierre  
Maurice,*

Dans l'église de l'ancienne abbaye de Cluny, près de  
l'antel de Saint-Jacques.

Paret in hac *urna*, quod non sit vita diurna

Qualescunque sumus morte cœquat humus.

Dum Petrus moritur pius Abbas, jus sepelitur

Pax cadit, ordo jacet, flere, morique placet?

Ille salus patriæ, mundi decus, arca sophiæ,

Nescius invidiæ, vena fuit veniæ.

In natale Dei solemnibus mane diei

Mortuus, obtinuit plurima que meruit.

(LABBE, *Thess. épîtafh.*, p. 172).

Nous citerons ici quelques-unes des épî-  
taphes en vers léonins que Labbe a insé-  
rées dans son recueil, p. 156 et suiv.

## V.

*Albert de Royes, évêque de Laon.*

A l'abbaye de Saint-Vincent de Laon.

Præsulis *Alberti* cineres sunt hic *cooperti*

luribus *experti*, virtutum laude *referti*,

Prudentis, *iusti*, titulo probitatis *onusti*,

Et spe *robusti*, pietate, fideque *renusti*.

Nobilitas *generis*, probat hunc, et gloria *morum*

Contemptus *sceleris*, ac subsidium *misericordum* :

Exposuit non se tantum, sed opes *manifeste*,

Iura sua *sponsæ*, causasque tuendo *modeste*.

Anno *milleno* C. ter, bis ter *duodeno*

Decessit *Festo* Marci. Pius hinc *Deus* esto. (1)

## VI.

*Balduini regis Ierosol.*

Ejus sepulcro inscriptum, ut refert Villamontius, lib. II  
cap. 21, aliisque.

Rex *Balduinus*, alter *Indas Machabæus*,

Spes patriæ, vigor *Ecclesiæ*, virtus utriusque,

Quem formidabant, cui dona, tributa ferebant

*Cedar* et *Egyptus*, *Edou*, ac homicida *Damascus*

Proh dolor! in *medico* clauditur hoc *tumulo*.

(1) Labbe ajoute ici : Quam vero antiqua sint  
epismodi rhythmica carmina docent, que habentur  
cap. 78 Vie ms. S. Faronis, ep. Meldensis. Ex  
qua victoria, *inquit auctor ille anonymus*, carmen  
publicum juxta *rastica* atem per omnium pene vo-  
luntabat ora, ita canentium, femineque choros inde  
plaudendo componebant.

De Urbano est canere Rege Francorum,

Qui mit pugnare in gentem Saxonum,

Qui in gentem promississet Misis Saxonum,

Si non fuisset nelytas Caro de genere Burgundioum !

Et in fine hujus carminis

Quando venit Missi Saxonum in terram Francorum,

Laroela erat princeps incesum per urbem Meldorum,

Is in tu Dei, ne interficeretur a Rege Francorum.

## VII.

*Conrad, évêque de Wurtzbourg.*

Hoc proculbo *solo*, sceleris quia patere *nolo*,  
Vulnera facta *dolo* dant habitare *polo*.

## VIII.

*Errard, évêque d'Amiens.*

A Amiens.

Qui populum *pavit*, qui fundamenta *locavit*

Huius *structuræ*, cuius fuit Urbs data *cure*

Vir redolens *nardus* fama, requiescit *Eurardus*,

Vir pius *afflictis*, viduæ tutela, *relictis*

Custos, quos *poterat*, recreabat munere, *verbis* :

Mitibus agnus *erat*, tumidis leo, lima *superbis*.

## IX.

*Geoffroy, évêque d'Amiens.*

Dans l'église cathédrale de Sainte-Marie.

Eecce premunt *humile* *Gaufridi* membra *cubile*

Sen minus aut *simile* nobis parat omnibus *ille*,

Quem laurus *gemina* decorauerat in *medicina*

Legeque *divina* decuerunt cornua *biua*.

Clare vir *Augensis* quo sedes *Ambianensis*

Crevit in *iannensis* in caelis auctus, Amen, *sis*.

## X.

*Geoffroy, évêque du Mans.*

Dans la chartreuse de Sainte-Marie.

Hic iacet *humatus* *Cenomanis* Præsul *amatus*

*Gaufridus* gratus Domino, vitaque *probatus*,

Moribus *ornatus*, humilis, castus, *moderatus*,

Cuius iure *status* bene creditur esse *beatus*.

## XI.

*Gazon, évêque de Laon.*

Abbaye de Saint-Vincent de Laon.

Dux *Lauduensis* et Præsul *Gazo* vocatus,

Laudibus *immensis* dignus iacet hic *tumulatus*,

*Parisiensis* ei *Campania* Villa dat *ortum*

Cui lucis *portum* tribuat Deus et *requici*.

Hic *Decretorum* Doctor fuit, et *generosus*,

Castus, *formosus*, promotor eratque *bonorum*,

Largus, *munificus* humilis fuit, atque *quietus*,

Facundus, *latus*, sapiens, inhonesta *perosus*.

C ter eum *mille*, septemque decem *sociatis*,

Dant præseire *satis*, dum vivere desit *ille*.

*Ambrosii* *festo* migravit sine *diei*,

Cum pietate *Dei* sint caeli gaudia *præsto*.

## XII.

*Gérard Le Blanc, cardinal de Sainte-Sabine*

A Rome, église de Saint-Jean de Latran.

Quisquis ad altare venies hoc *sacrificare*,

Qui vel adorare mi *Gerardi* memorare,

Ortu *Parnensis*, et Pontificis *Sabinensis*.

Hoc attendat homo, per finis quid sibi *promo*,

Est finus unde sumus, et transinus quasi finus.  
(Cætera dabunt Ciacconius, Auberius, aliique Cardinalitæ Purpuræ illustratores.)

## XIII.

*Gerberg, reine de France.*

Par Gerbert, moine d'Aurillac, depuis souverain pontife.  
Regum stirpe sata rebus specieque beata,  
Moribus ornata, fidei pietate probata,  
Iure superlata Francis Gerberga vocata,  
Concidit in fata, sed carne satis decorata.

## XIV.

*Gauthier, évêque de Langres.*

A l'église des Chartreux de Lugny.

Præsul Lingonicus sapiens ac mente pudicus,  
Nomine Galtherus, patiens, humilis quoque,  
Zelator cultus Christi manet licet sepultus. [verus,  
Hic nos fundavit, templum pariter dedicavit,  
Fastum calcavit, Mundum sterces reputavit.  
Noster et inde fuit factus; terrestria spreuit,  
Ac habitum tenuit, in quo cum pace quieuit,  
Anno milleno centeno septuageno  
Octavo pleno migrauit corde sereno

Illud vero, octavo pleno, id est completo atque perfecto, atque adeo corrente jam 1179, ut inani labore vexentur qui epitaphium publicis quibusdam monumentis et chronico Benigniano adversari existimant.

## XV.

*Jean Cholet, cardinal de Sainte-Cécile.*

A Saint-Lucien de Bauvais.

Ista legens siste, et pensa quantus fuit iste,  
Cuius tam pulcrum cernis fulgere sepulcrum.  
Est rosa sub petra, quam signant subdita metra  
Et tanti floris vis se diffundit odoris.  
Ecce sub hoc tumulo venerabilis ossa Ioannis  
Cæcilie titulo decorati pluribus annis.  
Postea Legatus fuit inelytus atque probatus.  
Vir magni Cordis, cuius mens nescia sordis,  
Gloria Francorum, decus orbis, formaque morum,  
Fautor Iustorum, constans ultor vitiorum.  
Canonis et Legum professor erat generalis.  
Francorum Regum consul bonus et specialis.  
Prouocet ad fletum pietas recolendo Choletum  
Tanquam deletum fontem pietate repletum.  
Mors quid fecisti? vitæ reserans iter isti  
Multa gregi Christi charismata subripuisti.  
Dapsilis et mundus, verax fuit atque fidelis  
Floreat in cælis, quia nunc sibi nemo secundus  
Annos depromas octo de mille trecentis  
Augusti Nonas quarto lux est morientis.

## XVI.

(Autre.)

Ilac in Capsella latet orbis fulgida Stella,  
Cuius fulgore regio hæc fuit aucta in honore.

Francia Legatum suscepit, eum sibi gratum,  
Formam virtutum, Francorum nobile scutum :  
Hic vir compositus, vir verax, virque peritus,  
Iustus, magnificus, Regum specialis amicus  
Ergo necem flores præclari Patris, et ores  
Ut post hos Flores fructus capiat meliores.

## XVII.

*Jean de Dormans, cardinal.*

Aux Chartreux de Paris.

Dormit hic I. de Dormano :  
Christo felix est oblatum ;  
Corpus linquens mundo vano,  
Sub marmore tumulatus.  
Tu devoti Patris huius  
Rex gloriæ IESV Christe  
Animam suscipe : cujus  
Corpus tegit lapis iste.

## XVIII.

*Hugues, archevêque de Lyon.*

Épitaphe par Baudry, archevêque de Dole.

Post Lugdunensis Præsul, prius Hugo Diensis,  
Magnus Romanæ filius Ecclesiæ.  
Quem sibi Legatum Romanus Papa rogavit,  
Ad Synodum veniens prob dolor! occubuit.  
Virtutum cellam, diuini nectaris aulam,  
Hac tumulavit humo Sequensiensis homo

## XIX.

*Épitaphe du pape Jean XV.*

A l'église Saint-Pierre à Rome.

Clauditur hoc tumulo venerabilis ille Ioannes,  
Qui Legis sacre diffundere nouerat amnes,  
Egregius Doctor verbo quæcumque docebat,  
Moribus et vita tribuens exempla gerebat.  
Hunc a Canonici destrieto iure rigoris  
Non timor, aut lucrum, non gratia flexit amoris.  
Det Deus æternus cælorum lumine pasci  
Cui dat Roma mori, dederat bene gaudia nasci.  
Cum vir iste obiit, si vis agnoscere verum :  
Septima lux Maij fuit illi meta dierum.

## XX.

*Jean de Sacrobosco.*

Aux Mathurins de Paris.

De Sacrobosco qui Computista Ioannes  
Tempora discernit, iacet hic a tempore raptus.  
Tempore qui sequeris, memor esto quod morieris.  
Si miser es, plora ! miserans pro me precor ora.

## XXI.

*Abbé Natalis.*

Par Baudry, abbé de Bourgeuil.

Abbas Natalis has Ædes amplificarat,  
Et nouiter factas Urbanus Papa sacrarat,

XLII.

*Le cardinal Henri, abbé de Cîteaux.*

1165, 17 May.

Au monastère de Clairvaux.

Svbiacet huic lapidi, quondam notissimus Orbi,  
Abbas Henricus Romano Cardine dignus.  
Lubrica qui rani contemnens gaudia mundi  
Terris membra dedit, cœlis animamque remisit.

COBHAM, près Rochester, en Angleterre.

I.

*Épitaphes de l'Église.*

Jean de Cobham.

Vous qe passez icy entour  
Priez pour l'âlme le cortays viandour  
Qe Johan de Cobham avoit a noun  
Dieux lui face (e) octray pardoun.  
Que trespassa lendemain de seint Mathi (eu)  
Le puïssant otrie a demanoir ove (u)  
Luy en l'an de grace mil ccc. quatre  
Ces enemis mortels fest abatre.

—

II.

Épitaphe de sa première femme, Jeanne de Beauchamp

Dame Jone de Cobham gist icy  
Dieu de sa aïlme ayt mercy  
Q'i pur l'âlme priera  
xi jours de pardon avera.

(*Sepuleral monuments*, I, pages 105, 106.)

*Eglise du collège.*

—

III.

Thomas de Cobham (frère de John) enterré dans l'église du collège qu'il avait fondé à Cobham, mort en 1567.

Vous qe par ici passetz  
Pour l'âlme Thomas de Cobham priez  
Qe trespassa la seyut Thom le apostre  
(Le) Tout (puïssant) lui otrie a dememrer en rom-  
En l'an de grace mil. . . . . [pañie le vostre  
Le haut Trinite lui soit defendre d'inferne abïsme ;  
Et icy gist Dame Maud de Cobham qe fust le  
femme de Sire Thomas Cobham que delly a ix  
jour de averil l'an de grace m. ccc. . . . in Ric. ii.

(*Sepuleral monuments*, I, 123.)

COIRE, en Suisse.

*Inscription trouvée en 1530.*

Divæ Helene  
Nobilissimæ ac venerabili  
matri D. N. Fl. Val.  
Constantini pii Felicis  
victoris semper  
Augusti  
M. Avidius Priscus  
proc. hered. in. Dalmatia  
D. N. M. Q. epus.

(*Cardinal Mai*, 239, 2.)

COLOGNE, sur le Rhin, au royaume de Prusse.

I.

*Sur le mur de l'église paroissiale de Saint-Pierre.*

. . . T. F. imperatoribus nostris  
. . . sio Fl. Arcadio et Fl. Eugenio  
. . . I. conlapsam justu viri cl.  
. . . tis comitis et instantia V. C.  
. . . mitis domesticorum et  
. . . gus ex integro opere faciund.  
. . . it magister Prælius.

(*Cardinal Mai*, 339, 4.)

—

II.

*Chapelle Saint-Erasmc.*

S. Evarodus me fecit.

Quicumque  
hunc locum  
destruere voluerit,  
ira Dei feriat.

Et nemldgsul iaceat

(*Cardinal Mai*, 122, I.)

Gelenius, *de Adm. magn., Col. Agrippæ*, p. 277, lit *æternæ maledictionis subjaceat.*

—

III.

*Eglise de Saint-Cunibert.*

Épitaphe de Jean Fitzer.

Hospes sta paullum, quod deico pellege, quois  
Ossua sont isteic maistissima consita, raptom  
Veite ejus moltum doctæ fleuere Camæne.  
Heicec touam erodiit Præses Montane iuventam  
Et sacra Thoulogie nactus diademata clerom.  
Atque gregem Cuniberte tuum rexit, docuitque.  
Secitus erat, nūquam leuis, haut malu, doctu, fi-  
Commodu, ioustitie custos, ambitor honesti. [delis,  
Iugemum, quoi nulla malum sententia suasit.  
Sarcophago hoc illum Colledge deposierunt.  
Mens Diuom endo domu perpes hitatur in æuor.  
Thomane exequias memores iuere Camæne  
Carminis has oth. Hoc volui, ne nescius esses.

(*Laube, Thes. epist.*, p. 403.)

COLONIOLA, dans le territoire de Véronne, royaume Lombardo-Vénitien.

DD. NN. Fl. Valen-  
tiniano et Fl. Valen-  
ti divinis fratribus  
semper augg.

(*Cardinal Mai*, 264, 1; *Gruter*, 285, 10;  
*Maffei, Ver. Ill.*, t. IV, n. 43; *Panvin.*,  
A. I. *Ver.*, p. 226.)

COMACCHIO, en latin *Cymachum*, dans les États-Pontificaux, près de l'Adriatique.

*Inscription du clocher de la grande église.*

✠ Tēm̄ du. Feli. T. R. B. arc̄p. see eccl.  
R. v. edf. Venecianus primū

ēps̄ ec̄c̄. sc̄i Cassianici cum  
primū edifice. per indic. VI. ✕

felici.

(*Cardinal MAÏ*, p. 207.)

**CONDÉ**, département du Nord, en France. Les journaux du Nord ont annoncé, à la date du 8 octobre 1815, la translation qui a eu lieu de Wiers (Belgique) à Condé (Nord) de dix-huit cercueils renfermant les restes de divers membres de la famille de Croy. Ces restes, enlevés en 1791 d'une chapelle sépulcrale de la même église de Condé, avaient été conduits en Belgique, et déposés dans une salle du château de Wiers par des personnes désireuses de les soustraire à la profanation. M. le duc actuel de Croy a obtenu que cette précieuse partie de son héritage lui fût rendue. Le transport a eu lieu avec la plus grande solennité. L'un des cercueils a vivement excité la curiosité publique. C'est une boîte en bois de 1 mètre 2½ de longueur, sur laquelle était attachée cette inscription :

. . . Ysabians... jadis dame de Moriametz, femme de sir Robiers de Condet, seigneur de Marches et de Baillent, laquelle trespassa l'an MCCCXLVII, le dernier jour dou mois d'aouts. Priez pour l'ame de li.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'une ouverture qui se fermait par une trappe à coulisse permettait de voir dans l'intérieur le crâne de la dame, encore garni de longs cheveux roux.

**CONDOM**, en France.

*Offrande d'Agalsius ou Agalfus, duc d'Aquitaine.*

Gravée sur une plaque de cyprès, près de l'autel de l'église abbatiale de Condom.

Templum Christe tuis famulator Agalsius offert,

In quo se socias mater et uxor agunt.

Tu cœli e solio terrenum illabere mysten,

Et puram puro trade fidem populo.

Hic mera perpetuo recinunt altaria Christo,

Et calet arcanis nox vigilanda saceris.

Hic et justorum gaudent componier (?) urna

E transalpiniis que veniunt tumulis.

Ambitus hic templo est, atque ambitus iste sepulero

Quisquis sanetus adi, quisque profanus abi.

(Plus bas.)

Ego Agalsius Aquitanorum dux et mater mea Isamburgis et uxor mea Agnes hunc locum dedimus domino nostro J. C. Salvatori ob peccatorum nostrorum indulgentiam parentumque nostrorum salutem.

(*Cardinal MAÏ*, 360, 1.)

**CONÉGLIANO**, dans le royaume Lombardo-Vénitien.

*Eglise collégiale.*

Tiré avec le corps de sainte Victorine, du cimetière de Calliste, en 1661.

Fla. Victorina

que vixit an. xxii.

et meses viii. et dies xv.

servandus Ninite in pace

patir bene merenti fecit

felice in pace

s. inn. v. Ninita.

(*Cardinal MAÏ*, 433, 6.)

**CONFLANS**, près Paris, sur le bord de la Marne et de la Seine.

L'église de Saint-Pierre de Conflans, de la paroisse de laquelle est le bourg du pont de Charenton, est un bâtiment du xvi<sup>e</sup> siècle. Il est tout voûté, et a un collatéral de chaque côté, mais sans abside et sans fond en forme de rond-point. Cette église est, dans le pouillé Parisien du xiii<sup>e</sup> siècle, au rang de celles dont la nomination appartient au prieur de Saint-Martin, et tous les pouillés imprimés y sont conformes. Il a existé certainement une léproserie au pont de Charenton, et il paraît qu'il y a eu aussi un hôpital.

Dans le dernier siècle, il s'est formé sur le territoire de la paroisse de Conflans deux communautés, l'une d'hommes et l'autre de filles.

La communauté de femmes est un prieuré de Bénédictines, sous le titre de la Conception et de Saint-Joseph. Il reconnaît pour son institutrice Charlotte Le Bret, qui, de religieuse de Farmoutiers étant devenue prieure de Saint-Thomas de la Val, au diocèse de Sens, jeta les fondements d'un nouveau monastère de son ordre à Lagny, l'an 1641. C'est ce même couvent qui, au bout de douze ou treize ans, fut rapproché de Paris, à cause des guerres, et placé à Conflans dans l'hôtel ou palais de Bourgogne, c'est-à-dire l'ancien séjour des ducs, que la duchesse d'Angoulême lui vendit. Depuis ce temps, ce monastère a fourni plusieurs abesses à diverses maisons de Bénédictines.

Près de la balustrade du maître-autel, du côté de l'Evangile, on voit un monument de marbre orné de dorure, où repose le cœur de Guy de Duras, duc de Quintin, que l'on appelait le maréchal de Lorges. Ce monument est couronné de ses armes. Il avait deux filles religieuses à Conflans, savoir, Elisabeth-Gabrielle de Durfort, qui a été ensuite abbesse d'Andecis, et Claude-Suzanne de Durfort, morte abbesse de Saint-Amand de Rouen.

François de Harlay, archevêque de Paris, souhaitant avoir une maison de plaisance dans le voisinage de Paris, en acheta, l'an 1672, de M. le duc de Richelieu, une en roture à Conflans, accompagnée d'une île sur la rivière, et la fit rebâtir à neuf, puis la légua à ses successeurs. M. de Harlay y mourut d'apoplexie, le 6 août 1695. Elle est située sur la pente d'un coteau, qui donne une vue charmante sur la rivière et sur une vaste plaine. Les bâtiments sont très-irréguliers, et d'un goût assez bizarre.

Le savant Antoine Loisel, avocat au parlement de Paris, nous apprend, dans la quatrième partie de ses opuscules, que ce que nous appelons aujourd'hui le château de Conflans, était, au commencement du xvi<sup>e</sup>

siècle, la maison de campagne d'un célèbre avocat, nommé Dix-Hommes, « qu'on disait, ajoute-t-il, être celui qui avait apporté le premier les bonnes lettres au barreau. » Il avait fait mettre sur la porte de derrière de cette maison, par laquelle il entrait, lorsqu'il venait à Conflans par le côté de la rivière, ce distique latin, imité de Tércence :

Consequor ex hoc rure senex quod comitus olim

Ut neque agri aut urbis me satias capiat.

Il y a dans Tércence :

Ex meo propinquo rure hoc capio commodi

Neque agri, neque urbis odium me unquam percipit;

Ubi satias fieri cœpit, commuto locum.

(*Eunuch.*, act. v, sec. vi.)

Cette inscription a subsisté longtemps, et on la voyait encore dans les commencements du xviii<sup>e</sup> siècle, lorsque MM. de Ville-roi étaient propriétaires de cette maison.

Ce fut au bourg de Charenton, territoire de Carrières et Conflans, que Charles V, régent de France, campa, le 30 juin 1358, avec trente mille chevaux, pendant que Paris ne le reconnaissait pas, mais le roi de Navarre : « Et étoit le corps dudit régent logé en l'hôtel du Séjour ès-Carrières. Et de là il vint au pavillon, qui fut fait vers le moulin à vent, pour parlementer avec le roi de Navarre, le 8 juillet. » Des Ursins, en son *Histoire de Charles VI*, parlant de Charenton, dit qu'en 1403, « le tonnerre y abattit huit cheminées, rencontra un compagnon auquel il ôta le chaperon et la manche dextre de sa robe, et passa sans lui mal faire : et par un trou entra en la maison du Daulin, et en une chambre rencontra un jeune homme, lequel il tua, lui consumant les chairs et les os et tout.

Le couvent des Carmes Déchaussés se trouve sur le territoire de la paroisse de Conflans, et assez éloigné de cette paroisse. Il est situé à l'extrémité du village des Carrières, près du bourg de Charenton. Les religieux qui forment ce couvent furent établis dans cet endroit en 1615, par Charles Bailly, président en la chambre des comptes et par Chrétienne ou Christine Le Clerc, son épouse. A côté du maître-autel, est une chapelle, dans laquelle est le mausolée des fondateurs de cette maison. On voit sur une base ornée de marbre et garnie d'une inscription, une plate-forme à la hauteur de six à sept pieds, sur laquelle sont les statues de Charles Bailly et de Christine Le Clerc, son épouse. Ils sont à genoux l'un et l'autre sur un prie-dieu. Le tout est d'un très-beau marbre blanc, et d'une très-bonne exécution. C'est lieu donnnage qu'un morceau si digne d'être vu soit, pour ainsi dire, enseveli dans les ténèbres. La chapelle qui le contient, est, par elle-même, assez obscure, et elle est d'ailleurs placée de manière qu'on ne peut y aborder facilement.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*)

CONFLANS - SAINTE - HONORINE, à la jonction de l'Oise et de la Seine, nommé

Sainte-Honorine, à cause de la translation du corps de cette sainte dans ce lieu, où elle avait été apportée de Craville, sous le règne de Charles le Simple. L'église a d'abord été titrée de Notre-Dame ; on veut qu'elle ait été surnommée des Ardents, peut-être à cause de quelque concours du peuple dans le temps que la maladie des ardents régna, c'est-à-dire au x<sup>e</sup> siècle. Ce n'étoit alors qu'une chapelle; mais les seigneurs de Beaumont-sur-Oise ayant eu la dévotion de bâtir une église plus spacieuse au xi<sup>e</sup> siècle, et de faire venir à Conflans des moines de l'abbaye du Bec, pour y demeurer, il se fit alors une seconde translation du corps de sainte Honorine, de la vieille chapelle en la nouvelle église, à laquelle assista saint Anselme, abbé du Bec, et depuis archevêque de Cantorbéry, avec Geoffroy, évêque de Paris, c'est-à-dire, entre les années 1079 et 1087. Il se fit un grand nombre de miracles, et l'on réclamait particulièrement cette sainte au sujet des captifs ou prisonniers. Sa châsse est élevée derrière l'autel de l'église du prieuré : elle est couverte de plusieurs plaques de cuivre, et autres de bas argent.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*)

CONQUES, département de l'Aveyron, en France.

Vers 1060. — *Eglise de Sainte-Foy à l'abbaye de Conques (Ordre de Saint-Benoît).*

Hic est abbas situs divina lege peritus

Vir domino gratus de nomine Bego vocatus

Hoc peragens claustrum quod versus tendit ad

Sollerti cura cessit et altera plura [austrum

Hic est laudandus per secula vir venerandus

Vivat in aeternum regem laudando supernum.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 278.)

*Extrait d'un Rapport adressé au Ministre de l'Intérieur, sur l'abbaye de Conques.*

Par M. P. MÉRIMÉ.

Inspecteur-général des monuments historiques de France, etc.

L'abbaye de Conques, de l'ordre de Saint-Benoît, fut fondée, dit-on, vers la fin du iii<sup>e</sup> siècle dans une espèce de désert, au milieu des plus hautes montagnes du Rouergue. Si l'on en croit ses historiens, elle fut successivement ruinée par les Ariens, puis par les Sarrasins (730), et rétablie autant de fois, d'abord par Clovis, puis par Pépin, roi d'Aquitaine. Mais ce n'est pas l'histoire de la communauté dont j'ai à m'occuper ici, je n'étudie que celle du monument, et il paraît bien constaté que l'édifice que nous voyons aujourd'hui fut construit presque en entier au commencement du xi<sup>e</sup> siècle par les soins de l'abbé Oldaric (1030-1060).

Le bourg de Conques, presque inaccessible pendant une partie de l'hiver en raison de la difficulté des chemins, s'est élevé autour et sur l'emplacement de l'ancienne abbaye, dont toutes les dépendances ont dis-

paru l'une après l'autre, quelques-unes fort récemment. L'église seule s'est conservée comme paroisse; elle est située sur un versant extrêmement roide, ayant sa façade occidentale tournée vers une vallée étroite, mais profonde, qui sépare deux murailles de rochers presque verticales. On ne pouvait choisir une retraite plus mélancolique, ni plus convenable à des âmes pieuses qui voulaient fuir le monde.

L'église de Conques paraissant avoir servi de modèle à un certain nombre de monuments dont j'aurai bientôt occasion de vous entretenir, son architecture mérite d'être étudiée comme un type. En effet, si l'on se rappelle les grandes richesses de cette abbaye, les vastes connaissances et les relations étendues de ses moines, on peut penser que le système qui présida à sa construction fut comme l'expression complète de l'art dans une certaine époque et dans une certaine province; ce dut être le dernier mot des architectes de la France centrale dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

Son plan figure une croix latine terminée à l'est par trois absides semi-circulaires (1). Aussi larges que la nef, les transepts sont partagés, comme celle-ci et comme le chœur, en trois divisions longitudinales par des arcades surmontées de vastes galeries qui couvrent toute l'étendue des bas-côtés. Deux chapelles s'ouvrent sur chacun des croisillons du transept; toutes les deux tournées à l'est, l'une très-grande s'appuyant au chœur, l'autre d'un diamètre moitié moindre à l'extrémité du croisillon. Trois portes donnent accès dans l'église: la première à l'Occident, divisée en deux vantaux; les autres percées dans le mur occidental des transepts et fort rapprochées de la nef. A l'intersection des transepts s'élève une coupole sous une tour octogone; deux autres tours carrées flanquent la façade occidentale.

En plan, les piliers de la nef représentent des carrés flanqués alternativement sur toutes leurs faces, les uns par des colonnes, les autres par des pilastres. Ceux des transepts et de la partie occidentale du chœur n'ont que des colonnes, et, suivant une pratique assez générale, tout l'hémicycle du chœur repose sur des colonnes isolées (2). On observera que les piliers qui supportent la coupole au centre de l'église sont beaucoup plus épais que les autres, et de plus, renforcés, en ce point, par le rapprochement des piliers de la nef et du chœur. En effet, la largeur des collatéraux des transepts est moindre que celle des arcades de la nef et du chœur, et l'alignement des piliers du transept a déterminé celui des piliers qui soutiennent la coupole. Telle est, je crois, la véritable raison de ce rapprochement des

piliers au centre de l'église. D'abord j'étais tenté de supposer à l'architecte l'intention de donner ainsi une plus grande résistance aux bases de la tour; mais après un examen plus attentif, je n'y vois plus qu'une espèce de hasard, résultat forcé de la différence de largeur entre les collatéraux de la nef et ceux de la croisée.

Nulle part dans l'église on ne voit d'ogives, et toutes les arcades, bien que très-remarquablement élevées, sont en plein-cintre. Dans la nef et le chœur les voûtes sont en berceau: elles sont d'arêtes dans les bas côtés, partout renforcées d'ares-doubleaux très-épais. Les voûtes des galeries supérieures décrivant un quart de cercle servent en quelque sorte d'arc-boutant aux voûtes de la grande nef, car leur sommet aboutit précisément à la naissance de ces dernières. Isolée et accidentelle pour ainsi dire dans le Rouergue, cette disposition va devenir caractéristique dans toutes les églises romanes de l'Auvergne. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces voûtes n'ont subi aucune réparation. Construites avec le plus grand soin, de schistes fort durs noyés dans un excellent béton, et épaisses à la clef de plus de 0<sup>m</sup> 50, malgré le délabrement de la toiture, elles m'ont paru avoir très-peu souffert jusqu'à ce jour.

Les galeries s'éclairent par des fenêtres percées dans les murs latéraux. Du côté de la nef elles présentent de grandes arcades géminées (1). Point de fenêtres au-dessous, et les arcs-doubleaux de la voûte s'appuient aux colonnes engagées qui séparent ces arcades. Aujourd'hui les fenêtres de la galerie étant bouchées, la nef est un peu obscure, car elle ne reçoit de jour latéralement que par les fenêtres basses et étroites des collatéraux. Même disposition dans le chœur, mais elle se modifie pour la partie semi-circulaire du chevet. La galerie s'abaisse brusquement de moitié de sa hauteur: au-dessus il y a trois fenêtres séparées par quatre arcades aveugles, répondant les unes et les autres aux arcades inférieures du chevet et à celles de la galerie (2).

Au lieu d'une galerie pour réunir l'étage supérieur du chœur à celui de la nef, il n'y a au sud et au nord des transepts qu'un passage étroit, une espèce de corniche soutenue par une rangée de consoles historiées comme celles que j'avais observées dans l'église de Figeac. A l'occident de la nef on trouve une disposition pareille, en sorte qu'on peut faire le tour de l'église sans des-

(1) La séparation entre ces arcades est marquée par des piliers sur lesquels se prolongent des colonnes partant de l'aire de la nef et montant jusqu'aux retombées des arcs-doubleaux. Là ou entre les arcades inférieures il y a des pilastres, ils sont surmontés par des colonnes engagées, dont la base est à la hauteur du plancher de la galerie. Rien de plus gauche que l'ajustement de ces pilastres avec les colonnes qui les surmontent.

(2) Les arcades de la galerie sont simples dans le chevet; partout ailleurs elles sont géminées, divisées par des colonnes accolées suivant une ligne perpendiculaire à l'axe des galeries.

(1) Cette expression n'est pas exacte pour l'abside centrale dont la courbe décrit presque les deux tiers d'un cercle; elle a la forme d'un fer à cheval resserré à ses extrémités.

(2) Il faut faire une exception pour le pilier qui touche à cet hémicycle; il est carré et flanqué sur ses angles de minces colonnettes engagées.

cendre à terre. Aujourd'hui l'on monte aux galeries par une tourelle placée à l'extrémité du transept sud, mais une différence marquée entre son appareil et celui des murs latéraux de l'église, donne lieu de croire qu'elle n'appartient pas à la construction primitive.

À l'entrée de la nef, bien qu'un peu désigné par des dispositions modernes, on reconnaît facilement un narthex intérieur. Au niveau du sol il se divise en trois salles carrées, correspondant aux trois nefs de l'église, et recouvertes de voûtes d'arêtes fort basses. Au-dessus se trouvent trois autres salles ou tribunes dont les voûtes arrivent à peu près à la hauteur du sol des galeries; vient enfin le passage étroit dont j'ai parlé qui établit la communication entre ces galeries. Deux petites tourelles peu saillantes se projettent en encorbellement à l'angle du narthex. Elles contiennent des escaliers en hélice qui conduisent des galeries de la nef aux tribunes du narthex et aux étages supérieurs des tours occidentales. En guise de console, elles reposent sur une colonne byzantine, appuyée elle-même sur un pilastre, qui soutient, ou plutôt paraît soutenir ces tourelles. Si je ne me trompe, ces tourelles se prolongeaient autrefois jusqu'à l'aire des collatéraux et leurs escaliers conduisaient aux salles supérieures du narthex ainsi qu'aux galeries de la nef.

La tour centrale a deux rangs de fenêtres l'un au-dessus de l'autre; mais le dernier rang, aussi bien que la coupole et la flèche qui la surmonte, sont des additions du xiv<sup>e</sup> siècle. Voilà, avec le déplacement des escaliers conduisant à la galerie, la plus importante altération qu'ait subie le plan primitif; car, ailleurs, si des changements ont eu lieu, ils ont été exécutés assez peu de temps après la construction générale pour ne pas la modifier d'une manière sensible, difficiles en outre à constater, car ils appartiennent au même système d'architecture.

J'ai dit que l'église de Sainte-Foy est sombre. Deux fenêtres étroites surmontées d'un ciel-de-bœuf et percées dans la façade occidentale; autant pour les façades nord et sud des transepts; les fenêtres de la coupole, les trois fenêtres du chevet, enfin celles des collatéraux, voilà les seules ouvertures qui donnent du jour dans l'édifice depuis que toutes celles de la galerie ont été bouchées. Leur suppression est lâcheuse, ce me semble, et contribue à entretenir dans l'église une humidité qui, en quelques points, a occasionné des dégradations dans les murs latéraux.

J'observe autour du chevet une disposition toute nouvelle pour moi, mais dont j'aurai bientôt plus d'un exemple à citer. C'est une espèce de banc avec une marche pour y monter, régnant le long des murs, entre les chapelles qui rayonnent autour de l'hémicycle du chœur (1). Il semble que ç'aient été autrefois des places privilégiées. Le long de

ce banc ou de ce stylobate (car on peut lui donner ce nom en raison des colonnes engagées autour des chapelles qui s'y appuient), on remarque un cordon d'ornements très-richement sculptés et variés dans chacune de ses divisions. On y voit des oves d'un beau travail et d'un caractère presque antique; quant aux autres moulures, il n'y a qu'un dessin qui en pourrait faire connaître la bizarrerie et la diversité.

À l'extérieur de l'église, des contre-forts larges, mais peu saillants, renforcent les murs d'ailleurs très-épais. Leur appareil n'est point uniforme. Généralement les contre-forts sont de pierres de taille, quelques-uns pourtant n'ont que leurs angles construits de la sorte et l'intervalle est rempli par une espèce d'*opus incertum*, composé de gros fragments de schiste brut. Les murs sont bâtis de la même manière, sauf les fondations formées de grosses pierres équarries et rangées par assises régulières. Ça et là, on remarque par dessus le schiste un parement de moëllons, et c'est le cas pour les absides et la façade occidentale. J'y reviendrai tout à l'heure. La pierre de taille est un grès rouge ou jaunâtre, ou bien, mais plus rarement, un calcaire très-fin. C'est cette dernière pierre qu'on a exclusivement employée pour l'ornementation.

À l'intérieur de l'église cette ornementation se réduit à peu près aux chapiteaux des colonnes (car les pilastres n'ont que de simples tailloirs). Il faut y ajouter les cordons d'oves et les autres moulures du stylobate, quelques bas-reliefs appliqués sur les pendentifs de la coupole, enfin deux grandes statues élevées sur des consoles le long de la paroi nord du transept (1).

Les chapiteaux présentent la variété ordinaire au style byzantin, mais ils ont entre eux un rapport général par leur galbe qui se rapproche sensiblement du profil corinthien. On en voit d' historiés, d'autres ornés de rinceaux ou de feuillages fantastiques, quelques-uns admirablement sculptés et d'un fini merveilleux; mais le plus grand nombre ne montre que des crochets courts, aigus, qui paraissent comme les rudiments à peine ébauchés de très-larges feuilles. De ce nombre sont presque tous les chapiteaux du chœur, et je note ce fait comme faisant exception à la règle presque générale qui donne à cette partie du temple la décoration la plus riche et la plus élégante. Ailleurs on observera avec surprise l'absence absolue de symétrie dans la distribution des ornements. Non-seulement deux colonnes voisines, même accouplées, comme celles des galeries, ont des chapiteaux de types très-différents, mais souvent à côté d'un chapiteau très-riche on en voit un autre presque nu, à peine dégrossi, et cependant, autant on plus en évidence que le premier. Il se peut

(1) Probablement ajoutées vers la fin du xii<sup>e</sup> siècle. Les bas-reliefs de la coupole sont plus anciens. Ce sont de grandes figures d'anges et de saints, d'ailleurs d'un travail fort grossier.

(1) Ces chapelles sont sensiblement plus élevées que le chœur.

que le travail d'ornementation exécuté sur place soit demeuré imparfait, ou qu'il ait été terminé avec précipitation. D'ailleurs j'ai vainement cherché des traces de peintures ou de dorures sur ces chapiteaux, car on trouve plus d'un exemple de cette manière de remplacer le travail lent du sculpteur.

A l'extérieur, les fenêtres des absides sont flanquées d'assez jolies colonnettes byzantines, et autour du chevet règne un cordon de modillons fantastiques parmi lesquels se reproduisent souvent les mêmes motifs. Ce sont des têtes ou plutôt des bustes de chevaux.

Aujourd'hui un seul toit couvre l'église; il y en avait trois dans l'origine, comme on peut s'en convaincre, en voyant sous la couverture actuelle des modillons et une corniche qui sûrement n'étaient pas destinés à rester cachés. Le toit des collatéraux devait être fort plat; peut-être même n'étaient-ils couverts que par une terrasse, circonstance remarquable dans un pays où il tombe beaucoup de neige; mais il semble qu'importée des pays chauds dans la France, l'architecture byzantine y ait subsisté quelque temps sans se modifier d'après la différence des climats.

Il n'y a point de crypte sous le chœur; sans doute à cause de la nature du sol, qui est un roc vif. Il a fallu même l'entamer pour niveler l'aire de l'église.

J'arrive à la façade, dont j'aurais dû peut-être parler plus tôt. Ce qui frappe d'abord, c'est sa hauteur, inusitée dans un édifice de cette époque. Un vaste tympan en plein-cintre, encadré dans un fronton, surmonte la porte occidentale. Au-dessus deux fenêtres longues et étroites avec une petite rose, laissant un grand espace lisse entre une moulure de billettes à la base des fenêtres, et le sommet du fronton. L'appareil qui en cet endroit n'est qu'un *opus incertum*, tandis que tout le reste de la façade présente des assises régulières de moellons taillés, prouve qu'autrefois il existait là un placage ou une décoration quelconque que le temps ou la main des hommes a fait disparaître. Le sommet des deux tours carrées qui flanquaient la façade est détruit; maintenant elles ne s'élèvent pas plus haut que le toit de la nef; c'est, dit-on, par suite d'un incendie qui détruisit toute la toiture de l'église que ces tours ont perdu leur amortissement. A leurs longues fenêtres en forme de meurtrières, je soupçonne qu'elles ont pu avoir une destination militaire.

De chaque côté des fenêtres qui surmontent la porte occidentale, on observe quelques incrustations ou mosaïques grossières, des étoiles rouges ou noires dans un cercle jaune, puis des losanges ou des parallélogrammes obliques et disposés en arête de poisson. Ce genre de décoration, d'un usage facile en ce pays, où l'on trouve des matériaux de couleurs très-tranchées paraît ici comme jeté au hasard. En Auvergne, au contraire, nous le verrons reproduit en grand et avec une persistance systématique.

Le tympan de la grande porte, convert de sculptures encore assez bien conservées, mérite une description détaillée. Bien que le travail en soit barbare, on distingue dans sa composition plus d'art, et je dirai plus de sentiment, qu'on n'en attendrait d'une époque aussi grossière. Enfin l'on y trouve quelques traits curieux qui peignent les mœurs et les usages.

Une banderole légèrement ondulée entoure le tympan et lui sert d'archivolte. Ça et là, des têtes et des mains passant au-dessus et au-dessous de la banderole semblent la soutenir ou la déployer.

Le sujet de cet immense bas-relief est celui qui se trouve le plus fréquemment reproduit à la même place : le *Jugement dernier*. Trois zones horizontales divisent toute la composition et comprennent chacune plusieurs groupes qui s'y rattachent.

Au centre de la zone du milieu, on voit le Christ assis sur un trône dans une *vesica piscis*; à sa droite les élus, à sa gauche les damnés; même disposition pour la zone inférieure. Des anges portant la croix et les instruments de la passion, d'autres sonnant de la trompette, occupent le haut du tympan ou la zone la plus élevée. Sur les traverses de la croix se lisent les mots suivants à moitié effacés :

*Sol. lancea. clavi . . . . vnae . . . . e . . . signu. erceis. crit. in. celo crn . . . .*; sur le haut de la croix *REX IUDeorvm*; dans le nimbe du Christ : *Iudex*. Enfin des banderoles au-dessus de la *vesica piscis* portent cette inscription mutilée : *. I patris mei fideles. . . huc discedite a me reprobatu.*

Le Christ, drapé tout à fait à l'antique, ne manque pas de noblesse; sa main droite se lève pour bénir, tandis que de la gauche il repousse les damnés. Dans cette figure, la plus grande et la mieux travaillée de tout le tympan, on trouve tous les caractères de la sculpture byzantine, la longueur du corps, la grandeur exagérée des pieds et des mains, les plis raides et pressés des draperies, et surtout le soin minutieux apporté dans l'exécution des plus petits détails. Toutefois, comparée avec d'autres monuments de la même époque, elle paraîtrait traitée avec un peu plus de largeur; on pourrait dire, avec moins de recherche et de manière. La même observation s'applique, au reste, à toutes les figures du bas-relief.

A la droite du Christ et sur la zone du milieu se groupent les élus, parmi lesquels une sainte très-rapprochée du Christ me paraît être sainte Foy (*Sancta Fidis*), patronne de l'église; puis saint Pierre, reconnaissable à ses clefs, suivi d'un vieillard appuyé sur des béquilles, et d'une foule de personnages, différents de sexe et de profession. Le groupe le plus remarquable montre un abbé tenant sa crosse d'une main, et de l'autre conduisant un roi, qui, la tête baissée et les genoux à demi fléchis, semble frappé d'une vive terreur; le moine au contraire, la tête levée, l'air confiant, présente son timide acolyte en homme qui a l'assu-

rance que personne ne saurait être mal reçu en sa compagnie. Rien de plus naïvement comique que ces deux figures.

Les personnages qui composent les différents groupes n'occupent pas tout l'espace de la seconde zone. Ils sont placés sous deux espèces de frontons, et les intervalles du fond (entre les frontons et le haut de la zone) sont remplis par des anges de proportion plus petite et dans différentes attitudes, la plupart tenant des banneroles qui portent les noms de Vertus Théologiques : FIDES, SPES, CARITAS, CONSTANCIA, VMLITAS (*sic*). Sur la même zone, mais de l'autre côté, c'est-à-dire à la gauche du Christ, paraissent les damnés, séparés du Sauveur par des anges qui les repoussent. Un séraphin tient le livre de vie qui se ferme au Jugement dernier, et pour plus de clarté le livre porte l'inscription suivante : *hic signatur liber vite*. Les damnés, ainsi que les diables mêlés avec eux, sont rangés sur deux lignes l'une au-dessus de l'autre. En preuve de l'impartialité des fondateurs de l'abbaye, trois moines, dont un abbé, figurent parmi les réprouvés, pris tous les trois dans un filet que tient un démon. J'observe ensuite un groupe qui aurait pu inspirer au Dante la description du supplice de l'évêque Ruggiero, c'est un diable rongeur le crâne d'un damné.

Deux vers au-dessus de cette zone expliquent la double composition. Le premier au-dessus des bienheureux : *Sanctorum ceteris stat Xpo iudice letis*; l'autre, du côté opposé : *Homines (sic) perversi sic sunt in maria rapti*. Le mot *maria* n'est justifié que par le filet dont je viens de parler.

La zone inférieure représente encore le contraste des supplices de l'enfer avec les joies du paradis. Deux frontons partagent ce compartiment. D'un côté les élus sous des arcades par groupes de deux ou de trois, se dirigent vers la porte du paradis toute garnie de ferrures avec un énorme verrou et une serrure de sûreté s'il en fut. Sur le fond au-dessus du fronton, on voit un autel avec le calice, puis des morts sortant de leurs tombeaux, enfin une sainte attirée par une main gigantesque. C'est encore sainte Foy, à ce que je suppose. Deux légendes expliquent cette partie du bas-relief, l'une tracée sur le gordon qui sépare la seconde zone de la troisième, l'autre sur les rampants du fronton. Les voici : *Sic datur electis ad celi gardiam cunctis — Gloria par requies, perpetens que dies — Casti pacifici mites pietatis amici — Sic stant gardentes scervi nil metuentes*.

Au centre de cette zone, précisément sous les pieds du Christ, un ange et un diable pèsent les âmes; le diable a l'air très-fripon et cherche évidemment à rendre sa part meilleure.

En opposition à la porte du paradis, le sculpteur a placé celle de l'enfer; c'est une gueule monstrueuse, où un diable pousse les damnés. On voit ensuite, sous un fronton correspondant à celui des élus, un diable

énorme : c'est, je crois, Satan en personne, assis sur son trône, tenant un damné sous ses pieds en guise de tabouret. Il est entouré de ses ministres et des réprouvés, qui expient leurs crimes par différents genres de supplices. On remarque englouti par la gueule diabolique un chevalier tout armé, précipité avec son cheval, qui s'abat et le renverse la tête la première; puis un diable tenant une harpe, qui entonne quelque chose dans la bouche d'un malheureux pêcheur (1); un gourmand, reconnaissable à un gros ventre, obligé d'avaler quelques plats de la cuisine infernale; un homme et une femme, deux amants coupables, je crois, étranglés de la même corde et trouvant, comme il seable, quelque consolation, ainsi que Francesca et Paolo, à souffrir le même supplice; un avare pendu, sa bourse au col, pendant qu'un serpent lui rouge les yeux; enfin un damné à la broche, entouré de démons, dont les uns officient comme cuisiniers et les autres servent de chenets. — Tels sont les principaux groupes de cette partie de la composition. Au-dessus on lit les vers suivants :

Penis iniusti creviatur in ignibus vsti  
Demonas atq tremvnt perpeivoq. gemvnt  
Fvres mendaces falsi cvpidiq rapaces  
Sic svnt dampnati cvneti simvl et sclerati

Enfin sur le linteau de la porte est tracée cette inscription :

O peccatores transmvtetis nisi mores  
Iudicivm dvrvm vobis scitote fvtrvm

Il faut noter une particularité assez bizarre dans ces inscriptions. Les lettres sont en général *sculptées* en creux, mais il y en a quelques-unes seulement *peintes*, et de ces dernières, la plupart sont effacées. Par exemple, à la suite du dernier vers, il y a une vingtaine de lettres que le temps a rendues illisibles. On en doit inférer que l'inscription a été augmentée après coup; peut-être, la peinture du bas-relief est-elle fort postérieure à la sculpture. J'aurais dû remarquer plutôt que toutes les figures sont peintes, et quoique les couleurs semblent assez modernes, elles sont appliquées sur une couche ancienne de même teinte et bien visible encore en quelques points.

Si je ne me trompe, dans cette variété immense de personnages accumulés sur ce bas-relief, il y a plus d'imagination que n'en montrent d'ordinaire les compositions de cette époque, et les amants étranglés de la même corde, l'abbé protecteur du roi, le chanteur et le gourmand punis par où ils ont péché, annoncent une certaine recherche d'idées qu'on ne s'attend pas à rencontrer dans les ouvrages d'une époque de barbarie. Je remarque encore, malgré l'incorrection du travail, une tentative constante

(1) On a voulu, je pense, montrer le supplice des Jouglers dont la bouche n'a fait entendre que des chants profanes.

pour arriver à l'expression, tentative quelquefois suivie de succès.

L'année dernière on a pratiqué une large tranchée le long de la muraille nord de la nef et autour de l'abside, qui, enterrées à une profondeur notable, souffraient sensiblement de l'humidité. Dans cette fouille on a découvert un grand nombre de tombeaux en pierre appliqués contre les murs de l'église et empilés les uns au-dessus des autres. Quelques-uns de ces tombeaux sont en grès, la plupart en pierre calcaire. Dans presque tous, la place de la tête est marquée. On en voit plusieurs qui ont sur le côté une espèce de porte mobile qui s'ouvre au moyen de poignées de fer, mais les couvercles du plus grand nombre sont scellés avec un mastic fort dur. Les plus grands de ces sarcophages contiennent un gril en fer sur lequel le cadavre était étendu. Aujourd'hui beaucoup de ces tombeaux renferment encore des ossements et même des squelettes entiers, mais je n'ai pas entendu dire qu'on y ait trouvé des bijoux ou des ustensiles quelconques. Il y en a fort peu qui se distinguent par quelque décoration, et dans ce cas elle se réduit à un soubassement ou bien à une niche avec des colonnes et une arature figurée. Tel est le tombeau de l'abbé Bégon, placé à l'extérieur de la nef, du côté sud. L'inscription que je vais rapporter est gravée sur deux tablettes de marbre noir, et les creux des deux lettres sont remplis de plomb. Entre les deux tablettes se trouve un bas-relief de style byzantin sculpté dans un calcaire grisâtre, et qui représente le Christ ayant à sa droite sainte Foy, à sa gauche un abbé, tous les deux couronnés par un ange.

Hic est abbas sitvs	sollerti evra gess
divina lege peritvs	it et altera plvra: hi
vir Dño gratvs	e est laudandvs per se
de nomine Bego vocatvs	evla vir venerandvs
hoc peragens clavstr	wivat in eternvm
vm quod versvs	gem laudando svpernm
tendit ad avstrvm	

Il est vraisemblable que cette inscription et le tombeau ne sont pas fort postérieurs au commencement du xii<sup>e</sup> siècle.

Au sud de l'église attendant au transept, on remarque un arceau porté sur des colonnes géminées fort basses. Voilà tout ce qui reste du cloître bâti vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle par l'abbé Bégon, et que l'on vient d'abattre tout récemment. Le style des colonnes ne permet pas de douter qu'il ne fût presque contemporain de la construction de l'église.

Je transcris les vers suivants qu'on lit au-dessus d'une porte en ruine qui donnait dans le cloître, mais je ne sais à quelle partie du monument elle conduisait.

Has benedic valvas qui—mvdvm rex bone salvas

Et nos de portis simvl — omnes eripe mortis.

Enfin, je citerai une dernière inscription encore en vers léonins, car il paraît que les religieux de Conques faisaient grand cas de la poésie. Elle est gravée sur un linteau de porte ayant la forme d'un fronton obtus.

Iste magistrorvm ocvs est simvl et pycrorvm

Mittvnt quando volvnt hic (sic) res quas perdere  
[volvnt]

Je me suis demandé vainement quel pouvait être ce lieu. Le dernier vers donnerait à penser qu'il s'agit d'un trésor ou d'un tronc pour les pauvres, mais alors je ne sais que faire des maîtres et des enfants.

L'Eglise de Sainte-Foy est du petit nombre de celles, qui, au milieu de nos discordes civiles, ont conservé des vases et des reliquaires précieux, soit par leur matière, soit par leur origine. Pendant la révolution, on distribua entre les habitants du bourg tous ces reliquaires, et, la tempête passée, chacun s'empressa de les rapporter. Cet exemple, je ne dirai pas de probité, mais de respect pour ces nobles et curieuses reliques, est malheureusement bien rare en France et j'éprouve un vif plaisir à le rapporter.

Voici les objets les plus remarquables que renferme le trésor de l'église :

1<sup>o</sup> Le reliquaire le plus ancien est nommé l'A de Charlemagne, et si la tradition est vraie, ce prince en aurait fait don à l'abbaye de Conques. Son nom lui vient de sa forme qui se rapproche en effet de la lettre A. C'est un triangle dont la pointe est surmontée d'une boule en cristal. Les côtés sont couverts de cabochons et de quelques intailles *antiques*, parmi lesquelles j'ai remarqué une victoire écrivant sur un bouclier, morceau d'un très-beau travail. Sur la base du triangle s'élèvent deux statuette en bronze doré (ou peut-être en vermeil). On reconnaît que cette base, doublée d'une lame de cuivre doré, a été raccommoquée maladroitement avec des plaques qui ne proviennent pas du même reliquaire, comme le font croire quelques lambeaux d'inscription qu'on lit sur ces fragments. La forme des lettres et le nom de l'abbé Bégon donnent lieu de croire que ces fragments remontent au xi<sup>e</sup> siècle. Peut-être à cette époque ajouta-t-on une base à l'A de Charlemagne, car cette base, sans en excepter les statuette, paraît moins ancienne que les côtés du triangle. Quoi qu'il en soit, voilà ce qu'on lit sur ces lames de cuivre doré : *Svm dominus que crex... puis... Abbas formavit Bego reliquiasque locavit...*

2<sup>o</sup> Une statuette de Sainte-Foy en vermeil, haute d'environ dix-huit pouces et d'un travail qui me paraît remonter au xi<sup>e</sup> siècle. La tête de la sainte, fort disproportionnée avec le corps, est peut-être une restauration relativement moderne, en tout cas fort inférieure au reste, quant à l'exécution. On voit répandues à profusion sur toutes ces statuette des pierres précieuses, des intailles et des camées antiques, quelques-uns assez grands et d'un fort beau caractère. J'ai surtout remarqué une camée représentant la tête d'un empereur dont les traits m'ont paru offrir de la ressemblance avec ceux de Titus. N'étant nullement préparé à trouver tant de richesses dans un pareil désert, je ne m'étais pas pourvu de terre glaise ni de plâtre pour prendre des empreintes, et dans le cas-

falogue des pierres antiques, je ne puis que citer mes souvenirs.

3° Un émail byzantin, que je crois de travail grec et fort ancien. L'exécution en est singulière. La figure du saint a d'abord été gravée en creux sur une plaque de cuivre, à peu près comme on fait aujourd'hui pour une gravure sur bois, puis les creux ont été remplis d'un émail coloré, enfin toute la plaque a été polie. Le cuivre réservé autour des parties émaillées en masque les couleurs. Sous ce rapport, ce morceau curieux ressemble plutôt à une incrustation qu'à un émail à proprement parler.

4° Une plaque de porphyre rouge carrée, enchâssée dans de l'argent niellé. Cette pièce est curieuse en ce qu'elle porte une date et peut servir ainsi à l'histoire de l'art du nielle. A en juger par la perfection du travail, il devait être déjà très-avancé au commencement du XII<sup>e</sup> siècle. Sur la tranche de ce reliquaire, on voit gravés et niellés avec beaucoup de soin et d'adresse dix-huit petits bustes représentant le Christ, la Vierge, sainte Foy, sainte Cécile, saint Capraïse, saint Vincent et les douze apôtres. Voici l'inscription également niellée :

Anno ab Incarnatione Domini millesimo : c  
sexto. k. iylia Domini Ponticus Barbastrensis  
episcopus et Sancte Fidis virginis monachus  
hoc altare Begonis abbatis dedieavit  
et de Xpi et septicero eius multasque  
alias sanctas reliquias hic reposvit

On conserve encore à Conques quelques curieuses lapisseries du XVI<sup>e</sup> siècle, représentant la légende de sainte Foy et de saint Capraïse (1).

CONSTANCE, sur le Rhin, dans le grand-duché de Bade.

## I.

*Dans la crypte de la basilique du monastère de Saint-Grégoire près Constance, sur la rive du Rhin.*

A l'autel élevé en 985 par Gebhard, évêque de Constance.

Hoc opus exiguum diversis artibus actum  
Fert tibi Gregori supplex devotio servi  
Præsulis indigni; quem tu cum plebe fideli  
Conjugas turmis precibus pater alma supernis.  
(*Cardinal MAI*, 186, 1; *MAMILLON*, *Annual*,  
*Bened.*, t. IV, p. 14.)

## II.

*Épithaphe du chroniqueur byzantin Manuel Chrysoloras.*

Manuel Chrysoloras miles Constantinopolitanus  
ex vetusto genere Romanorum qui cum Constantino Imp. migrarunt, vir doctissimus, prudentissimus, optimus, qui tempore generalis Conci-

(1) M. le ministre de l'intérieur a décidé que l'église de Conques serait complètement réparée. Les travaux sont dirigés avec beaucoup d'intelligence par M. Boissonnade, architecte du département de l'Aveyron; cette réparation lui fait le plus grand honneur

lij Constantiensis diem obiit ea existimatione, vi  
ab omnibus Sacerdotio dignus haberetur, die  
XV. Aprilis conditus est anno M. CCCCXV.

Ille ego qui Latium prisca imitator artes  
Explois docui sermone ambagibus, et qui  
Eloquium magni Demosthenis et Ciceronis  
In lucem retuli Chrysoloras nomine notus  
Hic situs, emoriens peregrina sede quiesco.  
Huc me Concilij deduxit cura trimi dum  
Pontificum Ecclesiam vexaret schisma per orbem,  
Roma meos genuit majores, me bona tellus  
Byzantina tulit, cineres Constantia seruat.  
Quo moriari loco nil refert: vndique eorum.  
Pœnarumque locus mensura distat eadem.

(*LABBE*, *Theas. Epit.*, p. 537.)

CONSTANTINOPLE, capitale de l'Empire Ottoman.

## I.

*Inscription gravée sur le piédestal d'une colonne antique conservée aujourd'hui dans une maison particulière.*

IC. XC. (ΗΣΟΥΣ ΧΡΙΣΤΟΣ).  
NI KA.

*D'un autre côté du piédestal.*

Fortune reduci  
Ob devictos Gothos

(*Appendix a Gud. prof.*, n. 10; *Cardinal MAI*, p. 8.)

## II.

*Sur la chaise des reliques de saint Aace, martyr et saint Alexandre, prêtre.*

Μάρτυρος Ἀκακίου Ἀλεξάνδρου θ. ἱερέως  
Ἐθάθη σώματα κείται ἄπερ χρόνος ὄλθεις ἡῶρε.

(*Cardinal MAI*, p. 54.)

## III.

*Sur une grande colonne.*

Ἀγαθὴ τύχη  
Κωνσταντίνου  
μεγάλου βουσιδέως  
τοῦ εὐσεβεστάτου  
νικητοῦ  
ἢ Βενετῶν  
sic  
εὐνοῦστων.

(*Cardinal MAI*, 254, 4; *MURAT.*, p. 622, 2;  
*Autre leçon*, 1995, 1.)

## IV.

*Temple de saint Procope, martyr.*

Inscription de la statue de Pœnuque Platon, brûlé vif sous l'empire de Basiliscus.

Ὁ μετατεθείς νεμάτων  
τῷ βρόχῳ παραδοθήτω

(*Cardinal MAI*, 295, 3; *SUIDAS*, au mot Παιονίτης.)

—

V.

*Rue des Janissaires.*

Principis hanc statuam Marciani cerne torumque  
Ter ejus vovit quod Tatianus opus.

(*Cardinal MAÏ*, 342, 3; *SPON.*, *Voy.* t. I, p. 224.)

—

VI.

*Sur la porte d'Or.*

Hæc loca Theodosius decorat post fata tyranni.  
Aurea secla gerit qui portam construit auro.

(*Cardinal MAÏ*, p. 340; *BANDURI*, *Antiq. Constantin.*, p. 156, lib. vii; *DU CANGE*, *Const. Christ.*, p. 52; *BURMAN.*, *Anthol.*, t. I, p. 245.)

—

VII.

*A la Porte Neuve.*

Theodosii iussis gemino nec mense peracto  
Constantinus ovans hæc mœnia firma locavit  
. . . tam stabilem . . . vix conderet arcem.

(*Cardinal MAÏ*, p. 328; *MURATORI*, p. 2011, 8.)

On a suppléé ainsi aux lacunes de la dernière ligne [*tam cito*] *tam stabilem* [*Pallas*] *vix conderet arcem*.

Les notices suivantes font connaître quelques-unes des inscriptions du moyen âge de Constantinople.

*Notes d'un voyage archéologique en Orient.*

Extrait de rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique par M. L. de Mas-Latrie (1).

Constantinople, le 18 nov. 1845.

.....Je devais, avant de me rendre en Chypre, venir à Constantinople demander les passeports qui m'étaient indispensables pour visiter le pays avec fruit et sécurité. M. de Bourqueney a secondé mes projets avec toute bienveillance, et j'ai reçu par ses soins du gouvernement turc, outre le bouyouroudou donné aux voyageurs, un firman spécial qui m'ouvrira, je l'espère, les mosquées et les autres lieux souvent interdits aux chrétiens.

J'ai profité de mon séjour à Constantinople pour étudier les monuments du moyen âge que cette ville conserve encore en grand nombre, et je serais heureux si vous trouviez quelque intérêt aux renseignements que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui, sur une des parties de la ville dont l'archéologie est le moins connue.

Constantinople se compose, entre autres quartiers bien distincts, de Stamboul, la vieille ville byzantine, à l'occident du port, et des villes de Galata et de Pera, à l'est de la Corne d'Or. Sainte-Sophie, Sainte-Érène, l'hippodrome, les ruines du palais de Blaquernes, les aqueducs, les citernes, les remparts successivement enlevés et réparés par

les croisés français et les Turcs de Mahomet II, ont été souvent décrits, et je n'en dirai rien. Il n'en est pas de même de Galata, ville franque, qui existe en entier avec son donjon, ses tours, ses églises, ses créneaux portant encore plusieurs inscriptions, et à laquelle les voyageurs, justement captivés par la renommée des monuments de l'autre rive, n'accordent qu'une faible attention. Quoique ville essentiellement génoise par ses souvenirs, mais non plus par son commerce, Galata mérite cependant notre intérêt comme l'un des établissements principaux des Latins en Orient.

Galata fut, dès le XI<sup>e</sup> siècle, et peut-être avant cette époque, occupé par les Génois, qui fondèrent en ce lieu des comptoirs, et qui purent, à la faveur des concessions impériales, s'y régir sous une administration indépendante. A mesure que la colonie s'accrut en richesses et en population, elle sentit la nécessité d'assurer sa sécurité, que la protection lointaine de la métropole ne suffisait pas toujours à garantir. La prise de Constantinople par les Français et les Vénitiens ne nuisit que momentanément au commerce de la république ligurienne dans l'empire grec; et une fois rétabli à Galata, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les Génois dominèrent bientôt tout le commerce du Bosphore et de la mer Noire, où les Vénitiens ne furent jamais qu'au second rang. C'est vers cette époque que la colonie génoise dut protéger ses établissements et ses demeures par des fortifications qui furent, en des temps divers, augmentées ou refaites en entier.

Aujourd'hui l'enceinte de Galata forme un grand triangle irrégulier dont la base longe le port, depuis Top-Hanna, à l'est, jusqu'au bas des cimetières du Tekké, à l'ouest, et fait face à Stamboul, depuis le séraï jusqu'à la hauteur de la mosquée du sultan Achmet. Au sommet du triangle est le donjon, grande tour ronde, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. En examinant l'ensemble de Galata du haut de ce monument, on distingue très-bien la ligne de ses remparts, qu'on ne peut suivre toujours dans l'intérieur de la ville, où des constructions particulières en ont envahi plusieurs parties. Je vais décrire cette enceinte aussi exactement qu'il me sera possible. Je donnerai les inscriptions que j'y ai remarquées, quoiqu'elles ne soient pas d'une grande ancienneté ni d'un grand intérêt, parce qu'elles ne se trouvent, à ma connaissance, dans aucun ouvrage, pas même dans l'histoire de Galata qu'a récemment publiée à Turin M. Sauli, héritier d'une famille non moins illustre à Gènes que dans les colonies génoises de l'empire grec.

En descendant du donjon, vers l'est, pour longer les cimetières et arriver au pont de bois, on voit l'enceinte presque intacte, avec ses tours, ses courtines et ses fossés. A l'intérieur, un chemin de ceinture encore praticable isole le rempart et en laisse voir la disposition. A trois ou quatre pieds au-dessous des créneaux règne une terrasse de trois pieds de large, qui est soutenue en

(1) Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2<sup>e</sup> série, t. II.

partie sur l'épaisseur du parapet, en partie sur une suite de petites arcades extérieures. Les combattants avaient accès sur la terrasse par les tours et probablement aussi par des escaliers de bois aujourd'hui détruits. Les tours et les courtines qui les relient sont crénelées dans le même système que celles d'Avignon; mais elles ne sont pas, comme ces dernières, couronnées de mâchicoulis, et leurs créneaux n'ont pas de meurtrières. Leur construction est en pierres de petit appareil, auxquelles se mêle quelquefois la brique.

Huit tours flanquent le rempart depuis le donjon jusqu'à la mer. La première est carrée et n'offre rien de remarquable à l'extérieur. Du côté de la ville, on distingue une plaque de marbre dont la partie inférieure, brisée depuis longtemps, devait porter une inscription, et dont le haut offre deux écussons. Dans l'un est la croix, semblable à celle de la maison de Savoie, que l'on trouve sur tous les monuments de Galata; dans l'autre est un aigle. Entre les deux est l'image d'un personnage ailé, tenant le glaive hors du fourreau, qui représente sans doute saint George, patron de Gènes.

La deuxième est carrée et n'offre rien de particulier.

La troisième est ronde. Sur le côté occidental on a encastré une plaque de marbre portant trois écussons. Au-dessous est une inscription rappelant que cette tour fut terminée en 1433, sous l'administration d'un membre de la famille Grimaldi. L'écu du centre porte la croix, celui de gauche une bande échiquetée, celui de droite un champ fuselé. L'inscription est ainsi conçue :

† Hec. turris fuit perfecta. te  
mpore spectabilis dñi Borucl  
de Grimaldis, m. cccc. xxxiii.

Elle est gravée en caractères gothiques, ainsi que toutes les suivantes, à l'exception d'une seule que je signalerai.

La quatrième tour, carrée comme les deux premières, offre dans sa construction plusieurs fragments de monuments et d'inscriptions antiques. Sur le côté, et à une grande hauteur, se voit une plaque de marbre blanc où sont sculptés quatre écussons, les deux du haut ayant la croix en relief, les deux du bas portant en chefs de triangles enlacés et trois fascettes traversées obliquement par quatre bandes. J'ignore à quelle famille appartiennent ces armes. Au centre de la pierre est une image qu'on prendrait pour celle d'un magistrat, si sa tête n'était environnée d'un nimbe.

La cinquième tour est ronde, la sixième est en pentagone, la septième est carrée. Je n'y vois rien à remarquer.

La huitième, voisine du pont et formant la tête du rempart méridional qui borde le rivage, est engagée dans les maisons. Je n'ai pu y reconnaître ni armoiries ni inscriptions.

Sur toute l'étendue du rempart du midi, depuis le pont jusqu'à l'arsenal de Top-

Hanna, le mur est aujourd'hui séparé de la mer par des maisons et même des rues qui ont dû progressivement empiéter sur la rive, à mesure que la population a débordé hors de la première enceinte; ce qui a dû avoir lieu postérieurement à la prise de Constantinople par les Turcs. A peu de distance du rempart, dans l'intérieur, j'ai remarqué des magasins bas et voûtés, d'une construction analogue à celle des murailles. Il dépendait sans doute de la douane, qui devait être peu éloignée. Huit portes, dont quelques-unes sont aujourd'hui murées, étaient pratiquées dans le rempart et donnaient un accès facile de la mer à l'intérieur de la ville. Une haute tour ronde, attenante à la première porte et voisine de la mosquée d'Hassad-Kapoussi, protégeait la partie ouverte sur la campagne et se rattachait par une courtine à la huitième tour, dont il a été parlé. Au haut de la tour ronde est une inscription brisée dans laquelle on lit cependant :

† 1452. Tempore Spectab.

L'inscription de la deuxième porte, dite de Moum Khané-Kapoussi, est en grande partie cachée par une maison adossée au rempart. J'ai pu y lire ces mots :

IHS (?) (Jehsus) m. cccc. xxx. vi.  
Erexit prætor Marrufus Baltasarus..  
Mœnia plus aliis. Nobite fecit opus..  
.....Aspectu formoso..  
Hec sibi servabit...  
Cunqve diis...

Les armoiries sculptées sur cette porte devaient être les mêmes que celles de l'inscription suivante, dans laquelle les citoyens de Galata se sont inspirés des usages de l'antiquité pour témoigner leur reconnaissance au podestat Balthazar Marulo.

La troisième porte, ouverte encore, est celle d'Agri-Kapoussi. Une belle plaque de marbre intacte en décore le haut. On y voit trois écussons, dont l'un, celui du milieu, porte la croix latine; celui de gauche une bande chargée de dentelures; le troisième, un besant ou un tourteau traversé d'une bande. Au-dessous est cette inscription en lettres capitales :

ΑΓΑΘΗ. ΤΥΧΗ.

Baltasari. B. F. Marulo. Galatae. hujus Byzantianae. Per. e. .... Bosphori. clarissime.

Genuensium. colonie. B. M. (bene merenti) prætori.

Qui. magistratum. quem. suscepit. digne. gerendo.

Suburbanis. hac. in. parte. membris. ampliat. et. ad.

Christeam. turrim... prisev. altitudinis

Duplo. collatis. col. (coloniam) ipsam. tutior. eximie. propagatam. exornatamq. fore. curavit.

Genuenses. ac. suburbani. Galatei. cives. colonique. dedere.

Le mur dont il est question dans ces deux inscriptions existe encore presque en entier, à l'exception des créneaux, qui ont été la plupart renversés. Sa belle construction justifie les éloges des Génois. Les arcades qui supportent la terrasse destinée aux combattants sont en briques et reposent sur de grandes pierres de taille engagées dans la maçonnerie. De distance en distance, des contre-forts augmentent la solidité du mur, derrière lequel il n'y avait pas de terrassement. Dans le bas, on voit encore des embrasures, aujourd'hui fermées, qui ont dû servir à placer des pièces d'artillerie. Marufo ne termina pas seul ce travail; les podestats ses successeurs s'y intéressèrent également et les complétèrent, comme on le voit par l'inscription suivante, placée sur une des plus belles parties du rempart, et dédiée à Luchino de Fazio :

† Spectabilis. dñs. Luchinus.  
de Facio. potestas colonie  
Hec. mœnia. comperit. fecit.  
anno Dñi. m. cccc. xxxv. vii.

Le reste de l'enceinte, rattachée d'un côté à la porte de Top-Hanna, et joignant de l'autre le mur oriental de Galata, est beaucoup plus ancien que la partie précédente. Elle est d'un travail moins soigné; au lieu des arcades qui soutiennent le parapet, il y a seulement des avancées en pierres sur lesquelles on établissait peut-être dans l'occasion un plancher de bois pour le service des créneaux. L'inscription suivante, encadrée dans le mur près de la porte de Keretch-Kapoussi, fixe la date de sa construction à 1430; les emblèmes de trois écussons qui la surmontent ont été enlevés au ciseau :

De. Francis. Galate. Filip. dign. petas.  
Litoria mœnia. burgi. colonie. urbi. gjunxit.  
Terdenis. milite. labentibus. annis.  
Et quadrigentis. quo. XRS. nos reparavit.

Les réparations ou réédifications que fit faire, à cette partie de l'enceinte, Nicolas-Antoine Spinola, l'an 1441, sont rappelées par cette inscription, placée sur le rempart du côté de la mer, après la porte de Keretch :

Spectabilis. nobilis. Dns.  
Nicolaus. Antonius. Spinold.  
Potestas Pere hoc opus fieri.  
(Jussit) m. cccc. xxxxi. die x...

Un écu conservé sur cette inscription porte une face échiquetée, qui forme, je crois, les armes de Spinola.

J'ai suivi le mur occidental et le mur méridional; il me reste à dire quelques mots du rempart oriental qui, partant du donjon de Galata, descend jusqu'à la porte de Top-Hanna. Du côté de la ville, les courtines et les tours sont engagées, en grande partie, dans les dépendances de l'établissement français des lazarettes et de quelques maisons particulières. Les tours sont habitées; quelques-unes ont perdu leurs créneaux et sont

couvertes d'un toit. A l'extérieur, le fossé existe presque en entier et permet d'examiner le mur et les tours. La construction est la même que celle du reste de l'enceinte; mais il est à remarquer que les créneaux sont ici percés de meurtrières; toutes les tours sont carrées.

La première, près de la tour de Top-Hanna, a été terminée par Balthazar Marufo, le même qui a fait exécuter les travaux du côté de la mer. Ses armes, semblables à celles qui sont sculptées sur les portes de Moum-Khalé et d'Egri-Kapoussi, se voient sur la tour avec cette inscription, gravée en lettres gothiques comme toutes les autres :

† m. cccc. xxxv. Completa est  
Hec turris. tempore. potestad  
ie. Spectabilis. Dñi. Baldasari.  
Marruli. de mense. Maii.

J'en'ai vu rien à remarquer sur la deuxième tour, qui est carrée et crénelée. La troisième est voisine de la porte de Barma-Kapoussi. Elle fut terminée sous l'administration de Jean Sauli, ainsi que l'atteste cette inscription :

Turris. ista. fuit. finita. tem  
pore. regiminis. egregii viri.  
Dni. Johannis. Sauli. honorabilis.  
Potestatis. Peyre. mccciiii.  
Die. prima. Novembris.

Au-dessous, trois écussons : le premier porte une aigle à senestre, pour me servir des termes héraldiques; le deuxième la croix, et le troisième une aigle à dextre.

La quatrième tour tombe en ruine. Entre la troisième et la quatrième tour, la courtine est intacte.

La cinquième, plus haute et plus forte que les autres, est située près de la porte et dans l'axe de la grande rue de Péra. Des armoiries et une inscription mutilées s'aperçoivent dans le haut. Il me semble y lire 144..... Ces fondations, ou du moins la réédification générale de l'enceinte de Galata, se rapportent, comme l'on voit, à la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Les Génois, effrayés des progrès des Turcs, qui pressaient déjà Constantinople de toutes parts, se hâtaient de relever leurs remparts, mais ne songeaient guère à porter un secours efficace aux empereurs grecs.

L'enceinte remonte à l'est de la porte de Péra et va se relier sur le haut de la montagne au mur septentrional, derrière le donjon. Ce donjon est une haute tour ronde isolée, percée dans le haut de deux rangs de fenêtres et couverte d'un toit conique, qui semble de construction moderne. La tour, pas plus que les remparts et les courtines, n'a de mâchicoulis. Du sol au premier étage, elle est partagée par cinq planchers en bois qui occupent la moitié du plan circulaire, l'autre moitié restant vide pour permettre de hisser plus facilement dans le haut les matériaux et les provisions dont on pouvait avoir besoin dans un siège. On communique d'un plancher à l'autre par des escaliers en belles

pierres de taille pratiqués dans l'épaisseur du mur. L'escalier s'arrête au premier étage, et l'on ne parvient au second qu'au moyen d'une échelle ou escalier mobile. Cette disposition, dont le but était de rendre plus difficile l'accès de la plate-forme ou de la salle qui terminait le donjon, est semblable à celle qu'on remarque au château des Papes à Avignon.

Ainsi défendu, le faubourg de Galata était une véritable ville indépendante. La douane était située au bord de la mer; le palais où se réunissait le conseil était une belle maison en pierre, comme le sont la plupart des maisons de Galata, qui servent encore de magasins aux négociants françois; on y remarque un bas-relief représentant saint George vainqueur du dragon. L'église cathédrale de la colonie était la chapelle de Saint-George, dans la rue de l'ancienne Poste française. Saint-George avait sans doute autrefois de riches ornemens et une belle paroisse; ce n'est plus aujourd'hui qu'une des plus petites églises protégées par la France à Constantinople. Détruite en 1676, elle fut, peu après, réédifiée par les soins du marquis de Nointel, ambassadeur de Louis XIV, comme l'atteste cette inscription latine, gravée sur une plaque de marbre qui surmonte la porte d'entrée.

D. O. M.

Anno reparate salutis. 1676.

Templum hoc jam pridem D. Georgio Martyri  
Diatum incendii generalis ex parte superstes  
Excitavit incelytum nomen Ludovici 14 (arabe)

Semper augusti.

devastatos flammarum vi parietes  
erexit regis christianissimi suprema maiestas  
Pristinae structure novum deus addidit  
ingenita pietas regis ecclesie primogeniti  
Die vocationi gentium sacro, ob regis regum  
Adorationem a regibus expurgarunt manus  
pontificis anno 1677

Regio patrocínio regis a Deodati

suffulsit et corroboravit

occulata prudentia excellentissimi domini  
Caroli Francisci Olier marchionis le Nointel  
regis oratoris, innovatione initi fœderis  
capitum jam inde a 55 annis interrupta  
Egremium pignus pietatis regie nec non et  
religionis avite

ab ipso patribus capucinis provincie  
Parisiensis missionariis apostolicis  
restitutum.

Sur l'église de Pigi, près Constantinople,  
Voy. une observation dans l'article GÈNES.

CONTIGLIANO. Diocèse del Rieti, Etats  
de l'Église.

Venant des catacombes de Saint-Calixte à  
Rome.

Secundino bene merenti qui vixit sic annos XLII  
B. N. F. præst. præc. quiescit in pace vi. idus  
aug.

(Cardinal MAL, 401, 6; MOR, 743, 1.)

COPENHAGUE, capitale du Danemark.

I.

D. O. M. S.

Dn. Jacobo Bordingo, Antverpiano, viro in omni  
Philologia et Philosophia bene et eleganter ver-  
sato : et propterea Sadoleti quoq; aliorumque  
exterorum doctiss. monumentis publicè cele-  
brato, primum Patriæ, dein Duce. Megapp. et  
Sereniss. Danie Regg Christiani III. et Fride-  
rici II. Archiatro : Academiarum Rostochianæ  
et Hafniensis ornamento : ob veræ pietatis, eru-  
ditionis, sapientie, et omnium virtutum laudem,  
memoriam perennem jam pridem adepto : grati  
hoc animi memoraculum, Patri optimo, sibique,  
et omnibus bonis desideratiss. in beate repara-  
tionis spem, Jacobus Bordingus F. J. U. Doctor,  
Professor et Cancellarius Megapol. P. C.

Pie obiit Hafniæ anno Christi 1560. Sept. 5.  
hora 4. vesp. anno ætat. 50.

(GROS, suppl. aux Epit. de Bâle, p. 361.)

II.

Építaphe de Jean de Rantzau.

Johanni Ranzovio. Equiti aurato, Assertori liber-  
tatis, Danorum trium Regum a consiliis, eorum  
que duci bellorum summo, hoc loco rem divi-  
nam facere soito, uxor et filii moestissimi loca-  
vere. Obiit cum vixisset annos 75. Anno Christi  
1565. 12 Decembr.

(GROS, p. 365.)

Voy. BREDEBERG, dans notre Diction-  
naire.

CORBEIL, département de Seine-et-Oise,  
en France.

L'Église de Saint-Spire. -- Elle est la pre-  
mière qui fut construite lors de la formation  
du nouveau Corbeil, et où le fondateur mit  
des chanoines. L'édifice qui subsiste de nos  
jours porte des marques de différents siècles,  
et n'a rien que d'assez simple.

Église Saint-Guenaut. -- Le comte Hay-  
mond ayant fait bâtir l'église de Saint-Spire,  
près de son château, fit pareillement cons-  
truire celle de Saint-Guenaut dans ce châ-  
teau même, proche l'embouchure de la Juine  
dans la Seine.

Église de Saint-Jean de l'Hermitage. Celle  
église, qui est renfermée dans la ville, a été  
fondée avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, et seu-  
lement quatre-vingts ou soixante-quinze ans  
après celles de Saint-Spire et de Saint-Gue-  
naut. Son fondateur est Nanterus ou Nan-  
tier, vicomte de Corbeil sous le roi Henri.  
Le prieur de ce lieu jouissait autrefois d'un  
droit fort singulier. Le curé de Saint-Port,  
au diocèse de Sens, lui devait, le jour de  
Saint-Jean-Baptiste, trois chapeaux de roses  
vermeilles et trois paires de gants rouges,  
pour une terre assise à Saint-Port, nommée  
la Terre des Chapeaux, et il devait les ap-  
porter en dinant, sous peine de cinq sols d'a-  
mende.

Église de Notre-Dame. -- On ignore en

quel temps, et par qui cette collégiale a été fondée. À en juger par la tournure des cintres d'un pilier à l'autre, on trouve l'indication des commencements de l'architecture gothique : ainsi son établissement serait, au plus tôt, du temps des comtes Bouchard II, ou d'Eudes, son fils, et sous le règne de Philippe I<sup>er</sup>, qui commença en 1060. Quel qu'en ait été le fondateur, on voit qu'il voulut imiter le comte Haymon dans le nombre des chanoines qu'il avait fondés en l'église de Saint-Spire. Ces douze chanoines avaient aussi à leur tête un abbé. En 1125, Bernerus ou Bernier jouissait de cette dignité. Ces prébendes n'étaient point monastiques. Par la suite, ces chanoines n'eurent plus d'abbé tiré de leur corps. Dans une sentence arbitrale de l'an 1224, le roi Louis VIII s'en dit être abbé. Enfin, cette dignité fut supprimée, pour éviter les débats. En 1297, le curé d'Essonnes, sur le territoire duquel Corbeil est bâti, était quelquefois qualifié curé de Notre-Dame de Corbeil, ou bien il avait consenti que le desservant de la succursale qui y était fut appelé curé. L'Église est d'une structure fort massive, et avec une aile de chaque côté et des galeries. La tour est plus délicatement travaillée, quant aux parties extérieures et élevées. Au portail se voient de chaque côté trois statues longues et étroites, dont celle du milieu représente une reine. La chapelle de Saint-Yon servait de paroisse au xv<sup>e</sup> siècle (1).

(1) L'église de Notre-Dame de Corbeil a été détruite de 1820 à 1825. Les détails suivants sont extraits d'une monographie de cette église que M. T. Pinard a publiée dans la *Revue archéologique* de M. Leleux.

« Corbeil occidentale dut ses commencements à une forteresse qui fut élevée pour arrêter les incursions des Normands, sur une partie du territoire d'Essonne, là où la Juine se perd dans la Seine. Cette cité naissante n'avait pas encore enlevé au Vieux-Corbeil, assis à la rive droite de ce fleuve, son nom et son commerce, que déjà elle avait été dotée de deux églises collégiales, par Hénon, premier comte de Corbeil, pour recevoir les reliques de deux saints, objets de la vénération des peuples du Bessin et de l'Armorique (a), apportées dans nos contrées pour les soustraire à la fureur des hommes du Nord, et devenues le butin de la guerre durant la lutte incessante que ce pieux guerrier soutint contre eux.

« Les translations de ces corps saints se firent avec une pompe éclatante et digne des bienheureux qui en étaient l'objet : la première, l'an 945, la seconde, l'an 1007, et Corbeil a toujours eu depuis l'apôtre du Bessin pour patron.

« Là ne devait pas s'arrêter l'élan religieux de la cité : l'an 1000 arriva; nul cataclysme n'ayant ébranlé le globe, l'apathie et le découragement dans lesquels son attente avait tenu les esprits, se dissipèrent et firent place à cette prodigieuse activité qui éleva tant de magnifiques basiliques.

« C'est à la première moitié de ce siècle qu'il faut rapporter la fondation de Notre-Dame de Corbeil, qui, par le luxe de son architecture, éclipsa les deux collégiales dont nous venons de parler, et put se

(a) Saint Euxèpe ou Spire, premier évêque de Bayeux et saint Guenault, abbé de Laudevenuec, en Bretagne. Le sentiment de tous nos hagiographes est que le culte rendu à ces saints est beaucoup plus connu que leur vie.

(a) *Histoire de France*, t. II, p. 527.

(b) Corbeil n'a été résidence royale qu'à partir du règne

On a élevé dans cette paroisse un monument très-honorable à la mémoire d'un des plus dignes pasteurs qu'ait jamais eus cette

comparer aux métropoles élevées dans le même temps. *Je ne sçay point de tous*, dit Mézeray (a), *ou l'on ait plus busty d'églises et d'abbayes qu'en cluicy. Le roy Robert en fonda luy seul plus d'une vingtaine, il n'y avoit pas un seigneur qui ne se picquist de cette gloire, les plus mechaus affectoient le titre de fondateur; tandis qu'ils raisnoient des églises d'un côté, ils en rebastissoient de l'autre, et faisoient de sacrileges offrandes à Dieu des biens qu'ils avoient ravés au pauvre peuple.*

« On croit que ce monument dut son origine à Bouchard II, comte de Corbeil, qui vivait effectivement à cette époque et mourut en 1108. Ne serait-il pas possible de conjecturer que le roi Philippe I<sup>er</sup> l'ait aidé dans cette magnifique entreprise? Corbeil, il est vrai, n'était pas encore devenu résidence royale (b); mais ce lieu est fort près de Paris d'un côté, et de l'autre de Melun, où moururent le roi Robert, qui se distingua par tant de dévotion, et son petit-fils Philippe. Toutefois, les seules et premières traces qu'on rencontre de son existence au xi<sup>e</sup> siècle, consistent dans un acte de 1095 (c).

« Comme Saint-Spire, sa sœur aînée, cette collégiale fut dotée du titre d'*Abbaye royale*, par la munificence du roi Louis le Gros, lors de la réunion du comté de Corbeil au domaine royal. Ce même marquis ne tarda pas à donner à l'abbaye royale de Saint-Victor-lez-Paris, le droit de recueillir la première année du revenu des prébendes vacantes dans cette église et dans celle de Saint-Guenault de la même ville : *Sunt autem in ecclesia S. Mariæ duodecim præbendarum anniversaria designata* (d). Par suite de ce changement, plusieurs de nos reines eurent leur douaire assigné sur la seigneurie de Corbeil; et c'est à ce titre que Notre-Dame se ressentit particulièrement des libéralités d'Adèle, épouse de Louis VII, et de Marguerite de Provence, veuve de saint Louis; enfin Louis VIII ne dédaigna pas de prendre le titre d'*abbé* de cette collégiale, dans une sentence arbitrale de l'an 1224 (e); il peut donc être également compté au nombre des bienfaiteurs de cette église.

« Notre-Dame était du style *romano-byzantin* ou de *transition*. Son plan offrait la figure d'une croix latine d'une disposition simple et sévère; la nef de ce beau vaisseau était seule accompagnée de collatéraux. Son frontispice, son abside et ses transepts se terminaient par des murs pignons aigus, soutenus par de nombreux contre-forts liés à leur maçonnerie. En 1647, l'historien de Corbeil, emerveillé de la structure des voûtes et du portail de cette collégiale, lui donnait le premier rang sur les autres temples de cette ville; un siècle plus tôt, Zeiller, publiant la topographie de la France, y donne une vue de Corbeil et appelle Notre-Dame *l'église cathédrale*.

« Le portail de cette église, où le bleu et l'or avaient été employés à profusion, offrait une des représentations les plus complètes du jugement dernier. Son dessin semblait avoir été calqué sur celui de la façade occidentale de l'abbaye de Saint-Denis (f). Voici la belle et savante description que

de Louis le Gros, jusqu'à Louis XII.

(c) *Almanach de Corbeil*, année 1789, p. 21.

(d) *Histoire du diocèse de Paris*, t. XI, p. 186. *Histoire de Corbeil*, p. 96.

(e) Il y est rappelé que nos rois avaient fondé au profit de cette église une foire, qui se tenait à Corbeil, les vigile, fête et lendemain de mi-août, ainsi que le droit de justice sur toute la ville pendant ces trois jours (*Histoire de Corbeil*, p. 135).

(f) Plus on considère celle-ci, plus on y retrouve même sujet, même dessin, même faire et même ordonnance autant que la différence de largeur des cadres ogives de ces deux portes avait pu le permettre. Cette conformité

église. Il s'appelait Joseph Adine : ses vertus et ses talents sont énoncés dans l'épithaphe suivante, qu'on lit sur un marbre proche du jubé, en entrant au chœur.

nous en a laissée M. Raymond (a) : « Le sculpteur a choisi le moment où, le monde finissant, il ne reste plus qu'un mourant accompagné d'un consolateur vêtu d'une longue robe; il est au pied du lit, tandis que de l'autre côté, on aperçoit nu diable qui, la griffe ouverte, saisit déjà le moribond. Au centre du bas-relief qui occupait tout le tympan du portail et sur le second plan, paraît le Fils de l'homme, non pas seulement dans sa gloire, au milieu des anges et des saints, comme le dit l'Élèbién en parlant du portail de Saint-Denis, mais adossé contre l'instrument de son supplice, et assis sur son tribunal pour juger les vivants et les morts. La Trinité, continue M. Raymond, se montre toute entière dans ce grand jour; au-dessus de la tête du Sauveur, s'avance le bras du Tout-Puissant qui crée. Le livre de vie est dans la main du souverain Juge. Des deux côtés de la face du Roi des rois, des anges debout tiennent avec respect, l'un sa couronne d'épines, l'autre les clous de sa passion. A ses pieds, d'autres anges debout sonnent de la trompette. Au-dessous du tribunal, porté sur les nuées du ciel, on voit les apôtres debout.

« Les morts sortent de leurs tombeaux à demi ouverts; à la gauche du Fils de Dieu s'étend, le long des voussures, une chaîne de démons armés de grilles, ministres terribles des vengeances du ciel; les puissances des ténèbres rangées en échelons, se passent l'une à l'autre les réprouvés, afin qu'il n'en échappe aucun; les damnés vont par milliers s'engouffrer dans l'immense gueule d'un dragon; au delà, on aperçoit quelques méchants plongés dans une chaudière bouillante, où ils donnent toutes les marques du désespoir. A la droite de Jésus-Christ s'élève une forteresse haute et escarpée, dont le comble ouvert laisse une libre sortie à une foule d'âmes, qui se pressent de monter au ciel; *Venez, les bénis de mon Père*. Au pied de la citadelle, un malheureux entouré de flammes moins aiguës que celles de l'enfer, est visité par un ange porteur des prières des saints. Au-dessus du purgatoire, on remarque sur plusieurs rangs, dans les contours des voussures, les saints patrons, présentant au Rédempteur du monde les bons qu'ils ont protégés sur la terre, les âmes purifiées par le feu, qu'ils tiennent, les uns sur leurs genoux, les autres entre leurs bras, d'autres dans le pau de leur manteau.

« Le paradis forme la dernière et la plus grande des trois enceintes; vingt-quatre vieillards, parmi lesquels on distingue Moïse avec les tables de la loi, assis sur des trones, ayant en main des vases d'or pleins de parfums, chantent aux noces de l'agneau un cantique nouveau, avec la harpe, le sistre et le psalterion. »

« La décoration de cette porte était complétée par des colonnes cannelées en spirale, qui reposaient sur des piédestaux non moins riches d'ornementation que les chapiteaux historiques qui les couronnaient, et supportaient les voussures; on peut en juger par notre dessin; dans ces entre-colonnements, des deux côtés de la porte, figuraient six superbes statues de grande dimension, qui se faisaient remarquer par leurs longs bustes, une sorte de roïdement et d'absence de mouvement, et par leur chevelure singulière. Les personnages étaient vêtus de

n'avait rien d'étonnant. L'un a été exécuté sous Louis le Jeune, l'autre avant été sous Philippe I<sup>er</sup>.

(a) *Lettre à M. le chev. M. l'abbé*, Paris, 31 janvier 1818, deux ans avant la destruction complète de cette œuvre de si bien mutiler avant la vaucluse de 1795, p. 140 et 2. *lettres de religion*

Hic requiescit

Deo, proximo, non sibi natus

Josephus Adine, Autissiodorensis,

Hujusce urbis Corholii dignissimus Pastor,

Quem ad aras Omnipotentis

Incessu gravi, angelico vultu,

Omnium in se oculos habentem

Vidimus.

Quem in sublimi leges docentem divinas,

Iustorum virtutes inflammantem,

Penitentium animos erigentem,

Peccantium corda profligantem

Audivimus.

Quem in secreto verum animarum medicum

Verbo, lacrimis, exemplo

Vidimus, audivimus, habuimus,

In quibus omnibus immorantem

Corholium videbat, mors rapuit, Cœlum

Voluit.

Verum

Æternum pietatis suæ monumentum

Gregi reliquit suo.

Solemnia S. Joseph omni celebrando ævo,

Orat pro grege in Cœlis,

Quem in terris paterno fovebat affectu,

Etique requiem qua jam fructus obtineat;

Æternam.

Obiit die decima octava aprilis,

Anno Domini 1684, ætatis suæ 52.

*Saint-Jean en l'Île*. — Cette église est ainsi désignée pour la distinguer de Saint-Jean du Prieuré de l'Hermitage, qui est beaucoup plus ancien. Sauval assure que cette commanderie de Saint-Jean en l'Île est autrement dite la *Grande-Trésorerie*. L'église de ce prieuré est un grand édifice gothique en forme de croix, et tel que la reine Isenburge le fit construire. Il est sans ailes, mais avec des galeries et une nef fort longue. On y voit des sépultures presque de tous côtés. La plus considérable est celle d'Isenburge, qui était dans le chœur, élevée d'un pied ou un peu plus, et qui en a été ôtée depuis, pour être placée au fond de la croisée, du côté du midi. Cette tombe de cuivre la représente avec la couronne et le sceptre, avec cette inscription autour, en lettres gothiques capitales :

Hic jacet, *Isburgis* Regum generosa propago;

Regia quod Regis fuit uxor signat imago.

Flore nitens morum vixit, patre Rege Dacorum,

Inclita Francorum Regis adepta thorum.

Nobilis ejus erat, quod in orbis sanguine claro

Invenies raro, mens pia, casta caro.

longues tuniques recouvertes d'une espèce de manteau qui s'ouvrait par-devant et laissait apercevoir de riches étoffes. Deux de ces prétendues cariatides nous ont été conservées par M. Alexandre Lenoir, et sont passées du musée des Petits-Augustins dans les caves de Saint-Denis, toujours improprement baptisées des noms de *Cloris* et de *Clothilde*. Elles ont aussi été récemment moules pour le musée historique de Versailles; et on en trouve le dessin dans le *Monuments inédits de Wilmin*. »

Annus millenus aderat deciesque vicenus,  
Ter duo, terque decem, cum subit ipsa necem,  
Felicis duce vite subducta caduca.

On y lit tout de suite :

Hugo de Plagliaco me fecit.

On montrait, dans l'une des galeries de cette église, une vieille chaise de bois, qu'on croit avoir servi à cette reine pour entendre la messe.

Sous le règne de Philippe le Hardi, Jean de Villiers, grand maître des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, trouva que la maison de Saint-Jean en l'île était très-propre à y tenir les assemblées de ses chevaliers. C'est pourquoi il fit bâtir cette grande salle, qu'on appela le palais, joignant le cloître et le dortoir des religieux. C'est probablement où ce roi logea quelquefois; car il reste des chartes de lui, datées de l'hôpital de Corbeil.

Ce fut dans ce prieuré que descendit le roi Henri IV, lorsqu'il voulut s'assurer la ville de Corbeil; et là, les habitants vinrent lui en présenter les clefs.

Il y avait aussi une chapelle royale à deux étages, bâtie par saint Louis en 1258.

Cette ville a été l'apanage de plusieurs reines, dont la première fut Adèle de Champagne.

Le pape Caliste II, retournant de Paris à Rome en 1120, séjourna à Corbeil; saint Bernard y fut domicilié. Le cardinal Vivien, légat en France du pape Alexandre III, entre les années 1160 et 1170, y conféra avec saint Thomas de Cantorbéry. Saint Pierre de Tarentaise y fut logé dans la maison du roi, en 1174.

Corbeil fut aussi l'un des lieux où le fameux Abailard eut une école, sous le règne de Louis le Gros, avant qu'il vint enseigner à Paris.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*)

CORDOUE, en Espagne.

### I.

*Sur un dépôt de reliques,*

Dans l'église ou la paroisse Saint-Pierre.

† scorum  
martyr.  
XPI IIII  
fausti Ianuari et  
martia..  
... Zoyli  
... Taciseli  
... arita...  
... ats...  
... n...

(*Cardinal MAÏ, 44, 131; Diplomatique des Bénédictins, t. II, p. 589.*)

### II.

*Près de Cordoue.*

Hic sunt reliquie numero sanctorum.

sancti Romani monachi, sancti Martini episcopi,  
sancte Marinæ virginis, sancti Petri apostoli,  
sancti Iohannis Baptiste, sancti Aciseli, et  
aliorum numero sanctorum.

(*MORALES, lib. XII, 28; FLOREZ, España sagrada, t. X, p. 304; Cardinal MAÏ, p. 49.*)

### III.

*Inscription au monastère Saint-Martin de Castaneda, près de Cordoue, prope pagum Senabriæ.*

Hic locus antiquitus Martinus sanctus est honore  
dicatus, brevi opere instructus diu mansit dirutus,  
donec Ihoannes abba a Corduva venit, et  
hic templum litavit. edis ruinam a fundamentis  
crexit et acte saxe exaravit; non imperialibus  
iussis, sed fratrum vigilantia instantibus duo et  
tribus mensibus peracta sunt hæc operibus. Or-  
donius perageus scepra era novies centena no-  
vies dena.

(*Cardinal MAÏ, 137, 2; MORALES, lib. XVI, c. 23.*)

*Au monastère de Saint-Jérôme.*

*Inscription en lettres conjointes, sur une cloche provenant de Saint-Zoile.*

Offert hoc munus Sauson abbatis in domum  
sancti Sabastiani martyris Christi, era dcccc et xiii.  
(*Cardinal MAÏ, p. 207.*)

### IV.

*Au puits de l'église de Saint-Zoile.*

Imp. Cæs . . .  
Fl. V. Constant . . .  
P. F. invicto aug . . .  
Octavius Rufus . . .  
P. prov. Bæt.  
D. N. M. Q. eius.

### V.

*Pierre trouvée en 1752.*

D. N. fortissimo  
adque indulgentissimo  
Constantino invic.  
. . . F. æterno aug.  
. . . s Faustinus V. P.  
. . . s prov. Bact.  
devotus numini  
maiestatique eius.

(*Cardinal MAÏ, p. 242; FLOREZ, España sagrada, t. XII, préface.*)

### VI.

*Trouvée à Cordoue en 1624.*

D. N. imp. Cæs  
Flav. inv. Constantino max  
pio felici æterno aug.  
Q. Aclanius Hermias V. P.  
A. V. praef. praet. et  
judex sacrarum  
cognitionum

numini majestatiq.  
ejus semper  
dicatissimus.

(*Cardinal MAI*, 241, 2; *FLOREZ*, *Spain*  
*sagrada*, t. 1, p. 251.)

## VII.

*Eglise Sainte-Marie.*  
Fortiss. et indulgentiss.  
principi domino nostro  
Constantino victori  
perpetuo semper augusto  
Decimus Geminianus  
vir clariss. consularis  
provinciae Beticæ  
N. M. Q. E.  
dicatissimus

(*Cardinal MAI*, 248, 6; *GRUTER*, 283, 8;  
*MURATORI*, 258, 3.)

## CORFOU, île de l'Adriatique.

Dans l'église du monastère de Saint-Jason et saint-Sosipater, au faubourg qui formait la ville vénitienne, se trouve un écusson écartelé de fleurs de lis et des ondes de la famille delle Carceri delle Onde. On lit :

Ave..... senter.

(*BUCHON*, *Atlas des nouvelles recherches de Morée*, description de la planche XL1.)

## CORNETO, dans les Elats de l'Eglise.

## I.

*Sur la porte de l'église.*

Non obennt isti passî pro nomine Christi  
Ecce Saturninus Sibinnius et Timotheus  
Hic bene cum caro requiescut Symphoriano.  
(*Cardinal MAI*, 403, 7; *GED.*, 370, 7.)

## II.

Les inscriptions suivantes placées en différents endroits de la ville, en l'honneur du pape Benoît XIV (de Bologne), sont extraites de *GALETTI*, *Inscript. Bononienses*, p. 207.

Clementi XII et Benedicto XIV.

PP. MM.

quod  
ipsorum auctoritate et munificencia  
hinc ad oram Tirrheni maris  
oblinitum sinum reprogaverit  
propugnaculo muniverit  
navibus onerariis perrogivm  
stationemqve bene vitam paraverit  
Pompeius cardinalis Aldrovandus  
ad perennem insignium benefactorum  
memoriam  
monumentum posvit  
anno MDCCXLVII

## III.

Benedictus XIII. P. M.  
pro maiori agrarie Militate

annone prefecto  
a Pavlo  
eidem agrivltvrae  
praeposito  
totius operis evram  
perpetvo mandavit

Nicolao Perellio cam. apo. decano  
praefectvram gerente

anno MDCCLII

## IV.

Frvmentariae rei scevritati  
et commodiori exportationi  
antiquo foro Avrelïo

Clementis XII et Benedicti XIV

PP. MM.

avspiciis restitvto

ars agraria

evivs symptibvs opvs perfectvm est

providentia optimorum princeipvm

M. P.

anno MDCCLII

## COURBEVOIE, près Paris.

Le couvent de Pénitents, qui est sur le haut de la côte, un peu au delà de la chapelle des habitants, fut fondé en 1658, par Jean-Baptiste Forne, ancien consul de Paris, administrateur de l'Hôtel-Dieu; et par un nommé Olivier Maréchal, marchand à Paris, et dont l'épouse, appelée Sainte-Jourdain, est dite aussi fondatrice.

M. Dagoumer, proviseur d'Harcourt, etc. s'était retiré à la campagne sur la fin de ses jours, et occupait à Courbevoie une maison, qu'il louait de ces Pères du tiers-ordre de Saint-François.

On lit son épitaphe sur une tombe placée dans leur église.

Hic jacet *Guillelmus Dagoumer*, natione Normannus (1), professione et ingenio nobilis philosophus, universitatis Parisiensis non semel Rector et vindex acerrimus, collegii Harcuriani Provisor beneficus. Hæc in eremo optatam laborum quietem, invenit mortuus in Christo die 25 aprilis, anno reparatae salutis MDCCXLV, ætatis 85.

(*HURTAUT* et *MAGNY*, *dictionnaire de Paris et des environs*.)

## CRACOVIE, ville libre d'Allemagne.

## I.

*A l'église cathédrale.*

Tombe de saint Stanislas, évêque de Cracovie.

Tumba *Stanislai* cineres tegit ista *beati*

*Regis Boslai* quia non fauet impietati.

Martyrio *meritis* cœli migravit ad *ades*.

Felix, cui *Deitas* merces, cui sidera *sedes*.

(*LABBE*, *Theas. epit.*, p. 175.)

## II.

*Sur la porte du palais du Conclave.*

Digito compeisce labellum. Occasionem nosce.

(1) Il était de Louviers, au diocèse d'Evreux

Nosce teipsum. Tecum habita.

(GROS, *supplément aux inscriptions de Bâle*, p. 498.)

CRÉMONE, dans le royaume Lombardo-Vénitien.

Ἀπαρχάς· μου· θηλιακός· ἀρσενιακός· τε· δύο· τόκων·  
 ζεύγους· περιστερον (sic)· ἡμίχτα· τῶ· θεῶ· δεσπότη·  
 ἵνα· ἐμέ· ἔτε· ἐπέβλεπη· εὐχομαι.

(BIANCHI, *Marmor. Cremon.* p. 279; *Cardinal MAI*, p. 19.)

CRUAS, sur le Rhône, à trois lieues de Viviers, en France.

*Ancienne église des Bénédictins.*

On lisait sur une armoire à livres :

Pastor jejunat qui libros non co a dumat ;  
 Nec panem prebet subjectis quem dare debet ;  
 Pascont pastores, pascont pecuis expositores.

Lex nova commentis et lex vetus esca legentis

Sunt epule lete, seil per commenta prophete.

Inscription de 1230 environ.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 227.)

CUMES, au royaume de Naples.

*Pierre trouvée dans les ruines de la ville.*

M. Θ. Δ.

Fl. Nonius Erastus

V. P. praef. class. M. marit.

comes S. II. praes. Campan.

turres urb. muros et port.

refecit

DD. N. Iustiniano P. F. aug. ann.

xxxii.

Σ. Γ. Θ.

(*Cardinal MAI*, p. 343.)

## D

DANTZIG, en Prusse.

*Ancienne inscription aux écoles de Sainte-Marie.*

Hæc domus est Christo, studiisq; dicata juvente.

Nemo sacrum violet dedecoretq; locum.

(GROS, *Supplém. aux inscr. de Bâle*, p. 493.)

DAPHNÉ, monastère près d'Athènes, en Grèce.

DD. NN.

Arcadiu(s)

et Honor(ius)

sub. ̄v̄c

̄I spect. N.

Eusebio

S.

(*Cardinal MAI*, 272, 4; CHANDLER, *Voyages*, p. 77, II. 118, p. xxxii.)

DEUTZ, sur le Rhin, près de Cologne, en Prusse.

*Au monastère appelé Teusch (IVITUM MONASTERIUM).*

Virtuti D. D. Constantini  
 max. pii fel. invic. aug. sup-  
 pressis donitisq; Francis  
 in eorum terris . . . mil.  
 castr. Divitensium sub  
 praesentia principis sui  
 devoti munimi maie-  
 statiq; eius duodevigin-  
 tihaec vota fecer.

(*Cardinal MAI*, p. 249; MURATORI, p. 239, 4; d'après BROWER DUCHESNE, *Script. Francic.*, t. I, p. 142.)

DEVISES, (Recueil de), extrait principalement de l'ouvrage de De Combles (1).

(1) *Traité des devises héraldiques*, de leur origine et de leur usage, avec un Recueil des Armes de

AA, au Pays-Bas, porte : *In antiquioribus*, et pour armes, échiqueté de gueules et d'or au franc quartier, chargé d'une merlette de sable (1).

ABBIS (d') ou d'ALBY, en Provence, porte : *Toujours fidèle*, et pour armes, de gueules à la bande d'argent, accompagnée de deux cœurs d'or, l'un en chef et l'autre en pointe.

ABELLY (2) porte pour armes, d'argent au sanglier passant de sable, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, côtoyé de deux quintefeuilles d'or; supports, deux daims; cimier, un daim de gueules; devise : *A Domino factum est.*

ABON porte : *Union maintient.* Les armes sont : fascé d'or et d'azur, de huit pièces; supports, deux aigles; cimier, un aigle d'or (3).

toutes les maisons qui en portent, ensemble un précis sur leur origine, et un recueil des faits qui leur sont particuliers et qui ne sont point encore connus, enrichi de gravures; le tout pour servir d'introduction à l'Etat de la France; par M. De Combles, officier d'infanterie. — In-12, 1785.

Nous avons ajouté à De Combles les devises usitées par divers papes, et les devises ou marques des anciens imprimeurs.

On trouvera également d'autres devises dans le *Dictionnaire d'Héraldique* de M. Grandmaison, faisant partie de l'*Encyclopédie théologique* de M. Migne, et dans la *Revue Archéologique*, in-8°, année 1851, p. 282 et 545.

(1) Goussuin Vander Aa, chevalier, vivait en 1412 avec Elisabeth Vanhofsleden, de laquelle il eut Guillaume Vander Aa, qui épousa Marguerite Vleminck, fils de Louis et de Marguerite Thomis, de laquelle il eut Antoine Vander Aa, chevalier, vivant en 1456, chef de la compagnie du jeune Arbalète, à Malines, bourgmestre en 1466, écoutte en 1472, marié à Catherine Cuyck, etc.

(2) Jeanne Abelly épousa, le 6 juillet 1556, messire Etienne-Philippe, écuyer, sieur de la Tour, né le 5 octobre 1550; elle était sœur d'Antoine Abelly, abbé de Livry, et tante de Claude Abelly, mère d'Antoine de Vyon, écuyer, seigneur d'Héronval, conseiller du roi et auditeur en la chambre des comptes.

(3) Cette maison, qui depuis un temps immémorial habite la ville de Gap en Dauphiné, a, pour pre-

ADHÉMAR (Le comte d'), porte : *plus d'honneur que d'honneurs*, et pour armes, d'or à trois bandes d'azur, sur mi-partie de France et de Toulouse, ainsi que les portait au XIII<sup>e</sup> siècle Lambert de Monteil, Adhémar ou Azémar, baren de Lombers, treizième aïeul du vicomte d'Adhémar, et chef des branches établies en Languedoc (1).

ADORNO. Jérôme Adorno, chassa de Gênes Octavien Fregoso, ce qui lui fit prendre pour devise : *Expiabit aut obruet*, pour dire qu'il l'expiera ou qu'il l'accablera. Les armes sont d'or à la bande échiquetée d'argent et de sable, de trois traits; cimier, un aigle de sable ailé d'or (2).

ADOUE DE SAILHAS, seigneur de Garravel, en Gascogne : *Toujours doux*; et pour armes, écartelé au 1 et 4 d'or à la levrette de gueules, boudée de sable, à la bordure de même, chargée de huit bezants d'or, qui est des comtes d'Aure, au 2 et 3 de gueules à quatre étoiles d'argent, qui est des premiers comtes de Comminges; sur le tout de gueules à la fasce onnée d'or, chargée d'une tour-

mier auteur connu, noble Geoffroy d'Abon, qui était mort lors du contrat de mariage d'Antoine, son fils, 22 juillet 1572.

(1) La maison d'Adhémar ou Adémar, Azémar, est une des plus anciennes et illustres maisons de Provence, en Languedoc et Rouergue, comme il appert par tous les historiens du XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle; et si l'on en croit au poème italien, sur la conquête de la Corse, intitulé : *Ademaro*, on verra qu'un Adhémar, désigné parent de Charlemagne, après avoir conquis Gênes et la Corse, en a été le premier souverain. Quoiqu'il en soit, il est incontestable que cette maison a donné les comtes d'Orange de la première race, les vicomtes de Marseille, et qu'elle a possédé, en souveraineté, par une filiation prouvée depuis le X<sup>e</sup> siècle, des terres considérables entre le Rhône et la mer, et elle fut maintenue dans ses droits de souveraineté par une ratification de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>. La hulle est conservée dans le château de Grignan (DE COMBLES).

(2) L'on trouve qu'Osipre Adorne, natif de Gênes, épousa Agnès d'Axèle, fille de Philippe d'Axèle ou d'Expoële; il mourut en 1502, et gît à Saint-Pierre, à Gand; et de lui est issue, au 15<sup>e</sup> degré, Geneviève Adorne, dame Maruilliers, fille de George Lambert Adorne, seigneur de Nieuwekove-Marekes, Marnilliers, Nieuveliet, et de Jeanne de Haynin, laquelle épousa, en 1664, Michel de Wignacourt, comte de Flettres, fils de Jacques de Wignacourt, seigneur de Flettres, Cauroy, Stracelles; créé comte de Flettres le 25 novembre 1656, et de Françoise Gallo Salomanca, dite Descalade, duquel elle a en Denis-François-Jacques de Wignacourt, comte de Flettres, seigneur d'Heries-la-Bassée, marguillier, grand bailli héréditaire de Cassel, marié le 9 mai 1684, à Marie-Philippe-Aldegonde de Croix de Houchin, de laquelle il a eu, entre autres, deux filles, chanoinesses de Sainte-Aldegonde de Mauberge, dont voici l'épithaphe, qui est adossée au premier pilier de l'église de Sainte-Aldegonde de Mauberge, à droite, en sortant du chœur, ornée des écussons de seize quartiers, savoir :

- « Cy-devant reposent les corps de très-nobles
- « et illustres Demoiselles, Mesdemoiselles
- « Adrienne-Charlotte de Wignacourt, dite de
- « Marquilly, décédée le 17 août 1765; et de
- « Claire-Florence de Wignacourt, dite de Flet-
- « tres, sa sœur, toutes deux Chanoinesses, et
- « aînées du très illustre Chapitre de Sainte Al-
- « degonde de Mauberge, des édes le 17
- « ..... priez Dieu pour leurs âmes

terelle d'azur, becquée et membrée d'argent, qui est Adoue de Sailhas.

ADRIEN IV, pape au XI<sup>e</sup> siècle, portait pour devise : *Oculi mei semper ad Dominum*.

AFFRY (Le comte d') porte, d'argent à trois chevrons de sable; casque couronné, et rehaussé d'un bonnet pyramidal d'argent, chargé de trois chevrons de sable, la pointe du bonnet surmontée d'une houpe de plumes, mêlées de sable et d'argent; les lambrequins d'argent et de sable; devise : *Au plus vaillant héros* (1).

AGOUT, en Dauphiné, porte : *Avidus committere pugnam* (2).

AGUT porte : *Sagitta potentis acuta*. Cette maison, établie en Provence, et originaire de Martigues, porte d'azur à trois trèfles d'or, posés en pal et en sautoir, les pointes en bas. Elle a pour premier auteur connu Barthélemi d'Agut, conseiller en la chambre des comptes, le 27 octobre 1569.

AGUILLOX (duc d') : d'argent à trois chevrons de gueules, et au lambel à trois pendans aussi de gueules. (Voy. Richelieu [3]).

AIMARS (des), en Dauphiné, porte : *Stimulis agitabilis amaris*. Les armes de cette famille, dont était Antoine des Aimars, vivant en 1480, sont : d'azur, à trois bandes d'or, écartelées d'un parti d'azur et d'or, au chef de gueules, chargé de deux besants d'argent.

AINEVAL, porte : *Nescit labi virtus*. Cette maison de Picardie porte pour armes : d'argent émanché de gueules à la bande d'azur, cotoyée de deux cotices de même, brochant sur le tout, brisé d'une molette d'azur au côté senestre.

ALBERTAS, seigneur de Joneques, en Provence, originaire d'Italie, porte : de gueules au loup issant d'or; cimier, deux chiens courants, issants et affrontés au naturel; supports, deux chiens de même; devise, deux flambeaux posés en sautoir, tortillés de mêmes allumées, avec ces paroles : *Talis noster amor*; ces armes sont écartelées des maisons de Simianne, Castellanne, Forcalquier et de Glandèves (4).

(1) La maison d'Afly, l'une des plus illustres de la Suisse, est mise au nombre des plus anciennes, comme le prouvent les vers suivants, qui ont été placés dans une épître dédicatoire adressée à noble seigneur Louis Von-Afly, envoyé de la ville de Fribourg.

Si genus a proavis longum deducere claris  
Est minus at magnum est laetus extendere famam  
Nobilitate potens Allicius, pectore major  
Magnanimo, naetus quam consilio magnus  
Sit deus et laudem laus illi a nomine summa  
Perjurans et prisea, patrum pietasque fidesque.

(2) Cette famille est très-illustre par sa noblesse, ses emplois et par ses terres. Isoard d'Agout, seigneur d'Agout, épousa Isoarde, fille d'Isoard, comte de Die, de laquelle il eut Isoard et Bertraud, qui succéda aux biens d'Isoarde en 1225. Les armes sont d'or au loup rampant d'azur, armé et lampassé de gueules. Voy. l'*Etat politique de Dauphiné*.

(3) Le duché d'Aiguillon a été créé le 10 mai 1751, en faveur d'Armand-Louis de Vignerot, comte d'Agénois, dont le fils Emmanuel-Armand de Vignerot, comte d'Agénois, noble génois, a succédé à son père, le 51 janvier 1750 (Voy. Pressas Beauvoir).

(4) Leonard Alberti et Equivala font descendre

ALBIGNAC, ou *Albighac* ou *Aubignac*, en Rouergue, Languedoc, etc., porte : d'azur à trois pommes de pin d'or, posées 2 et 1, au chef de même, au 2 et 3 de gueules, au lion rampant d'or, armé et lampassé de gueules ; supports, deux lévriers d'or ; l'écu timbré d'un casque de fasce, orné de ses lambrequins, sommé d'une couronne de baron ; cimier, un lion d'or ; devise : *Nihil in me nisi valor*.

ALESSO de Raigny porte : *Charitatis Opus* (1).

ALEXANDRE II, pape au XI<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Exaltavit me Deus in virtute brachii sui*.

ALEXANDRE III, pape au XII<sup>e</sup> siècle ; sa devise : *Vias tuas, Domine, demonstra mihi*.

ALEXANDRE IV, pape au XIII<sup>e</sup> siècle, sa devise : *Domine, servum tuum suscipe in bonum*.

ALEXANDRE V, pape au XV<sup>e</sup> siècle ; sa devise : *Exaltavit me Deus in virtute brachii sui*.

ALEXANDRE VI, pape au XV<sup>e</sup> siècle ; sa devise : *Ad Dominum cum tribularer clamavi, et exaudivit me*.

ALEXANDRE VII, pape au XVII<sup>e</sup> siècle, avait pris pour devise : *Vivo ego, jam non ego*.

ALLAIRE porte : de gueules au chevron d'or, accompagné de trois papillons d'argent, écartelé au 2 de Laisné, au 3 de Perdrisol. (*Voy. PERDRISOL, HARDY*.)

ALLEAUME en Brie, (2) porte d'azur à trois chevrons d'or, accompagnés de trois besants du même ; supports, licornes ; cimier, une licorne d'argent ; devise : *Nutrit* (3).

ALLEMAND, en Dauphiné, porte : un sauvage monté sur un lion avec ces mots : *Place, place à Madame* ; et ceux-ci, qui fait allusion aux fleurs de lis de l'écu : *Tot in corde quot in armis* (4).

cette maison des princes souverains de Lucques, Parme et Reggio, comme l'a observé Tristan l'Hermitte. Antoine Albertas, pour se soustraire aux violences qu'exerçaient en Italie les Guelfes, l'an 1560, dans le temps où Innocent VI siégeait à Avignon, sous le règne de Jean de Naples, comme l'a remarqué Nostradamus dans son *Histoire de Provence*.

(1) Cette maison, originaire d'Italie, habitée en France depuis André d'Alesso, fils d'Antoine d'Alesso, mari de Brigidé Martotille, sœur de saint François de Paule, qui eut commandement du roi Louis XI de venir en ce royaume, où il se maria, porte d'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre Imaçons de même. Cet Antoine laissa deux fils, savoir : Antoine d'Alesso, seigneur de Raigny, conseiller au parlement de Paris, et Claude d'Alesso, conseiller au parlement de Rouen.

(2) Aleaume, maison noble et ancienne de Brie, distinguée par ses alliances, et de laquelle était frère Jean Aleaume, né à Chenoise en Brie, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et qui perdit la vie en combattant pour la religion, en 1561. Celui-ci avait pour frère Nicolas Aleaume, seigneur de Rouilly-Luet, Courtavenel et de Chenoise, marié à Cuyotte Pinot, fille de Jean Pinot, seigneur de Bordeaux, et d'Antoinette Bugnot ; de ce mariage sont issus les seigneurs de Laverrière, audit pays. (*Voy. le Martyrologe de Malte*, p. 6.)

(3) Pinot, en Beauce, porte : d'azur à trois pommes de pin d'or.

Bugnot, en Beauce, porte : d'azur à trois chevrons d'or, accompagnés de trois étoiles de même.

(4) Il y a apparence que c'est une de ces familles

ALLUYE (le marquis d'), portait : *Mas dextro* (1).

ALRIC (des), en Dauphiné, porte : *Tant qu'il lui luira* (2).

AMBEL, en Dauphiné, porte : *Sed virtus nescia frangi* (3).

AMBOISE : Georges d'Amboise, cardinal, portait : *Telis opponit acumen, ou Nec me labor iste gravabit* (4).

que l'évêque Isarne logea dans son diocèse, après qu'il eut chassé les Mauges : son origine étant d'Allemagne, et ayant pour premier auteur connu audit pays, N..... qui fut dit Allemand, et qui transmit ce nom à sa postérité, qui a été illustrée par les grandes dignités et les charges qu'ils ont eues ; elle a donné des cardinaux, des archevêques, des évêques, des lieutenants du roi et des ambassadeurs. Les armes sont : de gueules, semées de fleurs de lis d'or, à la bande d'argent ; cimier, un lion passant, surmonté d'un sauvage, tenant un bâton noueux en sa dextre, avec ce mot : *Robur* ; supports, deux sauvages.

(1) Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, chevalier des ordres du roi, en 1655, mestre de camp de la cavalerie légère, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de l'Orléanais, du pays Chartrain et du Blaisois, conseiller d'Etat d'épée, portait : d'azur et de gueules, à la bande d'or, brochant sur le tout ; supports, deux levrettes.

Cette maison, originaire du Poitou, a produit plusieurs grands personnages : 1<sup>o</sup> René d'Escoubleau, premier du nom, fut chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté ; il s'était jeté dans la ville de Meun avec le marquis de Rostaing, son beau-père, en 1588, et sut maintenir cette ville dans l'obéissance du roi Henri III. La famille conserve encore trois lettres que ce prince lui écrivit cette année pour témoigner la satisfaction qu'il ressentait de ce service, et que nous rapporterons dans la suite, si nous pouvons en avoir copie.

2<sup>o</sup> François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, fils de François d'Escoubleau, marquis d'Alluye, et d'Isabelle Babou, témoigna, dès sa jeunesse, une inclination décidée à l'état ecclésiastique. Son mérite et les services que ceux de sa maison avaient rendus au roi Henri le Grand, engagèrent ce prince à demander pour lui un chapeau de cardinal ; le pape Clément VIII le lui donna le 5 mars 1598 : l'année suivante, le cardinal de Sourdis fut mis sur le siège de Bordeaux, qu'il gouverna avec beaucoup de piété. Il fit divers voyages à Rome, où il se trouva à la création de Léon XI et de Paul V, dont il fut fort considéré, aussi bien que de Clément VIII, de Grégoire XV et d'Urbain VIII. En 1607, il baptisa le duc d'Orléans, second fils de France ; et en 1615, il fit les cérémonies du mariage d'Isabelle de France avec Philippe, depuis roi d'Espagne.

(2) L'an 1420, Tasta Astorgius Alrici, du diocèse de Viviers, et Renaud, son fils, seigneur du Rossat, épousa, en 1517, Honorade Burré de Cornilhan, dame de la Baume-Cornilhan, etc.

Les armes sont : de gueules au chevron d'or, accompagné de trois croisettes de même, posées 2 et 1 au chef d'argent, chargé d'un soleil de gueules. (*Voy. l'Etat politique du Dauphiné*.)

(3) Constantin d'Ambel, *juris baccalaureus*, fut présent, en 1475, à une transaction qui se fit entre Aimar de Poitiers, seigneur de Saint-Valhier, et Isabelle de Poitiers, et Aimar d'Ambel, qui vivait en 1507.

Les armes sont : d'or au moulin à vent, composé de deux tours, l'une carrée et l'autre ronde, d'argent, les ailes de gueules, posées sur un tertre de sinople. (*Voy. l'Etat politique du Dauphiné*.)

(4) Les armes sont : pailé d'or et de gueules, de

AMBROIS, en Dauphiné, porte : *Ambrosi tui sumus* (1).

AMÉBÉE IV portait : *Fortitulinè ejus Rhodium tenuit*.

AMERVAL, porte : *Boulogne* (2).

ANASTASE IV, pape au XI<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Custodi me, Domine, ut pupillam oculi*.

ANESLY, Earl d'Anglesey, en Angleterre, porte : *Virtutis amore*.

ANGE (1), en Nivernais : d'azur au crois-sant d'argent, surmonté d'une étoile de même, ayant deux auges pour supports, et un autre pour cimier, tenant à la main droite l'étendard de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avec deux couronnes, l'une d'épines, qui est à la main droite, et l'autre de laurier, qui est à la main gauche, avec l'inscription : *Hanc al illum*, et pour devise : *Nomine Lunge et homine* (3).

ANGLIN, en Dauphiné, porte : *A jamais* (4).

ANGLADE, dans le Bordelais : d'azur à l'aigle d'or éployée, à deux têtes ; pour supports, deux griffons ; et pour devise tout autour : *Faisons bien, laissons dire*. Cette maison a produit, en 1463, un Navarrais d'Anglade, lequel fut un des enfants d'honneur de Louis XI, ensuite écuyer d'honneur de ce prince, et puis son chambellan.

ANGLETERRE : Georg s de Brunswick II, roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, portait : écartelé au 1 et 4, contre-écartelé de France et d'Angleterre ; au 2 d'Écosse ; au 3 d'Irlande ; supports, un léopard d'or à droite, et une licorne à gauche ; l'écu accolé de l'ordre de la Jarretière, chargée de sa devise : *Honni soit qui mal y pense*.

six piécs. Cette maison, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la France, tire son nom de la ville d'Amboise en Touraine, éteinte en 1256, et qui fut continuée ensuite par la maison de Berry, par le mariage de Marguerite d'Amboise, qui est devenue aussi une des plus puissantes de la France, et une des plus illustres par ses alliances avec les premières maisons du royaume, etc.

(1) François Ambrois vivait en 1498, et dans la revision des lieux de Barloinesche, en 1254, sont compris entre les nobles, *Antonius et Herides Percevalli Ambrosii*.

Les armes sont : tretté d'argent et de gueules, cloué d'or à la bande d'azur chargée de trois fleurs de lis d'or, brochant sur le tout. (Voy. l'État politique du Dauphiné.)

(2) L'on fit descendre la maison d'Amerval en Hamant de celle de Boulogne ; quoi qu'il en soit, on donna à ces seigneurs la qualité d'écuyer, chevalier, de haut, puissant et rebouté seigneur, même avant l'an 1407. Elle porte pour armes d'argent à trois tourteaux de gueules, posés 2 et 1.

(3) Il y a eu, en 1548, un François de l'Ange, et Jean de l'Ange de cette maison, qui entrèrent dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte. François eut diverses commanderies et fut grand prieur d'Auvergne et grand maréchal de l'ordre, etc.

(4) *Jouanus* Anceilli, alias Angebia, fut maintenu en la possession de sa noblesse, par arrêt du parlement de Grenoble, en 1490, qui portait : d'azur à un croissant d'argent, chargée de deux demi-molettes de sable, moissant du bord inférieur et aux deux extrémités de deux stans pendans de sinople, cimées d'un de tourlis de meior. (Voy. l'État politique du Dauphiné.)

ANGUIEN (le duc d') portait : *Magno de lumine lunen*.

ANNEQUIN. Voy. LENS.

ANSTRUDE porte : *Periissem ni periissem* (1).

ANTHOIX, maison noble de Paris. Ses armes sont d'or au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un sauglier de même ; devise : *In sanctis confido*. (Voy. le P. Anselme, Moreri et le Dictionnaire de la Noblesse [2]).

APPLAINCOURT, en Artois, porte : d'azur à la croix d'argent, chargée de cinq croissants, 1, 3 et 1, casque de face, couronné d'une couronne ducal; supports, deux licornes d'argent ; cimier, une licorne de même; devise : *A crucibus salus et lumen*; cri de guerre : *Haplinecourt*.

ARASOLA d'OGNATA, en Espagne, porte : *Ara soli Deo* (3).

ARBALESTE DE RUFÉY, porte : *Domine, ut videam* (4).

ARBALESTIER, en Dauphiné, porte : *Le loup n'en faut* (5).

(1) Cette maison, établie en France l'année 1513, est la même que celle d'Anstruther, en Écosse, qui possédait déjà, en 1450, comme elle possède encore aujourd'hui, les villes et baronnies d'Anstrucher, dans la province de Tille. Elle porte pour armes, un écartelé ; savoir : au 1 d'Écosse, au 2 d'azur à trois têtes de sauglier d'or, posés 2 et 1 ; au 3 d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois maels d'azur ; au 4 d'or, à la fasce échiquetée d'argent et d'azur, sur le tout d'argent, à trois cloussacres, posés en pal, de sable ; l'écu accolé d'un manteau semé d'hermines, surmonté d'une couronne de prince à cercle d'or, émaillée de diverses couleurs et relevée de huit pointes ou rayons aigus, surmontés chacun d'une perle, et trois perles entre chacun des rayons, fermée d'une grosse perle, surmontée d'une houppie ; cimier, deux bras vêtus, tenant une hache renversée.

(2) Antonis ou Anthonis, maison noble de Paris, de laquelle était Gilles Anthonis, seigneur de Barron, Veynars et La Douze, gruyer héréditaire de Bethisy, en la forêt de Cuise, secrétaire du roi, l'un des quarante notaires de la cour de Parlement, mort le 15 juin 1485 ; et de lui est issu, au cinquième degré, Philippe Anthonis, seigneur de Roquemont, etc. Cornette des chevaliers-légers de la garde du roi, grand luyetier de France, en 1629, mort en 1652, sans laisser d'enfants de Jacqueline Roger, sa femme, fille de Nicolas Roger, valet de chambre de la reine-mère, et de Jacqueline Hotman, laquelle se remaria à Alexandre Marenil, marquis de Caumesnil, et mourut en décembre 1669.

Les alliances de cette maison sont avec celles de Boston, Brinon, Hennequin, Trouillard, Castellier, la Mosière, Le Grand, La Faye, Bidan, Rouville, Bouchard, Parcarlarre, Perlin, Beiger, Gomer, Harlus, Aollant, Thibault de Montigny, Bonneval, Homblières, Amerval, Fournier, Jayet, Prosart, Gorris, Aubey, Sevin, Colas, Crespi, Prudhomme, la Porte, etc.

(3) Les armes sont d'argent à l'arbre de sinople et deux loups passant l'un sur l'autre, qui sont les vraies armes de Biseiale.

(4) Cette maison, qui a possédé le vicomté de Melun, et qui a donné un avocat général au parlement de Dijon, a aussi possédé les terres de Villargault et de Neuilly en Anxois ; elle porte pour armes : d'or au sautoir engrele de sable, accompagné de quatre arbalètes de gueules.

(5) L'on trouve, pour premier auteur, *Pons Arbalastier* de Château-double, quatrième ou cinquième

ARCEL, en Bretagne, porte : *L'honneur y git*. Les armes sont : écartelé d'argent et d'azur.

ARCES, en Dauphiné, porte : un buis avec ces mots : *Le tronc est vert et les feuilles sont Arses*. D'autres portent un essaim d'abeilles, avec ces mots : *Ma pique la plus belle*. D'autres ont pris : *Charité d'Arces*, devise qui leur a été donnée à cause des libéralités et fondations que ceux de ce nom ont faites. D'autres ont pris encore : *Ni duc ni prince ne vout être* (1).

ARCIE, pair d'Angleterre, porte : *Un Dieu, un roi*.

ARMAGNAC (le comte d'), portait : *Hinc labor, hinc merces* (2).

ARMAND, en Dauphiné, porte : *Regi Armandus et legi* (3).

ARMUET, en Dauphiné, porte : *Deum time* ; mais d'autres ont pris : *Arma mihi requies* (4).

ARNAULTEUX portait : *Je suis l'amour et la guerre*.

Falcone-Astand, au mois d'avril 1581, on l'on voit clairement que le vrai nom de cette famille est Arbalestier.

L'on trouve encore Claude Arbalestier, coseigneur de Montclar, dans la révision des feux de Beaufort, de l'an 1446, en qualité de noble. Les armes sont : de gueules à un chevron d'argent, chargé de cinq pommes de pin de sinople, et accompagné de trois étoiles d'or ( *Voy. l'Etat politique du Dauphiné* ).

(1) Cette maison, l'une des plus illustres de la province, a donné un cardinal dans Jean des Arces, qui vivait en 1455 ; un archevêque dans Claude d'Arces, abbé de Boscolon, élu archevêque d'Embrun ; et c'est de cette famille que sont issus le chevalier Blanc et Livarrot, l'un des favoris de Henri III. Le premier nom de cette maison est Morard ; Hugues de Morard, chevalier, épousa, en 1200, Guilfré de d'Arces, et sa postérité, en ligne directe, en prit le nom ; mais les collatéraux ont conservé celui de Morard. Étienne d'Arces, seigneur de Maisons, Fortes, de Domène et de la Bayette, descend de Louis d'Arces, tige de cette branche ; et il est lui-même compris entre les nobles du mandement de Réaumont, dans la révision des feux de 1446, où il a la qualité de *mistralis regalis montis*, etc. Les armes sont : d'azur au franc-quartier dextre d'or, à une bande en devise, composée d'argent et de gueules de sept pièces, brochant sur le tout ( *Voy. l'Etat politique du Dauphiné* ).

(2) Le comte d'Armagnac, de la maison de Lorraine, portait pour armes : parti de trois coupé d'un, ce qui forme 8 quartiers, au 1 de Hongrie, au 2 de Naples, au 5 de Jérusalem, au 4 d'Aragon, au 5 d'Anjou, au 6 de Gueldres, au 7 de Juliers, au 8 d'azur, semé de croix recroisettées, au pied fiché d'or, et deux bars adossés de même, brochant, sur le tout d'or, à la hampe de gueules, chargée de trois alérions d'argent, au lambel de gueules sur les quatre quartiers du chef, brisé d'une bordure de gueules, chargée de huit besants d'or.

(3) Cette maison jouissait de la noblesse environ l'an 1400, temps auquel vivait Pierre d'Armand ; et Rémond, l'un de ses descendants, eut trois fils, dont l'un d'entre eux, nommé Pierre, fit des actes de dérogeance, ce qui l'obligea à prendre des lettres de noblesse en décembre 1591, qui furent vérifiées au parlement du Dauphiné, en 1552 ; et ce Pierre d'Armand reçut pour armes : d'or au chevron de gueules, au chef d'azur chargé d'une couronne fermée, d'or, au lieu d'un fascé d'argent et de gueules de six pièces que portaient ses aïeux ( *Voy. l'Etat politique du Dauphiné* ).

(4) L'on voit dans cette maison Guillaume Armet, qui fit son testament en 1494, et que Jean Ar-

AROD, en Dauphiné, originaire de Normandie, porte : *Sans rien feindre*. Les armes sont : d'or à la fasce d'argent et de gueules, chargée de trois étoiles d'azur.

ARRAS, en Champagne. Ses armes sont : d'argent au chevron d'azur, accompagné en chef de deux blairiers affrontés de sable, becqués et pattés de gueules ; devise : *Errat qui male putat* (1).

ASHBURNHAM, Earl de Ashburnham, en Irlande, porte : *Le roi et l'État*.

AUBERJON. Ses armes sont : d'or à la bande d'azur chargée de trois hauberts ou cottes d'armes d'argent ; devise : *Maille à maille se fait l'Auberjon* (2).

AUGRAVE de Bourton. Marguerite, aliàs Armet, son fils, eut de grands emplois, de même que Louis Armet, son petit-fils, dans le parti des catholiques, durant les guerres civiles ; et ce même Louis fut honoré du collier de l'ordre de Saint-Michel, qui était la première distinction que donnaient nos rois. Les armes sont : d'azur à trois casques d'argent posés 2 et 1.

(1) Arras, maison noble, originaire de Champagne, maintenue dans la noblesse par M. de Camartin, intendant de Champagne, au mois d'août 1667, en la personne de noble Acham d'Arras, écuyer, seigneur d'Haudrecy, capitaine au régiment de Bussy-Lamet, marié, 1<sup>o</sup> par contrat passé devant Roger et Cloequer, notaires au bailliage de Vermandois, à Reims, le 5 mars 1642, à demoiselle Charlotte de Monbeton, fille de Jacques de Monbeton, chevalier, sieur de Solles, et de dame Renée de Saint-Paul ; marié, 2<sup>o</sup> le 17 février 1655, à noble demoiselle Adrienne de Mathé, veuve de messire Charles Belot, chevalier, seigneur de Quincey ( *Voyez*, pour plus grande étendue, la *Généalogie* imprimée dans le *Nobiliaire de Champagne* ).

Les alliances de cette maison sont avec celles de Nepoux, Villelongue, Lescuyer, Mauguin, Arnoul, Wignacourt, Thamison, etc.

(2) Auberjon de Murinais, maison noble, de laquelle était Guillaume d'Auberjon, qui rendit hommage, en 1550, au comte de Valentin, de ce qu'il possédait dans la terre de Montmeyran, où il est qualifié de damoiseau ; et Jacques l'Auberjon, seigneur de Buisson-Rond, l'un de ses descendants, se maria, le 17 mars 1602, à Catherine Dumottet, fille de Charles, seigneur de Secliffem, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et d'Alex Stuard, de laquelle il eut Bertrand d'Auberjon, qui épousa Marguerite Armet, fille unique et héritière de Guillaume, seigneur de Bonrepas, et d'Anne-Catherine de Loras-Montplaisant, de laquelle il eut Emmenand-Bernard, seigneur de Murinais, marié le 4 juin 1682, à Catherine de Levron, de la ville de Fossan en Piémont, fille du comte Horace de Levron, gouverneur de la ville de Berne, de laquelle il a eu Joseph-Pierre d'Auberjon, reçu page du roi, en sa grande ecurie, le 2 mai 1700, sur les preuves de sa noblesse, établie depuis Pierre d'Auberjon, son septième aïeul, vivant en 1415, marié en....., de laquelle il a eu Gui-Joseph-François-Louis d'Auberjon, seigneur de Murinais, successivement capitaine enseigne et lieutenant de la gendarmerie de France, chevalier de Saint-Louis, tué à la bataille de Meinden, marié le 9 février 1751, à Geneviève-Louise de la Vienville, marquise de Saint-Chamond, de laquelle il a eu, 1<sup>o</sup> Antoine-Louis-Victor, capitaine de dragons au régiment de Custine.

2<sup>o</sup> Gui-Joseph-François-Louis-Timoléon, chevalier de Malte, officier d'infanterie dans le régiment Dauphin.

5<sup>o</sup> Marie-Antoinette-Louise-Nicole ;

1<sup>o</sup> Charlotte-Geneviève-Joséphine d'Auberjon.

Marie Augrale, héritière de Dourton, femme, en 1430, de Louis, seigneur de Wignacourt, portait : d'argent au chevron de sable, à la bordure de gueules, accolé des armes de son mari (Joy. WIGNACOURT).

AULTVILLARS, en Dauphiné, porte : *Nube altius* (1).

AUTRICHE : Anne d'Autriche, reine de France, portait : *Intaminatis fulget honoribus* ; tantôt : *Geminet sol parvus honores* ; tantôt : *Cantore notabilis ipso* ; enfin : *Cælo hæret, terris lucet*.

AUVERGERQUE, Earl de Grantham, en Irlande, porte : *Je me souriendrai*.

AVENE, en Dauphiné, porte : *Tenui meditaturo Arena* (2).

AYMON (FRANQUIÈRES), maison noble du Dauphiné ; sa devise : *Fidélité eaut franchise* (3).

BAGLION en Dauphiné, porte : *Omnino solium forti patria est* (4).

(1) Jean d'Avena fut anobli par lettres du dauphin Louis, qui fut le roi Louis XI, données à Grenoble le 6 décembre 1447, et vérifiées au parlement le 4 février 1448.

Les armes sont : d'azur à six losanges d'or, posées 5, 2 et 1, au chef de gueules, chargé de trois molettes d'or.

(2) Jean, seigneur d'Aultvillars, fit hommage de cette terre au dauphin Humbert II, en 1554, et dès l'année 1518, le dauphin Jean en avait détaché la juridiction de celle du mandement d'Allevard, et l'avait donné à Pierre d'Aultvillars, qui mourut en 1563, lequel fut marié à Eustache de Beaufort, dame de La Bastie. Les armes sont : d'argent, l'aigle éployée de sable, becquée, membrée et couronnée de gueules. (Voy. l'Etat politique du Dauphiné.)

(3) De cette maison était Jean Louis d'Aymon, qui eut pour fils Philippe Aymon, trésorier de France en la généralité de Dauphiné, marié à N..... de laquelle il eut Jacques d'Aymon, sieur de Franquières, conseiller au parlement de Grenoble, en 1671, marié à Anne de Portes, de laquelle il eut : 1<sup>o</sup> Madeleine, religieuse à Montleury ; 2<sup>o</sup> Anne, aussi religieuse ; 3<sup>o</sup> Gabriel, capitaine de cavalerie au régiment de Commissaire-Général ; 4<sup>o</sup> Louis d'Aymon, seigneur de Franquières-le-Mollard, etc., conseiller au parlement de Grenoble, décédé en 1779, marié le 18 mars 1727, à Antoinette de Vidaud, fille de Gaspard, comte de Labatie, procureur général audit parlement, et de Catherine-Françoise de Simiane, décédée le 25 juillet 1754, laissant pour enfants : 1<sup>o</sup> Marianne, 2<sup>o</sup> Marie-Catherine.

Louis d'Aymon fut marié en secondes nocces à N..... de Planelly, sœur de M. le marquis de la Valette, seigneur de Thorigny, près de Sens, de laquelle il eut Laurent d'Aymon de Franquières, conseiller au parlement de Dauphiné. Les armes d'Aymon de Franquières, sont : d'azur à une plante de millet à deux épis d'or, renversés, l'un à dextre l'autre à sénestre, feuillée de cinq feuilles, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

(4) Jean de Baglion s'établit à Florence, et fut général des armées de l'Eglise, et c'est de lui qu'est sortie la branche des Baglions de Perouse en Italie, rapportée dans la Généalogie de La Dufferie, et l'on y voit quelle était alors leur noblesse, et quelle a été sa puissance dans cette ville dont elle a eu la souveraineté durant plus d'un siècle.

Les armes sont : d'azur au lion d'or appuyé de sa patte droite sur un bâton noueux de même, et en chef trois fleurs de lis d'or par concession, brisé d'un lambel à quatre pendants d'or. (Voy. l'Etat politique du Dauphiné.)

BAILE en Dauphiné, porte : *Qui croit en Dieu, croit* (1).

BAILE-LA-TOUR, en Dauphiné, porte : *Vir-tus et ensis* (2).

BAINS-BANIS, seigneur d'Aubigny, portait : *Peregrinatio est militia*. Les armes sont, d'argent au chef de gueules, chargé de trois coquilles d'or.

BAISSEY porte : *Assez monte qui s'abaisse*. Les armes sont : d'azur à trois quintefeuilles d'argent, posées 2 et 1. Cette famille de Bourgogne a pour premier auteur connu, Guy, seigneur de Saint-Baissey d'Yseure et de Saint-Thibaut, mort en 1449.

BAISSEY, autre famille, portait : *Vive ut post vivas*.

BAIME (LA), en Dauphiné, porte : *Eternité* (3).

BAIME DE MARES (LA), porte : *Sans espoir* (4).

BAUENDIER, originaire de Savoie, porte : *Durat cum sanguine virtus avorum*. Les armes sont : de gueules au pal d'or, chargé d'un lion de sable.

BARDOUCHE, en Dauphiné, porte : *Tutum forti presidium virtus* (5).

(1) Le premier auteur connu de cette famille est Jean de Baile, seul président du parlement de Grenoble, en 1453, lequel fut père de la bienheureuse Jeanne Baile, première abbesse du couvent de Sainte-Claire de Grenoble ; il fut bisainel de Jean Baile, mari de Catherine Baile, qui eut deux fils, etc. Les armes sont : d'or au croissant d'azur, accompagné de trois roses de gueules, que quelques-uns ont cartelées de gueules à une croix ancrée d'or, qui est de Fauret. (Voy. l'Etat politique du Dauphiné.)

(2) De cette famille, différente de la suivante, était Antoine de Baile, lieutenant au bailliage de Briançon, en 1462, qui avait pour aïeul, Pierre Baile, évêque d'Apt, en 1256, etc. Les armes sont : de gueules à une tour d'argent, perronée de deux marches de même, crénelée de six pièces, maçonnée de sable, et ouverte d'argent ; cimier, une main de carnation tenant une épée d'argent garnie d'or.

(3) De cette famille était Poncet de La Balme, qui fit son testament le 8 janvier 1415, etc. Les armes sont : de gueules à trois pals d'or, à la bande brochant sur le tout de sable.

(4) Quelques historiens croient cette famille de l'illustre maison de la Baume : Barthélémy de La Balme, mari d'Antoinette Regnaud, fit son testament en 1554 ; et c'est de lui qu'est issu Louis de La Balme, marié à demoiselle Marie de Maillans, etc. Les armes sont : d'or à la bande d'azur.

(5) Cette famille est si ancienne et si recommandable, que nous nous contenterons d'en rapporter quelques monuments publics qui serviront à immortaliser leur mémoire.

#### ÉPIGRAME.

#### D. O. M.

A l'éternelle mémoire de Messire Jacques-Honoré *Barcain*, Chevalier, Vicomte de La Mothe de Moriac, Châtelain des Belles-Rurves, Mâdères et Monnoyes, Seigneur d'Hardvillers, Maisoncelles, Hétonmesnil, la Malmaison, Champmarn, Bosse, la Prontière, et autres lieux, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Maître des Requêtes honoraire, premier et ancien Président en son Grand-Conseil, qui mourut le dernier Février 1683, âgé de soixante-trois ans et trois mois. De Dame Françoise *Ribyppe*, femme de Messire Charles-Honoré *Barcain*, Chevalier, Châtelain des Belles-Rurves, Mâdères et Monnoyes, Seigneur d'Hardvillers, Maisoncelles Hétonmesnil, la Malmaison, et

BARNEWAL, seizième vicomte d'Irlande, porte : *Malo mori quam fœdari.*

BARON, en Dauphiné, porte : *Meriti fiducia tanta est* (1).

BARONAT porte : *Vertu à l'honneur guide* (2).

BARQUIER, en Provence, famille d'ancienne noblesse, qui a produit des personnages distingués dans l'Eglise, l'épée et la robe, et à été alliée aux plus illustres maisons d'Italie, porte : *Dulce et decorum est pro patria mori* (3).

BARRAS, en Provence, porte : *Vaillants de Barras* (4).

BARRINGTON, trente-septième vicomte d'Irlande, créé le 1<sup>er</sup> juillet 1720, porte : d'argent à trois chevrons de gueules, et un lambel à trois pendants d'azur ; cimier, un frère capucin, les cheveux et barbe noirs, d'argent, avec un capuce de même ; supports, deux griffons avec les ailes étendues d'or, colletés d'un

autres lieux, qui mourut le 25 Juillet 1694, âgée de vingt-six ans.

Et de Messire Achilles *Barentin*, Chevalier, Seigneur Châtelain de Mons, Sceaux, Vaux, et autres lieux, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, et Grand'Chambre d'icelle, qui mourut le 17 Juin 1698, âgé de soixante-huit ans.

Priez Dieu pour eux.

Cette épitaphe a été posée par messire Charles-Honoré Barentin, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de Flandres, fils aîné de messire Jacques-Honoré Barentin, mari de dame Françoise Rybeyre, et neveu de messire Achilles Barentin.

D. O. M.

A la mémoire de Messire Achilles *Barentin*, Chevalier, Seigneur de Mons, Conseiller au Parlement et Grand'Chambre, lequel, après avoir rempli pendant quarante-six ans les devoirs d'un parfait Magistrat, rendit son âme à Dieu le 17 Juin 1698.

Dame Marie *Quabe-Hommes* son épouse, Achilles *Barentin*, Charles *Barentin*, Mestre-de-camp d'un Régiment de Cavalerie, et Nicolas *Barentin*.

(1) Claude Baron, sieur de Vallonse, a été un des plus vaillants hommes de cette province; il fut en grande estime dans la Suède et dans la Moscovie, entre les plus braves, ce qui lui mérita des lettres de noblesse au mois de janvier 1592, en reconnaissance de ses grands services, et même dans le combat de Pontcharra; elles furent vérifiées au parlement de Grenoble en 1609, etc. Les armes sont : d'or à un ours contourné naissant de sable, tenant en sa patte dextre une épée hante d'argent, surmonté de deux roses de gueules et soutenu d'une étoile d'azur. (*Voy. l'État politique de Dauphiné.*)

(2) Cette maison, originaire du Forez, a pour premier auteur connu, Jacques Baronat, seigneur de Polémien et de Chalamont en Bresse, lequel fut père de Claude Baronat, qui fut pourvu de la charge de capitaine de Sainte-Colombe de Vienne, en 1515; et Claude Baronat, seigneur de Polémien et de Polinas, son fils, fut l'un des cent gentilshommes de la chambre du roi, et fut honoré du collier de l'ordre de Saint-Michel en 1558, à cause de son grand mérite, etc. Les armes sont : d'or à trois guidons posés en pal d'azur, au chef de gueules, chargés d'un léopard d'argent. (*Voy. l'État politique de la France.*)

(5) Les armes sont : écartelées au 1 et 4, de sable, à trois quinte-feuilles d'argent; au 2 et 3, de sable à un cerf passant d'argent.

(4) Les armes sont : d'azur au bras mouvant du flanc dextre de l'écu, tenant une branche de laurier aussi d'argent, surmonté en chef de trois étoiles aussi d'argent.

lambel; devise : *Honesta quam splendida.*

BARRINGTON, trente-troisième vicomte d'Irlande, porte : *Honesta quam splendida.*

BANSEOU, en Bretagne, portait : *Amseri*, c'est-à-dire, temporiser (1).

BARTHELIER, au comtat Venaissin, porte : *Cæli enarrant gloriam Dei* (2).

BASEMONT, en Dauphiné, originaire de Beauce, porte : *Prudens simplicitas* (3).

BASSEBAT, marquis de Pourdiac, portait : *Il m'est fidèle.*

BATAILLE DE ROSON, en Bourgogne, porte : *Ex bello pax* (4).

BAUME-PLUVINEL (LA), en Dauphiné, porte : *L'honneur guide mes pas* (5).

BAUME-SUSE (LA), en Dauphiné, porte : *Dulce et decorum est* (6).

BASSET, originaire de Provence, porte : *Sola salus servare Deo* (7).

BAYARD (Le chevalier), portait : *Equitis dat symbola regi*; ou : *Magnanimo candore nitet*; ou *Vires agminis unus habet*; ou : *Pestes per-cundo læcessit.*

BÉARN. *Voy. CANDALE.*

BEAUFORT, en Dauphiné, porte : *In bello fortis* (8).

BEAUMANOIR, en Bretagne, porte : *J'aime qui m'aime* (9).

(1) Les armes sont : fascé d'or et d'azur, de six pièces.

(2) Les armes sont : d'azur à trois étoiles d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'une colombe d'argent, portant au bec un épi d'or; supports, deux sauvages; cimier, un sauvage de même armé de massues.

(3) Cette famille, originaire de Beauce, a pour premier auteur connu Macé de Bassemont, président en la chambre des comptes de Dauphiné. Les armes sont : d'azur à deux serpents adossés et passés en triple sautoir d'or, mis en pal, au chef cousu de gueules, chargé d'une colombe d'argent marbrée d'or.

(4) De cette famille, était Guillaume Bataille, seigneur du Tillot; qui fut pourvu par le roi Louis XI, le 25 mai 1478, d'un office de conseiller au parlement de Bourgogne. Les armes sont : d'argent à trois flammes de gueules mouvantes, de la pointe de l'écu.

(5) Les armes sont : d'or à la bande vivrée d'azur, chargée d'une moucheture d'hermine de sable, et surmontée d'une encolure de cheval.

(6) Cette maison, l'une des plus anciennes et des plus illustres de Dauphiné, a pour premier auteur connu Louis de la Baume, chevalier, nommé dans les comptes de Jean le Flamant, trésorier des guerres, en 1580, qui eût pour fils Louis de La Baume, seigneur de Balmettes, marié à Antoinette de Salusses, veuve de Henri de Sassenage, gouverneur de Dauphiné, qui mourut en 1424, à la bataille de Verneuil; cette grande alliance prouve assez la grandeur de la noblesse de cette maison, sans vouloir nous étendre davantage. Les armes sont : d'or à trois chevrons de sable, au chef d'azur, chargé d'un lion naissant d'argent, couronné d'or et lampassé de gueules. (*Voy. l'État politique de Dauphiné.*)

(7) Les armes sont : d'azur à une montagne à trois pointes d'argent, surmontée d'un chevron d'or, et de deux étoiles à six rais en chef; supports, deux génies ailés; cimier, une aigle naissante.

(8) Les armes sont : d'azur à la bande d'or, cotoyée de trois molettes de même en chef, et d'une tour d'argent maçonnée de sable en pointe.

(9) Les armes sont : d'azur à onze billettes d'ar-

BEAUMONT, porte : *Impavidum ferient ruina* (4).

BEDELIÈVRE, au Bretagne, porte : *Hoc tegmine tutus* (2).

BECTOZ, en Dauphiné, porte : *Plaisir et loi* (3).

BEHAGLE OU BEHAGLE, en Flandre, porte : *Bon guet chasse mal aventure* (4).

BELLECOMBE. Voy. PUY.

BELLEFONDS (Le marquis de), portait : *Una sen mas* (5). Un autre marquis de Bellefonds, portait : *Fuoco senza fame*.

BENET, (Earl de Jaukerville), en Irlande, porte : *De bon valoir servir le roi*.

BENOIT XI, pape au XIV<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Illustra faciem tuam super servum tuum*.

BENOIT XII, au XIV<sup>e</sup> siècle. La sentence : *Benedic, Domine, hæreditati tuæ*.

BENOIT XIII, au XIV<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Quod non rapui, exsolvo*, allusion à la manière dont il avait été élu pape.

BENOIT XIV avait pour devise : *Da mihi sedium tuarum assistricem sapientiam*.

BÉRANGER. Voy. CASSARD.

BERARD, en Dauphiné, porte : *Suariter et fortiter* (6).

gent, 4, 5 et 4. Cette maison est une des plus anciennes et illustres du pays du Maine, dont parle Augustin Dupas. Elle a donné un maréchal de France et deux de Bretagne, ainsi qu'on peut le voir dans les grands officiers de la couronne.

(1) Les armes sont : de gueules à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lis d'azur. Cette maison, l'une des plus anciennes du Dauphiné, où elle est connue depuis le XI<sup>e</sup> siècle, a été admise dans plusieurs chapitres nobles; elle a donné de grands personnages, tant à l'Église qu'à l'État, etc.

(2) Les armes sont : deux croix treflées, au pied fiché d'argent, accompagnées d'une coquille oreillée, de même en pointe.

(3) Cette famille, a pour premier auteur connu Jean de Bectoz, qui eut pour fils Jean de Bectoz, vivant en 1421, et fut l'un des treize qui firent l'entreprise de l'an 1400, sous le commandement de Jean Le Maingre-Boucicaut, maréchal de France, ainsi qu'il est rapporté dans La Colombière. Les armes sont : d'azur au chef d'argent, chargé de trois têtes d'aigle, arrachées de sable, languées d'or. (Voy. l'État politique de Dauphiné.)

(4) Les armes sont : parti coupé, au 1 parti d'or, à trois épis de blé sur la terrasse de trois tiges chacune de sinople; au 2 parti, au 1 coupé, de sinople à trois têtes d'aigle arrachées d'argent; au 2 coupé, d'azur à la fleur de lis d'or, au chef d'argent, chargé d'une rose de gueules; supports, deux aigles éployées.

(5) Les armes sont : d'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges d'argent, 2 et 1. La maison de Gigault est une des plus anciennes de Normandie, et l'une des plus distinguées de la province par les grands hommes qu'elle a donnés; elle a pris le nom de Bellefonds, en conservant toutefois celui de Gigault par le mariage d'Helon Gigault, écuyer, qui épousa Jeanne Grassignon, fille de Jean seigneur de Bellefonds en Berry, et de Jacqueline de Boué.

(6) Berard de Berard, du lieu de la Salle, dans le Briançonnais, vivait en 1272, et c'est alors que les montagnes de Cristoval, d'Olie et de Longet, dans la paroisse de Nevache, lui furent données par le dauphin Guignes M. Il fut troisième aïeul de Claude Berard, compris entre les nobles de la paroisse de la Salle, dans la révision des loix, en 1445; de lui et de Péronne, sa femme, est descendu François Be-

BERBISEY porte : *Et factum est ita*.

BERKLEY, Earl de Berkley, en Irlande, porte : *Dieu avec nous*.

BERNARD porte : *Et bello et pace* (1).

BERNIER, en Provence, porte : *Hostium terror, tutatur amicos* (2).

BERNIÈRE, en Dauphiné, porte : *Ah, fuge* (3)!

BERRIER, originaire de Touraine, porte : *Meliora sequuntur* (4).

BERT, en Dauphiné, porte : *Securo sensu, cura remota metuoque* (5).

BERTIE, Earl d'Abingdon, en Irlande, porte : *Virtus arde fortior*.

BÉTHISEY, marquis de Mézières, maréchal de camp en 1781, en Picardie, originaire de Flandre, porte : d'azur, fretté d'or de six pièces; devise : *Et virtus et sanguis*; supports, deux lions casqués, surmontés de deux pélicans qui se percent le sein.

BÉTHUNE. Le chevalier de Béthune portait : *Disulere mihi fugeo*.

BLU VROX; le marquis de Beuvron portait : *No mudo, si no mudan*.

BIANDOS DE CASTELA, en Béarn, porte : *In bello leones, in pace colombe* (6).

BIGOT, en Berry, Bretagne, à Paris, en Hollande, Orléanais, Vendomois, Touraine, porte pour cri de guerre : *Tout de par Dieu* (7).

rard, avocat au parlement de Grenoble, qui fut réhabilité dans sa noblesse par lettres de l'an 1667 et 1668, vérifiées et entérinées par arrêté du parlement de Grenoble, le 28 octobre 1670. Les armes sont : parti au 1 d'azur au lion d'or, au 2 de sable à la patère d'argent.

(1) Les armes sont : d'argent au chevron de sable accompagné de trois trèfles de sinople, 2 et 1. Cette ancienne famille de Normandie est une des plus remarquables de la province, tant par son ancienneté, ses alliances, que par treize chevaliers de Malte qu'elle a donnés, etc.

(2) Les armes sont : d'azur à trois pals d'argent à l'écusson encombé de gueules, supports deux lions; cimier, un lion de même.

(3) Richard de Bernière, de *parochia montis Cameti*, épousa, en 1490, Marie Lardaret de Saint-Antoine de Vuisnois, et François de Bernière, son petit-fils, épousa Françoise Chaponay, etc.

Les armes sont : de gueules au lion d'argent, appuyant sa patte dextre sur un bâton noueux d'or.

(4) Les armes sont : d'azur à trois pots ou coupes d'or, couvertes; supports, deux léopards; cimier, un sauvage naissant. (Voy. l'État de la Noblesse, de 1782.)

(5) M. Bert, avocat au baillage de Vienne, mérita, par son esprit et par son savoir, d'être l'un des maîtres des requêtes de l'hôtel de la reine Marguerite; et c'est lui qui prit cette devise des vers de Lucrèce pour exprimer son caractère.

André Bert, sieur du Chaffat, et Jacques Bert, frères, furent anoblis par lettres du mois de mars 1655, vérifiées le 9 juin suivant, et confirmées par arrêt du conseil, le 10 septembre 1668. Les armes sont : écartelé, au 1 et 4 d'azur à une bande d'or; au 2 et 3, d'or à une bande d'azur chargée de trois glands d'or feuillés, ligés, et convert de même.

(6) Les armes sont : écartelées, au 1 et 4 d'or au lion de gueules; au 2 et 3 d'argent, à trois merlettes de sable, posées 2 et 1; supports, deux lions; cimier, un lion de même.

(7) Les armes sont : de sable à trois têtes de léopard d'or, languées de gueules, posées 2 et 1. (Voy. l'État de la Noblesse, de 1782.)

**BILLY.** Voy. PHÉLIPPE.

**BILLY** : de gueules à deux jumelles d'argent, au chef échiqueté d'argent et d'azur.

**BINET**, en Touraine, porte : *Ille vixit* (1).

**BIOTÈRE**, en Bourbonnais, porte : *Tam fortis quam nobilis* (2).

**BIRON** (Ariand de), maréchal de France, portait indifféremment : *Non differt bella timendo*, ou : *Capit post otia prædam*, ou : *Cessando majora parat*, ou : *Cunctando restituit rem*. Les armes sont : un écu en bande, écartelé d'or et de gueules. Voyez GONTAUT.

**BLANC**, en Dauphiné, porte : *Sine macula* (3).

Louis Blanc de Chaptueil, seigneur de La Garde du Mas, et de Mauleune, fut employé en des grandes négociations par le cardinal de Richelieu ; il portait pour devise : *Tout vient à point*. La branche de Blanc établie à Vienne portait : *En tout, candeur*. Armes tranchées taillées d'argent et d'azur.

**BLANOT** porte : *Tandem flavescent*.

**BOCQUET** de Courbouzon, en Bourgogne, porte : *Premium virtutis, honor* (4).

**BOCSOZEL MONT-GONTIER**, en Dauphiné, porte : *Quoi qu'il en avienne* (5).

**BOESSIÈRE**, portait : *Tout en paix*.

**BOFFIN**, en Dauphiné, originaire d'Allemagne, porte : *Deo, regi, patriæ pietas et fides* (6).

(1) Les armes sont : de gueules au chef d'or, chargé de trois croisettes au pied fiché d'azur ; supports, deux anges ; cimier, une femme en buste, vêtue à l'antique, au milieu d'un bois de daim qu'elle tient de ses mains.

(2) Les armes sont : d'azur à une rose d'or, feuillée de sinople, posée au milieu de l'écu, accompagnée en pointe d'une croix ancrée d'argent, au chef de même, chargé d'un lion d'azur, armé et lampassé de gueules ; supports, deux lions ; cimier, un lion de même.

(3) Guillaume, Geoffroy et Autoine Blanc, combattirent en la présence du sultan de Babylone, de qui ils étaient prisonniers, cinquante de ses plus vaillants hommes et les tuèrent, et méritèrent leur liberté par leur valeur, ce qui est dû à la vertu héroïque ; et Autoine Blanc, fils de Guillaume Blanc, vivait en 1415.

(4) Les armes sont : écartelé au 1 de Sachet, au 2 de Poligny, au 3 de Courbouzon, au 4 de Chantrens ; sur le tout de Bocquet, qui est d'or au sautoir d'azur, chargé d'une coquille d'or mise en cœur ; supports, deux lions d'or léopardés ; cimier, une tête de lion de même.

(5) L'on trouve que Pierre de Bocsozel fut présent à une donation faite en 1142, de l'église de Mariez à l'hôpital de la ville de Vienne, par l'archevêque Étienne de Bar ; Aymar de Bocsozel était chanoine de l'église cathédrale de cette même ville, en 1164 ; Aimon de Bocsozel et Aimon, son fils, vivaient en 1200 ; Aymar de Bocsozel était en grande considération en 1289, et Guichard de Bocsozel était son père. Cette maison est, au sentiment de tous les historiens de Dauphiné, une des plus nobles et des plus anciennes de la province, où une de ses branches a possédé le marquisat de Maubec durant plus de trois cents ans, etc. Les armes sont d'azur au chef décliné d'argent et d'azur de deux traits. (Voyez l'État politique de Dauphiné.)

(6) Le premier auteur connu en cette province est Romanet Boffin, qui fonda pour les Frères Mineurs en 1576 le couvent du Mont-du-Calvaire qu'ils pos-

**BOILEAU DE CASTELNAU** porte : *De tout mon cœur* (1).

**BOISGELIN**, en Bretagne, porte : *In virtute eris* (2).

**BOISGUEZENGE**, en Bretagne, portait : *Tout de tout*.

**BOISSAT**, en Dauphiné, porte : *Ni regret du passé, ni pour de l'avenir* (3).

**BOISSEAUX.** Voy. DANÈS.

**BONIFACE VIII**, pape au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Domine Deus, in adiutorium meum intende*.

**BONIFACE IX**, pape au XIV<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Ad te levavi animum*.

**BONNE**, en Dauphiné. Devise : *Nihil nisi a Domino* (4).

**BONY DE LAVERGLE**, en Limousin, porte : *Bisantiis nummis pauperibus adest*. Les armes sont : de gueules à trois besants d'argent, posés 2 et 1.

**BOOTH**, Earl de Warrington, en Irlande, porte : *Quod ero, spero*.

**BOREL**, en Dauphiné, porte : *Jusques où* (5) ?

**BOSSUET**, vicomte majeur de Dijon, por-

taient dans Romans, etc. Les armes sont : d'or à un bouf passant de gueules, au chef d'azur, chargé de trois croix de Calvaire d'or.

(1) Les armes sont : d'azur au château d'argent, maçonné de sable, au crois-sant de même en pointe ; cimier, un pélican d'or donnant son sang à ses petits.

(2) Les armes sont : écartelées au 1 et 4, de gueules à une molette d'épée d'argent ; au 2 et 3 d'azur plein.

(3) Aimon fait mention du château de Boissat, dans le Gàtinais, et dit qu'il fut un de ceux que Charles le Chauve acheta du vicomte de Fouques.

Pierre de Boissat, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Vienne, fut père de Pierre de Boissat, son successeur en cette charge, et lequel épousa, en 1595, Marie Arthaud. Cette famille a produit des personnages célèbres dans les armées et dans les lettres, et a pris alliance avec les plus illustres maisons de Dauphiné. Les armes sont : de gueules à la cotice d'argent, accompagnée de 6 besants d'or posés en orle, trois et trois.

(4) Cette famille a été considérée depuis plus de cinq cents ans entre les plus nobles du duché de Champaur, d'où elle est originaire, et la noblesse la moins suspecte et la plus pure est celle des aborigènes, comme parlent les Latins. Le premier auteur connu, dont on prouve une filiation, est Bosen de Bonne, qui vivait en 1250, et l'on peut dire que cette famille est sans contredit la plus illustre en grands hommes et par ses alliances de la province, comme on peut le voir dans la généalogie dressée par Guy Allard, imprimée à Grenoble en 1672. Les armes sont : de gueules au lion d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois roses de gueules ; supports, deux sauvages au naturel, feuilles de sinople ; cimier, deux têtes et cols de cygne affrontés, hecques de gueules, tenant ensemble dans leur bec un anneau d'or enrichi de diamants. Le comte de Lesdiguières portait : *Habet pro vallibus Alpes*, ou : *Gentis formido subaudæ*, ou : *Sic crevit ab ovo*, ou : *Penne nido majores*. (Voyez GÉOLOG.)

(5) Guillaume Borel vivait en 1258, et Jean de Borel est entre les nobles du bourg de la Mure, dans la révision des feux de l'an 1458 ; le surnom de *Pen-sonatis* lui est donné dans cette procédure. Les armes sont : d'argent à la croix plate de gueules, cantonnée de quatre têtes de bouf de sable, muselées d'azur.

taut : *Rebus inest velut orbis*. Les armes sont : d'azur à trois roues d'or.

BOBOT. *Voy.* LORAS.

BOUCHERAT porte : *Qui nocent docent*, ou : *Nocte diuque rigil*.

BOUESSEAU porte : *Selon le temps*.

BOUFFIER, en Dauphiné, porte : *Dextra liliūm sustinet* (1).

BOUHAÏLE. *Voz.* PREMIER.

BOULLON (le duc de) portait : *Mihi jus concurrere soli*.

BOURBON. *Tout vient de Dieu*.

BOURG (DE) en Languedoc : *Une foi, une loi, un roi*.

BOURG (DU) de Ternay, en Dauphiné, porte : *Virtute dūce*.

BOURG DU MAINE (DU), même devise.

BOURGOGNE, famille de Bretagne, portait : *Tout par amour, et rien par force*.

BOURGUIGNON, Lamure, en Provence, porte : *Contra hostem surrectus*.

BOURKE (DE OU DU), en Bretagne, porte : *A cruce salus*.

BOURRELIER DE MAILPAS, porte : *Loyal et gai* (2).

BOURRELIER, en Franche-Comté, porte : *Loyal et gai* (3).

BOUTEILLER, de Senlis, porte : *Franc et léal* (4).

BOUTHILLER DE RANCÉ, porte : *Marte etiam invito* (5).

BOUTON. Maison très-ancienne de Bourgogne, et de laquelle était le comte de Chamilly, qui portait : *Le souvenir tue Bouton*.

BOUVENS, porte : *Plus n'est possible*, pour dire qu'ayant toute la force et de la vertu chrétienne, représentée par la croix de ses armes, et l'humaine, désignée par le sauvage, le lion et le taureau, c'est tout avoir (6).

BOUVIER DES PORTES, en Dauphiné, porte : *Caveto* (7).

(1) Gaspard Bouffier, célèbre avocat du parlement de Grenoble, fut pourvu de la charge d'avocat général par lettres du 50 avril 1629; il fut anobli, quoiqu'il eût gagné la noblesse par l'exercice de sa charge, par lettres du mois d'août 1644, vérifiées en la cour des aides de Vienne.

(2) Les armes sont : d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois trèfles d'argent, 2 et 1; supports, deux griffons d'or. (*Voy.* le *Nobiliaire de Saïns*.)

(3) Les armes sont : d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois trèfles d'argent, 2 et 1; supports, deux griffons.

(4) Les armes sont : d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coupes du champ, au lieu d'un écartelé d'or et de gueules, que quitta le Grand Bouteiller de France de cette maison.

(5) Les armes sont : d'azur à trois losanges d'or posées en fasce.

(6) Les armes sont : de gueules à la croix dentelée d'argent; supports, un sauvage de carnation à droite, et un lion d'or à gauche; cimier, un taureau. (*Voy.* PALLIOT.)

(7) L'on trouve Odile Bouvier, marié en 1572 à Marguerite Le Maître, lequel fut pourvu d'un office de maître ordinaire en la chambre des comptes de Grenoble le 10 juillet 1572, lequel fut reçu le 22 novembre suivant.

Les armes sont : échiqueté d'argent et de sable de quatre traits, au chef pale de menu.

BOYLE, Karl de Bartington, en Irlande, porte : *Honor virtutis premium*.

BRÉAUTÉ, originaire de Flandre, portait : *Pars est mihi magna triumphi*, ou : *It comes*, ou : *Vincis me retinet virtus*, ou : *Ferocior exibat*, ou : *Fit via vi*, ou : *Equora placuit*, ou : *Nescit discrimina pectus imparium*, ou : *Mens agit atra venena*, ou : *Comprimit ille timentes*, ou : *Unus cuncta mihi*, ou : *Patri cecidere ruina*. Les armes sont : d'argent à une quintefeuille de gueules.

BREMOND, en Dauphiné, porte : *Ex tota anima mea, ex toto corde meo* (1).

BRESSILU, en Dauphiné, portait : *Assai avança, chi fortuna passa*; d'autres : *Remigis ator, si non efflaverit aura*.

BRISSAC. Le duc de Brissac portait : *Equabo si faveas*.

BRUCE, Karl d'Ailesbury, en Irlande, porte : *Fuimus*.

BRUNELL, de Cardignan, en Irlande, porte : *En grace affie*.

BREULARD DE LA BORDE portait : *Animis illabere nostris*.

BUCHER, en Dauphiné, porte : *Neque te munera, nec preces* (2).

BUCKELEY, seizième vicomte d'Irlande, porte : *Nec temere, nec timide*.

BUISSON, en Rouergue, porte : *Semper vivens* (3).

BUISSY, en Artois, porte : *Attente nuit, Buissy* (4).

BUÏLÉ, en Dauphiné, porte : *Cruore Christi corusco* (5).

BUSSY, en Bugey, porte : *Encore ne me tenez* (6).

BUTLER, vingt-unième pair d'Irlande, porte : *Comme je me trouve*.

BUTLER, baron de Cahier, en Irlande, porte : *God be my guide*.

CADILLAC, en Rouergue, porte : *Forti sub forte tegetur*. Les armes sont : d'argent au chevron de sable, accompagné de trois liges de chardon de sinople, posées 2 et 1; supports, deux levriers; cimier, levrier d'argent.

(1) L'on trouve qu'Antoine de Bremond fit son testament en 1519, et qu'il était marié à Ginebre de Bourgoin, de laquelle il eut Louis et Antoine, qui fut chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; Louis fut marié à Honorade de Pontèves, de laquelle il eut François et Barthélemy, qui fut chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem; François fut marié à Anne de Martin de Champoléon, de laquelle il eut Ely de Bremond, marié à Isabeau de Chapel, etc. Les armes sont : d'or au cœur de gueules.

(2) L'on trouve pour premier auteur Pierre Bucher, seigneur de Saint-Guillaume et de Saint-Andiol, qui fut pourvu de la charge de procureur général du roi au parlement de Grenoble, le 15 avril 1555. Les armes sont : d'azur au soleil d'or, à l'ahordure de même.

(3) Les armes sont d'or à un buisson de sinople, et quelques-uns en portent trois.

(4) Les armes sont d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois boucles d'or; supports, deux levrettes d'argent, colletées et bouclées d'or; cimier, un dogue ailé.

(5) Les armes sont : d'argent à la bande d'azur, chargée de trois annelets d'or, et accotée de deux croix trellées, au pied fiché de gueules et renverse.

(6) Les armes sont : d'argent écartelées d'azur.

CAHIDEUC porte : *Antiqua fortis virtute*. Les armes sont : écartelé au 1 et 4 de gueules à trois têtes de léopard d'or, posées 2 et 1 ; au 2 et 3 de Beaumanoir, qui sont d'azur à dix billettes d'argent, posées 4, 3, 2 et 1 (1).

CALIXTE II, pape au XIII<sup>e</sup> siècle, portait : *Firmamentum est Dominus timentibus eum*.

CALOIN, en Anjou, originaire des Pays-Bas, porte : *Gloria, decus, honor patri*. Les armes sont : de gueules à trois quintefeuilles d'argent, posées 2 et 1 ; cimier, un dextrochère d'argent avec un sabre de gueules ; supports, deux sauvages, l'un ayant la massue levée, et l'autre posée.

CAMELIN, en Provence, porte : *Deo favente*.

CAMERU portait : *En qui chereyghé nu comeret* ; c'est-à-dire : *qui se mêle de donner, doit se disposer à recevoir*.

CAMPENAS DE SAINT-REMY, porte : *Non mentis sed serentis*.

CANAPLE (le marquis de), portait : *Nec nulla, nec omnis*. Il y a tout lieu de croire que ce marquis de Canaple est de la maison de Créquy, ne connaissant point d'autre famille qui ait porté ce nom. Voy. CRÉQUY.

CANDALE (le due de) portait : *Meque asserat astris*.

CANDOLE, en Provence, porte : *Cælum cæli Domino, terram autem dedit filiis hominum*.

CANLER OU CAULER, maison originaire de Normandie, portait : *Sicut erat in principio*. Les armes sont : d'or à la bande d'azur, chargée de trois chandeliers d'or, posés en bande (2).

CAPEL, Karl d'Essex en Irlande, porte : *Fide et fortitudine*.

CAPODILISTA, de Pérouse, portait cette devise française : *Léal désir*.

CARION, en Bretagne, portait : *Nihil virtute pulchrius*. Les armes sont : de gueules à une main sénestre appaumée d'argent, oncée d'azur ; écartelé d'argent à une fasce d'azur.

CARITAT DE CONDORCET, en Dauphiné, porte : *Caritas* (3).

(1) Cette maison tire son nom de la terre de Cahideuc, en Bretagne, qu'elle possédait dès le XI<sup>e</sup> siècle, et qu'elle a possédée jusqu'au 5 octobre 1649, que Jeanne de Cahideuc la porta à son mari François Hervé d'Audigné. Elle a donné, de nos jours, un vice-amiral de France, cordon rouge, et grand croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, dans Emmanuel-Auguste de Cahideuc de Bois de Lamotte, etc.

(2) La maison de Canler a été, sans contredit, une des plus nobles de Picardie, et l'on peut juger de son lustre et de son ancienneté, par tout ce qu'il en a été dit dans un livre intitulé : *La noblesse de Flandre*, par Philippe d'Épinoy, vicomte de Thérouanne, lequel dit que la vicomté de Thérouanne a longtemps appartenu à la famille de Canler, l'une des plus illustres des Pays-Bas ; comme on peut le voir encore dans Blanchard, dans son *Catalogue des conseillers du parlement de Paris*, ainsi que dans les *Catalogues de la chambre des comptes*, par Mlle Denis. (Voy. l'Etat de la noblesse de 1782.)

(3) Olivier de Caritat épousa, en 1505, Marie de Vest de Comps ; mais avant Louis Fouquet de Caritat, grand prieur de Toulouse, lors du siège de Rhodés, et N. . . de Caritat, évêque d'Orange en 1447, et dans les actes de la maison de Condorcet, l'on

CARMAN, en Bretagne, portait : *Dieux avant*.

CARPENTIN, originaire de Ponthieu, porte : *A tout*.

CASSARD, en Dauphiné, porte : *Sans venin* (1).

CAULAINCOURT, en Picardie, porte : *Desir n'a repos*.

CAULER. Voy. CANLER.

CÉLESTIN II, pape, au XIII<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Fiat pax in virtute tua et abundantia in turribus tuis*.

CÉLESTIN III, pape au XIII<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Perfice gressus meos in semitis suis*.

CÉLESTIN IV, pape au XIII<sup>e</sup> siècle : *Miserere mei, Domine, miserere mei*.

CHABERT, en Normandie, porte : *Postes portasque refregit*.

CHABERT, en Provence, porte : *Postes portasque refregit*.

CHALLUDET, porte : *Desir sans vanité*.

CHALO, OU CHAILLON, OU CHALON DE SAINT-MARS, à Etampes, porte : d'argent à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de même, qui est de Jérusalem, écartelé de sinople, à l'écu de gueules, chargé d'une feuille de chêne d'argent à la bordure d'or ; devise : *Rex Philippus mihi dedit* (2).

CHALOPIN porte : *Modica firma*.

CHAMANEN porte : *Un jour loras*.

CHAMPAGNE LA SUZE porte : *Sta ferme, Sta ferme*.

CHANCEL porte : *Chancel ne chancelle mie*.

CHANDIEU, en Beaujolais, originaire du Dauphiné, porte : *Eternité* (3).

CHANGY DE CHISSEY, porte : *Vous m'avez, vous m'avez*.

CHANLECY porte : *Virtus mihi numen et ensis*.

CHAPONNAY, en Dauphiné, porte : *Gallo canente spes redit*.

trouve, selon L. C. D. B., la qualité de noble et puissant, en 1520. Cette maison subsiste en deux branches, l'une dans la principauté d'Orange et l'autre en Picardie.

(1) Guillaume de Cassard vivait en 1559, et Pierre de Cassard, archevêque de Tours et cardinal, en 1257. Pierre de Cassard épousa Jeanne de Béranger, en 1475, qui fut mère de César de Cassard, marié à Lucrèce de Ponnat, qui fut père d'Alexandre de Cassard, etc.

(2) Le roi Philippe I<sup>er</sup>, ayant fait vœu d'aller en pèlerinage au Saint-Sépulchre, Eudes, dit le maire de Chalo-Saint-Mars, ou Saint-Mard, s'offrit d'y aller pour lui, armé de toutes pièces ; l'offre fut acceptée, et le roi donna à Chalo un privilège d'exemption de tous droits, péages et tributs, pour lui et pour toute sa race, de l'un et de l'autre sexe. Le fils unique qu'Eudes laissa à son départ, et les trois filles, multiplièrent prodigieusement sa race ; les filles qui en descendaient étaient fort recherchées en mariage, et même sans dot, parce qu'elles apportaient la noblesse et le privilège d'exemption pour leurs descendants de l'un et de l'autre sexe ; mais François I<sup>er</sup>, Henri III et Henri IV ont restreint ces privilèges. (Voy. LEMAIRE.)

(3) Cette maison, l'une des plus considérables et des plus anciennes du Dauphiné, porte le nom de la terre de Chandieu, qui autrefois n'était qu'un fief, à trois lieues de Vieune. Nautelme de Chandieu vivait en 1089 ; il est mentionné dans des chartes de ce temps-là, etc. Les armes sont : de gueules au lion d'or, paré d'azur. (Voy. l'Etat politique du Dauphiné.)

CHARBONNEL, en Languedoc, porte : *In corde deus et honor.*

CHARLES V, VOY. DUGUESCLIN.

CHARMASEL (le marquis de) portait : *Fere magna, ou : Non jurat ex facili.*

CHARBIL, en Auvergne, porte : *Semper in orbita.*

CHASTELLIER, en Dauphiné, porte : *Fermeté et loyauté (1).*

CHASTILLON portait : *Altin gloria migioisco.*

CHAT (1<sup>er</sup>), en Bretagne, porte : *Mauvais chat, mauvais rat.*

CHATEAUGIRON, en Bretagne, porte : *Pensez-y ce que vous voudrez.*

CHATELON (GAUCHER DE), connétable de France, portait : *Regis tutela futuri, ou : Vis adjuvat apium, ou : Belgis contraria virtus, ou : Venientia tela repellit, ou : Terroris terror.*

CHAUVATON SAINT-LÉGER, originaire de Berry, porte : *Deus, rex, honor.*

CHEVALIER DU COUDRAY, à Paris, originaire de Flandre, porte : *Multo labore.*

CHEVALIER, en Dauphiné, porte : *Je ne suis point reprochable.*

CHEVALIER, en Lorraine, originaire de Champagne, porte : d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une molette, et en pointe de deux glands tigés et feuillés, le tout d'or ; devise : *A virtute salus.*

CHELOT porte : *Flos semper vivens virtus.*

CHISSÉ, en Dauphiné, porte : *Toujours (2).*

CHRISOËLE, en Dauphiné, porte : *Eminent undique vives (3).*

CLAVESSON, en Dauphiné, porte : *Stat fortis in arduis ; et quelques-uns portent : Calorum erux mihi claris erit (4).*

CLÉMENT III, antipape au XI<sup>e</sup> siècle autrement nommé Guibert, avait ces diverses devises sur ses sceaux : *Confirmatio hoc, Deus, quod operatus es in nobis ; Verbo Domini caeli firmati sunt* ou : *Dominus noster Jesus Christus.*

CLÉMENT III, pape au XII<sup>e</sup> siècle, eut pour

(1) Jean de Chastelier était trésorier de France en Savoie, Piémont, et dans le marquisat de Saluces, en 1556 ; il le fut encore en Poitou, Picardie, et au siège de la Rochelle, auprès du duc d'Anjou ; ensuite en Dauphiné, auprès du duc de Mayenne. Il fut conseiller au conseil privé du roi, au mois de juin 1590. C'était un homme de grand cœur et capable de diriger les affaires. Il s'était si bien comporté au siège et à la prise de Querasque, que pour honorer sa vertu, le maréchal de Brissac, commandant en Piémont, le fit chevalier, en 1557, ce qui fut confirmé par François II, en 1560, et par Henri III, en 1575.

(2) François de Chissé est nommé entre les nobles, dans une révision des feux de l'an 1450 ; et Pierre de Chissé, son petit-fils, fut homme de grand mérite ; il fut un des gentilshommes de la chambre du roi, et chevalier de son ordre, en 1568, lieutenant de la compagnie des gendarmes du comte de Lude, et gouverneur de Romans.

(3) Pierre Christoffe, sieur de Piémont, fut nobli par lettres du mois de janvier 1609, confirmées en 1612, et vérifiées par Nicolas Fouquet, intendant de Dauphiné, en 1614.

(4) Artaud de Clavesson vivait en 1545 et en 1570 ; il fut un des grands de la province qui approuveret le traité de Humbert II avec le roi Philippe de Navarre, en 1545, par leurs souscriptions.

devise : *Doce me, Domine fervere voluntatem tuam*, et ce vers Léonin :

*Corrige, parce, feri, Peire, ponde, memento, mederi.*

CLÉMENT IV, pape au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Fac mecum, Domine, signum in bonum.*

CLÉMENT V, au XIV<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Benedicat nos, Deus, Deus noster, benedicat nos Deus.*

CLÉMENT VI, pape au XIV<sup>e</sup> siècle, eut pour devises : *In te Domine, speravi, non confundar in aeternum*, et : *In honorem quinque vulnerum.*

CLÉMENT VII, pape au XV<sup>e</sup> siècle, avait pour devises : *Domine refugium factus es nobis a generatione et progenie ; ou bien : De generatione in generationem.*

CLÉMENT VIII, pape au XVI<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Protector noster aspice, Deus.*

CLÉMENT IX, pape au XVII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Dominus possessio mea, ou : Ipse Dominus possessio ejus.*

CLÉMENT X, pape au XVIII<sup>e</sup> siècle, eut pour devise : *Jesu tibi sit gloria.*

CLÉMENT XI, pape au XVIII<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *De vultu tuo judicium meum prodeat.*

CLÉMENT XII eut pour devise : *Tu es, Domine, qui restitues hereditatem meam mihi.*

CLÉMENT XIII reprit la devise de Clément XI : *De vultu tuo judicium meum prodeat.*

CLERC DE LA DEVÈZE (le marquis de), Seigneur de Beaufort, en Languedoc, porte : *Virtute clara.*

CLÈRE, en Normandie. Le comte de Clère portait : *Feliciter audax.*

CLISSON (Olivier de), connétable de France portait : *Nescit vis ista teneri, ou : Per vulnera crescit, ou : Bomat indomitos, ou : Hostes ad fœdera cogit.*

COALIN (le marquis de) portait : *In rar non mai.*

COAQUIN, Le marquis de Coaquin portait : *Que mon supplice est doux.*

COETANLEM, en Bretagne, porte : *Germinavit sicut lilium.*

COLTANSCOURT, en Bretagne, porte : *Ha galon vat, c'est-à-dire, de grand cœur.*

COETIVY, en Bretagne, porte : *Prêt vé, il serait temps.* Les armes sont : d'azur au lion d'argent.

COETMENECH, en Bretagne, porte : *Soit.*

COETMEUR, en Bretagne, porte : *Autre n'aray.*

COETQUELFEN, en Bretagne, porte : *Beza e peach, c'est-à-dire, vivre en paix.*

COETTADAVEL, en Bretagne, porte : *Ret re.*

COLLIGNY, en Bourgogne, porte : *Je les éprouve tous.*

COLOMB, en Dauphiné, porte : *En fedelta finiro la vita (1).*

COMBAILLÉ, portait : *Je ne le quitte à nul autre (2).*

(1) Jean Colomb, qui vivait en 1407, eut d'Antoinette de Mencie, dite de Pichon, Remond Colomb, qui a continué la postérité.

(2) Cette maison, issue de celle de Bourbon, a quitté, selon la coutume du temps, le non et les armes de la maison royale, pour prendre celui de Combauld Larrebourg.

COMMERS, en Dauphiné, porte : *Sub pennis ejus sperabo* (1).

COMPAING, en Orléanais, porte : *Luget et fulget*.

CONDÉ (le prince de) portait : *Creseit ut aspicior*.

CONEX, portait : *Qui est sot à son dam*.

COPONS, en Espagne, Allemagne et France, porte : *Edomitum virtute vitium*.

COSSÉ BRISSAC (Charles de), maréchal de France, portait indifféremment : *Hostes domat atque leones*, ou : *Nec jussus capta relaxat*, ou : *Brevi quam grandia prestat*.

COSTAING, en Dauphiné, porte : *Prosperité*.

COUCY portait :

*Roi je ne suis,  
prince ne daigne,  
je suis le sire de Coucy* (2).

COUR (la), en Dauphiné, porte : *Discite justitiam moniti* (3).

COURCELLES DE POLLANS, porte : *Pour jamais*.

COURCOL, de Baillancourt, aux Pays-Bas, porte : *Fulmina et astra*.

COURTIN porte : *Fortis et fidelis*.

COUSIN, originaire de Bourbonnais, porte : *Fides exercituum*.

CRAMEZEL, en Bretagne, porte : *Fidelis patriæ, Regis generosus et ardens confestim vires animamque utrique repono*.

CRANE, en Artois, porte : *Non sum timendus*.

CRECHQUERAULT portait : *Tu dispone*.

CREIL, à Paris, porte : *Agere et pati fortia*.

CRÉQUY. Beaudouin, sire de Créquy, prit pour devise : *Nal ne s'y frotte*, et cela à cause qu'il s'était grandement distingué contre l'empereur Henri de Boiteux, au siège de Valenciennes, contre Beaudouin Belle-Barbe, comte de Flandres ; et c'est alors que le sire de Créquy fut fait premier baron d'Artois.

(1) Lancelot de Commiers fut coseigneur de la Roche-d'Aleverd, et homme de grand mérite ; il vivait en 1524 ; de lui sont descendus Jacques de Commiers, seigneur de la Roche, fils de François de Commiers et de Françoise-Emée de Saint-Julien, etc.

(2) Coucy, en Artois, porte : fascé de vair et de gueules, de six pièces ; supports, deux lions d'or ; cimier, un lion naissant de même, en mémoire de ce qu'Enguerrand, surnommé le Grand, premier du nom, seigneur de Coucy, qui combattit un lion corps à corps, qu'il vainquit et fit mourir, ce qui lui acquit une si grande gloire, et dont la mémoire se perpétuera jusqu'à la fin des siècles, par la fondation qu'il fit de l'abbaye des Prémontrés, au lieu même où le lion fut combattu.

Enguerrand, seigneur de Coucy et d'Oisy, premier amiral de France, fit un échange, au mois de décembre 1284, avec Simon, Damigny et Robert de Waroquier, frères, écuycrs, seigneurs du Bos-d'Alas d'Anizi, dit le Bos de Péchu, et il obligea sa postérité à soutenir ceux de la maison de Waroquier, comme ceux de la maison de Waroquier s'étaient aussi obligés à soutenir ceux de la maison de Coucy. (Voy. les *Prives de l'ordre de Saint-Michel de la maison de Waroquier*, qui sont du 7 juillet 1665.)

(3) Durand de la Cour mourut vers l'an 1498 ; Paul son fils, épousa Louise de Morvilliers, qui mourut en 1558.

CROISILLES, en Artois, porte : *A fide salus* (4).

CROIX (La), porte pour cri de guerre et devise : *Indomitum domuere cruceis* ; et quelques-uns portent : *Victricia signa secutus* (2).

CROZAT, à Valence, en Dauphiné, porte : *Cruæ calorum. crux mihi clavis erit* (3).

DAMVILLE (Le duc de) portait : *Mas arde et caracon* (4).

DARBOY, en Dauphiné, porte : *Courage et peur* (5).

DAVID DE BEAUREGARD porte : *Memento, Domine, David*.

DEAGEANT, en Dauphiné, porte : *Sine macula*.

DEBORDEN, ou DE BORDEN, en Bugey, originaire de Provence, porte : *Gratus honore labor*.

DESBARRES DE RUFÉY porte : *Ad superos tandem stemmata penna vehit*.

DESIMEU, en Dauphiné, porte : *Il n'est nul qui désire mieux*.

DESLANDES portait : *Dei gratia, sum id quod sum*.

DESMOUTIERS DE MÉRINVILLE porte : *Quod opto est immortale*.

DHIÉVILLE, seigneur dudit lieu, en Normandie, porte : *Fortis et prudens*.

D'HOZIER, à Paris, originaire de Provence, porte : *Et habet sua sidera tellus* (6).

(1) Les armes sont : de gueules à dix losanges d'or, posées 5, 5, 5 et 1 ; cimier, une espèce de bonnet papal, selon l'usage des Pays-Bas, surmonté de deux vols banniers aux armes de l'écu ; supports, deux lions d'argent. (Voy. l'*Etat de la noblesse*, 1782.)

(2) Cette famille a donné deux évêques à l'église de Grenoble, et d'excellents officiers au parlement ; elle a été divisée en deux branches : savoir, celle de La Croix de Chevaliers, et celle de La Croix de Pisanson ; Humbert de Chevaliers fut fait chancelier de Savoie, par lettres du 17 janvier 1460. Les armes sont : d'azur à une tête et col de cheval d'or, au chef consu de gueules, chargé de trois croisettes d'argent ; cimier et supports, trois chevaux d'or, portant chacun un guidon des mêmes armes. (Voy. l'*Etat politique du Dauphiné*.)

(3) Les armes sont : de gueules à la croix ancrée d'or, terminée de quatre croissants de même, adossés à la croix ; supports, deux lions d'or ; cimier, un lion de même. L'on croit pouvoir dire que cette maison est plus ancienne que ne l'a dit l'auteur du *Dictionnaire de la Noblesse*, dans son tom. IV, pag. 58 ; par un acte passé devant Jean Fabre, notaire à Milhan, en Rouergue, le 26 mai 1674, se trouve noble Etienne de Crozat, sieur de La Croix, et Jacques de Crozat, sieur de Pruniers, etc.

(4) Henri premier de Montmorency, né le 15 juin 1554, porta d'abord le nom de Damville, et fut connu depuis 1566, sous celui de maréchal de Damville ; il succéda à son frère aîné, devint duc de Montmorency, et prit le nom de maréchal de Montmorency.

(5) Telmon Darbois vivait en 1444 ; il était marié à Alix de Bénéfice de Chelus, de laquelle il eut Antoine Darbois, qui fut marié à Marguerite de Précontal, etc.

(6) Cette famille, devenue célèbre par le rare mérite des savants généalogistes, dans cette place qu'elle occupe depuis plus de cent cinquante ans, n'est pas moins célèbre par les vaillants capitaines qu'elle a donnés, non plus que par ses grandes alliances ; elle a donné un chevalier de l'ordre de Saint-Michel, dans le temps où cet ordre était re-

DILLERS (Le comte de) porte : *Porco duri parche minalzi*.

DILLON porte : *Dam spiro spero*.

DINAN, en Bretagne, porte : *Hary avant*.

DORCIÈRES, en Dauphiné, porte : *Franc comme l'or* (1).

DORNE, en Dauphiné, porte : *Factis facta adornat* (2).

DORTANS, ou DORTAN, en Bugey, porte : *Mieux j'attends* (3).

DOUGLAS, ou DUGLAS, en Ecosse, porte : *Jamais arrière*.

DUBOUCHET porte : *Potius mori quam fedari*.

DUCHAMP porte : *Tout bien du champ*.

DUCHATTEL, en Bretagne, porte : *Do rat è tery*, c'est-à-dire : Tu n'as qu'à venir (4).

DUCHATTEL, en Bretagne, porte : *Mar cor Doé*, s'il plaît à Dieu.

DUCROS DE GAGES, en Rouergue, porte : *Nihil timet armatus*.

DUGUESCLAN (Bertrand), connétable de France, portait : *Dat virtus quod forma negat*, ou : *Per me nunc splendet Iberus*, ou : *Penitus discordat ab Anglis*, ou : *Etiam moriendo coruscet*.

DUMAY DE SAINT-AUBIN porte : *Cælum non rubera*.

DUNOIS (Jean, comte de) portait : *Nothum probat insita virtus*, ou : *Visus nullis impune*, ou : *Solum natale tuctar*, ou : *Anglo de flore triumphat*, ou : *Nothi est spoliare rapacem*.

cherché par la meilleure noblesse, et surtout par ceux qui occupaient les premières places de l'État, etc.; et de cette famille est aujourd'hui chef le célèbre Denis Louis d'Hoziér, conseiller du roi en ses conseils, président en sa cour des comptes, aides et finances de Normandie, et commissaire de Sa Majesté, pour lui certifier la noblesse de ses écuyers et de ses pages.

(1) Claude Dorcières, seigneur d'Orcières et de Montrosier, fit son testament en 1522. Antelme, son fils, eut le titre de *Brave*, à cause de son courage et de sa bravoure. Catherine Dorcière, fille de celui-ci, a porté les biens de sa maison dans celle de Rosset.

(2) François de Dorne fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Grenoble, par lettres du 25 novembre 1555. Antoine de Dorne, son fils, fut conseiller comme lui, en 1582, et président en 1595.

(3) Les armes sont : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois annelets de même, posés 2 et 1; cimier, un ange vêtu de gueules et d'argent; supports, deux anges de même.

(4) C'est de cette maison qu'étaient issus les Tanneguy Duchattel, héros de leur siècle, fort renommés dans les chroniques bretonnes par leur valeur, et qui furent honorés de très-belles charges sous les anciens ducs de Bretagne, ainsi que sous les rois de France; et d'elle sont issus entre autres, Guillaume Duchattel, paumetier du roi Charles Quint, qui lui rendit des services considérables en plusieurs importantes occasions, surtout à la défense de Saint-Denis contre le siège des Anglais, ce qui lui mérita l'honneur de sa sépulture à Saint-Denis, parmi les cendres de nos rois; et de cette maison sont encore issus deux saints et vertueux personnages, sous le nom de saint Tanneguy et sainte Houde, qui jouissent de la gloire des bienheureux.

DUPLAISSY (le comte) portait : *Ab obice major*.

DUPLESSIS (le chevalier) portait : *Marte Lomanuli o amore*.

DUPLESSIS portait : *Amor arma ministrat*.

DUCUY, seigneur de Rebourguil, en Rouergue, porte : *Sustinet tempestates*. Cette maison est la même que celle de Puy-Montbrun, si célèbre par le fameux grand maître de Malte. Voy. PUY-MONTBRUN et MOMMEJEAN.

DURAS (le comte de) portait : *De tui sguardi mi ardore*.

EDOBERT porte : *Sum iter sed fortiter*.

EGLÉSIER, seigneur de la Javie, portait : *Auxilium ex alto*.

ELBÈNE, en Bourgogne, portait : *El piu fidele*.

ÈME DE SAINT-JULIEN, en Dauphiné, porte : *Vinco dulcedine robur, et vires dulcedine vinco* (1).

ESNE, en Flandre, portait : *Imparidi sumus*.

ESPINOY, vicomte de Théroüanne, seigneur de la Chapelle, porte : *Arumne meæ spine*.

EUGÈNE III, pape du XII<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Fa mecum, Domine signum in bonum*.

EUGÈNE IV, pape au XV<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Adjutor et protector meus es tu, Domine, ne derelinquas me, Deus meus*.

FAGES DE ROCHEMUR porte : *Regi fidelitatem lilia coronant*; contre-devise : *Intactu* (2).

FALCOZ, en Dauphiné, porte : *Ad quid venisti* (3).

FARONVILLE Clément-Nicolas-Léon-Philippe, comte de Faronville, porte : *Je me contente* (4).

FASSTON, en Dauphiné, porte : *Fulget et floret*.

FAUCONNIER porte : *Qui est quod fait*.

(1) Oronce Ème, fils de Guillaume Ème, vivait en 1140, et rendit hommage de sa maison des Crottes, auprès d'Embrun, *more nobilitum*, en la chambre des comptes; il était grand juriconsulte, et fut juge-mage de Briançon, comme Barthélemi Ème, son petit-fils.

Les armes sont : d'azur à l'agneau paissant d'argent, au chef d'or, chargé de trois rencontres de bouts de sable; supports et cimier, des griffons d'or. (Voy. l'État politique de Dauphiné.)

(2) Il y a une branche de cette famille établie en Dauphiné, qui remonte sa filiation à Didier des Fages, qui vivait environ l'an 1187; Guillaume de Fages épousa Marguerite Toilland, en 1557, de laquelle il eut Jean de Fages, marié à Françoise Colas, de laquelle il eut Guillaume de Fages, marié à Anne de la Baume, de laquelle il eut Alain de Fages.

(3) Jacques de Falcoz et André de Falcoz, son fils, vivaient en 1417 et 1455. Aimars Falcoz, religieux de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, et commandeur de Saint-Gilles de Bar-le-Duc, qui a écrit l'histoire de cet ordre, était frère de Michel Falcoz, et oncle d'Aimar Falcoz, qui eut deux fils de Louise de Yalus, sa femme, etc.

(4) Les armes sont : écartelées, au 1 et 4, de Philippe; au 2 et 5, de gueules à la croix dentelée d'argent; supports, deux lévriers colletés; cimier, un levrier de même. Voy. PAILLIÉ.

FAVIN, en Bourgogne, portait : *Susceptum per eia munus.*

FAYOLLE LA TOURNE (LA), en Dauphiné, porte : *Tendit ad gloriam* (1).

FERRERAT (Voy. PHÉLIPPE), porte : *Ferrea raro rident.*

FERRON, en Dauphiné porte : *Ferro cadit aurea messis.*

FERRUS, en Dauphiné, originaire de Savillan, dans le marquisat de Saluces, porte : *Fides perpetua* (2).

FIOT DE CHEVANAY porte : *En déboutant je m'assure.*

FITZ-PATRICK D'OSSERY, originaire d'Irlande, porte : de sable au santoir d'argent, le chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or, posées en fasce, au lieu de trois torteaux; supports, deux lions de sable couronnés d'une couronne ducal, colletés aux chaînes d'or; cimier, un dragon de sinople, surmonté d'un lion passant de sable; devise : *Fortis sub forte fortisect.*

FLOTTE, en Dauphiné, porte : *Tout flotte* (3).

FOIX (GASTON DE) portait : *Duas hic protegit Argus*, ou : *Mediolani me signa verentur*, ou : *Qua scivit parte, cadendum est*, ou : *Le nit Victora mortem.*

FOLIN porte : *Folium ejus nunquam defluet.* Les armes sont : de gueules au hêtre d'or, le pied dans un croissant d'argent; supports, deux sauvages.

FONT (LA), en Dauphiné, porte : *J'irai sonner jusque dans les cieux* (4).

FRANCE. Les rois de France portent : *Lilia non laborant neque neut.* Cri de guerre : *Montjoie, Saint-Denis.*

FRANCE porte : *Recto tramite.* Les armes sont : fascé d'argent et d'azur, chargées de six fleurs de lis de gueules, posées de 3, 2 et 1.

FRANÇOIS II, roi de France, portait : *Unus non sufficit orbis.*

FREMIOT DE TOTES porte : *Sic Virtus super astra vehit.*

GAGNE porte : *Recalcitantem cogo.* Les armes sont : d'azur à trois molettes d'épe-

ron d'or; supports, deux licornes; cimier, GAILHAC DE PAICHES, porte : *Elle guide pour l'honneur.* Les armes sont : d'azur à une étoile à seize raies d'or; supports, cimier, un coq de gueules.

GALTIER porte : *Cum monte fit colima.* Les armes sont : de gueules à trois rochets d'échiquier d'or, à la bordure componée de six pièces d'échiquier de même; quelques-uns ont écartelé au 1 de Malbac ou Magelas, au 2 de Robosel, au 3 de Rudelle de la Frégère, au 4 de Gallot, sur le tout de Galtier; supports, deux lions armés et lampassés de gueules; cimier, un lion de même.

GAMACHE (le marquis de) porte : *Soli succumbit amoris.* Les armes sont : d'argent au chef d'azur.

GARAGNOL, en Dauphiné, porte : *Sursum* (1).

GÉLASE II, pape au XII<sup>e</sup> siècle, avait pour devises : *Deus*, ou, *Dominus in loco sancto suo*, et quelquefois : *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.*

GILBERT-COLOGNES, en Dauphiné, porte : *Le dessein est pris.* Les armes sont : parti, au 1 d'azur à trois bâtons écotés mis en pal d'or, celui du milieu mouvant d'un croissant d'argent; au 2, d'azur à un lion d'or sur le tout, au chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.

GILIER, en Dauphiné, porte : *Fortitudine et humilitate* (2).

GINESTOUS, seigneur de Gravières, en Languedoc, porte : *Stabit atque floreat.* Les armes sont : d'or au lion de gueules; cimier, un demi-sauvage, la massue haute.

GIRAUD, en Dauphiné, porte : *De près, de loin* (3).

GOAZOUHALLE, en Bretagne, porte : *Ober ha tevel*, c'est-à-dire, faire et taire. Les armes sont : de gueules à une fasce d'argent, brisée en chef d'un lambel à quatre pendants d'or.

GOZVEN, portait : *Attendant mieux.* Les armes sont : d'argent à une croix engrêlée d'or, au canton dextre de gueules, chargé de quatre macles d'or, posés 2 et 1.

(1) Antoine de Garagnol vivait en 1559, et était vice-bailli et lieutenant général au bailliage de Saint-Marcellin, en 1582; charge que cette famille conservait encore dans le dernier siècle.

(2) François Gilier était trésorier général de France, en Dauphiné, en 1558, et maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, en 1561. Guyot, son fils, qui établit sa résidence à Romans, fut huissier d'armes de Dauphiné, en 1569. Gaspard de Gilier fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Grenoble, et y fut reçu la même année, et après lui Michel Gilier, son fils, etc.

Les armes sont : écartelé, aux 1 et 4, d'or au chevron d'azur, accompagné de trois macles de gueules; aux 2 et 3, d'or au lion de sable, à la bande de gueules, chargé de trois pattes de griffon d'or, brochant sur le tout. (Voy. l'Etat politique de Dauphiné.)

(3) Jacques de Giraud, conseiller au parlement de Grenoble, fut anobli par lettres du mois de décembre 1622, vérifiées en la cour des aides de Vienne, et confirmées par arrêt du conseil royal, du mois de février 1670.

(1) Etienne de la Fayolle fit son testament en 1546, et de lui sont descendus Antoine de la Fayolle, sieur de la Tourne, et Joachim de la Fayolle, marié à Marie Bourchemu.

(2) Pierre de Ferrus, fils de Barthélemy, vivait en 1440, et de lui descendait, au troisième degré, Jean de Ferrus, qui fut père de Georges de Ferrus, marié à Eléonore de Borel, qui vivait en 1567, et de laquelle il eut Laurent de Ferrus, marié à Isabeau de Serre, qui eut pour fils Etienne de Ferrus, seigneur de Navache, etc.

(3) Le nom de Flotte est très-ancien et très-noble; il était déjà connu en 1080. Artaud Flotte s'attacha, en 1150, aux intérêts de Béranger le jeune, comte de Provence, contre la comtesse de Baux, et y fut en grande considération, etc.

(4) Rodolphe de la Font vivait en 1585, et son petit-fils, Antoine de la Font, en 1505; il est trisaïeul de Jean-Baptiste de la Font de Savines, et dont est aujourd'hui Charles de la Font, né à Embrun, le 17 février 1742, sacré évêque de Viviers, le 25 juillet 1778, ci-devant vicaire général de Meaule.

GOESBRIAND portait : *Dieu y pourvoira*. Les armes sont : d'azur à la fasce d'or.

GOISLARD, à Paris, porte : d'azur à trois roses d'or, posées 2 et 1; supports, deux griffons; cimier : *Æstrea et placidus, spargit acerba rosas*.

GONTHIER porte : *Amour sans crainte*. Les armes de Gonthier, seigneur de Longeville, sont : d'azur à la fasce d'or, chargée de deux hures de sanglier de sable, celle à dextre entournée à l'étoile de gueules au milieu, accompagnée de trois gonds d'argent, posés 2 et 1.

GORREYOD, duc de Pont-de-Vaux, porte : *Pour jamais*.

GOULAINE, en Bretagne, porte : *A celui-ci, à celui-là, j'accorde les couronnes*. Allusion à un arbitrage d'un des Goulaine, dans les guerres de France et d'Angleterre. Les armes sont : parti d'Angleterre et de France.

GOULLAT porte : *Pour l'honneur* (1).

GOUSSENCOURT, Jean de Goussencourt, écuyer, seigneur de Misily et d'Yvaut, en 1427, portait : *Vigilanti et tuto*. Les armes sont : d'hermines au chef de gueules.

GRAMMONT DE VACHÈRES porte : *A résistante coronor* (2).

GRANDMONT (le chevalier de) portait : *Gelata Aurampa*. Comme on ne sait pas de quelle maison était ce chevalier, on se contente de donner sa devise.

GRANDPRÉ, en Champagne, porte : *Animus imperat* (3).

GRAS, seigneur de Preigue, en Provence, porte : *Volabunt et non deficient altiora petentes*.

GRASSE, en Dauphiné, porte : *Bonne renommée* (4).

GRATTET, en Dauphiné, porte : *Tout à tout* (5).

(1) Humbert de Guillot de Goullat, sieur de la Garenne-Garnier, chevalier de l'ordre du roi, était un des plus vaillants capitaines sous Louis XIII.

(2) Les armes de Grammont de Vachères, en Dauphiné, sont : d'or au lion d'azur, armé et lampassé de gueules; supports, un Mars qui combat contre un lion.

(3) Les armes sont : coupé de sept pièces, 4 en chef et 5 en pointe; la première du chef, d'azur au lion d'or, semé de molettes d'épéron de même; la seconde, de gueules à la bande d'or, à deux cotées de même; la troisième, d'azur au lion d'or, pare et armé de gueules; la quatrième, d'or à trois pals de gueules, au pied fiché, chacun chargé en chef d'un bezan d'argent; la première pièce de la pointe, d'azur à trois tours d'argent, maçonnées de sable, posés 2 et 1; la seconde, d'or à trois chevrons de sable; la troisième, d'azur au sautoir engrêlé d'argent, cantonné de quatre maillets de même; sur le tout hermine d'or et de gueules de dix pièces; supports, deux lions; cimier

(4) François de Grasse est nommé comme noble, dans un dénombrement des habitants de Beaupaire, en 1459. Les armes sont : de gueules à deux cors d'or, rangés en fasce, surmontés d'une étoile d'or en chef. (Voy. l'Etat politique du Dauphiné, et l'Etat de la noblesse de 1782.)

(5) Antoine de Grattet épousa Angéline de Dorgeoise, de laquelle il eut Pierre-Jacques de Grattet, docteur en droit canonique et civil de l'université d'Avignon, en 1555, commandant d'une compagnie

GREFFIER, Voy. PHELIPPE.

GRÉGOIRE VII, pape au XI<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Miserationes tuæ, Domine, super omnia opera tua*.

Elle était souvent précédée de ces mots : *Signum Gregorii septimi* :

GRÉGOIRE VIII, pape au XII<sup>e</sup> siècle, prit pour devise : *Dirige me, Domine, in veritate tua*.

GRÉGOIRE IX, au XIII<sup>e</sup> siècle : *Fac mecum Domine, signum in bonum*, devise déjà prise par Innocent III.

GRÉGOIRE X, pape au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Perfice gressus meos in semitis tuis*.

GRÉGOIRE XI, pape au XIV<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Revela, Domine, viam tuam*.

GRÉGOIRE XII, pape au XV<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *In te, Domine, speravi*.

GRÉGOIRE XIV, au XVI<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Dextera Domini exaltavit me*.

GRÉGOIRE XV, pape au XV<sup>e</sup> siècle. *Perfice gressus meos in semitis tuis*.

GRÉGOIRE, en Dauphiné, porte : *Sans dormir* (1).

GREU ou GRENET, originaire de Flandre, porte : *O Dieu, tu me vois Grenu* (2).

GRIMAUD-BEGUE, en Dauphiné, porte : *Intrépide* (3).

GROLÉE, en Dauphiné, porte une gerbe d'or pour devise, avec ces mots : *Assay aranzachi fortuna passa*, cri de guerre : *Je suis Grolée*. Le marquis de Bressieu, de la même maison, avait pour devise un vaisseau armé et fié, à voiles et à rames, avec ces mots : *Remigis utar, si non afflaverit aura*. M. de Grolée-Viville avait celle-ci : *Turbant sed extollunt* (4).

GRUEL, en Dauphiné, porte : *Vigilantia* (5).

GIER, portait : *Sine masculis*. Les armes

de cent hommes d'armes, sous Henri III et Henri IV, juge de la ville de Grenoble, et trésorier général de France, en Dauphiné, et dans le marquisat de Sa-luces. Les armes sont : d'azur au griffon d'or.

(1) Jean Grégoire fut compris comme noble dans la révision des feux de Montmaur, en 15...

(2) Les armes sont : écartelé, au 1 et 4, d'argent au serpent de gueules, entortillé au chef d'azur, chargé de trois molettes d'or; au 2 et 5, de gueules au chevron courbé d'or, accompagné de deux lions d'argent affrontés; et en pointe, un cœur d'argent, d'où sort une branche de may; sur le tout, d'azur à trois épis de blé d'or; cimier, deux ailes d'argent, entre lesquelles est une tête de serpent.

(3) Louis de Grimaud, sieur de Begue, conseiller au parlement de Dauphiné, est fils de Pierre de Grimaud, et d'Aime de Gumie, lequel descendait de Jean de Grimaud, qui fit son testament en 1524, où il est fait mention de Catherine Coet, sa femme.

(4) Le nom seul de cette famille fait son éloge par l'ancienneté de sa noblesse, qui, au sentiment de plusieurs auteurs, est issue de celle de Græques. Quoiqu'il en soit, l'on voit que Jacques, seigneur de Grolée, était senechal de Lyon, en 1108; et de Joseph, seigneur de Grolée, l'un de ses descendants, naquit André Grolée, seigneur de Serieu, qui vivait en 1290, etc.

(5) Pierre Gruel, président unique au parlement de Grenoble, en 1461, est la tige de cette famille. Antoine de Gruel vivait, avec Guicharde de Baronnat, en 1498, etc.

sont : d'azur à sept macles d'or, posés 3, 3 et 1.

GUERGORLAY ou KERGORLAY, portait : *Aide-toi, Guergorlay, et Dieu t'aidera*. Les armes sont : vairé d'or et de gueules.

GUÉRIN, en Dauphiné, porte : *In trino omnia et uno* (1).

GUICHE (le comte de) portait : *All' apparir lampeggia*. Les armes sont : de sinople au sautoir d'or.

GUICHENON. Le chevalier Guichenon, en Bourgogne, portait pour devise : *Fidelis præmia pennæ* (2).

GUIFFREY, en Dauphiné, porte : *Huc quid obstat* (3).

GUILHEM DE PYS, en Languedoc, porte : *Tal crey Guilha Guilhem, que Guilhem le Guilho*. Les armes sont : fascé de gueules et d'or, au chef d'hermines.

GUILLON porte : *Mihi sum natus* (4).

GUIRAUD, sieur de la Boriéblanque, en Rouergue, porte : de gueules à une fasce d'or, accompagnée de trois glands de même, posés 2 et 1 ; supports, deux lions d'or ; cimier, un lion de même ; devise : *A resistente coronò*.

GUISE (le duc de), portait : *Altiora præsumo* (5).

GUISE (le duc de) portait : *Qu'importa que maten se ressuscitant*.

(1) François Guérin, conseiller au parlement de Grenoble, est petit-fils de François Guérin, juge-mage de la ville de Romans, qui fut ennobli à cause des services qu'il rendit à la religion et à l'Etat durant les guerres civiles, par lettres données par Henri IV.

(2) Samuel Guichenon, seigneur de Painssuet, historiographe de France et de Savoie, qui a mérité le titre de comte palatin, et de être créé chevalier de l'Empire, de la sacrée religion de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, d'être honoré du collier de l'ordre de Saint-Michel, avec des lettres d'anoblissement, en 1658, où l'on ne fait que l'éloge de la gloire qu'il a acquise par son *Histoire de Bresse et du Bugey*, de celle de Savoie ; portait : de gueules au sautoir angoulé de quatre têtes de léopard d'or, mouvants des angles, chargé d'une autre tête de léopard du champ, que Louis XIV lui donna, au lieu d'or au palmier de sinople, qu'il portait. Voy. PALLIOT.

(3) Antoine de Guiffrey du Frevey est au rang des nobles de la révision des feux de Saint-Pierre d'Allevard, en 1458 ; mais Guignes de Guiffrey, seigneur de Bottières, amiral de France, homme des plus illustres de son siècle, a acquis, par sa gloire, un très-grand nom à sa famille.

(4) Les armes de Guillon, en Limousin, sont : écartelé, au 1 et 4, d'azur à deux poissons d'argent, qui est de l'Estang ; au 2 et 3, de sable au rocher d'or, qui est de Juié ; sur le tout d'or à la fasce de gueules, accompagnés de trois trècles de sinople.

(5) Les ducs de Guise portaient : quatre pièces en chef, et quatre en pointe ; le premier du chef est Hongrie ; le second, Anjou, Sicile ; le troisième, Jérusalem ; le quatrième, Aragon ; au premier de la pointe, d'Anjou ; au second, de Gueldres ; au troisième, de Flandre ; au quatrième, de Bar ; sur le tout, d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent, au lambel à trois pendants de gueules ; sur le tout, en chef.

GUITAUT (le comte de) portait : *Nota fides* (1).

HARCOURT (le chevalier d') portait : *Hinc lumen, hinc fulmina*.

HARDY à Paris, en Brie, ex. portait : *Nec leporem feroces procreant imbellem Leones*, et pour armes : d'azur au lion d'or.

HAUTEFORT porte : *Force ne peut vainere peine*.

HÉBRAIL (d') en Languedoc, porte : *Egens sollicito*.

HÉLIAND (le comte) porte : *Ærobus*.

HELLES, en Bretagne : *Tout en outre*.

HÈMÈRE DE BEAULIEU porte : *Antiqua fortis virtute*.

HENRI III, roi de France, portait : *Manet altera celo*.

HENRI IV, roi de France : *Raptum diadema repouit*, ou : *Mauvat nostros ea cura nepotes, Clemens Victor*, et enfin : *Adversatur Iberis*.

HÉRAL, ou HÉRAL, en Languedoc et en Agenais, porte : *Neque Caribs, neque Scilla*.

HERSIN, en Artois, portait : *Recta ubique* ; et pour cri de guerre : *Hersin*. Les armes sont : de sinople à trois croissants d'argent, posés 2 et 1 ; supports, deux lions ; cimier, un croissant d'argent, accosté de deux demi-vols de même. Quelques historiens font la maison de Waroquier puinée de celle de Hersin, ce que l'on pourrait affirmer, puisque la maison de Waroquier, dans son origine, portait les mêmes armes que ceux de la maison de Hersin, dont ils ont eu de tout temps le nom pour cri de guerre. Voy. WARROQUIER.

HODIC ou HODICQ, de Courteville, en Boulonnais, porte : *Pour jamais, de Courteville*.

HOMME (L'), en Dauphiné, porte : *L'homme, sois homme*.

HONORIUS II, pape au XII<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Oculi Domini super justos*.

HONORIUS IV, pape au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Pars mea Deus in secula*.

HUMIÈRES portait : *Mihi gloria fructus*. Un marquis d'Humières portait cette devise espagnole : *No quiero menas*.

INNOCENT II, pape au XII<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Adjuva nos, Deus salutaris noster*.

INNOCENT III, pape au XIII<sup>e</sup> siècle : *Fac mecum, Domine, signum in bonum*.

INNOCENT IV, pape au XIII<sup>e</sup> siècle : *Notas fac mihi, Domine, vias vite*.

INNOCENT V, pape au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Oculi mei semper ad Dominum*.

INNOCENT VI, pape au XIV<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Fac mecum, Domine, signum in bonum*.

INNOCENT VIII, pape au XV<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Ego in innocentia mea ingressus sum*.

INNOCENT X, pape au XVII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Da servo tuo cor docile ut populum tuum judicare possim*.

INNOCENT XI avait pour devise : *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum*.

INNOCENT XII avait pour devise : *Tu scis, Domine, quia amo te*.

(1) Les armes sont : au 1 et 4, de Pechpeiron, qui est d'or au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules ; au 2 et 3, de Comenge.

INNOCENT XIII avait pour devise : *Fac mecum, Domine, signum in bonum.*

ISSARD ODBEFRED, en Dauphiné, portait : *Si approchez, elles piquent.*

JANEL, en Bourgogne, portait : *Galas suorum strage fugatus.* D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 jennettes d'argent ; cimier, une tour d'argent, surmontée d'une main armée.

JEAN XXI, pape au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Dirige, Domine Deus meus, in conspectu tuo viam meam.*

JEAN XXII, pape au XIV<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Dominus mihi adjutor.*

JEAN D'AUSTRIA, fils naturel de Charles V, portait : *Audaces jurat.*

JENLIS (le marquis de), portait : *Juncta decet.*

JOLY porte : *Magnus amoris amor.* Les armes sont : d'azur au lés d'argent, au chef d'or, chargé d'une croix pattée de sable, écartelé d'azur au léopard d'or, armé de gueules.

OUFREY, en Dauphiné, porte : *Luit en croissant.*

Jean Jouffrey vivait en 1313, mais Pierre Jouffrey fut réhabilité dans sa noblesse à cause de quelque dérogeance, par lettres de 1596, vérifiées par arrêt du parlement du 18 juillet 1603.

JOUBRAIN portait : *Servire Deo, regnare est.* Les armes sont : d'azur au croissant d'argent.

JULES II, pape au XVI<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Dominus mihi adjutor, non timebo quod faciat mihi homo.*

JULES III, pape au XVII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Vias tuas, Domine, demonstra mihi.*

KERANNOT portait : *C'est mon plaisir.* Armes : de sable au lion d'argent.

KÉRATRY portait : *Gens de bien passant partout.* Armes : d'azur au cor de chasse d'argent lié en sautoir, surmonté d'une lance de même en fasces.

KERAUTRET portait : *Marthèse.* Les armes sont : échiqueté de gueules et d'or à six traits.

KERAZZER portait : *Pu elly quand tu pourras.* Les armes sont : hérulé d'argent et de gueules de dix pièces, à deux guivres allongées d'azur en pal, entrelassées dans les fasces.

KERCOINT, en Bretagne, porte : *Dieu soit loué* ; d'autres : *Sur mon honneur.* Les armes sont : losangé d'argent et de sable, en pal, sans nombre.

KERENGET portait : *Dieu m'aime.* Les armes sont : d'azur au lion vairé d'argent et de gueules.

KERGOET portait : *Si Dieu plaist.* Les armes sont : d'azur au léopard d'or brisé en l'épaule d'un croissant de gueules.

KERGO, en Bretagne, porte : *M. qui T. M.*, pour dire : *Aime qui t'aime.*

KERGOURNADEN portait : *En Dieu est.* Les armes sont : échiqueté d'or et de gueules à six traits.

KERGROADES, en Bretagne, porte : *En bonne heure.*

KERGROADES portait : *En bon espoir.* Les

armes sont : fascé d'argent et de sable de six pièces.

KERILLAS portait : *Tout vient de Dieu.* Les armes sont : d'argent à deux chevrons d'azur, surmontés d'une jumelle de même.

KERLECH portait : *Marchardoué.* Les armes sont : d'azur à dix grillets d'argent, posés 4, 3, 2 et 1.

KERLIVRY, en Bretagne, porte : *Joul doë, la volonté de Dieu.*

KERLOAGUE portait : *Sans effroi.* Les armes sont : d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.

KERLOVER portait : *Meilleur que beau.* Les armes sont : d'azur au sautoir engrêlé d'or, accompagné de quatre lionceaux de même.

KERMAN, en Bretagne, porte : *Dix avant Dix,* c'est-à-dire : *Dieu.*

KERMENGY, en Bretagne, porte : *Tout pour le mieux.*

KEROUZERÉ, en Bretagne, porte : *List,* c'est-à-dire : *Laissez.* Les armes sont : de pourpre au lion d'argent.

KEROIZY portait : *Pour le mieux.* Les armes sont : d'or au lion de sable.

KEROVAZLE portait : *A bec peu le al det.* Les armes sont : fascé d'argent et d'azur de six pièces, écartelé d'or, au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'azur.

KERRET portait : *Faire et taire.* Les armes sont : d'or au lion morne de sable, à un bâton de gueules, brochant à dextre sur le tout.

KERRIEC portait : *Pa garro douë.* Les armes sont : d'azur à une fleur de lis d'or, cotoyée de deux macles de même.

KERSATION portait : *Tout pour Dieu.* Les armes sont : d'argent à trois fasces de gueules, au lion de sable couronné, armé et lampassé d'or, brochant sur le tout.

KERVENT portait : *De peu assez.* Les armes sont : d'azur à trois pallerons d'argent, becqués et membrés de sable.

LABUSSIÈRE. Foy. PHELIPPE.

LACHATRE (le marquis de), portait : *Gloriæ et amores.*

LACOTTERIE, en Bresse, porte : *Soin et va leur.*

LACROIX porte : *Munditia est labor.*

LACROIX DE CHEVRIERS, en Dauphiné, porte : *Indomitum donnere cruces.* Les armes sont : d'azur à la tête et col de cheval animé d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois croix abaissées d'argent.

LAFARE, en Languedoc, porte : *Lux nostris hostibus ignis.* Les armes sont : d'azur à trois flambeaux d'or allumés de gueules, posés en trois pals ; supports, deux lions, les têtes entourées.

LAFERTÉ DU BLAGNY, porte : *C'est pour bien.*

LAFUILLADE (le comte de) portait : *Uni.* Les armes sont : d'or à la croix ancrée de gueules.

LAFUILLADE (le comte de) portait : *Plura negavit amor.*

LAFORÉST portait : *Point gênant, point géné.* Les armes sont : d'azur à six quintefeuilles d'or, posés 3, 2 et 1.

LAGRANGI porte : *Conscientia et fama.* Les

armes sont : d'azur à trois ranchiers d'or, posés 2 et 1.

**LAIGNE**, en Dauphiné, porte : *en arrousant*. Laigne est une maison forte dans la paroisse de Saint-Pierre de Chandieu, Falques de Laigne épousa, en 1420, Gabrielle de Mions de Chandieu, etc. Les armes sont : de gueules, semé de gouttes d'eau d'argent, à trois triangles, ondées de même, en chef. (Voy. l'*État politique de Dauphiné*.)

**LAMASSIÈRE-MORIN** porte : *Celui a le cœur dolent, qui doit mourir et ne sait quand*. Le sieur de Lamassière-Morin, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, était un des plus savants dans la partie héraldique et généalogique, qui vivaient dans le dernier siècle.

**LAMOESSAYE**, en Bretagne, porte : *Honneur à Moussaye*. Les armes sont : écartelé, au 1 et 4, d'argent au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or; au 2 et 3, d'or frété d'argent, de six pièces.

**LANGÉ** porte : *Nomine Lange et homine*. Les armes sont : d'azur au croissant d'argent, surmonté d'une étoile de même; supports, deux anges; cimier, un ange de même, tenant à la main droite l'étendard de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avec deux couronnes, l'une d'épines, qui est à la main droite, et l'autre de laurier qui est à la main gauche, avec l'inscription : *Hanc ad illam*.

**LANNION**, en Bretagne, porte : *Præmentem pingo*. Les armes sont : d'argent à trois merlettes de sable, posées 2 et 1, au chef de gueules, chargé de trois quintefeuilles d'argent.

**LANRIVINEN** portait : *Espoir me conforte*.

Les armes sont : d'azur à la croix d'argent, écartelé d'argent, à un arbre d'azur.

**LANTIN**, porte : *Nec fallere, nec falli*. Les armes sont : d'azur à la couleuvre d'argent, au chef d'or.

**LANUZOUARN** portait : *Endurer pour durer*. Les armes sont : d'argent à l'écu en abîme d'azur, à l'orle de six annelets de gueules.

**LAROQUE**, porte : *Cinxitque decentibus armis*. C'est de cette famille qu'est issu le sieur Gilles-André de Laroque, l'un des plus célèbres amateurs de l'histoire de blason et généalogies, dont le nom sera à jamais immortel.

**LATAILLE** portait : *In terris regnat et astris*. Les armes sont : de sable au lion d'or, armé et lampassé de même.

**LATOUCHE**, originaire de Champagne, porte : *Vincitriodextero prophanas, ou: Vivre pour Dieu et mourir pour son roi*. Les armes sont : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois mains de même.

**LATOUCHE**. Voy. **PRELIPPE**.

**LATRÉMOUILLE** porte : *Sans sortir de l'ornière*. Les armes sont : d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aigles d'azur, becquées et membrées de gueules.

**LATRÉMOUILLE** (Louis de) portait : *Cur senio prælata juvenit*; ou *Ardet in hostem*.

**LAVAL** porte : *Eadem mensura*.

**LAVAL**, en Touraine, originaire de Lorraine, porte : *Spes mea crux et amor*. Les armes sont : d'or semé de flammes de gueu-

les, à la croix ancrée d'azur, chargée de cinq flammes d'or; supports, deux salamandres d'or; cimier, trois flammes de gueules, sortant d'un tortil d'or, d'azur et de gueules.

**LAVALETTE**, seigneur de Lalinou, la Borie-Basse, Sainte-Colombe, en Rouergue, porte : *Plusquam valete valei*, et pour cri de guerre : *Non est sed fides*; d'autres : *Godefridus mihi dedit*. Les armes sont : un écu en branière, et parti, au 1, de gueules au geffaut d'argent, ayant la patte droite levée; au 2, de gueules au lion d'or armé et lampassé d'argent; supports,.... cimier, un senestro chère d'or ayant un croiseté d'or pendant à un collier de perle passé au col, et soutenant deux bannières, l'une aux armes de l'écu, et l'autre chargée d'une croix de Malte, le tout environné d'un manteau de gueules, attache d'or, et doublé d'hermines.

**LAVERGNE D'ATHÈS** porte : *Vernum tempus*.

**LAVIEFVILLE**, originaire de Théracienne en Picardie, porte : *Victori gloria merces*. Les armes sont : fascé d'or et d'azur, de huit pièces, à trois annelets de gueules en chef, brochant sur les deux premiers fascés; supports, deux griffons d'or, tenant chacun une bannière aux armes de l'écu.

**LAZÉ**, en Bretagne, porte : *Paix à Lazé*.

**LEBARBIER DE KERJAN** portait : *Sur ma vie*.

**LECIAT KERSAINT** portait : *Mauvais chat, mauvais rat*. Les armes sont : de sable à un chat effrayé d'argent.

**LECLERC DE LA DEVÈSE** porte : *Virtute clara*. Les armes sont : d'azur au chevron d'or, chargé de trois torceaux de gueules, accompagné de trois pommes de pin d'or, posées 2 et 1.

**LECLERC DE JUIGNÉ**, porte : *Ad alta*. Les armes sont : d'argent à la croix de gueules, engrêlée de sable, cantonnée de quatre aigles de sable, becqués, onglés et pattés de gueules; cimier, un coq aux ailes ouvertes; cri de guerre : *Battons et abattons*.

**LEDIVEZAT** portait : *Spera in Deo*. Les armes sont : d'argent à deux fascées d'azur, accompagnées de six hermines de sable, posées 3 en chef et 3 en pointe.

**LEFÈVRE DE LA DONCHAMP**, seigneur d'Arles-Cungé, marquis d'Esue en Lorraine, porte : *Volabunt et non desicient*. Les armes sont : d'argent, au chevron de gueules, accompagné d'un arbre de sinople en pointe, et deux aigles de sable, becquées et onglées de gueules en chef; supports, deux aigles; cimier.

**LEFUSÉLIER**, en Orléanais, porte : *Officis parte sunt mihi*. Les armes sont : d'or à la fasce d'azur, chargée de trois fleurs de lis d'or, posées 2 et 1, au lambel à trois pendants d'argent; supports, deux anges; cimier, un ange de même. Ces armes furent données à Jean Lefuselier, conseiller et général des finances de Charles de France, duc d'Orléans, qui fut anobli par son maître, prisonnier de guerre en Angleterre, pour avoir moyenné sa délivrance, tant auprès des Anglais que de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avec ce droit particulier que les femmes de sa race communiqueraient la noblesse à leurs maris, et que tous leurs

descendants portaient en leurs armes une fasces de celles d'Orléans.

LEGAZ, portait : *Virtus unita*. Les armes sont : d'azur à un gantelet ou main armée d'argent, tenant cinq fleûs d'or en pal, ferrées et empenées d'argent, ladite main mouvante du côté senestre.

LEGOUX DE LA BERCHÈRE porte : *Inflexus stimulus omnibus*.

LEGRAND, en Bourgogne, porte : *In variis nunquam varius*. Les armes sont : vairé d'or et de gueules.

LE MAINGRE (Jean), dit le maréchal de Boucicault, portait : *Hero fert gaudia preda*, ou : *Sterno gigantes*, ou : *Prædam de pradone facit*, ou : *Extendit cominus hostem*, ou : *Syrios persæpe momordit*, ou : *Veneta de clade trophæum*.

LEMAYE DE MOISEAUX, en Poitou, porte : *Quærens amica Jovi*.

LEMPs, en Dauphiné, porte : *Le temps j'attends*. François de Lemp est nommé comme noble dans la révision des feux de Chabons, en 1374; il fut marié à Aimare de Chabons, en 1374; il fut marié à Aimare de Pallod, fille de Humbert de Pallod, seigneur de Saint-Aguin et de l'île d'Abeaux, et d'Alex de Bœsazel, de laquelle il eut Claude et Hugues de Lemp, vivant en 1407, etc. Les armes sont : partie d'argent et de gueules, au lion de l'un et de l'autre. (*Voy. l'Etat politique du Dauphiné*.)

L'ÉFANT portait : *Audacibus Andar*. Les armes sont : d'argent à 4 fusées de sable, posées en pal.

LENEFERNAT, originaire de Brie, porte : *Qui fait bien, l'enfer n'a*. Les armes sont : d'azur à trois losanges d'or, posées 2 et 1; supports, un ange et un sauvage.

LENS, maison noble et très-ancienne, qui tire son nom de la ville de Lens, en Artois, dont était Hugues, châtelain de Lens, en 1096, charge que ses descendants ont occupée pendant cinq générations (1).

(1) Godefroy de Lens, seigneur de Louvres, de Bourdes, etc., fils puîné de Beaudouin, châtelain de Lens, seigneur de Camblain, et de Sara de Louvres, fut marié à Isabeau, dame héritière d'Annequin, de laquelle il eut Beaudouin de Lens, marié à Marguerite d'Azincourt, de laquelle il eut Beaudouin de Lens, troisième du nom, sire d'Annequin, chevalier, chambellan du roi, gouverneur de Lille, de Douai et d'Orchies, qui servait en Picardie, et sur les frontières de Normandie, sous Geoffroy de Charny, en 1550, 1551 et 1552; et en reconnaissance des services qu'il avait rendus, le duc de Normandie, régent du royaume, lui donna, au mois d'août 1558, mille livres de rentes à vie, à prendre sur le Trésor, dont il jouit jusqu'à sa mort, et l'institua maître des arbalétriers de France, après la décès du sire de Hondetot. Il suivit le régent à la visite des places de Melun, de Corbeil, de Crécy et de Pontoise, en février 1558. Il accompagna le roi de Chypre jusqu'à Poitiers, au commencement de 1564, et, s'étant trouvé à la bataille de Cochlurel, il mourut le 25 mai 1564. De cette famille est issu Robert de Lens, chevalier, seigneur de Blandecques, de Hallines, d'Alluange, de Leploich, de Lamoy, etc., gouverneur de Saint-Omer, fils d'Elonard, chevalier, seigneur desdits lieux, qui épousa en secondes noces, le 24 octobre 1622, Magdeleine de Belle-Forière, fille de Jean, seigneur de Belle-Forière et de Colincam, etc., de laquelle il eut

Leus porte : écartelé d'or et de sable; devise : *La lenteur avance souvent plus*.

Belle-Forière porte : de sable, semé de fleurs de lis d'or.

Honchin porte : d'argent à trois losanges de sable, posés 2 et 1.

Gavre porte : d'or au lion de gueules, couronné d'azur, à la bordure engrêlée de sable.

LÉON IX (Saint), pape au VI<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Misericordia Domini plena est terra*. Quelquelois *Misericordia* est remplacé par *Gloria*.

LÉON X, pape au XVII<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Ad Dominum eum tribularem clamavi, et exaudivit me*.

LEROY DE LA POTHERIE porte : *Domus Dei porta cæli*. Les armes sont : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois ombres de soleil, à huit rais de même, ondées, posées deux en chef, et l'autre en pointe, que quelques-uns ont écartelé de celles de Pinon, qui sont, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois pommes de pin de même (1).

LESAINY portait : *Sauctum nomen ejus*. Les armes sont : d'argent au lion de sable, accompagné de quatre merlettes de même, trois en chef et une en pointe.

LESÇOET, en Bretagne, porte : *Maquit ma, c'est-à-dire, Nourrissez bien*. Les armes sont : d'argent à six croix recroisetées d'azur en orle, un écusson de gueules en abîme.

LESTREUR, en Bretagne, portait : *Dieu me tue*. Les armes sont : d'argent à deux haches d'armes de gueules, au chef d'or.

LESORVILLE portait : *Le content et riche*. Les armes sont : d'argent à trois cotices d'azur.

LESPLAN portait : *Plaid, me déplaît*. Les armes sont : d'azur à un pigeon d'argent, armé et membré de guules.

LESUZAN portait : *Point gehenne, et point gehennant*.

François de Lens, seigneur et sénéchal de Blandecques et de Hallines, marié, le 6 février 1619, à Eleonore de Honchin, fille de Philippe de Honchin, seigneur de Longastre, de Mory, d'Annezin, de Henringhem, et de François de Gavre; celle-ci fille de Charles, comte de Fresin, et de Françoise de Renti; de ce mariage vint Gillou Otton François de Lens, dit de Rebecq, comte et sénéchal de Blandecques, seigneur d'Hallines, etc., marié à Eugène-Thérèse de Spinola, morte en 1694, sœur de Jean-Baptiste, prince de Vergagne, etc. (*Voy. le tome VIII des Grands Officiers de la Couronne, pag. 28; le Dict. de la Noblesse, tome VIII, pag. 615; les Quartiers des Généalogies des Pays-Bas, à Cologne, 1776, pag. 225.*)

(1) *Épitaïphe, dans la cave de la Chapelle, de l'Amoñcia-tion de Sainte-Croix de la Bictomeric.*

Dame Renée du Trenchet, femme de Messire Charles Leroy, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé, inhumée le 25 septembre 1628.

Les armes sont : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois soleils de même, posés 2 et 1.

Trenchet porte : d'azur à l'aigle d'or, qui regarde un soleil de même, au franc quartier.

Dame Charlotte Pinon, femme de Claude Leroy, Seigneur de la Potherie, Trésorier extraordinaire des guerres, enterrée le 22 Décembre 1657.

Les armes sont : d'azur à trois pommes de pin d'or, écartelé de Leroy.

**LE TELLIER**, en Normandie, porte : *Dextera Domini fecit Virtutem, dextera Domini salvabit me*. Les armes sont : de gueules à la fasce d'argent, accompagné en chef de deux molettes d'éperon de même, et en pointe, d'une main droite aussi d'argent.

**LEUSSE**, en Dauphiné, porte : *Credula turba sumus*. Louis de Leusse, sieur de Griwet, seigneur des Côtes-d'Arey et de Montseveroux, et Charles de Leusse, sieur de la Poippe, son cousin germain, ont pour tige Gignes de Leusse, qui vivait en 1485; mais ils ont été réhabilités en 1607 et 1633, par lettres vérifiées en 1621 et 1638, à cause de quelque dérogeance.

**LEVY** portait, tantôt : *Dieu aide au second Chrétien*, tantôt *Imania pello*. Les armes sont d'azur à trois chevrons de sable.

**LIMONIER**, en Bretagne, porte : *Fortes creantur fortibus*.

**LIONNE**, en Dauphiné, porte : *Scandit fastigia virtus, et imparidus sursum vigilat*. Lionne était une famille de Nîmes, en Languedoc, sous les Romains; on voit encore cette inscription : *T. Homuleio Lioni, Varius libertus*. Guillaume Lionne a été le premier abbé de Boseodon, et vivait en 1133; cette famille était, en 1400, comptée parmi les nobles de la terre de Saint-Quentin. Les armes sont : d'azur à une colonne d'argent, au chef cousu d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or. (*Voy. l'État politique du Dauphiné.*)

**LISANDRE** portait : *Antequarque doublar*. Les armes sont : d'hermines à cinq fusées de gueules, posées en bande.

**LORAS**, en Dauphiné, porte : *Un jour Laurus*. Antoine de Loras vivait en 1450, et Guignes de Loras, son fils, fit son testament en 1504, après avoir épousé Claude Botut, fille de Jean Botut, gentilhomme de la ville de Cremieu, etc. L'on trouve encore que Louis de Loras était chevalier en 1250, et qu'un autre du même nom était gouverneur du comté de Viennois pour le premier dauphin de la maison de France. Les armes sont : de gueules à la fasce losangée d'or et d'azur; d'autres une bande au lieu d'une fasce; d'autres, parti au I de Loras, et de gueules à une bande losangée d'or et d'azur. (*Voy. l'État politique du Dauphiné.*)

**LORRAINE** (François de), duc de Guise, portait indifféremment : *Non ultra metas*, ou : *Victi monumenta Britanni*, ou : *Bruidis hæc nota potestas*, ou : *Turpido torporum immittit in hostes*, ou : *Stabo quocumque ferar*.

**LORRAINE** (Charles, cardinal de), portait indifféremment : *Præbet juga bina camænis*, ou : *Te stantæ virebò*, ou : *Nobiscum purpura nata est*, ou : *Doctos fortisque coronat*, ou : *Synodos mittitque rocatque*.

**LORT**, marquis de Serignan, en Languedoc, porte : *Quo non ascendam*. Les armes sont : d'azur à un lion rampant d'or, et une étoile d'argent; supports, deux griffons; cimier, deux étendards en sautoir, sur lesquels il y a une croix.

**LOUANT DE MONTFANT**. *Voy. PHILIPPE.*

**LOUIS XIII**, roi de France, portait : *Aqui a generosior ales*; tantôt : *Nunquam sub mole fatiscit*, enfin : *Cogit parere rebelles*.

**LOUVIGNY**, en Artois, portait : *Furor in campos*. Les armes sont : de gueules au lion d'argent, semé de billettes de même.

**LOUVIGNY** (le comte de) portait : *Certasse jurabit*.

**LOYSIE** porte : *Tout à loysy*.

**LUIGNÉ**, seigneur de la Motte, en Bresse, porte : *Usquequo*. Les armes sont : bandé d'argent et de gueules de six pièces, écartelé d'argent à trois fascées de sinople.

**LUIGNÉ**, en Bresse, porte : *Usquequo*. Les armes sont : d'azur bandé d'argent et de gueules de six pièces, écartelé à trois fascées de sinople.

**LUCEUS II**, pape au XII<sup>e</sup> siècle, portait pour devise : *Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam*.

**LUDE** (le comte de) porte : *Te sine nomen iners*. Les armes d'Aillon du Lude sont : d'azur à la croix engrêlée d'argent, écartelé d'or au lion coupé, le chef de gueules, et le corps de pourpre.

**LUDE** porte : *Jamque instat Olympo*.

**LUXEMBOURG** (le duc de) portait : *Magna major fama*. Les armes de Montmorency-Luxembourg sont : d'or à la croix de gueule, cantonnée de seize alérions d'azur, chargée d'un écusson d'argent à un lion de gueules, armé et couronné d'or, ayant la queue fourchue passée en double sautoir. *Voy. MONTMORENCY et LAVAL.*

**LUXEMBOURG** (Jean de), bâtard de Saint-Paul, seigneur de Hautbourdin, portait en son enseigne un soleil, et sur le timbre une queue de renard; et pour devise : *J'y entreraï, si le soleil y entre*.

**LUYRIEUX**, en Bugey, portait : *Belle sans blâme*.

**LYLE-CALLION**, en Provence, originaire d'Écosse, porte : *An y may*. Les armes sont : d'azur à deux palmes d'or, adossées, posées en pal, et surmontées aussi d'or; supports, deux chats de sable.

**MAGNIN DU COLLET**, en Dauphiné, porte : *Sans lui, rien*. Guillaume Magnin rendit hommage, en 1389, à Pierre Bérenger, seigneur de Morges, etc. Les armes sont : de gueules au cœur d'argent. (*Voy. l'État politique de Dauphiné.*)

**MALADIÈRE DE QUINCIEU**, en Dauphiné, porte : *Mort non pacur*.

Barthélemi de Maladière vivait environ l'an 1400, et Antoine, son fils, a le titre de damoiseau, dans son testament de l'an 1441, et est compris entre les nobles de l'île de Crémieu, dans une révision des feux de l'an 1446, car il vécut longtemps après avoir testé : Barnabé de Maladière, son fils, fut seigneur de la Maison forte de Quincieu, et fut marié, en 1448, à Claude Lancelot Pastorel, etc. Les armes sont : d'azur à la bande d'or chargée d'un lion rampant de gueules. (*Voyez l'État politique de Dauphiné.*)

**MALHAC** ou **MAILHAC**, ou **MAGALAS**, en Rouergue, porte : d'argent à trois montagnes

de gueules, le sommet de chacune chargé d'un oiseau de sable : supports, deux chèvres; cimier, une chèvre d'argent, acostée de deux demi-vols de gueules; devise : *Fides mea saluum fecit*.

MAILLART de LANDREVILLE porte : *Elian nascendo tremendus*.

Les armes sont : d'azur à un écusson d'argent, au-dessus duquel est un lion naissant, aussi d'argent, onglé et lampassé de gueules.

MAILLY porte : d'or à trois maillets de gueules; supports, deux lions; devise : *Hogue qui vonra*.

MAISTRE (Le), à Paris, porte : *Angor et Anjo*. Les armes sont : d'azur à trois soucis d'or, feuillés de même, posés 2 et 1; supports, deux sauvages; cimier un sauvage.

MALARMEY, en Bourgogne, porte : *Amor in honore*; cri de guerre : *Sans peur*. Les armes sont : de gueules à 8 rais d'escarboucle pommettées et fleurdelisées d'argent.

MASCINI (le marquis de), portait : *Prova et accende*. Les armes sont : d'azur à deux poissons d'argent en pal, écartelé d'azur à la hache d'armes d'argent, dans un faisceau d'armes d'or lié d'argent, posé en pal, à une fasce de gueules; sur le tout, chargé de trois étoiles d'or, qui est de Mazarin.

MANESSIER, Guillaume de Manessier, écuyer, seigneur de Maisons et de Mauvoisin, vivant en 1553, portait : *Aut mors, aut vita decora*. Les armes sont : d'argent à trois hures de sanglier, arrachées de sable.

MARCÉ, en Anjou, porte : *Arte et Marte*. Les armes sont : d'argent à six quintefeuilles de gueules, écartelé, d'argent à trois fleurs de lis de gueules, au pied coupé, qui sont les armes de Marie-Charlotte-Catherine de Wignacourt, femme de Michel de Marcé, seigneur d'Humbercourt.

MARCHANT (Le), en Normandie, porte : *Nostris servabit odorem*. Les armes sont : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois roses doubles de même, posées 2 et 1; cimier, un lion d'or naissant, armé et lampassé de gueules, tenant de la patte droite une épée haute, la lame aussi de gueules, ligées et feuillées de sinople, en forme de bouquet; supports, deux lions d'or, tenant chacun l'écu d'une patte, et de l'autre une épée haute, la lame de l'épée de gueules, croisée et pommettée d'argent.

MARCILLAC (le prince de) portait : *Masné enbré*.

MARCILLAC (le prince de) portait : *Piu ne copre che ne scopre*.

MARGUERIE, en Normandie, porte : *Cherche qui n'a*. Les armes sont : d'azur à trois marguerites de pré d'argent, posées 2 et 1.

MARIVAT, porte : *Dextera Domini fecit virtutem*. Les armes sont : d'azur à la croix d'argent.

MARIN, en Dauphiné, porte : *Fragile si ma bello* (1).

(1) Toussaint Marin vint de Moafferrat pour l'établissement des verreries en cette province, sous

MARTIN IV, pape au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium*.

MARTIN V, pape au XV<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Arerte mala inimicis meis et in veritate tua disperde illos*.

MARVILLE, en Dauphiné, porte : *Facere bene et letari* (2).

MATHAREL, originaire d'Italie, porte : *In hoc signo vinces* (3).

MATIGNON, en Bretagne, porte : *Liesse à Matignon*. Les armes sont : d'argent au lion de gueules, couronné. Voy. GUYON.

MAUGIRON, en Dauphiné porte : *Infringet solido* (4).

MEDICIS, Marie de Médicis, reine de France, portait : *Fulgent diademate partus*. Les armes sont : d'or à cinq tourteaux de gueules posés 2, 2 et 1, surmonté d'un tourteau aux armes de France; cimier, un oiseau tenant dans sa patte droite un anneau, auquel pend un billet on est écrit ce mot : *Semper*.

MENARD DE LA MENARDIÈRE, originaire de Berry, porte : *Nul ne s'y froite*. Les armes sont : d'argent au lion rampant de gueules; supports, deux porcs-épics de sable; cimier, un porc-épic de même.

MENARDEAU, en Bretagne, porte : *Telis opponit acumen*. Les armes sont : d'azur à trois têtes de licorne d'or, posées 2 et 1.

MÉNON, en Dauphiné, porte : *Ne deuil, ne joye*. Zacharie de Ménon ayant prouvé que Pierre de Ménon son père était noble, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du parlement de Grenoble, du 8 décembre 1489. Les armes sont : d'or au chardon béril de pourpre, feuillé et ligé de sinople, mouvant d'un croissant montant de gueules, et deux autres de même en chef. (Voy. l'Etat politique du Dauphiné.)

le règne de François I<sup>er</sup>; et comme le verre est la plus pure des matières, il a, pour cette raison, du relief sur tous les autres arts; car autrefois il donnait la noblesse, comme aujourd'hui il ne déroge pas. Les armes sont : d'argent à trois fascées ondées de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. (Voyez l'Etat politique du Dauphiné.)

(1) Antoine de Marville, originaire de Paris, fut premier professeur royal de la Faculté de droit en l'université de Valence; il composa une dissertation latine sur la noblesse, et a montré qu'il l'a méritée, la connaissant parfaitement. Les armes sont : d'azur à trois membres ou serres d'aigle, onglées de gueules, tenant chacune un globe d'or, posées 2 et 1. (Voyez l'Etat politique de Dauphiné.)

(2) Les armes sont : d'azur à la croix d'or, accompagnée de trois étoiles de même, une en chef et deux en flanc au-dessous de la croix, coupé de gueules, chargé de trois losanges d'or de front, moitié sur l'azur, moitié sur les gueules; supports, deux léopards.

(3) Guillaume de Mangiron vivait en 1255, avec la qualité de *dom cellus*, et Antoine de Mangiron, chevalier, seigneur d'Anpuis, en 1567; il fut marié à Simonette de Tarchefelon, de laquelle sont issues plusieurs branches, qui se sont toutes distinguées en grands hommes, comme le rapportent tous les historiens de Dauphiné. Les armes sont : parti, tranché, d'argent et de sable. (Voyez l'Etat politique de Dauphiné.)

**MENZE**, en Dauphiné, porte : *Fortitudine, suavitate*. Justet de Mehenze ou Menze, était juge des appellations de Dauphiné, en 1431, et maître des requêtes du dauphin Louis, en 1448; et Guelis, son fils, maître-d'hôtel du dauphin, en 1475, etc.

**MESMAY**, porte : *De rien je ne m'esmaye*. Les armes sont : d'azur à la fasce d'or, chargée d'une losange de gueules.

**MESNIL** (Simon Du) porte : *L'effroi des Sarrasins*. Les armes sont : d'argent à six mains dextres de gueules, les doigts pendants en bas, posées 3, 2 et 1 : supports, 2 sauvages; cimier, une hure de sanglier.

**MEUGNIER**, en Dauphiné porte : *Et vires et animus*. Les armes sont : de gueules à deux lions affrontés d'argent et couronnés d'or.

**MEULI**, en Guyenne, porte : *Benin sans renin*. Les armes sont : d'argent à un pin de sinople fruité d'or, à huit pommes de pin, posées 1, 3 et 4, et un écusson de gueules, brochant sur le tout, chargé d'un dragon ailé d'or, tenant dans ses pattes un serpent d'argent et deux soleils d'or, mouvants du premier canton de l'écu.

**MICHAL**, en Dauphiné, porte : 1° *Le veille*; 2° *Pugnat, vigilat*. Eme de Michal fut pourvu d'un office de maître ordinaire en la chambre des comptes de Savoie, le 29 novembre 1579, charge par laquelle il gagna la noblesse en laquelle Eme Michal, son fils, fut maintenu par ordre d'Henri IV, par arrêt du 4 juillet 1613, etc. Les armes sont : de sinople au coq d'argent, becqué, crêté et armé d'or : supports, deux griffons; cimier, un coq. (*Voyez l'Etat politique de Dauphiné*.)

**MILLIÈRE D'AYRÈREY** porte : *Juris civium legimus*.

**MILLIÈRE** porte : *Cælesti auratum milium ter germinat agro*.

**MILLOTOT** porte : *Invitat mellitus honor*.

**MIREBEL**, en Dauphiné, de la maison de Robe, porte : *O quel regret mon cœur y a*.

**MIREPOIX** (le marquis de), portait : *Vincere aut mori*. *Voy. LEVY*.

**MITTALIER**, en Dauphiné, portait : *Quod vigili datur, studio accersit vitæ*.

**MOISSON** porte : *Sine messe fames*. Moisson, en Bourgogne, porte : de sinople à trois bandes ondées d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

**MOLAC**, en Bretagne, portait : *Bonne vie*; aujourd'hui : *Gric à Molac*, qui signifie : *Paix* ou *silence à Molac*. Les armes sont : d'azur à neuf macles d'or.

**MONCAL** porte : *Je l'ai gagnée*, ou, *Certaine parta*. Les armes sont : de gueules au chef d'or, chargé de trois molettes d'azur.

**MONLUC** (le maréchal de) portait indifféremment : *Proprios ostentat honores*, ou : *Etiâ post funera bellat*. Il portait ses armes écartelées au 1 et 4 d'azur, au loup d'or, qui font les armes de la ville de Sienne; au 2 et 3, d'or à un tourteau de gueules. (*Voy. MONTESQUIOU*, dans le *Dictionn. de la Noblesse*.)

**MONSPEY**, en Bresse, originaire d'Angleterre, porte : *J'en rejoindrai les pièces*.

**MONTAFIEN**, en Bretagne, porte : *Rary avant*.

**MONTAINARD**, en Dauphiné, porte : *Plutôt mourir*. Rodolphe vint dans cette province environ l'an 960, sous le pontificat d'Isarne, évêque de Grenoble; il est la tige de cette famille. Ainard, son fils, fut le fondateur du prieuré de Domême, et a laissé son nom à sa postérité; car celui de Montainard ne lui est devenu propre que depuis environ trois cents ans; Raimond de Montainard fut lieutenant général de cette province, et mourut en 1480, laissant quatorze enfants, dont la postérité s'est grandement rendue recommandable, etc. Les armes sont : vairé au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or. (*Voy. l'Etat politique du Dauphiné*.)

**MONTBRUN**, en Dauphiné, porte : *Et quoi plus*. Aimé de Montbrun fut fait chevalier en 1557, pour s'être vaillamment comporté à la bataille de Cérisesoles, à Renti, etc. Il fut aussi l'un des cent gentilshommes du roi, de même qu'Antoine, son fils, marié, en 1594, à Flore de la Cour, dont est issue postérité.

**MONTCHENU**, en Dauphiné, porte : *La droite voye*. Falque du Montchenu fut présent, en 1316, à l'hommage que rendit au dauphin le comte de Valentinois, pour le château de Pisançon, etc.

**MONTDORT**, en Bretagne : porte : *Melius mori quam inquirari*

**MONTFORT** (Simon, comte de), portait : *Numerus non Hercules major, ou Cælestes dirigit ictus; ou Decus adjicit aris, ou Saxum tot delet honores, ou Si Deus aspiciat, ardet, ou Percundo numen honorat*.

**MONTHOLON** porte : *Subvenite oppresso*. Les armes sont : d'azur au mouton passant d'or, surmonté de trois roses aussi d'or; supports, deux lions.

**MONTMORENCY** (Anne de), pair et grand maître de France, portait : *Sicut erat in principio*. Le duc de Montmorency d'aujourd'hui porte : *Dieu aide au premier baron chrétien*, qui est la vraie devise de cette maison. Les armes sont : d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.

**MONTMORENCY** (Anne de), connétable de France, portait indifféremment : *Vaillant et vaillant, ou Nil mihi tollit hyems, ou Moriendo sacra tuctur*, ou : *Ἄπλανός*.

**MOREAU DE VILLERS**. *Voy. PHELIPPE*.

**MOREL**, en Normandie, porte : *Litia Francigenum defendam hoc vindice ferro, ou Pugno pro patria*. Les armes sont : d'or au chevron d'azur, chargé de deux coutelas d'argent, avec une fleur de lis de gueules en pointe.

**MOREL**, en Valois, porte : *Gloria Domini in æternum cantabo*; supports, deux anges; cimier, un ange tenant un livre d'Évangiles ouvert, où sont ces mots : *Domine, salcum fac regem*.

**MORENT**, en Normandie, porte : *A candore decus*. Les armes sont : d'azur à trois cormorans d'argent, posés 2 et 1 : supports, deux lions d'or, armés et lampassés de gueules; cimier, un lion naissant, armé et lampassé de gueules.

MORENT portait : *In te, Domine, speravi, non confundar in aeternum.*

MORET (le comte de), portait : *Ola dichiosa, ola pastora.*

MORETON de CHABRILLANT porte : *Antes que braque doublar.* Les armes sont : d'azur à la tour crénelée de cinq pièces, sommée de trois donjons crénelés de trois pièces, le tout d'argent maçonné de sable, à la patte d'ours d'or mouvante du quartier senestre de la pointe, et touchant à la porte de la tour : supports, deux lions d'argent couronnés, couronne fermée.

MORIS porte : *Mori ne timeas.*

MORISOT porte : *Fert maturos prudentia fructus.*

MORLAIX portait : *S'ils te mordent, mords-les.* Les armes sont : d'azur au navire équipé d'or, aux voiles déployées d'argent, mouchées d'hermines.

MOROGES portait : *Dieu aide au More chrétien.* Les armes sont : d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile de même, au chef consu de gueules, chargé de trois étoiles aussi d'or.

MOYRIA, en Bugey, porte : *In via virtuti nulla est via.* Les armes sont : d'or à la bande d'azur, accompagnée en orle de 6 billettes de même, posées 3 et 3 : supports deux licornes d'argent ; cimier, une licorne aussi d'argent, gisant sur un rocher de même.

MURAT, en Auvergne, porte : *Vim utramque repello.* Les armes sont : d'azur à trois fasces murillées ou crénelées de sable.

MYPONT, en Bourgogne, porte : *My pont difficile à passer.*

NAVAILLE (le duc de), portait : *Probasti.* Les armes sont : écartelé, au 1, contre-écartelé d'or et de gueules, qui est de Gontaut ; au 2, de Navarre ; au 3, de Foix ; au 4, de Béarn : sur le tout écartelé ; au 1 et 4, d'azur à deux mortiers de guerre d'argent, allumés de gueules, posés en pal, qui est de Gontaut, parti d'une croix patée, qui est de Comminges ; au 2 et 3, d'azur à deux lapins d'or courants, l'un sur l'autre, qui est de Benaac de Bigorre.

NAVAILLE, en Dauphiné, porte : *In Domino confido.* Urbain de Navaille, fils de Jean de Navaille, vivait en 1131, et fut marié à Augélie de Suctot ou de Bologne, etc.

NEVERS (le duc de) portait : *Unus cuncta.*

NEVERS (les ducs de) portent : *Fides.* Voy. MASCIN.

NICOLAS III, pape au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Miserere mei, Domine, miserere mei.*

NICOLAS IV, pape au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Humina faciem tuam super servum tuum.*

NICOLAS V, pape au XV<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Paratum cor meum, Deus.*

NOBLET, porte : *Nobilitat virtus.*

Les armes sont : d'azur, au sautoir aisé d'or.

NOBLET-FASTOUILLE porte : *Pas à pas.*

OBERT, en Flandre, porte : *Pro lumine virtus.* Les armes sont : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois chauchers de même.

OGIER, à Paris, porte : *A Domino factum*

*est.* Les armes sont : d'argent à trois trèfles de sable.

OKEFFE, en l'Île de France, originaire d'Irlande, porte : *Forti et fidei nihil diffieilis.*

ORDRE DE SAINT-ESPRIT (1), en France : *Duce et auspice.*

Cet ordre fut institué par Henri III, le 31 décembre 1578, et 1<sup>er</sup> janvier 1579, en mémoire de ce qu'il avait été élu roi de Pologne, et était monté sur le trône de France le jour de la Pentecôte.

ORDRE DE SAINT-MICHEL (1), en France : *Immensi tremor.*

Cet ordre fut institué par Louis XI à Amboise, le 1<sup>er</sup> août 1469 ; mais depuis le règne de Louis XV, cet ordre est entièrement déchu, et ne sert plus qu'à récompenser les arts.

ORLÉANS, M. d'Orléans, frère de Louis XVIII, portait indifféremment : *Rediens fert omnia,* ou : *Sub Jove carpit iter,* ou : *Feriam si tendit Apollo,* ou : *Fraterna luce coruscat.*

ORLÉANS la Pucelle (1) portait : *Virgo regum mucrone tuctur,* ou : *Regem eduxit labyrintho,* ou : *Invito funere vivet,* ou : *Mares hæc femina vincit.*

OSALEY (le marquis de) portait : *Respice, florebo.*

PACIS, en Dauphiné, originaire de Bériga, dans l'Etat de Venise, porte : *Muse pacis amica* (1).

PASCAL, en Dauphiné, porte : *Spes mea Christus.* Les armes sont : d'azur à l'agneau pascal d'argent, arboré de même ; le guidon chargé d'une croix de gueules. (Voyez l'Etat politique de Dauphiné.)

PASCAL II, pape au XII<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Verbo Domini cali firmati sunt.*

PATARIN de Croix portait : *Par la veni.*

PAUL II, pape avait pour devise : *Benefac Domine, bonis et rectis corde.*

PAUL III, pape au XVI<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.*

PAUL IV, pape au XVI<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Dominus mihi adiutor.*

PAUL V, pape au XVII<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Satiabor eum apparuerit gloria tua.*

PAYEN, en Normandie, porte : *In arduis fortior.* Les armes sont : d'argent à trois tourteaux de sable, posés 2 et 1 ; le premier, à droite, chargé d'une rose d'or ; supports, deux athlètes ; cimier, un athlète de même.

PEGULIEN (le marquis de) portait : *Ne despice an autem (?)*.

PRISSIER, au comté Venaissin et en Dauphiné, porte : *Virtute non dolo ;* cri de guerre : *Stella duce.* Les armes sont : d'or au lion de sinople rampant, armé et lampassé de gueules, surmonté d'une étoile de

(1) Le vrai nom de cette famille est de Pace, de la paix. Melchior de Pace a été le bisain de Jules Pacus, premier professeur royal en l'université de Valence, en 1654. Les armes sont : coupé, au 1, d'azur à la colombe essorée d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople ; au 2, bandé d'argent et de sinople de six pièces, à la triangle de gueules, brochant sur le tout. (Voyez l'Etat politique de Dauphiné.)

gueules en chef; supports, deux lions; cimier, un lion de même.

PELLETIER DE MARTINVILLE - D'ESTOUCHEVILLE, en Normandie, porte : *Adversis morerit nefas*. Les armes sont : d'argent à la fasces d'azur, chargée de trois besants d'or; supports, deux sauvages.

PENARU portait : *En bon espoir*.

PENHOET, en Bretagne, porte : *Ret eo*, qui signifie : *Il faut*.

PENMARCH, portait : *Prest re*. Les armes sont : d'or à trois merlettes d'azur, posées 2 et 1.

PENMARCH, en Bretagne, porte : *Be pret*, toujours.

PERARD porte : *Victrix per ardua virtus*.

PERCEVAUX portait : *S'il plait à Dieu*. Les armes sont : d'argent à trois chevrons d'azur.

PESTELS, en Limousin, originaire d'Auvergne, porte : *O Crux ave, spes unica*. Les armes sont : d'argent à la bande de gueules, accompagnée de six sautoirs de même, posés 3 en chef, savoir, 2 et 1, et en pointe, 1 et 2; supports, deux griffons.

PHÉLIPPE, à Paris, en Berry, Champagne, originaire de Bretagne, porte : *Je me contente* (1).

(1) Les armes de Philippe de Billy, à Villers, près Bourges, sont : écartelé au 1 et 4, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois glands et trois olives complés et liés ensemble de sinople, au chef d'argent, chargé de trois étoiles d'or; au 2 et 3, vairé d'argent et d'azur à trois fasces de gueules; sur le tout de gueules à la croix dentelée d'argent; supports, deux levriers d'argent, colletés de gueules; cimier, un demi levrier de même.

Les armes de Philippe, comte de Farouville, à Paris, sont : écartelé au 1 et 4 de Philippe; au 2 et 3, vairé; supports, cimier et devise de même.

Alphonse Charles Philippe, sieur de la Buissonnière, garde du corps de Sa Majesté, portait selon l'*Armorial général*, de gueules à la croix dentelée d'argent, chargée en abîme, d'un cœur de gueules pour brisure.

Cette ancienne maison qui existe encore en Bretagne, s'est très-distinguée en grands hommes et dans le lustre de ses alliances, ainsi qu'on va le voir par ce qui est rapporté dans le *Martyrologe des Chevaliers de Malte*, composé par le P. Goussencourt, Céléstin, p. 117 et suiv., et qui commence par :

I. Nicolas Philippe, écuyer, seigneur de Coetgourheden, et autres lieux, en Bretagne, épousa N..., de laquelle il eut : 1° messire Roland Philippe, sénéchal universel de Bretagne, en 1548, qui laissa messire Henri Philippe, chevalier, en 1580 et 1589; et 2° Quentin qui suit :

II. Quentin Philippe, écuyer, marié à N..., de laquelle il eut :

III. Roland Philippe, écuyer, sieur de Pontguilly, qui suivit Charles de Blois, et mourut à la bataille d'Auray, en 1564, marié à N..., de laquelle il eut :

IV. Jacques Philippe, notaire et greffier du parlement, en 1410, marié à N..., de laquelle il eut, 1° Jean Philippe, écuyer, sieur de Canon, marié à demoiselle Marie de La Tousse, veuve de Mandé Duplessis, écuyer, sieur des Rois, Duplessis, de Thou et de Breux, dont elle avait un fils, Sauvage Duplessis, mais point du second lit. (Voyez la généalogie de cette maison, par Duchesne.) 2° Quentin qui suit :

V. Quentin Philippe, écuyer, marié à demoiselle Marie Compain, et de laquelle il eut :

PIE II, pape au xv<sup>e</sup> siècle. Sa devise était : *Protector noster aspice Deus, et respice in faciem christi tui*.

VI. Guillaume Philippe, écuyer, marié à demoiselle Anne Sapin, fille de René Sapin, secrétaire du roi, et de Marie Berthebot, de laquelle il eut : 1° Pierre Philippe, chevalier de Malte, receveur du grand maître de l'île d'Adam, tué au siège de cette place, en 1522, qui assista au contrat de mariage de sa sœur et de son cousin, qui est en original chez ledit Favre; 2° Nicolas qui suit :

VII. Nicolas Philippe épousa demoiselle Jeanne Cardon d'Anglure, fille d'Etienne Cardon, écuyer, et d'Annette Marentin; de ce mariage sont issus : 1° Jeanne Philippe, femme de Renaud de Manroy, greffier en la cour du parlement; 2° Etienne qui suit :

VIII. Etienne Philippe, écuyer, sieur de la Tour, marié à Jeanne Abelly, sœur de messire Antoine Abelly, abbé de Livry en Lannoy, puis évêque. De ce mariage vint :

IX. Vincent Philippe, seigneur de Cersay, etc., épousa Jeanne Targer. De ce mariage vint : 1° Elisabeth Philippe, femme de messire Julien Lebret, seigneur du Mesnil, conseiller d'Etat; 2° Jean Philippe, écuyer, conseiller du roi, trésorier des gardes du corps, épousa Madeleine Lormier, fille de Charles Lormier, doyen de la cour des aides, dont Marc et Jean Philippe; et 5° Vincent qui suit :

X. Vincent Philippe, écuyer, seigneur de Billy et de Bonnaville, conseiller du roi, auditeur ordinaire en sa chancellerie des comptes, mort doyen des auditeurs, épousa demoiselle Marie Leclerc; de laquelle il eut, 1° Jean-Julien qui suit; 2° Vincent Philippe, écuyer, seigneur de Longevin; 3° Charles, mort jeune; 4° demoiselle Marie Philippe de Billy, mariée en 1645, à messire François de Warquier, écuyer, seigneur de Méricourt, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, président, trésorier de France, chevalier de l'un des ordres du roi et son maître d'hôtel ordinaire.

XI. Jean Julien Puelippe de Billy, chevalier, seigneur de Billy, Gagny, Juvincourt, etc., né en 1655, conseiller au parlement, marié en 1668, à demoiselle Madeleine de Ferrari, morte en 1696, et son mari en 1705. De ce mariage sont issus : 1° Vincent mort jeune, 2° une fille religieuse; 3° Jacques-René qui suit :

XII. Jacques-René Philippe de Billy, seigneur de Gagny et de Villers, né en 1671, mort en 1750, ancien capitaine de cavalerie dans le régiment de Berry, marié en 1705, à demoiselle Catherine Moreau de Villers, née en 1682; duquel mariage sont issus : 1° Marie-Catherine Philippe de Billy, née en 1705, mariée, en 1755, à messire Antoine Adrien de Croisy, chevalier, seigneur de Montalant, né en 1695, mort en 1755, dont est issu messire Dominique-Antoine de Croisy, lieutenant du roi de la province de Franche-Comté; 2° Dominique-François Philippe de Billy qui suit, né en 1706; 3° Joseph Philippe de Billy, né en 1709, lequel a passé à Cayenne, y a épousé mademoiselle du Poncel, est mort en..., et a laissé trois filles.

XIII. Dominique-François Philippe, marquis de Billy, seigneur de Villers et Chassis, en Berry, né, comme il est dit ci-dessus, en 1706, ancien officier de dragons dans le régiment de l'Hôpital, marié, en 1730, à demoiselle Antoine de Louan, née en 1750, fille de messire Pierre de Louan de Monfant, et de demoiselle Louise Prisy de Carty. De ce mariage est issu : 1° Catherine Philippe de Billy, née en 1752, mariée, en 1780, à messire Claude Le Roy, baron de Bassière; 2° Jacques Philippe de Billy qui suit :

XIV. Jacques Philippe, comte de Billy, né en

PIE IV, pape au xvi<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero.*

PIE V, pape au xvii<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Utinam diriguntur viæ meæ ad custodiendas justificationes tuas.*

PIERRE DE BERNIS porte : *Armé pour le roi.* Les armes sont : d'azur à la bande d'or, chargée d'un lion de même, armé et lampassé de gueules; cimier, un lion au naturel, tenant une épée d'argent; supports, deux lions de même, tenant une épée de même.

PIRON (Charles), seigneur de la Poterie, en Berry, marié en 1440, à Charlotte de Cailers, portait : *Te stante virebo.* Les armes sont : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois pommes de pin de même, que quelques-uns ont brisé d'un lambel à trois pendans d'argent; supports, deux lions d'or; cimier, un lion de même, issant d'un mortier, et le manteau de orésident passé derrière l'écu.

PIOLENC, en Languedoc, porte : *Campi tui replébuntur ubertate.*

PIQUELIN porte : *Non sa morire.*

PLANTADE, en Languedoc, porte : *Caritate nescia vinci.* Les armes sont : d'or à une plante de plantin arrachée de sinople, au chef de gueules, chargé d'un croissant montant d'argent, accosté de deux pélicans d'or, ensanglantés de gueules; cimier, un pélican; supports, deux pélicans de même.

PLANTADIS porte : *Fructum dabit in tempore suo.* Cette devise se voyait en une épitaphe posée à Saint-Jacques de la Boucherie de Paris, en 1620, et qui avait pour armes : d'argent à un arbre de sinople; au chef d'ar-

1754, officier au régiment de Belsmee dragons. Pour la branche de Farouville, voy. l'Etat de la Noblesse de 1782; et sur cette famille, voy. l'Histoire de Bretagne, par Dargentré; l'Histoire de la même province, par d'Hoziar, pag. 502; l'Armorial breton, par Guy le Borgne, pag. 228; un autre, par Gui Alexis Lobineau; l'Histoire de cette province, par le même; Le Martyrologe de Malte, par le P. Gaussencourt, pag. 117.

Épitaphe, dans le Caveau du Val-de-Grâce à Paris.

Cy git le cœur de Messire *Nicolas Philippo*, Maître-d'Hôtel du Roi, lequel est décédé à Bourbon, le 7 juin 1665; son cœur a été apporté en ce lieu le 18 dudit mois et an.

Philippe Nicolas, ci-devant écuyer, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres; portait : de gueules à la croix dentelée d'argent. (*Arm. génér.*, Paris, p. 507.)

Philippe de Cornou portait : d'azur à six étoiles d'or, posées 5 en chef et 5 en pointe, au croissant de même en abîme.

Philippe Alphonse-Charles Philippes, sieur de la Buissonniere, ci-devant garde du corps de Sa Majesté, portait : de gueules à la croix dentelée d'argent, chargée en abîme d'un cœur de gueules pour brisure. (*Arm. génér.*, Paris, p. 5.)

Philippe (Angélique-Marie), femme de Claude, greffier, ancien lieutenant général des eaux et forêts de France, portait : de gueules à la croix dentelée d'argent. (*Arm. génér.*, p. 1220.)

Philippe (Jean-Vincent) portait : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois glands et trois olives d'or. (*Arm. génér.*, Paris, p. 75.)

gent, chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles de même.

PILOTEC portait : *L'âme et l'honneur.*

PLUMARTIN (le marquis de), portait : *Chi mitocca se steugge millustra.*

PLUSQUALET, en Bretagne, porte : *Autre ne veuil.*

POILLOT porte : *Melior fortuna notabit.*

POIPPE (LA), en Dauphiné, porte : *Nec temere, nec timide.* Ce nom était déjà illustré et cette maison puissante en 1132. Andemar, Guillaume, Rostaing et Didier de la Poippe, frères, firent cette année-là, avec Guigues VIII, comte de Grésivaudan, un présent considérable à l'abbaye de Tamié. Etienne de la Poippe, l'un de leurs descendants, épousa, environ l'an 1261, Guillemette de la Porte, de laquelle il eut entre autres Guillaume et Girard de la Poippe, et mourut en 1289, etc., et ses descendants se sont toujours distingués dans toutes sortes d'emplois considérables. Les armes sont : de gueules à la fasces d'argent; cimier, un sauvage de carnation naissant, ayant à sa dextre une épée haute, et à la sénestre une massue. (*Voyez l'Etat politique de Dauphiné.*)

POLIGNI, en Dauphiné, porte : *Vertu et fortune.* Jean de Poligni fut père de Pierre de Poligni, qui épousa, environ l'an 1317, Marguerite d'Orcières, de laquelle il a eu Guigues et Pierre de Poligni. Guigues fut père de Jacques de Poligni, qui, en 1591, était gouverneur de la ville de Gap, et lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de Lesdiguières.

POLLOD, en Dauphiné, porte *Contra audentior ito.* Louis de Pollod fut un de ceux qui firent, en 1279, le voyage de la terre sainte avec un des fils aînés de Hugues IV, duc de Bourgogne; il s'y acquit tant d'honneur par sa vertu et par son courage contre les infidèles, que l'on ne douta pas que l'Eglise, qu'il avait utilement servie, ne fût obligée de le récompenser elle-même; les dîmes de la paroisse Saint-Laurent, dans la terre de Maubec, lui furent inféodées, et le nom de Saint-Aignan corrompi en celui de Saint-Agnin; sa posterité, qui, dans la suite des temps, y a acquis d'autres biens, s'en est fait un titre. Saint-Aignan, évêque d'Orléans, qui était né dans ce lieu, l'a honoré de son nom. Hugues de Pollod vivait, en 1338, avec Clouise ou Alix de Vanx, de laquelle il eut Aimond de Pollod, qualifié chevalier en divers actes; lequel fit son testament en 1374, ayant été marié à Alix de Boesozel. Les armes sont : d'or frellé de gueules. (*Voyez l'Etat politique de Dauphiné.*)

PONTAILLIER porte : *Vis et sapientia vincunt.*

PONTCALET portait : *Qui numerat numeros, non male stricta domus.*

PONTCHASTEAU portait : *Dominus in circuitu.*

PORT (DU), en Dauphiné, porte : *Cingit et obstat.*

PORTE (LA), en Dauphiné, porte : *Pour elle tout mon sang.* Pierre de la Porte habitait à Cydoche, alors paroisse du mandement de

Bocsozel, en 1315; et Falcoze, son fils, épousa la même année Alix de Bastarnay; Guillaume, leur fils, épousa Eynarde de Varses, et fit son testament en 1387, élisant sa sépulture dans l'église du prieuré de Bocsozel, etc. Les armes sont : de gueules à la croix d'or.

D'autres ont pris : de gueules à deux bérules danchées d'argent, qui est de Theys; sur le tout de la Porte. (*Voyez l'Etat politique de Dauphiné.*)

PORTE DE BOVIER, en Dauphiné, porte : *Caveta.*

POSTEL, en Normandie, porte : *Où tout te heurte, tout t'appuie.*

POT DE LA ROCHE-NOLAY porte : *Tant quant.*

POULHARIÉS, en Languedoc, porte : *Vigil et aliger.*

POULMIC, en Bretagne, porte : *De bien en mieux.*

PRACONTAL, en Dauphiné, porte : *Par-tout e. . .* Guignard de Pracontal possédait la terre d'Ancone, en 1449, et fut marié à Béatrix de Rhodéz, de laquelle il eut Ferrant de Pracontal, docteur le petit-fils, Jean de Pracontal, seigneur d'Ancone, fut célèbre entre les meilleurs chefs dans les guerres civiles du XV<sup>e</sup> siècle; il mourut en 1531, etc.

PREVOST DE LA CROIX, à Paris et en Bretagne, porte : *Magis ac magis.* Les armes sont : tiercé, au 1 d'azur à un croissant d'argent; au 2 d'or à trois étoiles d'azur; au 3 de sable à une sirène d'argent.

PRIE, en Nivernais, porte : *Non degener ortu.* Les armes sont : de gueules à trois tiercefeuilles d'or, posées 2 et 1. Aymar de Prie, chef de la branche des seigneurs de Montpoupon, etc., contribua beaucoup au gain de la bataille de Marignan, et à la conquête du Milanais, par François I<sup>er</sup>. Paul Jove, tout partial qu'il est, en parle ainsi : « Et certes l'affaire aurait couru le plus grand risque de ce côté-là, si Aymar de Prie et d'Aubigny, Robert Stuart, de la maison royale d'Écosse, la même année, maréchal de France; deux chefs d'une expérience singulière, qui étaient avec le duc d'Alençon, n'avaient rallié et rassemblé les soldats sous leurs étendards, en leur reprochant leur fuite, et soutenu le combat avec une peine extrême. » Aymar était grand arbalétrier de France, en 1517. (*Voy. plus au long les Etr. à la Noblesse, de 1771.*)

PRUNIER, en Dauphiné, porte : *Turris mea Deus.* Cette famille, originaire de Touraine, a pour premier auteur Pierre Prunier, qui vivait avec Raoulette de Beaulne, en 1430, et Jean Prunier, seigneur de la Brèche de Persey, et général des aides du Languedoc, en 1497, lequel fut marié à Péronne de Boubaille, cousine germaine du cardinal de Briçonnet; de laquelle il eut Jean Prunier, seigneur de Fouchan, l'un des gentilshommes de la chambre du roi Louis XI, marié à Marie de Rets, etc.

PUSIGNAN, en Dauphiné, porte : *Prospérité.*

PUY (du), en Dauphiné, porte : *Agere et pati fortia.* Les armes sont : d'or au lion de

gueules, armé et lampassé d'azur; cimier, un lion. Ce nom si fameux, et qu'aucun chrétien un peu instruit de l'histoire ne peut ignorer, doit être mis au rang des plus illustres de l'Europe entière, quand même il n'aurait que ce seul avantage d'avoir donné le jour au très-grand et très-illustre prince, Raymond du Puy, élu grand maître de Malte en 1118, lequel a été le premier des grands maîtres militaires, que l'on compare aux plus saints fondateurs des ordres religieux, et aux plus grands capitaines de son siècle. Les Hospitaliers, et même tous les chrétiens latins de l'Orient, qui étaient témoins de ses vertus, par une canonisation anticipée, le révèrent comme un bienheureux; titre que la postérité lui a confirmé.

PUY (Jean Alleman du), employé dans les plus importantes affaires du Dauphiné, habitait à Périns, et Raymond du Puy y était né; et de sa femme, Eynarde Rolland, il eut Gilles du Puy, qui vivait en 1362, et lequel fut marié à Alix de Bellecombe, de laquelle il eut Charles du Puy, seigneur de Montbrun, chef du parti des huguenots, sous le règne de Charles IX et de Henri III, etc.

PUYVALLÉE DE BEGNY, en Berry, porte : *Bien faire et laisser dire.*

QUELEN, en Bretagne, porte : *En pob enser Quelen, c'est-à-dire, En tout temps Quelen.* Les armes sont : burelé d'argent et de gueules de dix pièces.

QUEROIENT BOISCAULT, porte : *Sur mon honneur.* Les armes sont : losangé d'argent et de sable. *Voy. KERCOINT.*

QUILIEN portait : *Tavel hac obor.* Les armes sont : de gueules au chef endeché d'argent, bisé d'un lambel à trois pendans d'azur.

QUINQUERAN-BEAUJEU, en Provence, porte : *Vis contra vim.*

QUIRIT, en Poitou, porte : *Va ferme à l'assaut, Quirit à la prise.* Les armes sont : de sinople au cygne, nageant sur une rivière de même.

RAGNY (le marquis de) portait : *Posita feritate nitescit.*

RAIMOND, au comtat Venaissin, porte : *Sauciat et defendit.* Les armes sont : d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.

RAMBAUD, en Dauphiné, porte : *Et habet sua gaudia luctus.* Gelis de Rambaud vivait en 1516, et fit son testament en 1568, etc. Les armes sont : de sable au cyprès de sinople, sur lequel est perchée une tourterelle d'argent, etc. (*Voy. l'Etat politique du Dauphiné.*)

RASOIR, en Hainaut, porte : *Usque ad metam.*

RECOURT DE RIVIÈRE porte : *Sic omnia.*

REFUGE porte : *Victrix innocentia.*

REGNAULD DE BISSY, en Savoie, porte : *Ardens et aquum.*

RENAUD DE MONTAUBAN porte : *A tout perdre ou tout gagner, n'y a qu'un coup périlleux.*

RESTAURAND, en Languedoc, porte : *Virtus vetat mori.* Les armes sont : d'argent à

un phénix sur un bûcher, qui se brûle à l'ardeur du soleil.

REVEL, originaire de Lombardie, porte : *Valore et prudentia fortior.*

RICCÉ, en Piémont, porte : *Quæ sunt Cæsaris Cæsari, quæ sunt Dei Deo.* Les armes sont d'argent à trois buissons de châtaigniers de sinople, tigés et feuillés de même, posés 2 et 1; cimier, un griffon; supports, deux griffons d'or.

RICHARD, porte : *Quo justior, eo ditior.*

RICHELIEU. Le cardinal de Richelieu portait indifféremment : *Candorem purpura servat*, ou : *Expertus fidelem Jupiter*, ou *Nec momentum sine linea*, ou : *Sola mihi redolent.* Le cardinal de Richelieu substitua son nom et ses armes à René de Vignerot, seigneur de Pontcourlay, qui épousa Françoise Duplessis, sa nièce, le 28 août 1603. Les armes de Richelieu sont : d'argent à trois chevrons de gueules.

Le marquis de Richelieu portait pour devise : *Ardo para subire.*

RICOUART D'HÉROUVILLE porte : *Lumen ad revelationem gentium.*

RIEUX, en Bretagne, porte : *A tout heurt bélier, à tout heurt Rieux.* Les armes sont : d'azur à dix besants d'or, posés 3, 3, 3 et 1.

RIVIÈRE, en Dauphiné, porte : *Pour les deux.*

Jacques de Rivière, seigneur de Sainte-Marie, dans le Gapencois, fit un échange, en 1319, avec Arnaud Flotte, seigneur de la Roche des Arnauds, de la terre de Montmor qu'il possédait, contre celle de Sainte-Marie que Flotte lui donna; et, dans cet échange, il est qualifié chevalier et seigneur de Corces; Renaud, son fils, est qualifié *dominus et dominus castrorum de Carcere de Pommerolio, ac sanctæ Mariæ Vallisollæ Vapencensis diocesis*, dans un acte de 1359.

RIVIÈRE, en Normandie, porte : *Nodos virtute resolvo.*

RIVOIRE porte : *Nec si calum ruat.*

ROCHE (LA), en Lyonnais, porte : *Lassus firmius figit pedem.* Les armes sont : de gueules à la rencontre de buel d'or, chargée d'une roche d'argent.

ROCHFORT (le marquis de) portait *Splendor et auxilium.*

ROCHELAMBERT (LA), en Auvergne, porte : *Amour ou Guerre; Valeme dios, Ni crainte ni envie.* Les armes sont : d'argent au chevron d'azur, et au chef de gueules; supports, deux sauvages armés de leurs massues.

ROCOSEL, en Rouergue, porte : *Omnibus calamitatibus inflexus.* Les armes sont : d'azur à trois rochers d'échiquier d'or, posés 2 et 1.

RODDE (LA), en Bourgogne, porte : *Audaces fortuna juvat.*

ROGER porte : *Immaculatus coronabitur.* Les armes sont : d'hermines à trois mouchetures, au chef d'azur, chargé de trois couronnes d'or; supports, deux griffons d'or; cimier, un griffon de même.

Le sieur Roger, conseiller du roi, et mai-

tre ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, était très-versé en la science héraldique.

ROHAN (le chevalier de) portait : *Arder y callar.* Un autre chevalier de Rohan portait : *Par celle-ci j'espère celle-là.*

ROLIN, chancelier de Bourgogne, portait : *Nihil agere, penitendum; pudendum, imo reparandum.* Voy. PALLIOT.

ROLLANDS (DES), porte : *Volat fama per orbem.*

Isnel des Rollands était seigneur d'Aucezune, et avait pour femme Anne de Bose, en 1370. Olivier des Rollands, avocat fiscal de la cour temporelle d'Avignon, épousa, en premières noces, Agnès de Ravère, nièce du pape Jules II, et, en secondes noces, Marguerite Pontevès, etc.

ROSLAN porte : *Fidèle et sincère.* Les armes sont : d'azur à la fasce d'or.

ROSMADec, en Bretagne, porte : *En bon espoir.*

ROURE (DU), en Vivarais, Languedoc, Provence, Angleterre, originaire de Bourgogne, porte : *Ferme en tout temps.*

ROYE (le comte de) portait : *Musa placet.*

ROYER porte : *Fortis et prudens simul.*

ROYER DE LA SALVAGÈRE (LE), en Touraine, porte : *Pro fide et patria.*

ROZEROT porte : *Spero quod licet.*

RUDELLÉ DE LA FRÈGÈRE, en Rouergue, porte : *Non sunt difficiles.* Les armes sont : d'or au chevron d'azur, chargé de trois limes d'argent.

RUPILLAR, en Normandie, porte : *Superbia immanis.*

SAILLANS, seigneur de Brisenot, porte : *Dieu Va permis.* Les armes sont : d'azur au château sommé de trois tours d'or, la porte de sable, au chef d'argent, chargé d'un lion naissant de gueules, armé et lampassé d'or.

SAINT-AIGNAN (le comte de) portait : *Soli.*

SAINT-MARTRE porte : *Patriæ felicia tempora veniunt.*

Messire Abel de Sainte-Marthe, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, garde de la bibliothèque de Fontainebleau, et son conseiller en sa cour des aides de Paris, portait : d'argent à trois fusées et demie de sable, rangées en fasce, au chef aussi de sable; supports, deux lions d'argent, cas que de fasce de même. (Voy. le *Trophée d'armes héraldique.*)

SALVAING, en Dauphiné, etc., porte : *Que ne feruis-je pour elle? d'autres; Regi devota Jovique;* cri de guerre : *A Salvaing le plus gorgius.*

Aymon Salvaing, selon La Colombière, vivait en 1012, et c'est celui qui est la tige de cette maison. Guilfrey de Salvaing, fils d'Aymon VI, fut père de Hugues et de Guilfrey; et celui-ci fut grand maître de l'ordre des Templiers, et Hugues continua la race; Aymond et son petit-fils vivaient en 1413; et par son testament de l'an 1429, il chargea Artaud et Jean, ses fils, et leurs descendants en ligne masculine, de porter dans leurs blâziers les couleurs du noir et du bleu,

et de faire porter à leurs pages et à leurs valets, une manche de velours noir et bleu, parce que ces deux couleurs étaient sa passion. Le roi Louis XIII ayant défendu par édit l'usage du velours sur les habits des pages et des laquais, dérogea en faveur de l'illustre Denis Salvaing, seigneur de Bois-sieu et de Vourey, conseiller du roi en ses conseils, et premier président en la chambre des comptes du Dauphiné. Les armes sont : d'or à l'aigle à deux têtes de sable, becquée, membrée et diadémée de gueules, à la bordure d'azur, semée de fleurs de lis d'or ; cimier, un aigle naissant d'or, à deux têtes ou bees ouverts, tenant en leur bec un rouleau où est le cri de guerre ; supports, deux aigles d'or tenant chacun en leur bec une bannière de gueules à la croix d'or. (Voy. l'Etat politique de Dauphiné.)

SASSENAGE, en Dauphiné, porte : *J'en ai la garde du pont*. Les armes sont : burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, brochant sur le tout.

SAULT (le comte de) portait : *Patrios asurgit in unguis*.

SAYVE porte : *Felis quod prosis*.

SERY (le comte de) portait : *Spes modo, mox fructus*.

SIMIANE, en Dauphiné, porte : *Sustentat lilia turres*; d'autres : *Certamine parata*; d'autres : *Je l'ai gagnée* (1).

SIXTE IV, pape au xv<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Auxilium meum a Domino qui fecit cælum et terram*.

SIXTE V, pape au xvi<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *De ventre matris mee tu es protector meus*.

SOUVERT porte : *Altum petit, imo relinquit*.

SOYECOURT (le marquis de) portait : *Ornatque, tegitque*.

SOYECOURT (le marquis de) portait : *Con mirar illustra*.

SULLY (le duc de) portait : *Ardeo ubi aspicio*.

TAFIN, en Artois, porte : *Pense à ta fin*. Les armes sont : d'argent à trois têtes de Maure de sable, tortillées d'argent ; supports, deux nègres, tenant chacun une flèche de la main dextre ; cimier, un nègre coiffé et ceint d'azur.

TEXIER D'HAUTEFEUILLE porte : *Splendor honoris, virtuti fidelis*. Les armes sont : de gueules à un lévrier d'argent passant, ayant son collier de gueules, cloué, bouclé et virolé d'or, surmonté en chef d'un croissant d'or.

THIBAUT, de Sery et de Beaurains en Valois, porte : *Fidelis*. Messire Jean Thibault, chevalier, seigneur de Sery, vivait pendant le règne de Philippe de Valois, qui lui donna part à sa faveur et aux plus importantes affaires de l'Etat. (Voy. l'Etat de la noblesse de 1782.)

(1) Charles-Emmanuel-Philibert-Hyacinthe de Simiane, marquis de Pianezze, a donné au public l'histoire généalogique de cette illustre famille, qu'il fait descendre d'Humbert, seigneur souverain d'Apt, et karon de Caseneuve, qui vivait en 995, Guiraud, qui vivait en 1115, prit le surnom de Simiane que sa postérité a conservé. Les armes sont : d'or, semé de fleurs de lis et de tours d'azur. (Voyez l'Etat politique du Dauphiné, et l'Etat de la noblesse de 1782.)

THIBAUT DE COURVILLE portait : *Candidus*. Messire Isaac Thibault de Courville, chevalier, seigneur de Bellisle, surintendant des maisons et affaires de son Altesse Henri de Bourbon, évêque de Metz, aujourd'hui duc de Verneuil, avait pour armes : de pourpre au cygne d'argent, chapé d'azur, soutenu de deux licornes ; cimier, un cygne au naturel, le vol étendu ; l'écu orné des colliers des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel de Saint-Lazare et de Jérusalem, dont il était doyen en France. (Voy. le Trophée d'armes héraldique.)

TILLY, en Normandie, porte : *Nostro sanguine tinctum*. Les armes sont : d'or à la fleur de lis de gueules ; supports, deux lions ; cimier, un lion.

TISSERAND DE LA TOUR DU BLEU porte : *En travail repos*.

TIXIER porte : *Primi potui, sed non deprimi*.

TORCHEFELON, en Dauphiné, porte : *Optima facta dant animum*. Olivier de Torchefelon fit hommage à l'archevêque Jean, en 1257, de tout ce qu'il possédait ; et dans cet acte, il est qualifié de *miles* ; mais Jean et Guyot de Torchefelon, ses descendants, firent la guerre à l'archevêque de Vienne, Thibaud de Rougemont, en 1402 ; et les années suivantes ils en eurent tout l'honneur, et Jean mérita d'être fait maréchal de Dauphiné, etc.

TORVEON porte : *Turris fortitudinis tu, Domine*.

TOURNEMOUCHE, Boloou de Morlaix, portait : *Plus mellis quam fellis*.

TOUENOUTRE portait : *Tout passe*.

TRIENDERN, en Bretagne, porte : *Ha soez vé, c'est-à-dire : Serait-il étranger ?*

TRINQUÈRE, en Languedoc, porte : *Ut morus*. Les armes sont : d'or au mûrier arraché de sinople, fruité de pourpre ; cimier, un génie à demi corps au naturel, revêtu d'une écharpe, les ailes éployées, tenant dans la main droite une épée nue, et de la gauche un mûrier aux émaux de l'écu ; supports, deux génies de même.

TURPIN DE CRISSÉ, en Anjou, porte : *Vici, victurus vivo*.

TERY (le marquis de) portait : *Gossu la vista chemen las plumas*.

URBAIN III, pape au xii<sup>e</sup> siècle, avait pour devise : *Ad te, Domine, levavi animam meam*.

URBAIN IV, pape au xiii<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Fac mecum, Domine, signum in bonum*.

URBAIN VI, pape au xiv<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Exsurge, Domine, judica causam meam*.

URBAIN VIII, pape au xvii<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *In Domino sperans non infirmabor*.

VACHE (du), en Dauphiné, porte : *Di giove amata assai*; d'autres : *Pax in virtute*. Guillaume du Vache, marié à Catherine Brenier, vivait en 1413, etc.

VACHON, en Dauphiné, porte : *Solerti simplicitati*.

VAILLAC (le comte de) portait : *Ne fienne tempo*.

VARANGE, en Languedoc, porte : *Nulli cedo*; cri de guerre : *Deo juvante*. Les armes sont : d'or à la croix de sable, l'écu en bannière ; couronne ducale ; cimier, une aigle naissante ; supports, deux hommes d'armes, vêtus de

dalmatiques aux armes de l'écu, s'appuyant sur un écu en ovale, ayant chacun un guidon aux armes de l'écu, etc.

VARANGIS (Catherine de) portait : *His virtus erecta rotis.*

VARENNES (Thomas de) portait : *Non est mortale quod opto.*

VASSY, en Normandie, porte : *Nodos virtute resolvo.*

VAUDREY, en Bourgogne, porte : *A tout raudray; d'autres: J'ai valu, vaux et vaudrai.*

VEDIAU DE GRANDMONT porte : *Ex humilitate cordis pergam ad astra.*

VERCY, en Bourgogne, porte : *Sans varier.*

VERVINS (le marquis de) portait : *Et colit, et pascit.*

VIART, en Poitou, Blaisois, Bourgogne, Champagne, Brie, porte : *Virit et ardet.*

VICTOR II, pape au XI<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Ipsa est pax nostra.*

VICTOR III, pape au XI<sup>e</sup> siècle. Sa devise : *Dominus Deus meus in te speravi.*

VIENNE. La maison de Vienne, pairie du royaume, tire sa devise, en partie, de son nom, qui est : *Tout bien viennois.*

VIGIER DE RICEY porte : *Tunc satlabor.*

VILLAINES DE SAINT-AUBIN, en Berry : *Dum spiro spero.*

VILLAS, baron de la Chapelle, porte : *Fortis fortunam sperat.*

VILLEQUIER (le marquis de) portait : *Uni militat astro.*

VILLEROY (le marquis de) portait : *Nec sine gloria cadet.*

VINCENT SAVOILIENS, en Dauphiné, originaire d'Orange, porte : *Ainsi le veux.* Jacques Vincent lit son testament en 1488, et Barthélemi Vincent, son fils, vivait en 1466, etc.

VINCENT, en Dauphiné, porte : *Omnia virtuti cedunt.* Antoine Vincent fut plusieurs fois échevin de la ville de Lyon, en 1344. Jean Vincent, son fils, fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Grenoble, en 1574, etc.

VIRIEU, en Dauphiné, porte : *Virescit virtus sine fine.*

Virieu, qui a été l'ancien domaine de cette maison, lui a donné son nom.

Guilfré de Virieu vivait en 1012; il est nommé dans l'acte d'une donation faite par l'empereur Henri au monastère de Novalèse, où il a le titre de *dominus*, et il y confirme cette concession.

VIVOR porte : *Virtus vulnere vivit.*

VIVONNE (le comte de) portait : *Tua munera juro.*

VIVONNE (le comte de) portait : *Ultra non miro.*

VUGÉ DE MOUILOR porte : *Sola vel voce leones terreo.*

VOYER D'ARGENSON, à Paris : d'azur à deux leopards d'or posés l'un sur l'autre, couronnés et armes de gueules; devise : *Major fama.*

WAROQUIER ou WAROQUIER, originaire d'Artois, porte : *Recta ubique, et sic et cor,* pour dire : je porte la droiture partout aussi bien que le cœur; ou : *Waroquier franchise,* pour désigner qu'il est la candeur, la bonneté, et attaché à sa patrie; ou : *A jamais Wa-*

*roquier* : pour dire que son nom s'est rendu immortel dans l'histoire; pour cri de guerre : *Hersin* (Voy. HERSIN), tel qu'il paraît encore sur l'épithaphe de François de Waroquier, écuyer, seigneur de Méricourt, inhumé à Saint-Nicolas d'Arcy, près Senlis. Les armes sont : d'azur à une main dextre d'argent, apaumée et posée en pal, qu'on a écartelées de Wignacourt. Ces armes furent données à messire Jean de Waroquier, écuyer, qui fut fait chevalier d'Artois et capitaine de Beaumont, par Louis IV, duc de Bourgogne, pour s'être signalé entre ledit sieur duc et Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, devant Saint-Omer, au mois de juillet 1340; lesquelles armes il prit et porta dès lors, pour sujet et pièce honorable, en son écu et bouclier, laissant les anciennes armes de sa maison, qui étaient de sinople à trois croissants d'argent (1).

Louis-Charles, comte de Waroquier de Méricourt, officier de la compagnie des grenadiers d'Abancourt, attachée au régiment des grenadiers royaux de la Picardie, le 20 août 1782.

WARRIN de Villers, au Tertre, en Artois, porte : *Moins que le pas,* cri de guerre : *Warrin, Warrin.*

WIGNACOURT ou VIGNACOURT, en Picardie, Artois, Flandre, Champagne, Alsace, Espagne, etc., porte : *Durum patientia frango.* Les armes sont : d'argent à trois fleurs de lis de gueules, au pied coupé et nourri; supports, deux lions d'or; cimier, un cygne.

La maison de Wignacourt est si ancienne, qu'elle est, au sentiment général de la nation, même de toute l'Europe, l'une des premières de la chrétienté, tant par ses alliances avec les premières maisons de France et étrangères, qui lui donnent des parens avec plusieurs têtes couronnées, comme avec celle de France et d'Espagne, etc., par le nombre infini des grandes possessions qu'elle a eues; par les deux célèbres grands maîtres de Malte qu'elle a donnés, et autres très-grands et illustres personnages; par le nombre infini de vaillants chevaliers du premier ordre chrétien, qu'elle a donnés et ne cesse de donner, que par le nombre infini des chapitres nobles où elle est admise, depuis le temps où elle commence à être connue sous le nom de Wignacourt; et l'on peut bien dire ici, comme dit l'épithaphe d'Adrien de Wignacourt, décédé grand maître de Malte, le 4 février 1695 :

*Si generis splendorem quaras  
Habes in solo nomine.*

*Devises ou marques des principaux Imprimeurs et Libraires qui n'ont point mis leurs noms, ni celui du lieu ou du lieu de l'impression, aux livres sortis de leurs presses ou de leurs boutiques.*

L'Abel était de l'Angelier, de Paris. — L'Abraham, de Pacard, de Paris. — L'Aigle, des Bellers, d'Anvers et de Douai. — De

(1) Voyez sur cela la *Science des Armoir.* par Paillet, p. 445; le *Trophée d'armes heraldiques*, par Pezic, p. 85; les *Origines du chey.* Flemichet; le *Recueil des héralds d'armes de Flandre.*

Blade, de Rome. — De Rouville ou Rouille, de Lyon. — De Tharné. — De Velpius. — *L'Amitié*, de Guillaume Julien, de Paris. — *L'Ancre*, de Christophe Raphelingius ou Rafflenghien, de Leyde. — *Ancre entortillée et mordue d'un dauphin*, des Manuces, de Venise et de Rome. — De Chouet, de Genève. — De Pierre Aubert, de Genève. — *L'Ange Gardien*, de Hénaut, de Paris. — *L'Arbre vert*, de Richer, de Paris. — *L'Arion*, d'Oporin ou Herbst, de Bâle. — De Brylinger, de Bâle. — De Louis le Roi, de Bâle. — De Pernet, de Bâle. — *L'Arrosoir*, de Rigault, de Lyon. — *Le Basilique et les quatre Éléments*, de Rogny, de Paris. — *Le Bêcheur ou le Jardinier*, de Maire, de Leyde. — *Le Bellérophon*, de Périer, de Paris. — *Le Berger*, de Bose et de Colomien, de Toulouse. — *La Bonne-Foi*, des Billaines, de Paris. — *Le Caducée*, des Wechels, de Paris et de Francfort. — *Le Cavalier*, de Pierre Chevalier, de Paris. — *Le Cordon au soleil*, de Drouart, de Paris. — *Le Chêne vert*, de Nicolas Chesneau, de Paris. — *Le Cheval marin*, de Jean Gynnique, de Cologne. — *Les Cigognes*, de Nivelles et de Cramoisy, de Paris. — *La Citadelle*, de Mounin, de Poitiers. — *Le Saint-Claude*, d'Ambroise de la Porte, de Paris. — *Le Coq*, de Wigan Hanen Eben, ou *Gallus* de Francfort. — *Le Cœur*, de Huré, de Paris. — *Les deux Colombes*, de Jacques Quesnel, de Paris. — *Le Compas*, de Plantin, d'Anvers; des Mores, d'Anvers. — De François Raphelingien, ou Rafflenghie, de Leyde. — De Beller, de Douay. — D'Adrien Périer, de Paris. — De Soubron, de Lyon. — *Le Compas d'or*, de Claude et de Laurent Sonnius, de Paris. — *Le Corbeau*, de George Rabb, ou Corvin, de Francfort. — *La Couronne*, de Materne Cholin, de Cologne. — *La Couronne d'or*, de Mathurin du Puis, de Paris. — *La Couronne de Fleurans*, de Rousset, de Lyon. — De Jacques Crespin, de Genève. — *La Crosse*, d'Episcopius, ou Bishop, de Bâle. — *Le Cygne*, de Blancher. — *Les Éléments*, de Roigny, de Paris. — *L'Éléphant*, de François Regnault, de Paris. — *L'Enclume et le Marteau*, d'Henri Petri, de Bâle. — *L'Envie*, de Gazeau. — *Les Epismûrs*, de Du Bray, de Paris. — *L'Espérance*, de Gorbin, de Paris. — De Barthélemy d'Albertis, de Venise. — *L'Etoile d'Or*, de Benoît Prévost, de Paris. — *La Fleur de Lis*, de Cardon et d'Aisson, de Lyon. — *La Fontaine*, de Vascosan, de Paris. — Des Mores, de Paris. — *La Fortune*, de Ph. Borde et de Rigaud, de Lyon. — *Le Frelon*, des Frelons et Harsy, de Lyon. — *La Galère*, de Galist du Pré, de Paris. — *Les Globes ou Balance*, de Jansson ou Blaew, d'Amsterdam. — *Les Grenouilles ou Crapauds*; de Froschover, de Zurich. — *Le Griffon*, des Griffes, de Lyon. — D'Antoine Hierat, de Cologne. — De Wyriot, de Strasbourg. — *La Grue ou Vigilance*, d'Episcopius, de Bâle. — De Jean Gynnique, de Cologne. — *L'Hercule*, de Vitré, de Paris. — De Jean Maire, de Leyde. — *L'Hermathène ou Terme de Mercure et Pallas*, de Verdust, d'Anvers. — Le

*Janus*, de Jean Jannon, de Sédan. — *Le Nom de Jésus*, de Pillehotte, de Lyon. — *La Lampe*, de Perne ou Pernet, de Bâle. — *La Licorne*, de Jean Gynnique, de Cologne. — De Boullé, de Lyon. — De Chappellet, de Paris. — De Kerver, de Paris. — *Le Lion rampant*, d'Arry. — *Les Lions et l'Horloge de sable*, d'Henri Petri, de Bâle. — Des héritiers de Nicolas Brylinger, aussi de Bâle. — *Le Loup*, de Poucet Le Preux, de Paris. — *Le Lis*, de Junte, de Florence, de Rome, de Venise et de Lyon, etc. Ils ont pris quelquefois l'Aigle de Blade, de Rome. — *Le Lis blanc*, de Gilles Bloys, de Paris. — *Le Lis d'Or*, d'Onen Petit, de Paris, et de Guillaume Boullé, de Lyon. — *Le Mercure fixé*, de Blaise. — *Le Mercure arrêté*, de David Douceur, de Paris. — *Le Mârier*, de Morel, de Paris. — *Le Navire*, de Millot. — *Le Grand Navire*, de la Société des Libraires de Paris, pour les impressions des PP. de l'Église. — *Le Naufrage*, de Duchesne. — *L'Occasion*, de Fouet, de Paris. — *L'OEil*, de Vincent, de Lyon. — *L'Olivier*, des Etienne, de Paris, et de Genève. — De Palisson, de Paris, qui est celui des Etienne. — De Sébast. Chappellet, de Paris. — De Gamouet, de Genève, qui est celui des Etienne. — De Pierre l'Huillier, de Paris. — Les Elzéviros, d'Amsterdam et de Leyde. — *L'Oranger* de Zanetti, de Rome et de Venise; de Tosi, de Rome. — *L'Orme entortillée d'un cep de vigne*, selon quelques-uns, des Elzéviros d'Amsterdam et de Leyde. — *L'Oiseau entre deux serpents*, des Frobens, de Bâle. — *La Paix*, de Jean Heugneville, de Paris. — *La Palme*, de Courbé, de Paris. — *Le Palmier*, de Bebelius, d'Essingrein. — De Guarin, de Bâle. — *La Parnasse*, de Ballard, de Paris. — *Le Pégase*, des Wechels, de Paris, et de Francfort. — De Marnet ou Marnius et des Aubry, de Francfort et d'Hanaw. — De Denis du Val, de Paris. — *Le Pelican*, de Girault, de Paris. — De François Héger, de Leyde. — Des deux Marnells, de Poitiers, Jean et Enguilbert. — *Le Persée*, de Bonhomme, de Lyon. — *Le Phénix*, de Michel Soly, de Paris. — De Pierre Leifen, de Leyde. — *Le Pin*, de Le Franc. — De P. Aubert, de Genève, d'Ausbourg. — *La Pique entortillée d'une branche et d'un serpent*, de Frédéric Morel, de Paris. — De Jean Bienné, de Paris, et quelquefois de Robert Etienne. — *Le Pot cassé*, de Geoffroy Thory, de Paris. — *La Poutle*, des Myles et des Birkmans, de Cologne; et de Meursius, d'Anvers. — *La Presse ou Imprimerie*, de Badius Ascencius, de Paris. — *La Renommée*, des Janssons, d'Amsterdam. — De Hautin, de la Rochelle. De Sigismond Feyrabem, de Francfort. — *La Rose dans un cœur*, de Corrozet, de Paris. — *La Roche*, de Robert Fonet, de Paris. — *Le Sage*, de Sartorius, d'Ingolstad. — *La Salamandre*, de Zenaro, de Venise. — De Pesnot, de Lyon. — De J. Crespin, de Lyon. — De Denis Moreau, de Paris. — De Claude Senneton, de Lyon. — *La Samaritaine*, de Jacques du Puis, de Paris. — *Le Samson déchirant un lion*, de Caleu et de Quintel, de

Cologne. — Le *Sançon emportant les portes de la ville de Gaza*, de Scipion et de Jean de Gabiano ou Garvian, de Lyon; et de Hugues de la Porte, de Lyon. — Le *Saturne*, de Colinet ou de Colines, de Paris, et quelquefois d'Hervagius de Bâle. — Le *Saurage*, de Buon, de Paris. — Le *Sauveur du monde*, de Caleu et de Quintel, de Cologne. — Le *Sceptre éclairé*, de Vincent de Lyon. — La *Science*, de Lazare Zetzner, de Strasbourg. — Le *Serpent mosaïque*, de Martin le jeune, de Paris. — D'Eustache Vignon, de Genève. — Le *Serpent entortillé autour d'une ancre*, du même Vignon. — Les *deux Serpents*, des de Tournes, de Lyon et de Genève. — Les *Serpents couronnés, entortillés d'un bâton, renfermant un oiseau*, des Frobens, de Bâle. — Le *Soleil*, de Brugnot. — De Guillard, de Paris. — De Vlag, de la Haye en Hollande. — De Basa, de Venise. — La *Sphère*, des Blaews ou Janssons, d'Amsterdam. — Des Huguetans et Ravaud, de Lyon. Il s'est trouvé aussi diverses éditions de livres de Hollande dans ces dernières années, marquées de la *Sphère*, sans nom d'imprimeur. — Le *Temps*, voy. *Saturne*, comme ci-dessus. — Le *Terme des trois Mercurès*, d'Hervagius, de Bâle. — La *Toison d'Or*, de Camusat, de Paris. — Le *Travail*, de J. Maire, de Leyde. — La *Trinité*, de Pillehotte, de Lyon. — De Meturas, de Paris. — L'*Uberté* ou *Fécondité*, d'Hubert Goltzius, de Bruges. — Le *Vase*, ou la *Cruche penchée*, de Barthél. Honorat, de Lyon. — La *Vérité*, de Commelins, d'Heidelberg et de Saint-André, et de David, de Paris. — La *Vertu*, de Laurent Durand de Paris. — Les *Vertus Théologiques*, de Savreux, de Paris. — Le *Victorieux*, de Vincent, de Lyon. — La *Vigilance* ou la *Grue sur une crosse*, d'Episcopus, de Bâle. — *Vipère de saint Paul*, de Michel Sonnius, de Paris; de P. de la Ravière, de Genève, etc.

DIARBEKIR, autrement dit AMID ou KARAAH, ville de la Turquie d'Asie, sur le Tigre.

Sur une porte de la ville réédifiée sous les règnes de Valens et de Valentinien.

Virtute per. . . .

piis invictisq. imperatoribus  
salvisq. Valentiniano et  
Gratiano perpetuis ac semper  
trumpatoribus amoris  
pietatisq. monumento  
Harrbis (1) ædificata est

(Cardinal MAÏ, 323, 2.)

DIJON, chef-lieu de la Côte-d'Or, en France.

Épithaphe de Boucicaut, de son père et de sa mère.

Lien incertain.

I.

Cy gist  
feu noble chevalier messire  
Jean Le Mengre diet Bouciquant  
le père

(1) Muratori (1998,6) Lit. *hæc urbs*.

mareschal de France  
qui trespassa à Dijon le 15 jour de mars.

II.

Sur la même dalle.  
Cy-gist feu noble dame  
Florye de Linyere,  
femme du diet maréchal  
laquelle trespassa en son chastel de Burisdore  
le .... jour de mil cccc.

III.

Cy-gist noble chevalier mes-  
sire Jean Le Mengre diet  
Bouciquant le fils, mares-  
chal de France, grand connétable  
de l'empereur et de l'empire de  
Constantinople  
gouverneur de Jannes pour  
le roy, conte de Beaufort,  
de Aux, d'Alest et viconte de  
Turenne. Lequel trespassa  
en Angleterre illec estant pri-  
sonnier le xxvii<sup>e</sup> jour de .... mil ccccxy.  
(Bibliothèque nationale, Mss. de DUPUY,  
n° 661.)

Ces épitaphes sont imprimées aussi dans  
*l'Histoire du maréchal de Boucicaut mise en  
lumière*, par Th. Godefroy, p. 283, 430.

IV.

Abbaye de Saint-Benigne.

☞ POSCO secla potens	comprenderere LETA
☞ Æqua mmi sit mens	et sani rogo sensus
☞ Recta sequi BOXES	PREBENS D NE TITA.
☉ Corpus et acta regensIESV,	mala cuncta repellas
☐ Hostes hinc TOLLAS	COELI moderator
☞ E-to mmi adiutor	velut es SATOR, atque
☞ TRISTE fuga totum	cor dirige ad ALTA.

(LABBE, *Theas. Epitaph.*, p. 135.)

Nous donnons ici quelques-unes des épi-  
taphes semblables que l'on trouve dans le  
recueil de Labbe.

V.

Pierre Léon, père de l'anti-pape Anaclæt.

☞ Præterit ut ventus, princeps seu Rex opulentus,
☞ Et nos ut fumus; pulvis et umbra simus.
☐ Tot tantisque bouis pollens Petrus ecce Leonis,
☞ Respicit quam modico nunc tegitur tumulo.
☞ Vir fait immensus quem proles, gloria, census
☞ Sustulit in vita, non sit ut aliter ita,
☞ Legum servator patriæ decus, vrbis amator,
☞ Extruxit celsis turribus astra poli.
☉ Omnia præclara mors obtenebravit amara,
☞ Nominis ergo Dci prætia parcat ei.
☞ Inius in mundo fulgebant sole secundo
☞ Separat hunc nobis cum polvis atque lapis.

(LABBE, p. 135.)

VI.

*A Cordoue au tombeau de sainte Eugénie.*

E . . . . .  
 V . . . . . lis . . vulnera . .  
 Genv . . . . . vs trivulentum,  
 E Ex . . . . . qui foecunda  
 N Nobis hic . . . . . retental  
 — In cœlo dehinc mervit per sæcula vigent  
 V Adivincta pollet evria sanctorum in aree  
 M Mercedes ipso rvtili svb sole corvseat  
 V Ambiens sacri gloriam de merce erroris  
 R Rex tribvit cvi coronam per secla fvtra  
 T Tv itaqve nvtibvs martyr nos manda divinis  
 — Idem svb era novies centvm ivglvatur  
 R Rvrsvs sexagies et vno septem de Calendis  
[Aprilis,  
(LABBE, p. 129.)

VII.

*Michel Violé, abbé de Saint-Euverte à Orléans.*

M Marmore sub nitido *Michaël Violens* ab ortu  
 — Inclvtyt eximia nobilitate latet  
 C Conditur hic corpus gelidum, sed sidera cœli  
 H Huius ter felix spiritus alta tenet.  
 V Alter in æthero lucet *Violens* Olympo  
 E Egregius, natum quem colit alma cohors.  
 T Luctus quisq; graues pellat, super æthera circum  
 V Vincit Phœbea tempora luce nitet.  
 — Ignifer ecce polus solito magis emicat, orbi  
 O Omne Deus rapuit deficiente suo.  
 T Luce noua solem vincit fulgentior, hincque  
 E Et lis orta, tamen sol *Violens* erit.  
 V Victus nunc mœret Phœbus, cum clarior ipso  
 S Sol rutilet celsi pictus in axe poli.  
(LABBE, p. 134.)

VIII.

*Épithaphe de Nicolas par Evantius, son fils.*

N Nobilis et magno virtutum culmine cels— E.  
 — Ingens consiliis et dextro belliger act— V.  
 C Care mihi genitor, et vita carior ips— A.  
 H Hoc nati pietas offert post funera carne— N.  
 C Offerre incolumi quoI mors nefanda vetavi T.  
 T Lux tibi summa Dei, necnon et gratia Christ I  
 V Adsit perpetuo; nec desit temporis vs— V. :  
 C Omnipotensque tuis non reddat debita culpi S.  
(LABBE, p. 134.)

Labbe donne encore les épithaphes suivantes faites en l'honneur de l'abbé de Saint-Euverte. Ce sont plutôt des *chronographes*. Voyez ce mot.

IX.

IIICCE die Mall Hlsepteno YloLæVs  
 Sldera ConsCensit, CVI dIVIVna qVles.  
 M. ccccc. l. vv. vv. vv. IIII. IIII. I.

X.

*Autre.*

Seclum, Annum, Mensemque, Dieaque, atque  
 insuper Horam,  
 Queis *Violens* obiit Diui *Euerti* integer abbas,  
 Noscere quisquis aues : non pernia cuique docebit  
 Te ratio. Hoc e Zodiaci signis gratibusque  
 Discæ, quibus septem tunc errauere *Planetæ*.  
*Hermes* bis seno Tauri, *Sol* bis duodeno :  
 Bissenno *Cypris* Geminorum, *Falciger* inno :  
*Mars* sexto Capricorni, extremo *Luna* vagatur.  
 Parte *Iouem* vndena oppositum ferti *Scorpius* *Hermæ*.

XI.

*Autre.*

*Mij* aduersus erat pridie Idus *Iupiter* *Hermæ*.  
*Mercurio* aduersus, *Mercuriique* choro.  
*Mercurium* gens docta colit. Doctissimus, heu, heu,  
 Aduerso doctis tunc *Ioue* *Præsul* obiit.

**DOLS** ou **BOURG DE DÉOLS**, département de l'Indre, en France.

1100.

Præsul Aginnensis, vir canus, nomine Symon  
 In causis Cicero, moribus ipse Cato  
 Ad natale solum rediens ad Biturigenses  
 Occidit, inque sua subtemulatur humo  
 Præsulis ossa fovet modo sancta *Maria* Dolensis  
 Foverat et puerum terra Dolensis enim.  
 (*Mém. de la soc. archéol. du Midi*, t. III,  
 p. 74.)

**DORCHESTER** (Oxfordshire), en Angleterre.

*John de Sutton, abbé de Dorchester, 1339-1349.*

Abbatis gessit vices hic qui requiescet,  
 obi de Suttona dictus quem, Criste, corona.  
 (*Sepulcral monuments*, 101.)

**DORÉ**, dans le Herefordshire, en Angleterre.

*Eglise de l'abbaye de Doré.*

Épithaphe de Jean Breton, évêque d'Hereford, mort en  
 1273, enterré dans la nef de cette cathédrale.  
 Pontificis cor Xriste Johannis.

(*Sepulcral monuments*, I, 194.)

**DOUE**, dans la Haute-Loire, en France.

*Ancienne abbaye de Saint-Jacques de Doue.*  
 Année 1219.

D. O. M.

Et inclite memorie beati Roberti de Mohun  
 Aniciensis episcopi hic ab impiis interfecti  
 Et in isto loco sepulti.

Aniciensis eras præsul, Roberte, paternis  
 Stematibus clarus sed pietate magis  
 Jura tuendo sacre cathedre cadis ense eruento  
 Te civem perhibent astra superna poli.

Robert, évêque du Puy en Velay, périt assassiné par Bertrand de Cares, chevalier qu'il avait excommunié.

(*Mémoire de la Soc. archéol. du Midi*,  
 t. III, p. 222.)

DUBLIN, capitale de l'Irlande.

*Thomas Crauley, archevêque de Dublin et chancelier de l'université d'Oxford, mort en 1117.*

Flori pontificum Thomæ Craule Deus istum

Annui optatum finem esse locum

Talem nutrit locus is quem postea rexit

Quo sibi quesivit requiem quum lumina flexit

M. C. junge quater I duplex V numera ter

Invenis annum quo ruit iste pater

Adelmi festo cursu migravit honesto

Qui circum stans precibus sibi subventatis.

Incedens siste, locus aspice quid tenet iste

Pontificis g'ntum d'Evelyn corpus tumulatum

Transfuga quem cernis dum vita vices variavit

Mors carnis vivis sub humo lectum sibi stravit.

Amis bis denis pater almus alumpnus egenis.

Sedit sanctus fungens vires pontificatus

Spiritus erupit non arte valem revocari

Quaso pi's precibus tibi velis auxiliari.

Cette épitaphe, qui paraît avoir été copiée et placée dans la cathédrale de Dublin, existe en original au New-College d'Oxford

(*Sepulchral mon. of the Great-Britain*, t. II, p. 50.)

DURHAM, évêché suffragant d'York, en Angleterre.

### I.

*Ancienne inscription sur le mur de l'abbaye de Gerby [?] (Girvense monasterium) au diocèse de Durham.*

Dedicatio basilicæ

S. Pauli viii kl. maii.

anno xvi. Ecfiridi regis

Ceolfriði abb. ejuslemque

ecclesie, Deo iuctore,

conditoris anno iii.

(*Cardinal Mai*, p. 163; *BOLLANDISTES*, t. VII, juillet, p. 129.)

### II.

*Walter de Skirlaw, évêque de Durham, mort le 24 mars 1105.*

Hic jacet bone memorie Walterus Skirlaw pri-mum Episcopus Coventr. et Lichtfield deinde

Bathon. et Wellens, et postea ad hanc sacram se-lem Duhelmens. translatus qui obiit...

diemensis .... anno Domini mccc...

.... Deum pro anima ejus.

Les entrailles avaient été placées à Hourden (Yorekshire) avec cette inscription :

Hic requiescunt viscera Walteri

Skirlaw quondam Dunolomies... episcopi.

(*Sepulchral monuments of the Great-Britain*, 2, 18.)

### III

*Épitaphe de Louis de Beaumont, évêque de Durham, mort en 1317.*

EPITAPHIUM.

. . . . in Galia natus

De Bellamonte (sic) jacet hic Ludovicus humatus

Nobilis ex fonte regum comitumque creatus

Presul in hac sede cœli letetur in aede

Preteriens siste, memorans quantus fuit iste,

Cœlo quam dignus, justus, pius atque benignus,

Dapsilis ac hilaris, inimicus semper avaris.

Sur la tête.

Credo quod redemptor meus vivit, etc., etc.

Sur la poitrine.

Reposita est hæc spes in sinu meo.

Domine misere.

A droite.

Consors sit sanctis Ludovicus in arce Tonantis.

A gauche.

Spiritus ad Christum qui sanguine liberat istum.

(*Sepulchral monuments*, t. I, p. cLIV.)

### IV.

*Épitaphe de Robert de Marino, évêque de Durham, mort en 1217, dilapidateur des revenus de l'Eglise.*

Culmina qui cupi	} tis }	Laudes pompasque siti	} tis }
Est sedati si		si me pensare veli	
Qui populos regi		memores super omnia si	
Quod mors immu		non basen honore poti	
Vobis proposi	} tis }	si ordes (sic) fueram bene sci	} tis }
Quod sum vos eri		ad me curriendo veli	

(*Sepulchral monuments*, II, cclxxii.)

## E

ELNE (en Roussillon), Pyrénées-Orientales, en France.

### I.

1069.

Anno lxxviii post millesimo incarnatione dnica, indictiōne vii, reverentissimus ep̄us istius ecclesie Raimundus et Gaufredus comes simulque Azalais comitissa, pariterque hominibus hominibus istius terre potentes, mediocres, atque minores, jusserunt hoc altare in honorem dn̄i nostri Jesu-Christi et martiris hæc virginis ejus Eulæie edificare propter Deum et reme-

dium animas illorum. Illos et illas qui ad hoc altare adiutorium fecer̄ cum consanguinibus illorum tam vivis quam et defunctis electorum tuorum jungere digneris consorcio.

M. Mérimée (*Not. d'un voyage dans le midi de la France*) observe que ces trois mots : *potentes, minores, mediocres*, semblent indiquer (quarante-trois ans avant l'établissement de la plus ancienne commune [Laou] qui est de 1112) la division des personnes en trois ordres : nobles, bourgeois et serfs.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 71.)

—

## II.

1144. — *A l'église.*

Elna virens eodam, nec marcida flore caduco  
 Debilis anisso lumine caeca jacet  
 Flebilis ergo dolet et morte jacentis alumni,  
 Non habitura parem nec viduata pari.  
 Fama decor prohibas que sæcula nostra tulerunt,  
 Morte Raimunde tua præcipitata runnt,  
 Idos obis quinto junii, Christique sub annis  
 Undecies centum, quatuor undecies.  
 Raymond de Mataplana, archidiaconus d'Elne  
 (1134).  
 (*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. III,  
 p. 81.)

—

## III.

1186. — *Même ville. Au cloître.*

Guillelmus jacet hic Jordanus pastor ovilis  
 Elne quem juvenum plebs plangit et ordo senilis  
 Urbis et orbis honos sed nunc dolor orbis et orbis  
 Pro quo tota flet urbs, cui totus condoleto orbis  
 Crastina lux rapit hunc assumpta matre potentis  
 Bis septem demptis annis de mille ducentis.  
 G. Jordan est appelé Jordani et Jordanis  
 dans le *Gallia christiana*.  
 (*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, ibid.,  
 p. 83.)

—

## IV.

1209. — *Cloître d'Elne.*

Anno christi MCCIX, idus aprilis obiit Guillelmus de Ortofano, episcopus Elnensis, in cujus tempore ecclesia Elnensis acquisivit honorem de Avalrino et Castrum sancti Cipriani et possessiones de Podio. Illic optinuit autoritate privilegiorum Regum francie quod aliquis homo vel femina ecclesie Elnensis non firmaret directum (1) in civia seculari pro aliquo facto.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III,  
 p. 198.)

ÉPIHÈSE, en Asie Mineure, ou Turquie d'Asie.

Ἰωάννης καὶ ἡγεμένη Θεοδώρη  
 Στίβεν Ἰωάννης Χριστοῦ ἐφημοσύνας.

(*Cardinal Mai*, 274, 6; *Anthologie palatine*, 2.)

ERPINGHAM, comté de Norfolk, en Angleterre.

*Épitaphe dans l'ancienne église.*

Hic jacet Dominus Johannes de Erpingham miles quondam dominus istius ville qui obiit primo die mensis Augusti anno Domini M. CCLXX cujus anime propitiatur Deus. Amen.

(*Sep. mon. of the Great-Britain*, I, 126.)

(1) *Firmare directum*, juramentum calumnie præstare, affirmare se in ea causa directum seu us habere (Du CANGE).

EVORA, en Portugal.

Joannes III. Lusitan. Indiar. et in Africa rex celebrem. aque. argentæ. Ductum. A. Q. Sertorio. an. LXXV. ante. D. Christum. natum. extractum. Barbarie. et. antiquitate. fundatus. demolitum. nova. forma. liberali. impensa. majori. aquarum. copia. adjuncta. XVII. mil. Pass. ductui. Verus. P. P. in. urbem. reduxit. Ann. solutis (salutis). MDXXII.

*Traduction.*

Jean III, roi de Portugal et des Indes, et roi en Afrique, ce célèbre aqueduc d'eau, construit par Q. Sertorius 75 ans avant la naissance de J.-C. détruit entièrement par les barbares et sa propre antiquité a été relevé sous une nouvelle forme en accroissant le volume de ses eaux et le prolongeant de 17,000 pas jusqu'à la ville. L'an du salut 1522.

(MURPHY, *Voy. en Portugal*, pl. XXI, et p. 343.)

EVREUX, chef-lieu du département de l'Eure, en France.

*Vers 1245. — A la cathédrale.*

Sur la châsse d'argent de saint Taurin  
 Abbas Gilebertus fecit me fieri.  
 Quadam nocte dum in lecto suo sancta  
 Anticia fessa quiesceret, vidit sibi astare  
 Angelum uterum suum virga tangentem  
 Et paululum post precedere virgam ad  
 Instar lilii cujus flores nimium dabant  
 Odorem. Nato infante, Baptizavit eum  
 Sanctus Clemens papa, quem sanctus  
 Dionisius de sacris fontibus suscepit  
 Beatus Dionisius filiolum suum.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III,  
 p. 202.)

EVRY-EN-BRIE, ou EVRY-LES-CHATEAUX. Cette paroisse est à sept lieues de Paris, une lieue par delà Brie-Comte-Robert, sur la route qui, au sortir de cette petite ville, conduit à Melun. L'église est sous le titre de saint Germain, évêque de Paris. Dans le chœur est inhumé le cœur de René de Villequier, ancien seigneur d'Evry, lieutenant-général, gouverneur de l'Île-de-France, comte de Clairvaux et baron d'Aubigny, décédé en 1590. Au même endroit, sont les entrailles de Jacques d'Aumont, qui avait épousé Charlotte-Catherine de Villequier, sa fille unique, lequel mourut en 1614, et deux de leurs enfants morts en bas-âge.

EVRY-SUR-SEINE, anciennement AIVRY, village situé au-dessous de Corbeil, à une demi-lieue sur la rive gauche de la Seine, ainsi nommé pour le distinguer d'Evry-en-Brie. L'église est sous l'invocation de saint Pierre. On y voit la sépulture de Jean Bachot, natif de Sens, curé de Mormant en Brie, auteur de poésies françaises et latines, imprimées en 1651, chez Denis Thierry, sous le titre de *Noctes Mormantinæ*, gros in 4°, et dé-

diées à M. Claude Le Bouthillier. Il s'était exercé à faire son épitaphe en dix distiques, que l'on voit en lettres d'or auprès de sa sépulture. En voici les deux premiers tirés de son livre

Procurbit capulo Janus Bachotius isto ;  
Jam vermis, nuper nomine dictus homo.

Ac veluti multus in eo dormivit ab annis  
Condidit hæc pariter sausus, et ante diem.

(HURTAT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*)

EXETER, en Angleterre.

*Épitaphe de Brounscumb, évêque d'Exeter, mort en 1280.*

(Les mots entre crochets ont été suppléés par Izaecke et Leland.)

## F

FABAS, ou FAVARS, au diocèse de Saint-Bertrand de Cominge, en France.

*Ancien monastère de religieuses nommé LUMEN DEL. — 1309.*

Anno Domini MCCC.IX. II kalendas novembris, obiit inclytæ recordationis et illustris viri Domini comitis Convenarum filia Domina Rubea de Convenis, Dei gratia, quondam istius monasterii abbatissa, cujus animam Dominus collocare dignetur in caelesti palatio.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 255.)

FALARI, dans le Picenum, Etats pontificaux.

*Sur une colonne.*

Devant.  
D.D. NN.

Flavio, Valerio  
Constantio et

Galerio Maximo (sic)

ino invictis et  
clementissimis

Augg. et D.D. NN.

. . . Flavio . . . rio

. . . . .

Dernière.

Conservatori

pacis et conservatori

impéri romani D. N.

Constantio maximo

victori ac triumpatori

semper Aug.

(*Cardinal MAI*, 252, 1; *CATALAN.*, *De orig. Firm. civ.*, p. 92.)

FALLERONI, dans la Marche d'Ancône, ou Picenum (Etats pontificaux).

D. D. N. N. Constantino maximo  
et Liciniano Licinio augg.

et Flavio Crispo et Liciniano Licinio

et FL. CL. Constantino Caesaribus

R. R. P. N.

(*Cardinal MAI*, p. 244)

Olim sincerus pater [OMNI DIGNUS] AMOR [L. FER-  
MVS WATILIVS MAGNO TALEI] LIC [IN HONORE EDIDIT  
HIC PLVRA DIGNISSIMA TALEI STATVTA, QUE TANQVAM  
IVRA SERVANT HIC OMNIA TVTA. AVQVE HOC COLLEGIVM  
QVOD [GLASNEY PLVBS CONDIDIT EGREGIVM PROVOCÆ DATA  
SIBI SOMPNIS]. VOCAT OMNIS.

Quot loca construxit ? Pietatis quot bona fecit,  
Quam sanctam dixit vitam, vox dicere que sit ?

Laudibus immensis jubilat gens Exoniensis,  
Et Chorus et turbae quod notus in hac fuit urbe.  
Plus si scire velis, festum statuit Gabrielis.

Gaudeat in celis igitur pater ille fidelis.

(*Sepuecal mon. of the Great-Britain*,  
I. 61)

FANO, dans les Etats de l'Eglise.

*Sous un arc de triomphe élevé à Auguste, et dédié ensuite à Constantin.*

Divo Augusto pio Constantino patri dominorum  
curante L. Turcio Secundo Approniani praef. urb.  
fil. Asterio V. C.

corr. Flam. et Piceni.

(*Cardinal MAI*, p. 250; *DONAT.*, p. 219, 7;  
*GRUTER*, p. 165, 2.)

FERRARE, dans les Etats de l'Eglise.

### I.

*Inscription en Italien de l'an 1135*

Nel mille cento trenta cinquenato  
Fo questo templo a Zozzi consacrato  
Fo Nicolao scoltore e Glielmo fo fotore  
C'est la plus ancienne inscription connue  
en langue italienne.

### II.

*Monastère de Sainte-Anne, aujourd'hui Athénée.*

D.D. N.N. imp.

Flavio Valent et

Fl. Gratiano Cass.

Victor. ac tri-  
ump. semp. augg.

(*Cardinal MAI*, 268, 3; *ZACHAR.*, *Hist litter.*, p. 162; *MUR.*, 264, 9.)

### III.

*Eglise de Sainte-Anne.*

DD. NN. imp.

et Caesarum

Fl. Val. Constantio

et Constantino

f. heiss. ac triumph.

Vic.

P. R.

(*Cardinal MAI*, p. 260; *MUR.*, p. 258,  
3.)

## IV.

*Dans la grande église.*

Hæc ecclesia in Dei honorem et apostoli sui Bartholomæi fuit consecrata per me episcopum Viatorem, præsentate domino Hugone et Adelberto plebano, anno Domini DCCCLXIII. Idibus aprilis.

(*Cardinal MAI*, 164, 2; *UGHELLI*, t. II, p. 529.)

## F

## FIESOLE, en Toscane.

*Près de la ville, sur le fronton d'une vieille église du monastère des saints Barthélemy et Romulus.*

Omnia quecumq. orantes  
petitis, credite  
quia accipietis  
et evenient vobis.  
Cum stabitis  
ad orandum,  
remittite si  
quid habetis  
adversus  
aliquem.

(*Cardinal MAI*, 23, 62.)

FLEURY-SUR-LOIRE. Voy. SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE.

FLORENCE, capitale du grand duché de Toscane.

## I.

*Dans le vestibule de la sacristie de l'église de l'Annunziata, avec des reliques de saint Cyrille.*

Aur. Siricius  
qui bi (xit) an. xxviii.  
isp. ejus in P.

(*Cardinal MAI*, p. 366.)

## II.

*Eglise de Saint-Jacques, près de l'Arno.*

Ancienne colonne de marbre aujourd'hui détruite.

Ad honorem Dei  
hanc columnam  
fecerunt negotiatores  
rotundam  
qui resident in  
porta regine que  
dicta est sancte  
Marie.

(*Cardinal MAI*, p. 193; *GORI*, t. III, p. 367.)

## V.

*Sur la place de l'église cathédrale.*

Ancienne dalle de marbre.

De donis Dei et s̄cæ Marie et s̄ci Stefani  
temporibus Georgi urbis episcopi hunc pergam  
fecit P. ind. sec.

(*Cardinal MAI*, p. 182; *MURATORI*, *Antiq. ital.*, t. V, p. 357.)

## III.

*Sur une antique lanterne trouvée à Rome au mont Cælius, près de l'église Saint-Étienne, et provenant probablement des catacombes.*

Dominus legem  
dat Valerio Severo  
Entropi vivas

(*Cardinal MAI*, p. 204; *MAMACHI*, t. III, p. 99; *BELLOR.*, *LUCERN.*, p. 31.)

## IV.

*Eglise du couvent de Sainte-Thérèse.*

Communi filio dulcissimo bene merenti  
qui vixit an. xxxv. menses ix. dies xxvi.

Felicitas mater in pace.

(*Cardinal MAI*, 371, 7.)

## V.

*Chapelle de la famille Aringhi.*

Sur des reliques venant de Rome.

Vitalissimo bene merenti

im. (s'c) P. qui vixit ann. xxv. pr. non. jan.

(*Cardinal MAI*, 441, 7; *MURATORI* 1939, 5.)

## VI.

*Au musée Médicis.*

Sur une colonne apportée d'Afrique.

Constantinus maximus

semper aug.

Claudius Constantinus

Maximus Caes.....

mc. xxxii.

(*Cardinal MAI*, p. 333.)

## VII.

*Musée Médicis.*

Inscription trouvée dans le cimetière de Calliste à Rome.

Dignæ bene-  
merenti cou-

pari Mercurie  
 que vixit an-  
 nis P. M. XI sine  
 aliqua querel-  
 la. Dep. DXXII. k.l.  
 nob. heros fecit  
 sibi et compari sue

A Ʒ Ω

(*Cardinal Mai*, 442, 2; *FABRETTI*, p. 331, 27; *FLEEFWOOD*, p. 416; *BOLL.*, t. V mai, die XXV, p. 12.)

#### VIII.

Julie Lesse bonne femme que  
 vixit annis plus minus XXXII.  
 Et fecit cum marito suo AN. XIII  
 Jul. Septimo cum paci et idonea simp.

(*Cardinal Mai*, 436, 6.)

#### IX.

*Chapelle du sénateur Ginorio, avec les reliques de sainte Venerosa du cimetière de Priscilla.*

Venerosa in pace  
 que vixit an. XXXV.

D. II.

(*Cardinal Mai*, 422, 2.)

#### X.

*A la cathédrale, au Duomo.*

Épithaphe du Grotto par Politien.

Ille ego sum, per quem pictura extitit revixit.  
 Cui quam recta manus, tam fuit et facilis.  
 Nature decrat nostra quod defuit arti  
 Plus licuit nulli piangere, nec melius.  
 Miraris tamen egregiam sacro are sonantem  
 Hæc quoque de molulo crevit ad astra meo.  
 Denique sum Jottus : quid opus fuit illa referre.  
 Hoc nomen longi carminis instar erat.

#### XI.

*Lieu incertain.*

Tombeau de Hugues, duc de Toscane.

*Baronius, Annal., année 1012, n. 2.*

Fluctuat in terri—S qui semper vivere querit.  
 ☐ Luminis et stabili non manet ille grad—V.  
 ☐ Eu ego dines Vgo dVx falsi nomine claru—S.  
 ☐ Rexi iura pi—E legmine carnis in ho—C.  
 ☐ Et docui mite—M prauum sub fasce coeg—L.  
 ☐ Me raptor tort—A pavit amare mal—V.  
 ☐ Atum me coluit regnum, et qui reuerat illa—D.  
 ☐ Roma mihi parult, et pater hanc domu—L.  
 ☐ Iste tamen tumuluS me claudit marmore parumS.  
 ☐ Tusca manus plereT mortis honore sub ho—C.  
 ☐ At me pena ardoR non vrat Lector ador—A.  
 ☐ Mundo corde DeVni, qui bona cuncta regi—T.

More benigno.

Les lettres capitales réunies donnent ces trois vers adoniens :

Flore maritum  
 Sine magistrum  
 Tuscia discat.

(*LABBE, Thes. Epitaph.*, p. 131.)

FOGGIA, au royaume de Naples.

*Épithaphe de Renaud de Durazzo,*

Dans la grande église de Foggia.

Ille jacet insigais populo delictus ab omni  
*Rinaldus* patrie usque decusque sue,  
 Quem tulit ingenti *Dyrrachia* laude titentem  
 Magnorum Regum stemmate clara domans.  
 Hunc pater infelix iuuentili ætate peremptum  
 Vidit, et extinctum sic dolet esse genus.

Tunc et mundi rebus spem pone secundis :

Sors humana mala est, qua bona tanta cadunt.  
 Franciscus *Dyrrachius* filio dulcissimo qui vixit  
 annos 25 obiit die primo Septembris 1191 ge-  
 mens posuit.

(*LABBE, Thes. epit.*, p. 621.)

FOIGNY, au diocèse de Laon, en France, département de l'Aisne.

*Épithaphe de Barthélemy de Yir, évêque de Laon, fondateur de la cathédrale de cette ville, mort simple moine à l'abbaye de Foigny, où il s'était retiré*

Qui jacet presul Marianam condidit ædem  
 Laudum, pariterque domos antistitis ustas  
 Templâ decora instruxit. Benedicto contulit unum,  
 Bernardo quatuor, Norberto quinque piavit.  
 Dat diadema genus, Laudum ecclesia mitram,  
 Funera Fusuicac, lauream et astra Deus.

*Traduction.*

Celui qui repose ici, pieux prelat, bâtit le saint  
 édifice de Laon dédié à Marie, releva les maisons  
 incendiées de l'évêque. Il construisit dix autres  
 églises, l'une aux enfants de Benoît, quatre que  
 regut Bernard, cinq consacrées pour Norbert.  
 Une noble naissance lui donna sa couronne il-  
 lustre, l'église de Laon la mitre, Foigny la sep-  
 ulture, Dieu les palmes et le ciel.

Une copie sur marbre de la dalle tumulaire  
 de l'évêque Barthélemy a été donnée à la  
 cathédrale de Laon, en 1843, par M. le comte  
 de Mérode.

(*Bulletin monum.* de M. DE CAUMONT,  
 t. X, 1844, p. 604.)

FOIX, chef-lieu du département de l'Ariège, en France.

*Inscription de 791 environ, à la bibliothèque du collège.*

Ille, requiescit.  
 Arrieho. epis.  
 Bone. memorie.  
 Rogo. NN. me in quietis.

Les deux NN. indiquent sans doute les patrons d'Arrieho. Cité par Catel sous le nom d'Arruso, Arrieho, *Arriehus*, *Eriehus* etait évêque de Toulouse au moins depuis l'an

785, qu'il signa en cette qualité la fondation de l'abbaye de Charroux, jusqu'en 791, date du concile de Narbonne, dont il soucrivit les actes en ces termes : *Ego Arruso Tolosane sedis episcopus confirmavi.*

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 267.)

FONDI, dans la terre de Labour, au royaume de Naples.

## I.

*Vers inscrits dans la basilique fondée par saint Paulin.*

Des peintures qui la décoraient.

Sanctorum labor et merces sibi rite coherant,  
Ardua crux pretinque crucis sublimis corona.  
Ipse Deus nobis princeps crucis atque corona  
Inter floriferi caeleste nemus paradisi,  
Sub cruce sanguinea niveo stat Christus in agno,  
Agnus ut innocua iniusto dans hostia leto,  
Alite quem placida sanctus perfundit hiantem  
Spiritus et rutila genitor de nube coronat.  
Et quia praecelsa quasi iudex rupe superstat,  
Bis geminae pecudis discors agnis genus hoedi  
Circumstant solum : laevos avertitur hoedos  
Pastor, et emeritos dextra complectitur agnos (1).

## II.

Des reliques.

Ecce sub accensis altaribus ossa piorum  
Regia purpureo marmore crusta tegit.  
Hic et apostolicis praesentat gratia vires  
Magnis in parvo pulvere pignoribus.  
Hic pater Andreas, et magno nomine Lucas  
Martyr et illustris sanguine Nazarius.  
Quosque suo Deus Ambrosio post longa revelat  
Saecula Protasium eum pare Gervasio.  
Hic simul una parva complectitur arcula coetum,  
Et capit exiguo nomina tanta sinu.

(*Cardinal MAÏ*, p. 90; S. PAULIN, p. 207; REMONDINI, *Hist. Nol.*, t. II, p. 148.)

FONTAINEBLEAU, département de Seine et Marne, en France.

On ne trouve point qu'il soit fait mention de Fontainebleau avant le règne de Louis VII, dit le Jeune. On voit, par une charte de ce prince, qui est de l'an 1169, qu'il y fit bâtir une chapelle en l'honneur de la Vierge et de saint Saturnin, et qu'il y fonda un chapelain à perpétuité. Ces raisons ont fait regarder Louis le Jeune comme le fondateur du château de Fontainebleau. Philippe-Auguste, son fils, eut le même goût pour cette maison royale, où il passait une bonne partie de l'année. Saint Louis s'y plaisait aussi beaucoup. Il y fonda un couvent de religieux de la Rédemption des captifs, sous le titre de la Sainte-Trinité. Philippe le Bel, Jean, Charles V et Charles VII eurent pour ce château le même attachement que leurs prédéces-

sors. Mais François I<sup>er</sup> les surpassa tous ; car non-seulement il fit réparer les anciens bâtiments ; mais comme il en fit construire de nouveaux, et comme il aimait et protégeait les sciences et les arts, il fit venir des pays étrangers les plus excellents artistes, qui, en embellissant le château de Fontainebleau, ramenèrent en France le bon goût pour l'architecture et pour la peinture. Le Primatice eut l'intendance de tous les ouvrages qu'on y fit, et ce fut sur ses dessins qu'ils furent exécutés.

François I<sup>er</sup>, afin d'aller de plein-pied de son appartement entendre la messe, fit construire une chapelle au-dessus de l'ancienne, et dès lors on commença à les distinguer par les noms de *chapelle basse* et de *chapelle haute* : l'on a depuis nommé cette dernière la *chapelle du roi*.

Cette chapelle *haute* a neuf toises de long, quatre de large et six de hauteur. Sa forme est ovale, et son architecture est décorée des ordres dorique et composite. Sa voûte en berceau et son dôme sont admirés des connaisseurs. Elle fut entièrement finie en 1545. Sur la porte est un balcon soutenu par deux colonnes de marbre gris tacheté et d'ordre ionique : ce fut Henri II qui le fit faire, ce qu'on connaît par divers croissants, et plus positivement encore par cette inscription en lettres d'or :

Henricus Secundus, Dei gratia, Francorum Rex  
Christianissimus.

Le roi Henri IV fit, en 1603, peindre et dorer les parois de cette chapelle, et orner la voûte de têtes de chérubins, de rosaces, fleurons, dauphins, chiffres du roi et de la reine, en or, etc. Dans les entre-colonnes, sont six tableaux de onze pieds de haut, sur huit de large, peints par *Ambroise Dubois*, par *Jean Dubois*, son fils, et *Jean de Hoey*. Ils ont été mis en place l'an 1608. Au-dessus de la porte de cette chapelle sont ces trois vers latins, écrits en lettres d'or, et à la louange de Henri le Grand.

Imperio, natusque potens, et conjuge felix,  
Alta pace, sacram decorat Rex inclitus orbem,  
Æternam ut pietas augusta resplendet aula.

Riche en biens, en enfants, en royaume et en femme,  
Au milieu de la paix, ce monarque inépuisé  
Décore ce lieu saint, dans l'ardeur qui l'enflamme,  
Pour faire, dans sa cour, régner la piété.

La chambre de saint Louis et le pavillon dans lequel elle est, avaient été bâtis par saint Louis, dont ils ont retenu le nom, quoique François I<sup>er</sup> les ait fait rebâtir.

C'est dans cette chambre que le roi mangea à son grand couvert. Elle est ornée d'un riche plafond et d'un beau lambris, comme aussi de peintures de différents peintres. On y voit Louis XIII couronné de lauriers, et sur les tableaux qui sont autour, les Aventures d'Ulysse, de Nicolo ; et l'histoire de l'enlèvement d'Hélène.

La galerie de la Reine doit à Henri le Grand sa richesse et ses ornements ; ce qui

(1) S. PAULIN, ed. Veron., 1756. ep. xxxii. p. 206. -- A. M.

paraît par ces lettres H. D. B. et ces autres, M. D. M. accompagnées des armes de France et de Navarre, écartelées de celles de Médicis. Sur l'une des cheminées est le portrait de Henri le Grand, sous la figure du dieu Mars, assis sur un trophée d'armes. Sur l'autre, est celui de Marie de Médicis, parée de ses habits royaux. Ces deux tableaux sont d'Ambroise Dubois.

La galerie des Cerfs a pris son nom de quarante-trois têtes de cerfs qu'on y voit. Elle a cent pas de long, et est embellie de peintures qui représentent toutes les maisons royales de France, leurs forêts, et le plan de leurs environs, avec une exactitude particulière. On y voit donc Fontainebleau, Folembay, Compiègne, Villers-Cotterets, Blois, Amboise, Chambord, Saint-Germain-en-Laye, le Louvre, Versailles, etc. Chacun de ces plans est séparé de l'autre par un grand bois de cerf, qu'on a mis sur un masacre de plâtre.

Ce fut vis-à-vis du tableau de Saint-Germain-en-Laye, que fut assassiné le marquis de Monaldeschi, par ordre de Christine, reine de Suède, dont il était grand écuyer et favori, le 6 novembre de l'an 1657.

La galerie des Chevreuils a pris son nom de vingt quatre têtes de chevreuils, et c'est Henri le Grand qui la fit construire et orner dans le même temps que celle des Cerfs. Ce prince y est représenté habillé en chasseur, et accompagné du dauphin, son fils et de plusieurs seigneurs.

Saint Louis fit bâtir à Fontainebleau une église ou chapelle en l'honneur de la Sainte-Trinité, et y fonda et dota un couvent de cet ordre, par sa charte du mois de juillet de l'an 1239. Cette chapelle avait son entrée sur le terrain où est aujourd'hui l'escalier du Fer-à-cheval, et le chevet répondait à l'endroit où est à présent l'escalier qui conduit à la galerie des Réformés.

Cette chapelle subsista jusqu'en 1529, que François I<sup>er</sup>, désirant étendre et augmenter les bâtiments de ce château, la fit abattre, et bâtir, sous le même nom de la Trinité, celle que nous voyons, qui est située entre la cour du Cheval-Blanc et le jardin de la Reine. Sa longueur est de vingt toises, sa largeur de quatre, et sa hauteur de huit sous clef de voûte. Dans sa largeur, ne sont point comprises les seize chapelles voûtées qui règnent au pourtour, huit de chaque côté. Cette chapelle n'eut d'autre ornement que son architecture, jusqu'à Henri le Grand et à son fils Louis XIII, qui l'ont fait embellir successivement de peintures et des autres ouvrages singuliers qui s'y voient. Le pavé est à compartiments de marbre très-rare, de différentes couleurs. La voûte et les chapelles brillent par l'or de leurs ornements, et le maître autel est encore au-dessus par ses colonnes, par ses figures, par ses riches ornements, et par les bronzes de son tabernacle, qui sont de Girardon, et n'ont été faits que sous Louis XIV.

Avon est un village à un quart de lieue ou environ de Fontainebleau, et dont l'église

est sous l'invocation de saint Pierre. Jusqu'en 1661, cette église était l'église paroissiale du bourg et du château de Fontainebleau. On y voit un monument très-propre à autoriser le pyrrhonisme historique. C'est une tombe de pierre de six pieds de long sur trois de large, sur laquelle on lit cette inscription en lettres gothiques :

*Ici gist le cœur de notre Sire le Roi de France et de Navarre, et le cœur de Madame Jehanne, Reine de France et de Navarre, qui trépassa l'an de grace M.C.C.C.IV. lendemain de la S. Eloi d'hiver, mois de décembre. Priez pour ly.*

Cette inscription est diamétralement opposée à une autre qu'on va rapporter ici, afin qu'étant rapprochées, le lecteur en sente mieux la contrariété.

Féve Madame de Chaulnes, abbesse, ou plutôt prieure perpétuelle de Poissy, faisant en 1687 réparer le chœur de son église, on trouva, dans un petit caveau, une manière d'urne d'étain posée sur des barres de fer, dans laquelle étaient enveloppés d'une étoffe d'or et rouge, deux petits plats d'argent, avec cette inscription sur une lame de plomb.

*Cy deden est le cueur du Roi Philippe qui fonda cette Eglise, qui trépassa à Fontainebleau la veille de S. André, 1511.*

A laquelle de ces deux épitaphes faut-il ajouter foi? Les fautes qu'on remarque dans la première, déterminent en faveur de celle de Poissy. Au commencement de la première, il est dit que le cœur du roi gist sous la tombe où elle a été mise, ainsi que le cœur de la reine Jeanne; cependant dans le reste, il n'y est parlé que de la reine. D'ailleurs elle fait mourir cette princesse le 2 du mois de décembre 1304, au lieu qu'elle était morte dès le 2 avril de cette année.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et de ses environs.*)

FONTEVRAULT, département de Maine-et-Loire, en France.

*Épitaphe de Henri II, mort en 1189 et enterré à Fontevrault.*

Bex Henricus eram : mihi plurima regna subegi,  
Multiplicique modo, luxque comesque fui.

Cui satis ad votum non essent omnia terre  
Climata, terra modo sufficit octo pedum.

Qui legis hæc pensa discrimina mortis, et in me  
Humana speculum conditionis habe :

Sufficit hic tumulus enim suffecerat orbis.

(*Seputeral monuments of the Great-Britain*, tom. I, p. 30.)

FORLÌ, dans les États-Romains.

## I.

*Sur une colonne au lieu dit Acquadotto, campagne de Forlì.*

Devant.

Liberatori  
orbis romani.

restitutori libertatis  
 et reipublicae,  
 conservatori militum  
 et provincialium  
 domino nostro

victori et triumphatori  
 semper augusto.

Derrière.

Imp. D. N.

Fl. Iulio Constantio  
 nobilissimo Caes.

(*Cardinal* MAÏ, p. 258; MURATORI, p. 262, 1.)

II.

Nomine pro Regis casa eervice superni

Hic martir recubo Valerianus ego.

Romana suis clarum me fovet in antris

Livia cum sociis octuaginta tenet.

Hoc beati Valeriani martiris

Est corpus, qui hic praesens habetur, qui pro

Christi nomine multas in suo corpore sub-

stinit passiones, demum absciso (1) animam

Deo reddidit.

(*Cardinal* MAÏ, 409, 1; MURATORI, p. 493, 5; BOLLAND., t. I, mai, p. 496.)

III.

Lieu incertain.

BLONDO FLAVIO Forliviensi,

Historico celebri,

multorum Pontif. Rom. Secretario fidelissimo,

Blondi V. Patri bene mer.

unanimes posuere

Vixit annis LXXI.

Obiit prid. Non. Jun. Anno Sal. Christianae

M. CCC. LXIII.

Pio Pont. Max. sibi natisque

favente.

(GROS, *Supplément aux inscriptions de Bâle*, p. 318.)

FORLIMPOPOLI, dans les Etats de l'Église.

Abbaye Saint-Raphaël.

Claudio Justiniano

victori ac triumphatori

semper augusto

an orbis terrarum

bono R. P. N.

(*Cardinal* MAÏ, 273, 3; MUR., page 266, 6.)

FOSSOMBRONE, dans les Etats pontificaux.

Ancienne inscription dans le palais de justice.

Flaviis (Valentina) no

(1) Sous-entendu capite.

Valen(ti) (et) Gratiano  
 Piiis felicib. ac triumphatoribus (sic) semper  
 (Augg. bono rei) pub.  
 natis

(*Cardinal* MAÏ 267. 3; MAFF., *M. V.*, p. 106, 3, 4; *Ver. Ill.*, p. 1, 364; PANVIN., *Ann. Ver.*, 226; MUR. 465. 3. CAMDEN, *Britannia*, p. 57.)

FRASCATI, ancien Tusculum, près de Rome

Au couvent des Camaldules,

Dans une des chambres ornées par le cardinal Passionei (1).

Benedicto XIV. P. O. M.

quod praesentia sua

livis loci desiderium cultum et religionem

avxerit

Dominicus presb. card. Passioneus

H. M. P.

anno MDCCLII. VII. id. octob.

(GALLETTI, *Inscript. Bonon.*, p. 213.)

FRAUENBOURG, en Pologne.

Épitaphe gravée en 1581 sur la tombe de Copernic, par les soins du savant Martin Kromer, évêque de Warmie.

Copernic était mort en 1543.

D. O. M.

R. D. Nicolao Copernico, Thorunensi

artium et medicinae doctori,

canonico Warmiensi,

praestanti astrologo et ejus disciplinae

instauratori,

Martini Cromeri, episcopi Warmiensi,

honoris et ad posteritatem memoriae

causa posuit

anno Christi MDLXXXI

FRÉJUS (*Forum Livii*), département du Var, en France.

Ancienne inscription sur l'autel, dans l'église de Saint-Martin.

..... xima dona Xpi. ad clarit. subeimi.

..... concessa pemmoni ubique diruto

..... formarentur templa. Nam et inter reliquas

solarium beati Johannis ornabit pendola

† Ex auro pulchro a'tare

Ditabit memoris colore Ratechis Hildebohrit.

(*Cardinal* MAÏ, p. 77.)

Voyez, au sujet de cette inscription, qu'on a aussi attribuée à Imola, l'ancien Forum Cornelli CASCIANI, *Barbar. leg.*, t. III, et MURATORI, p. 1923.

On lira avec intérêt la notice suivante sur

(1) In Camaldulensi heremo. In fronte unius ex cellulis Genio nobili, literario, pio, doctissimi principis, bonarumque artium patroni conservatoris indycti Dominici Passionei, S. R. E. cardinalis bibliothecarii splendide, exquisitè exornatis.

Fréjus, communiqué au comité des arts par M. Rostaing, correspondant, à Saint-Maximin (1).

Les Romains avaient un admirable instinct pour choisir la situation de leurs villes : celle de Fréjus est vraiment magnifique. Sur une légère éminence qui domine la mer, et d'où l'on découvre un horizon vaste et grandiose, au sein de riches et fertiles plaines bordées à l'entour par une ceinture de belles montagnes, s'étalent au soleil de Provence les splendides ruines de Fréjus, *Forum Julii*, la cité de Jules César.

Au milieu de ces ruines, la ville moderne, fort peu importante, semble se draper dans les lambeaux de son antique majesté, et ces glorieux débris de la cité romaine étonnent par leur ensemble et leur grandeur. On voit encore les traces de son enceinte mutilée, et on peut parfaitement connaître tout le périmètre de la ville ancienne, qui renferme dans son sein des champs cultivés et des vergers, d'où l'on voit s'élever de nobles et curieux fragments d'architecture.

Fréjus existait avant la conquête romaine. Selon d'anciens historiens, il paraît que cette ville fut fondée par une colonie Célto-Ly-gienne; selon d'autres, par les Phocéens établis à Marseille. Mais, quoi qu'il en soit, c'est aux Romains qu'elle doit son plus grand éclat; car Jules César, comprenant l'importance de sa position, l'agrandit et lui donna son nom; il voulut en faire un centre considérable, il commença des travaux et des constructions qu'Auguste continua et fit achever. Cet empereur mit un très-grand zèle à poursuivre le développement de cette ville et à y élever de remarquables édifices, à tel point qu'il peut être considéré, selon Papon (2), comme son véritable fondateur. Il y établit la 8<sup>e</sup> légion, et entretenit une flotte dans son port pour protéger le commerce sur les côtes de Provence. Tibère, Caligula, Vespasien et plusieurs autres empereurs suivirent son exemple, et se plurent aussi à l'embellir. Cette ville est riche en souvenirs historiques. On prétend qu'après la bataille d'Actium (3) les flottes des vainqueurs et des vaincus vinrent, à la suite d'Octave, mouiller dans son port. C'est aussi non loin de ses murs, sur les bords d'Argens, qu'Antoine traita avec Lépidus du sort des Romains (4). Des hommes célèbres de l'antiquité y ont pris naissance, tels que Quintus Roscius, le célèbre acteur qu'admirait Cicéron; Cornélius Gallus, poète et guerrier, ami de Virgile, qui lui a dédié sa dixième églogue; Julius Gracinus, sénateur illustre et écrivain distingué, que Sénèque appelait toujours *vir egregius*; Valérius Paulinus, l'ami de Vespasien, homme de guerre et administrateur habile; et Julius Agricola, beau

père de Tacite, et l'un des conquérants de la Grande-Bretagne.

Plin<sup>e</sup> et Pomponius Méla appellent la ville de Fréjus *Colonia Octavianorum*, le séjour de la 8<sup>e</sup> légion; Plin<sup>e</sup> la nomme encore *Classica* et *Pacensis*; Strabon la désigne sous le nom de *Navale Augusti Caesaris*, le port de César Auguste; Tacite la qualifie : *Vetus et illustris colonia*; Ptolémée et tous les itinéraires romains en font mention sous le nom de *Forum Julii, civitas Foro Juliensis* (1).

Elle était située sur l'antique voie Aurélienne, dont il subsiste encore des traces assez nombreuses dans le département du Var, et qui, partant de Rome, traversait l'Italie, la Provence, passait à Arles et de là allait aboutir en Espagne, immense voie militaire qui existait avant Auguste, et qui fut restaurée par l'empereur Néron, la quatrième année de son règne.

Cette position donnait à Fréjus une importance considérable.

Au iv<sup>e</sup> siècle, cette ville était encore très-florissante; elle était une des principales de la Provence et la plus renommée pour son port : les navires qui venaient de la Grèce et de l'Italie y abordaient. Les historiens pensent qu'elle avait reçu la religion chrétienne vers la fin du iii<sup>e</sup> siècle, et que l'origine de son siège épiscopal remonte à cette époque. Les noms des premiers évêques sont pourtant inconnus. Le premier dont le souvenir soit parvenu jusqu'à nous est Accepclus, qui assista au concile de Valence en 374, antérieurement par conséquent à saint Léonce, patron du diocèse, qui siégeait dans les premières années du v<sup>e</sup> siècle. Depuis lors, ce siège a été célèbre dans les annales de l'église, et une longue succession d'illustres et saints pontifes a jeté sur lui un vif éclat (2).

Les Sarrasins qui, aux viii<sup>e</sup> et ix<sup>e</sup> siècles exercèrent des ravages fréquents en Provence, envahirent plusieurs fois la ville de Fréjus. En 940, sous l'épiscopat de Gonthier, ils la saccagèrent entièrement, à tel point que l'évêque Riensu, successeur de Gonthier, se plaignait, en 982, qu'il n'en restait plus que le nom. Aidé par les libéralités du comte d'Arles Guillaume I<sup>er</sup>, il en entreprit la reconstruction sur un périmètre beaucoup moins étendu. Les constructions de cette époque ont elles-mêmes disparu, et sans le lustre de son siège épiscopal, la mémoire de cette cité célèbre serait pour nous perdue depuis ce temps. Cependant il était dans la destinée de son nom d'être lié aux grands événements de toutes les époques, car c'est sur les sables de son rivage que débarqua le

(1) STRABON, liv. IV. — PLIN<sup>E</sup>, liv. III, chap. IV. — TACITE, liv. III, et *in Vita Agricola*. — POMPONIIUS MELA, liv. II, ch. V. — *Itinéraire d'Antonin*. — *Table de Peutinger*. — *Notice des provinces*, etc.

(2) SAINTE MARTHE, *Gallia Christ.* — DU SAUSSAIS, *Man. Gall.* — BARRELLIS, *Chron. Loris.* — BARONIUS, — SAVARON, — NOSTRADAMUS, — BOLCHE, *Hist. de Provence*. — DU FOUR, *Vita sancti Baudii*. — QUESNAY-MOIRRI, *Diet. hist.* — PAPON, *Hist. de Provence*. — GARADIN, *Hist. de Fréjus*. — D'ANCIEN, etc.

(1) *Bulletin des comités*, mars 1851, p. 153.

(2) *Hist. de Provence*, t. I.

(3) Plutarque et divers historiens.

(4) PAPON, *Hist. de Provence*. — GARADIN, *Hist. de Fréjus*, et plusieurs autres historiens de Provence.

héros des temps modernes, à son retour d'Égypte, et c'est aussi de là qu'il partit pour l'île d'Elbe, quand la fortune l'eut délaissé (1).

C'est donc de l'invasion des Sarrasins que date la ruine de la ville de Fréjus et celle de ses monuments, auxquels le temps n'a point manqué d'ajouter aussi ses atteintes.

Il en subsiste pourtant encore d'importants débris, qui attestent l'ancienne splendeur de cette cité.

On y retrouve tous les restes d'une grande ville romaine : des murs d'enceinte, des tours, des portes, des magasins, des bains, un amphithéâtre, un théâtre, des aqueducs, un port et des quais, des fragments de statues et de colonnes, en un mot, tous les majestueux vestiges des œuvres par lesquelles le peuple-roi manifestait sa puissance et son génie, précieuses reliques du passé, à la description desquelles je vais consacrer quelques lignes.

#### Murs d'enceinte et tours.

Il existe encore des restes considérables des anciens murs d'enceinte. On peut même sur certains points juger de leur élévation primitive, et on en suit les traces bien apparentes dans toute leur circonférence, ce qui donne à la ville de Fréjus une physionomie antique, et permet d'en reconnaître facilement tout l'ancien périmètre. Ces murs étaient flanqués de tours rondes, dont deux subsistent encore presque intégralement vers le nord. Ces tours, voisines l'une de l'autre, sont tout à fait remarquables; elles sont d'une assez grande hauteur. L'appareil en est petit comme celui des murs, et d'un admirable aspect; il est composé de pierres rectangulaires, placées en assises horizontales.

#### Portes.

Ces remparts étaient percés de quatre portes dans la direction des différents points cardinaux; on reconnaît encore les vestiges de trois d'entre elles; celle du nord a seule entièrement disparu: peut-être était-elle placée entre les deux tours.

De la porte Romaine, à l'est, il ne subsiste plus que quelques assises à grand appareil et d'un beau style, servant aujourd'hui de piédestal à une croix de mission. Le cintre de cette porte avait huit mètres d'élévation, et l'historien Girardin en vante beaucoup la magnificence (2).

La porte des Gaules, à l'ouest, devait être très-considérable; elle formait un hémicycle avec plusieurs entrées, probablement une grande arche flanquée de deux plus petites. Ces arches sont aujourd'hui détruites, mais on distingue encore parfaitement l'hémicycle, d'une ampleur majestueuse.

Celle du midi, qui servait de communication entre le port et la ville, est encore debout, c'est la *Porte-Dorée*, d'un aspect grandiose et colossal, ressemblant à un arc

de triomphe. On a pensé que cette porte avait aussi trois arcades. Selon M. Ch. Texier, qui est de cet avis (1), elle serait le reste d'un portique dépendant d'un vaste édifice en ruine (2). Les deux arches latérales ont disparu. L'ouverture de la grande arcade subsistante a neuf mètres sur quatre de large. Le parement en est détruit en grande partie: il est à petit appareil, séparé par des assises de brique. On a formé diverses conjectures sur la dénomination de cette porte: les uns ont prétendu qu'elle tirait son nom des clous à tête d'or dont elle était ornée; les autres des innombrables richesses qui, arrivant par mer, passaient sous ses voûtes. Un des jambages de cette porte a été restauré en 1820 par les soins de M. Chevalier, préfet du Var, ainsi que l'indique l'inscription suivante sur ardoise qu'on y lit:

Porta Aurea ex benevolentia ddi. Chevalier perfecti Vari restaurata, anno m. d. ccc. xx.

C'est un majestueux débris de l'architecture romaine qui étonne par sa noblesse et sa grandeur.

#### Bains.

A quelques pas de la Porte-Dorée, en entrant dans la ville, étaient situés les bains antiques, dont on n'aperçoit plus que les fondations et quelques voûtes ruinées mises à découvert en 1829 par les fouilles qu'avait fait pratiquer en cet endroit M. Texier. Une de ces voûtes, dans son état avancé de dégradation, n'a paru être de forme ogivale, ce qui pourrait fournir matière à de curieuses observations. M. Raoul Rochette a trouvé à Rome des exemples de voûtes ogivales qui avaient précédé les voûtes cintrées, entre autres celles du tombeau de Cérés et celles aussi du souterrain qui servait de prison du temps de Salluste, et dont l'existence remonte à Tullus Hostilius (3), ce qui prouve que l'ogive prise isolément peut fort bien avoir été connue dans les temps anciens, quoique le système ogival soit exclusivement une invention du moyen âge.

#### Amphithéâtre.

Non loin de la porte des Gaules se trouve l'amphithéâtre, monument considérable et assez bien conservé encore, d'un aspect véritablement grandiose, construit à petit appareil et de forme elliptique. Sa longueur dans son grand axe, y compris les constructions, est de cent onze mètres, et de quatre-vingt-trois dans le petit axe; le grand axe de l'arène est de soixante-huit mètres, le petit en a trente-neuf (4); moins vaste que celui d'Arles, et moins bien conservé que celui de Nîmes, il l'est beaucoup pourtant que celui de Trèves, avec lequel il présente certains points de ressemblance frappants.

(1) Mémoire présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et couronné en 1851.

(1) Fréjus a aussi donné naissance à Steyès et au chansonnier Désaugie s.

(2) Girardin écrivait au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle.

(2) M. SÉNÉQUIER, *Annuaire du Var*, 1856. — *Statistique du Var*, de M. NOYON.

(3) Cours de 1845 à la Bibliothèque du roi.

(4) *Annuaire du Var*, 1856. — *Statistique du Var*.

suivant l'observation de M. Caumont (1). Il a quatre entrées principales sur ses deux diamètres, dont deux subsistent encore intégralement, et servent de passage à un chemin qui traverse ce monument (2).

Il y avait trois précinctions soutenues par trois massifs séparés par deux voûtes, qui règnent tout autour de l'amphithéâtre; ces précinctions étaient composées, la première et la dernière, chacune de cinq rangs de gradins, et celle du milieu de six, ce qui formait en tout seize rangs: ces gradins et les escaliers qui y conduisent sont tous en ruine.

Ce monument, adossé à la colline sur le penchant de laquelle est bâtie la ville de Fréjus, est ainsi engagé dans le terrain supérieur par son côté septentrional; du côté de la plaine, d'épais contre-forts en soutiennent les galeries et les gradins, et comme il n'existe pas de murs de revêtement avec portiques ainsi qu'à Arles et à Nîmes, l'extérieur de cet édifice offre un aspect tout à fait délabré. A l'intérieur, on reconnaît encore les vomitoires, la place des gradins, le mur du *podium*, quelques débris d'escaliers et les couloirs voûtés; la grande galerie du rez-de-chaussée subsiste même presque intégralement dans la partie méridionale: elle a quatre mètres de haut sur trois quarts de large. Le sol de l'arène est comblé à peu près jusqu'au niveau du *podium*: M. Texier avait en le soin de le faire fouiller, et on y avait trouvé des dalles de marbre blanc qui décoraient tout le *podium*. D'autres découvertes firent aussi penser à ce savant architecte que la partie supérieure de l'édifice devait être couronnée par un entablement en guise de portique.

Quelques antiquaires ont supposé qu'à l'exemple d'un grand nombre d'amphithéâtres, celui de Fréjus pouvait être transformé en naumachie pour le spectacle des jeux nautiques: les traces de canaux que l'on découvre semblent néanmoins difficilement en présence d'un port. Si l'on déblayait complètement les arènes, on pourrait se former une entière conviction à cet égard, et il serait vraiment convenable, sous tous les rap-

ports, de débarrasser le sol des immondices et des débris de toute sorte dont il est encombré.

La construction de ce monument est due à Auguste ou aux premiers empereurs. Il serait utile qu'on avisât à la conservation de ce qui en subsiste encore, car c'est une des ruines les plus considérables de Fréjus, et dont l'examen offre le plus vil intérêt.

#### *Théâtre.*

Il subsiste encore quelques débris du théâtre, situé non loin de la porte Romaine; mais il est difficile d'en saisir les dispositions; à peine peut-on en reconnaître l'emplacement, converti aujourd'hui en jardin où se trouve un bâtiment moderne; on aperçoit cependant quelques restes de murs antiques et de gradins. Son diamètre était de soixante et onze mètres. L'orchestre avait vingt-huit mètres de long (1). De nombreuses substructions existent auprès.

#### *Magasins ou citadelle.*

Vers l'est de la ville, au-dessous de la porte Romaine, dans la direction de la mer, on découvre de vastes souterrains dont les voûtes à demi ruinées sont soutenues par des piliers; les murs sont revêtus d'une couche de mortier, mêlé de charbon pilé, ce qui a fait supposer qu'il existait là un réservoir pour les eaux, ou bien des magasins ou des arsenaux destinés à garantir de l'humidité les objets qu'on y déposait. La partie supérieure de ces constructions, aujourd'hui détruite, a pu former, ainsi qu'on le croit, une sorte de citadelle servant à défendre le port et la ville. A côté de ces constructions, dans le mur d'enceinte, on distingue le seul exemple à Fréjus d'appareil réticulé, qu'on dirait le résultat d'une réparation antique, ainsi qu'a eu soin de le faire observer M. Mérimée (2).

#### *Aqueduc.*

L'aqueduc qui amenait l'eau à la ville était une construction tout à fait gigantesque: il avait plus de huit lieues de longueur, depuis l'endroit où il recevait les eaux de la Siagne, du côté de Monts, jusqu'à Fréjus (trente-sept mille neuf cent trente et un mètres, d'après la mesure exacte prise il y a quelques années par ordre du préfet (3). On peut suivre les traces de cet aqueduc dans toute son étendue. Il en subsiste encore des fragments considérables, de nombreuses arcades et de hauts piliers, qui contribuent puissamment à donner à Fréjus sa physionomie caractéristique. Aux abords de la ville, il fait un grand détour pour suivre l'inclinaison du terrain, ou pour éviter quelque étalement qui a dû exister sur son alignement, selon l'hypothèse de M. Mérimée. Il se divise ensuite en deux branches, pour alimenter les diverses parties de la ville; le point de jonction de ces deux branches subsiste encore

(1) *Bulletin monumental*, XI<sup>e</sup> vol.

(2) L'amphithéâtre d'Arles a cent trente-sept mètres cinquante centimètres à son grand axe, y compris les constructions, et quatre-vingt-seize mètres quarante centimètres à celui de l'arène; son petit axe de l'arène est de trente-neuf mètres soixante-cinq centimètres (ESTRANGIN, *Description d'Arles*). L'amphithéâtre de Nîmes a cent trente-trois mètres trente huit centimètres à son grand axe et cent un mètres quarante centimètres à son petit, constructions comprises. (BARRISSER, *Hist. de l'art monumental*.)

Le Colysée de Rome a, sur son principal diamètre, cent quatre-vingt huit mètres cinquante centimètres; et sur son petit, cent cinquante-cinq mètres cinquante centimètres; le grand diamètre de son arène est de quatre-vingt-six mètres et le petit de cinquante-trois mètres cinquante centimètres; sa hauteur totale est de quarante-neuf mètres. (BARRISSER, *Hist. de l'art monumental*.)

(1) *Annuaire du Var*, 1856. — *Statistique du Var*.

(2) *Notes d'un voyage dans le Midi*.

(3) *Statistique du Var*.

au nord-est. De là, l'une se dirigeait vers le port, dans la partie basse; l'autre suivait la direction du nord, et desservait la partie haute et le côté occidental. Cet aqueduc est un des plus importants qui existent en France: les piles qui le supportent sont toutes à petit appareil, souvent flanquées de contre-forts très-saillants et sans ornements. Les briques qu'on y aperçoit à divers endroits semblent être le fait d'anciennes restaurations. Il n'y a pas d'uniformité dans l'intervalle des arches; l'intérieur du canal est enduit d'un ciment très-compacte et très-dur.

D'après les historiens, c'est Auguste qui aurait doté la ville de Fréjus de cette magnifique construction, dont les vestiges suffiraient seuls pour attester la grandeur des Romains et l'importance de cette cité sous leur domination.

Il existe un projet de restauration de cet aqueduc vers son point de départ, pour le faire servir à l'irrigation des terres des communes de Tournettes, Calliau et Montauroux. Si ce projet s'effectuait, la conservation de cette partie de l'aqueduc serait dès lors assurée. M. Bose, géomètre en chef du cadastre, dans son rapport sur les cours d'eau du département, a établi que ce canal serait facilement mis en état de service sur une étendue de plus de cinq mille mètres, au moyen de quelques déblais et de quelques réparations fort minimes.

#### Port.

Une œuvre aussi des plus gigantesques, due à la munificence des empereurs, était le port; creusé dans l'intérieur des terres, il était alimenté par un vaste canal de deux mille mètres de long sur cent de large (1). Il n'est donc point vrai que la mer soit jamais arrivée naturellement jusqu'à Fréjus, d'où elle se serait insensiblement retirée, ainsi qu'on le croit communément: ce sont les efforts des hommes qui ont contribué à l'y amener, et qui en avaient fait un port des plus considérables, aujourd'hui comblé par les atterrissements successifs d'un torrent et par des travaux récemment opérés, afin de le dessécher tout à fait pour en détruire les exhalaisons méphitiques; de sorte qu'aujourd'hui de belles prairies et de riches moissons s'étalent sur l'emplacement même que sillonnaient autrefois les navires. Selon Plutarque, il en reçut jusqu'à trois cents après la bataille d'Actium, et dans le x<sup>e</sup> siècle, suivant plusieurs historiens, il en arrivait encore, puisqu'en 982 le comte d'Arles, Guillaume, permit à l'évêque de Fréjus de lever un droit sur toutes les marchandises qui en sortaient.

On distingue encore les quais, surmontés de murs bien conservés et s'étendant fort loin, ce qui fait supposer de vastes établissements et un ensemble de constructions tout à fait considérables. Ce n'est pas sans un vif intérêt que l'on suit ainsi, au milieu

des champs et de la verdure, les restes d'un port célèbre où abordaient jadis les trirèmes de Rome et les richesses des nations.

A l'extrémité de ce port, on aperçoit une singulière construction, à laquelle il est bien difficile d'assigner une destination vraisemblable. L'on croit vulgairement que c'était l'ancien phare, ce qui, d'après MM. Texier et Mérimée serait une grave erreur. Ce petit édifice, fort bas, est carré à la base, octogone par-dessus, et terminé actuellement en pyramide, depuis une barbare réparation faite en 1826.

En remontant du port à la ville, vers l'ouest, on trouve dans le mur d'enceinte des constructions ou plutôt des excavations cylindriques, dont l'usage est difficile à déterminer en l'état des choses, et si des fouilles ne sont point opérées vers ce point.

Il ne subsiste aucuns vestiges de temples ni de palais; on pense cependant que le palais des empereurs était situé immédiatement au-dessus de l'amphithéâtre. Papon parle aussi d'un panthéon qui existait à cinq cents pas de la ville, du côté de la mer, et dont il est bien difficile de retrouver aujourd'hui les traces. « Les murs en sont très-épais, dit-il; il y a des chambres, des fenêtres plus larges en dedans qu'en dehors, et le tout est voûté avec de grands arcs. On aperçoit dans un des murs des niches qui pouvaient servir pour y placer de petites idoles, des ustensiles ou d'autres choses semblables (1). »

On trouve à Fréjus de nombreux débris de poterie, des briques à rebord et des fragments de marbre épars çà et là. Il y a même des fûts de colonnes qui servent de bornes dans les rues ou qui gisent sur le sol; l'on y voit aussi des pavés en marbre de diverses couleurs. Dans une ruelle attenante à l'Hôtel de ville, sont déposés des débris de statues à draperies magnifiques, qu'il est fâcheux de voir dans un tel abandon; l'une d'elles surtout, à laquelle il ne manque guère que la tête, mériterait d'être conservée comme un splendide spécimen de l'art antique; j'ai vivement recommandé qu'on lui choisît un local plus convenable. Ces statues avaient été trouvées dans les bassins à l'époque des fouilles dirigées par M. Texier, ainsi qu'une tête antique d'un assez beau style que l'on voit dans le vestibule de l'Hôtel de ville.

Il serait sans doute nécessaire d'assurer la conservation de tous ces débris du passé, et d'arrêter sur certains points le ravage du temps et des hommes; mais une chose utile aussi serait de dresser un plan général de la ville ancienne, qui en retracerait toutes les dispositions, ainsi que l'emplacement des divers monuments parvenus jusqu'à nous. Des plans particuliers et des dessins de ces monuments devraient ensuite en faire connaître l'ensemble et les détails. M. Texier avait fait à ce sujet un savant travail adressé à l'Académie des inscriptions, mais qui malheureusement est demeuré inédit.

(1) *Annuaire du Var*, 1856. — *Statistique du Var*.

(1) *Hist. de Provence*, t. I.

Il ne manque pas de cités qui possèdent des restes plus importants de la grandeur romaine; mais nulle, peut-être, n'a conservé comme Fréjus son antique physionomie et, dans l'ensemble de ses ruines, le caractère de sa construction primitive. Arles et Nîmes ont des monuments beaucoup mieux conservés sans doute; mais ils sont mêlés à des constructions plus récentes, au milieu desquelles il faut les chercher; tandis que Fréjus est demeuré avec ses ruines éparses sur son sol et ses pans de murs écroulés de toutes parts; on dirait le squelette d'une cité antique, abandonnée depuis l'invasion des barbares, car la ville moderne n'occupe qu'un fort petit espace de l'enceinte marquée à l'éternelle et glorieuse empreinte du peuple-roi.

Après avoir énuméré les antiquités romaines de Fréjus, il est juste de mentionner les constructions élevées pendant le moyen âge dans cette ville, quoiqu'elles n'offrent qu'un intérêt secondaire.

Une partie des remparts du moyen âge subsiste encore. Plusieurs historiens ont attribué à l'évêque Riculse, qui vivait dans le x<sup>e</sup> siècle, l'édification de ces murs ainsi que celle de la cathédrale et du palais épiscopal. Cependant, les caractères architectoniques de ces diverses constructions ne permettent pas de les faire remonter jusqu'au x<sup>e</sup> siècle. Je doute même que la cathédrale, qui porte de nombreuses traces de restaurations anciennes, conserve quelque fragment de cette époque; car la plus grande partie de son architecture paraît dater du xi<sup>e</sup> ou même du xii<sup>e</sup> siècle. Ses murs sont à grand appareil et revêtus de bossages; elle est au reste d'une importance fort médiocre. L'intérieur en est lourd et horriblement baïgéonné; la tour servant de clocher qui la surmonte, a été probablement exhaussée au xiii<sup>e</sup> siècle; elle est carrée à la base, dans la partie ancienne; octogone au milieu, et se terminant en flèche massive, aujourd'hui recouverte de briques vernies. Le portail, plus récent, date de la fin du gothique. A gauche du porche, et tout à fait séparé de l'église, se trouve le baptistère, qui mérite de fixer sérieusement l'attention: il est décoré de huit belles colonnes antiques en granit, surmontées de chapiteaux corinthiens en marbre blanc.

On voit aussi à côté de la cathédrale un petit cloître du xiii<sup>e</sup> siècle, à colonnettes acouplées.

Le palais épiscopal, bâti sur l'emplacement de l'ancien, a conservé de ce dernier les murs de derrière, qui paraissent être du xii<sup>e</sup> siècle, ainsi que plusieurs tours carrées à bossage. L'une d'elles renferme la chapelle de l'évêché, dont l'intérieur est évidemment du xiii<sup>e</sup> siècle: sa voûte, ses arcs ogivaux et ses élégantes nervures ne laissent aucun doute sur ce point. Mais on l'a malheureusement décorée d'un détestable autel moderne, dont le style jure avec celui de cet ancien édifice.

Telles sont les constructions laissées par le moyen âge dans la ville de Fréjus.

Mentionnons encore comme monument de cette époque l'ancienne et célèbre Bible conservée au grand séminaire, précieux manuscrit en deux volumes in-folio sur parchemin, qui avait appartenu au monastère de Lérins, et dont on s'était servi au concile de Trente.

Comme on le voit, Fréjus, avec sa couronne de vieux souvenirs et son diadème de ruines, peut revendiquer une importante page dans l'histoire, et les archéologues trouveraient sans nul doute un charme indicible et un profit certain à visiter plus souvent cette vieille-cité, dont les monuments saisissent l'âme par leur mélancolique aspect, et offrent aux investigations de la science le plus puissant intérêt.

**FRIBOURG**, en Suisse.

Anno nulleno, centeno, bis quoque deno

Friburg founder, BERCHTOLDUS Dux dominatur.

(GROS, *supplément aux inscriptions de Bâle*, p. 494.)

**FRIBOURG EN BRISGAU**, dans le grand duché de Bade.

### I.

HILBRICO ZASIO, Jurecons. suorum temporum toto orbe celeberrimo: hujus Acad. ornamento singulari: et Reipub. Friburg. in restaurando jure municipali jam olim strenuam operam navanti, aliisque multis nominibus de se bene merito: Magistratus officii memor fieri jussit. Concessit naturæ Anno Sal. 1653 xxxv. viii. Cal. Decemb.

(GROS, *supplément aux inscriptions de Bâle*, p. 339.)

### II.

JOHANNI HARTENGO, Miltenburgensi Osto-Franco, Philosopho eximio. Græcarum literarum in Academia hæc Friburg. xxx. amplius annis publ. Professori, ejusque singulari ornamento, Senatus Acad. ob pietatem præclaræque ejus in Reipubl. literariam merita, gratitudinis et officii ergo hoc monumentum p. Qui vivens hoc sibi ipsi Epitaphium scripsit:

Πολλὰ κάμων καὶ πολλὰ πάθων ἐν παιδοδιδασκειν:  
Ἐβλαδὲ νῦν κείμαι σὺν Θεῷ ἡσίχλιος.

(1579.)

(GROS, p. 374.)

### III.

*Lieu incertain, peut-être Fribourg.*

Posteritati S.

JOHANNES STADIUS Belga Brabantus

h. s. e.

Tanti illius viri cineres heic adspectas Viator;  
sed cineres: famam enim, que cælum spectat et  
solum, nō vides.

empse mortuum heic legis in busto, qui per ora  
viroi

vivos spirabit perpetim.

Certe ille ipse est STADIUS, quem potentissimi Hisp.  
et Gallie

Reges maximis stipendiis evokatum, et ad profess.  
clariss.

art. adscitum honorarunt, Grudii et Parisii  
docentem

audire boni omnes, docti omnes presentem  
amavere, abeuntem complaxere.

Si tu horum es, Lector, flores insperge marmorì, vel  
potius

lacrymas magno funeri mollibus votis,  
bonis verbis adprecare.

Vixit an. 52. mens. fere 2. Obiit 15. Kal. Quintil.  
Anno 1579.

in maxuma Galliarum.

Justus Ryckius ex filia N. Avo b. m. I. pp.

(GROS, p. 374.)

FULDA, ville de Hesse-Cassel, en Allema-  
gne

I.

*Inscription semi-onciale sur l'architrave des  
colonnes de la basilique.*

In honorem S. Genitricis Mariæ semper Virginis  
ac sanctorum Apostolorum Petri et Pauli et  
omnium duodecim Apostolorum sanctorumq.  
martyrum Bonifacii, atque Simplicii, Innocentii,  
et ceterorum omnium..... S. curia ab universis  
catholicis eodem die veneratur et celebratur ad  
laudem et gloriam Dei..... anno incarn.....  
transduxit..... hanc aulam Domino rite dicavit.

(Cardinal MAÏ, 97, 2; BROWER, *Annal.  
Fuld.*, p. 123.)

II.

*A l'abside de l'église de Saint-Pierre-au-  
Mont.*

Ecce sator hominum victor super aethera scandit,  
Discipulisque suis regni sacra limina pandit :  
Quæm sic venturum angelica huc oracula spondent.  
Cœtus apostolicus pariter cum plebe infideli  
Dona Paraclæti igne micante capit (1).

1.

Quidnam igitur mirum magno si culmina Petro  
Quolibet existant aedificata loco?

Cum que per totum celebratur ecclesia mundum  
In fundamento fixa Petro maneat.

Namque illi Deus ipse caput qui corporis extat  
Propterea Petre nomen habere dedit,

Dicens : esto Petrus quoniam fundabo super te  
Quam mihi nunc toto molior orbe domum.

In te per cunctas consistit ecclesia gentes  
Vincit et inferni carceris imperium.

Nam clavibus caelorum claudere poteras (sic),  
Et reserare dedit pro meritis hominum.

Quaecumque in terris fuerit sententia Petri,  
Haec erit in caelis scripta notante Deo.

Dixit enim tu es magno mihi nomine Petrus,  
Et tibi caelorum fortia claustra dedi.

(1) BROW. *Ann. Fuld.*, p. 162; RAE. MAUR., t. VI,  
p. 215. n. 47. — Mr.

Hac dicione potens terra caeloque Petrus stat,  
Arbiter in terris, ianitor in superis (1).

2.

Antistes xvi Dni devotus Achillis

Culmina magna pii struxit honore Petri  
Nemo putet vacuum venerandi nominis aulam,  
Sistere quod non sit corporis ista domus.

Magna quidem servat venerabile Roma sepulchrum  
In quo pro xpi nomine passus obit.

Sed non et meritum monumenta includere possunt,  
Nec que corpus habent saxa, tenent animam.

Victor enim mundi superata morte triumphans  
Sps ad summum pergit in astra Deum.

Cumque sit in xpo vita durante repostus  
Ad xpm totus martyr ubique venit.

Ille suos sanctos cunctis credentibus offert,  
Per quos supplicibus praestat opem famulis (2).

III.

*Eglise Saint-Pierre.*

Anno Domini mcccxxvii indictione xv. dedicatum  
est hoc oratorium a Reginbaldo corepiscopo. vi.  
Kalend. Octobris, in honorem beatorum aposto-  
lorum, patriarcharum, prophetarum, martyrum,  
confessorum atque virginum, et S. Felicitatis  
matris vii filiorum martyrum, S. Concordiæ,  
S. Basilie., S. Eutropiæ, S. Candidæ, S. Eme-  
rantianæ, SS. Aquilæ et Priscillæ et S. Leobæ  
virginis.

(Cardinal MAÏ, 164, 4.)

IV

*Vers de Raban gravés sur la gaine d'un Evan-  
géliaire.*

Hanc thecam ad laudem Christi sic condere iussit,  
Rhabanus praesul, servus et ipse Dei.

In quo et evangelium sanctum gestetur honeste,  
Quando lecturus hoc diaconus erit.

(Cardinal MAÏ, p. 203; RABAN, t. I, p.  
218, n. 107.)

V.

*Sur le clocher du chapitre.*

Præceptis fratres hoc signo convocat omnes,  
Exemplo Domini eum lavat unde pedes.

Nec non consilium constat si forte gerendum,  
Nec moniti signo conveniunt subito.

Laudibus et noctis interdum vita per actis  
Captamus somnum si dederit sonitum

Cœperit at radiis Phæbus conspergere lucem,  
Hoc resonante sopor ocios omnis abit.

(Cardinal MAÏ, 208, 2; *Biblioth. des PP  
de Lyon*, t. XXVII, p. 523.)

(1) Ita *Cod. pal.* (p. 75.) GRUTERUS, p. 1175, 8,  
corrigit *quæ, illum, Petri, portas pro poteras, ditioe.*  
(Videsis Baronium, t. VII, p. 515; et de Angelis,  
p. 6.) — Mr.

(2) Ita *Cod. pal.* (p. 75.) GRUT., *ibid.* n. 7, corrigit  
*Achilles, sepulchrum, quæ.* FLEETW., p. 555; BARON.,  
t. VII, p. 515; BORGIA *Confess. rat.*, p. 87; Cardinal  
MAÏ, p. 109.

## VI.

*Ancien manastère.*

Inscription en lettres d'or.

Pontifices summi, Roma quos hic misit habendos,  
 Rectores fuerunt sedis apostolicæ.  
 Hos servus Christi Hraban suscepit ovando,  
 Illorumque ossa hic condidit et loculo.  
 Levite ergo duo prædicta ex urbe secuti  
 Venerunt istuc digne et honore suo.  
 Quos idem famulus Domini mox obvius assans  
 Supplex accepit hincque simul posuit  
 Martyr Alexander, martyr Favianus et ipse  
 Hæc venere simul doctor uterque pius.  
 Discipuli Xisti papæ dignique ministri  
 Felicissimus hic Agapetusque manet.  
 Omnes hi pariter aulam hanc satis ossibus ornant,  
 Virgo Dei genitrix quam dicat et meritis.  
 Vos quoque qui intrastis templum istos cum prece  
 [fusa

Patronos vobis querite in auxilium.

(*Cardinal Mai*, 362, 6; *RABAN MAUR*,  
 t. VI, p. 230.)

## VII.

*Eglise Saint-Pierre.*

Eccc viros istos præclaros valde patronos  
 Roma decus orbis miserat hæc pariter.

Quos quoque Hrabanus humilis susceperat abbas  
 Præsule cum Humberto rite locavit et hic.  
 Hic magnus pausat martyr Januarius atque  
 Officio insignes atque sacris meritis :  
 Qui cum pontifice Xisto muerone perempti  
 Levite cælo reddiderant animas.

(*RAB.*, t. VI, 215; *MAB.*, *Sæc. Bened.*,  
 t. VI, p. 15; *Cardinal MAI*, 384, 4.)

Voy. d'autres inscriptions de Fulda, article ROME, chapitre VII, *Epitaphes des martyrs*.

FURNES, en Belgique (Flandre).

## I.

*Epitaphe d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant.*

Antonius, justus, acer, ac militaris pugna Azi-  
 neurensi cæsus VIII. Kal. Novembris M.CCCC.XV.  
 cadaveribusque hostium obrutus triduum et  
 pulcherrima morte velut sepultus jacuit, ut ma-  
 jorem huic æloriam tumulo inferret.

(*LABBE, Thes. epit.*, p. 565.)

## II.

*Epitaphe de Jean de Bourgogne, duc de Brabant.*

Joannes nati major, pietatis ac doctrinæ amans,  
 15<sup>o</sup> ætatis anno dux, 16<sup>o</sup> maritus; ac infausto  
 mox conjugio 24. Academiæ Lovaniensis con-  
 ditor, diem haud multo post obiit XV. Kal.  
 maias. M. CCCC. XXVI

(*LABBE*, p. 599.)

## G

GAËTE, dans le royaume de Naples.

*A l'autel Saint-Erasme, dans la cathédrale.*

In hoc loco inventum est corpus  
 B. Erasmi martyris illibatam  
 et integrum temporibus Jo. papæ  
 a Bono episcopo Caietano.

(*Cardinal MAI*, 50, 3; *UGHELLI*, t. I,  
 529.)

GAND, en Belgique.

## I.

*Epithaphe commune de Cornelius Jansenius (1) et de Guillaume Damasi Lindanus, évêques de Gand au XVI<sup>e</sup> siècle.*

Eglise de Saint-Jean-Baptiste.

Reverendis in Christo P. P. S. Theologiae D. D.  
 Cornelio Jansenio, et Willelmo Damasi Lin-  
 dano primo et secundo huius urbis Episcopis ob  
 multos in scrutandis et interpretandis sacris  
 scripturis exantlatos labores, et merita in Dei  
 Ecclesiam et Rempublicam Christianam posi-  
 tum. Obiit hic 2. Novembris 1588. Ille vero 21  
 Aprilis anno 1576.

(1) Au XVII<sup>e</sup> siècle ce nom devint célèbre par les  
 doctrines de Concille Jansenius, évêque d'Ypres.

*Quomodo in vita sua dilexerunt se, ita et in morte non sunt separati.*

Unicus es Phœnix? Cineres hæc tumba duorum  
 Phœnicum vere Religionis habet.

(*LABBE, Thes. epit.*, p. 508.)

## II.

*Eglise de l'abbaye de Saint-Pierre.*

Tombeau de Judith, fille de Charles le Chauve.

Regis Francorum Caroli sum filia Calvi  
 Nobilis illa Judith et speciosa nimis.  
 Uxorem sibi quam me sumpsit Ferreus olim  
 Baldunnus, Duce quo Flandria pacem habuit  
 Gloria qui veterum mihi quondam magna meorum  
 Extitit, heu! Carolum mors rapuit invenem.  
 Alter succedens Patri regnavit et ipse  
 tempore sat longo, mors rapit hunc ad eum.  
 Omnia deficiunt mortalia gaudia mundi,  
 Et sub sole nihil permanet hic stabile.  
 Princeps prima fui Flandrensium et inclita quondam,  
 Nunc sed in angusto contrahor hoc tumulo.  
 Jam mihi nil prosunt vir, proles, patria diues,  
 Est mea sed fedis vermibus esca caro.

(*LABBE*, p. 600.)

## GÈNES, au royaume de Piémont.

Sur une ancienne croix d'argent conservée à la cathédrale de Saint-Laurent.

Τοῦτο τὸ θεῖον ἔπλον Βάρδας μὲν ἐτεκνήματο,

Ἐρῆσεν δὲ ἀρχιεπίσκοπος Ἰσαάκ πολυκαιροῦσαν ἀνεκαινίσεν.

Ὁ ἅγιος Ἰωάννης θεολόγος.

Ὁ ἅγιος Μιχαὴλ.

Ὁ ἅγιος Γαβριὴλ.

Μήτηρ Θεοῦ.

Il ne s'agit pas dans cette inscription du César Bardas, parent de Nicéphore Phocas, mais d'un certain Bardas, orfèvre, probablement, et dont on ignore et la vie et l'âge.

(*Cardinal Mai*, p. 9.)

On conserve dans l'église métropolitaine de Saint-Laurent de Gènes, une pierre gravée sur laquelle se trouve représentée la sainte Vierge avec l'enfant Jésus et cette inscription :

MP ΘΥ  
HΘHΓH

c'est-à-dire : *Μήτηρ Θεοῦ ἡ πηγὴ, la Mère de Dieu, la source.* La sainte Vierge s'appelait souvent du nom seul de *ἡ πηγὴ, la Source, la source de la vie, et de la grâce.*

A un stade de Constantinople on trouve un temple fameux de la Vierge bâti par l'empereur Justinien, dans un lieu délicieux, ombragé de Cyprès touffus et fort élevés, dans une prairie émaillée de fleurs et arrosée par une source d'eau pure et limpide, à laquelle on attribuait une vertu miraculeuse, et qui est encore aujourd'hui l'objet de la vénération et des pèlerinages fréquents des Grecs. C'est cette source qui avait donné son nom de *Pigi*, *Πηγὴ*, à la Vierge et à l'église elle-même, ainsi qu'au couvent d'hommes et au palais des empereurs voisin de cette église.

(*DU CANGE, Constantinop. Christiana*, l. iv, p. 183, 184. p. 173, 174; *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, nouvelle série, t. II, p. 147.)

Notes sur le *Sacro Catino* de Gènes (1).

Le nom que je viens de transcrire est celui d'un vase hexagone regardé durant des siècles comme une relique qu'aucun trésor n'aurait su payer; en lui contestant tout autre mérite, on ne saurait se refuser à reconnaître en lui un monument d'une haute antiquité.

Il est d'une belle couleur d'émeraude, d'une forme agréable; les angles sont bien tranchés; les anses, prises dans la matière, sont bien placées; les ornements, qui consistent seulement en des rangées de points creux, sont de bon goût; les soufflures sont peu nombreuses; il est aisé de voir qu'après avoir été fondu en entier, il a été habilement réparé au touret.

(1) *Revue Archéologique*, 2<sup>e</sup> année, juin 1845, p. 143. Cette notice est due à M. Gustave Brunet.

On ne douta pas, durant une longue suite de générations, qu'il n'eût servi au dernier repas que Jésus-Christ ait fait avec ses apôtres.

Lors de la prise de Césarée par les croisés, en 1101, il passa au pouvoir des Génois comme formant la portion du butin à laquelle ils avaient à prétendre. Porté à Gènes il y fut conservé avec un soin extrême. Déposé dans une niche creusée dans le mur qui sépare de la nef une des deux sacristies de l'église Saint-Laurent, il n'était offert aux regards de la foule qu'une fois par an, lors d'une des fêtes les plus solennelles; encore ne le voyait-on que de loin; un prélat le montrait du haut d'une tribune, en le tenant dans ses mains par un cordon, et il était lui-même surveillé par des chevaliers chargés de veiller spécialement à la conservation de cette gemme. On les nommait *clavigeri*. Les clefs de l'armoire qui renfermait le *Catino* restaient en leur pouvoir et il leur était défendu de jamais les confier à personne. Les *clavigeri* étaient choisis parmi les citoyens les plus éminents de la république. Des amendes de cent à mille ducats, et, en certaines circonstances, la peine de mort, étaient prononcées contre quiconque aurait osé toucher le vase avec de l'or, de l'argent, des pierres, du corail ou quelque autre matière dure, mesures rigoureuses que confirma une loi du 24 mai 1476. Pendant longtemps personne ne vint combattre l'opinion qui regardait ce vase comme étant une émeraude d'une gigantesque dimension; mais au XVIII<sup>e</sup> siècle, il ne manqua pas d'observateurs qui affirmèrent que c'était du verre et rien de plus (1).

La victoire mit pour un moment le *Catino* au pouvoir des Français; il sortit de son inaccessible retraite, et, tout étonné de voir le grand jour, il se trouva transporté à Paris; le directeur du Cabinet des antiques, Gosselin, demanda qu'une commission de l'institut fût chargée de l'examiner; il en résulta un rapport qui décida que la matière du *Catino* n'était que du verre coloré. En 1816, il retourna à Gènes, mais ces voyages lui furent funestes; il se trouva brisé à son arrivée. Aujourd'hui, quoique bien déchu de la vénération qu'il avait inspirée, quoiqu'il ne soit plus l'objet de lois spéciales et sévères, il est toujours, et à bon droit, regardé comme un antique d'un très-grand prix (2).

Un moine de l'ordre des Augustins, Fra Gaetano, mit à profit le loisir dont il jouis-

(1) Voir les *Voyages* (en allemand) de Keyssler. *Hanovre*, 1751, II, 521; BARTHELEMY, *Voyage en Italie*, p. 18; DE LA CONDAMINE, *Mém. de l'Acad. des Sciences*, 1757, p. 510; DOLOMIET, *Dissert. sur l'émeraude*, insérée au *Magasin Encyclop.*, an. I, 1, 1, p. 17-145.

(2) Voir d'ailleurs MULLAN, *Magas. Encyc.*, janv. 1807, t. I, p. 157-150 où se trouve une figure du *Catino*; le *Voyage en Savoie* du même savant, t. II, p. 165; l'ouvrage de Bossi, *sur le vase que l'on conservait à Gènes sous le nom de Santo Catino*. Turin, 1809, in-8.

sait dans son couvent de Sainte-Thérèse, à Gênes, pour composer un très-long ouvrage sur l'authenticité de l'histoire du *Sacro Catino*; ce travail parut en 1727, in-4°, sous le titre suivant : *Il Catino di Smeraldo orientale, gemma consecrata da N. S. Jesu Cristo nell'ultima cena degli Azimi, e custodita con religiosissima pietà dalla serenissima Republica di Genova, come glorioso trofeo riportato nella conquista di Terra Santa l'anno MCI. Si mostra la sua antichità, preziosità et santità autentica dagli Autori come dalle pubbliche scritture dell' Archivio. Opera storico morale arricchita di cognizioni et dottrine profittevoli a studiosi e grate agli amatori dell' Antichità.* Genova, 1727, in-4°, xxxvii c. et 308 p. L'auteur a recueilli toutes les traditions qu'avait conservées une piété peu éclairée; il avance (chap. iv) que ce fut la reine de Saba qui offrit ce vase à Salomon comme le présent le plus précieux qu'elle pût lui faire. Le monarque hébreu le fit déposer dans son trésor; il en connaissait tout le prix, il en faisait usage aux fêtes les plus solennelles. Le *Catino* passa bien plus tard au pouvoir d'Hérode. Jésus ayant célébré la cène dans une salle où l'on s'attendait à la venue de ce dernier roi, employa ce vase, qui avait été apporté afin d'être mis à la disposition du monarque. Cette version un peu forcée n'a pas obtenu un assentiment unanime; d'autres écrivains ont pensé que le *Catino* était devenu, par voie de succession, la propriété du maître de la maison chez lequel Jésus-Christ réunit ses apôtres pour la dernière fois.

Fra Gaetano pense que ce docteur de la loi dont l'Evangile fait le nom était Nicodème. Lors de la dispersion des apôtres et des disciples, rien n'empêche de croire que Nicodème n'eût cherché refuge à Césarée; il y porta le *Catino* qui était demeuré en son pouvoir, et qui, pendant près de dix siècles, le trésor dont des propriétaires jaloux ne révélaient point l'existence, resta ignoré dans cette ville, jusqu'au moment où il passa dans les mains des chrétiens (1).

Nous avons recherché dans les anciens auteurs ce qui pouvait jeter quelque jour sur l'origine de cette tradition et sur la découverte du monument dont il est ici question.

Nous trouvons dans Mathieu Paris un passage où cet historien paraît confondre quelques-unes des circonstances de l'histoire du *Catino* avec les légendes du Saint-Graal. « Die igitur prefavo convenientes magnates apud Westmonasterium, magister enim Templi et Hospitalis cum testimonio quamplurimorum sigillorum, videbent patriarchæ Hierosolymitani archiepiscoporum quoque et episcoporum, abbatum et aliorum prelatorum et magnatum de terra sancta miserunt quamdam portionem sanguinis Domini, quem, pro salute mundi, fudit in cruce, in quodam vase crystallino vetustissimo, per

quendam fratrem Temporum bene notum (1). »

Un récit qui se rapporte à une autre époque, mais où se montre l'influence d'une idée semblable à celle qui guidait la plume de Mathieu Paris, se retrouve dans un autre vieux chroniqueur britannique (2) : « Copulavit etiam rex Ethelstanus et aliam sororem suam Othoni imperatori, a quo, præter gemmas et equos, recepit quoddam vas ex onichino transparens et politum, ita subtili cælatoris arte compositum, ut vere fluctuare segetes, gemmare vites, hominum imagines moveri videantur : recepit etiam eusem Constantini magni, in quo litteris aureis nomen possessoris legebatur, in cuius capulo super crassas auri laminas legebatur clavus ferreus, unus de quatuor quo Christus in cruce legebatur; item lanceum Karoli magni, qua vibrata semper victor abibat, quam tradunt aperuisse latus Christi, etc. »

Si nous passons aux historiens des croisades, le témoignage le plus circonstancié se trouvera dans Guillaume de Tyr liv. x, ch. 16) : « Erat autem in parte civitatis, in loco edito, ubi olim ab Herode ad honorem Augusti Cæsaris, miro opere dicitur fabricatum templum, publicum civitatis oratorium : in hoc eodem oratorio repertum est vas coloris viridissimi, in modum parobsidis formatum, quod prædicti Januenses smaragdum reputantes, pro multa summa pecuniæ in sortem recipientes, ecclesiæ suæ pro excellenti obtulerunt ornatu. Unde et usque hodie transeuntibus per eos magnatibus vas idem quasi pro miraculo solent ostendere, persuadentes quod vere sit illud quod color esse indicat smaragdinus. »

Alberic des Trois-Fontaines s'exprime ainsi dans sa Chronique, insérée par Leibnitz dans ses *Accession. histor.* Lips., 1098, in-4°, p. 183 : « Ita Balduinus rex capta prius Antipatride civitate, quæ nunc dicitur Assur, Cæsaream ei vicinam obsidet quæ prius Turris Stratonis dicebatur. Civitate violenter effracta, cives in quoddam oratorium suum confugerunt, ubi tanta fuit strages eorum, quod columnarum bases sanguis tingeret occisorum, ubi participes illius victoriæ Januenses vas viridissimi coloris repertum et in modum paropodii formatum pro multa summa pecuniæ recipientes in sortem pro excellenti obtulerunt ornatu ecclesiæ suæ. »

Marin Sanuto, dans son curieux ouvrage, composé, mais sans fruit, pour provoquer une nouvelle croisade, dans son *Liber secretorum fidelium Crucis*, lib. iii, p. vi, c. 4 (voir le recueil de Bongars : *Gesta Dei per Francos* Hanov., 1611, p. ii, 131, b.), écrit de son côté : « Ibi Cæsareæ Januenses repertum vas pretiosum sive de viridi lapide, quem smaragdum asserunt, pro parte merce-

(1) Lib. iii, a. 1237, Lond., 1686, in-fol., p. 611.

(2) RABRIEUS RIGDENUS, *Polychronic.* lib. vi, a. 925, dans le recueil de Gale : *Script.* XV, *But.*, t. I, p. 262.

(1) Voir l'Hist. des Croisades (en allemand), par Wilken, t. II, p. 104; et Beilage (addition), R, p. 8.

dis acceperunt et matriæ ecclesiæ dederunt. »

Un archevêque de Gênes, Jacques de Vogragine, devenu célèbre grâce à cette *Légende dorée* dont il fut le compilateur, et qui a été si souvent reproduite durant quatre siècles, s'est trouvé celui des anciens annalistes qui a le plus longuement parlé d'un événement d'une importance aussi capitale à ses yeux, pour la cité dont il était le métropolitain. Quoique son récit soit d'une certaine étendue, nous le reproduisons intégralement; peu de personnes iront le chercher au chapitre 18 du *Chronicon Januense* inséré dans le vaste recueil de Muratori : *Script. rer. ital.*, t. IX, p. 32.

« Erat autem in prædicta civitate (Cæsarea) vas quoddam smeraldinum inestimabiliter pretiosum : capta igitur civitate prædicta a prædictis (Januensibus) de communi consensu tres partes omnium, quæ ceperunt, facere voluerunt. In prima igitur parte supradictum vas smeraldinum assignaverunt : in secunda parte corpus civitatis cum omnibus rebus immobilibus posuerunt ; pro tertia vero parte totum thesaurum civitatis et omnia mobilia statuerunt. Ordinantes autem in Januenses, quoniam in captione civitatis fuerunt principales, partem illam acciperent, quam magis vellent et reliquam partem haberet totus exercitus : Januenses ceteris aliis partibus omissis vas illud smeraldinum pro sua parte acceperunt et Januam cum multo gaudio deportaverunt. Quod autem illud vas sit vere lapis smeraldinus, testantur omnes gemmarum, qui illud viderunt, dicentes se nunquam vidisse tam pretiosum smeraldinum. Istud etiam et manifestum per hoc quod apud Cæsaream tanti pretii existimabatur, quod cum tota civitate vel cum toto thesauro civitatis fuerit æqualiter æstimatum. Quomodo enim verisimile est, quod supradictum lapidem smeraldinum ad valorem totius civitatis vel totius thesauri civitatis pro una parte æqualiter posuissent, nisi eis pro certo constitisset, quod rarissimus smeraldinus esset? Est autem supradictus lapis smeraldinus tanti fulgoris et tam mirabilis claritatis quod omnes alii smeraldini et ceteri lapides pretiosi juxta illum positi a suo fulgore deficiunt et præ nimio illius splendore a sua claritate pallescunt. Est enim illud vas factum ad instar catini, unde vulgariter dicitur, quod fuit ille catinus in quo Christus cum suis discipulis in cœna comedit, de quo Christus dixit : *Qui intingit mecum manum in catino, hic me tradet*. Utrum autem hoc sit verum, ignoramus; sed quoniam Deo nihil est impossibile, ideo illud nec constanter asserimus, nec pertinaciter denegamus; qui enim hoc voluerit credere non est redarguendus de levitate, et qui noluerit credere non est reprehendus de temeritate. Sed forte aliqui objicient et dicent, quod in omnibus factis suis Christus semper exemplum habuit maximæ humilitatis; in catino autem smeraldino tam pretioso comedere non fuisset exemplum humilitatis præbere, sed quidem exemplum vanitatis dare. Sed ad istam questionem potest de facili responderi : certum

est enim quod cibos communes in catino smeraldino comedere esset quædam vanitas sive pompa, sed agnum paschalem et sacramentalem, quem Christus in cœna cum discipulis comedit, in catino aureo sive smeraldino comedere non fuisset pompa sed devotio et reverentia magna. Istud autem sub silentio prætermittendum non est, quod in quibusdam libris Anglorum reperitur quod quando Nicodemus corpus Christi de cruce deposuit, ejus sanguinem, qui adhuc recens erat et ignominiose dispersus fuerat, ipse recollectit in quodam vase smeraldino sibi a Deo divinitus presentato et illud vas dicti Angli in libris suis sanguinalia appellant. Illud autem vas Nicodemus cum multa reverentia custodivit. Tempore autem procedente Cæsaream fuit translatum et tandem Januam est deductum. Dictum ergo fuit ut illud vas esset pretiosum, in quo reponi debebat pretiosus thesaurus, scilicet sanguis Jesu Christi. Quod autem illud vas non fuerit arte humana factum sed divina arte productum, intendimus ostendere duplici ratione. Una ratio est, quod si factum fuisset aliqua arte humana, videretur quod plura alia vasa similia debuissent in orbe fuisse aliquando fabricata. Sed a principio mundi usque simile opus non est inventum in toto orbe terrarum. Aliam rationem ad hoc probandum inducimus fortiozem. Constat enim quod illud quod producit natura, perfectius, etc. » Muratori arrête ici son extrait, en ajoutant : « Reliqua omitto, quippe ex nugis quodlibeticis tantum petita. »

Il ne faut pas négliger le témoignage d'un historien qui écrivait quatre siècles après la prise de Césarée, et qui vit le *Sacro Catino* aux plus beaux jours de sa gloire. Rapportons ici une page des *Chroniques de Loys XII*, par Jehan d'Autun, an. 1502 : « Le jour en suivant qui fut un jour lundy, xxix<sup>e</sup> jour du mois d'août, feste de la décollacion de Sainct Jehan-Baptiste, le Roy fut ouyr messe dedans une chapelle dudict Sainct en l'église de Sainct-Laurent, qui est le grant domme et cathedrale eglise de Genes où fut par les chanoynes de là, après la messe, monstré le riche vaisseau smaraydin, c'est assavoir le precieux plat ou quel Notre Seigneur Jhesu-christ mangea avecques ses apoustrés le jour de sa cœne et est celuy plat qu'on appelle le Saint Graal, lequel, selonc le dire commun de Genes et ce que j'en ay véu par lecture, fut là apportée par les Gennevoys en l'an mille cent et ung, et fut priz en la sainte cyté de Jherusalem, en la manière que vous orrez. Les Pizans qui lors estoient comme roys en mer avec les Venissyais et Gennevoys furent outre-mer à tout grand navigage et grosse armée et conquererent sur les Turcs et sur le Souldan plusieurs vissites, isles et châteaux et entr'autres prindrent Antioche et Jherusalem et occirent tous les infidelles qui là renecontrent ou gaignerent richesses innumerables et incomparables tressors. Après celle prise de Jherusalem, question fut entre les conquerans du butin et appoincté entre eulx pour ce que à ce

estoyent troys contendans que en troys parties seroit divisé; c'est assavoir la seigneurie et domaine pour une, les tresors, meubles et richesses pour l'autre, et le précieux plat d'esmeralde pour le tiers; lesquelles choses furent ainsi divisées et parties. Et pour ce que les Pizans qui lors estoyent les plus forts et avantageux des troys bandes et ainsi que plus avoient travaillé et fait de mises pour lesdites conquestes, fut accordé entre eulx que iceulx Pizans auroient le choix des parties et que premiers mettroient la main au butin, lesquelz, après avoir sur ce advisé, prindrent pour eulx la terre et seigneurie de Jherusalem, comme la plus honorable partie des troys, et pour monstrier de quoy toutes les grandes portes de la sainte cité prindrent et firent mener à Pize; lesquelles ancotes y sont restués deux que les Florentins depuys leur ont tollues et ostées; pour revenir, toutes les forteresses, places, chastéaulx leur furent baillez et la possession de la seigneurie mise entre les mains, laquelle ilz gardèrent par force contre le soudan longue espace de temps, et d'icelle jouyrent paisiblement ce qui leur fut et eust esté à jamais ung tiltre d'honorable louange si les mechans maleureux ne l'eussent par leur avarice vendue aux infidelles, ce qu'ilz firent; donc commyrent crime tant dampnable que pour ce forfait furent forcex de toute grâce de bien faire et de toute cure de profiter en vertus tant que onques seigneurie, mais sont toujours venus en deschéant de bon loz et d'eureuse prospérité; or, après qu'ilz eurent ainsi choisi et pris les Venissians suyvirent et comme convoiteulx de denaré, embourceront l'or et l'argent et prindrent pierres précieuses, vaiselles, joyaulx, draps d'or et de soye et de laine, et en somme tout ce de valeur que emporter peurent; restue seulement le saint vaisseau, lequel demeura pour le partage des Genevoys qui dedans leur ville de Gennes apportèrent, qui ores y est comme je say pour l'avoir véu ainsi que cy-après racomptéray.

« Celuy très-précieux vaisseau est une esmeralde faicte et entaillée en manière d'ung grant plat en largeur de deux palmes que nous, François, appelons espans, de si très-reluisant lustre et tant verte couleur que toute autre esmeralde auprès d'elle est obscureye, effacée et de nulle monstre sans vertus, et contient en ront au-dessus du plus large six palmes en quadrature; au fond dudict plat est ung autre petit ront faict au compas, selon la porpocion de sa grandeur, et dès le bord de celui rondeau meques au hault du plat sont six quareures faictes à la lignes et pour soustenir celui plat; au-dessous sont deux ances de mesme pierre, larges assez pour là passer la main d'ung homme, ce qui est ung œuvre merveilleux à regarder et laict par artifice tant sumptueulx que mieulx semble miraculeux que manuel, aussi est-il, selon le dire de plusieurs et l'ymaginer de chascun, car Nostre Seigneur Dieu, au jour de sa ceine come desprevéu de

riche vaisselle pour manger l'aigneau paschal et voulant aux humains son pouvoir divin magnifier, list miraculeusement de terre ville celle précieuse pierre. O bon alquemiiste onques n'en fut ne ne sera de tel; ore ont les Genevoys ce précieux joyau que plus chier tiennent que tout l'or du monde et de vray c'est bien ung trésor d'incomparable richesse et d'instimuable préciosité, lequel est dedans le sacraire du grant domme de Saint Laurent de Gennes soigneusement gardé. »

On excusera ces longues citations en songeant qu'elles sont extraites d'écrivains bien rarement feuilletés.

Nous croyons que l'origine de la tradition qui environne soudain de son respect le vase trouvé à Césarée vient des récits alors répandus au sujet de saint Gréal, de ce vase mystérieux, si célèbre parmi les romanciers de la chevalerie; une légende qui remonte au moins au viii<sup>e</sup> siècle, le représentait comme ayant été transporté en Angleterre; la ferveur des fidèles fut bien aise de le retrouver soudain en Orient, et cette opinion flatta trop les croyances, les passions de l'époque, pour ne pas être aussitôt adoptée avec enthousiasme.

Encore une citation qui montrera l'antiquité des idées répandues au sujet du Saint-Gréal; le passage est curieux et il a échappé aux divers ouvrages que j'ai consultés touchant ce point de la mythologie européenne au moyen âge. Ouvrez la *Bibliotheca Cisterciensis* (1) de Tissier (2).

« Hoc tempore in Britannia cuidam eremita monstrata est mirabilis quedam visio per angelum de sancto Joseph decurione qui corpus Domini deposuit de cruce, et de castro illo sive paropside in quo Dominus cognovit cum discipulis suis, de quo ab eodem eremita descripta est historia, que dicitur de Graali. Hanc historiam latine scriptam invenire non potui; sed tantum gallice scripta habetur a quibusdam proceribus nec facile, ut aiunt, tota inveniri potest. »

Ajoutons que la ville de Lyon se vantait de posséder une relique de même genre; voir G. de LABORDE, *les Masures de l'abbaye royale de l'île Barbe de Lyon*; Lyon, 1833, in-4°, chap. 2, p. 10 et suiv.

#### GENÈVE, en Suisse.

##### Ancienne inscription chrétienne.

Non meritis precor ut n . . .  
 prævaleat pietas ra . . .  
 . . . quicumque legit ec . . .  
 . . . sinque suis precibus f . . .

(1) Cette collection assez peu connue est importante; elle renferme des écrits d'un intérêt réel pour l'histoire de France qui ne se trouvent que là; il est extrêmement rare de la rencontrer complète en huit volumes in-folio; il n'est pas commun d'en découvrir des volumes isolés. Lenglet Dufresnoy avoue n'avoir jamais pu voir les tomes III, IV et V.

(2) BONAFONTAINE, 1660-1669, t. VII, p. 92; consulter *Helinandi Frigidimontis Chronicon*, t. XIV, p. 718.

Adsit amicitius victo . . .

Anecicis eram p . . .

. . . . . sis memor ipse mei

(*Cardinal Mai*, 159, 3; *Pococke*, *Inscriptions*, p. 79, n. 3.)

GÉORGIE, province de l'empire Russe, au sud du Caucase, et par conséquent en Asie.

M. de Bartholomæi a découvert en Géorgie, entre autres objets précieux, une croix en pierre fort ancienne, sur laquelle on lit avec quelque peine l'inscription suivante :

ΓΑΓ ΨΥ.....

ΟΝ ΔΟΥ

ΑΟΝ ΟΟΥ

ΟΡΓΙΟΝ

ΗΑΚΟΒΟΝ

ΙC

XC

C'est-à-dire en caractères courants.

Γας ψυ.....

τον δου

λον σου

Γεόργιον

Ίακωβον

Ίησοῦς

Χριστος.

On voit que cette croix a été érigée par un individu nommé Georges Jacques. Quelque grossier qu'en soit le travail, cette croix a de l'intérêt, parce que c'est un monument de plus du christianisme dans la Kabarda, qui est aujourd'hui toute musulmane.

Dans une plaine de cette contrée, au pied d'une chaîne de montagnes qui s'étend de l'est à l'ouest, on voit un grand nombre de tumulus de différentes grandeurs, et entourés chacun d'un fossé. Ces sépultures sont évidemment de l'époque païenne; cependant tout près de l'un des grands tumulus on voit encore une croix en pierre, entièrement couverte de figures sculptées en relief. L'inscription qu'elle porte est grecque et les caractères sont si peu distincts qu'il a été impossible de les copier.

Le prince Woronzoff a donné les ordres pour transporter la croix de Georges Jacques à Pétigorsk, où seront réunis le peu de monuments chrétiens que le fanatisme musulman a épargnés dans ces contrées. Cette croix offre sur le côté principal, tourné vers le nord, une inscription surmontée d'une croix en forme de nœud. En bas de l'inscription, on voit trois croix patées et au-dessous un animal, peut-être une biche allaitant un jeune faon. Le côté opposé offre trois cavaliers placés l'un sur l'autre et tournés à droite. Celui d'en haut tient un sabre, celui du milieu reçoit un fruit qui lui est offert par un enfant. Au bas, on voit un grand vase entre deux buveurs tenant des cornets à boire; enfin, un troisième personnage conduit une brebis.

La partie orientale représente en haut une croix en forme de nœud, et en bas un

cavalier allant à gauche et perçant de sa lance une hydre à trois têtes.

La partie ouest est occupée en haut, dans un carré, par une figure humaine, au-dessous de laquelle sont placés quatre personnages coiffés de bonnets pointus; et en bas, un cavalier armé d'une lance et allant à droite, avec un homme à cheval sur un chevreuil et tenant une espèce de fleur.

D'autres antiquités semblables se trouvent dans les défilés au nord du Caucase et non loin du littoral de la mer Noire, chez les Abatchehs et les Chabouchs, peuples musulmans depuis un siècle; ces vestiges du christianisme seraient seuls des témoignages irrécusables de l'apostasie de ces populations.

Voy. *Revue archéologique* de M. Leleux, novembre 1851, pag. 518, 8<sup>e</sup> année.

GERCY-EN-BRIE, en France.

1261. — *Dans le chœur de l'église abbatiale.*

Hic jacet celsissima potentissimaque domina Joana, comitissa Tolose et Pictavorum, uxor celsissimi potentissimique principis domini Addefonsi fratris sancti Ludovici regis, qui hanc ecclesiam fundavere que obiit anno 1261 die assumptionis B. Marie; Deum precamini pro anima ejus.

Jeanne dont il s'agit ici était fille de Raymond, comte de Toulouse, et femme d'Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis; comme elle mourut sans postérité (1271), le comté de Toulouse fut réuni à la couronne en 1272.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 230.)

GERMIGNY DES PRÉS, département du Loiret, en France.

On a découvert en 1847, dans l'église de Germigny, deux anciennes inscriptions chrétiennes que M. Vergniaul-Romagnesi a publiées dans la *Revue archéologique*, tom. IV, p. 33.

La première inscription est ainsi conçue :

III. no. jan. dedicatio. hujus. ecclesie

Ano. incarnationis. Domini. mccc. et vi.

sub. invocatione. sancte. Genevieve.

et. sancti. Germini.

C'est-à-dire : « le 5 des nones de janvier, cette église a été dédiée, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 806, sous l'invocation de sainte Geneviève et de saint Germain. »

Sur une mosaïque de la même église, se trouve la seconde inscription, dont voici le texte :

Oraculum. sem. et. cherubin. hic. aspice. spectans.

Et. testamenti. en. mica . . . . et

Reccelens. precipus. que. studens. pul. sac.. onentem

Theodulfum. voi . . . . . to. tuis.

Aidés d'une transcription faite autrefois par Baluze, on a restitué ainsi cette inscription :

Oraculum sanctum et Cherubin hic aspice spectans,

Et testamenti en micat arca Dei

Hoc cernens precibusque studens pulsare Tonantem,  
Theodulphum votis jungito quæso bis.

On en a même tenté la traduction suivante en vers français :

Vois l'arche d'alliance, éclatant de lumière,  
Contemple ici l'oracle avec les chérubins,  
Pleins de gloire, inclinés, voilant le Saint des saints ;  
Invoque avec ferveur le maître du tonnerre  
Et comprends Théodulphe en ton humble prière.

Théodulphe est le fidèle par les soins et aux frais de qui fut exécutée la mosaïque de Germigny.

GIMONT, département du Gers, en France.

1500. — *A l'ancienne abbaye de Gimont, ordre de Cîteaux.*

L'an m. v. c. mossen Pey de Bidos, abat, fec fe la présente caperal (1) et la clatura et . . .

L'an mil cinq cents, monsieur Pierre de Bidos, abbé, fit faire la présente chapelle et la clôture et . . .

Pierre de Bidos, élu abbé en 1484, mourut en 1510.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 253.)

GLASCOW, en Ecosse.

*Ancienne inscription dans l'intérieur de l'église cathédrale.*

Sidereî montes speciosa cacumina Sion,  
A Libano gemine flore comante cedri,  
Cælorum porte lati duo lumina mundi  
Ore tonat Paulus, fulgurat arce Petrus.

Inter apostolicas radianti luce coronas,  
Doctior hic monitis, celsior ille gradu.

Corda per hunc hominum reserantur, et astra per  
Quos docet ille stylo, suscipit ille polo. [illum ;

Pandit iter cæli hic dogmate, clavibus alter :  
Est via cui Paulus, janna fida Petrus.

Hic petra firma manens, ille architectus habetur :  
Surgit in his templum quo placet ara Deo.

Anglia plaude lubens ; mittit tibi Roma salutem  
Fulgur apostolicus Glasconiam irradiat.

A facie hostili duo propugnacula surgunt,  
Quot fidei turres urbs caput orbis habet.

Hæc pius egregio rex Ina refertus amore  
Dona sua populo non moritura dedit.

Totus in affectu divæ pietatis inhaerens,  
Ecclesiæque juges amplificavit opes.

Melchisedech noster merito rex atque sacerdos  
Complevit veræ religionis opus.

Publica jura regens et celsa palatia servans,  
Unica pontificum gloria, norma fuit.

Hinc abiens, illinc meritum fulget honore :  
Hic quoque gestorum laude perennis erit.

(*Cardinal Mai*, 110, 1 ; *BOLLAND.*, t. I, février, p. 906 ; *CAMDEN, Britannia*, p. 165.)

(1) *Caperal*, en gascon, chapelle.

GLASTONBURY, au comté de Somerset, en Angleterre.

*Épitaphe du roi Arthur, au presbytère de Glastonbury.*

Hic jacet Arturus, flos regum, gloria regni,

Quem mores, probitas, commendant laude perenni

Au pied de la tombe d'Arthur est l'épitaphe de sa seconde femme.

Arturi jacet hic conjux tumulata secunda,

Quæ mernit cælos virtutum prole fecunda

(*Sepulchral monuments* t. I<sup>r</sup>, p. xciii.)

GLOUCESTER, en Angleterre.

## I.

*Épitaphe de Richard II, mort de 1076 à 1080 et enterré à l'abbaye de Gloucester.*

Hic jacet Ricardus Willi senioris regis filius et  
Beorn. Dux.

Intus est corpus Richardi Willhelmi

Conquestoris filii et Bernie ducis.

(*Sepulchral Monuments*, t. I<sup>r</sup>, 14.)

## II.

1176. — *Épitaphe du fils de Gilbert, le conquérant de l'Irlande.*

A la Chapter-House de Gloucester.

Hic jacet Ricardus Stronghou filius Gilberti comitis de Pembroke.

(*Sepulchral Monuments*, I, 23.)

GORTYNE, ancienne ville de la Crète, où est aujourd'hui le village de Castel-Novo, sur la côte méridionale de Candie.

## I.

Ἀνίκιον Βάσσου  
τὸν λαμπρότατον  
ἀνθύπατον Καμπανίας  
δόγματι τοῦ κοινῆ πάσης  
τῆς ἐπαρχίας Οἰκουμένης  
Δοσίθεος Ἀσκληπιόδοτος  
ὁ λαμπρότατος ὑπατικός  
τῆς Κρητῶν ἐπαρχίας  
ἀνίστησεν. (1)

## II.

Πετρῶνιον Πρόθρον  
τὸν λαμπρότατον  
ἀνθύπατον καὶ  
ἀπὸ ἐπαρχίῶν πραιτωρίων  
τῆς δόγματι τῆς λαμπρῆς  
ὁ Οἰκουμένης Δοσίθεος  
Γορτυνίου Βουλιῆς  
Ἀσκληπιόδοτος  
λαμπρότατος ὑπατικός  
ἀνίστησεν (2).

(*Cardinal Mai*, 439, 9.)

(1) GRUT., p. 1090. 20 ; POCOK, *Inscr.*, p. 45. V. CORNELL, *Cr. sacr.*, t. I, p. 245, et GRUT., p. 1094, 4 ; 1090. II.

(2) POCOK, p. 45, n. 5 ; CORNELL, de Pref. Urb., p. 24

On trouve à l'article BÉNÉVENT, différentes inscriptions concernant Anicius Bassus. — *Voyez* aussi le Recueil du cardinal Maï, p. 293.; Gruter, 1090. 20 p. 1092. 4. • Cornelio *Creta Sacra*, t. I, p. 142, etc.

GOSBERTON, au comté de Lincoln, en Angleterre.

*Épithaphe de Nicolas de Rye,*

Shérif du comté de Lincoln, sous Edouard I<sup>er</sup> (1278), mort en 1279 ou 80, et enterré à l'Église de Gosberton.

Hic jacet Nicolaus Rey  
Miles et Edmundus filius  
Ejus.

Animabus propitietur Deus. Amen.

(*Sepulchral Monuments*, M. 1. 61.)

GOZO, en latin GAULUS, petite île, voisine de Malte.

*Sur un socle antique.*

D'un côté:

D. N. Aur. Valerio  
Constantio aug.  
R. P. Gaul. cur.  
F. Pollione . . . Rufo  
M. F . . . . . III virr.  
. . . . .

De l'autre côté

DN. M. Galerio  
Valerio Maximiano  
aug.  
P. Gaul. cur. Lu . . .  
D . . . omioni et Rui  
a . . . . . ann . . . . . II virr. (1).

(*Cardinal Maï*, p. 258.)

GRABEDONA, sur le lac de Como, près de Milani.

*Eglise Saint-Nicolas.*

AGRIPINUS  
FAMILIUS XPI  
COM. CIVITATIS  
EFS. HOC ORAT-  
ORIUM SCTÆ JUS-  
TINÆ MARTIRIS  
ANNO X ORDINA-  
TIONIS SUE A FUN-  
DAMENTIS FABRI-  
CAVIT ET SEPULTU-  
RAS IBI ORDENA-  
BIT, ET IN OVNI  
EXPLEBIT AD GLO (sic)  
† DICABIT.

Agrippinus, l'évêque de Como dont il est question dans cette inscription, vivait en 586.

(*Cardinal Maï*, 165, 4; MURATORI, p. 1824, 1; TASS. *Ann. sac.*, t. I, p. 603; CORSL., I, 15, p. 261; BOLLAND., t. III, juin, p. 378.)

GRADO, en Illyrie, empire d'Autriche.

(1) *Inscr. Sic.*, p. 54, quas vide, nec non LUPINUM op. posth., t. II, p. 120; SPON., p. 192; BANDUR., t. II, p. 92; DONAT., p. 159, 5. Prima tantum apud

*A l'église patriarcale. I.*

Sur un pavé en marqueterie:

Atria quae cernis vario formata decore  
Squalida sub picto caelatur marmore tellus  
Longa vetustatis senio fuscaverat aetas  
Prisca en cesserunt magno novitatis honori  
Praesulis Heliae studio praestante beati  
Haec sunt tecta pio semper devota timori.

Laurentius V. C.  
palatinus vo-  
tum cum suis  
solvit et de do-  
(sic)  
num Dei fece-  
runt P. n. cc.  
I autus actoa-  
rius sc̄tæ eccl.  
Aquil. cum su-  
is vot. solvit  
Servus XPI  
Lucius Ro-  
mana Lucian-  
nus et Lucia  
fecerunt P. c.  
Εὐχαριστῶν  
τῷ Θεῷ καὶ τῇ  
ἀγίῃ Ἐκκλησίᾳ  
ὑπὲρ παντὸς  
τοῦ οἴκου μου  
ἐποίησα πῶ. ρ. (1)  
Paulus notarius  
et Diugenia  
cum suis  
votum sol-  
vent

Famuli sc̄e  
martyris  
Euphemie  
Nonnus et Eu-  
sebia Petrus  
et Iohannes  
pro salute  
sua et omnium  
suorum ex veto  
suo F. R. P. C.  
Iohannis  
mil. de num.  
Cadiusiano  
cum uxore  
sua Severian.  
fecer. P. xxv.  
Amara lect.

MUR., p. 265, 1. — Mur. scribit *D. N. C. Aurel. ex T. Pollione*. Tum pro *C. Aurel.* monet scribendam *Flav. Int. aut Fla. Val.* — A. M.

(1) *Leges Muratorum*, p. 1917, qui scribit mendose, ut reor, *ἐπὶ ὄνομα*. Item compendia explicat *πῶδης ἐκκλησίας*. Idem in monogrammate adjuncto intelligit *Probus* vel *Probinus*. Denique aliter dispositas has inscriptions. — A. M.

et Antonina  
cum filiis suis  
Halia et Melli-  
ta votum  
solvent.  
Iohannis  
lect. cum  
matre sua  
Agneta  
F. P. XXV.  
Victorinus  
lect. . . . .  
Anto . . . . .  
suis vo-  
tum solvit.  
In nomine  
domini  
Petrus vo-  
(sic)  
tum solvit.  
Ursus et  
Aureliana  
votum  
solvent.  
Concordi-  
us et Nitia-  
na cum su-  
is FR. P. XXV.  
Stephanus  
naclerus  
cum suis.

Marcus Bibulus cum fratribus  
suis votum solverunt

Gazeus diaconus  
cum matre sua Bona ne v. s.  
solvit.

Iohannis milis de numero  
equit. perso. Iustiniani votum  
solvit.

Laurentius milis de numero  
travisiano et filius Domni  
fecit P. XXV.

Margio  
lector  
et Bona  
cum filiis  
suis fecerunt.

Vitales  
et Vale-  
rianus  
cum suis  
FR. P. XXXV.

Domnius caliga-  
rius cum coniuge  
sua Severa . . . . .

runt pedes . . .

Guderit  
cum  
suis feci  
pedes  
XX

Servus  $\overline{\text{XPI}}$   
Laur . . . . ;  
diac. . . . .  
votum  
solvit.

Petrus  
notarius  
votum  
solvet

Dominicus  
notarius  
cum suis votu  
solvet.

cccc  
LXXX  
IV.

seco. . . .  
lectu . . . .  
vens . . . .  
tigisac . . . .  
fimia fu . . . .  
tum so. . . .

Prohine et filio suo Thomate  
notario votum solvent.

## II.

*Dans la cour du curé.*

Tala  
et Ben . . . .  
votu . . . .

Voici quelques autres inscriptions placées  
sur d'anciennes mosaïques.

## III.

*A Inzino, près Brescia.*

Crescentio  
et Paterna  
cum suis  
eg. v. c.  
Crescentio  
et Crescentina  
cum suis  
eg. v. c.

## IV.

*A Rome, à la tribune de l'église de Saint-  
Côme et Saint-Damien.*

IOBDANES, GLON, FASON, TIGRIS, FUTRATA  
IHERUSALEM, BETHLEEM, SANG' FELIX PAPA, SANG'  
IUDODRUS.

Anla Dī claris radiat speciosa metallis †  
 In qua plus fidei lux pretiosa micat  
 Martyribus medicis populo spes certa salutis  
 Venit, et ex sacro crevit honore locus.  
 Optulit hoc Dño Felix antistite dignum  
 † Munus ut aetheria vivat in arce poli (1).

GRENADE, en Espagne.

Ancienne pierre trouvée dans l'église paroissiale de Sainte-Marie.

In. nomine. dñi. nostri. Ihu. Xpi. consecrata  
 est. ecclesia. sci. Stephani. primi. martyris  
 in. locum. Nativola. a. sco. Paulo. Accitano. pontificis.  
 . . . anno. dñi. nostri. Wittirici. regis  
 er. DCXLV. Item. consecrata. est. ecclesia  
 sci. Iohani. martyris. te . . . . .  
 Item. consecrata. est. ecclesia. sci. Vincentii  
 martyris. valentini. a. sco. Lillilo. accitano. pontificis.  
 XI. kal. febr. anno. gl. dñi. Reccaredi. regis  
 era DC. XXXII.

Hec. sca. tria. tabernacula. in. gloriam. Trinitatis.  
 . . . operante. scis. edificata. sunt. ab. iul. Gudila.  
 . . . . . m. operarios. vernolos. et. sumptu. proprio...  
 (Cardinal MAÏ, p. 162; FLOREZ, *Spaña Sagrada*, t. VII, p. 33, 34.)

GRÉSY-SUR-ISÈRE, bourg des Etats-Sardes, province de la Savoie supérieure.

† Eufrasius pbr.  
 in honore S. Petri  
 apostoli voto suo fecit.

(Cardinal MAÏ, p. 3; MURATORI, p. 1863; GUICHENON, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 38.)

GROTTA-FERRATA, diocèse de Frascati, ou Tusculum, dans les Etats et l'Église.

## III

HADGILAR, près de Smyrne, dans la Turquie d'Asie.

Sur une colonne au cimetière des Turcs.

. . . iano pax.  
 . . arm. max.  
 . . ur Val.  
 . . care Sabia  
 Constanti . . NN.  
 Constant. D. D.  
 Nobb. Cæs. D. N. Fl. Valentiniano.  
 VI. . . et FL. Valenti.  
 Victori. S. P.

(Cardinal MAÏ, 264, 5.)

HAGMOND (abbaye d'), en Angleterre.

On a découvert dans les ruines de cette

(1) UGON, *Stat.*, pag. 178; CIAMPIN., *V. M.* t. II, p. 62, tab. 16; GRUT., p. 1164, 16, ex cod. pal. (p. 55.); MARANGON, *Res ethn.* p. 407; BARON., ad an. 350, t. IX, p. 415; BLANCHIN, *ad Anast.*, t. III, p. 271; LAMIUS de *E. A.*, p. 558; FLEETW., p. 406; *Miss. moz.*, p. 594. — M. UGONIUS in ultimo versu habet *sumat pro vivat*. — A. M.

Dans l'église on lit l'inscription suivante :

Salbo. totmato. epis. semper. crese.  
 aut a divina † ipsius. temporib.  
 adhuc maiora videvis.

Α Ξ Ω

Hic . pro . voto . Sarabo . presb . fecit .

(Cardinal MAÏ, p. 13; DONI, xx, 69; MURATORI, 1904, 5.)

GUBBIO, dans les Etats pontificaux, en Italie.

Au monastère dit della Fonte Avellana, au diocèse de Gubbio, on conserve une antique chässe de verueil, représentant Jésus-Christ, la sainte Vierge, le précurseur et les saints suivants, dont les noms sont gravés sur l'argent :

### I.

† Ο ἅγιος Θεόδωρος ὁ στρατηλάτης.

† Ο ἅγιος Κοσμάς.

† Ο ἅγιος Γεώργιος.

† Ο ἅγιος Βάβηλας.

† Ο ἅγιος Μηνᾶς.

† Ο ἅγιος Γρηγόριος τῆς μηγᾶλος (sic) Ἀρμενίας (sic).

(Cardinal MAÏ, p. 10.)

### II.

Pierre découverte en 1785 dans les ruines de la chapelle de Saint-Jean.

Aelianus Arcediaco-  
 nus ad fabricam b...  
 icæ sanctorum  
 apostolorum...

(Cardinal MAÏ, p. 104.)

ancienne abbaye les deux inscriptions suivantes :

### I.

† Vous . qi . passez . par . ici . priez . por .  
 l'alme . Johan . fils . Allieu . hi . qi . git . ici .  
 Deu . de . sa . alme . eit . merci . Amen. (qi?)

### II.

† Isabel . de Mor . . . . r . sa . femme . acost .  
 d . l . Deu . de . leur . alme . merci . Amen.

(*Annales de philosophie chrétienne*, t. I, p. 427, juillet-décembre 1830.)

HAM, au diocèse de Coutances, département de la Manche, en France.

Vieille pierre trouvée dans l'église du monastère de Saint-Pierre de Ham, en 1693, au milieu et aux quatre côtés de laquelle étaient des croix :

Au centre.

Constantiensis urbis rector (sic) domnus Fredo-  
 mundus pontifex in honore almæ Mariæ genetricis

Domini hoc templum hocque (sic) altare construxit fideliter atque (sic) digne dedicavit mense agosto (sic) melio. Et hic festus celebratus dies sit per annos singulos (sic) (1).

Sur le bord extérieur de la pierre.

Annis III. (2) iam regnante Theodorico rege in Francia hoc cinubium cingxit atens curam pasturalem in amore Dei suarum ovium. Patravit causas quam pulcherrime nec amor se bu...rum...pascua perpetua choro nexas virginali cum Maria almisa sema cum ips. vivant et exultent in aeterna secola. Locum rex concessit ad istum cinubium. Ipsi etenim primus cepit struere hic monasterium demum pontifex uremus atque cetera sparn. optinari numero

**HAMBOURG**, ville libre d'Allemagne.

*Épithaphe du pape Benoît XII.*

BENEDICTVS PAPA,

qui,

de sede Apostolica per violentiam amotus,  
et post, cum revocaretur,  
obiit Hamburgi, Anno Domini 1341.

5. Non. jul.

et sepultus est hic.

(Gros, *Appendice aux épit. de Bâle*, p. 317.)

**HASFIELD BROAD-OACH** (comté d'Essex) en Angleterre.

*Épithaphe de Robert I<sup>er</sup> de Vere, troisième comte d'Oxford, mort en 1221.*

Sire Robert de Vere le premier count de Oxenford le tierz gist ici. Bien de l'ame si lui plest face merci. Ki pur l'ame priera xl jors de pardon avera. † Pater noster, etc.

(*Sepulchral Monuments*, 1, 39.)

**HAUTVILLIERS**, département de la Marne, en France.

*Trouvé en 1729 dans l'église du monastère de Hautvilliers (diocèse de Reims).*

Fulgida qui sacri perlustras mœnia Templi,  
Rotmarus mihi nomen erat dum vita manebat.  
Nam domino statuente loco preclatus in isto  
Hæc in honore Petri renovavi templa beati :  
Hincque locum tibi rebus, vel sumptibus auxi.

(*Cardinal Mat*, 108, 3; *Gallia Christ.*, IX, p. 254, édit. Sainte-Marthe.)

**HAVRE**, département de la Seine-Inférieure, en France.

*Épithaphe de Nicolas Duchemin, constructeur de l'église de Notre-Dame du Havre et notice sur cette église par M. l'abbé Cochet (3).*

Nicolas Duchemin, maître maçon, naquit

(1) Mabillon. *Annal. Bened.*, t. 1, p. 496, et in app., p. 641; *Cardinal Mat*, p. 96.

(2) He note numerales luxate incerteque sunt in Marini scheda.

(3) *Bulletin des Comités*, mars 1851, p. 156.

au Havre le 6 janvier 1532. Le 14 mars 1575, en pleine assemblée de ville, devant l'*admiral* de la Mailleraye et Mgr Sarlabas, gouverneur du Havre, il présenta les *devis* et *poultraits* de la neuve église que l'on voulait construire. Son plan étant adopté, il commença les fondations le 7 avril de la même année, avec son fils et son serviteur. Il recevait pour chaque jour ouvrable, pour lui et son serviteur, 27 sols 6 deniers, il tirait la pierre du *Val des Leux*, aujourd'hui Caumont. Les principaux maçons qui travaillaient sous ses ordres étaient Noël Roze, Charles Lenoir, Pierre Furon, Thomas Lèvesque, etc. Voici l'inscription qu'on lit sur le pilier de la nef devant lequel il fut inhumé :

Ci-gist le corps d'honneste homme Nicolas Duchemin, maître maçon, qui commença le bastiment de ce temple l'an 1574 et continua icelui jusqu'à son décès arrivé le mardi 5 mai de l'année 1598.

L'église de Notre-Dame du Havre est une œuvre d'exception si l'on fait attention au temps où elle a été élevée. Nous possédons un grand nombre d'églises de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle; mais nous en connaissons très-peu de la seconde. Les froides discussions du protestantisme, l'ébranlement de la foi antique, les agitations de l'hérésie, les troubles de 1562, les massacres de la Saint-Barthélemy, les guerres de la ligue, avaient suspendu, en Normandie et dans toute la France, l'élan des constructions et la ferveur monumentale. Aussi les églises de ce temps sont partout en petit nombre, et, dans le pays qui nous entoure, nous ne connaissons guère que l'église du Havre qui soit restée comme un important spécimen de cette époque pauvre et agitée. Les monuments contemporains, que nous pourrions citer sont la nef et le portail de Saint-Remy de Dieppe (1605-30), la chapelle du collège d'Eu (1622), le prieuré de Bonne-Nouvelle à Rouen (1656), un portail de l'église de Harfleur (1636) et la chapelle du lycée de Rouen (1614-31).

Duchemin, enfant du Havre, qui avait fait les plans et devis de l'église de sa patrie, en posa les fondements en 1575, et y travailla avec son fils jusqu'en 1598. Il commença par le chœur, qui fut couvert en 1583. L'année suivante, il fonda les premiers piliers de la nef, et les derniers en 1590. Le vaisseau fut complètement achevé en 1597, et, le 5 mai suivant, Duchemin venait s'y reposer de ses fatigues. C'est donc sa main de maître qui a dressé sur leurs bases ces grandes colonnes circulaires d'ordre dorique, décorées à la grecque et flanquées de pilastres, destinées à supporter les voûtes. Ses successeurs, comme dernier vestige des prodigalités du xv<sup>e</sup> siècle, multiplièrent les arcades sur le fond de ces voûtes et y descendirent de longs pendentifs sculptés par Pierre Larbitre, le grand *imagier* du Havre.

Cet artiste habile apparut dans l'église lorsque Étienne Hallingues eut construit les basses-nefs, les chapelles et les portails la-

téraux. Larbitre avait fait ses preuves, en 1385, dans la charmante croix du cimetière de Montivilliers, et, en 1603, dans celle du cimetière de Lillebonne, qui malheureusement n'est pas venue jusqu'à nous. Il fut heureux de travailler pour son église natale, aussi il découpa avec plaisir les balustrades qui entourent les nefs et les chapelles; il fit jaillir, du sein des contre-forts, des gargouilles et des salamandres; il dessina les meneaux des fenêtres dans cette forme arrondie qui lui était familière. A mesure que les meneaux sortaient de son habile ciseau, ils se remplissaient de vitres peintes, données par des commandants, des gouverneurs, des abbés, des capitaines de navires, des bourgeois et des confréries. On y plaçait à l'envi des mystères, des saints et surtout des apôtres, ces Pères de l'Église chrétienne, toujours chers aux Havrais. Qu'elle était belle, cette église, lorsqu'elle sortait des mains d'architectes, de sculpteurs et de verriers, comme Duchemin, Robelin (1), Hérouard (2), Larbitre, Guéronnel (3), Morin et

(1) Marc Robelin, maître maçon de Paris, vint au Havre, en 1650, pour achever le grand portail de la rue Saint-Michel. Il remplaça Jean Crespin et Jean Lévesque de Caen qui, en 1614, avaient accepté la façon de l'édifice.

(2) Pierre-Joseph Hérouard, maître maçon, était né au Havre le 1<sup>er</sup> février 1596. En 1658, il redressa d'une manière aussi hardie qu'ingénieuse le grand portail qui menaçait ruine. « Deux ans après sa construction, dit un chroniqueur havrais, le portail de Notre-Dame foula sur ses fondements et s'inclina sur la rue de plus de 22 pouces. On était résolu de le démolir, lorsqu'un homme de médiocre apparence, maçon de son métier, s'offrit de le redresser, sans rien démonter, ne demandant que sa journée, ce qui le faisait regarder comme un visionnaire; cependant on le laissa faire. Il commença par creuser dans les fondements du côté de l'église, et ensuite ayant chassé des coins de fer et de bois dans ces assises pour ébranler tout l'ouvrage, toute la masse du portail se redressa à vue d'œil au grand étonnement des habitants: on donna à l'ouvrier une récompense assez modique, environ 400 livres en sus de ses journées. »

En 1672, Hérouard, quoique accablé d'années, entreprit encore d'achever la tour de l'église de Saint-Etienne des Tonneliers à Rouen.

(3) Lucas Guéronnel, architecte et maçon, remplace, en 1619, Pierre Legenepvois, de Rouen, dans la conduite des travaux de l'église de Notre-Dame du Havre. En 1620, il est envoyé à Paris pour conférer sur ce qu'il convient de faire à la maçonnerie; il revient au mois de juin en compagnie de M. Lemercier, architecte du roi, qui fait le toisé des voûtes et piliers. Au mois de janvier suivant, Jean Bouillet et Pierre Desmont, maîtres maçons de Paris, viennent aussi exprès pour faire la *visitation* de l'église. En 1622, on commença les fondations de la chapelle de la sainte Vierge; le 14 août 1625, la voûte étant achevée, Guéronnel sculpta sur le pendentif de la nef Saint-Esprit et les armes de l'église. Sur la clef de la seconde voûte, il grava le nom de Jésus, puis il fit les quatre premières voûtes de la grande nef, six murs de refend de pierre de taille aux chapelles des ailes, trois autels pour les chapelles, et l'autel de la chapelle de la Vierge. Sur la clef de la voûte du Crucifix il attacha un énorme cul-de-lampe en pierre sculptée.

Masquerel (4). La pierre, alors blanche comme la neige, n'était point salie par l'ocre et le badigeon: le trait du ciseau brillait dans toute sa finesse et dans sa pureté sur les moulures et les chapiteaux non encore saturés de plusieurs couches de chaux. D'élégantes clefs pendantes, gracieusement découpées, descendaient comme des lampes du ciel des voûtes, les fenêtres garnies d'anges et de bienheureux, ne laissaient pénétrer qu'un jour pieux et recueilli, tandis qu'à présent le jour profane du dehors pénètre dans cette auguste enceinte avec les agitations de la terre et le fracas des préoccupations matérielles.

Le travail le plus remarquable qui nous soit resté des mains de Pierre Larbitre, c'est le portail de la rue des Drapiers, que nous appellerons volontiers le *Portail de l'Annonciation* ou de *l'Acc Maria*. La base en est formée par quatre colonnes doriques qui soutiennent une corniche. Au second ordre sont des niches, aujourd'hui vides, mais remplies autrefois par les statues de David et d'Isaïe, d'Elie et d'Enoch. Entre elles règne un espace occupé jadis par un groupe représentant l'Annonciation de la vierge Marie. Près de cet auguste mystère, les patriarches et les prophètes apparaissaient comme les représentants de l'Ancien Testament, venant saluer l'arche de la nouvelle alliance. Nous regrettons que, dans la restauration de ce portail faite en 1843, on n'ait pas rétabli les images de ces prophètes, précurseurs du Messie et de sa sainte mère.

La grande scène de l'Incarnation occupait tout le développement de cette façade latérale. Au-dessus de la rose, que soutiennent des chérubins, on voit encore, au plus haut du pignon, le ciel avec ses anges, parmi lesquels trône, sur des nuages, le Père éternel, envoyant l'Esprit-Saint opérer sur la terre le plus grand prodige qui s'y soit accompli depuis la création.

Les balustrades qui séparent les deux actes de ce drame sacré portent des devises analogues à leur destination. Sous les pieds de Dieu le Père est écrite la devise de l'archange saint Michel: « *Quis ut Deus?* » et plus bas, ombrageant le mystère évangélique, on lit le salut de l'ange: *Ave, gratia plena*; ces lettres gothiques, restituées avec bonheur, sont la dernière ligne empruntée à ces livres d'heures que l'imprimerie a fait disparaître, mais qu'elle n'a pas fait oublier. Cet *Acc maria* rappelle l'hymne de pierre, le *Tota pulchra*, qu'on lit autour des jolies églises de Caudebec et de la Ferté-Bernard.

(4) Jehan Masquerel, verrier, fait, en 1589, cinq vitres neuves, données: la première, par M. le commandant de Crillon; la deuxième, par madame la maréchale de Joyeuse; la troisième, par l'abbé de Montebourg; la quatrième, par le capitaine Boudon; la cinquième, par la confrérie de Saint-Sébastien. En 1598, il place dans la nef trois nouvelles vitres représentant saint André, saint Jean et saint Barthélemy. En 1609, il refait les vitres de saint André, de sainte Anne, du Crucifix et de la croisée du bout de la nef.

Le plus beau morceau de cette église est le grand portail qui fut exécuté, de 1609 à 1639, par le concours de plusieurs maîtres des œuvres. Nous ignorons si son dessein actuel entraînait dans le plan primitif présenté par Duchemin; mais il ne serait pas impossible que maître Hardouin, de Rouen, et Marc Robelin, de Paris, aient modifié profondément les conceptions du maçon havrais. Cette manière de procéder était assez dans le génie du temps.

À coup sûr, personne ne voudra soutenir que le portail de Saint-Remy de Dieppe ait figuré dans le plan de 1522. C'est évidemment un enfant des règnes de Henri IV et de Louis XIII; aussi il possède avec celui de Notre-Dame du Havre un air de famille qu'il ne saurait renier. Il n'est pas jusqu'à son aspect ruineux, jusqu'à sa forme tronquée et incomplète, qui n'ajoute quelques traits de plus à la ressemblance.

En effet, le portail de Notre-Dame resta inachevé pendant deux siècles. Marc Robelin n'avait conduit l'œuvre que jusqu'au chapiteau des colonnes corinthiennes; le fronton qui les surmonte se fit attendre deux cents ans. Les ravages du temps et des révolutions, l'air salin de la mer, rongèrent les pierres et usèrent les sculptures. Cette grande misère du passé contrastait péniblement avec la prospérité toujours croissante du Havre. En 1827, la ville et le gouvernement s'unirent pour mener à bonne fin cette grande entreprise, qui coûta 112,000 francs. M. Lemarcis, architecte de la ville, exécuta cette restauration dans le style primitif, et avec tant de bonheur, que l'on chercherait en vain le point de départ de la construction moderne.

Deux ordres d'architecture composent ce monument. Au premier rang sont huit colonnes ioniques à chapiteaux ornés de guirlandes, mais dont le fût, emmailloté de larges anneaux, est lourd et pesant malgré les cannelures de la surface. Trois portes donnent entrée dans l'église; elles sont à linteau grec encadré dans un cintre; des cinq niches percées dans la muraille, quatre sont vides: celle du milieu seulement possède une image de Notre-Dame, replacée en 1830. La statue renversée par la révolution était entourée d'anges tenant des palmes à la main; on lisait autour cette inscription touchante que nous regrettons aujourd'hui: *Spes publica; errantium salus.*

Terminons la description de cette église par la partie la plus ancienne, en d'autres termes, finissons par où nous aurions dû commencer. Elevé en 1510 et 1550, le clocher fut la première pierre d'attente de la nouvelle église. Reléguée à l'angle sud du portail, comme celles de Lillebonne, d'Offranville et de Saint-Jacques de Dieppe, cette tour a subi la triste influence d'un siècle qui ne savait plus où caser les clochers. Toutefois, plus que le reste de l'église, elle a conservé des traditions ogivales; les contre-forts qui la soutiennent aux angles sont ornés de panneaux simulés, comme des

lambris et les bahuts du temps des derniers Valois.

**HEIDELBERG**, au grand duché de Bade, en Allemagne.

*Inscriptions et épitaphes diverses.*

I.

Extraites de l'Appendice aux *Épitaphes de la ville de Bâle en Suisse*, de Jean Gros. — 1 vol. in-8°.

Reverendo viro Do. HENRICO STOLONTIA Dierbach, Ecclesiaste atque scholæ Heidelberg. Concionatori, ac Professori ordinario, constantiss. et doctiss. qui vixit annos LXXIII. mens. VI. obiit vero anno salut. hum. 1557. mens. sept. d. 28. Anna uxor, Jacobus, Bernhardus et Christophorus filii superstites hoc monumentum posterunt.

II.

Scripta per ora volant non tantum docta MICELLI, Aemula carminibus, culte Tibulle, tuis :  
Sed quoque Grajorum Latias de divite gaza  
Auxit opes labor et sedula cura Viri.  
Exuvias tenet hic tumulus, mens leta vagatur,  
Qua sacra Elysium concitat aura nemus,  
Et vati Hutteno, Cordo, conjunctus et Hesso,  
Quisquis et e nostris nobile nomen habet :  
Voce canit docta laudes et carmina CARISTO.  
Aspectu fruitur colloquioq; DEI.  
Obiit Heidelb. Anno Sal. 1558. 28 Jan. æt. 55.

III.

Invida clausurunt hoc marmore fata ROBDOLPHUM  
AGRICOLAM, Frisii spemq; deensq; soli.  
Scilicet hoc uno meruit Germania laudis,  
Quicquid habet Latium. Græcia quicquid habet.  
Hermolans Barbarus Patriarcha Veneus in memoriam.  
Rod. Agricole summi viri. ob. Heidelb. Aa. 1435.

IV.

Piæ Memoriae

LAURENTII ZINGGEBU, J.C.

IV. Elector. Palat. Consiliarii,

et

MARGARITÆ DRESSINÆ

Conjugum.

Ille obiit XXIV. JUN. M. DC. X. Hæc CIV. MAII, M. D. C. XX.

JUL. GUILIELMUS ZINGGEBUS Fil.

Patentibus

exiguum magni amoris doloris monumentum  
pos.

V.

DANIELI TOSSANO, Petri filio, Mompelgardensi, S. Theologiae Doctori, et fidei Christi servo, veritatisque celestis explicatori et Professori industrio, acrico ejusdem propugnatori, tum Austriae in Gallis, tum in Palatinato Germaniæ ad Rhenum, partim Neostadii, partim Heidelbergæ per annos ferme 40. viro, pietate, studio orthodoxæ Religionis, eloquentiâ, judicii dextentate,

vite integritate, humanitate, benignitate, erga omnes, imprimis erga fidei consortes precellenti, pie et sancte in vera Dei invocatione, et Christiana fidei confessione, post fructuose exantlatos honestissimæ functionis labores, mortuo 4. Id. Januarii, anno Christi M. D. C. II. cum vixisset annos LX. mens. V. d. XXVI. filii et generi superstites hoc monumentum ponendum curaverunt.

## VI.

V. Cl. FRIDERICO SYLBURGIO, Wetterano Hasso, Græcæ ling. instauratori accuratissimo, Philosophicorum aëque ac Historicorum Scriptorum Anagnostæ diligentiss. nimis tandem vigiliis ac typographicis laboribus consumto, et die Febr. vet. 16. A. C. 1596. æt. 60. e vivis Heidelbergæ erepto, monumentum hoc memoriæ et honoris ergo fieri fecit hæres.

## VII.

JOHANNES POSTHIUS fueram, natus Cermersheimii Anno Domini 1557. die 15. Octobr. denatus Anno Domini 1597. die 24. jun.

Heidelbergæ.

HERBORN, dans le duché de Nassau, en Allemagne.

CASPARUS OLEVIANUS, Trevirensis, SS. Theologie Doctor, et Ecclesie hujus Pastor, qui 15. Martii Anno 1587. in Domino placide exuiravit, hic conditur.

(Gros, *Suppl. aux Epitaphes de Bâle*, p. 381.)

HERCULANUM, près de Naples. — Non loin des ruines de cette antique ville, à l'église de *Santa Maria al Poliano*, se voit un sarcophage antique, qui a servi à des chrétiens, et sur lequel est gravée l'inscription suivante

Crux adoranda per quem inluminatus  
est totus mundus.

Ἐγὼ Ἰωάννης καὶ Μάρου ἰθαριτάθημος

Le dernier mot écrit en lettres grecques est le mot latin : *edificabimus*.

(Rosin., *Dissert. isagog.*, I, tab. 1; *cardinal Mai*, p. 6.)

HEREFORD, au comté de ce nom, en Angleterre.

## I.

*Epitaphe de Robert, archevêque d'Hereford, mort en 1095.*

Dominus Robertus de Lotharinga Episcopus (de)  
Hereford obiit anno Domini 1095.

(*Sepulchral Monuments*, I, 18.)

## —

## II.

*Epitaphe de Reynelm, évêque de Hereford, mort en 1115.*

Dominus Reynelmus Episcopus Herefordi obiit  
anno Domini 1115.

(*Sepulchral Monuments*, 18, pl. III.)

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. I.

## —

## III.

*Epitaphe de Godefroy de Clysse, mort en 1119.*

Dominus Godefridus de Clyve Episcopus Hereford.  
ob. ann. Dom. 1119.

(*Sepulchral Monuments*, I, 18.)

## —

## IV.

*Epitaphe de l'évêque Pierre de Aquablanca, mort en 1268.*

Dominus Petrus de Aquablanca Episcopus  
Herefordensis

Obiit A. D. 1268

## —

## V.

*Epitaphe de Henri III, roi d'Angleterre, mort en 1272. Enterré à l'abbaye de Westminster.*

Ici gist Henry jadis Rey de Angletere seynnur de  
Hirlande e Duc de Aquitaygne Le fiz li Rey  
Johan jadis Rey de Angletere a ki Deu face merci.  
Amen.

On rapporte encore deux autres inscriptions qui se trouvaient sur son tombeau :

## —

## VI.

*Sur le côté du nord.*

Tertius Henricus est templi conditor hujus.  
Dulce bellum inexpertis.

Et

## —

## VII.

Tertius Henricus jacet hic pietatis amicus;  
Ecclesiam stravit istam quam post renovavit.  
Reddet ei munus qui regnat trinus et unus.

(*Sepulchral Monuments*, I, 58.)

HIGHAM FERRARS (Northamptonshire), en Angleterre.

*Henri Denton, chapelain de Chilston, mort en 1398.*

Ilic jacet Henricus Denton quondam capellanus,  
de Chilston qui obiit die viii mensis februarii anno  
Domini millimo (sic) cccclxxxviii. Cujus anime  
propitietur Deus. Amen.

(*Sepulchral Monuments*, I, 191.)

HORNBACH, en Bavière.

*A l'église principale.*

Anno Domini M. D. LIV. XXI. Februar. Hieronymus  
Tragos, anime corporisque quondam Medicus,  
et Canonicus hujus Aedis, in Domino Jesu obdormivit :  
cujus anima in consortio beatorum quiescit. Amen.

(Gros, *Suppl. aux Epitaphes de Bâle*, p. 353.)

**HUNGERFORD** (comté de Berks), en Angleterre.

*Robert de Hungerford, mort en 1334.*

Ki pour monsieur Robert de Hungerford tant en q'il vivera ce pour l'ame de ly après sa mort priera syuk cent et cinquante jors de pardon overa granté de qatorze evisques tant comme il fuïse en vie. Par quei en non de charité pater et ave.

*Autour d'un quatrefeuilles.*

Per Dei patris potenciam per filii : sapientiam per seti : spiritus elemenciam vitam possidere beatam.

**ILACHIM**, en Afrique, probablement dans a régence de Tunis.

D. N. Aur . . .  
Constantino nobi-  
lissimo Caesari  
munie. Aurel . . .  
. . . devotum . . .  
munini maiestatique  
eius  
D. D. P.

*'Cardinal MAI, p. 244; GORI, t. III, p. 144; n. 120; MAFFEI, Mus. Veron., p. 459, 8.)*

**ILE-BARBE**, près de Lyon, en France.

On lit l'inscription suivante sur la porte du réfectoire de l'antique abbaye. Les lettres sont placées symétriquement sur les claveaux de l'arc.

Alfa vel O primus finis michi convenit ergo :  
Aspis calcatur basiliscus sed superatur :  
Sicq. leo pariterq. draco sunt mistica vero :

*(Précis hist. sur l'Ile-Barbe, par M. l'abbé ROUX; Bulletin monum. de M. DE CAUMONT, t. X, 1844, p. 77.)*

**IMOLA**, ancien *Forum-Cornelii*, ville de l'état ecclésiastique, en Italie.

*Eglise de Santa Maria della Regola.*

### I.

Inscription placée sur une colonnette sous l'autel.

† de donis dñi. et scor.  
suorum. servus. tuus.  
tibi. servie.  
Basilius eps. (un cœur) F. C.  
P. ind. x. i.

*En rond autour du cercle.*

CREDO quod de terris surrecturus Jesus. CREO quod in carne mea videbo Deum salvatorem meum. CREDO quod Deus Pater, et Filius et Spiritus sanctus sunt Deus unus. CREDO quod idem Deus quemquam secundum opera sua iudicabit.

*(Sepuleral Monuments I, 107-108.)*

Dans les quatre cercles sont enfermées les quatre lettres C R E D avec un petit o au milieu; ce que le *Sepuleral Monuments* n'a pas compris.

### II.

Inscription sur autel, vers le chœur.

† SERV (un cœur) TE (un cœur) TIBI (un cœur) SE  
B R  
A E (un cœur)  
SI D  
L (un cœur) (un cœur)  
S (un cœur) M.  
CI L.  
S (cœur) M (cœur) E (cœur) F (cœur) P (cœur)  
ind. x. ii.

### III.

*Faubourg de la porte de Rome.*

Ciselure fixée au mur.

*(Figure d'un agneau.)*

Ecece agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi; miserere nobis..... mus hoc opus.

*(MAI, p. 187; PACIAUDI, de Balneis, p. 141.)*

### IV.

*Sur une patène d'argent à la cathédrale.*

† Quem plebs tunc cara crucis agnus fixit in ara  
Hostia fit gentis primi pro labe parentis.

*(Cardinal MAI, 198, 5.)*

**INDE**. Nous ne possédons aucune inscription chrétienne de ce pays et nous n'oserions dire à quelle époque précise remontent ses plus anciens monuments épigraphiques du christianisme; mais au moins paraît-il certain qu'il ne faut pas les reculer, comme on l'avait cru, au temps de l'empereur Constance. Un mémoire de M. Letronne a démontré que, sous le nom de l'*Inde*, les anciens écrivains avaient voulu désigner l'Éthiopie et la Haute-Egypte. Le mémoire de M. Letronne, inséré dans le recueil de l'Académie des inscriptions, *Nouv. série*, t. X, p. 218, est intitulé : *Mémoire où l'on discute*

la réalité d'une mission arienne, exécutée dans l'Inde sous le règne de l'empereur Constance. Nous en citerons le commencement, qui donne un aperçu et un résumé général de la discussion.

« L'histoire du christianisme, dans les premiers siècles de notre ère, contient plusieurs faits qui se lient d'une manière intime avec l'histoire de la géographie; ils peuvent y jeter de la lumière, ou en recevoir eux-mêmes.

« Ce sont principalement ceux qui concernent la propagation de la foi dans les contrées reculées du monde alors connu: par exemple, dans l'Inde, en deçà du Gange. On sait toutes les difficultés qu'il présentait, et toutes les discussions qu'ont fait naître les missions des apôtres saint Matthieu, et surtout saint Barthélemy et saint Thomas, dans ce pays éloigné. Les uns les ont admises sans difficulté, d'autres les ont rejetées, comme n'étant que le résultat d'une équivoque sur les sens du mot *Inde*, perpétuellement employé pour désigner l'Arabie et l'Éthiopie.

« Il me semble difficile de ne point partager la seconde opinion, quand on pèse exactement les faits allégués de part et d'autre. Mais il n'entre pas dans mon plan de les soumettre à un nouvel examen; je me borne à discuter un fait du même genre, qui se rapporte à l'histoire ecclésiastique du IV<sup>e</sup> siècle. D'une part, il ne me semble pas avoir été suffisamment éclairci; de l'autre, il se lie à plusieurs points intéressants de la géographie de cette époque.

« L'arien Philostorge, dans l'extrait de son *Histoire ecclésiastique*, rédigée par Photius, parle d'une ambassade envoyée par l'empereur Constance auprès des Homérites de l'Arabie heureuse, pour tâcher d'introduire l'arianisme parmi eux.

« En tête de ces députés se trouvait un certain Théophile, que Philostorge appelle *Indien*, parce que, né dans l'Inde, il avait été envoyé très-jeune en otage à Constantin par les *Dibeni*, ses compatriotes, dont le pays était une île appelée *Dibus*, qui leur donnait son nom.

« Après son ambassade, Théophile se rendit dans cette île où il était né. Il rectifia dans le culte de ses compatriotes des pratiques inconvenantes, comme, par exemple, d'écouter assis la lecture des évangiles; et il confirma la vraie doctrine, c'est-à-dire l'arianisme, qui y était établi déjà.

« De là il revint chez les Axoumites, auxquels il prêcha l'arianisme, et il retourna auprès de l'empereur à Constantinople.

« Telle est la substance du récit de Philostorge, donné par Photius: on le retrouve presque sans modification dans Nicéphore Calliste, qui peut-être n'a eu que Photius sous les yeux. La seule différence essentielle porte sur l'orthographe du nom de *Dibus* et *Dibeni*, que Nicéphore appelle *Diabus* et *Diabeni*, deux leçons qui ont à peu près autant d'autorité l'une que l'autre, dans l'hypothèse même où Nicéphore n'aurait connu que Photius; car, comme nous n'a-

vons pas le manuscrit autographe de ce dernier, nous ne pouvons savoir qui, de son copiste ou de Nicéphore, a altéré la leçon originale. Une autre différence consiste en ce que Nicéphore dit que cette île est grande [ἴσσι μεγάλῃ]; ce que ne dit pas Photius. A la vérité, cette circonstance dérive assez clairement du récit, et c'est même pour cela qu'on a cru qu'il s'agissait de Ceylan; mais il n'en reste pas moins incertain si la circonstance était exprimée dans l'original, ou si elle n'est qu'une addition faite par Nicéphore, d'après l'ensemble de la description.

« Quoi qu'il en soit, d'habiles critiques ont révoqué en doute le fait de l'ambassade et des voyages de Théophile. Baronius l'a jugé à peu près fabuleux. Jacques Godefroy le croit, sinon entièrement faux, du moins rempli de détails controuvés. L'exact Tillemont est encore plus sévère: il pense que Philostorge a inventé toute cette histoire dans son zèle inconsidéré pour l'arianisme, et afin de s'opposer à la gloire de saint Fruentius, l'apôtre de l'Éthiopie.

« Le principal fondement des doutes que ces critiques ont manifestés est le silence absolu que tous les autres écrivains ecclésiastiques ont gardé sur cette ambassade. Mais, en examinant le récit d'un peu plus près, on y voit bien d'autres raisons d'en suspecter la vérité. Qui croira, par exemple, qu'en 336, moins de trente ans après que l'hérésie d'Arius avait commencé de se répandre, il y eût déjà des églises ariennes dans une contrée quelconque de l'Inde, en deçà du Gange? et qui pourra comprendre qu'un homme né dans l'Inde aurait été envoyé en otage à l'empereur Constantin.

« Nonobstant ces difficultés et les doutes qu'elles avaient fait naître, plusieurs historiens et critiques ont admis la réalité du fait, sans discussion, tels que Lebeau, Fleury, tout récemment M. Hohlenberg et M. Fuhrmann.

« Cependant ces difficultés sont réelles: 1. faut au moins les discuter; car, dans l'état actuel du récit, il est presque impossible qu'une critique un peu sévère consente à l'admettre.

« Je pense, quant à moi, qu'elles peuvent s'expliquer toutes par une seule hypothèse: c'est que Théophile n'était point né dans l'Inde, qu'il n'avait point voyagé dans l'Inde, mais qu'ici le mot *Inde* ne désigne qu'un point quelconque des côtes méridionales de la mer Rouge, soit en Afrique, soit en Arabie. »

INGHANS, au comté de Norfolk, en Angleterre.

#### *Épitaphes de la famille Stapleton.*

Priez pour les âmes monsieur Miles de Stapleton, et dame Johanne sa femme fille de monsieur Oliver de Ingham londeurs de ceste maison que Dieu de leur âme ait pitee.

—

Icigist monsieur Miles de Stapleton, fils al fondeur

de ceste meson et dame Ela sa compagne auxi  
de leurs abnes eût mercis.

(*Sepulchral Monuments*, 1, 419.)

**ISERNIA**, au royaume de Naples.

*Pierre conservée au couvent des religieuses  
de Sainte-Marie.*

L. Abulius Dexter

macellum porticum chalcidicum

eum suis ornamentis loco et

pecunia sua

(Autre pierre.)

Macellum terre motibus lapsum,

Avieno Iustiniano rectore provinciæ

disponente, Castricius vir primarius

sumptu proprio fieri curavit cum

Silverio filio, acceptis columnis

et tegulis a re publica.

(*Card. Mai*, p. 333; *MURATORI*, p. 469.)

**IVIEL**, en Espagne.

*Inscription sur la montagne d'Iviel en Ca-*  
*talogne.*

D. N

̄l. Veterennioui

pio.

T. N. O. C.

(*Cardinal Mai*, 259, 4.)

Masden, *Hist. Hisp.*, tom. II, part. v, ex-  
plique les quatre dernières lettres par :  
*Tribertum Narbonensiam omnium civitatum.*

## J

**JÉRUSALEM**, en Syrie. C'est ici que fut  
élevée comme une dérision cette auguste et  
vénérable inscription : I. N. R. I. *Jésus Na-*  
*zarenus rex Judæorum*, sur la croix de dou-  
leur et d'opprobre qui devint le signe du  
salut et de la gloire.

Après ces souvenirs divins qui remplis-  
sent encore la ville sainte, les chrétiens ne  
peuvent être indifférents aux épitaphes placées  
sur la tombe du vaillant héros qui recon-  
quit Jérusalem sur les infidèles et sur  
celle de ses successeurs. Ces épitaphes et  
leurs tombeaux ont été conservés au saint  
sépulchre jusqu'en 1808. A cette époque, les  
Grecs profitèrent des réparations qui se fai-  
saient dans l'intérieur de l'église pour briser  
ces respectables monuments, objet de leur  
jalousie.

A défaut d'inscriptions qui nous manquent  
à Jérusalem, on sera désireux de connaître,  
nous le pensons, les monuments chrétiens  
et français que renferme la ville; c'est dans  
ce but que nous insérons ici différents rap-  
ports ou extraits de voyages.

Le premier, où l'on trouvera rappelé le  
texte même des inscriptions funéraires de  
Godefroy de Bouillon et de Baudouin, est un  
fragment du voyage en Orient de M. de  
Villeneuve, capitaine de vaisseau.

Le deuxième et le troisième extrait, qui  
s'étendent à la Syrie entière, sont des rap-  
ports de MM. de Mas-Latrie (1845) et Ba-  
tissier (1846.)

Enfin, nous joignons à ces notions, une  
lettre de M. de Sauley, sur son voyage au-  
tour de la mer Morte et une savante notice  
de M. de Paravey, sur l'ancien nom de la  
Judée.

§ I. — *Extrait du Journal de M. le vicomte*  
*J.-B. de Villeneuve-Bargemont, capitaine*  
*de vaisseau, etc. (1).*

J'éprouvais dès ma plus tendre enfance,  
surtout depuis mon entrée dans la carrière  
de la marine, un désir toujours croissant  
de visiter cette ville de Jérusalem à laquelle

se rattachent toutes nos croyances reli-  
gieuses, en même temps qu'une grande  
partie de nos plus glorieux souvenirs.

J'avais vainement cherché l'occasion d'ef-  
fectuer ce curieux pèlerinage, lorsqu'ayant  
obtenu le commandement de la corvette  
d'instruction la *Victorieuse*, je fus chargé,  
au mois de mai 1827, d'une tournée dans  
les ports de Syrie. Je vis d'abord Caïffe et le  
Mont-Carmel; Saint-Jean d'Acre, Beyrouth  
et Seyde, qui n'offrent aux recherches des  
explorateurs d'antiquités que d'informes  
débris romains servant de base aux cons-  
tructions récentes des Turcs. J'avais partagé  
la tristesse de tous les voyageurs en par-  
courant ces célèbres rivages sans y rencon-  
trer un seul monument qui rappelle leur  
ancienne splendeur. Tyr, cette reine des  
mers, n'est plus, sous le nom arabe de *Sour*,  
qu'une ville ruinée et sans commerce. Pto-  
lémée n'a plus de port. C'est en vain qu'on  
espère recueillir un seul fragment d'armure,  
une pièce quelconque de monnaie des vail-  
lants croisés de France. Sous le joug de  
l'islamisme, tout se perd, se dénature,  
s'efface insensiblement, même ces traditions  
populaires qui ont ailleurs traversé des  
siècles de barbarie. Une nation plus amie de  
la véritable gloire eût religieusement con-  
servé des trophées arrachés jadis à la valeur  
française... Mais, au milieu de l'apathie mu-  
sulmane, on ne retrouve que ce qu'il n'est  
au pouvoir de personne de détruire, les  
noms de Godefroy et de saint Louis.

Le 18 mai, dans l'après-midi, après avoir  
longé la côte septentrionale de la Syrie, nous  
arrivâmes à Jaffa, l'ancienne Joppé, dont le  
nom signifie belle ou agréable (1).

(1) M. Damiani, notre agent consulaire, s'empressa  
de venir nous recevoir au bord de cette mer qui avait  
porté l'arche de Noé et vu le miracle de Jonas. Si  
notre esprit avait été moins plein de ce que nous  
devions trouver en Syrie, nous nous serions peut-  
être permis de remarquer en souriant l'arcoureu-  
ment bizarre de M. Damiani, dans lequel on trou-  
vait un mélange singulier de tous les costumes  
orientaux et européens. Sa longue robe arménienne  
était croisée sur des pantalons turcs; et sa tête coif-  
fée d'un immense chapeau militaire à ceccarde blan

(1) Extrait des *Monuments des grands maîtres de*  
*Rhodes et de Malte*, par M. le vicomte de Villeneuve-  
Bargemont, tom. I<sup>er</sup>, p. 252

Cette ville, qui garde, dit-on, les cendres de Noé, qui vit naître une des filles de saint Louis, et où ce noble chef des Bourbons apprit la mort de Blanche de Castille, sa mère, est bâtie en amphithéâtre, et ceinte d'un mur crénelé qui ne la garantirait qu'à peine d'un coup de main; presque toutes ses maisons sont surmontées d'un léger dôme, ses rues sont étroites et sales, son commerce à peu près nul, et son port n'offre plus d'abri qu'aux petits bâtiments.

Après de longs préparatifs de départ, nous nous mîmes en route à six heures, ayant à notre tête un janissaire bien monté et armé de pied en cap. Le chemin de Jaffa à Arimathe est plat, sablonneux, bordé de jardins plantés de grenadiers, d'abricotiers, de citronniers et d'orangers, dont les fleurs, au déclin du jour surtout, embaument l'air d'un parfum suave. Après une demi-heure de marche, la vaste plaine de Saron, à travers laquelle on se dirige, et qui s'étend au nord jusqu'au mont Carmel et jusqu'à Gaza au midi, est entièrement couverte de riches moissons. Partout autour de nous on coupait les blés; les chameaux, chargés d'immenses faisceaux de gerbes, s'acheminaient docilement vers la ville, et des troupeaux de bœufs étaient répandus çà et là dans les champs dépouillés. Ce mouvement varié, qui donnait à la campagne une sorte de vie qu'elle perd après le printemps, rappelait vivement à notre imagination les temps primitifs du monde, et ces rois pasteurs dont les Arabes ont encore conservé à peu près le costume.

Après une demi-heure de marche, on rencontre, auprès d'un misérable village qu'on laisse à gauche, une fontaine surmontée de plusieurs dômes; puis on arrive dans une partie de la plaine couverte de beaux oliviers, plantés, dit-on, par les Sarrasins. C'est avec une satisfaction réelle qu'on retrouve un pareil ombrage, après avoir été longtemps fatigué par la couleur monotone d'une terre calcinée par un soleil ardent. La nuit nous empêcha d'aller visiter la citerne de Sainte-Hélène et la tour bâtie par cette impératrice.

Vers trois heures du matin, quittant le couvent latin de Rama (1) où nous étions descendus la veille, nous traversâmes au

che, sous lequel paraissaient les bords de la calotte rouge portée habituellement dans le Levant. Nous débarquâmes trente chez lui, en mettant aussitôt à contribution sa complaisance et celle de sa nombreuse famille pour nous faciliter les moyens de nous rendre le jour même à Rama. Pendant qu'on cherchait à réunir des montures, je fus demander à l'aga un *bouyoudi* ou *bouyoudik*, espèce de passeport, pour nous affranchir du tribut que l'on paye ordinairement au scheïk arabe établi au village de Jérémie.

(1) Nous avions frappé longtemps à la porte de ce monastère, où sans doute les religieux, effrayés de notre nombre, hésitaient à nous offrir l'hospitalité. Le père Th..., Espagnol, supérieur, vint enfin nous recevoir; la porte de l'hospice tourna en grondant sur ses gonds, et nous entrâmes dans un vaste cloître, soutenu par de larges piliers, qui donnaient à l'édifice l'aspect d'une forte citadelle.

clair de la lune l'antique cité, dont le pas de nos chevaux et le cri mesuré de la clochette interrompaient seuls le morne silence. Trois hautes tours dominant cette ville autrefois assez commerçante, aujourd'hui tellement abandonnée, que la plupart des maisons s'éroulent peu à peu. Ayant devant nous à l'orient, la chaîne des montagnes de Jérusalem, nous marchâmes environ trois lieues dans l'immense plaine de Saron, rencontrant de temps à autre quelques légères ondulations de terrain. Sur la première est un village ruiné, où l'on découvre des restes de constructions romaines. Il se nomme *Latroun*, et la tradition apprend que c'est le lieu de naissance du bon larron. Sans les déceptions continuelles auxquelles un long séjour dans le Levant m'a habitué, j'aurais peut-être cherché à recueillir quelques-unes de ces roses si vantées dans l'Écriture, et dont se paraient les jeunes vierges de Sion. Il ne s'en offrit pas une seule à nos regards, et nous n'aperçûmes autour de nous que du blé, de l'orge, et une plante à larges feuilles blanches, ressemblant à l'angélique.

Notre troupe, égayée par les premières lueurs du crépuscule et le chant matinal de l'alouette qui nous rappelait la France, marchait assez serrée, lorsqu'un Arabe d'une haute stature arriva sur nous avec la rapidité de l'éclair. Je m'avançai aussitôt avec le janissaire à la rencontre de cet homme qui, peu effrayé de notre nombre, et sûr peut-être d'un prompt secours, exigeait impérieusement un tribut pour notre passage... Notre bouyoudik ne le satisfaisant point, nous le menaçâmes de nos armes, et il prit en murmurant le parti de s'éloigner au galop.

Vers les six heures, nous quittâmes la plaine de Saron, pour pénétrer entre les montagnes qui la séparent du bassin de la mer Morte, dans une direction du nord au sud. Le sentier qui nous conduisait était étroit, sinueux, très-glissant, mais bordé de charmants arbrisseaux, parmi lesquels nous reconnâmes des chèvre-feuilles, et de jeunes chênes, dont la verdure contrastait gracieusement avec la couleur rougeâtre du terrain. Ayant atteint à peu près le plateau de la première montagne, nous fîmes halte à dix heures, au milieu d'un champ d'oliviers, à côté d'un puits dont l'eau nous parut aussi fraîche que limpide. Au bout d'une heure d'un repos indispensable, nous continuâmes à graver le sommet de cette montagne au haut de laquelle nous attendait un magnifique point de vue. En se retournant vers l'orient, l'œil voit en quelque sorte la plaine de Saron se dérouler en entier, ayant la mer pour horizon, comme point de séparation entre deux surfaces également planes. Au revers de la montagne est situé le village de Jérémie, remarquable par les décombres d'une grande église évidemment du temps de Constantin. Le poète des douleurs naquit, dit-on, en ce lieu qui conserve son nom. Dans le lointain, sur la droite, on aperçoit, à la cime d'une haute élévation conique, une forteresse qui s'appelle encore le château

des Machabées. Jérémie est la résidence d'Abou-Gos, scheïk des Arabes, qui tient du Grand-Seigneur l'autorisation de percevoir un tribut sur tous les chrétiens qui font le voyage de Jérusalem. Notre bouvourdik nous sauva cette humiliante obligation.

Dès que l'on s'éloigne de Jérémie qu'entourent encore quelques champs cultivés, l'aspect du pays change totalement : les montagnes sont dépourvues de toute végétation ; le terrain, devenu crayeux, ne montre plus qu'un amas de rochers dont la blancheur et l'aridité attristent la vue ; et l'on éprouve un sentiment indéfinissable en se disant que l'on approche de la ville frappée de malédiction.

Après avoir descendu par des chemins affreux dans le fond d'une vallée, et gravi la montagne correspondante, on entre dans le vallon de Thérébinthe, séjour favori d'Abraham et de ses riches troupeaux. Il est formé par le torrent où David enfant ramassa les pierres avec lesquelles il devait abattre Goliath. On voit quelques jardins sous un village bâti au bord de ce torrent que l'on passe sur un pont à moitié détruit, le seul qu'on rencontre dans la route. L'œil, fatigué de la sécheresse des montagnes, se repose avec une sorte de sensualité sur cette verdure clair-semée, placée comme une oasis au milieu du désert. Un peu avant le pont se trouvent les débris d'un mur considérable, dont la construction paraît romaine. Un plateau de rochers grisâtres, percés de trous et comme lacérés, couronne la montagne de Thérébinthe.

L'espérance d'apercevoir Jérusalem d'un mont rocailleux et escarpé, qui se présentait devant nous, soutenait notre courage et nous faisait oublier nos fatigues. Mais de nouvelles ondulations furent les seuls objets que rencontrèrent nos regards avides, et chaque sommet auquel nous parvenions nous conduisait des mêmes attentes aux mêmes déceptions. Enfin, après une grande heure de marche sur ce terrain désolé, sous un ciel d'airain, où le soleil frappait horizontalement sur nos têtes, et entre des rochers anguleux où les chevaux avaient peine à placer le pied, les cris de Jérusalem ! Jérusalem ! se firent entendre, et chacun hâta aussitôt sa marche pour avancer la jouissance de contempler la ville sainte.

Quelques édifices couleur cendrée, surmontés d'un minaret, paraissent alors devant nous à environ deux milles ; c'était la cime du mont des Oliviers que je pris d'abord pour Jérusalem ; mais peu de minutes après je la découvris dans toute son étendue du nord au sud.

Il faut renoncer à exprimer les sensations nouvelles et nombreuses que cette vue fit naître involontairement à la fois en mon âme. Je m'arrêtai immobile, repassant dans ma mémoire les souvenirs qui s'y pressaient en foule, et qui me rappelaient tout ce que je savais de cette cité mystérieuse, depuis les simples prières de l'enfance jusqu'à la lecture méditée des Livres saints et de l'his-

toire ; enfin, depuis David jusqu'à Godefroy. Je ne sortais de mes réflexions que pour attacher davantage mes regards sur le terme de notre excursion. Les murs grisâtres de la cité du roi-prophète, frappés en face par le soleil, n'offraient en ce moment aucune ombre qui en dessinât les contours, et dans cette teinte uniforme, en harmonie par sa tristesse avec l'émotion que cet aspect nous causait, on distinguait à peine les tours carrées dont les remparts de Jérusalem sont flanqués de distance en distance, et leurs nombreuses crénelures. Les deux massives tours de David ou des Pisans, dominant la porte vers laquelle nous devions nous diriger, scindaient à peu près vers le milieu la ligne droite des murailles. Mais nous, soldats chrétiens, nous n'apercevions ni croix ni clochers qui pussent produire la plus légère illusion. Le croissant, qui surmontait un minaret élevé auprès des tours de David, ne témoignait que trop l'avilissement dans lequel était tombée la ville de Salomon.

Les remparts qui la ceignent dans l'occident et le sud sont bâtis sur un terrain escarpé, couleur de cendre, planté çà et là de quelques chétifs oliviers. C'est ce qui compose la vallée de Betzabée, qui se perd au midi dans celle de Sion. A notre droite, nous découvrons un immense bassin ou piscine, que je n'ai vu indiqué dans aucun des voyages que j'ai lus, et une multitude de tombeaux turcs, au milieu desquels s'élèvent d'assez élégants mausolées de santon ou musulmans qui meurent en odeur de sainteté. Au delà de la mer Morte, les belles montagnes d'Arabie, d'un azur tirant sur le violet, s'étendaient sans ondulations du nord au sud, et, formant la vallée du Jourdain, servaient de fond à cet admirable tableau. Je ne fus tiré de ma rêveuse contemplation qu'en n'apercevant personne autour de moi. Plus pressés d'atteindre le terme du voyage que de se rassasier de l'aspect magique qui m'avait arrêté, mes jeunes compagnons avaient continué à marcher, et je ne les rejoignis qu'auprès de la porte des Pèlerins, par laquelle nous entrâmes réunis en bon ordre. Ni notre nombre, ni les tourbillons de poussière qui nous précédaient, ni l'éclat de nos armes reluisantes, ne purent réveiller l'apathie turque, et, longeant une partie des remparts à gauche, sans avoir excité le plus léger mouvement de curiosité, nous franchîmes l'entrée de Jérusalem, gardée par un janissaire dont l'emploi ne paraît être que d'exiger une étrenne des étrangers.

Laissant à droite l'énorme tour de David, le même lieu peut-être où, oubliant son rang et ses préceptes, il commit un double crime, nous prîmes à gauche une rue isolée qui, après quelques détours, nous conduisit au convent des Pères Franciscains, gardiens du convent de Saint-Sauveur. Là, deux longs et obscurs corridors, précédés d'une porte de fer, nous firent arriver dans une étroite cour où les sons voilés d'un orgue, et les chants des moines qui psalmodiaient

en ce moment le *Magnificat*, frappèrent nos oreilles. Non loin du palais du roi poète et du Saint-Sépulcre, foulant un sol qui avait vu s'opérer tant de merveilles, nous éprouvâmes tous, au milieu d'une ville turque, le prestige attendrissant de ces chants religieux et pleins de mélancolie (1).

Rien de touchant comme l'hospitalité toute chrétienne des Pères du Saint-Sauveur. Aussi simple que franche, elle n'admet ni cérémonie ni embarras; on vous accueille sans s'informer de votre croyance, de vos projets, de votre nation, et l'on se dérobe aux remerciements. Vous êtes homme et chrétien, il suffit; vous devez être chez vous, et tout tend à vous le prouver.

Pressé de contempler plus à loisir la ville sainte, je montai sur la terrasse du couvent et mes regards avides ne pouvaient se rassasier du tableau qui s'offrait à eux. À l'est, vers la montagne des Oliviers, Jérusalem semblait fuir en pente douce jusqu'au torrent du Cédron, qui la sépare de cette montagne. Sur la droite, à trois cents pas environ, je voyais la vaste coupole en plomb de l'église du Saint-Sépulcre, vis-à-vis laquelle s'élève une large tour carrée réduite à un seul étage, de trois qu'elle eut autrefois. On la dit construite par sainte Héène, en même temps que le Saint-Sépulcre. À côté du dôme s'élançait une autre coupole plus haute, qui appartient à l'église des Grecs, et plus loin, à gauche, dans la direction du mont des Oliviers, se distingue la belle mosquée d'Omar, occupant, sur un vaste parvis, l'emplacement de l'ancien temple de Salomon. À droite, on découvre l'église de la Présentation, surmontée d'une riche coupole; puis, sous le mont des Oliviers, la vallée de Josaphat et la grotte de Gethsémani, à demi cachées par les remparts de l'ouest; enfin, dans le fond, s'aperçoivent les hautes montagnes de l'Arabie, semblables à une immense muraille au pied de laquelle coule le Jourdain et s'étend la mer Morte.

Les vêpres étaient finies lorsque je descendis dans la chapelle encore remplie de

l'odeur de l'encens, et éclairée par un faible jour qui lui donnait quelque chose d'éminemment religieux. Deux Pères, placés à gauche d'un autel dont ils semblaient être les perpétuelles et vigilantes sentinelles, priaient en silence dans un des angles de la chapelle; comme eux, j'adressai ma prière à l'auteur de toutes choses, lui demandant, avec la ferveur que pouvait inspirer la contrée pleine de merveilles où je me trouvais, les plus douces bénédictions pour tout ce que j'avais laissé de cher dans ma patrie. Après quelques instants d'un recueillement profond, je sortis et rencontrai le vertueux et bon abbé Desmazure, revenant d'une longue course aux environs de Jérusalem où, malgré l'extrême chaleur, il avait voulu conduire quelques voyageurs. Je revis et embrassai avec un vif plaisir cet apôtre moderne, missionnaire tolérant et infatigable, qui a dévoué sa vie et son éloquence aux saints lieux que nous visitons (1).

Après le souper, nous nous empressâmes de remonter sur le haut de la même terrasse pour examiner encore une fois Jérusalem éclairée par les rayons de la lune. Les principaux édifices seuls étaient frappés d'une lumière distincte; mais le mont des Oliviers et la mer Morte avaient totalement disparu dans la vapeur du soir. Aucun bruit ne troublait le silence de cette cité où jadis retentirent si souvent le son des trompettes, les cris des assaillants, les gémissements des blessés, la douleur des vaincus! Quelques lumières vacillantes attestaient seules qu'elle n'était ni déserte ni abandonnée, comme on aurait pu le croire à sa lugubre tranquillité. Pendant qu'absorbés dans nos réflexions, nous nous livrions, sans nous les communiquer, à ce spectacle plein d'un si haut intérêt, l'horloge du couvent sonna neuf heures d'un timbre étouffé, comme pour ne pas éveiller les ennemis du christianisme. En nous tirant de notre rêverie, elle nous força à songer à un repos dont nous oubliions le besoin.

Le lendemain, au point du jour (dimanche 20 mai), nous nous trouvions encore tous réunis sur le même emplacement, ne pouvant nous lasser de contempler la ville qui vit naître et s'étendre notre religion, et dont la mystérieuse histoire fut la première placée sous nos yeux qui la parcouraient en ce moment avec tant d'avidité.

À sept heures nous entendîmes la messe dans la chapelle, et il nous fut enfin permis de pénétrer dans l'église du Saint-Sépulcre, où sont admis, les dimanches, seulement pendant quelques heures, les fidèles qui n'ont pas assez d'argent pour se la faire ouvrir pour eux.

À trois cents pas du couvent de Saint-Sauveur, après avoir descendu une rue

(1) Après quelques instants de repos, nous fîmes faire une visite au vicaire du couvent, le père ..., qui remplaçait le révérendissime, en ce moment en tournée en Chypre, et ensuite au procureur, le père ... L'un et l'autre, nous accueillant avec cordialité, donnèrent aussitôt des ordres pour qu'on mit à notre disposition une maison qui leur appartient, peu éloignée du couvent, un cuisinier et quelques domestiques. Comme je m'excusais de notre grand nombre, les bons Pères me répondirent qu'ils étaient enchantés de voir une aussi brillante réunion de jeunes pèlerins; que notre visite leur donnait du moins la certitude que tout le monde en Europe ne les avait pas oubliés; qu'ils lui devraient peut-être, aux yeux des Turcs, un peu plus d'égards et de considération; et qu'enfin ils espéraient que nous conserverions un bon souvenir de notre séjour en terre sainte. Ils s'informaient à peine des nouvelles politiques de l'Europe, et l'on pouvait facilement déduire de cette indifférence que leur seule patrie était Jérusalem.

Nous avions mis huit heures et demie pour nous rendre de Jaffa à la ville sainte.

(1) Rentré dans la maison qui nous avait été destinée, je trouvai mes jeunes compagnons assis autour d'une table, attendant avec impatience qu'on la couvrit de quelques mets pour calmer l'appétit le plus dévorant.

étroite et tourné à gauche, se présente la façade de l'église : lourde, sans élégance, elle n'a d'autres ornements qu'une corniche assez riche de détails, qui couronne le haut de l'édifice. On reconnaît facilement dans cette architecture le style du siècle de Constantin, et la décadence des arts. Deux portiques à plein cintre existaient autrefois, mais un seul a été conservé.

La première chose qui frappe les regards et allège surtout le cœur en entrant, est une espèce de niche où se tiennent les Turcs fermiers du Saint-Sépulchre... Quelles réflexions amères ne suggère pas l'aspect de ces Musulmans avides, qui ne permettent pas à une main chrétienne de faire le signe de la croix avant d'en avoir acheté la permission? Ainsi le tombeau du Sauveur, le berceau de la vraie religion, le théâtre de tant d'événements merveilleux, est devenu la proie d'un vil spéculateur qui ne conserve ce monument, dont l'indifférence européenne l'a rendu possesseur, que par les avantages qu'il en retire!... Le Saint-Sépulchre n'est donc plus qu'une ferme... une métairie... On vend au poids de l'or la faculté de s'y agenouiller. Et des rois chrétiens ont vu depuis des siècles cette profanation d'un œil froid et sec!...

En face de l'entrée, dans un baldaquin soutenu par des colonnes torsées de cinq à six pieds de hauteur, se trouve la pierre de l'Onction qui recouvre celle sur laquelle Notre-Seigneur fut déposé. Elle est de marbre rouge, enchâssée dans du marbre blanc, et sa longueur n'a paru de sept à huit pieds. Les pèlerins la baisent avec respect.

Tournant à gauche, on entre sous un vaste dôme, au milieu duquel se trouve la petite chapelle du Saint-Sépulchre, haute de dix à douze pieds, isolée, surmontée d'une coupole, et placée sur deux gradins de six pouces, le tout en marbre rouge. On pénètre de l'une dans l'autre des deux parties qui la séparent, par une porte extrêmement basse. Au milieu du premier sanctuaire, et sur un autel d'un pied carré sur trois de hauteur, se montre une pierre blanche enchâssée dans du marbre, que l'on nomme pierre *de l'apparition*. L'ange y était assis, dit-on, lorsqu'il annonça aux saintes femmes la résurrection du Sauveur. La deuxième chapelle est celle du tombeau, placée à droite en entrant, et recouverte d'une table de marbre sur laquelle on célèbre les saints mystères. Cette table a été fendue transversalement par des religieux effrayés de la nouvelle que les Turcs devaient venir l'enlever.

Le Saint-Sépulchre ne reçoit de clarté que des nombreuses lampes suspendues à sa voûte; une seule ouverture pratiquée dans la coupole sert de passage à la lumière. Les religieux, qui tour à tour demeurent dans l'église, ont un soin extrême de cette chapelle, et des fleurs renouvelées chaque matin sont placées sur le devant de l'autel qu'on lave fréquemment avec de l'eau de rose. Un tableau assez médiocre, qui sort de l'ord, représente la Résurrection.

Il est difficile d'exprimer ce qu'on éprouve de religieux respect et de recueillement dans cet espace sacré, objet de la vénération des peuples chrétiens, centre d'une religion admirable qui en est sortie pour se répandre triomphante dans toutes les parties du monde civilisé; pour lequel tant de sang a coulé, tant de gloire a été acquise, sur lequel tant de siècles ont passé sans en diminuer la célébrité... L'homme le moins frappé de la vérité de l'Évangile ne peut qu'être lui-même vivement ému; et, prosternés devant un marbre qui a bravé le temps et les révolutions humaines, on voit les voyageurs de toutes les classes, de toutes les nations, se recueillir profondément, penser à leur famille, et prier *le Dieu fait homme* de la rendre toujours digne de lui.

En quittant ce lieu vénéré et ayant visité l'église dans ses détails, nous allâmes au Calvaire par un escalier de vingt marches. Nous vîmes la place où Notre-Seigneur fut attaché à la croix, et celle où cette même croix s'éleva entre les deux larrons. Quoique cette enceinte soit entièrement recouverte de marbre, on a laissé la marque des trous des trois croix, éloignées seulement l'une de l'autre de huit pieds environ (ce qui fait supposer qu'elles étaient de petite proportion). Une ouverture dans le marbre permet d'apercevoir en dessous le rocher fendu au moment où le Rédempteur rendit le dernier soupir. Descendant ensuite dans d'autres chapelles, on nous montra un morceau de la colonne à laquelle l'Homme-Dieu fut attaché pour être flagellé, et celle où les Juifs le couronnèrent d'épines. Au fond d'une église souterraine, on indique l'emplacement où sainte Hélène retrouva la vraie croix, et le lieu où se tenait la mère de Constantin pendant les fouilles ordonnées par elle.

Nous montâmes immédiatement dans la galerie qui règne autour du dôme. Elle est formée de lourds pilastres peints en gris, soutenant une coupole ouverte par le milieu, de même que le Panthéon de Rome, et barbouillée de longues draperies jaunes et bleues du plus mauvais goût. Là, un des Pères Franciscains tira d'un vieux coffre vermoulu l'épée et les éperons de Godefroy, que nous ceignîmes à l'envi. Cette épée est très-simple; sa poignée, sur laquelle on trouve encore quelque trace de dorure, est en fer; les éperons sont mieux conservés.

On imagine que nous n'avions pas attendu ce moment pour demander la sépulture du héros français et de son frère, et l'on peut juger du regret mêlé d'indignation avec lequel nous avions appris qu'après l'incendie du Saint-Sépulchre, en 1822, les Grecs, rebâtissant leur église, avaient totalement détruit les deux sarcophages élevés par la piété et la reconnaissance. Les glorieuses dépouilles de ces rois chevaliers reposent donc maintenant ignorées dans l'épaisseur d'un mur nouvellement construit.

On lisait les inscriptions suivantes sur ces tombeaux.

Hic jacet inelytus dux Godefridus de Bulion,  
qui totam istam terram acquisivit cultui christiano ;  
cujus anima regnet cum Christo !

Amen

Rex Balduinus, Judas alter Machabeus,  
spes patriæ, vigor eclesiæ, virtus utriusque,  
quem formidabant, cui dona tributa ferebant  
Cedar et Ægyptus, Dan ac homicida Damascus  
proh dolor! in modico clauditur tumulo.

Comment concevoir que les Pères latins n'aient pu ou voulu s'opposer à une semblable profanation? Ah! sans doute, il n'y avait point alors de religieux français parmi eux!... Au récit d'une telle ingratitude, chacun de nous put répéter le mot énergique du brave Crillon... Mais, si ces illustres ossements ne se montrent plus, les noms des célèbres chefs des croisés vivront du moins éternellement dans le cœur des amis de la religion, de la gloire et du véritable honneur.

Sortant par la porte du nord (celle de Damas), nous nous dirigeâmes vers la grotte de Jérémie, située à un quart de lieue, et formée d'un vaste souterrain, haut de dix-huit à vingt pieds, soutenue par de larges piliers taillés dans le roc en formes irrégulières. Un mur divise en deux ce sombre asile qui inspira au prophète des pensées à la fois si fortes, si touchantes, si poétiques. Il n'est pas, en effet, de lieu plus propre à de hautes méditations. Parcourant ses sinuosités, nous répétâmes tour à tour quelques-unes des sublimes lamentations de ce mâle génie que révèrent également les Turcs. Aussi ont-ils élevé devant sa grotte une mosquée ombragée d'arbres, à côté desquels est creusé un puits très-profond rempli d'excellente eau. En nous éloignant, nous nous rendîmes, en suivant les remparts septentrionaux, vers la vallée de Josaphat qui, formée par le lit du Cédron, sépare Jérusalem du mont des Oliviers. Après avoir tourné l'angle des murailles au nord-ouest, on rencontre, en descendant dans la vallée, le lieu où saint Étienne subit le martyre. Plus bas, on passe le torrent desséché, par un pont formé d'une seule arche, à droite duquel sont placés les tombeaux d'Abraham, de Zacharie et de Josaphat. A gauche est bâtie une église souterraine dédiée à la sainte Vierge. On y pénètre par vingt-huit larges marches, et, arrivé au fond, on trouve à droite une chapelle assez semblable à celle du Saint-Sépulchre, renfermant un autel élevé à l'endroit même où la mère de Jésus fut inhumée. Ce lieu, éclairé par une multitude de lampes toujours allumées, est l'objet particulier de la vénération des fidèles. Au milieu de l'escalier, on montre le tombeau de saint Joseph, et, vis-à-vis, ceux de sainte Anne et de saint Joachim.

En quittant cette église qui appartient aux Grecs, et prenant à gauche un étroit chemin de trente à quarante pieds de long, on entre dans la grotte de Gethsémani, où le Rédempteur, qui allait y prêcher souvent, répandit une sueur de sang la veille de sa mort.

Rien n'inspire un plus religieux intérêt que cette simple grotte, seul objet de foi qui soit à peu près dans le même état qu'au 1<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne. Deux religieux italiens qui nous y accompagnaient allumèrent des cierges, en distribuèrent à chacun de nous, et, s'agenouillant auprès d'un autel formé par le rocher même, entonnèrent les litanies du Sauveur dans un ton à la fois si mélancolique et si harmonieux, que des larmes d'attendrissement erraient sur tous les yeux. Il est impossible de ne pas conserver le souvenir de cette pieuse station faite par deux pauvres moines et des marins français.

De là, nous nous rendîmes au jardin des Oliviers, éloigné seulement de deux à trois cents pieds. Il n'y reste plus que huit de ces arbres; mais comme on sait que leurs racines ne périssent point, il n'est point invraisemblable que ces oliviers soient les rejetons de ceux au pied desquels *le Verbe* offrit à son Père le sacrifice de sa vie.

On fait remarquer, le long d'un mur, l'endroit où Judas consumma sa trahison, et, un peu plus haut, trois rochers sur lesquels on prétend que s'endormirent les trois apôtres « qui ne purent veiller quelques heures avec le divin Maître. » De légères inégalités dans la surface de ces rochers ont accrédité la croyance que les corps des disciples du Sauveur y avaient laissé leur empreinte. Mais, en visitant Jérusalem, on a trop souvent l'occasion de regretter que les souvenirs authentiques dont cette célèbre cité est remplie, soient mêlés à des traditions populaires qui blessent évidemment la raison. En multipliant à chaque pas les articles de foi, on affaiblit nécessairement celle des fidèles qui, n'ayant nul besoin de se voir entourés de prodiges, et cherchant à se rendre compte de ce qu'ils voient, n'ont de confiance que dans les merveilles indiquées par les livres sacrés. Les Actes des apôtres devraient être, comme ils sont en effet, les meilleurs guides sur cette terre, assez riche d'elle-même pour que les esprits enthousiastes des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles n'aient pu rien ajouter à sa renommée. C'est ainsi, cependant, qu'en gravissant le mont des Oliviers on montre, roulé au milieu du chemin, un fragment de colonne du moyen âge, mais qui indique *nécessairement*, vous dit-on, le lieu où le *Credo* fut composé par les apôtres. Plus loin, à côté d'un tronçon semblable, on ne permet pas de douter que Notre-Seigneur n'ait fait entendre la plus sublime prière que puisse proférer un mortel. Confondant ainsi ce qu'il y a de plus avéré, de plus respectable, avec ce qu'il y a de plus douteux, d'ignorants moines, allant plus loin que les évangélistes, et s'écartant de la simplicité admirable de leurs récits, se sont jetés dans le vague des invraisemblances les plus outrées.

La montagne des Oliviers est composée de trois éminences très-distinctes qui se nomment : la première, à gauche, *Viri Galilææ* ; la seconde, placée au milieu, de *l'Ascension*, et la troisième, à droite, du *Scandale*. Cette

dernière dénomination vient, dit-on, de ce que Salomon avait fait construire sur cette élévation un temple dédié à Baal et une maison de prostitution. La montagne est crayeuse, rapide, plantée de quelques bouquets de grenadiers, d'oliviers et de mûriers. Son sommet est couronné par une mosquée à côté de laquelle, dans une grande cour circulaire, s'élève une chapelle ronde où les latins célèbrent la fête de l'Ascension. Une pierre d'un pied et demi carré, encastrée dans du marbre, sur le pavé de la chapelle, montre l'empreinte assez incertaine d'un pied nu, et la tradition veut encore que ce soit celui de Notre-Seigneur, le jour où il s'éleva au ciel.

Si, du sommet de cette montagne sacrée, on dirige ses regards vers l'occident, l'étendue entière de Jérusalem vient composer de nouveau un de ces spectacles animés dont le prestige ne se rend point avec des paroles. Le torrent desséché du Cédron, la ligne droite tracée à l'est par les remparts crénelés; la porte Dorée, le parvis et la grande mosquée, remplissent le premier plan. Plus à droite se dessinent le palais de Pilate, le Prêtoire et la maison de sainte Anne, dont l'emplacement est occupé par une église ruinée. A gauche, on découvre celle de la Présentation avec sa coupole. A l'autre extrémité occidentale, on aperçoit encore les deux îlônes du Saint-Sépulchre, les tours de David; et, dans le fond, les arides montagnes de Thérébinte par lesquelles arrivent les pèlerins. Si l'on porte ensuite la vue vers l'orient, au-dessous du large rideau formé par les monts de l'Arabie, l'œil embrasse à la fois plusieurs collines jaunes et ondulées, séparant Jérusalem de la mer Morte, dont quelques parties, colorées de l'azur le plus vif, contrastent avec les eaux du Jourdain, qui serpente comme un léger fil d'argent. Enfin, au midi, on suit à l'horizon les courbures multipliées des collines de Bethléem, et au sud-est le paysage se termine par une élévation en forme conique qui, rappelant sans doute quelque belliqueux souvenir, porte le nom de Mont des Français.

En revenant de cette excursion, nous avons visité un vaste emplacement souterrain divisé en cellules destinées sans doute à d'anciennes sépultures. Continuant à descendre, nos guides nous arrêtaient devant le tombeau extrêmement curieux d'Absalon, de Josaphat et de saint Zacharie, qui, taillés dans un rocher de marbre, ne manquent ni de grandiose ni d'une certaine élégance.

Après avoir franchi le Cédron et remonté vers la ville en longeant les remparts, près de la porte Dorée, par laquelle Notre-Seigneur vint à Jérusalem le jour des Rameaux, nous sommes rentrés par la porte de Saint-Etienne. Ayant donné un coup d'œil à la seule antiquité des Juifs, l'immense piscine probatique qui en est tout près, nous allâmes visiter les ruines de l'église de Sainte-Anne, bâtie sous le règne de Constantin, au lieu même de la demeure de cette sainte. De là, nous dirigeant vers la maison du Cyrénéen,

on nous apprit que nous nous trouvions dans la *Voie Dououreuse* : on nomme ainsi les rues que parcourut Jésus-Christ portant la croix, en se rendant de chez Pilate au lieu de son supplice. Elle commence à un escalier qui conduisait chez le gouverneur, et qui, apporté depuis à Rome, y est vénéré sous le nom de *Scala sancta*. L'espace qu'il occupait est muré aujourd'hui.

Continuant à gravir cette première rue, on arrive :

1<sup>o</sup> A l'entrée de la cour de Pilate, où se trouvent le Prêtoire et une étroite prison qu'on prétend être la même où Notre-Seigneur fut enfermé.

2<sup>o</sup> A un portique où l'on voyait encore écrit, il y a peu d'années, les mots : *Ecce Homo*. Au premier coude de la rue, on retrouve un reste de colonne couché, où le Sauveur succomba sous le poids de la croix.

3<sup>o</sup> A la maison de Lazare et à celle du mauvais riche.

Tournant à droite, on parcourt en montant les autres stations qui sont indiquées par une pierre, un tronçon ou un chapiteau de colonne, incrustés dans les murs des maisons. Enfin la direction des nouvelles rues fait perdre, près du Saint-Sépulchre, la trace de la *Voie Dououreuse*.

Il est facile de juger, par la seule inspection du terrain, que la grande scène de la Passion s'est passée sur un espace très-circonscrit; que le Golgotha n'est guère élevé que de cent cinquante à cent soixante pieds, à compter du lieu le plus bas de la ville, le parvis de la mosquée d'Omar, par exemple; et que le Calvaire proprement dit n'était qu'une simple prééminence de vingt-cinq à trente pieds au-dessus du Golgotha. L'emplacement du crucifiement et des trois croix n'occupait guère non plus que dix-huit à vingt pieds carrés, il est à regretter que le marbre ait nivelé et égalisé tous les contours d'une enceinte sacrée, qu'il dérobe ainsi aux regards, et qu'au lieu d'une dépense énorme, on ne se soit pas contenté d'une forte grille pour empêcher qu'on n'enlevât les pierres. Sa conservation dans toute sa simplicité primitive lui eût attaché, sans contredit, un bien plus haut degré d'intérêt.

Après six grandes heures d'une marche continue, nous rentrâmes au couvent des Franciscains vers cinq heures trois quarts.

Le lundi, 21 mai, à la pointe du jour, nous partîmes pour Bethléem, en sortant par la porte des Pèlerins et longeant la piscine de Bersabée. Le chemin que nous suivîmes était dans le plus mauvais état, et la campagne plantée de quelques oliviers isolés çà et là sur un terrain rocailleux et de couleur rougeâtre. Le long de cette route se trouvent une ruine moderne, appelée cependant le tombeau de Rachel, et le couvent de Saint-Jérôme, semblable à une lourde forteresse vis-à-vis de laquelle s'élèvent de beaux oliviers. En approchant de Bethléem, qu'on découvre près d'une demi-lieue avant d'y parvenir, le terrain, devenu crayeux, est cultivé

et ombragé d'une foule de figuiers nains, dont le fruit exquis, nous dit-on, est très-recherché. Ce village où nous n'arrivâmes qu'après deux heures de marche, bâti sur le penchant d'une colline, jouit d'un air très-pur, et est entouré de nombreux jardins soutenus de murailles, afin d'empêcher les éboulements. Bethléem paraît comme gardé par le couvent qui le domine, à deux cents pas sur la gauche, et qui, comme celui de Saint-Jérôme, offre l'aspect d'une forte citadelle. C'est dans les champs de cette pastorale contrée, patrie de l'opulent Booz, que se passa le si touchant épisode de Ruth et de Noëmi.

Prévenus la veille de notre arrivée, les religieux de Bethléem nous reçurent avec la plus aimable cordialité dans leur établissement qui est immense, mais dont l'église principale est abandonnée. Elle est cependant encore très-remarquable par la beauté de ses colonnes dont l'architecture indique au connaisseur le passage assez sensible des arts des Romains, à ceux du temps des empereurs du Bas-Empire, et par les restes de mosaïques colossales qui représentaient des figures de saints : la charpente de l'édifice est unie et en bois de cèdre. L'église moderne, bien moins grande et imposante, est partagée entre les Latins, les Grecs, dont la chapelle est la plus richement ornée, les Arméniens et les Abyssins. Un escalier obscur et étroit, de quinze à vingt marches, conduit de cette église au lieu de la crèche devenue aujourd'hui un léger enfoncement en demi-cercle sous un autel; plusieurs lampes l'éclairent, et, au milieu du marbre blanc dont elle est payée, on voit incrustée une étoile d'argent avec ces mots :

HIC, DE VIRGINE MARIA, JESUS-CHRISTUS NATUS EST.

Le plafond de la grotte est formé par la pierre même; les côtés sont ornés de tentures ainsi que de tableaux dont aucun ne m'a paru remarquable. Vis-à-vis de la crèche on montre le local où la mère Vierge se reposa après l'enfantement divin. A quelques pas on indique le lieu où les bergers adorèrent l'enfant nouveau-né, et celui où les mages lui offrirent l'or, l'encens et la myrrhe. Chacun de ces emplacements est consacré par un autel spécial. Dans le corridor que l'on suit pour sortir de l'église, on voit les tombeaux de sainte Eusébie et de sainte Pauline, sa fille, dames romaines attirées à Jérusalem par leur piété, et de saint Jérôme qui, comme on sait, tint longtemps une école dans cette ville.

Après avoir visité ces vénérables cryptes, nous montâmes sur le haut de la terrasse du couvent d'où l'on jouit d'une vue assez étendue, qui plane à l'est sur la mer Morte vers laquelle le terrain descend en talus, avec des mamelons qui forment de petites collines. Le mont des Français, que l'on découvre de la montagne des Oliviers, reste au sud-est de Bethléem, dans la direction du jardin des Pasteurs qui appartenait aux chrétiens latins; mais les Grecs viennent récemment de l'obtenir des Turcs,

à la faveur d'un peu d'argent et de quelques bassesses. Avec ces deux moyens fréquemment employés par eux, ils arrachent insensiblement aux Latins les monuments les plus vénérés qu'une longue possession n'a pu leur garantir (1).

Le mardi, 22 mai, à sept heures du matin, M. l'abbé Desmazure nous réunit au Saint-Sépulchre, où il célébra les saints mystères à l'intention de ma famille. Après la messe que je servis avec l'officier du bord qui m'avait accompagné, il improvisa un discours plein d'éloquence et de force sur la vérité de la religion et sur la manière de la bien pratiquer. Revêtu de magnifiques ornements qu'on assure avoir été donnés par saint Louis lui-même (ce dont il est permis de douter, à cause de leur trop belle conservation), et placé en dehors du saint tombeau, il paraissait inspiré à la fois par l'esprit des apôtres, dont il avait l'aspect vénérable, et par la sainteté de ce lieu, témoin de tant de prodiges... Il bénit ensuite les croix et les chapelets achetés la veille à Bethléem, et, sortant de l'église, nous l'accompagnâmes dans tous les endroits du Calvaire célèbres dans l'Evangile. Nous visitâmes aussi les misérables cellules des religieux, qui tour à tour se consacrent à la garde et à l'entretien du Saint-Sépulchre. On ne peut se figurer rien de plus infect, de plus humide, de plus incommode que ces demeures, qu'on ne peut obtenir des Turcs de rendre moins insupportables. La santé des moines n'y résiste guère plus de trois à quatre mois, après lesquels d'autres gardiens viennent y consommer le même sacrifice, y montrer la même résignation. Leur soin est d'entretenir les lampes, les marbres, les tableaux, les fleurs de la tombe sainte, au pied de laquelle, venant s'y prosterner à plusieurs heures du jour et de la nuit, ils déposent, espérons-le du moins, le tribut de leurs peines et de leur affliction.

Cette fois nous n'échappâmes point à l'impôt prélevé par le Turc commis à la garde de l'église. Humiliante obligation, à laquelle il faut ajouter l'étreinte du drogman du couvent, celle du Grec, chargé des clefs, celle du janissaire qui vous accompagne, etc., etc. A Jérusalem comme ailleurs, on ressent à chaque pas la douleur de voir spéculer sur tout ce qui tient à une religion qui commande la pauvreté et le désintéressement.

Après cette pieuse matinée, nous allâmes visiter, à une demi-lieue de la ville, au

(1) Après avoir visité tout ce qu'il y avait de curieux à Bethléem, on nous servit un déjeuner fort copieux composé d'œufs et de mouton rôti, et aussitôt après, les religieux permirent aux nombreux marchands de chapelets d'entrer dans un des vastes vestibules du couvent. Mes jeunes compagnons passèrent près de deux heures à se pourvoir de croix, de chapelets et de coquilles sculptées qu'ils destinaient à leur famille. Pendant cet intervalle, j'allai parcourir la campagne auprès de la fameuse citerne de David, qui avait douze ouvertures, d'où je pris une vue de Bethléem. Vers une heure, nous nous remîmes en route pour Jérusalem, où nous arrivâmes à trois.

nord, les tombeaux des rois, dont la vue excite le plus haut intérêt, quoique rien ne puisse indiquer l'époque précise de leur construction ni les personnages à qui ils furent destinés. D'après une frise très-bien conservée, il est facile néanmoins de conjecturer que leur origine ne remonte guère au-delà du siècle de Constantin. Une enceinte carrée, taillée dans le roc, se présente d'abord à la profondeur de dix à douze pieds, puis une espèce de péristyle élégamment sculpté, donnant issue à une ouverture dans laquelle on ne parvient qu'en rampant, et qui conduit à plusieurs salles souterraines où des tombeaux vides sont rangés à droite et à gauche. Les chambres communiquent de l'une à l'autre par des portes assez basses, fermées autrefois avec la pierre même, ayant des panneaux sculptés et des gonds d'une seule pièce, ce qui a dû exiger une grande dextérité et un prodigieux travail pour les détacher du rocher. Ces portes gissent toutes par terre, quelques-unes dans un état de conservation surprenant. Comme je l'ai déjà dit, il est difficile d'assigner, par le genre de sculpture qui n'est ni grec, ni romain, ni par les traditions historiques, l'époque à laquelle ces monuments ont été élevés; mais on peut affirmer qu'ils ont nécessité une trop considérable dépense pour n'avoir pas été érigés à de puissants princes. On assure qu'on n'a jamais trouvé d'ossements dans ces sépultures.

Le scheïck Abougos (ou *Abou-goch*) qui commande à tous les Arabes de la Syrie, et habite ordinairement le village de Jérémie, nous attendait au couvent, où nous le trouvâmes à notre retour. Il nous adressa des questions multipliées sur l'état actuel de la France et sur le *général en chef Bonaparte*, contre lequel il avait servi en Égypte. En payant un sincère tribut d'éloges à la valeur française, il nous montra avec orgueil deux cicatrices des blessures qu'il avait reçues de nos soldats. Nos armes à pistou excitèrent surtout un dernier degré de surprise, et après les avoir examinées, essayées durant une demi-heure, il finit par nous les demander. Je satisfis avec empressement un désir qui plaçait si haut dans son esprit la supériorité de notre patrie sur tout ce qu'il pouvait imaginer de plus prodigieux.

Toujours guidés par l'inépuisable abbé Desmazure, nous sortîmes de nouveau de Jérusalem à trois heures, par la porte de Sion (la plus au sud), et nous visitâmes la maison de Caïe, aujourd'hui un couvent d'Arméniens; puis celle d'Aune, dont la cour offre un olivier, auquel on prétend que fut attaché Notre-Seigneur pendant qu'on délibérait sur son sort. Nous passâmes aussi par la *porte de Fer*, ouverte à la voix de l'ange qui allait délivrer saint Pierre de sa prison. Mais ces lieux sont médiocrement intéressants à visiter, la ville moderne ayant tout recouvert, et n'ayant laissé que la tradition des monuments qu'ils occupèrent.

25 mai, mercredi.

À six heures du matin, nous allâmes voir

la fontaine de *la Madone*, canal souterrain dans lequel on descend par plusieurs marches. On prétend qu'il communique à la fontaine de Siloé (située à quelques minutes plus bas) également dans la vallée de Josaphat. Leur eau est d'une qualité parfaite. Le village de Siloé ne forme qu'un amas de chétives maisons, bâties sur des rochers, à environ un quart de lieue, dans le sud-est de Jérusalem.

Lorsque nous revînmes au couvent de Saint-Sauveur, nous trouvâmes tous les religieux disposés à se rendre au mont des Oliviers, où ils devaient passer la nuit sous des tentes, afin de pouvoir célébrer, dès le point du jour, la fête de l'Ascension, au lieu même où dix-huit siècles auparavant ce grand mystère s'était opéré. Nous leur promîmes d'aller les y rejoindre de grand matin.

24 mai, jeudi.

Nous partîmes en effet vers trois heures avec l'abbé Desmazure, et, sortant de Jérusalem par la porte Saint-Etienne, nous gravîmes la montagne des Oliviers en même temps qu'une foule de pieux pèlerins, latins, grecs, maronites, etc. Nous avions à peine atteint le sommet, que le soleil, précédé par un magnifique crépuscule, apparut sur les hautes montagnes d'Arabie, vint dorer de ses premiers feux la chapelle de l'Ascension, et éclairer successivement toutes les parties de la ville sainte, sur laquelle se projetait l'ombre allongée du mont des Oliviers. De légères vapeurs blanchâtres s'élevaient encore des eaux du Jourdain et de la mer Morte; l'astre rayonnant les eut bientôt dissipées, et laissa entrevoir leurs flots d'azur, parsemés d'une teinte d'or et d'argent.

Insensiblement, toute la cour, dont la rotonde de l'église est environnée, se remplit des fidèles de diverses sectes et d'un grand nombre de Turcs attirés par la curiosité, on plut pour maintenir le bon ordre. Les Arméniens et les Coptes officiaient devant un autel très-simple, élevé sous une tente. Celui des Grecs offrait un singulier contraste par sa richesse; les ornements des papas montraient surtout une rare magnificence. Les uns et les autres psalmodiaient leurs cantiques d'un ton nasillard. Les latins, enfermés dans la rotonde, privilège qui leur est exclusivement réservé, chantaient la grand-messe, et chaque procession venait tour à tour se prosterner devant la pierre sur laquelle est empreint le pied de Jésus-Christ. Les Turcs regardant leur pipe, ou prenant du café, tiraient avec indifférence ces divers cérémonies qui avaient un caractère particulier très-remarquable par ce mélange de costumes et de rites différents; mais du moins, c'était vers un seul et même Dieu que s'élevaient ces prières en diverses langues.

Placés au haut des murs qui entourent la cour de l'église, nous attendions que la messe fût achevée. Les Peres nous cédèrent alors la chapelle, où l'abbé Desmazure célébra de nouveau le saint sacrifice, qu'il ter-

mina par une pathétique exhortation. Nous regagnâmes ensuite le couvent vers huit heures pour songer aux préparatifs de notre départ, et tracer à la hâte ces lignes, qui devaient fixer le souvenir de tout ce que j'avais vu ou senti. Je ne les terminerai point sans ajouter quelques réflexions nées pendant mon séjour à Jérusalem, et qui serviront à en compléter pour moi le tableau moral.

Le commerce de cette cité n'a paru nul, et sa population, peu industrielle, se borne à satisfaire les premiers besoins de la vie, à cultiver quelques champs de blé, un peu de tabac et de coton, un petit nombre d'oliviers, dont l'huile détestable annonce l'enfance des arts mécaniques, à élever des troupeaux et à trafiquer sur des objets de piété. Les couvents entretiennent une grande partie des habitants qui cherchent à s'y rendre utiles. Les religieux n'ont pas de revenus particuliers; leurs ressources proviennent des aumônes et des legs, bien moins abondants aujourd'hui qu'autrefois. Ils ont, dans chaque pays de l'Europe, un d'entre eux, nommé leur commissaire principal, chargé d'exciter la dévotion des fidèles et d'en recueillir les fruits. Toutefois, l'Espagne n'envoie presque plus rien; Naples et la Sicile sont également d'une faible ressource; et, chose étonnante! Rome n'accorde plus de secours depuis longtemps. Le Portugal, Malte, surtout la France, moins refroidis, sont les meilleurs, et pour ainsi dire les uniques soutiens de la terre sainte; mais leurs dons sont insuffisants: de sorte que le couvent latin est grevé, dit-on, de près d'un million de dettes vis-à-vis des Turcs. Celui des Grecs, ruiné par la révolution de leur malheureuse patrie, est encore aujourd'hui très-obéré. Les recettes diminuant ainsi dans une proportion plus considérable que les dépenses, les dettes s'accroissent, et il est à craindre qu'un jour, assez peu éloigné, lorsque les derniers moyens (la vente des objets sacrés) seront épuisés, les religieux ne soient forcés d'abandonner le Saint-Sépulchre et la terre sainte.

Le gouvernement turc le verrait à regret, à cause des bénéfices qu'y trouve cette partie de son empire. Il ne presse donc pas le remboursement du capital. Mais il se pourrait qu'un pacha ambitieux voulût un jour se l'approprier, et alors les Pères seraient totalement dépouillés de ce que possède leur établissement. Autrefois, les religieux qui se consacraient à vivre dans la terre sainte, y apportaient presque toute leur fortune. Il n'en est plus ainsi: il ne vient guère en Palestine que des moines de basse extraction, qui non-seulement ne possèdent aucun moyen d'existence, mais la cherchent aux dépens du couvent. Leur ignorance et leur peu de réserve sont portés à un degré inouï. Nous les avons entendus nous adresser les questions les plus absurdes sur ces lieux saints, dont l'histoire leur est bien moins connue qu'à nous, officiers de marine, qui y venions pour la première fois. Ils se permettaient également de railler de la manière la

plus choquante les cérémonies et les rites des autres communions. En général, sur les quarante religieux que nous avons trouvés à Jérusalem, il en est à peine dix ou douze, d'après l'aveu de ceux qui ont appris à les connaître, qui soient au niveau des respectables obligations qu'ils se sont imposées. Hors l'abbé Desmazure, qui vient d'être nommé récemment commissaire général pour la France, et qui a apporté plus de 150,000 francs au couvent dans son dernier voyage, il n'y a pas un seul Français; tous sont Italiens, Espagnols ou Maltais.

Ce monastère est devenu comme une petite ville, où chacun a sa maison à part, ne se réunit aux autres qu'aux heures des repas et des prières, et fait ensuite ce que bon lui semble. La liberté y est absolue pour tout le monde; l'esprit s'afflige néanmoins de ne pas y trouver habituellement la tolérance, la réserve, le recueilement, la décence même, qui caractérisent la véritable piété. Mais, à Jérusalem, les hommes n'ont semblé au-dessous des choses. Ne s'occupant que de personnalités, leurs moyens se perdent dans une multitude de misères ou de faiblesses. A Rome, au contraire, tout paraît en harmonie, quant aux cérémonies du moins, et aucune de celles que j'ai vues dans la cité de David n'offre un si beau, un aussi imposant spectacle que la bénédiction papale *urbi et orbi*, donnée de l'immense dôme de Saint-Pierre.

Parmi les charges du couvent, l'article *des avanies* n'est pas celui que les Turcs exploitent avec le moins d'avantages. Leur moyen le plus ordinaire de se procurer de l'argent est d'arrêter, sous le premier prétexte, un grec ou un latin, placé sous la sauve-garde des religieux. Jeté en prison, injurié, menacé de la bastonnade, le malheureux crie vainement à l'injustice. Il n'est point écouté, et il implore alors la pitié des moines, qui se voient forcés de traiter avec le gouverneur, quelquefois même avec le simple janissaire, de la liberté du prisonnier. Si le pacha est informé de l'événement, il prononce le mot de justice, promet de punir, mais se borne là, et, au premier besoin d'argent, l'avanie recommence. Les Turcs ont même poussé quelquefois l'impudence jusqu'à arrêter ainsi des religieux dans leur voyage à Jérusalem ou d'un couvent à l'autre, ce qui les oblige à une continuelle réserve, même dans leurs promenades, distractions auxquelles ils n'osent se livrer que rarement. Le gouverneur envoie fréquemment dans l'année demander des étrennes de mille à douze cents piastres (quatre à cinq cents francs). Tantôt c'est pour marier sa fille ou acheter une belle esclave, tantôt pour faire un bel enterrement à l'un de ses parents. Le supérieur accourt, proteste de sa pauvreté, et s'estime heureux d'obtenir un léger rabais, dont le gouverneur qui l'a prévu d'avance, en basant sa demande là-dessus, se fait un très-grand mérite à ses yeux. Si une révolte populaire éclate, ou en cas de peste, les moines se renferment dans leur couvent qui

pourrait soutenir un siège au besoin. Un pourvoyeur de confiance est chargé alors d'ajouter à tout ce qui manque aux approvisionnements dont ils sont toujours munis.

Malgré les nombreuses invasions dont Jérusalem a été la victime, on retrouve encore dans la nouvelle ville les traces et la position de l'ancienne, indiquées par les auteurs les plus reculés. Cependant, comme elle était infiniment plus peuplée autrefois (au temps de Titus, par exemple), il est probable qu'elle s'étendait beaucoup vers le nord, dans la direction de la grotte de Jérémie et du tombeau des Rois. Bornée au sud par la vallée de Sion, à l'est par le Cédron, à l'ouest par une chaîne de rochers, elle n'a pu prendre d'accroissement successif que du côté que je viens d'indiquer, et où l'on voit encore des vestiges de murs antiques. On a néanmoins beaucoup de peine à se persuader, d'après les localités, que Jérusalem, dont la population est tout au plus aujourd'hui de douze à quinze mille habitants, ait pu en renfermer plus d'un million à l'époque où Titus en fit la conquête. L'eau manquant partout, il est douteux que l'agriculture soit parvenue à y faire produire autre chose que des grains. Je n'ai pas aperçu un seul jardin dans ses environs. Sa position géographique se refuse à admettre que le commerce y ait attiré une aussi immense population. On est donc embarrassé d'expliquer et de croire ce qu'en rapportent les historiens contemporains, à moins qu'au temps des irruptions des Perses, des Romains ou des croisés, la plupart des villages de la Palestine ne se soient réfugiés dans la ville la plus forte du pays, pour se soustraire au joug du conquérant.

Ainsi que je l'ai exprimé plus haut, les objets de foi sont infiniment trop multipliés à Jérusalem. Les pèlerins, venus dans cette ville depuis le vi<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup>, guidés par la piété, mais en même temps remplis pour la plupart d'ignorance et de superstition, ont cru voir dans chaque amas de décombres les lieux ou les édifices mentionnés par les apôtres dans la vie de leur divin Maître. Ils les ont signalés à ceux qui leur ont succédé, afin d'exciter la curiosité, et, de proche en proche, ces relations apocryphes ont acquis un tel caractère d'authenticité, qu'il n'a plus été permis de les révoquer en doute. Mais, sans encourir le danger d'être taxé d'incrédulité, ne doit-on pas déplorer hautement que, dans une contrée si empreinte de prodiges et de souvenirs, on donne des armes contre ce qui est véritablement de tradition religieuse, en descendant à des détails puérils, et voulant attacher du prix à des ruines qu'ont dû rendre plus qu'incertaines les nombreuses guerres, les démolitions et les reconstructions fréquentes dans un pays tel que la Turquie, où les édifices survivent rarement à ceux qui les ont élevés.

Dans la ville actuelle, bâtie en 1534 par Soliman, fils de Sélim, ainsi que le disent toutes les inscriptions placées sur les portes, hors quelques assises des remparts de l'est,

et de ce qu'on nomme le Château des Pisans (tours de David), constructions certainement romaines, on ne retrouve absolument rien de ces temps antérieurs au christianisme, pas même dans le Saint-Sépulcre, où tout ce qui est le plus antique date de Constantin.

L'église, comme nous l'avons fait observer, est petite, ornée avec peu de goût et de magnificence. Il n'en est pas dans les petites villes d'Italie, même de France, qui ne soit infiniment mieux décorée. A la vérité, le marbre y est prodigué, mais sans élégance. Je n'y ai pas remarqué un seul tableau passable, pas une statue, pas un autel, qui annoncent le travail d'un artiste. Combien ne serait-il pas préférable de voir cette église telle que l'édifièrent les premiers chrétiens?

Je n'ajouterai qu'une vérité pénible à émettre, c'est que la rivalité des moines grecs et romains a plus fait de tort à l'église du Saint-Sépulcre, qui nous appartenait presque exclusivement autrefois, que toutes les vexations turques. Ces religieux s'emparent des chapelles des latins, les démolissent, rebâtissent à leur guise, et n'aspirent à rien moins qu'à devenir seuls possesseurs des saints lieux. La protection toute puissante de la France arrêta autrefois ces lâcheuses déprédations. Aujourd'hui, ses mandataires en Orient ne paraissent plus vouloir s'en mêler. On sacrifie des intérêts qui annuaient jadis l'Europe chrétienne à ceux de la politique, devenus plus importants de nos jours, et les doléances des religieux, tous étrangers à notre nation à la vérité, demeurent sans réponse et sans appui. De sorte que, si cet état se prolonge, il est impossible que les couvents, privés de protecteurs comme de secours pécuniaires, puissent se soutenir longtemps encore. Mais, s'il serait douloureux pour des Français d'apprendre que les objets de leur piété et de leur vénération sont passés en d'autres mains, les chrétiens latins n'en pourraient accuser que leur refroidissement et leur apathique indifférence. Pour moi, étranger à la diplomatie, ne blâmant pas ce que je ne puis approfondir, je forme, avec la franchise d'un militaire, le vœu que le fils de saint Louis, le roi très-chrétien, jette un regard de commiseration vers cette terre sacrée que Godefroy et saint Louis ont en quelque sorte rendue l'apanage de la France, l'un par le souvenir de ses victoires, l'autre par l'exemple de ses vertus et de la plus héroïque résignation.

26 mai, vendredi.

J'avais fait la veille mes adieux aux deux supérieurs, en leur témoignant notre profonde reconnaissance pour leur cordial accueil, en les priant d'accepter une faible aumône qui dédommagerait le couvent de la dépense que notre séjour avait occasionnée. Nous nous séparâmes en nous serrant la main avec cette émotion qu'éprouvent des personnes qui probablement ne doivent jamais se revoir. Ils nous promirent de ne pas nous oublier dans leurs prières, nous les assurâmes de notre constant souvenir et

nous nous préparâmes à monter à cheval. Vers les onze heures, sortant en silence de la sainte cité, nous la saluâmes pour la dernière fois. Au détour du chemin où elle disparaît aux regards, je m'arrêtai par un mouvement involontaire, comme pour lui adresser un éternel adieu. Puis nous précipitâmes notre marche, afin d'abréger nos regrets.

§ 2. — *Extraits de rapports de M. de Mas-Latrie au ministre de l'instruction publique (1).*

Du Caire, le 17 décembre 1845.

J'avais le dessein, avant de retourner en France, de compléter l'étude que je fais des monuments des croisés en Chypre, par un voyage en Syrie, dans le pays même où les croisades ont eu le plus grand éclat. La nouvelle qu'une compagnie d'Européens allait entreprendre ce voyage, m'a déterminé à l'effectuer plus tôt que je ne l'avais pensé, et à me rendre à Beyrouth pour me joindre à eux. Les routes de Syrie ne sont plus sûres, en effet, depuis les événements de 1840, et il est imprudent de les parcourir seul.

Près de revenir en Chypre, je m'empresse de vous donner connaissance de mon itinéraire.

De Beyrouth, ancienne ville franque et seigneuriale, dont les remparts remontent à l'époque des croisades, nous sommes allés à Sidon, aujourd'hui Saïda. Sur la montagne qui commande cette ville au sud, s'élève un beau château, nommé encore château de Saint-Louis, en mémoire de ce prince, qui le fit reconstruire presque à neuf pendant son séjour en terre sainte. A Sour ou Tyr, je n'ai remarqué qu'une église ruinée qui paraît remonter au temps des Francs. Saint-Jean d'Acre possède encore les restes de l'ancienne cathédrale de Saint-André, qui n'est plus qu'une petite chapelle près de la mer; mais l'église de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem existe et mérite, comme le bel hôpital des Chevaliers, aujourd'hui hôpital militaire, de prendre place dans le recueil des monuments des croisades qui se prépare sous vos auspices. L'enceinte de Césarée est complète, et, dans l'intérieur, on voit des églises gothiques, des tours, des portes, des maisons, portant encore des écus armoriés.

A peu de distance de Ramla, sur la route de Jaffa, existe une magnifique ruine franque : c'est le reste d'un établissement des Hospitaliers, dont l'église était dédiée aux Quarante martyrs. Une partie du cloître, les cours, les vastes et solides citernes existent encore; l'église est ruinée, mais sa tour est complète, à l'exception de la flèche ou lanterne, qui paraît avoir été renversée par un tremblement de terre. L'élévation de ce monument, la dimension et la beauté des pierres employées à sa construction, donnent une haute idée de la richesse de l'hôpital

destiné à recueillir les pèlerins se rendant à Jérusalem, et qui, en temps de guerre, pouvait devenir un très-bon refuge. Les baies de la tour sont les unes en plein cintre brisé, les autres en ogive plus prononcée. Quelques fenêtres sont découpées en lobes; la plupart sont étroites et longues. Elles servaient sans doute de meurtrières.

A moitié du chemin de Ramla à Jérusalem est encore une ruine bien remarquable. C'est l'église déserte, mais qu'on ne peut appeler ruinée, d'Abou Gosh, l'ancienne Jérémie. Les murs, la voûte, les colonnes sont intacts; il ne manque que le pavé et l'autel. Sur les murailles, on voit de nombreuses fresques. Toutes les ouvertures sont en plein cintre ou en gothique évasé.

L'enceinte de Jérusalem a été réparée par les Turcs; mais l'ensemble de la construction appartient aux Francs. Le haut château qui flanque la ville du côté de Bethléem et de Jaffa porte encore le nom de Château des Pisans. Quant à l'église du Saint-Sépulchre, on sait qu'elle est, dans ses parties capitales, du temps des rois français, à l'exception de la coupole et de l'intérieur, relâts après l'incendie de 1808. Vainement les Grecs voudraient faire remonter l'édifice actuel au temps de sainte Hélène, qui aurait construit, si on les écoutait, toutes les églises d'Orient, connue en France César est, pour certaines personnes, l'auteur de tous les campements romains dont il reste quelques traces; les fenêtres gothiques du clocher de l'église, la frise de la porte du parvis, où Jésus-Christ est représenté faisant son entrée triomphante à Jérusalem, le jour des Rameaux, en attestent suffisamment l'origine latine et française, car l'église grecque n'admet pas de bas-reliefs dans l'ornementation de ses temples. Des pierres tumulaires remontant, dit-on, à nos premiers rois de Jérusalem, mais dans tous les cas fort anciennes, et devenues par cela seul vénérables, marquaient autrefois la place où Godelfroi de Bouillon et Baudouin, son frère, furent inhumés; les Grecs les ont descellées et mises en pièces à dessein, en reconstruisant l'intérieur du Saint-Sépulchre.

L'église abandonnée de Sainte-Marie de Bethléem est un beau vaisseau de basilique latine, à plafond de bois, séparé en trois nefs par deux rangées de vingt colonnes corinthiennes de marbre jaune d'un seul bloc, dans le style si simple et si noble de Sainte-Marie Majeure et de Saint-Jean de Latran, à Rome.

Askalon, dont les ruines franques sont aussi nombreuses que celles de Césarée, et Gaza, ville funeste aux croisés, ont été nos dernières stations dans la Syrie méridionale.

Peu après avoir quitté cette ville, nous sommes entrés dans le désert et sommes venus à El-Arisch. Puis laissant, à regret, sur notre droite Damiette et Mansourah, nous avons gagné Belbeys, dont le nom rappelle une des incursions les plus hardies des croisés et une des lois importantes de

(1) *Biblioth. de l'École de Chartes, 2<sup>e</sup> série, t. II.*

leur législation. En 1168, le roi de Jérusalem, Amaury, traversa en dix jours les sables avec une armée entière, emporta d'assaut Belbeys, qu'il livra au pillage, et marcha sur le Caire, qu'il ne put attaquer.

On donne des dates bien anciennes à plusieurs mosquées du Caire. La Djami-Barkauk, fondée en 1149, serait aujourd'hui conservée sans altérations; l'El-Azhar remonterait à l'an 981, la Djami-Touloun à 876. Si ces dates sont bien constatées, les partisans de l'origine orientale de l'ogive ont, il me semble, en leur faveur, un argument très-puissant, car toutes ces mosquées, de même que les anciennes mosquées de Damas et les tombeaux de la Vallée des califes, sont entièrement en ogive, dans leurs formes générales comme dans leurs ornements.

Nicosie, le 19 janvier 1846.

Je recherche partout les traces et les souvenirs de nos anciens Français de Chypre.

Alexandrie, où je me suis embarqué pour revenir à Larnaca, m'a reporté à l'époque la plus brillante de leur histoire, en examinant ses ports, qui sont à peu près comme Guillaume de Machant les a décrits au xiv<sup>e</sup> siècle, le sire de Lamoy au xv<sup>e</sup>. Du côté des aiguilles de Cléopâtre, vers l'orient, est le grand port; à l'ouest est le vieux port, par où les chrétiens, suivant une ancienne tradition arabe, devaient un jour attaquer et prendre la ville. L'événement s'accomplit, en effet, en 1365, lorsque le roi de Chypre, Pierre I<sup>er</sup>, pénétra dans le vieux port, repoussa les Sarrasins, donna l'assaut au rempart qui couvrait alors la place du côté même de la mer, l'emporta après un sanglant combat, et livra au pillage cette grande ville, « aussi peuplée que Paris (ce sont les expressions du chancelier de Lusignan), aussi belle que Venise, aussi forte que Gènes; ville pleine de richesses et de marchands, la reine de l'Égypte, l'épée des infidèles, la porte des fidèles, si les fidèles l'eussent conservée. » Mais ils ne la gardèrent que trois jours. Cependant l'effroi que répandit en Égypte l'attaque du roi de Chypre fut si grand, et la crainte de voir jamais se renouveler l'effet de la fatale prophétie fut si vive, que les sultans interdirent dès lors, sous les peines les plus graves, l'entrée du vieux port à tous les navires chrétiens. Cette défense rigoureuse s'est, m'a-t-on dit, perpétuée à Alexandrie sous les sultans mamelouks comme sous les Turcs, jusqu'aux temps plus éclairés de Méhémet-Ali.

§ 3. — *Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. L. Batisier, chargé d'une mission scientifique en Orient pendant l'année 1846* (1).

Beyrouth, le 2 août 1846.

Le but spécial de mon voyage en Syrie était de rechercher les monuments élevés dans cette contrée, par les chrétiens de

l'Occident, à l'époque des croisades. Mes efforts ont été couronnés de quelques succès, et je puis vous fournir des indications nouvelles sur un certain nombre de constructions dont l'origine a été jusqu'à présent méconnue, et qui offrent un intérêt tout particulier pour l'histoire de l'art.

Par leur plan et par les moulures qui les décorent, les édifices religieux dont je vais vous parler ont une analogie très-évidente avec nos églises du xiv<sup>e</sup> siècle. Quant à leurs ornements sculptés, ils appartiennent plutôt au style byzantin qu'au style ogival. Je serais porté à inférer de cette circonstance que, dans ces édifices, bâtis sous la direction d'architectes franques, arrivés en Orient à la suite des armées conquérantes, les travaux ont été exécutés par des ouvriers syriens. Ils diffèrent tellement des monuments grecs, byzantins ou arabes, que je suis étonné que les voyageurs qui les ont vus et décrits déjà, n'aient pas été frappés de leur physionomie tout occidentale.

Les constructions civiles ou militaires, que la tradition ou quelques indications historiques attribuent aux croisés, ne présentent pas, à beaucoup près, des caractères aussi tranchés et aussi décisifs que les constructions religieuses. L'absence d'ornements et la pauvreté des moulures font même qu'on ne peut se prononcer qu'avec circonspection sur leur origine franque. Du reste, l'étude des monuments en Syrie est entourée de difficultés que le zèle le plus curieux ne peut pas toujours surmonter. Comme la plupart des voyageurs, j'étais muni d'un firman du sultan, et je le croyais assez efficace pour m'ouvrir toutes les portes; mais il n'en a pas été ainsi: les pachas font peu de cas de ces lettres, qu'ils voient d'ailleurs entre les mains de presque tous les Européens, et ils sont mal disposés à rendre les services qu'on attend de leur obligeance.

Or, nos anciennes églises ont été presque toutes converties en mosquées, et les châteaux sont encore maintenant occupés par des garnisons turques. Il résulte de là qu'il est impossible de pénétrer à l'intérieur. Quand donc on voudra se procurer des notions détaillées et complètes sur ces édifices, il importera qu'on se munisse préalablement à Constantinople de lettres de recommandation particulières, contenant la mention expresse des bons offices que l'on aura à réclamer des gouverneurs de Beyrouth et de Jérusalem.

Outre les monuments que j'ai pu étudier pendant les six semaines que j'ai employées à parcourir une partie de la Syrie, je vous signalerai aussi, Monsieur le ministre, diverses constructions que je n'ai pas vues, mais sur lesquelles j'ai recueilli quelques indications. De cette manière, vous pourrez juger de l'intérêt qu'offrirait un livre consacré à l'histoire et à la description de la Syrie du moyen âge. Beaucoup de ces monuments sont en ruines, d'autres sont dans un état de démolition complète, et il faudrait se hâter de les décrire et de les des-

(1) *Archives des missions scientifiques*, avril 1851.

siner, si l'on tient à en conserver le souvenir.

Il existe à Beyrouth deux édifices qui datent de l'époque des croisades. Le premier est une espèce de fort qui avance dans la mer, et qui a été, dans ces derniers temps, troué et déchiré par les boulets anglais. Le port était défendu par une grande tour carrée d'un aspect imposant, bâtie en pierres de taille, mais n'offrant à l'extérieur aucun ornement caractéristique. La principale mosquée de la ville est une ancienne église, qui date du premier siècle de l'occupation de la ville par les armées chrétiennes; elle est conçue dans le style roman de transition. La porte, actuellement encastrée dans diverses constructions privées, est percée d'une baie ogivale, dont l'archivolte repose sur des colonnettes. A l'intérieur, l'église est divisée en trois nefs par deux rangées d'arcades dont les colonnes sont couronnées par des chapiteaux à feuillage, tout à fait analogues aux chapiteaux qu'on observe dans nos basiliques de style roman. La voûte principale est en berceau. Les musulmans ont pratiqué une seconde porte dans l'abside, de sorte que depuis longtemps on entre dans la mosquée par ses deux extrémités opposées. Enfin, cet édifice, très-régulier dans son plan et d'un style sévère, renferme, dit-on, le tombeau d'un chevalier franc, portant encore une inscription en lettres gothiques. La difficulté presque insurmontable que rencontrent les chrétiens pour pénétrer dans les mosquées ne m'a pas permis de vérifier l'exactitude de ce renseignement curieux.

Il y a, en dehors et à l'ouest de la ville, une petite mosquée dont l'extérieur est très-simple et n'offre rien de particulier. Mais cette mosquée était, dans le principe, une église consacrée à saint Georges. Suivant la tradition, elle s'élève sur le lieu même où ce saint combattit un dragon pour sauver la fille du roi. Les chrétiens prétendent que quand le muezzin s'avisait de monter dans le minaret pour appeler les musulmans à la prière, un serpent le mordait au talon. Cette légende, que j'abrège, prouve combien cette église était vénérée. Il est probable qu'elle aura été rebâtie à l'époque des croisades; mais il ne m'a pas été donné de vérifier si on y voit encore des vestiges d'anciennes constructions.

Le port de Saïda, l'ancienne Sidon, est protégé par une petite forteresse, que l'histoire nous apprend avoir été bâtie par le roi saint Louis. Cette construction s'élève sur un rocher environné de tous côtés par la mer, et est rattachée à la terre au moyen d'un pont de huit arcades ogivales, au centre duquel se dressait une tour, maintenant tout à fait ruinée. Le fort, qui offre un ensemble de tours rondes ou carrées et de corps de logis, date de plusieurs époques. La principale porte, et la façade de la mosquée, qui est comprise dans l'édifice, sont des ouvrages arabes, autant qu'on peut en juger du rivage; mais les machicoulis qui

couronnent une des tours, et les moucharabies appliquées contre des courtines, en raison de la forme de leurs consoles, peuvent facilement être reconnus pour appartenir à notre architecture du XIII<sup>e</sup> siècle. Je ne doute pas que ce monument, à l'intérieur, n'ait conservé des traces encore plus évidentes de son origine occidentale. Il existe, dans l'intérieur de Saïda, un grand et magnifique kan ou *okel* rectangulaire, à double étage d'arcades en ogive, qui, depuis plus d'un siècle, est devenu la propriété de la France; mais cet édifice a été bâti par les musulmans. C'est dans cette ville que j'ai recueilli les deux cypes grecs qui ont été déposés, par vos ordres, dans le cabinet des antiques de la Bibliothèque royale.

L'ancienne cathédrale de Sour (Tyr) existe encore en partie. C'est un édifice qui présente les caractères de l'architecture de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Les bras du transept sont arrondis, et le chevet présente trois chapelles demi-circulaires. Toutes les ouvertures sont en ogive, sans divisions intérieures; quant à leur archivolte, elle est rehaussée de l'ornement que nous appelons frette érénelée rectangulaire. Cette église, jadis métropolitaine archiépiscopale, a été construite avec de bons matériaux, et renferme deux colonnes magnifiques arrachées à quelque monument antique; elle est abandonnée depuis longtemps, et il est à craindre qu'elle ne soit bientôt démolie.

On ne voit que des vestiges informes des églises de *Saint-Jean* et de *Saint-André*, à Saint-Jean-d'Acre. Les constructions les plus considérables et les mieux conservées dont l'origine nous intéresse, sont *l'arsenal des galères* et *l'auberge des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. Elles sont situées dans l'intérieur de la ville, dans une rue parallèle au port. Ce qu'il en reste, consiste en de grands magasins bâtis en pierres d'appareil et voûtés; on n'y remarque d'ailleurs aucun ornement particulier ni aucune inscription.

J'ai vu employer, pour réparer le mur d'enceinte de cette ville, du côté de la mer, de belles pierres provenant d'Atlit, bourgade située à deux heures de marche de Caïfa. Ces pierres ont été enlevées à une grande et curieuse église, éditée par les croisés à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Celles que j'ai vu mettre en œuvre étaient décorées de figures de monstres et d'animaux, et avaient évidemment servi à former le couronnement extérieur des murs de la nef. La basilique d'Atlit était certainement un des édifices de Syrie qui offrait les caractères les plus évidents de l'architecture occidentale. Par malheur elle n'a jamais été dessinée ni décrite, et peut-être aujourd'hui n'en reste-t-il que le souvenir que je lui consacre dans ces quelques lignes. La route que je devais suivre, à mon retour de Jérusalem, était beaucoup trop éloignée d'Atlit, pour qu'il me fût possible de me mettre en mesure de vous fournir une notice plus détaillée sur cette église et de vous faire connaître un château, contem-

porain de cet édifice, qui m'a été signalé comme existant dans cette localité.

La ville de Carfa, l'ancienne *Porphyron*, au pied du mont Carmel, est défendue par un mur d'enceinte flanqué de tours de distance en distance, mais très-peu formidable. Quelques personnes font remonter l'établissement de ces fortifications jusqu'à l'époque des croisades : de leur examen, il résulte pour moi qu'elles sont beaucoup moins anciennes.

Il est certain que les princes franes, après leurs conquêtes en Galilée, avaient érigé des édifices religieux à Nazareth et à Cana ; mais on n'y rencontre actuellement aucune construction quelque peu ancienne. L'église des Franciscains, à Nazareth, est même tout à fait récente, et conçue dans un assez médiocre style italien. Quant à la *fontaine de la Vierge*, qui se compose d'un bassin compris sous une arcade ogivale, elle n'a aucune décoration et l'on ne peut rien préciser sur l'époque de sa fondation ; à vrai dire, elle ne paraît pas remonter à une époque reculée.

La ville de Naplouse, qui s'élève sur l'emplacement de l'ancienne *Sichem*, est célèbre dans les fastes bibliques. Une pierre grossière et une fontaine rustique sont regardées, l'une comme le tombeau de Joseph, l'autre comme le puits de Jacob. On voit, au centre de la ville, une mosquée qui était autrefois une église latine. La façade trinitaire de cette basilique ne diffère en rien de celles de nos cathédrales, si ce n'est qu'elle est conçue sur des proportions moins considérables. Les jambages des portes sont décorés de colonnettes, sur le chapiteau desquelles reposent les archivoltes des arcades ogivales. Les moulures sont conformes à celles qu'on employait en France au commencement du xii<sup>e</sup> siècle. La partie supérieure de la façade n'existe plus ; elle me paraît avoir été exécutée sous la direction de l'architecte qui a fait construire le portail principal de l'église du *Saint-Sépulcre* à Jérusalem. Quant à la nef, j'ignore si elle a été réédifiée, car il ne m'a pas été possible de pénétrer à l'intérieur du monument : je sais seulement qu'elle est très-vaste et que les retombées des voûtes s'appuient sur des colonnes cylindriques, sans doute arrachées à des constructions de l'époque romaine. Dans les jardins, derrière la ville, on trouve une autre église, de plus petites proportions, qui ne présente pas les caractères bien tranchés de notre architecture nationale. Elle a trois portes ogivales ; elle est voûtée à l'intérieur ; mais elle n'a ni moulures ni ornements. On dit qu'elle s'élève sur le lieu même où Jacob se retira pour pleurer la mort de Joseph.

C'est surtout à Jérusalem que les Franes ont laissé des monuments qui témoignent de leur piété et de leur puissance en Palestine. L'église du *Saint-Sépulcre* est une grande construction bâtie sur un plan assez compliqué, et conçue dans le plus mauvais goût. Brûlée à plusieurs reprises, elle a été réédifiée par des architectes grecs qui n'ont conservé des édifices primitifs que la façade

ogivale et la crypte où fut découvert le bois de la sainte croix. Cependant, derrière le sanctuaire de l'église du rite grec, on aperçoit deux ou trois colonnes couronnées d'un chapiteau corinthien dégénéré, qui peuvent bien avoir appartenu à la basilique de sainte Hélène. Quant à la crypte, dont le plan est celui d'une croix grecque, surmontée d'une coupole, je n'y vois guère que les quatre colonnes qui supportent les quatre grands arcs du dôme, auxquelles on puisse assigner l'époque des croisades. Ce qui me porte à le penser, c'est la forme légèrement aplatie des bases attiques un peu dégénérées et la composition des chapiteaux. Les feuillages sont bien une imitation de l'acanthé corinthienne, mais la partie inférieure de la corbeille est relevée d'un ornement gaufré. Ces colonnes me semblent plus anciennes que le reste de la chapelle.

En avant de l'église du *Saint-Sépulcre* se développe un petit parvis dallé, dans lequel on pénétrait anciennement par une série de d'arcades à colonnes, dont il existe des vestiges. A gauche, on voit encore le chapiteau d'une colonne : il est imité de ceux qui se trouvent dans les galeries supérieures de la basilique Sainte-Sophie à Constantinople ; il est cubique, et offre, sur chacune de ses faces, des galons en entrelacs.

La façade de l'église du *Saint-Sépulcre* date incontestablement de l'époque des croisades. Sa disposition est très-irrégulière, sans doute parce que, pendant la construction, des circonstances que nous ignorons auront fait interrompre les travaux. De plus, la partie supérieure de cette façade manque ; peut-être n'a-t-elle jamais été achevée, peut-être a-t-elle été détruite par l'incendie.

L'idée première de l'architecte qui a présidé à la fondation de cette partie de l'église était probablement de former de trois portes, encadrées entre deux clochers ; mais ce projet n'a pu être exécuté. Ce qui constitue aujourd'hui cette façade se compose de deux portes ogivales au rez-de-chaussée et de deux fenêtres également ogivales au premier étage. Les archivoltes à tores ornés de feuillage des arcs ogives prennent leur point d'appui sur trois colonnettes placées dans les angles rentrants qu'offrent les jambages de chaque porte. Le linteau qui définit l'entrée supérieurement était couvert de petites figures en bas-relief, actuellement tout à fait effacées. Pour le tympan des ogives, il est rempli en maçonnerie, et j'ignore si, dans le principe, il a présenté suivant l'usage, une composition sculptée. Les deux fenêtres de l'étage supérieur, avec leurs colonnes et leurs archivoltes à tores, sont conçues dans le même style que les portes ; les ornements des chapiteaux, des moulures et des cordons consistent en des feuillages imités de l'antique. Ils sont probablement, ainsi que je l'ai fait remarquer en commençant, l'ouvrage de quelques ouvriers grecs employés par les architectes latins.

A gauche de la façade, se détache un clocher, malheureusement tronqué, à base rec-

tangulaire. Sur deux de ses faces on voit trois fenêtres, et sur ses deux autres faces deux fenêtres seulement; ces ouvertures sont ogivales, sans divisions intérieures, à colonnettes d'angle et à archivoltte composée de tores. Un mur, en retour d'équerre sur la droite de la façade, est percé d'une baie ogivale, et joint un second clocher moins élevé, mais bâti dans le même goût que le précédent. Cette partie de l'église du Saint-Sépulcre, comme vous pouvez en juger par la description succincte que je viens d'en faire, a pour nous tout l'intérêt d'un monument français.

L'église de *Sainte-Année*, transformée en mosquée et appelée *Salahieh* par les musulmans, est encore un édifice franc très-complet, que j'ai eu le regret de ne pouvoir visiter dans toutes ses parties. Elle est située au bas de la ville, presque en face de la mosquée d'Omar, et occupe en partie, comme vous le savez, l'emplacement du temple de Salomon. Elle appartient au style ogival primaire. Sa façade, fort simple, a une porte à ogive, dans le tympan de laquelle se trouve une inscription arabe, qui apprend que cette basilique fut consacrée à l'islamisme par le sultan Saladin. Au-dessus régnait, outre un bandeau à facettes losangées, un cordon orné de billettes demi-cylindriques disposées en damier, et d'oves grossières comme celles que nous voyons dans les constructions romanes de la Provence. Au milieu du pignon s'ouvre une fenêtre ogivale à colonnettes d'angle, dont les chapiteaux sont une imitation du corinthien. L'archivolte est décorée de lobes, non pas arrondis, mais taillés à trois facettes, suivant la mode arabe. Le bandeau de l'archivolte est rehaussé d'ornements dans le goût byzantin; les façades latérales présentent des fenêtres à ogive très-simples, sans divisions intérieures. Du côté de l'ouest, on voit une petite porte qui conduit à une crypte. Je ne suis pas entré dans l'intérieur de l'édifice, où s'exécutent actuellement des travaux de restauration.

En dehors de la porte Saint-Etienne, de l'autre côté de la vallée du Cédron, se trouve la chapelle qui renferme le *tombeau de la Vierge*. Cette chapelle, en partie souterraine, et où l'on descend par un large escalier, date de l'époque des croisades. Son plan est très-irrégulier et a dû être subordonné à la disposition de la grotte. La voûte est d'arêtes; les fenêtres ogivales sont ébrasées en dedans; leur archivolte a un gros tore cylindrique, et repose sur deux colonnettes d'angle. Les chapiteaux à crochets et les bases attiques, très-dégénérées, sont identiques à ceux que nous voyons dans nos édifices les plus parfaits du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. La chapelle du tombeau de la Vierge, d'ailleurs bâtie avec de belles pierres d'appareil, est remarquable par la pureté de son style ogival primaire, et existe dans un état complet de conservation. Elle appartient maintenant au clergé du rite grec.

En terminant cette notice, je dois ajouter

qu'on lit l'inscription suivante, en partie effacée, à droite de l'escalier, dans la chapelle de Saint-Joachim :

.....POY  
 .....HC.....  
 .....ΓΟΝΕΙΟ  
 ,ΚΙΕΙΣΤΗΝΚ.....  
 ΩΡΑΧΣΚΑΤΥ.....  
 Ν ΤΟΥΤΟΝ ΜΗΑΝ.....  
 ΑΦΗΝΔΙΕ ΤΕΡ.....Ο.....  
 ΔΕ ΕΠΙ ΧΕΙΡΩ ΝΙ.....  
 ΤΟ ΕΧΕΙ ΠΡΟΣ ΤΗΝ.....  
 ΛΛΟΥΣ: ΑΝ +

Sur le mont Sion, s'élève l'église du *Saint-Cénéacle*, appartenant autrefois à un couvent de Franciscains et actuellement transformée en mosquée. Elle est enclavée dans diverses constructions qui la cachent en partie à l'extérieur. On y pénètre par une porte latérale qui n'a rien de remarquable. C'est un bel édifice de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, divisé, par deux rangs de colonnes et d'arcades ogivales, en une nef et deux bas-côtés. Les colonnes et les chapiteaux à feuillage sont de style roman, les voûtes d'arêtes sont renforcées par des nervures.

A l'extrémité de la nef, s'élève un mur qui sépare cette portion de l'église du sanctuaire, dans lequel se trouvent, suivant la tradition, les sépultures des rois David et Salomon, qui sont très-vénérées des musulmans, et dont la vue est rigoureusement interdite aux chrétiens.

Dans la partie haute de Jérusalem se voient quelques pans de mur dépendants de l'ancienne église dédiée à *Saint-Pierre*. Le clocher est encore debout. C'est une haute tour carrée qui sert aujourd'hui de minaret. Elle est percée sur chaque face de deux étages de fenêtres, les unes géminées, les autres en forme d'œil-de-bœuf. La partie supérieure a été remplacée par une sorte de lanterne arabe.

La chapelle polygone, bâtie sur le *mont des Oliviers*, en dehors de la ville, a la plus grande analogie par son style avec les monuments romans du midi de la France; mais, en même temps, ses ornements ont une ressemblance si évidente avec ceux que présentent les constructions byzantines de Constantinople, que je ne crois pas qu'on puisse attribuer à cette église une origine occidentale.

Parmi les bâtiments civils qui appelaient mon attention, je dois vous signaler d'abord le *Bazar des Forgerons*, rue couverte et voûtée en berceau ogival. Il offre, sur ses deux longs côtés, une série de magasins qui ouvrent sur le passage par des arcs ogives dont l'archivolte est rectangulaire, et qui s'appuient sur des pieds-droits. Sur quelques pierres, sculptées en forme de console, on remarque de ces représentations d'animaux comme on en voit dans nos édifices romans et comme n'en ont jamais exécuté des artistes musulmans. Les magasins de

ce très-ancien bazar, sont presque tous abandonnés depuis fort longtemps.

J'ai visité, dans une rue voisine de ce bazar, un grand édifice ruiné, qu'on dit avoir appartenu aux chevaliers de Saint-Jean, et dans lequel se trouve actuellement installée une fabrique de savon. Il présente, au rez-de-chaussée, une grande salle rectangulaire divisée en trois nefs par deux rangées de cinq colonnes. Les chapiteaux de ces colonnes sont cubiques et leurs angles sont dissimulés sous une feuille d'eau épaisse et aiguë. Les chapiteaux de ce genre ont été en France très-souvent employés au XI<sup>e</sup> siècle. Les voûtes de cette salle sont d'arêtes. Le reste de cette construction ne renferme, du reste, rien qui mérite d'être noté.

Le couvent des chevaliers de Saint-Jean est dans une rue qui aboutit à l'église du Saint-Sépulchre. Il présente une cour en forme de cloître; dans l'angle, à gauche, une chapelle ruinée, et au fond une grande salle voûtée. Ce monument, bâti en pierres de taille, ne renferme dans ses détails aucune indication qui rappelle sa destination primitive. Les arcades sont en ogive et reposent sur des pieds-droits. Il n'y a nulle part d'ornements sculptés, ni de ces moulures caractéristiques qui permettent de se prononcer avec certitude, soit sur l'âge, soit sur la nationalité d'un monument; toutefois, pour ce qui est de ce couvent, son plan général et la tradition ne permettent pas de douter qu'il ne soit un ouvrage des Latins.

La forteresse de Jérusalem, qu'on appelle aussi *tour de David* ou *château des Pisans*, est située près de la porte de Bethléem. Elle est construite en grosses pierres d'appareil, provenant de quelque ruine antique. Quelques parties du mur sont peut-être les restes d'un édifice romain. Quant à la masse du bâtiment, elle date évidemment du moyen âge. Le donjon carré, avec ses créneaux, ses machicoulis, a été bâti par les Latins, sans doute par les Pisans, auxquels l'attribue la tradition; les autres tours et les courtines ne se font remarquer par aucun ornement. La porte de la forteresse est arabe.

Dans la muraille d'enceinte qui enferme l'emplacement du temple de Salomon, il existe une porte murée que l'on appelle *porte Dorée*, et par laquelle on rapporte que Notre-Seigneur lit son entrée dans Jérusalem, le jour des Rameaux. Cette porte, à double arcade, est ornée de riches archivoltes et de deux colonnettes; elle est de style byzantin et me paraît contemporaine de la chapelle du mont des Oliviers. Quant à la *fontaine de Siloé*, à laquelle on descend par un escalier qui se développe sous une voûte ogivale, bâtie en belles pierres d'appareil, elle n'a rien dans sa construction qui puisse faire reconnaître l'époque précise à laquelle elle appartient.

Tels sont, M. le ministre, les édifices du moyen âge que j'ai vus à Jérusalem, et qui, pour la plupart, peuvent être considérés comme ayant été construits sous la domination des princes francs: ils sont la plus

nombreux qu'en aucune autre ville de Palestine ou de Syrie. L'origine de ces monuments, leur ancienneté, leur style, sans parler des souvenirs religieux ou historiques qu'ils consacrent, leur donnent une importance qui sera facilement comprise de tout le monde.

La contrée au milieu de laquelle est située Jérusalem est riche aussi en constructions historiques: ce sont d'abord, dans la plaine de Jéricho, *Hadjetch* et les moulins à sucre que l'on voit au-dessus de la fontaine d'*Ely-sée*, et ensuite, dans les montagnes au-delà du Jourdain, les châteaux de *Salt* et *Carak*, ruines que l'on m'a assuré remonter à l'époque des croisades. Le couvent et l'église de Bethléem ont souvent été décrits. Le couvent est moderne, relativement aux édifices que je recherchais; quant à l'église, elle a été érigée par sainte Hélène: c'est une véritable basilique, divisée en trois nefs par deux rangées de belles colonnes. Le mur qui règne entre les arcades et la claire-voie de la maîtresse nef est encore enrichi de ses anciennes mosaïques à petites figures, que, d'en bas, l'on peut à peine distinguer, et dont l'étude serait d'un grand intérêt pour l'iconographie chrétienne. J'ai remarqué dans cette église un bénitier dont l'intérieur est évidé en forme de quatrefeuille. On y lit l'inscription grecque que voici:

+ΥΠΕΡ ΜΗΜΗC̄ ΚΑΙ ΑΝΑΤΙΤΥCΕΩC ΚΑΙ ΑΦΕCΕΩC  
ΑΜΑΡΤΙΩΝΩ...ΚC ΓΗΝΟ CΚΙΤΑΝ.

Parmi les localités de la Palestine que je n'ai pu visiter, il en est quelques-unes sur lesquelles j'ai recueilli quelques renseignements. Je dois indiquer d'abord *Souba*, où se trouve le château de la fille du roi Finch (*Casr bint el melik Finch*). Ce nom Finch paraît être une corruption du nom français Foulques. *Béthulie*, appelée encore maintenant le *mont Français*, offre des vestiges de forteresse. *Aingaddi*, bâti dans une gorge profonde et resserrée, sur des rochers escarpés, a été défendu par des murailles munies de contre-forts et de moucharabies, qui paraissent avoir été l'ouvrage des croisés. Enfin, je n'ai pu savoir si la ville d'*Hébron* avait conservé quelques antiquités du moyen âge qui dussent figurer dans la catégorie de celles qui font l'objet de ce rapport.

Sur la route de Jérusalem à Jaffa, il y a deux petites villes qui ont de l'intérêt pour nous: *Abou-Goch* est un gros bourg, bâti à mi-côte et en amphithéâtre, que l'on croit être l'ancienne *Emmaüs*, et que quelques auteurs appellent le *village de Jérémie*. Au dehors de ce bourg, non loin du chemin, s'élève une église qui, au dernier siècle, appartenait à un couvent de Franciscains, et qui, aujourd'hui, est tout à fait abandonnée. Cette église, d'une architecture fort simple, a été bâtie dans le style ogival primaire. La façade se compose d'un grand mur à pignon entièrement lisse. La porte est pratiquée sur le bas-côté méridional; elle est en ogive et sans décoration. Les fenêtres sont également en ogive et ne sont divisées intérieurement

par aucun meneau. Je n'ai pas pu constater l'état de ce monument à l'intérieur.

La ville de *Ramla*, qu'on regarde comme ayant remplacé *Arimathie*, dont Samuel a illustré le souvenir, a été occupée par les croisés. On y trouve des restes de fortifications, mais sans caractère architectural. À l'ouest de la ville, j'ai vu les restes d'une église qui fut dédiée aux Quarante martyrs; le clocher en est assez bien conservé; il est carré, solidifié à ses angles par des contreforts, et percé, sur chacune de ses faces, de trois étages de baies ogivales. Les musulmans avaient disposé le sommet de cette tour en forme de minaret. Il existe encore plusieurs travées de l'église souterraine et quelques pans de mur. On voit, par ces vestiges, que cette église, ainsi que les autres monuments dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, avait été éditée sur la fin du xii<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xiii<sup>e</sup>. Les arcades sont en ogive, leur archivolt, composée de tores cylindriques, et les piliers, formés par un faisceau de colonnettes. À *Jaffa*, non plus qu'au mont *Carmel*, je n'ai aucun édifice intéressant à vous signaler.

À *Tripoli*, on observe, sur les portes de plusieurs maisons, des croix et des calices sculptés en bas-relief. Certains s parties des bazars et plusieurs églises converties en mosquées devraient faire l'objet d'une étude particulière. Il faudrait également visiter *Tortose*, *Haamah* et *Orfu*, où il peut exister des monuments appartenant à l'histoire des croisades, et sur lesquels on n'a aucune notion. On sait qu'à *Antioche* il existe des restes du couvent de Saint-Georges, fortifié par Tancred; le château bâti pour protéger le camp de l'armée chrétienne, et enfin, sur plusieurs points des murailles septentrionales, des croix de Jérusalem, qui indiquent que ces constructions ne sont pas l'œuvre des populations musulmanes.

Telle est, monsieur le ministre, la série des monuments religieux ou militaires que les Francs avaient élevés en Syrie et en Palestine et qui existent encore, les uns assez complets, les autres en grande partie ruinés. Je n'insisterai pas sur le vif intérêt qu'ils présentent: ils appartiennent à notre ancienne civilisation et à notre histoire. Or presque tous ces édifices n'ont jamais été dessinés, quelques-uns seulement figurent dans des vues pittoresques qui sont loin d'en donner une idée vraiment exacte. Un ouvrage spécial, dans lequel ils seraient reproduits avec soin, où ils seraient décrits dans tous leurs détails, et où seraient rassemblés tous les documents et tous les faits qui concernent leur fondation, serait certainement considéré comme une bonne fortune par le monde savant et par les nombreux admirateurs de nos antiquités nationales.

J'ai recueilli chemin faisant des inscriptions grecques et latines, et pris des notes sur divers monuments antiques ou musulmans de Jérusalem, de Damas, de Baalbek, d'Alexandrie et du Caire. J'ai cru devoir me dispenser de joindre ces inscriptions à ce

rapport, dont l'objet est tout spécial. Le résultat de mes études sur l'architecture byzantine et arabe se trouve maintenant consigné dans mon *Histoire de l'art monumental*, dont la seconde édition est à la veille d'être achevée.

J'ai l'honneur, etc.

L. BATISSIER.

§ 4. — *Lettre de M. de Sauley, membre du Comité des arts et monuments, en mission en Orient (1).*

Damas, 9 mars 1851.

Monsieur le ministre,

La dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser était datée de Jérusalem. Je comptais quitter cette ville beaucoup plus promptement que je n'ai pu le faire; mais la pluie la plus opiniâtre m'a retenu prisonnier pendant près d'un mois, et je suis loin de le regretter, aujourd'hui que ce retard forcé m'a mis à même de recueillir une série de plans très-curieux des monuments funéraires les plus importants de la nécropole hiérosolymitaine. J'ai levé avec une scrupuleuse attention le tombeau des rois, celui des juges, celui des prophètes et une foule d'autres sépultures moins considérables. Comme toutes ces tombes sont creusées dans le roc vif, j'avais peu à me préoccuper de la pluie; et chaque jour j'avais la consolation d'ajouter quelque bon croquis de plus à mon portefeuille. On sera fort étonné en France quand je démontrerai, comme je crois être en mesure de le faire, que le *Tombeau des rois* est bien réellement celui des rois de Juda. J'espère lever tous les doutes à cet égard.

Aussitôt que la pluie a eu l'air de s'arrêter, je suis parti pour Jéricho et pour la pointe nord de la mer Morte. J'ai pu ainsi terminer le tour possible de ce lac extraordinaire, et recueillir une foule de faits nouveaux intéressant l'histoire de la Pentapole. Il va sans dire que nos recherches ont, comme précédemment, été étendues avec soin à l'histoire naturelle des lieux que je visitais, et que j'ai terminé la carte du terrain parcouru. Revenu à Jérusalem, j'ai retrouvé la pluie, comme je m'y attendais. Je n'avais pas encore renoncé à ma tournée dans le pays de Canaan: mais le temps et l'argent s'écoulaient; j'ai dû y renoncer, et je l'ai fait d'autant plus volontiers que le scheikh qui s'était chargé de me conduire dans ce pays, n'aurait plus pu le faire qu'en nous exposant tous à des dangers devenus inévitables, grâce à la convoitise et à la jalousie des scheikhs ses voisins. J'avais compté pouvoir descendre à Roulah pour gagner de là Naplouse, et couper ainsi une portion de pays que les voyageurs ne visitent jamais. La carte à faire eût rectifié beaucoup d'erreurs comme toujours, en même temps qu'elle eût fourni probablement un certain nombre de localités bibliques à identifier; forcé m'a été encore de renoncer à cette espérance, les routes des plaines basses étant tellement

(1) *Archives des Missions*, 1851.

détrempées, que nous nous fussions infailliblement enterrés avec nos bagages dans la boue. Enfin, perdant patience, au premier moment sans pluie, j'ai pris le parti de marcher directement sur Naplouse : j'y suis arrivé tant bien que mal, et j'y ai encore été arrêté par la pluie ; mais j'avais là un point à explorer avec soin, le sommet du Garizim, où était le temple des Samaritains. Malgré la pluie, j'ai gravi cette montagne, et j'y ai, pendant toute une journée alléreuse, levé le plan de ce temple ; c'est une des plus précieuses conquêtes de mon voyage. Ce temple, j'ai pu pour ainsi dire le reconstruire en entier, et je n'ai pas été peu étonné de le trouver entouré des ruines d'une ville considérable, que les Samaritains nomment encore aujourd'hui *Lozahr*. Quelle est cette ville antique ? Je suis porté très-fortement à croire que c'est véritablement Sichem ; plus tard nous verrons si tous les textes bibliques s'accordent pour prouver que cette opinion est juste. Quant au Nouveau Testament, il me donne très-certainement raison.

La veille, j'avais été visiter Sébaste, l'ancienne Samarie, que les pèlerins voient en courant et sans se donner la peine d'en faire le tour. J'ai eu le plaisir d'y trouver, bien contre mon attente, une porte antique et une colonnade de près d'une demi-lieue.

De Naplouse, j'ai dû retourner à Nazareth, afin de pouvoir de là gagner Tibériade : chemin faisant, il m'a été possible de constater l'antiquité de certaines localités, dont j'avais dû me borner à rectifier les noms sur la carte, lors de mon premier passage. Cela tient à ce que cette fois il fallait forcément cheminer en côtoyant les hauteurs, sous peine de m'embourber à n'en pouvoir jamais sortir dans la plaine d'Esdreton (Merdj-beni-aâmer). J'ai pu juger de la difficulté de franchir cette plaine à pareille époque par ce qui m'est arrivé lorsqu'il a fallu, de toute nécessité, en traverser quelque peu, pour atteindre le pied des montagnes de Nazareth. Sur trente chevaux et mules, trente se sont enterrés jusqu'au ventre, et ce n'a pas été sans des difficultés extrêmes que nous sommes parvenus, en traversant nous-mêmes nos bagages pour alléger les pauvres bêtes, à sortir de ce mauvais pas. A partir de là, nous n'avons plus eu à nous débattre contre les boues argileuses de la Galilée. Nous avons gagné Tabariéh en passant par Kenna (Cana de l'Evangile) et par Hattin, lieu où s'est donnée la cruelle bataille de Tibériade. Une fois descendus au fond du lac de Djennezareth, nous avons retrouvé la température des Tropiques, et une végétation dont on ne peut pas se faire idée sans l'avoir vue. Le pays n'est, à la lettre, qu'un immense tapis de verdure émaillé des couleurs les plus belles par des myriades de fleurs de toute espèce. J'ai reçu là un de ces coups de soleil de la Judée, qui donnent fréquemment des fièvres cérébrales : il y a quinze jours de cela, et j'en souffre fortement encore. En évitant l'ardeur du jour, j'ai pu longer le lac jusqu'à l'embouchure du Jourdain, et

j'ai eu cette fois encore le plaisir de retrouver une ville, biblique sans aucun doute, et située entre les eaux minérales de Tabariéh et les décombres du village moderne d'El-Karok, placés au point même où le Jourdain sort du lac de Djennezareth, c'est-à-dire à l'extrémité sud de ce lac. Ces ruines n'ont conservé aucun nom dans le souvenir des Arabes. Le surlendemain je quittais Tabariéh pour gagner Safed, en longeant les bords du lac, jusqu'aux environs du point où la tradition place Capharnaüm. Les géographes fixent le site de Djennezareth au point où la plage s'élargit pour prendre le nom d'El-Rhouan (le petit marais) ; ils sont certainement dans le vrai. Là se voient des ruines immenses qui s'étendent à près de trois kilomètres et jusqu'au village d'Abon-Schouehed. J'ai retrouvé là un magnifique puits salomonien, semblable à ceux de Tyr, sauf qu'il est circulaire. Le lac de Djennezareth était donc, comme l'Asphaltite, fermé à ses extrémités par deux villes importantes, aux époques primitives de l'histoire humaine. De Safed au Ard-el-Kheit, la route est insignifiante ; mais au débouché de la vallée qui mène le voyageur dans la plaine où se trouve le Bar-el-Houleh, les côtes qui dominent cette plaine sont couverts de ruines de l'époque biblique. A quelques kilomètres à droite, et précisément à la pointe sud du Ard-el-houleh (vallée marécageuse où se trouve le lac de ce nom), on voit une arête de collines couvertes de ruines bibliques ; à l'autre extrémité, vers le point placé symétriquement, sont des ruines semblables, que j'ai traversées cette fois, et dans lesquelles j'ai découvert une enceinte cyclopéenne dont j'ai pu lever le plan, et dans laquelle j'ai retrouvé identiquement l'enceinte du temple construit au sommet du Garizim. Là devait être située la ville de Dan ; mais cette ville était-elle aussi considérable que le veulent les ruines immenses que j'avais sous les yeux ? J'en doute. Ce que je sais, c'est que la tradition est parfaitement nette sur leur compte, et que les Arabes n'ont pu me donner d'autre nom pour l'enceinte que j'avais rencontrée, que celui d'El-Khau. Je ne saurais trop recommander aux voyageurs qui viendront après moi dans ces mêmes lieux, d'étudier avec soin ces ruines incroyables, dans lesquelles les pierres employées par centaines de mille, sont des blocs de lave non taillés, et d'un poids effrayant. A les voir, on est tenté de penser aux géants de la Bible. Nous avons examiné ensuite les ruines de Panéas, aujourd'hui Banias : j'ai relevé quelques inscriptions raturées sur la paroi de face de la grotte de Pan ; mais elles sont très-mutilées. Les ruines de la *Casurca Philippi* sont considérables, mais tellement enterrées, qu'il est à peu près impossible de reconnaître en passant la grandeur de cette ville.

De Banias à Beit-Djenn, on gravit le flanc de l'Anti-Liban (Djebel-es-Scheikh), et l'on traverse un pays volcanique désolé et glacé. Rien à noter dans cette route, qu'un petit

plateau nommé Merdjët-Haderah, sur lequel se trouvent des débris en grande quantité, mais d'une époque évidemment très-récente.

De Beit-Djenn je suis venu prendre gîte à Artouz, en traversant les villages de Kafar-Haouar et de Beituna. Dans le premier, j'avais à chercher un monument nommé par les Arabes Cabr-Nimrod, *le tombeau de Nimrod*; je m'attendais à une merveille, et j'ai été bien désappointé en ne voyant que deux grosses pierres arrachées à quelque monument peu ancien. Il est vrai que je trouvais par compensation le stylobate d'un temple en marbre, de petite dimension, et d'un style assez bizarre, quoique évidemment de l'époque græco-syrienne. Dans le pied-droit d'une porte de baraque arabe, j'ai de plus rencontré un fragment d'inscription grecque, très-certainement peu connu. De Kafar-Haouar on gagne Beitima, en traversant une petite rivière sur un pont antique de deux arches. De là, jusqu'à Artouz, on descend de l'Anti-Liban par gradins successifs, sans végétation et dont la vue cause un ennui qu'il n'est pas possible de vaincre. D'Artouz à Damas, on est en plaine, et dans une plaine bien cultivée sans doute, mais parfaitement monotone. Les jardins tant vantés de Damas sont d'assez piètres vergers, dont la vue n'est pas plus récréative que celle de la route qui y conduit; puis on entre dans Damas, la perle de l'Orient, par le Meydan, vaste rue bordée à droite et à gauche de méchantes échoppes de boue, et de mosquées en ruine. Tout croule ici: il est vrai que ce n'est que l'extérieur, car rien n'égale la splendeur intérieure de ces bicoques en apparence. Nous avons trouvé à Damas une hospitalité charmante chez notre digne consul, M. de Ségur, et les quelques jours de repos que nous prendrons dans cette ville seront bien vite écoulés, grâce à l'amabilité de toute la famille de M. de Ségur. Vendredi prochain, je me mets en route pour Baâlbek, et de là je regagnerai Beyrouth pour m'embarquer le 5 du mois prochain sur le paquebot français qui me ramènera en France.

Veillez agréer, monsieur le ministre, etc.

H. DE SAULCY.

**P. S.** Dans ma dernière lettre, monsieur le ministre, j'ai commis une grosse erreur que je me hâte de relever, pour en éviter la peine à d'autres. Voyageant sur les bords de la mer Morte avec le moins de bagages possible, je n'avais pas emporté de Josèphe. Je n'avais pas, je l'avoue, le moindre souvenir du siège de Massada, ni de la description de cette place forte donnée par l'historien juif. Pendant mes loisirs forcés de Jérusalem, j'ai eu le temps de relire attentivement le curieux passage qui concerne Massada, et il ne m'est pas possible de me méprendre sur le site de cette ville. La ruine que les Arabes nomment aujourd'hui Sebbek est bien la Massada de Josèphe; et jamais description ancienne ne s'est mieux appliquée à une localité. Ce que j'avais pris pour la vraie Massada, c'est l'en-semble des travaux de siège entrepris par

l'armée romaine afin de réduire la place. Ils sont à peu près intacts aujourd'hui après tant de siècles. Quand au joli monument que j'ai eu l'honneur de vous signaler, et dont j'ai pu prendre le plan sur le sommet de Sebbeh, Josèphe s'est chargé de me le faire connaître; c'est le petit palais de refuge qu'Hérode s'était fait construire à Massada, pour le cas où le trône de Judée viendrait à lui échapper.

§ 5. — *Lettre de M. Saulcy, à M. le ministre de l'instruction publique (1).*

Jérusalem, 26 janvier 1851.

Parti de Jérusalem le 5 janvier, je me suis arrêté d'abord à Bêel-Lehue, point à partir duquel je voulais commencer la carte du pays que j'avais à parcourir. Le lendemain, je pénétrais dans les montagnes énormes qui dominent la mer Morte, et je prenais gîte au couvent grec de Mar-Saba... Là, j'ai amplement constaté l'existence d'une antique station, certainement *ante-romaine*, de Mar-Saba. Je suis descendu en une journée au bord de la mer Morte, et à une source chaude nommée Ayu-el-Rhouair. Pour la première fois, je m'approchais de cette rive maudite où rien ne vit, dit-on, et je n'étais pas médiocrement surpris en trouvant cette rive couverte de la plus admirable végétation. Le lendemain, je marchai sur Ayn-Djedy (Engaddi), mais comme la mer avait coupé la route, il me fallait consacrer deux jours entiers à remonter sur les sommets et à redescendre au bord de la mer. A Ayn-Djedy, j'ai pu juger mieux encore de la merveilleuse végétation que j'allais avoir à admirer pendant tout le temps que je resterais sur cette rive étrange. Le lendemain, j'arrivai au bas d'une montagne qui domine de 1,000 mètres environ la plage couverte, en ce point, de monceaux de cendres volcaniques ayant complètement l'aspect d'une ville immense, construite en marbre blanc et peuplée de monuments. Sur le sommet de la montagne se trouvait une ruine, me disaient mes Arabes. J'y montai avec eux, et je ne fus pas peu joyeux en trouvant une ville considérable moitié de l'époque biblique, moitié romaine. J'y rencontrai de très-jolies mosaïques. Cette ville se nomme Sebbeh. On l'a assimilée à la Massada romaine, mais je crains que l'on ne se soit trompé; c'est au bas de la montagne et sur la plage même que j'ai retrouvé Massada, d'une manière très-nette. De là j'allai toujours le long de la côte jusqu'à l'Ouad-Embarhek, où je campai au milieu d'une végétation tropicale. Le lendemain, j'étais de l'autre côté de la mer, après avoir traversé les ruines d'Ousdonne (Sodome) et longé le Djebel-Melehh, immense amas de sel de trois lieues de longueur sur plus de 300 mètres de hauteur. A notre arrivée, nous fûmes assaillis par une bande de Bédouins de l'Ouady-Mousa, qui finirent par avoir plus peur de nous, que nous n'eûmes peur d'eux, et qui se con-

(1) *Archives des missions*, 1851, p. 52.

tentèrent de nous extorquer de l'argent. Nous étions arrivés là où nul Européen n'avait jamais osé mettre le pied et nos tribulations allaient commencer. Une fois sortis des griffes de nos Bédouins, nous tombâmes à une heure de distance entre celles des Béni-Sakkar, tribu puissante qui se chargea, moyennant finances, de nous protéger. Nous partîmes donc ; nous nous avançâmes dans le Ghôr-Satieh, et nous fûmes obligés de gagner le pied des montagnes, parce qu'un de nos chevaux fut englouti dans un abîme de sable qui s'ouvrit instantanément sous ses pieds, comme la chose n'arrive que trop fréquemment. Grâce à nos Arabes, qui montrèrent cette fois un dévouement admirable, la pauvre bête fut tirée d'affaire. Ce jour-là je traversai Gomorbe et peu après Seboim ; plus, d'autres villes en ruines de l'époque biblique. Arrivés au point où le Ghôr disparaît et où la montagne surplombe jusqu'au fond de sa pointe nord la mer Morte, que j'espérais explorer jusqu'au bout, il fallut monter dans la montagne ; mais j'avais à visiter le pays encore inconnu des Moabites, et je n'hésitai pas. J'ai oublié de vous dire, Monsieur le ministre, que, dans un de mes campements du Ghôr, peu s'en fallut qu'une querelle entre Arabes, mais à notre sujet, ne nous fit tous massacrer ; en ce moment je ne pensais plus qu'au bonheur d'avoir envoyé mon fils en France, et je me préparais à finir en homme de cœur, lorsque nos Beni-Sakkar tranchèrent la question à coups de sabre. Nous étions sauvés une fois encore. Le lendemain, j'étais chez les Beni-Hammid par l'ouad desquels j'avais escaladé la montagne. Pendant toute la montée, je suivis une route antique, construite en blocs énormes de lave noire, et j'allai camper à mi-côte au milieu des décombres d'une cité contemporaine de Moïse. A partir de là, les ruines, toutes construites en blocs de lave non équarris, ne cessèrent de se montrer, et je compris, pour la première fois, pourquoi nous trouvons si souvent mentionnés dans la Bible, des rois d'une ville : une ville c'était tout un pays. La plaine moabite est immense et admirable : un seul monticule la domine, c'est Schihan. J'y montai, et là je trouvai les ruines moabites et romaines probablement. De Schihan je redescendis après une nouvelle attaque de Bédouins, encore avortée grâce à la peur de nos fusils et de nos pistolets français, et je regagnai notre camp, placé cette fois au milieu de ruines immenses.

Le lendemain, je découvrais, en passant, un temple du soleil, comparable pour la magnificence et les dimensions au temple de Baalbek ; je traversais Rabba, la Rabbat-Moab de l'Écriture, et j'étais prisonnier du scheikh de Karak. Pendant plus de vingt quatre heures, nous fûmes gardés à vue par d'effreux bandits qui nous volèrent et nous insultèrent de toutes les manières possibles ; se rebiffer c'était se faire massacrer : nous primes donc patience cette fois encore, et après nous être fait rançonner horriblement,

il nous fut permis de redescendre au Ghôr. Nous revenions chez des brigands, et nous nous trouvions heureux d'être sous leurs tentes.

Le scheikh de Karah, après nous avoir écorchés de main de maître, nous avait fait la galanterie de nous montrer les ruines du château bâti par les croisés, et j'y avais encore trouvé un très-beau débris de sculpture sur lave, de l'époque moabite. Nous dûmes camper à mi-côte, au bas de l'ouad-el-Kharazele, et au bord d'un ruisseau, l'El-Drâa, couvert de végétaux merveilleusement beaux. En regagnant le Ghôr, nous traversâmes pour la seconde fois la Seboim de la Bible, et nous nous retrouvâmes chez nos amis les Beni-Sakkar. Des pluies affreuses nous y assaillirent, et sous peine d'y rester jusqu'au mois d'avril, il fallait traverser la plaine fangeuse qui termine la mer Morte, ou nous jeter chez les Bédouins du désert. Ce dernier parti nous était interdit : nous étions sans argent. Il fallut donc risquer le passage. Deux mortelles heures à travers les fondrières qui s'ouvrent tout à coup entre des torrents effrayants ; voilà ce sur quoi nous devions compter. Notre attente ne fut pas trompée : un de nos chevaux se noya, une mule chargée des vivres de nos bêtes fut entraînée et miraculeusement rattrapée. Moi-même je faillis rester dans une fondrière, et après des trances indicibles, nous atteignîmes le pied de la montagne de Sel. Trois heures après, je foulais de nouveau les ruines de Sodome, puis celles de Zoar, qui se trouvent à l'entrée de l'ouad-*ez-Zouera*, par lequel j'allais remonter dans le pays de Chanaan. Je campai à un mille d'une petite forteresse des croisades, et où l'on a cru retrouver à tort la Zoar de la Bible. En quittant ce point, une nouvelle bonne fortune m'attendait ; je traversais un cratère immense, et je tombais sur Adama. Voilà donc la Pentapole retrouvée ! les cinq villes maudites ont chacune leurs ruines reconnaissables ; et, chose étonnante ! elles ont conservé leurs noms ! C'est cette fois que j'ai pu me féliciter d'être à même de questionner à chaque instant les Arabes qui m'accompagnaient. De tout le pays que je viens de vous décrire si brièvement, Monsieur le ministre, je rapporte la carte levée aussi rigoureusement que peut le faire un officier d'artillerie, habitué à ce genre de travail. Toutes les cartes, même celle de Ritter, si estimée des savants, sont horriblement fautive, et j'aurai à lui faire subir des modifications énormes. Pour n'en citer qu'une, par exemple, il faudra reporter Karak à plusieurs lieues au nord du point où on l'a placé jusqu'ici, et Schihan de même.

Au retour, j'ai traversé le pays de Chanaan, mais sous une pluie glacée, qui m'a mis dans l'impossibilité absolue de continuer mon travail. Mais, après quelques jours de repos, je retournerai sur les lieux, et j'espère compléter l'œuvre que j'ai commencée.

Malheureusement cette course de vingt jours a, pour ainsi dire, épuisé les ressources

dont je pouvais disposer, et je me verrai forcé, faute d'argent, de rentrer en France plus vite que je ne l'avais pensé. Au reste, les périls et les avanies m'ont, je l'avoue, singulièrement fatigué, et je croirai n'avoir rien à me reprocher, si je laisse à d'autres le soin de faire ce que je n'aurai pu faire moi-même. Je leur souhaite meilleure chance, plus que je ne l'espère pour eux.

Dans quatre ou cinq jours je repartirai pour le pays de Chanaan, pays où les cités bibliques abondent. Je le couperai sur deux lignes, afin d'en avoir une carte exacte, au moins pour les points que j'aurai vus, puis, j'irai à Jéricho prendre ma carte de la mer Morte; de ce point jusqu'à l'Acjuer-Khoueïr, où je la rattacherai au canevas que je possède déjà. Au retour, j'aurai l'honneur de vous adresser un nouveau rapport.

§ 6. — *Dissertation abrégée sur le Ta-tsin, ou sur le nom antique et hiéroglyphique de la Judée, par M. Richer de Pararey (1).*

Importance du nom donné par les Chinois à la Judée, qu'ils appellent *Ta tsin*. — C'est le même nom que celui de la Chine. — La Chine est donc une colonie de Judée ou de Syrie. — Forme et explication de ce caractère antique. — On y trouve que c'est un pays où l'on adore la croix; — où l'on offre le froment et le pain à Dieu. — Mention des marchands Juifs venant en Chine. — L'inscription en lettres d'or que portait le grand prêtre Juif sur le front était connue des Chinois. — Les médailles de Judée ont souvent des épis de blé pour symbole. — Diodore nous dit que le blé fut cultivé en premier lieu dans ce pays.

Voltaire avait bien senti, malgré sa profonde ignorance des faits qui tiennent à l'Asie et à la haute antiquité, la grande importance de la croix érigée à *Sy-ngan-fou*, dans le *Chen-sy* (province occidentale de la Chine), dès l'année 781 de Jésus-Christ : et, quand il niait l'authenticité de la curieuse inscription tracée en chinois sur cette croix; quand il prétendait que cette pierre immense, chargée des noms syriaques de tous les prêtres qui l'avaient dressée, était l'œuvre de quelque pauvre et obscur missionnaire jésuite, il savait bien qu'il contestait un des plus précieuses monuments de cette religion chrétienne, qu'il haïssait si profondément, et qui, malgré ses sarcasmes et les efforts des nippes, subsistera à jamais.

Le docte Kirker, dès lors, en avait donné, dans sa *Chine illustrée*, un *fac-simile* et une traduction assez confuse; le savant évêque de Claudiopolis, le P. Visdelou, sans s'occuper, comme Kirker, des noms syriaques ou estrangheles gravés tout autour de l'inscription chinoise (noms appartenant à des prêtres d'Occident, connus par les listes recueillies par Assemani), avait refait cette traduction sous deux formes diverses, et l'avait enrichie de notes savantes et précieuses (2). Dans ces derniers temps enfin, un estimable

sinologue, M. Molinier, parent de M. le vicomte de Bonald, avait fait graver de nouveau cette curieuse inscription, et se proposait d'en publier une nouvelle traduction, accompagnée de remarques étendues, quand la mort est venue interrompre le cours de ses utiles travaux.

L'estimable directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, en publiant le *fac-simile* de la croix où est gravée cette inscription, et en reproduisant les deux traductions que le savant P. Visdelou en avait faites, et quelques-unes de ses notes, a donc rendu un vrai service aux savants chrétiens qui lisent son journal, d'autant plus que les écrits excellents de Visdelou deviennent de plus en plus rares, et qu'on ne trouve plus ce *fac-simile de la croix* (1), publié en premier lieu, dans la *Flora Sinensis* du P. Michel Boym.

Une foule de personnes, même très-pieuses, visitent, à la Bibliothèque du roi, la *Galerie Mazarine*, où elles vont admirer les autographes de Bossuet, de Fénelon, de saint Vincent de Paul, qui y sont exposés, et elles ne se doutent pas que, vers l'extrémité de cette riche galerie, se trouve, sur un vaste rouleau envoyé de la Chine, l'empreinte exacte des signatures et de l'écriture d'apôtres de la foi chrétienne, non moins zélés et non moins illustres, et qui, beaucoup plus anciens, n'avaient pas craint, dès l'an 635 de Jésus-Christ, de quitter la Syrie ou la Chaldée et de traverser l'Asie entière, pour répandre dans l'ouest du Céleste-Empire ces paroles de vérité, paroles peut-être alors, déjà portées par une autre voie dans le 扶 *Fou* 桑 *Sang*, ou l'Amérique du nord, pays où se sont retrouvées également des croix non moins curieuses.

Nous reviendrons un jour sur ces derniers monuments encore beaucoup trop peu connus; mais, dans ce mémoire, nous voulons spécialement nous occuper du nom remarquable que cette célèbre inscription donne au pays sacré, où elle fait naître le *Mi-xi-ho*, c'est-à-dire *MESSIE*, pays qui par conséquent ne peut être que la *Palestine* ou la *terre promise*; et l'on éprouvera peut-être quelque étonnement quand on saura que ce nom, sur lequel on a trop peu réfléchi jusqu'à ce jour, et qui est bien antérieur à la naissance même de Jésus-Christ, offre cependant, outre le symbole du *comble* ou du *ciel*, qui le surmonte dans sa forme antique, soit *deux mains* qui semblent invoquer une croix semblable à celle que nous adorons, soit des *épis de blé* ou du *froment mystique*, autre symbole chrétien, et que semblent recueillir ou offrir ces mêmes *mains*.

En écriture *Kou-wen*, c'est-à-dire, en hié-

(1) Extrait des *Annales de philosophie chrétienne*, de M. BONNETY, 1856.

(2) Voir la *Bibliothèque orientale* de d'HERRELOT, t. IV, p. 575, édition in-4°, ou aussi le *supplément* à l'édition in-f° de cette même Bibl. Orientale.

(1) Voir cette croix et la traduction de cette inscription, dans les n° 68 et 69 tome XII, p. 149 et 185 des *Annales de philosophie chrétienne*, février et mars 1856; voir aussi la lithographie dessinée pour ces *Annales*, d'après l'ouvrage fort rare du P. BOYM.

roglyphes anciens, le pays où naquit le Messie portait donc, même avant cette naissance miraculeuse, le nom de *Pays de la croix céleste et adorée*, ou aussi du *Pays Céleste*, où se recueillait et s'offrait le blé par excellence, c'est-à-dire le froment, type mystique de Jésus-Christ.

Et quand on observera que ces noms, qui remontent au moins à l'époque de David, sont tirés du dictionnaire le plus parlait et le plus authentique parmi tous ceux qui existent à la Chine; quand en même temps on examinera le dessin précieux et inédit que nous publions d'un marchand venant de ce pays sacré, et apportant en Chine le corail rouge recueilli par les Phéniciens, et les étoffes, déjà recherchées, fabriquées à Damas, en Syrie, dès les temps les plus anciens, dessin que nous avons tiré du *Sau-tsay-tou-hoey*, ou de l'*Encyclopédie chinoise* (1), et dont nous offrons le calque exact, aussi bien que celui de l'inscription remarquable qui le décrit, alors on s'étonnera peut-être, après tous les utiles travaux des missionnaires de la Chine, d'avoir si longtemps négligé ces livres précieux qu'ils nous ont envoyés, et dont il nous ont ouvert l'accès; et l'on comprendra pourquoi nous avons consacré vingt ans de notre vie à ces études pénibles et, jusqu'à ce jour, beaucoup trop peu encouragées par ceux qui avaient l'obligation de le faire.

Il est vrai que ces résultats, puisés à des sources toutes nouvelles, dérangent singulièrement les idées étroites que M. Gosselin et les géographes de sa déplorable école nous ont données des connaissances géographiques des anciens; et que Malte-Brun même, malgré son esprit judicieux, malgré les passages formels de Pline et d'Hérodote, hésitait à croire que la Chine, c'est-à-dire le pays des *Seres* cités pour leur sagesse, eût été connue et civilisée par les anciens Arabes, Syriens ou Phéniciens. Il est vrai que l'illustre M. Cuvier (2), égaré par les aperçus inexacts de M. Régnard, supposait ce peuple, de type mongol (par les femmes seulement), entièrement étranger à la race caucasique, et n'admettait chez lui qu'une civilisation qui lui était propre; mais, comme il cherchait essentiellement la vérité, déjà, dans les dernières années de sa vie, trop tôt terminée, nous avions su ébranler ses convictions à cet égard. Qu'eût-il donc conclu, s'il avait pu connaître la masse de faits que nous allons réunir ici?

Déjà, dans son *Panthéon chinois*, et notwithstanding certaines critiques peu fondées, le savant docteur *Haugr* a montré que les Phéniciens et les Syriens, traversant la Perse et

les deux Bucharies (1), avaient su, de tout temps, et à l'aide de leurs chameaux rapides, se rendre en Chine, et y avaient laissé des colonies qui, sorties de la Syrie, avaient, par cela même, porté le nom de *Syriens* de l'Orient, ou des *Seres*, nom qu'on eût pu également écrire *Ceres*, en employant le C, du nom des *céréales* (2).

Trouvant, dans ces contrées lointaines, des sauvages grossiers, de race mongole et autre, qui ne pouvaient prononcer la lettre R, et avec lesquels ils durent bientôt s'allier, ils leur enseignèrent l'écriture hiéroglyphique, encore usitée à cette époque en Egypte, en Arabie, en Syrie, en Babylonie et en Perse, et, fondant chez eux une colonie à laquelle ils donnèrent tout naturellement le nom même du pays d'où ils étaient sortis, ils établirent aussi, dans le nord-ouest de la Chine, c'est-à-dire dans la partie la plus proche de la Perse, et par cela même, la moins sauvage, l'antique et illustre principauté de 秦 *Tsin*; principauté dont l'histoire est développée, par le docteur M. de Guignes, dans le tome 1<sup>er</sup> de sa célèbre *Histoire des Huns*, et qui, nous dit-il, fut établie par un prince célèbre, surtout par son talent dans l'équitation et dans l'art d'obtenir d'excellents chevaux (3).

A partir de ce prince, on a l'histoire assez détaillée de cette colonie de 秦 *Tsin*, de la *Palestine*. Les relations de ces colons avec l'Arabie, la Judée et la Syrie, se conservent

(1) On peut voir d'HERBELLOT, *Bibl. orientale*, sur la conquête du pays de Samar-kande (pays qui est la route de la Chine), par *Chamar*, *Tobba* ou roi *Hémyarite*, roi dont cette ville prit alors le nom, *Chamar* ou *Samar*; *kond*, en persan, signifiant ville. On peut voir aussi divers géographes arabes, et notamment *Aixi* (dont l'extraît nous a été obligamment communiqué par le docteur auteur de l'*Histoire de l'empire ottoman*, M. le chevalier de HAMMEL, notre savant ami), géographes, qui tous placent sur les confins de la Chine une tribu arabe, nommée *El-Catib*, parlant, disent-ils, l'arabe ancien, c'est-à-dire, peut-être le persan (encore usité dans les deux Bucharies, même en ce jour), et écrivant en *Hémyarite* ou *Musnad*, c'est-à-dire en écriture suspendue ou verticale. Il ne peut donc être question ici que des hiéroglyphes, première et savante écriture de l'Asie occidentale et de l'Arabie elle-même, et qui fut longtemps, aussi bien que le syriaque, l'écriture des Ougours, et qui fut sur ce même plateau élevée, et tout près de la Chine. Consulter *Klaproth* et M. de GUIGNES sur ces peuples *Ougours*.

(2) Ce nom hébreu de l'orge שָׂרֵי, a pu donner le nom de *Seres* et *Cères*.

(3) On peut voir aussi sur ce prince des *Tsin*, habitant dans l'art de dresser les chevaux et d'en avoir de fort beaux, prince nommé *Féi-tse*, et obtenant le titre de *Tsin-tcheou* en 892 avant Jésus-Christ, on peut voir, disons-nous, soit la *Chronologie chinoise* du P. GAUBI, soit le *Supplément* du P. VERBIER, *Bibl. orientale*, t. IV, p. 8; et, quant à l'art ou excellent les Arabes, celui de dresser les chevaux et de les diriger, on voit aussi, p. 712, t. IV, in-4<sup>e</sup>, *Bibl. Orientale* de d'HERBELLOT, qu'on eût un Arabe ayant écrit sur cet art, d'après les anciens auteurs de cette nation, plus de cinquante volumes, et un autre Arabe sachant par cœur, sur ce même sujet, plus de seize mille vers.

(1) Voir le *Sau-tsay-tou-hoey*, ou l'*Encyclopédie chinoise*, existant au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi, liv. XIV, p. 18, 5<sup>e</sup> section, celle des hommes.

(2) Voyez, p. 222 et 227, édition in-8<sup>o</sup>, 1851, le célèbre *Discours préliminaire sur les révolutions du globe*.

rent toujours. Ce fut par suite de ces relations antiques, que les Mongo's et les autres indigènes de l'Asie orientale, se civilisèrent peu à peu; et c'était, sans aucun doute, chez ces colons syriens, *venus en Chine*, que se rendaient les marchands du *Ta-tsin*, ou de la Judée, dont l'*Encyclopédie chinoise* nous offre la curieuse figure; nous apprenant, en même temps, qu'ils y apportaient (comme l'indique aussi le dessin que nous en donnons), soit du corail rouge, tiré des pêcheries phéniciennes, soit des étoffes de soie brochées en or, c'est-à-dire des étoffes de Damas, soit de ces perles précieuses et véritables, que fournissaient les îles du golfe Persique.

Après la grande commotion donnée à toute l'Asie orientale par la célèbre expédition d'Alexandre, qui trouva, même encore alors, le Cabul et le Khorassan assez peu peuplés pour qu'il lui fût possible d'y établir, ainsi qu'à Kandabar, diverses cités grecques auxquelles il laissa son nom oriental, *Iskander*, on sait que se fonda, dans ces contrées, le célèbre empire grec de la Bactriane, dont l'histoire nous est à peine connue (1). Et, comme le premier empire réellement fondé en Chine, celui de 秦 *Tsin*, ne date que de

l'an 256 avant Jésus-Christ, et coïncide, à peu près, avec la ruine de cet empire grec de la Bactriane; tout, d'après cela, nous porte à croire que le célèbre *Chy-hoang-ty*, prince du petit Etat chinois de 秦 *Tsin*, espèce de Bonaparte, pour le génie guerrier, et qui, aidé de beaucoup d'Occidentaux, fonda ce vaste empire, et construisit, le premier, la grande muraille, fut puissamment secondé dans ses conquêtes, soit par de nouveaux Syriens venus de la Palestine, soit par les débris de cet empire grec de Bactriane.

On peut consulter, à l'égard de ce prince et des Occidentaux accueillis à sa cour, la *Chronologie chinoise* du P. Gaubil, p. 57 à 71. On peut aussi lire le chapitre *Yue-ling*, ou *Règlement des mois*, qui a été ajouté au *Ly-ky*, l'un des cinq *Kings*, chapitre que nous avons traduit, et qui offre des pages entières de Plutarque et de Diodore; et l'on concevra alors comment les hiéroglyphes de l'Égypte, ses lois, ses mœurs et ses usages, ont été introduits en Chine, soit dès l'épo-

que des conquêtes d'Osymandias et de Sésostris, soit lors de la dévastation de l'Égypte par Cambyse, soit enfin par les Égyptiens et les Phéniciens, qui avaient fui devant les armées d'Alexandre.

Plus on pénétrera dans l'étude des hiéroglyphes de l'Égypte, plus il nous sera facile de montrer que ces hiéroglyphes existent encore en Chine, et sont fort peu altérés; mais, pour en revenir au nom 大 *Tu* 秦 *Tsin*, c'est-à-dire des grands *Tsin*, donné aux Syriens de la Palestine par les colonies syriennes, fixées chez les Mongols de la Chine, nous observerons que ce nom lui-même, *Tsin*, n'était qu'une prononciation tartare et altérée, de celui de la Syrie ou des *Seres*, car il a des composés où il se prononce, même en Chine, non-seulement *Tsin* ou *Tsir*, mais aussi *Tsen* ou *Tser*, ou *Tseres*, comme le liraient les Japonais.

Le T et le CH n'étaient donc ici qu'une aspiration vicieuse; et cela est si vrai, que nous disons encore un *Sin-ologue*, pour exprimer le nom de ceux qui s'occupent de la langue parlée en Chine, c'est-à-dire dans l'ancien empire de *Tsin*, fondé, comme nous l'avons dit, en l'an 256 avant Jésus-Christ, et qui a donné son nom au prétendu Céleste-Empire.

Hager, dans l'ouvrage que nous avons cité, discute et énumère avec une grande exactitude toutes les modifications, en *Dzin*, *Tchin* et même *Sin*, du nom donné à cet empire de *Tsin* ou de la Chine, par les divers peuples antiques et modernes de l'Asie; mais il n'observe pas, quant à la Judée ou la Syrie, d'où ces noms de la Chine actuelle ont été tirés, que la Bible elle-même nous montre, chez les Hébreux, des familles antiques de ce nom, *Sin* ou *Cinéens*; il ne cite pas le nom de Palestine (1), qui a pu peut-être aussi se prononcer *Pales-tine*; il ne remarque pas que le nom de Tyriens s'écrivit par un *tzade*, et a dû se prononcer *Tsyriens*, *Tsiniens*, ou aussi peuple de *Tsin* (2); il ne nous montre pas, à une époque beaucoup plus moderne, et dans ce même pays, le nom de *Sarra-sin*, ou de *Sar-a-cene*, qui offre comme la combinaison des deux formes du même nom antique, *Seres* et *Tsin*; enfin, il ne nous fait pas observer que, dès le temps de Josèphe l'historien, la ville de *Scythopolis* des Grecs, ville célèbre de la Judée, se nommait, en hébreu, *Beth-sané*, ou la ville (*Beth* ou *Be*) de *Sané*, *Sené* ou de *Thsen*, par une contraction très-possible (3), la capitale de la Judée se nommant aussi ܩܨܐ, *Tsion*.

Nous retrouvons donc, en Judée même, pays de *Ta-tsin* ou des grands *Tsin*, soit le

(1) Il serait possible que cette finale, *stine* ou *stan*, fut l'ancien nom égyptien *Soutou*, reconnu par Champollion pour *roi* et *royaume*, nom se retrouvant, suivant nous, dans celui de *sultan* ou de *soudan* d'Égypte, et dans les noms de *Farsistan*, *Indostan*, et autres noms de royaumes asiatiques.

(2) *Tyriens*, en hébreu, se disant ܩܨܐ *Tsionim*, de ܩܨ *Tsar*, *Tyr*. Voir I *Paralip.*, ch. xxii, v. 4, et *Josué*, ch. xix, v. 29.

(3) ܩܨܐ *Tsion*. Voir *Josué*, ch. xvii, v. 2 et *Joséph. Antiq. jud.*, liv. v, ch. 1.

(1) À l'aide des précieuses et curieuses médailles indo-grecques et indo-scythes, trouvées et rapportées par notre honorable ami, l'intrepide général Allard. M. Raoul-Rochette, aidé de M. Jaquet, jeune et savant orientaliste, se propose d'éclaircir un peu cette importante et obscure histoire du royaume de Bactriane. Quant à ces magnifiques médailles d'or, que nous a montrées lui-même l'illustre général, nous observerons ici qu'elles offrent presque toutes un signe hiéroglyphique, à la fois chinois et indien, le signe 𠄎 qui est la forme antique du

caractère 𠄎 *Ouan*, signifiant *Reines des abeilles*, et aussi, par cela même, *dix mille*; et ce signe, qui s'y voit sous les pieds du roi, est l'imitation exacte d'une antique constellation australe, conservée dans les cartes célestes des Chinois, et dont nous parlerons avec plus de détails, dans nos *Illustrations astronomiques*.

son *Tsin* ou *Sin*, soit le son *Tsir* ou *Sir*, d'où est venu le nom de *Syriens*; car chez les Syriens (qui avaient le R dans leur prononciation), nous voyons les *Chinois* se nommer *Seres*, c'est-à-dire *Syriens* (de l'est; tandis que, d'une manière inverse, chez les Mongols, colonisés par ces Syriens (et n'ayant pas cette lettre R), nous voyons les peuples de Judée se nommer *Tsin* ou *Ta-Tsin*, nom donné également, dans la Haute-Asie, au vaste empire qui fonda, sur les ruines de plusieurs colonies diverses, le célèbre *Tsin-chy-hoang-ty*, c'est-à-dire *le Roi de Tsin* ou *Scin*, ou de la *Chine actuelle*.

Ces deux peuples, de *Palestine* ou de *Syrie*, et du pays de *Tsin* ou des *Seres orientaux*, se regardaient donc comme ayant une origine commune, quant à leur civilisation au moins; et, comme ce petit, mais important pays de *Palestine* et de *Phénicie*, avait cependant l'épithète de 大 *Ta* ou de *Grand*, il est évident qu'il avait été la *métropole* de ces colonies orientales et lointaines, devenues maintenant si riches et si prospères; et qu'il en était de ces colonies, comme des colonies anglaises de l'Amérique, qui donnent encore à la petite île d'où elles sont venues, le nom de *Grande-Bretagne*, mais qui, dans quelques siècles peut-être, ayant prospéré davantage, chercheront à effacer cette origine incontestable, et se prétendront sorties de l'Amérique elle-même, et de la race indigène, qu'elles y ont étouffée et remplacée.

Quand le dictionnaire *Kang-hy-tseu-tien*, cherchant à expliquer ce nom remarquable de *Ta-tsin*, appliqué autrefois, non-seulement à la Judée, mais même aussi, par extension, à tout l'empire romain, nous dit que ce pays porte ce nom, qui est aussi celui de la Chine, parce que les hommes de ces contrées occidentales sont aussi grands, aussi fermes, aussi unis que les Chinois proprement dits, il cherche donc, tout en ayant ici l'identité des races de la colonie et de la métropole, à faire disparaître cette origine lointaine, et par trop humiliante pour la vanité des princes du Céleste-Empire: il agit comme le feront sans doute les néo-Américains dans quelques centaines d'années; il répète enfin, ce mensonge bien plus ancien, des premiers historiens chinois qui a fait appliquer à leur empire, sous le nom de dynastie 夏 *Hia*, toute l'histoire de *Perse*, pays encore nommé du nom de 大 *Ta* 夏 *Hia*, c'est-à-dire, *pays des grands Hia*, ou des *grandes chaleurs de l'été*.

Mais ces explications ridicules des considérations que nous venons de présenter; et tout esprit judicieux, avec nous et avec le docte Haer, admettra cette colonisation, renouvelée à diverses époques, et sentira la force de ces noms géographiques conservés dans les livres qui se sont réfugiés en Chine, noms qui, pour les sinologues dignes de ce titre, doivent avoir plus de valeur que toutes les médailles alphabétiques les plus antiques,

les plus authentiques et les mieux conservées dans nos collections occidentales.

Quand on a lu, en effet, l'excellent *Mémoire* (1) où, d'après les seuls auteurs hébreux, grecs et romains, M. Dureau de la Malle, le fils, a démontré que le *froment* et les *céréales* les plus précieuses ont été cultivés d'abord en Judée, et plantés en premier lieu, près de *Nysa* ou *Beth-sané* (nom où *Sané* semble n'être que l'inversion hébraïque du nom grec *Nysa*);

Quand, dans la Bible elle-même, on voit Moïse, annonçant à son peuple la terre promise, s'écrier: « Dieu l'introduira dans une bonne terre, dans une terre à torrents d'eau, et remplie de sources jaillissantes, la *terre du froment*, de *l'orge* et de *la vigne*, où naissent le figuier, le grenadier et l'olivier, une terre d'huile et de miel, et dont les pierres sont du fer (2); »

Quand, d'un autre côté, on voit *Diodore de Sicile* placer la ville de *Nysa* (3), où naquirent, dit-il, *Osiris* et *Isis*, et où ils trouvèrent et plantèrent la vigne, *l'orge* et le *froment*, dans l'*Arabie heureuse* (Εὐδαμῆς), c'est-à-dire, *suivant M. de Malle lui-même*, dans la Judée arabe, véritable *terre de promesse* et de *bonheur*;

Quand on se rappelle que, d'après les livres sacrés (conservés actuellement en Chine, mais qui furent aussi ceux des Phéniciens et des Egyptiens), *Heou-ty*, dans lequel nous voyons Sem, fils de Foë, fut celui qui, après le déluge, présida à l'agriculture, aussi bien qu'au culte; et que, d'une autre part, divers scolastes de la Bible placent le séjour de ce patriarche célèbre, tige d'Abraham, de David et du Messie, en Judée ou *Palestine*, pays où nous voyons ensuite le roi de *Salém* ou le mystérieux pontife *Melchisedech*, offrir le sacrifice symbolique du *pain* et du *vin*;

Quand enfin, comme aurait dû l'observer M. Dureau de la Malle (au lieu de citer Caïn,

(1) Voir t. X, an. 1826, *Annales des sciences naturelles*, p. 64, cet excellent mémoire de M. DE LA MALLE, dont nous donnons ci-après une analyse dans les pièces justificatives, n. 4; et remarquez que, suivant M. BOUVIER, le *maïs* lui-même, ou *zéa-mais*, cru, par M. de Humboldt, propre à l'Amérique seulement, a été retrouvé en épi par le voyageur M. RIFAUD, dans certaines tombes égyptiennes, où il était déposé près des momies; et vu par nous, dans les *recueils chinois de plantes*.

(2) כי יהיה ארץ זבת חלב וסוף  
מים ענית והתבית יצאים בנקמה ובהר יואץ חסה ישעיה וגפן והאגוז והסין ארץ-עם שכן ידבש *Deutéronome*, ch. VIII, vers 7 et 8.

(3) On sait qu'il existe en *Perse*, et dans sa partie orientale, c'est-à-dire dans le *Khorassan*, une ville de *Nysa* ou de *Nysa-pour*, nom où *pour* ne signifie autre chose que *vite*; et que ces contrées étaient, aussi bien que l'Arabie, célèbres par leurs excellents chevaux, appelés *chevaux nysiens*: on sait d'ailleurs qu'*Osiris*, aussi bien que *Sesostris*, fit une expédition dans les Indes, et y construisit une ville, qui doit être cette ville de *Nysa*. On n'ignore pas enfin, que, même en ce moment, les *Afghans* se disent arabes d'origine. En tout temps la Judée arabe fut donc un foyer de civilisation.

agriculteur en effet, mais dont le pays antédiluvien nous est inconnu), nous trouvons sur les *sicles* ou médailles antiques des Samaritains, non-seulement des grappes de raisin, figurées sur un calice sacré, mais aussi des *épis de blé* ou de *froment*; symboles conservés, même sous les Romains;

Alors, nous devons admirer comment le nom 秦 *Tsin*, ou 木 *Ta* 秦 *Tsin*, donné autrefois à la *Palestine*, offre encore, même sous sa forme moderne et actuelle, *deux mains réunies* 𠄎, mains portant ou adorant un *épi de froment* 禾: tandis qu'une de ces formes *kou-wen*, c'est-à-dire en écriture antique, nous offre, outre ces mêmes symboles, celui du *grand comble* 亠, ou du CIEL, type hiéroglyphique de DIEU.

Ce pays, même dès les temps les plus anciens, était donc celui où l'on offrait au ciel, les *céréales* ou le *blé*, aliment essentiel des hommes, et dont la culture, suivant le *Pentsao* (antique *Botanique* chinoise), leur fut enseignée par des intelligences divines.

En effet, ce nom de *Tsin* est, même encore en ce jour, comme l'avoue le P. Visdelou (1), le nom d'une espèce de *froment*, d'*orge* ou de *céréale* analogue, blé que cultiva la première, après le déluge, *Isis* ou *Cérès*, mère des peuples *Syriens* ou *Seres*, et qu'elle planta sans doute à *Nisa* ou à *Bethsané*, c'est-à-dire dans le pays de *Tsin* (2), pays de la *Palestine* ou de *Judée*.

Nous le répétons donc, soit antique, soit moderne, ce caractère de *Tsin*, nous indique le pays du *froment* ou du blé mystique, emblème connu de Jésus-Christ ou du Messie, né à *Bethléem*, בֵּית-לֶחֶם, ville (Beth) des *aliments* (léem), et dont le sacrifice devait illustrer à jamais la *Judée*, et être remplacé par celui de l'eucharistie.

Et, si le dictionnaire *Kang-hy-tseu-tien*, dû au célèbre empereur Kan-hy, nous offre au lieu de ces formes du caractère *Tsin* 秦 le symbole antique, 𠄎, où se voient, 1° le ciel ou le *grand comble*, 亠; 2° la *croix* 十, type du sacrifice annoncé par tous les pro-

(1) P. 424, t. IV, in-4°, *Bibl. orientale*.

(2) On pourrait facilement, en épelant les diverses parties du groupe antique qu'offre le nom *Tsin*, y trouver le son *tsir*, ou *sir*, ou *cer*; car le ciel ou le comble vaut C, dans le système égyptien, les *deux mains* répondent à l'*iod* ou à l'*i*; et l'*épi de blé* ou le *bois*, à la lettre R: mais nous nous contenterons, quant au nom de *Seres*, d'observer que le caractère 秦 *Tsin*, combiné avec la clef des arbres 木 *Mo*, donne le composé 榛 *Tsen*, qui est le nom du *coudrier*, dont les jeunes pousses entouraient les champs de céréales, et servaient à lier et à *servir* les gerbes de blé. Or, cet arbre de la *Syrie* et de la *Judée*, est cité sans cesse dans les odes sacrées du *Chi-hing*, et la forme antique 𠄎 *Tsin*, du nom de la *Judée* (forme équivalente à celle citée ci-dessus), semble y avoir quelque rapport.

phètes, et pressenti par Platon lui-même, qui fait mourir *sur la croix*, ou dans les opprobres, son juste idéal; 3° le *bois* 𠄎, dont cette croix était formée; et 4° enfin, les *deux mains élevées* 𠄎, qui invoquent cette *croix céleste* (symbole remarquable, et que nous retrouverions facilement, jusque dans l'antique *Egypte*), il est évident que ce nouveau nom s'applique encore tout aussi bien à la *Judée*, pays où devait s'accomplir, *sur cette croix*, jusqu'alors symbole d'opprobre, le sacrifice du Juste.

Ainsi ce nom ou cette forme antique du caractère moderne du *Tsin*, ne fait que nous offrir, sous un autre point de vue, ce mystère profond de la *rédemption* des hommes, et ce sacrifice sanglant, dont ceux du juste Abel, ou de *Fo-hy*, et de *Melchisedech* ensuite, ne furent que des figures prophétiques, et dont tous les patriarches et tous les justes avaient reçu la consolante promesse.

Quant aux vastes contrées qui reçurent ensuite, ce nom antique et mystérieux de *Ta-tsin*, nous renvoyons aux savants extraits des livres chinois, écrits sous les *Han* ou *Héou-Han*, et aussi sous les *Wey*, et même sous la puissante dynastie des *Tang*, extraits qu'a donnés le P. Visdelou (1), et où il a démontré que ce nom de *Ta-tsin* avait été appliqué depuis, non-seulement, comme nous venons de le dire, à la *Judée* proprement dite, mais aussi à tout l'empire romain, dont elle dépendit, en effet, après la mort de Jésus-Christ.

Ces extraits cités et commentés par le P. Visdelou, et plus tard par MM. Klaproth et Rénusat, auraient encore besoin d'explications nouvelles; mais ces explications, que nous donnerons peut-être quelque jour, devraient être accompagnées de cartes géographiques, pour être bien comprises: nous nous bornons donc à observer qu'ici les auteurs chinois mêlent ensemble bien des contrées diverses, telles que la *Parthie*, la *Babylonie*, la *Judée*, l'*Egypte*, l'*Asie-Mineure*, l'*Italie*, et même une partie de l'*Afrique*, puisqu'ils citent, dans ce pays de *Ta-tsin*:

1° L'art d'élever les vers à soie (2); ce qui prouve que le mûrier blanc existait à *Babylone*, comme le démontre aussi l'histoire de *Pyrame* et de *Thisbé*, dont le sang colora en rouge les fruits de ce mûrier, blancs auparavant, nous dit la fable: de sorte que les colonies assyriennes ont dû porter la culture du mûrier blanc et de la soie en *Chine*, et y enseigner l'art de ces belles étoffes qui avaient déjà illustré et enrichi les villes de *Damas* et de *Babylone*, villes qui leur avaient donné leur nom; et que *Pline*, en effet, nous dépeignant les *Chinois* ou les *Seres* de la mer *Orientale*, nous dit qu'ils récoltaient la soie, mais que, grossiers encore et à demi sauvages, ils la vendaient crue et non transfor-

(1) Voir le supplément à *Bibliothèque orientale*, de la page 590 à 597, et de la page 420 à 451.

(2) Voir page 590, tome IV, *Visdelou*, supplément à d'Herbelot.

mée en étoffes brillantes, aux Indo-Phéniciens leurs voisins.

2° *La fête du septième jour*, célébrée par le roi et ses sujets, et cela dans une contrée où les hommes noirs et féroces vivaient d'une espèce de dattes; ce qui ne peut s'appliquer qu'à quelque peuple d'Afrique, dès lors converti par des Juifs (1).

3° Des *tigres* et des *lions* nombreux et attaquant les caravanes; ce qui ne s'applique encore qu'à la *Babylonie* et à la *Parthie*, touchant alors l'empire romain.

Dans l'inscription de *Sy-ngan-fou* elle-même, le *Ta-tsin* proprement dit, ou le pays de *Palestine*, est décrit, ainsi que ses quatre limites, et il produit, y dit-on (2), du baume, caractère spécial de la Judée; des pierres précieuses, art dans lequel excellent encore les Juifs et les Arméniens; et enfin, des toiles d'amiante ou d'asbeste, peut-être reçues de la Sicile, et apportées aussi bien que le *corail rouge*, autre produit cité du *Ta-tsin*, par les colonies phénico-juives de la Méditerranée et de la Barbarie.

Quant aux quatre limites assignées au *Ta-tsin*, pays donné par les Chinois (3) comme abondant en *choses précieuses*, ce qui convient essentiellement à la Judée et à la Phénicie, et nous rappelle cet immense commerce de l'orgueilleuse ville de Tyr, commerce si éloquemment décrit par le sublime prophète Ezéchiel, il est évident, d'après la description qu'en donne cette inscription, que la *mer de corail*, que ce pays domine du côté du midi, ne peut-être que la *mer Rouge* ou golfe Arabe, appelée *mer de Souph* dans la Bible, et de jour en jour s'encombant davantage, par le faux corail qu'enfantent les nombreux polypes et mollusques de cette mer célèbre, franchie si miraculeusement par les Israélites (4).

Il est non moins certain que les montagnes des *choses précieuses*, qui terminent le *Ta-tsin* au nord, doivent être celles de Tyr et du Liban, si riches en mines de toute espèce, en pierres, en bois précieux, et, suivant Sauchoniaton lui-même, séjour des premiers hommes qui les ont explorées dès le temps les plus anciens.

Tandis que les *hommes immortels de l'Occident* rappellent les *anachorètes de la Thébaïde* et les *oasis*, pays de délices, lieux où, en effet, cette inscription met des forêts de fleurs, et dont le nom a été, mais ensuite, reculé jusqu'aux *îles Canaries* ou *Fortunées*.

Le *vent perpétuel* et l'*eau faible*, qui caractérisent les pays situés à l'est du *Ta-tsin*, ne sont pas aussi faciles à expliquer, mais

(1) Voir page 596, VISSELOU, tome IV.

(2) Voir cette inscription et le paragraphe dont il est parlé ici, dans le n° 68, tome XII, page 157, des *Ann. de phil. chrét.*, ou dans VISSELOU, page 580, tome IV.

(3) Page 590, tome IV, VISSELOU.

(4) Voy. OTTONI DE SICILE, citant la tradition remarquable des *Éroglodytes* à demi sauvages des bords de cette mer étroite, tradition qui affirmait : qu'un jour ses eaux s'étaient retirées, et qu'ils en avaient eu le fond.

nous savons toutefois, par les *Évres* conservés en Chine, que l'*eau faible*, et où rien ne pouvait surnager, n'a pu être la *mer Morte*, comme le croit le P. Visseitou, mais a fait partie du pays des antiques Amazones : quant au *vent perpétuel*, l'on n'ignore pas que, vers le golfe Persique, c'est-à-dire à l'est de la Judée, on ressent tous les ans des vents constants des moussons, vents qui règlent, on le sait, les départs et les arrivées des navires pour l'Inde et pour l'Indo-Chine elle-même.

Mais ce que ne disent pas les livres extraits par le P. Visseitou, et ce qui ne se trouve pas non plus dans la célèbre inscription de *Sy-ngan-fou*, c'est que le roi de ce pays de *Ta-tsin*, quand il sacrifiait ou paraissait en public, avait la tête entourée d'une bande de *taffetas uni*, d'où ressortaient des lettres d'or; or, c'est ce que nous apprend la courte inscription qui accompagne la figure du marchand du *Ta-tsin*, que nous publions pour la première fois, et dont nous avons déjà parlé; et il est évident qu'ici il est question du grand pontife des Juifs, portant sur le front, en lettres d'or, ou sur une plaque d'or, les mots mystérieux de קדש ליהוה, SAINT A JÉHOVAH (1).

Ce pays, où, suivant la même inscription, jusqu'alors inédite, se rassemblaient tous les marchands étrangers de l'Occident, c'est-à-dire les Phéniciens, les Juifs, les Chananéens, dont le nom *Chanaan* 𐤇𐤍𐤏𐤍 (aussi bien que le terme 商 *Cang*, employé ici, en chinois) signifie *marchand*, et surtout *marchand ambulant* (tels que le sont encore les Juifs, les Syriens, les Arméniens de nos jours), ne pouvait donc être autre que la *Palestine*; et il résulte clairement, de cette mention du grand pontife (dont la charge fut abolie par les Romains), que cette inscription curieuse, qui accompagne la figure du marchand du *Tat-sin*, dans l'*Encyclopédie chinoise*, remonte avant notre ère : chose que ne sut pas reconnaître M. Klaproth, qui avait aussi examiné cette partie du *San-tsay-tou*, mais qui croyait ces courtes descriptions de peuples étrangers à la Chine, et dont celle-ci n'est qu'un exemple particulier, postérieures au temps de Marco-Polo, ou du moins voisines de cette époque.

Nous donnons ci-après, la traduction libre et le texte de cette inscription, et nous y joignons les fausses explications du nom antique de *Ta Tsin*, données par les Chinois actuels, comme par ceux du temps des *Tang*, et reproduites, aussi bien que les formes antiques ou *Kou-nen* du caractère *Tsin*, par le Dictionnaire moderne chinois, intitulé *Kang-hy-tseu-tien*; et c'est par là que nous terminons ce Mémoire, peut-être un peu long, mais qui nous a paru utile à être publié en ce moment.

Paris, avril 1856.

(1) Tu feras un diadème d'or pur; tu y graveras en gravure de cachet : SAINT A L'ÉLISEI (Évode, XXXII, 56.)

## FÊTES JUSTIFICATIVES.

Traduction de textes chinois relatifs au pays de Ta-tsin, ou de la Judée, et notes sur les Médailles de Judée et sur le pays des Céréales.

Texte tiré du *San-tsay tou-hocj* ou *Encyclopédie chinoise*, dans la Description des peuples étrangers à la Chine, insérée en XV, 5<sup>e</sup> section, celle des hommes, et copiée sur la pl. 18.

Ce texte dit (traduction libre) : « Le *Ta-tsin-houe*, ou royaume de *Ta-tsin*, c'est le lieu où les marchands voyageurs (*Chung*) et étrangers (*Fan*) des limites occidentales (*Si-fang*) se rassemblent (*Tsouy*).

« Son roi (*Ky-tang*) se sert (*Y*), lorsqu'il sacrifie ou lorsqu'il paraît en public (*Pou*), d'une bande ou pièce de soie nue ou de tablettes (*Pe-tchy*), d'où sortent (*Tchu*) des lettres d'or (*Kin-tse*), et il en entoure (*Tchen*) sa tête (*Tcou*).

« Cette terre produit (*Ty-seng*) du corail précieux (*Chan-hou*), et elle engendre (*Seng*) des étoiles de soie brochées de fleurs d'or (c'est-à-dire des étoffes de Damas) (*Kin-hoa-kin*), des pièces de soie unies (*Moen*), des toiles fines (*Pou*), des perles précieuses et véritables (*Tchin-tchu*) et autres choses de cette espèce (*Teng-Vœ*), c'est-à-dire, sans doute, des cristaux et verroteries servant, comme les perles, à se parer. »

Tous ces détails-là, bien que donnés fort en abrégé ici, conviennent parfaitement et à la Judée, où le grand pontife portait sur le front le nom auguste de *Jehovah*, et à la ville de Tyr, dont Ezéchiël nous détaille les immenses richesses. Et quand on se rappelle les étoffes précieuses de Damas, quand on réfléchit que les flottes de David, d'Iiram et de Salomon allaient jusqu'à l'Indo-Chine, pays de l'or, des épices, des singes et des paons, chercher cet or, et cette soie brute que les fabriques de Tyr et de Damas savaient ensuite tisser et marier ensemble avec un art admirable, on n'est pas étonné de voir ces curieuses descriptions faites avant notre ère, et qui, jusqu'à nos jours, se sont conservées en Chine.

Il est même très-remarquable, que dans des descriptions postérieures du *Ta-tsin* (citées page 595, tome IV, VISDELLOU), on fasse pénétrer en Chine ces riches produits de la Syrie et de la Phénicie par le *Tong-king* ou *Touquin*, et par le fleuve du *Pégu*, qui descend du pays d'*Yun-nan*, province célèbre du S.-O. de la Chine, et que ce soit précisément vers *Malacca* et le *Pégu* que les commentateurs les plus habiles de la Bible ont placé les pays d'Ophir et de Tharsis.

Extrait du Mémoire de M. Dureau de la Malle fils, membre de l'Académie des inscriptions, où il prouve que la Judée est la première patrie du froment et de la vigne.

Ce Mémoire important, et refait deux ou trois fois par son savant auteur, est inséré dans le tome IX des *Annales des sciences naturelles*, p. 64 et suivantes. L'auteur s'y sert essentiellement des traditions égyptiennes et grecques; il n'y fait aucune allusion aux mystères du christianisme, et n'y rappelle nullement le sacrifice solennel du pain et du vin offert par Melchisedech, roi de Salem, et pontife du Très-Haut, et cela, dès l'époque si reculée, et si bien établie, du patriarche Abraham, et avant la destruction de Sodome et de Gomorrhe, pays déshérités, que venaient déjà attaquer les hordes guerrières du Caucase et de la Perse ou d'Elam.

À l'époque d'Abraham et de Melchisedech, et même à l'époque de Joseph, fils de Jacob, l'Égypte n'offrait pas encore la monstrueuse idolâtrie, que Moïse ensuite voulut faire, et dont il sut préserver son peuple.

Instruit que Sara était la femme, et non la sœur d'Abraham, le Pharaon égyptien, craignant encore le Seigneur, la lui fait rendre, et le comble de présents; et quand Joseph épouse la fille du grand-prêtre de

la ville d'*On*, il est plus que certain qu'il n'avait pas vu en elle une idolâtrie.

On s'explique donc comment, en Égypte, à cette époque, qui fut à peu près celle des rois pasteurs, le sacrifice du froment et du vin pouvait avoir lieu sans idolâtrie; et aussi, comment les hiéroglyphes, employés dès lors en ce pays et dans tous les États déjà civilisés, ont pu conserver ces précieux souvenirs de Noë, qui, à travers le déluge, avait sauvé la foi d'Abel et de Seth, et les arts des premiers hommes; et qui, nous dit la Genèse, étant agriculteur par excellence, fut le premier qui planta aussi la vigne, après ce grand cataclysme.

Qu'on ait fait de ce second ancêtre des hommes un nouvel Osiris, ou un nouveau Bacchus, lorsque le temps des fables et des mythologies est arrivé, rien n'était plus naturel. Et ces mêmes noms sacrés de patriarches, vénérés avant le déluge, ont pu être donnés également à Sem, celui des fils de Noë, qui, à son exemple, conserva avec le plus de soin, et le culte antique d'Adam et d'Enoch, et les autres arts de l'agriculture et de la civilisation primitive. Or, dans Sem, avons-nous dit, nous voyons Héou-tsy.

Tout ceci bien posé et bien compris, voici maintenant les principaux passages du Mémoire de M. de la Malle. Il dit d'abord la position du lieu, où, suivant les traditions, Osiris et Isis avaient trouvé le blé et la vigne, et il dit, page 64 :

« Selon les plus anciens monuments de l'histoire égyptienne, c'est près de Nysa ou Beth-sané, dans la vallée du Jourdain, qu'Isis et Osiris trouvent à l'état sauvage le blé (a), Forge et la vigne.

« Homère est le plus ancien auteur, cité par Diodore, qui parle de Nysa, et il la place sur une haute montagne couverte d'arbres fleuris, et assez loin de la Phénicie, plus près des eaux de l'Égypte (b).

« Ce passage et quatre autres de Diodore de Sicile (c) fixent d'une manière générale la position de Nysa, en Arabie, entre le Nil et la Phénicie.

« Pline est plus précis : il met Nysa en Palestine même, et sur les frontières d'Arabie; la plupart, dit-il, s'accordent à citer.... Philadelphie, Raphane (ces villes tirent vers l'Arabie), Scythopolis, jadis nommée Nysa par Bacchus, ou l'hommeur de sa nourrice qui y fut ensevelie; une colonie de Seythes lui a donné son nom actuel (d).

« Étienne de Byzance (e) est du même avis; Nysa ou Scythopolis est, dit-il, une ville de la Carie-Syrie (dans l'Ammonite).

« Et Josephé (f) nous apprend que cette ville de Nysa, nommée ensuite Scythopolis par les Grecs, s'appelait de son temps Beth-Sané, et était située en face d'une plaine, au delà du Jourdain.

« La position de Nysa, en Palestine, est donc établie par ces textes positifs de Diodore, de Pline, de Josephé et d'Étienne de Byzance. Nysa, Scythopolis et Beth-Sané ou la ville (Beth), de Sané ou Nésa, sont la même ville.

« Et si Diodore donne à l'Arabie, où il place

(a) Il est à remarquer que *palay* est le nom du riz en chinois, et que *lay* est encore le nom du blé en chinois, et qu'avec le P, article égyptien on obtient le son P-lay ou B-lé פֶּלֶא, parah en hébreu. Barlay en anglais, était l'orge.

(b) Έστι δὲ τῆ; Νύσα; Ἰμακο; Ἰσας, ἀπὸ τοῦ Ἰη;.

Τηλοῦ Φωνικίας, σφιδῶ; Αἰγυπτιακοῦ βῆτα;.

(HOMÈRE, *Hymn à Bacchus*, dans Diodore de Sicile, l. 1, ch. 1, p. 13.)

(c) Voir DIODORE DE SICILE, III, 65; I, 19; IV, 2; III, 64.

(d) Plurimo tamen observant.... Philadel, biam, Raphana, et, omnia in Arabia recedentia, Scythopolin (antica Nysam, a Libico patre, sepulta nutrice ita), Scythias deductis (Pline, *Hist. nat.*, l. v, ch. 16).

(e) De Urbib. voce Nysa.

(f) Josephé se sert du terme de Βεθσάνη ou Νύσα. κατ' ἔξιν écrit en hébreu פֶּלֶא, lequel mot lu en grec de gauche à droite, a pu former le nom de Nysa. Voir *Antiq. Judaic.*, VI, 14; l. xii, 8; l. xii, 6. — Eusebe la nomme Βῆ-σα-,

cette ville de Nysa, l'épithète d'heureuse (*εὐδαίμων*), ce ne peut être qu'une glose insérée après coup dans son texte, ou une épithète appliquée à tous les pays fertiles et riches en productions précieuses; d'autant plus que Diodore, parlant ailleurs de l'autre ville de Nysa, bâtie dans l'Inde par Osiris (qui, marchant de l'ouest à l'est, va civiliser ces contrées), dit qu'elle reçut ce nom en mémoire de l'autre ville de Nysa, près de l'Égypte (*ἡ ἐν Αἴγυπτῷ*), où il avait été élevé; et ici, il place cette Nysa simplement vers l'Arabie, et entre la Phénicie et le Nil (a).

« Or, dans les temps reculés d'Osiris, et même encore à l'époque de Diodore, les limites de l'Arabie étaient fort indéterminées, de sorte que la portion de la Palestine, voisine de l'Arabie, a pu être comprise sous le nom général de Syrie, aussi bien que sous celui de la *Péninsule arabe*, dont elle fait partie.

« L'histoire égyptienne, nous dit Diodore (b), assure qu'Osiris, originaire de Nysa, située dans l'Arabie fertile, ou heureuse (*εὐδαίμων*), qui avoient l'Égypte, aima l'agriculture et trouva la vigne près de Nysa.

« Cet arbuste y était sauvage, très-abondant, et en général suspendu aux arbres.

« C'est là aussi, dit encore Diodore, qu'Isis trouva le blé et l'orge, croissant au hasard dans le pays, parmi les autres plantes, mais inconnus aux hommes (c).

« Des fêtes où l'on portait des gerbes (d) de blé et d'orge, et des vases (e) remplis de ces grains, servaient à conserver la mémoire de cette grande découverte, qui (portée) en Égypte (ensuite), y fit cesser l'anthropophagie (f).

« Et ailleurs, Diodore parle des écrivains qui assureraient qu'une colonne ou stèle, érigée à Nysa, portait en caractères sacrés, c'est-à-dire hiéroglyphiques, cette inscription d'Isis :

« Je suis la reine de toute la contrée;... la femme, la sœur du roi Osiris;... celle qui, la première, ait fait connaître les grains aux mortels;... je suis celle qui se lève dans la constellation du Chien (g);... réjouis-toi, Égypte, ô toi qui fus ma nourrice (h). »

Faisant, on ignore pourquoi, abstraction du déluge, M. de la Malle cite ici Caïn, qui fut le premier laboureur, et Noé qui planta la vigne, et fut aussi agriculteur, et il semble les placer en Palestine, parce que leur histoire, qui se retrouve chez tous les peuples, n'est regardée par lui que comme celle du peuple hébreu seulement; erreur qui est aussi énoncée dans Malte-Brun et dans beaucoup d'autres auteurs célèbres; mais, arrivant à Moïse, M. de la Malle, à l'occasion de cette épithète d'heureuse, donnée à la Palestine arabe, dont, suivant lui, parle Diodore dans les passages qui précèdent, cite le nom de terre promise, donnée à ce pays fertile de la Judée, et copie le texte du *Deutéronome*, viii, 7, 8, 9, que

(a) Μεταξύ Φοινίκης και Νύκτας. (L. IV, ch. 2, p. 118.)<sup>1</sup>

(b) De D. DE SIC., l. I, ch. 14, et l. III, ch. 67 et 69.

(c) DIODORE, l. I, ch. 14, p. 17.

(d) Ces gerbes de blé ou d'orge se retrouvent dans le nom chinois Tsüa, et se voient aussi sur les médailles de Judée, publiées par dom Calmet. Consultez également les formes antiques de Tsün.

(e) Ces vases remplis de grains, se voient sur le revers de la médaille n° XI, publiée par D. Calmet.

(f) On voit donc que l'Égypte était civilisée, aussi bien que les Indes, par les habitans primitifs de la Judée arabe; les noms de continents, donnés aux quatre mers qui entouraient la Judée et le pays d'Alep, le démontrent encore. Voir *Ann. de pa. chr.*, t. XI, p. 216, n° 65, et notre *Essai sur les lettres*, p. 6, Introduction.

(g) Le plémisphère de Denderah offre en effet la vache, symbole égyptien d'Isis, mère et nourrice des premiers hommes, dans la région qui devrait occuper Syrius ou le grand Chien, et les noms des constellations chinoises expliquent tout ceci.

(h) Voir De D. DE SIC., l. I, ch. 14.

nous avons indiqué ci-dessus, page 12, de notre Mémoire.

Il observe que cette terre de promesse ou de bonheur était celle, non-seulement comme le dit Moïse, du froment (*khitah*), de l'orge, de la vigne, du figuier, de l'olivier, du grenadier, du miel, du cuivre et du fer, mais encore du baume, du bitume, du cèdre du Liban, du térébinte, du *solanum melongena*, du palmier à dattes, et en outre du dromadaire, du chacal, du daim, de la gerboise, du lion, de l'ours, de la gazelle; et il s'étonne avec raison de cet accord entre les traditions gréco-égyptiennes et celles de la Bible.

Enfin, quant aux espèces de blé, *כִּתְיָה* *khitah* et *פָּרָח* *parah* ou *בָּר* *bar*, ou *πύρος*, *triticeum*, et d'orge, *שְׁבֹרָה* *seborah*, ou *ζείβη*, en grec, indiquées par la Bible et les historiens profanes de l'Égypte et de l'Arabie juïdique, il remarque que ces blés sont bien de la même espèce que ceux cultivés encore de nos jours en ces pays; car, en premier lieu, on sait que les graminées à trois étamines changent peu ou point par la culture, et les blés découverts dans les caisses des momies sont reconnus identiques avec ceux de nos jours.

En second lieu, jamais cette culture des céréales n'a été interrompue en Égypte ni en Palestine, et jamais les noms de ces blés n'ont été changés.

En troisième lieu, on les voit sculptés dans les grottes antiques d'Élythia, en Égypte, comme aussi sur les divers zodiaques retrouvés dans les temples de ce pays, tandis qu'ils manquent en général dans les zodiaques des Indes, patrie du riz par excellence; et, sur tous ces monuments, on voit les épis carrés et à longue barbe, du blé qui se cultive encore en ce jour en Égypte et en Judée.

Enfin, ces divers blés mûrissent, aujourd'hui même, en Égypte et en Judée aux époques et dans l'ordre que nous indiquent l'*Écclésiaste* et les autres livres de la Bible. Tout démontre donc qu'ils sont originaires de ces antiques contrées, centre de civilisation, et que ce lieu du sacrifice du Messie fut aussi celui où le pain, son symbole, fut en premier lieu fabriqué.

**JOINVILLE**, département de la Haute-Marne, ancienne Champagne, en France. *Notice des monuments de peinture, sculpture et autres, existant dans la ci-devant église collégiale du chapitre Saint-Laurent de Joinville* (1).

Sculpture.

L'histoire pouvant trouver, parmi les différents morceaux que renferme cette église, des renseignements intéressants sur les anciens sires de Joinville, sur la maison de Lorraine et sur la branche des Guises, on croit devoir en donner la notice dans leur ordre chronologique.

Dans la chapelle à gauche du chœur, est le sarcophage de Jean, sire de Joinville, né en 1224, mort en 1319, célèbre par son attachement à saint Louis, par ses voyages en Palestine et par ses Mémoires de style naïf. Le monument en pierre, grossièrement sculpté, sur lequel il est représenté, de grandeur naturelle, couché et armé de pied en cap, est sans mérite pour les arts (2). A côté, on voit son épitaphe, copie de celle trouvée dans son tombeau, qui fut découvert en 1629, lorsqu'on voulut réparer l'autel du chœur; nous la rapporterons à la fin de cette notice.

(1) Communication de M. Fériel, au comité des arts et monuments, *Bulletin*, juin 1851, page 181.

(2) Voir le dessin de ce tombeau dans les *Docu-*

Dans la chapelle à droite du chœur, dédiée à la sainte Vierge, sous la première arcade qui sépare ladite chapelle de celle dite *des Princes*, est le tombeau d'Anselme de Joinville, mort en 1349. Il est représenté entre ses deux femmes (1), vêtu en guerrier selon le costume du temps, couché sur un soubassement élevé de trois pieds, environné de piliers qui supportent un comble à jour. Le tout, en pierre, n'a de mérite que son antiquité. Le caveau dans lequel ils sont inhumés est à côté du monument.

Sur la même ligne au-dessus est aussi le tombeau de Marguerite de Baux, héritière du nom et des biens des sires de Joinville, qu'elle porta en dot à Ferri I<sup>r</sup> de Lorraine, son mari, représenté couché à côté d'elle. Les figures et le soubassement sont en pierre et également gothiques. Les épitaphes sont gravées autour des cintres et ne pourraient se lire qu'en remplissant de noir la gravure des lettres.

L'autel à côté duquel sont ces tombeaux est orné d'une Vierge de Pitié en albâtre, qui est représentée assise et supportant le corps du Christ. Saint Jean est à côté de la Vierge et la Madeleine aux pieds du Christ, les soulevant pour les baiser. Ce demi-relief peut avoir cinq pieds de largeur sur deux pieds six pouces de hauteur, non compris l'architecture qui lui sert d'encadrement. La corniche du dessus et l'entablement sont supportés par deux colonnes hermétiques; le tout avec le soubassement est en stuc: ce morceau n'est pas sans mérite (2).

Deux anges d'albâtre sont posés au-dessus de cet autel, sur l'entablement; ils sont mauvais et mutilés par la fraîcheur; ils portent des écussons aux armes de Lorraine.

À la droite de l'autel se trouve une Vierge, en beau marbre blanc, d'un goût gothique. Un autre petit demi-relief représentant Jésus-Christ porté au tombeau, ayant environ treize pouces de hauteur sur treize pouces six lignes de largeur, en beau marbre blanc, nous paraît mieux exécuté que la Vierge.

Au milieu du chœur est le tombeau de Ferri II, duc de Lorraine, et d'Yolande d'Anjou son épouse, tige de la maison de Lorraine-Autriche, actuellement régnante, et de la maison de Guise (3). Le soubassement en pierre, orné des écussons de Lorraine et de Bar, accolés aux armes d'Anjou, est couvert d'une pierre de touche de neuf pieds quatre pouces de longueur, quatre pieds de largeur et environ six pouces d'é-

*ments historiques inédits*, publiés par M. Champollion-Figeac, t. I, p. 642. Le même volume contient, p. 644, une vue de l'ancien château de Joinville, dont l'église Saint-Laurent faisait partie.

(1) Anselme de Joinville, fils de Jean, le chroniqueur, avait épousé, en premières noces, Laure de Sarrebruck, et, en secondes, Marguerite de Vandémont.

(2) Il a été placé dans l'église paroissiale de Joinville, et forme actuellement le retable de la chapelle dite de Saint-Crépin.

(3) Ce tombeau a été gravé, mais inexactement, dans l'*Histoire de Lorraine* de D. Calmet, Nancy, 1752, tome III, pl. IV.

paisseur, sur laquelle sont posées les figures de Ferri et d'Yolande d'Anjou, en cuivre, de grandeur naturelle, ayant leurs têtes appuyées sur des coussins et surmontées de deux espèces de petits dômes à jour. Ferri est armé de pied en cap; Yolande costumée, ayant la couronne sur la tête, et sous ses pieds deux chiens, symbole de l'attachement et de la fidélité. À la tête du tombeau est un cippe de deux pieds deux pouces de hauteur et de cinq pieds six lignes de circonférence, ayant sa base et son chapiteau, sur lequel est posé un ange, haut de vingt pouces, tenant le casque du duc Ferri. Le tout est d'un très-beau cuivre, excepté la tête de Ferri, qui est ajoutée et d'un cuivre pâle: le tout est très-massif. Les figures sont belles, bien proportionnées, et d'une exécution recherchée. Les ornements, quoique gothiques, ont du mérite, et sont du même artiste que le monument qui suit (1).

Dans la nef, à gauche, du côté du cloître, est le tombeau d'Henri de Lorraine, évêque de Metz, frère de Ferri II, en face de la chapelle de saint Nicolas. Ce tombeau occupe absolument l'angle de la nef; il est posé sur une base de marbre noir de six pouces d'épaisseur; il a sept pieds sept pouces de longueur sur trois pieds six pouces de largeur. Le massif du tombeau revêtu en cuivre, a trois pieds sept pouces de haut, divisé en dix niches sur ses deux faces, dans lesquelles sont posées des saints dont chaque figure a dix-huit pouces de hauteur et est fort massive.

L'évêque, en habits pontificaux, les mains jointes, est à genoux, en prière devant un pupitre portant un livre ouvert, et surmonté d'une croix; derrière lui, un clerc portant sa crosse est à genoux également. La principale figure a de hauteur quatre pieds deux pouces; le clerc peut avoir deux pieds huit pouces. Le pupitre qui est devant lui a deux pieds de hauteur sur vingt et un pouces de largeur et un pied d'épaisseur; le tout paraît très-massif. Deux anges incrustés dans le mur supportent l'écusson de ses armes; ils sont aussi en cuivre, et occupent en largeur un espace de treize pieds sur deux de hauteur.

Une colonne de même métal, de neuf pieds huit pouces de hauteur sur treize pouces de circonférence, porte un dôme à jour délicatement percé et sculpté dans le genre gothique; au-dessus s'élève un comble, du milieu duquel sort un Christ portant un globe dans sa main. Le pourtour du dôme est orné des écussons de Lorraine et d'Anjou: le tout en pierre.

L'épithaphe en cuivre, a de largeur environ deux pieds sur deux pieds six pouces; elle est posée entre l'autel et le tombeau; on la lira plus loin.

L'autel vis-à-vis ce tombeau est dans le

(1) Le fondeur se nommait Henrion Costeret (ou Costeret), et le tailleur d'ymaiges, Jacques Bichot; tous deux étaient de Troyes. (Voy. *Bulletin arch.*, tome II, page 476, et *Annuaire de la Haute-Marne*, 1844, p. 485 et suiv.)

même genre que lui, et n'a rien de précieux dans sa sculpture, qui est cependant ornée de cinq figures de trois à quatre pieds de hauteur. Une passion en petites figures de sept à huit pouces de hauteur occupe la largeur de l'autel; il en sera parlé à l'article marbres.

A la droite de la chapelle de la Vierge est celle dite *des Princes*; c'est dans cette chapelle que l'on voit le tombeau de Claude de Lorraine F<sup>r</sup>, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, son épouse, aux soins de laquelle et de François, duc de Guise, son fils, est dû ce monument (1).

Le frontispice a dans sa totalité dix-huit pieds de hauteur; la façade, divisée en trois portiques, celui du milieu large, pour laisser apercevoir le tombeau, qui est dans le fond. Le monument a douze pieds dans sa largeur. Les quatre vertus cardinales ornent cette façade et sont adossées aux trumeaux qui séparent les portiques. Ces figures ont six pieds de hauteur et sont d'albâtre, d'une très-grande beauté. Les draperies, jetées avec le plus grand art, laissent apercevoir les formes; les attitudes bien contrastées, les grâces avec lesquelles elles tiennent leurs attributs et supportent un entablement dont elles paraissent sentir tout le poids, excitent l'admiration des connaisseurs. Les chapiteaux, ainsi que la corniche et tout l'entablement, sont d'une très-belle pierre blanche, dont le grain fin a donné à l'artiste la facilité de polir son travail et de le faire avec délicatesse; tels sont les ornements qui enrichissent l'architecture.

Claude de Lorraine, à genoux devant un prie-Dieu, dans l'attitude d'un homme qui prie avec le veur, est couvert d'un manteau ducal doublé d'hermine; derrière lui Antoinette de Bourbon, aussi à genoux, et vêtue de même, avait une couronne en cuivre doré sur la tête (2). Ces deux figures, un peu plus grandes que nature, ainsi que le prie-Dieu, sont en albâtre, et travaillées avec autant d'art que les précédentes figures. La galerie au-dessus de l'entablement, les pilastres et les corniches, sont de la même pierre que tout le reste du monument, et les intervalles remplis en stuc et en marbre.

Une autre galerie, posée au-dessus de celle que je viens de décrire, en amortissement, est coupée au milieu par une espèce de niche dans laquelle sont en relief les armes de Lorraine, en marbre. Dans les compartiments, dont les deux côtés sont composés, il y a aussi deux écussons en marbre blanc, des armes en bas-relief, et deux écussons des chiffres de Claude et d'Antoinette.

Le monument, dans lequel on entre par une des arcades qui est entre les caria-

(1) Voy. la description et le dessin de ce tombeau dans les *Mémoires de la Société hist. et arch. de Langres*; 1857, page 16 et suiv.

(2) La description est inexacte sur ce point. Claude de Lorraine était représenté nu-tête; Antoinette était couverte d'un chaperon. La couronne ducale de Claude reposait sur le prie-Dieu placé devant lui.

tides, a douze pieds de longueur sur six de profondeur, et quinze de hauteur, et se termine en voûte. Dans les tympanons sont représentées la Foi, la Religion, et de l'autre côté la Charité et l'Abondance. Ces figures sont posées au-dessus d'une corniche terminant l'architecture et qui est bien traitée. Les intervalles des pilastres sont divisés en compartiments en stuc; aux deux extrémités sont deux espèces de niches dans lesquelles il y a des bas-reliefs incrustés; deux autres bas-reliefs sont posés sous deux petits vitraux qui sont aux deux extrémités du sarcophage. Deux amours de marbre blanc servent de support à un œil-de-bœuf; ils sont en pleurs, éteignant leurs flambeaux. Une tête de mort ailée sert d'agrafe à l'œil-de-bœuf; le tout est d'un grand goût et supérieurement traité.

Le sarcophage a sept pieds de longueur et quatre de largeur. Une base de pierre de tonche, de quatre pouces d'épaisseur, porte un massif de deux pieds de haut, revêtu de bas-reliefs sur trois de ses faces, qui, avec les quatre dont j'ai parlé, présentent les principales actions de Claude de Lorraine. Cette partie est couverte par une corniche, aussi de pierre de tonche, qui a environ six à huit pouces d'épaisseur.

Quatre grilles de cuivre supportent une table de pierre de tonche de onze pouces d'épaisseur sur sept pieds de long et quatre pieds de largeur. Sur cette table sont posés les corps nus et dans un état de mort, de Claude et d'Antoinette, ayant sous leurs têtes des coussins. Ces deux figures honorent l'artiste qui les a produites, et méritent des soins que l'on ne prend point. L'humidité altère le stuc du lieu où elles sont et laisse sur les bas-reliefs une espèce de sel qui nous priverait bientôt d'un des plus beaux monuments qui existent en France (1).

Une tradition que je ne combattrai point attribue ce monument à Michel-Ange Buonarrotti, qui le fit à Florence, d'où on l'envoya. Il se pourrait faire, parce que Michel-Ange vivait dans ce temps-là. D'autres l'attribuent à un nommé Gérardot. M. Grosley a fait, sur cet objet, des dissertations et des conjectures vraisemblables. Le savant Dom Caluët, dans sa grande *Histoire de Lorraine*, en parle, et en a même publié la gravure, qui, quoique mal dessinée, en donne une grande idée. Il y a trente ans que je l'ai vue, et je me la rappelle bien faiblement.

L'épithaphe en cuivre attachée à ce monument donne le sujet des bas-reliefs, c'est

(1) Deux des vertus cardinales, la Justice et la Tempérance, devenues en 1792 la Liberté et l'Égalité, ont été sauvées de la destruction, et sont conservées à l'hôtel de ville de Joinville. On a aussi conservé, non sans mutilation, deux bas-reliefs remarquables. La dalle de marbre, sur laquelle reposaient les statues couchées du duc et de la duchesse, reconyue aujourd'hui les restes des anciens seigneurs de Joinville, transférées, le 22 novembre 1792, au cimetière paroissial, d'après le vœu du peuple. (Voy. l'*Annuaire de la Haute-Marne*, 1844, p. 175, 198, 200 et 205; voy. aussi le *Moniteur universel*, n<sup>o</sup> du 19 septembre 1844, p. 2102, col. 5.)

pourquoi j'ai jugé à propos de la placer ici ; elle est sur une lame de cuivre de quatre pieds de longueur sur seize pouces de hauteur.

Memoria aeterna.

Claudio a Lotharingia Renati, regis Siciliae filio,  
Guisia et Annalke Duci F.,  
Marchioni Mena, Joinville baroni, Campaniae  
Seneschallo

et in eo comitatu primum, mox in Burgundiae etiam  
ducatu pro-regi,

Magno Franciae Cambellano

Gallor. Helvetior. ac Germanor. peditum Ducii,

Turmae centum Cataphractor. equitum Praefecto,

Optimo principi, patris patriae nomen adepto

Parta insigni victoria ad Saverium Alsatiae oppidum  
et Burgundis ac Belgis civibus conservatis,

Immutata morte magno omnium dolore ac luctu  
extincto

Antonia uxor Borbonia marito incomparabili

Et sex filii pari pietate, parenti optime merito aeterni  
posuere.

Vixit annos LIII, menses V, dies XXVI.

Obiit aëno post Christ. nat. MDL. prid. id. aprilis.

Le maître autel du chœur est à la romaine ; l'autel en tombeau. Quatre colonnes, dont les bases font arrière-corps, sont d'ordre corinthien et supportent quatre consoles avec un baldaquin sous lequel il y a un Jéhova environné d'une gloire et de six têtes d'ange. Les gradins, les chandeliers et la croix sont en cuivre. L'autel a de hauteur vingt-quatre pieds depuis le soele jusqu'à la sommité du baldaquin ; il a été construit en 1742 par Jean Gillot, fondeur à Langres ; on évalue son poids à huit mille livres de cuivre ; on l'estime au moins seize cents livres ; il peut orner convenablement une paroisse, étant d'une belle forme et bien exécuté.

A droite de l'autel est un cippe surmonté d'un aigle éployé servant de pupitre pour chanter l'Évangile.

En face, au pied du sanctuaire, un Moïse de la hauteur de quatre pieds, servant de pupitre. Ces deux morceaux n'ont de valeur que la matière dont ils sont formés.

Au-dessus de la boiserie, derrière l'autel du chœur, sont la sainte Vierge, saint Laurent, saint Vincent, de la hauteur de trois pieds, en albâtre, d'un faire très-médiocre.

Dans la chapelle de la Vierge, deux épitaphes de cuivre, toutes les deux de dix-huit pouces de largeur sur vingt-quatre de hauteur : l'une d'Alexandre le Gruyer, gouverneur de Charles de Guise et du château de Joinville, mort en 1602 ; l'autre de Perrin le Gruyer, gouverneur de Joinville, mort en 1632.

Peinture.

Le pourtour du sanctuaire est orné de sept tableaux, dont six ont sept pieds quatre pouces de hauteur, sur quatre de largeur, représentant : l'Annonciation, la Visitation, l'Adoration des mages, la Purification, Jésus parmi les docteurs, l'Assomption, et, derrière l'autel, saint Laurent, qui a environ un pied de largeur et de hauteur de plus que les au-

tres tableaux. Tous sont peints par Lallier, de Chaumont, d'après des estampes, et médiocres.

Dans la nef, au-dessus de l'autel, à gauche, la naissance de Jésus-Christ, par Jean Harmand ; de peu de valeur.

Dans la chapelle à gauche, un saint Joseph, un peu bruni par le temps, qui n'est pas mal peint. Ce n'est cependant pas un tableau de prix.

Un *Christ* copié d'après le tableau dit de saint Luc, sur la sainte face de Rome ; les proportions ont été prises sur le saire de Chambéry, peint en 1530. Ce tableau, bien conservé, n'est pas sans mérite. Un *saint Hubert*, très-médiocre, se trouve dans la même chapelle (1).

Marbres.

Dans le porche de l'église, la table de l'autel, à gauche, ayant quatre pieds de longueur sur vingt-huit pouces de largeur et dix-huit lignes d'épaisseur, d'un beau marbre de Campan.

A main droite, une table de pierre de touche de quatre pieds cinq pouces de longueur sur deux pieds cinq pouces de largeur et deux pouces six lignes d'épaisseur.

La table de l'autel Saint-Nicolas a six pieds quatre pouces de longueur, sur deux pieds trois pouces de largeur et quatre pouces d'épaisseur ; elle est de marbre noir.

Voici l'épitaphe de Jean, sire de Joinville, telle qu'elle est dans son caveau, gravée sur une lame de cuivre (2).

Quisquis es, aut eivis, aut viator,

Adsta, ut lugeas, ut legas ;

Nosti quem nunquam vidisti,

Terris datum anno Domini M. CC. XXIV ;

Cælo datum M. CCC. XIX :

Nomine, virtute, scriptis et fama noudum mortuum :

Polo utique immortalẽ et solo,

Dominum D. Joannem de Joinvilla

Magnum olim Campaniæ seneschallum ;

In bello fortissimum, in pace æquissimum

In utroque maximum :

Nunc ossa et cineres.

Tanti viri animam in cælis viventem immortales  
amant ;

Corpus in terris superstites mortales colunt.

Ingenium caudidum, affabile et amabile

Ludovico regi sanctissimo gratissimum, principibus  
laudatissimum,

Galliæ utilissimum, patriæ suæ

perhonorificentissimum

(1) Ce tableau et quelques uns décrits dans cette notice peuvent se voir encore à l'église paroissiale de Joinville, où ils ont été recueillis.

(2) L'épitaphe du sire de Joinville est rapportée dans l'Art de vérifier les dates, mais elle n'est pas coupée de la même manière. L'évêque de la Rochelle a disserté sur sa valeur et sur son authenticité (*Mém. de l'Acad. des inscr.* 1755, t. XX, p. 510). M. Pinard a donné également l'épitaphe de Joinville dans la *Revue archéologique* de M. Leleux, t. III, p. 49, mais au lieu de 1224, il met dans l'inscription 1244 et fit naître le célèbre sénéchal dix ans trop tôt.

Immortales amant, mortales colunt, omnes honorant.

Nos, zona S. Josephi e terra sancta asportata (1),  
ab eo feliciter donati,

Domino subditi, civis nostrati, amici numerario  
luclytis corporis ejus exuviis, cinerumque reliquiis  
Ruiturum nunquam amoris fidelissimi,  
Amantissimæque fidei monumentum

MM : LL : PPS :

Plura ne explora, sed plora et ora, ac abi obiturus.

Requiescat in pace.

Celle de Henri, évêque de Metz, est aussi sur une lame de cuivre à côté de son tombeau, telle qu'elle est décrite ici ; la lame de cuivre a deux pieds, sur deux pieds six pouces, et est attachée au mur.

Epitaphium

Reverendissimi in  $\overline{X}^{o}o$  Pris ac magnificentissimi  
Principis

Henrici de Lotharingia

Metensis quondam ac Morinæ. (2) præsulis;

Neniam ac lugubre de ejus funere carmen  
complexens.

—

Nobile Phidiaca colatum hoc arte sepulchrum

Contegit Henrici reddita membra solo.

Qui Morinis præsul fuit et Metensibus olim;

Stirpe, opibꝫ, fama, religione micans.

Nobilitas clarum genus huic Lotharinga paternum.

Liligero ex sceptro matris origo fuit.

Omnia contempsit vulgo que magna putantur

Numinis obsequiis deditus ætherei

Sobrius ipse suos dapibus refovebat opimis;

Cui pietate parem vix tulit ulla dies.

Testis egenorum pasta est vestitaque turba,

Et faciunt tempus dona tributa fidem.

Heu! miserè, querulos inopes nunc edite fletus,

Sæpe pater vobis jure vocatus obit!

Heu! fera mors, nostri tantum decus abstulit ævi!

Post sex atque decem lustra peracta seni.

Annus erat supra quingentos milleque quintus

Progenies ex quo emicna nata fuit.

Præstabatque suas Tillioni scorpis aëdes :

Bis decima octobris nempe erat orta dies.

Nunc pia sidereo fundamus vota tonanti

Domt ei solio semper adesce suo.

« Certifié par nous Claude Joseph Benoist, peintre, invité à procéder à l'inventaire et description des monuments, sculptures et peintures des églises supprimées, au district de Joinville.

« Fait audit lieu le 22 novembre 1791.

« Signé : J.-C. BENOIST (DE NEUFCHATEAU). »

JOUARRE, diocèse de Meaux, en France, département de Seine-et-Marne.

La crypte souterraine de l'église de Jouarre renferme des tombeaux et des inscriptions d'une grande ancienneté et d'un grand intérêt. M. de Caumont en a donné la description dans le *Bulletin monumental* de 1843, tom. IX, p. 182 et suiv.

Voici le texte des inscriptions :

*Tombeau de Techilde, abbesse de Jouarre au VII<sup>e</sup> siècle.*

I

Hoc membra post ultima teguntur fata sepulchro beate

Theodichildis intemerate virginis genere

nobilis meretis

Fulgens strenua moribus flagravat in dogmate fæmæ.

II.

Cœnubi hujus mater sacratas Deo virginis

Sumentes et um cum lampadibus prudentes invitat

Sponso filias occurrere x exultat paradisi in gloria

Sainte Techilde fut la première abbesse de Jouarre, dont Mabillon fait remonter l'origine à l'an 634; elle paraît avoir vécu jusqu'en 660.

On voit sur un ancien tableau l'abbesse Eustochie seconde, du XIII<sup>e</sup> siècle, présentant une châsse à l'image de sainte Julie, et cette inscription :

III.

Eustochia abbatissa secunda offert capsam istam  
sancte Julie virginii.

JUMIÈGES, département de la Seine-Inférieure, en France.

En 1600 on lisait encore, sur les ruines de l'abbaye, cette inscription du VII<sup>e</sup> siècle :

Hic in honore Dei requiescit stirps Clodovei

Patris bellica gens bella salutis agens

Ad votum matris Batildis penituerè

Pro proprio scelere, proque labore patris.

(Tiré des *Antiquités de Saint-Ouen de TALLEPIED.*)

C'est l'épithaphe de deux fils de Clovis qui, s'étant révoltés contre leur père, furent faits prisonniers : leur punition fut, d'après la sentence de leur mère sainte Bathilde, d'avoir les nerfs des bras coupés, d'où le nom d'*énerrés* qu'on leur donna. Ils moururent et furent ensevelis à l'abbaye de Jumièges.

(*Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 202.)

## K

KANTORBERY, dans le duché de Kent, en Angleterre.

(1) On conservait au trésor de l'église de Saint-Lément et on a gardé jusqu'à ce jour à Joinville, un tissu rapporté de Palestine par l'historien de saint Louis, sous le nom de ceinture de saint Joseph. (Voy. *Annales arch.*, par M. Didron, 1845, t. II, p. 122.)

(2) Henri de Lorraine était évêque de Metz et de Tactoce etc.

L.

Edouard (*Le Prince Noir*), mort en 1376.

Ses armoiries sont suivies des mots allemands *ich diene et bouc on* ; c'est-à-dire, d'après l'explication qui en est donnée : *ich diene* signi-ent je sers, et *hoch Muth* grand courage.

A la tête (en quatre lignes).

Cy gist le noble prince monseigneur Edward aînéz fils du tres noble Roy Edward tiers jadis

prince d'Aquitaine, et de Galles duc de Cornewaille et comte de Cestre qui morust en la feste de la Trinite qestoit le viii jour de june l'an de grace mil trois cent septante sisme. L'ame de qui Dieu eit mercy.

— Amen. —

*Au côté sud.*

Tu qui passez ove bouche close  
Par la ou ce corps repose  
Entent ce que te dirai  
Si come te dire le say  
Tiel come tu es je autiel fu  
Tu serras tiel come je su  
De la mort ne pensai je mye  
Tant come j'avoï la vie  
En tre (terre) avoïe grand richessa  
Dont je y fis grand noblesse  
Terre mesons et grand trésor  
Draps ehivaux argent et or.

*A l'ouest.*

Mes ore su jeo poures et cheitifs  
Per foud en la terre giet  
Ma grand heaute (beauté) est tout atez  
Ma char est tout gastee.

*Côté nord.*

Moult est estroit ma meson  
En moy n'a si verise non  
Et si ore me veïsez  
Je ne quide pas que vous deïsez  
Que je eusse onques home este  
Si suje ore de tant changee  
Par dieu priez au celestien roy  
Que merey ait de l'ame de moy  
Touz ceux que par moy prieront  
Ou a Dieu m'accorderont  
Dieu les mette en son paray  
Ou nul ne poet estre cheitifs.

(*Sepulchral monuments of the Great-Britain*, I, 137.)

## II.

*Simon Islip, archevêque de cette ville (1366).*

(Vers léonins.)

Simon Islip oriens, vir hinc lege peritus,  
Ut nascens moriens, sic nunc jacet arcte locatus,  
Arcem qui tenuit hic quondam pontificatus,  
Claro quique fuit regno toti quoque gratus  
Princeps pastorum fac Simon apostolorum  
Simon ut ista eorum per eos pertingat eorum  
Mil trecenteno sexageno modo seno  
Ejus septeno pastoratus quoque deno  
Hic kal. maii senorapto carnis ecce freno  
Flos exiit a feno celo peto qui sit ameno.  
O spes sanctorum decus, et pie Christe tuorum  
Ecce tuis ipsorum prece jungas hunc precor horum.

(*Sepulchral monuments*, I, 121.)

## III.

*Thomas Chillendene, prédécesseur de Woodnesbergh.*

Hic jacet D<sup>ns</sup> Thomas Chyllendene, quondam prior hujus ecclesie, decretorum doctor egregius, qui navem istius ecclesie ceteraque diversa edificia quam plurima quoque opera laudabilia de novo fieri fecit. Pretiosa insuper..... ecclesiastice multaque privilegia insignia huic ecclesie acquisivit: qui postquam prioratum hujus ecclesie annis viginti, 25 septimanis et quinque diebus nobiliter rexisset tandem in die assumptionis beate Marie virginis diem suum clausit extremum anno domini M cccc ix cujus anime propitietur Deus Amen.

(*Sepulchral monuments*, II, 88.)

*John Woodnesbergh, prieur de Canterbury, mort en 1427.*

Est nece substratus Jon Woodnesbergh tumulatus hujus erat gratus prior Ecclesie numeratus, quem colit ornatus hic tantos ubique novatus, per loca plura datus sit sumptus testificatus. Auctor erat morum probitatis laudis honorum. Largus cunctorum cunctis dator ille laborum Quoque prioratum rexit sub schemate gratum Annos hunc plenos per septenos quoque denos: Quadringentis mil. ejus his quoque denis Annis septenis Domini nondum sibi plenis. . . . . Cum tibi Christe, . . . . . agone Quem precibus pone radiantis forte corone.

(*Sepulchral monuments*, II, 88.)

KARPATES, montagnes de l'Europe centrale, touchant à la Pologne et à la Hongrie.

Au sommet le plus élevé des Karpates, près du lac dit l'*Oeil de mer*, *Moreskie oko*, se trouve une croix ancienne avec cette inscription.

Hic non plus ultra, non supra.

Nisi in eruee D. N. J. Christi.

KEMPTEN, ville de Bavière.

*Inscription d'une colonne à l'ancien monastère.*

Hildegardis DCLXXXIII fundavit.

Carolus DCLXXXIV confirmavit.

Adrianus DCLXXXVII dedicavit.

Andelgarius DCLXXXVIII inchoavit.

(*Cardinal MAI*, p. 193; *GERBERT*, *Iter Germanic.*, p. 137.)

KENNINGTON (près Londres), en Angleterre.

*John Warsen, sixième comte de Surrey, mort en 1304.*

Vous que passez ou bouche close

Pries pur cely ke ey repose:

En vie come vous estis jadis je fu,

Et vous tiel serietz come ie su:

Sire Johan count de Gareyn gist ycy:

Dieu de sa alme eit mercy.

Ki pur sa alme priera  
trois mil jours de pardon avera.  
(*Sepulchral monuments*, t. 1<sup>er</sup>, 80.)

**KHALAPSCHEH**, en Nubie, Afrique.

Au nombre des inscriptions grecques que M. Gau a recueillies dans son voyage en Nubie, la plus remarquable est celle qu'un roi nubien, inconnu jusqu'ici, a fait graver dans un temple égyptien de l'ancienne *Talmis*, aujourd'hui *Khalapsch*, pour conserver le souvenir de ses victoires contre les Blémyes.

Cette inscription, publiée pour la première fois sur la copie de M. Gau (1), et commentée par M. Niebuhr (2), est célèbre parmi les savants, moins peut-être à cause de son utilité historique, qui avait paru d'abord peu importante, que parce qu'étant écrite en grec, comme les fameuses inscriptions d'Adulis et d'Axum, elle a paru se rattacher par ses caractères à ces monuments remarquables.

M. Letronne, en examinant de nouveau cette inscription, en a tiré des observations et des notions historiques toutes nouvelles, qu'il a exposées dans un mémoire portant ce titre : *Nouvel examen de l'inscription grecque déposée dans le temple de Talmis en Nubie, par le roi nubien Silco, considérée dans ses rapports avec l'introduction du christianisme et la propagation de la langue grecque parmi les peuples de la Nubie et de l' Abyssinie*. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, nouvelle série, t. IX, p. 128, 1831.)

Le mémoire de M. Letronne est divisé en deux parties. Dans la première, l'illustre académicien examine le texte de l'inscription en lui-même, le commente, le rétablit et l'interprète. Nous ne pouvons entrer dans les détails philologiques de cette première division. La seconde est consacrée à exposer les résultats historiques et géographiques auxquelles conduit l'interprétation du texte. Nous le ferons connaître par de longs extraits.

Voici d'abord la traduction littérale de l'inscription qu'a donnée M. Letronne :

*Traduction de l'inscription grecque de Khalapsch, en Nubie.*

« Moi Silco, roi puissant des Nobades et de tous les Ethiopiens, je suis venu deux fois jusqu'à Talmis et à Taphis; j'ai combattu contre les Blémyes, et Dieu m'a donné la victoire une fois avec trois autres. J'ai vaincu de nouveau (les Blémyes), et je me suis complètement établi la première fois avec mes troupes.

« Je les ai vaincus, et ils m'ont imploré; j'ai fait la paix avec eux, et ils m'ont juré par leurs idoles (de l'observer), et j'ai cru à leur serment, parce qu'ils sont gens de bonne foi. Je m'en suis retourné dans la partie supérieure de mes Etats. Depuis que (ou puisque je suis roi puissant, non-seulement je ne vais point à la suite des autres rois, mais

encore je marche devant eux; et ceux qui veulent lutter avec moi, je ne leur permets pas de rester tranquilles chez eux, à moins qu'ils ne me demandent pardon; car je suis un lion pour les pays de plaines, et une chèvre pour les pays de montagnes.

« J'ai fait la guerre une seconde fois contre les Blémyes, depuis Primis jusqu'à Talmis; j'ai ravagé les terres des peuples qui habitent au-dessus des Nubiens, parce qu'ils m'ont cherché querelle.

« Quant aux chefs des autres nations qui entrent en guerre avec moi, je ne leur permets pas de se reposer à l'ombre, et ils ne peuvent se désaltérer dans l'intérieur de leurs maisons, à moins qu'ils ne se soumettent à moi; car ceux qui se révoltent contre moi, j'enlève leurs femmes et leurs enfants, et.... »

D'après les observations précédentes sur le style de l'inscription de Silco, on doit y reconnaître, 1<sup>o</sup> des imitations des livres saints; 2<sup>o</sup> des fautes grossières qui prouvent que le rédacteur savait très-mal le grec, et qu'il en altérait la syntaxe probablement en la pliant à celle de sa propre langue; 3<sup>o</sup> des manières de parler propres à la grecité du Bas-Empire et du grec moderne; ce dernier caractère annonce que l'inscription a été rédigée à une époque où les étrangers qui apprenaient le grec, n'apprenaient plus qu'une langue dégénérée.

*Examen historique de l'inscription par M. Letronne*

Il suffirait des caractères que je viens de remarquer dans le style de l'inscription du roi chrétien Silco, pour établir qu'elle ne peut être antérieure au règne de Justinien. Je vais essayer maintenant d'en déterminer la date, d'après les données historiques et géographiques qui s'y rattachent, considérée dans leur rapport avec l'époque où le christianisme s'est introduit parmi les peuples du bassin supérieur du Nil.

Cette époque n'est jusqu'ici parfaitement connue que pour la partie nord-est de l'Abyssinie. La conversion de ce pays par saint Frumentius, sous le règne de Constantin, est un fait avéré, d'après les récits détaillés et concordants de Socrate et de Sozomène, confirmés en même temps par la lettre de Constance au prince d'Axum, que nous a conservée saint Athanase; il est même certain qu'avant cette conversion générale, les fréquentes relations maritimes et commerciales de l'Égypte avec les côtes de l'Yémen et de la Troglodytique, avaient déjà conduit dans ces régions des chrétiens qui s'y étaient établis. Ils aidèrent saint Frumentius à opérer quelques conversions parmi les naturels; mais la conversion totale des Axumites ne fut consommée qu'après que saint Frumentius, qui était allé trouver saint Athanase à Alexandrie, eut été renvoyé à Axum par ce patriarche, en qualité d'évêque, vers l'an 330.

Du vivant même de saint Frumentius, le christianisme passa du pays des Axumites dans d'autres parties de l'Abyssinie; c'est ce que prouve la lettre de l'empereur Constance

(1) *Antiquités de la Nubie*, inscriptions, pl. 1, n. 1.

(2) *Inscriptions Nubiens*, Rome, 1820.

aux princes Aizana et Sarazana, pour les engager à chasser cet évêque, ennemi déclaré du Arianisme, comme saint Athanase. La religion chrétienne se répandit aussi parmi plusieurs des peuples soumis au roi d'Axum : on en verra la preuve tout à l'heure. Pénétra-t-elle dès lors en Nubie? Voilà le point qu'il importe de déterminer pour fixer la date de l'inscription. Mais la discordance des témoignages rend la question compliquée et difficile, et l'on ne peut espérer de l'éclaircir sans discuter en même temps les diverses circonstances géographiques qui se rattachent à ce monument, et toucher à plusieurs points obscurs de l'histoire de cette époque.

L'inscription de Silco ne fait mention que de deux peuples, les *Nobades* ou *Nubiens* et les *Blémies*; les premiers déjà chrétiens, les seconds encore idolâtres. Nous allons suivre l'une après l'autre ces deux indications, en commençant par les Blémies.

#### SECTION 1<sup>re</sup>.

#### *De l'introduction du christianisme en Nubie et en Abyssinie.*

§ 1<sup>er</sup>. — Des Blémies. — Introduction du christianisme chez les Blémies.

La position que ce peuple occupait lors de l'expédition de Silco est bien déterminée dans l'inscription. Silco a poursuivi les Blémies depuis *Primis* jusqu'à *Talmis*; il a pris leurs villes; il s'est établi dans leur pays, puis il s'est retiré dans le *sin*; d'où il résulte clairement que les Blémies étaient les maîtres de la vallée inférieure de la Nubie, depuis *Primis* (*Ibrim*) jusqu'à la frontière de l'Égypte.

C'est à la même situation que se rapportent les textes des auteurs les plus récents qui nous ont parlé de ce peuple, tels que Claudien, Ammien Marcellin, Sulpice Sévère, les auteurs de l'*Étymologicum magnum*, qui s'accordent à placer les Blémies au-dessus de Syène et des cataractes. Il en est de même de Palladius qui, en parlant des évêques bannis en 406 par suite de leur attachement à saint Jean Chrysostome, fait mention de l'exil de l'évêque Palladius à Syène, dans le voisinage des Blémies et des Éthiopiens. Un témoignage plus précis et plus détaillé est celui d'Olympiodore, qui, vers la même époque (407-425), visita le pays des Blémies. Cet auteur raconte qu'ils habitaient la vallée du Nil, depuis Syène jusqu'à *Primis*, qui était la dernière ville de leur domination; il nomme quatre autres de leurs villes, *Phanicon* et *Chiris*, lieux maintenant inconnus, sans doute parce qu'ils étaient situés au delà du point où finissent les itinéraires romains, lesquels s'arrêtent à *Hiera-Sycaminos*, *Thapis*, la *Thapis* de l'itinéraire d'Antonin et de notre inscription, et *Talmis*, qui est Khalapsch. Le récit d'Olympiodore se coordonne très-bien avec celui de Pausanias, qui se rapporte à l'an 452, et dont je parlerai plus bas. Tous ces textes nous représentent le même état de choses que nous trouvons exprimé dans l'inscription de Silco. Ainsi l'on doit reconnaître qu'au v<sup>e</sup> siècle les Blémies avaient

formé un établissement fixe dans la vallée inférieure de la Nubie. Je pense qu'il devait dater du règne de Dioclétien, qui, selon Procope, retira définitivement les garnisons des villes de la Nubie inférieure, et s'engagea à payer aux Nubiens et aux Blémies, afin qu'ils cessassent de faire des incursions dans la Haute-Égypte, un tribut qu'ils recevaient encore du temps de l'historien.

Au reste, cet établissement fixe n'empêchait pas qu'ils ne fussent encore répandus dans le désert, à l'ouest et à l'est de la frontière de l'Égypte, d'où ils faisaient des incursions sur cette contrée, comme on le voit dans l'histoire. D'une part, les hordes de ces peuples, à une époque voisine de l'ère chrétienne, s'étaient répandues dans le grand désert, puisque Méla, Plin, et l'anonyme de Ravenne, placent des Blémies du côté des Garamantes, des Atlantes et des Augiles; et il est très-vraisemblable que de leur nom s'est formé celui de *Bilmab*, pays habité par les Tilbos, au nord du Bournou et au sud des Augiles, selon les anciens. De l'autre, le nom des Blémies, à une époque plus récente, semble avoir été appliqué aux peuplades répandues dans le désert à l'est de l'Égypte, entre le Nil et la mer Rouge; car on lit dans les *Actes des martyrs de Baïthe*, monastère près du mont Sinai, que les Blémies s'embarquèrent sur un vaisseau d'Ailah, dont ils s'étaient emparés près de la côte d'Éthiopie.

Il n'est pas sûr néanmoins que, dans ce dernier cas, le nom de *Blémies* fut celui que portaient réellement les peuplades errantes dans le désert à l'est de l'Égypte; du moins on a la preuve que les auteurs de ce temps l'appliquaient à des peuples qui, eux-mêmes, s'en donnaient un autre; et c'est peut-être le moyen d'expliquer les contradictions qu'on a remarquées chez les divers auteurs qui ont parlé des Blémies: on les a attribuées à ce que ce peuple, étant nomade, a dû changer d'habitation selon le temps. Cette explication est sans doute vraie en grande partie; et elle le serait de tout point si l'on ne trouvait ces contradictions dans des écrivains de la même époque; elles ont donc encore une autre cause, et tiennent probablement à l'usage des anciens, d'étendre le nom particulier d'un peuple à une multitude d'autres peuples dont ils ignoraient le vrai nom, mais qui leur paraissaient avoir les mêmes mœurs et les mêmes habitudes.

Un passage d'Ératosthène nous montre que ce géographe donnait en général le nom de *Blémies* aux peuples qui habitaient les déserts entre le Nil et les Troglodytes, sur la mer Rouge, depuis l'Égypte jusque vers Méroé; Théocrite, à peu près dans le même temps, les étendait jusqu'aux sources du Nil, c'est-à-dire jusqu'en Abyssinie; la même opinion se retrouve dans le vers que leur a consacré Denys le Périégète, dont l'ouvrage n'est qu'un abrégé en vers homériques de la géographie d'Ératosthène.

Les classifications souvent artificielles et purement scientifiques des géographes alexandrins se sont perpétuées fort tard, et ont été

confondues avec les notions de la géographie positive. Ainsi l'influence des idées d'Eratosthène se retrouve dans Ptolémée, qui place encore les Blémyes entre l'Astaboras et Adulis, et dans Procope, qui, après nous avoir montré les Blémyes aux environs de Syène et des cataractes, semble les reporter ensuite dans l'intérieur jusqu'à Axum : ce qui nous explique le passage où le scholiaste de Théocrite dit que les Blémyes sont les mêmes que les Troglodytes ; les deux textes de Vopiscus, qui joint ensemble les Axumites et les Blémyes comme peuples limitrophes ; et enfin ce que nous dit Cosmas du commerce de l'or que les Blémyes faisaient avec les Axumites. On voit que, conformément aux idées d'Eratosthène, admises par Ptolémée, on continua, au moins jusqu'au *vi*<sup>e</sup> siècle de notre ère, d'employer quelquefois le nom de *Blémyes* comme désignation générique de toutes les peuplades répandues dans la vaste région située entre le Nil et la mer Rouge, jusqu'au pays d'Adulis.

Si l'on pouvait douter que cette application du nom des Blémyes fût purement systématique, on en aurait la preuve en examinant les dénominations qui se trouvent dans les deux inscriptions d'Adulis et d'Axum. La première contient l'énumération de tous les peuples que le roi d'Axum avait conquis : il n'y est fait nulle mention des Blémyes ; et cependant ce nom devrait s'y rencontrer, puisque ces conquêtes se sont étendues dans tout l'intervalle qui sépare Axum de l'Égypte. Au lieu du nom des Blémyes, on trouve celui des *Tangaites*, dont le territoire s'étendait jusqu'aux frontières de l'Égypte, c'est-à-dire précisément où les auteurs grecs du temps ont placé les Blémyes. Ces Tangaites ont laissé leur nom au fertile pays de *Taka*, entre l'Albara et Souakem. L'inscription d'Axum a pour objet de rappeler les victoires du roi des Axumites sur les nations des *Bugaites* ; on en reconnaît le nom dans celui de *Bodja* ou *Bodja*, dont le Taka fait partie. Ces Bugaites formaient six peuplades, ayant chacune des chefs particuliers, que l'inscription nomme *βασίλιστοι, reguli*. Dans tout cela, le nom de *Blémyes* ne paraît nullement, quoiqu'il s'agisse des mêmes contrées que les auteurs grecs leur assignent ; d'où nous pouvons conclure, avec quelque assurance, que ce nom de *Blémyes* n'était pas celui que ces peuples se donnaient eux-mêmes, et n'était qu'une de ces dénominations systématiques connues seulement des géographes et des historiens.

C'est par suite de l'emploi de cette dénomination que les *Blémyes* ont été comptés au nombre des peuples indiens. Je me contenterai de citer, à ce sujet, un passage du commentaire anonyme sur le *Tétrabiblos* de Ptolémée : « Les Assyriens adorent la lune ; il en est de même de la plupart des Indiens, de ceux qu'on nomme *Blémyes*. » Ce passage et tous ceux du même genre ne présenteront aucune difficulté, si l'on fait attention que l'ancien Troglodytique ou pays des *Blémyes*,

a été souvent désignée par la dénomination d'*Inde*. Si je ne me trompe, cette confusion des mots *Inde* et *Ethiopie* est un vestige de la géographie homérique ; elle remonte, en dernière analyse, à la fameuse division qu'Homère a donnée des Ethiopiens en orientaux et en occidentaux, division dont on retrouve plus tard une application dans le système d'Ephore, et une trace évidente dans Hérodote. Les premiers poètes tragiques lièrent à cette idée les notions confuses qu'ils avaient sur les fleuves de l'Inde, et s'imaginèrent que le Nil y prenait sa source : voilà, je pense, l'explication du passage tant controversé, où Prométhée, dans Eschyle, dit que « le fleuve éthiopien prend naissance chez un peuple noir qui habite près des sources du jour ; » et c'est peut-être à l'ascendant de ces idées poétiques qu'il faut attribuer la méprise d'Alexandre, qui prit l'Indus pour le Nil ; méprise sans doute bien singulière, après les saines notions qu'Hérodote avait données sur l'embouchure de l'Indus. Il semble que les grammairiens d'Alexandrie, par leurs commentaires extravagants du passage d'Homère, contribuèrent à ramener la confusion des noms d'*Ethiopie* et d'*Inde* ; les poètes surtout s'en emparèrent, et les auteurs des poèmes dionysiaques fondèrent sur cette confusion même quelques-unes des fictions qu'ils rattachèrent aux expéditions de Bacchus : aussi nous en apercevons des traces dès le siècle d'Auguste, dans Tibulle, Virgile et Josèphe. Mais c'est surtout depuis le *iii*<sup>e</sup> siècle qu'on voit se répandre l'usage de donner le nom de l'Inde à l'Éthiopie ; et ce qui me paraît y avoir contribué, c'est que les chrétiens, ayant eu besoin, pour leurs systèmes sur les quatre fleuves du paradis, d'identifier avec le Nil le Géon, dont les uns faisaient l'Indus et les autres le Gange, ont été presque forcés de s'appuyer sur cette erreur géographique, que les poètes alexandrins avaient accréditée. Nous voyons, par exemple, Philostorge exposer comme un fait très-probable que le Nil, né dans l'Inde, passe par-dessous la mer Indienne et la mer Rouge sans se mêler avec leurs eaux, pénétrer dans le continent d'Afrique, et vient ressortir par les montagnes de la Lune pour arroser l'Éthiopie et l'Égypte. Il me semble que telle est à peu près l'histoire de cette confusion géographique ; toujours est-il certain qu'elle a été admise par les écrivains des *iv*<sup>e</sup> et *vi*<sup>e</sup> siècles de notre ère. Cuper en a déjà donné des exemples auxquels on pourrait en ajouter d'autres : ainsi Procope fait venir le Nil de l'Inde, et ailleurs il prend le nom d'*Indien* pour synonyme de celui d'*Ethiopien*. Mais ce sont les écrivains ecclésiastiques surtout qui emploient cette dénomination ; car ils désignent constamment sous le nom d'*Inde* et d'*Inde intérieure* toutes les côtes de l'Arabie et de la Troglodytique.

Voilà comment les *Blémyes* ont pu être compris parmi les Indiens ; et cette observation peut éclaircir plusieurs difficultés dans les auteurs de cette époque ou donner la

c'est de certaines fictions par les poètes : j'en pourrais citer plusieurs exemples ; je me contenterai d'un seul : Nonnus, dans les Dionysiaques, donne l'origine des *Blémyes* ; il tire leur nom d'un héros nommé *Blémys*, roi des *Indiens*, qui, après avoir résisté à Bacchus lors de son expédition dans l'*Inde*, fit un traité avec ce dieu. Dans cette fiction poétique, nous voyons l'usage systématique de la dénomination des *Blémyes* mêlée avec l'attribution du nom de l'*Inde* à l'*Ethiopie*. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les anciens compilateurs parlent de ce héros *Blémys* comme d'un personnage historique, et donnent gravement leur fiction pour un fait. Si elle n'était pas une invention récente des poètes dionysiaques, nous verrions probablement *Blémys* figurer dans les anciennes compilations de généalogie, de côté de *Nilus* et de sa fille *Memphis*, mère de *Libye* ; d'*Egyptus* et de sa femme *Arabie*, des héros *Arménius*, *Méduis*, *Perses*, *Cilix*, et de tant d'autres qui, selon toute apparence, ne sont aussi que des dénominations géographiques que les poètes ont personnifiées.

En résumant ces diverses observations, je dirai que le peuple qui *se donna* le nom de *Blémyes*, habita principalement dans la vallée inférieure de la Nubie, sur les confins de l'*Egypte*, où le place Olympiodore et l'inscription de Silco ; et que les peuples au sud-est, entre le Nil et la mer Rouge, jusqu'à *Adulis* et *Axum*, auxquels les historiens et les géographes ont appliqué, en général, la même dénomination, s'en donnaient certainement une autre.

Il était nécessaire d'établir une distinction, sans laquelle la fixation de l'époque du monument qui nous occupe aurait été embarrassée de plusieurs difficultés. Ainsi, par exemple, il est clair que lorsqu'Éusèbe nous dit que, dès le règne de Constantin, le christianisme avait pénétré chez les *Ethiopiens* et les *Blémyes*, ces noms désignent seulement les habitants de l'*Abyssinie* et de la *Troglodytique*, qui embrassèrent la religion chrétienne au temps de saint *Frumentius*, et non pas les *Blémyes* de la vallée du Nil dont parle l'inscription de Silco.

Ceux-ci, au contraire, étaient encore idolâtres à l'époque de ce roi nubien, *Olympiodore*, au commencement du 5<sup>e</sup> siècle, les avait trouvés païens ; il paraît, d'après les expressions dont il se sert, que *Talmis* était leur chef-lieu religieux. Cela nous explique pourquoi *Silco* a choisi le temple de cette ville pour y consigner le souvenir de son expédition ; c'est dans le sanctuaire même des faux dieux de ses ennemis que le roi chrétien a voulu déposer son hommage au vrai Dieu qui lui avait donné la victoire. Je remarque qu'avant l'arrivée des *Blémyes*, *Talmis*, sous la domination romaine, paraît avoir joui d'une sorte de prééminence religieuse. C'est, du moins, ce qui semble résulter du titre de *bourg sacré* qui lui est donné dans un édit du stratège d'*Ombos*, appartenant au règne des *Philippe*, et du 11 décembre de l'an 248 de notre ère. L'historien

*Priscus* rapporte en détail toutes les circonstances d'un traité de paix conclu, l'an 432 de notre ère, entre les chefs des *Blémyes* et des *Nubiens*, et *Maximin*, général de l'empereur. *Priscus* se trouvait alors en *Egypte* ; il était ami de *Maximin* ; ainsi son témoignage est ici du plus grand poids. On voit qu'une des clauses du traité, à laquelle les barbares tenaient par-dessus tout, fut qu'il leur serait permis, selon l'antique usage, de se rendre à *Philes*, au temple d'*Isis*, et d'y prendre la statue de la déesse, pour la rapporter ensuite après un temps donné. Ce passage remarquable prouve à la fois que les *Blémyes* n'avaient pas abandonné le paganisme, et que le culte d'*Isis* subsistait encore à *Philes*. Il en était de même à l'époque où *Marinus* écrivait la *Vie de Proclus*, après l'an 486 de notre ère, puisque cet historien dit expressément qu'*Isis* était encore adorée à *Philes*. Le culte païen ne fut détruit définitivement dans cette île qu'environ cinquante ans après, sous le règne de *Justinien*, comme on le voit dans *Procope*. De ces rapprochements il faut conclure que les résultats de l'édit de *Théodose*, relatif à l'abolition du paganisme, n'eurent pas, du moins pour la haute *Egypte*, toute l'étendue que lui ont attribuée les historiens, puisque le culte d'*Isis* à *Philes* subsista encore un siècle et demi, et qu'environ soixante ans après la destruction du temple de *Sérapis* à *Alexandrie* nous voyons, d'une part, les *Nubiens* et les *Blémyes* stipuler, dans un traité de paix, qu'il leur sera permis de venir faire leurs dévotions accoutumées dans l'île d'*Isis* ; et de l'autre, un général romain choisir cette île de préférence pour la signature du traité, afin que la vénération des barbares envers ce lieu saint fût une garantie plus forte de la sincérité de leurs serments.

Il résulte encore de ces observations que les inscriptions chrétiennes découvertes et copiées à *Philes* par *M. Gau* et d'autres voyageurs ne doivent pas être antérieures au 6<sup>e</sup> siècle de notre ère.

D'après la citation que nous avons faite ci-dessus du passage de *Procope*, on ne s'étonnera pas que cet auteur nous représente les *Blémyes* comme étant encore païens de son temps, et adorateurs d'*Isis* et d'*Osiris* ; il nous dit même qu'ils sacrifiaient des hommes au soleil. Sans garantir cette circonstance, je ferai remarquer une coïncidence assez frappante : c'est que le temple de *Talmis*, chef-lieu religieux des *Blémyes*, était en effet consacré au soleil, qu'on y adorait sous le nom de *Mandoulis*, comme le prouvent les inscriptions qui ont été recueillies. Ce rapprochement prouve du moins qu'au temps de *Procope*, le temple de *Talmis* appartenait encore au culte égyptien.

On a la certitude que ce temple fut, dans la suite, converti en église et approprié au culte chrétien, de même que ceux de *Dekké*, de *Tesah*, d'*Essaboua*, d'*Amadon*, d'*Isamboul*, et en général de presque tous les temples anciens de la Nubie : mais il doit paraître clair maintenant que ce changement n'a

pu avoir lieu avant le règne de Justinien ; ce qui fixe la limite au delà de laquelle on ne peut faire remonter les vestiges du christianisme qui existent dans cette contrée. C'est ce qui achèvera d'établir la discussion des faits qui se rapportent aux Nubiens dans l'inscription de Silco.

§ 2. — Des Nobades ou Nubiens, et de leur conversion au christianisme.

Nous avons vu que le territoire des Nubiens ne dépassait pas la ville de *Primis* ou *Ibrim*, vers le nord. A *Ibrim* commençait celui des Blémyes, peuple qui paraît avoir été indépendant des premiers, dont il était l'allié naturel, d'après sa situation entre la Nubie et l'Égypte ; aussi nous voyons presque toujours ces deux peuples liés entre eux dans leurs incursions sur la haute Égypte, et dans les guerres avec les Romains, qui en étaient ordinairement la suite. D'ailleurs, l'identité de leur culte religieux, les cérémonies qu'ils allaient faire en commun au temple de Philes, devaient entretenir la bonne harmonie entre les deux peuples.

Mais jusqu'où les Nubiens s'étendaient-ils au midi ? on l'ignore. Silco dit vaguement qu'il s'est retiré dans la *partie supérieure* de ses États, qui est probablement le pays de Dongola ; et il parle de ses guerres avec les autres peuples situés *au-dessus des Nubiens*, qui ont voulu se mesurer avec lui. Ce sont peut-être les peuples du côté de Méroé, du Sennaar et du Fazoki, jusqu'aux frontières orientales du pays d'Axum.

On se fait une idée de ce que pouvait être ce royaume de Nubie, par un passage de la Vie de Michael, patriarche d'Alexandrie, qui écrivit à Cyrinaque, roi de Nubie, en 737, pour le détourner de faire une expédition en Égypte. L'auteur de cette Vie rapporte que la puissance de Cyrinaque s'étendait sur *treize* rois, dont le plus puissant était Elkera, prince jacobite ; un autre étendait sa domination jusqu'aux contrées les plus australes. Ce sont probablement des rois de ce genre que l'inscription d'Axum appelle *βασιλῆες*, et que celle de Silco nomme *les despotes des autres nations soumises à ce prince*.

Dans l'ivresse de sa puissance, Silco prend le titre de *roi de tous les Éthiopiens* ; mais personne n'imaginera sans doute qu'il fût aussi roi de l'Abyssinie et d'Axum, pays compris sous la dénomination générique d'*Éthiopie*. Ce n'est donc là qu'une de ces barbarismes communes chez ces rois barbares : ainsi Azana, dans l'inscription d'Axum, prend le titre de *roi des rois*, comme le souverain actuel celui de *negash negusgi*, qui a le même sens. Ce titre pompeux ne parut pas trop magnifique aux petits rois du Bosphore ; il paraît que souvent on n'y attachait pas d'autre idée que celle d'un prince dont l'autorité était reconnue par des chefs particuliers ; et nous venons de voir que c'était le cas du roi des Nubiens. Quand on rapproche les inscriptions d'Adulis, d'Axum et de Talmis des renseignements nombreux que M. Et. Quatremère a faits dans les écrits orientaux, on en

retire l'indication assez claire que la plus grande partie des peuples si nombreux qui habitaient le bassin supérieur du Nil, étaient alors soumis à l'un des deux grands royaumes de Nubie et d'Abyssinie ; que ces peuples divers, ayant de petits rois particuliers, cherchaient de temps en temps à se soustraire à l'autorité du peuple dominateur, et surtout aux tributs qui leur étaient imposés. De là des guerres dont ces trois inscriptions nous ont conservé des monuments. Ces deux grands empires, qui se touchaient à leurs extrémités, et dont les chefs cherchaient à attirer à eux telle ou telle partie de la domination de son voisin, devaient être dans un état continuel de rivalité et de guerre ; et ce qui appuie cette conjecture, c'est la lettre écrite par Isaac, patriarche d'Alexandrie, en 687, aux rois de Nubie et d'Éthiopie, pour les exhorter à la concorde.

Je suis disposé à croire que ce fut cet état de rivalité qui contribua à empêcher le christianisme de pénétrer de l'Abyssinie dans le pays des Nubiens ; en effet, ceux-ci, comme on l'a vu, ne le reçurent que deux siècles après, par l'intermédiaire de l'Égypte. C'est encore ce qui résulte de l'examen des divers témoignages relatifs à ce point curieux.

Grégoire Bar-Hebraeus, ou Abulfaradge, dans son Histoire universelle, rassemblant confusément les noms des différents peuples qui avaient reçu le christianisme sous le règne de Constantin, nomme les Coptes, tous les Nigrîtes, tels qu'Éthiopiens, Nubiens et autres. Cela est exact en ce qui regarde les Coptes et les Abyssins, mais ne peut être vrai qu'avec restriction pour les habitants du Noubah. Rien n'empêche, sans doute, que le christianisme ne s'y soit introduit dès les règnes de Constantin et de Constance, parmi quelques individus, de même que chez les Abyssins il y eut un certain nombre de chrétiens avant l'apostolat de Frumentius. Restreint de cette manière, le texte d'Abulfaradge n'offre aucune difficulté ; mais, entendu dans le sens d'une conversion générale, il offre plusieurs difficultés graves. En effet, indépendamment de ce que Priscus et Procope disent, en termes exprès, que les Nobades ou Nubiens adoraient encore Isis et Osiris, on pourrait opposer Abulfaradge à lui-même. Nous lisons, dans sa Chronique syriaque des jacobites, un récit des plus circonstanciés sur la conversion des Nubiens, qui fut opérée pendant le règne de Justinien par un prêtre jacobite, nommé *Julianus*. Abulfaradge termine son récit en ces termes : *Atque hoc pacto universus Æthiopum populus, orthodoxam fidem coactus, sedit Alexandriae se subiecit...* Assesnam s'étonne de ce que l'auteur place à cette époque la conversion de tous les Éthiopiens, puisque celle des Abyssins datait d'environ deux siècles. Mais peut-être l'erreur vient-elle de l'équivoque du mot Éthiopiens, qui, comme tous les termes génériques, a été pris dans un sens tantôt restreint, tantôt étendu. Mille exemples prouvent qu'il a souvent été employé pour dest-

guer seulement les Nubiens. Dans cette hypothèse, *universus Æthioppum populus* peut ne signifier que *la totalité de la nation nubienne* ; alors le passage ne présenterait plus aucune difficulté ; et comme *orthodoxam fidem*, dans la bouche d'un jacobite, s'entend de l'hérésie des monophysites, nous tirerons du passage la conséquence que cette hérésie s'est introduite en Nubie en même temps que le christianisme. Les mots *sedî Alexandrinæ se subiecit* étorne ont alors d'autant moins, que, dès l'an 451, Dioscorus, vingt-cinquième patriarche d'Alexandrie, infecta tout son clergé de l'hérésie jacobite, qui s'est maintenue jusqu'à nos jours parmi les Coptes et les Abyssins. Renaudot regardait la lettre écrite en 687, par le patriarche Isaac, aux rois de Nubie et d'Abyssinie, comme le plus ancien exemple connu des relations des patriarches jacobites d'Alexandrie avec les rois de Nubie et d'Abyssinie. Le témoignage de Grégoire Bar-Hebraeus montre que ces relations, avec la Nubie du moins, sont plus anciennes d'un siècle environ : il est vraisemblable que l'hérésie des jacobites s'introduisit peu à peu en Abyssinie par la voie de la Nubie.

Quoi qu'il en soit, l'accord des témoignages d'Olympiodore et de Priscus, de Procope et de Grégoire Bar-Hebraeus, prouve assez bien que le christianisme n'a point pénétré de l'Abyssinie chez les Nubiens, et qu'il s'est introduit parmi ces derniers sous le règne de Justinien. L'inscription de Silco ne peut donc être antérieure au milieu du vi<sup>e</sup> siècle de notre ère. D'une autre part, il est difficile de la croire postérieure à la première invasion des Arabes en Nubie, qui est de l'an 20 ou 21 de l'hégire (641 à 642 de notre ère). Ainsi je ne pense pas qu'on s'éloigne beaucoup de la vérité, si l'on en place l'époque vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle. Les Blémyes ne tardèrent sans doute pas à embrasser la religion chrétienne ; peut-être même leur conversion fut-elle la suite des deux expéditions de Silco. C'est alors que plusieurs des temples païens de la Nubie inférieure furent convertis en églises chrétiennes.

KUTAYEH, l'ancien *Cotyæum* de Phrygie, en Asie Mineure ou Turquie d'Asie.

#### *Inscription chrétienne de l'an 1071.*

En Orient comme en Occident, les catholiques ont admis les sépultures aux environs des temples, et même dans les églises ; aussi, en ce qui concerne l'Orient, les sarcophages de l'époque byzantine sont-ils les plus nombreux. La proximité des temples n'en est pas la seule cause ; mais l'Église d'Asie, surtout depuis les ravages des iconoclastes, n'a jamais admis les sculptures des figures humaines comme ornement sur les monuments religieux. Les sarcophages de cette époque ont donc offert au fanatisme une cause de moins de destruction.

Il existe dans le château de la ville de Kutayeh, ancien *Cotyæum*, ville qui fut toujours assez bien peuplée, et qui offre par

conséquent un très-petit nombre de monuments antiques, un intéressant sarcophage chrétien, que M. Charles Texier, correspondant de l'Institut, a décrit et publié dans la *Revue archéologique* de 1857, numéros de juin et d'août. Les détails que nous donnons ici sur ce monument sont extraits des travaux de M. Texier.

Le château de Kutayeh, ouvrage des empereurs byzantins, est aujourd'hui abandonné ; on y remarque une église assez bien conservée, avec des traces de peintures. Le sarcophage qu'il renferme est de marbre blanc ; sa face antérieure est divisée en quatre parties par des arcs et des pilastres ornés d'un treillis réticulé. Les deux arcs extrêmes ont leur partie centrale ornée d'une croix grecque, entourée d'une rosace formée par huit cercles qui se coupent. Un des arcs du centre présente un bas-relief d'un travail assez médiocre, mais dont le sujet se perpétue, pour ainsi dire, sans lacune, depuis les temps les plus reculés. Un lion monstrueux dévore un daim ou une gazelle. Les plus anciennes représentations de ce type, purement asiatique, se rencontrent sur les cylindres babyloniens, sur les monuments de Persépolis, sur les tombeaux de la Lycie. Plusieurs monuments grecs, phrygiens et romains, nous en offrent la répétition, sans autre variante que la nature de l'animal dévoré par le lion, mais qui est toujours un herbivore : un taureau, une antilope, un daim, et même un lièvre. Les chrétiens ont adopté ce type, comme le prouve notre monument. On en voit également plusieurs représentations à Athènes, sur l'église Catholicon, et sur la grande porte de l'Acropolis. Il serait d'ailleurs impossible d'énumérer toutes les répétitions de ce sujet qui sont connues en Europe.

Il est probable que le principe de cette représentation a été d'abord un emblème tout astronomique, qui a changé de signification par la suite des temps, jusqu'à représenter aux yeux des peuples la lutte entre le bon et le mauvais principe. Ce sujet a d'ailleurs été traité plusieurs fois par M. Lajard. Cette nouvelle représentation de ce symbole sur un tombeau chrétien est une preuve de plus en faveur de l'opinion du savant académicien.

Il est rare de trouver sur des monuments des dates aussi précises que celle que l'on peut lire sur celui-ci. L'orthographe de l'inscription, horriblement défectueuse, est cependant d'accord avec la prononciation de la langue grecque telle qu'elle est parlée en Grèce. Ceci doit être aujourd'hui une question jugée. Il serait à désirer que les savants qui sont à la tête de l'instruction publique prissent en considération les travaux qui ont été faits dans les quinze dernières années, et pensassent à faire enseigner le grec dans les collèges avec la prononciation hellénique.

L'inscription du tombeau doit être expliquée ainsi :

Ἐκοιμήθη ὁ δούλος τοῦ Θεοῦ. Γρηγόριος, πρωτοσπα-  
 τάρης καὶ δευτεῖρος Ἀσιακὸς Νῆα Ἀγρούστρεϊς τῆς  
 πρωτοστῆς πρώτης ἀμέρας) Ἰνδικτιῶνος δεκάτης, ἐν  
 τῷ ἔτει ΚΕΘΘ (ἔξηχθιαδὲς πεντακῆστια ἐβδομήκοντα  
 ἑννέα.)

**Littéralement :**

« S'est endormi le serviteur de Dieu, Grégoire,  
 protospatare (impérial) et général d'Asie, le 31  
 août de la dixième indiction, l'an 6379. »

Cette année correspond à l'année de Jésus-  
 Christ, 1071, c'est-à-dire à l'époque de l'ar-  
 rivée des Seldjoukides en Asie-Mineure.

Il faut remarquer l'orthographe : ΕΚΥΜΘΙ  
 pour ΕΚΟΙΜΘΗ; l'un et l'autre mot se pronon-  
 cent d'une même manière.



LA BABRE (château de), dans le départe-  
 ment de l'Indre.

M. de Chergé a communiqué au comité  
 des arts du ministère de l'instruction publi-  
 que, une notice sur les peintures murales et  
 les inscriptions du château de la Barre, d'où  
 nous extrayons les passages suivants : Ces  
 peintures se trouvent sur une tour qui a dû  
 servir d'oratoire. Le sujet principal est le  
 crucifiement de Jésus-Christ. Au bas est le  
 seigneur châtelain de la Barre, prosterné  
 aux pieds de la sainte Vierge. Il est présenté  
 à la Mère de Dieu par saint Jean-Baptiste,  
 que l'on reconnaît à son costume et à l'a-  
 gueau symbolique qu'il porte dans sa main  
 gauche. Le châtelain, en grand costume, vêtu  
 de riches habits armoriés, partie à ses armes  
 et partie à celles de son épouse, ainsi du  
 moins qu'on peut le supposer, car cette par-  
 tie est très-brûlée, à les mains jointes; son  
 casque, orné d'un grand panache, est à ses  
 pieds, ainsi que son écu d'or au chevron de  
 gueules. Derrière lui, se présente la châte-  
 laine en habits de cérémonie, armoriés  
 comme ceux du châtelain; c'est du moins ce  
 que font supposer les traits *parti et coupé*  
 qui ont survécu à la disparition des émaux;  
 elle est conduite par saint Jean l'évangé-  
 liste, que l'on reconnaît à ses formes fémi-  
 nines et au calice symbolique d'où s'élanç  
 un dragon. De la bouche des deux nobles  
 personnages sort un phylactère portant ces  
 mots : *O mater Dei, memento mei*. Derrière la  
 châtelaine apparaît le donjon du château de  
 la Barre, tel que de vieux dessins le repré-  
 sentent encore. Au-dessus de la porte de la  
 tour se voit un écusson très-brûlé, limbré  
 d'un casque posé de profil, à droite; sur le  
 côté sénestre du chef de l'écu, lequel est in-  
 cliné *en bande*, suivant l'usage des XIV<sup>e</sup> et  
 XV<sup>e</sup> siècles, de grossiers lambrequins accom-  
 pagnent le casque, et les supports paraissent  
 être des sauvages, à en juger par leur cos-  
 tume velu; cependant leur visage ne m'a pas  
 paru noir. Au-dessus de ces compositions  
 règne une sorte de procession où figurent  
 des saints, dont la plupart sont reconnaiss-  
 ables aux attributs qui les distinguent dans  
 l'iconographie chrétienne : ainsi saint Nic-  
 olas, avec le baquet où s'agitent les enfants

KE pour KAI; la prononciation *caï* est en-  
 core plus barbare que l'orthographe de l'ins-  
 cription.

ICTIN pour EICTHIN [sous-entendu HME-  
 PAN], AA, (31); ETI pour ETEI. On s'aper-  
 cevra sans peine qu'il y a eu dans le calque  
 transposition du signe ç.

L'aigle sculpté sur l'autre compartiment  
 indique que le défunt occupait une haute  
 charge à la cour des empereurs. En effet, le  
*protospatare*, porte-épée, était une des gran-  
 des fonctions à la cour de Byzance.

L'aigle des Paléologues se retrouve encore  
 sur plusieurs monuments à Constantinople,  
 et notamment sur la porte du bazar appelé  
*Bezestein*.

qu'il a ressuscités; saint André, avec la croix  
 qui porte son nom; saint Jacques, avec son  
 bourdon et son aumônière de pèlerin. Je  
 suppose que les saints qui servent comme  
 de parrains au châtelain et à son épouse sont  
 les patrons de ces personnages, qui se nomi-  
 maient probablement Jean et Jeanne, noms  
 fort communs, comme on sait, dans les gran-  
 des familles de cette époque. Au-dessous, un  
 peu plus haut que les lambris ordinaires,  
 apparaissent tout autour de l'oratoire des  
 oiseaux symboliques, au-dessus desquels se  
 lisent des inscriptions curieuses et significa-  
 tives; ainsi, à gauche de la porte en entrant,  
 le pélican, emblème de tout temps si chré-  
 tien, se déchire les flancs, et on lit les mots  
 suivants :

Je suis d'une (*divine?*) nature  
 Car je veul mourir p les myens  
 Vie leur rend p ma morsure  
 Ainsi fit Jesu Christ aux siens.

Dans le deuxième compartiment, le paenx,  
 sur son bûcher odorant, renait de ses cendres,  
 et dit :

Seul je vis tres longuement.  
 Et puis meurs par droit divin  
 Vivre revient hastivement  
 Les bons amont joie sans fin.

Dans le troisième compartiment, l'aigle  
 s'élanç dans les cieux, où il va braver les  
 feux ardents du soleil; c'est lui qui le dit, du  
 reste, dans son langage naïf et énergique :

De tous oyseaulx je suis le roy  
 Voller je puis en si hault lieu  
 Que te sonteil de pres je voy  
 Bienheurez sont ceux qui voyent Dieu.

A droite de la fenêtre, on voit une co-  
 lombé seule, posée sur le rameau d'un arbre  
 dans une profonde solitude; elle paraît être  
 l'emblème de la vie retirée et sainte des  
 cloîtres; c'est du moins ce que font supposer  
 les vers suivants :

(*Un cœur.*) Je? . . . garde maintenant  
 Quant j'ay point de compaignie  
 Vivre. . . . solitairement  
 Devot vnie sainte vie.

Cette composition, qui n'offre point des caractères très-tranchés, a cela de remarquable, que son ensemble est parfaitement harmonieux ; appliqué à un monument civil et privé, elle n'en est encore que plus précieuse : aussi devons-nous des remerciements à M. le comte de Bondy, qui veut conserver et restaurer cette œuvre en restituant à la tourelle son ancienne destination religieuse.

Déjà M. Denuelle, artiste éminent, qui a prêté son habile pinceau *aux peintures de Saint-Savin*, publiées par le comité, a pu prendre un calque des fresques du château de la Barre ; mais ce calque est peut-être incomplet en ce qui concerne les inscriptions déchiffrées depuis lui, et dont quelques mots sont encore à connaître.

Interrogé sur l'époque à laquelle je croyais devoir attribuer cette œuvre curieuse, j'ai émis l'opinion qu'elle devait dater de la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle ; je laisse à de plus savants que moi le soin de prononcer en dernier ressort.

LA HAYE, capitale de la Hollande.

### *Épithaphe de la comtesse Marguerite*

Dans un couvent près de La Haye.

MARGARITA, Hermannii Comitiss Hennebergie uxor, quarti Florentii Comitiss Hollandiæ et Zelandiæ filia, Guilhelmi Regis Rom. ac postea Cæsaris seu Gubernatoris Imperii atq; Alitheie Comitiss Hannoniæ soror, eius patris Episcopus Trajectensis, avunculi autem filius Dux Brandenburgiæ et Comes Thuringiæ. Hæc autem Illustriss. Comitissa annos quadraginta duos circiter nata, ipso die Parasævas nonam circiter horam, anno milles. ducentes. septuages. sexto, trecetos sexaginta quinque; enixa est pueros, qui prius a Guidone suffraganeo Trajectensi omnes in duobus ex ære pelvibus baptizati sunt ; quorum masculi, quotquot erant, Johannes, puellæ autem omnes Elisabethæ vocatæ sunt, qui simul omnes cum matre uno eodemque die fati concesserunt, atq; in hoc Lausdensi templo sepulti jacent. Quod quidem accidit ob pauperulam quandam feminâ, quæ ex uno partu gemellos in ulnis gestabat pueros, quâ rem ipsa Comitissa admirata dicebat, id per unum virum fieri non posse, ipsamque contumeliose rejecit. Unde hæc pauperula animo perturbata, mox tantum prolium numerû ac multitudinẽ ex uno partu ipsi imprecabatur, quot vel totius anni dies numerarentur; quod quidem præternaturæ cursum obstupenda quadam ratione ita factum est; sic ut hic in perpetuum hujus rei memoriam ex vetustis tam manuscriptis quam typis excusis Chronicis breviter positum et enarratum est. Deus ille Ter Max. hac de re suspiciendus, honorandus ac laudibus extollendus in sempiterna secula. Amen.

(Gros. *Supplém. aux inscript. de Bâle*, p. 316.)

LAMAR, en Portugal.

Divo  
Flavio  
Julio  
Crispo  
Nob.  
Caes.

(*Cardinal MAI*, p. 234 ; *GRUTEN*, p. 284, 7.)

LAMBÈSE, *Lambesis*, improprement appelée *Lambesa*, ville d'Algérie, dans la province de Constantine.

Nous avons dit les raisons qui nous engagent à faire connaître exceptionnellement les inscriptions antiques découvertes dans ce pays, bien qu'elles soient en réalité étrangères et antérieures à l'épigraphie chrétienne (*Voy. ALGER*). Ces belles découvertes sont dues à un voyageur résolu et savant, M. Léon Renier, sous-bibliothécaire à la Sorbonne.

RAPPORT de M. Renier, en mission dans la province de Constantine pour la recherche des monuments épigraphiques, adressé à M. le ministre de l'instruction publique (1).

Lambèse, le 5 janvier 1851.

Monsieur le ministre,

Permettez-moi de commencer ce rapport par une courte observation sur le nom de la ville dont vous m'avez chargé d'explorer les ruines. Celui par lequel elle est désignée dans les actes administratifs, *Lambessa*, *Lambæsa* ou *Lambæsa* (je l'ai vu écrit de ces trois manières différentes), est un véritable barbarisme ; ce n'est ni le nom que lui donnent les Arabes, ni celui qu'elle portait dans l'antiquité. Le premier est *Tezzout* ou *Tezzoulet* ; le second est *Lambæsis*. C'est là un fait que, dès avant mon départ de Paris, j'avais démontré dans un mémoire qui fait partie du XXI<sup>e</sup> volume du *Recueil de la société des antiquaires de France*, et je dois ajouter que si les preuves que j'en avais données pouvaient paraître insuffisantes, j'ai, pour les corroborer aujourd'hui assez d'inscriptions pour donner à ma démonstration le caractère de l'évidence la plus absolue. Sans doute, on ne peut exiger de l'administration qu'elle se fasse érudite, mais il serait du moins à désirer que les résultats des recherches des érudits de profession ne fussent pas perdus pour elle. Un grand établissement va s'élever au milieu des ruines de Lambèse ; je ne demande pas qu'on lui donne le nom ancien de cette ville, ce qui pourrait paraître prétentieux ; mais que l'on francise ce nom, comme on l'a fait pour Constantine et pour Sétif. Ainsi, les droits de la science seront saufs, et nous aurons, pour ainsi dire, marqué sur le quartier général de la légion III<sup>e</sup> Augusta, le sceau de notre prise de possession, en lui donnant, pour l'avenir, un nom parfaitement conforme au génie de notre langue.

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, le 6 novembre dernier, pour vous annoncer mon arrivée sur le lieu de ma mission, je vous disais que j'estimais à six cents environ le nombre des monuments épigraphiques que je pourrais y recueillir.

(1) *Archives des missions scientifiques*, avril 1851.

Cette évaluation, monsieur le ministre, loin d'être exagérée, était beaucoup trop faible : j'ai déjà dépassé ce nombre, et je suis loin d'avoir épuisé la mine féconde dont j'ai entrepris l'exploration. Je ne crains pas de me trop avancer en affirmant que, lorsque je quitterai les ruines de Lambèse, j'y aurai copié plus de huit cents inscriptions.

Quelques mots me suffiront pour faire comprendre l'importance de cette collection épigraphique. Depuis le règne d'Auguste jusqu'à celui de Constantin, c'est-à-dire pendant plus de trois siècles, la légion III<sup>e</sup> Augusta a eu son quartier général à Lambèse. Cette ville est la seule, dans toute l'étendue du monde romain, qui ait joui aussi longtemps de cette prérogative, et, par un hasard que je puis dire heureux pour la science, détruite probablement par les Vandales, au commencement du v<sup>e</sup> siècle de notre ère, elle n'a pas été rebâtie depuis ; de sorte que ses ruines sont restées intactes et n'ont point été dénaturées, comme l'ont été, par exemple, celles des villes romaines des bords du Rhin (Mayence, Bonn, Cologne), qui furent aussi, pendant longtemps les lieux de garnison des légions romaines. On pouvait donc espérer qu'une exploration attentive de ces ruines ajouterait des faits nouveaux à ce que nous savons de l'histoire militaire du peuple-roi, et surtout qu'elle jetterait quelque jour sur une question qui intéresse particulièrement la France, celle de l'organisation des forces romaines dans le nord de l'Afrique. C'est ce double espoir, Monsieur le ministre, qui vous avait engagé à me charger de cette exploration, et, dès aujourd'hui, je puis vous donner l'assurance qu'il ne sera pas trompé : les nombreux documents épigraphiques que j'ai recueillis contiennent une foule de renseignements, qui, réunis et étudiés, produiront des résultats de nature à justifier complètement la mesure que vous avez prise.

Dans ma première lettre, écrite à la hâte, quelques jours après mon arrivée sur le théâtre de mes travaux, je n'ai pu vous présenter qu'une énumération rapide et fort incomplète des principaux monuments de Lambèse. Depuis, j'ai eu le temps d'étudier ces monuments, et je puis en parler maintenant avec quelque détail. L'aspect de quelques-uns suffit pour résoudre des questions fort importantes et restées jusqu'ici incertaines ; ainsi, par exemple, on ignorait si les légions romaines étaient casernées, comme nos régiments, dans l'intérieur des villes, ou si, comme les cohortes prétoriennes à Rome, elles étaient établies dans des camps, séparés des habitations civiles par un espace plus ou moins considérable. J'ai eu l'honneur de vous dire que le camp de la légion III<sup>e</sup> Augusta subsiste encore presque intact, et qu'entre son rempart et les premières maisons de la ville, au nord, à l'est et au sud, s'étendait une sorte de glacis de plus de cent mètres de largeur. Cette question est donc résolue.

Ce camp est situé à l'ouest de la ville ; il forme un rectangle de six cents mètres de

longueur, sur quatre cents de largeur, et est entouré d'un rempart de quatre mètres environ de hauteur, défendu, de quarante en quarante mètres, par des tours carrées, qui présentent cette particularité remarquable, que leur saillie est à l'intérieur.

C'est dans cette enceinte que s'élève la ruine la plus considérable de Lambèse, le *prætorium*, sur la destination duquel il est impossible d'hésiter, quand on examine sa situation et les emblèmes dont il est orné. Tous ces emblèmes sont relatifs à la légion ; ce sont des *victoires*, des *aigles*, des *couronnes*, des *enseignes* avec le chiffre de la légion

LEG. III. AVG.

Une grande inscription se lisait autrefois au-dessus de la porte principale ; elle est aujourd'hui presque entièrement détruite ; il n'en reste plus que quelques lettres, qui me suffiront cependant, jointes à d'autres indices, pour démontrer que ce monument a été construit dans les dernières années du règne de Septime Sévère.

C'est aussi dans l'intérieur du camp qu'ont été trouvées les inscriptions les plus importantes et le plus grand nombre d'inscriptions militaires. Près de là, j'ai fait déterrer cinq grandes pierres de forme rectangulaire (6<sup>m</sup>, 88 de hauteur, sur 0<sup>m</sup>, 71 de largeur et 0<sup>m</sup>, 32 d'épaisseur), sur chacune desquelles on lit, au milieu d'un encadrement simple, mais de bon goût, l'une des inscriptions suivantes, dont les lettres ont dix centimètres de hauteur : COH. II, COH. III, COH. VII, COH. VIII, COH. X. Ces pierres étaient sans doute destinées à indiquer, dans le camp, les quartiers des cohortes dont elles portent les numéros.

Ce camp avait quatre portes ; de la principale, celle du nord, qui devait être la *Porta prætoriana*, partent deux voies, bordées, jusqu'à près de deux kilomètres de distance, de monuments funéraires (1) et se dirigeant, l'une sur Zana (l'ancienne *Diana*), l'autre sur le col de Batna, par où elle pénètre dans la vallée de Kessour, pour gagner le désert.

De la porte de l'ouest, *Porta principalis sinistra*, part une autre voie, qui joignait le camp de la légion à celui des cohortes auxiliaires, situé à deux kilomètres dans cette direction, et orné, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans ma première lettre, d'une colonne monumentale, aujourd'hui renversée. Sur le piédestal de cette colonne, se lisait une longue inscription, malheureusement fort incomplète maintenant. J'ai pu cependant y reconnaître encore une allocution de l'empereur à des cohortes dont les noms ont disparu, excepté un seul, celui de la *sixième des Commagéniens*, COH. VI. COMMAGENORVM, qui apparaît ici pour la première fois dans l'histoire. Le nom d'un légat impérial, mentionné dans cette inscription, me permettra, je l'espère, d'en déterminer la date, et de dire à quel empereur il

(1) J'ai copié sur ces monuments deux cent-soixante-neuf inscriptions ; presque toutes sont relatives à des militaires, dont elles présentent en quelque sorte les états de service.

fait attribuer l'allocution qu'on y lit, et qui acquerra alors une assez haute importance historique.

Enfin, de la porte de l'est, *Porta principalis dextra*, partent deux autres voies. L'une se dirige au nord-est, et passe, avant de pénétrer dans un quartier de la ville, dont une inscription, m'a appris le nom, *VICUS SANCTIVS*, sous un arc de triomphe à une seule baie, élevé en l'honneur de l'empereur *Commode*, aux frais de la colonie de *Thamugas*, ce qui prouve, pour le dire en passant, que Lambèse n'avait pas elle-même le titre de *colonie* (1) du moins à l'époque où ce monument a été élevé.

L'autre voie se dirige au sud-est; à deux cents mètres environ du camp, elle passe entre l'*amphithéâtre* et les *thermes*; puis, à huit cents mètres plus loin, elle entre dans la ville proprement dite, en passant sous un arc de triomphe à trois baies, le plus beau et le mieux conservé des quatre qui subsistent encore à Lambèse. Entre ce monument et le camp, le pavé de la voie, composé de grandes et fortes dalles, est presque intact. L'inscription suivante, que j'ai découverte en faisant creuser sur le bord de cette voie pour constater l'existence des trottoirs, m'a fait connaître son nom et l'époque de sa construction :

Imp. Caes  
L. Septimio. Seve  
ro. Pertinaci  
Arab. Adiab. Part  
Maximo. et  
M. Avreljo. An  
tonino. piis  
Augg. [ac. fortissi  
mis. principibus  
propagatoribus  
imperii.] viam  
Septimianam  
[leg. III] Avg. fecit

*Imperatoribus Caesaribus Lucio Septimio Severo Pertinaci Arabico Adiabenco Parthico Maximo, et Marco-Aurelio Antonino, piis Augustis ac fortissimis principibus, propagatoribus imperii, viam Septimianam legio III Augusta fecit.*

Ainsi cette voie avait été construite par la légion, pendant le règne simultané de *Septime Sévère* et de *Caracalla*, c'est-à-dire entre 198 et 209, année où *Géta* fut aussi associé à l'empire, et elle s'appelait la *Voie Septimienne*, *VIA SEPTIMIANA*.

Les mots entourés d'un filet, dans les lignes 8, 9, 10 et 11, sont gravés en caractères plus petits et dans un creux d'environ cinq millimètres de profondeur. Evidemment, ces mots ont remplacé les noms et les titres de *Géta*, effacés au ciseau après l'assassinat de ce prince; auparavant, on devait y lire ce qui suit :

(1) Je n'ai encore trouvé aucune inscription qui lui donne ce titre, tandis que, sur plusieurs, elle porte celui de *municipe*.

imio. Getae  
nobilissimo  
Caesari

*Et Lucio Septimio Getae, nobilissimo Caesari.*

Les mots *LEG. III* de la dernière ligne sont également gravés dans un creux de cinq millimètres de profondeur; mais cette inscription n'est pas la seule qui présente cette particularité; on l'observe également sur la plupart des monuments publics (1) de l'ancienne Numidie où figure le nom de la légion *III<sup>e</sup> Augusta*. Evidemment ces mots ont aussi remplacé, sur tous ces monuments, d'autres mots effacés au ciseau; et ces autres mots ne peuvent avoir été que ceux qu'on y lit encore aujourd'hui, car partout l'épithète *AUG.* qui ne peut convenir qu'à la légion *III<sup>e</sup> Augusta* (2), et qui forme une partie intégrante du nom de cette légion (3), a été respectée, et sur un certain nombre de monuments, les mots *LEG. III*, effacés assez négligemment, et non gravés ensuite de nouveau, comme ici, peuvent encore se lire, sinon distinctement, du moins d'une manière certaine.

Ce fait d'un nom de légion effacé, puis rétabli sur les monuments, est extrêmement curieux; il est unique dans toute l'épigraphie romaine, et ne peut s'expliquer que par un licenciement de cette légion, suivi, peu de temps après, de sa réorganisation. Mais à quelle époque ont eu lieu, pour la légion *III<sup>e</sup> Augusta*, ces événements, dont aucun historien ne fait mention? Une étude attentive des monuments qui présentent cette particularité, et qui tous sont *antérieurs au règne de Gordien III*, m'a fourni la réponse à cette question, et je crois pouvoir fixer l'époque dont il s'agit à l'année 238 de notre ère, pendant laquelle eurent lieu, dans l'espace de peu de mois, la proclamation des deux premiers Gordiens, leur défaite par le sénateur *Capellien* et la terrible réaction qui en fut la suite; enfin, la mort de *Maximin* et la chute de son lieutenant en Afrique.

La plupart des monuments de Lambèse témoignent du profond attachement de la légion *III<sup>e</sup> Augusta* pour la famille de *Septime Sévère*, et l'on est en droit de penser qu'elle ne vit pas de bon œil l'avènement à l'empire de *Maximin*, meurtrier d'*Alexandre*, le dernier des princes de cette famille (4).

(1) Je ne l'ai remarquée sur aucun monument funéraire.

(2) Il y avait deux autres légions *Augusta*, la *II<sup>e</sup> Augusta* et la *VIII<sup>e</sup> Augusta*; mais on sait positivement qu'elles ne vinrent jamais en Numidie.

(3) Sans cette épithète, on n'aurait pas pu la distinguer des quatre autres légions qui avaient le même numéro, savoir: la *III<sup>e</sup> Cyrenaica* et la *III<sup>e</sup> Gallica*, toutes deux formées comme elle sous *Auguste*; la *III<sup>e</sup> Italica*, formée sous *Marc-Aurèle*, et la *III<sup>e</sup> Parthica*, formée sous *Septime Sévère*.

(4) Cela est d'autant plus probable, que la légion avait pour ce prince une affection particulière, ainsi que le prouve l'épithète d'*Alexandriana*, ajoutée à son nom sur un grand nombre de monuments.

Elle s'y soumit cependant, comme à un fait accompli et sur lequel il n'était pas possible de revenir. Mais elle dut saisir avec joie la première occasion qui se présenta de secouer un joug qui lui était odieux; et il est probable que, si elle ne contribua pas elle-même à la proclamation des deux premiers Gordiens, elle dut se montrer très-empressée de la reconnaître. J'ai dit si elle ne contribua pas elle-même à leur proclamation, et cependant une assertion positive d'Aurélius Victor, à laquelle on n'a pas fait assez d'attention jusqu'ici, semblerait prouver qu'elle eut la principale part à cet événement (1).

Si l'en eût été autrement, le premier soin des Gordiens, après qu'ils eurent accepté l'empire, eût été de chercher à gagner ce corps d'armée, cantonné à quelques journées de marche de Carthage, et dont l'habileté pouvait leur faire courir de si grands dangers; et cependant Hérodien, qui nous a raconté avec tant de détails toutes les circonstances de leur règne éphémère, ne nous dit rien de semblable; au contraire, il nous le fait voir uniquement occupés de s'assurer le concours du sénat, et de se faire reconnaître par les autres provinces de l'empire. Évidemment, s'ils montrèrent, à l'égard de l'Afrique, une telle sécurité, c'est qu'ils étaient sûrs de la légion qui formait la principale force militaire de cette contrée.

Mais ils avaient compté sans la hardiesse de Capellien, commandant du pays des *Maurusiens nomades*, c'est-à-dire de ce qu'on appelle aujourd'hui les *Zibân* (2). Cet officier, quoiqu'il dût à Maximin son commandement, ne fit rien d'abord pour s'opposer à l'avènement des Gordiens; autrement Jules Capitolin et Hérodien ne donneraient pas un autre motif à sa révolcation. Mais il avait eu autrefois des torts envers Gordien le Vieux, et celui-ci, commettant la faute de s'en souvenir quand il se vit revêtu de la pourpre impériale, lui envoya son successeur, avec l'ordre de quitter au plus tôt la province. Pour toute réponse, Capellien rassemble à la hâte une colonne composée en grande partie de cavaliers nomades (3), et, prenant

la route qui contourne, au sud et à l'est, la chaîne de l'Aurès, laissant, par conséquent, bien loin à sa gauche le quartier général de la légion, il arrive en vue de Carthage avant que les Gordiens, informés trop tard de son mouvement, aient eu le temps de faire venir de leurs cantonnements les troupes régulières, qui seules auraient pu arrêter sa marche.

On connaît la suite des événements. La rencontre entre les Nomades et les habitants de Carthage, qui s'étaient avancés contre eux, ne fut pas une bataille, mais un massacre. Le jeune Gordien y périt ainsi que la plus grande partie de ceux qui l'avaient suivi. En apprenant la mort de son fils, le vieux Gordien s'étrangla avec sa ceinture. Capellien entra alors dans la ville; il en fit égorguer les principaux habitants, pilla le trésor public, les temples, et n'épargna pas même les maisons particulières. Il parcourut ensuite l'Afrique, et se livra aux mêmes excès dans toutes les villes qui avaient détruit les honneurs conférés à Maximin (4).

La légion, qui, très-probablement, s'était aussi rendue coupable de ce méfait, ne pouvait être épargnée; surprise et démoralisée par la rapidité des succès de Capellien, elle ne dut point lui opposer de résistance. Elle savait Maximin dans toute sa force; la mort des deux Gordiens devait lui faire croire que la tentative à laquelle elle s'était associée avait définitivement avorté. Elle se soumit donc et subit les conséquences de sa soumission; elle fut licenciée, et son nom fut effacé de tous les monuments publics. Ce fut alors aussi, et comme représailles de l'outrage infligé par elle au nom de Maximin, que celui d'Alexandre Sévère, dont le souvenir l'avait excitée à la révolte, fut effacé dans une grande inscription que j'ai copiée près du temple d'Esculape (2). Quel autre

Nomades, c'étaient des archers sûrs de leurs coups et d'excellents cavaliers, etc. » Οἱ δὲ Νομάδες ἀνοπιστῶν τε εὐστοχοὶ καὶ ἱππεῖς ἄριστοι. (HERODIAN., VII.)

(1) M. Letronne a publié sur ces événements, dans les cahiers d'octobre et décembre 1817 du *Journal des Savants*, un beau mémoire, plein de recherches savantes, d'aperçus neufs et ingénieux. Malheureusement, trompé par des renseignements inexacts, il a commis quelques erreurs; son travail pèche par la base; il s'appuie sur deux inscriptions, dont une est fautive, ou du moins n'est qu'une mauvaise copie de la première. On les lui avait données comme deux monuments différents, trouvés l'un à Lambese, l'autre à Sétif; le premier seul existe.

(2) J'ai dit plus haut que partout, après avoir effacé les mots IUG. III, on avait respecté le mot AVG., qui en forme le complément nécessaire. Si l'opinion que je cherche à faire prevaloir est vraie, on a dû, au contraire, effacer l'adjectif ALEXANDRIANA sur tous les monuments où il figure parmi les noms de la légion. C'est ce qu'on observe en effet dans une grande inscription découverte à Constantin, et qui est aujourd'hui encastrée dans le mur d'enceinte de la casbah. Sur ce monument où la légion était appelée

LEG. III. AVG. SEVERIANA, ALEXANDRIANA, on a laissé subsister les deux premières epithetes,

(1) « Repente Antonius Gordianus, Africae proconsul, ab exercitu princeps apud Thyssidri oppidum absens fit. » (AMM. MARC., de *Casariibus*, XXVI.)

(2) Cette synonymie résulte évidemment des termes dont se sert Hérodien pour décrire le commandement de Capellien: « Il commandait, dit-il, aux Maurusiens soumis aux Romains, et appelle Nomades; leur pays est protégé par des camps, à cause de la multitude des Maurusiens insoumis dont il est entouré, et pour empêcher leurs incursions et leurs brigandages. » Ἠρέτω δὲ Μαυρουσίων τῶν ὑπὸ Ῥωμαίων, Νομαδῶν δὲ κατασθέντων τῶν δὲ ἄνομον στρατοπέδοις περιεσθῆναι, διὰ τὸ περιεσθῆναι πάλαι Μαυρουσίων τῶν ἄνομων, ὡς ἂν ἐπέχει οὕτως τὸς ἐξ ἐπιτορμῆς ἄσκαρος. (HERODIAN., VII, 9.)

(3) *Lam lectis Mauris et Inmultuaria manu.* (CAPITOLIN., in *Gordianis*, XIV.) Voyez en outre le parallèle établi par Hérodien entre l'armée du jeune Gordien et celle de Capellien; après avoir décrit la foule mal armée et mal exercée des Carthaginois, qui composaient la première, il ajoute: « Quant aux

que Capellien pouvait avoir intérêt à faire cette injure à la mémoire d'un prince dont la mort avait causé dans l'empire de si unanimes regrets ?

Mais pendant qu'il poursuivait avec tant de rigueur les conséquences de sa victoire, le sénat et le peuple donnaient à Rome des successeurs aux empereurs qu'il avait détrônés. De son côté Maximin, abandonnant la Pannonie, marchait contre la capitale pour combattre ces nouveaux compétiteurs, et, dès son entrée en Italie, forcé de s'arrêter devant Aquilée, il trouvait la mort dans une insurrection de ses soldats, rebutés des longueurs du siège et fatigués, eux aussi, de sa tyrannie. La nouvelle de ces événements, promptement apportée en Afrique, dut y relever le courage des partisans des Gordiens, que la victoire de Capellien avait d'abord abattus. Les historiens ne nous ont pas appris ce que devint celui-ci ; nous ne savons pas s'il se soumit sans résistance ou s'il fallut le combattre. Ce qui paraît certain, c'est que le légat envoyé par les nouveaux empereurs se hâta de réorganiser la légion. Cela ne lui fut pas difficile, car les soldats, presque tous Africains de naissance, ainsi que je le démontrerai, n'avaient pas dû quitter le pays. On rétablit alors, autant que possible, les choses dans leur ancien état ; le nom de la légion fut gravé de nouveau sur les monuments où on l'avait effacé, et l'on en fit autant pour celui d'Alexandre Sévère.

Au sud de l'arc de Sévère se voient les ruines d'un palais, qui, à en juger par les détails d'architecture qu'on y remarque, et par ses imposantes proportions, devait être le plus beau de Lambèse : c'était, très-probablement, celui du légat pro-préteur.

La voie Septimienne longe au nord les murs de ce palais ; à cinq cents mètres plus loin, elle passe entre deux mamelons couverts de traces d'habitations ; puis elle tourne au sud, et, après avoir été, sur une longueur de plus de six cents mètres, pour ainsi dire encaissée entre les masses de débris qui la bordent à droite et à gauche, elle arrive en face de la principale entrée du temple d'Esculape.

Ce que Peyssonnel a dit de cet édifice ne peut en donner que l'idée la plus fautive ; déjà, dans un mémoire rédigé avant notre départ de Paris, M. le commandant Delamare avait signalé les singularités inexactitudes de la relation de ce voyageur. Depuis, M. le colonel Carbuccia a fait faire, sur l'emplacement du temple d'Esculape, des fouilles considérables ; de nouvelles fouilles y ont été entreprises par M. Delamare, et dirigées avec l'expérience que lui ont donnée les

nombreux travaux du même genre exécutés sous ses ordres, comme membre de la commission scientifique de l'Algérie ; elles ont mis à découvert l'ensemble et les détails du plan de cet édifice, dont il serait maintenant possible de tenter une restitution.

Les quatre colonnes, qui seules étaient visibles avant les fouilles, ne soutenaient que le fronton de la *cella*. En avant, s'étendait une cour de soixante mètres de longueur, bordée au nord et au sud de petites chapelles, auxquelles on montait, ainsi qu'à la *cella*, par un certain nombre de marches. Ces chapelles, dont le plan est parfaitement reconnaissable, leurs murs s'élevant encore à un ou deux pieds au-dessus du sol, étaient consacrées à des divinités parèdres. Nous avons découvert les inscriptions de quelques-unes : on y lit les noms de *Jupiter Depulsor*, d'*Apollon*, de *Mercur*, d'*Hygie*, de *Silvanus Pegasianus*. Les chapelles du côté septentrional, le seul qu'on ait pu débayer entièrement, sont au nombre de neuf ; celles du côté méridional devaient être en nombre égal et symétriques, si l'on peut en juger par les deux premières, qui sont aujourd'hui découvertes.

L'inscription de la *cella*, qui paraît entière, ne l'est cependant pas ; elle se complète par celles qui se lisent sur les attiques des deux premières chapelles, attiques formés chacun de trois grandes pierres qui ont été retrouvées dans les fouilles opérées par les ordres de M. le colonel Carbuccia. En combinant ces trois inscriptions, qui en réalité n'en font qu'une, on voit que les principales divinités du temple n'étaient pas seulement *Esculape* et la *Santé* (*Salus*), mais aussi *Jupiter Valens* et *Silvain* (1), et que cet édifice avait été construit par les soldats de la légion. Cette dernière conclusion pouvait, d'ailleurs, se tirer de l'examen des briques trouvées dans les ruines de ce temple ; toutes, en effet, portent le cachet de la légion, particularité que n'offrent pas celles qui proviennent des habitations particulières et des constructions qui avaient une destination purement municipale.

Arrivée en face du temple d'Esculape, la voie Septimienne tourne brusquement à l'est, et elle longe au nord les murs d'un édifice considérable, sur la destination duquel il est assez difficile de se prononcer ; si cependant il fallait émettre une conjecture, les nombreuses inscriptions municipales que j'ai copiées dans les environs me feraient penser que c'était le *forum* de Lambèse.

À quatre cents mètres plus loin, la voie passe sous un arc de triomphe à trois baies, analogue pour le plan et les détails de l'or-

AVG ET SEVERIANA ; mais la dernière, ALEXANDRIANA, a été effacée, ainsi que les mots LEG. III, heureusement avec assez de négligence pour qu'il soit possible de la déchiffrer encore. Les autres monuments où j'ai vu cet adjectif ajouté aux noms de la légion, sont des monuments funéraires, auxquels, par conséquent, on n'a pas dû toucher.

(1) Silvain semble avoir été la principale divinité de la Numidie méridionale ; c'était du moins celle dont le culte était le plus répandu dans cette contrée. Parmi les inscriptions religieuses que j'y ai recueillies, celles qui lui sont consacrées sont les plus nombreuses.

nementation à celui que j'ai signalé à son entrée dans la ville (1), et enfin, à cent vingt-cinq mètres de là, elle sort de la ville en passant sous un dernier arc à une seule baie, d'une construction beaucoup plus simple, et beaucoup moins orné.

J'ai quitté la voie *Commodienne* à son entrée dans le *vicus Sancitus* ; ce quartier est limité au nord par un ruisseau fortement encaissé, qui coule de l'est à l'ouest, et sur les bords duquel on aperçoit de nombreuses traces de quais et les extrémités de quelques égouts. Arrivée près de ce ravin, la voie tourne à l'est et le côtoie sur une longueur d'environ mille mètres ; puis, près d'une forteresse byzantine, pour la construction de laquelle on a mis à contribution tous les édifices et tous les tombeaux voisins, ainsi que le prouvent les fragments d'architecture et les inscriptions que l'on remarque dans ses remparts, elle se dirige de nouveau vers le nord, et, passant le ruisseau, elle pénètre dans une immense nécropole, où j'ai déjà copié plus de deux cents inscriptions, et où j'espère pouvoir en copier encore un nombre au moins égal (2).

Dans cette revue rapide des monuments de Lambèse, je n'ai pu citer que les principaux ; il y en a beaucoup d'autres que j'ai dû passer sous silence, mais qui seront, aussi bien que ceux-là, étudiés par mon compagnon de voyage, M. le commandant Delamare, et dont il se propose d'emporter également des dessins.

En suivant l'une ou l'autre des deux voies dont je viens de parler en dernier lieu, on arrive, après une heure de marche, dans une vallée désignée par les Arabes sous le nom de *Marcouna* ; là se trouvent des ruines fort considérables, parmi lesquelles on distingue deux arcs de triomphe dans un assez bel état de conservation. Comme les deux voies qui relient ces ruines à celles de Lambèse sont bordées, dans toute leur étendue, d'une suite non interrompue de monuments funéraires, les voyageurs qui nous avaient précédés dans ce pays, Peyssonel entre autres, y avaient vu un quartier éloigné, une sorte de faubourg de cette ville. Nous les avons explorés avec soin, nous y avons fait faire quelques fouilles, et j'ai été assez heureux pour découvrir leur nom romain, qui n'a été, que je sache, mentionné par aucun auteur ancien. Ce nom est *Verecunda*, et la ville qui le portait avait le titre de municipe, ainsi que

le démontre ce fragment que j'y ai copié :

Ordo  
municipii  
Verecunden  
sivm. devot. iv  
muni. maiest q  
corum.

*Ordo municipii Verecundensium devotus munimi majestatique eorum.*

Mais à quelle époque ce titre lui avait-il été donné ? Probablement sous le règne simultané de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus, auxquels les deux arcs de triomphe sont dédiés ; car, au commencement de ce règne, à la fin de l'année 161 de notre ère, ce n'était encore qu'un simple *vicus*, ainsi qu'il résulte de l'inscription suivante, gravée à cette époque, comme un témoignage de la reconnaissance des habitants de cette localité pour Antonin le Pieux, qui y avait fait exécuter d'importants travaux hydrauliques :

Divo  
Antonino  
Avg  
ex. cvi [vs]  
indvlgem [i:]  
aqua. vic [i]  
Avgvstor [vm]  
Verecundens  
perdvcta. est  
delic  
D. Fonteio  
Frontiniano  
leg. Avg. pr. pr  
D. d. p. p.

*Dico Antonio Augusto, ex civ[us] indulgen[tia] aqua vic[i] Augustor[um] Verecundensis perducta est, dedicante Decimo Fonteio Frontiniano, legato Augustorum proproatore. Decurionum decreto, publica pecunia.*

Un petit mamelon, composé en grande partie de décombres, s'élevait au milieu des ruines ; tandis que M. Delamare faisait creuser au pied des arcs de triomphe, pour en découvrir les soubassements, et y trouvait des fragments considérables des inscriptions qui se lisaient autrefois sur les attiques de ces monuments, j'ai fait déblayer entièrement ce mamelon, et j'y ai découvert une véritable mine d'antiquités : outre une vingtaine d'inscriptions parfaitement conservées, et toutes du plus haut intérêt, ces fouilles ont mis au jour six bustes en marbre blanc, qui sont évidemment des portraits. J'ai reconnu, en les comparant avec les médailles, ceux de *Faustine la mère*, et de *Lucius Vérus*, et je ne doute pas que les autres ne représentent des membres de la même famille, à laquelle les habitants de *Verecunda* semblent avoir voué un véritable culte. Ces bustes ont été transportés à Batna, par les ordres de M. le colonel Carbuccia ; vous jugerez peut-être convenable, Monsieur le mi-

(1) Cet arc est fort dégradé ; la voûte de la grande porte est tombée ; le pied droit de l'une des petites portes est entièrement détruit. Il avait été construit avec des débris d'édifices plus anciens ; une inscription, que j'ai copiée sur une pierre qui en provient, contient un nom de personnage consulaire, au moyen duquel j'espère pouvoir établir la limite supérieure du temps où il a pu être élevé.

(2) Cette nécropole contient plus d'un millier de tombeaux ; mais ceux-là seuls qui sont enterrés ont conservé leur inscription ; ceux qui sont restés exposés à l'air sont complètement effacés. Il en résulte qu'il faut acheter chaque monument épigraphique par une fouille plus ou moins considérable.

nistre, de les faire amener à Paris et déposer au Musée algérien du Louvre, dont ils ne formeraient pas l'un des moindres ornements.

J'ai recueilli dans les ruines de *Verecundā* environ cent inscriptions; la dernière qui soit datée est du règne de Dioclétien : elle rappelle la restauration d'un aqueduc, de celui probablement qui avait été construit sous le règne d'Antonin le Pieux et dont il est question dans l'inscription que j'ai transcrite plus haut.

L'état de l'atmosphère nous promettant une assez longue série de beaux jours, nous avons cru devoir en profiter pour visiter les ruines de *Thamugas* (1). Cette ville était la plus riche colonie romaine de ce pays; son territoire s'étendait jusqu'aux portes de *Verecunda*, et l'un des ares de Lambèse, celui qui est dédié à l'empereur Commode, avait été élevé à ses frais, et par les ordres de ses décurions; nous ne pouvions nous dispenser d'en explorer les ruines; nous sommes donc allés nous y établir avec une nombreuse escorte de travailleurs, que M. le colonel Carbuccia avait eu, comme toujours, l'obligeance de mettre à notre disposition.

Je suis resté cinq jours à Timegad, et j'en ai rapporté soixante et dix inscriptions, fort importantes pour la plupart : vous en jugerez, Monsieur le ministre, par la suivante que je prends au hasard dans cette collection, et que je transcris, en dédoublant les lettres liées, afin d'en rendre la lecture plus facile. Je n'ai fait d'exception que pour la lettre qui termine la quinzième ligne; celle-ci, en effet, offre de sérieuses difficultés, et je ne l'ai interprétée que par une conjecture, qui, pour être adoptée par les hommes compétents, doit leur être présentée avec les éléments qui ont servi à la former.

Victoriae  
Parthicae  
Avg. saer.  
Ex. testamento  
M. Anni. M. F. Qvir  
Martialis. mil  
[LEG. III] Avg. dvplic  
atae. pann. dee. al  
civislem. 7 [LEG. III] Avg  
et. XXX. Vlpiae. Victric  
missi. honesta  
missione. ab imp  
Traiano. Optimo  
Avg. Ger. Dac. Parth  
sing. hs. VIII. xx. pr. M<sup>r</sup>  
Anni. M. lib. Protvs  
Hilarvs. Eros  
adiectis. a. se. hs. III  
ponend. evraver  
idemq. dedicaver  
D. d

(1) Mannert nomme cette ville *Tamugadis*; c'est une erreur : je le démontrerais en appuyant de nombreux monuments ma démonstration. — Le nom moderne de ces ruines est *Timegad*.

*Victoriae Parthicae Augusti sacrum. Et testamenta Marci Anni, Marci filii, Quirina (tribu), Martialis, militis legionis III Augustae, duplicarii alae Pannoniorum, decurionis alae ejusdem, centurionis legionis III Augustae et XXX Vlpiae Victricis, missi honesta missione ab imperatore Traiano Optimo Augusto Germanico Dacico Parthico, singulas (1) (ex) sestertium VIII (millibus nummum), vigesima procuratori numerata (2) Anni, Marci liberti, Protus, Hilarus, Eros, adjectis a se sestertium III (millibus nummum), ponendas curaverunt iidemque dedicaverunt. Decurionum decreto.*

Cette inscription se trouve répétée, d'une manière identique, sur deux piédestaux, ce qui explique le mot *SING*, qui commence la quinzième ligne. Ces piédestaux ont 1<sup>m</sup>,50 de hauteur; ils sont octogones, et leurs faces ont alternativement 0<sup>m</sup>,50 et 0<sup>m</sup>,30 de largeur; ils étaient renversés aux deux côtés de la porte d'un édifice dont il ne reste plus que les soubassements, et que je crois avoir été le forum de la colonie.

Ces monuments sont du nombre de ceux qui présentent la curieuse particularité que j'ai signalée et que je crois avoir expliquée à l'occasion de l'inscription de la voie Septimienne; les mots *LEG. III* se lisent deux fois sur chacun d'eux, et toujours dans un creux d'environ cinq millimètres de profondeur.

Rapprochés d'une inscription découverte à Rome et depuis longtemps publiée, ils peuvent nous faire connaître l'époque de l'établissement de la colonie de *Thamugas*, et l'origine de sa population; voici cette inscription, qui se trouve dans le recueil de Gruter, p. 1090, n° 16 :

D. M.

I. Aeli. perpetvi  
legatione. fvncti  
patriae. svae. coloni  
ae. Vlpiae. Thamvga  
dis. ex. Nymidia  
fecerunt  
Aelii. tertivs. et. coma  
filii. Leveadio

On voit que cette colonie est désignée dans cette inscription, sous le nom de *colonia Vlpia Thamugas*, et l'on s'explique pourquoi la *Victoire parthique* y était l'objet du culte particulier que nos monuments viennent nous révéler; c'est qu'elle avait été formée, après les victoires de Trajan contre les Parthes, de vétérans de la *légion XXX<sup>e</sup> Vlpia Victrix*. Sans doute ce prince n'avait pas cru pouvoir

(1) Je sous entends *aras* ou *statuas*.

(2) Il s'agit ici de l'impôt du vingtième des successions, qui se prélevait même sur les fondations pieuses, lorsqu'elles n'avaient pas pour objet une divinité exceptée nominativement de la règle générale, par un décret des empereurs. Je sais bien que *PR* n'est pas l'abréviation ordinaire du mot *procurator*, et qu'il faut quelque bonne volonté pour voir, dans le sigle qui suit, l'abréviation de *numerata*. Mais comment expliquer autrement ce sigle et ceux qui le précèdent?

mieux récompenser les services de ses glorieux compagnons d'armes, qu'en les établissant dans une des plus riches et des plus fertiles vallées de la Numidie. Leur présence au pied de l'Aurès pouvait d'ailleurs ne pas être inutile à l'empire. Habitué dès longtemps à combattre et à vaincre les barbares, ils durent trouver, dans l'esprit turbulent des farouches habitants de ces montagnes, auxquels Antonin le Pieux fut plus tard obligé de faire une guerre en règle, plus d'une occasion de prouver qu'ils n'avaient point entièrement oublié le métier des armes.

Le principal objet de ma mission étant d'explorer les ruines de Lambèse, et de transcrire les nombreuses inscriptions qu'elles renferment, j'ai dû me hâter d'y revenir aussitôt que je crus avoir achevé ma moisson épigraphique à Thamugas. Mais les monuments d'architecture de cette dernière ville étaient trop nombreux et trop importants pour que mon compagnon de voyage, M. le commandant Delamare, pût les dessiner en cinq jours. Un mois entier de travail le plus assidu lui a suffi à peine pour l'accomplissement de cette tâche, et ce temps ne vous paraîtra pas exagéré, Monsieur le ministre, si vous voulez bien parcourir l'énumération des principaux de ces monuments, et réfléchir que des fouilles considérables ont souvent été nécessaires pour avoir une idée exacte de leurs dimensions et des détails de leur architecture : ce sont un *arc de triomphe*, le plus beau, peut-être, de tous ceux de l'ancienne Numidie; un *temple de Jupiter Capitolin*, dont les colonnes, cannelées et d'ordre corinthien, avaient 1<sup>m</sup>,90 de diamètre à la base, et dont nous avons retrouvé la dédicace, datée du règne d'un empereur chrétien, et, qui plus est, d'un empereur qui persécuta le paganisme, Valentinien I<sup>er</sup>; un *théâtre*, une *forteresse byzantine*, dont les murailles et les tours sont encore debout; une *église chrétienne*, construite, ainsi que cela semble résulter d'une inscription découverte par M. Delamare, sous l'administration du patrice Grégoire, qui, nommé en 616 préfet du prétoire d'Afrique, se vit, l'année suivante, enlever son gouvernement par l'invasion musulmane.

M. Delamare vient de revenir à Lambèse, pour achever d'en étudier et d'en dessiner les monuments d'architecture et de sculpture. Pour moi, si la saison continue à nous être favorable, un mois au moins me sera encore nécessaire pour achever, sous le rapport des monuments épigraphiques, l'exploration des ruines de cette ville; j'aurai alors épuisé le temps que vous avez assigné à ma mission, et cependant, Monsieur le ministre, quoique le nombre des inscriptions recueillies par moi dépasse de beaucoup mes espérances, ma mission ne sera point entièrement accomplie, et les résultats en seront incomplets. J'espérais, après avoir exploré les ruines de Lambèse, visiter celles de *Diana Veteranorum*, dont le nom seul suffit pour indiquer que les inscriptions qu'elles

renferment, doivent former le complément nécessaire de celles du quartier général de la légion III<sup>e</sup> Augusta. Au dire de M. le colonel Carlucci, qui a visité plusieurs fois ces ruines, ces inscriptions ne sont guère moins nombreuses que celles de Lambèse; mais comme il me sera impossible d'entreprendre des fouilles, un mois me suffira pour les copier. Je devrais ensuite explorer l'emplacement de *Sigus*, colonie romaine située à dix lieues au sud de Constantine, et dont les ruines sont aussi fort importantes; enfin, si j'étais au printemps dans ce pays, je pourrais obtenir de M. le général Saint-Arnaud, qui prend à nos recherches le plus vif intérêt, une escorte suffisante pour visiter Mdaourouch (l'ancienne *Madaure*), Tébessa (l'ancienne *Theriste*) et surtout Khemisa (l'ancienne *Tipasa* de Numidie), et je suis persuadé que j'obtiendrais, de l'exploration de chacun de ces points, des résultats au moins aussi considérables que ceux que m'ont fournis les ruines de Lambèse, de *Ferecunda* et de Thamugas. Mais, pour cela, Monsieur le ministre, il faudrait que ma mission fût prolongée de quatre mois au moins. Quelque pénible qu'il me soit de rester aussi longtemps éloigné de ma famille, quelques fatigues que je doive endurer pendant cette prolongation, je la sollicite de vous, et j'ai l'espérance que vous voudrez bien me l'accorder. J'attends votre réponse à Lambèse.

*Autre rapport de M. Renier, en mission dans la province de Constantine pour la recherche des monuments épigraphiques (1).*

Lambèse, le 2 avril 1851.

Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 5 janvier dernier, je disais qu'un mois m'était encore nécessaire pour terminer l'exploration des ruines de Lambæsis; que si vous m'accordiez la prolongation que je demandais, j'irais ensuite explorer celles de *Diana Veteranorum* (Zana), et que, dans tous les cas, j'attendrais à Lambèse la réponse dont j'espérais que vous voudriez bien m'honorer.

Nous avons été jusqu'alors constamment favorisés par le temps; le jour même où je vous écrivis, la mauvaise saison commença, et la neige tomba avec une telle abondance, que les spahis, chargés de porter à Constantine la correspondance de Batna, ne purent arriver dans cette ville avant le départ du courrier de France, ce qui a dû retarder d'une quinzaine de jours l'arrivée de ma lettre. Depuis, pendant plus de deux mois, l'hiver le plus rigoureux n'a cessé de se faire sentir; toute la plaine où s'étendent les ruines a été presque constamment couverte de neige. Mon séjour dans cette Sibérie de l'Afrique étant ainsi devenu inutile, je résolus d'aller attendre au delà de la chaîne de l'Aurès, dans le Sahara, le retour de la bonne saison. Ma santé altérée avait besoin d'un climat plus doux, et d'ailleurs j'espérais que

(1) Archives des missions, août 1851.

ce voyage ne serait pas sans résultats avantageux pour la science.

Avant notre établissement dans l'Afrique septentrionale, on croyait que les Romains n'en avaient guère occupé que le littoral; plus tard, quand notre domination s'étendit dans l'intérieur des terres, nos soldats rencontrant toujours des ruines de plus en plus nombreuses, on passa d'un extrême à l'autre, et on recula d'une manière presque indéfinie les limites de l'occupation romaine vers le sud. Je voulais savoir à quoi m'en tenir à cet égard, et essayer de fixer, une fois pour toutes, ces limites insaisissables qui semblaient fuir à mesure que l'on s'en approchait.

Deux voies romaines sont tracées sur la Table théodosienne, entre Lambæsis et Theveste. L'une passe par Thamugas : c'est évidemment celle qui longe le versant septentrional de l'Aurès; l'autre est plus au sud, et comme on ne peut supposer qu'elle gravissait ces montagnes presque inaccessibles, et dans lesquelles, d'ailleurs, on ne trouve pas les traces qu'elle aurait laissées, on est forcé de la reconnaître dans la voie, encore visible presque sur toute l'étendue de son parcours, qui se dirige vers le Sahara en passant par la vallée de Kessour, le défilé et le pont d'El-Kantara, El-Outaïa enfin, où l'on perd sa trace, pour la retrouver à l'est de l'oasis de Sidi-Okba, et ne plus la perdre jusqu'à Badès, qui semble bien être l'ancienne *Badias*.

C'était cette seconde voie que je devais suivre : malheureusement, le copiste auquel nous devons l'unique manuscrit qui existe de la Table théodosienne ayant oublié l'indication de plusieurs distances, notamment de celle qui séparait le point de départ de cette voie de la première station, à moins de retrouver sur des monuments épigraphiques les noms de quelques stations, j'avais peu d'espoir d'en fixer d'une manière certaine la situation (1).

Laissant à Lambèse mon compagnon de voyage, M. le commandant Delanare, qui, mieux aguerri que moi contre les intempéries des saisons, trouvait d'ailleurs à y employer utilement son temps en mettant au net les nombreux dessins qu'il avait rapportés de Timégad, j'allai, le 29 janvier, coucher à Batna, et, le lendemain, à onze heures du matin, je me mis en route pour Biskara. J'étais accompagné d'un spahis et de deux soldats de la légion étrangère, que M. le colonel Carbuccia avait bien voulu me donner pour escorte.

À un kilomètre environ, au sud de Batna, j'ai lu sur une borne milliaire l'inscription suivante :

Perpe  
tvoi

(1) Pour la voie que j'ai mentionnée plus haut, on peut contrôler les indications de la Table théodosienne au moyen de l'Itinéraire d'Antonin; on n'a point cette ressource pour celle-ci : elle ne se trouve pas dans l'Itinéraire, et la Table est le seul document qui la fasse connaître.

imper  
atori  
Maxi  
mian  
opiof  
elici  
Avg  
M VIII

*Perpetuo imperatori Maximiano pio felici Augusto.  
Millæ VIII.*

La distance exprimée dans la dernière ligne est exactement celle qui sépare la porte principale du camp de la légion III<sup>e</sup> Augusta du lieu où se trouve cette borne.

À neuf kilomètres plus loin, sur le versant occidental de l'Aurès, précisément en face du pic de Tougourt, s'étendent des ruines assez considérables. J'y ai lu cette inscription :

Sex. Lartidiv  
Sex. fil. Cornelia  
Verus. Musti  
an. xix. h. s. e.  
Sex. Lartidiv  
Firmanvs  
pater. filio  
piissimo  
fecit

*Sextus Lartidius, Sexti filius, Cornelia (tribu),  
Verus (natione) Musti, annorum xix, hic situs est.  
Sextus Lartidius Firmanus, pater, filio piissimo fecit.*

C'est une simple épitaphe, qui n'offrirait qu'un faible intérêt, si l'on n'y lisait le nom de *Musti*, ville de la province proconsulaire d'Afrique, mentionnée plusieurs fois dans les Itinéraires, mais dont on n'avait jusqu'ici retrouvé le nom sur aucun monument épigraphique; de celui que je viens de transcrire, on peut conclure que cette ville avait au moins le titre de *municipe*, et que ses habitants étaient classés dans la tribu *Cornelia*.

L'inscription suivante est gravée sur deux fragments d'une même colonne cylindrique, en calcaire bleu, de 0<sup>m</sup>,40 de diamètre.

Imp Cas M  
Avrelio Se  
vero Anto  
nino pio Fe  
lici Avg Par  
tico Maximo  
Britanico A  
raeniaco Ma  
xi.....  
ci max....  
pot xviii...  
ni cos m....  
o cos. pp. A L  
ambæse mi  
lia xiiii

*Imperatori Casari Marco Aurelio Severo Antonio  
pio felici Augusto, Part[h]ico Maximo, Britan[n]ico.*

*Armeniaco Maximo, pontifici maximo, tribunicia potestate xviii, [imperator]i m, consuli m [i, pro]consuli, patri patrie. — A Lambæse mil[li]a xiiii.*

Ce monument, qui est daté de la xviii<sup>e</sup> année du règne de Caracalla (216 de notre ère), pourrait fournir la matière d'une dissertation qui ne serait pas sans intérêt; il offre, en effet, quelques particularités dont on peut tirer parti pour l'histoire, si obscure et encore si peu connue, de la famille de Septime Sévère. Je me contenterai aujourd'hui d'appeler votre attention sur les mots qui le terminent, *a Lambæse millia xiiii*. J'y vois un argument nouveau à l'appui d'une opinion que j'ai émise dans un de mes précédents rapports, à savoir que Lambæsis n'avait point le titre de colonie, ou du moins qu'elle ne l'eut qu'à une époque où ce titre avait perdu toute sa valeur. En effet, la série des milliaires placés sur les voies qui traversaient le territoire des colonies commençant toujours au chef-lieu, on n'avait pas besoin d'en indiquer le point de départ: cela se comprenait de reste. J'ajouterai que les colonies faisant les frais de ces monuments, leurs magistrats manquaient rarement d'y consigner cette circonstance. C'est ce qu'on observe notamment sur toutes les bornes trouvées dans l'étendue du territoire d'une colonie voisine, celle de Thamugas; sur une vingtaine que j'ai copiées, je ne citerai que la suivante, parce que c'est une des plus complètes et qu'elle me paraît intéressante d'ailleurs; elle est datée de la v<sup>e</sup> année du règne d'Aurélien (274 de notre ère), et se trouve chez les Ouled-Zaza, près d'Enchir-Touchin, à huit kilomètres à l'est du camp de la légion à Lambèse.

Perpetuo, victori  
osissimo, indl  
gentissimo, imp  
restitutori, or  
bis, L. Domitio  
Aureliano pio  
felici, Avg. pont  
max, trib. pot. v  
cos. II. pp. procos  
resp. col. Tha  
myg.

viii

*Perpetuo, victoriosissimo, indulgentissimo imperatoris, restitutori orbis, Lucio Domitio Aureliano pio felici Augusto, pontifici maximo, tribunicia potestate v, consuli II, patri patrie, proconsuli, respública colonie Thamugadensium. viii*

Cinq autres bornes milliaires jonchent le sol autour de ce monument; trois sont entières, et elles se terminent de la même manière:

Resp. col. Tha  
myg

viii (1).

(1) En se mesurant en milles romains les 8 kilomètres qui séparent ce lieu de Lambèse, on obtient le

Suivant M. le colonel Carluccia, qui s'est beaucoup occupé de la géographie comparée de ce pays, les ruines dans lesquelles j'ai copié l'inscription qui a donné lieu à cette digression sont celles de la station désignée dans la Table théodosienne sous le nom de *Basilica Diadumene*. Cette conjecture est fort probable, quoiqu'elle ne s'appuie sur aucune preuve positive. J'en dirai autant de celle qui place au caravansérail de Kessour la *mansio* indiquée sous le nom de *Symmachi*.

Ce caravansérail, où j'arrivai à six heures du soir, occupe en effet l'emplacement d'un établissement romain dont les matériaux ont servi en grande partie à le construire; mais cet établissement ne devait pas être considérable. A deux kilomètres environ; avant d'y arriver, à six cents mètres à l'ouest de la voie, existent des ruines plus importantes; cependant, quoique je les aie explorées avec soin, je n'y ai découvert aucun monument épigraphique.

Le 31 janvier, à sept heures du matin, je me mettais en route pour continuer mon voyage. A une heure après midi, je visitais les

chiffre 5, qui, ajouté à celui que portent les bornes, donne le nombre 14. C'est celui qui est indiqué dans l'itinéraire d'Antonin pour la distance entre Thamugas et Lambæsis. Mannert a donc eu tort de le rejeter pour adopter le chiffre 25, donné par la Table théodosienne; c'est celui-ci qui est faux.

Les six bornes d'Enchir-Touchin peuvent donner lieu à une autre observation: on avait cru jusqu'ici que, lorsque plusieurs bornes milliaires, portant le même chiffre, étaient ainsi réunies sur un même point, elles indiquaient autant de réparations successives de la route. Or, deux des bornes d'Enchir-Touchin sont du règne de Maximin, lequel ne dura que trois ans (255-258), peut-on supposer que, dans un espace de temps aussi court, la route de Thamugas à Lambæsis ait eu besoin d'être réparée deux fois? Voici les inscriptions de ces deux bornes:

Imper. tori  
Casari. C. Iv  
tio Vero Ma  
ximino invic  
to pio felici  
.....  
.....

*Imperatoris Casari Caio Julio Vero Maximino invicto pio felici . . . . .*

C. Ivlio. Vero. Ma  
ximo, nobilissi  
mo, Cas. imp.  
Ces. C. Ivli. Vg  
ri, Maximini, in  
victi, pii, felicis  
Avg. pont. max  
[tp. cos. p]p. pro  
[cos. fil. etc.]

*Caio Julio Vero Maximino, nobilissimo Casari, imperatoris Casaris Caio Juli Vero Maximini invicti pio felcis Augusti, pontificis maximi, tribunicia potestate, consulis, patris patrie, proconsulis, filii, etc.*

ruines connues sous le nom d'*Enchir Seroun*. Ces ruines, situées au confluent de deux rivières, ont été considérées comme étant celles de la station désignée, dans la Table théodosienne, sous le nom de *Ad duo flumina*; M. Carbuccia place cette station à quelques milles plus haut, à environ un kilomètre au nord-est du point où la route actuelle rencontre l'Oued-el-Kantara. Il y a là aussi des ruines considérables, et deux rivières, ou plutôt deux torrents qui se rencontrent. Je n'ai trouvé à Enchir Seroun, qu'une inscription funéraire sans importance.

Il était trois heures quand j'arrivai au magnifique pont romain qui a donné son nom à l'oasis d'*El-Kantara*. Les parapets de ce pont sont formés de tombes romaines assemblées bout à bout. J'ai lu sur celles des extrémités les deux inscriptions suivantes, qui sont remarquables par la forme barbare des noms qu'elles contiennent, et par la bizarrerie de leur construction grammaticale :

D M S

Themarsa

I. Hariani patri

Merenti. vix. anni

s. lxxx. fecit. Harian

Themarsa. filius

D M S

Herennie Rvfit

lae. mat. vixit

annis. lx. fecit

Merenti. Hari

Themarsa. fil

ius maior

L'inscription d'un petit autel, encore solidement scellé dans le rocher sur lequel s'appuie une des culées du pont, est plus intéressante. Grâce au soleil dont la lumière, réfléchie par le rocher, venait la frapper obliquement, je suis parvenu à la déchiffrer entièrement, quoiqu'elle soit extrêmement fruste.

Silvano

Avg. sac. Ti

Cl. Gordi

anys. leg

Avg. pr. pr.

restitvit

*Silvano Augusto sacrum. Tiberius Claudius Gordianus, legatus Augusti, pro praetore, restitvit.*

Cette inscription me permettra de déterminer un jour l'époque de la construction du pont actuel d'*El-Kantara*, car je ne doute pas que la reconstruction qui y est mentionnée ne s'applique à ce monument, tout aussi bien qu'au petit autel sur lequel elle est gravée. Je connais deux autres inscriptions dans lesquelles il est question du légat impérial *Tiberius Claudius Gordianus*; l'une a été découverte par moi à *Verecunda*; l'autre provient des ruines de *Cuicul* (Djémila), et m'a été communiquée par M. le commandant Defamare. Ni l'une ni l'autre

ne contiennent de date; mais j'espère pouvoir y suppléer par des rapprochements.

À droite, et un peu au-dessus de cet autel, dans la paroi du rocher taillé à pic pour le passage de la route, on voit un encochement carré d'environ 0<sup>m</sup>,80 de côté, lequel a dû contenir l'inscription destinée à rappeler l'établissement primitif du pont. On y remarque encore les traces des crampons au moyen desquels était scellée la dalle sur laquelle était gravée cette inscription.

J'employai le reste de la journée à parcourir les trois villages dont se compose l'oasis: j'y ai vu les ruines d'un monument qui a dû être fort considérable, mais qui est tellement dégradé qu'il m'a été impossible d'en déterminer la destination. Cette exploration m'a en outre fourni quelques inscriptions, dont deux seulement méritent d'être citées dans ce rapport.

La première est gravée, en caractères très-beaux et très-réguliers, sur une grande dalle de 1<sup>m</sup>,30 de largeur et de 0<sup>m</sup>,80 de hauteur :

[Im]p. Caes. T. Aelio Hadrian[o]

Antonino. Avg. Pio. pont. max

trib. potes. xxi. imp. ii. cos iii. pp

L. Matvecio. Fuscino. leg. Avg. pr. pr

Leg. III. Avg.

*Imperatori Caesari Tito Aelio Hadriano Antonino Augusto Pio, pontifici maximo, tribunicia potestate xxi, imperatori ii, consuli iiii, patri patriae: Lucio Matuccio Fuscino legato Augusti pro praetore, legio tertia Augusta.*

C'est la dédicace d'un monument élevé par la légion III<sup>e</sup> Augusta, la vingt unième année du règne d'Antonin le Pieux (138 de notre ère). Les dimensions de la dalle qui la portent ne permettent pas de supposer que ce monument soit le pont dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir.

Plusieurs monuments découverts par moi à Lambæsis m'avaient déjà donné le nom du légat impérial *Lucius Matuccius Fuscinus*; il figure notamment dans l'inscription d'un petit temple d'Isis et de Sérapis, commencé par ses prédécesseurs et terminé par lui. Cette inscription est sans date; celle que je viens de transcrire lui en donne une, approximative du moins, car la durée des fonctions des légats impériaux n'était pas déterminée; mais l'incertitude ne peut pas s'étendre à plus de deux ou trois ans.

L'autre inscription est gravée sur un autel en pierre calcaire, servant de seuil à la porte d'une maison; elle est presque entièrement effacée: je n'ai pu en déchiffrer complètement que les deux premières lignes. Elle n'est pas cependant sans importance, car c'est un argument de plus à faire valoir en faveur de l'opinion qui place à *El-Kantara* la station indiquée dans la Table théodosienne, sous le nom de *Calceus Herculis*.

Hercvli sancto

pro salute et in

colymitate....

C'est, je crois, M. le commandant de Ne-

veu, membre de la commission scientifique de l'Algérie et directeur des Arabes de la province de Constantine, qui a émis le premier cette opinion; il est impossible de ne pas la partager, quand on a vu le site d'El-Kantara.

Le 1<sup>er</sup> Février, une heure de marche me conduisit au milieu de ruines que des Arabes, qui faisaient route avec nous, me dirent être connues sous le nom de *Loth-bordj*. On y remarque, en effet, les ruines d'un bordj ou fort, dans lesquelles j'ai copié l'inscription suivante :

Imp. Cæs. M. Avrelïo  
Severo. Antonino. Avg. lvr  
gym. speculatorvm. Anto  
M. Val. Senecio. leg. civs. pr  
pr. c. v. fieri. ivssit. c. a. C. Ivlio. Ae  
lvrono. leg. m. Avg. Anto. præ

*Imperatorî Cæsari Marco Aurelio Severo Antonino Augusto, burgum speculatorum Antoninianorum Marcus Valerius Senecio, legatus ejus pro pretore, clarissimus vir, fieri jussit, curam agente Caio Julio Aelurione, legionis tertie Augustæ Antoniniane præfecto.*

Cette inscription est gravée sur une dalle de 1<sup>m</sup> de longueur et de 0<sup>m</sup>,60 de hauteur; elle est entourée d'un encadrement de 0<sup>m</sup>,07 de largeur, dans lequel on remarque des caractères d'une écriture différente, et qui semblent avoir été gravés après coup. Dépourvu que je suis ici de tous les matériaux nécessaires aux études épigraphiques, je ne puis expliquer ces caractères: je les ai cependant relevés avec soin.

Je n'entreprendrai point de faire ressortir toutes les conséquences que l'on peut tirer de ce monument, dont vous apprécierez, je n'en doute pas, toute l'importance; je crois cependant devoir vous soumettre un rapprochement qui me paraît offrir un assez grand intérêt: ainsi que vous venez de le voir, Marcus Valerius Senecio était légat impérial en Numidie sous le règne de Caracalla (212-217 de notre ère). Or, j'ai trouvé dans les débris de la principale porte du camp de la Légion III<sup>e</sup> Augusta, à Lambèse, une pierre qui, après avoir servi de piédestal à une statue élevée à cet officier par les éclaireurs (*speculatores*) de la légion, a été ensuite taillée pour faire partie de la corniche de la porte que je viens de nommer. La conséquence à tirer de ce fait est facile à trouver: c'est que ce camp, dont les dernières traces vont bientôt disparaître sous la pioche des carriers et des tailleurs de pierres, a été, sinon construit, du moins réparé assez longtemps après le règne de Caracalla.

Après les ruines de Loth-bordj, je visitai celles de *Sidi-el-Hadj*, situées à l'extrémité occidentale de la vallée d'El-Kantara, au point où la route de Biskara, après avoir passé deux fois la rivière, change de direction et tourne brusquement au sud (1), et celles du *Hannadin*, situées à 500 mètres

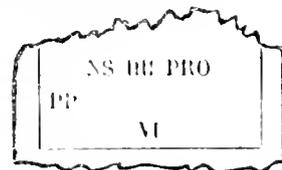
plus loin dans cette direction. La présence, au milieu de celles-ci, d'une abondante source thermale et sulfureuse, y a fait voir, mais à tort, ainsi que je le démontrerai, les débris de la station désignée dans la Table théodosienne, sous le nom d'*Aque Herculis*. Je n'y ai découvert aucune inscription; mais à trois kilomètres plus loin, j'ai rencontré sur le bord de la route deux bornes milliaires, appartenant, l'une au règne d'Élagabal (219 de notre ère), l'autre à celui de Trébonien Galle (252); celle-ci mérite d'être citée à cause de la manière dont y sont écrits les noms de cet empereur et de son fils.

Imp Cæs C Vibi  
o Tribonio Ga  
llo invicto p fe  
lici Avg p p tr p e  
os lris procos et  
imp Cæs C. Vibi  
o Vellunio V  
olvssianoï  
n victo pio fel  
ici Avg p p tr p  
eos pr...

V.

*Imperatorî Cæsari Caio Vibio Tribonio Gallo invicto pio felici Augusto, patri patriæ, tribunicia potestate, consuli bis, proconsuli, et imperatori Cæsari Caio Vibio Vellunio Volvssiano invicto, pio felici Augusto, patri patriæ, tribunicia potestate, consuli, pr[oconsuli]. — V.*

Le fragment suivant, que j'ai découvert à un mille plus loin, dans les ruines nommées par les Arabes *Enchir-Sella-Ouine*, m'a prouvé que les milliers, sur cette route, se comptaient du nord au sud :



Or il y a précisément une ruine considérable à six milles romains au nord d'Enchir-Sella-Ouine, à trois milles également au nord du Hannadin: c'est celle de *Sidi-el-Hadj*. C'est donc là qu'était située la station principale.

Cette station ne pouvait être que celle d'*Aque Herculis*, qui est indiquée, dans la Table théodosienne comme se trouvant à neuf milles au sud de celles de *Calceus Herculis*, et à six milles au nord d'une autre station dont le nom a été omis sur ce document. Or il y a environ neuf milles entre El-Kantara et Enchir-Sidi-el-Hadj, et, entre ce dernier point et Enchir-Sella-Ouine, la distance, on vient de le voir par les bornes milliaires dont j'ai transcrit les inscriptions, est exactement de six milles romains. Il ne peut donc y avoir de doute: les ruines de Sidi-el-Hadj sont celles d'*Aque Herculis*, et les ruines de Sella-Ouine, celles de la station res-

(1) J'ai rencontré en cet endroit, à gauche et à gauche distance de la route, un véritable *do'men*.

te anonyme sur la Table de Peutinger.

Ainsi qu'il résulte de l'une des inscriptions que j'ai transcrites au commencement de ce rapport, les milles, sur la voie militaire qui conduisait de Lambæsis à Theveste, en passant par le Sahara, se comptaient, dans les inscriptions des bornes milliaires, à partir de la première de ces deux villes. Celles que je viens de citer présentent un autre point de départ; on peut donc en conclure qu'elles ne se trouvent pas sur cette voie. En effet, si, après avoir passé une première fois la rivière, à l'extrémité occidentale de la vallée d'El-Kantara, au lieu de la passer une seconde fois en face d'Enchir-Sidi-el-Hadj, on longe sa rive droite, on foule une voie romaine, qui, suivant tous les détours de la rivière, conduit au point où j'étais arrivé par un chemin plus direct, à Enchir-Sella-Ouïne; et sur cette voie, à *Sbat-Meghata*, localité située à quinze cents mètres au sud-ouest d'Enchir-Sidi-el-Hadj, on rencontre quatre bornes milliaires dont M. Carbuccia m'a communiqué les inscriptions. Trois appartiennent aux règnes de Philippe, de Maximin et de Caracalla; voici le quatrième, qui, outre son importance comme monument géographique, présente, au point de vue historique et archéologique, un véritable intérêt.

Imp. Caes. P. He  
lvio. Per[ua]  
ce. Avg. p. p. trib. p.  
cos. III. Naevio  
Quadratian  
o. eg. Avg. pr.  
pr. Lambæse  
imp.  
VIII

Ce monument a été mal lu; mais, tout altéré qu'il est, on peut le restituer facilement et d'une manière certaine; voici ce qu'on doit y lire :

Imp. Caes. P. He  
lvio. Per[ua]  
[i]. Avg. p. p. trib. p.  
cos. II. [L]. Naevio  
Quadratian  
o. leg. Avg. pr.  
pr. [A]. Lambæse  
m. p.  
... ..

*Imperatori Caesari Publio Helvio Pertinaci Augusto, patri patrie, tribunicia potestate, consuli II; Lucio Naevio Quadratiano legato Augusti pro praetore. A Lambæse millia passuum.... (I)*

(I) Les restitutions de la deuxième ligne et de la troisième n'ont pas besoin d'être justifiées; à la quatrième, la copie de M. Carbuccia porte *cos. III*; mais Pertinax n'a été que deux fois consul; il faut donc détacher un *I* du chiffre *III* pour voir l'initiale *L* du prénom de *Lucius Naevius Quadratianus*. Ce monument est le seul, jusqu'à présent, qui nous fasse connaître ce légat impérial.

Le chiffre *viii* qui, sur la copie de M. Carbuccia, termine cette inscription, ainsi que les trois autres, est beaucoup trop faible, et forme une évidente contradiction avec les mots *A Lambæse* qui le précèdent. Comme il est impossible de le restituer par conjecture, je me proposais, à mon retour, de passer par Sbat-Meghata, et de vérifier sur les monuments eux-mêmes ces curieuses inscriptions. Malheureusement, le spahis qui m'accompagnait et devait me servir de guide était étranger au pays, et, comme il n'entendait pas un mot de français, je ne pus lui faire comprendre la direction que je voulais suivre. Quoi qu'il en soit, cette inscription prouve que la voie sur le bord de laquelle elle a été trouvée était la continuation de la grande voie militaire. Ainsi que je l'ai dit, depuis Enchir-Sidi-el-Hadj, jusqu'à Enchir-Sella-Ouïne, cette voie suit constamment le cours de la rivière; elle devait être fréquemment submergée à l'époque de la fonte des neiges dans l'Aurès, et l'on conçoit que, pour éviter cet inconvénient, on ait construit l'embranchement, d'ailleurs plus direct, que j'avais suivi.

La station d'*Aque Herculis* devait exister avant l'exécution de cet embranchement; c'était alors la station la plus rapprochée de la source thermale dont j'ai parlé plus haut; cela suffisait pour qu'elle lui empruntât son nom.

Il était deux heures quand j'arrivai à El-Outaia; j'étais parti d'El-Kantara à sept heures du matin. Quelques Arabes étaient assis devant la porte du caravansérail; ils se levèrent à mon approche, et je vis sur le banc qu'ils venaient de quitter l'inscription suivante :

Imp. Caesares M. Arelivus Antoninus et  
L. Arelivus Commodus Avg. Germanici  
Sarmatici fortissimi amphitheatrum  
vetustate corruptum a solo resti  
tuerunt per coh. VI. Commag.  
a. Iulio Pompilio Pisone Laevillo leg.  
Avg. pr. pr. evrante Aelio Sereno praef.

*Imperatores Caesares Marcus Aurelius Antoninus et Lucius Aurelius Commodus Augusti Germanici Sarmatici fortissimi amphitheatrum vetustate corruptum solo restituerunt per cohortem sextam Commagenorum, Aulo Julio Pompilio Pisone Laevillo legato Augustorum pro praetore, curante Aelio Sereno praefecto.*

Ce monument avait été amené en cet endroit par les ordres de M. le colonel Carbuccia, qui l'avait trouvé, à une centaine de pas du caravansérail, au milieu des ruines d'un monument fort considérable, probablement de l'amphithéâtre dont il y est question. Je l'ai fait transporter dans l'intérieur du caravansérail, où il sera mieux conservé.

À la deuxième ligne, le mot *Commodus* a été effacé à dessein, mais pas assez complètement pour qu'on ne puisse le lire encore très-distinctement.

J'ai trouvé à Lambèse, près du *praetorium*, une inscription qui prouve qu'*Aulus Julius*

Piso Lavillus était légat impérial en Numidie la trentième année du règne de Marc-Aurèle (176 de notre ère); d'après celle que je viens de transcrire, Commode avait reçu le titre d'*Auguste* lorsque cet officier était revêtu de ce commandement. Serait-ce donc à tort qu'Eckhel aurait attribué à une même année (177) des médailles de ce prince portant l'indication de la première et de la deuxième puissance tribunitienne, et ne faut-il pas attribuer les premières à l'année précédente, c'est-à-dire à l'année 176? C'est là, du reste, une simple question que je soumetts, sous toutes réserves, à la décision des numismates.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans mon premier rapport, la 6<sup>e</sup> cohorte des Commagénéens est une de celles qui étaient stationnées à Lambesis, dans le camp des cohortes auxiliaires, et c'est la seule dont le nom se lise encore dans l'inscription du piédestal de la grande colonne dont ce camp était orné. Cette inscription est d'une époque assez tardive; la forme des caractères dont elle se compose ne permet guère de la faire remonter plus haut que le règne de Dioclétien (283 de notre ère). Celle que je viens de transcrire est de l'année 176; ainsi la 6<sup>e</sup> cohorte des Commagénéens aurait été chargée, pendant plus d'un siècle, de veiller avec la légion III<sup>e</sup> Augusta à la sécurité des mêmes frontières. Singularité immobilité dans des choses qui, chez nous, sont soumises à de si fréquents changements!

Quel était le nom de la ville des ruines de la quelle provient cette inscription? J'ai visité ces ruines avec le plus grand soin; elles couvrent une étendue de terrain fort considérable; j'y ai trouvé plusieurs inscriptions funéraires; mais aucune ne m'a fourni de données pour résoudre la question que je viens de poser: le fait-on d'une manière satisfaisante en disant que ce nom est *Mesar Filia*, indiqué par l'auteur de la Table théodosienne comme celui de la station la plus rapprochée, vers le nord, de celle de *ad Piscinam*, que l'on s'accorde à Placer à Biskara? Je ne le pense pas.

Entre *Mesar Filia* et la station anonyme dont j'ai reconnu l'emplacement à Enchir-Sella-Ouine, on remarque sur la Table l'indication d'une autre station, dont le scribe auquel nous devons la copie de ce précieux document a omis, non-seulement le nom, mais aussi la distance aux deux stations entre lesquelles elle se trouve. Il est donc impossible de déterminer la position de cette station; mais on peut affirmer qu'elle ne se trouvait pas à El-Outaia; car la distance, de deux milles à peine, qui sépare ce dernier point d'Enchir-Sella-Ouine n'a jamais pu former une étape, et, il ne faut pas l'oublier, la Table théodosienne n'est qu'une sorte de livre de poste figuré, ou de carte routière, sur laquelle les gîtes d'étape sont seuls indiqués. Quelque considérable qu'ait donc été la ville dont les ruines se voient à El-Outaia, elle n'a jamais dû y être mentionnée, pas plus que ne l'est, sur la voie de *Lambesis* à

*Thamugas*, le municépe de *Vercunda*, bien plus important cependant que *Lambafudi* (1) dont on y trouve l'indication, mais qui partageait à peu près par moitié la distance de quatorze milles qui sépare ces deux villes, tandis que *Vercunda* n'était qu'à deux milles de la première.

\* D'Enchir-Sella-Ouine à Biskara, par la route actuelle, on compte environ sept lieues. C'est à peu près l'équivalent des dix-neuf milles indiqués dans la Table entre *Mesar Filia* et *ad Piscinam*; la voie militaire antique était beaucoup plus longue, puisqu'elle offrait deux étapes de plus que cette distance; elle n'allait donc pas directement à la station *ad Piscinam*, et formait, avant d'y arriver, un coude considérable (2).

Je pense qu'au lieu de pénétrer dans le Sahara, par le col de *Sfa*, elle se dirigeait droit au sud en quittant El-Outaia, et allait gagner, par un col d'un accès infiniment moins difficile, l'oasis de Tolga, qui représente pour moi l'ancienne *Mesar Filia*. J'ai suivi cette route à mon retour, et, dans un trajet d'environ douze lieues, j'ai rencontré quelques ruines, peu importantes il est vrai, mais assez cependant pour que l'une d'elles puisse être considérée comme celle d'une *mansio*.

Je viens de dire que l'oasis de Tolga représente pour moi l'ancienne *Mesar Filia*; en effet, Monsieur le ministre, la distance entre cette oasis et celle de Biskara est à peu près la même que celle qui est indiquée dans la Table entre *Mesar Filia* et *ad Piscinam*; et le village de Tolga occupe certainement la place d'un établissement romain, et même d'un établissement considérable; à l'ouest, il est encore entouré de murailles formées d'énormes pierres de taille et de construction romaine; dans l'intérieur, j'ai remarqué les soubassements d'une citadelle qui, autant que j'en ai pu juger, car elle est divisée en un grand nombre de maisons, est pour le plan, semblable à celles de Tamegad et de Lambèse, et que j'attribue comme celles-ci à l'époque byzantine; j'ai vu, dans le mur d'une maison, un bas-relief extrêmement fruste, mais de travail évidemment romain; enfin, à l'ouest et au nord de l'oasis, le sable du désert est mélangé d'une immense quantité de débris de poterie romaine.

A *Lichama*, principal village d'une oasis située à deux milles à l'est de celle de Tolga, j'ai vu aussi des murs romains; mais je n'ai point remarqué de débris de poterie. Les ruines récentes de *Zaatcha*, qui font

(1) C'est ainsi que ce nom est écrit dans la Table. Je crois pouvoir démontrer, au moyen d'une inscription que j'ai copiée dans les ruines de cette localité, qu'il devait s'écrire, au nominatif, *Lamba Fundus*.

(2) Je ne prétends pas nier qu'il n'y ait eu une route romaine conduisant directement d'El-Outaia à Biskara; ce que je ne crois pas, c'est que cette route soit la grande voie militaire dont la Table théodosienne nous a conservé le trace.

partie de la même oasis, ne m'ont offert aucune trace de l'occupation romaine.

Je partis d'El-Outaïa le 2 février, à huit heures du matin, et, malgré le vent du désert, qui soufflait avec une violence extrême, j'arrivai à Biskara à une heure après midi.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, on s'accorde à placer à Biskara la station indiquée dans la Table théodosienne sous le nom de *ad Piscinam*. On a, en effet, remarqué, entre le nom moderne de l'oasis et celui de cette station, une certaine analogie, et, à 2 kilomètres au nord-ouest de Biskara, se trouve une source thermale et sulfureuse, à laquelle cette localité a pu emprunter son nom ancien. J'ai visité cette source, et, autour du bassin au milieu duquel elle sort de terre à gros bouillons, j'ai vu les restes d'un revêtement en pierres de taille; c'était là certainement une *Piscine* romaine.

Au nord-est de l'oasis, sur la rive gauche de la rivière, on voit les traces d'une grande ville, traces peu apparentes, il est vrai, et consistant seulement en de longues lignes de moellons et de cailloux roulés, qui forment saillie sur le sol nivelé par les alluvions et les atterrissements. Les édifices construits en pierres de taille ont dû être exploités comme carrières pour les besoins de la ville arabe, dans laquelle on rencontre, en effet, assez fréquemment de ces pierres, qui forment contraste avec le mode de construction adopté par les habitants des oasis.

A l'est de la vaste plaine où j'ai fait ces observations s'élèvent encore, à plus de dix mètres au-dessus du sol, les ruines d'un édifice construit en moellons et en briques (1). J'y ai reconnu, à la première vue, des thermes romains, et, à peine avais-je émis cette conjecture que j'ai eu le plaisir de la voir confirmée par la tradition. J'étais accompagné dans cette excursion par M. Séroka, chef du bureau arabe de Biskara; il eut l'obligeance de faire appeler l'imam d'une mosquée voisine, dont la famille, fondatrice de ce pieux établissement, le désert depuis des siècles, et il en apprit que la ruine que nous examinions s'appelait le *Hamdm*, mot arabe qui signifie bain. L'imam ajouta qu'il avait entendu dire à son père que des conduits souterrains réunissaient ces ruines à une tour située dans le lit de la rivière. Nous allâmes immédiatement visiter cette tour, qui est de forme carrée; et a 10 mètres de côté sur 12 à 15 de hauteur. Elle est construite en pierres de grand appareil, couronnée à son sommet par une élégante corniche, et ne présente d'autre ouverture qu'une brèche, pratiquée à l'un de ses angles par des chercheurs de trésors. Il n'est pas aisé de se prononcer sur la destination de ce curieux monument; peut-être cependant ne

(1) J'ai remarqué dans ces ruines des voûtes entièrement formées de vases en terre cuite, de forme cylindrique, et s'emboîtant les uns dans les autres. J'ai fait la même remarque dans les thermes de Thouda, dont je parlerai tout à l'heure. Les débris de ceux de Lambé-e contiennent une immense quantité de ces vases.

serait-on pas très-éloigné de la vérité, en supposant que c'est une des piles du pont qui établissait une communication entre la ville antique et la rive occidentale de la rivière.

Cette rivière, ou plutôt ce torrent, emporte tous les hivers une partie de ses rives. Sur la rive gauche, qui depuis quelques années est surtout exposée à ses ravages, les eaux ont mis à nu des murs de quais, construits, comme la tour dont je viens de parler, en énormes pierres de taille. En remontant ces quais, j'ai vu, encore à demi-enterré dans la berge, un fragment d'amphore de plus d'un mètre de hauteur. L'imam nous a dit que les découvertes d'objets de cette nature n'étaient pas rares en ce lieu, et qu'étant enfant il avait vu tirer de terre un vase semblable, parfaitement conservé, et dans lequel il aurait pu entrer facilement.

Telles sont, Monsieur le ministre, les traces de l'époque romaine qui sont restées dans la capitale des Zibân; toutes faibles, tout effacées qu'elles sont, elles suffisent pour démontrer que cette localité avait, à cette époque, une importance au moins égale à celle qu'on lui reconnaît aujourd'hui.

Les premières ruines que l'on rencontre à l'est de Biskara sont celles de *Thouda*, qui en sont éloignées d'environ 20 kilomètres. M. Boudville, commandant supérieur du cercle, a eu la bonté de m'y conduire lui-même. Nous les avons visitées en détail; nous y avons vu plusieurs fûts de colonnes de 3 à 4 mètres de longueur et d'une seule pièce; des restes de thermes presque aussi considérables que ceux de Biskara; enfin, sur une pierre de 0<sup>m</sup>, 70 de long et de 0<sup>m</sup>, 40 de large, j'ai copié l'inscription suivante, qui, toute mutilée qu'elle est, a cependant une certaine importance, puisqu'elle semble avoir fait partie d'un édifice chrétien, et qu'à en juger par la forme des lettres (1), surtout par celle de la lettre E, je la crois de l'époque byzantine.

#### IPRAECORR.

Les environs de Thouda ont été le théâtre d'un grand événement; c'est là que *Sidi-Okba*, le conquérant arabe de l'Afrique septentrionale, a été vaincu et tué. Une mosquée a été élevée sur le champ de bataille pour recevoir les restes de ce héros de l'Islamisme, et autour s'est formée une ville de son nom, dont les matériaux ont été pris à Thouda. C'est ainsi que celle-ci a été réduite à l'état où nous la voyons aujourd'hui: sauf les débris que je viens de signaler, et qui sont groupés autour de quelques misérables cabanes en terre encore habitées, le reste de l'emplacement occupé par la ville antique ne présente plus que des traces de murs, indiquées par de légères saillies dans la plaine, et quelques masses de débris éparses çà et là, et couvertes par le sable qu'amoncelle incessamment autour d'elles le

(1) Ces lettres, qui sont très-allongées, ont 0<sup>m</sup>, 20 de hauteur.

vent du désert. Ces débris ont cependant assez d'importance pour que, lors des travaux de réparation exécutés à la mosquée de Sidi-Okba, pendant mon séjour dans le Sahara, on ait pu en extraire la plus grande partie des briques employées dans ces travaux.

Dans l'oasis de Sidi-Okba, que j'avais visitée avant de me rendre à Thouda, on rencontre à chaque pas, ainsi que je viens de le faire pressentir, des pierres romaines. J'ai copié, dans la maison du cheik, l'inscription suivante :

D E O  
invicto  
MM[e]ssivs  
Messor  
p[re]fecto  
pro sua sa  
lute et suo  
rym denuo  
constavit

*Deo invicto, Marcus M[e]ssius Messor, prefectus cohortis, pro sua salute et suorum denuo (1) constituit.*

C'est la dédicace d'un autel consacré au dieu Mithra, par le préfet d'une cohorte, qui n'est pas nommée; ce qui prouve qu'elle résidait ordinairement à Thouda (2). Si, de ce que nous savons pour la légion III<sup>e</sup> Augusta et pour la cohorte VI<sup>e</sup> des Comma-géniens, on peut tirer une conclusion relative à cette nouvelle cohorte, on doit supposer qu'elle n'avait pas changé de résidence à l'époque où la Notice de l'empire a été rédigée, ou, du moins, ce qui serait une conclusion moins absolue et plus facilement admissible, que *Thouda* était encore à cette époque une ville de garnison et la résidence d'un officier supérieur. On peut donc espérer de retrouver le nom ancien de cette localité dans la liste de celles où résidaient les *propositi limitum* dépendants du comte d'Afrique, liste que nous avons conservée le précieux document que je viens de citer. Or, la deuxième de ces localités est précisément *Genellur*, qui figure dans la Table théodosienne comme première station à l'est de *ad Piscinam*. Il est vrai que la distance de 33 milles, indiquée entre ces deux stations, est de beaucoup supérieure à celle que l'on compte entre Biskara et Thouda. On verra si c'est une raison suffisante pour faire reje-

ter la conclusion que semblent amener les considérations qui précèdent.

M. Séroka étant appelé par ses fonctions à *El-Fayd*, village arabe situé à 23 lieues au sud-est de Biskara, sur les bords de l'*Oued-el-Arab*, M. le commandant Boudville me proposa de l'accompagner. C'était m'offrir une excellente occasion d'atteindre le principal but de mon voyage dans le Sahara: je m'empressai d'accepter.

Nous partîmes de Biskara le 11 février, à six heures du matin; à neuf heures nous traversâmes, par une plaine battante, l'oasis de Sidi-Okba, et, à midi, nous dressâmes nos tentes au bord de l'*Oued-Biras*, à *Mansouriah*, près de la sma'a du caid de l'*Ahmar Khaddou*, Si Ahmed bey ben Chennouf. En sortant de l'oasis de Sidi-Okba, nous avons rencontré la voie romaine et nous l'avions suivie pendant près d'une heure (1), puis nous l'avions laissée à notre gauche, pour nous diriger vers le sud-est.

Le temps avait été constamment pluvieux pendant tout ce trajet. Il parut se remettre au beau dans l'après-midi; mais, vers le soir, la pluie recommença, et elle ne cessa qu'assez tard dans la matinée du lendemain. Nous fûmes donc forcés de séjourner le 12 à *Mansouriah*.

Le 13, le temps était magnifique. Nous partîmes à sept heures un quart du matin, dans la direction du nord-est; à huit heures trois quarts nous visitâmes la charmante oasis d'*Am-Naga* (2), et à dix heures et demie nous faisons halte, pour déjeuner, près de la mosquée de *Sidi-Salub*, séjour affreux, complètement dépourvu de végétation, où vivent cependant, dans quelques bouges d'un aspect repoussant, trois ou quatre misérables familles, qui n'ont d'autre boisson que l'eau saumâtre et fortement sulfureuse qu'elles tirent d'un puits voisin. Au moment de notre arrivée, une grande femme, noire et sèche, vêtue d'un haïc bleu, piétinait dans la boue, près de l'orifice de ce puits, sur un burnous qu'elle prétendait ainsi laver. Elle s'enfuit à notre approche, et nous laissa la libre disposition de cette source d'une horrible boisson, dont il fallut bien pourtant nous contenter. Il était midi un quart quand nous quittâmes ce séjour peu regrettable; nous prîmes la direction du sud-est, et arrivâmes à quatre heures aux tentes des *Oued-Amor*, sur la rive gauche de l'*Oued-el-Arab*. Pendant cette journée, quoique nous eussions plusieurs fois changé de direction, nous n'avions rencontré ni la voie romaine, ni aucune trace d'habitation romaine.

Nous n'étions plus qu'à quatre lieues au nord d'*El-Fayd*; nous y allâmes le lendemain,

(1) Il y a bien *denuo* et non *suo*, que l'on s'attendrait plutôt à trouver ici. Il paraît donc évident que Marcus Messius Messor avait consacré cet autel en remplacement d'un autre, offert précédemment par lui, et qui avait été détruit.

(2) J'ai trouvé de même à Lambèse un grand nombre d'inscriptions où sont mentionnés des soldats et des sous-officiers, avec la simple qualification de MIL. I. G. *miles legionis*, S. I. G. *signifer legionis*, etc. Ces indications, qui eussent été insuffisantes dans une ville qui n'eût pas été la résidence d'une légion, ne pouvaient ici donner lieu à aucune incertitude; en les lisant, on suppléait naturellement le numéro et le nom de la légion III<sup>e</sup> Augusta.

(1) Nous remarquâmes, pendant ce trajet, plusieurs amas de débris que l'on exploitait, comme ceux de Thouda, pour en extraire les briques nécessaires à la réparation de la mosquée de Sidi-Okba.

(2) Cette oasis est désignée à tort, dans la carte de l'état-major (1817), sous le nom de *Sidi-Naga*.

14 février; mais auparavant nous voulûmes visiter les ruines de *Tennouma*, situées à trois lieues environ à l'ouest de ce village. Ces ruines ont tout le caractère des ruines arabes, et, quoiqu'on y rencontre quelques pierres de taille, je ne pense pas qu'elles occupent la place d'un établissement romain. Quant au double village d'El-Fayd, il n'y a aucune raison pour lui attribuer une origine romaine; tout y est arabe, et l'on ne peut même faire remonter sa fondation à une époque très-ancienne, son sol n'offrant qu'un faible exhaussement au-dessus du sol environnant. C'est donc à tort que Mannert, et tous ceux qui se sont après lui occupés de la géographie comparée de cette contrée, placent en ce lieu la station désignée dans la Table théodosienne sous le nom de *Thabudeos*.

On ne concevait pas, d'ailleurs, le motif qui aurait fait placer une station à plus de dix lieues des montagnes, dans un désert complètement dépourvu d'eau pendant l'été, et où, en aucune saison, on n'eût pu se procurer qu'à grands frais et avec d'extrêmes difficultés les objets nécessaires à la vie des Européens.

L'aspect de ces contrées n'a pas changé depuis les Romains, et les conditions d'existence des populations qui l'habitent sont aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a dix-sept siècles. Toujours ces populations ont été, pour la plus grande partie des objets nécessaires à la vie, tributaires des contrées situées au nord de la chaîne de l'Aurès; toujours, par conséquent, il a suffi, pour les donner, de commander tous les passages qui pouvaient leur donner accès à travers cette chaîne de montagnes. C'est ce qu'avait fait les Romains, ainsi que j'ai pu m'en assurer au retour de l'excursion dont j'ai l'honneur de vous adresser le récit.

Le 15 février, à cinq heures et demie du matin, nous quittâmes les tentes des *Ouled-Bouadilja*, près desquelles nous avions campé, à trois lieues environ au nord d'El-Fayd. Nous fîmes route droit au nord, et nous ne rencontrâmes la voie romaine qu'à une lieue au sud des dernières pentes de l'Aurès, au bord de l'*Oued-Cerdeur*. Mais depuis ce point jusqu'au passage de l'*Oued-Biras*, à deux lieues à l'est de Sidi-Okba, nous ne la quittâmes plus. Pendant ce trajet de près de deux journées de marche, j'ai remarqué de nombreuses ruines romaines, dont l'une occupe certainement l'emplacement de la station indiquée sous le nom de *Thabudeos*. Serait-ce celle qui est désignée par les Arabes sous le nom *Bardou*, et qui est située à peu près à égale distance de l'*Oued-el-Aguéf* et de l'*Oued-Mansef*, à 24 milles à l'ouest de *Badès*, et à 50 milles à l'est de *Thouda*? Il faudra répondre affirmativement, si l'on admet la synonymie de ce dernier nom avec celui de *Gemelle*.

Quoi qu'il en soit de ces déterminations, je crois avoir constaté, et c'est là l'essentiel, que les traces de la domination romaine ne s'avancent pas dans le Sahara à plus de

deux ou trois lieues au sud de l'Aurès, et que ces traces consistent en ruines de forteresses destinées à commander les passages qui donnent accès à travers ces montagnes, et en une grande voie militaire qui reliait entre elles ces différentes forteresses.

Dès le 26 février j'étais de retour à Lambèse, mais l'hiver y régnait encore, et jusque vers le milieu du mois dernier la pluie et la neige ne m'ont guère permis de continuer mes travaux. Depuis, le temps s'est remis, et à un froid de trois et quatre de très au-dessous de zéro a succédé une température de vingt à vingt-cinq degrés centigrades. Les travaux du génie, pour la construction du pénitencier, ont recommencé avec le beau temps, et les fouilles qu'ils font faire amènent tous les jours des découvertes intéressantes. Je compte cependant me rendre bientôt à Zana; j'en explorerai les ruines aussi bien que me le permettront les moyens qui seront mis à ma disposition par M. le colonel Cœur, qui a succédé à M. le colonel Carbuercia dans le commandement de la subdivision. Les travaux du génie occupant maintenant tous les bras, ces moyens, je ne puis me le dissimuler, ne pourront être aussi considérables que ceux dont nous avons disposé à Thamugas.

LA MONT JOIE, département de Lot-et-Garonne, en France.

M. l'abbé Barrère a communiqué au ministère de l'instruction publique (1) la notice suivante sur une chasse de saint Louis, conservée à la Montjoie.

Cette petite chasse émaillée tire sa plus grande importance de la relique précieuse qu'elle renferme. Ce monument, dont la longueur est de vingt-quatre centimètres, était autrefois surmonté de clochetons qui ont disparu aujourd'hui. Des anges nimbés sont ciselés sur des médaillons blancs, à orle rouge, se détachant sur un fond bleu foncé. Les nimbés sont tous à champ d'azur, à l'exception d'un seul, qui se détache en blanc sur le fond bleu clair de son médaillon.

Ce précieux reliquaire, qui renferme une partie de la main de saint Louis, attira l'attention de monseigneur de Vesins, et, dans sa visite pastorale du 10 mai 1834, il le consigna dans son procès-verbal, dont voici un extrait :

« Il existe à la Montjoie, dont saint Louis, est le patron, une relique que l'on dit être de ce saint, et qui est renfermée dans une petite chasse fort remarquable. La tradition nous a appris que monseigneur d'Anteroche, ancien évêque de Condom, s'était rendu à la Montjoie pour constater l'authenticité de cette relique, qui dut lui paraître certaine, puisqu'il permit qu'elle fût tous les ans exposée à la vénération des fidèles, et que, depuis cette époque, le concours a toujours été considérable le jour de la fête de saint Louis. »

(1) *Bulletin des comités*, mars 1851, p. 151. Voy. à l'article PÉRIAM le compte rendu des discussions auxquelles a donné lieu la découverte de ce qu'on présume de saint Louis à la Sainte Chapelle de Paris.

(Nous verrons plus bas que le concours était grand aussi autrefois.)

« Indépendamment de la tradition, l'inspection des reliques et de la châsse ont convaincu l'évêque d'Agen de l'authenticité de ces reliques. En effet, le précieux reliquaire porte parfaitement le caractère de son époque. La relique, qui est une partie de la main, est enchâssée avec tout le soin possible dans des viroles d'argent réunies par un anneau de même métal. »

Ces autorités, déjà si graves, de nos seigneurs les évêques d'Agen et de Condom, viennent d'acquiescer une force nouvelle par des documents authentiques qu'une heureuse découverte vient de placer sous nos yeux. Le premier est un acte de fondation du couvent des religieux de l'ordre de Saint-François, à la Montjoie, daté du 29 juin 1623. Cet acte règle, entre autre choses, les attributions du curé et des religieux dans l'église paroissiale, cédée à ces derniers pour la célébration de leurs offices. L'article 3 est relatif aux reliques de saint Louis : il est conçu en ces termes :

« 3<sup>e</sup> Est aussi convenu.... que ledit curé et lesdits consuls se départent des saintes reliques de saint Louis, qui sont dans la dite église, étant au nombre de huit pièces, les baillent et remettent sous le soin et garde desdits religieux pour les tenir à leur autel, ainsi qu'ils verront être à faire, sans que ledit curé y puisse rien prétendre hors et à l'avenir; à la charge que les saintes reliques ne pourront être transportées hors l'église de ladite ville. »

Le second document est un autre contrat passé entre les religieux et le curé de la Montjoie, en 1646, dans lequel on voit la réparation des reliques et le concours qu'elles attiraient alors de pèlerins et de malades.

« Ce jourd'hui, sixiesme septembre mil six cens quarante-six, a esté arresté entre M. de Gardère, enré de la ville de la Montjoie, et le V. Père Antoine Lamothe, gardien du couvent de Saint-Louys, en ladite ville de la Montjoye, présent et consentant le révérend-père Jean Jourdain, provincial de l'observance Saint-François en la province d'Aquitaine l'ancienne :

« 1<sup>o</sup> Que les saintes reliques, conformément au contrat de l'an mil six cents vingt et trois, seront remises et gardées dedans l'église en tel lieu que le V. Père gardien jugera le plus propre, et choisira à cest effect; et M. le curé s'offre, pour leur plus sûre garde, d'y faire faire une porte de fer, en la façon que ledict V. P. gardien, le désignera; sous le pouvoir duquel gardien, elles demeureront, suivant le susdict contrat, par lequel le susdict gardien s'en est chargé, et MM. les consuls et habitants de la dite ville s'en sont départis, et les ont données au couvent pour l'entretien d'icelluy, et la subsistence des religieux. La petite relique pourtant, dont on se sert à toute heure, pourra estre gardée en la sacrestie pour la commodité des pèlerins et des malades.

« 2<sup>o</sup> Que lesdictes saintes reliques seront

enchâssées, e. ce au despans de l'église ou de la ville, et non du couvent. »

Ces deux actes, joints à l'autorité de nos évêques, nous paraissent donner à ces reliques le caractère le plus grave d'authenticité. Il ne nous restait donc plus qu'à remonter à la source, et à rechercher les causes qui pouvaient expliquer la présence à la Montjoie d'un objet aussi précieux. Une vieille charte en parchemin que possède cette commune, et qu'on regardait à peu près comme indéchiffrable, nous a permis, du moins il nous le semble, de jeter quelque jour sur un point si important. C'est la charte de fondation de la Montjoie, par Philippe le Bel, petit-fils de saint Louis, qui donne en même temps des coutumes à cette nouvelle bastide. Cette charte fut concédée au nom du roi, par son sénéchal d'Agonais, Théobald de Chepoy : elle est datée du jour de la circoncision de Notre-Seigneur, 1298.

C'était l'année précédente, 1297, qu'avait eu lieu la canonisation de saint Louis, et la ville est placée sous le patronage de ce grand roi, auquel la charte de fondation donne le titre de saint : *Bastidam in eodem loco, vocatam La Montjoya sancti Ludovici, invocato omnipotentis Dei Patris, et Filii, et Spiritus sancti auxilio, fieri ex parte dicti domini regis duximus concedendam.*

Le nom de la Montjoie rappelle assez le cri de victoire des soldats français du moyen âge, pour présumer que cette bastide fut élevée en commémoration de quelque grande victoire remportée à cette époque sur les Albigeois ou sur les Anglais. Ce n'est là, sans doute, qu'une hypothèse; mais l'histoire nous apprend d'une manière certaine que Simon de Montfort s'empara de la vicomté du Brulhois, dont le territoire de la Montjoie faisait partie, sur Gaston de Béarn, qui tenait pour le comte de Toulouse. Dès ce moment, la vicomté du Brulhois devint le sujet des contestations les plus graves, qui furent enfin terminées par Philippe le Bel dans le voyage qu'il fit en Aquitaine, au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle.

Toutefois la charte de fondation de la Montjoie n'assigne d'autre cause à l'érection de cette bastide que l'intention de mettre les habitants de la contrée à l'abri des insultes de quelques brigands ou d'une horde de routiers qui infestaient le pays. Quoi qu'il en soit, l'affection du petit-fils de saint Louis pour les habitants de ce lieu est assez manifeste pour supposer, sans trop de présomption, qu'il donna à l'église de cette nouvelle bastide cette relique précieuse, qui devait sauvegarder la ville et les habitants.

LANCIANO, dans l'Abruzze cétérieure (Royaume de Naples).

.....  
..... pro salute publica et  
civium commo lo res curare et utilia con  
stimula principis auctoritate firmata  
conservare integra ne .....  
..... quod solet acci-

dere . . . . . congregatis  
 omnib. . . . . adjutore  
 V. devot . . . . .  
 . . . . . foro conciliab . . . . .  
 . . . . . annonam . . . . . venalia  
 . . . . . dare ali.

Aug. Auxian. adstant ordin. tribus Avienus.  
 Justinianus rector tam decurionum quam etiam  
 collegior. omnium cons. . . publici incidiprecepit ut

Jucundus	Faustinus	Salutaris
Discolias cū FF.	Primus cū FF.	Leo
Felix	Proenlus et F.	Triamus
Discolius	Nericianus	Probus
Varrus cū FF.	. . . . .	Marcellinus
Emil	Saturninus cum FF.	Faustinus cū FF.

Nero

(*Cardinal MAI*, 317, 4; *MURATORI*, 506, 1.)

LAON, département de l'Aisne, en France.  
 Voyez différentes épitaphes en vers léonins d'évêques de Laon, citées à la suite de l'article de CLUNY.

LE CAPANELLE, relais près de Monte Rotundo, l'ancien *Eretum*, Etats pontificaux.

*Sur une colonne militaire.*

DDD.NNN.FFF.LLL.  
 Valentiniano  
 Valente et Gratiano piis felicibus  
 ac triumphatoribus  
 us semper augg. bono R. P. N.  
 votis X  
 multis XX.

(*Cardinal MAI*, p. 268; *MURAT.*, p. 265, 2; *CHAUPY*, t. III, p. 107.)

LE CURTI, près de l'ancienne ville de *Galatia*, non loin de Capoue, au royaume de Naples.

*Pierre trouvée en 1610.*

Pro salute  
 et victoria  
 DD. NN. Gratiani  
 et Fl. Theodosi PP. FF. AA.  
 Aniclus Aucherius Bassus  
 V. C. cons. Camp.  
 Ludis pop. datis atque  
 vectigal. absolutis  
 pos.  
 Syagrio et Eucherio  
 eos.

(*Cardinal MAI*, 269, 4; *PRATILLA*, *Và Appia*, p. 353; *PELLICCIA*, t. III, page 303.)

LEGINNI, sur le lac Majeur, au royaume Lombardo-Vénitien.

*Épitaphe de Saint-Primus.*

Voyez dans ce *Dictionnaire* les inscriptions de ROME, chapitre VII, *épitaphes des Martyrs*.

LEGRI, près de San-Severino dans les Etats-Pontificaux.

*Cippe de marbre.*

III. id septe  
 Hic. req. bone. memo.  
 Raimberti. levite.  
 et mart. XA. in. pa.  
 Misereat. eid. S.

(*Cardinal MAI*, 401, 4.)

LEIBNITZ, en Styrie, empire d'Autriche.

I.

Dn. Fl. Constantino  
 maximo beatissimo ac  
 supra omnes retro pri  
 ncipes piissimo semper  
 Augusto B. R. P.

(*Cardinal MAI*, 242, 3; *GRUT.*, p. 283, 11; *HANZIUS*, *Germania Sacra*, t. 1, p. 44.)

—

II.

*Fragment de pierre trouvé au château de Leibnitz.*

D N. N N.

Constantino Maximo hi . . . .  
 . . . . . a pis . . . .

(*Cardinal MAI*, p. 248; *GRUTER*, 283, 10.)

LEIPSICK, ville du royaume de Saxe, en Allemagne.

D. O. M.

SIMON PISTORIUS, LL. D. obiit 5. Non Dec.  
 hora 5. pomerid. An. Christi M. D. LXII. æt. LXXIII.  
 pater liberor. XXII.

Vita nostra fidei vita est, non contemplationis.

Claudatur hoc tumulo SIMON PISTORIUS, is qui

A patre præclaro nomen avoq; tulit.

Saxonice vixit qui Cancellarius aula,

Ultra quinq; gerens lustra regentis opus.

Ingenio præstans, studio indefessus, honore

Summus, consiliis utilis, ore potens.

Quod mortale fuit tellus tenet : indita fama

Nominis haud ullo stat violanda die.

Patri clariss. filii mœstis. p. c. p. e.

SIMON PISTORIUS, artium et LL. Doctor, in erudita familia natus, magnis honoribus functus, eruditos et honoratos linquens filios superstites : quem urbs Papia docuit, Patria Lipsia ornavit, Aula Saxonica observavit, sub hoc saxo corpore conditur, animo vivit felicitate sempiterna.

(*GROS*, *supplément aux épitaphes de Bâle*.)

LENTINI, en Sicile.

I.

*Építaphe d'Eléonore de Brancaforte.*

Dans le chœur de l'église de Sainte-Marie de Jésus. Mortis victori Christo Matrique eius Mariæ Virgini. Viator mune, non longa erit mora, Lege me et tace, somnum ne rumpas. Quiescit hic Heronis illa Leonora Brancafortia Aragonia, familie sexvique decus, surgat mox ea cum beatis. Tu hic memento da violas : die vale atque abi felicitet. Vixit annos 22 obiit. 1578.

A la suite se trouve sans indication de lieu l'építaphe suivante, qui est étrangère à la Sicile.

II.

EVGENII COLONII.

Siste, viator, et Georgio Colen patri octogenario pro pietate tua condoleto. Sic oris et moris proli heic conditus Eugenius e nobili Coloniorum gente apud Megalopyrgenses oriundus : spes patrie, columnen familie, imentutis exemplar, dum Rheno per aestum recreatur, vortice abreptus, in ipso ætatis flore, in medio studiorum cursu pro Italia, quam cogitabat, cælum adit 1538. 16. Augusti.

Est et via ad colos, Viator optime,  
Si quem per vias substrabat terris Deus,  
Ex angulo quous in astra quid vetet  
Nos exilire? Sic a lire me æthera  
Volunt Deus. Nunc tu mas in res abi.

(LARBÉ, *Thes. Építaph.*, p. 509.)

LÉON, en Espagne.

I.

Omnibus exemplum sit quod hoc venerabile tempus  
Rex dedit Ordonius quo jacet ipse pius.  
Hanc fecit sedem quam quondam fecerat ædens  
Virginis hortatu que fulget pontificatu.

(*Cardinal MAI*, 98, 3; *MORALES*, lib. xv, cap. 55.)

II.

*Inscription de l'église du prieuré de Saint-Adrien, près de Léon, dépendant du monastère de Saint-Pierre de Escanza.*

Hanc Christi anam sanctorum Adriani et Natalie nomine dicatam instruxit Dei famulus Gisundo cum conjuge Leubina era discurrente novies centena octava quinquagena. Sit tibi Domine ratum famolorum rarissimum votum quod tibi alacri devotione in honorem tuorum testium paraverunt. Suscipiantur a te pie Deus orationes miserorum. Quisquis hic tristis ingreditur fusa prece Lenor inde redeat. Consecratum que est templum ab episcopo Civitancensi, era MCCCLXIII, III idus Octobris.

(*Cardinal MAI*, 131, 1; *MORALES*, lib. xv, cap. 5; *MAURILLON*, *Ann. Bened.*, t. III, p. 350.)

LENSA, île et ville de la Dalmatie sur le golfe Adriatique, siège d'un évêché.

On lit dans l'abside d'une ancienne église l'inscription suivante :

Quos. satiat. fidei. meritum. quos. gloria. cæli.  
Corporib. pausant. sacro. sub. tegmine. templi.  
Primianus. item. firmianusq. verendus.  
Fortis. Alexander. simul. et. Tellurinus. almus.  
Martyrio. clari. Lesine. tutamina. gentis.

Orent. pro. populo. Dominum. et. mala. cuncta. (sic)  
[repellant.]

(*Cardinal MAI*, p. 26.)

Il se pourrait que cette inscription appartienne à Cesina, ville de la Capitanate, dans le royaume de Naples, ville qui est aussi le siège d'un évêché.

LE VENE, entre Spolète et Foligno, dans les Etats de l'Église.

Avant d'arriver à Le Vene en allant vers Spolète, on voit à droite de la route et près de la source du Clitumme une charmante ruine romaine. C'est un petit temple qui passe pour avoir été un *sacellum* de Clitumme. Il a été, depuis un temps immémorial, purifié et consacré au service divin. On lit sur le fronton, en belles lettres capitales antiques, l'inscription suivante, au-dessous d'une croix chargée de grappes de raisin.

+ SCS. Deus. Angelorum. qui. fecit. resur-  
rectionem. †  
à droite :

+ SCS. Deus. Apostolorum. qui. fecit. remissionem.  
à gauche :

+ SCS. Deus. Prophetarum. qui. fecit. redemptionem.

(*FABRETTI*, p. 738, n. 599; *Venturi*, *De templo Clitummi*, p. 60; *MAI*, p. 41.)

LEYDE, en Hollande.

REMBERTO DODONÆO, Machin. D. Maximiliani II. et Rodolphi II Imp. Medico et Consiliario, cujus in re Astronom. herb. eruditio scriptis inclauit, qui jam senex in Academ. Lugdun. apud Batavos publicus Medicinæ Professor feliciter obiit Anno d. D. LXXXV. ad VI. Id. Mart. ætat. suæ LXXIII. Rembertus Dodonæus fil. m. p.

(*GROS*, *Supplément aux építaphes de Bâle*, p. 377.)

LEZAT, département de l'Ariège, en France.

Anno Domini 1538, dominus Pontius, episcopus Couserancensis, qui preluit isti monasterio Lesati xlv annis fecit fieri istam sepulturam ut istam intuentes orent pro anima ipsius ep scopi cujus anima requiescat in pace. Amen.

Pons de Villemur, après avoir été quarante-cinq ans abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul de Lezat, fut nommé, malgré sa répugnance, à l'évêché de Couserans en 1362. On n'a pas la date de sa mort : son successeur fut nommé en 1374.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 265.)

**LEZZI**, près de San-Severino, dans les Etats pontificaux.

Cippe de marbre.

III. id. septē

Hic. req. bone. memo.

Raimberti. levite

et. mart. XA. in. pa.

Miserēt. eid. S.

(*Cardinal Mai*, 401, 4.)

**LEWES**, en Angleterre.

*Épitaphe de William Warren, comte de Surrey, mort en 1089 et enterré à la Chapter-House, à Lewes.*

(En vers téonins.)

Hic Guilielme comes, locus est laudis tibi fomes,  
Hujus fundator et largus sedis amator.

Iste tuum funus decorat, placuit quia munus

Pauperibus Christi quod prompta mente dedisti.

Ille tuos cineres servat Paneratus heres,

Sanctorum castris qui se sociabit in astris.

Optime Pancratii fer opem te glorificant;

Daque poli sedem, talem tibi qui dedit cædem.

(*Sepulcral monuments*, t. I, 8.)

**LICHFIELD**, en Angleterre.

*Épitaphe de William de Cornhill, évêque de Lichfield, découverte en 1662.*

De 1215 à 1225.

Anno ab Incarnacione Domini. M. CCXXIII obiit  
William Coventr. et Lichefield episcopus xiii  
kal. septembris regni regis Henrici filii regis  
Johannis XII, sub Honorio Papa III J. Stephano  
Cantuariensi Ecclesie episcopo. II. rex et  
[Angliam] et Ecclesiam istam xiii annos f.....  
menses.

(*Sepulcral monuments*, II, CCXL.)

**LIECHSTHAL** (*Lucis Vallis*), dans la campagne de Bâle, en Suisse.

I.

Anno Domini M. CCCCLIII.

obiit

Dn. IOHANNES SCHULER,  
hujus Ecclesie Plebanus.

—

II.

Ch. S.

M. IOANNI RVDOLPHO WILDISIO  
Basil.

Ecclesie Christi ann. xiv.

Præconi fideliss.

Liechtsthallensium antistiti  
ejusdemque Dioceseos Decano  
vigilantiss.

monum. hocce

Georg. F.

Parenti desideratiss.

c. l. p.

B. Ann. XXXIV.

Ob. An. Christi ob Id LXIX. II. Febr.

(Gros, *Épit. de Bâle*, p. 289, 293.)

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. I.

**LIÈGE**, en Belgique.

*Épitaphe d'Erard de la Marek, cardinal évêque de Liège, mort le 16 février 1538.*

Dans le chœur de l'église de Saint-Lambert.

ERARDVS à Marka mortem habens præ oculis  
vivens posuit 1538.

QVod ne Chonos, ne Copes, ne C gLorLa Vertere CVrs V  
AstrorVM possit præsvL Erarde Vlides.

M. cccc. ll. vv. vv. v. iii.

(LABBE, *Thes. Épit.*, p. 129.)

A la suite de cette épitaphe on trouve dans Labbe l'épitaphe suivante de saint Eugénus, évêque de Tolède en Espagne, qui mérite d'être citée en raison de la particularité qu'elle renferme. On remarquera que les premières lettres de chaque vers étant réunies forment le mot *Eugenius* et les dernières le mot *Misellus* qui était peut-être le nom de famille du prélat.

Excipe Christe potēs discretam corpore mente M,

≠ Vt possim picei pœnam vitare barathri——I :

≠ Grandis inest culpa, sed tu pietate retunda—S,

≠ Elue probra, Pater, et vitæ crimina toll——E.

≠ Non sim pro meritis sanctorum cœtibus exu L.

—Indice te sanctum prosit vidisse tribuna——L

≠ Vis Lector, vno qui sim dignoscere vers——V ?

≠ Signa priora lege, mox vltima nosse valebi—S.

(LABBE, p. 130, Extrait des *Poèmes de S. Eugénus*, publiés par le P. Simonond.)

**LIMOGES** en Limousin.

M. l'abbé Texier, directeur du petit séminaire du Dorat, bien connu dans le monde savant par ses nombreux et excellents travaux archéologiques, vient de publier un recueil général des inscriptions du Limousin. Si de semblables ouvrages étaient exécutés dans toutes nos autres provinces avec le soin et la méthode consciencieuse que M. l'abbé Texier a apportés au sien, la France serait bientôt dotée de cette épigraphie générale, projetée depuis si longtemps et pour si longtemps encore ajournée. Avec l'assentiment du savant éditeur, à qui nous offrons nos sincères et respectueux remerciements, nous pouvons comprendre dans notre *Dictionnaire*, réunies ici, toutes les inscriptions Limousines du vi<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle. Les inscriptions antérieures au vi<sup>e</sup> siècle qu'a publiées M. Texier n'ont pas de caractère chrétien et ne pouvaient rigoureusement être comprises dans notre collection : les inscriptions postérieures au xvii<sup>e</sup> siècle nous ont paru trop récentes.

Aux inscriptions recueillies par M. Texier nous pouvons en ajouter une que nous fournit le recueil de M. le cardinal Mai, et qui par conséquent est antérieure à l'an 1000, terme chronologique que l'illustre éditeur a assigné aux documents de sa collection. Cette inscription se trouvait à Limoges, au monastère de Saint-Martial, et avait été déjà publiée par Morales, dans l'ouvrage intitulé :

*Los otros cinco libros*, page 344. Elle est ainsi conçue :

Alma leana duces savos parit atque coronat.  
Opprimat hanc natus Guaffier male samsalumnam;  
Sed pressus gravitate luit sub pondere penas.

(*Cardinal MAL. I.*, p. 273, 2.)

Nous donnons maintenant les nombreuses et belles inscriptions de M. Texier.

*Epoque romane. — Du vi<sup>e</sup> siècle à la fin du xii<sup>e</sup>.*

Les inscriptions des trois premiers siècles de cette époque sont très-rares ; nous n'en donnons que deux. L'une et l'autre sont datées ; nous reproduisons la seconde d'après un calque ; c'est un spécimen des caractères de son temps, auquel on peut avoir toute confiance. Elle est entièrement étrangère au Limousin. La première ne lui appartient qu'à demi : c'est l'épithaphe d'un abbé de Saint-Martial, mort et enseveli à Saint-Savin, dont il gouverna l'abbaye à deux reprises. Les siècles suivants nous fourniraient heureusement une moisson plus abondante.

853.

In hoc tymulo rquiescit scie mēorie Domu<sup>9</sup>  
Dodo abba qui multorum monachorum extitit pater

Nam laivis loci pater electus non solv hunc  
locu edificavit et rebz : amplificavit. s. d. etiā quia-  
que a fundamentis monasteria construxit † in  
plurimū : vero aliis locis in quibz : regularis

Ordo defecerat suo exemplo monastere ordinē  
reformavit † et nōgravit avtem a scōlo nū id ivis  
anno incarnationis Dñi : octidm : etatis vero  
ferme xc. rexit avtem hunc locū nobiliter annos  
circiter xxx.

(Autrefois à Saint-Savin. — Ms. de la bibliothèque que de Poitiers.)

Un dessin de cette inscription est conservé à la bibliothèque publique de Poitiers. Le Poitou, si riche d'inscriptions de tous les âges, verra sans doute publier, dans un avenir peu éloigné, le recueil de ses inscriptions : cette espérance a commandé notre réserve. Nous ne publions pas le *fac simile*. Selon une note réunie au dessin original, cette inscription était sur une pierre de 5 pieds de long sur 1 pied 2 pouces de large, placée près le baptistère de l'église paroissiale de Saint-Savin, et trouvée en fouillant les terres de cette église. Les caractères sont réguliers et se rapprochent beaucoup de l'alphabet romain. Les C sont carrés et les X minuscules ; FE de *rexit* est oncial ; plusieurs lettres plus petites sont enveloppées par celles qui les précèdent. D'autres ont des jambages communs ; les points sont triangulaires.

L'abbé Dodo ou Odon, dont il est question ici, fut choisi par les moines de Saint-Martial de Limoges pour y introduire une sévère discipline. Il quitta dans ce but l'abbaye de Saint-Savin, qu'il dirigeait, et demeura à Saint-Martial de 848 à 850. A cette époque, il retourna à Saint-Savin. Outre cette abbaye,

il dirigea celle de Strade ou Saint-Genou, en Berry. Dans l'impossibilité de déterminer sa mort d'une manière précise, les auteurs de la *Gallia Christiana* font observer qu'il vivait encore en 853, puisque, à cette date, il assista au concile de Soissons, où il signa le premier entre les abbés. Notre texte établit qu'il mourut la même année, et nous fait connaître les services et les vertus de ce pieux personnage.

874.

† In anno xxxviii regnan-  
te Domino Carlo rege  
XII et mii : sic obiit  
Amelivs : laivcs : pver : o lec-  
tor qui legis ora pro ani-  
ma eius : Requiescat in p-  
ae.

(Au musée de Poitiers.)

La publication de ce texte, étranger au Limousin, a pour but de fournir un spécimen exact de l'écriture monumentale du milieu du ix<sup>e</sup> siècle. M. de Caumont en a déjà donné un dessin (*Bulletin moxam.* VIII, 324).

On remarquera le C de *calendas* et le titre de serviteur laïque (*laivcs puer*). M. Lecointre-Dupont propose de lire *sibi obiit*, au lieu de *sic obiit* ; FO d'*obiit* est en effet surchargé d'un I parasite. Charles le Chauve est le seul roi de ce nom dont le règne ait été assez long pour que ce texte lui soit applicable. La trente-quatrième année de son règne correspond à l'an 874.

1025.

Rotgerius : cantor

vi k(a)lendas mai(i) requievit :

(Inédite.) — (Au musée de Limoges.)

Cette épithaphe est gravée en caractères inégaux, hauts en moyenne de 8 à 9 pouces, sur une tombe de gréit longue de plus de 5 pieds. La pierre, taillée à deux jointes, va en se rétrécissant de la tête aux pieds. Les feuilles opérées en 1837 pour la construction du théâtre de Limoges, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Martial, firent découvrir un grand nombre de sépultures. Ce tombeau était du nombre.

L'emploi de la capitale romaine, la forme grasse des caractères, les épanouissements aigus qui surmontent le A et terminent les traverses des T et des E, rapprochés de l'O aigu et du G arrondi du mot *Rotgerius*, assigneraient le xi<sup>e</sup> siècle à cette inscription ; mais un texte fœmel vient préciser sa date.

En 1020, dit la chronique limousine publiée par Labbe (*Bibl. nov. usc.*, t. I, p. 330), mourut le chantre Rotgerius.

La sixième année de l'abbé Hugo, dit le moine Adémar de Chahanes, Rotgerius, frère du doyen Adalbert, homme très-illustre, mon oncle et mon maître, mourut le vi des calendes de mai (in commun, abbat. S. Mart. ap. LANGE, II, 273). Un peu plus haut, Adémar explique sa parenté avec Roger : *S. Turpio episcopus Lemovicensis obiit vnkal. Augusti. Ex ejus nepte officia nomine nati sunt Adalbertus decanus et Rotgerius, pater Falcherie*

*in proprio jure hereditario quod vocatur Campanense, juxta castellum Potentiam. Tertius quoque Raimundus junior natus germanus extitit amborum, cujus ego Ademar filius fui matre Hildegardē (sive Aldearde, p. 273.)*

Adleurs, Adémar trouve les accents les plus touchants pour raconter la mort de Roger : « En ce temps, dit-il, deux moines de Saint-Martial, entre les premiers, remarquables par leur religion, illustres par leur sainteté, éclatants de sagesse, honorés du sacerdoce, se chérissaient entre tous, et soutenaient tout le monastère comme deux colonnes, l'éclairaient comme deux candélabres; à table, ils prenaient place à côté l'un de l'autre. L'un était le chantre Roger, homme extrêmement généreux; l'autre, le bibliothécaire (*armarius*) Adalbert. Le jour de Pâques, une vision leur annonça leur trépas prochain. Ils moururent l'un et l'autre dans cette même semaine. »

Cette pierre a donc recouvert les restes mortels d'un homme distingué par ses connaissances, et dont les legs ont formé un de nos meilleurs chroniqueurs limousins. — Nous Favons fait déposer au musée de Limoges. — Nous devons indiquer une variante de la date du décès. Selon la chronique limousine, recueillie par Martène, Roger mourut en 1025, et non en 1023, comme l'indique une autre chronique limousine publiée par Labbe; mais Adémar, en assignant le décès à la sixième année de l'abbé Hugues, nous permet de donner gain de cause à la chronique de Martène. L'abbé Hugues ayant pris possession de sa charge en 1019, la sixième année correspond en effet à 1025. Le six des calendes de mai correspond au 26 avril. On se demandera pourquoi le jour du décès est indiqué, pendant que l'année est omise. L'inscription du jour du mois avait pour but de rappeler l'obit ou service annuel fondé pour le défunt, si nul souvenir important en ces âges de foi. Cette raison explique le laconisme incomplet des nombreuses inscriptions de ce genre, qui se retrouvent dans les anciens monastères. Peut-être, en cette circonstance particulière, pensait-on que la date du trépas serait conservée à la gloire du défunt, *vir clarissimus*, dit Adémar.

1022.

† Hic requiescit corpus Giraldi Lemovicensis sedis episcopi qui fuit sedis presbiteri VIII anno in idibus novembris obiit

(Inédite.) — (A Charroux.)

En juillet 1830, un cabaretier de Charroux, voulant agrandir son établissement, faisait pratiquer des fouilles sur l'emplacement du transept méridional de l'église abbatiale, ruinée au commencement de ce siècle. A douze pieds sous terre et au-dessous de plusieurs sépultures anciennes, fut trouvé un cercueil en calcaire, recouvert d'une lourde pierre à deux pentes. Sous la tête du

défunt reposait une plaque de plombentaillée, à la pointe sèche, au ciseau, de l'inscription que nous avons transcrite.

Deux évêques de Limoges ont porté le nom de Girald, Gérard ou Girard; mais deux passages d'Adémar de Chabanes et de Bernard Guidonis ont fait cesser toute hésitation. *Et ipse (Girardus) quia thesaurarius sancti Hilarii erat, cum iret Pictavis ad festivitatem Omnium Sanctorum, agrotans in sancto Carrofo, intra dies XV obiit, et ibi sepultus est. Ad caput ejus tabula plumbea posita est scripta: HIC REQUIESCIT GIRARDUS EPISCOPUS LEMOVICENSIS, OBIT III IDUS NOVEMBRIS, PRESBITER IDEM SEDIS OCTO ANNIS.* (ADÉMAR, ap., LABBE II, 176.)

On le voit, à une inversion près, l'historien Adémar, moine contemporain, a fidèlement transcrit l'épithaphe. On avait donc sous les yeux les restes mortels de l'évêque Gérard, fils de Gu..., vicomte de Limoges, et mort en 1022. Le pontife était de petite stature. On en a la preuve dans la petite dimension des ossements du crâne. Son anneau, trouvé dans le cercueil, mesure également une très-petite ouverture. Cet anneau est en or massif; il pèse 14 grammes 116 milligrammes. Aucune pierrerie ne le décore. La tête de l'anneau ou chaton est formée de quatre fleurs trilobées opposées par la base, sur lesquelles courent de légers filets d'émail bleu. Au côté droit furent trouvées les deux extrémités de la crosse, séparées par un intervalle de plus de 3 pieds, représentant la dimension de la hampe. Sa partie supérieure ne se recourbe pas en volute, selon la forme latine des crosses épiscopales. C'est plutôt une crosse abbatiale, un *tau* ou béquille, destinée à servir de point d'appui au chœur. En effet, deux têtes de lion s'y sont opposées, et le sculpteur semble avoir pris plaisir à adoucir les aspérités du dessin. On remarquera l'élégance des ornements qui séparent les deux têtes de lion. Cette partie de la crosse était probablement en corne de rhinocéros. Le temps et l'humidité lui ont donné sur une face l'aspect du bois de peuplier pourri; l'autre côté, atteint par l'oxydation d'un élon en cuivre, a la teinte et la transparence d'une corne verdâtre. Un fragment creux enveloppait le sommet de la hampe. Il est couvert de gracieux ornements. Le bâton pastoral était très-mince; il était terminé par un cône de cuivre s'appuyant sur une boule. Aujourd'hui l'évêque Gérard a retrouvé une sépulture dans l'église paroissiale de Charroux. Tous les objets si curieux trouvés dans sa tombe y ont été replacés (1).

Vers 1031.

† Hic requiescit

Martialis;

apostolus Xpi; (Christi)

(Inédite.) — (Au musée de Limoges.)

(1) Voir quelques détails de plus donnés par M. Faye, dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, numéro du 4<sup>e</sup> trimestre 1850.

Ces mots sont gravés en grands caractères sur les deux faces d'un marbre blanc, veiné et tacheté de brun et de rouge. La pierre a 10 pouces de longueur sur une largeur inégale d'environ 3 pouces; elle a été trouvée dans le tombeau de saint Martial, ouvert et détruit en 1790. Recueillie par M. Périer, elle fut donnée par lui à M. Maurice Ardant, qui l'a cédée au musée de Limoges. Une autre pierre de mêmes dimensions trouvée au même lieu, fut léguée par l'abbé Legros au séminaire de Limoges. On y lit une inscription de style et d'écriture semblables; la tranche portée en outre ces mots significatifs: *Ademari miserere tui*. Il est évident qu'il s'agit ici du moine Adémar, dont nous avons déjà invoqué le témoignage. On sait qu'au concile de Limoges, en 1031, il déploya le zèle le plus ardent pour l'apostolat de saint Martial. Le tombeau du saint apôtre de l'Aquitaine fut ouvert à cette époque. Il est donc à peu près certain que ces marbres y furent déposés par Adémar lui-même, vers 1031.

On remarque les C carrés, étroits et longs; les E de même forme, à trois barres égales; les O aigus et les S carrés. On note encore la forme du Q et du P, les épanouissements aigus qui terminent toutes les lettres, et les trous ronds, au nombre de dix-neuf, dont elles sont arbitrairement semées. Plusieurs lettres conservent une partie de la couleur rouge dont elles étaient peintes.

## 1097

Spiritus Alboini commendetur, Christe  
cum venies iudex huius cadenti sibi sp̄te. Christe  
neque responsum referat, te iudice, triste  
sedis Lemovice fuit archidiaconus iste  
pridiē nonas Augusti obiit Alboinus anima ejus,  
requiescat in pace. Amen.

(Inédite.) — (Legros.) — (Autrefois dans le cloître de Saint-Augustin-lez-Limoges.)

A l'entrée du cloître de Saint-Augustin, sous une petite statue de la sainte Vierge engagée dans le mur, une petite pierre blanche portait ces mots écrits en lettres enlaccées et liées. Nous pensons qu'elle marquait la sépulture de Pierre Alboin, mort en 1097. Au vu des caractères, l'abbé Legros la datait du x<sup>e</sup> ou du xi<sup>e</sup> siècle.

De medio, pietas, rapvit, divina Bosone  
ne qua svam īpietas mutaret religionē  
evī<sup>9</sup> erat clarv. gen<sup>9</sup> alta, sciencia mores  
eximīū placitūq̄ Dō p̄ploq̄ labores : C̄q̄ co  
Klinā, svaret. sēplicitatē : sp̄ētis. in. īdv  
erat. si. calliditate : A pate. puvit. vel t.  
ava dari. si. plorās : Irrigv̄ dv  
plex. sep. dv. n. legit. orās

Laudes, go. svas. recolētes. n. honoret : Fies

T p̄ fre d̄m. devoci<sup>9</sup>. orēt : Xvii. k septib. o.  
bone me

morio. Boso. Dei. mun. cui<sup>9</sup>. aia. Requiescat. i.  
pace. A.

*De medio pietas rapvit divina Bosonem*

*Ne qua suam impietas mutaret religionem*

*Cujus erat clarum genus, alta scientia, mores*

*Eximii placitūque Deo populoque labores*

*Cumque coluclbinam servaret simplicitatem*

*Serpentis tamen induerat sibi calliditatem*

*A patre promeruit velut axa (?) dari sibi plorans*

*Irriguum duplex, sepulchrum dum non legit orans.*

*Laudes ergo suas recolentes nomen honorent*

*Fratres, et pro fratre Deum devociis orant*

*XVII kalendas septembris obiit bone memorie*

*Boso. Dei munere cujus anima requiescat*

*in pace Amen.*

(Inédite.) — (Dans l'église autrefois abbatiale, aujourd'hui paroissiale d'Uzerche.)

On lit ces vers mesurés et rimés, tracés en lettres longues d'un pouce, sur un calcaire jaunâtre, sillonné d'une veine blanche et dure que le ciseau a respectée. La pierre, longue d'un pied huit pouces, large d'un pied un pouce, est surmontée d'un haut relief très-mutilé. Il représente un moine à large tonsure, qu'un ange volant de haut en bas saisit par les épaules. Est-ce là cette piété divine qui arracha Bozon au monde, comme le dit l'inscription? Dans l'époque romane, à laquelle appartient cette inscription, les anges figurant des vertus ne sont pas très-rares.

Quel est ce Bosen dont les vertus reçoivent ici un si magnifique éloge, et qui réunissait les qualités d'une illustre naissance aux dons plus rares d'une haute science et d'une exquise moralité? M. Marvaud (*Histoire du bas Limousin*, I, 145) y voit l'épithaphe de Bosen II, comte de la Marche, qui, vers 997, soumit à l'abbaye d'Uzerche l'abbaye d'Ahun qu'il venait de fonder. En récompense de ce service, Bosen, mort en 1006, aurait reçu sa sépulture dans l'abbaye d'Uzerche. Ce témoignage si précis du jeune auteur est malheureusement fort amoindri par une note où il nous apprend qu'on ne peut lire sur cette inscription que le nom de Bosen et celui de son frère Gaubert; *Boso et Gaubertus*. Le reste, selon lui, est entièrement effacé; assertion qui renferme plus d'erreurs que de mots. L'épithaphe de Bosen est très-lisible, à un mot près; et, quant au nom de *Gaubertus*, il se trouve sur une inscription différente, qu'on a tout récemment placée à côté de celle qui nous occupe. On verra bientôt de quel personnage il s'agit dans cette dernière.

Quoi qu'il en soit, en tirant au hasard, M. Marvaud pourrait bien avoir rencontré juste. L'inscription a bien les caractères paléographiques de la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle. On ne connaît à cette date aucun abbé du nom de Bosen. Un religieux, doné de tant de qualités éminentes, serait-il resté longtemps dans les rangs des simples frères? L'habit religieux que porte le défunt ne s'opposerait pas à cette interprétation. Un de nos collègues, à qui nous soumettions la difficulté que présente le septième vers : *A patre promeruit velut axa (?) dari*, suppose tout d'abord que Bosen était un seigneur laïque qui avait voulu mourir sous l'habit

monastique; ce qui lui permettait, il est vrai, de lire : *A patre promeruit velum et alba dari.*

N'est-ce pas vers ce temps que le duc Guillaume quittait le siècle pour mourir sous l'habit religieux dans le monastère de Saint-Maixent? A peu d'intervalle, Arnoul, comte d'Angoulême, allait mourir sous le froc dans un monastère de sa ville principale. (ADÉMAR *apud* LABBE, II, 170.)

Nous ne laissons donc pas la question entièrement indécise. Quant au texte, la pierre consultée par nous à trois reprises différentes, fidèlement calquée et estampée, ne permet pas de lire autrement que : *A patre promeruit velut axa dari sibi*; il ne peut y avoir de doute que pour l'*x* du mot *axa*. Nous avions d'abord supposé que la veine dure qui passe au-devant de ce mot avait présenté un obstacle au ciseau. Le graveur se serait contenté de peindre tout ou partie d'un mot sur cette surface demeurée lisse et polie : malheureusement la mesure et la quantité du vers ne permettent pas la plus petite insertion. On traduira donc *axa* comme on pourra; sauf à en faire un nom propre ou à convertir l'*x* en *l*, *ala*. Peut-être préféreriez-vous la traduction d'un de nos collègues : *il mérita d'être proposé pour modèle à la communauté*. *Axa*, mot inconnu avec ce sens aux glossateurs, aurait, en basse latinité, le sens de pivot, axe; et, comme tout roule sur le pivot, le reste se devine. Avis aux éditeurs de Du Cange.

Les entrelacements, les lettres intercalées, les abréviations de cette inscription ont eu évidemment pour but de faire loger le texte dans un espace donné. Les trois premiers vers, grâce à l'emploi de ces moyens, finissent exactement à la ligne; au quatrième, des abréviations ont permis de gagner de la place. On remarque la proportion plus petite des caractères, les enlacements nombreux et les abréviations des deux dernières lignes. Il fallait entasser la matière; l'espace allait manquer. Ces derniers mots, d'ailleurs, sous leur forme abrégée, sont très-communs, et partant plus lisibles dans la langue de l'épigraphie. L'M, étant la lettre qui occupe le plus de place, y est remplacé onze fois par un trait horizontal; le même signe indique sept fois la suppression de l'N. Dans les contractions ou suppressions plus considérables, le trait, au lieu d'être superposé au mot, coupe habituellement une des lettres principales. Notons quelques formes assez rares : le premier Q du second vers, le T et l'N de *tamen*, cinquième ligne, le point et virgule ne remplaçant pas la syllabe *que*, mais tenant lieu seulement des deux dernières lettres, la virgule ou <sup>9</sup> remplaçant la syllabe *er* de *servaret*.

Onzième siècle (?).

Ist        ius  
Ecclesie (1) prior hic  
Gaubertvs. lymat

(1) Ecclesie.

ur : sps (1) illivs re (ie) (2)

(5) line frvatvr  
... . Cxit (?) le  
... . lievi  
... . lect  
... . tari  
... . e . . .

(Inédite.) — (Eglise d'Uzerche.)

Ce fragment mutilé a été trouvé, il y a quelques années, dans l'abbaye d'Uzerche; il a été placé dans l'ancienne église abbatiale, à côté de l'épithaphe de Boson. La ressemblance du subjectif et des caractères ont sans doute inspiré ce rapprochement. Comme l'épithaphe de Boson, celle-ci est gravée sur un calcaire jaunâtre et fumé; elle était accompagnée d'un relief aujourd'hui entièrement effacé; la partie qui a reçu l'inscription a seize pouces de hauteur sur huit de largeur. Les lettres, un peu plus régulières et moins maigres que celles de l'épithaphe voisine, ont aussi un pouce de hauteur; du reste, c'est le même alphabet, le même style et la même main, plus ferme et moins indécise. Cette inscription pourrait donc être de la même époque que celle de Boson.

A quelle époque vivait ce Gaubertus? Un Gaubertus, dit Malafida, gouverna l'abbaye d'Uzerche sur la fin du XI<sup>e</sup> siècle, selon le témoignage de Geoffroi du Vigeois; mais le même auteur nous apprend qu'il mourut dans un voyage à Saint-Martial de Limoges, et qu'il y fut enseveli honorablement. *Gaubertus... Lemovicis reniens ix kal. octobris obiit et infra basilicam regalem Salvatoris mundi, non longe a tumulo Guillelmi pontificis, non ignobili traditur sepultura.* (LABBE, II, 298.) La forme des lettres, d'ailleurs, n'annonce pas le XII<sup>e</sup> siècle. Serait-ce l'épithaphe de Gaubertus qui, sur la fin du X<sup>e</sup> siècle, fut le premier auteur de la restauration de l'abbaye d'Uzerche? Malgré la réponse affirmative de plusieurs personnes très-versées dans l'histoire locale, nous n'oserions le donner pour entièrement certain. Selon le P. Estiennot; ce moine, connu aussi sous le nom de Gauzennus, fut le cinquième abbé de Saint-Augustin-lez-Limoges, et devint plus tard évêque de Limoges sous Hildegarius. Mais ce dernier fait est controversé.

Notons qu'un troisième Gaubert de Mirabel fut abbé d'Uzerche en 1149 et 1151, et fut enseveli au chapitre d'Uzerche. Serait-ce l'épithaphe de ce dernier? Cette inscription a été trouvée, en effet, dans l'ancien chapitre. Nous ne lui avons donné cette place que par égard pour une opinion très-accréditée en Limousin.

vini k. martii :  
obiit : boue. me  
morie : Donnv,  
Robertvs :  
armarius : †

(Inédite.) — (LEGROS.) — (Autrefois à l'abbaye de Saint-Martial.)

(1) Spiritus  
(2) Requie.  
(3) Sine.

Cette inscription, placée dans le cloître de l'abbaye de Saint-Martial, fut recueillie par l'abbé Legros; il n'en reste que notre dessin : c'est un simple souvenir destiné à rappeler les prières universales dues à un moine qui occupa les importantes fonctions de *bibliothécaire*. Cette illustre abbaye posséda une suite de bibliothécaires distingués; nous en avons une liste incomplète. C'est à eux qu'est due la précieuse collection de manuscrits qui, en 1739, le temps après la sécularisation de l'abbaye, fut vendue à la Bibliothèque royale, où on la conserve encore aujourd'hui. Dans le nombre, nous ne citerons que Bernard Pier, auteur d'une chronique estimée. Ces fonctions ne se bornaient pas à la conservation et à l'acquisition des livres. *L'armarius* fait aussi copiste, ainsi qu'il est nous l'apprend de lui-même, dans une note inscrite à la suite d'un manuscrit qu'il avait acheté pour son abbaye. Le bibliothécaire avait encore la surveillance et la direction des calligraphes du monastère. Il devait dit le continuateur de Saint-Victor, choisir les auteurs à transcrire, fournir les instruments du travail, et veiller à ce que les copistes ne s'occupassent pas de transcriptions autres que celles qui leur avaient été ordonnées. On sait que, dès le XI<sup>e</sup> siècle, les copistes étaient au nombre de douze dans les grandes abbayes. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Martène et Durand trouvèrent encore à Cîteaux les cellules silencieuses destinées à à ce travail. Le P. Cahier, dans un mémoire spécial, a donné les renseignements les plus curieux sur les *scriptoria* des monastères. (*Ann. de phil. chrét.*) Nous avons recueilli nous-même, sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale provenant de l'abbaye de Saint-Martial, une liste de bibliothécaires de Saint-Martial, et l'indication de quelques-uns de leurs travaux.

### Onzième siècle (?)

Jesus Nazareus rex Judæorum.

Christe, tuos redimis benedicta qui cruce, Christe  
Christe, subacta, potens, fragilis qui tartara, Christe  
Christe, agius, sanctusque Deus, da prospera, Christe.

Thomas, Philippus, Judas trecententus, ad istam  
Regis edunt cœnam, Johannes, Petrus, Martialisque  
Regia Christicolis hæc dentur prandia cunctis  
Hic sacra justitice serantur limina porte.

(Inédites.) — (Legros.)

Le tympan de la porte méridionale de l'abbaye de Saint-Martial était occupé par deux grands bas-reliefs superposés. Le bas-relief supérieur représentait la crucifixion. On lisait à l'entour, gravée sur une plate-bande, la première de ces inscriptions. Au-dessous se voyait la cène, entourée par le second quadrain. L'abbé Legros, qui a transcrit ces inscriptions avant la destruction de l'abbaye de Saint-Martial, en 1791, dit que les lettres tenaient beaucoup du romain, et qu'elles paraissent remonter au moins au X<sup>e</sup> siècle.

Nous ne pouvons partager cette opinion.

Cette partie de l'abbaye de Saint-Martial avait été reconstruite au XI<sup>e</sup> siècle. Les représentations de Jésus-Christ en croix étaient d'ailleurs fort rares avant cette époque. Enfin saint Martial figure parmi les apôtres. Cette tradition iconographe a été surtout propagée à dater des discussions animées qui eurent lieu au concile de Limoges sur l'apostolat de saint Martial, en 1028 et 1031. Il faudra à jamais regretter qu'un dessin exact n'ait pas sauvé une image de ces vieux monuments et de tant d'œuvres d'art conservées dans la célèbre abbaye. Aujourd'hui un théâtre s'élève sur son emplacement; mais, quoiqu'il ne compte pas dix ans de date, déjà il menace ruine. La Providence semble vouloir venger cette profanation du berceau de la foi dans notre province. On dira ailleurs les tristes circonstances qui accompagnèrent la démolition de Saint-Martial.

Date incertaine.

Hic requiescit . . . conerad (1)  
qui hoc edificavit septuagintum  
et obiit viii k juli

(Inédite.) — (Église de Saint-Léonard.)

Cette épitaphe est gravée en caractères hauts d'environ 7 pouces, sur une tombe de granit, longue de 3 pieds. Elle est maintenant déposée loin de sa place primitive, sous le clocher de l'ancienne collégiale de Saint-Léonard. Cette église possédait, avant la révolution, une représentation en sculpture de Notre-Seigneur mis au tombeau. On sait qu'on donnait le nom de sépulture ou de monument à ces sortes de sujets. Figurés par des personnages grands comme nature, ils occupaient une place importante dans la plupart des anciennes églises. Conerad fut, il n'en faut pas douter, le donateur ou l'exécuteur d'une œuvre de ce genre; une pierre imparfaitement taillée ne lui aurait pas valu l'éloge inscrit sur sa tombe.

Cette inscription nous paraît appartenir à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XII<sup>e</sup>. Le V et l'U s'y trouvent distingués.

Uxor Gautieri (2) hoc edificavit

(Inédite.) — (Église d'Aymontiers.)

Cette épitaphe, d'une forme insolite, est gravée sur une longue dalle de granit placée près de la porte méridionale de l'église d'Aymontiers.

In isto	primit <sup>9</sup>
sarcof	q̄vāado
ses Mar	fvit mor
tial apls	twys re
	qvievit

(Inédite.) — (Legros.)

Cette inscription, en caractères romains, était gravée sur les deux faces d'une pierre conservée dans les archives de Saint-Martial.

(1) Conerad ou Concerad.

(2) Uxor G. requiescit.

Elle a disparu et n'est plus connue que par un dessin de l'abbé Legros. Plusieurs A n'ont pas de traverses, ce qui semblerait annoncer une date plus reculée que le XI<sup>e</sup> siècle; le premier E de *requirit* est arrondi

Nonas. septē  
bris. † obiit  
† Hugo prior †  
† ms † ars †

(Inédite.) — (LEGROS.)

Ce souvenir si court était placé dans l'abaye de Saint-Martial, au-dessus d'une ancienne porte qui séparait le cloître du chapitre.

#### Douzième siècle.

Doctus lege.... Clunicensis Hugonis alumnus (Dei)

Hic cinis Hugo pius reddidit ossa s...

Virtutum titu.. (1) meritorum clarus. ho... (2)

Quando Thomas co... (3) artius exiit

(Inédite.) — (LEGROS.)

On lisait cette épitaphe à peu de distance de la précédente. En 1363, le monastère de Saint-Martial fut réformé par saint Hugues, abbé de Cluny, qui y conduisit une petite colonie de moines. Le défunt, dont cette épitaphe indiquait la sépulture, en fit partie, ce qui assigne pour date à son décès la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Nous restituons en note une partie des mots effacés sur la pierre.

Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam

Rex

A lux lex Ω

pax

domvm istam tu protege Domine et angelū tvi custodiant

muros ejvs et omnes habitantes in ea. Amen

Alleluia

(Inédites.) — (Eglise Saint-Pierre, au Dorat.)

Ces deux inscriptions décorent deux portes de l'ancienne collégiale du Dorat. La première suit le contour des deux arcades qui subdivisent la porte occidentale. Les claveaux des deux cintres, au nombre de vingt-neuf, ont reçu chacun une ou deux lettres. Cette inscription rappelle d'une manière assez ingénieuse que la collégiale était sous l'invocation de saint Pierre. Au-dessus de cette inscription, on en lit une autre qui a fait beaucoup plus de bruit, malgré sa brièveté : c'est la date 501, inscrite en chiffres arabes dans un cartouche. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les chanoines du Dorat, pour s'exempter de quelques droits seigneuriaux, prétendirent ne relever que du roi, par suite d'un privilège accordé à leur fondateur. Cette inscription aurait-elle eu pour but de faire croire que l'église actuelle da-

fait de cette époque; ou n'y faut-il voir que le jeu d'un érudit qui voulait consacrer, pour l'enseignement du public, une vieille et vague tradition? Dans tous les cas, l'exécution fut malheureuse. On sait que l'emploi des chiffres arabes ne date que de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle; ce serait, selon quelques auteurs, l'époque de la construction de cette partie de l'édifice. La forme moderne des chiffres ne nous permet pas de croire qu'ils soient contemporains de cette construction; ce serait le plus ancien exemple de leur emploi régulier.

La seconde inscription est gravée, à l'extérieur de l'église, sur le linteau triangulaire d'une porte latérale débouchant dans la chapelle, aujourd'hui détruite, de Notre-Dame de Lorette ou des Jarris. Les quatre mots : *rex, lux, lex, pax*, sont inscrits sur une croix en convergant tous vers le centre, de telle sorte que l'X inscrit au centre les termine à la fois.

M. Robart nous apprend (Mss. de la biblioth. de Poitiers) que cette inscription se terminait ainsi: *Anno Domini 1013 inccata fuit ecclesia Sancti Petri Scotoriensis que antea cremata fuerat per Magnatenses.*

*Anno 1075, quinto idus octobris, vacante sede Limericensi. Philippo rege Francorum regnante consecratum fuit majus altare in honorem beatorum apostolorum Petri et Pauli a reverendo patre Lexoviensi episcopo.*

La collégiale du Dorat, après avoir été brûlée par les habitants de Magnac, fut reconstruite de 1013 à 1075.

On ne peut douter de la sincérité des érudits auxquels nous devons ce renseignement; cependant cette inscription présente plusieurs difficultés :

1<sup>o</sup> Les dates sont en chiffres arabes pour une époque antérieure à leur emploi;

2<sup>o</sup> Selon plusieurs antiquaires, l'église du Dorat tout entière ne date que du XI<sup>e</sup> siècle.

Mais ces difficultés ne sont pas insolubles. MM. Robert n'ont voulu donner que le sens de l'inscription et non un *fac-simile* rigoureusement orthographié. Nous en avons la preuve dans l'inscription elle-même. Ces deux savants lisent sur le linteau : *Domum istam tu protege, Domine, et angelū tvi custodes ejvs*. La pierre montre : *Custodiant muros ejvs*. En second lieu, malgré l'homogénéité de style de cet édifice, est-il possible qu'une aussi vaste construction avec crypte et collatéraux, quatre petites tours et deux grandes, ait été achevée en un quart de siècle? Un examen attentif y fait reconnaître des reprises nombreuses, et on peut, sur l'appareil, compter tous les temps d'arrêt. Nous avons découvert une inscription que nous rapportons plus loin, et qui semble marquer une de ces haltes des architectes. Vers 1071, le tombeau de saint Angilbert fut reconstruit par saint Gervin aux quatre mots gravés sur le pavé : *rex, lux, pax*. Nous ne donnons que comme un fait curieux cette concordance de dates et d'inscriptions (*Act. SS., t. I, Mart., p. 287*). La

(1) *Titulis.*

(2) *Honoris.*

(3) *Colitur.*

question de la date de l'édifice reste donc entière, et nous en ferons l'objet d'un travail particulier.

*Hic requies.*

(*Inédite.*) — (A Saint-Pierre du Dorat.)

Cette inscription est inscrite, à fleur de terre, sur la paroi extérieure du mur nord du transept méridional de l'église Saint-Pierre : elle est gravée sur une grande dalle, à égale distance des bords qui lui forment une marge régulière et de grande dimension. Cette disposition prouve qu'elle est entière et qu'elle forme un sens complet. Est-ce l'indication d'une sépulture? Le mur, en cette partie, porte les traces d'un temps d'arrêt; on peut donc y voir un souvenir de la suspension des travaux, et nous adopterions volontiers cette dernière opinion. Au reste, la forme des caractères accuse bien l'époque romane. — L'abbé Nadaud lisait ici : *Hic na quies*, qu'il traduit : *Hic nostra quies*. Au Dorat, on interprétait de son temps, c'est-à-dire vers 1770, *Hic jacent comites*.

*Incertaines.* — *Antérieures au gothique.*

Ara crucis tumilique calix lapidisque patena

Sindonis officium candida bissus habeto.

Lambertus me fecit.

(*Inédite.*) — (LEGROS.)

Dans la sacristie de l'église de la Souterraine se conservait une table de marbre, longue d'environ 1 pied, et large de 8 pouces. Par-dessus était une croix d'argent, et autour était gravée sur le métal l'inscription rapportée plus haut.

C'était évidemment un autel portatif. On croyait à la Souterraine, qu'il avait été à l'usage de saint Martial. L'abbé Legros se donne beaucoup de mal pour prouver que cette attribution n'était pas fondée. Les vers sont empruntés à des auteurs du XI<sup>e</sup> siècle ou du XII<sup>e</sup>, Marbode ou Hildebert du Mans; Lambertus est un nom teutonique, de beaucoup postérieur à l'époque gallo-romaine; enfin, l'usage des autels portatifs est beaucoup moins ancien.

Cette raison dernière nous paraît un peu hasardée. Quant aux deux autres, elles prouveraient tout au plus que la monture de l'autel était relativement moderne. — Nous n'en inscrivons pas moins ce fait curieux, en réunissant le nom de Lambert à celui de nos vieux orfèvres romans. On sait que leurs œuvres, si remarquables et si admirées aujourd'hui, sont presque toujours dépourvues de signatures.

† xvn kl(t) ixlvi de. . . . . compsit Aevarnvs hœc in honore sacre cele. . . . . de decus o metuende D(en)s.

(*Inédite.*) — (Eglise de Chamborant.)

Ces deux fragments d'inscription sont gravés sur une pierre calcaire brisée qui a dû servir d'autel. Le premier fragment est tracé sur le plat de la pierre, et le second sur la tranche. Les caractères appartiennent

(t) kalendas.

tous à l'alphabet romain, à l'exception des C, qui sont carrés. Les lettres sont enlacées ou renfermées les unes dans les autres. Tous ces caractères assignent bien l'époque romane à ce fragment; mais cette classification le colloque en de trop larges limites. S'il fallait restreindre cette date, nous dirions que ce fragment est antérieur au XII<sup>e</sup> siècle. L'emploi des Æ, la forme des vers, le style de la date, aussi bien que la tournure des caractères, concourent à reculer sa date. Cet ACVARNVS, dont nous trouvons ici le nom pour la première fois, y figure-t-il à titre de sculpteur ou de consacré? Nous l'ignorons. Le Limousin, dont nous étudions d'assez près les annales, ne nous fournit aucun nom semblable. Ce fragment reposait sous le maître autel de l'église actuelle. Des fouilles opérées en ce lieu feraient peut-être retrouver le reste.

*Hic jacet dominus Gultherius de Turribus et de Nexonio, et dominus Guido et Gulferius filii ejus et genus suum, qui elegerunt ad opus sui et suorum sepulturam. Anime eorum per misericordiam Dei requiescant in pace.*

Baldric, abbé de Burgueil, dit ce qui suit de Gouffier de Las Tours au siège de la ville de Marra : « Les Turcs et les Sarrasins étant en défense, et avec de grands cris s'encourageant les uns les autres, personne n'osait monter... La force des Sarrasins semblant infatigable, Gouffier de Las Tours, homme d'un haut lignage et d'un courage merveilleux, natif du Limosin, s'avança hardiment et monta jusqu'au haut des murailles, et quelques-uns après lui, toutefois peu, parce que l'échelle se mit en pièces; ils débussquèrent les inlidèles..., et cette ville opulente de Marra fut prise l'onzième décembre, sur le soir. Aux chapelles basses du Chard, qui sont sous terre, est un tombeau en vase; la pierre de dessus fort blanche, telle qu'au pays n'y en a de semblable, de sept pieds de long et quatre de large; épaisse de dix pouces, entourée de tours, de roses et de fleurs de lis : au-dessus un homme armé, gravé, ayant un écu, et dedans trois tours et fleurs de lis, à ses pieds un lion; à côté une femme, à ses pieds un serpent de la grandeur du lion à peu près, et il y a écrit autour (l'épithape rapportée plus haut). » (BONAV. DE S.-AMAN., III, 429.)

Selon nos chroniqueurs limousins, le lion et le serpent figurés sur ce tombeau rappelaient un exploit merveilleux de Gouffier. Un jour, dans une de ses excursions au pays d'outre-mer, il fut attiré par les rugissements d'un lion qu'enlaçait un serpent monstrueux. Son épée délivra le lion, et cet animal reconnaissant s'attacha à ses pas comme un chien. Il lui était grandement utile à la chasse et à la guerre. Au retour, les matelots effrayés n'ayant pas voulu le recevoir, il suivit le vaisseau à la nage, jusqu'à ce que, ses forces l'abandonnant, il périt dans les flots. (Cf. la *Chronique de Geoffroi du Vigois*, ap. LABROU, II, 293.)

Le contexte et les armoiries figurées sur cette tombe prouvent qu'elle était de beaucoup postérieure à la mort du guerrier dont elle recouvrait les cendres.

1100.

Anno ab incarnatione Domini millesimo c....  
sexto kl julii dominus Poncius Barbastrensis  
episcopus et sancte Fidis virginis monachus  
hoc altare Begonis abbatis dedicavit  
et de + Xpi et sepulero ejus multasque  
alias sanctas reliquias hic reposuit.

(Inédite.) — (Église de Conques.)

Un autel portatif en porphyre de l'ancienne abbaye de Conques est encadré de bandes d'argent sur lesquelles sont estampés des ornements. Des arcades cintrées enveloppent les portraits en buste de Notre-Seigneur, de sainte Foi et des apôtres. Cette partie de la décoration est niellée. On lit sur la tranche l'inscription que nous reproduisons. Cette inscription est triplement curieuse par les faits qu'elle rappelle, le rare monument qu'elle décore et sa date précise : tels sont les motifs qui nous ont porté à la publier, quoiqu'elle n'appartienne pas au Limousin. On remarque les O aigus, les C carrés et la forme des M et des Q. On notera aussi la croix remplaçant le mot *cruce*.

1101.

Abbas formavit Bego reliquias que lo(cavit).  
sum Domini que crux . . . . .

(Inédite.) — (Église de Conques.)

Dans le trésor de la même église est conservé un reliquaire très-ancien, en forme de triangle, et attribué à Charlemagne. Il accuse toutefois deux restaurations, une du XII<sup>e</sup> et l'autre du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous attribuons à la première époque deux anges debout sur la base et tenant des encensoirs. L'inscription citée par nous ne laisse pas de doutes sur la date : c'est l'écriture et le nom de l'abbé Bégon, donateur de l'autel mentionné plus haut.

1106.

Hic jacet corp<sup>s</sup> sci Juniani in vase in quo  
prius positum fuit.

Ad. collum. matris. pendet. sapiencia. patris :  
Me. Xpi. matrem. prodo. gerendo. patrem :  
Myndi. factorem. genitrix. gerit. et. genitorem :  
Maternosq; sinvs. sarcinat. hic dominvs :

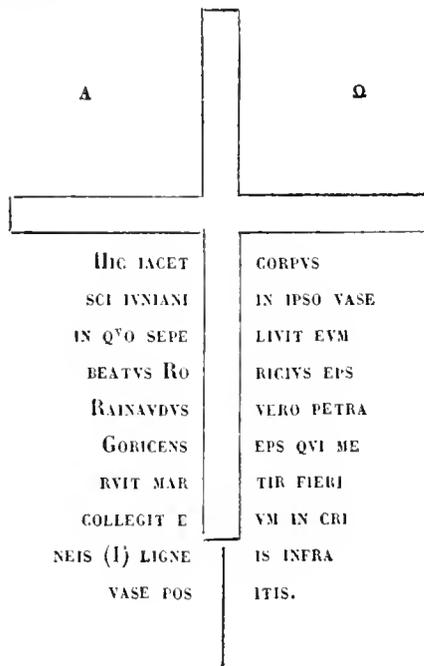
(Église de Saint-Junien.)

Le tombeau de saint Junien est une des œuvres les plus remarquables de l'époque romane. Il est placé derrière le maître autel de l'ancienne collégiale consacrée au saint dont il conserve les cendres. Ses trois faces sculptées représentent le Christ entre les symboles des évangélistes, l'Agneau de l'Apocalypse et la sainte Vierge, dans une gloire elliptique soutenue par quatre anges. Sur les deux faces latérales sont assis, sur des trônes, les vingt-quatre vieillards de la vision de saint Jean ; ils sont couronnés et tiennent des instruments de musique et des vases de parfum. Les ornements les plus variés, la

décoration la plus magnifique s'épanouissent sur les plates-bandes, sur les fûts et chapiteaux tous différents de l'architecture. Ce travail roman peut se comparer aux sculptures les plus riches du XV<sup>e</sup> siècle. Le chroniqueur Maleu nous apprend que cette œuvre intéressante fut exécutée par ordre du prévôt Rannulphe, dans les premières années du XII<sup>e</sup> siècle. Les deux inscriptions transcrites plus haut se lisent, la première sur une bande horizontale au-dessus de la tête du Christ ; l'autre se développe sur l'ellipse ovoïde qui enveloppe la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus. Ces antithèses, d'un effet si laborieux, rappellent une autre inscription gravée sur le piédestal d'une statue de la même époque à Beaucaire :

In gremio matris residet sapientia patris.

A l'intérieur du tombeau, sur la paroi de la pierre qui porte extérieurement la figure du Christ, est gravée, conformément au récit de Maleu, l'inscription suivante surmontée et coupée d'une croix.



Le récit du chroniqueur se trouve parfaitement confirmé par l'exactitude des moindres détails de sa description. Il faut donc voir dans ce tombeau une œuvre bien authentique du commencement du XII<sup>e</sup> siècle. Cette date dérange un peu les systèmes qui reculent vers 1150 l'avènement du roman fleuri. C'est un titre à ajouter à tous ceux qui rendent ce monument si remarquable. Notre ami l'abbé Arbellot a publié, après nous, une excellente notice sur cette œuvre si intéressante.

Vers 1143.

Ecce Deo gratus jacet : ie Rannulfus numatus  
Pastor con lignis pius abbas virq ; beuignus

(1) Scriuiis.

Qui per ter denos vite m'cleramine plenos  
 Annos regnavit commissos rexit a navit ;  
 Mense sub Augusto migrat de corpore kisto (sic)  
 Vivit adhuc multus fama jam caute sepultus  
 Pro famulo Cristi requiem cantate m'istri

(Église de Lesterps.)

Cette épitaphe est gravée sur une pierre calcaire teinte en noir, longue de plus de 3 pieds. Elle est encastrée dans le mur nord de l'église aujourd'hui paroissiale de l'ancienne abbaye de Lesterps. Cette inscription n'a jamais été figurée. La *Galla Carisiana* la donne d'une manière fautive. Il ne faut pas lire, au premier vers : *Utat*, mais *vivit*. Au cinquième vers, les Bénédictins lisent : *de corpore, Christo*. Le mot inexact *pro kisto*, ce qui rend d'ailleurs l'interprétation adoptée par eux : *Christo vivit adhuc*, et se pourrait que le K du mot *kisto* ne fût qu'une sorte d'aspiration, destinée à conserver la mesure du vers en s'opposant à l'élision de la dernière voyelle du mot *corpore*.

L'abbé Rannulle ou Rannoux, dont il est ici question, fait acte d'antécité dans l'administration de l'abbaye dès 1143; son épitaphe nous apprend qu'il la gouverna pendant trente années. C'est donc vers 1173 qu'il faut placer son décès. C'est à peu près la date de l'inscription dont nous avons publié les deux premières lignes. La forme de l'écriture appartient plutôt aux manuscrits qu'aux monuments, où elle se rencontre très-rarement. Dans les lettres tour à tour sèches, nues et serpentantes, on retrouve parfaitement le passage du roman au gothique. Ces traits, redressant leur courbure d'un jambage à l'autre, formeront les boucles du gothique arrondi.

Après 1150.

Anno ab incarnatione . . . . . dedicavit . . . in honorem plurima . . . . . martirum.

(Inédite.) — (Abbaye d'Obazine)

Un édifice disposé comme l'abside d'une église romane, à deux étages solidement voûtés en pierre, s'élève à l'extrémité du transept nord de l'église d'obazine : c'est une construction romane simple et solide comme tous les bâtiments de cette abbaye. A l'étage inférieur, et au delans, sous la corniche, court une bande peinte en noir. Cette inscription, en beaux caractères de transition, est peinte sur ce fond noir. Il y a trois ans, elle était partout lisible, et ces lacunes sont dues aux hommes intentions d'un balai maladroit; et, chose deux fois regrettable ! les seules particularités intéressantes, le nom et la date ont disparu. Voilà un vandalisme bien intelligent.

Après 1150.

Eplacen : prior m ;  
 xii kl i. bob ;

(Inédite.) — (Église d'Auril.)

Cette inscription, en grands caractères en relief, se trouve sur une dalle en grès du pavé de l'église de l'ancienne paroisse d'Auril.

Sa lecture ne laisse pas que de présenter quel ques difficultés. Le troisième prieur de cette paroisse, l'évêque par saint Gaucher, est inscrit dans les catalogues sous le nom de Guillaume - F. BOYV. DE SAINT-AMABLE, III, 121 ; il est l'auteur de l'*Eplacen*. Ce dernier nom se lit donc, contrairement aux usages religieux des séculiers, *in astra pres*, le 10<sup>e</sup> du mois de mai, et non le nom de baptême ou le reliquon. Il reste à lire la seconde partie. Guy le vicier d'une manière assez approuvée sur *K l'ia a j'ai à ô m'is ? obit*.

Les sources pour Auril, Germond, compoient une inscription de saint Gaucher, vécut jus qu'à 1150. Cette inscription, très-authentique malgrés ses obscurités, est donc postérieure à cette date.

Amalys de granno.

(Inédite.) — (Église d'Aymontiers.)

Ce nom isolé, d'où nous n'us doute au temps où il fut écrit, est gravé sur une longue pierre quadrangulaire placée près de la porte septentrionale de l'église d'Aymontiers. On remarque l'EM formé de deux ellipses rapprochées.

Après 1150.

Corpore non meritis quibus late et in etera vivit

Hoc step̄us tunculo claudir<sup>o</sup> alt<sup>o</sup> homo

Hic requies aegris cibus et vestitus regenis

Glaucus in hoc grossam cœ<sup>o</sup> habebat oclum

Inter tanta pius coluit que morit<sup>o</sup> alt<sup>o</sup>

Funditus hanc to.â con.ilit eclesiam

Sole per augustas eolum lustrante kalendas

Mors illo caruit ; vita beata tenet.

(Inédite.) — (Église de l'Aguène.)

1150.

Vir bonus atque pius fundavit Stephanus istua altare in honore Domini Christi, alacque Marie virginis, sanctique Michaelis archangeli, et omnium agninum celestium.

(Inédite.) — (Maitre-autel de la même église.)

L'église de l'Aguène (Aguina), près Tulle, a été refaite en partie dans ces derniers temps. Elle se termine à l'ouest par trois absides romanes qui datent du xii<sup>e</sup> siècle. A l'entrée occidentale, au niveau du sol, est incrusté un marbre sur lequel est gravée, en cara teres à demi effacés par la chaux et le ciment, l'épitaphe que nous rapportons. Le pieux fondateur dont elle rappelle les vertus vivait, en témoignage de l'abbé Legros, dans le milieu du xii<sup>e</sup> siècle. M. Labiche de Reigrefort lui consacra une notice dans ses *Vies des saints du Limousin* (1, 263). Nous ne savons sur quel re tseignement le même auteur lui donne le nom d'Etienne *Autain*. S'il n'a d'autre témoignage que celui de l'épitaphe : *Hoc Stephanus tunculo clauditur* *vir bonus homo*, cette attribution est plus que douteuse ; *altus* serait une épithète beaucoup plutôt qu'un nom, et anonyme. La seconde inscription se lit à l'ouest de la table d'un autel en ce qui correspondait de boiserie modernes. Malgré les enchevêtrements, les Carreaux, les Ombres et les autres complications de ces

inscriptions, elles laissent percer le faire du *xiii<sup>e</sup>* siècle. Nous noterons le mot *non*, formé d'un losange blanché de deux barres. Le losange tient lieu, en même temps, de l'O et de la traverse de l'N; cette dernière lettre est censée se superposer à elle-même.

Un religieux, le P. Thomas d'Aquin, a publié au *xvii<sup>e</sup>* siècle, une traduction rimée de cette épitaphe; la voici :

Etienne, homme d'un haut mérite,  
Repo-e, quant au corps, dessous ce monument :  
Mais son esprit jouit du bonheur qu'il mérite,  
Puisqu'il vit sur la terre et dans le firmament.

Il couvrait le nu de sa laine  
Et donnait de quoi vivre au pauvre souffreteux,  
Il tirait l'affligé du trouble et de la peine,  
Servait d'œil à l'aveugle et de pied au boiteux.

Non content de ce bon exemple,  
Qu'il donnait au prochain par tant de charités,  
Il fit à ses dépens l'ouvrage de ce temple,  
Où Dieu reçoit les vœux qui lui sont présentés.

Au mois suivi de la balance,  
Quant le soleil formait le premier de ses jours,  
La mort perdant sur lui sa funeste puissance,  
La vie et le bonheur l'ont reçu pour toujours.

Après 1131.

Ense tuo princeps pælonum turba figatur  
Ecclesiisque quies pace vigente datur

Cette inscription est gravée en tête d'une plaque de cuivre émaillé représentant Geoffroi le Bel (Plantagenet,) duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine, père du roi Henri II, et souche de la dynastie anglaise des Plantagenets. C'est un des débris les plus remarquables de l'art de l'émailleur au *xiii<sup>e</sup>* siècle. Le prince est debout, vêtu d'une tunique verte et d'un manteau bleu, doublé de vair. Il tient un écu de la main gauche; sa droite porte le glaive. Son écu et son casque d'azur sont chargés de lions grimpants, insignes héraldiques de la maison d'Anjou. Le fond d'or, réticulé de vert, est semé de fleurons blancs et bleus. Le tout est encadré par une architecture plein-cintée couronnée de coupôles à imbrications. Les bordures d'encadrement sont d'un beau style. Ce prince, mort à Château-du-Loir en septembre 1131, fut inhumé dans la cathédrale du Mans. Jusqu'à nos jours le portrait resta appendu au pilier voisin de sa sépulture. Il orne aujourd'hui le musée du Mans. En comparant cette œuvre à la plaque le représentant à Saint-Etienne de Muret, on n'hésitera pas à leur attribuer une origine commune. Rapprochées par la date, elles ne diffèrent pas par l'exécution et le style. On sait d'ailleurs que Mathilde, veuve de Geoffroi le Bel, enrichit de ses libéralités les églises limousines. Saint-Etienne de Muret, notamment, reçut d'elle une magnifique dalmatique en soie. Ce vêtement si intéressant est conservé présentement dans l'église d'Ambazac, près Limoges. Ce don suffirait à lui seul pour indiquer l'origine de la plaque que nous venons de décrire. — Les lettres empâtées d'émail de

l'inscription ont une forme trapue et lourde, qu'explique leur système d'exécution. Par la même cause, le fragment de châsse de Mansac a des caractères semblables.

1163.

Nicolaz ert parla a nne Teve de Muret  
Nicolas était parlant au moine Etienne de Muret.  
(Musée Du Sommerard, à Paris.)

On lit ces mots sur une plaque en cuivre, dorée et émaillée, haute de dix pouces sur neuf de large. Saint Etienne, vêtu en moine, barbe et cheveux longs, s'appuie sur une crosse potencée (tau). Sa tête n'est pas nimée. Saint Nicolas, tonsuré, vêtu de l'aube et de la chasuble, tient de la main gauche un livre relié en rouge, décoré d'ornements et clos par un fermoir. Un nimbe teint de bleu, de jaune, de vert et de rouge, enveloppe son chef. Les vêtements de dessous des deux personnages sont teints en bleu clair. Le bleu foncé colore ceux de dessus. Une arcade cintrée et couronnée de coupôles enveloppe les deux personnages. Leur geste indique une conversation animée.

Tout prouve que cette plaque a dû faire partie du maître autel de l'abbaye de Grandmont, consacré en 1163. La vie de Notre-Seigneur et celle de saint Etienne de Muret y étaient figurées en émail incrusté. Or, une autre plaque, acquise au même lieu, d'un style et d'une décoration identiques, figure l'adoration des mages. L'émail qui nous occupe est la mise en scène d'une apparition de saint Nicolas de Myre au fondateur de l'ordre de Grandmont. Etienne avait fait un voyage à Bari, en Calabre, pour visiter les reliques du saint évêque, nouvellement transportées en ce lieu. Saint Nicolas lui apparut, dit la légende, et lui donna d'utiles conseils. L'absence de nimbe à la tête de saint Etienne indique que cet émail est antérieur à sa canonisation. Elle n'eut lieu, en effet, qu'en 1189. Tout se réunit donc pour confirmer la date de 1163. On remarquera l'exécution, à la fois simple et large, de cette plaque émaillée. Un trait hardi accuse seul le mouvement général. Les couleurs des vêtements des deux saints personnages ne sont pas exactes; elles n'ont qu'une valeur décorative. Le même système présidait à l'exécution des vitraux du même temps. Le fini, le ton vrai y étaient toujours sacrifiés à l'effet d'ensemble.

Les A sont sommés d'un trait horizontal, l'S figuré comme un Z retourné, l'M formé d'un O auquel se soude un jambage tordu. M. du Sommerard a publié une bonne lithographie en couleur de cet émail (*Album*, 2<sup>e</sup> série, pl. xxxviii). Nous avons nos raisons pour ne pas dater comme lui cet émail du commencement du *xiii<sup>e</sup>* siècle.

Vers 1168.

Beata Namadia sepellit (1) ie  
hic in monasterio Mausiaco ab agelis ducitur

(1) Sepelitur.

Petrus abbas Mausiacus fecit capsam precio

Petrus abbas M.

S. Calminius construit (1) unam abbatiam (2) : in Podensi epatu (5) in onore S. Ceteofredi martiris Sc. Calminius senator Romanus coaruit (sic) sedm (4)

Abbatiam in Lemovicensi epatu no ie Thuellam

S. Calminius construit tertia abbatiam nomine

Mauziacum in Arvernensi epatu : in onore si :

Caprasii : mrs (5) : et Sci Petr. Quem offer eis

ocum scis.

(Chasse de Mausac [Auvergne].)

Ces inscriptions sont gravées au trait ou creusées au burin et empâtées d'émail sur la châsse en cuivre émaillé de Mausac.

Cette œuvre remarquable a été publiée deux fois par M. Mallay; une réduction en couleur, éditée par M. du Sommerard, en donne une idée très-exacte. La fondation de trois abbayes par saint Calminius, sa mort et celle de sainte Namadie, occupent la face postérieure. Le genre du travail, le style et les sujets figurés en font une œuvre essentiellement limousine. L'abbaye de Mausac a d'ailleurs relevé pendant longtemps de celle de Saint-Martial de Limoges. — Nous avons prouvé ailleurs, après M. Mallay, que l'abbé Pierre, dont l'image et le nom figurent deux fois sur cette châsse à titre d'auteur, était l'abbé Pierre, troisième du nom, qui vivait en 1168. C'est donc la date de cette œuvre, comme à peu près c'est la date de l'autel de Grandmont et du tombeau de Geoffroy le Bel. La parenté, l'origine commune de ces trois œuvres d'art, si distantes les unes des autres, ne sauraient être plus manifestes.

1172.

Hic jacet dominus Petrus Bernardi prior quintus qui secundum doctrinam Moysi dixit propinquis, nescio vos. Vixit in prioratu septem annis et senis.

(BOISV. DE SAINT-AMABLE.)

Cette épitaphe était placée sur la tombe de Pierre Bernard de Boschiac, cinquième abbé de Grandmont, qui, après avoir construit le chœur de son église, en fit la dédicace solennelle en 1163. Ce religieux appartenait à une illustre famille. Son épitaphe le loue d'avoir su résister aux influences qui lui venaient de ce côté.

1174.

Id<sup>9</sup> septis mto vir cecidit iste  
Quo nec majorem tra dabitre parem  
Tanto digna viro n . . . . .  
Hic laudes . . . . . ore  
Cler<sup>9</sup> Eana valor . . . . .  
Uno demto . . . . .

- (1) *Construit.*
- (2) *Abbatiam.*
- (3) *Episc p<sup>atu</sup>.*
- (4) *Secundam.*
- (5) *Martyris.*

Flet domys merito . . . . .

Lavdatq ; . . . . . servit ei

Abbas Petrus erat qv̄e p̄r ardua evicta

Petra legit tvmvlym petra . . . . .

*Idibus septembris quarto vir cecidit iste*

*Quo nec majorem terra dabitre parem*

*Tanto digna viro, non . . . non ego spero.*

*Hic laudes debet esse, fuisse, fore.*

*Clerus, fama, valor mendicant (?) magni declarant*

*Uno demto . . . . .*

*Flet domys merito . . . . .*

*Laudatque . . . . . servit*

*Abbas Petrus erat quem Petrus per ardua cuncta*

*Petra legit tumulum petra . . . . .*

(Inédite.)

Pierre del Barri, dont il est question dans cette épitaphe, gouverna l'abbaye de Saint-Martial de 1162 à 1174, date de sa mort. M. Labiche (*Vies des saints du Limousin*, II, 83) a consacré une notice à ce pieux personnage. Il est auteur d'une chronique inédite. Pierre le Vénéral, abbé de Cluny, entretenait avec lui une correspondance. Il fut enseveli au chapitre de Saint-Martial avec ses ornements sacerdotaux; une belle crosse d'ivoire fut placée à ses côtés.

1174.

Hic jacet Petrus abbas Sci Martini Lemovicensis

juxta ostium quod exit in cimiterio.

(Autrefois à l'abbaye de Cluny.)

C'est l'épitaphe de Pierre de Pierre-Buffière, abbé de Saint-Martin de Limoges, mort à l'abbaye de Cluny le 18 octobre 1174. L'abbé Legros, qui ne rit guère, se demande s'il faut attribuer la fin de l'inscription à une rédaction négligée du copiste, ou si ces mots se trouvaient réellement sur l'épitaphe. Dans ce dernier cas, ajoute-t-il, cette inscription pourrait faire pendant à celle d'un pont céleste : *Ce pont a été fait ici*. Quand le grave abbé Legros faisait cette réflexion plaisante, la révolution n'avait pas encore détruit les abbayes et bouleversé toutes les sépultures. On ne pouvait pas prévoir que les tombes elles-mêmes seraient menteuses ou incertaines dans leurs indications les plus positives : *Hic jacet*. Des indications très-précises, quelque naïves qu'on les fasse, nous paraîtraient maintenant beaucoup moins plaisantes. La *Gallia christiana* (II, 583) donne cette inscription dans les mêmes termes que nous la rapportons :

Vers 1174.

ΒΡΑΧΥΝ ΥΠΟΘΕΑΣ ΥΠΟΝ ΕΝ ΤΡΙΒΕΝΑΡΙΑ ,  
Ο ΠΑΜΒΑΤΑΤΥΣ ΚΑΙ ΘΕΑΝΕΡΓΗΘΣ ΑΘΙΘΣ,  
ΒΟΑΥΙΝ ΕΠΙΡΡΑΒΙΤΥΣ ΘΕΟ ΜΕΝΑΡΕΟ ΝΑΡΙΝ.  
ΕΠΕΥΚΕΤΑΙ ΙΑΡ ΒΑΣ ΥΠΟΘΜΙΝΘΣ ΝΟΘΙΘΣ,  
Ο ΠΡΟΘΗΡΕΥΘΣ ΤΟΙΣ ΤΡΙΒΕΝΑΡΙΑΣ ΚΑΥΑΘΙΣ.  
ΑΥΑΥ ΑΥΟΛΘΗΙΣ ΕΝ ΜΕΣΗ ΜΕΘΟΜΕΤΑ,  
ΥΑΡΑΜΟΝ, ΗΑΘΟΝ, ΤΟΙΣ ΚΑΥΑΥ Ε ΘΕΡΕΜΥΝ,  
ΚΑΙ ΘΕ ΕΥΑΥ ΜΕΚΟΥ ΜΕ, ΚΑΙ ΚΑΥΑΥΣ ΜΕΡΘΕ,  
Ο ΕΥΕΥΕΥΑΥΟΝ ΑΥ ΜΑΥΟΝ ΜΑΥΑΥ Ν ΟΥΑΥ.

ΚΑΙ ΤΙΝΑ ΕΡΜΩΝ ΕΝΕΦΑΛΛΕΟΝ ΜΟΙ ΔΡΟΣΩΝ  
 ΕΚ ΔΟΤΙΚΗΣ ΦΥΕΝΤΙ ΚΑΥΜΙΣΕΝΔΡΙΑΣ,  
 ΗΣ ΠΙΖΟΠΡΕΜΝΟΝ Η ΒΑΣΙΛΕΙΣ ΕΙΡΗΝΗ,  
 Η ΝΗΤΡΟΜΑΜΙΗ, ΤΕΝ ΑΝΑΚΤΩΝ ΤΟ ΚΑΕΟΣ,  
 ΑΛΕΞΙΟΥ ΚΡΑΤΟΕΝΤΟΣ ΑΥΣΩΝΗΝ ΔΑΜΑΡ  
 ΝΑΙ, ΝΑΙ, ΔΥΣΩΡ ΤΟΝ ΜΕΝ ΦΥΛΑΚΑ ΜΟΥ,  
 ΣΟΣ ΔΟΥΛΟΣ ΑΛΕΞΙΟΣ ΕΚ ΤΕΝΟΣ ΔΟΙΚΑΣ.

Qui semper vivit, cum mortem sponte subivit  
 Mors vitam genuit, mors nece trita fuit.  
 Lux caligavit, pax vera crucem toleravit.

Nox sua, nostra dies; crux sua, nostra quies

Crux plasmatoris, via pacis, meta laboris,  
 Mors Salvatoris, mors mortis, culmen honoris.  
 Crux pretiosa vale, mundi pretium speciale.  
 Crux reverenda vale, populi decus imperiale.  
 Rex Amalricus, sit summi regis amicus:  
 Propter dona crucis donetur munere lucis;  
 Quando crucem misit, nos Christi gratia visit  
 Haic jocundemur, vigilesque Deum veneremur,  
 Regia miremur, regem pro rege precemur,  
 Christo jungatur quicumque crucem veneratur.  
 Nec pars, nec tota sit Grandimonte remota;  
 Qui scelus istud aget, Deus hunc anathemate plaget.

(Autrefois à Grandmont.)

Dans le riche trésor de l'abbaye de Grandmont, un reliquaire attirait principalement les regards, moins encore à cause du prix de sa matière que du précieux dépôt qu'il renfermait.

Il était formé de deux plaques d'argent doré, jointes et adossées l'une à l'autre. A la partie antérieure était inséré un fragment du bois de la vraie croix, disposé en forme de croix patriarcale ayant quatre pouces (0 m. 12 cent.) de hauteur, sur deux pouces (0 m. 6 cent.) de largeur à la plus grande traverse. Rien ne séparait la relique du contact et de la vue du spectateur. La face postérieure était occupée tout entière par l'inscription, cette pièce, mobile en partie, se levait pour laisser voir un baume très-odoriférant, qui, malgré sa date sept fois séculaire, conservait encore toute la suavité du parfum le plus exquis.

Un étui en argent doré abritait le précieux reliquaire. Il s'ouvrait à deux battants pour laisser voir la vraie croix. Les portes étaient décorées, à leur partie intérieure, des images de saint Pierre et de saint Paul. A la partie antérieure de cette sorte de boîte métallique était gravée la première inscription latine que nous transcrivons; la seconde se lisait à la partie postérieure. « Sur le tout une plaque d'argent non doré s'élevait et s'abaissait à la façon d'un châssis, et, sur icelle, était relevé en bosse un crucifix et, de part et d'autre, Notre-Dame et saint Jean. Le susdit reliquaire avec son étui s'accommodait sur un pied carré, tout entier d'argent doré et par-dessus enrichi de plusieurs perles, topazes, jacinthes et autres pierres estimées par le lapidaire de grand prix et valeur. Toutefois ce pied ne paraissait pas être fait ni destiné pour le susdit tableau, ains pour un autre. » (*Inventaire du trésor de Grandmont, 1567.*)

Ainsi l'art grec et l'art occidental s'étaient mis autour de ce vénérable dépôt. Le petit reliquaire était seul d'origine grecque; il a eu le privilège d'attirer l'attention de deux savants. Ogier, prédicateur éloquent du xvii<sup>e</sup> siècle, lui a consacré un traité spécial. (*Inscription antique de la vraie croix de l'abbaye de Grandmont*, par M. François Ogier, prestre et prédicateur. Paris, 1638, un vol. in-8<sup>o</sup>.)

Dans une de ses substantielles dissertations, Du Cange résume ce travail en y ajoutant ses observations particulières. (*Glossaire du moyen âge*, VIII, 169, édit. F. Didot.)

Nous puisons dans ces deux écrits, en nous aidant encore des pièces originales dont nous devons communication à la générosité de M. Nivet-Fontaubert.

Ogier a donné deux traductions de l'inscription grecque. Son latin suit le grec mot à mot; les voici :

Cum brevem dormisset somnum in triplici arbore,  
 Universi rex, Deus idem ac homo verbum,  
 Multam gratiam imperitus est ligno.

Refrigeratur enim omnis morbis inflammatus,  
 Quicumque confugit ad ramos triplicis arboris.

Ast ego perustus in medio meridie,

Cucurri, veni, ramos subii;

Tu vero umbra tua suscipe me et pulchre tege,

O arbor innumbrans totam terram,

Et modicum rorem Hermon mihi instilla,

Qui ortus sum ex stirpe illustri ducarum,

Cajus stirpis sureulus est imperatrix Irene

Mater avie meæ, decus regum,

Conjux Alexii Romanorum imperatoris.

Certe veneror te unicum servatorem meum,

Ego famulus tuus Alexius, origine ducas.

Le Sauveur, homme-Dieu, sur ce mystique bois,

De trois arbres divers, qui composent sa croix,

Dormit d'un court sommeil, mais sommeil délectable;

Depuis, à tous mortels ce bois est secourable;

Et quiconque est atteint de cet ardent poison,

Dont l'aspic infernal corrompt notre raison,

Qui se sent travaillé de ces cruelles flammes

Qui consomment nos cœurs, et qui brûlent nos âmes,

Qu'il recoure à son ombre, il sentira soudain

Rafraîchir les ardeurs qui lui rongent le sein.

Dans le cuisant midi de mes péchés sans nombre,

J'accours à son abri; j'ai recours à ton ombre,

O bel arbre ! arrosé de ce sang précieux,

Que, pour notre salut, versa le roi des cieux :

Vois dessous tes rameaux ma pauvre âme exposée,

Pour recevoir d'Hermon la céleste rosée.

Alexis, prince grec, dont les prédécesseurs

Du sceptre byzantin se virent possesseurs;

De qui le grand aïeul est l'empereur Comnène;

De qui la grande aïeule est son épouse Irène,

Reine, dont la vertu fut sans comparaison,

Et l'honneur des Ducas son illustre maison;

Alexis, quoique issu de cette race illustre,

De ces Ducas fameux n'emprunte point son lustre

Il est plus glorieux d'adorer cette croix  
Que d'être descendu d'empereur et de rois.

La traduction française n'est qu'une paraphrase très-langouissante sur la fin. Ces deux vers nous permettent de réduire le commentaire aux plus simples éléments. Les curieux pourront au besoin recourir aux ouvrages que nous avons indiqués.

Voici d'abord l'histoire de ce reliquaire. Il fut remis aux moines de Grandmont par Bernard, évêque de Lydda en Palestine, et ancien moine de Déols, près Châteauneuf, le dernier jour du mois de mai 1174. C'était un don que leur transmettait Amaury, roi de Jérusalem. Ce prince étant mort l'année précédente, on peut conjecturer que l'évêque Bernard exécutait en ce point une de ses dernières volontés. Un texte du martyrolog de Grandmont rapporte les faits précédents; son témoignage est confirmé par celui de Geoffroi du Vigois dans sa *Chronique* (c. 69).

L'inscription grecque contient deux allusions fort claires. La première rappelle la tradition orientale selon laquelle la croix du Sauveur était formée de trois bois différents, de pin, de cyprès et de cedre : *Cum bierum dormisset somnum in triplici arbore*. Cette rosée d'Hermon, qui rafraîchit les âmes, était une image du sang du Sauveur. Enfin la seconde allusion a trait au serpent d'airain que Moïse éleva, pour le salut des Juifs, dans le désert. C'était encore une figure de la croix du Sauveur.

Reste le nom du possesseur, Alexis de la race des Ducas. Ogier se livre, pour déterminer l'identité et le temps de ce personnage, à plusieurs conjectures laborieuses. Nous préférons le sentiment de Du Gange. Cet érudit pense que notre Alexis, à qui ce saint reliquaire a appartenu, était fils de Jean Ducas, cousin germain de l'empereur Manuel, et qui, après s'être distingué à la guerre, vivait encore vers 1166. Amaury étant allé à Constantinople, en 1170, pour réclamer le secours de l'empereur Manuel, en reçut le meilleur accueil. Les grands, à l'exemple du prince, le comblèrent de présents. C'est alors sans doute, qu'Alexis suivant le mouvement général, lui aura fait ce don précieux; et comme ce reliquaire était de ceux qu'on portait au cou (phylactère), en s'en dépouillant, Alexis aura voulu donner au roi de Jérusalem une marque d'affection particulière.

Quant aux inscriptions latines, elles sont l'œuvre des moines de Grandmont. Ils voulurent ainsi exprimer leur affection pour ce vénérable dépôt, et leur reconnaissance pour Amaury leur bienfaiteur.

Cette sainte relique est conservée à la cathédrale de Limoges.

1187.

Hic jacet dompnus Guillelmus, reverendissimus  
vi prior, verus Israheliam quo dolus non erat :

vixit in prioratu xviii annis et iii mensibus.

Cerne : prior sextus Willelmus, pro grege factus  
Exul, cum Christo tumulo requiescit in isto.

(Autrefois à Grandmont.)

Ces deux inscriptions se lisaient, la première sur la tombe, la seconde sur une lame de plomb déposée dans le cercueil de Guillaume de Treignac, sixième abbé de Grandmont, mort en revenant de Rome en 1187. C'est pendant son gouvernement que cet ordre célèbre fut en proie à des divisions que les souverains voulurent beaucoup de peine à calmer. Une notice sur ce pieux personnage, extraite des manuscrits Logros, a été publiée par Labiche de Reignafort (*Vies des saints du Limousin*). On remarquera sur ces deux inscriptions l'orthographe si différente du mot latin Guillaume : *Guillelmus* et *Willelmus*. Elles s'expliquent par deux prononciations différentes faites à quelques années d'intervalle, à l'occasion d'une translation de sépulture.

1187.

Me dedit antistes Sebastianus, et hoc mihi nomen.  
(BOUAY, DE SAINT-AMABLE, 417.)

Ces mots se lisaient sur une cloche donnée à la cathédrale de Limoges par l'évêque Sebastianus, abot, qui mourut vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, 1183.

Si Fili<sup>9</sup> Dei es  
dic ut lapides  
isi pat  
nes liant

—  
Si Fili<sup>9</sup> Dei es  
mice te  
deorsum

(Inédites.) — (Église de Beauheiu.)

Le portail méridional de la grande et belle église romane de Beauheiu était précédé d'un porche aujourd'hui démolé en partie. Le pilier qui divise la porte en deux baies représente les grands prophètes portant les évangélistes. Sur le tympan se détouche une grande page sculptée qui se divise en trois zones horizontales, d'inégales dimensions. A la partie intérieure, des monstres bizarres étalent leurs formes capricieuses et fantastiques. Une trime est armée de sept têtes placées, quatre à la partie antérieure du corps, trois à la queue. Une figure humaine est avalée par un monstre; la tête et la queue du monstre terminée en tête se partagent le patient. La création la plus originale est une sorte de dragon terminé à chaque bout par des têtes hideuses qui se livrent un combat acharné. Sa croupe, recourbée en replis tortueux, est, à divers intervalles, percée de trous d'où s'échappent des singes qui, à demi-celos, se font déjà la guerre : ils ont pour armes des serpents. Ce travail réunit la Verve et l'originaute.

Mais ne faut-il y voir qu'une bizarrerie de plus à ajouter à toutes les bizarreries d'une époque si féconde en œuvres de ce genre ? L'examen des autres sculptures du porche va nous aider à résoudre cette question. La bande supérieure représente les morts sortant du tombeau ; au-dessus, Notre-Seigneur, entre deux anges qui portent les instruments de la passion, montre ses plaies ouvertes. On entrevoit déjà la signification de la zone inférieure.

L'examen des faces latérales du porche n'aide pas à interpréter le reste. Des figures hideuses y grimacent à travers les créneaux d'une forteresse. A plusieurs reprises, un grand et majestueux personnage paraît discuter avec un monstre à corps humain surmonté d'une tête de lion. En deux angles au-dessus de ce sujet se lisent les inscriptions qui font l'objet de cet article. Tout s'explique alors : ces figures représentent la tentation de Jésus-Christ dans le désert : ces paroles sont celles que le démon lui adressa. La bizarrerie et le caprice n'ont rien à revendiquer ici ; tout est symbole et histoire. Jésus-Christ, moïse, rémunérateur et juge de l'humanité, voilà le sujet traité par un ciseau éloquent en ce porche magnifique. Le tympan n'a plus d'obscurités : les morts ressuscitent. L'enfer s'empare de sa proie, les bienheureux partagent la joie du triomphe de leur chef et de leur sauveur.

La composition de ce jugement est de toutes manières fort originale. Les bons ne sont pas séparés des méchants dans le sens de la largeur, mais dans la hauteur. La droite et la gauche du souverain juge sont occupées par les saints numés et assis qui conversent ensemble dans la joie de leur triomphe. — Ces deux petites inscriptions, en apparence insignifiantes, ont donc une haute valeur, puisqu'elles aident à résoudre la question si controversée du symbolisme des sculptures romanes.

S . . . rgivus (1)

Petrus

Arberto.

(Inédite.) — (Église de Tarnac.)

L'église romane de Tarnac est percée sur son flanc septentrional d'un portail gothique du XIII<sup>e</sup> siècle. Son ogive est accompagnée de deux bas-reliefs en granit, qui datent, comme le reste de l'édifice, du XII<sup>e</sup> siècle. Celui de droite représente un guerrier à cheval. Il est armé du casque à nasal, d'un bouclier en pointe et d'une lance à pennon. Dans la partie supérieure vole un ange qui semble lui montrer la route. L'autre bas-relief représente un évêque coiffé d'une mitre très-basse et revêtu de la chasuble ronde et du pallium. Il bénit un personnage de proportions beaucoup plus petites, qui s'incline sous sa main. Un cartouche carré porte l'inscription transcrite plus haut.

Dans le sanctuaire de la même église, le

(1) *Sergius*.

fût d'un pilier roman est gravé d'inscriptions qui semblent être des dates du XII<sup>e</sup> siècle. Cinq ou six couches de badigeon de chaux les recouvrent et les rendent illisibles.

‡ *Dextera Dei vivi.*

Quod fuit est et erit per me constare doceatur.

(Inédite.) — (Église de Bessines.)

Une pierre calcaire placée à l'extérieur du mur nord de l'église de Bessines représente une main levée et bénissant, adossée à une croix. Elle est surmontée de l'alpha et de l'oméga symboliques. L'inscription inscrite au-dessous et à l'entour ne laisse pas de doute sur le sens de cette représentation. A la même époque, le contre-scel de l'église de Limoges est décoré d'une représentation semblable ; on lit à l'entour : *Maus Domini*. Quant au vers, il est emprunté à Hildebert du Mans, auteur du XI<sup>e</sup> siècle.

*Lex Mosi.*

(Inédite.) — (Église de Solignac.)

La chapelle méridionale de l'abside de l'église de Solignac, bâtie au XII<sup>e</sup> siècle, est décorée d'une arcature supportée par des colonnes. Le chapiteau en calcaire d'un de ces supports représente deux personnages inclinés dans le sens de la corbeille et séparés par un ange. Sur le livre tenu par l'un d'eux est gravée cette inscription assez difficile à lire à cause de la forme insolite de quelques lettres, et notamment de l'O et de l'S du mot *Mosi*. On avait voulu y trouver une date ; notre interprétation est seule admissible. Elle donne la clef d'une de ces représentations inexpliquées qui décorent en si grand nombre nos églises romanes. D'interprétation en interprétation, il faudra bien arriver à reconnaître que la plupart de ces images, malgré leur bizarrerie, cachent un sens que notre ignorance seule voudrait nier.

‡ *Hic, requiescit. Petr<sup>o</sup>. decen.*

*Capicerius. Sci. Martialis.*

*qui. decesit. ix. i. i. i. h. janii :*

*anima. ei<sup>9</sup>. requiescat.*

*in pace. Amen ;*

*Petrum. p. tra. pre*

*mit. sub : petra. Petre.*

*putrescis ; Petre. tamen. sur*

*sum ; cum. Marciate. Quiescis*

(Inédite.) — (Rue du Mûrier, à Limoges.)

Cette inscription, placée autrefois au chapite de Saint-Martial, a été employée comme matériaux de construction d'une maison de la petite rue du Mûrier. Elle se lit au-dessus d'une fenêtre du rez-de-chaussée. Le chefier dont elle recommande la mémoire n'a pas laissé d'autres traces de son passage. A Saint-Martial, la charge de chefier correspondait à celle de sacristain. L'U et le V y sont employés concurremment. Les M ont des formes variées et bizarres ; tout y indique la transition du roman au gothique.

Pax  
 A rex lex et  
 lux  
 domvm istam ty protege dne (1)  
 et angeli tvi cystodiant muros } ejus  
 et om̄s (2) abitantes }

(Inédite.) — (Près l'ancien Sénéchal, au Dorat.)

Cette inscription est gravée sur une pierre triangulaire qui formait autrefois le linteau de la porte principale de l'église paroissiale de Saint-Michel, au Dorat. Cette église, connue dès l'an 1030, fut convertie en 1372 en prétoire pour les officiers de la sénéchaussée. Elle est maintenant détruite, et le tympan est engagé dans le mur de clôture d'un jardin. Cette prière, empruntée aux livres saints, annonçait heureusement une église consacrée aux saints anges et au chef de la milice céleste. L'auteur s'est inspiré évidemment de l'inscription de la collégiale, donnée plus haut sous le n° 68. Mais la correction du texte et de l'écriture a été altérée par lui.

Petrus eas fecit.

(Inédite.) — (Eglise de Tersannes.)

A la porte de l'église de Tersannes, un arc en plein cintre encadre un linteau triangulaire sur lequel se lit cette inscription bizarre. Est-ce le nom de l'architecte qui fit cette porte (*eas valvas*), ou cet édifice (*eas ædes*), du religieux qui prescrivit la construction de l'église, ou simplement le nom du patron? L'encadrement, l'écriture, la forme de la croix, la manière dont cette croix pénètre dans la moulure de la base rappellent les linteaux semblables des églises du Dorat. Tersannes est en effet dans le voisinage de cette ville. C'était une cure à la nomination du chapitre du Dorat, lequel, comme nous l'avons dit, avait saint Pierre pour patron.

† v. kl avg	cat :	in
vsti. obiit	pāce	
	ab	ām :
pas		
ani cvi		

(Inédite.) — (Eglise Saint-Pierre d'Uzerche.)

L'ancienne église abbatiale d'Uzerche est, pour la plus grande partie, antérieure au xii<sup>e</sup> siècle; sur le contre-fort de droite de l'extrémité du transept méridional, et à la base, est gravée cette inscription. Elle occupe deux des faces de la pierre. Sa disposition prouve qu'elle a été gravée sur place, la pierre étant déjà engagée dans les constructions. Les caractères appartiennent à la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle, et confirment cette conjecture. Le nom de l'abbé, enseveli ainsi humblement au pied du saint édifice et au seuil de la porte principale, est rongé par le temps. Un œil plus perçant saura peut-être le resti-

(1) *Domine*.

(2) *Omnes*.

tuer. Il n'est pas antérieur à 1100, ni postérieur à 1300.

V : i : x : kal. septembris,  
 obiit : Aimeric<sup>o</sup> : de Bru  
 cia : monac<sup>o</sup> : Sci : Marcia  
 lis : subprior : qui : nul  
 ta : bona : contulit : uic (1)  
 ecclesie : + o : omo : quid :  
 me : aspiciis : quod : sum : e  
 ris : quod : es : fui : ora :  
 p (2) : me : die : pater : noster :

(Inédite.) — (Ms. LEGROS.)

Cette épitaphe était, avant la révolution, incrustée dans le mur d'un passage qui conduisait du cloître à la basse église de Saint-Martial. La pierre avait environ un pied carré. La forme des caractères de transition annonce la fin du xii<sup>e</sup> siècle.

Hi duo viri dederunt has duas virgines ecclesie  
 Grandimontis : Girardus abbas Sibergie : Phi-  
 lippus archiepiscopus Coloniensis. S. Albina  
 virgo et martyr. Sea Essentia. Frater. Regi-  
 naldus me fecit.

En 1181, des frères de Grandmont furent députés à Cologne avec mission de recueillir des reliques des compagnes de sainte Ursule. Cette négociation menée à bonne fin leur procura les corps entiers des vierges martyres. Ils les placèrent avec honneur dans de magnifiques châsses dorées et émaillées. Une de ces châsses fut donnée en 1790 à la paroisse de Saint-Priest-Palus; elle représentait, en six tableaux, la légende de sainte Ursule. Sur la face antérieure, quatre stuettes figuraient les saintes Albine et Essence, dont ce reliquaire gardait les corps, et les deux donateurs de ces reliques, Girard, abbé de Siegbur, et Philippe, archevêque de Cologne. Cette châsse avait été faite à Grandmont, car les précieuses reliques avaient été livrées sans reliquaires.

Ora pro me S. D.

(A Chamberet.)

Une châsse émaillée de la fin du xii<sup>e</sup> siècle, conservée dans l'église de Chamberet, renferme les reliques de saint Doucet (*Dulcissimus*, patron du lieu. Sur la toiture, une ciselure dorée et émaillée représente l'ensevelissement du saint. On lit ces mots sur un livre tenu par un des clercs qui assistent l'évêque. Nous ne les notons qu'à cause de la forme extraordinaire des lettres. C'est une sorte de cursive agué entièrement inusitée. C'est peut-être une addition postérieure à la châsse qui est du xii<sup>e</sup> siècle.

Hic e vera remissio Hic est vera remissio.

(Inédite.) — (Au portail méridional de l'ancienne collégiale de Saint-Yrieix.)

Le style gothique et le style roman se fondent d'une manière heureuse dans la belle église de Saint-Yrieix. La porte méri-

(1) *Hic*.

(2) *Pro*.

dionale en ogive est surmontée de fenêtres en plein cintre. Moulures et ornements des deux époques s'y mêlent de la même manière; tout y annonce la transition. Au-dessus de cette porte, une statue drapée d'un manteau à plis symétriques est assise et béni. A Saint-Yrieix, on croit y reconnaître une statue de Charlemagne; mais le nimbe croisé, les pieds nus, le costume et l'attitude prouvent que c'est une figure du Christ. Ces mots gravés sur le marchepied du siège le prouvent aussi : Dieu seul peut faire entendre ce consolant appel. Les lettres appartiennent à l'alphabet romain, à l'exception du C, qui est carré.

. . . . atv<sup>9</sup> satrapes  
 . . . . moribus F . . .

(Inédite.) — (Au musée de Limoges.)

Ce reste d'inscription est gravé sur un fragment de tombe en serpentine verte, provenant de l'abbaye d'Uzerche. Il a été donné au musée de Limoges. Le nom de *Satrapes* qui s'y lit n'est pas commun. Le second A du même mot a une forme bizarre qui le rapproche de la minuscule. Ce fragment pourrait bien appartenir à une époque plus reculée, au xi<sup>e</sup> siècle au plus tôt.

#### Douzième siècle (?)

Moribus et vita verus fuit Israhelita

Gauzbertus, cujus cernitur hic tumulus

Vos, o Christicolæ! Salvatorem rogitate,

Ut det ei requiem, perpetuamque diem.

Dicite sic Christo : Gauzbertum, Christe, memento

Sanctorum nitidis consociare ehoris

Tecum ketetur, te, te sine fine fruatur,

Perspecta specie, monadis in triade (1).

viii kl jul. obiit

Gauzbertus sacerdos

et precentor S. Stephani.

(Inédite.) — (NADAUD.) — (Autrefois à Saint-Augustin-lez-Limoges.)

Selon un usage adopté dans la plupart des monastères qui n'avaient qu'un cloître, cette construction, destinée à servir de promenoir, abritait en même temps les sépultures. Les morts n'avaient pas trouvé de meilleur asile pour se recommander au souvenir des vivants. Des inscriptions nombreuses placées sur des tombes tapissaient le cloître de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges. L'épigraphie que nous rapportons indiquait la sépulture de Gauzbert, grammairien et chantre de l'église de Limoges.

Nous arrêtons ici la liste de nos inscriptions romanes. La précédente, qui termine cette série, pourrait bien avoir appartenu au xiii<sup>e</sup> siècle. Nous en négligeons quelques-unes relatées par l'abbé Nadaud, mais que leur transcription imparfaite rend illisibles. Ainsi, sur la porte orientale de l'église de Saint-Cessateur-lez-Limoges, un relief grossier figurait la crucifixion. A l'entour se déroulaient des vers que le *fac-simile* de

(1) Dieu seul en trois personnes.

notre érudit rend d'une manière lisible. — Au bas on lisait :

fecit	levi
wl	dome

Est-ce la signature du sculpteur auquel on doit cette œuvre ?

#### Epoque du gothique arrondi. De l'an 1209 à l'an 1360.

Des changements insensibles ont introduit l'usage d'une nouvelle majuscule. La forme circulaire y domine. Son emploi dans les inscriptions devient universel à dater du commencement du xiii<sup>e</sup> siècle. La minuscule anguleuse et carrée la remplacera à dater du milieu du xiv<sup>e</sup>, vers 1360. Le premier exemple de l'emploi de cette dernière écriture épigraphique se trouve en Limousin à la date de 1335; jusqu'à 1360 il est unique.

Les inscriptions de cet âge se reconnaîtront aussi à la forme léonine de leurs vers; la rime tend à se substituer à la quantité.

Laus Cenomanensis et gloria Lemovicensis

Quo doctore prius et justo iudice fulsit

Inclita Parisius; et quo pastore refulsit

Lugdunum patrie decus . . . et area sophie

Largus, famosus, subtilis et ingeniosus

Hic Aymericus jacet, ordinis hujus amicus.

Et quoniam voluit in Grandimonte locari

Fac Deus illius animam super astra levare.

Au cheur de Grandmont, un magnifique tombeau de cuivre doré et émaillé représentant le défunt, couvert des vêtements archi-épiscopaux recouvrait la sépulture d'Aimeric Guerrut, célèbre canoniste et ancien archevêque de Lyon. Ce tombeau fut matilé au xvi<sup>e</sup> siècle par les comtes de Saint-Germain-Beaupré, chefs d'une bande de pillards calvinistes. Une description de ce tombeau et cette inscription nous ont été conservées par le F. Padoux de la Garde, sacristain de l'abbaye en 1590. Son manuscrit autographe, orné de dessins de sa main, est conservé à la bibliothèque du séminaire de Limoges.

#### 1209.

Gerardus jacet hic presul venerabilis ille,

Quo Caturencis sedes fulsit inclita ville :

Qui vivens Domino placuit sibi semper inherens,

Semper que Christi fuerant non que sua querens.

Vir simplex, rectus, Dominum metuens sine fraude;

Promptus ad omne bonum, dignusque per omnia laude.

Forma gregis, tutor patrie, protectio clerici,

Qui cum despiceret mundum, cum paupere Christo

Pauper abire loco tandem decrevit in isto

Quisquis adhuc eras periturus res perituras,

Atque cor induras ad res sine fine futuras,

Nosce quid es, quid eris, qui forsitan eras morieris ?

Qui vivens moreris, transis cum stare videris.

Si centum decades amicus quas vixeris addes

Non tamen evades quin te trahat ultima clades,

Quem agnum modico, que justum coequat iniquo,

Nec desert medico, nec cuiquam pareit amico.

Ergo vigil cura tili sit meminisse futura  
 Quoque recessura caro sit, post non reditura

Respice qui transis qui cras incertus es an sis  
 Et quam sit tibi praesto mors ex me memor esto.  
 (Inéd. en partie.) — (Ms. du Fr. P. de la Garde.)

Un tombeau de cuivre doré et émaillé recouvrait aussi la sépulture de Gérard, évêque de Cahors pendant plus d'un demi-siècle, qui était venu chercher à Grandmont un abri pour ses vieux jours et une mort dans le Seigneur. Les deux premières inscriptions se lisaient, l'une à droite, l'autre à gauche du tombeau. La troisième était inscrite sur un livre placé entre les mains de l'effigie du défunt. La destruction de ce tombeau magnifique doit encore être imputée aux protestants.

1220.

Disce hospes contemere opes, et te quoque dignum  
 Jungo Deo, quisquis nostra sepulchra vides!  
 Marchia me facili comitem moderamine sensit  
 Hagonem, antiqua nobilitate virem.  
 Contempsit tandem fastus et inania mundi  
 Gaudia, convertens membra animoque Deo.  
 Hic inter reliquos spatioso tempore vixi,  
 Moribus ac victu, veste animoque pari.  
 Huic ego sponte loco comitatus dona ferebam  
 Sed prior et fratres hoc renuere pii.  
 Nos vitream dedimus quae constat in aede fenestram,  
 Amplaque cum fractu praedia multiplici.  
 Nos inter scopulos et keta fluenta Vigemae  
 Christiferae matri struximus ecclesiam.  
 Jandudum cinis, ossa sumus : quicumque legetis,  
 Dicite : sint animae regna beata mee.

(LAVIGNY.)

Hugues Brun ou le Brun, neuvième du nom, seigneur de Lussignan et comte de la Marche, se lit un nom parmi nos troubadours. La valeur et la piété s'unissaient dans cette généreuse nature. Il se distingua par ses exploits dans la terre sainte, au milieu de la troupe d'élite qui marchait à la défense des saints lieux. Son épitaphe, rapportée plus haut, nous apprend qu'il fonda une maison de l'ordre de Grandmont sur les bords de la Vienne. C'était le monastère de l'Écluse, où il vint finir sa vie après avoir pris l'habit religieux. Le don qu'il avait voulu faire de son comté à l'ordre de Grandmont, le refus des religieux, les vitres en couleur dont il embellit leur église, tous ces faits rendent fort curieuse cette épitaphe. Au chœur de Grandmont on voyait en effet son effigie sur les vitraux ; elle était accompagnée de cette légende :

Hugo comes Marchie fenestram vitream dedit ecclesie.

Avant 1226.

In hac phileteria sunt he reliq<sup>e</sup> (1)  
 quidam pilas Dni (2) : de tunica inc

(1) *Reliquie*.  
 (2) *Donna*.

ousutili ; de cruce Dni : de s  
 epulero Dni : de tabala :  
 in qua positum fuit cor  
 pus Dni :

de sepulero beate Marie : de vestimen  
 to ipsius : Bi Johs Ebe (1) : de seo Andrea :  
 de S : Philippo : de S : Bartholomeo : de S  
 Barnaba : de S. Thoma : de S. Jacobo  
 Aplo : de Innocentib (2) ; de S. Mar  
 cho : de S. Lucha evangl :  
 De Seo Stepho ptho martire (5) : de S. Lauren  
 tio : de  
 S. Vincencio : de S. Ignatio : de S. Eustachio :  
 de S. Theodoro : de S. Eleuterio martirib (1) :  
 de S. Martino : de S. Nicolao :  
 de S. Hario : de S. Jacobo Psie (5) :  
 de S. Gregorio : de S. Jeronimo :  
 de S. Zehedeo : de S. Simeone :  
 de S. Maria Magdalena : de S. Eufem  
 ia : de S. Catherina :  
 de spinis corone Dni :

(Inéd.) — (Sur un reliquaire à Château-Ponsat.)

Cette inscription se lit sous le pied d'un reliquaire en vermeil, convert d'émaux, de filigranes et de pierres fines, conservé dans l'église de Château-Ponsat. Il fut donné à cette paroisse en 1790, lors de la distribution du trésor de l'abbaye de Grandmont. Les anciens inventaires de cette abbaye nous font connaître son origine et sa date approximative.

En 1226, les abbayes de Grandmont et de Saint-Sernin de Toulouse s'admirent mutuellement à la fraternité de leurs ordres. Ce langage, inintelligible aujourd'hui, signifiait que les deux communautés entraient en participation de toutes les bonnes œuvres qui s'accomplissaient dans chaque monastère.

A cette occasion, ces deux abbayes célèbres échangeèrent des dons affectueux. Saint-Sernin possède une châsse émaillée de cette date, qui pourrait bien avoir cette origine. Mais le fait douteux pour Saint-Sernin est positif à Grandmont. Les anciens inventaires et Bonaventure de Saint-Amable désignent ce joyau comme donné à Grandmont par Saint-Sernin, en 1226. Il a d'ailleurs tous les caractères de cette époque. On y trouve les dragons aux yeux d'émail, enlacés par le col et la queue, si communs sur les crosses de cette époque. Le travail de filigrane, les petites galeries plein-cintrées, les fleurs de lis enveloppées dans une ellipse, la forme des caractères, indiquent le commencement du xiii<sup>e</sup> siècle. C'est une œuvre exquise de légance, où le travail surpasse la plus riche matière. Il sera publié plus tard par la gravure. Nous sommes ainsi dispensé d'essayer une description trop peu intelligible en l'ab-

(1) *Beati Johannis Baptistae.*

(2) *Innocentibus.*

(3) *De S. Ste, hano protho martire.*

(4) *Martiribus.*

(5) *Psidic?*

sence d'un dessin. Un inventaire du xvi<sup>e</sup> siècle le mentionne en ces termes : « Une pièce d'argent dorée, en carré, où il y a quatre petits clochers d'argent, et des cristallins et perles qui pendent tout autour d'icelle, garnye de pierreries où il y a du cristallin et une pîne d'argent dorée, par le dessus bien ouvree (inventaire de 1567). » En 1790, l'abbé Legros le décrit ainsi dans son inventaire : « Un reliquaire de vermeil, orné de filigranes de même matière, enrichi de plusieurs pierreries, dont le soubassement porte une plaque qui le couvre en entier comme une table, aux quatre coins de laquelle il y avait autrefois quatre petites tourelles dont il ne reste plus qu'une entière; une seconde a perdu sa flèche par le laps de temps (l'ouvrage étant fort ancien et d'un goût gothique); les deux autres manquent. Il paraît que chacune avait aussi des reliques.

« Au milieu de cette plaque s'élève un cristal carré et ciselé, qui paraît être de cristal de roche; il est surmonté d'un ouvrage en forme de bouquet de feuilles de chêne, et aussi de vermeil, dont est toute la matière de ce reliquaire, sous le pied duquel, qui est carré, et sur les quatre faces d'icelui, est gravée l'inscription en caractères gothiques. »

1244.

Hic dormit can<sup>o</sup> sensu, cervice, decanus ;  
Verax non van<sup>o</sup> sermone suo plan<sup>o</sup>  
Preco tuis Xp̄e, devote viverat iste,  
Cui nichil est triste letum sibi si tribuis te  
Pondus das aequū, si suscipis hunc modo tecū  
Qū sensit secū, tibi, sicut sentio mecū.  
Legis divine dispensans pabala gratis ;  
Zelator fidei contēptor duplicitatīs  
Reddat ei domin<sup>o</sup>, q̄ reddidit bona beatis.  
Anno milleno b<sup>o</sup> centeno quadrageno  
Quarto, jam fragit<sup>o</sup> b<sup>o</sup> sex kalo cessit apr̄l  
Sic obdormivit in Xpo, cui modo vivit.

*(Inédite.)*

En recommandant son souvenir aux âmes pieuses, le personnage dont cette épitaphe indiquait la sépulture, dans le cloître de Saint-Augustin-lez-Limoges, nous a laissé ignorer son nom. Toute existence terrestre a cessé pour lui. Ce n'est plus qu'une âme qui réclame une prière.

1246.

Inter opes varias vixit quasi pauper Helias,  
Christe, tuas propria sponte sequendo vias.  
Abbas mitratus, prudens, humilis, amulatus,  
Est hic vir gratus vermibus esca datus.  
Hic apud Uscream mitram tulit arduatatis,  
A clusa per quam erevit honore satis.  
Hunc Deus ad superos albatem perfer Heliam.  
Qui post te miserans præcipit ire viam.

Cette épitaphe, gravée sur cuivre, se lisait à côté de la porte latérale de l'église d'Obasine, qui donnait dans le cloître; elle rappelait la mémoire d'Hélie, vingtième abbé d'Uzerche, enseveli dans ce lieu. La nature

métallique de ce nécrologe a provoqué sa ruine. N'écrivons rien sur l'airain; il est moins solide que la pierre parce qu'il a plus de valeur. On en verra une triste preuve au chapitre des inscriptions du xvii<sup>e</sup> siècle.

1247.

Nostri patroui sunt  
hic quorum Deus ossa  
sic voluit poni sub  
eadem cōdita (1) fossa  
noster ab hoc emit<sup>o</sup> loc<sup>o</sup> (2)  
alterius fabricatur  
nummis ecclesia reddat  
sibi virgo Maria  
quāvis (3) exiguo tumulo  
fratres duodeni sunt  
cont(ua) fama virtuteq (4) pleni  
(an)no Dni (5) m̄ cc̄ xl primo  
(pri)die nonas septembris  
obiit dñs Aimiric<sup>o</sup> (6) palmar  
canonicus Davraten (7)  
et hujus loci emptor  
anno Dñi m̄ cc̄ xlvii pridie  
ydus april obiit dñs Guillel  
m<sup>o</sup> de Malmon quondā (8) archidia  
con<sup>o</sup> Lemovicensis- quor aie (9)  
requiescant ī (10) pace Amen

*(Inédite.) — (Aux Jacobins de Limoges.)*

Un tailloir de pilastre roman est orné d'une frise élégante de l'époque de transition. A l'angle, une tête mord les bords d'une double guirlande qu'un bras retient à l'extrémité. Des fleurs de lis romanes, toutes de différentes formes, s'y opposent dans les enroulements gracieux d'une tige commune. Qu'un archéologue ait à dater ce fragment, il assignera sans hésiter le xi<sup>e</sup> siècle. Et cependant une inscription tracée sur le plat de la pierre est datée de 1247. La contradiction n'est qu'apparente, ou plutôt elle est réelle; c'est un débris de monument roman utilisé pour une tombe gothique. Nous en avons vu un autre exemple non moins curieux. Le jardin de M. Juge a longtemps conservé un zodiaque du xi<sup>e</sup> siècle, portant au revers des débris de sculptures de l'époque romaine. Dans l'exemple présent, le sculpteur n'a pas été tenté seulement par la facilité de la taille d'un calcaire rare à Limoges; un soin plus pieux a inspiré son œuvre. Une église romane fut transportée à plusieurs centaines de toises dans un déplacement de monastère; un de ces débris servit de tombe aux fondateurs généreux qui payèrent la construction

- (1) *Condita.*
- (2) *Emitur locus.*
- (3) *Quamvis.*
- (4) *Virtuteque.*
- (5) *Domini.*
- (6) *Aimiricus.*
- (7) *Davratensis.*
- (8) *Quondam.*
- (9) *Quorum anime.*
- (10) *In.*

nouvelle et le terrain qu'elle occupa. L'histoire de cette pierre a donc deux phases ; en voici le troisième chapitre.

Elle servait de tablette au mur d'un jardin de la rue du pont Saint-Martial ; une partie de la pierre était même engagée dans la clôture des lieux d'aisances. Le propriétaire, M. Partonneaux, a bien voulu la céder à nos sollicitations et à la demande zélée de M. Maurice Ardant. Elle va reprendre une place d'honneur à l'entrée de l'église des Jacobins aujourd'hui église paroissiale de Sainte-Marie. Ces signes consacrent en effet le souvenir des deux fondateurs de ce monument.

En 1219, les Frères Prêcheurs s'étaient établis à Limoges, au delà du pont Saint-Martial, dans une maison éditée sous la direction de Jean Bot, bourgeois de Limoges. Mais ce site éloigné n'allait guère aux travaux de leur ministère. Ils songèrent à se rapprocher de la population agglomérée, « et alors les religieux de Saint-Dominique achetèrent un lieu, en la paroisse de Saint-Michel de Pistorie, d'Hélie de Baxagiers et de ses neveux, au prix de six mille sols, dont les lettres sont datées de l'an 1239. Et la place est nommée à la Croix de Mauigne, et Gérard de Frachet était lors prieur du monastère. Et comme il était en peine de payer cette somme, Aimeric Palmut, chanoine du Dorat, la paya disant ces paroles aux Frères : *Notre-Seigneur et la sacrée vierge Marie soient vos patrons : pour moi, je me tiens bien heureux d'être leur serviteur.*

« En 1241, et le second d'avril, Durand, évêque de Limoges, fonda la nouvelle église des Frères Prêcheurs. Ayant démoli l'ancienne chapelle dans laquelle voulaient demeurer les matrones du château, ce que les bourgeois de la ville et de la cité empêchèrent, on porta les matériaux au bâtiment de la nouvelle église, et on y transféra les corps ensevelis en ladite chapelle. »

Cette translation de matériaux explique l'ornementation semi-romane de la tombe qui nous occupe, et la présence dans une église du milieu du xiii<sup>e</sup> siècle de chapiteaux de style roman ; mais reprenons le récit de l'annaliste.

« L'an 1241, Aimeric de Palmut, patron, étant tombé malade, prit l'habit de l'ordre pour en être le frère, et fut assisté de quelques pères dominicains, entre les mains desquels il expira au Dorat. On porta son corps à Limoges, et les Pères du chapitre provincial lui vinrent au-devant avec les Frères Mineurs. Et il fut mis en dépôt dans l'ancienne maison, où ils demeuraient encore. Il donna vil ou mort la somme de deux cents marcs d'argent.

« Guillaume de Maumont, chanoine et archidiacre de Limoges, oncle de Gérard de Frachet, second prieur, donna par son testament une somme suffisante pour bâtir deux voûtes au chef de l'église, et il fut enseveli devant le chapitre, l'an 1247, le douzième d'avril.

« L'an 1253, on changea le corps d'Aimeric Palmut auprès de la porte de l'église, et à côté

du cloître, et au même lieu le corps de Guillaume de Maumont. » (BOUV. DE SAINT-AMABLE, III, 544-45.)

Selon le récit d'un contemporain, ce fut une apparition de la sainte Vierge qui détermina Aimeric Palmut, chanoine du Dorat, à venir si généreusement en aide aux frères de Saint-Dominique, au moment de leur plus grande détresse.

Nadaud et Legros voient dans la première et la seconde partie de cette inscription le souvenir de deux sépultures différentes. La première serait consacrée au souvenir de douze religieux (*fratres duodeni*), qui fondèrent le couvent des Frères Prêcheurs de Limoges, et dont les ossements furent transférés avec l'église rapprochée du centre de la ville. Voici les noms de ces religieux et la date de leur mort : Pierre Philippe, 1225 ; Pierre Galli, diacre ; Garcia Navarre, 1230 ; Paul, 1235 ; Aimeric d'Astix, 1225 ; Robert, 1235 ; Bernarde Lejuge, prêtre et prédicateur, le 2 mai ; Gérard Lavergne l'ancien, clerc ci-devant au service du roi, le 24 juillet ; Gérard de Vermeil, 4 août 1230 ; Jean Nicolas ; Gérard Lavergne le jeune, 1230 ; Etienne Dieudonné, 1240.

1247.

H. I. D : Willelmus de Malmon archid. Lem.

Requiescat in pace.

Mitis, sensatus, vita, famaue probatus

Pauperibus datus Christi jacet hic tumultatus.

(Inédite.)

Guillaume de Maumont, archidiacre de Limoges, mourut en 1247. Sa sépulture était dans le cloître des Jacobins de cette ville. Ce Guillaume de Maumont était probablement le personnage dont il est question.

1251.

De Peyrato corpus tumulo jacet in isto  
Spiritus in celo sit, propitio sibi Christo  
Dudum canonicus fuit ecclesie cathedralis,  
Nobis munificus et amicus erat specialis,  
Sanctum dominicum sibi sentiat auxiliari  
Et mereatur eo duce sanctis associari.

anno Domini M. CCL.

(Inédite.) — (NADAUD.)

Du Peyrat, dont les Dominicains de Limoges vantaient ici la munificence, était en effet leur bienfaiteur. Il leur avait donné, entre autres choses, deux Évangiles en un volume, un Psautier avec une petite glose, et de grandes sommes d'argent. Sa tombe en cuivre doré, placée à l'entrée du chapitre des Jacobins, avait disparu longtemps avant la révolution.

Sunt Jacobus dictus, fugo fulgura, grandinis ictus

M. CCLV

(Inédite.) — (LEGROS.)

Ce vers et cette date se lisaient sur la seconde cloche de l'abbaye de la Règle, cette cloche a été brisée en 1790. Ce texte si court prêterait place et matière à un long

commentaire. Qu'on l'accepte ou qu'on s'en moque, l'église donne à la cloche bénite une grâce particulière pour dissiper les orages. Que la commotion de l'air, en déplaçant ou en disséminant les masses électriques, éloigne ou détourne la foudre, c'est un fait physique, étranger pourtant au monde de la grâce, qu'il est facile de nier sans preuves, mais qui garde sa valeur scientifique pour le simple bon sens. En fait d'électricité, la science n'a pas dit son dernier mot. Il est encore permis de croire que les ondes sonores de l'air ébranlé par une vibration métallique changent les conditions de développement du fluide électrique; même en ce sens le vers rapporté plus haut serait vrai.

1255.

Fr : P : de Mōval : me fecit : fieri :

Reliquie : Bōr : Jūn : et : Amādi : et corigie :  
DūiBeats<sup>9</sup> Amandus. Beatvs Junianvs.

(Eglise de Saint-Sylvestre.)

Lors du partage du trésor de l'abbaye de Grandmont, en 1790, l'église de Saint-Sylvestre, sur le territoire de laquelle était située la célèbre abbaye, reçut pour sa part trois reliquaires assez considérables. Le moins important est en argent doré. Sa base élégante a la forme d'un pied de calice; elle porte un cylindre en cristal de roche retenu par des bandes et des cercles de filigranes. Sur le pied, un trait figure saint Amand, *beatus Amandus*, foulant aux pieds un dragon. La statuette du sommet représentait saint Junien, *beatus Junianus*.

Autour de la base se lit l'inscription que nous avons rapportée. Les abréviations *Bor* pour *Beatorum*, *JUN* et *AMADI* pour *Juniani* et *Amandi*, sont faciles à lire. Le nom du donateur présente seul quelques difficultés. La syllabe *mo* est surmontée d'un trait horizontal, et la haste de L finale est coupée d'un trait renflé aux deux bouts. L'abbé Legros lit fautivement *Montval*. Nos recherches sur l'orfèvrerie nous fournissent heureusement le nom entier du donateur et la date précise de cette œuvre charmante.

En 1255, Pierre de Montvallier (*de Monte Valerio*), archiprêtre de Nontron et chanoine de Saint-Amand, fit exécuter une coupe d'argent pour abriter le chef de saint Amand. L'inscription suivante, gravée sur cette œuvre d'orfèvrerie, conservait la mémoire du pieux donateur : *Magister Petrus de Monte Valerio, canonicus sancti Juniani et archipresbiter de Nontronio, fecit fieri hanc cuppam ad honorem B. Amandi confessoris, anno Domini mclv*. Il lui fut permis, en retour de ce don, de distraire quelques parties des reliques du pieux cénobite. Il en fit don à l'abbaye de Grandmont, qui, pour le récompenser, l'admit à la fraternité de l'ordre. C'est l'explication du titre de frère qui précède son nom. Ce reliquaire date donc de 1255, et le nom abrégé *Moval* se complète ainsi : *Monte Valerio*, Montvallier. Une transcription incomplète de l'abbé Legros nous avait fait croire

que P. de Montval était l'auteur de ce reliquaire. C'est un nom à effacer de la liste de nos émailleurs limousins.

1262.

Petra tegit Petrum, Christus petra det mihi te-  
[trum

Infernum fugere, cœlisque locum mihi det habere.

Vos qui transitis, me cernere queso velitis.

Quod vos sentitis, nos sensimus; ivimus, itis.

Pro me queso piam mme exorate Mariam.

Ne mihi claudatur que cœli porta vocatur.

(Gallia christiana.)

Les auteurs de la *Gallia christiana* pensent que cette épithèque, placée dans le cloître de Solignac, indiquait la sépulture de Pierre I<sup>r</sup>, abbé de ce monastère, qui mourut vers 1262.

1263.

Aissi jai frair Guis de Mopreget et trapasset  
m j jorns apres la Brefania, et los milesmes  
era do Me ce e lx e m. larma de qui repause  
en paz. Amen. E qui leira aquestas leiras, per  
l'amorde Diau, diga li la orazo; que Dieus li pardo  
et

a toti los autres. Amen.

(Inédite.) — (Legros.)

Cette inscription, gravée sur une plaque de cuivre, se voyait, avant la révolution, dans le cloître des Jacobins de Limoges. La Brefania qui précède de si peu la mort du défunt, est la fête de l'Épiphanie. Dans les statuts d'une confrérie érigée à Limoges, en l'honneur de sainte Félicité, en 1350, on met au nombre des fêtes annuelles la Brefania. Ce vieux langage se comprendra, du reste, sans autre explication. Le placement irrégulier des points montre que cette inscription fut gravée par une main peu intelligente. A plusieurs reprises, ils coupent les mots dont ils devraient indiquer la fin

1264.

xiiii kl maii obiit dom<sup>9</sup> Gerald<sup>9</sup> abbas a<sup>9</sup>no d<sup>9</sup>ni

mclxiiii

(Inédite.) — (Au musée de Limoges.)

Lors de la fondation du musée de Limoges, un de nos collègues nous signala, dans une métairie voisine de cette ville, une auge à pore décorée d'ornements et gravée d'anciens caractères. L'auge, examinée sur son indication, nous montra une élégante ornementation en relief à la partie supérieure, et sur sa tranche nous lûmes, en beaux caractères gothiques arrondis, l'inscription qui ouvre cet article. La partie supérieure, malgré ses élégants arabesques, a été excavée par un ciseau brutal; on sait au profit de quoi et de qui. C'était pourtant la tombe d'un des plus remarquables abbés de Saint-Augustin-lez-Limoges.

« Le vingt-deuxième abbé (de ce monastère), Gérald troisième, de Fabry, décora

Église de toutes sortes de beaux ornements, fit écrire quantité de livres pour le chœur et la bibliothèque, augmenta le revenu de trente sestiers de froment, acheta un pressoir nommé *la plancha*, fit bâtir le dortoir, la cuisine et le grand réfectoire. Son sépulchre se voit dans un costé d'icelle église, au devant duquel sont gravés ces mots : *14 calend. maij obiit domnus Geraldus abbas, anno Domini 1261.* » *Box. de S.-Amable*, III, 351.

Ce n'est pas sans intention que nous avons cité ce texte plein d'inexactitude. Au xvii<sup>e</sup> siècle, par suite d'une réaction due à la renaissance, bien des personnes en étaient venues à considérer la pratique de l'art comme indigne de la profession monastique. Ces moines innombrables, auxquels nous devons les monuments qui sont la parure de notre pays, n'avaient à leurs yeux que le mérite d'avoir commandé ces travaux. Sous cette préoccupation, le verbe *fecit* se traduit toujours par *fit faire*. Mais, cette fois, la chronique de l'abbaye de Saint-Augustin ne se prête pas à cette interprétation. L'abbé Gérald continue glorieusement la chaîne des artistes nombreux de ce monastère. Comme son prédécesseur l'abbé Etienne, il excellait dans tous les arts : *il n'était presque pas d'ornement qu'il ne construisit lui-même*. Il était architecte, orfèvre; ses travaux calligraphiques sont énumérés avec soin. « *Multa etiam ornamenta hujus monasterii ipse fecit. Inter omnes libros hujus monasterii, fecit ipse quoddam psalterium glossatum, et epistolas Pauli glossatas, et Jeremiaum glossatum, Johanneum et Marcum, et Mattheum glossatos. Ipse fecit breviarium et Bibliam manualement, Summam de casibus et Summam Gaufridi, librum officiorum et responsiorum, pro conventu, in duobus voluminibus.* » (In append. *Ann. Benedict.*, VI, 69v.) La même chronique nous oblige à rectifier de la même manière ce que le P. de Saint-Amable dit des travaux de construction.

La profanation d'une tombe aussi illustre devait avoir un terme. Le propriétaire, M. Thomas, en a fait don au musée de Limoges, où on la voit présentement. Une autre tombe portant la statue d'un abbé, et provenant aussi de Saint-Augustin-lez-Limoges, est superposée à celle-ci. On n'y lit aucune inscription.

1265.

† Ora voce pia, pro nostro fratre, Maria  
qui vetus et juvenis bona dispensavit egenis.  
Hæc jacet excisa fossa, dictus Madaguisa.  
Christi cognomen, Adenars erat sibi nomen.  
obiit vii k̄s decemb. anno Dni. m. cc. lxxv.

(A Saint-Martin de Brives.)

Ce pieux chanoine du chapitre de Saint-Martin est enseveli sous l'emplacement qu'occupait la tribune de l'orgue.

1255.

Naimars del Pats boires de Briva  
chanoigne et frere de la maijo de  
sains, j'ai aci sots aquesta tōba  
e quel p amor de Dieu a totz a-

queus que p aci pasaran que li  
achepto merce. Am. Nra Senhor  
e quen dijo la orazo el p̄h̄ ñr  
que Dieus iii psola el perdo. Am  
ob. 17 kl. junii anno Dni 1255.

*Aimar du Puy, bourgeois de Brive,  
chanoine et frère de la maison de  
cèans, git ici sous cette tombe,  
requiert pour l'amour de Dieu à tous  
ceux qui par ici passeront qu'ils lui  
achètent merci. Amen. Notre Seigneur  
et qu'on dise l'oraison le Pater noster  
que Dieu lui donne pardon. Amen.  
Il mourut le 17 des kal. de juin 1255.*

(Inédite.) — (NABACC.)

Ce curieux exemple de langue romane était inscrit sur une tombe dans le cloître du chapitre de Brives.

† Offert sūme famul  
ū 1 Bartolon eus canonii  
eus Stephanii et prepositiv<sup>9</sup>J  
miani eum patre Dūico (1) Petr  
e martyr, op̄e fer amico. tu  
sibi patronus sis, Leobo  
ne, bonus. Obiit magr (2) Petr  
us de Benevento preposi  
tus ecclesie Sei Juniani  
vi kl januarū anno Dō  
m̄ni m. cc. lxxv. Ora pro eo.

Cet épitaphe, placée dans la sacristie des Jacobins de Limoges, se fait remarquer par plusieurs incorrections. Au lieu de *canonicus et prepositus*, il faudrait lire *canonicam et prepositum*. Notre ami l'abbé Arbellot a consacré une notice à ce prévôt du chapitre de Saint-Junien. (*Recherches historiques sur la ville de Saint-Junien*, p. 165.) Il donne de cette inscription la traduction suivante, que nous croyons exacte : « O Dieu suprême, saint Barthélemi vous présente votre serviteur qui fut chanoine de Saint-Etienne et prévôt de Saint-Junien, Saint-Pierre, martyr, avec notre patron saint Dominique, secourez votre ami. — Saint Léobon, soyez pour lui un bon patron.

« Maître Pierre de Bénévent, prévôt de l'église de Saint-Junien, mourut le six des calendes de janvier, l'an du Seigneur 1265. — Priez pour lui. »

Pour bien comprendre cette épitaphe, il faut savoir que saint Barthélemi est patron de la ville de Bénévent, patrie du prévôt Pierre. Les autres saints invoqués ici appartiennent à l'ordre des Dominicains, à l'exception de saint Léobon, qui appartient par son origine au voisinage de Bénévent.

1266.

Anno Dni m̄ cc̄ lxxv idus  
junii obiit Johannes Chaubai

(1) *Dominico*,  
(2) *Magister*,

fort canonicus Lemovic  
 Et eodem anno xiiii kl  
 Septembris obiit Petrus  
 Chambaifort canonicus  
 Lemovic. frater dicti  
 Johannis. quorum corpora  
 jacent hic humata animæ e-  
 orum requiescant in pace. Amen  
 amore Dei dicatur Pater.

(Inédite.) — (Ms. LEGROS.)

Une plaque en cuivre doré, placée sur une des portes du cloître des Jacobins de Limoges, représentait deux personnages agenouillés devant la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus. Au-dessous se lisait cette inscription. Le tout était gravé au trait. Ce cloître fut détruit en 1776; mais la plaque resta en place jusqu'à la révolution; de cette époque date sa disparition. C'est encore à l'abbé Legros qu'on doit la conservation de ce pieux souvenir.

1266.

A. ici : jai : en : p : Brus : de :  
 la : porta : Peichouiera  
 e : traspasset : en : miej :  
 abril : anno : Dni : m̄ : cc̄ : lx̄ :  
 vi : e : laichet : a. chascuna  
 monia de Lemozi : i : pa : locals :  
 pas : dev : esser : faïhs : xx :  
 dun : sestier : e. deu esser. re  
 dtvz : lo jorn : de : Rampam  
 dvrablement : Larma : de :  
 lvi : repauze : en : patz : e : Dj  
 ias : pat̄ : nr̄ : e : laichet maj :  
 : lni : redenz : av : coven :  
 : S : M : p : son : aneversari :  
 : e : lan : de : m : e : cc : lx. viii. ans : vi :  
 jorus : dins : abril. trapaset : na :  
 Valeria : Javona : mother : dev : dih  
 : P : Bru : e : q : leira : aqvestas : te  
 tras : digislo . . . . .

(Inédite.) — (LEGROS.)

Cette inscription se lisait autrefois, dans l'église de Saint-Martial, sur le pied droit d'une porte murée. Selon une coutume assez fréquente à cette époque dans notre province, on y trouve un mélange curieux de roman et de latin. A ce titre, nous croyons devoir en donner une traduction fidèle : « *Ci gist en paix Brux de la porte Poissonnière; il trépassa à la mi-avril, l'an du Seigneur 1266, et légua à chaque moine du Limousin un pain, lequel pain doit être de vingt au septier, et doit être livré le jour des Rameaux, à perpétuité. Son âme repose en paix! Dites pour lui Pater noster. Il légua de plus 52 sols de rente au couvent de Saint-Martial pour son anniversaire, et l'an 1268, le sixième jour d'avril, trépassa dame Valérie Javona, veuve dudit Pierre Brux; que celui qui lira cette inscription dise le..... »*

La porte Poissonnière dont il s'agit ici

était à l'entrée de la rue Fourie, près de l'église Saint-Pierre de Limoges, à côté du marché aux poissons. Le septier de cette époque pesait 90 livres, ce qui élève le poids de chaque pain légué par le défunt à quatre livres et demie, soit 2250 grammes. Notre vieille langue romane se trouve ici avec ses formules naïves. Il existait déjà en Limousin une classe intermédiaire, qui tenait à la fois au clergé par son éducation, au peuple par son origine. Ainsi s'explique le mélange de la langue savante et de la langue populaire. Dans les registres consulaires conservés à l'hôtel de ville de Limoges, ce mélange se retrouve à chaque page. Il serait curieux de comparer ce vieux fragment de langue romane avec le patois qui l'a remplacé. On n'y trouverait pas de différences notables. Sans entrer dans une étude philologique qui sortirait de notre cadre, nous donnons une seconde traduction en patois, dialecte de Limoges. Il est bon d'en avertir, car le Limousin compte au moins sept dialectes très-dissimilaires. Nous soulignons les différences. Tous les *e* se prononcent comme l'*e* latin.

Aici (*repauzo*) en pa Brus de lo porta Peichouiera et trepasset en miej abriô... et laisset à chaque monéné do Limouzi I po loucas po deu esse fa xx d'un setier e deu esse rendu lou jour de Rampam durablement. Larma de se repauzo en pa e dija Pater noster. E laisset mai 52 sos de rendo au coven S. Marsau per soum aniversari. E l'an de 1268 aus e xi jours din abriô trepasset Valeria Javona, veuro do di P. Brus et que legiô Quettas letras dijo lo.....

On le voit, les différences sont peu importantes, et pourraient facilement s'expliquer presque toutes par la difficulté de figurer la prononciation de certains mots. Cette inscription est donc populaire; à ce titre elle retarde un peu. Quoique gravée en plein XIII<sup>e</sup> siècle, elle n'emploie qu'avec timidité et gaucherie l'élégant alphabet gothique qui caractérise la troisième période épigraphique, et encore certaines lettres, les *o*, les *n* et les *m*, y conservent presque toujours la physionomie du siècle précédent. Pour l'écriture donc, comme pour l'architecture, le Midi retarde sur le Nord, si on peut appeler retard la persistance vivace des titres de la nationalité.

1267.

Hic : jacet : Jordans :  
 preposit<sup>o</sup> : Cabonencis :  
 cui<sup>9</sup> : aia : requiescat : in :  
 pace : am̄ : x : iii : kl : septembris :  
 anno : Dni : m̄cc̄ xvii : viii : id<sup>9</sup> : octob :  
 obiit : Hvg<sup>o</sup> : de Careris : Heleno :  
 Sinarj<sup>9</sup> : Sei : Marcialis : Lemovic (*ensis*).  
 hic : evm : preposito : Cabonensi :  
 univlatnr : omnipotens : facito  
 quod : ejs : requies : tributvr.  
 amore : Dej djeatis : Pater : nr̄ :

(Inédite.) — (LEGROS.)

Cette inscription se lisait autrefois sur le mur du passage qui conduisait du cloître

de Saint-Martial à l'église basse du même monastère. La prévôté de Chambon, qui y est mentionnée, est aujourd'hui une église paroissiale peu importante, sous le nom de Chambon-Sainte-Croix. D'autres renseignements historiques nous apprennent qu'à cette date elle était possédée par Jordain de Malemort. Les fonctions d'aumônier, que nous trouvons remplies à cette époque par Hugues de Charrière, avaient à Saint-Martial beaucoup d'importance.

1269.

Hic jacet Fr. Rotgerius de Aged' (1) sacerdos et prædicator qui obiit anno Dñi (2) M. CC LXV et ad caput ejus jacet Fr. Bartholomeus de Aged' (5) sacerdos et prædicator (4) qui obiit anno Dñi. M. CC. LX. nono, in octab (6) Scti Augustini. Orate pro eis. Pat. ur.

(Inédite.) — (NADAR.)

Ce souvenir, conservé dans le cloître des Jacobins de Limoges, gardait la mémoire de deux illustres enfants de l'ordre de Saint-Dominique. Ces quelques lignes sont tout ce qui reste d'eux aujourd'hui.

1270.

Isti<sup>9</sup> : ecclie : p̄m̄e : partis : re parator : cultor : iusticie : vir : religionis : amator : fecit : op<sup>9</sup> clarum : magno : sũptu : tabular̄ : . . . . . Petri : Dantena : sacrista : ditens : probita te : huic : Ds : obvat : req̄ : ei : donet : Am̄ : A : bis sex v : centen<sup>9</sup> : nec : non : et septuagen<sup>9</sup> : ann<sup>9</sup> : adest : Xpi : quo : migrat : fũner : tristi : luce : Dionisii : paris : fuit : ultimus : isti :

*Istius ecclesie primæ partis reparator, cultor iusticie, vir religionis amator, fecit opus clarum, magno sumptu tabularum, . . . . . Petrus Dantena sacrista ditens probitate huic Deus obveniat, requiem ei donet. Amen A. bis sex centenus nec non et septuagenus annus adest Christi quo migrat funere tristi luce Dionisii parisiensis fuit ultimus isti.*

(Inédite.) — (NADAR.)

En 1770, la pierre tumulaire qui portait

(1) De Ag. obior.  
 (2) Donna.  
 (5) Apudano.  
 (4) Prædicator.  
 (6) In octaba post mortem.

cette inscription curieuse était conservée dans la sacristie de l'abbaye de Saint-Augustin-lez-Limoges, aujourd'hui maison centrale de détention. Nous apprenons par ce texte le nom de l'architecte du chevet de cette grande église, le sacristain Pierre Dantena. Le mot *tabula* signifie-t-il planche ? L'abside n'aurait donc été couverte que d'un lambris. Malgré les appropriations modernes entées sur des démolitions, les débris de cette grande église prouvent qu'elle était voûtée en pierres. Il est vrai que les beaux piliers conservés dans les réfectoires et les dortoirs actuels ont le caractère du xiv<sup>e</sup> siècle.

1271.

Frater Geralde de Fracheto, pie valde Tertius hic a te capitur locus immediate Ordo, genus, discrecio, lingua potita Fama, pudor, pietas, te laudant, pax, amor atas Te prece multiplici, commendo genitrici, Cives angelici socii sint tibi et amici.

Obiit in nō octob. anno Dñi M. CC LXXI

(Inédite.) — (NADAR.)

Sous une arcade, à l'entrée du cloître des Jacobins de Limoges, était une tombe où se lisaient les vers que nous venons de transcrire. Ils marquaient la sépulture de Gérard de Frachet, un des plus illustres membres de la famille dominicaine. C'est à lui que sont dus le couvent de Limoges et l'église paroissiale actuelle de Sainte-Marie. Historien, prédicateur, prieur d'un monastère, le P. de Frachet se distingua à tous ces titres. On lui doit les renseignements historiques les plus précieux sur les commencements de l'ordre de Saint-Dominique. De nombreux auteurs ont écrit sa vie. On trouvera des renseignements assez étendus dans celle qu'a éditée Labiche de Reignefort. (*Vie des saints du Limousin*, II, 268.)

1272.

: + u : id<sup>9</sup> : nouembris : an no : Dñi : M : CC : LX : sc̄de : obiit : Petrus : Grilli : capl̄ss (1) : Sei : Hilarii : Bone : Vallis : cui<sup>9</sup> : corpus : hic : jacet : huma tum : aia : eius : Requiescat : in : pace : Amen : Pro : amore : Del : dicatis : Pater : nr̄ : Pro : aia : eius : Aue : Marla :

(Inéd.) — (Église de Saint-Hilaire-Bonneval.)

L'église de Saint-Hilaire-Bonneval conserve ce souvenir nécrologique sur un calcaire placé près de la porte d'entrée. C'est un édifice du milieu du xiii<sup>e</sup> siècle. On peut donc penser sans invraisemblance qu'il eut pour auteur le curé (*capellanus*) Pierre Grilli, dont la sépulture y occupe une place d'honneur. On remarquera que les V sont entièrement absents de cette inscription : l'U en occupe partout la place. Les caractères sont tous empruntés au gothique arrondi

(1) Capellanus.

1273.

Hic jacet Fr. Petrus  
Auzel de Castro de  
Malamort, conversus  
qui obiit pdē (1) id<sup>o</sup> septem  
bris an. Dñi m cc  
LXXV. Orate pro eo

(Inédite.) — (NADAUD.)

Cette épitaphe se lisait dans le cloître des Jacobins, près de la chapelle de la Congrégation. Nous donnons toutes ces indications quoique nous ayons vu détruire ce cloître vers 1820; un grand nombre de pierres n'ont été qu'utilisées dans les constructions récentes, et pourront se retrouver plus tard.

1277.

Hic jacet. magr (2); ḡ; caplls (3); de Salau (4).  
can (5). Lem (6). qī. edificavit. ecclām. istā. qī.  
obiit. xiii kl̄ dēcēb. ān. Dñi m cc lxxvii euj<sup>o</sup>, aīa  
req̄iescat. ī. pace. Dicatis. Pat. nost.

(Inédite.) — (Eglise de Salagnac.)

Dans l'église du grand bourg de Salagnac, une tombe en calcaire représente, dans l'attitude du sommeil, un prêtre revêtu de la chasuble. Ses mains gantées tiennent une croix à double traverse; ses pieds sont posés sur un dragon. Cette statue, grande comme nature, est d'une bonne exécution. Sur la tranche se lit l'inscription que nous avons transcrite. Selon M. Labiche de Reignefort, maître G. ne bâtit pas l'église paroissiale actuelle, mais une chapelle dont on voyait encore les murs dans le siècle dernier, et qui était collatérale à l'église de la paroisse. Nous ne savons ce qu'il y a de fondé dans cette assertion. L'église paroissiale est bien dans le style limousin du milieu du xiii<sup>e</sup> siècle. Les fenêtres longues, étroites et plein-cintrées que couronnent deux moulures intérieurement et extérieurement, les nervures rondes s'appuyant sur des colonnettes groupées par trois, les feuillages des chapiteaux, une corniche intérieure qui fait le tour de l'édifice au-dessous des fenêtres, en cerclant au passage les colonnes engagées, tous les détails ne laissent pas de doute sur la date de l'édifice, et nous croirions volontiers que le chanoine qui y a sa sépulture en fut l'auteur. Les lettres de l'inscription ont toute l'élégance du gothique arrondi et elles présentent un bon type. Quant au nom du défunt, il est absorbé par ses titres de chapelain et de chanoine; une initiale seule nous le fait entrevoir.

1278.

Dña Ysabellis de Ventadoro, filia vicecomitis  
Ventadorensis quæ habuit duos viros, scilicet  
dnūm de Mongisco, pro secundo dnūm Rober-  
tum de Monterulfi, jacet hic. obiit anno Dni.

(1) Pridie.

(2) Magister.

(3) Capellanus.

(4) Salaniaco.

(5) Canonicus.

(6) Lemoricensis.

m. cc. LXXVIII, nonis octobris. Requiescat in  
pace.

Clausa jacet tumulo generosa sub hoc Ysabellis  
Virtutum titulo rutilans, vitiisque rebellis,  
Labe carens nituit, duplici dum vixit honore,  
Nam decorata fuit generis mentisque decore.  
Hæc fratrum manibus hic nostrorum tumulata  
Illorum precibus ponatur in arce beata.

(Inédite.) — (NADAUD.)

Un cuivre gravé, placé au cloître des Jacobins de Limoges, représentait Isabelle de Ventadour, accompagnée d'un évêque et entourée des Frères Prêcheurs vêtus de leur scapulaire et coiffés d'un grand capuchon. La première de ces deux inscriptions était gravée autour de la plaque; la seconde était ciselée au-dessous de la représentation des personnages.

1289.

Hic : jacet : G : de Bello loco :  
vicari<sup>o</sup> : S : Si : Lem : organista : vocal<sup>o</sup>  
q̄ia : fait : p̄cellens : jn : cantu organo<sup>o</sup>  
et : obiit : xii : kl : apl : an : Dñj : MCLXXXIX  
Aīa : ei<sup>o</sup> : requiescat : jn : pace : Amen :  
Dicat : legens : pr : ei<sup>o</sup> : aīa : Pr : nr :

(Inédite.) — (Cathédrale de Limoges.)

La plupart de nos anciennes cathédrales possédaient, au moyen âge, des bénéfices réservés de fondation aux artistes dont l'œuvre devait concourir à la beauté du culte divin. Des architectes, des sculpteurs, des verriers, presque tous prêtres ou religieux, prenaient ainsi part à la manse commune. Cette inscription sauve la mémoire d'un de ces artistes modestes et du renom que lui valut son talent. Malgré les recherches de l'érudition moderne, il n'est pas facile d'apprécier à quelles conditions on était bon musicien vers le milieu du xiii<sup>e</sup> siècle. Les instruments, et l'orgue notamment, étaient d'une simplicité de disposition qui laissait tout à suppléer à l'habileté de l'exécutant. La grandeur simple et naïve des chants de cette époque, l'exécution par masse et à l'unisson, le concours populaire et la succession des chœurs permettent cependant d'entrevoir des effets aussi remarquables que ceux des autres arts du même temps. Tous les arts sont solidaires, et leur développement est parallèle sinon simultané. La beauté de l'architecture, de la sculpture et des vitraux du xiii<sup>e</sup> siècle prouveraient à priori la beauté des œuvres musicales.

S. Petrus

(A Alleyrat.)

De S. Essentia, de Gethsemani, de præsepio Dni,  
de camisia beate Marie, de vera cruce, de cor-  
pore B. Andree, de maxilla S. Laurentii, de S.  
Egidio, de S. G... de beata Maria Magdalene,  
de S. Catarina, de virginibus, de capillis B.  
Georgii, de S. Stephano, conf. Muretensi, de S.  
Martino, de S. Fronti, de Sea Albina.

(A Isle.)

Taoi

(A Saint-Viance.)

Sea Catarina — S. Sessoris

(A Saint-Aurélien de Limoges.)

Les églises d'Alleyrat, d'Isle, d'Obazine, de Saint-Sylvestre, Saint-Viance, Saint-Aurélien de Limoges et de vingt autres, conservent des reliquaires du XIII<sup>e</sup> siècle, gravés d'inscriptions émaillées ou sans émail. Il deviendrait trop dispendieux d'en donner des *fac-simile*. Ce sont d'ailleurs de simples indications destinées à faire connaître les saints dont ces monstres gardent les ossements vénérés. En l'absence de dessins fidèles, l'épigraphie n'a donc rien à y apprendre; et cependant ces pieuses litanies, même en dehors de l'intérêt spécial qu'elles offrent pour le culte des saints, ne sont pas dépourvues de toute valeur historique. La forme des caractères nous a aidé à dater des reliquaires d'âge douteux, notamment celui d'Alleyrat. Les fleurons émaillés sur lesquels se relève en bosse l'image de saint Pierre sont bien du temps de saint Louis. A ce caractère près, on en donnerait si l'inscription *S. Petrus* n'était pas aussi nettement accusée, tant la façon romaine persévère dans l'exécution des autres détails. C'est une observation que nous avons déjà eu occasion de faire dans le cours même de ce travail : l'orfèvrerie limousine, au XIII<sup>e</sup> siècle, est en retard sur les arts du nord de la France. Nous voulons dire que le gothique s'y montre plus tardivement. Les inscriptions nous ont permis de vérifier ce fait. Pour être juste, disons qu'il n'y a pas retard, mais persistance de la nationalité méridionale.

La longue inscription transcrite au bas de la colonne précédente décore un reliquaire de Grandmond donné en 1790 à l'église d'Isle.

Le mot inexplicable *taoi* se lit sur un phylactère tenu par une figure de l'apôtre saint Paul qui décore la belle chaise émaillée de saint Viance. On lit l'autre inscription sur un reliquaire émaillé de la chapelle des bouchers à Limoges. Nous n'avons pas jugé utile de transcrire un plus grand nombre de ces inscriptions.

Requiescant in pace

(Inéd.) — (Au tombeau de S. Etienne d'Obazine.)

Sur la toiture du magnifique tombeau de saint Etienne à Obazine, un ciseau sans rival a figuré les deux familles bénédictines de Cîteaux et de Cluny au jour du jugement dernier. Les moines, en sortant de la tombe forment une procession distribuée selon les rangs de la hiérarchie, et vont, dans cet ordre, présenter leurs hommages à l'Enfant Jésus et à sa divine mère. Il serait inopportun de donner ici une description plus détaillée de ce tombeau; nous nous en référons à celle que publient les *Annales archéologiques*, et qu'accompagnent des planches très-fidèles. Mais cette courte mention présente quelques difficultés. Elle est gravée sur le couvercle d'un cercueil qui tient un moine

à demi sorti du tombeau : les caractères ont la forme de l'écriture minuscule du XIV<sup>e</sup> siècle, écriture qui, vers 1360, devient l'écriture exclusive des inscriptions. Or, le tombeau, par l'ornementation, par les lignes de son architecture, par le style de ses sculptures, paraît appartenir à la belle école du XIII<sup>e</sup> siècle. Tout peut se concilier, si l'on juge comme nous qu'elle a été tracée après coup et à long intervalle de l'exécution du tombeau. Les autres cercueils figurés par le sculpteur sont sans inscription. Et ces mots sont gravés avec une mollesse et une incorrection qui contrastent étrangement avec la fermeté du reste de la sculpture. Encore quelques années, et cette écriture qui fait ici une apparition prématurée va, en se régularisant, s'emparer de presque tous les monuments épigraphiques jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

Iste brevis locu<sup>9</sup> patrū capit ossa duorQuos mor titul<sup>9</sup> ad culmina nexit honorHos dom<sup>9</sup> Artigie primos habuit positores

Hii caput ecclie pmi q fuerit priores

Hos caput Italie : Venecia se genuisse

Iactat z huic patre flet pignora tanta dedisse

Istor notis patrui pri<sup>9</sup> inde nepotisCessit mons herem<sup>9</sup> hec loca sola nem<sup>9</sup>Hic ubi lustra feris fuerat et pascua bob<sup>9</sup>Facta fuit patrib<sup>9</sup> no gran his cella duob<sup>9</sup>Hanc Marc<sup>9</sup> cui<sup>9</sup> marcescere gloria nescitSebastian<sup>9</sup> a leva parte quiescit*Iste brevis loculus patrum capit ossa duorum**Quos morum titulus ad culmina vexit honorum.**Hos domus Artigie primos habuit positores**Hi caput ecclesie primique fuerit priores.**Hos caput Italie : Venecia se genuisse**Iactat et huic patri flet pignora tanta dedisse.**Istorum votis, patrui prius, inde nepotis**Cessit mons heremus; hanc loca sola nemus.**Hic ubi lustra feris fuerat et pascua bobus**Facta fuit patribus non grandis cella duobus**Hanc Marcus cuius marcescere gloria nescit.**Sebastianus a leva parte quiescit.*

(Inédite.) — (A l'abbaye de l'Artige.)

Au confluent de la Maude et de la Vienne, dans un site des plus remarquables, s'élèvent encore les bâtiments à demi ruinés de l'abbaye de l'Artige. Ce monastère fut construit en ce lieu sous Helle de l'Fort (de *Horto*), sixième prieur, qui siégeait encore en 1193. Les religieux s'y transférèrent à la suite d'un meurtre commis dans l'enceinte de leur première abbaye, l'Artige-Vieille. C'est à peu près la date de la translation des reliques des deux fondateurs de cet ordre, les Bb. Marc et Sébastien. Nous avons donné une notice sur cette famille monastique et sur son tombeau dans le *Bulletin monumental*, VI, 13. A la gauche de l'autel, une arcade ovale, supportée par des colonnettes à chapiteaux en crochets, est percée dans le mur. Elle enveloppe un sarcophage supporté par trois groupes de petites colonnes trapues

Il est couvert d'ornements en relief dont la forme accuse en effet le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Au-dessus est encastrée une pierre en calcaire sur laquelle se lisent les vers transcrits plus haut. Chaque ligne est colorée alternativement en bleu et en rouge. Rien n'est plus poétique que la vie de ces deux nobles Vénitiens, qui, guidés par leur goût pour les pèlerinages, vinrent fonder près du tombeau de saint Léonard l'ordre austère qui leur donna cette honorable sépulture.

Nous sommes décidément entrés dans le règne du gothique arrondi. Cette inscription dont nous donnons un *fac-simile* très fidèle est un excellent type des caractères élégants de la troisième période.

F : Guille<sup>o</sup> : de. la...

F : Guill : Guarrete :

F : P : Bruni

Fr : Huguo : Hugonis

Fr : P : De : C...A

F : J : de Sa...

Fr : R : Pasdet.

F : P : de Sco

Fr : P : Bridi : S :

Requiem : des : Dñe : B : Geraldi

(Inédites.) — (A l'abbaye de l'Artige.)

Ces dix inscriptions si courtes, en beaux caractères du XIII<sup>e</sup> siècle, sont gravées sur autant de pierres tumulaires de grandes dimensions, dans l'ancienne abbaye de l'Artige. Ce chef-lieu d'ordre, dont dépendirent jusqu'à quarante maisons, eut une courte existence. Bernard de Savène, en renonçant à l'évêché de Limoges pour embrasser la vie religieuse, lui communiqua une ferveur qui ne dépassa guère le XIII<sup>e</sup> siècle. Tous les religieux dont nous venons de relever les noms vivaient à cette époque.

Dievs : gart :

la : villa : e : S :

Marsals : la :

gen : e : vmvrs :

e : las : portals :

e : ma donna : S

ia : Maria : Gar

thos : aqev : de

Maimaia. Am̄ :

(Inédite.) — (Ms. LEGROS.)

On lisait ces mots, gravés en grands caractères du XIII<sup>e</sup> siècle, au-dessus de la porte fortifiée de Magniac, sous une image de la sainte Vierge. Cette partie des fortifications de Limoges fut détruite en 1775; M. de Lépine recueillit alors cette inscription. On ignore ce qu'elle est devenue.

Hic jacet R de Ropae canonicus. Aia et g req. i pace.

(Inédite.) — (Eglise d'Aymoutiers.)

Une tombe longue de sept pieds est entourée de cette inscription. Au milieu, deux reliefs grossiers figurent un calice à large coupe et une main tenant un livre à fer-

moirs. Cette tombe a été trouvée en 1843, au nord de l'église d'Aymoutiers. Les caractères indiquent le XIII<sup>e</sup> siècle.

Hic : jacet : Helias : daum i q :

miles : tumulatis

(Inédite.) — (Eglise de l'Esterps.)

Cette inscription, en grands caractères du XIII<sup>e</sup> siècle, se lit sur une grande tombe en serpentine verte, sous le porche de l'abbaye de l'Esterps.

† Noster sacrista, Petrus Planes, dormit in ista

Fossa : parcat ei gratia sancta Dei.

Hilarii festo vitam finivit honesto

Fine ; pius, lectus, gratus fuit, atque facetus.

(Au prieuré de Saint-Martin, à Brives.)

Cette inscription appartenait au XIII<sup>e</sup> siècle. Le pieux et joyeux sacristain qu'elle recommande n'a pas laissé d'autre trace de son souvenir.

Hic situs est Fr. G. de Stō Valerico

Subveniat Mater Christi pietatis amico

Gratis, amans, humilis, Christi flores juvenilis.

Obtulit etatis, susceptus in ordine gratis,

In matutino medio, placuit quoque trino,

Ac mi Domino, tempore serotino.

Sic ubi complevit annos ter in ordine quinos

Et decies trinos, moriens in pace quievit

(Inédite.) — (NABAUD.)

Cette épitaphe prétentieuse se lisait aux Jacobins, sur la tombe d'un prieur de cette maison.

† Cur male vivis homo ? Si scires experimento

Quæ merces justo, quæ pena paratur iniquo,

Corrigeres actus, lacrymis delento reatus.

Det Deus Helia caelestia pasqua vitæ.

(Prieuré de Saint-Martin, à Brives.)

Les caractères de cette inscription accusaient le XIII<sup>e</sup> siècle. On ne sait rien du personnage si judicieusement recommandé aux prières des fidèles.

Hic jacet Dns Guills (1) Baudoini.

(Inédite.) — (Cathédrale de Limoges.)

Au niveau du pavé de l'église romane que devait remplacer la cathédrale gothique, était placée une tombe longue de six pieds. Elle a été trouvée dans des fouilles récentes. Un trait y figure un calice à large coupe, une patène et un livre. Au-dessous des ces emblèmes réservés aux chanoines qui servaient Dieu par l'offrande du saint sacrifice et par la récitation de l'office public, on voit une épée, un bourdon et une pannetière. Le pieux chanoine enseveli dans ce lieu avait donc fait le pèlerinage des saints lieux. Peut-être avait-il servi Dieu dans un ordre militaire consacré à leur défense. Nous avons assisté à l'ouverture de sa tombe. Sous la dalle étaient des terres mêlées d'ossements humains. Le tout recouvrait une sorte de

(1) Dominus Guillelmus.

caveau de même grandeur, formé de pierres plates. Le défunt y reposait les pieds à l'orient. Dans son crâne des infiltrations calcaires avaient formé des stalactites longues d'un pouce. Aucun débris de vêtements ne s'est trouvé parmi ses cendres.

Quatorzième siècle. — 1301.

+ Ric : jacet : Dominus :

Bartholomevs : de

Plathea : presbyter

qui : obiit : die : fes

t(ivitat)is V(irginis) M(arie) anno Dni  
M CCC

Portali de canalicis

S. Ciric<sup>9</sup>, et S. Julita mater ei<sup>9</sup>, S. Meial S. Btholomevs S. Amandvs.

(Inédite) — (Eglise de Chénérailles.)

Ces inscriptions se lisent sur un tombeau de l'église de Chénérailles. On nous permettra de transcrire la description que nous en avons donnée dans les *Annales archéologiques*. On y trouvera une preuve de l'utilité des inscriptions en apparence les plus insignifiantes.

Ce tombeau a trois pieds de hauteur sur une largeur d'un pied et demi.

L'église de Chénérailles (Creuse) forme un carré long partagé en quatre travées sans piliers. La porte, ouverte latéralement au nord, est décorée, suivant l'usage de l'architecture limousine, de voussures concentriques en retraite, supportées par de minces colonnettes coiffées de chapiteaux à crochets. Les nervures fines et légères de la voûte s'appuient sur des consoles à fûts grêles et tronqués. Chaque travée est percée d'une longue et étroite fenêtre plein-cintre. Tous ces caractères bien positifs accusent en Limousin la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Notons aussi que l'église est sous l'invocation de saint Barthélemi; on va apprécier l'importance de ces renseignements.

Le tombeau est engagé dans la troisième travée du mur méridional, à 2 mètres environ du pavé. Il est taillé dans un seul bloc de calcaire. Un cadre d'architecture embrasse les personnages, hauts en moyenne de quinze à vingt centimètres. Entièrement détachés du fond, ils se distribuent, au nombre de vingt-sept, en trois scènes superposées. Nous suivons l'ordre logique en commençant par le haut relief inférieur.

Un prêtre, revêtu de ses ornements sacerdotaux, est couché sur un lit funéraire que décorent des arcades trilobées. Les mains sont jointes sur la poitrine. Sa tête seréine, mais endormie par la mort, repose sur un riche coussin. L'absoute, qui clôt la cérémonie des funérailles, vient de finir. Un clerc vient d'adresser comme un dernier adieu dans le chant du *Requiescat in pace*. L'assistance entière, prêtres et parents, défile pour jeter sur ce corps gardé par la religion l'eau qui purifie. Selon l'ordre du *Ritual*, l'officiant, vêtu de l'aube et de l'étole, marche en tête du funéraire cortège.

Précédé par le sous-diacre portant la croix et le bénitier, il va tremper dans ce bénitier un aspersoir formé d'une petite gerbe d'épis. L'attitude du célébrant est grave; sa douleur est contenue, comme il convient à l'homme qui a mission de prier sur les tombeaux et de consoler les survivants. Plus jeune, mais mûri par l'expérience de la douleur, le diacre qui le suit laisse lire sur ses traits une affliction plus vive. La tête s'incline comme si elle succombait sous le poids de son émotion. Deux jeunes clercs, faisant fonction d'acolytes et portant des chandeliers, les suivent. Ils se détournent pour regarder le mort; mais leur physionomie trahit moins l'attendrissement qu'une naïve curiosité. Enfants encore, ils sont plus étonnés qu'émus à la vue de ce spectacle lugubre. Entre eux, marchent deux femmes, probablement les sœurs du défunt. Vêtues avec la simplicité du deuil, le visage enveillé par une sorte de guimpe, elles joignent douloureusement les mains et se retournent avec angoisse pour donner un dernier regard à celui que la tombe va désormais leur cacher. Enfin, au pied du défunt et comme appuyés l'un sur l'autre, un homme et une femme semblent étrangers à tout ce qui se passe à l'entour; ils paraissent ne lire que dans leur cœur. L'homme, vêtu d'une robe que recouvre un manteau à capuchon, laisse tomber sa tête sur sa main droite. Sa main gauche, cachée sous son manteau, semble presser son cœur comme pour en contenir les battements. Les mots nous manquent pour louer convenablement la grâce exquise, la variété d'expressions, la finesse de sentiments qui respirent sur toutes ces petites figures. Les hommes impartiaux reconnaîtront l'art ingénieux avec lequel est composée cette scène si difficile à rendre. Les draperies sont jetées avec une simplicité pleine de vérité, d'élégance et de goût. On notera la forme du bénitier, du goupillon, des vêtements sacerdotaux. Le défunt est couvert d'une longue et souple chasuble ronde, relevée sur les côtés pour livrer passage aux mains. L'étole et le manipule, longs et étroits, et le collet de la chasuble, sont semés de quatrefeuilles ou trèfles lancéolés. Tous ces détails si imperceptibles sont finement exécutés.

Au-dessus de cette scène, un gracieux petit ange déroule une large banderole sur laquelle on lit, en caractères du XIII<sup>e</sup> siècle et sculptés en relief :

+ Ric : jacet : Dominus :

Bartholomevs : de

Plathea : presbyter :

L'inscription se termine, dans la partie inférieure, par ces mots (disposés sur trois lignes, comme la précédente, mais avec des blancs qui nous font connaître la date du décès du défunt et l'âge du monument :

Qui : obiit : die : : Fes  
L(6) V. M. : (Virginis) M(arie) anno Dni :  
M CCC :

Un fait curieux ressort de cette inscription si simple. L'église de Saint-Barthélemi de Chénérailles est un peu antérieure au décès de Barthélemi de la Place, arrivé en 1300; elle a le même patron. Ne sommes-nous pas fondés à conclure qu'il en fut le fondateur? Nous allons trouver la preuve de ce fait curieux dans le haut relief suivant. Onze figures y sont distribuées dans une composition pyramidale. La sainte Vierge en occupe le sommet. Vêtue d'une ample draperie, couronnée comme une reine, elle tient sur son bras gauche l'enfant Jésus qui la caresse et lui sourit. Un dais ouvragé abrite sa tête. Elle est debout sur un petit édifice percé d'une porte gothique. Nous y retrouvons, en miniature, les moulures, les colonnettes, toute l'ornementation de la porte de l'église de Chénérailles. Une inscription ne permet pas d'en douter; on y lit, en caractères remplis d'une pâte bleue et rouge: *Portali de Canalicis*. Dix marches conduisent à ce trône original. Saint Martial (s: MARCIAL:), vêtu d'un pluvial ou chape à capuchon, coiffé d'une mitre ornée, les gravit en agitant un encensoir. De l'autre côté, un petit ange tient un flambeau. Le martyr de saint Cyr et de sainte Julite, sa mère (s: CIRIC: ET: S: IULITA: MATER: ET:), occupe la droite de la sainte Vierge. Remarquons, en passant, que le fait figuré ici diffère notablement du récit de la légende. Les mains gantées, vêtu d'une armure de mailles que recouvre en partie un surecot, et coiffé d'un casque simple, un bourreau vient de frapper saint Cyr. La tête est détachée du tronc. Sur ce jeune et gracieux visage, le froid de la mort lutte avec le calme de la céleste béatitude. Le corps s'affaisse sur lui-même; déjà les mains, naguère élevées, viennent de retomber vers la terre. Sainte Julite, sa mère, attend le coup fatal dont va la frapper la longue épée d'un bourreau. Agenouillée, les mains jointes pour une dernière prière, pleine de calme, elle recule instinctivement sous le fer par un mouvement insensible. Dieu accueille ce double sacrifice, et sa main montre le ciel aux martyrs. Ce n'est pas en vain que coule ce sang précieux. Il est destiné à purifier le prêtre dont l'âme, rajeunie par l'immortalité, est présentée à Jésus porté par Marie. Agenouillé dans ce séjour de gloire, le défunt Barthélemi de la Place lève vers son juge un regard plein de confiance. Il s'abrite sous les vêtements de son sacerdoce, son meilleur titre à l'indulgence et au pardon. A sa droite, saint Barthélemi (s: BROLOMEVS:), son patron, auquel il a consacré une église, le présente à Jésus et pose sur sa tête une main bienveillante et protectrice. Saint Aignan (s: ANIANVS:), évêque, placé derrière, lui assure, par un geste éloquent, un appui semblable. Comment pourrait-il trembler? Le piédestal qui sert d'escabeau à Marie est formé de l'église même que Barthélemi de la Place éleva à son saint patron. Saint Martial, apôtre du diocèse de Limoges, en a gravi les marches. Une enfance divine tend à Barthélemi de la Place une main fraternelle

et lui sourit entre les bras d'une mère couronnée. Dieu lui-même ratifie sa prière. La main divine sort d'un cadre de feuillages et le bénit. Habitué à symboliser la grandeur morale par la grandeur physique, le sculpteur du XIII<sup>e</sup> siècle a donné à la Vierge une hauteur de beaucoup supérieure à celle des autres personnages. Tous, bourreaux et saints, nous offrent, dans leur élégance exquise, les costumes civils, militaires et religieux du XIII<sup>e</sup> siècle. Les souples cottes de mailles, les mitres basses et légères, les chasubles et chapes de tous ces petits personnages sont à étudier par notre époque qui a perdu le sentiment de l'élégance alliée à la simplicité.

Deux consoles ornées de feuillage supportent un troisième relief. Jésus-Christ est attaché à la croix entre la sainte Vierge et saint Jean. La douleur de ces deux compagnons de la passion contraste avec la douceur ineffable du demi-sourire de l'Homme-Dieu. Il accueille par ce tendre regard un soldat coiffé d'un casque et dont une main mutilée semblait porter un bouclier. De l'autre côté, un personnage à ample vêtement implore à genoux le Sauveur. Ils représentent le centurion Longin, qui perça le côté de Jésus-Christ avec sa lance, et l'un des juifs qui ouvrit son intelligence, comme l'aveugle Longin ses yeux, pour reconnaître le Sauveur et proclamer sa divinité. En faisant d'autres conjectures, on pourrait croire que Barthélemi de la Place, avant de se consacrer à Dieu, a combattu du glaive et de la lance dans un ordre militaire. Le soldat, ce serait lui; il se recommanderait au Dieu dont le sang a lavé les péchés des hommes, de même que, prêtre, il se mettait naguère sous la protection du Dieu incarné. Peut-être faudrait-il prendre notre description au rebours et interpréter ce sujet en commençant par le haut: Barthélemi de la Place consacrant ses armes à Dieu, puis embrassant le sacerdoce, puis mourant. Tel serait l'ordre suivi par le sculpteur. Nous ne savons ce que figuraient les deux appendices mutilés placés sous les bras de la croix. Y faut-il voir deux ornements sans signification? Le soleil et la lune qui accompagnent la crucifixion se figurent toujours au-dessus des bras de la croix.

Quoi qu'il en soit, la variété d'expressions rendue avec tant de bonheur en ce petit monument le recommande à ceux qui ignorent ou dédaignent la sculpture gothique. Il faut avoir la main heureuse pour exprimer avec ce sentiment la douleur dans toutes ses nuances, les saintes joies du martyr, la confiance de la prière, l'amour maternel et filial. Je lis sur tous ces petits visages; leur émotion me gagne, et je me laisse attendrir avec eux. En revenant au paganisme, la renaissance coucha des cadavres savamment étudiés sur les cercueils. Les tombeaux ne furent plus que les succursales des salles d'anatomie; la correction avait tué l'expression.

1306.

Hic jacet dilectus  
Deo et hoīn<sup>o</sup> (I) Frater  
Petrus de Villa  
sacerdos devotus  
et predicator egre-  
gi<sup>o</sup>. q. obiit in  
festo B<sup>e</sup>. Luce evang.  
an. Dni M. CCC VI

(Inédite.) — (NADAU.)

Les Jacobins avaient vraiment le culte des souverains. Cette épitaphe se lisait aussi dans le cloître de leur monastère de Limoges, sur le mur du chapitre.

1311.

Hic jacet frat  
Guido Basterii  
sacerdos et predi-  
cator qui obiit  
an. Dni. M. CCC XI  
viii Kl. Novembris.  
H. jacet hic frat.  
Ay. de Ambazaco

(Inédite.) — (NADAU.)

Dans le cloître des Jacobins, entre le chapitre et la chapelle de la Congrégation, se lisait l'épitaphe précédente.

1312.

Fama, genus, mores, quid opes prosint et honores  
Aspice qui memores, fuge labentes subito res :  
Ecce sub hac cella situs est Petrus, plange, Ca-  
Occubuit stella tua, mortis flante procella ; [pella,  
Petrum petra tegit : heu ! sub petra modo degit,  
Qui leges legit, qui tot bona scripta peregit,  
Fomes justitiæ, castus, pius, arca sophiæ,  
Istius ecclesiæ fundator honore Mariæ,  
Constans et lenis, parcus sibi, largus egenis  
Hic fuit, indigenis sua præbens et alienis,  
Consilium regis, legum professor et æqui,  
Multiplicisque gregis pastor fuit anchora legis,  
Præses Agemensis, lux sedis Parisiensis,  
Carcassonnensis posthæc antistes etensis,  
Laudibus amosa quasi sole novo radiosa,  
Fit magæ famosa tanto pastore To'osa,  
Cui felix omen dedit, ac a carmine nomen  
Urbs Prænestina, cecidit necis inde ruina ;  
Anno milleno tercento diudeno  
Traditus ad funus, colitur cum trinus et unus,  
Pneumatis octavis, oblitus, . . . sitnabis  
Parce sibi, Christe, Michael, tu sancte, resiste  
Doemomo ; triste barathrum ne sentiat iste,

(I) *Hominibus.*

Rex pie, rex fortis, pietas tua dulcis a mortis  
Liberet a portis hunc perpetue peto mortis,

(Mss. BLAUMSNIL. et *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, à Toulouse, t. III, p. 257.

On lisait cette inscription, gravée sur une bande de cuivre en lettres remplies d'un émail rouge et bleu, autoir du tombeau du cardinal de la Chapelle-Taillefer. Beaumésnil a laissé un dessin de ce tombeau précieux ; il est conservé à la bibliothèque mazarine de Paris. La note suivante, très-peu connue, y est réunie :

« Ce tombeau, qui est un morceau de gothi- cité superbe, tant par la richesse de la matière que par l'excellence du travail, est dé- montée pièce par pièce, et entassé dans l'al- cove d'un des chanoines. Il a resté longtemps dans un grenier, d'où on l'a tiré pour faire place à du blé qu'on a emmagasiné ; les morceaux frottent les uns contre les autres, et l'effigie du fondateur périlite, pendant que les chanoines mangent les revenus qu'il leur a fondés.

« Ce mausolée a sept pieds huit pouces de long sur trois pieds un pouce de large, et deux pieds neuf pouces de haut ; sur lequel est couchée l'effigie du cardinal, en habits pontificaux, la tête sur un coussin, et les pieds appuyés sur un chien, couché tout de son long sur le ventre. Aux quatre extrémités des coins, sont quatre trous éerons, où se mettent des pommettes à queues vissées, qui y restent continuellement, excepté les jours d'anniversaires, que l'on les ôtait pour mettre à leur place, du côté de la tête, un chapiteau ou catalalque fait en forme de dossier en relief, haut de trois pieds huit pouces, large d'autant, y comprenant les deux anges qui le portent.

« Le tout est de cuivre jaune assez épais, et tout de pièces de rapport. Le chapiteau ou dossier est tout d'une pièce ; du moins, tout tient ensemble par assemblages ou par rivures.

« La statue est tout d'une pièce jusqu'aux genouils, qui sont séparés des jambes et des pieds, qui ensemble font trois pièces ; les mains, avant-bras et le manipule, une autre ; le chien, une autre, ainsi que le coussin, et la table, une autre ; la gorge renversée paraissant faire l'épaisseur de la tablette est de quatre pièces ; c'est-à-dire que chaque face est d'une pièce ; les quatre pommettes, quatre autres pièces ; les quatre faces du corps de l'urne sont aussi d'une pièce chacune, et bien adaptées par des visées de cuivre, et arrêtées par des érous de fer à une solide menuiserie de cœur de chêne, qui est en dedans, servant de châssis massifs, à chaque face, pour empêcher que rien ne se bos- selle. La tablette est adaptée de même sur une semblable menuiserie. Quant au dernier socle, il est aussi de quatre pièces, savoir : une pièce pour chaque face, et adaptée de même, mais à un madrier. Tout cela ne laisse rien voir qu'une masse de cuivre, les joints étant parfaitement bien réunis.

« Cette urne était posée sur un socle de pierre, élevée de deux pieds et demi, et entourée d'une grille de fer à rinceaux gothiques, terminée par des pointes et tassettes de chandeliers, pour y mettre des cierges en temps et lieu.

« Les pommettes sont de cuivre jaune tournées, et, dans leurs couleurs, elles représentent des espèces de cassolettes, ou plutôt de lampes à visse.

« Le coussin est aussi dans sa couleur de cuivre naturelle, mais ciselée en manière de broderie, avec des glands frangés aux quatre coins.

« De la figure, le corps de la mitre, le visage, les mains, les manches, le manteau ou chappe, l'aube, la robe, les bouts de jambe et les champs de pantouilles, tout cela est aussi de la couleur naturelle du cuivre. Mais les bordures de la mitre, ses lambrequins, le chaperon et sa bordure, la bordure du manteau, les bordures des passages des bras, le manipule, la ceinture et l'étole, ainsi que la bordure des pantouilles, sont émaillés et dorés d'or bruni, et chargés de chatons, qui autrefois renfermaient des pierres fines, telles que émeraudes, topazes, chalcédoines, crisolythes, béryls, sardoines, grenats, saphirs, rubis, turquoises, etc. ; mais, disent les chanoines, aucuns diamants blancs. Cet émail est de fleurons en bleu et en rouge sur champ d'or poli. Ces fleurons sont en petits rinceaux courants et fort délicatement faits.

« Le bas des joues, les dessous du nez et le menton sont pointillés au ciselet pour imiter la barbe fraîchement rasée ; ce n'est pas ce qu'il y a de mieux dans l'ouvrage, quoique le plus admiré par le plus grand nombre, mais qui n'est pas la saine partie des juges qu'on doit écouter.

« Quant au chaperon, il est totalement gravé et émaillé en échiquier de ses armes, qui sont d'or, burelées de gueules de huit pièces, couronnées d'une couronne de comte, et séparées par un autre blason d'or, à la fleur de lis d'azur. Ce blason a pour cimier son chapeau de cardinal.

« Sur le dos de ses mains, qui sont gantées, étaient deux grosses pierreries, une sur chaque main.

« Le bas de l'aube, bien ciselé en façon de dentelle.

« Le chien était et est aussi de la couleur naturelle de cuivre.

« La table de la tablette, aussi de sa couleur, mais bien polie.

« La gorge renversée de la tablette, et qui paraît former la couverture émaillée d'or, de bleu et de rouge, c'est-à-dire couverte de deux lignes de lettres gothiques sur fond d'or bruni ; les premières et principales lettres en bleu, et celles des restes des mots en rouge.

« Les quatre faces de l'urne sont en tout de la couleur naturelle de cuivre, sans aucuns émaux ni dorures. Les figures sont presque de relief, d'un pouce à un pouce et demi de saillie sur sept pouces de hau-

teur. Elles sont toutes dans des niches qui ont toutes un pouce huit lignes d'enfoncement, ornées à la gothique.

« Le chapiteau ou dossier est de même matière que tout le reste, et représente deux anges, tiers de nature, tenant chacun, d'une main, un manteau frangé au milieu duquel est le lit et l'effigie du lit cardinal, portés sur un poêle par un prélat, un magistrat ou un noble, un chanoine et un diacre, lesquels tiennent chacun un coin du drap mortuaire. Les deux anges ont chacun un pied appuyé sur des nuages qui terminent le bas, et le bras à demi tendu, disposé pour porter un chandelier à trois branches. Sous les nuages sont deux queues du même métal pour ficher dans les trous à la place des cassolettes ; ces queues ne sont point vissées. Le tout est surmonté par deux écussons accotés : le premier, d'or à la fleur de lis d'azur ; le second, burelé d'or et de gueules, une couronne de comte portant sur les deux écussons, et surchargé du chapeau de cardinal avec les cordons. Ce côté est celui qui est pour être du côté de l'effigie.

« Le chapeau, les nœuds, les anges, les plis pendants du manteau, la frange, la petite edigie, le poêle et les quatre porteurs dudit, les nuages et les deux queues ; tout cela est couleur du naturel du cuivre.

« La couronne garnie de pierreries est d'or bruni et d'émail.

« Les blasons, d'or et d'émail, et le petit champ, herminé d'émail blanc herminé de sable.

« L'envers de ce chapiteau est le dos des anges ; et la chappe du manteau gravée en échiquier des mêmes armes, comme au chaperon, et laisse voir par le haut une large partie de l'hermine émaillée, et les armes à contre-pied de l'autre, c'est-à-dire que le burelé qui est au premier, et la fleur de lis au second, émaillée comme les autres ; pour celles d'en-dessous en échiquier, elles sont simplement gravées, et non émaillées.

« Les chandeliers sont de leur nature de cuivre, et les deux du pied ont des queues vissées comme les cassolettes.

« Les chanoines disent que, dans les guerres de la religion, les protestants pillèrent l'église de la Chapelle-Faillefer, et enlevèrent les pierreries qui décoraient cette image. »

On ignore le sort qu'a eu ce tombeau remarquable.

1322.

Hic jacet magister  
Stephanus Malen. pre  
biter et canonicus  
huius ecclie q̄i. (1) vivat  
in Xpo. et : ei⁹ (2) anima  
requiescat in pace. am

(1) *Hujus ecclie q̄i.*  
(2) *Christo et ejus.*

qui obiit : v : yd°. (1) julii  
anno Dni m° ccc° xxiij

(Inédite.) — (Cabinet de M. Muret de Pagnac.)

Etienne Maleu, prêtre et chanoine de l'église de Saint-Junien, mort à l'âge de quarante ans, a laissé une chronique de son église, riche de faits intéressants pour l'histoire locale. Il y eut toujours des antiquaires, même au xiv<sup>e</sup> siècle, et Maleu ne fut pas un des moins recommandables. Dans un prologue qui n'est pas sans élégance, il nous fait connaître les sources auxquelles il a puisé. Par leur transcription, il a voulu déposer dans le livre d'un perpétuel souvenir les faits qu'oublie trop souvent la fragile humanité. Il a recueilli le témoignage des hommes dignes de foi, les lettres authentiques et les chroniques anciennes ; il a mis à contribution les livres de l'église de Saint-Junien, ceux de la cathédrale de Limoges et de l'évêque Raynaud ; il a exploré les archives des monastères de Saint-Martial, de Saint-Martin et de Saint-Augustin de Limoges ; enfin, les inscriptions tracées sur la pierre, dans les lieux remarquables, ont été transcrites par lui, afin que celui qui voudra les lire ou en prendre connaissance, malgré leur ancienneté, les trouve modernes pour l'agréable récréation de son esprit (*in prolog.*, p. 8). Cette chronique, restée inédite jusqu'à nos jours, vient d'être publiée avec autant de conscience que de succès par notre ami l'abbé Arbellot.

### 1323.

Qui legis ista, scias, Galleri, Just° Helias  
Morib° ornat° hic proli dolor est tumulat°  
Prudens, facmd°, cui deest pietate secundus.  
Impia mors, cujus morsu clauditur hui°  
Vita placens, humilis hic pastor egentis ovilis  
Flens tristi morte, Deus huic pi° esto precor te.  
Sis sibi p̄pitia (2), vite via, virgo Maria. Amen.  
Post anos mille ter cent' sex qter (3), ille  
Traditur ad funus. anūs sed demitur unus  
Tercia lux oritur postquā sacra crux repit° (4).

(Inédite.) — (XΑΡΑΕΒ.)

Ce souvenir d'un curé de la paroisse de Saint-Pierre du Queyroix de Limoges était gravé sur une pierre calcaire incrustée dans le mur collatéral, près de la chapelle Saint-Jacques. On y voyait aussi les armes du défunt formées d'un *champ plein de vairs*. Nous n'avons pas besoin de rappeler que les signes en forme de 9 qui terminent la plupart des mots remplacent le plus souvent une terminaison en *us* et quelquefois une terminaison en *is*. Au dernier mot ce signe tient lieu de la syllabe *ur*.

### 1323.

Hic jacet Dñs Helias de Campanis  
canonic° Lemov. ac  
capellan° de Annexonio qui

- (1) v *idus*.  
(2) *Propitia*.  
(3) *Quater*.  
(4) *Reperitur*.

obiit nonas octobris an  
no Dñi m. ccc xxxii Añā  
ei° requiescat in pace. Amen.

(Inédite.)

Ce chapelain ou curé de Nexon est enseveli dans la chapelle de la cathédrale de Limoges consacrée autrefois sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Cette épitaphe était incrustée dans le mur vis-à-vis l'autel.

Hic : jacet : magister :  
Alexander : quondam  
vicari° hui° ecclie q̄i (1).  
obiit ii nonas decem  
bris anno Dni m ccc xx.

(Inédite.) — (Cathédrale de Limoges.)

Des fouilles opérées, au mois de mars 1850, dans la nef inachevée de la cathédrale de Limoges, avaient pour but de faire connaître l'état des fondations. Elles ont mis au jour des sépultures nombreuses : celle de maître Alexandre, vicaire, rapportée ici ; la tombe de Guillaume Baudouin, inscrite plus haut col. 702, avaient seules des inscriptions. Les caractères de la première sont assez semblables à ceux de l'épitaphe de Maleu, décédée deux ans auparavant. Seulement les T ont perdu le trait délié qui rattachait leur courbure inférieure à la barre ondulée du sommet.

### 1324.

Hic jacet B. de Nova Villa quondam vicarius in  
eclesia Lemovicensi, qui obiit xvi kalendas au-  
gustū anno Domini m ccc quarto.

(Inédite.) — (LEGRAS.)

La place de l'Évêau ou du cloître de la cathédrale de Limoges fut fouillée en 1774, à l'occasion des travaux du palais épiscopal. Les fouilles firent découvrir cette tombe d'un vicaire de la cathédrale. Elle a été employée dans le pavé de l'église. Les pas des fidèles rendent aujourd'hui l'inscription à peu près illisible.

### 1330.

Vir devot° animo sup etha totus.  
Laiaces diet°. mortis certamine vict°.  
Hic voluit poni, patruo coñuct° Hugōi.  
Morib° Z. vita succentor hic atq; levita.  
Fulsit. Z. exēplis. pplo dans doemata tēpli.  
Post annos mille. ter. c. ter. Z. x. obiit ille.  
Et fuit augusti posit° sub tegmine busti.  
Luce bis. x. j. q; ; sibi hēquid fecit iniq;  
Parce Jhū. more quē corde gerebat Z. ore  
Cū supis et ei cōcede locū requiei Amē.

Vir devotus animo super ethera totus,  
Laiaces dictus, mortis certamine victus.  
Hic voluit poni, patruo conjunctus Hugoni ;  
Moribus et vita succentor hic atque levita,  
Fulsit et exemplis populo dans dogmata templi.  
Post annos mille ter centum ter et decem obiit ille  
Et fuit augusti positus sub tegmine busti,

(1) *Lech. sive qu.*

*Luce bis undecima (que on quarta) sibi quidquid fecit  
[iniquam*

*Parce Jesu, more quem corde gerebat et ore  
Cum superis et ei concede locum requiei. Amen.*

(Inédite.) — (Cathédrale de Limoges.)

Le sous-chantre dont cette pierre garde la mémoire n'est pas autrement connu. Son épitaphe, gravée sur une pierre calcaire, a treize pouces de largeur sur dix pouces de hauteur. Les lignes sont alternativement peintes en bleu et en rouge. Cette inscription nous fournit le plus ancien exemple de l'écriture de la quatrième époque ou gothique carré. Le système s'y trouve formulé tout entier. Dans l'alphabet de cet âge les majuscules sont conventionnelles, les S de deux formes, à pause droite et à pause brisée. Les abréviations sont indiquées par un trait horizontal ou par un crochet pénétrant dans les hastes des lettres débordant la ligne générale. On remarque que tantôt, tout en employant la minuscule, qui est le type du gothique carré, cette dernière a retenu les majuscules de l'âge précédent, et que tantôt, les majuscules conventionnelles nées du gothique carré sont présentes. On pourrait donc croire sans in vraisemblance que cette inscription est postérieure à la date qu'elle exprime. Avant 1360, nous ne trouvons qu'une autre inscription où cette écriture soit employée : c'est celle du cardinal de Mortemar, inscrite à la colonne 714.

Quelques personnes ont trouvé difficile l'interprétation du mot *bustum*, et du vers qu'il termine : *Et fuit augusti positus sub tegmine busti*. Nous croyons qu'on a voulu dire que Lajaces fut enseveli dans le tombeau de son oncle Hugon. Un peu plus haut, l'épitaphe dit expressément qu'il voulut lui être réuni : *Hic voluit poni patruo conjunctus Hugoni*. Le sens du mot *bustum* n'est pas douteux. Nous citerions vingt textes où il sert à désigner un tombeau.

Continet hoc bustum Gobertum fronte venustum.  
Corpore robustum, morum moderamine justum.  
(*Voyage littér. de deux Bénédict.*, II, 42.)

Sub clara titulo creditus est tumulo  
Ordine post justo translatus ab hospite busto,  
Hæc tumba propria clauditur ecclesia.  
(*Id.*, *ib.*, 500.)

Un auteur du Limousin donne à ce mot la même signification : « Apud Chambaret cernitur bustum Dulecissimi quem præsullem Agenni sanctæ Fidis acta fuisse declarant. » (GAUFFR. Vos. ap. Labb, II, 286.)

1331.

Sub hoc humili loco jacet Frater Bernardus Guidonis, ordinis Fratrum Predicatorum, post nonnullas per Italian, Galliam et Flandriam legationes apostolicas, primum Tudensis in Gallæcia, deinde Lodovencis episcopus in Gallia Narbonnensi : qui animam celo reddidit anno

salutis m. ccc. xxxi die decembris. Requiescat in pace. Amen.

Bernard de la Guionie, dont cette épitaphe modeste consacre le souvenir, fut inhumé aux Jacobins de Limoges. Sa science et sa piété l'appelèrent aux plus hautes charges de l'Eglise. Il a laissé des écrits intéressants sur l'histoire du diocèse de Limoges. Labbe les a publiés dans sa *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*. Ils consistent dans : 1° une *Vie des saints du Limousin*, I, 629 ; 2° *Noms et gestes des évêques de Limoges*, II, 265 ; 3° *Histoire des ordres de Grandmont et de l'Artige et du monastère de Saint-Augustin de Limoges*, II, 275 ; *Epîtres diverses*, II, 513. On trouvera une *Vie de Bernard de la Guionie* dans le même recueil, II, 820. Elle contient une énumération assez complète de ses ouvrages.

1335.

Hic jacet in Xpo pr et dñs. . . . et n<sup>o</sup>  
p̄fulgid<sup>9</sup> sien morib<sup>9</sup> scite dec . . . al<sup>9</sup> qui  
fuit ep̄s Auticodorens et Vivariens  
ac saero see Romæ eccē p̄sbit cardinal  
ordiāt<sup>9</sup> qui de Mortuomari suam origie  
traxit et in pnti lo . . . . . ut nat<sup>9</sup> est  
sepul . . . . . s fūlavit s  
. . . . . ces et Car  
. . . . . tale ad re  
. . . . . rum; puer-  
. . . . . in die vnis  
. . . . . ora nona  
. . . . . xx<sup>o</sup> v<sup>o</sup>

(Inédite.) — (A Mortemar.)

Une transcription opérée en temps utile nous permet de restituer cette inscription tout entière.

Hic jacet reverendissimus in Christo pater et dominus dominus Petrus, præfulgidus scientia, moribus et sanctitate decoratus, qui fuit episcopus Autissiodorensis et Vivariensis, ac sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ presbiter cardinalis ordinatus; qui de Mortuomari suam originem traxit, et in præsentī loco ubi foit natus, est sepultus. In quo loco tres ordines, fundavit scilicet Cartusienses, Augustinenses et Carmelitas, et unum hospitale ad recipiendos pauperes, et certum numerum puerorum instrui ordinavit; et obiit in die Veneris sanctæ xviii mensis aprilis, horâ nonâ, anno Domini mccc<sup>o</sup> xxxv<sup>o</sup>.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nom de famille du célèbre personnage dont cette épitaphe garde le souvenir. Selon le P. Bonaventure de Saint-Amable, il était de l'illustre famille de Rochechouart-Mortemar. S'il faut s'en rapporter à l'abbé Lebeuf, qui puise ses renseignements dans un auteur presque contemporain, il était d'une famille médiocre; son véritable nom était Pierre Gouin, qu'il latinisa en celui de *Galvani* ou *Gorani*. Son père était un simple habitant du village de Mortemar, et ce fut par le nom du lieu de sa naissance qu'il se fit connaître

plus communément. Lebeuf ajoute que sa mère était de la même province, mais d'une origine plus illustre que le père, puisqu'elle était issue de la noble famille de Baignac, entre Bellac et Saint-Bonnet. Ce dernier fait semble ne pas confirmer ce que dit cet auteur de l'obscurité de sa condition. (Cf. *BOIXAV.*, III, 585 et 622; et *LEBEUF. Hist. des évêques d'Auxerre*, I, 501, édit. Quantin.)

Si le nom du cardinal Pierre est douteux, ses bienfaits sont incontestables; la fondation de trois grands monastères, l'établissement d'un hôpital et d'un collège où douze écoliers pauvres devaient être gratuitement élevés et nourris, sont autant de titres durables à la reconnaissance de la postérité. Le bourg de Mortemar malheureusement n'a pas eu assez d'importance pour faire preuve de reconnaissance. L'ancienne église paroissiale, dédiée à saint Hilaire, et qu'on conjecture avoir appartenu à la chartreuse, est en ruines; la porte principale est seule encore debout. Le grand couvent des Carmes abrite une brigade de gendarmerie; faute d'entretien et d'emploi, il tombe en ruines; l'église des Augustins est devenue l'église paroissiale; une petite partie du couvent est transformée en presbytère. Quant à la tombe élégante et relevée de terre du bienfaiteur de ces lieux, elle a péri avec l'église qui l'abritait. La disposition de cet édifice était fort curieuse. Cette église, nommée le Moultier, reliait les deux églises des Augustins et des Carmes, bâties parallèlement l'une à côté de l'autre. Le Moultier, où était enseveli le cardinal, allait d'un sanctuaire à l'autre. Vivant, Pierre de Mortemar pouvait ainsi assister en même temps aux prières des deux communautés qu'il avait fondées. Après sa mort, les voix des religieux des deux ordres se réunissaient sur sa tombe.

L'épithaphe que nous rapportons, inscrite sur une pierre calcaire, était brisée et servait de dalle dans le grenier d'une maison du bourg. Tous les fragments n'ont pu être retrouvés. Nous devons ce qui a été sauvé à M. de Béou. Il a bien voulu l'accorder à notre demande. En 1820, tombeau et épithaphe, tout était en place; une transcription faite alors s'est trouvée d'une entière exactitude et nous permet de restituer les lacunes en toute assurance. Cette épithaphe prouve, contre le doute émis par Lebeuf, que le cardinal était bien fondateur des maisons religieuses qu'on lui attribue. D'autres témoignages non moins positifs et très-nombreux rendent cette assertion incontestable. Nous regrettons que, pour se donner gain de cause, Lebeuf ait mutilé cette inscription. Nous recommandons cette rectification historique à ses savants éditeurs, MM. Challe et Quantin.

Mortemar, situé au pied des montagnes, occupe une plaine marécageuse qui doit son nom à cette circonstance (*Mortuum mare*); Mortemar, dans une foule de titres.

Les caractères, beaux et réguliers, apparemment exceptionnellement au gothique carré.

Hic jacet Nymericus de Motha cuondam prior Artigie, cujus anima requiescat in pace. Amen. obiit in il. decemb. anno Dni MCC. XLVII.

(Inédite.) — (A l'Artige.)

Ces simples mots, gravés sur une tombe dans la chapelle de la Vierge, aujourd'hui de Saint-Laurent, au monastère de l'Artige, indiquent la sépulture du quatorzième prieur. Il tint un chapitre général et prolongea la durée de cet ordre rigoureux que la communauté devait faire périr.

1311.

Hicjus canonici sedis, pietatis amici  
Te dicte Elfronay miserere precor Nicholay  
De Podis dicti Fulconis, jam necesse victi.  
Prudens, discretus, humilis, foit ipse quietus,  
Illustri natus de sanguine, vir moderatus,  
Pluribus ornatus titulis, bene morigeratus.  
Hic de Chansaco, tumulo nunc clausus operco,  
Ecclesie rector fuerat, juvet hunc prece lector.  
Multis providit, famulari quos sibi vidit,  
Qui sibi Sic vivit. Sine munere nemo redivit  
O Nicholae! bonæ mortis prostraris agone,  
Qui dum vivebas mendicos sepeliebas,  
Ex precibus quorum teneas regnum superorum.  
O Christ; sanctis societur ut iuste  
Viso maris stella, sila coram membra canilla (sic)  
In modica silla fac non sentire flagella,  
Altis et super astris quiescat et iste.  
Anno milleno trecentum, ter quatuor deas  
Traditur ad limus, annus sed tollitur unus.  
Magdalene que die situs jam abfuit iste  
.....  
Cuius eorum memor esto siquique suorum.

(Inédite.) — (SADATZ.)

Nicolas du Puy-Faucon, chanoine de Limoges et curé de Chansac, était enseveli dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de la cathédrale de Limoges. Cette inscription se lisait sur un pilier à la gauche de l'entrée.

1350.

Hic : jacet : bone : memorie : Dñs : Raimodus de sto : Crispino : decan<sup>o</sup> (1) : ecclesie S<sup>t</sup>i Stephani qui : obiit : XI : kl : octobris : anno : Dni M : CCC : quingagesimo : Aia : e<sup>o</sup> : requiescat : in : pace : Amen :

(Inédite.) — (Cathédrale de Limoges.)

Cette inscription, en caractères du XIII<sup>e</sup> siècle, ou plutôt de la troisième époque, fait le tour d'une grande dalle de granit, haute de six à sept pieds, placée dans une chapelle inachevée de la nef de la cathédrale de Limoges. Un trait énergique et spirituel entaillé sur la pierre représente, dans des proportions plus grandes que nature, un prêtre revêtu des ornements sacerdotaux et couvert de l'aumusse. Par une inconséquence assez commune, ses pieds se montrent debout sur un pavé en perspective, et cependant sa tête

(1) Decanus.

repose sur un coussin; ses yeux sont fermés par la mort. A cette inconséquence près, on louera la sagesse d'un dessin si énergique dans sa simplicité.

Le doyen Raimond de Saint-Crépin, dont cette dalle déplacée recouvrait la sépulture, paraît en cette qualité dans un acte de 1342. Sans l'autorisation du chapitre de Saint-Etienne, dont dépendait l'église de Rosiers, les consuls de Masléon, village de cette paroisse, ayant bâti une église et l'ayant dotée d'un chapelain, furent condamnés à une amende considérable. Une dernière transaction, signée de Raimond de Saint-Crépin autorisa l'exercice du culte dans leur église, en maintenant les droits du curé de Rosiers.

1350.

Helias Coralli requies, perpetuumque dies . . .  
 . . . cantor Lemovic. fuit hic. . . .  
 munificus, vas morum, pacis amicus . . .  
 . . . obiit vi idus februarii m ccc l

Un Hélie Coralli, chanoine de la cathédrale de Limoges, termina en 1271, un différend survenu entre cette église et le monastère de Saint-Martial. Le défunt, dont nous enregistrons l'épithaphe, conservée autrefois aux Jacobins, serait-il le même que cet Hélie Coralli, à quatre-vingts ans d'intervalle? Ce serait un exemple de longévité bien remarquable.

Me ecclē Lem. (1) rectores edificii dicte ecclesie  
 iecerunt fieri  
 eo quinto Galterus lo pntier me fec.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Un aigle en bronze servait, avant 1790, de pupitre de chœur dans l'église cathédrale de Limoges. C'est dans le bec de cet aigle que l'aiglaire ou chanoine hebdomadaire déposait le billet contenant les nominations aux postes qui venaient à vaquer pendant sa semaine, et auxquels il pouvait pourvoir en vertu de sa charge. On répète à Limoges une curieuse anecdote à laquelle cet usage donna lieu en 1790, mais elle n'est pas digne de la gravité de ce recueil. Gautier le pintier, c'est-à-dire le fabricant de vases d'étain et de plomb, était donc un artiste comme ceux de son temps. La corporation des pintiers était nombreuse à Limoges; M. Leymarie a publié ses statuts; le texte original est aux archives de la mairie de Limoges.

Capſa preſenti Nicii ſunt oſſa beati  
 Confessoris diſcipuli quoque Marquetialis,  
 Quam fabrefecit frater Marcus de Briderio  
 Anno milleſimo, bis centum, bis octuageno.

Ces vers se lisaient sur une châsse d'argent de l'abbaye de Saint-Martial. Le frère Marc de Bridier était, au xiv<sup>e</sup> siècle, sacristain de cette abbaye.

Quatrième époque. — *Gothique carré.* — De 1360 à 1540.

Pendant la troisième époque, on voudra bien se le rappeler, les capitales gothiques

(1) *Ecclesie Lemovicensis.*

des manuscrits ont été employées exclusivement dans les inscriptions. Nous n'avons trouvé que deux exceptions à cette loi, les tombes de Lajaces (1330), et du cardinal de Mortemar (1335). A dater de 1360, la majuscule est remplacée par la minuscule des manuscrits et réduite à son rang de capitale; on voit la majuscule ainsi employée dans un grand nombre d'inscriptions et notamment dans la fondation de Gramaud, à Biennac; souvent même elle disparaît entièrement. Une majuscule carrée et aiguë sort de la minuscule et l'accompagne: la tombe du chanoine Lajaces nous en offre un exemple.

Le gothique carré des inscriptions n'est donc autre chose que la minuscule des manuscrits. Il est bon de remarquer toutefois qu'il prend dans les inscriptions une fermeté, une précision arrêtée et aiguë, commandées par son usage monumental. Cette écriture n'est pas sans de graves inconvénients. Si elle permettait aux écrivains d'allonger les textes, grâce à ses lignes perpendiculaires constamment dépourvues de boucles et de contours, en revanche les J, les N, les M, les A et les U ne se distinguent pas assez les uns des autres, et rendent souvent difficile la lecture des textes.

Après la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle, le gothique carré des inscriptions prend un caractère qui peut servir utilement à assigner son âge: les extrémités des lettres s'épanouissent en fer de lance.

1362.

Hic jacet Martialis Juliani de Taulis  
 qui obiit die xiii augusti anno Domini m ccc  
 LXII<sup>o</sup> et legavit isti conventui  
 viginti sextarios framenti . . . . . has de  
 calvari pro celebrando quolibet  
 die perpetuo unam missam, et quinquaginta  
 solidos annuatim, pro faciendo  
 anniversario duorum quondam patris, matris  
 et fratrum suorum et suum  
 preterea annuatim in deo conventu. Anima  
 ejus requiescat in pace. Amen.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Ce souvenir de fondations pieuses faites par un homme généreux se lisait près de la porte intérieure de l'église des Cordeliers de Limoges.

Vers 1362

. . . us de Pompadour : prepositus : secularis :  
 eccle-ſie : Ahentensis : monasterii et : canoni-  
 cus . . . . . m ccc . . . . . Aia c<sup>o</sup> . . . .

(Inédite.) — (Cathédrale de Limoges.)

Dans une chapelle du chevet de la cathédrale de Limoges, une dalle gravée avec une rare élégance figure un chanoine revêtu de l'aumusse. L'inscription, en partie effacée par les pas des fidèles, laisse lire le fragment que nous rapportons. Il n'est pas difficile de le compléter. Dans la liste des prévôts d'Aymontiers figure un Rammulphe de Pompa-

dour, qui testa le 26 juin 1362. Les armes de Pompadour, d'azur à trois tours d'argent, se voient aux vitres de la chapelle qui garde cette sépulture. Le chanoine Rannulphe fut donc le fondateur de cette partie de l'édifice. Ses bienfaits lui donnèrent une place en ce lieu. Il y a donc une haute injustice à troubler l'ordre des anciennes sépultures : presque toujours c'est la violation d'un contrat où un passé généreux engageait l'avenir par des sacrifices considérables.

1363.

U. da  
vira  
v. ch  
arpe  
mie  
r me  
feis  
fa  
lan  
miad  
c.c.c  
LXIII

(Inédite.) — (LEGROS.)

Sur la place des Jacobins de Limoges, une croix élégante élevait, au milieu de tombes de tous les âges, ses rameaux épanouis. Une tige de fer supportait une ornementation et des figures en plomb, riches par le travail et relevées de dorure : c'était le don du charpentier Davirau, comme le constate l'inscription que nous publions. Ces quelques mots, pleins de simplicité, s'y lisaient entre une coquille et une hache. La coquille était l'attribut de la confrérie de Saint-Jacques, à laquelle était affilié le donateur; la hache indiquait sa profession. Temps heureux où un simple ouvrier savait faire au public des dons si heureux et si profitables! Nous n'avons pas besoin d'avertir que cette inscription est en langue romane.

1364.

† Hic jacet bone memorie, reverendissimus in Christo pater et dominus, dominus Guillelmus de Agrifolio, senior oriundus de loco de Fonte, diocesis Lemovicensis, qui in sua primæva juventute, in monasterio Belliloci, ejusdem ordinis, fecit ordinem monachalem. Miiis honoribus beneficiatus, vocatusque primo ad servitium domini Clementis pape sexti, tunc Romane curie presidentis, per eum primo factus extitit Sedis Apostolicæ protonotarius; et demum ad ecclesiam archiepiscopalem Cesaraugustanam promotus, qui demum ipsum in sancte Romane Ecclesie presbyterum cardinalem ordinavit, tandem vero per dominum Urbanum papam quintum promotus fuit et consecratus in episcopum Sabinensem, in urbe Romana. Vitam quam postremo prout Domino placuit, finivit in civitate Viterbiensi, ubi tum tempore dicti domini Urbani Romana curia resi lebat. De qua tandem

corpus suum translatum extitit ad monasterium istud, in quo, motus devotione singulari quam habebat ad beatum Martialem apostolice patronum ipsius, plenus sanitate, et vita fungens, suam perpetuam elegerat sepulchram. obiit autem anno Domini 1364 die mæ mensis octobris. Orate Deum pro anima ipsius, omnes huc convenientes, suum tumulum inspecturi.

(Inédite.) — (NADAUD.)

Dans l'église de Saint-Martial, près la chapelle de Saint-Eutrope, un beau tombeau relevé de terre gardait la cendre du cardinal de Sarragosse, Guillaume d'Aigrefeuille ou d'Arfeuille. Cette inscription se lisait sur une plaque de cuivre doré. Elle présentait des abréviations nombreuses qui en rendaient la lecture assez difficile. On pourra s'en faire une idée en étudiant ci-dessous la fondation due au cardinal Gramaud. Cette épitaphe, comme celle du cardinal de Mortemar (ci-dessus, à l'année 1335), comme toutes celles des cardinaux limousins, semble rédigée sur un type dont la cour pontificale avait dû fournir le modèle. Plus de prétentions à la poésie; l'histoire simple et une prose correcte suffisent. On peut consulter sur ce cardinal Nadaud et Legros, édités dans une réimpression récente. Nous n'avons pas besoin d'avertir que l'orthographe est rétablie.

1365.

Rei. Amielh de la Porta me feys far  
l'an mccc.lxv.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Le buste en argent de saint Aurélien, tristement rajouté en 1814, portait cette inscription. La mort d'un Hélie Amielh, laïque, est marquée au premier septembre dans le nécrologe de la frérie de la Courtine. Qu'on le sache bien : tout ce qui s'est fait de beau et de durable dans les temps anciens s'est fait par l'association et par l'association religieuse.

1380.

PP. Gregori donet aquestas coppas  
l'an mccc.lxxx.

TRADUCTION

Le pape Grégoire donna ces coupes  
l'an 1380. B. Vidal m'a fait.

Le XIV<sup>e</sup> siècle vit la chaire de Saint-Pierre occupée par plusieurs papes d'origine limousine. Un des plus remarquables, à tous les titres, fut Grégoire XI. Il garda bon et fidèle souvenir de son pays natal, et l'abbaye de Saint-Martial, berceau de la foi dans le centre de la France, reçut de sa générosité des dons magnifiques destinés à honorer les reliques du saint apôtre de l'Aquitaine. Outre un buste d'argent émaillé pesant sept cents marcs, il donna à cette antique abbaye une coupe d'or destinée à enchâsser le chef vénéré de l'apôtre. L'inscription rapportée plus haut s'y lisait; elle soulève une curieuse question d'origine. Tout prouve que cet orlévre du Midi, B. Vidal, était originaire de

Limoges. Au-dessus de l'inscription se voyaient les armes du Souverain Pontife : une bande accompagnée de six roses.

Cette inscription est rédigée dans la langue populaire du Midi, en langue romane. On remarquera cette manière d'écrire quatre-vingts; pour les quantités inférieures à cent, elle est assez usitée à cette époque.

1381.

Hoc jacet ī loco Dñs P. de Sūp̄bosco  
 Nōīe vel. alio dict⁹ de (Mo)ntilio  
 Vir morib⁹ plen⁹ canonic⁹ Lemovician⁹  
 Hic voluit poni priārchē iūctus⁹ hōri  
 Cui bn̄ servivīt fidelit et obedivīt  
 Iste pāgravit Romā Jacobū q; Pictavis  
 Hic kafinā coluit Jobēniq; Mariā  
 Hico revs⁹ gratus tuit sibi lectus  
 Ubi egrotavit plurib⁹ eb-domadis  
 Afesto Magdlēne usq; festū Katerine  
 Felix obiit et hora nona vere finivīt  
 Novēbris mense q̄rta vicesima die  
 Anno milleno cēteno et octuageno (?)  
 (E)ti quatuor ad̄junctis reijes et̄na defunctis (?)  
 Vos qui trāsitis quociens vēitis ei itis  
 Cū prece vos sitis ut X⁹ sit ipsi mitis.

*Hoc jacet in loco dominus P. de Superbosco.  
 Nomine vel alio dictus de (Mo)ntilio,  
 Vir moribus plenus, canonicus Lemovicanus.  
 Hic voluit poni patriarchæ junctus honori;  
 Cui bene servivit fideliter et obedivit.  
 Iste peragravit Romam Jacobumque Pictavis  
 Hic Catarinae coluit Johennique Mariam.  
 Hico reversus gratus fuit sibi lectus  
 Ubi egrotavit pluribus hebdomadis  
 A festo Magdalene usque festum Catarinae.  
 Felix obiit, hora nona vere finivit  
 Novembris mense quarta vicesima die.  
 Anno milleno centeno ter octuageno  
 Et quatuor adjunctis requies æterna defunctis  
 Vos qui transitis quociens venitis et itis  
 Cum prece vos sitis ut Christus sit sibi mitis.*  
 (Inédite.) — (Cathédrale de Limoges.)

« L'église et cité de Limoges avaient été misérablement détruites par les Anglais, dans la quelle ruine les reliques et sanctuaires avaient été emportés par eux et vendus. Il n'y avait lors aucun ornement dans l'église cathédrale avec lequel on pût célébrer honorablement une messe. Il n'y avait que quatre chanoines résidant dans la cité et y vivant très-pauvrement, à savoir : Mathieu de Feletin, Hélie Lamy, Pierre du Superbosco et Pierre de Lubersac; le doyen et les autres chanoines étant absents et se tenant au loin; ceux qui résidaient n'avaient pas de quoi payer pension aux vicaires ou serviteurs. » (BOUAV., III, 664.)

Le même auteur, dans un autre passage, fait observer que ces quatre chanoines se dévouèrent à la garde de l'église cathédrale saccagée, malgré une contagion venue à la suite de la guerre, et qui désolait alors

cette partie de la ville de Limoges, où la fureur anglaise avait égorgé dix-huit mille habitants.

Le tombeau de Pierre de Soubrebost, qui donna cette preuve de dévouement et de courage, est engagé derrière le chœur de la cathédrale de Limoges, dans le mur de clôture, en face de l'ancienne chapelle de Saint-Thomas, où repose la dépouille mortelle du bienheureux Lamy, évêque de Chartres et patriarche de Jérusalem.

Le tombeau du chanoine est une pierre calcaire haute d'un pied et large de neuf pouces. Au sommet, trois reliefs représentent la lapidation de saint Etienne et la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, qui bénit le défunt. Ce dernier est agenouillé; il est vêtu d'un ample manteau et coiffé de l'aumusse.

Le patriarche, aux honneurs de la sépulture duquel il voulut être réuni, est évidemment le patriarche Lamy. Les voyages qu'il fit par dévotion ne s'expliquent pas aussi bien. Que signifient le *Jacobinque Pictavis* et le vers suivant? Un renseignement que nous devons à l'obligeance de M. E. Lecointre nous met peut-être sur la voie de la bonne interprétation. A Poitiers, à Buxerolles près de Poitiers, étaient deux chapelles consacrées à saint Jacques, où l'on se rendait en pèlerinage à certaines époques de l'année. Dans cette dernière, la dévotion à ce saint avait pour motif déterminant une sorte de culte qu'on rendait à une empreinte miraculeuse du pied de cet apôtre, empreinte qu'il aurait laissée sur le rocher, dans un de ses nombreux voyages.

Le reste est assez intelligible, malgré les mutilations de la pierre. On sourira à certaines formules naïves : à son retour, le lit lui fut agréable; il y demeura malade plusieurs semaines, depuis la fête de sainte Madeleine jusqu'à la fête de sainte Catherine. L'auteur, qui, au début, paraissait vouloir écrire en vers, renonce à l'usage d'une mesure arbitraire. La rime vient à son aide et lui prête un secours tout aussi malheureux. Quelle que soit la valeur de la forme littéraire, rendons hommage, en passant, à la sépulture d'un homme de bien. A la quatorzième ligne. M l'abbé Arbellot, malgré la mutilation de la pierre, a deviné le mot *requies*. Sa leçon nous semble bonne. Nous sommes heureux de lui restituer ce mot.

1381

† Hic jacet B. memorie reverendiss. in Christo pater et dominus, dominus Guillelmus de Chanaco episcopus Tusculanus S. R. E. cardinalis, alias dominus Mimatensis, quondam filius domini Guidonis de Chanaco militis, et domine Isabelle de Monte Berulpho Lemovic. diocesi, decretorum doctor optimus, in presenti monasterio monachus effectus, nutritus et educatus a pueritia, deinde post plures dignitates per r. dominum Gregorium papam XI promotus extitit ad apicem cardinalatus multa bona contulit presenti monasterio, ideoque conventus

die quolibet duas missas sine nota et singulis mensibus unum anniversarium pro eo et suis, in perpetuum celebrare tenetur. Obiit in Avenione die 29 decemb. anno Nativit. Domini 1581, quo, anno mense augusti ejus corpus per integrum translatum, et sepultum est hic, secundum suam devotam ordinationem. Oretis Deum pro ipso. Anima ejus requiescat in pace Amen.

Guillaume de Chanac, cardinal de Mende, était enseveli au côté droit du choeur de Saint-Martial de Limoges, dans un tombeau assez magnifique, disent les auteurs antérieurs à la révolution. La destruction de cette œuvre d'art si remarquable est due à la sécularisation des biens du clergé en 1790. Répétons que l'abbaye de Saint-Martial, ce berceau de la foi en Limousin, cet asile où dormaient tant de grands hommes, ce musée enrichi par la piété des siècles, fut alors mise en vente et démolie. Que cette destruction ne porte pas malheur à ceux qui l'ont accomplie ! Nadaud, après Bonaventure de Saint-Amable, consacre une notice intéressante au cardinal dont nous venons de transcrire l'épithaphe.

1388.

Hic jacet beate memoriae reverendissimus in Christo pater dominus Petrus de Croso, oriendus de Calina Forti, Lemovicensis diocesis decretorum doctor, qui primo fuit monachus Sancti Martialis Lemovicensis, ordinis sancti Benedicti, et inde prepositus de Rossaco dicti ordinis et diocesis, postmodum cellarius ecclesie Tutellensis, post prior de Volta, ordinis Cluniac-Sancti Flori diocesis, post episcopus Sancti Papuli, postmodum archiepiscopus Bituricensis et camerarius domini pape Gregorii XI, et deinde archiepiscopus Arelatensis, et fuit assumptus in titulum sanctorum Nerei et Achillei presbyter cardinalis Lemovicensis, qui hic suam elegit sepulchram. Orate Deum pro eo.

Nous n'enregistrons que pour mémoire cette épithaphe du cardinal Pierre de Cros. Sa famille donna en ce temps à l'Église plusieurs personnages distingués par leurs talents et leurs vertus. A la même époque, un frère de ce cardinal occupait le siège épiscopal de Limoges.

1400.

Hic jacet bo(n)e me(n)ori(e) Dns Joans de Peyraco loci de Vinolio canonic<sup>9</sup> Lemovi(censis) obiit die vicio año Dñi m cccc. lxx. An ei<sup>9</sup> reqescat i pace ut l<sup>9</sup> parcat ei die lector misre mei.

(Incédite.) — (Cathédrale de Limoges.)

Sur une grande dalle, un trait élégant et ferme ligure un prêtre couvert des vêtements sacerdotaux et de l'aumusse : on lit à l'entour cette inscription. Les abréviations Joans pour Joannes, vicio pour vicesimo, l<sup>9</sup> pour Deus, sont d'une intelligence facile. Dns et Dni à la place de Dominus et Domini,

ne présentent pas une plus grande difficulté. La pierre a près de 7 pieds de longueur.

1406.

Reverend<sup>9</sup> in Xpo pat<sup>9</sup> ac dñs dñs Sy de Gramaudo loco hui<sup>9</sup> parochie fū lavit in eccā ista un<sup>9</sup> capellanus p un<sup>9</sup> capellanis quor q<sup>lib</sup>; tenet<sup>9</sup> cele-

brare mā missā die q<sup>lib</sup>; de defunctis p aīab<sup>9</sup> dñi revēdi

[pats et pen tū suor pptuo altis vicib<sup>9</sup> vid; q<sup>lib</sup>; capellan<sup>9</sup>

[in septi āna. et revolutis quatuor septiānis deb; reincipē

[ille q<sup>9</sup> in pma septiāna mēsis celebravit et in. scđā scđ<sup>9</sup>

[tria tri<sup>9</sup>. et in quarta quart<sup>9</sup>. et ita pptuo añannare

[q<sup>lib</sup>; mēse nec p̄t aliq<sup>9</sup> p̄cās capellanas obtinē nisi p̄sōat̄

[reside at in loco isto de Bianaco et tenēt añ<sup>9</sup> dieb<sup>9</sup>

[diab<sup>9</sup> et festi vis dice cū capellano hui<sup>9</sup> eccleie matutias et cō-

[tas foras. et juvare ad celebraçionē misse magne et p. sustē-

[tacionē q̄or acq̄sivit decimā hui<sup>9</sup> burgi et māsi de Royeria

[ $\frac{2}{3}$  de Gramaudo sub q<sup>lib</sup> an hēbat. xxxi. sext. blad. et p

[residuo tradidit dño vicecōti Rupiscavardi xlii libra: un-

[den red<sup>9</sup>. quas dñs de Marollio hēbat sup l<sup>9</sup> bātes

[Rupica vardi ab antiquo p q<sup>lib</sup><sup>9</sup> solvit eide de Marollio.

[cccc. libr. acq̄sivit ecclā a Stephō Quadrigaris: v: sext. blad:

[scilz duos sext: frā<sup>ti</sup>; et tres sext: siligis sup decia blad<sup>9</sup> māsi

[de Chassa nhis in tritoria ville Rupiscavardi int māsu du pla-

tier ex una p̄te et māsu de la Choussolie et tria p̄te decie vini dñi tritorij: et aliqua alia que ip̄s

pptuo dedit: et p Deū grām alia dabit: Scripta sūt hec ano dñi m. cccc. sexto.

(Incédite.) — (A Biennac.)

Reverendus in Christo pater ac dominus dominus

[Simon de Gramaudo loco hujus parochie fundavit in ecclesia ista quatuor

[capellanus pro quatuor capellanis onorum quilibet tenetur

[celebrare unum missam die quolibet de defunctis pro avombus dicti

[reverendi patris et parentum suorum perpetuo alternis vicibus, videlicet capel-

[lanus in septimana, et revolutis quatuor septimanis debet reincipere

[ille qui

*in prima septimana mensis celebraverat et in secunda  
secundus, tertia  
tertius, et in quarta quartus et ita perpetuo continuare  
[qualibet mense,  
nec potest aliquis predictas capellanus obtinere nisi  
[personaliter reside-  
at in loco isto de Biennaco et tenetur omnibus diebus  
[dominicis et festi-  
vis dicere cum capellano hujus ecclesie matutinus et  
[ceteris horis, et  
juvare ad celebrationem missæ magnæ et pro susten-  
[tatione  
quorum acquisivit decim in hujus burgi et mansi de  
[Rogeria et de Cra-  
maudo, super quibus antea navebat xxxi sextarios  
[bladi et pro residuo  
tradidit domino vicecomiti Rupiscavardi xlii libras,  
[in denarios  
renduales quas dominus de Marollo habebat super  
[habitantes Rupisca-  
vardi ab antiquo pro quibus solvit eidem de Marollo  
[ccc libras  
acquisivit etiam a Stephano Quadrigaris v sextarios  
[bladi scilicet duos  
sextarios frumenti et tres sextarios siliginis super de-  
[cimam bladi mansi de Chassa-  
nthis in territorio villa Rupiscavardi inter mansum du-  
[Plantier ex una parte et mansum de la Choussolie, et ter-  
[tiam  
partem decimæ vini dicti territorii et aliqua alia quæ  
[ipsi  
perpetuo dedit et per Dei gratiam alia dabit. Scripta  
sunt hæc anno Domini millesimo quadringentesimo  
[sexto.*

Grâce à la patiente érudition d'un de nos collègues, nous n'avons rien à apprendre à nos lecteurs sur le cardinal de Cramaud, auteur de la fondation que nous venons de rapporter. Les recherches étendues de M. l'abbé Auber sur la vie de cet illustre personnage épuisent le sujet. On les trouvera dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1840, p. 249.

Au côté gauche du sanctuaire de l'église de Biennac, près Rochechouart, se lit encore l'inscription que nous rapportons. Les caractères, d'une exécution élégante et ferme, sont entourés par une guirlande de feuillage. Aux quatre angles sont les armes du cardinal, surmontées de la croix épiscopale. Le champ de l'écu porte une bande qu'accompagnent six merlettes. Nous n'y trouvons pas l'orle à onze besants d'or dont parlent certains auteurs. Le tout a 2 pieds 6 pouces de hauteur sur 1 pied 8 pouces.

Il faut décidément considérer comme une fable empruntée à Beaumesnil ce que dit M. Allou d'un prétendu tombeau du cardinal Cramaud, conservé dans le cimetière de la paroisse de Biennac. Cette pierre tumulaire, que nous avons vue, n'a aucun des caractères

de la sculpture du xv<sup>e</sup> siècle. Elle figure d'ailleurs un prêtre et non un cardinal. Personne ne croira que ce prélat, un des hommes les plus distingués qu'ait produits le Limousin, patriarche d'Alexandrie, archevêque de Reims, évêque de Poitiers, ait trouvé sa sépulture sous un relief si grossier. Des témoignages irrécusables et la présence de son tombeau à Poitiers prouvent qu'il fut enseveli dans la cathédrale de cette ville. On a confondu la fondation d'un service perpétuel dans l'église de sa paroisse avec sa sépulture. Ses libéralités pieuses ne furent pas limitées à ces dons généreux; nous avons à en insérer un autre.

L'étendue de ce texte rendait nécessaires les abréviations et les contractions que nous avons signalées; toutes sont de facile interprétation.

#### Quinzième siècle. -- 1406.

Reverendissimas in Christo pater, d. dius Sirou de Cramaud, loco quodam parochie de Biennaco, Lemovicensis diocesis, patriarcha Alexandrianus, deit hinc ecclesie bona que Guerriti habebunt vel habuerunt in territorio Sancti Juniani et aliquibus locis aliis vicinis, et quedam dominia sita in villa Sancti Juniani de Brigonhiaus, et ultra centum francos Almodia de Collibus, uxor quondam D. D. Petri de Cramaud, militis, fratris dni patri rebe predicti, ut perpetuo in ista ecclesia, prima die enjashet mensis, celebretur una missa celebris cum pulsatione campanarum, pro salute animarum suarum, et parentum ac benefactorum ipsorum patriarchæ et Almodie, et ad faciendum predictum servitium, et distribuendum in qualibet missa canonicis, capellanis et servitoribus ecclesie xxx solidos Turouenses et capitulum hujus ecclesie est bene obligatum. Scripta hæc fuerunt anno Dni mcccvi, mense junio.

Le titre commémoratif de cette fondation faite par Cramaud au profit du chapitre de Saint-Junien se lisait, avant la révolution, dans le chœur de cette église. On en doit la conservation à dom Estienneol (*Fragm. d'hist. d'Aquit.*, II, 28, mss. de la Bibliothèque nationale), et la publication à M. l'abbé Arbellot.

#### 1408.

Hic dominus Ludovicus de Trallangis sub lapide :  
quiescit, vir magnificus, nationis Lemovicæ  
decanus Avinione, ibidem regens studia :  
meruit is obtinere doctoratus insignia :  
in fratrem et canonicum ista mater ecclesia :  
extulit freta suorum meritorum ingencia :  
et licet absens fuerit a vivente exordio :  
maturus tamen rediit finem jungens principio  
dedit libros ecclesie liberali commercio :  
hanc rem dignam memorie probat acerri visto :  
accepti tam memoratus ingratus hic non extitit :

cum octoginta codices prothomatriæ contulit :  
 quarto kalendas junii octavi post jubileum :  
 anni quadringentesimi millesimo dedit spiritum :  
 post vestri fratris funera rogare fratres Dominum :  
 ut ad caelorum munera suum perducant famulum :  
 (Inédite.) — (LEGROS.)

Cette épitaphe, assez bizarre, se lisait, avant la révolution, dans une chapelle de la cathédrale de Limoges.

## 1415.

Reverendus in Xpō pater dñs. dñs. Junianus  
 Chouvaty, ecclesie secularis et collegiate S<sup>ti</sup> Ju-  
 niani de Vicano, canonicus, pdte ville orin-  
 dus, utriusque juris professor, sacriq. palatii  
 causarum apostolicar. auditor, fecit fieri chor.  
 pdicte ecclesie S<sup>ti</sup> Juniani anno Dñi M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> se-  
 cundo, precio ducentar. et quinquaginta librar.  
 cuidam nāgro francise nomenpato Germain.  
 Item dedit p̄dicte ecclesie quendam calicem  
 duar. marchar. argenti. Item amplius quodēā  
 pulchrū novum missale. Romanum. Item dedit  
 centū scuta ppter summi anniversarium, fiendum  
 in die obitus sui, videlicet xvi. martii, anno Dñi  
 M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> X<sup>o</sup> preterea, legavit ampl<sup>o</sup> centū  
 scuta ppter anniversarum utrisq. parentis, fien-  
 dum xviii die septembris.

Item, fecit fieri sepulchrum suū ppe aquilā chori,  
 et tamē fuit sepultus Biterris.

Item plus de lit XL<sup>a</sup> scuta edificio hospitalis huj.  
 ville S<sup>ti</sup> Juniani

Anima ejus et parentum suor.

Requiescant in pace

Amen.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Une clôture en bois, richement sculptée et formant deux rangs de stalles, enveloppant le chœur de la collégiale de Saint-Junien. Cette boisserie était haute, en moyenne, de 15 à 18 pieds. Au commencement de la restauration, la fabrique de cette église, ayant acquis un autel en marbre provenant de l'abbaye de Grandmont, voulut produire toutes les beautés de cette œuvre de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle. En conséquence, la boisserie du chœur fut enlevée et en grande partie livrée au feu. Des débris conservés par diverses personnes prouvent qu'elle était de la plus grande magnificence. Une colonnette, conservée au musée de Limoges, montre sur son chapiteau un lapin broutant des feuilles de choux. L'exécution hardie et naïve de ce fragment donne les plus vifs regrets sur la perte de l'ensemble dont il faisait partie. L'inscription que nous relatons plus haut fait connaître le nom du donateur et de l'auteur, le prix et la date de cette sculpture sur bois. Le nom de *maître Germain* ira donc grossir la liste des *luchiers* ou sculpteurs sur bois auxquels nous devons tant de chefs-d'œuvre. On remarquera que, par l'époque où il a vécu, il est leur aïeul. Dans notre province, les belles boisseries de Soli-

gnac (1469), Aureil (1475), sont postérieures d'un demi-siècle. Au dehors, Rouen, Amiens, Alby, Auch, Rhodéz, etc., ne s'enrichissent de travaux de ce genre que longtemps après. Cette boisserie fut payée, en 1402, au maître nommé en français *Germain*, deux cent cinquante livres. Cette somme représente la valeur de trente mille francs de notre monnaie actuelle; il est bien entendu que je parle de la valeur d'échange, et non de la valeur métallique en titre et en poids.

## 1420.

Guillelm<sup>o</sup> Dine-Mati me dona ē lan

M. CCC. XX.

(Inédite.) — (LEGROS.)

On lisait ces mots sur un reliquaire en argent appartenant à l'église Saint-Pierre du Queyroix de Limoges. La famille Dismatin-Dessales existe encore; ses membres se distinguèrent de tout temps par leur zèle patriotissial.

## 1421.

Lan MCCCXXI fœ mudat aqnes hospital de S.  
 Jamme aici, de voler de mosseu Fole de Royera,  
 de la diocese de Limoties abat de St Serni.

L'an 1421 fut transporté cet hôpital de Saint-Jacques ici, par l'ordre de M. Foulques de Royère, du diocèse de Limoges, abbé de Saint-Saturnin.

Cette inscription, citée par Catel, était sur la porte de la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques, à Toulouse. (S. CASTELLANE, *Mém. des antiq. du Midi*, III, 272.)

Après 1436.

S. R.

(Incate.) — (A. Memmac.)

Voilà une inscription courte, si jamais il en fut, et cependant elle n'est pas dépourvue d'intérêt. Par ses lettres datées du 20 juillet 1436, Charles VII, roi de France, concède aux habitants et manants de la ville de Meimac l'octroi de leur cité, destiné, selon leur demande, à relever les fortifications de leur ville. De cette époque date la prospérité de cette ville. Alors furent établies des halles pour abriter marchands et marchandises. Une double mesure permanente taillée dans le granit, destinée à servir d'étalon pour la vente des grains, fut installée dans cet édifice. Cette mesure publique existe encore; un écusson sculpté à la partie antérieure porte les deux lettres que nous avons transcrites.

L'usage de ces mesures de pierre servant d'étalon pour la vérification des mesures particulières était alors de droit commun. En 1377 il est fait mention d'une mesure de ce genre : « Les seigneurs consuls du château de Limoges de l'an de grâce 1377, ayant recherché quelles mesures tenaient les hôteliers du château, leur ont bixé pour toujours les mesures suivantes : de la mesure qui se donnera aux chevaux à dîner les huit doivent faire l'éminal de la mesure de pierre avec laquelle on mesure l'avoine au marché. »  
 .... *teran leminal de la mezura de la peyra*

avecque hom mesura la sivada en la claustra.  
(*Mém. de la Société archéol. du Limousin*,  
I, 197.)

1437.

Vir Dñi bñdtes (1) omnium justorum spiritu  
plenus fuit. ipse intercedat pro cunctis  
monastice professionis. Amen.

anno Dni M cccc xxxvii.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Cette inscription se lisait sur la cloche dite  
du midi, dans l'abbaye de Saint-Martial.  
Cette cloche a été fondue en 1790.

1445.

Hoc jacet in tumulo, omnibus amabilis Hugo  
prudens, pacificus de Video cognomine dictus  
pauperum amator, templi hujus et mitis rector,  
insignis genere, prepollens moribus et virtute.  
canonum licenciam adiit, Lemovisque prebendam,  
quem hiis ab tenebris bis sena lux traxit octobris,  
proffuit hoc choro, pro eo rogare exoro.

(Inédite.) — (LEGROS.)

A un pilier du sanctuaire de Saint Pierre  
du Queyroix de Limoges était appendue une  
plaque de cuivre jaune, ciselée. Elle repré-  
sentait un prêtre agenouillé devant l'image  
de la sainte Vierge. Au-dessous étaient ligu-  
rées les armes du défunt : d'argent à une  
fascé d'or chargée de deux yeux (je vois).  
Une partie de la voûte du chœur étant de  
cette époque est due sans doute à la générosité  
de ce curé, *proffuit huic choro.*

1448.

Epitaphium quondam venerabilis viri Domini  
Joannis de Fonte.

Mors, morsu tam tristi quid aggredi ausa fuisti  
ecclēsie e monte hujus dompnum Johannem de Fonte  
lumines setas (?) mundum, hic nec reliquisti secun-  
[dum  
theologiam s ex parte sed jura novit utramque  
presulis vicarius hac in ecclesia prebendatus  
hoc duro sub mantello stat archipresbiter de gi-  
heu occubuit fato, mensis junii die quarto [mello  
anno millesimo quadriungento quater duodeno  
pro eo ora, pia, gloriosa virgo Maria.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Au pilier angulaire de la chapelle de Notre-  
Dame des Trois-Rois, dans la cathédrale de  
Limoges, était attachée une plaque de cuivre  
sur laquelle se lisait l'épithaphe que nous  
rapportons. La troisième ligne est de trans-  
cription douteuse et ne se traduit pas facile-  
ment dans ces termes.

1449.

F. A. D. Nogich (1449) ou mieux *Nogeri.*(Inédite.) — (*Chapelle Saint-Fiacre à Paulhaac.*)

Sur le flanc méridional, mais à quelques  
pas d'intervalle, de l'église de la commande-  
rie de Paulhaac, s'élève une élégante petite

chapelle du xv<sup>e</sup> siècle. La porte en accolade  
a les moulures et les ornements multipliés  
de cette époque. Les nervures de la voûte  
s'appuient sur des consoles formées par des  
anges tenant des écussons. En texte de Na-  
daud nous apprend que c'était une vicairie  
fondée par frère Antoine de Nogerie. Nous  
avons, à première vue, daté tout cela du  
milieu du xv<sup>e</sup> siècle. L'inscription mutilée a  
perdu sa date. Nous en devons la connais-  
sance à une transcription prise en temps  
utile par Nadaud, vers 1770; elle confirme  
entièrement notre conjecture. Nous sommes  
heureux d'avoir contribué au salut de ce pe-  
tit édifice, en provoquant le rétablissement  
de sa toiture, détruite depuis près d'un demi-  
siècle, sans que la voûte ait été sou-  
levée par les pluies diluviennes de notre ciel  
limousin. L'église adjacente est un édifice solide et  
élégant du milieu du xiii<sup>e</sup> siècle. Elle faisait  
partie d'un château presque entièrement dé-  
moli. C'était l'apanage d'un chevalier de jus-  
tice. Depuis peu de temps, grâce aux solli-  
citations d'une famille honorable, l'église de  
la commanderie est devenue l'église d'une  
paroisse nouvellement érigée.

1451.

Anno millesimo novies L I semel  
ista. regine. celi facta capella. fuit  
quaq; sequens ternus mirater (1)

perfeict aau<sup>9</sup>. principium  
prebet may<sup>9</sup>. fine. que  
november

M CCCC . L . I

(A Notre-Dame du pont Saint-Junien.)

Près du pont de Saint-Junien est un pèle-  
rinage célèbre à la sainte Vierge. Une statue  
antérieure au gothique prouve que depuis  
longues années cette dévotion était établie  
en ce lieu. Il est question d'un oratoire à  
la date de 1394. Pierre de Monbrun, évêque  
de Limoges, permit en 1451 de le recons-  
truire. Les travaux de construction furent  
achevés la troisième année. Le sanctuaire  
de la chapelle est de cette époque; aux  
contre-forts, aux fenêtres et aux moulures,  
il est facile de reconnaître cette date. Louis  
XI avait une dévotion particulière à Notre-  
Dame du Pont; après y avoir fait plusieurs  
pèlerinages, en 1470 il donna douze cents  
écus pour l'agrandissement de cet oratoire.  
Grâce à cette libéralité, on a pu construire  
l'élégant édifice dont la ville de Saint-Junien  
est fière à si bon titre. Quatre piliers cou-  
verts de moulures soutiennent une voûte  
élançée, qu'ils partagent ainsi en neuf tra-  
vées. Les auteurs de cette construction ont  
soudé fort habilement leur bâtisse au sanc-  
tuaire de 1451. L'inscription qui donne la  
date de cette partie de l'édifice est à l'entrée  
du sanctuaire à gauche. La boiserie d'un  
autel la masque en partie. On remarque  
dans cette inscription l'emploi des majus-  
cules qui formaient l'écriture de la troisième

(1) *Domini benedictus*(1) *Quamque sequens ternus mirater.*

époque gothique arrondi). L'A du commencement, le Q de la troisième ligne, le premier P de *principium* et la date sont empruntés à cet alphabet. Tout le reste est gothique carré (uniquement des manuscrits). Le gothique arrondi est donc ici réduit au rôle de capitales ou majuscules comme dans l'écriture des manuscrits.

1433.

Laçarus de Franceschi incensit : Francischus  
Piloqus pinsit.

(Inédite.) — (LIGROS.)

Ces signatures incorrectes, en lettres liées et entrelacées, se lisaient au-dessous d'une statue de la sainte Vierge, peinte et dorée, dans la chapelle de Sainte-Agathe de l'église de Saint-Martial.

1460.

E (I) lxx m cccc lxx.

(Inédite.) — (Église de Trégnac.)

L'ancienne chapelle du château de Trégnac, aujourd'hui église paroissiale, est formée de trois nefs parallèles fort basses. Les nervures prismatiques pénètrent dans des colonnes monocylindriques sans chapiteaux. L'inscription se lit au-dessus de la porte. Voici donc une architecture à date bien précise.

1460.

Anno Dnī m̄ cccc lxx die vero iiii mens̄ augusti  
reus in Xpo p̄r̄t̄ d̄ns̄ d̄ns̄ Michael̄ ep̄s̄ (Nicodim?) (2)  
consecravit hoc altare et recondidit p̄tes̄ reliquias  
in honore Stī Eutropii pontificis et martiris.

(Inédite.) — (A Berneuil.)

Au mois d'août 1846, en démolissant l'autel de la chapelle Saint-Eutrope, située près de Berneuil (Haute-Vienne), on a trouvé cette inscription placée près des reliques. Il est à regretter que le nom du siège épiscopal soit à peu près illisible.

1469

Mecire Loys Daubucou évêque de Tulle

lxx m cccc lxxix

(Inédite.)

Un petit ciboire de vermeil est orné de quatre petits reliefs figurant des prophètes. Sous le pied se lit l'inscription. Les caractères droits et inégaux sont mal gravés. Ce ciboire que nous avons découvert appartient aujourd'hui à Mgr Berteaud, évêque de Tulle.

1470.

Ici gyst dessous cette grande lame  
Denisor Prêtre, Dieu a grappé son âme,  
Subtil orfèvre, sage vos pas autr  
De Meaux en Liège vrayment fut naïf  
Lequel fonda par testament votif  
Les mecredi une messe en votif  
En cette eglise de l'ange Saint Michel

Et que soit dite par ceux du communal  
Et trespasa ez têtes Maglelaine.  
Son âme soit lassus au ciel au ène  
Mil quatre cent et lxx et vers dix  
Dieu, qu'il soit en paradis

Amen.

(Inédite.) — (NADARD.)

A Saint-Michel des Lions, près de la porte se tentrionale, était une plaque de cuivre portant cette inscription. Le communal dont il est ici question était une communauté de prêtres établie dans cette église, comme dans un grand nombre de paroisses du diocèse, pour l'administration spirituelle.

Mathilde Melande était veuve d'un Denis Prêtre, orfèvre à Limoges en 1480.

1476.

Reverendus D. F. Petrus Daubussomius Rhodi  
magnus magister hanc portam et turres erexit,  
magisterii anno primo.

A Rhodes, du côté de la mer et à l'est, s'ouvre la porte Sainte-Catherine. Elle est en plein cintre et flanquée de deux belles tours rondes qui sont engagées dans les courtines et couronnées de mâchicoulis. Au-dessus de l'entrée on voit une grande table de marbre, sculptée en forme de niche, dans le style ogival flamboyant, et trois statues représentant, au centre sainte Catherine, à droite saint Jean et à gauche saint Pierre. Sur ce bas-relief sont figurées les armoiries de Pierre d'Aubusson.

C'est en 1846 que M. Batissier a retrouvé sur place ce souvenir d'un illustre compatriote. Nous empruntons cette note à un de ses rapports.

1479.

Le xviii jour de janvier mil iiii ccc lxxix  
fuit commence ce premier pillier des biens de céans  
par bon entente.

(Inédite.) — (LEGRAS.)

L'église de l'abbaye de Saint-Martial n'appartenait pas tout entière à l'époque romaine. Une partie de l'abside et de la croisée étaient du xv<sup>e</sup> siècle. Cette inscription, qui se lisait sur un pilier de la croisée, du côté de la chapelle de l'Enfant-Jésus, donnait la date du commencement de ces travaux.

1479.

Hoc oratoriū (1) saxi  
ruina collesū d̄ns̄ Dionii  
sius de Bar quē Boturis  
pep̄t̄ ātistes et d̄ns̄ Tu  
rell (2). m̄ cccc lxxix erexit  
Fūditus ac ampliavit.

(Inédite.) — (A Rocamadour.)

Rocamadour, pèlerinage depuis longtemps célèbre, intéresserait encore par les beautés d'un site sans rival, et par les travaux de

(1) *Iu.*(2) *Pom. Nicomédie.*(1) *Oratorium.*(2) *Peperit antistes et dominus tulleensis.*

l'art des anciens âges. En restaurant la chapelle miraculeuse, abritée sous une saillie du rocher, on a trouvé, il y a quelques années, cette inscription. Rocamadour était, avant la révolution, du diocèse de Tulle; or le diocèse de Tulle fut distrait du diocèse de Limoges par le pape Jean XXII en 1318. A ces titres divers, c'est donc une inscription limousine, et nous avons été heureux d'en enrichir notre recueil.

1483.

A l'honneur souverain et la vive mémoire  
Du grand Dieu tout-puissant, en son règne éternel,  
De sa Mère sacrée et du bon Saint Michel  
Et des bienheureux saints du paradis en gloire  
L'an que l'on comptait mil ccc lxxiii  
Le xxv<sup>e</sup> may du premier fondement  
Le pied de cette église a prins commencement :  
Que l'injure des temps jamais ne puisse abattre.  
xix ans après, pour embellir ce temple,  
En l'an mil ccc et lxxx et trois,  
Par des dons du commun et libéraux octrois,  
Fust bâti ce clocher, que chef d'œuvre on con-  
[temple.  
Louez donc ce bon Dieu qui a toute puissance;  
Le premier s'employant à cest œuvre si beau,  
Qu'il le conserve a soy : et son divin flambeau  
Sur tous les bienfauteurs luise pour récompense.  
Relevé par Jehan Verger;  
et Jean Mersin, Bayles  
en l'an 1384.

Cette inscription donne la date de l'église de Saint-Michel des Lions de Limoges et de son remarquable clocher. Elle se lisait sur une pierre calcaire à gauche de la base du clocher, lorsque les directeurs de la fabrique, s'apercevant qu'elle était usée par le temps, la firent transcrire sur une plaque de cuivre qu'ils placèrent à l'intérieur même de la porte de ce clocher. On se tromperait cependant si on prenait ce titre à la lettre; presque tout le mur nord de l'église est orné de corbeaux ou modillons romans qui annoncent que les architectes du xiv<sup>e</sup> siècle ont conservé dans la reconstruction une partie du vieil édifice qu'ils étaient appelés à relever; enfin, la dernière travée du côté de l'occident est évidemment du xvi<sup>e</sup> siècle. Au reste, notre annaliste est formel: cette année (1352), l'église Saint-Michel des Lions fut augmentée du jardin de Lamy.

BON. DE SAINT-AMABLE, III, 773. }

1484.

En l'an mcccclxxxiiii fut  
fete la grosse tour de Bourgne  
neuf et tout le batimen les  
verrines de cette église le treil  
lons de fer et fondée une messe clun (1)  
jour vespres et complies aux p̄  
res de la communauté de la dicte

(1) Chacun.

église par reverend religieux  
Frère Guy de Blanchefort grâc pri  
leur Dauvergne comāneur  
de Clypre de Bourgneuf de  
Mortols senechal de Rhodes  
et nepven de tres reverend et  
mon tres doute seigneur monss  
frère Pierre D'Aubusson tres  
digne grand maître de Rhodes  
de l'ordre Saint Jehan de Jherlm.

(Inédite.) — (NABAUD.)

L'église du grand prieuré de la langue d'Auvergne, à Bourgneuf, est du commencement du xiii<sup>e</sup> siècle; mais le xv<sup>e</sup> siècle l'a restaurée en refaisant les voûtes, en y ajoutant des chapelles et un collatéral, et en percant, à l'est, une grande fenêtre à meneaux flamboyants. Cette inscription nous apprend l'origine et la date précise de ces constructions diverses. Elle confirme aussi la tradition qui voit dans la grosse tour du château une construction élevée pour le logement et la garde de Zizim, compétiteur du sultan Bajazel. Zizim habitait le château de Bourgneuf à cette époque; il ne le quitta qu'en 1489. Les armes de Guy de Blanchefort se voient en diverses parties de l'église et du château. Nous avons donné, dans l'*Album de la Creuse*, une notice sur ces lieux, que recommandent ces imposants et poétiques souvenirs.

1490.

Lan. m. cccc  
m. xx. x fu  
facha. la chape  
la.

(Inédite.) — (A Saint-Maurice.)

Une chapelle de l'église de Saint-Maurice, près Saint-Robert (Corrèze), porte cette inscription. On remarquera cette manière d'écrire quatre-vingts; elle n'est pas rare sur les monuments du xv<sup>e</sup> siècle. Un écusson mi-parti, sculpté dans la même chapelle donne sans doute les armes du fondateur. Les pièces qui le composent sont d'une part deux bandes, de l'autre trois étoiles et un croissant.

1496.

Lan mil cccc iiii vingts et xvi  
en iung, furent de ceans du trésor  
prins pour le chief mettre a son aise  
xii mare d'argent, ii onces, vii d. d'or  
et tout par le convent accord.  
Le bon alché Jouvint Aubert.  
St Martial nous te prions fort  
que paradis nous soit ouvert.  
le nom du maître argentier  
ce coffre list Pierre Verrier.

La coupe d'or donnée par Grégoire XI pour abriter le chef de saint Martial se renfermait dans un buste magnifique, autre don généreux du pontife. En 1496, ce dernier

joyau ayant été mis en gage pour garantie d'un emprunt contracté par l'abbé de Saint-Martial, l'abbé Albert Jouvion lit exécuter une cassette pour abriter la coupe et le chef vénéré qu'elle renfermait. Cette inscription, gravée sur le métal de cette coupe, faisait connaître sa valeur intrinsèque et le nom de l'orfèvre limousin qui l'exécuta. (Cf. *l'Essai sur les émaillures de Limoges*, p. 86.)

## 1497.

Virgo fave ceptis, queso, sanctissima, venis.  
 Quod mihi corde sedet, quod tota mente volutor  
 Scribere sit michi fas, nonullo minime lesa  
 Hoc jacet in tumulo Johannes episcopus, hujus  
 Urbis honor, patrie gloria, plebis amor  
 Marchia quem genuit. Bartonis cognominatus,  
 Pago Garacensi, nobili de genere natus  
 Liliis dum flores senatus villa regali  
 Legetur Parisius, in sede presidiali,  
 Pastorem petiit ecclesia Lemovicensis  
 Quem, orbata duce, elegit flamme sacro.  
 Defensor patrie fuit, et tutela suorum  
 Invictum fidei robur, et correctio morum  
 Ille facundus erat, largus, et cunctis abundans :  
 Humilis in populi, doctrine jubar emicans  
 Interea, dum senio properavit, jam canis electus,  
 Et pastoris aram rexisset tempore longo  
 Archipresul dignus translatus Nazariensi,  
 Jura linquens sedis nepoti caro Johanni ;  
 Vivens in Domino octogenis astra beavit  
 Inde, milleno quatuor centum nonageno  
 In crucis festo maii, tunc adde septimo  
 Cujus vita fuit presens sibi trita laboris  
 Post mortem sit ei requies, finisque doloris.

(*Inédite.*) — (*Archives de la famille de Montbas.*)

Le Limousin, cette terre par excellence de l'orfèvrerie ou de la mise en œuvre artistique des métaux, possédait de nombreux tombeaux en métal ciselé. Celui du prélat dont nous venons de rapporter l'épithaphe était au milieu du chœur de la cathédrale de Limoges. Il représentait le défunt revêtu de ses ornements sacerdotaux. Sa valeur intrinsèque a tenté la cupidité pendant la révolution. Plus heureuse, l'église de Saint-Junien a sauvé une remarquable tombe ciselée, du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Ce magnifique modèle est unique en France ; nous nous réservons de le décrire en son lieu. Un vieux calendrier de Limoges rappelle en ces termes une fondation de l'évêque Barton : « IV nonas maii, hic fiat anniversarium Johannis Barthonis hujus ecclesie pastoris et deinceps Nazariensis, defuncti anno Domini 1497, et distribuantur undecim librae, levande supra tumulum alienum ante majus altare. »

## 1497.

Hic jacet quondam venerabilis vir frater martialis Boyol olim canonicus et officialis Lemovicensis, qui tunc in habitu et professione Prædicatorum, annis plenis, obiit anno Dñi

1497 12<sup>a</sup> mensis Julii. Anima ejus requiescat in pace Amen.

Une tombe de l'église des Jacobins portait cette inscription. Un prêtre de même nom, mort à la même époque, était enseveli à quelques pas plus loin. C'était sans doute un frère du précédent ; il avait voulu dormir près de lui son dernier sommeil. A côté de la tombe, un cuivre ciselé représentait le défunt offert à la sainte Vierge par saint Etienne. Cette composition rappelait ingénieusement que le défunt avait été successivement chanoine de la cathédrale de Limoges, qui a pour patron saint Etienne, et membre de la famille dominicaine dont l'ordre est spécialement consacré à la sainte Vierge.

## 1497.

Nudis sub saxis recubat tam nobile corpus  
 Martialis Boyol : qui modo summa tenet  
 Canonicus fuit, officialis Lemovicensis,  
 Et Burgi pastor : qui bene fovit oves.  
 Orbis tanta bona dimisit : prædicatorum  
 Tandem vita pia jam sibi grata fuit.  
 Moribus his nusquam pectus fulcire negabat.  
 Dogmatibus cunctos consociabat enim.  
 Affines que suos duxit magnos ad honores,  
 Mune illos multis namque cibavit eos.  
 Effusus lacrymis hunc plorat cana senectus  
 Vociferans citius clara juventus gemit.  
 Interitum tantique vivi Lemovica turba :  
 Plange cito, plange, la vita sparge tua.  
 Ille socios sociat celestes munere divo.  
 Virtutem fulgens, floretque sceptris gerens.  
 Mille quingentis, hinc demptis ac tribus annis  
 Luce petit clara superos, julii decima nona  
 Queso, Jesu Bone, cum superis sit in æthere tecum.  
 Depræcor ut redeat spiritus ad Dominum.  
 Amen.

(*Inédite.*) — (NADAUD.)

Dans l'église des Jacobins de Limoges, du côté du doître, était fixée une plaque de cuivre sur laquelle se lisait cette inscription. Le graveur avait figuré au-dessous les armes des Boyol : d... à la fusée d'or surmontée d'un lion passant ; 3, 2 et 1. Il serait possible que cette épithaphe et la précédente s'appliquassent au même personnage.

## 1498.

A. D. M. CCC. octo (1)  
 nonag<sup>o</sup> vii.

(*Inédite.*) — (*A Saint-Pardoux-Lavan.*)

L'église romane de Saint-Pardoux-Lavan a été refaite au xv<sup>e</sup> siècle, conformément à une ordonnance épiscopale de 1483. De cette époque date un collatéral ajouté au midi. Sa voûte est ornée de nervures polygonales qui pénètrent dans des colonnes cylindri-

(1) *Annus Domini 1498 octo ou consacré.*

ques sans capituleaux. Sur le clocher qui précède ce collatéral est cette inscription, en caractères en relief; elle nous donne le terme de cette restauration, et nous fixe d'une manière positive sur le style de nos constructions au xv<sup>e</sup> siècle. Plusieurs centaines d'églises du Limousin, à la même époque, étaient reconstruites ou restaurées. Nous en avons la liste.

1500.

Dñs Leonardus  
Romanū Licē i dec̄  
can̄ Abñ monasti  
fecit fieri et fundare  
binnos capellā in  
septem añō in  
q̄ingentesimo.  
*Dominus Leonardus*  
*Romaneti licentiatius in decretis*  
*cononicus Ahenensis monasterii*  
*fecit fieri et fundare*  
*binnos capellanos in*  
*sepulchrum anno millesimo*  
*quingentesimo.*

(Inédite.) — (Eglise d'Aymoutiers.)

Une chapelle du xv<sup>e</sup> siècle, dans la remarquable église d'Aymoutiers, était ornée d'une représentation de Notre-Seigneur mis au tombeau; c'était ce qu'on appelait alors un sépulcre. Cette inscription nous apprend que le chanoine de Romanet avait fondé deux vicairies dans cette chapelle. Son écu, chargé d'un chevron qu'accompagnent trois écots, se voit encore près de l'inscription. Cette famille fut toujours généreuse. Le dauphin Charles étant né au mois de juin 1470, après le *Te Deum* chanté à Aymoutiers, on lit des feux de joie par toute la ville. Etienne Romanet donna du pain et du vin à tous les venants, et mit des tables dans les rues. (Cf. Box., III, 721.)

Quinzième siècle.

Ademarus de Rupe Cavardī, archidiaconus Divionensis, dedit hoc opus Deo et beato Victoriano confessori, anno Domini m. cccc.

Ce souvenir du pieux donateur Ademar de Rochehouart se lisait sur le pied d'un magnifique buste d'argent qui conservait le chef de saint Victorien, dans l'église de ce nom.

Quinzième siècle.

La confrérie de S. Fiacre fer far lost joyau

(Inédite.) — (LEGROS.)

Un reliquaire en cuivre doré de l'église paroissiale de Saint-Pierre du Queyroix de Limoges représentait saint Fiacre, patron des jardiniers. Sur le pied était gravée cette inscription, en langue romane. Un autre reliquaire daté, avec inscription en langue romane, et de même facture, nous permet d'assigner à celui-ci pour date le commencement du xv<sup>e</sup> siècle. On voit que le fran-

çais lutte ici avec l'idiome national, c'est-à-dire la langue romane.

Quinzième siècle.

Berta de Bena.

(Inédite.) — (Chapelle Saint-Antoine.)

Près de Felletin, sur la route de Crocq, s'élève l'église Saint-Antoine; une chapelle seigneuriale sondée au chœur du côté du midi, en est séparée par une claire-voie à jour, élégamment taillée dans un granit rose. La chapelle, coiffée sur son angle d'une tourelle, a sa porte particulière que surmonte un blason chevaleresque. On lit au-dessus ces simples mots. Ce sont les armes et le nom de Berte de Bena, issue de la famille de la Borne, qui au xv<sup>e</sup> siècle épousa Barton de Montbas, père de l'évêque de Limoges du même nom. Nous sommes heureux d'avoir aidé à restaurer ce gracieux petit édifice.

Quinzième siècle.

Jinib.

(Inédite.) — (A Bonlieu.)

Dans la nef de l'église de Bonlieu est couchée une statue tumulaire d'abbé, grande comme nature, mais due à un mauvais eiseau. Le défunt tient entre ses mains un écusson chargé de deux fascées et en chef de trois besants. Le lien auquel est suspendu cet écusson porte cette inscription: *Jinib* ou *Jinis*. Ce nom ne convient à aucun des abbés de ce monastère. La voûte d'une chapelle du xv<sup>e</sup> siècle du château du Mazeau, à deux lieues de là, porte les mêmes armes, sommées d'une crosse. Cette indication pourra aider à trouver l'interprétation de ce mot.

Quinzième siècle.

P. Blati.

(Inédite.) — (Abbaye de Bonlieu.)

Le sanctuaire en ruines de l'église de Bonlieu a une décoration peinte au xv<sup>e</sup> siècle. Elle est formée d'un réseau rouge, semé de fleurons et de chiffres pieux. Ces mots s'y trouvent aussi: est-ce le nom de l'auteur de cette décoration?

Quinzième siècle.

Ave rex Judeor. (1)

(Inédite.)

Un reliquaire de cuivre jaune en forme de tour est gravé sur le pied d'une composition assez originale. Un dragon se replie en cercle, et sa gueule entr'ouverte va saisir la jambe d'un homme à demi nu, qui mord la queue du monstre. Autour, en caractères indécis, est transcrite l'inscription rapportée plus haut. Il résulte d'un procès-verbal renfermé dans la tourelle que les reliques conservées dans cette monstrance n'y ont été déposées qu'en 1818. Cette pièce, signée de M. Juge-Saint-Martin, curé de la paroisse de

(1) *Judavorum*.

Saint-Julien le Petit, propriétaire de ce reliquaire, ne nous fournit donc aucun éclaircissement. Les armoiries gravées sur le pied ont aussi une forme très-indécise.

*Quinzième siècle.*

C'est la confrérie (A) S. Psalme.

(Inédite.) — (Eglise d'Aymoutiers.)

La chapelle consacrée à saint Psalme, dans l'église d'Aymoutiers, est décorée, comme tout le reste de l'édifice, de vitraux à personnages du xv<sup>e</sup> siècle. Au bas de ces vitres, les donateurs, hommes et femmes, sont agenouillés en deux groupes distincts et nombreux. Cette *signature*, répétée par deux fois, nous apprend que ces vitres furent un don de la confrérie de saint Psalme, établie dans cette église. Cette partie de l'édifice n'était pas achevée en 1571; ces vitraux sont donc de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Il est intéressant d'y étudier les costumes de cette époque.

*Quinzième siècle.*

Ne desperetis vos qui peccare soletis

Exemploque meo vos reparate D. O.

(Inédite.) — (LÉZOS.)

Derrière le maître autel de l'église de Saint-Martial, une statue de sainte Madeleine portait un rolet sur lequel se lisait ce distique.

*Quinzième siècle.*

P E L  
D M M T  
L (N ou G)

(Inédite.) — (A Jabreilles.)

Une console, ornée de feuillages, supporte un écusson sur lequel sont sculptées, en relief, les lettres que nous venons de transcrire. Les caractères sont ceux du gothique de la première époque (gothique arrondi); mais l'ornementation accuse le xv<sup>e</sup> siècle. Les lettres sont dans un ordre beaucoup moins régulier que celui que nous avons dû adopter; la typographie moderne ne se prête pas à rendre ces irrégularités. Plusieurs lettres sont aussi douteuses, malgré leur grande dimension.

*Quinzième siècle.*

̄Īg : S. Xp̄ : s̄yb : Xpm̄ : sono : ventos :  
avrasque : repono.

Ces caractères, environnés d'ornements et de feuillages, se lisaient, avant la révolution, sur une cloche de l'église de Saint-Michel.

A Mézières, à Chamboret, à Peyrilliac, etc., on voit encore des cloches datées du xv<sup>e</sup> siècle.

*Quinzième siècle.*

Xps. rex. venit. in. pace. ̄D̄s. h̄ō. f̄c̄s. est.

Maria. m̄c̄

(Inédite.) — (Prieuré de la Plain.)

(A) Confrérie.

A deux lieues du Dorat, sur la route du Blanc, s'élève la prieuré de la Plain, converti aujourd'hui en ferme. L'église, voûtée en pierre, est parfaitement conservée. Toute son ornementation sévère indique qu'elle est fille de la collégiale du Dorat. Elle appartient à l'époque romane. La voûte et les murs sont couverts de peintures du moyen âge, que le foin accumulé dans ce saint édifice ne nous a pas permis d'étudier. L'autel roman, semblable à celui de la crypte du Dorat, accompagné d'une piscine isolée en forme de colonnette, est encore en place. Dans le pinacle est suspendue une cloche sur laquelle se lit cette inscription en caractères gothiques ronds. Deux empreintes de monnaies ajustées par le fondeur au-dessous de l'inscription nous ont permis de fixer son âge. Les exemples de décorations ainsi empruntées aux monnaies du temps sont assez rares. On se rappellera qu'à quelque chose près, cette inscription se lisait sur une cloche de Saumane, datée du ix<sup>e</sup> siècle. Les ab éviat̄ os n'arrêteront pers une : *Ds. ho. fes pour Deus homo factus, et Mle pour Magdalene*, se devinent à première vue.

*Sixième siècle.*

Le xvi<sup>e</sup> siècle est une époque d'incertitude: l'hésitation s'y manifeste dans l'épigraphie comme dans les autres arts. L'écriture de la quatrième époque (gothique carré) est employée habituellement jusque vers 1540. A dater de ce moment, se développe l'emploi de la majuscule romaine concurremment avec les deux alphabets gothiques, rond et carré. Un quatrième système d'écriture, semé de points et de renflements circulaires, prend naissance en même temps. Enfin, une autre écriture formée d'ornements gracieux, embellie d'animaux souplement sculptés, fleurit aussi à cette époque. Le château de Pompadour conserve des reliefs de ce genre qui ont une grâce surprenante. Constamment l'emploi de ces sortes d'écriture s'unit à des œuvres d'art, sculptures ou peintures, dont le caractère bien décidé suffit pour faire reconnaître leur âge.

1507.

L'an mil cinq cent et sept, fut inhumé  
Sous cette tombe, icy devant  
Un prestre Jean Coussac nomme,  
Qui, par son dernier testament  
Sar ses biens, entièrement  
Fonda le vin des messes, en condition,  
Qui en prend, avant departement,  
Doit sur sa tombe une absolution.  
Requiescat in pace.

Cette épitaphe se lisait à côté du bénitier qui est sous la porte septentrionale de l'église Saint-Michel des Lions à Limoges.

1509.

Sueta Maria ora pro nobis  
In xv c. (e) xviii  
le Deum laudamus.

(Inédite.) (A Anzat.)

Cette inscription se lit sur la cloche en l'église paroissiale d'Auriat. Les lettres en gothique carré, à l'exception du T, imitent des rubans repliés à leur extrémité. Elles sont disposées sur un fond de fleurons élégants.

1314.

Simon B. de Pompadour, M. CCCC. XI.  
de Vilandans.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Une cloche de la Règle portait cette inscription. Nous demandons un peu d'indulgence pour les inscriptions de ce genre, que nous avons encore à transcrire en assez grand nombre. Lors même qu'elles ne nous feraient pas connaître quelques maîtres fondeurs inconnus, ces simples dates pourraient, à la longue et en se réunissant, fournir la matière d'une appréciation qui aurait son intérêt. S'il était établi que la plupart des cloches datent d'une certaine époque, ne pourrait-on pas induire de ce fait, en apparence si insignifiant, qu'il y eut alors un retour aux pratiques religieuses, retour qui avait sa traduction dans la restauration de l'art catholique? Notre recueil est une déposition, et nous devons tenir à la faire complète. Après nous, d'autres tireront de ces matériaux un parti que nous n'avons même pu entrevoir.

1513.

Ci : Gist : noble : homme maître Marcial Formier licencié en droit canon, jadis abbé de Sainct Jehan d'Angely et chanoine de véans, et mourut en aige de quatre-vingt-dix ans, le quatorzième jour de mars. mil. cinq. cens. et treize. Anima ejus requiescat in pace.

(Église de Saint-Junien.)

Derrière le maître autel de l'église de Saint-Junien, au niveau du pavé et marquée en partie par le marche-pied, est une grande dalle funéraire de cuivre, large de trois pieds quatre pouces, et longue de sept pieds. Elle est formée de trois feuilles de métal ajustées ensemble. Sur cette dalle est figuré un *prélat* revêtu des ornements sacerdotaux, tenant une crose et coiffé de la mitre. Il est disposé dans un cadre d'architecture en style gothique fleuri. Des statuettes nombreuses de saints sont distribuées dans cette niche. Tout ce travail est gravé d'un burin large et parfaitement maître de son effet. Les figures ont une grande élégance. Un trait habile rend avec bonheur mille détails de la plus grande richesse, et jusqu'à la broderie à ramages de la chasuble. L'inscription gravée à l'entour a beaucoup d'élégance. Les majuscules sont en gothique rond; les minuscules en gothique carré s'épanouissent en fer de lance aux extrémités.

Cette magnifique dalle est peut-être le seul exemple conservé en France de ces nombreux tombeaux de cuivre qui formaient le

sol de nos vieilles églises. L'Angleterre, mieux avisée, en a sauvé un bon nombre. Il est heureux que le seul exemple que nous possédions puisse soutenir avantagement la comparaison avec ce que nos voisins ont de plus beau en ce genre. Il est vrai que cette dalle est l'œuvre de l'école d'orfèvrerie la plus habile du monde.

Martial Formier, dont ce tombeau rectifie le nom mal écrit jusqu'à présent, fut un des bienfaiteurs de l'église de Saint-Junien. On devait à ses libéralités une représentation de Notre-Seigneur au sépulchre, dont les débris très-remarquables sont encore conservés dans la chapelle Saint-Martial de l'église de Saint-Junien. Seize grandes figures peintes et sculptées formaient cette composition.

1516.

Ad lectorem

Quisquis ad hæc vertis monumenta ingentia vul-  
Grande moræ præcium, siste viator iter [tum  
Nam jacet hic nulli quondam virtute secundus;  
Nomen Joannes cui Gayotus erat.  
Vir Bastidorum veteri de stirpe parentum  
Æditus et juris non utriusque rudis  
Præcipuis templi perfunctus honoribus hujus,  
Nec postrema sui fama solacii:  
Summus presbyterum, summus præcentor, et idem  
Quippe fait, superis nil tamen ista movet  
Sic rapere illum, que nulli parcere norunt  
Fata, levisque jacet, factus et ipse cinis,  
Mensis enim sexti quæ prima proxima luxem  
Abstulit hunc superis inseruitque choris,  
Ad ter quingentos eum sexdecimus foret annus,  
Additus a veri cogitatione Dei.  
Ejus et ad tumulum solennia sacra quotannis  
Ex merito fieri tempus in omne solent  
Quando voles discede: licet, discede, viator,  
Et dic huic cineri: sit tibi longa quies.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Ces vers, gravés en caractères romains sur une plaque de cuivre, se lisaient dans la première chapelle, à gauche, dans la cathédrale de Limoges. Au-dessous de l'inscription se voyait le monogramme  $\frac{\dagger}{b}$  et les armes des Bastides: d'azur à une face de taureau de gueules, chargé d'un chevron d'or brochant sur le tout. Ces armes décoraient encore les vitraux peints de cette chapelle. Ces vitraux sont donc dus probablement à ce chanoine. Ils ont du reste tous les caractères du XVI<sup>e</sup> siècle.

1520.

Anno milleno quingento bis quoque deno  
Tunc erat Augusti denaque sexta dies  
Projecti sancti curatus et ipse Johannes  
Vigier hoc templo quod sequitur statuit  
Quum sol octavam lustrabit fulgidus horam  
Et Veneris veniet qualibet alma dies  
Actus viginti erant quatuor ante dabatur

Campane magne conveniat populus.  
 Unus tunc fratrum de missa bene rogando  
 Incipit missam de crucis officio  
 Lumina rectoris eum postera clausit hora  
 Sacra perficioris incipit requiem,  
 Missa celebretur, Bernarlinique sacello  
 Sancti post missam solvere lusta decet,  
 Ut labor iste plus foveatur munere centū  
 Argenti libras fratribus ipse dedit  
 Quas libras centū cōmuni federe fratres  
 Ecclesie fabricae constitūtere sue  
 Tunc gemini testes, geminusque tabellio præsens  
 Mentibus et carthis hæc posuere suis.

(Inédite.) — (LUGNOS.)

Cette fondation se lisait aux Cordeliers de Limoges, au-dessus de la porte de la chapelle Saint-Cosme et Saint-Damien.

1522

O Mater Dei memento mei.

. . . ma fait fere Viarsat chambrier de . . .

M. D. XXII

F. François

(Inédite.) — (Église de la Borne.)

« Une vitre peinte de l'église de la Borne occupe les trois jours d'une fenêtre ogivale du fond de l'église. Dans la partie inférieure est endormi Jessé, vénérable vieillard à longue barbe blanche. De sa poitrine sort une vigoureuse tige verte sur laquelle se sont épanouies de larges fleurs à calice violet. Elles sont occupées par neuf rois, ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tenant des phylactères, sur lesquels se lisent des inscriptions en caractères romains. Dans la dernière fleur, au sommet du vitrail, est debout la sainte Vierge offrant l'Enfant Jésus à l'adoration du monde. Toute cette composition, d'un ton très-chaud, se détache sur un vigoureux fond rouge. Au bas de la verrière, à droite du spectateur, est agenouillé un personnage regardant la Vierge. Il est vêtu d'une soutane bleuâtre; son chef est largement tonsuré. Derrière lui, et debout, une sainte, âgée et vêtue de blanc (sainte Anne), paraît le présenter à la sainte Vierge. Une bannière déroulée devant le donateur porte ces mots en caractères romains : *O Mater Dei, memento mei*. Un écusson suspendu à la hauteur de sa tête est d'argent à sept fasces de sable. Un autre écusson décore la gauche du vitrail; il est d'or à la croix auérée de gueules. Au-dessous, un cartouche en verre blanc porte cette inscription :

M. D. XXII

F. François.

« La date est en caractères romains, et la signature en caractères gothiques. À l'autre extrémité du vitrail, on lit sur un écusson en verre bleu : *Ma fait fere Viarsat chambrier de...* »

Nous empruntons cette citation à notre *Histoire de la peinture sur verre en Limousin*. Fort de ce témoignage, nous avons cru

pouvoir attribuer cette vitre à un peintre sur verre, inconnu jusqu'à ce jour : F. François. Cette conjecture a déjà été répétée par plusieurs auteurs.

Un manuscrit du milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, conservé parmi les papiers Robert, était venu jeter quelques doutes sur cette attribution. Le F. Eustache, récollet d'Ambusson, y raconte, à la date du 13 octobre 1643, que *l'église de la Borne fut faite bâtir par un moine, chambrier de Chambon, nommé frère François de Viarsac*. On vient de lire une inscription mutilée qui confirme ce fait. Il paraissait donc assez probable que l'inscription F. François était allée, grâce à un déplacement, créer une personnalité sans fondement.

Aujourd'hui le doute n'est guère permis. La prétendue signature F. François est peinte sur verre bleu comme l'inscription tronquée : *Ma fait fere... Viarsac chambrier de...*; les caractères gothiques des deux fragments sont semblables. Enfin, j'ai acquis la certitude que le vitrail de la Borne, confié aux soins d'un vitrier peu intelligent, a subi, il y a six ans, un remaniement complet. Le nom de F. François sera donc rayé du catalogue de nos peintres sur verre. Il est à regretter que l'auteur de ce vitrail ne soit pas connu. C'est une œuvre des plus remarquables.

1524.

Ave M. grā (1) plē ora pro nobis.

—

Faite lā 1524

J. B. S.

(Inédite.) — (Église de la Borne.)

L'inscription d'un vitrail nous a donné l'occasion de faire connaître le personnage auquel est due la remarquable église de la Borne. Ses armes, semblables à celles qui porte le vitrail, sont sculptées aux deux côtés du portail ouvert sur le flanc nord. On lit à l'entour l'invocation transcrite plus haut. Ce portail offre un curieux exemple de polychromie appliquée à la sculpture. Il est en style flamboyant. Une statue de la Vierge occupait le trumeau. Les voussures peintes en rouge ont reçu une décoration jaune figurant des feuilles frisées et des pierreries; les dais sont verts. Dans le tympan, le même piéceau a représenté quatre personnages agenouillés et invoquant la sainte Vierge, figurée en relief. C'est un des très-rare exemples où la sculpture et la peinture concourent vers un but unique.

L'inscription *Faite l'an 1524*, se lit en lettres sculptées en relief sur un contre-fort, au nord de l'église. Le vitrail serait donc antérieur de deux ans à l'église qu'il décore.

L'inscription *J. B. S. (S. Johannes Baptista?)*, en lettres enlacées, est sculptée en relief sur une clef de voûte de la chapelle méridionale.

(1) *Maria gratia plena*.

Ainsi, cette église rapproche dans ses inscriptions tous les genres d'écriture : romain, gothique carré, formes douteuses, s'y réunissent. On sent qu'on est à une de ces époques incertaines où le passé lutte avec un présent qui veut se transformer, où l'art cherche avec hésitation une voie nouvelle.

1526.

Sancte Johannes.—Sancta Maria ora pro nobis

L'an mil cinq cent vingt-six.

(Inédite.) — (A Darnac.)

1528.

Ces mots se lisent sur la cloche de la paroisse de Darnac.

XU viri mnicip

beg-benef. are pyb

anno d. cio d. xxviii.

(Limoges.)

Cette inscription, entaillée sur un granit, se lit au-dessus d'une porte d'un moulin à pâte de porcelaine, près le pont Saint-Martial. Legros nous apprend que cette pierre était placée, en 1775, aux remparts de Limoges, sur l'éperon Saint-Mathieu, entre la porte Montmailler et celle des Arènes. Selon cette inscription assez intelligible, les douze consuls firent cette construction des deniers publics (*are publico*), l'an du Seigneur 1528. Au moyen de légers changements, M. Duroux (*Essai hist.*, p. 261) transforme ces quelques mots en date romaine : l'an de Rome 778, *anno condite Romæ*. Avis à ceux qui copient mal à propos les Grecs et les Romains ! La postérité pourra bien nier leurs œuvres et leur personnalité, si le costume a une physionomie trop antique.

1530.

Ceste chapelle, ensemble la representation du sépulture et resurrection Nostre Seigneur Jesus-Christ, ont fait faire et édifier Martial Romanet, et Peyronne Saleys sa femme, du consentement de messieurs les curés et fabricateurs de la pnt église, et eslen en icelle leurs sépultures, où ils ont fondé une messe chacun jour, selon l'office d'icelui, avec une collecte des trépassés, et pour iceulx, une absolution à la fin de chascune messe ; et tous les lundis se dira la prière pour les fondateurs d'icelle ; et sera la dite messe sonnée de la plus grosse cloche de la pnt église, par treze coups tout incontins que matines seront sonnées, et messrs Pbrs de communauté sont ten dire lad<sup>e</sup> messe pour chascun jour lesd<sup>s</sup> treze coups frappés ; et pour ce fere lesdits fondateurs ont donné chascun à lad<sup>e</sup> communauté rentes et cens suffisans, tant en argent qu'en blé, et à la fabriquer quarante soulz de rente annuelle pour fere sonner lesd. treze coups ; et mesd. Srs de la dite communauté, fabricatems, se sont obligés fere les choses susd. comme apert par lettres sur ce reçues par maistres

Jehan Petiot, et Barthélemy Texier, notaires royaux le xxiii<sup>e</sup> jour de avril, l'an mil cinq cens xxx.

Ceux qui cette épitaphe lisés, priez Dieu pour les trépassés.

(NADAUD.)

Dans la chapelle des Pénitents gris de l'église Saint-Michel des Lions, se trouvait la représentation de Jésus au tombeau. Toutes les figures, grandes comme nature, étaient en terre cuite. Les bustes des fondateurs s'y voyaient en saillie, à droite et à gauche de l'autel. Ce monument fut dégradé, quelques années avant la révolution, par des prisonniers dont les cachots étaient contigus, et qui se sauvèrent par la brèche pratiquée par eux. Depuis cette époque, cette décoration a été entièrement détruite. Notre inscript on est la seule trace de la munificence des pieux époux Romanet.

1531.

Je suis le vray arbre de vie,

Bon à planter en tout verger :

Qui de mon fruit aura envie,

Si en preigne sans nul dangier.

On me fit planter et haucier

L'an mille cinq cens trente et ung

Ce fut Hélié Gallichier

Qui duhem<sup>t</sup> me fit dedier

Et parfaire au mois de juing.

On lisait cette gracieuse inscription sur une croix qui était autrefois dans un petit jardin de l'ancien palais de Limoges, converti plus tard en prison. En 1780, cette bâtisse donna occasion de transporter cette croix près de la porte occidentale de l'église Saint-Michel des Lions. Elle ne se retrouve plus. Hélié Gallichier était consui à Limoges en 1525. Le P. Bonav. de Saint-Amable relate plusieurs actes auxquels il prit part en cette qualité

1536.

I H S. M. Sancte Andrea, ora pro nobis

M. cccc. xxxvi.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Trois cloches des Carmes déchaussés à Limoges portaient cette date et cette invocation. Le monastère de ces religieux était en effet consacré à ce saint apôtre.

1539.

Sancte Maurici ora pro nobis

L'an mil cccc xxxix.

(Inédite.) — (A Moissannes.)

Ces mots se lisent sur la grosse cloche de Moissannes. Pour la dérober au creuset révolutionnaire, les fidèles de cette église, en 1790, eurent l'idée de l'enfourir. C'est ainsi que cette petite paroisse a réussi à garder deux grosses cloches.

Cinquième époque. — Appendice. — Renaissance.

Désormais les inscriptions ne seront plus intéressantes que par les faits dont elle re-

traceront le souvenir. Notre inventaire, complet jusqu'à cette date, va choisir maintenant. Nous avons un recueil considérable d'inscriptions de la renaissance. On nous pardonnera facilement de ne publier que celles qui se font remarquer par une rédaction caractéristique du goût de chaque temps, par l'insertion d'un fait intéressant, ou par une forme littéraire. Peut-être trouvera-t-on ce recueil encore trop considérable. On sera indulgent en considération de la pensée qui nous a inspiré. Là revivent pour quelques jours des hommes de bien dont la cupidité et la haine ont volé la cendre et détruit les sépultures. Ce travail est une réparation, incomplète sans doute, mais trop longtemps attendue. Le respect de chaque époque pour les aieux est la mesure de la durée de ses œuvres dans l'avenir.

1511.

Cy par dessous cette grand fame,  
Droit au devant l'autel posée,  
Cyst une honorable dame,  
Yzabeau Boyol est nommee.  
Huit ans passés, comme je crois,  
Femme fut à François Du Boys.  
De quatre enfants qu'elle a conçeu,  
Dieu au partir à bien proveu (1)  
Car deux en a laissé au père,  
Les autres print comme la mère.  
Six jours moins de vingt et un an,  
N'a esté qu'au monde vivant,  
Là a si bonnement vesu,  
Comme trestous ont bien cogneu  
L'an mil cinq centz quarante ung  
Paya le deu que doit chescun,  
Et cinqueisme de juillet  
Reposa en Dieu par bon effect.  
Pryons donc pour nous et pour elle  
Dévotement le doux Jésus  
Qu'après cette vye mortelle  
Soyons participans lassus

Amen.

(Inédite.) — (LEGRAS.)

Cette épitaphe, gravée sur cuivre, se lisait dans l'église Saint-Pierre du Queyroix de Limoges.

1511.

Exemplo tibi satis sim  
quisquis es;  
si sapis presentibus  
necete futura:  
natus quidem vixi:  
at hercle mori prestitit,  
ut plus, magis viverem.

—

Cy geist révèrend père maistre Jehan  
de Langhat, en son vivant, conseiller et maistre  
des requestes ordinaire de l'hostel du roy, évesque

(1) Dieu au partage a bien pourvu.

de la présente esglise de Limoges, abbé des ab-  
[bayes  
Notre Dame de Pebrat et deu ordres Sainct Au-  
[gustin,  
aussi des esclerciez de Pisteanlz prévot de  
Brioude et seigneur de Bonebaud qui aurait esté  
ambassadeur pour le roy, ez royaumes de Portugal  
Poulogne, Ougrye, Escosse, Angleterre, envers la  
[seigneurie  
de Venize, Souisse et pour le dernier, à Rome,  
à nostre Saint Père le Pape Paul troisieme,  
qui décéda le 27 juillet 1511.

(Inédite.)

Ces inscriptions se lisaient sur deux plaques de bronze placées dans la cathédrale de Limoges, la première à la face antérieure, et la seconde au côté droit de la statue tumulaire de l'évêque Jean de Langheat. Le tombeau, admiré de tous ceux qui aiment l'art, subsiste encore, à l'exception des bronzes qui, selon l'usage, ont été dilapidés et fondus pendant la révolution. Il n'était pas besoin de cette preuve pour nous rappeler combien le bronze est peu monumental. Il tente trop la cupidité. En voyant ériger de toutes parts des statues de bronze à nos grands hommes, en entendant promettre solennellement l'immortalité à ces images, trop souvent nous avons été tenté de sourire. Les statues de bronze n'ont pas d'avenir : qu'on le sache bien. De celles des vieux temps la révolution a fait des gros sous ; celles qu'on érige de nos jours sont condamnées d'avance à un usage plus vulgaire encore.

Cette digression nous a éloigné du tombeau. Contrairement à l'opinion du savant bibliothécaire d'Angoulême, M. E. Castaigne, nous l'avons daté de 1514, et non de 1511, comme le dit la *Gallia Christiana*. Cette date 1514 y est transcrite, en écriture du temps, sur un petit cartouche. La date précise de cette œuvre si remarquable est donc fixée désormais d'une manière positive. Jean de Langheat étant mort en 1511, ce n'était pas trop de trois ans pour parfaire cette sculpture si riche de détails. Sur la grille de fer qui environnait le tombeau on lisait ces légendes mutilées :

Dūat + ervata + ō  
Au côté gauche.  
des + in + ci . + . irity.  
Au bas.  
mar . e : : it + la  
Au côté droit.  
ri + labore + reddimur.

La devise *Marcessit in ocio virtus* se lit encore sur le plafond de l'attique.

On connaît la générosité et les bienfaits immenses de ce prélat. C'est à lui qu'est dû le jubé de la cathédrale. Il avait formé le dessein d'achever cet édifice ; l'ancien palais épiscopal, démoli en 1769, avait été bâti par lui.

1544.

L'an quarante m<sup>re</sup> mil cinq cens,  
 Les curé et prebstres de céans,  
 Par commune distribution  
 Des biens chacun sa portion  
 Selon sa qualité et pouvoyr  
 Firent faire, pour se asseoyr,  
 Et vaequer au service divin,  
 Ces sièges que voyez ainsin.

Cette inscription, gravée sur cuivre, dans le chœur de l'église Saint-Michel des Lions, rappelait l'origine des stalles qui le décoraient. Cette boiserie fut détruite quelques années avant la révolution.

1545.

Cy gist maistre Jordain Penot (1)  
 Homme discret et bien dévot :  
 Aussi Gérauld Penot son fils,  
 Lequel fonda par bon advis,  
 Une chapelle, ou vicairie,  
 A l'honneur de Dieu et Marie :  
 Et pour ses parents trépassés :  
 Il la dota de biens assés :  
 Et voulsit céans estre servie  
 Et de ornements bien garnie,  
 A l'autel de la sainte croix  
 Aussi ordonna messes troys  
 Estre dietes la sepmaine  
 Avec l'absolution plaine  
 Par son vicaire ou commis ;  
 L'une, le lundi de mortuis,  
 Du Saint Esperit mercredy,  
 Et de Marie le sabmedy  
 La présentacion appartient  
 A son héritier plus prochain  
 La collatium et institution  
 Au recteur et curé de céans  
 Dietes tous, tant petits que grants  
 Pater noster ou De profundis,  
 Leurs âmes soient en paradis  
 Amen, 1545.

Cette épitaphe se lisait sur une plaque de cuivre, à gauche en entrant sous le clocher de Saint-Michel des Lions.

1551.

Austriclianus antea vocatus canonicorum  
 beneficio et liberalitate iterum refusus e  
 auctus librarum v<sup>o</sup> (2) fundere mense juli  
 Desiderius Gaulbiot me fecit. Anno  
 Domini m<sup>o</sup> v<sup>o</sup> LI<sup>o</sup>  
 Te Deum laudamus.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Cette inscription se lisait sur une cloche de Saint-Martial, qu'on appelait le Petinaud.

1551.

Sancte Martialis ora pro nobis  
 lan m ccccc LI.

(Inédite.) — (A Jabreilles.)

(1) Il faut peut-être lire : *Petiot*.

(2) Accru de cinq cents livres.

Inscription de la cloche de l'église paroissiale.

1551.

Laus tibi Dñe, rex eterne glorie.  
 Sete. Marcialis, intercede pro nobis.  
 Fecerat ingentem, cursum renovavit et auxit  
 Nobile collegium, bis ternis millibus addens  
 Millia quinque, suis non parcens opibus, ut par  
 Sit, nec immerito nulli me cedere cantu actum.

Te Deum laudamus

Desiderius Gaulbyot me fecit.

Anno Dñi. m ccccc LI<sup>o</sup> mense julli.

(Inédite.) — (LEGROS.)

La grosse cloche de Saint-Martial, laborieusement brisée en 1790, portait cette inscription. Nous apprenons ainsi son poids, sa date et le nom de son auteur.

1564.

Mal sont les gens endoctrinés  
 Quāt p feme sont sermonés.

Nous avons décrit ailleurs le vitrail représentant Jeanne d'Albret prêchant le protestantisme à Limoges. Nous répétons que nous ne saurions voir dans cette composition autre chose qu'une satire populaire dirigée contre la protectrice des huguenots. Les moines de Saint-Martial ne pouvaient songer à des représailles en 1564, puisque l'abbaye était sécularisée dès 1535. Ils auraient d'ailleurs su donner à leur œuvre une proportion plus importante, et ne l'auraient pas reléguée dans une cuisine de la rue Maigne, rue où ils n'avaient aucune propriété.

1567.

A la gloire et honneur du grand Dieu immortel  
 De la Vierge et des saints sur le marbre et autel  
 Nouvellement dressés ci dans cette chapelle  
 Feu sieur Pierre Mauplo de Limoges fidelle,  
 En son vivant bourgeois et marchand renommé  
 Avec son frere aussi maître Pierre nommé  
 Prêtre à Dieu consacré en ce lieu vénérable,  
 Marguerite Boulhon, par dévotion louable  
 Femme dudit Mauplo à perpétuité  
 Une messe ont fondé tant pour l'utilité  
 Des morts que des vivants, tous les jours à sixte  
 {heure

Du matin célébrée humblement sans demeure  
 Par un prêtre en son rang de la communauté  
 Et afin d'attirer l'esprit à la beauté  
 Contempler de Jésus la beauté supernelle  
 La susdite Boulhon pour mémoire éternelle  
 A faict hault ériger la plus que glorieuse  
 Transfiguration; puis en tableau heureuse,  
 Pasques que Jésus fit donnant son corps et sang  
 Aux vrais chrétiens pour gage à jamais le laissant.  
 Deo gratias.

1567.

(Inédite.) — (LEGROS.)

La chapelle de la Transfiguration, dans l'église de Saint-Pierre du Queyroix à Limoges, était éclairée par un vitrail représentant

la Transfiguration, vitrail détruit en 1805. Cette prose rimée nous en fait connaître la date et les donateurs. Au bas se voyaient les armes de Mauplo : *Mi-parti de sable à un aigle éployé, et de gueules à trois pommes de pin.*

1571.

Per signum crucis  
de inimicis nostris  
fibera nos Deus  
noster, 1571.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Un triptyque en émail, placé au-dessus de l'autel du Sépulchre de Saint-Martial, représentait la crucifixion. L'inscription était tracée au bas, entre deux écussons. Le premier portait écartelé au premier et au quatrième d'azur, à la tour d'or, et au deux et trois d'or fascé de gueules. L'autre écusson portait les armes des *Limousins*. C'était donc une œuvre, sinon un don en émail du peintre Léonard Limousin.

1574.

Vicit leo de tribu Juda 1574.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Ce passage emprunté à l'*Apocalypse* et cette date se lisaient sur deux cloches de la cathédrale de Limoges. C'est une allusion bien claire aux événements politiques du temps.

1574.

Ut voce tybarum corruerunt iuxta Jericho,  
sic, me sonante, concidit fortitudo demonum.

verbum Dñi manet

Expensis Dñi. Sebastii. de l'Avbespiuc,

80. a S. Marciali Lemo. epi

et dñorum capitvli ecclesie

conflata

1574.

Et verbum caro factum est.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Les deux grosses cloches de la cathédrale de Limoges portaient cette inscription. Toute cette belle sonnerie datait donc de 1574. C'est l'époque de la restauration du clocher (GÉ. BONAV. DE ST-AMABLE, III, 790). La foudre en abattant la flèche, avait incendié la charpente et fondu les cloches le 30 juin 1571.

1575.

Jesus Maria. Je fvs faite le 7 jovr

de février 1575. Sante Marcialis

ora pro nobis.

(Inédite.) — (LEGROS.)

On lisait ces mots sur la petite cloche de Saint-Martial.

1575.

Tibi soli Deo honor et gloria

Sancte Maurici.—Sancta Maria ora pro nobis.

MDCXXV.

(Inédite.) — (A Moissannes.)

Ces mots sont inscrits sur la petite cloche de Moissannes. On notera l'orthographe de la date.

1577.

Icy est inhumé le cœur de feu honorable honnre Loys d'Auleroche, sr dudit lieu, en son vivant secrétaire de mons<sup>r</sup> l'admiral de France lequel après avoir servy son maistre heureusement et fidellement en affaires d'importance, tant au pays de Piedmont et Savoye que en France décéda à Paris le dernier jour de novembre 1577, ou mourant en bon et fidèle chrestien recommanda son âme à Dieu, son corps a l'église de S. Séverin, où il repose, et son cœur, à sa chère femme qu'il voulust luy être porté, afin d'estre icy mis avec ses prédécesseurs, pour tesmoignage de l'amitié qu'il portoyt à son pays, à sa femme et aux siens, leur donnant la meilleure part de ce qu'il laissoyt à la terre, puisqu'ils estoient privés du reste. En mémoire de quoy Marguerite de Cressac, veuve du delfin a faict t<sup>r</sup> ce tombeau ]  
Requiescat in pace.

(Inédite.) — (LEGROS.)

On lisait ces mots dans la chapelle du cimetière de Laval-Magnac.

1581.

Epitaphium S. Bossii prefecti

Lemovicin. eodem autore

qui obiit 16 calend. augusti

1581 ætatis vero 45.

Asta viator, et cogita huic mee similem  
aliquando fore conditionem tuam.

honesto loco natus, apud meos in honore  
vixi prefectus huic Lemovicensium provincie

cuicque pro cause equitate jus dixi

parum rei angende cupidus, plurimum

honeste existimationis poseende, litteras

et litterarum studiosos semper valde

amavi. id tantum te scire volebam

nunc, ubi in rem tuam, hæc modo addas :

salve æternum (Simco Bossi) qui mortalitatem  
immortalitatem pretulisti.

Joanna Dessenault conjux carissima ponendum eu-  
[ravit.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Cette épitaphe de Siméon Dubois, lieutenant général de Limoges, se lisait à Saint-Pierre du Queyroix. C'était un savant juriconsulte ; il a laissé une édition fort estimée et souvent réimprimée des lettres de Cicéron (Limoges, Hugues Barbou, 1580).

1582.

D. O. M. S.

et æternæ memoriæ

C. V. Seb. Albespinci, ben. epis. regii. consist. consiliarii qui diversis celeberrimis legationibus pro Christi Francisco Henrico regib. in Germania, Hungaria, Helvetia, bis in Belgio ad Mariam reginam et imper. Carolam V. (cum quo inducias peropportunas anno m. d. lvi (fecit) feliciter obiit, Francisci II apud Hispan. regem Philip. orator fuit, quiq<sup>ue</sup> tot rer. usu præstantiss. a Carolo

IX (sub quo lœd. cum Helvetiis ictum renovavit;) Henrico III R R et augusta regû matre sanctoris consilii senator lectus, in eo, supra xvii annos, summa fide, integritate, prudentia in tanta veteris disciplinæ perturbatione claruit et tot tantis laboribus xl annos perfunctus tot se ad pietatis studium reliquum vite tempus cõtulit sicq n sua diocessi cõmorâ in ecclésiæ sinu gravissi. morbo octo dies afflicta, obiit Julii, anno salutis m. dlxxii vixit ann. lxxiii me n. d. ii et fuit a beato Martiale octuagesim. Lem. [epis. cui successit; L V Joh. de Laubepine.

## Anagrammatismus

Sebastianus Albespinus

salus beatis, in sua spe, bina

Una salus miseris, spes bina, salusque, beatis,

Per geminas alas, qui super astra volant.

Nam miseris, quibus usque nihil, non criminis actum

Una tamen spes est, in honitate Dei.

Sed qui iussa sui semper fecere magistri,

Et stola pura quibus, labe carens nituit.

Illi per geminas, nituntur (1) in æthera pennas

Dextra fides Christi læva laborque suos

Talibus Albispina duabus episcopus alis,

Qui Dominum expectans, præstitit (2) usque vigil  
Præcinctus lumbos ardente et lampada quassans

Ad sponsi thalamos, venit, in astra Dei.

R. P. mess. Sébastien de l'Aubespine

en son vivant évêque de Lymoges

duquel le corps repose en l'église de S<sup>t</sup>

Estienne de Bourges, décéda en sa

cité de Lymoges le 11 juillet m. d. lxxxiii

ayant tenu ce siège xxiii ans pour

lequel est célébré ung obiit en ceste

église led. jour, ou doivent assister  
deux consuls de la ville, deux consuls de la d<sup>e</sup>

[cité de Lymoges et

vi paouvres vestus de noir

Sou cœur gist icy et son ame soiet en repos perpé-  
[tuel. Amen.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Au côté gauche du sanctuaire de la cathédrale de Limoges, et fixé à un pilier, était un buste en bronze représentant un évêque joignant les mains dans l'attitude de la prière. La crosse et la mitre étaient figurées aux deux côtés de la tête. Les deux inscriptions que nous avons transcrites se lisaient au-dessus, sur deux tables de bronze. Un des prélats dont elles recommandent la mémoire, chargé de nombreuses missions diplomati-

ques, rendit plus de services à l'Etat qu'à son diocèse. Sa correspondance diplomatique, riche de renseignements précieux pour l'histoire du xv<sup>e</sup> siècle, vient d'être publiée par ordre du gouvernement.

1587.

Cy devant et de sous ces trois tombeaux gisent dame Magdelaine Chamblon veuve de feu Martial Sarrazin l'aîné, en son vivant bourgeois et marchand de Limoges, seigneur de la Garde, paroisse de Saint Julien en la cité de Lymoges, laquelle décéda au dict lieu, le 19 janvier 1585 aagée de 85 ans.

Jehan Sarrazin leur fils seigneur du dict lieu de la Garde, qui y décéda le x<sup>e</sup> septembre 1586

Damè Marie Sarrazin, sa sœur, femme de Jehan de Jayac, marchand dudict Lymoges et dame dudict lieu de la Garde, qui décéda le jour de Saint François, le 4<sup>e</sup> octobre 1586.

lesquels courant la contagion ne pouvant être ensevelis aux tombeaux de leurs prédécesseurs en l'église de Saint Pierre du Queyroix de Limoges esleurent en ce lieu leurs sépultures  
fait ce 16 mars 1587.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Voici un triste souvenir de la peste qui désola Limoges à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Il se lisait dans l'église Sainte-Félicité, près du pont Saint-Martial. Cette église du xiii<sup>e</sup> siècle est aujourd'hui transformée en maison. Les armes des Sarrazins : *de... à un chevron sommé d'un croissant accompagné de trois marguerites, 2 et 1, ou deux étoiles, et d'un coq en pointe*, se voyaient au-dessous de cette inscription.

1592.

L L P C 1592 I D M

(Inédite.) — (LEGROS.)

La grille qui fermait le tombeau de Tèvele-Duc, dans une crypte de l'église de Saint-Martial, portait ces lettres et cette date; faut-il y reconnaître les initiales de notre Léonard Limousin?

1593.

Cy gist nol le personne, Jehan de Pasquet, seigneur de Savinac, qui décéda le 4 d'apvril l'an 1595. agé de 41 ans. Priez Dieu pour luy.

Noble en sang, noble en cœur, noble en toute vertu,  
J'ai toujours pour la foy noblement combattu  
Tu as toujours été, mon Dieu, mon espérance,  
Soit en guerre, ou en paix; mais quand serai monté  
Aux célestes manoirs, avec tout assurance  
Je jouyrais de toy à teute éternité.

(1) *Mittuntur* selon Nadaud.(2) *Perstittit* selon Nadaud.

Nobilitas mihi multa dedit, mihi plurima virtus,  
 Oïa sed veræ religionis amor.  
 Miraris si victa magis, infractare nunquam  
 Cessit, et in duris mens mihi firma fuit :  
 Desine mirari, spes et fiducia Christus  
 Unica, sin bello seu mihi pace foit  
 Spes mea Deus.

(Inédite.) — (NABARD.)

Voilà certainement une des plus simples et des plus sobres épitaphes qu'il produites la renaissance. Elle se lisait dans la chapelle du château de Savignac-les-Drieux, près d'Excideuil.

1597.

Cy gist damoysselle Barbe Chenaud dame  
 d'Arfeville laquelle décéda le 15<sup>e</sup> jour du mois  
 de juillet l'an de grâce 1597. Priez Dieu pour  
 elle et pour sa posterité.

Arrête-toi, passant, contemple cet ouvrage  
 De ton cœur, o raisons, sors larmes de tes yeux  
 De madame Verdier icy tu vois l'ouvrage  
 Son corps est icy bas : mais l'âme est dans les cieus.  
 Dame de grand vertu : femme du sieur d'Arfeville  
 De ce grand trésorier auteur de ce convent.  
 Sus donc, bons religieux, priez Dieu qu'il ne veuille  
 Avec elle en courroux entrer en jugement  
 Invicto fulmine crescat.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Cette épitaphe d'une fondatrice se lisait dans la chapelle des Récollets de Saint-Léonard. Au-dessous se voyait un blason portant un houx (en patois *arfeuille*). La devise latine accompagnait ces armes parlantes.

1599.

Piis M. Stephani Bonin, Gennensis et in Lemovicensi  
 curia, procuratoris dignissimi, manibus.

Bon ! moritur genitor, lustris ter quinq̄ue peractis,  
 Heu ! moritur, toto, plebe dolente, solo ;  
 Et toto lacrymante polopluit imbribus æther.  
 Cur ita terrene illos cadit ipse plage ?  
 Temperet a mœstis sed tandem turba querelis :  
 Non cadit æternum qui super astra micat.

Aux manes de son même père.

Odet

Si mille soupirs enisants  
 Pouvoyent la félone Parque  
 Repousser, et de la barque  
 De Charron nous rendre exentz,  
 Bonin, tu serois encore  
 Jouissant de ce soleil,  
 Tu dorrois de ton conseil  
 A maint eliant qui l'implore.  
 Mais les trois sœurs implacables  
 N'ont pas un seul sentiment,  
 Ains tranchent fatalement  
 Le fil des hommes notables.  
 En leur royauté profonde  
 Elles ont ent un diéclat,

Peuceantz l'avoir mis à fin  
 Tu vis au ciel et au monde.

Statuit procellam ejus in auram et siluerunt fluctus  
 ejus (Psal. cvl.)

(Obiit 2 mai an 1597, ætatis vero lustro quinto  
 decimo.)

(Inédite.) — (LEGROS.)

Voici un procureur loué en style qui sent l'étude, soit dit sans jeu de mot. Rien n'y manque, prose et vers, français, grec et latin. Les *eliantz* devaient être heureux d'être défendus par un si savant homme. On croirait lire une préface du *xvi<sup>e</sup>* siècle. Cette épitaphe était incrustée dans le mur du clocher de Saint-Pierre du Queyroix, à l'intérieur de l'église.

Seizième siècle. — Date incertaine.

Nascendo morimur victuri.

—  
 Nil nisi consilio.

—  
 Præpete pennã.

(Inédites.) — (Château du Mazcau.)

Le château du Mazcau (commune de Peyrat-l'Annonier) est une construction élégante des *xv<sup>e</sup>* et *xvi<sup>e</sup>* siècles. Des ornements en terre cuite en décorent une partie. Des armoiries sculptées sur les cheminées sont accompagnées des devises que nous avons transcrites. Un de ces écussons montre une aigle aux ailes éployées. Un autre est mi-parti à dextre de trois fascées. Une élégante chapelle du *xv<sup>e</sup>* siècle, récemment détruite, portait sur la clef de voûte principale les armes que nous avons trouvées près de là, à l'abbaye de Bonlieu, entre les mains d'une statue tumulaire. Le château est la propriété et la demeure de trois ou quatre familles de laboureurs.

Seizième siècle. — Date incertaine.

Charles, seigneur comte des Cars

Grand amateur des arts

Fut le premier qui par merveille

Inventa ce beau marbre en son Roche-Labeille.

Cette prose rimée, répétée avec variante sur deux plaques de serpentine, se lisait dans le château, aujourd'hui ruiné, de la Roche-l'Abeille. Cette inscription contenait deux erreurs : par ses veines, par le poli dont elle est susceptible, la serpentine a l'apparence du marbre ; mais sa composition l'éloigne de cette sorte de pierres. Les carrières de serpentine du Limousin ont été exploitées par les Romains. A l'époque romane, elles ont donné leurs produits aux églises de Solignac, du Dorat, d'Uzerche, et à vingt autres de la province ecclésiastique. Tous ces monuments en conservent encore des débris dont la mise en œuvre a cette date.

Seizième siècle (fin).

Quit mors : sit triplex asolle :

triphem :

Le château de Coste-Mézières est une remarquable construction civile du temps d'Henri IV. Il est bâti sur un promontoire dont un étang assez considérable baigne le pied. Du côté de la terre, trois arcades donnent accès dans une cour intérieure. Au-dessus de l'arcade du centre est un marbre noir sur lequel est gravée cette inscription, en belles capitales romaines. Inscription et château, tout est évidemment de la même époque. On a tenté bien des fois d'interpréter ce texte. Plusieurs l'ont fait en transformant le mot *asolle* en ces deux mots : *a sole*. C'était une erreur. *Asolle* est un nom propre. Quelques-uns l'interprètent ainsi : La mort, ô *Asollus*, l'élève un triple trophée. Ce serait une allusion aux trois arcades que surmonte l'inscription. Le château aurait été élevé à la suite d'un décès. Tout ceci n'est pas concluant ; le champ des conjectures demeure ouvert.

*Seizième siècle. — (Date incertaine.)*

... Lecta dvm vir...

Jacques da..

*(Inédite.) — (Château de la Payrière.)*

Selon une tradition accréditée dans ces derniers temps, quarante millions, ou quatorze, selon d'autres plus modestes, auraient été cachés dans les souterrains du château de Lapayrière, au xiv<sup>e</sup> siècle. Ces ruines, placées dans une position pittoresque qui domine le cours de la Bram, ont attiré notre attention. Nous n'y avons rien trouvé d'antérieur au xv<sup>e</sup> siècle. Il n'y a pas une pierre qui accuse une époque moins moderne. Ce fragment d'inscription, gravé à l'entour d'une coquille, donnait sans doute le nom de l'auteur du château, Jacques d'Armagnac, et sa devise. Les *C* sont carrés ; c'est un exemple curieux de l'emploi de cette forme de caractère. Il s'explique ici par la dureté du granit qui a allayé le ciseau du sculpteur.

*Dix-septième siècle. — 1600.*

Arrest extrait des registres de la cour du parlement de Bourdeaux, pour faire entretenir le service qui se fait au présent sépulchre, donné requérans messieurs les consuls et bailes de la frairie du sépulchre, contre monsieur l'abbé de Saint Martial.

Entre monsieur Léonard Cluseau, abbé de l'abbaye de Saint Martial de Limoges, appelle du sénéchal de Limousin, ou son lieutenant au siège dudit Limoges, et autrement, défendeur d'une part. Et Jean Colin, Jean Chamblaud, bourgeois et marchands dudit Limoges, bailes de la présente année de la confrérie du Sépulchre monsieur Saint Martial de la dite ville appelés, et autrement, demandant l'interinement de certaine requête et les consuls intervenans audit procès, d'autre. Louis de Ramond pour les bayles, de Fayard, pour M<sup>r</sup> Léonard Cluseau, Rivere pour les consuls de la ville de Limoges, Desaignes procureur général du roi. Dit a été

que la cour a mis et met l'appel, et ce dont a été appellé, au néant, et ayant égard à la requête présentée par lesdits consuls et bailes de la ville de Limoges ; ensemble à la requisition faite par le procureur général du roi, ordonne que désormais, après le temps expiré de celui qui est à présent en charge, l'abbé dudit Limoges élira une personne ecclésiastique suffisante et capable, pour exercer la charge concernant le sépulchre et reliques de St Martial, et de laquelle personne ledit abbé de Limoges demeurera responsable, et néanmoins se chargera par inventaire, qui sera fait par le commissaire, qui sur ce sera député, appellés lesdits consuls et bailes, desdites reliques, et autres choses en dependant, lesquelles reliques il baillera par même moyen en garde à celui qu'il pourvoira à ladite charge, lequel célébrera ou fera célébrer messe haute à l'autel dudit S<sup>t</sup> Sépulchre, avec diaere et soudiaere : savoir, au temps d'été, à quatre heures, et au temps d'hiver, à cinq heures du matin. Et fera mettre sur l'autel, selon l'ancienne coutume, au temps ordonné, lesdites reliques, et y entretiendra aussi continuellement sept chandelles de cire allumées. Et pour chacun défaut des choses susdites, par celui qui aura ladite charge, et administration, encourra la peine d'un écu, portée par la sentence dudit sénéchal, qui sera levé sans délai, et employé pour l'entretienement dudit service, et subsidiairement sera pris sur le revenu de l'abbé, ou ne seroit pourvu par ledit abbé, dans huitaine après la vacation, de personne idoine et capable pour ladite charge, en ce cas, permet auxdits consuls et bailes, d'élire et nommer un prêtre de la capacité et suffisance requise, pour faire ladite charge, qu'ils représenteront à l'évêque diocésain, pour être approuvé par lui, et dont lesdits consuls et bailes répondront, sans pour l'avenir tirer à conséquence, et sans dépens de ladite appellation.

Fait à Bourdeaux, au parlement, le 6 jour du mois de juin, 1598. Signé de Pontac. A été exécuté le présent arrêt, par monsieur de Joyet, conseiller du roi, et commissaire par ladite cour député, et ez presences de messieurs les gens du roi, et consuls de la présente ville, le 28 février 1600. Requerans les bailes de ladite frairie.

*(Inédite.) — (LEGROS.)*

L'église de l'abbaye de Saint-Martial était formée de trois églises parallèles communiquant ensemble, de dates diverses, mais fort anciennes toutes trois. Cette inscription, gravée sur cuivre, était placée à gauche de la porte de la basse église nommée Saint-Pierre du Sépulchre. L'office solennel que consacre cet arrêt a été fidèlement pratiqué jusqu'en 1790, époque de la suppression de l'abbaye.

1616.

Le 1<sup>er</sup> jour de mars 1616  
Rèbière diète Negrière, femme  
de Mar<sup>al</sup> Roby musnier des  
moulins du pont S<sup>t</sup> Estien-  
ne, decéda, et fonda en l'é-  
glise de céans, une messe  
matutinale, célébrée tous les  
jours de dimanche au  
grand autel à diacre et  
soudiaicre, avec une abso-  
lution générale, sur son  
tombeau, au cimetière  
de ladite esglise, pour s-  
on âme, et de ses parens  
et amis. Requiescat in pace  
Amen.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Le milieu du pont gothique de Saint-  
Etienne, à Limoges, était occupé par une  
tour, qu'on a démolie vers 1819. C'était la  
demeure d'un meunier dont les moulins  
appartenaient à la ville. La fondation faite  
par la femme d'un de ces meuniers *aux*  
*droits de la cité* se lisait, avant la révolution,  
sur un cuivre, dans l'église de Saint-  
Dommolet.

1617.

*Épithaphe de PIERRE AUDEBERT,*  
*escuier, Sr du Francour, vissenechal de*  
*la basse Marche, et capitaine de cinquante*  
*arquebusiers à cheval, pour le service du roy*

Passant, areste-toy, regarde en cette hierre  
Cy repose le corps du Francourt généreux,  
Francourt de quy le nom se porte en mille lieux  
Sous l'esclat lumineux de sa valeur guerrière  
La Marche le commit, ou la charge sévère  
Il exerça longtems d'un pievost courageux :  
Et le prince, averti de ses gestes fameux,  
Le voulut près de soy, le jugeant nécessaire.  
Au camp de Montauban il se lit admirer,  
Le premier au combat, tardit au retirer,  
N'ayant pour tout butin qu'une gloire immortede.  
Il mourut à Manheim, au martial effroy  
Combattant pour sa loy, pour son Dieu, pour son roy  
Heureux celuy qui meurt pour si juste querelle.

*Ad emulem illustrissimum virum regie in obsequis*  
*Christi fide honoris amore plumbierem Francourt*  
*Timore inimica rapit hinc triplex meritum mentis*  
*Qua porta dabunt an spectat eum Carlo*  
*Parta corona triplex de ejus anima.*  
*Requiescat in pace. Amen.*

(Inédite.) — (NADAUD.)

Sur un tableau de l'église de Bellac était  
inscrite cette double épithaphe. Les vers  
français sont meilleurs que ceux de la plu-  
part des inscriptions funéraires. Quant au  
latin, nous ne chercherons pas à l'expli-  
quer, après que Nadaud, à qui nous devons  
la transcription, y a renoncé. Il pouvait ce-  
pendant s'en parler de Fontignat. Nul ne saurait

nier son talent de déchiffrer les vieux textes.  
Les armes d'Aubert se voyaient sur ce ta-  
bleau: *de .... à un chevron sommé d'un crois-  
sant et de deux étoiles, un lion passant en*  
*pointe.*

1618.

Épithaphe

sur la mort de messire Girard de Brettes,  
baron du Gros, Cieux, Montrocher en partie  
et du Bronlhac en Bourgogne.

Passant, il ne faut pas verser icy de larmes  
Ni de cris et de pleurs ceste tombe arrouser,  
Moies le destin commun de ce monde accuser,  
Car la mort ne peut rien sur la gloire des armes.  
Ce qu'on doit regretter, que la fleur des gendarmes,  
Que les plus courageux eussent craint d'aviser  
Meurtry traitreusement vint icy reposer  
Pour servir de sujet à ces funestes larmes.  
Pourtant tous nos soupirs ne serviroit de rien.  
Deux traitres font mourir le plus homme de bien.  
Mais l'honneur survivra la mort, le temps et l'age  
Vivant bien il n'a craint de la mort les efforts :  
Le ciel a pris l'esprit, la terre tient son corps,  
Le monde sa valeur, ses enfants son courage.

Il decéda le 1<sup>er</sup> juin M.DCXXVIII.

Requiescat in pace.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Cette épithaphe se lisait dans l'église de  
Cieux.

1618.

Mihivivere Xps est mori lxxviii. 1618.

(Inédite.) — (BELLAC.)

Ce texte, emprunté aux livres saints, est  
gravé au-dessus du linteau d'une porte à  
Bellac.

1622.

An. Do. M. DCXXII. restaurata  
fuit hæc rvinâ . . . vante (1). fr. ant.  
verp. hvivs donvvs.

(In dite.) — (Eglise Saint-Pierre d'Uzerche.)

L'ancienne collégiale d'Uzerche faisait partie  
du système de fortification de la ville.  
En 1620, le duc d'Épernon s'en empara au  
moyen d'une mine qui fit sauter la porte du  
fort. L'explosion ébranla et détruisit en partie  
un pilier de l'abside de l'église romane.  
Cette inscription, gravée sur ce pilier, nous  
apprend la date de la restauration de cette  
partie de l'édifice.

1623.

Curator ecclesie erexit an 1623.

Si le nom de Marie en ton cœur est grave  
Ne néglige en passant de me dire un Ave.

Vas spirituale

Vas honorable

Vas insigne devotionis.

(Inédites.) — (Chapelle de la Sainte-Vierge à  
Château-Ponsant.)(1) *Divante ou imperante*

Outre la grande et belle église du prieuré, aujourd'hui église paroissiale, la ville de Château-Ponsat possède deux églises romanes, fermées au culte, et une chapelle consacrée à la sainte Vierge, lieu d'un pèlerinage célèbre. Cet édifice est une véritable église avec deux collatéraux voûtés à la gothique. Sur le portail de la renaissance est inscrite la première inscription. La seconde se lit sur une porte latérale. Les trois versets des litanies se lisent sur les trois faces d'un élégant bénitier triangulaire d'une forme très-originale. Tout, dans ce gracieux édifice, rappelait donc la Vierge, à laquelle il est consacré.

1628.

Jesus + Maria

Venerabilis Dominus Ludovicus Marchandon, Bene-  
 [venti in  
 Gallia, ex antiqua Marchandon familia ortus, a  
 [puero litteris  
 et virtuti incumbit. Sacerdos primum, et prior de  
 [Marsat  
 deinde cathedralis ecclesie Lemovicensis canonicus,  
 [denique  
 hujus abbatiæ S. Martini abbas inauguratur, has-  
 [que  
 personas tanta cum laude sustinet, ut non inme-  
 [rito  
 gemma sacerdotum, canonicorum decus, abbatum  
 norma, virtutisque alumnus possit dici, pietatem  
 [tam colit  
 quam qui maxime, suæ abbatiæ reformandæ studio  
 [incensus  
 eam patribus Fulviensibus donat, quorum habitum  
 [suscipiendi  
 desiderio incensus, immoritur quinto calendas octo-  
 [bris anno  
 millesimo sexcentesimo vigesimo octavo, ætatis vero  
 [suæ sexagesimo  
 quarto. Requiescat in pace. Amen.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Le docte et pieux personnage dont nous publions l'épithaphe, désespérant de rétablir l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges, dont il avait été mis en possession en 1598, la donna aux PP. Feuillants, réforme de Cîteaux, en 1619. La bulle de fondation, en unissant plusieurs bénéfices à ce monastère, y adjoignit le prieuré de Saint-Martin-sur-l'Aulize (*Altizia*), au diocèse de la Rochelle. L'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges conservait le tombeau curieux appelé *du Bon Mariage*. La tradition apprenait que les deux époux étaient de la paroisse de Saint-Martin-sur-l'Aulize.

1629.

1629. Cette chapelle fit faire M. L. Covnilhe.

(Inédite.) — (Église de Saint-Pierre-le-Bost.)

Les XIII<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ont travaillé à l'église paroissiale de Saint-Pierre-le-Bost. Deux chapelles, peu profondes, placées au nord, gardent cette inscription répétée deux

fois, et prouvent que le XVII<sup>e</sup> siècle y a aussi donné son contingent de travaux et de restaurations.

1631.

Viro clarissimo Gasparde Benoit  
 quæstori integerrimo, assessoro acquissimo  
 in perpetuum monumentum.

Gasparde elari elrī sanguinis  
 Gasparde gentis presidium tue  
 Sic ergo te obscurum tenebit  
 Exanimem peregrina tellus  
 Non sic honores nominis inclytos,  
 Non sic amores cordibus insitos  
 Externa vincet terra, vives  
 Pectoribus, Benedicte, nostris.

Passant, ne crois pas que Benoit  
 Soit dans l'oubli sous cette pierre,  
 Que celui qu'un chacun aymoit,  
 Ne vive plus dessus la terre,  
 L'oracle de notre barreau  
 Le soleil de notre bureau.  
 Non, non, il est vivant encore,  
 Celui de qui, pas un de nous  
 Ne se souvient, qu'il ne l'honore,  
 Et qui vit dans le cœur de tous.  
 Ponebat amantissima, conjugū, conjux,  
 amantissima Maria Benoit, in  
 perpetuum amoris monumentum.

Obiit die decima quinta septembris, anno 1631.

(Inédite.) — (LEGROS.)

Cet honorable personnage mourut de la peste, à Château-Ponsat, et fut inhumé dans la chapelle Saint-Martin de la même ville. Il avait fait son testament le 14 septembre 1631, en parlant au notaire par la fenêtre, pour écarter le péril de la contagion. Pourquoi une enflure très-peu poétique gât-elle cet éloge d'un homme de bien? Le « bureau » dont Benoit fut « le soleil » était le bureau des finances.

1648.

Agios o Theos ischiros athanatos eleison imas  
 Sancte Thirse ora pro nobis Deum vt defendat  
 nos a felgvre et tempestate (sic) et ab omni malo  
 [amen

Ad maiorem Dei laudem. M. L. Borgran curé.

Pierre Lalay.

(Inédite.) — (Château-Ponsat.)

Une guirlande, composée de fleurs de lis et de trèfles, des écussons héraldiques, une Vierge, une croix fleuronnée, le tout en assez beau style, accompagnent cette inscription sur une cloche de l'église paroissiale de Château-Ponsat. Le nom du fondeur Pierre Lalay environne un écusson élégamment orné.

1650.

Passant! arreste-toy pour regarder ce lieu.  
 Ce monument usé est dict: Bon Mariage.  
 Deux corps pleins de vertus, deux cœurs unis en Dieu,  
 Que la mort a frappés en faisant son triage,

Se reposent icy : le Poictou les produict,

Galice les appelle, et Lymoge y prétend.

Le ciel les met d'accord; pas un n'est escondiet.

La femme meurt icy sans aller plus avant :

On lui fait un tombeau de grandeur constumière,

Pour y serrer son corps : cependant son mary

Tout baigné dans les pleurs, ne va point en arrière,

Mais accomplit son vœu; et, retournant guarly

De ses douleurs de corps, le souvenir poignant

De sa perte, revient, et lui cause la mort.

Ce fut alors que Dieu se fit voir tout puissant.

On ouvre le sepulchre : et sans aucun effort,

L'espoise se retire assez pour qu'il ait place :

Pour apprendre aux conjoints à s'entr'aimer toujours,

Afin qu'ayant vescu en la divine grace,

Ils puissent voir le ciel à la fin de leurs jours.

En 1650, l'église de l'abbaye de Saint-Martin-lez-Limoges fut en partie reconstruite par dom Gabriel de Saint-Joseph, septième abbé feuillant de ce monastère. Cette reconstruction nécessita la translation du tombeau dit le *Bon Mariage*. A cette occasion, cette inscription fut composée par un religieux de cette abbaye

1666.

Icy repose le corps de feu messire Honoré de la Chassaigne, seigneur de Montjonant, la Chassaigne, et autres places, lequel décéda dans cette ville du Dorat, le *xxv* d'avril, *an. dclxxvi*. âgé de *xxviii* ans, après avoir donné des témoignages d'une singulière piété envers Dieu, et d'une patience exemplaire dans sa longue maladie, et d'une charité parfaite envers le prochain. Il laissa dame Louise Pontte du Chateau de Dompierre, son épouse, qui l'a fait inhumer en l'église de ce monastère de la Trinité de la même ville, où il avoit eslu sa sépulture et fondé un service à perpétuité. Elle a fait poser ce tombeau. Passant, prie Dieu pour le repos de son âme.

(*Inédite.*) — (LÉCROS.)

L'abbaye de la Trinité du Dorat, où se lisait cette épitaphe, est aujourd'hui le petit séminaire. Nous sommes heureux de rappeler à nos élèves qu'ils prient chaque jour sur la cendre de nombreux personnages éminents par leurs vertus. Nous sommes les héritiers d'une maison religieuse, et nous ne répudierons pas cet héritage.

1672.

Hic jacet reverendus Pater Joannes Le Jeune, sacerdos congregationis Oratorii Domini Jesu, Poliniaci in Burgundia natus, predicator verbi divini acerrimus ac perpetuus quamvis a trigesimo tertio vite anno oculis captus. Obiit Lemovice in domo Oratorii, in vicu Manigne sita, die *xix* aug., anno mill. *dclxxvii*, relictis decem concionum voluminibus, famaque sapientitatis non mediocri, aetatis sue anno *lxxxv*.

Joannes Le Jeune, congregat. Orat. Dom. Jesu presb. vir potens operis et sermone, pauperibus missus evangelizare. Obiit *xix* kal. sept. anno *m dclxxxii*.

aetatis sue *lxxxv*.

Le célèbre P. le Jeune, dont ces épitaphes modestes indiquent la sépulture, était enseveli dans l'église de l'Oratoire de Limoges, située rue Manigne. Cette chapelle, reconstruite en 1763, fut dévorée par les flammes dans le grand incendie qui détruisit une partie de la ville de Limoges, en 1790. Ce double événement a fait perdre la trace du tombeau de cet homme de bien. Des notices nombreuses ont fait connaître sa belle vie et ses titres littéraires. (Cf. LABICHE, *Vie des saints du Limousin*, I, 284.)

1676.

Parrain honorable homme... Texier conseiller du roi en son conseil, trésorier et commissaire extraordinaire des guerres ez pais de Limousin et Marche.

Marrine Dame Leonarde Beure femme de Claude Veyrier marchand. 1676.

Claude

Belot

Jesus — Maria — Te Deum laudamus : in te Domine speravi non confundar in aeternum. Sancte Leonarde ora pro nobis.

(*Inédite.*) — (Eglise de Saint-Léonard.)

Les descendants du parrain et de la marraine dont les noms sont inscrits sur une cloche de Saint-Léonard subsistent encore. Cette inscription ne nous eût-elle pas fait connaître le nom d'un fondeur, nous l'eussions encore inscrite avec plaisir. C'est une preuve de plus que notre mémoire ne nous survit que par ses bienfaits.

1678.

*Extrait des registres du Conseil d'Etat.*

Entre Jean Echaupre et Jean Marchandon syndics des marchands de la ville de Limoges, demandeur d'une part; et les consuls échevins de ladite ville d'autre part, ven au conseil d'Etat du roy et

Le roy en son conseil, faisant droit sur l'instance, a ordonné et ordonne que les édits et déclarations de Sa Majesté, des années 1563 et 1564 seront exécutées selon leur forme et teneur, et en conséquence qu'à l'avenir les juges et consuls de ladite ville de Limoges seront esleus du corps desdits marchands, à l'effet de quoi les juges consuls sortans de charge nommeront cinquante prud'hommes, entre lesquels ils éliront un juge et deux consuls, ainsi qu'il se pratique dans la ville de Paris. Depens compensés entre les parties. Fait au conseil d'Etat du roy, tenu à Paris le 19 février 1678. Signé Bevier.

(*Inédite.*) — (NABARD.)

Les consuls de Limoges (Boxav.) obtinrent du roi Charles IX des patentes pour choisir un juge et deux consuls des marchands, pour

le fait de la marchandise : on nomme cette juridiction *la can de la bourse*. Cet exercice fut commencé le 5 mars, et le lieu de justice fut fixé dans la grande salle de la maison consulaire. On y voit, dit Nadaud, quantité de portraits des négociants qui ont été juges, et cette inscription, à un pilier du parquet.

1680

Dans le caveau de cette chapelle git le corps de demoiselle. . . .

Dans le caveau de cette chapelle git le corps de messire Jacques de Langlade conseiller du roy en ses conseils, secrétaire de son cabinet seigneur baron de ce lieu de Sommières, châtelain de Bernay, seigneur de Chaigner, S<sup>t</sup> Romain, Meudon, S<sup>t</sup> Rieux, etc., qui bâtit le château de ce lieu, y fonda un chapelain, une école charitable dans ce bourg, et une mission pour cette paroisse et pour celle de S<sup>t</sup> Romain et décéda en son dit château de ce lieu le 15 novembre m. dc. lxxx âgé de 55 ans Priés Dieu pour le repos de son âme.

Nous venons de découvrir tout récemment (août 1851) cette épitaphe dans la cuisine de l'hôtel du Lion-d'Or, à Limoges.

C'est à M. Rédet, le savant archiviste du département de la Vienne, que nous devons la restitution du nom de Langlade.

1684.

Tu es Petrus et super hanc petram edificabo  
Ecclesiam meam.

Hæc petra sita est jubente Domino Lascaris  
Darfe episcop. Lemov.

1684.

(Inédite.) — (A Saint-Pierre-Château.)

Avant la révolution, la ville d'Aymoutiers avait deux paroisses. Par suite d'une circonscription en apparence bizarre, la banlieue tout entière appartenait à l'église Saint-Pierre-Château, située hors de la ville, sur une montagne. La position malheureuse de cette paroisse la fit supprimer au rétablissement du culte, en 1803. Abandonnée, elle tomba en ruines; mais sa destruction fut accélérée par la cupidité, qui voulut utiliser ses pierres. Nous avons vu un des curieux chapiteaux de son portail transformé en poids de tourne-broche. Ses ruines, que nous avons vues, accusent nettement le xiii<sup>e</sup> siècle. L'inscription tracée sur une pierre, au-dessus de la porte occidentale, tromperait donc grossièrement ceux qui lui assigneraient cette origine moderne. C'est tout simplement un souvenir d'une visite épiscopale. A l'incommodité près, la position de cette église, au sommet d'une montagne qui commande la ville d'Aymoutiers et la vallée, était des plus remarquables (1).

(1) Le savant et précieux ouvrage de M. l'abbé Texier comprend encore les inscriptions limousines du xviii<sup>e</sup> siècle, que nous regrettons de ne pouvoir donner ici.

LINCOLN, au comté de ce nom, en Angleterre.

*Épitaphe de l'évêque de Lincoln Gravesend, mort en 1279.*

Ego Ricardus quondam episcopus Lincolnensis credo quod Redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrecturus sum, et rursus circumdabor pelle mea, et in carne mea videbo Deum Salvatorem meum.

(Sepulcræ monum., I, 60.)

LITTLE HORKESLEY (comté d'Essex), en Angleterre.

*Robert Swynbone, mort en 1391, et son fils Thomas Swynbone, mort en 1415.*

Icy gist Mons. Robert Swynbone, seigneur de Horkesley-Petite qe morust le jour de Sainte-Feye l'an du grace m. ccc quat vintz unzisme de qi alme Dieu eyt merci. Amen.

(Icy) gist mons. Thomas Swynbone fitz du dit mons. Robert sire du Hamys mair de Burdeux capitaigne de Fronlak (Fronsac) qe morust en le veille du saint Laurence l'an du grace m. cccxv. De l'alme de qy Dieu eyt pitey et merveye. Amen. Amen.

(Sep. mon., I, 152.)

LITTLE SHEFFORD (comté de Cambridge), en Angleterre.

*Sire John de Fréville.*

Ici gist sire Johan de Friville  
Ke fust seigneur de ceste ville.  
Vous ke par ici passet  
Pour charite pur l'alme piet.

(Sep. mon., I, 89.)

LODI, dans le royaume lombardo-vénitien.

*Dans la campagne.*

Div. Fl. Ioviano  
triumphatori  
semper aug. (1).

LOMBEZ, en France.

*Avant 1300. — Ancien cloître.*

Hic est sepultura Amadevi de Hera et Tigborgie sororis ejus et canonica (sic).

Hujus loci que obiit xiii kalendas aprilis. Requiescant in pace. Amen.

(Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. IV, p. 294.)

LONDRES, capitale de l'Angleterre.

*Épithaphes de la vieille église de Saint-Paul.*

I.

*Épitaphe de Thomas de Evre, mort en 1400.*

Hic infra jacet corpus magistri Thome de Evre legum doctoris istius ecclesie S<sup>cti</sup> Pauli quondam decani qui die nono mensis Octobris anno

(1) FAURET., p. 685. 92, c. sch. vatic. Vide GRUET., p. 285. 5; DONAT., p. 151. 7; ZACHAR. Inst. lapid., p. 568; cardinal MAI, pag. 260.

Pomini millesimo quadringentesimo et sui decanatus anno duodecimo diem suum clausit extremum. Cujus anime propitiatur Deus. Amen.

(*Sepulchral monuments*, II, 4.)

—  
II.

Roger Braybroke, évêque de Londres, mort en 1404. Orate pro anima Roberti Braybroke quondam episcopi istius ecclesie, cujus corpus hic tumulatur, qui obiit vicesimo septimo die mensis Augusti anno gratie millesimo quadringentesimo quarto cujus anime et omnium defunctorum fidelium propitiatur Deus. Amen. Amen.

(*Sepulchral monuments*, II, 13.)

—  
III.

Ralph de Kengham.

Per versus patet hos Anglorum quod jacet hic flos  
Legum qui tuta dictavit vera statuta  
Ex Kengham dictus Radulphus vir benedictus.

(*Sepulchral monuments*, I, 78.)

—  
IV.

Abbaye de Westminster. — Chapelle du Confesseur (Confessor's chapel).

Philippa, femme d'Edouard III, morte en 1369.

Regina Philippa conjunx Edwardi jacet hic  
Regina Philippa. Disce vivere.

(*Sepulchral monuments of the Great-Britain*, grand in-folio, t. I, p. 123.)

—  
V.

Edouard III, roi d'Angleterre, mort en 1377.

Hic decus Anglorum flos regum præteritorum  
Forma futurorum, rex clemens, pater populorum,  
Tertius Edwardus regni complens jubileum  
Invictus pater, belli potens Machabeum,  
Prosperè dum vixit regnum pietate revixit,  
Armipotens rexit, jam celo celiæ rex sit.

Variantes : 5<sup>e</sup> vers et commencement du 4<sup>e</sup>.

Tertius Edwardus fama super æthera notus  
Pugna propatria . . . . .

(*Sepulchral monuments*, I, 140.)

—  
VI.

Richard II, roi d'Angleterre, mort en 1399, et sa femme Anne, morte en 1394.

(Vers léonins dont le repos est marqué sur le tombeau.)

Au nord.

Prudens et mundus | Ricardo jure secundus  
Per latum victus | jacet hic sub marmore pietus :  
Verax sermone | fuit et plenus ratione  
Corpore procerus | animo prudens ut Omerus  
Ecclesie lavit | electos suppeditavit.

A l'ouest.

Obiit hereticos | et eorum stravit amicos  
O clemens Christe | qui devotus fuit iste  
Notis baptiste | : dices quem protulit iste.

Au sud et à l'est est l'épître de la reine Anne.

Côté du sud.

Sub petra lata | nunc Anna jacet tumulata  
Dum vixit mundo | Ricardo nupta secundo  
Xristo devota | fuit hec factis bene nota  
Pauperibus prona | semper sua reddere dona  
Jurgia sedavit | et prægnantes relevavit  
Corpore formosa | vultu mitis speciosa.

Est.

Prebeus solamen | viduis, egris medicamen :  
Anno milleno | ter c. quarto nonageno  
Junii septeno | mensis migravit ameno.

(*Sepulchral monuments*, I, 161.)

—  
VII.

Ralph S. Ily, moine de Westminster, docteur en droit civil et canon, favori des rois Henri IV et V, mort en 1420.

Ecce Radulphus Selby jacet hic cœnobita  
Doctor per merita præpotens lege perita ;  
Legibus ornatus a regibus et veneratus,  
Ordo ejusque status per eum conciliatus  
m. c. quater x his post partum Virginis iste  
Michaelis festo tibi spiravit bone Christe.

(*Sepulchra monuments*, II, 53.)

—  
VIII.

Chapelle de Saint-Edmond. (Saint Edmund's chapel.)

William de Valence, comte de Pembroke, fils de Hugues le Brun, comte de March, et d'Isabelle, veuve du roi Jean, mort en 1296.

Anglia tota dolens moritur quia regia proles,  
Qua florere soles, quem continet infima moles  
Gullelmus nomen insigne Valentia prebet,  
Celsum cognomen nam tale dari sibi debet ;  
Qui valuit validus vincens virtute, valore,  
Et placuit placidus, sensu morumque vigore,  
Dapsilis et habilis, immotus prelia sectans,  
Filiis ac humilis, devotus præmia spectans,  
Milleque trecentis cum quatuor inde retentis  
In maii mense hunc mors proprio ferit ense,  
Quique legis hic repetit quam sit vita plena timore,  
Mæque lege se moriturum et nescius hora.  
O clemens Christe celos intret precor iste,  
Nil videat triste quia pertulit omnibus hisce.

(*Sepulchral monuments of Great-Britain*, t. I, p. 76.)

—  
IX.

Robert Waldby, archevêque d'York, mort en 1397.

Hic fuit expertus in quovis jure Robertus  
De Waldehii die[n]t nunc est sub marmore strictus  
Sacre scripture doctor fuit et geniture  
Ingenuus medicus et plebis semper amicus.  
Presul Adurensis post hæc archas Dufelmensis,  
Hinc Cirestrensis tandem primas Eboensis (sic)  
Quarto kal. Junii migravit cursibus anni

Milleni ter septem. c nonis quoque deni.  
 Vos precor orate quod sibi dona beate  
 Cum sanctis vitæ requiescat et hic sine lite.

Les mots entre [ ], ont été suppléés par  
 Weer et Dart.

(*Sepulcral monuments*, I, 136.)

—  
 X.

Eléonore, duchesse de Gloucester, veuve de Thomas de  
 Woodstock, morte deux ans après lui (1399).

Cy gist Alianore de Bohun eïsne fille et un des  
 heirs a honorable seigneur mons. Humfrey de  
 Bohun comte de Hereforde, d'Essex, et de Nor-  
 hamton (*sic*), et conestable d'Engleterre. Et  
 femme a pui-sant et noble princee Thomas de  
 Wodestoke fils a tres excellent et tres puisant  
 seigneur Edward rey d'Engleterre puis le con-  
 quest-tiers et duc de Gloucestre comte d'Essex  
 et de Buckingham et conestable d'Engleterre qe  
 morust le tiers jour d'octobre l'an du grace  
 mil cccclxxxix de qui alme Dieu face mercy.  
 Amen.

(*Sepulcral monuments*, I, 139.)

—  
 XI.

Sir Bernard Brocas, mort en 1399.

Hic jacet Bernadus Brocas miles. T. T. quon-  
 dam camere Anne regine Anglie. Cujus anime  
 propitietur Deus. Amen.

(*Sepulcral monuments*, I, 162.)

—  
 XII.

*Chapelle de Saint-Benoît.*

Simon Langham, archevêque de Canterbury, mort en  
 1376.

Hic jacet dominus Simon de Langham, quondam  
 abbas hujus loci, thesaurarius Angliæ, electus  
 London. episcopus Eliensis, cancellarius Angliæ,  
 archiepiscopus Cantuar., presbyter cardinalis et  
 postea cardinalis episcopus Prænestin(ensis)

(*Sepulcral monuments*, I, 134.)

—  
 XIII.

*Chapelle de Saint-Blaise.*

Nicolas Littleton, abbé de Westminster, mort en 1586.

*Épitophe tirée d'un manuscrit de la bibliothèque Cotton-  
 nienne.*

Hæc domo auctor Nicholans erat quoque structor  
 Et sibi tunc celo sedem construxit et edem.  
 In semel C ter erat annus sex octuagenus  
 Cum perit iste abbas divino flamine plenus.  
 Quinta dies sit ei requies in fine novembris.  
 Detur ei pietate Dei merces requiei.

Amen

(*Sepulcral monuments*, I, 148.)

—

XIV.

*Épithaphes diverses de l'église.*

Épithaphé d'Eléonore, femme d'Edouard 1<sup>er</sup>, morte en 1230  
 et enterrée à Westminster.

Hic git Alianor, jadis reyne de Engleterre femme  
 al re Edewerd fiz le R . . . . .  
 onntif. De lalme de li Deu pur sa pite eyt  
 merci :

(*Sepulcral monuments*, I, 64.)

—  
 XV.

Épithaphé de Vital, trente-unième abbé de Westminster  
 (deuxième depuis la conquête), élu en 1076, mort en  
 1082.

A vita nomen qui traxit, morte vacante,  
 Abbas Vitalis transiit hicque jacet.

—  
 XVI.

Épithaphé de Gilbert Crispin, abbé de Westminster (1184).

Hic pater insignis, genus altum, virgo, senexque,  
 Gisleberte, jaces; lux, via duxque tuis.  
 Mitis eras, justus, prudens, fortis, moderatus.  
 Doctus quadrivio, nec minus in trivio;  
 Sic tamen ornatus necesse sexta luce Decembris  
 Spiramen celo reddis et ossa solo.

(*Sepulcral monuments*, I, 29.)

—  
 XVII.

Épithaphé de R. de Bêthune, évêque d'Hereford (1148).

Dominus Robertus de Betun episcopus Herefor-  
 densis.

(*Sepulcral monuments*, I, 24.)

—  
 XVIII.

Épithaphé de Gervais de Blois, fils naturel du roi Etienne,  
 abbé de Westminster (1160).

De regum genere pater hic Gervasius ecce  
 Monstrat defunctus mors rapit omne genus.

(*Sepulcral monuments*, I, 25.)

—  
 XIX.

Épithaphé de Laurent, abbé de Westminster (1176).

Claudatur hoc tumulo vir quondam clarus in orbe,  
 Quo præclarus erat hic locus, est, et erit.

Pro meritis vitæ dedit illa laurea nomen,  
 Detur ei vitæ laurea pro meritis.

(*Sepulcral monuments*, I, 28.)

—  
 XX.

Épithaphé d'Humez, le dernier abbé normand de Westmin-  
 ster, mort en 1222

Ortus ab Humeto Willielmus hic venerando  
 Præfuit iste loco, nunc tumulatus humo.

(*Sepulcral monuments*, I, 39.)

—

## XXI.

Épithaphe à Westmuns'er (*Lady chapel*) de l'abbé Berking, mort en 1246.

Ricardus Berkyng prior est, post inclutus abbas;  
Henrici regis prudens fuit ille minister.  
Hujus erat prima laus, infula rebus opima,  
Altera laus æque Thorp census, Ocliam decimaque,  
Tertia Mortone castrum simili ratione,  
Et regis quarta de multis commoda charta.  
Clementis festo mundo migravit ab isto  
M. Domini c bis XI sextoque sub anno.  
Cui detur venia parte pia virgo Maria.  
(*Sepulcral monuments*, I, 44.)

## XXII.

Épithaphe de l'évêque Grosseteste (Grosthead), mort en 1254.

† Per baculi formam X  
Praelati discito normam.

Selon CAMDEN (*Remains*, p. 373), l'évêque s'était fait cette épithaphe lui-même :

Quis sim nosce (*sic*) cupis! caro putrida nil nisi vermis :  
Quisquis es hoc de me tibi sit (*sic*) scire satis.  
Au lieu de laquelle on grava après sa mort celle-ci :

Rex dolet, ac regnum genit, et flet Anglia tota,  
Plebs plangit, gemitus ingeminare juvat.  
Quippe Grostheadus, speculum virtutis, asyllum  
Justitiæ, regis anchora, morte jacet.  
Non poterit tamen ille mori cui fama perorat,  
Laus loquitur, redolet fructus, abundat honor;  
Unde dolens tristatur homo, canit angelus unde,  
Unde serenantur sidera, pallet humus.  
(*Sepulcral monuments*, I, 47, 49.)

## XXIII.

Épithaphe de Crockeslay ou Crossley, abbé de Westminster, mort en 1258.

Jam Wintonæ polis de Richardo  
Mortis amara dolit, at locus iste capit  
(*Sepulcral monuments*, I, 52.)

## XXIV.

William Curtlington, abbé de Westminster, mort en 1555.

Ecce est abbas Willielmii tumba sciatis,  
Quem moers amovit et Curtlingtonia fovit,  
In mortis portu se Christi corpore pavit,  
Hic expiravit mundus confessus ab ortu.  
(*Sepulcral monuments*, I, 93.)

## XXV.

Épithaphe du poëte Chaucer.

Qui fuit Anglorum vates ter maximus olim  
Galtredus Chaucer conditur hoc tumulo  
Annum si queras Domini si tempora mortis  
Ecce nota subsunt que tibi emeto notant.  
25 octobris 1400.

Animarum requies moers.

N. Erigham hos fecit musarum nomine sumptos  
1550.  
(*Sepulcral monuments*, II, 2.)

## XXVI.

*Eglise du Temple.*

Les épithaphe suivantes existaient autrefois, eroit-on, dans l'église du Temple, à Londres.

Épithaphe de Guillaume de Tracy, un des meurtriers de Th. Becket, mort en 1225.  
Sire Guilaume de Tracy [gist ici  
Dieux de l'al]me cyt merey.  
(*Sepulcral monuments*, I, 39.)

## XXVII.

Épithaphe de Robert de Ros, templier, mort en 1245.  
Hic requiescit. R... Ep.... quondam visitator ge-  
[neralis ordinis  
Milicie templi in Anglia et Francia et in Italia.  
(*Sepulcral monuments*, I, 41.)

## XXVIII.

Épithaphe du comte de Pembroke, mort le 6 avril 1251, et enterré le 18 des calendes de mai (11 avril) de la même année, à l'église du Temple (1).  
Militis istius mortem dolet Anglia : ridet  
Wallia, viventis bella minasque timeus.  
(*Sepulcral monuments*, I, 43.)

## XXIX.

Épithaphe de William Marshall, comte de Pembroke (1219), faite par lui-même.  
Sum quem Saturnum sibi sensit Hibernia, solem  
Anglia, Mercurium Normannia, Gallia Martem.  
Selon Camden (*Midx*, 307, il faudrait lire :  
Miles eram Martis, Mars multos vicerat armis.  
(*Sepulcral monuments*, I, 38.)

## XXX.

*Épithaphe diverses d'Angleterre, dont le site n'est pas connu.*  
880.

Anno dominicæ incarn. Aelfredus rex fecit  
hanc Urbem DCCCLXXX regni sui VIII.  
(*Cardinal Mai*, 328, 4. CAMDEN *Britann.*,  
p. 157.)

Alfred le Grand est inhumé à Winchester, mais cette inscription ne peut se rapporter à cette ville qui existait déjà ; il est probable toutefois que l'inscription n'indique qu'une réédification ou reconstruction.

(1) On doute que cette épithaphe ait été gravée réellement sur la tombe du comte de Pembroke.

## XXXI.

Épithaphe de Gundreda, fille de Guillaume le Conquérant, morte en 1081, au château d'Acre, le 27 mai.

(Vers léonins)

Stirps, Gundreda, ducum, decens evi, nobile germen,  
Intelit ecclesiis Anglorum balsama morum :

Mar. . . . .  
. . . vit miseris, fuit ex pietate Maria.

Pars obiit Marthe, superest pars magna Marie.

O pie Panerati, testis pietatis et equi,

Te facit heredem, tu clemens suscipe matrem.

Sexta kalendarum Junia lux obvia carnis

I fregit alabastu. . . . .

(*Sepulchral monuments.*, I, p. 7.)

## XXXII.

Épithaphe de Guillaume le Conquérant sur un monument à lui élevé par son fils Guillaume le Roux (1089).

Composée en distiques par Thomas, archevêque d'York.

Qui rexit rigidos Northmannos, atque Britannos

Audacter vicit, fortiter obtinuit,

Et Cenomannenses virtute coeruit enses,

Imperitque sui legibus applieuit;

Rex magnus parva jacet hic Gulielmus in urna :

Sullicit et magno parva domus domino.

Ter septem gradibus se volverat atque duobus

Virginis in gremio Phœbus et hic obiit.

(*Sepulchral monuments*, I, p. 12.)

## XXXIII.

Épithaphe de J. Brostrop, mort en 1497.

Hic jacet. reverendissimus. in. Christo. Pater.  
dominus. Johannes. Brostrop. Dei. gratia.  
quondam. archiepiscopus. Lundensis. Suecie.  
primas. et. apostolice. sedis. legatus. vo (sic).  
decretorum. baccalaureus. cujus. anima. requie-  
seat. in. pace. qui obiit anno Domini. m. c. v. 97  
(sic po ir 1497).

(*Sepulchral monuments*, I, p. 156.)

## XXXIV.

Épithaphe de l'archevêque Stafford (1452).

Quis fuit enuclees quem celas, saxea moles?

Stafford antistes fuerat dictusque Johannes.

Qua sedit sede, marmor, quæso, simul ede?

Pridem Bathonie, regni toties et inde

Primas egregius. pro presule funde precatus

Aureolam gratus hinc det de Virgine natus.

(*Sepulchral monuments*, II, 275.)

LONGPONT, ancienne abbaye au diocèse de Soissons, en France.

Épithaphe de Pierre, chantre de Paris.

## I.

Hic jacet Petrus Cantor Parisiensis Doctor ce-  
leberrimus, qui in Episcopum Tornacensem

electus vocationem humiliter declinauit, et suis  
auditoribus scientiæ ac morum norma existens  
assumpto in hoc monasterio Cisterciensi habitur,  
vitam beato fine complevit 14. Kal. Junij anno  
1180 corpusque ejus emortuum mirificum ac  
suavissimum odorem exhalavit.

(LABBE, *Theas. Epitaph.*, p. 535.)

—

## II.

*Eléonore, comtesse de Vermandois.*

Fratri juncta soror Comiti Comitissa Radulfo

Nobilis Elenor hic tumulata jacet :

Qui cum claruerint alui natalibus alta

Vincunt illi autem nobilitate genus.

Sed quid honor, quid opes, quid gloria sanguinis  
[alti?

Ecce brevis pariter textit utrumque lapis.

In speculum, lector, tibi sint : pro temet et ipsis,

Sors tua te moneat fundere vota precum.

(LABBE, p. 563.)

—

## III.

*Raoul II, comte de Vermandois.*

Hic Radulfe iaces Comes inclyte, lausque tuorum,

Te genus et pietas, te laudat gratia morum.

Te Deus assomat decus atque corona suorum :

Hic erit et requies et vita beata piorum.

(LABBE, p. 621.)

LOUVAIN, en Belgique.

## I.

*Eglise de Saint-Pierre.*

Épithaphe du docteur Ruard-Tapper.

D. Ruardo Tapper ab Euchusia, Theologiæ pro-  
fessori celeberrimo, Decano, Cancellario : quod  
sua incomparabili doctrina, auctoritate hunc  
chorum annis xxiv. Scholam xxxix. rexit,  
docuerit; quod supremus Fidei Inquisitor, pa-  
triam sectis purgare, salutaribus doctrinis,  
etiam libris ad hoc editis complere studuerit :  
quod Catholicam Religionem heresibus vexatam  
ad Tridentinum concilium e Belgio primus evo-  
catus, constanter defenderit, quod sui temporis  
pontificibus, Carolo V. Cesari, Philippo Hispaniarum  
regi non immerito carissimus fuerit  
memoriæ ergo positum. Obijt Bruxellæ anno  
Domini MD.LIX. Martij II. ætatis vero LXXI.  
Pauperibus omnium honorum heredibus insti-  
tutis. Ejus animæ pacem precemur.

(LABBE, *Theas. Epit.*, p. 552, qui ajoute :  
*De eodem Tappero vide plura pag. 253*  
*Inscriptionum Suvertij.*)

—

## II.

Épithaphe de Charles Tempel (1).

Carolus Tempelius H. S. E. pari dum vixit vir-  
tute ac stirpe vir, sago clarus et toga : in aula,

(1) Caroli Tempelii Epitaphium. — *Louanij ad*

militia, rep. tuit ac respanduit temporibus turbulentis. Tandem in otio, senio, morbo, sed brevi decessit, vitam non reliquit sed navavit. Non moritur qui sic vivit; non vivit, nisi qui sic moritur.

## III.

*Epitaphes diverses.*

Conradus jacet hic Goglenius, alter Erasmus,  
 Ingenio, lingua, moribus atque stylo,  
 Hunc iugete virum Græce, Charitesq; Latine,  
 Et decus amicum Buslidiana domus.  
 Ille scholarum auxil pomeria lata Lovani,  
 Traxit eo omnigenum millia multa virum.  
 Immatura quidem rapuit te Parca disertum,  
 Vix dum condideras integra lustra decena.  
 Præmia sed voluit Christus tibi digna labore,  
 Et festinatas reddere delicias.

(Tunatus hic extat Lovani ad D. Petri, oimnt anno Sal.  
 1555. ante diem 8. Kal. Feb.)

(Gros, *Suppl. aux insc. de Balle*, p. 312.)

## IV.

Petro Nannio Alcanariano Presbytero,  
 et Canonico Atrebacensi,  
 viro doctissimo,  
 humaniores literas in collegio Buslidiano  
 annos octodecim professo,  
 Sigismundus Fridericus Fuggarus baro in Kirch-  
 berg, et Viana,  
 b. m. et amico paterno mem. et virtutis ergo  
 jussu parentis pos.

Vixit annos 57. Obiit 1557. 12. Kal. Aug.  
 (Gros, p. 337.)

LOUVRES, près Paris, en France. Ce bourg, seul de ce nom dans le royaume, est à cinq lieues nord-est de Paris, à moitié du chemin de Senlis, et sur une des grandes routes de Picardie, presque tout à fait au nord de Paris. Il est situé sur un coteau en pente douce vers le midi, et la plus grande partie de son territoire est en labourages; il y a néanmoins quelques vignes en tirant vers Goussainville. Le grand chemin forme la principale vue de ce lieu; en sorte qu'en allant à Senlis, on trouve des maisons à droite comme à gauche, et même l'Hôtel-Dieu, dont l'édifice peut avoir cinq cents ans, est à droite.

Il y a dans ce bourg deux églises parallèles, qui ne sont séparées que par un passage. La plus ancienne est celle de Saint-Rieul. Un peu au-dessus est l'église paroissiale de Saint-Justin, martyr du lieu. Elle paraît être d'un gothique moderne enté sur le vieil édifice. Il y a deux collatéraux fort larges; mais le tout se termine en carré, ou en pignon vers l'orient, où est la grande rue. Cet édifice est sans clocher, la sonnerie étant sur l'autre église.

*Martimano auctore Frigio Puteano, et testatur Sauerius.* — LAMBO, *Thes. Lit.* p. 395.

Il est vraisemblable que l'église de Saint-Justin était dans le XI<sup>e</sup> et dans le XII<sup>e</sup> siècle, celle qu'on appelle aujourd'hui de Saint-Rieul; mais que s'étant trouvée trop petite pour contenir les habitants, dont le nombre était augmenté, on en avait bâti tout auprès, au XIII<sup>e</sup> siècle, une autre plus vaste, et qu'en abandonnant l'ancienne comme trop petite, on y aura érigé un autel du titre de Saint-Rieul, pour ne pas avoir deux églises de Saint-Justin dans le même lieu, puisque les plus anciens pouillés de Paris sont d'accord avec les nouveaux, pour ne marquer qu'une cure à Louvres, laquelle ils disent être à la nomination du prieur de Saint-Martin.

Voici une épitaphe mise à Louvres, par les soins d'un nommé Regnauld, qui avait survécu à ses deux frères Claude et Jean, décédés en 1617, l'un le 15 mars, l'autre le 31 : le premier, âgé de cinquante huit ans; et l'autre de quarante-trois.

Deux frères sont gisans près de cette escripture,  
 Qu'en un mois la mort a de ce monde emble  
 Envieuse que l'ung faisoit croître le blé,  
 L'autre alloit retardant l'allreuse sépulture  
 L'un cultivoit les champs,  
 L'autre artistement

Aux corps passionnés de mainte maladie,  
 Par remedes exquis en prolongeoit la vie,  
 Ou pour le malis aux maux donnoit soulagement.  
 En mars fut de tous deux en même année,  
 Et le cours de la fleur de l'âge terminée.

Le portail de l'Hôtel-Dieu paraît d'une construction du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'estampe du mausolée de Barthélemi Tremblet, sculpteur du roi, décédé à l'âge de soixante-un ans, et inhumé à Saint-Eustache de Paris, nous apprend qu'il était né à Louvres. On y lit ces quatre vers :

Louvre me donna l'ètre, et Paris la fortune;  
 J'eus l'honneur d'être au Roi; Saint-Eustache a  
 [mes os :

Passant, au nom de Dieu, si je ne t'importune,  
 Durant ce mon sommeil, priez pour mon repos.

Ce mausolée n'existe plus, et l'estampe ne marque point l'année de sa mort.

(HURTAVT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*)

LUGO, en Espagne.

*Sur le frontispice de l'église de Saint-Pierre-ad-Vicium.*

+ De donis Dei et beati Petri apli.  
 ego Hleprand humilis, una  
 cum conjuge mea Ferilapa  
 hanc (sic) oratorium a fundat (1).  
 construxit.

*Cardinal MAI*, p. 167; *MURATORI*, p. 1888, 1.)

LUNÉBOURG, au royaume de Hanovre.

(1) Pour a *fundatione* ou *fundamentis*.

Hæc placide Lucas requiescit Lossius urna,  
 Parte cinis terræ, qua levis ille fuit.  
 Pars melior vivens cœli mens incolit arcem  
 Inter, qui multos erudiere, viros.  
 Qui publi decies quinos atque amplius annos  
 Tradidit hic artes cum pietate bonas.  
 Edidit et facili qui simplicitate libellos  
 Non paucos Christi, Pieridumq; scholis.  
 Finibus Hassiacis nemorosis natus, et agris  
 Vacham, qua præter, clare Visurge, fluis.  
 Hæc ubi cognoris, quo te via ducit euntem,  
 Lector abi et felix, vive, valeq; diu.

Cno ante obitum anno sibi f. Obiit Lüneburgæ anno Sal.  
 1582. 8 Jul. ætat. 77.

(Gros, *Suppl. aux épit. de Bâle*, p. 373.)

LUNEGIANO, ou LUNA, ancienne ville  
 maritime de l'Etrurie, sur la Macra, en Tos-  
 cane.

Faustinae  
 Constanti aug.  
 piissimæ et  
 nobilissimæ  
 C. Junius Vitrasius V. C.  
 augur. D. N. M. Q. E.  
 D. D.

(*Cardinal Mai*, 236, 6; *FABR.*, p. 58, n°  
 339; *MUR.*, p. 263, 2.)

C'est encore, peut-être à la même localité  
 qu'appartient l'inscription suivante que M. le  
 cardinal Mai indique comme existant, trouvée  
 à Nocchi, dans le territoire de Lucques : *In  
 villa Nocchi agri Lucensis, in parochialis  
 ecclesie columna*, mais, qui, pourtant semble  
 appartenir à une ville du nom de Luna.

Imp. Cæs. D. N  
 Valenti pio  
 felici semper aug.  
 civit. Lun.  
 M P.  
 Imp. Cæsæri (sic) D.  
 Gratiano pio fel.  
 semper aug. dive (sic)  
 Valentiniani A.  
 civit. Lunen. M. P.  
 Imp. Cæs. Dnæ Valentiniano  
 .... semp. aug.  
 divi Valentinia(ni aug. filio)  
 civit. Lunen.  
 M P.

(*Cardinal Mai*, 268, 2; *MUR.*, 1055, 5.)

LUZARCHES, département de Seine-et-  
 Oise, en France.

Quoique l'église paroissiale de Luzarches  
 soit sous l'invocation de saint Côme et saint  
 Damien conjointement, néanmoins on l'ap-  
 pelle plus communément du nom de Saint  
 Damien, par opposition à la collégiale qu'on  
 appelle Saint-Côme.

Robert, architecte, qui vivait sur la fin du  
 règne de Philippe-Auguste, et qui commença  
 vers l'an 1220 l'édifice de la cathédrale  
 d'Amiens, l'une des plus belles du royaume,  
 était natif de Luzarches; de même que Da-

vid de la Corbinière, prévôt des chirurgiens,  
 mort le 20 novembre 1635; et le sieur Tardif,  
 ingénieur, mort maréchal de camp des ar-  
 mées du roi.

Les épitaphes suivantes se lisent dans la  
 collégiale. L'une est celle d'un frère et d'une  
 sœur qui, ayant passé leurs jours ensemble,  
 sont enterrés dans le même tombeau.

Du jour suprême où l'on succombe,  
 Cy gissent le frère et la sœur,  
 Qu'un même esprit, qu'un même cœur  
 Ont réunis sous cette tombe.

L'autre est une épitaphe acrostiche de  
 Nicolas le Camus.

Ne veux tu pas passant, l'arrêter en ce lieu?  
 Igit sous ce tombeau, Nicolas le Camus,  
 Conseiller du Roi, Auditeur des Comptes.  
 Offices exercés sans reproches ni honte;  
 Tes honneurs qu'il a eus d'être employé du Roi;  
 Vses commissions en peuvent faire foi.  
 Ses jours ont été longs, sa fin a été bonne.  
 La fin nous fait revivre et nos œuvres couronne.  
 Tant sur ses vieux ans ennuyé du travail,  
 Content s'est retiré au lieu de Bertinval,  
 V fin d'y respirer le reste de sa vie,  
 Mourant à tous honneurs aussi-bien qu'à l'envie;  
 Neux-tu plus en sçavoir? Il est mort en ce lieu,  
 S. oigné de ses amis, et assisté de Dieu.

(FRÉRON, *Ann. litt.* 1758, tom. I, p. 200;  
 HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et  
 des environs.*)

LYON, en France (1).

Ancienne inscription dans l'église construite  
 par l'évêque Patiens.

### I.

Quisquis pontificis patrisque nostri  
 Collaudas Patientis hic laborem,  
 Voti compute supplicatione  
 Concessum experiere quod rogabis.  
 Ædes celsa nitet, nec in sinistrum  
 Aut dextrum trahitur; sed arce frontis  
 Ortum prospicit œquinoctialem.  
 Intus lux micat, atque bracteatum  
 Sol sic sollicitatur ad lacunar,  
 Fulvo ut concolor erret in metallo.  
 Distinctum vario nitore marmor,  
 Percurrit cameram, solum, fenestras,  
 Ac sub versicoloribus figuris  
 Vernans herbida crusta sapphiratos  
 Flectit per prasinum vitrum lapillos.  
 Huic est porticus applicata triplex  
 Fulmentis Aquitanicis superba :  
 Ad ejus specimen remotiora  
 Claudunt atria porticus secundæ :

(1) M. de Boissieu a commencé la publication d'un  
 savant et magnifique *Recueil des inscriptions an-  
 ciennes de Lyon*, ouvrage déjà couronné par l'Ac-  
 adémie des inscriptions et belles-lettres. Les inscrip-  
 tions chrétiennes de Lyon qui doivent être comprises  
 dans le recueil de M. de Boissieu, n'ont pas encore  
 paru.

Et campum médium procul locatas  
 Vestis saxeæ sylvæ per columnas  
 Hinc agger sonat, hinc Arar resultat.  
 Hinc sese pedes atque eques reflectit,  
 Stridentum et moderator essedorum :  
 Curvorum hinc chorus heleariorum,  
 Responsantibus alleluia ripis,  
 Ad Christum levat amicum celeuma.  
 Sic sic psallite nauta, vel victor :  
 Namque iste est locus omnibus petendus,  
 Omnes quo via ducit ad salutem.  
 (Cardinal MAI, p. 84; SIMOND, *Opp.*, I,  
 506.)

## II.

*Dans l'abside de Saint-Just.*

Christi sancta domus, præpollens aula priorum,  
 Hospita sanctorum, virtutum sedula mater,  
 Hæc est quam cernis, semper ubi rite precanti  
 Gratia larga patet per tot emulata patronos,  
 Quos propriis titulis distinguit gloria consors :  
 Convexo varia nitulant in sydera celo.  
 (Cardinal MAI, 133, 3; MARTEN., *Thes.*  
*nor. Anecd.*, t. V, p. 618; cf. p. 596.)

## III.

*Sur le fronton de l'église de Saint-Roman.*

Templi factores fuerant Fredaldus et uxor  
 Marturis egregii quod constat honore Romani  
 Illius ut P. C. bequeantur sede perenne...  
 (Cardinal MAI, p. 149, t. II; CIAMPINI,  
 tab. 47, p. 149; SEVERAN. *Hist.*, p. 680;  
 PASVIN., *De Vir. ill. E.*, p. 258; GAL-  
 LERTI, t. I, p. 20; BARONIUS, t. XIII,  
 p. 608.)

## IV.

*Eglise Saint-Etienne.*

On conservait autrefois dans cette église  
 un riche manteau ou vêtement d'autel, donné  
 à l'archevêque Remy, au ix<sup>e</sup> siècle, par la  
 comtesse Berthe, femme du célèbre Gérard  
 de Roussillon, comte de Provence. Au milieu  
 était figuré l'agneau, entre les lettres A et Ω.

Autour est l'inscription.

Agne Dei mundi qui crimina dira tulisti,  
 Tu nostri miserans cunctos absolve reatus.

A droite.

Hic panis vivus celestisque esca paratur.

A gauche

Et error ille sacer qui XPI ex carne cucurrit.

En long.

Servat perpetuam pro factis Berta coronam,  
 Hæc cujus studio palla hoc effulget auro.

Aux extrémités.

Remigius presul Christo per sæcula vivat.

(Cardinal MAI, 203, 4; MABILL., *Ann.*  
*Bened.*, t. III, p. 133.)

—

V.

*Inscription de l'année 447, découverte à Lyon  
 en 1806, dans la rue des Farges.*

Jacet Decora

Mercurina quæ

vixit annos xx

oviii xii. kal. mai

as vigelia Pasce

Calissio v̄c. cons.

*Traduction.*

Ci git Decora Mercurina, qui a vécu vingt an-  
 nées; elle mourut le xii avant les calendes de  
 mai, la veille de Pâques, sous le consulat du  
 clarissime Calissius.

Dans un mémoire communiqué à l'Académie  
 des Inscriptions, M. Mongez établit que  
 la date de la mort de Mercurina est le 19  
 avril de l'an 447.

(*Académie des Inscript.*, Mém., nouvelle  
 série, t. I, p. 248.)

—

VI.

*En 493.*

(Cabinet de M. Gilbert.)

In hoc tumulo requiescit bone memoria Ursus  
 qui vixit in pace annis xv. Obiit ii. nonas  
 martias, P. C. Anastasii et Rufi virorum cla-  
 rissimorum.

On remarque *bonæ* pour *bonæ* et *obiit*  
 pour *obiit*. Les sigles P. C. signifient *post*  
*consulatum*. Millin (*Voyage dans le Midi*)  
 rapporte cette inscription à l'an 483. Cepen-  
 dant le consulat d'Anastase et de Rufus cor-  
 respond à l'an 492, et l'année *post consula-*  
*tum* doit être 493.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II,  
 p. 179.)

—

VII.

*Ancien couvent des Genovéfains.*

(Du cinquième siècle.)

In hoc tumulo requiescit bonæ memoriae Roma-  
 nus presbiter qui vixit in pace annis lxxii. Obiit  
 nonum kalendas Febrarias.

On remarque *Febrarias* pour *Februarias*.  
 (*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II,  
 p. 180.)

—

VIII.

*453 ou 524. — Eglise des Dominicains.*

In hoc tomulo requiescit bonæ memoriae Scurpi-  
 lioza religiosa quæ vixit plus minus annos  
 xxxviii. Obiit in pace. prid. kal. sept. Opilione.

(MAFFEI et CHORLER; *Mém. de la Soc.*  
*archéol. du Midi*, t. II, p. 186)

## IX.

506. — *Eglise Saint-Michel.*

Sceptrorum columen, terrae decus, et jubar orbis  
 Hoc artus tumulo vult Caratena tegi  
 Quo famulam tu, Christe, tuam rerumque potentem  
 De mundi regnis ad tua regna vocas.

Occubuit leto jejunia sobria vultu  
 Secreteque dedit regia membra cruci,  
 Principis excelsi curas partita marito,  
 Adjuncto rexit culmina consilio.  
 Praeclaram sobolem dulcesque gavisa nepotes  
 Ad veram doctos sollicitare fidem

Non sprexit sacrum post diadema jugum.  
 Condidit hoc templum praesens, quod personat orbe,  
 Angelicisque dedit limina celsa choris.  
 Laxatura reos regi quae saepe ferebat  
 His offerre preces nunc tibi, Christe, potest.  
 Quam cum post decimum rapuit mors invida lus-  
 Accepit melior tunc sine fine dies. [trum.  
 Jamque bis octona septembrem luce movebat  
 Nomen Messalae consulis annus agens.

Épithaphe de la reine Caratène, née vers 456, épouse du roi Gauderic et nièce de Gondobaul, roi de Bourgogne, aieule de Clotilde, fit construire, à Lyon, l'église Saint-Michel, et un monastère de religieuses, où elle se retira et prit le voile. Elle fut enterrée dans l'église qu'elle avait fondée. Le consulat de Messala répond à l'année 506. Cette manière de dater fut encore longtemps en usage à Lyon, bien que les Romains n'y eussent conservé aucun pouvoir depuis près d'un siècle.

(DUCHESNE, *Historiens de France; Mém. de la Soc. arch. du Midi*, t. II, p. 193.)

## X.

626. — *A Saint-Irénée.*

Épithaphe hunc qui intuis lector bone recordationis Agapi negociatoris membra quiescunt nam fuit iste stacio miseris et portus eginis omnebus aptus fuit, praecipue loca seorum adsedue et elemosinam et oracionem studuit, vixit in pace annos LXXXV ob. viii kal. aprilis LMI P. C. Justinii indict. quarta.

(MAFFEI.)

La date de l'épithaphe est extraordinaire, parce que l'on n'y tient pas compte des empereurs qui ont succédé à Justin, qui prit le titre de consul en 566.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. II, p. 202.)

## XI.

1109. — *Eglise Saint-Michel.*

Hoc exstat tumula, lector, qui conditus oro  
 Istic fige gradum ut propius propinnum

Nomine Gotbran̄ (us) dū(m) v̄ix(it) n̄c(m)pe volūre sacerdotii funct(us) et ipse fuit. [catū(s)  
 Hic Michaelis opus sancti sub honore locandū(m)  
 Ecclesiae fecit humile seu potuit.  
 Millenus fuerat qui cēt(um) denique nonus  
 Annus qua Domini.... celsa petit  
 Ergo funde p̄(re)re(m) quia cernis egere fidem  
 Ut tibi gaudebis.... cum fueris.  
 (*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 92.)

## XII.

1250. — *Sur une des tours, à l'entrée du pont.*

Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum.  
 Virtutum capa, vitorum framea papa (1),  
 Progenie magnus (2), ferus ut leo, mitis ut agnus,  
 Innocuus vere dictus de nolle nocere,  
 Posset ut hic fieri pons, sumptus fecit haberi  
 Pontem petrarum construxit pons animarum.  
 Ut plebis nemo partem portaret utramque,  
 Tanto pontifici quisquis benedixerit isti,  
 Aesque tibi carum dabit, ut pons crescat aquarum,  
 Integer annuet ei, quadragenaque sit jubilaei (5).  
 Summi pontificis, opus est pons nobilis iste :  
 Istius artificis tibi grata sit, actio, Christe.  
 Quanto nomen ei privato dat nocumenti  
 Qui pro laude Dei facit haec manifesta videri

Dominus Innocentius papa

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 227.)

## XIII.

1274. — *Eglise de Saint-Bonaventure.*

Bona sua  
 semper ventura credidit  
 Bonaventura dum vixit.  
 Presentia ubi vidit,  
 Mutavit nomen cum vita

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 232.)

## XIV.

1429. — *Eglise de Saint-Laurent.*

Épithaphe de J. Gerson.

Sursum corda  
 Magnum parva tenet virtutibus urna Joannem  
 Praeclsum meritis Joannem (sic) cognomine dictum,  
 Parisiis sacrae professor theologiae  
 Claruit Ecclesiae qui cancellarius. Anno  
 Milleno Domini centum quater atque viceao  
 Nonno, huc petit superos julii duodena.  
 Pœnitementini et credite Evangelio (4).

(1) Innocent IV fit à Lyon un séjour de six ans et y facilita la construction du pont.

(2) Il descendait des Fiesque.

(3) Indulgence d'une année à ceux qui contribueraient aux frais de la construction du pont.

(4) Paroles qu'il avait coutume de repeter dans tous ses sermons.

Jean Gerson fut député à l'Université de Paris et ambassadeur du roi de France au concile de Constance. Ayant eu le courage de réfuter le docteur J. Petit, auteur de l'apologie du meurtre du duc d'Orléans, par

Jean-sans-Peur, il fut obligé de se retirer à Lyon, où il mourut en 1429.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 275.)

## M

**MAGUELONNE**, département de l'Hérault, en France.

### I.

1081.

Hic jacet Arnaldus sedis pater hujus et author  
Annis trigenta præditus officio  
Qui postquam Hierosolymam devotus adivit  
Ut redit in villa fertur obisse nova.  
Protinus hic julia translatu quarto kalendas  
In foribus claustris sub foribus situs est  
Nocte vero hinc monitus præsul præst Gothofre-  
Istuc condiquo (1) transtulit officio [dus,

Arnaud, évêque de Maguelonne, qui rebâtit la nouvelle ville de ce nom sur les ruines de celle que Charles-Martel avait détruite en 737, et y fit revenir le chapitre transféré d'abord à Substantion. Il alla à Jérusalem (1056-1060), et mourut à son retour (1060).

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 72.)

—

### II.

*Deuxième siècle. — Ancienne église Saint-Pierre.*

xiii kalendas junii obiit Clemens sacerdos et canonicus Sancti Petri.

Maguelonne, détruite par Charles-Martel, en 737, ne fut de nouveau habitée qu'en 1037, époque où l'évêque y revint avec ses chanoines. La dédicace de l'église eut lieu quelques années après.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV p. 282.)

### III.

1202.

Hic requiescit Guillelmus de Flexio, patria Mompeliensis, episcopus Magalonensis, qui de religione et de republica bene meritus, obiit idibus decembris, anno Domini 1202. Vixit in episcopatu annis septem, mensibus novem, diebus sex, sedentibus Romæ Celestino III et Innocentio III, regnante in Gallia Philippo Adeodato.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 217.)

**MAIZIÈRES**, ancienne abbaye au diocèse de Chalon-sur-Saône, en France.

*Épithaphe d'Alexandre de Bourgogne-Montaigny, évêque de Chalon-sur-Saône, de 1215 à 1261.*

Præsul Alexander ex prole Ducum generatus,  
Cabilane ferens onus olim pontificatus:

(1) *Condigno?*

Virginis in sacro partu fuit hic tumulatus.

Sobrius, et castus, mundi phantasmata, fastus,

Ut licuit, spremit, et sic in pace quieuit.

Annis ter quinque tenuit cathedram Cabilonis

Custos denotus sponse veri Salomonis.

Anno milleno centeno bis numerato

Et sexageno primo cum fine beato,

Se presentavit Christo, quem semper amavit,

(LABBE, *Theas. epitaph.*, p. 563.)

**MALINES**, en Belgique.

*Eglise de Saint-Rumold.*

### I.

*Épithaphe de Pierre Jaecx.*

D. Petrus Jaecx Theologus huius metropoleos civis  
et Pastor primarius doctrina atque vita bonus,  
muneris obiti an. xv. ætat. xliii. Christiano  
m̄ cml. vii Kal. Maias sepulcrum hoc sibi voluit,  
scholam, Lector, tibi TRIA esse OMNIA  
passim Sophi prædicant: iste brevius ac verius  
VXVM OMNIA. Hunc scire, scire est: cetera,  
est insectia. Hunc frui, fructus est: cetera, est  
miseria. O vne, o trine o omnia! da nobis te  
scire: ipso te frui.

(LABBE, *Theas. epit.*, p. 546.)

—

### II.

*Eglise cathédrale.*

*Épithaphe de l'archevêque Jean Hauchin.*

PræsVL Ioannes h̄Cet h̄aC h̄aVChInVs In Vrba,  
Cetera sClre qVeVnt Ipsl etIAM Antipodes.

(LABBE, p. 132.)

Les chiffres romains ou lettres capitales mises en saillie dans cette inscription donnent la date :

M. ccccc. l. vv. vv. vv. m̄m̄. m̄m̄. ou 1589.

On appelait cela des chronolographes. — Voyez ce nom dans notre *Dictionnaire*.

**MALMESBURY**, au comté de Wils, en Angleterre.

### I.

*Eglise du cloître de Malmesbury.*

Inscription sur les orgues que fit faire Dunstan, archevêque de Cantorbéry, au temps du roi Edgard.

Organo do sancto præsul Dunstanus Adelmo.

Perdat hic æternum qui vult hinc tollere regnum.

—

### II.

Sur un vase destiné à contenir de l'eau.

Idriolam hanc fundi Dunstan mandaverat archi-

Præsul ut in templo sancto serviret Adelmo.

(*Cardinal Mai*, 19), 1; WARTON, *Angl. sacr.*, II, p. 33; BOLLAND., t. VI, mai, p. 90.)

## III.

*Eglise Saint-Laurent du monastère de Malmesbury.*

Sur le tombeau de Jean Scot.

Conditur hoc tumulo sanctus sophista Johannes  
 Qui ditatus erat jam vivens dogmate miro.  
 Martyriæ tandem Christi conscendere regnum  
 Quo meruit cuncti regnant per sæcula sancti  
 (Cardinal MAI, 331, 7; *Angl. sacr.*, t. II,  
 p. 28.)

## IV.

*Cloître de Malmesbury.*

Elisiam cœli nunquam contendat ad anam  
 Qui ferat hanc nolam Adelmi de sede beati.  
 (Cardinal MAI, 462, 3.)

MALTE, île de la Méditerranée, dernier siège de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem établi successivement à Jérusalem, à Margat, à saint-Jean-d'Acre, à Limassol en Chypre, et à Rhodes.

Nous donnons ici toutes les épitaphes des grands maîtres publiées par M. le vicomte de Villeneuve-Bargemont dans son riche ouvrage intitulé : *Monuments des grands maîtres de Malte* (1).

L'élégant et chevaleresque écrivain n'a pu croire que ces épitaphes aient été toutes réellement gravées sur les tombes des grands maîtres, dans les différentes résidences où l'ordre a été obligé de se transporter successivement. Il est probable, au moins pour les deux ou trois premiers siècles, que les épitaphes sont des compositions bien postérieures au temps où ont vécu les grands maîtres qu'elles concernent; mais ces inscriptions ont dû être composées à l'aide de renseignements antérieurs; plusieurs présentent même quelques vestiges d'originalité; elles paraissent d'ailleurs avoir fait partie d'une sorte de galerie historique que l'ordre fit composer, lorsqu'après tant de vicissitudes il retrouva à Malte, un peu de paix qui ne fut pas sans gloire; à tous ces titres et à défaut des épitaphes vraiment authentiques, ces inscriptions, au moins commémoratives et concernant un des ordres qui ont le plus illustré la chrétienté, méritaient de figurer dans notre recueil.

Nous faisons précéder la série des épitaphes d'un extrait de la notice historique et descriptive que M. de Villeneuve a consacrée à l'île de Malte dans son livre (2). M. de Villeneuve annonce dans cette esquisse s'être aidé des notes et d'un journal de voyages inédit de M. le comte d'Hauterive.

La ville de Malte, capitale de l'île, est composée de trois parties: la ville, le bourg et l'île Saint-Michel. Le lieu principal était autrefois la cité vieille ou notable, bâtie,

dit-on, par les Phéniciens ou les Carthaginois, et où les grands maîtres avaient aussi un palais.

Le grand port, appelé *la Marsa* (monillage en arabe), est à peu près au sud de la ville capitale, et défendu par différents forts d'une vaste étendue; il est divisé en deux parties par une presqu'île, sur laquelle se trouve le fort Saint-Ange; son entrée est terminée à l'ouest par une langue de terre montueuse appelée *Seeb* ou *Seeb-eras*, *Gebel-el-Ras*, ou *la Guardia* (en arabe, lieu élevé au-dessus des autres). Sur cette colline est assise la ville de La Valette.

On lisait dans l'église conventuelle de Saint-Jean l'inscription suivante, composée sur la construction de la cité Valette: le grand maître Antoine de Paule la fit placer sur la porte royale:

Illustrissimus et reverendissimus Dominus Johannes de Valetta, ordinis militiæ hospitalis divi Baptistæ Hierosolymitani magnus magister, periculorum anno superiore a suis militibus, populoque Meliteo, in obsidione Turcica perpersorum memor, de condenda urbe nova, eaque mœniis, arcibus, et propugnaculis ad sustinendam vim omnempropulsandosque inimici Turcæ impetus, aut saltem reprimendos, munienda, inito cum proceribus concilio, die Jovis vigesima octava mensis martii M D LXXVI, Deum omnipotentem Deiparamque Virginem, et munus tutelare, divum Johannem Baptistam, divosque ceteros multa precatus, ut fastum felixque religioni christianæ fieret ac ordini suo, quod inceptabat bene cederet, suppositis aliquibus sue notæ nummis aureis et argenteis, prima urbis fundamenta in monte ab incolis Seeb Erras vocato, fecit, eamque de suo nomine Valettam, dato pro insignibus in parva miniata aureo leone, appellari voluit.

Ces autres inscriptions se voyaient sur le même marbre, au-dessous de divers emblèmes:

Immotam cœli dedit.

Melita renascens.

Dei propugnatoris sequenda victoriæ.

Perpetuo propugnaculo Turcicæ obsidionis.

On lisait aussi, sous David terrassant Goliath:

Unus decem millia.

L'intérieur du port offre une espèce d'amphithéâtre, composé du faubourg de La Valette, de trois forteresses, de bastions et de cinq baies propres à contenir en toute sûreté un grand nombre de vaisseaux.

Au nord de la ville est le fort Saint-Elme, qui s'élève au-dessus des remparts, et la protège doublement du côté de la mer; c'est dans ce fort qu'est placé le phare ou fanal destiné à éclairer et à guider les vaisseaux pendant la nuit. Au sud et sud-est sont deux cavaliers qui dominent la campagne, et qui sont, aussi bien que les bastions qui entou-

(1) Deux vol. grand in-8°, avec de nombreuses planches, publiés par Blaise; Paris, 1828.

(2) *To n. II*, p. 527.

rent la ville, garnis de la plus belle et de la plus nombreuse artillerie. Au nord-est est le port de *Marsa-Muscet*, défendu par deux forts et par les remparts de ce côté de la ville; il est d'une étendue immense, et suffisait seul pour contenir tous les bâtiments qui abordent dans l'île, si la commodité du grand port n'avait fait réserver celui-là pour la quarantaine : il a en conséquence, dans une petite île placée dans ce port, tous les magasins, chaubres, barrières et promenades nécessaires à sa destination. Sous aucun rapport, le lazareth de Malte n'est inférieur à ceux de Livourne, de Trieste et de Marseille.

Vers l'ouest est le fort Manoël, dont l'artillerie plonge dans la direction précise du fort; ce fort est précisément placé sur la pointe où le fameux corsaire Dragut fut tué lors du siège de Malte.

À la pointe orientale du grand port est le fort Ricazoli, qu'un bailli de ce nom avait fait construire; cet ouvrage, d'une grande étendue, présente de ce côté la même défense que le fort Saint-Elme, sur la pointe opposée. Au-delà du port qui baigne La Valette, au sud-est et au sud, sont les châteaux de Saint-Michel, Sainte-Marguerite et Saint-Ange; ces trois forts sont couverts, dans la partie opposée à La Valette, par une fortification immense qui les enveloppe, et qui porte le nom de J. M. Nicolas Cottoner, qui les fit construire aux dépens des Maltais, moyennant une contribution qu'il exigea d'eux en 1675. Outre ces forteresses, les ouvrages extérieurs de La Valette, taillés dans le roc vif, aussi bien que ses fossés de vingt et trente pieds de profondeur, sont innombrables et passent pour des chefs-d'œuvre, et attestent le talent des ingénieurs La Fontaine et Laparelli, qui, sur les dessins et sous la direction du chevalier de Folard, dirigèrent les travaux par lesquels La Valette est devenue une des meilleures places fortes du monde, et le boulevard le plus sûr de la Méditerranée.

En suivant la côte à l'ouest de la ville, on arrive au port Saint-Julien, qui ne peut recevoir que de petits bâtiments. Après ce port vient celui de Saint-Georges, de la même grandeur : tous ces points, où une descente peut s'effectuer, sont défendus par des tours. En suivant la côte de l'ouest, on arrive au port Saint-Paul, où la tradition assigne le naufrage de l'Apôtre. Ce port est assez profond, et peut offrir un asile à des bâtiments de guerre; mais il est battu par les vents du nord-est, ce qui le rend très-dangereux. Au sud-est on trouve le port de *Marsa-Sciracco*, capable de recevoir des vaisseaux de guerre, et défendu par le beau château de Saint-Lucien et par différentes redoutes.

En revenant de ce port à celui de La Valette, on rencontre le port de *Marsa Scala*, ce port par le fort Saint-Thomas. Outre ces différents forts, la côte de Malte est, dans la totalité de son enceinte, garnie de tours qui, n'ayant qu'une pièce d'artillerie, ne pour-

raient guère agir que contre de très-petits bâtiments; mais elles servent de corps-de-garde aux vétérans qui y veillent, et peuvent, par les signaux télégraphiques qu'elles répètent, donner dans dix minutes l'avis d'un bâtiment suspect, ou d'une tentative quelconque.

L'aspect de La Valette est en général riant et agréable, et sa position, sur une montagne qui la sépare des deux principaux ports de l'île, en rend la perspective majestueuse et imposante; on y comte trois portes principales, la Royale, de la Marine, et de Marsa-Muscet; vingt rues la traversent, huit en long et douze dans sa largeur; elles sont toutes alignées, spacieuses, garnies de trottoirs, et pavées d'une pierre très-dure appelée zoncot; mais les maisons sont bâties en pierre de Malte, dont l'extrême blancheur augmente l'effet des rayons du soleil; aussi la réverbération de la lumière, la chaleur et la poussière déliée affectent-elles souvent la vue.

Plusieurs des maisons sont garnies de balcons en bois dont les jalousies sont ouvertes ou fermées, dit-on, selon que les femmes sont laides ou jolies, les maris confiants ou jaloux. Ce qu'on entend le plus, et que l'on comprend le moins, quand on sort, c'est l'arabe, idiome bruyant dont les accents criards partent du gosier, d'une manière à faire croire qu'on pourrait parler cette langue sans en avoir une et sans ouvrir la bouche.

En général les femmes sortent peu à Malte, et les sages du pays répètent avec complaisance qu'une Maltaise ne doit se montrer que deux fois en public : le jour de ses noces et celui de ses funérailles. Les Maltais ont un vif attachement pour leur patrie, qu'ils appellent : *Fiore del mundo* (Fleur du monde).

Vers le levant sont les boulevards Saint-Pierre et Saint-Paul, la courtine de Sainte-Barbe, le bastion de Saint-Christophe et de Saint-Lazare. Du côté opposé étaient les boulevards de Saint-Michel, de Saint-Sauveur, de Saint-André et de Saint-Sébastien; au front de la ville ceux de Saint-Jean et de Saint-Jacques; à côté de la porte Saint-George (ou Réale), du côté de la mer, se trouvaient les chevaliers de Provence et d'Auvergne.

En assignant un logement à chaque langue ou auberge, on lui réserva aussi un poste dont la défense lui étoit particulièrement confiée; ainsi, la langue de Provence étoit chargée du boulevard de Saint-Jean et de son cavalier; celle d'Auvergne, du boulevard Saint-Michel; de France, du boulevard Saint-Jacques et son cavalier; d'Italie, du boulevard Saint-Pierre et Saint-Paul; d'Aragon, du boulevard Saint-André; d'Angleterre, de la plate-forme Saint-Lazare; d'Allemagne, du boulevard Saint-Sébastien; de Castille, du boulevard Sainte-Barbe.

« Jean de La Valette fit tailler ces fortifications, creuser en mortier et garnir d'une artillerie redoutable le rocher sur lequel il fonda sa ville; 5,000 canons hérissent ce roc

imprenable; 6,000 hommes sont prêts à le défendre au premier signal, et l'île peut fournir d'ailleurs dans l'instant 30,000 hommes en état de porter les armes. Avec des munitions pour deux ans d'un siège possible, avec un port inabordable et l'élite de la plus brave noblesse de l'Europe, on sent que Malte (le voyageur plein de sagacité dont nous empruntons les paroles écrivait en 1784 (1)), ne peut guère changer de maître, à moins d'un bouleversement intérieur dont on ne peut imaginer la cause. La sédition de 1776 a éclairé les chevaliers sur le danger d'une surprise, et redoublé leur vigilance.»

La population de La Vallette renferme vingt-quatre mille habitants; la cité Victorieuse ou le bourg, quatre mille; Burmola, neuf mille, et La Sangle, six mille; total quarante-trois mille, enclavés pour ainsi dire dans les mêmes fortifications.

En face de la cité Valette est le faubourg connu sous le nom de la cité La Sangle, parce que le grand maître Claude de La Sangle l'augmenta et le fortifia; le faubourg bâti sous le magistère de don Manoël de Vilhena s'appelle bourg Vilhena.

Ou lit sur la porte du fort Manoël :

Ad Valette urbis tutelam  
et majorem reip. securitatem,  
D. A. Manoel de Vilhena M. Mag.  
summo genere omnique dote  
princeps ornatissimus,  
arcem hanc ære proprio construxit,  
armis et presidio munivit,  
annuo censu dotavit  
ann. Sal. M DCC XXVI.

Au milieu de la place de ce fort, le commandeur Savas, Français, fit ériger une statue représentant le même grand maître. On lisait sur son piédestal :

Eminentissimo  
et sereniss. principi  
Ant. Manoel de Vilhena  
Lusitano,  
Melitensium equitum  
magno magistro,  
quod  
arcem Manoel,  
potentissimum  
ordinis propugnaculum,  
suo ære a fundamentis  
extruxerit,  
quod  
civitatem Valettam  
novis operibus ita  
munivit  
ut infidelium conatibus  
imperviam reddiderit;  
quod  
alendis pauperibus,  
educandis virginibus,

(1) M. le comte d'Hauterive.

nosocomiis aliisque  
ædibus hospitalibus  
ædificandis et dotandis  
se suaque devoverit  
quod  
in perenne pietatis  
et vigilantie,  
nec non et rei navalis  
propriis sumptibus  
aucta, monumentum  
ense pileoque donatus  
est a summ. pont. Bened. xiii.  
heroi Lusitano  
eques Gallus, patrocinii  
beneficiorumque memor,  
dat, dicat, consecrat  
ann. M DCC XXVI.

On remarque dans les fortifications un arceau jeté par l'architecte Barbara, pour passer l'artillerie d'un ouvrage à l'autre. Il est d'une grande hardiesse et s'élève au-dessus d'un précipice où l'on montre une grotte anciennement habitée par un ermite.

Ainsi qu'on l'a déjà vu, on peut compter quatre principaux ports dans le globe de Malte, le premier, appelé le Grand port, à l'orient de la cité Valette; le deuxième le port des Galères, entre le bourg et l'île de La Sangle, et dont l'entrée est fermée toutes les nuits par une chaîne qui va répondre au pied du château Saint-Ange; le troisième, le port de Floriane, vers la ville neuve; et le quatrième le port de Marsa-Muscet à l'occident de la cité Valette, qui est celui où les vaisseaux font la quarantaine à leur retour du Levant. Aux environs de l'île de Malte, il y a plusieurs petites îles dont les principales sont le Goze, Cumino (Cumin ou Kumini, adjacente), et Farfara.

Le Goze, à deux milles environ à l'ouest de Malte, a trente-six milles de circuit, six de large, douze de long, et dix mille habitants; il a un petit bourg et un bon château avec une garnison considérable. Cumin, qui n'a qu'un mille, est défendu par une forteresse que le grand maître de Wignacourt fit bâtir pour y loger des troupes.

L'île de Farfara n'est qu'un rocher au sud de Malte, célèbre seulement par le commun proverbe des chevaliers qui, voulant railler un jeune confrère, le surnommèrent : *Commandeur de Farfara*.

En 1779, le commandeur de Chambray fit construire, sur la porte de l'île du Goze qui regarde Malte, une forteresse et une petite ville qui s'appela cité Chambray.

Un Arabe, dit le journal déjà cité (1), conduit à Civita-Vecchia, dans une calèche « qui peut renfermer quatre individus, et traînée par une mule dont il suit le trot, même le galop, à pied, sans fouet et sans verge, en l'effrayant seulement avec un jargon barbare. On voit à un quart de lieue de là l'endroit où saint Paul fit des miracles,

(1) Voyage inédit dans le Levant.

convertit les Méritois et chassa les serpents de l'île, où ils ne peuvent plus vivre depuis ce temps; auprès de l'église est une grotte où, dit-on, l'apôtre fut enfermé après son naufrage. »

Comme tout le rocher est un tif très-tendre, les cadavres qu'on lui confie sont conservés dans leur entier; aussi, le cimetière du faubourg de la capitale, au centre de l'île, creusé sous l'église paroissiale de Saint-Paul, renferme des momies desséchées, encore entières avec leurs vêtements; elles ressemblent à du parchemin collé sur les os, et les traits de la figure sont conservés de manière à reconnaître les individus. On voit encore ces catacombes, que ceux qui ont un goût général pour toutes les antiquités indistinctement sont avides de parcourir. « Quant à moi, ajoute le même voyageur, qui n'aime que celles qui rappellent de grands hommes ou de grandes choses, un lieu où la génération entière des Maltais est ensevelie ne me touche pas plus que la vue de la génération actuelle, ou d'un cimetière de village. Qu'importent vingt siècles de distance, quand ils ne me séparent que d'une multitude d'hommes aussi communs que moi? Je descendis cependant dans les catacombes de Civita-Vecchia; mais je m'amusa beaucoup plus de ce que nous étions trente fous armés de flambeaux, ériant, courant, et nous précipitant dans toutes les irrégularités de ce labyrinthe immense, que des détails qu'il offre et des souvenirs qu'il rappelle. »

(Plusieurs branches de la principale galerie des catacombes de Ralibato ont été murées, depuis qu'un maître d'école s'y égara avec plusieurs enfants, et ne reparut plus.)

D'autres cryptes renferment des chapelles qui datent de l'époque où les Sarrasins se rendirent maîtres de l'île. La principale était celle dite de Notre-Dame de la Meleka, ou la Royale (de l'arabe *melk*, roi). On y voyait une image de la Vierge, attribuée à saint Luc, qu'on croit avoir passé trois mois à Malte. On se rendait à la chapelle bâtie au-dessus de la grotte la Meleka, le premier jour de carême; et surtout les personnes qui s'étaient masquées au carnaval, « afin, disaient-elles, d'empêcher le démon de leur donner une figure semblable au masque qu'elles avaient pris. » La procession de saint Grégoire, le premier mercredi après Pâques, offre encore des détails aussi curieux que piquants.

A trois quarts de lieue de Médina (la ville), est un vaste château garni de tourelles, entouré de fossés, et renfermant de vastes et beaux appartements; c'était la maison de campagne des grands maîtres, bâtie par les soins d'Hugues Lombens de Verdale, et elle porte le nom de Mont Verdala; elle est cependant plus connue sous celui de la *Bosquetta*, château *Bosquetta*, *Boschetto* ou *Bosquet*. De très-belles et abondantes eaux y vivifient les jardins, et derrière le château est le bosquet proprement dit, tout planté de grenadiers, de citronniers, surtout d'or-

angers (1), dont la fleur produisait la célèbre eau de fleur d'oranger de Malte. Le château domine un vallon charmant dont les eaux vivifient et embellissent ce paysage; les rochers arides qui le couronnent forment un contraste pittoresque. Dans une grande salle du rez-de-chaussée et dans celle du trève, au premier étage, les plafonds et les corniches, peints à fresque, représentent l'histoire du grand maître de Verdale.

Un des édifices qui attire le plus particulièrement l'attention des voyageurs est l'église des chevaliers ou de Saint-Jean. Bâtie par le grand maître La Cassière, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, patron de l'ordre, sa perspective extérieure est simple, sans dôme, et avec des clochers d'une forme pyramidale; elle ne présente point l'étranger à la magnificence de l'intérieur, où les yeux sont éblouis de la quantité de dorure, de marbres, de statues, de mausolées, de peintures, que les arts y ont rassemblés à l'envi et à grands frais. La chapelle de la Vierge, qui renferme un tableau attribué à saint Luc, et où était suspendue, par une chaîne d'or massif, une superbe lampe de quinze à seize pouces de diamètre, de même métal et du plus beau travail, attire les regards. Le pavé en entier de l'église, le plus beau, sans doute, de toute la chrétienté, est composé sans interruption de pierres sépulcrales des grands-croix, baillis et commandeurs. Ces tombes sont en marbre de diverses couleurs, chargées sur toute la surface des armes blasonnées des défunts, figurées par des jaspes, des agates et d'autres pierres précieuses; c'est une vaste mosaïque régulière et variée, unique en son genre, et dont l'intérêt redouble en lisant les nombreuses épitaphes et inscriptions dont l'élégante simplicité et la correction, quant au style lapidaire, feraient honneur aux plus beaux temps de l'antiquité (2).

On admire dans l'église de Saint-Jean (*la Chiesa Maggiore*), les mausolées des grands maîtres Coloner, Pinto, Perrelos, Zondadari et Vilhena. « Ils sont effectivement très-beaux, dit M. d'Avalos, et si, pour la richesse du marbre, ils le cèdent à ceux des grands-ducs de Médicis, à Florence, du moins les égalent-ils par l'exactitude du dessin et la

(1) Les excellentes oranges que les grands maîtres étaient dans l'usage d'envoyer chaque année aux souverains de l'Europe, venaient des jardins de leur maison de plaisance, située auprès de Saint-Antoine, près du Casal.

(2) Je possède la curieuse collection de ces inscriptions tumulaires, que je me propose de publier incessamment comme le complément naturel des *Moments des grands maîtres*. On trouvera dans ce nouvel ouvrage le plan de l'église de Saint-Jean de Malte, qui renferme ces épitaphes, au nombre d'environ quatre cents.

Ces épitaphes, à notre connaissance du moins, n'ont pas encore été publiées.

La cathédrale de Malte conserve des reliques de saint Calcidonius, martyr, venant des catacombes de Rome, avec cette inscription antique :

CATACOMBUS IN PAGE.

C'est un don du pape Benoit XIV. — Recueil du cardinal Mai, p. 568.

perfection de la main-d'œuvre; les autres mausolées des grands maîtres La Cassière, Lascaris, Caraffa et Rohan, n'ont pas le mérite des premiers. » Ils sont en partie dans les nefs de l'église (chacun dans la chapelle particulière de sa langue), et en partie dans un caveau souterrain placé au-dessous du chœur : ceux-ci sont les plus anciens, et l'on y voit les monuments des grands maîtres dont on apporta les restes de Rhodes. Celui de La Valette est surmonté, comme plusieurs autres, de la statue couchée, en marbre, avec les mains jointes en bronze.

Le trésor de Saint-Jean était renommé dans toute l'Europe par la diversité des riches objets qui le formaient. On y montrait entre autres : la main droite de saint Jean, renfermée dans un magnifique reliquaire ou coffre d'or, sur quatre pieds de même, enrichi de diamants, de rubis, de perles, etc. (c'était un présent de Bajazet qui, l'ayant refusé à plusieurs princes, le donna à P. d'Anbusson; elle avait été apportée d'Antioche à Constantinople); les douze apôtres en argent; des devants d'autels du plus grand prix, dont un en argent ciselé; plusieurs grandes croix en or et enrichies de pierres précieuses de Rhodes, en vermeil et en argent, avec leurs bâtons de même; des encensoirs magnifiques, des ciboires en or garnis d'émeraudes et de rubis; plusieurs tablettes d'autel en argent, sur lesquelles étaient incrustées les prières du *larabo*, de la consécration et du dernier évangile; plusieurs ostensoirs en or, dont deux, remarquables par leur ciselure et la richesse des pierres précieuses, avaient été rapportés de Rhodes; la coupe d'or enrichie de pierreries, donnée par Henri VIII à l'He-Adam; l'épée et le poignard que La Valette avait reçus de Philippe II, trophées glorieux que le vandalisme directorial pouvait seul détruire ou ravir, étaient aussi déposés dans ce trésor. On trouvait également réunis dans le même lieu une infinité d'autres dons en or, en argent et en diamants, que les grands maîtres et grands prieurs étaient obligés de présenter à cette église tous les cinq ans; aussi était-elle remplie de lampes et de chandeliers d'argent si hauts et si massifs, que deux hommes avaient peine à les porter. On admirait encore, dans l'église de Saint-Jean, de belles peintures de Mathias Preti, dit le Calabrois.

Le 9 septembre de chaque année on célébrait dans cette vénérable basilique l'anniversaire de la levée du siège de Malte par les Turcs. « Cette cérémonie, conti me M. d'Avales, se faisait avec une grande pompe et un sentiment profond de respect et de reconnaissance. L'on apportait au pied de l'autel l'étendard victorieux; il était salué par l'artillerie de toutes les fortifications et de tous les bâtiments du port. Un chevalier, armé comme les anciens croisés, le portait, ayant à sa gauche un page du grand maître, tenant en ses mains l'épée et le riche poignard envoyés par Philippe II; à sa droite était le maréchal de l'ordre; on faisait ensuite une

procession qui, de l'église Saint-Jean, se rendait à Notre-Dame de la Victoire, où reposent les cendres du héros La Valette. On exposait aussi ce jour-là un très-beau portrait du défenseur de Malte, peint par le commandeur Favray, et qui appartenait à la langue de Provence. »

Les autres églises principales de Malte sont la collégiale de Saint-Paul, Notre-Dame de la Valette, etc. C'est dans celle des Dominicains, démolie depuis quelques années, qu'on trouva le tombeau du prince Osman, fils de l'empereur Ibrahim (1). Les familles grecques qui suivirent la fortune des chevaliers expulsés de Rhodes ont une église de leur rite qui leur sert de paroisse.

Au premier rang des édifices publics qui décorent La Valette, il faut compter le palais magistral et ceux des langues de France, d'Italie, de Castille, d'Anvergne, de Provence, d'Aragon, d'Allemagne et d'Anglo-Bavière.

Le palais magistral, construit au centre de la cité, par Hyacinthe del Monte, sous le magistère de La Cassière (1572), forme une masse séparée des autres édifices, sur la place Saint-George; ce bâtiment carré impose par sa grandeur; mais l'architecture, dont le style n'est ni pur, ni régulier, ne répond point, comme celle de l'église de Saint-Jean, à la magnificence des appartements, qui sont peints par Joseph d'Arpino et Mathieu de Lecce. Le grand escalier, en forme de limacon, est très-remarquable; avant l'occupation de Malte par les Français, on voyait dans les appartements beaucoup de chefs-d'œuvre du Guide et des Carrache, une collection précieuse de médailles antiques, des bas-reliefs, etc.

Quatre portes donnent l'entrée au palais : on voyait, en face de la principale, un jardin planté d'orangers; sur la droite, en entrant, était l'escalier en cul-de-lampe ayant des reposoirs qui conduisent à l'appartement du grand maître. Sur la gauche est un autre escalier qui conduit à l'appartement d'été. « Toutes ces salles et chambres sont tendues de brocard rouge, et dans plusieurs sont peints divers traits tirés des annales de l'ordre. L'appartement du grand maître est orné de crépines de damas et de galons d'or; dans la chambre à droite d'hiver, on remarque une frise représentant toutes les prises faites par les galères, peinte par Joseph d'Arpino; elle est tendue de haute lice; de grandes galeries couvertes font communiquer d'un appartement à l'autre, et dans celui d'été on en trouve une qui aboutit à une volière; on se rend de là à la salle d'armes. »

C'est dans une grande salle du palais que se voient les précieuses peintures à fresque que le temps et le peu de soin des possesseurs actuels de Malte font dépérir de jour en jour; elles représentent les principales actions de l'ordre, depuis sa fondation jusqu'à Villiers de l'He-Adam. Ces fresques,

(1) Sa vie a été écrite par le pape Octavien Bulgirini.

qui ornent diverses salles, sont encadrées et séparées par des statues des rois de Judée, des prophètes, ou par des figures allégoriques. On lit au-dessous des sentences tirées de l'Écriture ou des Psaumes.

Les sujets de ces tableaux ne sont point disposés dans l'ordre chronologique, mais on a dû l'observer davantage dans cette relation. La légende qu'on lit au-dessous est en italien; les armes qu'on y voit sont celles de Wignacourt. Nous ne relèverons pas quelques erreurs de dates qu'il sera facile de remarquer.

Ces tableaux représentent :

1<sup>o</sup> Raymond Dupuy s'offrant avec ses religieux à Baudouin II, roi de Jérusalem.

2<sup>o</sup> Chapitre général tenu en 1120, par le même grand maître, fondateur de la règle des hospitaliers.

3<sup>o</sup> Siège et prise de Damiette par l'armée de Jean de Brienne et les hospitaliers; 1120.

4<sup>o</sup> André, roi de Hongrie, reçoit par dévotion l'habit de chevalier des mains de Guérin de Montaigu; 1228.

5<sup>o</sup> Foulques, roi de Jérusalem, fortifie la ville de Betsabée, et la confie à Raymond Dupuy; 1131.

6<sup>o</sup> Déroute glorieuse des hospitaliers sous les murs d'Ascalon; 1131.

7<sup>o</sup> Pierre l'Érmite part de l'hôpital de Jérusalem pour aller en France et auprès du pape Urbain II, afin de réclamer des secours pour le recouvrement de la terre sainte.

8<sup>o</sup> Départ des chrétiens et des religieux hospitaliers de Jérusalem; ils en emportent les reliques.

9<sup>o</sup> Ptolémaïs tombe au pouvoir des chrétiens, après trois mois de siège, par le courage du grand maître Ermangard d'Asps et de ses chevaliers; 1191.

10<sup>o</sup> Le grand maître Bertrand de Comps, à la tête des siens et de quelques templiers, remporte une victoire sur les Turcs, auprès d'Antioche.

11<sup>o</sup> Frédéric II, empereur, réclame les secours des hospitaliers; 1234.

12<sup>o</sup> Les frères hospitaliers de Saint-Jean reconstruisent les remparts de Jérusalem; 1238.

13<sup>o</sup> Richard, comte de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, reçoit en don du frère Guérin, grand maître, une parcelle du vrai sang de Notre-Seigneur; 1240.

14<sup>o</sup> Saint Louis est délivré des mains du sultan d'Égypte par les secours du grand maître; 1250.

15<sup>o</sup> Ptolémaïs est assiégée par les Turcs, et les hospitaliers forcés de s'embarquer.

16<sup>o</sup> Le grand maître Jean de Villiers et ses chevaliers, partis de Ptolémaïs, quittent le château de Margat et arrivent à Limisso, en Chypre; 1291.

17<sup>o</sup> Le grand maître Foulques de Villaret et ses chevaliers, partis de Macri, arrivent à Rhodes en 1309.

18<sup>o</sup> Amélie IV, comte de Savoie, vient secourir Rhodes et le grand maître Foulques de Villaret, menacés par l'armée ottomane.

19<sup>o</sup> Siège de Rhodes, soutenu par le grand maître Pierre d'Aubusson.

20<sup>o</sup> Zizim, frère de Bajazet, est reçu à Rhodes par Pierre d'Aubusson.

21<sup>o</sup> Le grand maître Villiers de l'He-Adam quitte Rhodes en 1522.

22<sup>o</sup> Il va habiter Viterbe; 1524.

Dans la salle d'armes on montrait, outre plusieurs armures rares et curieuses, une très-belle cuirasse damasquinée en or, qui avait appartenu au grand maître Alof de Wignacourt, et son portait en pied, peint par Michel-Ange de Caravage; on y remarquait aussi la statue du grand maître Manoël de Villena, en bronze.

Le cabinet particulier des grands maîtres renfermait une lettre originale de la main d'Henri IV, enchâssée dans un cadre; elle était adressée à M. Ménaud de Batz, gouverneur de la ville d'Eax en Armagnac. (La même lettre se trouve conservée dans les bibliothèques royales de Perpignan et de Nancy; mais il est à présumer que ce sont des *fac-simile*.)

Cette lettre remarquable mérite d'être rapportée ici.

« M. de Batz, j'ay antandu avecq plesyr les servyses que vous et M. de Roquelaure avez fet à ceulx de la religion; et la sauvelé que vous partyculierement avez donnée en vostre chasteau de Suberbye, à ceulx de mon peys de Béarn et aussi l'ofre que je accepte pour ce lams de vostre dist chasteau, de quoy je vous veulx bien remerisyer et prier de croyre que combyen que soyés de ceulx-là du pape, je ne aves come le cuydes mesliance de vous dessus ses choses. Ceus quy suyvent tout droyt leur consyance sont de ma relygion, et moy je suis de cele de tous ceus là quy sont braves et bons. Sur ce, je ne vous feré la présente plus longue, sy non pour vous recomander la place qu'aves au main, et d'estre sur vos gardes, pour ce que ne peut faylre que ne ayes bientost du bruit aux oreyles; mes de ceus là je man repose sur vous comme le debes fere sur vostre plus assureé et moylleur amy. »

Cette lettre est de l'an 1577, et Henri IV n'avait pas encore vingt-quatre ans.

On avait coutume, le 1<sup>er</sup> de mai, de placer sous le balcon du grand maître et aux portes des grands-croix, des branches d'arbres avec des fleurs; c'est ainsi que les Rhodiens célébraient la fête du soleil, et ce sont eux qui ont introduit cet usage à Malte.

Outre le palais magistral, et ceux dont on a déjà fait mention, il y a encore à Malte d'autres édifices publics, tels que celui de la municipalité (*Banca dei Jurati*), le palais de justice (ou se tient maintenant la cour de la vice-amirauté), celui du Trésor et della Conservatoria, etc. Le grand hôpital, situé auprès du château de Saint-Élme, sur les bastions qui environnent La Valette, est remarquable par son étendue. Sous le gouvernement de l'ordre de Saint-Jean, cet hôpital était peut-être le mieux entretenu de toute l'Europe, quoique inférieur à plusieurs par sa magnificence extérieure; les malades

y étaient parfaitement bien servis avec de la vaisselle d'argent.

Les maisons des particuliers qui méritent le nom de palais sont celles de l'archevêque, de la famille Spinola, où, en 1808, logèrent les princes de la famille d'Orléans ; celle de la famille Cottoner, et enfin de la famille Parisio Moscato, où le général en chef Bonaparte établit son quartier-général en 1798.

On sera bien aise de trouver ici quelques détails sur les grands maîtres. « Leur élection avait lieu de la manière suivante (dit le manuscrit de l' Arsenal déjà cité) :

« Le conseil ordonne au procureur des langues de faire des listes de ceux qui ont voix et ballotte aux élections, lesquelles on affiche aux lieux publics. Il existe une autre liste des débiteurs du trésor, et l'on est incapable de donner des suffrages, si l'on doit, tant au trésor qu'à la langue, un marc, ou douze écus, monnaie de Rome.

« La cloche du conseil sonne deux à deux pour faire assembler les religieux qui doivent présider à l'élection le lendemain de l'enterrement du grand maître ; tous les chevaliers s'assemblent au son de la cloche dans l'église cathédrale de Saint-Jean, pour procéder à la nouvelle élection. Le prieur de l'église, revêtu de ses habits pontificaux, commence solennellement la messe du Saint-Esprit, afin qu'il inspire à chacun de choisir le plus digne sujet pour remplir la place du défunt ; il est défendu ce jour-là, tant aux profès qu'aux novices, de porter l'épée. Bien qu'un profès soit au château ou en justice, s'il n'a pas été condamné, le maître écuyer le mène à Saint-Jean pour ballotter, et le ramène ensuite au château. Le maréchal et le général des galères peuvent entrer avec l'épée dans l'église, ce qui est défendu à tous les autres. Les portes de la ville sont fermées, et il y a des sentinelles à celles des prétendants. La messe achevée, le lieutenant du magistère prend sa place sur un fauteuil, au bas de la grande porte de l'église, tournant le visage vers l'autel, avec les autres grands-croix et religieux auxquels leur ancienneté et prééminence donnent droit d'entrer dans cette assemblée. Le lieutenant donne ensuite ordre au maître-écuyer de faire fermer les portes de l'église, et d'en faire sortir tous les séculiers ; il ouvre un petit discours à ce sujet, et fait commandement à tous les chevaliers de s'assembler en leurs chapelles pour procéder à l'élection des vingt-quatre. La langue de laquelle est le lieutenant demeure dans le corps de l'église et ballotte la dernière. Le lieutenant et le conseil doivent décider de tous les différends qui pourraient arriver dans cette élection. Dans chaque chapelle est placée une table avec des billets blancs ; le cachet de la langue et des hosties sont devant les procureurs et quelques anciens qui sont assis. Les grands-croix ballottent par ancienneté comme aussi font tous les autres. On prête serment d'être pour un des vingt-quatre celui qu'on juge le plus capable. Après ce serment, on prend un billet et l'on

écrit au plus haut : « Moi, frère tel » ; ensuite on plie cet endroit où le nom est tracé, on le cachette avec le cachet de la langue, et l'on écrit au bas du billet : « M. tel pour un « des vingt-quatre. » Tous les billets étant pliés, on les donne aux procureurs, qui les mettent dans une corbeille. Chacun ayant ainsi ballotté, le procureur de la langue, en présence des anciens, lit hautement les billets : celui qui a le quart franc s'entend élu pour l'un des vingt-quatre, c'est-à-dire qui a vingt-trois ballottes sur quatre-vingt-dix ballottants, monte sans dispute ; s'il a seulement les ballottes justes pour monter, il faut qu'il fasse voir à qui il a donné la sienne, crainte qu'il ne l'ait donnée à lui-même ; c'est la seule qu'on décachette ; se trouvant égalité de voix à deux concurrents, l'ancien préside ; s'ils sont de même ancienneté, celui qui aura le plus de résidence ; s'ils sont égaux en résidence, celui qui aura le plus de caravanes ; et si leurs services sont les mêmes, l'assemblée doit en décider.

« Le lieutenant du magistère étant nommé pour l'un des vingt-quatre, le conseil doit élire un autre lieutenant du même conseil, sans avoir égard à la prééminence, lequel doit présider tous les autres. Les vingt-un étant élus, viennent prêter serment devant le lieutenant et l'assemblée d'être un frère capable, pour président de l'élection ; après quoi ils montent au conclave et l'élisent par ballottes secrètes, ainsi qu'on a toujours pratiqué ; pour lors finit la charge de lieutenant, et le président vient occuper avec la même autorité qu'il avait. Toutes les langues procèdent ensuite à l'élection d'un frère par langue. Comme pour l'Angleterre il doit y avoir une ballotte de plus que les autres concurrents pour être élu, les vingt-un, déjà nommés par les langues, en choisissent trois seulement qui doivent être de différentes nations ; pour les trois langues de France un seul peut monter ; pour les deux d'Espagne, un autre ; ainsi du reste. Les vingt-un ballottent pour celui qui doit monter, et celui qui a onze voix monte pour l'Angleterre. Les trois étant nommés et montés avec les vingt-un, élisent le président de l'élection, et pour lors finit la charge de lieutenant du grand maître ; ensuite les vingt-quatre s'assemblent pour procéder à l'élection d'un triumvirat, savoir : d'un chevalier, d'un prêtre et d'un frère servant d'armes. Le triumvirat étant élu, les vingt-quatre descendent, et le triumvirat nomme un quatrième qui ne doit pas être de leur langue ; ils prêtent serment pour élire le quatrième ; les seize électeurs en font de même l'un après l'autre ; les vingt-quatre et les seize électeurs sont en manteau à pointe. Pendant toute l'élection ces derniers sont obligés de donner part de cette élection aux vingt-quatre qui s'assemblent dans la sacristie pour nommer un de ces trois que le triumvirat avait élus, et celui qu'il déclare monte pour quatrième ; il se joint au triumvirat et nomme le cinquième, jusqu'au nombre de seize, deux par chaque langue. Le seizième étant nommé,

ils descendent tous en bas, et viennent prêter serment devant le président de l'élection d'élire un digne sujet pour gouverner la religion; les seize électeurs ne peuvent pas être grands-croix. Le serment fait, les électeurs montent de nouveau dans le couclaye et étayent le mérite de celui qu'ils veulent faire grand maître, et disent leur sentiment; s'ils sont de différente opinion, le plus fort parti l'emporte; ensuite le président de l'élection, accompagné des seize électeurs, vient déclarer à haute voix le nouveau grand maître, disant par trois fois: *Signore, tennete per fatto qual che habbia mo fatto?* après quoi il le nomme.

« Le grand maître étant déclaré, vient avec le maître d'hôtel au grand autel de Saint-Jean, prêter serment, entre les mains du prieur de l'église, vêtu pontificalement, d'observer inviolablement les statuts et louables coutumes de l'ordre; il est ensuite porté sur son trône, et le *Te Deum* est chanté au son des cloches et de l'artillerie; les grands-croix viennent baiser la main au nouveau grand maître, témoignant par là qu'ils le reconnaissent pour leur supérieur. Après le *Te Deum*, on conduit Son Excellence au palais, accompagnée de tous les grands-croix et chevaliers de l'ordre; il a son habit à pointes et cordon comme les autres. »

Le lendemain on va lui baiser les mains, et il se rend en grande cérémonie pour prendre possession de la cité vieille, où la cavalerie vient le recevoir, et où l'évêque le conduit sous le dais. En qualité de prince de Malte et de Goze, il prête devant les deux portes, entre les mains du premier magistrat, un nouveau serment de conserver les privilèges, libertés et autres droits de la nation maltaise, garantis par Charles-Quint. On lui présente alors une clef d'or et une d'argent; il entre ensuite dans l'église cathédrale; une semblable cérémonie s'observe au Goze.

Les derniers grands maîtres n'eurent guère l'occasion de prendre leur costume militaire, qui était très-beau. Ils portaient autrefois une longue barbe, et les cheveux courts; leur marque distinctive était une soutanche ou simarre noire de tabis qui tombait jus qu'aux genoux, et par dessus une robe ou manteau ducal en velours noir, descendant presque aux talons. La grande croix blanche à huit pointes était toujours placée sur le côté gauche de la robe, ou sur la cuirasse, quand les grands maîtres l'endossaient. Les jours de cérémonie ils avaient une très-longue robe ouverte par devant, avec le cordon comme celle des grands-croix, ayant de plus l'escarcelle pendue à la ceinture, puis une couronne ou la toque de velours noir, ou en taffetas de bareton, semblable au bonnet d'un président à mortier; ils portaient aussi le bâton de commandement parsemé de petites croix; ils adoptèrent plus tard un frac d'écarlate avec un plastron de soie blanche dessus, formant une grande croix simple.

Dans les dernières années de l'ordre, les grands maîtres, qui s'habillaient suivant l'u-

sage de leur nation, n'étaient distingués, sur leurs vêtements ordinairement noirs, que par deux croix en toile blanche, dites à huit pointes, qu'ils portaient sur la poitrine. (Les dignitaires n'en portaient qu'une seule, et les profès en avaient une très-petite. Outre la croix d'or ou le simple ruban noir, quelques commandeurs se paraient de croix de diamants du prix de deux, six, et même quinze mille francs.)

Le grand maître siégeait sous un dais ou trône, dans la salle du conseil; il en avait un autre à Saint-Jean, où il entendait la messe les dimanches et les jours de fête, accompagné de quatre pages portant la livrée (quoique jeunes chevaliers), et des officiers du palais, appelés *compagnia del maestro*, dans les statuts.

L'uniforme des galères était écarlate, avec parements et revers blancs; celui des vaisseaux écarlate, parements et revers noirs; de la garde du grand maître, écarlate, parements et revers bleus; du régiment dit de Malte, blanc, parements et revers écarlates; des chasseurs à pied, habit vert, parements et revers écarlates; l'étendard de l'ordre était rouge, avec une grande croix blanche, ou avec la croix de Jérusalem; quelquefois une des faces offrait en broderie les armes du grand maître régnant.

Le grand maître comptait parmi ses officiers un maître d'hôtel, un *cavallaris* ou grand écuyer, un receveur, un chambrier major, etc.; il avait trois secrétaires, un pour le pape, les cardinaux et autres seigneurs d'Italie, un pour le roi de France et un pour le roi d'Espagne. Son fauconnier avait soin du gibier du grand maître, et était chargé d'élever les faucons qu'on envoyait aux rois d'Espagne et de France.

Le maître d'hôtel présidait aux repas; le *cavallaris* donnait la main au grand maître pour monter en voiture, et le chambrier présentait la chemise au coucher; le *credancien* versait à boire, et les grands-croix se découvraient toutes les fois que buvait le grand maître, qui ôtait aussi son chapeau après. La coutume des banquets de cérémonie était que les curieux ne devaient pas se retirer avant que Son Excellence eût bu le premier coup.

Le chambrier major était chevalier; les quatre chambriers, le maître d'hôtel, les *coupiers* ou échantons, le maître de salle, etc., étaient servants d'armes; les pages, avant 1631, n'étaient qu'un nombre de huit; on les porta à seize en 1680.

Personne ne pouvait parler au grand maître sans le faire demander par les chambriers; il ne rendait jamais de visites aux grands-croix; mais, quand ceux-ci venaient le voir, il les recevait toujours debout et découvert. Les grands maîtres entendaient chaque matin la messe dans leur palais, et donnaient audience avec la plus grande facilité. Emmanuel de Rohan se présentait tous les jours, à midi, dans un des vastes salons, et causait debout environ une demi-heure avec les chevaliers et les personnes distinguées qui s'y trouvaient; il recevait en outre jour-

tuellement et avec une extrême affabilité les dignitaires et autres qu'il estimait plus particulièrement.

Il allait très-souvent se promener hors de la ville, en voiture à six chevaux, suivi de deux autres voitures à quatre, et précédé d'un *cavalcante* (écuyer) ; il dînait à sa maison de campagne, à une lieue de la ville (le Boschetto), huit à dix fois l'année, avec quarante ou quatre-vingts personnes ; dans ce dernier cas il y avait deux tables.

Les revenus du grand maître étaient d'environ 700,000 fr., et ceux de l'ordre de 3 à 6 millions.

« Quand le grand maître se trouve malade, dit un auteur anonyme (1), il doit remettre à quelque bon religieux ses bulles et fer et coin d'argent, avec le cachet secret, afin qu'on ne puisse en mal user. Sa maladie empirant, il est obligé de nommer un lieutenant de maître, que le conseil complet doit confirmer. Les médecins, cognoissant qu'il a besoin de sacrements, doit avertir ses aumosniers ou le prieur de l'église, qui vient au palais au son de la grosse cloche, revestu de ses habits pontificaux, accompagné de tout le clergé, grands-croix et chevaliers, et lui porte le viatique, sonnait la grosse cloche du conseil sept à huit pour l'extrême-onction (2).

« Le grand maître estant agonisant, on sonne la cloche du conseil trois à trois, pendant cent fois, et on expose le saint sacrement. Étant mort le *grand visconte* sort du port pour rappeler toutes les *barques* de peseurs ; le conseil d'État s'assemble dans la grande salle du palais, le lieutenant du maître à leur teste ; on élit le lieutenant du magistère, on nomme le président de l'élection, et on brise les bulles et cachets du défunt.

« Le soir, les aumosniers du grand maître portent ses entrailles, qu'on met dans une caisse de bois, à l'église de la Victoire, auprès de celles de ses prédécesseurs, et on embaume son corps, qu'on revest de ses habits magistraux, le manteau à pointe, le cordon, l'escarcelle, et l'épée au côté ; on le porte alors dans la grande salle du quartier d'été, tapissée de noir, avec ses armes et des inscriptions sur les plus belles actions de sa vie ; il est mis sur un lit de parade couvert de velours noir, qui est sur un amphithéâtre haut de six eschiers ; aux quatre coins sont quatre chevaliers assis sur des tabourets, tenant chacun un estandard entre leurs mains,

(1) Manuscrit de l'Arsenal.

(2) Les chevaliers, rangés de deux en deux, marchaient alors immédiatement après la croix ; ensuite le clergé de Saint-Jean en rochet et en camail, puis le prieur de l'église portant le saint sacrement en grand pontifical. Le dais était tenu par les *boardonniers*, dignité de l'église de Saint-Jean : tous les grands-croix suivaient, ayant chacun une torche à la main. Les officiers du grand maître venaient recevoir le cortège au bas du grand escalier ; eux, le prieur et le conseil, entraient seuls dans la chambre du malade.

Saint-Jean étant près du palais, les grands maîtres pouvaient parfaitement entendre sonner leur agonic.

avec les armes de la religion et celles du feu grand maître ; près du corps sont quatre pages, deux à la teste et deux aux pieds, avec des éventails noirs à la main. A droite du lit de parade, sur une petite table, avec un dais au dessus renversé, se voyent les armes du feu grand maître, comme plastron, morillon, subveste, canne, esperon ; deux estaffiers vêtus de noir, tenant une hallebarde chacun, sont en sentinelle, se relevant d'heure en heure, comme les chevaliers et les pages ; quantité de flambeaux brûlant autour du corps. Sur la porte de la salle et dehors, il y a une inscription qui apprend aux passants la mort de ce prince. Tous les religieux des différents ordres y viennent dire l'office des morts ; le clergé de Saint-Jean y vient le dernier avec la croix, marchant processionnellement. Les armes du feu grand maître sont mises sur la porte du palais et sur celle de l'église conventuelle.

« Le corps ayant été exposé tout le jour dans la salle du palais, le commissaire des œuvres donne ordre qu'on fasse la chapelle ardente et la fosse dans l'église Saint-Jean, qui est tapissée de noir. Le lendemain tous les religieux des différents ordres se rendent au palais ; le prieur de l'église y vient aussi accompagné de tout le clergé, revestu de ses habits pontificaux. Tout étant ainsi en ordre, le capitaine de la ville est à la porte du palais, avec sa pique, pour saluer le corps du grand maître quand il sort. La marche des funérailles a lieu dans la manière suivante : en premier lieu on voit le lieutenant de la ville qui marche à la tête de sa compagnie avec la pique traînante ; le tambour est revestu de noir, battant lentement un coup après l'autre. Les religieux suivent par ordre, d'après leur ancienneté et prééminence ; après eux marche le clergé de Saint-Jean avec le prieur de l'église ; ensuite paroît le corps porté par les chevaliers les plus anciens et les quatre piliers tenant les coins du drap mortuaire ; autour du corps sont plusieurs torches avec les quatre étendards portés par quatre pages ; les officiers principaux marchent en deuil immédiatement après le corps ; ils sont accompagnés par les grands-croix, comme aussi par les anciens qui mangent au palais, et par ceux du conseil complet ; après eux, suivent tous les séculiers qui avoient des charges. Le *castellan* à la teste de la justice ; le capitaine de la ville marche et salue le corps du grand maître avant qu'il entre dans l'église de Saint-Jean ; il est porté dans une chapelle ardente, au milieu de la nef. Le prieur représentant les quatre prélats dit la messe ; on fait l'oraison funèbre sur tout ce qu'il y a de plus remarquable dans la vie de ce prince. Toutes ces cérémonies finies, le lieutenant du magistère avec les officiers font le tour du corps ; après quoi le maître d'hostel, se tournant vers le peuple, dit par trois fois, en rompant la canne qu'il jette sur le corps de son maître : « Messieurs, nostre maître est mort ! » Le *cavallaris* dit la même chose en rompant l'épéron. Le receveur en fait de même, jetant la bourse. Tout

cela achevé, on descend le corps dans la chapelle de ses prédécesseurs, le prieur de l'église y est toujours présent jusqu'à ce qu'on l'ait mis dans un aistre cercueil de plomb, qui est dans la fosse qu'on a préparée; il y est mis avec tous ses habits. Le *campanier* prend le cordon et l'escarcelle qui lui touche, par une ancienne coutume, et l'espée appartient au prieur. »

La même cérémonie eut lieu aux obsèques du grand maître Rohan. Le dimanche 16 juillet, après que le corps eut été exposé toute la journée du 15, et que le peuple de la ville et de la campagne se fut porté en foule au palais pour contempler les derniers restes du prince qui l'avait gouverné pendant plus de vingt ans, le clergé de Saint-Jean, précédé de tous les ordres religieux, se rendit à huit heures auprès de l'illustre défunt. Le convoi funèbre défila à neuf heures, marchant devant le cercueil, porté sur le lit de parade, par les huit plus anciens grands-croix, jusqu'à la première marche du grand escalier; là ils le remirent à huit profès; les officiers du palais, au nombre de cent cinquante-neuf, suivaient les grands-croix, ayant des robes à capuce. Le convoi longea la rue de la Porte-Royale, passa devant l'église de la Victoire, et arr. va à celle de Saint-Jean par la rue de la Castellanie. Après l'oraison funèbre et l'office, le bailli de la Tremblanc, maître d'hôtel, rompit le bâton. Le chevalier de Rabastens, grand écuyer, brisa les éperons, et le bailli Zapatta, receveur, déclara la bourse; alors le chevalier de Greische-Jallaucourt, chambrier major, cria en italien : « Le grand maître mon patron est mort ! » Cette cérémonie terminée, les chevaliers descendirent le corps dans le caveau des grands maîtres; il fut mis dans un cercueil de plomb, en présence du prieur de l'église, du maître écuyer et du fiscal de l'ordre. Le cercueil fut ensuite descendu dans une fosse creusée à côté de celle du grand maître Ximenez.

On remarqua que la chaleur fut si forte à cette cérémonie, que des torches énormes se ramollirent au point de se courber.

Les chevaliers donnaient au grand maître le titre d'Éminence, et les sujets celui d'Altesse Éminentissime. Le roi de France les appelait mon cousin.

Le conseil complet était composé de grands-croix (dont faisait partie l'évêque de Malte), le prieur de l'église, les baillis conventuels, les grands prieurs et les baillis capitulaires (4).

Les huit langues, dont les chefs, que l'on appelait *piliers* ou baillis conventuels, résidaient à Malte, y ayant des palais séparés. Le chef ou pilier de la langue de Provence avait la charge de grand commandeur; le pilier de la langue d'Auvergne était grand maréchal, chef des forces de terre et de mer quand il s'y trouvait, et il gardait l'étendard

de la religion; celui de France, grand hospitalier; celui d'Italie, amiral; d'Aragon, grand conservateur, que l'on nommait autrefois *drapier*; le pilier d'Allemagne était grand bailli, et celui de Castille, grand chancelier. La langue d'Angleterre, qui ne subsistait plus depuis la réformation, avait pour chef le *turcopolier*, ou général de l'infanterie. Chaque pilier recevait des fonds pour entretenir sa langue.

La ville de Malte, toujours habitée par un grand nombre de Français, a conservé une respectueuse reconnaissance envers l'auguste maison de Bourbon, et un attachement sincère à la France. Elle l'a témoigné dans toutes les circonstances, et en a donné des preuves dans deux occasions récentes.

Le comte de Beaujolais, dont les nombreux et pénibles voyages avaient altéré la santé, crut pouvoir la rétablir dans un climat chaud, et se rendit d'Angleterre à Malte au commencement de l'année 1808; il logea à l'hôtel de la famille Spinola; mais, le mal ayant fait trop de progrès pour céder à aucun moyen curatif, le jeune prince succomba le 3 juin à une affection de poitrine. On embaumait son corps, qu'on déposa dans un cercueil de bois d'acajou, renfermé dans un autre de plomb et dans un troisième de bois de noyer, couvert de velours cramoisi, et orné de fleurs de lis et de plaques en argent aux armes d'Orléans; le cœur du prince aussi embaumé fut placé dans un coffre double de plomb et de bois de noyer, reconvert et orné comme le cercueil.

Le corps du comte de Beaujolais fut d'abord exposé sur un lit de parade, par les soins des autorités locales, et transporté en grande pompe à l'église de Saint-Jean. Mgr Mattei, archevêque de Rhodes, évêque de Malte, chanta une grand-messe à la suite de laquelle (les intentions de la famille de l'illustre défunt n'étant pas connues) le corps et le cœur furent déposés dans la sacristie de l'église Saint-Jean. Ils y étaient encore en 1817, époque où le chevalier de Butet arriva à Malte, en qualité de consul de Sa Majesté Louis XVIII; un de ses premiers soins fut de rendre compte de cet état de choses provisoire à S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, qui daigna lui prescrire de le faire cesser, en procédant à l'inhumation définitive du prince son frère, dans l'église de Saint-Jean. M. de Butet trouva dans l'empressement et l'obligance des autorités religieuses, civiles et militaires, toutes les facilités nécessaires pour donner le plus grand éclat, à cette cérémonie, qui eut lieu le 10 avril 1818 (1).

(1) Une nombreuse distribution de pain aux pauvres avait lieu en même temps à Notre-Dame de Liesse.

S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans chargea M. le chevalier de Butet d'exprimer sa gratitude à toutes les autorités qui avaient concouru à la pompe de cette lugubre solennité, et Son Altesse Royale daigna lui écrire elle-même pour lui témoigner sa satisfaction et lui faire don d'une boîte en or. Elle voulut bien honorer aussi de lettres particulières

(4) Le manuscrit de l' Arsenal donne le nom de 1015 les chevaliers reçus depuis 1625 à 1696, et des détails multiples sur leurs repas, leurs jeûnes, etc.

Le corps de Louis-Charles d'Orléans, comte de Beaujolais, prince du sang royal et pair de France, fut placé dans la chapelle de Saint-Paul, affectée, lors de la domination de l'ordre de Saint-Jean, à la sépulture des grands maîtres et baillis de la langue de France. Le monument élevé à sa mémoire par les soins pieux de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, son auguste frère, remplit une des faces de cette chapelle, dont les trois autres sont occupées par les tombes du grand maître Emmanuel de Rohan, du grand maître Adrien de Wignacourt, et du sire de Wignacourt, chevalier des ordres du roi, mort en 1615, à Malte, où il était venu visiter son frère, le grand maître Alof de Wignacourt, oncle d'Adrien. On lisait sur le cénotaphe :

Fratrîs carissimî. Lud. Caroli de Beaujolais.  
desiderata. patria. exulis.

ad salutem. propitiore. sole. restituendam.

a. sollicito. fratre. ex Anglia. avulsî.

in hoc littore. protinus. extincti.

reliquias. hoc. marmore. mœrens. credidit.

Lud. Phil. d'Orléans. anno. M DCCC VII.

Le cœur de l'auguste prince fut placé plus tard dans la chapelle de Notre-Dame de Liesse, située sur les bords de la mer, et qui appartenait autrefois à la langue de France. On y grava une inscription sur une plaque de marbre portant les armes d'Orléans.

Precordia serenissimi principis et Francie  
paris, Ludovici Caroli Avrelianens. comitis de  
Beaujolais. diem suum funeti. in Melita. in kal.  
juii, anno M DCCC VII et condita. jacent. in hac  
eclesia tempore. F. Joannis Artau. o. die prima  
juli M DCCC XXI.

Une semblable manifestation de sentiments envers la royale maison de Bourbon éclata à Malte, à la mort de S. M. Louis XVIII, et M. J. Borg, alors vice-consul de France, digne émule du chevalier de Butet, déploya dans la cérémonie funèbre à laquelle elle donna lieu, le 9 décembre 1824, un zèle et une pompe remarquables.

Toutes les fortifications et palais du gouvernement, les maisons consulaires portaient leur pavillon au demi-mât; celui de France avait des bandes de crêpe noir. L'église était entièrement tendue de tapisserie noire, à frange et à galon blancs; sur la porte, également tendue de noir, on lisait cette inscription au-dessous des armes de France :

D. O. M.

Ludovico XVIII

Gallie et Navarræ regi

pietate in Deum

munificentia in populos,

Monseigneur l'archevêque évêque de Malte, et le lieutenant gouverneur.

M. l'abbé Artau, chapelain de l'église de Notre-Dame de Liesse, s'était rendu très-utile en cette occasion. Monseigneur le duc d'Orléans accorda à cet ecclésiastique, qu'entouraient la vénération et l'attachement de ses compatriotes, des secours pour la restauration de son église.

fortitudine in adversis  
spectatissimo  
cujus virtutes eximie  
mmentosynon marmore et ære perennius  
super mœrorem et populorum lacrymas  
condidere  
ad res consulares legatus  
virique subditi  
lacrymabundi parentatur.

Un sarcophage magnifique de soixante pieds de haut ornait l'église, et formait une majestueuse pyramide; aux faces du piédestal on lisait ces inscriptions (1) :

Occidit hen! Lodoix pietate insignis et æquus  
Imperii decus, et gaudia Liligeri.

Solveris in lacrymas merito deperdita luctu  
Gallia, quande pater funere succubuit.

Pone modum lacrymis, jam tanto pone dolori,  
Lilia namque tibi florida pervigeant.

Le nom des rois de France de la troisième race, en commençant à Hugues-Capet, jusqu'à Louis XVIII, était tracé en lettres d'or sur les piliers.

Cette autre inscription (2), placée sur la porte principale, achevait de relever la dernière partie intérieure de l'édifice.

D. O. M

Jam tua te virtus, tua terrens didita fama,

Claraque magnanimi nobilitas generis,

Reddiderant, Lodoix, qualem decet esse, volentem

Pacato populum qui regat imperio;

Quum morbo afflictum, et crudeli funere mersum

Gallia non solum vidit et indoloit,

Verum etiam gentes, quæ tantum nomine notus,

Quasque vel undisonus submovet oceanus.

Sed tua fata diu non sunt deslenda; querele

Hinc absint, luctusque, et lacrymæ et genitus;

Donec circumagat redeuntia sæcula Titan,

Et vaga nocturnos Cynthia ducat equos,

Semper honos, nomenque tum et benefacta ma-

Digna quidem longæ laudibus historie. [nubunt.

Dumque Deum sacram de more litamus ad aram,

Solemnesque tibi ducimus inferias;

Credo equidem, nec vana fides, tuis inter ovantes

Spiritus exsultat corlicorum choreas,

Agnoseisque tuos, pariterque agnoseceris illis,

Gaudebisque diem vivere perpetuum.

Le lendemain 10, il fut célébré un service en actions de grâces, pour l'heureux avènement au trône de Sa Majesté Charles X; et un changement soudain s'opéra dans le vaste temple, entièrement tapissé de danius cramoisi fleurdelisé, de bordures dorées, et surmonté des armoiries de France; sur un fronton externe dominait l'inscription suivante (composée par M. le chanoine Romei), entourée de guirlandes :

D. O. M.

Carolo X,

(1) Composées, ainsi que la première, par le chanoine Romei.

(2) Composée par le docteur Christophe Freado.

Gallie et Navarre regi  
pio, munifico, augusto,  
quod  
Ludovico XVIII  
germano dulcissimo vita sancto  
avito jure ad summum imperium imperium  
ingenti populorum plausu  
accesserit,  
legatus ad res consulares  
virique subditi  
effusioni emulati fetidita  
fausta omnia  
deprecantur (1).

## ÉPITAPHES DES GRANDS MAÎTRES.

*Raymond du Puy, premier grand maître, à Jérusalem. — 1118-1158.*

Raymond du Puy (2), gentilhomme du Dauphiné, succéda à Gérard par l'élection libre et unanime des frères hospitaliers. Issu d'une maison aussi antique qu'illustre, qui subsiste encore sous le nom de Puy-Montbrun, Raymond était un des chevaliers qui passèrent en Asie à la suite de Godefroi de Bouillon.

Dans les *Memorie de Gran Maëstri* (3), la médaille gravée en l'honneur de Raymond du Puy lui donne une physionomie très-sévère. Une longue barbe descend sur sa poitrine. La légende porte : *Rogate leges auspice religione.*

Les monnaies de ce grand maître dont l'empreinte a été conservée, le représentent à genoux devant une double croix et ces mots autour : *Raymundus custos.* Le revers offre un malade couché dans un lit, surmonté d'un dôme d'où pend une lampe, et au chevet duquel est placée une croix. On voit alentour en lettres gothiques : *Hospitalis Jerusalem.*

Les monnaies et cachets, ou *sigillum*, en plomb et en argent des grands maîtres ont peu varié dans les commencements de l'ordre; on y voit presque toujours un malade ou un cadavre étendu dans un lit. La légende est ordinairement : *Custos hospitalis Jerusalem* ou *Custos pauperum.* Une de ces anciennes monnaies désigne un chapitre assemblé.

Plusieurs inscriptions décoraient le tombeau de Raymond; en voici le sens :

M C LVIII.

A Raymond Du Puy, premier grand maître de l'Hôpital.

Après de faibles commencements, il institua pour son ordre les cérémonies du culte, et lui donna le manteau noir, portant la croix blanche à huit pointes.

(1) La *Gazette du gouvernement de Malte*, n. 717, rendit un compte détaillé de cette cérémonie le 15 décembre 1824.

(2) De *Uadio* ou di *Poggio*. Quelques historiens placent le lieu de sa naissance en Languedoc. Il était parent d'Adhemar de Monteil, évêque du Puy.

(3) Parme, chez Badoni, 1780.

Armes : d'or, au lion de gueules.

*Ogier de Balben, deuxième grand maître à Jérusalem. — 1158-1161.*

Ogier (1) de Balben mérita, par la vénération que commandaient sa piété et sa longue expérience, de succéder à Raymond du Puy, dont il était le compatriote et le plus ancien compagnon d'armes.

L'ouvrage intitulé : *Memorie de gran Maëstri*, représente ce grand maître avec une toque ou bonnet et une longue barbe. Il est d'une très-belle figure. On lit autour de sa médaille : *Ecclesie concordia tecta servat.*

Cette inscription nous semble une allusion directe au premier événement que nous avons rapporté, et qui n'est pas moins glorieux pour la mémoire d'Ogier de Balben, que l'obéissance unanime qu'il concilia à Amaury de la part des seigneurs mécontents. Les efforts du grand maître des hospitaliers concoururent puissamment à faire reconnaître Alexandre III comme souverain pontife par l'Eglise de Palestine, lors du schisme qui suivit la mort d'Adrien IV. La prudence dont Ogier fit preuve dans cette double occasion nous autorise à lui attribuer pour devise : *Regni tranquillitas, parva consilio*, bien plutôt qu'à Arnold de Comps, dont l'existence est d'ailleurs très-problématique.

Depuis l'an 1110 jusqu'en 1300 (mais particulièrement sous le gouvernement de Raymond du Puy, d'Ogier et de leurs successeurs immédiats), le *Codice diplomatico* est rempli de donations, concessions, ventes, cessions, privilèges, échanges, faits ou accordés à l'ordre par la plupart des princes, archevêques, évêques ou abbés de l'Orient.

Armes : d'argent à trois merlettes de sables et trois fasces ondées de sable.

*Arnold de Comps, troisième grand maître, à Jérusalem. — 1161-1167.*

Arnold (2) de Comps est placé, par tous les historiens de l'ordre, après Ogier de Balben; mais nous devons dire que plusieurs chartes, rapportées par dom Vaissette et Sébastiano Pauli, semblent laisser entrevoir qu'il n'y eut point de grand maître de ce nom. Vertot assure qu'il était du Dauphiné et qu'il mourut vers l'an 1167. Les chartes que nous venons de mentionner prétendent, au contraire, que déjà, en 1161 et 1162, Gilbert d'Assalit régnait sur l'ordre. Du reste, pendant les six années qu'on assigne au magistère d'Arnold, il ne se passa aucun événement important pour les Hospitaliers, qui combattaient sous les drapeaux du roi de Jérusalem confondus avec les autres guerriers.

Deux inscriptions latines ornaient son tombeau, en voici le sens :

(1) Oger, Augier, ou Ottoger, *Ottogerius Balbenus.*

(2) Arnould ou Arnaud (*Arnaldus Compsius*). Quelques historiens disent qu'il était du diocèse de Valence, en Dauphiné; d'autres lui donnent pour patrie la Provence, ou il existe un bourg du nom de Comps, dans le diocèse de Frejus.

N'est point barbare qui immole des barbares.

—  
A Arnold de Comps,

maître de l'hôpital de Jérusalem,  
parce qu'il a délivré les chemins qui conduisaient  
à Jérusalem des musulmans qui les assiégeaient,  
et qu'il a pratiqué la justice.

Cette pierre a été posée aux frais du trésor.

Une inscription grecque, dont voici le sens,  
était encore gravée sur le même mausolée :

Montre-toi formidable aux ennemis.

Armes : de gueules à l'aigle échiquetée  
d'argent et de sable.

Le *Memorie de Gran Maëstri* donne pour  
légende à la médaille d'Arnold :

Regni tranquillitas, parta consilio.

*Gilbert d'Assalit, quatrième grand maître,  
à Jérusalem. — 1167-1169.*

Gilbert d'Assalit (1), né dans le Languedoc,  
près de Carcassonne, succéda à Arnold de  
Comps, ou, selon d'autres auteurs, à Ogier  
de Balben.

La médaille gravée dans l'ouvrage imprimé  
à Parme par Bodoni, a pour emblème une  
galère et cette légende : *Prima navali præ-  
lio victrix*. Il serait difficile d'indiquer ce  
qui peut motiver cet emblème, la vie de Gil-  
bert d'Assalit ne présentant aucun fait sur  
lequel nous puissions baser nos conjectures  
à cet égard. Nous ferons, en outre, remarquer  
que la nature de l'emblème qu'offre cette mé-  
daille, et surtout le sens de la légende, for-  
ment un triste et singulier contraste avec le  
nauffrage où Gilbert d'Assalit perdit la vie.

Armes : d'azur semé d'étoiles d'argent, au  
lion d'argent sur le tout.

*Gastus, cinquième grand maître, à Jérusa-  
lem. — 1169-1173.*

Gastus (2), trésorier de l'ordre, fut élu pour  
succéder à Gilbert d'Assalit.

Un seul et même tombeau paraît avoir ren-  
fermé les restes des quatre successeurs de  
l'illustre Raymond du Puy. A côté des noms  
d'Ogier de Balben et d'Arnold de Comps,  
on lisait :

Heureux qui a vécu obscur.

Au-dessus des deux autres :

Dieu fut témoin de leurs œuvres.

Une troisième inscription portait ces  
mots :

Ils ont vécu à Jérusalem après l'an m. c.

Les armes de Gastus, que quelques auteurs  
font mourir en 1169, étaient : de gueules à  
la croix vairée sable et argent, ou chargée  
de cloches de gueules.

(1) Gilbert, Gerbert, nommé aussi d'Assaly ou de  
Sailly, et même Gauchelme ou Gaucelin d'Assilan  
(*Gilbertus, Gibertus, Gisbertus, Gerebertus*).

(2) Gastus ou Gaste. L'histoire de Paciaudi ren-  
ferme aussi sa médaille gravée, représentant ce  
grand maître enlevé aux cieux par un aigle, avec  
ces mots : *Maturus ad sidera revocatus*.

*Joubert, sixième grand maître, à Jérusalem.  
— 1173-1179.*

Joubert (1), dont l'origine est inconnue,  
naquit, dit-on, en Palestine.

Sur une des faces latérales de son tombeau  
on lit, écrit en latin :

Il mourut à Jérusalem,

l'an de N.-S. Jésus-Christ 1176 (2).

(Ce qui contredit d'autres dates.)

Sur l'autre côté :

Donnez des secours aux vivants,  
des éloges aux morts.

Sur la face antérieure :

Joubert, grand maître,  
très-bon, très-religieux, secourut les malades  
avec piété, et une bonté singulière.

Aux jours de fête,

il ordonna de s'acquitter envers les mânes des  
morts par les plus saintes cérémonies.

Armes : d'or, à une croix de sable chargée  
de cinq coquilles d'argent.

*Roger des Moulins, septième grand maître, à  
Jérusalem. — 1179-1187.*

On lisait sur son tombeau :

J'aurais préféré le salut de mon pays  
à ma vie.

Plus bas :

A l'illustre Roger Des Moulins,  
en mémoire de son administration pieuse et sage,  
en paix comme en guerre.

Parce qu'il a accru la dignité du sacerdoce et  
obtenu la sanction des réglemens de Raymond  
Du Puy, les soldats de Jérusalem ont élevé ce  
monument.

Une troisième inscription ajoutait :

Il a vécu l'an du Seigneur 1181 (3).

Armes : d'argent à une croix amérée de sa-  
ble, chargée d'une coquille d'or.

*Garnier de Syrie, huitième grand maître, à  
Jérusalem. — 1187.*

Armes : de sable à la croix d'argent.

*Ermengard d'Aps, neuvième grand maître, à  
Margat et à Acre. — 1187-1192.*

De nombreux combats, livrés aux infidè-  
les pour la défense des chrétiens, illustrèrent  
sa vie.

Armes : d'argent à la tour de sable.

*Godefroy de Duïsson, dixième grand maître,  
à Acre. — 1192-1201.*

Godefroy de Duïsson (4), que divers his-

(1) Josbert ou Joubert (*Josbertus Syrus*).

(2) Il est représenté avec une très-belle tête dans  
la médaille que renferme le *Memorie de Gran Maë-  
stri*. La légende est ainsi conçue : *Hostibus ad  
Ramlam cæsis proflygatus, 1171.*

(3) Sa médaille offre cette légende : *Fulta belli  
paciq. artibus.*

(4) Ou de Donion. Il s'intitulait : *Goffredus de Do-  
nion, divina miserante clementia sanctæ domus ho-*

loriens croient être né en Picardie, fut élu grand maître en 1192; une bulle de lui, datée de cette année, le désigne sous le nom de Donien.

Les tombeaux de Garnier de Syrie, d'Ermengard d'Aps et de Godefroy de Duissou, n'en forment qu'un seul en trois parties.

On lit sur la première une inscription latine dont voici la traduction.

A Garnier de Syrie,  
maître du saint hôpital et de la milice  
de Jérusalem,  
ses amis ont élevé ce monument.

On lit encore sur les faces latérales et postérieure du même tombeau :

Montre-toi terrible à tes ennemis.

Enfin :

Garnier de Naples  
a défendu les biens de l'hôpital, mis à l'abri des  
insultes des mahométans les dons précieux qui  
lui étaient faits, et maintenu la paix et le bon  
ordre.

Sur le tombeau d'Ermengard, dont le nom paraît altéré, on lit :

A Ermengard d'Aps, leur excellent chef,  
cette pierre a été élevée aux frais des chevaliers  
de Jérusalem.

Sur le monument de Godefroy (où l'on lit *Domingus*) :

A Godefroy, leur maître et leur chef, à cause  
de ses nombreux services.  
Il donna l'hospitalité à ceux qui venaient  
accomplir un vœu.

Armes : d'azur, à la bande d'argent.

*Alphonse de Portugal onzième grand  
maître, à Acre et à Margat.  
1201-1204.*

Il attaqua le luxe qui régnait parmi les religieux dont le plus beau titre avait toujours été celui de *servants* des pauvres. Lui-même, donnant l'exemple de la simplicité qu'il voulait ramener, réduisit sa maison à un majordome, un chapelain, deux chevaliers, trois écuyers, un turcopolier et un page. Il ne fut permis à chacun de ces officiers que d'avoir un seul cheval.

On appelait turcopolier un officier de la cavalerie légère. Les dignités de l'ordre étaient ainsi réparties dans les diverses langues :

*Provence* : Grand commandataire ou commandeur. *Auvergne* : Grand maréchal chargé de garder l'étendard de l'ordre. *France* : Grand hospitalier. *Italie* : Grand amiral. *Trapan* : Grand conservateur. *Angleterre* : Turcopolier. *Allemagne* : Grand bailli. *Castille et Portugal* : Grand chancelier.

Nabérat place la mort d'Alphonse au 1<sup>er</sup> mars 1207. Dans une épitaphe différente de celle rapportée plus bas, elle est fixée au 1<sup>er</sup> mars 1205, année où Sanche III despo-

*spitibus Christi pauperum magister, una cum totius eiusdem domus assensu, et voluntate capituli, etc., etc.*

rendit du trône pour faire place à Alphonse III.

On lisait en latin sur le mausolée du onzième grand maître :

Je me suis fait bâtir ce tombeau pendant ma vie  
afin d'y reposer après ma mort.

Et plus bas :

Alphonse,  
maître du saint hôpital de Jérusalem,  
fils du roi de Portugal,  
affligé par la perte de Ptolémaïde, et par une  
sédition élevée auprès d'Antioche, parmi mes  
guerriers, je revins dans ma patrie avec l'espoir  
de monter sur le trône de mon père ; mais un  
frère s'opposa à un frère. Songe comment une  
mort soudaine m'a couché dans ce tombeau, et ne  
te fie point à de vaines espérances.

Adieu.

Armes de Portugal : de gueules aux huit  
tours d'argent, sur le tout un écu d'argent  
semé de cinq coeurs d'azur.

*Geoffroy le Rat, douzième grand maître,  
à Acre. — 1204-1207.*

Armes : d'or, à un boeage de sinople dans  
lequel paît un cerf d'argent ou d'azur, à la  
licorne d'argent debout.

*Guérin de Montaigu, treizième grand maître,  
à Acre. — 1207-1230.*

Guérin de Montaigu, de la langue d'Auvergne, fut élu en 1207.

Guérin de Montaigu mourut en Palestine en 1230.

Geoffroy le Rat et son successeur furent renfermés dans un même tombeau, où quatre personnages étaient représentés debout, portant des espèces de trophées avec des inscriptions latines disant :

Qui évitera ce qui est inévitable?

Personne.

Rien n'est stable :

Le sort l'a ainsi voulu.

Sous la statue de la mort, on lisait :

Elle frappe également les têtes humbles  
et les têtes élevées.

Enfin, l'épitaphe était ainsi conçue :

Geoffroy le Rat et Guérin de Montaigu,  
maîtres de l'hôpital de Jérusalem,  
reposent avec les autres.

Une dernière inscription offrait ces paroles.

Ainsi l'on monte aux cieux.

Armes : d'or, à une nuée de gueules, ou plutôt de gueules à une tour d'or à deux créneaux.

*Bertrand de Texi (1), quatorzième grand  
maître, à Acre. — 1230-1231.*

Son tombeau offrait cette inscription :

A Bertrand de Texi

(1) Ou Taxis.

leur-excellent maître,  
recommandable par sa valeur, sa piété et sa  
grandeur d'âme,  
les chevaliers de Jérusalem.

Armes : d'or, à la fasce de gueules.

*Guérin (1), quinzième grand maître, à Acre.*  
— 1231-1236.

Armes : d'argent à l'aigle à deux têtes.

*Bertrand de Comps, seizième grand maître,*  
*à Jérusalem.* — 1236-1244.

Bertrand de Comps, d'une famille illustre de la Provence, ou plutôt du Dauphiné, et parent du grand maître Arnold, succéda à Guérin en 1236.

Quatre inscriptions décoraient le mausolée de Bertrand de Comps ; le sens de la première est :

On retient l'empire par les mêmes moyens  
qu'on l'a conquis.

La seconde porte :

Les chevaliers de la sainte milice de Jérusalem,  
à leur vaillant chef, au défenseur de la noblesse,  
à Bertrand de Comps, leur grand maître, illustré  
par toutes les vertus, et qui leur a rendu les  
plus grands services.

La troisième semble la suite de la première.

Par l'audace, par les exploits.

La quatrième paraît indiquer le lieu où  
le monument fut d'abord élevé :

Sur le rivage de Joppé,  
afin d'en garder l'éternel souvenir.

Quelques historiens ont aussi appelé  
ce grand maître : François de Comps.

Armes : de gueules à l'aigle échiquetée  
de sable et d'argent.

*Pierre de Villebride, dix-septième grand*  
*maître, à Jérusalem.* — 1244-1244.

L'imprudence d'un orgueilleux légat avait naguère perdu l'armée d'Égypte. Celle du patriarche de Jérusalem entraîna l'armée de Palestine à sa ruine, et l'on vit l'aveugle volonté d'un homme, vieilli à l'ombre des cloîtres, prévaloir sur les conseils des chevaliers, des généraux les plus expérimentés, enfin sur ceux des deux grands maîtres. Malgré eux, la bataille fut livrée contre des forces dix fois supérieures, et dès le commencement de l'action, ainsi qu'il était à craindre, les Sarrasins alliés prirent traitreusement la fuite. Si l'on eut droit alors de blâmer l'imprudence lente confiance des chrétiens, on ne peut s'empêcher d'admirer leur héroïsme. Les deux grands maîtres du Temple et de l'Hôpital perdirent la vie à la bataille de Gaza ou Gazer, en 1244. Il est donc certain que le Père Sébastiano a été induit en erreur en plaçant au mois de mai 1243 la mort de Pierre de Villebride.

(1) Gérin, Garin ou Guarins.

Deux inscriptions latines se lisaient sur  
le tombeau de ce grand maître :

Simplicité prudente et amour du bien.

—

Au frère Pierre de Villebride,  
maître des chevaliers de Jérusalem, les membres  
séculiers de sa famille, pleins de son souvenir,  
ont fait élever ce monument avec la permission  
des religieux de l'ordre.

Armes : Echiqueté d'argent et de gueules.

*Guillaume de Châteauneuf, dix-huitième*  
*grand maître, à Acre.* — 1244-1259.

Guillaume de Châteauneuf, né en France, et engagé de bonne heure dans l'ordre, en était précepteur (charge qui prit plus tard le nom de commandeur), quand il se trouva à la sanglante bataille de Gazer.

Son tombeau manque à la collection.

Armes : de gueules à trois chevrons d'or,  
ou plutôt, à trois tours d'or posées deux  
et un.

*Hugues de Revel (1), dix-neuvième grand-*  
*maître, à Césarée.* — 1259-1278.

Sous son magistère, les chevaliers chargés de percevoir les deniers de l'ordre et auxquels on avait donné le nom de précepteurs, adoptèrent celui de commandeurs, et leurs maisons s'appelaient commanderies (en latin *commendataria*), parce que les commissions qui leur étaient délivrées commençaient par cette formule : *commendamus* ; mais ce ne fut que longtemps après que les commandeurs devinrent inamovibles. Ils étaient, dans l'origine, soumis à un prieur qui recueillait leurs recettes, et en envoyait le produit en Palestine, soit en troupes, soit en argent.

Jusqu'à Hugues de Revel, les papes se contentaient de nommer maître (*magister*) le chef des hospitaliers. Clément IV lui donna le premier le titre de grand maître, dans un bref du 18 novembre 1267.

Deux inscriptions latines ornaient le tombeau du dix-neuvième grand maître. La première était ainsi conçue :

Par les lois et les conseils,  
ensuite par les armes.

Le sens probable de la seconde est celui-ci :

A la mémoire de Hugues de Revel,  
maître des chevaliers de Jérusalem,  
dont la prudence et l'éloquence furent telles,  
que l'ordre sacré des hospitaliers vengea plus  
souvent ses injures par la sagesse de son chef  
que par les armes.

Armes : d'or à un demi-vol d'azur.

*Nicolas Lorgues (2), vingtième grand maître,*  
*à Margat et à Acre.* — 1278-1289.

On lit sur son mausolée les inscriptions  
suivantes :

(1) Ou Revest.

(2) Ou L'Orgue.

La prudence militaire est le plus ferme lien  
de l'empire.

Au 1288.

Gloire immortelle à l'invincible Nicolas Lorgue,  
qui le premier fit porter la croix  
sur la cotte d'armes.

Armes : d'argent à la fasce de gueules.

*Jean de Villiers, vingt-unième grand maître,  
à Acre, et à Limisso, en Chypre. — 1289-  
1297.*

Jean de Villiers était Français.

Ce fut après la prise d'Acre, que les cheva-  
liers teutoniques quittèrent à jamais l'Orient  
pour se fixer en Europe.

Quoique le tombeau de Jean de Villiers fût  
brisé, on pouvait y lire encore, sur la face  
antérieure, trois lettres tumulaires.

D. O. M.

(*Deo Optimo Maximo.*)

Et ces mots :

A l'illustre Jean de Villiers.

Sur une autre face, se trouvait en lettres  
grecques.

Rien de plus sûr que la mort.

M CC LXXXVIII.

Armes : d'or ou d'argent, à trois chevrons  
d'azur.

*Odon de Pins (1), vingt-deuxième grand maître,  
à Limisso. — 1297-1300.*

Odon de Pins, né, dit-on, en Provence,  
ou plutôt en Languedoc, descendait d'une  
illustre maison de la Catalogne.

Le tombeau d'Odon de Pins, brisé comme  
celui de son prédécesseur, ne laissait déchif-  
frer que des demi-inscriptions assez difficiles  
à comprendre.

L'une disait :

Arrête, passant.

Une autre :

Agrand maître Odon de Pins.

Il est mort Fan...

Adieu, et vis... dans la mémoire de nous  
et de toi.

Sur la base on lisait un pentamètre entier  
qui semble plus récent que la présente ins-  
cription :

Les pierres et les noms sont sujets de la mort.

Armes : d'or, à un arbre de sinople ou de  
gueules à trois pommes de pins d'or.

*Guillaume de Villaret, vingt-troisième grand  
maître, à Limisso. — 1300-1306.*

Guillaume de Villaret (2), chevalier de la  
langue de Provence, y remplissait les fonc-  
tions de grand prieur de Saint-Gilles, et se  
trouvait chez une sœur nommée Jordane,  
quand il reçut à la fois l'annonce de la mort  
d'Odon de Pins et du choix qu'on venait de  
faire de lui pour son successeur.

(1) Ou Ode de Pin.

(2) Ou de Villars.

Trois inscriptions décoraient le tombeau  
de Guillaume de Villaret.

La première, moitié grecque, moitié la-  
tine, peut être rendue ainsi :

Hâtez-vous lentement. Assez vite, si c'est assez  
bien.

La seconde :

A Guillaume de Villaret,

né en Provence,

qui, s'occupant à Avignon des affaires de l'ordre  
sacré de Jérusalem, fut, en son absence, nommé  
maître dans l'île de Chypre, à cause de la gran-  
deur et des ressources de son courage uni à la  
sagesse. Le premier, des bords de la Lycie, il  
descendit dans l'île de Rhodes.

On a traduit la troisième inscription de  
cette manière :

Son entreprise fut achevée en 1309.

Les chevaliers de l'ordre de Jérusalem, selon la  
volonté de son frère, lui ont fait élever  
ce monument.

Armes : bandé d'or et de gueules de six  
pièces; ou : d'or, à trois monts de gueules,  
surmontés de trois corbeaux de sable.

*Foulques de Villaret (1), vingt-quatrième grand  
maître, à Rhodes. — 1306-1327.*

C'est sous son magistère que l'ordre fit la  
conquête de Rhodes et s'établit dans l'île.  
Après la prise de la ville principale, le reste  
de l'île arbora bientôt l'étendard chrétien  
qui flottait sur les remparts de Rhodes, où  
le couvent de l'ordre fut transféré en toute  
hâte. Ce point offrant à la marine des che-  
valiers un port assuré, ils ne tardèrent pas  
à faire la conquête d'une foule de petites îles  
groupées autour de leur nouveau chef-lieu,  
et après avoir élevé un phare dans l'île de  
Cyme, et une citadelle dans celle de Cos  
(maintenant Lango), patrie d'Apelle et d'Hip-  
pocrate, le grand maître revint à Rhodes,  
dont il fit rétablir les fortifications et les  
murs. Il en était temps, car l'année sui-  
vante (1310), Othman ou Ottoman, qui de  
simple émir était parvenu à la puissance  
suprême et devait attacher son nom à une  
nouvelle dynastie, parut devant la ville dont  
il fit le siège. Les remparts étaient à peine  
achevés et la plupart des tours se trouvaient  
encore en ruines; mais la valeur des che-  
valiers en tint lieu, et ils repoussèrent si vive-  
ment les assauts de l'empereur, que, déses-  
pérant de les vaincre, ou étant appelé ailleurs  
par d'autres projets, Ottoman fit rembarquer  
son armée (2).

(1) Fulco ou Fulcone.

(2) La plupart des historiens de la maison de Sa-  
voie, et une foule d'autres, rapportent que Rhodes  
dut alors sa délivrance à Amédée V, dit le Grand.  
« Ses chevaliers, ajoute le P. Bonhours (*Vie de P.  
d'Aubusson*), étaient persuadés que la religion de  
Saint-Jean devait son salut à la maison de Savoie,  
et c'était une opinion commune parmi eux qu'Amé-  
dée V était venu au secours de Rhodes avec des  
troupes choisies et avait obligé Ottoman d'en lever  
le siège. »

Nous regrettons que la vérité historique nous force

Le tombeau de Foulques de Villaret existait autrefois à l'église de Saint-Jean de Montpellier, église détruite aujourd'hui. On y lisait :

Anno Domini M CCC XXVII, die scilicet 1<sup>o</sup> septembris, obiit nobilissimus dominus frater Folquetus de Villareto magister magni hospitalis, sacere domus sancti Johannis-Baptiste Hierosolymitani; cujus anima requiescat in pace. Die pro me Pater et Ave.

*Traduction.*

L'an du Seigneur 1527, le 1<sup>er</sup> septembre est mort très-noble seigneur Foulques de Villaret, maître du grand hôpital de la sainte maison de Saint-Jean de Jérusalem : que son âme repose en paix. Ainsi soit-il. Dites pour moi : un Pater et un Ave.

Armes : bandé d'or et de gueules de six pièces.

*Hélien de Villeneuve, vingt-cinquième grand-maître, à Rhodes. — 1319-1346.*

Hélien, second fils de Giraud de Villeneuve, baron des Ares et de Trans, et de Sibille de Sabran d'Uzès, était né en Provence vers l'an 1263.

La principale inscription qui décorait son tombeau disait :

Hélien de Villeneuve, Français et Provençal, également illustre dans les combats et dans les affaires, désigné par Jean XXII, souverain pontife, pour grand maître aux chevaliers, conserva par sa prudence, accrut par sa valeur, les conquêtes de Foulques, son prédécesseur.

*Dieudonné de Gozon, vingt-sixième grand maître, à Rhodes. — 1346-1355.*

Dieudonné de Gozon était issu d'une ancienne famille du Languedoc ou du Rouer

d'adopter l'opinion des auteurs qui révoquent en doute le voyage d'Amédée V à Rhodes, à cette époque. Les chroniqueurs contemporains, qui ont rapporté ses voyages, année par année, depuis 1304 jusqu'à 1315, n'en font aucune mention. Il est vrai que l'*Art de vérifier les dates*, et après lui Feller et quelques modernes, ont reculé jusqu'alors l'expédition d'Ottoman; mais alors les fortifications de Rhodes étaient achevées, et il paraît certain que cette entreprise a eu lieu en 1310. Ainsi tomberait également la tradition constante qui assigne à cette expédition, glorieuse pour la maison de Savoie, la devise F. E. R. T. du collier de l'Annonciade, et qu'on expliquait ainsi, *Fortitudo ejus Rhodium tenuit*. On sait d'ailleurs que cet emblème existait sur quelques tombeaux des ancêtres d'Amédée V, et entre autres était placé au collier d'un chien sculpté sur le mausolée de Thomas de Savoie, son père.

Quoi qu'il en soit, si l'ordre de Saint-Jean n'a pu compter ce héros parmi ses défenseurs en 1310, il a toujours regardé ses illustres rejetons comme ses bienfaiteurs. Personne n'ignore les exploits contre les Turcs du célèbre Amédée VI, auquel l'impératrice de Bourbon écrivait : « La présence du comte Vert vaut deux mille lances à elle seule. »

gue. Le château de Gozon, d'où Dieudonné tire son nom, existe encore en Languedoc.

Sur la foi de Naberat, Vertot a prétendu qu'on ne mit d'autre inscription sur le tombeau de Gozon que ces mots :

Extinctor draconis.

(*Le vainqueur du dragon.*)

Mais on lisait sur le monument élevé à cet illustre grand maître :

Le génie vainqueur de la force.

Dieudonné de Gozon,

simple chevalier, tua un serpent monstrueux,  
d'une horrible grandeur.

Nommé

commandant perpétuel ordinaire des troupes,  
et lieutenant extraordinaire du grand maître,  
d'abord chef du conseil d'élection, il fut, par un  
exemple peu commun, désigné grand maître des  
chevaliers, par les électeurs.

Ce monument

a été posé aux frais des chevaliers français,  
provençaux, l'an 1366.

Armes : de gueules à une bande d'argent chargée d'une cotice d'azur (1).

*Pierre de Cornillan, vingt-septième grand maître, à Rhodes. — 1354-1355.*

Pierre de Cornillan (2), chevalier de la langue de Provence et grand prieur de Saint-Gilles, s'était acquis l'estime de ses frères par ses mœurs sévères et la sagesse de sa vie, et succéda à Dieudonné de Gozon au commencement de 1354.

Sa justice et son zèle lui avaient acquis le surnom de *Correcteur des coutumes*.

(1) M. le colonel Rottiers nous a transmis le dessin d'un fragment de pierre sépulcrale, trouvé à côté de l'église de Saint-Etienne, parmi les ruines. Cette pierre, qu'il est tout à fait sans intérêt de reproduire, paraît, d'après sa date, coïncider avec l'époque de la mort de Dieudonné de Gozon, qui, ayant, depuis sa victoire sur le serpent ou crocodile, conservé une grande dévotion pour cette église, s'y est fait enterrer. La pierre sépulcrale doit avoir été posée en hauteur; il s'y trouve une inscription dont les caractères gothiques ont trois pouces de haut, et présentent le sens suivant :

Hierosotom.  
..... itani  
obiit  
... l. die 15 xbris  
Anno Domini 1352.

Domine. Jesu. suscipe. spiritum. ejus.

Les mots qui terminent l'inscription sont les dernières paroles de saint Etienne quand on le lapida; leur présence sur la pierre s'explique par le fait que l'église où elle se trouvait était sous l'invocation de ce martyr. On explique encore la non identité de l'inscription avec celle qui est rapportée au texte, par la circonstance que deux monuments ont été élevés à la mémoire de Gozon, l'un en 1566, l'autre dès 1532; mais, à cette dernière époque, le grand maître vivait encore. Il y a donc erreur dans l'indication de la date, qui devrait être 1535, à moins qu'on ne prétende qu'il s'écoula deux ans avant que Pierre de Cornillan fût élevé au magistère.

(2) Cornélian ou Cornilian.

Deux inscriptions se lisent sur son tombeau.

La première :

Les dieux et vos mœurs vous donneront d'abord  
les plus belles récompenses.

La seconde :

Au censeur  
et au réformateur des mœurs,  
à frère Pierre de Cornillan, Français, Provençal,  
grand maître de la sainte milice  
de Jérusalem.

L'an 1556,

les citoyens de Rhodes, reconnaissants,  
ont élevé ce monument.

Armes : de gueules à une bande d'argent chargée de trois merles de sable.

*Roger de Pins, vingt-huitième grand maître, à Rhodes. — 1355-1365.*

Roger de Pins succéda à Pierre de Cornillan en 1355; il était issu de l'illustre maison de ce nom en Languedoc, à qui l'ordre devait déjà Odon, l'un de ses grands maîtres, et Gérard, le vainqueur d'Orcan.

De son temps, les statuts de l'ordre commencèrent à être rédigés en latin. Comme la plupart des grands maîtres avaient été des Français, leurs instructions se trouvaient écrites dans leur langue maternelle, et les hospitaliers des autres contrées s'exusaient de ne pas les observer, faute de les entendre. Roger de Pins les fit traduire en latin, et en envoya des copies à chaque commandeur.

La première des inscriptions du tombeau de Roger (1), moitié grecque, moitié latine, signifie :

Ayez pitié des pauvres.

Nul fardeau n'est plus lourd que la pauvreté.

La seconde :

A son très-pieux chef,  
à son grand maître Roger de Pins,  
l'ordre sacré des chevaliers de Jérusalem a élevé  
ce monument.

Les pauvres en ont fait l'éloge.

La troisième :

L'an du salut des hommes 1565.

Armes : de gueules à trois pommes de pin d'or.

*Raymond Béranger, vingt-neuvième grand maître, à Rhodes. — 1365-1374.*

Raymond Béranger, chevalier de la langue de Provence, était originaire du Dauphiné, d'une maison aussi ancienne qu'illustre.

Béranger accompagnait, en 1367, le pape Urbain V, qui se rendait d'Avignon en Italie, et s'embarqua avec lui à Gènes, ainsi que l'atteste une inscription posée d'abord sur le mur du monastère de Saint-Benoît, et placée ensuite (dit l'historien qui le rapporte),

(1) M. l'archevêque d'Amasie, administrateur du diocèse de Lyon, nous a transmis le dessin de ce tombeau, entièrement semblable au nôtre; si ce n'est qu'aux pieds de Roger, et dans une posture qui exprime leur respect et gratitude, se trouvent deux pauvres ou malades soulagés par ses bienfaits.

ainsi que la justice l'ordonnait, dans l'église des Hospitaliers de Saint-Jean (1).

Deux ans plus tard, les Génois s'étant joints aux Rhodiens et au roi de Chypre, Tripoli fut pris comme Alexandrie, Tortose, Laodicée, Bellinas, tombèrent au pouvoir des alliés, et l'approche de l'hiver put seule interrompre le cours de ces rapides conquêtes.

Trois inscriptions latines avaient été gravées sur le mausolée de ce grand maître.

La première signifiait :

Dans la bonne cause, mourir vaut mieux que fuir,

La seconde, moitié grecque, moitié latine :

N'opprimez point les pauvres.

Respectez les lois.

Enfin, la troisième :

A Béranger,

maître des chevaliers et très juste législateur,

les cohortes des guerriers de la Gaule

marionnaise ont eu soin d'élever

ce monument.

Armes : de gueules à une coture d'or, ou d'or à quatre pointes de gueules.

*Robert de Julliac, trentième grand maître, à Rhodes. — 1374-1376.*

Après la mort de Raymond Béranger, le conseil fit choix, pour lui succéder, du grand prieur de France, Robert de Julliac, alors absent de Rhodes, et qui reçut dans son prieuré la nouvelle de son élection.

Son tombeau offrait cette seule inscription (2) :

A Robert de Julliac,

(1) « Le très-saint père le pape Urbain V,

Se rendant à Rome, s'arrêta dans cette église de Saint-Jean, et y célébra au maître-autel une messe solennelle, le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur. Il était accompagné de huit cardinaux, du grand-maître des hospitaliers de Jérusalem, du prieur de Rhodes, et de beaucoup de frères du même ordre. Sa Sainteté accorda le privilège des indulgences plénières à tous les fideles qui désormais visiteront ce saint lieu, et c'est pour perpétuer le souvenir d'une si haute faveur, que le précepteur Auselme de Linguille, après en avoir rendu grâces à Dieu, a fait placer cette pierre l'an MCCCLXXV, le vingtième jour de mai. »

Urbanus sanctissimus Papa quintus

Eun to Roman in hie ecclesia beati Johannis hospitalatus fuit. Et in die Ascensionis Domini, in magno altari missam solennem celebravit. Erant cum eo octo cardinales, et magister ordinis Hierosolymitani, cum admirato conventus, et priore ecclesie Rhodi, cum multis fratibus dicte religionis. Privilegia dicte ecclesie magna cum indulgentia un venientibus ad eam relapuit. Ex quibus haec Auselms de Linguilla dicte ecclesie preceptor gratias Deo egit. MCCCLXXV die xx maii.

(Codice diplomatico, t. II, fol. 465.)

(2) Cependant une autre inscription, que nous allons rapporter, nous est indiquée par M. le colonel Rolliers.

† Hic jacet in Christo religiosus et Pater ordinis frater Robertus de Julliac, quando magister sacre domus hospitalis Sancti Johannis Hierosolimitani, qui obiit die 20 Julii, anno Domini 1377, tunc anima requiescat in pace.

Il résulte de cette inscription d'abord que Robert

Français,  
grand maître des soldats de Jérusalem.  
Honneur rendu à sa piété.  
M CCC LXXVII.

Armes : d'argent à une croix fleuronée de gueules, au lambel d'azur de quatre pendans.

*Ferdinand d'Hérédia, trente-unième grand maître, à Rhodes. — 1376-1396.*

Frère puîné du grand justicier d'Aragon, dignité presque égale à celle de souverain, Ferdinand d'Hérédia, dont la carrière aventureuse fut une longue alternative de prospérités et d'éclatants revers, naquit à Valence et n'avait d'autre fortune que son épée.

Plusieurs fondations pieuses attestent combien, sur la fin de sa vie, le grand maître s'était détaché des vanités humaines. Parvenu à une extrême vieillesse, il mourut à Avignon, au mois de mars 1396. Son faste et sa vanité furent accompagnés de grandes vertus qui parurent ensuite sans nuage : « En sorte, dit Vertot, qu'il eût été à souhaiter qu'il n'eût jamais entré dans l'ordre, ou que la condition humaine lui eût permis de n'en quitter jamais le gouvernement (1). »

de Juliac ne mourut pas en 1576, mais le 29 juillet 1577 : sur ce point des contestations pourraient s'élever, d'autant plus que l'avènement de Ferdinand d'Hérédia semble hors de doute dès 1576. La seconde conséquence de cette inscription, c'est que probablement elle appartient à un autre tombeau que la première insérée au texte, quoique celui-ci ne date que de 1577 : nous avons fait observer que fort souvent on consacrait à la mémoire d'un grand maître plusieurs monuments, tels que des tombeaux, des fresques, des tableaux. Il n'est pas surprenant dès lors que des inscriptions, dont chacune offre un sens particulier, semblent se contredire ; on résout la difficulté en les rapportant à des monuments divers.

(1) Pierre Amélio, évêque de Sinigaglia (dit Papire Masson, dans la Vie de Grégoire XI), peint ainsi Ferdinand d'Hérédia :

« Soldat courageux, il porte la croix sacrée et ceint le noble baudrier de Saint-Jean ; guerrier plein de valeur, il commande à un peuple saint et tient la mer sous son sceptre.

« Vicillard vénérable, sa barbe est ondoyante, et son extérieur moins brillant encore par ses insignes que par sa haute stature. Chevalier de Saint-Jean et châtelain du noble Emposta, il s'échappe la nuit de sa retraite pour venir faire tête à l'orage et à la tempête. . . . .

« Vaillant chef des hospitaliers, c'est à ton courage que l'ordre doit de voir son pavillon flotter sur la mer de Romélie. . . . .

« Châtelain d'Emposte de Tyr, il portait encore dans sa vieillesse le glorieux étendard de l'Eglise. »

*Crucem sanctam fert miles strabus,  
Sancti Joannis præcingitur balteo;  
Gentem sanctam regit, admiratusque  
Pelago manatur suo bæali;  
Barbam tuteatam gerit senex,  
Tyroque pollet vultu pro-ro.  
Procellam superat nocte Joannes,  
Castellanus Emposte nobilis  
Evaso baratro. . . . .*

*Et tu Joannis Jerosolymitani  
Ordinis, Ramelli Pelago*

« D'Hérédia, dit Naberat, fut représenté une tête de Turc à la main et une ville sur les épaules, en mémoire de la conquête de Patras. » Son tombeau offrait ce grand maître debout, l'épée d'une main et le bouclier de l'autre.

On lisait au-dessous en grec :

Surmonte par la sagesse la calamité présente.

Et plus bas, en latin :

*Ferdinand d'Hérédia,  
né dans l'Espagne cétérienne,  
maître des chevaliers de Jérusalem,  
par la foi et le dévouement des siens, fut racheté  
pour une somme immense du prince d'Aubracis, au  
pouvoir duquel il était tombé après la conquête  
de Patras, ville de l'Achaïe.*

Armes : de gueules à sept tours d'argent, posées 3, 3 et 1.

*Philibert de Naillac, trente-deuxième grand maître, à Rhodes. — 1396-1424.*

Philibert de Naillac était issu d'une ancienne famille du Berry. Entré dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, une valeur héroïque, jointe à une extrême prudence, lui valut bientôt le grand prieuré d'Aquitaine, et, à la mort d'Hérédia, il obtint tous les suffrages pour le remplacer.

*Fluctuare permisisti.*

*Vexillum eccl. sic gerebat senex,  
Tyro Emposte castellanus.*

D'après l'évêque de Sinigaglia, il est vraisemblable que l'élection d'Hérédia doit être rapportée à la fin de l'année 1576. On assure que ce grand maître fonda le monastère de Notre-Dame de Gaste, en Espagne, où il fut inhumé.

Richard ou Riccard Carraccioli, nommé grand maître par les langues d'Italie et d'Angleterre, tandis que les autres reconnaissent d'Hérédia, est mentionné par quelques auteurs comme chef de l'ordre ; il était prieur de Capoue et appartenait à l'antique famille de ce nom, à Naples.

Mort à Rome en 1595, majordome du pape Boniface IX, il fut enseveli dans l'église du prieuré, près le mont Aventin, avec l'inscription suivante, « qu'on peut encore y lire (dit le *Codice* en 1700), grâce à la piété et à la générosité du cardinal Ruspoli, qui l'a fait restaurer : »

« Ici repose la cendre du révérend Père en Jésus-Christ frère Riccard Carraccioli, originaire de Naples, grand maître de la sainte maison de Saint-Jean de Jérusalem et gardien des pauvres. Ce tombeau renferme également les restes de notre seigneur le pape Boniface IX. Le premier mourut l'an de grâce M CCC XCV, le dix-huitième jour du mois de mai, et dans la sixième année du pontificat de notre susdit seigneur le pape Boniface IX. Leurs dépouilles mortelles sont réunies dans le même sépulture. »

*Hoc est sepulcrum reverendi-sini in Christo patris, et domini fratris Riccardi Carraccioli de Neapoli, sacre domus hospitalis Sancti Joannis Hierosolymitani magistri, et pauperum custodis : nec non magistri hospitalis domini nosri pape Bonifacii noni. Qui obiit anno Domini M CCC XCV, die vero decima octava mensis maii, pontificatus domini pape Bonifacii noni anno sexto, in quo quidem sepulchro jacet corpus ejus.*

Aussitôt : pres la mort de Carraccioli, ce pape annula toutes les charges conférées par ce prétendu grand maître, afin d'ôter tout prétexte à de nouvelles dissensions.

Trois inscriptions furent gravées sur le mausolée de l'illustre grand maître. Les deux qui occupaient la face antérieure s'exprimaient ainsi :

Par un décret,

les chevaliers de Rhodes, de la langue d'Auvergne, ont élevé ce monument.

A Philibert de Naillac,

grand maître de la sainte et noble milice de Jérusalem ;

A l'imitation de Henri Scheldinhoit, chevalier d'Allemagne, tandis que Timur, roi des Scythies, occupait l'Asie, il a osé élever des retranchements dans la Carie contre les barbares. Des ruines du monument de Mausole, dans Halicarnasse, il a construit une citadelle et des remparts.

La troisième inscription, qui occupait une face latérale, signifiait :

Il a dû à son équité d'élever une ville nouvelle et d'imposer un frein à des peuples superbes.

Armes : d'azur, à deux lions passants d'or ou d'argent.

*Antoine Fluvian, trente-troisième grand maître, à Rhodes. — 1421-1437.*

Antoine Fluvian (1), chevalier de Catalogne, était drapier de l'ordre, grand prieur de Chypre et lieutenant de Philibert de Naillac, quand ce vénérable grand maître expira. Il ne lui manquait, pour ainsi dire, que le titre de chef suprême, et il l'obtint d'une voix unanime.

C'est à ce grand maître qu'on dut l'agrandissement du quartier des Juifs à Rhodes, et la superbe infirmerie qui, élevée sur les fondements de l'ancienne, fut dotée de la propre épargne de Fluvian. Enfin, après avoir récompensé généreusement ses serviteurs et pourvu à l'entier acquittement de ses dettes, le chef des hospitaliers versa deux cent mille ducats dans le trésor public.

Le mausolée, élevé à sa mémoire, portait trois inscriptions.

La première, en grec, signifiait :

Sans l'argent, rien ne réussit.

La seconde et la troisième, latines, exprimaient :

Par le temps,

par la paix, par l'économie.

Les chevaliers de l'Espagne citérieure à Antoine Fluvian, grand maître de la sainte et noble milice de Jérusalem, habile à faire fleurir la paix et l'économie, déjà avancé en âge, mais encore vivant, d'après l'avis unanime du conseil de Rhodes, l'an 1428, ont élevé ce monument aux applaudissements de tout le peuple.

(Une autre copie de cette inscription porte la date de 1438, ce qui ne s'accorderait pas avec l'histoire.)

Armes : d'or à une fasce de gueules.

(1) Aussi appelé de La Rivière par quelques auteurs.

*Jean Bonpar de Lastic, trente-quatrième grand maître, à Rhodes. — 1437-1454.*

Né en Auvergne l'an 1371, Jean Bonpar de Lastic avait embrassé de bonne heure la profession des armes, et, dans un âge plus voisin de l'enfance que de la jeunesse, sa valeur s'était déjà signalée sous les yeux du connétable Olivier de Clisson.

Au mois d'août 1444, une menaçante expédition du sultan d'Égypte fut aperçue cinglant à pleines voiles. Dix-huit mille fantassins et une cavalerie nombreuse, entièrement composée de Mamelucks, débarquèrent sans opposition, marchèrent droit à Rhodes, et l'enveloppèrent du côté de terre, tandis que la flotte, stationnée devant le port, l'assiégea du côté de la mer. Durant trente-neuf jours l'artillerie tonna, les remparts furent battus, les assauts se succédèrent, et, le quarantième, les Sarrasins, foudroyés à leur tour, écrasés dans une sortie, s'enfuirent avec les débris d'une armée en déroute, portant au Caire la nouvelle de leur incroyable délaité.

Paoli et Bosio avancent que ce fut sous Jean de Lastic que les chefs de l'ordre reçurent définitivement le titre de grand maître. On l'a vu cependant donné par un pape à Hugues de Revel, en 1257, et ensuite à Foulques de Villaret; des chartes du XIII<sup>e</sup> siècle accordaient à Roger des Moulins la même qualification.

Le mausolée de Jean de Lastic portait deux inscriptions latines, dont voici le sens.

La première :

La victoire est pour la meilleure cause.

La seconde :

A leur vertueux chef, Jean Lastic,

à cause de sa religion, de sa piété, parce qu'il a défendu la ville contre les ennemis, et relevé les murailles, les soldats de Jérusalem, et le peuple de Rhodes, ont érigé ce monument des dépouilles des ennemis, pour l'éternité.

1451.

(Il paraîtrait, d'après cette date, que Jean de Lastic était encore vivant quand on lui bâtit ce tombeau. La même singularité ou erreur de date se remarque dans le monument élevé au prédécesseur de l'illustre grand maître. Mais, plus d'une fois déjà, l'occasion s'est offerte de faire ressortir les contradictions de la chronologie de l'ordre. Peut-être, aux explications que nous avons données, faut-il ajouter que, la vétusté dégradant les inscriptions, d'ignorants copistes ont alors multiplié les méprises dans leur travail.)

Armes : de gueules à une fasce d'argent bordée de gueules.

*Jacques de Milli, trente-cinquième grand maître, à Rhodes. — 1454-1461.*

Jacques de Milli était grand prieur d'Auvergne quand il fut choisi pour succéder à Jean de Lastic. Averti par le conseil que sa

présence à Rhodes était indispensable, il se hâta de s'embarquer et arriva heureusement le 20 août 1454.

Quatre inscriptions latines décoraient le mausolée de ce grand maître. Les trois de la face antérieure s'exprimaient ainsi :

La première :

Les légions françaises

de la sainte et noble milice de Jérusalem ont

élevé ce tombeau à Jacques de Milli,

maître des chevaliers,

en mémoire des vertus que doit avoir un chef souverain, sa science de la guerre, son courage, l'énergie de son commandement, sa merveilleuse aptitude à tirer parti des événements.

La seconde :

Les Romains de la république

faisaient cas de l'audace à la guerre,

de la justice dans la paix.

La troisième

Et ceux d'Auvergne

ont droit de se dire Romains.

La quatrième, en grec, sur une autre face :

Combats pour la patrie.

Μ ΕΘΕΚ ΛΧΙ.

Armes : de gueules au chef d'argent en pointes.

*Pierre-Raymond Zacosta, trente-sixième grand maître, à Rhodes. — 1461-1467.*

Pierre-Raymond Zacosta, Castillan de naissance, était châtelain d'Emposte; et reçut dans sa résidence la nouvelle de son élection.

Néanmoins, au mépris de la trêve conclue avec Mahomet II, empereur de Constantinople, des corsaires turcs infestaient les îles de la Religion; mais les chevaliers usèrent de si terribles représailles que Mahomet, inquiet, s'arrêtant au milieu de ses conquêtes, se détermina à envoyer un ambassadeur à Rhodes. Il demandait, pour prix de la continuation du traité, que l'ordre entretint un député à sa cour, qu'on lui payât annuellement quatre mille écus, que les esclaves chrétiens échappés de leurs fers fussent rendus, et qu'enfin on l'indemnisât des dégâts commis sur les côtes de son empire. Ces demandes hautaines faisant frémir d'indignation les nobles guerriers; la guerre contre Mahomet fut aussitôt annoncée dans Rhodes à son de trompe. Toutefois le sultan, dont les lenteurs devaient mieux assurer la vengeance, redemanda la trêve, et proposa l'échange des prisonniers. Jurant de conquérir Rhodes à tout prix, et voulant éloigner de l'île toutes ses ressources en se rendant le dominateur des mers voisines, il mit d'abord le siège devant Lesbos. Zacosta y envoya des chevaliers qui résistèrent longtemps; mais, lâchement trahis par les Grecs, ils périrent tous, les armes à la main.

A cette nouvelle, le grand maître, citant les hospitaliers, exigea le paiement des responsions, mesure qui excita la plus violente discorde. Plusieurs commandeurs, se faisant appuyer par leurs souverains, n'eurent pas honte d'accuser Zacosta d'avarice auprès de la cour apostolique, tellement que le Saint-Père, voulant éclaircir ce qu'il y avait de juste ou d'inique dans ces plaintes, convoqua un chapitre général à Rome, en 1467. Malgré l'urgence des circonstances, le grand maître n'hésita pas à s'y rendre; sa justification fut pleine et solennelle; le pape le combla de caresses et d'honneurs, mais comme il se préparait à s'embarquer pour Rhodes, une pleurésie l'emporta, le 21 février 1467. On attribua, en grande partie, sa mort au chagrin. Paul II le fit inhumer avec magnificence dans l'église Saint-Pierre, à main gauche de la chapelle de Saint-Grégoire, sous une pierre de marbre, sur laquelle furent sculptées sa figure et une inscription latine, dont voici la traduction (1).

Ce monument religieux fut élevé aux frais de l'ordre

à Pierre-Raymond Zacosta,

originaire de l'Espagne citérieure,

grand maître de la sainte maison des Hospitaliers

de Jérusalem, mort à Rome, âgé de LXIII ans,

au moment où il venait d'y tenir un chapitre

général, par l'ordre de Paul II.

Il fut recommandable

par sa sagesse, sa piété et sa charité.

Armes : de gueules à trois fascées ondées d'or; ou ondé d'or et de gueules de six pièces; ou ondé d'or et de gueules à la bordure d'argent à huit besants et au chef de sable.

*Jean-Baptiste des Ursins, trente-septième grand maître, à Rhodes. — 1467-1476.*

Jean-Baptiste des Ursins, d'une antique maison d'Italie et grand prieur de Rome, fut élu dans cette ville le 4 mars 1467, ayant obtenu une voix de plus que Raymond Ricard, provençal, prieur de Saint-Gilles, sur lequel les suffrages étaient divisés.

Son corps fut enseveli dans l'église des Hospitaliers.

Trois inscriptions décoraient le tombeau de Jean-Baptiste des Ursins. La première en grec, signifiait :

Faites-vous des amis par vos largesses.

La seconde, en latin :

Ni les armées

ni les trésors ne sont les appuis d'un état :

ce sont les amis.

(1) Depuis, quand il fut question de réparer la chapelle de Saint-Grégoire, on transféra cette tombe au pied du confessionnal de Saint-Pierre. M. P. Larivière, jeune peintre distingué, à la demande de son ami M. Théodore Guéin, dont les admirables marines ont obtenu tant de célébrité, a bien voulu dessiner le monument de Zacosta, qu'il a trouvé dans les grottes souterraines de l'église, et à demi usé par les pas des fidèles. Les inscriptions qui avaient été effacées ont été gravées de nouveau.

La troisième, dans la même langue :

La légion italienne des chevaliers de Jerusalem  
a élevé ce tombeau  
au vénérable Jean-Baptiste des Ursins,  
en mémoire de la générosité et de la noblesse  
de sa race.

Des vers latins furent tracés sur son tombeau dans l'église de Saint-Jean de Rhodes, épargnée après la prise de cette ville. En voici la traduction :

L'an 1176 de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le huitième jour de juin, un samedi, vers la quatrième heure, mourut Jean-Baptiste des Ursins, de l'une des plus illustres familles de l'Italie.

La renommée de sa maison était répandue dans toute la terre, mais elle fut moins célèbre encore pour avoir fourni un grand nombre de pontifes et de généraux, que pour avoir donné le jour au père de Rhodes, au maître de l'Hôpital, à celui à qui Rhodes doit une partie de son accroissement.

Romains, c'est à vous particulièrement qu'il appartient de chanter les hautes vertus de celui qui fut votre concitoyen, et dont le nom sera éternellement dans toutes les bouches.

Magnanime, prudent, aussi juste que modeste, humain, vaillant, pieux, intègre, et d'un caractère toujours serein, ses triomphes ont égalé ceux de César : son austère probité donna encore un nouveau prix à ses belles actions.

Semblable aux rayons du soleil levant, son passage sur la terre brilla de toute la pureté de l'astre du jour, et répandit sa lumière dans l'univers entier. L'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et la défense de notre sainte religion lui firent braver tous les dangers, en combattant les ennemis les plus formidables. Dieu, dans sa sagesse, permit qu'après avoir ajouté comme grand maître un nouveau lustre à un nom déjà si célèbre, ce saint homme fût enlevé au ciel pour y jouir du bonheur des saints.

Sa gloire, de même que ses exploits, ne périra jamais.

Voici le texte de cette inscription :

Anno quo Christus de Virgine natus ab illo  
Transierant mille decies septemque, sub inde  
Octavus Junii quadrigenti, sex hora quaterna  
Sabbati, quo die scias obisse jaentem.  
Sanguine clarus erat Ursinus stirpe Baptista  
Que clara prevalet ceteris Italia.  
Vulgus tanta domus resonat hinc inde per orbem,  
Que multos habuit pontificesque duces.  
Hic reverendus erat Rhodi paterque, magister,  
Qui partis fuit ambitus hujus conditor urbis.  
Romanus fuit, die, die virtutibus altis,  
Nomen ejus erit semper in ore suis.  
Magnanimus, prudens, justus, atque modestus,  
Humanus, stre nus, pius, probusque, serenus ;  
Nec quem Cesarei equarunt usque triumphi.  
Auctum per invictæ sic probitas opus.  
Est jubar exoniens micuit is solis in orbe,

Atque resurgenti lustravit lampade terras :

Qui magnos hostes, qui magna pericula tulit

Pro Christi cultu, pro religione tuenda,

Jure Deus voluit e rito de cernere fato,

Ut hinc preclaro nomen magister esset,

Atque inter divos esset divus ad astra relatus.

Sic itaque seculo victo sine fine triumphat.

Armes : Bandé d'argent et de gueules à six pièces, au chef d'argent surmonté d'une rose de gueules soutenu d'un chef d'or chargé d'une onde de sable.

*Pierre d'Aubusson, trente-huitième grand maître, à Rhodes. — 1176-1393.*

Issu des anciens vicomtes de la Marche et d'une famille dont l'histoire consacrait le nom dès le IX<sup>e</sup> siècle, Pierre d'Aubusson, né en 1123, descendait par ligne masculine de Raymond, vicomte d'Aubusson, seigneur de Monteil et de La Feuillade; il était fils de Renaud d'Aubusson et de Marguerite de Camborn, alliée à plusieurs maisons souveraines.

Jamais la perte d'aucun chef de l'ordre n'excita tant de regrets et d'affliction. « Son corps, dit un vieil historien, fut porté en la salle du conseil, sous un giet couvert de drap d'or, vestu d'une cape de prélat, et auprès estoit un chevalier vestu de duell qui tenoit le chapeau de cardinal, un aultre la croix de la légation, un aultre l'estendard de la généralité de la ligue, et aux quatre coins, quatre chevaliers portoient des bannières à ses armes et à celles de la Religion. Sur sa poitrine estoit un crucifix d'or, et des gands de soye aux mains, et des souliers de drap d'or aux pieds. A costé droiet fut dressé un giet où estoient tous les ornemens de cardinal, couverts d'un dais d'or et de soye ; et de l'aultre costé un aultre, où estoit sa cuirasse, sa cotte d'armes, et l'arme de teste, et l'espée dont il combattit à la défense du mur des Juifs, tout cela encore teint du sang de l'ennemy. Aux environs il y eust d'ordinaire deux cent cinquante hommes vestus de robes de duell. Tous les religieux et le peuple y venoient luy baiser les mains, et pas un n'entra dans la salle qu'avec pleurs, cris, et battemens de poitrine, et tout le peuple de l'isle accourust avec mesmes cris et gémissements. Quand la herbe parust hors le palaiz pour descendre l'escalier, il s'esleva une plainete et cry universel de tout le peuple, qui continua partout où il passa. Les femmes se tyroient les cheveux, les vieillards et les pauvres se battoient la poitrine et se désespoient... Quand il fut en terre, Didier de Saint-Jaille, son maître d'hôtel, rompit le baston sur sa sépulture, et Diego Suarez, son escuyer, les esperons... Il laissa une grande et riche despoille, et de plus grande valeur encore que celle des grands maistres de Villeneuve et Fluxian. » Un magnifique tombeau en bronze lui fut élevé, et ses chevaliers lui décernèrent ce glorieux surnom

que l'Europe confirma : *Bouclier de l'Eglise et libérateur de la chrétienté* (1).

Le mausolée de d'Aubusson offrait, à son sommet, un guerrier tenant d'une main une ancre, sur laquelle était écrit un mot grec qu'on n'a pu lire, et déployant de l'autre une bannière où se trouvait cette inscription en latin :

Etendre sa renommée par ses exploits,  
c'est l'œuvre du courage.

Les pieds du guerrier posaient sur un médaillon renfermant ces mots en grec :

Miroir des grands maîtres à venir.

Sur le monument lui-même sont écrits ces mots séparés, en latin :

Prudence. Courage.

Enfin, plus bas, on lisait trois inscriptions latines.

La première :

Au seigneur Pierre d'Aubusson,  
cardinal de la sainte Eglise romaine,  
légal d'Asie, grand maître de la sainte et noble  
milice de Jérusalem,  
ce monument a été élevé publiquement.

La seconde :

Au libérateur de la ville.

A celui qui nous a donné le repos.

La troisième :

Les chevaliers de Jérusalem et le peuple de Rhodes  
l'ont dédié à son génie et à sa majesté,  
et l'ont décoré des ornements  
du triomphe.

Enfin, sur une face cachée était tracé ce vers :

Epargner les vaincus, combattre les rebelles (2).

Armes : d'or, à la croix ancrée de gueules.

*Emery d'Amboise, trente-neuvième grand maître, à Rhodes — 1303-1312.*

Emery d'Amboise, né en 1434, d'une des plus illustres familles de France, succéda à Pierre d'Aubusson à l'âge de soixante-neuf ans.

Le tombeau d'Emery d'Amboise offrait les deux inscriptions suivantes, qui paraissent être les mêmes que celles du mausolée de Garnier de Syrie.

La première :

A Emery d'Amboise.

Il défendit les biens de l'hôpital  
et repoussa les insultes des mahométans,  
qui interceptaient les dons pieux  
faits à son ordre.

(1) D'Aubusson a laissé une traduction des statuts du chapitre général de 1489, imprimée in-4°.

(2) Grâce à M. le colonel Rottiers, nous connaissons, outre les mausolées de Pierre d'Aubusson et d'Emery d'Amboise, le figuré de deux niches égales, des deux côtés, au sud et au nord de l'église de Saint-Jean, à Rhodes, et qui ont servi de sépulture chacune à l'un de ces grands maîtres. Elles furent violées par la bande de jansénistes qui entra dans la ville après la capitulation.

La seconde :

Qu'il vive en paix à l'abri des insultes.

Armes : palé d'or et de gueules de six pièces.

*Guy de Blanchefort, quarantième grand maître, à Rhodes. — 1312-1313.*

Guy de Blanchefort, chevalier de la langue de France, et prieur d'Auvergne, était neveu du célèbre grand maître Pierre d'Aubusson, qui, en 1482, lui avait confié la mission de conduire Zizim en France. Deux ans après, il avait été promu à la dignité de grand prieur d'Auvergne, et, en 1312, il fut élu pour remplacer d'Amboise.

Deux inscriptions se lisaient sur la tombe de Blanchefort.

La première était en grec :

La jeunesse des hommes  
ressemble à celle des feuilles.

La seconde, en latin, signifiait :

A la mémoire  
de Guy de Blanchefort,  
très noble maître de la milice sacrée  
de Jérusalem :

ce monument lui ayant été élevé pour l'éternité  
par les soins du sénat et du peuple.

Nous nous abusons dans nos vœux ;

le temps nous trompe ;

la mort se rit de nos projets ;

cette vie inquiète ou agitée  
n'est rien.

Armes : d'or, à deux lions passants de gueules.

*Fabrice Carrette, quarante-unième grand maître, à Rhodes. — 1313-1321.*

La mort de Guy de Blanchefort ayant été connue à Rhodes le 13 décembre 1313, le chapitre s'assembla le lendemain, et, le 15, nomma grand maître Fabrice Carrette, choix qui fut généralement approuvé. Il était de la famille des marquis de Final, en Ligurie, et fils de Galéas Carrette (1), commandeur de la langue d'Italie.

Fabrice Carrette était brave, prudent, libéral ; il connaissait plusieurs langues anciennes et parlait la plupart des langues vivantes.

Plusieurs inscriptions ornèrent l'un des monuments élevés à ce grand maître.

La première, qui se lisait sur sa face antérieure, signifiait :

Crains l'ennemi, ne le méprise point.

La deuxième :

Les chevaliers d'Italie à Fabrice Carrectan,  
en mémoire de ce qu'il a transporté  
d'Italie à Rhodes

des armes et des provisions de toute espèce,  
ont élevé ce monument à la demande du peuple,

(1) Son frère, Charles-Dominique, fut archevêque de Tours, de Reims, et cardinal du titre de Saint-Nicolas.

avec les suffrages des chevaliers  
et par une décision  
unanime.

La troisième :

La paix à la main,  
il fut prêt à la guerre.

La quatrième :

L'impartiale équité  
et la libéralité modérée  
sauvent l'empire.

Sur les autres faces, on lisait :

Il mourut en 1521.

Plus bas :

Les qualités les plus belles  
sont la clémence et la libéralité.

Une autre inscription grecque signifiait littéralement :

La guerre naît avec le gouvernement.

Armes : de gueules à cinq cotices d'or.

*Villiers de l'Île-Adam, quarante-deuxième grand maître, à Rhodes et à Malte. — 1521-1531.*

Trois chevaliers, à la mort de Carrette, semblaient dignes de fixer le choix de l'ordre. En première ligne, l'opinion générale désignait le Portugais André d'Amaral, chancelier de la religion, grand prieur de Castille, encore fier de la victoire d'Ajazzo. Le deuxième était Thomas d'Oeray, grand prieur d'Angleterre; et enfin apparaissait sur les rangs, quoique absent de Rhodes, le grand prieur de France, Philippe Villiers de l'Île-Adam. Il se trouvait à la cour de François I<sup>er</sup>, où le dernier grand maître l'avait envoyé, avec les titres d'ambassadeur, de visiteur et de lieutenant. Le souvenir de ses hautes vertus, de ses rares qualités, devint plus puissant que les brigues de ses compétiteurs, et l'ordre compta pour chef un des hommes les plus faits pour commander aux héroïques chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1).

Après six mois du siège le plus opiniâtre (et dans lequel on a remarqué que les Turcs avaient tiré plus de huit cents coups de mortiers chargés de bombes de marbre), fut rendue, le 21 décembre 1522, cette redoutable, ville de Rhodes, possédée deux cent treize ans par les Hospitaliers, depuis que Fouques de Villaret en avait fait la conquête. Soliman n'y acquit que des ruines; et, de l'aveu de l'un de ses généraux, il perdit devant ses remparts plus de soixante-quatre mille hommes tués, et près de cinquante mille par les malachés. Amurat, fils de l'im-

fortuné Zizim, à qui l'ordre avait donné un asile après la mort de son père, tomba alors entre les mains de l'impitoyable sultan qui le fit étrangler.

Douze jours furent donnés aux chevaliers pour s'embarquer; mais quelques désordres commis par les janissaires, et la crainte d'en voir de plus alarmants, si Soliman venait à quitter l'armée ottomane, hâtèrent le départ.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1523, cinquante vaisseaux chargés de l'héroïque débris d'un ordre naguère si florissant, et de près de quatre mille personnes de tout âge et de tout sexe, attachées à la fortune du grand maître, sortirent du port de Rhodes où ils ne devaient plus rentrer, et comme poursuivis par la colère céleste. Une violente tempête, fondant sur eux, dispersa la flotte; des maladies la dépeuplèrent, et enfin, après s'être successivement arrêtés à Candie, à Gallipoli, aux îles d'Hière, et avoir en quelque sorte semé toutes les mers de leurs malheurs, les chevaliers arrivèrent à Messine. « Ils y furent reçus, dit un vieil annaliste, par un grand concours de peuple qui plaignoit l'infortune du grand maître et de sa compagnie qui fust un pitoyable spectacle, car ses gallées estoient si mal armées, qu'il n'y avoist en chacune que la notice des avirons. Tout estoit teint de noir, sans bannière ni gaillardet, et il n'y avoist qu'un estendart, dressé à demi boys, portant un pourtrait de Notre-Dame et son Fils, mort entre ses bras, avec ces mots : *Afflictis spes mea ribus!*... Ils abordèrent sans saluer et sans sonner trompestes ny clayrons, et avec un triste esbahissement et silence de tout le peuple. »

Le 26 ou 28 octobre 1530, Villiers de l'Île-Adam entra dans le port de Malte avec cinq galères, deux grands vaisseaux appelés *Carraques*, et plusieurs autres bâtiments portant avec les chevaliers, ce qui restait de la population qui l'avait suivi depuis Rhodes (1). Malte renfermait alors au plus cinq mille habitants, qu'un château élevé au milieu des terres défendait faiblement contre les invasions des corsaires. Aussi, à peine trouva-t-on s'installer dans le bourg, qu'on fut obligé d'entourer de murs, afin de se mettre à l'abri d'un coup de main. Le grand maître logea dans la forteresse Saint-Auge, dont le gouverneur, Alvare de Nova, s'empressa de lui remettre les clefs. L'histoire rapporte qu'à l'aspect d'un sol aussi ingrat quelques chevaliers, découragés, proposèrent de se jeter dans Tripoli, dont on pourrait étendre le territoire et conquérir un royaume à l'ordre.

Le cœur de Villiers fut porté à l'église de l'Observance, et son corps, ayant été embaumé, resta exposé durant plusieurs jours dans une salle du château Saint-Auge,

(1) L'Île-Adam était fils de Jacques de Villiers et de Jeanne de Neesle, et avait pour aïeul Jean de Villiers, maréchal de France, marié à Jeanne de Valengouant; son trisaïeul était Pierre, époux de Jeanne de Castello, fils lui-même d'un autre Pierre de Villiers et de Marguerite de Venlome.

(1) Il existe, dit-on, encore à Malte quelques-unes de ces familles venues de Rhodes, et auxquelles le trésor public avait assigné une pension appelée : *le pain de Rhodes*.

aux regards des chevaliers et du peuple qui, baignés de larmes, accouraient baiser les mains de l'héroïque grand maître. Son mausolée de marbre fut élevé dans une chapelle de ce château (qu'il avait fondée), par les soins d'Antoine de Grolée, Bailli de Langon, ainsi que l'exprimait l'inscription suivante :

Frater Philippus Villiers de l'Île-Adam, magister hospitalis militie, ordinem suum lapsum erigens, ac decenni peregrinatione fatigatum reparans, Melite consedit, ubi Jesu homini sacrandam ædulam hanc voluit ad sepulturam; septuagenario major obiit anno salutis M D XXXIV, augusti die xxii. Frater Antonius de Grolæ, ac viventis gloriæ, sic defuncti memoriæ cultor observantissimus, faciendum curavit.

*Traduction.*

Frère Philippe Villiers de l'Île-Adam, maître de l'Hôpital, après avoir relevé son ordre de la repos qu'il avait éprouvée, et lui avoir rendu un chute qu'il cherchait depuis dix ans, vint s'établir à Malte, où il consacra, sous l'invocation de Jésus, cette petite chapelle destinée à sa sépulture; il mourut, âgé de plus de soixante-dix ans, l'an de notre salut 1554, le 22<sup>e</sup> jour d'août. Frère Antoine de Grolée, admirateur de sa gloire pendant sa vie, et fidèle à sa mémoire depuis qu'il n'est plus, a eu soin de lui faire élever cette tombe.

Vertot rapporte qu'on traça sur le tombeau de l'illustre défenseur de Rhodes :

Ici repose la vertu victorieuse de la fortune (1).

Cette inscription ne se voyait point sur le monument érigé par Jean de la Cassière. On y trouvait celle-ci :

D. O. M.

Frater Philippus Villiers de l'Île-Adam, sacri ordinis Hospitalis magister, cum post maximos, quos terra marique sustinuit labores, Melite vita defunctus esset, in arce Sancti Angeli sepultus. Frater Joannes l'Évesque la Cassière, magistrati suorum predecessorum dignitati atque memoriæ consulens; tam hujus, quam aliorum in eadem arce aut alibi in hac urbe magistrorum sepulta corpora, cum consensu procerum venerandi consilii inde transferri ac in hoc templo, a se suisque sumptibus feliciter edificato, rursus condi atque poni diligenter curavit. Anno salutis 1577, die ultima septembris.

*Traduction.*

A Dieu, très-bon et très-grand.

Frère Philippe Villiers de l'Île-Adam, maître de l'Ordre saint des hospitaliers, qui, après avoir soutenu toutes les fatigues sur terre et sur mer, mourut et fut enseveli dans le château Saint-Ange.

(1) Victrix fortune virtus.

Frère Jean l'Évêque de la Cassière, jaloux de conserver la dignité et la mémoire des grands maîtres ses prédécesseurs, a fait rassembler les corps de l'Île-Adam et des autres grands maîtres inhumés dans le même château ou dans les églises de cette ville, leur a fait heureusement élever de nouveaux monuments dans cette église, lui-même et à ses frais, et les y a fait placer fidèlement avec le consentement des seigneurs du conseil, l'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1577, le dernier jour de septembre.

On lisait dans l'église de l'Observance cette troisième inscription, dédiée par Jean Quintin, chapelain de la langue de France, à la mémoire de l'Île-Adam :

Frater Philippus Villiers de l'Île-Adam, Hierosolimitanæ militiæ magister, Jesu, dian vixit, custos religiosissimus, septuagenario major animam Jesu, corpus Jesu, corporis intima Mariæ Jesu, hac in æde commendavit. Obiit xxii augusti M D XXXIV. Defuncti memoriæ Quintinus posuit.

*Traduction.*

Frère Philippe Villiers de l'Île-Adam, maître de la milice de Jérusalem, après avoir été pendant sa vie très-religieux adorateur de Jésus, recommanda son âme et son corps au Sauveur dans cette église, consacrée à Marie, mère de Jésus; il mourut le 22 août 1554, âgé de soixante-dix ans. Quintin éleva ce monument à la mémoire du défunt.

Les armes de l'Île-Adam étaient (1) : d'or au chef d'azur, chargé d'un *dextrochère* d'argent, avec l'aumusse ou fauon d'hermines. (On prétend que ce fauon lui fut donné par Clément VII avec le titre de Grand.)

*Pierre du Pont, quarante-troisième grand maître, à Malte. — 1534-1535.*

Comme il était facile de le prévoir, le successeur de l'Île-Adam fut choisi parmi les sujets de Charles-Quint; mais cette fois, du moins, on jeta les yeux sur l'un des plus dignes, en nommant Pierre du Pont (2), Piémontais d'origine, et descendant des anciens seigneurs de Casal-Gros et de Lombriasc. Il était gouverneur de l'île de Lango à l'époque funeste de la prise de Rhodes, et, en récompense du courage qu'il y avait déployé, le grand maître l'avait nommé bailli de Sainte-Euphémie, en Calabre, quand les chevaliers erraient encore sans demeure assurée. Ce fut dans son bailliage qu'on lui apporta la nouvelle de son élection.

On lisait sur le tombeau de Pierre du Pont :

D. O. M.

Frater Petrinus A Ponte,

vir pius, solidique judicii, ab omni fastu semotus,  
ex Divæ Euphemiæ bajulivatu in magistrerium

(1) Il existe un poème intitulé : *L'Île-Adamus*, composé par un jésuite; cet ouvrage est assez rare.

(2) Aussi appelé Pierrin, Petrin, et de Pont.

evocatus, prærepta per Cos. Carolam V Turcarum classe, capto pœ et direpto Tuneso priorsquam trirèmes, quas ille subsidio miserat, reddissent, dum hujus castrî munitioni intendit, moresque et res ordinis, et militiæ suæ ad veterem normam revocat, morte præventus, totius soldanatis merore, de vita magis exire quam ejiçi visus, quinto decimo post adeptum magistratum mense, migravit ad Xum : et hic viator sepeliri voluit. Decima octava novembriis M D XXXV. Vixit annos septuaginta.

*Traduction.*

A Dieu, très-bon et très-grand.

Frère Pierre Du Pont,

homme pieux, et d'un jugement éclairé, ennemi de tout faste, appelé au magistère du bailliage de Sainte-Euphémie, pendant que Charles Quint s'emparait de la flotte des Turcs, prenait Tunis et la livrait au pillage, avant le retour des galères auxiliaires qu'il avait envoyées à ce prince; tandis qu'il s'appliquait à fortifier ce château, et qu'il rappelait aux anciennes règles les mœurs et la discipline de son ordre et de ses chevaliers, prévenu par la mort, au regret de tous ses frères, il sembla moins être arraché à la vie qu'en sortir. Quinze mois après son élévation au magistère, il alla à Dieu, et, après son voyage terrestre, il voulut être enseveli ici, le 18 novembre 1555. Il a vécu soixante-dix ans.

Armes : d'argent, à un double sautoir de gueules.

*Didier de Saint-Jaille, quarante-quatrième grand maître, à Malte. — 1535-1536.*

Didier de Saint-Jaille, grand prieur de Toulouse, n'était encore que bailli de Manosque, lorsqu'il vit éclater une valeur peu connue au siège de Rhodes, en défile d'ait avec l'He-Adam les débris du bastion d'Espagne. Son expérience, sa prudence consommée, le firent juger digne de protéger l'ordre contre les attaques des Turcs, que l'on avait lieu de redouter, et il succéda à Pierre du Pont le 22 novembre 1535.

Arrêté par une grave maladie à Montpellier, où il avait été appelé, le grand maître y mourut le 26 septembre 1536, n'ayant eu pour aïnsi dire que le titre de chef suprême. Durant les huit mois de son magistère, le lieutenant Jacques de Pelloquin agrandit les fossés du château Saint-Ange, le flanqua de bastions, et y mit les armes des trois premiers chefs de l'Hôpital depuis que Malte en était devenue la résidence.

On rapporte que, sous Didier de Saint-Jaille, Jacques de Bourbon, bailli de la Morée, et nommé prieur de France, envoya à l'ordre, comme joyau de réception, tous les portraits des grands maîtres représentés au naturel sur une tapisserie relaissée de soie.

On n'a point trouvé l'épithaphe de Didier de Saint-Jaille (1), enseveli au grand prieure

de Saint-Gilles, quoiqu'on ait écrit qu'il fut inhumé dans l'église de Saint-Jean, à Montpellier, qui n'existe plus depuis longtemps. Armes : d'azur au cygne d'argent.

*Jean d'Omedès, quarante-cinquième grand maître, à Malte. — 1536-1553.*

Dès que la mort de Didier de Saint-Jaille eut été connue à Malte, plusieurs concurrents se présentèrent pour le remplacer; parmi eux se distinguaient surtout le bailli de Lango et le prieur de Pise, renommés par leur vertu, leur courage et une longue vie écoulée sans reproche. Toutefois une cabale puissante s'éleva formée dès longtemps parmi les chevaliers soumis à l'Espagne, et, le 20 octobre, ils obtinrent l'élection de Jean d'Omedès (1), bailli de Capse; l'assemblée en fut consternée.

On regrette qu'une épithaphe mensongère ait en quelque sorte voulu tromper la postérité sur le compte d'un grand maître dont la mémoire était peu digne de ménagements. Voici la traduction de cette inscription :

Frère Jean d'Omedès,

appelé du bailliage de Capse au magistère de la milice de Jérusalem, gouverna en cette dignité dix-sept ans, avec tant de bonheur et de gloire qu'il a laissé une foule de regrets; car la nature et l'expérience en avaient fait un homme très-prudent, remarquable par sa magnanimité, son affabilité, sa charité et sa clémence. Les yeux toujours ouverts pour maintenir la tranquillité de son ordre et la liberté de ses sujets, il éleva les forts de Saint-Ange, de Saint-Elme, de Saint-Michel, et autres boulevards contre la puissance des Turcs. Il a vécu quatre-vingts ans. Il est mort le 6 septembre 1555. Frère Christophe d'Acugna, commandeur de la vraie croix, a eu soin d'en conserver le pieux souvenir.

*Texte de l'épithaphe*

Frater Joannes de Omedes,

e bajulatu Capsii in magisterium militiæ Hierosolymitanae vocatus, in eo decem et septem annos tam bene et præclare se gessit, ut vita defunctus sui desiderium apud multos reliquerit. Fuit enim vir natura et usu prudentissimus, affabilitate, charitate, et clemencia conspicuus. In ordinis tranquillitate et subditorum libertate tuenda vigilantissimus. Arces Sancti Angeli, Helmi, et Michaelis, ac alia propugnacula contra Turcarum impetum extruxit. Vixit annos octoginta. Obiit die vi septembris M D LIII.

Armes : de gueules à trois tours d'argent, parti d'or au pin de sinople.

*Claude de la Sangle, quarante-sixième grand maître, à Malte. — 1553-1557*

Claude de La Sangle (2), né en France vers

(1) Ou Jehan d'Omedès.

(2) Aussi appelé La Sengle.

(1) Desiderio di Santa Fila, appelé aussi Folon.

1494, fut engagé de bonne heure dans l'ordre où sa prudence, sa valeur et sa piété lui ouvrirent bientôt le chemin des premières dignités. Déjà élevé à la charge de bailli, à l'expédition d'Afrique, il y commandait le corps auxiliaire des hospitaliers, et l'on peut dire que le succès lui fut dû en grande partie.

Aussi désintéressé que son prédécesseur le fut peu, ce grand maître, qui avait élevé tant de fortifications, enrichi le trésor, armé trois galères de ses deniers, laissa à l'ordre toute sa fortune évaluée à soixante mille écus. Les chevaliers reconnaissants envoyèrent à mademoiselle de Montelmar, nièce du défunt, une somme de douze mille écus pour contribuer à sa dot, et firent élever à leur illustre chef une chapelle dans le château Saint-Ange.

On a remarqué que Claude de La Sangle porta le premier le bonnet de velours rond. Auparavant, les grands maîtres avaient la toque antique à trois pointes, avec le repli semblable à celui des bonnets des prêtres.

On lisait sur la tombe de La Sangle une épitaphe dont voici la traduction :

A Dieu, très-hon et très-grand.

Frère Claude de la Sangle,

homme d'un esprit franc et modeste, après la conquête d'Afrique, où il commandait les galères et tandis qu'à son retour, nommé grand hospitalier, il était à Rome en ambassade, il fut appelé au magistère de l'ordre, rétablit les cœurs par son exemple et par ses lois. Supérieur à tous les orages, fondateur d'un nouveau port appelé de son nom, menager pour lui-même, après avoir rempli le trésor public, à la soixante-troisième année de son âge, comme il visitait la cité vieille, saisi d'une défaillance mortelle, il expira soudainement, mais avec piété et constance, le 15 septembre 1557. Il siégea grand maître trois ans onze mois sept jours.

Frère Charles d'Angest, sénéchal, et Christophe de Montgaubhit, économe, en souvenir d'un maître qui les aimait, lui ont rendu ce pieux devoir.

*Texte de l'inscription.*

D. O. M.

Frater Claudius de la Sangle,

vir animo libero, modestoque, post expugnatam, eo tiremum duce, Africam; dum Romæ secundo legatum, hospitalarius ageret, ad magistratum hospitalis inde vocatus, mores exemplo, legibusque componeas, procellis temporum superior; arcem novamque Sangleam condens, sibi parcus, magnis opibus arario congestis, sexagesimo tertio ætatis anno, cum veterem urbem inviseret, ibi letali deliquio correptus, festinanter, ut cætera, sed pie et constanter, obiit xv kal. septembris, M D LVII. sedit annos tres, menses undecim, dies septem.

Frater Carolus de Angest seneschallas, et Christophorus de Montgaubhit æconomus, propensi

erga se domini memores, supremum hoc pietatis officium curaverunt.

Les entrailles de La Sangle furent déposées au convent de Sainte-Marie de Jésus, avec cette inscription :

D. O. M.

Militie quondam Rhodie intestina magistri

Magnanimi Claudi marmore tecta vides.

Intima mentis erant venerando nomine Jesu

Plena viro : his aris mortuus exta dedit.

*Traduction.*

Passant, tu vois sous ce marbre les entrailles de celui qui fut maître de la milice de Rhodes, du magnanime Claude : son cœur était plein de vénération pour le saint nom de Jésus. Cet autel lui a été élevé après sa mort.

Armes : d'or, à une croix Saint-André de sable, chargée de cinq coquilles d'argent :

*Jean de La Valette, quarante-septième grand maître, à Malte. — 1557-1568.*

Jean de La Valette-Parisot (1), de la langue de Provence, né en 1494 (ou 1495), d'une illustre famille du Quercy, avait pris l'habit des Hospitaliers à l'âge de vingt ans.

Le corps de La Valette fut d'abord déposé dans l'église de la chapelle du château Saint-Ange, et, le 25 août, son successeur, suivi des chevaliers et de tout le peuple, le fit transporter avec le plus grand appareil sur la galère *Capitaine*, richement pavoisée, et remerquée par deux autres, également couvertes de drap noir, dans la cité Valette, ainsi qu'il en avait lémoigné le désir. Il y fut enterré dans une chapelle qu'il avait fondée et dédiée à Notre-Dame de la Victoire.

Les Hospitaliers furent inconsolables de la perte de Jean de La Valette-Parisot, un des plus illustres grands maîtres que l'ordre ait offert à l'admiration de la postérité. Doué des plus hautes qualités, elles brillaient encore davantage au sein du danger. Habile à prévoir, prompt à se résoudre, il était aussi hardi à entreprendre qu'à exécuter. Ménager du sang des soldats, il avait soin de s'entourer de conseils avant de le hasarder; aussi était-il aimé comme un père de tous les guerriers qui lui donnaient ce nom. Le célèbre doge de Gènes, André Doria, portait une vénération extrême à La Valette, et souvent, à sa prière, il relâcha des prisonniers français. A tant d'avantages le grand maître joignait un air ouvert, des manières chevaleresques, et sa générosité surpassait sa fortune. Il avait la réputation du premier homme de guerre de son siècle, et du plus pieux de tous les chevaliers. On rapporte que, voulant reconnaître les services rendus à l'ordre en 1565 par les familles de Rhodes, il ordonna que l'épée et le chapeau qu'il avait portés durant le siège, fussent déposés dans l'église de Borgo, la première que les Grecs eurent dans l'île de Malte.

(1) Ou de Valetie, Valeta.

Cette fois, l'építaphe tracée sur une tombe ne pouvait être qu'au-dessous de celui qu'elle célébrait.

On lisait sur le mausolée de Jean de La Valette l'építaphe dont voici la traduction :

A Dieu, très-hon et très-grand,  
et à la mémoire éternelle de très-illustre frère Jean de la Valette, Français, qui, après une foule de choses mémorables et diverses, faites avec courage et avec succès, tant près de Tripoli en Afrique, et dans toute la Numidie, que par toute la Grèce sur mer et sur terre; par l'unanime consentement de l'ordre entier élu maître et chef, acrut tellement la haute opinion que des longtems on avait conçue de lui, que l'an de Notre-Seigneur 1565, quand les princes chrétiens hésitaient et temporisaient, il délivra Malte, assiégée par Soliman; sauva la vieille cite et les châteaux; chassa les Turcs de toute l'île; purgea les deux mers des pirates: et construisit, avec une incroyable célérité et un art admirable, la nouvelle cité La Valette, boulevard assuré contre les ennemis de notre foi, et monument éternel du nom de La Valette et du nom français. Il est mort le 21 août 1568, le même jour qu'il était entré au magistère de l'ordre, onze années auparavant.

Terrible aux ennemis, et cher aux siens, il méritait une aussi longue vie. Le souvenir si grand d'un si grand homme, et un si puissant aiguillon de courage pour les soldats de Jérusalem, étaient comme enfouis dans la terre: frere Louis de Maillae-Sacquenville, et frere Jean de Soubiran-Arifat, ont élevé ce monument pour les mettre au plus grand jour, l'an de Notre-Seigneur 1611.

Il a vécu soixante-treize ans, six mois, dix-sept jours.

*Texte de l'építaphe de la Valette.*

D. O. M.

Et memorie aeterna viri illustrissimi fratris Joannis de Valetta Franci, qui, post multa, varietate, tum apud Tripolim in Africa, totamque Numidiam, tum vero per universam Græciam, terra, marique, strenue ac prospere gesta; summo totius ordinis consensu magister, ac præfectus electus, jampridem de se conceptam opinionem sic adauxit, ut anno Domini M D L X V, cum tantibus Christianis principibus, Melitam a Solimani obsidione liberaverit: veterem urbem, castraque servaverit, Turcos de universa insula fugaverit, utrumque mare piratis repurgaverit, et neapolim Valettam tutum adversus nostræ fidei inimicos propugnaculum, atque æternum Valette Francique nominis monumentum, summa celeritate, atque mirabili artificio, construxerit. Obiit XVI die augusti. M D L X V I I I. Et ipso die quo turbam ante annos magisterium ordinis inierat.

Hostibus terribili, et suis charus, unde non immerito annos. Tantum tantum viri memoriam, tumque Hero solvanti mi militi virtutis stimu-

lum prius humi jacentes; frater Ludovicus de Maillae-Sacquenville, et frater Joan. de Soubiran-Arifat in eminentiorem hanc lucem erexere. Domini anno M D L X I. Vixit annos LXIII, menses VI dies XVII.

Ou traça aussi sur sa tombe les vers suivants; ils furent composés par le frere Olivier Starquei, chevalier anglais, lieutenant du Turcopolier et depuis bailli d'Aquila.

Ille Asiæ Libyæque pavor, tutelaque quondam

Europæ, edomitis sacra per arma Getis,  
Primus in hac alma, quam condidit, urbe sepultus  
Valetta, æterno dignus honore jacet.

*Traduction.*

Ici repose celui qui fut la terreur de l'Asie et de l'Afrique, et le protecteur de l'Europe, quand ses armes sacrées terrassèrent les barbares. Le premier enseveli dans cette ville qu'il a fondée, ici repose Valette, digne d'une gloire éternelle.

Armes: de gueules au gerfaut d'argent et au lion d'or.

*Pierre de Monte, quarante-huitième grand maître, à Malte. — 1568-1572.*

Dès qu'on put prévoir la fin prochaine de Jean de La Valette, une cabale s'était formée, ayant à sa tête deux grands-croix de l'ordre, qui, n'espérant point la dignité suprême pour eux-mêmes, voulaient du moins s'attacher par la reconnaissance celui auquel ils la feraient obtenir. Leur choix se fixa sur Pierre de Monte (1), prieur de Capoue, dont le véritable nom était Guidalotti; mais il l'avait changé, pour plaire à Jules III, de la maison de Monte, et son grand-oncle maternel. Il était aussi recommandable d'ailleurs par sa valeur que par sa naissance.

Dès 1570 il songea sérieusement à exécuter une entreprise qu'il avait à cœur depuis son avènement au pouvoir. C'était la translation du couvent dans la cité Valette; elle eut lieu le 18 mars 1571, avec la plus grande magnificence; toutefois ce ne fut pas sans objection de la part des chevaliers, car la nouvelle ville était si peu avancée encore, que le palais du grand maître, élevé en bois recouvert de maçonnerie, n'avait qu'une salle et deux chambres.

A la mort de Pierre de Monte se termina ce siècle d'héroïsme et de grandeur, de revers et de gloire, commencé en 1576, alors que d'Aubusson était appelé à la dignité suprême.

On lisait sur le tombeau de Pierre de Monte :

D. O. M.

Fratri Petro de Monte, Julii III pont. max. ex germano filio, in Rhodio excidio strenue servato, rursus in Senglea peninsula anno M D LXXV. A. Turc. obsessæ defensione, admirato præcla-

(1) De Monte ou du Mont.

rissimo, ac gubernatori; Capuæ priori, primoque in Valettana civitate incolæ, Hierosolymitanæ militiæ in summo magistratu magni Valette digno successori, majoraque longe merito quam adepti, qui sui magistratus anno tertio, mense quarto, die sexto, obdormivit in Domino  
XXVI Januar. M D LXXII.

*Traduction.*

A Dieu, très-bon et très-grand.

Frère Pierre de Monte, fils du frère du souverain pontife Jules III, sauvé par son courage de la ruine de Rhodes; depuis il fit de nouveau admirer sa valeur dans la défense de la presqu'île de la Sangle, assiégée par les Turcs en 1565; gouverneur illustre, prieur de Capoue, et premier et digne successeur du grand La Valette dans la suprême magistrature de la milice de Jérusalem, depuis qu'elle habita la cité la Valette; et moins chargé d'honneurs qu'il n'en a mérités, après trois ans, quatre mois, six jours de magistère, il s'endormit dans le Seigneur le 26 janvier 1572.

Frère Raymond Forzunius, bailli de Négrepont, le premier qui dans cette ville eût été gratifié par lui d'un gouvernement, conservant la juste mémoire de la faveur du grand maître, avait élevé ce monument à son bienfaiteur.

Armes: d'azur à deux couronnes ou branches d'olivier d'or et une bande d'or chargée de trois rochers de gueules.

*Jean de la Cassière, quarante-neuvième grand maître, à Malte. — 1572-1581.*

Jean l'Évêque de la Cassière, né en 1503, était chef de la langue d'Auvergne et grand maréchal de l'ordre, quand il fut élu, le 27 janvier 1572.

Le corps de Jean de La Cassière fut d'abord porté avec pompe dans l'église de Saint-Louis des Français, où son cœur demeura depuis. Le célèbre Antoine Muret y prononça son oraison funèbre, en présence de seize cardinaux et des ambassadeurs de France et de Pologne. Il lui composa cette épitaphe par ordre du pape :

D. O. M.

Fratri Joanni Episcopo, magno militiæ Hierosolymitanæ magistro, viro fortissimo, religiosissimo, splendidissimo, cujus, ut igne aurum sic calumniis spectata et probata integritas etiam magis enituit, sacra sodalitas militum Hierosolymitanorum patri ac principi optimo mœrens posuit. Vixit ann. LXXVIII. Obiit Romæ XII kalend. Januarii, M D LXXXI.

*Traduction.*

A Dieu, très-bon et très-grand.

A Frère Jean L'Évêque, grand maître de la milice de Jérusalem, homme très-courageux, très-pieux, très-magnifique, dont l'intégrité, mise au grand jour et éprouvée par la calomnie comme l'or par le feu, brilla d'un nouvel éclat... A l'excellent prince de la patrie, la sainte famille des soldats de Jérusalem, touchée de regrets, a élevé ce monument. Il a vécu soixante-dix-huit ans. Il est mort à Rome le 21 décembre 1581.

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. I.

Cette inscription, en majuscules romaines de la plus belle forme, et qui conservent encore des traces d'une dorure antique, se trouve sur une table de marbre noir placée dans le mur d'un pilier du cloître, à une assez grande hauteur; au bas est un écusson écartelé de lion rampant et d'une croix. Il y a tout lieu de croire que la sépulture de La Cassière était primitivement dans l'église même, et qu'elle aura été transportée dans le cloître voisin, construit de 1580 à 1600, à l'époque où notre église nationale a été entièrement revêtue à l'intérieur et décorée des marbres les plus riches, c'est-à-dire de 1740 à 1750. Ces renseignements nous sont transmis par M. l'abbé de La Croix, clerc consistorial de France, chanoine honoraire du chapitre métropolitain de Besançon, administrateur des pieux et royaux établissements français à Rome.

Le corps du grand maître fut ensuite transporté à Malte et enfermé dans un tombeau de marbre, sur lequel on grava cette inscription en latin :

Fratri Joanni Levesque de la Cassière,

Hierosolymitani hospitalis magno magistro, viro religiosissimo, optimo, beneficentissimo, cui ad fastigium principatus egregia multa adversus fidei hostes edita facinora aditum stravere. Quorum gloriam postquam princeps est renunciatus, admirabili in regendo prudentiæ, justitiæ et integritatis laude cumulavit. Humillimam civitatem Valettam majori templo conventuali extracto, donatoque xenodochio, praetorio, et magnificentissimis ædibus, pro sua suorumque commoditate fabricatis, condecoravit. Demum ob civiles seditiones sedandas a Gregorio XIII Romam se flagitante, accitus, summoque honore habitus, et innocens declaratus, ibidem incredibili omnium honorum mœre decessit XII kal. Jan. M D LXXXI. Cadaver, Roma transvectum, hoc in monumento, quod vivens sibi cæterisque construxerat, conditum est, procurante magno conservatore F. Raymundo Tortuino, qui munere receptoris, et postea conservatoris conventualis eidem magistro magno inservierat.

*Traduction.*

A frère Jean L'Évêque de la Cassière,

Grand maître de la milice de Jérusalem, homme très-religieux, très-bon, très-bienfaisant, qui se fraya un chemin au faite du pouvoir par une foule de belles actions contre les ennemis de notre foi, à la gloire desquelles il mit le comble, quand il fut proclamé prince, par une admirable prudence dans son gouvernement, par sa justice et son intégrité. Il décora la cité la Valette, encore humble et pauvre, d'une plus grande église conventuelle, d'un hôpital élevé à ses frais, d'un palais de justice, et de magnifiques édifices pour sa commodité et celle des frères. Enfin, pour apaiser des séditions civiles, appelé à Rome, d'après ses instances, par Grégoire XIII, reçu avec les plus

grands honneurs, et déclaré innocent, il mourut dans cette ville, laissant d'inéroyables regrets à tous les gens de bien, le 21 décembre 1581. Son corps, transporté de Rome, fut déposé dans ce monument, qu'il avait élevé pendant sa vie pour lui-même et pour les autres grands maîtres, par les soins de Raymond Tortuni, qui avait servi le même grand maître en qualité de receveur et ensuite de conservateur conventuel.

Armes : d'argent au lion de gueules :

*Hugues de Verdale, cinquantième grand maître, à Malte. — 1581-1595.*

Le 12 janvier 1582 fut nommé grand maître Hugues de Loubens Verdale, issu d'une ancienne maison de Languedoc au diocèse de Lavaur.

Le tombeau de Hugues de Verdale offrait cette épitaphe :

D. O. M.

Illustrissimo Domino fratri Hugoni de Loubens Verdalæ cardinali amplissimo Hierosolymitanæque militiæ, cui annos tredecim, menses tres, dies vero viginti et unum honorifice præfuit, dignissimo magno magistro, principi invictissimo, prudentissimo, barbaris hostibus tremebundo, catholici religionis studiosissimo, in adversis forti, in prosperis circumspecto, moderato, provido, sexagesimo quarto ætatis sue anno vita functo, universa religio mœrens hoc supremum pietatis officium ultro libensque reddidit. Obiit 21. maii. an. Dom. M D XCV.

*Traduction.*

A Dieu, très-bon et très-grand,

Et à très-illustre seigneur frère Hugues de Loubens-Verdale, éminent cardinal, et grand maître de la milice de Jérusalem, à laquelle il commanda avec honneur treize ans, trois mois, vingt-un jours. Prince invincible et très-prudent, ennemi redoutable des barbares, zélé défenseur de la religion catholique, courageux dans l'adversité : dans la prospérité circonspect, modeste, prévoyant. Il est sorti de la vie dans la soixante-quatrième année de son âge. Tous les chevaliers, en deuil, lui ont rendu d'eux-mêmes et avec empressement ce dernier devoir de la piété. Il est mort le 4 mai 1595.

Armes : de gueule au loup rampant d'or.

*Martin Garcès, cinquante-unième grand maître, à Malte. — 1595-1601.*

A la mort de Verdale, la brigade des Espagnols l'emportant enfin, ils réussirent à placer sur le trône un chevalier de leur nation. Martin Garcès (1), de la langue d'Aragon, quitta le titre de châtelain d'Emposte pour celui de grand maître, le 8 juin 1595 (2), et le calme fut aussitôt rétabli.

(1) Ou Garzes.

(2) L'Art de vérifier les dates place l'élection de Garcès le 7 février 1595; mais comment expliquer un interregne de huit mois? Naberat dit le 8 janvier 1595, ce qui est une faute d'impression, car, d'après le calcul de Naberat lui-même, il faut lire le

On lisait en latin sur le tombeau de ce grand maître :

D. O. M.

Fratri Martino Garzes, sacra hospit. Hierusal. repub. doni forisque pacis et belli artibus aptis sexennio feliciter gesta inclyto, VII. id. febr. M D CL. ætat. LXXX, vita functo. Fr. Vincentius Fardella pos.

*Traduction.*

A Dieu, très bon et très-grand,

Et à l'illustre frère Martin Garcès, qui a gouverné avec autant de bonheur que de gloire, pendant six années, la république sacrée de l'hôpital de Jérusalem, maintenue dans sa prospérité au dedans et au dehors, tant durant la paix que durant la guerre. Il mourut le 6 des ides de février, l'an 1601, à l'âge de soixante-quinze ans. Frère Vincent Fardella a donné cet asile à ses cendres.

Armes : d'azur, à un cygne d'argent, au chef de trois étoiles d'or.

*Alof de Wignacourt, cinquante-deuxième grand maître, à Malte. — 1601-1622.*

Alof (1) de Wignacourt, né en 1547, d'une illustre maison des Pays-Bas fixée en Picardie, avait à peine dix-sept ans, quand, au bruit d'une expédition projetée par Soliman, il était accouru à Malte comme simple volontaire en 1565. Il y prit l'habit de chevalier, et se fit tellement distinguer par sa prudence et son courage, que, quatre années après sa réception, on le nomma lieutenant du gouverneur de la cité Valette. Passant par tous les honneurs de l'ordre, il devint grand-croix, grand-hospitalier, et, à la mort de Garcès, sans brigue, sans cabale, n'ayant que son mérite pour appui, il fut élevé à la dignité souveraine.

Libre des soins de la guerre, Wignacourt utilisa la paix, occupant toutes les mains oisives à creuser un magnifique aqueduc, qui, de la cité Notable, conduisait une source d'eau abondante et pure sur la place du palais des grands maîtres. Ainsi jadis on vit les soldats de César embellir les Gaules qu'ils avaient conquises (2).

On grava sur le tombeau du digne grand maître l'inscription latine dont voici la traduction :

A Dieu, très-bon et très-grand.

La France mit aujourd'hui le noble frère Alof de Wignacourt : son zèle à défendre la foi, son attachement à la sainte milice de Jérusalem, sa chasteté sans tache, sa constante piété, sa religion inébranlable a rempli tous ses pieux devoirs, sa grandeur d'âme ennemie de toute

8 juin, puisqu'il assigne à ce magistère une durée de cinq ans, huit mois, vingt-neuf jours.

(1) Ou Aloph.

(2) L'inscription suivante, placée sur une petite tour, rappelant ce bienfait :

Fratri Alopho de Wignacourt,  
magno magistro  
Vallettanoboni et arcem  
Potentissimi, apud vivit anti  
eterna salus.

injustice, sa probité pure et ne connaissant aucune fraude, et le conseil témoin de ses vertus, le firent nommer grand maître de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem et chef de la sainte milice. L'honneur et le privilège du pavillon cousuré par sa prudence au milieu d'une flotte royale, le gouvernement du saint sépulcre acquis à lui et à ses successeurs, lui ont assuré l'éternel souvenir de tout son ordre. Par ses armes, toujours victorieuses, les deux forts de Lépante et de Patras emportés d'un seul choc et pillés; Mahumette (1) ravagée; Casteltornèse pris; les innombrables navires des barbares repoussés; enfin les invasions de ses flottes, l'ont rendu formidable à tout l'Orient. Par sa magnificence, Malte, ceinte de tours, Valette, revêtu de fortifications, les peuples, altérés sur la terre et sur la mer, abondamment abreuvés à des fontaines d'eau intarissables, lui ont acquis l'amour de tout l'Occident. Les rois infidèles le sont venus voir en amis (2); tous les princes chrétiens, honneur extraordinaire! ont cultivé son amitié par leurs ambassadeurs. L'empereur Ferdinand, n'écoutant que la recommandation de ses talents, l'honora par un décret, aux acclamations de l'univers chrétien, du titre solennel de prince. Mais hélas! ce délice des rois, cette splendeur des chevaliers, la terreur des barbares, le tabernacle des vertus, il suffit d'une seule goutte d'eau, de cette eau qu'il avait procurée à Malte avec tant d'abondance, pour causer la mort à celui que l'on pleurera éternellement... Songe trompeur!

Mais, après soixante années passées avec la plus grande piété sous l'humble joug de la croix; après plus de vingt-un ans consumés laborieusement à étendre sur terre et sur mer la vénération de la croix dans la suprême magistrature, le jour même de la fête de l'Exaltation de la croix, il fut appelé aux éternels honneurs promis par cette même croix, et aux récompenses célestes, par le magnifique rémunérateur des zélés serviteurs de la croix, l'an de grace 1622, de son âge le soixante-quinzième.

Il vivra dans la mémoire de la postérité, dans les annales des rois, dans la dignité de ses successeurs qu'il a augmentée, dans cette cité Valette qu'il a ornée de superbes édifices, et dans son zèle à propager par toute la terre le nom et l'honneur de la sainte croix de Jérusalem.

*Texte de l'épithaphe.*

D. O. M.

F. Aphiium de Wignacourt Franciæ nobilem genuit. Tuenda: fidei studium, sacre Hierosolymitanæ militiæ devotio, illibata castitas, pietas in Deum perpetua nullis in sacris defatigata religio, magnanimitas injuriarum condonatrix, innocens dolique ignara probitas, reliquasque

(1) Africa.

(2) En 1616, Facardin, prince des Druses, et en 1620, Ottoman, religieux dominicain, qui se prétendait fils du sultan Achmet, vinrent à Malte implorer la protection de Wignacourt.

virtutum senatus, magnum hospitalis S. Joannis Hierosolymitani magistrum militiæque principem dixerunt. Illius prudentiam conservata vexilli in regia classe prærogativa, sanctissimi sepulcri præfectura sibi posterisque adsemnata, in memoria totius ordinis posuere sempiterna. Illius armis semper victoricibus gemina Lepanti et Patrassi castella uno impetu expugnata, direpta Mehemetta, depopulate Tornesii arces, capta sine numero barbarorum navigia, repulsa classium incursions, toti orienti suasere formidandum. Illius munificentia cineta turribus Melita, Valletta munita propugnaculis, sitientes terra marique populi perennibus aquæ fontibus potati, occidenti reddidere charissimum. Invisere benevoli reges, infideles coluere, in legatis honore insolito omnes christiani principes. Imperator Ferdinandus, suffragantibus meritis, succlamante orbe christiano universo, titulo serenissimi principis augendum decrevit. Sed heu! regum delicias, equitum splendorem, terrorem barbarorum, virtutum domitium, aquæ demum guttula de medio sustulit, iisdem aquæ laticibus, quos per Melitam large effudit vice lacrymarum, perenniter legendum. Falleris!

At post annos sexaginta sub humili crucis jugo religiosissime transactos tres supra viginti, crucis honoribus terra marique propagatis, in supremo magistratu laboriosissime consumptos, ipso die sanctæ crucis Exaltationi sacro, ad æternos ejusdem crucis honores, et præmia a munificentissimo crucis studiosorum remuneratore evocatus est, anno salutis M D CXXII. ætat. LXXV.

Vivet in memoria posterorum, in regum annalibus, in amplificata successorum dignitate, in exornata præclaris ædificiis Valetta, in propagato ubique ærario, sacre crucis Hierosolymitanæ nomen et honor.

Le portrait d'Alof ou Adolphe de Wignacourt, peint par Michel-Ange de Caravage, existe au musée royal: il est représenté tête nue, armé de pied en cap, tenant le bâton de commandement à la main, et accompagné d'un page qui porte son casque.

Les armes de Wignacourt sont: d'argent à trois fleurs de lis de gueules au pied nourri, au lambel de sable.

*Louis Mendès de Vasconcellos, cinquante-troisième grand maître, à Malte.—1622-1623.*

Louis Mendès de Vasconcellos (1), chevalier de la langue de Castille, bailli d'Acre, Portugais de nation, fut élu pour succéder à Wignacourt.

Son tombeau offrait cette épithaphe:

D. O. M.

Fr. Ludovicus Mendes de Vasconcellos, qui per singulos pacis bellique gradus ad summum ma-

(1) Ou Luys de Men'es Concellos.

gisterii culmen virtute duce conscenderat, in sexto vix principatus mense fato bonis infausto præripitur, cunctis optatus, nulli non lacrymat, hic conditur nonis Martii, M D CXXIII.

*Traduction.*

A Dieu, très-bon et très-grand.

Frère Louis Mendès de Vasconcellos, qui, après avoir passé par tous les grades civils et militaires, était parvenu, à l'aide de la vertu, au faite élevé du magistère, à peine au septième mois de son gouvernement, fut ravi par un sort fatal aux gens de bien, regretté de tous, et de tous pleuré. Il repose dans ce tombeau. Il est mort le 7 mars 1625.

Armes : d'argent à trois fasces vivrées de gueules.

*Antoine de Paule, cinquante-quatrième grand maître, à Malte.—1623-1636.*

Antoine de Paule, issu d'une ancienne et illustre maison de Toulouse, était né en Gascogne vers 1532.

L'inscription suivante fut placée sur le tombeau de ce grand maître :

D. O. M.

Fratri Antonio de Paula, magno militiæ Hierosolymitanæ magistro, principi gratissimo, splendidissimo, qui ob egregias animi dotes vivens in omnibus sui amorem, extinctus desiderium excitavit. Pacem mirifice coluit, et affluentiam. Ordinis vires, opes addidit, auxit. Ampliori munire vallo urbem aggressus, cum aonum ageret magisterii decimum quartum, ætatis supra octogesimum, diuturno cum morbo constanter conflictus, semper se ipso major, piissime ac religiosissime quævit in Domino, septimo id. Junii, anno sal. M D CXXVI.

Fratres Henricus de Merles-Beauchamp, et Dom Martinus de Redin s. cath. maj. consiliis bellicis, Tholosæ et Navarræ priores, et Jos. de Bernon-Villeneuve basul. Aquilen. consanguineus, testamentarii executores, opt. benefactori mœrentes h. m. ecc.

*Traduction.*

A Dieu, très-bon et très-grand.

Frère Antoine de Paule, grand maître de la milice de Jérusalem, prince affable et magnifique, dont les belles qualités excitèrent l'amour pendant sa vie, et des regrets universels après sa mort ; qui maintint la paix et l'abondance, étendit et accrut les forces et les ressources de l'ordre. Comme il s'occupait à entourer la ville de fortifications plus redoutables, dans la quatorzième année de son magistère, déjà plus qu'octogénaire, tourmenté sans relâche d'une longue maladie, toujours supérieur à lui-même, il se reposa pieusement et religieusement dans le Seigneur, le 10 juin de l'an de grâce 1636.

Les frères Henri de Merles-Beauchamp, et dom Martin de Redin, conseillers de Sa Majesté Catholique, prieurs de Toulouse et de Navarre, et Joseph de

Bernon-Villeneuve, bailli d'Aquila, allié du grand maître, exécuteurs testamentaires, à leur bienfaiteur regretté dont ils pleurent la perte, ont élevé ce monument.

Armes : d'azur à une gerbe de blé sur laquelle est un paon à la queue épanouie d'or, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

*Jean de Lascaris, cinquante-cinquième grand maître, à Malte.—1636-1637.*

La langue de Provence, si heureusement féconde en grands maîtres, donna un successeur à Antoine de Paule. Ce fut Jean-Paul de Lascaris-Castellar, bailli de Manosque, appartenant, par la naissance la plus illustre, aux comtes de Vintimille et aux anciens empereurs de Constantinople.

Malte fut redevable à Lascaris d'une bibliothèque publique. On régla alors que les livres appartenant à la succession des chevaliers ne seraient point vendus comme les autres objets, mais qu'on les transporterait dans un local commun.

On lisait sur le tombeau de Lascaris l'inscription latine dont voici la traduction et le texte :

*Traduction.*

A Dieu, très-bon et très-grand.

Ci-git Frère Jean-Paul de Lascaris-Castellar, grand maître et prince de Malte, qui, en naissant, reçut sa noblesse des empereurs et des comtes de Vintimille, la rendit plus brillante par une vie passée dans les conseils et dans les ambassades ; sa mort, universellement pleurée, lui assura l'immortalité. Il régna vingt-un ans, heureux entre les princes ; à l'égard de ses sujets, père de la patrie, méritant toute la reconnaissance de la religion par l'établissement d'une septième galère fondée sur des rentes annuelles, par l'institution d'une nouvelle commanderie, par la construction d'édifices de toute espèce ; illustre par toutes ses victoires sur terre et sur mer, ne s'attachant qu'à Dieu seul, il mourut le 11 aout, l'an du Seigneur 1637, de son âge le quatre-vingt-dix-septième. Ses parents, en pleurs, lui ont élevé ce monument de leur reconnaissance.

*Texte.*

D. O. M.

Hic jacet F. Jo. Paulus de Lascaris-Castellar, magnus magister, et Melitæ princeps. Qui, nascendo, ab imperatoribus et comitibus Vintimiliæ accepit nobilitatem ; vivendo in consiliis et legationibus regum, fecit amplissimam ; et moriendo inter omnium lacrymas, reddidit immortalæ. Regnavit ann. xvi, inter principes fortunatus, erga subditos pater patriæ, erga religionem bene merentissimus. Septima triremi quam annuis redditibus stabilivit, nova comenda quam instituit, aliis atque aliis ædificiis que construxit, tot nominibus terra marique victoriis omnibus celeberr. soli Deo semper ælium, obiit die xiv Augusti, anno Dom. M D C

LXII, ÆTAT. SURE LXXXVII. Parentes hoc grati animi monumentum inter lacrymas posuerunt.

Une deuxième inscription, séparée de l'épithaphe, signifiait :

Il sera renouvelé comme l'aigle (1).

Armes : d'or à l'aigle à deux têtes de sable, armée et becquée de gueules.

*Martin de Redin, cinquante-sixième grand maître, à Malte. — 1657-1660.*

Martin de Redin (2) était un chevalier aragonais, prieur de Navarre.

Son épithaphe était ainsi conçue :

D. O. M.

Æternæ memoriæ sacrum m. magistri D. Martini de Redin, magni Xaverii ob genus propinquum, cujus ante ætatem præmatura virtus Siculæ, deinde Neapolitanæ classium præfecturam meruit. Adultus, ad summum pontificem et Hispaniarum regem legatus profectus, exercitus regios apud Catalanos et Gallicos, cæterosque Hispaniæ populos, summo cum imperio rexit. inde victoriis, meritis atque annis auctus, ex priore Navarræ, atque pro rege Sicilia, princeps Melitæ absens electus, insulam propugnaculis, ac turritis speculis, urbes aggeribus, hordeis, et annonæ, ac vario belli comitatu instructis, constructisque munivit. Ducis Bulloniæ exemplum secutus, expeditionis Hierosolymitanæ principibus Europæ sese ultro vel duces vel comitem obtulit. Summa demum omnia summo illo suo magistratu gessit ac pro biennii angustiis stupenda.

Obiit die VI Februarii M DC LX, ætatis LXX, imperii m.

Fr. D. Joannes de Galdiano Armeniæ basulivus, et senescallus commendator; fr. Gilbertus d'Elbene palatii præfectus commend.; fr. D. Antonius Correa magister equitum commend.; fr. D. Isidorus de Argaiz quæstor palatii, supremis tabulis executores dilecti, cum lacrymis posuere.

*Traduction.*

A Dieu, très-bon et très-grand.

Consacré à la mémoire éternelle de Dom Martin de Redin, allié par sa naissance au grand Xavier, dont la vertu précoce lui mérita, avant l'âge, le commandement des flottes de Sicile et ensuite de Naples. Sorti de l'adolescence, et envoyé comme ambassadeur vers le Souverain Pontife et vers le roi des Espagnes, il

(1) *Renovabitur ut aquila.* Ces mots renferment une frappante allusion à l'aigle qui se trouve dans les armes du grand maître de Lascaris Castellar. On n'y verra donc pas une de ces exagérations que nous blâmons ailleurs dans l'intérêt de Lascaris, de Wignacourt, etc.; nous ferions d'ailleurs observer que de louangeuses épithaphe ont été consacrées à quelques princes dont la vie, utile et glorieuse, ne démentait pas ces éloges. Une indication simple eût mieux convenu que de fastueuses inscriptions; mais on suivait à leur égard une habitude introduite par des médiocrités ambitieuses, et, en adoptant les formes de la flatterie, alors même qu'on n'exprimait que la vérité, on sacrifiait au mauvais goût.

(2) Ou Ruedin.

commanda avec une autorité souveraine les armées royales dans la Catalogne, dans la Galice, et chez les autres peuples de l'Espagne. De là, riche de victoires, de services, et plein d'années, et de prieur de Navarre et de vice-roi de Sicile élu prince de Malte en son absence, il entourait l'île de ramparts et de tours propres aux signaux, et munit les villes de retranchements et de magasins remplis de vivres et de toute sorte de provisions de guerre. A l'exemple du magnanime duc de Bouillon, il s'offrit lui-même aux rois de l'Europe pour une expédition à Jérusalem, ou comme chef ou comme compagnon. Enfin, toutes ces grandes choses, il les fit dans sa suprême magistrature, activité prodigieuse pour la courte durée de deux ans. Il mourut le 6 février 1660, dans la soixante-dixième année de son âge, la troisième de son règne.

Frère Jean de Galdiano, bailli d'Arménie et sénéchal, commandeur; frère Gilbert d'Elbene, préfet du palais, commandeur; frère Dom Antoine Corréa, grand écuyer, commandeur; frère Dom Isidore de Argaiz, trésorier du palais, choisis pour exécuteurs testamentaires des dernières volontés du grand maître, lui ont élevé ce monument au milieu des pleurs.

Ces longues épithaphe, pleines de louanges souvent peu méritées, semblaient avoir voulu usurper la place de l'histoire. Dans les siècles antérieurs, on était plus sobre de paroles : le nom du héros rappelait des faits immortels. Mais quand le marbre du tombeau n'a recouvert qu'un homme vulgaire, on a jugé nécessaire d'expliquer quels titres il a pu avoir aux honneurs dont il fut revêtu.

Armes : d'azur à la croix d'argent ou d'or bordée de gueules.

*Annet de Clermont, cinquante-septième grand maître, à Malte. — 1660.*

Annet de Clermont Challes-Gessan, bailli de Lyon, fut élu à l'unanimité grand maître, au mois de février 1660. Issu de l'illustre maison de Clermont, il avait été envoyé à Malte en 1622 par Louis XIII, pour demander à Wignacourt le secours de ses galères contre les huguenots.

L'épithaphe qui se lisait sur le tombeau de ce grand maître est beaucoup plus longue que la notice qu'on pourrait lui consacrer. En voici la traduction.

A Dieu, très-bon et très-grand.

Ci-git, très-éminent frère Annet de Challes-Gessan, qui reçut la naissance des comtes de Clermont; des pontifes, les clefs sacrées et la double tiare, par ses ancêtres, défenseurs intrépides du siège apostolique sous Calixte II. Il fut le plus grand de sa race, par cela seul qu'il joignit à la tiare la couronne souveraine, ayant été créé, avec l'approbation de tous, de bailli de Lyon grand maître et prince de Malte. Dès longtemps ses services avaient réclamé cette haute récompense, jamais ses vœux ne s'y étaient attachés. Ses vertus lui donnèrent leur suffrage : sa piété dans

les œuvres divines, sa prudence dans les choses humaines, son amabilité dans le discours, sa majesté dans la démarche, son intégrité dans la charge de maréchal, son autorité sur terre et sur mer; il ne l'ambitionna point lui-même : il ne fit qu'obéir à ses amis. Son règne, à peine de quatre mois, passera à la mémoire éternelle. Rien ne fut perdu de sa courte vie : il en consacra la première partie à son ordre, la seconde à son peuple, la troisième à lui-même, et le tout à Dieu. Il est mort au milieu des larmes et des regrets de tous, le 2 juin 1660, l'an soixante-troisième de son âge. Frère Claude de Montagnac de Larfeuillère (1), maréchal, et frère Jean-Jacques de Verdélin, chevalier de l'élection, lui ont élevé ce monument de la reconnaissance.

*Texte de l'épithaphe.*

D. O. M.

Hic jacet emia. frater Annetus de Chattes Gessan, qui a comitibus Clarimontis ortum accepit, a pontificibus sacras claves, et tiaram utramque, per majores in Calixto II sedis apostolice acerimos defensores. Hoc uno vere majorum omnium maximus, quod tiaræ supremam coronam adjunxit, creatus, nemine discrepante, ex bajulivo Lugduni m. magister, et Melita princeps. Eum apicem merita jampridem exegerant. Vota nunquam præsumperant. Sed virtutes tulerunt suffragium : pietas in divinis, prudentia in humanis, suavitas in congressu, majestas in incessu, marescalli integritas, terræ marisque imperium. De suo nihil ipse contulit, nisi quod amicis obediit. Regnavit ad perennem memoriam vix quatuor mensibus. Brevis vitæ pars nulla perit. Primam religioni, secundam populo, tertiam sibi, omnem Deo consecravit.

Obiit inter lacrymas et voto omnium, die 11 Junii, anno Domini M DC LXIII. ætat. sue LXXIII.

F. Claudius de Montagnac Larfeuillère marescallus, et F. Joann. Jac. de Verdélin primarius electionis eques, hoc grati animi monum. p. p.

Armes : de gueules à deux chiefs d'argent en sautoir sur le chef, un croissant d'argent.

*Raphaël Cotoner, (2) cinquante-huitième grand maître, à Malte. — 1660-1663.*

Raphaël Cotoner était bailli de Majorque.

Les chevaliers aragonais, ses compatriotes, lui élevèrent à leurs frais un magnifique mausolée, dans la chapelle de leur langue, et sept distiques latins y furent gravés. En voici le sens :

Qui que tu sois, dont le pied foule la chapelle maîtresse d'Aragon, et dont les yeux voient ces figures sacrées, voyageur, arrête tes pas.

Ici repose le premier grand maître de la race des Cotoner; ici repose ce Raphaël qui nous a été enlevé avant le temps.

Tel était ce front auguste, digne de la couronne

(1) Ou L'Ardevillere, suiv. ont Vertot.

(2) Ou Cottoner

de Malte; voici cette tête si fière soit aux combats, soit dans les conseils.

Sa vigilance, sa foi, le génie, la prudence, la force, étaient de si chères assurances qu'il vivrait longtemps pour nous !

Que, lorsqu'il fut trop tôt ravi aux palais célestes, cette mort prématurée fit le désespoir de son ordre.

Qui, afin de ne point sentir que les rênes de l'empire avaient passé en d'autres mains, les confia à son frère...

N'en demande pas plus. Le premier il mérita qu'on cherchât un successeur dans sa famille : c'est assez pour sa gloire... Voyageur, continue ton chemin.

*Texte des distiques.*

Aragonum quicunque teris Melitense sacellum,

Sacraque signa vides, siste, viator, iter.

Hic est ille primus Cotonera e stirpe magister,

Hic est ille Raphael, conditus ante diem.

Talis erat cervix Melitensi digna corona :

Tale fuit bello, consiliisque caput.

Cura, fides, pietas, genium, prudentia, robur,

Tot dederant vitæ pignora cara sua,

Ut, dum cælestes citius raperetur ad arces,

Ordinis hæc fuerit mors properata dolor.

Qui, ne mutatas regni sentiret habenas,

Germano rerum fraena regenda dedit.

Cætera ne queras. Primus de stirpe, secundum

Promeruit. Satis hoc. Perge, viator, iter.

Les deux inscriptions suivantes étaient en prose :

Il mourut l'an du Seigneur 1663, le 20 octobre, l'an soixante-troisième de son âge, à trois ans et un mois de magistère.

A Dieu, très-bon et très-grand,

Et à la mémoire éternelle de frère Raphaël Cotoner, d'abord administrateur et bailli de Majorque, grand maître de la religion de Jérusalem.

*Texte.*

Obiit ann. Dom. M DC LXIII, die XX Octob.

ætat. sue LXIII,

Magisterii m. et vii mense.

D. O. M.

Æterna memoria Fr. Raphaelis Cotoner, relig. Hier. magni magist. Majoricæ patriici, ac primu basulivi.

Armes : d'or à la fleur de coton de sinople.

*Nicolas Cotoner, cinquante-neuvième grand maître, à Malte. — 1663-1680.*

Nicolas Cotoner, qui avait succédé à son frère dans la dignité de bailli de Majorque, le remplaça également sur le siège des grands maîtres.

On lisait sur le tombeau de Nicolas Cotoner : l'épithaphe dont nous donnerons d'abord la traduction.

A Dieu très-bon et très-grand.

A frère Dom Nicolas Cotoner, grand maître de l'ordre de Jérusalem, élevé au rang de prince par sa grandeur d'âme, sa sagesse, sa munificence et sa majesté : parce qu'il a érigé, à la honte de Mahomet, un trophée avec les rostres des galères et le butin pris sur la sultane; parce qu'il a enrichi Malte de magnifiques bâtimens; qu'il a accru la splendeur des temples; élargi et fortifié l'enceinte des remparts, et ravi ses citoyens à la peste dévorante; pour avoir donné à l'ordre de Jérusalem, dont il fut le premier chef qui ait succédé à son frère, des lois, de l'autorité, des trésors; pour avoir sauvé la république dans les circonstances les plus difficiles de la paix et de la guerre; à cet homme vraiment grand, qui a rempli par toute sa vie la mesure du grand nom qu'il portait. Sa renommée, vivante après lui, donne, consacre, dédie cette pyramide, qui retrace l'élevation de son âme. Il a vécu dans le magistère seize ans six mois; il est mort le 29 avril 1680, âgé de soixante-treize ans. Après sa mort, ses exécuteurs testamentaires lui ont fait élever ce tombeau.

*Texte de l'épitaque.*

D. O. M.

Fr. D. Nicolao Cotoner,

magno Hierosolymitani ordinis magistro,  
 vobis magnitudine, consilio, munificentia, majestate  
 principi :  
 erecto ad Mahometis dedecus  
 ex navigii rostris, ac sultane præda, trophæo :  
 Melita  
 magnificis extractionibus, templorum nitore,  
 explicato munitoque urbis pomærio,  
 plendide aucta :  
 cive e pestilentie faucibus pene raptò :  
 Hierosolymitano ordine  
 cui primus post fratrem præfuit  
 legibus, auctoritate, spoliis amplificato :  
 repub. dillicillimis sæculi belli temporibus servata :  
 vere magno  
 quod tanti nominis mensuram gestis impleverit,  
 pyramidem hanc excelsi testem animi  
 dat, dæcat, dedicat  
 fama superstes

Vixit in magisterio annos XVI menses VI,  
 obiit 29 Aprilis 1680, ætatis suæ 75, post ejus obitum  
 executores testamentarii tumulum hunc fieri mandare.

Armes : d'or à la fleur de coton de sinople.

*Grégoire Caraffa, soixantième grand maître, à Malte, — 1680-1690.*

Grégoire Caraffa, de l'illustre maison de ce nom, originaire d'Aragon, fixée à Naples, était prieur de la Rocella. Il se trouvait le cinquième grand maître choisi dans la langue d'Italie et fut proclamé le 2 mai 1680.

Il fut déposé dans un tombeau qu'il avait fait construire lui-même dans la chapelle d'Italie, et où on lisait deux inscriptions, dont la première avait été composée, dit-on, par lui, deux ans avant sa mort :

*Texte de l'épitaque.*

D. O. M.

F. D. Gregorius Caraffa, Aragonius, e principibus Rocelle, magnus Hierosolymitani ordinis magister, cui vivere vita peracta in votis erat, quia mortem primaam qui prævenit, secundam evitat, hunc sibi, adhuc vivens, non mausoleum, sed tumulum posuit. Resurrecturo satis.

Ann. Dom. M DC LXXXVIII.

*Traduction.*

A Dieu, très-bon et très-grand.

Frère dom Grégoire Caraffa, Aragonais, des princes de la Rocella, élevé à la dignité de grand maître de l'ordre de Jérusalem, dont un des vœux était de survivre à sa mort, sachant que celui qui prévient la première évite la seconde, s'est fait élever, encore vivant, non un mausolée, mais une tombe. C'est assez pour qui doit ressusciter. L'an du Seigneur 1688.

Après la mort du grand maître, ce mausolée fut chargé d'ornemens, On y plaça la statue de Caraffa, et l'on grava au-dessous cette deuxième épitaque, rapportée par Vertot avec quelques légers changements :

*Texte.*

Emeritis venerare cineres, viator.

Hic jacet fr. D. Gregorius Caraffa ab Aragonia, m. magister, clarus genere, genio præclarior. Heroas, quos in nomine gessit, in virtute expressit. Effusa comitate, diffusis triumphis, populos habuit amatores, orbem fecit admiratorem. Bis ad Hellespontum, toties ad Epirum, Peloponesum, Illyrium interrito ductu, prævalida ope, classes delevit regias, regna expugnavit : munificentia, pietate princeps laudatissimus, urbem, arces, portus, xenodochia, templa, ampliavit, restituit, ornavit. Publico semper religionis bono curas impendit et studia : ærarium ditissimo spolio cumulavit. Obiit die XXI julii, anno æt. LXXVI, magister. x, sal. M DC XC.

*Traduction.*

Révère, ô voyageur, ces cendres vénérables.

Ici repose frère dom Grégoire Caraffa, d'Aragon, grand maître; d'une naissance illustre, plus illustre par son génie, il a fait revivre tout entiers, par sa vertu, les héros qu'il rappelait par son nom. Par ses manières ouvertes et affables, par ses nombreux triomphes, il s'est acquis l'amour des peuples, l'admiration de l'univers. Deux fois vers l'Hellespont, deux fois dans l'Épire, le Péloponèse, l'Illyrie, ses ordres intrépides, ses puissants secours ont détruit des flottes, pris d'assaut des capitales. Prince dont on ne peut trop louer la magnificence et la piété, il accrut, rétablit, orna la ville, les forts, le port, les hôpitaux, les églises. Immolant ses soins et toute son étude au bien public de l'ordre, il remplit le trésor de très-riches dépouilles. Il est mort le 21 juillet, de son âge l'an soixante-seize, de son magistère le dixième, l'an de grâce 1690.

Une plaque de marbre, placée sur la porte d'Italie, s'exprimait ainsi sur ce grand maître, alors simple commandeur :

*Texte.*

Divo Joanni Baptistæ,  
Hierosolymitane militiæ patrono, ob gloriosam a Venetis de Turcica classe ad Dardanellorum ora reportatam victoriam consilio, opera, et felici ausu F. D. Gregorii Caraffe, Rocelle prioris, et septem Melitensium trirēmium ducis. Qui primus in hostes invecutus, ita eos deteruit, et profligavit, ut ipsam etiam imperatoriam, nisi ejus ratis seopulo adhasisset, in suam potestatem redegisset. Vicit tamen, et captis ex adversariis, præter tres majores, octo trirēmiibus aliis minoribus, innumerisque tormentis æneis, tum sexaginta supra trecentos Turchis in servitutem redactis, et ex Christianis bis mille ac sexcentis libertate donatis, ad suos triumphantis in morem reversus, vivit vivetque, sereniss. reipublice et Hierosolymitane religionis bene meritus, ac suæ familiæ decus immortale. In tantæ rei memoriam venerabilis lingua italica uno corde, multiplici nomine, die. consecr. An. Dom. M DC LVI.

*Traduction.*

Au bienheureux saint Jean-Baptiste, Patron de l'ordre de Jérusalem, à l'occasion de la glorieuse victoire remportée par les Vénitiens sur la flotte turque, à l'entrée du détroit des Dardanelles, par le conseil, les soins et l'heureuse valeur de frère Dom Grégoire Caraffa, prieur de Rocella et général des sept galères de Malte. Ayant le premier abordé l'ennemi, il le jeta dans un tel désordre, qu'il se serait emparé du vaisseau impérial lui-même, si son bâtiment n'eût été arrêté par les brisans : il vainquit cependant, et ayant capturé, outre trois grandes nefes ennemies, huit navires de moindre grandeur et une quantité innombrable de canots de cuivre, il fit prisonniers plus de trois cent soixante Turcs, rendit la liberté à plus de deux mille six cents chrétiens, et revint ensuite triomphant vers les siens, où il vécut et vivra éternellement, ayant bien mérité de la sérénissime république ainsi que de l'ordre de Jérusalem, et étant devenu l'honneur immortel de sa famille. C'est en mémoire de ce beau fait d'armes que la vénérable langue d'Italie a dédié et consacré, d'une voix unanime, ce monument, l'an du Seigneur 1656.

Le grand maître ayant perdu à Malte un de ses frères, chevalier de Saint-Jean et ambassadeur de l'ordre à Rome, le fit inhumer dans la métropole avec cette inscription :

*Texte.*

Fr. D. Francisci Caraffe, principis Rocelle filii, cineres hæc urna habet : nomen ac decus, fama. Reatis, Firmi, Mazerthæ, Panormi commendatarius, collectos sibi suo ab ordine titulos gestis excessit. Navali in tyrocinio

geminæ ad Festum et Abydum pugne interfuit. Ac Fr. Gregorii Caraffe Rocelle prioris, trirēmium præfecti, fratris victoriam, fama, spolia virtute auxit sua. Hinc ad præstandam Alex. VII Rom. pontif. obedientiam sui ordinis orator, demum summus Hierosolymitane classis præfectus, virtutis et gloriæ numeros explevit, una e tribus Algeriis navibus, generoso suæ tantum trirēmis ausu ac impetu, ad Cretam capta; post tam præclarum facinus mors illum æternitati transcripsit. Obiit Rocelle, XIX Septemb. an. M DC LXXIX, æt. suæ. LI. Mortalitatæ spoliū huc transvectum F. D. Gregorius Caraffa M. H. O. M. hoc tumulo condidit.

*Traduction.*

Cette urne renferme les cendres de frère François Caraffa, fils du prince de Rocelle. Naissance, honneur, gloire, tout fut réuni en sa personne. Commandeur de Rippa, de Fermo, de Mazarthe, de Panorme, il surpassa, par ses hauts faits, les divers titres que son ordre lui avait conférés. Pour son noviciat naval, il assista aux deux batailles de Festos et d'Abydos, et, par sa valeur personnelle, contribua à la victoire, à la renommée et aux captures de son frère le prieur de Rocelle, Grégoire Caraffa, alors général des galères. Ensuite il fut envoyé, en qualité d'ambassadeur, près du souverain pontife Alexandre VII, pour lui prêter obéissance au nom de son Ordre. Enfin, nommé amiral de la flotte des Hospitaliers, il mit le comble à sa réputation de valeur et de gloire en capturant, sur les rivages de l'île de Crète, par la généreuse impétuosité et l'audace extraordinaire de la seule galère qu'il commandait, un des trois vaisseaux de la flotte algérienne : après cette action d'éclat, la mort l'inscrivit dans l'éternité. Il mourut à Rocelle, le 19 septembre 1679, dans la cinquante-unième année de son âge. Frère Dom Grégoire Caraffa, grand maître de l'ordre, a fait transporter ici sa dépouille mortelle, et l'a renfermée dans ce tombeau.

Les armes de Caraffa sont : fascé d'argent et de gueules à la bande oncée de sinople.

*Adrien de Wignacourt, soixante-unième grand maître, à Malte. — 1690-1697.*

Adrien de Wignacourt (1), éloigné du magistère en 1680, fut nommé grand maître en 1690. Neveu du célèbre Alof de Wignacourt, il était grand trésorier de l'ordre, et jouissait d'une juste réputation de piété et de bienfaisance.

On lisait sur le tombeau de ce grand maître l'inscription dont nous donnerons d'abord la traduction :

A Dieu, très-hon et très-grand.

Les dépouilles mortelles de très-éminent prince, Frère Adrien de Wignacourt, reposent sous ce marbre. Si vous cherchez en lui la splendeur du sang, vous la trouvez dans son nom seul, dans ses alliances presque

(1) Ou Wignacourt.

royales ; si le mérite d'une vie religieuse attire plutôt vos regards, vous pourrez admirer sa charité infatigable envers les pauvres et les infirmes, et généreuse envers les pestiférés ; et une sainteté de mœurs si pures, qu'il eût préféré mourir plutôt que de la souiller. Neveu par son père du grand Aloi, et sa parfaite image par l'intégrité, le courage et la justice, il a égalé la gloire d'un si grand prince. Il a vécu saintement, et saintement il est mort, l'an de grâce 1697, le 4 février, âgé de soixante-dix-neuf ans.

*Texte de l'épithaphe.*

D. O. M.

Eminentissimi principis fratris Adriani de Wignacourt mortales exuviæ sub hoc marmore quiescunt. Si generis splendorem quaeras, habes in solo nomine, habes in affinitatibus pene regiis. Si religiosæ vitæ merita spectes, charitatem erga pauperes et infirmos indefessam, erga peste laborantes generosam, mirari poteris : et ita intemeratam morum innocentiam, ut mori potius quam fœdari voluerit : magni Alofi ex patre nepos, integritatis, fortitudinis et justitiæ laude simillimus, tanti principis famam est assecutus. Vixit sanctissime, sanctissime obiit, Anno Sal. M DC XCVII, die februar. IV, ætat. ann. LXXIX.

Armes : d'argent, à trois fleurs de lis de gueules au pied nourri, au lambel de sable.

*Raymond Perrelos, soixante-deuxième grand maître, à Malte. — 1697-1720.*

Le grand maître Raymond Perrelos (1), Aragonais de naissance, bailli de Négrepont. Le 8 octobre 1700, « l'escadre mallaise, dit M. le bailli de Chambray (dans ses Mémoires manuscrits), s'empara du vaisseau turc le *Binghen*. Le bon exemple que donna le général bailli de Spiuola avec la galère *Capitaine*, ne fut pas moins admirable que son grand courage, soutenu par celui du chevalier de Villeneuve Trans-Tourettes, caravaniste de la galère magistrale *Lasaris* (pour lors patronne, commandée par le chevalier de Ricard), qui aborda le premier de tous. Aussitôt les autres firent de même. Le chevalier de Trans fut aussi le premier de ceux qui montèrent sur le vaisseau ennemi, suivi des chevaliers de Benseville, Français, et de Damiani, italien. »

Jacques-François de Chambray (dont l'arrière-petit-neveu, le marquis de Chambray, auteur d'une excellente *Histoire de l'expédition de Russie*, 3 vol. in-fol. avec atlas ; de la *Philosophie de la guerre*, etc., m'a communiqué les mémoires manuscrits avec la plus loyale obligeance), naquit à Evreux, en Normandie, le 15 mars 1687. Reçu chevalier à l'âge de treize ans, il arriva à Malte le 28 octobre 1700, et le grand maître l'y reçut en qualité de page. Depuis, grand-croix, lieutenant général et vice-amiral de Malte, il prit onze vaisseaux sur les infidèles, se

couvrit de gloire dans une foule d'actions d'éclat, et recut les blessures les plus graves.

L'ordre lui doit d'avoir fait construire et fortifier à ses frais un fort dans le quartier de l'île du Goze, qui prit le nom de *Cité neuve de Chambray* : il mit ainsi, par cet ouvrage important, les Gozetains à l'abri des insultes des Barbaresques.

Cet intrépide marin, mort le 8 avril 1750, âgé de soixante-neuf ans, fut inhumé dans l'église de Saint-Jean avec cette épithaphe, gravée aussi sous son portrait dans la collection d'Odievre (son mausolée représentait le fort Chambray avec les armes du défunt, d'argent à trois besants de gueules, semé d'hermines et de sable) :

D. O. M.

Hic jacet

F. Jac. F. de Chambray, ordinis Hierosolymi bajuli, de sancta Vambour de Virecourt magistrat. [livus, [comm. Metensis

commendatorius

mari

ætatis suæ nulli secundus

fudit Turcas

terra

arce propriis impensis extracta

tutavit cives.

Vertot, contemporain du bailli de Chambray, n'a pu le citer qu'une fois dans son Histoire. Ses Mémoires forment un manuscrit in-4° d'environ douze cents pages, et intitulé : *Mémoires de J.-F. de Chambray, adressés à sa très-illustre et vénérable famille, remis entre les mains du marquis de Chambray l'aîné.*

Le grand maître Perrelos fit placer l'inscription suivante dans une nef de l'église de Saint-Jean, à Malte, en l'honneur de l'intrépide général des galères, le commandeur Joseph de Langon, dont le corps, transféré à Carthagène, y fut enseveli auprès du maître-autel de la cathédrale :

D. O. M.

Fratrî Josepho de Langon-Alverno,

Cujus virtutem in ipso tyronicii flore maturam Gallicæ naves fecere, Thracæ sensere, Melitenses habuere victricem. Oranum dira obsidione cinctum, cum unica religionis nave, cui præerat onerariam duceus, penetrata Algerii classe, ejusque rege teste vel invito, militem et comæatam invexit, generalis classium præfectus ad Tripolitanorum prætoriam incendendam plurimo momento fuit. Laudes tamen consilio et fortitudine sibi ubique coemptas in alios continuo transtulit. Suprema tamen Algerii nave subacta, acceptoque inde vulnere acerbo, victor fato cessit, die XVIII aprilis M DC X, ætat. XLI.

E. M. M. F. D. R. de Perrelos Roccafulli, ad benevolentie argumentum, mortuo hoc mœrens positum voluit cenotaphium, ad memorie perennitatem.

(1) On Perillos.

En 1706 sortit une nouvelle escadre. Dès la première course, elle rencontra trois navires tunisiens, s'empara du vaisseau amiral, mit en fuite les deux autres, et le bâtiment capturé fut ajouté à l'escadre sous le nom de *Sainte-Croix*. Alors s'établit entre les deux flottes la plus brillante et la plus glorieuse rivalité d'exploits. Le commandeur de Langon, surnommé *la Terreur des infidèles*, périt avec un seul vaisseau une division algérienne, et vint ravitailler la garnison espagnole d'Oran, vivement assiégée.

On lisait sur son tombeau l'inscription dont voici la traduction :

A Dieu, très-hon et très-grand.

A très-éminent prince, frère Dom Raymond Perrelos de Roccafull, né d'une maison très-illustre, et porté par ses vertus à la grande maîtrise : qui, également cher à tous, honoré des éloges des plus grands princes, et, outre les autres belles qualités de son âme, recommandable surtout par sa justice et par sa charité, sut également se faire admirer et chérir de tous. Plein de générosité, il ne laissa jamais aucun service sans récompense : pour les pauvres du Christ, pénétré de miséricorde, il aima mieux en être vraiment le gardien que d'en porter seulement le nom, envers Dieu et les saints rempli d'une sincère religion, appliqué tout entier à faire répandre devant eux de continuelles prières, à orner leurs temples de vases précieux, leurs ministres de vêtements magnifiques, il parut s'oublier presque lui-même. Après avoir décoré le port d'édifices, accru les fortifications, augmenté la marine de quatre vaisseaux de guerre; après avoir plus d'une fois versé de grandes sommes d'argent pour le bien général, en sorte qu'on eût pu croire son propre trésor épuisé; mourant pieusement, après vingt-trois années d'un glorieux règne, il laissa, pour porter dans les comptes du trésor public, trois cent mille écus d'or. Il mourut le 10 janvier 1720, de son âge l'an quatre-vingt-quatrième.

*Texte de l'épithaphe.*

D. O. M.

Eminentis. principi Fr. D. Raymundo Perrelos de Roccafull, clarissimo genere nato, et virtutum suffragio ad magnum magistratum erecto : qui omnibus æque carus, magnorum etiam principum preconiis commendatus, et præter cæteras animi egregias dotes, justitia præcipue et caritate conspicuus, mirari ab omnibus potuit, pariter et amari. Apprime munificus, nullius merita sine premio dimisit : erga Christi pauperes summe misericors, eorum custos verius voluit esse quam dei. Erga Deum et superos vere religiosus, assiduis fundendis precibus, templis pretiosa suppellectili, ministris insigni habitu decorandis magnopere intentus, sui pene visus est oblivisci, qui denam portu ædificiis ornato, additis propugnaculis, quatuor navibus bellicis armata classe, magna non semel pecunia vi in commune bonum elargita, ita ut summ exhaustis-

eratum credi potuisset. Ter centena aureorum millia publici ærarii rationibus inferenda, post xxiii annos optimi principatus, pie moriens, reliquit. Obiit die x jan. m dcc xx. ætat. sue lxxxiv.

Les armes de Perrelos étaient : d'or à trois poires de sable.

*Marc-Antoine Zondodari, soixante-troisième grand maître, à Malte. — 1720-1722.*

Marc-Antoine Zondodari, né à Sienne, d'une ancienne famille d'Italie, le 29 octobre 1658, était frère du cardinal de ce nom et neveu par sa mère du pape Alexandre VII.

Ce prince, doué d'une facilité remarquable pour écrire, était infatigable dans le travail. On a de lui un opuscule intitulé : *Courte instruction sur l'ordre militaire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (1).

Son tombeau qui se trouvait placé dans la nef de l'église de Saint-Jean, et non dans la chapelle d'Italie, offrait cette épithaphe :

*Traduction.*

A Dieu, très-hon et très-grand.

A frère Marc Antoine Zondodari, Siennois, grand maître : né d'Anselme Zondodari et d'Agnes Chigi, fille du frère du souverain pontife Alexandre VII, chargé d'une double ambassade près du souverain pontife, et du commandement de toute la flotte dans des temps très-difficiles; honoré de l'estime des grands princes de l'Europe; restaurateur de la discipline chrétienne et de la discipline militaire, il augmenta beaucoup la marine, munit l'île de nouvelles fortifications, et mérita bien de ses chevaliers. Il fut pieux, hospitalier, magnanime. Frère Thomas d'Elbene, prieur de Pise, a élevé à ses frais ce monument au grand maître qui l'aimait. Il est mort l'an 1722, de son âge le soixante-quatrième, la troisième année de son magistère.

*Texte de l'épithaphe.*

D. O. M.

Fr. M. Antonio Zondodari Senensi, magno magistro, ex Ansano Zondodario, et Agnetæ Chigiæ Alexandri VII. p. m. fratris filia progenito, gemina apud summum pontificem legatione classisque totius præfectura difficillimis temporibus præclare functo, summis Europe principibus probatissimo, Christianæ et militaris disciplinae vindici, re navali plurimum aucta, insulaque novis munimentis instructa, de suis equitibus optime merito, pio, hospitali, magnanimo. Fr. Thomas d'Elbene, Pisarum prior, principi sui amantissimo sepulcrum, quod ipse suscepto vix imperio sue memor mortalitatis fieri sibi mandaverat, ejus pecunia, posuit. Obiit a. D. m dcc xxii, ætat. sue lxiiv. principatus iii.

(1) *Breve e particolare Istruzione del sacro ordine militare degli Ospitalieri*. Rome, 1719, 1 vol. in-42, réimprimé à Paris, en 1724, et ensuite à Padoue, avec une paraphrase du psalme XLII qui est aussi de Zondodari.

Le cœur de Zondodari, apporté à Siemie, fut déposé dans l'église cathédrale, et placé sous la statue auprès de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, avec une inscription que nous traduisons :

A très-éminent prince frère Marc-Antoine Zondodari, grand maître de la sainte maison hospitalière de Jérusalem, dont le cœur est enseveli sous ce marbre. Frère Gaspar Gori, évêque de Mancini, de Malte, d'après le conseil suprême de l'ordre et du royaume de Sicile, exprimé par un décret public, a fait élever ce monument au patron de Siemie non moins qu'à la patrie du grand prince l'an du Seigneur 1726.

Voici le texte de cette inscription :

Eminent. princ. F. Marco Antonio Zondodario, sacre domus hospitalis Jerusalem magno magistro. Condito hic ejus corde, fr. Gaspar Gori, Mancini, Melitum episcopus, a supremis sui ordinis et Sicilia regni consiliis, decreto publico Sorenensi patrono gratus et patrie m. p. a. D. M DCC XXVI.

Les armes de Zondodari étaient : d'azur à la bande de même, bordée d'or, à trois roses d'argent.

*Antoine-Manoël de Vilhena, soixante-quatrième grand maître, à Malte. — 1722-1736.*

Dom Antoine Manoël de Vilhena, portugais, de la langue de Castille, succéda au grand maître Zondodari, dont il avait été le compétiteur.

En 1725, le pape Benoît XIII fit présenter à Vilhena, par un de ses camériers d'honneur, l'estoc et le casque bénits, que le saint-siège ne donnait qu'à des princes ou à des personnages distingués par des actions mémorables contre les infidèles, et les exploits de l'ordre méritaient cette faveur. On appelait estoc une épée d'argent doré de cinq pieds de longueur, et le casque, béni solennellement par le Saint-Père, était un bonnet de velours pourpre brodé d'or et enrichi d'un Saint-Esprit en perles.

Nous donnerons ici, toujours d'après M. de Villeneuve, la liste des personnages qui avaient reçu du pape l'épée et le casque bénits jusqu'à Vilhena.

1306. — Urbain VI l'envoie à la république de Lucques.

1404. — Innocent VI à François d'Aragon, fils de Ferdinand, roi de Sicile.

1419. — Martin V au dauphin Charles VII.

1430. — Alexandre VI au landgrave de Hesse.

1432. — Le même à Frédéric, deuxième fils du roi de Naples.

1435. — Eugène IV à la république de Florence.

1450. — Nicolas V à Albert d'Autriche, frère de l'empereur. — Pie IV à l'empereur Frédéric, à Albert, marquis de Brandebourg, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à Louis XI, au doge de Venise. — Paul II à l'empereur Frédéric III. — Sixte IV à Al-

phonse, duc de Calabre, à Edouard, roi d'Angleterre.

1497. — Le même à Philippe, archiduc d'Autriche.

1499. — Le même à Louis XII.

1503. — Jules II à Philippe, fils du roi des Romains.

1505. — Le même à Henri VII, roi d'Angleterre.

1509. — Le même à Charles, duc de Savoie, aux Suisses, au roi d'Angleterre.

1514. — Léon X à Emmanuel, roi de Portugal, à la république de Florence, au roi de France, à l'empereur Maximilien, à Henri VIII.

1532. — Clément VII à Charles-Quint, à l'empereur Ferdinand. — Paul III à Philippe II.

1533. — Le même à André Doria.

1539. — Le même au marquis del Guast. — Jules III à Cosme de Médicis, au roi d'Angleterre. — Paul IV à l'empereur Ferdinand.

1567. — Pie V à don Juan d'Autriche.

1569. — Le même au duc d'Albe. — Grégoire XIII à l'empereur Rodolphe II, au duc de Bavière. — Sixte V à Ferdinand de Médicis, au prince Alexandre Farnèse.

1590. — Le même à Sigismond, roi de Pologne. — Grégoire XIV à Philippe, prince des Espagnes.

1594. — Clément VIII au même.

1610. — Le même au roi de Pologne.

1615. — Paul V à Louis XIII.

1619. — Le même à Philippe, prince des Espagnes.

1625. — Urbain VIII à Wladislas, prince de Pologne.

1650. — Innocent X à Jean-Casimir, roi de Pologne.

1670. — Clément X à Sobieski, roi de Pologne.

1690. — Alexandre VIII au doge de Venise.

— Clément XI au prince Eugène de Savoie.

1725. — Benoît XIII au grand maître de Vilhena.

L'honneur que reçut alors le grand maître était inusité à Malte, et y fut signalé par les fêtes les plus brillantes. Le chevalier de Chambray, qui s'y trouvait, a rapporté dans ses Mémoires manuscrits huit inscriptions qui décorèrent à cette occasion le palais des grands maîtres et l'église de Saint-Jean. Nous nous bornons à la suivante, placée sur le portail de ce dernier édifice :

A la gloire de Dieu.

Byzance a entendu le nom de l'ordre de Jérusalem et a tremblé.

Rome l'a entendu et l'a couronné.

Le souverain pontife Benoît XIII a armé la main du grand maître d'une épée, pour augmenter la terreur des infidèles, et a orné sa tête d'un nouvel honneur, pour augmenter la gloire de l'ordre.

Que l'infidélité abatue

voie les trophées de l'Eglise militante; qu'elle sente enfin qu'elle est vaincue :

qu'elle arbore la foi du Christ  
couronné d'un nouveau laurier,  
ou qu'elle redoute la foi du Christ  
armé d'un nouveau glaive.

On lisait sur la tombe de Manoël de Vilhena :

*Traduction de l'épithaphe.*

A Dieu, très-bon et très-grand.

Ici repose le grand maître frère Dom Antoine Manoël de Vilhena, sorti d'une tige royale, qui, élevé par sa vertu au faite supérieur du magistère, semblait être né prince plutôt qu'avoit été élu. A peine eut-il saisi le gouvernail de l'empire, qu'il bâtit un fort auquel il donna son nom; véritable père des pauvres, il fonda des hôpitaux; doué d'une force d'âme rare, ou il méditait, ou il exécutait de grandes choses. Souviens-toi, voyageur, que partout où tu poseras le pied dans ces îles, tu trouveras des monuments de sa piété, de sa munificence, de sa prévoyance, de sa grandeur. Dans les plus cruelles souffrances de sa dernière maladie, brillèrent sa haute religion et sa patience. Il expira la veille des ides de décembre, l'an 1736, de son âge le soixante-treizième, dans la quinzième année de son magistère.

*Texte de l'épithaphe.*

D. O. M.

Hic jacet M. M. fr. D. Antonius Manoel de Vilhena,  
regia e stirpe ortus,  
qui ad supremum magisterii culmen ob virtutem  
erectus,

magis natus quam electus princeps videtur.

Vix suscepto imperii gubernaculo,  
arcent sui nominis condidit.

Vere pater pauperum, xenodochia fundavit.

Mira mentis fortitudine præditus,  
vel magna cogitabat, vel exsequatur.

Memento, viator,

quod ubi gressum in his insulis sistes,  
pietatis ejus, munificentie, securitatis, amoenitatis  
monumenta tibi invenies.

In acerrimis ultimi morbi cruciatibus,  
summa ejus religio et patientia emicere.

Obiit pridie idus decembris, a. M DCC XXXVI,  
ætatis sue LXXXIII, magisterii vero XV.

Les armes de Vilhena étaient : au premier et troisième quartier, d'argent au lion d'or, mi-parti de gueules; au deuxième et quatrième, de gueules, au bras ailé d'or tenant une épée.

*Raymond Despuig, soixante-cinquième grand maître, à Malte. — 1736-1741.*

Raymond Despuig-Montanègre (1), d'une des familles les plus illustres de l'île de Majorque, succéda à Vilhena, le 16 décembre 1736.

Despuig mourut à Malte (et non à Naples, comme le dit l'*Art de vérifier les dates*), le 15 janvier 1741.

On lisait sur son tombeau l'inscription

(1) Aussi nommé Despong.

suyvante, dont nous donnons d'abord la traduction :

Frère Raymond Despuig, grand maître de la milice de Jérusalem.

A Dieu, très-bon et très-grand.

Aux cendres sacrées de frère Dom Raymond Despuig, qui, sorti d'une illustre maison de Majorque, s'engagea dans la vaillante milice de Jérusalem, et s'étant acquitté avec succès de diverses charges, surtout d'une ambassade près du vice-roi de Sicile, créé ensuite grand maître d'hôtel et chef de toute la milice, et, pendant ce temps, ayant trois fois rempli les fonctions de grand maître, rendant de jour en jour de grands services, fut élevé au magistère par les suffrages de tous les chevaliers, et du vivant même de son prédécesseur, le 16 décembre 1736 (dix-sept jours avant les calendes de janvier 1737). Il mena une vie digne d'un prince religieux, et, ajoutant par ses vertus une nouvelle splendeur à une dignité si éminente, s'éleva au-dessus des autres plus par ses exemples que par son autorité. Il institua une assemblée qui devait se faire tous les mois dans cette église, où serait appelé un orateur étranger, et où le peuple serait réuni. Il augmenta les ornements d'argent du maître-autel, le fit recouvrir et orner d'une table de marbre, et ayant laissé ici et ailleurs une foule d'autres monuments de sa munificence et de sa piété, il mourut le 15 janvier 1741, âgé de soixante-onze ans.

*Texte de l'épithaphe.*

Fr. D. Raymundus Despuig H. H. M. M.

D. O. M.

Sacris cineribus frat. D. Raymundi Despuig, qui, ex præclara Balearia gente exortus, inelyte Hierosol. militie nomen dedit, variisque muneribus præsertim legatione ad Siciliæ proregem, cum laude functus: postremo creatus summus architrachelinus, ac universæ militie præfectus, perque id tempus ter m. magistrî vices gessit, ac tisque in dies meritis, in m. magisterium omnium equitum suffragiis, vel ipso prædecessore suo vivente, electus xvii kal. jan. M DCC XXXVI, dignam religioso principe vitam traduxit, novumque adeo conspicuæ dignitati splendorem virtutibus deferens, exemplo magis quam imperio emittit. Concionem singulis mensibus in hoc templo faciendam, accersito extero oratore, censuque collato, instituit: majoris arcæ argentum auxit ornatum: hanc autem marmoreo tegmine condecorari curavit, multisque aliis munificentie ac pietatis monumentis hic abibique relictis, obiit xviii kal. febr. M DCC XL. æt. sue LXXI.

Armes : d'argent au rocher d'azur, surmonté d'une fleur de lis; ou de gueules à la montagne d'or couronnée d'une fleur de lis de même, et ayant une étoile de gueules au milieu.

*Emmanuel Pinto, soixante - sixième grand maître, à Malte. — 1741-1773.*

Emmanuel Pinto de Fonséca, Portugais, créé bailli d'Acre par le grand maître Carraffa, succéda à Despuig, le 18 janvier 1741.

En octobre 1755, on éprouva à Malte un ouragan terrible. L'église de la Melleha, où s'étaient réfugiés une foule de paysans (dit un manuscrit de M. le comte de Cadolle), s'écroula, et les malheureux périrent sous les décombres. En reconstruisant cette église, on découvrit le tombeau du grand maître Villiers de l'Île-Adam; le conseil se transporta à la Melleha avec le grand maître, ils assistèrent à l'ouverture du cercueil, et les restes du héros français furent transférés en grande pompe dans l'église de Saint-Jean. Nous avons dit précédemment que le mausolée du célèbre défenseur de Rhodes avait été élevé dans une chapelle du château Saint-Ange, mais son corps avait pu être inhumé ailleurs. L'exemple de ces translations est fréquent dans l'histoire des monuments.

Emmanuel Pinto donna des soins éclairés à l'instruction de la jeunesse, et encouragea puissamment le bailli de Tencin à former la belle bibliothèque publique de Malte, pour laquelle Louis XVI ordonna, dans la suite, qu'on déposerait un exemplaire de chaque ouvrage sorti de l'imprimerie royale.

On lisait sur le tombeau de ce grand maître l'inscription dont voici la traduction :

A Dieu, très-bon et très-grand.

Frère Emmanuel Pinto, grand maître de l'ordre de Jérusalem, a gouverné trente-un ans, a vécu quatre-vingt-douze, est mort en 1773. L'amour reconnaissant a élevé ce tombeau.

*Texte de l'épithaphe.*

D. O. M.

F. D. Emm. Pinto.

Hier. ord. m. m.

rexit ann. xxxii.

vixit ann. xcii.

Obiit M DCC LXXIII.

Amor grate posuit.

Armes : d'argent à cinq croissants de gueules.

*François Ximenez, soixante-septième grand maître, à Malte.—1773-1775.*

Trois jours après la mort de Pinto (28 janvier 1773), les suffrages des chevaliers se portèrent sur François Ximenez de Texada, né dans la ville de Funes, grand prieur de Navarre et sénéchal du défunt grand maître.

Aucun monument ne fut élevé à la mémoire de ce grand maître, dont une simple tombe en pierre de Malte recouvrit la dépouille mortelle. On y lisait cette laconique épithaphe :

F. D. Franciscus Ximenez de Texada,

m. m.

Electus xxviii januarii ann. M DCC LXXIII,  
obiit xi novembris ann. M DCC LXXV.

*Traduction.*

Frère François Ximenez de Texada, grand maître. Elu le 28 janvier 1773, il mourut le 11 novembre 1775.

Armes : au premier quartier, de gueules, au lion d'or couronné; au troisième, de sinople, à la tour d'or pavillonnée d'argent.

*Emmanuel de Rohan, soixante-huitième grand maître, à Malte. 1775-1797.*

François-Marie des Neiges Emmanuel de Rohan-Polduc (1), né en Espagne, le 10 avril 1725, dans la province de la Manche (où son père avait été forcé de se réfugier, afin d'échapper à l'imputation du crime de lèse-majesté), était entré d'abord au service du roi d'Espagne, comme officier des gardes Wallones. Devenu grand écuyer de l'infant de Parme, il en fut choisi pour aller à Vienne recevoir l'archiduchesse d'Autriche, qui devait épouser le prince héréditaire son fils. Arrivé peu après à Paris, Emmanuel de Rohan parvint à faire réhabiliter la mémoire de son père, condamné à mort par contumace (2), et ne tarda pas à se faire recevoir, par un bref du Pape, chevalier de justice dans la langue de France.

Emmanuel de Rohan encouragea le commerce et l'industrie; il embellit aussi et agrandit l'imprimerie publique; versé dans les sciences exactes, surtout dans l'astronomie, il fit établir un observatoire (3) dans la cour du palais magistral; Malte lui doit

(1) Ou Poldux.

(2) Il était accusé d'avoir excité des troubles en Bretagne (où sa famille avait de tout temps exercé la plus haute influence), et d'avoir trempé dans une conspiration fomentée en 1720, sous la régence, par la cour de Madrid. Contraint de s'expatrier, il chercha un asile en Catalogne, où il épousa la fille d'un grand d'Espagne. Il en eut trois enfants : le grand maître, dernier mâle de sa branche; un autre fils, mort très-jeune dans l'état ecclésiastique, et une fille, morte sans postérité de son mariage avec un gentilhomme breton.

Après la mort de son père, Emmanuel de Rohan éprouva quelques difficultés à se faire reconnaître à Paris des chefs de sa famille. Il réclama ensuite à la cour la restitution de ses biens séquestrés. La princesse de Marsau, gouvernante des enfants de France, l'accueillit avec une extrême bonté, et ce fut elle, dit-on, qui l'engagea à entrer dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Elle contribua à lui faire obtenir la charge de général des galères, après qu'il eut servi dans l'Inde sous les ordres du bailli de Suffren. Le roi lui fit alors présent de cent mille écus, afin de subvenir honorablement aux dépenses qu'entraînait cette dignité.

(3) Le grand maître Rohan avait pensé qu'un ciel toujours pur et serein et un horizon aussi étendu que celui de Malte ne pouvaient manquer d'être favorables à de telles recherches. Il confia la direction de l'observatoire au chevalier d'Angost, et, dans ses moments de loisir, il aimait à y monter seul, ou avec une personne dont la société lui plaisait. Il avait aussi une bibliothèque particulière qu'il connaissait à fond.

également le palais della Conservatoria (1), destiné à la bibliothèque publique et au musée national; enfin, le grand hôpital fut constamment l'objet de sa paternelle sollicitude (2).

On traça l'inscription suivante sur le mausolée de Rohan :

D. O. M.

optato principi, beneficio gentium patri,

Emm. m. m. Fr. Em. de Rohan,

qui, per XXI annos arduis temporibus prudenter  
adversis strepente temp. gestans, nov. decus l. o.  
attulit; nec non, dum revolvitur regna,  
abundantia pacem, justitia fidem, pietate  
amorem populorum obtinuit. Obiit die XII Julii,  
M DCC XCVII, ætatis sue LXXII.

*Traduction.*

A Dieu, très-hor et très-grand,

Et à l'excellent prince, au père généreux des pauvres, éminent grand maître François-Emmanuel de Rohan, qui, après avoir gouverné l'ordre pendant vingt-un ans, avec toute la prudence, la sagesse et la force qu'exigeaient des temps difficiles et malheureux, procura un nouveau lustre à l'ordre, lui assura la paix pendant son long règne, en même temps que, par sa justice et sa piété, il mérita l'amour et la fidélité de ses peuples. Il mourut le 15<sup>e</sup> jour de juillet 1797, à l'âge de soixante-douze ans.

Le énéotaphe sur lequel se trouvait cette inscription, dans une des chapelles de l'église de Saint-Jean, fut décoré d'un pélican nourrissant ses enfants de son sang, emblème de la libéralité du prince, qui se dévouait pour ses chevaliers (3).

Armes: de gueules à neuf macles d'or: trois, trois et trois.

(1) L'architecture en est très-belle; il communique au palais magistral du côté de la place du Trésor.

(2) Des chevaliers anciens en surveillaient non-seulement les diverses parties de l'administration, mais tous, dit M. Davalos, y venaient successivement en personne, servir les malades dans de la vaisselle plate, et répandre sur eux les secours et les consolations que le pauvre et l'infirme ont le droit de réclamer de l'homme sensible et bienfaisant. On recevait, dans cet hôpital, toute sorte de personnes, sans acception de pays ou de religion, sans qu'elles eussent besoin de recommandation. Ce magnifique établissement ne se ressentit point de la détresse de l'ordre. Toutes ses ressources lui furent conservées jusqu'en 1798. Les Français y établirent un hôpital militaire.

(3) Emmanuel de Rohan fut secrètement inhumé, en juin 1814, dans le tombeau qu'il s'était fait préparer au pied de son mausolée; de sorte (dit M. l'abbé Boyer, son premier chapelain et son seul annuaire, de qui nous tenons cette particularité), que l'inhumation définitive a été postérieure à la mort de près de dix sept ans. On peut citer M. l'abbé Boyer parmi les personnes qui ont des droits à la reconnaissance de l'ordre, et nous ajouterons à son nom, celui du commandeur, abbe de Bertis, qui a cherché à conserver les objets précieux qui se rattachaient à l'illustration de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

*Ferdinand de Hompesch, soixante-neuvième grand maître, à Malte. - 1797-1799.*

Ferdinand (Joseph - Antoine - Herman-Louis-) de Hompesch était né au château de Bollheim, près Dusseldorf, le 9 novembre 1744, d'une des plus anciennes familles du Bas-Rhin (1). Ayant commencé par être page du grand maître Pinto, à l'âge de seize ans, il parvint rapidement à la dignité de grand-croix, et fut nommé ensuite ministre de l'ordre à la cour de Vienne, où il séjourna environ vingt-cinq ans sous le même titre. A son retour il se trouva, en sa qualité de grand bailli de Brandebourg, chef de la langue de Bavière, créée en 1780.

Ferdinand de Hompesch, obligé de quitter Malte après sa fâcheuse capitulation, vint en France dans la vue d'obtenir des secours du gouvernement consulaire, et choisit Montpellier pour sa résidence, afin d'y rétablir sa santé altérée par les chagrins. Il y arriva vers la fin de 1804, et y vécut dans une retraite absolue, ne recevant que son médecin et deux chevaliers de sa maison, les seuls qui ne l'eussent point abandonné. Dans l'épanchement de l'intimité, soit dans ses entretiens, soit dans sa correspondance privée, Hompesch persista constamment à repousser les imputations dont on l'accablait, et ne cessa de répéter que sa conscience ne lui reprochait aucun tort volontaire. Atteint d'un asthme nerveux, il mourut subitement au bout de six mois, le 12 mai 1805, au moment où Napoléon s'occupait d'améliorer sa situation pécuniaire.

*Acte de décès du grand maître.*

Du 23<sup>e</sup> jour de floréal (12 mai 1805). Acte de décès de Son Altesse Eminentissime Ferdinand-Joseph-Herman-Antoine de Hompesch, ancien grand maître de Malte, décédé le jourd'hui à trois heures après midi dans la maison de Jardin Guidais, sise sous le *Peyrou*, au faubourg Saint-Dominique, âgé d'environ soixante-un ans, étant né le 9 novembre 1744, originaire de Bollheim, dans le ci-devant duché de Juliers, demeurant à Montpellier depuis six mois.

Sur la déclaration à moi faite par M. Jean-Baptiste Becker, ex-chevalier de Malte, âgé de trente-trois ans, et par M. Léonard-Claude Normand, ex-commandeur de l'ordre, âgé de cinquante-quatre ans, habitant de cette ville depuis six mois, lesquels ont dû être les gentilshommes de Son Altesse, et ont signé après lecture dûment faite du présent

(1) Le père de Hompesch était grand veneur héritaire des duchés de Berg et de Juliers, et avait épousé la comtesse Isabelle de Bylandt, dont il eut trois fils. L'aîné (François-Charles) hérita des charges de son père, et mérita, comme premier ministre de l'électeur Palatin, et plus tard, du roi de Bavière, l'estime et l'affection de ses concitoyens. Le second (Charles-Arnaud), chanoine et prévôt de l'église de Liege, fut enlevé par une mort prématurée, au moment où il allait être élu prince évêque de cette ville. Enfin le troisième (Ferdinand) fut destiné à l'ordre de Malte. Il était d'une haute taille, blond, mais sans plus de renommée.

acte ; constaté par Jean-Baptiste Dupy, ad-  
joint à la mairie de Montpellier.

*Extrait des registres de la succursale de  
Sainte-Eulalie.*

« Le 13 mai 1805, a été déposé sans céré-  
monie, avec simplicité, le corps de Son Al-  
tesse Eminentissime F.-G.-H.-A. de Hom-  
pesch, grand maître de l'ordre dit de Malte,  
décédé ce jourd'hui, âgé d'environ soixante-  
un ans. Le corps a été déposé dans un ca-  
veau à lui seul destiné ; le cercueil en bois  
blanc, scellé aux armes de Son Altesse Emi-  
nentissime, a été lié par un cordon blanc  
en fil, formant sept tours 1/2, avec cinq  
sceaux en cire d'Espagne ; et le caveau a été  
clôturé d'une pierre carrée, et arrêtée par  
une bande de fer, placée à fleur de terre,  
en présence de MM. Joseph Milion, aumô-  
nier de Son Altesse Eminentissime, Jean-  
Baptiste Sabatier, ancien garde du corps ;  
Vincent Soulier, marguillier de l'œuvre ;  
Signé. Caubon, prêtre ; les susdits, le bailli  
de Suffren Saint-Tropez, le chevalier Le  
Normand, le chevalier Becker Vincent Gra-  
vagna. »

Hompesch s'était fait recevoir, le 25 dé-  
cembre 1804, membre de la confrérie des  
pénitents bleus de Montpellier, et c'est dans  
la chapelle qui leur appartenait qu'il fut  
inhumé, sous le maître-autel. Il était entiè-  
rement habillé de drap noir, avec un cha-  
peau français, des souliers de peau bronzée  
avec des houppes de maroquin rouge ; il  
portait l'écharpe de l'ordre, sur laquelle les  
mystères de la Passion étaient brodés en or,  
et un grand ruban en sautoir, d'où pendait  
l'aumônière. Les pénitents lui firent rendre  
quelques honneurs funèbres.

Ses ressources étaient tellement épuisées  
au moment de sa mort, que ses médecins  
et chirurgiens ne purent recevoir aucuns  
honoraires pour leurs soins. Il ne resta rien  
non plus pour fournir aux dépenses de son  
enterrement.

Le lendemain de sa mort, son corps,  
accompagné des deux chevaliers de sa mai-  
son, et d'un commandeur qui se trouvait  
par hasard à Montpellier, fut déposé, sans  
nulle cérémonie, dans un caveau de la nef  
de l'église de la Merci, paroisse de Sainte-  
Eulalie. Aucun monument, aucune inscrip-  
tion, pas même le nom de celui qu'on ap-  
pela prince de Malte, n'a été placé au-dessus  
de cette dépouille mortelle, comme si l'ou-  
bli seul devait désormais lui servir de sau-  
vegarde.

C'eût été une sanglante ironie de graver  
sur sa tombe la hautaine devise de sa fa-  
mille : *Frangor non flector !*

Les armes de Hompesch sont : de gueules  
à la croix d'argent dentelée en sautoir.

MALTRAVERS LECHIOT (Durf.), en  
Angleterre.

1500. — *Marguerite Clément.*

Hic jacet Margaretha Clement, generosa, spe-  
cialis benefactrix reedificationi hujus ecclesie  
que obiit 24 die junii, a. D. M. VC. (pour M D).

(*Sepulchral Monuments*, 1118.)

MARCASCA (Entre la) et la Narenta, sur le  
bord de la mer Adriatique en Dalmatie.

† Litorea præssus scruposa margine rupis  
Imrigus gelido defluit anne latex.

Cuius perspicuo per levia saxa meatu

Prædulcis salsam prælatit unda Thetyn.

Indigenis gratus præterierantibus.

Incola delicias, advena tandat aquas.

Salve nympha meos dignata invisere fines,

Et celebrem cunctis conciliare locum.

Nostram salutifero dum lactas prædia fonte

+ Licinianus ego carmine te dominus.

+ + +

Diversum sortita capis fluemque caputque

Nympha ; caput cautes, obruit alga pedes.

Quis queat areanum sapiens recludere fontis ?

Nasceris et scopulis, flecteris unde libet.

Hoc Pelagia suos fontes epigramate donat,

+ Magne tui pignus Liciniane thori

(*Cardinal Mai*, p. 349).

MARCOUSSY, département de Seine-et-  
Oise, en France.

Il n'y a qu'une seule et même église qui  
sert de prieuré et de paroisse.

Le château de la terre de Marcoussy mé-  
rite une attention particulière par ses singu-  
larités ; il paraît avoir commencé par un  
vieux corps de logis qui était dans la vallée,  
et qu'on appelait la Maison-Fort, quoique les  
anciens titres lui donnent le nom de la Motte.  
Il n'en reste plus qu'une petite tour carrée  
couverte en pavillon. On l'appela dans la  
suite la tour du Bucher. Le sieur de Monta-  
ign la fit enclaver dans un des quatre corps  
de logis de son nouveau château. Outre le  
défaut de la situation de ce château, qui est  
au bas d'une roche, perpendiculaire presque  
comme une muraille, tous les escaliers  
étaient en saillie dans la cour ; l'entrée est  
couverte par un ouvrage avancé ou avant-  
château, dans lequel on ne peut entrer que  
par deux ponts-levis qui sont aux extrémités  
des flans. Dans une petite tourelle qui est  
à côté de la grosse tour méridionale, on voit  
un moulin à bras qui servait dans le besoin.  
Après avoir traversé une cour carrée, on  
entre dans le château par un second pont-  
levis. Sa structure forme un édifice carré  
oblong, dont les quatre angles sont flan-  
qués de quatre grosses tours rondes.

Le couvent des Célestins est le monu-  
ment le plus remarquable de la piété de  
Jean de Montaigne et de sa femme. Il fut bâti  
en trois ou quatre ans, et la première pierre  
fut bénite et posée le 17 février 1404, par  
Pierre de Fresnel, évêque de Meaux, et dé-  
dié en 1408 par Jean de Montaigne, arche-  
vêque de Sens, frère du fondateur, en pré-  
sence de Jean, duc de Berry, et de tout le  
chapitre de Merry de Linas, qui continua  
d'y venir depuis en procession chaque an-  
née, à pareil jour, où les religieux furent  
introduits. Louis de Gravelle et Marie de  
Balzac, son épouse, augmentèrent cette

première fondation de leurs libéralités en 1505 et 1516.

L'église est de structure gothique, bâtie en grande partie de grès. Comme elle est sous le titre de la Sainte-Trinité, ce mystère y est représenté par une figure faite d'une seule pierre. C'est une espèce de corps humain composé de trois corps à trois faces, et plusieurs mains, dont une tient le globe du monde, l'autre une croix, et la troisième une colombe, espèce d'emblème pour figurer au peuple l'unité d'un Dieu en trois personnes. Au côté gauche de ce portail est la figure du roi Charles VI, et celle de Jean de Montaigu en robe longue; au côté droit est représenté également en relief Jacqueline de la Grange, femme du fondateur, avec une fille, ou plutôt la reine Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, avec Jacqueline de la Grange. La devise du fondateur, qui est *IPADET*, est peinte partout, et souvent partagée ainsi *IL PADET*, comme si c'étaient deux mots. Dubreuil rapporte qu'un Turc qui était à la suite de François I<sup>er</sup>, lorsqu'il vint à Marcoussy, décida que c'était du syriaque, et que cela signifiait *Dieu est mon espérance* (1). Au côté droit de la porte du chœur étaient de petits tableaux du xv<sup>e</sup> siècle, qui représentent la vie de saint Pierre Célestin, et qui paraissent fort bons. On les a ôtés pour placer un grillage, etc.

Au milieu du chœur, devant le sanctuaire, est représenté Jean de Montaigu, couché les pieds étendus vers l'autel. C'est une statue de pierre couverte de grilles. Il fut inhumé en 1442. On lit ces expressions dans l'inscription : *Lequel en haine des bons et loyaux services par lui faits au roi et au royaume, fut par les rebelles ennemis du roi, injustement mis à mort à Paris.* Derrière le couronnement qui est sur sa tête sont ces deux vers :

Non vetuit servata fides regi patriæque,  
Nec tandem injuste traderet ipse neci.

Et au-dessus est ce quatrain :

Pour ce qu'en paix tenois le sang de France,  
Et soulageois le peuple de gréance,  
Je souffris mort contre droit et justice  
Et sans raison : Dieu si m'en soit propice.

On a aussi inhumé dans cette église Gérard de Montaigu, évêque de Paris, frère du fondateur, Marie de Balzac, Thomas de Balzac, Anne Gaillard sa femme, et Charles de Balzac leur fils, évêque de Noyon; Henri Pot premier écuyer tranchant d'Henri III, etc.; Louis Lemaitre, seigneur de Bellejume; plusieurs personnes de la famille des Viole du dernier siècle; un officier nommé Raymond; enfin un prieur de ce lieu nommé Pierre Julien, mort en 1540, où, parce qu'il y est dit que la mort l'a frappé de son étrille, il est au bas de son épitaphe, représenté couché sur le

dos en chasuble et aube parée de plumes avec la mort debout qui tient une étrille, et lui étrille la tête.

(HUITAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et de ses environs.*)

On ne lira pas sans intérêt le morceau suivant relatif à la mort et à la sépulture de Jean de Montagu (1). Il est extrait d'une *Biographie du grand maître de France*, publiée par M. L. Merlet, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 248 :

.... Le même jour, Jean de Montagu fut conduit aux halles de Paris en une charrette, vêtu de sa livrée, d'une houppelande de blanc et de rouge, chaperon de même, une chausse rouge et l'autre blanche, des éperons dorés, les mains liées; deux trompettes devant lui, afin d'assembler tout le peuple. Il passa au milieu d'un grand nombre de bourgeois qu'on avait mis sous les armes, tenant une croix de bois qu'il baisait souvent; et la dévotion qu'il montra toucha tellement tous les cœurs, que ceux mêmes qui le haïssaient auparavant ne purent refuser des larmes à une si étrange disgrâce. « Il étoit moult plaint de tout le peuple, » dit Juvénal des Ursins, p. 201, « et doutoit fort ledict des Essarts qu'il ne fût rescous, et pour ce, il disoit en allant qu'il étoit traître et coupable de la maladie du roy, et qu'il déroboit l'argent des tailles et aides. »

L'exécuteur Pierre du Préau lui trancha la tête du premier coup de hache et la mit aussitôt au bout d'une lance; de là, il alla pendre le tronc par les aisselles au gibet de Montfaucon; mais il ne fit aucune mention des causes de la condamnation, comme c'est la coutume. Ceux que les princes avaient envoyés pour être témoins de la mort du grand maître en furent assez touchés pour oublier le devoir des courtisans. Ils en revinrent tristes et pleurant; et plusieurs leur ayant demandé ce qu'il avait dit avant de mourir, ils répondirent qu'il avait protesté devant toute l'assemblée avoir confessé tout ce qu'on avait voulu dans la violence des tourments, qu'il avait même fait voir qu'il en avait les mains disloquées, et qu'il était rompu par le bas du ventre, mais qu'il avait persévéré à dire que le duc d'Orléans et lui n'étaient aucunement coupables de ce qu'on leur avait imputé.

Ainsi périt Jean de Montagu. Et à ce propos, Juvénal des Ursins fait une remarque assez singulière. Il dit que le grand maître fut condamné et décapité aux halles, « combien qu'il fût clerc marié, *cum unica virgine*, et avoir été pris en habit, non difforme à clerc. » Ce qui semblerait signifier que son procès aurait dû être renvoyé aux juges ecclésiastiques, dont le privilège s'étendait peut-être alors jusqu'à juger ceux qui avaient reçu la tonsure, quoiqu'ils se fussent engagés dans le mariage, surtout s'ils n'étaient point

(1) Voyez plus bas (colonne 877), dans la notice sur Jean de Montagu, par M. Merlet, une autre interprétation de la devise du grand maître d'hôtel de Charles VI.

(1) Son père, Gérard de Montagu, fut inhumé à Paris dans l'église de Sainte-Croix de la Bretonnerie. Nous donnons son épitaphe, parmi celles des églises de Paris.

mariés en secondes noces. — Il est certain qu'en ce temps-là on cherchait à se mettre à couvert des procédures criminelles par les privilèges de la cléricature. Jacques Cœur qui fut condamné sous le règne suivant, prétendit décliner le jugement des commissaires qu'on lui avait donnés, parce qu'il avait été tonsuré et qu'il portait l'habit cléricale. Cependant il était, comme Jean de Montagu, surintendant des finances, et il avait eu plusieurs enfants de son mariage avec Catherine Léodépart. Il y eut même une enquête ordonnée pour savoir s'il portait la tonsure et l'habit cléricale (1).

Après la mort de Jean de Montagu, Gérard, évêque de Paris, son frère, demanda son corps pour le faire enterrer; ce qui lui fut refusé par les princes: et, de peur qu'on n'enlevât ou qu'on ne changeât son cadavre, les religieux de Marcoussy donnèrent tous les mois au bourreau une somme de deniers pour qu'il le conservât, jusqu'en l'année 1412 où il fut réhabilité.

Trois jours après la mort du grand maître, le 20 octobre 1409, les princes obtinrent du roi aliéné la signature d'une ordonnance contre les financiers, destinée à justifier leur conduite; — ordonnance au reste rédigée avec une profonde habileté, et bien propre à détruire dans l'esprit du peuple l'intérêt qu'avaient pu y faire maître les dernières paroles de Jean de Montagu. — Mais, comme pour justifier le grand maître, le plus honnête homme de la cour, le duc de Bourbon, indigné de cet assassinat, quitta à l'instant Paris, et se retira dans ses terres avec le comte de Clermont, son fils.

Voici une copie de l'acte expédié par Pierre des Essarts pour notifier la mort de Jean de Montagu :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Pierre des Essars, chevalier, conseiller et maistre de l'hostel du roy nostre sire et garde de la prévosté de Paris, salut : Sçavoir faisons que l'an de grâce 1409, le lundi, septiesme jour d'octobre, fut pris et emprisonné es prisons dudict seigneur au Petit-Châtelet de Paris, messire Jehan, sire de Montagu, de son vivant chevalier, vidame de Lanois, grand maistre d'hostel dudict seigneur, et illec *de cause de plusieurs crimes de lèse-majesté, délits et autres maléfices par lui commis et perpétrés* : lui étant es quelles prisons, il fut atteint et convaincu d'aucuns d'iceux crimes de lèse-majesté comme autres, et pour ce fut condamné par sentence et jugements définitifs contre lui donnés et prononcés de nous par délibération du conseil, le jeudi dix-septiesme jour dudict mois d'octobre, à estre décapité es halles de Paris, son corps estre mis et pendu au gibet, et tous ses biens, terres, seigneuries et possessions quelconques estant au royaume adjugés et déclarés forfaits, acquis et confisqués au roy nostre sire. Et mesme jour de jedy fust icelui jugement mis à exécution. En témoing

de ce, nous avons fait mettre à ces lettres le scel de la prévosté de Paris. Ce fut fait le jour et an dessus dict.

« [Ainsi signé :] CHOART, *procurateur*. »

Et, en effet, nous trouvons d'autres lettres, en date du 26 octobre de la même année, faisant don à monseigneur de Guyenne de toutes les terres et seigneuries que tenait feu messire Jehan de Montagu.

En vertu encore de cette confiscation, la bibliothèque que le grand maître avait établie dans son château de Marcoussy fut transportée au Louvre, le 7 janvier 1410, par le secrétaire du duc de Guyenne. On lit à la suite du catalogue du roi Charles VI, p. 37 : « Ce sont les livres que noble et puissant prince monseigneur le duc de Guyenne ainsné fils du roy Charles, le sixiesme de ce nom, roy de France a envoiés en la librairie du roy nostre dit seigneur au Louvre par maistre Jean d'Arsonval, confesseur et maistre d'escolle de mondit seigneur de Guienne. Et lesquels ont été receus et mis en ladite librairie par moy, Giles Malet, maistre d'ostel du roy nostre dit seigneur, et garde de ladite librairie, le 7 de janvier 1409 (1410 n. s.). »

Pour calmer le ressentiment de la reine et se faire pardonner la mort du favori, Jean sans Peur partit aussitôt pour Melun, afin de rendre en personne raison de sa conduite. Mais son secret dessein était de proposer le mariage de Louis de Bavière, frère de la reine, avec la fille de Charles de Navarre, son confident, à laquelle serait donné en dot le château de Marcoussy. La reine ne voulut pas consentir à ce mariage, et le duc de Bourgogne, désirant à tout prix se la rendre favorable, lit donner néanmoins à Louis la terre de Marcoussy, et à Isabeau celle de Tournenfuye, au commencement de l'année 1410.

Au reste, chacun profita un peu des dépouilles du grand maître. Ceux qui ne purent avoir une portion de ses terres se contentèrent de quelque meuble ou de quelque bijou. — Ainsi, Jean de Berry, quoiqu'il fût loin d'être des ennemis de Jean de Montagu, et qu'il fût bien convaincu de son innocence, ne laissa pas de profiter de ses dépouilles, au moins indirectement, car il reçut des mains de Robert d'Etampes divers joyaux précieux qu'il recommande à ses héritiers de restituer aux sœurs de messire Charles de Montagu, par son testament du 17 juin 1416.

Par ces confiscations, la veuve et les enfants de Jean de Montagu se trouvèrent presque sans ressources et dans l'impossibilité de poursuivre sa réhabilitation. Heureusement pour eux, les Célestins de Marcoussy se souvinrent des bienfaits de leur fondateur, et consacrèrent à soutenir l'honneur de sa famille les trésors qu'il leur avait autrefois donnés. Ainsi, ils vindrent deux statues, l'une de saint Jean-Baptiste, l'autre de saint Antoine, pesant ensemble dix-sept mares et quinze esterlins (1) d'or, avec les

(1) P. GRIFFET, *Observations sur l'Histoire de France du P. Daniel*, tome VI.

(1) Le marc était de huit onces, l'once de vingt esterlins. Au taux actuel de l'or et de l'argent, les

sous pieds d'argent doré valant dix-sept mares cinq onces, et une statue de sainte Anne pesant treize mares d'argent.

Au reste, dès le commencement du mois de décembre 1409, Charles VI étant revenu de sa frénésie, et ayant appris la mort du grand maître, s'en plaignit amèrement au duc de Bourgogne. Mais celui-ci lui mit devant les yeux la vaisselle de Jean de Montagu, dans laquelle il était facile de reconnaître plusieurs pièces qui avaient appartenu à la couronne, et que l'on avait dû fonder pour subvenir aux dépenses de la guerre, et accusa le grand maître d'avoir dérobé ces bijoux. — Reproche souvent répété par les historiens, même par ceux qui semblent le moins hostiles à la mémoire de Jean. Mais comment croire sérieusement qu'il eût jamais pu songer à faire considérer comme sa propriété des vases d'un grand prix, connus et inventoriés depuis un temps immémorial parmi les bijoux de la couronne? Et ne devrait-on pas, au contraire, le louer d'avoir prêté lui-même au roi sur ces gages précieux l'argent nécessaire à la guerre, plutôt que de souffrir que ces objets d'art passassent en des mains étrangères?

Que Charles VI ait, oui ou non, ajouté foi à une pareille accusation, toujours est-il qu'il fut forcé de laisser impuni le meurtre de son favori. Tant que dura la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, et que Paris fut occupé par les partisans de Jean sans Peur, Charles VI attendit patiemment. En vain Charles d'Orléans, sur la sollicitation de la famille de Montagu, écrivit au roi le 14 juillet 1411, pendant qu'il faisait le siège de Paris, une lettre justificative du grand maître. Il était impossible de rien tenter pour la réhabilitation de Jean de Montagu, tant que les cabochiens disposaient de tout dans Paris.

La guerre civile durait depuis deux ans dans toute son horreur; et cependant les Anglais, profitant de ces dissensions, menaçaient la France d'une descente prochaine. Le duc de Bourgogne, voulant terminer la guerre civile avant de marcher contre les étrangers, vint mettre le siège devant Bourges, où était renfermé le duc de Berry avec les principaux chefs armagnacs. Français contre Français, presque tous parents et amis, il était bien difficile qu'on n'en vint pas à un accommodement.

Le dauphin Louis se trouvait dans l'armée de Jean sans Peur, qu'il était censé commander : quoique gendre du duc de Bourgogne, il penchait en secret pour le duc d'Orléans, qui avait, comme lui, le goût des fêtes et des plaisirs. Aussi se laissa-t-il facilement toucher par les raisons de quelques seigneurs de la faction des Armagnacs, qui le suppliaient de ménager la paix, et força-t-il Jean sans Peur d'accéder aux conditions

que proposait le duc de Berry. La paix projetée à Bourges fut définitivement conclue et solennellement jurée à Auxerre, le 14 juillet 1412.

D'Auxerre le roi revint à Paris, et le duc de Guyenne, dauphin de Viennois, son fils aîné, accompagné du comte de Vertus (1), y arriva le lendemain, suivi des ducs de Bourgogne et de Bourbon. Charles VI fit de nouveau publier la paix que le parlement, qui y était intervenu par ses députés, avait déjà fait annoncer par les places de cette ville. Et le mardi 12 septembre 1412, on tint un grand conseil dans lequel, en présence du roi, assisté du comte de Vertus, des ducs de Bourgogne et de Bourbon, et de plusieurs autres princes et grands seigneurs, le duc de Guyenne, suivant l'ordre de Charles VI, déclara que la mort de Jean de Montagu lui avait fort déplu, et que ç'avait été un jugement trop soudain et trop précipité, dicté par la haine et non par la justice. Et après avoir remis Charles de Montagu en son office de premier chambellan près de lui, et avoir déclaré les confiscations des biens et héritages de Montagu nulles et sans effet, il commanda qu'on allât au gibet dépendre le corps du grand maître, qu'on le réunît à son chef, et qu'on le baillât à ses amis pour le déposer en terre sainte.

En exécution de cet arrêt du grand conseil, prononcé avec tant d'éclat et sans le contre-dit des parties, le 28 septembre 1412, le prévôt de Paris (2), avec un prêtre vêtu d'aube, fanon, étole, et douze hommes ayant flambeaux et torches de cire allumées, se rendit aux halles de Paris. Et là, le bourreau Capelucho, montant sur une échelle, enleva la tête de la lance où elle était fichée. Elle fut mise dans un beau suaire que le prêtre tenait, et celui-ci, la prenant sur son épaule, la porta en compagnie des susdits dans l'hôtel du grand maître. Et pareillement, son corps fut ôté du gibet de Montfaucon par le bourreau, en présence du prévôt, et rapporté à Paris : lequel, joint avec la tête, et

(1) Philippe, second fils de Louis d'Orléans, mort en 1420.

(2) Pierre des Essarts était-il alors prévôt de Paris, et fut-ce réellement lui qui présida à la réhabilitation de Jean de Montagu? Oui, si nous en croyons Nicole Gilles, Guillaume Pijart, Simon de la Motte et une histoire anonyme contemporaine; non, si nous nous en rapportons à la plupart des historiens. — Pierre des Essarts, institué prévôt de Paris le 5 mai 1408, l'avait été jusqu'au samedi 8 novembre 1410; puis de nouveau du samedi 19 septembre 1411 jusqu'au jeudi 16 mars 1412. Mais au mois de septembre 1412, il n'était même pas à Paris, et il n'y revint qu'un mois plus tard, rappelle par le dauphin, qui lui donna le gouvernement de la Bastille. Au reste, il ne put échapper au châtiment que méritait l'assassinat de Jean de Montagu. On sait quelle fut sa fin malheureuse : accusé par les cabochiens d'avoir voulu enlever le Dauphin, et conduit au Grand-Châtelet, il fut condamné à être traîné sur une chaise du Palais jusqu'au Châtelet, puis à avoir la tête coupée aux halles : sentence qui fut exécutée le 17 juillet 1415, et son corps fut pendu au gibet, au lieu même où avait été pendu celui de Montagu.

deux statues de saint Jean-Baptiste et de saint Antoine représentant une valeur de 15,596 fr.; et celle de sainte Anne avec les sous-pieds d'argent doré, environ 1,750 fr., sommes qui au xv<sup>e</sup> siècle valaient au moins le quadruple de ce qu'elles valent aujourd'hui.

enlos dans un cercueil, fut conduit par les enfants et les amis du défunt dans l'église de Saint Paul, sa paroisse, où on fit ses obsèques avec toute la magnificence possible, et de là dans le monastère de Marcoussy, Il y fut enseveli, et les pères Célestins lui élevèrent un tombeau fort considérable pour le temps, avec sa figure dessus, en relief, en habit de cavalier, ayant en tête les deux inscriptions que nous avons données plus haut (colonne 874).

Autour de la pierre qui couvrait le tombeau (sur laquelle il était représenté couché, en relief avec sa cotte d'armes, et où les quatre aigles étaient becquées et membrées (1), on lisait :

Cy gist noble et puissant seigneur monseigneur en son vivant chevalier, seigneur de Montagu et de Marcoussis, vicame de Laonnoys, conseiller du roy et grand maistre d'hostel de France, qui fonda et édifia ce présent monastère. Lequel, en haine des bons et loyaux services par lui fais au roy et au royaume, fut par les rebelles et ennemis du roy injustement mis à mort à Paris le dix-septième jour d'octobre, veille de Saint-Luc, l'an 1409. Priez Dieu pour luy.

On rapporte que François I<sup>er</sup>, lisant cette épitaphe et apprenant la manière dont était mort Jean de Montagu, dit, en le plaignant, que ç'avait été mal fait de faire mourir un si grand homme par justice. A quoi un religieux répondit fort à propos : « Sire, il ne fut pas condamné par justice, mais par commissaires. » Ces paroles firent une telle impression sur le roi, qu'il jura, en mettant la main sur l'autel, de ne jamais permettre qu'on mit à mort quelqu'un par jugement émané d'une commission.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, on a ajouté cette autre épitaphe :

En obéissant à mon roy,  
Etant fidèle à ma patrie,  
Je souffris mort et l'infamie,  
Contre les ordres de la loy.

Bien que dans des emplois j'aye paru fidèle,  
Qu'au service du roy je me sois attaché,  
Que du sang de ses princes j'aye empesché la  
Et son peuple des guerres plusieurs fois <sup>[perte]</sup> délivré,  
L'infamie n'a pas eu respect de ma teste.  
On parfit mon procès contre droit et raison :  
La justice envers moy fut aveugle et cruelle  
En répandant mon sang pour une passion.

Quant aux biens de Jean de Montagu, ils furent restitués à ses héritiers, à mesure que les déliteurs moururent. Ainsi, Marcoussy, en octobre 1417, à la mort de Louis de Bavière ; Tournenfuye, en 1435, à celle de la

reine Isabeau, etc. Mais le fief de Montagu ne rentra jamais dans la famille du grand maître. Les dames religieuses de Poissy, auxquelles il avait été donné, le 11 décembre 1409, par le duc de Guyenne, en considération de sa sœur Marie de France, le conservèrent jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, et alors il fut réuni à la couronne. — Jacqueline de la Grange, la veuve de Jean de Montagu, se maria en secondes noces avec messire Pierre de Hérisson, chevalier, seigneur de Bourdy et capitaine de Sablé au comté du Maine. Elle mourut à Angers, sans postérité de ce seigneur, le 24 juillet 1422, et fut inhumée en l'église de Saint-Jean de cette ville.

MARENO, dans les Etats pontificaux.

*A la maison des clercs Misseurs.*

Benedicto XIV. P. o. m.  
VII. Ab hinc anno  
manifesto nymine  
ad summi apostolatus apicem  
mirabiliter evecto  
quem iamdvdm exhibebat  
marmor syperpositvm  
qvod  
ex propinqva Gandvphi arce  
ad solenne S. Barnabæ apostoli  
festvm  
in principe loci templo  
eidem dicato de more celebrandvm  
religionis ergo mox adventans  
sacris ibidem peractis  
hunc ab avla frequentia  
tutissimvm sibi recessvm  
ab Emmanvele  
Pereyra de Sampaio  
militie D. N. I. eqvite  
commendatario  
atqve regis negociis  
a Ioame V, Portvgallie  
et Algarbiorvm rege  
apvd S. R. S. præposito  
paratvm  
hospitio svo decoraverit  
ac pontificia maiestate impleverit  
hospes tanti principis clementiam  
posteris testatam volens  
h. g. a. m. p.  
eadem die m idvs iwnias  
a. D. MDCCLVII.

(GALLETI, *Inscript. Bononienses*, p. 210.)

MARIA, en Piémont.

I.

*Sur une pierre milliaire.*

Imp. Cæs.  
Constantino  
pio felici invicto  
augusto.  
XXXII.

(1) Outre ces armes, on voyait gravé sur cette pierre le mot *Upadelt*, devise de Jean de Montagu, et qui sem' le vouloir dire : *Je l'ai promis à Dieu et l'ai tenu*, chaque lettre suppléant son mot, suivant la mode de ce temps.

Au revers.

MLVII.

(Cardinal MAI, 230, 3; DURANDI, *Piémont Cisp.* p. 59.)

II.

*Pierre trouvée près du même endroit.*

Imper. Cesari

Flavio Valerio

Constantino

Constantini pii aug. filio.

XL.

(DURANDI, *Piém. Cisp.*, p. 60.)

MARMOLEIOS, en Espagne.

*Inscription trouvée en 1344 et maintenant à l'église Saint-Paul, au couvent des PP. Dominicains.*

E . . . . alias vi vox quoque nostra  
Victrix et turbas carnis post ire Sopitas  
Genu . . . . peragens truculentum  
Exel. . . . . risque fecunda  
Nobis hic e . . . . ebis surripire tentat.  
In celo dehinc merita per secula vigens  
Adjuncta pollet curie sanctorum in arce  
Mercede pulso rutili sub sole coruscet  
Ambiens sacri gloriam de mercede cruoris  
Rex tribuit cui coronam per secla futura.  
Tu itaque nutibus martyr nos manda divinis.  
Idem sub era novies centum jugulatur  
. . . . . sexagies et uno septem de kalendis  
. . . . . is orta aprilis.

(Cardinal MAI, 429, 2; NAZZARIUS, *Prolog. Palæogr. Hisp.*, tab. XXXIII, n° 1.)

MARSALA, en Sicile.

I.

*Double inscription sur deux pierres.*

Imp. Cesari  
D. N. Valentini-  
ano pio felici  
semper augusto  
M. Valerius  
Quinctianus  
V. C. cons. P. S.  
clementie  
pietatique eius  
semper dicatis-  
simus . . . .  
. . . . . devotus

(Cardinal MAI, p. 263.)

II.

Restitutori romani  
imperii libertatisquo

(Cardinal MAI, 274, 3; *Insc. Sicil.*, cl. XVIII, n° 68.)

III.

Coreti vivas.

Pro meritis eximie lenitatis  
et benigne administrationis  
strenuo et prædicabili judici  
domino Zenobio

V. C. corr. prov. Sicil.

(Cardinal MAI, 290, 3.)

IV.

Fines

inter

Vanda-

los et

Gothos.

mil. IIII.

(Cardinal MAI, 332, 3; MURATORI, p. 495.)

MARSEILLE, chef-lieu des Bouches-du-Rhône, en France.

I.

*Neuvième siècle. — Musée.*

Hic requiescet in pace Eusebia religiosa  
magna ancilla Domini qui in seculo ab henennte  
etate sua vixit seculares annos XIII et ubi  
a Domino electa est in monasterio sancti Cyrici  
servivet annus (sic) quinquaginta, recesset sub die  
pridie kalendas octobris indictione sexta.

Épithaphe de sainte Eusébie, fixée sur un sarcophage du VI<sup>e</sup> siècle, mais gravée sur une pierre séparée. Elle était abbesse du monastère de Saint-Quirice, fondé par saint Cassien. Millin fait remonter cette inscription au VIII<sup>e</sup> ou au commencement du IX<sup>e</sup> siècle; selon la légende, elle est du IX<sup>e</sup>.

(Mém. de la Soc. arch. du Midi, t. II, p. 213.)

II.

*Neuvième siècle. — Abbaye de Saint-Victor, dans la confession.*

In hoc tumulto sita est Tillisiola  
abatissa que nominis sui decus

vita factisque servabit

Christiei ja! Mariam mente

sec. tua fidem virgo

virginibus sacris XL prefiuit

Annis us XII a III. IX. X

diebus VII. idus aprilis indict. VIII.

(Mém. de la Soc. arch. du Midi, t. II, p. 216-217.)

III.

*Trouvé en 1815 sur l'emplacement de la chapelle de Sainte-Catherine.*

Hic requiescet bone

memorie Eugenia ancilla Dei

qui vixit annus LXXXVI recessit

VI nonias marsias

C. A. 5.

Qui pour *que*, *vexit* pour *vixit*; *annus* pour *annos*. Le nombre d'années paraît difficile à expliquer, de même que les deux lettres et le chiffre de la cinquième ligne. Evidemment Rufin s'est trompé en faisant figurer ici le chiffre 3, les chiffres arabes n'ayant été introduits en France au plus tôt que dans le XII<sup>e</sup> siècle.

(*Mém. de la Soc. archéologique du Midi*, t. II, p. 217.)

## IV.

## Musée.

Obiit anno MCLXIII, indict. I. Æpacta III.

Sacra viri clari sunt hic sita patris Isarni  
Membra suis studiis glorificata piis.  
Quæ felix vegetans anima provexit ad alta,  
Moribus egregiis pacifisque animis;  
Nam redimitus erat hic virtutis specibus,  
Vir Domini cunctis, pro quibus est hilaris  
Quæ fecit docuit abbas pius atque beatus  
Discipulosque suos compulit esse pius.  
Sic vivens tenuit regimen, sed claudere limen  
Compulsus vitæ est acriter misere.  
Rex et bis denis septemque fideliter annis,  
Commissumque sibi dulcem gregem Domini,  
Respuit octobris transacto octavo kalendas.  
Et cepit Rutili regna subire poli

Cerne mors que lex homini noxa protoplasti,  
In me defuncto, lector inest misero.

Sicque gemens corde die die Deus huic miserere.  
[Amen.]

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 54.)

## V.

1255. — *Abbaye de Saint-Victor.*

Hugo sacrista quem petra tegis brevis ista  
Congaudet celis sanctis, socius Micaelis,  
Universorum flos et decus monachorum,  
Cultor sanctorum merito sepelitur eorum  
Templo quod primo quasi totum fecit ab ymo  
Depositis membris octava luce novembris.  
N si jungatur, c bis, post L quinque sequatur  
Annus monstratur in quo super astra loquatur (sic).

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 205.)

## VI.

1461.

On découvrit dans le siècle dernier, à Marseille, dans la partie du parc formant le mur oriental de la boulangerie de la marine, une inscription grecque chrétienne, apportée du Levant, et que publia le *Supplément du journal de Provence du samedi 12 mars 1785*.

D'Ansse de Vilvoison a restitué et expliqué de nouveau cette inscription dans le tom. II des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série, pag. 124. Nous la publions d'après le travail du savant académicien.

ἡ παρούσα οἰκοδομὴ  
γέγονε διὰ θαλάσσης καὶ σπον  
δρομῆς τοῦ ἐπισκοπῆτος  
Ῥουφῆτιου τῶν Μπακαλιῶν  
εἰς μνημόστυνον αὐτοῦ, καὶ ὑπὲρ  
ψυχικῆς σπρίας καὶ εὐποχείας  
τῶ τῆδε πρωτοκλήτου  
αὐτοῦ Ἰωάννης Ἀργυροῦ καὶ  
Δημητρίου Μουστακά ἐν ἔτει  
1055 Δεκεμβρίου καὶ  
ἀγιομενέουτος Νικηφόρου.

## Traduction.

Cet édifice a été construit aux frais et aux dépenses de Rufétius, personnage très pieux de la famille des Bacalides, en mémoire d'eux et pour le salut de l'âme et pour la prospérité de leurs chefs Jean Argyre et Démétrius Moustaka, qui sont ici à leur tête. L'an 1461, le 21 décembre, sous le gouvernement de Nicéphore.

On remarque que dans cette inscription l'Α est souvent mis à la place du Δ. Le graveur, en outre, qui ne savait pas l'orthographe, a confondu les voyelles et les diphthongues qui de son temps comme aujourd'hui ont le même son.

*Extrait d'une notice de M. Bouillon Landais (1), sur une pierre tumulaire trouvée, le 7 mars 1839, devant l'église Saint-Ferréol, à Marseille.*

Dans la nuit du 6 au 7 de ce mois, les ouvriers de l'une des compagnies pour l'éclairage au gaz, en creusant une tranchée pour la pose de leurs tuyaux dans la rue Traverse de la Coutellerie, rencontrèrent un bloc de marbre noir sur lequel se trouvait une inscription; ce fut seulement dans la matinée du 8 que le bloc fut tout à fait découvert et et que l'on put y lire les lignes suivantes :

Sta viator;

Monte olivenses

quos ab immemorabili ætate nobilitas,

militia; terra marique strenuitas,

in divo Cipriano episcopo tolonensi sanctitas,

plurimis ab hinc sæculis illustrarunt,

hic jacent.

Ut nobilitas qua nulla Massiliæ clarior

In cœvum virtutibus fulgeat,

ut strenuitas in hostes Gallie et Ecclesiæ

fortiter splendeat,

ut sanctitas præcellentissimi præsulis nec non atavi

in posteros prodeat,

ora et abi.

Hoc monumentum,

(1) Marseille 1839, in-8°. Notice lue dans la Société des arts et belles-lettres de Marseille.

antiquitate collapsum, pietate jam restitutum  
ponebat

Ludovici de Monte olivo  
ex praefectis regiarum trirerum unus,  
anno salutis MDCLXXXV.

Voici la traduction que j'ai essayée de cette inscription :

Arrête passant ! les Montolieu, que leur noblesse de temps immémorial, leur courage guerrier sur terre et sur mer, la sainteté du bienheureux Cyprien, évêque de Toulon, ont illustrés depuis nombre de siècles, reposent ici. Pour que leur noblesse, plus remarquable qu'aucune autre de Marseille, brille éternellement par ses vertus ; pour que leur courage contre les ennemis de la France et de l'Église resplendisse fortement, pour que la sainteté du très-excellent évêque leur aient utile à la postérité, présente et future. Ce monument, que son antiquité a renversé et que la piété a rétabli, a été placé par Louis de Montolieu, l'un des capitaines des galères royales, l'an du salut 1695.

La famille de Montolieu, dont il est ici question, est une des principales familles de Marseille, une de ces rares privilégiées dont l'histoire se lie intimement à celle de leur patrie, et que l'on retrouve durant une longue suite de siècles, toujours au premier rang parmi leurs concitoyens. S'il fallait admettre la prétention exprimée dans la cinquième et dans la douzième ligne de l'inscription, et conservée par tradition dans la famille, il y en aurait peu qui pussent le lui disputer en ancienneté. En effet, elle ne compterait pas moins de treize cents ans de descendance non interrompue, sous le même nom, depuis le temps de saint Cyprien, qui vivait au commencement du VI<sup>e</sup> siècle ; d'après la légende de ce saint et l'acte de translation de ses reliques, il était de Marseille et fils de Jules de Montolieu ; le premier de ces actes s'exprime ainsi : *Beatus Ciprianus altis et nobilibus parentibus ex memorata civitate Massilia et ex Montolirensium familia progenitus...* Le second ajoute : *Ciprianus... ex illustri familia Monte Olivii progenitus et a Julio patre suo... eruditus...* Saint Cyprien fut appelé au siège de Toulon vers l'année 524 ; il assista à plusieurs conciles et mourut dans sa ville épiscopale en 536. Il a écrit la Vie de saint Césaire, son maître et son ami ; on conserve à la bibliothèque du Vatican un missel écrit et signé de sa main ; sa fête se célèbre à Toulon le 3 octobre ; il était autrefois d'usage que le chef de la famille de Montolieu y fût invité ; il assistait à la procession à la place d'honneur, et marchait seul un drapeau à la main, immédiatement après la chaise du saint et avant toutes les autorités.

Cet usage a été aboli depuis fort longtemps, et même l'authenticité des titres qui font de saint Cyprien un membre de la famille de Montolieu, est contestée par plusieurs auteurs ; malgré cela, en faisant bon

marché de tout ce qui peut être controversé, et en n'admettant que ce qui repose sur des actes authentiques, la famille de ce monument vient d'être retrouvée n'en demeure pas moins une des plus illustres de Marseille. Il existe des chartes de 1182 et de 1193 où il est fait mention de Girard de Montolieu, qui a donné son nom à un quartier de notre territoire, le val de Girard ou Montolivet *(de Monte Olivio, nom latin des Montolieu)*. Guillaume de Montolieu, fils du précédent, fut caution de Hugues Geoffroi III, vicomte de Marsille, lorsque celui-ci engagea, en 1193, à Guillaume Vivan et à Botin le juif, la quatrième partie du port de cette ville, pour la somme de 20 000 sols royaux communs ; il commanda une escadre d'Alphons, comte de Provence, avec laquelle il battit les sarrasins en 1199.

A partir de cette époque, les Montolieu sont mentionnés à chaque instant dans nos annales et dans nos chartes ; on trouve un Bertrand de Montolieu parmi les otages de Charles II d'Anjou ; la chronologie des consuls de Marseille, en nombre sept qui furent revêtus de cette charge, et l'étendard de saint Victor, cette oriflamme de nos pères, fut porté quatre fois à des chevaliers de cette maison, Louis de Montolieu, qui a fait ériger l'inscription rapportée ci-dessus, formait le quatorzième degré de génération depuis Girard de Montolieu ; il était capitaine de la galère la *Roine* et chef d'escadre ; il se signala plusieurs fois sous les ordres du bailli de Noailles ; il épousa Anne de Mause, fille d'Antoine de Mause la Vidale, capitaine de galère, et en eut plusieurs enfants dont la postérité existe de nos jours.

Le monument des Montolieu est un bloc de marbre noir taillé de manière à former trois plans dont les deux latéraux furent à droite et à gauche. Il est orné d'un socle à godrons et d'un entablement pareil, l'un et l'autre fort dégradés. Le plan ou la face du milieu a 0<sup>m</sup>, 76 de hauteur, 1 mètre de largeur dans le haut et 0<sup>m</sup>, 70 dans le bas ; c'est là que se trouve l'inscription. La face gauche a 0<sup>m</sup>, 60, de largeur par le haut et 0<sup>m</sup>, 50 par le bas ; la face droite manque totalement ; en la brisant on a emporté les deux dernières lettres du mot *nobilitas* à la troisième ligne, et les deux dernières du mot *sanctitas* à la cinquième. La hauteur totale du marbre est de 1<sup>m</sup>, 24 ; la plus grande épaisseur, prise au milieu et dans la partie supérieure, est de 0<sup>m</sup>, 78. L'inscription est parfaitement gravée et très-bien conservée, sauf le mot *nobilitas*, qui, deux fois répété, a été deux fois mutilé à coups de marteau et est devenu presque illisible. L'époque de la révolution où ce marbre a été renversé explique l'acharnement puéril avec lequel on a frappé sur le mot noblesse, fort impopulaire alors.

Ce bloc git dans la rue Traverse de la Contellerie, à l'est de la porte de la maison n<sup>o</sup> 1, à un mètre et demi de distance et à 0<sup>m</sup>, 70 de profondeur. Il n'a pas été déplacé et les ouvriers qui l'avaient détérioré l'ont recouvert

en comblant la tranchée. Il me reste à expliquer comment il se trouve en ce lieu.

Les terrains occupés aujourd'hui par l'église de Saint-Ferréol et par les maisons environnantes ont subi de grandes transformations. Les Templiers, dont la trace s'est conservée dans la rue qui porte leur nom, y eurent, pendant près de deux cents ans, leur couvent et leur église; ce couvent était fort beau, le réfectoire surtout, par son architecture et ses dimensions, était un objet de curiosité pour les étrangers. On raconte à ce sujet, qu'un saint homme nommé Hugues de Digne, étant venu à Marseille vers 1276, et ayant rendu visite aux chevaliers du Temple, ceux-ci ne manquèrent pas de lui faire parcourir leur maison et remarquer leur réfectoire. Les Templiers attendaient sans doute un compliment; mais Hugues, avec plus de brutalité que de politesse, se borna à leur dire qu'une pareille salle ferait une fort belle écurie. Cette boutade, au dire de l'annaliste, n'était qu'une prophétie qui reçut plus tard son accomplissement; car Robert, roi de Naples et comte de Provence, dans un voyage qu'il fit à Marseille, après la destruction des Templiers, logea ses chevaux et ceux de sa suite dans leur ancien réfectoire.

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, héritiers de ceux du Temple, leur succédèrent dans la possession des terrains et des bâtiments, qu'ils laissèrent presque tomber en ruines; ils étaient en cet état lorsqu'en 1363 les religieux Augustins en firent l'acquisition; peu de temps auparavant, ces religieux avaient aussi acheté une vieille tour appelée tour de Galbert ou de Gaubert, du nom de son propriétaire; cette tour était située sur l'emplacement qu'occupe à présent la maison n° 1 de la rue des Templiers.

Avant de s'établir en cet endroit, les Augustins avaient leur monastère hors de l'enceinte de la ville, vers le haut de la rue d'Aubagne qu'on nommait le bourg de Saint-Pierre, au lieu dit la Tuilerie. La Provence ayant été ravagée en 1361 par des bandes de pillards connus sous le nom de Tuchins, les Marseillais prirent une résolution désespérée; ils firent entrer dans la ville tous ceux qui habitaient au-dehors, rasèrent leurs faubourgs et reçurent si bien les brigands qu'ils les forcèrent de se retirer. L'ancienne maison des Augustins fut en cette circonstance, démolie comme les autres, après avoir subsisté environ cent ans.

La nouvelle acquisition de ces religieux était en fort mauvais état; aussi la nécessité de tout réédifier se fit-elle bientôt sentir; mais comme ils n'étaient point assez riches pour faire d'un seul coup une telle dépense, la reconstruction n'eut lieu que peu à peu et fort lentement; ils y employèrent d'abord les pierres provenant de la démolition de la tour de Gaubert; plus tard, le roi René les ayant pris sous sa sauvegarde, leur vint en aide; un citoyen de Marseille, Jean de Villages, leur fit présent d'une galère pour la dépecer et en faire servir le bois à leur édi-

fice; la ville leur abandonna, en 1479, la gabelle du sel; enfin un autre Marseillais, Barthélemi Dupuy-Servian, leur légua mille florins royaux et six mille pierres taillées; grâce à toutes ces libéralités, le couvent fut terminé et l'église put être couverte en bois.

Ce fut dans cette église non achevée qu'eut lieu une de ces imposantes cérémonies religieuses comme le moyen âge seul savait en faire, et comme on doit désespérer d'en revoir jamais. Le 11 octobre 1533, le pape Clément VII (Jules de Médicis) étant arrivé à Marseille pour le mariage de sa nièce, Catherine de Médicis, avec le duc d'Orléans, second fils de François I<sup>er</sup>, fut reçu à l'abbaye de Saint-Victor où il coucha. Le lendemain dimanche, après midi, eut lieu son entrée solennelle dans la ville. Une chaloupe, richement drapée en damas rouge, le transporta avec sa suite sur le quai des Augustins où l'attendaient tous les corps constitués, les magistrats, le clergé, la noblesse et une foule immense de spectateurs. Le Saint-Père fit sa prière dans l'église, puis il renferma l'hostie consacrée dans un coffret précieux, recouvert d'un drap d'or et surmonté d'une croix de même métal; ce coffret fut placé sur une haquenée blanche superbement caparaçonnée, et le cortège se mit en marche processionnellement pour la cathédrale. Après les innumérables confréries de pénitents, après le clergé régulier et séculier portant les reliques des saints, venait la haquenée tenue en main avec des rênes de soie blanche par deux valets de pied, sous un dais de brocard d'or; Clément VII suivait, porté dans une chaire de velours et en habits pontificaux, la tiare exceptée; les ducs d'Angoulême et d'Orléans, tous deux fils du roi, marchaient à pied à ses côtés; quatorze cardinaux, montés sur des mules, suivaient le Pape et étaient eux-mêmes suivis par plus de soixante prélats, archevêques, évêques ou abbés, tous en costumes de leurs dignités, et par une multitude de nobles seigneurs, tant français qu'italiens; les archers et les suisses du roi bordaient la haie et accompagnaient le cortège; toutes les rues par où il passa étaient sablées et toutes les maisons tendues d'étoffes précieuses. Ce fut ainsi que le Saint-Père se rendit à la Major, où il reposa le saint sacrement et entendit Vêpres; après quoi il donna la bénédiction *Urbi et orbi* et se retira dans le palais de bois qu'on lui avait préparé sur la place Neuve.

Le pompeux cérémonial accompli dans l'église des Augustins n'apporta aucun changement à la position de ces religieux; car ce fut seulement le 13 janvier 1542, c'est-à-dire plus de huit ans après, que leur église put être consacrée par Barthélemi Portalenqui, évêque de Troyes, et seulement en 1588, que la couverture en bois fut remplacée par une voûte en pierres.

De toutes ces constructions si péniblement élevées, il ne reste que le clocher et

une partie de l'église; mais en 1789, elles étaient intactes, et il est facile d'en préciser l'ancienne ordonnance et l'emplacement. L'église n'était isolée que du côté du nord, où se trouve la rue des Augustins qui, par un retour d'équerre, communiquait avec celle des Aulniers; c'est ce retour d'équerre qui, aboutissant d'une part à la rue Coutellerie, et prolongé de l'autre jusqu'à la place du Cul-de-Beuf, a pris le nom de Traverse de la Coutellerie. Au midi était une cour entourée par les bâtiments du monastère, dont deux ailes s'appuyaient à l'église; la rue Neuve des Augustins a coupé ces ailes et envahi en partie le sol de la cour. Il n'y avait point de portail; mais deux entrées latérales, l'une au nord, en face de la portion existante alors de la rue Traverse Coutellerie, et l'autre au midi au fond d'une ruelle qui débouchait sur le quai; une troisième issue communiquait avec la cour et servait exclusivement aux religieux. C'est la porte actuelle de la sacristie.

En l'absence de tout document, il suffirait de voir cette église pour se convaincre qu'elle a été tronquée et réduite dans le sens de sa longueur; ses proportions ne concordent plus entre elles, et sa largeur n'est plus en harmonie avec ses autres dimensions; elle n'a plus que six chapelles latérales, trois de chaque côté; elle en avait douze alors, dont cinq de chaque côté et deux faisant face au maître autel.

L'une de ces dernières, la plus au sud, appartenait à la famille de Montolieu; elle y avait sa sépulture et son mausolée dont le marbre retrouvé formait la première assise. Ce monument, ainsi que l'inscription le fait connaître, avait succédé à un plus ancien, tombé de vétusté; il était de forme pyramidale et adossé au mur de l'église; Louis de Montolieu y avait fait sculpter les armes de sa famille. Voici quelles étaient ces armoiries, simples comme celles de toutes les vieilles races: *Fascé d'or et d'azur de six pièces, des aigles d'or pour supports, une aigle d'or pour cimier, pour devise, ce seul mot: Deo.*

La chapelle des Montolieu fut démolie lorsque l'on exécuta le prolongement de la rue Traverse de la Coutellerie; on abattit deux travées de l'église, on combla les caveaux; on détruisit le mausolée dont les marbres furent dispersés, excepté la base qui, étant d'un seul bloc, dut à son poids d'être enfouie sur place.

Et maintenant, on apprendra sans surprise, mais non pas sans intérêt, que l'un des rejetons de l'illustre famille s'est ému à la nouvelle de la découverte que le hasard vient de produire. M. le marquis de Montolieu a demandé à M. le maire l'autorisation de faire exhumer la pierre tumulaire de ses ancêtres, et à Mgr l'évêque celle de la replacer dans l'église. Il est superflu d'ajouter que le prélat et le magistrat se sont empressés d'accorder à M. de Montolieu la permission d'accomplir cet acte de piété filiale.

Ainsi sous peu de jours la basilique écartée recevra dans son sein le marbre mutilé, et ces deux débris rappelleront encore à nos descendants des souvenirs intéressants pour l'histoire religieuse de nos contrées, et glorieux pour l'histoire particulière de notre ville (1).

**MARTIGNY** ou **MARTINACHT**, dans le canton du Valais, en Suisse, l'ancien *Octodurum*.

*Grande colonne de pierre, au portique de derrière de l'église Saint-Maurice.*

Imp. Caesari Val.  
Constantio pio  
fel. invicto aug  
divi Constantii pii aug.  
filio for. et. val. homo  
rei publice nato.

(*Card. MAÏ, p. 241; GRUTER, p. 284, 5.*)

**MASSA** dans le royaume Lombardo-Vénitien.

*Eglise de la Mère de Miséricorde.*

Sur les reliques apportées en 1639 du cimetière de Cyriaque de Rome.

Prime bene merenti fecit  
maritus que vixit annis  
viginti et sex, defuncta xvii kal.  
aug.

(*Cardinal MAÏ, 443, 1.*)

**MAUBUISSON**, en France, abbaye de religieuses de l'ordre de Cîteaux, fondée par la reine Blanche. L'église est un grand gothique commun. Le sanctuaire est éclairé de deux rangs de vitrages l'un sur l'autre, et orné de galeries d'architecture de moyen gothique. Le chœur est des plus grands et des plus beaux, tout pavé d'une marqueterie de mastic qui, de loin, paraît être du marbre. La reine Blanche est enterrée au milieu de ce chœur, sous une tombe de cuivre, élevée avec sa figure du même métal, accompagnée de huit vers latins, dont le dernier marque qu'elle mourut religieuse:

*Tanta prius, talis jacet hic pauper monialis*

Ce lieu est la sépulture du comte Clérembaud, mort en 1247; de Jean de Brienne, dit le prince d'Acre, second fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem ou d'Acre, et de Bérengère de Castille, cousin germain de saint Louis, aussi enterré dans le chœur; des entrailles d'Alphonse de France, comte de Toulouse et de Poitiers, frère de saint Louis; de Mathilde ou Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, petite-nièce de saint Louis, sous une tombe de cuivre; des entrailles de Charles le Bel, mort le 1<sup>er</sup> février 1327, et de Jeanne d'Évreux, sa troisième femme, décédée le 4 mars 1370, avec leurs figures en marbre blanc. On y voit aussi la sépulture de Bonne de Luxembourg, fille du roi de Bohême, épouse de Jean, roi de France, décédée à Maubuisson le 11 sep-

(1) La pierre dont il s'agit a été exhumée pendant la nuit du 11 avril 1859, et placée dans la chapelle de Saint-Pierre de l'église des Augustins.

tembre 1349, et celle des entrailles du roi Charles V son fils, décédé en 1380, avec leurs figures en marbre blanc la sépulture de Jeanne de France, fille du roi Charles le Bel et de Blanche de Bourgogne, sa première femme, morte fort jeune, le 17 mai 1321; sa figure est en marbre blanc. Blanche de Bourgogne y prit l'habit de religieuse en 1323, et y mourut en 1326; elle est enterrée dans le chapitre. On y voit un grand tombeau de pierre, élevé et couvert de plaques de cuivre, avec la représentation de Marguerite de Brienne-Beaumont, femme de Beaumont, prince d'Antioche, et comte de Tripoli, décédée le 9 avril 1328: on l'appelle communément la *princesse d'Antioche*: elle était petite nièce de la reine Blanche, mère de saint Louis, et cousine germaine de Blanche d'Eu, seconde abbesse de cette maison.

Outre la sépulture de ces princes et princesses, plusieurs autres y ont été inhumés, sans que l'on sache en quel lieu; savoir, Robert II du nom, comte d'Artois, fils de Robert I<sup>er</sup>, et neveu du roi Louis VIII; Catherine, fille de Charles V, morte au mois d'octobre 1388, à l'âge de onze ans, et déjà mariée à Jean, comte de Montpensier; Jeanne, fille de Charles VI, morte à l'âge de deux ans. Gabrielle d'Estrées y a été aussi inhumée.

(HURTAUT et MAGNY, *Dict. de Paris et des environs.*)

MAYENCE, ville de la principauté de Hesse-Darmstadt, en Allemagne.

## I.

*Tombeau de l'archevêque Pierre d'Aspelt.*

On voit dans la cathédrale de Mayence un monument qui date de 1320. Il est appuyé contre le neuvième pilier du sud, et faisant face à la nef. C'est le tombeau de l'archevêque Pierre d'Aspelt, qui couronna Henri VII, Louis de Bavière et Jean, roi de Bohême. On lit autour de la sculpture les dix vers suivants, pour servir d'épithaphe et d'explication :

Anno milleno trecentesque viceno,  
Petrum petra tegit istum, quæ tartara fregit.  
De Treviri natus præsul fuit hic trabatus,  
Redditibus, donis et clenodiis sibi pronis  
Ecclesiam ditat, res auget, crimina vitat.  
Hic pius et largus, in consiliis fuit Argus.  
Sceptra dat Henrico regni, post hæc Ludovico.  
Fert pius extremo Joanni regna Bohemo.  
Hic qui nos menses annos deca tetra repenses  
Quos vigil hic rexit, quem Christus ad æthera vexit.

L'un de ces princes représentés sur le tombeau, en recevant la couronne, semble offrir pieusement son sceptre; l'autre paraît prêt à plier sous la violente pression du poing qui le couronne. Doit-on voir dans ce geste impérieux une allusion à l'influence sacerdotale, une glorification de la puissance temporelle de Pierre d'Aspelt? On ne sait. M. le comte Léon de la Borde a publié le dessin et la description de ce monument dans la *Revue archéologique* de septembre 1845.

—

## II.

*Eglise de Saint-Alban.*

Épithaphe de Fastrade, femme de Charlemagne.  
Inelita Fastrade reginæ hic membra quiescunt,  
De medio quam mors rigida flore tulit.  
Nobilis ipsa viro conjuncta et jure potenti est:  
Sed modo caelesti nobilior thalamo.  
Pars illi melior Carolus rex ipse remansit.  
Cui tradat mitis tempora longa Deus.

Brower, dans ses *Annales de Trèves*, liv. VII, rapporte qu'il y avait aussi à la cathédrale de Mayence deux autres épithaphe de Fastrade, l'une plus récente que l'autre.

Épithaphe la plus ancienne.

Fastradana pia Caroli conjux vocitata,  
Christo dilecta jacet hoc sub marmore teeta,  
Anno septuagesimo nonagesimo quarto,  
Quem numerum metro claudere Musa negat.  
Rex pie quem gessit Virgo, licet hic cinerescit  
Spiritus hæres sit patriæ, quæ tristia nescit.

Épithaphe plus récente.

Quæ Fastradana coram monumenta tueris  
Haud isto primum fixa fuere loco.  
Æde sed Albano sacra, cæsisque propinqui,  
Martyribus claro vertice collis erant.  
Nunc ea quod perit flammis hostilibus ædes,  
Mota lotis zelo sunt monumenta pio.

(LABBE, *Theas. epit.*, p. 581.)

MAZARA, en Sicile.

## I.

Hel. aug  
respub. Coihly  
devota numini  
eorum.

(*Cardinal MAÏ*, 240, 1; *MURAT.*, p. 260, 6.  
Ce dernier explique Coihly par Libyb.  
(peut-être *Lylib.*?)

—

## II.

Clementissimo et  
victoriosissimo  
D. N. Flavio Valerio  
Constantino maximo  
pio felici invicto aug.  
Betitius perpetuus  
v. e. corr. prov. Sicil.  
devotus numini majes-  
taticæ ejus  
semper dicatus.

(*Cardinal MAÏ*, 245, 5; *Insc. Sicil.*, p. 36;  
*MURAT.*, 259, 2.)

MEDIASCH, l'ancienne *Media*, en Transylvanie, empire d'Autriche.

*Plaque de bronze antique trouvée en 1779.*

Ego Hemonius votum posui.

(*Cardinal MAÏ*, p. 201.)

## MEDICINA, Etats pontificaux.

## I.

*A la cathédrale.*

Sur la porte.

D. O. M.

Xpi martirum Marranti. atq. Lycie

beneficis patronis,

templum avo fatiscens,

svb piissimis avspiciis S. R. E. cardinalium

Ioanni Baptiste Spinola a latere legati

nec non

Prosperi Lambertini, Bononie archiepiscopi,

Christophorus Checchi archipreb

popvlysq; Medicinensis,

in hanc elegantiore formam

a fundamentis excitavit

anno Domini

CIV. DCCCXXXIX.

—

## II.

*A la vieille sacristie.*

Benedicto XIV.

D. O. M.

ob præcipvum amorem

erga

hanc vetvstissimam confraternitatem

titvlo, honore, dignitate,

insignibvs archiconfraternitatis

ac

facultate aggregandi

decoranti

anno Xpi

CIV. DCCCLIII

archiconfratres

P. P.

(GALETTI, *inscript. Bonon.*, p. 198.)

## MÉDINA SIDONIA, en Espagne.

## I.

*Inscription de l'an 668, sur une colonne.*

Hic sunt reliquiarum (sic) condite

. . . Stephani Iuliani Felicis Iusti

Pastoris Fructuosi Angurii

Eulogii Aiceli Romani marturum.

Dedicata hæc basilica XVII.

kal. ianuaris, anno II. ponti-

ficatus Pimeni, era DCLXXIII (1).

—

## II.

*Inscription de 682, sur une colonne de l'église de Saint-Ambroise, à quatre lieues de la ville.*

In nomine Domini nostri

Iesu Christi . . . sunt re-

(1) FLOREZ, t. VII, p. 186. ex MORALIS, lib. v, cap. 9, iterumque, t. X, p. 57, ubi de Pinciano. Spectat ad an. 650, quo Pincianus Medinæ Sidonæ episcopus fuit. — Mr.

*liquia sanctorum Lambertii*

Feli . . . Iuliani martyrum.

D . . . T. Iovias basilicæ

subd . . . kal. decem . . .

anno sexto decimo domini

Pimeni episcopi, era DCLXXIII (1).

(Cardinal MAI, p. 163.)

MÉGARE, en Grèce. Sur une grande pierre à la porte de l'église de la Sainte Vierge, on lit une inscription grecque du moyen âge, dont voici la traduction donnée par Dansse de Villosion.

C'est encore ici un ouvrage qui est le fruit de la libéralité du comte Diogène, fils d'Archelaüs. Il a en soin de l'entretien des villes grecques, comme de celui de sa propre maison : Mégare vient de ressentir les effets de sa générosité : il lui a donné cent pièces d'or pour la construction de ses tours et cent cinquante autres avec deux cent vingt pieds de murre pour refaire le bain. Il est persuadé qu'il n'y a rien de si beau que d'être le bienfaiteur des Grecs et de retablir leurs villes.

*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XLVII, p. 341.)

MELUN, chef-lieu du département de Seine-et-Marne, en France.

*Reliquaire en plomb, trouvé dans la Seine, à Melun.*

(Communication de M. Eugène Gréssy, au Comité des arts et monuments (2).)

Une curieuse bourse en plomb a été trouvée dans la Seine à Melun, à la place qu'occupait autrefois le vieux pont *aux Moulins*.

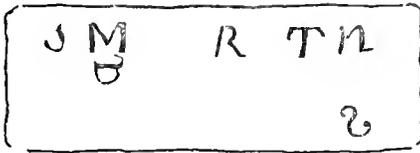
Cette petite amulette a 0<sup>m</sup>,07 de long sur 0<sup>m</sup>,05 et demi de large; on juge facilement, par les bosselures concentrées au milieu du métal, qu'elle avait primitivement une pause piriforme et qu'elle n'a été aplatie qu'accidentellement; d'après les sujets pieux qui y sont légèrement profilés en bas-reliefs, on peut induire qu'elle servait de reliquaire portatif, les deux petites anses latérales étant destinées à la suspendre au cou. C'est ainsi qu'on a vu plus tard Louis XI porter autour de la forme de son chapel royal un chapel d'amulettes du même genre. Les deux feuilles de plomb sont réunies et soudées au pourtour par un galon orné d'une moulure courante à dents de scie; l'ouverture de la bourse est bordée de deux lignes de légendes; la forme des lettres et le caractère barbare du dessin ne permettent guère d'attribuer ce travail à une époque postérieure au XI<sup>e</sup> siècle.

Sur l'une des faces, est représenté saint Martin célébrant la messe; c'est le moment de la préface où il élève les bras et où l'on voit distinctement un globe de feu briller au-dessus de sa tête; Durand de Mende

(1) *Florez Hisp. sacr.*, t. II, p. 59. Spectat ad an. 651. V. MORALIS, *Los cinco libros*, p. 155. Florezius, t. XI, p. 59, exhibet et aliam inscriptionem, in qua sermo est de reliquiis et de basilica ab episcopo Pimenio dedicata. Vide item, t. X, p. 57. — Mr.

(2) *Bulletin des Comités*, nov.-déc. 1850, p. 287.

rapporte que le saint prélat était dans cette posture lorsque ses bras furent miraculeusement ornés de bracelets d'or. Sur le petit reliquaire, ces deux bracelets entourent le globe de feu et descendent du ciel avec lui; on peut remarquer que le charitable évêque, qui ne cessait de se dépouiller pour vêtir les pauvres, n'est converti lui-même que d'une tunique écourtée, ceinte aux reins par un cordon à bouts flottants. « *Cette courte et vile*, dit Jacques de Voragine, *et ne luy venoient pas les manches jusques aux coudées et la longueur jusques aux genoux, et alla en cette manière chanter messe; et ainsy comme il celebrait, un grand moncel de feu se apparut sur son chef.* » Pour faire contraste, l'archidiacre ou clerc servant qui l'assiste porte une aube longue et traînante; d'une main, il tient un chandelier, dont le cierge est allumé; de l'autre, il semble bénir à la manière latine ou montrer le globe miraculeux; l'autel, vu de profil, est recouvert d'un tapis à bordure perlée ou frangée; sur le bord, en face de l'officiant, est dressée une petite croix grecque; au milieu est placé le calice, de forme antique: le pied, le nœud et la coupe sont ornés de ciselures cannelées ou godronnées; l'immense capacité du vase sacré rappelle le temps où tous les fidèles communiaient sous les deux espèces. Dans le champ du bas-relief on déchiffre encore en partie :



(Sanctus Martinus.)

Sur l'autre face, chevauche à travers un pays boisé un chevalier armé en guerre; maillé des pieds à la tête; il tient sa lance en arrêt; son heaume, à timbre plat, est surmonté d'une croix pour cimier; à son cou est suspendu, par une espèce de baudrier, son écu, barré de sept pièces.

Le destrier a la tête protégée par un chanfrein, et le poitrail orné d'un harnachement à perles pendantes; on distingue sur sa croupe une housse, sans doute à mailles de métal.

Ne doit-on pas reconnaître dans ce brave guerrier saint Georges, qui se prépare à combattre le monstre diabolique; la Légende dorée dit qu'armé du signe de la croix, il brandit tellement sa lance, qu'il n'orra le dragon. Le fragment d'inscription qui est conservé au-dessus me confirme dans cette opinion; on y lit clairement: GEORGI (sanctus Georgius); derrière la tête du saint on aperçoit comme un casque placé de front. L'artiste a-t-il voulu exprimer que tout chevalier de noble extraction doit toujours nécessairement être suivi de son fidèle écuyer?

A la première ligne de la légende, nous croyons trouver GILBERTO. Serait-ce un indice que le donataire portait le nom de Guillaume? Le reste de l'inscription est si incomplet que nous ne hasarderons aucune explication.

MÉRIDA, ville de l'Estramadure, en Espagne.

Sur une colonne ancienne trouvée en 1752.

I.

Ἵπὲρ εὐχῆς καὶ σωτηρίας  
κατηχευμένης καὶ  
πάντων τῶν συμπολιτῶν (1).

II.

Imp. Caes. Gratianus  
pius felix max. vict.  
ac triumph. semp. aug.  
pont. max. germ. max.  
alamannus max. franc.  
max. goth. M. TR. P. III.  
imp. II. COS. III. PRIM. P. PP.

restituît

C. XI.

(*Cardinal Mai*, p. 333; *GRUTER*, p. 159. 7.)

III.

Imp. Caes. Flavianus  
Constantin. aug.  
pacis et justitiae  
cult. pub. quietis  
fund. religionis  
et fidei auctor  
remisso ubique  
tributo finitimae  
provinc. iter.  
restaur. fecit

CXIII.

(*Cardinal Mai*, 334, 2; *GRUT.*, 159, 4.)

IV.

Inscription de l'an 663 de Jésus-Christ, sur un pont.

Solverat antiquas moles ruinosa vetustas  
Lapsam et senio rumpit pendebat opus.  
Perdiderat usum suspensa via per amnem,  
Et liberae pontis casus negabat iter.  
Nunc tempore potentis Getarum ERVAGI regis  
Quod deditas sibi praecipit excoli terras  
Stuuit magnanimus factis extendere nomen,  
Veterum et tumulis addidit SALLA sumum  
Nam postquam eximium novavit mœnibus urbem  
Hoc magis miraculum patrare non destitit.  
Construxit arcus, penitus fundavit in undis,  
Et mirum auctoris imitans vicit opus.

(1) FLOREZ, *Hisp. sacr.*, t. XIII, p. 228. Explendum autem videtur Ἵπὲρ εὐχῆς καὶ σωτηρίας κατηχευμένης etc. (*Cardinal Mai*, p. 19, n. 2.)

Nec non et patria tantum creare munimen  
Summi sacerdotis Zenonis paravit amor.

Urbs augusta felix mensura per saecula longa  
Novata studio ducis et Pontificis. Era 660  
(*Cardinal MAI*, 326, 1; *FLOREZ*, *Spaña sagrada*, t. XIII, p. 223.)

MERTON, en Angleterre.

Magne senex titulis mularum sede sacrata  
Major Mertonidum maxime progenie.

Hæc tibi gratantes post secula sera nepotes  
En votiva locant, marmora, sancte parens.  
(*Sepulchral Monuments*, I, 59.)

Ce tombeau, détruit pendant les guerres civiles, fut restauré (1662) par les soins du collège de Merton (*custode domino Thomæ Clayton equite*).

MESSINE, en Sicile.

### I.

*Au cimetière de l'église collégiale.*

Imp. Cæs.  
divi Constanti fil.  
Fl. Val. Constantino pio fel.  
invicto aug. eos. III  
P. P. proconsuli  
liberatori rei roman.

(*Cardinal MAI*, p. 212; *PIRATILLA*, p. 491.)

### —

### II.

*Au palais du Sénat.*

Ἐλπίς ἡ τοῦ Βοιέθου.

(*Cardinal MAI*, 295, 4; *Inscr. Sicil.* t. XIX, 24, p. 304, n° 26.)

METLOC ou MITIAC, ancienne abbaye de Bénédictins, au diocèse de Trèves.

Claviger alma poli Ruotbertus mente fideli  
Hanc tibi præclaram præsul devoverat arcam  
Abbas, quam Ruothuic devotus rite peregit,  
Præmia communis tibi quo sint aqua laboris.

(*Cardinal MAI*, 79, 5; *BROWER*, *Annal. Trevir.*, p. 455.)

METZ, en France, chef-lieu de la Moselle.

### I.

*A la cathédrale,*

Sur le stylobate d'une coupole d'argent supporté par quatre colonnettes.

Ut sceclerum noxas redimam tibi, conditor orbis,  
Offero templi huius humilis Adventus arcam.  
Irradiat Trinitatis honor splendidissus aram;  
Redde medullata in templo holocausta sacerdos.  
Ast quin purus amor dedit hanc in honore supremo,  
Hostia pura Deo, sindupla talenta reportans;  
Hæc danti in terris bona reddas præmia caeli,  
Compuncti cordis lacrymas hinc suscipe clemens.

(*Cardinal MAI*, p. 199; *Gallia Christ.*, éd. SAINT-MARIE, t. XIII, p. 718.)

### H.

Sur une feuille d'or ronde sur laquelle Tutilo avait gravé une image de la Vierge en 912.

Hæc panthema pia caelaverat ipsa Maria.  
(*Cardinal MAI*, p. 204; *MABILLON*, *Annal. Benedict.* t. III, p. 313.)

### III.

*Épithaphe de Rothais, fille du roi Pépin.*

D'après Paul Varnefrid, de *episcopis Metensibus*.

Hic ego quæ jaceo Rotaith nomine dicor,  
Quæ genus excelso nimium de germine duco.  
Nam mihi germanus gentes qui subdidit armis  
Ausonias fretus Karolus virtute Tonantis.  
Pipinus pater est Carolo de Principe cretus,  
Agareum struit magna qui caede Tyrannum  
Pipinus proavus, quo non audacior vllus  
Ast abavus Anshise potens, qui ducit ab illo  
Trojano Anchisa longo post tempore nomen.  
Hunc genuit pater iste sacer presulque beatus  
Arnulfus, miris gestis qui fulget vbiqûe,  
Hic me spe cuius freti posuere parentes.

(*LABBE*, *Thess. epitaph.*, p. 624.)

MEUDON, près de Paris.

L'église est bâtie dans le goût d'architecture qui succéda au gothique, et d'environ 1570. Elle est du titre de saint Martin; les habitants y ont joint saint Blaise. M. le dauphin, fils de Louis XIV, ayant échangé sa terre de Choisy-sur-Seine contre celle de Meudon, voulut d'abord témoigner sa piété envers saint Martin, patron du lieu. Il fit orner l'église de très-belles tapisseries, et offrit le pain bénit. La cure est à la pleine collation de Mgr l'archevêque.

Quelques curés de Meudon sont devenus mémorables, surtout le fameux François Rabalais, que Jean Ursin, vicaire général de l'évêque de Paris, tira du chapitre de Saint-Maur des Fossés pour lui donner cette cure, sur la démission simple de Richard Berthe. Les provisions, qui sont datées du 18 janvier 1550, mettent : *Francisco Rabalais, clerico, doctore medico Turonensis diocesis*. Sa Vie, écrite par Antoine Le Roi, chanoine de Sens en 1649, marque qu'il y fut fort exact à instruire son peuple, et qu'il se plaisait à enseigner le plain-chant, qu'il possédait parfaitement; que sa maison était ouverte à tout le monde, excepté aux femmes; qu'il y rassemblait souvent des sçavants pour s'entretenir avec eux, et que les misérables y trouvaient du secours dans sa bourse; qu'il était d'une si grande intégrité, que jamais on ne l'a trouvé manquer de parole à personne; que sa connaissance dans la médecine le rendit doublement utile à sa paroisse. On assure que l'on a vu longtemps sur la porte du presbytère ces deux vers, qui font allusion aux différents états de sa vie.

Corriger, hinc medicus, tum pastor et intus obivi;  
Si quaeras nomen, te mea scripta docent.

Mais il y a lieu de douter d'une partie de ce que l'auteur de sa Vie ajoute. Il paraît, par les registres de l'évêché de Paris, que Rabelais n'exerça jamais les fonctions curiales par lui-même. Il n'est qualifié que de simple clerc du diocèse de Tours, dans la démission qu'il fit de cette cure, le 9 janvier 1552, après l'avoir gardée deux ans comme titulaire. Il ne mourut point à Meudon, mais à Paris, sur la paroisse de Saint-Paul, rue des Jardins, et il fut inhumé au cimetière l'an 1553.

(HURTAUT et MAGNY. *Dict. de Paris et des environs.*)

MIDDELBOURG, dans la province de Zélande, en Hollande.

*Épitaphe d'Adrien Junius.*

D. O. M. S.

Hadriano Junio romano, philosopho, medico et poeta celeberrimo, Batavia historico fidelissimo, cuius in omni disciplinarum genere exquisita eruditio, singularis industria, infinita iectionis præstantia, multiplex linguarum scientia pari conjuncta comitate, doctorum omnium admirationem laudemque meruit: post varia incomparabilis ingenii monumenta quibus ater-

S.	(Ici saint Ambroise	AN
AM	plaçant la cou-	GIL
BRO	ronne sur la tête	BER
SI	d'Angilbert qui	TU
US.	offre l'autel.)	S.

DOMNUS.

(*Cardinal MAÏ*, 75, 3; *PURICELLI, Monument. Basil. Ambros.*, t. I, p. 88, 103, 128; *UGHELLI*, t. IV, p. 82.)

II.

*Sur le pavé de Saint-Sauveur, à l'Hopital, en marqueterie.*

Sancte memento Deus quia condidit iste Datheus. Hanc aulam miseris auxilio pueris.

Ce Datheus vivait de 777 à 790. (*JULIN.*, t. I, p. 52.)

(*Cardinal MAÏ*, p. 88; *MURATORI, Antiquités*, t. III, p. 588.)

III.

*A la cathédrale.*

Aedibus ad genium duo sunt concessa per ævum,

Si niteant crustis, aut domini merito.

Herbida pasturam simulantia saxa virentem

Illiciant oculos nobiliore dolo.

Pellat opus tamen arte, regat natura figuras,

Viscera dum lapidum fingit imaginibus.

Candorem roseo perfundat doctor ab ore,

Depingat sparsis congrua membra notis.

Aurum, culmen, ebur, tabulas, laquearia, gemmas;

Non datur humanis plus rutilare bonis.

In precio causis fors et sine lege jocatur,

Moribus ut comites crede laboris erit.

nam sibi memoriam comparavit, sub hoc marmore condito Patri optime de se merito Petrus Junius moestissimus pietatis ergo P. C. Vixit annis LXXI. Obiit XVI. sibi cognominis mensis. Anno Salutis Christianæ M D. LXXV.

Junius hic situs est: ultra ne quære, viator,

Oculisque sat debere te tuis puta,

Tam magni spectare viri queis contigit vnam.

Oculi o beati, o vere ingens spectaculum!

(*LARBE, Thes. epit.*, p. 524.)

MILAN, dans le royaume Lombardo-Vénitien.

I.

*Inscription de l'autel de Saint-Ambroise.*

Emicat alta foris rutiloque decore venusta

Arca metallorum gemmisque cuncta coruseat.

Thæsauri tamen hæc cuncto potiore metallo

Ossibus interius pollet donata sacratís.

Egregius quod præsul opus sub honore beati

Inclytus Ambrosii templi recubantis in ipso

Obtulit Angilbertus ovans Dominoque dicavit,

Tempore quo nitidæ servabar (sic) culmina sedis.

Aspices summe pater, famulo miserere benigne.

WOL	(Ici saint Am-	SCS
VI	broise cou-	AM
NUS	ronnant Wol-	BRO
MAGIS.	vin.)	SI
PHABER.		US

IV.

*Autre dans le même endroit.*

Aspice de cujus biberit domus arcta fluentis,

Atria quod superat porticibus modicis.

Pontificis summi studio constricta renidet,

Laurenti proprium possidet ista diem.

Splendida per census consurgunt tecta ruinam;

Occasum nescit quod venit a Domino.

Vix caries senium comitata hoc deserit unquam,

Gloria factoris quod bene condiderit.

Fabula de magnis nunquam tacitura reservat,

Quod vincens ævum nomen ad astra ferat.

(*Cardinal MAÏ*, 91, 1; *SIRMOND, Opp.*, I, 1116, 1119.)

V.

*Basilique des Saints.*

Vilia tecta prius facibus cessere beatis.

Sic splendor per damna venit, sic culmina flammis,

Consurgunt habitura Deum. Si perdita crescunt

Ignibus innocuis si dant dispendia cultum,

Qualis erat reparans crepitantibus aucta ruinis?

Laurenti tua bella gerens incendia vince.

Sordida marcenti latuisset terra recessu.

Si status faciem tenuissent antra vetusta.  
 Sed postquam superi flammâs misere secundas,  
 Ad lumen cineres traverna ista colendam.  
 Huc oculos converte pios, qui emicta vapore  
 Prædictis mundanda, pater, rebusque docendos  
 Instrue, ne verbis timbet meus nescia recti.  
 (Cardinal MAI, III, 3; SIRMOND, t. I,  
 p. 1813.)

VI.

*Vers d'Ennodius, gravés à la basilique de  
 Saint-Calmer, quand elle fut réparée.*  
 Libera captivum meruerunt culmina lumen;  
 Arridet facies nubila nulla gerens.  
 Hic nuper astrigeri dos proxima venit olympi,  
 Laurenti vatis ducta ministerio.  
 Aedibus et vitæ cuius nunc una figura est;  
 Ceu solis radiis forma, color similis.  
 Ege veterum reparator, perge novorum  
 Conditor, et vultu clarus et ingenio.  
 Abiurant prisca, te præsele, tecta figuram,  
 Advena casuris porrigitur genius.  
 (Cardinal MAI, p. 120; SIRMOND, t. I,  
 p. 1867.)

VII.

*A l'église de Saint-Nazaire.*

Condidit Ambrosius templum Dominoque sacravit  
 Nomine apostolico, munere, reliquiis.  
 Forma crucis templum est, templum victoria Xpi,  
 Sacra triumphalis signat imago locum.  
 In capite est templi vite Nazarius almae,  
 Et sublime solum martyris exuvias.  
 Crux abi sacratum caput extulit orbe reflexo,  
 Hoc caput est templo Nazarique domus.  
 Qui fovet æternam victor pietate quietem,  
 Crux cui palma fuit, crux etiam sinus est.  
 (Cardinal MAI, IV, 2; MURATORI, *Script.  
 ital.*, t. IV, p. 63; GRUTER, p. 1167;  
 BOLLAND, t. VII, JUN., p. 307; SIRMOND,  
*ad Ennod.*, p. 87; ALLIGRANZA, p. 40.)

VIII.

*Inscriptions de l'église de Sainte-Thècle.*

Prisca rediivis consurgit culmina templis.  
 In formam rediere suam que flamma cremarat.  
 Reddidit hæc votis Xpi qui templa novavit.  
 Eusebii meritis noxia flamma perit (1).

IX.

..... germine que decoratur  
 Præsele Landullo, per quem reparata paratur  
 ..... fieri reparata  
 Cui non veles immo reveles regna beata . . .  
 ..... centeno duplicata  
 Atque quaterdeno; regimen his sociato . . .

(Cardinal MAI, p. 153-156.)

(1) GRUTER, p. 1166, 7. ex. col. pal. (p. 41); SIRMOND, *ad Ennod.*, p. 95. — Sed male Gruterus *crearat*. Nam codex palatinus habet *cremarat*. — A. M.

X.

*Vers d'Ennodius inscrits sur les murailles de  
la basilique de saint Xyste, construite par  
l'évêque Laurent.*

Antistes genio pollens, probitate, pudore,  
 Ornavit domum meritis, et luminavite  
 Ad pretium iungens operis, hæc templa locavit.  
 Lapsa per incertos non spargit fama recessus;  
 Sed veteris facti vivit lex aucta per ævum,  
 Quam dexter capiat Laurenti munera Xystus.  
 Sic manet officium, quod sanctis contigit olim.  
 Obtulit hic templum, veniens quod consecrat ille.  
 Siricius piam nunc persolvit munera sancti  
 Gratia quo maior sit bona martyribus.  
 Omnipotens Deus hunc conservet tempore multo,  
 Mœnia sanctorum qui nova restituit.  
 (Cardinal MAI, p. 137-138.)

XI.

*Vers de saint Ambroise à la fontaine de Sainte-  
Thècle.*

Octachorum sanctos templum surrexit in usus,  
 Octagonus fons est munere dignus eo.  
 Hæc numero decuit sacra baptismatis aulam  
 Surgere, quo populus vera salus rediit.  
 Luce resurgentis Xpi qui claustra resolvit  
 Mortis, et immulis suscitavit exanimas.  
 Confessosque reos maculoso crimine solvens  
 Fontis purillui diluit inrigno.  
 Hic quicumque voluit probrosæ crimina vitæ  
 Ponere, corda lavent, pectora munda gerant.  
 Huc veniant alacres: quamvis tenebrosus, adire  
 Audeat; abscedet candidior nihilus.  
 Huc sancti properent: non expers ullis aquarum  
 Sanctus: in his regnum est consiliumque Dei.  
 Gloria iustitiæ! nam quid divinius isto  
 Ut puncto exiguo culpa cadat populi (1)?

XII.

*Inscription ancienne à la fontaine de Saint-  
Barnabé près de la porte de Pavie.*

Hinc fantem tibi dedicat, atque Deo super undis  
 Consecrat impositam lamulus Protasius aram,  
 Qua Ticina silvæ et Martia porta, beate  
 Barnaba, te Ligurens advertum nuper in oras

(1) Videtur SIRMOND, *ad Ennod.*, p. 95; PACIAUD., *A. L. S. Joan. B.*, p. 54; SARAZAN, *ad Damas.*, p. 476; OUBOUCH, *hist. lig.*, p. 405, 415, 416, 488, 499; BOLLAND, t. II, aug. p. 274. De octachoro ROSWED, in not. a l'ep. 42. S. Paulin; CANCELIER, *Sacr. Vat.*, p. 1142; GANG. *Epöl. Ch. in H. Byz.*, t. XXI, ed. Ven., p. 119, et Paris. p. 152. De octogono VLENOX, *ill.*, t. III, aug. p. 117. V. CAMPEN., *V. M.*, t. II, p. 22. — Mr. Perperam in schedis Marini est *cedat populo pro cadit populi*. Perperam item Gruterus, p. 1166, 8. habet *quicumque, suscitet*; quos errores Marinus in adn. existimabat codicis palatini, quem quidem neque hinc neque plerumque alibi consualisse videtur Marinus. Nam reapse codex palatinus (p. 41) ubi que recte se habet, ut nunc editur; nisi quod v. 9. mendose exaltet *probrosa* pro *probrosa*. — A. M.

Audit hortantem cœtus et rite lavantem.

. . . . .  
 . . . . . flamine victo  
 Ut per te tua plebs Iustrali adnotata sacello,  
 Quam facies est alba urbi quam candida genti,  
 Tam niveis animis colat intra moenia Christum (1).

## XIII.

*Vers d'Ennodius à l'enclos du baptistère Agello, où sont les représentations des martyrs déposés dans le lieu.*

Conditor Armenius, supero qui dignus honore est,  
 Illic peperit fontem vivificantis aquæ.  
 Plena salutiferis gestemus viscera lymphis :  
 Ne sitiât potans contulit unda semel.  
 Raptâ sepulturis animavit corpora pictor :  
 Funera viva videns mors eat in tumulos.  
 Illorum tamen iste locus complectitur artus,  
 Quos paries facie, mens tenet alma fide (2).

## XIV.

*Vers d'Ennodius à la fontaine du baptistère de Saint-Etienne, sur l'eau qui venait du haut d'une colonne.*

En sine nube pluit sub tectis imbre sereno,  
 Et cœli facies pura ministrat aquas.  
 Profusa marmoribus decurrunt flumina sacris,  
 Atque iterum rorem parturit ecce lapis.  
 Arida nam liquidos effundit pergula fontes,  
 Et rursus natis unda superna venit.  
 Sancta per æthereas emanat lymphæ recessus,  
 Eustorgi vatis ducta ministerio (3).

## XVIII.

*A la basilique de Saint-Simplicien.*

Charte gravée sur pierre.

† In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Gaullionus de loco Summa, iudico ut ecclesia quæ in ego noviter aedificavi super meam proprietatem in honore sanctæ Fidei in ipso loco Summa, ubi dicitur Brecallo, una cum castro et turri et solaris et salis et cassina, cum arvis earum seu curte, cum omnibus aliis rebus in ipso loco Summa, vel in aliis locis reiacentibus, cum piscaria una in Ticino ad Pedrinam, quis iudicatis habeo vel quis iudicavero predictæ ecclesiæ sanctæ Fidei sicut legitur in cartis iudicati mei præsentis die ipsa ecclesia cum prænotatis omnibus rebus deveniat in potestate et regimine seu ordinatione monasterii sancti Simpliciani fundati foris prope civitatem Mediolani, ita ut duo monachi habitent in ipsa ecclesia, et de ipsis rebus vivant cottidie, pro remedio anime meæ.

(1) BASCAP., *De metrop. Mediol.* an. 1596. p. 55. et 1628. p. 11. Iterum BASCAP., in *Hist. provinc. Mediol.*, p. 54. V. UGHELL., t. IV, p. 42; BACHEN., *De eccl. hierarch. orig.*, p. 542; PUCINELL., *Zod.*, p. 176; ZACHAR., *H. L.*, t. VI, p. 599. — Mr. Ughellius scribit *famine pro flamine.* — A. M.

XV.  
*Autres vers d'Ennodius au baptistère.*

Mundior excocti fulgescat lace metalli,  
 Munera disponit qui dare digna Deo.  
 Ante vaporatis Laurenti vita caminis  
 Constitit, ut blandum nobilitaret opus.  
 Marmora, picturas, tabulas, sublime lacunar  
 Ipse dedit templo, qui probitate nitet.  
 Ædibus ad pretium sic mores conditor addit,  
 Vellera cœu Serum murice tineta feras.  
 Qualiter inclusas comit lux hospita gemmas  
 Nix lapidis quotiens pulerior arte rubet (4).

## XVI.

*Vers d'Ennodius, sur le lion de marbre qui lançait de l'eau.*

Aspice deposita blandum feritate leonem :  
 Ore vomit lymphas pectoris obsequio.  
 Unda fluit rostro, dens mortis pocula mandit :  
 Naturam perdens bellua nos satiat.  
 Effera dum vitreos effundunt guttura fontes,  
 Dira salutiferis corda lavantur aquis (5).

## XVII.

*Crypte de Saint-Calimère, sur le puits, en caractères informes.*

+ Quamvis ætheria regnit (sic) in arce sacerdos  
 Congruum est sanctis reddere vota piis.  
 Hic quondam submersus corpore conditus iacit (sic)  
 . . . reserat polum revocat ipse Deus  
 . . . venerande tibi Thomas œgerus  
 . . . plero opere lu . . .  
 . . . uctis niveo vi . . .

(Cardinal MAÏ, 191, 3; ALLEGRAZZA, p. 29; JULIN., t. I, p. 29.)

(2) SIMOND, t. I, p. 1221; OLTROGH. p. 254. — Mr.

(5) *Ibid.*, p. 1145.

(4) *Ibid.*, p. 1127.

(3) *Ibid.*, p. 1121; OLTROGH., p. 258.

Et hoc iudicio ut nullus archiepiscopus vel abbas aut ulla persona non habeat potestatem de ipsis rebus invasionem facere : et si fuerit, irrita sit et res aliena, et in parentum meorum permaneat potestate, quamdiu ipsa invasio destructa fuerit. Et qui hanc ordinationem fregerit, anathema sit, et cum Iuda traditore damnatus sit.

## XIX.

*Couvent de Saint-Ambroise.*

Charte gravée sur pierre.

† In nomine sanctæ Trinitatis ego Petrus presbiter et cimiliarca sancti Laurenti, una cum patre meo Jo-  
[hanne,  
mo,  
sem  
ju]nta Nerone[m], quæ est per mensuram sex perticas,  
[post  
meum et patris decessum deveniat proprietario jure in  
manus et potestatem sancti Ambrosii, eo tamen or-  
[dine  
ut sacrista et camerarius, qui pro tempore fuerit, de  
censu et reditu quæ inde annue exierint, emant  
[camisia  
et femoraria fratrum et nihil inde fiat. Et si  
quælibet persona aliud inde fecerit, redeat in potesta-  
tem parentum, donec unus eorum cum prædictis  
[fratri-  
bus, ad remedium et vitæ æternæ pretium, id adim-  
[ple-  
verit. Amen.

(*Cardinal MAÏ*, 231, 1; *JULIUS*, t. I, p. 83).

## XX.

*Eglise de Saint-Celse.*

Eximium hæc Celsi corpus complectitur ara  
Quem pia Nazario mater sub rure cymelli  
Obtulit ad cæli pariter qui scanderet arcem  
Morte obita longum pariterque jaceret in ævum.  
Ambrosius tandem hos separe condidit ambos  
Nazarium apportans alio Celsumque relinquens.  
Sæcula Landulfus donec post plurima præsul  
Vatibus adscitis vicinisque undique turbis  
Læticia summa studio et certantibus omni  
Transtulit, atque locum divinis usibus aptum  
Ipsæ libens struxit miroque decore paravit.

(*Cardinal MAÏ*, 369, 6; *FLEETNOOD*, p. 377).

Voyez encore d'autres inscriptions des reliques de Milan, aux inscriptions de Rome, *épitaphes des Martyrs*.

## XXI.

*Eglise de Saint-Nazaire.*

Jean-Jacques Trivulce.

Ioannes Iacobus Trivultius Magni filius, qui  
Numquam quiescit, nec alios quiescere passus

(*Cardinal MAÏ*, p. 234; *JULIUS*, t. I, p. 418).  
est, Ille tandem quiescit ipse. Tace.

(*LABBE*, *Theis.*, *épit.*)

MINORI, près du golfe de Salerne (royaume de Naples.)

*Sur le tombeau de Sainte-Trophyme, vierge et martyre.*

Qui tumuli causas ingressus discere queris,  
Martyris hic Trophymæ intacta quæ virginis artus  
Et pia membra cubant, quæ dum præcepta prophani  
Temporis, et mundi polluta altaria vitat,  
Sicanius fugiens devota puella parentes,  
Aequoris in medio nature sorte quievit.  
Membra dedit Regimiculis animamque Tonantes  
Hinc Christi inter odoriferas depascitur aulas.  
Quis ergo hujus cerei prærogativa non obstupescat?

(*Cardinal MAÏ*, 461, 3.)

MINTURNES, aujourd'hui Trojetta, dans la Terre de Labour, au royaume de Naples.

*Inscription de la tour du fleuve Lyris près de Minturnes.*

Hanc quondam terram destruxit gens Agarena  
Scandens hunc fluvium. Fieri ne postea possit,  
Princeps hanc Turrin Pandolfus condidit heros  
Ut sit structori decus et memorabile nomen.

(*Cardinal MAÏ*, 329, 3; *MUR.*, p. 2013, 5.)

MIRABELLA, près de Monte Mileto, dans la principauté ultérieure, au royaume de Naples.

*Inscription provenant des ruines d'Eclana*

Orbem terræ  
romano nomini  
subiuganti  
domino nostro  
Fl. Constantino  
pio fel.  
semper aug.  
Annius Antio-  
chus V. P. corr  
Aemil. et Flam. senat.

(*Card. MAÏ*, p. 246; *MURATORI*, 1994, 8.)

MISTRA, l'ancienne Sparte, en Morée, royaume de Grèce.

Dans le pavé de l'ancienne église catholique, se trouve l'inscription vénitienne suivante, rapportée par M. Lebas. (Sixième rapport sur sa mission en Grèce) :

D. O. M.

Templum hoc  
presentationis. Desipare. dicatum  
sub

Marco Lauretano profi genii. Peloponensi  
 Marchioni. Nicolaomeli. praefecto Laconi  
 Antonio Gritti prettori Sparte  
 nec non

Hic nostrae gentis voluit caput esse decentis  
 Et Lombardorum talemque parare patronum.  
 (Cardinal MAI, p. 101.)

III.

Sur une couronne d'or ornée de pierreries  
 + Agilulf grat. Di. vir glor. rex totius Ital. offeret  
 seo. Johanni Baptiste in ecla. Modicia  
 (Cardinal MAI, p. 200; MURATORI, *Script. italie.* t. I, p. 460.)

IV.

Sur la reliure d'un évangélaire  
 Au devant.  
 De donis Di offrit (sic) Theodelenda reg.  
 gloriosissima seo Johanni Bapt.

Derrière.  
 in basilica  
 in Modicia  
 quam ipsa fund.  
 prop. pal. summ.

(Cardinal MAI, 202, 2; MAFFEI, *Mus. Ver.*, p. 369, 8; MAUILL., *It. ital.*, t. I, p. 2; MURAT., *S. R. I.*, t. XII, p. 1070.)

V.

Colonne de Saint-Faustin.

Imp. Casari Flavio  
 Constantino maximo  
 Semper Augusto  
 divi Constanti filio  
 bono reip.

(Cardinal MAI, 240, 2; MURAT., p. 260, 6; GRUT., p. 1160, 1.)

VI.

Au jardin des religieux de Saint-Benoît, près de l'église de Saint-Pierre.

L. Nonius Verus V. cons. bis. correct. Apulie et Calab.  
 Venetiarum et Istriae comes, patronus Mutinensium Aquileien.

M. C. F. Brixianorum et universarum urbium Apuliae Calabriaeque  
 Viniçiae Marcianae C. F. fil. Caeciliani P. V. bis. ration.

M. C. P. urbis Romae et Africae praes. Lusitaniae corr. Apul. et Calab. vic. praef. per Ital.

L. Noni coniugi sanctissimae ac benignissimae, cuius vita morum

Faustini studiorumq. laudibus et universis virtutum animi tam clara

exstitit, ut admirabilia veteris probitatis exempla superarit,

quo merito omniumque iudicio singulari praeconio

industrium matronarum decus ornamentumq. est abita. (sic).  
 (Cardinal MAI, p. 286; LABBE, *Thes. Ann. Epit.*, p. 336)

VII.

Sur une tour.

Opus construxit imp. D. N.  
 Desiderii regis per ind. XII.

(Cardinal MAI, 354, 5.)

MODON, en Grèce.

On apprend par l'inscription suivante,

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. I.

trouvée dans une église de cette ville, que les remparts avaient été relevés en 1314 par Antoine Lorédano, procureur général du Péloponèse.

D. O. M.

Methonem communi  
 vastis mœnibus et propugnaculis terra marique  
 mandavit senatus

Antonio Lauretano pro<sup>o</sup>, g<sup>o</sup>ali. armo<sup>o</sup>. in  
Peloponneso

Qui tanti operis curam sustinens  
ad urbis et regni tutamen

Fortiora munimenta erexit et clausit  
anno salutis mxxiv.

*Expedition scientifique de Morée, Anti-  
quités et beaux-arts, t. I, p. 11.)*

MOIRANS, près de Grenoble, département  
de l'Isère, en France.

Divo Gratiano  
tyrannide vindicata  
Theodosius et Valentinianus  
angg. ex voto  
P.

(*Cardinal Mai, p. 269; MURATORI, D.  
80; DONATI, p. 152, 2; SPON., p. 276.*)

MOISSAC, au département de Tarn et  
Garonne, en France

I.  
1063.

Idibus octonis domus ista dicata novembris

Gaudet pontifices hos convenisse celebres,  
Auxius Ostindum (1), Lactora dedit Raimundum (2)  
Conveno Wilhelmum (5) direxit Agnum Wilhelmum (4)  
Jussit et Eraclium (5) non deesse Beorra Benignum  
Elloreus Stephanum (6) concessit et Adura Petrum (7).  
Te Duranne (8) suum nostrumque Tolosa patronum,  
Respuitur Fulco (9) Simonis dans jura Cadurco.  
Myriades (10) lucis apponens tres duodecim,  
Yngineum partem dabat orbi tunc venerandum  
Hanc tibi Christe Deus rex instituit Chodoveus (11)  
vixit munificus post hunc domus Ludovicus (12).

(*Mém. de la Soc. archeol. du Midi, t. III,  
p. 54-56.*)

II.

Sanctus Durannus Episcopus Tolosanus et Abbas  
Moysiaco.

- (1) Austinde, archevêque d'Auch, vers 1040.
- (2) Raimond, évêque de Lectoure.
- (3) Guillaume, évêque de Comminges.
- (4) Guillaume, évêque d'Agen.
- (5) Eraclius Benignus, évêque de Beorra, plus tard détruite et remplacée par Tarbes.
- (6) Etienne, évêque d'Oleron.
- (7) Pierre, évêque d'Aire.
- (8) Duran, abbé de Moissac et (1059) évêque de Toulouse, mort en 1070.
- (9) Foulques, évêque de Cahors, accusé de simonie sur la foi de cette inscription. Selon le *Gallia christiana*, Simonis est son nom propre, et, s'il n'a pas assisté à la cérémonie, c'est pour une discussion de préséance avec Duran, évêque de Toulouse et Austinde, archevêque d'Auch.
- (10) Myriade signifie ici mille, ce qui avec les trois unités (*tres*) et les douze lustres (*duodecim lustris*) donne 1000, plus 5, plus 60, c'est-à-dire 1065 pour date de la cérémonie.
- (11) Le monastère de Moissac fut fondé, non par Clovis, mais par saint Anand, évêque de Maestrick, sous Clotaire II, ou Dagobert au plus tard.
- (12) Louis le Jeune, fils et successeur de Charlemagne. Il rétablit plusieurs monastères en France, jusqu'à succéder à son père.

Mort en 1070, cette canonisation n'a jamais été recueillie et est une invention des moines de Moissac.

*Ibid.*, t. III, p. 65.

MONREALE, près de Palerme en Sicile.

Une urne en marbre, en forme de sarcophage, renferme les entrailles de saint Louis (I), roi de France. Sur le couvercle on lit cette inscription :

Hic condita sunt viscera  
S. Ludovici. IX. regis. Franc.

On lisait autrefois sur le mur de gauche de l'église de Monreal cette autre inscription qui paraissait remonter au *xiii<sup>e</sup>* siècle, et que l'on croit avoir été figurée en mosaïque (2). Lello la rapporte dans sa *Descrizione del real tempio e monistero di Santa Maria la Nova di Monreale*, publiée à Rome en 1588, pag. 30.

Hic sunt tumulata viscera et corpus Ludovici regis  
Francie, qui obiit apud Tunisium anno Dominice  
Incarnationis mclxx mense augusti xiii indictionis.

Nous extrayons les inscriptions et la note

(1) Voyez à l'article LA MORTUË, département de Lot-et-Garonne, une notice sur une ancienne chasse que l'on croit renfermer des reliques de Saint-Louis.

(2) Voici les justes observations que fait M. le duc de Serra di Falco, au sujet de l'ancienneté de cette inscription :

« Essa offre tutti i contrassegni da doverla stimare contemporanea allo avvenimento, sì per la semplicità dello stile, e sì per la circostanza rilevantissima di vedersi caratterizzato Luigi come re di Francia, e senza l'aggiunto di *santo*; aggiunto, che certamente non si sarebbe tacito dopo la sua canonizzazione. Or sebbene non vegassi in essa nominato esplicitamente il cuore, pure non è a dubitare che questo andava naturalmente compreso nella parola *viscera* (che nell' ampia sua naturale significazione racchiude tutte le interiora dell'animale), senza che fosse d'uopo farne specificata menzione. Né la parola *corpus* che leggesi nella iscrizione, e la certezza che le ossa del re Luigi furono ricondotte in Francia, dee muovere almeno a metterne in forse l'esattezza; imperciocchè per *corpus* devono qui intendersi, come ne pensarono i Bollandisti, le carni tutte, e ciò che formano le parti molli del corpo umano. »

M. de Serra di Falco ajoute ensuite : « Non è poi a meravigliare che il re Filippo avesse lasciato fra noi il cuore, le viscere e le carni del padre; giacchè, oltre all'autorevole richiesta dello zio Carlo d'Angiò, ed al timor del contagio che perdurava nel campo, e ad ognuno palese, che per la impetrità che vi era in quei tempi nel preparare acconciamente le parti molli de' cadaveri, solevan queste depositarsi nei luoghi vicini, e solamente le ossa, come meno deperibili condursi nei siti lontani. Lasti difatti si osserva in altri tre casi avvenuti nella medesima armata, cioè di Giovanni conte de' Nevers, figliuolo del re Luigi, morto nel campo di Tunisi, di cui le sole ossa furono trasportate in Francia; di Ibballo di Nivarra, e d'Isabella nuora del medesimo Luigi, le viscere o le carni de' quali vennero depositate, del primo in Trapani, e della seconda in Coscaza, presso al qual luogo cesso di vivere; sicchè in Francia tornarono solamente le ossa. E gli scrittori contemporanei narrando coti di fatti, dicono essersi ciò praticato secondo il costume de' maggiori. » (*Mém. du duc de Serra di Falco*, pag. 4.)

que nous donnons au bas d'un mémoire de M. de Serra di Falco, intitulé : *Sulla reliquia del cuore di san Luigi Memoria di Domenico Lo Faso Pietrasanta duca di Serra di Falco, socio corrispondente del real Istituto de Francia*, in-4°, Palerme, 1843.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que le savant et respectable duc de Serra di Falco, par le titre de sa dissertation, semble poser en fait ce qui précisément serait à prouver et reste toujours en question, à savoir si le cœur de saint Louis fut transporté où se trouve encore à Monreale. Dans son intéressante dissertation, que nous avons lue avec attention, nous n'avons pas trouvé un seul fait qui le prouve et nous n'y avons vu que des présomptions auxquelles on peut toujours donner un sens différent, suivant le point de vue auquel on se place, ou l'opinion que l'on a eue d'abord. Le rapport des médecins de Palerme, chargés en 1843 de visiter les reliques de saint Louis, ne peut davantage être opposé aux savants qui ont soutenu à Paris que le cœur de saint Louis ne pouvait se trouver à Monreale, attendu que les experts déclarent que les reliques de notre grand roi sont tombées dans un tel état de consommation qu'il est impossible de discerner si le cœur du prince s'y est jamais trouvé.

L'intérêt de cette question, liée à celle qui a si longtemps agité les savants français, à l'occasion de la découverte d'un cœur humain devant l'autel de la Sainte-Chapelle de Paris, nous engage à reproduire textuellement le rapport des médecins de Palerme. Nous y joindrons le rapport, un peu précipité peut-être, que M. Letronne inséra au *Moniteur*, après la découverte du cœur de la Sainte-Chapelle, et le compterendu par M. L. Dubeux des premiers débats que provoqua cette découverte. La suite de la discussion prit un caractère d'aigreur que l'on a regretté depuis, mais qui ne doit pas faire méconnaître les sérieux arguments produits dans les diverses publications de MM. Deville, P. Paris, Le-normant et Le Prevost.

§ 1. — *Texte du rapport des médecins chargés en 1843 de visiter l'urne renfermant les reliques de saint Louis à Monreale.*

A venerato incarico di S. E. Reverendissima Monsignor Arcivescovo, ci siamo il mezzogiorno del primo luglio corrente trasferiti in questa Cattedrale, ove alla presenza del prelodato Arcivescovo D. Domenico Benedetto Balsamo, di Monsignor Vicario Generale Padre D. Gio. Battista Tarallo, del Tesoriero di detta Cattedrale Padre D. Benedetto La Via, del Sacerdote D. Giuseppe Glijo, e Sacerdote D. Salvatore Leto, non che de' capi maestri fratelli D. Castrense e D. Benedetto Zerbo, abbiamo osservato una

cassa di legno in forma di parallelogrammo, lunga un palmo, larga otto once, e sette once alta, indorata al di fuori. Aperta la quale, trovossi di dentro tappezzata di tela colore azzurro sparsa di grandi stelle bianche, ed un involto di drappo di seta bianco; quindi abbiamo cominciato il più minuto esame sul contenuto di quest'ultimo involto.

Diversi pezzi componevano i primi strati tutti di figura irregolare: non si è potuto scorgere idea di tessuto, ma piuttosto un ammasso di una sostanza omogenea in tutti i detti pezzi di colore nero tendente al bigio, il peso relativo al volume di detti pezzi molto leggiero, perchè totalmente disseccate, e nella consistenza assai fragili.

Non poca diligenza si bisognò usare nell'uscire uno ad uno detti pezzi delle venerate reliquie, ponendoli con una delicata pinzetta in una grande guantiera di argento, e quivi farne tutte le osservazioni dell'arte. Nei secondi strati sonosi rinvenuti diversi brani di tessuto di panno fino a più doppi indistintamente sparsi tra la massa delle sante reliquie, e qualcheuno di questi brani interposto nella sostanza di detti pezzi, che ne' secondi strati sonosi rimarcati più piccoli. Finalmente, il fondo della cassa, col medesimo involto di seta bianca, era occupato da frantumi pulverulenti dell'istessa natura de' sopradetti pezzi; in mezzo a' quali si è rinvenuta una falange appartenente ad un dito de' piedi (1) integra nella figura e nella consistenza ossea. Quindi noi sulla domanda se fra quei pezzi vi fosse il cuore, siamo di avviso non potersi in verun modo scorgere, nè assicurare; giacchè, sebbene il cuore qual viscere muscolosa a fibre compatte con pochissima cellulare e perciò resistente alla putrescenza, avrebbe potuto anche per un lasso di secoli conservare almeno la forma; pure posto primitivamente in massa con altre viscere, ed in recipiente mal difeso dall'aria atmosferica, primo agente nella putrefazione de' corpi, ha dovuto necessariamente subire la totale scomposizione, non dissimile a quella delle viscere con cui si è trovato a contatto, essendosi il tutto ridotto ad una sostanza fragile ed omogenea, come da noi si è rimarcato.

Terminate le nostre indagini, abbiamo riposto colla massima accuratezza quei sacrali pezzi nell'istessa cassa, e coll'istesso ordine l'abbiamo ricoperto dello stesso involto; quale cassa chiusa, fu da Monsignor Arcivescovo involta in drappo di seta bianco e munita di suggelli. Fatto oggi in Monreale li 5 luglio 1843.

VINCENZO D' LO BIANCO e CHIARELLI.  
FILIPPO PRESTIDONATO, D' chirurgo.

(1) Indépendamment de cette phalange, l'urne de Monreale renfermait encore deux doigts de saint Louis. L'un de ces doigts a été donné au prince héréditaire, depuis roi de Naples, François 1er, le second, à sa fille, la princessse Caroline, lors de son mariage avec le duc de Berry, en 1816.

§ 2. — *Compte rendu de la discussion relative à la découverte du cœur de saint Louis, dans la Sainte-Chapelle* (1).

Rapport à M. le ministre des travaux publics sur la découverte faite à la Sainte-Chapelle d'un cœur placé au centre de la Chapelle Haute, par M. Letronne, garde général des archives du royaume. (Extrait du *Moniteur* du 24 mai 1845.) — Lettre de M. Le Prevost, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et député du département de l'Eure, au rédacteur en chef du *Moniteur universel*. (Extrait du *Moniteur* du 28 mai.) — Lettre de M. Letronne au rédacteur du *Moniteur*. (Extrait du *Moniteur* du 31 mai.) Seconde lettre de M. Le Prevost au rédacteur du *Moniteur*. — Troisième lettre, du même au même. (Extraits du *Moniteur* des 3 et 26 juin 1845.)

Les personnes qui s'intéressent à l'histoire du moyen âge en France n'ont pas oublié qu'on retrouva, le 13 mai dernier, sous les dalles de l'abside de la Sainte-Chapelle, une caisse renfermant une boîte d'un métal commun, dans laquelle se trouvait un cœur humain. On reconnut bientôt que cette boîte était celle qui avait été découverte le 21 janvier 1803, et que M. Camus, alors garde général des archives, fit replacer dans le lieu même où elle venait d'être découverte, après avoir préalablement substitué une caisse de bois à l'ancienne caisse extérieure de métal qui ne pouvait plus servir à préserver le précieux dépôt qu'elle contenait (2).

La place qu'occupait la caisse, le soin qu'on avait mis à éloigner de la boîte intérieure les causes de dégradation, tout enfin devait faire croire que là était renfermé le cœur du fondateur de la Sainte-Chapelle, le cœur du roi saint Louis.

M. Terrasse, préposé à la garde des archives judiciaires nationales, quoique bien persuadé de cette vérité (3), se résigna au si-

(1) Extrait du *Correspondant*, octobre 1845.

(2) M. Camus fit déposer dans la nouvelle caisse de bois la note suivante : « Le premier pluviose, au onzième de la république française (vendredi 21 janvier 1805), en faisant quelques réparations à la Sainte-Chapelle, il fut découvert en cet endroit une caisse de plomb, longue d'un pied sur dix pouces de large et huit de profondeur. Cette caisse en contenait une autre en forme de cœur, dont il ne restait que la plaque supérieure, qui paraissait être de cuivre étamé; les parties latérales et inférieures étaient entièrement oxydées. Il n'y avait aucun caractère indicatif de nom ni de date.

« Les restes trouvés dans la seconde caisse ont été renfermés dans la présente boîte, laquelle a été déposée au même lieu où ces restes avaient été découverts.

« Citoyen CAMUS, garde des archives nationales.

« Citoyen TERRASSE, préposé à la garde des archives judiciaires nationales. »

(3) Voici la lettre de M. Terrasse à M. Camus.

« Pluviose, an XI.

« Citoyen,

« D'après les nouveaux renseignements que j'ai pris depuis deux jours, *singulièrement des personnes ce-dessus attachées à la Sainte-Chapelle*, sur la découverte qui vient d'être faite dans cet ancien monument, tout me porte à croire que les restes déposés dans la caisse d'étain renfermée dans celle de plomb sont ceux du cœur de saint Louis; et per-

lence lorsque M. Camus eut exprimé des doutes, en laissant pressentir d'ailleurs que l'époque n'était pas favorable à l'examen d'une pareille question (4). Aujourd'hui, les considérations évidemment politiques qui engagèrent le citoyen Camus à étouffer la discussion n'existent plus, Dieu merci, et rien n'empêche d'arriver à la solution du problème. Mais le doute exprimé par M. Camus aura toujours eu pour résultat d'égarer quelques personnes peu instruites dans la science de nos antiquités. Ces personnes, hors d'état de tirer de leur propre fonds une opinion raisonnée, se sont attachées à celle qu'elles ont trouvée toute faite, sans se rendre compte des raisons qui agitent sur l'esprit de M. Camus.

M. Letronne, chargé, en sa qualité de garde général des archives du royaume, par M. le ministre des travaux publics, de faire des recherches pour s'assurer si le cœur qu'on venait de retrouver était bien réellement celui de saint Louis, répondit au ministre, par son *rapport* du 24 mai, dont nous avons cité plus haut le titre. On remarque dans ce *rapport* le passage suivant : « Je me suis empressé de répondre à votre désir, et j'ai l'honneur de vous transmettre, sans plus de délai, le résultat de mes recherches, parce que je suis convaincu, malgré le peu de temps que j'ai pu consacrer à ce travail, qu'un examen ultérieur et plus approfondi, si on le juge nécessaire, confirmera ce résultat, qui n'est point malheureusement conforme à ce que l'on pouvait espérer; car il me paraît trop certain : 1° que le cœur de saint Louis n'a point été rapporté en France; 2° que, dans le cas même où il y aurait été rapporté, ce ne peut être celui qui a été trouvé enfoui sous le pavé de la Sainte-Chapelle. »

M. Letronne peut se féliciter tout à son aise de la promptitude qu'il a mise à s'acquitter de la tâche qu'on lui avait confiée. Observons toutefois qu'en définitive son travail aboutit, à peu de chose près, aux conclusions purement négatives déjà proposées par M. Camus. Il n'y avait donc pas lieu de proclamer si haut des résultats qui n'étaient ni nouveaux ni concluants. Mais ce qui nous étonne plus encore, c'est l'assurance avec laquelle M. Letronne nous annonce que toutes

neté de respect pour la religion de mes pères, presque convaincu de cette assertion (on lit dans Moreti, à l'article *Saint Louis*, qu'une partie des restes de ce saint a été déposée à la Sainte-Chapelle en 1278), nous venons, Touret et moi, de porter le tout dans la sacristie (sic) de la Sainte-Chapelle, et l'avons déposée dans une des armoires de cette sacristie, dont j'ai pris les clefs que je ne communiquerai qu'aux personnes munies d'un ordre écrit de vous.

« Salut et respect.

(4) « Il n'est pas à propos de parler des conjectures que c'est le cœur de saint Louis. Je n'y vois rien de déterminant ni de décisif, et il ne faut pas, par des conjectures légères, s'exposer à introduire des erreurs.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« CAMUS. »

\* M. Letronne dit qu'on a trouvé, de la note de M. Camus, deux copies, l'une sur papier, l'autre sur parchemin, dans la boîte replacée par son ordre.

les recherches ultérieures ne pourront qu'apporter la confirmation des opinions qu'il avance. Depuis qu'il a lu la seconde et surtout la troisième lettre de M. Le Prevost, M. le garde général des archives du royaume, nous en sommes sûr, aura modifié sa manière de voir.

Les raisons sur lesquelles M. Letronne se fonde pour décider que le cœur de saint Louis n'a jamais été rapporté en France sont :

1° Le témoignage de Geoffroy de Beaulieu, confesseur de saint Louis ;

2° Celui de Guillaume de Nangis ;

3° Une lettre anonyme contemporaine.

Geoffroy de Beaulieu rapporte qu'au moment même où saint Louis venait d'expirer, le 25 août 1270, la flotte de Charles d'Anjou, roi de Sicile, entra dans le port de Tunis. Après avoir pleuré le saint roi, Philippe le Hardi et Charles d'Anjou s'occupèrent de partager ses reliques. Philippe eut tous les os, et Charles prit les chairs, le cœur et les intestins, qu'il déposa dans l'église de Monreale, près de Palerme.

Guillaume de Nangis et la lettre contemporaine disent la même chose.

M. Letronne croit ne devoir pas tenir compte d'une lettre de Thibaud, roi de Navarre, à l'évêque de Tusculum, où il est dit que le cœur de saint Louis demeura dans le camp, l'armée n'ayant pas voulu qu'on l'emportât.

M. Letronne rejette également le témoignage du moine anonyme qui a composé une Vie abrégée de saint Louis. L'assertion de ce moine, dont l'époque est inconnue, ne saurait prévaloir contre l'autorité de Geoffroy de Beaulieu et de Guillaume de Nangis.

M. Letronne termine ce paragraphe en disant que, si le cœur de saint Louis existe à Monreale avec les chairs et les intestins, la question est résolue; mais que, s'il ne s'y trouve pas, on ne sera pas plus autorisé pour cela à le reconnaître dans celui qui est déposé à la Sainte-Chapelle.

L'opinion de M. Letronne repose sur cette donnée, que nulle part il n'est question de la translation du cœur de saint Louis à la Sainte-Chapelle; cependant un fait d'une si haute importance n'aurait pas pu être mis en oubli par tous les historiens à la fois.

Dans le troisième paragraphe de sa lettre, M. Letronne s'attache à démontrer combien il serait peu probable que le cœur d'un aussi grand saint eût été enfoui sous le pavé d'une église, au lieu d'être exposé dans une magnifique chaise à la vénération des fidèles. D'ailleurs aurait-on mis cette précieuse relique dans une boîte d'étain ou de cuivre étamé? Enfin, l'aurait-on enterrée sans y joindre une inscription, un signe quelconque destiné à faire connaître aux siècles futurs que ce cœur était celui du pieux roi, fondateur de la Sainte-Chapelle?

Le quatrième et dernier paragraphe de la lettre de M. Letronne a pour but de prouver que l'opinion la plus vraisemblable, la plus en harmonie avec les faits observés, est que

ce cœur n'est autre que celui de Pierre de Montreuil, qui bâtit la Sainte-Chapelle. Cet architecte aura manifesté l'intention de faire déposer son cœur dans l'église qu'il avait élevée, et, après sa mort, un fils ou un parent, héritier de ses fonctions d'architecte, ayant, en cette qualité, accès dans la Sainte-Chapelle quand il le voulait, aura levé les dalles, creusé le sol, et déposé le cœur dans ce lieu, sans exciter le moindre soupçon.

M. Letronne observe que, s'il est difficile de prouver sa conjecture, il ne serait pas moins difficile de la détruire, et il termine en répétant les conclusions qu'il avait déjà émises.

Le *Rapport* de M. Letronne parut, comme nous l'avons dit plus haut, dans le *Moniteur* du 24 mai 1813. Dès le 28 du même mois, ce journal publiait une réponse au *Rapport*, réponse signée de M. Auguste Le Prevost, membre de l'Institut (Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres) et député du département de l'Eure. La lutte devenait sérieuse. D'un côté se trouvait M. le garde général des archives du royaume, c'est-à-dire l'interprète-né de toutes les difficultés historiques et archéologiques que présente l'étude de nos monuments de tout genre et de toutes les époques; de l'autre M. Le Prevost, qui, sans posséder un titre officiel aussi imposant, est toutefois reconnu pour un de nos plus savants hommes en archéologie française et en diplomatique. M. Le Prevost a passé sa vie à méditer notre histoire. Dans cette science si vaste, lorsqu'on veut l'embrasser tout entière, il n'est aucun point assez difficile pour décourager la persévérance de M. Le Prevost, aucun détail assez petit pour lui paraître sans importance. Une étude si patiente devait infailliblement produire, chez le savant archéologue, outre une profonde érudition, un tact exquis, une facilité merveilleuse pour saisir des rapports et des analogies que d'autres intelligences moins exercées laisseraient passer inaperçues.

Ainsi les deux adversaires sont dignes l'un de l'autre. Si le premier occupe la place de feu M. Daunou, le second jouit d'une réputation littéraire justement acquise. Deux savants ainsi désignés à l'estime publique, l'un par la sanction du pouvoir, l'autre par l'opinion des juges les plus compétents, méritent d'être écoutés avec attention.

D'ailleurs il s'agit de savoir si nous possédons, comme dit M. Le Prevost, le plus noble cœur qui ait jamais battu dans la poitrine d'un roi. Le sujet de la discussion est digne de tout notre intérêt et de tout notre respect. Ces considérations puissantes engageront le lecteur à suivre avec nous l'exposé des faits.

Nous avons analysé le *Rapport* de M. Letronne au ministre.

Dans sa réponse à cette pièce, M. Le Prevost ne se proposait qu'un seul but : celui d'avertir M. Letronne que, malgré ses assertions, la question subsistait encore tout entière et réclamait toujours l'examen le plus sérieux. Du reste, on voit à peine quelques

traces de polémique dans un seul passage où M. Le Prevost fait justice de deux opinions qui, une fois admises, auraient coupé court à toute discussion ultérieure. Nous voulons parler du dépôt du cœur de Pierre de Montreuil par les héritiers de cet architecte, et de l'objection tirée du métal commun dont est faite la boîte si heureusement découverte. M. Le Prevost démontre que l'emplacement privilégié où fut trouvée la caisse était réservé, d'après les usages du temps, au fondateur ou au principal bienfaiteur de l'édifice. D'ailleurs Pierre de Montreuil mourut quatre ans avant saint Louis, et fut enterré dans la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Germain des Prés.

De plus, l'usage de séparer le cœur du reste du corps ne fut jamais pratiqué que pour des personnages d'une très-grande naissance, et jamais pour un simple artiste.

Enfin, et cette considération n'est pas la moins forte, Pierre de Montreuil ne pouvait pas prévoir le concours de circonstances extraordinaires qui empêchèrent le dépôt immédiat du cœur de saint Louis dans la Sainte-Chapelle, et qui lui auraient permis d'usurper cette place.

Quant à l'argument tiré du peu de valeur du métal de la boîte, M. Le Prevost nous apprend que le cœur de Richard Cœur-de-Lion, pour le moins aussi grand seigneur terrien que saint Louis, fut enfermé dans une boîte de plomb. Nous sommes contraint d'abrégier, et, par conséquent, d'affaiblir beaucoup la force des raisonnements de M. Le Prevost; mais une preuve que la logique du savant archéologue est inattaquable, c'est que M. Letronne n'a pas répondu à une seule objection.

On le voit, la première lettre de M. Le Prevost n'est point, à proprement parler, une réfutation du Rapport adressé à M. le ministre des travaux publics par M. Letronne, mais un simple avertissement soutenu de preuves, pour engager M. le garde général des archives du royaume à procéder avec plus de circonspection dans l'examen d'une question tout à la fois si grave et si complexe. Le ton d'exquise politesse, nous dirions presque de timidité, qui règne dans cette première lettre, fit prendre le change à M. Letronne. Cet érudit s'imagina que son confrère de l'Académie des Inscriptions ne savait, touchant le cœur de saint Louis, que les détails qu'il venait de rendre publics. C'était une grave erreur; mais tout comme M. Letronne avait adopté, un peu vite peut-être, l'opinion de M. Gauvis, il embrassa aussi avec trop d'ardeur l'idée que M. Le Prevost avait dit son dernier mot sur la question; et, sans réfléchir que son confrère avait voulu l'avertir et non le réfuter, M. Letronne fit insérer au *Moniteur* du 31 mai une courte réponse à la première lettre de M. Le Prevost. Dans cette réplique, M. Letronne reprend les arguments que nous avons déjà analysés, et, après avoir exprimé ses regrets de ce que M. Le Prevost n'apporte aucun fait nouveau dans la discussion

et ne modifie la traduction d'aucun texte allégué par lui, M. Letronne, il déclare persister dans son opinion, *conséquence*, dit-il, *logiquement exacte des faits*.

Ce n'était pas à répondre, mais seulement introduire une lin de non-recevoir inadmissible pour des hommes sérieux. Quoi! la réfutation de votre hypothèse touchant le cœur de Pierre de Montreuil n'est pas digne d'attention? Mais alors pourquoi avez-vous soutenu l'affirmative? Et si, comme vous le prétendez, votre contradicteur a donné des explications inutiles sur le métal de la boîte, pourquoi donc vous-même avez-vous tiré de ce fait des conséquences si rigoureuses? Parlons sans détour: M. Letronne n'a pas répondu, parce qu'il n'a pas pu répondre.

Dans la seconde lettre que donne le *Moniteur* des 5 et 6 juin, M. Le Prevost commence par établir que M. Letronne n'a rien répondu aux deux seules réfutations contenues dans sa première lettre, relativement au cœur de Pierre de Montreuil et au métal de la boîte.

M. Le Prevost rappelle ensuite que jamais il n'a refusé d'admettre que le cœur de saint Louis n'ait d'abord été déposé à Monreale, comme le dit Geoffroy de Beaulieu; mais il pense que cette précieuse relique n'est plus en Sicile, et demande avant tout une enquête à ce sujet. Après cela, il établit le véritable sens d'un passage des *Acta Sanctorum* des Bollandistes, mal compris par M. Letronne; et, arrivant enfin au second point de la réfutation, il expose les motifs pour lesquels il soutient qu'aucun autre cœur que celui de saint Louis n'a pu être déposé dans la Sainte-Chapelle.

Nous nous sommes volontiers rendu l'interprète de M. Le Prevost tant qu'il s'agissait d'exposer des faits ou des raisonnements. De quelque manière qu'on les présente, les arguments du savant archéologue sont toujours décisifs; mais ici M. Le Prevost s'élève à des considérations si nobles et si hautes, ses convictions réfléchies prennent une forme si enthousiaste et si belle que nous ne pouvons que citer:

« Je prie maintenant le lecteur de se transporter avec moi par la pensée dans la Sainte-Chapelle (haute), telle qu'elle était aux jours de son antique splendeur.

« Derrière l'autel où se célébrent les saints mystères, en présence des instruments de la Passion, dans la portion du sanctuaire la plus inaccessible, non-seulement aux pas, mais encore aux regards des profanes, je lui ferai remarquer une dalle centrale, marquée d'une croix grecque qu'y a tracée la main du *xiii<sup>e</sup>* siècle. Cette dalle est placée si exactement sous les saintes reliques que, si une goutte du sang dont la couronne d'épines est imprégnée venait à se liquéfier et à percer ses enveloppes d'or, c'est sur la croix dont je viens de parler qu'elle tomberait. Nous sommes ici dans un lieu saint et terrible!

« C'est immédiatement au-dessous de cette croix qu'un cœur d'homme a été déposé dans une boîte qui ne pouvait être ni d'or ni d'argent, parce que d'un pareil lieu

de sépulture tout métal précieux était nécessairement exclu par ce même sentiment exquis des convenances religieuses, qui ne permettait pas à Godefroy de Bouillon, près d'un siècle auparavant, de ceindre la couronne d'or là où le Sauveur du monde avait ceint la couronne d'épines.

« Non, elle n'était ni d'or ni d'argent, cette boîte, parce qu'ici c'eût été une inconvenance; mais pour peu que nous l'examinions, nous reconnaitrons que l'étain le plus pur qu'aient pu produire les mines de Cornouailles en a fourni la matière; qu'elle est d'un travail métallurgique précieux et rarement appliqué à de l'étain; que le métal a été soigneusement et finement repoussé au marteau; qu'elle est décorée à son extrémité inférieure, à sa pointe, d'un de ces ornements gracieux que le xiii<sup>e</sup> siècle savait si bien faire éclore des besoins même du service, d'un ornement à trois branches, terminées par autant de glands, d'un dessin délicat et pur.

« Non, elle ne brillait pas par la matière, cette boîte, mais l'art du xiii<sup>e</sup> siècle avait su l'élever à toute la hauteur de sa destination.

« Non, ce qui en reste ne porte pas d'inscription, par une raison bien simple: c'est que ce ne paraît pas en être la portion supérieure, le couvercle, comme on l'a dit, mais bien le dessous, comme tendent à le prouver les brèches destinées à recevoir la retombée des agrafes. La disproportion notable entre sa capacité et le précieux dépôt qu'elle était destiné à renfermer ne permet guère, d'ailleurs, de douter de l'existence d'une autre boîte intérieure, qui aura disparu à l'époque de la première découverte, le 21 janvier 1803 (1).

« Maintenant, je le demande, non pas à mon savant confrère, puisqu'il est lié d'avance par un jugement irrévocable, *quel qu'il soit*, mais à tout ami de la France, de la religion et de l'histoire, qui aura conservé la liberté de ses opinions.

« Y a-t-il eu en France, au xiii<sup>e</sup> siècle, un autre cœur que celui de saint Louis qui ait pu être placé dans de telles conditions?

« Pour ma part, quoi qu'ait pu écrire, en l'an XI de la république, le citoyen Camus, alors garde général des archives, sur *l'inopportunité des conjectures, que c'est le cœur de saint Louis*;

« Quelque zèle qu'apporte encore aujourd'hui son savant successeur à rechercher toutes les difficultés de détail qu'il croit pouvoir opposer à ce que nous ayons recouvré le cœur du saint roi;

« Quoi qu'on doive trouver ou ne pas trouver dans l'urne de marbre blanc de Monreale;

« Mon opinion a été formée dès le premier moment où j'ai entendu le récit de la miraculeuse découverte; je me suis dit sur-le-

champ qu'il n'y avait jamais eu qu'un cœur en France qui eût pu être jugé digne de reposer là, parce qu'il fallait nécessairement que ce fût à la fois le cœur d'un roi et le cœur d'un saint (1). »

A part le talent de l'écrivain dont nous n'avons pas à nous occuper, il était impossible de réunir une série d'arguments plus péremptoires. Que veut donc M. Letronne? Il demande des faits nouveaux, des interprétations nouvelles? Mais M. Le Prevost lui donne tout cela avec profusion. M. Letronne invoque l'autorité des Bollandistes: M. Le Prevost démontre que le passage cité n'a pas le sens qu'on lui prête. M. Letronne pense que le cœur retrouvé appartient à Pierre de Montreuil: M. Le Prevost, de son côté, démontre qu'il faut plus que de la crédulité pour admettre une pareille hypothèse. M. Letronne n'a vu dans la boîte que le métal grossier dont elle est faite: M. Le Prevost, lui, est frappé de la beauté du travail, et la connaissance profonde de l'histoire, des mœurs et des croyances de l'époque lui explique le choix de la matière. M. Letronne s'étonne que la boîte ne porte aucune inscription: d'un coup d'œil M. Le Prevost voit que M. Letronne cherche cette inscription sur le dessous de la boîte (2)! Voilà des faits; pourquoi donc M. Letronne ne s'empresse-t-il pas de les combattre? A cela nous ne savons que répondre.

La discussion en serait probablement restée là, si M. Letronne, dont le silence paraissait un désistement, n'eût, par une contradiction inexplicable, répandu alors dans le public, avec plus d'abondance que jamais, son rapport au ministre. Cette conduite donna lieu à des suppositions inadmissibles sans doute, mais qui n'en furent pas moins accueillies par beaucoup de personnes. En voyant M. le garde général des archives désertier la discussion et jeter à pleines mains le rapport, on s'imagina qu'à défaut de mieux il voulait gagner à son système cette nombreuse classe de lecteurs qui, toute abstraction faite de la cause en elle-même, sont fatalement dévonés à leur première impression. Cette opinion, comme nous en avons fait la remarque, n'est certainement pas fondée, mais elle a toutefois quelque chose de si précieux que M. Le Prevost a dû en tenir compte et publier une troisième lettre pour expliquer et résumer toute la discussion, et réfuter enfin complètement M. Letronne, puisque ce savant n'avait pas voulu se réfuter lui-même. En effet, nous croyons avoir démontré qu'en écrivant sa première et même sa deuxième lettre, M. Le Prevost avait eu surtout l'intention d'engager M. Letronne à quitter la fausse

(1) *Seconde lettre*, pag. 6 et 7.

(2) Les opinions de M. Camus ont exercé une influence déplorable sur M. Letronne, qui les a toutes copiées, sans même les soumettre au plus léger examen. Camus avait décidé que la partie qui se trouve bien conservée est la *plaque supérieure* de la boîte (voyez ci-dessus, note), et M. Letronne adopte sans amendement.

(1) Nous croyons ne pouvoir nous dispenser de faire remarquer la singulière coïncidence de cette date.

(Note de M. Le Prevost.)

route dans laquelle il s'était engagé. Ce but excluait une attaque complète et en règle, une réfutation pleine et entière. M. Letronne, en persistant toujours dans les mêmes opinions, obligeait M. Le Prevost à revenir sur ses pas, à reprendre l'examen du rapport au ministre, de manière à ne laisser sans réponse aucun fait, aucun argument, aucune induction dont on aurait pu ensuite faire une arme contre lui. Ainsi, M. Letronne avait imprimé que « le cœur ayant été transporté en Sicile par Charles d'Anjou, avec les chairs et les intestins, et déposé dans l'église de l'abbaye de Monreale, près de Palerme, il doit se trouver parmi les restes de saint Louis que contient l'urne de marbre blanc encore à présent placée sous l'autel élevé contre le fond de l'aile gauche de cette église (1). »

Ces paroles indiquent assez clairement, dans l'opinion de l'auteur, la confusion du cœur avec les chairs et les intestins (2). M. Le Prevost, qui s'était déjà élevé contre cette assertion, la reprend de nouveau, et prouve, par l'exemple d'un grand nombre de princes et de princesses de la maison de France, l'usage généralement reçu au XIII<sup>e</sup> siècle, dans la famille de nos rois, de séparer le cœur du reste du corps.

Il établit ensuite un fait décisif pour démontrer que le cœur de saint Louis n'est plus à Monreale. Pirro, auteur de la *Sicilia sacra* (3), rapporte que vers l'année 1378, les ossements de saint Louis furent cédés au roi de France par l'église de Monreale, contre différentes reliques dont la plus importante, de beaucoup, était une épine de la sainte couronne. Jean-Louis Lello, rapportant le même fait dans son *Histoire de l'église de Monreale*, dit que ce fut le corps de saint Louis que l'on donna au roi de France contre une épine de la sainte couronne. Avant d'aller plus loin, remarquons, avec M. Le Prevost, qu'il y a une erreur dans chacun de ces récits; lorsque nous aurons ensuite dégagé le fait des légères inexactitudes qui le voilent, nous en tirerons des résultats aussi légitimes qu'inattendus.

Les ossements de saint Louis furent rapportés en France par Philippe le Hardi, et déposés dans l'abbaye de Saint-Denis. Ce ne sont donc pas là les reliques données par l'église de Monreale en échange d'une épine de la sainte couronne. Quand au corps, il fut, aussitôt après la mort du saint, divisé en plusieurs parties que l'on fit bouillir dans un mélange d'eau et de vin, pour séparer les chairs d'avec les os. Le corps n'a donc jamais existé entier nulle part, et n'a pu devenir l'objet d'un échange. Les entrailles et les chairs sont encore, de l'aveu de tout le monde, dans l'église de Monreale. Il faut

done nécessairement admettre que le cœur seul, d'abord transporté en Sicile par Charles d'Anjou, a pu être envoyé en France. L'échange est parfaitement constaté par le témoignage de Pirro et de Lello. Ce dernier auteur dit, dans un passage du livre que nous avons déjà cité, que l'église de Monreale ne possède plus que les entrailles et deux doigts de saint Louis, et il mentionne, parmi les reliques existant dans cette même église, l'épine de la sainte couronne dont il a indiqué l'origine (4). La possession de la sainte épine et l'absence du cœur attesteraient seules la réalité de la transaction. Ainsi, plus nous obtenons de renseignements et mieux les faits s'enchaînent, mieux ils s'expliquent les uns par les autres, et rendent palpable la vérité proclamée par M. Le Prevost. Dans l'hypothèse de M. Letronne, au contraire, chaque fait nouveau devient une énigme inexplicable ajoutée à celles qui existent déjà.

Après avoir démontré la certitude de l'échange, M. Le Prevost se demande quelle église en France pouvait, sans se dépouiller de sa relique la plus précieuse, céder une épine de la sainte couronne? La Sainte-Chapelle seule, qui possédait la sainte couronne elle-même. Il est trop évident que l'échange ne put être fait qu'au profit de l'église qui indemnisa la cathédrale de Monreale; et le roi de France, qui accomplit cet échange, comme nous l'apprennent Pirro et Lello, ne pouvait demander les reliques données en retour qu'à l'église de son palais (2). On connaît d'ailleurs la prédilection toute spéciale que Charles V avait pour la Sainte-Chapelle, et le soin qu'il prit pour l'enrichir des offrandes les plus magnifiques. Est-il donc surprenant que ce même prince qui, en 1379, donna coup sur coup à la Sainte-Chapelle un superbe Évangélaire et l'admirable camée représentant l'apothéose d'Auguste (3), ait fait déposer dans cette église une relique de son saint aïeul, pour lequel il témoigna toujours une si profonde vénération? Pouvait-il se dessaisir d'une épine de la sainte couronne pour toute autre relique que pour le cœur de saint Louis? et ne devait-il pas placer cette relique si précieuse dans l'église qu'il honorait d'une dévotion toute particulière?

On demandera sans doute comment il se peut que pas un historien n'ait accordé la plus légère mention à ce fait si digne de mémoire; pourquoi un événement qui devait réjouir tout cœur vraiment français, est demeuré environné de tant de mystère. M. Le Prevost va nous l'apprendre; car il s'est posé l'objection et la résout en homme tout à fait

(1) *Historia della chiesa di Monreale*. Roma, 1596, pag. 52-54 et 47.

(2) L'Expression est exacte, quoique Charles V ait aussi bablé le Louvre et l'hôtel Saint-Paul.

(1) Rapport, ci-après, col. 925.

(2) M. Letronne admet bien pour, l'architecte Pierre de Montreuil, la séparation du cœur d'avec le reste du corps; quant à saint Louis, roi de France, c'est différent!

(3) *Tour*, I, page 465, cité par M. Le Prevost.

(3) L'Évangélaire et la camée, connus sous le nom d'*ayate de la Sainte Chapelle*, sont aujourd'hui à la Bibliothèque du roi; le premier appartient au cabinet des manuscrits, le second au cabinet des médailles, pierres gravées et antiques.

maître du sujet. L'abbaye de Saint-Denis revendiquait comme un droit imprescriptible la possession de la dépouille mortelle de nos rois. Plus d'une fois ces prétentions donnèrent lieu à des conflits déplorables. En 1298, Philippe le Bel, voulant transporter à la Sainte-Chapelle les reliques de saint Louis, ne put les obtenir, malgré un rescrit du pape. Huit ans plus tard seulement, les moines lui accordèrent le chef et une côte du saint, se réservant le reste des reliques. Nul doute que, dans la crainte de ces luttes scandaleuses et d'une issue incertaine, Charles V n'ait évité de rendre publique une transaction qui le laissait tranquille possesseur d'un trésor inestimable à ses yeux.

On ne viendra pas nous dire que l'abbaye de Saint-Denis possédant, d'après le témoignage de Rigord (1), quelques épines de la sainte couronne, aura pu envoyer une de ces épines à l'église de Monreale, pour obtenir le cœur de saint Louis. Cette supposition tombe d'elle-même. En effet, si les moines de Saint-Denis avaient été assez heureux pour faire un pareil échange, ils auraient proclamé bien haut la possession de la précieuse relique; car ils n'avaient aucun ménagement à garder envers personne.

L'enquête demandée par M. Le Prevost a eu lieu; des médecins, désignés à cet effet, ont examiné les reliques conservées dans l'église de Monreale. Il résulte du procès-verbal dressé sur les lieux, que les restes du saint roi se composent uniquement de fragments noirâtres et tout à fait desséchés. Les médecins ont déclaré ne pouvoir pas décider si le cœur est ou non parmi ces fragments; attendu, disent-ils, que, dans le cours de tant de siècles, ce viscère, confondu avec d'autres organes, a dû subir une modification complète dans sa forme et dans sa substance (2). Ainsi donc, ces messieurs, pour expliquer l'impossibilité de reconnaître le cœur, sont contraints de poser en fait ce qu'il s'agirait justement de prouver. Comment savent-ils que le cœur de saint Louis a été primitivement confondu avec d'autres parties du corps? M. le Prevost nous donne d'excellentes raisons pour croire tout le contraire. Nous sommes donc fondés à ne prendre que cette autre partie de la déclaration des médecins, savoir: qu'ils n'ont pas trouvé le cœur. Cet aveu est le complément des inductions et des preuves que M. Le Prevost a réunies avec tant de bonheur, et de manière à en former un faisceau que nul désormais ne pourra briser.

LOUIS DUBEUX.

(1) Médecin et historien de Philippe-Auguste, cité par Godescard, *Vies des Pères, des Martyrs et des autres principaux saints*, trad. d'Alban Butler, *Vie de saint Louis*, tom. VII, p. 444 de l'édition de Lebel, Versailles, 1811, in-8°.

(2) Voyez plus haut (colonne 909) le texte italien du procès verbal.

§ 3. — *Rapport à M. le ministre des travaux publics sur la découverte faite à la Sainte-Chapelle, d'un cœur placé au centre de l'abside de la chapelle haute par M. Le-tronne, garde général des archives du royaume.*

Monsieur le ministre,

Lorsque, le 1<sup>er</sup> pluviôse an XI (21 janvier 1803), on découvrit pour la première fois, sous les dalles de l'abside de la Sainte-Chapelle (haute), une boîte en plomb contenant les restes d'un cœur humain, plusieurs personnes conçurent l'idée que ce pouvait être le cœur de saint Louis, fondateur de cet édifice. La place toute privilégiée qu'occupait cette boîte dans l'axe même de l'abside, derrière le maître autel, donnait une certaine vraisemblance à cette opinion, en faveur de laquelle on alléguait le passage où Moréri rapporte que (1) « les reliques du saint roi furent transportées de Saint-Denis à la Sainte-Chapelle de Paris. » Cependant M. Camus, alors garde général des archives, sans prendre de parti sur cette question qui lui paraissait fort problématique, se contenta de renouveler la caisse qui contenait la boîte en plomb; il fit replacer le tout dans une ouverture ménagée au même endroit de l'abside sous les dalles du pavé où cette caisse vient d'être retrouvée le 15 du présent mois (2). Il était naturel que la même opinion se présentât de nouveau.

Or, la découverte du cœur de saint Louis serait un événement d'un si haut intérêt qu'on ne peut s'empêcher de désirer vivement d'en voir confirmer la réalité par un examen sévère et impartial de toutes les circonstances qui s'y rattachent.

Avant de procéder à cet examen, vous avez désiré, monsieur le ministre, que je fisse, le plus promptement possible, quelques recherches préliminaires sur ce sujet, afin d'apprécier d'avance le degré de probabilité que peut avoir l'origine attribuée à ces restes.

Je me suis empressé de répondre à votre désir, et j'ai l'honneur de vous transmettre, sans plus de délai, le résultat de mes recherches, parce que je suis convaincu, malgré le peu de temps que j'ai pu consacrer à ce travail, qu'un examen ultérieur et plus appro-

(1) *Dict. de Moréri*, art *Louis XI*, t. VI, p. 425, 1<sup>re</sup> col., éd. de 1759.

(2) Je transcris un passage de la lettre écrite par M. Camus à cette occasion, à M. Terrasse père, le 2 ventôse an II :

« Faites remettre les restes du cœur qu'on a trouvés dans la terre comme je vous l'ai indiqué. Joignez-y la note que je vous renvoie, écrite sur papier ou sur parchemin, ou sur l'un et l'autre.

« Il n'est pas à propos de parler des conjectures que c'est le cœur de saint Louis. Je n'y vois rien de déterminant ni de décisif, et il ne faut pas, par des conjectures légères, s'exposer à introduire des erreurs.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

« CAMUS. »

fondé, si on le juge nécessaire, confirmera ce résultat, qui n'est point malheureusement conforme à ce que l'on pouvait espérer; car il me paraît trop certain : 1° que le cœur de saint Louis n'a point été rapporté en France; 2° que, dans le cas même où il y aurait été rapporté, ce ne peut être celui qui a été trouvé enfoui sous le pavé de la Sainte-Chapelle.

Vous allez en juger vous-même par cet exposé.

1° Que le cœur de saint Louis n'a point été rapporté en France.

Saint Louis expira le 25 août 1270. Au moment même où il rendait l'âme, disent les historiens du temps, la flotte de Charles d'Anjou, roi de Sicile, entra dans le port de Tunis (1). Ce prince, selon l'expression de Guillaume de Nangis, trouva le corps de son frère *encore tout chaud* (2). Après les premiers moments d'une bien légitime douleur, Philippe le Hardi et Charles s'occupèrent des moyens de conserver le corps de saint Louis; on le coupa en plusieurs parties, que l'on fit bouillir dans un mélange d'eau et de vin, jusqu'à ce que les chairs pussent facilement être séparées des os (3). On lit deux parts des restes de saint Louis, les parties solides, à savoir, *tous les os*; les parties molles, à savoir les chairs et les *intestins*, y compris le cœur. Philippe garda les premières; Charles lui demanda et obtint toutes les autres, *carnem, nec non cor et intestina*, d'après les expressions de Geoffroy de Beaulieu, et les fit transporter en Sicile, pour être déposées dans l'église abbatiale de Monreale, près de Palerme (4).

Voilà qui est bien positif, étant attesté par un historien témoin oculaire de l'événement, par le confesseur de saint Louis, son ami dévoué, qui l'avait assisté au moment suprême. Guillaume de Nangis, auteur de l'*Histoire de Philippe le Hardi*, rapportant le même fait, d'après Geoffroy de Beaulieu, dont il copie presque textuellement les paroles (5), ne dit pas expressément que le

(1) ... Cum beati regis spiritus exiret de corpore, hinc illa et quasi momento eodem, illustris rex Sicilie... ad portum applicuit. GUER. DE BELLOACO, *Vita S. Ludov.*, dans le *Recueil des H. de France*, t. XX, p. 24, A. F. — GUER. DE NANG., *Gesta Philipp.*, p. 466, C. du même vol.

(2) ... Corpus regis reperit aliquantulum adhuc calore complexionali tepidum. *Id.*, p. 466, D. Si *le trouva tout chaud*, dit la traduction française, qui est de Guillaume de Nangis lui-même.

(3) ... Corpus regis membratim dividentes aqua vivisque admixtione tandem decoxerunt, quousque ossa pura et candida a carne quasi sponte evelli potuissent. GUER. DE NANG., *Gesta Philipp.*, p. 466, C. 468, F.

(4) ... Carnem tamen ejus... necnon cor et intestina ipsius, petiit et impetravit Karolus... a nepote suo. GUER. DE BELLOACO, p. 24, C.

(5) Carnem tamen corporisque exactam et ab ossibus separatam, necnon et intestina ipsius, petiit et impetravit Karolus rex Sicilie a nepote suo rege Philippo, etc.

GUER. DE NANG., p. 468, A. Ce sont les mêmes termes que ceux dont se sert G. de Beaulieu; et G.

cœur fut livré à Charles d'Anjou; mais il l'a évidemment compris par les *intestins*; autrement il n'aurait pu se dispenser de dire: *Cor autem mansit in castris*, ou quelque chose d'équivalent. Guillaume de Nangis, qui n'est ici que le copiste du confesseur de saint Louis, ne pouvait avoir d'autre opinion que celle de Geoffroy; et il est presque inutile de citer une lettre anonyme contemporaine, où il est dit également que Charles d'Anjou emporta et fit mettre *révéremment en une abbaye, près de Palerme, la char, le cœur et les entrailles* (1). Il est vrai que dans la lettre de l'évêque de Tunis à Thibaud, roi de Navarre, ou de Thibaud à l'évêque de Tusculum, il est dit que « le cœur et le corps demourèrent en l'ost; car le peuple ne vout pas souffrir en nulle manière qu'il en feust portés (2). » Mais, selon les Bollandistes, l'auteur n'est ici que l'écho d'un bruit que l'on fit répandre, lors du départ des restes pour la Sicile, afin d'apaiser le mécontentement de l'armée (3). Le témoignage de Geoffroy de Beaulieu suffit pour mettre hors de doute que le cœur a fini par faire partie du lot précieux cédé à Charles d'Anjou.

Et il n'y a pas moyen de supposer que le mot *cor* a été introduit par erreur dans le texte de Geoffroy; car cet historien, en parlant, dans la suite, du transport des restes de saint Louis en France (4), de leur sépulture à Saint-Denis (5), des miracles qu'ils opéraient (6), ne nomme jamais que les *os*. Il en est de même de Guillaume de Nangis; il dit qu'après le départ de Charles d'Anjou, les *os* du saint roi furent lavés avec le plus grand soin, enveloppés d'une étoffe de soie, et déposés avec des parfums dans une caisse que Philippe se proposait de faire déposer dans l'église de Saint-Denis (7). Ces deux historiens ne parlent jamais du cœur. Cela serait-il concevable s'il eût été compris parmi les restes rapportés par Philippe? Il paraît donc certain que le cœur, comme le dit expressément Geoffroy de Beaulieu, ne fut point rapporté en France, et faisait partie des restes cédés par Philippe le Hardi à Charles d'Anjou.

de Nangis avait évidemment son texte sous les yeux. Dans le membre de phrase, *necnon et intestina*, au lieu de *necnon cor et intestina*, que porte le texte de Geoffroy de Beaulieu, il est bien probable que le mot *cor* a échappé par inadvertance à G. de Nangis.

(1) Dans G. MEXARD, *Observations sur Joinville*, p. 566.

(2) Apud MARIN., *Vet. script.*, etc., *ampl. collect.*, t. VI, p. 1218.

(3) *August.*, t. V, p. 517, E.

(4) Ossa ejus que... Philippus in reditu suo de Tunice secum ubique deferri devotissime faciebat. G. DE B., p. 24, D. — Plus loin : Ossium sacerorum reliquie transeuntes cum tot et tantis honoribus... a populo presentate. *Id.*, p. 24, E.

(5) Sacrosancta ossa ipsius sepultura venerabiliter tradi ferunt, etc. *Id.*, p. 25, A.

(6) Sepoliti igitur ossibus sacrosanctis divina non defuit magnalia. *Id.*, p. 25, B.

(7) Ossa autem lotione mundissima, involuta cum speciebus odoriferis, in loculo reponentes, etc. GUER. DE NANG., p. 468, A.

Ici on pourrait objecter l'assertion du moine anonyme dont il reste une Vie fort abrégée de saint Louis. Il dit que les os du prince, *avec son cœur* (1), avaient été transférés en France et enterrés à Saint-Denis. Mais cette assertion isolée d'un auteur, dont l'époque est tout à fait inconnue, pourrait-elle prévaloir contre les témoignages contemporains et parfaitement éclairés de Geoffroy de Beaulieu et de Guillaume de Nangis ?

Le cœur ayant été transporté en Sicile par Charles d'Anjou, avec les *chairs* et les *intestins*, et déposé dans l'église de l'abbaye de Monreale près de Palerme, il doit se trouver parmi les restes de saint Louis que contient l'urne de marbre blanc, encore à présent placée sous l'autel élevé contre le fond de l'aile gauche de cette église (2). C'est un point qu'on doit désirer, et qu'il ne serait sans doute pas difficile d'éclaircir. Si le cœur s'y trouve, la question sera décidée; s'il ne s'y trouve pas, ce sera une preuve que ce cœur n'a pas été déposé à Palerme; mais il ne s'en suivra pas du tout que ce soit celui dont les restes ont été découverts à la Sainte-Chapelle, ainsi que je vais le montrer.

2° Que le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle ne peut être celui du saint roi.

Il est à remarquer, en effet, que la mention du cœur de saint Louis ne se trouve *nulle part* dans les récits qui concernent sa canonisation et le partage qui fut ensuite fait de ses reliques. Il n'est jamais question que des *ossements*.

Guillaume de Nangis dit que ces *ossements*, parvenus en France, furent d'abord apportés à Paris, puis transférés à Saint-Denis et inhumés derrière l'autel de la Trinité, dans un cercueil de pierre attenant au tombeau de Louis VIII et de Philippe-Auguste (3). Il n'est fait mention du cœur, ni dans le récit de la translation des restes de saint Louis, ni dans celui de sa sépulture. Si le cœur avait été compris parmi les restes rapportés en France, il aurait tenu une trop grande place dans toutes ces cérémonies pour que les historiens l'eussent passé sous silence.

Voyons maintenant s'il a pu faire partie des reliques déposées à la Sainte-Chapelle quelques années après la canonisation.

Il n'en est pas question davantage, lors de la translation à Paris du corps de Louis IX, pour les cérémonies de la canonisation, qui eut lieu en 1297. Tous les récits s'accordent à dire que le corps fut *levé de terre*, retiré du lieu où il avait été inhumé,

transféré en grande pompe à Notre-Dame, puis, après la canonisation, rapporté à Saint-Denis. Philippe le Bel, ses frères et toute sa famille partagèrent entre eux les ossements du saint roi, et les portèrent à pied sur leurs épaules. Dans ces récits nulle mention du cœur.

Jérôme Morand remarque que Philippe le Bel paraît avoir eu le désir de mettre pour toujours le corps de saint Louis à la Sainte-Chapelle (4). Du moins, un rescrit de Boniface VIII, daté du 7 juillet 1298, ordonne à l'abbé et aux religieux de Saint-Denis de ne point s'opposer en cela à la volonté du roi, leur permettant de se réserver seulement un os du bras et un de la jambe (2). Mais cet ordre ne reçut point d'exécution, sans doute par suite d'une vive opposition qui avait un fondement légitime dans la volonté expresse que saint Louis avait exprimée, d'être enterré à Saint-Denis.

Philippe se borna donc à faire déposer le *chef* du saint roi à la Sainte-Chapelle. Le pape Clément V lui accorda de l'y faire transférer de Saint-Denis, ainsi qu'une des côtes (3). En conséquence, le 17 mai 1306, Philippe le Bel fit mettre dans un chef d'or, enrichi de pierreries, la tête de saint Louis, à l'exception du menton et de la mâchoire inférieure (4); il le fit transporter en grande cérémonie à Notre-Dame, ainsi qu'une *côte* du saint roi, enclâssée dans un magnifique reliquaire. La *côte* fut donnée à la métropole; mais le chef fut déposé à la Sainte-Chapelle (5). Dans les inventaires les plus détaillés, il n'est *jamais* question du cœur. Est-il possible qu'une relique telle que le cœur eût échappé à tout le monde? Supposera-t-on qu'un dépôt si précieux aura été fait à la Sainte-Chapelle *clandestinement*, d'une manière en quelque sorte subreptice? Une telle supposition choquerait le plus simple bon sens.

Maintenant existe-t-il, dans les circonstances de la découverte faite à la Sainte-Chapelle, quelque indice favorable à l'idée que ce cœur fût celui de saint Louis? Je crains qu'on n'en puisse découvrir un seul; tout, au contraire, semble s'y opposer.

D'abord, il n'est pas vraisemblable que le cœur d'un saint si vénéré, dont toutes les reliques ont été, dès la canonisation, l'objet d'une dévotion si fervente, ait été enloui

(1) JÉRÔME MORAND, *Histoire de la Sainte-Chapelle du Palais*, p. 85, 86.

(2) DANS CL. MÉNARD, *Observations sur Joinville*, p. 570.

(3) PAPA CLEMENS... concessit et caput sancti Ludovici, cum una de costis, in capellam suam Parisius a monasterio sancti Dionysii transportandum. GUIL. DE NANG., p. 595, A.

(4) Absque tamen mento et mandibulis inferioribus. *ib. ib.*, p. 595, D. *Chroniq. de saint Denis*, même tome, p. 608, D.

(5) Dictam costam in cathedra ecclesie beate Marie relinquens; caputque suum gloriosum in capella regalis palatii. G. DE NANG., p. 595, D.

(1) Cujus ossa gloriosa cum corde sanctissimo... ad sancti Dionysii monasterium est delatum (pour delata), ibique... est sepultum (sepulta). *Rec. des H. de Fr.*, t. XX, p. 57, A.

(2) HITTORF, *Architectur moderne de la Sicile*, p. 55, etc. — LUIGI LELLA, *Descrizione del real tempio e monasterio di Santa Maria Nuova di Monreale*, p. 51, l. 55.

(3) Sacrosancta regis ossa retro altare Trinitatis... in tumulo lapideo locaverunt. *Rec. des H. de Fr.*, t. XX, p. 488, A.

sous le pavé d'une église ; ni que cette relique, non moins précieuse que toutes les autres, eût été rendue à la terre au lieu d'être exposée, dans une magnifique chaise, à la vénération des fidèles. Supposera-t-on ( et c'est une conjecture qui a été faite) que le cœur de saint Louis, par suite de quelque vœu particulier, a peut-être été enterré à la Sainte-Chapelle avant la canonisation ? Mais, en ce cas, les difficultés ne seraient pas moins graves, car il faudrait admettre que, dans le court intervalle de vingt-sept ans, qui s'est écoulé entre le retour de Philippe et la canonisation de saint Louis, le souvenir de ce dépôt, qui n'a pu être fait quod d'une manière solennelle par Geoffroy de Beaulieu ou tout autre personne de confiance, qu'on vu et de l'aven du chapitre, se serait entièrement perdu, au point que cette importante relique, inconnue de tout le monde, eût été laissée enfouie à l'endroit où on l'aurait auparavant enterrée. Ces observations sont de telle nature, qu'elles pourraient dispenser de toute autre.

En second lieu, les autres circonstances présentent des difficultés non moins grandes.

Conçoit-on qu'une opération aussi étrange, aussi insolite après la canonisation, et qui blessait à ce point tous les usages religieux, aurait échappé aux historiens du temps, et, ne laissant aucune trace dans les archives de la Sainte-Chapelle, aurait entièrement disparu de la tradition ?

Aurait-on mis cette précieuse relique dans une boîte d'étain ou de cuivre étamé, lorsqu'on déployait tant de magnificence pour le *chef* du saint et pour une seule de ses côtes ?

Y aurait-il eu un tissu trop riche pour l'envelopper, et se serait-t-on contenté d'un morceau de grosse toile de lin ou de chanvre ?

Enfin l'aurait-on enfouie sans l'accompagner d'aucune inscription, d'aucune marque distinctive quelconque qui indiquât aux âges futurs l'origine sacrée de cette relique ? Et remarquons que le couvercle de la boîte, la seule partie qui en ait été conservée, est celle où l'on aurait gravé l'inscription, si l'on avait voulu en mettre une.

Cette absence totale d'inscription me paraît exclure l'idée que le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle ait pu appartenir non-seulement à saint Louis, mais à quelque autre personnage important. Il est sans exemple qu'aucune sépulture quelconque ait jamais été placée dans la chapelle haute. Une telle exception ne pourrait avoir eu lieu que par un privilège tout spécial ; dans ce cas, l'histoire ou la tradition en aurait conservé le souvenir. Admettra-t-on que cette exception ait été faite pour un simple chanoine ? et qu'on ait permis à ses héritiers de placer son cœur dans une position si privilégiée ? Cela n'est pas croyable ; d'ailleurs l'absence de toute inscription serait encore, dans ce

cas, une difficulté insoluble. Tout cela ne peut, ce me semble, s'expliquer que dans l'hypothèse où le cœur aura été placé là, *en secret*, à l'insu du chapitre, par un motif pieux, sans doute, mais avec l'intention formelle d'en dérober la connaissance à la postérité.

Il est bien difficile à présent, en l'absence de tout indice quelconque, de savoir à quel individu ce cœur a pu appartenir. Ce qui me semble pourtant le plus vraisemblable, le plus conforme aux faits observés, c'est que ce dépôt est le résultat d'un vœu manifesté par un des architectes de l'église, et exécuté en secret par quelque parent, un fils ou tout autre qui, héritant de ses fonctions, avait toute facilité de lever les dalles, de faire creuser derrière le maître autel et d'y placer une boîte, à l'insu de tout le monde, ayant accès dans l'église quand il le voulait. On expliquerait ainsi tout à la fois les trois circonstances principales, à savoir : la place privilégiée donnée à ce cœur, l'absence totale de marque distinctive, et le silence absolu tant de l'histoire que de la tradition. Pourquoi Pierre de Montreau ou de Montreuil, architecte de la Sainte-Chapelle, mort en 1266, et enterré dans la chapelle de la Vierge, qu'il avait bâtie à Saint-Germain des Prés, n'aurait-il pas désiré que son cœur fût déposé dans la Sainte-Chapelle, cet autre monument dû à ses talents distingués ?

Ce n'est là, j'en conviens, qu'une conjecture, qu'il est peut-être aussi difficile de prouver que de détruire, et qui d'ailleurs offre assez peu d'intérêt ; mais ce qu'il y a d'important et ce qu'on peut regarder comme certain, c'est que ce cœur n'est point celui du saint roi : car il résulte de témoignages convaincants et de circonstances décisives, comme je l'ai dit en commençant :

1° Que le cœur de saint Louis n'a point été transféré en France, et doit faire partie des reliques déposées dans l'église de Monreale, près de Palerme ;

2° Que, dans le cas même où Philippe le Hardi l'aurait rapporté en France, il n'a point été déposé à la Sainte-Chapelle, ni avant, ni après la canonisation du saint roi.

En soumettant ces observations à vos lumières, monsieur le ministre, je vous laisse à décider s'il est nécessaire de pousser plus loin l'examen et de procéder à une enquête plus détaillée.

Je suis avec respect,

Monsieur le ministre,  
Votre très-humble et très-obéissant  
serviteur,

LETRONNE,

Garde général des archives du royaume.

Lettre de M. Letronne, garde général des archives du royaume, au rédacteur en chef du *Moniteur universel*.

Paris, le 28 mai 1845.

Monsieur le Rédacteur,

Mon savant confrère, M. Le Prévost, après la lecture de mon rapport sur la découverte

faite à la Sainte-Chapelle, m'avait annoncé que mes conclusions lui paraissaient trop absolues. Je désirais beaucoup, et, à vrai dire, plus que je ne l'espérais, trouver, dans la lettre qu'il vous a adressée aujourd'hui, des motifs de revenir sur ces conclusions. Car je souhaiterais, autant que personne, qu'on pût établir, par des preuves positives et certaines, que le cœur découvert à la Sainte-Chapelle est bien celui du saint roi. Malheureusement les raisons ingénieuses qu'il m'oppose ne changent en rien l'état de la question, puisque, n'étant appuyées sur aucun fait nouveau, elles laissent subsister toutes les difficultés que j'ai signalées, ou les expliquent au moyen d'une supposition qui en soulève de plus graves encore. Je me borne à deux observations.

J'ai d'abord établi, par le témoignage précis de Geoffroy de Beaulieu, corroboré par deux autres témoignages contemporains, que le cœur de saint Louis avait été donné à Charles d'Anjou, transporté par ce prince à Palerme avec les chairs et les intestins, et déposé dans l'église de Monreale. M. Le Prévost oppose à ce témoignage deux passages que j'ai cités moi-même, et qui ont été réfutés déjà par les Bollandistes. Ces savants biographes donnent, comme je l'ai fait, la préférence au témoignage positif du confesseur de saint Louis, de son ami dévoué, qui l'a assisté dans ses derniers moments, et n'a point quitté ses restes mortels jusqu'à leur arrivée à Saint-Denis, où il vint prier sur sa tombe. Quant à ce premier point, la question reste donc entière.

J'ai cependant consenti à raisonner ensuite comme si ce point pouvait être douteux et contestable; et j'ai montré que, dans le cas même où le cœur de saint Louis ne serait point resté à Monreale, ce ne peut être celui qu'on a découvert à la Sainte-Chapelle. M. Le Prévost ne peut disconvenir de la force de l'argument que j'ai tiré du silence absolu gardé sur le cœur de saint Louis, par les historiens contemporains, dans le récit des cérémonies relatives, soit à la canonisation, soit au partage des reliques. Il avoue que l'enterrement du cœur du saint roi, après la canonisation, serait un fait extraordinaire; aussi il conjecture que le dépôt a eu lieu avant la canonisation. Je regrette que mon savant confrère ait simplement énoncé cette conjecture, toute gratuite, sans l'appuyer d'aucune raison. Car il me semble qu'il s'est jeté là dans une difficulté plus grave que toutes les autres. On se demande, en effet, par qui, et comment aura été fait un tel dépôt avant la canonisation? Assurément ce n'a pu être à l'insu de Philippe le Hardi, ni de Geoffroy de Beaulieu, ni des religieux de Saint-Denis, ni du chapitre de la Sainte-Chapelle. Mais alors, comprend-on que lors de la canonisation, vingt-sept ans après, le souvenir de ce dépôt se fût perdu au point qu'en levant le corps de saint Louis, on eût laissé enterrée la plus précieuse de ses reliques, en la privant des cérémonies religieuses et des honneurs dont furent environnés les

autres restes du saint roi? Cela me paraît tout simplement impossible.

Je persiste donc à croire que mes conclusions, quelque absolues qu'elles paraissent, sont la conséquence logiquement exacte des faits historiques que j'ai réunis et discutés, auxquels, à mon grand regret, M. Le Prévost n'oppose ni aucun texte que j'aurais négligé, ni aucune faute d'interprétation que j'aurais commise. Si donc mes conclusions lui paraissent trop absolues, c'est la faute des faits, non la mienne; il n'était pas en mon pouvoir d'en changer la nature, ni d'en diminuer la rigueur, malgré tout mon désir d'en trouver de moins sévères. En toute discussion sérieuse, nous devons faire abstraction de notre penchant particulier, de notre préférence anticipée, pour ne voir que les éléments réels de la question et n'en déduire que des conséquences légitimes. C'est aussi ce qu'ont pensé les savants auteurs de deux articles insérés l'un dans le *Droit* (21 mai), l'autre dans l'*Univers* (25 mai): quoiqu'ils n'aient pu avoir connaissance de mon rapport (publié le 24), ils sont arrivés, chacun de son côté, à des conclusions qui sont dans le même sens, et tout aussi absolues, pour le moins, que les miennes. M. Le Prévost sent bien qu'il est impossible de prouver l'affirmative; mais il aurait voulu au moins qu'on eût laissé de l'incertitude sur la négative et rendu la question indécise. Pour ma part, ayant trouvé des preuves positives, j'ai cru devoir les donner sans hésitation. Je pense que, dans une matière aussi délicate, qui touche aux croyances les plus respectables, il est bon de pouvoir arriver à une solution absolue, quelle qu'elle soit. Je doute fort que les amis de la religion sachent beaucoup de gré à ceux qui, cherchant à affaiblir, par des conjectures ou des raisons de sentiment, les preuves appuyées sur un enchaînement de faits certains, parviendraient à embrouiller tellement la question, qu'on fût dans l'impossibilité de décider ni que ce cœur est celui de saint Louis, ni qu'il ne l'est pas; car de cette incertitude il résulterait la perplexité la plus pénible, non-seulement pour toute personne sincèrement attachée à la foi catholique, mais pour tout Français, quelle que fût sa profession religieuse, qui ne verrait dans Louis IX qu'un grand homme, qu'un des meilleurs et des plus grands rois dont s'honore notre pays.

LETRONNE,

Garde général des archives du royaume.

MONTAUBAN, chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne, en France.

*Extrait d'une notice historique et descriptive sur l'ancienne cathédrale de Montauban, antérieurement abbatiale de Saint-Théodard ou de Montauriol, sous l'invocation de saint Martin de Tours.*

Par M. le baron Chaudruc de Crazannes.

Nous nous sommes proposé uniquement de recueillir ici les traditions, les souvenirs, les faits et les récits parvenus à notre con-

naissance, et d'appeler l'attention de nos contemporains sur un monument religieux et artistique consumé par le feu des guerres civiles, il y a près de trois cents ans, et sur l'antiquité la plus vénérable de cette cité, dont elle avait devancé l'existence de sept siècles.

En l'année 1561, époque du désastre de ce monument (1), cette ville possédait encore le plus ancien, le plus considérable et le plus beau de ses temples catholiques, l'église abbatiale et ensuite cathédrale, placée sous l'invocation particulière de saint Martin de Tours, et également connue, ainsi que le monastère dont elle fut primitivement une dépendance, sous les dénominations de Montauriol (2), de Saint-Martin et de Saint-Théodard, Saint-Audonard ou Audard, par corruption de ce premier nom (3).

Il ne sera pas sans intérêt de recueillir et de consigner ici ce que les historiens et la tradition locale nous ont conservé et transmis sur la construction, la décoration et les ornements de l'ancienne cathédrale de Montauban, dont les ruines même ont disparu depuis près de deux siècles. On en trouverait difficilement l'assiette, si l'on n'avait pour guide que les seules indications du sol, qui devint successivement un fort, un bastion, une voirie, et enfin un très-beau lieu de

(1) Ce fut au milieu de la nuit du 21 décembre 1561 qu'une tourbe forcenée pénétra dans l'église de Saint-Martin, dont elle força les portes, profana les hosties consacrées, et mit le feu aux images, tableaux, statues, sculptures, tapisseries, etc. Les flammes consumèrent les voûtes du temple. Les cloches et une partie du mobilier, échappées au pillage et à l'incendie, furent transportées à l'hôtel-de-ville. Cette église, alors en partie brûlée, ne fut entièrement démolie et ruinée que deux ans plus tard (1565), immédiatement après le départ des soldats du capitaine Saint-Salvy, qui s'y était établi avec ses troupes. Les catholiques accusèrent les Montaubanais réformés de cette destruction, que ces derniers attribuèrent aux soldats de Saint-Salvy, qui, en quittant cette position, la détruisirent, afin qu'on ne s'en pût servir après eux contre leur parti.

(2) *Podium Aureoli, mons Aureolus.*

(3) Un essaim de religieux de l'ordre de Saint-Benoît fut, dès le vi<sup>e</sup> siècle, appelé et établi sur les terres et dans le château même du seigneur de Montauriol, également recommandable par sa piété et ses richesses, pour y combattre les erreurs de l'arianisme dont ses vassaux, à la suite de la domination des Goths, étaient encore infectés. Une église et une abbaye furent construites par Pépin le Bref, et plus tard restaurées et peut-être agrandies par Charlemagne. On lit dans la bulle de sécularisation du chapitre régulier de Saint-Martin, en 1525, au sujet de cette fondation : « Tempore regis Pepini et fundatione ipsius constructum monasterium in honorem sancti Martini, huro, episc. in solio parentum beatissimi Theodardi, auctoritate apostolica. »

Le petit-fils du seigneur de ce lieu, dont il vient d'être question, saint Théodard, archevêque de Narbonne, qui vivait un siècle plus tard (il mourut en 898), donna à ces moines l'abbaye propre, les choses utiles et les droits honorifiques de la seigneurie de Montauriol, après s'être retiré parmi eux. Il termina ses jours dans une grande réputation de sainteté, à l'abbaye de Montauriol ou de Saint-Martin, qui, bientôt après, eut le nom de Saint-Théodard.

plaisance, appelé le Jardin et le Pavillon de l'Evêque, ainsi qu'on le dira ci-après. Cette dernière transformation eut lieu sous l'épiscopat de M. de Berthier, dans le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle. En changeant de maîtres, ce local n'a point changé de nom et de forme jusqu'au moment où nous écrivons.

Nous suivrons principalement Le Bret, auteur de l'histoire de Montauban, et prévôt du chapitre cathédral de cette ville, dans la description de l'église de Saint-Martin, en y ajoutant néanmoins les détails et les renseignements qui nous sont parvenus d'ailleurs, sur le même sujet.

« Cette cathédrale, dit l'historien que nous venons de nommer, avait 189 pieds de lo. 5 sur 71 de large. Elle était un peu plus à l'orient qu'au nord; elle avait trois portes, dont la plus grande, qui n'était pas la plus riche, était au fond de l'église vers le couchant d'hiver et ne s'ouvrait que rarement, à cause qu'elle était sur le rampant qui descend au ruisseau du Tescou. La seconde porte, qui allait au cloître, était à la main droite d'une croisée située entre le chœur et la nef. La troisième, qui était à la gauche, faisait face sur la grande rue qui conduisait à la ville, et était d'autant plus magnifique, que son comble était orné de deux hautes et larges tours qui servaient de clochers; ses deux côtés étaient enrichis de colonnes de marbre jaspé, dont la reine Catherine de Médicis, passant à Montauban en 1564, et ayant eu la curiosité de voir les belles et pitoyables ruines de cette église, fit emporter à Paris trois qui étaient demeurées entières (1), que je me souviens même, remarque Le Bret, d'avoir vues dans la Salle des Antiques du Louvre, et que je crois que l'on a employées au nouveau bâtiment. »

La principale entrée de l'église de Saint-Martin était donc, dans l'origine, du côté et sur le rampant du Tescou, et aboutissait au pont jeté sur ce ruisseau, ruiné, sans doute, dans les guerres du xv<sup>e</sup> siècle, lorsque cet emplacement devint une position militaire fortifiée et retranchée; à moins que ce pont, dont il ne reste plus que le cintre d'une arche, sur l'extra-dos de laquelle on a placé un pont de bois, postérieurement à sa ruine, n'ait été détruit plus tard, et lors du siège de 1621.

La position, à cet aspect, de la principale porte de l'église n'était point arbitraire, en face du chœur, et correspondait nécessairement à son hémicycle ou à son apside, et elle était une suite et une conséquence indispensables de la manière dont cet édifice était orienté.

On trouve un exemple de cette même disposition obligée dans la porte principale, aujourd'hui condamnée et masquée, de l'église paroissiale Saint-Jacques de la même ville.

(1) Voici comment Cathala-Cottere raconte le fait : « La reine-mère, ayant aperçu dans les ruines de la cathédrale trois colonnes de marbre entières et d'une grande beauté, les fit enlever et porter à Paris, où elles furent placées au Louvre (Salle des Antiques). »

Après la fondation de Montauban, la porte latérale de gauche de Saint-Martin, placée sur l'avenue de la nouvelle ville, devint la plus essentielle et la plus fréquentée.

La porte latérale de droite et donnant issue dans le cloître, ne servait qu'à l'usage de l'abbé et de ses moines, et plus tard, de l'évêque, du clergé, des gens et familiers de l'abbaye, en général.

« Il y avait, continue Le Bret, neuf cloches dans les deux tours du clocher, dont la plus grosse se nommait *Saint-Martin*, avait quatorze pans de bouche, pesait 12,000 livres et ne servait qu'à l'horloge, à sonner aux processions et appeler le peuple au sermon ; la seconde s'appelait *Marie*, avait dix pans de bouche et pesait 8,000 livres. Elle était, suivant le chanoine Pori (*Histoire manuscrite de Montauban*), ainsi qu'une autre nommée *Jean*, un don de l'évêque Jean d'Oriolle, un des plus illustres prélats, avec Georges d'Amboise, son prédécesseur, qui aient occupé le siège épiscopal de Montauban ; il avait été, avant son avènement à l'épiscopat, grand archidiacre de Narbonne, conseiller au parlement de Toulouse, garde des sceaux de Languedoc. Il eut pour père le célèbre Pierre d'Oriolle, surintendant, ensuite chancelier de France.

« Enfin, toujours d'après le récit de Le Bret, la plus petite des neuf cloches de Saint-Martin pesait 1,500.

« Il y avait, au-devant du chœur de notre cathédrale, un grand chandelier de cuivre, fait en pyramide, appelé le chandelier des ténèbres ou des funérailles des évêques, et qui pesait 1,000 livres, tant il était massif, gros de pied, de jambe et de soubassement... Il y en avait un autre du même métal dans le chœur, qui de ses branches entourait le grand autel, et servait à mettre une quantité de cierges aux jours solennels. Le pupitre de l'évangile était aussi de cuivre et représentait un griffon qui portait ce pupitre, et sous le griffon, un lion soutenu par un large soubassement, auprès duquel était la sépulture de Jean Desprez de Montpezat, évêque de Montauban, toute de cuivre mêlé de fonte. La chaise de l'évêque, qui était au bout des stalles des chanoines, avait un grand ange de cuivre qui soutenait son dais ; chaque porte du chœur avait aussi le sien, qui en ornait le dessus avec beaucoup d'agrément.

« On admirait la clôture du chœur, ouvrage dû à la munificence de l'évêque d'Oriolle, et qui était de fer avec une frise par le haut qui soutenait les armes du prélat (1), entremêlées de fleurs de lis et bordant tout le tour du chœur de trois pieds en trois pieds. »

Voici comme parle de cette grille le chanoine de Montauban Pori, auteur d'une histoire manuscrite de cette ville : « D'Oriolle fit placer ses armoiries sur la certine de fer de la clôture du chœur, coupée de fleurs de lis et dorée. »

(1) Il portait d'azur à la fasce ourlée d'argent, à trois vols d'or liés de même.

« Il y avait, continue Le Bret, une grande chapelle derrière le même chœur, formant l'abside, dédiée à la Vierge, et où était enterré l'évêque Pierre de Chalais. Les enfants de musique et leur maître étaient obligés d'y chanter une messe haute toutes les semaines. On remarquait dans cette chapelle le tombeau de Jean d'Oriolle.

« Huit autres chapelles existaient dans la nef, quatre de chaque côté, toutes fermées de grilles, les unes de fer, les autres de cuivre ouvragé. »

Ces grilles, comme celles du chœur, attestaient encore la munificence de d'Oriolle.

Un des ornements comme des sujets d'édification de cette église, était le reliquaire de saint Théodard, enterré primitivement dans le chœur, à gauche du maître autel, d'où ses reliques furent plus tard retirées pour être recueillies et exposées à la vénération des fidèles dans une châsse (1). D'Oriolle en donna une d'argent du poids de trente marcs, qui fut un nouveau bienfait du même prélat envers son église.

Voici ce que dit, au sujet de cette châsse de saint Théodard, Pori :

« Saint Théodard fut enseveli dans un sépulcre de pierre tout près du grand autel. Plus tard, ses ossements furent mis dans un lieu plus honorable de la même église, mais non pas encore avec autant d'éclat qu'ils le méritaient ; c'est pourquoi Jean d'Oriolle fit faire une châsse ou reliquaire de pur argent, enrichi d'une image du saint au-dessus, tenant la croix d'une main, le tout surdoré, pour les reliques d'icelui y être transférées à perpétuité, et placées avec leur reliquaire dans l'armoire de la sacristie. Le testament de d'Oriolle est un inventaire des richesses de sa cathédrale. Il parle en ces termes de la châsse de saint Théodard et de sa translation : « *Volo et ordono quod capsam sive reliquarium per me factum de puro argento, in quo reliquario fuit repositum corpus beatissimi Theodardi mei patroni, perpetuo remaneat ad usum dicti sancti et in sacristia ecclesie mee.* »

Dans ce même article de son testament, l'évêque d'Oriolle dit, en parlant de cette châsse : « *Capsa sancti Theodardi ex argento facta et desuper deaurata, cum imaginem ejusdem sancti cruce in manu tenentem.* »

Au côté droit du même autel on voyait la sépulture de l'évêque Jean de Batuf de Montrosier.

Celui du fameux La Hire (2), d'après une tradition conservée jusqu'à nos jours, était placé derrière cet autel.

(1) Cette châsse fut volée et pillée comme les autres trésors de cette église, en 1562. On ajoute que les reliques de saint Théodard furent jetées dans un pré voisin, où un ecclésiastique, témoin caché de cette profanation, les alla ramasser de nuit et les porta, dit-on, secrètement dans l'église de Villebrunier, où elles sont demeurées, depuis cette époque, en grande vénération.

(2) L'un des plus braves capitaines de Charles VII. Il mourut à Montauban, en février 1445, pendant le séjour que le monarque français fit dans cette ville.

Cependant on voit encore dans l'église du séminaire de Montmorillon, en Poitou, le monument, sépéral de cet illustre guerrier, si l'on en croit d'autres récits et une autre tradition. Placé d'abord dans l'église dite la *Maison-Dieu* ou l'*Octogone* de cette ville, ce monument, qui se composait primitivement d'un sarcophage surmonté de la statue du héros, a été l'objet d'une restauration récente.

Le corps de La Hire, inhumé d'abord provisoirement dans l'église de Saint-Martin, fut-il transféré peu après, selon les dernières volontés de ce personnage, à Montmorillon, ou n'y fut-il transporté que dans le siècle suivant, et à l'époque du sac et de l'abandon de la cathédrale de Montauban ? La première opinion est la plus probable, et elle expliquerait suffisamment le fait de cette double sépulture en deux lieux différents, et si éloignés l'un de l'autre (1), si toutefois la prétention de Montmorillon est ici fondée.

Il existait encore dans les chapelles de

(1) Charles VII avait fait don à La Hire de la châtellenie de Montmorillon en récompense de ses services.

Son tombeau et sa statue avaient été élevés, dans le principe, en avant du maître-autel de l'*Octogone* de Montmorillon, aussi nommé la *Maison-Dieu*; mais plus tard, transporté le long du mur latéral, ce monument fut ensuite couvert par des boiseries jusqu'à ce qu'après avoir subi les mutilations des réformés, la statue, dans la révolution, fut enlevée à sa destination primitive pour être façonnée aux traits du conventionnel Le Pelletier. Arrachée par hasard à cette autre profanation, elle disparut bientôt sous les fondements de quelques constructions modernes. Informée de cette particularité, la Société des Antiquaires de l'Ouest, au moyen d'une allocation de fonds sollicitée et obtenue du ministre de l'intérieur, a fait restaurer le monument sépéral de La Hire. Une tombe élevée sur deux supports avec ces mots :

*Ci-gît Etienne de La Hire, sire de Vignoles, en son vivant chevalier,*

a été placée sous le premier arc latéral à droite en entrant dans l'église du séminaire de Montmorillon.

Mais, resterait à établir si ce monument qui a si souvent changé d'emplacement, de destination, de forme et de local, est bien effectivement le tombeau de La Hire, et si ses cendres y reposent réellement. Nous avons que, d'après le narré précédent, tiré d'une notice intitulée : *Restauration du tombeau de La Hire et de l'Octogone de Montmorillon*, extraite du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (troisième trimestre de 1859, page 106-108), le fait nous paraît pouvoir être contesté et mis en doute. L'inscription du tombeau actuel est toute récente, et l'on ne cite point celle qui existait sur le premier monument, si toutefois il en existait une. On n'a point déterré et restauré la statue enfoncée sous les débris, dont les traits primitifs, du reste, devaient avoir été fort altérés dans la métamorphose de La Hire en Le Pelletier de Saint-Fargeau. Ce monument inutile était depuis longtemps caché derrière une boiserie; à peine en soupçonnait-on l'existence. Le narrateur déjà cité se contente de dire, relativement à la translation du corps de La Hire à Montmorillon : « Il avait sans doute manifesté, en mourant, le désir de voir sa dépouille mortelle transférée dans ce riche domaine, et l'église de la Maison-Dieu avait reçu les restes du pieux chevalier. »

Saint-Martin plusieurs autres tombeaux d'abbés, d'évêques et d'autres personnes remarquables, laïques et ecclésiastiques, par suite de l'usage si insalubre et si pernicieux, introduit au moyen âge, d'enterrer dans les églises.

Le Bret parle aussi de trois autres chapelles qui décoraient le cloître qui était entre l'église et le jardin, au lieu, dit-il, que l'on nomme aujourd'hui l'*Héritage* (1); mais le docte prévôt omet de décrire et même de mentionner d'autres monuments qui contribuèrent à la décoration de l'église de Saint-Martin : le buffet d'orgues, et les tapisseries très-remarquables par la forme, le travail et le sujet, qui servaient de tenture circulaire au chœur au-dessus de la boiserie des stalles, et de tapis.

Le chanoine Pori, suppléant au silence de son prédécesseur, nous apprend que Jean d'Oriolle fit encore présent à sa cathédrale « de très-riches tapisseries, représentant, les unes, la vie de Notre-Dame; les autres, celles de saint Etienne, premier martyr; de saint Martin, patron de cette église; et certaines d'icelles, quelques mystères de la passion de Jésus-Christ, pour orner le dedans et le dehors du chœur. »

Nous ne connaissons aujourd'hui de ces tentures qu'une tapisserie, composée de plusieurs pièces, retraçant divers tableaux ou scènes de la légende de saint Martin, et qui est divisée en quatorze compartiments; au-dessus de chacun on remarque les différentes circonstances de la vie du saint Tourangeau, représentées par une inscription, d'après les historiens Sulpice Sévère, Saint-Paulin, etc., en quatre vers français (2), qui en expliquent le sujet : ces inscriptions sont tracées en caractères blancs sur un fond écarlate. Nous donnerons ici ces quatrains : leur singularité ajoute à l'intérêt de cette tapisserie, monument précieux du *xiv<sup>e</sup>* ou de la première moitié du *xv<sup>e</sup>* siècle.

Nous emprunterons en partie à notre savant confrère et ami, M. Du Mêge, la description suivante de cette tapisserie, ouvrage d'aiguille si remarquable, extraite d'une *Notice sur l'église de Montpezat* : « On voit d'abord saint Martin à cheval, armé de toutes pièces, précédé de guerriers, s'arrêtant près d'un pauvre presque nu et lui donnant son manteau (3). Dans le second compartiment qui suit, Dieu apparaît à saint Martin endormi, les anges environnent le Tout-Puissant qui leur montre le manteau que le

(1) La dénomination de Cote et de Chemin de l'Héritage est encore demeurée. Le jardin de l'Héritage était situé sur un terrain appartenant au même propriétaire que celui dit de l'Evêque. A l'extrémité méridionale de ce même terrain, on remarque encore un pigeonnier féodal, de forme ronde, flanqué à son sommet de trois petites tourelles de même forme, au nord. Sur le linteau de la porte d'entrée, de forme carrée, on lit la date 1546.

(2) Une seule se compose de huit vers; voyez, ci-après, le n<sup>o</sup> xv, col. 958.

(3) SUR. SEV., *De Vita beati Martini*, c. p. 2.

saint a donné (1). Dans le troisième, on voit des brigands qui ont formé le projet de piller saint Martin; mais l'un d'eux, vaincu par la vertu du personnage, se jette à ses pieds et lui demande pardon (2). Le quatrième compartiment représente saint Martin détruisant un temple consacré aux faux dieux (3). Le cinquième tableau se compose de deux scènes: la première se passe dans l'intérieur d'un appartement, où une fille paralytique est dans son lit profondément recueillie dans l'attente du prodige qui va s'opérer en sa faveur. Saint Martin, debout à ses côtés, en habits pontificaux et suivi de son clerc, fait sur la malade le signe de la croix dont elle éprouve soudain l'effet. On reconnaît à l'attitude de la femme qui assiste à genoux à ce miracle, l'heureuse mère de la fille miraculeusement guérie (4). La seconde scène se passe à Trèves, comme la première; Martin vient de délivrer du démon l'épouse de l'ex-proconsul Tetradius, dans la maison duquel il n'a voulu entrer, à sa prière, qu'à la condition que ce personnage se ferait chrétien. La démoniaque guérie est aux pieds du saint debout, qui fait sur elle le signe de la croix; Martin, assisté de son clerc, a à ses côtés le proconsul, témoin de ce miracle. On voit à une petite distance, sous une forme hideuse, le démon qui vient d'être expulsé (5). Le sixième tableau représente une église de Paris, dans laquelle saint Martin offre le sacrifice de la sainte messe. Un mendiant couvert de la lèpre, que sa foi et le renom du célébrant conduisent aux pieds de ce dernier, est à genoux devant l'autel dans l'attente de sa guérison. Près du saint est un clerc tenant une croix qu'il présente à baiser au lépreux, qui doit obtenir sa guérison de son contact (6). Dans le septième, on voit ce saint, que le diable avait fait tomber, visité par la sainte Vierge, qui entourée d'anges pense elle-même les blessures de Martin (7). Le huitième représente l'esprit tentateur, revêtu de la pourpre royale, et assurant qu'il est le Christ; mais le saint ne se laisse point abuser, et il chasse le démon (8). Dans le neuvième, on remarque l'ennemi de Dieu et des hommes mettant le feu à la chambre où repose Martin: cependant les flammes s'éteignent aussitôt, Martin ayant recours à la prière (9). Le dixième montre les chœurs des anges qui se réjouissent de l'ardente charité de Martin (10). Dans le onzième, on voit le diable écrivant le colloque de deux femmes qui parlent, tandis que Martin célèbre les saints mystères. Le douzième représente le sacre de

saint Martin, élevé à la dignité épiscopale (1). Dans le treizième, saint Martin détruit les idoles encore adorées dans les lieux voisins de Tours: un païen se présente dans le dessein de venger ses dieux en immolant Martin, mais à l'instant où il veut frapper le saint évêque, il ne retrouve plus son glaive (2). Enfin, le quatorzième représente des idolâtres qui, ayant lié Martin à un pin élevé, abattent cet arbre pour écraser l'évêque de Tours; mais celui-ci est miraculeusement préservé, tandis que les infidèles sont frappés de mort (3). »

Voici les naïves inscriptions placées au-dessus des tableaux correspondants, et qui en expliquent le sujet, comme nous venons de le dire. M. Du Mége fait la remarque que les caractères alphabétiques sont semblables à ceux en usage dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, comme les costumes sont également ceux de cette époque.

## I.

Quant de Amiens Martin se partist  
Lors chevalier sous loy paienne,  
Au poure son manteau partist  
Faisant œuvre de foy chrestienne.

## II.

Luy reposant comme transy,  
Dieu se apparust entouronné  
De angelz auxquelz disoit ainsy :  
« Martin ce manteau m'a donné. »

## III.

Alpes dépassant, larons deulx  
Luy feirent quelque arrestement,  
Voeillants rober; mais l'ung de eulx,  
Mercy luy pria prestement.

## IV.

A laude de angels célestes,  
Ung autre temple il subuertist,  
Dont païens luy furent molestes :  
Mais chascun puis se conuertist.

## V.

Martin à Trèves feist miracle,  
Saillant une paralytique;  
Puis guérist ung démoniaque,  
Dont Tétrad se feist catholicque.

## VI.

Comme Martin chantoit la messe,  
Son hôte étoit de lèpre plain;  
En baisant la paix eult liesse:  
Car il fust guéry tout à plain.

(1) SULP. SEV., de Vita B. Martini, cap. 2.

(2) Ibid., cap. 4.

(3) Ibid., cap. 12.

(4) Ibid., cap. 15.

(5) Ibid., cap. 16.

(6) Ibid., cap. 19.

(7) Ibid., cap. 22.

(8) Ibid., cap. 25.

(9) Epist. ad Eusebium, presbyt.

(10) Dialog. 2, art. 1 et 2.

(1) De Vita beati Martini, cap. 7.

(2) Dialog. 5, art. 9.

(3) De Vita beati Martini, cap. 10; SANCTUS PAULINUS, De Vita beati Martini, lib. 1.

## VII.

Le diable fust tomber Martin,  
Dont te tint naïre griefvement ;  
Mais sain et sauf fust le matin,  
Par vertu de ung saint ungement  
Qui fust de nuict apporté  
Par la vierge et mère Marie,  
Duquel fust oing et conforté,  
Dont la froissure fust guérie.

## VIII.

A Martin se apparust ung jour  
Le dyable illustre comme roy,  
Soy disant Christ : mais sans séjour,  
Il le chassa par la vraie foy.

## IX.

Martin reposant, l'auemy  
La paille et la chambre enflammae ;  
Mais de Dieu le parfaict amy,  
Par prière extinct la flamme a.

## X.

Quant la robe au poure eult uestu  
Luy chantant devant plusieurs gents,  
Angels ont les bras revestu  
De bonets riches et moultz gents.

## XI.

Martin chantant, Brise sermoit,  
Et se ryoit en ung tonquet,  
Voyant que le diable escripuit  
De denlx commères le caquet.

## XII.

Luy baptisé, suppédita  
Diable, chair, monde et leurs faulx toars,  
Pour ce que en vertus profuita,  
Sacré fust évesque de Tours.

## XIII.

Ydoles Martin destruisoit,  
Quant pour le occyr ung païen vint :  
Mais comme frappé le euydoit  
Ne sceut que son cousteau deuint.

## XIV.

Mesercéants à ung pin lièrent  
Martin ; puis le pin abatirent.  
En ce point tuer le euydèrent ;  
Mais euly-mesmes la mort sentirent (1).

(1) Nous donnons ici les inscriptions qui sont relatives et correspondantes aux tableaux, dans l'ordre où on les remarque et où ils se succèdent dans l'église de Montpezat. Il est aisé de voir que, dans la réunion de ces tapisseries et des différentes pièces de rapport dont elles se composent, on n'a pas suivi l'ordre chronologique et la série des actes de saint Martin, d'après Sulpice-Sévère et les autres historiens, ce qui avait sans doute été observé dans l'origine et dans une première disposition de ces tableaux.

On remarque, plusieurs fois reproduites sur ce monument, les armes de la maison de Montpezat, surmontées d'une mitre et d'une crosse.

Les tapisseries de Saint-Martin de Montauban n'étaient pas les seules, dans le midi de la France, où l'on eût représenté la légende d'un personnage éminent en piété et vénéré par l'Église. On connaît beaucoup de monuments semblables qui appartiennent en général au xiv<sup>e</sup> siècle, entre autres les tapisseries du chœur de l'église de Saint-Paul de Narbonne, représentant les faits de la légende de *Paulus Sergius*, qui aurait été contemporain de l'empereur Claude, et le premier évêque de cette ville. Les vers inscrits au bas des tableaux, reproduisant les actes de ce saint, ont beaucoup de rapport de style avec ceux de la légende de saint Martin, et ils attestent que ces deux monuments appartiennent au même temps.

Jacques Desprez de Montpezat, fils d'Antoine, maréchal de France, et sous le pontificat duquel la cathédrale de saint Martin fut détruite, emporta, quelque temps avant cet événement qu'il prévoyait sans pouvoir l'empêcher, les orgues (1) et les tapisseries de l'église de Montauban dans celle de Montpezat « d'où on ne les a pu retirer, dit Le Bret, quoique les chanoines de cette collégiale sachent bien qu'elles ne leur appartiennent pas, étant trois fois plus grandes que leur église. »

Voici comment l'historien du Quercy, Cathala-Coture, rend compte de cet événement, au sujet du sac et du pillage des églises de Montauban : « La situation de l'église cathédrale au bout d'un faubourg assez long et la force de son assiette la protégèrent pendant quelques jours ; mais l'évêque, prévoyant sa prochaine ruine, en fit enlever les ornements les plus précieux, et fit transporter à Montpezat l'orgue et les tapisseries qui y sont encore. Ce chapitre n'a jamais voulu les rendre. »

Ces tapisseries s'y sont maintenues jusqu'à l'heure où nous écrivons cette notice ; et elles font le principal ornement de cette ancienne collégiale, aujourd'hui simple église paroissiale et curiale (2). Il est à remarquer qu'elle

C'est dans cet ordre chronologique que M. Prieur, curé de Montpezat, les classe et propose de les retabir, dans un mémoire manuscrit que nous avons sous les yeux, et que nous aurons l'occasion de citer encore dans la suite de cette notice.

Nous avons aussi adopté les leçons qu'il nous a proposées de quelques-unes des inscriptions des tapisseries de son église, qu'il a étudiées et avec lesquelles il s'est familiarisé depuis trois ans, de préférence à celles données par M. Du Mege, dans son *Archéologie* manuscrite du département de Tarn-et-Garonne et les notes de sa nouvelle édition de *l'Histoire générale de Languedoc*.

(1) Les orgues n'existent plus ; elles ont été vendues dans la révolution.

(2) La famille de Montpezat, dans les xiv<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, a compte six évêques ou archevêques, et un cardinal parmi ses membres. Trois de ces prélats occupèrent le siège de Montauban, y compris le

était comme la cathédrale de Montauban, sous le vocable de saint Martin, ce qui put être un motif de plus pour l'évêque Jacques Desprez de faire transporter dans la première l'église figurée de son patron, monument qui, du reste, à Montpezat comme à Montauban, put être considéré par lui comme sa propriété et celle de ses prédécesseurs, du même nom que lui, sur le siège de cette dernière ville.

C'est donc à tort que des auteurs ont écrit, et que M. Du Mège, dans ces derniers temps a répété d'après leur autorité (1), que les tapisseries avaient été données à l'église de Montpezat par le cardinal de ce nom. Tout semble indiquer qu'elles furent un don de Jean Desprez à sa cathédrale, plutôt que de Jean de Lettes, son neveu, comme l'a pensé Cathala-Coture, et surtout de Jean d'Oriolle, comme l'a écrit Pori.

Elles ne furent sans doute déposées à Montpezat que provisoirement par son petit-neveu Jacques, et comme en lieu de sûreté, hors de l'atteinte des profanateurs; et si, dans la suite, elles ne furent pas vivement réclamées par ses successeurs et par le chapitre cathédral, qui, peut-être, n'en appréciait pas la valeur et n'en connaissait pas le mérite, c'est que, d'abord, elles eussent fort gêné et embarrassé dans le chœur resserré et sans développements suffisants de l'église paroissiale de Saint-Jacques de Montauban, qui remplaça provisoirement la cathédrale, et que plus tard, et après la construction du nouveau monument diocésain, élevé dans le dernier siècle avec autant de goût et de magnificence, on reconnut qu'elles ne pouvaient s'adapter convenablement aux décorations du chœur de cette basilique, qui du reste était dédiée, non à l'apôtre de la Touraine, mais à la Mère des anges.

Nous terminerons ici ce qui est relatif à ces tapisseries par la note suivante, que nous devons à M. Prieur, curé de Montpezat, dont il vient d'être fait mention, ecclésiastique plein de zèle et d'instruction, et qui joint aux vertus de son état le goût et le sentiment des arts.

«... Ces tapisseries ont une largeur de cinq pieds et demi et s'étendent dans le pourtour de l'église de Montpezat sur une longueur d'environ quatre-vingts pieds. Elles sont divisées en cinq pièces différentes d'égale grandeur, comprenant en tout une suite de quatorze tableaux. On a en outre ajouté quelques autres sujets d'une importance secondaire. Des colonnes, dont la hauteur comprend toute la largeur des tapisseries, sont

fameux Jean de Lettes-Desprez de Montpezat, qui embrassa la réforme, se maria, et finit ses jours auprès de Genève. Nous avons vu que les deux autres étaient Jean et Jacques Desprez, le premier prédécesseur et oncle, et le second successeur et neveu de Jean de Lettes. Les trois autres prélats de cette maison étaient le cardinal Pierre, archevêque d'Aix; Jean, évêque de Castres; et Raymond, évêque de Clermont.

(1) *Voyage littéraire et archéologique dans le département de Tarn-et-Garonne.*

placées d'espace en espace et servent à diviser les sujets. Elles forment les seuls encadrements qui les renfermaient. Ces colonnes sont ornées de dessins en forme de bas-reliefs et d'autres embellissements.

« Les inscriptions en vers français de huit syllabes, sont placées parallèlement et sur deux lignes au-dessus de chaque tableau formant un quatrain, et elles sont faites dans le tissu même de la tapisserie, sur un liseré de couleur écarlate de cinq pouces de largeur. Chaque tapisserie est ornée d'un écusson aux armes de la famille Desprez de Montpezat, qui portait d'or à trois bandes de gueules, au chef d'or. La crosse et la mitre qui accompagnent ici les armoiries font suffisamment connaître l'état du propriétaire ou du donateur.

« Depuis le transport de ces tapisseries dans l'église de Montpezat par l'évêque Jean Desprez, elles en font le plus bel ornement. Mais, il faut le dire, elles ont été indignement tenues, du moins dans ces derniers temps; aussi ont-elles subi des dégradations qu'il serait urgent de réparer. Elles sont trop peu élevées, ce qui les expose à des détériorations toujours imminentes de la part des malintentionnés et des curieux qui peuvent les approcher. Il serait nécessaire, pour mettre un terme aux outrages qui y sont faits ou qui les menacent journellement, de construire une barrière d'un travail, simple sur laquelle elles seraient placées à une distance plus convenable, et mises hors de toute atteinte dangereuse. Une somme de 1,500 fr. suffirait à cette dépense et à la restauration de ces précieuses tentures. Mais l'église de Montpezat est hors d'état d'en faire les frais, réduite à ses seules ressources, insuffisantes à ses besoins les plus urgents. En attendant, ces tapisseries restent accrochées, suspendues à des clous par leur parties supérieures, c'est-à-dire les lisières contenant les inscriptions, et leurs bords inférieurs traînent sur des stalles envahies par le premier venu, et à la disposition du premier occupant, depuis qu'elles sont vides de leurs chanoines.

« La hauteur des principaux personnages figurés sur les tapisseries est d'environ trois pieds. Leur taille est en raison de leur importance et de leur dignité.

« Il est à remarquer que la contexture des tissus n'y est pas continuée sans interruption comme sur les ouvrages de même genre d'une date plus récente. Ces tissus y sont interrompus parfois par certaines lignes plus tranchées et très-reconnaissables, formées par les différents dessins; il en résulte en quelques endroits comme des pièces distinctes dont la tissure semble avoir été faite à part et rapportée après coup; mais ces pièces découpées d'après les contours des dessins, le sont de manière à pouvoir être rapprochées entre elles pour la formation exacte des figures, et à s'adapter parfaitement les unes aux autres. Elles sont liées à leurs extrémités au moyen de simples coutures à points rares et presque imperçus,

ou bien d'une couleur analogue à celle du fond avec laquelle on les confond facilement au premier coup d'œil. »

Nous ne pouvons que partager et approuver les vœux exprimés ici par M. le curé de Montpezat. Que le gouvernement, si ce n'est le département de Tarn-et-Garonne, vienne en aide aux budgets de cette fabrique et de cette commune pour assurer la prompte restauration des tapisseries de son église. Dans le cas contraire, il vaudrait mieux qu'elles fussent remises à la disposition de la cathédrale de Montauban, et que cette dernière rentrât dans leur possession, bien qu'il lui fût difficile de les utiliser convenablement aujourd'hui pour sa décoration, ces tapisseries n'étant plus un ornement en rapport avec les formes et les autres accessoires du monument actuel, et particulièrement du chœur de cette église.

Du reste, il fut heureux, dans les intérêts des arts, que l'évêque Jacques Desprez eût sauvé à temps de la ruine qui les menaçait ces belles tentures. « Les flammes et le marteau, dit un écrivain de nos jours, en parlant du sac de l'église cathédrale de Saint-Martin, y détruisirent les ornements qu'elle renfermait, toutes les images qu'on y voyait encore, et que l'évêque n'avait pas eu le temps de faire transporter à Montpezat. »

Ce qu'on voit encore et ce qu'on découvre des fondements de Saint-Martin, atteste qu'elle était principalement construite en briques, et que la pierre ne jouait qu'un rôle accessoire et secondaire dans cet édifice, bien que, ainsi qu'on le dira plus bas, on ait retrouvé dans ses ruines quelques membres et fragments d'architecture et de sculpture, et quelques colonnes en pierre de taille. On a vu que le marbre avait aussi été employée à sa décoration.

Les constructions les plus anciennes et principales de cet édifice étaient à plein-cintre, et dans le genre d'architecture gothique, nommé *roman*, et qui précéda la style *ogival*, ce monument (ainsi qu'on l'a déjà rapporté au commencement de cette notice) ayant été élevé, si l'on en croit l'assertion des écrivains ecclésiastiques et des historiens du Quercy et du Languedoc, par Pépin le Bref et restauré par Charlemagne. Cette église eut beaucoup à souffrir en différents temps des guerres des Anglais, des albigeois et des calvinistes. Elle fut plusieurs fois restaurée à la suite de ces désastres ; mais à l'époque de sa ruine, c'était encore, disent les historiens contemporains, une des plus belles de France.

Ce que Pori dit des tapisseries de Saint-Martin, servant à la décoration intérieure et extérieure du chœur, ce qui est une preuve qu'on circulait en dehors, autour de cette partie de l'édifice, et ce qu'on a également vu plus haut d'une grande croisée à droite, entre ce même chœur et la nef, c'est-à-dire à l'un des deux transsepts, enfin la largeur du monument relativement à sa longueur, semblent attester suffisamment que cette église avait la forme des

basiliques latines, et qu'elle offrait des bas-côtés longitudinaux, sur lesquels les huit chapelles de la nef avaient issue et qui aboutissaient à droite et à gauche, à la grande chapelle de l'abside, derrière le maître-autel.

L'historien Cathala-Coture s'exprime ainsi, en parlant de cet édifice : « Le 21 décembre 1361, cette église, l'une des plus belles du royaume, fut pillée et brûlée. » Il n'y eut pourtant alors d'incendies que les voûtes et les toitures, et ce ne fut qu'en 1363, comme on l'a dit plus haut, qu'elle fut entièrement démolie, après avoir servi de retranchement aux soldats catholiques des capitaines Terrière et de Saint-Salvy, contre les Montalbanais assiégés.

Le même historien nous apprend que les briques et une partie des matériaux provenant de cet édifice furent employés par le célèbre Duplessis-Mornay, commandant de Montauban, aux nouvelles fortifications de cette ville, dont il dirigea les constructions et particulièrement celles de la porte des Cordeliers, de la plate-forme du Darnage et de la porte de Griffoul, où il ajouta un pont-levis et quelques casemates.

En 1118, le pape Calixte II, allant de Toulouse à Cahors, s'arrêta à Montauriol (*Villa Auduardi*), où il fut reçu par l'abbé et les moines, et il officia dans l'église de Saint-Martin.

Pour les fêtes de Noël 1442, Charles VII y fut reçu par l'évêque Bernard de la Roche de Fontenille, et il y fit ses dévotions avec la reine et le dauphin.

Dans les premiers jours de 1461, Louis XI, revenant d'Espagne, et allant de Toulouse à Roc-Amadour, pour faire ses dévotions devant sa sainte patronne, s'arrêta également à Montauban, et le redoutable seigneur du Plessis-les-Tours alla dans la cathédrale de cette ville prier saint Martin, patron de ce monument comme de Saint-Martin-les-Tours.

Parlons maintenant des bâtiments cloîtrés de l'abbaye : ils étaient situés à la droite de l'église, avec laquelle nous avons vu qu'ils communiquaient par une porte qui leur était particulière. Les avenues et les constructions supérieures de ce cloître ne régnaient que sur trois de ses côtés et n'avaient pas lieu dans la partie attenante au mur de l'église, auquel aucun bâtiment n'avait été adossé.

Le logement affecté à l'abbé, et plus tard à l'évêque, donnait sur le Tescou. On peut encore en distinguer les fondements ; mais le peu d'étendue de ce local, son éloignement de la nouvelle ville de Montauban, et peut-être encore d'autres considérations, décidèrent Bertrand Robert, évêque en 1330, à acheter dans l'enceinte de Montauban une maison d'habitation, qu'il légua à ses successeurs par son testament de 1398.

« Robert, dit Cathala-Coture, avait acheté cette maison, et il l'avait donnée à ses successeurs pour leur servir de logement

lorsqu'ils voudraient venir à la ville, parce que le palais épiscopal, qui était près de la cathédrale, se trouvait hors des murs. »

On voit, par divers récits des historiens, que depuis cette époque jusqu'à la destruction de la cathédrale et des bâtiments qui en dépendaient, malgré l'acquisition de cette maison, les évêques de Montauban, successeurs de Robert, n'abandonnèrent pas entièrement l'ancien évêché *extra muros*.

En 1431, le roi Charles VII ennoblit, à raison de sa destination, le nouveau palais épiscopal, et il vint y loger à la fin de l'année 1442 et au commencement de la suivante.

Cet édifice était situé dans la rue de l'Aiguille, plus tard de la Trésorerie, puis de la Comédie, nom qu'elle porte aujourd'hui. Il existait sur l'emplacement actuel de la caserne de la gendarmerie, dont les bâtiments servaient à la mairie avant que cette administration n'eût été transférée, pendant la révolution, au nouveau palais épiscopal, construit dans le xvii<sup>e</sup> siècle, sur une partie du local du château des comtes de Toulouse.

En 1608, les Montalbanais démolirent la maison de l'évêque Bertrand Robert, et bâtirent à sa place le temple protestant appelé le *Vieux*, démoli à son tour un demi-siècle plus tard.

En 1525, deux siècles après l'érection de l'abbaye de Montauriol en évêché, par Jean XXII (en 1317), le chapitre cathédral de Montauban, qui n'avait pas cessé, comme régulier, de suivre la règle de Saint-Benoît, fut sécularisé par le pape Clément VII, sous l'épiscopat et du consentement de Jean Desprez de Montpezat, ce qui eut lieu vers la même époque et dans le même siècle pour la presque totalité des chapitres cathédraux et collégiaux de France.

Voici les motifs que Le Bret donne de cette sécularisation : 1<sup>o</sup> que l'église et le monastère étaient resserrés de tous côtés par des grands chemins et des précipices qui empêchaient d'y rien bâtir pour la commodité soit de l'église, soit de l'abbaye, dont, en effet, tous les offices étaient dehors et fort éloignés ; 2<sup>o</sup> que la messe du chapitre étant différente de celle de l'évêque, à cause que celle-ci était séculière, et l'autre régulière, il y avait toujours des contestations sur les partages, et lorsqu'il était besoin de faire des réparations ; 3<sup>o</sup> que l'office divin qui s'y faisait selon l'office de Saint-Benoît, ne s'ajustait jamais, non plus que les officiants, avec les offices et les cérémonies d'une église cathédrale ; 4<sup>o</sup> que les habitués, quoique réguliers, étaient obligés de fréquenter incessamment avec les séculiers, à cause que la même église était cathédrale et paroissiale ; 5<sup>o</sup> enfin, et cette raison me semble la plus considérable, qu'il y avait trop de difficulté de trouver des *personnes de qualité*

*ou de littérature* (1) qui voulussent se faire moines : de sorte que l'église était mal servie et son bien encore plus mal administré. »

Les moines de Saint-Martin étaient indisciplinés ; on les voyait sans cesse en contestation, et même quelquefois aux prises avec leurs abbés, et plus tard avec leurs évêques, selon que leur église fut collégiale ou cathédrale. Les évêques de Montauban trouvèrent bien plus de soumission et de déférence, et en même temps bien plus d'aide, d'assistance et de lumières parmi les chanoines, après la sécularisation, que dans les membres du chapitre régulier. Le chapitre cathédral de Montauban, en mémoire de son origine et de son premier établissement, a toujours conservé pour blason, dans son sceau capitulaire, une montagne sur laquelle est un loriot, les ailes éployées, armes parlantes de *Mont-Auriol*.

A l'époque du désastre des églises de Montauban, et particulièrement de sa cathédrale, le chapitre fut temporairement transféré à Villemur, et celui de la collégiale à Montech, par l'évêque Jacques Desprez, qui lui-même ne sut pas se mettre à l'abri des coups de ses ennemis, qu'il combattit long-temps avec d'autres armes que celles de l'Église et des soldats du Christ, le casque en tête et la dague au poing. Il fut un nouvel exemple de la vérité de cette divine parole, que *celui qui tirera le glaive, périra par le glaive* (2).

La distance où se trouvait la cathédrale de Saint-Martin après la fondation, et par suite de l'agrandissement successif de Montauban, des extrémités opposées et même du centre de la ville, avait fini, surtout après l'établissement de l'évêque dans le cœur de la cité et la sécularisation du chapitre, par rendre la fréquentation pénible dans tous les moments, dangereuse et même impossible en temps de guerre, pour les fidèles et pour le clergé placé hors des murs ; il était aussi difficile de les défendre d'une agression et d'un coup de main, surtout lorsque le monastère qui lui était contigu fut comme abandonné. Ces considérations firent qu'on tint peu au rétablissement de cette église, lorsqu'il était encore possible, et elles empêchèrent que, deux siècles plus tard, on pensât à édifier la nouvelle basilique diocésaine sur les bases ou du moins sur l'emplacement de l'ancienne ; et les mêmes motifs, dès les premiers temps de la fondation de la cité d'Alphonse et de Raymond de Saint-Giles, motivèrent l'établissement de l'église Saint-Jacques. « D'en-

(1) *Nobiles vel sanguine vel litteris*, conditions exigées des candidats et récipiendaires, dans les statuts de la plupart des chapitres.

(2) Il périt à la tête de ses hommes d'armes, dans une embuscade que lui dressèrent les réformés de Caussade, à Mondoumer, près de Loubéjac, le 25 janvier 1589.

viron trente ans plus moderne que Montauban, dit Le Bret, la grande distance qu'il y avait de la ville au monstier, qui en était l'unique église paroissiale, obligea les habitants de prier les moines de faire bâtir une chapelle, où, en temps de pluie, on dirait la messe pour les vieilles gens et les malades; ce qui leur fut accordé par l'abbé Amélius. Mais la guerre des albigeois étant survenue, ce bâtiment commencé où il est maintenant, et demeuré imparfait, fut entièrement achevé en 1239, et alors Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, y établit un vicaire à perpétuité, du consentement de l'abbé Albert Aurélie, etc. » Bertrand de Cardaillac, évêque de Montauban, l'érigea en paroisse en 1360; le chapitre collégial de Saint-Etienne y fut transféré, en 1417, par l'évêque Raymond de Bar; et nous avons déjà vu que dans la seconde moitié du siècle suivant, elle devint église cathédrale, à titre provisoire, après la destruction de celle dont nous venons de donner la description, destruction qui fut une des calamités qui affligèrent le Quercy au xiv<sup>e</sup> siècle.

**MONT-CASSIN**, célèbre abbaye de Bénédictins, près de San-Germano, dans la Terre de Labour au royaume de Naples.

I.

*Inscription à l'église de Sainte-Marie, construite à la source du Gargliano (l'ancien Livis) par Théodemar, abbé du Mont-Cassin.*

Sublatis tenebris quia per te mundas habere  
Lumen promeruit, virgo et sanctissima Mater,  
Celsa tibi idcirco consurgunt templa per orbem,  
Et merito totis coelestis celeberrima terris.

(*Cardinal MAI*, p. 93; *Chronique du Mont-Cassin*, ap. *MURATORI, Script. ital.* t. IV, p. 276.)

II.

*Inscription à l'église de Saint-Michel-Archange, construite par l'abbé Poto, au pied des montagnes.*

Ore truces ululare lupi sub nocte silenti  
Aopiceque olide dudum gannire solebant  
Implexisque ursi diro eum murmure villis  
Setigerique aprî . . . .  
Danna fugax pavidique simul discernere cervi.  
Optimus at postquam Poto sacra septa regenda  
Sascepit vigili studio pater . . . . .  
Quia regi altithrono vastum qui continet orbem  
Qui cite coliccola comportant nutia iussi  
Addidit hæc magni Michaelis nomine templum,  
Sanguine tubrantem celo qui depulit hydrum.  
Islem (sic) sed celeri preventus morte sacerdos  
Inde dicatam aram pauperque reliquit asylum.

(*Cardinal MAI*, p. 200; *Chronique*, ap. *MURATORI*, t. IV, n. 275.)

III.

On conserve au Mont-Cassin, entre autres précieuses antiquités, un reliquaire d'argent, dans lequel se trouve le bras de saint Faustin, transporté de Brescia par Petronax de Brescia, abbé du Mont-Cassin, au viii<sup>e</sup> siècle. L'inscription suivante est gravée sur la châsse en lettres lombardes,

R. Patronacis  
alb. Cas. ope. ex  
Brixia Casinum deveni.

Au-dessus.

s. Faustinos martyr.

(*Cardinal MAI*, p. 51.)

**MONT DE LA CROIX**, en Styrie.

*Sur un rocher du Mont de la Croix (frontières du Norique),*

Sur la route qui va de la Carinthie aux Alpes carniques.

Munificentia DD. augg. que  
NX. in hoc pervio homines et  
animalia cum periculo  
. . . transibant apertum est  
curam habenti . . . procurant.  
Matto cur. RP. . . . iv. . . R. . . P.  
DD. NX. Valentiniano  
et Valente augg. in eos.

(*Cardinal MAI*, 310, 3.)

**MONTEFIASCONE**, dans les Etats pontificaux.

I.

*A la porte de la ville.*

Regnante Benedicto XIV. P. O. M.  
Lambertino Bononiensi  
Pompeius cardinalis Aldrovandys episcopus  
in hoc flexu viarum  
qvæ  
extructo etiam ponte  
fecit expeditiores  
novam portam magnificentivis aperivit  
anno Dni MDCCLXXXIII.

II.

*A la cathédrale.*

D. O. M.  
Pompeio cardinali Aldrovandi episcopo  
patriarchæ Hierosolymitano,  
quod  
collabentem ecclesiam Sancti Flaviani  
et palatium episcopale squallore  
oblitum magnificentivis extraxerit,  
cathedralem  
marmoreo S. Margarite simulacro,  
inavrativis altaribus,  
et sacra thymele avxerit,  
capitulum capparum insignivis

per diploma Benedicti XIV.  
pro-datariis decoraverit,  
grati animi monumentum  
canonici, et cappellani  
posvere  
anno salvit̄s MDCCLXXXVII.

(GALLETI, *Inscrip. Bononienses*, p. 211.)

MONTERO, à dix milles de Cordoue, en Espagne.

## I.

DD. NN.  
Constantino  
et  
Constantio  
BB. beatissimis-  
que Cæss.  
RP. EP.

(*Cardinal MAÏ; GRUTER*, p. 284, 6.)

—

## II.

*Lieu incertain en Espagne.*

Ex officina  
Homoni ute-  
re felix Vas-  
coni in  
X  
Proc. Tiberia-  
no factus  
est horreum  
D. N. Valenti-  
niano aug.  
ter et Entro-  
pio V. C. cons.  
scrib. Elefanto.

(*Cardinal MAÏ*, p. 331; *MURATORI*, p. 394.)

MONTMORENCY, près Paris, en France.

Montmorency est célèbre par les seigneurs dont parle notre histoire. Il y a dans cette petite ville une église collégiale et paroissiale, sous l'invocation de Saint-Martin, et desservie par les Pères de l'Oratoire. Henri, dernier duc de Montmorency, donna, en 1618, cet établissement à M. de Bérulle, pour la congrégation de l'Oratoire, se réservant le droit de conférer toujours, en qualité de patron laïque, les prébendes et chapelles de sa fondation, s'obligeant seulement à ne les conférer qu'à des prêtres de la congrégation de l'Oratoire, qui lui seraient présentés par leurs supérieurs. Quant à la cure, c'est le chapitre même qui y nomme. L'église est plus belle que plusieurs cathédrales du royaume. L'inscription en vers français, au bas du portrait du duc Guillaume de Montmorency, chambellan des rois Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>, et qui est dans le sanctuaire du côté de l'Évangile, lui fait l'honneur de l'avoir rebâtie.

Cette inscription est énoncée en ces termes.

Le baron de Montmorency,  
Nommé Guillaume près ainsi  
Qu'est-cy pourtraict, l'an mil en date  
Cinq cent vingt et cinq pour bon acte,  
Rédifia ce temple-ci.

Cependant la tradition veut qu'il n'ait fait travailler qu'au chœur, et que le reste soit l'ouvrage d'Aune, le connétable. On le juge assez par son vaste mausolée, placé au milieu de la nef, qu'il occupe presque tout entière. Il a été sculpté par Barthélemi Prieur, et, de l'aveu des connaisseurs, c'est une fort belle pièce qui tiendrait son coin à Saint-Denis, et n'en serait point un des monuments le moins précieux. C'est Madeleine de Savoie-Tende, sa femme, qui l'a fait faire. Elle y est représentée, avec son mari, en marbre et en bronze, qui contient les principaux faits et titres de ce connétable, etc., dont le P. Daniel s'est servi dans son Histoire de France, pour marquer l'âge de ce seigneur plus au juste que n'avaient fait les autres historiens (1).

Il y a dans cette église une enasse qui renferme, comme celle de Sainte-Geneviève de Paris, le corps de saint Félix, diacre et martyr, reconnu pour une relique authentique par M. Baillet, dans sa *Vie des Saints*, au commencement du mois d'août. A la prière de la feue reine d'Angleterre, Henriette-Marie de France, l'ouverture en fut faite pour lui en donner un doigt, ainsi qu'elle le souhaitait. (HURTAUT et MAGNY.)

MONTOLIEU, ancien *Malastum*, dans le département de l'Aude, en France.

*Inscription de l'an 948, environ, dans l'église de Saint-Jean.*

Amelius nutu Dei vice comes  
in honore scæ trinitatis patris et filii et spiritus sc̄i  
[Deo gratias  
Tres mirū gratia Dei abba edificavit hanc domum  
et iussit dedicari.  
Vox per deserta frendens leo cuius imaginem Marcus  
[tenet †  
Rite maetatur taurus ad aram cuius tipum Lucas  
[tenet †  
More volatur aquila ad astra cuius figuram Ihes  
[tenet †  
Speciem tenet et naturam Mateus ut homo †

(*Cardinal MAÏ*, p. 83; *MABILLON, Annal. Bened.*, t. III, D. 461.)

MONT-SAINT-QUENTIN, monastère près de Péronne, en France.

(1) Tout autour de la clôture du chœur, par le dehors, est marqué en grosses lettres de relief, le mot APLANOS plusieurs fois répété, lequel se trouve aussi peint au haut du portrait de Guillaume, le restaurateur de l'église. Ce mot signifie que MM. de Montmorency ne s'étaient jamais écartés de leurs devoirs.

I.

1370. — *Épithaphe de l'abbé Jean IV de Hardecourt.*

Clam jacet in tumba domnus Joannes mere columba  
Prodiit hic natus de Villa Coumbles hamatus;  
Sobrius et castus, patiens fuit ac moderatus;  
Mille ter c. cape sed lx numera justè  
Reperies tempus quo fertur pastor electus,  
Et decimum functus post annum subiit auctus,  
Clementis festo migravit, sic pius esto,  
Ut possit vivere cum sanctis : die miserere.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 265.)

II

Même lieu. — 1398. — *Épithaphe de l'abbé Pierre de Puille.*

Prudens, formosus, humilis, pius atque benignus,  
Hinc morans rexit annis x bis, bene vixit.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 268.)

MORLAAS, dans les Basses-Pyrénées, en France.

Anno Dni mccc. aques pillar  
r et aqst autar fe far en  
per de Teaza a qui Dius pe-  
riden ad honor de Dies et de  
Sent Orens et Sente Fee.

Traduction.

L'an de Notre-Seigneur mccc. En pierre de Teaza,  
à qui Dieu pardonne, a fait faire ce pillier et cet  
autel en l'honneur de Dieu, de saint Orens et de  
sainte Foi.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 308.)

MORLAIX, au département du Finistère, en France.

Treizième siècle, quelques années après 1238  
— *Couvent des Jacobins*

Eecce sub hoc saxo fratrum de Monte relaxo  
Est sita fondatrix Juliana Dei veneratrix  
Hujus erat virtus qua pollet femina raro,  
Mens sincera, manus larga, pudica caro.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 224.)

MOYEN-MOUTIER, ancienne abbaye de Bénédictins du diocèse de Saint-Dié, aujourd'hui département des Vosges, en France.

Ancienne inscription de l'autel.

Hoc altare in honore Dei sanctęque Marie  
Munere de proprio Reginardus contulit albas.

(MABILLON, *Annal. Bened.*, t. II, p. 317, 387; BROWER, *Annal. Fuldens.*, p. 119; MABILLON, *Analecta*, in-folio, p. 412; Cardinal MAÏ, p. 75.)

MURI, au canton d'Argovie, en Suisse.

*Épithaphe et reliques de Saint-Léonce, venant des catacombes de Saint-Calixte de Rome, en 1641.*

Leonti in pace.

(Cardinal MAÏ, p. 388; BOLLANDISTES, sept., t. V, p. 197.)

MUSTI, dans la régence de Tunis, en Afrique.

Sur un arc de beau style.

Inviectissimo felicissimoque imperatori  
Augusto Cesari orbis pacatoris  
. . . Mussicensium DD.

(Cardinal MAÏ, 273, 5; MAPPEI, *Mus. Veron.*, p. 458, 3.)

N

NAPLES, capitale du royaume des Deux-Siciles.

I.

*A l'église de Saint-Jean le Grand.*

Omnigenum rex aitor (I)  
ses + Jan.  
Parthenopem tege fauste.

(*Ncapolis Sacra*, p. 51; MAÏ, p. 20.)

II.

*Inscription ancienne provenant du cimetière de Saint-Jaurier.*

Ἐπὶ τούτου καὶ πάσης ἰσορροπίας

(I. Pour aitor.

ρ[α]ισου.ι.φ. Σέργη εἰρήνη.

Δὲ θόνος Δὲν ἐπὶ σάνκτη Γεόργη

Βόττουμ ἑπετέλλη καὶνὴ νόμω Δίους σκίθ.

(MAÏ, p. 19, n° 4.)

III.

*Calendrier gravé sur marbre au IX<sup>e</sup> siècle, et trouvé en 1742 à Naples, dans l'église de Saint-Jean le Grand.*

En haut on lit ces mots :

Mihi autem nimis honorati sunt amici tui,  
Deus, nimis confutatus est principatus eorum. Di-  
numeral o eos et super aena multiplicabuntur.

*Mensis Ianuarius. D. XXXI.*

- I. Circumcisio Dñi.  
 II. DP. S. Basilii.  
 III. NT. (1) S. Gordii mr.  
 IIII. NT. S. Metrophani pat. con.  
 V. NT. S. Epiphani pat. con.  
 VI. Epiphania.  
 VII. PAS. S. Iuliani et Basil.  
 VIII. DEP. S. Severini.  
 VIII. DP. S. Agnelli ep̄i.  
 X. S. Iohannis Chrīm.  
 XI. NT. S. Theodosii monachi.  
 XII. NT. S. Marciniani (2) et Theodora.  
 XIII. NT. S. Potiti.  
 XIII. NT. S. Felici Nolani.  
 XV. NT. S. Elpidii ep̄i.  
 XVI. NT. S. Galatiani.  
 XVII. NT. S. Antoni (5) mon.  
 XVIII. NT. S. Athanasii ep̄i.  
 XVIII. NT. S. Pauli heremite.  
 XX. S. Eufim. Sevastiani.  
 XXI. NT. S. Agne.  
 XXII. NT. Anastasii et Vm̄.  
 XXIII. S. Agathangelu (1).  
 XXIII. NT. S. Philoni.  
 XXV. DEP. S. Gregorii theo.  
 XXVI. S. Xenofon mon.  
 XXVII. NT. S. Iohannis Chr.  
 XXVIII. S. Efrēm.  
 XXVIII. NT. S. Ignati.  
 XXX. DEP. S. Peregrini.  
 XXXI. PAS. S. Kiri (2) et Iohis.

*M. Februarius. D. XXVIII.*

- I. NT. S. Trifonis.  
 II. Purif. sc̄e Marie. Sumeo (5).  
 III. NT. S. Blassi.  
 III. NT. S. Claudii mon.  
 V. P. (1) S. Agathe.

- VI. NT. S. Fausta.  
 VII. P. S. Saturnini (1).  
 VIII. DP. Victoris ep̄i.  
 VIII. PS. Nicifori.  
 X. NT. Scolastice.  
 XI. NT. S. Castrensis.  
 XII. D. quo electus est S. Petrus pap. (2).  
 XIII. NT. S. Timothei patr  
 XIII. NT. S. Balentini.  
 XV. NT. S. Pantaleonis.  
 XVI. NT. S. Iulianes.  
 XVII. DP. Pauli ep̄i iunioris.  
 XVIII. NT. S. Pimeni (5).  
 XVIII. DP. Quodvultdei ep̄i.  
 XX. S. Cindinu.  
 XXI. DEP. Ursi ep̄i. m̄i.  
 XXII. NT. S. Thecle.  
 XXIII. P. S. Policarpi ep̄i.  
 XXIII. Inventio capitis S. Io. Ba.  
 XXV. S. Theodosii ep̄i.  
 XXVI. NT. S. Porfirii.  
 XXVII. NT. S. Hierontii.  
 XXVIII. NT. S. Marcelli ep̄i de Surla.

*M. Martius. D. XXXI.*

- I. NT. S. Sofronii mon.  
 II. NT. S. Adriani et Natalee (4).  
 III. DP. S. Pauli ep̄i m̄i maioris.  
 III. NT. S. Marci abb.  
 V. NT. S. Ierasimi.  
 VI. P. S. Basilii ep̄i Cerson.  
 VII. NT. Arcadi ep̄i.  
 VIII.  
 VIII. PA. S. quadraginta.  
 X. NT. S. Poplii ep̄i mar.  
 XI. NT. S. Pioni mar.  
 XII. DE. S. Gregorii pape.  
 XIII. P. S. Cristine.  
 XIII.  
 XV. NT. S. Nicodemu.  
 XVI. NT. S. Montani mar  
 XVII. Ponisimi ep̄i.  
 XVIII. NT. S. Curilli ep̄i Hieru.  
 XVIII. NT. S. Crisanthi et Darie.  
 XX. DE. S. Calvi ep̄i m̄i.  
 XXI. DP. S. Benedicti ab.  
 XXII. NT. S. Thome pat. (5).  
 XXIII. P. S. Castuli mr.  
 XXIII. NT. S. octo (6).  
 XXV. Annuntiatio Dñi Ihu.  
 XXVI. NT. S. Sabini.  
 XXVII. P. S. Isacii.

(1) Mazochius hic et saepe alibi non nisi *N* ponit, quia compendium graphicum marmoris non satis observavit, quod plane significat *NT*. — A. M.

(2) Ita est in utraque tabula e marmore expressa, nempe *Marciniani et*. At Mazochius (quod mirum in tanto viro) legit *Marcinianie et*; deque hac sua imaginaria *Marciniana* in adnotationibus dia nequicquam laborat ac fabulatur senex optimus et doctissimus. — A. M.

(5) En rursus Mazochii sphalma qui legit *Antonini* pro *Antoni*, quae postrema veraque lectio in utraque tabula, seu marmoris imagine, apparet. Frustra igitur Mazochius exempla congerit ut demonstret *Antoninos* non semel fuisse dictos qui erant *Antonii*. — A. M.

(4) Terminationem hanc genitivi *u* pro *i* graecam esse, cuilibet graece gnaro patet. Eam autem in graeca urbe Neapoli vulgo usurpatam, satis demonstrat hoc Kalendarium, ut iam observavit Mazochius t. III, p. 747.

(5) Mazochius ait sculptum in margine *Firi*, nempe *F* pro *K*. Equidem vix fidem adhibeo, neque dubitavi scribere *Kiri*. — A. M.

(6) Nempe *Simconis*, cujus festum hoc die occurrit in martyrologiis. — Mazoch.

(7) Scilicet *passio*. — A. M.

(1) Lap. *Saturnini*. — A. M.

(2) Est festum cathedrae. — Maz.

(5) Lap. *Pimeni*. — Maz.

(4) S. *Natalia* uxor S. *Adriani*. — Maz.

(5) *Patriarchae*. — Maz.

(6) Sunt illi celeberrimi octo, quorum Eusebius *Hist. mart. Palest.* tum nomina tum genus martyrii scribit. — Maz.

XXVIII. DE. Etuchii (1) epi.  
 XXVIII. DE. Reducis epi.  
 XXX. NT. S. Menandri.  
 XXXI. NT. S. Lucetii, mar. (2).

*M. Aprilis, D. XXX.*

I. P. S. Callinici mar.  
 II. NT. S. Policarpi.  
 III. DE. S. Iohannis epi nri.  
 III. P. S. Theodulu mar.  
 V. P. S. Theroni mar.  
 VI. NT. S. Eutichii patr.  
 VII. P. S. Rufini mar.  
 VIII. DE. Celestini pp. Rom.  
 VIII. DE. Mariae aegyptiacae (5)  
 X. P. S. Terentini et Africani.  
 XI. DE. Stephani epi nri.  
 XII. P. S. Gerontii mar.  
 XIII. Translatio beati Iamua.  
 XIII. NT. S. Tiburtii et Valeriani.  
 XV. P. S. Theolori mar.  
 XVI. P. S. Leonidi mar.  
 XVI. NT. S. Agapiti pp. Rom.  
 XVIII. NT. S. Eleutherii.  
 XVIII. NT. S. Philippi epi mar.  
 XX. NT. S. Papputi mon.  
 XXI. NT. S. Maximi epi com.  
 XXII. P. S. Gai pp. Romis (4).  
 XXIII. NT. S. Georgii mar.  
 XXIII. P. S. Innocentii pp. R.  
 XXV. P. S. Marci evan.  
 XXVI. P. S. Basilei epi.  
 XXVII. P. S. Irini (5) mar.  
 XXVIII. NT. S. Vitalis.  
 XXVIII. DE. S. Severi epi nri.  
 XXX. DE. Pomponii epi nri.

*M. Maius, D. XXXI.*

I. NT. S. Iacobi et Philippi.  
 II. NT. S. Athanasii patri.  
 III. Inventio s. crucis.  
 III. P. S. Afrodisi et congregatio eius.  
 V. NT. S. Ananie apli.  
 VI. NT. S. Mathei apli.  
 VII. NT. S. Samuhelis prophete.  
 VIII. Appar. s. Angeli, prop. (6)  
 VIII. NT. S. Cristofori et Esaie.  
 X. DE. Eustathi epi nri.  
 XI. NT. S. Harionis mon.

(1) Lege *Eutychii* vel *Hesichii*. — *Max.*

(2) *Mar.* est in mari ore, sed omittit mendose *Mazochius*, p. 155. Recte autem ibi *Mazochius* explicat *Glyceru*, ut die v. mart. *Gerasimi*. — *A. M.*

(5) Sic in palimpsestis legitur *Summachus* pro *Symmachus*. — *A. M.*

(4) Ita laps., ut infra *Critis*, scilicet ex graeca pronunciatione *Κρόκτος* et *Κρόκτος*. — *A. M.*

(5) Ita est in laps. — *A. M.*

(6) Non explicuit hoc compendium *Mazochius*; requie ego hinc rem illam ad Garganum gestam extulo. — *A. M.*

XI. NT. S. Epiphanii epi.  
 XII. NT. S. Polibii epi.  
 XIII. NT. S. Bonifatii mar.  
 XV. NT. S. Zachrie (1) prophete.  
 XVI. NT. S. Restitute.  
 XVII. NT. S. Marri evng. (2).  
 XVIII. NT. S. Epsafroditi epi.  
 XVIII. P. S. Patricii mar.  
 XX. P. S. Thallalei mar.  
 XXI. Memoria Constantini imp.  
 XXII. P. S. Basilisci.  
 XXIII. DE. S. Ephebi epi.  
 XXIII. S. S. Simeoni.  
 XXV. NT. Iacobi apli.  
 XXVI. P. Iude apli.  
 XXVII. P. S. Anastasie.  
 XXVIII. PA. S. Criscentii mar.  
 XXVIII. P. S. Theodosie mar.  
 XXX. NT. S. Isaacii mon.  
 XXXI. P. S. Cristine mar.

*M. Iunius, D. XXX.*

I. P. S. Iustini phil.  
 II. P. S. Erasmi mar. et Petri.  
 III. P. S. Luciani.  
 III. NT. S. Mitrophani epi.  
 V. P. S. Zinaida.  
 VI. NT. S. Anthimi epi.  
 VII. NT. S. Curibi (5) epi.  
 VIII. NT. S. Alexandri epi.  
 VIII. P. S. Nicasii.  
 X. NT. S. Barnabe apli.  
 XI. DE. Maximi et Antonini.  
 XII. P. S. Zinoni.  
 XIII. P. S. Acilina (4).  
 XIII. DE. Fortunati epi nri.  
 XV. DE. Maronis epi nri et s. Viti.  
 XVI. P. S. Athinogeni.  
 XVII. M. S. Nicandi.  
 XVIII. P. S. Marci et Marcellia.  
 XVIII. P. S. Gervasii et Protia.  
 XX. P. S. Sinceriti mar.  
 XXI. P. S. Rufi mar.  
 XXII. DE. S. Paulini epi.  
 XXIII. P. S. Aristoclei.  
 XXIII. NT. S. Iohannis Bap.  
 XXV. P. S. Felronie.  
 XXVI. P. S. Iohis et Pauli.  
 XXVII. P. S. Irini (5).  
 XXVIII. NT. S. Leonis pp.  
 XXVIII. NT. S. Petri apli.

(1) Ita laps., sed tamen infra *Zacharie*. — *A. M.*

(2) Ita hic laps., at xv. april. *evan.* — *A. M.*

(5) Ita lapsus. Ergo hic mendose *Mazochius* *Cuvillu*. — *A. M.*

(4) Hic est *Aquilina*. — *Max.*

(5) Die xxvii april. additur *mar.* Porro et ibi non *Irini*, ut *Mazoch.*, sed *Irini* habet lapsus. Intellige autem *Irenaei*. — *A. M.*

XXX. NT. S. Pauli ap̄li. (1)

*M. Julius. D. XXXI.*

I. NT. S. Simonis et Iude ap̄.

II. NT. Processi et Marcuni.

III. PM. S. Thomem (2) pos.

III. NT. S. Donati ep̄i.

V. S. Archageli mie.

VI. S. Pollicarpus.

VII. S. Curillu ep̄i Alex.

VIII. S. Paucrati ep̄i.

VIII. PM. S. Rufine et Sec̄.

X. NT. Imsoni et Mmuri.

XI. NT. SCE Eufimie.

XII. NT. Gaudiosi et reli.

XIII. NT. SCE. Miropis.

XIII. NT. SCI. Theodori.

XV. NT. Curici et liitte

XVI. SCI. Antiochi.

XVII. NT. SCI. Spermti.

XVIII. NT. S. Marcelli.

XVIII. NT. S. Maurici.

XX. NT. SCI Felicis Nol.

XXI. S. Simeon salu.

XXII. S. Agapii mar.

XXIII. NT. SCI Apollenarii.

XXIII. NT. S. Cristophio.

XXV. NT. S. Euprax. et Anne (3)

XXVI. DEP. Leontii ep̄i.

XXVII. NT. S. Pantaleon.

XXVIII. NT. S. Nazari.

XXVIII. S Felicis et Sim.

XXX. NT. S. Abdon et Senne.

XXXI. NT. Germani episc.

*M. Augustu. (sic) D. XXXI.*

I. PAS. Maceab. et sce. Eeli.

II. NT. S. Stephani ep̄i.

III. DEP. Aspren. ep̄i.

III. S. Patrisunodi in Ephesu.

V. PAS. S. Eusignii.

VI. Transfig. Du. uri III. XP.

VII. DEP. S. Dometi. confes.

VIII. PAS. S. Donati et Curiaci.

VIII. NT. S. Constantini pat̄.

X. N. PAS. SCI. Laurenti.

XI. NT. SCI. Tiburtii.

XII. NAT. S. Eupli mar.

XIII. NAT. PAS. SCI. Uppoliti (sic).

XIII. NT. SCI. Eusebii conf.

XV. Adsumptio s. Marie.

XVI. DEP. Cosme ep̄i.

XVII. NT. S. septē de Ephesu.

XVIII. SCI. Agapiti.

XXVIII. S. Andreas milix (sic)

XX. NT. S. Taddlei apos.

XXI. DEP. S. Chrusanti.

XXII. NT. PAS. SCE. Thecle.

XXIII. DEP. S. Pauli ep̄i.

XXIII. NT. Titu ep̄i Critis.

XXV. NT. PAS. S. Barthol. ap̄.

XXVI. PAS. S. Adriani et Natal.

XXVII. NT. SCI. Rufi mar.

XXVIII. DEP. S. Augustini.

XXVIII. PAS. S. Ioh. Bap.

XXX. PAS. S. Felicis ep̄i.

XXXI. NT. Alexandri.

*M. September. D. XXX.*

I. NT. S. Prisci et s. Adiutori.

II. PAS. S. Mama.

III. NT. S. Vitaliani.

III. P. S. Alexandri.

V. PAS. S. Thuthail provi.

VI. P. SCE. Cristine.

VII. P. Festi et Desiderii.

VIII. Nativitas s. Marie †

VIII. S. Ioachi et Anne.

X. PAS. S. Simonis apos.

XI. NT. Proti et Iacintii.

XII. P. Autonomu ep̄u.

XIII. NT. SCI. Niceta.

XIII. P. S. Civr. et exal. SCE crucis.

XV.

XVI. NT. SCE Eufimie.

XVII. NT. S. Simoni ser̄. Dni.

XVIII. P. Thome apos.

XVIII. NT. S. Ianuarii.

XX. P. S. Eustathii. Plac. voca.

XXI. P. Isaac. ep̄i. Cupru.

XXII. P. S. Foca et Prisci.

XXIII. C. S. Ioh. Bap. et s. Sossi.

XXIII. PAS. S. Thecle.

XXV. PAS. S. Romani.

XXVI. Adsumpt. s. Ioh. eva.

XXVII. PAS. S. Cosm. Damia.

XXVIII. PA. S. Ripsimi. Gaini.

XXVIII. DEP. S. Archā. Mic̄.

XXX. S. Ieron. et s. Gregor. ep̄i. de Armeni.

*M. October. D. XXXI.*

I. DEP. Adeodati ep̄i. et s. Aretha.

II. NT. S. Dionusii ep̄i.

III. NT. S. Dometi et s. Dionusii ep̄i.

III. P. S. Theotegnus.

V. NT. S. Pelagia.

VI. NT. S. Renati. in Surr̄.

VII. NT. S. Marcelli et s. Sergii.

VIII. P. S. Arthemona et Bach̄.

VIII. NT. Abrae patriarche.

X. P. S. Eulampii et Eulampia.

XI. NT. SCE Zinai.

XII. P. S. Florentii.

XIII. P. S. Pauli et Carpi.

XIII. P. Gervasi et Protasi Fortunatē.

(1) Posthinc nos destituit Mazoehii commentarius, qui posteriores sex menses inexplicatos, heu! dimisit.

(2) Ita lapis. — A. M.

(3) Lapis *Eaune*.

- XV. P. S. Savini.
- XVI. P. S. Longini.
- XVII. P. S. Ignati ep̄i.
- XVIII. NT. S. Luca ev. et S. Eutree et Acuti.
- XVIII.
- XX. NT. S. Corneli.
- XXI. NT. S. Helari.
- XXII. I. S. Cosme et Damiã.
- XXIII. Memorie S. Zacharie.
- XXIII. P. S. Arotha.
- XXV. P. S. Grisanti et Paria.
- XXVI. NT. S. Dimitri.
- XXVII. DEP. Gudiosi ep̄i.
- XXVIII. P. S. Dionidi.
- XXVIII. NT. S. Barnaba. apo.
- XXX. NT. S. Max. et S. Marcã.
- XXXI. NT. S. mar. Eraclii Epimachi.

*M. Nobemb. D. XXX.*

- I. NT. S. Cesarii.
- II. P. S. Acindimu. Pigasium.
- III. NT. S. Ambrosii.
- III. P. S. Theodoti.
- V. NT. S. Methodii.
- VI. P. S. Pauli ep̄i Const.
- VII. P. S. trigenta tres.
- VIII. P. S. Coronati.
- VIII. NT. S. Agrippini.
- X. NT. S. Theodosii. imper
- XI. NT. S. Menne et Martin.
- XII. P. S. Arsacii. Victoris.
- XIII. DEP. S. Iohan. Chris̄.
- XIII. NT. S. Philippi apos.
- XV. S. Iacobi. ap. et Sano.
- XVI. S. Mathei. evan.
- XVII. DEP. Gregorii Thaur.
- XVIII. Natale. S. Calvi ep.
- XVIII. NT. S. Philotei.
- XX. P. S. Dasii et Procli.
- XXI. DEP. S. Macarii.
- XXII. NT. S. Cecilie.
- XXIII. NT. S. Clementis.
- XXIII. NT. S. Chrisogoni.
- XXV. P. S. Petri. pap. de Alexã.
- XXVI. NT. S. Sila apos.
- XXVII. P. S. Iacobi. de Persi.
- XXVIII. NT. S. Elisei proph̄.
- XXVIII. NT. S. Saturnini.
- XXX. NT. S. Andree apos.

*M. December. D. XXXI.*

- I. Dedic. basil. Stephan.
- II. P. S. Gregorii ep̄i.
- III. P. Gregorii. de Arne.
- III. NT. S. Barbare.
- V. DEP. S. Salie.
- VI. NT. S. Nicolai.
- VII. DEP. Ambrosii ep̄i.
- VIII. S. Martini.

- VIII. Cceptio. S. Anne (1) Marie vir.
- X. NT. S. Eulalie. et S. Eustrati.
- XI. P. S. Terentii.
- XII. NT. S. Daniel Stulita.
- XIII. NT. P. S. Eustrati et Lucia.
- XIII. NT. S. Spiridoni ep̄i.
- XX. P. S. Eleutherii ep̄i.
- XVI. P. S. Pathermutii.
- XVII. S. tres pueris. et Daniel.
- XVIII. P. S. Ignati et Molesti.
- XVIII. P. S. Probi. et Iliu.
- XX. P. S. Ignati. de Suria.
- XXI. NT. S. Thome apos.
- XXII. NT. S. Efreu et Ab̄am̄i.
- XXIII. P. S. dece. Critis (sic) Ieon.
- XXIII. P. S. Scino. Eusasio Aga.
- XXV. NT. Dni. nri. Ihu. Xpi.
- XXVI. NT. Stephani.
- XXVII. NT. S. Ioh. evang.
- XXVIII. P. Innocentoru (sic).
- XXVIII. NT. S. Iacobi apos.
- XXX. NT. S. Antoni ep̄i.
- XXXI. NT. S. Silvestri. pap.

IV

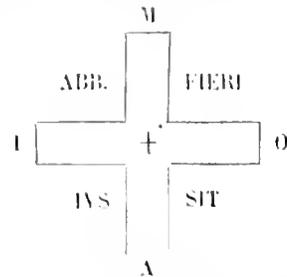
*Sur l'église de Sainte-Marie-Majeure.*

Basilicam hanc Pomponius  
epi-copus Neapolitanus  
Famulus Jesu Christi Domini  
fecit.

(*Cardinal Mai*, p. 99; REINSEUS, XX,  
373; FLEETWOOD, p. 13.)

V.

*Inscription trouvée, en 1603, au château  
Saint-Sauveur, maintenant château de  
l'OEuf.*



Quisquis in hoc templo steteris quod limpha retun-  
[dit,

(1) Imo valde arbitror in lapide esse sancte ;  
nam lectio ambigua. Quærit haud inmerito quispiam,  
cur Marinus Neapolitanum Calendarium sæculi ix  
posuerit ; alia fortasse antiquiora, v. gr. Albanum a  
Morellio editum, et Vaticana aliquot, prætermise-  
rit. Num ideo id egit, quia Neapolitanum in mar-  
more scriptum est, cetera in membranis ? Atqui de-  
positio quoque episcoporum et martyrum a Mari-  
nio supra scripta, atque aliæ complures Mariniæ  
collectionis inscriptiones tum prosaicae tum metricæ,  
nonsi in codicibus exstant, neque in lapidibus  
urquam exat. Ge fuerunt. — A. M.

Aspice quæ deus hic Mayo contulit abbas  
Petro seu Paulo, Jacobo vel Bartholomæo,  
Sic Stephano primo levitæ seu Jannario,  
Martino Stephanoque papæ Blasio Parieque,  
Baptistæ Eugenioque, Crisanto cœlitus almo.  
Gaudia cui Christus et donet. Dico fiat.

(*Cardinal MAÏ*, 113, 1.)

## VI.

*Au collège des Jésuites.*

Piissimæ et clementissimæ  
dominæ nostræ augustæ  
Helenæ matri  
domini nostri victoris  
semper aug. Constanti-  
tini et aviæ  
dominorum nostrorum  
Cæsarum beatorum  
uxori divi Constantii  
ordo Neapolitanorum  
et populus.

(*Cardinal MAÏ* 238, 2; *GRUTER*, 1086, 2.)

Ce dernier la rapporte d'après SIMOND,  
qui la vit; cependant on l'accuse de faus-  
seté dans les *Commentaires de Valvansens*,  
t. V, part. 1, p. 21.

## VII.

*Devant l'endroit appelé SEDILE MONTE.*

Piissimæ ac venerabili  
dominæ nostræ Helenæ  
augustæ matri  
domini nostri victoris  
semper aug. Constantini et  
aviæ dominorum nostrorum  
beatissimorum Cæsarum  
ordo et populus Neapolitanus.

*Cardinal MAÏ*, 238, 3°; *GRUTER*, p.  
284, 2.)

## VIII.

VII

D. N.  
Fl. Val.  
Constantino  
pio fel.  
invicto aug.  
divi Constanti  
pii filio.

## IX.

*Lieu inconnu du royaume de Naples.*

D. N. Fl. Val.  
Constanti-  
no pio fe-  
lici invicto  
. . . . . augusto

divi Constanti-  
ti pii filio  
AVIII.

(*Cardinal MAÏ*, p. 249; *PRATI*, p. 31;  
*MURATORI Append. IV*, p. 6, 6; *GRU-  
TER*, p. 1078.)

## X.

*Musée d'Herculanum.*

Colonne milliaire venant du couvent des Augustins.

*Devant.*

D. N. imp. Caes.  
M. Aureli Valeri  
Maxenti invicti  
aug.  
VI.

*Derrière.*

D. N. imp.  
Fl. Val. Constanti-  
tino  
augusto.

*Cardinal MAÏ*, p. 252; *ROSINI*, *Dissert.  
isagog.*, I. lab. 1, n. 22.)

Voyez d'autres inscriptions anciennes de  
Naples à l'article ROME du présent *Diction-  
naire*, aux *Épithètes des martyrs*.

## XI.

*Eglise paroissiale du faubourg Saint-Jean.*

Sur une colonnette.

D. D. D. N. N. N. AGGG.  
Balentiniano  
Tudoso et  
Arcadio  
bono rei publice  
natis.

(*Cardinal MAÏ*, 272, 1; *ROSINI*, *Dissert.  
isag.* I, lab. 1, p. 27.)

## XII.

*Musée royal.*

Cippe trouvé dans les ruines de Formies.

Quinto Clodio C. . . .  
Hermoge . . . .  
v. e. cons. camp.  
ordo et populus  
Formianus  
patrono prestan-  
tissimo. ☽

(*Cardinal MAÏ*, 281, 3; *VENUTI*, *Descr.  
Hercul.*, p. 54.)

## XIII.

*Pierre trouvée en 1746 dans la grande  
basilique.*

DN. Placilus Valentin . . .

tissimus omnium retr. . . .  
 salvo atque concordi. . . .  
 dosio invictissimo au. . . .  
 minis sui Neapolitana . . .  
 ad omnes terra mariq. . . .  
 expositam et nulla . . . . .  
 gaudentem ingenti . . . . .  
 sumptu muris turrib. . . . .

(*Cardinal MAÏ*, 312, 2, *DONAT.*, p. 222, 6.)

—  
 XIV.

*Table de marbre trouvée en 1589, avec les reliques des saints Fortunat et Maxime.*

Hic jacent corpora sanctorum Maximi  
 et Fortunati sub Paulo primo.

(*Cardinal MAÏ*, 391, 4.)

—  
 XV.

*Couvent de Saint-Séverin.*

Hic duo sancta simul divinaque corpora jacent  
 Sosius unanimis et Severinus habent.

(*Cardinal MAÏ*, 405, 6; *FLEETWOOD*, p. 479.)

—  
 XVI.

*Chapelle particulière.*

Inscription et reliques de sainte Sabbatia, venant des Catacombes de Rome.

Dep. Sabbatia, quæ vixit  
 annis p. m. xxv benemerenti in pace.

(*Cardinal MAÏ*, 461, 1.)

Le *Thesaurus epitaphiorum* du P. Labbe, renferme plusieurs inscriptions funéraires de Naples que nous réunirons ici.

—  
 XVII.

*Ladislav, fils de Charles III, roi de Naples.*

Dans l'église des Augustins.

Improba mors nostris heu semper et obvia rebus!  
 Dum rex magnanimus totum spe concipit orbem  
 En moritur, saxo tegitur rex inclyns isto,  
 Libera sidereum mens ipsa petiit Olympum.

Autre épitaphe.

Qui populos bello tumidos, qui clade tyrannos  
 Perit intrepidus, victor terraque marique  
 Lux Italum regni splendor clarissimus hic est  
 Rex Ladislavus decens altum et gloria regum.  
 Cui tanto, heu! Lucynie soror illustrissima fratri  
 De functo pulchrum dedit hoc regina banna.  
 Vtraque sculpta sedens in jestas ultima regum  
 Francorum solides Caroli sub origine trini.

XVIII.

*Augustin Triumphi.*

Dans l'église Saint-Augustin.

Anno Domini M. ccc. xxviii. ii. Aprilis, Indictione XI. Obijt B. Augustinus Triumphus de Ancona, Magister in sacra pagina, ordinis Fratrum Eremitarum S. Augustini, vixit annos lxxv. ediditque suo angelico ingenio xxxvi. volumina librorum. Sanctus in vita et clarus in scientia.

—  
 XIX.

*Jean Anisio.*

A Saint-Jean-le-Grand.

Onustus vero Iannus hic Anisius,  
 Quærens melius iter, reliquit sarcinam :  
 Quæ prægranato nulla concessa est quies.  
 Tum, si quæ falsit; cum Camoenis hæc stetit,  
 Quæ mox facessiuere plus regotij,  
 Hoc de suo sumpsit. Sacrum est NE tangito.

—  
 XX.

*Agnès et Clémence, filles de Charles, duc de Durazzo.*

A l'église Sainte-Claire.

Hic jacent corpora illustrissimarum Dominarum Domina Agnetis de Francia Imperatricis Constantinopolitane, ac virginis Domina Clementie de Francia filie quondam illustrissimi principis Domini Caroli de Francia Ducis Duracij, quarum animæ requiescant in pace.

—  
 XXI.

*Caroline d'Autriche, duchesse de Calabre.*

Eglise Saint-Laurent

Hic jacet Catharina filia regis Alberti et neptis regis Radulphi Romanorum regis, ac soror Friderici in regem Romanorum electi, Ducum Austrie, consors spectabilis Caroli primogeniti Serenissimi principis et Domini nostri Roberti Dei gratia Jerusalem et Siciliae regis illustris Ducis Calabriae, ac eiusdem Domini nostri regis vicarij generalis, insignis vita et moribus exemplaris. Quæ obiit Neapoli anno Domini nostri Iesu Christi 1525. die 25. mensis Ianuarij regnorum prædicti regis anno 14.

—  
 XXII.

*Marie de Hongrie, reine de Sicile.*

Eglise des Franciscains.

Hic requiescit sancta memoria excellentissima Domina Maria D. G. Ierusalem, Sicilie Hungarique regina, magnifici principis quondam

Stephani D. G. regis Hungariæ filia, ac relicta  
clare memoriæ inelyti principis D. Caroli se-  
cundi, et mater serenissimi principis et Domini  
Roberti, eadem gratia regis dictorum regnorum  
Ierusalem Siciliæque regum illustrium, que  
obijt anno Domini 1525. Indictione sexta, die  
25. Martij, cuius anima requiescat in pace.

## XXIII.

*Marie de France, duchesse de Durazzo.*

Eglise Sainte-Claire.

Hic jacet corpus illustrissimæ dominæ Mariæ  
de Francia, Imperatricis Constantinopolitane,  
ac Ducissæ Duratij. Que obijt anno Domini 1566.  
die 20. Maij indictione quarta.

## XXIV.

*Philippe, prince de Tarente.*

Eglise Saint-Dominique.

Hic pius et fidus, hic Martis in agmine sidus,  
Philippus plenus virtutibus atque serenus ;  
Qui Caroli natus Franca de gente secundi,  
Regis Siciliæ, regina matre creatus  
Hungariæ, ipse etiam vir nate semine dui  
Regis Francorum Cathariæ prostrenuorum,  
Qua Constantinopolis extitit imperator ;  
Atque Tarentini princeps dominatus amator.  
Nostra tamen patris, strenuis ac icibus acris  
Achaïæ princeps, cui Romania deinceps  
Tanquam despoto titulo fuit addita noto.  
Inelytus est gratus tumulo hic iacet intra beatus.  
Princeps, qui magno solio migravit in anno  
Christi milleno trecenteno ter quoque deno  
Bino, December erat eiusdem sexta vicena  
Facta dies, inerat indieto quintaque dena.

## XXV.

*Innocent IV, souverain pontife.*

Eglise Saint-Laurent.

Hic superis dignus requiescit Papa *benignus*  
Lætus de *Fisco*, sepultus tempore *prisco*  
Vir sacer et *rectus*, sancto velamine *tectus*,  
Stravit inimicum Christi colubrum *Fridericum*  
Ianna de nato gaudet *sic glorificato*, etc.

## XXVI.

*Sancia d'Aragon, reine de Naples.*

Au monastère de Sainte-Claire.

Hic jacet summe humilitatis exemplum, corpus  
venerabilis memoriæ sancte sororis, clara olim  
Dominæ Sancie regine Ierusalem et Siciliæ  
relicte clare memoriæ serenissimi Domini Ro-  
berti Ierusalem et Siciliæ regis que post obi-  
tum ejusdem regis viri sui agens debite vidui-

tatis annum deinde transitoria cum æternis  
commutans ac inducens eius corpore pro amore  
Christi voluntariam paupertatem bonis suis  
omnibus in alimoniam pauperum distributis,  
hoc celebre monasterium.

## XXVII.

*Constantin Castriote.*

CONSTANTINUS CASTRIOTUS hic tegitur, sanguine  
et cognatione regum ac Casarca clarus, morum  
candore insignis, dignitate pontifex Escruien-  
sis : dum probe vivit, intempestive moritur.  
Adronica Cominata avia paterna, nepoti optimo  
pos. m. d. *Neapol.*

Cette dernière épitaphe de Constantin  
Castriote est extraite du recueil de Jean Gros.  
*Supplément aux épitaphes de Bâle*, p. 328.

NARBONNE, département de l'Aude en  
France.

## I.

*Inscription chrétienne de l'an 445, conservée  
autrefois au palais archiépiscopal.*

† Dō. et. x̄ro. miserante. lim. hoc. C. L. K. T. E.  
anno III.

CS. Valentiniano. aug. VI. III. KL. D. XVIII. anno

ep̄tus. Rusti. . .

Rusticus. eps. ep̄i. Bonosi. filius

ep̄i. Aratoris. de. sorore. nepis. †

ep̄i. Veneri. soci. in monasterio  
conprb. eccle. Massiliens.

anno xv. ep̄tus. su. D. ann. v.

an. id. octob. ̄. Urso p̄rbō. Hermete  
diaeo. et cor. seq. t̄ib.

coep. depon. pariet. eccl. dud.

exustae xxxvii. d̄. quad̄ in fun-

dam. poni. coepi. anno. ii. vii. id̄

octb. absid̄. P. F. Montanus. subd̄.

Marcellus. Gaud̄. p̄f. D̄i. cultor

prece exegit. ep̄m. hoc. ons. suscip̄.  
imp̄pendia. necessas. repromitens. (sic)

quae. per bienn. admin̄st.

suæ. h̄rehu artifi. b̄.

merced̄. sol. de.

ad oper. et. ceter. sol̄. id̄.

h̄inc. oblat. sci.

ep̄i Veneri. sole...

ep̄i. Dynami l...

Oresi. co...

Agroeci. i..

et de conla..

saluti. (1)

(*Cardinal Mxi*, p. 83.)

(1) Lapis sic legitur : « Deo et Christo miserante :  
limen hoc collocatum est anno quarto, consule Valenti-  
niano aug. vi, tertio kal. decembr., xix anno episcopa-  
tus Rustici Rusticus episcopus, episcopi Bonosi filius,  
episcopi Aratoris de sorore nepos, episcopi Venerii  
socius in monasterio, compresbyter eccl. Massil, an-

Le sixième consulat de Valentinien est en 445.

## II.

*Dans l'église de Saint-Just, sur un socle d'autel en marbre, vers 890.*

Hujus cum summo templi Theodardus honore  
 Eximius praesul condecoravit opus.  
 Composuitque solum hoc devotus marmore claro  
 Erexit regias undique mirificas.  
 Atque aedem sacram fuerat quae perdita dudum  
 Propter barbariae multimodam rabiem,  
 Restaurans quinto nonas octobris innoxit  
 Hanc aram Domino jure dicendo pio ;  
 Mercedem qui reddat ei certamine tanto  
 Iusti et Pastoris egregius meritis.

(*Cardinal Mai*, p. 462.)

Hoc solum dompūs Teodardus marmore fecit  
 Egrigius praesul, surgunt hinc inde peraltæ  
 Terni politæ saxis ex ordine gradus.

L'église qui contenait ces inscriptions fut détruite quelque temps après sa restauration par Théodard, et rebâtie seulement en 1271.

## III.

1203. — *Eglise Saint-Sébastien.*

Anno Domini MCCIII, idus madii obiit Berengarius Bistani, qui manu dimisit 6 solidos melgoriensis (1) in augmentum et complementum de tenendo uno sacerdote in ecclesia Sancti Sebastiani, quem semper in die anniversarii sui pro anima sua in sextarios bladi pauperibus in panibus dedit, et haec omnia debet complere quinicumque fuerit capellanus ecclesie Sancti Seba-

no xv. episcopatus sui, destructionis anno quinto (vel die anni quinta) in id. oct. cum Urso presbytero, Hermete diacono, et eorum sequentibus, cepit deponere parietem ecclesie dudum exusta, XXXVII die quadratum in fundamento poni cepit. Anno secundo, VII id. oct. absidem ponit Montanus subd. Marcellus Galharum praefectus Dei cultor prece. exegit episcopum hoc omni suscipere, impendia necessaria repromittens, quae per biennium administrationis suae praebuit artificibus, mercedem solidorum sexcentorum ad operas et cetera solidorum mille quingentorum. Hinc oblationes sancti episcopi Venerii solidos c. . . episcopi Dynamii . . . Oresi . . . cc. Agrovii . . . C. . . et Decorie . . . salutis . . . Vide *Histoire de Languedoc*, in calce, p. 4, n. 9; *SAMMART.*, *G. C.*, VI, p. 8; *FLEURY*, p. 475; *GERT.*, p. 1059. 4; *DONVI.*, p. 194; *MARIN.*, t. II, p. 564; *BRASCUS*, t. I, praef. ad Anastas., et t. III, p. 458. — Mr.

(1) Il paraît difficile que six sols melgoriens aient suffi pour compléter la fondation d'une messe perpétuelle; on verra ci-après sept cents sols affectés à cette destination. Cependant le chiffre indiqué dans la nouvelle *Diplomatique*, comme signifiant six est bien pareil à celui de cette épitaphe: il doit avoir ici une autre signification.

stani pro redditibus quos omnes debet semper percipere ex honore perpetuo :: assignato.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 193.)

## IV.

1210. — *Eglise Sainte-Marie la Mourguier.*

Anno sancte Nativitatis Christi MCCV septimo kalendas augusti, obiit Guillemina, filia quondam Stephani Sagnatoris, ejus anima requiescat in pace, quae dimisit 700 solidos melgoriensis ecclesie Sancte Marie Burgi Narbone eo pacto ut prior et conventus ejusdem ecclesie pro anima sua teneant in perpetuum, a festo sancti Andree usque ad festum Pasche Domini, unum sacerdotem secundum tenorem testamenti sui, qui pro ea specialiter in missis et oracionibus intercedat ad Deum.

Per ista sit manifestum quod Madaisis mater ejusdem, altare donavit preface ecclesie 200 solidos melgoriensis, ut prior et conventus ejusdem ecclesie donent annuatim in perpetuum, in festo Annunciationis sancte Marie i sextarium frumenti in elemosinam pauperibus in panibus.

## TRADUCTION.

L'année de la nativité du Christ, MCCV, le sept des kalendes d'août, mourut Guillelmine, fille jadis d'Etienne Sagnator, dont l'ame repose en paix; elle donna 700 sous melgoriens à l'église de Sainte-Marie du bourg de Narbonne, afin que le prieur et le couvent de cette église tiennent à jamais, depuis la fête de saint André jusqu'à la Pâque du Seigneur, suivant la teneur de son testament, un prêtre qui intercède spécialement pour elle auprès du Seigneur par des messes et des prières.

Qu'il soit à jamais connu qu'Aladaisis, mère de la même Guillelmine, donna pour toujours à la même église 200 sous melgoriens, afin que le prieur et le couvent de cette église distribuent annuellement, à la fête de l'Annunciation, un setier de froment, converti en pain.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 198.)

## V.

1221. — *Autrefois à l'abbaye de Saint-Paul, maintenant au château de Seran, près Narbonne*

Petrum petra tegit quem nulla superbia fregit  
 Cum Christo degit, hunc sua dextra regit  
 Vivens eum Christo, mundo bene vixit in isto.  
 Vitam quam meruit vita beata fuit.

Anno Domini MCCXXI, III nonas octobris, obiit magister pater abbas Sancti Pauli, archidiaconus Sancti Iusti. In ejus anniversario ecclesia sancti Pauli tenetur annuatim celebrare missam in coro (sic), et dare unam libræm candelarum

et unam migeriam vini et centum libras panis, et singulis clericis ejusdem ecclesie ultra consuetum victum XII denarios, et aliis de coro VI denarios et unam libram panis, et scolaribus III denarios et mediam librum (*sic*) panis de po . . . . Et residuum pro amore Dei preterea hec tenetur dare clericis Sancti Justi XXV solidos, et clericis Sancte Marie Burgi, V solidos melgoriensis. Si tamen ea die illi misse intersint, statuit etiam idem abbas ut die sabbati quo officium beate Marie celebrabitur quilibet clericus ejusdem ecclesie percipiat tres denarios ultra consuetum victum, perpetuavit etiam unum presbiterum in ecclesia Sancti Pauli et alium in ecclesia Sancti Justi, assignans pro dictis omnibus et singulis redditus sufficientes.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 201.)

## VI.

1248. — *Hôpital de Saint-Just, loge du portier.*

Anno Domini MCCXLVIII, kalendas februarii obiit Bernardus de Chibaco, capellanus de Bethleem, in cujus obitu, omnibus intitulis (1) tenetur dare helemosinarius XII denarios Narbonnenses (2), tritici II sextarios Aragonis pro nec solidis expensis in manso Devia. Item hospitale Sancti Justi tenetur emere annuatim lectum in ordine precio XL solidos melgoriensis in festo omnium Sanctorum, ad noticiam helemosinarii in usum pauperum clericorum pro honore (3) uno, et si hoc minus bene agetur, accipiat helemosinarius dictum onorem (*sic*) et honus (*sic*). Item capellanus de Bethleem (4) debet tenere sacerdotem ad mensam suam pro Rainaldo de Peis . . . . et Chibaco pro VIII libras melgoriensis; omne dant ei de canonia (5) pro omnibus habuit IV millia solidos franciscos (6).

*Traduction.*

L'an de Notre-Seigneur 1248, aux kalendes de février, est décédé Bernard de Chibac, chapelain de Bethléem, à l'anniversaire duquel l'aumônier est tenu de donner à tous les inscrits douze deniers narbonnais et deux setiers de froment, mesure d'Aragon, pour sept cents sols dépensés dans la maison de Via. Item, l'hôpital de Saint-Just est tenu d'acheter annuellement un lit complet du prix de quarante

(1) *Intitulatus* qui in tabella notatur ad certum munus in officio divino peragendum.

(2) Deniers de douze pour un sol, et de trente-quatre sols à la livre.

(3) *Honor* est quelquefois une redevance, plus souvent une propriété quelconque.

(4) Le chapelain de Bethléem était anciennement un des premiers dignitaires du chapitre de Saint-Just.

(5) *De canonia*, prébende, revenu d'un chanoine, et ici par extension de tout le chapitre.

(6) *Solidi franci, francisci* ou *francici*, dénomination rare.

sols melgoriens à la fête de la Toussaint, pour l'usage des clercs pauvres, à la connaissance de l'aumônier, et si cet achat n'est pas bien fait, l'aumônier recevra l'honoraire légué et la charge à remplir. — Item, le chapelain de Bethléem est tenu d'admettre un prêtre à sa table pour la mémoire de Rainald de Peis . . . . et de Chibac; à cet effet il recevra huit livres melgoriennes; tout lui sera payé de la prébende générale. Pour tous ces legs, le chapitre a eu quatre mille sols français.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, pp. 202-203.)

## VII.

1257. — *Saint-Just.*

Anno Domini M. CC. LVII, VIII kalendas augusti obiit dominus Guillelmus de Broa, quondam archiepiscopus Narbone, qui fuit oriundus de Podio celiqueno, diocesis Biterrensis, cujus ossa in præsentem sepulchro requiescunt, et vixit in archiepiscopatu laudabiliter duodecim annis, et ecclesiam suam et subditos suos in pace et quiete salubriter gubernavit. De bonis autem suis instituti sunt quatuor presbiteri perpetui, qui celebrare tenentur in presenti capella et septem anniversaria, in quibus recipiunt omnes intituli quoquo modo in ecclesia Narbone et capellani capellarum civitatis Narbone, et qui presentes litteras legerit orationem dominicam ter devote dicat pro anima ipsius.

G. de Broa, né à Paissalicon, près de Béziers, fut nommé archevêque de Narbonne en 1245. Il eut avec Amalric, vicomte de Narbonne, de grands démêlés, terminés en 1251 par sentence arbitrale de Hugues, évêque de Béziers et de Guy de Folqueys, clerc, depuis pape sous le nom de Clément IV, et mourut en 1257.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 206.)

## VIII.

1273. — *Chapelle Sainte-Madelaine.*

Anno Domini MCLXXIII kalendas marci Petrus de Montebruno, qui a tempore domini Clementis pape quarti usque tempus Gregorii pape decimi sedis apostolice camerarius et notarius fuerat quinque annis ad ecclesiam Narbonnensem veniens in archiepiscopum consecratus capellam istam que prius in humili structura fuerat ad honorem beate Magdalene edificare cepit infra triennium cum Dei adjutorio consummavit eandem. Orate pro eo.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 210.)

## IX.

1286. — *Eglise de Saint-Just.*

Felix praelatus heu quam cito morte vocatus! Mente Deo gratas hic carne jacet tumulatus.

Nobilis ex genere sed nobilior pietate  
 Prefuit hic vero similis tibi, Petre beate,  
 Nomine non tantum sed et ordine plus laborantum  
 Par conregnatum sit cum domino dominantum  
 Dicitur de Montebruno fuit indeque natus,  
 Dura ferens, sponte vivit sine labe reatus,  
 Quod sat agendo prohibuit hic de fonte Sophie.  
 Diffudit patrie Marthæ memor atque Mariæ,  
 Anno millesimo bis centeno octuagesimo  
 Bisterno (sic) Christi, Christus requiem dedit isti,  
 Ante dies mensis junii lux tertia luxit.  
 Cum Narbonensis radius de corpore fluxit  
 Ut lux pontificum tribus illuxit quasi lustris  
 Moribus illustris dominum lucratus amicum.  
 Obtinet ut statuit, Quintini festa beati,  
 Presbiterosque duos qui sunt hic perpetuati,  
 Ut citius meritum Christi moriens reperiret  
 Ordinât hic obitum die mortis quando rediret.

Pierre de Montbrun fut archevêque de 1273 à 1286, et réгла, en 1278, par sentence arbitrale, un différend qui s'était élevé entre Bésingnier, évêque de Maguelonne, et Jacques, roi de Majorque, au sujet de Montpellier.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III, p. 213.)

M. Journal fils a signalé deux inscriptions intéressantes dans une *Notice sur le Musée de Narbonne*, que nous reproduisons en entier (1).

Il faut un long intervalle de temps pour que justice soit rendue : justice est faite.

Au souvenir de l'ancienne capitale des Gaules, les hommes qui aiment à vivre dans le passé demandaient, en parcourant les rues de Narbonne, où étaient les thermes, les arcs de triomphe, les théâtres, les temples, les fontaines, les ponts, le capitol, les riches colonnades et les innombrables statues qui décoraient autrefois cette ville célèbre; tout était effacé : rien ne pouvait indiquer la puissante colonie romaine, le boulevard du peuple-roi, la célèbre *Narbo*; tout était dispersé; il ne restait même pas pierre sur pierre. Plus de thermes, plus d'arcs de triomphe, plus de théâtres, plus de temples, plus de fontaines, plus de ponts, plus de capitol, plus de riches colonnades, plus de statues. Les voyageurs curieux cherchaient inutilement, dans Narbonne de 1834, quelques restes de la riche cité protégée par Auguste, quelque représentant des monuments grandioses de la Provence : encore une fois, rien pour rappeler deux mille ans d'existence; rien pour perpétuer la mémoire des grands hommes; rien pour constater que Narbonne avait été successivement habitée par les Volces, par des colons romains et par plusieurs peuples du nord; rien qui pût rappeler aux générations futures que le croissant et l'étendard de Mahomet avait remplacé, pendant près d'un siècle, la croix sur le faite des édifices publics; à peine un souvenir de cette archi-

techure chrétienne, de cette architecture nationale, que les mains puissantes du catholicisme avaient semée partout à profusion. Les légions romaines avaient ravagé les monuments des Celtes qu'ils avaient vaincus; les Visigoths avaient détruit les monuments de la colonie romaine; les premiers chrétiens avaient renversé tout ce qui avait échappé aux Visigoths et aux Romains, et successivement les Arabes et les Chrétiens, les Chrétiens et puis encore les Arabes, avaient achevé de faire table rase. Les débris de toutes ces cruelles luttes, les fragments mutilés qui témoignaient de ce pénible enfantement social, gisaient à quelques pieds sous le sol, et personne ne s'abaissait pour les recueillir (1). Cependant il existe, dans les monuments des générations qui ne sont plus, un caractère de grandeur qui inspire la vénération : abandonner le culte des anciens souvenirs, c'est briser la chaîne des temps, c'est renier un héritage de gloire, c'est profaner la mémoire de nos aïeux qui avaient, pour ainsi dire, matérialisé leurs pensées et leurs sentiments avec du marbre, avec du bronze, avec du granit.

Il fallait, pour découvrir quelques traces de l'ancienne Narbonne, parcourir dans tous les sens la ville et la campagne, visiter les étables et les greniers. Le temps et les hommes rivalisaient de zèle pour effacer les inscriptions monumentales et les brillantes compositions du siècle d'Auguste; les tombeaux des empereurs étaient profanés et servaient d'ange aux bestiaux; les armures des chevaliers étaient brisées sur l'enclume des maréchaux de village, les vieilles chartes et les vieux capitulaires se détruisaient tous les jours. Maintenant tout cela va cesser : justice est faite.

Sur la proposition de M. Teissier, ancien préfet de l'Aude, et avec l'assentiment et la protection du gouvernement, une commission, composée de dix membres, a été char-

(1) Ce n'est pas seulement les monuments des hommes qui ont été détruits : l'aspect même des lieux est complètement changé depuis la période gallo-romaine. Narbonne, qui autrefois était non-seulement le port des Volces Arcomques, mais encore le port le plus considérable de toute la Gaule, se trouve aujourd'hui dans les terres; l'ancien lac Rubrusus, qui occupait une surface immense et qui entourait presque toute la ville, se trouve maintenant remplacé par de riches campagnes; les montagnes ont perdu leur belle végétation, et l'Aude lui-même a changé de direction et d'embouchure.

Il ne faudrait pas cependant conclure de là que la mer s'est retirée, car Narbonne est toujours, comme du temps de Pline, à douze mille pas romains de la côte, mais cet effet doit être attribué à l'attérissement des étangs et du vaste canal qui les traversait, et qui, conduisant de Narbonne à la mer, pouvait recevoir les flottes qui arrivaient de la Sicile, de l'Éthiopie, de l'Orient et de l'Afrique.

Ce phénomène est également arrivé à Aigues-Mortes et a été décrit avec beaucoup de soin et de talent par le commandant Beleros, par M. Du Mége et par plusieurs autres savants. On sait, en effet, que saint Louis s'embarqua dans cette ville pour aller dans la terre sainte, et qu'elle se trouve cependant aujourd'hui à une assez grande distance de la mer.

(1) Cette notice a été publiée dans la *Revue du Midi*, t. VIII, livrais. 5<sup>e</sup>.

gée de créer à Narbonne un musée et une bibliothèque publique, où seront recueillies, classées et expliquées, toutes les richesses archéologiques du département. La commission a fait choix de l'ancien palais des archevêques, et jamais peut-être local ne fut plus convenable; car cet édifice, situé au centre de la ville, renferme des constructions de toutes les époques. L'architecture romaine et romane s'y trouve confondue et enchevêtrée avec des restes de constructions ogivales et de la renaissance. C'est presque toute l'histoire de l'architecture française résumée dans un seul monument, peut-être même dans une seule tour, dont la base, formée par de larges pierres carrées, est de construction romaine, dont le centre, percé d'ouvertures à plein-cintre, bordées d'un cordon de pierre noire, rappelle les constructions du temps de Charlemagne, et qui offre ainsi successivement, les meurtrières longues et étoilées de la féodalité, et les fenêtres à compartiments de la renaissance. Le palais de l'archevêché a vu tant d'hôtes se succéder dans son enceinte, qu'il n'est pas étrange que chaque nouveau venu ait modifié les dispositions de l'édifice, selon ses goûts, ses coutumes et ses caprices.

Aujourd'hui on y remarque plus particulièrement quelques petites fenêtres à ogives et bigémées, qui donnent une idée exacte des constructions civiles du xiii<sup>e</sup> siècle;

Une énorme tour à quatre faces, surmontée de quatre tourelles, et qui fut construite, en 1285, par l'archevêque Pierre de Montbrun;

Une belle porte dans le goût byzantin, remarquable par la pureté des ornements qui décorent les archivoltes (1). Une petite fontaine du xv<sup>e</sup> siècle, modèle élégant du style désigné sous le nom de *gothique orné* (2), des restes de fortifications qui consistent en une courtine crénelée, protégée par des tours rondes et par des contreforts (3);

Un magnifique escalier construit dans une des tours de l'édifice;

Plusieurs salles, dont une, restaurée en 1634, est remarquable par une immense cheminée en bois peint. C'est dans cet appartement que Louis XIII donna l'ordre de livrer de Thoa et Cinq-Mars au jugement d'une commission (4). Dans l'intérieur de la tour carrée, on observe encore un autre appartement dont le plafond est orné de tableaux de l'école florentine, enchâssés les

(1) Dans l'ancienne caserne des gendarmes; cette porte en marbre blanc paraît être de la fin du xi<sup>e</sup> siècle. Cependant on n'y remarque ni rinceaux, ni zigzags, ni torsades, ni aucun des ornements en usage à cette époque, sans doute parce que la vue des monuments romains, et qui étaient encore debout, lors de la construction des édifices gothiques, devait beaucoup contribuer à modifier le goût des artistes du Midi.

(2) Dans un corridor de l'ancienne caserne des gendarmes.

(3) Dans le jardin de l'archevêché.

(4) Les deux fenêtres à ogives qui autrefois éclairaient cet appartement, sont maintenant remplacées par des fenêtres carrées.

uns dans les autres comme les pièces d'une marqueterie, et représentant les muses et des génies qui portent leurs attributs. Cette salle communique à plusieurs autres également fort curieuses, et qui pourront servir plus tard à donner de l'extension à un établissement, qui ne date que de quelques jours seulement et qui mérite déjà la protection des hommes éclairés.

Par une circonstance heureuse, le palais de l'archevêché possède un très-beau jardin, et les murailles de l'escalier, ainsi que celles de la cour, renferment des inscriptions très-curieuses, dont les principales sont relatives à la paix d'Auguste, à l'empereur Marc-Aurèle-Antonin et à l'empereur Lucius-Aurelius-Verus. On y remarque également les tables votives des Narbonnais, en l'honneur d'Auguste, et un très-beau marbre indiquant la fondation d'une église par Rustique, évêque de Narbonne. Cette église fut commencée le 13 octobre de l'an 444, et terminée en quatre ans, sous le règne de l'empereur Valentinien III. A cette époque, la ville de Narbonne et une partie de la province étaient encore sous la domination romaine, bien que les Visigoths y fissent tous les jours quelques progrès; car leur roi Théodoric devenait de plus en plus redoutable, à cause des alliances qu'il contractait avec les autres rois barbares (1). La cathédrale de la ville est située à côté du palais de l'archevêché; tout concourt donc à justifier le choix de ce local pour l'établissement d'un musée: et, peut-être même, le seul reproche que l'on puisse faire, c'est que les collections ne répondent pas à la grandeur de l'édifice; mais, encore une fois, c'est une galerie qui commence, et les étrangers tiendront compte des embarras et des préventions qui accompagnent toujours les débuts de ce genre, surtout dans les petites localités; ils tiendront compte des bonnes intentions, et excuseront la pauvreté du présent en réfléchissant aux richesses de l'avenir.

Que l'on n'aille pas cependant, après l'acte d'humilité que l'on vient de lire, croire que la galerie de Narbonne est tout à fait dépourvue d'objets dignes de fixer l'attention. M. Taylor, M. Ch. Didier, M. de Caumont, M. Mérimée, et plusieurs autres archéologues ont exprimé franchement leur surprise que l'on eût recueilli tant de choses en si peu de temps, et ont remarqué des objets d'un très-grand prix, et qui seront indispensables aux personnes qui voudront étudier le développement des beaux-arts dans le midi de la France, ainsi qu'à celles qui, pour écrire l'histoire, voudront consciencieusement consulter les documents originaux.

Mais pourquoi justifier une pareille tentative? Qu'importe le jugement des hommes qui doutent de tout et blâment tout; qu'une idée neuve fait tomber en syncope; qui s'ima-

(1) Il ne reste absolument aucune trace de cette église, qu'il eût été si curieux d'étudier; car on sait combien sont rares les monuments chrétiens du v<sup>e</sup> siècle.

ginent bravement avoir accompli tout ce qu'il y avait à faire, et que la génération actuelle n'a qu'à croiser les bras et admirer leur ouvrage? Qu'importe le jugement de ceux qui, retranchés derrière leur nullité, leur égoïsme ou leur impuissance, sont à l'affût de tout ce qui se fait, de tout ce qui se pense, de tout ce qui se dit? Eh! non Dieu, l'on sait bien que tous les musées du monde ont commencé par de vieux sous et des pots cassés; et voilà bien longtemps que cette plaisanterie court les rues sans qu'elle ait jamais découragé personne. Les esprits forts du Directoire et les muscadins de la régence sont les seuls qui blâment et regimbent encore; mais leurs bons mots servent depuis si longtemps, qu'ils sont émoussés par l'usage et ne peuvent aujourd'hui faire la moindre blessure.

Raille qui voudra.

Nos monuments se perdent tous les jours; il faut pieusement recueillir le peu qui reste de notre ancienne histoire nationale: il faut prêcher une nouvelle croisade contre les nouveaux barbares, contre les badigeonneurs d'églises, contre les hommes qui vendent au vieux fer et au vieux cuivre les effigies de nos grands hommes, contre ceux qui, comme les hyènes, vont souiller les tombeaux et jeter au vent les cendres des anciens apôtres, contre ceux qui détruisent, pierre à pierre, nos belles basiliques, qui grattent, effacent et torturent les décorations de nos temples romains; il faut dire à nos petits enfants comment leurs pères, pendant la crise sociale de 93, ont cruellement mutilé les figures des saints martyrs, de ces hommes dont toute la vie ne fut qu'un long dévouement et un long sacrifice à la sainte loi du progrès. Il faut leur dire comment, même en 1830, tous les anciens écussons de nos villes et des familles illustres, qui n'appartiennent plus qu'à l'histoire, ont été indignement effacés; il faut humblement leur avouer nos fautes, pour qu'ils se gardent de semblables excès. Cette croisade nouvelle, il faut la prêcher le long des grandes routes, dans les rues, sur les toits, afin qu'à travers toutes les villes, à travers tous les hameaux, il se forme une chaîne puissante d'hommes dévoués, qui aient sans cesse l'œil fixé sur nos richesses monumentales pour en prévenir la destruction.

Cette pensée a été déjà en partie réalisée par M. de Caumont. La *Société Française* qu'il vient d'instituer, et qui a pour but de veiller à la conservation des monuments historiques, étendra bientôt ses ramifications dans toute la France. M. Du Mège en est le représentant dans le Midi, et bientôt il groupera autour de lui des hommes qui seront animés des mêmes sentiments que lui.

La création des musées dans les petites villes du Midi est éminemment propre à seconder les vues de la Société Française, et Narbonne est très-favorablement placée pour servir de centre aux richesses archéologiques du département de l'Aude et des départements voisins, puisque, depuis Nîmes

jusqu'à Toulouse, depuis les frontières de l'Espagne jusqu'aux sources de la Loire, il n'existe pas un seul musée d'antiques; et que d'ailleurs c'est la ville de France qui possède le plus de richesses archéologiques. Il faut seulement réunir dans un centre ce qui est dispersé; il suffit de vouloir pour accomplir de grandes choses et élever aux arts un temple qui pourra dignement porter le nom de musée, et qui ne sera pas érasé par le souvenir de l'ancienne métropole des Gaules.

Mais, pour arriver à ce résultat, pour faire comprendre à ceux qui froidement détruisent tous les jours nos anciens monuments, pour faire sentir au peuple que les objets qu'il foule tous les jours aux pieds ont une grande valeur, il faut que les hommes éclairés, que tous ceux qui aiment sincèrement leur pays, s'empressent d'offrir généreusement tout ce que le hasard a mis à leur disposition; il faut que l'administration continue à seconder cet élan, comme elle l'a déjà fait, et lorsque l'on verra les objets, jusque-là dédaignés, recueillis avec soin, entourés de respect et déposés dans les plus beaux édifices publics, alors l'indifférence cessera, les actes de vandalisme ne se renouvelleront plus, et ceux qui, par égoïsme, par calcul, par caprice ou par jalousie, ont refusé de concourir à la fondation des musées publics, seront forcés de suivre les exemples de désintéressement que de simples ouvriers et de malheureux artisans leur donnent tous les jours: et c'est ainsi que, par le seul concours de petits sacrifices individuels, les villes du Midi, dont les revenus sont peu considérables, pourront former de riches établissements archéologiques.

Rien ne nous semble plus propre à favoriser le goût et l'étude de notre histoire nationale, dans ce qu'elle a de plus intime, de plus secret et de plus curieux, que la création, dans nos provinces, de grandes collections publiques, dans lesquelles seront principalement réunis les objets relatifs à l'histoire locale et au développement de l'art, dans chaque petite circonscription politique. Ce n'est que lorsque les établissements de ce genre seront assez nombreux et assez richement dotés, ce n'est que lorsque chaque ville, chaque village, possèdera des hommes voués par goût à l'étude de nos vieilles chroniques et de nos anciens monuments, que l'on pourra voir rétablir la position géographique des villes anciennes, la situation exacte des lieux témoins de grands événements historiques, la direction des voies romaines et du moyen âge, la position des bornes milliaires les anciennes circonscriptions ecclésiastiques, civiles et féodales. Alors seulement on pourra espérer d'obtenir de bonnes traductions des documents historiques publiés dans les différents idiomes patois, ainsi que des explications exactes des inscriptions lapidaires et monétaires; alors il sera facile de recueillir les complaintes, les ballades, les cantiques et les autres chants populaires, d'observer fidèlement les croyan-

ces, les superstitions et les traditions religieuses qui restent encore parmi nous comme une archéologie vivante ; alors, mais alors seulement, on pourra recueillir des détails exacts et presque inconnus aujourd'hui, sur l'archéologie morale, c'est-à-dire sur les costumes et sur les mœurs de nos provinces dans le moyen âge, ainsi que de bonnes étymologies des anciens noms de famille et de lieux célèbres qui se sont conservés jusqu'à nous.

Ce n'est, en effet, qu'avec le concours des hommes animés de l'esprit de localité, bien au courant des idiomes et des usages de leur pays, pouvant facilement visiter tous les points du département, fouiller toutes les archives, consulter toutes les bibliothèques, que l'on peut espérer d'atteindre de semblables résultats. Un catalogue détaillé des objets recueillis par les soins de la commission archéologique de Narbonne et qui sont déposés, soit dans le jardin public, soit dans les galeries du musée, offrirait un grand intérêt. Mais les bornes de la *Revue du Midi* m'obligent à ne donner qu'une simple indication.

On remarque donc plus particulièrement une suite de beaux chapiteaux, en marbre, qui datent de plusieurs époques différentes, depuis la sévérité du goût romain jusqu'à la décadence du style, pendant les empereurs du bas-empire ; depuis les formes lourdes du style roman jusqu'à la grâce du goût byzantin ; depuis la pureté du style chrétien pendant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'au retour vers le goût grec et romain, pendant la renaissance (1) ;

Plusieurs têtes antiques, dont une très-grande, attribuée au dieu Terme, une autre beaucoup plus petite du Bacchus indien, et plusieurs autres de guerriers et de femmes romaines d'une exécution très-remarquable ;

Une inscription très-curieuse en ce qu'elle date de la monarchie visigothe, époque si curieuse et si peu connue de nos annales : elle est du règne d'Alarie, et ainsi conçue :

Ici repose en paix Marthe, d'heureuse mémoire,  
âgée de 55 ans environ, le 1<sup>er</sup> jour des kalendes  
d'Auguste, année XXI.

Plusieurs autres pierres tumulaires et dédicatoires du moyen âge ;

Quelques tombeaux en marbre blanc des premiers temps du christianisme, ornés de bas-reliefs très-curieux ;

Des inscriptions romaines inédites, parmi lesquelles on distingue les deux suivantes :

L. Cervia  
fasti. L.  
Turpioni

(1) Plusieurs de ces chapiteaux indiquent l'existence à Narbonne de très-beaux monuments gothiques dont le souvenir est entièrement perdu. Leur étude démontre que l'emploi des figures dans les ornements architecturaux a persisté fort tard dans le Midi. L'église de Saint-Paul en offre beaucoup d'exemples.

Cervia fasti. L.

auge.

—

Veneri

avg

Aqvilia

Martia

mag. D. P

Plusieurs écussons en marbre et en caire oolithique du Gard ;

Un petit moulin à moudre le blé, fait avec la lave d'Agde ;

Des fragments de statues, des bas-reliefs et des marbres des temples de la Grèce ; plusieurs amphores et autres vases antiques, des fragments de mosaïque, des lampes et des urnes funéraires ; une collection de vases étrusques et grecs ; des styles et autres objets en ivoire, des fioles lacrymatoires, des bagues, des médailles, une petite Vénus sortant du bain, des fragments de statue, deux figures de Pallas, de belles boiseries de la renaissance, etc., etc.

La collection des tableaux est encore peu nombreuse ; mais tout fait espérer qu'elle augmentera rapidement, soit par les dons du gouvernement, soit par des échanges faits avec les églises des villages qui renferment des tableaux anciens d'un grand prix, soit enfin par les dons particuliers. Les Narbonnais comprendront que le domaine des arts est un pays neutre ; qu'il faut savoir mettre de côté toutes les vieilles haines de parti pour ne rivaliser que de dévouement aux intérêts de la ville, et contribuer, autant que possible, à seconder le mouvement artistique et intellectuel qui se manifeste partout avec tant d'ardeur.

Bientôt, nous l'espérons du moins, les compositions des grands maîtres seront exposées dans notre galerie ; et qui sait alors si la vue de quelque chef-d'œuvre ne fera pas surgir de la foule quelque génie ignoré ? Qui pourrait du moins douter que la contemplation journalière des chefs-d'œuvre de la peinture ne contribuât pour beaucoup à développer le goût de nos artistes ?

Mais, outre ces avantages, la création des musées et des bibliothèques publiques offre des résultats très-favorables au développement de la moralité publique : ces établissements servent de point de réunion périodique, communiquent le goût de la vie sociale, établissent entre les personnes qui les fréquentent des relations plus intimes et servent de complément à l'enseignement public.

Indépendamment des objets que j'ai cités plus haut, on a tout lieu d'espérer que le musée possédera bientôt un magnifique bas-relief représentant, dit-on, les noces d'Ataulphe, prince barbare, avec Placidie, fille de l'empereur Honorius, ou bien celles d'Amalaric avec Clotilde, fille de Clovis (1).

(1) Des observations récentes de M. de Castellan tendent à prouver que le bas-relief qui se trouve dans la cour des postes, n'est qu'un devant de tom.

Une frise d'un travail très-large et très-correct, incrustée aujourd'hui sur la porte d'entrée de la chapelle des Pèlerins, et qui faisait partie d'un temple élevé par Auguste à Jupiter tonnant conservateur ;

Un tombeau fruste, représentant des génies qui font la vendange, et sur un des côtés un griffon, symbole de la vigilance. Un dessus de tombeau du bas-empire, incrusté dans une des cheminées de l'ancien local de la Société philharmonique ;

La statue d'Olivier de Termes, de ce vaillant croisé qui, d'après le sire de Joinville, était un des plus braves chevaliers de la terre sainte, qui assista à la mort de saint Louis, et qui mourut en Palestine à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ; cette statue est aujourd'hui ensevelie sous les ruines d'une chapelle dans l'abbaye de la Grasse ;

Un immense bas-relief du temps de Charlemagne, représentant des sujets tirés de la Bible et des emblèmes religieux ;

Une statue de la vierge chrétienne, figure ravissante de candeur et d'ingénuité, et qui se trouve isolée dans une petite chapelle, près de Rieux-Mérinville ;

Plusieurs antiquités égyptiennes, apportées en France par M. Taylor. Enfin, la commission archéologique a reçu du ministère de la guerre l'autorisation de retirer des remparts tous les objets qui peuvent offrir de l'intérêt ; et les personnes qui ont visité la ville savent qu'ils sont entièrement formés par les débris des anciens monuments romains, et qu'il n'existe pas de galerie qui possède une aussi prodigieuse quantité de pierres antiques ; puisque, sur une longueur de plus de demi-lieue, cette enceinte est composée de statues, d'inscriptions, de frises de chapiteaux et autres ornements d'architecture. Les prétentions des Narbonnais à la possession d'un musée d'antiques sont donc justement fondées. Narbonne se trouve située au centre de trois routes très-fréquentées, sur une branche du canal du Midi ; son commerce et sa position favorable sur les frontières de l'Espagne attirent chaque année dans son sein un nombre immense d'étrangers : le nom de cette ville se lie d'ailleurs à tant de grandeurs passées, à tant d'événements historiques, qu'elle devait nécessairement consacrer un de ses plus beaux édifices à perpétuer le souvenir de son ancienne splendeur.

La création du musée de Narbonne contribuera puissamment à propager, dans le Midi, le goût des études archéologiques et à fixer l'attention des savants sur les riches monuments que possèdent le département de l'Aude et les départements voisins. Lorsque toutes les richesses archéologiques que renferme le Languedoc seront connues, les savants qui viendront étudier l'histoire, sous son aspect le plus brillant et le plus poétique, verront que les matériaux sont répandus en très-grand nombre dans nos vallées

beau gallo-romain, et cette opinion semble confirmée par le caractère des toits, le goût des draperies et le ton général de ce monument.

et dans nos montagnes ; les artistes comprendront qu'il est difficile de trouver des antiquités d'un caractère plus grandiose, des lignes plus pittoresques, un ciel plus pur, des tons plus chauds, une végétation plus variée et plus brillante que les restes de monuments qui sont à nos portes et les paysages qui les encadrent : ils comprendront qu'il est facile, sans changer de climat, sans parcourir l'Espagne, l'Ecosse et l'Italie, de visiter de riches monuments arabes, de redoutables torteresses de la féodalité, de mystérieuses églises du moyen âge et de puissantes constructions romaines. Ils verront que l'habitude seule et une blâmable négligence nous ont fait dédaigner pendant longtemps les richesses qui étaient à nos portes, et qu'elles étaient demeurées inaperçues à cause de leur profusion, et perçes que nous les avions tous les jours sous nos yeux.

Il ne suffira, pour justifier ce que je viens de dire, de citer seulement les monuments qui se trouvent dans un rayon de quelques lieues et de nommer l'église de Rieux-Mérinville, le baptistère triangulaire de Planez, près Mont-Louis, les constructions chrétiennes d'Alet, qui datent des premiers temps du christianisme ; le cloître roman d'Elne, l'église à trois nefs, du XIII<sup>e</sup> siècle, de Saint-Aphrodise de Béziers ; la chapelle de Saint-Nazaire et les formidables remparts de la cité de Carcassonne ; le cloître de Béziers et celui de Fontfroide, monument de transition entre l'architecture à plein-cintre et l'architecture à ogives ; les constructions mauresques de Perpignan, la chapelle romane de Grestas, une des quarante églises construites par Charlemagne, située dans la vallée de l'Orb ; le cloître et la fontaine gothique de l'abbaye de Lalmagne, près Pézenas, qui peuvent donner une idée des merveilles de Grenade et de Cordoue ; la magnifique cathédrale de Narbonne, les innombrables constructions féodales des Corbières et de la Montagne-Noire, parmi lesquelles on remarque surtout les remparts de Minerve, vendus ignominieusement aux enchères, il y a quelques mois, pour 150 fr. Les trois châteaux de Lastours, ces géants de pierre si hardiment jetés dans les nuages et supportés par un immense rocher à pic, entourés d'escarpements effroyables ; les anciennes tours qui servaient aux Romains à communiquer des signaux, au moyen de feux qu'ils allumaient à l'extrémité, et qui, d'après les observations de MM. Du Mêge et Taylor, se retrouvent dans toute l'Espagne ; les ruines du château de Termes, où l'on respire le souvenir de la vie chevaleresque d'Olivier, et où l'on croit encore entendre les cris de guerre des légions sauvages de Simon de Montfort (1).

(1) Un vieux chroniqueur dit, en parlant de ce château : « Cetui chastel eston de merveillense force, telle que nul mortel homme n'eut cuidé qu'il eût este prins par homme quel qu'il fût. Il estoit assis sur le chef d'une montagne, sur une vive roche, entour celle roche avoit valles profondes comme abymes, et au fond des valles couloit une eau qui touit le chastel environant, etc., etc. »

Voilà cependant l'architecture qui avait été flétrie du titre de barbare par les admirateurs exclusifs des artistes de Rome et de la Grèce, voilà quels sont les chefs-d'œuvre qui avaient été désignés ironiquement par le nom de gothiques, comme si le génie des arts s'était arrêté à Auguste et à Périclès pour ne reprendre qu'avec François I<sup>er</sup> et les Médicis.

Que l'on compare les constructions actuelles avec les créations originales et spontanées dont je n'ai fait pourtant que donner un aride catalogue, et l'on verra que les artistes sont partis avec les dieux; qu'il ne nous reste aujourd'hui que des maçons, et que l'on ne saurait mettre trop de soins et d'empressement à recueillir tout ce qui reste d'une époque si peu connue, si fortement colorée par le sentiment religieux, et encore si mal appréciée.

NARNI, dans les Etats pontificaux.

I.

*Épithaphe de saint Juvénal de Narni, martyr.*

Secreti locus est intus sancti que recessus  
 Quem famulus Christi sanctus Juvenalis amavit,  
 Sanctorum socius meritis evectus in astra.  
 Rupe cava placuit tumulari membra sepulchro,  
 Ne polluta manus sacrum contingere possit.

(*Cardinal Mai*, 386, 1; *UGHELLI*, t. I, p. 1109.)

II.

*A la cathédrale.*

Inscription venant du cimetière de Priscilla.

Valerius Lila seutarius  
 natione Maurus. Prima  
 conjugi suo dignissimo  
 in pace, qui vixit annos  
 xxx. menses duos.

(*Cardinal Mai*, 409, 3.)

III.

*Épithaphe de l'évêque Cassius.*

Cassius immerito præsul de munere Christi  
 Hæc sua restituo terre mihi credita membra.  
 Quem fato anticipans consors dulcissima vitæ  
 Ante meum in pacem requiescit Fausta sepulcrum.  
 Tu, rogo, quisquis ades, precænos memorare beni-

[gna,

Cuncta recepturum te noscens congrua factis.

SD. ann. xvi. m. ix. d. x. RQ. in pace.  
 Pridie Kal. Jul. P. C. Basilii v. e. ann. xvii.

(*LABBE*, *Thes. epitaph.*, p. 89.)

NECTON, comté de Norfolk, en Angleterre.

*Philippe de Beauchamp, femme de Guy de Warwick, morte en 1383.*

Philippe de Beauchamp qe fut la femme mon-  
 sire Guy de Warrewyke gist icy Dieu de salme  
 est mercy qe morust le v jour d'aust l'an de

grace MCCCXXXIII en fine (1) creauce et bone  
 memorie menance (2) en la glorie. Amen.

(*Sepulcral monuments*, I, 147.)

NEPI, ville des Etats pontificaux, au sud-est de Ferrare.

I.

*Inscription de l'an 1131, inscristée près de la porte latérale de la cathédrale.*

† Anno domini mill. c. xxxi.  
 temporibus. Anacleti II. Papæ  
 men[se]. julio. indie. viii. Nepesini  
 milites necnon et consules  
 firmaverunt sacramento ut si  
 quis heorum nostram vult frangere sociô-  
 tatem. de oami honore atque dignitate  
 Domino volente cum suis sequacib. sit eje-  
 ctus. et insuper cum Juda et Caypha at-  
 que Pylato habeat portionem. item  
 turpissimam sustineat mortem ut Gale-  
 lonem qui suos tradidit socios et  
 non ejus sit memoria sed in asella  
 retrorsum sedeat et caudam in manu  
 teneat.

(*FABRETTI*, *Inscriptiones antiquæ*, p. 3.)

Il est curieux de voir le souvenir de Ganelon, le traître de Roncevaux, conservé dans une inscription de la Romagne. Ce fait, comme tant d'autres, témoigne de l'immense extension qu'avait prise, au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle, l'usage de notre langue et la lecture de nos romans de chevalerie. — Voyez *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 544.

II.

*Cimetière Sainte-Sabinille (hors la ville) avec une amphore de sang.*

Mareulus civis Nepesinus hæc die xxii.  
 julii martyrio coronatus capite truncatus  
 jacet, quem ego Savinilla Jesu Christi ancil-  
 la propriis manibus sepelivi.

(*Cardinal Mai*, 390, 3; *BOLDETTI*, p. 580.)

NEVERS, chef-lieu du département de la Nièvre, en France.

*Inscription du VI<sup>e</sup> siècle.*

Quisquis ab occasu properas hic, quisquis ab ortu  
 Corpus in hoc tumulo quod veneris habes.  
 Præsul Euladius hujus quondam pater urbis  
 Adventum gaudens sustinet hic Domini.

Euladius, évêque de Nevers, assista, en 567, à un concile à Tours ou à Lyon, et mourut vers ce même temps.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. IV, p. 261.)

*Épigraphie de l'arrondissement de Nevers (Nièvre).*

Communication de M. Georges de Soultrait au Comité des Arts et Monuments, imprimée dans le *Bulletin des Comités*, février 1831, p. 46.

Les inscriptions suivantes sont extraites

(1) *Firme?* (note du *Sepulcral Monuments*.)

(2) Pour *menante*.

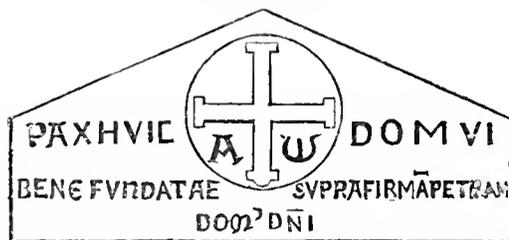
d'un recueil complet des inscriptions de l'arrondissement de Nevers, au nombre de 137. Ce recueil est suivi des tables des noms propres, des noms de lieux, des professions et qualifications de personnes, etc.

#### Douzième siècle.

A Saint-Pierre le Moûtier (canton de Saint-Pierre), sur l'un des chapiteaux de la nef de l'église paroissiale, ancienne église du prieuré, se voient les sujets suivants : deux hommes vis-à-vis l'un de l'autre; derrière eux, une femme nue debout; à côté, un homme assis joue de la lyre; un autre individu debout tenait quelque chose dont on ne peut plus guère distinguer la forme; plus loin, un homme tient un ours debout devant lui, par une chaîne qui entoure le cou de l'animal : sur le tailloir se lie cette inscription, chacun des noms étant placé au-dessus de l'un des personnages, *ursus* au-dessus de l'ours :

**VIVENDVS: GIRALDVS FILIVS + VRSVS**

Sur la façade de la chapelle de l'ancienne commanderie du Fenilloux (commune de Neuville-lez-Decize, canton de Dornes), fondée, dit-on, par les templiers :



A Nevers, au musée, tympan provenant de l'église Saint-Sauveur, maintenant détruite; au milieu J.-C. assis bénit de la main droite, et de la gauche présente une clef à Saint-Pierre : on lit au-dessus :

**+ VISIB; HVMANIS MONS**

**TRABVR MISTICA CLAVIS**

Visibus humanis monstratur mystica clavis.

Puis sur le linteau, au bas du tympan :

**+ PORTA POLI PATEAT HVCEVNIB; INTVSECEXTRĀ**

Porta poli pateat huc euntibus intus et extra.

#### Quatorzième siècle.

A Nevers, dans l'église cathédrale de Saint-Cyr, à côté du maître autel, sur une dalle de pierre noire, est gravée, au trait, la figure d'un évêque revêtu de ses ornements pontificaux; on lit autour en lettres onciales un peu effacées :

**Hic iacet dominus frater Mauricius de Colangiis Vi-**

[osis] (1)

**mondani ordinis fratrum predicatorum Autissiodu-**

[rum] qui

(1) Maurice de Coulanges la Vineuse, 75<sup>e</sup> évêque de Nevers (1599-1594)

conventum Parisiensis et Senonensis fuit lector.

[postmodum

illustrissimorum principum Caroli V et VI regum

[Francie

confessor, ac deo nostro papa penitentiarius

demum ecclesie Nivernensis episcopus obiit

anno 1594 die 16 mensis ianuarii.

#### Quinzième siècle.

A Nevers, on lisait sur une pierre du clocher de l'église de l'abbaye de Saint-Victor, en lettres gothiques :

L'anné mille quatre cens douze

ou il y eut beaucoup dalouze (1)

les filles de S. Victour

ont fait bastir ceste tour.

A Saint-Pierre le Moûtier, sur la plus grosse des cloches de l'ancienne église priorale, on lit en beaux caractères gothiques :

+ Marie. svis. nommee.

ou. non. de. la. vierge. honoree.

contre. ces. enemis. ordonnee. +

mil. cccc. l. v. Bressolles.

Chacun de ces espèces de vers est séparé par un écusson bandé de six pièces, armes de la famille de Brécharde, d'où sortirent les seigneurs de Bressolles (2), au xv<sup>e</sup> siècle: les points qui sont entre les mots sont formés aussi d'un écusson dont le blason est différent.

A Montigny-aux-Amognes (canton de Saint-Benin-d'Azy), sur une pierre du mur de l'abside, à l'extérieur, se voit cette inscription en caractères gothiques :

Soubz ceste croix cy gist devant ce lieu.

Honorable homme Pierre de Beaulieu.

Qui trespassa cest chonze bien certaine.

Le vendredi après la Magdelaine.

Lorsque à Nevers pluss'ôt la mort prise.

L'an mil cccc. et soixante quinze (5)

Prions chascun à Dieu et Nostre Dame.

Qu'en paradis soit logée son âme :

Amen.

A Saint-Pierre le Moûtier, au-dessus d'une porte intérieure du château d'eau, on lit en caractères gothiques :

L'an mil cccc mxx et xiii ou mois de

juillet fut refaite tout à neuf ceste grāt

voute par lordonnāce des bourgeois

mauans et habitās de Saint Priē le Mou

stie. Ou quel temps noble sr Gilbert de Pre

pont sr de Darisolles estoit bailli dudit lieu

maistre Durant de Bosnat licē en loiz li

euten general du dit bailliage Gilbert

de Coraigue. Jehan du Monceal et An

thoine de la Corne officiers de laditville.

(1) Beaucoup d'aluses.

(2) Bressolles était la première baronnie du Bourbonnais.

(5) A la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvij<sup>e</sup>, la ville de Nevers fut affligée de graves épidémies.

A Nevers, sur le mur de clôture intérieure du chœur de la cathédrale, au sud, se voient quelques peintures effacées en partie; au milieu se distingue encore une croix de calvaire, à droite de laquelle est couché un cercueil d'où sort à demi un cadavre enveloppé de son suaire; diverses banderoles portaient des inscriptions qui ne sont plus lisibles; toutefois, on lit encore sur celle qui sort de la bouche du cadavre ces mots en lettres gothiques :

Icy bas juisse fait biauçōp de biens  
si juisse euide venir cy ens.

*Seizième siècle.*

A Montigny-aux-Amognes (canton de Saint-Benin-d'Azy), on voit les lignes suivantes, gravées en caractères gothiques sur l'un des contre-forts de l'église :

Bonnes gens qui par cy passes  
Pries Dieu pour les trespasses  
Aīē fidelīū requiescāt in gaudiū

ceste, āgīve (1) : a : este : fete : par : les :  
parroissiens

lan mil : v<sup>e</sup> : et : vii : Simō Dory  
prestre : a : ce : fait le. xxi : de : iūg

Au château de Lamotte-Farchat (commune de Fleury-sur-Loire, canton de Decize), en caractères romains :

Nil conscire sibi nulla  
palescere culpa,  
1527.

A Dornes (canton de ce nom), on lit sur la façade du château, arrangée au xvi<sup>e</sup> siècle, cette devise en lettres romaines :

Votis potior

A Nevers, dans la cathédrale, sur des cartouches figurant dans l'ornementation de la clôture d'une chapelle du flanc sud, avec la date 1560 :

μη·δεν·αγαρ·η·ελατδρ

Nequid nimis aut minus.

μητρορ·απισορ·επιτιραοιρ

Mensura optima in omnibus.

A Saint-Pierre-le-Moultier, dans l'église paroissiale, sur une dalle de la nef au milieu de laquelle se dessine une croix fleuronnée accompagnée d'armoiries, on lit en lettres romaines :

Cy. gist honneste dame, Anne. Dumoutet. vivante  
femme. de. hon. home. et saige. M. Henry. Bar-  
din. advocat. laq<sup>e</sup> deceda le 8<sup>e</sup> daoust 1579.

Qui pedibus pheretrum cal-  
cas, tu quæso præcare numina  
montane flamen vt astra colat  
magna in defunctos pietas ha-

(1) Le mot *engivre* signifie bien évidemment ici contre-fort; au reste, il est encore souvent employé avec cette signification dans le centre de la France, surtout en Nivernais et en Franche-Comté.

vd sordvit, ipsi non in eam at-  
que suos sordent æqua tibi.  
obiit aīo  
eius æt-  
atis 29<sup>e</sup>.

A Decize (canton de ce nom), dans la crypte de l'église paroissiale, on lit ces vers :

Hoc iaciet in tvmvlo, Phæbi qvi splendvit arte :  
Tillotiadae gentis (1), et vrbis honos.  
Qvid mirvm, mediis homines e favicvbs orce  
Et tvmvlo arcentem, si Libitina rapit?  
Hev medicvm impatient lethvm sibi tollere prædam  
Eximivm vite tollere qverit opvs :  
Sed nihil ista iuvant, remanet post fata sverstes  
Illivsqve senis fama perennis erit.  
Petrvs Tillotivs in honorem  
defuncti patris qvi obiit  
mense octobris 1595.

Au château des Bordes (commune d'Urzy, canton de Pougues), plusieurs plaques de cheminée portent les armes du maréchal de la Platière Bourdillon, accompagnées de cette devise qui entoure des dés :

Vt sors volet.

*Dix-septième siècle.*

On lisait autrefois à Nevers, sur une dalle de l'église de Saint-Pierre, l'épithaphe du célèbre juriconsulte et historien nivernais Guy Coquille; en voici le texte :

Cy gist noble homme et sage maistre  
Guy Coquille, sieur de Romenev et de Beandédruit,  
procureur général de Nivernois et Donziois,  
qui décéda le onzième de mars mil six cents  
trois. Requiescat in pace.

Au château de Villemenan (commune de Guésigny, canton de Pougues), on voit, au-dessus d'une porte, les armoiries de la famille de Lange, d'ancienne noblesse du Nivernais. Le cimier est formé de deux couronnes : l'une d'épines, l'autre de laurier, avec cette devise :

Hoc ad illam

Puis, plus bas :

Nomine et omme.

Au château de la Motte-Farchat, on lit sur un cartouche de la façade, au-dessous d'une niche qui renfermait une statue de la Vierge :

Villaines et Dyret (2) à la mère de Dieu  
Offrent son effigie et levr âme en ce liev.  
1621.

(1) Cette épithaphe est celle de Robert Tillot, médecin de talent.

(2) Le château de la Motte-Farchat fut en partie rebâti par un gentilhomme de la famille de Villaines, dont la femme était de la famille Duret, du Bourbonnais.

Puis, au-dessus de la niche, les armoiries de la famille de Villaines sont accompagnées de cette devise :

Nvllivs pavebit occvsrvm.

Le pont de la Loire à Nevers fut reconstruit en 1670; on grava, sur une plaque d'étain scellée dans la pierre, les armoiries de Colbert et l'inscription suivante :

Ce pont, fait en 1605 et ruiné par les eaux en 1628, a été construit à neuf sous le règne de Louis XIV, roi de France et de Navarre, et refait par les ordres de messire Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Seignelay, ministre et secrétaire d'Etat, commandeur et grand trésorier des ordres de Sa Majesté, contrôleur général des finances, surintendant et ordonnateur général des bâtiments, arts et manufactures de France, et la première pierre a été posée par M. Charles Tubœuf, chevalier, seigneur baron de Vert, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire départi es-généralités de Berry et de Bourbonnois, en présence de noble Vincent Bernard, avocat en parlement; Pierre Thommelier, marchand; Etienne Flamen, docteur en médecine; Pierre Brisson et Jean Sallomyer sieur de Nion, aussi avocat en parlement, échevins et procureur du fait commun de cette ville. Le 28 août 1670.

Plus bas est une couleuvre qui change de peau, et cette autre inscription, qui fait allusion aux armes de Colbert, au nouveau nom du pont, qui, sans doute, fut mis sous le patronage de saint Louis, et enfin à la fameuse digue de la Rochelle, construite par les ordres de Louis XIII :

Renovatur ut coluber.

Nomine Niverno plures qui stare per annos

Non potui, firmus nomine regis ero,

Lilia si patris metas posuere profundo :

Et metas Ligeri lilia nostra dabunt,

Favit Deus, qui ventis et mari imperat.

A Nevers, sous l'arc de triomphe nommé Porte de Paris, contre l'un des montants, on fit cette inscription plus que médiocre, qui, avec deux autres qui se voyaient sur les frontons de l'édifice, ont été payées fort cher à Voltaire par la ville de Nevers :

Dans ces temps fortunés de gloire et de puissance,  
Où Louis répandant les bienfaits et l'effroy  
Triumphoit des Anglois aux champs de Fontenoy  
Et faisoit avec eux triompher la clémence,  
Tandis que tous les arts aimés et soutenus  
Embeilloient l'Etat que sa main seent defendre,  
Tandis qu'il renversoit les portes de la Flandre  
Pour fermer à jamais les portes de Jamus,  
Les peuples de Nevers en ces jours de victoire  
Ont voulu signaler leur bonheur et sa gloire,

Etalés à jamais, augustes monuments,

Le zèle et la vertu de ceux qui vous fondèrent ;

Instruisés l'avenir, soyés vainqueurs du temps

Ainsi que le grand nom dont leurs mains vous or-

[nèrent.

(Par monsieur DE VOLTAIRE, *historiographe du roy.*)

Voltaire se fit payer fort cher, par la ville, ces vers boursoufflés; les deux autres inscriptions qui figuraient sur les frontons du monument sont également de lui; elles font peu honneur au génie du poète et au bon goût des échevins de Nevers de cette époque; les voici :

Sur le fronton extérieur :

Au grand homme modeste, au plus doux des vainqueurs,

Au père de l'Etat, au maître de nos cœurs.

Et sur le fronton intérieur :

A ce grand monument qu'éleva l'abondance,

Reconnaissez Nevers et jugez de la France.

On voyait dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame, à Nevers, une grande pierre carrée sur laquelle était gravée cette inscription, qui n'était point ancienne, mais qui consacrait la mémoire du martyr d'un des patrons de la ville :

Ici est la pierre sur laquelle saint Révérien, évêque d'Autun a été décapité l'an 272, en cette ville de Nevers, proche l'abbaye de Notre-Dame où reposent ses saintes reliques. Il se lit dans la vie de saint Révérien que jamais la ville de Nevers ne périt pendant que ces reliques y subsisteront.

NEWARK (Nottinghamshire), en Angleterre.

*Main Fleming, fondateur de l'Eglise, mort en 1373.*

Hic jacet Alanus [Fleming qui] obiit [anno] m. cccclxxiii [in die sancte Helene en]jus anima per Dei misericordiam requiescat in pace. Amen. Credo quod Redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrecturus sum et circumdabor pelle mea et in carne mea videbo Deum salvatorem meum quem visurus sum ego et oculi mei conspecturi sunt et non alius : repocita est hæc spes mea in sinu meo.

(*Sepulchral Monuments, 1, 186.*)

NEZIB, en Syrie, près de Bir, au N. E. d'Alep.

*Sur un pont près de la ville.*

Iustino imperatori dilectissimo  
exercitus eius orientis gentem barbaram  
e curru statuario cautionem ad gloriam  
construxit.

(*Cardinal Mai, p. 327; Spon., Miscell., p. 277; DONAT., p. 224, 2.*)

NICE, dans le royaume de Piémont.

I.

Devant les portes de l'église rurale de Saint-Etienne.

Imp. Cas. Flavio Valerio Constantino aug. Constanti pii augusti filio.

(Cardinal MAÏ, 241, 1; MURAT., p. 259, 7.)

II.

Sur le tombeau de saint Pons.

Domino Karolo rege Francorum et Langobardorum patricius (sic) Romanorum domino sancto Pontio martyri sub temporibus imperat . . . . Advocatus . . . . . epis . . . . . instaurav . . . .

(Cardinal MAÏ, 398, 1; Mur., 1896.)

NIMES, chef-lieu du département du Gard, en France.

I.

Cinquième siècle.

M. V. R. (1)

Columbus

Serinianus XXV

nat. Ædus (2)

hic adquiescit

sperat conjux.

Cette inscription trouvée en 1810 dans les débris des arènes de Nîmes paraît, d'après la forme des lettres, appartenir aux premiers temps du christianisme.

(M. DE CRAZANNES, Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. IV, p. 260.)

II.

1203. — Cathédrale.

Anno Domini ucciii. die xvi aprilis, retro hunc lapidem fuit sepultum corpus domini Mutii, filii illustris Hedefonsi ducis Narbone de stirpe pie memorie illustris domini Raimundi comitis Tolose, marchionis provincie ac ducis Narbone, almi fundatoris hujus sancte sedis Nemausensis ecclesie, ad honorem virginis Marie constitute, in qua Deo famulantur viri unanimiter sub regula beati Augustini viventes, quorum et omnium fidelium defunctorum animabus, quesumus, Domine Deus, requiem concedas perpetuam ut quod in terris speraverunt et crediderunt videant per Jesum Christum Dominum nostrum. Amen.

(Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. III, p. 219.)

(1) Marie virgini regine.  
(2) Natione Ædus.

III.

1266. — Anciennement à l'église de Saint-Bausile, puis transporté à la porte de la Magdelaine.

+ Anno incarnationis Dñi m.ccc.lxx.

vi<sup>o</sup> m<sup>o</sup> kal. marcii obiit Guibertus Ym

bñ hōc mēorie p̄or. ist. monasterii (1)

q̄i hēdificavit chorū et m̄ā ecclē ero

rā et aulā sūporē et m̄ta alia boā

p̄dēc ecclē acq̄isivit. Orate p̄. eo p̄r nr.

Traduction.

L'an de l'incarnation de Notre-Seigneur m.ccc.lxxi, le sixième des kalendes de mars, décéda Guibert Ymberti de bonne mémoire, prieur de ce monastère, qui bâtit le chœur et une voûte de l'église et une salle supérieure, et acquit pour ladite église beaucoup d'autres biens. — Priez Dieu pour lui, Pater noster.

(Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. IV, p. 298.)

IV.

1290 — Trouvé près de la fontaine, en 1778.

+ Anno Dñi m<sup>o</sup>

ccc. xc<sup>o</sup> iii. p̄die

k̄l. febr. o. pie. m-

emorie dñs Ber-

nardus Marthesii

saesta ecclē.

ē Nēm. sa. et ca.

Anno Domini m.ccc.xc.iii<sup>o</sup> pridie kalendas februarii obiit pie memorie dominus Bernardus Marthesii sacrista ecclesie Nemausensis sacerdos et canonicus.

(Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. IV, p. 300.)

V.

1324. — Cloître des Récollets.

Anno Domini m ccc xxiiii, decima die mensis marcii, obiit Bartholomeus de G. lterio mercator jance et sepultus hic in habitu fratrum, cujus anima requiescat in pace. Amen.

C'est la première preuve écrite de cet usage alors assez fréquent.

(Mém. de la Soc. archéol. du Midi, t. IV, p. 302.)

NOCCHI. Voy. LUNEGIANO.

NOCERA DE' PAGOMI, dans la principauté cilérienne au royaume de Naples.

Sur une colonne de la très-ancienne église de Sainte-Marie Majeure dite de la Rotonde, près de Nocera.

+ de donis dei et sancte Marie

Magnoaldo presbiter fecit. +.

(Cardinal MAÏ, p. 193.)

NOGARIA, territoire de Vérone, royaume Lombardo-Vénitien.

(1) Saint Bausile.

*Vieille pierre, aujourd'hui à la porte de l'église de Saint-Pierre.*

TERMINUS  
SUMMUS  
SILVA  
MONAS-  
TERIO  
SCEPLTRI  
PERTINENTIS  
JUG.  
CCC.

(*Cardinal Mai. 352, 2.*)

NOLA, dans la province de Labour, royaume de Naples.

I.

*A l'ancienne église de Saint-Félix, fondée par saint Paulin.*

Hic pietas hic alma fides hic gloria Christi,  
Hic est martyribus crux sociata suis.  
Nam crucis e ligno magnum brevis astula pignus  
Totaque in exiguo semine vis crucis est.  
Hoc Melanæ sancte delatum munere Nolam  
Summum Hierosolymæ venit ab urbe bonum.  
Sancta Deo geminum velant altaria honorem  
Cum cruce apostolicos que sociant cineres.  
Quam bene junguntur ligno crucis ossa piorum!  
Pro cruce ut occisis in cruce sit requies (1).

II.

*Au passage qui réunit l'ancienne et la nouvelle basilique.*

Ut medium valli pax nostra resolvit Iesus,  
Et cruce discidium perimens duo fecit in unum,  
Sic nova destructo veteris discrimine tecti,  
Culmina conspicimus portarum fardere jungi.  
Sancta nitens famulis interluit atria lymphis  
Cantharus intransumque manus lavat amne ministro.  
Plebs gemina Christum Felicis adorat in aula,  
Paulus apostolico quam temperat ore sacerdos (2).

III.

*Sur un arc.*

Attonitis nova lux oculis aperitur, et uno  
Limine consistens geminas simul aspiciat aulas.

IV.

*Sur un autre arc.*

Te geminis gemine patuerunt arcibus aule  
Miranturque suos per mutua limina cultus.

(1) S. PAVLINUS, *Ep. XXXII.*, ed. Veron.; ubi Juvenatius in notis criticis ined. corrigit *Hierosolyma.* — A. M.

(2) *Ibid.* Vide BOLLAND., t. VII, juil. p. 89, 90, 136, 159, 144. — M. P.

V.

*Sur l'arc du milieu communiquant à l'antique basilique.*

Quos devota fides densis celebrare beatum  
Felicem populis diverso suadet ab ore,  
Per triplices aditus laxos infundite cœtus.  
Atria quamlibet innumeris spatiosa patebunt,  
Quod sociata sibi per apertos comminus arcus  
Paulus in æternos antistes dedicat usus.

VI.

*Sur d'autres arcs.*

Antiqua digresse sacri Felicis ab aula  
In nova Felicis culmina transgredere.  
Una fides trino sub nomine que colit unum  
Unanimis trino suscipit introitu

VII.

*Au sanctuaire près de l'abside.*

Hic locus est veneranda penus qua conditur, et qua  
Promittur alma sacri pompa ministerii.

VIII.

Si quem sacra tenet meditandi in lege voluntas,  
Hic poterit residens sacris intendere libris.

VI.I.

*A l'entrée.*

Ardua florifera crux cingitur orbe coronæ,  
Et Domini fuso tincta cruore robet.  
Quæque super signum resident cœleste columba  
Simplicibus produunt regna patere Dei.  
Alma domus triplici patet ingredientibus arcu,  
Testatorque piam janua trina fidem.

Hac cruce nos mundo et nobis interfice mundum,  
Interitu culpæ vivificans animam.  
Nos quoque perlicies placitas tibi Christe columbas,  
Si vigeat puris pars tua pectoribus (1).

IX.

*Sur les portes méridionales. Sur une porte.*

Pax tibi sit, quicumque Dei penetralia Christi  
Pectore pacifico candidus ingrederis.

X.

*Sur une autre porte.*

Cerne coronatam Domini super atria Christi  
Stare crucem dano spondentem celsa labori  
Præmia. Tolle crucem, qui vis auferre coronam.

XI.

*Sur un passage particulier allant du jardin à la basilique. En dehors.*

Cœlestes intrate vias per amona vireta

(1) *Ibid.* et REZONNIN., p. 415, 416.

Christicolæ, et lætis decet huc ingressus ab hortis  
Unde sacrum meritis datur exitus in paradisum.

## XII.

*Au même lieu, en dedans.*

Quisquis ab æde Dei perfectis ordine votis  
Egrederis, remea corpore, corde mane (1).

## XIII.

*A l'arc triomphal.*

Pleno coruscat Trinitas mysterio.  
Stat Christus agno : vox Patris cælo sonat :

## XIV.

*A la barrière du grand autel.*

Hoc quod cernitis discite quod Lupenus episcopus compsit et  
ornavit in hac ecla amore Dei et sanctorum Felicis et Paulini Rufi  
Laurenti et Patricii (2).

## XV.

*Sur une pierre détachée.*  
Lupenus ep̄s fieri præcep.

## XVI.

*Sur une autre pierre.*  
Hoc opus Lupinus renovabit (3).

## XVII.

*Sur une bandelette qui entoure l'arc.*

Parvus erat locus sacris angustus agendis +  
Supplicibusque negans pandere posse manus +  
Nunc populo spatiosa piis altaria præbet +  
Officiis merito martyris in gremio +  
Cuncta Deo renovata placent, novat omnia semper +  
Christus, et in cumulum luminis amplificat +  
Hæc ut dilecti solium Felicis honorans +  
Et splendore simul protulit et spatio (4). +

Felicis penetrali prisco venerabile cultu +  
Lux nova diffusis nunc aperit spaciis +  
Angusti memores solii gaudete videntes +  
Præsulis ad laudem quam nitet hoc solium +

(1) Ibid.

(2) Ita Holstenius exscripsit e scheda Barberiniana. MUR., p. 1905, 9. ex Blanchinio habet *Lupercus*. REMONDINUS, t. I, p. 480, 522, et t. III, p. 90, habet *Leo solenter tertius loco Lupenus*; verumtamen aliter, t. I, p. 518, 599, et t. III, p. 95. ibique de hoc episcopo verba facit. Vide etiam UGHELI., t. VI, p. 255, FLEETW., p. 454; BLANCHIN., præf. ad tom. I Anastas. — Mr.

(3) Sic HOLSTENIUS.

(4) REMONDINUS, t. I, p. 405, 514; Holstenius legit *spaciis* pro *sacris*. In ed. Veron. S. Paulini, p. 658, ante *sacris*. Et sic alii auctores a Marinio citati.

Et per columbam Spiritus sanctus fluit.  
Crucem corona lucido cingit globo,  
Cui coronæ sunt corona apostoli,  
Quorum figura est in columbarum choro.  
Pia Trinitatis unitas in Christo coit,  
Habente et ipsa Trinitate insignia.  
Deum revelat vox paterna et Spiritus.  
Sanctam fatentur crux et agnus victimam.  
Regnum et triumphum purpura et palma indicant.  
Petram superstat ipsa petra ecclesie,  
De qua sonori quatuor fontes meant  
Evangeliste viva Christi flamina (1).

## XVIII.

*Dans la basilique de Saint-Félix.*

† Septimo. die. stante. mense. madii. †  
dedicatio. erit. hujus. sancte ec-  
clesiæ. Beatus. Damasus. PP. constru-  
xit. et. ædificavit. ad. honorem. D̄i. et  
Beatissimi. Felicis. conf.  
(Cardinal MAÏ, 164, 3; REMONDIN., *Hist.*,  
*Nol.*, t. I, p. 399)

## XIX.

D. N. Fl. Valerio  
Constantino  
pio felici imp.  
semper aug.  
ordo populusque  
Nolanus  
D. N. M. Q. ejus.  
(Cardinal MAÏ, 243, 4; GRUT., 1086, 4.)

## XX.

Domi. Domitianum (2) barbarorum  
D. D. N. N. patria don....  
audavit Vesta im statuam  
Nolanus ordo et populus  
consecravit  
curante ac dedicante  
Ortensio Conviaro  
provinciæ Campaniæ

(Cardinal MAÏ, 253, 1.)

(1) S. Paulinus, ep. xxxii, ed. Veron. et Remon-  
din., p. 411. — Mr.

(2) Reinesius (cl. m., n. 56.) corrige avec raison :  
*Domitori gentium barbararum D. N. Fl. Valerio  
Constantino aug. invicto equestrem statuam etc.* Il  
corrige aussi *conviaro* en *consulari* (Card. MAÏ)

XXI.

*Au séminaire.*

Pompe...

Barbarius Pompeian.  
V. C. cons. Kamp. civita-  
tem Bellam nuda ante  
soli deformitate sorden-  
tem silicibus e montibus  
excisis non e dirutis  
monumentis advectis  
construendam  
ornandamque cura-

vii

curante V. C. Ti. Pro-  
culo patrono et cur.  
Abellanorum...

(*Cardinal MAI*, p. 330; *REMONDIN.*, *Hist.*  
*Nol.*, t. I, p. 248, III, n. v.)

NORI, en Sardaigne.

*Eglise de Saint-Ephuse, à l'autel.*

Sal. vis. DB. N. N. N...

Theodosio et Placido Valentiniano se...  
Subductos olim latice patrieque (sic) nega [tos]  
Restituit populis puro Flavio Iulio am [ne]  
curante

Valerio Ennodio principale ac  
primaria ejusdem urbis.

(*Cardinal MAI*, 350, 1.)

NORTHFLEET. Eglise de Northfleet (Kent)  
en Angleterre.

*Épithaphe mutilée de Pierre de Lacy :*

...us Petrus de Lacy quondam

Rector hujus ecclesie et prebendarius prebende de  
Swertes in ecclesia cathedral. Dublin.  
qui obiit

decimo octavo die mensis octobr.  
anno Domini mill mo ccc septagesimo quinto  
cujus...

(*Sepulchral Monuments*, I, 204.)

NORTON-DISNEY, au comté de Lincoln,  
en Angleterre.

*Épithaphe trouvée à Norton-Disney.*

Ici gist Joan que fust la femme mouu Gillam  
Disni et file mouu sire Nicolas de Lane forte  
Dieu eite merci de sa alme. Amen.

(*Sepulchral Monuments*, t. I, p. 109.)

NOVARRE, en Piémont.

I.

*Vers d'Ennodius, à la basilique des apôtres.*

Antiquum ecce nitet templum, quod sorduit ante,  
Cui Lucem veterem lux nova composuit.  
Perdidit antiquum quis religione sacellum,  
Numinibus pulsus quod bene nimen habet?  
Di quibus hoc patuit, possessas linquite sedes,  
Quod fecit Victor, victor ubique tenet.

(*Cardinal MAI*, p. 104; *SHIMOND*, t. I, p.  
1846.)

Addit ad cultum merito successor et actis,  
Qui morum nomen hinc, Honorate, geris.  
Nubila viperi qui gestat corda veneni  
Non datur ut faciat culmina pulera Deo.

II.

*Au tombeau de saint Laurent, prêtre, et de  
ses compagnons.*

Aspicias hoc marmor tumuli de more cavatum?

In solidam est intus rima nec ulla patet,  
Unde queat tellus occultas mittere lymphas,  
Manat ab ingestis ossibus iste liquor.

Si dubitas, medio sudantes tolle sepulchro  
Reliquias; dices unda salubris ubi est?

(*Cardinal MAI*, 388, 5; *FLEETWOOD*, p.  
323.)

NOYON, département de l'Oise, en  
France.

I.

*Inscriptions du XIII<sup>e</sup> siècle. — A la cathédrale.*

Hic jacet Gerardus de Nivernis cantor  
et canonicus ecclesie beate Marie  
Noviomensis,  
obiit anno Domini  
M. CC. LXIII.

II.

Chi gist Ermeline Oiselette  
née de Corbie = (1) fu femme  
mai. gre (2). Robert de Douai  
orfèvre. Priez pour s' ame  
= dites *Pater noster*.

III.

*Quatorzième siècle.*

Cy gist Jehan le Bucheron  
de Saint Germain en Laye  
qui trespassa l'an de grace mil ccc. mxxx et deux  
le vii jour du mois de novembre  
Priez Dieu pour l'ame de lui.

(*Mémoire sur les pierres tombales de la  
cathédrale de Noyon, par M. l'abbé MA-  
GNE; Bulletin monumental de M. DE  
CAUMONT*, t. X, 1844, p. 353 et suiv.)

NUBLARA, au diocèse de Pesaro, dans les  
États-Pontificaux

*Dans une maison qui a appartenu au duc  
d'Urbin.*

Christus rex gloria  
venit in pace; Deus  
homo factus est; Verbum  
caro factum est.

(*Cardinal MAI*, p. 6.)

NEREMBERG, au royaume de Bavière.

*Lieu incertain.*

Nobilitati Literate S.

HERONIMO WORTIO Octingensi, ex Pinceri a-

(1) *Qua*, au et.

(2) *Maire*, probablement.

rum Sweinspaldenss. qui in primis autoribus Casariensis cœnobii numerantur, legitima stirpe oriundo, in quo et fratre Hainrico Norimb. archiatro illa ipsa exstincta est : Soerati Suevico, Græce Latineq; doctissimo : Christianæ philosophiæ et eloquentiæ principi : viro ad scribendū, dicendum, docendū nato : antiquæ virtutis et fidei germanicæ exemplari; præceptorî optimo, et amico maximo : sex Hainzelii fratres germani, Joh. Baptiste F.F. publice debiti privata pietate M. p. p. Ob. A. C. N. clo Id xxc. post. Non. Octob. Il. I. P. M. Vixit cœlebs LXIV. d. LV. h. XIX. Amico Gymnasio et Bibl. præfuit ann. XXIII. multiplicium divini ingenii monumentorum Europam atque Asiam hæredes reliquit.

*Τοις πατρίν εἶτε χρίσιμα χάρις αὐτῶ.*  
(Gros, *Supplém. aux inscript. de Bâle*, p. 375.)

II.

Hic sita sunt ossa  
JOACHIMI CAMERARII, Joach. F.  
Medici Norimbergensis,  
qui vixit an..... m..... d.....  
Θ. anno m. d. XCHX.  
comendans se immensæ misericordiæ  
divinæ.

Vita mihi mors est : Mors mihi vita nova est.  
(Gros, p. 392.)

NYMPHI, l'ancien *Nymphæum*, village près de Smyrne, en Asie-Mineure.  
Cette ville était devenue l'apanage d'un prince latin à l'époque où les Latins maîtres

de Constantinople, de Nicomédie, de Chalcédoine, dominaient pour ainsi dire toute la partie occidentale de l'Asie-Mineure. On voit encore à l'entrée du village un immense château carré que les Turcs appellent *le château des Génois*. Sur la place, près de la maison de l'Agâ, M. Charles Texier, a découvert un tombeau chrétien, qu'il croit appartenir au xiv<sup>e</sup> siècle de notre ère. Ce sarcophage, en beau marbre blanc, est encasté dans une fontaine. Il est orné de sculptures représentant des animaux, des arabesques et des fleurs de lis. Sur le bandeau supérieur, on lit cette inscription :

ΝΥΝ ΚΟΣΜΟΣ ΗΔΥΣ ΣΧΗΜΑ ΣΟΙ ΘΕΟΝ ΜΙΤΑ  
ΝΥΝ ΟΥΝ ΒΑΜΙΖΕ ΗΡΟΣ ΘΕΟΝ ΣΤΕΦΗΦΟΡΟΣ.

Lecture courante.

Νῦν κόσμος ἡδύς σχῆμά σοι θεῶν μετὰ.  
Νῦν οὖν βαμιζει πρὸς θεῶν στεφηγόρος.

Traduction.

Maintenant un ornement délicieux te donne une attitude (une forme divine); vas donc maintenant à Dieu, portant la couronne.

Cette inscription paraît avoir été empruntée à quelque poème religieux. Peut-être l'ornement dont il est question fait-il réellement allusion à un riche vêtement dont on avait décoré le corps du défunt, suivant l'usage des Byzantins. Nous y verrions plutôt une allusion au vêtement et à la place célestes que ses vertus pouvaient avoir mérités au défunt.

(*Description de l'Asie Mineure*, par M. CH. TEXIER, et *Revue archéologique*, t. I, p. 324.)



ODERGO, dans le royaume Lombardo-Vénitien entre Trévise et Venise.

*Eglise des PP. Capucins.*  
Sur les reliques de sainte Sabine.  
Benemerenti. . . . in pace  
Sabinei dulcissime cōjugi que  
✠ vixit mecum annis v nesse (sic) viii.

(*Cardinal Mai*, 447, 8.)

ONSATO dans le territoire de Brescia, royaume Lombardo-Vénitien.

Constantino max  
D. D. D. N. N. N. Flavio Licinio  
Liciniano in. . . . .  
L. Constantino iun.  
. . . Cæsar. . .

(*Cardinal Mai*, 236, 1; *Mur.*, p. 464, 1.)

ORANGE, département de Vaucluse, en France.

I.

*Sur la base d'un bénitier.*  
Constantino pio

nobili Cæsari  
vivi Constantini  
pii Augusti  
filio.

(*Cardinal Mai*, 233, 5; *MURAT.*, p. 239, 8; *Voyage litt. de deux Bénédict.*, part. I, p. 265.)

II.

1127.

Nobilis hispanus præsul Berengarius hujus  
Urbis in hoc modico conditus est tumulo.  
Illum legatum Hicrosolyma sensit, et inde  
Ornamenta sua detulit ecclesiae  
Predecessoris Willelmi facta seentus  
Ecclesiam studuit magnificare suam  
Pastor episcopium rexit quinis quater annis  
Amplius atque minus non fuit una dies  
Hunc lux augusti vigesima septimæ (sic) sedî,  
Pontificem dedit. hunc abstulit hec eadem

Hoc carmen fecit Willelmus præsul ab illo  
Tertius et scribi jussit in hoc lapide.

(*Mém. de la Soc. archéol. du Midi*, t. III,  
p. 101.)

III.

1199.

Martis quindenis vecti super astra calendis

Hic lapis Arnulfi præsulis ossa legit.

Qui l'facient inopes, inopiam miserator olivit;

Amisit solitas plebs miseranda dapes.

Prudens, facundus, justus, pius, et moderatus,

Exemplar siquidem sobrietatis erat.

Jejunus dapibus, flevit genuitque reatus,

Pene nona dies fulsit et ecce diatus.

Quisque Paer noster, lector pro præsule dicat,

Ut jungatur ei qui super astra micat.

Arnulfe, évêque d'Orange, avant 1182, fut en 1199 attaqué de la lèpre, et Innocent III lui donna alors un coadjuteur, qui lui succéda en 1200.

ORBAIZ, ancienne abbaye du diocèse de Soissons, en France, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul.

*Extrait d'une ancienne histoire de l'abbaye, communiquée par M. de Mallet au comité des chartes du ministère de l'instruction publique (1).*

L'une des plus belles et des dernières actions que saint Réole ait faites avant sa mort, dont on a connoissance, et qui rendra sa mémoire immortelle sur la terre, fut la fondation de cette abbaye de saint Pierre d'Orbaiz. Notre saint fondateur, qui s'étoit fait une étude de toutes les belles actions des plus grands évêques de son siècle, et une loy indispensable de les retracer par les siennes, voulant imiter la piété de saint Hivard, son prédécesseur dans le siège de Reims, qui avoit fondé le célèbre monastère d'Hautvillers, et le zèle et la magnificence des roys et des princes de la terre pour la gloire de Dieu, fit bâtir, fonda, dota, et consacra à Dieu, selon le P. Le Coigne, en six cens soixante-dix-sept, ou selon d'autres, moins vraisemblablement, en six cens quatre-vingts, cette abbaye d'Orbaiz, sous l'invocation des princes des apôtres saint Pierre et saint Paul, sous la règle de Saint-Benoist et de saint Colomban, sur les fonds et domaines qui lui avoient été données par Thierry ou Théodoric, premier du nom, roy de la France occidentale ou de Neustrie, troisième fils de Clovis second et de sainte Bathilde, aussi roy de France, la huitième année de son règne et du consentement d'Ebroin, maire du palais, quelques années avant qu'il fût assassiné par Ermenfroy ou Ermenfrade, comme on a dit cy-dessus : « Hic venerabilis Reolus episcopus construxit monasterium Orbaicense in loco quem promeruit dono regis Theodorici, per ipsius licentiam, suf-

fragante Ebroine majore palatii. » (Flodoard, lib. II, cap. 4.)

Ces paroles de l'historien Flodoard, « in loco quem promeruit dono regis Theodorici, per ipsius licentiam, » qui marquent le fond et domaine donnez par le roy pour la fondation de cette abéie, l'ont toujours fait considérer et reconnoître pour une abéie de fondation royale, comme il paroît par la déclaration des biens de cette abéie, que le cardinal Alexandre de Campegge, abbé d'Orbaiz, fit donner et fournir à la chambre des comptes de Paris, le vingt-unième jour de décembre mil cinq cens quarante-sept, par dom Pasquier Chatton, procureur général desdits religieux, abbé, prieur et couvent de Saint-Pierre d'Orbaiz, prieur de Notre-Dame d'Oiselet, et prévost de ladite abbaye qui relève immédiatement du roy, et qui a toute justice, haute, moyenne et basse, suivant la susdite déclaration du 21 décembre 1547.

Le même Flodoard ajoute au même endroit que, dès aussitôt que le monastère fut entièrement achevé et en état d'être habité, le saint fondateur s'adressa à l'abbaye de Resbaiz, demanda et obtint six moines et les mit dans son nouveau monastère, pour y vivre régulièrement et enseigner la sainte règle monastique à ceux qui se présente-roient et qu'ils recevroient. Il choisit un de ces six religieux tirez de Resbaiz, nommé Landeman, et le fit abbé pour sa vie; car quoiqu'un certain Odon (on ne sait qui étoit cet Odon; c'étoit peut-être quelque misérable moine ou autre ambitieux qui s'empara par violence de sa place) l'ait chassé d'Orbaiz, après la mort de saint Réole, il y fut néanmoins rétabli par le roi Childébert second, second fils et successeur de Thierry premier.

Notre saint fondateur, qui formoit toutes ses actions, et régloit sa conduite sur celle de saint Hivard, voulut à son imitation que le monastère d'Orbaiz qu'il avoit fondé, quoique dans un autre diocèse, demeurât toujours sous la juridiction et dans la dépendance immédiates des archevêques ses succe-seurs; en sorte que les religieux d'Orbaiz ne pussent se choisir ni reconnoître, dans la suite des temps, un abbé sans leur permission et leur agrément, et que celui qu'ils auroient élu avec ces conditions, fût confirmé par l'archevêque, et lui prêtât le serment de fidélité, quoiqu'il fût d'un autre diocèse, comme celui de Hautvillers, bâti par le même saint Hivard, étoit et demen-roit toujours sous la dépendance et la juris-diction immédiate des archevêques de Reims, conformément à la prière que lui en avoit fait saint Berchaire, premier abbé de Hautvillers, et ensuite martyr, selon le témoi-gnage du même Flodoard . . . . .

On ne sait pas précisément où notre saint fondateur mourut; mais on a toujours cru que son sacré corps fut apporté et inhumé dans l'église de cette abbaye qu'il avoit fon-dée, conformément à ce qu'il avoit ordonné par son testament. On garde encore dans cette église une partie considérable de ses

(1) *Bulletin des Comités*, mars 1850, p. 82.

sacrés ossements: « Corpus ejus in ecclesia Orbacensi sepultura mandatam traditum ex ipsius testamento, ubi sacra ejusdem adservantur exuvia. » (MARLOT, lib. III, cap. 437). Le révérend P. dom Thierry Ruinat, sçavant et vertueux religieux de notre congrégation, dans ses notes sur la Chronique de Frédégaire, qu'il a donnée au public avec l'Histoire de saint Grégoire de Tours, dit ces paroles : « Reolus Orbacense monasterium condidit, ubi sepultus, hodieque colitur tertio Nonas Septembris. »

On conserve et on voit encore dans le collatéral du rond-point ou pourtour du chœur de notre nouvelle église, vis-à-vis du maître-autel, et entre la chapelle de la sainte Vierge et celle de saint Nicolas, la pierre sépulchrable en forme de tombeau ancien, semblable à plusieurs pierres ou tombes sépulchrables qui se voyent dans la chapelle dite de Saint-Paul, fort ancienne, dans l'enceinte et à côté vers l'Orient d'esté de l'ancienne et auguste abbéie des dames bénédictines de Jouarru, gouvernées aujourd'hui par madame de Soubise; on voit, dis-je, la pierre sépulchrable enfermée entre deux pilliers, soutenue par le milieu d'une colonne de pierre, dans laquelle on croit, par tradition, que le corps de saint Réole fut enfermé pour être mis en terre.

Comme l'église qui subsiste aujourd'hui n'a été bâtie que quatre à cinq cens ans après la mort de notre saint fondateur, c'est-à-dire vers la fin de l'onzième ou vers le commencement du douzième siècle (1), par Thibaud troisième ou par Thibaud quatrième, comte de Champagne et de Brie, on ne peut dire en quel endroit le corps de saint Réole fut inhumé, et on conjecture qu'en bâtissant cette nouvelle église on a placé la susdite pierre sépulchrable ou tombeau dans l'endroit le moins incommode.

Dom Guillaume Marlot, dans l'endroit ci-dessus cité, dit qu'il y a une Vie manuscrite du même saint Réole, où il est marqué que son corps fut porté dans l'église de Saint-Remy, où il fut enterré. Voici les paroles sur lesquelles il se fonde : « Ad ejus exsequias fama volans multitudo populorum convocata turbas, suavissimis totum conditur aromatum odoribus sanctissimi presentis sacratissimum corpus, auro depictis componitur vestibus, neonon sericis involvitur linteis attentius, exemptus mundo Christi famulus feretro sustollitur diligentius, aurea pepla cumulatur, defertur ad basilicam sancti Remigii pontificis, in cryptam deponitur ad levam partem altaris sancti Laurentii martyris, ibi sepultus vivit in Christo sine fine. »

Selon les dernières paroles de cette Vie manuscrite, dont monsieur Marlot vient de nous fournir un fragment, il en faudroit conclure que le corps de saint Réole auroit été d'abord porté et mis en dépôt dans un

caveau au côté gauche de l'autel de Saint-Laurent de l'église de Saint-Remy de Reims, et que dans la suite des temps il en auroit été tiré et apporté dans l'église de l'abbaye d'Orbaiz, pour être exposé à la vénération des fidèles et recevoir leurs respects et leur culte. Nous appuyons cette conjecture sur l'autorité d'un manuscrit de cette abbéie, qui rapporte l'histoire d'une translation faite du corps entier de saint Réole d'un ancien vase reliquaire ou chässe dans laquelle on conservoit tous les sacrés ossements dans cette abbéie depuis plus de trois cens ans, pour être mis et renfermé dans une chässe plus riche et plus magnifique, suivant les propres termes de notre manuscrit : « Placuit.... corpus beati Reoli longæva vetustate in quodam vase veteri repositum, transferri in novum, quod ædificatum constabat opere sumptuoso, lapidibus pretiosis, gemmis et auro et argento... Servo suo Reolo, nec dicam servo, quin potius amico, ornamenta, quibus plusquam trecentis annis quibus involutus fuerat, contulit inviolata. »

Cette translation du corps entier de saint Réole se fit en l'an mil cens quatre-vingts, sous le règne de Philippe second, dit Auguste, fils de Louis septième, dit le Jeune; Henry, dit le Large ou Libéral, étant comte de Troyes, pannetier de France, et fils de Thibaud troisième, comte de Champagne; Guillaume, quatrième fils de ce même Thibaud, étant archevêque de Reims, appelé communément Guillaume aux Blanches mains, cardinal du titre de Sainte-Sabine, et légat du saint siège apostolique en France, par Nivellon, évêque de Soissons, à l'instance de Guillaume, abbé (qui apparemment a écrit l'histoire), et des religieux de cette abbéie d'Orbaiz, à l'occasion et après la consécration d'un autel de notre nouvelle église, dédié à Dieu sous l'invocation de la sainte Vierge, mère de Dieu, et de saint Thomas, martyr, en présence de plusieurs abbez qu'ils avoient invitez, et d'une infinité de peuples accourus de tous costez à la consécration de cet autel, et à la translation de ces sacrés ossements. Nous allons rapporter l'acte latin, tel qu'il est, qui renferme l'histoire de ces deux actions et cérémonies, et qui a été écrite par cet abbé d'Orbaiz, Guillaume.

« Anno millesimo centesimo octuagesimo ab Incarnatione dominica, regnante Philippo Ludovici regis filio, Henrico Trecensi comite palatino degente, Willermo metropolitano Remensi sibi subditis spiritualia ministrante, mihi Villermo, Dei gratia Orbacensi abbati, placuit altare quoddam quod constitutum erat in reedificatione templi, in honorem beate Mariæ Virginis et sancti Thomæ martyris consecrari. Ad id opus peragendum petitionibus meis abbatis accessit Nivello, Suessorum episcopus, vir magni nominis et egregie litteratus, quamplurimis clericis, ut condecet, tantum suppleri officium, comitatus: accessit, inquam, sequentique die ab inventione Sanctæ Crucis altare in honorem sanctorum predicatorum dedicavit, ac multorum peccamina, qui intererant obsequio, vel

(1) L'auteur se trompe ici et a, par distraction, ainsi qu'on peut le voir dans d'autres parties de son manuscrit, reculé, contre son intention, de cent ans la construction de son église: il faut donc lire vers la fin du XII<sup>e</sup> ou au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

qui deinceps votum iuste peregrinationis usque ad tempus præstantum ibidem supplerent, relaxavit; placuit de cætero mihi, cum fratrum meorum consilio nec non metropolitani et Snessionensis præcepto, corpus beati Reoli longæva vetustate in quodam veteri vase repositum, transferri in novum quod ædificatum constabat opere sumptuoso, lapidibus pretiosis, gemmis, auro et argento. Fama transmutationis exolans diversorum provincias circumans, compulit ritus et linguas dissonas confluerent ad locum prædestinatum, ut ex laboris peregrinatione et elemosinæ libera traditione pro salute animæ participes obsequii fierent in perpetuum. Altari siquidem dedicato more consuetudinario, episcopus Nivello abbatibus, et cæteris confluentibus, nova mecum deferens ornamenta, quibus corpus beati Reoli emeritum involveremus, cum gemitu et lacrymis, cum cantibus et modulis, accessimus ad feretrum quod reserutum patebat in conspectu omnium. Rimatur episcopus, rimantur abbates, rimatur oculus beatissimi Reoli corpus, quod propter fragilitatem carnis humanæ, quamvis sacratum, tangere tamen reformidabat digitus; res miranda! et etiam chirographo condigna! Qui populo Israeli quadraginta quatuor annis per desertum gradiente vestes et calcamenta reservavit incorrupta, servo suo Reolo, nec dicam servo, quin potius amico, ornamenta quibus plusquam trecentis annis involutus fuerat, contulit inviolata. Ego abbas, corium cervinum vidi et tenui, et immutari eum adstantibus censi; consideravi et vestem sericam fortem et integram quasi noviter de textoria vel texente prolata; palpavi et lineam, ac si rore cælesti stillant et in omni genere pigmentorum circumfluere. Testantur mecum hæc qui viderunt et alluerunt, et sub verbo veritatis tam futuris quam modernis credenda reliquerunt. Igitur Nivello episcopus mecum eum reliquis tandem Deo decantantibus, sanctissimi Reoli corpus primitivis involutum vestibus quasi lorica inexpugnabili, de veteri in novam fabricam catenis et serris ferreis obturavimus. Caput vero ejus in vasculo quod capiti congruebat reservavimus, ut peregrinis ostenderetur, et petentibus tum corporis quam animæ solus perpetua inferretur. »

Il paroît par le récit de cette translation dont on renouvelle tous les ans la fête le quatrièmes jour de may, avec office de première classe et de premier ordre, de précepte dans cette église, que le corps de saint Réole étoit encore tout entier dans cette abbaye en mil cent quatre-vingts; mais comme elle n'en possède plus aujourd'hui qu'une partie, il faut que depuis on l'ait divisé et distribué en plusieurs endroits, pour enrichir plusieurs églises d'un si précieux trésor, puisque la célèbre abbaye d'Hautvilliers unie à la congrégation de Sainte-Vanne, prétend avoir la plus considérable partie de ses sacrez ossemens, qu'on y conserve dans une très-belle châsse.

Une cote du même saint a été donnée par

les religieux de l'abbaye de Hautvilliers à la paroisse d'Ambonay-sur-Marne, proche du bourg d'Avenay, diocèse de Reims. Cete paroisse fait avec beaucoup de solennité l'office de la translation de cette relique considérable tous les ans, le trentième jour de juin. On y fait aussi la fête du même saint le vingt-cinquième de novembre, comme dans l'abbaye d'Orbaiz. Mais nous ne savons pas quand on a fait toutes ces distinctions et tous ces partages des sacrez ossemens de notre saint fondateur; nous n'en avons trouvé aucuns mémoires: tout a péri ou a été brûlé dans les différentes incendies. Un mémoire écrit en françois en mil six cens neuf, par un religieux de cette abbaye, et intitulé *Singularités d'Orbaiz*, marque que « le jour de la Sainte-Trinité, on y fait la solennité des saintes reliques qui y reposent, nommément le chef, un bras et quelques autres ossemens confus de saint Réole, la châsse ou fierte ayant été rompue et brisée par les Huguenots l'an mil cinq cens cinquante ou plutôt soixante-quatre. »

ORLÉANS, chef-lieu du Loiret, en France.

*A l'autel de Saint-Aignan.*

Lieu incertain, peut-être à Orléans.

Hanc tibi Celsitonans aram Theodulfus adorno

At faveas votis, rex Deus ipse, meis.

Quisque et hanc cernens, et tu sanctissime presul  
Aigane, exigni sis memor oro mei.

(*Cardinal Mai*, 79, 2; *SIRMOND, Opp.*, II, p. 779.)

ORLÉANSVILLE, l'ancienne *Rusicada*, en Algérie.

Les fouilles faites dans cette localité pour l'établissement de nos colons, ont amené une découverte des plus intéressantes. On a trouvé les fondations et le pavé en mosaïque d'une ancienne église chrétienne, et, sur le seuil même de l'édifice, on a lu la belle inscription suivante :

Ille requiescit sancte  
memoria pater noster  
Reparatus episcopus  
qui fecit in sacerdotium  
annos VIII. menses XI. et  
nos precessit in pace  
die undecima kal. aug. Pr  
ov[i]ne[ie]. cccc. xv et sexta.

*Traduction.*

Ici repose notre père de sainte mémoire, Réparatus, évêque qui a exercé le sacerdoce neuf ans et onze mois, et qui nous a précédés dans la paix du Seigneur, le onze des calendes d'août de l'an 456 de la réduction de la province (de Numidie).

La Numidie ayant été réduite en province romaine par Jules-César, quarante-six ans avant Jésus-Christ, l'évêque Réparat est mort le 22 juillet 390 de notre ère; il avait été élu, par conséquent, en octobre 380. Ce sont autant d'éléments nouveaux pour l'histoire de l'Église d'Afrique.

M. Prévost a publié, dans la *Revue archéologique* du 15 décembre 1831, 8<sup>e</sup> année, p. 566, une *Notice sur le labyrinthe de l'église de RÉPARATUS à Rusicada*. Le labyrinthe est placé à l'entrée de l'église, et formé au moyen de lettres. Nous donnerons un extrait de la notice de M. Prévost, laissant nos lecteurs libres d'adopter les explications un peu conjecturales qu'elle renferme.

« Les lettres dont nous parlons, forment les mots *Sancta Ecclesia*, répétés un grand nombre de fois. Elles sont placées au centre d'un de ces labyrinthes, dont plusieurs de nos églises offrent des exemples. L'intéressant travail que vient de publier M. Doublet de Boisthibault, sur le labyrinthe de la cathédrale de Chartres, m'a donné l'idée de hasarder une explication du sens qu'il faut attribuer à celui de la basilique d'Orléansville.

« Comme M. de Boisthibault, je crois que plusieurs de ces dessins ne sont qu'un jeu de la patience intelligente des artistes ; mais je crois aussi, avec l'abbé Auber, que cette patience et cette habileté se sont souvent exercées à imprimer sur la pierre des symboles servant à représenter les idées morales ou religieuses le plus en faveur chez les fidèles et les artistes de chaque époque.

« Sans vouloir chercher à reconstituer la suite historique de toutes ces idées qui ont présidé à la construction et à la décoration de nos édifices religieux, chose qui serait à peu près impossible, comme l'observe judicieusement M. de Boisthibault, il n'en est pas moins fort intéressant de les étudier séparément dans leurs divers symboles. Je m'étendrai d'abord avec quelques détails sur la description du labyrinthe d'Orléansville.

« Il est de forme carrée et de petites dimensions, puisque son côté ne dépasse pas, à ce que je crois, deux mètres cinquante centimètres. On le rencontre dans le bas-côté gauche de l'église, après être entré par la porte située dans le mur septentrional ; son ouverture est placée du côté de cette porte ; et il est aisé de voir que la marche doit s'entreprendre en commençant par le compartiment qu'on a à sa droite. Le dessin offre cette particularité, qu'il est divisé en quatre carrés exactement semblables, et formant chacun un petit labyrinthe à part, mais de telle sorte qu'il faut avoir parcouru en entier le premier de ces labyrinthes partiels avant d'arriver au deuxième, puis au troisième, puis enfin au quatrième, qui vous mène au centre du labyrinthe total. La dernière allée rectiligne suivie pour arriver au terme de la course est contiguë à celle qui a été parcourue en entrant. Une fois arrivé au centre, l'œil se trouve au milieu de ce jeu de lettres dont j'ai parlé, et qui forme un dédale encore plus inextricable que celui qui l'entoure. Pour en avoir la clef, il faut se placer au milieu du carré formé par les lettres, on y voit une S ; partant de là, quelle que soit la direction adoptée par l'œil pour lire, il arrivera toujours

à l'un des quatre angles du carré, après avoir lu les mots *Sancta Ecclesia*.

« Ce carré de lettres se décompose lui-même en quatre carrés partiels semblables à celui-ci :

S	A	N	C	T	A	E
A	N	C	T	A	E	C
N	C	T	A	E	C	L
C	T	A	E	C	L	E
T	A	E	C	L	E	S
A	E	C	L	E	S	I
E	C	L	E	S	I	A

« Ces sortes de jeux de lettres sont très-aisées à composer. Tous les mots, que, qu'en soit le nombre et quel que soit le nombre de leurs lettres, peuvent être ainsi arrangés ; seulement, lorsque le nombre total des lettres contenues dans les mots employés sera pair, la figure obtenue sera un rectangle, et non plus un carré comme dans ce cas-ci, où nous avons treize lettres.

« La clef de la formation de ces sortes de figures est trop facile pour que je m'étende sur ce sujet. Je vais chercher maintenant à déterminer quel peut être le sens attaché à ce double labyrinthe de lignes et de lettres ; mais avant tout, je fais observer qu'ici je ne vise point, et que je ne prétends pas étendre mes conjectures sur le labyrinthe d'Orléansville aux autres monuments de ce genre.

« Ne doit-on voir dans le nôtre qu'un simple jeu de la patience de l'artiste ? Je ne le pense pas. En effet quelque compliqué qu'il soit, il est bien loin de l'être autant que le reste du pavé de l'église ; que cette mosaïque si riche, si variée, si tourmentée même, dont deux détails ne se ressemblent pas. C'est bien certainement sur cet inextricable réseau de lignes aussi différentes par les couleurs que par les formes, que l'artiste a déployé toute sa patience et toute la verve de sa capricieuse imagination.

« Le labyrinthe placé près de la porte d'entrée, en avant de cette riche ornementation, se présente sous un aspect simple et sévère : ces nombreuses lignes droites, qui se heurtent toujours sous des angles brusques, ont quelque chose de sec auprès de ces courbes gracieuses qui s'entrelacent sur le sol de la basilique. Si l'artiste n'avait eu pour but qu'une œuvre de patience, qui l'empêchant de mettre la décoration de son labyrinthe en harmonie avec les figures qu'il a tracées au près ? Il est plus probable de supposer qu'il était sous l'influence de deux idées différentes, lorsqu'il a dessiné ces deux parties du sol d'une même église.

« Selon toute probabilité, la basilique de Réparatus a été fondée vers 328, peu de temps après la reconnaissance publique de la religion chrétienne par le chef de l'empire, mais au plus fort des rudes épreuves que l'hérésie faisait subir aux fidèles. Toutefois, ces épreuves étaient devenues plus faciles depuis que les Pères de l'Église avaient rétabli les bases

du dogme et l'unité de la foi dans le concile de Nicée.

« A cette époque, les arts, les lettres, et toutes les œuvres de l'esprit humain étaient en pleine décadence; le vieux monde s'écroulait pour faire place à la génération divine. Les règles de l'art antique étaient méprisées, perdues; la majesté des formes faisait place à la richesse et à la complication des ornements. Les détails et les accessoires étouffaient l'unité de l'œuvre; le bon goût se perdait.

« Le Bas-Empire commençait, et avec lui ces futilités, ces frivolités, ces tours de force dans les petites choses, qui caractérisent les arts et la littérature de cette triste époque, où un jeu de mots, une phrase à double entente étaient l'origine de violentes discussions et d'interminables écrits.

« L'art chrétien, ayant à se créer à cette époque de décadence, donna d'autant plus volontiers dans les excès d'une ornementation trop riche, que les idées religieuses rejetaient tout ce qui avait rapport à l'art antique, parce que cet art était païen. D'ailleurs le culte ayant été proscrit n'avait pu former encore des architectes qui lui fussent propres. La belle mosaïque d'Orléansville appartient donc à cette génération chrétienne qui, sortant pour la première fois des obscures catacombes, demande au soleil un culte resplendissant d'or et de vives couleurs, et qui, témoin des merveilles produites par les arts de Rome et d'Athènes, veut aussi appeler les arts à la glorification de ses cérémonies religieuses.

« Mais à côté de ce besoin impérieux de manifester son éclatant triomphe, la religion ne perd pas de vue l'idée morale, et elle transporte dans les nouveaux édifices les emblèmes, les décorations symboliques qu'elle avait, dès ses débuts, adoptés et dessinés dans les souterrains où se célébraient les saints mystères. Ces emblèmes, ces symboles furent sans doute conservés intacts et garantis de cette richesse d'ornementation qui ne les atteignit et ne les détruisit que plus tard.

« Parmi ces idées adoptées au commencement du christianisme, l'une des premières est sans contredit celle qui nous montre l'âme humaine placée dans ce monde comme dans une vallée de misères et de douleurs, qu'elle doit traverser en suivant une route difficile, ardue, semée de déboires et de périls. L'âme doit accomplir son pénible voyage au milieu des dangers, des peines, des épreuves, des séductions de toute sorte que lui impose son union avec la matière. Elle doit, après bien des secousses et des tribulations, bien des fautes et des expiations, sortir triomphante de la lutte, pour arriver au séjour du bonheur éternel.

« Les premiers chrétiens n'auraient-ils pas pris le labyrinthe pour une image de la route, difficile et féconde en égarements, que doit suivre l'âme pour arriver à Dieu? D'un autre côté, le pèlerinage de cette âme sur la

terre n'est-il pas représenté par les difficultés imposées au postulant qui veut être admis au nombre des fidèles et venir s'asseoir dans le sanctuaire de l'Église, image, dans ce monde, de la cité céleste à laquelle il aspire après sa mort? Notre labyrinthe, ainsi placé à l'entrée du lieu saint, ne représentait-il pas parfaitement le chemin suivi par l'âme qui aspire au ciel, et celui du néophyte qui veut entrer dans le sein de l'Église?

« Dans les premiers siècles, les épreuves imposées aux postulants étaient pénibles et longues, si longues quelquefois, que le titre de chrétien n'était accordé, par le baptême, qu'au lit de mort. L'abjuration des erreurs et l'initiation à la vérité étaient accompagnées de cérémonies nombreuses, surtout au début du christianisme, alors qu'il importait de ne pas introduire de faux frères, dont la conduite eût été un scandale, et qui eussent pu découvrir aux persécuteurs les lieux où l'on célébrait les saints mystères. »

ORVIETO, dans les Etats-Ponificaux.

### I.

#### *Palais des Conservateurs.*

Imp. Cas.  
Flavio Constantio pio  
Fel. invieto.

(*Cardinal Mai*, 259, 2; *DONAT*, 150, 6.)

Nous extrayons du *Trésor des Epitaphes* de Labbe les inscriptions suivantes en vers léonins, pages 163, 164. On en trouvera de semblables dans notre *Dictionnaire aux mots ARRAS et CLUXY*.

### —

### II.

#### *Guillaume, cardinal de Brayo.*

Sit Christo *gratus* hic Guillelmus *tumulatus*

De Brayo *natus*, Marci titulo *decoratus* :

Sit per te *Marte* caeli Guillelmus in *arce* :

Quæso non *parce* Deus omnipotens sibi *parce*.

Francia plange *virtum*, mors istius tibi *mirum*

Defectum *pariet*, quia vix similis sibi *fecit*.

Delleat hunc *Mathesis*, Lex et Decreta, *Poesis* ;

Necnon *Synderesis* heu mihi quam *Themesis* !

Bis *sexcentenus*, binus, bis bisque *vicenus*

Annus erat *Christi*, quando mors affuit *isti*.

### —

### III.

#### *Guillaume, cardinal de Saint-Eustache.*

Siste *gradum*, *clama* qui perlegis hoc *epigramma* :

Guillelmum *plora*, quem subtraxit *brevis hora*

Nobis per *funus*; de *Cardinibus* fait *unus*.

Prudens, *veridicus*, constans et *fidus amicus*,

Vere *Catholicus*, iustus, pius atque *pudicus*,

Candidior *cyano*; patruus *Quartus* fuit *Inno-*

*Centius*, *illius* mores *imitans* nec *alius*.

Rouæ, *Neapoli*, quos *impia* mors *phariseai*,

Regia *sancta Poli* iungit, eosque *beat*.

Lauanie de *progenie* Comitum fuit *iste*

Rex veni, des in requiem sedem sibi *Christe*.  
Anni sunt nati Domini super astra regentis  
Quinquaginta dati et sex cum mille ducentis.

## IV.

*Guillaume Roland, évêque du Mans.*

Mores magnorum superans et dicta virorum  
Tutor cunctorum, cleri, plebis, monachorum,  
Lux prædictorum, debellatorque malorum  
Justus, deuotus, castus, sapiens, moderatus  
Præsul *Guillelmus* Roland iacet hic tumulatus.  
Hujus erat testis, parcus eibus, aspera restis,  
Copia multarum quas fundebat lacrymarum  
Dum flens *Missarum* tractaret sancta sacrarum.  
Isti cælorum det gaudia Rex superiorum  
Christus servorum meritis precibusque suorum.

## V.

*Guillaume de Montesorelli.*

Aggregat absque mora non extricabilis hora  
Seruos nobilibus, et pueros seuibus.  
Quod si nobilitas posset producere vitas  
Nobilitante domo non moreretur homo.  
Heu! Uvilleme satis fuerat tibi nobilitatis,  
Attamen a superis nobilis abstraheris.  
In modica fossa sunt magni stemmatis ossa,  
Artus ingenuos hæc habet ossa tuos.  
Si quem læsisti, si quid male promeruisti  
Christus adesto tamen pace fruaris, Amen.

OSIMO, dans la Marche d'Ancône, Etats de l'Eglise.

Hic quiescunt.  
reliquie. S. Bla  
sii. S. Nyeolai.  
S. Brigide. virgo (sic)  
de pallio S. Micha  
elis.

(*Cardinal MAÏ*, p. 45.)

OSSUNA, en Andalousie, Espagne.

Sur une base où les noms sont effacés.

Socero fortiss. imperatorum.

(*Cardinal MAÏ*, 292, 2; *MORALES*, lib. XI, cap. 3.)

OTRICOLI, l'ancien *Ocriculum*, près de Rieti, dans les Etats de l'Eglise.

Inscription dans la grande église, en lettres antiques.

Jubante Deo Fulgentius episcopus invento  
corpore beati martyris Victoris in xpi nomine  
super altarem (sic) construxit.

Au-dessus de cette inscription sont peints deux agneaux regardant une croix qui se trouve placée entre eux.

D'après Ughelli, Fulgence occupait le siège

d'Otricoli sous le pape Vigile et sous Totila, roi des Goths.

(*Cardinal MAÏ*, pag. 76; Ughelli, t. X, p. 150.)

## II.

Cimetière d'Otricoli, dans les ruines de l'église de Saint-Victor.

ꝰ. Ω. Hic re-  
q. escit Medicus  
martyr Christi  
cum pluribus  
I. P. C. Q. E. S.  
T. B. A. M.

(*Cardinal MAÏ*, 393, 5.)

Mamachi, *Antiq.*, t. III, p. 159 et 316, explique les lettres par : *in pace quiescentibus aliis martyribus.*

OVIEDO, en Espagne.

## I.

Sur une croix de bronze, que le roi Alphonse donna à l'église de Saint-Jacques.

Hoc signo vincitur inimicus; hoc signo tuetur  
pius. Ob honorem sancti Iacobi apostoli  
offerunt famuli Dei Adefonsus princeps  
cum coniuge Scemena regina. Hoc opus  
perfectum est in era DCCC (1). duodecima. (2)

## II.

Dans la même église, sur une autre croix d'or, de grande dimension, couverte de pierreries

Susceptum placide maneat hoc  
in honore Dei quod offerunt  
famulus Christi Adefonsus prin-  
ceps et Scemena regina.  
Quisquis auferre hæc donaria  
nostra praesumpserit, fulmine  
divino intereat ipse.  
Hoc signo tuetur pius. Hoc sig-  
no vincitur inimicus. Hoc opus  
perfectum est, concessum est  
sancto Salvatori Ovetensis se-  
dis; et operatum est in castel-  
lo Gauzon anno regni nostri  
XVII. discurrante era DCCCXVI (3).

## III.

Sur une croix dite la croix des Anges.

Susceptum placide maneat hoc in honore Dei,  
offert Adefonsus humilis servus Christi.

(1) Perperam in ms. Marinii DCCC. — A. M.

(2) *MORALES*, *Chron.*, lib. xv. 5. — Mr.

(3) *MORALES*, in fine operum S. Eulogii Cordub. p. 151, et *Chron.*, xiii, 58; xv, 9. Item *MARIANA*, *Hist. Hisp.*, vii, 16; denique *BARONIUS*, t. XV, p. 555. *Videsis* etiam historiam Lucae Tudentia, et *BOSIUM* *Cruc. triumph.*, p. 614. Mr. — Perperam ergo apud Marinium DCCCXVI. — A. M.

Quisquis auferre presumpserit michi,  
fulmine divino intereat ipse.

Hoc signo tuetur pius,  
hoc signo vincitur inimicus.  
Nisi libens tibi voluntas dederit mea.  
Hoc opus perfectum est in era DCCCXVI.

Omnis conventus populi Deo dignis catholici cognoscat quorum inelytas venerantur reliquias intra pretiosissima præsentis archæ latera. Hoc est de ligno plurimum sive de cruce Domini; de vestimentis illius quod per sortem divisum est; de pane delectabili unde in cena usus est; de sindone dominico eius atque sudario et erore sanctissimo; de terra sancta quam piis calcavit tunc vestigiis; de vestimentis matris eius virginis Mariæ; de lacte quoque eius quod multum est mirabile. His pariter coniuncte sunt quedam sanctorum maxime præstantes reliquie, quorum prout potuimus hæc nomina subscripsimus. Hoc est de sancto Petro, de s. Thoma, s. Bartolomei, de ossibus prophetarum, de omnibus apostolis, et de aliis quam plurimis sanctis quorum nomina sola Dei scientia colligit. His omnibus egregius rex Adelfonsus humili devocione peditus fecit hoc receptaculum ss. pignoribus insignitum argento deauratum, exterius adornatum non vilibus operibus: per quod post eius vitam mereatur consortium illorum in celestibus sanctorum iuvare precibus. Hæc quidem saluti et re (1)... novit omnis provincia in terra sine dubio.... manus et industria clericorum et presulum, qui propter hoc convenimus cum dicto Adelfonso principe et cum germana lectissima Virraca nomine dicta, quibus Redemptor omnium concedit indulgentiam et suorum peccatorum veniam per hoc (2) ss. pignora apostolorum et s. Iusti, et Pastoris, Cosme, et Damiani, Eufalie virg., et Maximi, Germani; Baudili, Pantaleonis, Cypriani, et Iustine, Sebastiani, Facundi, et Primitivi, Christophori, Cuculati, Felicis, Sulpicii (3).

#### IV.

#### *Inscriptions dans l'église cathédrale fondée par Alphonse, roi de Galice.*

Quisquis hic positus degis iure sacerdos, per Christum te obtestor, ut sis mei Adelfonsi memor, quatenus sepe, aut saltem una die per singulas hebdomadas, semper Christo pro me offeras sacrificium, ut ipse tibi sit perenne auxilium. Quod si forte neglexeris ista, vivens sacerdotium amittas. Tua sunt domine omnia, que tu inspirasti, vel conferre nobis dignatus es. Tibi

(1) Hic et infra plus dimidio versu legi nequit in monumento. — A. M.

(2) Ita scheda Marini. — A. M.

(3) MONYES, *Los otros cinco libros*, etc., p. 64. quom videtis. — M.

Domine, tibi tua offerimus, huius perfectam fabricam templi: exiguus servus tuus Adelfonsus exiguum tibi dedico muneris votum: et quod de manu tua accepimus, in templo tuo dantes, gratanter offerimus.

#### V.

Quicumque cernis hoc templum Dei honore dignum, noscito hic ante istum fuisse alterum, hoc eodem ordine situm, quod princeps condidit Salvatore Domino supplex per omnia Froyla, duodecim apostolis dedicans bis sena altaria. Pro quo ad Dominum sit vestra oratio eunctorum pia, ut vobis det Dominus sine fine premia digna. Preteritum hic antea edificium fuit partim a gentilibus dirutum, sordibusque contaminatum, quod denno totum a famulo Dei Adelfonso cognoscitur esse fundatum, et omne in melius renovatum.

Sit merces illi pro tali, Christe, labore;  
Et laus hic iugis sit sine fine tibi (1).

(Cardinal Mai, p. 88.)

#### VI.

#### *A l'entrée de l'église de San-Salvador, fondée par le même roi Alphonse.*

In nomine domini Dei et salvatoris nostri Iesu Christi sive omnium eius.... eius gloriose sancte Mariæ virginis, bissemissique apostolis, cæterisque sanctis martyribus, ob cuius honorem templum edificatum est in hunc locum Oveto a quondam religioso Adelfonso principe. Ab eius namque discessu usque nunc quartus ex illius prosapia in regno succedens consimili nomine Adelfonsus princeps, divæ quidem memoriæ Ordonii regis filius, hanc ædificari sunxit munitionem cum coninge Seemena duobusque pignore natis, ad tuitionem muniminis thesauri ante huius sancte ecclesie residendum impetum. Caventes, quod absit, dum navale gentilitas pyraturu solent exercitu properare, ne videatur aliquid deperire. Hoc opus a nobis offertum iidem ecclesie perheni sit iure concessum.

#### VII.

#### *Sur une cassette ornée de perles et de pierres précieuses, et donnée par le roi à l'église de San-Salvador.*

Inscription gravée sur le fonds, qui était en argent. Susceptum placide manet hoc in honore Dei, quod offerunt famuli Christi Froyla et Numilo cognomento Seemena. Hoc opus perfectum est et concessum est sancto Salvatore Oveto. Quisquis auferre hoc donaria nostra

(1) MONYES, op. cit., p. 52; et *Los otros cinco libros*, etc., p. 22; BAROS., t. XIII, p. 255. — M.

Præsumperit, fulmine divino intereat.

Ipsæ operatum est era DCCCCLXVIII (1).

(*Cardinal Mai*, p. 204.)

OXFORD, en Angleterre.

*Épithaphes extraites du SEPULCRAL MONUMENTS OF THE GREAT BRITAINS; 2 vol. grand in-fol., tome I<sup>re</sup>, II.*

### I.

Épithaphé de l'évêque Vère, troisième fils d'Anbrey de Vère, premier comte d'Oxford, mort en 1199.

Dominus Gulielmus. Le Vere episcopus Herefordensis obiit anno 1199.

### II.

Épithaphé de Hugues de Vère, comte d'Oxford, mort en 1265, et de sa femme Hawise.

Hic jacent Hugo de Vere, ejus nominis primus, comes Oxonia quartus, magnus camerarius Anglie, filius et heres Roberti comitis, et Hawisia uxor ejus, filia sacri de Quinci, comitis Wartone. Qui quidem Hugo obiit 1265. Quorum animabus propitiatur Altissimus.

*Voy.* L'épithaphé de Robert I<sup>er</sup>, troisième comte d'Oxford à HATFIELD-BROAC-OACK.

### III.

*Cathédrale chapelle de Saint-Williams.*

Épithaphé de Walter de Merson, fondateur du Merson-Colège à Oxford, mort en 1277.

Waltero de Merton, cancellario Angliæ sub Henrico tertio, episcopo Roffensi sub Edwardo primo: reg. unius exempto, omnium quotquot extant collegiorum fundatori; maximorum Europe totius ingeniorum felicissimo parenti; custos et scholares domus scholarium de Merton in universitate Oxon. Communibus collegii impensis, debitum pietatis monumentum posuere anno Domini 1598. Henrico Savile custode.

Obiit in vigilia Simonis et Jude anno Domini 1277, Edwardi primi quinto. Inchoaverat collegium Maldoniæ in agro Surr. Anno Domini 1264, Henrici tertii quadagesimo octavo cui dein salubri consilio Oxonium 1270 translato, extrema manus felicissimis, ut credi par est, auspiciis accessit anno 1274 ipsis Kalendis Augusti anno regni regis Edwardi primi secundo.

*Voy.* au mot DUBLIN, l'épithaphé de Thomas Cranley, chancelier de l'université d'Oxford.

*Listes des volumes et dessins qui composent la collection Gaignières conservée à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford.*

Communiquée par M. Eugène Viollet-Leduc, architecte (2).

Princes du sang royal. 1 vol.

(1) Morales exscripsit ediditque in scholiis ad lib. ut oper. s. Enlogii Cordub., p. 59. Vide inscriptionem similem, ubi de Adenulfo, Bibl. PP., t. XV, p. 274. — Mr.

(2) Extrait des *Archives des missions scientifiques du ministère de l'instruction publique*, septembre 1851, pag. 229 et 269.

Tombeaux des rois de France.	1 vol.
Tombeaux et épitaphes des églises de l'Île-de-France.	1
<i>Idem</i> des églises de Normandie.	2
<i>Idem</i> des églises de Valois et Bissonne.	1
<i>Idem</i> des églises d'Angers, de Nantes, de Loches, de Tours, du Mans.	2
<i>Idem</i> des églises de Paris.	4
<i>Idem.</i> des églises de Champagne et de Bourgogne.	1
<i>Idem</i> des églises de Beauvais, de Chartres et de Vendôme.	1
<i>Idem</i> des églises de Briç.	1
Recueil des tapisseries, armoiries et devises.	1
	<hr/>
	16 vol.

Ces volumes, excepté les deux renfermant les dessins des églises d'Angers, Nantes, etc., sont reliés en veau rouge, marbré noir et jaune. Ils ont été reliés en France, sous Louis XIV. Les seize volumes font partie de la collection de livres légués par l'antiquaire Gaugh à la Bodléienne.

*Tombeaux des princes du sang royal.*

Feuillet 1. Cette peinture est contre le mur, à droite de l'autel, dans la chapelle d'Orléans de l'église des Célestins.

F. 2. Tombeau d'Henri, duc d'Orléans, duc de Longueville; il est de marbre, dans la chapelle d'Orléans, aux Célestins de Paris, à gauche de l'autel.

F. 3. Face postérieure du même tombeau.

F. 4. Tombeau de marbre du roy René d'Anjou, vu à plat.

F. 5. Inscription du précédent tombeau.

F. 6. Tombeau de marbre, dans le mur à gauche, derrière l'autel du chœur de l'église cathédrale d'Angers. Il est de René duc d'Anjou, roy de Sicile.

F. 7. Tombeau de marbre noir, derrière le grand autel de l'église de Saint-Maurice d'Angers. Il est de Jeanne de Laval, deuxième femme du roy René.

F. 8. Ce tombeau de pierre est de Thiephaine la Magine, nourrice de Marie d'Anjou, née le 14 octobre 1304, etc. Elle tient deux enfants dans ses bras...

F. 9. Tombeau de marbre blanc et noir, dans le chœur, à gauche de l'église de Saint-Georges de Nancy, en Lorraine.

F. 10. Tombeau de Ch., comte d'Alençon et du Perche, et de Marie d'Espagne, sa femme. Il est de marbre noir, et les figures de marbre blanc, au costé gauche de la chapelle du Rosaire, aux Jacobins de la rue Saint-Jacques. (*Suit l'inscription.*)

F. 11. *Idem.*

F. 12. Tombe de pierres, à droite, devant le jubé, dans la nef des religieuses de l'église de Saint-Loys de Poissy. Elle est d'Isabel d'Alençon, religieuse en ce prieuré, fille de Charles de Valois, comte d'Alençon, mort en 1346, et de Marie d'Espagne sa deuxième femme.

F. 13. Tombe de pierre devant la chapelle

le Saint-Martin, à l'entrée à droite, dans l'église de Sainte-Geneviève du Mont, et autour est écrit :

Cy-gît très-noble et très-puissante dame M<sup>re</sup> Katherine d'Alençon, duchesse en Bavière, comtesse de Mortains, etc. . . . . trépassa en 1462.

F. 14. Tombeau de René, duc d'Alençon, et de Marguerite de Lorraine, sa femme. Il est de marbre blanc et noir, au costé gauche du grand autel de Notre-Dame d'Alençon. (*Suit l'inscription.*)

F. 15. Tombeau de Louis de France, comte d'Evreux, et de Marguerite d'Artois, sa femme, qui est le quatrième au milieu du chœur des Jacobins. Figures en marbre blanc; tombeau de marbre noir. (*Suit l'inscription.*)

F. 16. Tombeau dans l'église des Cordeliers de Paris, derrière le grand autel, à main droite. Il est de Charles d'Evreux, comte d'Estampes, fils de Loys de France, comte d'Evreux, d'Estampes, etc., et petit-fils de Philippe III, dit *le Hardy*. La figure est de marbre blanc, et le tombeau est de marbre noir, représenté au feuillet suivant.

F. 17. Effigie dudit tombeau.

F. 18. *Idem.*

F. 19. Tombeau dans lequel sont les cœurs du roy de Navarre et de Jeanne de France, sa femme, qui est le troisième au milieu du chœur des Jacobins. Il est de marbre noir, les figures de marbre blanc. (*Suit l'inscription.*)

F. 20. Tombeau de marbre, à gauche, dans le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Denis. Il est de Jeanne de France, reine de Navarre, femme de Philippe III, roy de Navarre, comte d'Evreux. (*Suit l'inscription.*)

F. 21. Tombe de marbre blanc et noir devant la chapelle du Pardon, à droite, à la troisième arcade, dans la nef de l'église de Notre-Dame d'Evreux, et autour est écrit :

Cy-gît très. . . . . dame Jehanne de France, royne de Navarre, femme. . . . . Charles. . . . . qui passa l'an 1578.

F. 22. Tombeau de marbre blanc et noir, sous une arcade, dans le mur du costé de l'épître, dans le sanctuaire de l'église des Chartreux de Paris. Il est de Pierre de Navarre, comte de Mortains, mort en 1412, et de Catherine d'Alençon, sa femme.

F. 23. Vue des effigies.

F. 24. Pierre posée dans le mur auprès de la cellule, à gauche, dans le cloître des Chartreux de Paris, où est représenté Pierre de Navarre.

F. 25. Tombeau de Robert de France, comte de Clermont, seigneur de Bourbon. Il est de marbre noir et la figure de marbre blanc, en entrant dans la chapelle de Saint-Thomas-d'Aquin, dans le chœur de l'église des Jacobins. (*Suit l'inscription.*)

F. 26. Tombeau de Loys de Bourbon, comte de Clermont, fils de Robert, fils de saint Louis. Il est de marbre noir et la figure de marbre blanc, et le deuxième de la chapelle de Saint-Thomas d'Aquin, aux Jaco-

bins. Son inscription est inscrite sur le tabernacle qui surmonte sa tête.

F. 27. Inscription du précédent.

F. 28. Tombeau de marbre noir dans la nef, à main gauche, dans l'église des Jacobins. Il est de Béatrix de Bourbon, royne de Bohême, dont l'építaphe est écrite autour, comme il s'ensuit, etc. . . . .

F. 29. Tombeau de Pierre I<sup>er</sup>, duc de Bourbon, fils de Loys I<sup>er</sup>, dans l'église des Jacobins, à droite du grand autel, du côté de la sacristie.

F. 30. L'építaphe du précédent.

F. 31. Figure de marbre blanc et noir proche la grande grille, à droite, dans le chœur des religieuses de Saint-Loys de Poissy. Elle est de Marie de Bourbon, prieure de ce monastère.

F. 32. Tombe de Loys de Bourbon, second fils de Loys II, duc de Bourbon, et d'Anne d'Anfine d'Auvergne. Elle est au milieu de la chapelle de Saint-Thomas d'Aquin, aux Jacobins. (*Suit l'inscription.*)

F. 33. Généalogie de la maison de Bourbon-Montpensier et de la Roche-sur-Yon.

F. 34. Dix-huit personnages de la même famille et disposés de la même manière.

F. 35. Tombeau de Marguerite de Bourbon, femme de Philippe II, duc de Savoie. Il est de marbre blanc et est dans le chœur de Notre-Dame de Brai.

F. 36. Tombeau de marbre, au milieu du chœur de l'église de Notre-Dame de Thouars, et autour est écrit :

Cy-gisent les corps de tres haut et très ill. prince Loys de Trémoille, deuxième du nom, qui fut tué à la bataille de Pavie, le 24 février 1524, et âgé de 65 ans, etc. . . . . et de très ill. princesse Gabrielle de Bourbon, son épouse, etc., etc.

F. 37. Tombeau de Jean de Bourbon, premier du nom, comte de la Marche, de Vendosme, dans la chapelle de Saint-Jean de l'église collégiale de Saint-Georges de Vendosme. Il est de marbre noir et les figures de marbre blanc, et les inscriptions sur les chapiteaux, comme ils sont représentés au feuillet suivant.

F. 38. Tombeau de François de Bourbon, comte de Vendosme, et de Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul. Eglise de Saint-Georges de Vendosme.

F. 39. Tombeau du cœur et des entrailles de Louis, cardinal de Bourbon, archevesque de Reims, évesque de Laon, du Mans, de Tréguier et de Luçon, abbé de Saint-Denys. Cette colonne est de porphyre, contre la closture du chœur, à gauche en dehors, de l'église de Saint-Denys. Il n'y a point d'inscription. Il estoit fils de François de Bourbon, comte de Vendosme, et de Marie de Luxembourg. Il mourut le xi mars 1556. Il fut enterré dans l'église Notre-Dame de Laon.

F. 40. Tombeau de Catherine de Bourbon, tante du roy Henri IV, abbesse de Notre-Dame de Soissons, où il est au-dessus de la grille.

F. 41. Tombe de cuivre, derrière le grand autel de l'église des Blancs-Manteaux de

Paris, en 1688. Elle est pour les entrailles de Catherine de Bourbon, abbesse de Notre-Dame de Soissons.

F. 42. Tombeau de Henri de Bourbon, deuxième du nom, prince de Condé, mort le 26 décembre 1646, dans l'église de Valérie. (*Épitaphe.*)

F. 43. Tombeau d'Anne-Marie Mortinozzi, femme d'Armand de Bourbon, prince de Conti, dans l'église de Saint-André des Arts, à Paris.

F. 44. Tombeau de Charles de Bourbon, duc de Montpensier, à la Chartreuse de Gaillon. (*Épitaphe.*)

F. 45. *Idem* de profil.

F. 46. *Idem.*

F. 47. *Idem.*

F. 48. Loys de Bourbon, duc de Montpensier, etc.....

F. 49. Jaquette de Longui, sa femme.

F. 50. François de Bourbon.

F. 51. Renée d'Anjou.

F. 52. Henri de Bourbon, duc de Montpensier.

F. 53. Henriette-Catherine de Joieuse.

F. 54. Tombeau de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, duc de Beaupréau, et de Philipès de Montespedon, sa femme, et de leurs enfants. A Beaupréau, dans le milieu du chœur de l'église.

F. 55. Tombe de marbre noir, au milieu du cloître, du côté de l'église des Grands-Augustins de Paris. Elle est de Jeanne de Valois, femme de Robert d'Artois.

F. 56. Tombeau de Jean d'Artois, comte d'Eu, et d'Isabel de Melun, sa femme. Il est de marbre noir et les figures de marbre blanc. Dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame d'Eu. (*Épitaphe.*)

F. 58. Tombeau de Charles d'Artois, en marbre noir, sans effigie.

F. 59. Tombeau de Simon de Thouars, comte de Dreux, et de Jeanned'Artois, etc., etc. A Notre-Dame d'Eu.

F. 60. Tombeau d'Isabel d'Artois, fille de Jean d'Artois, comte d'Eu, et d'Isabel de Melun. Il est de marbre noir, et sa figure de marbre blanc peinte. A l'abbaye d'Eu.

F. 61. Tombeau de Philipès d'Artois, comte d'Eu, constable de France, etc., etc. A Notre-Dame d'Eu.

F. 62. Tombeau de Jean d'Artois, comte d'Eu, constable de France. Abbaye d'Eu. (*Épitaphe.*)

F. 63. Tombeau de Philipès d'Artois, fils de Philipès d'Artois, comte d'Eu. Abbaye d'Eu. (*Épitaphe.*)

F. 64. Tombeau de Charles d'Artois, comte d'Eu, et de Jeanne de Saveuse, sa femme. Abbaye d'Eu.

F. 65. Les mêmes, vus de face.

F. 66. Tombeau d'Hélène de Melun, femme de Charles d'Artois, comte d'Eu. Abbaye de Saint-Antoine, à Paris. (*Épitaphe.*)

F. 67. Tombeau de marbre, à droite de l'autel de la chapelle du Rosaire, aux Jacobins de Paris. Il est pour le cœur de Charles I<sup>er</sup>, roy de Sicile, comte d'Anjou. (*Épitaphe.*)

F. 68. Tombeau de marbre à droite, contre la clôture du chœur en dehors, dans l'église cathédrale du Mans, pour Charles d'Anjou, comte du Maine.

F. 69. *Épitaphe* du tombeau précédent.

F. 70. *Idem.*

F. 71. Tombe, proche le mur à gauche, dans le chœur de l'église des Cordeliers d'Angers.

F. 72. Aux vitres de la chapelle de saint Bonaventure, à droite du chœur, dans l'église des Cordeliers d'Angers.

F. 73. *Idem.*

F. 74. Tombeau d'Agnès de Beaumont, dame de Braine, troisième femme de Robert de France, comte de Dreux et de Braine. Il est en pierre. Abbaye de Saint-Jued de Braine.

F. 75. Tombe de cuivre, au milieu du chœur de l'abbaye de Saint-Jued de Braine. Il est de Robert, II<sup>e</sup> du nom, comte de Dreux, qui mourut le 28 décembre 1218, etc., etc... (*Épitaphe.*)

F. 76. Tombeau de cuivre esmaillé, à gauche du grand autel, dans le chœur de l'église cathédrale de Beauvais. Il est de Philipès de Dreux, évêque de Beauvais. (*Inscription.*)

F. 77. Tombe de pierre plate, dans l'église de Saint-Jued de Braine, à main droite. Elle est de Robert, III<sup>e</sup> du nom, comte de Dreux et de Braine. (*Épitaphe.*)

F. 78. Tombeau de cuivre esmaillé, à côté droit du chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Jued de Braine. posé par moitié en dedans du chœur, moitié en dehors. Il est de Marie de Bourbon, femme de Jean, I<sup>er</sup> du nom, comte de Dreux et de Braine. Il est environné de petites figures de tous ses parents, dans des niches, et au-dessus de chacune estoient leurs armes, dont il en reste encore quelques-unes, et sur les bords du tombeau, leurs noms écrits en or sur des fonds rouges et bleus, etc., etc. (*Inscription.*)

F. 79. Représentation des figures qui garnissent les quatre côtés du tombeau mentionné ci-dessus.

F. 80. *Inscriptions* dudit tombeau.

F. 81. Tombe de pierre plate, dans le milieu de la chapelle de la Vierge de l'église de Saint-Etienne de Dreux. Elle est pour le cœur de Marie de Bourbon, femme de Jean I<sup>er</sup>, comte de Dreux. Elle mourut l'an 1274.

F. 82. Tombe de pierre plate, contre le mur, à droite, dans la chapelle de la Vierge de l'église de Dreux; elle est pour les entrailles de Robert, IV<sup>e</sup> du nom, comte de Dreux, mort le 14 novembre 1281. Enterré dans l'église de Saint-Jued de Braine. (*Épitaphe.*)

F. 83. Tombeau de Jean, II<sup>e</sup> du nom, comte de Dreux; il est de marbre noir et la figure de marbre blanc, au milieu de l'église du monastère de Longchamp, près Saint-Cloud. (*Épitaphe.*)

F. 84. Tombe de pierre plate, au milieu du chœur de l'église collégiale de Saint-

Estienne de Dreux. Elle est de Robert V<sup>e</sup> du nom, comte de Dreux. (*Inscription*):

Obiit 22 mars 1529.

F. 85. Tombeau de Jeanne, comtesse de Dreux, dans le chœur de l'église de l'abbaye de Jard, près Melun. Il est de marbre noir, et la figure de marbre blanc.

Obiit 22 aoust 1546. etc., etc.

F. 86. Tombe de pierre plate, dans le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Jued de Braine, elle est de Robert de Dreux, seigneur de Beu, qui mourut l'an 1266. (*Épithaphe*.)

F. 87. Tombe de pierre plate dans le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Jued de Braine; elle est de Clémence, vicomtesse de Chasteaudun, femme de Robert de Dreux, seigneur de Beu. (*Épithaphe*.)

F. 88. Tombeau, dans la chapelle de Serrant, dans l'église de l'abbaye de Saint-Georges, près Angers. Il est de Jeanne de Dreux et de Jean de Brie, seigneur de Serrant, son mary; il mourut le 19 septembre 1356, et fut enterré aux Jacobins. Ils sont représentés priant. (*Épithaphe*.)

F. 89. *Épithaphe du tombeau ci-dessus*.

F. 90. Tombe de Pierre plate, dans la chapelle du Rosaire, dite de Dreux, aux Jacobins de Rouen; elle est de Robert de Dreux, baron d'Esneval, et de Guillemette de Segrée, sa femme. 1478. (*Épithaphe*.)

F. 91. Tombeau en pierre, dans l'épaisseur du mur, du côté de l'Épître, dans la chapelle des Seigneurs, dans la paroisse de Saint-Nicolas de Lougé. Il est de Gauvin de Dreux. 1508.

F. 92. Effigie dudit tombeau.

F. 93. Tombeau en pierre, à droite du grand autel de Notre-Dame, paroisse de Pavilly, en Normandie; il est de Katherine de Dreux.

F. 94. Vue du même tombeau.

F. 95. Tombeau de pierre, au milieu de la chapelle des Seigneurs, à gauche, joignant le chœur de la paroisse de Louyé. Il est de Madeleine de Hames. 1516.

F. 96. Vue du précédent tombeau.

F. 97. Tombeau de pierre, du côté de l'Évangile, dans le chœur de la paroisse de Louyé. Il est de Charles de Mouy, seigneur de la Meilleraye, en Normandie, etc., etc. et de Charlotte de Dreux, sa femme.

F. 98. Tombe de cuivre en relief, à main droite, dans la nef de l'église de Saint-Jued de Braine; elle est de Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, duc de Bretagne, mort le 22 juin 1250. (*Épithaphe*.)

F. 99. Tombeau de cuivre émaillé, au milieu du sanctuaire, sur lequel sont deux figures en relief. La première est d'Alix, comtesse de Bretagne, fille aînée et héritière de Guy de Thouars, comte de Bretagne, qui fut mariée, l'an 1213, à Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, duc de Bretagne, mort en 1250, enterré à Saint-Jued de Braine. Elle mourut l'onzième aoust 1224. La seconde figure est d'Isolde de Bretagne, fille de Pierre Mau-

clerc, duc de Bretagne, etc., etc. Elle mourut le 10 octobre 1272. (*Épithaphe*.)

F. 100. Vitrail représentant une femme à genoux; sa robe est aux armes de Dreux, cantonnées de Bretagne. Cathédrale de Chartres.

F. 101. Tombeau en pierre, à gauche devant la chapelle de Sainte-Anne, dans la nef des religieuses de Saint-Louis de Poissy. Il est de Marie de Bretagne, religieuse de Poissy, qui mourut le 24 may 1371, et d'Isabel d'Artois, aussi religieuse de Poissy, qui mourut le 13 novembre 1374. (*Épithaphe*.)

F. 102. Tombeau de marbre blanc et noir de Jean, V<sup>e</sup> du nom, duc de Bretagne, dans le milieu du chœur de l'église cathédrale de Nantes. 1399.

F. 103. Tombeau de marbre noir, et sur une grande pierre sont gravées les figures de Pierre de Bretagne, seigneur de Guingamp, duc de Bretagne, et de Françoise d'Amboise, sa femme. 1457.

F. 104. Tombeau de pierre, au milieu du chœur de l'église des Chartreux de Nantes; il est d'Artus III, duc de Bretagne, et de Catherine de Luxembourg, sa troisième femme.

F. 105. Tombeau de Marbre blanc et noir, au milieu du chœur de l'église des Carmes de Nantes, de François II, duc de Bretagne, mort le 9 septembre 1488, et de Marguerite de Foix, sa femme. Il n'a point d'épithaphe.

F. 106. Vue du même monument.

F. 107. Vue du même monument.

F. 108. Tableau contre la muraille, dans l'église des Carmes de Nantes, à côté gauche du tombeau de François, II<sup>e</sup> du nom, de Bretagne.

F. 109. Monument du XIII<sup>e</sup> siècle, sans nom ni épithaphe. Il représente un enfant vêtu d'une robe bleue, semée de fleurs de lis d'or. Elle est fendue devant et sur les côtés et montre la doublure, qui est blanche. Les manches et les bas sont rouges. Souliers noirs; pieds appuyés sur deux lions blancs. Tête et mains blanches; la tête est appuyée sur un coussin losangé, aux armes de France et de Castille. Le coussin est tenu par deux anges blancs. La tête est surmontée d'un petit tabernacle. La figure repose sur une plaque de marbre noir. Le tombeau est blanc et est entouré de niches vides et privées de leurs colonnes.

La figure est longue de 3 pieds 6 pouces environ, sans indication de nom ni de provenance.

F. 110. Tombeau de pierre, dans le mur proche le grand autel de l'église des Cordeliers de Senlis.

Fin du volume contenant les tombeaux des princes du sang royal.

#### *Tombeaux des rois de France.*

Feuillet I. Tombeau de pierre incrusté de marbre, au milieu du chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Germain des Prez. Il est restitué à la mémoire de Clotildebert, roy de France

F. 2. Escrit du tombeau du roi Childebert, du costé droit.

F. 3. Escrit du même tombeau, costé gauche.

F. 4. Tombeau de pierre, à gauche du grand autel de Saint-Germain-des-Prez. Il est de Childéric.

F. 5. Tombeau de pierre, à droite du grand autel de Saint-Germain-des-Prez. Il est de Clotaire II.

F. 6. Tombeau de pierre, à droite du grand autel de Saint-Germain-des-Prez. Il est de Bertrude, deuxième femme de Clotaire II.

F. 7. Tombeau de pierre, à gauche, dans le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Denys. La première figure est de Clovis II, roy de France, fils de Dagobert; la seconde est de Charles Martel.

F. 8. Tombeau de pierre, à gauche du grand autel de Saint-Germain-des-Prez. Il est de Childéric II.

F. 9. Tombeau de pierre, à droite du grand autel de Saint-Germain-des-Prez. Il est de Batilde, femme de Childéric II.

F. 10. Tombeau en pierre, à gauche, dans le chœur de l'église de Saint-Denys. Il est de Pépin le Bref.

F. 11. Tombeau de pierre, à gauche, dans le chœur de l'église de Saint-Denys. Il est de Carloman, roi d'Austrasie, et à côté de lui est Bérantrude, sa femme.

F. 12. Tombeau de cuivre en relief, au milieu du chœur de l'abbaye de Saint-Denys. Il est de Charles le Chauve. (*Inscription.*)

F. 13. Tombeau en pierre, à gauche, dans le chœur de l'abbaye de Saint-Denys. Il est de Loys III et de Carloman, frères, enfants de Louis le Bègue.

F. 14. Tapisserie du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette composition présente quatre groupes, surmontés chacun d'une arcade trilobée. Au premier groupe est un archevêque à genoux, derrière lui un chanoine, au-dessus de sa tête deux inscriptions :

Americus Guenant, archip̄ Rothrom.

Robertus Guenant. canon. Faron. . .

Le deuxième groupe représente le même archevêque debout et suivi du même chanoine, il adresse la parole à un roi assis, les jambes croisées, tenant ses gants; le trône du roi est couvert de flammes; au-dessous, cette inscription :

Ci ce prent le feu en la choere den roy quer il ne  
s'en veux lever contre li.

L'archevêque est nimbé.

Le troisième groupe représente le roi à genoux devant l'archevêque qui le bénit :

Ci queus est le roy en santé x le reste à mons.  
saint Martin.

Le quatrième groupe représente l'archevêque soutenant la tête d'un archevêque enseveli dans un linceul; il est suivi d'un acolyte portant sa croix pastorale (*ci mesine.....*)

Cette magnifique tapisserie est terminée par une large bordure frangée, ornée de dix

écussons armoriés, tous différents : entre chaque écusson est une plante de créquier en fleurs.

Le fond de la tapisserie est rouge avec un semé jaune; la décoration architecturale est blanche avec écoinçons bleus. Le fond de la bordure est bleu foncé, la frange blanche, rouge et bleue. La coloration des figures est pâle.

F. 15. Tombeau de pierre, à droite du grand autel, dans le chœur de l'église de Saint-Denys. Il est de Hugues Capet et de *Odo rex.*

F. 16. Tombeau de pierre, à droite, dans le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Denys. Il est de Robert, roy de France, et de Constance de Provence, sa femme.

F. 17. Tombeau de pierre, à droite, dans le chœur de l'abbaye de Saint-Denys. Il est de Henri I<sup>er</sup> et de Loys le Gros.

F. 18. Tombeau de pierre, à droite, dans le chœur de Saint-Denys. Il est de Philippes et de Constance, sa femme.

F. 19. Tombe plate de marbre noir, la figure et l'écriture de marbre blanc, derrière le grand autel de l'église de Notre-Dame de Paris, sous la chaise de saint Marcel, eslevé sur quatre colonnes de cuivre, et autour est écrit :

Hic jacet Philippus, filius Ludovici Grossi, reg.

Franc<sup>m</sup>. archid<sup>m</sup>. Paris<sup>is</sup>. qui obiit an  
m<sup>o</sup>. c. LX<sup>o</sup> J<sup>o</sup>.)

F. 20. Tombeau de pierre, dans le milieu de l'ancienne église de Saint-Pierre, dans l'abbaye de Jumièges.

† Hic in honore : Dei : requiesit : stiris : Clodovei : patris : bellica : gens : bella : salutis : agens : ad votum matris : Batildis : penitencere : pro : prorio : scelere : proque : labore : patris : amen.

F. 21. Tombe de marbre noir, au milieu du chœur de Notre-Dame de Paris. Elle est d'Isabel de Hainault, première femme de Philippe-Auguste.

F. 22. Tombeau de pierre, au milieu du chœur de Saint-Jean en l'Isle, commanderie proche Corbeil. Il est d'Ingeburge de Danemark, deuxième femme de Philippe-Auguste.

F. 23. Tombeau de pierre, sous la petite grille du chœur des religieuses, dans l'église de l'abbaye de Longchamp. Il est d'Isabel de France, fondatrice de ce monastère, où elle mourut en 1269.

F. 24. Tombe de cuivre jaune, au milieu du chœur de l'église de Saint-Denys. Elle est de Marguerite de Provence, femme du roy saint Loys.

Obit a. D. 1295.

F. 25. Tombe de cuivre esmaillée, qui est sur le précédent tombeau de Jean de France, fils du roy saint Louis. (*Inscription.*)

F. 26. Tombeau de Jean de France, fils du roy saint Louis. Il est dans le mur, à gauche du grand autel de l'église de l'abbaye

de Royaumont, et contient la plaque émaillée figurée dans le précédent feuillet.

F. 27. Peinture à fresque, sur le mur, près la cellule C, faite du tems et pour Jeanne de Chastillon, femme de Pierre I<sup>er</sup>, comte d'Alençon, fils de saint Louis, en 1290.

Jeanne de Chastillon, à genoux devant la sainte Vierge et assistée de saint Jean-Baptiste, son patron; derrière elle, quatorze chartreux à genoux.

F. 28. Tombeau de Philipès de France, fils de saint Louis, à costé droit du grand autel de l'abbaye de Royaumont. Il est de pierre, peint et doré, et autour, sur le bord, à commencer par les pieds, est écrit, etc., etc.

F. 29. Tombeau de Blanche de France, fille du roy saint Louis. Il est dans le mur, à gauche du grand autel de l'église de l'abbaye de Royaumont.

Même décoration que celle du tombeau de Jean de France. Au lieu du jeune homme tenant un faucon, c'est une jeune fille tenant une fleur de lis d'or, vêtue d'une robe fleurdelisée, à manches vertes. Elle se détache sur un fond rouge semé de Castille.

F. 30. Tombe en cuivre esmaillée, qui est sur le précédent tombeau de Jeanne de France, fille du roy saint Loys, etc., etc.

F. 31. Ces six figures des enfans du roy saint Louis sont contre le mur, dans le fond de l'aisle gauche, en dehors du chœur des religieuses de l'église Saint-Louis de Poissy. Elles sont de Louis, Philipès, Jean, Pierre et Robert de France.

F. 32. Tombeau de marbre, à droite dans le chœur de l'église de Saint-Denys. Il est de Philipès III, roy de France.

F. 33. Tombeau de marbre, à droite, dans le chœur de l'église de Saint-Denys. Il est d'Isabel d'Aragon, deuxième femme du roy Philipès le Hardy, laquelle mourut à Cosances, en Calabre, en 1271.

F. 34. Tombeau de marbre, dans le chœur de l'abbaye de Saint-Denys. Il est de Philipès IV, surnommé le Bel.

F. 35. Tombeau de marbre, à gauche, dans le chœur de l'église de Saint-Denys. Il est de Louis, X<sup>e</sup> du nom, dit le Hutin. Il eut de Clémence de Hongrie, Jean, roy de France et de Navarre, postume, né le 15 novembre 1316 et mort le 19 suivant, et fut proclamé roy, et gît auprès du roy son père.

F. 36. Tombeau de marbre, le sixième à gauche du grand autel, dans le chœur de l'église de Saint-Denys. Il est de Philipès I<sup>er</sup>, dit le Long, qui mourut l'an 1321, à vingt-huit ans.

F. 37. Tombeau de marbre, le quatrième, à gauche du grand autel de l'église de Saint-Denys. Il est de Charles IV, dit le Bel, qui mourut l'an 1327.

F. 38. Tombeau de marbre, le cinquième, à gauche du grand autel de Saint-Denys. Il est de Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles V. 1370.

F. 39. Tombeau de marbre, à droite de l'autel, dans la chapelle de Notre-Dame la Blanche, dans l'église de Saint-Denys. Il est de Marie de France, morte jeune, l'an 1344,

et de Blanche de France, sa sœur, toutes deux filles de Charles IV, roy de France, et de Jeanne d'Évreux, sa troisième femme. (*Épitaphe.*)

F. 40. Tombeau de marbre, le premier à gauche du grand autel de l'église Saint-Denys. Il est de Philipès VI. 1350.

F. 41. Enterrement du roy Philipès de Valois à l'abbaye de Saint-Denys, le 22 d'aoust 1350, où son corps fut porté. Son cœur à la Chartreuse de Bourg-Fontaine, que Charles de Valois, son père, avait fondée, et ses entrailles aux Jacobins de Paris.

F. 42. Tombeau de marbre au milieu du chœur de l'église de Notre-Dame de Rouen. Il est pour le cœur de Charles V.

F. 43. Tombeau de marbre, au milieu de la chapelle de la Vierge, à droite du chœur de l'église de Saint-Denys. Il est de Charles V et de Jeanne de Bourbon; derrière le tabernacle est écrit, etc., etc.... 1380.

F. 44. Tombeau de marbre, le troisième à droite, dans la chapelle de la Vierge, dans l'église de Saint-Denys. Il est du roy Charles VI et d'Isabel de Bavière, son épouse. Derrière le tabernacle est écrit, etc., etc.

F. 45. Tombeau de marbre, dans la chapelle de la Vierge, à droite, dans l'église de Saint-Denys. Il est de Charles VII et de Marie d'Anjou, son épouse.

F. 46. Tombeau de marbre, dans la nef à gauche, proche la croisée de l'église de Notre-Dame de Cléry. Il est de Louis XI, roy de France.

F. 47. Tombeau de madame la dauphine Marguerite d'Écosse, première femme du roy Louis XI, lors dauphin. Les huguenots l'ayant ruiné, les religieuses en ont fait un Saint-Sépulchre. Le corps de la dauphine est encore dans une cave dessous cette représentation, sans que les huguenots y aient touché.

F. 48. Tombeau en marbre. Les figures et le priez-Dieu de cuivre doré, à gauche de l'autel, dans le chœur de l'église de Saint-Denys. Il est de Charles VIII, roy de France, mort le 7 avril, veille de Pâques-Fleurées. 1498.

F. 49. Tombeau de marbre, au milieu du chœur de l'église de Saint-Martin de Tours. Il est de Charles-Orléans, dauphin, et de Charles, aussi dauphin, frères, enfans du roy Charles VIII et d'Anne, duchesse de Bretagne.

F. 50. Tombeau de marbre, dans la croisée, à gauche de l'église Saint-Denys. Il est de Louis XII et d'Anne, duchesse de Bretagne, son épouse.

F. 51. Tombeau de marbre, dans l'aisle droite de l'église de Saint-Denys. Il est de François I<sup>er</sup> et de son épouse.

F. 52. Tombeau de marbre blanc, les figures de bronze, au milieu de la chapelle de Valois, dans l'église Saint-Denys. Il est de Henri II et de Catherine de Médicis, son épouse.

F. 53. Figure de Henri II, roy de France, en marbre blanc, posée sur bronze, dans la

chapelle de Valois, dans l'église de Saint-Denis.

F. 54. Figure de la reine Catherine de Médicis, en marbre blanc, posée sur du bronze, dans la chapelle de Valois, dans l'église de Saint-Denis.

F. 55. Tombeau de marbre, à gauche du grand autel, dans la croisée de l'église de Saint-Louis du collège des Pères jésuites de la Flèche, pour le cœur de Henry IV, roy de France.

F. 56. Tombeau semblable, pour le cœur de Marie de Médicis.

F. 57. Tombeau, dans l'église des Pères de l'Oratoire de Vendôme, à la mémoire de César, duc de Vendôme, et d'Alexandre de Vendôme.

F. 58. Tombe de marbre blanc, au pied du tombeau du roy Childebart, dans l'église Saint-Germain-des-Prés, pour le cœur de Henry de Bourbon, duc de Verneuil.

F. 59. Tombe de marbre noir, au bas des marches du grand autel de Notre-Dame de Paris, sous laquelle sont les entrailles du roy Louis XIII.

F. 60. Tombe de marbre blanc, proche l'aigle, au milieu du chœur de l'église Saint-Germain-des-Prés, pour Louis-César de Bourbon, comte de Vexin.

Fin du volume.

*Isle-de-France.*

Abbaye de Saint-Denis.

Vingt-deux inscriptions; une dalle gravée sur cuivre neuf *idem* sur pierre.

Eglise de Nanteuil.

Six tombeaux du XIII<sup>e</sup> siècle en relief.

Femme couchée dans une niche richement ornée, entourée d'anges à genoux; à côté de sa tête la sainte Vierge assise. Au milieu du tombeau, l'écusson de France; puis une série d'arcades vides, semées de fleurs et de Castille.

Abbaye de Gercy.

Six dalles gravées sur pierre. (*Trois inscriptions.*)

Hérivaux.

Quatre inscriptions; treize pierres gravées. Deux tombeaux en relief; un vitrail.

Abbaye de Joyeval.

Trois pierres gravées.

Commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle.

Deux pierres gravées.

Célestins de Marcoussy.

Trois inscriptions; une dalle sur cuivre.

Quatre vitraux du XV<sup>e</sup> siècle.

Auet. Tombeau de Diane de Poitiers, église de Viliers le Baile.

Une pierre gravée à figures.

Château du Fresne.

Une dalle gravée à figures.

*Quatre volumes des épitaphes des églises de Paris.*

Le premier volume renferme 138 dessins.

Le deuxième volume, 101

Le troisième volume, 120

Le quatrième volume, 99

Ces quatre volumes renferment :

Monuments en relief, 14

Dalles gravées sur pierre et à figures, 193

Dalles gravées sur cuivre à figures, 20

Épitaphes, dédicaces, inscriptions, 228

Croix de pierre qui était au fond du cimetière des Chartreux de Paris, 1

Rétable d'autel de la nouvelle église des Blancs-Manteaux, style du XV<sup>e</sup> siècle, 1

Vitrail, 1

Parmi les dalles gravées, un assez grand nombre sont du XIII<sup>e</sup> siècle; une est du XII<sup>e</sup>: c'est la tombe de Galo, soixante-treizième évêque de Paris (1116). Elle était dans la chapelle de Saint-Denis, à gauche derrière le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Victor. Il est difficile de distinguer, d'après le dessin, si ce monument est gravé ou en relief.

Tous les monuments des rois ou des princes du sang qui étaient aux Jacobins sont classés dans d'autres volumes.

*Suite du volume des églises de l'Isle-de-France.*

Eglise du Coudray, près Melun.

Deux dalles gravées à figures.

Paroisse de Saint-Etienne de Chilly.

Deux dalles gravées à figures.

Eglise du chateau de Montléry.

Deux dalles gravées à figures.

Eglise paroissiale de Brunoy.

Une figure en relief du XIV<sup>e</sup> siècle.

Eglise de Fourqueux.

Dalle avec inscription.

Eglise de Chartrettes, près Melun.

Trois tombes en relief.

Eglise paroissiale de Roissy.

Une dalle gravée sur pierre. Vitrail du XIII<sup>e</sup> siècle, représentant le seigneur de Beaumont-le-Bois, en l'Isle-de-France. Il est à cheval; son cheval est couvert d'une housse blazonnée. Autre vitrail, représentant sa femme. Ces deux vitraux sont sans provenance.

Saint-Pierre de Beauvais.

Onze dalles gravées; un tombeau du XIII<sup>e</sup> siècle en pierre; abbé; un vitrail du XVI<sup>e</sup> siècle.

Saint-Lucien de Beauvais.

Tombeau de Jean Cholet, cardinal, mort le 12 août 1292. Il estoit fort orné d'esmail et de cuivre; mais il en reste fort peu. L'on assure que sa figure estoit d'argent; elle n'est

plus que de bois peint (magnifique monument du xiii<sup>e</sup> siècle).

Tombeau de pierre de Joli de Villaribus, évêque 1492.

Tombeau de pierre de Florimond de Villiers; très-curieux.

Cordeliers de Beauvais.

Une dalle gravée à figures.

Abbaye de Royaumont.

Huit dalles gravées à figures du xiii<sup>e</sup> siècle.

Eglise de Froimont.

Cinq dalles gravées à figures.

Eglise de Cauvigny, en Beauvoisis.

Trois magnifiques tombeaux des seigneurs de Farcourt et de leurs femmes, xv<sup>e</sup> siècle; peints.

Notre-Dame de Chartres.

Disposition des vitres de l'église Notre-Dame de Chartres, selon l'ordre où elles sont placées, 1696.

Vitrail représentant Robert de Beron, chancelier de l'église.

Vitrail derrière l'autel de l'église sous terre de Notre-Dame de Chartres. Il a été donné, en 1500, par M. Esprit de Harville, chancelier de cette église. Il représente la sainte Vierge assise, allaitant l'enfant Jésus; à sa droite, saint Jean tenant le calice; à sa gauche, un martyr tenant une palme et un hyre. (Mauvais dessin.)

Eglise de Saint-Aignan de Chartres.

Épithaphe de Jaque Lescot.

Omni 1656.

Eglise de Sainte-Foy de Chartres.

Vitre représentant une dame à genoux, assistée de saint Jean-Baptiste; xv<sup>e</sup> siècle.

Vitre représentant un chevalier à genoux, assisté d'un archevêque. Ses armoiries sont les mêmes.

Autre vitrail, représentant un chevalier et sa dame à genoux. Armoiries.

Saint-Nicolas de Chartres

Une dalle gravée.

Saint-Père de Chartres

Dix dalles gravées à figures du xiii<sup>e</sup> siècle. L'une d'elles est fort curieuse, et porte cette inscription :

Abbas Fulcherius.

Un magnifique tombeau de pierre, à droite de la sacristie. Il est de Robert, archevêque de Rouen, fils de Richard, duc de Normandie. Admirable tombeau du xiii<sup>e</sup> siècle, d'une incroyable richesse; il est enfoncé dans l'épaisseur du mur.

Tombeau de François de Brillac, abbé de Saint-Père; écu en 1522, mort en 1540.

Vitre dans la nef de l'abbaye de Saint-Père, représente un abbé à genoux, tenant sa crosse; sur le fond se lit cette inscription :

Jehan, abbe de ceaus, fit faire ceci l'an 1505.

Vitre à gauche dans la nef de l'abbaye de Saint-Père; bénédictin à genoux devant saint Jacques, avec cette inscription :

vis d'aoust jour certain, mil quatre cent octante et huit, Jehan Pinart, abbé de céaus, cet image cy metre fit.

Deux magnifiques vitraux du xv<sup>e</sup> siècle : l'un représente huit dames à genoux, sous la protection de sainte Magdeleine; leurs robes sont richement armoriées; elles portent à dextre, de gueules à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de sable; à sénestre d'or, au lion rampant de sable. L'une d'elles est en habil de religieuse; l'autre représente trois chevaliers armés de toutes pièces; leur tabard est de gueules à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de sable. Un chanoine et deux enfants; ils sont sous la sauvegarde de saint Aignan.

Jacobins de Chartres.

Tombeau de Hugues de la Ferté, évêque de Chartres en 1216. Magnifique tombeau porté par quatre colonnes basses.

Dix dalles gravées à figures.

Tombeau d'Estienne Rogier, chanoine de Chartres. Ce chanoine a fait bâtir une partie de l'église, et vivait en 1372. Ce tombeau est peint.

Tombeau en pierre d'une duchesse de Bretagne, qui mourut exilée à Chartres; xiv<sup>e</sup> siècle.

Vitre du milieu, derrière le grand autel des Jacobins de Chartres. Elle se compose de vingt-trois bandes jaunes chargées d'une longue inscription. Elles se détachent sur un fond bleu; sa bordure est bleue semée de fleurs de lis. Voici cette inscription :

Monseigneur Estienne Rogier, docteur en lays et en decres, chanoine de Chartres, fit fere la charpenterie et la couverture de ceste nouvelle euvre de la dicte eglise, et ceste verriere tout à ses despans, et fonda cet premier autel, au quel le convent est tenu de fere celebrer chascun jour une messe pour l'ame du dit monseigneur Estienne, lequel gist à la dreste partie du dit autel. Priez Dieu pour lui! Toutes les euvres des obiis dictes furent accompli et par lui en l'an 1575.

Vitre du xiv<sup>e</sup> siècle.

Abbaye de Bonneval.

Deux épithaphes; deux curieux tombeaux du xiii<sup>e</sup> siècle.

Abbaye de Coulombs.

Trois dalles gravées; une effigie peinte, en pierre, du xv<sup>e</sup> siècle.

Deux tombeaux d'abbes du xiii<sup>e</sup> siècle.

Une vitre du xiv<sup>e</sup> siècle.

Abbaye de Josaphat, près de Chartres.

Une magnifique effigie du xiii<sup>e</sup> siècle, représenté dans un diacre.

Deux dalles gravées du xiii<sup>e</sup> siècle.

Abbaye de Joyeval.

Une belle dalle du XIII<sup>e</sup> siècle

Saint-Georges de Vendosme.

Magnifique tombeau du XIII<sup>e</sup> siècle, peint. Il est de Pierre, comte de Vendosme.

Tombe en cuivre de Bouchart, comte de Vendosme. Elle est du XIV<sup>e</sup> siècle. La figure et l'architecture sont découpées, comme dans les tombeaux anglais, et sont incrustées dans une dalle de pierre ou de marbre.

Tombeau de pierre du XIV<sup>e</sup> siècle.

Tombe de cuivre dans une chapelle de l'abbaye de la Trinité de Vendosme. Elle est de Gaufrôid, de Vendosme. Elle est du XIII<sup>e</sup> siècle, et fort curieuse; sans figure.

Effigie d'évesque du XIV<sup>e</sup> siècle.

Tombeau de Guy de Beauchamp, sans effigie.

Épitaphe du XV<sup>e</sup> siècle.

Prieuré d'Hanemont.

Trois dalles gravées avec figures.

Notre-Dame de Noyon.

Six magnifiques dalles gravées, représentant des évêques.

Une curieuse tombe gravée du XIII<sup>e</sup> siècle, représentant un guerrier.

### *Eglises de Normandie.*

Saint-Etienne de Caen.

Feuillet 1. Tombeau en marbre de Guillaume le Conquérant, de Normandie. Saint Estienne de Caen.

F. 2. Tombe de pierre d'ardoise au milieu de la nef de l'église de dehors de l'abbaye de la Trinité de Caen. Elle est de la reine Mathilde, femme de Guillaume de Normandie.

F. 3. Tombe de Cécile, fille de Guillaume le Conquérant, deuxième abbesse de la Trinité de Caen. Elle se compose d'une crose sculptée sur une ardoise longue et très-étroite.

F. 4. Tombe relevée en bosse contre le mur et la chaire de l'abbesse au fond du chapitre de l'abbaye de la Trinité de Caen. Monument très-curieux et très-ancien :

He jacet donna Dionisia abbatissa.

F. 5. Tombe en pierre à la troisième arcade vis-à-vis la chaire de l'abbesse, au milieu du chapitre de la Trinité de Caen.

† He requiescit Henrici Matildis filia regis †

F. 6. Tombeau de pierre près la chaire de l'abbesse, au fond à droite, dans le chapitre de l'abbaye de la Trinité de Caen. Curieuse effigie du XIII<sup>e</sup> siècle.

F. 7. Tombeau de pierre près la chaire de l'abbesse, au fond à gauche dans le chapitre de l'abbaye de la Trinité de Caen. Curieuse effigie d'abbesse du XIII<sup>e</sup> siècle.

F. 8. Tombe de pierre, la première en entrant dans la sacristie des religieuses de l'abbaye de la Trinité de Caen (abbesse).

F. 9. Tombe de Dña Julianna ; de : sco : serenico ; abbesse en 1256. Grande ardoise

entourée d'une inscription; au milieu, une crose très-simple.

F. 10. Tombe gravée d'abbesse (1293).

F. 11. Tombe gravée d'abbesse (1376).

F. 12. Tombe gravée d'abbesse (1470).

F. 13. Tombe gravée d'abbesse (1431).

F. 14. Tombe gravée d'abbesse (1491).

F. 15. Tombe gravée d'abbesse (1441).

F. 16. Tombe gravée d'abbesse (1333).

Tombe de Béatrix de Chambernon (1289), simple crose sur ardoise.

Jumiéges.

F. 20. Tombeau d'Albert, abbé de Jumiéges. Ce tombeau est porté par quatre lions.

F. 21. Tombeau en pierre de Robert, abbé de Jumiéges; belle tombe du XIII<sup>e</sup> siècle, portée par quatre lions.

F. 22. Dalle gravée; abbé (1431).

F. 23. Dalle gravée (Jean de la Cauchée, abbé).

F. 24. Dalle gravée de Johannes Durant, abbé (1523).

F. 25. Dalle gravée de Johannes de Duc-saro (1352).

F. 26. Vitre représentant Philippe de Luxembourg, cardinal évêque, assisté de saint Benoist; XVI<sup>e</sup> siècle, abbaye de Jumiéges.

F. 27. Dalle gravée de Mathieu Cornet, abbé en 1310.

F. 28. Tombeau de pierre entre deux piliers, du côté de l'Épître, dans la chapelle de l'Assomption de l'église de Jumiéges. Magnifique tombeau du XIII<sup>e</sup> siècle, représentant un évêque; quatre épitaphes.

F. 33. Tombe en pierre de Guillaume le Jeune, abbé en 1339.

F. 34. Dalle gravée de Jean de Saint-Denys, abbé.

F. 35. Dalle gravée de Jean de Foris, abbé.

F. 36. Tombeau de quarreaux émaillés, à l'entrée, au milieu, dans le chapitre de l'abbaye de Jumiéges, avec cette inscription :

Ici gist l'abbé Guilt Derrendemis, près : por : li :

F. 37. Dalle gravée de Jean de Tot, abbé.

F. 38. Tombe de quarreaux émaillés, la première de la première rangée, sur une élévation d'une marche, au fond du chapitre de l'abbaye de Jumiéges; XIII<sup>e</sup> siècle :

Ici gist Rogier, abbas.

F. 39. Tombe de quarreaux :

Ici gist Willaume, abbas.

F. 40. Tombe de quarreaux :

Ici gist Ursus, abbas.

F. 41. Tombe de quarreaux :

Ici gist Rogier, abbas nx.

F. 42. Tombe de quarreaux :

Ricartus abbas ici gist

F. 43. Tombe de quarreaux :

Ici gist l'abbé Pierre.

F. 44. Tombe de quarreaux :

Ici gist Ustacii, abbas :

F. 45. Tombe de quarreaux :

Ici gist Rogier, abbas †.

F. 46. Tombe de quarreaux :

Ici gist Alexander, abbas.

Toutes ces tombes paraissent avoir été faites en même temps, au *xiii<sup>e</sup>* siècle. Elles représentent un abbé les mains croisées sur la poitrine, vêtu d'une chasuble rouge et d'une aube blanche à parements jaunes, losangés et ornés de quatrefeuilles bleus; le parement de l'amiet ainsi que les poignets, le manipule et l'étole sont jaunes, ornés de quatre-feuilles bleues; la crosse est jaune, volute tournée en dehors; les souliers sont noirs. La figure est sur un fond gris; la tête est surmontée d'un couronnement jaune, où est inscrit le nom du défunt en lettres noires. Quoique les dessins ne soient pas identiques entre eux, toutes ces effigies doivent avoir été faites dans les mêmes moules; les inscriptions seules se changeaient.

Abbaye d'Ardenne, près de Caen.

Quatre belles dalles gravées du *xiii<sup>e</sup>* siècle.

F. 51. Tombe de pierre au milieu du chœur.

F. 52. Épitaphe de Renier, le coutelier, 1387.

F. 53. Tombe de pierre dans le milieu du chapitre :

Dñs Nicholaus, abbas, 1562.

Mains tenant une crosse.

F. 54 et 55. Deux magnifiques tombes du *xiii<sup>e</sup>* siècle.

F. 56. Dalle gravée du *xiii<sup>e</sup>* siècle. Elle représente une épée couverte d'un bouclier chargé de trois boucles.

F. 57. Dalle gravée du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

F. 58. Singulière dalle gravée.

F. 59. Tombe de l'abbé Pierre. Dalle gravée; main tenant une crosse; autour, une inscription et un rinceau à feuilles de vigne (1261).

F. 60. Tombe de Johannes Leblont, abbé. Dalle gravée; disposition à peu près semblable à la précédente (1324).

F. 61. Tombe de marbre noir du premier abbé d'Ardenne. Elle représente une croix fort curieuse.

F. 62. Tombe de Guillaume Graverant, abbé. Dalle gravée; main tenant une crosse. La dalle richement encadrée d'inscriptions et de rinceaux (1385).

F. 63 à 66. Quatre belles dalles gravées du *xiii<sup>e</sup>* siècle, représentant trois chevaliers et un clerc.

F. 67. Dalle. Main tenant une crosse.

Cathédrale d'Evreux.

F. 68. Dalle en cuivre du cardinal de Nonancourt, *xiv<sup>e</sup>* siècle.

F. 69. Tombe de Guillaume de Floques, abbé (1460). Dalle gravée.

F. 70. Épitaphe de 1591.

F. 71. Tombe de Georges Rygmayden, Anglais (1436). Dalle gravée.

F. 72. Tombeau de Jean d'Aubergenville, chancelier de France, évêque d'Evreux. Magnifique tombeau en cuivre, en relief, *xiii<sup>e</sup>* siècle.

F. 73. Tombeau de Mathieu des Essartz, évêque d'Evreux.

F. 74. Vitrail du *xiv<sup>e</sup>* siècle, représentant Mathieu des Essartz à genoux.

F. 75. Vitrail du *xv<sup>e</sup>* siècle, représentant dame Georgette Logras, sa mère.

F. 76. Vitrail du *xv<sup>e</sup>* siècle, représentant Philippe de Chors, évêque d'Evreux.

F. 77. Vitrail du *xv<sup>e</sup>* siècle, représentant Banfre, évêque d'Evreux.

F. 78. Vitrail du *xv<sup>e</sup>* siècle, représentant Jean des Prez, cordelier et évêque d'Evreux.

F. 79. Vitrail du *xv<sup>e</sup>* siècle, représentant un évêque à genoux.

F. 80. Grand vitrail du *xv<sup>e</sup>* siècle, représentant Guill. de Cantiers, évêque d'Evreux.

F. 81. Vitrail du *xv<sup>e</sup>* siècle, représentant un évêque à genoux.

F. 82. Vitrail du *xv<sup>e</sup>* siècle, représentant Geoffroy, abbé du Bec, après, évêque d'Evreux.

F. 84 et 85. Deux épitaphes et armoiries.

F. 86 et 87. Deux dalles d'abbés. Abbaye de Saint-Taurin d'Evreux.

F. 88 et 89. Armoiries. Saint-Taurin d'Evreux.

Abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux.

F. 90. Tombe d'Alice de Breli, abbesse (1288). Dalle gravée.

F. 91. Tombe de Jeanne de Grazensières, abbesse (1495). Dalle gravée.

F. 92. Figure à genoux auprès d'un autel antique. Elle est de dame Marie de Barville; *xv<sup>e</sup>* ou *xvi<sup>e</sup>* siècle.

F. 93, 94 et 95. Trois belles dalles gravées d'abbeses.

F. 96, 97. Vitraux du *xiv<sup>e</sup>* siècle, représentant des personnages à genoux.

F. 98. Armoiries.

Église des Jacobins d'Evreux.

F. 99. Tombe de enivre jaune de Philippe Presuli; *xiii<sup>e</sup>* siècle.

F. 100. Vitrail du *xv<sup>e</sup>* siècle, représentant un chevalier à genoux.

F. 101 à 107. Sept dalles gravées du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

F. 108. Curieuse peinture sur un pilier de Saint-Laurent d'Evreux, représentant Chaillot d'Aunoy, escuyer, panetier du roy, de la nation de Picardie (1441). Il est à genoux; derrière lui est Jésus-Christ debout, avec le nimbe crucifère. Il tient un livre blanc croisé de rouge et croisé de bleu; il est vêtu d'une dalmatique blanche, semée de croix bleues; étole jaune, aube blanche avec parement. Le fond de la peinture est rouge et semé de W.

F. 109, 110 et 111. Trois dalles gravées du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

Église de Beaulieu.

F. 112. Tombeau de pierre de Jean de

Préaux, fondateur du prieuré de Beaulieu. Belle tombe du *xiii<sup>e</sup>* siècle, portée par quatre lions.

F. 113. Autre tombeau du même genre. Sans nom.

F. 114. Tombeau semblable d'un enfant, supporté par six lions. Anonyme.

F. 115. Tombeau de chevalier; *xiii<sup>e</sup>* siècle.

F. 116. Dalle gravée (*xiii<sup>e</sup>* siècle); chevalier.

F. 117. Tombeau en relief, abbesse; *xiii<sup>e</sup>* siècle.

F. 118. Dalle gravée, représentant un diacre, *xiv<sup>e</sup>* siècle.

F. 119 et 120. Dalles gravées, cleres; *xiii<sup>e</sup>* siècle.

#### Beaubeac.

F. 121 et 122. Dalles gravées. *xv<sup>e</sup>* siècle.

F. 123. Épitaphe.

F. 124 et 125. Dalles du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

#### Bonport.

F. 126. Tombeau de marbre noir, sans effigie.

F. 127. Monument du *xvi<sup>e</sup>* siècle.

F. 128. Épitaphe.

F. 120. Épitaphe.

F. 130 à 135. Magnifiques dalles gravées.

#### Abbaye de Vallemont.

F. 136 à 141. Sept belles dalles gravées.

F. 142. Épitaphe.

F. 143. Dalle gravée.

F. 144. Armoiries des vitraux.

#### Abbaye de l'Estrée.

F. 145. Magnifique tombeau à deux figures (*xv<sup>e</sup>* siècle), colorié.

F. 146, 147 et 148. Trois dalles gravées.

#### Abbaye de Breuil-Benoît.

F. 149. Tombe d'abbé; main tenant une croce.

F. 150. Armoiries de vitraux.

#### Abbaye de Foucarmont.

F. 151. Dalle du *xiii<sup>e</sup>* siècle; deux chevaliers.

F. 152. Épitaphe (Cordeliers d'Alençon).

F. 153. Épitaphe.

#### Abbaye Notre-Dame d'Eux.

F. 154. Dalle gravée; *xvi<sup>e</sup>* siècle.

#### Notre-Dame de Pavilly.

F. 155. Dalle gravée (1568), chevalier.

#### Rouen. — Cathédrale.

Feuillet 1. Tombeau de Richard Cœur-de-Lion, à droite du grand autel, dans le chœur de la cathédrale. Dalle avec effigie portée par quatre lions.

F. 2. Tombeau de pierre, à gauche en entrant par la petite porte dans l'église Notre-Dame. Monument royal, semblable au précédent; sans nom.

F. 3. Tombeau du cœur du cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, et du corps

de Maurille, archevêque de Rouen; 1067. Monument de la Renaissance; sans effigie.

F. 4. Dalle gravée du *xvi<sup>e</sup>* siècle; chanoine.

F. 5. Tombeau d'Eudes Rigault, à droite dans la chapelle de la Vierge. Monument du *xiii<sup>e</sup>* siècle, appliqué contre le mur. Belle architecture.

F. 6. Tombeau de marbre blanc et noir, à gauche dans la chapelle de la Vierge. Magnifique monument du *xiii<sup>e</sup>* siècle, appliqué contre le mur. Il est de Guillaume de Flavacourt.

F. 7. Tombeau de pierre, à droite en entrant, dans la chapelle de la Vierge. Il est de Gilles des Champs.

F. 8. Tombeau à gauche contre le mur, dans la chapelle de la Vierge; sans nom. (Il est encore à sa place aujourd'hui.)

F. 9. Magnifique tombeau de marbre blanc et noir, placé dans la chapelle de la Vierge, deuxième à gauche.

F. 10. Effigie d'évêque en marbre blanc, sur un tombeau de marbre noir, dans la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, à gauche en entrant; *xiv<sup>e</sup>* siècle, sans nom.

F. 11. Tombeau d'évêque, effigie de marbre blanc sur fond noir, derrière le chœur, dans la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, à droite en entrant; *xiv<sup>e</sup>* siècle.

F. 12. Épitaphe. 1665.

#### Abbaye de Saint-Ouen.

F. 13. Belle dalle gravée, derrière le grand autel; 1287. Evêque.

F. 14. Belle dalle gravée de la même époque, devant l'entrée de la chapelle de la Vierge. Evêque.

F. 15. Dalle gravée; de M<sup>e</sup> Masseporet, conseiller, à droite dans la chapelle de la Vierge; 1426.

F. 16. Dalle gravée du *xiii<sup>e</sup>* siècle, représentant un chevalier, à droite au fond de la chapelle de la Vierge.

#### Saint-Ouen de Rouen.

F. 17. Dalle gravée, *xv<sup>e</sup>* siècle; homme et femme.

F. 18. Épitaphe.

F. 19. Dalle gravée du P. Guillaume; *xv<sup>e</sup>* siècle.

F. 20. Dalle gravée de Pierre de Ventéac, abbé; 1600.

F. 21. Dalle gravée du *xiii<sup>e</sup>* siècle; abbé.

F. 22. Dalle gravée du *xv<sup>e</sup>* siècle; abbé.

F. 23. Dalle gravée des architectes de Saint-Ouen, dans la chapelle de Sainte-Agnès, à gauche du chœur :

Cy gist Alexandre de Berneval, maistre de maçonnerie du roy, n<sup>re</sup> sire, au bailliage de Rouen et de Saint-Ouen, qui trepassa le v<sup>e</sup> de janvier 1440. Priez Dieu pour luy. Amen.

F. 24. Dalle gravée de Jean de Fresne; 1395. La première, du costé de la porte, dans le cloître.

F. 25. Dalle gravée de Raoul de Bourgeois; 1280.

F. 26. Dalle gravée de Rogier de Saint-Hilaire; 1280.

F. 27. Dalle gravée du *xiv*<sup>e</sup> siècle; homme et femme.

F. 28. Dalle gravée; femme; 1369.

F. 29. Dalle gravée de Philippe Leblanc; 1348.

F. 30. Epitaphe du *xvi*<sup>e</sup> siècle.

F. 31. Dalle gravée de D<sup>e</sup> Nichole, jadis feme de Raoul le Bourgeois.

F. 32. Epitaphe.

F. 33. Jeanne qui fut feme de Pierre le Bourgeois; 1240.

F. 34. Dalle gravée de Guillaume Bailli :

Benoï te soit fame de li amen.

(1237) Très belle dalle.

F. 35. Dalle gravée de Guillaume de Kaurévilla; *xiv*<sup>e</sup> siècle : costume très-curieux.

F. 36. Dalle gravée de Willaume Noris, cistoien de Rouen, qui laissa à la maison de ceans 1111 livres de rentes pour son obiit.

Prions que Dieu ait merci de same : amen.

*xiii*<sup>e</sup> siècle; dalle très-riche.

F. 37. Dalle gravée de bourgeoise; *xiii*<sup>e</sup> siècle.

F. 38. Dalle gravée de bourgeoise; *xiii*<sup>e</sup> siècle. Costume très-élégant.

F. 39. Dalle de Dominus Johannes dictus de Monte Poignant; *xiii*<sup>e</sup> siècle.

F. 40. Dalle gravée de bourgeoise; 1260. Très-belle.

F. 41. Dalle gravée de bourgeois et de bourgeoise; *xv*<sup>e</sup> siècle.

F. 42. Dalle gravée de bourgeois; 1296.

Abbaye de Saint-Amand.

F. 43. Epitaphe du *xvi*<sup>e</sup> siècle.

F. 44. Epitaphe du *xvii*<sup>e</sup> siècle.

F. 45. Epitaphe du *xviii*<sup>e</sup> siècle.

F. 46. Dalle gravée d'abbesse; *xiii*<sup>e</sup> siècle.

F. 47. Dalle gravée du *xv*<sup>e</sup> siècle; deux abbeses.

F. 48. Dalle gravée; abbesse; *xvi*<sup>e</sup> siècle.

F. 49. Dalle gravée; abbesse; *xv*<sup>e</sup> siècle.

F. 50. Dalle gravée; abbesse; *xiv*<sup>e</sup> siècle.

F. 51. Dalle gravée; abbesse; *xv*<sup>e</sup> siècle.

F. 52. Epitaphe du *xvii*<sup>e</sup> siècle.

F. 53. Piscine ou lavoïr dans l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, auquel sont les armes de plusieurs abbeses, et qui a été fondue en 1702, pour employer aux dépenses du bâtiment neuf. Très-curieux.

Saint-Sever.

F. 54. Vitre à droite du grand autel.

F. 55. Vitre à gauche du grand autel.

F. 56. Vitre, la deuxième à gauche du grand autel.

F. 57. Vitre derrière le grand autel, à droite, dans l'église des Tonneliers, à Rouen.

F. 58. Vitre derrière le grand autel, même église.

Sainte-Croix.

F. 59, 60 et 61. Epitaphes du *xvii*<sup>e</sup> siècle.

Notre-Dame la Ronde.

F. 62. Dalle gravée du *xv*<sup>e</sup> siècle.

Saint-Erblan.

F. 63. Dalle du *xvi*<sup>e</sup> siècle.

Saint-Parice.

F. 64 et 65. Soixante et quinze épitaphes du *xvii*<sup>e</sup> siècle.

Saint-Michel.

F. 66. Dalle gravée du *xvi*<sup>e</sup> siècle, à deux figures.

F. 67. Tombeau dans le collatéral à gauche, le long du chœur de l'église. L'effigie a été remplacée par un calvaire du *xvi*<sup>e</sup> siècle.

Saint-Godart.

F. 68. Epitaphe du *xvii*<sup>e</sup> siècle.

Saint-Lô.

F. 69. Dalle gravée du *xv*<sup>e</sup> siècle.

F. 70. Epitaphe du *xvii*<sup>e</sup> siècle.

F. 71. Tombeau de marbre noir, contre le mur à gauche, contre la chapelle de la Vierge, *xvi*<sup>e</sup> siècle.

F. 72, 73 et 74. Epitaphes.

Saint-André.

75. Dalle gravée du *xv*<sup>e</sup> siècle; chevalier.

Saint-Sauveur.

F. 76. Epitaphe du *xvii*<sup>e</sup> siècle.

F. 77. Tombeau de marbre de différentes couleurs; *xvi*<sup>e</sup> siècle.

F. 78. Epitaphes dudit tombeau.

Saint-Éloi.

F. 79. Dalle gravée du *xvi*<sup>e</sup> siècle.

F. 80. Dalle gravée du *xvi*<sup>e</sup> siècle; un homme et deux femmes.

Saint-Pair.

F. 81. Vitrail représentant Pierre de Fouillé, abbé de Vaux-chrestien.

F. 82. Vitrail du *xvi*<sup>e</sup> siècle; chevalier à genoux.

F. 83. Vitrail du *xvi*<sup>e</sup> siècle; dame à genoux.

F. 84. Armoiries.

Jacobins.

F. 85. Superbe dalle de cuivre du *xiv*<sup>e</sup> siècle; homme et femmes.

F. 86. Dalle du *xv*<sup>e</sup> siècle; homme et femmes.

F. 87. Dalle gravée du *xvi*<sup>e</sup> siècle; femme.

F. 88. Dalle gravée du *xvi*<sup>e</sup> siècle; chanoine.

F. 89. Dalle gravée du *xv*<sup>e</sup> siècle; chevalier.

F. 90. Dalle gravée du *xiii*<sup>e</sup> siècle; chevalier.

F. 91. Tombeau du cardinal de Franville; *xv*<sup>e</sup> siècle.

F. 92. Epitaphe.

F. 93 et 94. Epitaphes.

F. 95. Dalle gravée du *xvi*<sup>e</sup> siècle; homme et femme.

Gardiers de Rouen.

F. 96. Epitaphe du *xvii*<sup>e</sup> siècle.

F. 97. Curieuse pierre gravée contre le mur; xiv<sup>e</sup> siècle.

F. 98, 99 et 100. Trois dalles gravées du xiv<sup>e</sup> siècle.

Capucins de Rouen.

F. 101 et 102. Épitaphes.

Célestins.

F. 103. Tombeau de Jean de Hangest, chambellan du Roy, mort en 1490, fondateur de cette église.

F. 104. Tombeau de marbre de différentes couleurs, dans la chapelle Sainte-Anne, à droite; xvii<sup>e</sup> siècle. Anonyme.

F. 105. Tombeau de la même époque. Anonyme.

F. 106, 107 et 108. Épitaphes du xvii<sup>e</sup> siècle.

Feuillants.

F. 109, 110 et 111. Trois épitaphes.

Carmes.

F. 112. Tombeau de marbre; xviii<sup>e</sup> siècle.

F. 113 et 114. Épitaphes; xviii<sup>e</sup> siècle.

Jésuites.

F. 115. Épitaphe du xviii<sup>e</sup> siècle.

Pénitents.

F. 116 et 117. Deux épitaphes.

Pont-de-l'Arche.

F. 118, 119 et 120. Trois épitaphes du xviii<sup>e</sup> siècle.

Eglise d'Escouy.

F. 122. Magnifique tombeau gothique du xv<sup>e</sup> siècle.

F. 123. Grand tombeau peint d'Enguerran de Marigny; 1315.

F. 124. Épitaphe.

F. 125. Tombe de Jean de Marigny, évêque.

Notre-Dame du Val.

F. 126, 127, 128, 129, 130 et 131. Six tombes gravées du xiii<sup>e</sup> siècle.

F. 132. Dalle gravée du xv<sup>e</sup> siècle.

Valois et Bissonne.

Notre-Dame de Senlis.

Feuillet 1. Dalle gravée, de Simon Bonnet, évêque; xv<sup>e</sup> siècle.

F. 2. Dalle de Guillaume Rose, évêque; xvi<sup>e</sup> siècle.

F. 3. Épitaphe du même.

F. 4. Dalle gravée de Pierre Chevalier, évêque; xvi<sup>e</sup> siècle.

F. 5. Épitaphe du même.

Cordeliers.

F. 6. Tombe de pierre à droite, près la chaire, dans la nef des Cordeliers de Senlis. Curieuse dalle gravée du xiii<sup>e</sup> siècle; sans effigie.

F. 7. Dalle gravée du xiii<sup>e</sup> siècle; chevalier.

F. 8. Dalle gravée du xvi<sup>e</sup> siècle; sans effigie.

F. 9. Dalle du xiv<sup>e</sup> siècle.

F. 10. Dalle d'un religieux; xvi<sup>e</sup> siècle.

F. 11. Dalle d'un chevalier; xvi<sup>e</sup> siècle.

F. 12. Dalle d'un chevalier; xvi<sup>e</sup> siècle.

F. 13. Dalle d'une dame; xvi<sup>e</sup> siècle.

F. 14. Dalle d'un chevalier; xvi<sup>e</sup> siècle.

F. 15. Dalle gravée du xiii<sup>e</sup> siècle; sans effigie.

F. 16 et 17. Dalle gravée du xvi<sup>e</sup> siècle; chevaliers.

F. 18. Épitaphe.

F. 19. Armoiries des vitraux.

Jacobins de Senlis.

F. 20. Dalle gravée du xvi<sup>e</sup> siècle; chevalier.

Abbaye de Chaalis, près Senlis.

F. 21. Curieuse dalle représentant deux évêques; xv<sup>e</sup> siècle.

F. 22. Tombeau de pierre dans l'église de l'abbaye de Chaalis, derrière le grand autel, à droite; 1270. Curieux monument du xiii<sup>e</sup> siècle; évêque.

F. 23. Monument du même genre; belle architecture.

F. 24. Monument du même genre; Robert de la Houssaye.

F. 25. Monument semblable d'Amaury.

F. 26. Monument du même genre; 1214; très-beau.

F. 27. Monument du même genre de l'évêque Guarin; 1227.

F. 28. Monument du même genre, de l'évêque Robert Cressovessart; 1274.

F. 29. Dalle gravée du xv<sup>e</sup> siècle.

F. 30. Dalle gravée du xv<sup>e</sup> siècle.

F. 31. Dalle gravée du xiv<sup>e</sup> siècle.

F. 32. Dalle du xv<sup>e</sup> siècle.

F. 33. Dalle du xv<sup>e</sup> siècle.

F. 34. Dalle du xiv<sup>e</sup> siècle; homme et femme; très-belle.

F. 35. Dalle gravée du xiii<sup>e</sup> siècle; femme.

F. 36. Dalle gravée du xiii<sup>e</sup> siècle; homme.

F. 37. Dalle gravée du xiii<sup>e</sup> siècle; femme.

F. 38. Dalle gravée du xiii<sup>e</sup> siècle; homme.

F. 39. Dalle gravée du xiii<sup>e</sup> siècle; sans figure.

F. 40. Dalle gravée du xvi<sup>e</sup> siècle; évêque.

F. 41 et 42. Épitaphes du xvii<sup>e</sup> siècle.

Ermenonville.

F. 43. Épitaphe du xvi<sup>e</sup> siècle.

F. 44. Épitaphe du xvi<sup>e</sup> siècle.

Abbaye d'Orcamp.

F. 45. Tombeau en pierre, contre la muraille, du côté de l'Évangile, dans le sanctuaire, sous lequel est enterré le corps de Baudouin de Boulogne, 2<sup>e</sup> du nom, et de Baudouin, troisième évêque de Noyon; il décéda l'an 1167. Magnifique monument de la fin du xii<sup>e</sup> siècle, dans l'épaisseur du mur. Sans effigie.

F. 46. Dalle gravée du xiii<sup>e</sup> siècle; prêtre.

F. 47. Dalle gravée du xiv<sup>e</sup> siècle; prêtre.

F. 48. Dalle gravée du xiv<sup>e</sup> siècle; prêtre.

F. 49. Dalle gravée du xv<sup>e</sup> siècle; chevalier.

F. 50. Belle dalle du *xiii<sup>e</sup>* siècle; deux femmes.

F. 51. Magnifique dalle gravée du *xiv<sup>e</sup>* siècle; homme.

F. 52. Dalles gravées, élevées contre le mur; *xiv<sup>e</sup>* siècle; peintes.

F. 53. Belle dalle gravée du *xiii<sup>e</sup>* siècle; homme et femme.

F. 54. Magnifique statue de femme, du *xiii<sup>e</sup>* siècle.

F. 55. Dalle gravée du *xiv<sup>e</sup>* siècle; religieuse.

F. 56. Dalle gravée du *xv<sup>e</sup>* siècle; évêque.

F. 57. Curieuse dalle du *xiii<sup>e</sup>* siècle, deux crosses sous des couronnements d'architecture.

F. 58. Dalle du *xiii<sup>e</sup>* siècle; sans figure.

F. 59. Dalle du *xv<sup>e</sup>* siècle; évêque; très-riche.

F. 60. Dalle du *xv<sup>e</sup>* siècle; évêque très-riche.

F. 61. Dalle du *xvi<sup>e</sup>* siècle; évêque.

F. 62. Dalle du *xv<sup>e</sup>* siècle; crose entourée d'une inscription.

F. 63. Dalle du *xiii<sup>e</sup>* siècle; crose surmontée d'un couronnement d'architecture.

F. 64. Dalle du *xiii<sup>e</sup>* siècle; deux crosses surmontées d'un couronnement.

F. 65. Magnifique dalle du *xiv<sup>e</sup>* siècle; homme et femme.

F. 66. Religieux du *xv<sup>e</sup>* siècle, dalle gravée.

F. 67. Dalle du *xiii<sup>e</sup>* siècle; sans figure.

F. 68. Admirable dalle gravée, en fonte, du *xiv<sup>e</sup>* siècle; homme et femme. C'est la plus riche de toutes. (Cette magnifique plaque provient certainement de Flandre.)

F. 69. Dalle à deux crosses.

F. 70. Dalle gravée, *xvi<sup>e</sup>* siècle; religieux.

F. 71, 72, 73 et 74. Quatre dalles du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

F. 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84 et 85. Magnifiques dalles, à deux figures, du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

Saint-Yved de Braine.

F. 85. Magnifique dalle gravée du *xiv<sup>e</sup>* siècle; deux figures.

F. 86. Tombeau de marbre, au-dessus du chœur; *xiv<sup>e</sup>* siècle.

F. 87. Dalle gravée, du *xiv<sup>e</sup>* siècle; très-riche.

F. 88 et 89. Deux magnifiques tombeaux du *xiv<sup>e</sup>* siècle, chacun avec deux effigies richement peintes.

Abbaye de Longpont.

F. 90. Curieux monument du *xiii<sup>e</sup>* siècle; marbre noir.

F. 91. Splendide tombeau de pierre entièrement peint et doré; riche couronnement d'architecture du *xiii<sup>e</sup>* siècle. Il est de monsieur Enjourrau de Coucy.

F. 92. Autre magnifique monument du *xiii<sup>e</sup>* siècle, également peint et doré. Le tombeau est à jour comme l'autre, et il y a une figure de moine dessus et une figure de chevalier dessous. Il est de Montmirel.

F. 93. Magnifique tombeau semblable à celui dessiné page 91. Dans sa partie infé-

rieure est couchée une religieuse; à la partie supérieure est couchée une grande croix richement fleurie.

F. 94. Magnifique monument du *xiii<sup>e</sup>* siècle, plus ancien que les autres, richement colorié. Il est d'Ausculte de Pierrefons, évêque.

F. 95. Autre monument du même genre. Il est de Josselin de Vierzy, évêque du diocèse de Soissons.

F. 96. Dalle gravée de Miles de Basoches. Magnifique dalle du *xiii<sup>e</sup>* siècle.

F. 97. Monument du *xiii<sup>e</sup>* siècle, non colorié. Il est de frère Grégoire.

F. 98, 99, 100, 101, 102, 103 et 104. Magnifiques dalles gravées du *xiii<sup>e</sup>* siècle.

Notre-Dame de la Victoire.

F. 105. Dalle gravée du *xiv<sup>e</sup>* siècle.

F. 106. Beau tombeau colorié du commencement du *xiv<sup>e</sup>* siècle. Il représente une dame couchée sur un tombeau peint, et entourée de ses parents.... (Abbaye de l'Estoille).

F. 107 et 108. Monument de la Renaissance dans l'abbaye de l'Estoille. Il est de Jaque de Montigny, seigneur du Fresne.

*Tombeaux et épitaphes des églises de France.*

Volume I<sup>er</sup>

Feuillet I. Figures qui sont au-dessus ou précédent.

Tombeau dans le sanctuaire de l'église Saint-Aubin d'Angers; peintures en grisaille du *xiii<sup>e</sup>* siècle.

F. 2. Tombe de pierre de Jean Michel, évêque d'Angers; surmontée d'une grille de fer; 1438.

F. 3 à 8. Six dalles gravées des *xiv<sup>e</sup>* et *xv<sup>e</sup>* siècles; abbaye de Saint-Georges.

F. 9. Armoiries peintes aux chaires des religieux dans le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Georges.

F. 10. Dalle gravée; abbé; *xiv<sup>e</sup>* siècle; abbaye de Saint-Georges.

F. 11. Dalle gravée; abbesse; *xiv<sup>e</sup>* siècle; Fontevault.

F. 12. Dalle de cuivre; évêque; *xv<sup>e</sup>* siècle; abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

F. 13. Dalle de cuivre; évêque; *xv<sup>e</sup>* siècle; abbaye de Saint-George d'Angers.

F. 14. Tombe d'abbesse, figure du *xiv<sup>e</sup>* siècle, peinte et couchée, surmontée de son dais d'architecture; abbaye du Ronceray d'Angers.

F. 15. Tombeau dans le mur de la chapelle du Rosaire, église des Jacobins d'Angers; homme et femme couchés; *xv<sup>e</sup>* siècle; inscription.

F. 16 à 27. Tombeaux et épitaphes du *xvi<sup>e</sup>* siècle, représentant des figures à genoux, appliquées contre le mur...

F. 28. Plaque de cuivre appliquée contre le mur, représentant un chanoine à genoux; *xvi<sup>e</sup>* siècle; armoiries et épitaphes.

F. 29. Tombe en pierre, représentant un chevalier couché, ayant son casque à côté de lui; *xiii<sup>e</sup>* siècle.

F. 30. Dalle gravée; Girart de Soucelle, écuyer; église de Chaloché; 1339.

F. 31. Dalle gravée du xv<sup>e</sup> siècle; chevalier; abbaye de Chaloché, en Anjou.

F. 32. Monument du xvii<sup>e</sup> siècle, marbre blanc et noir, dans le collège des Jésuites de la Flèche, en Anjou.

F. 33. Épitaphe du précédent (seigneur messire Fouquet de la Varenne, etc., etc.).

F. 34. Dalle gravée du xiii<sup>e</sup> siècle; chevalier; Villeneuve.

F. 35. Dalle gravée; dame; 1389; Villeneuve.

F. 36. Dalle gravée du xiv<sup>e</sup> siècle; deux chevaliers; Villeneuve.

F. 37. Dalle gravée; dame; 1311; Villeneuve.

F. 38. Dalle gravée; 1354; un chevalier, sa dame et son enfant; Villeneuve.

F. 39. Peinture murale du xv<sup>e</sup> siècle, représentant un abbé à genoux, dans le réfectoire de l'abbaye de Villeneuve, près Nantes.

F. 40. Peinture semblable.

F. 41. Monument pyramidal de Michel Amelot (1687), avec son médaillon; épitaphe; Saint-Gatien de Tours.

F. 42. Armoiries des vitraux; église des religieuses chanoinesses de Maillé.

F. 43. Chevalier du xiii<sup>e</sup> siècle, les pieds sur un dragon; bouclier armorié et peint; abbaye de Turpenay.

F. 44. Tombeau d'un seigneur d'Ucé; xiii<sup>e</sup> siècle; abbaye de Turpenay.

F. 45. Tombeau d'un seigneur d'Ucé; même époque; même église.

F. 46. Épitaphe; 1630; église Notre-Dame, dans le château de Loches.

F. 47. Monument de Simon de Cramaud, cardinal; cathédrale de Saint-Pierre de Poitiers; xv<sup>e</sup> siècle.

F. 48 et 49. Épitaphes du précédent tombeau.

F. 50. Dalle à inscription de François-Ignace de Bagyllion; Saint-Pierre de Poitiers.

F. 51. Tombeau de marbre blanc, proche la porte de la sacristie, sous l'aisle gauche du chœur de l'église Saint-Hilaire le Grand de Poitiers. C'est le tombeau de Gilbert de la Porrée; travail antique, beaux bas-reliefs.

F. 52. Monument du xv<sup>e</sup> siècle.

F. 53 et 54. Tombeau de saint Hilaire; deux morceaux représentant, l'un un concile, l'autre la mort du saint; église Saint-Hilaire; xii<sup>e</sup> siècle; *calqué*.

F. 53. Inscription du xvi<sup>e</sup> siècle; Saint-Pierre de Loudun.

F. 56. Tombeau proche la porte du chapitre dans le cloître de l'abbaye de Noaillé; xiii<sup>e</sup> siècle; *calqué*.

F. 57. Dalle gravée du xvi<sup>e</sup> siècle; chevalier; Saint-Maurice d'Oiron.

F. 58. Épitaphe sur cuivre du xvi<sup>e</sup> siècle; Saint-Maurice d'Oiron.

F. 59. Tombe du xiii<sup>e</sup> siècle, en cuivre et en relief; abbé couché sur un semé de fleurs

de lis. Elle est de Guillaume de Beaumont; cathédrale de Saint-Maurice d'Angers.

F. 60. Dalle en cuivre du xiv<sup>e</sup> siècle; abbé; Nicolas Gestant; Saint-Maurice d'Angers.

F. 61. Statue de Hugues Ovard, abbé; xiii<sup>e</sup> siècle; Saint-Maurice d'Angers.

F. 62. Dalle à inscription; Henri Arnaud; xvi<sup>e</sup> siècle; Saint-Maurice d'Angers.

F. 63. Tombeau de Claude de Reuil, évêque; xvii<sup>e</sup> siècle; Saint-Maurice d'Angers.

F. 64, 65 et 66. Épitaphes du tombeau.

F. 67. Dalle de Guillaume Fouquet; inscription; Saint-Maurice d'Angers; 1621.

F. 68 et 69. Tombeau de Foulques de Mathefelon, évêque; xiv<sup>e</sup> siècle; Saint-Maurice d'Angers; 1335.

F. 70 et 71. Monument de Catherine de Lavarane; église des Jésuites du collège de la Flèche.

F. 72. Armes de frère Pierre de Lavonnières, abbé de Turpenay, qui sont en bois aux chaires des religieux, dans la place de l'abbé, dans le chœur de l'église de l'abbaye de Turpenay.

F. 73. Épitaphe de maître Andry Marchant; 1439; Cordeliers de Poitiers.

F. 74. Statue de Regnault de Montbason; xiii<sup>e</sup> siècle; pallium et croix; cathédrale de Saint-Gatien de Tours.

F. 75. Épitaphe; Saint-Gatien.

F. 76. Tombeau d'Estienne de Bourgueil, archevêque de Tours; 1334; beau monument en forme d'alcôve; chapelle Saint-Antoine, à Saint-Gatien.

F. 77. Épitaphe monumentale de Charles de Rosmadée; xvii<sup>e</sup> siècle; Saint-Gatien.

F. 78. Épitaphe sur plaque de cuivre représentant saint Martin et un abbé à genoux; xv<sup>e</sup> siècle; Saint-Martin de Tours.

F. 79. Dalle gravée; 1540; abbé; Saint-Julien de Tours.

F. 80. Épitaphe gravée sur cuivre; xv<sup>e</sup> siècle; Saint-Saturnin de Tours.

.....

F. 112. Magnifique monument du commencement du xiii<sup>e</sup> siècle; évêque couché dans une alcôve; dans le fond est une peinture murale représentant la sainte Vierge assise, encensée par deux anges. Tout le monument est entièrement peint; le vert y domine.

F. 113. Beau monument du xiv<sup>e</sup> siècle.

F. 112. Curieux tombeau du xiii<sup>e</sup> siècle.

F. 138. Alcôve dans le style du xvi<sup>e</sup> siècle, renfermant les quatre statues peintes de Fontevraud; au costé gauche de la grande grille.

F. 160. Trois enfants de Thibault, seigneur de Mathefelon, et de Béatrix de Dreux; figures peintes et couchées sur un socle du temps.

F. 169. Curieux tombeau du xvi<sup>e</sup> siècle, recouvert d'une dalle, sur laquelle est gravé un squelette tenant une crosse et coiffé d'une mitre. Il est de Jean de Beauveau.

F. 171. Monument de Foulques Nerra, comte d'Anjou, fondateur de l'abbaye de Beaulieu, près Loches, en 1080. Ce monu-

ment, en forme d'alcôve, est d'une belle simplicité; il est du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

F. 177. Monument de Bérengère, fondatrice de l'Espau, au milieu du chœur de l'Espau, près du Mans; couronne, ceinture, escarcelle et chandeliers dorés.

F. 185. Deux effigies de chevaliers, peintes sur un socle du temps; Barthélemy de l'Isle-Bouchard; abbaye de Turpenay.

F. 186. Magnifique monument du XIV<sup>e</sup> siècle, avec figures peintes. Il est de Georges, seigneur de Préaux en Touraine et de la Charprée; dans l'église Notre-Dame, dans le château de Loches.

F. 188. Magnifique monument de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, en forme d'alcôve. Au fond est une peinture représentant le jugement dernier.

F. 170. Tombeau d'Ulger, évêque d'Angers; 1149; châsse du XII<sup>e</sup> siècle.

F. 171. Plaque émaillée de la châsse représentant l'évêque Ulger. Cette plaque est entourée d'une inscription, et le dessin, qui est colorié, en est assez exact. La hauteur de la plaque est de 18 pouces.

Tombeau de cuivre émaillé, représentant Michel de Villoyseau; 1260; Jacobins.

F. 209. Magnifique tombeau de cuivre émaillé, représentant un chevalier. Le houclicr, le coussin, les ceinturons et une large bande d'encadrement chargée d'écussons, sont émaillés; le socle, qui est du temps, est de pierre et orné d'écussons émaillés. Abbaye de Fontaine-Daniel, au Maine. Longue inscription.

F. 205. Tombeau de cuivre esmaillé, très-riche, représentant un chevalier; entouré d'une inscription et d'une large bande émaillée et ornée de cabochons; abbaye d'Evron, au Maine.

F. 219. Evêque en cuivre émaillé, orné de cabochons (Guillaume Rollant); abbaye de Notre-Dame de Champaigne, au Maine.

F. 220 à 226. Sept tombeaux du XIII<sup>e</sup> siècle de l'église d'Evron, au Maine, et des abbayes de Perseigne et de Saint-Aubin d'Angers.

F. 228, 229 et 230. Trois curieux monuments du XIII<sup>e</sup> siècle; Chaloché et Fontevraud.

F. 231. Beau monument du XIII<sup>e</sup> siècle, représentant Gallerie de Machecol, chevalier; doré et couvert d'écussons coloriés; Villeneuve.

F. 233. . . . .

Le volume II<sup>e</sup> contient les tombeaux des églises du Mans, d'Angers et de Nantes.

*Épitaphes des rois de France et des princes du sang royal.*

Épitaphes des rois de France.

Feuillet 7.

Ludovic<sup>9</sup> rex filius Dagoberti † Karolus Martellus rex.

F. 10.

Berta regina uxor Pipini rex † Pipinus rex pater Karoli magni.

F. 11.

Karlomā? rex fili? Pipini, Erūntridis reg uxor Caroli Calvi?

F. 12.

† Imperio Karolus Calvus regno q.? : potitus : Gallorum : jacet : hec : sub : brevitare : situs : plurima cum villis : cum : clavo : cumqz : corona : ecclesie : vivus, huic : contulit : dedit : ille : bona : multis : ablati : nobis : fuit : hic : reparator : Secanii : fluvii : roolii : dator :

F. 13.

Kallomā? rex fili? Ludovici Balbi † Ludovi? rex fili? Ludovici Balbi.

F. 13.

Hugo Chapet † Odo rex.

F. 16.

Robertus rex. Constācia reg. uxor Roberti.

F. 17.

Ludovicus Grossus rex † Henric? rex filius Roberti.

F. 18.

Pis rex filius Ludovici Grossi † Constācia regina q̄ venit de Hispania.

F. 25.

Hic jacet Johannes excellentissimi Ludovici regis Francorum filius qui in etate infantie magravit.

F. 28.

Angelio ductu feror ad patriam sine luctu  
Nos circumstantes psalmis precibusque vacantes  
Exequias facimus Philippi quem sepelinus  
Coneives superi stantes seens agmina cleri  
Sic anime pueri coguat Dominum misereri  
Unus spirituum paries alter monachorum

Signant perpetuum sic jubulare chorom.

F. 30.

Hic jacet Blancha excellentissimi Ludovici Junioris regis Francorum primogenita que in etate infantie migravit ad Christum anno gracie millesimo ducentesimo quadragesimo tertio kalendas Maii. Amen.

F. 32. Sans inscription. Philippe III.

F. 33. Jeanne d'Evreux. Sans inscription

F. 39. Côté gauche du tombeau fruste .

. . . . . du roy Charles, Roy de France et de Navarre, et de Madame Jehanne d'Evreux, qui trespassa l'an 1541, le 6<sup>e</sup> jour d'octobre.

Cy gist : Madame Blanche, fille du roy Charles, Roy de France et de Navarre, et de Madame Jehannes d'Evreux qui fu femme Mons Phelipe de France, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont et fu filz du roy Phelipe de Valois, laquelle trespassa l'an milccc<sup>m</sup> et xii le viii<sup>e</sup> jour de . . . . .

F. 40. Philippe VI; sans inscription.

F. 43.

Icy gist le roy Charles le Quint, sage et éloquent fils du roy Jehan, qui régna xvi ans v mois et viii jours, et trespassa l'an de grâce 1580, le xvii<sup>e</sup> jour de septembre.

Derrière le chapiteau de la reine est écrit :

Ici gist la royne Jehanne de Bourbon, espouse du roy Charles le Quint, et fille de tres noble prince Mons. Pierre, duc de Bourbon, qui régna avec son dit époux 13 ans et 10 mois, et trespassa l'an 1577, le 6<sup>e</sup> jour de février.

F. 44.

Ici gist le roy Charles sixième, très amé large et débonnaire fils du roy Charles le Quint, qui régna 42 ans un mois et six jours, et trespassa le 21<sup>e</sup> jour d'octobre l'an 1422. Priés Dieu queu paradix soit son âme.

Derrière le chapiteau de la reine est écrit :

Ci gist la royne Isabel de Bavière, espouse du roy Charles VI, et fille de très puissant prince Estienne, duc de Bavière et comte Palatin du Rin, qui régna avec son dit espoux, et trespassa l'an 1435, le dernier jour de septembre. Priez Dieu pour elle.

F. 45. Le roi; sans inscription. Donnée l'inscription de la reine sur le calque.

F. 48. Tombeau de marbre noir, les figures et le prie-Dieu de cuivre doré, à gauche de l'autel dans le chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Denys. Il est de Charles VIII, roy de France, mort le 7 avril, veille de Pasques fleuries.

Serpents et manche d'épée dorés, lame blanche, chiffres dorés. Robe et manteau de France, doublés d'hermine; robe de dessous noire; chairs peintes au naturel; calotte de la couronne en velours rouge; tranches du livre rouges; cheveux noirs.

Épithaphes des princes du sang royal.

F. 10.

Ci gist le vaillant noble prince monseigneur Charles, frère germain du roy de France, jadis comte d'Alençon, du Perche, sire de Verneuil et de Damfront, qui mourut à la bataille de Crécy, l'an de grâce 1346, le 26<sup>e</sup> jour d'aoust;

Et cy gist très noble dame madame Marie d'Espagne, sa compaigne, contesse d'Alençon, du Perche et d'Estampes, laquelle trespassa l'an de grâce 1579, le . . . . . Priez Dieu pour les ames d'eulx.

Inscriptions, la lettre d'or, sur le biseau de la table de marbre noir, sur laquelle reposent les deux figures.

F. 13.

Cy gist noble et puissant prince monseigneur Loys de France, jadis comte d'Evreux, fils du roy de France et frère du roy Philippe le Bel, qui trespassa l'an de grâce 1319, le 19<sup>e</sup> jour de may; Et cy gist très haute et très noble dame madame Marguerite, sa femme, fille jadis de noble et puissant prince monseigneur Philippe d'Artois, fils

du bon C<sup>te</sup> Robert d'Artois; laquelle trespassa l'an de grâce 1311, le 24<sup>e</sup> jour d'avril. Priez pour les ames d'eulx.

Inscription, la lettre d'or sur le biseau de la table.

F. 16.

Cy gist très noble et haut prince, et de grand vérité Mons. Challes, jadis comte d'Estampes, et frère à très excellente dame madame Johanne, par la grâce de Dieu, royne de France et de Navarre, et très excellent prince Mons. Philippe, par la grâce de Dieu, roy de France et comte d'Evreux, et trespassa de cest siècle l'an de grâce 1556, le 24<sup>e</sup> jour d'aoust. Priez Dieu pour l'ame de luy que dex bonne mery ly faire amen.

F. 20.

Cy-gist Johanne, par la grâce de Dieu, royne de Navarre, contesse d'Evreux, fille de Loys, roy de France, aîné filz du roy Philippe le Bel, mère de madame la royne Blanche, royne de France, trespassa à Conllans lez Paris l'an 1349, le 6<sup>e</sup> jour d'octobre.

Inscription en lettres d'or sur le biseau de la table.

F. 23.

Cly-gist le fils Mons<sup>r</sup> Loys, roy de France, et a savoir M<sup>re</sup> Robert, comte de Clermont et seigneur de Bourbon. . . . la purification Nostre-Dame. Priez pour l'ame.

Inscription en or sur le biseau de la table.

F. 29.

Cy gist messire duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, grand chambrier de France, qui fu filz du bon duc Loys, et trespassa le xix<sup>e</sup> jour de septembre l'an de grâce mil ccc cinquante sept. Dieu ait son âme amen.

Derrière le chapiteau.

F. 31. Sans inscription. Marie de Bourbon.

F. 39. Louis, cardinal de Bourbon, à genoux sur une colonne de porphyre; sans inscription.

F. 40.

Ici sont les entrailles de très religieuse et très illustre princesse madame Catherine de Bourbon, fille de très illustre prince messire Charles de Bourbon, premier duc de Vendosmois, et de très illustre princesse madame Françoisse d'Alençon, et tante de Henry, m<sup>re</sup> de ce nom, roy de France et de Navarre, abbesse de l'abbaye de Nostre Dame de Soissons, par l'espace de LIII ans, don elle sortit à cause des troubles de ce royaume, en l'an m<sup>ve</sup> m<sup>xx</sup> xi, et décéda à Paris en l'hostel de Guise le mercredi xxvi d'april m<sup>ve</sup> m<sup>xx</sup> xiii, âgée de LXXIII ans.

Priez Dieu po<sup>r</sup> son ame.

F. 66.

Cy gist noble et puissante dame madame Helame

de Melun, fille du hault et puissant seigneur messire Jehan de Melun, chevalier, et de madame Jehanne d'Abbeville, seigneur et dame d'Antoine d'Espinoy, vicomte de Gand et conestable de Flandres, en son vivant femme de hault et puissant messire Charles d'Artois, conte de Eu et per de France, laquelle trespassa le 25<sup>e</sup> jour de juillet, l'an de grâce 1472. Priez Dieu pour son ame.

F. 67.

Cy gist li eueurs du grant roy Charles 9, conquist lez ile 9, fu freres de mōseigneur S<sup>r</sup> Loys de France, et ly fit faire ceste tombe la royne Clémence, sa nièce.

Le eueurs fu enterre lan de grace m. ccc. xxvi, sean le chapitre général des freres prescheurs à Paris, à Penthecoste.

Inscription en lettres d'or sur le biseau.

## P

**PADOUE**, dans le royaume Lombardo-Vénitien.

### I.

*Monastère de Sainte-Justine. Sur la porte de la galerie couverte qui réunit l'ancienne et la nouvelle église.*

† Opilio ve  
et m̄l. P. P. adque  
patricius hanc  
basilicam vel ora-  
torium in honorē  
scē Justine mar-  
tyris a fundamentis  
ceptam Deo iu-  
vante perie-

† cit † A Ω

(*Cardinal MAÏ*, 163, 2.)

### II.

*A la maison Bassi.*

Aevitati dominorum  
familie thermensi  
thermarum urban. I. A

(*Cardinal MAÏ*, 347, 3; *GRUT.*, 181, 5.)

### III.

*Eglise de Saint-Laurent.*

Id quod es ante fui : quid sim post fata, requiris ?

Quod sum, quidquid id est, tu quoque, lector, eris.

(*LABBE, Thes. epitaph.*)

**PALERME**, chef-lieu de la Sicile.

Le musée du monastère de Saint-Martin les Echelles, près de Palerme, possède une antique croix d'argent, trouvée à Syracuse ; cette croix représente Notre Sauveur avec les lettres :

### I.

IC. XC. (Jésus-Christ, en grec.)

De l'autre côté, une femme vêtue, la tête voilée, les mains étendues, et l'inscription

ΘΣ.

†

†

AN. SAC.

Cette inscription se lit ainsi : Θεοτόκε βίβηαι Ἀναστασία : « Mère de Dieu, ayez pitié d'Anastase. »

(*BORGIA, de Cruce velit*, p. 135; *MAÏ*, p. 10.)

### II.

Extinctori tyrannice

. . . ditatis D. Areadio

(*Cardinal MAÏ*, 271, 4; *Inscrip. Sicil.* p. 58.)

### III.

*Eglise des PP. Jésuites.*

Sur les reliques de saint Jules, venant des Catacombes de Rome.

Julio filio pater doliens fecit  
bene merenti qui lixit annis xvi  
mensis vii. dies v. Anima innox  
esquas bene in pace.

(*Cardinal MAÏ*, 385, 4; *MUR.*, 1894, 2.)

### VI.

*Trouvé dans les catacombes de Rome, avec des reliques de la sainte.*

Felicissime filie  
benemerent. i pe  
Q. vivit bir. ann. xx. die

xxxxvi.

(*Cardinal MAÏ*, 432, 2; *Inscr. Sicil.*, cl. xvii. n° 28; *Inscr., Panorm.*, n° 106.)

*Inscriptions de la Couba.*

M. Michel Amari, connu par ses savantes publications sur l'histoire de Sicile, est parvenu à déchiffrer les grandes inscriptions arabes gravées autour du palais de la Couba, près de Palerme. Jusqu'ici ce palais et ces inscriptions passaient pour l'œuvre des musulmans ; quel ne sera pas l'étonnement des érudits en voyant, dans ce palais, une habitation des princes normands, et dans ces inscriptions, écrites en caractères arabes, des inscriptions de princes chrétiens. Voici en quels termes M. Amari annonce la lecture de ces légendes dans une lettre adressée à M. de Longpérier, et imprimée dans la *Revue*

*archéologique* du mois de février 1830, p. 669.

« Plusieurs fois nous avons eu l'occasion de nous entretenir de ce beau développement de puissance intellectuelle et matérielle qu'offrit la Sicile au xii<sup>e</sup> siècle, sous la domination d'une famille de gentils-hommes normands. Frappés de la prépondérance de l'esprit arabe dans cette phase de la civilisation, nous nous sommes demandé si l'histoire ne se laisse pas tromper par les noms, lorsqu'elle range les Normands de Sicile au nombre des princes chrétiens, plutôt que des sultans qui se partageaient les débris des califats. Permettez-moi maintenant de vous adresser la découverte d'une inscription arabe qui vient confirmer nos observations. Le palais dit la Couba, à Palerme, a passé jusqu'à présent pour l'œuvre de quelque émir qui eût régné en Sicile aux plus beaux jours de la puissance musulmane. Eh bien, l'inscription cubitale, née avec l'édifice, nous donne aujourd'hui le nom de l'émir : c'est Guillaume le Bon, le fondateur de l'église de Monréale ! »

Façade N.-N.-E.

(Au nom du Dieu) clément et miséricordieux.  
Fixe ici ton attention, arrête-toi et regarde !  
Tu verras un objet magnifique appartenant au meilleur des rois de la terre, Guillaume deux.

Nul château ne peut être digne de lui, et ses résidences ne suffisent pas. . . . . auquel on voit revenir souvent ceux qui sollicitent ses largesses, comme ceux auxquels il ne convient pas de. . . . .

Côté O.-S.-O.

. . . . . On l'a établi d'après les signes des temps et la chronologie ;

Et du Seigneur le Messie mille et cent, suivis par quatre-vingt et (?) deux, à ma manière de compter.

Louange à Dieu ; qu'il vienne toujours à ton aide en t'accordant toute espèce de bienfaits.

Oh ! mon Dieu ! vous de qui relève toute puissance et toute sécurité. . . . .

PALESTRINA, dans les Etats de l'Église, l'ancien *Prænestum*.

### I.

*Vestibule de la cathédrale.*

✠ M. Aq. ad. Fab. sancti martyris Agapiti.

(*Cardinal Mai*, p. 119; *Cecconi*, p. 250; *SUARÈS*, *Prænest.*, p. 129.)

—

### II.

*Lieu incertain.*

Hic furor hostilis templum violavit iniquus

Cum premeret vallo mœnia septa Getes.

Nullius hoc potuit temeraria dextera gentis,

Hæc modo permissa est quod peritura fuit.

Nil gravat hoc tumulo sanctorum pessimus hostis,  
Materiam potius reperit alma fides.

In melius siquidem reparato fulget honore ;

Cum scelere hostili crevit amor tumulis.

Suscipe nunc gratus devote munera mentis,

Diogenis martyr, cui dedit ista volens.

Quisquis ad hoc templum petiturus dona recurris,

Spes tibi sit ; larga est munere vera fides (1).

(*Cardinal Mai*, p. 120.)

—

### III.

*Au lieu dit LE QUADRELLE, dans la campagne de Palestrina.*

Pierre ancienne.

. . quod dedicaver̄. in honr.

. . de tern̄ unc. ñ. ðð. cori

. . n. ðess̄ unc.

. . que una cum casa

. . . . .

. . . . .

. . m quod

. . man for. c

. . erevei com̄taru

. . eida sū ðm̄ ka

C. Flavius C. F. fi . .

faciendam . .

scriberetur . .

. . . . .

M. fecit HS CCLXX CCLXX CCLXX . . .

us duomviri

barunt.

(*Cardinal Mai*, p. 235; *Cecconi*, *Hist. Prænest.*, p. 81.)

—

### IV.

*Socle trouvé en 1778.*

Anicio Auchenio

Basso VC. procons.

camp. provisorio ejus-

dem provincie res-

titutori generis

Aniciorum ob merita

ejus industria

ordo populisque civita-

tis Prænestine pon. cens.

(*Cardinal Mai*, 278, 2.)

PAMBERS, département de l'Ariège, en France.

*Attributs de saint Antonin.*

Communication au Comité des arts de M. l'abbé Santerre, correspondant, à Pamiers.

† Saint Antonin est le patron de la cathédrale de Pamiers.

Il a pour attribut une barque.

Or, que signifie cette barque ? Sur cette question existent deux sentiments : les uns veulent que saint Antonin de Pamiers soit le

(1) *GRET.*, 1170, 15, e cod. pal. (p. 58), sed corrigi *Diogenes*. *FLEETW.*, p. 591. — *Mr. Perperam in schedis Marini monia, Diogeni, sibi.* — A. M.

saint qui a été martyrisé à Apamée, en Syrie, et dont un comte de Foix, Roger II, en 1124, rapporta les reliques : ils soutiennent même que Pamiers n'a tiré son nom depuis que de celui d'Apamée. Dans ce cas, la barque ne serait autre chose que l'emblème du vaisseau qui ramena de l'Orient ses précieuses dépouilles.

Les autres veulent, au contraire, que saint Antonin, enfant de l'Aquitaine, prêchant le christianisme aux habitants de Pamiers encore idolâtres, ait été saisi par eux, livré aux bourreaux, décapité au moment même où, après une de ses prédications, il allait rentrer dans sa barque, pour regagner le lieu de sa solitude, et que les chrétiens ses disciples se servirent de cette barque pour transporter son corps sur l'autre rive de la rivière, où ils l'inhumèrent. Dans cette deuxième hypothèse, sa barque ne serait que le souvenir de celle qui servit à transporter le corps du saint, aussitôt après sa mort.

A laquelle des deux opinions s'arrêter ? Écoutons les légendes, pesons les faits, et jugeons.

La légende vient nous dire, à ce sujet, que le jour où la tête du saint fut tranchée, une barque apparut sur la rivière voisine, afin de recueillir ses précieux restes, et qu'il survint en même temps une colombe qui, en guise de pilote, dirigea sur les flots le mystérieux esquif transportant le saint dépôt sur la rive opposée.

Plusieurs monuments semblent confirmer ces naïfs récits. Ainsi les armes de l'abbé de Saint-Antonin, que j'ai vues empreintes sur un sceau d'une charte du XII<sup>e</sup> siècle, reproduisaient cette légende en entier. Dans un premier compartiment, on voyait un cavalier qui donne des ordres et qui arrête le saint. Dans le deuxième, le saint est à genoux, les mains jointes, recevant du bourreau le coup de hache qui le met à mort. Dans le troisième, enfin, se trouve la barque, qui vogue sur la rivière voiles enflées; le corps du saint y est gisant; et sur l'arrière de la nacelle est représentée la colombe, qui entr'ouvre ses ailes, comme pour encourager sa marche (1).

Une autre charte de 1277, appartenant à la mairie de Pamiers, renferme la description détaillée de ce sceau, laquelle fut faite par acte public et par ordre de Roger Bernard, comte de Foix, afin de conserver authentiquement les noms des notaires et des abbés de Foix et des autres moines qui reconnaissaient sa suzeraineté; elle en donne la description presque dans les mêmes termes que je viens de le faire moi-même, avec cette différence pourtant, qu'au lieu du corps entier gisant, c'est la tête seule du saint que l'on voit dans la barque, et qu'il n'y est question ni du tyran qui arrête le saint, ni de sa décollation.

Au reste voici la partie de cette charte qui concerne la question que je traite.

(1) La mairie de la ville a conservé un de ces sceaux en fer à demi usé, et qui servait à frapper ces armes.

« Noverint universi, presentes pariter et futuri, quod anno Domini 1277, xi calendis septembris, ex parte nobilissimi domini mei, domini Rogerii Bernardi, Dei gratia comitis Fuxi... fuit presentata et tradita mihi Bernardo Gotli, publico Fuxi notario, quedam littera sincera et integra, in pergaminio scripta, non cancellata, nec notata in archita, sigillata cum sigillo conventus sancti Antonini Appamiarum, cere viride apposita in quadam corda, in quo sigillo erat sculpta imago navis, et in uno capite navis erat signum castelli, et in alio signum columbi, et in medio navis caput hominis, sive imago capitis hominis; et erat circumscriptum sic : conventus Sancti Antonini Appamie. »

Ailleurs, et dans une autre légende, apparaît encore la même barque, mais avec une autre origine. Là on raconte que, quelque temps avant d'être décapité, le saint aurait été, par ordre du tyran du lieu, précipité dans l'eau de la rivière avec une meule au cou; mais que la meule, s'étant tout à coup changée en une nacelle, aurait surnagé et conservé sauve la vie du saint : *sed mola quasi cymba leniter vectus*.

Sur un médaillon ou clef de voûte du clocher de la cathédrale se voit sculptée cette barque, et on la retrouve dans les pièces de monnaie que Jean de Foix fit battre à Pamiers, en 1422, pour supporter les frais de la guerre contre le prince d'Orange (1).

Aujourd'hui encore, la barque, renfermant le corps du saint, forme les armes et le sceau du chapitre. En un mot, partout quand il s'agit d'Antonin, la mystérieuse nacelle joue le plus grand rôle, comme étant son attribut inséparable.

Dans vouloir aborder toutes les difficultés qui se rattachent à cette question, qu'il suffise, pour l'éclaircir, d'établir les faits suivants, par des dates précises, savoir : 1<sup>o</sup> que Pamiers avait le nom d'Appamiers (*Appamie, Appamia*), bien avant qu'il fût question des croisades et de Roger II, puisqu'on le trouve en propres termes dans un acte public de 1078, où il est fait mention de ses marchés : *in mercato Appamiarum* (2).

2<sup>o</sup> Que la ville actuelle renferme, sur divers points, des restes de constructions romanes qui accusent le XI<sup>e</sup> siècle (3), et qui prouvent que déjà, à cette époque, la ville devait avoir, sinon la même agglomération, du moins la même étendue qu'elle a aujourd'hui.

3<sup>o</sup> Que ce Roger dont il est ici question

(1) Ces sortes de monnaies sont ordinairement en cuivre et s'appellent *Guilhemis*. Celle que j'ai entre les mains est en or, et je la dois à l'obligeance de M. le docteur Ournaud, ancien maire de la ville. Dans le *champ* est une nef équipée et flottante voiles en poupe. On voit une croix en guise de mâts, et la colombe se tient sur l'arrière rol plié.

(2) Acte du mois de mai 1078, série 2<sup>e</sup>, par lequel Guillaume, abbe de Saint-Antonin, donne en fi f, à Pierre Otha, une mesure de sel, chaque semaine, *in mercato Appamiarum, et unum bancum carnarium in macello*, etc. (Mairie de Pamiers).

(3) Restes des portails de Notre-Dame du Camp et de la cathédrale.

restitua à l'abbaye des droits usurpés; aida même par ses libéralités à l'agrandir (1), mais qu'il ne la fonda pas; qu'il jura sur les reliques du saint qu'il serait fidèle à son serment, mais non pas qu'il les rapporta.

Une charte de 1111, où ce comte est obligé (en vertu de l'acte du pape Urbain II qui l'excommuniquait) de restituer les droits que lui et ses prédécesseurs avaient enlevés à l'abbaye, parle de l'abbaye Saint-Antonin et de la ville de Pamiers, non pas avec les circonlocutions qu'emporte un nom nouveau, mais en propres termes et comme d'un nom depuis longtemps en usage et dont on est en possession, *ab antiquis temporibus* (2).

4° Qu'au VIII<sup>e</sup> siècle le monastère de Saint-Antonin était déjà célèbre; et ce qui est bien plus probant, que déjà il possédait les reliques du saint, ce que Godescard lui-même affirme, bien qu'il soit au nombre de nos adversaires (3). Du moins, il est certain que du temps de Louis le Débonnaire, en 817, l'Aquitaine était déjà depuis longtemps en possession des reliques du saint (4).

5° Qu'à Rhodéz on croit, comme à Pamiers, que le saint exerça son ministère en personne dans ces diverses contrées; que pour consacrer ces souvenirs, on construisit sur l'un et l'autre point deux monastères où s'établît, de part et d'autre, une dévotion si grande, qu'il n'est pas rare qu'on les ait confondus l'un avec l'autre, au loin surtout,

(1) Roger, évêque de Conserans, assista en 887 à une translation des reliques.

Il paraît qu'il y a eu trois translations solennelles des reliques de saint Antonio : la première, lorsqu'on les tira de son tombeau pour les renfermer dans de saintes châsses; la deuxième, lorsqu'on les transporta du monastère primitif dans l'église nouvelle du Mas; et la troisième, enfin, lorsqu'on en fit la translation solennelle, au XIV<sup>e</sup> siècle, dans l'église du Mercada, nouvellement érigée en cathédrale. Il y eut d'autres cérémonies de reliques auxquelles assista Roger II, et ce sont peut-être les reliques de saint Caius et de saint Alexandre, que le comte rapporta en effet d'Apamée, et dont il enrichit le Mas, que les chroniqueurs prirent pour celles de saint Antonin. Sa piété le portait à vénérer les reliques des saints et à assister à toutes les cérémonies de translation qui y avaient rapport. Elle était si grande, que l'on raconte qu'il : « jourta lui-même, dedans les plis de son manteau, les ossements de Monsieur saint Anthoine. »

Ce qui est certain, c'est que les reliques de saint Antonin furent portées à Foix, en 1117, pour la dédicace de l'église de Montgauzy.

(2) Dans un accord entre Roger II et l'abbaye, à la suite de l'excommunication lancée par Urbain II et Pascal contre lui, pour avoir spolié injustement *abbatiam, villam Ferdelaci, et castrum Appamie*, le comte promet qu'il sera désormais le gardien de la ville et le protecteur de l'abbaye, et *firmavit, et firmando, propriis manibus et ore, super corpus beati Antonii juravit.* (Voir DOM VAISSETTE, t. I, n. 52, et t. II, p. 558, et Preuves, p. 578.)

(3) GODESCARD, 2 septembre.

(4) Quand bien même il serait vrai, ce qui est assez probable, que, dans le décret de Louis le Débonnaire, fait à Aix-la-Chapelle en 817, il s'agit du monastère et des reliques de saint Antonin du Rouergue, il n'en reste pas moins vrai que les reliques du Rouergue sont celles du saint de Pamiers, puisque c'est le corps de ce même saint que ces deux églises se partagentent.

étant situés tous les deux dans l'ancienne Aquitaine.

6° Enfin, qu'à Palencia, en Espagne, où l'on possède des reliques notables de ce saint depuis les temps les plus reculés, c'est de Pamiers que l'église cathédrale reconnaît les tenir, et c'est à Pamiers, et non à Apamée, qu'elle croit aussi que fut martyrisé le saint. Le Martyrologe romain consacre ce sentiment (1), et les bréviaires espagnols disent : « *Pamie oppidum Gallie Narbonensis.* »

Or, en face d'un pareil accord de la part de trois différentes églises, aussi éloignées qu'elles le sont l'une de l'autre, que peuvent être de simples similitudes de noms (2) ?

Donc la ville de Pamiers n'a pas reçu son nom d'Apamée en Syrie; le saint patron qu'elle honore est un autre saint que celui d'Apamée; la barque qui lui sert d'attribut ne saurait être l'emblème du vaisseau qui rapporta Roger II des plages de l'Orient; elle ne peut être que le souvenir de la nacelle qui reçut le corps du saint après sa décollation.

PARENZO, dans la province d'Otrante, au royaume de Naples.

## I.

### *Sur une mosaïque antique de l'abside de la cathédrale.*

† Hoc fuit in primis templum quassante ruina

Terribilis lapsu nec certo robore firmum,

Exiguam magnoque carens tunc furma (sic) metallo

Sed meritis tantum pendebant patria tecta.

† Ut vidit subito laburam pondere sedem,

Providus et fidei fervens ardore sacerdos (sic)

Eufrasius sc̄a precessit mente ruinam.

Labentes melius sedituras deruit aedes,

Fundamenta locans erexit culmina templi

† Quas cernis nuper vario fulgere metallo.

Perficiens coeptum decoravit munere magno.

Aecclesiam vocitans signavit nomine X̄ri.

Congaudens operi. Sic felix vota peregit.

(*Cardinal Mai, p. 94.*)

(1) Dans l'édition du Martyrologe romain imprimée à Anvers en 1589, Baronius, qui y a mis ses savantes annotations, dit en propres termes : *Antoninus de quo supra, passus est non Apamea in Syria, sed Pamie apud Tolosam, ut constat ex tabulis Ecclesie Palentine.*

Il savait alors probablement le sort qu'avaient eu les reliques de saint Antonin de Pamiers, lors des guerres des huguenots.

(2) Pamiers en latin se dit *Appamie, Appamiarum*, et annonce une nouvelle adjonction de différents *pans* ou hameaux, que l'on fait remonter à 1095, et dont les armes de la ville, partagées en six quartiers, viennent accuser le souvenir sous le nom des *six Barris*. L'*Histoire générale du Languedoc*, t. II, p. 468, dit à l'appui que la ville de Pamiers a été formée dans sa naissance du village de Frédélas, du château de Pamiers, et de deux autres quartiers, ou barris voisins, qui, s'étant agrandis dans la suite, n'ont composé qu'un seul corps, sous le nom pluriel de *Appamie*. On peut voir encore l'*Annuaire de l'Arége*, année 1854, p. 500.

## II.

*Ancienne inscription dans la chapelle du pape-louis évêque.*

+ Famul. Dī. Enfrasius. antis. temporibus.  
suis. ag. an. XI. Locum. hunc. cond. fundamen.  
Dō. jobant. scē. aecl. catholē.

Suivant quelques savants, les mots *Do. jobant*, devraient se lire *Do. jo. ant.* et signifieraient *Domino Johanne antistite* (le pape Jean II, monté sur le Saint-Siège en 802); mais le cardinal Mai préfère lire *Deo jobante* pour *juvante*. Euphrasius, dont il est question, est celui contre lequel le pape Pélage I<sup>er</sup> écrivit à Nersès.

(Mai, p. 84.)

**PARIS**, capitale de la France.

Nous avons classé les inscriptions nombreuses de cet article sous le nom des églises, couvents ou autres établissements existants ou supprimés qui les renfermaient. Voy. la liste alphabétique de ces établissements, que nous ne pouvons reproduire ici, à la table géographique des inscriptions, France, § *Paris*.

**ABBAYE AUX BOIS**, ancienne abbaye de filles, de l'ordre de Cîteaux. Elle fut fondée l'an 1207, par Jean de Nesles, châtelain de Bruges, dans un lieu nommé Baliz, au milieu des bois, et dans le diocèse de Noyon; elle a quinze mille livres de revenu, et est située maintenant à Paris, rue de Sèvres, faubourg Saint-Germain.

On a gravé sur la première pierre des fondations de cette église :

Par la grâce de Dieu, très-haute, très-puissante et très-illustre princesse, ELISABETH-CHARLOTTE palatine du Rhin, duchesse d'Orléans, a posé cette première pierre, l'an de grâce 1718, le 8 de juin.

**ADORATION DU SAINT-SACREMENT**, ancien couvent de religieuses, de la rue Cassette, à Paris, fondé par Anne d'Autriche.

Les religieuses du Saint-Sacrement ayant été transférées dans ce couvent en 1669, firent mettre cette inscription sur la grande porte :

LES RELIGIEUSES BÉNÉDICTINES

*Du Très-Saint-Sacrement,*

LOUÉ SOIT A JAMAIS

*Le très-saint Sacrement de l'Autel.*

Ce monastère est établi pour l'adoration perpétuelle du saint Sacrement de l'autel, en réparation des outrages et autres profanations qui se commettent contre cet auguste mystère; et pour cet effet, il est exposé tous les jeudis en cette église, où les religieuses sont jour et nuit en amende honorable.

Les fidèles sont invités de joindre leurs prières à cette intention.

**GRANDS-AUGUSTINS**, sur le quai, près le Pont-Neuf. Église détruite.

L'église a été bâtie à plusieurs reprises; mais le roi Charles V, surnommé le Sage, a eu la principale part à cet ouvrage, ainsi que

le portait une inscription qui se voyait aux pieds de la statue de ce roi, placée au côté gauche de la porte de cette église, et vis-à-vis celle de Saint-Augustin. La voici :

Primus Francorum rex Delphinus fuit iste;

Exemplar morum. Carolus dictus, bone Christe,

Merces justorum, dilexit fortiter iste,

Hic patet exemplum tibi; nam complevit honore;

Hoc præsens templum Deo ditetur honore.

Après avoir rapporté cette inscription, et avoir remarqué que ce fut Charles V qui eut la principale part à la construction de cette église, il paraîtra assez étonnant, dit Piganiol, qu'elle n'ait été dédiée que sous Charles VII à l'honneur de sainte Anne, par Guillaume Chartier, évêque de Paris, le 6 mai 1433, c'est-à-dire soixante-treize ans après la mort du roi Charles V. Il y a apparence qu'elle ne fut achevée qu'au bout de ce temps-là, ou bien qu'elle avait été rebâtie dans cet intervalle (1), ce qui n'est guère croyable. Malgré tant de soins et de temps, on peut dire que cette église n'en est pas plus belle et qu'elle se ressent du mauvais goût du siècle où elle a été bâtie.

La chapelle du Saint-Esprit est à côté du grand autel, vers le nord. Elle est décorée de plusieurs tableaux, dont celui qui est sur l'autel représente la descente du Saint-Esprit sur la sainte Vierge et sur les apôtres. Il est de Jacob Bunel, peintre estimé, né à Blois en 1538. Cette chapelle fut construite et dédiée en mémoire de l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, dont la cérémonie y fut faite pour la première fois, par le roi Henri III, le premier jour de janvier 1579. On avait mis dans cette chapelle un tableau où Henri III était représenté, donnant le collier de l'ordre du Saint-Esprit à plusieurs chevaliers, et au bas était cette inscription :

Fortissimis et prudentissimis utriusque militie  
equitibus prisea nobilitatis, bello et pace optime  
de Republica meritis, Henr. III, Gallie et Polonia  
rex augustus, divini Spiritus apud Christianos  
symbolum, pro equestri stemmate esse voluit,  
jussit, decrevit, plaudente, acclamante, venerante  
populo, et voto pro salute principis nuncupante,  
ob singularem ipsius pietatem. Lutetia Parisiorum,  
kalend. jan. ann. M. D. LXXIX.

Ce tableau subsista jusqu'à la mort du duc et du cardinal de Guise; mais dès que le peuple ligueur eut appris que ces deux re-

(1) M. Jaillot dit que cette conclusion n'est pas juste. En effet, il n'est pas nécessaire que la dédicace d'une église se fasse dès qu'elle est achevée; cette cérémonie n'est pas même essentielle. L'église cathédrale n'a pas encore été dédiée, quoiqu'il y ait environ 500 ans qu'elle est entièrement finie. D'ailleurs, outre que l'église des Augustins était encore imparfaite lorsque Charles V mourut, on ne doit pas être étonné de voir qu'il y ait eu un intervalle de 75 ans entre cette époque et celle de la dédicace. Les troubles et les factions qui agitérent le royaume sous les règnes de Charles VI et de Charles VII étaient un motif assez plausible pour suspendre cette cérémonie.

belles avaient été tués à Blois par ordre du roi, il vint en fureur aux Augustins, et mit en pièces le tableau et l'inscription. On parlera des autres chapelles qui régnaient le long de cette église, du côté du nord, à mesure qu'on fera mention des personnes illustres qui y ont été inhumées.

Gilles de Rome est le premier de ceux qu'on ait d'abord connus. Il était issu de l'ancienne et illustre maison des Colannes, qui a donné à l'Église le pape Martin III, quatorze cardinaux, un grand nombre de prélats; et au siècle, plusieurs grands capitaines. Il entra d'abord dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, et en devint successivement général. Après avoir été précepteur du roi Philippe le Bel, il fut élevé à l'archevêché de Bourges. Il assista au concile général de Vienne, l'an 1311, et en convoqua un provincial à Bourges, pour le lendemain de la Nativité de la Vierge, la même année, selon les uns; et en 1315, selon le religieux de Saint-Sulpice. Il mourut à Avignon en 1316, et son corps fut transporté à Paris, et inhumé dans cette église, avec cette épitaphe :

HIC JACET

aula morum, vite munditia, archiphilosophie Aristotelis perspicacissimus commentator, clavis et doctor sacrae theologiae, lux in lucem reducens dubia, Frater Egidius de Roma, ordinis Fratrum Eremitarum Sancti Augustini, archiepiscopus Bituricensis, qui obiit anno Domini 1316, 22 mensis decembris.

Madame Isabeau de Bourgogne, dame de Neauphle, femme de M. Pierre de Chambely, le jeune, seigneur de Neauphle, laquelle trépassa l'an de grâce m. ccc. xxiii.

La dame Jeanne de Valois, comtesse de Beaumont-le-Roger, fille de M. Charles, fils du roi de France, comte de Valois, père du roi Philippe; et de madame Catherine, impératrice de Constantinople, femme dudit Charles; laquelle Jeanne fut femme de monsieur Robert d'Artois. Elle trépassa l'an m. ccc. lxxiii, le 9 juillet.

Ici fut inhumé un enfant, dont l'épitaphe nous fait connaître le nom et les qualités.

CY GIST

Engelbert monsieur, fils 4<sup>e</sup> de haut et excellent prince monsieur Engelbert de Clèves, comte de Nevers, d'Eu, de Rethel et d'Auxerre, fils et frère de duc, et cousin-germain du très-chrétien roi Louis XII de ce nom, qui trépassa à Paris en l'hôtel dudit comte, nommé l'hôtel d'Eu, le 16 jour de février, l'an 1498.

Ære sub hoc nitido jacet Engelbertulus infans,

Nomen habens patris, Carola mater erat :

Alter ab illustri Clivensi stirpe creatus,

Alter a nobilium Vindecinense decus.

Ille Ludovico bisseño sanguine junctus,

Hæc etiam Francis regibus orta fuit.

Ad puerum fovere dies cunabula centum,

Quando adiit superos vita tenella suos.

Contre le mur, on voyait l'épitaphe de Jean-Baptiste Sapin, conseiller clerc au parlement de Paris, gravée sur une laque de cuivre. Ce magistrat, un des plus vertueux et des plus savants de son siècle, allant passer une partie des vacances en Touraine, d'où il était originaire, et étant accompagné de Jean de Troyes, abbé de Gastines, rencontra en chemin Georges Odet de Selve, que le roi de France et le roi de Navarre envoyaient en ambassade vers le roi d'Espagne. Ces trois illustres voyageurs étant arrivés à Clois, bourg qui est entre Châteaumdun et Vendôme, furent enlevés par un parti de la garnison calviniste qui était dans Orléans, et conduits pieds et mains liés dans cette ville, ou par vengeance de l'arrêt du parlement donné contre les calvinistes rebelles qui étaient dans cette ville, Jean-Baptiste Sapin et Jean de Troyes furent pendus à une même potence, le 2 novembre 1562. Gilles Bourdin, procureur général, assisté de Dumesnil et de Boucherot, avocats généraux, fit la relation de cette funeste aventure au parlement, le 12 du même mois. Le corps de Sapin fut apporté à Paris, et inhumé aux Augustins, où, le 18 du même mois, on lui fit un service auquel le parlement, *en forme de cour*, assista. Ce n'est pas pour vouloir diminuer l'atrocité du crime, mais uniquement par amour pour la vérité, qu'on remarquera ici que de ces trois illustres personnages, de Selve était le seul qui eût le caractère d'ambassadeur, quoique quelques auteurs les aient revêtus tous les trois de ce même titre. Ces mêmes écrivains assurent aussi qu'ils furent tous trois pendus, ce qui est faux; car il est constant que de Selve fut échangé pour le sieur de Luzarche, qui était prisonnier à Paris pour la religion.

Voici l'épitaphe de Sapin :

Joanni Baptista Sapino, nobili familie orto, senatori ornatissimo, viro integerrimo, omni doctrinarum genere prædito, civi optimo; qui cum ob eundi muneris erga Turones iter faceret, a publicis hostibus positus latronum more insidiis, in Carnotensi agro interceptus, Aureliam (impiorum factionum arcem) abductus perduellium exercitio traditus, ac dies aliquot miserè adservatus, demum quod antiquæ et catholice religionis assertor fuisset, turpissimæ neci est addictus. Patres hoc tanto scelere commoti, universi in purpura coeuntes, hanc in insontis collegæ corpore acceptam injuriam, toti amplissimo ordini irrogatam et communem censuerunt et tanquam honestam et gloriosam pro Christi nomine et Christiana republica mortem perpesso, supremis et ipsi in eum officiis fungentes, solemnem luctum fieri publicum, parentale peragi, aram propitiatoriam extrui, ac reliquos omnes senatorios honores mortuo deferri, ex voto publico decreverunt. An. restit. salut. 1562, id. novemb.

Requiescat in pace.

Remy Belleau, poète français, et un des sept de la Pléiade française, qui avait été formée sous le règne de Henri III et de Charles IX, à l'exemple des Grecs et des Romains (les autres étaient Joachim du Bellay, Jodelle, Ronsard, Daurat, Baif et Pontus de Thiard) était natif de Nogent-le-Rotrou, et mourut le 6 de mars 1577; il fut aussi enterré dans le chœur de cette église. Il composa divers ouvrages, et traduisit les poésies d'Anacréon, de grec en français; un de ses meilleurs, est un poème de *La nature et de la diversité des pierres précieuses*, qui donna lieu à Ronsard de lui faire cette épigramme, qui est effacée à présent:

Ne taillez, mains industrieuses,  
Des pierres pour couvrir Belleau,  
Lui-même a bâti son tombeau  
Dedans ses pierres précieuses.

Gué Dufaur, sieur de Pibrac, né à Toulouse en 1527, si connu par ses emplois et par ses quatrains, qui ont été traduits en grec, en latin, en allemand, etc., de même que par ses harangues et les louanges qu'il a faites de la vie rustique, mourut le 12 de mai 1584 âgé de cinquante-six ans, et fut inhumé dans ce chœur, auprès du grand autel, où l'on mit cette épigramme.

#### TUMULUS

VIDI FABRI PIBRACHII.

Hic teguntur cineres tantum, et ossa Vidi Fabri Pibrachii. Nomen ejus, virtusque spirat in ore et admiratione populorum omnium, quos non solum orbis Christianus, sed oriens et intima Scytharum ora videt: genus illi a stirpe veterum Fabrorum, que neminem habuit, in tam longa serie annorum plusquam trecentorum, qui non aut ex ordine senatorio in toga illustris, aut inter fortes rei militaris ac bellicæ gloria famaque insignis fuerit; ipse qui nasci ab illis fortuitam neque ultra duxit, cum per omnes iret dignitatum et honorum gradus, tribunal emptum nummario pretio, nec insedit, nec appetivit unquam; virtute non censu, meritorum æstimatione, non divitiarum magnitudine ratus censeri minus, et religionem judicantium. Sub Carolo IX primum ex prætura Tolosana accitus in urbem et missus Tridentum (quo tum sanandis, formandisque rebus Ecclesiæ adversus furentem impietatem sectariorum conveniant lecta regnorum et provinciarum nominis Christiani lamina) sic remittavit summam imperatæ legationis, sic Galliæ nominis prerogativam, regisque sui jus, ad dignitatem fandi prudentia et ubertate asseruit, ut cum gratiæ causa nihil diceret, omnia tamen essent illiæ omnibus grataque diceret: illinc reversum, non in prioris provinciæ prætura et magistratu etiam, sed altior honos ad negotia traxit, erectum ad regiæ advocacionis munus in augustiore et primario Galliæ totius senatu, ubi cum auctoritatis fama virtutum in dies cresceret et triumpharet ejus oratio, raptus est velut in selectiorem et sanctiorem

illorum ordinem, qui arcana regni et tacitas principis meditationes cognoscit ac regit, et mox deinde Henrico III, quem tunc Poloni publico, solemnî, comitiõnum ordinumque regni sui decreto Regem sibi renuntiarant, datus omnium autor ac princeps censiliorum, que sic temperavit arte, judicio, sapientiaque, ut brevi præter spem omnium, in tanta rerum difficultate avito cum Galliarum regno tuendo rursus incolumem et saluum reddiderit; et querentes nihilominus per secessionem Poloniæ proceres, cui se regni que jura permitterent, aliquandiu interim in priora sacramenti fide, et regis obsequio continuerit; tum his perfunctum et redditum sibi excepit rursus senatus, sed inter presides suos, otiumque fecit, in quo patriis verbis tetrasticis numeris ex suis vite præcepta composuit, que propter eximiam vim sapientiæ populorum omnium sermone versa teruntur, non sine præcipua autoris sui apud Turcas, etiam et barbaros veneratione. Ad extremum quoque Francisco Henrici regis fratri minori, quem inferioris Germaniæ populi ducem, ac principem sibi dixerant, a rege questor sacri palatii, et cancellarius sero missus (quia rebus jam desperatis ac pene eversis) cum inde redisset, morbo diem suum gloriæ plenus feliciter clausit an. 1584. 2. maii. Fit annis postea sex a viginti, secunda virum e Vosconia ceteriore conjux, femina illustris Joanna de Custos a Tarabel, hic idem sibi, quod viro moriens fatale conditorium fecit. an. 1612.

Michael Faber Pibrachius, ejusdem Fabri filius natus maximus, regis in sacri consistorii ordine consiliarius, merens monumentum posuit. an. 1627.

Il n'y a rien à ajouter à cette épigramme de Pibrac, sinon que la famille de Dufaur, dont il était, est établie à Toulouse depuis plusieurs siècles; mais qu'elle est originaire d'Auch. On a aussi oublié de dire que Pibrac avait été chancelier de Marguerite de France, reine de Navarre. Ce fut pendant qu'il était à son service que, malgré toute sa sagesse, il ne put se défendre des charmes de cette princesse, et qu'il osa élever ses desirs jusqu'à elle. Quoiqu'il fût bien fait de sa personne, et qu'il eût beaucoup de douceur et d'agrément dans l'esprit, la reine n'avait aucun goût pour lui; et se faisant honneur d'une résistance qui ne lui coûtait rien, elle lui fit écrire une lettre fière, où elle lui reprochait sa témérité. Cette aventure mortifia tellement Pibrac, qu'il tâcha de se justifier par une réponse qu'il montra à de Thou, qui la trouva écrite avec beaucoup d'esprit et de délicatesse; mais plus propre à convaincre de la vérité des reproches que lui faisait cette princesse, qu'à l'en désabuser.

Lorsqu'en 1673, on entreprit de décorer le grand autel des Augustins, comme nous le voyons à présent, on transporta derrière cet autel les cendres et le tombeau de Pibrac,

Près de la sacristie, on voyait l'inscription suivante, gravée sur une table de marbre :

Le samedi, veille de Pâques, 20<sup>e</sup> jour d'avril 1585, trépassa à 9 heures du matin, au faubourg Saint-Germain des Prés, rue de Seine, haute et puissante Dame DIANE de ROHAN, femme et épouse de haut et puissant Seigneur messire François de LA TOUR-LANDRY, Chevalier de l'Ordre du Roi, Comte de Châteauroux, et Baron du dit lieu de la Tour-Landry ; de laquelle Dame les entrailles sont ci-devant enterrées, avec celles de feu illustrissime et révérendissime prélat François de ROHAN, son grand-oncle, en son vivant archevêque de Lyon, primat des Gaules, et évêque d'Angers.

Priez Dieu pour eux.

De l'autre côté du grand autel, c'est-à-dire, du côté de l'Évangile, sont la tombe et l'építaphe d'un des plus fameux théologiens du dernier siècle, et des plus consultés de son temps sur les cas de conscience.

hic situs est

Jacobus de SAINTE-BEUVE, Parisinus, Presbyter Doctor, ac socius sorbonicus, regius S. theologiæ professor, qui vixit dum xxviii. transgressus annum, a clero Ecclesiæ Gallicanæ anno M. D. C. xli. Meduntæ congregato, cum aliquot viris eruditis ad componendum theologiæ moralis corpus, est delectus ; et biennio post in schola Sorbonæ theologiam docuit magna fama, magna studiosorum frequentia ; doctrinam ejus eximiam cum singulari pietate sapientiaque conjunctam testantur nonnullarum Ecclesiæ Brevariæ ac Ritualia diligentissime emendata ; plurimi heretici ad catholicam religionem felicissime adducti, multæ controversiæ privatorum, qui ipsum ultro arbitrum elegerant compositæ ; complures omnium ordinum ad emendationem morum prudentissimis admonitionibus consiliisque compulsi, cum idem undique non a civibus et popularibus modo, sed etiam ab exteris, de rebus ad disciplinam ecclesiasticam et ad mores pertinentibus quotidie consulere, cunctisque indefessis satisfecerit, Antistites, qui ex omnibus regni Franciæ provinciis anno Domini 1670 apud Pontem Isaræ conveniunt habebant, virum optime de Ecclesiæ meritum honorario donavere : vixit annos 64 ; obiit 18 kalendas januarias, anno 1677. Hieronymus de SAINTE-BEUVE, Prior Montis Aureoli, fratri optimo atque carissimo merens posuit.

On voit dans la sacristie un fort beau tableau de Vignon, qui représente les mages prosternés en terre, qui adorent l'enfant Jésus, et lui présentent de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Ce tableau fut donnée par le maréchal d'Ancre. On y voit aussi un Empiré de Berrolet Flamael.

Dans la nef on voit, au pilier qui est en face de la chapelle de la Vierge, une statue d'homme armé, plus petite que le naturel,

laquelle représente Jacques de la Fontaine, chevalier, seigneur de Malgeneste, etc., dont voici l'építaphe :

LOUANGE SOIT A DIEU

Cy gist sous cette grande tombe, Messire Jacques de LA FONTAINE, chevalier, seigneur de Malgeneste, issu et sorti de la maison des princes souverains de LA ROMAGNE-MALATLSTE, comte d'Astes, et *di Casolare*, en Italie, desquels il s'est toujours montré digne par sa valeur pendant sa vie, partie de laquelle il a usée dans les armées, au service et près de S. A. S. CHARLES-EMANUEL, duc de Savoie, l'espace de 20 années ; et du depuis, monseigneur HENRI de SAVOIE, duc de Nemours, le ramena de Piémont en France, en 1620, lui donnant une compagnie d'ordonnance ; et le reste de ses jours l'a employé près de sa personne, de celles de Mesdames les duchesses et de Messeigneurs les princes leurs enfans : lequel décéda le 2 octobre 1652 âgé de 66 ans.

Priez Dieu pour son âme. VIVE JESUS.

Dans la chapelle de Saint-Nicolas de Tolentin, contre le mur méridional, est un tombeau de pierre, sur lequel est un homme armé, et au-dessous on lit :

Cy gist Messire Pierre DUSSEVEZ, en son vivant chevalier, seigneur et baron du Poyet, qui trépassa le 10<sup>e</sup> jour d'avril après Pâques 1548. Priez Dieu pour son âme.

Proche de la chaire du prédicateur est une table de marbre noir élevée, sur laquelle est gravée l'építaphe d'Eustache du Caurroy, un des plus grands musiciens de son siècle, qui avait présidé à la musique des rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Sauval dit qu'il ne reste de lui qu'une messe de Trépassés, qui se chante tous les ans le jour des morts, dans le chœur de Notre-Dame, et que la musique de cette messe est très-lugubre et si savante, qu'elle attendrit les cœurs les plus durs ; et même les épouvante. (On ne sait si on chante encore cette messe le jour des Trépassés à Notre-Dame.) Elle a paru telle à ceux qui l'ont entendue. Au reste, cet écrivain était mal informé, quand il décidait qu'il ne restait de du Caurroy que cette messe : on a vu autrefois des livres de musique chez l'abbé Paul Tallemant, de l'Académie française, qui étaient de la composition de ce musicien, et qui appartenaient à Charles Perrault, aussi de l'Académie française. D'ailleurs, c'est une tradition assez généralement répandue parmi ceux qui savent l'histoire de notre musique, que la plupart des noëls que l'on chante sont des gavottes et des menuets d'un ballet que du Caurroy avait composés pour le divertissement du roi Charles IX. Voici l'építaphe de cet homme admirable.

D. O. M. S.

Suspice viator, et stupescere ; quisquis es, fatebere me clari vera, si hoc nunc audies ;

Eustatius de Castro, Bellovacensis hic situs est; satis est pro tumulo, satis pro tumulo, satis superque cineri pio modestoque, quem virum non Iberia, non Gallia, non Italia modo, sed omnis Europa, musicorum principem invidia admirante confessa est, quem Carolus IX. Henrici duo colere regioque musices sacello præfecere; quem harmoniam ipsam et cælo devocasse, et in templa divum induxisse testantur ingenii monumenta; stupore et silentio venerandum negas? Tot bona, brevis urna non claudit, hospes, æternitas hæc sibi vindicat, non moriuntur mortales immortales fama, oriuntur ut soles, et si quotidie occidunt, vale et bene comprecare. Vixit 60 ann. decessit an. 1609. N. Formé Parisinus, eidem regio muneri succedens.

H. M. F. C.

Dans une petite chapelle, qui est derrière celle du Saint-Esprit, et qui est fermée à clef, est le tombeau de Philippe de la Clite, plus connu sous le nom de Commines, à cause que ses ancêtres avaient été seigneurs de cette ville, mais dont la Clite est le véritable nom. Tout le monde connaît les excellents mémoires qu'il a laissés, et qui lui ont mérité le surnom de *Tacite français*. Il quitta le service du duc de Bourgogne, son prince naturel, pour s'attacher au roi Louis XI, dont il fut chambellan et le favori, sans qu'on ait jamais su au vrai quel avait été le sujet de ce changement. Il fut seigneur d'Argenton en Poitou, et mourut en 1509, âgé de soixante-quatre ans. Marville dit qu'on voyait autrefois sur ce tombeau un globe en relief, et un *chou cabus*, avec cette devise : *Le monde n'est qu'abus*.

Dans cette même chapelle que de Commines a fait bâtir sous le nom de Notre-Dame de Riva, ont été inhumés Hélène de Chambrès, femme de Philippe de Commines, et Jeanne de la Clite de Commines, leur fille, femme de René de Brossa, comte de Penthièvre en Bretagne. Voici l'épithaphe de cette dernière :

Quingentis annis his septem et mille peractis,  
 In lucem quartam post idis martius ibat.  
 Octavæque parens, Phœbus properabat ad horam,  
 Comminia ocebuit generosa a prole Joanna,  
 Pontebriæ comitis Britanni sponsa Renati,  
 Atque Agentoniæ domino prognata Philippo,  
 Chambræque Helena mens hic in pace quiescat.

Dans la chapelle d'Alluye, qui est aujourd'hui celle de messieurs Charlet, on a vu pendant longtemps la statue d'un évêque à genoux sur son tombeau, où on lisait deux épithaphes, l'une en vers et l'autre en prose. Voici la dernière :

HIC JACET

nobilis vir reverendus in Christo Pater, dominus Petrus Quiqueranus, episcopus Senecensis, filius domini Antonii Quiquerani, equitis et baronis Bellovacani illustrissimi in provincia; cujus libit

res de Laudibus Provincie extant disciplinarum ac rerum cognitione efflorescentes. Obiit anno Domini 1550, 15 kalend. septembris. annos natus 24.

Pierre de Quiqueran était évêque de Senès, et mourut à l'âge de vingt-quatre ans. Il était fils d'Antoine de Quiqueran, baron de Beaujeu, et d'Anne de Forbin, fille du fameux Palamède de Forbin, seigneur de Soliers. Ce prélat avait beaucoup d'esprit, et composa un livre à la louange de sa patrie, intitulé de *Laudibus Provincie*. La famille de Quiqueran est une des plus illustres de la ville d'Arles, par son ancienneté, par les emplois qu'elle a eus, et par les alliances qu'elle a faites. Rostan de Quiqueran suivait le parti de la princesse Etienne Desbaux, dans les guerres qu'elle avait, l'an 1150, avec le comte de Provence. Honoré de Quiqueran de Beaujeu, mort évêque de Castres, connu et estimé par la régularité de sa conduite et par son savoir, était de cette famille.

Le tombeau de marbre noir qu'on voit dans la chapelle qui est à côté, et presque vis-à-vis la petite porte du chœur, est celui de la famille de Barentin, c'est-à-dire, de la branche qui est établie à Paris. Des deux bustes qui accompagnent ce tombeau, l'un est celui d'Honoré Barentin, conseiller d'État, secrétaire du roi, maison et couronne de France, mort le 10 mai 1639, et l'autre, celui d'Anne du Hamel, sa femme, morte le 10 novembre de la même année.

Les autres personnes du même nom et de la même famille, qui ont été inhumées dans cette chapelle, où on lit les épithaphes ou inscriptions que l'on va rapporter, sont :

Jacques-Honoré Barentin, chevalier, vicomte de la Mothe, baron de Mauriac, etc., maître des requêtes honoraire, ancien président au grand conseil, mort le dernier de février 1689, âgé de soixante-trois ans trois mois. Dame Françoise de Ribeyre, femme de Charles-Honoré Barentin, morte le 25 juillet 1693, âgée de vingt-six ans. Achilles Barentin, conseiller de la grande chambre, qui mourut le 17 juin 1698, âgé de soixante-huit ans. Cette épithaphe a été posée par Charles-Honoré Barentin, intendant de Flandre, fils aîné de Jacques-Honoré Barentin, mari de Françoise de Ribeyre, et neveu d' Achilles Barentin.

Outre cette branche des Barentins établie à Paris, il y en a une autre connue sous le nom de Barentin-Chissay, laquelle est restée dans le Vendomois, et a une belle sépulture aux Cordeliers de Vendôme, où l'on voit plusieurs figures de ce nom armées de toutes pièces.

Dans la chapelle de Saint-Charles est un buste de marbre blanc, sur un piédestal de marbre noir, et au-dessous est écrit en lettres d'or :

HIC JACET

Carolus Brulartus a Leonio, comes consistorianus, Petri Brularti a secretis Augusti filius; qui quatuor ac viginti, tam legationibus quam non

dati Regis perfunctis, omnibusque feliciter gestis, nulla laborum mercede, nec accepta, nec postulata; bonis paternis ac regia benignitate inter tot ingentes aetatis suae fortunae contentus; integre ac liberaliter vixit, nec minus constanter obiit, huncque tumulum sibi morituro vivens extruendum curavit. Anno Domini 1619, die 25 Julii, aetatis suae anno 78.

Amelot de la Housaye dit, dans ses *Mémoires historiques*, que Charles Brulart, dont on vient de lire l'épithaphe, était surnommé de Léon, d'un prieuré qu'il avait en Bretagne. Il ajoute qu'en 1612 il avait succédé à M. de Champigny en l'ambassade de Venise, où il résida six ou sept ans, et qu'il y gagna plus de cent mille écus, par les affaires secrètes qu'il y fit avec les marchands du Levant. Si cela est vrai, il s'était récompensé par ses mains, et l'auteur de son épithaphe n'a pas eu raison de dire qu'il n'avait ni reçu, ni demandé la récompense de ses services. Un homme de cette humeur n'avait eu garde de s'oublier lui-même dans les vingt-trois autres ambassades ou commissions importantes, où il avait été employé par le roi. Amelot dit encore qu'il ordonna, par son testament, que tous ceux de son nom qui assisteraient à ses anniversaires, auraient chaque fois trois écus d'or; et que les revenus provenant de la rente de sa maison de la rue Dauphine, où il demeurait, seraient employés à faire apprendre un métier à leurs pauvres domestiques.

Dans la chapelle qui est après celle de Saint-Charles, est un tombeau élevé de pierre, et au milieu un ange de marbre blanc, tenant une tête de mort. Au-dessus, sont deux statues à genoux, dont l'inscription qui suit, nous fait connaître les noms :

Hieronimus Luillier, in Sanct. Regis Consilio Cons. et in Camera Computorum Procurator generalis, vivus sibi, et Elisabethæ Dreux, conjugii bene merita, posterisque posuit.

Obiit hæc 24 aprilis 1619. Ætæ 26 septemb. 1655.

La chapelle de Saint-Augustin est auprès de la grande porte de cette église. On y remarque un mausolée de marbre noir, et deux figures de marbre blanc, qui sont de grandeur naturelle, et à genoux devant un prie-Dieu, et sur la même ligne. Ces figures représentent Nicolas de Grimouville, baron de l'Archant, capitaine des gardes des rois Henri III et Henri IV, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, mort d'une blessure qu'il reçut au talon, étant au siège de Rouen, l'an 1592; et Diane de Vivonne, sa femme, fille de François de Vivonne de la Châtaigneraye, qui fut tué par Gui Chabot, comte de Jarnac, dans ce fameux combat qui se fit en présence du roi Henri II. Sur ce mausolée est gravée une épithaphe latine, mais qui n'apprend autre chose que ce qu'on vient de dire.

Dans le cloître, on voit une statue de saint François d'Assise, en habit de captif.

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. I.

ein, à genoux, et dans l'attitude où l'on suppose qu'il était, lorsqu'il reçut les stigmates. Cette figure, qui n'est que de terre cuite, est de German Pillon, et le modèle d'une autre de marbre, que cet illustre artiste avait faite pour la chapelle du Louvre, et que Le Maire dit qu'on voit dans un des cabinets de cette maison royale. Sur la plinthe qui porte cette statue, on lit :

Stigmata Domini mei Jesu Christi in corpore meo porto.

On l'a fort gâtée en la peignant.

(HURTAUT et MAGNY.)

Nous trouvons dans le Recueil manuscrit des épithaphe des églises de Paris, conservé à la Bibliothèque nationale, sous le n° 9480, des Mss. français, quelques autres épithaphe de l'église des Grands-Augustins, que nous rapporterons ici.

### I.

#### *Cœur de Louis Chantereau.*

Cy gist le cœur de Reverend Frere Loïis Chantereau religieux de l'ordre de Saint-Augustin, évesque de Maseon, abbé de Saint-Ouvertre, conseiller du Roy, qui trespassa le 24<sup>e</sup> de septembre 1551. Priez Dieu pour lay.

--

### II

#### *Tombeaux des Spifames et de leurs femmes.*

Les membres de cette famille ont été la plupart inhumés avec leurs femmes dans une chapelle qui leur appartenait et qui était derrière le chœur. On y voyait trois épithaphe dont la plus ancienne est la suivante. Elle était gravée sur une pierre plate posée devant l'autel :

Soubs cette tombe sont inhumez les sieurs Barthelemy, Barthelemy Spifame, natif de Lucques, et damoiselle Jehanne de Podolm sa seconde femme, laquelle deceda le mercredy 11<sup>e</sup> jour d'Octobre l'an 1581, et le dict Spifame le 15<sup>e</sup> jour de Septembre 1585. Damoiselle Catherine de Honneleur sa premiere femme, laquelle deceda le 18<sup>e</sup> jour de Septembre 1546. Et depuis soubs cette tombe a esté inhumée damoiselle Marguerite de Lyon, femme de monsieur M<sup>e</sup>. Jean Spifame, conseiller en la Cour de Parlement de Paris, seigneur de Bisseaux, lequel deceda le mercredy 10<sup>e</sup> jour de Juillet 1580. Et auprès est enterré Augustin Spifame, leur fils, qui deceda en decembre 1586.

Au-dessus sont les armes des Spifames, des Ruzes, du Lyon, qui est d'azur au lion d'or; et celles des Leclercs, qui sont : de gueules, à trois étoiles d'or; et d'Honneleur, de gueules à six roses d'or, 3, 2, 1.

—

### III.

Il y avait une autre épithaphe en vers de

la composition de Clément Marot, qui est gravée sur une lame de cuivre. Elle est faite en l'honneur de Anne de Marle, femme de Gaillard Spifame, général des guerres.

*Épithaphe de noble da ve Anne de Marle.*

Vous qui avez amitié nuptiale,  
 Vous qui présez charité cordiale,  
 Et qui touez en un corps féminin  
 Un cœur entier gracieux et benin,  
 Arrés ez-vous; cy gist la Damoiselle,  
 Qui tout cela et mieux avoit en elle :  
 Anne est le nom de celle dont je parle,  
 Fille jadis de Hierosme de Marle,  
 Du noble lieu de Lusigny Seigneur :  
 Et sa mere est Damoiselle d'honneur,  
 Qui porte nom de Philippe Laurens,  
 Laquelle avec pere, frere et parens  
 Fict la defuncte estre premiere femme  
 Du General des finances Spifame,  
 Gaillard de nom et Seigneur de Bisseaux,  
 Qui d'un bel arbre a eu neuf arbrisseaux :  
 Or a rescue très vertueusement  
 Avec luy dix ans tant seulement.  
 Facheuse meri par son cruel outrage  
 N'a pas voulu qu'elle y fust davantage :  
 Mais comme ayant sur sa bonté envie,  
 Luy annonça le despart de sa vie,  
 L'an de son aage à peine huit et vingt;  
 Lors sans respect du lien dont elle vint,  
 Et desprisant la gloire que l'on a  
 En ce bas monde, icelle Anne ordonna,  
 Que son corps fust entre les pauvres mis  
 En cette fosse : or priions chers amis,  
 Que l'ame soit entre les pauvres mise,  
 Qui bien heureux sont chantez par l'Eglise.

Le mercredi 9<sup>e</sup> jour de Juin 1529, heure de sept heures après midy trespassa la dicte Damoiselle.

IV.

La troisième épitaphe était aussi sur cuivre, dressée contre le mur du fond de ladite chapelle, vis-à-vis de la précédente.

D. O. et M. EL.

En la voûte de cette Chapelle gisent les cœurs de Raymond Pere en Dieu M<sup>r</sup> Gilles Spifame Evesque de Nevers, et de feu M<sup>rs</sup> Me Antoine du Lyon, vivant Conseiller en la grand-Chambre du Parlement de Paris, Seigneur du lieu et de Brusilly en Mascannois, pere de feu M<sup>r</sup> François du Lyon, vivant Conseiller de Sa Majesté en son Conseil prive et premier President en sa Cour des Monnoyes; et Damoiselle Marguerite du Lyon, femme de M<sup>r</sup> Jean Spifame, seigneur de Bisseaux, Dony et Paey, vivant aussi Conseiller en la dicte Cour et Doyen d'icelle : les

corps desquels sont aussi inhumés en cette dite Chapelle sous la tombe du Sieur Barthelémy Spifame Gentillhomme Luequois, tris-ayeul du dict S<sup>r</sup> de Bisseaux : lesquels decederent, sçavoir led. Seigneur Evesque de Nevers en Avril 1578, la l. Damoiselle Marguerite du Lyon en Juillet 1581, led. S<sup>r</sup> de Bisseaux en Octobre 1590. Le cœur duquel repose aussy en cette chapelle, et son corps en l'Eglise de Nangis en Bre, et ledit M<sup>r</sup> François deceda le 5<sup>e</sup> Septembre 1605.

V.

*Tombeau de Florimond Robertet, secrétaire d'Etat, chevalier de l'ordre du roy.*

Il fit faire en cette église une chapelle qui était en suite de celle de Roissy, avec Jeanne d'Haluin, sa femme. On tient qu'il y fut inhumé; ce qui semble être certain, parce qu'on y remarquait son casque et son écu; ce qui prouve pour les tombeaux des chevaliers et des grands seigneurs.

AUGUSTINS (PETITS-), autrement dits les *Augustins de la reine Marguerite*, au lieu où est aujourd'hui l'École des beaux-arts.

Cette maison a été fondée par Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV. pour des Augustins déchaussés, par contrat du 26 septembre 1599. Lorsque les Augustins y furent établis, la reine Marguerite leur fit bâtir une chapelle qui subsiste encore, et dont la voûte en coupe parut d'un goût d'architecture tout nouveau; car jusqu'alors on n'avait rien vu de semblable à Paris. Mais quatre ans après, la reine changea de sentiment et d'affection à l'égard des Augustins déchaussés, et trouva bientôt des prétextes pour les faire sortir de ces lieux, et mettre en leur place des Augustins de la réforme du P. Rabache, autrement dite de Bourges et de Saint-Guillaume.

On grava sur la première pierre de la chapelle, bâtie par la princesse, l'inscription suivante, qui fait connaître les motifs qui avaient porté la reine à fonder cette chapelle, et l'usage qu'elle voulait que les Augustins déchaussés en fissent.

Le 21 mars 1608, la reine Marguerite, duchesse de Valois, petite-fille du grand roi François, sœur de trois rois, et seule restée de la race des Valois, ayant été visitée et secourue de Dieu, comme Job et Jacob; et lors lui ayant voué le ven de Jacob, et Dieu Fayant exaucée, elle a bâti et fondé ce monastère, pour tenir lieu de l'autel de Jacob, où elle veut que perpétuellement soient rendues actions de grâces, en reconnaissance de celles qu'elle a reçues de sa divine bonté. Elle a nommé ce monastère de la *Sainte Trinité*; et cette Chapelle, de *Louanges*, où elle a logé les Pères Augustins dechaussés.

Comme le cœur de la reine Marguerite y fut inhumé, on y lit un magnifique éloge que M. Servin, avocat-général au parlement de Paris, composa, et fit apposer, pour servir d'épithaphe à cette princesse.

D. O. M. S.

Æternæ memoriæ Margaritæ Reginæ Valesiæ, Christianissimorum Regum filiæ, nepti, sorori bono Francorum natæ anno Domini 1555. Quæ Henrico-Antonii Borbonii, et Joannæ-Albretiæ Navarræ, superioris et inferioris Reginæ filia, supra omnes heroas retro fortissimo publicarum nuptiarum vinculo, liberis ad Regiæ prospicere perennitatem quærendis, conjux data aliquando in matrimonio adixit. Dein, post excessum Henrici III, Regis Christianissimi, Henrico IV, conjuge ad Regnum Francorum jure sanguinis delatum divinitus vocato, ne magno Principe, Galliæ restitutore, inclÿta prole erbato, Franciæ labasceret : antiqui moris femina (quomam il-liberis erat) de publica salute quam de sua dignitate sollicita Patriæ consulens matrimonium ob affinitatis impedimentum solvi consensit, hisce Regiis usa verbis : Hoc rei publicæ causa facio. Joannæ Reginæ Philippi Augusti uxoris, et B. Burgundiæ Caroli puchri exemplo, quæ sese Ecclesiæ Catholice Rectori summo Pontifici et Sanctæ Sedis A. R. notioni de eadem re permiserant. Unde Henrico illi magno ex Maria Medicea florentissima augusta quam Ecclesia dispensante, et Gallo Francorum disponente voto, uxorem duxit; liberi a Deo dati parentum virtutibus suppare surrexere; quorum primo nunc regnanti Ludovico XIII, quasi parens Margarita honorum quæ in patrimonio matrimonioque habuit donatione facta; ex usufructu quem exceperat decumam inopibus, agris ere alieno oppressis in carcerem conditis erogavit. Inde mater pauperum inuocata. Et quia bonorum artium studiosos magnis beneficiis obstrinxit; bonum ob id factum Francisci I, avi sui, sub quo litteræ vitam et spiritum acceperant; æmulatrix habita isque honoris titulus ei delatus; Reginam esse Margaritam a qua vel ipsa munificentia munificentiam posset addiscere. Pius quoque ac religiosis maxime Augustinianis Sodalitii Bituricensis, quos Basilica honestavit, admirandam se præbens. Quod memoriis Sanctorum communicaret frequentissime, et hospitalitatem Francorum virtutem, sectari nunquam desineret. Qua bonitate ac beneficentia propriam excelsi anjmi gloriam adepta, creditoribus suis testamento eavit. Postmodum omnia Christianæ Religionis implevit officia : remissis unicuique a quo se lesam recordari potuerat offensis, ac vicissim petita venia. Invocato Jesu nomine, quod in ore ipsi novissimum fuit; devictis summa patientia morbi gravissimi cruciatibus; Christum illum unicum Dei Filium

Domini servatorem nostram, capta servi persona, hominem factum.

+

Cruci illi affixum, in qua salus nostra pretioso Domini sanguine patrata est, occurrentibus labiis adorans; exin quasi ex incendio corpus, animam, et spiritum servatum firmissime credens bonum finem consecuta devixit annum agens 62, menses 20, dies 15, sex. kal. aprileis, anno Domini Dei hominis 1615. Exacto, ab exorsu Francisci I Valesii, sæculo. Inter Valesiæ gentis heroïnas ab antiqua Regis sancti Ludovici stirpe prognatas insignis Margarita de Gallia Patria, de Francorum regno, de Paterna et Avita gente, de omni Christianorum genere meritissima.

Ludovicus Servinus, Advocatus Catholicus Regius, libens faciebat memoria justi cum laudibus. Salomon Rex in. Prov. cap. 10. v. 7.

Plus bas est l'écu des armes de France en plein.

Au reste, il y a dans l'épithaphe qu'on vient de rapporter une faute, qui, selon toutes les apparences, vient du graveur; car M. Servin était trop instent pour ignorer que Philippe-Auguste n'avait point eu de femme qui portât le nom de Jeanne; c'est peut-être d'Agnès de Méranie qu'on a voulu parler; et, en ce cas, la comparaison avec la reine Marguerite n'est pas juste. L'exemple de Jeanne de France, femme de Louis XII, était entièrement semblable à celui de la reine Marguerite, mais c'est précisément celle-ci qu'on n'a point alléguée. Quant à celui de Blanche de Bourgogne, femme de Charles le Bel, il est amené ici avec plus de justesse qu'on n'oserait le dire.

Quelque grande que soit la chapelle qu'on vient de décrire, elle ne l'était pas assez pour une petite communauté, et encore moins pour une grande, et qui augmentait tous les jours. Aussi on ne s'en servit qu'en attendant qu'on pût bâtir une église. Les libéralités des fidèles mirent les religieux en état de l'entreprendre, et dès le 15 mai 1617, la reine Anne d'Autriche, suivie de toute la cour, y mit la première pierre, qui était de marbre noir, et avait un pied en carré. Au milieu était une plaque d'argent doré, sur laquelle étaient gravées les armes de France et d'Espagne, et autour de la pierre cette inscription :

Anne d'Autriche, reine de France, m'a ici posée  
le 25 mai 1617.

Les travaux furent continués avec tant de vivacité, qu'en moins de deux ans cette église fut achevée et dédiée sous l'invocation de Saint Nicolas de Tolentin. Elle est assez grande, mais n'a d'ailleurs rien d'extraordinaire pour l'architecture.

Des personnes illustres, ou par leurs talents, ou par leur naissance, qui ont été inhumées dans cette église, le premier qui se présente selon l'ordre des temps, est François Porbus, peintre, qui a eu beaucoup de réputation. Il était fils de Pierre Porbus, aussi peintre, et natif de Bruges. François Porbus fut plus habile que son père; il vint à Paris et il y travailla beaucoup; c'est de lui dont on voit de fort beaux portraits à l'Hôtel de Ville. Il mourut à Paris, et fut inhumé dans cette église, le 19 février 1622.

René de l'Age, deuxième du nom, chevalier, seigneur de Puylaurent, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, sous-gouverneur de Jean-Baptiste Gaston de France, duc d'Orléans, et ensuite premier écuyer de Madame, duchesse d'Orléans, avait épousé Jeanne Pol, fille de Guillaume Pol, seigneur de Rhodes, et grand maître des cérémonies de France, et de Jacqueline de la Châtre, et fut père d'Antoine de l'Age. René de l'Age étant mort à Paris, fut inhumé dans cette église, proche du grand autel, du côté de l'Évangile. Antoine de l'Age, duc et pair de France, fut favori et confident du même Jean-Baptiste Gaston de France, duc d'Orléans. En 1634, le roi érigea, en sa faveur, la seigneurie d'Aiguillon en duché pairie, sous le nom de Puylaurent. Il épousa Marguerite du Cambout, nièce du cardinal de Richelieu, fille de Charles du Cambout, marquis de Coislin, et de Philippe de Beurges, sa première femme; ce qui n'empêcha pas que, le 14 février 1635, le duc de Puylaurent ne fût arrêté et conduit au château de Vincennes, où il mourut sans enfants, au mois de juillet suivant. Il fut inhumé deux jours après dans cette église, auprès de son père. On croit qu'il fut une des malheureuses victimes que ce ministre sacrifiait à son ambition.

La chapelle de Saint-Claude, à côté du grand autel, est le lieu de la sépulture de messieurs Le Boulanger, dont la famille était une des plus illustres de la robe, ayant eu un premier président du parlement de Paris, qui se nommait Jean de Montigny, et qui remplit cette place depuis l'an 1471 jusqu'en 1481.

On dit que, pendant une grande famine, il fit distribuer aux pauvres une si prodigieuse quantité de pain, que le public changea son surnom de Montigny en celui de Le Boulanger, surnom que ses descendants ont toujours porté depuis. Le P. André Le Boulanger, Augustin, fort connu sous le nom du petit Père André, et dont on parlera dans la suite, était de cette famille, laquelle vient de s'éteindre de nos jours, en la personne d'Anne-Claude-Auguste Le Boulanger, fille unique d'Auguste-Macé Le Boulanger, président au grand conseil; et d'Anne de La Forest, mariée, en 1695, à Nicolas-Pierre Le Camus de Pontcarré, premier président du parlement de Rouen, mort à Paris le 10 décembre 1733, dans la soixante-huitième année de son âge.

Dans la nef, du côté de l'Évangile, est un petit monument d'un goût assez médiocre, et enfermé par une petite grille de fer. On y lit ces inscriptions, gravées en lettres d'or sur un marbre noir :

Cy devant repose le corps de défunte haute et puissante dame Renée, dame de Kergonnadech, femme de haut et puissant seigneur, messire Sebastien, marquis de Rosmadec, comte des Chapelles et de Crozon, baron de Molac, de Tivarlen, de Ponte-Croix, du Jusch, de Penhoet et de Serent, vicomte de Beaumanoir, du Besso, etc., chevalier, conseiller du roi en ses conseils, gouverneur pour Sa Majesté en ses villes, châteaux et sénéchaussées de Kimper et de Dinan.

Laquelle dame possédant des qualités éminentes par-dessus la condition de son sexe, fait voir, par la brièveté de sa vie, que les corps les plus parfaits et les plus belles âmes s'arrêtent le moins en ce monde. Elle était née dans le château de Beantignean, en Bretagne, le 16 juin 1601, et est morte à Paris le 19 de novembre 1645, dans la quarante-troisième année de son âge, et la vingt-huitième de son mariage, ayant été mère de dix enfants, desquels cinq lui survivent.

Ledit seigneur marquis, son mari, lui a fait dresser ce monument, et fondé céans un anniversaire et autres prières, pour le repos de son âme, attendant que le même Dieu qui, par sa grâce, les avait joints et unis en ce monde, par sa bonté et miséricorde, les réunisse pour l'éternité dans le ciel. Amen.

#### CV GIST

Le cœur de haut et puissant seigneur messire Sebastien de Rosmadec, chevalier, marquis de Molac, lieutenant-général de la province de Bretagne, gouverneur des ville et comté de Nantes, mestre-de-camp de cavalerie, brigadier des armées du roi, baron de Tioursant, du Jusch, Ponte-Croix, Audierne, Guébriant, Jaçay et autres lieux. Il fut marié en 1681, avec demoiselle Catherine d'Escorailles, fille de haut et puissant seigneur Jean-Rigal d'Escorailles, chevalier, comte de Roussille, lieutenant de roi d'Auvergne, seigneur de Cropières, Morezi, Escalmes, Saint-Juery, baron de Puech-Morier, et de haute et puissante dame Eléonore de Plas; laquelle, pour marquer sa tendresse conjugale, a fait déposer son cœur au-dessus du tombeau de ses père et mère, où il est inhumé. Il décéda le 5 novembre 1699, dans son hôtel, à Paris, âgé de 40 ans.

Requiescat in pace.

Dame Catherine d'Escorailles, marquise de Molac, avait épousé en secondes noces le marquis de Curton, et a été inhumée auprès

du corps de la duchesse de Fontanges, sa sœur, dans l'église des religieuses de Port-Royal du faubourg Saint-Jacques.

Nicolas Mignard, né à Troyes, surnommé d'Avignon, parce qu'il avait longtemps travaillé dans cette ville, peintre fameux, et frère aîné de Pierre Mignard, mort premier peintre du roi en 1695, et dont on voit le tombeau dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré, est aussi enterré aux Petits-Augustins. Il mourut d'hydropisie à Paris, en 1668, étant recteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Ce peintre habile travaillait de la main gauche.

Jean Pontas, prêtre, docteur en l'un et l'autre droit, sous-pénitencier de l'église de Paris, et bienfaiteur de cette maison, mourut le 27 avril 1728, âgé de quatre-vingt-neuf ans et près de quatre mois, et fut inhumé dans cette église, où un de ses amis a fait mettre sur sa tombe cette épitaphe, qui est bien faite et d'une très-bonne latinité :

D. O. M.

Hic jacet Joannes Pontas, Abrincensis dignitate Presbyter et vita, Doctor in utroque jure, in Ecclesia Parisiensi propententiarius. Vir pudore virgineo, sancta gravitate, hilari modestia, reverenter amabilis. In oratione vel in sacra lectione Perpetuus : hinc pietatem hausit et scientiam ; utramque in omnes refudit egregiis conscriptis voluminibus. Ægris hortator, quos ducit ad vitam. Scripture vindex, quam probat ubique sibi consonam. Morum Magister, quos æquat ad regulam. Veri semper ac recti tenax, austerus in jejuniis, productus ad vesperam, etiam in senectute ; pauperatis amator et pauperum, nunquam ipsis defuit vivus et moriens in magna sapientia in virtutum cumulo, humilissimus. Obiit in Christo proxime nonagenarius, die 27 aprilis, anno 1728. Pio Sacerdoti Synecellus alter Sacerdos, D. Petrus Richard.

M. P.

Le cloître est un des plus beaux de Paris, et est orné de tableaux peints à fresque, à la perfection desquels plusieurs personnes ont contribué. A peine y est-on entré, qu'on aperçoit sur un des jambages de l'arc, par où l'on y entre, une inscription, qui est un monument de la reconnaissance de ces Pères, pour les bienfaits qu'ils ont reçus de feu M. Pontas.

Beneficentiae Monumentum in Claustro. Quisquis est viator, bene precare venerabili Sacerdoti D. Pontas, qui cum hoc Monasterium dilexisset, in finem dilexit. Illi claustra debent de saxo nitorem, fornices chorus, frons aræ fulgorem. Hunc Bibliotheca laudat munificum. Sancta ejus supellex ditat sacrarium. Cœloque matura charitatis victima Sacerdoti aeterno titulum erexit aeneo-marmoreum. Obiit die 27 april. an 1728. Memores posuere Augustiniani.

Le premier tableau qui se présente fait voir un grand vestibule d'architecture, feinte de marbre, où la reine Marguerite donne à un Augustin le contrat de fondation qu'elle a passé en faveur de ses confrères. Dans l'attique, on lit cette inscription :

Munificentiae et peregrinitati Augustissimæ Reginae  
Margaritæ Valesiæ. Arcum triumphis insignem  
dicat Augustiniana communitas Bit.

Dans les tympans triangulaires de l'arc de ce vestibule, on lit : dans l'un, *votum rogit Deo Jacob* ; et dans l'autre, *sicut juravit Domino*.

On ne remarque d'ailleurs dans ce cloître, que la tombe d'un archevêque de Tours, qui avait sur sa dignité des sentiments qu'il serait à souhaiter qui fussent plus communs. Un prélat, ami du défunt, lui a consacré cette épitaphe, qu'il a fait graver sur sa tombe.

HIC JACET

Matthæus Isoré d'Airvaux, Archiepiscopus Turonensis, vir nobilitate generis apud Pictonas clarus, ingenii robore, animi magnitudine, morum candore, rerum peritia clarior. Romæ auditoris Rotæ officio per xiv annos functus, Papæ, Regis, Regni suffragia et laudes meruit. In Gallia ad Archiepiscopatum Turonensem evectus, vite integritate, fide, charitate et justitia, Clero cunctisque fidelibus spectaculum factus et exemplum ; sacrorum Ecclesie dogmatum propugnator invictissimus, Deum unum Episcopis et Regibus dominari credidit et defendit. Veritatis amantissimus improbo labori non impar, asserendæ Ecclesie pacis causa Parisios jam reger evocatus, ibidem morbo ingravescente, ultimum vidit diem, nec timuit, spei plenus. Obdormivit in Domino anno. R. S. 1716, ætatis 69, die juli 9. Tanto præsul, præsul alius antiquæ amicitie vinculo conjunctissimus.

M. P.

Le Père Etienne Rabache a été le réformateur des Augustins en France. Le 30 août 1594, il proposa à ses religieux la réforme et une vie nouvelle, où toutes choses fussent en communauté ; car, jusqu'alors les religieux avaient quelque chose en particulier dont ils disposaient à leur volonté. Tous les religieux de ce couvent y consentirent, et dès le lendemain 31 août, ils renouvelèrent leurs vœux aux pieds du P. Rabache ; et, pour preuve de la sincérité de leur changement, chacun alla dans sa chambre quérir ce qu'il avait possédé en propre, et l'apporta aux pieds du supérieur. C'est à cause de cette désappropriation, et de ce que cette réforme se fit à Bourges, qu'on nomme cette congrégation les Augustins de la communauté et de la réforme de Bourges. Le P. Rabache mourut à Angers le 5 septembre 1616.

Après la profession que font les Augustins

réformés de ne rien posséder en particulier, un autre des principaux points de cette réforme est de renoncer aux grades qu'on prend dans les universités; mais ils n'ont pas renoncé au titre de doctes, et il y en a toujours eu parmi eux qui se sont distingués par leur savoir et par leur attachement à la doctrine de saint Augustin, leur Père.

Le P. André le Boulanger, fils et frère de présidents au parlement de Paris, où il était né en 1582, y mourut en 1637, âgé de soixante-quinze ans. C'était un religieux plein d'esprit et de zèle, qui commença à prêcher, n'étant encore que diacre.

On se tromperait si l'on croyait que ce saint religieux eût débité en chaire les traits que le peuple lui attribue. Il l'a confondu avec un prédicateur de son temps; mais d'un autre ordre, qui, par la protection de la reine Anne d'Autriche, parvint à l'épiscopat. Il est vrai que le P. André avait des saillies d'esprit, mais toujours aussi édifiantes que justes et agréables. Un jour, par exemple, la reine étant arrivée lorsqu'il était au milieu de son sermon de la Passion, il s'arrêta tout court, comme il devait; puis après l'avoir saluée très-respectueusement, il commença son compliment par ce vers de Virgile : *Infandum, regina, jubes revocare dolorem.*

On pourrait cependant objecter que la citation d'un vers aussi connu d'un auteur païen était très-déplacée dans la bouche d'un orateur apostolique, et donnait très-naturellement lieu de croire que les autens profanes lui étaient plus familiers que l'Écriture et les Pères. Il fit ensuite une si belle et si vive récapitulation de tout ce qu'il avait dit auparavant, que toute la cour en fut touchée et remplie d'admiration.

Il a laissé deux volumes in-4° de sermons manuscrits, qui sont partie en latin et partie en français; ils sont remplis d'esprit là où il n'en faudrait point, en publiant des vérités aussi terribles que celles de la morale de Jésus-Christ. Il fut inhumé dans le cloître de ce couvent, mais sans épitaphe. (HERTAUT et MAGNY.)

AUGUSTIN DÉCHAUSSÉS ET RÉFORMÉS, dits aussi PETITS-PÈRES de la place des Victoires, église et ancien couvent, dit aussi Notre-Dame des Victoires.

Louis XIII, reconnaissant des grâces qu'il avait reçues du ciel par la protection de la sainte Vierge, et lui rapportant toutes les victoires qu'il avait remportées sur les ennemis de la religion et de l'État, et surtout celle qui venait de lui soumettre La Rochelle, voulut que l'église que l'on allait bâtir fût sous l'invocation de Notre-Dame des Victoires. Le 8 décembre, de l'an 1629, François de Gondy, premier archevêque de Paris, accompagné des religieux Augustins Déchaussés de cette communauté, planta une grande croix de bois à l'entrée de l'emplacement où l'on a bâti ce couvent; et le lendemain, second dimanche de l'Avent, le roi, accompagné des princes et seigneurs de sa cour, se transporta, environ sur les dix heures du matin, en ce cloître, où le pre-

vôt des marchands, les échevins et autres officiers de ville, s'étaient déjà rendus. Aussitôt que le roi fut arrivé, l'archevêque fit la bénédiction de la première pierre qui était de marbre noir, et de tous les fondements; puis le roi descendit dans les fondements, posa cette pierre, y ajoutant quatre médailles d'argent aux quatre coins. Sur ce marbre était gravée en lettres d'or l'inscription qui suit :

D. O. M.

Ludovicus XIII. Dei gratia, Francorum et Navarrae Rex Christianissimus, invictus et ubique victor, tot victoriarum caelitus partarum prodigatateque haereseos non immemor, in insigne pietatis monumentum F. F. Augustinianis Discalceatis conventus Parisiensis hoc templum crevit, Deiparaeque et Virgini Mariae (sub titulo de Victoriis) dicavit, anno Domini M. DC. XXIX, die 9 mensis decembris, Regni vero xx.

Sur la première des quatre médailles qui accompagnent cette pierre de marbre est l'image de la Vierge assise, tenant son Fils Jésus debout sur ses genoux d'une main, et de l'autre mettant avec son Fils une couronne de laurier sur une L. couronnée de France, placée entre deux branches de laurier, soutenues par un petit ange. Autour on lit cette inscription :

Virgo solo, caelo, sibi, nobis laurea donat.

Sur la seconde est l'image de saint Augustin, habillé en Augustin déchaussé, tenant de la main droite une église, et de l'autre un cœur enflammé, percé d'une flèche. Autour est cette inscription :

Quam teneo sociam, me sacra haec sustinet aedēs.

La troisième représente le roi Louis XIII au naturel, ayant une fraise autour du cou, selon la mode de ce temps-là. Autour est cette inscription :

Ludovicus XIII. Francorum et Navarrae Rex Christian.

Sur la quatrième sont les armoiries de France et de Navarre, surmontées de la couronne de France, et entourée des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit; au-dessus est une L. couronnée, et mise entre deux palmes. L'inscription est :

Lalia non gignunt lauri, secl'ilia lauros.

La cérémonie étant finie, on célébra la messe dans la chapelle préparée à cet effet, où, après l'Evangile, le roi reçut le serment de Henri de Lorraine, qu'il avait nommé à l'archevêché de Reims. Après la messe, les Augustins déchaussés présentèrent au roi une estampe de satin blanc, où l'on voyait l'inscription qui avait été gravée sur la pierre fondamentale, et la représentation des médailles qu'on avait mises aux quatre coins.

Sa Majesté les reçut avec bonté, et leur

promit sa protection en tout et partout : en effet, dans le même mois, il fit expédier des lettres patentes, par lesquelles il se déclara fondateur de leur église, couvent et congrégation, et leur accorda les mêmes privilèges, droits, franchises et exemptions, dont jouissent les autres églises et maisons de fondation royale.

Mais comme cette église était trop petite pour un quartier qui se peuplait tous les jours, et qu'elle ne consistait que dans la sacristie qui subsiste aujourd'hui, les Augustins commencèrent à agrandir leur couvent, et firent bâtir une nouvelle église sur les dessins d'un ingénieur nommé Galopin. Ils élevèrent à plusieurs reprises ; mais comme ils étaient encore trop resserrés, ils furent obligés d'en faire bâtir une plus grande, dont Pierre Lemuet, ingénieur et architecte du roi, donna le dessin.

Cette église fut commencée en 1636, comme devant avoir dans œuvre 21 toises 3 pieds de longueur, c'est-à-dire 131 pieds depuis le maître-autel jusqu'au portail, sur 20 pieds de largeur, dans laquelle n'est point comprise celle des chapelles ; entre les deux grandes chapelles qui sont aux deux bouts de la croisée, on devait construire un dôme. Libéral Bruant, architecte, qui avait de la réputation, conduisit cet édifice jusqu'à 6 ou 7 pieds d'élévation : Gabriel Leduc, autre architecte fameux, en prit la conduite après Bruant, et perfectionna le premier dessin en y ajoutant les tribunes qui sont dans les quatre gros piliers qui devaient porter le dôme, et en plaçant le maître-autel d'une manière commode. L'ordre d'architecture régnant est l'ionique surmonté d'une espèce d'attique composé, qui porte des arcs doubleaux et des arrière-corps, d'où partent des lunettes avec des archivoltes, qui renferment des vitraux au-dessus des cintres des arcades des chapelles.

Cette église, qui a actuellement six chapelles de chaque côté, a été longtemps à n'en avoir que trois d'un côté et trois de l'autre.

La première du côté du couvent était sous l'invocation de saint Augustin. Comme ce saint est le patron principal de l'ordre, il était juste qu'il eût ici une chapelle où l'on pût l'invoquer d'une manière particulière. Cependant elle n'a subsisté que jusqu'en 1682, que l'on fut obligé d'y ouvrir un passage pour la commodité publique, à cause du grand concours de peuple qui vient dans cette église ; ainsi l'usage de la chapelle de Saint-Augustin fut pour lors suspendu, et n'a été rétabli qu'après l'entier achèvement de l'église.

Après cette chapelle est celle de Notre-Dame des Sept Douleurs ; c'est la plus ancienne de toutes les dévotions à la Vierge. Baillet dit qu'elle commença en Orient, et qu'elle passa en Occident du temps des croisades. Elle consiste à honorer Marie affligée au pied de la croix. La reine Anne d'Autriche, qui était très-dévotée à la Vierge, conçut le dessein d'établir ici tout à la fois un ordre pour les dames de la première qualité,

et une confrérie pour les autres fidèles, sous l'invocation de Notre-Dame des Sept Douleurs. Cette confrérie fut approuvée par Alexandre VII, qui donna un bref d'indulgences le 26 mai 1636, qui fut visé par Alexandre de Hodeneq, grand vicaire de Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz, archevêque de Paris, le 24 d'octobre suivant. Il eut des lettres-patentes du 20 du mois de décembre de cette même année, en faveur de l'une et l'autre confrérie, dont la reine se déclara la protectrice, le chef et la régente ; et le 24 mars de l'année suivante, jour de la fête de Notre-Dame des Sept Douleurs, elle vint dans cette église où elle fut reçue en cette qualité ; les princesses, duchesses, et autres personnes qualifiées qui accompagnaient la reine, se firent aussi inscrire dans les registres de cette confrérie.

La troisième chapelle du même côté est celle de Saint-Jean-Baptiste, dont le tableau est de Louis Boullongne. On y voit le tombeau de Jean-Baptiste Lulli. Ce monument renferme les cendres de deux plus grands musiciens que la France ait eus jusqu'alors ; c'est-à-dire, de Cambert (ou Lambert) et de Lulli. Ce dernier avait épousé la fille de l'autre, et mourut le 22 mars 1687. Michel Cambert était né à Vivonne, petite ville du Poitou, à quatre lieues de Poitiers. Il a été le premier qui nous ait fait connaître les beautés de la musique et du chant, et la justesse et les grâces de l'expression. Il mourut au mois de juin 1696, âgé de quatre-vingt-six ans. Quant à Lulli, on remarquera seulement qu'il était Florentin ; car d'ailleurs ses ouvrages et l'inscription qu'on va lire le font assez connaître. Son tombeau est d'un sculpteur nommé Cotton. On y voit aux deux côtés deux pleureuses en marbre blanc, d'une proportion élégante qui représentent les deux genres de musique, celui qui est propre à exprimer les airs pathétiques, et l'autre à chanter les airs plus tendres ; et des trophées d'instruments de musique. Au-dessus est son buste en bronze, accompagné de deux petits anges de marbre blanc. Au bas est cette inscription :

Ici repose Jean-Baptiste Lulli, écuyer, conseiller-sécétaire du roi, maison et couronne de France et de ses Finances, surintendant de la musique de la chambre de Sa Majesté, célèbre par le haut degré de perfection où il a porté les beaux chants et la symphonie qui lui ont fait mériter la bienveillance de Louis le Grand, et les applaudissements de toute l'Europe.

Dieu qui l'avait doué de ces talents par-dessus tous les hommes de son siècle, lui donna, pour récompense de ses cantiques inimitables, composés à sa louange, une patience vraiment chrétienne dans les douleurs aiguës de la maladie dont il est mort le 22 mars 1687, dans la 54<sup>e</sup> année de son âge, après avoir reçu tous les sacrements avec une résignation et une piété édifiante.

Il a fondé une messe à perpétuité, qui se doit

célébrer tous les jours à onze heures dans cette chapelle; et pour l'exécution de cet article de son testament, Madeleine Cambert, sa femme, en a passé contrat devant Molineau et Moufle, notaires à Paris, le 28 mai de la même année; et depuis ayant acquis des révérends Pères religieux de cette maison, par un autre contrat passé devant Cluppin et Moufle, le 5 mai 1688, cette chapelle et la cave au-dessous pour sa sépulture et celle de ses descendants à perpétuité, elle a fait dresser ce monument à la mémoire de son époux, comme une marque de son affection et de sa douleur.

Priez Dieu pour le repos de leurs âmes.

La chapelle du Saint-Esprit est la première de celles qui sont de l'autre côté de cette église; elle est en face de celle qui a été sous l'invocation de saint Augustin. Elle a appartenu à François Berthelot, fermier général, qui, vers l'an 1675, fit faire l'autel et le retable de menuiserie nue. Ce retable est élevé jusqu'à la fenêtre du fond, et orné de chaque côté d'une colonne et d'un pilastre d'ordre corinthien, qui soutiennent une corniche modillonée, au milieu de laquelle est une croix posée sur une espèce de piédestal ou petit fronton. Au milieu de ce retable est un tableau de 6 pieds de haut sur  $\frac{1}{2}$  de large, qui représente la descente du Saint-Esprit en forme de langues de feu, sur la sainte Vierge et les apôtres. Ce tableau, qui est dans une bordure dorée, a été copié d'après l'Albane, par Dubreuil, l'un des plus habiles copistes de son temps. Aux côtés de cet autel sont deux niches cintrées qui portent un fronton couronné dans une urne flamboyante. Dans l'une de ces niches était la statue de saint François d'Assise, et dans l'autre celle de sainte Anne. Ces deux statues étaient de bois.

La marquise de l'Hôpital ayant acquis cette chapelle des Augustins, par contrat passé avec eux le 30 de décembre 1702, la fit dès lors décorer, ainsi qu'on la voit à présent. Le retable fut orné de marbre et de dorures; les niches furent aussi décorées et dorées, après qu'on en eut ôté les deux statues. Les deux entrées de la chapelle sont fermées par des grilles de fer bien travaillées: au-dessus de la principale est un fronton, au milieu duquel sont les armoiries du marquis et de la marquise de l'Hôpital. L'autre porte de la chapelle est sous la voûte d'un des balcons, vis-à-vis de l'autel, et a son issue dans la chapelle de Notre-Dame de Savonne.

Au-dessus de cette porte est l'épithaphe qui suit :

D. O. M.

Fuis manibus nobilissimi viri Petri Rioult, domini de Bouilly, Estouy, Cohem, Lits, la Rue, Saint-Pierre-Gurzay, Forzon, Boismétayé, etc.

Cujus eximia in Deum pietate, templa ornata solemnemente in hoc sing. mousib. preces in honorem sanctissimi Sacramenti fund. te.

Liberalitate ejus pauperes passim sublevati, beneficentiam experti omnes, virtutum splendore avita nobilitas illustrata. Hoc amoris sui monumentum mœrens conjux crexit. Obiit 19 septembris anno salutis M. DC. LXXXV, ætatis LXX.

La chapelle est revêtue d'un lambris de menuiserie, et garnie de bancs enfoncés par un grillage à pointes d'environ 5 pieds de haut, et qui partage la chapelle. Le tombeau du marquis de l'Hôpital occupe toute l'embrasure de la fenêtre qui donne sur la rue. Il est de marbre noir, et au-dessus est la figure d'une femme assise pleurant, et qui tient d'une main un mouchoir, et de l'autre un cœur et un médaillon, sur lequel sont deux têtes qui représentent le marquis de l'Hôpital et sa femme. Derrière est une pyramide ornée de trophées d'armes, au haut de laquelle est une urne avec les armoiries du marquis de l'Hôpital. Deux grands rideaux de stuc, qui tiennent au cintre de la fenêtre, tombent des deux côtés du monument, et le laissent entièrement découvert. Sur une table de marbre noir, qui fait le principal panneau du soubassement de ce mausolée, est l'épithaphe suivante :

D. O. M.

Perenni memorie nobilissimi viri et marchionis Francisci de l'Hôpital, Tulli et provincie Tullensis in Lotharingia gubernatoris et prœregis.

Qui ex antiqua, et illustri Hospitalorum familia, sanguinis et nominis splendorem nactus, veram et propriam nobilitatem suis ipse moribus expressit. In bello, Omnia ducis munia per triginta annos ea prudentia, fortitudine, et fide executus, ut regis, regniq. dignissime servire videretur. In aula. Sine ostentatione probus, sincerus sine cujusquam offensione, sine invidia amabilis. Domi. Inter suos placidus et hilaris, nulli acerbus, omnium officiorum diligentissimus; erga omnes beneficus, charissimæ uxoris familiam pari cum sua benevolentia, liberosque ex altero conjugio natos paterno amore complexus. Ubique. Religionis cultor verus et timens Deum, vir fidei inconcussa, generose virtutis, erga omnes comis et humanus, inimicis, etiam, si quos habuit, non infensus; heu! tanta virtus inter varias Martis vires, per tot annos incoluimus, decorisque tantum probata vulneribus, inter domestica pacis delicias, communem mortalitatis sortem tandem experta. Anno ætatis 72, die aprilis 29, ann. redemptæ salutis M. DC. CC. II. Amantissimi conjugis memoria, ut conjux mestissima parentaret, monumentum hoc posuit. Bene precare, viator, et imitare.

Au-dessous on lit :

Dame Marie Mestayer, veuve des sieurs Bouilly et marquis de l'Hôpital, a fait poser ces épithaphe à leurs mémoires, et a acquis cette

chapelle pour servir de sépulture à elle et à ses descendants. Elle est décédée le... Priez Dieu pour le repos de leurs âmes.

Les intentions de dame Marie Mestayer n'ont pas été suivies à l'égard de sa sépulture ; car étant morte à Cursay en Poitou, elle y a été inhumée. Le marquis de l'Hôpital, dont on vient de rapporter l'épithaphe, était fils de Charles de l'Hôpital, marquis de Choisy ; et de Charlotte, fille naturelle d'Alexandre de Rohan, marquis de Marigny. Ce monument est de Jean-Baptiste Pouletier, sculpteur de l'Académie royale.

Ce fut le 23 d'août 1737, que M. Le Blanc, évêque de Joppé, qui avait été religieux Augustin, lit pontificalement la bénédiction de la première pierre des nouveaux ouvrages. On mit sur cette pierre l'inscription suivante, qui est de la composition du P. Ambroise de Sainte-Félicité, ex-provincial de l'ordre, et religieux de cette maison.

D. O. M.

Anno salutis 1737, die vero 23 augusti, post centesimum et fere octavum annum incæpti ædificii Ecclesiæ Augustinorum Discalceatorum Conventus Regii Parisiensis sub Ludovico XIII Gallie et Navarræ Rege, qui prostrata et capta Ruppella pro gratis a Deo acceptis lapidem primum Regia, ut decebat, pompa et pietate, manupropria fundavit, sub titulo Domine Nostræ de Victoriis, anno 1629, die nona decembris ; nunc regnante Ludovico XV, ejus pronepote, primarius lapis angularis frontis ejusdem Ecclesiæ in dextera parte ad perfectionem tantæ operis ab illustrissimo et reverendissimo D. D. Hiacintho le Blanc, episcopo Joppensi, benedictus fuit, et collocatus in fundamentis, cœmento-que firmatus, assistentibus P. P. Guillelmo a Sancta Anna, Provinciale, et Michaele Angelo a Sancta Catharina, Vicepriore.

On a travaillé d'abord aux six chapelles qui restaient à faire et au portail. Ces chapelles et la partie de la nef où elles sont, ont été voûtées de pierres ; et ces ouvrages finis au mois d'avril 1739, on a continué tout de suite à voûter de même les anciennes chapelles et l'autre partie de la nef ; on a détruit en même temps l'ancien autel, pour en construire un à la romaine. C'est sur les dessins et sous la conduite de Silvain Carlaud, architecte de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, que tous ces ouvrages ont été exécutés.

Au-dessus de la porte on lit l'inscription suivante :

D. O. M.

Virgini Deipare.

sacrum

sub titulo de Victoriis.

(HURTAUT et MAGNY.)

AVE-MARIA, ancien couvent dans la rue des Barrés.

La décoration intérieure de la porte consiste en trois statues de pierre ; l'une est celle de la Vierge tenant le petit Jésus sur

son bras ; sur la plinthe est écrit *Ave Maria*. Au-dessous est cette inscription.

Louis XI et Charlotte de Savoie, fondateurs de ce monastère, l'an 1475.

Aux côtés, mais plus bas, sont les statues de Louis XI et de Charlotte de Savoie. Cette dernière porte sur une de ses mains la figure d'une église qu'elle présente à la Vierge. Ces trois figures sont l'ouvrage de François-Benoît Masson.

L'église n'a de remarquable que les tombeaux des personnes illustres qui y ont été inhumées. Dans la muraille, au côté gauche du maître-autel, a été mis le cœur de Dom Antoine, roi de Portugal, chassé de son royaume, et mort à Paris l'an 1595. Il en est parlé dans la description de l'église des Cordeliers. Nous allons rapporter les deux inscriptions qu'on voit au-dessous de l'endroit où est son cœur, l'une en vers et l'autre en prose.

Intra cancellos magni præcordia Regis

Invenies, quibus hæc urbs decorata fuit.

Expulsus regno, sed non e cordibus unquam,

Condidit in tenero, plurima corda suo.

Hoc augusto loco, conditur augustissimum cor serenissimi Regis Portugallie, D. Antonii hujus nominis primi, qui paterno jure ac populi electione regno succedens, ab eo per vim expulsus est ; quare in densissimis, ac nemorosis sylvis diu latens, tandem ab hostibus, animam ejus sollicite querentibus, mirabiliter evasit, et in Galliam et Angliam, ad suppetias petendas transmeavit, in qua peregrinatione incredibiles supra modum passus est calamitates ; in quibus adeo constantem et invincibilem animum semper exhibuit, ut nec laboribus fatigari, nec periculis, nec rationibus suaderi, nec opulentis pollicitationibus, nec longa expectatione fastidiri, nec denique deficientibus præ senio viribus, deficere unquam potuerit, ut juri suo cederet ; sed omnibus spretis, libertatem Regni sui ac suorum cunctis et bonis fovendis et malis perferendis validissime anteposuit ; illud quoque non parvum Regiæ magnanimitatis argumentum est, quod jacto post mortem corpore, omnia ejus viscera tabida ac corrupta inventa sunt, præter cor, quod quia in manu Dei erat, ab eo incorruptum et illesum semper servatum fuit : obiit Parisiis plenus pietate, et in summa paupertate, anno ætatis suæ 61, Dominicæ vero Incarnationis 595, die 26 augusti.

L'auteur de ces deux épithaphes est un cordelier portugais nommé Frey Diego Carlos, cousin germain d'Antoine. Marville remarque que ce que ce faiseur d'éloge attribue presque à miracle est fort naturel. Riolan nous apprend, dans son *Livre de l'anatomie du corps humain*, qu'au bout de trois jours, le visage d'un homme se défigure entièrement, qu'au bout de neuf jours toute la masse du corps se corrompt ; mais que le

œur ne commence à se corrompre qu'après quarante jours.

Dans le chœur, au-dessus d'une chapelle qui est auprès de la sacristie, est un mausolée de marbre où est représentée une dame à genoux ; et quoique ce soit une des plus belles statues qu'il y ait dans Paris, personne n'a pu dire le nom du sculpteur qui l'a faite ; elle représente la fameuse Charlotte-Catherine de la Trémoille, femme de Henri de Bourbon, prince de Condé, de laquelle sont descendus les princes de Bourbon-Condé et de Bourbon-Conti. Elle mourut le 29 d'août 1629, âgée de soixante-un ans. Voici l'épithaphe qui accompagne son tombeau.

ÆTERNÆ MEMORIÆ.

Illustrissima Charlotte-Catharinae Trimoillie , Henrici Borbonii-Condæ Principis conjugi, Henrici Primarii et regia stemmate Principis matri, quæ fortunæ amplitudinem vicit animi magnitudine, varietatem constantia perequavit, ea denique post ætatem pie ac limabiliter exactam, apud Lutetiam Parisiorum videre desiit ann. 1629, aug. die 29. Imo cuius nullum deinceps exitum timeret, vivens inijtium habuit. Vixit annos 61, menses 5, dies 10.

De l'autre côté du chœur est une tombe plate, où ont été inhumés Jacques de Harlay, marquis de Bréval et de Champvalon, grand écuyer de François de France, duc d'Alençon, qui le fit mestre de camp du régiment de ses gardes, et de sa cavalerie légère. Il fut aussi gouverneur de Sens, et nommé à l'ordre du Saint-Esprit en 1602. Il mourut le 3 d'avril 1630. Odette de Vaudebar, femme d'Achilles de Harlay, marquis de Bréval et de Champvalon, morte à Bréval le 7 décembre 1637. Le cœur de Louis de Harlay, marquis de Champvalon, cornette des chevaliers de la garde du roi, mort le 10 août de l'an 1674, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Senef, âgé de vingt-six ans deux mois et deux jours. Son corps fut enterré dans l'église paroissiale de Charlevoix, et son cœur fut apporté dans celle des Filles de *Notre-Dame*, par les soins de François-Bonaventure de Harlay, lieutenant général des armées du roi, et de Geneviève de Fortia, ses père et mère, le 10 août 1673.

Dans une des chapelles de la nef sont les tombeaux d'une mère et d'une fille d'une naissance illustre, et plus illustres encore par leur mérite. La mère se nommait Jeanne de Vivonne, fille d'André de Vivonne, seigneur de la Châteaigueraie, sénéchal de Poitou, et l'un des gouverneurs de François Dauphin, fils de François I<sup>er</sup>, et femme de Claude de Clermont, seigneur de Dampierre, après la mort duquel elle fut nommée par le roi Henri III pour être dame d'honneur de la reine Louise de Lorraine, sa femme. Cette dame est représentée à genoux sur un tombeau de marbre blanc, au bas duquel est écrit :

D. O. M.

Pius manibus et ætænae memoriæ generosis-

sime et illustrissime D. Joannæ Vivonæ, quæ regia Armoricae Britannicæ regulorum propagine et stemmate puro insignita, ut tanto natalium splendore clarissima, ita summis pietatis, caritatis continentia, castitatis et magnificentie virtutibus conspicua, fortissimi et illustrissimi Equitis Claudii Claromontii Dampetræ conjugis dilectissimi jugali nexu libitina soluto præcoci totos 58 orbitatis annos vere vidua lugens, merens clarissimum jugalis tædæ pignus, fulgentissimum ævi juliar, quædam Claudiam Catharinam Reziorem. Ducis-am matri orbique unicum nostrorum abijt, coluit, educavit, omnibusque ingenii, corporis et fortunæ dotibus cumulavit, eumque tot pudoris, castitatis irroptæ filiei copula specimina edidisset, hanc famæ et virtutis ergo Henricum III, Francorum et Poloniæ Rex Christianissimus, inter illustrissimas castissimæ Reginæ Lodoicæ conjugis assidentes heroinas primariam ascivit, et Regni thalami tutelam summam feminei muneris apicem demanlavit, quo integro et fideliter gesto, annisque 68 transactis, 7 idus aprilis 1585, tota Christum spirans diem clausit, inter oscula, et amplexus mortis, sine et luctuosissime unice suæ Claromontie, quæ pietissima gnata pietissima matri æternum herere hæres satagens, hocce utriusque non par monumentum.

P. P. S. S. D. D.

Dans la même chapelle est un autre monument de jaspe et de bronze, sur lequel on voit une statue de femme, à genoux sur une grande table de marbre noir, soutenue par quatre colonnes aussi de marbre. Au-dessous il y a quatre vers latins qui sont rendus par autant de vers français qui ne valent pas la peine d'être rapportés ici.

Au-dessous des vers latins on lit :

Claudia - Catharina Claromontia, Retiorum Dux heroïna cum quavis præci avi comparanda, pietate, pudicitia, ingenii elegantia, in literatos eximio favore, in tenieres benignitate, ac magnificentia, erga omnes comitate insignis; vetustissima gentis, splendori etiam aliquid addi posse judicavit, si animum liberaliori doctrina supra sexum excoleret eoque nomine Regibus, ac principibus quorum plures areta necessitudine contingebat, acceptissima fuit, ut qui eam sæpius de rebus gravissimis ac omnibus disciplinis admirabili facundia disserentem, libentissime audirent; iis præstantis ingenii dotibus emittit, præsertim cum Polignorum Legati Carolum IX Henriem novum Poloniæ Regem, Catharinam Reginam parentem latino sermone alloquerentur. Ipsi enim Principes usi sunt interprete Claromontia Legatis aposte respondente Joanni Annebalto, Claudii illius famosi maris Præfecti filio primum nupsit; quo pro Patria et Rege in prælio Bruidensi fortiter dimicante occiso, cum Alberto Gondio Betsa cum

Dace, Francie Pari, Equitum trianorum Principe, trienniumque Gallicarum generali ob prudentiam et animi magnitudinem de Gallia bene merito; 56 annos unanimi consensu vixit. Obiit Lutetie Paris. mense febr. an. s. 1605. ætatis 60.

Henricus Gondius, Retiorum Dux, ex Carolo Belle insule Marchione filio nepos avie piatissimæ; Henricus Parisiensis Episcopus Philippus-Emanuel Juniaci Comes, triennium Gallicarum Prefectus Generalis; Joannes Divi Albini Abbas, filii matri suavissimæ merentes posterunt.

Cette Claude-Catherine de Clermont, duchesse de Retz, dont on vient de lire l'épithaphe, était une dame de beaucoup d'esprit, et qui possédait en perfection les langues savantes. Ce fut elle qui répondit en latin pour la reine Catherine de Médicis aux ambassadeurs de Pologne, qui apportèrent au duc d'Anjou le décret de l'élection à cette couronne.

Quoique cette dame n'eût eu qu'un jour pour se préparer à répondre à ces ambassadeurs, son discours remporta le prix d'une commune voix sur ceux du chancelier de Birague et du comte de Chiverny, qui avaient aussi répondu; le premier pour le roi Charles IX, et l'autre pour le duc d'Anjou.

Sur l'un des piliers de la nef de cet église, est l'épithaphe de :

Robert Tiercelin, chevalier de l'illustre maison de Saint-Bernard, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant de M. le grand maître de l'artillerie en l'Arsenal de Paris et Isle de France; après avoir fidèlement servi quatre rois, décédé au 75 an de son âge, a voulu être inhumé en cette chapelle, et honoré le monastère de ses bienfaits; il finit ses jours en l'Arsenal le 28 octobre 1616.

En face du chœur, et attachant la grande grille, est une tribune de pierre de liais, au-dessus de laquelle est un cartouche avec cette inscription en lettres d'or.

Le corps entier de S. Léonce, martyr, donné par madame de Guénégaux, en 1709.

Cette tribune cintrée sur le devant, et ornée de balustrades de pierre, sert quelquefois de chaire aux prédicateurs.

Dans le chapitre des religieuses furent enterrés, par permission du Pape, Matthieu Molé, garde des sceaux de France, et Renée Nicolai, sa femme. Matthieu Molé s'était trouvé premier président du parlement de Paris dans des temps très-difficiles, où il montra beaucoup de fermeté et de conduite. Aussi-a-t-on dit de lui qu'il jouait aux qualités essentielles à un grand magistrat, le courage du grand Gustave, ou celui du grand Condé.

(HURTAT et MAGNY.)

Le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9489, renferme l'épithaphe suivante :

*Tombeau de Marguerite Tizon, à L'AVE-MARIA.*

Damoiselle Marguerite Tizon, en son vivant femme de noble homme Pierre de Chamboet Esceyter Seigneur de Boet Barrieres et Chamboet.

Cette épithaphe était écrite autour de la tombe.

Icy pour dernière maison,  
En repos le corps mort habite  
De Margueritte de Tizon,  
A tendant qu'elle resuscite.  
Se'on sa confiance au mérite  
Du sang en la Croix espandu  
Qui de peché l'a fait quitte  
Comme elle a toujours pretendu.  
D'Angoumois du lieu de Fayolle  
Vint en Bourbonnois mary prendre,  
Qui jamais en faicts ne parolle  
Rien commut en elle à reprendre :  
En ce licet de soy vit descendre  
Un seul fils, beau, sain et prospere  
Qu'elle laissa en aage tendre  
A Pierre de Chamboet son pere.

Laquelle trespassa le 15<sup>e</sup> jour de May 1546.

BARNABITES, ancien couvent et église dans la Cité.

Proche l'autel, du côté de l'Épître, est une tombe de pierre, sur laquelle on lit :

INC JACET

Vir venerabilis magne profundæ scientiæ,  
Ac mirabilis et subtilis eloquentiæ,  
Frater P. Petrus Bercorius,  
Prior hujus prioratus,  
Qui fuit orindus de villa  
Sancti Petri de Binere, in Episcopatu  
Mailliziacensi in Pietavia ;  
Qui tempore suo fecit  
Quinque Opera solemnia ;  
Scilicet :

*Dictionarium, Reductorium*

*Breviatorium, Descriptionem mundi*

*Et Translationem cujusdam libri*

*Vetustissimi de latino in gallicum,*

*Ad præceptum excellentissimi Principis*

*Joannis Regis Francorum,*

*Qui obiit anno 1562.*

On prétend que le livre que Pierre Bercorius traduisit en français, et dont il est parlé dans cette épithaphe, est le Tite-Live. Ce manuscrit est en Sorbonne : c'est un des beaux morceaux de la bibliothèque de cette maison. On garde dans la sacristie des Barnabites le Psautier manuscrit de sainte Aure (M. l'abbé Lebeuf assure que ce manuscrit est de beaucoup postérieur à cette vierge). Ce volume contient les quatre Évangiles, avec une

liste des stations de l'église de Tours. Ce manuscrit est du temps de Charles le Simple. (*Histoire du Dioc. de Par.*, tom. II, part. 22, p. 500.) C'est un livre admirable pour l'écriture et pour sa belle conservation.

(HURTAUT et MAGNY.)

**BÉNÉDICTINS ANGLAIS**, rue Saint-Jacques. Quelques Bénédictins anglais, pour se dérober à la persécution qu'ils souffraient dans leur pays, se réfugièrent en France l'an 1618, dans le dessein de s'y établir, s'ils en trouvaient l'occasion. D'abord ils se logèrent au faubourg Saint-Germain, dans une maison qu'ils prirent à loyer, y célébrèrent l'office divin, et administrèrent les sacrements, sans la permission de l'Ordinaire. Le promoteur de la juridiction spirituelle de l'abbaye de Saint-Germain des Prés en ayant été informé, fit ses diligences pour les en empêcher, et il ne lui fut pas possible d'obtenir ce qu'il demandait. Pour lors le P. Gabriel de Sainte-Marie, provincial de ces Bénédictins anglais, présenta requête aux religieux de l'abbaye de Saint-Germain, aux fins d'obtenir la liberté de continuer leurs exercices. On leur permit d'avoir un oratoire, d'y célébrer l'office divin, et d'y donner la communion à leurs domestiques, et à un petit nombre de personnes de considération; à condition cependant que s'ils achetaient la maison où ils étaient pour lors, ou quelque autre demeure permanente, la permission deviendrait nulle, et qu'ils seraient obligés de prendre des lettres d'établissement. Dans la suite ces religieux allèrent s'établir à demeure dans le faubourg Saint-Jacques, entre les Feuillantines et le Val-de-Grâce. La première pierre de leur église fut posée en 1671, par Mademoiselle Marie-Louise d'Orléans, depuis mariée le 18 novembre 1679, à Charles II, roi d'Espagne. La reine Anne d'Autriche, par ses aumônes considérables, contribua à leur établissement, de même que plusieurs personnes de piété, tant de France que d'Angleterre. L'église de ce monastère est petite, mais propre, et décorée de pilastres corinthiens. Le grand autel est orné de colonnes du même ordre, et de figures assez bien dessinées. La menuiserie des chaires des religieux est propre. Les chapelles qui sont aux côtés de la porte du chœur sont ornées de tableaux, dont l'un représente la Vierge ayant l'enfant Jésus sur ses genoux, et l'autre saint Benoît en méditation. Le premier a été peint par la princesse Palatine, abbesse de Maubuisson, qui donna à la peinture les moments de récréation que sa règle et sa grande piété lui permettaient.

Le corps de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, mort à Saint-Germain-en-Laye le 6 septembre 1701, y est en dépôt, de même que celui de Louise-Marie Stuart, sa fille, morte à Saint-Germain-en-Laye, le 18 avril 1712. Le roi Jacques II, mourant, recommanda à ceux qu'il chargea du soin de sa sépulture, de la faire sans faste, et telle qu'on la ferait pour un simple gentilhomme, et

ordonna qu'on gravât sur son tombeau cette épitaphe :

Cy gist  
Jacques II,  
roi de la Grande-Bretagne.

(HURTAUT et MAGNY.)

**BERNARDINS** (ancien collège des), à Paris.

Benoît XII, qui avait été religieux de Cîteaux et professeur en ce collège, et le cardinal Guillaume Curti, surnommé le Blanc, à cause qu'il avait été aussi religieux de cet ordre, entreprirent de faire bâtir, à leurs dépens, l'église des Bernardins; mais ni l'un ni l'autre ne vécut assez pour la voir achever. La première pierre fut posée le 24 mai 1338, comme on le voit par les lettres de Philippe VI. Les murs qui devaient faire la clôture, et qui restent encore sur pied, paraissent d'une épaisseur et d'une extrême solidité, et il semble que Benoît XII eût plus envie de faire une citadelle qu'un collège de religieux, qui vivaient dans ce temps-là d'une manière très-austère.

Aux deux côtés de la porte de l'église étaient deux inscriptions placées au-dessous des armes de Benoît XII. Elles sont peintes contre le mur et presque entièrement effacées. Ce pape se nommait Jacques Fournier, ou Novelli : il était de Toulouse (1).

Hæc arma sunt sanctissimæ memoriæ Domini Benedicti, Papæ duodecimi, Cisterciensis Ordinis, cujus est præsens studentium Collegium; professoris; qui hæc fundavit Ecclesiam, et multis dotavit indulgentiis.

—

Domini Guillelmi, quondam Cardinalis, Doctor Theologie, Tolosanus natione, Cisterciensis religionis; Ecclesiam presentem ad perfectionem qualem obtinet produxit: Bibliothecam insignivit, sexdecim Scholares in Theologia studentes in perpetuo fundavit.

Hic Guillelmus, cognomento Albus, creatus fuerat Presbyter Cardinalis, tituli Sancti Stephani in monte Cælio, a Benedicto XII, anno Domini 1337, et anno ejusdem 1346, Pontificatus autem Clementis VI quinto; obiit Avenione, auctore Onuphio.

Dans une chapelle de cette église, on voit le tombeau de Guillaume du Vair, né à Pa-

(1) Jacques Fournier était fils d'un boulanger; il fut élu pape, et prit le nom de Benoît XII: il avait une nièce; plusieurs grands seigneurs la recherchèrent en mariage; il répondit toujours qu'elle n'était point d'une naissance à recevoir l'honneur qu'ils voulaient lui faire; il la maria au fils d'un bon négociant de Toulouse: ces deux époux étant allés le saluer à Avignon, il les reçut avec beaucoup d'amitié, les garda une quinzaine de jours auprès de lui; ensuite les congédia, en leur donnant une somme assez modique, et leur disant que leur oncle Jacques Fournier leur faisait ce petit présent; qu'à l'égard du pape, il n'avait de parents et d'allies que les pauvres et les malheureux. (*Ess. hist. sur Paris*, tom. V, pag. 157.)

ris, évêque de Lisieux, et garde des sceaux, honoré pendant sa vie de plusieurs dignités considérables, à cause de son mérite singulier. Il avait été maître des requêtes, et premier président du parlement de Provence. Étant à la suite de Louis XIII, pendant le siège de Clérac, il tomba malade à Tonneins, en Agénois, où il mourut le 3 d'août 1633. Son corps fut apporté dans cette église.

Voici l'épithaphe qu'il se fit lui-même, qu'on peut encore lire sur son tombeau.

Guillelmus du Vair,  
Episcopus Lexoviensis,  
Francie Procancelarius,  
Hic exspectat resurrectionem.  
Natus 7 mai.  
1558.

Dom Paul Pezron, religieux de l'ordre de Cîteaux, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé de la Charmoie, et un des plus savants hommes des deux siècles derniers, a demeuré et professé long-temps la théologie dans ce collège. Il mourut dans le château de Chécy, en Brie, où il était allé pour tâcher de rétablir sa santé, le 9 d'octobre 1706. Il a donné au public plusieurs ouvrages remplis d'une profonde érudition; entre autres celui qui est intitulé : *l'Antiquité des temps rétablie et justifiée*. Ce livre le mit aux prises avec le P. Martianay, moine Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et avec le P. Lequien, de l'ordre de Saint-Dominique, qui écrivirent l'un et l'autre en faveur de la chronologie du texte hébreu, contre celle de la version des Septante, que Dom Pezron préférerait à l'autre. On attendait encore du même auteur d'autres productions, où l'on espérait qu'il débronillerait des obscurités dans lesquelles on demeure depuis plusieurs siècles, faute d'étudier l'antiquité avec réflexion. Le grand ouvrage qu'il avait entrepris, et qui était fort avancé avant sa mort, était *l'Origine des nations*; il en avait déjà donné une partie au public, sous le titre de *l'Origine de la langue celtique*, autrement appelée *gauloise*. Cet ouvrage a été imprimé en 1703. Plusieurs autres productions de ce savant religieux, trouvées après sa mort parmi ses papiers, sont restées dans l'obscurité, au grand préjudice de la république des lettres.

(HURTAUT ET MAGNY.)

Nous citons quelques-unes des épithapbes des Bernardins, que renferme le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale n° 9480.

I.

*Tombeau d'Albéric le Riche, archidiacre d'Arras.*

Hic jacet vir eximie probitatis ac scientie, san-  
ctique iudicii, Magister Albericus Divitis, quon-  
dam Archidiaconus Attrebatensis ac illustrissi-  
mi Principis Domini Ducis Aurelianensis Phisi-  
cus, qui obiit factus..... Parisius in Facultate

Medicinæ anno Domini 1405, decima tertia  
mensis Maii.

—

II.

*Tombeau d'Antoine de Castillon, abbé de Fondmont.*

Hic jacet Litterarum consummatissimus Profes-  
sor frater Antonius de Castellione, Monachus  
Clara-Vallis et Abbas Ecclesie Fundi-montis,  
qui rexit eandem Ecclesiam 51 annis; obiit  
autem Parisiis Anno Virginici Partus 1529, die  
9<sup>a</sup> Februarii. Anima ejus requiescat in pace.

—

III.

*Épithaphe de Raimond de Mornac, moine de Saint-Benoist.*

Il était inhumé au milieu du chœur, sous  
une tombe de pierre dont le temps avait pres-  
que tout effacé l'épithaphe.

Hic jacet Professor Raimondus de Mornacho,  
Monachus boni cordis... Convenarum; qui obiit  
Anno mccc... die Assumptionis Beatæ Mariæ:  
eujus anima requiescat in pace.

—

IV.

*Tombeau de Gabriel de Saint-Belin, abbé de Mormond.*

Reverendissimi in Christo Patris Domini Ga-  
brielis de S<sup>t</sup> Belin, Abbatis Monasterii de  
Mormundo, necnon Prioris Monasterii  
in Bressia Epitaphium.

Quem pedibus calcas Tumulum, dum perlegis ist'  
[hæc

Egregii, Lector, continet ossa viri.

Continet ossa viri, eujus stat candida virtus,  
Famaque non ulla deperitura die.

—

Scilicet ut noscās, Mormundi gloria Claustrii  
Sambelinus erat, Pastor idem que Prior.

Mortuus huic mundo vixit post funera credens,  
Perpetuo melius vivere posse Deo.

Obiit Parisiis 19<sup>a</sup> mensis Augusti, anno Domini 1590  
ætatis suæ 44<sup>e</sup>.

—

V.

*Tombeau de Jacques du Faur, abbé de la Case-Dieu.*

L'ame d'illustre et Reverendissime M<sup>re</sup> Jaques  
du Faur, Abbé de la Case-Dieu et Prieur de St  
Orenz, conseiller du Roy au Parlement de Thou-  
louse, puis en son grand Conseil, Président des  
Enquestes à Paris, Maistre des Requestes ordi-

naire de Sa Majesté et son Conseiller d'Etat, âgé de plus de soixante ans, s'en retourna au Ciel en l'année 1571. Son corps est attendant la Résurrection en Jésus-Christ.

## VI

*Tombeau de Tristan Bizet, évêque de Saintes.*

Il était inhumé dans une chapelle où était sa statue à genoux et cette inscription au bas :

Domino Tristando Bizet Trecenti, Clara-Vallis Religioso, Xantonensi Episcopo, sancto Bernardo, cujus Reliquias argentea capsula includi curavit devotissimo, ac de Bernarditis, quorum Studia fundatione juxit, meritissimo. Frater Nicolaus Boncherat Cistercii Cœnobarcha postrema voluntatis Executor posuit.

Vixit annos 80, obiit 6<sup>o</sup> Idus novembris 1579.

**BLANCS-MANTEAUX** (Couvent de Bénédictins, dits). Ce monastère fut établi en 1238 par des religieux mendiants venus de Marseille, où leur ordre avait commencé, sous le titre de *Serfs de la Vierge Marie*, et sous la règle de saint Augustin; mais parce qu'ils portaient des manteaux blancs, le peuple les nomma Blancs-Manteaux, et ce nom est resté à leur monastère de Paris et à la rue dans laquelle il est situé. Saint Louis en est regardé comme le principal fondateur, parce qu'il donna 50 sous de rente à la maison des chevaliers du Temple de Paris, en dédommagement des droits de censive qu'elle avait sur le lieu où fut bâti ce nouveau monastère.

Les principaux bienfaiteurs de ce monastère ont été Antoine Robert, l'un des quatre notaires secrétaires du roi et greffier criminel; et Marguerite d'Orsay, sa femme, qui, en 1521, donnèrent aux Blancs-Manteaux leur terre et seigneurie du Plessy-Gassot, à quatre lieues de Paris, afin de mettre ces religieux à couvert de la nécessité de mendier.

Le monastère des Blancs-Manteaux a été rebâti en 1685. Le chancelier Letellier, et Elisabeth Turpin, sa femme, posèrent la première pierre le 26 d'avril, et firent présent de mille écus.

Jérôme de Macqueville, premier président du parlement de Paris, décédé le 4 novembre 1128, fut enterré dans l'ancienne église de ce couvent.

La famille des Mallous a sa sépulture dans un caveau de cette église, comme descendants de la fille unique d'Antoine Robert et de Marguerite d'Orsay, principaux bienfaiteurs de cette maison. Il y a aussi un caveau pour la famille des Brularts.

La nouvelle église est ornée d'un beau monument de marbre blanc, qui a été sculpté

par Simon Maizières, en 1719, et érigé en la mémoire de Jean Lecamus, lieutenant civil, mort le 28 de juillet 1710, âgé de soixante-treize ans, et inhumé le 30 du même mois. Ce magistrat est représenté à genoux; un ange tient devant lui un livre ouvert, et les figures sont grandes comme nature.

Sur un des panneaux de ce mausolée est gravée en lettres d'or l'épithaphe suivante :

D. O. M.

In expectatione Judicii.

NIC JACET

Integerrimus dum viveret Jodex

Joannes le Camus,

Primum in sanctiore Regis Consilio

Litellorum suplicum Magister,

Mox Regius Arvernorum Provincia

Praefectus,

Demum Prator urbanus Parisiensis,

Quo nomine jus dixit civibus

Annis ad quadraginta.

Duos habuit fratres clarissimos,

Alterum Episcop. et Principem;

Gratianop. S. R. E. Cardinalem,

Alterum suprem. Paris. subsidiorium

Curie Principem.

Clarissimus ipse, et neutri impar,

Maximum sui desiderium reliquit,

v. Kal. Augusti m. d. ccx. aetatis lxxiv.

In hac aede sacra ubi corpus suum condi

Voluit monumentum

Conjugi carissimo, et sibi

Maria-Catharina du Jardin.

P. C.

Cette maison est aujourd'hui remplie de religieux très-savants et d'un grand mérite, auteurs d'ouvrages fort estimables et fort utiles; comme *l'Art de vérifier les dates*, qui est si bien reçu du public; la *Nouvelle Diplomatique*; la *Collection des historiens de France*, etc.

(HURTAUT ET MAGNY.)

Le recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9180, renferme quelques indications et épithaphe de personnes inhumées aux Blancs-Manteaux. Nous en extrayons les lignes suivantes :

## I.

*Tombe de cuivre derrière l'autel, où sont inhumées les entrailles de Catherine de Bourbon, abbesse de Notre-Dame de Soissons.*

Cette princesse était fille de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, et naquit en Bourbonnais l'an 1525. Elle prit l'habit de religieuse au monastère du Mont de Calvaire, en la ville de la Fère, et fut ensuite pourvue de l'abbaye de Soissons; après sa mort ses entrailles furent inhumées auprès de l'épître, dans le chœur de cette église.

Icy sont les entrailles de très Religieuse et très Illustre Princesse Madame Catherine de Bourbon, fille de très Illustre Prince, Monseigneur Charles de Bourbon, premier duc de Vendosmois, et de très Illustre Princesse Françoise d'Alençon, et Tante de Henry IV<sup>e</sup> de ce nom, Roy de France et de Navarre, Abbesse de Nostre-Dame de Soissons par l'espace de cinquante quatre ans, dont elle sortit à cause des troubles de ce Royaume l'an 1591, et décéda à Paris en l'hostel de Guise le Mercredi 27<sup>e</sup> jour d'April 1595, aagée de 78 ans.

Priez Dieu pour son Ame.

—

II.

*Tombeau de Louis Guillart, évêque de Tournai.*

Sa tombe, qui était de cuivre relevée en bosses, était autrefois au milieu du chœur, sous le lutrin, et elle fut transportée derrière le grand-autel, lorsqu'on le pava de marbre.

Cy gist Reverend Père en Dieu M<sup>re</sup> Louis Guillart, en son vivant Evesque de Tournay et depuis Evesque de Chartres, Chalons et Senlis successivement, et Maistre de l'Oratoire du Roy, lequel deceda en son hostel rue des Blancs-Manteaux, le 19<sup>e</sup> Novembre 1560.

Priez Dieu pour luy.

—

III.

Philippe Hurault abbé de Marmoutier, Bourgeuil de St Nicolas d'Angers, qui deceda le 12<sup>e</sup> jour de Novembre 1559, est cy dessous enterré.

CALVAIRE (Anciennes religieuses Bénédictines du), rue de Vaugirard. Le P. Joseph Leclere, qui n'est pas moins connu dans le monde que dans l'ordre des Capucins, ayant institué une congrégation de filles de l'ordre de Saint-Benoit, sous le nom de congrégation de Notre-Dame du Calvaire; et la reine Marie de Médicis s'étant trouvée à Angers dans le temps que le P. Joseph travaillait à y établir un couvent de cette congrégation, non-seulement cette princesse voulut en être la fondatrice, et planter elle-même la croix au lieu que ces filles avaient acquis pour bâtir, mais encore résolut de leur donner un monastère à Paris, dans l'enceinte du palais d'Orléans (le Luxembourg) qu'elle venait de faire élever. Le P. Joseph, de son côté, avait déjà pris des mesures pour établir un couvent de ces filles à Paris.

Quelques années après, la reine leur fit bâtir une chapelle ou église, en la place d'un corps de logis qu'elle leur avait donné. La première pierre en fut posée en son absence, par Marie de Bragelougue, femme de Claude Bouthillier, chancelier de ladite reine, au mois de mai de l'an 1625. On encastra dans cette pierre une médaille d'argent, sur laquelle est cette inscription :

— A LA GLOIRE DE DIEU,

ET DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE, SA MÈRE.

Marie de Médicis a posé la première pierre de cette église et monastère, afin que comme elle reconnoit cette Mère du Roi des rois pour la conservatrice de son royaume et de sa royale lignée, et pour le modèle et exemplaire de sa vie et de son nom, aussi elle la puisse avoir dans le ciel pour médiatrice de son salut éternel, l'an de notre rédemption 1625.

Comme le P. Joseph voulut que ce couvent fût établi pour honorer et imiter le *Mystère de la compassion de la Vierge aux douleurs de son adorable Fils*, on a sculpté sur la porte de l'église une Notre-Dame de Pitié, qui est d'une bonne exécution. Les chiffres de la reine Marie de Médicis, et les autres ornements de sculpture, dont cette façade est d'ailleurs décorée, n'ont rien que de fort ordinaire.

Il n'y a dans l'église de ces religieuses qu'une tombe qui mérite quelque attention; c'est celle de Patris, dont voici l'épitaphe :

CY GIST

Maitre Pierre de Patris, premier maréchal des logis de S. A. R. Monsieur, frère unique du feu roi Louis XIII, d'heureuse mémoire, capitaine et gouverneur du comté et château de Limours, Monthéry, et premier écuyer de feu son altesse royale Madame douairière, lequel est décédé au palais d'Orléans, le 6 d'octobre 1671, âgé de 88 ans.

La qualité de *Maitre* qu'on a donnée à Patris dans cette épitaphe est si déplacée, qu'on ne se souvient pas de l'avoir jamais vu donner à un homme d'épée. Cette qualité est affectée aux docteurs des Facultés, des Universités, et à ceux des avocats et procureurs qui s'en font honneur; car Ménage qui, à son entrée dans le monde, avait été reçu avocat au parlement, et puis avait pris le petit collet, ayant été qualifié par le P. Boulhours, de Maitre Gilles Ménage, il en fut très piqué et s'en plaignit.

Pierre Patris (c'est ainsi qu'il faut écrire ce nom, et non pas Patrix, comme on le trouve dans Scarron, dans La Monnoye et dans Moreri) était né à Caen en 1583, mais il était originaire du Languedoc. Etienne Patris, son aïeul, était de Beaucaire; et se trouvant à Caen en 1521, lorsque le parlement de Rouen y envoya des députés pour en réformer l'université, ils le choisirent pour être un des professeurs de droit, et quelque temps après il devint conseiller au même parlement.

Claude Patris, son fils, porta son ambition moins haut, et se contenta d'être conseiller au bailliage de Caen, et eut de son mariage Pierre Patris, qui donne lieu à cet article. Il s'éleva dans l'étude des lois; mais l'aménité et l'enjouement de son esprit le dégoutèrent de l'étude épineuse de la jurisprudence, et il ne songea qu'à rire et à s'amuser.

Il avait déjà quarante ans, quand il préféra le séjour de la cour, et qu'il entra au service de Gaston de France, duc d'Orléans. Il y acquit une estime universelle, non-seulement pour son esprit, mais encore pour sa probité, pour son courage et pour sa fidélité; le caractère et les agréments de son esprit lui acquirent l'amitié des Voiture, des Chauldebonne, des La Rivière, des Blot, des Ségrais, etc. Il avait apporté de Caen, dit M. Huet, une niaiserie affectée qui y est fort familière, et, comme on a dit de Voiture qu'il avait l'extérieur niais, Patris disait souvent qu'il avait enseigné la niaiserie à Voiture. Le caractère de ses vers, dit le même M. Huet, est tout à fait original et presque inimitable. Sous cet air de niaiserie, l'on trouve un sel d'un goût exquis. S'étant mis dans la dévotion, il fit imprimer un recueil de ses poésies dévotes, l'an 1660, sous le titre de la *Miséricorde de Dieu, sur la conduite d'un pécheur pénitent*.

Quoique les vers de ce recueil soient fort négligés, languissants, sentant le terroir normand et le déclin de l'âge, l'on y voit néanmoins briller cet esprit original d'où ils sont partis, et l'on y reconnaît un cœur touché d'une piété sincère. Patris avait peu de bien lorsqu'il quitta Caen, et n'en avait guère davantage quand il mourut : ce n'est pas toujours avec de l'esprit et de la probité qu'on fait fortune à la cour.

(HURTAUT et MAGNY.)

CAPUCINS de la rue Saint-Honoré. Ce couvent est regardé comme le plus ancien et le plus considérable que les Capucins aient en France.

Dans la nef de l'église est la tombe du P. Ange de Joyeuse. Il se nommait Henri de Joyeuse, et porta, en entrant dans le monde, le nom de marquis d'Arques, qu'il quitta pour prendre celui de comte du Bouclage. Il servit avec distinction jusqu'au mois de septembre de l'an 1587, que sa femme Catherine de la Valette, sœur de Jean-Louis de la Valette, duc d'Épernon, mourut à vingt-un ans, pour avoir fait trop d'austérités; ce seigneur désolé, et ne trouvant plus rien qui le pût retenir dans le monde, le quitta le 4 de ce mois, vingt-six jours après la mort de sa femme, se fit Capucin, et fut nommé le P. Ange. Anne, duc de Joyeuse, et Claude, seigneur de Saint-Sauveur, deux de ses frères, ayant été tués à la bataille de Coutras, et Antoine-Scipion de Joyeuse, grand prieur de Toulouse, qui était le troisième, et qui commandait pour la Ligue en Languedoc, s'étant noyé dans le Tarn à Villemer, les habitants de Toulouse et la noblesse des environs sollicitèrent le P. Ange à sortir du cloître, pour venir se mettre à la tête des troupes révoltées, qu'ils mirent sur pied. Ils en obtinrent pour lui la dispense du Pape, et pour lors le P. Ange quitta le froc pour reprendre le casque. Il soutint la révolte dans cette province en grand politique, et en grand homme de guerre; mais le roi Henri le Grand s'en fit catholique, et ayant obtenu du Pape son absolu, le

duc de Joyeuse commença à capituler avec le roi son maître, et en obtint le bâton de maréchal de France, en 1596. Il maria une fille unique qu'il avait, à Henri de Bourbon, duc de Montpensier, l'an 1599. Pour lors, pressé par sa conscience et par les sollicitations de sa mère, qui était très-dévote, et piqué aussi par les railleries du roi, qui s'égayait quelquefois aux dépens du Capucin maréchal de France, il reprit brusquement l'habit et la vie de capucin, le 15 mars de cette même année. Dans la suite, revenu de Rome en vrai capucin, c'est-à-dire à pied, et les pieds nus, il lui prit une fièvre violente, dont il mourut à Rivoli, près de Turin, le 27 de septembre de l'an 1608, âgé de quarante-un ans. Son corps fut apporté à Paris, et inhumé avec pompe dans le sanctuaire, devant le maître autel de l'église de ce couvent, sous une tombe couverte d'une table de marbre noir. Mais comme, en 1734 et 1735, les Capucins ont agrandi leur église, et ont fait bâtir un nouveau chœur, les tombes du P. Ange de Joyeuse et du P. Joseph, dont on va parler, se trouvent aujourd'hui dans la nef. Sur celle du P. Ange est cette épitaphe :

Hoc tumulo condita sunt ossa  
Reverendi Patris Angeli  
De Joyeuse,  
Olim Ducis, Paris, ac Marescalli  
Franciae :  
Et in Provincia Auxitana Proregis,  
Qui in ipso ætatis flore,  
Ut totum se Christo addiceret,  
Tot honores, tot opes abiecit,  
Et Ordinem Capucinatorum ingressus,  
In illo reliquum vite transegit,  
Singulari pietatis et humilitatis exemplo,  
In quo tandem obiit,  
Cum pro secunda vice esset Provincialis  
Provinciae Francia, et Definitor  
Capituli Generalis; anno Christi 1608.  
Henrici Catharici,  
Henrici Montispensarii Ducis vidua,  
Patri charissimo moerens posuit.

Auprès de cette tombe est celle du P. Joseph Leclerc, autre capucin célèbre. Il était fils aîné de Jean Leclerc du Tremblay, ambassadeur à Venise, chancelier du duc d'Alençon, président aux requêtes du parlement de Paris; et de Marie de la Fayette, petite-nièce de Gilbert de la Fayette, maréchal de France. Il naquit à Paris le 4 de novembre de l'an 1577, et fut nommé au baptême François, par le duc d'Alençon, frère des rois François II, Charles IX et Henri III, le 2 février 1599. Il entra au noviciat que les Capucins avaient pour lors à Orléans, et il quitta le nom de François pour prendre celui de Joseph. Un an après il vint à Paris pour sa profession qu'il fit dans ce couvent le 3 février 1600, entre les mains du P. Ange de Joyeuse. Ses talents et surtout son esprit d'intrigue, l'introduisirent auprès

du cardinal de Richelieu, et le lui rendirent même nécessaire. Il en devint le confident et le principal ministre. Il fut nommé par le roi au cardinalat, mais sa mort, arrivée à Ruel le 18 décembre de l'an 1638, l'empêcha de recevoir du pape cette éminente dignité. Son corps fut porté et inhumé avec beaucoup de pompe dans l'église de ce couvent, auprès de celui du P. Ange de Joyeuse : le cardinal de Richelieu fit mettre sur sa tombe une pierre de marbre, avec cet épitaphe :

D. O. M.

ÆTERNÆ MEMORIÆ

R. P. Joseph le Clerc, Capucini. Hic jacet ejus virtus nunquam jacebit, qui ut jugum Domini ab adolescentia portaret, nobilibus prosapie titulos et opes, in vitis parentibus reliquit. In pauperimo ordine, pauperrimus semper exiit; Ecclesiam scriptis et concionibus illustravit. Provincialis officio in Ordine tam sancte quam prudenter functus, ad publica negotia, sic ita disponente Deo, a Christianissimo Ludovico vere justo vocatur : quo munere Deo, Regi et Patrie feliciter inserviens, summi ingenii prudentiam et curam, cum seraphica devotione, et mira spiritus tranquillitate composuit, integram promissæ regulæ observantiam a tribus licet pontificibus pro totius Ecclesiæ bono legitime dispensatus, ad ultimum vite retinuit. Hæresim consiliis et missionibus in Gallia et Anglia oppugnavit. Orientis Christianos erexit. Inter Curia delicias et opes austerus et pauper vixit et mortuus est, Cardinalis designatus xiv. kal. Jan. Anno Dom. M. D. C. xxxviii.

Il a paru au commencement de ce siècle deux vies du P. Joseph, dont l'une est de l'abbé Richard, chanoine de Sainte-Opportune, et l'autre est anonyme; mais on soupçonne avec raison qu'elle est aussi du même auteur. La première représente le P. Joseph tel qu'il aurait dû être, et l'autre tel qu'il était.

Outre ces deux hommes illustres, les capucins en ont eu plusieurs autres, qui leur ont fait honneur dans Paris, parmi lesquels on compte le P. Athanase Molé, frère de Matthieu Molé, premier président du parlement de Paris, et garde des sceaux; le P. Jean-Baptiste Brulard, frère du chancelier de ce nom, et commissaire général des Capucins en France; le P. Michel de Marillac, fils du garde des sceaux de ce nom, nommé à l'évêché de Saint-Malo, et mort le 29 juillet 1631, le P. Bernardin de Crèvecoeur, de la famille des Gouffier, de la branche de Thoisy, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, abbé de Valloires, puis capucin, qui préféra les austérités de la profession qu'il avait embrassée à l'évêché d'Amiens, auquel il fut nommé; le P. Séraphin de Paris, l'un des prédicateurs ordinaires du roi Louis XIV, et celui qu'un des fameux critiques (la Bruyère) des mœurs du dernier siècle, attendait impatiemment, et qu'il ne daignait pas espérer de son siècle, mais qui cependant parut; et

l'on vit alors, dit-il, un *prédicateur qui, avec un style nourri des saintes Ecritures, expliquait la parole divine uniment et familièrement*. La plupart des homélies de ce prédicateur évangélique ont été imprimées. Il mourut dans ce couvent le 10 de septembre 1713, âgé d'environ soixante-dix-sept ans.

Depuis quelques années, plusieurs jeunes religieux de cet ordre se sont adonnés à l'étude des langues savantes, et y ont fait des progrès admirables. (HURTAUT et MAGNY.)

**CAPUCINES.** Ce couvent était situé dans la rue Neuve des Petits-Champs, en face de la place de Louis le Grand ou de Vendôme. La reine Louise de Lorraine, veuve d'Henri III, roi de France, par son testament fait à Moulins le 23 de janvier 1601, institua son héritier universel le prince Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, son frère, et le chargea d'employer la somme de soixante mille livres à la fondation d'un couvent de Capucines dans la ville de Bourges.

L'histoire ne nous a point conservé les raisons qui empêchèrent que ces religieuses ne fussent établies à Bourges, ainsi que la reine l'avait ordonné. Les lettres patentes du roi Henri IV, pour la construction de ce couvent dans la ville de Paris, sont du mois d'octobre de l'an 1602, et disent que telle avait été l'ordonnance de dernière volonté de ladite reine.

Louise de Lorraine, reine de France, ayant ordonné par son testament qu'on inhumât son corps dans l'église des Capucines du couvent dont elle ordonnait l'établissement, ses pieuses intentions ont été suivies, et ses cendres reposent dans un tombeau, couvert d'une simple tombe de marbre noir, qui est au milieu du chœur de ces religieuses. L'épitaphe qu'on y lit, est aussi modeste que le tombeau :

Cy gist Louise de Lorraine, reine de France et de Pologne, qui décéda à Moulins, 1601, et laissa vingt mille écus pour la construction de ce couvent, que Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, sa belle-sœur, a fait bâtir, l'an 1605. Priez Dieu pour elle.

Le cœur de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, frère de la reine Louise, fut inhumé dans l'église des Capucines, où il fut apporté de Lorraine le même jour que ces religieuses furent introduites dans leur ancien couvent.

Le corps de Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur et de Vendôme, fut enterré dans l'église des Capucines. Elle mourut à Paris le 8 septembre de l'an 1669, âgée de soixante-dix-sept ans.

Il y a dans cette église trois chapelles, qui, par les beaux monuments qu'elles renferment, sont dignes des regards et même de l'attention des curieux. D'un côté est celle de Saint-Ovide, laquelle renferme le tombeau de Charles, duc de Créqui, pair de France, etc., qui est aussi celui d'Armande de Saint-Gelais-Lusignan, sa veuve. Le vrai surnom de ce seigneur était Blanchefort :

mais Antoine de Blanchefort, un de ses ancêtres, ayant été institué héritier de tous les biens de la branche aînée de la maison de Créqui, par le cardinal de Créqui, son oncle maternel, à condition que lui et ses successeurs porteraient le nom et les armes de Créqui, tous les Blanchefort qui sont descendus dudit Antoine les ont toujours portés depuis.

Cette chapelle est d'une grande magnificence. Elle est toute incrustée de marbre de différentes couleurs. L'autel est décoré d'un ordre d'architecture d'ordre corinthien, de marbre de Barbançon. Au milieu est un beau tableau, où Jouvenet a représenté le martyr de saint Ovide.

Vis-à-vis cet autel, sous une espèce d'arc ou de ceintre, enrichi de rosans de bronze doré, et d'autres ornemens heureusement imaginés, est un tombeau de marbre noir, sur lequel est une statue de marbre blanc, qui représente le duc de Créqui en grand habit de l'ordre du Saint-Esprit, et à demi couché, ayant l'espérance qui lui soutient la tête, et un génie à ses pieds, qui pleure sa mort. A chaque angle du grand soubassement, il y a une figure de marbre, qui représente une des vertus. Au bas sont les armes du duc de Créqui, et celles de la duchesse, sa femme. De tous côtés on ne voit que lampes sépulcrales, têtes de morts, ailes de chauves-souris, faisceaux de plantes funèbres, clypeïdes, et autres ornemens symboliques. Toute cette sculpture est de Pierre Mazeline et de Simon Hurtelle, l'un et l'autre de l'Académie royale de sculpture. Sur la base de ce monument, est l'inscription qu'on va lire :

A LA GLOIRE DE DIEU,

Et pour perpétuelle mémoire à la postérité.

Cy gist Charles, duc de Créqui, pair de France, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de sa chambre, et gouverneur de Paris. Il commença à porter les armes dès l'âge de 17 ans, sous le règne de Louis XIII; et après avoir passé toutes les charges de la guerre, il fut fait lieutenant général des armées par Louis le Grand, pour lequel il a toujours eu un attachement et une fidélité inviolable durant tout le cours de sa vie. Il a été regardé de toute la cour, comme un de ses principaux ornemens; et dans les grands emplois du dehors, en Angleterre, à Rome et en Bavière, il a soutenu partout avec dignité, la gloire de son maître et l'honneur de sa nation. Mais de quoi sert à l'homme de se distinguer sur la terre, si Dieu ne le choisit pour le ciel? La Providence, qui l'y destinait, le prépara à une mort chrétienne, par une maladie de 15 mois, pendant laquelle il donna de continuels marques d'une résignation entière. Enfin, le 15 de Février 1687, muni de tous les sacrements de l'Eglise, et plein de confiance en la miséricorde divine, il rendit son âme à Dieu dans la soixante-quatrième année de son âge.

Aramande de Lusignan, duchesse de Créqui, dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, a fait ériger ce monument à la mémoire de son mari, avec lequel elle a voulu être enterrée, afin d'être rejointe avec lui dans le tombeau, en attendant qu'il plaise à Dieu de les rejoindre dans le ciel. Elle a passé de cette vie en l'autre, le 11 août 1709, âgée de soixante-douze ans et quatre mois.

De l'autre côté, vis-à-vis la chapelle qu'on vient de décrire, est celle de la famille des Letellier-Louvois. Elle ne cède point en magnificence à celle du duc de Créqui, mais elle est différemment décorée. Sur l'autel est un grand bas-relief, de bronze doré d'or moulu, dans lequel on voit Jésus-Christ qu'on met au tombeau. Au-dessus est un tableau d'Antoine Coypel. Vis-à-vis cet autel, est le tombeau du marquis de Louvois, secrétaire et ministre d'Etat, ayant le département de la guerre, surintendant des bâtimens et jardins de Sa Majesté, arts et manufactures de France, etc., un des plus fameux ministres que la France ait eus. Ce marquis est ici représenté par une figure de marbre, en habit d'officier de l'ordre du Saint-Esprit, dont il a été chancelier, appuyée sur le bras droit, et couchée sur un grand sarcophage, ou tombeau de marbre vert d'Egypte : cette figure est de Girardon. Anne de Souvré de Courtenvaux, sa femme, est à ses pieds, assise, désolée et levant les yeux au ciel, pour implorer son secours, et en obtenir la consolation qui lui est nécessaire dans la douleur et l'affliction dont elle est pénétrée. Cette figure est bien imaginée et bien exécutée. Elle fut modelée et presque achevée par Martin Desjardins, qui mourut avant de l'avoir finie; on chargea le nommé Van Clève de ce qui restait à faire. A chaque angle du grand socle qui soutient ce tombeau, est une Vertu de bronze, de grandeur naturelle. Minerve ayant le casque en tête, et tenant son égide, représente la Prudence. De l'autre côté, la Vigilance est figurée par une statue, qui a une grue à ses pieds. La première est de Girardon, et l'autre de Desjardins. Tous les ornemens qui accompagnent ce mausolée, et ceux qui décorent cette chapelle sont de l'invention de Girardon, et d'un goût admirable. Sur le devant de ce tombeau est gravée en lettres d'or, sur un marbre noir, l'épithaphe ci-après :

Ici repose haut et puissant Seigneur, messire François Letellier, chevalier, marquis de Louvois et de Courtenvaux, conseiller du roi en tous ses conseils, commandeur et chancelier de ses ordres, ministre et secrétaire d'Etat, général des postes et relais de France, surintendant et ordonnateur général des bâtimens et jardins de Sa Majesté, arts et manufactures de France, etc.

Avant sa vingtième année, Louis le Grand lui donna la survivance de la charge de secrétaire

d'Etat, avec le département de la guerre, dont pour lors le chancelier Letellier, son père, étoit pourvu. L'exemple et les instructions de ce grand homme le rendirent bientôt capable d'exercer cette importante place, au gré du roi : avec un génie également étendu, prudent et solide, il embrassa en peu de temps tout ce qui renferme la science difficile de la guerre, et le vaste détail des troupes. A peine avoit-il atteint la trentième année de son âge, que, devenu capable des plus grandes affaires, il fut appelé par Sa Majesté dans ses conseils les plus secrets, et honoré de sa confiance. Appliqué, vigilant, infatigable, prêt en toutes les saisons à exécuter les ordres du roi, dans les entreprises les plus difficiles de Sa Majesté. Juste et heureux dans ses mesures, il servit son maître avec une ardeur toujours nouvelle jusqu'à la fin de sa vie, qui fut terminée par une mort subite, à Versailles, le seizième jour du mois de juillet 1691. Il a vécu cinquante ans, six mois et seize jours.

Dans ce même tombeau ont été aussi inhumés les corps de madame de Louvois, sa femme, du marquis de Barbezieux, et de l'abbé de Louvois, leurs enfants. Il est à propos de faire connaître ici leurs noms, leurs qualités, et le temps de leur mort.

Feue madame de Louvois se nommait Anne de Souvré, et étoit fille unique et héritière de Charles de Souvré, marquis de Courtenvaux, premier gentilhomme de la chambre du roi, et de Marguerite Barentin. Elle avoit épousé le marquis de Louvois, le 19 mars 1662, et mourut le 2 décembre 1715, âgée de soixante-neuf ans un jour.

Louis-François-Marie Letellier, marquis de Barbezieux, étoit né le 23 juin 1668, du marquis et de la marquise de Louvois, dont on vient de parler. Il fut pourvu en survivance de la charge de secrétaire d'Etat, le 13 novembre 1685, et de la charge de chancelier, garde des sceaux des ordres du roi, le 19 août, 1691. Il mourut le 5 janvier 1701, âgé de trente-deux ans et six mois. Camille Letellier, connu sous le nom d'abbé de Louvois, étoit né en 1670, et abbé de Bourgueil et de Vauluisant, garde de la bibliothèque du roi, et un des membres de l'Académie française, des sciences et des inscriptions et belles-lettres. Il fut nommé à l'évêché de Clermont par le duc d'Orléans, régent du royaume, mais il ne l'accepta pas. Il mourut le 5 de novembre 1718, âgé de quarante quatre ans.

Dans la chapelle suivante, du même côté, est un grand cartouche de marbre blanc, dans une bordure de marbre noir. On y lit l'épithaphe de feu M. de Saint-Pouanges, fils de Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouanges et de Villacerf, et de Claude Letellier, sœur de Michel Letellier, chancelier de France. M. de Saint-Pouanges étoit cousin germain de M. de Louvois, dont il fut aussi premier commis ; mais avec tant

de capacité et tant de distinction, qu'il travaillait avec Louis le Grand en l'absence de M. de Louvois.

Ici repose, en attendant une heureuse résurrection, haut et puissant seigneur, messire Gilbert Colbert, chevalier, seigneur de Saint-Pouanges, de la principauté de Chabanois et autres lieux, secrétaire du cabinet du roi, et auparavant des commandements de la feue reine Marie-Thérèse d'Autriche, conseiller d'Etat, commandeur et grand trésorier des ordres de Sa Majesté. Il fut élevé et employé dès sa plus tendre jeunesse aux affaires de la guerre, sous feu M. le chancelier Letellier, son oncle, alors ministre et secrétaire d'Etat. Les instructions et l'exemple de ce grand homme secondèrent en lui cet amour pour la personne du roi, et ce zèle pour le bien de l'Etat, héréditaire dans sa famille, et qui ont toujours paru pendant quarante-quatre ans de services dans les fonctions ordinaires, et dans plusieurs emplois de confiance importants et distingués dont Sa Majesté l'a honoré. Il fut généreux, sincère, libéral, obligeant, sans ostentation, ardent pour ses amis, charitable pour les pauvres, bienfaisant pour tout le monde, ayant toujours préféré le mérite à la faveur, et l'honneur à l'intérêt. L'estime générale de la cour et de la ville, les regrets et les pleurs de tous les officiers de guerre, sa réputation chez les étrangers, et la voix du peuple, font mieux son éloge que tout ce qu'on en pourroit dire. Il passa de cette vie à une meilleure le 22 d'octobre 1706, âgé de soixante-quatre ans et sept jours, par une mort chrétienne et édifiante, après s'être préparé à ce passage pendant les quatre dernières années de sa retraite et de sa vie, par de fréquentes méditations, suivies d'une pratique continuelle d'actions de piété et de charité.

Marie-Rénée de Berthemet, veuve de Gilbert Colbert de Saint-Pouanges, dont on vient de lire l'épithaphe, mourut le 28 février 1732, âgée de quatre-vingt-cinq ans, ou environ, et fut inhumée dans cette chapelle, auprès de son mari.

Les princes et princesses de la maison de Lorraine, résidents en France, ont leur sépulture dans cette église, etc.

La marquise de Pompadour, etc. étant morte à Versailles le 15 avril 1764, son corps fut apporté et inhumé en cette église, le lendemain 16, à côté de celui de demoiselle Alexandrine Le Normand d'Étiolle, sa fille, dans la chapelle que cette dame y avoit acquise, et qu'elle avoit fait revêtir de marbre.

(HURTAUT et MAGNY.)

CARMÉLITES (les Religieuses) de la grande rue du faubourg Saint-Jacques, et presque vis-à-vis le Val-de-Grâce.

Ce monastère étoit auparavant un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, qui dépendoit de l'abbaye de Marmoutiers. On le nom-

maît *Notre-Dame des Champs*, et *Notre-Dame des Vignes*, parce qu'il était dans des champs et entouré de vignes.

Ce couvent est le plus ancien des soixante-dix que cet ordre a aujourd'hui en France. Quoique la règle de ces filles soit très-austère, la communauté est toujours des plus nombreuses. C'est dans ce monastère, où de nos jours Louise-Françoise de la Baume-le-Blanc, duchesse de la Vallière, vécut en servante de Jésus-Christ. Elle y a pratiqué, pendant trente-six ans, toutes les austérités de la règle d'une manière très-édifiante. Elle était connue dans la religion sous le nom de *Sœur Louise de la Miséricorde*, et mourut l'an 1710.

L'église de ce couvent a été bâtie sous le règne de Robert, fils de Hugues Capet; mais la chapelle souterraine est bien d'une autre antiquité. Le dedans de l'église est magnifiquement décoré par la libéralité de Marie de Médicis, qui y employa longtems Philippe Champagne, son premier peintre. Le grand autel a été magnifiquement décoré par la libéralité de Marie de Médicis.

Les chapelles sont très-bien ornées. Il y en a même une, qui est celle de la Madeleine, qu'on peut appeler magnifique. Dans un tableau de Lebrun, qui passe pour être un de ses chefs-d'œuvre, l'on voit la Madeleine absorbée dans la douleur et dans le repentir de ses péchés. Dans cette même chapelle est la statue à genoux du cardinal de Bérulle, intituteur de la congrégation de l'Oratoire, et introducteur des Carmélites en France. Cette statue, qui est de marbre, fut faite par Jacques Sarrasin en 1659, et est sur un piédestal enrichi de deux bas-reliefs, dont l'un nous représente le sacrifice que Noé fit à Dieu, après sa sortie de l'arche; et l'autre, le saint sacrifice de la messe. Ce piédestal et ces bas-reliefs sont de d'Estocart, d'Arras, sculpteur habile. Le lambris de cette chapelle est décoré de plusieurs tableaux, dont les sujets sont pris de la vie de la Madeleine, et peints par les meilleurs élèves de Lebrun, et sur ses dessins. C'est l'abbé Lecamus qui a fait la dépense de tous les embellissements de cette chapelle, au milieu de laquelle il a été inhumé. Sur un carré de marbre blanc, on lit cette épitaphe :

In spem resurrectionis hic jacet Eduardus le Camus, Sacerdos Christi et Dei. Obiit anno salutis 1674, die 24 febr. Sit in pace locus ejus.

Au-dessus de la porte de cette église, est une grande tribune grillée, où les religieux peuvent entendre le sermon lorsque l'on prêche dans la nef. Cette tribune est décorée de colonnes peintes de marbre, et des statues de saint Pierre et de saint Paul. Sur l'entablement est saint Michel, qui précipite le démon dans l'enfer; c'est Stella qui en a donné le dessin, qui est d'une grande manière.

Les personnes inhumées dans cette église, sont : Marguerite Tricot; François Vautier, premier médecin du roi; trois filles de

Henri-Charles-Alphonse de Lorraine, prince d'Harcourt, et de Marie de Brancas-Villars; Pierre de Bullion, abbé de Saint-Faron; Julie d'Angermes, duchesse de Montausier, morte en 1671; le duc de Montausier, son mari, mort en 1690; Antoine Varillas, mort en 1696; Marie-Anne de Bourbon, duchesse de Vendôme, morte au mois d'avril 1718; le cœur du vicomte de Turenne, tué d'un coup de canon en 1675.

Le cœur d'Anne-Marie Martinuzzi, princesse de Conti, morte en 1672, fut aussi porté dans l'église de ce couvent, où il git avec cette épitaphe, qui est de la composition de feu M. Dodart, docteur en médecine de la Faculté de Paris, et membre de l'Académie royale des sciences

#### III. JACET

Cor clarissimæ et potentissimæ Principis Annæ-Mariæ Martinuzziæ, viduæ celsissimi et potentissimi Principis Armandi Borbonii, Principis de Conti; quod à media sui parte illustrissimi ac charissimi conjugis obitu separatum, tantum Christo genuit, donec sponso et Deo redderetur, quem unum uterque amaverat. Nullum in eo mundi amor locum habuit. Hoc altare Deo sacrum nullo alio igne coluit, quam Dei. Amor Christi, amor sponsi, amor liberorum et Ecclesie illud sibi vindicarunt. Charitas hujus cordis natura est, postquam à Christo creatum est in operibus bonis, quibus plenum perfecte Deo vivere cepit, moriens mundo et sensibus, qui suam illi lucem abscondebant. Si cor Christianum moreretur, obiit prid. non. feb. 1672, ætatis 55.

Au bas des degrés du grand autel, à droite, est une tombe plate de marbre noir, sur laquelle on lit :

#### III. JACET

Marguereta Tricot, uxor Domini Ludovici Lavocat, illustrissimæ viduæ serenissimi Principis Condæ ab ornamentis, dum vixit, ardenti, fideleque obsequio animum Domine demeruit, erga omnes officiosa, et quasi pauperum patrona; grata hominibus fuit; Deo chara, virtutes Christianæ que vitam decoravere, mortem illustrarunt. Obiit 51 januarii, ann. 1651, ætatis 54.

Au bas des mêmes degrés, mais à gauche, est une autre tombe, décorée de même que la précédente, et sur laquelle on lit une épitaphe, qui très-certainement n'a pas été faite par Gui-Patin.

Franciscus Vautier, Archiatrorum Comes latet hic, qui divine artis claritudine innotuit omnibus, semper notissimus ipse sibi, antiquam Arelatensis imperii gloriam restituens, natalibus suis, palam fecit perfectis Medicis deberi jus regnandi etiam in Reges, obiit ann. 1652.

Après de cette tombe, on en voit une autre de marbre blanc, au-dessus laquelle on lit :

D. D. M.

*Illic jacent corpuscula tria sororum trium, filiarum serenissimi et Lotharingæ Principis Henrici, Caroli, Alphonsi d'Harcourt, et nobilissimæ conjugis Mariæ Brancaccie de Villars; has in-nominatas nuda baptismatis lavit, et eas intra quindecim circiter dies defunctas in cœlum vexit, perpetuo regnaturas cum alio Principe qui Christus est. Sit his in hac Ecclesia Virginum Carmeli sponsarum fideliam Jesu, usque dum advenerit magni judicii dies quieta dormitio 1671.*

Dans la nef, vis-à-vis de la seconde chapelle, est la tombe d'Antoine Varillas, historien très-connu. On y lit cette épitaphe :

*Clarissimo viro Antonio de Varillas, Regi a Consiliis, Franciæ Historiographo, cujus fama late per orbem diffunditur, mens in libris lucet, corpus hic resurrectionem expectat, anima requiescat in pace. Posuerunt sanguine et amicitia conjuncti nobiles viri, Josephus Couturier de la Prugne, Regi a Consiliis Proprætor urbis Waracti, et Claudius Pillon, in suprema Galliarum Curia causarum Patronus, piæ et ultimæ voluntatis executores, anno Domini 1696. :*

L'on doit savoir gré à l'auteur de l'épitaphe qu'on vient de lire, de n'avoir loué Varillas que sur son esprit, et de n'avoir pas poussé la flatterie jusqu'à vanter son amour pour la vérité.

Au bout de la nef, du côté de la porte, on voit une grande tombe de marbre, sur laquelle on lit cette épitaphe :

HIC JACET

*Petrus de Bullion, Sacerdos, Abbas Sancti-Faronis, qui fugiens mundi delicias, mansit in solitudine montis hujus Virginum Carmeli, ibique Christum abundantius inveniens pie vixit anno 1659. Sit habitatio ejus in sancta Sion.*

Au bas de cette église est inhumé le célèbre Philippe Heequet, docteur en médecine de la Faculté de Paris, sur le mérite duquel on se dispensera de s'étendre : il suffit de lire la belle épitaphe dont l'illustre M. Rollin a honoré sa mémoire ; on en rapportera ici seulement la traduction que l'on trouve imprimée dans l'Histoire de la vie de ce savant médecin. Il avoit nommé pour exécuteur de son testament, et pour légataire universel de ses manuscrits et du peu d'effets mobiliers qu'il laissait, le sieur Lacherie, qui avoit mérité toute sa confiance par l'affection la plus marquée, et par des soins infinis depuis plus de vingt-trois ans. Celui-ci, par reconnaissance, prit soin des funérailles de son bienfaiteur, auxquelles il invita un grand nombre de docteurs et de gens de mérite, qui se firent un devoir de s'y trouver.

ICI REPOSE.

Philippe Heequet, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris. Il naquit à Abbeville

le 11 de février 1661, et fut élevé par ses parents avec soin et dans la piété. La médecine fut son étude. Il s'y livra tout entier, et l'exerça d'abord dans sa patrie, après avoir pris le degré de docteur dans la faculté de Reims. Dans la suite, enflammé du désir de se rendre plus habile dans son art, il vint à Paris. Il y remplit son cours de médecine avec beaucoup de distinction, et fut revêtu d'un plus noble titre de docteur. Appelé dans la solitude de Port-Royal des Champs, pour prendre soin de la santé d'une illustre demoiselle (Mlle de Vertus), il y secourut pendant quatre ans, avec autant de succès que d'assiduité, les malades du dedans et du dehors. Il revint ensuite apporter à Paris, non plus de richesses, mais plus de science et de piété. Ses ouvrages, si remplis d'érudition médicale, sont des témoignages de la grande habileté qu'il avoit acquise par un travail opiniâtre, et par une longue expérience. En 1712, il fut élu doyen de sa faculté. Ce fut alors qu'après un long et sûr examen, il commença, conjointement avec un nombre de docteurs qu'elle avoit choisis, à dresser un excellent code de pharmacie. L'an 1727, il se retira dans cette maison des Carmélites, qu'il avoit déjà gouvernée pendant trente-deux ans en qualité de médecin, et passa le reste de sa vie dans la prière, dans la pratique du jeûne et dans la méditation continuelle de la mort, auxquelles il joignit l'abstinence du vin et de la viande. Privé par les suites d'une ancienne infirmité, de l'usage de plusieurs de ses membres, mais sain d'esprit et conservant toute la vigueur des facultés de son âme, il aida jusqu'à la fin de ses conseils et de ses aumônes, les pauvres qui venoient sans cesse le consulter dans leurs maladies. Enfin, après avoir vécu dans le célibat, et s'être rendu lui-même presque pauvre, il s'endormit dans le Seigneur le 22 d'avril 1757, étant âgé de soixante-seize ans et deux mois.

Hors de l'église, et au côté septentrional, en entrant dans le cimetière, l'on voit une petite pierre carrée d'un pied ou environ de diamètre, sur laquelle est la figure de la Vierge, tenant son Fils sur ses genoux ; cette figure étoit autrefois émaillée d'or et d'azur, et le bon Favin dit qu'elle avoit été copiée sur celle que saint Denis apporta en France, lorsqu'il y vint prêcher l'Évangile. Dans la base de ce tableau sont gravés ces quatre vers :

Siste, Viator, iter, Mariam reverenter honora ;  
Nam hinc hæc saxo primum depicta minori,  
Quod medium spectas, ad sculptam primitus ædes,  
Et basilica tenet tanto de nomine dicta.

Vers l'an 1630, dans le temps qu'on travailloit à faire la fontaine du jardin de ces religieuses, l'on déterra quelques restes d'un mausolée, entre autres un bas-relief de deux pieds de haut, où étoit un sacrificeur de-

bout, ayant à ses pieds un taureau tout prêt à être immolé. Auprès de là, l'on découvrit encore un autre tombeau, où l'on voyait un lieteur haut de quatre pouces ou environ, vêtu d'un pallium et d'un habit plissé aussi long que celui des sénateurs romains. Dans ce tombeau, on trouva une fibule avec une boule et un cornet, le tout de bronze et bien travaillé. Au-dessus on lisait, en lettres majuscules et bien formées :

VIBUS HEBMES EX VOTO.

Ces mêmes religieuses ayant depuis acquis, et en fermé dans leur enclos, une pièce de terre du voisinage, et faisant creuser pour y jeter les fondements d'une chapelle, on rencontra, à quatorze pieds du rez-de-chaussée, une cave, et dedans, vers le milieu, un homme à cheval, deux hommes derrière lui, et un petit enfant, ces trois derniers à pied et debout. Dans l'un des doigts de la main gauche d'un de ces piétons était passé l'anneau d'une lampe de terre rouge qui ne brûlait plus, et qui ressemblait à un pied chaussé d'un brodequin, tout couvert de clous, ou, si l'on veut, à la *caliga clavata* des soldats romains. Il fallait que ce fût un joueur, car de la main droite il tenait une petite tasse en forme d'écuelle de terre, dans laquelle étaient trois jetons et trois dés d'ivoire. Le petit enfant serrait avec les doigts de la main droite une cuiller d'ivoire, dont le manche était long d'un pied, et semblait vouloir la porter dans un grand vaisseau de terre proche de lui, qu'on trouva plein d'une liqueur si odoriférante, qu'ayant été cassé par hasard, l'air en fut tout embaumé. Dans sa bouche, de même que dans celle des autres figures, était une médaille de bronze de Faustine, la mère, et d'Antonin, apparemment pour payer le passage de la barque à Caron. (Voyez SAUVAL, tome III, page 337.)

L'on voit dans la vie de *Sieur Marie de l'Incarnation*, par M. Duval, que lorsque les Carmélites vinrent en France, on les appela *Carmélines*.

(HURTAUT et MAGNY.)

CARMES (le grand couvent des), au bas de la rue de la Montagne de Sainte-Geneviève, quartier de la place Maubert.

Ce monastère a reçu dans son sein un des plus excellents mécaniciens de l'Europe, dans la personne de Sébastien Truchet, membre honoraire de l'Académie royale des sciences, pensionnaire du roi, et mort le 5 février 1729, âgé de soixante-treize ans. Il a inventé un grand nombre de machines de toute espèce; et plusieurs dessins très-utiles, qui ont été suivis en plusieurs occasions, dénotent le profond savoir de ce religieux dans les mécaniques. On peut voir son éloge dans Fontenelle.

Félix Bay, natif de Lyon, et docteur de la Faculté de Paris, ne s'est pas moins distingué dans l'ordre des Carmes et dans le monde, que Sébastien Truchet. Le P. Bay mourut d'une pleurésie en 1687, âgé d'environ cinquante ans, et fut inhumé dans le cloître.

ORONCE FINÉ, célèbre mathématicien, est

inhumé dans ce couvent. Il mourut le 6 octobre 1555. Il avait enseigné les mathématiques au collège de M<sup>r</sup> Gervais. Les plus grands du royaume et les ambassadeurs même des princes étrangers ne dédaignaient point de l'aller visiter et consulter.

La famille de MM. Chauvelin y a sa sépulture.

Le cloître est fort grand et environné d'arcades gothiques. On voit sur ses quatre faces la vie des prophètes Elie et Elisée, et l'histoire de l'ordre en vieilles rimes françaises. Les peintures passent pour les plus anciennes de tous les cloîtres de Paris. On remarque dans le jardin de ce cloître une chaire de pierre, aussi bien que son escalier. Elle a servi à plusieurs docteurs, et entre autres à Albert le Grand, à saint Bonaventure, à saint Thomas. C'est là qu'ils donnaient leurs leçons publiques.

On voit dans le même cloître l'épithaphe gothique de Gilles Corrozet, libraire et auteur de plusieurs ouvrages, entre autres d'une description de Paris, qui passe pour la première et la plus ancienne.

L'an mil cinq cent soixante-huit,

A 6 heures avant minuit,

Le quatrième de juillet,

Décéda Gilles Corrozet,

Agé de cinquante-huit ans,

Qui libraire fut en son temps.

Son corps repose en ce lieu-ci.

A l'âme Dieu fasse merci.

Ces religieux possédaient autrefois un manuscrit, de huit cents ans d'antiquité, des œuvres de saint Augustin, et plusieurs autres encore, que le roi leur échangea pour six minots de sel par an à perpétuité; on les trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque du roi. Leur Bible de Mayence de 1462 passa aussi entre les mains de M. Colbert, en sorte que la bibliothèque de ce couvent est aujourd'hui fort peu de chose.

On voit dans le cloître une épithaphe, singulière par le badinage déplacé qui y règne, et par la fadeur des pointes d'esprit dont elle est remplie. On en peut juger, la voici :

Hic jacet R. Pater Vincentius la Ruelie, Carmelita Atrebatensis, qui obiit 28 aprilis, ann. 1654, ætatis sue 64.

Vincitor et vincit, superat superatur et ipse

Orei victor abit, dum nece victus obiit.

Dum capitur tumulo, cælum capit, et nece raptus

Hoc rapit et rapitur, dum capit, hic capitur.

Requiescat in pace.

(HURTAUT et MAGNY.)

CARMES BILLETTES, dans la rue des Billettes.

Sur la grande porte de l'église, au dehors, était peinte en lettres gothiques noires sur un fond blanc, cette inscription :

Ici est l'Eglise et Monastère aux Frères de l'Ordre de la Charité de Notre-Dame, fondée en l'honneur et révérence du S. Sacrement de l'au-

tel, où le précieux Sang miraculeux de la Sainte Hostie a été répandu.

Sur l'entrée de la chapelle du Miracle, qu'on a toujours conservée, et dans laquelle on descend par un escalier entouré d'une balustrade, on lisait encore, en 1683, une inscription dont voici les termes :

Ci-dessous le Juif fit bouillir  
la Sainte Hostie.

Mais comme depuis quelque temps on a couvert une partie de cette chapelle souterraine par une espèce de tambour de bois, on a mis à la place de cette ancienne inscription celle qui suit :

Cette Chapelle est le lieu où un Juif  
outragea la sainte Hostie.

L'on voit encore dans cette église le canif dont le juif se servit pour percer la sainte hostie, comme aussi l'écuelle ou jatte de bois sur laquelle elle vint se reposer. L'un et l'autre sont enchâssés dans des reliquaires, qui sont des statues de saints, qui tiennent dans leurs mains les figures des instruments qui y sont enchâssés, et qu'on expose assez souvent sur le maître-autel.

Papire Masson, écrivain estimé, qui a beaucoup écrit sur notre histoire, était très-persuadé du miracle que Dieu avait opéré en cet endroit à l'occasion de la sainte Hostie ; sa dévotion le porta à demander d'être inhumé dans cette église. Voici son épitaphe telle qu'elle est sur une tombe plate :

Papirius Massonus  
Forensis,  
In Senatu Parisiensi Advocatus,  
In hoc loco jacet,  
Quem sibi longe ante obitum elegerat.  
Requiescat in pace.

Sur un marbre noir, attaché au pilier qui est vis-à-vis cette tombe, on lit :

Malleolo et cetera incisum  
marmor ait,  
si sepulchra sunt domus mortuorum,  
Papirius Massonus  
annalium scriptor in hac domo quiescit ;  
de quo alii fortasse aliquid,  
ipse de se nihil ;  
misi quod olim qui hæc legerit illum  
vidisset cupiet.  
Hoc epitaphium Joannes Massonus  
Ecclesie Bajocensis in Lugdunensi  
secunda archidiaconus,  
ex autographo Fratris, poni curavit.  
Beata requie fruatur.

Papire Masson était de Saint-Germain-Laval-en-Forêt, et avait changé son nom de Jean en celui de Papire. Il fut Jésuite, et puis avocat au parlement de Paris. Il mourut au mois de janvier de l'an 1611, âgé d'environ soixante-sept ans.

François-Eudes de Mézeray, un de nos

plus fidèles historiens, ordonna que son cœur fût inhumé dans une des chapelles de cette église, où l'on lit cette inscription :

D. O. M.

Ci-devant repose le cœur de François Eudes de Mézeray, Historiographe de France, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Ce cœur, après sa foi vive en Jésus-Christ, n'eut rien de plus cher que l'amour de sa patrie. Il fut constant ami des bons, et ennemi irréconciliable des méchants. Ses écrits rendront témoignage à la postérité de l'excellence et de la liberté de son esprit, amateur de la vérité, incapable de flatterie, qui, sans aucune affectation de plaire, s'était uniquement proposé de servir à l'utilité publique. Il cessa de respirer le 10 juillet 1685.

(HURTAUT et MAGNY.)

CARMES DÉCHAUSSÉS. Ils viennent de la réforme que sainte Thérèse avait introduite dans l'ordre des Carmes, l'an 1568. Cette réforme s'étant répandue d'Espagne en Italie, et y ayant fait de grands progrès, le pape Paul V, informé de la piété et des travaux de ces religieux, crut qu'ils pourraient être utiles à l'Église de France. Il écrivit au roi Henri IV pour l'engager à les recevoir dans la capitale de son royaume. Sa lettre, ou bref, est du 20 avril de l'an 1610, et il en chargea le P. Denis de la Mère de Dieu et le P. Bernard de Saint-Joseph, Carmes déchaussés ; comme aussi d'une lettre pour le cardinal de Joyeuse, à qui il les adressa. Ces deux religieux étaient encore en chemin, lorsqu'ils apprirent la mort funeste du roi Henri IV ; mais ce malheur ne leur lit point discontinuer leur voyage, et ils arrivèrent à Paris au mois de juin de cette même année. Robert Ubaldin, qui pour lors était nonce du Pape auprès du roi, et dans la suite cardinal, leur procura un logement aux Mathurins, proche l'hôtel de Cluny, où il demeurait ; mais ils quittèrent bientôt ce logement, pour aller demeurer au collège de Cluny, où dom Laurent Bérard, docteur en théologie de la Faculté de Paris, et supérieur de ce collège, les reçut avec beaucoup d'humanité, et les retint généreusement jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu un établissement. Le cardinal de Joyeuse les ayant présentés au roi et à la reine régente, il en obtint pour eux des lettres-patentes, datées du mois de mars 1611, puis des lettres de consentement de Henri de Gondy, évêque de Paris, en date du 22 mai de la même année ; et dès ce jour-là même les deux Carmes déchaussés prirent possession d'une maison, rue de Vaugirard, laquelle leur fut donnée par Nicolas Vivian, maître des comptes.

La piété de ces nouveaux venus attira chez eux un concours si extraordinaire de tous ceux qui s'y rendaient de tous les quartiers de Paris, pour assister aux sermons et aux autres exercices publics qui s'y faisaient, qu'il fallut penser à bâtir un couvent et une autre église. On déféra à Nicolas Vivian,

comme principal fondateur, l'honneur de poser la première pierre du convent, et cette cérémonie se fit le 7 de février de l'an 1613. Quant à l'église, qui est la même que celle que nous voyons aujourd'hui, ce fut la reine Marie de Médicis, mère du roi Louis XIII, qui en posa la première pierre, le 20 juillet de la même année. Sur cette pierre est cette inscription :

María Medicæa,  
regina mater,

fundamentum hujus Ecclesiæ posuit 1615.

Cette église ne fut achevée qu'en 1620, et bénite le 19 mars par Charles de Lorraine, évêque de Verdun. Eléonor d'Estampes de Valencay, évêque de Chartres, la dédia solennellement le 21 décembre 1625, sous l'invocation de Saint-Joseph. Elle est d'ordre toscan, mais peu régulière, et cependant elle séduit ceux qui ne sont pas connaisseurs en architecture, car elle est grande et fort ornée.

Le grand autel a été construit aux dépens du chancelier Séguier, qui d'ailleurs a fait des biens considérables à cette maison. Il est d'un assez beau dessin, et est décoré de colonnes corinthiennes de marbre de Dinan, et des statues d'Elie et de sainte Thérèse. Ces bons Pères croient que le premier a été leur instituteur, et sainte Thérèse leur réformatrice, qui les a ramenés à l'observation de leur règle primitive. Le tableau qui est au milieu a pour sujet la Présentation de Jésus-Christ au temple; il est de Quentin Varin, originaire d'Amiens, un des maîtres du fameux Poussin : ce tableau a été donné par la reine Anne d'Autriche.

(HURTAUT et MAGNY.)

CÉLESTINS. Ancien couvent et ancienne église sur le quai de l' Arsenal, aujourd'hui détruite.

Il n'y a point d'église en France, après celle de l'abbaye de Saint-Denis, qui renferme un plus grand nombre de tombeaux de personnes augustes ou illustres, que celle-ci.

Devant le maître autel a été inhumé le cœur du roi Jean, mort à Londres, le 8 avril 1364; celui de Jeanne, comtesse de Boulogne, seconde femme du roi Jean, morte en 1361. Le portrait du roi Jean se voit dans une vitre qui est au fond du chœur, vers la sacristie; et dans une autre, qui est à l'opposite, est celui de Charles V.

Philippe de France, premier duc d'Orléans, fils puiné du roi Philippe VI, dit de Valois, et de la reine Jeanne de Bourgogne, sa première femme, mourut l'an 1391, et fut inhumé en cette église, devant le sanctuaire, la chapelle d'Orléans n'étant point encore bâtie.

Henri, duc de Bar, fils de Robert de Bar et de Marie de France, sa femme, mort à Venise, l'an 1398, après s'être trouvé à la bataille de Nicopolis, fut aussi inhumé devant le sanctuaire de cette église, en habit

de Célestin, ainsi qu'il l'avait ordonné. Le roi Charles VI et le duc d'Orléans, son frère, accompagnés de toute la cour, assistèrent à ses funérailles. Il avait épousé Marie de Concy, comtesse de Marle et de Soissons, de laquelle il eut Robert de Bar, qui, de Jeanne de Béthune, sa femme, eut Jeanne de Bar, femme de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, cométable de France, dont la petite-fille Marie de Luxembourg épousa François de Bourbon, comte de Vendôme, et d'eux sont descendus nos rois depuis Henri IV.

Jean Budé, audiencier de la chancellerie de France, mort le dernier jour de février de l'an 1501, et Catherine le Picard, sa femme, morte le premier jour d'août de l'an 1506, ont été aussi inhumés dans le sanctuaire, sous une tombe de cuivre. C'étaient le père et la mère du savant Guillaume Budé, maître des requêtes sous François I<sup>er</sup>.

Dans le mur, proche du sanctuaire, du côté de l'Évangile, est le mausolée de Léon de Lusignan, roi d'Arménie, avec cette épitaphe, qui est du P. Etienne Carneau.

Leo Lusignancus, Armenorum Rex novissimus  
ab Othomannis solio deturbatus, a Carolo VI,  
Francorum Rege, benignissime exceptus ipsius  
sumptibus hoc in loco regaliter sepultus fuit,  
anno Domini 1595.

Léon de Lusignan ayant été chassé de son royaume par les Turcs, qui avaient massacré sa femme et ses enfants, se retira à Paris, l'an 1385, où le roi Charles VI le reçut avec de grandes démonstrations d'amitié, et lui donna la maison de Saint-Ouen, pour lors la plus belle qu'il y eût en France, 6,000 liv. de rente pour soutenir sa dignité, et 5,000 liv. d'argent comptant pour s'équiper et pour se meubler. Si l'on croit Froissart, auteur contemporain, ce prince avait besoin de ces secours : cet historien assure que le roi Léon de Lusignan n'avait apporté avec lui pour tout bien *qu'un grand cœur, beaucoup de mérite, et une haute réputation*. Juvénal des Ursins, autre historien contemporain, parle bien différemment; car, selon lui, les débris de la fortune de ce roi n'avaient pas été si malheureux qu'il n'eût sauvé *quantité de bijoux précieux, et même quelques trésors*. Il mourut le 29 de novembre de l'an 1393, à l'hôtel des Tournelles, qui appartenait pour lors au chancelier d'Orgemont. Il fut inhumé dans l'église des Célestins, et on observa à ses funérailles les cérémonies que les Arméniens pratiquent aux funérailles de leurs rois. Immédiatement après sa mort, son corps fut exposé sur un lit de parade blanc. Il était vêtu d'habits royaux de la même couleur, et sa tête était ceinte d'une couronne d'or. Les amis et les domestiques de ce prince étaient aussi habillés de blanc, et portaient chacun un flambeau de cire blanche. Un grand nombre de princes, de seigneurs, et une populace immense, assistèrent à cette pompe funé-

bre. Les grands biens qu'il laissa persuadent que Juvénal des Ursins est plus croyable sur les débris de sa fortune que ne l'est Froissart ; car il n'est guère possible qu'en huit ans, et ayant vécu en roi, il eût pu amasser de grands biens de ses épargnes. Par son testament, il partagea ses biens en quatre parts, dont la première fut pour les pauvres et les religieux Mendians ; la seconde, pour un fils naturel qu'il avait ; la troisième, pour ses amis ; et la quatrième, pour les officiers de sa maison.

Plus bas et du même côté, est un autre mausolée, avec une épitaphe latine et française, l'une et l'autre du P. Carneau.

*Anna, Joannis Burgundiæ Ducis filia, et Joannis Bethfordiæ Ducis Angli dilectissima consors, incorruptæ mulier virtutis, quidquid corruptibile habuit hic tumulari voluit, anno Domini 1452.*

Cy gist notre dame, Madame Jeanne de Bourgogne, épouse de très-noble Prince Mousigneur Jean, Duc de Bethfort, et régent de France, et fille de très-noble Prince Mousigneur Jean, Duc de Bourgogne, laquelle trépassa à Paris le 14 de novembre, l'an de grâce 1452.

Du même côté, auprès de la porte du cloître, fut inhumé Fabio Mirto Frangipani, nonce des papes Pie V, Grégoire XIII et Sixte V, auprès des rois Charles IX et Henri III, qui mourut à Paris, le 31 mars de l'an 1587. Son épitaphe est gravée sur une table de marbre, et est conçue ainsi :

*Fabio Mirto Frangipanio, Neapolitano Archiepiscopo Nazareno, antiquæ virtutis et sapientiæ viro, qui bis civitatem Bononiam, bis Umbriam, Picenum, Provincias bonis legibus rexit, qui dudum a Pio V, deinde a Gregorio XIII, ad Carolum IX, nuper a Sixto V, ad Henricum III bellorum civilium componendorum, et Religionis Catholicæ toto regno retinendæ causa Legatus, anno ætatis 75 vitam exercitam, et laboriosam placida tandem et quietâ in Christo pace mutavit.*

Du côté de l'Épître, est un tombeau de marbre noir, sur lequel est couchée une figure de marbre blanc, et dans lequel ont été mises les entrailles de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, roi de France, ainsi qu'on l'apprend des deux inscriptions suivantes :

*Antiquitate ac nobilitate perillustris Borbonidum dynastarum stirpis pretiosi surculi Joannæ, scilicet sapientissimi Francorum Caroli Quinti hujus Cœnobii Fundatoris, dilectissimæ sponsæ præcordia hoc sarcophago condita sunt.*

Ici reposent les entrailles de Madame la Reine Jeanne de Bourbon, épouse de Charles-le-Quint, et fille de très-noble Prince Mousigneur Pierre de Bourbon, qui régna avec son dit époux treize ans et dix mois, et trépassa l'an 1577, en février.

Auprès des entrailles de cette reine furent inhumés les corps de deux fils de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, lesquels moururent en bas âge.

Du même côté, est le tombeau d'André d'Espinay, cardinal, archevêque de Bordeaux et de Lyon, et petit-neveu de Louis, duc d'Orléans. Ce prélat est très-recommandable dans l'histoire de Charles VIII. Il se trouva à la bataille de Fornoue, et y tint toujours compagnie au roi, avec sa mitre, son surplis et un morceau de la vraie croix. Il mourut dans l'hôtel des Tournelles, et fut inhumé dans cette église, où l'on lit cette épitaphe :

*Cy gist Père en Dieu Messire André d'Espinay, Cardinal, Archevêque de Lyon et de Bordeaux, Primat de France et d'Aquitaine, zéléteur et bienfaiteur de l'Ordre des Célestins, qui trépassa à Paris, aux Tournelles, le 10 Jour de novembre, l'an de grâce 1500. Priez Dieu pour lui.*

La chapelle d'Orléans, comme on l'a dit ci-dessus, a été bâtie des libéralités de Louis de France, duc d'Orléans, fils du roi Charles V, et un des principaux bienfaiteurs des Célestins, auxquels il donna, entre autres choses, la terre de Porché-Fontaine, auprès de Versailles, 2,000 liv. pour la fondation d'une messe, qui se dit tous les jours à l'autel privilégié de cette chapelle, et pour un obit solennel, que ces religieux célèbrent tous les ans le 23 novembre, jour du décès de ce prince. Il n'y a pas de lieu dans le royaume plus digne de la curiosité des amateurs des beaux-arts ; car, les chefs-d'œuvre de sculpture y sont, pour ainsi dire, entassés.

Le tableau qui est sur l'autel de cette chapelle représente une descente de croix ; il est de François Salviati, peintre florentin, dont les ouvrages sont assez estimés.

Au milieu de cette chapelle s'élève un tombeau de marbre blanc, orné dans son pourtour des statues des douze apôtres, et de celles de plusieurs saints. Sur ce tombeau sont couchées quatre figures, qui sont celles de Louis de France, duc d'Orléans ; de Valentine de Milan, sa femme ; de Charles, duc d'Orléans, leur fils aîné, et de Philippe d'Orléans, comte de Vertus, leur fils puîné.

On fera ici une remarque qui entre pour quelque chose dans l'histoire des progrès de la vanité. Anne de Bourgogne, duchesse de Bethfort, du tombeau de laquelle on a parlé, n'a pour couronne qu'un chapeau de feuilles d'acanthe, orné de roses, de fleurs et de pierres. Louis de France, duc d'Orléans ; Valentine de Milan, sa femme, et Charles, duc d'Orléans, leur fils aîné, n'ont ici que des couronnes rehaussées de petites perles. Philippe, comte de Vertus, leur second fils, n'a qu'une couronne tout unie sans perles ni autres ornements. Aujourd'hui le plus petit commis dans la finance, un peu enrichi, ou le plus bas officier du roi et de la reine, qui a un peu secoué la poussière d'où il est sorti, arbore impunément, sur des armoiries imaginaires, une couronne de comte. Il n'y a plus de distinction d'état.

Ce fut le roi Louis XII, petit-fils de Louis de France, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, qui fit ériger ce monument pour eux et pour leur postérité. Ce fut aussi lui qui fit mettre trois grandes tables de marbre noir, sur lesquelles sont quatre écussons des armes de France et d'Orléans, et les inscriptions qu'on va lire.

Sur la première de ces tombes, sont les vers suivants :

Quis unulum posuit? Regum Rex maximus ille  
Filius, et Regum Rex Ludovicus honor.

Quando? Post Ligurem, Insubrem, Siculumque  
triumphum,]

Post captos Reges, Sforciadasque Duces.

Quis jacet hic? Magni heroes, Ludovicus et uxor  
Alma Valentina, Regia progenies.

Aureli proceres, Carolus cum fratre Philippo;

Ille avus, ille avia est, hic pater, hic patruus :

Qui genus? A Francie studium quod, Regna tueri,  
Bellaque sanguinea sollicitare manu.

Que mulier? Ducis Insubrii pulcherrima proles.  
Jus Mediolani, sceptraque dote dedit.

Vivere debuerant propter facta incerta semper;

Debuerant, sed mors impia cuncta rapit.

Hos ergo rapuit proceres? Non : corpora tantum ;  
Semper erunt anime, gloria semper erit.

La seconde table de marbre est auprès de la porte de cette chapelle, du côté du chœur, et l'on y lit ces autres vers :

Hoc tecum illustris Paris, Ludovice, sepulero

Juncta Valentinae conjugis ossa cubant ;

Et merito Insubris tibi jurâ ducalia sceptri

Tradita legitima premia dotis erant.

Sub jacet et Carolo clausus cum fratre Philippus,  
Inclita jam vestri pignora hinc thori.

Magnificus Carolo nascens Ludovicus ab alto,

Hec posuit larga busta superba manu.

Sforciadem indigna pepulit qui ex sede tyrannum;

Et sua qui Siculas sub juga misit opes.

Ut tantos decorata Duces Aurelia jactat

Gallica, sic illo sceptrâ tenente tument.

La troisième table de marbre noir est contre un pilier, proche la colonne d'Anne de Montmorency, et on lit sur celle-ci cette inscription :

Ludovicus Rex XII, quieti perpetue et memoriae  
perenni illustrissimorum Principum Ludovici  
avi, Valentine avia, Caroli patris, piissimorum  
pientissimorumque parentum ac Philippi patris  
feliciter n. d. m.

Assez près de ce tombeau, et du côté de l'autel, l'on voit un piédestal, sur lequel sont les trois Grâces, sculptées en albâtre, et hautes comme nature. Elles sont debout, le dos tourné l'une à l'autre : elles se tiennent par les mains, ainsi que les anciens nous les ont représentées, et sontient sur leurs têtes une urne de bronze doré, dans laquelle est le cœur du roi Henri II ; celui de la reine Catherine de Médicis, sa femme ; celui de Charles IX, roi de France, et celui de

François de France, duc d'Anjou, son frère, mort à Château-Thierry, le 18 mars de l'an 1554. Ce monument est un des chefs-d'œuvre de Germain Pilon, et fut fait par ordre et aux dépens de la reine Catherine de Médicis : sur chacune des trois faces du piédestal, sont gravés deux vers latins.

Dans l'une on lit :

Cor junctum amborum longum testatur amorem,

Ante homines junctus, spiritus ante Deum.

Sur la seconde :

Cor quondam charitum sedem, cor summa secutu . .

Tres charites summo vertice jure ferunt.

Sur la troisième :

Hic cor deposuit Regis Catharina mariti,

Id cupiens proprio condere posse sinu.

Il est difficile de voir ailleurs un morceau de sculpture plus parfait que celui-ci, soit qu'on considère la noble simplicité de la composition, ou la correction du dessin, ou l'élégance des contours, ou la disposition, la vérité et la légèreté des draperies. Mais on peut trouver à redire que l'on ait placé un monument aussi profane, et digne d'orne le temple des faux dieux, dans un lieu aussi respectable que celui-ci.

A l'autre extrémité du tombeau des ducs d'Orléans, est un piédestal triangulaire et de porphyre, sur lequel s'élève une colonne de marbre blanc, semée de flammes, qui font allusion à la colonne de feu qui conduisait les Israélites dans le désert. Cette colonne supporte une urne de bronze doré, surmontée d'une couronne de même, et qui est portée par un ange. Au pied de la colonne sont trois enfants ou génies, aussi de marbre blanc, qui tiennent chacun un flambeau, avec lesquels ils semblent mettre le feu à cette colonne. Ils passent pour être de maître Ponce. Aux trois faces du piédestal, sont ces devises et ces explications :

#### GOR REGIS IN MANU DEI

Hoc oraculo dignum fuit cor Francisci II, Regis Christianissimi, in urna hinc columna superposita conclusum ; tanto vere fidei assertori, generosam Christi martyrem Mariam Stuard conjugem habuisse, quædam fuit vere immortalitatis assertio.

#### LUMEN RECTIS

Tale fuit emblemâ hieroglyphicâ Francisci II, piissimi Francorum Regis, ejus cor hic situm est ; hic instar igneæ columnæ Israeli noctu prælucentis, rectitudinem, et pro avita Religione flagrantem zelum, adversus perduellas hereticos semper præ se tulit.

#### D. O. M.

#### ET PERENNI MEMORIAE

Francisci II Francorum Regis, Carolus nomen ejus in regno successor suadente Regina Matre Catharina hanc columnam erigi curavit, anno salutis 1562.

François II, roi de France et d'Ecosse, dont le cœur repose dans l'urne dont on vient de parler, avait épousé Marie Stuart, reine d'Ecosse, et la femme de son temps la plus accomplie; il mourut le 5 décembre 1560, âgé de près de dix-sept ans.

A l'entrée de cette chapelle est une grande colonne torse de marbre blanc, ornée de feuillages et de moulures, et dont le chapiteau, qui est d'ordre composite et de fort mauvais goût, porte une urne de bronze, dans laquelle repose le cœur d'Anne de Montmorency, connétable de France, mort le 12 de novembre de l'an 1567, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Saint-Denis. Cette colonne n'est point d'une bonne proportion, ni les ornements qui la décorent d'un bon goût de dessin, quoiqu'ils soient très-habilement exécutés par Barthélemy Prieur, sculpteur calviniste, qui a fait aussi le tombeau de ce même connétable, qui est à Montmorency. La gloire et la reconnaissance travaillèrent à l'envi à ces deux monuments; car, outre que Prieur avait de la réputation dans son art, il devait beaucoup à la protection de la maison de Montmorency. Cette colonne est élevée sur un piédestal de marbre, et est accompagnée de trois statues de bronze, qui représentent trois Vertus.

Sur une table de marbre noir, qui est aux pieds de la première de ces figures, sont des vers français, qui ont pu être admirés dans leur temps.

Cy-dessous gist un cœur plein de vaillance,  
 Un cœur d'honneur, un cœur qui tout sçavoit,  
 Cœur de vertu qui mille cœurs avoit,  
 Cœur de trois Rois et de toute la France;  
 Cy gist ce cœur qui fut notre assurance,  
 Cœur qui le cœur de justice vivoit,  
 Cœur qui de force et de conseil servoit,  
 Cœur que le ciel honora dès l'enfance,  
 Cœur non jamais ni trop haut ni remis,  
 Le cœur des siens, l'effroi des ennemis,  
 Cœur qui fut cœur du Roi Henri son maître,  
 Roi qui voulut qu'un sepulcre commun  
 Les enfermât après leur mort, pour être  
 Comme en vivant deux mêmes cœurs en un.

Sous les pieds d'une autre de ces statues, est cette inscription :

D. O. M. S.  
 Siste parum  
 et audi, viator.

In Anna Duce Montmorantii tanta fuit rei militaris scientia, et in tractandis et explicandis negotiis vigilantia, ut paulatim tanquam per scalarum gradus, virtutis ergo ascensum sibi ad honoris altissimum gradum paraverit. Quem dum vixit, tenuit honorificentissime eum Henrici secundi Regis potentissimi approbatione maxima, qui eam ipsam amplissime quam a Rege Francisco patre consecutus erat: Anna dignitatem augere si potuisset cogitabat, ut incomparabilem et pene inauditum suum erga

clarissimum virum amorem declararet; et si plerique eique Principes viri imminere quibus poterant artificis conarentur, augebat tamen obtrectatio amorem, ut nihil penitus de jure publico aut privato statueret, quod Amicæ non probaretur. Ut jam nunc animum in duobus corporibus facile cerneret, quæ voluntatem et animorum summa conjunctio, ut posteris monumento innotesceret memorabili, voluit Henricus amorum corda in eadem jacere, ade, igitur consentientibus Carolo Nono, et Catharina Regina, matre ejus, lectissima fœmina Magdalena conjux, et Franciscus filius piissimus mœrentes.

P. P.

La troisième statue est hors l'enceinte de cette chapelle; et sur un marbre qui est à ses pieds, on lit :

Asta, viator, non leve prætium moræ,  
 Hoc grande parvo cor duplex jacet loco  
 Regis, Ducisque, Regis Henrici, Ducis  
 Montmorantii Anoræ, per gradus qui singulos  
 Ad militaris ordinis fastigium  
 Pervenit, et Rex maximas sub maximis  
 Domi forisque Regibus gessit tribus,  
 Francisco et Henrico ultimoque Carolo.  
 Sed præcipua quo singularis et fides,  
 Inter Ducemque Regem, et Henricum foret  
 Testata, corda jussit amorum simul  
 Rex ipse poni, pignus haut dubitabile  
 Quod juncta eorum vita perpetuo fuit,  
 Hic juncta quorum mors habet vitalia.

Dans le mur de cette chapelle est un tombeau de marbre noir, sur lequel est une statue à demi-couchée de marbre blanc, qui représente Philippe Chabot, amiral de France, qui mourut le premier juin 1543. Ce monument est de Paul Ponce, selon les uns, et de Jean Cousin, selon les autres. La composition en est très-bizarre et du plus mauvais goût. Les ornements dont elle est surchargée sont entièrement gothiques et barbares. Sur un marbre noir qui est auprès, sont l'építaphe, les armes et les devises du défunt. L'építaphe est latine, et de la composition d'Etienne Jodelle, poète, qui mourut en 1573. Comme elle parut dure et équivoque au P. Etienne Carneau, religieux célestin, il jugea à propos de la traduire en français. La voici :

Avoue, passant, que si c'est en cette vie un haut degré de gloire pour un héros de triompher de l'envie par une vertu plus forte qu'elle, et qui ne se relâche point, c'en est après le trépas un bien plus sublime et plus durable de surmonter la mort par la mémoire, et la réputation continuelle de cette même vertu toujours en vigueur, et à l'épreuve des siècles. Mais à quel propos ceci? Diras-tu; c'est que les mânes, ou plutôt le bon génie du vaillant Philippe Chabot, Amiral de France, te veut avertir, (quoiqu'en très-peu de mots pour la grandeur du sujet) qu'il est en

possession de ce double avantage. Étant né heureusement d'un père de l'ancienne race de Chabot, et d'une mère de celle de Luxembourg, il fut encore plus heureusement élevé et instruit avec tant de soin, qu'il passa pour un miracle d'éloquence, qui ne lui servit pas peu, avec ses autres bonnes qualités, pour gagner, au delà de tous les favoris, l'estime et les bonnes grâces du très-auguste roi François I, son maître.

Il eut l'honneur de recevoir par trois fois l'Ordre Royal des mains de trois monarques, et fut Capitaine de cent cuirassiers à cheval; Chef et Sur-intendant de la Marine sur les mers Océane et Méditerranée; Lieutenant général pour le Roi, et Gouverneur de la Bourgogne, dont il était appelé le père, comme il le fut aussi quelque temps des pays conquis au-delà des Alpes, qu'il soumit presque tous à la Couronne, y commandant seul les troupes de Sa Majesté.

Diverses occasions le rendirent signalé en plusieurs combats, où il se porta toujours vaillamment, et en des traités et des alliances, où il agit avec autant de conduite que de grandeur et de courage; mais après tant de belles actions aussi avantageusement exécutées que généreusement entreprises, et sur mer et sur terre, au-dedans du Royaume, et chez les étrangers, le plus grand honneur qu'il mérite, et la plus glorieuse réputation qui le puisse faire revivre après sa mort, est fondée sur le triomphe que sa force d'esprit, accompagnée d'une vertu vraiment chrétienne, a remporté sur l'envie de son temps, tenant toujours comme l'ancre, qui était la marque de son amirauté, ou plutôt comme un Hercule inébranlable, sa fortune ferme contre les vagues furieuses des jalousies et des persécutions de la cour, jusques à trouver l'augmentation de ses louanges dans les envieuses et déraisonnables procédures de ses adversaires.

Voilà ce qu'il a fait en sa vie; et pour faire le reste, Léonor Chabot, son fils, Grand écuyer de France, porté de piété et de tendresse pour sa mémoire, lui a fait dresser ce monument, qu'il souhaite ineffaçable, pour en informer la postérité.

Es-tu satisfait passant? Tu le dois être, et prier pour l'âme qui anima ces cendres ici enlées; après cela tu te peux retirer, à la bonne heure, avec le désir d'embrasser la vertu, comme il a fait, et avec la réflexion judicieuse, qu'en la possédant, l'envie, et même la mort se peuvent facilement mépriser et vaincre.

A côté de ce mausolée, l'on en voit un autre de marbre blanc sur lequel est la statue d'un homme mort, et dont la tête est soutenue par un amour pleurant. C'est le portrait de Henri Chabot, duc de Rohan, pair de France, gouverneur d'Anjou. Il était second fils de Charles

Chabot, seigneur de Saint-Aulaye, et de Henriette de Lur, sa femme. Comme il avait été destiné à l'église, il n'avait point servi; mais c'était d'ailleurs un cavalier de beaucoup de mérite, et qui eut le bonheur de plaire à Marguerite, duchesse de Rohan, et de l'épouser en 1613. C'est le chef de la branche des Chabot-Rohan. Ce mausolée est du fameux Anguier. On y lit une épitaphe, que le P. Carneau a traduite du latin en français, et à laquelle il a ajouté une épigramme à la louange de la duchesse de Rohan.

Arrête un peu, passant,

Et considère l'inconstance de la condition humaine.

Le très-illustre Henri Chabot, de la noble famille des Chabot, l'une des plus anciennes de Poitou, dont il descendait par les aînés, Seigneurs de Jarnac, comme des tiges augustes de Luxembourg et de Lusignan par les femmes; Duc de Rohan, Prince de Léon, Pair de France, et gouverneur d'Anjou, a souhaité et ordonné qu'après son décès, dans l'attente de la résurrection générale, son corps fût ici enseveli sous le même mausolée qui enferme les cendres du grand amiral Philippe Chabot, son proche parent. Ce duc, parfaitement bien né, et capable de très-grandes choses, était zélé pour la gloire de Dieu, affectionné au bien de la patrie, courageux et vaillant en guerre, prudent à la Cour, adroit et agissant dans les affaires d'importance, toujours agréable aux personnes à qui il commandait; et ce qui est plus merveilleux en un courtisan, ce fut un véritable ami, et d'une fidélité très-éprouvée. Quoiqu'il fût presque le cadet de sa maison, il paraissait éminemment entre les plus considérables et les mieux faits de la cour, possédant tous les beaux avantages de la nature et de l'institution; et de la sorte, il s'avança dans la gloire par le chemin de la vertu. Pour récompenser en quelque façon cette vertu, le Ciel lui fit mériter équitablement, et malgré l'envie, les honneurs et la société conjugale d'un rare parti, tel que la sérénissime Marguerite, héritière des puissants Seigneurs de Rohan, Prince de Navarre, d'Écosse et de Bretagne, et fille unique de ce fameux héros Henri de Rohan, aussi-bien qu'alliée de tous les Souverains du monde chrétien; laquelle préféra Henri Chabot, son cousin, à plusieurs potentats de l'Europe. Ayant été élevé par ce mariage à la dignité d'un des premiers Ducs et Pairs de France, il se fit valoir avec tant d'éclat dans le conseil, lorsque le Royaume était embarrassé d'affaires très-épineuses, que tous les courtisans et même ses envieux, disaient, d'une commune voix, qu'il était digne des titres les plus relevés. Dans ce haut point de fortune et de mérite, la mort trop hâtée, après avoir terrassé deux de ses frères, Charles et Guy, très-vaillants maréchaux de camp,

pendant nos guerres contre l'Espagne, le ravit en la fleur de son âge à son Roi, à sa patrie, à sa femme, à ses enfants et à ses amis; mais non à la grâce de Dieu, ni à la mémoire des hommes. Qu'il te suffise, passant; et en quittant ce lieu, ne perds pas le souvenir des misères humaines. Il vécut 59 ans, et mourut en l'an de grace 1655. Sa femme très-aimée, non-seulement affligée à l'excès, mais presque mourante de douleur, et ses chers enfants fondant en larmes, lui ont fait ériger ce monument.

Par des impressions aussi fortes que tendres,  
Le feu d'une Princesse, à qui rien n'est égal,  
A suivi son époux, pour échauffer ses cendres  
Et seut vaincre la mort par l'amour conjugal.

Les seigneurs de la maison de Rohan sont ici qualifiés de princes de Navarre, d'Écosse et de Bretagne, parce que dans les royaumes et les États auxquels les filles succèdent, tous ceux qui sont issus par femmes des maisons souveraines qui y ont régné, sont princes du sang de ces royaumes et des États. Ainsi des filles des rois de Navarre, d'Écosse et des ducs de Bretagne, ayant été mariées dans la maison de Rohan, tous ceux qui en sont descendus, sont princes du sang de Navarre d'Écosse et de Bretagne. La maison de Rohan prétend même être descendue par mâles des anciens comtes de Vannes, puinés de la première maison de Bretagne. La qualité de sérénissime est déplacée dans cette épitaphe. A peine la donnait-on aux princes du sang de France, dans le temps qu'on en gratifie ici la duchesse de Rohan.

Vis-à-vis, et de l'autre côté de cette chapelle, sur un piédestal de marbre noir, sont deux Génies, appuyés chacun sur un bouclier, et une colonne de marbre blanc chargée de couronnes duciales, et de chiffres d'un assez mauvais goût, aussi bien que sur tout l'entablement à quatre faces, qui porte une urne dorée, dans laquelle est le cœur de Timoléon de Cossé, comte de Brissac, colonel général de l'infanterie, grand pannetier et grand fauconnier de France, qui fut tué au siège de Mucidan, au mois de mai de l'an 1569, et dont le corps fut inhumé dans cette chapelle par ordre du roi Charles IX, qui lui fit faire des obsèques magnifiques, auxquelles le parlement et le corps de ville assistèrent. Sur le dé du piédestal, sont ces trois inscriptions :

TIMOLEONTI COSSÆO,

Utriusque propatruo Comitū Brissacī, Magistro peditum, trium eadem ex gente Marescallorum Franciæ, filio, fratri, nepoti. Suorum deliciis, hostium terrori, qui post multas victorias ad Mucidanum occisus, anno salutis M. D. LXIX. ætatis suæ XXVI. hic situs est.

LUDOVICO COSSÆO,

Duci Brissacī, et belli pratuli, Pari Franciæ, cujus hic cor situm est. Cor gratiarum omnium et virtutum sedes, quas cum summi inimique amarent, etiam inimici venerabantur; sanctis-

sime obiit XXVI. february, anno salutis M. D. C. LXI. ætatis suæ XXXV.

JOANNI ARMANDO COSSÆO

Ludovicī fratri, Equiti Sancti Joannis Hierosolimitani, multis adversus Turcas preliis inclito, qui summo Melitensium suorum luctu, terris creptus XIII. february, anno Christi 1658, ætatis suæ XXIV. hic conditus est.

Auprès, est un tableau, où sont écrits les vers français qui suivent :

Sous ce tombeau gist ce preux chevalier,  
Timoléon, cet heureux capitaine,  
Dit de Brissac : ce ferme bouclier,  
Et protecteur de l'Église Romaine,  
Duquel l'ardeur, et constance hautaine,  
Le cœur vaillant, et le noble courage  
En sa tendreur s'est montré martial,  
Lorsqu'il poursuit l'ennemi plein de rage,  
Et pour son roi, pour le sceptre royal,  
Pour son pays, pour la foi catholique,  
S'est hazardé, tant que d'un coup fatal,  
Est mort, tué par un lâche hérétique.

L'OMBRE.

Suis-je mort? Oui; non, je suis vif encore,  
Puisque mon nom court, et bruit en tous lieux,  
Le roi mon corps près ses princes décore,  
Dieu mon esprit a rendu glorieux.

La pyramide de la maison d'Orléans-Longueville est encore un des beaux ornements de cette chapelle. Ce monument est de François Anguier, et ne cède en rien à tout ce qu'il y a de plus parfait en sculpture. C'est un magnifique obélisque, chargé de trophées en bas-relief, accompagné des quatre vertus cardinales, et de deux bas-reliefs de bronze doré d'or moulu, qui occupent les deux faces du piédestal et représentent le secours d'Arques, et la bataille de Senlis. Ce mausolée, qui renferme les cœurs de plusieurs ducs de Longueville et d'Estouteville, souverain de Neufchâtel, etc., avait été commencé pour celui de Henri 1<sup>er</sup>, et fut achevé par ordre de la sérénissime princesse Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, qui y fit mettre aussi celui de Henri II, duc de Longueville, son mari. Le premier mourut à Amiens, le 29 d'avril 1595, d'un coup de mousquet qu'il avait reçu en la salve qu'on lui fit en son entrée dans la ville de Doullens, âgé de vingt-sept ans; et l'autre, fils du précédent, mourut à Rouen le 11 mai 1663, âgé de soixante-neuf ans. Charles-Pâris d'Orléans, son fils, duc de Longueville, etc., ayant été tué le 12 juin 1672, dans l'île de Belhau, après avoir passé le Rhin, son corps fut apporté à Paris le 9 août de la même année, et fut inhumé dans cette chapelle. Celui-ci était frère cadet de Jean-Louis-Charles d'Orléans, duc de Longueville, né le 12 de janvier 1616, qui, en 1669, embrassa l'état ecclésiastique, et céda son droit d'aînesse à Charles-Pâris d'Orléans, son frère. Ce jeune Louis-Charles mourut dans l'ab-

baye de Saint-Georges, près de Rouen, le 4 de février 1694, âgé de trente-huit ans. Ainsi la maison d'Orléans-Longueville, qui avait commencé par un héros, a fini par un imbécile. Le héros est Jean d'Orléans, comte de Dunois, fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI.

Quoique les bâtards des princes du sang ne soient que de simples gentilshommes, cependant les grandes qualités du comte de Dunois, les importants services qu'il avait rendus à l'État, et les grandes alliances que ses descendants avaient contractées, avaient élevé leur maison au point de grandeur, que non-seulement ces bâtards sont au rang de la haute noblesse, mais que même elle prétendait devoir succéder à la couronne, au défaut de la maison de Bourbon.

Voici les inscriptions qu'on lit au pied de cet obélisque :

Memoria Serenissimi Principis Henrici Aurelianensis, primi ejus nominis Longavillanorum Ducis, Novi-Castri apud Helvetios Comitum supremi, ex patre Leonorio Regum prosapia oriundi, et matris Mariæ Bourboniæ genere stirpè Regiæ etiam adnexi, qui Picardiæ Præfectus, ante annos animum virilem gerens, ambobus Henricis Francorum Regibus fidem suam pace belloque difficillimis temporibus approbavit, et alteri Silvaneæ, fuso fugatoque Albæ-Mariæ Duce servavit, alterum apud Deppan circumcissum perruptis conjuratorum copiis iogentibus audacter expedit. Cumque à Durlanensi presidio honorifice exciperetur, fortuita improvidi militis glænde trajectus in flore juventutis ac rerum occubuit anno Domini 1595, ætatis xxvii.

Ante biduum tamen quam expiraret, unicum filium nominis ac honorum suorum hæredem futurum, ex Catharina Gonzaga Nivernensi genitum vidit. Cor tanti herois in hoc gentili Aurelianensium Ducum sacello positum est, corpus Castrum-Duni delatum, huic tu Principi pio atque Catholico, quicumque ista legis, sortem justorum precare.

Cordi patris hæc adjunctum est filii cor generosum, Serenissimi Principis Henrici II, eo nomine Longaville Ducis summi Comitum Novi-Castri, Picardiæ primum, deinde Normanniæ per annos quinquaginta proregis, qui majorum virtutis, ut ditiorum hæres, regnantibus Ludovicis Justo, et a Deodato, multis per Germaniam, per Italiam, et Galliam expeditionibus, victoriisque claruit, ac post diuturna bella missus cum summa potestate de pace ad celebrem Conventum monasteriensem, ibi inter Europe proceres, regni jura magno animo ingenioque defendit : pacem relaturus domum si Deus placatus adfuerit : deum honorum ac vite satur, annum 69 ingressus, Rothomagi in cinere et ciliis decessit morte sanctorum ann. salut. 1665, mense maio. Relicto optinacibus singulari

pietatis exemplo. Corpus Castrum-Duni deportatum lacrimantibus suis, dolentibus omnibus bonis.

Serenissima Anna Genovefa Bourbonia Condrea moriens cum pientissimis liberis conjugi meritissimo mausolœum quod ipse Patri destinatum vivus inchoaverat, curavit.

Au côté droit de l'autel, est un tombeau de marbre noir, sur lequel est couchée une statue de marbre blanc, qui représente Renée d'Orléans, comtesse de Dunois, ainsi que nous l'apprend l'épithaphe qui est gravée sur le tombeau, et qui est conçue en ces termes :

Cy gist très-excellente, et noble Damoiselle Renée d'Orléans, en son vivant Comtesse de Dunois, de Tancarville, de Montgomeri, Dame de Montreuil-Bellay, de Château-Renand; fille unique délaissée de très-excellent et puissant Prince et Princesse, François, en son vivant Duc de Longueville, Comte et Seigneur desdits Comtés et Seigneuries, Connétable hérédital de Normandie, et Lieutenant général, et Gouverneur pour le Roi en ses pays de Guyenne; et de Madame Françoise d'Alençon, son épouse, père et mère de ladite Demoiselle : laquelle trepassa en l'âge de 7 ans au lieu de Paris, le 25 mai, l'an 1525.

Dans le fond de cette chapelle, est une petite arcade vitrée, dans laquelle est une petite urne peinte et dorée, et aux deux côtés sont ces inscriptions :

Ici sont les entrailles de Monseigneur le Duc de Valois, fils unique de Monseigneur le Duc d'Orléans, et de Madame Marguerite de Lorraine, son épouse, décédé le 10 jour d'août 1656.

Cy dessus est renfermé le cœur de Mademoiselle Marie-Anne de Chartres, dernière fille de Monseigneur le Duc d'Orléans, et de Madame Marguerite de Lorraine, qui a été élevée au monastère de Charonne depuis sa naissance, jusqu'au mois de juin de l'année 1656, et dé-cédée à Blois le 17 août de la même année.

L'épithaphe de ce jeune duc de Valois fait connaître combien il était cher au prince, son père, et à la princesse, sa mère. On y voit beaucoup de tendresse très-ingénuement exprimée, mais nul sentiment de christianisme.

Blandulus, eximius, pulcher, dulcissimus infans;  
Delicia matris, deliciaque patris.

Hic situs est teneris raptus Valesius amicus

Ut rosa que subitis imbribus lecta cadit.

Dans la même chapelle ont été inhumés Jean de Montauban, Ronce Visconti, de Milan, sœur de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, et Arthur de Montauban, archevêque de Bordeaux, leur fils. Ce Jean de Montauban, que le P. Auschne nomme mal à propos Guillaume, mourut à Paris l'an

1407, et Bonne Visconti, sa femme, en 1409. Pour Arthus de Montauban, leur fils, il porta quelque temps les armes, et suivit le parti de Louis, duc d'Orléans, son oncle. Dans la suite, s'étant dégoûté du monde, il se fit Célestin dans le couvent que l'on décrit, et non pas dans celui de Marcoussy, comme le dit le P. Anselme. Sa retraite ne put pas le soustraire aux persécutions des Anglais, qui, sur la fin du règne de Charles VI, l'obligèrent de s'aller cacher dans un ermitage, qu'il fit bâtir dans Penclos du couvent des Célestins-lès-Mantes, où il demeura pendant deux ans. Mais, sous le règne de Charles VII, on l'arracha de sa solitude, pour le placer sur la chaire archiépiscopale de Bordeaux. Il conserva toujours une tendre affection pour l'ordre des Célestins, fit du bien à presque tous les monastères de cet ordre qui furent fondés de son temps, mais principalement à celui de Paris, où il avait fait profession, duquel il fit bâtir le clocher et les greniers, et donna la table de marbre du grand autel, et les colonnes de cuivre. Ses armes, battues en or, paraissent encore autour du clocher, et en plusieurs endroits de cette maison. Il mourut l'an 1468, et laissa ses vertus à imiter à son neveu, Charles d'Espinay, cardinal et archevêque de Bordeaux. La maison de Montauban était une des plus illustres de Bretagne. La postérité masculine s'étant éteinte, ses grands biens passèrent, par des filles, dans les maisons de Rohan et de Voluire.

François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, grand maître de l'artillerie de France, tué au siège d'Amiens, le 7 septembre 1597; et Jeanne de Cossé, sa femme, morte le 20 mai 1602, ont été inhumés dans cette chapelle; comme aussi François de Roncherolle, dit de Mainville, tué au siège de Senlis, le 17 mai 1689, âgé de trente-huit ans.

Enfin, nous voici parvenus aux vitres de cette magnifique chapelle, dont les peintures sont très-curieuses, parce qu'elles nous représentent au naturel onze rois ou princes, et nous font connaître les modes de leur temps. Anciennement il n'y avait que sept portraits; mais le feu du ciel ayant pris aux poudres qui étaient dans la tour de Billy, il la fit sauter, et brisa les vitres de plusieurs églises, et surtout celles des Célestins. François I<sup>er</sup> fit rétablir celles de la chapelle d'Orléans, et non-seulement y fit remettre les portraits qui y étaient auparavant, mais même y ajouta le sien et ceux de François, dauphin, et de Henri, duc d'Orléans, ses deux fils aînés. Ces particularités sont marquées dans cette inscription, qui est au-dessus de ces peintures.

Quas 1598 struxit vitreas, Ludovicus hic, turris  
Billia destruxit dum 19 Julii 1558 fulgure ruit :  
1540 erexit novas Franciscus hic, a quo nobilitas  
hæc proles exurrexit.

Sous chaque portrait, il y a des inscriptions latines, qui font connaître ceux qu'ils représentent, et qui sont ainsi conçues :

Carolus Quintus Rex, Fundator hujus Cœnobii.  
Ludovicus Aureliorum Dux, ejus natus secundus,  
Fundator hujus Capellæ.  
Ludovici ac Valentinae Carolus Aureliorum Dux, et  
Mediolanorum, primo genitus.  
Ludovicus XII hujus filius, Francorum Rex.  
Virtutum Comes Philippus, Ludovici, et Valentinae  
secundus.  
Joannes Engolismensis Dux, eorundem tertius.  
Joannis filius Carolus Engolismensis Dux.  
Rex Franciscus primus Caroli proles.  
Franciscus Delphinus, Viennensis et Britannorum Dux,  
ejus primogenitus obiit Turnon, vicenarius.  
Rex Henricus Secundus, Regis Francisci filius.

A tous ces portraits, Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel du roi Charles IX, fit ajouter celui du roi son père, et mettre cette inscription au-dessous :

Veram hanc Caroli noni Galliarum Regis imaginem, et Religionis, et obsequii causa posuit  
paternæ pietatis memor Carolus Valesius, Engolimensium Dux ejus filius. Ann. Domini 1655.

Au reste, ces portraits sont très-mal dessinés et d'un goût misérable. Ils ne paraissent avoir aucune ressemblance aux originaux.

Derrière la chapelle d'Orléans, il y en a une petite que Charles, marquis de Rostaing, fit faire, en 1652, en l'honneur et mémoire de la famille de Rostaing, venue du Lyonnais, en Forez, en Languedoc, en Guyenne, etc. Les armes de cette famille et celles de ses alliances sont l'unique ornement de cette chapelle. La famille de Rostaing a toujours été si entêtée de sa noblesse, qu'elle offrit aux pères Feuillants de faire reconstruire leur maître-autel, dont le dessin est très-pauvre, aux conditions d'y placer ses armoiries en soixante endroits. La piété de ces Pères refusa d'être complice d'une vanité si déplacée et si peu chrétienne. Pour s'en dédommager, elle a fait décorer, dans la même église, une chapelle assez petite, où est leur sépulture, et l'on y voit plus de vingt écussons de leurs armoiries, et presque en aussi grand nombre que celles du cardinal de Richelieu dans l'église de la Sorbonne.

Au côté méridional de cette église, est une autre église voûtée, et séparée de la première par plusieurs piliers. C'est en cet endroit qu'était la chapelle des dix mille martyrs, et l'inscription qui suit :

Révérénd Père en Dieu, Monsieur de Bourbon, Cardinal, Archevêque de Lyon, mit la première pierre de l'église de céans, en l'honneur et révérence des dix mille Martyrs; la fête est célébrée la surveillance de S. Jean-Baptiste.

Ce côté de l'église fut dédié, l'an 1482, par Mgr Louis de Beaumont, évêque de Paris, selon ces deux distiques gravés dans la muraille, et qui se voient au bout dudit bâtiment.

Pontificis digni Ludovici Parisiensis,

Fabrica quam cernis ore dicata nitet.

M. CCCC. LXXVII.

Milibus hæc denis transfossis diva Capella,

De populi donis ultro patrata fuit.

François, duc de Luxembourg et d'Épinay, ayant depuis fait élever une très-belle chapelle au lieu où était celle des dix mille martyrs, elle fut dédiée, le 19 juin 1621, par Pierre Scaron, évêque de Grenoble, sous l'invocation de la sainte Vierge, des dix mille martyrs, et de saint Pierre de Luxembourg. C'est dans cette chapelle que fut inhumé Gérard Manchet, évêque de Castres et confesseur de Charles VII, lequel mourut à Paris en 1446. Le cœur de Jean Cœur, archevêque de Bourges, y fut aussi inhumé en 1483. Cette chapelle, qui est celle des ducs de Gèvres, a encore changé de nom au commencement de ce siècle, par le sacrifice que fit à saint Léon, son patron, feu Léon Potier, duc de Gèvres, d'un saint de la maison duquel il avait l'honneur de descendre par Marguerite de Luxembourg, sa mère. Ce seigneur fit embellir et décorer l'autel de plusieurs ornements à dorures en 1702, et y fit mettre un tableau, dans lequel Paul Mattei a représenté saint Léon, qui, étant allé au-devant d'Attila, le désarma par ses prières, et non-seulement le détourne de mettre le siège devant Rome, mais l'engage même à épargner le reste de l'Italie. Ce tableau est digne de Paul Mattei, peintre napolitain, qui travaillait avec une vitesse incroyable, et dont les ouvrages montraient d'ailleurs beaucoup de génie, quoique peints d'une manière sèche, avec peu de correction dans le dessin.

Cette chapelle est remplie de magnifiques tombeaux de marbre, dont on va parler, selon l'ancienneté de ceux qui y sont inhumés. Du côté de l'Épître, est un tombeau avec cette épitaphe :

CY GIST

Très-haut et très-puissant Seigneur Messire René Potier, Duc de Tresmes, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, premier Gentilhomme de sa chambre, Lieutenant général de ses camps et armées, Gouverneur des provinces du Maine, Laval et du Perche, Lieutenant général de la province de Normandie, Gouverneur des villes et châteaux de Caen et de Châlons, Marquis de Gèvres, d'Annebault et de Gandelus, etc.

Tant de biens et d'honneurs lui sont venus de la succession de ses pères, et de la récompense de ses services; mais le plus glorieux de tous les partages, a été celui d'une prudence incomparable dans tous les changements des cours, d'un courage ferme et intrépide dans les périls, et d'une fidélité la plus inviolable et la plus délicate qui fut jamais, laquelle il conserva jusqu'à la mort, exempt de reproche dans les services qu'il a rendus à trois grands Rois.

Henri-le-Grand a été le premier dont il a suivi les armées victorieuses, donnant partout des preuves d'un grand cœur, et d'une capacité extraordinaire pour la guerre, etc.

Louis le Juste venant à la Couronne, lui donna des marques illustres, tant de sa confiance en l'honorant de la charge de Capitaine des gardes du corps, que de son estime par deux ambassades extraordinaires; l'une en Angleterre, pour y conduire Henriette de France, épouse du Roi Charles I; l'autre en Espagne, quand il amena Anne d'Autriche, pour être notre Reine, etc.

Sous Louis-le-Grand, s'étant mis à la tête de la noblesse, suivi de sa compagnie de gendarmes et de ses gardes, il eut tant de vigueur, quoique déjà fort avancé en âge, qu'il empêcha l'armée ennemie d'entrer dans les provinces dont il était gouverneur; et par ce moyen, les conserva dans l'obéissance due au Roi, malgré les factions des ennemis de l'Etat, qui faisaient soulever tout le royaume, etc.

Il eut pour unique épouse très-haute et très-puissante Princesse Madame Marguerite de Luxembourg, dont il a eu trois fils, qui, sous le nom de Marquis de Gèvres, se sont signalés par des actions héroïques; l'aîné fut tué au siège de Thionville, âgé de 52 ans, ayant le brevet de Maréchal de France; le second, âgé de 24 ans, fut tué d'une mousquetade au siège de Lérida, faisant la fonction de Lieutenant général de l'armée, etc.

Le troisième, marchant sur le pas de ses illustres défunts, a été conservé à travers une infinité de périls, par une grâce particulière du Ciel, pour soutenir la grandeur d'une si haute et si puissante maison. C'est ce digne héritier de tous les honneurs et de toute la valeur de ses frères, qui, sous le nom de Duc de Gèvres, a fait poser ce marbre pour marque éternelle de sa piété, etc. Il mourut le 1 février 1670, âgé de 95 ans.

Contre le mur du chœur, et du côté de l'Évangile, est un tombeau de marbre noir et blanc, sur lequel est une figure à genoux de marbre blanc, avec l'épitaphe qui suit :

A DIEU TRÈS-GRAND ET TRÈS-BON.

Passant, si tu veux apprendre dès cette vie à penser sérieusement à la mort, et à ne la craindre pas, tu ne peux te servir d'un plus bel exemple que de celui de ce tombeau. C'est la dernière maison que s'est fait construire elle-même, avec une fermeté de cœur vraiment chrétienne, Marguerite de Luxembourg, fille de Messire François de Luxembourg, Duc d'Épinay, et de Diane de Lorraine, et femme de Messire René Potier, Chevalier des ordres du Roi, Duc de Tresmes, Capitaine de cent hommes de ses ordonnances, et des gardes du

Corps de Sa Majesté, Bailli et Gouverneur de Valois, et des Ville et Château de Caen, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roi en ses pays et comté du Maine, de la Val et du Perche. Cette illustre personne, issue de plusieurs Empereurs, et d'un nombre infini d'autres têtes couronnées, a fait voir, par une modestie fort rare en celles de cette naissance, qu'elle se souciait peu des couronnes de la terre, et qu'elle ne pensait qu'à celles du ciel. La tendresse naturelle lui a fait désirer que ses cendres fussent mêlées avec celles de ses chers enfants; un mâle, qui est le Marquis de Gèvres et quatre filles; et l'amitié respectueuse qu'elle a eue pour sa belle-mère l'a obligée de se faire inhumer ici auprès de son cœur. Elle décéda le 9 août 1645. Inite et prie, c'est ce que tu dois comme mortel et comme Chrétien.

C'est à cause de cette alliance avec Marguerite de Luxembourg, que les ducs de Gèvres écartèlent, au premier de Luxembourg, au second d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au bâton raccourci de gueules, péri en bandes, qui est de Bourbon; au troisième, de Lorraine; au quatrième de Savoie.

L'épithaphe de Louis Potier, marquis de Gèvres, et fils de René Potier, et de Marguerite de Luxembourg, vient ensuite, et est conçue en ces termes :

AMOR REGIS  
Et militum.

A LA LOUANGE DU DIEU DES ARMÉES.

Et à la mémoire du marquis de Gèvres.

Passant, tu as devant les yeux la figure d'un gentilhomme, de qui la vie a été si exercée, qu'il était possible que sa mort ne fût pas glorieuse; elle l'a conduit au lieu où vont tous les hommes, mais elle l'y a mené par des voies qui ne lui sont communes qu'avec les plus grands personnages. Ses premiers faits d'armes lui attirèrent les éloges du plus grand roi de la terre, au plus mémorable siège de son temps. Louis le Juste le vit combattre devant la Rochelle en sa première jeunesse; et dès lors il le jugea digne de la garde de sa personne, après l'avoir vu exposer mille fois la sienne pour la querelle du ciel offensé, et pour la vengeance de la royauté méprisée. Ces beaux commencements eurent leur suite : Trèves, Mastrick, Nancy, la Mothe, Heidelberg, la bataille de Lure, Fontarabie, Hesdin, Aire, Bapaume, la Bassée; bref, tous les sièges de son temps, tous les combats, toutes les rencontres où il fut presque toujours avec commandement, purent à peine suffire à la noble ambition d'un si grand cœur. Les ennemis qui l'ont plusieurs fois eu prisonnier, mais hors de combat par le grand nombre de ses blessures, l'ont traité comme un capitaine qu'ils connaissaient à leurs dépens : ils ont respecté sa valeur, encore plus que sa naissance, et ils ont voulu

considéré en lui le sang impérial de Luxembourg que celui qu'ils lui avaient vu répandre, surtout à l'attaque de leurs retranchements au combat de Sally, proche d'Arras. Là il fit des choses qui eurent peu de ses compagnons pour témoins, et que tu n'apprendras que des Annales de Flandre, afin que tu les puisses croire. Tu attends la fin de tant de belles actions : elle est telle que tu l'as pu imaginer. Ce vaillant homme, mort les armes à la main, accablé de ses propres lauriers, chargé des louanges de sa patrie, et couvert de la terre des ennemis, donnant avec une valeur incroyable dans l'ouverture d'une mine où il voulait faire son logement, et par laquelle il venait de nous ouvrir la fameuse Thionville; une seconde mine venant à jouer, il trouva son tombeau dans la ruine d'un bastion, sous la chute duquel il fut glorieusement enveloppé. Passant, un grand homme de guerre pouvait-il avoir une plus honorable sépulture? Tu es Français, donne des larmes à un cavalier qui a donné tant de sang à la grandeur de cet Etat, et qui est mort à 52 ans, percé de 52 blessures. C'est ce qu'il demande de ta piété, puisque d'ailleurs il est content de sa destinée, et qu'il aime mieux se perdre en aidant à nous acquérir l'une des plus fortes places de l'Europe, que de se conserver pour la charge de Maréchal de France, qui lui était promise au retour de cette glorieuse expédition, qui finit ses travaux avec sa vie; elle a été assez longue, puisqu'elle a été fort illustre. Tu prieras pour son âme, si la tienna est sensible aux belles actions. C'est à quoi te convie Menardière, plein de douleur et de regret, comme tu le dois être toi-même. 1645.

Vis-à-vis de ce tombeau, est celui de Léon Potier, duc de Gèvres, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Paris, etc., avec cette épithaphe :

CY GIST

Très-haut et très-puissant Seigneur Messire Léon, Duc de Gèvres, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur de Paris, Gouverneur et Grand Bailli du Valois, Gouverneur et Capitaine de Montœaux, Lieutenant pour le Roi au Bailliage de Rouen et pays de Caux, troisième fils de très-haut et très-puissant Seigneur Messire René Potier, Duc de Tresmes, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur des pays du Maine, Perche et Laval, et de Madame Marguerite de Luxembourg, Princesse de Tingri, a commencé de servir le Roi en 1644, en qualité de Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Mazarin, et s'est trouvé à la bataille de Fribourg. En l'année 1645, il a eu deux chevaux tués sous lui à la bataille de Nortlingue; et y

ayant été fait prisonnier, il a trouvé le moyen de s'échapper des mains des ennemis, rejoindre sa Compagnie, et de retourner à la charge. En la même année, il a eu un Régiment de Cavalerie, et a servi au siège de Philipsbourg. En 1646, il eut un Régiment d'Infanterie, et a servi au siège de Courtray. En 1647, François Potier, son frère, ayant été tué au siège de Lerida, il fut reçu en son lieu Capitaine des Gardes du Corps, en survivance de M. le Duc de Tresmes, leur père; il a depuis servi dans toutes les occasions jusqu'au siège d'Ypres; il a été fait Lieutenant général, et a servi en cette qualité en Guyenne, Flandres, Champagne et Lorraine, aux sièges de Stenay, Marsal, Lille, Tournay, Douay, et de plusieurs autres villes, jusqu'en 1669, qu'il a été fait premier Gentilhomme de la Chambre. En 1687, le Roi, voulant reconnaître la fidélité, l'assiduité avec laquelle il avait toujours servi, lui a donné le gouvernement de Paris. En 1682, il a, pour la gloire de Dieu et pour honorer la mémoire de Monsieur son père et celle de Madame sa mère, payé aux Religieux de cette maison le fonds de la fondation qu'ils y avaient faite dès le 28 février 1620. En 1702, il a fait démolir l'ancienne Chapelle de Luxembourg, l'a fait rebâtir, fermer et orner comme elle est présentement; et, après avoir fait faire la cave qui est dessous, pour conserver les précieuses mânes de Messieurs et Mesdames ses Ancêtres, et rendre ses devoirs à des personnes si illustres, il a, pour le repos de leurs âmes, fondé de nouvelles prières, suivant l'acte qui en a été passé avec les Religieux de cette Maison devant Lambon et le Jeune, Notaires au Châtelet de Paris, le 11 décembre de ladite année.

Léon Potier, duc de Gèvres, avait épousé en 1631, Marie-Françoise-Angélique du Val de Fontenay-Marcueil, dont il eut le duc de Tresmes, le cardinal de Gèvres, et plusieurs autres garçons, dont deux sont morts avant leur père, qui leur a fait mettre ici les épitaphes qu'on va rapporter. En 1703, il épousa en secondes noces Marie-Renée de Rottillé de la Chenelaye, de laquelle il n'eut point d'enfants, et mourut le 9 décembre 1704, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Voici les épitaphes de deux de ses enfants morts avant lui :

A LA GLOIRE DE JÉSUS-CHRIST,

et à la mémoire

de François de Gèvres,

Chevalier de Malte, fils de tres-haut et très-puissant Seigneur Monseigneur le Duc de Gèvres, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, et Gouverneur de Paris, s'étant dévoué dès sa jeunesse à la défense de la Religion Chrétienne, se rendit à Malte à l'âge de 17 ans, pour y faire ses Carrières. Il donna aussitôt

des marques de son courage contre les infidèles pendant plusieurs courses qu'il fit en mer. Le Grand Maître lui ayant permis d'aller avec d'autres Chevaliers assister les Vénitiens, et leur aider à chasser les Turcs de la Morée, ce fut dans cette expédition si périlleuse, que ce jeune Chevalier fit davantage paraître son intrépidité, son ardeur et son zèle pour la foi à la prise de plusieurs places et combats contre les ennemis du nom Chrétien, où il se trouvait toujours dans les endroits où le danger était plus grand; de sorte qu'après plusieurs actions de valeur, il fut un de ceux qui montèrent les premiers à l'assaut, lorsque les Chrétiens se rendirent maîtres de la ville de Coron, et ce fut sur la brèche de cette importante place qu'il rencontra une mort glorieuse pour sa mémoire, mais très-douloureuse pour ceux qui ont connu ses vertus. Son corps se trouva parmi les morts, ayant encore à la main son épée, qui était dans le corps d'un Officier Turc, étendu auprès de lui. Il eut la récompense qu'il avait toujours désirée, de mourir pour la défense de la foi de Jésus-Christ, qui fut en l'année 1683, âgé de 21 ans.

A LA GLOIRE DE DIEU,

et à la mémoire

de Louis de Gèvres, marquis de Gandelus,

Qui, à l'exemple de ses illustre Ancêtres, a passé le peu qu'il a eu de vie dans les armées, et enfin s'est heureusement sacrifié pour le service de son Roi. A l'âge de 17 ans, il fut Enseigne-Colonelle dans le Régiment du Roi, ensuite Capitaine; et après avoir commandé le Régiment d'Albret, il fut Colonel du Régiment Royal des Vaisseaux. Pendant que la guerre a duré, il n'y a point eu d'occasions où il n'ait été des premiers à se signaler, soit au siège d'Aire, de Courtray, de Cambray, de Valenciennes et de Bouchain, soit en plusieurs autres rencontres, où il a donné des marques d'une valeur héroïque et d'une expérience consommée. Quand la paix fut conclue, notre grand Monarque, connaissant son mérite, l'honora en 1687 de la commission d'Inspecteur général en Franche-Comté; l'année suivante, il exerça la même commission en Alsace, où sa Majesté le fit Brigadier de ses Armées. Dans tous ces emplois, il a fait paraître toujours beaucoup de capacité, et une vigilance extraordinaire. Enfin, lorsqu'il faisait les fonctions de sa charge en Allemagne, et qu'il donnait des marques d'un courage intrépide dans l'attaque d'Oberkirek, il fut blessé de deux coups de mousquet, dont il mourut le 18 avril 1689, âgé de 28 ans. Comme il s'était toujours conduit avec beaucoup de sagesse et de piété, il rendit l'âme dans les dispositions d'un véritable Chrétien, et dans une résignation entière à la volonté de son Createur, mais regretté généralement de tout le monde. Son cœur a été

apporté en ce lieu, pour reposer dans le tombeau de ses Ancêtres. Très-haut et très-puissant Seigneur Monseigneur Léon Potier Duc de Gèvres, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, Gouverneur de Paris, père de ce jeune Seigneur, a fait poser ce marbre, qui servira à la postérité d'un monument éternel à la vertu d'un si digne fils, et à la douleur d'un père si généreux.

Bernard-François de Gèvres, duc de Tremes, pair de France, brigadier des armées du roi, chevalier de ses ordres, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de la ville, prévôté et vicomté de Paris, grand bailli et gouverneur du Valois et de la ville de Crespy, étant mort le 12 d'avril 1739, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge, son corps fut porté dans cette église avec toute la cérémonie et toute la pompe qu'on observe aux convois des gouverneurs de Paris, et fut inhumé dans le caveau de ses ancêtres. Il était fils de Léon Potier, duc de Gèvres.

Dans la nef de la chapelle de Saint-Léon, ou de Gèvres, est un tombeau de marbre noir, adossé contre le mur du chœur, et sur ce monument, la Passion de Jésus-Christ est représentée en bosse et en marbre blanc.

L'inscription que voici nous apprend que c'est ici la sépulture des deux chanceliers de Rochefort, et de plusieurs de leurs descendants

Guillelmi et Guidonis de Rochefort fratrum,  
Franciæ Cancellariorum, necnon multorum  
utriusque sexus ex eadem familia mortales  
exuvia diversis temporibus hic depositæ fuerunt  
ab anno 1478, usque ad annum 1650.

Ces deux chanceliers avaient longtemps porté les armes, et réunissaient le mérite des deux professions. Guillaume mourut le 12 d'août 1492, et Guy au mois de janvier 1527.

Auprès de ce tombeau, et du même côté, est la statue en pierre de Charles de Maigné, ou Maigni, capitaine des gardes de la Porte, qui est ici représenté assis, en habit de guerre, la tête appuyée sur le bras gauche. Cette figure fut louée par le cavalier Bernin, lorsqu'étant à Paris, il vint visiter les tombeaux de cette église. On la croit de Paul Ponce. Au-dessous on lit cette inscription :

Carolus Magnœum Equitem Auratum, Excubiarum Porte Regiæ Præfectum, Regisque Cubicularium, Martiana Magnœa soror sua piissima in spe resurrecturi corporis, hoc tumulo posteritati commendavit 1556.

Dans la chapelle de la Madeleine, ou de Noirmoustier, ont été inhumés Claude de Beaune, femme de Claude Gouffier, marquis de Boissy, duc de Rouanez, morte en 1561 ; Louis de la Trimouille, dont on va rapporter l'épithaphe ; Charlotte de Beaune, fille de Jacques de Beaune, vicomte de Tours, ba-

ron de Samblangay, femme de François de la Trimouille, marquis de Noirmoustier, et mère de Louis de la Trimouille, qui a fait le sujet de cet article, laquelle mourut à Paris le 30 de septembre de l'an 1617, âgée de soixante-six ans et demi.

Sur le devant du tombeau, est une table de marbre noir et blanc, d'une espèce rare, et sur laquelle on lit :

D. O. M.

Ici repose le corps de très-haut et très-puissant seigneur messire Louis de la Trémouille, marquis de Noirmoustier, vicomte de Tours, baron de Château-Neuf et de Samblangay, seigneur de la Carte, de la Rocherie, de la Ferté-Milon, lieutenant général pour le roi en Poitou, qui céda le 4 septembre 1615, âgé de 27 ans.

Priez Dieu pour son âme.

Les de Beaune, qui se sont alliés aux Gouffier, aux la Trimouille et aux Montmorency, descendaient de Jean de Beaune, qui prit le nom de la ville de Bourgogne où il était né, et vint chercher fortune à Tours, sous le règne de Charles VII. Y ayant servi longtemps un marchand fort riche, il en obtint la fille en mariage. Guillaume de Beaune, un de leurs descendants, eut de Jeanne Cottereau, Jacques et Claude de Beaune. Celle-ci fut mariée à Claude Gouffier, duc de Rouanez, et mourut en 1561.

Jacques de Beaune fut chevalier des ordres du roi, ambassadeur en Suisse, et père de Jean, qui mourut gentilhomme ordinaire de la chambre de François, duc d'Alençon, sans laisser de postérité, et de Charlotte de Beaune, qui épousa Simon de Fizes, baron de Sauve, secrétaire d'État ; et en secondes noces, François de la Trimouille, à qui elle apporta une partie des grands biens de sa famille.

Dans la nef, est le tombeau des Zamet, dans lequel ont été inhumés Sébastien Zamet, Madeleine Le Clerc, sa femme, et leurs enfants, Jean et Sébastien Zamet. Sébastien Zamet, le père, était originaire de Lucques, et, selon les uns, fils d'un cordonnier, et selon d'autres, cordonnier lui-même du roi Henri III. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était un de ces Italiens affamés, qui vinrent en France sous la protection de Catherine de Médicis, pour y introduire toutes sortes d'impôts et de maltotes, et pour s'engraisser de la misère du peuple. François Zamet avait naturellement de l'esprit, et était d'ailleurs aussi attentif et aussi complaisant que le peut être un homme de néant qui veut faire fortune à quelque prix que ce soit. Avec ces qualités, il ne fut pas longtemps à avancer ses affaires ; car, dès l'an 1585, il était intéressé dans le seul parti du sel pour la somme de 70,000 écus ; et en 1588, le duc d'Epéron avait à prendre sur lui une somme de 300,000 écus, que le roi Henri lui avait donnée.

Zamet servit si bien Henri IV dans ses affaires et dans ses plaisirs, et le roi avait pour lui une amitié si particulière, qu'il allait

souvent souper familièrement chez lui, et que même il ne l'appelait plus autrement que Bastien. La faveur et les bienfaits de ce prince l'enrichirent tellement, que, selon Mézeray, il se disait Seigneur de 17,000 écus; et qu'après avoir acquis les terres et seigneuries de Murat, de Billy, de Beauvoir, de Cazabelle, etc., il fut gouverneur du château de Fontainebleau, et surintendant de la maison de la reine Marie de Médicis. Il vécut longtemps en concubinage, ou en mariage secret, avec Madeleine Le Clerc du Tremblay, de laquelle il eut plusieurs enfants, qui furent depuis légitimés. Leur père mourut le 14 de juillet 1614, âgé de soixante-sept ans, et leur mère le 12 mai 1615. Les plus connus de leurs enfants sont Jean Zamet, que les calvinistes nommaient le *Grand Mahomet*, et qui, étant maréchal de camp, fut tué d'un coup de canon au siège de Montpellier, en 1622. Il avait épousé Jeanne de Goste de Rouillard, de laquelle il eut un fils, qui mourut l'an 1612, et fut inhumé dans cette église; et Sébastien Zamet, abbé de Saint-Arnoult de Metz, et évêque et duc de Langres, qui mourut le 2 février 1653. C'est ce dernier qui, en 1634, fit ériger à son père et à sa mère, à son frère aîné et à son neveu, les tombeaux que l'on voit dans cette église, et qui y a fait mettre les épitaphes qu'on va lire :

## ICI REPOSE

Le corps de messire Sébastien Zamet, chevalier, baron de Murat et Billy, seigneur de Beauvoir et de Cazabelle, conseiller du roi en ses conseils, capitaine du château et surintendant des bâtiments de Fontainebleau, et surintendant de la maison de la reine, honoré durant sa vie de la bienveillance de nos rois pour ses services et fidélité; aimé des princes et des grands du royaume, pour son cœur franc et généreux; célèbre dans les provinces étrangères, pour sa magnificence; lequel, âgé de 67 ans, décéda le lundi 14 juillet 1614, à Paris, dans son hôtel, rue de la Cérésaye, regretté des siens pour sa bonté, pleuré des pauvres pour sa charité et ses largesses.

Tout auprès, on lit :

## A LA MÉMOIRE

de messire Jean Zamet.

Chevalier, baron de Murat et Billy, seigneur de Beauvoir et de Cazabelle, conseiller du roi en ses conseils, capitaine du château, et surintendant des bâtiments de Fontainebleau; lequel, après avoir passé ses jeunes ans à se rendre parfait en tous les exercices qui peuvent relever un grand courage, quitta le repos dont la France jouissait alors, pour aller chercher la guerre jusque dans l'Orient, contre les ennemis du nom chrétien; d'où il rapporta tant de gloire, qu'elle servit de fondement à celle qu'il a depuis acquise, servant le roi en toutes les occasions, tant dans les premiers mouvements qui traver-

sèrent sa minorité, où il eut l'honneur d'être employé avec commandement, que dans ceux qui furent suscités peu après par les hérétiques rebelles, contre lesquels il donna tant de preuves de son zèle et de sa valeur, étant mestre de camp du régiment de Picardie, qu'il mérita la charge de maréchal de camp dans l'armée du roi, laquelle, exerçant au siège de Montpellier, il marchait à grands pas aux premiers honneurs militaires, lorsqu'un boulet, lui brisant la cuisse, arrêta le cours de sa vie, pour le faire jouir dans le ciel de la vraie gloire, dont il n'eût pu recevoir que les ombres sur la terre. Il fut blessé un samedi, jour dédié à la sainte Vierge, le 5 septembre 1622, et mourut le jeudi ensuivant, jour de la Nativité de la même Vierge, 1651.

Très-illustre et très-révérénd Père en Dieu, messire Sébastien Zamet, évêque, duc de Langres, pair de France, touché de l'affection que la charité divine donne aux vivants envers les morts, a fait dresser ces monuments à son père et à son frère, afin que les chrétiens prennent sujet de contempler, dans ces marbres hisants, la gloire solide et immortelle qu'auront les corps des bienheureux, le jour de la résurrection, 1654

Etienne Carneau était né à Chartres; et quoique Moreri ait dit qu'il avait été avocat au parlement de Paris, avant que d'entrer dans le cloître, il y a beaucoup d'apparence que cette circonstance n'est pas véritable; car; outre que les Céléstins de Paris n'en ont aucune connaissance, on a attentivement parcouru le tableau des avocats de ce parlement, depuis le commencement du siècle dernier, et on n'y a point trouvé Etienne Carneau. Il entra chez les Céléstins de Paris en 1630, et s'occupa le reste de sa vie à la pratique de sa règle, et à cultiver les sciences, et le talent qu'il avait pour la poésie, soit latine, soit française. Il posséda aussi les belles-lettres et les langues latine, grecque, italienne et espagnole. Il composa divers ouvrages, dont les uns ont été imprimés plusieurs fois, et les autres sont manuscrits dans la bibliothèque de cette maison. Parmi ses ouvrages imprimés, il y en a un qui est intitulé : *L'OEconomie du petit monde, ou les Merveilles de Dieu dans le corps humain*.

Ce poème prouve que l'auteur avait une grande connaissance de l'anatomie, et est un éloge continuel de la sagesse et de la bonté que Dieu a manifestés dans la construction et l'arrangement des parties du corps humain. Dans le temps que la Faculté des médecins de Paris était partagée sur l'usage de l'émétique, Dom Carneau composa un poème historique sur ce remède, et le fit imprimer en 1658, in-8° sous le titre de *Stimmimachie*. Dès l'an 1654, il avait composé un poème théologique de *la Correction et de la Grèce*, où l'on dit qu'il a fidèlement rendu les sentiments de saint Augustin sur

cette matière. Ce poëme est de trois mille vers, et est encore manuscrit dans la bibliothèque de ce monastère. Ce savant et pieux religieux mourut le 17 septembre 1671, et fut inhumé dans le caveau, sans épitaphe.

Dans la chapelle de Saint-Martin, fut inhumé Simon de Fizes, baron de Sauvè, mort secrétaire d'Etat en 1579. Charles-François d'Ormy, baron de Vinzelles, son ami, fit mettre une table de marbre noir, sur laquelle est l'inscription suivante, gravée en lettres d'or :

Cy gist messire Simon de Fizes, baron de Sauvè, conseiller du roi en ses conseils d'Etat, et premier secrétaire de ses commandemens, lequel décéda le 27<sup>e</sup> jour de novembre, l'an 1579.

Au milieu de la grande nef de cette église, sous une tombe de marbre noir, devant le crucifix, furent inhumés Garnier Marcel, bourgeois et échevin de Paris, et Eudeline, sa femme, qui moururent en 1352. C'est ce Garnier Marcel qui donna aux Pères Célestins tout le terrain que feu son père Jacques Marcel avait acquis des Carmes, après en avoir joui trente-deux ans. Son père Jacques Marcel est aussi inhumé ici, y ayant été transporté d'une des chapelles qu'il avait fait bâtir en ce lieu. Agnès Marcel, sa fille, sœur de Garnier, morte l'an 1340, y est aussi inhumée. Elle avait été mariée à Jean Poislevilain, échevin de Paris.

Il y a encore dans cette église plusieurs tombeaux de prélats, de présidents, de conseillers au parlement ou à la chambre des comptes, et de plusieurs secrétaires du roi, mais il faudrait un volume si on voulait les décrire tous; il suffira donc d'avoir parlé de ceux des personnes les plus illustres.

Dans l'arrière-sacristie de cette église, on remarque un retable de cuivre jaune ou de laiton, sur lequel sont représentées plusieurs histoires saintes; il a été donné par le roi Charles V. On y voit les armes de France, avec les fleurs de lis réduites à trois, ce qui prouve que cette réduction avait été faite avant le règne de Charles VI.

Attendant cette arrière-sacristie est une grande salle qu'on nomme la *Chapelle de Maizières*, où est inhumé un Célestin illustre par sa vertu et par son savoir, nommé Denis le Fèvre. Il était né à Vendôme, et enseigna pendant dix ans les humanités dans l'université de Paris, avec tant de célébrité, que les ambassadeurs de Venise, qui étaient pour lors à Paris, étant un jour entrés dans son auditoire, pendant qu'il expliquait un auteur grec, s'écrièrent, après l'avoir entendu : *Habeat Roma suum Ciceronem, suum Livium, suum Virgilium; Docta Græcia suum Homerum, suumque Demosthenem; habet oppido suum Fabrum Parisiensis Universitas.* Il porta tous ses talents et sa réputation au pied de la croix, et se fit Célestin au monastère de Marcoussy. Il brilla dans la religion comme il avait brillé dans le monde, et, après avoir gouverné plusieurs monastères, il fut fait prieur de celui de Paris, et vicaire

général du provincial l'an 1537, et mourut un an après, âgé de quarante ans. Il avait composé beaucoup d'ouvrages, qui sont presque tous manuscrits, n'y en ayant eu que deux qui ont été imprimés. Le plus intéressant pour les gens de lettres est un manuscrit en deux volumes in-folio, intitulé : *Index alphabeticus Scriptorum veterum Græcorum ac Latinorum, in omni genere litteraturæ*, qu'on garde dans la bibliothèque de ce monastère.

Le cloître de ce monastère est un des beaux de Paris, et le plus enrichi de sculpture très-bien exécutée, et à laquelle il ne manque que le goût et le dessin. Le côté du jardin est formé par des arcades portées par de petites colonnes corinthiennes complées, de quatre pouces de diamètre, et d'une assez belle proportion, très-bien travaillées et parfaitement conservées. On voit dans un compte du moine qui était procureur de ce monastère en ce temps-là, et que le P. Becquet a communiqué, qu'il fut commencé le 8 août 1539, et achevé en 1550; que l'entrepreneur se nommait Pierre Hamon, tailleur de pierre et maçon, et que la dépense de ce bâtiment monta à la somme de 10.778 liv. 9 den., et qu'elle fut fournie par la communauté.

Vis-à-vis le réfectoire est un lave-mains de pierre de liais, ingénieusement composé. Le plan du petit bâtiment qui le recouvre est circulaire et à pans. Il est voûté en dôme, et la voûte est soutenue par des colonnes, et terminée par un lanterneau fermé par un vitrage d'une couleur de feu très-vive.

Dans le même cloître, auprès de la porte du chapitre, est un marbre noir, sur lequel on a tiré une ligne horizontale, laquelle, avec le secours d'une inscription latine, qui est du P. Etienne Carneau, nous fait connaître jusqu'où alla le débordement de la Seine, qui fit tomber une partie du pont Marie.

Anno 1658, mense februario, exundantis Sequanae  
fluctus hic aliquandiu stagnantes mediam hujus  
quadri lineam attingere.

Auprès de la porte qui conduit au grand escalier, on voit l'épitaphe d'Antoine Perez, l'un des principaux ministres de Philippe II, roi d'Espagne, qui, ayant eu le malheur de tomber en la disgrâce de son maître, se réfugia en France, où il mourut au mois de novembre 1611.

Antoine Perez, dont est question, fut accusé d'avoir révélé les secrets de l'Etat, d'avoir ajouté et retranché aux dépêches qu'il déchiffrait, et d'avoir fait assassiner Jean d'Escobedo, secrétaire de Don Juan d'Autriche : ce fait était vrai, mais il avait été ordonné par le roi. Le crime qui rendait Antoine Perez coupable aux yeux de Philippe II fut celui dont ce prince n'osa jamais l'accuser. Ce ministre, jeune et aimable, partageait avec le roi son maître les faveurs d'Anne de Mendocça de la Cerda, princesse d'Éboli, et sa part était même la plus flatteuse, car il en avait le cœur. Philippe s'en étant aperçu,

chercha des prétextes pour sacrifier son ministre à sa jalousie. Voici son épitaphe :

## HIC JACET

Illustrissimus D. Antonius Perez, olim Philippo II, Hispaniarum Regi a secretioribus Consiliis, cujus odium male auspiciatum effugiens, ad Henricum IV, Galliarum Regem, invictissimum se contulit, ejusque beneficentiam expertus est. Demum Parisiis diem clausit extremum, anno salutis M. D. CXL.

Cette inscription ne nous apprend ni le sujet de la disgrâce de Perez, ni son âge, ni le jour de sa mort. Le P. Etienne Carneau, qui savait parfaitement l'espagnol, et qui avait lu ce que les historiens de cette nation avaient écrit de la disgrâce de ce ministre, composa une autre épitaphe qui est parmi ses manuscrits, dans la bibliothèque de ce monastère, et qui mérite d'être rapportée ici.

## DEO ET POSTERIS.

Quisquis hic spectas, paululum exspecta. Non minus lugende quam legenda tibi prodit instabilitatis humane argumenta Antonii Perezii, viri clarissimi, sors, quam ad summum dignitatum apicem evectam ad extremam infelicitatem pertinaci ludo fortunæ disturbavit. Is, cum Philippi II, Hispaniarum Regis abstrusioris Consilii non solum particeps, sed quasi arbiter foret, improvide apud eum male audiit, nequaquam, ut plerisque persuasum, ob caedem D. Joannis Escovedi, cujus ne conscius quidem fuerat, imo solus amor ipsi odium peperit, sed amor zelotypia Regia exasperatus, cujus mysterium valde intricatum explicare prolixioris historie munus est. Catenis quibus in carcere diu constrictus emarcuerat, generoso fidei conjugis Joanne Coello stratagemate ereptus, tandem Galliam, oppressorum azilum, totumque naufragantium portum appellit, ubi ab Henrico IV, ter maximo perbenigne exceptus et in honore habitus, privati hominis vitam, fastus aulici pertusus, aliquot annis duxit, et ad solam aternitatem aspirans, exspiravit anno salut. M. D. CXL. Mortalis ejus, sarcina hic deposita novissimam de pulvere suscitationem prestolatur.

Dans le chapitre, on voit une tombe, un peu élevée de terre, autour de laquelle on lit cette inscription en lettres gothiques :

## CY GAST

Monseigneur Philippe de Maizières en Santerre, chevalier, chancelier de Chypre, conseiller et banneret de l'hôtel du roi de France, Charles le Quint de ce nom, qui, de la gloire de l'hôtel-Royal, passa à l'humilité des Célestins, l'an de grâce 1580, et rendit son esprit à Dieu le 29<sup>e</sup> jour de mai, l'an de grâce 1605.

Et au milieu de ladite tombe est encore gravé :

Ledit chevalier fut fait chancelier de Chypre au temps de très-vailant roi Pierre de Lusignan, Quint roi latin de Jérusalem, après Godefroi de Bouillon, roi de Chypre; lequel, par sa grande prouesse et autre entreprise, print par bataille et à ses frais, les cités d'Alexandrie en Egypte, Trypoly en Syrie, Laya en Arménie, Sathalie en Turquie, et plusieurs autres cités et châteaux sur les ennemis de la foi de J.-C. Après la pitteuse mort du très-excellent roi, ledit son chancelier fut appelé au service du pape Grégoire XI, et finalement au service de son droit seigneur naturel, lettré, sage, débonnaire, catholique, et bien famé et bien fortuné roi de France Charles le Quint de son nom; desquels pape et roi les bonnes mémoires soient présentées devant Dieu.

Autour de cette tombe, et dans son épaisseur, sont gravés quatre vers latins composés par Philippe de Maizières lui-même, pour lui servir d'épitaphe :

Qui bella secutus, plagas mundi perlustrando,  
Et vanis allectus, altis aedus frequentando,  
Mollibus inductus, deliciis inbærendo,  
Nunc pulvis effectus, sub tumba tubam exspecto.

Pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie, Philippe de Maizières observa la règle des Célestins avec autant de régularité qu'aurait pu faire le plus parfait religieux, ce qui est d'autant plus louable, qu'il n'y était point obligé, n'ayant point fait de vœux. Il composa plusieurs ouvrages avant et pendant sa retraite, dont le plus curieux est *Le Songe du vieux pèlerin*, livre dont on parlera à l'article de la Bibliothèque.

Pierre Bard a été aussi inhumé en ce lieu. Il était de Tournay, et avait étudié en l'université de Louvain, avec Adrien Florent, qui fut pape sous le nom d'Adrien VI. Il fit profession dans le monastère des Célestins de Paris, le 21 de mars 1480. C'était un homme d'une grande vertu et d'un grand savoir, et qui, à des dons aussi précieux, joignait des qualités aimables, comme le charme de la voix et une grande connaissance de la musique. Le roi Louis XII le choisit pour son confesseur, et avait beaucoup de confiance en lui. Il eut aussi beaucoup de part en l'estime et en l'amitié d'Etienne Poncher, évêque de Paris, de Louis Pinelle et de Guillaume Briçonnet, successivement évêques de Meaux, et de George d'Amboise, cardinal, archevêque de Rouen, et principal ministre de Louis XII. Sa piété était si sincère et son désintéressement si grand, qu'il ne voulut jamais accepter un archevêché qui lui fut offert par Louis XII, et qu'étant pressé par le pape Adrien VI de se rendre à Rome, où il avait résolu de l'élever aux premières dignités de l'Eglise, il supplia Sa Sainteté de le laisser dans l'état où la Providence l'avait mis. Enfin, après avoir été quatre fois provincial de la congrégation des Célestins de France, il mourut dans ce couvent en odeur de sainteté, l'an 1535, âgé de

quatre-vingt-deux ans. Dans la bibliothèque de cette maison, il y a un *Commentaire sur la règle de saint Benoît*, en 2 vol. in-folio, et cinq vol. de *Sermons*, les uns et les autres manuscrits.

Dans le cloître, on voit une porte, au-dessus de laquelle est cette inscription en lettres d'or et gothiques : *Camera Collegii Notariorum et Secretariorum Regis*, parce que c'est en ce lieu que cette compagnie tient ses assemblées, et où tous les ans, le jour de Saint-Jean Porte Latine, elle nomme des officiers. Outre cette salle, elle en a encore une autre dans ce couvent, le lambris de laquelle est parsemé de fleurs de lis. Dans le fond de celle-ci se voit un grand et riche tableau où Jésus-Christ est représenté en croix, et au pied de la croix sont les quatre évangélistes, et d'un côté le roi saint Louis, et de l'autre Henri le Grand. Au-dessus est cette inscription :

Deo, Regi, Posteris, Collegium, Consiliariorum, Notariorum et Secretariorum Regis, et Coronæ Franciæ, ornamentum hinc anæ propriæ senio et carie antea labentis de suo posuit, ann. salut. 1605.

L'institution de la confrérie des secrétaires du roi, sous l'invocation des quatre évangélistes, dans l'église des Célestins, est du même temps que l'établissement de ce monastère. Cette compagnie a toujours continué jusqu'à ce jour d'y tenir ses assemblées. Le roi, en approuvant cette congrégation, confirma les privilèges dont avaient toujours joui ses *notaires et secrétaires*. La connaissance des causes où ils pouvaient être intéressés, était attribuée aux requêtes de l'hôtel. Cette association était soumise à des lois aussi utiles que sages. Lorsqu'un des secrétaires du roi tombait dans l'indigence, et qu'il découvrait son état à la compagnie, chacun de ses confrères était tenu de lui prêter tous les ans vingt sols parisis, qu'il n'était dans l'obligation de rendre qu'en cas que ses affaires se rétablissent. Les statuts prescrivaient jusqu'à la forme de l'habillement. Il est dit qu'ils seront vêtus décentement, qu'ils ne pourront s'habiller de robes rayées, ou mi-parties de deux couleurs (ces robes étaient pareilles à celles que portent encore aujourd'hui les bedaux des églises) qu'ils ne porteront point de tuniques avec de longues manches descendantes jusques sur les mains (on appelait ces manches des *mouffles*), et qu'ils ne chaufferont point de *poulaines* (1)

(1) Chaussure bizarre, du nom peut-être de celui qui l'avait imaginée. Le *soulier à la poulaine* finissait en pointe, et son bec était plus ou moins long, suivant la qualité de la personne. C'était pour les gens du commun, un demi-pied, pour les plus riches un pied, pour les plus grands seigneurs et princes deux pieds. On l'ornait quelquefois de cornes, quelquefois de griffes, ou de quelque autre figure grotesque : plus il était ridicule, plus il semblait beau. Les évêques fulminèrent longtemps sans succès contre cette mascarade, que le continuateur de Mâgis traite de *péché contre nature, d'outrage fait au Créa-*

teur. On sort du cloître pour entrer dans un vestibule, qui conduit à la basse-cour, au jardin et au pied du grand escalier.

La basse-cour règne le long de la rue du Petit-Muse, de laquelle elle est séparée par un grand bâtiment fort solide, que fit construire Arthus de Montauban, archevêque de Bordeaux, et dans lequel sont les caves et les greniers de ce monastère. Sur la principale porte de ce bâtiment est une grande pierre de liais, où sont deux vers assez mauvais, gravés en lettres gothiques.

Hanc fabricam nobis Arturus Burdigalensis  
Condidit ultroneus, det sibi dona Deus.

1455.

Le jardin est spacieux, en bon air, et règne le long des cours de l' Arsenal.

Le vaisseau de la bibliothèque règne sur un des dortoirs, et n'est pas des plus grands; mais il est bien éclairé et décoré de pilastres ioniques, qui portent une corniche fort proprement exécutée. Il est même agrandi par un grand cabinet et par un arrière-cabinet, qui sont de plain-pied et de suite. Cette bibliothèque était peu considérable, lorsqu'on en confia le soin au P. Antoine Becquel, et l'on n'y comptait pour lors qu'environ six mille volumes; mais ce religieux a travaillé avec tant de succès à l'enrichir, qu'aujourd'hui elle est de seize ou dix-sept mille. Il a été beaucoup aidé par les bienfaits de Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, garde des sceaux de France, et président du conseil royal des finances, et par ceux de Charles de Hénaut, doyen des conseillers du grand conseil. Le premier, pendant qu'il était lieutenant général de police de la ville de Paris, donna plusieurs fois à ce monastère des livres hérétiques, dont il ordonnait la confiscation. Quant à M. Hénaut, par son testament du mois de février 1744, il légua sa bibliothèque aux religieux de cette maison. Elle n'était pas fort nombreuse, puisqu'elle n'était que de

*teur*. Charles V, pour complaire au clergé, le déclara contre les bonnes mœurs, inventé en dérision de Dieu et de l'Eglise, par vanité mondaine, par folle présomption : et pour abolir cet usage, il condamna à dix florins d'amende ceux qui s'obstinaient à le suivre, et il ne fut aboli entièrement que sous le règne suivant. A cette mode extravagante succéda celle des souliers faits en bec de canne, remplacée ensuite par des pantouffles d'un pied de large. Voici la plus vraisemblable des différentes opinions sur l'origine des *souliers à la poulaine*. Henri, fils de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, était estimé l'un des princes le plus accomplis de son temps. Sa beauté, sa taille avantageuse excitaient l'admiration de tous les courtisans. Un seul défaut défigurait cet extérieur prévenant, il avait à l'extrémité du pied une croissance de chair assez longue. Pour dérober la vue de cette difformité, il portait une chaussure, dont le bout présentait une forme de griffe. Cette chaussure bizarre fut aussitôt adoptée par les seigneurs, et le peuple, vrai singe de la noblesse, ne tarda pas à l'imiter. Cette mode subsista pendant plus de trois siècles. (Voy. *Chron. Trivelt Cont. de Nang*; VELY et VILLARET, *Hist. de Fr.*, tom. VII, pag. 75; et tom. X, pag. 109 et suiv.)

quatre mille volumes ; mais elle était considérable par le choix des livres, et par la propreté de la reliure. La bibliothèque de ce monastère est surtout curieuse par les livres d'anciennes éditions, et imprimés avant l'an 1500.

Le plus ancien et plus curieux de tous les livres est un petit in-folio, qui n'a que 63 feuillets, imprimés seulement d'un côté, où les principaux mystères de notre religion sont représentés par 58 estampes, sous chacune desquelles sont deux colonnes de latin rimé, imprimées en gothique. Tout cela est fort grossier, et l'on n'y voit ni le nom de l'auteur, ni celui de l'imprimeur, ni celui de la ville où il a été imprimé, ni la date de l'année. On trouve seulement à la tête une préface, qui commence ainsi : *Prohemium eujusdam incipit novæ compilationis, eujus nomen et titulus est Speculum humanæ salvationis*. Ce livre a été cédé à M. le duc de la Vallière. On garde avec grand soin, dans la maison de ville de Harlem, un livre pareil à celui-ci. Ceux qui prétendent que Laurent Coster est l'inventeur de l'imprimerie en Europe, disent que ce livre est le troisième essai public qu'il en fit à Harlem, vers l'an 1450. On voit par la description que l'on vient de faire, que tout ce qu'on a dit des premières planches d'imprimerie lui convient ; car l'inventeur grava d'abord les lettres, ou caractères, sur du bois, en taille d'épargne, comme on grave les planches des vignettes et des estampes, et comme on dit qu'on imprime à la Chine depuis l'an 930. Cette manière d'imprimer n'était ni nouvelle, ni commode ; mais à force d'épreuves et de réflexions, on inventa les caractères gravés et mobiles. Pour revenir au livre intitulé : *Speculum humanæ solvationis*, on ajoutera que les Célestins de Paris assurent qu'il est de la même édition que celui de l'hôtel de ville de Harlem.

L'on trouve encore dans cette bibliothèque la *Glose* de Nicolas de Lira, imprimée à Rome en 1472, en 5 volumes in-folio ; une Bible imprimée à Paris l'an 1475, in-folio, qui est actuellement entre les mains de M. de Paulmy. Parmi les manuscrits était une Bible parfaitement bien écrite sur du vélin, faite par ordre du roi Charles V. Philippe de Maizières dit qu'il la lisait tous les ans nue tête et à genoux. Cette Bible passa après sa mort à Louis de France, duc d'Orléans, et ce prince la donna à ce couvent, comme il l'a écrit lui-même à la fin de ce livre. Louis de France, duc d'Orléans, donna aussi au même monastère une autre Bible in-folio, qu'on a toujours lue jusqu'à présent dans le réfectoire.

L'ouvrage de Philippe de Maizières, intitulé : *Le Songe du vieux pèlerin*, est un manuscrit in-folio, divisé en trois livres, et composé en 1388, pour l'instruction de Charles VI. Il renferme des maximes excellentes pour le gouvernement, et devrait être entre les mains de tous ceux qui sont préposés à l'éducation et à l'instruction de nos rois. Le cardinal Duperron en faisait tout de cas,

qu'il allait souvent aux Célestins exprès pour le lire. Au reste, il ne faut pas, à l'exemple de plusieurs écrivains, confondre cet ouvrage avec un autre, qui est intitulé : *Le Songe du vergier*, qui a été composé par Charles de Louviers, contemporain de Philippe de Maizières, et dont Raoul de Presles a fait un abrégé.

Parmi les religieux Célestins qui, par leur piété et leur savoir, ont illustré le monastère de Paris, l'on compte non-seulement Pierre Bard, Denis Le Fèvre et Etienne Carneau, dont on a parlé, mais encore Pierre Poequet, qui était Bourguignon et docteur en l'un et l'autre droit. Il fit profession dans le couvent des Célestins de Paris, l'an 1369, et six ans après fut fait premier prieur du monastère de Mantes, que le roi Charles V venait de fonder. Il était si judicieux et si savant dans la jurisprudence, que le parlement de Paris confirma souvent ses décisions ; mais ce qu'il y avait de plus estimable en lui était le talent qu'il avait pour conduire les âmes dans la voie du salut. Il fut directeur du bienheureux Pierre de Luxembourg, cardinal, et de Philippe de Maizières. Ce fut lui aussi que Louis de France, duc d'Orléans, nomma pour être un des exécuteurs de son testament. Le fameux Gerson eut pour lui une estime et une amitié particulières, et le mit au rang des grands hommes de son siècle, dans une lettre qu'il écrivit au duc de Berry. Le P. Poequet mourut à Paris l'an 1408.

Jean Bassan était de Besançon, docteur en-droits, et prieur de Saint-Paul de Besançon, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et avait environ trente ans lorsqu'il fit profession dans le monastère des Célestins de Paris, le 5 janvier de l'an 1395. Il fut chargé dans la suite de plusieurs commissions importantes touchant le gouvernement de son ordre, et ce fut pendant qu'il tâchait de s'acquitter de la dernière, qu'il mourut dans le monastère de Collemade près-Aquila, dans l'Abbruzze ultérieure, le 26 août de l'an 1445, âgé de quatre-vingt-cinq ans, dont il en avait passé cinquante, sept mois et vingt-deux jours dans l'ordre des Célestins. L'évêque d'Aquila lui fit faire des obsèques fort honorables, et ce fut Jean de Capistran, vicaire général de l'ordre des Frères Mineurs, et qui a été mis depuis au nombre des saints, qui fit son oraison funèbre, et qui prit pour texte ce que l'Evangile dit de saint Jean-Baptiste : *Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes*. On dit qu'il s'est fait plusieurs miracles à son tombeau. Ce fut à sa persuasion que Félix V, pape, consentit à sa déposition.

Guillaume Romain, clerc de Paris, fit ses vœux dans ce monastère, le 27 de juillet de l'an 1435. Il fut envoyé en Italie pour les affaires de sa congrégation, et s'y fit connaître du pape Nicolas V. De retour en France, il fut trois fois provincial, et prêcha avec tout d'éloquence et d'unction, que le roi Louis XI allait souvent à Saint-Paul pour l'entendre. Il fit même plus ; car il prenait

ses avis non-seulement pour diriger sa conscience, mais même pour les affaires d'Etat. Il l'envoya, avec deux seigneurs de sa cour, en ambassade auprès de Charles le Hardi, duc de Bourgogne. De retour de cette négociation, Romain, également dégoûté des honneurs du monde et de ceux de sa congrégation, ne pensait plus qu'à vivre tranquillement en simple religieux; mais quoiqu'il eût bien servi son prince, on le rendit suspect au roi, qui, ajoutant foi à la calomnie et à ses soupçons, ordonna à Tristan l'Hermite, ministre ordinaire des iniquités de ce prince, de s'en défaire, et celui-ci lui ayant donné un œuf empoisonné, Romain en mourut l'an 1475.

Le P. Matthieu de Goussencourt était né à Paris au mois d'avril de l'an 1583, d'une ancienne et noble famille, qui avait donné plusieurs conseillers au parlement de cette ville. Il fit profession dans ce couvent le 28 de mai de l'an 1606. Il donna au public, en 1643, un ouvrage en 2 vol. in-folio, rempli de pénibles recherches, intitulé *Le Martyrologe des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits de Malte*. Ce livre fut très-bien reçu de cet ordre, et le grand maître Jean-Paul de Rascaris lui fit écrire, en 1640, une lettre remplie de remerciements et de reconnaissance. Le P. de Goussencourt mourut à Paris le 2 décembre 1660. Il était fort laborieux, mais d'ailleurs d'un discernement et d'une exactitude médiocres. Il avait beaucoup travaillé sur les armoiries et sur les familles nobles du royaume, comme il paraît par plusieurs manuscrits qu'il a laissés et qui sont répandus dans plusieurs bibliothèques de Paris, surtout dans celles des Mimmes de la place Royale, et des P. de la Doctrine Chrétienne.

Le P. Louis Beurrier était né à Chartres, et fit profession dans le monastère des Célestins de Paris, le 28 avril de l'an 1613. Il donna au public, en 1631, une *Introduction au traité des Sacraments*; en 1632, *Les Analogies et Antithèses de l'Incarnation du Fils de Dieu, et des actions les plus notables de sa vie*, etc.; en 1634, deux ouvrages historiques, dont l'un intitulé : *Sommaire des vies des Fondateurs et Réformateurs des ordres religieux*; et l'autre : *Histoire du monastère des Célestins de Paris*.

Le P. Beurrier mourut le 8 avril de l'an 1645. Il était frère du P. Beurrier, abbé général des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève.

Le P. Antoine Becquet était né à Paris, et est mort le 20 janvier 1730, bibliothécaire de ce monastère. Il était très-versé dans les belles-lettres, dans la connaissance des livres, et dans l'histoire de son ordre. Il donna au public, en 1719, un volume in-4° intitulé : *Gallicæ Celestinorum congregationis monasteriorum Fundationes*, etc.

(HURTAUT et MAGNY.)

Messire François de Montagu, prêtre aumônier du roi, chapelain et grand zéléateur des P. Célestins, auxquels il donna une des chapelles où autrefois les Carmes avaient

demeuré, laquelle avait été bâtie par Simon le Grand, d'écéda en 1372, et fut enterré aux Célestins.

Gérard Manchet, évêque de Castres, confesseur du roi Charles VII, mourut à Paris en 1446 et fut inhumé dans la chapelle des Dix mille martyrs, aux Célestins.

#### *Rapport sur les fouilles faites aux Célestins en 1847 et 1848,*

Adressé au Comité des monuments du ministère de l'Instruction publique, par une commission dont M. Thierry était président et M. A. d'Affry le secrétaire (1).

Les travaux auxquels a donné lieu l'appropriation de la caserne des Célestins au service de la garde municipale ont entraîné la démolition de l'ancienne église fondée par Charles V, roi de France, dans laquelle nombre de princes et de personnages illustres ont reçu la sépulture.

Les fouilles préparatoires, opérées pour reconnaître la profondeur des fondations du monument, ayant amené la découverte de divers objets d'antiquité intéressants, M. Charles, architecte, chargé de la direction des travaux, s'empressa d'en référer à l'administration.

M. de Rambuteau, alors préfet de la Seine, saisit avec empressement l'occasion qui se présentait de recueillir des documents utiles tout à la fois aux arts et à l'histoire. En conséquence, par une lettre du 7 juin 1847, il chargea une commission spéciale de constater scientifiquement l'état des lieux, et d'examiner les objets déjà trouvés, ainsi que ceux qui pourraient être ultérieurement découverts. Cette commission fut composée de la manière suivante :

MM. L. de Laborde, membre de l'Institut; Du Sommerard, conservateur du musée de Cluny; Alb. Lenoir, architecte; Thierry, docteur en chirurgie, membre du conseil municipal de la ville de Paris; De Paulis, graveur en médailles; Troche, chef du bureau de l'état civil à la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement municipal; d'Affry de la Monaie, chef de bureau à la préfecture de la Seine.

En se constituant, elle nomma pour son président M. Thierry, et pour son secrétaire M. d'Affry.

La commission s'est réunie deux fois sur place, le 13 juin 1847 et le 23 janvier 1848; les membres qui la composent ont, en outre, visité isolément les lieux à plusieurs reprises. Le résultat de toutes les investigations auxquelles on s'est livré est consigné dans le rapport suivant.

La commission divisera son travail en deux parties : dans la première, elle donnera le compte rendu quotidien des fouilles; dans la seconde elle traitera la partie archéologique.

#### § 1<sup>er</sup>. — Fouilles.

Dans les derniers jours de mai 1847, on a découvert un caveau dans lequel gisaient

(1) Ce rapport est inséré dans le *Bulletin du Comité des arts et des monuments* du mois d'avril 1851, p. 105.

confondus des ossements qui ont été reconnus appartenir à une femme de vingt-huit à trente ans, et qui composent la plus grande partie d'un squelette; au milieu de ces ossements se trouvaient deux petites parties de planche en bois de chêne, provenant probablement d'un cercueil, ainsi qu'une plaque de plomb de 0<sup>m</sup>,34 de longueur sur 0<sup>m</sup>,49 de largeur, qui était pliée en deux: cette plaque porte l'inscription funéraire d'Anne de Bourgogne, duchesse de Bethfort. Le caveau, placé contre le mur, à droite du chœur, était construit en moellons suillés; le côté qui touchait le mur était récrépi; il présentait une longueur de 2<sup>m</sup>,13 sur 1<sup>m</sup>,35 de profondeur et 0<sup>m</sup>,70 de largeur à 0<sup>m</sup>,35; au-dessus du sol inférieur étaient scellées trois barres en fer de 0<sup>m</sup>,027 d'équarissage; la première de ces barres se trouvait à 0<sup>m</sup>,55 de la face du caveau la plus rapprochée de l'abside; la seconde barre était à 0<sup>m</sup>,66 de la première, et la troisième à 0<sup>m</sup>,63 de la seconde: le caveau était recouvert par deux pierres portant une inscription en caractères orientaux.

À la même époque, près la partie droite de l'abside, sur le point où était placée la chapelle des Rostaing, on a trouvé une boîte en plomb qui renfermait des débris de serge blanche, et qui semblait avoir contenu des entrailles. Cette boîte, qui est effondrée, a 0<sup>m</sup>,68 de long sur 0<sup>m</sup>,22 de large et 0<sup>m</sup>,15 de haut; elle présente à sa partie supérieure une ouverture fermée par une plaque soudée également en plomb, de 0<sup>m</sup>,10 carrés.

Quelques jours après, sur l'emplacement du chœur, à gauche, on a mis à découvert un cercueil en plomb, dont les pieds étaient tournés vers l'abside; ce cercueil, qui accuse la forme de la tête et des épaules, à 1<sup>m</sup>,75 de long sur une largeur qui est, à la tête de 0<sup>m</sup>,23, au cou de 0<sup>m</sup>,43, aux épaules de 0<sup>m</sup>,40; son épaisseur est, à la tête, de 0<sup>m</sup>,27, et aux pieds 0<sup>m</sup>,19.

Ce cercueil a été ouvert en présence de la commission, le 13 juin, au moyen d'une incision longitudinale pratiquée sous le couvercle, du côté gauche; il renfermait le corps d'un homme de 1<sup>m</sup>,60 de hauteur environ, dont les mains étaient croisées sur le bassin; ces restes, embaumés et enveloppés d'un linceul, étaient tournés à l'adipocire; on n'a trouvé aucune indication qui permit de reconnaître le personnage auquel ils appartenaient.

Dans le courant de juin suivant, on a retrouvé un cœur en cuivre de 0<sup>m</sup>,48 de hauteur sur 0<sup>m</sup>,15 de largeur et 0<sup>m</sup>,13 d'épaisseur; l'inscription qui occupe une de ses faces a fait reconnaître qu'il renferme le cœur de Louis de Luxembourg, comte Roucy.

Le 27 octobre, dans un caveau pratiqué sous l'ancienne chapelle des Rostaing, au-dessous des barres de fer qui garnissaient le fond comme à l'ordinaire, on a trouvé un cercueil en plomb sans inscription.

Le même jour, on a découvert la pierre de fondation de la chapelle, ainsi que l'indique l'inscription dont elle est chargée; elle était

placée sur le sol même, dans l'axe principal du monument, et elle était engagée dans la maçonnerie du mur de face du chœur. Cette pierre porte 0<sup>m</sup>,28 de largeur sur autant d'épaisseur et sur 0<sup>m</sup>,22 de hauteur.

Le 30 du même mois, on a rencontré un squelette qui avait été inhumé dans un simple cercueil de bois, aujourd'hui détruit par le temps; ces ossements, qui étaient évidemment à la place où ils avaient été inhumés primitivement, ont été reportés sur plâtre, dans la position où ils se trouvaient.

Le lendemain, les fouilles ont mis à découvert un cercueil en plomb sur lequel étaient déposés une boîte à entrailles et un cœur également en plomb, le tout en bon état de conservation; ces objets n'étaient accompagnés d'aucune inscription.

Le 4 novembre, on a trouvé un cercueil en plomb sans inscription, dont le dessous était en fort mauvais état; parmi les os et les débris d'étoffes qui s'en échappaient, on a recueilli une bague.

Le lendemain, on a découvert un cercueil en plomb également en mauvais état et sans inscription.

Enfin, le 4 décembre, on a rencontré un cercueil en plomb en bon état; l'inscription, gravée sur une plaque de cuivre scellée à la partie supérieure de ce cercueil, a fait reconnaître qu'il renfermait les restes du marquis d'Aulède.

Les cercueils ont été trouvés de deux à trois mètres au-dessous du niveau du sol actuel; quant au squelette découvert le 30 juin, il était à une profondeur de 3<sup>m</sup>,50 au moins.

Les fouilles ont mis à découvert, pendant toute leur durée, de nombreux ossements provenant de la violation des sépultures pendant la première révolution; des débris de sculpture et d'architecture; quelques monnaies et quelques rares objets d'art; enfin les anciens caveaux funéraires. On a également trouvé, près du portail, un vaste caveau voûté et rempli de gravois, comme l'étaient aussi tous les autres. Ce caveau, d'une construction plus récente que le reste de la chapelle, était transversal à l'axe principal du monument, et il en occupait presque toute la largeur; à la voûte étaient scellés des anneaux de fer; les parois portaient de nombreuses inscriptions, gravées plus ou moins grossièrement dans la pierre; ces inscriptions étaient toutes des noms propres, accompagnés souvent d'une date et de quelques mots, soit latins, soit français; elles ne présentaient aucun intérêt; la plus ancienne était de 1615 et la plus moderne de 1731. Elles semblaient avoir été tracées par des moines, auxquels le caveau aurait servi de prison; c'est du moins ce qui peut être conclu tant de l'aspect des lieux que des deux inscriptions suivantes:

F. Mat. Babin novice

1700

V. P. Nicolavs

Damp Jan 1695

§ 2. — *Archeologie.*

Ainsi que l'on vient de le voir, les fouilles opérées dans la chapelle des Célestins ont produit des résultats moins importants qu'on avait lieu de l'espérer, malgré la violation de 1793. Les objets recueillis ne manquent pas d'intérêt, et ils vont être décrits successivement; ils se divisent en pierres tumulaires, inscriptions, fragments d'architecture, peintures, sculptures, bijoux, monnaies et vteries.

## Pierres tumulaires.

1<sup>o</sup> Dalle en pierre de 2<sup>m</sup>, 10 de longueur sur 1<sup>m</sup>, 10 de largeur et 0<sup>m</sup>, 10 d'épaisseur : ce monument a été trouvé vers la partie septentrionale du chœur; il est brisé en deux morceaux, dont l'un, celui du haut, a 0<sup>m</sup>, 52 de longueur, et dont l'autre a 1<sup>m</sup>, 58; il manque deux fragments de cette seconde partie; mais on peut reconnaître que la longueur primitive totale n'est que fort peu réduite.

Sur cette pierre, qui est très-usée par le frottement, est gravé un personnage revêtu d'une robe; la tête, dont les cheveux sont longs et coupés en rond, ainsi que les mains, qui sont jointes sur la poitrine, étaient rapportées en une autre matière, probablement en marbre (1), et manquent aujourd'hui; on ne voit plus que le creux dans lequel les pièces de rapport étaient encastrées. La figure est renfermée dans un monument d'architecture formant dais au-dessus de la tête, dont le caractère appartient au xiv<sup>e</sup> siècle. A chacun des angles supérieurs, dans un entourage formé de quatre arcs de cercle réunis par quatre angles, se trouve un écusson, dont on ne distingue que difficilement les traces; il semble chargé de quatre losanges posées deux et deux, accompagnées en cœur et en pointe d'une lame ou d'une moucheture d'hermine. Une inscription, en gothique du xiv<sup>e</sup> siècle, est gravée sur le bord extrême de la pierre: cette inscription commence à droite du pinacle qui couronne le monument d'architecture ci-dessus décrit, et se termine à la gauche. Suivant l'usage, elle courait probablement sur tout le pourtour du monument; mais on n'en trouve plus de traces que sur le haut et sur les côtés; voici ce qu'elle porte :

Ci gist Maistre

Pierr e secret ire du Roy nre s Conseillier  
de n s Jean Bapt  
Priez povr li

Si l'on rapproche cette inscription de celle que donne le recueil manuscrit appartenant à la ville de Paris (2), ainsi que des renseignements que fournit le P. L. Beurrier (3),

(1) MILLAN, *Antiquités nationales*, t. 1, 3<sup>e</sup> part., p. 19; Paris, Drouhin, 1790, in-fol.

(2) *Recueil des sépultures, tombeaux, épitaphes et inscriptions qui se trouvent dans toutes les églises, abbayes et monastères de la ville et faubourgs de Paris*, 3 vol. in-fol. ms. 1645, t. II, p. 228.

(3) *Histoire du monastère et couvent des Pères Cé-*

on ne peut douter que le monument qui nous occupe ne soit celui de Pierre Cuvel ou Cuvet, seigneur de Tournay. Ce personnage, qui était tout à la fois secrétaire du roi Charles V et conseiller de la comtesse d'Artois et de Bourgogne (1), a été enterré en 1373, au côté gauche du grand autel des Célestins, sous une tombe en pierre, qui a été transportée plus tard près de la porte de l'église, du côté du préau.

Voici, du reste, l'inscription donnée par le recueil précité; il est à remarquer que le copiste n'a pas respecté l'orthographe, et qu'il a même tronqué le texte

Ci-git Me Pierre Cuvel, jadis secretaire du roi nostre sire, coner de noble dame madame la comtesse d'Artois et de Bourgogne et s<sup>er</sup> de Tournai qui decéda le jour de la S<sup>t</sup> Jean-Baptiste (2) l'an 1373.

La place occupée par cette tombe pendant longues années explique l'état de détérioration dans lequel elle se trouve; il est même étonnant qu'on puisse encore y distinguer quelques traces de gravure.

2<sup>o</sup> Deux pierres tumulaires, en forme de stèle, surmontées de trilobes du xiv<sup>e</sup> siècle, et portant chacune une inscription en caractères orientaux : ces pierres sont celles qui recouvraient le caveau de la duchesse de Bethford.

3<sup>o</sup> Deux fragments d'une pierre tumulaire du xv<sup>e</sup> siècle, gravée avec beaucoup de soin. Sur un de ces fragments, au milieu de détails très-riches d'architecture, se voient deux têtes, l'une coiffée d'une couronne et l'autre accompagnée d'une crose d'évêque : les angles de cette pierre étaient probablement ornés de cartouches contenant les attributs des quatre évangélistes; ce qui doit appuyer cette conjecture, c'est que l'aigle de saint Jean existe encore sur le principal fragment.

## Inscriptions.

1<sup>o</sup> La pierre de fondation de la chapelle est, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de forme à peu près cubique; le dessus est chargé d'une croix fleurdéliée gravée en creux; sur la face principale se lisent les mots suivants :

L'an M CCC LXV le xxiv  
jovr de may massit  
Charles roy de France

Cette inscription est précieuse pour l'histoire du monument; car elle fixe une date restée incertaine jusqu'à présent. En effet, la charte du 24 mars 1367, par laquelle Charles V donne aux Célestins une somme de dix mille francs d'or « pour édifier, parfaire et achever leur église, » apprend bien que ce monarque avait « mis et assis » la

*lestins de Paris*, par le P. Louis Beurrier, Célestin profez de Paris; Paris, 1654, in-4<sup>o</sup>, p. 409.

(1) Jeanne, fille aînée de Philippe V, roi de France, et de Jeanne, comtesse palatine de Bourgogne et d'Artois, mariée le 18 juin 1318 à Endes IV, duc de Bourgogne, morte en 1347. (Le P. ANSELME, t. I, p. 94 et 548.)

(2) Le 24 juin.

première pierre du monument (1). Le P. Beurrier fait également connaître (2) que l'église fut dédiée, le 13 septembre 1570, par Guillaume de Melun, archevêque de Sens (3), mais l'époque de la fondation même n'était point parvenue jusqu'à nous; voici cette lacune heureusement comblée.

2° Une autre inscription, non moins importante, est celle d'Anne de Bourgogne, femme du duc de Bethfort, régent de France: cette inscription, gravée au eiseau sur une lame de plomb qu'on a pliée en deux pour protéger les caractères, est plus étendue que celle qui existait sur le tombeau de la princesse et qui est rapportée par le Père L. Beurrier (4). En voici le contexte (5)

Cy gist tres haulte pviissante princesse Madame Anne de Boyrgne fille de fev treshault et pviissant prince Jehan dyc de Bourgne conte de Flandres d'Artois et de Boyrgne fame de treshault et pviis prince Jehan govvnāt et regent le roy<sup>me</sup> de France dyc de Bedford et laquele trespasa en l'ostel de Bourbon a Paris le xure jowr de novembre mil quatre cens trente devx

Anne de Bourgogne, septième enfant de Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandres, et de Marguerite de Bavière, naquit vers 1404. Le 13 avril 1423 (6), étant au château de Monthard, elle fut fiancée à Jean, duc de Bethfort, régent de France. Ce prince, retenu par les événements de la guerre, était représenté par Pierre de Fontenay, chevalier, seigneur de Rance, son maître d'hôtel, qu'il avait fondé de procuration à cet effet, par acte du 18 mars précédent (7). Ce ne fut que le 14 juin suivant (8) que le duc et sa femme purent se rejoindre à Troyes, où leurs noces furent célébrées avec beaucoup d'appareil.

Après neuf ans de mariage, la duchesse de Bethfort mourut à Paris, sans laisser d'enfants. Le passage suivant d'un contemporain (9) contient un bel éloge de cette princesse, et donne, sur ses obsèques, quelques

(1) Le P. BEURRIER, p. 59.

(2) *Ibid.*

(3) Guillaume, fils de Jean 1<sup>er</sup>, vicomte de Melun, chambellan de France, etc., et de Jeanne de Tancarville, chanoine de Notre-Dame de Paris, élu archevêque de Sens en 1516, mort le 4 mai 1578, et inhumé aux Célestins, dans le chœur, devant le sanctuaire. (Le P. ANSELME, t. V, p. 225; le P. BEURRIER, p. 579.)

(4) Voyez l'épithaphe latine, et celle en français qui suit, col. 1115.

(5) Cette leçon présente quelques différences avec celles qui ont été données dans le *Bulletin archéologique du comité des arts et monuments*, t. IV, p. 560 et 595; mais elle est le résultat d'un sérieux examen, et elle est d'une exactitude qui ne peut être contestée.

(6) *Histoire générale de Bourgogne*, par D. Planche et D. Sadazard; Dijon, 1759-1781, in-fol. 4 vol., t. III, p. 555. — *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et de Charles VII*; Paris, 1729, in-4°, p. 95. — *Mémoires de Pierre de Fenin*, publiés par M<sup>lle</sup> Dupont pour la Société de l'histoire de France; Paris 1857, in-8°, p. 199. — Le P. ANSELME, t. I, p. 240.

(7) *Histoire générale de Bourgogne*, t. IV, p. 69.

(8) *Table, idem*, p. 71.

(9) *Journal de Paris*, p. 152, 155.

détails qui ne manquent pas d'intérêt:

« Item, en ceulx temps estoit toujours la mortalité à Paris, laquelle assailli la Duchesse de Bethfort, femme du regent de France, seur du duc de Bourgogne, nommée Anne, la plus plaisante de toutes Dames qui adonques fussent en France; car elle estoit bonne et belle et de belle aage: car elle n'avoit que vingt-huit ans quand elle trespasa, et certes elle estoit bien amée du peuple de Paris, et vray est qu'elle trespasa en l'ostel de Bourbon enprès le Louvre, le treizième jour de Novembre, deux eures après mynuit, entre le Jedy et le Vendredy, dont ceulx de Paris perdirent moult de leur espérance; mais à souffrir leur convint.

« Item, le samedi ensuivant elle fut enterrée aux Célestins, et son cœur fut enterré aux Augustins, et au porter le corps en terre estoient tous ceulx de Saint-Germain, et les prestres de la Confrairie des Bourgeois, chacun une estolle noire et ung cierge ardent en leur main, et ils chantoient en portant le corps en terre seulement, les Angloys en la guise du Pays moult piteusement.

« Item, le Jedy 8<sup>e</sup> jour de Janvier fist le Régent l'obsequie de sa femme aux Célestins, et fist faire une donnée à chacun de deux blancs, et furent bien quatorze milliers à la donnée, et y ot bien quatre cent luminaires de cire. »

La duchesse de Bethfort fut enterrée sous une tombe de marbre noir placée à l'entrée du chœur, du côté de l'Évangile; sur cette tombe était l'effigie de la princesse, en marbre blanc (1); cette statue est gravée dans Millin (2); elle a fait partie du musée des Petits-Augustins (3); et elle se trouve aujourd'hui à Versailles (4).

3° Fragment d'une inscription du xv<sup>e</sup> siècle, trop peu étendue pour offrir un sens.

4° Plusieurs portions d'une inscription sur marbre noir, en caractères du xvii<sup>e</sup> siècle; on voit encore une partie de cartouche armoirié soutenu par des lions; mais ces fragments ne permettent pas de rétablir l'écusson, et les lettres qui restent sont insuffisantes pour reconstituer un texte quelconque.

5° Sur un cœur en enivre :

Le cœvr de Lovis de Luxēbourg  
conte de Royssi qvi  
trespasa le  
xi<sup>e</sup> jowr de  
mai  
1571

Louis de Luxembourg était le deuxième fils de Charles de Luxembourg, comte de

(1) Le P. BEURRIER, *loc. cit.*, p. 570. — Le LABOURRIER, *Tombeaux des personnes illustres*; Paris, 1642, in-fol. p. 109. — Le P. ANSELME, t. I, p. 240.

(2) *Antiquités nationales*, t. I, 5<sup>e</sup> partie, pl. XXIII, fig. 2.

(3) *Description historique et chronologique de monuments de sculpture réunis au Musée des monuments français*, par Alexandre Lenoir; Paris, an XI (1805), p. 154, n<sup>o</sup> 85.

(4) *Versailles, galeries historiques*; Paris, Gavard; 1858, série n<sup>o</sup>, section 1<sup>re</sup>, n<sup>o</sup> 102.

Brienne, de Ligny et de Roussy, baron de Rameru et de Pincy, et de Charlotte d'Estouteville (1).

Il eut en partage le comté de Roussy ainsi que la baronnie de Saint-Martin d'Ablais et de la Nouvelle; sa femme, Antoinette d'Amboise, fille de Guy, seigneur de Ravel, et veuve d'Antoine de la Roche-Foucault, seigneur de Barbezieux, ne lui donna pas d'enfant, et mourut en 1533 (2).

Louis assista son frère aîné, Charles, comte de Brienne, dans la défense de la ville et du château de Ligny, assiégés par l'empereur Charles-Quint, en 1544 (3). Il fut capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'ordre du roi (4).

Il mourut, ainsi que l'indique l'inscription ci-dessus, le 11 mai 1571; son cœur fut déposé aux Célestins, dans la chapelle de Saint-Pierre-Célestin, qui devint plus tard la chapelle de Gèvres (5). Quant à son corps, il fut inhumé à Ligny (6).

6° Sur le cercueil en plomb découvert le 4 décembre :

Haut et puissant seigneur  
Messire François Delphin chevalier  
marquis d'Aulède baron de Margays  
et decede a Paris le 26 aoust  
1746 age de 88 ans etans  
ne a Bordeavs dans le mois  
d'avril 1660 a ete entere  
dans leglise des RR PP  
Celestins  
Requiescat in pace.

François-Delphin d'Aulède de Lestonac, marquis de Margaux, fils de Jean-Denis ou Charles-Denis d'Aulède de Lestonac, baron de Margaux, premier président au parlement de Bordeaux (1673-1695), et de Thérèse de Pontac, était né en avril 1660 (7).

Il fut marié deux fois, savoir :

1° Le 17 juillet 1696, à Elisabeth-Antoinette-Julie, huitième enfant de Louis-François le Fèvre, seigneur de Caumartin, conseiller au parlement de Paris, intendant de justice en Champagne, conseiller d'État, et de Catherine-Madeleine de Verthamon, morte le 11 avril 1713 (8).

2° Le 11 décembre 1715, à Antoinette-Charlotte, cinquième enfant de Charles-Henri-Gaspard de Léoncourt, marquis de Blainville, comte de l'empire, grand chambellan de Léopold, duc de Lorraine, et de Char-

lotte-Yolande de Nettancourt, dame d'atour de la duchesse de Lorraine (1).

Le marquis d'Aulède n'eut aucun enfant de ses deux femmes, et mourut à Paris, dans sa quatre-vingt-neuvième année, le 26 août 1748. Le lendemain, après avoir été présenté à l'église Saint-Paul, sa paroisse, il fut inhumé aux Célestins (2), dans la nef de la chapelle de Gèvres (3).

La date de 1746, donnée par l'inscription ci-dessus rapportée, est fautive; c'est ce qu'établissent d'une manière péremptoire le registre des sépultures de l'église Saint-Paul pour l'année 1748, et celui des inhumations faites aux Célestins. Il n'y a donc pas ici de discussion possible.

#### Architecture.

1° Deux chapiteaux très-anciens; l'un d'eux, portant 0<sup>m</sup>,31 de haut sur 0<sup>m</sup>,40 de large, rappelle tout à fait les formes corinthiennes; il est orné de quatre têtes humaines, une sur chaque face; des pommes de pin décorent en outre les côtés des grandes feuilles. Ces deux chapiteaux sont évidemment d'une époque antérieure à la construction des Célestins, car ils ont été découverts dans les fondations de la façade, à un mètre environ au-dessous de l'escalier conduisant aux combles; ils portent, du reste, tous les caractères du XII<sup>e</sup> siècle.

2° Groupe de trois chapiteaux du XIII<sup>e</sup> siècle sculptés dans une pierre: ce morceau, d'un travail simple et d'un beau caractère, a été également trouvé dans le massif de fondation de la façade.

Les fragments d'architecture qui précèdent, ainsi que quelques fûts de colonnes rencontrés sous le sol, proviennent, suivant toute probabilité, des chapelles qui ont été remplacées par l'église dont Charles V est le fondateur.

3° Dix petits chapiteaux du XIV<sup>e</sup> siècle portant des traces de coloration et provenant de diverses parties de l'église.

4° Un chapiteau du XV<sup>e</sup> siècle, de dimensions plus fortes que les précédents: ce morceau, trouvé sous le sol de la nef, doit avoir appartenu à un caveau orné, construit postérieurement à l'église.

5° Un petit chapiteau corinthien, de la renaissance, ayant fait partie des promenoirs du cloître.

6° Une tête de gargouille.

7° Un piédestal du XIV<sup>e</sup> siècle en pierre tendre, portant des traces de coloration sur les moulures; les faces de ce fragment, dont le plan est un polygone, présentent des quatre feuilles s'enlevant en jaune sur un fond noir.

8° Une croix surmontée d'un chapeau de cardinal appliqué sur des moulures découpées du XIV<sup>e</sup> siècle.

(1) *Idem*, t. II, p. 64.

(2) *Registre des sépultures de l'église royale et paroissiale de Saint-Paul de Paris, pour l'année 1748. — Registre des inhumations des Célestins.* (Arch. de la préfet. de la Seine.)

(3) MILLIN, *loc. cit.*, p. 40.

(1) Le F. ANSELME, t. III, p. 729.

(2) N. VIGNIER, *Histoire de la maison de Luxembourg*; éd. du Chesne, Paris, 1617, in-8°, p. 345. — *Id.* éd. Pavillon, Paris, 1619; in-4°, p. 308.

(3) Le P. ANSELME, *loc. cit.*

(4) N. VIGNIER, éd. Pavillon, *loc. cit.*

(5) MILLIN, *loc. cit.*, p. 54.

(6) Le P. ANSELME, VIGNIER, *loc. cit.* — Le P. BEURRIER, p. 574. — *Recueil manuscrit d'inscriptions*, t. II, p. 185.

(7) *Tablettes de Thémis*, t. II, p. 55. — *Mercur de France*, octobre 1748, p. 227 et suiv.

(8) Le P. ANSELME, t. IV, p. 545.

9° Un fragment de pinacle de la même époque.

10° Un heaume, un morceau de frise orné et divers fragments d'écussons armoriés, le tout peint et doré. Ces écussons sont les suivants :

**A.** Partie inférieure d'un écusson aux armes de Bourbon (d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules péri en bandes). Ce débris doit provenir de la chapelle Saint-Louis, construite par Charles, cardinal de Bourbon : dans cette chapelle se trouvaient les armes du prélat, accompagnées, de chaque côté, de sa devise, qui était une main tenant une épée flamboyante entourée d'un listel, sur lequel étaient les mots *n'espoir ni peur*, devise singulière pour un prince de l'Église (1).

Charles, troisième fils de Charles 1<sup>er</sup>, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont, pair et chambrier de France, et d'Agnes de Bourgogne, était né vers 1434. Nommé d'abord chanoine et chantre de Lyon, il fut promu, en 1446, au trône archiepiscopal de cette ville ; mais il ne fut sacré qu'en 1470. Il fut légat d'Avignon de 1465 à 1476, époque à laquelle Sixte IV lui donna le chapeau de cardinal, à la demande du roi Louis XI. Charles de Bourbon réunit, en outre, sur sa tête de nombreux bénéfices. Après la mort de Jean II, son frère aîné, il prit le titre de duc de Bourbon ; mais il fut obligé de transiger avec sa belle-sœur, la duchesse de Beaujeu, et de se contenter du Beaujolais et de 20,000 livres de pension.

Il mourut à Lyon, le 13 septembre 1488, et fut enterré dans l'église de Saint-Jean de cette ville, où l'on voit sa tombe en marbre blanc (2).

Selon le P. Beurrier (3) et le recueil d'épigraphes ci-dessus cité (4), le corps du cardinal, après être resté en dépôt pendant une année dans l'église Saint-Jean, fut transporté aux Célestins de Paris, et inhumé dans la chapelle Saint-Louis ; mais ce fait semble contestable aux auteurs de l'histoire des grands officiers de la couronne.

**B.** Partie supérieure de deux écussons accolés et surmontés de la couronne de marquis ; le premier est aux armes de Montmorency-Laval (d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur, quatre dans chaque canton) ; le second, aux armes des Hurault (d'or à la croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules).

**C.** Partie supérieure d'un écusson en losange aux armes des Hurault, surmonté également d'une couronne.

Les débris cotés ci-dessus **B** et **C** proviennent, sans aucun doute, du tombeau élevé à Marguerite Hurault, dans la chapelle Saint-Martin.

(1) Le P. BEURRIER, p. 585. — *Recueil d'épigraphes*, t. II, p. 219. — LE LABOUREUR, *loc. cit.*, p. 149.

(2) Le P. ANSLEM, t. I, p. 506.

(3) P. 564.

(4) T. II, p. 519.

Marguerite, cinquième enfant de Philippe Hurault, comte de Chiverny et de Limours, chancelier de France, et d'Anne de Thou, naquit à Paris, le 21 août 1564 ; elle fut mariée trois fois, savoir :

1° A Guy de Laval, marquis de Nesles, comte de Joigny, mort sans enfants, le 12 avril 1590, des blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Ivry.

2° A Anne d'Anglure, baron de Givry, mort au siège de Laon, en 1594.

3° A Arnauld le Dangereux, seigneur de Beaupuy, comte de Maillé.

Elle mourut à Paris, le 13 juin 1614, et fut enterrée, comme on l'a vu plus haut, dans la chapelle Saint-Martin, aux Célestins (1).

**D.** Portion d'un écusson écartelé au 1 et au 4 d'azur à trois dés d'or, au 2 et au 3 d'argent à la bande d'azur, chargé au chef d'un oiseau d'or.

Les recherches faites jusqu'à ce jour n'ont pu faire découvrir la famille à laquelle appartient ces armoiries.

11° Une architrave et une corniche de la renaissance, profilées avec beaucoup de finesse, qui ont pu appartenir au cloître.

#### Peintures.

1° Une grande portion de peinture murale exécutée sur plâtre ; on y distingue les traces de deux personnages, dont l'un est couvert d'une cuirasse.

2° Plusieurs petits fragments de peinture sur plâtre.

Ces débris, trouvés dans les gros murs de fondation de l'église, au midi, devaient décorer les chapelles antérieures au monument de Charles V.

#### Sculptures.

1° Une tête de femme sculptée en pierre. Ce morceau, bien modelé, appartient au xv<sup>e</sup> siècle ; il a été peint en totalité ; on voit encore des traces des couleurs de chair sur la figure, de l'or sur les cheveux et du bleu sur le voile qui les couvre.

2° Portion du pied droit d'une figure en bas-relief ; il est chaussé d'une sandale, et se rattache à une portion de draperie.

3° Petite statuette en fer fondu, d'une époque douteuse. Cette figure, agenouillée, les bras croisés sur la poitrine, est revêtue d'une cotte de maille, sur laquelle se trouve un manteau ; elle a 0<sup>m</sup>,12 de hauteur, et est placée sur un socle haut de 0<sup>m</sup>,13. La partie antérieure de ce socle est armée d'un treillis dont chaque interstice renferme un gros point.

4° Une épée paraissant avoir fait partie d'un trophée ; le plus simple examen suffit pour établir que ce n'a jamais été une arme de guerre.

Ces deux derniers objets ont été découverts, le premier, dans le massif de l'escalier conduisant à la chaire de l'ancien réfectoire, le second, dans l'épaisseur du mur sud de cette pièce, sous la corniche.

(1) Le P. ANSLEM, t. VI, p. 507. — LE LABOUREUR, *loc. cit.*, p. 207.

## Bijoux.

1° Une bague en argent doré, trouvée dans le cercueil n° 7.

L'anneau présente plusieurs filets parallèles; le chaton contient un cristal blanc, transparent, taillé en pyramide, orésentant sa base en dehors.

2° Fibule ou ornement en cuivre doré, auquel sont encore attachés des fils de métal.

3° Bouton sphérique en cuivre, gaufré sur la partie antérieure.

## Monnaies.

1° Deniers de Louis VIII, 1223, 1226.

LVDOVICVS REX dans le champ sur deux lignes, en boustrophédon :

FRA  
ODN

⊕. + PARISI CIVIS : dans le champ, croix grecque pautée.

Billon : diamètre 0<sup>m</sup>,020.

2° Demi-gros de Jean, roi de France, 1350, 1364.

Légende extérieure : ..... ME D...IV.... (BENEDICTV : SIT : NOMĒ : DNI : IHV : XPI.

Deuxième légende concentrique : IOHANNES DEI GRA. Dans le champ, croix haute dont le pied coupe la légende intérieure, et dont la tête et les bras sont terminés par une fleur de lis.

⊕. Bordure de fleurs de lis renfermées chacune dans un ove; dans le champ, couronne ouverte surmontant la légende suivante : FRANCOV...REX.

Billon : diamètre 0<sup>m</sup>,026.

Mauvaise fabrication; le flan n'a pris qu'une partie de l'empreinte du coin; la pièce n'a aucunement frayed.

3° Douzain de Henri IV. (1589, 1610.)

HN.RICVVS.IIHI.D.G.....A.RE (HENRICVVS.IIHI.D.G.FRAN.  
ET.NA.REX)

Ecusson aux armes de France, surmonté de la couronne royale fermée.

⊕. SIT.NOMEN.DNI.B..... (SIT.NOMEN.DNI.BENEDICTUM)

Croix ancrée, cantonnée au 1 et au 4 d'une couronne fermée, au 2 et au 3, d'une fleur de lis.

Billon : diamètre 0<sup>m</sup>,024; fabrication et conservation mauvaises.

4° Liard de Louis XIV, (1643, 1715.)

L.XIHI.ROY.DE.F..... (L.XIHI.ROY.DE.FR.ET.DE.NA.)  
buste à gauche revêtu des ornements royaux.

R.	LIARD	LIARD
	DE	DE
	ANC	FRANCE
	B	B

Au dessous, trois fleurs de lis.

Cuivre : diamètre 0<sup>m</sup>,023.

Cette pièce, qui porte le différent monétaire de Rouen, est fort mal conservée.

5° Jeton de la prévôté de Paris.

⊕. DE.LA.PREVOSTE. DE.M<sup>c</sup>.M.MOREAV.LIEUT<sup>nt</sup>.CIVIL

Ecusson armorié, surmonté d'un casque taré de trois quarts, orné de ses lambrequins; il est chargé des armes suivantes : d'or, à trois têtes de Maure de sable, tortillées d'argent, écartelées d'or, à trois fasces de gueules.

R. ⊕ QVO.NVLLA.PRIORVM ⊕

Vaisseau pavillonné de France, voguant à droite.

A l'exergue : 1633.

Cuivre; diamètre : 0<sup>m</sup>,028.

Michel Moreau, conseiller d'Etat et lieutenant civil, à qui appartient ce jeton, a rempli les charges de prévôt des marchands, à Paris, de 1632 à 1638. Il est mort dans l'exercice de ses fonctions.

6° Essai de coin représentant des emements gravés avec beaucoup de soin.

Cuivre; diamètre : 0<sup>m</sup>,029. *Incus*

## Poteries.

1° Deux pots en terre jaune, d'une très-faible épaisseur, ornés de lignes rouges appliquées au pinceau; ces vases, qui servaient à brûler des aromates, ont les flancs percés de trous destinés à faciliter le passage de la fumée; ils se plaçaient auprès des morts, pendant leur exposition à découvert dans les églises.

2° Un petit vase garni d'anses, en terre grise; sa forme paraît peu ancienne.

La commission terminera ici son travail. Elle eût désiré obtenir des résultats plus intéressants pour l'histoire et pour la science; elle s'estime heureuse, cependant, d'avoir pu mettre au jour quelques documents nouveaux.

Ce travail serait plus complet, s'il était accompagné d'un plan indiquant le mouvement quotidien des fouilles; les relevés nécessaires avaient été faits dans ce but. Mais, au mois de février 1848, la caserne des Célestins a été occupée par la première garde républicaine; le bureau des architectes a été bouleversé, et la plupart des documents recueillis ne se sont pas retrouvés.

On n'a pas respecté davantage les cercueils qui avaient été déposés à la suite du bureau des architectes. Les restes qu'ils contenaient, et qui avaient échappé à la violation de 1793, ont été tirés de leurs lincoils et dispersés par la révolution de 1848. Il n'a pas été possible, dès lors, de les déposer dans les caux de l'église Saint-Paul, ainsi que la commission en avait d'abord eu le projet; en conséquence, ils ont été transportés à l'ossuaire de l'Ouest avec les ossements découverts dans les fouilles.

Toutefois, quelques-uns de ces ossements, qui offraient de l'intérêt sous le rapport de l'anthropologie ou de la science anatomique, ont été donnés au Muséum d'histoire naturelle.

Quant aux restes de la duchesse de Bethfort, la commission avait pensé qu'ils devaient être remis à l'Angleterre. Mais lord Normanby, sur les ouvertures qui lui ont été faites à ce sujet, a exprimé l'avis que des

restes appartenant à une princesse du sang royal français ne devaient pas être déposés à Westminster. La commission s'occupe en conséquence des moyens de les faire transférer dans les éaux de Saint-Denis.

Les divers objets d'art et d'antiquité ont été remis au musée de Cluny.

Il n'est pas inutile ici de remarquer que les niches qui décoraient la façade de l'église, et qui, autrefois, avaient renfermé les statues de Charles V, roi de France, et de la reine Jeanne de Bourbon, sa femme, ont été transportées à l'église Saint-Denis, qui possédait déjà les deux statues précitées.

La commission ne terminera pas son travail sans témoigner sa gratitude toute particulière à M. de Bourrain, architecte inspecteur des travaux, qui lui a prêté son concours avec un zèle et un bon vouloir qui ne se sont pas démentis un instant.

CHAILLOT, au faubourg de ce nom.

La plus ancienne des trois maisons religieuses de Chaillot est celle qui est bâtie sur le fonds, qui a conservé le nom de Nijon, qui était le nom primitif de toute la côte.

Anne de Bretagne, femme du roi Charles VIII, ayant eu de ses ancêtres le manoir de Nijon, ou l'hôtel de Bretagne, en fit la destination pour l'établissement d'un couvent de Mimmes (*les Bons-Hommes*), y ajoutant un autre hôtel contigu, qu'elle acheta en 1496 de Jean de Cérisy, bailli de Montfort-l'Amaury, lequel hôtel dépendait de la seigneurie d'Auteuil, et contenait sept arpents entourés de murs, avec un vivier au bas et une chapelle dite *Notre-Dame de toutes grâces*. La même reine fit commencer une église plus grande, qui ne fut achevée que sous le règne de François I<sup>er</sup>, et peut-être encore plus tard, puisque ce ne fut qu'en 1563 que le roi donna à ces religieux toutes les pierres de taille restées sur le bord de la Seine, du côté de Grenelle. On appela la nouvelle église du nom de l'ancienne chapelle, *Notre-Dame de toutes grâces*, et elle fut dédiée sous ce titre, le 12 juillet 1578, par Henri Le Meignan, évêque de Digne, au nom de l'évêque de Paris, qui ordonna que l'anniversaire serait fixé au premier dimanche de juillet. Ce couvent fut le premier que cet ordre eut aux environs de Paris, et ils en furent redevables aux soins de deux docteurs de cette capitale, qui s'y étaient d'abord opposés (on ne dit pas pour quelle raison), savoir, Jean Quentin, pénitencier de Notre-Dame, et Michel Standoncht, principal du collège de Montaigu. Le premier logea chez lui les six religieux que saint François de Paule y envoya, en attendant que ce couvent de Nijon fût en état, et voulut par son testament que son cœur fût enterré dans la chapelle de Sainte-Anne de leur église, où sont gravés les vers suivants :

Cy gist au bas de ce pilier

Le cœur du bon Penitencier,

Maistre Jean Quentin sans errer,  
Qui de ce Couvent bienfaicteur  
Fut, et de l'Ordre amateur.

Les autres sépultures plus remarquables qu'on voit dans la même église sont de dame Françoise de Veyne, femme d'Antoine Duprat, chancelier de France, avant qu'il embrassât l'état ecclésiastique; d'un Jean d'Alesso, petit-neveu de saint François de Paule, décédé en 1572, et de son épouse Marie de la Saussaye; de Madeleine d'Alesso, femme de Pierre Chaillon, secrétaire de la chambre du roi, morte en 1583; celle d'Olivier Lefèvre, seigneur d'Ormesson, d'Eanbonne, etc., président de la chambre des comptes, décédé le 26 mai, 1600, et Anne d'Alesso, son épouse, morte dès l'an 1590; celle de Marie de Drac, veuve de Jacques Avrillot, conseiller au parlement, femme très-pieuse, décédée le 11 septembre 1590, et d'Anne Le Lieur, veuve de René Vivian, correcteur des comptes, aussi d'une très-grande piété, laquelle mourut le 3 avril 1591. Dans le dernier siècle, François Jourdan, Angevin, professeur royal en hébreu, a été inhumé dans la même église.

Le village de Chaillot a donné naissance à Jean du Housset, célèbre reclus du Mont-Valérien, qui mourut en odeur de sainteté, l'an 1609, le 3 d'août.

Sa nourriture ordinaire était du pain bis, auquel il ajoutait quelques racines, rarement des œufs ou du poisson, et encore plus rarement de la viande, et sa boisson était de l'eau. Il ne consentit à boire un peu de vin que quelques jours avant sa mort. La prière était son occupation presque continuelle, avec la lecture. Il couchait dans une bière, revêtu de son cilice et de sa robe blanche. C'est ainsi qu'il vécut pendant quarante six ans, excepté quelque temps durant les guerres civiles, qu'il se retira au collège de Montaigu, à Paris, parmi les pauvres écoliers, ou bien chez les Chartreux; il mourut accablé d'austérités, à l'âge de soixante-dix ans. Il fut honoré, pendant sa vie, de plusieurs visites des rois Henri III et Henri IV. Le premier lui avait fait bâtir un oratoire, joignant sa cellule. Les auteurs de sa Vie (Colletet et de la Croix) disent qu'il prît à ces deux monarques le genre de leur mort. Ils ajoutent que les habitants de Suresnes et des villages voisins avaient recours à lui dans les calamités publiques, et qu'ils avaient toujours senti la puissance de son intercession.

Mézeray, historiographe de France, dont le vrai nom était François Eodes, avait une maison de campagne à Chaillot. On dit qu'il avait eu dessein de se faire enterrer dans Fenelos de cette maison, sur une éminence à l'extrémité de sa vigne, et de s'y faire construire une espèce de mausolée en pyramide, soutenu d'un piédestal, orné de bas-reliefs, où devaient être gravés cinq ou six volumes, avec le titre d'Anecdotes, et une inscription. Il avait eu même la témérité de nommer l'abbé de la Chambre pour exécuter d'un projet si bizarre.

Le président Jeannin a eu pareillement sa maison de campagne à Chaillot, en 1619.

**CHANOINESSES DU SAINT-SÉPULCRE**, ou *couvent de Belle-Chasse*. Ce couvent, qui est situé dans la rue Saint-Dominique, faubourg saint-Germain, est un couvent de religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre, autrement appelé le couvent de *Belle-Chasse*, du nom que portait autrefois le lieu où il est situé. Ce fut la baronne de Planey qui attira ces religieuses de Charleville à Paris, en 1632.

La principale bienfaitrice de cette maison a été la Mère de Verdaille, qui en était prieure. Cet ordre a été institué dans la Palestine par ceux à qui les Sarrasins, et puis les rois de Jérusalem, confièrent la garde du Saint-Sépulcre, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Les couvents de cet ordre, tant d'hommes que de femmes, se sont multipliés en Europe, excepté en France, où il y en a très-peu. De celui-ci sont sorties les chanoinesses du Saint-Sépulcre, que Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, établit dans sa terre de Luynes en 1656. (HURTAUT ET MAGNY.)

**CHANOINESSES RÉGULIÈRES DE SAINT-AUGUSTIN**. Ce monastère est dans la rue et du même côté que les religieuses de Picpus.

Le corps de Marguerite-Louise d'Orléans, grande duchesse de Toscane, et fille de Jean Gaston de France, duc d'Orléans, et de Marguerite de Lorraine, a été inhumé dans l'église de ce couvent, où il y a deux épitaphes, l'une française et l'autre latine : voici l'une et l'autre :

Ici repose le corps de très-haute, très-puissante et très-vertueuse princesse M. Aloyse d'Orléans, épouse de magnanime Cosme III de Médicis, Grand Duc de Toscane, décédée le 27 septembre 1721. Priez Dieu pour le repos de son âme.

D. O. M.

Margaritæ Aloysiæ, Joannis Gastonis Ducis Aureliani filix, Ludovici XIV nuptiarum auspiciis patriæ, Henri IV nepti, Magnæ Ducis Etruriæ, regiis corporis, animique dotibus insigni christianæ pietatis exemplo conjugii carissimæ carissimorum pignorum matri Cosmus III, Magnus Dux Etruriæ, moriens monumentum posuit. A. S. M. D. CC. XXIII.

**CHARTREUX (L'église et couvent des)**. Saint Louis, dont le zèle pour la propagation des ordres religieux était presque sans bornes, fut si édifié du récit qu'on lui faisait de la vie solitaire et pénitente des disciples de saint Bruno, qu'en 1257 il demanda à dom Bernard de la Tour, prieur de la Grande-Chartreuse, général de tout l'ordre, quelques-uns de ses frères, qu'il voulait établir près de Paris. Dom Bernard envoya aussitôt au roi dom Jean de Jossieran, prieur du Val-Sainte-Marie, au diocèse de Valence, avec quatre autres religieux. Le roi les établit à Gentilly, et leur donna la maison, les vignes et les terres qu'il avait achetées des enfants de Pierre Le Queux. Après un an de séjour en cet endroit, ces cinq Chartreux supplièrent le roi de vouloir bien leur accorder son

hôtel de Valvert ou Vauvert, maison de plaisance que le roi Robert avait fait bâtir, et qui était abandonnée, à cause, disent les bonnes gens, que les diables s'en étaient emparés, et y faisaient un tintamarre épouvantable (1); mais que saint Louis l'ayant accordée aux Chartreux, la présence et les prières de ces saints religieux les en chassèrent : *Aniles fabulæ*. Le motif que ces religieux alléguèrent était que la doctrine, qui se répandait de la ville de Paris dans toute l'Eglise, ferait retenir leur ordre. Quoique cette raison ne fût guère valable, puisque Gentilly n'est qu'à une petite lieue de Paris, et que d'ailleurs saint Bruno ait voulu plutôt former des solitaires et des saints que des savants, cependant le roi leur accorda leur demande, et non-seulement leur donna le lieu et l'hôtel de Vauvert, avec toutes ses appartenances et dépendances, mais même leur laissa la maison, les vignes et les terres où il les avait établis à Gentilly, et ajouta à tous ces bienfaits cinq muids de blé de Gonesse, à prendre tous les ans à la Toussaint dans les greniers de Paris. L'acte de cette fondation est daté de Melun, et du mois de mai de l'an 1259.

On entre dans ce monastère par un portail qui est sur la rue d'Enfer : une avenue assez longue et plantée d'arbres conduit à la grande porte intérieure de cette maison. L'on entre ici dans la première cour du couvent, et l'on remarque, à main gauche, une chapelle assez grande, qu'on nomme la chapelle des femmes, parce que c'est la seule où les femmes aient entrée. Elle fut consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Blaise, le 14 de mai de l'an 1460. Dans cette chapelle est une tombe plate de pierre de liais, sur laquelle on lit une épitaphe qui nous apprend que c'est en cet endroit qu'a été inhumé Laurent Bouchel, avocat fameux au parlement de Paris, mort l'an 1629, âgé de soixantedix ans. On aurait rapporté ici cette épitaphe, si la balustrade de l'autel de la chapelle permettait qu'on pût la lire tout entière.

Dans le chœur des Pères, sur une petite lame de cuivre, qui est dans une des armoires pratiquées dans les basses formes, vis-à-vis des stalles des religieux, est cette inscription :

Ces chaises sont des marques de la belle économie du V. P. D. Léon Hinselîn; ont été faites en l'année 1680, par le Frère Henri Fuziliers.

Dans le chœur des Frères, sur une autre

(1) On a même poussé la crédulité sur ce point, jusqu'à s'imaginer que la rue où sont ces religieux n'avait été nommée la *rue d'Enfer*, qu'à cause des malins esprits qui s'étaient emparés de ce château, et cependant, pour peu qu'on veuille approfondir cette matière, on trouvera dans les auteurs qui ont écrit le plus correctement sur la recherche des antiquités de Paris, que cette rue est nommée dans les vieux titres, *via Inferior*, comme qui dirait la rue basse, par rapport à la rue Saint-Jacques, qui était appelée *via Superior*; et qu'ainsi c'est par corruption et par contraction de nom, qu'elle est appelée la *rue d'Enfer*. (GERM. BRUCE, tom. III, pag. 105.)

petite lame de cuivre, adossée à un petit volet pratiqué vis-à-vis les stalles, on lit :

La menuiserie du chœur des Frères convers de la Chartreuse de Paris, a été commencée le 20 février 1681, et finie le 10 d'octobre 1682, par l'ordre et belle économie du V. P. D. Léon Hincelin, Prieur de la Chartreuse de Paris, et le tout conduit par le Frère Henri Fuzilliers convers.

Plusieurs personnes de grande considération ont été inhumées dans cette église. Philippe de Marigny, évêque de Cambrai, puis archevêque de Sens, mort en 1325, fut inhumé dans l'ancienne chapelle qui sert aujourd'hui de réfectoire, et ensuite transporté dans cette église, devant le grand-autel. Jean de Blangy, docteur en théologie, évêque d'Auxerre, mort le 15 mars 1344. Il était né au bourg de Blangy, dans le comté d'Eu, et en avait pris le nom. Il fut grand théologien et grand négociateur. Jean de Chissé, évêque de Grenoble, mort à Paris le 17 août 1350. Amé de Genève, frère de Robert de Genève, pape sous le nom de Clément VIII. Amé mourut le 4 décembre 1369. Son tombeau est à côté de l'autel, sous une arcade; il y est représenté armé, et on y lit cette épitaphe :

CI GIST

Noble et Puissant Prince Messire  
Amé de Genève,  
qui trépassa l'an de grâce 1369,  
le 4<sup>e</sup> jour de décembre.

Jean de Dormans, évêque de Beauvais, cardinal de l'Eglise romaine et chancelier de France; et Guillaume de Dormans, son frère, aussi chancelier de France, eurent leur sépulture dans le chœur de cette église.

Guillaume mourut le 11 juillet 1373, et le cardinal, le 7 novembre de la même année. On ôta leur tombeau du chœur en 1611, à cause qu'il incommodait dans la célébration de l'office divin; et le chancelier Boucherat, issu par femmes de la famille des Dormans, fit placer ce tombeau, en 1696, devant l'autel de la chapelle Sainte-Anne, et mettre l'épitaphe qu'on va lire où était l'ancien tombeau :

ME JACET

Illustrissimus Ecclesie Princeps  
Johannes de Dormano,  
S. R. E. Cardinalis,  
Episcopus Belvacensis,  
Et Francie Cancellarius  
Designatus anno M. CCCXIV.  
Qui munus summi in regis manus  
Deposuit anno M. CCCXXI,  
Fratre ejus,  
Qui hic etiam adjacet, in idem munus  
Mox successit;  
Hujus Cardinalis effigies de met. Bo,  
Cupreo ante hic exposita,  
Pro faciliore divini cultus et ritus

Cartusienasis, quibus diuturno  
Impedimento fuit celebratio,  
Translata est ante altare  
Sacelli Sancte Annæ, consensu,  
Pietate et religione illustrissimè  
Domini Domini Ludovici Boucherat,  
Comitis de Coupens Laville,  
Regiorum Ordinum Commentatoris  
Et Francie Cancellarii, nobili familia  
De Dormano affinis,  
Qui sumptibus suis hoc monumento  
Parentavit.  
Anno Domini M. DC. XCVI.

Marguerite de Châlons, dame de Thieri et de Puisoye, fille de Jean de Châlons, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et femme de Jean de Savoie, chevalier, morte le 11 octobre 1378.

Guillaume de Paris, mort le 11 avril 1399.

Michel de Cernay, évêque d'Auxerre et confesseur du roi Charles VI, mort le 13 octobre 1409.

Pierre de Navarre, comte de Mortain, fils de Charles II, roi de Navarre, dit le Mauvais, et de Jeanne de France, fille du roi Jean, mort à Bourges le 29 juillet 1412, d'où son corps fut transporté en l'abbaye Saint-Antoine-lez-Paris, et de là, le 5 août suivant, en l'église des Chartreux, où l'on voit son tombeau, qui est de marbre blanc. Il est sous une arcade prise dans le mur, qui sépare le sanctuaire de la chapelle de Saint-Etienne et de la sacristie. Pierre de Navarre y est représenté avec Catherine d'Alençon, sa femme, quoique cette princesse, qui mourut à Paris le 14 juin 1462, ait été inhumée à Sainte-Geneviève, où se voit son épitaphe sur une tombe de pierre, devant la chapelle de Saint-Martin, dans la nef, à droite en entrant.

Philippe d'Harcourt, premier chambellan du roi Charles VI, mort le 13 d'octobre 1414.

Jean d'Arsonvalle, évêque de Châlons et confesseur du dauphin, fils de Charles VI, mort le 27 d'août de l'an 1416.

Jean de Lure, neveu de l'antipape Benoît XIII, mort en 1424.

Adam de Cambrai, premier président de Paris, mort le 15 mars 1436; et Charlotte Alexandre, sa femme, morte le 12 mars 1472.

Louis Stuard, seigneur d'Aubigny, fils d'Edmond Stuard, duc de Lenox, et mort à Paris l'an 1663, fut inhumé au milieu du chœur, sous la cloche. Il avait été envoyé en France dès l'âge de cinq ans. Il prit les ordres fort jeune, et fut chanoine de l'église métropolitaine de Paris. Lors du rétablissement de Charles II sur le trône de ses ancêtres, il retourna en Angleterre, et ce prince le fit grand-aumônier de la reine, sa femme. Il fut nommé au cardinalat; mais il mourut à Paris, quelques heures avant l'arrivée du courrier qui lui en apportait la nouvelle.

Il en est souvent parlé dans les ouvrages

de Saint-Evremond, avec qui il était uni d'une étroite amitié. Voici l'építaphe qui fut mise sur sa tombe :

D. O. M.

Ludovico Stuardo, Albini Regulo, Edmundi Levinie Ducis filio, ex regia Stuartorum apud Scotos familia oriundo, Catharinæ Lusitanæ Caroli II, Magnæ Britannie Regis et conjugis, magno Eleemosinario; viro non tam claris natalibus, quam religione, morum suavitate, urbanitate, ingenii elegantia, cæterisque animi dotibus conspicuo; qui cum in Cardinalium Collegium mox cooptandus esset, immatura morte preemptus est. An. ætatis 46, anno Christi 1665, 5 idus novemb.

De se plura ne dicereut,  
Supremis tabulis cavit.

De l'église on passe dans le petit cloître, qui est orné de pilastres d'ordre dorique, avec des tableaux dans les arcs, qui représentent les circonstances les plus remarquables de la vie de saint Bruno, depuis qu'il eut quitté le monde jusqu'à sa mort, et même jusqu'à sa canonisation. Eustache Lesueur commença cet excellent ouvrage en 1649, et l'acheva en moins de trois ans (1).

Le grand cloître a été bâti à plusieurs reprises, de même que les cellules, ou petites maisons qui l'environnent. La fondation de quatorze cellules, que fit Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon, de Blois, de Chartres, etc., est représentée dans ce grand cloître, du côté de l'église, où l'on a sculpté sur la muraille cette princesse, qui présente à la sainte Vierge, tenant l'Enfant Jésus entreses mains, et à saint Jean-Baptiste, quatorze chartreux à genoux. En 1712, on couvrit ce bas-relief avec des planches, fermées d'un treillis, et sur ces planches on a peint, d'après le bas-relief, toutes les figures dont on vient de parler; ce qui fait un tableau de quinze pieds de largeur, sur quatre pieds de hauteur. Le peintre fait sortir de la bouche de Jeanne de Châtillon cette prière qu'elle adresse à la Vierge :

Vierge Mère, et Pucelle, à ton cher Fiens présente quatorze Frères qui prient pour moi.

L'Enfant Jésus lui répond :

Ma fille, je prends le don que tu me fais,  
Et te rends tous tes mesfaits.

Le haut de ce tableau est orné de 17 écussons aux armes de France et de Châtillon, alternativement.

Au bas du tableau, est l'inscription suivante :

L'an de grâce 1712, cet ancien monument de la piété de Madame Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois, qui fut accordée à dix ans, et mariée à douze, à M. Pierre de France, comte d'Alençon, fils de saint Louis, fut dressé, pour con-

server la mémoire d'une fondation qu'elle fit de quatorze Chartreux à Paris, et a été renouvelé conformément à son original ci-dessous, sur plâtre, par les ordres de très-hauts et très-illustres seigneurs Claude Elzéar, comte de Châtillon, et Alexis Henri, chevaliers des Ordres du roi, frères, pour empêcher que la longueur des temps n'achevât de le détruire, et conserver à la postérité la mémoire d'une si illustre parenté.

Cette inscription n'est pas bien faite; car, outre que la date, qui est à la tête, y cause une équivoque, l'auteur qui l'a composée, ou celui qui l'a écrite, se sont servis d'une phrase louche, qui jetterait dans l'erreur la plupart des lecteurs. Claude Elzéar, comte de Châtillon, n'a jamais été chevalier des ordres du roi; il n'y a qu'Alexis Henri, marquis de Châtillon, qui ait été décoré de ces ordres. On n'a garde de porter des soupçons ailleurs que sur l'auteur, ou sur l'écrivain de cette inscription: quand on a l'honneur d'être de l'ancienne et de la grande maison de Châtillon-sur-Marne, un chevalier des ordres de plus, ou de moins doit être une illustration assez indifférente.

Plusieurs personnes de mérite ont été inhumées dans ce cloître, ou dans le grand cimetière. Les plus connues sont les trois dont on va parler.

Jean Versoris, avocat, mort le 26 décembre de l'an 1583. Il descendait de Jean Le Tourneur, qui vint s'établir à Paris sous le règne de Charles VII; et qui, à l'exemple de la plupart des gens de lettres de son temps, latinisa son nom, et se fit appeler Versoris, qui est le génitif de Versor. Sa postérité porta toujours depuis le surnom de Versoris. Celui qui donne lieu à cet article est connu pour avoir plaidé pour les Jésuites, contre Etienne Pasquier, et pour avoir été un si furieux ligueur, qu'ayant appris la mort du duc et du cardinal de Guise, il en fut tellement saisi, qu'il en mourut, avec des sentiments contre son roi qui probablement ne le conduisirent point en paradis.

Jean Descordes, né à Langres, mais originaire de Tournay, fit paraître, dès son bas âge, beaucoup d'inclination pour les lettres: cependant, après la mort de son père, ses parents l'obligèrent de quitter les études pour se faire marchand; mais son penchant dominant l'y ramena, et à l'âge de trente ans, il reprit les études, et se fit ensuite Jésuite à Avignon. Ses infirmités l'obligèrent de sortir du noviciat. Il obtint, quelque temps après, un canonicat de Limoges, où il acheta la bibliothèque de Simon Bosius, qu'il augmenta considérablement; car il était grand amateur et grand connaisseur de bons livres. Il mourut à Paris en 1642, âgé de soixante-douze ans, estimé et regretté de tous les savants de son temps. Le cardinal Mazarin acheta sa bibliothèque pour le prix de dix-neuf ou vingt mille livres, et elle a servi de fonds à celle qu'on voit aujourd'hui au collège Mazarin, ou des Quatre-Nations.

(1) Ces tableaux sont aujourd'hui au musée du Louvre.

Descordes a composé quelques ouvrages, qui n'ont pas fait grand bruit dans le monde savant.

Pierre Danet, abbé de Saint-Nicolas de Verdun, et curé de Sainte-Croix de la Cité, à Paris, mort en 1709. Il a fait un Dictionnaire français-latin, et un autre latin-français, et un troisième des antiquités grecques et romaines; le tout à l'usage du dauphin, fils du roi Louis XIV. Ses dictionnaires de la langue latine ont eu beaucoup de cours; cependant, on peut dire que Danet ne connaissait pas assez les finesses des deux langues pour faire quelque chose d'excellent là-dessus.

Avant que l'imprimerie fût connue en Europe, les Bénédictins, les Bernardins et les Chartreux s'occupaient à copier les anciens auteurs: nous leur avons l'obligation de nous avoir conservé une infinité de livres. Les Chartreux sachant que Guy, comte de Nevers, voulait leur faire présent de vases d'argent, marquèrent qu'il leur ferait plus de plaisir, s'il voulait leur donner du parchemin. L'usage du papier, tel que nous l'avons aujourd'hui, n'est pas bien ancien: on ne se servait encore que de parchemin sous le règne du roi Jean. (*Ess. hist. sur Paris*, tom. I, p. 253.) (HURTAUT et MAGNY.)

CHERCHE-MIDI, ou *Chasse-Midi*, ancien couvent de religieuses.

Madame de Rohan fit sa demeure dans ce prieuré jusqu'à sa mort, qui arriva le 8 avril de l'an 1681: elle n'était âgée que de cinquante-deux ans et quelques mois. On voit dans l'église de ce prieuré, l'épithaphe que le fameux Péllisson fit, en 1682, pour cette illustre abbesse. La voici:

ICI REPOSE.

Très-illustre et vertueuse princesse Marie-Éléonore de Rohan, premièrement abbesse de Caen, puis de Malnour, seconde Fondatrice de ce prieuré, qu'elle redonna à Dieu, et où elle voulait finir ses jours; plus révérée par ses grandes qualités, que par sa haute naissance, le sang des Rois trouva en elle une âme royale: en sa personne, en son esprit, en toutes ses actions, éclata tout ce qui peut rendre la piété et la vertu plus aimables. Sa profession fut son choix, et non pas celui de ses parents: elle leur fit violence, pour ravir le royaume des cieux. Capable de gouverner des États, autant que de grandes communautés, elle se réduisit volontairement à une petite, pour y servir avec le droit d'y commander; douce aux autres, sévère à elle-même: ce ne fut qu'humanité au-dehors, qu'austérité au-dedans. Elle joignit à la modestie de son sexe, le savoir du nôtre; au siècle de Louis le Grand, rien ne fut ni plus poli, ni plus élevé que ses écrits: Salomon y vit, y parle, y regne encore, et Salomon en toute sa gloire. Les constitutions qu'elle fit pour ce monastère, serviront de modèle pour toutes les autres. Comme si elle n'eût vécu que pour

sa sainte postérité, le même jour qu'elle acheva son travail, elle tomba dans une maladie courte et mortelle, et y succomba le 8 d'avril 1681, en la 55<sup>e</sup> année de son âge. Jusqu'en ses derniers moments, et dans la mort même, bonne, tendre, vive et ardente pour tout ce qu'elle aimait, et surtout pour son Dieu. Tant que cette maison aura des vierges épouses d'un seul époux, tant que le monde aura des chrétiens, et l'Église des fidèles, sa mémoire y sera en bénédiction: ceux qui l'ont vue n'y pensent point sans douleur, et n'en parlent point sans larmes.

Qui que vous soyez, priez pour elle, encore qu'il soit bien plus vraisemblable que c'est maintenant à elle à prier pour nous, et ne vous contentez pas de la regretter ou de l'admirer; mais tâchez de l'imiter et de la suivre.

Sœur Françoise de Longueval, première prieure de cette maison, sa plus chère fille, l'autre moitié d'elle-même, dans l'espérance de la rejoindre bientôt, lui a fait élever ce tombeau.

Le moindre et le plus alligé de ses serviteurs eut l'honneur et le plaisir de lui faire cette épithaphe, où il supprima, contre la coutume, beaucoup de justes louanges, et n'ajouta rien à la vérité.

On admire tous les jours cette épithaphe, digne de son auteur et de l'illustre abbesse pour laquelle elle a été faite. Fen M. Gilbert de Choiseul, évêque de Tournay, la traduisit en latin. Elle fut aussi traduite en italien, par l'auteur de la *Congiura di Rafuello della Torre*, et elle a été imprimée un grand nombre de fois. (HURTAUT et MAGNY.)

CORDELIERS DU GRAND COUVENT (Les). Saint François d'Assise en Ombrie, est l'instituteur des frères Mineurs, vulgairement nommés *Cordeliers*, à cause qu'ils ont une corde pour ceinture. Il fit une règle, qui fut approuvée par le pape Innocent III, en 1210, et envoya en France quelques-uns de ses disciples, qui furent très-favorablement reçus à Paris, en 1216 ou 1217; mais où ils demeurèrent cependant quelques années sans établissement fixe. Après la mort de saint François, les disciples qu'il avait à Paris eurent le père Ange de Pise pour premier gardien, et changèrent plusieurs fois de demeure, jusqu'en 1230, que l'évêque de Paris leur permit de s'établir dans cette ville.

Leur église ne fut dédiée qu'après le retour de saint Louis de la terre sainte; savoir, le 6 juin 1262 ou 1263, sous l'invocation de sainte Madeleine. Le roi laissa aux Cordeliers de ce couvent, par son testament, une partie de sa bibliothèque, et quatre cents livres d'argent, somme alors fort considérable.

Comme les Jacobins et les Cordeliers avaient partagé l'affection et les bienfaits de saint Louis, ils partagèrent aussi l'honneur d'inhumier dans leurs églises plusieurs princes et princesses issus de ce roi.

L'église des Cordeliers fut brûlée par un incendie arrivé le 19 novembre de l'an 1580, sur les neuf ou dix heures du soir, par l'imprudence d'un religieux de ce couvent, qui, étant seul dans l'église où il voulait achever de dire l'office, attacha une bougie allumée au lambris de la chapelle Saint-Antoine de Padoue, où il y avait quantité d'ex-voto en cire; s'étant endormi, le feu y prit, et se communiqua avec tant de rapidité et tant de violence, qu'en un moment toute l'église fut embrasée, sans qu'on pût y apporter le moindre secours. Les cloches furent fondues; le chœur, la nef, les chapelles, et une partie du cloître furent ravagés par le feu, qui détruisit la plupart des tombeaux qu'on y voyait auparavant, et dont Corrozet nous a conservé la mémoire. Ces tombeaux étaient de marbre noir, et les effigies des princes et princesses qui y avaient été inhumés étaient de marbre ou d'albâtre. On peut voir leurs noms et épitaphes dans Corrozet.

Le roi Henri III, touché de l'incendie de cette église, donna une somme considérable pour faire rebâtir le chœur, et les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il venait d'instituer, y contribuèrent aussi. On commença donc à rebâtir le chœur en 1582, et le 19 novembre 1585, il fut béni, et le grand autel dédié sous l'invocation de sainte Madeleine, de saint Roch et de saint Sébastien. La nef et les bas-côtés furent rebâti l'an 1606, par les soins et les libéralités de Christophe de Thou, premier président du parlement de Paris, et de Jacques de Thou, son fils.

Voici les tombeaux qu'on voit encore dans cette église, et les noms des personnes les plus distinguées par leur naissance, ou les plus connues par leur esprit ou par leur science, qui y ont été inhumées.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, à qui le roi Louis XI fit trancher la tête en place de Grève, le 19 décembre 1475.

Derrière le chœur, et à côté du grand autel, on voit un tombeau de pierre, sur lequel est couchée la statue d'un prélat: c'est la figure de Pierre Filhol, de Gannat en Bourbonnais, archevêque d'Aix en Provence, lieutenant général pour le roi François I<sup>er</sup>, au gouvernement de Paris et Ile-de-France; lequel, après avoir vécu cent deux ans, trépassa le 22 janvier 1540. Ce tombeau est un de ceux qui ont échappé à l'incendie de l'an 1580.

Au côté gauche du sanctuaire, près du maître-autel, est un monument adossé à la grille du chœur. On y voit une figure de bronze, à demi-couchée. L'épitaphe qui accompagne ce tombeau, est ainsi conçue:

Alberto Pio de Sabudia, Carpensium Principi. Francisci Regis fortunam secundo, quem prudentia clarissimum reddidit, doctrina fecit immortalam, et vera pietas Cælo inservit. Vixit annos 55, hæredes mæstiss. pos. an. M. D. XXXV.

Albert Pio, dépouillé de sa principauté de Carpi par le duc de Ferrare, se retira à

Paris, où il employa les dernières années de sa vie à écrire contre les nouvelles opinions. S'étant avisé de critiquer les plaisanteries qu'Erasmus à jetées dans ses *Colloques*, il devint l'objet des bons mots de ce bel esprit, qui même ne l'épargna pas après son décès; car ce prince étant mort à Paris, revêtu d'un habit de Cordelier, dans lequel il ordonna qu'on l'inhumât, Erasmus composa cette satire ingénieuse, qu'il joignit à ses premiers *Colloques*, sous le titre d'*Exsequiæ Seraphicæ*. Enterrement séraphique. C'est aussi à l'occasion de cet enterrement monacal que Marot a dit dans sa seconde Epître du coq à l'âne: *Témoin le comte de Carpi, qui se fit moine après sa mort*. Ce tombeau est encore un de ceux qui ont échappé à l'incendie de cette église.

Alexandre de Ales, religieux de cet ordre, fut inhumé dans la nef, vis-à-vis le crucifix, sous un tombeau élevé d'environ deux pieds, transféré depuis entre le chœur et le sanctuaire, sous la grille, à hauteur d'appui, qui les sépare. Sur cette tombe on lit:

R. P.

Alexandri de Ales

Doctoris irrefragabilis;

Quondam Sanctorum Thomæ Aquinatis,

Et Bonnaventuræ Preceptoris,

Epitaphium.

Claudatur hoc saxo famam sortitus abunde,  
Gloria Doctorum, Decus, et flos Philosophorum;

Auctor Scriptorum vir Alexander variorum;

Norma modernorum fons veri, lux aliorum,

Inclitus Anglorum fuit Archilevita, sed horum

Spretor cunctorum, frater collega Minorum,

Factus egenorum, fit Doctor primus eorum.

Obiit anno Dom. 1245, Cal. Septembris.

Si quis honos meritus, si qui virtute colitur

Hunc animo præfer, hunc vere venerare Patrem.

Reverendus Pater Benignus a Genua,

Totius Ordinis Sancti Francisci,

Minister Generalis,

Pro sua in sanctum Doctorem pietate,

Et Religionis zelo,

Hoc monumentum erigi curavit,

Ann. Dom. 1622, mart. 25.

Alexandre de Ales ou de Hales, dit le *Docteur irrefragable* et la *Fontaine de vie*, était Anglais, et avait pris le surnom de Ales ou Hales d'un monastère dans le comté de Ghester, où il avait été élevé. Il vint à Paris: et après y avoir pris le bonnet de docteur, il y professa la philosophie et la théologie avec beaucoup de réputation. Son savoir était soutenu par une grande piété, et surtout par une grande dévotion à la sainte Vierge.

Saint Thomas et saint Bonaventure avaient été ses écoliers. Il composa, par ordre du pape Innocent IV, un Commentaire sur les quatre livres des Sentences, c'est-à-dire, une somme de Théologie, dans laquelle il fait paraître beaucoup de subtilité, et une connaissance médiocre de l'antiquité ecclé-

siastique. C'est le seul des ouvrages qui porte son nom, qui soit certainement de lui.

L'on voit aussi devant le grand autel, au côté gauche, la tombe de Jean de la Haye, religieux de l'ordre de Saint François, né à Paris le 20 mars 1593. Il fut prédicateur ordinaire de la reine Anne d'Autriche. Il a donné au public quarante volumes in-folio, dont il y en a dix-neuf intitulés, *Biblia maxima*. C'est une polyglotte accompagnée d'interprétations et de commentaires. M. Simon prétend que le P. de la Haye n'avait pas la capacité nécessaire pour réussir dans un pareil ouvrage; et le peu de cas qu'on fait aujourd'hui de cette Bible, confirme le jugement qu'en a porté cet habile critique. Il mourut dans ce couvent le 15 d'octobre de l'an 1661, et l'on voit sur sa tombe l'épithaphe que le P. Jacques Seguin, du même ordre, y a fait mettre.

Dans le chœur, on lit cette épithaphe :

EX CIST

Haut et puissant seigneur, messire Bernard de Beon et du Massé, seigneur de Bonteville, Cornefon, Esclassan, et chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, son Conseiller en ses conseils d'Etat, et lieutenant pour Sa Majesté au pays de Xaintonge, Angoumois et Lianousin, lequel décéda à Monceaux, le 8<sup>e</sup> jour d'août 1607.

Priez Dieu pour lui.

André Thevet fut aussi inhumé dans l'encofite du chœur, sous une tombe plate, sur laquelle on mit cette épithaphe :

EX CIST

Vénéralde et scientifique personne, maître André Thevet, Cosmographie de quatre rois; lequel, étant âgé de 88 ans, seroit déréde dans cette ville de Paris, le 25<sup>e</sup> jour de novembre 1540. Priez Dieu pour lui.

Thevet est auteur de plusieurs ouvrages très-médiocres, et qui ne sont aujourd'hui guère lus. Il étoit d'Angoulême, et passa la meilleure partie de sa vie à voyager.

François de Bellefôrêt, gentilhomme, né dans le comté de Cominges, au mois de novembre 1530, mort à Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1583, âgé de cinquante-trois ans: il étoit fort savant et écrivoit beaucoup; mais avec peu de discernement, et peu de clarté dans le style.

Dans la chapelle, on voit la statue de Gilles le Maître, premier président au parlement de Paris, et de dame Marie Sapin, sa femme. Ce premier président mourut le 5 décembre 1562. Au près de cette sépulture, contre le mur, sont attachées trois lames de cuivre, sur lesquelles sont gravées autant d'épithaphe.

Dans la chapelle de Gondy a été inhumé le corps de Dom Antoine, prétendu roi de Portugal; il étoit fils de Dom Louis, infant de Portugal, et d'une juive, nommée Vio-

lente Gomez. Il fut pourvu de la commanderie d'Ocrato, ou de Crato, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui rapportait en ce temps là 25,000 ducats de rente. Le commandeur de Crato accompagna le roi Dom Sébastien en Afrique, et se trouva à la bataille d'Alcazar, donnée au mois d'août de l'an 1578, où le roi fut tué, et Dom Antonio fait prisonnier. Comme celui-ci avoit beaucoup d'esprit, il cacha si bien ce qu'il étoit, que sa prison ne fut pas longue, et qu'il se racheta pour 2,000 cruzades. Après la mort du roi cardinal, Antoine prétendit devoir succéder au royaume de Portugal, et fut d'abord assez heureux pour être proclamé roi à Santarem, puis à Lisbonne, où il fut mis en possession. Cependant, n'ayant point de forces pour s'y maintenir contre le duc d'Albe, qui commandait l'armée de Philippe II, et qui prenoit sans résistance toutes les places dont il approchoit, il fallut qu'Antoine se cachât; et il le fit avec tant de bonheur, que depuis le mois d'octobre 1589, jusque à celui de juin 1591, il fut toujours en Portugal. Enfin, il fut obligé de passer en France, où il finit une vie malheureuse aux yeux des hommes, mais peut-être heureuse en effet, puisqu'elle semble l'avoir ramené à Dieu. Nous avons de lui des psaumes pénitentiens en latin, qui ont plusieurs fois été traduits en notre langue. Il n'y a ici que le corps de Dom Antoine, son cœur ayant été inhumé dans l'église des Religieuses de l'*Ave-Maria*.

Diego Botheli, l'un des plus grands seigneurs de Portugal, qui tira son origine des rois de Bohême, eut tant d'attachement pour le roi Antoine, qu'il lui sacrifia ses amis, ses parents, sa femme, ses enfants, ses espérances, et les avantages qu'on lui offroit, s'il vouloit abandonner ce prince; mais il lui fut constamment fidèle, et ne souhaila, pour toute récompense, que d'être enterré aux pieds de ce cher maître. Dom Diego Botheli mourut en 1607.

MM. de Longueil, marquis de Maisons, avoient une chapelle et leur sépulture dans cette église depuis plus de trois cents ans. Dans l'épaisseur du mur de cette chapelle, est un tombeau sur lequel est représenté Antoine de Longueil, évêque de Saint-Pol de Léon, qui mourut le 25 août 1500. Jean-René de Longueil, marquis de Maisons et de Poissy, président au parlement de Paris, académicien honoraire de l'Académie royale des sciences, mort à Paris le 15 septembre 1731, et René-Prosper de Longueil, marquis de Maisons et de Poissy, fils dudit Jean-René de Longueil et de Marie-Louise Bayn d'Angervilliers, sa femme, mort à Paris la nuit du 20 au 21 d'octobre 1732, âgé de 48 mois, sont les derniers qui ont été inhumés dans cette chapelle, et en eux a fini la branche des Longueil, marquis de Maisons et de Poissy, etc.

La chapelle des Resancon renferme les cendres de plusieurs magistrats de ce nom, et de plusieurs autres des familles des Bul-

lion et des Lamoignon, qui en descendent par Charlotte de Besançon, femme de Charles de Lamoignon, conseiller d'Etat, mort en 1573. Cette chapelle fut décorée d'une belle menuiserie, et de plusieurs autres ornements, aux dépens de M. de Bullion, surintendant des finances, dont on voit ici le buste en marbre blanc, au-dessus d'un tombeau de marbre noir. Son corps y fut apporté et inhumé au mois de décembre 1640.

Le P. Bouhours, dans ses *Remarques sur la langue française*, tom. I, pag. 21; et Ménage, dans ses *Observations*, tom. II, pag. 212, rapportent que le surintendant de Bullion ayant fait décorer cette chapelle, et quelques Cordeliers étant venus lui demander à quel saint il voulait qu'elle fût dédiée, il leur avait répondu : « Hélas, mes Pères, ils me sont tous indifférents ; je n'en affectionne aucun en particulier. »

Les Lamoignon sont originaires du Nivernais, et descendent de Guillaume de Lamoignon, qui vivait du temps de saint Louis, et à qui on donne la qualité de chevalier, dans un titre de l'an 1288, par lequel Agnès, sa veuve, acquit de Guillaume Augeron, chevalier, la maison forte et seigneurie de Pomay. Leur postérité suivit la profession des armes jusqu'à Charles de Lamoignon, issu d'une branche cadette ; lequel vint s'établir à Paris, où il fut conseiller au parlement, puis maître des requêtes, et enfin conseiller d'Etat. Son mérite lui acquit l'estime et la confiance du roi Charles IX. Il avait épousé Charlotte de Besançon, et de ce mariage sont issus tous les Lamoignon, qui ont brillé dans le parlement de Paris et dans le conseil de nos rois. Charlotte de Lamoignon, fille de Charles et de Charlotte de Besançon, fut mariée à Jean de Bullion, maître des requêtes ; et de leur mariage naquit Claude de Bullion, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, et qui fut surintendant des finances, chancelier et garde des sceaux des ordres du roi, et président à mortier au parlement de Paris, etc.

Les Bullion sont originaires du Mâconnais. Jean de Bullion, deuxième du nom, fut secrétaire du roi, et eut de Jeanne Vincent, sa femme, Jean de Bullion, troisième du nom, maître des requêtes. Celui-ci épousa Charlotte de Lamoignon, fille de Charles de Lamoignon, et de Charlotte de Besançon. De leur mariage naquit Claude de Bullion, qui fut successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, conseiller d'Etat, surintendant des finances, chancelier et garde des sceaux des ordres du roi, président à mortier au parlement de Paris, et un des grands hommes de robe de son siècle, etc.

On voit, dans cette même chapelle, les épitaphes de Charles, de Guillaume et de Madeleine de Lamoignon. Celle de Charles a été composée par Guillaume de Lamoignon, son petit-fils, premier président du

parlement de Paris. Celle de ce premier président, mort au mois de décembre de l'an 1677, est de la composition de Chrétien de Lamoignon, son fils, mort président à mortier du même parlement, qui a été inhumé à Saint-Leu.

Madeleine de Lamoignon, sœur de Guillaume de Lamoignon, premier président du parlement de Paris, et fille de Chrétien de Lamoignon, président à mortier au même parlement, et de Marie Deslandes, est aussi inhumée dans cette chapelle ; de même que Chrétien de Lamoignon, marquis de Basville, président à mortier au parlement de Paris, mort le 28 d'octobre de l'an 1729, dans la cinquante-quatrième année de son âge.

La chapelle des Briçonnet est auprès de la petite porte de cette église, vis-à-vis la rue Hautefeuille. On y voit quatre bustes de marbre blanc, accompagnés d'inscriptions qui nous apprennent qu'ils représentent François Briçonnet, conseiller en la cour des aides, seigneur de Glatigny, mort le 27 septembre 1673, âgé de quatre-vingt-un ans ; Thomas Briçonnet, conseiller en la cour des aides, mort le 20 décembre 1638, âgé de soixante ans ; Charles Briçonnet, président à mortier au parlement de Metz, mort le 12 mai 1680, âgé de soixante-un ans. C'est celui-ci qui vendit au roi Louis XIV la terre de Glatigny, par contrat passé par-devant Beauvais, notaire, le 5 juin 1675. Guillaume Briçonnet, frère aîné du cardinal Briçonnet, et cinquième aïeul de Charles, avait acquis cette terre, qui a été possédée de père en fils, par MM. Briçonnet, pendant plus de deux cents ans. Le quatrième buste représente Thomas d'Elbène, secrétaire du roi, mort l'an 1593. A l'un des piliers de cette chapelle on voit une figure de mort, qui tient en ses mains l'épitaphe de Catherine Briçonnet, femme d'Adrien du Drac, laquelle mourut le 10 septembre 1680, âgée de quatre-vingt-deux ans.

Vis-à-vis de la chapelle de la confrérie du Saint-Sépulchre est la tombe d'un homme qui a mérité l'estime du public, en fondant une chaire de théologie dans l'école de Sorbonne. Sur cette tombe est écrit :

HIC JACET

Venerabilis vir Magister,

Joannes de Rouen, Rothomagensis,

Singulari pietate, eximia doctrina,

Et accurata linguarum peritia,

Dum visit, conspicuus.

Obit pridie non. novemb. 1615.

Proche de cette tombe, on voit attachée à la muraille une autre épitaphe de ce même docteur.

En 1672, fut bâtie, au bout de cette église, une fort belle et grande chapelle, sous l'invocation de sainte Elisabeth, reine de Hongrie, et c'est ici que s'assemblent les confrères du tiers-ordre de Saint-François. Une épitaphe, qui est au milieu, sur une tombe

plate, nous apprend que Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, était supérieure de cette confrérie. Voici cette épitaphe :

EXEIST

Très-illustre et puissante dame, madame Claude-Françoise-Angélique de Pouilly d'Esne, marquise d'Esne, baronne de Manouville, etc., épouse de très-illustre et puissant messire Alexandre, marquis de Redon, de Pranzac, et d'autres lieux, et souverain d'Argilliers, laquelle étant supérieure de cette congrégation, sous la Reine très-chrétienne, acheva saintement sa vie le 22 mars 1672.

Ce fut la reine Marie Thérèse d'Autriche, qui, par ses libéralités, donna au feu P. Frasson les moyens d'orner cette chapelle et son autel comme nous le voyons.

Plusieurs autres familles distinguées dans la robe ou dans l'épée ont eu leurs sépultures dans cette église. Telles sont celles des Aimeret, des Riantz-Milleray, des Hardi-la-Trousse, de la Palu-Bouligneux, des Vertamon, des Faucon de Ris, etc.

C'est dans cette église que MM. de l'Académie française font célébrer les services qu'il font faire à la mort de leurs confrères.

Le portail de l'église des Cordeliers se ressent du goût gothique qui régnaît au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, et qui a régné encore longtemps après. La statue de saint Louis qu'on voit, est estimée des antiquaires, et regardée comme très-ressemblante. Ce portail est situé sur une petite place, où commence la rue de l'Observance, qui fut percée en 1672, et qui a été ainsi nommée, à cause que la grande porte du couvent des Cordeliers y donne. Sur cette porte, qui est sur la même ligne que le portail de l'église, on lit cette inscription :

Le grand couvent

de l'Observance de saint François, 1675.

Ce couvent occupe un grand emplacement, et consiste en bâtiments modernes et réguliers, sous lesquels est le cloître le plus beau qu'il y ait à Paris. Ce bâtiment est un carré oblong, au milieu duquel il y a un parterre. Il est construit de pierre de taille, et d'une même symétrie, à cela près cependant que le corps du bâtiment, qui est du côté de l'église, n'a été élevé que d'un étage, afin de ne pas ôter le jour aux chapelles : au lieu que les trois autres corps de bâtiment sont élevés de trois étages, et contiennent plus de cent chambres. Le cloître, qui est dessous, consiste en quatre corridors voûtés correctement, et dont les arcades en ceintre très-surlaissé, sont fermées par des grilles de fer, faites aux dépens de plusieurs personnes, dont on a eu soin de conserver la mémoire, en y faisant mettre leurs armes. Ces bâtiments furent commencés en 1673, et achevés dix ans après, comme il paraît par cette inscription mise au-dessus d'une porte qui est à côté du chapitre.

Hoc claustrum  
decennio elaboratum,  
extremam obtinuit manum  
anno 1685.

Cette salle du chapitre est dans un des côtés du cloître. Elle est ouverte par cinq arcades gothiques non fermées. Elle est ornée d'un côté par la peinture d'une église, du même goût que celle de ce couvent, dont les bas-côtés sont représentés en perspective. Dans une très-petite frise, qui règne tout autour dans le haut de la menuiserie, et directement sous les solives, sont peintes, dans de petits carrés, les têtes des cardinaux, patriarches, généraux d'ordre, saints et saints de l'ordre de Saint-François. Au milieu de cette salle, est une tombe plate, élevé d'un pied, sur laquelle est écrit :

INC JACI T

Frater Nicolaus de Lira, Sacre Theologie venerabilis Doctor, cujus vite et doctrine fama diffusa est per diversa mundi climata, postillavit enim primus Sacra Biblia ad Litteram, a principio usque ad finem, multaque alia scripsit volumina : Provincie Francie alumnus, in Conventu Vernolensi custodiae Normaniae habitum Minorum accepit, quem honorifice, exemplariterque quadraginta octo annis portavit, et illustrissimae Joannae de Burgundiae, quondam Francie, et Navarrae Reginae, nec non Attrebatensis, et Burgundiae Comitissae, etc., a confessionibus, et extreme voluntatis, executor fuit, mortemque obiit anno Domini 1510, die 25 octob.

F. M. Doles, Rhedonensis Doctor Parisiensis, et hujus Conventus Gardians, ob summam in beatum Doctorem pietatem, hunc tumulum, et reliquum hujus Capituli ornatum, erigi, et restaurari curavit, anno Domini 1651.

Des auteurs contemporains lui avaient composé un autre éloge, qu'ils firent graver en lettres d'or sur un marbre noir, qui fut attaché vis-à-vis son tombeau ; mais on ne le voit plus aujourd'hui, soit qu'on l'ait ôté, soit qu'il soit caché par le lambris.

Nicolas de Lyre tirait son nom d'un bourg du diocèse d'Evreux où il était né, et où ses parents qui étaient juifs, l'abandonnèrent, sans qu'on en sache la raison. S'étant fait baptiser, il prit l'habit de Saint-François, chez les Cordeliers de Vernueil, au temps de leur fondation, sous le règne de Louis le Hutin, en 1291. Il vint ensuite à Paris, où il acheva ses études, prit le bonnet de docteur, enseigna plusieurs années, et composa la plupart des ouvrages que nous avons de lui. Non-seulement de Lyre fut savant dans la langue hébraïque et dans le rabbinisme, dans un temps où l'ignorance régnaît encore parmi nous ; mais aussi dans la théologie. Il avait même beaucoup de talens pour les affaires, et l'on dit que Philippe d'Evreux prenait ses avis sur tout ce qu'il entreprenait de considérable. Nous voyons

dans le codicille de la reine Jeanne, comtesse de Bourgogne, femme du roi Philippe V, fait en 1325, que de Lyre est nommé un des exécuteurs testamentaires de cette princesse. Il mourut le 23 d'octobre 1340, comme le marquent les épitaphes qu'on vient de rapporter, et non pas en 1349, comme le disent Dom Félibien et Dom Lobineau.

(HURTAUT et MAGNY.)

*Autres épitaphes des Cordeliers extraits du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale.*  
n<sup>o</sup> 9480.

I.

Hic jacet Reverendus in Christo Pater ac Dominus Frater Johannes Arnaldi de Provincia Turonia, quondam Episcopus Sarlatensis, Sacrae Theologiae Doctor eximius ac sui temporis Historicus primarius, Confessorque Illustrissimi Principis Johannis primi Ducis Bituriae: qui obiit Anno Domini 1416. Sexta die mensis Maii: Cujus Anima requiescat in pace.

II.

Ici gist venerable et scientifique personne M. Nicolas Lemaistre, en son vivant conseiller du roy en lad. cour de parlement, prieur et seigneur de Choisy en Brie et de Saint-Georges-lez-Montaign en Poictou, et ehanoine prebendé en l'Eglise de Paris, fils dudict feu Sr president et de lad. sa femme; qui trespassa en cette ville le 25<sup>e</sup> may 1568.

Priez Dieu pour leurs ames.

**COLLÈGE DU CARDINAL LEMOINE**, quartier de la place Maubert, rue Saint-Victor. Ce collège, qui est de plein exercice, a été fondé en 1302, par J. Lemoine, natif de Créci, diocèse d'Amiens.

Le cardinal Lemoine fut apporté d'Avignon après sa mort, et inhumé dans son collège, comme il l'avait ordonné par son testament. Son frère André Lemoine, évêque de Noyon, qui avait aussi contribué à la fondation de ce collège, est inhumé à côté, dans le même tombeau.

Voici leurs épitaphes renouvelées par M. Leroi, professeur d'éloquence dans ce collège.

D. O. M.

HIC JACET

D. D. Joannes le Moine, Cressiacus Ambianensis. Tit. S. Marcelli et Petri Presbyter, Card. hujus Domus Fundator. Obiit Avenione. an. D. 1515. die 22 Aug. hieque sepultus prima die mensis Octobris.

Hic et ad sinistrum latus jacet Eminent. Fundatoris D. D. Andreas le Moine, Noviodunensis Episcopus. Obiit ann. 1515. Quos sanguis fratres conjunxerat aretior ambos junxit religio, legum prudentia, constans in Regem Regnumque fides. Quid Clerus utriusque debeat et civis, te sat dominus ista docebit.

**COLLEGE DE NAVARRE**, fondé en 1304, par Jeanne de Navarre et Philippe le Bel, son mari, est le seul de l'Université où l'enseignement soit si complet.

Aux deux côtés de la porte de ce collège, on voit les statues de Jeanne et de Philippe: on lit au-dessous de la statue du roi, l'inscription suivante:

Philippus Pulcher Christianissimus, hujus domus Fundator.

Et sous celle de la reine:

Joanna Franciae et Navarre Regina, Campaniae Brienne Comes Palatina, has sedes fundavit 1504.

On a encore gravé ces vers au milieu:

Dextra potens, lex aequa, fides, tria lilia Regem Francorum, Christo Principe, ad astra ferent.

De tous les collèges, c'est celui dont l'emplacement est le plus grand. La première pierre de la chapelle fut posée par Simon Festu, évêque de Meaux, le 12 avril 1309, et la dédicace en fut faite en 1373, par Pierre de Villiers, évêque de Nevers, sous l'invocation de Saint-Louis.

On y voit une bibliothèque établie par la reine Jeanne. Elle est composée des meilleurs manuscrits qu'on pût trouver dans ce temps-là, où l'imprimerie n'était pas encore connue. Depuis, elle fut presque ruinée, mais rétablie en 1464, sous Louis XI.

Le collège acheta, en 1637, la bibliothèque de feu M. de Peiresc, et cette augmentation est ce qu'il y a de mieux.

Le fameux Nicolas de Clemengis, natif de Clamange, diocèse de Châlons, recteur de l'université de Paris, docteur de cette maison, trésorier de la cathédrale de Langres, et secrétaire de Benoit XIII, est inhumé au milieu du chœur, sous la lampe. Voici ce qu'on lit sur sa tombe:

Qui lampas fuit Ecclesiae, sub lampade jacet, etc.

On voit aussi dans la nef l'épithaphe de Jean Teissier, fameux grammairien, natif de Nevers, connu sous le nom de *Ravisius Textor*; il mourut le 3 décembre 1542.

On peut à dire, la gloire de ce collège, qu'il a élevé un grand nombre de sujets distingués dans les sciences et dans l'Eglise; tels sont Nicolas Oresme, grand maître de ce collège, depuis précepteur de Charles V, mort évêque de Bayeux en 1382. On peut voir le catalogue de ses ouvrages dans l'*Histoire du Collège de Navarre*, par Launoy-Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai et cardinal. Gilles Deschamps, évêque de Coutance et cardinal. Jean Gerson, dont le vrai nom était Charlier, docteur, chancelier de l'université de Paris, grand maître du collège, et une des plus grandes lumières de l'Eglise; il défendit au concile de Constance la bonne doctrine et les libertés de l'Eglise gallicane. Il mourut en 1429, à soixante-six ans, et est inhumé à Lyon, dans l'église de Saint-Laurent. On voit cette épitaphe:

Penitentiini et credite Evangelio.

Louis Lasseré, élu en 1598 proviseur du collège, dont on voit le portrait sur une des vitres de la chapelle, à côté du chœur, où il est représenté à genoux, et auprès de lui ses armoiries à trois fasces d'argent, en champ de gueule, et ailleurs dans le collège. Il descendait de l'ancienne famille de M. de Lasseré, conseiller au parlement de Paris. Il assista avec les grands de l'État aux conseils que l'on tint pour les intérêts de François I<sup>er</sup>, qui était prisonnier en Espagne. Il fut nommé curé de Saint-Benoît à Paris. Nous avons de lui, entre autres ouvrages, les Vies de saint Jérôme, de saint Paul et de saint Louis, et la lettre qui est à la tête des sermons de Josse Clifton. Il faisait les délices des plus grands seigneurs et des meilleures sociétés, par son esprit, son enjouement et sa mémoire prodigieuse. Il est inhumé dans l'église du Temple, où il demeurerait. Il mourut en 1737. Jean de Launoy, auteur de l'histoire de ce collège et d'un grand nombre d'autres ouvrages, César Egasse du Bouldy, natif de Saint-Ellier dans le Maine, professeur de rhétorique dans ce collège, auteur de *l'Histoire de l'Université de Paris*, 6 vol. in-folio. Il avait été recteur et greffier dans la même université. Il mourut le 16 octobre 1678, après avoir fondé, en 1674, une messe et un panégyrique en l'honneur de saint Charlemagne, qui se disent tous les ans le 28 ou le 29 janvier, par la Faculté des arts, qui, après la messe, va chanter un *Libera* sur la tombe du fondateur. Jacques-Béaune Bossuet, évêque de Meaux.

COLLÈGE MAZARIN, ou les *Quatre-Nations* (1).

Pour entrer dans la chapelle, il faut monter sur un perron de sept marches; au-dessus de la baie de la porte, est une inscription en lettres d'or, gravée sur une table de marbre noir, et enfermée dans une bordure: cette inscription est conçue dans les termes les plus mesurés, et les plus conformes au culte que nous devons à Dieu.

I. O. M.

Sub invocatioe Sancti Ludovici.

C'est-à-dire, à Dieu très-hon et très-grand, sous l'invocation de saint Louis. On reconnaît aisément l'université de Paris, à la justesse et à la précision qu'on remarque dans cette inscription.

Des gens moins attachés aux grands principes de la religion, auraient mis :

Sancto Ludovico sacrum.

Sur la frise de ce frontispice, est cette inscription :

Jul. Mazarin. S. R. E. Card. basilicam gymnas.

F. C. A. M. DC. LXXI.

Au milieu du fronton triangulaire, est un cadran; et à côté et au-dessus, sont six groupes de figures, qui furent posés l'an 1677 :

(1) C'est aujourd'hui l'Institut de France.

les deux premiers de ces groupes représentent les quatre Évangélistes. Les figures de saint Jean et de saint Luc; avec leurs attributs, sont de l'ouvrage de Desjardins, sculpteur estimé; les troisième et quatrième sont composés des figures des Pères de l'Église grecque, qui sont saint Basile, saint Athanase, saint Chrysostome et saint Grégoire de Nazianze. Les cinquième et sixième groupes représentent les quatre Docteurs de l'Église latine, qui sont saint Jérôme, saint Augustin, saint Ambroise et saint Grégoire le Grand.

Le Maire, en décrivant la ville de Paris, a remarqué que le dôme de cette église, ou chapelle, a une beauté singulière dans sa figure, qui au-dehors est ronde, et ovale en dedans; ce qui a été pratiqué avec beaucoup d'art, afin de ménager, dans les épaisseurs, l'espace de quatre escaliers à-vis, pour monter non-seulement à autant de tribunes, qui sont dans le grand ovale du milieu de l'église, mais encore pour monter sur le comble de tout l'édifice.

Ce dôme est décoré, en dehors, de pilastres et de bandes de plomb doré, qui répondent à ces pilastres. Il est terminé par un campanile, entouré d'une balustrade de fer, et surmonté d'un globe doré, qui porte une croix. Les proportions de ce dôme sont si belles, que la plupart des architectes, à commencer par feu M. Blondel, le regardent comme un chef-d'œuvre de l'art.

Les dedans de l'église sont décorés de pilastres corinthiens, et de pilastres d'ordre composite. Les figures de femmes en bas-relief, qui sont placées dans les angles, au-dessus des arcades, représentent les huit Béatitudes, et sont l'ouvrage de Desjardins, de même que les douze apôtres en médailles, les têtes de chérubins, et plusieurs autres ornemens de sculptures, qui sont au-dessus des tribunes.

Le sanctuaire est sous la coupole du dôme; et aux deux côtés de cet ovale, il y a deux chapelles ouvertes par deux grandes arcades. Aux côtés de ces chapelles, sont des places destinées pour recevoir les tombeaux de ceux du nom de Mazarin.

Dans la frise qui règne sous le dôme, on lit cette inscription en lettres d'or :

Sedebit sub umbraculo ejus in medio nationum.

(*Ezech.*, xxxvi, 37.)

Sur les quatre portes feintes, qui sont entre les pilastres, qui semblent soutenir le dôme, sont autant d'inscriptions. Les voici :

Precedet sapientiam omnium Orientalium.

(*III Reg.* iv)

Cor ejus adversum Regem Austri.

(*Dan.* xi)

Ab Oriente pariet usque in Occidentem.

(*Math.* xxiv.)

Extendet manum suam super Aquilonem.

(*Sap.* ii)

Les armoiries, sculptées sur les clefs des voûtes, sont celles des quatre provinces limitrophes, en faveur desquelles cette fondation a été faite.

Le tableau du grand autel représente la circoncision de Jésus-Christ, et est d'Alexandre Véronèse. Ceux des autels des chapelles ont été peints en Italie; mais on n'en connaît point les auteurs. Les petits tableaux, qui sont dans des bordures rondes, ont été peints par feu Jouvenet, un de nos plus habiles peintres.

Le cardinal de Mazarin étant mort au château de Vincennes, le 9 de mars de l'an 1661, son corps fut mis en dépôt dans la chapelle de ce château, et y demeura jusqu'au 6 de septembre 1684, qu'il fut transporté dans la chapelle de ce collège, où on lui a fait élever un superbe mausolée de marbre, sculpté par Coysevox. Le cardinal y est représenté, en marbre blanc, à genoux sur un tombeau de marbre noir. Aux faces de ce tombeau, sont des Vertus en bronze, de grandeur naturelle, assises dans des attitudes convenables.

Sous l'arc, qui est derrière ce tombeau, est l'épithaphe que voici :

D. O. M.

ET PERENNI MEMORIE

Julii, Ducis Mazarini, S. R. Ecclesie Cardinalis. Italiae ad Cazale, Germaniae ad Monasterium, totius denique orbis Christiani a l montes Pyreneos pacatoris. Qui cum res Gallicas, Ludovico Magno adhuc impubere, felicissime administrasset, atque itum jam adultum, et Regni curas capessentem, fide, consilio, ac indefesso labore juvasset, depressis undique Francie hostibus, ipsisque fame suae æmulis, virtutum splendore, beneficiis, clementia devictis, ac devinctis placide et pie obiit, anno R. S. 1661, ætatis LIX. Templum hoc, et Gymnasium ad educationem nobilium, ad adolescentium ex IV Provinciis Imperio Gallico recens additis oriundorum, extrui testamento jussit, et magnifice dotavit.

(HURTAUT ET MAGNY.)

COLLÈGE DE BEAUVAIS, réuni au collège de Louis le Grand.

Ce fut au collège de Beauvais que saint François Xavier professa la philosophie, en 1531, dans le dessein d'être reçu de la maison et société de Sorbonne. Il abandonna ensuite ce projet, pour se mettre au nombre des disciples de saint Ignace de Loyola.

Arnaud d'Ossat, plus fameux encore par son mérite que par la pourpre romaine dont il fut revêtu, a aussi professé dans ce collège.

Deux hommes célèbres dans la république des lettres ont eu successivement, de nos jours, l'administration de ce collège; savoir, MM. Rollin et Coffin.

Charles Rollin, né le 30 janvier 1681, occupa d'abord, à l'âge de vingt-deux à vingt-trois ans, la chaire de seconde au collège du Plessis, et peu après il passa à celle de rhé-

torique. Le fameux M. Hersan, à qui il succédait dans cette place, lui céda encore, en 1688, la survivance d'une chaire d'éloquence au collège royal. En 1694, il fut élu recteur de l'université; et quatorze ans après, on le nomma coadjuteur de M. Boutillier, qui, étant alors principal de Beauvais, avait besoin de secours pour la régie de ce collège. En 1701, M. Rollin fut reçu de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres. Il en obtint peu après la vétérance, afin d'être plus en état de vaquer aux occupations que lui donnait le soin de son collège. Lorsqu'il l'eut mis sur un bon pied, il quitta sa coadjutorerie, pour se livrer entièrement au cabinet. Son temps fut partagé alors entre l'étude et différentes occupations, où il fut obligé de se livrer, à la prière de l'université. En 1720, il fut promu, pour la seconde fois, au rectorat, après lequel il ne s'occupait plus qu'à enrichir le public de différents ouvrages, qui ont eu le succès le plus éclatant. Tels sont : 1° un *Traité de la manière d'étudier et d'enseigner les belles-lettres*; 2° *l'Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes, des Perses, des Macédoniens et des Grecs*; 3° *l'Histoire romaine, depuis la fondation de Rome, jusqu'à la bataille d'Actium*.

La mort de l'auteur, arrivée le 14 de septembre 1741, l'empêcha de remplir son projet. Cet ouvrage a été continué avec succès par le savant M. Crévier, l'un de ses plus dignes élèves, qui a rempli avec honneur la chaire d'éloquence du collège de Beauvais, pendant plusieurs années.

M. Rollin, en quittant la coadjutorerie de la principalité de Beauvais, en 1712, eut pour successeur l'illustre M. Coffin, qui devint principal en titre après M. Boutillier, lequel mourut en 1713.

M. Coffin, né à Buzanci, diocèse de Reims, le 4 octobre 1676, montra, dès son enfance, les plus heureuses dispositions pour les belles-lettres. M. Rollin, qui recherchait de toutes parts les meilleurs sujets, l'attacha à son collège en 1701, en lui donnant une chaire de seconde, que M. Coffin quitta en 1712, étant devenu coadjuteur et ensuite principal. Il fut nommé recteur de l'université en 1718. Ce fut à la sagesse de ses négociations que le public fut redevable de l'instruction gratuite établie dans l'université. Il mourut le 20 juin 1749, et repose dans la chapelle du collège de Beauvais. Voici son épithaphe, dans laquelle on donne, avec autant de précision que d'élégance, un détail succinct des vertus, des talents et des ouvrages de l'illustre défunt. Elle est de M. Crévier :

D. O. M.

Hic resurrectionem expectat[Carolus Coffin, Clericus Remensis, antiquus Academiae Parisiensis Rector, hujus Collegii Primarius, qui domum hanc, quam per sex et triginta rexit annos gloria auctam, ingenti Discipulorum multitudinem frequentatam, studiis doctrine et pietatis insi-

gnitum. Postremo etiam legato non mediocri per testamentum adiutam, aeternam sui memorem moriendo fecit. Magni ROLLINI successor et emulias. Ceteras ejus laudes certatim praedicant bone artes. Quas Orator idem et Poeta egregius, Latino plaudente, coluit. Academica juvenus, cujus studia novi praemii accessione stimulavit: Academia princeps quam justissima Regis optimi Lud. XV, munificentia dotandam curavit. Denique Ecclesia Parisiensis cui pius, dulcesque hymnos Christianus vates cecinit. Viro bonis omnibus, dum viveret carissimo, bene post mortem precentur omnes boni. Vixit annos LXXII, menses VII, dies XIV. Obiit die vigesima secunda Junii, anno 1749. Quo die anniversarium pro se sacrum in perpetuum celebrari precepit.

Requiescat in pace.

Par lettres patentes, du 21 novembre 1763, les boursiers de tous les collèges, dans lesquels il n'y avait pas plein et entier exercice, ont été réunis dans le collège de Louis le Grand. Les bourses sont fixées à la somme de 400 liv.

**COLLÈGE DES CHOLETS.** Ce collège, qui a donné son nom à la rue Saint-Symphorien, a été fondé en 1292, par Jean de Bulles, archidiacre du grand Caux dans l'église de Rouen, Eyrard de Nointel et Girard de Saint-Just, chanoines de celle de Beauvais, et tous trois exécuteurs testamentaires du cardinal Cholet, mort le 2 août 1291.

Le corps de Jean Cholet (1) fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, dont il avait été chanoine; cependant, ce cardinal a, dans la chapelle de ce collège, une espèce d'épithaphe, en quatre vers.

Belgarum me primus ager nutritiv, honorat

Roma, seni cure federa pacis erant.

Religio, pietas, studiorum insignia cresunt,

Me duce; quis fuerim comprobat ista domus.

(HURTAUT et MAGNY.)

**COLLÈGE DE TRÉGUIER ET DE LÉON,** fondé par Guillaume Koetmoan, grand chancelier de l'église de Tréguier, docteur régent en la Faculté de droit de Paris, et natif de la paroisse de Saint-Gilles de Pommerit, au diocèse de Tréguier. On voit, par la date du testament du fondateur, que l'inscription qui était autrefois sur la porte de ce collège, n'était pas vraie, étant conçue en ces termes:

Collegium Trecorense, fundatum anno Domini

M. cccc.

car ce collège fut fondé par le testament de Guillaume Koetmoan, fait en 1315, pour huit écoliers de la famille du fondateur; ou,

(1) Ce cardinal fut envoyé à Lyon en 1289, par Philippe IV, pour y faire, en présence du légat, un traité de paix entre la France et la Castille, et pour ménager une ligue des deux couronnes contre l'Aragon. Le pape Martin IV l'employa aussi dans les plus grandes négociations.

à leur défaut, pour huit étudiants du diocèse de Tréguier.

**COLLÈGE DE TOURS,** rue Serpente.

Etienné de Bourgueil, archevêque de Tours, fonda ce collège en 1333, pour un principal et six boursiers, qui doivent être natifs de Touraine, et qui sont nommés par l'archevêque de Tours.

Ces années dernières, on a fait des réparations considérables à ce collège, et on a mis sur la grande porte:

Collegium Turonense fundat. anno 1535.

Restaurat. anno 1750.

(HURTAUT et MAGNY.)

**COLLÈGE DE NOTRE-DAME DE BAYEUX,** dit de *Maitre-Gervais*, rue du Foin.

Deux bourses pour les étudiants en mathématiques ont été fondées par le roi Charles V, qui donna aussi à la chapelle de ce collège, laquelle est sous l'invocation de la Vierge, un reliquaire de vermeil, sur lequel est cette inscription:

Charles, par la grace de Dieu, Roi de France, V<sup>e</sup> de ce nom, a donné ce joyau, avec la croix qui est dedans, aux Ecoliers du diocèse de Notre-Dame de Bayeux, le 24 février 1574.

Il ajouta à ces bienfaits la concession des dîmes de Saineville et de Caënci.

Les deux bourses, fondées par le roi Charles V, pour des étudiants en mathématiques, ont donné lieu à plusieurs mathématiciens de professer cette science dans ce collège. Parmi ces professeurs, on distingue Oronce Finé, qui est regardé comme le restaurateur de la mathématique en France. Le fameux Postel y enseignait, en 1563, ainsi qu'il paraît par la lettre qu'il écrivit cette année à Masius, et qui est datée de ce collège. Gilles Personne, sieur de Roberval, de l'Académie royale des sciences, et professeur royal en mathématiques, a professé aussi jusqu'à sa mort, dans ce collège, où il avait fixé sa demeure. (HURTAUT et MAGNY.)

**COLLÈGE DE FORTET.** Sur la porte est une inscription, qui marque l'année de la fondation de ce collège, et celle de la construction du vestibule qu'on y voit encore aujourd'hui.

Aureliacensium, et Fortetice familiae decus, D.

Petrus Fortetus, Parisiensis Canonicus, has aedes sacratissimis Musis anno Domini 1592 dicavit.

Prudentissimi moderatores ruinorum vestibulum restituebant, anno Domini 1560.

La chapelle est sous l'invocation de saint Géraud, en son vivant seigneur d'Aurillac.

**COLLÈGE DES ÉCOSSAIS,** rue des Fossés-Saint-Victor, quartier de la place Maubert.

Ce collège reconnaît deux fondateurs: savoir, David, évêque de Murray, en Écosse, qui le fonda en 1525, pour quatre étudiants de la nation écossaise, dont un théologien et trois artiers; et Jacques Beatoun ou Hé-

thun (1), archevêque de Glasgow, ambassadeur en France de Marie Stuart, ou du roi Jacques, son fils.

Robert Barclay, principal de ce collège, acheta, en 1662, une place sur les Fossés Saint-Victor, sur laquelle il y fit bâtir la maison que nous y voyons : elle fut achevée en 1665, et la chapelle en 1672 ; elle est sous l'invocation de saint André, apôtre, patron de l'Ecosse. On y remarque une urne de bronze doré sur un monument de fort beaux marbres, dans laquelle est renfermée la cervelle de Jacques II, roi d'Angleterre, mort à Saint-Germain-en-Laye, le 16 de septembre 1701. La nation doit ce monument de leur roi, à l'amour et au zèle du duc de

(1) Parmi les chartes que Jacques Beaton apporta d'Ecosse, il y en a une qui est d'autant plus importante, qu'elle intéresse la royale et infortunée maison de Stuart, et qu'elle détruit absolument la calomnie que Buchanan avait impudemment avancée contre elle. Par cette charte, qui est datée du 12 de janvier 1564, Robert le Sénéchal, second du nom, fonda à perpétuité une chapelle dans l'église de Glasgow, pour satisfaire à l'obligation que le pape lui avait imposée, lorsque Sa Sainteté lui accorda la dispense d'épouser Elisabeth More, nonobstant la parenté qui était entre lui et elle. Il est dit, dans cet acte de fondation, qu'il y avait quelque temps qu'Elisabeth More était morte, et il est signé de Jean le Sénéchal, seigneur de Kile, fils aîné et héritier de Robert et d'Elisabeth More, lequel régna lui-même sous le nom de Robert III. L'on voit, par ce qu'on vient de dire l'impudence de Buchanan qui, sans la moindre preuve, et par conséquent sans raison, a écrit dans son *Histoire d'Ecosse*, que Robert II avait épousé, en premières noces, Euphémie Rosse, de laquelle il avait eu Walter David, et quelques autres enfants ; et qu'après la mort de ladite Euphémie, il avait épousé, l'an 1574, Elisabeth More, qui avait été auparavant sa concubine, et de laquelle il avait eu plusieurs enfants, avant qu'elle fût sa femme, entre autres Jean et Robert, dont le premier monta sur le trône, après la mort de son père, sous le nom de Robert III. Comment Robert II pouvait-il épouser, en 1574, Elisabeth More, puisque, selon la charte de fondation, elle était morte avant l'an 1564. Ce fut Euphémie Rosse que Robert II épousa en 1574, et par conséquent le droit d'aînesse ne pouvait être disputé à Jean, seigneur de Kile, puisque, dès l'an 1564, il avait signé l'acte de cette fondation.

Cette charte fut apportée en l'abbaye de Saint-Germain des Prés de Paris, par Louis Inese, principal du collège des Ecossais de Paris, l'an 1694, le 26 de mai ; et là, ayant été examinée par MM. Hilaire Rouillé du Coudray, Camille Letellier, connu sous le nom d'abbé de Louvois, Eusébe Renaudot, Etienne Baluze, Honoré Caille, sieur du Fourny, Nicolas Clément, garde de la Bibliothèque du roi ; Jean Mabillon et Thierry Ruinart, moines Bénédictins ; elle fut déclarée véritable, c'est-à-dire être de celui dont elle portait le nom, et du temps dont elle était datée.

Après cet examen, on fit faire cinq copies authentiques de cette charte, par les savants qu'on vient de nommer. L'une fut donnée à Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, une autre à l'église métropolitaine et à l'université de Glasgow, la troisième à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, la quatrième au collège des Ecossais de Douai, et la cinquième au collège des Ecossais de Paris, pour être jointe à la charte originale, qui fait le sujet de cet article. (*Description de Paris* par PIGNAULT, Tom. V, p. 204 et suiv.)

Perth, gouverneur de Jacques III, qui le fit ériger à ses frais. Ce seigneur s'était expatrié, et avait abandonné ses biens pour ne pas quitter son prince ; exemple de fidélité qui l'a immortalisé, et lui a gagné les cœurs de tout le monde. Ce monument est de Louis Garnier, sculteur habile de l'Académie de peinture et de sculpture de Saint-Luc de Paris, dédié à quatre-vingt-neuf ans, le 21 septembre 1728.

L'épithaphe est bien faite. La voici :

D. O. M.

JACOBI II.

Magnæ Britanniae, etc., Regis. Ille partis terra ac mari triumphis clarus, sed constanti in Deum fide clarior, huic regna, opes, et omnia vitæ florentis commoda postposuit. Per summum scelus a sua sede pulsus, Absalonis impietatem, Archiophelis perfidiam, et acerba Semei convitia, invicta lenitate et patientia, ipsis etiam inimicis amicus superavit. Rebus humanis major, adversis superior, et cœlestis gloriæ studio inflammatus, quod regno caruerit, sibi visus beator, miseram hanc vitam felicis, regnum terrestris cœlesti commutavit.

Hæc domus quam pius Princeps labentem sustinuit, et patriæ fovit, cui etiam ingenii sui monumenta omnia, scilicet sua manu scripta custodienda commisit, eam corporis ipsius partem qua maxime animus viget, religiose servandam suscepit.

Vixit annos

LXVIII.

Obiit Kal. Oct. anno

Salutis humanæ

M. D. CCI.

Jacobus Dux de Perth,

Praefectus Institutioni

Jacobus III.

Magnæ Britanniae Regis,

hujus domus benefactor merens posuit.

COLLÈGE DES LOMBARDS.

Ce collège fut fondé en 1330 par quatre Italiens, savoir, André Chiuni, né à Florence, évêque d'Arras, puis de Tournay, et ci-devant clerc, ou chapelain du roi Charles le Bel, ensuite cardinal ; François de l'Hôpital, bourgeois de Modène, clerc des arbalétriers du roi ; Renier Jean, bourgeois de Pistoie, apothicaire à Paris ; et Manuel Rolland, de Plaisance, chanoine de Saint-Marcel-lès-Paris, tous alors domiciliés dans la capitale.

Le désordre se mit dans le temporel de cette maison, au point qu'elle se trouva ruinée et entièrement abandonnée. Deux prêtres irlandais, Patrice Maginn et Malachie Kelli la demandèrent au roi, pour y faire instruire des prêtres de leur nation, et les rendre capables d'aller faire des missions dans les royaumes d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, parmi les protestants. Le roi leur accorda leur demande par ses lettres patentes de l'an 1677.

On lit sur la porte une inscription, qui marque les deux différents états de ce collège.

Collegium Beatae Mariae Virginis, pro Clericis Hibernis in Academia Parisiensi studentibus, instauratum anno 1681, pro Italis fundatum, anno 1750.

Guillaume Postel enseigna autrefois dans le collège des Lombards, et l'on remarque que ce fut avec tant de célébrité, que la grande salle de cette maison ne pouvant contenir la foule de ceux qui venaient l'entendre, il était obligé de les faire descendre dans la cour, et de leur faire leçon par une des fenêtres.

**COLLÈGE DE CLUNY.** Ce collège fut fondé par Yves de Vergy, abbé de Cluny, en 1269.

Plusieurs abbés, prieurs et docteurs en théologie de cette congrégation ont été inhumés dans la chapelle de ce collège, sous des tombes plates. On en voit une à l'entrée du chœur, à droite, en marbre noir, sur laquelle on lit cette épitaphe :

D. O. M.

ANNA D'ARCONNA

Rothomagensis Abbatissa, hic jacet, obitum tacet; clara vixit, sed quis satis obscurata ullus vix scit; cauta parum illi medicorum series, sic incanta labitur; satis sit et tamen pateat quod nullo artis volubro devolata saxo tandem huic devolvitur. Obiit die 20 septembr. an. 1650.

Cette épitaphe, rapportée par Le Maire dans son *Paris ancien et nouveau*, avait passé jusqu'ici, dans l'esprit de bien des personnes, pour une énigme, et elle en est une réelle par l'obscurité et la barbarie de son style, où se lit le mot *volubro*, qui ne fut jamais latin; d'ailleurs cette épitaphe laissait des impressions désavantageuses à la mémoire de Madame d'Arconne. Ayant consulté sur cette épitaphe, un savant religieux, il m'indiqua l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen*, par le P. de la Pomeraye, pag. 63. En effet, on voit là et l'explication de l'énigme et la justification de madame d'Arconne, qui a été plus malheureuse que coupable.

Anne d'Arconne étant abbesse de Saint-Amand de Rouen, passa les premières années de son gouvernement dans l'union et la tranquillité; mais sur la fin elle se vit exposée à de rudes épreuves. Trois religieuses, voyant qu'il s'était glissé divers abus dans l'administration de la maison, présentèrent requête contre leur abbesse au parlement de Rouen. La cour, ayant que de faire droit sur cette requête, ordonna que préalablement il serait fait une visite à l'abbaye de Saint-Amand, et commit, à cet effet, le célèbre docteur Hallier, pour lors grand vicaire de Rouen. Cependant, il arriva que dans le fort de ces brouilleries, Anne de Souvré, abbesse de Préaux, vint à passer par Rouen, et y fit

quelque séjour avec son frère, évêque d'Auxerre: le peu de temps qu'elle y demeura, ouvrit une nouvelle scène contre Anne d'Arconne. L'abbesse de Préaux, sans songer à l'odieuse tache qu'elle allait imprimer sur son nom, en devenant dévolutaire, crut qu'elle pouvait se servir de cette voie, et obtint, sous ce prétexte, des bulles en cour de Rome sur la nomination du roi, à la faveur desquelles elle prit possession de l'abbaye de Saint-Amand. Procès alors entre les deux abbeses, qui dura près de deux ans. Enfin, par arrêt au grand conseil, Anne d'Arconne fut maintenue dans son abbaye; mais victorieuse de tous les sacrifices et de tous les détours de la chicane, elle mourut à Paris subitement, avant l'expédition de son arrêt, fut enterrée au collège de Cluny, et ensuite transférée aux Dames de la Visitation de la rue Saint-Jacques, où elle git présentement.

On sent bien que l'auteur de cette épitaphe a voulu s'égayer par l'application qu'il a faite des différents sens de *devolvere*, *devoluta*, mais en pareille occasion, le badinage est bien froid et bien déplacé. (Descrip. de Paris, par PIGANOL, tom. VI, pag. 367.)

**FEUILLANTS**, rue Saint-Honoré.

Le monastère des Feuillants est situé rue Saint-Honoré, vis-à-vis la place de Louis le Grand ou de Vendôme: c'est, après l'abbaye de Feuillants, la plus belle maison de cette congrégation. Le portail fut élevé en 1676. Il fait face à la place des Conquêtes, et a pour point de vue la statue équestre de Louis le Grand. Il est décoré de quatre colonnes corinthiennes isolées, d'un entablement et d'un fronton. On voit sur cette porte un bas-relief représentant le roi Henri III, qui reçoit l'abbé Dom Jean de la Barrière et ses compagnons. Dans le fronton est l'écu des armes de France et de Navarre. Vis-à-vis ce portail, est la porte intérieure du couvent, laquelle est en voussure, avec des refends et d'autres ornements qui font un assez bel effet. A main gauche dans la même cour, est l'église dont le portail est de François Mansard. Quoique ce soit une production de la jeunesse de cet architecte, et qu'il y ait bien des défauts, on y voit ce beau génie et ces excellentes proportions qui ont fait augurer que l'auteur ferait un jour un grand maître dans ce bel art.

Cette église fut commencée en 1601, au moyen des aumônes qu'on fit à ces religieux pendant le jubilé du commencement du dernier siècle. Le roi Henri le Grand posa la première pierre, et ordonna que ce monastère jouirait de tous les droits et prérogatives dont jouissent les maisons religieuses de fondation royale. Le bâtiment fut achevé en 1608, et François d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux et cardinal, en fit la dédicace la même année, sous l'invocation de saint Bernard. Marie de Médicis donna, peu de temps après, de fort beaux ornemens d'église, et fit faire le retable du maître-autel. Le portail restait encore à faire; mais le roi Louis XIII ayant bien

voulu entrer pour une somme considérable dans la dépense qu'il convenait de faire, on l'entreprit, et il fut achevé en 1624.

Cette église a quatorze chapelles, sept de chaque côté, dont quelques-unes sont assez ornées pour mériter les regards des curieux. Dans la première, à main droite, du côté du maître-autel, est une figure de marbre blanc, de grandeur naturelle, portée par un piédestal de marbre noir et blanc, laquelle représente Raymond Phélippeaux, seigneur d'Herbaul, conseiller et secrétaire d'Etat de Louis XIII, mort le 2 du mois de mai de l'an 1629. La seconde, du même côté, appartient à Messieurs Pelletier. On y remarque quelques peintures. La troisième a appartenu à M. de Vendôme. On y voit une statue de la Vierge, qui est de Jacques Sarrazin, sculpteur fameux. Dans la quatrième, est un tombeau de marbre noir, accompagné de deux Vertus de marbre blanc ; au milieu est un buste aussi de marbre, qui représente Guillaume de Montholon, conseiller d'Etat, mort le 11 mai 1722, âgé de cinquante-trois ans. La cinquième renferme le tombeau de Louis de Marillac, maréchal de France, qui eut la tête tranchée en place de Grève, le 10 de mai 1631. C'était un des plus sages et des plus vertueux hommes de son temps ; mais il était suspect au cardinal de Richelieu, premier ministre, et d'ailleurs fort attaché à la reine Marie de Médicis, dans l'alliance de laquelle il avait eu l'honneur d'entrer, ayant épousé Catherine de Médicis, fille de Côme de Médicis, et de Diane comtesse de Bardi. La maréchale mourut de chagrin peu de temps avant l'exécution de son mari. Voici l'épithaphe qui est gravée sur le tombeau qui renferme les cendres de l'un et de l'autre.

HIC JACET

Ludovicus de Marillac,

Francie Marescallus :

Et Regionum ordinum Eques ordinatus,  
Splendore generis, fortitudine gestorum,  
Et virtutis nec quicquam integræ.

Sorte funesto clarus.

Obiit anno R. S. M. D. C. XXXI.

Jacet una cum conjugè

Catharina de Medicis

Ejus uxor,

Quæ misere ab illo divulsa

Et unice pro illo sollicita,

Paucis ante viri supremum diem,

Mensibus vivere desiit.

Viator,

Forti viro, et pie feminae,

Facilem apprecare summum

Judicem Deum.

Sur le jambage, qui est entre ces deux chapelles, est le énothaphe, ou tombeau vide, de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, et d'Alphonse de Lorraine, son fils, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Les corps de l'un et de l'autre ont été

inhumés dans l'église de l'abbaye de Royaumont ; mais ces deux princes étaient si célèbres par leurs exploits, qu'on leur a érigé ici ce énothaphe à l'exemple des anciens. Ce monument, qui est du dessin et de l'exécution de Nicolas Renard, sculpteur, originaire de Nancy, fut posé en 1693, et consiste en une forme de tombeau de marbre noir, porté par un piédestal fort exhaussé, sur le devant duquel est un bas-relief d'or moulu, de même que les festons. Sur le tombeau, est la figure du Temps, couchée au pied d'un grand obélisque, et auprès est un livre ouvert, sur l'une des pages duquel on lit ces paroles du troisième chap. du livre de la Sagesse : *Spes illorum immortalitate plena est* ; et sur l'autre, celles-ci du quarante-unième chap. de l'Ecclesiastique : *Bonum autem nomen permanebit in ævum*. Une grande figure ailée, qui est debout, et qui semble triompher du temps, désigne l'immortalité. Elle tient d'une main un médaillon sur lequel est le portrait du comte d'Harcourt, et de l'autre l'épée de ce prince. A côté de cette figure, et au bas, est un autre médaillon, sur lequel est le portrait du prince Alphonse de Lorraine, tenu par un Génie. L'obélisque est surmonté d'un globe doré, sur lequel est un grand aigle aussi doré, ayant ses ailes éployées. Au bas de ce monument est cette épitaphe :

D. O. M.

Et æternæ memoriæ serenissimorum Principum  
Henrici a Lotharinga, Comitæ Harenriani,  
Franciæ Paris et summi Armigeri ; et Alphonsi  
Ludovici hujus filii, Equitis, et Melitensium  
Tirrenium Prætoris, Nancæi Primatis. Ob vindicatum a patre regni gloriam, represso ad insulas Lerinenses Hispano fastu, liberato Casali, Taurino expugnato, fuis terra marique hostibus, et assertam a filio Religionem, victa apud Rhodum Turcarum classe, fractis ad Cycladas navibus Bizantinis, fugatis Algeriæ, Bizertæque prædonibus. Hic gentilitiæ in Deum pietatis, in hostes fortitudinis, in singulos humanitatis heres clarissimus, paternæ memoriæ monumentum hoc vivens poni mandaverat, sed præcipiti morte præreptus, præstantissimo parenti non indignus accessit honoris Socius, qui dignissimus existerat virtutum æmulus. Obiit pater anno M. D. C. LXVI. 15 Kalendas Aug. ætatis LXVI. Filius, vero anno M. D. C. LXXXIX. 4 Idus Jun. ætatis XLIV. J. B. du Bignon, Principi a Mathematicis olim, dehinc a secretis, mœrori justissimo obsequens opus absolvendum curavit 1695.

Dans la chapelle suivante, l'on voit plusieurs peintures de Simon Vouet. Le saint Michel qui précipite le diable dans le fond des enfers est regardé comme le chef-d'œuvre de ce peintre. Entre les sept chapelles, qui sont de l'autre côté de la nef, l'on en distingue principalement trois. Dans la plus proche du maître-autel, est un tombeau de marbre blanc en forme d'urne, de douze pieds

de longueur, sur douze de hauteur, soutenu par un piédestal de marbre jaspé. Ce fut Jeanne-Armande de Schomberg, femme de Charles de Rohan, second du nom, duc de Montbazou, prince de Guemené, etc., morte le 10 juillet 1706, en sa soixante-quatorzième année, qui, de son vivant, se fit ériger ce tombeau, sur lequel il n'y a ni épitaphe, ni inscription.

La seconde appartient à M. de Béringhen, premier écuyer du roi; c'est dans celle-ci qu'a été inhumé le maréchal d'Uxelles, mort à Paris le 10 avril 1730, dans la soixante-dix-neuvième année de son âge, sans avoir été marié. Il avait été ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au congrès d'Utrecht, ministre du conseil de régence, et président du conseil des affaires étrangères.

La chapelle de Rostaing est la cinquième de ce côté-ci, et celle de toutes où l'on a moins épargné le marbre (1). Vis-à-vis l'autel, il y a une colonne de marbre porteur, sur laquelle est une urne qui renferme le cœur d'Anne Hurault, fille du chancelier de Chiverny, et femme de Charles, comte de Rostaing, morte à Paris le 16 avril de l'an 1635, âgée de cinquante-deux ans. Tout auprès est un mausolée de marbre noir, sur lequel sont deux statues de marbre, à genoux, qui ont chacune leur inscription. Sous l'une, on lit :

Ci-dessus est la représentation de haut et puissant seigneur, messire Tristan de Rostaing, chevalier des ordres du Roi, décédé le 7 mars 1691, âgé de 78 ans.

Sous l'autre figure, est cette inscription :

Ci-dessus est la représentation de haut et puissant seigneur, messire Charles de Rostaing, décédé le 4 janvier 1660.

Ce tombeau n'est que le cénotaphe de Tristan Rostaing, qui fut enterré en l'église de Vaulx-Apenil, près de Melun; mais Charles de Rostaing, son fils, a été véritablement inhumé en cet endroit. Sur quatre colonnes de brèche noir et blanche, dont les chapiteaux sont dorés, on voit quatre bustes de marbre blanc, qui représentent Louis, Jean, Antoine et Gaston de Rostaing, tous inhumés dans cette chapelle. Dans la chapelle qui est auprès, on voit la statue à genoux, en marbre blanc, de Claude de l'Aubépine, femme de Médéric de Barbesières, qui n'était pas maréchal de France, ainsi que le dit Lemaire, dans son livre intitulé : *Paris ancien et nouveau*, mais grand maréchal des logis du roi, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Elle mourut le 22 juin 1613, âgée de soixante-trois ans.

Le chœur est assez propre. Il est orné de plusieurs grands tableaux, qui représentent la vie de Jésus-Christ. Ce sont d'assez mauvaises copies faites d'après Rubens. Au milieu du chœur, est une tombe de marbre noir, sur laquelle est une inscription en l'honneur de D. Goulu, général de l'ordre.

(1) Nous donnons plus loin une inscription qui se lisait dans cette chapelle.

On voit dans le chapitre plusieurs tombes pareilles à celle-ci, entr'autres celles de D. Roger et de D. Pradillon, l'un et l'autre généraux de cette congrégation; les tombes et épitaphes de D. Eustache de Saint-Paul Asseline, docteur en théologie de la Faculté de Paris; de D. Jérôme, un des plus fameux prédicateurs du dernier siècle; de D. Turquois, autre fameux prédicateur du même siècle.

Ces deux célèbres prédicateurs ne sont point les seuls que cette congrégation ait produits; ils ont été précédés par trois autres, qui ont prêché avec plus d'éclat. Le premier est D. Jean de la Barrière, instituteur de la congrégation des Feuillants, lequel avait beaucoup de zèle et de talent pour la prédication. Le second se nommait D. Bernard de Percin de Montgaillard. Il était né gentilhomme; et s'étant fait Feuillant, il fut un de ceux que Dom de la Barrière mena avec lui à Paris et à la cour. Il fut d'abord pour le roi contre la Ligue; mais après la mort du duc et du cardinal de Guise, il se déclara pour la Ligue contre le roi, son maître et son bienfaiteur. Son attachement à ce mauvais parti l'obligea de quitter le royaume: il se retira en Flandre, où il mourut abbé d'Orval. C'est lui qui est nommé le *petit Feuillant* dans l'*Histoire de la Ligue*. Le troisième, et celui de tous qui s'est le plus signalé pour la prédication, est Dom Côme, prédicateur ordinaire du roi, et ensuite évêque de Lombez. Il se nommait Côme Roger, et était fils d'un avocat de Paris. Il joignait à beaucoup de douceur, beaucoup d'esprit. (HURTAUT et MAGNY.)

Le recueil manuscrit des épitaphes de Paris, à la Bibliothèque nationale, nous fournit encore les inscriptions suivantes de l'église des Pères Feuillants.

## I.

### *Inscription placée dans la chapelle de la famille Rostaing.*

Cette Chapelle appartient à haut et puissant Seigneur M<sup>re</sup> Charles Marquis de Rostaing Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et privé, Capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, suivant le contract qui en a esté passé entre ledit Seigneur et les Religieux et Convent de la maison de ceans et Reclus, passé par-devant De Riges et Bontemps, Notaires au Chastelet de Paris, le 28<sup>e</sup> jour de Janvier 1612. ledite Chapelle destinée pour servir au dit Seigneur de Rostaing à continuer les prières pour ledit haut et puissant Seigneur Tristan, Marquis de Rostaing, son père, en ses premières années premier Gentilhomme de la Chambre de Charles, Duc d'Orleans, troisième fils du Roy François I, depuis Gouverneur des Provinces de la haute et basse Marche, Grand Marechal des Logis de France, Chevalier des deux Ordres du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Etat et privé, Chambellan et Capitaine de

cent hommes d'armes de ses Ordonnances , Capitaine des Ville et Chasteau de Melun et Lieutenant général pour le Roy de l'Isle de France et Brie, Capitaine de Fontainebleau et de la Bastille, Baron de Brou et de la Guierche, Seigneur de Vaulx à Penil, St-Seigne, Marecau, Thieuz, Villemouble, de Noizy le Secq, après avoir fidèlement servy en telles Charges honorables soixante ans durant sous six rois, rendit son Ame à Dieu au chasteau d'Aunay, le mercredy 7<sup>e</sup> jour de Mars, l'an mil cinq cent... aagé de 78 ans ; et Haute et puissante Dame François Robertet, Dame d'Honneur de la Reyne Caterine de Médicis, femme du Roy Henry II, decedée au chasteau de Vaulx, le 10<sup>e</sup> jour de Novembre 1580. Lesquels Seigneur et Dame sont tous deux enterrez en leur Eglise, paroisse de Vaulx à Penil près Melun.

## II.

Honorable et très vertueuse Dame, Dame Louise Du Prat, vefve de feu M<sup>re</sup> René de Chandio, jadis Comte de Joigny et Marquis de Nesle, s'est fait enterrer ceans par dévotion, laquelle deceda l'an de Nostre Seigneur. . . . le 28<sup>e</sup> jour du mois de Juin.

**FEUILLANTS DES ANGES GARDIENS**, rue d'Enfer. Ce monument fut d'abord destiné pour servir de noviciat. La première pierre en fut posée le 21 juin 1633, par Pierre Séguier, pour lors garde des sceaux de France. On mit sur cette pierre une lame de cuivre, sur laquelle est cette inscription :

D. O. M.

Lapis iste,

Pro fundamento hujus Monasterii

Congregationis Fuliensis ,

Sub auspiciis S. S. Angelorum Custodum,

Erigendi ab illustrissimo ac nobilissimo

Viro Petro Seguier

Procancellario meritissimo, positus est,

Anno 1633, 11 calendas Julii.

Les deux pierres fondamentales de l'église y furent posées le 18 juillet de l'an 1659, ayant chacune son inscription particulière. Sur l'une on mit :

Nobilissimus et illustrissimus Dominus Antonius de Barillon, Toparcha de Morangis, Marchio de Branges, Comes Consistorianus, necnon Ærarii Gallia Director generalis, hunc primum lapidem angularem in hoc Oratorio. D. O. M. et S. S. Angelis Custodibus sacro, posuit anno 1659, die 18 Julii.

Sur l'autre pierre est écrit :

Nobilissimus et illustrissimus Dominus Ludovicus de Rochehouart, Eques, Comes de Maure, magnus Aquitania Seneschallus, et Regis in eodem Seneschallatu Proprætor, hunc primum la-

DICTIONN. D'ÉPIGRAPHIE. I.

pidem angularem in hoc Oratorio. D. O. M. et SS. Angelis custodibus sacro, posuit anno 1659, die 18 Julii.

Cette église ayant été achevée dans la même année 1659, elle fut bénite le premier d'octobre, par Dom Pierre de Saint-Joseph, provincial de la province de France.

(HURTAUT et MAGNY.)

**FEUILLANTINES (Les)**, rue Saint-Jacques. Le B. Jean de la Barrière, usant de la permission que le pape lui avait accordée d'établir partout des monastères de sa congrégation de l'un ou de l'autre sexe, en établit, dit-on, un à Rome pour des filles, dont le couvent est sous le titre de Sainte-Suzanne, mais dont les religieuses n'ont cependant jamais porté le nom de Feuillantines. Le premier couvent de filles de cet institut fut établi à Montesquiou, dans le diocèse de Rieux, puis transféré à Toulouse en 1599.

La bonne réputation de ces filles étant parvenue jusqu'à la reine Anne d'Autriche, cette princesse écrivit elle-même le 9 mai 1622, aux Pères Feuillants, assemblés pour lors dans leur chapitre général à Pignerol, afin d'établir un couvent de ces religieuses à Paris.

(HURTAUT et MAGNY.)

**FILLES PÉNITENTES**. Nous trouvons dans le recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale les inscriptions suivantes, comme existant dans l'église des Filles Pénitentes. Nous présumons que cette église, et le monastère dont elle dépendait, était la communauté des Filles Pénitentes de Sainte-Valère, établie rue de Grenelle, par de pieuses personnes du faubourg Saint-Germain.

## I.

Cy gist religieuse personne Frere Pierre d'Aubray, en son vivant Religieux Chevecier de ceans et Curé de la Chapelle de Houis en Brie, lequel trépassa le 27<sup>e</sup> jour de Mars 1550.

Au milieu de cette tombe était écrit ce qui suit :

Deo optimo Maximo. Religiosi ac integerrimi Viri F. Petri D'Aubray Parisiens., hujusce Cœnobii primarii ac sacrist., et de Chapella a Houis in Brya Parochi ossa et Cineres ut Cælo. Durbreiorum familia mœstissima, in diem novissimum sub hoc lapide conservari curavit. 27<sup>e</sup> Martii 1550.

## —

## II

Cy gist Estienne Le Barillier, jadis barillier, de nostre sire le Roy, qui trespassa l'an 1328, le jour de St. Pol en Janvier.

Priez Dieu pour lui.

## —

## III.

Hic jacet Reverendus in Christo Pater et Dñus Franciscus Marecau, quondam Abbas hujus Monasterii, qui obiit anno 1474, die 4<sup>a</sup> mensis Junii.

Anima ejus requiescat in pace.

## IV.

Cy gist honorable homme et sire Pierre de Pise, jadis Sirugien du Roy nostre Sire et Joré en son Chastelet de Paris, qui trépassa l'an de grace 1577, le jour de veille de la mi-oust.

Priez Dieu pour lui.

## V.

Cy gist noble homme Henry de Marle Chevalier, en son vivant Conseiller du Roy et premier President du Parlement de Thoulouse, lequel trépassa l'an 1455.

Priez Dieu pour son Ame.

## VI.

Cy gist..... de Cassoigné, jadis chanoine de St. Mards de Soissons et Prevost de la Chiése, qui trépassa l'an de grace 1525, au mois de Jugnet.

## VII.

Cy gist noble et religieuse Personne Frere Guillaume Boutillier, Licentier en Decret, Religieux de ceans, Prieur de St Julien de Versaille, Diocese de Paris, et curé de St Pierre de Tinchebray, diocese de Bayeux, qui trépassa le 8<sup>e</sup> febvrier l'an 1555.

Priez Dieu pour luy.

## VIII.

Cy git discrette personne M<sup>•</sup> Guillaume Pizon, en son vivant Curé de la Boissiere, diocese de Chartre, et Chapelain de reverend Pere en Dieu M<sup>•</sup> Guy de Montmirail et Charles Boucher, Abbés successifs des Abbayes de ceans et de..... qui trépassa le 5<sup>e</sup> May 1651.

Priez Dieu pour luy.

## IX.

Jehan de Freaumont, vivant Maistre és arts, en Medecine et Phisicien ordinaire de la Roynne de France : il deceda l'an de grace de Nostre Seigneur 1410, le 15<sup>e</sup> jour du mois de Mars.

Il a fondé une Messe en lad. Eglise pour estre dite entre huit et neuf heures du matin.

## X.

Ici git.... [*effacé*]... (1)

(1) Sous le grand tronc, où est la figure d'un abbé et ses armes aux quatre coins. L'écriture qui était à l'enour en a été effacée : on tient que c'est la tombe et l'épithaphe du dernier abbé de ce monastère, et que Mgr le cardinal de Gondy, évêque de Paris, la fit effacer quand il y établit les religieuses. (Note du Recueil manuscrit des épithaphe de la Bibliothèque nationale.)

## XI.

Cy gist Guillaume Babillois, jadis sonier de mer et Bourgeois de Paris, qui trépassa l'an de grace 1552, le Mercredy après les Brandons.

Priez Dieu pour l'Ame de li, que Dieu bon merey luy face.

## XII.

Cy gist Sedille, femme feu Guillaume Babillois, sonier és Halles de Paris, qui trépassa l'an 1534, le vendredy feste de St. Mattias l'apostre ou mois de febvrier.

Priez Dieu pour l'Ame d'elle.

## XIII.

Cy gist honorable homme Robert Louvel, en son vivant Clerc de la marchandise de la ville de Paris, qui trépassa l'an de grace 1447, le vendredy 18 jour d'Aoust.

Dieu par sa grace luy face misericorde.

## XIV.

Cy gist Martine, femme de feuz Vincent Louvel jadis Bourgeois de Paris, mere de reverend Pere en Dieu Frere Pierre Louvel, Abbé de cette presente Eglise, laquelle trépassa l'an de grace 1420, le 17<sup>e</sup> jour du mois de novembre.

Priez Dieu pour l'Ame d'elle.

## XV.

He jacet nobilis, Venerabilis et Religiosus Vir Frater Stephanus de Mailly, quondam professus et cantor Sancti Benigni Divionensis, Prior Prioratus de S<sup>•</sup>o. Salino, de Saya et Queres : Parisiis decessit post quando juridice jura suarum administrationum : et Frater Ludovicus de Arnouvilla, in jure canonico Licenciatus, Abbas S<sup>•</sup>i Petri Melingdensis, olim Patris Domini S<sup>•</sup>i Benedicti ordinis, Lingonensis Diocesis, hoc curavit fere anno Dñi 1550, et prædictus Stephanus... die septembris anno Dñi 1512.

FONTAINES ANCIENNES de Paris, où se trouvaient des inscriptions.

Fontaine d'Antin ou de Chamillard, est une fontaine dont l'emplacement entre deux égouts, a été avec raison désapprouvé du public. Ces égouts viennent l'un de la rue Neuve-Saint-Augustin, et l'autre de la rue Gaillon, vis-à-vis de laquelle cette fontaine est construite, attenant l'hôtel, ci-devant appelée de Travers, ou de Chamillard, ensuite d'Antin, et aujourd'hui de Richelieu. Cette fontaine a été décorée d'un ordre dorique, dont l'attique est chargé de sculptures, et d'un marbre, sur lequel sont gravés en lettres d'or les deux vers que voici :

Rex loquitur, cadit e saxo fons ; omen amemus :  
Instar aquæ, o cives ! omnia sponte fluent.

*Fontaine de Birague.* Louis XIII, pour rendre l'entrée de l'Eglise de la maison professe des Jésuites, rue Saint-Antoine, plus libre et plus spacieuse, donna, en 1629, la place qui est vis-à-vis, et que l'on nommait auparavant le Cimetière des Anglais; c'est là qu'on voit la fontaine de Birague, ainsi nommée, parce qu'en 1579 René de Birague, cardinal de l'Eglise romaine, et chancelier de France, la fit achever, et fit graver les inscriptions suivantes sur une table de marbre :

HENRICO III,

Francie et Poloniae Rege Christianissimo.

Renat. Birag.

Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Presbyt. Cardin.

Et Franc. Cancellar. illustriss.

Beneficio Claudii d'Aubray, Præfecto,

Mercator; Johann. le Comte :

Renat. Baudert; Johann. Gedoy; :

Petr. Laisné, Tribunus plebis

Curantibus.

Anno Redemptionis M. D. LXXIX.

Hinc deduxit aquam duplicem Biragus in usum,

Serviat ut domino; serviat ut populo.

Publica, sed quanta privatis commoda tanto

Prestat amore domus, publicus urbis amor.

Renat. Birag. Franc. Cancell.

Publ. comm.

M. D. LXXVII.

Cette fontaine fut refaite sous la prévôté des marchands de Nicolas de Bailleul, lieutenant civil, et on y grava cette inscription :

Siccato latices, et ademptum fontis honorem

Officio Ædiles restituere suo.

Ob reditum aquarum. 1627.

Elle fut encore rebâtie l'an 1707, en manière de tour à pans; et son eau, qui vient d'une pompe que l'on construisit la même année auprès du pont Notre-Dame, est distribuée dans plusieurs quartiers, surtout dans le faubourg Saint-Antoine. La tour est ornée dans ses faces, de plusieurs sculptures et d'inscriptions en vers latins :

*Première face.*

Prætor et Ædiles fontem hunc posuere, beati  
Sceptrum si Lodoix, dum fluet unda, regat.

*Deuxième.*

Ante habuit raras, habet Urbs nunc mille canales  
Ditior; hos sumptus oppida longa bibant.

*Troisième.*

Ebibe quem fundit purum Catharina liquorem,  
Fontem at virginem, non nisi purus, adi.

*Quatrième.*

Nayas exesis male tuta recesserat antris,  
Sed notam sequitur, vix reparata viam.

*Cinquième.*

Civibus hinc ut volvat opes, nova munera largas  
Nympha, superne fons desinit in fluvium.

Ces inscriptions sont, dit-on, d'un religieux qui faisait des vers très-facilement, et qui avait beaucoup d'esprit; mais qui d'ailleurs manquait d'élévation et de goût.

*Fontaine de Conti.* Il y a nombre d'années que l'on voyait couler du mur de l'hôtel de Conti, quai Malaquais, du côté de la rivière, où l'on a bâti depuis l'hôtel de la Monnaie, une fontaine publique, qui est tarie il y a 35 ou 40 ans. Cette fontaine n'avait ni ornements, ni inscriptions, quoique ce fût pour elle que Santeuil eût fait celle-ci :

Sequanides flebant imo sub gurgite Nymphae.

Cum premerent densæ pigra fluentia rates :

Ingentem Luparam nec jam spectare potestas,

Tarpeii cedat eui domus alta Jovis.

Huc alaeres, Rex ipse vocat, succedite Nymphae,

Hinc Lupara adverso littore tota patet.

Le grand Corneille a traduit ainsi cette inscription :

C'est trop gémir, Nymphes de Seine,  
Sous le poids des bateaux qu'échangent votre lit,  
Et qui ne vous laissaient entrevoir qu'avec peine  
Ce chef-d'œuvre étonnant, dont Paris s'embellit,  
Dont la France s'enorgueillit.

Par une route aisée, aussi bien qu'imprévue,  
Plus haut que le rivage, un Roi vous fait monter,  
Qu'avez-vous plus à souhaiter?

Nymphes, ouvrez les yeux, tout le Louvre est en vue.

*Fontaine de l'abbaye Saint-Germain.* Cette fontaine, qui est pour la commodité de ceux qui demeurent dans son enceinte, et même des habitants du quartier, appartient aux religieux de cette abbaye, qui obtinrent, à cet effet, de l'eau de la ville, à certaines conditions. On lit sur un marbre cette inscription, où l'on fait ainsi parler cette fontaine :

Me dedit Urbs claustro, claustrom me reddidit

[Urbi :

Ædibus addo decus, faciles de civibus undas.

Cette fontaine est dans un des deux pans coupés de la rue principale. Tout vis-à-vis, dans l'autre pan, est un puits qui a pour inscription ces deux vers latins assez mauvais :

Quam puteus non dat sancte tam proximus ædi

A Christo vivam poscere monstrat aquam.

*Fontaine de la rue de Grenelle.* Cette fontaine est située presque au carrefour de cette rue et de celle du Bac; c'est la ville qui l'a fait construire : elle est décorée de sept statues, dont les trois principales groupent ensemble, et représentent la ville de Paris, ayant la Seine, d'un côté, sous une figure masculine, pour marquer que c'est un fleuve; et la Marne, de l'autre. Elles rendent hommage à cette ville, et lui apportent des productions et des richesses de toutes les saisons; ce qui est désigné par les statues des quatre saisons, qui sont autour du groupe dont on vient de parler. Ces

figures sont du fameux Bouchardon, professeur de l'Académie de peinture, et dessinateur des inscriptions, mort il y a quelques années. Après la fontaine des Saints-Innocents, il n'y a pas dans Paris une plus belle fontaine que celle-ci. L'an 1739, le 19 juillet, M. Turgot, prévôt des marchands, y fit poser une table de marbre noir, sur laquelle est gravée en lettres d'or cette inscription :

DEUM LEOVICUS XV.  
 Populi amor et parens optimus,  
 Publice tranquillitatis Assertor,  
 Gallie Imperii finibus,  
 Innocue propagatis;  
 Pace Germanos Rusosque  
 Inter et Ottomanos  
 Feliciter conciliata,  
 Glorioso simul et pacifice  
 Regnabat,  
 Fontem hunc civium utilitati,  
 Urbisque ornameto.  
 Consecrarunt  
 Prefectus et Ediles,  
 Anno Domini.  
 M. D. C. C. XXXIX.

Sur un avant-corps de tables de refend, avec une imposte sous une plinthe profilée, et une frise ornée de sculpture, est au devant de la partie circulaire, une table de marbre noir, sur laquelle on lit :

DU RÈGNE DE LOUIS XV.

De la cinquième prévôté de messire Michel-Etienne Turgot, chevalier, marquis de Soussons, etc. conseiller d'Etat; de l'Échevinage de Louis-Henri Verrou, écuyer, conseiller du roi et de la ville; Edme Louis Meny, écuyer, avocat au parlement, conseiller du roi, notaire; Louis le Roi de Fetenil, écuyer, conseiller du roi, quartier; Thomas German, écuyer, orfèvre du roi; etant Antoine Moriau, écuyer, procureur et avocat du roi et de la ville; Jean-Baptiste-Julien Taitbout, greffier en chef; Jacques Boucot, chevalier de l'Ordre du roi, receveur.

Cette fontaine a été construite sur les dessins d'Edme Bouchardon, sculpteur du roi, né à Chaumont en Bassigny; toutes les statues, bas-reliefs et ornements ont été exécutés par lui.

Lorsque l'on voit l'auguste nom du roi, mêlé avec ceux des officiers municipaux de sa bonne ville de Paris, on se rappelle ce que dit Santenil à l'occasion du repas que le roi Louis XIV alla prendre à l'Hôtel-de-Ville en 1687 : *Rex prope civis erat*, le roi était presque devenu un des citoyens.

*Fontaine de la Charité.* Dans la rue Tarranne, proche une des portes de l'église de l'hôpital de la Charité, est une fontaine, sur laquelle sont ces vers de Santenil :

Quem pietas aperit miserorum in commoda fontem,  
 Instar aquæ, largas fundere monstrat opes.

Ces deux vers ont été traduits en français par du Périer, de la manière suivante :

Cette eau qui se répand pour tant de malheureux,  
 Te dit : Répands ainsi tes largesses pour eux.

*Fontaine de la Croix du Tiroir.* Elle était autrefois au milieu de la rue de l'Arbre-Sec. Ce fut François I<sup>er</sup> qui la fit faire en cet endroit, en 1529; mais comme elle embarrassait les habitants du voisinage, le prévôt des marchands en ayant porté ses plaintes au conseil, elle fut transférée, ainsi que la croix de ce nom, en 1636, et fut mise à un pavillon qui avait été bâti au coin de cette rue, en 1606, par les soins de M. Miron, prévôt des marchands, pour servir de réservoir aux eaux d'Arcueil, qui s'y rendent par des canaux qui passent sous le pavé du Pont-Neuf, et sont distribués ensuite en plusieurs endroits de la ville. Elle vient d'être réédifiée cette année 1776. C'est un des beaux morceaux d'architecture dans le genre des fontaines.

*Fontaine de la Samaritaine.* La Samaritaine est un des ornements du Pont-Neuf. Ce bâtiment avait été construit sous le règne d'Henri III, à la seconde arche du Pont-Neuf, du côté du Louvre. Il fut détruit en 1712, parce qu'il périssait, et fut aussitôt rétabli au même endroit. Ce bâtiment renferme une pompe qui élève l'eau, et la distribue ensuite par plusieurs canaux au Louvre, et à quelques autres quartiers de la ville. Ce petit édifice a été rétabli avec plus d'art et de goût qu'il n'était auparavant. Il est composé de trois étages, dont le second est au niveau du pont. Les faces des côtés sont percées de cinq fenêtres à chaque étage, et de deux sur le devant. Ces deux dernières sont séparées par un avant-corps en bossage rustique, vermiculé, et cintré au-dessus du cadran, que l'on a placé dans un renfoncement, dont le bas est rempli par un groupe qui représente Jésus-Christ avec la Samaritaine auprès du puits de Jacob, figuré par un bassin, dans lequel tombe une nappe d'eau, qui sort d'une coquille au-dessus.

La première de ces figures est de Bernard, et la seconde de Fremin, sculpteurs habiles, de l'Académie de peinture et de sculpture. Sous le bassin est cette inscription :

Fons hortorum,

Puteus aquarum viventium.

Inscription d'autant plus heureuse, que sans changer ni ajouter un mot aux paroles de l'Écriture, elle indique le sujet de la dénomination de cet édifice, et en même temps sa destination, qui est de fournir de l'eau au jardin des Tuileries,

Dans le milieu, au-dessus du cintre, l'on a élevé un campanile de charpente, revêtu de plomb doré, où sont les timbres de l'horloge, et ceux qui composent le carillon qui joue à toutes les heures et demi-heures.

En 1771, le gouverneur de cet édifice étant mort, on s'est aperçu peu après qu'une partie de la charpente dont il est composé, tombait et se détruisait. Le tout a été réparé

en 1775; le groupes et la coquille redorés à neuf et le carillon rétabli : c'est aujourd'hui un bâtiment digne de la magnificence de la ville.

*Fontaine de Richelieu*, dans la rue qui porte ce nom, et au coin de la rue Traversière. On y remarque ces deux vers de Santeuil :

Qui quondam magnum tenuit moderamen aquarum  
Richelius, fonti plauderet ipse novo.

*Fontaine de Sainte-Avoye*. On y lit cette inscription :

Civis aquam petat his de fontibus, illa benigno  
De Patrum Patrie munere, jussa venit.

1687.

*Imitation.*

Qu'on ne trouve jamais cette source tarie,  
Obéissez, Nymphé, exactement :  
Votre gloire par là ne sera point flétrie ;  
Ceux qui vous font un tel commandement,  
Sont les Pères de la Patrie.

*Fontaine de Vendôme*. Elle est située au bout des murailles de l'enceinte du Temple, du côté du rempart ou du cours. Elle est nommée de Vendôme, parce qu'elle fut construite du temps que le chevalier de Vendôme était grand prieur de France. Les deux vers qui suivent servent d'inscription à cette fontaine :

Quem cernis fontem, Matrice debetur et Urbi,  
Hic præbet undas, præbuit illa locum.

*Fontaine de Saint-Claude*. Elle est située au bout de la rue du même nom, du côté du Temple; elle a été construite depuis quelques années, avec cette inscription :

Fausta Parisiacam, Lodoico  
Rege per Urbem,  
Pax ut fundet opes, fons  
Ita fundit aquas.

*Fontaine de Saint-Martin ou du Vertbois*. Les religieux Bénédictins de Saint-Martin-des-Champs offrirent en 1712, de donner pour la commodité publique, un emplacement suffisant pour construire une fontaine publique au bout de leur mur, au coin des rues Saint-Martin et du Vertbois. Le roi approuva et ratifia, par arrêt de son conseil du 28 mai de cette même année, les arrangements faits par ces religieux, et fit en même temps adresser un ordre aux prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, à l'effet de donner leur avis sur la requête des religieux. Leur avis ayant été favorable, Sa Majesté, par ses lettres patentes du 4 de juillet suivant, approuva et confirma son arrêt du 28 mai précédent; en conséquence, les religieux de Saint-Martin des Champs donnèrent, suivant leurs offres, l'emplacement en question; à condition que le regard de la fontaine serait établi dans une ancienne tour du couvent, sur la rue Saint-Martin, près l'encoignure de la rue du Vertbois, et

qu'il y serait fait une porte pour le libre accès des officiers de la ville, qui ont la garde des fontaines publiques, sans qu'ils soient obligés d'entrer dans l'enclos; que cette tour resterait toujours pour y contenir le regard public des eaux, sans aucune porte du côté du couvent; et en considération de l'abandonnement fait par les religieux du terrain de cette tour, il leur sera donné par les prévôts des marchands et échevins, douze lignes d'eau pour le service de leur maison, et qu'ils les prendront à leurs frais dans le regard de la tour. Le corps de ville posa la première pierre des bâtiments, qu'on allait élever pour ces religieux, en même temps que la fontaine, et cela se fit avec pompe et cérémonie. Sur cette pierre est l'inscription qui suit :

Anno Domini M. D. CC. XII.

Imperii Ludovici Magni,

LXX.

Primum hujus ædificii lapidem

Posuerunt

Hieronymus Bignon,

Comes Consistorianus,

PREFECTUS URBS,

Ludovicus-Michel Hason, Petrus-Jacobus Brillon,  
Nicolaus-Franciscus Tardif, et Carolus-Baldui-  
nus Presty.

*EDILES,*

Nicolaus-Guillelmus Moriau, Procurator Regis et  
Urbis; Joannes-Baptista-Julianus Taitbout,  
Scriba; et Jacobus Bouent, Quæstor, die 12  
mensis augusti.

Aderant honoris causa

Joannes Paulus Bignon,

Abbas S. Quintini,

Comes Consistorianus;

Rol. Armandus Bignon,

Comes itidem Consistorianus,

Nee non Regius in Insula Franciæ

Prefectus,

Præsentibus insuper ac probantibus,

Jul. Paulo de Lyonno,

Hujusce Monasterii Sancti Martini,

A Campis,

Priore Commendatario,

Domino Paulo Rabusson, strictæ

Regulæ Ord. Cluniacensis,

Superiore generali,

D. Mauritio Benec, Priore Claustrali,

Cæterisque totius Cœnobii Monachis.

Cette fontaine donne de l'eau de l'aqueduc de Belleville.

*Fontaine Saint-Michel*. Lorsqu'en 1684, on abattit la porte Saint-Michel, qui était au haut de la rue de la Harpe, on y bâtit une niche sous un arc assez élevé, ornée de deux colonnes doriques. De cette niche, qui est du dessin de Bullet, sort une fontaine, au-dessus de laquelle est un marbre de Dinan, où on lit ces deux vers de Santeuil :

Hic in monte sicut reserat sapientia fontes ;  
Ne tamen hanc puri respice fontis aquam.

*Fontaine de Saint-Séverin.* Elle est située à l'angle des rues Saint-Séverin et de Saint-Jacques. On y lit ces deux vers de Santeuil :

Dum scandunt juga montis anhelo pectore Nymphæ,  
Hic una e sociis, vallis amore, sedet

*Fontaine des Capucins.* Cette fontaine est construite dans la rue Saint-Honoré, entre les Capucins et les Feuillants. Elle fut rebâtie en 1718; on y a gravé ces vers de Santeuil, qui font allusion à sa situation auprès de quatre monastères (les Capucins, les Feuillants, les Filles de l'Assomption, et les Récollettes de la Conception).

Tot loca sacra inter, pura est, que labitur unda ;  
Hanc non impuro, quisquis es, ore bibas.

*Fontaine des Carmes de la place Maubert.* Elle fut bâtie dans cette place en 1674, et l'on y conduisit l'eau de celle qui était auprès du couvent, et qui fut détruite la même année. Les deux vers latins qui lui servent d'inscription sont de Santeuil, de même que ceux de presque toutes les autres fontaines de Paris.

Qui tot venales populo locus exhibet escas,  
Hic præbet faciles, ne sitis urat, aquas.

*Imitation.*

Pour vous sauver de la faim dévorante,  
Si dans ces lieux on vous vend des secours,  
Peuples, chez moi, contre la soif brûlante,  
Sans intérêt, vous en trouvez toujours.

(BOSQUILLON.)

*Fontaine des Cordeliers.* Cette fontaine fut bâtie dans la rue des Cordeliers, en 1672, dans le temps qu'on abattit la porte Saint-Germain; mais celle qu'on voit aujourd'hui a été rebâtie en 1717, et n'a rien que de fort ordinaire pour l'architecture. Les vers suivants lui servent d'inscription, et sont de Santeuil :

Uram Nympha gerens dominam properabat in  
[Urbem,  
Hic stetit, et largas leta profudit aquas.

Il n'y a que ces deux vers gravés en lettres d'or sur une table de marbre; mais dans le Recueil des poésies de Santeuil, cette inscription est en quatre vers, et mieux faite que l'autre, où il n'y a point de pensée.

Uram Nympha gerens dominam properabat in  
[Urbem,  
Dum tamen hic celsas suspicit illa domos :  
Fervere tot populos, que sitam credidit Urbem,  
Constitit, et largas leta profudit aquas.

M. Bosquillon a fait, en vers français, une imitation assez plate de cette pièce. On la rapporte néanmoins en faveur des personnes qui n'entendent pas le latin.

Une Nymphe a son bras tenant son urne pleine,  
S'avouoit vers Paris, la Reine des Cités :

Mais en ces lieux voyant tant de beautés,  
Tant de peuples de tous côtés,

Joyeuse, elle croit être ou son désir la mène,  
Et répandant ses eaux, forme cette fontaine.

*Fontaine des Innocents.* Dom Félibien et dom Lobinon ont fort bien remarqué que la fontaine des Saints-Innocents est plus ancienne de plusieurs siècles que ne l'ont cru les auteurs des descriptions de Paris, qui ont avancé unanimement qu'elle ne fut bâtie qu'en 1550. Il est cependant fait mention de cette fontaine dans les lettres patentes de Philippe le Hardi, de l'an 1273, qui contiennent un accord entre ce roi et le chapitre de Saint-Merry. Il y a apparence que les arts ayant commencé à revivre en France au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, on rebâtit en 1550, cette ancienne fontaine, et l'on y employa tous les ornements d'architecture et de sculpture, qui font l'admiration des connoisseurs. L'architecture est de Pierre Lescot de Clagny, et la sculpture de Jean Goujon, l'un des premiers et des plus habiles sculpteurs que la France ait eus. Il n'y a rien dans Paris qui égale ce morceau en beauté, surtout pour les grâces, l'élégance des contours, et la légèreté des figures, dont les deux faces de cette fontaine sont ornées. Ce morceau, qui seul illustreait une ville, est ici fort négligé, et serait peut-être entièrement détruit, si, en 1708, on n'y eût fait quelques réparations qui en ont empêché la ruine. On y lit une inscription, qui en est comme la dédicace.

Fontium Nymphis.

Outre cette inscription, qui est aussi de l'an 1550, on y lit deux vers de Santeuil, le meilleur poète latin du dernier siècle; les voici :

Quos duro cernis simulatos marmore fluctus,  
Hujus Nympha loci credidit esse suos.  
1689.

Un poète dont on a souvent rapporté les traductions, a traduit ce distique en vers français :

Quand d'un savant ciseau l'adresse singulière,  
Sur ce marbre rebelle eut feint ces doux ruisseaux,  
La Nymphe de ce lieu s'y trompa la première,  
Et les crut de ses propres eaux.

*Fontaine des Petits-Pères.* Cette fontaine qui est publique, est située contre le mur de la cour du couvent des Augustins déchaussés, appelés *Petits-Pères*, au coin des rues Notre-Dame-des-Victoires et Vile-Goussel, où, sur un marbre de Dinan, sont gravés ces vers de Santeuil, dont la pensée est ingénieuse et morale.

Que dat aquas, saxo latet hospita Nympha sub imo ;  
Sic tu cum dederis dona, latere velis.

*Imitation.*

La Nymphé qui donne cette eau  
 Au plus creux du rocher se cache :  
 Suivez un exemple si beau,  
 Donnez, sans vouloir qu'on le sache.

(BOSQUILLON.)

*Fontaine du Calvaire du Temple.* Cette fontaine est bâtie en manière de piédestal. Sur le devant sont deux Tritons de sculpture. Les vers qui lui servent d'inscription sont de Santenil.

Felix sorte tua Naias amabilis,  
 Dignum, quo flueres, nacta situm loci :  
 Cui tot splendida tecta  
 Fluctu lambere contigit.  
 Te Triton geminus personat æmula  
 Concha, te celebrat nomine Regiam,  
 Læto non sine cantu,  
 Portat vasta per æquora.  
 Cedent, credo equidem, dotibus his tibi,  
 Posthac nobilium numina fontium :  
 Hac tu sorte beata  
 Labi non eris immemor :

*Fontaine du Marché Carreau ou du Pilon.* Elle est située à l'extrémité de la place du Pilon, et dans celle où se vendent toutes sortes de poissons. Elle fut bâtie l'an 1601, pendant que M. Antoine Gnyot, président en la chambre des comptes, était prévôt des marchands; mais les eaux n'y furent conduites que sous la prévôté de M. François Miron, comme il est marqué dans les vers qu'on y lit :

Saxeus agger eram, ficti modo fontis imago,  
 Viva mihi laticis Miro fluentia dedit.

Cette fontaine donne de l'eau de l'aqueduc du pré Saint-Gervais.

*Fontaine Garençière.* En entrant dans la rue qui porte ce nom, du côté de la rue de Vaugirard, on remarque une fontaine construite avec assez de goût, et sur laquelle on lit cette inscription latine :

Aquam  
 A Præfecto et Ædilibus  
 Acceptam  
 Illic  
 Suis impensis civibus fluere voluit.  
 Serenissima Princeps,  
 Anna Palatina,  
 Ex Bavariis  
 Relicta serenissimi Principis,  
 Henrici-Julii Borbonii,  
 Principis  
 Condæi,  
 Anno Domini  
 M. D. CC. XV.

Cette inscription nous apprend que c'est la princesse Anne Palatine de Bavière, veuve de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, qui a fait construire cette fontaine à ses dépens en 1715.

(HURTAUT et MAGNY.)

**FOR-L'ÉVÊQUE (le).** Le For-l'Évêque, *Forum Episcopi*, est un bâtiment public, situé au milieu de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, et qui sert de prison à ceux qui sont arrêtés pour dettes. Adrien de Valois dit que l'on dit *Fort-l'Évêque*, au lieu de *Four-l'Évêque*, et que le four banal où les vassaux de l'évêque envoyaient cuire leur pain, occupait une partie de ce bâtiment. Ce n'était ni un fort, ni un four; mais un lieu à plaider, et le siège de la juridiction épiscopale. Comme il y avait dans Paris dix-neuf juridictions de seigneurs, l'incertitude de leurs limites causait souvent des conflits; mais par édit de février 1674, toutes ces justices furent réunies à celle du Châtelet. On conserva seulement les justices d'enclos : celle de l'archevêché ou chapitre de Notre-Dame; l'abbaye de Saint-Germain des Prés, celle du grand prieur, celle de Saint-Jean de Latran et du prieuré de Saint-Martin. Le For-l'Évêque, tel qu'il est aujourd'hui, fut bâti en 1652, aux dépens et par les soins de Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris, ainsi qu'il paraît par cette inscription latine, gravée au-dessus de la porte qui est sur le quai de la Mégisserie.

Forum Episcopi sæculare,  
 Nimia ædium vetustate collabens,  
 A fundamentis excitavit,  
 Joannes-Franciscus de Gondy,  
 Primus Parisiorum Archiepiscopus,  
 Pacis artes, jura, legesque meditans;  
 Urbe armis inaccessa, factionibus  
 Turbata,  
 Anno Domini 1652.

La porte de ce lieu, qui est du côté de la rue Saint-Germain, paraît être de quatre cents ans. On y voit au-dessus en relief, un évêque et un roi en face, agenouillés devant une Notre-Dame, symbole de l'association à laquelle Louis le Gros fut admis, ou du traité de paix fait entre Philippe-Auguste et l'évêque de Paris. Les armes de France sont à fleurs de lis sans nombre, traversées d'une crose droite. A l'autre coin, sont en relief un juge en robe et en capuchon, des assesseurs, et un greffier vêtu comme un homme d'église. C'était quelquefois des personnes de qualité qui exerçaient l'office de bailli de l'évêque. Un Henri de Béthune l'était en 1303; et à la fin du même siècle, un Henri de Marle. Sauval nous apprend, tom. III, pag. 350, qu'en 1452, il y avait le *For-le-Roi*, situé devant le *Fort-l'Évêque*.

(HURTAUT et MAGNY.)

**HÔPITAL OU HÔTEL-DIEU.** Cet hôpital, le premier sans contredit et le plus considérable de la ville, ne nous présente aucune connaissance certaine sur l'ancienneté de son origine. L'opinion la plus commune l'attribue à saint Landry, évêque de Paris; mais elle n'est fondée que sur une tradition qui ne remonte pas au-delà du siècle passé. M. Jaillot pense qu'il a toujours été situé vis-à-vis l'ancienne église de Saint-Etienne, et que la chapelle, tombant en ruines, fut

rebâtie il y a environ trois cent soixante ans, par les soins d'Oudart de Maucieux, banquier, bourgeois de Paris, qui fit plusieurs libéralités à cette maison, comme il paraît par des vers français qui sont dans cette chapelle, sur une lame de cuivre, et qui prouvent le misérable goût de la poésie du xiv<sup>e</sup> siècle. En voici quelques-uns :

Oudart de Maucieux en surnom,  
Changeur, homme de bon renom,  
Et Bourgeois de Paris jadis,  
Que Dieu mette en son paradis.  
A fait faire cette chapelle (1), etc.

On l'appela dans la suite, l'*Hôtel-Dieu-Saint-Christophe*, comme il paraît par une lettre de Renaud de Vendôme, évêque de Paris, de l'an 1005, par laquelle il donna au chapitre de Paris, déjà possesseur de la moitié de l'Hôtel-Dieu-Saint-Christophe, l'autre moitié de cet Hôtel-Dieu qui lui appartenait : *Capitolo jam possessori medietatis Domus Dei Sancti Christophori, do alteram medietatem dicti hospitalis Sancti Christophori. (Pastoral de l'Eglise de Paris, pag. 15.)* (2)

Saint Louis lui fit de grands biens, et l'augmenta considérablement. Plusieurs personnes ont depuis imité un si pieux exemple.

La salle de Sainte-Marthe s'appelle aussi salle du *Légit*, parce qu'elle fut fondée par Antoine Duprat, chancelier de France, cardinal de l'Eglise romaine, et légat en France de la part du pape Clément VII. La grande porte est sur la rue, au bout du Petit-Pont : on voit, sur la face de ce portail, les figures de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste, de François I<sup>er</sup>, et celle du fondateur, etc. La salle de Saint-Thomas a été bâtie en 1606, des bienfaits du roi Henri IV. Sur la porte de celle de Saint-Charles, qui fut commencée en 1602, et achevée en 1606, est une grande table de marbre, sur laquelle on lit une inscription gravée en lettres d'or, qui est du fameux Olivier Patru. La voici :

Qui que tu sois, qui entres dans ce saint lieu, tu n'y verras presque partout que des fruits de la charité du grand Pomponne. Le brocard d'or et d'argent, les meubles précieux qui parèrent autrefois sa chambre, par une heureuse métamorphose, servent maintenant aux nécessités des malades. Cet homme divin, qui fut l'ornement et les délices de son siècle, dans le combat même de la mort, a pensé au soulagement des affligés. Le sang de Bellière s'est montré dans toutes les actions de sa vie : la gloire de ses ambassades n'est que trop connue. Il fut premier président et petit-fils de deux chanceliers. Son âme, encore plus grande que sa naissance

(1) Vers 1580.

(2) Avant le règne de saint Louis, les bâtiments qui composent aujourd'hui l'Hôtel-Dieu ne consistaient que dans trois ou quatre corps de logis, avec l'ancienne chapelle de Saint-Christophe : ce prince les augmenta considérablement, et fit tant de bien à cette maison, qu'il en est regardé comme le fondateur.

et que sa fortune, fut un abîme de sagesse. La France ne porta jamais un enfant plus digne d'elle. Toute la terre dira ses vertus ; mais cette salle parlera éternellement de sa piété, et de l'amour qu'il eut pour les pauvres.

En 1625, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu demandèrent au roi et à la ville la permission de faire construire un pont de pierre. Ce pont commence au coin du jardin de l'archevêché, et conduit à la rue de la Bucherie. Il fut fini en 1634. La porte du pont qui est de ce côté-là est d'un assez bon goût. Au-dessus est cette inscription :

Ludovici XIII, Franciæ et Navarræ Regis auspiciis, post restitutas a fundamentis novisque, et amplissimis ædificiis auctas ædes Nausocomii, et ex vetustate collabantis, pontem lune quadrato lapide Urbis ornamento, cunctis civibus usui, agrorum commodo, in flumine extrui curarunt, rei agrorum pauperum curatores, anno Domini 1636.

Tous ces édifices furent achevés en 1634, et les habitants et propriétaires, tant des maisons de la place Maubert que des rues voisines, ayant demandé qu'il leur fût permis de passer sur le pont, le roi Louis XIII ordonna que *les gens qui passeront, payeront un double, et les gens de cheval, deux liards*, ce qui s'est toujours pratiqué depuis ; mais les gens à cheval n'y passent jamais, y ayant une barrière ou tourniquet, qui n'en laisse l'entrée libre qu'aux personnes qui sont à pied. Les deniers n'ayant plus de cours actuellement, on paye un liard pour le droit de péage, et ce pont a retenu le nom de *Pont-au-Double*.

HÔPITAL DU SAINT-ESPRIT, place de Grève. Cet hôpital fut fondé l'an 1362, par quelques bourgeois charitables, en faveur des pauvres orphelins de Paris destitués de tout secours. Ils achetèrent pour cet effet une maison et une grange dans la Grève, attendant l'hôtel du Dauphin, où l'on a bâti depuis l'Hôtel-de-Ville. Jean de Meulan, évêque de Paris, permit d'y bâtir une chapelle, où il établit une confrérie du Saint-Esprit, pour exciter les fidèles à soutenir cet établissement par leurs aumônes. Le pape Urbain V confirma cette fondation, et donna un an et quarante jours d'indulgence à ceux qui visiteraient ce nouvel hôpital. Cette concession d'indulgence fut renouvelée depuis par les papes Grégoire IX et Clément VII.

Les administrateurs de cet hôpital et les maîtres de la confrérie du Saint-Esprit firent bâtir, en 1406, l'église qu'on voit aujourd'hui, qui fut bénite le 4 août par Gérard de Montaigu, évêque de Paris, et dédiée solennellement le 16 de juillet 1603. L'administration de cet hôpital a été réunie à celle de l'hôpital général, par lettres patentes du 23 mai 1579, enregistrées le 28 avril de l'année suivante.

On fonda dans cette église, le 8 septembre de l'an 1413, une confrérie de Notre-Dame

de Liesse. Le roi Charles VI et Isabelle de Bavière, sa femme, en furent les principaux bienfaiteurs. Leurs portraits sont aux vitres, auprès du grand autel. Comme ceux qui étaient reçus dans cette confrérie étaient obligés de donner un grand festin, les rieurs l'avaient surnommée, à cause de ce repas, la *Confrérie aux Goulus*.

(HURTAUT et MAGNY.)

**HÔPITAL DE LA TRINITÉ.** La plupart des historiens fixent l'origine de cette maison en 1202; mais cependant elle existait auparavant avec sa chapelle. Des lettres de Sully, évêque de Paris, disent : 1° que cet hôpital avait été fondé par Guillaume Esequacol, à l'usage des pauvres de cet endroit; 2° qu'il s'appelait l'hôpital de la *Croix de la Reine*, à cause d'une croix ainsi nommée placée au coin des rues Grenetat et de Saint-Denis, où cet hôpital fut construit; 3° que l'on convint que, pour ne pas préjudicier aux droits de l'église de Saint-Germain, ou pour l'indemniser, il lui serait payé 10 sols chaque année, et qu'il n'y aurait point de cloches à la chapelle; mais ce dernier article ne fut pas longtemps exécuté. Alors cette maison prit le nom de la *Sainte-Trinité*, qui apparemment était le titre de la chapelle.

Des lettres de Pierre de Nemours, évêque de Paris, de 1210, nous apprennent que Jehan Paalée et Guillaume Esequacol, son frère utérin, étaient fondateurs de cet hôpital; qu'ils l'avaient donné aux Prémontrés de l'abbaye d'Herminières, à condition qu'il y en aurait au moins trois d'entre eux chargés d'y exercer l'hospitalité à l'égard des pèlerins seulement qui ne font que passer; qu'ils célébreraient la messe et l'office divin, etc. On lit dans les Annales de cet ordre, que l'abbé Thomas souscrivit à ces conditions, et y envoya un maître et quatre de ses chanoines.

Ces religieux ne restèrent en possession de cette maison que jusqu'en 1543. Comme l'hospitalité avait cessé d'être observée à la Trinité, les confrères de la Passion y avaient loué une grande salle pour y représenter les mystères. On sait quelle était alors la complaisance des curés de Paris, qui faisaient avancer l'heure des Vêpres les dimanches et les fêtes (jours auxquels se représentaient les mystères), afin de faciliter à leurs paroissiens la liberté de se procurer le plaisir d'un spectacle qu'on regardait comme édifiant. Le roi Charles VI s'était fait inscrire dans cette confrérie. Dans la suite, ce théâtre dégénéra en farce, et fut appelé le *Jeu des Pois pilés*. Enfin, le parlement ordonna, au mois de janvier 1543, que les enfants mâles des pauvres, étant au-dessus de l'âge de sept ans, seraient ségrégés d'avec leurs pères et mères, et mis à un lieu à part pour y être nourris, logés et enseignés en la religion chrétienne; et, dans l'arrêt du 6 août suivant, il est dit que PAR CI-DEVANT, les maîtres et gouverneurs dudit hôpital ont mis et mettent journellement à métier plusieurs desdits enfants, etc. Personne n'ignore les privilèges que nos rois ont accordés à cet

établissement, qui est devenu de plus en plus utile.

Aujourd'hui, il est fondé pour cent garçons et trente-six filles, nés à Paris, orphelins de père ou de mère, mais *valides*. On donne en entrant 400 liv. pour les garçons et 50 liv. pour les filles, qu'on leur rend en sortant. On leur apprend à lire et à écrire. Ils sont tous destinés à apprendre des métiers. L'enclos de la maison est privilégié. Les artistes qui s'y établissent gagnent leur maîtrise en instruisant dans leur art un de ces enfants, qui acquiert la qualité de fils de maître. Les maîtres sont tenus de leur nourriture et de donner quelques finances à l'hôpital (comme, par exemple, 700 liv. pour l'horlogerie), et plus ou moins, suivant la qualité de leur profession. Il y a d'ailleurs des personnes préposées pour veiller aux progrès que font ces enfants.

Le frère et la sœur ne peuvent être reçus dans cette maison que successivement. Le procureur général est le chef des administrateurs. (HURTAUT et MAGNY.)

*Épithaphes de l'église de l'hôpital de la Trinité extraites du Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480.*

## I.

Cy devant gist M<sup>r</sup> Claude de Bulle, vivant prestre receveur des enfans de ceans, jadis chapelain du cabinet et aumosnier ordinaire de la chambre du roy Henry 5<sup>e</sup>, lequel sr de Bulle a fondé a perpetuité en cette eglise huit saluts, chacun d'iceulx éz quatre festes annuelles de l'an et éz quatre festes de nostre Dame, et deux services solennels tous les ans, l'un d'iceulx services le 25<sup>e</sup> aoust, et l'autre le 24<sup>e</sup> mars, comme plus amplement est contenu au contract passé pardevant C. Pourcet et P. Huart, notaires, l'an 1602 le 2<sup>e</sup> jour de juillet.

Hic . . . . Bulla jacet natura ac nomine quorum;  
Hinc memor, hæc moriens ultima verba dedit:  
Bulla fui; nunc pulvis ero: quid tu ergo superbis,  
Homo? pulvis erit qui modo Bulla fuit.

Et plus bas :

Cy devant cet autel feras humble priere,  
Mon froid tombeau voyant, de triste voix diras;  
D'estre semblable à toy quelque jour m'advieindra;  
Dieu te fasse jouir d'éternelle lumiere.

## II.

Chrestien fidelle qui viens voir mon repos  
Souviens-toy qu'ainsy que tu me vois,  
Pareillement seront reduits tes os:  
Retiens cela de quelque estat que sois:  
Si tu desires de sçavoir qui je suis,  
Loys Pepin chacun ainsy m'appelle.  
Et à bon droit bien vanter je me puis  
Avoir servy d'un devoir tres fidelle  
Cet hospital tout le temps de ma vie,  
Diligemment, sans offenser personne:

Par quo, pour moy priez le grand Dieu tout  
[puissant

Qu'en paradis un doux repos me donne.

Memento mori.

—

### III.

Cy gist noble homme Jean de Gaule, vivant advocat au parlement de Paris, et fils de noble homme Nicolas de Gaule, conseiller du roy au parlement et commissaire aux requestes au palais de Dijon, lequel deceda en cette ville le 29<sup>e</sup> juillet de l'an 1657 et de son âge de 22.

Priez Dieu pour luy.

Non mirum Juvenem sic mors hunc dira peremit  
Prudentem cernens, credidit esse Senem.

Par permission de messieurs de l'Hostel-Dieu.

**HÔTEL DE SAVOISY OU DE LORRAINE**, quartier Saint-Antoine, rue Pavée, bâti par Charles de Savoisy, chambellan du roi Charles VI, et un de ses favoris. Cet hôtel est fameux dans l'histoire de l'université de Paris.

Voici ce que dit à son sujet Piganol. *Descrip. de Paris*, tom. IV, pag. 402.

« L'an 1408, le 14 de juillet, comme la procession des écoliers passait le long de la rue du Roi-de-Sicile, allant à l'église de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers, un des valets de Charles de Savoisy revenant d'abreuver un cheval, et le faisant galopper par la rue aux travers des écoliers, fit rejaillir de la boue sur l'un d'eux. Cet écolier donna un coup de poing au valet, qui appela à son secours les autres domestiques de son maître, qui poursuivirent en armes les écoliers jusqu'à la porte de l'église de Sainte-Catherine; et un des valets tirant plusieurs flèches, il y en eut une qui vola de la porte jusqu'au maître-autel, où la messe se célébrait. L'université poursuivit si vivement cette insulte contre Savoisy, qui avait avoué ses domestiques, que, par arrêt du conseil d'Etat, le roi y séant avec tous les princes de son sang, il fut ordonné que la maison de Savoisy serait démolie, et il fut condamné à 1,500 livres d'amende envers les blessés, et à 1,000 liv. envers l'Université. Trois de ses gens furent condamnés à faire une amende honorable, nus en chemise, la torche en main, devant les églises de Sainte-Geneviève, de Sainte-Catherine et de Saint-Séverin, après quoi ils furent fouettés aux carrefours de la ville, et bannis pour trois ans.

En 1416, Savoisy obtint du roi la permission de faire rebâtir son hôtel; mais l'Université s'y opposa avec tant de force, que ce ne fut qu'après cent douze ans, qu'elle permit qu'on le rebâtît, encore fut-ce à condition qu'on mettrait au-dessus de la porte du nouvel hôtel, une pierre sur laquelle serait gravée une inscription qui ferait mention de l'arrêt donné en 1409, contre Savoisy, et de la permission accordée par l'Université de rebâtir cet hôtel. Cette pierre qui a deux

pieds en carré, fut ôtée quand on bâtit l'hôtel de Lorraine, et a été trouvée depuis dans quelques démolitions, et donnée à M. Foucault, conseiller d'Etat, qui la fit encastrier dans un mur de son jardin de Paris. On y lit ce qui suit :

Cette maison de Savoisy, en 1409, fut démolie et abattue par arrêt, pour certains forfaits et excès commis par messire Charles de Savoisy, chevalier, pour lors seigneur et propriétaire d'icelle maison, et ses serviteurs, à aucuns écoliers et suppôts de l'Université de Paris, en faisant la procession de lad. Université à Ste-Catherine du Val-des-Ecoliers, près dudit lieu, avec autres réparations, fondations de chapelles, et charges déclarées audit arrêt, et a demeurée démolie et abattue l'espace de cent douze ans, et jusqu'à ce que ladite Université, de grace spéciale, et pour certaines causes, a permis la réédification d'icelle, aux charges contenues et déclarées es lettres, sur ce faites et passées à ladite Université; en l'an 1517. »

Sauval dit que François I<sup>er</sup> donna à François de Longny, veuve de l'amiral Chabot, l'hôtel de Savoisy; qu'elle le vendit, avant de mourir, à Charles, duc de Lorraine, qui lui donna son nom. Nicole, duchesse de Lorraine, étant venue à Paris en 1634, le fit rebâtir et le fit mettre dans l'état où nous le voyons. Elle y fit sa demeure, et y mourut en 1657, après avoir été abandonnée de Charles, troisième duc de Lorraine, son mari, et avoir été dévouée de ce duché, qu'elle lui avait apporté en mariage.

**HÔTEL DE SOUBISE**, quartier Sainte-Avoie, entre le carré que forment les rues du Chaume, des Quatre-Fils, de Paradis et la rue Vieille du Temple. Cet hôtel doit ses premières constructions à Olivier de Clisson, cométable de France (1). C'était auparavant une grande maison nommée le *grand chantier du Temple*, dont les Parisiens firent présent à ce seigneur; cette maison a donné le nom à la rue. L'hôtel de Clisson appartenait, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, au comte de Penthièvre; il passa ensuite au sieur Babou de la Bourdaisière, qui, par contrat du 14 juin 1553, le vendit 16,000 liv. à Anne d'Est, épouse de François de Lorraine, duc de Guise. Celui-ci le donna, le 7 octobre 1556, au cardinal de Lorraine, son frère, qui en fit don le 4 novembre suivant, à charge de substitution, à Henri de Lorraine, prince de Joinville, son neveu. Il a porté le nom de Guise jusqu'en 1697, que François de Rohan, prince de Soubise, qui l'acheta des héritiers de la duchesse de Guise, le fit reconstruire presque en entier, tel que nous le voyons à présent.

On commença à y travailler en 1706, sous la conduite de *Lemaire*, excellent architecte. On ferma la principale porte qui était dans la rue du Chaume; on en ouvrit une autre

(1) Voyez la longue note ci-annexée.

à côté, vis-à-vis la rue de Braque, pour laisser le passage libre à une rue qui va de la rue de Braque, à travers la cour de cet hôtel, à la rue Vieille du Temple. On ouvrit la principale porte dans la rue de Paradis, vis-à-vis la façade principale de l'hôtel. Elle est décorée de chaque côté de deux groupes de colonnes corinthiennes, avec leurs couronnements en ressaut, sur lesquels on a posé une statue d'Hercule et une de Pallas, sculptées par Coustou le jeune, et par Bourdis. Au milieu de l'attique, sont les armes de Rohan-Soubise. Plusieurs trophées d'armes dont on a orné les côtés, servent d'accompagnement, et terminent la décoration.

La cour est si spacieuse et si bien décorée, qu'il n'y en a point dans Paris qui lui soit comparable. Un entablement continu, soutenu par des colonnes couplées, d'ordre composite, règne en pourtour, et forme un corridor, à la faveur duquel on peut aller à couvert. Sur cet entablement, règne une balustrade, avec les massifs sur les colonnes. Cette cour est terminée par une grande façade d'architecture plaquée contre l'ancien édifice, pour en cacher la difformité. Deux différents ordres d'architecture ont servi à cette décoration. Au rez-de-chaussée, sont huit colonnes couplées d'ordre composite, entre lesquelles sont trois grandes portes ceintrées, qui conduisent dans un vestibule, où est le grand escalier. Le même nombre de colonnes, mais d'ordre corinthien, forme un second ordre sur le premier, et l'un et l'autre sont terminés par un fronton triangulaire, dans le tympan duquel sont les armes de Rohan-Soubise, sculptées par Lorrain. Sur ce fronton sont deux figures à demi couchées, et dans les encoignures, sont des groupes de génies. Pour raccorder ce grand corps d'architecture avec le péristyle qui règne au pourtour de la cour, on a mis de chaque côté, des groupes de colonnes, sur l'entablement desquelles on a placé les figures des quatre saisons, qui ont chacune l'attribut qui leur convient.

Armand-Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg, grand aumônier de France, et cardinal de l'Église romaine, a fait bâtir un grand hôtel sur une portion du terrain de l'hôtel de Soubise, et que l'on nomme l'hôtel de Strasbourg. Il a sa principale entrée dans la rue Vieille du Temple. Cet édifice est assez simplement décoré du côté de la cour, et a par là quelque beauté; mais les faces des bâtiments, qui sont à droite et à gauche, ont peu de convenance avec le principal corps d'architecture. La façade qui règne sur le jardin, est d'un meilleur goût. C'est un ordre dorique au rez-de-chaussée, avec un avant-corps au milieu, orné de quatre colonnes. L'ordre ionique est au-dessus du dorique (1). (HURTAUT et MAGNY.)

(1) M. Quicherat, professeur à l'École des chartes, a publié la notice suivante sur la porte de l'hôtel Clisson, devenue aujourd'hui la porte d'entrée de l'École des Chartes.

C'est avec raison, dit M. Quicherat, dans sa Notice, que les journaux en signalant la réouverture de

JACOBINS. FRÈRES PRÊCHEURS ou DOMINI-CAINS, rue Saint-Jacques. Saint Dominique qui s'était signalé par la conversion de plu-

cette porte se sont servis du terme de *découverte*. Elle a été découverte en effet, quoique le corps de logis dans lequel elle est pratiquée soit une de nos antiquités les plus connues. Il n'est personne sachant tant soit peu son vieux Paris, qui n'ait mémoire d'avoir vu deux tourelles placées obliquement sur le bâtiment principal des Archives nationales, au bout de la rue de Braque. On n'ignorait pas non plus que ces tourelles avaient jadis appartenu à l'hôtel du connétable Olivier de Clisson. Mais à quelle partie de l'hôtel? c'est ce que la génération actuelle avait totalement oublié ou plutôt n'avait jamais su; car à une époque incertaine, mais nécessairement antérieure à notre première révolution, la porte fut masquée de telle sorte que ni du dedans ni du dehors on n'en pouvait soupçonner l'existence. Il a fallu, pour la retrouver, que l'entrée des Archives ait été transportée de la rue du Chaume à la rue de Paradis. L'ancienne loge du concierge ayant alors été visitée, on aperçut, à l'intérieur d'une soupente, le couronnement d'une grande porte évidemment contemporaine des deux tourelles. Dès ce moment, M. Letroune résolut de faire restaurer cette porte, et de la donner pour entrée à l'École des chartes transportée aux Archives. L'à-propos de la rencontre a été merveilleux, puisque, du même coup, on a vu sortir de dessous les plâtras qui l'obstruaient, un dégagement dont on avait besoin, et un monument dont l'architecture annonce l'enseignement professé à l'École des chartes.

La porte de l'hôtel Clisson est pratiquée dans un petit pavillon flanqué de deux tourelles en encorbellement. Elle s'ouvre par une double embrasure sur un couloir de quatre mètres six centimètres de longueur, par lequel on entre dans une cour entourée de constructions du XVI<sup>e</sup> siècle. La première embrasure forme une arcade gothique de cinq mètres trente centimètres de haut, encadrant la seconde embrasure qui, elle, est en cintre surbaissé et haute seulement de trois mètres quatre-vingt centimètres. Toutes deux ont pour pieds-droits des colonnettes continuées au-dessus de leur chapiteau pour faire archivoltes autour de l'un et de l'autre arc. Dans l'épaisseur de la première embrasure, et à son sommet, existe une de ces meurtrières qui servaient au besoin à verser de l'eau bouillante du premier étage sur les gens amassés devant la maison. Pareille disposition se remarque à l'hôtel de Sens (a), rue du Figuier Saint-Paul, et dans une foule de manoirs du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle.

Sur le tympan formé par la différence d'amortissement des deux embrasures, on a retrouvé deux écussons de la maison de Guise anciennement peints à l'huile. Ils sont disposés l'un à côté de l'autre sur un manteau ducal, qui lui-même se déploie sur un champ de couleur rouge, semé de croix de Lorraine et d'un chiffre où l'on distingue une H couronnée avec deux C en forme de croissants. Ces emblèmes paraissent dater de différentes époques. Le champ rouge ainsi que le manteau ducal et l'écusson de gauche, sont moins chargés de couleurs que l'écusson de droite. De plus, une ancre d'or qui paraît derrière l'écusson de gauche est évidemment une addition postérieure, tirée par l'inhabilité de la main qui l'a faite. Or cette ancre est une date à elle seule. Elle ne peut se rapporter qu'au fils du Balafre, le seul de sa maison qui ait possédé un grand office dans la marine.

Charles de Lorraine, duc de Guise, amiral des

(a) Une coupe longitudinale de la meurtrière de l'hôtel de Sens est gravée dans les Instructions du Comité des Arts et Monuments, publiées par le ministère de l'Instruction publique.

sieurs albigeois, qui soutenaient, dans le XII<sup>e</sup> siècle, l'hérésie des manichéens, conçut le dessein de s'associer des personnes ani-

miers du Levant sous Louis XIII, n'a pas laissé un grand renom dans l'histoire, quoiqu'il ait débuté, on peut dire sur les marches du trône. Comme prince et comme capitaine, il ne manquait pas de certaines qualités. Il était par-dessus tout d'un sang-froid admirable dans le danger; mais distrait, facile à rebuter, et plus curieux d'intrigues que de grandes affaires. On a conservé un mot plaisant et courageux qu'il dit au combat naval gagné par lui sur les Rochelais, en 1622. Son vaisseau ayant pris feu, son second lui criait tout blanc de frayeur: « Monsieur, nous sommes perdus! — Tourne, tourne, dit le duc au pilote; autant vaut rôtir que bouilli (a). » Il eût été homme à bien faire au siège de 1628; mais il le quitta bien avant la fin, ne trouvant pas assez beau le commandement dont le cardinal de Richelieu l'avait chargé. Il mourut aux environs de Florence en 1640, après neuf ans d'un exil auquel il s'était sagement condamné pour avoir soutenu jusqu'au bout le parti de la reine mère. Il résidait à Marseille comme gouverneur de Provence. Ayant reçu l'ordre de venir rendre compte de sa conduite au roi, il demanda la permission d'aller auparavant en pèlerinage à Lorette, l'obtint et ne revint plus. Les *Mémoires du cardinal de Richelieu* rapportent cette fuite au mois de juillet 1651 (b).

Si c'est nécessairement avant cette époque que l'ancre en question fut ajoutée aux armes héréditaires de Charles de Guise, on peut affirmer aussi que l'écusson placé à côté du sien n'a pas pu être peint avant l'année 1611, car il est parti de Guise et de Joyeuse et représente par conséquent l'alliance du prince avec Henriette-Catherine de Joyeuse, alliance qui eut lieu dans les premiers jours de 1611. On peut voir par les confidences de Fontenay-Mareuil combien de difficultés éprouva ce mariage, qui était un retour sur la politique d'Henri IV. Empêcher les Guise de se marier avait été l'idée constante du sage monarque (c). Quant à l'épousée, elle était fille de ce singulier duc de Joyeuse,

..... que Paris vit passer tour à tour

Du siècle au fond d'un cloître et du cloître à la cour (d),

et qui finalement mourut capucin. Elle était veuve en outre de M. de Montpensier (e) et belle-mère future du duc d'Orléans, parce que le feu roi, avant sa mort, avait concerté l'union du jeune prince, son dernier fils, avec une fille qu'elle avait eue de son premier mari. Tous les auteurs du temps rendent hommage à sa beauté et à sa sagesse. Elle avait vingt-six ans lors de ses secondes nocces, et le duc de Guise quarante passés.

La circonstance des armoiries du duc moins chargées de couleur que celles de sa femme, et les chiffres dont le tympan de la porte est semé, chiffres qui ne rapportent pas à Charles de Guise, font remonter ces peintures à une époque plus ancienne. Exécutées peut-être du temps du Balafre, elles furent corrigées postérieurement, selon ce qu'exigeaient la position et l'alliance de son fils. Les H et les doubles G s'accordent très-bien avec cette supposition, puisque le duc assassiné à Blois, s'appelait Henri et qu'il avait épousé Catherine de Clèves. M. Lelong, architecte des Archives, qui a examiné tout cela de très-pres, pendant qu'il faisait faire des

mées du même zèle et du même esprit, pour prêcher aux peuples les vérités saintes de l'Évangile, et ramener les hérétiques par la

restaurations, ne serait pas éloigné de croire que les chiffres eux-mêmes sont une première addition, et qu'avant qu'ils fussent posés, le manteau ducal et l'écusson de gauche, moins quelques accessoires, existaient déjà tels qu'on les voit aujourd'hui. Cette opinion d'un juge très-compétent ferait donc remonter la première application de peinture au duc François, père du Balafre, c'est-à-dire à l'époque même où les Guise achetèrent l'hôtel de Clisson.

C'est en 1555 que le vieil hôtel de la rue du Chaume passa des Babou de la Bourdaisière, qui le possédaient alors, à la branche cadette de la maison de Lorraine. Les actes encore existants de cette transmission (a) témoignent qu'il fut vendu pour la somme de seize mille livres à madame la duchesse de Guise (Anne d'Est), « soy disant et portant fort en ceste partie du sieur duc de Guise son espoux. » Comme le duc de Guise se trouvait à Paris le 15 juin 1555, jour où fut passé le contrat, la mise en nom de sa femme dans cet acte indique un motif qu'il avait de ne pas y figurer personnellement, soit pour faire comprendre, soit pour donner à croire que l'acquisition avait été faite des deniers de la duchesse. La seconde hypothèse est peut-être la meilleure, en égard à ce qui se passa par la suite, et qui est constaté aussi par documents authentiques.

Le 7 octobre 1556, le duc et la duchesse de Guise allèrent au Châtelet faire renonciation de leur hôtel de Clisson en faveur de leur frère et beau-frère le cardinal de Lorraine. Celui-ci accepta, pour renoncer à son tour, six mois plus tard, en faisant passer la propriété sur la tête de son neveu le prince de Joinville, fils aîné de la maison. Or, quel était l'objet de ces renonciations et transmissions successives? Il n'y a qu'une manière de les expliquer, et la voici: Le grand duc de Guise n'était pas riche dans la mesure de ses prétentions et de sa gloire; pour tenir maison de prince, il empruntait à tout le monde. Il laissa en mourant plus de deux cent mille écus de dettes (b), et cela après avoir eu à sa disposition le trésor de l'État, où on l'accuse d'avoir puisé à pleines mains. Qu'était-ce donc dans le temps où sa prospérité ne faisait que de poindre? Peu rassuré sur l'héritage de ses enfants, il est visible qu'il voulut au moins sauver celui de l'aimé, et, pour le mettre à l'abri de tout recours, il passa, de connivence avec son frère, les actes énoncés ci-dessus, lesquels n'étaient que des actes fictifs. Ce qui prouve le parfait désintéressement du cardinal de Lorraine dans cette affaire, c'est que, vers le même temps il donna à son frère, pour accroître d'autant la part de l'héritier présomptif, l'hôtel de Laval, dont il s'était lui-même récemment enrichi (c). Cet hôtel de Laval occupait l'emplacement où s'est élevé depuis le magnifique portail de l'hôtel de Soubise.

Mais ces particularités nous éloignent un peu de notre porte.

En dehors de l'arcade gothique, on voit sur le mur de face du bâtiment deux médaillons sculptés et peints. L'un à droite et l'autre à gauche, avec une Monnaie couronnée au milieu, et les mots *pour ce qu'il me plet*, graves sur une banderolle. Ces ornements n'existaient pas autrefois; c'est M. Letronne qui les a fait faire, pour rappeler l'illustre origine du monument. Le médaillon de droite figure en effet l'écu d'Olivier de Clisson (un lion vermeil en champ d'argent), et celui de gauche est la copie de son ca-

(a) TALLEMANT DES RÉAUX, t. II, p. 24 de la petite édition.

(b) LIVRE, XVII, p. 555, t. VIII, 5<sup>e</sup> série de la collection Michoud et Poujoulat.

(c) Collection Michoud, 2<sup>e</sup> série, t. V, p. 11.

(d) *Henriade*, chant IV, vers 21.

(e) Ce qu'on indique là cordelière enroulée autour de son écusson.

(a) Le les cite d'après d'excellentes copies qui font partie de la bibliothèque de M. Le Roux de Lincy.

(b) *Biastome, Romans illustres et grands capitaines*, III, 14.

(c) Copies de titres à M. Le Roux de Lincy.

force de la persuasion. Cet ordre fut approuvé par Honorius III, en 1216, sous le titre de *Frères Prêcheurs*. Quelques-uns des disci-

plet, ou, comme on disait au XIV<sup>e</sup> siècle, de son *signet*, tel qu'il existe au bas d'un titre original qui fait partie du Trésor des Chartes (a). On y voit un heaume surmonté d'une paire d'ailes ou vol. Le champ tout autour est semé d'M. *Pour ce qu'il me plet* est la devise de Clisson, tirée de son grand sceau de connétable (b), où elle est gravée avec accompagnement d'M pareilles à celles du signet. Au dire des vieux historiens de Paris, la même lettre était répétée de mille manières dans la décoration tant extérieure qu'intérieure de l'hôtel. La confirmation du fait s'est trouvée dans les derniers travaux. La lucarne établie dans le comble de la tourelle de gauche est ornée d'une M couronnée, dont on n'a eu qu'à raviver la dorure pour lui rendre l'effet qu'elle produisait il y a quatre cent cinquante ans; elle a servi de modèle pour celle qu'on a gravée au-dessus de la porte. D'autres M décorent des carreaux employés à un ancien pavement dont les débris existaient sous la cage du grand escalier de Soubise. Enfin le même emblème se trouve entremêlé avec des feuillages dans une frise peinte dont l'ancienne chapelle présente encore quelques vestiges. La frise, large de quatorze centimètres, est composée d'un fond brun sur lequel les ornements se détachent en bleu d'azur; elle a pour bordure deux cordons d'un vermillon extrêmement tendre. Au-dessus sont posés en saillie les bouts des pièces de bois qui portaient les arceaux d'une couverture en charpente. Ces bouts, sculptés avec un art remarquable, offrent des figures d'hommes accroupis sous un tailloir bordé d'astragales, le tout enluminé des couleurs les plus vives. Pour ce qui est des carreaux, ils sont en terre cuite, les uns carrés, les autres en losanges, ces derniers recouverts d'un émail vert, les autres d'un jaune pareil à celui du marbre antique. Sur ces fonds sont exécutés les dessins et les M, au moyen d'une pâte d'un brun rouge, incrustée à deux millimètres de profondeur.

Il ressort de tout ceci que l'M était l'ornement par excellence de la demeure de Clisson. Dieu sait combien de contes on a faits à l'occasion de cette lettre. On a prétendu qu'elle était la comme initiale du mot *miséricorde*, et que l'hôtel, dans l'origine, s'était appelé *Hôtel de la miséricorde*. La ville de Paris, ajoute-t-on, l'avait offert à Olivier de Clisson, voulant que ce cadeau fût un monument de son humanité, après qu'il eut par ses supplications adouci Charles VI, irrité contre les Parisiens, en 1385 (c). Cette tradition n'est, comme toutes les traditions, que de l'histoire travestie. Il est bien vrai que Charles VI, vainqueur à Roosbeck, vint achever la défaite des Flamands sur les Parisiens; bien vrai qu'il les désarma, qu'il abolit leur gouvernement municipal, qu'il les fit emprisonner par centaines, confisquer les uns et pendre les autres. Il est très-vrai encore qu'après plusieurs semaines de cette terreur, on convoqua le peuple au palais, pour lui faire entendre, le roi présent, que tout ce qu'on avait fait jusque-là n'était rien, et qu'on aurait à en supplicier bien d'autres. Sur quoi les princes et princesses du sang qui avaient le mot, se jetant à genoux et criant *miséricorde*, le gracieux souverain se laissa toucher, et consentit à ce que le criminel fût converti en civil, c'est-à-dire à ce que la coupable cité se rachetât par des écus au lieu de se racheter par le sang (d).

(a) Archives nationales, J, 400, n° 66. Voyez notre planche 85, fig. 3.

(b) Voyez la gravure de ce sceau à la fin du tome II de l'*Histoire de Bretagne*, par D. MONTCE, pl. 10.

(c) VIGNIOL, *Description de Paris*, t. II, p. 85.

(d) *Histoire de Charles VI*, par le religieux anonyme de Saint-Denis; Froissart.

ples de saint Dominique vinrent se loger à Paris, le 12 septembre 1217, dans une maison près de Notre-Dame, entre l'Hôtel-Dieu et

Telle fut la miséricorde de 1385. Les Parisiens auraient-ils été assez sots pour en consacrer la mémoire par un monument? Et quand ils l'auraient voulu, auraient-ils pu le faire, puisqu'après leur avoir pris leur deniers communs, on se mit à les écraser d'amendes. Voilà pour ce qui est de la donation de l'hôtel par la ville. Quant à la popularité de Clisson en 1385, elle est encore plus problématique. Non-seulement ce capitaine ne passe pas pour avoir adouci le courroux du roi, mais au contraire il est nommé expressément comme l'un des conseillers de la rigueur. C'est lui qui suggéra et opéra le désarmement de Paris, et, en illigeant cette humiliation aux habitants, il prit à tâche de la leur faire sentir le plus qu'il put. Il alla jusqu'à ordonner que les portes de la ville fussent déposées et couchées par terre, pour être piétinées par les hommes et par les animaux. Un vainqueur impitoyable faisait cela le jour qu'il entrait dans une place rendue à merci: les Parisiens subirent neuf années durant cet outrage sans exemple. Leurs portes étaient encore par terre lorsque Clisson faillit périr assassiné par Pierre de Craon, en 1392: ce qui fait dire à Froissart que « le connétable fut battu de la verge qu'il avait cueillie, » car, les portes fermant de nuit, l'attentat n'aurait jamais eu lieu (a).

Arrivons à une hypothèse plus raisonnable sur l'origine de l'hôtel Clisson. L'auteur de l'*Histoire généalogique de la maison de France* mentionne deux allocations de quatre mille livres que Charles V fit en 1370 et 1371 à Olivier Clisson, pour se pourvoir d'un hôtel à Paris. N'est-il pas très-supposable que la demeure achetée en conséquence de ce don royal fut celle de la rue du Chaume? C'est vers 1370 que la vieille enceinte de Philippe Auguste, qui passait à peu près dans la direction de la rue des Quatre-Fils, fut supprimée comme inutile, à cause que la nouvelle fortification, établie un milier de pas plus loin, venait d'être terminée. C'est en ce temps aussi que la noblesse commença à habiter le Marais, attirée de ce côté par le séjour de Charles V à l'hôtel Saint-Paul. Un quartier neuf, où le terrain coûtait nécessairement moins cher qu'ailleurs, dut fixer tout naturellement le choix d'un étranger au début de sa fortune. Cette hypothèse admise, le palais des Archives ne cesse d'être un monument de nos révolutions que pour devenir un monument de nos victoires, car la première des sommes spécifiées ci-dessus fut accordée au capitaine breton peu après la bataille de Pontvallain, au gain de laquelle il contribua puissamment sous les ordres de Duguesclin.

Pour qu'il ne reste rien de la légende qui a voulu faire Clisson *miséricordieux*, j'ajoute que bien avant 1385 il avait adopté l'M pour emblème. Le fait a été établi déjà d'une manière incontestable (b), à l'aide de ce même signet dont nous avons fait reproduire le dessin. L'acte scellé de ce signet est une obligation relative à la saisine du château de Josselin, nouvellement acquis par Olivier de Clisson. Il est daté du 21 juillet 1370; ce qui fait remonter les M au temps même où il est si vraisemblable que l'hôtel fut construit. Maintenant, est-ce le mot *miséricorde* que cette lettre veut exprimer? Ceux qui le prétendent n'ont qu'à produire le texte sur quoi ils fondent leur opinion. Précisément du temps de Clisson, c'est-à-dire à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la mode s'établit entre les nobles d'ajouter à leurs armoiries et à leur devise une lettre, qui depuis a été appelée *chiffre*. Le chiffre était une sorte d'hieroglyphe, une allusion cachée à quelque aventure, ordinairement de galan-

(a) FROISSART, livre IV, c. xxviii, édition Buchon.

(b) Par M. Dessales, dans un article du recueil intitulé *Paris pittoresque* (1877), t. II, p. 101.

la rue l'Evêque : l'année suivante, Jean Barastre, doyen de Saint-Quentin, leur en donna une autre, avec une chapelle près des

terre. Les contemporains n'en savaient pas le mot la plupart du temps. Nous qui sommes postérieurs de tant de siècles, comment le devinerions-nous ?

Passons des ornements de la porte à la place qu'elle occupait par rapport à l'hôtel.

Le renforcement qu'elle forme sur la rue du Chaume est inintelligible, à moins de connaître l'ancien état des lieux. Voici comment cet état est présenté dans l'acte de vente du 15 juin 1555 :

« Une grand maison contenant plusieurs corps d'hostelz, estables, courts et jardins, assise à Paris, rue du Chaume, appelée l'hostel de Clichon, devant et à l'opposite de la chapelle de Braque (a); tous lesdits lieux tenans d'une part et faisant l'un des coings de la rue de..., et d'autre part et faisant l'autre coing de la rue de..., aboutissant d'ung bout par derrière à la vefve et héritiers de feu noble homme messire Jacques Douclet, en son vivant advocat en la court du Parlement, et d'autre bout, par devant, sur ladite rue du Chaume, etc., etc. » Il résulte de ce passage que l'hôtel faisait les encoignures de la rue du Chaume et de deux rues dont les noms ont été laissés en blanc. Pourquoi ces lacunes ? C'est que les deux rues en question n'avaient pas encore de nom arrêté, et que, baptisées tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, elle pouvaient donner lieu à des malentendus, qu'on évitait en s'abstenant de les nommer. Cela était ainsi en 1555 et n'était plus en 1556; car, dans un acte de cette année (b), la maison de Jacques Douclet, sur laquelle on vient de voir que s'appuyaient MM. de Guise, est déterminée comme « aboutissant d'un bout par derrière à la rue des Quatre-Fils-Aymon, et d'autre part, devant, à la rue appelée vulgairement de la Roche. » Ces deux noms sont ceux par lesquels il convient de remplacer les blancs de la description ci-dessus; et ainsi l'hôtel de Clisson faisant deux retours d'équerre, l'un de la rue du Chaume sur la rue des Quatre-Fils, l'autre de la rue du Chaume sur celle de La Roche, avait sa porte principale pratiquée à cette dernière encoignure.

La rue de La Roche était un prolongement de la rue de Braque, qui originairement avait débouché dans la rue Vieille du Temple, en face de la rue Barbette. Elle fut obstruée au xv<sup>e</sup> siècle par la construction d'un hôtel appartenant aux seigneurs de La Roche-guyon; dès lors elle n'eut plus d'issue qu'un passage qui tortillait à travers les communs de cet hôtel. La Roche-guyon a fait naître le nom abrégé de La Roche. La rue de La Roche séparait l'hôtel de Clisson de l'hôtel de Laval. Elle coupa donc en deux la propriété de MM. de Guise du moment que les deux hôtels leur appartinrent. Il ne parait pas cependant qu'ils aient jamais songé à user de leur popularité pour faire cesser un état de choses qui les gênait si fort. Mais ce que n'avait pas fait la maison de Lorraine, le prince de Soubise l'essaya dès qu'il se fut rendu l'enquêteur des deux hôtels en 1697. Il fit agir de concert sa faveur, qui était grande, et celle de sa femme, qui était plus grande encore, de sorte qu'à force d'intriguer et de contester, il parvint, non pas à faire supprimer la rue, mais à la convertir en un passage fermant la nuit et interdit de jour aux voitures (c). Cette servitude du passage est vraisemblablement ce qui donna l'idée de la grande cour qui fait aujourd'hui du palais des Archives un monument sans rival. Le seul moyen de mettre le prince chez lui était de rejeter tous les bâtiments d'habitation d'un côté ou de l'autre de la

murs, et du titre de Saint-Jacques. C'était la chapelle d'un hôpital pour les pèlerins, qu'on appelait l'*Hôpital de Saint-Quentin*, et qui faisait partie de ladite maison. C'est de cette chapelle que la rue Saint-Jacques a pris son nom, et que les Dominicains ont été appelés *Jacobins*, non-seulement à Paris, mais dans tout le royaume.

Ces religieux furent trois ans en cet endroit, sans pouvoir obtenir la permission de chanter l'office dans leur chapelle, ni d'avoir un cimetière. Pendant ce temps-là, les Bénédictins de Notre-Dame des Champs ou des Vignes, leur permirent de dire la messe chez eux, d'y assister aux offices et d'y avoir leur sépulture (1).

En 1221, l'Université renonça, en leur faveur, à tous les droits qu'elle pouvait avoir, ou avoir eus sur la chapelle Saint-

voie réservée au public. L'architecte Delamare, autorisée à prendre ce grand parti, sacrifia l'hôtel de Laval et fit du vieux manoir de Clisson le palais de Soubise. Il en établit la façade sur le côté que longeait jadis la rue de La Roche, et ayant construit le portique qui enveloppe tout l'espace entre cette façade et la rue de Paradis, il pratiqua, dans l'axe de la rue de Braque, deux issues pour les passants, l'une sur la rue du Chaume, l'autre sur les flancs de l'hôtel de Rohan qu'il construisit dans le même temps à la place de l'hôtel de La Roche-guyon. La rue de Soubise (c'est le nom que prit le passage) resta ouverte au public jusqu'au moment où on mit là le dépôt des Archives en 1808. Alors elle fut fermée pour toujours, et la porte cochlère de la rue du Chaume devint l'entrée principale du nouvel établissement. Quant à la porte gothique, sa suppression ne remonte pas au temps du premier ni même du second prince de Soubise. Elle se montre encore parfaitement dégagée de son plan de Paris que fit exécuter le prévôt des marchands Turgot, en 1759. Peut-être ne fut-elle bouchée qu'en 1787, à la mort de M. de Soubise, le maréchal de France. Il est certain toutefois que cela se fit avant la révolution. L'existence des armoiries des Guise en est la preuve.

On peut dire que la restauration de cette porte, exécutée sur les dessins de M. Ch. Lelong, est une des plus heureuses du même genre qui aient été faites de nos jours; elle rend à l'histoire et à l'art un monument perdu depuis nombre d'années, le seul vestige d'architecture civile du xv<sup>e</sup> siècle qui existe maintenant à Paris.

(1) En 1221, le chapitre de Notre-Dame leur donna la permission de célébrer le service divin dans leur chapelle, et d'avoir un cimetière particulier; mais comme cette maison était située dans la paroisse de Saint-Benoît, le chapitre et le curé de cette église s'y opposèrent. Ce différend fut terminé par trois commissaires que les chanoines de Notre-Dame choisirent parmi eux, lesquels décidèrent que les Frères Prêcheurs seraient obligés, aux cinq fêtes annuelles de Pâques, de la Pentecôte, de la translation de saint Benoît, de la Toussaint et de Noël, de dire ou faire dire en chaire dans leur chapelle, sous peine d'excommunication, que *personne ne devait quitter sa paroisse pour venir entendre le service chez eux*; et qu'ils seraient tenus de payer au curé de Saint-Benoît, 15 sols par chacun an en deux termes; savoir, l'un à Noël et l'autre la à Saint-Jean, et 5 sols au chapitre. Par cette espèce de sentence, il n'est pas permis aux Frères Prêcheurs de ce couvent d'avoir plus d'une cloche, dont le poids est limité à 500 liv. (PÉRISSOL, *Descrip. de Paris*, tome V, page 149.)

(a) Bepuis, les Pères de la Merie.

(b) Collection de M. Le Roqx de Lincy.

(c) BIGNOU, *L'Architecture*, t. II, p. 536.

Jacques, dont elle avait la nomination. On fixa, par le même acte, les prières que les Jacobins seraient tenus de dire, et les services qu'ils feraient célébrer; et l'on convint que, si quelqu'un des membres de l'Université choisissait sa sépulture chez les Jacobins, il serait inhumé dans le chapitre, si c'était un théologien; et dans le cloître, s'il était d'une autre faculté; enfin, que ces religieux reconnaîtraient l'Université pour leur dame et patronne. Saint Louis les combla de bienfaits, fit achever leur église, sur les ruines du château des seigneurs de Hautefeuille), bâtir leur dortoir et les écoles, et leur donna deux maisons dans la rue de l'Hirondelle. Ils en acquirent plusieurs autres près de leur couvent; elles étaient contiguës au collège de Cluny, d'une part, et donnaient de l'autre sur la rue Saint-Jacques, touchant à la voûte Saint-Quentin, où est aujourd'hui l'entrée de ce côté-là.

Leur cimetière, l'infirmierie et un dortoir étaient situés au delà des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste. Louis X leur avait donné la partie de ce mur qui régnait le long de leur couvent, et les deux tours qui se trouvaient dans cet espace; ce qui leur procura la facilité de s'étendre de ce côté-là; mais en 1358, on abattit toutes leurs constructions, pour creuser un fossé autour de l'enceinte méridionale.

Charles V les indemnisa, en achetant des religieux de Bourgmoyen, près Blois, la maison et les jardins qu'ils avaient acquis de la ville; et les leur donna francs et quittes de 12 den. de cens et de 60 sols de rente, dont ils étaient chargés envers le Parloir-aux-Bourgeois. Il paraît, dit M. Jaillot, que cette maison occupait une grande partie du terrain qui forme aujourd'hui leur jardin. A l'égard de ceux des religieux de Bourgmoyen, ils sont aujourd'hui couverts des maisons qui forment les rues Saint-Dominique et Saint-Thomas.

Ils obtinrent aussi de Louis XII, au mois de mars 1504 (vieux style), l'ancien Parloir-aux-Bourgeois. Ce prince leur donna encore une ruelle qui régnait le long du mur de la ville, appelée rue du Coupe-gorge, à cause des accidents fréquents qu'on y voyait arriver.

Le cloître fut reconstruit en 1556, par les libéralités d'un riche bourgeois nommé Nicolas Hennequin; et l'an 1563, ils firent rebâtir leurs écoles qui tombaient en ruine, au moyen des aumônes que leur procura un jubilé que le Pape Pie IV leur avait accordé pour cet objet.

Leur église est fort grande, mais n'a rien de régulier ni qui flatte la vue. Elle est partagée en deux dans toute sa longueur, par un rang de piliers, comme celle que les mêmes religieux ont à Toulouse.

L'enceinte de ce couvent renferme un assez grand terrain; mais les bâtiments en sont gothiques pour la plupart, et sans symétrie.

On voit dans leur église plusieurs tombeaux de rois, reines, princes, princesses de

la maison de France; et, par un choix singulier et honorable à ces religieux, on voit parmi ces tombeaux ceux des chefs des trois branches royales des Valois, d'Evreux et de Bourbon. Voici leurs noms:

Charles de France, comte de Valois, chef de la branche de ce nom, laquelle a régné deux cent soixante années. Il porta le titre d'empereur de Constantinople, du chef de sa seconde femme, Catherine de Courtenay, fille de Philippe et petite fille de Baudouin, empereurs de Constantinople; couronnée en 1300 impératrice titulaire de Constantinople.

Charles de Valois, comte d'Alençon, second fils de Charles de France. Il fut la tige des comtes d'Alençon.

Agnès de France, septième fille de Jean de France, duc de Normandie, titre alors de l'aîné des enfants de France, qui aujourd'hui est appelé Dauphin.

Louis de France, comte d'Evreux, et chef de la branche de ce nom.

Robert de France, comte de Clermont en Beauvoisis, fils de saint Louis, et chef de la branche de Bourbon, par son mariage avec Béatrix de Bourgogne, héritière de Bourbon.

Louis I<sup>er</sup>, duc de Bourbon, fils de Robert de France, fut comte de Clermont et de la Marche.

Marguerite de Bourbon, fille de Robert, et première femme de Jean de Flandre, comte de Namur.

Pierre, duc de Bourbon et comte de la Marche, fils de Louis I<sup>er</sup>.

Louis, troisième du nom, fils puîné de Louis, deuxième du nom, duc de Bourbon, et d'Aune, dauphine d'Auvergne.

Béatrix de Bourbon, fille de Louis I<sup>er</sup> et de Marie de Hainaut. On voit sa figure debout et appuyée contre un pilier du sanctuaire du maître autel, et son épitaphe au-dessus, outre un tombeau de marbre qui est dans la nef, à main gauche.

Anne de Bourbon, fille de Jean I<sup>er</sup>, comte de la Marche, de Vendôme et de Castres.

Outre ces princes et princesses du sang, il y a eu plusieurs autres personnes de distinction qui ont été inhumées en cette église, savoir:

Philippe d'Artois, fils aîné de Robert, comte d'Artois; et Blanche, sa compagne, fille du duc de Bretagne; Gaston, comte de Foix, premier du nom, inhumé dans le tombeau de Philippe, premier du nom, comte d'Artois, son beau-père; Clémence, fille de Charles-Martel, roi de Hongrie, et seconde femme du roi de France, Louis X.

Les rois, reines et autres personnes dont il n'y a dans cette église que les cœurs ou les entrailles, sont:

Philippe III, dit le Hardi, roi de France, et fils de saint Louis. Son cœur y est inhumé. Celui de Pierre de France, comte d'Alençon, cinquième fils de saint Louis; celui de Charles IV, roi de France; celui de Philippe, troisième du nom, roi de Navarre, dit le Sage, fils de Louis de France, comte d'E-

vreux; celui de Charles de France, roi de Naples et de Sicile, frère de saint Louis.

On y a inhumé les entrailles de Philippe V, dit le Long; et de Philippe VI, dit de Valois, rois de France.

Devant le grand autel, est la tombe de Humbert de la Tour-du-Pin, deuxième du nom, dauphin de Viennois. Il se consacra à Dieu après la mort de son fils, qu'il avait eu le malheur de laisser tomber dans l'Isère, rivière qui se jette dans le Rhône au-dessus de Valence, où il se noya; et après la mort de sa femme, qui décéda dans l'île de Rhodes. Il céda ses États au roi Philippe VI, et étant entré dans l'ordre de Saint-Dominique, il fut fait prêtre en 1350, par le Pape Clément VI, ensuite patriarche d'Alexandrie, et administrateur perpétuel de l'archevêché de Reims; il mourut à Clermont en Auvergne en odeur de sainteté, le 22 mai 1355, et son corps fut transporté à son couvent de Paris, auprès du tombeau de sa tante Clémence, reine de France, sœur de sa mère. Sa tombe est composée de quatre grandes plaques de cuivre, jetées en moule. Il est représenté dans toute sa hauteur, revêtu des habits de son ordre, la chape plus courte que la robe. Il a la mitre, les gants et le *pallium*, qui descend jusqu'à ses pieds, de même que le bâton de la croix patriarcale, à deux branches, qu'il tient sous son bras gauche. La niche, dans laquelle il est, mérite d'être remarquée. Voici son épitaphe dans son intégrité.

Hic jacet Pr. et Dñs. amplissimus D. HUBERTUS, primo Vienne Delphinus. Deinde relicto Principatu, Fr. Ordinis Præ. in hoc Con<sup>tu</sup> Parisiën. ac demü. Patriarcha Alexandrinus, et perpetuus Administrator Remensis, et precipuus Bofactor hujus Conventus. Obiit autem anno Dni. M<sup>o</sup> CCC LV, die XXII. maii. Orate pro eo Pr. Nr. Ave.

Au-dessus de la porte du revestiaire, on voit le cardinal Guy de Malsee, à genoux devant un crucifix.

Dans la chapelle de Saint-Thomas ou des Bourbons, sont inhumés Nicolas Coeffeteau et le P. Noël Alexandre, savants d'une grande distinction, tous deux de l'ordre des Frères Prêcheurs; le premier mort évêque de Marseille, et celui de nos écrivains qui a commencé à travailler à la pureté et à la politesse de notre langue.

Sous une grande tombe, qui est devant la chapelle de la Passion, fut inhumé Pierre de la Palu, petit-fils de Jeanne de Savoie, religieux de Saint-Dominique et patriarche de Jérusalem.

Dans la nef, devant les orgues, sont trois grandes tombes, sous lesquelles ont été inhumées trois générales perpétuelles des Béguines de Paris: Agnès d'Orchies, Jeanne la Bricarde et Jeanne Roumaine. Il y a quelque apparence que c'était ici la sépulture commune des Béguines de Paris, que saint Louis fit venir de Flandre.

Dans cette même nef, on voit deux bustes,

celui de Jean Passerat, professeur d'éloquence au collège royal, précepteur de Jean-Jacques de Mesme, qui lui a fait ériger le monument qu'on y remarque, et le buste de Georges Critton, Ecossais, savant docteur en droit civil et canonique, et professeur royal en langue grecque et latine.

Dans l'aile où est la chapelle du Rosaire, a été inhumé Nicolas de Paris, substitut du procureur général du parlement de Paris. Auprès de l'œuvre de la confrérie du Rosaire, on voit sur la porte d'une chapelle un évêque à genoux: c'est la représentation de Claude Dormy, évêque de Boulogne-sur-Mer, auparavant moine de Cluny, et prieur de Saint-Martin des Champs. Près de cette chapelle, sur une tombe élevée, est couchée une figure d'albâtre, qui est celle de Pierre de Rostrenan, chambellan du roi Charles VII, etc.; Jean Clopinel, dit de Meung, continuateur du *Roman de la Rose*, nommé Clopinel, à cause qu'il boitait, fut aussi inhumé dans ce couvent; mais on ne sait si ce fut dans l'église ou dans le cloître.

La dévotion et la confrérie du Rosaire attirent dans cette église un grand concours de peuple tous les premiers dimanches du mois. La reine Anne d'Autriche engagea le roi Louis XIII à entrer dans cette confrérie, et y fit inscrire Louis XIV, son fils, encore au berceau. Depuis ce temps-là, la coutume s'est introduite d'y inscrire les enfants de France, peu après leur naissance. Un religieux de saint Dominique va les recevoir de la confrérie, et s'oblige de réciter pour eux le Rosaire.

Le cardinal Mazarin fit décorer le maître-autel de colonnes de marbre d'ordre corinthien, et donna le tableau qui est au-dessus de la porte du chœur. Il représente la naissance de la sainte Vierge, et passe non-seulement pour le chef-d'œuvre de Valentin, mais encore pour un des plus beaux qu'il y ait en France.

Les écoles de saint Thomas, qui sont à côté de l'église furent commencées aux dépens du P. Jean Binet, docteur en théologie et religieux de Saint-Dominique, mort en 1550. La chaire est ornée de marbre, et faite aux dépens de M. Zamet, abbé de Joigny; on dit que cette chaire renferme celle qui a servi à saint Thomas d'Aquin. Cette salle est ornée de plusieurs statues et portraits des grands hommes de l'ordre de Saint-Dominique, qui ont été docteurs en théologie de la Faculté de Paris, et qui ont enseigné dans cette école.

La figure qui est au milieu, en entrant, est sur un piédestal, et représente saint Dominique, instituteur de l'ordre. Celle qui est vis-à-vis, de l'autre côté, représente Pierre de Tarentaise, Pape, sous le nom d'Innocent V. Sur le second piédestal, du même côté, est la statue de Hugues de Saint-Cher, en habit de cardinal, et tenant une couronne de duc à la main. Il fut religieux de Saint-Dominique, et cardinal du titre de Sainte-Sabine, le premier de cet ordre.

Saint Louis fut le premier de nos rois qui

prit, dès sa jeunesse, des confesseurs dans l'ordre de Saint-Dominique. Le premier fut le bienheureux Barthélemi de Bragance, maître du sacré palais sous Innocent IV, évêque de Limisso, de Vicence, et, selon son épitaphe, patriarche de Jérusalem. Quelques-unes de nos reines ont eu aussi des Dominicains pour confesseurs. Marie de Luxembourg, seconde épouse du roi Charles IV, les choisit tous dans cet ordre. Elle voulut être enterrée aux Dominicains de Montargis, avec leur habit, qu'elle n'avait quitté étant novice que pour des raisons d'Etat. (BALUZE, *Misc.* l. 1, pag. 162.)

L'ordre de Saint-Dominique est un des plus célèbres qu'il y ait dans l'Église. Il a donné douze saints qui ont été canonisés, plusieurs qui ont été béatifiés; quatre Souverains Pontifes, Innocent V, Benoît XI, saint Pie V et Benoît XIII; cinquante-huit cardinaux; vingt-trois patriarches; tous les maîtres du sacré palais, depuis saint Dominique, qui fut le premier en 1217; vingt-huit confesseurs à nos rois, et quarante-deux à ceux d'Espagne. (HURTAUT et MAGNY.)

JACOBINS DU NOVICIAT GÉNÉRAL, rue Saint-Dominique. Cette maison a été fondée en 1631, par le cardinal de Richelieu, pour y élever des novices de différentes provinces, dans l'observance la plus étroite. Ils logèrent d'abord, en petit nombre, dans une maison isolée, au milieu de quelques jardins et terres cultivées; et quoique cette maison fût très-petite, ils y demeurèrent cinquante-un ans. En 1682, ils élevèrent le corps de logis qui est du côté de la rue de l'Université. En 1735, jusqu'en 1740, ils firent bâtir trois autres corps de logis, et les quatre ailes voûtées du cloître.

Hyacinthe Serroni, premier archevêque d'Albi, et Anne de Rohau-Montbazou, duchesse de Luynes, posèrent la première pierre de l'église, le 5 de mars 1683, d'après les dessins de Pierre Bullet, un des meilleurs architectes de son temps. Cette église a 22 toises de longueur, depuis le portail jusqu'au fond du sanctuaire. La nef en a douze de hauteur sous clef de la voûte, et une largeur proportionnée. De grands pilastres corinthiens décorent l'intérieur, et soutiennent une corniche enrichie de toutes les moulures convenables. Les vitraux distribuent une lumière si douce que les yeux les plus faibles n'en sont point offensés. On a fait servir pour la chapelle du Rosaire, l'autel principal de cette église, qui était du dessin et de l'exécution de Martin, sculpteur, de même que les marbres et les deux tombeaux.

Parmi les religieux qui ont illustré ce couvent, on distingue le P. Vincent Baron, et le frère François Romain. Le premier était docteur conventuel de l'université de Toulouse, et inquisiteur en 1663. Le P. Echarid l'appelle *primi nominis theologus*. Le second était un des habiles ingénieurs et architectes de son temps. En 1684, il entreprit la construction du pont de Maestrick, et mit la dernière main à la première arche. Les Etats de Hollande lui en témoignèrent leur reconnaissance par

une somme considérable. Louis XIV lui confia la conduite et l'inspection du pont Royal, à Paris, et le commit pour faire les visites, dresser les devis et les rapports pour la réception des ouvrages des ponts et chaussées, les réparations des bâtimens dépendants des domaines de Sa Majesté, et autres ouvrages publics dans toute la généralité de Paris. Le grand architecte était la qualité la moins estimable du Frère Romain, et cédait à celle du parfait religieux. Il se comporta toujours dans le monde avec édification, ce qui a fourni au R. P. Matthieu Texte, son confrère et son ami, le juste sujet de l'épitaphe qu'on va lire.

Qui, fractis superbæ Sequanæ fluctibus, arcuatæ molis, Pontem Regium, Parisiis prope Luparam, arte mirabili constructum, anno M. D. C. LXXXV, a fundamentis erexit.

HIC JACET

FRATER FRANCISCUS ROMAIN,

Gandavus, natus anno reparatæ salutis M. D. C. XLI. Conventus Trajectensis ad Mosam, Ordinis Fratrum Prædicatorum, alumnus. Domini Regalis Architectus, necnon pontium aggerumque Conductor in Generalitate Parisiensi effectus, ac per totam fere Galliam delegatus, denatus Lutetiæ Parisiorum, die vii januarii M. D. C. C. XXXV.

ORA VIATOR,

Ut virum Religiosum, professione conversum, prudentia et moribus conspicuum, quem tot Architecturæ præclaris monumentis celebrem, terra et pontus ubique commendant, æthereæ sedes suscipiant gloriosum. Amen. Luge ævi nostri opificum decus, illiusque non immemor jacturæ, tuam provide: abi, et respisce. Sodali carissimo mœrens posuit.

F. Matthæus. Texte.

Dans les murs des côtés de la chapelle du Rosaire, on a placé en 1722, les tombeaux de Philippe de Montault, deuxième du nom, duc de Navailles et maréchal de France; et celui de Suzanne de Beaudéan de Neuillan de Parabeyre, son épouse; les corps de François Berteau de Freauville, épouse du marquis de Coetenfao, et du sieur Louis le Gay, qui avait donné une partie de sa bibliothèque à ce couvent. Dans la chapelle de Saint-Hyacinthe, est inhumé Maximilien de Bellefouillère, marquis de Soyecourt. Sous la lampe, vis-à-vis le grand autel, est la sépulture de Hyacinthe Serroni, premier archevêque d'Albi, reçu à l'âge de quatorze ans dans l'ordre de Saint-Dominique, où il lia une étroite amitié avec le P. Michel Mazarin, frère du cardinal, premier ministre de ce nom. Son mérite le fit employer dans plusieurs négociations, où il soutint seul les intérêts de la France.

Après de la tombe de M. Serroni est celle de M. Jacques de Fieux, évêque et comte de Toul. Du même côté est inhumée Henriette de Conflans, marquise d'Armentières. Du

côté de la chapelle de Saint-Dominique, est la tombe de François-Réné du Bec-Crespin-Grimaldi, marquis de Vardes. Après cette tombe est celle de Marie de Belenaye, veuve de René de Gillier, marquis de Clérembault, mère de la duchesse de Luxembourg, et tante de la duchesse de Villeroy. Sur la face latérale de la chapelle qui est vis-à-vis celle du Rosaire, est le tombeau de Marguerite de Laigue, veuve de Charles Olivier, marquis de Lenville, dont le dessin est de Gilles-Marie Oppenoch, premier architecte de feu S. A. R. le duc d'Orléans, et l'épithaphe de Ferdinand, comte de Reimque.

Dans le caveau, au pied de ce monument, sont inhumés François-Amable de Montelay, marquis de Chacron, et l'abbé Artus Pousseau, docteur en théologie, qui donna sa bibliothèque à cette maison.

Sur le confessionnal de la chapelle Saint-Barthélemy, est l'épithaphe de Barthélemy Mascrami, maître des requêtes, qui légua 10,000 liv. aux religieux de cette maison, à condition qu'ils diraient tous les jours une messe dans cette chapelle. La grille de fer que l'on y voit mérite l'attention des connaisseurs.

Au premier étage est le chœur de Matines. On y remarque un tableau de trois pieds, qui représente un crucifix, ayant d'un côté la Madeline debout, et de l'autre un homme de guerre à genoux. Au bas, et sur la même toile, est cette inscription :

En ce tableau est représenté le portrait au naturel de feu messire Charles Gigault, seigneur de Bellefond, conseiller du roi en ses conseils, maréchal de ses camps et armées, qu'il a commandés pour Sa Majesté en plusieurs lieux, villes et frontières, gouverneur du Catelet, lors de son décès, qui fut à 55 de son âge, le 20 novembre 1674; son corps a été inhumé en cette Eglise. Priez pour le repos de son âme.

*Nota.* Celui qui a fait cette inscription, a commis deux fautes : 1<sup>o</sup> Charles Gigault fut seigneur du Merlus, et non pas de Bellefond; 2<sup>o</sup> il peut avoir commandé en plusieurs lieux et en différentes places de guerre, et peut-être commanda-t-il aussi quelques corps de troupes en qualité de maréchal des camps et armées du roi; mais cela ne s'appelle pas commander les armées du roi. Si l'on doit ajouter foi à la généalogie de Gigault, rapportée par le P. Simplicien, dans *l'Histoire des grands officiers de la couronne*, il faut que la terre de Bellefond soit possédée par indivis par ceux du nom de Gigault; car depuis Jean Gigault, qui vivait en 1510, tous ceux de ce nom y sont qualifiés seigneurs de cette terre. (Picxnot, *Desc. de Paris*, tom. VIII, pag. 162.)

Jacques Anthonis, rue Saint-Hippolyte. L'ordre des Pères de l'Ordre de Saint-Dominique, son fondateur, lui avait prescrites : mais les malheurs des temps l'avaient insensiblement

porté à en adoucir l'austérité. Le P. Sébastien Michaëlis, désirant de faire revivre l'ancienne ferveur, institua une réforme de son ordre; et après l'avoir fait recevoir dans quelques convents de la Provence et du Languedoc, il vint avec cinq religieux de cette réforme au chapitre général, qui se tint à Paris en 1611. Malgré ses efforts, les Jacobins du grand Couvent de cette ville formèrent tant d'oppositions à cet établissement, que le chapitre général ne put l'adopter. Ce refus ne ra eut point le zèle du P. Michaëlis; il demanda au roi et à la régente la permission de faire bâtir un couvent de Frères Prêcheurs de sa réforme, ce qui lui fut accordé par lettres patentes du mois de septembre de la même année 1611, enregistrées le 23 mars 1613. Il obtint le consentement de Henri de Gondi, évêque de Paris, qui donna à ces Frères 30,000 liv. pour bâtir le couvent et l'église. Avec ce secours, et au moyen des libéralités du sieur du Tillet de la Buissière et de quelques autres personnes riches, ils achetèrent un enclos de dix arpents, où ils élevèrent la maison que nous voyons aujourd'hui. L'église est dédiée sous le titre de l'Annonciation de la sainte Vierge; le tableau qui le représente sur le maître autel, est de François Porbus, de même que celui de saint François, qui est dans une des chapelles de la nef.

A côté du maître-autel, à main gauche, est une magnifique chapelle, qui a été bâtie et décorée aux dépens de Catherine de Rongé Duplessis-Beilhère, veuve de François de Blanchefort de Créqui, maréchal de France. Le tableau de l'autel est une copie de la descente de Croix de Lebrun, par Houasse. Le tombeau du maréchal a été exécuté sur les dessins du premier peintre. Le héros y est représenté à genoux. Sa figure est de Coysevox.

Cette église est la sépulture de Nicolas de Verdun, premier président du parlement de Paris; de Thomas de Campanella, qui était l'objet de la haine des Espagnols, et aimé du cardinal de Richelieu, qui lui donna une pension de 2,000 liv.; d'André Félibien, historiographe des bâtiments du roi, qui a donné au public plusieurs ouvrages estimés; entre autres, les *Entretiens sur les vies et les ouvrages des peintres*; de Nicolas-André Félibien, son fils, prieur de Saint-Etienne de Virasel.

Le célèbre Pierre Mignard, premier peintre de Louis XIV, a été aussi inhumé dans cette église. Il n'avait qu'une fille appelée Catherine, que le comte de Feuquières épousa pour sa rare beauté. Aussi Mignard, dans les grands morceaux de peinture qu'il a exécutés, a-t-il eu soin de peindre, ou l'une des Muses ou l'une des Grâces d'après sa fille, la regardant, avec raison, comme le modèle le plus achevé qu'il pût choisir. Elle mourut en 1712, âgée de quatre-vingt-dix ans. Cette dame s'était proposé d'élever un monument à la gloire de son illustre père. Cet ouvrage n'a été fini que quelques années après sa mort; et ce magnifique mausolée a

été inventée et exécutée par le fameux Lemoine, sculpteur de l'Académie, à l'exception du buste de Mignard, qui avait été fait par Desjardins, du vivant de ce grand peintre. Madame de Feuquières est représentée de grandeur naturelle, à genoux, priant Dieu pour son père. Cette statue mérite l'attention des connaisseurs, tant par la manière élégante avec laquelle le savant artiste a su exprimer les grâces et la beauté de son modèle, que par l'art singulier avec lequel il a manié la multiplicité des plis des vêtements, et imité la légèreté de l'étoffe. Derrière le buste de Mignard, s'élève une pyramide de marbre gris, adossée au mur avec peu de saillie. Le Temps y est représenté en bronze, un sablier à la main; ce monument est porté par une base de marbre de brèche posée de biais, sur lequel on lit cette inscription :

*Æternæ memoriæ Petri Mignard, Equitis, Regii Pictoris primarii, quem in omni genere Picturæ Discipulum, Æmulum, quandoque victorem natura semper amavit. Catarina Mignard, Julii de Pas Comitissæ de Feuquière, uxor, ipsam et quondam naturæ pulcherrimum opus, nunc cinis et umbra, hoc pietatis amorisque monumentum quod carissimo patri voverat et jam proxime dicandum curaverat, moriens perfici jussit. Obiit Pater 50 maii 1695, ætatis 85. Filia vero 5 februarii 1742, ætatis 90.*

La maison des Jacobins a vu fleurir dans son sein plusieurs religieux, qui n'ont pas fait moins d'honneur à la religion par leurs vertus, qu'aux sciences et aux belles-lettres par leurs talents : tels que les RR. PP. Goar, Antoine Lequien, missionnaires; François Combelis, dont la nombreuse liste des ouvrages se trouve dans le Dictionnaire de Moréri, François Penon, grand humaniste et grand théologien; Jacques Quétil, littérateur en tout genre, et bibliothécaire de ce couvent; Jacques Barelier, botaniste distingué; Jacques Echard, au-si bibliothécaire; Michel Lequien, habile dans les langues grecques et orientales; Jean-Baptiste Labat, connu par son voyage aux îles de l'Amérique, sa relation de l'Afrique occidentale, et ses voyages en Espagne et en Italie, et d'autres religieux.

HURTAUT et MAGNY.

*Addition aux Épitaphes de l'église des Jacobins réformés, d'après le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480.*

### I.

Dans la Chapelle auprès de la sacristie est inhumé le corps de vertueuse Dame Madame Marie Ruzé, fille de M<sup>re</sup> Antoine Ruzé, Marquis d'Effiat et Mareschal de France, et de Dame Marie de Fourcy, en son vivant première femme de haut et puissant Seigneur M<sup>re</sup> Charles de la Porte, Seigneur de la Meilleraye, grand Maître de l'Artillerie et Mareschal de France; laquelle est décédée à Paris en l'hôtel de l'Arsenal, l'an 1655, peu après Pasques.

### II.

Icy gist noble homme M<sup>re</sup> Salvat de la Salvata, vivant Secrétaire de la chambre aux deniers du Roy, Bienfaicteur de cette maison, qui décéda le 26<sup>e</sup> may 1664.

Et aussy Damoiselle Nicolle Jamain sa femme, pareillement bienfaictrice de cette Maison, qui décéda le . . .

Requiescant in pace.

JACQUES DE LA BOUCHERIE. (Saint-) Cette église, qui a donné son nom au quartier de la ville où elle est située, et qui a pris le sien de la boucherie de la porte de Paris, est du nombre de celles dont l'origine est inconnue. Il existait certainement au x<sup>iv</sup> siècle, une chapelle au lieu même où est l'église de Saint-Jacques de la Boucherie, sous l'invocation de sainte Anne selon les uns, ou de sainte Agnès selon d'autres; mais on ne peut adopter aucun de ces sentiments. Les religieux de Saint-Martin ne la possédaient point encore en 1097, ni en 1108; mais elle ne tarda pas à leur appartenir. Il y a grande apparence qu'elle fut alors érigée en paroisse pour la commodité des habitants qui se trouvaient trop éloignés de Saint-Martin, où ils faisaient faire l'office, et qui pouvaient avoir besoin des sacrements la nuit. L'église, telle que nous la voyons, et la tour, ont été achevées sous le règne de François I<sup>er</sup>. La cure est à la nomination du prieur et des religieux de Saint-Martin des Champs. Ils confèrent aussi trois chapelles de cette église, alternativement avec l'archevêque de Paris.

L'église de Saint-Jacques étant devenue trop petite pour le grand nombre de ses paroissiens, on a été obligé d'y faire des augmentations à diverses reprises, qui l'ont rendue entièrement irrégulière, parce qu'on n'a pas été maître de choisir le terrain. Le vaisseau est grand et élevé, mais d'un mauvais gothique; il y a nombre de chapelles autour.

Au-dessus de la belle grille de fer qui environne le chœur, et sur la porte principale, est un Christ de bois, fait par Jacques Sarasin, sculpteur, qui excellait dans les pièces de ce genre. C'est un morceau admirable.

Nicolas Flamel, natif de Pontoise, et Pernelle, sa femme, sont enterrés dans cette église. Ils sont représentés sur le pilier, près de la chaire du prédicateur, et sur la petite porte de cette église, du côté de la rue Marivaux. Ils avaient leur maison au coin de cette rue. Les inscriptions, les bas-reliefs les figures hiéroglyphiques dont Flamel avait décoré les maisons qui lui appartenaient, ont excité de tout temps la curiosité des alchimistes, qui ont prétendu qu'il avait trouvé la pierre philosophale dans celle de la rue Marivaux.

L'illustre Jean Fernel, premier médecin du roi Henri II, mort en 1558, est enterré avec sa femme au bas du pilier qui termine la chapelle de Saint-Nicolas. Il fut un des plus

savants médecins qui aient paru en France.

HURTAUT et MAGNY.

*Épitaphes diverses de l'église détruite de Saint-Jacques la Boucherie, d'après le Recueil de la Bibliothèque nationale.*

I.

Carolus de la Saussaye, genere Aurelianensis Episcopi Patruj clarus, utroque Parente nobilis, Theologiae Parisiensis Doctor, Ecclesiae Aurelianensis diu Decanus, cujus Annales publico delit, demum ad Ecclesiae Parisiensis Canonica-tus hujus Basilicae curam assumptus, tanti Apostoli dignus Parochus, Concionibus pietatis, miserorum cura, optimi Pastoris specimen de-dit : adeoque gregi se totum incumbens, in morbum lethalem incidit et occidit die 21<sup>a</sup> sep-tembris, anno 1621, quinquaginta sex annos natus.

Eodemmet tempore nondum Periodo Lunari emersa, Anthonius Martin, illustrissimo Prin-cipi Condau a Secretis, Caroli... raptus, hoc lapide clauditur, ut... quos affinitas... et cha-ritatis officiis Patrem et filium... hic... ami-ca... societate conjuncti, Annun magnum et Diem Majestatis Christi expectarent.

Tussanus Martin merens, amantissimo Patri ac bene merenti fratri hoc monumentum posuit.

—

II.

Passant, au pied de ce marbre repose le corps de Edme Le Roy, natif de Gignac, ville en Lan-guedoc et Citoyen de Paris : sa condition fut de Bourgeois marchand de soye; son négoce fut plus céleste que terrestre et ses affections plus spirituelles que corporelles, puisqu'il convertit son comptoir en oratoire, et vesquit dans le cé-libat; après avoir durant 75 ans fait heureuse-ment profiter le talent que Dieu luy avoit donné de son amour, il expira parmi plusieurs signes d'élection, le 5<sup>e</sup> de Novembre 1655. regretté des hommes d'honneur ses amis pour sa pro-bité, pleuré de ses Parens pour sa bonté natu-relle, et lamanté des Pauvres pour sa charité. Passant, prie Dieu pour son Ame et songe à toy. Pierre Custol son nepveu, exécuteur de son testament a voué ce marbre à sa mémoire, pour tesmoin perpétuel de ses obligations.

Messieurs les Marguilliers sont obligez, par con-tract passé par-devant Gerbaux et Tronson, no-taires, le 6<sup>e</sup> Mars 1655, de faire dire quatre mes-ses basses tous les ans, sçavoir le jour de Pas-ques, de Pentecoste, de Toussaints et de Noël.

Priez Dieu pour luy.

—

III.

Cy devant sous cette tombe gisent en sépulture Vénéral et Docte Personne M<sup>r</sup> Guillaume Les-

chappe, Prestre, en son vivant Curé de Thiers et Lavare, et Sire Alexandre Leschappe son frère, quand il vivoit Marchand et Bourgeois de Paris; lesquels en leur vivant ont donné et laissé à l'œuvre et fabrique de ceans la somme de 600 liv. tournois, une fois payée, pour faire et célébrer à perpétuité deux Messes basses par chacune semaine, au jour de Lundy et Ven-dredy, comme appert par Lettres passées par les notaires du Roy nostre Sire au Chastelet de Paris; et decederent, c'est assavoir led. Vene-rable le vendredy dernier jour de fevrier 1521. et led. Alexandre le 29<sup>e</sup> d'Aoust 1525.

Vous qui ce lisez,

Priez Dieu pour les Trespassez.

—

IV.

Cy devant gist le Corps de feu Vénéral et Docte Personne M<sup>r</sup> Ferry Le Normant, Prestre, natif de Garches près Saint-Clou, vivant l'un des grands Chapelains de ceans, lequel après avoir rendu seroice en cette Eglise l'espace de vingt ans, déceda en la crainte de Dieu le 28<sup>e</sup> May 1620.

Priez Dieu pour luy.

—

V.

Cy gisent noble homme Nicolas Lescatopier eseuyer, Baron de Giury, Conseiller et Secre-taire du Roy et de ses finances, et Damoiselle Denise Scopart son Espouse; lesquels décede-rent, lad. Damoiselle, le 1<sup>er</sup> jour de l'année 1605. et led. Lescatopier, le 29<sup>e</sup> juin 1610.

Requiescant in pace. Amen.

Au-dessus de cette épithaphe, on voyant, sur une lame de cuivre, une grande fondation qui a été faite par Jean Lescatopier, écuyer et contrôleur de la Maison du Roi, et Marie l'Hermite sa femme, dès l'an 1560. Ils sont décedés le.....

—

VI.

*Épithaphe de Nicolas Flamel.*

Feu Nicolas Flamel jadis escrivain a baissié par son testament a l'œuvre de celle eglise certaines rentes et maisons qu'il avait acquestées et achetés à son vi-vant pour faire certain service divin et distribueions d'argent chascun an par annosme. tou chaus les quinze vins l'ostel Di en et aultres églises et hospitaux de Paris. Soit prié pour les trespassez.

Au-dessus de cette inscription se trouve gravé sur la pierre le buste de Jesus-Christ tenant le globe du monde, ayant à sa droite

le soleil et le buste de saint Pierre avec la clef, à sa gauche la lune et le buste de saint Paul avec l'épée.

Au-dessous, l'image d'un squelette avec ces inscriptions :

*Domine Deus, in tua misericordia sumus.*

De terre suis venus et en terre retourne

L'âme fuis a son Dieu qui les pechiés pardonne.

Nicolas Flamel, mort à Paris en 1418, avait fait faire cette inscription funéraire de son vivant. Elle fut placée sur un pilier de l'église de Saint-Jacques la Boucherie, sa paroisse, près du portail du côté de la rue Marivaux, qui avait été reconstruit à ses frais en 1399. La maison qu'il habitait faisait le coin de la rue Marivaux et de la rue des Écrivains. L'inscription enlevée lors de la démolition de l'église Saint-Jacques la Boucherie en 1797, a été retrouvée chez un marchand d'antiquités en 1847. Rachetée par ordre de M. le Préfet de la Seine, elle a été déposée au musée de l'hôtel de Cluny.

**LANDI.** Fête fort ancienne, que les écoliers de l'Université célébrent entre eux tous les ans, le premier lundi après la Saint-Barnabé. Voici l'étymologie de ce mot, et l'origine de cette fête.

Le mot latin *indictum* signifiait au <sup>xii</sup> siècle, un jour et un lieu indiqués pour quelque assemblée de peuple. Ce mot a souffert deux altérations dans notre langue. L'i fut d'abord changé en e, ensuite en a : on a prononcé l'*indict*, l'*endict*, et ensuite *landit*. Ce dernier mot signifie donc la même chose que le premier, c'est-à-dire un lieu où l'on s'assemblait par l'ordre, ou avec la permission du Prince. Lorsqu'on eut apporté en France du bois de la vraie croix apportée à Paris le 14 septembre 1211, l'évêque de Paris, pour satisfaire la piété des fidèles de son diocèse, qui souhaitaient voir cette précieuse relique, établit un *indict* annuel dans la plaine de Saint-Denis, n'y ayant pas d'emplacement assez vaste dans la ville pour contenir tant de monde. Le clergé y allait en procession, l'évêque y prêchait, et donnait la bénédiction au peuple. L'université de Paris, ayant pris une certaine forme, s'y rendit pareillement avec son recteur, de même que le parlement, lorsqu'il fut rendu sédentaire. L'endroit était sec et aride; car il n'y avait ni ruisseau ni fontaine : on fut donc obligé d'y apporter des rafraîchissements; peu à peu il s'y forma une foire : elle fut continuée durant plusieurs jours, et devint bientôt fameuse. Comme le parchemin était alors la matière dont on se servait le plus communément pour écrire, il s'en faisait un débit considérable à cette foire; le recteur de l'Université allait lui-même acheter ce qu'il lui en fallait pour lui et pour tous ses collègues, et il n'était pas permis d'en vendre aux marchands de Paris avant qu'il eût fait ses emplettes. Cette procession du recteur à la foire du *Landi* procura aux écoliers quelques jours de vacances. Tous voulurent escorter le chef de l'Université, ne croyant pas qu'il

fût accompagné suffisamment de ses premiers officiers. Le voyage se faisait avec toute la pompe et toute la magnificence possibles. Les régents et les écoliers se trouvaient à cheval dans la place de Sainte-Geneviève; de là, ils marchaient en ordre jusqu'aux champs du *Landi*. Cette longue cavalcade se terminait rarement sans effusion de sang. Malgré la vigilance de leurs maîtres, ces jeunes gens, après avoir dîné, se querellaient et en venaient aux mains. Outre ces petites guerres, le *Landi* était encore sujet à d'autres inconvénients. Plusieurs vagabonds, domestiques et gens sans aveu, se joignaient au cortège de l'Université; les filles et les femmes, en habits de garçons, s'y mêlaient aussi, et y causaient des désordres épouvantables. Il fallut plusieurs arrêts du parlement pour y remédier; encore ne vint-on à bout de les faire cesser entièrement que lorsqu'on eut transféré cette foire célèbre, du milieu de la plaine, dans la ville même de Saint-Denis. Le temps de la Ligue qui survint, et l'inutilité d'aller acheter des parchemins, depuis que le papier était devenu commun, contribuèrent aussi beaucoup à l'abolissement du *Landi*. Le nom cependant en est resté, et l'on appelle ainsi le congé que prend encore l'Université, le lundi après la Saint-Barnabé.

Les loges des marchands étaient construites non-seulement dans les champs, du côté de la rivière, mais aussi sur le bord du chemin; et c'était dès le premier jour de mai, que les marchands de Paris venaient les recevoir et les marquer. Un poète, vers l'an 1290, composa les vers suivants, sur la disposition des loges des diverses professions; nous les rapporterons pour donner au lecteur une idée de la poésie de ce temps-là.

*Cy commence le Dit du Lendit rimé.*

En l'honneur de la Marcheandie  
M'est pris talent que je vous die  
Se il vous plaist un nouvel Dit.

Bonne gens, ce est du Lendit,  
La plus roial Foire du monde,  
Si con Diex la fait à la ronde,  
Por qui gi ai m'entencion (1).

Premerain (2) la Pourcession  
De Notre-Dame de Paris  
Y vient, que Dieu gart de peris  
Tous les bons Marcheans qui y sont,  
Qui les grans richesses y ont,  
Que Dieu les puit tous avancier;  
L'Evesque ou le Penancier (3)  
Leur fait de Dieu beneison (4),  
Du digne bras Saint Senion (5)  
Devant apres ne doit nus (6) vendre.

- (1) Mon intention.  
(2) Premièrement.  
(3) Pénitencier.  
(4) Bénédiction.  
(5) Saint Siméon.  
(6) Aucun.

Où vous voudrez le faire entendre  
La fernaïse qui me vint  
Quant à rimoir me convint.

Au bout par dessi (1) Regratiers  
Trouvé, Barbiere et Cervoisiere (2),  
Taverniers et puis Tapiciere;  
Assez près d'eux sont li Merciers.  
A la costé du grand chemin  
Est la Foire du Parchemin;  
Et apres troye li pourpoint (3),  
Dont maint homme est vestu à point;  
Et puis la grant peleterie.

(Il y a ici un vers oublié dans le manuscrit.)

La tiretaine dont simple gent  
Sont revestu de pou d'argent;  
Les Lingieres ne sont pas toutes.  
Je m'en retourné par les côtes:  
Puis m'en reving en une plaine,  
La où on vent eurs cruz et laine:  
Puit adressai au bout arier  
Là où je commençai premier  
Par devers la Croix du Lendit (4)  
Pour miez acusevoir mon Dit;  
M'en ving par la Ferronnerie  
Après trouvé la Batterie (5),  
Cordonanier et Boirelier,  
Sellier et Friennier (6) et Cordier,  
Chanvre, file et cordonan (7).  
Assez y ot paine et alan  
Marchans qui là sont as emblez,  
Faux, apres fausilles à blez  
Si y trouvé on qui les set querre,  
Queuz (8) d'Ardenne et d'Engleterre,  
Haches, coignéés et tarières,  
Tranchans de plusieurs manières,  
Mortelier (9) bancier trouvé,  
Tanour, Megeis de bon conroi (10),  
Chausier, Huchier (11) et Changeour  
Qui ne sont mie le menour (12)  
Il se sont logie bel et gent (13).  
Ypres sont li Jonel d'argent (14),  
Qui sont ouvre d'Orlavrerie:  
Ce me semble grande desverie (15).  
Je ni vi que trois Espisiers,  
Et si le me convient noncier.  
Puis m'en vins en une ruelle

Etroite, où l'on vend la telle,  
Y euls doi-je bien anoncier,  
Et apres le Chanevacier (1),  
Aincois, que je soie a repos  
Plataux (2), esueles et pos  
Trouvé, qui sont ouvre d'estain.  
Or dirai du mestier hautain,  
Qu'a ma matere miez aere (3)  
C'est eis que tous les autres pere (4)  
Ce sont li Drapier que Dieu gart  
Pour biaux dras l'allions regart.  
Dieu gard ceux qui les sevent faire  
Des Marcheans de bon affaire (5)  
Doit-on parler en tous bons lieux.  
Por ce que je ne soie oiseus,  
Vondrai nommer selon mon sens  
Toutes les Villes par assens (6),  
Dont la Foire est maintenue (7).  
Premier est Paris amentue (8),  
Qui est du monde la meillour,  
Si li doit-on porter honneur  
Tous bien en viennent, dras et vins;  
Après parlerai de Provins,  
Vous savez bien comment qu'il siet  
Que c'est l'ame des dix-sept:  
Après, Rouen en Normandie,  
Or oez (9) que je vous en die,  
En mon Dit vous amentuevrai (10)  
Gant et Ypre et puis Douay,  
Et Maaline et Broiselles (11)  
Je les doi bien nommer en celles  
Qui plus belles sont à voir;  
Ce vous fai-je bien assavoir;  
Cambrai eité, et Moncornet,  
Maubenge; et Aues i met,  
Nogent-le-Retro et Dinem,  
Manueval, Torot et Caén,  
Louviers et Breteuil et Vernon,  
Chartres, Bianvais eité de nom,  
Evreus, et Amiens noble halle,  
Et Troie et Sens, et Aubemalle (12),  
Endelli, Doullens, Saint Lubin,  
Selon con dit en Constantin;  
Et Montoreul dessus la mer,  
Et Saint Gointin (13) et Saint Omer,  
Abbeville, et Tenremonde,  
Chaalons ou moult de pueple abonde,  
Bon Marcheans et plain d'engien (14)

(1) Du côté de Paris.

(2) Vendeurs de bière.

(3) Vendeurs d'habits.

(4) C'était une croix de pierre.

(5) Chaudronniers.

(6) Eperonniers.

(7) Guirs.

(8) Pierre à aiguiser.

(9) Espèce de fondeur.

(10) Passeurs de peaux fines.

(11) Faiseurs de collets.

(12) Qui ne sont pas les moindres.

(13) Bien et agréablement.

(14) Bijoux.

(15) Sujet de faucherie.

(1) Vendeur de toile de chanvre.

(2) Plats.

(3) Convième.

(4) Celui qui surpasse.

(5) D'importance.

(6) Ordre.

(7) Fréquentée.

(8) Mentionné.

(9) Or écoutez.

(10) Je vous ferai mention.

(11) Bruxelles.

(12) Annale.

(13) Saint-Quentin.

(14) Industrieux.

Di estre après et puis Eagnien,  
 Louvain, Papelines (1) trouvai,  
 Valenciennes et puis Tournai,  
 Torigni, et puis Darnestal,  
 Et après trouvai Boneval,  
 Nogent-le-Roi et Chastiaudun,  
 Maufumier mettrai en guennu (2),  
 Aubenton y doit être bel,  
 Et le Temple de Mondoublet,  
 Corbie, Courterai et Erre (3),  
 Baieus, Chambel: n'ri faut attraire (4)  
 Hal et Grant-mont tret (5) en Brehant,  
 Contras, et gent pleins de brans (6):  
 Villevort ne vent pas lessier;  
 Pavilli, ne Montier-Villier,  
 Monsiaus y mellrai, et Blangi.  
 Lille en Flandres, Cressi et Hui,  
 Et Arras cité, et Vervin,  
 Partant en sarez le couvin (7):  
 Estampes mettrai en commun  
 Et le Chastiau de Mellenn,  
 Saint Denis où je fui tant aise,  
 Nommerai et après Pont-aise,  
 Gamache, Bailleul et en Sene.  
 Par ce que je ne mes-asene (8),  
 N'oubli pas Méaus ne Laigny,  
 Ne Chastiau-Landon quant y fuy  
 Au Lendit; merci Jhesu-Christ,  
 Je les mis tous en mon escrit.  
 Si n'oubli pas, comment qu'il aille,  
 Ceux qui amainent la bestaille,  
 Vaehes, buens, brebis et porciaus,  
 Et ceux qui vendent les chevaus,  
 Ronsins, palefrois et destrier,  
 Les meilleurs que l'on puet trover;  
 Jumens, poulains et palefrois,  
 Tels comme por Contes et pour Roys.  
 Jhesus qui est souverain Diex,  
 Leur sauve à tretous leur chatiex (9)  
 Et leur doint grace de gaagner.  
 Quan qu'il est de bon por mengier (10)  
 Et bon vin, tout vient au Lendit,  
 Il me semble que j'ai voir dit (11).

LANDRY (SAINT-), petite église paroissiale, bâtie dans la Cité, sur le bord de la rivière de Seine.

Dans le chœur de cette église, fut inhumé Nicolas Letourneux, ecclésiastique fameux par sa piété, par son savoir et par ses grands talents pour l'éloquence chrétienne. Il est

(1) Poperingue, près d'Ypres.

(2) En général; mais le mot dont il s'agit est inconnu.

(3) Aire.

(4) Il n'y faut ajouter.

(5) Droit.

(6) D'épées, sabres.

(7) Tous ceux qui s'y assemblent.

(8) Il ne manque à rien.

(9) Leurs biens.

(10) Tout ce qui est bon à manger.

(11) J'ai dit vrai.

sans épitaphe; et ce n'est que par tradition qu'on sait où il a été enterré. Il mourut le 23 de novembre 1686, âgé de quarante-six ans et cinq mois.

Dans le bas-côté, du côté de l'Épître, on voit un tombeau orné de quatre colonnes de marbre, au haut duquel sont les armes du chancelier Boucherat, d'azur au coq d'or, barbé et crêté de gueules.

Le chancelier Boucherat, qui avait fait élever ce monument en 1694, parut ne pas s'en souvenir cinq ans après; car, tant mort le 2 septembre 1699, il fut inhumé dans l'église de Saint-Gervais, comme il l'avait ordonné.

Du même côté, mais plus bas, est un beau mausolée, que François Girardon fit ériger pour Catherine Duchemin, sa femme, et pour lui. Ce sculpteur fameux en donna lui-même le modèle, et le fit exécuter par Nourrisson et Lelorrain, deux de ses élèves. Ce monument consiste en un grand sarcophage de marbre vert d'Égypte, surmonté d'une croix, au pied de laquelle est la figure de la Vierge debout, pénétrée de douleur, et levant les yeux au ciel. A ses pieds, est le corps de son divin Fils, étendu sur le sarcophage. Deux anges sont auprès de la tête du Christ; un autre est assis au pied de la croix, et deux sont en l'air, qui contemplant la croix, et tous sont consternés et dans l'adoration. Ces figures sont de grandeur naturelle, et à demi relief, sur un fond de marbre de couleur.

Ce tombeau est un des moindres ouvrages de Girardon. Quoique la composition en soit assez belle, l'exécution en est froide et dure. Cet habile sculpteur n'a jamais excellé que quand il a été conduit, et qu'il a travaillé sur les dessins de Lebrun, comme lorsqu'il a fait le tombeau du cardinal de Richelieu et plusieurs autres. On peut dire cependant que s'il ne donnait pas au marbre le feu et la vie qu'on admire dans les ouvrages de Bernin et de Puget, il leur donnait une précision et une correction de dessin qu'on ne trouve que dans l'antique, ou dans les ouvrages de ce sculpteur. Catherine Duchemin, dont on vient de décrire le tombeau, était aussi un excellent peintre, habile surtout à peindre les fleurs. Depuis son mariage avec Girardon, elle ne s'occupait plus que de ses devoirs domestiques. (HURTAUT et MAGNY.)

MARCHE SAINT-GERMAIN (Le), appelé le *Petit-Marché* avant que M. le cardinal de Bissy, abbé de Saint-Germain des Prés, y eût fait construire, en 1726, celui que nous voyons aujourd'hui, au lieu des loges de charpente qui servaient aux danseurs et autres petits spectacles, dans le préau de la foire Saint-Germain. Au milieu de l'attique de l'une des quatre portes est une table de marbre noir, sur laquelle est gravée, en lettres d'or, l'inscription qui suit, et qui est de la composition du sieur Julien, un des officiers du cardinal de Bissy.

REGNANTE LUDOVICO XV.

Henricus de Thiard de Bissi, S. R. E.

Presbyter Cardinalis, Episcopus Meldensis, Saur-

eti Germaani a Pratis Abbas, Regii Ordinis Com-mendator; dirutis Histrionum theatris, viam, domos, et amplissimum forum ad Civium utilitatem, et Urbis ornamentum, magna cura et impensa inchoavit et absolvit MDCXXXV.

Au revers des armes de ce cardinal sont posées celles de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, lesquelles sont d'azur à trois fleurs de lis d'or, qui est de France, et sur le tout de sable, à trois besans d'argent. Au-dessous de ces armes est cette inscription de l'abbé Ragnet :

Abute, Mimi, ludie facessite,  
Hinc impudentem exturbat histrioniam,  
Dum Civitatis commoda Henriens parat,  
Quod edule pontus, dumen, agri procreant,  
Exuberanti deerit haud unquam foro.  
Adeste, Cives, eligite, emite, vivite.

Au-dessus de la porte qui est du côté de la rue de Tournon, il y a une table de marbre noir, sur laquelle sont ces deux vers de feu M. de la Monnoye.

Hic ubi se ludis pascibat inanibus olim,  
Sorte capit solidas Urbis meliore dapes.

(HURTAUT et MAGNY.)

**MATHURINS, ou les Religieux de la Sainte-Trinité de la Rédemption des Captifs**, rue des Mathurins. Cette église renferme les sépultures de Robert Gaguin, de Jean de Sacro-Bosco, grand mathématicien de son temps, et de François Baudouin ou Balduin, savant juriconsulte.

Au bout du cloître est une tombe plate, sur laquelle sont représentés deux hommes, avec cette épitaphe :

Hic sultus jacent Leodegarius du Moussel de Normania, et Olivarius Bourgeois de Britannia, oriundi, Clerici Scholares, quondam ducti ad Justitiam secularem, ubi obierunt, restituti honorifice, et hic sepulti. Anno Domini 1408, die 16 mensis Maii.

On lit cette inscription française contre une muraille, et bien plus au long :

Ci-dessous gissent Leger du Moussel et Olivier Bourgeois, jadis cleres écoliers en l'Université de Paris, exécutés à la justice du roi notre Sire, par le prévôt de Paris, l'an 1407, le 26<sup>e</sup> jour d'octobre, pour certains cas à eux imposés; lesquels, à la poursuite de l'Université, furent restitués et amenés au parvis de Notre-Dame, et rendus à l'évêque de Paris, comme cleres, et au recteur et aux députés de l'Université, comme suppôts d'icelle, à très-grande solennité, et de la en ce lieu-ci, furent amenés, pour être mis en sepulture, l'an 1408, le 16<sup>e</sup> jour de mai, et furent lesdits prévôt et son lieutenant démis de leurs offices à ladite poursuite, comme plus à plein appert par lettres-patentes et instrumens sur ce cas. Priez Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés. Amen.

Guillaume de Tignonville, qui était le prévôt, non-seulement fut destitué de sa charge, mais on l'obligea d'aller prendre ces deux corps au gibet de Maufaucou, en cérémonie, et avec tous ses archers, de les détacher lui-même du gibet, de les laisser à la bouche en présence des assistants, et ensuite de les conduire jusqu'en cette église.

(HURTAUT et MAGNY.)

**MERCI** (L'église et couvent des religieux de NOTRE-DAME DE LA RÉDEMPTION DES CAPTIFS DE LA), rue du Chaume. Cette maison tire son origine d'un hôpital et d'une chapelle qu'Arnoul de Braque fit bâtir dans ce lieu en 1318, et que Nicolas de Braque augmenta beaucoup en y faisant bâtir un hôtel. Cet ordre, qui prit naissance à Barcelone, n'était en 1218 qu'une congrégation de gentilshommes qui avaient consacré une partie de leurs biens pour la rédemption des captifs, et que l'on appelait *les Confrères de la congrégation de Notre-Dame de Miséricorde*.

On voit dans cette église le tombeau de la famille de Braque, et la sépulture du cœur de Charles de Thémines, et de celui de Pons-Charles de Thémines, son fils.

Quoique le rachat des esclaves chrétiens soit la fin principale de cet ordre, de même que celui des Trinitaires-Mathurins, ce qui les distingue, est que ceux de la Merci font un quatrième vœu, qui est non-seulement d'aller racheter les esclaves, ce qui leur est commun avec les Trinitaires, mais même de demeurer en otage pour eux; vœu que ces derniers ne font point.

**MINIMES DE LA PLACE ROYALE.** Le roi Louis XI, instruit de la sainteté de François de Paule, et des miracles qui l'attestaient, le fit venir en France en 1482, espérant obtenir par ses prières la guérison de la maladie dont il était affligé. Il lui donna, dans le château du Plessis-les-Tours, où il faisait sa résidence, un logement pour lui et pour les religieux qui l'avaient accompagné; mais le saint religieux, malgré les instances du roi, ne voulut jamais faire d'autre prière à Dieu, sinon que son adorable volonté fût accomplie. Charles VIII honora également les Minimes de son estime et de sa protection, et leur fit bâtir un couvent où ce saint homme mourut le 2 avril 1507. Il fut canonisé par Léon X le 1<sup>er</sup> mai 1519. Anne de Bretagne, en 1493, donna aux disciples de ce pieux instituteur, qui avaient pris par humilité le nom de *Minimes*, c'est-à-dire *les plus petits des hommes*, son hôtel de Nigeon, dans la paroisse de Chaillot, pour en faire un monastère, et contribua, par ses libéralités, à faire achever ce monastère et l'église déjà commencée, qui était alors sous le titre de *Notre-Dame de toutes Grâces*, nom d'une ancienne chapelle. Henri III fonda un autre monastère dans le bois de Vincennes, le 27 octobre 1585, pour remplacer les religieux de Grammont, que ce prince avait établis au collège Mignon l'année précédente, et auxquels il avait substitué des Hiéronimites, et ensuite des

Cordeliers qui ne purent s'y accommoder.

En 1611, un chanoine de l'église de Paris, nommé Olivier Chaillon, et descendant d'une sœur de saint François de Paule, entra dans l'ordre des Minimes, et par le don qu'il leur fit de ses biens, il les mit en état d'acheter une partie des jardins de l'ancien palais des Tournelles. La reine Marie de Médicis, voulant se porter pour fondatrice de cette maison, fit rendre aux Minimes le prix qu'ils avaient donné pour l'achat de l'emplacement, et fit mettre, en son nom, par le cardinal Henri de Gondy, la première pierre de l'église que nous voyons aujourd'hui. Plusieurs personnes puissantes, telles que le marquis de la Vieuville, petit-neveu de saint François de Paule, le marquis de Sourdis, MM. Lefèvre d'Eaubonne et d'Ormesson, firent aussi des dons considérables à cette maison, et en furent déclarés principaux bienfaiteurs. Tant de bienfaits mirent bientôt les Minimes en état de bâtir l'église et la maison qu'ils ont derrière la place Royale. Elle fut dédiée le 29 août 1679, sous l'invocation de saint François de Paule, par François Bouthillier de Chavigny, évêque de Troyes.

La chapelle de Saint-Michel est la sépulture des Colbert-Villacerf. Le tableau qui représente saint Michel est une copie de celui de Raphaël, qui est au château de Versailles. On y voit le médaillon d'Edouard Colbert de Villacerf, un des beaux morceaux de sculpture de Coustou l'aîné; les armes sont de Spingola, sculpteur estimé.

La chapelle de Saint-François de Sales renferme le tombeau du duc de la Vieuville et de dame Marie Bouhier, son épouse. Les quatre Vertus cardinales sont de Gilbert Guérin.

Dans la chapelle que l'on nomme de Notre-Dame de Bon-Secours ou d'Angoulême sont les tombeaux de Diane de France, duchesse d'Angoulême, fille naturelle du roi Henri II, et celui de Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. Sous cette chapelle est un caveau où sont les cercueils de presque tous ceux ou celles qui ont appartenu au duc d'Angoulême, savoir : le cœur de François de Valois, comte d'Alès; le corps de Charlotte de Montmorency, épouse de Charles de Valois, duc d'Angoulême; Louis de Valois, comte d'Auvergne; Marie Touchet de Belleville, veuve de François de Balzac, et Armand de Valois, comte d'Auvergne.

La cinquième chapelle du même côté, où sont trois ossements du bienheureux Jean de Dieu, a servi de sépulture à plusieurs personnes de la famille de Lecamus.

Dans celle de Sainte-Marguerite est celle d'Octave de Périgny, président en la troisième chambre des enquêtes, et précepteur de Louis de France, dauphin de Viennois.

La chapelle de Saint-Nicolas renferme le mausolée en marbre blanc du premier président Lefay et de Madeleine Marchand, son épouse, et les bustes de Guillaume de Le-

frat, seigneur de Lancreau, et de Charles Lejay, baron de Maison-Rouge, etc.

Plusieurs seigneurs et dames de la maison de l'Hôpital-Vitry sont inhumés dans la chapelle de Saint-Charles Borromée.

Dans cette même église sont inhumés Jean de Launoy, docteur en théologie de la Faculté de Paris; personne n'a défendu avec plus de force que lui les droits des rois, l'autorité des conciles, etc.; Abel de Sainte-Marthe, doyen de la cour des aides, garde de la Bibliothèque royale de Fontainebleau.

(HURTAUT et MAGNY.)

*Textes de diverses épitaphes des Minimes, d'après le Recueil manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 9480.*

## I.

Dans la chapelle de M. le duc d'Angoulême se voyait une sépulture de marbre noir de Diane de France, duchesse d'Angoulême, fille naturelle de Henri II. Sur le tombeau était une figure de marbre blanc représentant la duchesse à genoux, les mains jointes et le visage vers l'autel. On voyait aux deux côtés deux grandes tables de marbre noir avec ses armes au-dessus. Sur celle placée du côté de l'autel était gravée ce qui suit :

### *Piis Manibus Memoriaeque.*

Dianæ Franciæ, Ducissæ Engolismensis, Christianiss. Regis Henrici II naturalis filiae et in jura legitimorum natalium adscriptæ, quæ primum Horatii Farnesii Ducis Castereensis, in obsidione Medinæ cæsi paucis diebus uxor, postmodum Francisco Monmorantio illustrissimæ familiæ Principi eloquata, susceptoque ex eo unius diei et longi mœroris filio vidua relicta diu superstes fuit, cum aliarum virtutum concursu, tum integra pudicitiae fama insignis, cultaque in Deum Regemque incomparabili, ejus vel maximum documentum dedit sub initio Belli civilis, deposito apud illam fidei pignore inter duos potentissimos Reges Henricum III et ejus mox successorem Henricum Navarre Regem mutua Concordia atque amicitia stabilita est : et tandem ut quod acerbo.... occasu perdidit, adoptione resarciret, moriens, Franciscum Valesium ex Regia stirpe Pronepotem sibi heredem ex asse instituit, atque incertæ mortalium vite memor Ludovicum fratrem non minus virtutis quam sanguinis substituit.

Obiit octogenaria major, anno salutis supra mille et sexcentos undevigésimo, tertio nonas Januarii.

Sur ce même cercueil était une lame de cuivre sur laquelle on lisait :

Diane de France, Fille et Soeur légitimée de Roy, Duchesse d'Angoulesme, Douairiere de Montmorency, decedée à Paris en Janvier 1619.

## II.

Dans la cave de cette même chapelle on voyait gravé sur un cœur de plomb :

Cœur de François de Valois, Comte d'Allez, decedé durant le Siège de Montpellier en 1622. Son Corps est enterre en la grande Eglise d'Agde.

## III.

On y remarquait aussi deux petits cercuei's de plomb. Sur l'un était écrit :

Louis de Valois, Comte d'Auvergne, decedé au Chasteau d'Escouen en l'année 1657.

Et sur l'autre :

Armand de Valois, Comte d'Auvergne, decedé à Paris en novembre 1659.

## IV.

Cy gist haute et puissante Princesse Charlotte de Montmorency, Duchesse d'Angoulesme, Espouse de tres haut et puissant Prince Monseigneur Charles de Valois, Duc d'Angoulesme, Pair de France : est decedée en l'an 1656, le jour de.....

## V.

Cy gist le corps de haute et puissante Dame, Madame Marie Touchet de Belleville, au jour de son decés veuve de feu haut et puissant Seigneur Messire François de Balsac, Seigneur d'Entragues Chevalier des Ordres du Roy et Gouverneur d'Orléans, laquelle deceda le 28<sup>e</sup> Mars 1658, âgée de 89 ans.

## VI.

*Chapelle de Maréchal de Vitry.*

Premierement y repose le corps de haut et puissant Seigneur Messire Louis de l'Hospital Chevalier Marquis de Vitry, Seigneur de Caubert, Chevalier des deux Ordres du Roy, lequel est decedé en Angleterre en l'an 1612, le jour de et depuis a esté apporté pour estre inhumé en cette chapelle.

## VII.

Aussi y gist et repose le Corps de haute et puissante Dame Mad<sup>e</sup>. Françoise de Brichanteau, vivante veuve de Mr Louis de l'Hospital, Marquis de Vitry, laquelle est decedée le... jour de Janvier 1610, et est inhumée avec sond. May.

MONTMARTRE (Ancienne abbaye de), près Paris.

En 1153, la reine de France Adelaïde se retira dans cette abbaye dont elle était fondatrice, pour finir ses jours dans la retraite et dans les exercices de piété. Elle y mourut

environ un an après, en 1154 ; son corps fut inhumé devant le grand autel ; son tombeau n'avait rien de remarquable, sinon qu'on ne voyait que quatre fleurons à sa couronne royale, conformément à l'usage de ce temps-là. En 1613, Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre, fit transporter ce tombeau dans le chœur des religieuses ; et, quelques années après, Renée de Lorraine, pour lors abbesse de la même abbaye, le fit renouveler, et y fit graver l'inscription et épitaphe moderne que voici :

Ici est le tombeau de très-illustre et très-pieuse Princesse, Madame Alix de Savoye, Reine de France, femme du Roi Louis VI du nom, surnommé le Gros, mère du Roi Louis VII dit le Jeune, et fille de Humbert II, Comte de Savoye, et de Gisle de Bourgogne, sœur du Pape Calixte II.

Cy gist Madame Alix, qui de France fut Reine, Femme du Roi Louis sixieme, dit le Gros. Son ame vit au ciel, et son corps en repos, Attend dans ce tombeau la gloire souveraine. Sa beauté, ses vertus la rendirent aimable Au Prince son époux, comme à tous ses sujets ; Mais Montmartre fut l'un de ses plus doux objets, Pour y vivre, et trouver une mort délectable. Un exemple si grand, ô passant ! te convie, D'imiter le mépris qu'elle fit des grandeurs ; Comme elle, sévre-toi des plaisirs de la vie, Si tu veux des élus posséder les splendeurs.

NOTRE-DAME, cathédrale de Paris.

*Description de l'église de Notre-Dame, telle qu'elle était avant la révolution.*

Notice par HERTAUT et MAGNY.

C'est un bâtiment gothique, grand et majestueux. Sa longueur est de soixante-cinq toises, sa largeur de vingt-quatre et sa hauteur de dix-sept. La façade se fait remarquer par son élévation et par sa sculpture. On y voit des statues de vingt-huit de nos rois, dont celle de Childébert est la première, et celle de Philippe-Auguste la dernière. Cette façade est terminée par deux grosses tours carrées qui sont dans les deux angles et qui ont treize-quatre toises de haut chacune. On y monte par trois cent quatre-vingts degrés, et l'on va de l'une à l'autre par deux galeries hors d'œuvre. Dans la tour qui est du côté de l'archevêché, il n'y a que deux grosses cloches, dont la plus considérable fut donnée en 1500 par Jean de Montaigu, qui la nomma Jacqueline, du nom de Jacqueline de la Grange, sa femme. Cette cloche ne s'étant point trouvée d'accord avec les autres, le chapitre la fit refondre en 1661, et le roi Louis le Grand la nomma, avec la reine Marie-Thérèse d'Autriche, sa femme ; le même défilant subsistant encore, le chapitre de Paris la fit refondre une seconde fois en 1866, et quoique la reine fût morte en 1683, on mit cependant sur cette cloche la même inscription qu'on y avait placée à

la première refonte, en changeant seulement la date. Cette inscription est conçue en ces termes :

Quæ prius *Jacquelina Joannis Comitis de Monte Acuto donum Pont. xv M. nunc duplo aucta, Emmanuel Ludovica-Theresia vocor, a Lovico Magno, et Maria-Theresia Austriaca ejus conjuge nominata; et a Francisco Harleo, primo ex Archiepiscopis Parisiensibus Duce et Pari Francie, benedicta, die 29 Aprilis anno Domini 1686.*

Dans l'autre tour, il y a sept cloches, et six dans le petit clocher qui est sur la croisée. Ces quinze cloches sont estimées pour leur sonnerie harmonieuse. Au-dessus de ces deux tours sont deux terrasses, d'où l'on peut voir le plan et toute l'étendue de Paris. Les voûtes de cette église sont toutes couvertes de plomb.

Cette façade est percée de trois grandes portes, par lesquelles on entre dans l'église, dont la nef et le chœur sont accompagnés de doubles ailes, au-dessus des voûtes desquelles ont des galeries spacieuses aussi voûtées et qui règnent autour de cette église. Ces galeries ont été longtemps sans balustrades; mais comme dans les cérémonies extraordinaires elles sont remplies de peuple que la dévotion ou la curiosité y attire, le chapitre a voulu prévenir les accidents, et y a fait mettre une balustrade de fer, qui aurait été beaucoup plus riche et plus convenable en pierre. C'est à ces galeries ou tribunes que, pendant la guerre, on expose les drapeaux et les étendards pris sur les ennemis de la France : on les ôte en temps de paix.

En entrant dans cette église, on remarque une colonne qui est adossée au premier pilier à main droite, sur laquelle est la figure d'un homme armé de toutes pièces, à genoux, et qui semble prier saint Christophe, dont la statue colossale est adossée au pilier suivant. Au bas de la figure de cet homme est cette inscription :

C'est la représentation de noble homme Messire Antoine des Essarts, Chevalier, jadis Sieur de Thieux et de Glatigny au Val-de-Galie, Conseiller et Chambellan du Roi notre Sire Charles VI de ce nom, lequel Chevalier fit faire ce grand image en l'honneur et révérence de Monsieur S. Christophe, en l'an 1415. Priez Dieu pour son ame.

On voit au-dessous les armes des Essarts, qui sont de gueules à trois croissants d'or. Antoine des Essarts, valet tranchant et garde des deniers de l'épargne du roi, suivit le parti du duc de Bourgogne avec Pierre des Essarts, son frère aîné; mais ayant l'un et l'autre changé de parti, il en coûta la vie à Pierre, qui eut la tête tranchée aux halles, en 1413, et Antoine courut grand risque d'avoir le même sort. Ce fut en reconnaissance de ce danger évité qu'Antoine fit faire

cette statue colossale de saint Christophe qu'on voit ici.

Contre le dernier pilier de la nef, et vis-à-vis la chapelle de la Vierge, est appuyée la statue équestre de Philippe le Bel. C'est en cet état que ce roi vint, dit-on, rendre grâces à Dieu et à la Vierge de la victoire qu'il avait remportée sur les Flamands à Mons-en-Puelle, le 18 d'août 1304. D'autres prétendent que c'est la statue votive de ce roi, qui la fit mettre dans cette église en actions de grâces de cette grande victoire. Il donna en même temps 100 livres de rente annuelle pour la fondation d'une fête qui se célèbre tous les ans le 18 d'août, en mémoire de cet avantage signalé. Il y a néanmoins des savants, parmi lesquels est le P. Moutbaucon, qui prétendent que cette statue équestre est celle de Philippe de Valois, qui fit ériger ce monument en mémoire d'un vœu qu'il avait fait à la sainte Vierge, s'étant trouvé en très-grand danger à la bataille de Montcassel, qu'il gagna sur les Flamands le 22 d'août 1328.

*L'autel et le chœur de l'église Notre-Dame.*— Le roi Louis XIII, ayant fait vœu de faire élever un maître-autel dans cette église, qui fût digne de sa piété et de sa magnificence, en laissa l'accomplissement à Louis le Grand, son fils. Ce prince est allé au-delà des intentions de Louis le Juste, son père, et a fait faire cet autel avec des ornements et une magnificence fort au-dessus du premier projet, tout magnifique qu'il était.

Ce grand ouvrage, qui est du dessin de Robert de Cotte, premier architecte du roi, fut commencé au mois de septembre de l'an 1699; mais ayant été discontinué pendant plusieurs années, on ne recommença à y travailler qu'en 1708, et il a été achevé en 1714.

Ce nouvel et magnifique autel est isolé et placé presque au centre du chevet ou rond-point du sanctuaire. Le corps de l'autel est construit de marbre d'Égypte, et taillé en forme de tombeau antique. Il est décoré par des chérubins et autres riches ornements de broze doré au feu. Deux grands anges en adoration, l'un à droite et l'autre à gauche, sont sur des enroulements de même matière, et ont été jetés d'après les modèles de Cayot, de l'académie de sculpture. Entre ces deux anges est un gradin élevé, de marbre blanc, chargé d'un bas-relief ovale, et de plusieurs ornements symboliques de bronze doré, par Vassé, sculpteur habile. Sur ce gradin on voit un crucifix et six chandeliers d'argent d'un excellent travail. Cet autel est élevé sur trois marches circulaires de marbre de Languedoc, qui forment un marche-pied en demi-ovale, fait en marqueterie de marbre de diverses couleurs. Ce travail est des plus parfaits en ce genre, de même que le marche-pied qui est au-dessous de la niche, derrière le maître-autel, le chiffre et les armes du roi, et les ornements des angles; tout le reste du pavé du chœur est incrusté de grands compartiments de marbre de diverses couleurs. On monte au sanctuaire par quatre marches

de Languedoc, bordées de part et d'autre par une balustrade, en portion de cercle, dont les tablettes et les soubassements sont de marbre de Rancé, et les balustres de bronze doré au feu, et ciselés avec beaucoup de soin.

Pour accompagner cet autel, on a incrusté de marbre blanc, veiné de gris, six des arcades qui forment le rond-point du sanctuaire, de même que les jambages ou pieds droits qui sont posés sur des soubassements de marbre de Languedoc. Ces arcades sont séparées par des espèces de pilastres ou montants en saillies, dont les impostes servent de chapiteau, et sur lesquels ces mêmes montants s'élevaient encore en forme de pilastres attiques, terminés d'une corniche ou plate-bande en ressaut, sans amortissement. Les uns et les autres de ces pilastres ont leurs ravalements de marbre de Languedoc, chargés de trophées de métal doré. Les anges en bas-relief qui sont placés dans les tympan de marbre rouge, au-dessous des archivoltes des arcades, sont aussi de métal doré, de même que les ornements que l'on a mis sous les bandeaux de ces arcs, dont les dossierés sont aussi incrustés de marbre de Languedoc; enfin, au bas de chacun des montants ou pilastres, on voit un grand ange de métal doré, posé sur une espèce de cul-de-lampe. Deux de ces anges ont été modelés par Vanclere, un autre par Poirier, un par Hurtrelle, un par Nagnier, et le sixième par Anselme Flamen. Vanclere a jeté en fonte les deux dont il a fait les modèles, et Robert Schabol les quatre autres.

La baie de l'arcade du milieu qui est derrière le grand autel, est formée en niche occupée par un groupe de marbre blanc, composé de quatre figures. Celle de la Vierge domine sur tout le groupe, et nous la fait voir assise, ayant les bras étendus et les yeux en larmes, et levés vers le ciel. La douleur d'une mère et sa parfaite soumission à la volonté de Dieu sont ici exprimées de la manière la plus vraie. Sur ses genoux est la tête et une partie du corps de son fils descendu de la croix. Le reste du corps de Jésus-Christ est étendu sur un suaire. Un ange à genoux soutient à droite une main du Sauveur, un autre tient la couronne d'épines, et regarde douloureusement les impressions meurtrières qu'elles a faites sur la tête du Christ. Ce groupe de Coustou l'aîné est un ouvrage admirable. La tête du Christ est d'une rare beauté par la belle expression et la dignité du caractère. Le soubassement ravalé au-dessous, est incrusté de marbre vert campan, et semé de fleurs de lis de bronze doré. On y voit une croix de marbre blanc et une écharpe volante de même. Au-dessous est un autel ou crédence pontificale de marbre blanc jaspé, chargé de consoles, de chérubins, de festons et d'un cartouche au milieu, le tout de bronze doré. Le haut de cette niche est rempli d'une gloire, au-dessus de laquelle des anges soutiennent la sainte Eucharistie d'où partent de grands rayons de lumière.

Dans les baies des arcades les plus proches de l'autel, l'on a pratiqué deux piédestaux de marbre blanc, chargés des armes du roi. Celui qui est du côté de l'Épître, soutient la statue de Louis XIII à genoux, qui offre son vœu et sa couronne; et du côté de l'Évangile, est la statue du roi Louis le Grand, qui accomplit ce même vœu. La statue de Louis XIII est de Coustou le jeune, et celle de Louis le Grand, de Coysevox. Ces deux statues sont de marbre blanc.

Au-dessus des arcades sont les vertus désignées par les attributs qui leur conviennent. A droite en commençant du côté de l'autel, l'on voit la Charité et la Persévérance, sculptées par Poulletier; la Prudence et la Tempérance par Fremin; l'Humilité et l'Innocence, par Lepautre. A gauche sont la Foi et l'Espérance, par Lemoine; la Justice et la Force par Bertrand; la Virginité et la Pureté, par Thiéry.

Les portes latérales sont entre les dernières arcades, ornées de marbre de diverses couleurs, et chargées au-dessus de chérubins et de chiffres de bronze doré. Au près de ces portes, et à la tête des stalles des chanoines, s'élèvent deux espèces de chaires épiscopales d'une belle sculpture, enrichies d'ornements et de bas-reliefs. Sur celle de l'archevêque, le sculpteur a représenté l'histoire du martyr de saint Denis; sur l'autre chaire, qui est vis-à-vis, est représentée en bas-relief la guérison du roi Childébert, par l'intercession de saint Germain, évêque de Paris.

Les stalles des chanoines sont aussi ornées de sculptures et de cartouches alternativement carrés et ovales, dans lesquels sont des bas-reliefs qui représentent des sujets choisis de la vie de la sainte Vierge, ou de l'histoire du Nouveau Testament. Les onze sujets qui sont du côté de la chaire de l'archevêque sont la Naissance de la Vierge, sa Présentation au temple, la Vierge instruite par sainte Anne, le Mariage de la Vierge, l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Notre-Seigneur, l'Adoration des Rois, la Conception, la Purification et la fuite en Egypte. De l'autre côté, dans les bas-reliefs des stalles, on voit la Sainte-Famille, Jésus-Christ disputant avec les docteurs, les Noces de Cana, la Vierge au pied de la croix, la Descente du Saint-Esprit, l'Assomption; une femme à genoux qui représente la Prière; la Prudence, la Modestie et l'Humilité. Toute cette sculpture est de Du Goullon, sculpteur du roi, et l'un des plus fameux sculpteurs en bois.

Au-dessus des chaires épiscopales et des stalles des chanoines, l'on a placé huit grands tableaux dans des bordures magnifiques. Le premier représente l'Annonciation de la sainte Vierge; il a été peint par Hallé; la Visitation de la sainte Vierge, peint par Jouvenet; la Nativité de Jésus-Christ, peint par la Fosse; l'Adoration des Mages, par le même peintre; la Présentation de Jésus-Christ au temple par Louis Boullogne; la fuite en Egypte, par le même; Jésus-Christ dans le

temple, où il dispute avec les docteurs, par Antoine Coyvel ; l'Assomption de la Vierge, du même peintre.

La principale porte du chœur, c'est-à-dire celle qui est du côté de la nef, les deux moyennes et les six arcades sont fermées par des grilles de fer, d'un travail et d'une richesse qui méritent l'attention des connaisseurs. On n'entre jamais dans le chœur de cette église que des princes, des princesses, des archevêques de Paris, ou d'autres prélats, par une faveur particulière ; tels qu'ont été Renaud de Beaune, archevêque de Sens, et Jean-Baptiste du Châtelier, nonce du pape Grégoire XIII, mort à Paris en 1583.

Le 5 mai 1699, en reconstruisant le grand autel, comme il est aujourd'hui, on trouva au bas des degrés de l'ancien grand autel, une petite tombe de cuivre, où étaient gravées les armes de France et de Savoie, et un cœur couronné qui représentait celui de Louise de Savoie, fille de Philibert, comte de Bresse, puis duc de Savoie, et femme de Charles, comte d'Angoulême, mère du roi François I<sup>er</sup>, laquelle décéda le 22 septembre 1531. On y lisait cette épitaphe :

Cor magnorum Opifex, Francùm que et viscera Regem  
Portavere hic sunt ; spiritus, in superis.

Sous cette tombe était un petit coffre de plomb de demi-pied en carré, qui enfermait le cœur de cette princesse.

Au bas des degrés du grand autel, au milieu, et sous une pierre carrée de marbre noir, sont, dans un barrillet de bois, les entrailles du roi Louis XIII, avec cette inscription :

Viscera Ludovici XIII, Regis Christianissimi,  
posuit Ludovicus de Bernage, Regis Eleemosina-  
rius, et Ecclesie Parisiensis Canonicus. Anno  
Domini 1645, 14 Maii.

Derrière l'autel, sous la châsse de saint Marcel, on trouva un tombeau de plâtre, placé autrement que les autres, ayant la tête tournée du côté droit, et les pieds du côté gauche. Il n'était couvert que d'une pierre de taille, et il n'y avait dedans que la tête, quelques ossements, des morceaux de pantouffles de cuir et des petits pots de terre rouge, dans lesquels il y avait des charbons et de l'encens. Sur la pierre qui couvrait ce tombeau étaient ces mots :

Hic jacet Philippus filius Ludovici Crassi, Re-  
gis Francorum, Archidiaconus Ecclesie Parisien-  
sis, qui obiit anno 1161.

Le mercredi 6 mai 1699, on découvrit le tombeau d'un évêque, proche l'autel, du côté de l'Évangile. Il était d'environ un pied plus grand que les autres tombeaux, et était couvert d'une triple tombe, dont deux de pierre, et la troisième de cuivre, sur laquelle il y avait eu une inscription qui était effacée. Il y avait quelques morceaux de bois de cèdre, qui étaient les restes d'une bière, une bague d'or dont le chaton était d'un faux rubis de cristal convexe, environné d'autres fausses

pierreries, et plusieurs morceaux d'étoffe à demi pourris, qui paraissaient avoir été des orfrois de chasuble brochés d'or.

Le même jour on ouvrit un tombeau de marbre noir, de huit pieds de long, sur quatre de large, où était inhumé Pierre d'Orgemont, évêque de Paris. Ce tombeau était élevé d'environ trois pieds, et situé entre deux gros piliers du chœur, du côté de l'Évangile ; dessus était couchée une statue de marbre blanc, et autour du bord supérieur du tombeau, étaient gravés ces mots :

Hic jacet Reverendus in Christo Pater Dominus  
Petrus de Ordeimonte, Parisiis oriundus, in utro-  
que Jure Licentiatas, olim Morinensis, postmo-  
dum vero Parisiensis Episcopus, qui obiit anno  
1409, die mensis Julii (1).

Sous ce marbre on trouva un cercueil de pierre en façon d'auge, où il n'y avait ni ossements, ni habits, le tout étant pourri et réduit en poussière, hormis une bague d'or, dont le chaton était d'un doublet vert, façon d'émeraude.

Le même jour fut ouvert le tombeau de Louis de France, duc de Guyenne, dauphin du Viennois, fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, mort le mercredi 18 décembre 1445, âgé de dix-neuf ans, et inhumé le lundi 23 du même mois, du côté de l'Épître, au pied des sièges où se mettaient autrefois le prêtre, le diacre et le sous-diacre durant la célébration de la sainte messe. Dans ce tombeau qui était à fleur de terre, on trouva un cercueil de plomb qui était enfermé dans un autre de bois, dans lequel il n'y avait que des cendres.

Le jeudi 7 mai 1699, on trouva derrière l'autel, du côté de l'Évangile, un tombeau à six pieds de terre, fait d'une seule pierre concave, dans lequel étaient les cendres d'Étienne II, dit *Templier*, évêque de Paris, avec sa crosse de cuivre et sa bague d'or ; le chaton d'un doublet blanc, de nulle valeur, quelques morceaux d'étoffe et une plaque de cuivre rompue en deux, et sur laquelle on lisait :

Hic jacet Stephanus de Aurelianis, quondam  
Parisiensis Episcopus, qui decessit Dominica  
ante Nativitatem beate Mariæ Virginis, anno  
1279. Anima ejus requiescat in pace.

Le vendredi 8 du même mois, on découvrit le corps d'un évêque qui était à quatre ou cinq pieds en terre, dans une tombe fort étroite du côté des pieds, avec une crosse de cuivre et une bague d'or ; le chaton d'un doublet bleu, façon de turquoise, et une partie des ossements en poudre. Il était au coin postérieur de l'autel, du côté de l'Épître. On ne sait de qui il est, parce qu'il n'y avait aucune inscription.

(1) On trouvera l'épitaphe de Pierre d'Orgemont un peu plus exactement rapportée dans les extraits du Recueil ms. de la Bibliothèque nationale, que nous donnerons à la suite de la notice d'Hortaut.

Le lendemain samedi, on découvrit le tombeau de Denis Dumoulin, évêque de Paris, qui était à fleur de terre, du côté de l'Épître, dans lequel était le haut de sa crose de cuivre, et un très-gros anneau pastoral d'or; le chaton d'un double globe de cristal, en forme de diamant entouré de petites perles, quelques ossements, des cendres et des pièces d'étoffes. Ce tombeau était couvert d'une lame de cuivre, autour de laquelle, par-dessus, était gravée cette épitaphe :

Hic jacet recolende memoria Dominus Dionysius de Molindino, dum decessit Patriarcha Antiochenus, Episcopus Parisiensis, et per antea Archiepiscopus Tolosanus, de Foro Med'ensi oriundus, Regi Caroli septimi Consiliarius famosissimus, vir magni consilii, atque prudentissimus, probitatis eximius, et lingua disertissimus, qui plures fecit fundationes hic, Tolosa ac Meddis, et obiit Parisiis die veneris decima quinta Septembris, anno Domini 1447. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

Ce Denis du Moulin ou Dumoulin avait été marié avec Marie de Courtenay, dont il avait eu Jean du Moulin; après la mort de sa femme, il embrassa l'état ecclésiastique, et parvint aux dignités dont il est parlé dans l'épitaphe ci-dessus. De ce Jean du Moulin sortirent plusieurs branches de ce nom, entre autres celle dont était issu le fameux Charles du Moulin, avocat au parlement de Paris et le plus grand juriconsulte qu'il y ait eu pour le droit français. La famille des du Moulin était alliée à celle de Bolevne ou de Boulen, de laquelle était Anne de Boulen, mariée le 14 novembre 1532 avec Henri VIII, roi d'Angleterre. La reine Elisabeth qui s'arrit de ce mariage ne rougit pas de dire au maréchal de Montmorency, envoyé par le roi en Angleterre, l'an 1572, pour l'alliance des deux royaumes, qu'Anne du Moulin, fille de Charles, et ses enfants, qui avaient été massacrés avec elle à Paris, par ces voleurs, la nuit du 10 février de cette même année, étaient de ses parents.

Le même jour, 9 mai, on démolit l'autel de la Sainte-Trinité, vulgairement dit l'autel des Ardents, qui était derrière le grand autel, entre les deux gros piliers du fond, au-dessus duquel était une figure de la sainte Vierge, d'albâtre, parfaitement bien travaillée. Cet autel était élevé de telle sorte qu'on le voyait des stalles du chœur par-dessus le grand autel; dessous était le lieu nommé le *Conditoire*, fermé à chef par une porte à deux battants, et ouverte à jour par de petits balustres. C'est en ce lieu que l'on serrait dans des armoires tout ce qui était nécessaire pour célébrer les grandes messes. Dans le fond du conditoire était un petit tabernacle doublé en dedans de brocard d'or et d'argent à fond rouge, où l'on mettait le Saint sacrement, qu'on y portait en cérémonie, lorsqu'il y avait de grandes nécessités publiques. On montait à cet autel par deux rampes à balustres de

cuivre. Sous la grande pierre supérieure du même autel, on découvrit un petit sépulchre de plomb d'environ un demi-pied de long, sur trois pouces de large, avec son couvercle, dans lequel il y avait des reliques enveloppées dans du tulletois cramoisi; et sur ce petit sépulchre était placé un vase de verre de composition, en forme de ciboire avec un couvercle, dans lequel étaient plusieurs reliques, et un morceau du procès-verbal écrit sur du velin à demi pourri, où l'on put seulement lire le nom de Hatton, secrétaire de l'évêque de Paris.

Le lundi 11 mai 1699, on trouva à cinq pieds de terre un tombeau de pierre qui était celui d'Amerigo Magniac, cardinal et évêque de Paris, dans lequel était son corps embaumé, et enveloppé d'un suaire dont il était couvert. Sur le même tombeau était enchâssée une grande plaque de cuivre, sur laquelle était gravée l'épitaphe qui suit :

Hic jacet in Christo Pater Reverendissimus Dominus Americus de Magniaco, natione Lemovicensis in Villa Sancti Juniani, ex nobilibus parentibus, utriusque Juris Professor, quondam Regni Joannis et Caroli quinti Consiliarius et Magister Requestrarum hospitii. Primo fuit Decanus Ecclesie Parisiensis nominatus, deinde ad Pontificalem assumptus est dignitatem; tandem factus fuit tituli Sancti Eusebii Sancte Romanae Ecclesie Presbiter Cardinalis. Obiit anno 1581 Avenione, 20 die Martis; cujus corpus integrum Parisi os asportatum sub hac tomba requiescit. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

Sa statue était élevée sur un pilier dans le chœur, près la porte du côté de l'Évangile. À côté du tombeau de Pierre d'Orgemont était élevé sur une grande colonne de pierre, adossée à l'un des gros piliers du chœur, la statue de Philippe-Auguste, fils de Louis VII, et grand-père de saint Louis.

Tous les ossements énoncés dans le procès-verbal ci-dessus énoncé, après avoir été décentement déossés dans la chapelle de Saint-Etienne, furent mis ensemble le 6 juin 1699, dans un tombeau de pierre de taille, couvert de même, et fait exprès, de cinq pieds de long sur deux pieds de large, et de huit pouces de profondeur, placé sous terre dans le sanctuaire près le grand autel du côté de l'Épître, vers l'endroit où le célébrant dit le *De profundis* à la messe avant le *Lavabo*.

Le lundi 7 décembre 1699, après midi, entre Nones et Vêpres, l'archevêque en habits pontificaux, accompagné des chanoines et du chœur, fit la bénédiction de la première pierre de l'autel, comme il est marqué au rituel pour la première pierre d'une église, en changeant seulement le mot d'*ecclesiam* en celui d'*altare*.

Dans la plus haute pierre des fondements, on creusa l'espace d'un demi-pied carré, et l'on y mit d'abord une couche de charbon brûlé, et par-dessus une lame de cuivre carrée, sur laquelle est cette inscription :

Louis le Grand, fils de Louis le Juste, et petit-fils d'Henri le Grand, après avoir dompté l'hérésie, rétabli la vraie Religion dans tout son Royaume, terminé glorieusement plusieurs grandes guerres par terre et par mer; voulant accomplir le vœu du Roi son père, et y ajouter des marques de sa piété, a fait faire dans l'Église cathédrale de Paris, un Autel avec ses ornements, d'une magnificence au-dessus du premier projet, et l'a dédiée au Dieu des armées, Maître de la paix et de la victoire, sous l'invocation de la Sainte Vierge, Patronne et Protectrice de ses États. L'an de N. S. 1699.

Par-dessus cette lame on treuilla du charbon broyé, et sur ce charbon on mit quatre médailles, savoir : une d'or, pesant un marc un gros, faite par Besnard, représentant d'un côté le roi Louis XIII en buste, avec cette légende :

Ludovicus XIII. Fr. et Nav. Rex

et sur le revers est représenté une Notre-Dame de Pitié qui tient Jésus-Christ mort sur ses genoux et le même Louis XIII à genoux, qui lui présente son sceptre et sa couronne, avec ces mots dans l'exergue :

Aram vocit 1655.

pour légende :

Se et Regnum Deo, sub B. Mariæ tutela consecravit.

Une autre médaille d'or, pesant un marc juste, faite par Roussel, représentant d'un côté Louis XIV en buste, avec cette inscription autour :

Ludovicus Magnus Rex Christianissimus,

et sur le revers est représenté l'autel comme il devait être selon le premier projet, avec ces mots dans l'exergue :

Aram posuit 1699.

et cette légende autour :

Votum a patre auncupatum solvit.

On y mit aussi deux autres médailles d'argent de la même grandeur, et représentant les mêmes choses que les deux d'or, pesant chacune, celle de Louis XIII cinq onces un gros, et celle de Louis XIV cinq onces juste.

Entre les tombes des évêques et archevêques qui ont été inhumés dans ce chœur, il y en avait quelques-unes sur lesquelles il y avait des épitaphes. Celle de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, puis de Sens, et grand-aumônier de France, était de marbre noir, et on y lisait cette épitaphe :

D. O. M.

Et æternæ memoriæ viri immortalitate dignissimi Reginaldi de Beaune, qui sex Christianissimis Regibus, Francisco I, Henrico II, Francisco II, Carolo IX, Henrico III, Henrico IV, fidelem strenuamque navavit operam; Francisci Andium, et Alençonii Ducis Cancellarius, in Aula Palatinus, in Senatu Parisiensi, Sanctiorque

Consilio Senator; in Sacerdotum Conventu Ecclesiasticis Officiis gloriose perfunctus, primum Minatensis Episcopus, deinde Bituricensis Patriarchæ Archiepiscopus, Aquitanicæ Primas, postea Sæmonum Archiepiscopus, Gallicæ et Germanicæ Primas, Magusque Franciæ Eleemosinarius, plenis honoribus et annis animam scientiis omniis, et virtutibus decoratam Deo reddidit Anno ætatis 79, 1516. Carola et Maria de Beaune, e fratribus filia merentes posuerunt.

On remarque que Renaud de Beaune, étant devenu archevêque de Sens, continua à faire porter devant lui la double croix qu'il faisait porter à Bourges en qualité de patriarche, et que ses successeurs archevêques de Sens ont toujours continué depuis à la faire porter de même, quoique les prédécesseurs de Renaud de Beaune n'en eussent jamais porté qu'une simple.

Sous une autre tombe de marbre noir qui est vis-à-vis la chaire épiscopale, gît le corps de Pierre de Marca, président au parlement de Navarre, puis évêque de Couserans, ensuite archevêque de Toulouse, et enfin archevêque de Paris. C'était un homme d'un grand sens et d'une grande érudition. Le plus considérable des ouvrages qu'il a donnés au public, est son traité *De concordia sacerdotii et imperii*, livre également savant et politique, dans lequel l'auteur travaille à établir une médiation entre les droits du roi et les prétentions de la Cour de Rome. Cet archevêque était d'une ancienne noblesse de Béarn, qui porte pour armes d'azur à la barre d'or, accompagnée de deux lions passants d'or. Garsias de Marca commandait la cavalerie de Gaston, prince de Béarn, au siège de Saragosse, l'an 1118. Quoique ses descendants aient suivi la profession des armes, on trouve néanmoins, vers l'an 1440, un Pierre de Marca qui était grand juriconsulte, et président des conseils du prince son maître. M. de Marca n'avait jamais été ministre du parti des prétendus réformés, ni même jamais été engagé dans leur secte, comme l'a prétendu Guy Palin, qui avance aussi sans preuve (tom. I, lettre 69) que ce prélat était de basse extraction. Voici son épitaphe :

Petrus de Marca illustri et antiqua gente nobilis Bearnus, moribus, virtutibus, pietate, rerum gerendarum peritia, scriptis, Juris publici, divini et humani, Ecclesiastici atque Civilis scientia inter omnes perisignis. Ex Navarræ Parlamenti Præside, Sacri Consistorii Comes ordinarius, per Ruscinonem et Catalonia missus Dominicus, et Regis Visitor, et Conseranorum Episcopo, Archiepiscopo Tolosanus, nunc ex summis Regni Administris; a Ludovico XIV Archiepiscopo Parisiensi nominatus, ab Alexandro VII confirmatus, obdormivit in Domino, maximo hujus Sedis, et totius Ecclesiæ, Regni, Reip. luctu, die 29 Junii 1662.

Vis-à-vis la chaire archiépiscopale, mais à main gauche, était aussi la tombe d'Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris.

## A et Ω

Hic jacet Hardouinus de Peréfixe de Beaumont, Ludovici XIV Regum sapientissimi sapientissimus Præceptor. Primum Episcopus Ruthenensis, deinde Parisiensis Archiepiscopus, Sorbonæ Provisor, Regii Torquatorum Equitum Ordinis Commendator et Cancellarius, vir corporis dignitate, ingenii præstantia, animi candore, morum et doctrinæ puritate, bonis omnibus commendatus, in tuendis repetendisque sæcæ Sedis et Ecclesiæ honoribus; diligens, felix, modestus, sibi parens, sibi severus, erga cæteros liberalis et indulgens; qui dum hanc Ecclesiam per septennium pia et assidua sollicitudine regit, ornat, amplificat, tot tantis laboribus non defessus, sed exhaustus, corpore deficiens non animo, insperata morte suis ereptus est dum sese omnibus totum daret: sic Deo plenus, Cælo maturus, obiit inœunte anno 1671 ætatis 65.

François de Harlay, archevêque de Paris, premier duc de Saint-Cloud, pair de France, fut aussi inhumé dans ce chœur. Il n'y avait sur sa tombe qu'une inscription fort simple; mais M. Legendre, chanoine de cette église, et très-connu dans la république des lettres par les ouvrages dont il l'a enrichie, a écrit la Vie de ce prélat son bienfaiteur, et a composé en son honneur l'épithaphe suivante :

## HIC JACET

Reverendissimus in Christo Pater Franciscus ex antiqua atque illustri Harleorum gente, Rothomagensis primum, deinde Parisiensis Archiepiscopus, Dux et Par Franciæ, Regionum Ordinum Commendator, vir magni nominis: forma egregia, vivido sublimique ingenio: præcellenti litterarum omnium notitia, facundia supra fidem, eaque extemporanea: morum suavitate et elegantia: incredibili de omnibus bene merendi studio: exquisitissimo rerum usu: singulari in pertractandis negotiis solertia: eximia in Regem fide: amplificandæ Religionis zelo longe clarissimus. Rothomagensi Archiepiscopatu annis unde viginti sapientissime administrato, ad Parisiensem Cathedram proventus est a Ludovico XIV, Regum maximo. Tum Regis voluntate, omniumque existimatione, Ecclesiæ Gallicæ Arbitr, controversias omnes, pacis amantissimus, aut composuit, aut dijudicavit. Cleri Comitibus novies quater solus, præfuit. A Christianissimo Rege designatus est Cardinalis, purpure tamen caruit honoribus; repentina quippe morte correptus, rebus humanis excessit, septuagenarius, minus octo diebus, viii. Idus Aug. ann. 1695. Pontificatus Parisiensis fere xlv.

Lorsqu'en 1711 on creusa une crypte pour servir de sépulture aux archevêques de Paris, on détruisit toutes les tombes et les épi-

thaphe qui étaient dans ce chœur, et desquels on vient de parler pour en conserver la mémoire à la postérité. Ce fut en ce même lieu et en ce même temps qu'on trouva plusieurs bas-reliefs et inscriptions antiques. C'est encore ici que furent inhumées les entrailles du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, mais sans aucune inscription.

Au bas des marches par lesquelles on monte au grand autel, ont été mises les entrailles des rois Louis XIII et Louis XIV, avec ces inscriptions :

Viscera Ludovici XIII Regis Christianissimi,  
anno MDCXLIII, XIV Maii.

—

Viscera Ludovici XIV, Regis Christianissimi,  
anno MDCXCV, I Septembris.

Le cardinal de Noailles fit faire au chevet de ce chœur une grande niche fort ornée, dans laquelle on a placé la châsse de saint Marcel, évêque de Paris, et l'un des patrons de cette ville. On ne porte ordinairement cette châsse en procession qu'une fois l'an, qui est le jour de l'Ascension; ce sont les orfèvres qui la portent.

En sortant du chœur par la porte principale pour entrer dans la nef, le premier objet qui se présente est une tombe de marbre noir, sous laquelle a été inhumé M. de la Porte, chanoine-jubilé de cette église, qui a donné les huit tableaux dont il est parlé. Voici l'épithaphe qui est gravée sur cette tombe :

## STA VIATOR.

Adoratoque Deo mireris commemorandam liberalitatem DD. Antonii de la Porte Parisiens. Sacerd. hujus Eccl. Canon. Jubilai, cujus cineres hic beatam resurrectionem expectant. Hostiæ salutari tabernaculum in sole ex argento deaurato pondo librarum centum posuit. Tabulis octo egregiæ pietis hunc Chorum exornavit reditu annuo 800 librarum Eccl. Parisi. auxit. Nosocomii vero pauperes hæredes ex asse instituit. Quæ dona non mors extorsit exanimi, sed pietas imperavit incolumi, denique gravis annis, meritis gravior, quas Cælo consecravit opes, multiplicato fœnore percepturus. Obiit xxiv Decemb. anno Dom. 1710, ætatis 85, Can. 60 Desiderium sui relinquens et exemplum. Tot beneficiorum memor Eccles. Paris. solemni sacrificio quotannis xvj, die benefactori suo parentat.

Dans la croisée, et à chaque côté de la principale porte du chœur, est une chapelle fort ornée et adossée au jubé.

Celle qui est vers le midi était autrefois nommée la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, et ensuite la chapelle de la Vierge, et l'autel des Paresseux, ainsi nommé à cause qu'on y devait dire tous les jours une messe à onze heures du matin pour ceux qui se levaient tard. Jean Leunoine, chanoine de l'église de Paris, fonda un chapelain pour desservir cette chapelle. Voici ce qu'on lit à ce

sujet dans le Nécrologe de cette église : « 2 Calendas Junii obitus Joannis Monachi Sacerdotis Canonici nostri, ejus anniversarium celebratur die 21 Junii, hoc est 10 calendas Julii. Dicitur etiam Monachus fundavit unam Capellaniam perpetuam, sitam juxta chorum et imaginem B. Mariæ in navi Ecclesie, alias dictam ALTARE PIGRORUM. »

Cette chapellenie est la plus riche qu'il y ait dans cette église métropolitaine; elle rapportait au moins 2,000 livres à celui qui en était pourvu. Mais le titre en a été éteint, et réuni par Son Eminence le cardinal de Noailles au chœur de cette église, pour augmenter les appointements des musiciens qui ne sont point prêtres. Ce cardinal qui l'avait fait décorer avec le goût et la magnificence qu'on y remarque, fit la cérémonie d'en bénir l'autel le 6 mai de l'an 1719. Il est de marbre vert campan, et taillé en forme de tombeau. Le milieu est orné d'un cartouche, dans lequel est le chiffre de la Vierge, et les pans ou encoignures sont enrichis de consoles de bronze, le tout doré d'or moulu; sur cet autel est un gradin qui porte un tabernacle de bronze d'un dessin très-riche et d'une exécution très-légère. Au-dessus de ce tabernacle est élevée sur des nuées une statue de marbre blanc de cinq pieds et demi de hauteur. Cette figure représente la sainte Vierge tenant entre ses bras le libérateur du genre humain; le tout est renfermé par deux groupes de colonnes corinthiennes entre lesquelles sont des torchères de bronze à quatre branches chacune, qui servent de chandeliers d'une manière très-convenable à l'endroit où elles sont placées. Les arrière-corps sont composés de deux pilastres chacun, et renferment des bas-reliefs de métal doré qui représentent l'Annonciation et la Visitation. L'entablement est une corniche architravée, accompagnée de consoles qui tiennent lieu de modillons. Du milieu de cette corniche s'élèvent quatre grandes consoles qui forment une espèce de baldaquin avec deux anges groupés qui tiennent dans leurs mains des palmes, des lis et des couronnes. Sur l'attique sont des groupes d'enfants tenant des cartouches dans lesquels sont les attributs de la Vierge. Cet attique est terminé par deux grandes torchères fort ornées. Toute cette sculpture est d'Antoine Vasse, de l'Académie royale de sculpture.

Le corps du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, mort le 4 mai 1729, fut inhumé devant cette chapelle, ainsi qu'il l'avait ordonné. Voici l'épithaphe qu'on lit :

AD PEDES DEIPARÆ.

Quam semper religiose coluerat, hic jacet ut testamento jussi Ludovicus-Antoniuis de Noailles, S. R. E. Cardinalis, Archiepiscopus Parisiensis, Dux S. Clodoaldi, Par Franciæ : Regii Ordinis S. Spiritus Commendator, Provisor Sorbone, ac Regiæ Navarræ Superior; commissi sibi gregis sollicitudine Pastor, charitate pater; moribus, forma domini suæ bene prepositus, Domus Domini zelo accensus, in oratione assiduus, in

labore indefessus, in cultu modestus, in victu simplex, sibi parcus, in ceteros sancte prodigus; a teneris ad senium æqualis idemque, semper prudens, mitis, pacificus, vitam transegit benefaciendo. Ecclesiam Parisiensem annis xxxiv rexit, dilexit, excoluit, ornavit: ejus beneficentiam homines si taceant, hujus basilicæ lapides clamabunt: obiit plenus dierum, omnibus flebilis, die Maii 4, ann. Domini 1729, ætatis 78, viro misericordiam divinam misericordiam apprecare.

Au-dessus de cette tombe on voit sept lampes d'argent d'un beau travail, données par Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche sa femme. Elles sont entretenues par la ville. Depuis, le chapitre a fait faire à ses frais, par Ballin, une nouvelle branche plus magnifique que la première.

La chapelle de Saint-Denis, qui est de l'autre côté de la grande porte du chœur, fait symétrie avec celle de la Vierge, et est également magnifique; elle est aussi l'ouvrage de la pieuse libéralité du cardinal de Noailles. La statue de saint Denis, et toute la sculpture de cette chapelle, sont de Coustou l'aîné, un de nos plus fameux sculpteurs selon l'ancien usage. Il y a sous l'autel quatre châsses où l'on conserve plusieurs reliques. La première du côté du cloître renferme celles de saint Justin, martyr; la seconde, celles des saintes vierges martyres de Cologne; la troisième, celles de saint Gendulphe, dont le corps fut mis en dépôt dans cette église vers le xiii<sup>e</sup> siècle; et la quatrième, celles de saint Séverin, solitaire de Paris, qui fut le père spirituel de saint Cloud, et qui fut inhumé dans cette cathédrale vers le milieu du vi<sup>e</sup> siècle. Une petite grille qui ferme le devant de cet autel laisse voir ces châsses, et c'est en présence de ces reliques que ceux qui ont reçu le bonnet de docteur en théologie de la main du chancelier de l'église et de l'université de Paris, viennent sur-le-champ jurer qu'ils défendront la vérité de cette divine doctrine jusqu'à l'effusion de leur sang.

C'est sous cette croisée que fut inhumé Paul Emile, chanoine de cette église et auteur d'une *Histoire de France*. Il était de Verone, et un des plus beaux esprits de son temps. Louis XII, qui connut son mérite, l'amena en France, et lui donna une pension considérable. Il fut trente ans à composer les dix livres de son *Histoire de France*. Il copia Gaguin, fit de nouvelles recherches, et observa l'ordre chronologique dans son histoire, ce qu'aucun de nos historiens n'avait fait avant lui. Voici l'épithaphe qu'on lisait autrefois sur sa tombe :

Paulus Æmilii Veronensis hujus Ecclesie Canonici, qui præter eximiam vite sanctitatem quanta quoque doctrina præstiterit, index atque testis erit historia de rebus gestis Francorum posteris ab eodem edita. Obiit anno Domini 1529, die 5 mensis Maii.

La voûte et la rose méridionale de cette croisée menaçant ruine, l'on commença à les

réparer au mois de janvier 1725. Ces réparations, qui ont coûté plus de 200,000 livres, ont été faites aux frais du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Ce fut Claude Pinel, appareilleur, qui exécuta cette entreprise en 1727, sous les ordres de Bolfrand, architecte du roi. En 1728, on grata et on reblanchit le dedans du chœur et de la croisée de cette église.

En 1731, on a fait la même réparation dans la nef. On a aussi fait mettre tous les vitraux en verre blanc et réparer la rose qui est au-dessus de l'orgue. Cette dépense a été faite par le chapitre, de même que celle de la restauration de l'orgue, et d'une augmentation de quatorze cents tuyaux, ce qui fait un des orgues le plus fort et le plus parfait qu'il y ait en Europe.

On compte quarante-cinq chapelles autour de cette vaste église. On ne décrira ici que celles où il y a des monuments qui peuvent servir à l'histoire ou à la perfection des arts.

Attendant le portail qui est du côté du cloître, et en allant du côté du levant, est la chapelle de Saint-Marcel, autrefois nommée de Saint-Julien du Mans, mais qu'on nomme souvent la chapelle Noire, ou la chapelle du Damné, à cause de l'histoire ou plutôt de la fable que l'on va rapporter. On dit que Raimond Diocres, chanoine de Notre-Dame, mourut en odeur de sainteté vers l'an 1084, et que son corps ayant été porté dans le chœur de cette église, il leva la tête hors du cercueil à ces mots de l'office des morts : *Responde mihi quantas habeo iniquitates, etc.*, et dit : *Justo Dei judicio accusatus sum*. Les assistants, saisis d'étonnement et de frayeur, discontinuèrent le service et le remirent au lendemain, et cependant le corps fut déposé dans la chapelle qui donne lieu à cet article. Le lendemain on recommença l'office, et lorsqu'on fut au même verset, le mort parla de nouveau, et dit : *Justo Dei judicio judicatus sum*. L'on remit encore l'office au jour suivant, et au même verset le mort dit : *Justo Dei judicio condemnatus sum*. D'autres rapportent autrement cette fable, et disent que le mort se leva trois fois le même jour pendant l'office, c'est-à-dire une fois à chaque nocturne. Les uns disent qu'on jeta le corps de Diocres à la voirie, et les autres qu'un spectre l'emporta. On ajoute que ce terrible miracle fut la cause de la retraite de saint Bruno, qui y était présent. Le docteur Launoy, dans le siècle dernier, s'inscrivit en faux contre cette tradition, et publia des dissertations fort curieuses, intitulées : *De vera causa decessus sancti Brunonis in eremum*. Aux raisons de Launoy on en a ajouté d'autres, en sorte que la fausseté de ce prétendu miracle est aujourd'hui démontrée.

Dans la chapelle de Saint-Eustache ont été inhumés Jean-Baptiste Budes de Guébriant, maréchal de France, et Renée de Bee-Crepin, sa femme. Ce maréchal mourut le 24 novembre de l'an 1643, d'un coup de foudre, qu'il avait reçu sept jours auparavant devant Rotweil, dont il faisait le siège. Sa veuve fit transporter son corps à Paris, où il fut

déposé à Saint-Lazare, puis porté à Notre-Dame avec beaucoup de pompe, le 8 de juin de l'an 1644, à dix heures du soir. Le lendemain on fit pour lui un service dans cette église, auquel assistèrent toutes les cours supérieures et le corps de ville, par ordre de la reine régente, honneur qu'on n'avait jamais rendu jusqu'alors qu'aux rois et aux fils de France.

La maréchale de Guébriant, de son côté, était une femme de beaucoup d'esprit, fière, dissimulée et ambitieuse. C'est jusqu'ici la seule femme qui ait eu de son chef la qualité d'ambassadrice. On lui donna ce caractère en 1643, lorsqu'on la nomma pour conduire en Pologne la reine Marie de Gonzague, et elle le soutint avec tout le courage et toute la prudence qu'on pourrait trouver dans un homme consommé dans les négociations. Cette héroïne mourut à Périgueux le 2 septembre 1659, et son corps fut mis auprès du maréchal son mari. Voici leurs épitaphes, qu'on lit sur un marbre noir qui est dans cette chapelle :

Piis et heroïcis manibus Joannis-Baptiste de Budes, Comitiss de Guébriant, Gallie Polemarchi, qui ex antiqua Britannia minoris gente editus, per omnes militiæ gradus ad rei bellicæ apicem, solo virtutis suffragio evectus, Germaniam implevit rerum gestarum gloria, et post multas victorias, in obsidione Rotuellie urbis lethali ter vulneratus, capta urbe magno exercitus desiderio et Reip. damno, e vivis sublatus est die 24 Novemb. 1645, ætatis 42. Delphino filio moderatorem destinaverat Ludovicus justus, Gallie Rex, denum regio funere elatus, frequenti ordinum concursu in hac Orbis Gallici principe basilica honorifice conditus est.

Hic etiam sita Renata du Bee-Crepin, incomparabilis fœmina, natalium splendore, et virtutum gloria, non impar marito uxor quæ inter viduitatis luctum et lachrymas a Christianissimo Rege, Serenissime Poloniæ Regine Mariæ Gonzagæ, comes itineris addita, supra sexus conlitionem, et ad singularem prudentiæ commendationem legationis munere fungens, apud septentrionis Principes, Germaniam, Poloniam, Italianam, et alias Orbis plagas in admirationem sui traxit, tandem a Ludovico Magno Regiæ sponsæ Mariæ-Theresiæ electa comes honoraria, dum in Aquitaniam ad Reginam pergeret, apud Petrocorios obiit die 2 Septembris 1659, ætatis 59.

Hic etiam marito justa persolvit singulis amicus curavit die 24 Novembris.

Les chapelles de Saint-Martin et de Sainte-Anne n'en font plus qu'une, qui est destinée à la sépulture de la maison de Noailles. L'architecture intérieure a été ordonnée et conduite par le sieur de Bolfrand.

L'autel est enrichi des plus beaux marbres, qui ont été travaillés par Farlet, marbrier et contrôleur des marbres du roi. Au-dessus de cet autel est un grand bas-relief de métal doré, qui représente l'Assomption de la

Vierge et sert de tableau à cette chapelle. Le pourtour est enrichi de nuées et de chérubins aussi de métal doré. Tout cet ouvrage est de René Fremin, sculpteur du roi. Les deux statues de marbre blanc sont de Jacques Bousseau, sculpteur du roi; celle du côté de l'Épître représente saint Maurice, et celle qui est du côté de l'Évangile, saint Louis. Dans l'attique de cet autel est un bas-relief de bronze, qui représente Jésus-Christ donnant les clefs à saint Pierre. Ce bas-relief et les autres ornements de bronze qui l'accompagnent sont aussi de Jacques Bousseau.

Entre les deux croisées de cette chapelle, et en face de l'autel, est une urne enrichie d'une tête de chérubin et de festons de feuilles de cyprès, le tout sculpté par du Goulon, excellent sculpteur en bois. C'est dans cette urne qu'a été mis le cœur du feu cardinal de Noailles. Le tour de cette chapelle est aussi orné de panneaux de marbre, dont il y en a deux plus grands que les autres, dans l'un desquels le chapitre a fait mettre l'inscription suivante :

Eminent. et Reverend. Ludov. Ant. de Noailles, S. R. E. Cardinali Paris. Archiepisc. Ducis Sancti Clod. Pari Franc. Regii Ordinis S. Spir. Commend. ob resarcitas, et insigniter decoratas complures hujus ædis partes. Caduca multis locis hæc Basilica graviore in posterum ruinas minabatur. Necessarios tanti operis sumptus in se unum recipere voluit pie munificus Pontifex. Nec satis habuit instaurare sarta tecta Templi, atque infirma et laborantia fulcire, nisi insuper carissimam sibi sponsam, alienus ipse ab omni fastu eleganter adornaret. Sic autem Divinæ Domus decori consuluit, ut inde nihil detrimenti viva Christi Tempia caperent. Cui munificentie non magis ex annuis redditibus quam ex uberi modestie et frugalitatis fundo sufficit. Locandæ decentius S. Marcelli capsæ ædiculum pone Sanctuarium condidit. Duplicem ambonem, et applicata utrique Altaria excitavit. Cameram decussatam sub minore campanili fatiscentem demolitus, novam construxit. Templum interius, deterso veteri situ, pristino nitore restituit. Plumbeum tectum vetustate detritum instauravit. Effictam in modum rosæ majorem fenestram quæ spectat ad meridiem, refecit. Sacellum hoc humandis gentilium suorum corporibus assignatum decoravit. Capitulum Parisiense hoc grati animi erga optimum patrem, et sanctissimum Præsulem monumentum posuit. Anno R. S. II. MDCCLXXVIII.

Anne-Jules de Noailles, pair et maréchal de France, etc., mort à Versailles le 2 d'octobre 1708, en sa cinquante-neuvième année, a été inhumé dans cette chapelle.

Les chapelles de Saint-Louis et de Saint-Rigobert n'en font plus qu'une, depuis qu'elles ont été destinées à la sépulture de la famille de Gondi, originaire de Florence, et illustrée en France.

On voit ici une statue de marbre blanc à

genoux, sur un tombeau de marbre noir. L'épithaphe, qui est au bas, nous fait connaître que c'est le tombeau de Pierre de Gondi, évêque de Paris, et cardinal de l'Église romaine.

Petrus S. R. E. Presbyter Cardinalis de Gondi, vir nota in Deum pietate, in Ecclesiam observantia, in Regem fide, in Subditis cura, in Patriam charitate, in suos amore, domi dignitate, publice præsertim in pauperes vinetos religiosasque familias liberalitate, autoritatis, juris, discipline ecclesiasticæ tenax, sacrarum Ædium collapsarum Restaurator, novarum Ædificator, frequens ad Pontifices maximos Legatus, Regibus Carolo IX et Henrico III imprimis charus, Henrici Magni cum Pontifice maximo et Ecclesia Conciliator, Ludovici XIII in Christo Progenitor; mortalitatis memor hoc sibi funeri suo annis quatuordecim superstes monumentum poni curavit. Excessit anno Domini 1616, ætatis 84, 15 calend. martii.

Vis-à-vis ce tombeau, et dans la même chapelle, on en voit un autre, au bas duquel est écrit :

Æternæ memoriæ illustrissimæ, ac generosissimæ Alberti de Gondi, Ducis Retzii, Marchionis Belinsule, Paris Francicæ; Equitum Magistri, Reg. Trirem. Præfecti, duorum Regum Christianissimorum Caroli IX et Henrici III Cubicularii, utriusque Militiæ regio torque donati, quinque Regibus nostris, quibus trium maximarum Provinciarum Prorex octiesque Exercitum regionum cum imperio Ductor, quinque præliis permultisque obsidionibus egregiam operam navavit, ob industriam, et fidem pergrati, gravissimis, et difficillimis legationibus, omnibusque belli ac pacis muneribus summa cum integritatis laude perfuncti. Frater, uxor, filii, nepotes, posuere 1602.

Les chapelles de Saint-Eutrope et de Sainte-Foi ne font plus qu'une même chapelle, depuis que le chapitre de l'Église de Paris les a accordées à Charles-Gaspard-Guillaume de Ventimille du Luc, des comtes de Marseille, duc de Saint-Cloud, pair de France, chevalier, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et archevêque de Paris, pour servir de sépulture à sa famille. Il fut inhumé dans la cave du chœur, le 13 mai 1746. Ce prélat a fait orner cette chapelle avec beaucoup de goût, à ses frais et dépens. Le tableau de l'autel représente saint Charles Borromée, cardinal, qui communique les pestiférés; il a été peint par le fameux Carle Vanloo. Le grand tableau vis-à-vis représente saint Pierre en prison, dans le moment que l'ange du Seigneur le délivre de ses chaînes; il a été peint par Simon Vouet, le père, en 1640. Audessous des deux croisées de la chapelle, sont deux tables de marbre blanc, sur lesquelles le chapitre de l'Église de Paris, en mémoire des bienfaits dont ce prélat a comblé cette Église, a fait graver les deux inscriptions suivantes :

Carolus-Gaspar Guillelmus de Vintimille, ex Comitibus Massilie Dulac, Parisiensis Archiepiscopus, Dux S. Clodoaldi, Par Francie, Regii Sancti Spiritus Ordinis Commendator, hoc sacellum ad sue gentis sepulturam decoravit. Tum edito novo Breviario, tum translato Capitulo Sangueriano Antissiodorensi ad Ecclesiam Parisiensem, cultum divinum amplificavit. In Sedi-  
 dibus Massiliensi, Aquensi, Parisiensi, per annos sexaginta et tres Pontifex, in Urbe etiam Aquensi, dum pestis grassaretur, Caroli Mediolanensis claritatem et fortitudinem emulatus multis ubique rebus, pie, sapienter, constanter, ac liberaliter gestis, Committorum Cleri Gallicani Præses octies Religioni profuit; morum facilitate et dignitate, quas in ipso vultu, totoque corporis habitu gerebat, amorem pariter ac venerationem privatim et publice consecutus. Septemdecim annorum spatio, quibus Parisiensem Diocesim gubernavit, cum hujus Ecclesie Canonici vixit et amicus et pater, in eorumdem animis perpetuo victurus. Obiit die XIII Martii, anno D. MDCCLVI, ætatis LXXXI, die XVII ejusdem mensis in choro luminatus. Optimo Præsuli hoc grati animi monumentum capitulum posuit.

*Sur l'autre marbre :*

Carolo Francisco de Vintimille, ex Comitibus Massilie Dulac, Comiti Dulce, D. D. Archiepiscopi Parisiensis fratri Regionum Ordinum Equiti torquato; Regis in Provincia Legato, Insularum Pouterolles et Lingoustier Præfecto Comitibus Consistoriano Militari, etc., viro de regno bene merito ob suas præcipue legationes apud Helvetios, et apud Carolum VI Imperatorem, ad quos missus est à Rege Ludovico XIV, Canonici Parisienses hoc monumentum posuere. Quin et genti Vintimilitane genus ab illo ducenti, nomen ipsius et insignia gestanti, ad propagandam memoriam arcte necessitudinis que D. D. Archiepiscopum ejus fratrem et Capitulum semper conjunxit. Hoc sacellum iidem ad sepulchrum dedere. Obiit in Castro de Savigni, die XXIX Julii, anno D. MDCCLVI, ætatis LXXXVIII.

Dans la chapelle de Saint-Remi, que l'on nomme la chapelle des Ursins, on voit sur un tombeau de pierre, élevé d'environ deux pieds, deux statues à genoux, dont l'une est celle de Jean Juvénal, qui est ici représenté l'épée au côté, vêtu d'une cotte d'armes armoriée devant et derrière. L'autre représente Michelle de Vitry, sa femme.

Ce Jean Juvénal fut conseiller au Châtelet de Paris, depuis le 8 janvier 1380 jusqu'en 1394, qu'il fut avocat du roi au parlement; et des l'an 1380, il avait été élu prévôt des marchands de cette ville. C'était, disent les historiens, un homme entier, sage, politique et courageux, qui maintint les privilèges des bourgeois, et s'opposa si courageusement aux usurpations et à la tyrannie des grands et des gens de guerre, qu'il pensa lui en

coûter la vie. La ville de Paris, par reconnaissance de ce qu'il avait fait pour elle, lui donna l'hôtel des Ursins. Ce fut sur ce frivole fondement que les descendants de Jean Juvénal prirent le nom et les armes de la maison des Ursins, l'une des plus anciennes et des plus illustres de l'Italie. On prétend que ce fut Jean Juvénal, second fils du prévôt des marchands, et archevêque de Reims, qui commença à donner cours à cette chimère, et prit le nom et les armes de la maison des Ursins; au lieu que dans l'obituaire de Notre-Dame de Paris, et dans d'autres livres, ceux de cette famille sont nommés *Juvénal de Lucines*, ou *Juvénal tout court*. Le roi Charles VII, pour reconnaître l'attachement que Jean Juvénal avait eu pour son service, le fit président au parlement, pour lors séant à Poitiers, où il mourut le 1<sup>er</sup> avril 1431. Il avait eu seize enfants, dont la plupart lui survécurent, ainsi que Michelle de Vitry, sa femme, qui ne mourut que le 12 de juin de l'an 1436, et qui fut inhumée dans cette chapelle que le chapitre de Paris lui avait accordée pour elle et pour sa postérité, par lettres du 14 juin 1443. Son mari et elle sont représentés sur cette tombe; et au-dessus est un grand tableau où ils sont peints au naturel, avec onze de leurs enfants, tous habillés selon la mode du temps. Guillaume Juvénal, qui était le cinquième de ces enfants, fut chancelier de France; il mourut sans postérité.

Il paraît, par ce tombeau et par le tableau, que, dès le temps qu'ils furent faits, la fable qui fait descendre les Juvénal de la maison des Ursins était bien établie dans cette famille; car le père et les fils ont les armes des Ursins sur leur cotte d'armes. Le P. Montfaucon parle de ce tableau dans le troisième tome des *Monuments de la monarchie française*, page 354, où il en a fait mettre une estampe, et remarque que dans toutes les inscriptions qui sont sur ces deux monuments, le nom des Ursins est toujours écrit par deux ss, au milieu, *Urssins*.

Jean Juvénal n'est qualifié en plusieurs endroits qu'avocat au parlement de Paris, parce que, dans ce temps-là, les avocats du roi travaillaient et plaidaient pour les particuliers qui s'adressaient à eux, et ils n'avaient d'autre avantage sur les avocats leurs confrères, que celui d'avoir la pratique du roi.

La postérité masculine de Jean Juvénal des Ursins s'étant éteinte, les biens de cette famille furent portés dans celle de Harville, qui est très-ancienne et très-noble, par François Juvénal des Ursins, marquis de Tranel, qui mourut le 9 d'octobre 1630, âgé de quatre-vingt-un ans. Il avait substitué son nom, ses armes et ses biens à François de Harville, son petit neveu, n'ayant eu qu'une fille nommée Charlotte, qui mourut jeune. La postérité de François de Harville des Ursins, marquis de Tranel, subsiste encore, et c'est dame Louise-Madeleine Le Blanc, veuve d'Esprit Juvénal de Harville des Ursins, marquis de Tranel, qui a fait mettre ici les épitaphes d'Esprit Juvénal de Harville, marquis de Tranel, premier lieutenant des gendar-

mes de la garde du roi, lieutenant général des armées de Sa Majesté, son beau-père; d'Esprit Juvénal de Harville des Ursins, mestre de camp du régiment de dragons d'Orléans, son mari; de Madeleine Petit de Passy, sa mère; de Claude Le Blanc, secrétaire d'Etat, son père; et de Simon Tristan de Harville, son fils puiné.

In hoc avito Ursinorum sacello, reconditum est cor Spiritus Juvenalis de Harville des Ursins, Marchionis de Trainel, qui bellica virtute insignis fuit, et Equitum Prætorianorum Legatus alter, Legatique Primarii locum tenens, obiit anno MDCXXX, decima die Novembris.

Hic etiam requiescunt Spiritus Juvenalis des Ursins, Marchio de Trainel, quem Regni Moderatores Philippus sue Draconum Turmæ præfecit, florentem in media juventutis spe invida mors uxori, liberis, Regno eripuit, anno ætatis XXVIII, salutis MDCXXXVI, die XI Julii.

Magdalena Petit de Passy, mulier rari exempli, prope pii generi cineres sepulta est, anno MDCXXXVII, die XIII Aprilis. Vivit ann. LVIII genero dilectissimo et uxori piissimæ diu superstes non fuit Claudius le Blanc, Regi a Sanctoribus Consiliis, et rei bellicæ Administrer. Vir privatim et publice clarus, qui non sibi sed Patriæ vixit. Agressa est virum fortuna, probavit non vicit. Celer fuit ingenio, ore suavis, aditu facilis, civis, pater, amicus optimus, milium Patronus, omnium amor, et delictum. Obiit anno MDCXXXVIII, die Maii XIX. Vivit annos LIX, quos virtus, pietas, Religio dum viverent, conjunxerant, variis, post obitum, distrahi tumulis, noluit hujus Urbis et Regni primariæ Basilicæ unanimis Canonicoꝝ consensus. Hunc titulum marito amantissimo, colendissimis, ac dilectissimis parentibus :

Ludovica-Magdalena le Blanc, Marchionissa de Trainel, ipsa fides, mœrens, lugensque posuit. Dumque nullis ærumnis augeri posse luctum existimabat, en heu! Infans dulcissimus :

Simon-Maria Tristans Comes de Harville, in quo spes, e sinu ejus ereptus est die Julii, anno MDCXXXVIII. Vivit menses XVII.

On trouve dans la nef de cette église les épitaphes de plusieurs chanoines connus par leur esprit et par leur savoir.

Joachim du Bellay était né à Liré, dans les Mauges en Anjou. Il fut fort estimé à la cour de François I<sup>er</sup> et de Henri II. On remarque dans ses vers beaucoup de facilité et de douceur, ce qui l'a fait nommer le *Catulle français*. Il se vantait d'avoir inventé les odes françaises. Il fut chanoine et archidiacre de Paris, et mourut d'apoplexie en 1560, âgé de trente-sept ans, et ayant été désigné archevêque de Bordeaux; voici l'épigramme qu'il se fit lui-même, mais on ne l'a point mise sur sa tombe :

Clara progenie, et domo vetusta,  
(Quod nomen tibi, sat meum indicavit)

Natus, contegor hæc, viator, Urna.  
Sunt Bellarus, et Poeta, jam me  
Sat nosti, puta, non bonus Poeta,  
Hoc versus tibi sat mei indicarint.  
Hoc solum tibi, sed queam, Viator,  
De me dicere, me piùm fuisse,  
Nec lesisse pius, pius si ipse es,  
Manes ledere tu meos caveto.

Claude Chastelain, chanoine de cette église, est mort en 1712. Il s'était occupé toute sa vie à l'étude des rites ecclésiastiques, et de l'histoire du culte des saints. Il fit imprimer, en 1709, un Martyrologe universel, qui contient le texte du Martyrologe romain, traduit en français; et deux additions à chaque jour des saints qui ne s'y trouvaient point; l'une des saints de France, l'autre des saints des autres nations, avec un catalogue des saints dont on ne trouve point le jour.

Les ornemens de cette église sont magnifiques; il y en a un entre autres qui est tout bordé de perles. Le trésor renferme plusieurs reliques, parmi lesquelles on voit un morceau considérable de la vraie croix, un doigt de saint Jean-Baptiste, le chef de saint Philippe, apôtre, etc. Le morceau de la vraie croix fut envoyé à cette église, sous le pontificat de Gallon, évêque de Paris, par Anselme, chantre du Sépulchre de Jérusalem, qui avait été chanoine de Notre-Dame. On célèbre tous les ans, le premier dimanche d'août, la réception de cette relique, qui est portée en procession sous un dais, et ensuite exposée à la dévotion du peuple. La lampe d'argent à dix branches, qui est au milieu du chœur, est l'accomplissement du vœu que fit Louis XIII pour la naissance de Louis le Grand. Aux jours de grandes fêtes, on tend dans la nef une tapisserie magnifique, qui représente la vie de la Vierge. Champagne en fit les cartons en 1636, et Michelle Le Mâle la fit faire à ses dépens, et la donna à cette église. Elle consiste en quatorze pièces qui lui coûtèrent 42,000 livres.

Il n'y a pas d'église où le service divin se fasse avec autant de régularité, de décence et de majesté, que dans celle-ci. La musique est une des plus excellentes qu'il y ait.

Il n'y a pas non plus d'église particulière qui ait donné un aussi grand nombre de papes. Grégoire IX, Adrien V, Boniface VIII, Innocent VI, Grégoire XI et Clément VII en avaient été chanoines. Elle a donné aussi un nombre infini de cardinaux, d'archevêques et d'évêques (1).

Parmi les fondations que nos rois ont faites ici, il y en a une de Louis XII, qui est plus connue que les autres, et qu'on nomme l'*obit salé*, parce qu'on donne deux minots de sel à chaque chanoine qui assiste à l'anniversaire qui se célèbre tous les ans, le 4 janvier.

(1) Alexandre III demanda comme une faveur que ses neveux fussent élevés dans le cloître de Notre-Dame. Louis VII et plusieurs de nos princes y ont puisé l'esprit de la religion et des sciences. Henri, fils de Louis le Gros, fut chanoine de Notre-Dame, et Philippe, son frère, préféra le simple titre d'archi-

Le corps de ville venait tous les ans dans cette église, le premier vendredi d'après Pâques, et, après avoir entendu la messe à la chapelle de la Vierge, il assistait au *Te Deum* qui y était chanté en musique, pour remercier Dieu d'avoir délivré la ville de Paris de la domination des Anglais, en 1436.

Le chapitre de cette métropole fait, tous les ans, le 22 mars, une procession pour rendre grâces à Dieu de ce qu'à pareil jour, l'an 1594, la ville de Paris se soumit à Henri le Grand, et rentra par là sous l'obéissance de son légitime souverain. Cette procession va aux Grands-Augustins, accompagnée des cours souveraines, et là le chapitre chante une grande messe; mais lorsque, le 22 mars arrive dans la semaine sainte, on remet cette procession après Quasimodo.

Le 15 d'août, jour que l'Église célèbre la fête de l'Assomption de la Vierge, on fait ici, tous les ans, après Vêpres, une procession très-solennelle, qui fut instituée le 10 de février de l'an 1638, par Louis XIII, dans toutes les églises de son royaume, pour remercier Dieu de la grossesse de la reine, après vingt-trois ans de stérilité. Les cours supérieures, le gouverneur de Paris et le corps de ville assistent à cette cérémonie. Il y eut d'abord, à cette occasion, de grandes contestations pour la préséance, entre le parlement et la chambre des comptes, ce qui fit que pendant plusieurs années ces deux compagnies ne s'y trouverent plus. En 1672, le roi régla le différend, et ordonna que ni l'une ni l'autre de ces deux compagnies n'entrerait, en arrivant, dans le chœur; que le parlement, après s'être assemblé dans le chapitre de cette église, viendrait joindre la procession à la porte du chœur, dans la nef à droite, et que chaque membre marcherait à la file, pendant que, de l'autre côté, la chambre des comptes viendrait de l'officialité pour joindre aussi le clergé, et le suivre à la file à gauche, en sorte que le premier président de la chambre des comptes marcherait à la gauche du premier président du parlement, et ainsi des autres; que la procession étant faite, le parlement sortirait du chœur par la porte qui est sous le crucifix, et la chambre des comptes, par celle qui est à droite, vis-à-vis la chaire archiépiscopale. En 1717, le duc d'Orléans, régent du royaume, assista à cette procession, au nom du roi, avec le cortège et les honneurs royaux.

Claude Joly, chantre et chanoine de cette église, a donné au public différents ouvrages. Il mourut en 1700, et légua sa bibliothèque au chapitre de l'église de Paris, à condition qu'elle serait publique; condition qui jusqu'ici n'a pas été observée. Parmi les livres curieux de cette bibliothèque, on y remarque un manuscrit de Grégoire de Tours, en caractères mérovingiens.

La grande sacristie et le trésor sont pratiqués dans l'arcade qui est entre la chapelle de Saint-Pierre, martyr, et celle de Saint-

Denis et Saint-George, sur le même alignement des autres chapelles qui éclairaient le bas côté méridional du chœur. Le bâtiment qui les contenait étant très-ancien, et menaçant ruine, on l'a démolit pour en construire un plus solide, et en même temps plus commode et plus convenable pour le service de l'église. On l'a commencé en l'année 1736, et il a été fini en l'année 1738

Cette reconstruction a été faite de la libéralité du roi Louis XV, sous les ordres et la conduite de M. le marquis de Marigny, directeur général des bâtiments du roi, et sur les plans et dessins de l'illustre M. Soufflot, architecte et contrôleur des bâtiments de Sa Majesté.

La grande sacristie, destinée à l'usage seul des grands offices, forme la pièce principale; elle est précédée d'une espèce de vestibule noble et majestueux, de plain-pied avec le chœur et son bas-côté. La porte est de forme carrée à deux vantaux; elle est entourée d'un chambranle de marbre de Languedoc, de la hauteur de seize pieds; au-dessus est une table de marbre de bleu turquin, sur laquelle est en relief le mot *Sacristie*, en lettres de bronze doré d'or moulu. Les vantaux sont enrichis, ainsi que l'imposte, d'une sculpture admirable. L'imposte représente l'écusson de France, décoré de palmes et de guirlandes. Les vantaux représentent sous la forme d'épis de froment et de vigne chargée de raisin, les attributs et symboles des saints mystères, les vases sacrés, et généralement les principaux ornements du service de l'église.

Dans ce vestibule, à droite, est une porte entourée d'un chambranle de marbre de Languedoc, laquelle communique dans la chapelle de Saint-Pierre, martyr. Cette chapelle est ornée d'une belle menuiserie. Elle a son arcade fermée d'une belle grille de fer. En face de cette grille, et immédiatement au-dessous de la croisée, est une fontaine en niche avec une cuvette, le tout de marbre, destinée pour le lavement des mains des officiers. Dans l'angle, à droite de cette fontaine, est un escalier par lequel on descend dans deux voûtes souterraines, et néanmoins éclairées; l'une est sous la chapelle, et l'autre, qui est sous la sacristie, est destinée à la sépulture de MM. les chanoines.

A gauche, dans ce beau vestibule, est une porte en face de l'autre, et décorée de même. Par cette porte on descend à une sacristie basse, destinée pour l'habillement de MM. les chanoines, lorsqu'ils veulent célébrer les messes basses dans les chapelles autour du chœur. Cette sacristie est pratiquée en voûte sous les chapelles de Saint-Géraud, de Saint-Denis et de Saint-Georges.

De ce vestibule on entre tout de suite et de plain pied dans la grande sacristie, destinée uniquement pour le service du chœur; elle est ornée d'une belle menuiserie. La voûte en forme sphérique, est très-richement sculptée, ainsi que les panaches.

Le mur du fond de cette sacristie est terminé, en face du vestibule, par un escalier à

deux rampes, servant à monter dans une pièce voûtée en forme sphérique, à la hauteur de celle de la sacristie, destinée à mettre une partie des châsses et des reliques de l'église de Paris. A l'arcade qui sépare cette pièce d'avec la sacristie, est une très-belle grille de fer ouvrant à deux battants, surmontée d'un couronnement magnifique.

On monte ensuite au second étage, dans une très-grande pièce, éclairée par quatre grandes croisées, dont deux donnent sur la première cour, et les deux autres sur la seconde cour de l'archevêché. Cette pièce est destinée à serrer toute l'argenterie et une partie des ornements. La voûte, construite en briques mises sur le plat, fait l'admiration des connaisseurs. Au bout de cette pièce est un escalier qui conduit dans une pièce, dont un côté communique à la galerie qui est autour du chœur, et l'autre à un réservoir contenant soixante muids d'eau avec des tuyaux de descente, qui communiquent dans les voûtes basses de la sacristie, pour fournir de l'eau en cas d'incendie.

Au troisième étage est une grande pièce de même grandeur que celle de dessous, destinée pareillement à serrer des ornements, et tout ce qui est nécessaire pour le service de l'église.

Au-dessus est une plate-forme couverte de plomb laminé, ornée de balustrades, qui couronne l'édifice entier sur l'une et l'autre cour de l'archevêché.

Pour ce qui concerne le bâtiment extérieur, les deux façades sur les deux cours de l'archevêché, sont très-riches en architecture. Du côté de la première cour de l'archevêché, ce bâtiment présente une très-belle façade, ornée d'un soubassement, décoré en refend de deux arcades, au milieu desquelles est une table de marbre blanc, sur laquelle est gravée cette inscription :

Ludovici XV Optimi ac Religiosissimi Regis pietas erga Capitulum Parisiense plurimis jam spectata beneficiis hoc sacre suppellectilis conditorium longi temporis labe eadecum a fundamentis refic; et in ampliorem speciem restitui regio sumptu curavit anno D. 1738.

Au-dessus sont deux rangs de croisées, couronnées par un grand entablement orné de consoles. Entre les croisées du premier rang est une niche surmontée d'un tympan, soutenu de deux consoles sculptées. Dans cette niche est la Piété royale. Cette figure est vêtue à l'antique. Elle tient dans sa main gauche une corne d'abondance, remplie de fleurs, qu'elle prend de sa main droite, pour répandre sur un autel de forme antique, qui est à son côté droit. Sur cet autel est une croix rayonnante qui paraît en relief au devant d'une de ses faces, ornée de guirlandes de fleurs. Sur le piédestal est cette inscription en lettres de relief de bronze, doré d'or moulu :

Pietas Regalis.

Au-dessus de cette figure, entre les croisées du second rang, est un médaillon qui contient

le buste du roi en profil, tourné du côté de l'église, autour duquel sont ces mots en lettres de relief de bronze doré d'or moulu :

Lud. XV, Rex Chris.

Ce médaillon, soutenu par une tête de lion, est renfermé dans une bordure enrichie de sculpture, et environné de guirlandes et de branches de palme. Toute la sculpture de ce bâtiment, tant intérieure qu'extérieure, a été faite par le fameux Michel-Ange Slodtz, sculpteur du roi. Des deux arcades qui paraissent à ce bâtiment, l'une est feinte, l'autre est percée, et forme l'entrée principale du palais archiépiscopal.

Le palais archiépiscopal est au midi de l'église. Il a été fort augmenté et embelli par le cardinal de Noailles. Les vues sur la rivière en sont très-agréables. C'est dans une des galeries de l'archevêché qu'on a placé la bibliothèque qu'Etienne Gabriau, seigneur de Riparfond, avocat au parlement, distingué par sa naissance et pour son habileté dans sa profession, légua, en 1704, aux avocats, à condition qu'elle serait ouverte à tout le monde certains jours de la semaine. L'ouverture de cette bibliothèque se fit avec beaucoup de solennité le 5 mai 1708. La cérémonie commença par une messe qui fut célébrée par le cardinal de Noailles, dans la chapelle haute de l'archevêché : le corps des avocats y assista. Son Eminence, et tous ceux qui composaient cette assemblée, se rendirent ensuite dans la bibliothèque, où le bâtonnier des avocats prononça un discours pour prouver l'utilité de cet établissement. La vivacité de notre nation, et les charmes de la nouveauté lui donnèrent d'abord un grand brillant. Elle fut ouverte à tout le monde certains jours de la semaine ; on y fit des consultations gratuites toutes les semaines, en faveur des plaideurs pauvres ; et tous les quinze jours on y fit des conférences sur la jurisprudence, où les avocats qui étaient nommés pour parler, venaient, préparés sur les matières qu'on y devait discuter. Il eût été à souhaiter pour l'utilité publique et pour l'honneur de la nation, que de si beaux commencements se fussent toujours soutenus avec la même ardeur.

Cette bibliothèque est ornée des portraits de plusieurs illustres magistrats, et de ceux de quelques avocats fameux. Celui de feu M. de Riparfond est au milieu. A droite sont ceux de Gilles Bourdin, de Jérôme Biguon, de Jacques Talon, de Denis Talon, de Chrétien-François de Lamoignon, et de Joseph-Omer Joly de Fleury. Les portraits des avocats sont de l'autre côté, et l'on y voit ceux de Mathias Maréchal de N..... Gorillon, de Jean-Marie Ricard, de Germain Billard, de Jean Issalis, de Bonaventure de Fourcroix, de Louis Dupré et de Denis Lebrun.

La superbe église de Notre-Dame de Paris a été depuis peu reblanchie totalement ; et, en 1771, pavée tout à neuf avec des pièces carrées de marbre blanc et d'un marbre bleu. On doit remarquer aussi la principale porte, dont on vient de changer la forme, quoi-

qu'on ait conservé le genre gothique, la beauté de ses vantaux, ornés en dehors de deux figures en relief, dont l'une représente Notre-Seigneur portant sa croix, et l'autre la sainte Vierge dans une attitude pieuse; en dedans, toute la ferrure magnifique de fer poli qui soutient les vantaux, et toutes les pièces de serrurerie dorées en partie, qui en font la fermeture; le tout du goût le plus parfait et de la plus grande magnificence. On a de plus nettoyé les vantaux des deux grandes portes qui sont à droite et à gauche de la principale porte; et, par les couleurs qu'on a employées, on a fait revivre, autant qu'il a été possible, toute la beauté des ornements en fer, qui sont répandus comme en broderie sur les anciens vantaux. On doit pareillement remarquer les deux autres portes collatérales, aux extrémités de la croisée de cette église, et dont toute la boiserie et le tambour ont été refaits à neuf aussi depuis peu; enfin les dix-huit nouvelles bornes de bronze qui bordent toute la longueur du grand portail, et la grille au devant de la principale porte, et qui en défend l'approche.

Les dehors de ce grand édifice, et les différentes parties destinées à son ornement, ou pour en assurer la solidité, tels que les ares-boutants qui épaulent des deux côtés la nef, le chœur et le pourtour; les pyramides et les obélisques qui règnent autour, sont le fruit d'un grand travail.

Le cloître est au nord de l'église, et les maisons canoniales y sont enfermées par une enceinte de vieilles murailles. Il y avait autrefois dans ce cloître une maison royale, qui subsistait encore du temps du roi Louis VII, qui reconnut, en 1137, y avoir passé ses premières années: *Nos*, dit-il, *Ecclesiam Parisiensem, in cujus claustro quasi quodam materiali gremio incipientis vite et pueritiæ nostræ cæcigimus tempora, antecessoribus nostris clariorum et inter regni Ecclesiæ eminentem considerantes*, etc. Il y alla encore demeurer, en 1138, avec Constance de Castille, sa femme, ayant cédé le palais à Henri II, roi d'Angleterre. On ignore absolument en quel endroit du cloître était située cette maison. On entend par le cloître tout l'espace compris depuis le Terrain jusqu'au Pont-Rouge, et de là, en suivant les rues d'Enfer et de la Colombe, jusqu'à la porte qui est à l'extrémité de la rue des Marmouzets, suivant ensuite l'alignement qui va rejoindre la principale porte qui est à côté de l'église de Notre Dame. Dans cette étendue est située la chapelle de Saint-Agnan; on y voyait encore celle de Saint-Jean le Rond, qui a été abattue depuis quelques années.

*Parvis Notre-Dame.*— La place appelée Parvis Notre-Dame, nom dérivé de *Paradisus*, selon Ménage. On appelait ainsi les endroits destinés à la promenade. De *Paradisus* on a fait *Paravisus*, et enfin *Parvisus* par contraction. A l'entrée de cette place était une statue de pierre longue et mal faite, qui tenait un livre d'une main, et de l'autre un bâton entouré d'un serpent. Quelques-uns ont prétendu

que c'était Esculape, dieu de la médecine, dont le serpent est un des symboles. D'autres ont imaginé que, comme anciennement les écoles publiques se tenaient en cet endroit, cette figure représentait Mercure ou le dieu Terme, car les anciens mettaient de ces figures aux carrefours, dans les places publiques, et auprès de leurs écoles. D'autres ont cru que c'était la figure d'Archambaud, maire du palais sous le règne de Clovis II, lequel, selon Fauchet, *était affectonné à l'endroit des ecclésiastiques et Prêtres*. Ils disent qu'on lui avait élevé cette statue, parce qu'il avait fait du bien à l'église de Notre-Dame, et qu'il avait donné le fonds sur lequel l'Hôtel-Dieu a été bâti. Les hérétiques, qui regardent Guillaume de Paris comme un de leurs patriarches, assurent que c'est lui qui a fait bâtir le portail de Notre-Dame qui est vis-à-vis, et qu'il y a marqué tous les chemins qu'il faut suivre pour parvenir à ce grand œuvre qu'ils croient voir partout, et qu'ils ne trouvent nulle part. M. l'abbé Lebeuf, après avoir bien examiné cette statue, a prétendu qu'elle représentait Jésus-Christ tenant dans sa main le livre des Évangiles. Il croit que cette figure antique avait fait partie des ornements du portique de l'ancienne cathédrale, et que lorsque l'on travailla à rebâtir cette église, la statue fut plantée vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, dans l'endroit où on l'a vue jusqu'en 1748.

Derrière cette statue était une fontaine qui fut construite en 1639, et sur laquelle on avait mis cette inscription:

Qui sitis, huc tendas; desunt, si forte liquores,  
Progredere, æternas diva paravit aquas.

Cette fontaine n'existe plus, ni la statue derrière laquelle elle était. On a supprimé l'une et l'autre en 1748, lorsqu'on a travaillé à donner au parvis une forme plus régulière; on a ôté aussi plusieurs marches par lesquelles on descendait dans le parvis; et pour rendre la pente plus aisée, on en a donné une presque insensible à la rue Neuve Notre-Dame qui y conduit. On peut juger de combien on a baissé cette rue par les maisons qui sont dans le voisinage de l'Hôtel-Dieu; on entrait de plain-pied dans les boutiques, et aujourd'hui il faut monter cinq à six marches assez raides.

L'archevêque de Paris avait autrefois une échelle patibulaire dans le Parvis, et une autre au port Saint-Landry. Ces échelles étaient des marques de haute justice.

*Épitaphes diverses de Notre-Dame, extraites du Recueil manuscrit des Épitaphes de Paris de la Bibliothèque nationale, n° 9480.*

#### I.

Tombeau d'Etienne, dit de Paris, cardinal évêque de Paris.

Il était inhumé sous une tombe plate de cuivre, devant le sanctuaire, avec cette épitaphe :

Clauditor hoc tumulo Lux Juris, Parisiorum  
Pastor voce, hinc Dux Regis consiliorum,

Fautor Egenorum, damnans hereses reproborum,  
Stephanus hic sedis Romane collateralis ;  
Desertis terris, spe sanctis jungitur alis :  
M. C. ter hoc anno tribus aucto septuageno,  
Octobris decima sexta Domini quoque prima.

Il mourut à Avignon le 16<sup>e</sup> jour des calendes de novembre 1373.

Le roi lui donna pour armes, trois fleurs de lis sur un chevron d'azur, que l'on voyait aux extrémités de sa tombe.

---

II.

Tombeau de Eu les de Sully, évêque de Paris.

Ce tombeau était de cuivre, élevé de deux pieds dans le chœur, auprès de l'aigle, sur lequel un évêque était représenté gisant, en relief.

Quem cathedræ decoravit honos, quem sanguis aventus,  
Quem morum gravitas; hic jacet Odo situs.  
Præsulis hujus erat, quod habent hæc tempora rarum ;  
Mens sincera, manus munda, pulchra caro.  
Lenibus hic lenis, toga nudis, victus egenis :  
Vita fuit juvenis elara, probata senis.  
Bis sex centeno Christi, quartoque bis anno,  
Tredecimo Julii transit Odo die.

---

III.

Tombeau de Pierre d'Orgemont, évêque de Paris.

Il était représenté gisant, en marbre blanc, sur un tombeau élevé et couvert de grilles de fer, bâti contre la muraille à gauche du maître-autel, autour duquel on lisait cette épitaphe :

Hic jacet Reverendus in Christo Pater Petrus de Ordeomonte, Parisius oriundus, in utroque Jure Licenciatus; olim Morinensis, post modum Parisiensis Episcopus, qui obiit anno Domini 1409 16<sup>a</sup> die mensis Julii (1).

---

IV.

Tombeau de Guillain Chartier, évêque de Paris.

Il était inhumé devant le maître-autel, sous une tombe de cuivre, autour de laquelle était l'épitaphe suivante :

Hic jacet Reverendissimus in Christo Pater Dominus Guillelmus Chartier de Bajocis, utriusque Juris Professor per orbem famosus; qui vita, verbo et exemplo commisi gregis Pastor vigilans, pius ad pauperes Largitor, in Clero et Populo mitissimus pacificusque; qui 24<sup>o</sup> anno sue assumptionis ad Ecclesiam Parisiensem per viam sanctorum feliciter in pace quievit 1472. prima Maii.

Il succéda à Denis du Moulin en l'évêché de Paris, et fut sacré dans l'octave de saint Victor, l'an 1447.

---

V.

Tombeau de Louis de Beaumont, évêque de Paris.

(1) Le jour du mois a été omis dans l'épitaphe de cet évêque donnée par Hurtaut.

Son tombeau était semblable aux précédents et environné de l'épitaphe suivante :

Septulm est hic corpus Reverendi in Christo Patris et Domini Ludovici de Bellomonte, præcipui Litterarum amatoris, qui in carnis afflictione, in multis jejuniis, in elemosynarum largitione, in olliciorum divinorum tum diei quam noctis assidua presentia lau tabiliter duceens vitam, in Præsulatu anno vigesimo magis Ecclesiam muneribus donans excessit feliciter 1492, tertio nonas Julii.

---

VI.

Tombeau de Jean Simon, évêque de Paris.

Il était inhumé près de Eudes de Sully. Parisiis ortus, Præsul qui ex gente Simonum, Quo Duce sub sancto tramite calla viget. Consule qui fuerat vix justior alter, Cuique reformandi spes erat una gregis. Clarus Johannes sculpto jacet ære sepultus : Ipse feras illi, ehare Viator, opem. Obiit anno Domini 1502. 25<sup>a</sup> die mensis Decembris.

---

VII.

Tombeau de François de Poncher, évêque de Paris, et depuis archevêque de Sens.

Le corps de François et le cœur d'Etienne de Poncher étaient enterrés au milieu du chœur, l'un contre l'autre, sous des lames de cuivre, sur lesquelles ils étaient représentés, avec les épitaphes suivantes :

Cy gist le corps de feu de bonne memoire M<sup>re</sup> François de Poncher, en son vivant Evesque de Paris, Abbé de St Maur des Fossees, qui deceda le 1<sup>er</sup> jour de Septembre 1552.

Priez Dieu pour son Ame.

Cy gist le cœur de feu M<sup>re</sup> Estienne de Poncher, Archevesque de Tours, Maistre des Requestes de l'hostel du Roy, qui deceda le 15<sup>e</sup> jour de Mars, 1552 avant Pasques.

Priez Dieu pour luy.

---

VIII.

Tombeau de Guillaume Violo, évêque de Paris.

L'épitaphe suivante était gravée sur une lame de cuivre, qui lui servait de tombeau. Cy gist de bonne memoire Reverend Pere en Dieu M<sup>re</sup> Guillaume Violo, en son vivant Evesque de Paris, lequel deceda le mardy 1<sup>er</sup> jour de May 1558.

Priez Dieu pour luy.

Il fut conseiller au parlement de Paris, abbé d'Orillae et de Notre-Dame de Laon.

---

IX.

Tombeau de François Hallé, archevêque de Narbonne.

A côté du tombeau d'Eudes de Sully, on voyait une lame de cuivre gravée, de la figure d'un archevêque en bas-relief, avec l'épitaphe suivante :

Cy gist fentres Reverend Pere en Dieu M<sup>r</sup> François Hallé, natif de Paris, en son vivant Archevesque de Narbonne et grand Archidiaere de l'Eglise de ceans, qui trespassa le Jedy 25<sup>e</sup> jour de februar 1491.

Priez Dieu pour luy. Amen.

—  
X.

Tombeau de Jacques Robertet, évêque d'Alby.

Il était représenté comme le précédent sur sa tombe de cuivre, qui était immédiatement au-dessous.

Ista Roberteti cineres tegit urna Jacobi  
Quem vigilem experta est Albia Pontificem.  
Corporis ac animi praeclaris dotibus auctum  
Ante suos rapuit sors truculenta dies.  
Obiit nono Kalendas Januarii, anno 1519.

Il fut premièrement chanoine de Notre-Dame de Paris, comme porte le Martyrologe, et l'an 1515 il fut évêque d'Alby, dont il tint le siège quatre ans seulement, n'ayant pas encore atteint la trentième année de son âge.

—  
XI.

Tombeau de René du Bellay, évêque du Mans, frère de Jean, cardinal, et de Louis du Bellay.

Il gisait dans le milieu du chœur, sous une lame de cuivre.

Renatus Cenomanensis Episcopus, singulari pietate insignis ac ex generosa Bellaiorum familia natus, postquam fratri primogenito justa magnifice fecisset, Parisiis magno omnium moerore diem clausit extremum anno Dñi 1547, die 17<sup>a</sup> mensis Augusti.

Requiescat in pace.

—  
Cy gist noble et venerable personne M<sup>r</sup>e Louis du Bellay, en son vivant Conseiller du Roy nostre Sire en sa Cour de Parlement et grand Archidiaere et Chanoine en l'Eglise de ceans. . . . . du Breuil, Thibaut, Selles et Villequier, lequel a esté inhumé par le Reverendissime Cardinal du Bellay, Evêque de Paris le 5<sup>e</sup> jour de Janvier 1544.

Priez Dieu pour luy.

—  
XII.

Tombeau de Renauld de Beaune, archevêque de Sens, grand aumônier de France et de l'ordre du Saint-Esprit.

Au milieu du chœur, au-dessous de l'aigle, on voyait une large tombe de marbre noir, avec l'épithaphe suivante :

Viri immortalitate dignissimi, Renaldi de Beaune, qui apud sex Christianissimos Francorum Reges, Franciscum I, Henricum II, Franciscum II, Carolum IX, Henricum III et Henricum IV, fidelem strenuamque navans operam; Francisci Andegaviae et Alenconiae Ducis, Cancellarius, ex Aula Palatinis in Senatu Parisiensi sauctorique Consilio Senator, in Sacerdotum conventu Ecclesiasticus, officio graviore per-

functus, primum Bituricensis Patriarcha, Archiepiscopus, Aquitaniae Primas, dein Senonum Archiepiscopus, Galliae et Germaniae Primas, magnusque Franciae Eleemosynarius, plenus honoribus et annis, animam sapientis omnibus et virtutibus plenam reddidit anno aetatis septuagesimo nono 1606.

Karola et Maria de Beaune fratri suo moerentes DD.

—  
XIII.

Tombeau de Simon Matifas de Bucy, évêque de Paris.

Il était inhumé dans sa chapelle, derrière le chœur, sous un grand tombeau de marbre blanc et noir.

Hic jacet bonae memoriae Dominus Simon Matifas de Bucy, Suessoniensis Diocesis, quondam Episcopus Parisiensis, fundator quatuor Capellaniarum hujus Ecclesiae et complurium aliorum bonorum huic Ecclesiae et servitoribus ejus largitor, qui per quindecim annos. . . . anno Domini in vigilia Sancti Joannis Baptistae. Orate pro eo.

Autres tombeaux.

—  
XIV.

Hic jacet nobilis et discretus vir Stephanus de Montediderio, Canonicus Parisiensis, Regis in sua Parlamenti Curia Consiliarius, ac in Camera Inquestarum dum viveret Presidens primus, qui obiit die Lunae 26<sup>e</sup> mensis Maii, anno Domini 1468.

Requiescat in pace.

Il y avait, contre le mur de la chapelle où il était inhumé, une autre inscription de cuivre, qui faisait mention d'une messe perpétuelle par lui fondée, et qui devait être dite dans la même chapelle.

—  
XV.

Cy gist Jean de Bucy, Archidiaere de Brie, Chanoine de Paris, et Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, qui trespassa l'an 1452, le 1<sup>er</sup> jour de februar.

—  
XVI.

Cy gist M<sup>r</sup> Gaillard Ruzé, en son vivant chanoine de l'Eglise de ceans, Archidiaere de Tounerrois en l'Eglise de Langres, Scholastique d'Orléans et Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, qui trespassa le 6<sup>e</sup> jour d'Aoust 1540.

—  
XVII.

Sub hoc lapide positum est cadaver Jacobi Luillier, quondam Canonici Parisiensis et in Theologia Professoris : obiit anno 1489, die 19 Augusti.

—  
XVIII.

Cy gist noble homme M<sup>r</sup> Jean Luillier Licencié ez Loix, en son vivant doyen et Chanoine de

l'Eglise de ceans et grand Archidiaire de Laon, qui trespassa le 1<sup>er</sup> jour du mois de novembre 1510.

—  
XIX.

Cy gist noble homme et Sire Jean-Juvena. des Ursins, chevalier Baron de. . . . Conseiller du Roy nostre Sire, qui trespassa à Poitiers l'an de grâce 1451, le premier jour d'April, jour de Pasques : et Dame Michelle de Vitry sa femme, qui trespassa à Paris l'an de grace 1457, le 50<sup>e</sup> jour de Janvier.

Dieu ait l'Âme de luy. Amen.

—  
XX.

Icy gist noble homme M<sup>re</sup> Guillaume des Ursins, . . . . ou voyage de son sacre, et fut capitaine de gens d'armes, 1415. le 24<sup>e</sup> jour de Juin 1472.

Dieu ait l'Âme de luy. Amen.

—  
XXI.

Cy gist noble et discrete personne M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Louis Juvenal des Ursins, en son vivant Conseiller du Roy nostre sire en sa Cour de Parlement, Chanoine de l'Eglise de ceans, Archidiaire de Champagne en l'Eglise de ceans, et Prieur de Coincey au diocese de Soissons, qui trespassa le 22<sup>e</sup> jour de novembre 1520.

Priez Dieu pour luy.

—  
XXII.

Cy gist venerable et discrete personne M<sup>r</sup> Jean Picot, en son vivant Chanoine de l'Eglise de ceans, Conseiller du Roy nostre Sire et Président éz enquestes de sa Cour de Parlement, qui trespassa le 20<sup>e</sup> jour d'Auril 1564, avant Pasques.

—  
XXIII.

*Tombeau de Jean du Breuil.*

Cy gist venerable et discrete personne M<sup>r</sup> Jean du Breuil, en son vivant Archidiaire de Bourges, Chanoine de Paris et Conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, qui trespassa le Samedy. .... jour de Decembre, l'an de grace 1465.

—  
XXIV.

*Tombeau de Nicolas Segnier.*

Cy gist Noble et Scientifique personne M<sup>re</sup> Nicolas Segnier, vivant Conseiller et Aumosnier du Roy, Chanoine de l'Eglise de ceans et Abbé Commentataire de l'Abbaye de Provins, qui deceda le 14<sup>e</sup> jour du mois de Septembre 1624.

—  
XXV.

*Tombeau de Jean de Montigny.*

Cy devant cette Chapelle gist Venerable et docte persõne M<sup>r</sup> Jean de Montigny, en son vivant Docteur Regent en la Faculté de Decret à Paris,

Archidiaire de Sezane en l'Eglise de ceans et Chanoine de ceans, Conseiller du Roy nostre Sire en sa Cour de Parlement, qui trespassa l'an 1471, le 5<sup>e</sup> jour du mois d'Octobre. Dieu par sa grace de ses pechez pardon lui face.

—  
XXVI.

*Tombeau de Jean de Hangest.*

Cy gist noble et discrete personne M<sup>r</sup> Jean de Hangest, en son vivant Prieur de Lehon en Bretagne et de Beaumont en Auge, Chanoine en l'Eglise de ceans, qui trespassa le 13<sup>e</sup> jour de Juin l'an 1568.

Priez Dieu pour luy.

ORATOIRE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST (1). Congrégation instituée en France le 11 novembre 1611, par Pierre de Bérulle, plus tard cardinal. Dès le mois de décembre de la même année, le roi l'autorisa par des lettres-patentes, qui furent vérifiées et registrées au parlement le 4 septembre 1612. Le pape Paul V approuva cette institution par sa bulle du 10 mai 1613. Cette congrégation fut surnommée *de France*, pour la distinguer de celle de l'Oratoire de Rome, appelé *la Vallicelle*, qui fut instituée par saint Philippe de Néri.

La congrégation des Prêtres de l'Oratoire de France est une société de prêtres séculiers, dépendants de leur supérieur général, et qui, en même temps, sont soumis aux évêques. C'est un corps, disait le célèbre Bossuet, *où tout le monde obéit et où personne ne commande*. M. de Bérulle, pour commencer l'exécution de son dessein, s'était associé cinq ecclésiastiques vertueux, et presque tous docteurs en théologie de la faculté de Paris. C'étaient Jean Bance, François Bourgoing, Paul Mezezeau, Antoine Berard et Guillaume Gibieuf.

Le portail de cette église sur la rue Saint-Honoré est d'une assez bonne architecture. Le rez-de-chaussée est élevé sur plusieurs marches. Il est composé d'un avant-corps d'ordre dorique, dont les colonnes sont isolées. L'architecture des deux arrière-corps est en pilastres du même ordre. Les deux petites portes carrées de ces arrière-corps portent deux grands médaillons ovales, qui représentent Jésus naissant et Jésus agonisant.

Dans la chapelle qui est à main gauche, du côté du maître-autel, est un mausolée de marbre noir, sur lequel est la statue du cardinal de Bérulle à genoux, ayant devant lui un livre ouvert porté par un ange : le tout de marbre blanc. Au bas est une épitaphe écrite en lettres d'or, que sa longueur ne nous permet pas de transcrire ici.

Le cardinal de Bérulle mourut en disant la messe, et au moment qu'il prononçait ces mots du canon : *Hanc igitur oblationem* ; ainsi il fut lui-même la victime du sacrifice qu'il n'eut pas le temps d'achever, comme

(1) L'Oratoire de Paris est aujourd'hui, comme l'on sait, affecté au culte de l'une des confessions du protestantisme.

l'ont dit l'auteur de son épitaphe, et celui du artiste ci-après.

*Cœpta sub extremis nequeo dum sacra Sacerdos  
Perficere; et saltem victima perficiam.*

Ce magnifique tombeau est de François Anguère, un des plus habiles sculpteurs du règne de Louis le Grand.

Des cinq supérieurs généraux de cette congrégation, qui sont morts depuis le cardinal de Bérulle, il y en a quatre qui ont été inhumés dans cette église. Le R. P. de Sainte-Marthe est le seul dont il n'y ait que le cœur : leurs tombes sont plates et sans ornemens ; on lit sur chacune une inscription sur le et uniforme ; il n'y a de différence que dans les noms et les dates. Quelques personnes séculières, mais en petit nombre, ont aussi été inhumées dans cette église.

Dans une des niches qui ont vue sur le chœur et sur le grand autel est un petit monument de marbre blanc, dont la sculpture est d'une bonne main ; il est encastré dans le mur, et l'on y voit une femme affligée et assise, tenant dans ses mains un rouleau aussi de marbre blanc, sur lequel on lit une fondation bien singulière.

Louis Barboteau, Conseiller du Roi, Contrôleur-Général de la Trésorerie de sa maison, ayant vécu en tout honneur et piété, et rempli d'un zèle ardent pour l'augmentation du Service divin, a fondé à perpétuité en cette Maison de l'Oratoire, une Messe basse chacun jour de l'année, et un Service complet chacun le 26 d'Octobre, auquel assisteront le Gardien ou Vicaire, et trois Religieux du Couvent des Capucins de la rue S. Honoré, selon qu'il est énoncé au contrat de ce passé par-devant Desjean et l'Evêque, notaires, le premier Février 1667, avec les Exécuteurs testamentaires du Sieur Barboteau, décrété le 26 d'Octobre 1766 : Priez Dieu pour son âme.

Dans une des chapelles on lit cette épitaphe.

D. O. M.

*Antonius d'Aubray Comes d'Ossefont, vir natalibus ac moribus inelitus, qui in suprema Parisiensi Curia Senator, ann. viii, Libellorum supplicium Magister, ann. vii, apud Aurelianos missus Dominicus, postremo Prætor urbanus, ann. iii, collapsam fori disciplinam restituit, singulari in jure dicendo religione ac diligentia. Obiit xv k. Julii, anno salutis rep. mdcclxx, ætatis sue xxxvii. Theresia Mangot, femina, majorum a secretis Regni sigillis secretisque clarorum genere spectatissima, dulcissimo conjugii uxor unice amans ac morens posuit, anno salutis mdcclxxi.*

M. d'Aubray, lieutenant civil, dont on vient de lire l'épitaphe, était le frère aîné de la marquise de Brinvilliers et fut la seconde victime de sa famille, que cette scélérate sacrifia à sa barbare cupidité. Thérèse

Mangot de Vilarceaux était la digne épouse d'Antoine d'Aubray, et ne lui survécut que pour venger sa mort, et pour pleurer nuit et jour la perte qu'elle avait faite : elle mourut le 29 juillet 1678, huit ans après son mari.

Dans la nef, sur une tombe plate, on lit :

*Ici git haut et puissant Seigneur, Messire Charles de Moy, Marquis de Ribérpré et de Boye, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de la ville et château de Ham, lequel est décédé le 15 Février 16.... Priez Dieu pour son âme.*

Assez près, mais à côté, on lit celle-ci.

*Ci git Messire Claude de Nocé, Chevalier, Seigneur de Fontenay, sous-Gouverneur de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans, illustre par l'ancienneté de sa noblesse, plus illustre encore par son mérite. Il conserva dans un commerce continuél du grand monde, une probité sans tache. Il joignit à tous les agréments de l'esprit, toute la solidité de la raison. Aux qualités de l'honnête homme, les vertus les plus sublimes du Chrétien. Après le cours d'une longue vie, il mourut de la mort des justes, le 10 mars 1704, âgé de quatre-vingt sept ans. Dame Marie le Roi de Gomberville, son épouse, lui a fait mettre ce monument, en attendant que la mort la rejoigne dans le tombeau à celui dont la mort seule l'a pu séparer.*

Philippe de France, duc d'Orléans, avait apporté un soin extrême pour ne mettre auprès du duc de Chartres, son fils, que des personnes du plus grand mérite, et l'on peut dire qu'il y avait réussi ; car sans parler des illustres maréchaux de France, et du seigneur qui occupèrent successivement la première place dans l'éducation de ce prince, il lui avait donné deux sous-gouverneurs d'un mérite distingué. L'un était M. de Nocé de Fontenay, dont on vient de lire l'éloge, et l'autre était M. de la Bertière, homme sans naissance, mais qui, par sa bravoure, sa probité, s'était fait une grande réputation à la cour et dans les armées.

La chapelle des Tubeuf qui est à gauche, a été peinte par Philippe de Champagne en 1613.

Tous les ans, le jour de la fête de saint Louis, l'Académie des sciences, et celle des inscriptions et belles-lettres, font chanter dans cette église une messe en musique, avec un motet, et on y prononce le panégyrique de ce saint roi.

Dès que cette église fut bâtie, la plupart des gens de la cour n'en fréquentaient point d'autre, et afin de les rendre plus attentifs aux offices divins et plus dévôts, le P. Bourgoing, qui était habile musicien, s'avisa de mettre les psaumes et quelques cantiques sur des airs qu'on chantaient pour lors ; et voilà l'origine du chant particulier que les prêtres de l'Oratoire de la congrégation de France ont substitué dans leur église au chant grégorien.

Le roi Louis XIII, par ses lettres-patentes du mois d'avril 1627, voulut que les prêtres de l'Oratoire de cette maison fussent *tenus ses chapelains*, et des rois ses successeurs.

La bibliothèque de cette maison n'est composée que d'environ vingt-deux mille volumes; mais elle est une des plus curieuses. M. de Bérulle commença par y mettre un petit nombre de livres bien choisis, et surtout de très-bons livres de controverse. Il y en mit aussi quelques-uns qu'il avait rapportés d'Espagne, et qui sont fort rares en France. Plusieurs personnes ont contribué depuis à augmenter cette bibliothèque; mais ce qu'il y a de plus curieux et de plus rare, sont les manuscrits qu'Achille de Harlay, marquis de Sancy, et ambassadeur de Constantinople, apporta de son ambassade. Parmi ces manuscrits, l'on remarque un beau Pentateuque samaritain, que Pietro della Valle avait acheté dans le Levant pour ce ministre, et quelques Bibles, dont il y en a deux ou trois qui sont d'un grand prix. L'on y voit aussi un exemplaire grec des œuvres de saint Ephrem, une chaîne grecque sur Job, et une autre sur l'Évangile de saint Jean, écrites en grands caractères grecs qui sont liés ensemble comme les caractères arabes.

La communauté de cette maison est toujours composée de sujets distingués, soit par un profond savoir, soit par la beauté de l'esprit. Voici les noms des plus fameux dans l'un et l'autre genre.

Nicolas Bourbon, chanoine de Langres, professeur en langue grecque au Collège royal, reçu à l'Académie française en 1637, entra dans la congrégation de l'Oratoire quelques années avant sa mort, et mourut dans cette maison l'an 1644. Agé d'environ soixante-dix ans, avec la réputation d'avoir été un des meilleurs poètes latins que la France ait jamais produits. Ses poésies furent imprimées à Paris en 1630, en un volume in-12.

Le P. Jean Morin était très-habile dans les langues orientales et dans la théologie positive. Les ouvrages qu'il a donnés au public sur les ordinations et sur la pénitence sont très-estimés. Il mourut le 28 février 1659.

Le P. Jérôme Vignier était aussi très-versé dans les langues orientales, dans l'histoire et dans les généalogies des maisons souveraines de l'Europe. Il mourut le 14 décembre 1661.

Le P. Denis Amelotte a traduit le Nouveau Testament.

Le P. Charles Lecointe était très-savant dans l'histoire, et eut le courage et la capacité nécessaires pour composer les *Annales ecclésiastiques françaises*. Il mourut le 18 février 1651, âgé de soixante-dix ans.

Le P. Gérard Dubois était aussi très-habile dans l'histoire et dans la critique. Feu M. de Harlay, archevêque de Paris, le choisit pour écrire l'histoire de son église. Il mourut en 1696.

Le P. Nicolas Malebranche était de Paris, et quoique sectateur de Descartes, il trouva le moyen de paraître original. C'a été un des plus grands philosophes et des plus sublimes

métaphysiciens qu'il y ait eu en France, même en Europe. Il mourut le 15 octobre 1715, âgé de soixante-dix-sept ans.

Le P. Jacques Lelong, bibliothécaire de cette maison, avait une grande connaissance des livres et des auteurs. Il a donné plusieurs ouvrages au public, entr'autres une bibliothèque sacrée, intitulée: *Bibliotheca sacra, in binos syllabos distincta*, etc., et une *Bibliothèque historique de la France*. Il mourut l'an 1721.

Le P. Charles Reyneau était de l'Académie des sciences, et connu par d'excellents ouvrages de mathématiques. Il est mort le 24 février 1728, âgé de soixante-douze ans.

Les prédicateurs fameux qui ont illustré cette maison sont Guillaume le Boux, mort évêque de Périgueux; Jules Mascaron, mort évêque d'Agén; Jean Soanen, évêque de Senez; le P. de la Tour, général de la congrégation; le P. Huban, le P. de la Roche; le P. Massillon, évêque de Clermont; le P. Jean-Joseph Maure, mort le 27 février 1728; le P. Jurian, évêque de Vence; les PP. Terrasson, etc.

(HURTAUT et MAGNY.)

PALAIS DE JUSTICE (Le). Rien ne prouve mieux la difficulté qu'il y a de découvrir le temps de la fondation et le nom du fondateur du Palais, que l'extrême rapidité avec laquelle nos écrivains passent sur cet article. Quelques-uns ont avancé sans preuve qu'il y avait un palais bâti dès le temps de Clovis, au même lieu où est celui que nous voyons aujourd'hui; mais outre que la ville de Paris était alors trop serrée et trop petite, pour qu'il y eût un palais au milieu, il est d'ailleurs constant que Clovis étant venu de Tours à Paris l'an 598, il établit sa demeure au palais des Thermes, que les Romains avaient fait bâtir hors la ville, du côté du midi, et dans lequel Julien et Valentinien I<sup>er</sup> avaient demeuré. Ce fut pour lors que ce roi fit bâtir tout auprès une église, sous le nom de Saint-Pierre et de Saint-Paul, pour accomplir le vœu qu'il en avait fait, en partant pour aller faire la guerre aux Wisigoths. Childébert demeurait aussi dans le palais des Thermes, auprès duquel il fit bâtir l'église de Saint-Vincent, qu'on nomme aujourd'hui Saint-Germain des Prés. Fortunat rapporte que ce roi allait de son palais par ses jardins à l'église de Saint-Vincent, ce qui ne peut, en aucune manière, s'entendre du palais qui aurait été dans la Cité. Cela s'accorde avec ce que dit Grégoire de Tours dans le trente-deuxième chapitre du sixième livre, que le roi Chilpéric s'en retourna de la grande église à son palais, par la place et par le port, sur lequel il y avait, dès ce temps-là, des maisons de marchands. Les premiers rois de la race carlovingienne firent peu de séjour à Paris, et après Louis et Carloman, petit-fils de Charles le Chauve, ils n'y firent plus de résidence. Adrien de Valois conjecture que la crainte des Normands obligea Eudes et les princes suivants de transférer leur demeure dans la Cité, et d'y bâtir ce que nous appelons aujourd'hui le Palais.

Ce *nouveau Palais* fut cause qu'on appela celui des bains le *vieux Palais*; car c'est ainsi qu'il est nommé dans une *Chronique de Vézelay*, composée par un moine de cette abbaye. « Les moines de Vézelay, suivis du peuple, étant sortis du palais de Louis le Jeune, tous les religieux de Saint-Germain des Prés vinrent au-devant d'eux jusqu'au vieux Palais et les reçurent avec larmes. » Le palais qui était dans la Cité, était appelé le *grand Palais* du temps de saint Louis; car Matthieu Paris dit qu'Henri III, roi d'Angleterre, fut reçu l'an 1254, *in majore domini Regis Francorum Palatio, quod est in medio civitatis Parisiæ*.

Saint Louis y fit des réparations considérables, et l'augmenta de la Sainte-Chapelle, de la pièce qu'on appelle encore la *salle de Saint Louis*, et de la petite salle qu'on nomme aujourd'hui la *Grand-Chambre*. Cela n'empêcha pas que sous Philippe le Bel, ce palais ne fût encore considérablement agrandi. Dubaillon insinue même qu'il fut bâti à neuf; il dit que Philippe le Bel « fit bâtir dedans l'Isle de Paris, au lieu même où était l'ancien château de la demeure des rois, le Palais tel qu'il est aujourd'hui . . . . étant conducteur de cette œuvre, messire Enguerand de Marigny, comte de Longueville, et super-intendant des finances. » Belleforest parle clairement, et dit que Philippe le Bel « fit construire un autre palais tout à neuf, tel que nous le voyons, et qu'il fut achevé l'an 1313, le 28 et dernier an du règne de ce bon roi. » Mais, quoiqu'ils puissent dire, il est constant que la salle de Saint-Louis, la Grand-Chambre et la Sainte-Chapelle sont des édifices du temps de saint Louis. Nos historiens ne s'expliquent pas plus nettement sur la manière dont Louis le Hutin voulut que le parlement tint ses séances au Palais. A les entendre, il semble que nos rois l'abandonnèrent tellement, qu'ils n'y firent plus leur demeure, cependant nous trouvons qu'ils y ont demeuré souvent depuis (1).

En 1383, le roi Charles VI y demeurait, lorsqu'étant victorieux des Flamands, il fit élever un dais sur le perron du grand escalier, où tout le peuple de Paris vint lui crier miséricorde, les hommes têtes nues, et les femmes échevelées, pour avoir excité une sédition pendant le voyage du roi. François I<sup>er</sup> y demeurait l'an 1531, et cette année-là il rendit le pain bénit en l'église de Saint-Barthélemy, en qualité de premier paroissien. C'était dans la grande salle du Palais que nos rois recevaient autrefois les ambassadeurs, qu'ils donnaient des festins publics, et que l'on faisait les noces des en-

fants de France. Elle était ornée de statues de nos rois, à commencer par Pharamond, et au-dessous de chacune il y avait une inscription qui apprenait le nom du roi qu'elle représentait, la durée de son règne, et l'année de sa mort.

Cette salle occupe la place d'une chapelle que le roi Robert avait fait bâtir sous l'invocation de saint Nicolas. C'est en mémoire de cette ancienne chapelle, que celle qui est à un des bouts de cette salle est encore sous l'invocation du même saint, et que les procureurs du parlement y font dire l'office de saint Nicolas, le jour que l'Eglise fait la fête de ce saint. La tour qui y est encore servait de clocher à cette ancienne chapelle. Ce fut Louis XI, en 1477, qui fit construire une chapelle à l'endroit où est celle que l'on voit aujourd'hui, et qui la fit décorer de deux colonnes, sur l'une desquelles était la statue de Charlemagne, et sur l'autre celle de saint Louis.

A l'autre bout de la grande salle était une grande table de marbre qui en occupait presque toute la largeur, et qui d'ailleurs était si large et si épaisse, qu'on n'a jamais vu une tranche de marbre aussi grande que l'était celle-ci; elle fut brisée et mise en pièces lors de l'incendie de 1618. C'était sur cette table que se faisaient les festins royaux, et à laquelle on n'admettait que les empereurs, les rois, les princes du sang, les pairs de France, et leurs femmes; car tous les seigneurs qui étaient au-dessous de ce rang, mangeaient à d'autres tables. C'était encore sur cette vaste table que les clercs de la basoche représentaient leurs farces. C'était pour eux un théâtre toujours prêt, et dont la construction ne leur coûtait rien. Outre cette table de marbre qui, selon Froissart (liv. iv, ch. 11), *est continuellement au Palais, et point ne se bouge*, il y en avait une autre qui était en bas, dans la cour du Palais; c'est de celle-ci dont il est parlé dans la *Chronique de Saint-Denis*, où il est dit que les corps des seigneurs qui furent tués en 1357, au Palais dans la chambre du dauphin, et en sa présence, furent traînés jusqu'à la cour du Palais devant la pierre de marbre, et qu'on pouvait les voir de la chambre du dauphin. On ne sait point ce qu'est devenue cette table de marbre.

Cette magnifique salle et la chapelle furent donc consumées, comme aussi une grande partie des bâtiments du Palais, par un incendie arrivé le 7 de mars de l'an 1618, sans qu'on ait jamais su au vrai comment le feu y avait pris. L'opinion la plus commune est que ce fut par la faute d'une servante qui y avait laissé un réchaud plein de feu. D'autres disent que ce furent les complices de la mort du roi Henri le Grand, qui prétendaient par la brûler le greffe, et le procès de Ravailles. Chacun en jugea comme il voulut, sans qu'on pût lui prouver le contraire; ce qu'il y a de constant, c'est que sans l'attention et les soins du greffier Voisin, qui fit enlever et mettre en lieu de sûreté les registres du parlement, ces précieux monu-

(1) En 1557, Etienne Marcel prévôt des marchands, fit assassiner dans la Chambre, et en présence même du dauphin, Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne. Ils étaient pour lors l'un et l'autre si près du dauphin, que leur sang rejaillit sur ses habits, et que ce prince craignit qu'on n'en voulût aussi à sa vie; mais Marcel le rassura et lui jeta un chaperon rouge et bleu pour le garantir de l'insolence du peuple.

ments auraient été brûlés. On pensa aussitôt à rétablir cette salle sous la conduite de Jacques Debrosse, un des habiles architectes que la France ait eus : elle le fut entièrement en 1622. Elle est voûtée de pierre de taille, avec une suite d'arcades au milieu, soutenues par de gros piliers garnis de boutiques.

L'an 1683, on ouvrit six fenêtres dans la voûte, pour donner plus de jour ; on y construisit aussi en même temps une riche chapelle à l'un des bouts, fermée par une balustrade de fer doré. Cette chapelle a encore été réparée et enrichie de dorures et autres ornements en 1723, aux dépens de la communauté des procureurs du parlement. Au-dessus est un cadran qui règle les séances du parlement. On lit au-dessous ce vers de M. de Montmor, de l'Académie française.

Sacra Themis mores, ut pendula dirigit horas.

La grand'chambre a été construite sous le règne de saint Louis ; sous celui de Louis XII, elle a été réparée et ornée comme nous l'avons vue, il y a quelques années ; le plafond même en subsiste encore aujourd'hui. Il est de bois de chêne, et tout entrelacé d'ogives, qui ne sont ni ovales ni en plein-cintre, mais qui tiennent des unes et des autres, et se terminent en cul-de-lampe. On a conservé ce plafond jusqu'en 1722. On a changé la décoration intérieure de cette chambre, et on l'a même redorée ; on a aussi remis en couleur tous les endroits qui en avaient besoin ; et le lambris qui règne au pourtour a été orné de sculptures et de dorures. Sur la cheminée est le modèle en plâtre d'un bas-relief de marbre, qui représente Louis XV, entre la Vérité et la Justice, par Coustou le jeune ; les trophées de métal doré qui accompagnent ce morceau sont de Rousseau. On a aussi ouvert en même temps, à côté de cette cheminée, une grande porte qui fait face à la galerie des merciers. C'est Germain Bosfrand, habile architecte, qui a conduit les nouveaux ouvrages qu'on a faits dans la grand'chambre. Les chambres des enquêtes et des requêtes sont aussi ornées de plafonds et de lambris. On remarque dans la vieille cour du Palais un grand arbre d'environ cinquante pieds de haut, appelé le Mai, que les clercs de procureurs du parlement font planter tous les ans au mois de mai, et quelquefois plus tard en cérémonie, avec une espèce de fête et de cavalcade, qui dure pendant trois jours. On voit des deux côtés de cet arbre des cartouches qui représentent les armes de la basoche, qui sont d'azur à trois écritoires d'or, avec deux anges pour supports. L'inscription qui est au-dessous de ces armes, marque le jour que l'arbre a été planté.

Le premier président est logé dans le Palais ; son hôtel est vaste, accompagné de jardins, et de tout ce qui peut rendre cette demeure commode et agréable. Comme les tours étaient autrefois l'ornement des bâtiments royaux, l'on en remarque un bon nombre au Palais. Celle de l'horloge flanque le Palais, au coin du quai des Morfondus,

et à un des bouts du pont au Change. En 1370, Charles V y fit mettre la première grosse horloge qu'il y ait eu à Paris ; il fit venir même d'Allemagne un horloger nommé Henri de Vie, exprès pour en avoir soin. Il le logea dans cette même tour, et lui assigna 6 sols parisis par jour sur les revenus de la ville de Paris. Outre l'horloge, il y a dans cette tour une grosse cloche, qui fut jetée en fonte l'an 1371, par Jean Jouvente. On ne la sonne que dans les grandes réjouissances ; mais le 24 d'août 1572, on s'en servit pour une expédition bien horrible, puisque ce fut au signal de cette cloche que commença le massacre de la Saint-Barthélemy. Le cadran de cette horloge est orné de quelques figures de terre cuite, qui sont de Germain Pilon. Lorsque ce cadran fut réparé par ordre d'Henri III, on y mit les armes de France et celles de Pologne accolées.

Sans parler des tours qu'on compte encore aujourd'hui dans l'enceinte du Palais, il y en avait autrefois plusieurs autres qui ne subsistent plus, comme celles de Beauvais, de la Question, des Joyaux du Trésor, la tour Carrée, la tour Civile, la Grosse tour, la Tournelle, dont le nom est demeuré à une des chambres du parlement, etc.

Quoique le Palais soit composé de plusieurs corps de bâtiments, joints les uns aux autres en différents temps, sans beaucoup d'ordre ni de symétrie, c'est néanmoins un édifice qui a un air de grandeur digne de nos rois.

L'incendie arrivé la nuit du 10 ou 11 de janvier 1776, ayant dévasté toute la partie où était la chancellerie, la galerie des prisonniers, etc., jusqu'à la Sainte-Chapelle, on s'occupe aujourd'hui des réparations de cette partie.

Voici la description du cadran de la tour de l'horloge du Palais-de-Justice de Paris, que l'on vient de restaurer tout récemment.

Ce cadran, le plus beau qui ait été construit à l'époque de la Renaissance, est placé sur le mur est de la tour de l'Horloge, à 7 mètres du sol. Le diamètre du cercle des heures est de 1 mètre 50 centimètres. Au centre de ce cercle sont des rayons flamboyants dorés. Sur ces rayons tournent deux aiguilles en cuivre repoussé et bronzé, les chiffres indicatifs des heures sont sculptés en relief dans la pierre et sont peints en noir. La plus grande de ces aiguilles, destinée à marquer les minutes, représente le fer d'une lance avec partie de son manche ; l'autre aiguille marque les heures au moyen d'une fleur de lys supportée par deux sphinx, l'autre extrémité de cette aiguille représente un croissant et ne sert qu'à établir un contre-poids. Ce cadran est inscrit dans un encadrement orné de rosaces aux angles.

De chaque côté du cadran est une figure bas-relief ayant 1 mètre 90 cent. de hauteur.

La figure qui se trouve sur le côté gauche représente la Force, s'appuyant de la main gauche sur un faisceau en tenant entre le pouce et l'index la main de justice dont les deux derniers doigts sont fermés ; dans la

main droite, elle tient la table de la loi sur laquelle est écrit :

*Sacra Dei celebrare pius, regale tunc jus.*

*Traduction.*

Pieux observateur de la loi divine, respecte le droit royal.

La figure qui se trouve sur le côté droit représente la Justice tenant dans la main gauche la balance et dans la main droite un glaive.

Au-dessus de l'encadrement est une table en marbre noir sur laquelle est gravée en lettres dorées l'inscription suivante :

*Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille coronam.*

*Traduction.*

Celui qui lui a déjà donné deux couronnes lui donnera la troisième.

Et de chaque côté de cette inscription se trouvent deux *D* entrelacés et entourés de feuilles de chêne.

Cette table est surmontée d'un fronton sur lequel deux génies tenant des guirlandes viennent supporter les armes de Henri III. Ces armes sont composées de deux écus accolés, celui de la France portant sur un champ d'azur trois fleurs de lis d'or, sommé de la couronne royale ; et celui de Pologne, divisé en deux parties égales par une ligne perpendiculaire, portant sur un champ de gueules, à gauche, un aigle éployé, en argent, couronné à l'antique, et à droite, un chevalier tenant en sa main droite une épée nue, et en sa main gauche la bride de son coursier cabré ; le cavalier et le cheval sont d'argent, et l'écu est aussi sommé de la couronne royale de France. Au-dessus de ces deux écus est une couronne de laurier suspendue par une colombe signifiant le Saint-Esprit ; au-dessous de ces mêmes écus est une *H*, et le tout est environné du collier de l'ordre du Saint-Esprit (1), composé de coquilles, de fleur de lis, d'*H* couronnées, qui sont le chiffre de Henri III. Au bas de ce collier pend une croix pattée à huit pointes boutonnées par les bords, et émaillée de blanc par les bords, et dont les angles sont garnis d'une fleur de lis ; sur un des côtés est une colombe émaillée de blanc représentant le Saint-Esprit ; sur l'autre côté est l'image de saint Michel combattant le dragon. Ces armes sont enfermées dans un cartouche sommé de la couronne royale de France.

Au-dessous de l'encadrement principal est placée une seconde table en marbre noir, mais plus grande que celle dont nous venons de parler, et sur laquelle sont gravés aussi

(1) L'ordre du Saint-Esprit a été institué le 1<sup>er</sup> jour de l'an 1579, par Henri III, en reconnaissance des bienfaits qu'il avait reçus de Dieu le jour de la Pentecôte, anniversaire de sa naissance ; on il fut élu roi de Pologne et succéda à la couronne de France, par la mort de Charles IX, son frère.

en lettres dorées les deux vers suivants de Passerat :

*Machina que bis sex tam juste dividit horas,  
Justitiam servare monet, legesque tueri.*

*Traduction.*

Cette machine qui divise si justement les douze heures, vous avertit qu'il faut observer la justice et sauvegarder les lois.

Cette table est soutenue par un cartouche orné d'une tête d'ange et de plusieurs ornements.

Les diverses parties de cette décoration, qui est sur un fond couleur azur et parsemé d'ornements figurant broderies (1), sont formées de corniches et d'encadrements d'architecture, ornés de chiffres de Henri II, de guirlandes, de têtes de bélier, de faune et autres ornements d'une sculpture très-délicate. Toutes ces parties sont, pour la plupart, dorées, argentées et ornées de tons de couleurs qui donnent à cet ensemble un aspect des plus élégants.

Cette riche décoration est garantie de la pluie par un auvent demi-circulaire, en bois sculpté, et soutenu par deux grandes consoles en formes de cariatides. Le dessus de cet auvent est couvert par des feuilles de cuivre estampées, en forme d'écaillés ; et des dauphins servant de gouttières, placés à chacun des côtés de l'auvent, écoulent les eaux pluviales.

Dans les compartiments de la voûte de l'auvent sont des *D* et des *H* et *V* croisés et entrelacés d'ornement ; ces chiffres, placés alternativement dans ces compartiments, sont ceux de Henri II et de Henri III.

Au centre de la partie la plus élevée de l'auvent, et sur une ornementation variée, est le millésime 1585, c'est la date de l'achèvement du monument sous Henri III.

Aux deux angles inférieurs du fond de la décoration, on lit : à gauche, *R. Anno D.*, et au-dessous, le millésime 1685, c'est la date de la restauration faite par Louis XIV ; et à droite, *R. Anno D.*, et au-dessous, 1852, c'est la date de la restauration qui vient d'être faite sous la direction de MM. Duc et Domney, architectes de la ville de Paris, chargés des travaux d'isolement et d'agrandissement du Palais-de-Justice. M. Toussaint, statuaire, a exécuté les figures décoratives ; M. Flandrin a fait toute la sculpture d'ornementation ; M. Vivet, peintre-décorateur, a exécuté toutes les peintures, qui sont à la cire, et les dorures ; M. Henry Lepaute, après des difficultés sans nombre, a établi l'horlogerie, et il est à remarquer que les aiguilles du cadran ont un mouvement parfaitement régulier et sans secousse.

La hauteur totale de la décoration du cadran est de 7 mètres 60 centimètres, et sa largeur totale de 5 mètres 60 centimètres.

(1) Ce fond représentait autrefois le manteau royal couvert de fleurs de lis.













EE21.

Author  
Title Dictionnaire d'histoire naturelle. Vol. 1

UNIVERSITY OF TORONTO  
LIBRARY

Do not  
remove  
the card  
from this  
Pocket.

Acme Library Card Pocket  
Under 1 in. x 1 1/2 in. x 1 in.  
Made by LIBRARY BUREAU

